RAPPORT

CONCERNANT LES

ARCHIVES CANADIENNES

POUR L'ANNÉE

1905

EN TROIS VOLUMES

(Formant un appendice au rapport du ministère de l'Agriculture)

VOLUME I

NN
A673
ra

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

COLLÈGE DE ST-LAURENT
BIBLIOTHÈQUE

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI.
1906

[N° 18—1906.]



DIVISION DES ARCHIVES, 1905

L'honorable S. A. Fisher, M.P., ministre de l'Agriculture.

George F. O'Halloran, député ministre.

COMMIS

M^elle^ M. Casey, M^elle^ M. Greaves, M^elle^ F. McDonald, M^elle^ M. Robertson.

A. Archambault, F. J. Audet, B. Boutet, A. G. Doughty, A. Duff, H. R. Holmden, R. Laidlaw, D^r^ L. M. Pelletier.

GÉNÉALOGISTE

Placide Gaudet.

RAPPORT

CONCERNANT LES

ARCHIVES CANADIENNES

POUR L'ANNÉE 1905.

EN TROIS VOLUMES

CONTENU DU VOLUME I.

Personnel de la division des archives pour l'année 1905.
Rapport concernant les archives canadiennes, avec index.
Instructions aux gouverneurs (deuxième partie.)
Arrêtés du Conseil impérial *re* l'Ile du Prince-Edouard, 1767.
Plan de York en 1823.
Archives concernant les fortifications des colonies avec une liste des documents additionnels, dans la Bibliothèque Nationale.
Plan des fortifications de Québec, par de Léry.
Lettres de Vaudreuil, de Lévis et de Dumas, en 1760, d'après des copies obtenues par l'entremise de M. de la Rogerie.
Plan de la bataille de Ste-Foye, en 1760.
Mémoire sur la navigation du Canada.
Plan de Québec, en 1760.
Sommaire des documents concernant les colonies, avec un index.
Journal du *Formidable*, d'après une copie obtenue par l'entremise de M. de la Rogerie.
Journal de l'*Inflexible*, en 1757, d'après une copie obtenue par l'entremise de M. de la Rogerie.
Généalogies des familles de la Beauce.
Liste de documents reçus d'Europe.
Liste de livres présentés à la division des archives.

CONTENU DU VOLUME II.

1.—Journal et recensement du Sieur de la Roque, accompagnés d'un plan.
2.—Généalogies des familles de l'Ile d'Orléans.
3.—Généalogies des familles acadiennes, accompagnées de documents concernant l'expulsion et suivies d'un index.

CONTENU DU VOLUME III.

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, avec un index.

A l'honorable S. A. FISHER,

Ministre de l'Agriculture.

Au cours de l'année dernière, les travaux de la division des archives ont été exécutés autant que possible, selon les méthodes consignées dans mon rapport de 1904. Nous avons entrepris la tâche de faire, sous forme de critique historique, un examen des archives du Canada, dans le dessein de composer un ouvrage de références ou guide général qui pourra servir aux recherches futures. En vue de mettre à la disposition du public les renseignements que renferment nos documents multiples, il paraît urgent d'indiquer les pièces existantes et l'endroit qu'elles occupent. Jusqu'à ce jour, nos recherches concernant la publication de ce guide général se sont bornées au Canada; mais j'ai l'espoir qui les résultats obtenus ne sont que les préliminaires d'un vaste effort qui embrassera les archives des Etats-Unis et de l'Europe, en tant qu'elles concernent notre pays. Parmi les indications de ce guide général, il conviendra de choisir celles qui pourront être groupées sous le titre de "Matériaux pour servir à l'histoire du Canada." Un sommaire des archives trouvées à l'Ile d'Orléans a été inséré dans ce volume. Un rapport analogue des recherches opérées dans plusieurs paroisses a été préparé, mais comme il reste à collectionner de toutes les parties du pays, des pièces que l'on doit classifier et livrer à l'impression, la publication de ce rapport a été remise. Les recherches dans la province de Québec se sont faites sous la direction du Rev. P. M. O'Leary, D.S.O., autrefois professeur d'histoire à Québec. Sa Grandeur l'archevêque de Québec, dans le dessein de seconder ce travail, a bienveillamment adressé une circulaire à tous les membres de son clergé, les invitant à mettre tous les registres dont ils avaient la garde, à la disposition de ceux qui avaient charge de les examiner. Durant les mois de l'hiver, en raison des difficultés de voyage, le Rev. M. O'Leary a consacré son temps à l'examen des archives du palais épiscopal. Il reste sans doute beaucoup à faire avant de terminer la visite de toute la province, mais les sommaires publiés dans ce volume pourront facilement démontrer la valeur de ce qui a été effectué. Le plan que nous avons adopté semble rencontrer l'approbation de ceux qui font des études historiques et de ceux qui ont la garde des documents. Plusieurs personnes ont exprimé le désir de faire rédiger une liste de leurs collections, afin d'en faire bénéficier le public.

Le Dr James Hannay, F.R.S.C., historien, a été chargé de faire un examen des archives des provinces maritimes. Il a déjà produit plusieurs excellents rapports des documents qu'il a examinés, entre autres, un rapport général dont voici la teneur.

"Le ministre de l'Agriculture m'ayant désigné pour faire un examen des archives "des provinces maritimes et préparer un rapport de celles qui seront propres à servir à "l'histoire du Canada, je me suis rendu à Halifax, pendant la première semaine de "juillet 1905. J'ai choisi la Nouvelle-Ecosse, comme l'endroit où je devais commencer "mon travail, parce qu'elle est la colonie la plus ancienne des provinces maritimes et "aussi parce que les archives y ont été mieux soignées qu'au Nouveau-Brunswick et à "l'Ile du Prince-Edouard.

"C'est l'opinion populaire que la Nouvelle-Ecosse actuelle se trouve renfermée dans "les limites de la vieille Acadie française, et dans la plupart des cas, cette définition "erronée ne tire pas à conséquence; mais l'examen des premières chartes de ces deux "provinces nous révèle de grandes différences dans leurs bornes et nous montre que "l'Acadie représentait un territoire bien différent de celui de la Nouvelle-Ecosse.

" L'Acadie qui fut octroyée à De Monts en 1603, n'avaient pas de bornes à l'ouest, " mais s'étendait au nord et au sud depuis le 40° jusqu'au 46° degré de latitude nord. " Elle comprenait donc tout le territoire qui forme aujourd'hui les états de la Nouvelle- " Angleterre, New-York et une grande partie de la Pennsylvanie. Néanmoins, pen- " dant la première moitié du dix-septième siècle, les Français n'ont pas affirmé leurs " droits sur cette vaste étendue et n'ont pas cherché à étendre leurs possessions au delà " de Penobscot.

" En 1697, Villebon, gouverneur de l'Acadie, informa le gouverneur du Massa- " chusetts qu'il réclamait Kennebec comme frontière à l'ouest de l'Acadie et que tous " les vaisseaux de commerce naviguant à l'est de la rivière de ce nom, seraient saisis. " Cependant aussitôt après la cession de l'Acadie à la Grande-Bretagne par le traité " d'Utrecht, les Français prétendirent que cette colonie ne comprenait que la péninsule " de la Nonvelle-Ecosse, située au sud de la rivière Misseguash. Ils appuyèrent leurs " prétentions en occupant plus tard, au moyen de la force armée, le territoire qui " s'appelle aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et continuèrent de fait à l'occuper jusqu'à " la prise de Québec. L'île du Cap-Breton ne fut pas comprise dans la reddition de " l'Acadie par le traité d'Utrecht.

" La Nouvell -Ecosse qui fut octroyée à sir William Alexander en 1621, avait pour " borne à l'ouest, la rivière Sainte-Croix et s'étendait au nord jusqu'au Saint-Laurent ; " de sorte qu'elle comprenait non seulement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, " mais aussi la péninsule de Gaspé. Après la prise de Port Royal en 1710, le gouver- " neur de la Nouvelle-Ecosse étendit sa juridiction sur tout le territoire à l'est de la " rivière Sainte-Croix et cette rivière fut reconnue comme la frontière de la Nouvelle- " Ecosse jusqu'en 1784. A cette époque, le territoire situé au nord de la rivière Misse- " guash en fut détaché et devint la province du Nouveau-Brunswick. L'île du Cap- " Breton avait eu son propre gouvernement jusqu'en 1820 ; elle fut alors unie à la Nou- " velle-Ecosse et depuis cette date, il n'y a pas eu de changement dans les bornes de " l'ancienne colonie de sir William Alexander.

" La Nouvelle-Ecosse fut colonisée à son origine par des Français ; une colonie écos- " saise s'y fixa ensuite ; elle fut de nouveau occupée par les Français ; ensuite par les " Anglais, pendant une période de seize ans sous le protectorat de Cromwell et sous le " règne de Charles II ; puis restituée à la France ; enfin, reconquise par les Anglais et " finalement leur fut cédée par un traité. Il en résulte qu'il faut remonter à plusieurs " sources pour constituer l'histoire de cette province. Depuis quelques années seulement, " nous possédons quelque chose qui éclaire un peu la période concernant la colonie écos- " saise, mais il reste beaucoup à faire avant d'arriver à la parfaite connaissance de ce " sujet. Une grande partie de ce qui a été écrit concernant cette colonie, n'est guère qu'une " série de conjectures : la plupart des écrivains s'étant contentés de suivre les traces du P. " Charlevoix qui écrivit sur ce sujet un siècle après la disparition des Ecossais. Il paraît " évident que des membres de la colonie écossaise contractèrent des alliances avec des " membres de la colonie acadienne et devinrent la souche des familles acadiennes qui " existent aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Il est à " désirer que de nouveaux renseignements nous soient fournis au sujet de l'histoire de " la colonie écossaise.

" Une autre partie de l'histoire de l'Acadie encore bien obscure, est celle qui a " rapport au conflit entre d'Aulnay Charnisay et de la Tour. Nous savons bien quelque " chose de ce qui s'est passé entre ces deux hommes, mais c'est insuffisant pour en écrire " un rapport complet. L'examen le plus superficiel des ordres donnés par le roi dans " cette circonstance, prouve qu'il a dû exister des motifs secrets de désunion qui n'ont " pas été mis au jour et qui expliqueraient, s'ils étaient connus, les oscillations de l'auto- " rité à l'égard de ces deux hommes. Il est bien difficile de comprendre ces variations " du pouvoir, sans une étude approfondie de l'histoire de France, depuis 1635 jusqu'à " 1650. Cette période comprend l'avènement de Richelieu au pouvoir, le déclin de sa " puissance et sa mort en décembre 1642 ; elle comprend aussi la mort de Louis XIII, " quelques mois après l'arrivée de Mazarin au pouvoir et la régence d'Anne d'Autriche. " La disparition rapide de ceux qui en France gouvernaient l'Etat à cette époque, ayant " causé des changements fréquents dans l'administration, et la paix intérieure de ce pays

" ayant subi de sérieuses perturbations, il n'est par surprenant dans une semblable situa-
" tion, de voir l'attitude indécise du gouvernement à l'égard des deux chefs rivaux de
" l'Acadie. Les membres de la famille Mensou ont vilipendé la Tour et son épouse dans
" des écrits et attaqué leur caractère, mais il est bien difficile d'attacher de l'importance
" à des témoignages si peu désintéressés.

" Une autre période de l'histoire acadienne qui vient seulement de sortir de l'obs-
" curité, est celle qui concerne les rapports de sir Thomas Temple avec cette province.
" Pour la bien comprendre il a fallu non seulement consulter les papiers d'Etat de l'An-
" gleterre et les registres du Conseil privé, mais aussi les archives du Massachusetts.
" J'émets ces observations pour établir les difficultés qu'il y a à surmonter avant de
" bien comprendre l'histoire de l'Acadie et pour convaincre quiconque souhaite de la
" connaître à fond, qu'il ne devra pas se contenter des matériaux que nous avons sous
" la main, mais qu'il lui faudra faire des recherches dans des endroits éloignés.

" Il y a maintenant plus d'un demi-siècle que des mesures ont été prises à la Nou-
" velle-Ecosse, pour rassembler et conserver les documents de cette province. A la
" demande de la législature, le gouvernement nomma une commission pour faire ce
" travail et le choix tomba heureusement sur M. Thomas B. Akins. Celui-ci s'est
" acquitté de cette tâche avec un dévouement, une persévérance et une énergie qu'il eût
" été impossible de surpasser ; il a réussi après vingt-cinq ans consacrés à cette mission,
" et sans l'aide de personne, à produire une collection de documents qui, sans être com-
" plète, n'en est pas moins extraordinaire. Immédiatement après mon arrivée à Halifax
" je me suis mis en communication avec M. Harry Piers, le garde des archives et le
" conservateur du musée. Il m'a reçu avec la plus grande courtoisie et durant tout
" mon séjour dans cette ville, m'a prodigué les attentions les plus délicates ; aussi, je me
" fais un devoir de lui exprimer dans ce rapport, mes plus sincères remerciements.
" Tous les fonctionnaires publics de la Nouvelle-Ecosse, à partir du plus élevé, m'ont
" paru favoriser sincèrement la tâche que j'avais entreprise et m'ont témoigné toutes
" sortes de prévenances. Les archives de cette province étant conservées dans l'édifice
" de la législature (?) et le musée se trouvant dans l'édifice Burns, il s'ensuit que M.
" Piers qui se trouve installé dans une chambre du musée est dans l'impossibilité de
" donner beaucoup de loisirs aux archives. Pour cette raison, le travail de collection
" semble stationnaire dans la Nouvelle-Ecosse. Cependant, si l'on prend en considération
" que la plupart des législatures ne se soucient guère de faire des dépenses pour de sem-
" blables travaux, nous devons être heureux des résultats obtenus dans cette province.
" La plus grande partie des archives sont conservées dans une chambre de comité du
" Conseil législatif, laquelle communique avec ce dernier. Par conséquent le garde n'en
" ayant pas la possession exclusive, ne put me permettre d'y travailler comme je le dési-
" rais : aussi je me trouvai pendant plusieurs jours, dans l'obligation de faire mon
" travail dans la bibliothèque du conseil, où l'on m'apportait les livres un à un. Mais
" cette situation ne dura pas longtemps, l'hon. M. H. Goudge, le président du conseil
" législatif, ayant eu l'occasion de venir à la bibliothèque et apprenant le genre de travail
" dont on m'avait chargé, me donna la permission de m'installer dans la chambre des
" archives, où je pus prendre connaissance des documents beaucoup plus facilement.
" Pendant les mois que j'ai passé ensuite à Halifax, j'ai eu le privilège d'y travailler jour
" et nuit ; et profitant de cette faveur dans toute la mesure possible, j'ai employé toutes
" mes soirées à la tâche qui m'avait été confiée. Parcourir cinq cents volumes dans le
" dessein d'obtenir une idée exacte de leur contenu, n'était pas un travail insignifiant ;
" cependant c'est ce que j'ai dû faire pour réussir à publier un rapport complet.

" Les archives de la Nouvelle-Ecosse pourraient être divisées en quatre catégories,
" comprenant : ce qui a rapport à l'occupation de cette province par les Français, ce qui
" a rapport à l'occupation militaire d'Annapolis, de 1710 à 1749, les papiers et les docu-
" ments concernant l'époque ultérieure au choix de Halifax comme capitale de cette
" province, et les pièces qui ont rapport à l'île du Cap-Breton.

" Il n'y a que trois volumes de documents français dans cette collection qui paraissent
" avoir été copiés à Québec, il y a cinquante ans. Ce sont des copies des documents obtenus
" autrefois du bureau de la Marine de Paris. Le premier de ces volumes renferme des
" papiers concernant la période qui s'étend de 1632 à 1699 ; le deuxième, des documents

" concernant les événements qui se sont passés entre 1700 et 1749, à peu près la moitié de " ces documents se rapportent à ce qui a eu lieu avant la prise de Port-Royal, en 1710 ; le " troisième volume se rapporte aux événements qui se sont accomplis entre 1614 et 1751 " et contient la correspondance des prêtres de l'Acadie avec les autorités de Québec. Ces " documents sont donc bien incomplets en comparaison des nombreuses pièces qui ont été " mises au jour depuis, et qui se trouvent parmi les archives à Ottawa. Les documents " les plus importants contenus dans ces trois volumes, sont : les lettres des gouverneurs de " l'Acadie, entre 1692 et 1701 ; le journal du gouverneur Villebon et les correspondances " de Des Goutins, de Bonaventure et des autres fonctionnaires, avec le ministre à Paris. " Il y a 24 volumes qui ont rapport aux événements de la Nouvelle-Ecosse, durant les " années 1710 à 1749. A cette époque les Anglais n'avaient pas d'autre établisse " ment dans la province, qu'Annapolis et un poste à Canso. Ces 24 volumes renferment : " les correspondances des gouverneurs et des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle- " Ecosse avec le conseil du commerce, des registres de commissions et les minutes des " assemblées du conseil. Ces volumes paraissent assez complets.

" Les papiers concernant l'île du Cap-Breton forment 26 volumes, relatifs à la " période comprise entre 1773 et 1835. Contre la volonté de la plus grande partie de ses " habitants, le Cap Breton fut annexé à la Nouvelle-Ecosse en 1820 ; depuis cette date, il " a perdu son identité et les autres papiers qui le concernent se trouvent parmi les " archives de la Nou-velle-France. Le volume 26 des archives de la Nouvelle-Ecosse ren- " ferme les registres de mariages, de baptêmes et de décès de Port-Royal et des environs, " de 1702 à 1728 ; c'est un volume très intéressant à examiner. Une copie en a dé à été " faite pour les archives du Canada. Ce qui lui donne un cachet si intéressant, c'est qu'il " s'y trouve les signatures autographes de tous les hommes marquants de la dernière année " du régime français à Port-Royal, tels que : Brouillan, Subercase, Bonaventure, Pontif, " Des Goutins, Charles La Tour, Saint-Castin le jeune, et plusieurs autres.

" Il y a environ 440 volumes, très complets, concernant l'histoire de la Nouvelle- " Ecosse depuis 1749. Ceux-ci renferment les dépêches expédiées par les Lords du Com- " merce et des plantations, aux gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, dans les premiers " temps des colonies, celles des gouverneurs, aux Lords du commerce et au Secrétaire " d'Etat, les minutes du conseil, divers documents ayant rapport à des sujets particu- " culiers, des comptes publics, des rapports de recensements et d'autres matières. A " mon arrivée à Halifax, il y avait une centaine de ces volumes dans les voûtes du secré- " taire provincial ; vu qu'il m'était impossible de les examiner dans un endroit aussi res- " treint, le secrétaire provincial, M. Mathews, les fit transporter à ma demande, sur les " rayons où se trouvent les archives ; de sorte qu'aujourd'ui tous les volumes concer- " nant l'histoire de la Nouvelle-Ecosse se trouvent rassemblés, à l'exception des originaux " des minutes du conseil dont il existe des copies dans les archives de la province, jusqu'à " 1810 seulement.

" Après avoir parcouru les cinq cents volumes d'archives, déposés dans la chambre " du comité du conseil législatif, je me suis occupé d'examiner les papiers renfermés dans " soixante et une boîtes qu'on avait déposées dans une mansarde de l'édifice de la provin- " ce ; il était bien difficile d'y avoir accès dans un tel endroit. Elles contiennent une " grande variété de documents dont je publie une liste dans mon rapport final. Il est " regrettable que ces papiers ne puissent pas être examinés plus facilement et pour le " moment, cet état de choses est sans remède, vu l'espace restreint de l'édifice provincial " de la Nouvelle-Ecosse.

" M. Piers a obtenu des autorités militaires, 270 volumes de copies de lettres et de " livres d'ordres, concernant les garnisons de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Bruns- " wick. Ces volumes peuvent être classifiés comme suit : 91 comprennent des ordres géné- " raux émis de Halifax, de 1783 à 1903 ; 2, des ordres généraux et des ordres aux garni- " sons ; 68, des ordres aux garnisons, émis de 1814 à 1903 ; 6, des ordres divers ; 16, des " ordres généraux émis de Frédéricton ; 6, des ordres de districts et aux garnisons, émis " de Frédéricton ; 2, des mémorandums ; 18, des ordres généraux émis de Halifax et du " district de St-Jean ; 4, des ordres aux garnisons, émis de St-Jean ; il s'y trouve aussi " un volume de correspondances médicales.

" Je publie un sommaire complet du contenu de ces 270 volumes, dans mon rapport " final.

" Ces 270 volumes ne représentent qu'une partie de la correspondance militaire qui " se trouvait à la Nouvelle-Ecosse jusqu'à une époque récente, car j'apprends que plusieurs " autres volumes concernant ce sujet se trouvent actuellement parmi les archives à Ottawa. " L'archiviste de la Nouvelle-Ecosse est chargé aussi de prendre soin de 332 cartes et " plans militaires concernant les fortifications et les garnisons de la Nouvelle-Ecosse et " du Nouveau-Brunswick ; parmi ces cartes et plans militaires, il y en a de date très " ancienne et j'en publierai une liste dans mon rapport final.

" Après avoir parcouru cette collection, j'ai commencé l'examen des papiers du " bureau des terres de la couronne où sont enregistrées toutes les concessions qui ont été " octroyées dans la Nouvelle-Ecosse jusqu'à l'année 1854. Depuis cette date, elles ont " été consignées dans les bureaux d'enregistrement des comtés où les terres ont été " octroyées. Ces registres sont en parfait ordre, faciles à examiner et M. Austin qui en " a la surveillance est toujours heureux de les mettre à la disposition de ceux qui sont " chargés d'en prendre connaissance. J'ai visité aussi pendant mon séjour à Halifax les " bureaux du greffier et du protonotaire et l'endroit où sont enregistrés les testaments. " J'ai préparé une liste complète des volumes que j'ai trouvés dans ces endroits. La collec- " tion la plus remarquable de pièces historiques, est peut-être celle que feu M. Akins " architecte de la Nouvelle-Ecosse a faite pendant sa longue carrière. La " Nova Scotian " Historical Society " possède aujourd'hui cette collection qui est conservée dans une " chambre du collège Dalhousie ; mais il est difficile actuellement d'en faire une investi- " gation, à cause de l'état dans lequel elle se trouve. Un simple catologue de cette collec- " tion remplirait un volume considérable ; aussi, me suis-je contenté d'en copier les parties " qui concernent les provinces maritimes, et cependant le rapport qu'il m'a fallu prépa- " rer, si condensé qu'il soit, formera un opuscule considérable. Il s'y trouve peu de " manuscrits ; tout ce qui a rapport à l'histoire des trois provinces, s'y rencontre sous la " forme d'un livre ou d'un opuscule. J'ai remarqué aussi dans cette collection de nom- " breuses séries de journaux. Feu l'honor. Alfred Jones, gouverneur de la Nouvelle- " Ecosse, a fait une collection considérable de portraits des personnes qui ont eu des " rapports avec cette province ; cette collection comprend 200 portraits et se trouve dans " l'édifice du gouvernement. J'ai préparé une liste de ces portraits, afin de fournir aux " personnes qui le désireraient, la possibilité de se procurer des copies des photographies " de nos grands hommes. M. J. J. Stewart, éditeur du *Halifax Herald*, possède aussi " une large collection de portraits et de pamphlets. Il y a aussi un grand nombre de " portraits dans l'édifice provincial et dans le musée.

" Dans le cours du mois de novembre, je suis allé à Sydney faire l'investigation des " papiers du bureau d'enregistrement et examiner en même temps le registre de la " paroisse de Saint-Georges, qui contient les actes de naissances, de mariages et de décès, " depuis 1785 jusqu'à 1828. Il n'y a pas eu d'autre paroisse que Saint-Georges, au Cap- " Breton. Le registre de cette paroisse appartient présentement au recteur, le véné- " rable archidiacre Smith, D.D. Le premier volume se termine durant l'année 1905. " A l'exception des baptêmes qui furent conférés depuis le mois de mai 1849, jusqu'au " mois de janvier 1852, ce registre est complet jusqu'aujourd'hui. Pendant mon séjour " à Sydney, j'ai eu la bonne fortune d'examiner la remarquable collection préparée par " feu le juge Dodd. Elle comprend les papiers de son grand-père, le premier juge en " chef de cette colonie, une figure remarquable aujourd'hui dans l'histoire du Cap- " Breton. Je donne un compte rendu complet du contenu de cette collection dans mon " rapport final. La saison pendant laquelle je me suis trouvé au Cap-Breton, ne me " permettant pas facilement de voyager, je suis revenu à Halifax. En revenant, je " suis arrêté à Antigonish où j'ai fait l'inspection du bureau d'enregistrement, inauguré " à cet endroit, en 1874. J'ai aussi fait une visite au collège, où j'ai conclu des arran- " gements en vue d'obtenir une liste des documents qui s'y trouvent.

" Parmi les pièces historiques de valeur, qu'il y a à Halifax, se trouvent les collec- " tions du journal *Acadian Recorder*, depuis l'année 1813 jusqu'à nos jours. Ce journal " existe encore et la collection en est soigneusement faite par le propriétaire, M. Black- " adar. Il y a aussi de nombreuses collections de journaux dans la bibliothèque de la " législature et j'en donne une liste complète dans mon rapport.

" Au nombre des registres les plus importants que j'ai examinés à Halifax se trou-
" vent ceux de l'église Saint Paul. Cette église fut fondée immédiatement après l'établis-
" sement de Halifax en 1749 et fut la seule pour l'exercice du culte de l'église d'Angle-
" terre, à cet endroit, jusqu'à 1827. Pendant quatre-vingt-douze ans, elle fut l'église des
" troupes de terre et de mer stationnant à Halifax et le lieu de sépulture d'un grand
" nombre de personnes de distinction qui ont joué un rôle dans l'histoire des premier
" temps de la Nouvelle-Ecosse. Dans les registres de cette église sont consignés : vingt-
" trois mille baptêmes, dix mille mariages et seize mille sépultures ; ces registres qui
" comprennent trente-six volumes, forment une des plus complètes et des plus intéres-
" santes séries qui se rapportent à l'histoire de cette province.

" Lorsque j'ai quitté Halifax pour commencer mon travail à Frédéricton, j'étais
" loin d'avoir terminé mes recherches ; j'avais bien examiné et catalogué tout ce qu'il
" m'avait été possible d'atteindre, mais ce qui reste à faire va nécessiter de plus grandes
" recherches que celles qui ont été accomplis et plus de patience que j'en ai exercé. En effet,
" un étranger ne saurait pendant un court séjour dans une ville, arriver à prendre
" connaissance des documents et des papiers privés qui pourraient être utiles à l'histoire.

" Ce résultat ne peut être obtenu qu'avec le temps, et j'ai cru que pour le moment
" il serait plus utile de faire l'investigation des archives de Frédéricton qu'il m'était pos-
" sible d'examiner immédiatement et qui ont rapport à l'histoire du Nouveau-Bruns-
" wick. Il y a dans les deux provinces, des collections de documents privés qui concer-
" nent spécialement la période de la révolution et qu'il sera nécessaire de connaître
" avant de pouvoir compléter l'histoire de ces provinces.

" Après avoir examiné presque tous les documents accessibles que j'ai trouvés à
" Halifax, je me suis rendu à Frédéricton, en vue d'y commencer la tâche difficile de faire
" l'examen des documents du gouvernement provincial. Contrairement à la Nouvelle-
" Ecosse, le Nouveau-Brunswick n'a jamais adopté de système concernant le soin de ses
" archives ; de sorte que, à cet endroit, il m'a fallu y découvrir les documents avant de
" pouvoir les examiner.

" Jusqu'à l'année 1784, époque où il devint une province séparée, l'histoire du
" Nouveau-Brunswick fait partie de celle de la Nouvelle-Ecosse. En outre, les Français
" prétendirent que l'Acadie qui fut cédée par le traité d'Utrecht, se trouvait renfermée
" dans les limites de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse et ils eurent la possession plus
" ou moins complète du territoire du Nouveau-Brunswick jusqu'à la prise de Québec.
" Conséquemment, un grand nombre de papiers concernant l'histoire du territoire appelé
" aujourd'hui Nouveau-Brunswick, se trouvent dans les documents français qui ont rap-
" port à Québec et au Cap-Breton. Un grand nombre d'Acadiens réfugiés s'enfuirent
" au Nouveau-Brunswick après l'expulsion de 1755 et il existe aujourd'hui au delà de
" 80,000 de leurs descendants dans cette province.

" Il y a environ un demi-siècle, trois volumes de documents français concernant
" l'histoire des premiers temps de cette province, furent transcrits à Québec d'après les
" copies obtenues des originaux du Bureau de la Marine, à Paris. J'ai préparé un som-
" maire complet de ces trois volumes. On n'a presque rien fait depuis, pour conserver les
" archives de la province ; des personnes sont laissées en possession de documents, pendant
" des mois et même pendant des années. En 1902 et en 1903, j'ai préparé un index des pa-
" piers de la législature de cette province, à partir de l'assemblée de la première législature
" en 1786, jusqu'à 1858. Cet index forme deux gros volumes et fournit des références
" sur les papiers concernant la période qui précède. Ces documents sont conservés
" dans un cabinet où ils sont déposés dans une large voûte à l'épreuve du feu et sont en
" bon ordre. M. Milner avait déjà collectionné précédemment et mis en ordre un cer-
" tain nombre de documents qui se trouvaient dans les mansardes de l'édifice d'un
" département ; j'ai obtenu du gouvernement la faveur de les faire descendre dans une
" chambre de l'édifice du parlement ; ils sont d'un accès facile à cet endroit et j'en ai
" préparé une liste complète. Ces documents se rapportent à l'administration des
" bureaux du secrétaire provincial, des travaux publics et de l'arpenteur général ;
" un grand nombre de ces papiers sont très importants. Les papiers du Conseil exécutif
" se trouvaient également dans une mansarde du bureau du secrétaire provincial, mais
" le chef du bureau du Conseil exécutif les a fait transporter dans un endroit plus acces-
" sible, où nous sommes à en préparer un catalogue.

DOC. DE LA SESSION No 18

" Ces papiers contiennent naturellement l'histoire des événements qui se sont passés " dans l'intérieur de la province et complètent les minutes du conseil exécutif qui sont " tantôt suffisamment intelligibles et tantôt bien incomplètes. Pour bien comprendre " les questions de différente nature qui furent soumises à la Chambre d'Assemblée, il " est nécessaire de prendre connaissance des papiers de la législature et de ceux du con- " seil exécutif. Par exemple, en 1785, lorsque la première élection eut lieu dans la ville " de St-Jean, il y avait deux catégories de candidats sur les rangs, ceux de l'aristocratie " et ceux de la démocratie. Comme aucune loi relative au droit de suffrage n'avait été " promulguée jusqu'alors, la question fut laissée à la décision du gouverneur en son " conseil qui accorda le droit de vote à toute personne qui résidait dans la province depuis " trois mois. Les candidats démocratiques remportèrent la victoire par une grande ma- " jorité. Une revision du scrutin fut demandée immédiatement et le shérif, M. Oliver, " en fut chargé. Cette revision eut pour effet de faire retrancher 180 votes à chacun " des six candidats qui avaient obtenu la majorité des votes enregistrés et de faire décla- " déclarer les candidats de l'aristocratie élus. Les électeurs dont les votes furent mis " de côté ayant résidé dans la province aussi longtemps que les autres, il en résulta que " cette affaire prit le caractère d'une injustice révoltante. Les candidats défaits adres- " sèrent une pétition à la législature pour faire reconnaître leurs droits, mais leur deman- " de fut mise de côté sous le prétexte subtile qu'ils auraient dû contester immédiatement " la décision du shérif. Les papiers de la législature contiennent cette pétition, mais en " référant à ceux du conseil exécutif, nous trouvons la question exposée plus clairement. " Ces derniers contiennent les divers documents échangés entre le shérif et les candidats, " dans lesquels se trouvent l'exposé des faits et un compte rendu de la question par le " shérif. La suite de ce conflit est assez étrange. Pour s'épargner l'ennui de recevoir " d'autres pétitions, la législature adopta une loi considérant offense criminelle le fait de " présenter une pétition demandant des changements dans le gouvernement, (?) où dans " l'ordre de choses établi, à moins que telle pétition n'ait été préalablement approuvée " par le grand juré à une assemblée trimestrielle, ou par au moins trois magistrats. Ces " faits nous montrent que les fraudes électorales ne sont pas une invention moderne, " mais qu'elles étaient en vogue au dix-huitième siècle, au milieu d'une population qu'on " nous a souvent donnée comme exemple à imiter.

" Maintenant que mon travail à Frédéricton est pratiquement terminé, je puis dire " que j'ai préparé des listes de tous les documents qu'il m'a été possible d'examiner et " que j'ai réussi à les faire déposer dans des endroits où ceux qui étudient l'histoire du " Canada, pourront avoir accès. J'emporte à mon départ, l'espoir que le gouvernement " provincial établira, dans un avenir rapproché, un bureau pour les archives ; qu'il s'oc- " cupera de rassembler tous les documents précieux dans un endroit à l'épreuve du feu " et chargera quelqu'un d'en prendre soin.

" Il reste à faire dans les provinces maritimes une liste des documents historiques " que possède le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et une visite à tous les chefs- " lieux de comtés afin d'obtenir des renseignements au sujet des matériaux historiques " qui peuvent exister dans ces endroits. Si nous ajoutons à cela, la tâche de découvrir " les documents privés que possèdent certaines personnes, l'examen des registres d'églises " et la transcription des épitaphes placées sur les vieux tombeaux, pour commémorer les " actes remarquables de la vie humaine, il paraîtra évident qu'il reste encore beaucoup " de recherches à effectuer avant de compléter la collection de nos archives ".

M. Laidlaw, qui fait partie du personnel de notre bureau, a commencé l'examen des archives de l'ouest du Canada, avec le précieux concours du Dr. Bain de la bibliothèque publique de Toronto. Il est désirable de voir organiser ce système d'investigation sur une plus grande échelle dans toutes les parties du Dominion, parce que ces perquisitions font comprendre toute l'importance de conserver les documents publics et privés.

Le nombre de ceux qui font des recherches historiques augmente : l'activité manifestée par le peuple des Etats-Unis à l'égard de tout ce qui concerne l'histoire de ce pays, histoire intimement liée à la nôtre pendant de nombreuses années, a peut-être commencé

à faire sentir son influence parmi nous. Ce qui est possible encore, c'est que la prospérité de notre pays, après avoir amélioré la situation sociale d'un grand nombre, leur a permis de se livrer plus sérieusement à ce travail. Quelle qu'en soit la cause, il est évident qu'à l'heure présente le goût de l'érudition s'accentue chez ceux qui s'occupent de notre histoire et qu'ils font des efforts pour la construire sur des bases scientifiques. Cet élan fait naître les plus belles espérances. Mais avant de voir les chercheurs bénéficier de l'héritage splendide que leur ont laissé les siècles passés, il incombe à l'Etat d'entreprendre une grande tâche, une tâche dont l'importance n'est pas réalisée à l'heure actuelle. Les volumes que nous possédons et qui sont accessibles au public, à cause de leur nombre insuffisant et de la nature de leur contenu, ne répondent pas aux besoins de l'histoire générale ni de l'archéologie. Nous avons eu l'habitude d'attacher peu d'importance aux documents n'ayant pas de rapport à ce qui s'est passé dans les limites de notre territoire actuel. Mais il est impossible d'écrire l'histoire du Canada sans sortir du domaine de l'historien local ; nous devons étendre nos recherches au loin, afin de réunir toutes les matières qui peuvent jeter quelque lumière sur chaque phase de notre histoire. Nous avons peu de choses dans nos archives concernant le remarquable développement des colonies qui finirent par provoquer la jalousie des deux plus grandes puissances de l'Europe et amener le conflit colonial entre la France et l'Angleterre. Cependant, cette période, bien antérieure au commencement d'une histoire cohérente des Etats Unis, est très intéressante par ses rapports avec notre développement national.

Il est vrai que les archives de plusieurs pays n'ont été explorées qu'en partie pour notre compte et dans une proportion moindre encore que je ne l'ai fait entendre. Il est possible aussi, qu'il existe des sources plus fécondes encore que nous avons à peine commencé à exploiter. En effet, sous le régime français et sous la domination anglaise, nous trouvons une longue liste d'illustres personnages dont les carrières furent intimement liées à l'histoire du Canada. Les descendants d'un grand nombre de ces personnages doivent posséder des trésors d'une inestimable valeur, qu'il nous faudrait compter parmi nos archives, avant de pouvoir offrir aux travailleurs les matériaux nécessaires à la confection d'une histoire complète. Au cours de l'année dernière, quelques efforts ont été faits en vue de découvrir des documents de ce genre. Il y a quelques mois, M. Biggar a examiné en Ecosse la collection Selkirk et y a trouvé au delà de trois mille documents privés qui fournissent des renseignements précieux sur l'état de la société canadienne, depuis 1810 jusqu'à 1830. Nous avons obtenu la faveur de faire transcrire les archives de la famille Durham, parmi lesquelles nous ferons sans doute des découvertes de grande valeur ; le comte Durham, le représentant actuel de cette famille, a généreusement offert de faire cadeau de quelques originaux à notre bureau des archives. Les archives des familles Townshend et Chatham, qui forment deux autres collections importantes, ont été transférées au " Public Record Office ", à Londres, pour y être examinées par notre représentant. En vue de faciliter notre travail à Paris, quelques originaux des archives du département du Finistère ont été envoyés à cet endroit.

Tous ces faits, démontrent ce que des recherches peuvent produire ; cependant les efforts qu'il nous est permis de faire présentement, pour obtenir de semblables résultats, ne répondent pas aux besoins qui se font sentir. L'entreprise de faire, sur une grande échelle, la collection des archives canadiennes me paraît noble, patriotique et bien digne de l'étude sérieuse du gouvernement et des membres des deux Chambres. Ce travail entraînerait une augmentation de dépenses, pendant quelque temps, mais cette dépense ne serait rien en comparaison des avantages immédiats et futurs qu'on obtiendrait.

Je crois donc que nous devons avoir à cœur et que nous devons considérer comme un devoir, de recueillir les documents qui permettront à nos historiens de retracer les progrès des siècles ; de consigner dans nos annales les épreuves que nous avons eu à supporter et les triomphes que nous avons remportés, de mettre en relief les caractères et les passions qu'ont développés les âges, de signaler les institutions de réformes et les œuvres qu'ont enfantées les grandes énergies et de mettre en lumière les éléments que nous avons eu à combattre pour la conquête de nos libertés politiques. On prétendra peut-être, que la nécessité de se procurer ces documents n'est pas si pressante, puisque plus tard il nous sera possible encore d'aller aux sources où ils se trouvent. Nous ne devons cependant pas perdre de vue que le feu en détruit tous les ans un nombre incalculable et qu'un très grand nombre sont détériorés par l'humidité ou par d'autres causes. Mais la principale raison pour laquelle nous devrions agir immédiatement, c'est que ceux de notre pays qui s'occupent de travaux historiques sont loin de trouver les avantages qui sont offerts à ceux qui font ce travail aux Etats-Unis ou en Europe. En Angleterre, des comités choisis par la Chambre des Communes, ont été chargés de temps à autre de voir à la conservation et à la publication des archives. Ces comités ont fait des enquêtes qui ont duré des mois, et après avoir reçu des témoignages de la part des experts, et de ceux qui s'occupent de travaux, ils ont par leurs rapports fait connaître que dans les " Public Records " se trouvaient les sources fécondes et véridiques de l'histoire, l'affirmation de progrès de la civilisation et du développement des institutions et une peinture fidèle des mœurs et des coutumes de ce pays. Ces comités ont aussi insisté sur la nécessité de propager la connaissance des archives et d'en faciliter l'accès. Comme résultat de ces investigations, ceux qui s'occupent d'études historiques en Angleterre ont le privilège de consulter la magnifique série des " State Papers ", publiée par le gouvernement et les volumes d'une très grande utilité publiés par la Commission des Recherches Historiques, dont la collection augmente tous les ans. La publication de ces volumes et de quelques autres semblables a conduit à la revision d'une grande partie de l'histoire d'Angleterre.

Lors d'une enquête faite par un comité choisi par la Chambre des Communes, il y a plusieurs années, le président du comité posa les questions suivantes, à un auteur bien connu. " Croyez-vous qu'après les travaux qui ont jeté tant de lumières sur l'histoire " d'Angleterre, un ouvrage aussi inexact que l'histoire d'Angleterre par Hume aurait " aujourd'hui la vogue qu'il eût au temps de sa publication " ? La réponse à cette ques- " tion fut :—" Je ne le crois pas, je dois parler avec le plus grand respect de Robert- " son et de Hume, deux hommes éminents. J'ai appris que leurs ouvrages étaient loin " d'être aussi recherchés et je crois que c'est exact ; mais se fait n'indique pas que " le besoin d'ouvrages historiques d'une érudition profonde, se fait moins sentir ; il révèle " plutôt que ces auteurs ne sont pas allés puiser leurs renseignements aux sources véri- " diques de l'histoire. Il leur fut, sinon impossible du moins bien difficile, à cette " époque d'avoir accès à ces sources et pour cette raison, je n'ai pas l'intention de " les blâmer. On me dit que Hume, après la grande réputation que lui firent ses pre- " miers volumes eut l'avantage de visiter les collections du " State Paper Office " ou " quelques-unes du vaste " Record Offices ". Il se trouvait alors à Londres et sur le " point de continuer son travail, mais ayant peu de temps à sa disposition, il se con- " tenta d'examiner les pièces imprimées qu'il trouva accessibles et constata avec regret " un groupe considérable de manuscrits qui n'avaient pas encore été catalogués."

Je suppose que dans la plupart des cas, nous puisons nos connaissances du passé dans des livres imprimés, mais si les faits que contiennent ces livres sont inexacts, il en

résulte que les connaissances acquises de ce qui s'est passé avant nous sont fausses. Il n'est plus possible d'abandonner plus longtemps à des particuliers, la tâche entière de faire des recherches, depuis que de grands pays ont reconnu qu'il était du devoir de l'Etat de se charger de ce travail. Aux Etats-Unis et en France des séries considérables de documents sont publiées tous les ans et rendent de bien grands services à ceux qui font des travaux historiques. Les gouvernements provinciaux ont fait imprimer, de temps en temps, des collections de documents très utiles. Dans les archives du Dominion que nos travailleurs viennent naturellement consulter, nous n'avons que des sommaires, concernant dans un grand nombre de cas, des documents qui ne sont pas encore transcrits. Bien que ces volumes soient d'une grande utilité, le travailleur est cependant obligé de chercher à l'étranger les renseignements qu'il a raison de nous croire en état de lui donner. La plupart de nos littérateurs ne peuvent donner qu'une partie de leur temps à la tâche de doter le Canada d'une littérature nationale et le moins que nous devons faire pour eux, c'est de leur fournir les documents ayant un caractère public. Il y a actuellement dans l'édifice des archives environ quatre mille volumes de manuscrits, comprenant des originaux et des copies, et après avoir rassemblé toutes les archives déposées dans d'autres endroits, nous atteindrons probablement le chiffre de dix mille. Parmi ces dix mille volumes il n'y en aura probablement pas plus de cinq cents concernant exclusivement le régime français. J'ai déjà fait remarquer dans mon rapport précédent que nous commettons une erreur, en faisant préparer à l'étranger des résumés qui coûtent des sommes considérables. Les personnes qui sont chargées de faire exécuter des copies pour nous dans les autres pays, peuvent très bien indiquer les documents qui intéressent le Canada. De plus, les sommaires que nous possédons des documents français ne renferment pas toutes les matières de valeur qui s'y trouvent. Des sommaires publiés il y a vingt ans, font mention de documents qui n'ont pas encore été transcrits. Quand nous aurons fait copier, non pas une partie qui aura été choisie, mais la collection entière des archives qui se rapportent au Canada, il sera plus facile de préparer rapidement un sommaire avec des copies compréhensibles que nous aurons ici, qu'avec des originaux souvent difficiles à déchiffrer. Il y a actuellement en France un grand nombre de documents à faire copier, bien qu'une liste de la plupart ait été préparée depuis plusieurs années. Pour cette raison je me permettrai de suggérer qu'il est urgent de prendre les moyens d'augmenter le nombre de nos copistes. Il y a dans les villes de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, des collections d'archives qui devraient être transcrites. Durant une période de cent cinquante ans, l'histoire de ce pays se rapporte au régime français et il est raisonnable que ceux, Anglais ou Français, qui font des travaux historiques, puissent trouver dans les archives du Dominion tous les renseignements dont ils ont besoin concernant cette période. Le dix-septième siècle a été réellement le berceau de notre histoire ; c'est alors que les coutumes et les institutions du vieux monde ont été transplantées sur nos bords. En outre, si nous prenons en considération que la proportion des documents anglais que nous possédons est immense, je crois que mes suggestions méritent une attention spéciale. Une année de dépenses généreuses et une organisation systématique nous permettront d'augmenter sensiblement notre collection de documents français. Nous devons de plus, considérer qu'après avoir collectionné, conservé et classifié nos archives, nous aurons fait plus que répondre aux demandes de ceux qui font des recherches historiques. Ces archives seraient d'ailleurs d'une utilité générale ; elles sont souvent nécessaires à l'administration de la justice et à la détermination des droits civils ; assez souvent aussi des plans et des papiers de nos archives sont indispensables.

Dans un vaste pays comme le Canada, il n'est pas possible de mettre les amas de documents que nous avons dans la division des archives, à la disposition de tous ceux qui aujourd'hui ou plus tard pourraient avoir besoin de les consulter. Il est donc désirable que des mesures soient prises, en vue de mettre les documents importants concernant les époques les plus remarquables et les problèmes les plus intéressants de notre histoire, à la portée du nombre croissant de ceux, Canadiens et autres, qui s'intéressent à notre histoire et à nos institutions.

Le premier volume préparé pour répondre à ce besoin, contient des documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada depuis la cession jusqu'à l'acte constitutionnel de 1791. Ces documents, bien que disposés par ordre chronologique autant que possible, pourraient être classifiés en trois groupes.

I. Documents purement officiels et légaux, tels que : termes de capitulation, traités, proclamations, ordonnances, et statuts du gouvernement impérial établissant ou amendant la constitution de ce pays.

II. Documents contenant les vues et les désirs exprimés par les habitants de ce pays, au sujet du futur gouvernement ; ce groupe contient aussi les documents dans lesquels se trouvent des critiques et des exposés de la politique du gouvernement britannique à l'égard du gouvernement canadien. Ces derniers nous font connaître les pétitions présentées par différentes classes de citoyens, les intérêts en jeu au milieu des éléments qui formaient la population du pays ainsi que les rapports des gouverneurs et les déclarations du gouvernement impérial à l'égard de sa politique concernant le Canada.

Compte rendus spéciaux de source officielle établissant la condition actuelle du pays sous le rapport économique et contenant des renseignements précieux pour ceux qui sont chargés de préparer une politique coloniale et de façonner les mesures constitutionnelles pour le gouvernement du Canada.

Plusieurs de ces documents sont déjà imprimés, mais ils ne le sont pas tous d'après leur forme authentique et quelques-uns sont devenus tellement rares, qu'il ne s'en trouve des exemplaires que dans quelques bibliothèques. Nous avons pris grand soin, dans tous les cas, d'obtenir une copie exacte des documents d'après leur forme primitive.

Certaines parties de quelques traités et rapports, etc., ne se rapportent qu'indirectement aux questions constitutionnelles, mais nous avons cru qu'il valait mieux présenter le document complet plutôt que de le mutiler, en ne publiant que les parties essentielles sous forme d'extraits.

Il est à espérer que ces renseignements authentiques vont suffire, non seulement à bien faire comprendre la constitution d'après laquelle le Canada a été gouverné, mais en même temps à faire juger d'une manière impartiale, les motifs d'intérêt multiples et les considérations politiques qui ont fini par donner à cette constitution sa forme actuelle et à faire saisir la validité et l'opportunité des propositions qui furent tour à tour mises de côté avant que le travail ne fut terminé.

Dans les cas nécessaires, des notes ont été ajoutées au bas des pages, au sujet des faits concernant les personnes et les endroits et indiquant en même temps d'autres sources de renseignements, mais il ne se trouve nulle part la moindre interprétation des documents. Il est à espérer que l'index qui a été préparé donnera de la valeur à ce volume.

J'ai peu contribué à la préparation de cet intéressant ouvrage. Je n'ai fait que recueillir et comparer les documents, préparer l'index et suggérer certaines méthodes quant à l'arrangement des matières. Le professeur Adam Shortt, M.A., F.R.S.C. de l'Université Queen, s'est chargé de la rédaction de la préface et des notes.

La généreuse coopération que les chercheurs du Canada et des Etats-Unis ont accordée à la division des archives durant l'année dernière, aura pour effet, je l'espère, de faire naître une vaste organisation coopérative comprenant tous les endroits où il existe des documents utiles à l'histoire. Il se manifeste aujourd'hui une tendance à un échange réciproque de renseignements. Si une semblable entente doit se réaliser, notre littérature canadienne en retirera de grands avantages et nos dépenses pour opérer des recherches, diminueront sensiblement. Lors de ma visite dans le sud des Etats-Unis et au Mexique, j'ai trouvé les autorités des universités et des sociétés historiques de ces endroits, enchantées de me procurer les documents canadiens qu'elles possèdent ; en retour il peut se faire que nous puissions leur fournir des informations qui leur seront utiles dans leur champ d'action.

Le sommaire que nous publions cette année, a été préparé par le Rév. P. M. O'Leary. Le rapport ne contient qu'une petite quantité des documents que j'ai trouvés pendant le peu de temps que j'ai pu employer à faire des recherches. Ils suffisent cependant pour démontrer la nécessité de continuer nos investigations. Je dois au professeur Alvord d'Urbana, la faveur d'avoir examiné la collection de Kaskakia. Les documents de cette collection et de celle de Caokia, ont été trouvés de temps à autre dans différents endroits, mais on semble croire qu'il en manque un très grand nombre. Nous publions textuellement ci-après une partie de la conférence du professeur Alvord lue devant l' " Illinois Historical Society" il y a quelques mois, et qui contient l'histoire de la découverte de ces documents.

"C'est à titre d'agent de l' "Illinois Historical Society " que je me présente à vous dans " l'intention de faire un rapport contenant une révélation très importante pour tous ceux " qui s'intéressent à l'histoire du Nord-Ouest et surtout à celle de l'Illinois. Les documents " de Kaskakia que pendant longtemps nous avons cru détruits, ont été retrouvés. Je " ne devrais pas dire retrouvés, parce que ces papiers n'ont jamais été perdus ; mais la " tradition de leur destruction complète a été tellement répandue et accréditée, surtout " par M. E. G. Mason, dans ses publications " John Todd " et " John Todd's Record " Book," qu'on n'espérait plus remettre la main sur ces papiers.

" Les directeurs de la " State Historical Library " m'envoyèrent au cours de l'été " dernier, dans le sud de l'Illinois pour y faire des recherches historiques pendant un mois. " J'ai trouvé un grand nombre de papiers intéressants, mais inutile de dire que la décou- " verte des documents de Kaskakia supposés perdus, a été la plus importante et la plus " inattendue que je m'attendais de faire. On m'avait dit, avant mon départ pour Chester, " que mes recherches à cet endroit auraient d'excellents résultats ; j'avais appris de diffé- " rentes sources que des registres et des papiers du dix-huitième siècle se trouvaient dans " le bureau du greffier de la Cour de circuit. Aussi suis-je parti avec l'espoir de trouver " non seulement les documents dont on m'avait parlé, mais d'autres encore qui devaient " être dans les environs.

" La tâche me fut plus facile que je ne l'avais prévu : après avoir pris connaissance " de trois vieux registres français placés sur des rayons, j'ai continué mes recherches " et je n'ai eu recours à aucune science occulte, pour trouver au-dessus de certains casiers, " dans le bureau du greffier, derrière une corniche qui les surmonte, trois grands sacs et " quatre paquets de vieux papiers. L'examen que j'en ai fait m'a révélé que la moitié " étaient des papiers rédigés en français, pendant les années 1720 à 1790. D'après le " calcul d'un comité nommé par les commissaires du comté de Randolph pour faire l'in- " vestigation de ces documents, avant de les envoyer à l'université de l'Illinois où je dois

" les examiner, il y en avait 2950 ; cependant un grand nombre de documents contiennent " des annexes que le comité a omis de compter et il en résulte que le nombre de ces do- " cuments doit atteindre le chiffre de 3,500.

" En 1772, le commandant anglais ayant transféré le siège du gouvernement de l'Illi- " nois du Fort de Chartres à Kaskakia et les archives ayant été transportées en même " temps, nous trouvons par conséquent dans cette collection, des documents qui " ont été rédigés à ces deux endroits. En 1848, les archives laissées à Kaskakia, depuis " 1772 jusqu'à cette date, furent déposées à Chester devenu le chef-lieu du comté de " Randolph. Pendant nombre d'années, les documents les plus anciens, y compris les " papiers français, furent abandonnés dans les boîtes à marchandise dont on s'était servi " pour les transporter de Kaskakia. Ils restèrent pendant 10 ans dans une aile du " palais de justice, sur le palier d'un escalier. En 1878, le greffier de la cour les fit em- " baller et transporter à l'endroit où je les trouvai l'été dernier. Ce dernier déplacement " des vieux documents français fut sans doute très vite oublié parce que l'année suivante, " M. Mason, s'étant rendu à Chester, apprit qu'ils avaient tous été détruits à l'excep- " tion du ' Record Book de John Todd ' qu'il trouva dans le bureau du greffier, à l'en- " droit ou sont déposés les combustibles.

" Vous serez, sans doute, heureux de connaître la quantité des vieilles archives de " Kaskakia qui ont été conservées. Nous avons deux moyens à notre disposition pour " établir cette proportion ; ni l'un ni l'autre ne nous fournissent des chiffres rigoureuse- " ment exacts, mais ils nous donnent une idée des pertes qui ont été subies. Dans le bureau " du greffier de Belleville, j'ai trouvé dans le ' Record A ', la copie d'un reçu délivré " à François Charbonneau de la ' Virginia Court ' de Kaskakia, par William St. Clair, " premier greffier du comté de St. Clair, par lequel il est attesté que le dit Charbonneau " a déposé des documents dans les archives du greffier du territoire nouvellement formé. " Ce reçu est daté de Kaskakia, le 12 juin 1790 ; St. Clair y fait mention de six regis- " tres de documents, tous plus ou moins endommagés, de quatre liasses de papiers por- " tant le titre de ' Papiers Terriers ' et de 1308 actes de vente.

" Il est regrettable que Saint-Clair se soit borné à donner une description extérieure " de ces volumes, sans rien dire de leur contenu. J'ai trouvé trois registres à " Chester dont on a pris si peu de soin qu'ils sont aujourd'hui dans un pire " état que lorsqu'ils ont été délivrés au gouvernement des Etats-Unis ; aussi je n'ai pu " identifier qu'un seul volume de ceux dont parle Saint-Clair. Les deux autres sont-ils " de ceux dont il est question dans le reçu ? Il m'est impossible de l'affirmer. Quant " aux liasses de " Papiers Terriers " dont il ne reste que quelques feuilles, ce sont des " listes de fiefs concédés sur le domaine royal, durant la quatrième décade du dix-hui- " tième siècle. Le nombre d'actes de vente que j'ai constatés, me porte à croire que cette " dernière collection est à peu près complète.

" Il nous a donc été possible d'établir le nombre de documents déposés parmi les " archives de l'Illinois durant le dix-huitième siècle ; maintenant, partant de ce nombre, " nous pouvons trouver le montant qui a été conservé. Parmi les registres découverts " à Chester, il y en a un qui contient une série d'actes notariés rédigés à différentes " périodes. La plus ancienne liste ou index de cette série, préparée par ordre alphabétique, " comprend les années 1720 jusqu'à 1756 ; mais vu qu'il y manque un grand nombre de " pages du répertoire des premiers notaires de l'Illinois, nous sommes obligés d'avoir " recours à celui de Barrois, pour les années 1737 jusqu'à 1756,qui a été entièrement con- " servé. Il renferme pour cette période 2.089 actes rédigés par Barrois lui-même ou déposés " par d'autres dans son étude ; ceci donne une moyenne de 106 par année. Nous trouvons " très peu d'actes pour les années 1720 et 1721 ; et pour cette raison, je commence mon " calcul à partir de 1722. Si la moyenne de 106 par année s'est maintenue de 1722 à " 1790, nous obtenons un total de 7,208 actes notariés rédigés pendant cette période

" Il est possible de combattre de deux manières l'estimation que je viens d'établir. " 1° Les années 1737 jusqu'à 1756 ont été les plus prospères du dix-huitième siècle, de " sorte qu'une moyenne aussi élevée pour des actes de ce genre ne s'est peut-être pas " maintenue durant toute la période. 2° Ce répertoire ne renferme que les actes nota- " riés tandis que les archives judiciaires comprenant les dépositions, les papiers rédigés " par d'autres fonctionnaires, les lettres d'instruction, la correspondance officielle, etc., ne

" s'y trouvent pas. Si de telles objections devaient prévaloir, il en résulterait que " le surplus établi par la dernire objection comblerait largement le vide que la pre- " mière pourrait faire subir à mon estimation et par conséquent, je persiste à croire " que le nombre donné ci-dessus est plutôt au-dessous du chiffre exact.

" Une autre partie du répertoire contient une série de documents quelque peu " différents des précédents, que le greffier de la cour a classifiés par ordre chronologique, " mais celui-ci ayant omis de spécifier les papiers qu'il rédigea comme notaire et ceux " qu'il rédigea comme fonctionnaire, il en résulte que cette série comprend des pièces de " toutes sortes. Bien que les matières de cette série qui ont été conservées, ne com- " prennent que quelques années, cependant celles-ci embrassent plusieurs époques et " nous fournissent des données suffisantes pour établir une moyenne. Ainsi, nous " avons pour 1737, 180 actes ; pour 1752, 105 actes ; pour 1758, 72 actes ; pour " 1783, 85 actes ; et pour 1794, 92 actes. Ces montants additionnés nous donnent " une moyenne de 105 par année, par conséquent un de moins que le chiffre de la " moyenne précédente. Considérant que les correspondances officielles des commandants " et des juges, que les papiers militaires de toutes sortes et que tous les documents pré- " parés par les nombreux fonctionnaires des gouvernements de cette période ne s'y trou- " vent pas, nous devons conclure que le chiffre que je viens de produire, n'est pas assez " élevé et qu'il doit dépasser 8,000. Ensuite, sachant que le nombre de documents " trouvés à Chester ne dépasse pas 3.500, nous arrivons à la conclusion qu'il manque " 50 à 60 pour cent de la collection de Kaskakia.

" Bien que je n'aie pas encore fait une étude sérieuse de ces papiers, je crois pou- " voir indiquer la nature de leur contenu. Ce sont pour la plupart, des actes notariés " rédigés au Fort de Chartres et à Kaskakia ; ils sont presque tous écrits en français et " d'après les formules de la loi française. A cette époque, le notaire du roi était un per- " sonnage beaucoup plus important que le " public notary of the english law " ; ses " actes avaient la force légale des jugements d'une cour américaine. Dans toutes les " transactions de la vie civile, nous le voyons aussi souvent à l'œuvre que le curé de " paroisse dans l'exercice de son ministère. Ses services étaient requis pour les mariages " dont il rédigeait les contrats et nous le voyons presque aussi souvent que le curé, " auprès des mourants. On avait également besoin de lui pour la formation des sociétés, " les prêts d'argent, les remboursements, la passation de baux, les règlements de succes- " sions, les ventes aux enchères et pour dresser un inventaire de même que pour tout " autre contrat, soit pour livrer des marchandises ou pour se procurer la main-d'œuvre : " cette dernière catégorie comprenait l'apprentissage. Ce qui précède nous montre que " les relations de l'ancien notaire français avec les classes commerciales et sociales au milieu " desquelles il vivait, étaient illimitées et qu'il n'y avait pas de figure plus sympathique " au sein d'une population française, soit dans une ville ou dans un village. Nous trou- " vons dans la collection de Kaskakia, des originaux rédigés par les notaires du roi, rela- " tifs à toutes les transactions mentionnées plus haut. La découverte de centaines de " documents comme ceux de Kaskakia, n'ajouterait pas grand chose aux connaissances " que nous possédons de l'histoire de l'Illinois ; en effet, il n'y a rien d'extraordinaire à " retirer de la monotone répétition " Par devant le notaire royal de l'Illinois." Cepen- " dant il ne faut pas les mettre complètement de côté, car une investigation sérieuse de " cette collection nous apprendra que ces papiers peuvent rendre de grands services ; " ils nous fournissent de précieux renseignements au sujet des histoires de familles, des " méthodes d'affaires et des coutumes des Français de cette époque dans la vie commer- " ciale et sociale.

" Les actes notariés forment la plus grande partie de la collection de Kaskakia, mais " cette partie est loin d'être la plus importante. Ce sont les archives judiciaires, " en volumes ou en feuilles détachées, qui forment la série la plus utile et la plus intéres- " sante ; il s'y trouve de nombreux documents qui, pour la première fois, nous permettent " de nous rendre compte des changements de forme de gouvernement dans cette région. " Ces archives contiennent un grand nombre de pétitions de toutes les périodes du dix " huitième siècle : les unes demandant la protection de l'autorité contre des abus, les " autres des concessions de terrains. On y trouve aussi des dépositions faites devant diffé- " rents juges de paix, des comptes-rendus de procès et de l'exécution finale des jugements

" de la cour, de même qu'un registre très incomplet, contenant vingt pages, relatif aux " séances de la cour sous le régime français ; ce registre commence avec la première " séance qui eut lieu en 1737, et se termine avec la dernière en 1765.

" On ne trouve pas de semblables documents concernant la période anglaise, car les " archives judiciaires de cette époque qui ont été conservées, ont été transportées à la " " Wisconsin Historical Library." Il est évident que la " Virginia Court " établie par " John Todd, eut de la difficulté à se procurer des livres d'entrées pour son greffier, car " les comptes rendus des séances de la cour se trouvent éparpillés sur des feuilles volantes " ou sur des pages de registres que les greffiers précédents n'avaient pas remplies. Les " documents de Kaskakia concernant la période de la " Virginia Court ", sont loin " d'être comparables à la série complète de ceux qui ont été conservés à Belleville et qui " ont rapport à la Cahokia Court.

" J'ai remarqué une série de papiers qui correspondent aux registres tenus par nos " " recorders " : ce sont des enregistrements de billets, de donations et de conventions " de toutes sortes ; on y trouve aussi quelques ordonnances ou proclamations, des lettres " d'instructions et des procès intentés par le public. Pour la période française, il existe " un registre qui contient l'enregistrement des nominations de tuteurs pour les mineurs " et les renonciations d'épouses ou de veuves faisant partie de communauté de biens. Ce " volume contient 68 pages, mais il n'y en a que 32 concernant la cour française ; les " autres ont été utilisées par un greffier de la "Virginia Court" qui y a enregistré des actes. " Parmi les documents de cette catégorie, les mieux conservés sont ceux de la période " anglaise : ils formaient primitivement 444 pages, mais il en manque actuellement 41. " On y trouve des copies de documents relatifs aux périodes précédentes et des actes " rédigés à des époques récentes. Quelques uns de ces derniers sont écrits en anglais, " mais la plus grande partie le sont en français. J'ai remarqué aussi une série de lettres, " la plupart écrites à des magistrats au sujet de questions légales et un certain nombre " ayant rapport à diverses questions. Le nombre de ces lettres n'est pas consi- " dérable pour la période française, il l'est beaucoup plus pour la période anglaise de " même que pour la période subséquente à cette dernière. Cette série comprend plusieurs " lettres écrites par les commandants espagnols du Fort Saint-Louis aux commandants " anglais et plus tard aux juges de paix de la Virginie.

" La dernière catégorie contient des documents provenant de différentes sources. La " variété de cette catégorie est telle qu'il est impossible d'en donner un sommaire ; cepen- " dant on y trouve les papiers les plus utiles et les plus importants de la collection de Kas- " kakia. J'y ai trouvé des comptes rendus très intéressants concernant les premières élec- " tions du Nord-Ouest ; il y en a un qui contient la publication de l'élection de deux juges " de paix à Prairie du Rocher, au mois de mai 1779 ; un autre nous apprend que lors d'une " élection à Kaskakia en 1781, on s'est servi à la fois de liste de votation et du ballotage " et qu'il y avait 16 candidats et 27 voteurs. J'ai trouvé dans cette série le document " relatif au serment que la population de Vincennes prêtât le 24 juillet 1778, par lequel " elle renonçait à Georges III et jurait fidélité à la Virginie. Cent quatre vingt trois " personnes signèrent, mais la plupart firent leur marque. J'ai remarqué aussi durant " la période anglaise le document le plus intéressant de tous peut-être : c'est un plan de " gouvernement civil pour l'Illinois ; il ne comporte ni date ni signature et il n'y est pas " fait mention de l'endroit de sa rédaction, mais il est évident que ce plan fut préparé " par le gouvernement militaire, vers 1775.

" D'après la description que je viens d'en faire, vous voyez que la collection de Kas- " kakia contient surtout des papiers privés tels que contrats, actes, etc., un nombre " considérable d'archives judiciaires de toutes sortes et un nombre moindre de docu- " ments rédigés par des fonctionnaires du gouvernement. En dehors de ceux qui s'occu- " pent de recherches historiques, cette collection paraîtra curieuse, mais personne ne " croira qu'elle peut être de grande utilité, tandis que l'historien y voit les empreintes " instructives du passé, ce qui reste des sociétés disparues. Ces documents nous permet- " tent de reconstruire l'ordre politique, social et économique dans lequel ont vécu les po- " pulations d'autrefois ; ils sont pour l'historien ce que les empreintes et les ossements des " animaux trouvés dans les rochers sont pour le paléontologiste. Nous avons raison de " croire que cette collection nous permettra, pour la première fois, de suivre année par " année le sort inconstant des établissements français de la vallée du Mississipi.

" Telle est la collection de Kaskakia. Elle éclaire toutes les périodes du dix huitiè-
" me siècle, et, pour cette raison, nous devons considérer la découverte de ces documents
" comme un fait important dans l'histoire des recherches historiques de l'Illinois. Ce-
" pendant, si intéressants que soient ces documents qui concernent une période roma-
" nesque de notre histoire, il ne faut pas néanmoins exagérer leur valeur. En effet, en
" parcourant cette écriture difficile à lire, il est presque impossible pour l'historien de
" s'élever au-dessus de l'enthousiasme de l'antiquaire lorsque celui-là constate que ce ne sont
" pas ces colons français qui ont jeté dans le sol de l'Illinois la semence de cette vigueur
" qui a fait cet état un des plus grands de l'Union. Notre histoire commence véritable-
" ment à l'arrivée des 'Virginians', et les documents de Kaskakia qui concernent cet
" évènement, ont une bien grande valeur. Le désir de connaître la vérité, l'exactitude
" des faits et ce qui s'est passé avant l'arrivée des véritables fondateurs de cet état, peut
" seul rendre intéressants les événements en rapport avec les noms de Boisbriant, D'Ar-
" taguiette et Delaloere Flançour. Ce n'est qu'à l'apparition des noms de Thomas Brady,
" de John Edgar et de Shadrach Bond que le lecteur reconnaît ceux qui ont incarné les
" qualités morales et physiques qui ont fait la conquête et la civilisation de l'ouest."

RAPPORT CONCERNANT LES DOCUMENTS DE KASKAKIA, DE KAOKIA ET DU FORT DE CHARTRES, CONSERVÉS À L'UNIVERSITÉ DE L'ILLINOIS, URBANA, ILL., SOUS LA GARDE DU PROFESSEUR ALVORD.

" Registre des Insinuations de Donations, etc., au siège des Illinois, " 15 janvier 1737-1769. Ce registre a été conservé à Kaskakia jusqu'au mois de décembre 1754, au Fort de Chartres jusqu'à 1765 et à Saint-Louis jusqu'à 1769.

" Registre de la mission de Cahokia—28 mai 1773, jusqu'au 28 octobre 1778."

" Procès-verbaux de la cour du comté de Cahokia ; 31 décembre 1778, jusqu'au 30 avril 1779.

" Registre des Audiences par le juge de semaine commencé le 9 juillet 1785—réformé le 14 février 1786, à la cour tenue ce dit jour ".

" Registre des plaids-communs du comté de Saint-Clair (Cahokia) octobre 1795 jusqu'à 1796."

NOTE—Les documents qui précèdent sont reliés et bien conservés ; ils contiennent à peu près sans interruption, l'histoire de cet important district, de 1737 à 1796.

LES DOCUMENTS DE KASKAKIA.

L'examen de cette immense collection de 3,000 documents de toutes sortes, n'étant pas encore entièrement terminé, le plus qu'il est possible de faire présentement, c'est de donner la classification suivante divisée sous des titres généraux et par période :—

1720–1729.	Ventes aux enchères		7
	Comptes		4
	Contrats d'affaires		30
	Certificats		2
	Contrats de mariage		23
	Contrats de service		14
	Archives judiciaires		14
	Déclarations devant notaire		2
	Partages de propriété		2
	Echanges (1 annexe)	1	2
	Tutelles (5 annexes)	5	13
	Papiers de huissiers		4
	Inventaires (1 annexe)	1	23
	Ventes judiciaires		2
	Concessions de terrain (1 annexe)	1	10
	Baux (1 annexe)	1	16
	Lettres (3 annexes)	3	3
	Divers	8	8

	Reçu notarié (1 annexe)	1	1
	Pétitions		15
	Documents politiques		3
	Procurations		12
	Billets		9
	Reçus		11
	Ventes (2 annexes)	2	70
	Règlements de succcessions (4 annexes)	4	16
	Testaments (1 annexe)	1	9
1730-1739.	Ventes aux enchères (7 annexes)	7	3
	Apprentissage		1
	Comptes		4
	Contrats d'affaires		62
	Certificats		10
	Contrats de mariage		25
	Contrats de service		46
	Archives judiciaires (8 annexes)	8	10
	Déclarations devant notaire		8
	Donations		12
	Echanges		2
	Tutelles (1 annexe)	1	9
	Papiers d'huissiers		4
	Inventaires (3 annexes)	3	14
	Ventes judiciaires		9
	Concessions de terrain		5
	Baux (1 annexe)	1	14
	Divers		5
	Reçu notarié		1
	Pétitions (4 annexes)	4	12
	Documents politiques		5
	Procès-verbaux		2
	Procurations		9
	Billets		22
	Reçus		35
	Ventes		107
	Règlements de successions		11
	Testaments		4
1740-1749.	Apprentissages		2
	Ventes aux enchères (3 annexes)	3	8
	Comptes		2
	Contrats d'affaires (2 annexes)	2	95
	Archives judiciaires (9 annexes)	9	27
	Contrats de service (1 annexe)	1	54
	Déclarations devant notaire		6
	Partage de propriété		1
	Donations		7
	Echange		1
	Tutelles		33
	Papiers d'huissiers (1 annexe)	1	5
	Inventaires (12 annexes)	12	42
	Baux (5 annexes)	5	24
	Lettres		3
	Divers		1
	Reçus notariés (5 annexes)	5	8
	Pétitions (8 annexes)	8	33

	Document politique		1
	Procès-verbaux		6
	Procurations		17
	Billets		72
	Reçus (7 annexes)	7	68
	Ventes (16 annexes)	16	200
	Règlements de successions (1 annexe)	1	37
	Testaments (6 annexes)	6	14
1750-1759.	Archives judiciaires		1
	Donations		2
	Echanges		3
	Papiers d'huissiers		8
	Ventes judiciaires		7
	Pétitions		4
	Procès-verbal		1
	Reçu		1
	Ventes (3 annexes)	3	128
	Testament		1
1760 à 1765	Vente aux enchères		1
	Compte		1
	Contrat de mariage		1
	Archives judiciaires		1
	Partage de biens meubles		1
	Donation		1
	Echanges		2
	Papiers d'huissiers		3
	Ventes judiciaires		2
	Concessions de terrains		6
	Pétition		1
	Document politique		1
	Procès-verbaux		2
	Ventes (1 annexe)	1	2
	Règlement de succession		1
1765 à 1778	Vente aux enchères		1
	Comptes		4
	Contrats d'affaires		2
	Mandats		2
	Certificats		4
	Contrats de mariage (4 annexes)	4	10
	Dépositions devant notaire		5
	Partage de biens meubles		1
	Donation		1
	Tutelles		7
	Inventaires		10
	Vente judiciaire		1
	Baux		3
	Lettres		14
	Divers		4
	Reçu notarié		1
	Pétitions		21
	Documents politiques		3
	Procès-verbaux		4
	Billets		8
	Reçus		19

	Vente (1 annexe)	1	30
	Règlements de successions		4
	Testament		1
1778 à 1790	Appels		2
	Ventes aux enchères		7
	Comptes		15
	Contrats d'affaires		8
	Mandats		8
	Certificat (1 annexe)	1	6
	Contrats de mariage		23
	Contrats de service (1 annexe)	1	10
	Archives judiciaires		15
	Déclarations devant notaire		7
	Partage de propriétés		1
	Donation		1
	Emancipation d'esclave		1
	Echanges		7
	Tutelles (4 annexes)	4	20
	Papiers d'huissiers		4
	Inventaires (1 annexe)	1	9
	Ventes judiciaires		5
	Baux		5
	Concessions de terres		5
	Lettres		25
	Divers		15
	Reçus notariés		3
	Pétitions (5 annexes)	5	116
	Documents politiques		16
	Procurations		9
	Billets (2 annexes)	2	16
	Procès-verbaux (3 annexes)	3	8
	Reçus		20
	Règlements de succession (5 annexes)	5	25
	Sommations		9
	Testament		1
	Papiers illisibles et déchirés		115
	Archives religieuses		3
	Papier antérieur à 1720		1
	Total		2,763
	Annexes		159
	Grand total		2,922

DOCUMENTS EN LA POSSESSION DE M. C. M. BURTON DE DÉTROIT.

Dans un appendice du sommaire qui va suivre (de la collection Burton), nous publions avec la permission de ce dernier, le texte complet de certains volumes.

Bien que concernant des faits exclusivement locaux, cette collection est très intéressante. Elle comprend des originaux et des copies de lettres, des livres de copies de lettres, des ordres militaires et des livres d'ordres, des actes et des contrats rédigés pour les Indiens et les Français de cette époque. Cette collection embrasse deux siècles de l'histoire du Michigan et de la région du Lac.

Les documents de Cadillac (1669-1745) sont des copies des archives de Paris et se rapportent aux événements des premiers temps de Détroit tels que missions chez les

Indiens, guerres et démêlés avec les Anglais etc., etc. Ils sont publiés actuellement par "The Michigan Historical and Pioneer Society's Transactions", Vols. 33 et 34.

Les "Montreal papers" qui font partie de cette collection, ont été transcrits des registres de cours et des minutes de certains notaires de Montréal, et comprennent les années 1682 à 1804. Ils sont relatifs aux engagements de soldats, d'interprètes, de trafiquants et de marchands qui devaient se rendre au pays des Indiens pour y établir des postes de commerce et des missions nouvelles afin d'aider celles qui s'y trouvaient déjà ; ceux qui contractaient de semblables engagements devaient plus tard représenter des maisons de commerce de Montréal et de Détroit. Quelques-uns de ces papiers font mention de Cadillac.

La plus importante série qui vient ensuite d'après l'ordre historique, est celle qui contient les transcriptions des registres de l'église catholique de Sainte-Anne et de celle de l'Assomption ; cette dernière appartenait à une mission huronne établie sur le côté canadien de la rivière Détroit. L'église Sainte-Anne qui appartenait à la première mission établie à Détroit, existe encore. Ces registres (20 volumes) comprennent la période qui s'étend de 1704 à 1842 et nous donnent les dates des baptêmes, des mariages et des sépultures des Français catholiques et des Indiens convertis.

Viennent ensuite des originaux de lettres, des papiers, etc. ayant appartenu à plusieurs des vieilles familles françaises et anglaises de cet endroit. Parmi ceux là, se trouvent les papiers de la famille Askin qui renferment la correspondance de deux générations, des transactions relatives au commerce de pelleterie, des démêlés avec les Indiens et des transactions de terrains. John Askin, marchand et commerçant de fourrure, résidait dans la municipalité de Sandwich. Il servit dans l'armée anglaise, mais il était retiré lorsque la guerre de 1812 éclata. Il parle avec orgueil, dans une lettre, de ses quatre fils, de ses deux petits fils et de ses trois gendres qui faisaient leur service, mais il ne dit pas si parmi eux il s'en trouvait dans l'armée américaine. Sa femme appartenait à une des plus vieilles familles françaises de Détroit. Son journal et ses écrits en général, nous fournissent une peinture originale des intérêts en jeu chez les Français, les Américains et les Anglais. Il eut pour ami personnel Alexander Henry avec lequel il entretint une correspondance suivie. Il se trouva, dans les transactions d'immeubles, en rapports fréquents avec Isaac Todd et James McGill, le fondateur de l'université McGill de Montréal. Dans la série Askin, se trouvent les noms de plusieurs personnages éminents tels que : Arent Schuyler de Peyster, Jonathan Schifferlin, Wm. Dummer Powell, Arthur St. Clair, George Washington, James Wilkinson, William H. Harrison, Jos. Brant, "the Indian" et Leisberger et Heckerwelder, missionnaires moraves.

Les documents de la famille Williams contiennent des faits très intéressants concernant la guerre de 1812 et la "Black Hawk War" ; ces derniers et ceux de la série Askin ont été publiés par *The Michigan Pioneer Collection.*

John R. Williams naquit à Détroit en 1782 et mourut en 1854. Il prépara la première charte de la ville de Détroit et fut le premier maire de cette ville. Il prit une part active aux organisations militaires, au commerce d'immeubles, de pelleterie, etc., et occupa une position sociale parmi les premières familles. Ses écrits qui nous permettent de suivre le développement industriel et social de Détroit à cette époque, ont une grande valeur ; on y rencontre en outre, des noms très intéressants, entre autres : Lewiss Cass, Chs. J. Lanman, Charles Larned, Judge James, B. F. H. Whiterell, Abraham Edwards, Austin E. Wing, Gabriel Richards, Henry Rowe Schoolcraft, Solomon Van Renoselaer de N. Y. et Elias Boudinot.

DOC. DE LA SESSION No 18

'The Woodbridge Papers' contiennent les lettres, les dossiers, les livres de comptes, etc. de William Woodbridge, gouverneur du Michigan, 1840-41. Ces documents sont relatifs à ses années de collège à Litchfield, etc., à sa carrière d'avocat dans l'Ohio où il fut admis au barreau en 1806, à sa nomination de secrétaire du territoire du Michigan en 1814 et à toutes les péripéties de sa vie jusqu'à sa mort survenue en 1861. Il épousa Juliana Trumbull, fille de Jonathan Trumbull, juge du Connecticut et auteur de " McFingal " : c'est probablement cette alliance avec la famille Trumbull, qui explique que dans la série Woodbridge, se trouvent des documents et des narrations inédites du juge Trumbull. Ses écrits, lorsqu'il était receveur des douanes et surintendant du département des Indiens, nous donnent des renseignements précieux sur le développement politique du Michigan à cette époque. D'après la correspondance volumineuse qu'il entretînt avec Lewis Cass, il est évident qu'il eût des rapports très fréquents avec ce dernier. Dans la série Woodbridge se trouvent les lettres les plus intéressantes de toute la collection, savoir : celles de William Hull, de R. J. Meigs au sujet de la guerre de 1812, de James Monroe, de John Adams, de John Quincy Adams, de Gabriel Duval, de Sam'l P. Hildreth, d'Albert Gallatin, du gén. Nathaniel Green, d'Harman Blennerhasset et de plusieurs autres.

Les papiers de James Abbott, premier gardien du bureau de poste de Détroit, de Ferdinand C. Rivard, de Denis et de Théo. Campeau et quelques-uns de ceux de Beaubien, de Godefroy Piquette et de Bisselle, éparpillés çà et là, contiennent une peinture intéressante des vieilles familles françaises et de leur église.

Vient ensuite la série d'Halmer H. Emmons et de ses associés, composée pres que exclusivement de dossiers légaux.

M. Emmons exerça sa profession à Détroit, de 1840 jusqu'à 1877, et fut nommé en 1870, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour l'état du Michigan. Comme avocat consultant de plusieurs compagnies de chemin de fer, il fut dans l'occasion de régler plusieurs questions intéressantes au sujet de propriétés immobilières. Cette série renferme des renseignements intéressants concernant les questions politiques du Michigan à cette époque.

Les papiers du sénateur Jacob M. Howard qui prit une part active à la " Toledo War " et ceux de Ross Wilkins, juge fédéral du territoire du Michigan pour les années 1832-1870, sont pleins d'actualité politique et sociale.

Viennent ensuite, écrites de la main gracieuse de Peter Andrain, greffier de la Cour Suprême du territoire, des copies des registres de la Cour Suprême du territoire du Michigan, pour les années de 1805-1814, et des procès-verbaux des séances du bureau des commissaires de la ville de Détroit, pour l'année 1803-1804. Cette série contient de plus, des copies de documents et des registres concernant le territoire situé au Nord-Ouest de la rivière Ohio pour les années 1790 à 1813 ; les originaux de ces documents sont à Washington, D.C. Les papiers de cette série éclairent d'une manière surprenante la situation politique du Nord-Ouest à l'époque primitive de son existence.

Outre tous les documents qui précèdent et qui ont rapport à des faits locaux, la collection Burton contient des originaux de lettres du général Wayne et du général Wilkinson au Qrtr. M. le gén. John Wilkins, écrites de 1796 à 1798, et qui seront publiées par " The Michigan Pioneer Collection " ; une copie des livres d'ordre d'Anthony Wayne et du général Wilkinson, pour les années 1792 à 1797 ; l'original " General Order Book " du brig. général Winchester, pendant la guerre de 1812 (12 septembre 1812 au 11 janvier 1813) : ce document a été publié dans les comptes rendus de " The Pioneer

Historical Society" ; l'original "General Order Book", tenu par l'adj. général Ed. Baynes, officier anglais qui servit à Québec, au Fort George et à Chambly, pendant la guerre de 1812 ; l'original "Order Book" du colonel Prince, pendant la guerre des patriotes, en 1837 des copies de "La Vie et les lettres" de M. Jacob B. Varnum, neveu de James M. Varnum, et plusieurs autres documents.

"Historique de l'église catholique des diocèses des Etats-Unis" à l'origine de ce pays—Manuscrit du Rév. J. Dilhet, P.S.S. Baltimore 1807.

"La copie des registres de la paroisse Sainte-Anne de Détroit, forme 13 volumes comprenant la période qui s'étend de 1703 jusqu'à 1828 :—

Vol. I	1703–1744.
" II	1744–1780.
" III	1780–1801.
" IV, V, VI	1801–1842.
" VII—Mariages	1842–1873.
" VIII—Sépultures	1843–1872.
" IX—Baptêmes	1846–1860.
" X	1861–1881.
" XI—Baptêmes	1881 jusqu'à nos jours.
" XII—Mariages	1885 jusqu'à nos jours.
" XIII—Sépultures	1873 jusqu'à nos jours.
" XIV—Chapelle du N.-Est	1810–1828.

Les originaux de ces volumes se trouvent dans les archives de la paroisse et ont été conservés avec beaucoup de soin.

La série Cadillac transcrite des originaux qui font partie des archives de Paris, forme 12 volumes très intéressants qui embrassent la période de 1669 à 1745 ; quelques documents de cette série sont de date plus ancienne, il y en a qui remonte même à 1646. Ces documents ont été traduits en anglais et cette traduction qui forme 12 volumes est publiée actuellement par "The Michigan Pioneer and Historical Series". La série Cadillac est composée presque exclusivement de documents officiels signés par plusieurs gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France tels que : Frontenac, Beauharnois, Talon, etc. Elle renferme aussi un certain nombre de lettres très intéressantes au sujet des événements de cette période.

Les "Montreal papers" comprennent les années 1682-1804 et forment 22 volumes. La très grande partie est composée de connaissements, de factures, de contrats de ventes, d'actes de sociétés et d'engagements, de nominations officielles et de quelques correspondances personnelles. Ils n'ont pas l'importance des précédents ; cependant ils nous donnent un aperçu exact de la manière dont on pratiquait le commerce dans le "far west" à cette époque.

Les papiers Askin :—"18 in 4 quarto Folios", se rapportent surtout à des faits locaux et contiennent une quantité considérable de correspondances privées avec James McGill, Todd et plusieurs autres personnes éminentes du Canada. Quelques documents ici et là et surtout un nombre considérable de lettres de son fils Charles qui prit part aux opérations sur la frontière en 1812, ont rapport aux événements du Canada. Ces lettres nous fournissent des récits minutieux des combats qui eurent lieu entre les Américains et les Anglais, nous font connaître les noms des officiers et leur commandement et le nombre des combattants, des tués, des blessés, des disparus et des prisonniers des deux

côtés. Quelques-unes ont été publiées par " The Michigan Pioneer and Historical Series " et sont très intéressantes.

Les volumes de la série Askin qui contiennent des faits historiques de réelle valeur sont :

Vol. I. 1747–1790.

Acte de concession d'une étendue de terre dans Détroit, à Eustache Gamelin (Montréal), signé par Beauharnois et Hocquart, 1er mai 1747.

Acte de concession d'une étendue de terre dans Détroit au sieur Pilet, 15 mai 1759 (Détroit), signé par Piquotée de Belestre.

Acte de société entre Claude Landry et Benjamin Chappeau (Chapput), signé à Détroit, le 22 avril 1776—Le Grand, notaire.

Contrat * * * signé par dame Angélique Chevalier, veuve de sieur Antoine Nicolas Lauzon et accompagné d'un compte rendu de la vente de la propriété de cette dame Chevalier, par Legrand, notaire (Détroit), 23 février 1777.

Acte de concession à Josephte Réaume, nièce de Baptiste Réaume de l'île appelée Presqu'île de la rivière Miamis, portant les signatures hiéroglyphiques de 15 chefs de la nation outaouaise ; daté de la Rivière des Miamis, le 28 juillet 1780 et certifié par Williams, juge de paix.

Acte de concession d'une étendue de terre sur la rivière Détroit, à James Rankin, portant les signatures hiéroglyphiques de 11 chefs poutaouatamis, certifié par Williams ; Détroit, 20 juillet 1780.

Acte de concession à Richard Cornwall, portant les signatures hiéroglyphiques de deux chefs Musquash et Annimekauas ; Détroit, 28 octobre 1780 ; certifié par O. W. Rae, régistrateur.

Acte de concession de propriété à Détroit, par F. Arent Schuyle de Peyster, commandant du 8me régiment de Sa Majesté, au capitaine Henry Bird, aussi du 8me régiment. Détroit, 20 mai 1781 ; signé, A. S. de Peyster.

Voyez l'appendice pour la copie de l'original du permis.

Acte de concession par le sieur D. Baby, à Jean-Baptiste Couture. Détroit, le 28 mai 1784.

Acte de concession d'une étendue de terre sur la Rivière-aux-Raisins, à Charles Réaume, portant les signatures hiéroglyphiques de 10 chefs poutaouatamis ; 10 juin 1786.

Acte de concession à Jean-Baptiste Brisebois, d'une étendue de terre sur " La petite Rivière ", portant les signatures hiéroglyphiques de 6 chefs poutaouatamis ; 10 décembre 1786.

Vol. II. 1791-1797.

Déposition faite devant John Askin, juge de paix, au sujet de la désertion de quelques soldats du 5me régiment d'infanterie de Sa Majesté ; 12 août 1791.

Autres papiers ayant rapport à la même question ; 31 août 1791.

Termes d'un arrangement entre John Askin, J. P. et Daniel Sutherland, agent de la " North West Company ", au sujet d'affaires commerciales. Détroit, 17 août 1793.

Documents concernant l'administration locale : dépositions, statuts, rapports des ramoneurs, etc. ; ces documents sont très nombreux.

Destitution du service maritime du lac Erié, du marin Michel Morasse et envoi de celui-ci devant les cours civiles pour y subir son procès, signé : Alex. Grant, officier supérieur, commandant.

Correspondance privée relative aux affaires locales.

Proclamation de J. Graves Simcoe, lieut. gouv. du Haut-Canada: " Attendu que la ci-devant Province de Québec a été divisée en deux provinces séparées, appelées le Haut et le Bas-Canada * * il sera légal que le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur de ces provinces, avec le concours du Comité exécutif fassent des lois, etc. * * * *

J. GRAVES SIMCOE.

WILLIAM JARVIS, *secrétaire.*

KINGSTON, 9 juillet 1792.

Correspondance de John Askin avec Todd et McGill, marchands de Montréal, avec lesquels il paraît avoir eu de fréquentes relations commerciales. Les lettres qui forment cette correspondance, sont au nombre de plusieurs centaines et sont éparpillées dans les18 volumes.

Vol. III. 1795–1796.

Documents rédigés par les notaires François Desruisseaux, Guillaume Monforton et autres ; ces pièces sont très nombreuses.

" Récit d'un voyage au Fort Greville" et "Ce qui arriva pendant que j'étais à cet endroit, etc.,' général Wayne," commandant. Ce document se rapporte presque exclusivement aux relations avec les Indiens ; il est signé par John Askin jr. et adressé au lieut. col. England, commandant du 24me régiment ; Détroit, 19 août 1695.

Lettres :—Une correspondance volumineuse entre les membres de la famille Askin, les Meredith et autres.

Acte de vente (original) à Gabriel Hunault, d'une étendue de terre sur la rivière Calumet près de Sandosquit (Sandusky), rédigé par François Desruissaux dit Belcourt, notaire ; portant les signatures hiéroglyphiques de 19 chefs de la nation outaouaise ; 19 juin 1796.

Copie d'un discours prononcé par les propriétaires de Cayahaga, à une séance du Conseil tenue à " la Rivière aux Hurons " sur la rive sud du Lac Erié, le 2 mai 1796 ; les terres de Cayahaga furent achetées des Indiens qui les possédaient.

Accusé de réception par les Indiens, du paiement des terres qu'ils avaient vendues " à la Rivière aux Hurons", portant les signatures hiéroglyphiques de 12 chefs ; 14 mai 1796.

Lettre du gouverneur Simcoe au sujet d'un banc dans l'église catholique de Niagara, réservé à l'usage de Son Excellence ou de son représentant. Ordre de continuer cette coutume ; 7 juin 1796 ; signé J.G.S., lieut.-gouv.

" Ordonnance " relative à la même question, envoyée à toutes les églises catholiques du Haut-Canada ; signée Ed. Burke, V.G. de Québec et datée de l'Assomption, le 2 juillet 1796.

Liste de certificats des lots achetés par John Askin, sr. pour être divisés entre Jacques Gravelle, J. B. Prud'homme, Nicolas Drouillard, Jos. Blanchard, Hypolite Janisse, André Pelletier, jr. Baptiste Lemay, Laurent Boismié, Simon LeDuc, François Martin, Claude Sola, Toussaint Chesne, Alexis Dubois, Vincent Maheu, Pierre Solo, J.-Bte Bonvouloir, Charles Chauvin, Gabriel Lapointe, jr. et Jacq. Gabourie. Détroit, 14 septembre 1796.

Vol. IV. Baby, Lettre du lieut.-col., au lieut.-col. Askin, demandant un compte-rendu concernant les listes des compagnies de la milice, s'il y a eu augmentation ou diminution de l'effectif du bataillon. L'Assomption, le 27 septembre 1796.

DOC. DE LA SESSION No 18

Compte rendu concernant les compagnies de la milice.

Compagnie du capitaine Baby—30 hommes—30 septembre 1796.

Compagnie du maj. Jacq. Parent—24 hommes—30 septembre 1796.

Compagnie de M. Jos. Parent—19 hommes—30 septembre 1796.

Général George Washington. Proclamation aux chefs et aux guerriers Wyandots, Delaware, Shawanoes, Outaouais, Poutaouatamis, Miamis, etc. envoyés en délégation auprès de lui.

Substance de la proclamation :—Qu'il était enchanté de les voir au siège du gouvernement et heureux de les considérer comme des amis . . . . . Ils étaient venus le consulter au sujet d'une question très importante et il allait s'empresser de répondre à leur désir.

Au sujet du traité avec le général Wayne :—Certains points ont été éclaircis et des promesses ont été faites, etc., etc. Philadelphie, 29 novembre, 21ème année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

(Signé) GEO. WASHINGTON.

Réponse du président à des demandes subséquentes de renseignements adressées par les chefs et les guerriers mentionnés précédemment ; signée, James McHenry, datée de Philadelphie, le 5 décembre 1796.

Vol. V. Viger. Lettre écrite à M. Askin—datée du Poste Vincennes, 6 avril 1798 affaires personnelles (original en France).

Beausoleil. dito—de Augustin Beausoleil, Montréal, 11 avril 1798 (cette lettre est écrite en français et a rapport à certains travaux).

Lettres échangées entre M. Askin, Todd & McGill, Isaac Todd, Montréal, Wm. Hand, Daniel Clark, etc. ; cette correspondance est très volumineuse et se rapporte exclusivement à des questions commerciales.

Powell, Wm. Dummer. Lettre datée de Mt. Dorchester, le 7 mai 1798. Elle contient une analyse de la situation politique de l'Europe et de ce qui en résultera pour l'Amérique. Elle parle de la cession des provinces du Mississipi à la France et de la possibilité que celle-ci ne profite des bons sentiments de la population du Bas-Canada à son égard, pour obtenir Québec ; alors, dit l'auteur de la lettre, nous serions pris entre deux guillotines. Il est aussi question dans cette lettre de la trop grande confiance accordée à Joseph Brant : erreur qui un jour ou l'autre, pourrait nous mettre à la merci du tomahawk des Indiens.

Smith, William. Extrait d'une lettre écrite à M. Askin, le 1er juin 1798.

Liste des timbres en vigueur, le 30 juin 1798, issus d'après la " Loi du timbre."

Montants payés aux Indiens pour l'achat des îles Cayahoga, (!) 1796-1798, £3 27 0.

McGill. Annonçant qu'il s'est retiré du commerce et qu'il s'occupe seulement de liquider le fonds de commerce de ses neveux. Montréal, le 10 août 1798.

Robertson, William. Procuration à John Askin. Montréal, 8 octobre 1798.

Contrat entre William Daly et John Askin.—Témoin, Peter Audrain. Détroit, 9 novembre 1798.

Extraits d'une lettre de l'arpenteur général écrite à John Askin, datée de York, le 22 et le 23 novembre 1797, relative aux concessions de terre dans le Haut-Canada et aux avantages de s'installer dans cette province.

Henry, Alexander. Extrait d'une lettre de John Askin à ce dernier : nous avons appris ici que M. Bonaparte a pris une autre route que celle qu'il avait d'abord projetée ; cependant nous croyons ici que le climat de l'Angleterre est préférable à celui de

l'Egypte et de la Terre-Sainte. En dépit de ce conquérant ou de tout autre homme, les peuples n'en continueront pas moins à jouir de leurs croyances religieuses. Je crois qu'un homme, deux heures avant sa mort, en connaît plus sur ce sujet que tous ceux qu'il laisse après lui. Signée, J. A. ; Détroit, 15 décembre 1798.

Sharp, George. Lettre très intéressante dans laquelle il passe en revue la situation de l'Europe. Montréal, 22 avril 1799.

Lettre de John Askin à Schuyler de Peyster au sujet de titres de propriété (terrain), etc. Détroit, 5 janvier 1799.

Dito. Au sujet de questions personnelles et de famille, même date.

Blackwood, Thomas. Montréal, 24 janvier 1799 ; affaires commerciales et réclamations.

Lettre de John Askin, jr. à son père, datée d'Athlone, Irlande, le 30 janvier 1799 où il se trouvait avec son régiment. Il est surtout question dans cette lettre du projet d'union entre l'Angleterre et l'Irlande et de la grande agitation qui en a été le résultat. Il semble que toutes les classes sociales ont protesté contre ce projet.

Lettre personnelle d'Alexander Henry, le grand explorateur ; datée de Montréal le 3 mai 1799. Il y est question de la situation européenne.

Vol. VI. Liste des personnes—quatorze, qui ont obtenu de certains magistrats, des recommandations pour un lot à chacune.

Martin, Adhemar. Lettres au sujet d'un billet remontant à l'époque où il formait une société avec son père en 1768 ; il est question dans ces lettres de Drouillard et de Tamisier—Makinac, 15 janvier 1799.

Lettre de Schuyler à J. Askin—annonçant entre autres choses, l'arrivée du général Hunter comme lieut-gouv. pour le Haut-Canada et le remplacement de Prévost par le lieut-gouv. Milnes ; il est question aussi dans cette lettre de la guerre en Europe.

Département de la guerre des E.U. ; 13 août 1799. Lettre en réponse aux protestations des juges de paix de Détroit adressées au maj. général Alexander Hamilton, concernant les empiétements du commandant militaire à Détroit ; signée, James McHenry, secrétaire du département de la guerre et adressée à Louis Basset, James May, Joseph Voyer, Chs. Frs. Girondin, écuyers, juges de paix.

Vol. VII. J. Askin, en service dans l'armée anglaise. Lettre datée de Londres, le 29 septembre 1799. Parlant de l'expérience acquise, il dit : Dieu merci, j'ai résisté à la tempête jusqu'aujourd'hui, et après avoir pris part à toutes les actions contre les Français et contre les rebelles en Irlande, je suis revenu encore une fois en Angleterre sans la moindre blessure, excepté la perte de quelques dents.

Lettre de Robert Nichol, datée de Queenstown, 4 novembre 1799—relative à différentes questions et aux succès des armes britanniques sur le continent.

Beauharnois et Hocquart. Concession de terre à Détroit, à Eustache Gamelin. Québec, 1er mai 1747 ; signée, Beauharnois, Hocquart, Gamelin et Deschesneaux.

Nombreux actes de transport de propriétés rédigés par Le Grand, notaire à Détroit en 1777.

Volume VII jusqu'au vol. XV. Il s'y trouve une énorme collection de pièces qui ont rapport à des questions commerciales et qui n'ont pas une grande valeur historique.

Vol. XVI. Ce volume contient un grand nombre de lettres intéressantes de Charles Askin, fils de John Askin, qui servit dans l'armée anglaise pendant la guerre de 1812. Il prit part aux opérations qui eurent lieu sur la frontière, surtout à celles aux environs de Niagara.

Une de ces lettres datée de Milchillimakinac, le 19 juillet 1812, contient le récit très intéressant de l'expédition contre le fort de cet endroit et de la reddition de ce dernier. Elle nous fait connaître l'itinéraire et le nombre des troupes anglaises qui prirent part à cette expédition : Nous partîmes de Saint-Joseph, le 16 juillet 1812,avec 50 canots portant 10 hommes chacun, 12 bateaux portant 200 canadiens, 2 canons de 6 pouces, 40 hommes du "10th R. V. Batt," sous le commandement du colonel Roberts. Cette lettre nous donne une magnifique description de l'attaque du fort et de la capitulation du capitaine Hanks. Une autre lettre de Chs. Askin, datée de Chippewa, le 18 novembre 1812, nous fournit le récit de la tentative des Américains de capturer le " Royal George " à Kingston, avec l'Onéida et quelques autres bateaux Cette tentative échoua. Il ajoute que l'ennemi a 7,000 réguliers entre Niagara et Buffalo. Nous avons 6,000 hommes à leur opposer. Le colonel Miller appelé à Détroit, a été remplacé par le capitaine Dacres.

Lettre datée de " Mountain near Queenstown " le 11 décembre 1812. Dans cette lettre, très longue et très intéressante, il fait le récit du bombardement du Fort Niagara, par le Fort George et de l'attaque du Fort Erié par le général Smith à la tête de 7,000 américains. Le fort refusa de se rendre, bien que défendu par une garnison de 1,500 hommes seulement.

Lettre descriptive de la bataille de Queenstown Heights, le 12 octobre 1812. Nous avons fait 890 prisonniers y compris 65 officiers. Nous en avons tué ou blessé, je crois, environ 200, etc., etc. Pour copie de cet extrait, voyez l'appendice.

Lettre de Alexanner Henry, datée de Montréal, le 8 octobre 1812, au sujet des événements de la guerre. Pour extrait, voyez l'appendice.

Lettres de McGill et de Todd. Montréal, le 10 octobre 1812.

Vol. XVII. Un nombre considérable de lettres personnelles de Wm. D. Powell, de John Askin, jr. de Alexander. Henry, de R. Richardière, de Chs. Askin, et du col. J. Baby, etc., etc

Lettre du colonel Baby, commandant à Sandwich ; 26 mai 1813—contient les ordres généraux à la milice de Kent : 1° De se rassembler pour la parade le jour de la naissance du Roi, le 4 juin ; 2° Ceux qui négligeront de se conformer à ces ordres seront traduits devant un magistrat.

Lettre très bien écrite et très intéressante de Chs. Askin, dans laquelle il fait le récit de l'engagement du Fort George : Nous avons perdu 450 hommes tués, blessés ou disparus. Les Amérains en ont perdu moins que nous.

Lettre de Askin, datée de Dundas Mills, 8 juin 1813—au sujet de l'engagement du 6 juin dans lequel les généraux Winder et Chandler furent faits prisonniers. Le général Vincent commandait les Anglais pendant l'action—les Américains eurent 200 hommes tués, blessés ou disparus, 2 généraux faits prisonniers avec plusieurs officiers et 100 soldats. Les Anglais eurent 22 hommes tués, 70 blessés et 30 disparus. Les colonels Clark et Dury du 40me régt. furent mortellement blessés. L'ennemi retraita vers Niagara.

Lettre de Chs Askin, datée de Mile Creek, le 8 juillet 1813—concernant l'action qui eut lieu à cet endroit.

Ordres généraux du brig. général Hull, au sujet de la capitulation de Détroit. Voir l'appendice pour copie de l'original.

Lettre personnelle de Alexander Henry, concernant des questions de famille. Pour l'extrait, voir l'appendice. Montréal, 27 août 1813.

Vol. XVIII, le dernier de la collection Askin, contient presque exclusivement des matières commerciales.

Compte-rendu d'une assemblée qui eut lieu à York le 18 décembre 1812, sous la présidence de l'hon. juge Scott, en vue d'organiser "The Loyal and Patriotic Society of U. C."

Lettre de James Askin dans laquelle il fait la description d'un engagement qui fit tomber le général Winchester aux mains des Anglais ; pertes des Américains, 450 tués, blessés ou faits prisonniers.

Un nombre considérable de documents légaux, statuts, etc., etc.

La collection Williams forme 14 volumes in quarto, comprenant les années 1781 jusqu'à 1850. C'est un amas de documents légaux et militaires qui ont très peu de rapport avec l'histoire du Canada. Il s'y trouve une lettre du col. John R. Williams, concernant les guerres de 1812 et de Black Hawk, auxquelles il prit part.

La collection Rivard, 1 vol., 1742-1826, qui a rapport presque exclusivement à la population française de Détroit, est très intéressante.

La collection Abbott, 3 volumes, in quarto, 1789-1877 composée à peu près entièrement de documents légaux, contrats, endenture, etc., etc.

La collection Emmons, 1 vol. Emmons fut l'avocat de la famille Beaubien et ses écrits contiennent des faits très intéressants à l'égard de cette famille ; quelques-uns remontent jusqu'à 1742. Le reste est un amas de documents légaux de tout genre.

La collection Woodbridge, 1 vol., est très intéressante. Wm Woodbridge fut gouverneur du Michigan, 1840-1841 ; néanmoins cette collection est de peu d'utilité pour l'histoire du Canada.

Les registres et le livre de compte de la mission huronne (Détroit.). A. de la Richardie, S. J., supérieur.

Je dois à la bonté de Mlle McIlvaine d'avoir pu visiter lors de mon passage à Chicago, la collection de documents canadiens déposés parmi les archives de "The Chicago Historical Society" ; le conseil de la Société nous a permis depuis, par une résolution, de faire préparer un sommaire et de publier le texte complet des documents qui suivent Cet acte généreux du conseil mérite la reconnaissance de ceux qui font des recherches historiques aux Etats-Unis et au Canada.

SOMMAIRE DES MANUSCRITS, APPARTENANT AUX ARCHIVES DE "THE CHICAGO HISTORICAL SOCIETY".

1480. Proclamation de Ferdinand et Isabelle, signée par le roi et la reine portant le grand sceau et contresignée par le cardinal Ximénès. Vellum in-quarto.

1520. Document sur parchemin, de Antonius Vespucci, frère de Amerigo, contenant sept lignes en latin, petit in-quarto.

1526. Document de Amerigo Vespucci, contenant neuf lignes avec la signature de ce dernier et celle de ses deux frères, Laurentius et Antonius ; petit in-quarto

Mai 1528. Fragment d'un document sur parchemin de Amerigo Vespucci, portant sa signature ; petit in-quarto.

28 juin 1542. Document de François Ier, dans lequel il est fait mention du sieur de la Roche. Il s'agit d'un ordre adressé à François Laguette, "Trésorier et Procureur des Finances, de payer à notre cher et bien-aimé de la Roche", une certaine somme d'argent ; mais du chiffre dont il est question, il n'y a de lisible que "soixante-seize." Signé "François". Vélin ½ page in-folio. Annexé à ce dernier, un autre document, ½ page.

20 février 1586. Sieur marquis de la Roche donne une procuration à son serviteur Déclémy, le chargeant de vendre une propriété et des effets lui appartenant. Voir l'appendice pour la copie.

1608. Fragment d'un document portant la signature de Henri IV.

1611. Fragment de lettre portant la signature du duc de Sully.

1614. Ordonnance de Louis XIII portant son sceau et sa signature.

1629. Lettre avec signature du cardinal de Lorraine.

1631. Lettre de Louis XIII, adressée au duc de Longueville, gouverneur des terres du roi en Normandie, ordonnant l'arrestation d'un sieur Lebuart qui ayant abusé d'un passeport du roi, enrôlait des hommes et des soldats pour la " Compagnie de la Hollande " : le dit Lebuart devant être puni d'une maniere exemplaire. Scellée du sceau royal et signée, Louis.

1638. Charles Huault de Moutmagny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., etc. Concession de terres à Guillaume Isabelle (le quantième du mois illisible), 1638. Voyez l'appendice.

1642. Lettre autographe du cardinal, le duc de Richelieu.

12 juin 1644. Pétition adressée au gouverneur de Montmagny par Guillaume Couillard, demandant la réunion d'un conseil de famille au sujet des affaires des enfants mineurs de feu Guillaume Hébert et de Hélène Desportes, remariée avec Noël Morin. Voir l'appendice pour la copie de l'original.

12 juin 1644. Montmagny accède à la demande ci-dessus. Signée à Québec, le 12 juin 1644. Voir l'appendice pour la copie de l'original.

12 juin 1644. Procès-verbal de la réunion du conseil de famille, concernant les mineurs, etc.

1643. De la Salle. Extrait de baptême

9 juin 1650. Permis accordé à Jérôme Lallemand, au sujet d'une propriété appartenant aux Jésuites, signé à Trois-Rivières. " Hiérosme Lalemand, supérieur des Missions et résidences de la Compagnie de Jésus, en la Nouvelle-France."

1650. Letttre et autographe du cardinal de Mazarin.

1651. Lettre et autographe du prince de Condé.

9 janvier 1653. Partie d'une pétition adressée au gouverneur et signée par les premiers colons des Trois-Rivières.

19 octobre 1653. Remise de l'impôt seigneurial à Léonard Gareau.

20 novembre 1653. Concession de terre à Jean de Lauzon.

20 juin 1656. Concession de terre à Jean de Lauzon, près du fort de Québec.

4 juillet 1656. Concession de terre aux Trois Rivières, à Jacques de La Place. Signée De La Place, S. J.

Septembre 1657. Partie d'une pétition ou d'un document analogue signé par les premiers colons de Ville-Marie,—(Montréal). Voir l'appendice pour la liste des noms.

19 mai 1659. Renvoi de Médard Chouard qui est remplacé par Christophe Grevier, sieur de la Meslé ; présent, François Maistre.

1661. Partie de document portant les signatures de Claude Allouez, Jean Guyon, sieur du Buisson, Nicolas Gaillyon, Jean Cusson et Moral de St-Quentin.

8 juin 1661. Allouez Claude. Procuration au sieur Boucher, le chargeant de régler une contestation de terrain.

15 mai 1662. Allouez Claude. Accusé de reception d'une somme d'argent prêtée par le Père Claude Allouez, supérieur de la maison des Trois-Rivières, au Sieur des Groseilliers.

1663. Document légal, autorisant de continuer la vente de certains effets. Signé par Le Ber, C. Lemoyne, Marie Firmin et Dupuis.

20 avril 1665. Contrat entre Jacq. Gouillet et Benj Cazeau, trafiquants.

13 juin 1665. Procuration de Jean Gladu, autorisant Ls Beaudry à signer son nom au bas d'un engagement. Signé par François Bibeau et Nicolas Dupuy.

10 novembre 1665. Partie de document, probablement une remise de dette ; signée par Simon Lemoine, S. J., Moral de St-Quentin, Louis Godefroy de Moranville et Pierre Lefèvre.

20 avril 1666. Acte de société entre Adrien Jolliet, frère de Louis Jolliet, Denys Guyon, (beau-père de Lamothe Cadillac) et autres.

12 août 1667. Acte de société entre Jean Desroches et Isaac Nafrechon, d'une part, Toussaint Beaudry et Nicolas Perrot, d'autre part.

11 octobre 1667. Reçu signé par Charles Albanel. S. J., le 11 octobre 1667, en faveur de Laurent Lefebvre.

22 juin 1668. Arrangement entre Barbe de Boulongne, veuve du gouv. d'Ailleboust et son neveu Charles d'Ailleboust, sieur de Musseaux, au sujet du partage d'une propriété ayant appartenu à feu le gouverneur Louis d'Ailleboust.

27 juin 1668. Mémoire de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, concernant la demande de concession de l'Ile Bourdon et de deux autres îles, adressée par le sieur de Musseaux.

18 janvier 1669. Contrat signé par Jacq. Maugras, Nicolas Le Bossu et Martin Carpentier, s'engageant pour une expédition commerciale.

6 avril 1670. Richard, R. P. J., S. J. Ordre à Laurent Lefebvre de payer trois minots de blé à Lavigne (Signé) J. Richard S. J.

De Courcelles, Rémy. Concession au sieur de Le Moyne d'un morceau de terrain situé le long du St-Laurent ; pas de date, (Signé) Courcelles et (contresigné) P. D'Ailleboust.

26 décembre 1671. Rasnuyer. Reçu en faveur de Marin Hurtubise

18 juin 1672. Queylus, l'abbé de. Concession d'une propriété à Jean Boutin dit Léveillé, ayant appartenu autrefois à feu Galebran.

14 septembre 1672. Talon, Jean, intendant de la Nouvelle-France. Notification officielle à ceux qui pourraient avoir des réclamations contre le roi. (?)

5 octobre 1672. Certificat de publication de l'avis ci-dessus, (signé) La Rue.

25 avril 1673. Dablon, R. P. Claude, S. J. Ratification d'une concession de terre à M. D'Ailleboust. Signé, Claude Dablon, S. J.

26 avril 1670. Tracy, marquis de. Le texte complet de ce document est publié à la fin de ce sommaire.

25 avril 1674. Frontenac, Ls de Buade, comte de. Concession au Sr. de Saint-Ours, des îles situées vis-à-vis la terre qui lui avait déjà été octroyée. Signé, Frontenac ; contre-signée, Lechasseur ; Québec, avril 25 1674.

7 juin 1674. Nicolas, R. P. Louis, S. J. Concession à André Dubois. Témoins, Félix Dumay, Sr Dufresne et Jean de la Faye. Signée, Ls Nicolas, S. J.

7 juillet 1674. Réclamation du Sr. Beausoleil et de sa femme, veuve de Sr Joliette, contre M. Joliette. Ordre est donné à M. Joliette de produire une copie de son mémoire, pour remplacer celui qu'il dit avoir perdu lors de son dernier naufrage.

7 juillet 1674. Jugement au sujet de la réclamation ci-dessus, rendu par Louis Rouer, écr, seigneur de la Villeray, et Thierry de l'Estre, Le Vallon, échevin et bourgeois de Québec ; ce document est très volumineux.

13 mai 1675. La Salle, Robert, Cavalier de. Lettres patentes lui conférant des titres de noblesse.

13 mai 1675. Certificat d'enregistrement de ces lettres.

4 août 1675. D'Ailleboust, Ls de Coulonges. Contrat signé par Paul de Chomedy, Barbe de Boulongne d'Ailleboust, G. des Musseaux d'Ailleboust, Cath. le Gardeur, et E. Brossart. Ville-Marie.

23 septembre 1675 La Salle, Ls. Cavalier de. Concession faite à ce dernier par le roi du Fort Frontenac et du terrain et des îles qui se trouvent autour du Fort.

DOC. DE LA SESSION No 18

23 septembre 1675. Certificat d'enregistrement de la dite concession ; Québec, signé Peuvret.

1676. Procès-verbal d'un cas criminel, plaidé devant Rageot et dans lequel témoignèrent Louis Joliette, la veuve Bissot et d'autres : cas d'assaut.

Juillet 1676. Duchesnau, Jacques, intendant. Lettre qui lui fut adressée par le chirurgien Jean Martinette dit Toutblanc—sujet : Etienne Bouchard, chirurgien, étant mort chez Martinette, ce dernier demande que les effets du défunt soient transmis à sa veuve et à ses enfants.

1678. Ratification d'un bail et d'un arrangement, signée par Pierre Le Moyne d'Iberville et Marie Dacre, épouse d'Antoine Pichon dit Duray.

2 juin 1679. Fremin, Jacques, S. J. Concession de terre à Jacques Perras, à La Prairie de la Madeleine.

19 février 1680. Frontenac, comte de. Contrat de mariage entre Jean Marsolais et Marguerite Couture qu'il signa comme témoin.

14 avril 1680. Joliette. Acte de vente par les héritiers de Sr Bissot à Saint-Claude Volant. Joliette signa comme tuteur des enfants de Bissot, ses neveux et ses nièces. La propriété qui fut vendue était située dans la basse-ville de Québec.

Mars 1681. Dulhut. Donne autorisation au Sr. Hébert de prendre 20 peaux de castor, sur la part qui lui revient (à Dulhut) en paiement de marchandises. Michilimakinac ; signé, Dulhut.

24 mars 1682. Brouart, Abraham. Reçu et signature.

20 mai, 1682. Contrat au sujet d'une expédition chez les Outaouais ; signé à Montréal par Hazeur, de Monseignac, Zacharie Joliette, Lambert Leduc et Boucher, notaire,

12 août 1682. Bécancourt, M. de. Acte concernant un paiement qu'il fit pour MM. d'Argenteuil et Coulonge, Sault Sainte-Marie (?).

12 septembre 1682. Le Sueur, M. de. Entente conclue entre lui et d'autres, au sujet d'un voyage à Michilimakinac ; signée à Montréal.

6 avril 1683. La Salle, Robert, Cavalier de. Acte concernant une concession en faveur de Jacques Bourdon.

mai 1683. La Barre, M. de, gouverneur. Pétition de Louis Juillet, de Montréal, demandant le remboursement d'une somme due par le sr. de la Valtrie.

8 mai 1683. Demande qui précède accordée et le cas est soumis à l'intendant. (Signé) De la Barre.

1er septembre 1683. La Salle, Robert Cavalier de. Une lettre autographe qu'il écrivit de Chicagou, lors de son départ du pays de l'Illinois pour rejoindre les membres de sa colonie, au Fort Saint-Louis des Illinois.

21 octobre 1684. Repentigny, Mlle de—Lavaltrie, Mlle de. Pétition adressée au sr. Gervaise, demandant que certaine propriété leur soit restituée.

21 octobre 1684. Demande, etc, accordée ; signée, Jehan Gervaise.

15 octobre 1684. Arrangement conclu entre sr Henri de Tonty et Jean-Bte Nolan ; Montréal.

15 octobre 1684. Tonty. Un arrangement semblable, même endroit, même date.

1685. Tonty, sr Henri de. Concession de terre à Jacques Cardinal.

Mars 1685. Entente entre Claude Tessier et Claude Grizonneau, au sujet du trafic avec les Outaouais ; datée à Montréal.

16 juillet 1685. Ray, Jean. Lettre à M. Vincent Dugas dit Lafontaine. Michilimakinac, 16 juillet 1685.

Septembre 1685. Bouchard, Paul. Engagé par sr François Rolland pour un voyage au pays de l'Illinois ; Montréal.

19 août 1686. Facture de marchandises délivrées à Pierre Morin, par le sr. Millot.

19 août 1686. Facture de provisions, etc, fournies à Pierre Morin, pour son expédition au pays de l'Illinois avec le sr. Millot.

2 novembre 1686. Lettre écrite à Mlle d'Allonnes au Fort Frontenac, pour obtenir la permission de vendre une terre appartenant à Joseph Michaud ; cette lettre contenait aussi des nouvelles de La Salle. Datée de Lachine.

19 mai 1686. Beschefer, Thierry, S. J. Reçu daté du Cap de la Madeleine.

1er novembre 1686. Boisbryant, Sr. Duguay de. Lettre écrite à celui-ci par Lafleur, qui servit comme sergent, sous son commandement au Fort Frontenac.

7 juin 1687. Boisbryant, Sr Duguay. Vente qu'il fît au nom de Lafleur à Nicolas Chapput (Chappeau), d'une ferme dans la seigneurie de l'Ile de Sainte-Thérèse.

Juillet 1688. Marché conclu entre Jean Lepellé, Jacques Cardinal et autres, au sujet du commerce avec les Indiens ; Montréal.

3 août 1688. Facture de marchandises délivrées au sr. François Coste dit Lepinard de la Valtrie, Joseph Pelletier et Et. Michel, pour faire le trafic avec les Indiens ; le montant de ces marchandises devant être payé en peaux de castor au magasin du roi ; Québec.

20 janvier 1689. Cuillerier, René – Compagnon fidèle du Sr de la Salle. Accusé de réception d'un compte.

16 octobre 1688. Boucher, Pierre, seigneur de Boucherville, sieur de Grosbois, etc., et son épouse Déclaration exonérant le sr. le Verrier de tout blâme à l'occasion de la mort accidentelle de leur fils ; signée à Boucherville.

1 juin 1689. Tronson, M. l'abbé. Lettre autographe adressée à M. de Blainville, capitaine à Montréal.

5 juin 1689. La Durantaye, M. de. Certificat de capacité à.

15 octobre 1689. Denonville, René de Brisay, Chevalier Marquis de. Certificat de mérite et de bonne conduite accordé au sr. de Grandpré, enseigne dans la compagnie de M. de Lorimier ; daté de Ville-Marie, (signé) Denonville.

11 juillet 1689. Champigny, Sr Bochart de. Fragment d'une lettre avec signature ; datée de Ville-Marie.

5 novembre 1689. Arnaud, Bertrand. Reçu en faveur de Jean Mongron.

15 mai 1690. Boisrondet, Frs. de. Assistant de La Salle et camarade de Tonty. Déposition concernant quelque chose qui serait arrivé pendant le voyage.

15 août 1690. Perrot, Sr Nicolas. Reçu en sa faveur, signé par Charles Amiot autorisé d'agir aux noms de Catignon, de Charles Patu et des fermiers de Michilimakinac.

Avril 1691. Turpin, Alexandre. Accusé de réception de la réclamation d'Alexandre Turpin, fils, représentant le montant produit par la vente des fourrures qu'il rapporta du pays des Outaouais ; Montréal.

Juillet 1691. Bourdon, Jacques, Sr. d'Autray. Billet en faveur de Michel Morin dit Lafontaine.

20 juillet 1691. St-Onge, Pierre Chesne dit. Convention avec Pierre Chartier pour faire le trafic etc. ; datée de Michilimakinac.

20 juillet 1691. Frontenac, Ls. de Buade, comte de. Permis accordé à Macon de retourner à Michilimakinac.

23 juillet 1691. Frontenac, Ls. de Buade, comte de. Permis accordé au sr. de la Durantaye d'envoyer des hommes, etc., pour faire le trafic avec les Outaouais.

1 août 1691. Reçu donné à Nicolas Perrot par sieur Louis Duquet ; témoins, Ls. Cavalier et Nicolas Laurent ; daté et signé à Michilimakinac.

27 août 1691. Conventions entre de la Durantaye et Jean Fafard dit Macon, au sujet du trafic avec les Indiens.

15 août 1692. La Mothe, Dominiq e de, sr. de Lourcière. Lettre autographe. Il arriva de France avec La Salle en 1672 et accompagna Hennepin à Niagara.

3 mai 1693. Bransatt, Jean-Bte Migeon de. Juge à Montréal, 1681. Mémoire au sujet de difficultés concernant un bail.

1693. Arrangement signé par Moïse Hilaret, chef de la mutinerie soulevée contre La Salle.

1694. Rapport de l'expédition de Michilimakinac.

1 août 1695. Marché signé par Nicolas Laurens, au sujet de trafic.

8 août 1695. Marché conclu entre François de Bouguillot et Pierre Lesueur, au sujet de trafic.

2 juillet 1695. Contrat relatif à des opérations commerciales entre sr. Macon et Beauvais, tous deux au service de M. de la Mothe, et srs. Moreau et Lépine ; signé par Jean Beauvais, Jean Roy dit Castellerault et Jean Fafard ; Michilimakinac.

11 septembre 1693. Courtemanche, Sr. de. Contrat en faveur de Médard Mézéré, daté de Ville-Marie.

19 avril 1693. La Forest, François de. Acte de vente à Michel Alan, d'un morceau de terre ($\frac{1}{2}$) qui lui fut concédé à la Louisiane ; le paiement devant être fait à Chicago; signé par De la Forest, M. Aco, de la Découverte, Nicolas Laurens dit Lachapelle, le 19 avril, 1693.

8 novembre 1695. Jolliet, Louis. Contrat entre le sieur Jolliet et son épouse Claire Bissot, et Charles et François Bissot, accordant à ces derniers, pour une période de cinq années, l'usage des îles Mingan et du littoral vis-à-vis, s'étendant de l'Ile aux Œufs jusqu'à la Baie Espagnole Ce document porte les sigatures de Louis Jolliet et de son épouse, de Charles et de François Bissot et du notaire Guillaume Roger.

1696. Longueil, baron de. Lettre autographe au sujet d'un nommé St-Martin qui refuse de donner un contrat à Doncan et à Cadieux.

17 février 1697. Perrot, Nicolas. Procuration en faveur de ses trois fils.

1697. La Salle, M. l'abbé, frère du sieur de la Salle. Déclaration en faveur d'un déserteur, dans laquelle il atteste les bonnes qualités de ce dernier.

21 juillet 1697. La Salle, Sr. Louis de. Billet en sa faveur, signé par de la Forest.

6 septembre 1697. Pierre Lepellé s'engage pour un voyage au pays des Outaouais, pour le compte de Jean Bourdon.

23 septembre 1698. Frontenac, Ls. de Buade, comte de. Permis de faire le commerce, accordé aux sieurs de la Forest et Tonty, contre-signé par Bochart, Champigny et Monseignat.

1699. Vaudreuil. Requête écrite de la main de Vaudreuil, adressée au lieut. particulier de la prévôté de Québec. Paul Dupuy demandant la réunion d'un conseil de famille pour nommer un tuteur aux enfants mineurs de Vaudreuil, parmi lesquels se trouvait celui qui devait être plus tard le dernier gouverneur. Signée par Vaudreuil et Dupuy. (?)

3 février 1700. Laval, Frs de Montmorency. Procuration à Pierre Drouillard dit le Girofflée, concernant une propriété.

13 juillet 1700. Dollier, François, prêtre S. S. Recommandation d'octroyer une licence à Mathurin Parent.

28 janvier 1700. Cholenez, Pierre, S. J. Permis d'échanger une propriété, daté de Montréal.

29 janvier 1700. La Galinière, René Brehan de. Reçu et signature.

1 novembre 1701. De Belmont, Frs prêtre, S. S. Concession aux habitants de la Côte St-Lambert, du terrain pour construire un chemin en vue d'établir des communications entre cet endroit et Ville-Marie.

21 mai 1701. Lesueur, veuve de. Lettre à M. Blondeau, marchand à Montréal, par laquelle elle annonce la mort de son mari et celle de son frère St-Michel ; Fort Saint-Louis.

1 septembre 1701. Champigny. Lettre à Mgr de Pontchartrain ; datée de Québec.

13 mai 1702. Acte de société entre sr Charles Juchereau de St-Denis, cons. du Roy et lieut. général de la juridiction de l'île de Montréal et sr. François Marie Bonat ; daté et signé de Montréal.

11 octobre 1703. Contrat de mariage signé par Jacques Bigot, S. J. "faisant les fonctions de curé de Saint-François", Antoine de Planiol et Jean Legras.

6 mai 1703. De la Découverte, Pierre Yon, sr. de.—un des compagnons de La Salle. Fragment de lettre avec sa signature.

27 avril 1703. Acte de société entre les sieurs Feyère et Desruisseaux ; daté de Ville-Marie.

3 juin 1704. Pascaud, A. Fragment d'un billet ; daté à Montréal.

14 septembre 1704. Beauharnois, François, chev. de. Permis accordé à Cochois, avec certaines restrictions, de retourner au fort Frontenac ; Québec. Cochois était un compagnon de La Salle.

1er juin 1705. St-Germain. Billet en faveur du sr. Simon Réaume.

8 mars 1706. Cadillac, Lamothe. Accusé de réception d'une facture de marchandises, etc. Montréal ; signé, Lamothe Cadillac.

17 octobre 1707. D'Allones, Mlle Madeleine de Roybon. Réclamation adressée à l'intendant Raudot au sujet du Fort Frontenac

19 octobre 1707. Raudot (presque illisible). Le sens de ce document est " que les messieurs de la compagnie doivent comparaître devant lui le jour suivant, pour répondre à la réclamation ci-dessus."

27 juillet 1707. Hazeur. Reçu en faveur de Mde de La Lory.

9 août 1707. Acte de société entre François Chesne, Pierre Gareau et Pierre Chesne, signé aussi par Jacques Lucas dit St-Amant (Chesne) et A. Perrin dit Lorice.

10 août 1707. Chesne. Lettre à M. Nevesier, de Montréal, au sujet d'affaires commerciales ; datée du Fort Pontchartrain.

4 mai 1707. Coutteau, J.-Bte. Reconnaissance d'une dette envers Jacques Langlois ; datée du fort Pontchartrain et signée par Chesne et Alexis Lemoyne comme témoins.

19 mai 1708. Acte de société entre Armand Bertrand et Joseph Desruisseaux.

25 juillet 1710. Reconnaissance d'une dette contractée le 1er avril 1704, par Claude Parent et Jacques Langlois, envers François Trudeau, payable à Ouabaché (Wabash).

21 mai 1711. Acte de société entre sr. Jean Beauchamp et Daniel Joseph Maddoux.

18 septembre 1712. Mémoire d'une réclamation du sieur Parent contre le sieur de Tonty.

août 1714. Vaudreuil, Philippe de Rigaud, marquis de. Lettres patentes au sieur Quéret, fils, octroyant à ce dernier le privilège de faire le trafic sur lec lacs d'en haut, moyennant certaines conditions, entre autres, celle de prendre part à la guerre contre les Renards.

21 février 1714. Vaillant, François, S. J. Reçu signé à Montréal.

7 mars 1715. Ramesay, Louis, sieur de. Engagement de Jacques Cardinal pour un voyage au pays des Outaouais.

1715. Robé, M. de. Quatre lettres datées de 1715-1716 et contenant de brèves descriptions de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud.

3 mai 1716. Acte de société entre Pierre Buteau et sr. Pierre Biron, au sujet d'un voyage à Michilimakinac, en vue d'opérations commerciales ; (signé) Pierre Buto.

14 octobre 1716. Vaudreuil, Philippe de Rigaud, marquis de. Dépêche adressée au ministre, contenant un compte rendu de ce qui s'est passé dans son gouvernement durant l'année 1716. Il est question dans cette dépêche des négociations entre le gouverneur Hunter de New-York et le gouverneur Ramesay de Montréal ; contresignée par Lachapelle et datée de Québec.

Septembre 1717. Nicolas Rose, voyageur, s'engage pour conduire le sieur de Longueville à Kaskakia où résidaient les Rév. Pères Jésuites. Pour faire ce voyage il obtient la permission de prendre trois canots de Montréal.

21 septembre 1718. Le Gardeur, Paul, sieur de St-Pierre. Acte de société avec René Godfroi, sr. de Lanctot, par lequel acte, ils s'engageaient à partir pour l'ouest, Le Gardeur comme commandant du poste de Chagouamigon. But du voyage : opérations commerciales. Daté et signé à Montréal.

28 août 1718. Turpin Jean-Bte et Louis. Lettre à leur sœur, datée " Aux Illinois ".

Juin 1719. Montigny, Testard de. Reconnaissance par Delisle et Morin, d'une dette envers François Marie Bonat. Témoin, Testard de Montigny.

DOC. DE LA SESSION No 18

1717. Tonty, Sr. de. Engagement de Charles Nolan, sr. de Lamarque pour servir pendant une période de trois années au Fort Pontchartrain, Détroit, Lac Erié, etc. ; signé par Tonty, Chs Lamarque, A. Louvine et Hervieux ; Ville-Marie.

12 mars 1720. Lagrène, Pierre, S. J. Concession d'un lot à Montréal.

1720. " Relation d'un voyage de La Rochelle à la Louisiane par le sr. Fourcade, chirurgien du Roy ".

Extrait de " Relation d'un voyage que M. Le Page du Prat a fait de la Nouvelle-Orléans chez les Natchez, sur le fleuve Mississipi ". L'original de cette relation existe tout entier.

6 juin 1721. Du Buisson. Certificat en faveur du sieur Jacques Hubert Lacroix ; Montréal.

23 mars 1722. Bienville, sieur Jean-Bte de. Autorisation donnée au sieur Raguet de percevoir le montant de sa réclamation des héritiers du sieur Jacques de Ste-Hélène. Datée de Biloxi et signée par Bienville.

23 mars 1722. Certificat d'enregistrement du document ci-dessus.

Juin 1722. Villedonné, Sr. Etienne de. Procuration donnée (en blanc) ; signée par de Villedonné, Louis Rupaly, Paul Rupaly, Rose et Du Chouquet.

19 juin 1722. Bourgmont, Sr. de. Intructions reçues de la " Compagnie des Indes" de prendre le commandement sur la rivière Missouri et d'y établir un poste ; datées de Paris.

14 avril 1723. Gamelin, Jacques. Acte de société de courtage (?) entre Jacques Gamelin, et Claude Caron ; signé par Gamelin et Caron, en présence de M. de Montigny, commandant du poste de la Baie des Puants et du père Chardon S. J. ; daté de la Baie des Puants.

20 juillet 1723. Marché conclu entre Louis Prudhomme et les sieurs Grandpré et Chambly au sujet d'entreprises commerciales ; daté de Michilimakinac et signé par Grandpré, Chambly, Montour, Blondeau.

1er août 1723. Tonty. Dame Françoise Juchereau de Saint-Denis, comtesse de Saint-Laurent, veuve du sieur François de la Forest, transporta à Alphonse Tonty ses droits sur les forts Pinita8, Laroche et Chicago, dans le dessein de l'indemniser des dépenses encourues dans la construction de ces forts (?). Ce document est signé par Tonty et contresigné par Charles Gervaise.

1er août 1723. Biron, Henri. Reconnait la légitimité de la réclamation de Jacques Saint-Denis. Ce document est daté de Détroit.

5 octobre 1724. Boisbriant, Pierre Dugué, sr de, chevalier de Saint Louis, lieutenant du Roy à la Louisiane.—Contrat.

1er septembre 1724. Rivet, sr Jean. Dernières volontés et testament. Mourut à Missouri.

15 juillet 1724. Amariton, Frs., capitaine d'une compagnie de détachement de la marine, commandant du roi à " La Baie." Entente avec Nicolas Sarrazin et François Augé dit Lajeunesse de choisir pour procureur René de Couagne, marchand à Montréal.

22 juillet 1724. Deschaillons, Sr. Acte de société entre Deschaillons et Pierre Herbert dit Lacroix, au sujet de trafic avec les Indiens. Michilimakinac ; signé par Deschaillons.

16 octobre 1724. Inventaire des effets de Nicolas Edmé Robert, intendant de la Nouvelle-France ; ce dernier étant mort en mer lorsqu'il venait remplacer l'intendant Bégon.

1724. " Bourgmont, sr. de, commandant de la rivière de Missouri. Récit d'un voyage sur le Mississipi, l'Arkansas, jusqu'aux Cadoucas. Départ du Fort d'Orléans."

16 juillet 1723. Vignencour, René d'Amours de. Procuration donnée au sieur Monier ; datée et signée de Michilimakinac.

15 janvier 1725. Rivet, Sr. Inventaire de ses effets après sa mort au Missouri, signé par Louis de la Valtrie du Tisné, capitaine commandant à Kaskakia. Témoins, Hertel de Moncour et le chevalier d'Ailleboust.

30 mai 1725. Réaume, Sr. Reçu en faveur de J. B. Desjardins ; daté de Détroit.

31 mars 1725. Bourdon, Sr. Pierre. Reçu en faveur de François Bibos et d'Antoine Robert, au sujet d'une obligation contractée à Montréal ; signé par Claude Robillard et datée de Oudatanons.

1726. Engagement de Joseph Brazeau, par François Yon, sieur de Rouville, pour conduire deux canots chargés de marchandises à Michilimakinac et à l'Outaouais ; signé par Despointes, Saint-Dizier et sr. d'Youville.

14 mai 1727. " De la Ronde, Louis Denys Sr., capitaine d'une compagnie de détachement de la marine et commandant pour le roi au poste de la pointe Chay8amigon." Acte de société entre ce dernier et Louis Mathieu d'Amours, sr. de Clignancourt et Nicolas d'Ailleboust, écr, sr. des Musseaux ; signé à Montréal par La Ronde, Clignancourt et Desruisseaux (notaire).

3 septembre 1727. " Faber, Sieur Du Plessis, capitaine d'une compagnie de troupes d'un détache nent de la marine." Détaché par Monseigneur le marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant général pour le roi en toute la Nouvelle-France pour aller commander au poste de la Baie des Puants. Reconnaissance d'une dette de la part de Faberi, en faveur de sr Gamelin et Cie, Montréal.

6 avril 1729. Belestre, Piquoté de. Lettre très intéressante datée de Détroit, en rapport avec les intérêts locaux de cet endroit. Il y est question du père Larichardière, de la Corne, de Dessonier (Desaulniers) de Pisard, Deschaillons, et du père d'Eu, Harichatis. " Le port est fait tout à neuf, 1729 ". Cette lettre certifiée p r une note au bas d'une page, paraît avoir été écrite p ar une personne illettrée (telle que Belestre) ; elle a été datée de Montréal le 25 mai 1729 et signée par Marie Desruisseaux, épouse de Belestre.

18 août 1729. " Réflexion conc rnant la lettre de M. Périer, commandant général de la Louisiane, du 15 août 1729 pour servir à lui faire réponse ".

24 mai 1729. " Cuillerier. Compagnon fidèle de La Salle ". Lettre à sa mère au sujet d'affaires de famille ; datée de Détroit.

22 mars 1730. D'Arnaud. Procuration à M de Francheville ; datée de Montréal.

1er juin 1730. Hocquart. Inventaire des munitions, des magasins, etc., etc., signé par l'intendant de Québec, le 1er juin 1730.

23 décembre 1730. D'Heu, R. P. Jacques, S. J. Reçu en faveur de M. Lestages, daté de Montréal.

15 août 1731. Acte de vente d'un esclave, par Louis Chappeau, à sr. Pierre Guy.

4 juin 1731. Roy, René. Procuration à Frs Filiatrault ; datée de Détroit le 4 juin 1731.

29 mai 1728. Beauharnois, M. le marquis de. Extrait d'une lettre écrite au R. P. Gingras, S. J., datée de la mission de Saint-Michel Archange, au Fort de Beauharnois, dans le pays des Sioux, le 29 mai 1728.

4 juin 1731. Filiatrault. Document daté de Détroit, le 4 juin 1731.

4 avril 1731. La Gemmerais, Christophe Dufrost, sr. de. Engagement de ce dernier par Louis Jetté et son associé Louis Duch isne pour aller faire le trafic dans les pays d'en haut ; signé par la Gemmerais-St-Germain (St-Gervaise ?), Lecours ; daté de Montréal.

1732-1733. Extrait du " journal des Voyages faits par le sieur Régis de la Roullet dans la Louisiane."

1732. " Journal du Voyage que M. Régis de la Roullet a fait dans la Louisiane en 1732, de Mobile en allant aux Tchactas et des Tchactas à la Nouvelle-Orléans en descend nt la rivière aux Perles ".

2 octobre 1732. " Gaillard, Charles, Seigneur de l'Ile et Comté de Saint-Laurent, sr ". Lettre à M. de Tonancourt, lieut. général de la juridiction des Trois-Rivières, par laquelle il demande l'autorité de vendre la propriété de

Mde de Latouche, veuve du sieur de Cabanas ; signée par Gaillard et portant aussi la signature de G. de Tonancourt.

9 mai 1782. Volant, Nicolas et François. Acte de société, daté de Montréal.

9 juin 1732. Courtemanche, Jacq. François le Gardeur, Sr. de, et Sr. Didace Moüet. Acte de société pour faire le commerce au poste de la " Baie des Puants "; signé Courtemanche, Moite.

17 novembre 1732. St-Ange, commandant au Fort de Chartres. Certificat de capacité accordé au sieur Jérôme, signé et scellé St-Ange.

17 novembre 1732. Du Tisné. Contrat.

3 juin 1732. D'Ainault. " Enseigne des Troupes et commandant au Fort Saint-Philippe des Miamis et sr Pierre Roy ". Acte de société passé en présence de M. de Boishébert, à Détroit.

28 juin 1733. Reconnaissance par Jacques Cardinal d'une réclamation en faveur des sieurs Laurent, Parent et Pierre Hubert Lacroix ; Détroit.

Aussi deux reçus signés par P. Hubert Lacroix au nom de la compagnie.

31 mai 1734.

Péan. Lettre de recommandation à M. de Senneville, capitaine des troupes de Montréal, au sujet de François Barrois qui part pour cette ville dans l'espoir de se faire guérir d'une coupure par M Faure, curé de Saint-Sulpice. Cette lettre contient en outre d'autres recommandations ; Détroit.

Juin 1734. Montcourt, Pierre Hertel, Sr de, commandant au poste de " La Baie des Puants ". Marché conclu avec Pierre Chartier, par lequel ce dernier s'engage à fournir des marchandises pour le commerce.

16 septembre 1734. Hocquart et Beauharnois. Lettre du gouverneur, contre signée par l'intendant, par laquelle les autorités de la Mertinique sont informées qu'il envoie un chef indien à cet endroit.

13 mai 1735. Mogras Sr. Billet signé par Charles Marchand à l'époque où il se trouvait au fort sur la rivière Saint-Joseph, en faveur du sr. Mogras.

26 mars 1734. L'Epervenche, Chs Frs de Mézière, Sr. de. Procuration en faveur de son épouse Suzanne Nolan ; datée de Au8atanons et signée par l'Epervenche.

1735-1741. Fleury, Charles, chevalier—compagnon d'Iberville en 1694. Lettre autographe dans laquelle sont énumérés ses services au roi.

24 juin 1736. Fleury, Charles. Lettre à sa famille.

27 décembre 1735. " Beauharnois, Charles de, commandeur de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle-France terres et pays de Louisiane ". Ordonnance concernant le sr. Hertel de St-François ; signée et scellée de Québec.

1er juin 1737. De Noyelle. Ordre à Pierre Fortville de payer les sieurs J. B. Mallet, d'Aignau, Labutte, et Navarre ; Détroit, signé De Noyelle. Reçus signés par d'Agneau, Ls Chesne, La Butte et Navarre.

24 mai 1738. Tonty, Sr Joseph de, commandant en second au poste de la Baie des Puants. Procuration en faveur de son épouse Louise de Brisson, par laquelle il l'autorise à retirer son salaire pendant son absence ; Montréal.

6 août 1738. " La Martinière Claude Ant. de Bermen, Seigneur de, lieutenant d'une comp. de troupes, etc., commandant au poste de la Baie des Puants, au Lac Michigan, Folles avoines et dépendances ". Procuration en faveur de sr. Pierre l'Estage, marchand à Montréal ; signée par Bermen de la Martinière.

23 mai 1738. " La Pérade, Charles François Sr. de, officier des troupes. commandant au poste des Miamis ". Engagement de Joseph Jérôme de Laprairie Saint-Lambert pour conduire un canot chargé de marchandises de Montréal à Détroit ; signé par Lapérade, fils.

4 juin 1738. " Moranville, Louis Godefroy, sieur de, officier des troupes commandant au poste des Ou8atanons et dépendances." Transport de sa licence pour faire le trafic, à sieur François Augé et à Pierre Bissonnet, marchands à Montréal ; signé de Montréal par les trois.

22 octobre 1739. Maupeau, chancelier de France. Lettre au sujet d'affaires de famille ; datée de Brugères.

1739-1740. " Journal de la guerre du Mississipi, contre les Chicachas en 1739 et terminé en 1740. Original " M S S. from the papers " de M. de Buache, géographe du roi.

1739-1746. Buache, Philippe de " Projet pour la publication des meilleures cartes étrangères, 1739 " avec une lettre de M. de Buache adressée à d'Argenson, et la réponse du ministre, 1746.

9 décembre 1742. Nau, Luc François, S. J. Reçu en faveur de François Desroussons ; Sault Saint-Louis.

20 décembre 1742. Richer, P. D., S. J. Consent à un échange de propriété ; document daté de Montréal.

31 mai 1743. Bertel, Chevalier de, commandant aux Illinois. Résiliation de l'acte de société entre Bertel, De la Loève Flaucourt et sr. des Ruisseaux.

1743. Du Chouquet, Louis Lefebvre sr. Lettre à M. le lieutenant général, à Montréal au sujet d'affaires commerciales.

13 juillet 1744. Laperrière, J. Claude Marin, Sr. de. Procuration en faveur de Pierre Hervieux, fils ; datée de Saint-Joseph et signée par La Perrière Marin.

15 novembre 1745. Jolliet. Extrait des registres de Québec, en rapport avec la possession des Iles Mingan par les héritiers de Jolliet ; signé par (Charles Marquis), de Beauharnois et (Gilles) Hocquart, intendant.

9 juin 1745. Le Duc, Sr. Contrat entre ce dernier et sr. Joseph Petit ; Montréal.

6 août 1745. Parent. Lettre de Jean-Baptiste Parent à son frère. Affaires de famille--datée de Détroit.

4 avril 1747. Clignancourt, Ls. d'Amours, Sr. de. Contrat passé entre ce dernier et sr. Le moyne de Monière, etc.

1 juin 1747. La Vérandrye. Instructions données au sr. Gamelin au sujet des réparations à faire aux forts Maurepas et de la Reine ; Montréal.

16 août 1747. La Rose, Sr. François dit. Procuration enfaveur de sr. de Baribeau ; Michilimakinac.

29 mars 1748. Acte de vente d'un morceau de terre, à Saint-Joseph de Lévis entre Charles Marchand et son neveu Foucher.

16 janvier 1747. Acte de vente entre François Dugaux et son épouse, et Pierre Marcheteau aux Trois-Rivières ; contre-signé par Pillard, notaire du roi.

3 juin 1747. Portneuf, Baron de Bécancourt et de. Reçu annexé au document ci-dessus et signé par Robineau Croizille, baron de P. et de B.

1747. La Galissonnière, gouverneur général du Canada. Acte de vente signé par ce dernier.

18 août 1746. Le Duc, Pierre Souligny, Sr. Procuration de Jean-Baptiste Guyon en faveur de Le Duc ; témoin, De Noyelle commandant au poste de Michilimakinac.

1 juin 1749. Sabrevois, Sieur de. Procuration donnée au sieur Ignace Gamelin, marchand à Montréal par le dit Sabrevois nommé commandant au Fort Pontchartrain la veille de son départ ; datée de Montréal.

Lettre de Louise Tessier, épouse de Pierre Payet (Détroit) à son frère Tessier l'ainé dit Choumine, au sujet d'affaires de famille. Ecrite à Détroit, (1749 ?)

19 juin 1749. Joliette, Sieur François. Billet en faveur de sr. Ignace Gamelin ; signé par F. Joliette et Ignace Gamelin.

Joliette, Joseph. Lettre à sa mère. Pas de date.

26 mai 1749. Dumont, Sr. Etienne, officier commandant aux Miamis. Reçu en faveur de M. Levine de Montréal ; signé E. Dumont.

1749. Warren, "sir Peter". Lettre personnelle. Sir Peter était amiral et commandant de l'expédition envoyée contre Louisbourg avec le général Pepperell ; datée de Portsmouth.

DOC. DE LA SESSION No 18

23 octobre 1749. La Jonquière, le marquis de, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc. Ordre donné au sr. Hertel de s'embarquer pour Louisbourg et de servir dans l'armée à cet endroit.

1 juin 1704. Du Chesnay, sr Juchereau. Lettre signée par le roi, par laquelle Du Chesnay est nommé conseiller en remplacement du sr. de Monseignat.

6 juin 1727. Beauharnois, Charles, marquis de, chev., etc. Lettres patentes à " La Compagnie des Sioux " accordant des privilèges et imposant des obligations ; datées de Montréal.

23 juin 1731. De Richeville, Ls. Drouet, écr., sr. de la Gravière. Engagement de Louis Marcheteau Desnoyers pour conduire un canot chargé de marchandises à Michilimakinac et en rapporter l'échange en fourrures ; Montréal ; signé par La Gravière, J. Bisson et Luc Moreau.

1737-1784. Les documents de Kaskakia, au nombre de 90, comprennent les années 1737-1784 et ont rapport presque tous à des questions commerciales, telles que contrats, transports, engagements, ventes, sociétés, et concessions de terrains à Kaskakia, au Fort de Chartres et à quelques autres places.

1738. Kaskakia. Une collection additionnelle de semblables papiers (1738), au nombre de quarante-cinq.

13 juin 1750. Dubreuil, François, Sr. de la Corne. Contrat entre ce dernier et Louis Coulon sr. de Villiers, lieut. d'infanterie et commandant au poste Miamis, Montréal ; signé par la Corne Dubreuil et De Villers.

1750-1751. Dossier du fameux cas du sr. Antoine Juchereau Duchesnay *vs.* sr. Lenouiller des Grangers en appel du jugement en faveur de ce dernier. Ce dossier est volumineux et comprend presque entièrement les années 1750 et 1751.

6 juin 1751. Résiliation de société entre Pierre de Tailly et le sr. Marsolet, le premier transportant au dernier toutes les marchandises en sa possession ; passée à Saint-Joseph en présence du commandant de la garnison

3 août 1752. Longueil, Paul Joseph sr. de. Lettre écrite de Détroit au sujet de questions commerciales, dans laquelle il dit " Je pars aujourd'hui pour la Baie des Puants—(Green Bay) pour m'y rendre en toute diligence", (signée) Longueil.

28 septembre 1752. Laperrière, Marin, sieur de. Inventaire des effets et biens ayant appartenu à ce dernier, dressé après sa mort, en présence du R. P. Du Jaunoy, de M. de Beaujeu commandant à Michilimakinac, de MM. Danglade, Bourassa, E. Baribeau, résidant à cet endroit ; Michilimakinac.

1752. Longueuil, baron de. Instructions à M. Vassau, conformément à celles données par M. de Jonquière.

23 octobre 1753. Duquesne, M. le marquis, chev. de l'ordre Royale et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau. etc. Nomination de sr. Louis Hertel dans l'armée ; datée de Québec et signée par Duquesne et contre signée par Mervel.

30 août 1754. Buache, sieur Philippe, géographe du roi. " Précis de la suite des considérations sur les nouvelles découvertes au nord de la Grande Mer. Présenté au roi."

7 décembre 1754. " Louis XV, par la grâce de Dieu, etc., roi de France, etc., etc. " Décret au sujet du gouvernement des métis, scellé et signé à Versailles, " Louis, pour le Roy, R. de Voyer. "

1 février 1754. Dorville, Sr. Nommé pour remplacer sieur Barrazola. Ce document est daté de Versailles.

9 mai 1755. Wolfe, général James. Reçu pour salaire ; daté le 9 mai 1755, et signé par James Wolfe.

6 mars 1755. D'Auberville. Certificat " of Notary Public " donné à M. Chantaloup ; Nouvelle-Orléans, (signé) d'Auberville.

1755. Wentworth, Benning, gouverneur du New-Hampshire. Copie de sa main, du discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée législative

Il y est question de la guerre avec le Canada, de l'expédition de Crown Point, de la victoire remportée par le général sir Wm. Johnson sur les Français et d'une demande d'argent pour continuer les opérations.

3 septembre 1755. De Farchy, Grand Jean. Extrait des registres de l'Académie des sciences.

20 septembre 1756 Lettre écrite par Pierre Monbron et son épouse à leur fille, au sujet d'affaires de famille ; Michilimakinac.

20 mai 1757. Villebois, Sr Jordy de. Engagement de Amable Jérôme, habitant de Laprairie, pour conduire un canot chargé de marchandises au Grand Portage et le ramener chargé de fourrures ; Montréal,

30 septembre 1757. Vaudreuil, Pierre Rigaud de, procureur à la Baie des Puants.- Acte par lequel il renonce, sous certaines conditions, à sa part d'intérêt dans le commerce de fourrure à la Baie des Puants, en faveur de sr. Jacq. Giasson et de Ignace Hubert, de Montréal ; signé par Rigaud de Vaudreuil, J. G. Hubert et Jacq. Giasson.

10 avril 1757. Beaucour, Sr. Josué Bisberthelot,de, gouverneur de Montréal. Acte de transport de droits de commerce au poste des Miamis, par sir Charly St-Ange à Beaucour et à Honoré Michel de Villebois ; daté et signé de Montréal.

18 août 1757. Montcalm. Lettre datée " Au Portage, 18 août 1757 ".

27 juin 1757. Deschambault, Joseph Fleury sr. Procuration en sa faveur, signée par Pierre Leduc et Ls. Hurtubise " voyageurs des pays d'en haut " ; témoin, M. Jean le Verrier, chev. de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, en garnison à Montréal. Signée par Le Verrier, Hurtubise et Pierre Leduc.

8 août 1758. Lévis, chevalier Frs. de—officier de l'armée de Montcalm.—Minuit, 8 août 1758.—Lettre à Melfort.

1758-59. " Cahier d'Extraits des Registres civils de la juridiction des Trois-Rivières " ; cinquante pages, la plupart signées par Pillard, greffier, et quelques-unes par Hertel de Rouville'

31 juillet 1759. Vaudreuil, Pierre Rigaud, marquis de. Acte de vente d'un morceau de terrain dans Montréal, par Joseph Dufour dit Latour à Vaudreuil, P. R., etc.

24 mai 1758. Repentigny, Sr. le Gardeur, chevalier de. Acte par lequel le sr. Deschambault accepte les postes de Keministag8a et de Michipicotin et les marchandises qui s'y trouvent, au taux de 10 pour 100, au-dessus du prix courant à Montréal ; signé par Deschambault et Le Gardeur, Sr. de Repentigny.

10 juin 1760. Allair (Allier) Jacq, nommé juge pour quelques paroisses en bas de Québec ; commission signée par James Murray.

2 mars 1762. Rouville, sr. Michel Hertel, chevalier de. Procuration donnée en sa présence, par son épouse Dame Josephte Soumande, à sieur Joseph Fleury Deschambault, de Montréal, l'autorisant à collecter de sr. Saint-Jean la somme de 7,500 livres ; datée de la Nouvelle-Orléans et signée par Marie Josephte Soumande de Rouville ; H. Rouville, Ls Nicolas Leduc et Marie Le Normand, témoins.

16 juillet 1763. Louis XV. Lettres patentes, créant sr. de Niverville, chevalier de l'ordre de Saint Louis. Versailles, 5 juillet 1763. Signées par le roi et contresignées par le duc de Choiseul.

2 décembre 1763. De Munster, lieutenant-colonel baron. Renvoi de Thomas Dunhart, caporal dans le 4me bataillon, " 60th Royal Americans " dont Son Excellence le major général Jeffrey Amherst est colonel en chef ; daté de Boucherville, le 2 décembre 1763.

20 septembre 1764. Murray, général James. Autorisation donnée à George Ross, agent à Londres, de payer à M. Dingwall, £33 pour une montre d'or ; signée James Murray.

10 avril 1764. Buache de, géographe du roi. " Mémoire remis à l'Académie Royale de Saint-Pétersbourg, de la part de Philippe Buache ", le 10 avril 1764.

Johnson, sir William. Lettre autographe écrite de " Johnson Hall " à Geo. Croghan, écr. ; datée le 28 mars 1766.

1766. Johnson, Sir William. Lettre reçue de William Petty, comte de Shelbourne ; Whitehall, 1767.

1767 Carleton, honor. Guy, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Québec, etc., etc. Permission accordée au Rév. Pierre Gibault d'aller au nord-ouest et instructions données aux fonctionnaires de lui faciliter le trajet ; Montréal, 7 juin 1768, signées par Guy Carleton.

7 juin 1768. Registres des paroisses Fort de Chartres et Prairie du Rocher.

9 décembre 1769. Carleton, honor. Guy, lieutenant-gouverneur, etc., etc. Ordre à M. Allsoppe de procurer aux porteurs (un parti d'indiens iroquois) 70 rations en farine et en lard salé, s'ils le préfèrent ; signé Guy Carleton.

1770. Wilkins, col. John. " In French and Indian Wars." Lettre autographe, sujet personnel.

31 juillet 1770. Carleton, honor. Guy, lieutenant-gouverneur, etc., etc. Ordre aux officiers au service de Sa Majesté de fournir des marchandises aux " sauvages " de Lorette ; Québec, 31 juillet 1770, signé Guy Carleton.

18 décembre 1770. Johnson, sir William. Lettre reçue de James Stevenson. écr, commissaire à Détroit au sujet des Français et des Indiens de cet endroit ; cette lettre n'est pas flatteuse à l'égard des Français, qu'elle traite de " rascals ", de gens dont la pénétration ne dépasse pas la " circonférence " d'une peau de castor.

17 septembre 1778. Haldimand, Frédérick, gouverneur général et commandant en chef des forces de Sa Malesté dans la province de Québec, etc., etc. Autorisation envoyée à John Powell, sous-payeur général, de payer le lieutenant-colonel John Campbell, surintendant du département des Indiens ; Sorel, 17 septembre 1778 ; signée par Fred. Haldimand

8 septembre 1782. Gibault, Pierre. Testament fait à Sainte-Geneviève, le 8 septembre 1782, (signé) Pierre Gibault, prêtre.

13 novembre 1782. Clark, général George Rogers Lettre autographe, datée de Miamis, le 13 novembre 1782 ; signée par G R. Clark.

15 juillet 1784. Cowan, George. Lettre à son frère, datée de Michilimakinac. Les Cowans faisaient le trafic avec les Indiens.

10 octobre 1785. Haldimand, Lord. Lettre au sujet de ses propriétés dans la Pennsylvanie, adressée au major Prevost de " Curzon Street ".

16 février 1787. Marie Antoinette, reine de France. Nomination de sieur Courier, écuyer de la reine ; Versailles, le 16 février 1787 ; signée par Marie Antoinette.

20 février 1788. Washington, général George. Lettre autographe adressée au général Wilkinson, Kentucky ; sujet personnel ; datée de Mount Vernon le 20 février 1788, aux soins du col. Biddle de Philadelphie.

Kaskakia. Manuscrits historiques de (Cascaquia) Compilés par J. H. Gunn : 1° La mission, 2° la colonie française, 3° la colonie anglaise. " 13 pages. Notes originals" qui ont évidemment servi à la compilation de cette histoire.

1794, 97, 99. Kaskakia. Une collection considérable de documents ayant rapport à des questions commerciales, comprenant des commandes de pain pour Kaskakia, issues du Fort New-Madrid.

22 novembre 1795. York, Edward, duc de. Autorisation adressée à Henry Atkins, sous-payeur des dépenses imprévues ; signée par Edward, maj. général, commandant les forces de Sa Majesté " dans la Nouvelle Ecosse et ses dépendances ".

25 octobre 1795. York Edward, duc de. Feuille de paye des partis de travailleurs du 7ème régiment ou " Royal Fusilliers " employés dans le district de

Halifax, N.E. ; signée par Edward, maj. général, colonel du " Royal Fusilliers ". Ce document et le précédent sont datés de Halifax.

1797. Brant, Joseph (Thayandanega), chef indien. Lettre autographe, sujet personnel ; Newark.

1793-1833. Documents du Haut-Canada, au nombre de 70. Ils comprennent une très importante collection de lettres et autres papiers ; plusieurs de ces pièces sont officielles. Un bon nombre sont relatives à la fondation de la ville de Toronto et portent les signatures des gouverneurs Simcoe, Russell, Hunter, etc. D'autres ont rapport à la guerre de 1812, etc.

1798-99. Puisaye, M. le comte Joseph de. Lettre au gouvernement contenant un accusé de réception des articles envoyés pour les immigrants français établis à Windham. Une liste de ces articles commence avec le 13 décembre 1798 et se termine le 31 décembre 1799.

15 février 1800. Hunter, P., lieut. général. Lettre concernant les immigrants français qui ont quitté l'établissement ; Québec, 15 février 1800 ; signée par P. Hunter lieut. général et adressée à John McGill, écr.

24 mars 1800. Green, James. Lettre adressée à. Actualités du jour ; Québec, 24 mars 1800.

12 avril 1800. Carte du Haut-Canada, préparée pour Son Excellence le maj. général Simcoe, 1er lieut. gouverneur du Haut-Canada.

1800, etc. Kaskakia. Papiers relatifs à New Madrid et à Vincennes ; presque tous traitent de questions commerciales et ont peu de valeur historique.

1804. Spécification au sujet des concessions de terres dans le Haut-Canada.

1815-1816. Spécification des honoraires en rapport avec ces dites concessions de terres.

22 décembre 1819. Concessions de terres.

15 octobre 1804. Russell, honor. Peter. Lettre du commissaire des comptes publics par laquelle il est demandé de rendre compte des £5,700 tirés sur le trésor pour payerdes provisions.

21 mars 1807. McGillivray, W. Lettre à M. Cowan, au sujet de questions commerciales.

21 avril 1807. Lettre. Jas. Green à John McGill.

19 mai 1807. " " " " "

3 octobre 1807. Gore, Hon. Frs., lieut. gov. Lettre à l'honor. John McGill au sujet de provisions.

20 novembre 1807. Thornton, Wm., "Military Secretary." Lettre à l'honor. John McGill ; même sujet que le précédent.

25 décembre 1811, au 24 avril 1813. Compte rendu de la quantité de provisions, de munitions et d'habits pour les troupes et les Indiens dans le Haut-Canada.

812. Dearborn, major général Henry. Les papiers Dearborn forment une collection de 113 documents, comprenant surtout des ordres généraux et une correspondance au sujet de la guerre de 1812, avec les généraux Van Ransalear, Wadsworth, Lewis, Bloomfield. Ces documents sont très précieux et nous fournissent des renseignements qu'il est impossible de trouver ailleurs.

14 mars 1814. Drummond, Gordon, Esq., président du conseil, administrateur du gouvernement du Haut-Canada et lieut. général. Autorisation donnée à John McGill, trésorier de la province, de payer à M. George Lowe, gentilhomme huissier de la verge noire, la somme de £88 11 s 8¼ d. représentant une dépense imprévue en rapport avec le conseil législatif ; signée à York, le 14 mars 1814.

26 décembre 1814. Autorisation de Gordon Drummond, administrateur, à John McGill de payer une année de pension à Catherine Wolfrum. Kingston le 26 décembre 1814.

DOC. DE LA SESSION No 18

15 janvier 1818. Henry, Alexander, le célèbre explorateur. Lettre datée de Montréal et adressée à John Henry, écr.—affaires personnelles.

10 octobre 1823. Wilkinson, Alexander. Concession de terres à ce dernier dans la ville de Cornwall.

7 juin 1827. Cowan James—Lettre à son oncle Isaac Cowan, Vaudreuil, concernant des questions de famille ; datée du Fort Wayne.

19 décembre 1827. La Rochefoucauld-Liancourt. Lettre à MM. LeRoy et Bayard, New-York ; datée de Philadelphie et signée par Liancourt.

29 novembre 1828. Macaulay, l'historien Lettre autographe écrite à M. Smith—affaires personnelles ; datée d'Albany, le 28 novembre 1829.

14 mai 1830. "*Selma*, ship of Mobile" commission de corsaire accordée à ; signée par Andrew Jackson, le 14 mai 1830.

Description du vaisseau : armement, etc.

27 novembre 1833. Concession de terrain à Christy Grant, dans le comté de Glengarry ; 27 novembre 1833.

? ? Hubland, G. D. Manuscrit des réminiscences de sa première année "as an Indian Traveller".

1729 (?) La Noue, Zacharie Rabutel, sr de, capt. de troupes. Marché conclu avec le sr. Morin, officier dans une compagnie, et Paul de Lamarque, écuyer, en rapport avec le partage des profits réalisés dans le commerce avec les Indiens ; signé par La Noue, Marin, Monière et Francheville. Pas de date.

Louvigny, Louise de. Obligation en faveur de M. Devaine, contresignée par Moite. Pas de date.

Moras, Michel Monette, sr. de. Obligation en faveur de Jacques Dugué ; signée par Michel Monette, sieur de Moras, P. Charly Dugué, Clément Maurice. Pas de date.

Louvigny, M. de. Engagement de Maurice Ménard comme interprète, pour accompagner une expédition. Pas de date.

6 juin 1645.

HUAULT DE MONTMAGNY.

PROLONGATION de la Commission de Gouverneur et Lieutenant Général à Québec au Sr Huault de Montmagny.

Louis par la Grace de Dieu, Roi de france et de Navarre, à notre très cher et bienaimé Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre de S^t^ jean de jérusalem, Salut, vous ayant cy devant *Commis, ordonné et etabli Gouverneur et notre Lieutñt. Genéral* à Québec et sur le fleuve de S^t^ Laurent et autres Rivières qui se déchargent en icelui ; vous auries acquis tant de Réputation par votre Sage et prudente Conduite pendant les Trois années de cette employ, que ceux de la Compagnie de la Nouvelle france ayant vu que ced terme de Trois ans s'en alloit expirer, nous ont très humblement supplié et requis de vouloir prolonger vôtre Commission pour autres trois années prochaines, et après plusieurs bons témoignages qui nous ont été rendus par notre très cher et bien aimé Cousin le Duc de Brézé grand Maitre chef et Surintendant Général de la Navigation et Commerce de france, de votre capacité, valeur et expérience, fidelité et affection pour notre Service à ces causes nous de l'avis de la Reine Régente notre très honorée dame et mère vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons Gouverneur et notre Lieutenant Général représentant notre personne à Québec et dans les Provinces arrosée du fleuve S^t^ Laurent et des autres rivières qui se déchargent en icelui et lieux qui en dépendent en la Nouvelle france, pour commander à tous les gens de Guerre qui seront aud pays, tant pour la garde desd. lieux que pour maintenir et conserver le négoce, prendre soin de la colonie dud. Pays, conservation et sureté d'iceluy sous notre obéissance, avec pouvoir d'établir sous vous tels lieutenants paur le fait des armes que bans vous semblera, comme aussi par forme de provision, et jusqu'à ce qu'il y ait des juges souverains etablis sur les lieux pour l'administration de la justice, vous donnons pouvoir et aux lieutenants qui seront par vous etablis de juger souvrai-

nement et au dernier Ressort avec les chefs et officiers de la Nouvelle france qui se trouveront près d'eux, tant les soldats que autres habitans desd. lieux, tenir la main à l'exécution desd. arrests et Règlements du Conseil, faits pour l'etablissement et conduite de la Compagnie de la Nouvelle france et des accords faits entre la dite Compagnie et les habitans desd. lieux et jouir par vous durant lesd. Trois années à commencer du jour et datte des Présentes de la d. charge aux honneurs, autorités, prééminences, privilèges, droits, profits, emoluments qui y sont attribués. Si mandons à tous nos lieutenants Généraux Capitaines et conducteurs de nos gens de Guerre, justiciers et officiers chacun en droit soit qu'ils vous laissent, souffrent et laissent jouir et user de lad. charge, pleinement et paisiblement et à vous obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra es choses touchant et concernant la dite charge, de ce faire, vous avons donné et donnons pouvoirs, commisssion et mandement spécial par ces dite présentes, car tel est notre Plaisir. donné à Paris le sixième jour de juin, l'an de Grace mil six cent quarante cinq. et de notre Regne le Troisième.

(D'une copie fournie par M. Tantet).

Copies et extraits des documents dont il a été question dans le sommaire précédent.

Procès Verbal de la prise de possession des terres du Lac Erié.

Nous icy soubsignés certifions avoir vu afficher sur les terres du Lac, nommé d'Erié, les Armes du Roy de France Au pied d'une croix, avec cette inscription "L'an de salut 1669, Clément IX étant assis dans la chaire de St. Pierre, Louis XIV régnant en France, M. de Courcelles étant Gouverneur de la Nouvelle France et M. Talon étant l'intendant pour le Roy:—sont arrivés en ce lieu deux missionnaires du Séminaire de Montréal, accompagnés de sept autres français, qui, les premiers de tous les Peuples Européens, ont hyverné en ce lac dont ils ont pris possession au nom de leur Roy, comme d'une terre non occupée, par l'apposition de ses armes qu'ils ont attachées au pied de cette croix. En foy de quoi nous avons signé le présent certificat. Frs. Dollier, ptre du diocèse de Nantes en Bretagne, De Galiné, diacre du diocèse de Rennes en Bretagne. (De la Collection Burton).

Haldimand, sir Frederick. Ordre au lieut.-gouv. Hay de mettre le capit. Bird en possession de la terre qui lui a été concédée.

MONSIEUR,—Le capt. Bird, du 8ème régiment du roi, ayant demandé à Son Excellence, le général Haldimand, de lui faire obtenir un lot et une maison situés dans la ville de Détroit, maison ayant autrefois servi de forge et dont vous trouverez ci-incluse la description ; le tout lui ayant été concédé par le lieut.-colonel Peyster, Son Excellence m'a ordonné de vous faire connaître qu'en considération des services que le capit. Bird a rendus à Détroit et des dépenses encourues par ce dernier pour réparer cette maison, elle est heureuse de renoncer de la part de la couronne, en faveur du capitaine, à tout droit qu'elle pourrait avoir sur cette propriété et désire que vous lui en donniez la possession.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

R. MATHEWS, *secrétaire.*

Au lieut.-gouverneur Hay, 1781.

(De la collection Burton.)

Henry, Alexander—Le grand trafiquant et explorateur. Extrait d'une lettre qui lui fut écrite par John Askin.

Vous savez que Bonaparte a pris une autre route que celle qu'il avait d'abord projetée, cependant nous croyons ici que l'Angleterre jouit d'un meilleur climat que l'Egypte et la Terre-Sainte. En dépit de Bonaparte et de tout autre conquérant les peuples n'en continueront pas moins à jouir de leurs croyances religieuses. Je crois qu'un homme, deux heures avant sa mort, en connaît plus sur ce sujet que tous ceux qu'il laisse après lui.

Détroit, 15 décembre 1798.

Signé J. A.

Askin, Charles. Extrait d'une lettre écrite à son père J. Askin, dans laquelle il fait une description de la bataille de Queenstown Heights.

Vendredi, 16 octobre. Bataille de mardi dernier . . .nous avons fait 800 prisonniers, y compris 65 officiers, et nous en avons tué et blessé 200. Nous avons aussi enlevé un drapeau et un canon de six livres. Cette victoire serait grande si nous n'avions pas à déplorer la perte de notre galant général Brock qui fut tué au moment où il entraînait le 49ème régiment à charger l'ennemi qui venait de s'emparer de notre batterie sur la montagne. Peu de temps après la mort du général, son aide de camp le colonel McDonnell reçut une blessure dont il mourut deux jours après. C'était un jeune homme de grand talent. Nous venons de les enterrer tous les deux. La procession a été imposante et les Indiens y ont pris part. Il y a eu entente pour une suspension des hostilités pendant trois jours..... etc., etc.

Votre fils affectueux,

(De la collection Burton) CHAS. ASKIN.

Askin, John, jr. Extrait d'une lettre écrite de Michilimakinac, à son père, le 19 juillet 1812.

Mon cher père,—Votre honorée lettre du 21 du mois dernier, m'est parvenue le 16 courant, une heure environ avant mon départ pour Saint-Joseph avec mon détachement d'Indiens formant 280 hommes, " Ottawas and Chippewas ". Nous partîmes pour nous emparer de cette place le 16 à 10 heures a m., avec une flotte de 50 canots portant chacun 10 hommes, 12 bateaux portant 200 Canadiens, deux canons de six livres et 40 hommes du 10me " R. V. Battalion ", échelle de siège, munitions, etc., etc.

La température était favorable à notre entreprise. Ayant le commandement de l'aile gauche, j'abordai en arrière de l'île à la tombée du jour et me rangeai en bataille à l'aube. Le centre composé des Canadiens et de vétérans et l'aile droite accostèrent ensuite et prirent leurs positions de combat. Nos canons furent promptement tirés à terre, traînés à travers les bois, les marais et les coteaux, et installés à 10 heures sur une éminence d'où ils commandaient entièrement le fort. L'aile droite composée de 103 Sioux, Folavoines et Maynebegos commandés par M. Dixon, fut rangée en ordre de bataille ; l'aile gauche que je commandais se composait d'Ottawas de Chippewas et de 50 hommes qui me rejoignirent au moment où je prenais mes positions d'après les ordres du capitaine Roberts. Les Indiens, comme des démons, voulaient s'élancer à l'assaut de la place. En dépit de tous nos efforts, ils s'approchèrent des sentinelles du fort, (et on m'a dit,) qu'ils auraient tué le capitaine Hanks qui se trouvait à portée de fusil si on ne les avait empêcher de commettre cette action. A 10 heures un pavillon parlementaire fut envoyé aux assiégés pour les sommer de capituler ; ces derniers firent leur soumission et à 11 heures le fort était en notre possession. Avant la capitulation, M. Abbott Howard, Stone Jones et tous les citoyens des E. U. se constituèrent prisonniers de guerre et les vaisseaux dans le port se rendirent.

Depuis la capitulation, l'officier qui commandait au fort a renoncé à toutes les propriétés privées :—les officiers et les soldats ont été relâchés sur parole jusqu'à l'échange des prisonniers. Le fort est situé dans un magnifique endroit, et ce qui fait honneur à ceux qui y commandaient, c'est qu'il n'y a pas eu une seule personne tuée " nor a single fowl killed ". Il est heureux que les Américains ne tirèrent pas un seul coup de fusil, parce que s'ils avaient tiré et blessé quelqu'un, pas une âme n'aurait échappé à la hachette. Je vous assure que je n'ai jamais vu des hommes aussi déterminés : tout y aurait passé, les hommes, les femmes et les enfants. Johnny m'a été d'un grand secours et mérite des éloges pour les efforts qu'il a faits afin d'empêcher les Indiens de commettre des barbaries.

JNO. ASKIN, Jr.

A John Askin Esq., Strabam
(De la collection Burton).

de la Roche, M. le Marquis.

1586. Fev. 20. Procuration donnée par le Marquis de la Roche à son domestique Déclémy, pour faire vendre certains biens. 20 fév. 1586.

Troilus des Mergouets, Sieur de Kermvalec, de Trévarez et Coetarmal, Baron de Laz de Carentan et de St. Lô, Marquis de la Roche, Helgomarch.

Fut présent en sa personne, haut et puissant Seigneur Troilus des Mergouets, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil, capitaine de cinquante hommes, d'armes, de ses ordonnances, capitaine et gouverneur des Ville et Chateau de Fougère et Morlaix en Bretagne, Marquis de Coetarmal, sieur de la Roche, Vicomte de Carentain et de St. Lô, &c, &c., &c. Des Arch. de la Soc. Hist. de Chicago. (Signé)

DE MERGOUETS.

Montmagny, Sieur de—

1638. "Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, Commandant Lieutenant Général pour le Roy en toute l'étendue du grand fleuve St. Laurent, &c. Suit la concession d'un terrain à Guillaume Isabelle.

Fait à Quebec (jour du mois illisible) 1638.

(Hist. Soc. Chicago.) (Signé) C. HUAULT.

Montmagny, Sieur de—

Couillard, Guillaume—Requête adressée à M. de Montmagny, gouverneur du Canada, par Guillaume Couillard, demandant la réunion d'un conseil de famille au sujet des enfants mineurs de feu Guillaume Hébert et de Hélène Desportes, sa veuve, remariée avec Noël Morin. Comme tuteur de ces enfants, Couillard dit qu'il a besoin des conseils d'une assemblée de parents.

A Monsieur le Gouverneur.

Supplie humblement Guillaume Couillard tuteur des enfants mineurs de feu Guillaume Hébert et d'Hélène Desportes sa veuve, à présent femme de Noël Morin, habitant de Québec, déclarant que le dit feu Hébert à laissé entre autres biens, aux dits mineurs un méchant corps de logis, les pans en bois, qui menace ruine. Et d'autant qu'il coûterait beaucoup plus qu'il ne vaut pour les réflections qu'il y conviendrait faire, étant besoin de la rebatir tout de nouveau, si l'on veut s'en servir ce qui n'apporterait aucun profit aux dit mineurs ; et même qu'il n'y a aucun fonds entre ses mains qui leur appartienne et dont il puis le faire batir. Ce considéré, il vous plaise ordonner que les parents des dits mineurs seront appelés devant vous pour donner avis au dit tuteur sur ce que dessus, et ferez bien.

Signé à Québec près la maison du dit Couillard, tuteur

du
Marq. + G. COUILLARD.
dit

Soit fait ainsi qu'il est requis ci-dessus

Fait à Quebec le 12 Juin mil six cents quarante quatre.

(Signé) C. HUAULT.

Procès Verbal de l'assemblée dont il est question.

Aujourd'hui meme jour, le douz'm de Juin mil six cents quarante quatre, ont comparu devant nous, Guillaume Hubou, habitant de Québeq, à cause de Marie Rollet, sa femme, grand'mère des dits mineurs ; Noël Morin, habitant de Quebeq, à cause d'Helène Desportes sa femme, mère des dits mineurs, Olivier de Tardif, à cause de feu Louise Couillard, jadis sa femme, cousine des dits Mineurs, Réné Maheu, aussi habitant de Québeq, cousin des dits mineurs du coté paternel, Abraham Martin, à cause de Marguerite Langlois sa femme, tante maternelle des dits mineurs, Etienne Racine, à cause de Marguerite Martin, sa femme, cousine maternelle des dits mineurs, de feu Guillaume Hébert et d'Helène Desportes à présent femme du dit Noel Morin. Appellés à la requête de Guillaume Couillard

tuteur des dits mineurs, Lequel nous a demandé que les dits parents eussent à lui donner avis sur le contenu de la requete par lui à nous faite le douz'me du present mois et an ci-dessus.

Lesquels après serment que nous leur avons fait faire de donner l'avis qu'ils jugeront le meilleur pour le bien des dits Mineurs, ont tous unanimement reconnu la ruine imminente de la dite maison et qu'il n'y a aucune espérance de la faire rebatir pour le présent au point de l'utilité qu'en retireraient les dit mineurs, vu que celà est beaucoup éloigné de leur terre défrichée, et même que l'on ne peut faire bâtir en ce pays qu'avec de très grandes dépenses ; sont d'avis que le tuteur vende tant les dits bâtiments que la place où ils sont et (la) terre adjacente, qui ne pourrait monter en tout qu'à douze perches ou environ, pour employer les deniers qui en proviendront à faire défricher les terres à l'avantage des dit mineurs.

Ouy, lequel avis, nous avons ordonné, vu que le nombre des parents n'est pas suffisant, que le dit tuteur fera appeller d'autres parents ou des voisins et amis des dits mineurs et poura...présent ordonnons ce que dessus.

Et ont signé, hors le dit Hubou et Abraham Martin qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis.

Noël Morin		Maheu
Marq. +	du dit Hubou	Le Tardif
Marq. +	du dit Martin	E. Racine

(et en marge) C.h. (Charles Huault de Montmagny).

Vient ensuite le témoignage de deux charpentiers nommés pour faire l'inspection de l'édifice, lesquels font rapport qu'il n'est d'aucune utilité et qu'il est même dangereux pour les passants. Ils en établissent la valeur à $10. Les experts étaient Nicolas Pelletier et Etienne Racine.

NOTE.—Ce document est presque illisible. La maison dont il est question appartenait sans doute à Louis Hébert et fut la première maison construite à la haute-ville de Québec.

(Historical Society Chicago).

LaSalle, Robert Cavelier, Sieur de—

Extrait du Registre des Actes de Baptèmes de la paroisse de Saint-Herbland de Rouen l'an seize cent quarante trois.

" Le vingt deuxième jour de novembre a esté baptisé Robert Cavelier " fils d'honorable homme Jean Cavelier et de Catherine Gest, les parrain et " marraine, honorables personnes, Nicolas Gest et Marguerite Morice."

Trois-Rivières,—Premiers fondateurs de—

Fragment d'une requête adressée au gouverneur et portant les signatures de Pierre Boucher, Jacques Leneuf, Jean Godefroy de Linctot, Michel Leneuf de Hérisson, François Hertel, Quentin Moral, sieur de St. Quentin,
1657. François Marguerie, Réné Robineau, Jean Sauvaget.

Ville-Marie.—Premiers colons—

Fragment d'une requête ou d'un document analogue portant les signatures suivantes.

" fait et passé au fort de Ville Marie mil six cent cinquante-sept.

(Signé)

Paul de Chomedy	Catherine de la Vaux
Paul Ragneneau	L. Closse
Claude Pijard	Isabelle Moyen (femme de Closse)
François Le Mercier	Jeanne Mance
François du Perron, S. J.	Marie Moyen
Marin Jeannot dit Lachapelle	Jacques Vautié, S.J.

Pierre Gadois	Cavelier ?. . . .
Nicolas Hubert dit Lacroix	N.S.
Gilbert Barbier dit Minime	Jeanne Lemoine
Jacques Picot dit Labrie	Jeanne Gervaise
Mathurin Gode	Marguerite Landuceau
Catherine Primot	Louis Chartier de la Broqueterie.

Allouez, R.P. Claude, S.J.—

Procuration au sieur Pierre Boucher, l'autorisant à régler une contestation au sujet de terre.

Claude Allouez de la compagnie de Jésus, Supérieur de la Résidence des Trois Rivières et seigneur au nom de la dite compagnie des terres du Cap de la Madeleine, à tous ceux que ces présentes verront, Salut.

Etant nécessaire de se transporter sur certaines terres de notre Seigneurie que le Sieur de la Poterie dit lui appartenir, pour voir s'il a fait travailler sur les dites terres, ainsi qu'il est obligé par l'enregistrement d'une prise de possession qu'il nous a exhibée, nous avons fait choix de la personne du Sieur Boucher, comme juge de la dite Seigneurie, auquel nous avons donné commission par celles-cy de se transporter sur les lieux accompagné des personnes et d'autant qu'il jugera nécessaire pour cet effet afin de faire sur les lieux un procès-verbal de l'état auquel il trouvera les dites terres, le—— Juin, 1661.

Fait et passé à notre maison des Trois Rivières le huit du même mois et du même an, 1661.

(Signé) CLAUDE ALLOUEZ, S.J.

Note.—Le sieur Pierre Boucher dont il vient d'être question fut le fondateur de la famille de Boucherville.

Médard Chouart, Seigneur des Groseillers,—

Reconnaissance d'un prêt qui lui fut fait par le R.P. Claude Jean Allouez, de la compagnie de Jésus, Supérieur de la résidence des Trois Rivières et du cap de la Madeleine. Signé, Marguerite Hayet femme de Médard Chouart, Seigneur des Groseillers. Le 15 mai 1662.

Jolliet, Adrien, frère ainé de Louis Jolliet,—

Contrat de société entre Adrien Jolliet et Denys Guyon (beau-père de Lamothe Cadillac) et autres.

L'an mil six cent soixante six, ce vingtième jour d'Avril, après midi, par devant nous, en la jurisdiction, seigneurie et prévosté du Cap de la Madeleine, et témoins soussignés, furent présent en leur personnes, duement soumises à la dite jurisdiction, seigneurie et prévosté ; les sieurs—Adrien Joliette, Denys Guyon, Laurent Philippe François Collart, Antoine Serré, Benoit Boucher, Jacques Mopas et Jacques Lagillier ; lesquels d'un commun consentement et par ensemble se sont accordés aux sociétés et conditions cy-après, touchant le voyage qu'ils vont présentement faire pour les Outaouaks, lesquels traitèrent tous par ensemble et avec fidelité, toutes leurs marchandises aux dits Outaouaks ; et à leur retour en ce pays, partageront leurs profits par ensemble aux conditions du quel partage faites icy —Messieurs les dénommés cy-dessus se pourvoiront ? aux marchés qu'ils ont fait par ensemble, tant avec le dit Sieur Jolliet que le dit Sieur Guyon, et en cas que par accident il arrivât quelque maladie à l'un d'eux s'obligent les dits dénommés cy-dessus à le soulager et payer de leur profit, et en cas que la mort arrivât aussi a quelqu' un d'eux les dénommés cy-dessus promettent de tenir compte aux héritiers du défunt, sur le tout, de sa part que dessus, sans exception quelconque, dont et de tout le quel dessus, les parties s'y sont obligées. Promettent les dites parties &c, &c.

Fait et passé en la maison du dit Sieur Jolliet les dits jour et an que dessus sous sceing des dites parties.

(Signé)

Philippe	François Collard
Mopas	A. Serré
Jacques Lagillier	Benoist Boucher
Jolliet	Jacques de la Touche
Denys Guyon	

1668. 30 Avril 1666.

22 juin. D'Ailleboust, Ls.—Accord entre Barbe de Boulogne veuve de feu Ls. D'Ailleboust, Gouverneur du Canada, et Charles D'Ailleboust, son neveu, au sujet de la vente et le partage des propriétés appartenant au dit feu Louis D'Ailleboust 22 juin 1668.

" A tous ceux qui ces présentes verront, la compagnie des Indes Occi-
" dentales, seigneur de ce pays, Salut :—Savoir faisons que pardevant Jean
" Lasonde (dit Lecomte) notaire en la Jurisdiction de la ville de Québec, et
" témoins soussignés, furent présents en leurs personnes, Charles D'Aille-
" boust, Ecuier, Sieur des Musseaux, tant en son nom comme héritier, que
" ce faisant et portant pour les cohéritiers en cas qu'il s'en présente, en la
" succession de défunct Messire Louis D'Ailleboust, Chevalier, seigneur de
" Coulonges, cy devant Gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en
" toute l'étendue de ce païs, son oncle, d'une part. Et Dame Barbe de
" Boulougne, veuve du dit défunct, en son nom, tant à cause de la commu-
" nauté qui était entre le dit défunct et elle, que comme donataire mutuelle
" en usufruit des biens du dit défunct."

Résumé de la suite de ce document qui est très long.

Le Sieur des Musseaux demande la moitié des biens laissés par son père et que partage en soit fait entre la dite Ve D'Ailleboust et lui. En qu'en ce faisant elle lui rende compte du fruits perçus depuis le décès du dit Sr. Louis D'Ailleboust. Il prétend qu'elle n'a pas fait faire d'inventaire après la mort de M. D'Ailleboust. Ce qui a été cause de la perte de certaines sommes dues à la communauté par les habitants du pays, qu'elle aura même laissé dépérir les batiments de Coulonge et d'Argentenaye, quoiqu'elle fut obligée à leur entretien. De plus il réclame un certain montant—sa paye—pendant trois ans, dans un camp volant que le Sieur D'Ailleboust avait mis sur pied.

La veuve D'Ailleboust prétend que s'il y avait manqué de quelque formalité c'était dans l'appréhension de biens à elle laissés par son défunct mari, en vertu d'un acte notarié (1652), qu'elle a toujours agi de bonne foi et même a appelé le Sr. de Musseau en son conseil, comme il appert par l'inventaire fait devant Paul de Chomedy, Sieur de Maisonneuve, et par la sentence rendue en conséquence, le dit Sr. des Musseaux étant présent et ayant signé au bas de la dite sentence.—Suit la sentence—que quant à ce qui a éte allégué qu'on avait laissé dépérir les batiments de Coulonge et d'Argentenaye, il ne fallait pas lui attribuer la faute, mais aux batiments mêmes—d'autant plus que les incursions continuelles des Iroquois obligèrent le dit défunct et la dite dame de les abandonner. Qu'en 1664, le 29 Oct., elle avait donné ordre de démolir le grand Logis de Coulonges pour en faire un petit à loger le fermier ; ce qui fut fait qu'à Argentenaye. Elle en fit autant, 1664, 3 Dec.

Le conseil Jacques Perrot dit Vieildaigre, Pierre L'Oignon, Gabriel Gosselin et Guillaume Bauger dit Morency, tous le l'Ile d'Orléans. Néanmoins la dite Veuve consent à un partage réclamant cependant l'exécution de ses droits antérieurs à la mort de son mari, accordé par jugement de Jean Levasseur dit Lavigne, Greffier au Conseil Souverain, Jean Hamonet, témoin. Signé Lecomte, Notaire, 22 Juin 1668.

Talon, Jean.—Intendant de la Nouvelle-France. Déclaration au sujet de la demande de concession de l'Ile Bourdon, adressée par Jean Talon Intendant de la Nouvelle France &c., &c.

" Pour servir de mémoire, que monsieur des Musseaux nous a demandé " L'Ile Bourdon avec deux ilots contenant la dite ile et les deux ilots en- " semble environ six vingt arpents et que nous avons promis de lui en faire " de la part du Roy et de MM. de la Compagnie des Indes Occidentales, la " concession, à l'arrivée des Vaisseaux : et après avoir recu les ordres de la " cour par le retour de notre secrétaire, en tant que la chose dépendra de " nous et que Sa Majesté nous aura laissé le pouvoir d'en disposer.

Fait à Québec ce 27 Juin 1668.

(Historical Society, Chicago.) (Signé) TALON.

1670. 26 avril. De Tracy, M. le Marquis—Gouverneur et Lieut. Général pour le Roy en la Nouvelle France &c.

Furent présents en leurs personnes M. Alexandre de Prouville, Chevalier, seigneur de Tracy, Conseiller du Roy en ses conseils, Lt. Général en ses armées et gouverneur du Château Trompette de Bordeaux et Dame Lucille de Fouilleuse son épouse, qu'il a autorisée à l'effet qu'en suit, demeurant à Paris rue du Boulloir en la maison et l'hôtel de St. Esprit paroise de St Eustache. Lesquels ont reconnu et confessé devoir solidairement un seul et pour (les deux) le tout ? sans décision, discussions et fidei jussi on à Henri de la Fresnaye écuyer du dit seigneur Tracy, demeurant avec lui depuis sept années, en ce acquittant et acceptant la somme de deux mille quatre cents livres, pour prêt d'argent que les dits seigneur et dame Tracy déclarent leur avoir été fait par le dit seigneur de la Fresnaye en deux diverses fois, la première en l'année mil six cent soixante sept et la seconde en l'année mil six cent soixante huit sans lui en avoir fait aucun écrit. Et laquelle somme de 2400 livres les dits seigneur et Dame de Tracy promettent et s'obligent solidairement comme dessus, rendre bailler et payer au dit Sieur de la Fresnaye, ou au porteur en cette ville de Paris à la volonté et première requête du dit Sieur de la Fresnaye à peine de toute dépense, dommage et intérêt ; et pour l'exécution des présentes ont les dits seigneur et dame de Tracy élu leur domicile irrévocable en cette ville de Paris, en la maison de Moufle, ci dessus, Notaire soussigné, 16 Rue St. Honoré ; auquel lieu ils veulent eux-mèmes, promettent et s'obligent solidairement comme dessus. Fait et passé à Paris en la dite maison et Hotel de St. Esprit l'an 1670 le 26e jour d'avril, après midi. Et ont signé,

PROUVILLE DE TRACY
LOUISE FOUILLEUSE
DE LAFRESNAY

LOUVAIN, Témoin.

MOUFLE, notaire.

Lettre autographe.

Queylus, M. l'abbé—

Attendu qu'il ne s'est fait aucun travail sur l'habitation autrefois concédée à défunt Galebrun, depuis sa mort, la veuve et les enfants ne pouvant le faire et n'ont pas même habité le peu d'abatis qu'il a fait : à ces causes, pour contribuer que l'île soit défrichée conformément aux ordres du Roy et pour que les voisins ne reçoivent aucun préjudice du bois debout de cette dite habitation, nous avons jugé à propos de la bailler à Jean Boutin dit Leveillé, comme lui baillons par ce billet, à condition que le dit Leveillé payera à la veuve et aux enfants ce que le Beauceron et Laurent Archambault estimeront la dite habitation que le dit Leveillé a promis prendre aux

mêmes conditions que l'avait son prédécesseur et payer tous cens qui est par la concession du dit Galebrun. Faite à Montréal le 28 Juin 1672.

(Historical Society, Chicago.) (l'abbé) De QUEYLUS.

Talon, Jean—Intendant, Ordonnance 14 sept. 1672.

1672. 14 Sept. Jean Talon, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privés, Intendant de la Justice, police et finances de la Nouvelle France, Isle de Terre Neuve, Acadie et autre pays de l'Amérique Septentrionale.

Nous faisons à savoir que tous ceux qui prétendent quelque créance sur nous pour matières ou denrées fournies dans les ateliers du Roy, travaux faits pour Sa Majesté ou pour nous depuis notre retour en ce païs, ou pour quelqu'autre chose que se soit aient à le donner par déclaration véritable au greffe des Trois Rivières, dans huit jours de la publication des présentes, avec copie des titres ou pièces justificatives afin que par nous il soit pourvu à leur paiement avant notre départ, ainsi que de raison ; à peine de déchoir de leurs prétentions le dit temps expiré. Et à l'égard de ceux qui auront donné une fausse déclaration, ou qui auront demandé une chose déjà payée, de cinq livres d'amende même de plus grande et corporelle si le cas y échoit. Enjoint au Greffier du dit lieu, de recevoir les dites déclarations et de nous les envoyer incessamment sous enveloppe et cachet. Et pour que la présente soit connue de tous, elle sera lue, publiée et affichée partout où besoin est, à ce qu'aucun n'en ignore :—dont &c., &c... Le dit greffier nous certifiera au bas d'icelle.

Fait à Québec le 14 Septembre 1672.

(Signé)
TALON.

par Monseigneur
Historical Society, Chicago. VASNIER.

Dablon, R. P. Claude, S. J.—Lettre autographe.

Ratification d'une concession de terre faite au Sieur d'Ailleboust par le R. P. Le-mercier.

1673. 25 Avril. " Je soussigné supérieur des Missions de la compagnie de Jésus en la " Nouvelle France et Recteur du collège de Québec, de la même compagnie, " approuve et agrée la donation d'un terrain qui a été faite par le R. P. " Lemercier à monsieur d'Ailleboust suivant le billet du dit Père leMercier " du 20 Mai 1671. En foi de quoi, j'ai signé le présent à Québec le 25 " avril 1673."

(Signé) CLAUDE DABLON.

(Historical Society, Chicago.)

La Salle—Lettres patentes, 13 mai 1675.

Le Roy ayant fait examiner en son conseil les propositions faites par Robert Cavelier, Sieur de LaSalle, contenant que s'il plaisait à sa Majesté lui accorder en pur don, et à ses hoirs, successeurs et ayant cause, le fort appellé de Frontenac situé en la Nouvelle France, avec quatre lieues de pays adjacent, les îles nommées Gau8ke8enon et Ka8enego et les îlets adjacents, avec le droit de chasse et de pêche sur les dites terres et dans le lac appellé Ontario ou Frontenac et rivières circonvoisines le tout en droit de fief et seigneurie et justice dont les appellations du juge, ressortiront pardevant le Lieutenant Général de Québec ; avec le gouvernement du dit Fort Frontenac et des lettres de noblesse, il ferait passer aux dits pays de la Nouvelle France plusieurs effets qu'il a en ce royaume, pour y élever et construire des habitations qui dans la suite du temps pourraient beaucoup contribuer à l'augmentation des colonies au dit pays. Et outre cette offre du dit de La Salle de rembourser la somme de dix mille livres à laquelle

monte la dépense qui a été faite pour construire le Fort Frontenac, d'entretenir le dit fort en bon état et la garnison nécessaire pour la défence d'icelui, laquelle ne peut être moindre que celle du fort de Montréal ; d'entretenir vingt hommes pendant deux années pour le défrichement des terres qui leur seront concédées et en attendant qu'il ait fait bâtir une église, d'entretenir un prêtre ou religieux pour faire le service divin et administrer les sacrements, desquels entretiens et autres choses, le dit de La Salle fera seul les frais et dépens jusqu'à ce qu'il se soit établi au dessus du Long Sault, nommé Taran8oi, quelque particulier avec semblable concession, que celles qu'il demande. Auquel ceux qui auront obtenu les dites concessions seront tenus de contribuer aux dits entretiens, en proportion des terres qui leur seront concédées. Et ouy le rapport du Sieur Colbert, conseiller ordinaire au Conseil Royal et conseiller général des finances, Sa Majesté en son conseil a accepté et accepte les offres du dit Sieur de La Salle et en conséquence Sa Majesté lui accorde la propriété du dit Fort appellé de Frontenac et quatre lieues de pays adjacent, à compter deux mille toises pour chacune lieues le long des lacs et rivières au dessus et au dessous du dit Fort et d'une demie lieue ou mille toises au dedans des terres ; les îles nommées Gau8k8enon et les îles adjacentes, avec les droits de chasse et de pêche sur le dit Lac Ontario et rivières circonvoisines, le tout en titre de fief et en toute seigneurie et justice, à condition de faire passer incessamment en Canada, tous les effets qu'il a en ce royaume, qui ne pourront être moins que la somme de dix mille livres en argent ou effets, de rapporter certificat du Sieur comte de Frontenac, Lieutenant Général pour Sa Majesté au dit pays et rembourser la somme de dix mille livres pour la dépense faite pour la construction du dit Fort ; l'entretenir et le mettre en bon état de défense ; payer et soldoyer la garnison nécessaire pour la garde et défense d'icelui, laquelle ne peut être moindre que celle du Fort de Montréal ; comme aussi d entretenir vingt hommes, pendant deux années pour le défrichement des terres qui lui seront concédées, lesquels ne pourront être employés à autre usage pendant le dit terme:—de faire bâtir une église pendant les dix premières années de sa concession et en attendant d'y entretenir un prêtre ou religieux pour administrer les sacrements ; comme aussi d'y faire venir des sauvages, leur donner les habitations et y former des villages ensemble des français, auxquels il donnera part des dites terres ou des friches, toutes lesquelles terres seront défrichées et mises à valeur, dans le temps et espace de vingt années, à compter de la prochaine (1676). Le dit temps passé, Sa Majesté pourra disposer des terres qui n'auront point été défrichées ou mises en valeur.

Veut sa Majesté, que les appellation de justice qui seront établies par le dit de la Salle dans l'étendue des dits pays concédés par Sa Majesté, ressortent par devant le Lieutenant Général de Québec. Et à cette fin, veut Sa Majesté que toutes lettres de dons et concessions nécessaires soient expédiées au dit de La Salle, ensemble celles du dit Gouvernement du Fort Frontenac, et des lettres de noblesse pour lui et sa postérité.

Fait au conseil du Roy tenu à Compiègne, le 13e Jour de Mai 1675.

(Historical Society, Chicago.) (Signé) COLBERT.

LaSalle, Robert Cavelier Sieur de—

Lettre patentes de noblesse.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous, présente et à venir, Salut :

Notre cher et bien aimé Robert Cavelier Sieur de La Salle, nous a très humblement fait remontrer qu'il s'est habitué depuis quelques années dans le pays de la Nouvelle France, où il a fait passer une partie des effets qu'il avait en ce royaume et comme l'exposant pouvait augmenter son établisse-

ment en concédant des habitations dans le pays de la Nouvelle France, il nous a représenté qu'il s'y porterait volontiers s'il nous plaisait lui accorder des terres en titre de fief et de seigneurie et quelques autres avantages pour l'indemniser des dépenses qu'il sera obligé de faire pour le défrichement des terres. A ces causes, désirant et voulant contribuer de tout notre pouvoir à l'augmentation des colonies qui se sont établies en notre dit pays de la Nouvelle France, et traiter favorablement le dit Cavalier, nous lui avons fait et faisons don par ces présentes signées de notre main, des propriétés fonds et superficies du fort appellé de Frontenac, bâti sur le lac Ontario ou de Frontenac situé dans notre pays de la Nouvelle France, avec quatre lieues de pays, chacune lieue composée de deux milles toises, le long des lac et rivière, audessus et audessous du dit fort, et d'une demi lieue en dedans des terres, ensemble les îles Gau8k8enon et Ka8enego et islets adjacents avec le droit de chasse et de pêche.

Voulons et nous plait, que le dit Cavalier, ses hoirs, successeurs ou ayants cause jouissent en titre de fief, de tout droit et hommage ; que le dit Cavalier, ses hoirs, successeurs ou ayants cause seront tenus de nous rendre à chaque mutation, comme de tout relevant de nous et de notre couronne et de payer les droits et redevances accoutumés suivant la coutume de la Prévosté et vicomté de Paris et que les appellations au siège de la Seigneurie qui sera établie au dit Fort de Frontenac, ressortiront pardevant le Lieutenant Général à Québec.

Voulons aussi que le dit Cavalier soit et demeure pour nous, Gouverneur du dit Fort de Frontenac sous les ordres de Notre Lieutenant Général au dit pays de la Nouvelle France, et pour effet, que ces présentes lui serviront de toutes provisions à ce nécessaire. Et pour faire connaitre combien nous est agréable l'augmentation des colonies des dits pays, nous, en considérations des soins et dépenses que le dit Cavalier a fait et fera ci après, avons ici lui enobli et enoblissons, voulons à cette fin que toutes lettres de noblesse lui soient expédiées ; permettons néanmoins à tous les habitants des dits pays et autres qui s'y établiront ci-après de traiter avec les sauvages, en la manière accoutumée, suivant les règlements de police et arrêts de notre conseil de Québec. Sans que sous prétexte de la présente concession l'exposant puisse les en empêcher en quelque sorte et manière que ce soit. Laquelle concession nous avons Accordée au dit Cavalier, aux charges, clauses et conditions portées par l'arrêt de notre Conseil.

Donné, nous y étant, en date de ce jourd'hui attaché sous le contre scel de notre chancellerie.

Si, donnons en mandement à nos amis et féaux les gens tenant notre Conseil Souverain à Québec et autres nos justiciers et officiers à qui il appartiendra, que ces présentes de dons et concessions les aient à faire lire et enrégistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user le dit Cavelier, ses hoirs, successeurs ou ayants cause, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tout trouble et empêchement qui pourront leur être mis ou donnés au contraire :—car tel est notre plaisir, Et afin que le soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à les dites présentes.

Donné à Compiègne le treizième jour de May, l'an de grâce 1675, et de notre règne le trente troisième.

Par le Roy (Signé) LOUIS.
Colbert.
(Historical Society, Chicago.)

Frontenac, Ls. de Buade, Comte de.—

1680. 19 Fév. Contrat de mariage où il a paru comme témoin.

" Par devant Pierre Duquet, Notaire Royal : furent présent Jean " Marselot, Sieur de Bellechasse, fils de défunt Sieur Richard Marsolet,

" Sieur de St. Agnan et de Dame Veuve Marie le Barbier de la paroisse de " Notre Dame de Québec, d'une part et noble homme Guillaume Couture, " capitaine de la milice et des habitants de la Seigneurie de Lauzon et dame " Esmant (?) sa femme pour demoiselle Marguerite Couture leur fille d'autre " part, &c., &c." * * * *

(Signé)

Jean Marsolet	G. Couture
Frontenac	Duchesneau, Intendant
Juchereau de la Ferté	Charles Couture
d'Amours	Jean Costé
Mignion	Louise Marsolet
Jean Lamire	Geneviève Marsolet
Pierre Moreau	(D. Lauzon)

L. M. LAUZON,
Greffier.

Fait à Québec le 19 février 1680.

Historical Society, Chicago.

Bécancourt, M. de.—Obligation en faveur de MM. d'Argenteuil et Coulonges.

1682. 12 Août. Extrait :—

" Le temps de Bourguignon étant fini et trouvant à gagner douze robes " pour descendre pour d'autres, ce qui causerait bien du retardement à MM. " d'Argenson et Coulonges, leurs pelleteries demeurant ici haut, Je me " suis engagé qu'ils trouveront bon que le dit Bourguignon prenne qua- " rante castors. Et en cas qu'ils ne le voulussent pas, je m'oblige à les lui " fournir. Fait au Sault Ste. Marie 12 Août 1682."

(Signé) DE BÉCANCOURT.

Historical Society, Chicago.

1683. 26 Avril. La Salle, Robert Cavalier, Ecr, Sieur de.

Concession de terres faite au Sieur Jacques Bourdon.

Robert Cavalier, Ecuier, Sieur de la Salle, seigneur et Gouverneur du Fort Frontenac en la Nouvelle France et du Fort St. Louis dans la Louisiane. * * * * *

Avons donné et concédé, donnons et concédons à Jacques Bourdon, Sieur d'Autray, seigneur d'Autray, en la Nouvelle France, en reconnaissance des services qu'il a rendus tant dans la construction du Fort St. Louis, où il a bien servi et s'est acquitté de son devoir avec honneur :— cent vingt six arpents de long à commencer au ruisseau au bord du quel nous avons hiverné en remontant le long de la rivière des Illinois, du coté du sud avec l'ile qui est au millieu de la dite Rivière des Illinois au dessus du premier écart du grand Rocher, que la rivière baigne du coté du Nord, environ une lieue au dessus du dit ruisseau, sur quarante deux arpents de profondeur allant du nord ouest et sud est, le tout à titre de fief et seigneurie avec droit de chasse et de pêche sur l'étendue de la dite terre et dans la rivière des l'Illinois devant la dite concession, sans pouvoir néanmoins traverser la dite rivière ou y faire aucune pêche à demeure qui peut incommoder la navigation ; mais seulement y tendre des lignes, filets et seines et sans pouvoir empêcher nous et nos successeurs non plus que ceux qui s'établiront vis-à-vis de lui de faire semblable pêche ou chasse et à nous tel que bon nous semblera, à la charge de foi et hommage qui y seront rendus par le dit Jacques Bourdon, sieur d'Autray, ses successeurs et ayant cause en notre Fort St Louis à Rochefort, comme les dites terres en relèvent, et de payer par chaque an, le jour et fête de St. Louis, la somme d'un denier de cens par chaque arpent et cinq sols de rente seigneuriale pour toute la dite terre et les droits de quint et requint à chaque mutation & autres quand le cas y écherra, selon la coutume des fiefs en la vicomté et prévosté de Paris,

qui sera suivi dans ce pays, comme aussi, seront tenus les habitants et autres à qui le dit Sieur d'Autray, ses successeurs et ayants cause donneront ci-après partie des terres à lui par nous concédés présentement, à titre de cens et rente seigneuriales ; cens, lods & ventes et autres droits quels qu'ils en soient, que le dit Sieur d'Autray, ses hoirs et ayants cause exigeront d'eux à raison des dites terres, et seront au guet et garde de guerre au dit Fort St. Louis, comme les habitants qui en relèvent immédiatement que s'il se fait une église à l'avenir sur l'étendue des dites terres pour être la paroisse des habitants qui y demeureront, le patronage nous en demeurera :—pour le dit Sieur d'Autray ses hoirs ou ayants cause, faire bâtir un moulin sur la dite terre pour son usage et (celui) de ses habitants seulement, lesquels pourront aussi moudre au nôtre quand il y en aura de bâti. Donnons au dit Sieur d'Autray et ses successeurs etc., les droits de colombier, de pressoir, de maison forte, de basse justice ; de conserver trois cents arpents en bois de haute futaie au lieu qu'il nous indiquera dans l'année, auquel l'on ne pourra toucher sans son consentement, sauf le droit à nous et à nos successeurs ou ayants cause, de prendre le bois dont nous aurions besoin pour bâtir es logis et autres bâtiments du dit Fort St. Louis seulement et non pour autre usage. Pourrons aussi prendre la pierre, ardoise et terre pour faire brique, tuiles, &c., dont nous aurions besoin et qui se trouveront dans les dites terres, pourvu qu'il ne soit point nécessaire pour les tirer de terre, de gâter celles qui en seront ensemencés ou plantées de fruitiers ou de haute futaie, ou les prendre dans l'enclos de ses bâtiments, ce qu"il ne sera obligé de souffrir.

Toutes les causes mues (?) en l'étendue des dites terres se plaideront devant le juge de la Seigneurie du Fort St. Louis.

Sera tenu souffrir les chemins et chantiers jugés nécessaires par nous et nos successeurs, pour la commodité publique, de même des égouts et déviations des eaux :—et que les bestiaux de nous et de nos successeurs aillent partie dans l'étendue des dites, terres, tandis qu'elles ne seront point ensemencées à la réserve de celles que lui et les habitants réserveront pour faire faucher et celles qui seront plantées ou environnées de clôtures : de plus, nonobstant le privilège que Sa Majesté nous a donné pour le commerce des peaux de bœufs sauvages, ou autres que nous pourrions prétendre, à raison des frais et dépenses que nous avons faits pour la dite découverte et jusqu'à la construction du dit fort St. Louis, nous consentons pour nous et nos successeurs que le dit Sieur d'Autray puisse commercer avec tous les sauvages qui seront établis dans les terres dépendantes du dit fort, à la charge de leur fournir les denrées dont ils auront besoin, pour cela, au magasin de la compagnie des Illinois, et d'y apporter toutes les pelleteries de quelque sorte qu'elles puissent être qui lui seront payées en denrées ou en argent, au prix qu'on conviendra, tous les deux ans, jusqu'à ce qu'il viennes des navires de la dite compagnie par le fleuve Colbert, auquel temps ils pourront aller porter leurs (denrées) ? chasses, au magasin qui sera établi au bas du dit fleuve, et y acheter ce qu'ils auront besoin et non ailleurs, à peine de déchoir de la présente concession ; à la charge, néanmoins que dans vingt ans la présent obligation de se fournir au dit magasin sera finie. De plus, nous avons concédé et concédons au dit Sieur d'Autray ses hoirs ou ayants cause, la quantité de vingts pieds de terre carrés dans le dit Fort St. Louis pour y bâtir une maison, à la charge de l'achever au plus tôt, d'y tenir feu et lieu et de nous payer pour icelle un sol de rente seigneuriale par chaque an et un dernier de cens ; et que lorsqu'on bâtira le bourg ailleurs, nous et nos successeurs pourront reprendre la dite terre et maison bâtie dessus en rendant au dit Sieur d'Autray et à ses quatre associés, savoir :—Nicolas Doyon, Pierre Prudhomme, André Héno et Jean Filiatrault, une pareille quantité de terre et une maison dessus, en l'état que sera celle qu'ils ont présentement bâtie dans le dit Fort, dans la place ou sera bâtie le dit bourg,

aux mêmes charges que celle qui leur est présentement accordée, toutes lesquelles terres et maisons demeurant au dit Sieur d'Autray, ses successeurs, ou ayants cause en pleine propriété et paisible jouissance sans pouvoir néanmoins les aliéner en quelque façon que ce puisse être, ni même les louer avant le terme de cinq années, si ce n'est à d'autres qui relèvent de notre dit Fort. En cas qu'ils la quittent, alienent ou louent à d'autres sans notre consentement par écrit, ils seron déchus de la présente concession et ne pourront rien prétendre à raison des travaux qu'ils y pourraient avoir faits. De plus, ne pourront à jamais, lui, ses associés ou ayants cause, vendre, louer, donner, céder, transporter, ni engager, à quelque titres que ce puissent être à gens de mainmorte, la dite maison ou les dites terres au partie d'icelles, à peine d'y rentrer de plein droit, par nous ou nos ayants cause sans rembourser aucun prix.

De quoi, tout ce que dessus, sommes convenus savoir :—nos dit Sieur de LaSalle et le dit Sieur d'Autray, en présence des témoins soussignés. De plus, convient le dit Sieur d'Autray qu'en cas qu'il quitte la dite succession avant trois années prochaines expirées, elle nous reviendra de plein droit sans que nous soyons tenus de payer les travaux qu'il aura faits dessus, la jouissance des fruits qu'il y aura recuellis passant pour les travaux, vue la grande facilité qu'il y a à cultiver les campagnes. De plus, sera tenu le dit Sieur d'Autray à faire le commerce avec les sauvages au dit Fort ou au lieu où sera bâtie à l'avenir l'habitation ; qui sera réglé sans pouvoir donner à l'envie (ennui)? des autres à meilleur marché, ni appeller les sauvages chez lui, ni aller au devant de ceux qui seront habitués près du dit Fort.

Car ainsi sommes convenus au dit Fort St. Louis les jour et an que dessus, comme aussi que les mines, minières et mineraies qui s'y pourraient se trouver sur les dites terres, le dit Sieur d'Autray ses hoirs ou ayants cause ne pourront rien prétendre à notre préjudice et que nous y aurons le même droit qui si elles avaient été trouvées sur nos terres ou que si celles que je lui ai présentement concédées ne lui appartenaient point.

1683. 26 Avril. Avons ajouté cette clause au dit lieu, le vingt sixième Avril mil six cent quatre vingt trois.

(Signé)

(Historical Society, Chicago). DE LaSALLE.

La Salle, Robert Cavelier, Sr. de.

Lettre autographe datée de Chicagou le 1er Sept. 1683, lorsqu'il était sur le point de laisser le pays des Illinois pour la dernière fois pour rejoindre ses compagnons au fort St. Louis.

A Chicagou le 1er Sept. 1683.

Messieurs,—Je vous aurais écrit à tous séparément si j'avais eu le papier pour le faire, afin de vous remercier de la fermeté que vous montrez en ce rencontre. Vous me connaissez assez pour vous persuader que j'en serai reconnaissant. Je vous promets qu'après que j'aurai dissipé comme je l'espère, le petit orage, vous en recevrez des marques effectives. Je vous donnerai pendant deux ans les marchandises à la moitié du prix que je les ai promises, et vous ferai tous les avantages que je pourrai pour cette année. Je m'en tiendrai à ce que je vous avais promis, étant obligé de les acheter bien cher, mais les marchandises vous n'en manquerez certainement pas.

Rolland m'attend à Michillimakinac, avec une bonne cargaison, J'y emmène La Fontaine, Laviolette, le Sieur d'Autray et les deux Chaouenons, que je renverrai de là pour vous en apporter. Je mettrai pour cela le tout pour le tout et quand je devrai acheter un congé (?) je vous en enverrai le printemps. En attendant mon de retour de France d'où vous devez vous promettre notre parfait établissement. Que rien ne vous étonne et ne vous pressez point d'acheter. Vous avez travaillé sous les ordres du Roy, vous

vous êtes établis de bonne foi sans avoir contrevenu en rien à ses volontés. C'est le plus grand et le plus juste Prince du monde, de qui vous avez lieu d'attendre que les récompenses dues au courage que vous avez fait paraître dans la découverte et l'établissement de ce poste. Il aura égard à l'obéissance que vous avez rendu à ses ordres dans le temps que tout le Canada lui désobéissait, et quand je lui aurai rendu compte des raisons que j'ai eues de m'établir où je suis, il verra bien que je n'ai pu, en celà, faire tort au Canada puisque tous les sauvages l'avaient abandonné longtemps avant et que ceux qui y demeurèrent n'y ont jamais été en traite. Travaillez donc sûrement puisque le gain de votre cause et de la mienne dépend de votre établissement. Soyez tous de grand cœur et s'il reste quelque chose à faire au fort, travaillez y comme à une chose (nécessaire à) vos véritables intérêts. Je sais de bonne part que toutes (ces contrariétés) s'en iront en fumée : même quand tout réussirait ici à mes ennemis, ce que je ne crois pas. Je reviendrai par mer ce printemps et dès l'automne vous aurez des marchandises et vos besoins, et peut-être de quoi boire à ma santé. Ayant appris que Rolland m'a gardé un baril d'eau de vie vous devez juger par ce que je ferai cet automne de ce qui arrivera du printemps. Ainsi travaillez à de grands desseins d'où dépendra votre sûreté, (ils) vous serviront de garants. J'apprends que les corbeaux ou les étourneaux n'ont fait aucun dommage aux bléds des Pepikakias qui ont semé dans les campagnes, cela justifie bien la pensée que j'avais, ... qui y a passé me l'a dit. Vivez, je vous prie, en union ensemble et ayez pour Mons. Tonty la reconnaissance que mérité la générosité avec laquelle il prend mes intérêts et les vôtres. J'espère qu'il ne me sera pas nécessaire d'effectuer les offres qu'il vous fait, mais vous en avez toute l'obligation aussi bien que moi. Vous réussirez, si vous êtes bien unis et si vous suivez ses conseils et ses ordres. Vous voyez si j'avais raison de presser l'achèvement du Fort. Tous vos travaux seraient perdus si l'établissement n'était pas fait et je prévoyais bien ce qui est arrivé quand il nous .....a ..... Il reste encore une chose qui nous est de grande conséquence, à quoi je vous prie de vous appliquer ; c'est d'amasser le plus de peaux de bœufs que vous pourrez. M. Boisrondit, les prendra pour deux castors les grandes et les petites pour un. Tuez-en et en faites tuer par les sauvages. Quelque droit que vous ayez, parlez toujours avec grand respect de Monsieur le Gouverneur, et soyez fort ponctuel à obéir à ses ordres, quand même il vous commanderait de descendre ; quittez tout pour vous y rendre labàs mais auparavant faites un mémoire de l'état où vous laisserez les choses et le présenter à signer à celui qui vous apporterait ses ordres, puis à M. de Tonty et à tous vos confrères. Il ne faut pas faire un mémoire pour tous en commun parce que celà sent la cabale, mais un pour chacun en particulier et ne les présentez pas tous ensemble, mais l'un après l'autre. Enfin ne faites rien qui ressente le complot et la faction. Vous gagnerez en obéissant et vous perdrez en murmurant.

Je vous recommande aussi le respect pour M. le Chevalier de Baugy, et pour moi, la continuations de votre amitié, comme je n'oublierai jamais vos bons services, ni l'affection avec laquelle,

Je suis, Messieurs,

Votre très humble et très affectueux serviteur,

(Signé)

DE LaSALLE.

Adressé : à Messieurs
et à tous les autres habitants
du Fort St. Louis dans la Louisiane.
(Historical Society, Chicago).

Repentigny & La Valtrie, M^lles^ de—Supplique—

A Monsieur Gervaise exerçant la justice du Bailliage de l'île de Montréal vue l'absence de M. le Baillif.

Supplient humblement les demoiselles de Repentigny et de LaValtrie et vous remontrent.

Que :—sous le scellé que vous avez apposé sur les biens et effets de la succession de la demoiselle de Belestre, il s'est trouvé que les suppliantes y ont un paquet de menues marchandises enveloppé d'une toile et marqué L. V., à elles appartenant qu'elles désireraient avoir pour le besoin qu'elles en ont, et que la saison presse à partir de ce lieu pour s'en aller chez elles, ce qu'elles ne peuvent, sans avoir reçu une lettre de permission.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise attendu ce que dessus, ordonner que les suppliantes auront distraction du dit paquet sans aucun frais, et vous ferez justice.

(Signé) MARGUERITE NICOLET.
Fait à Montréal le 21 Oct. 1684. LOUISE BISSOT.
Accordé comme dessus.
JEHAN GERVAISE.

(Historical Society, Chicago).

1684, 15 Oct. Tonty, Henri, Sieur de—

Contrat entre le Sieur Henri de Tonty gouverneur du Fort St. Louis, Louisiane, avec Jean Bte Nolan fils de Pierre Nolan, commissaire d'artillerie en ce pays et Maurice Blondeau fils de François Blondeau habitant vers Québec, pour faire la traite en compagnie du dit Sieur de Tonty dans les pays de la Louisiane.

Fait à Montréal le 15 Oct. 1684. En présence de Simon Guillory, bourgeois et Pierre Corneiller, practicien.

(Signé) HENRI DE TONTY.
P. CORNEILLER.
J. B. NOLAN.
MAURICE BLONDEAU.

(Historical Society, Chicago).

1684. 15 Oct. Tonty, Henri, Sieur de—Document signé par Henri de Tonty, par lequel celui-ci s'intitule gouverneur pour le roi, au Fort St Louis, sous l'autorité de Robert Cavelier Sieur de la Salle. Il y est question du trafic avec les Indiens dans cette partie de la Louisiane connue sous le nom de Pays des Illinois. Rédigé à Montréal, le 15 octobre 1684.

Tonty, Henri, Sieur de.—Concession de terre à Jacques Cardinal.

Henry de Tonty, écuier, Seigneur de l'île de Tonty et de la Rivière des Akansas (?) dans la Louisiane, Capitaine d'une compagnie de détachement de la marine, Gouverneur du Fort St Louis, Le Sieur de La Salle Lieutenant Général et Gouverneur pour le Roy, de la Louisiane, nous ayant accordé la Rivière des Akansas dite Tonty, en seigneurie, nous avons accordé à Jacques Cardinal, une terre en * * * aux mêmes conditions que les habitants qui sont présents au Fort St. Louis.

Permettons au dit Cardinal de mettre au gref ce billet. Conditions.

Terre de 4 arpents de front et de profondeur.

Permission de faire la traite.

Droit de chasse et de pêche accordé.

Pour les droits du seigneur, il fera dire une messe à la chapelle chaque année, pour la conservation du lieu, le 14 Juillet, Jour de la St. Henry, et ensuite viendra au lieu seigneurial rendre foi et hommage.

(Signé)
(1685 (?) TONTY.
(Historical Society, Chicago).

1686. 2 Nov. D'Allonne, Mlle Madeleine Roybon.—Lettre reçue au Fort Frontenac, de Joseph Michaud. Ce dernier demande la permission de vendre une propriété qu'il possède à cet endroit. Cette lettre contient aussi des nouvelles au sujet de La Salle. Datée de Lachine, le 2 novembre 1686.

* * * * * * *

Extrait : — "Je vous dirai que j'ai reçu des nouvelles certaines de M. "de La Salle qui viennent de France et qui sont apportées par les Espa- "gnols. Il a fait un fort de le nouveau Mithsy (Mitsy ?) avec le * * * "des sauvages qui habitent ces cartiers, ainsi nous espérons, Dieu aidant, "le voir en peu de temps triomphant dans ses entreprises."

Note.—Mlle de Roybon d'Allonne, fille de Jacques de Roybon d'Allonne, s'établit au Fort Frontenac en même temps que son père. Plus tard sa propriété fut érigée en fief. Lors d'une invasion des Iroquois, tout y fut détruit et elle-même fut faite prisonnière. Elle avait trois ans de moins que La Salle ; elle n'avait guère que vingt-cinq ans, descendait d'une famille distinguée et possédait des moyens personnels, lorsqu'elle se décida de s'installer au Fort Frontenac. N'y a-t-il pas matière à roman.

(Chicago Historical History.)

1707. 7 Oct. D'Allonne, Mlle Madeleine de Roybon.—Lettre à l'intendant par laquelle elle réclame des compensations de la compagnie ; 17 oct. 1707.

A Monseigneur l'Intendant.

Supplié humblement Demoiselle Madeleine de Roybon d'Allonne et vous remontre qu'ayant fait plusieurs dépenses considérales et employé tous ses soins à l'établissement premier du Fort Frontenac, M. de La Salle pour lors seigneur et gouverneur du dit lieu, en considération de ses peines et du grand établissement qu'elle avait fait lui accorda une terre de deux lieues de front sur une de profondeur, en fief et seigneurie à prendre de la rivière de Tioneguinon vers l'anse au Baril, sur laquelle seigneurie elle a fait des travaux considérables aussi bien que sur quatre habitations qu'elle a acquises près du Fort qu'elle n'aurait point abandonnées sans la guerre des Iroquois, qui firent quitter les habitants de ces lieux-là par leurs fréquentes incursions dans ces mêmes quartiers et emmenèrent la dite suppliante prisonnière, après avoir brulé sa maison entièrement, ses bléds, bestiaux et marchandises.

La compagnie ayant changé, et les fermes de ce païs ayant été données aux bourgeois et habitants d'iceluy, se sont emparé des biens appartenant à la succession du dit feu Sieur de la Salle, quoique Sa Majesté ne leur en avait accordé la possession qu'à condition qu'ils paieraient ses dettes, ce qu'ils n'ont pas fait ; En sorte que la dite demoiselle n'a point été satisfaite d'environt deux mille livres, dont elle avait produit l'obligation suivant l'intention de la cour et l'ordre de M. de Callières pour lors gouverneur Général. Depuis la paix faite, après avoir demandé de monter au Fort de Frontenac, elle s'était mise en chemin, dans la vue de continuer son établissement, ce dont elle fut détournée et arrêtée, luy ayant saisi les effets qu'elle portait avec elle, ce qui fut fait par Messieurs de la Compagnie qui se servirent de l'autorité de Monsieur le Gouverneur. Dans la crainte et juste appréhension où elle est et par l'opposition présente, elle a recours à vous.

Ainsi ce considéré, Monseigneur, ni les titres cy-joints concernant la terre en question, il vous plaise ordonner que les dits sieurs Directeurs comparaissent par devant vous pour dire les raisons qu'ils ont de s'opposer à son établissement au dit lieu de Tioneguinon et soient condamnés de remettre tout ce qu'ils ont fait saisir et se voir faire défence de l'empêcher et la troubler en icelui et vous ferez justice.

(Signé) MADELEINE ROYBON D'ALLONNE.

Le document suivant est presque illisible, mais il signifie que les directeurs de la compagnie sont sommés de comparaître devant l'intendant le jour suivant, 19 octobre 1707.

(Signé)

(Historical Society, Chicago.) RAUDOT.

Boucher, Pierre, Sieur de Grosbois.—Déclaration faite par ce dernier et sa femme pour exonorer le sieur le Verrier de tout blâme à l'occasion de la mort accidentelle de leur fils.

1688. 16 Oct. Nous, Pierre Boucher, écuier, Sieur de Grosbois et Seigneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du Sieur Le Verrier, capitaine d'un détachement de la marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants, qui a été tué par le dit Sieur Le Verrier, étant à la chasse, par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruit de son innocence en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit défunct, qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égard nous déchargeons le dit Sieur Le Verrier de la dite mort.

En foi de quoi, nous avons signé. Fait à Boucherville, ce 16 Octobre 1688.

(Signé) BOUCHER.

(Historical Society, Chicago.) JEANNE CREVIER.

1689. 1 Juin. Tronson, M. l'abbé.—Lettre autographe adressée à M. de Blainville, capitaine, Montréal.

Monsieur,—Les bons témoignages que l'on me rend de vous, aussi bien que la considération de Monsieur Remy, me feront embrasser avec joie les occasions qui se présenteront pour vous servir. Si la pension que vous demandez était une grâce qui dépendit autant de moi que celle de mettre en fief la terre que vous avez acquise, vous seriez bientôt satisfait, car je mande à M. d'Ollier que nonobstant la résolution que nous avons prise de ne plus accorder de fiefs je consens et suis bien aise qu'il fasse, en votre faveur ce que nous ne ferions pas pour un autre. Vous jugerez par là, combien je suis disposé à vous faire paraître dans les choses où je pourrai vous rendre de bons offices, que je suis sincèrement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

1 Juin 1689 L. TRONSON.

A M. de Blainville.

(Historical Society, Chicago.)

Frontenac, Louis de Buade, Comte de.—Permis à Macons de retourner à Michilimakinac.

1691. 26 Juillet. Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la France Septentrionale.

Nous permettons à Macons qui est venu accompagner les Outaouais (8ta8ouas) descendus de Michilimakinac de retourner au dit lieu avec un homme pour luy apporter les choses nécessaires pour son hyvernement, et pour en rapporter les pelleteries, qu'il a au dit lieu. Fait à Québec, le 26 Juillet 1691.

(Signé)

FRONTENAC.

Vu le 25 Juillet 1691. CHAMPIGNY.

Par Monseigneur

De Monseignac.

Frontenac, Louis de Buade, Comte de, &c., &c.

1691, 23 juillet. Nous permettons au Sieur de la Durantaye Capitaine réformé et de Couages, Marchand à Montréal d'envoyer avec les sauvages Outaouais qui remontent avec Macons, deux hommes, pour aller chercher à Michilimakinac les pelleteries qu'ils y ont de la compagnie de Campielon et..... ..... intéressés ; à la charge qu'ils descendent cette année avec les français qui doivent revenir et qu'ils ne porteront que leurs vivres et quatre pots d'eau de vie chacun.

Fait à Québec, le 23 juillet 1691.

(Signé) FRONTENAC.

Vu le 23 juillet 1691.

CHAMPIGNY.

Par Monseigneur

DE MONSEIGNAC.

(Historical Society, Chicago.)

De la Durantaye, Sieur—Entente entre ce dernier et Jean Fafard dit Macons.

1691, 27 août. Furent présents les sieurs Charles de Couagne marchand bourgeois de ce lieu et Jean Fafard dit Macon, lesquels ont dit et déclaré, le dit sieur de Couagne faisant tant pour le dit sieur de la Durantaye que pour lui ; et le dit sieur Macons en son particulier suivant les permissions de l'autre part .... qu'ils seront de société pour les dites permissions jusqu'à Michilimakinac, &c. * * * * *

(Signé) CHARLES DE COUAGNE,

J. FAFART, P. GADBOIS, ROBERT JANOT, DORVAL, MAQUET.

Fait à Montréal le 27 Août 1691.

(Historical Society, Chicago.)

Perrot, Nicolas—Procuration en faveur de ses trois fils.

1697, 17 fév. "Je donne pouvoir à mes trois fils, François Nicolas et Michel Perrot "de monter aux Outaouais sur la permission qu'il a plu à mes seigneurs le "comte de Frontenac et l'Intendant me donner pour aller retirer des Mias- "mis, Mascoutins et Sauteurs ce qu'ils pourront des pillages et avances "qu'ils doivent ; et ils joindront à eux trois, Louis Cavelier, auquel ils ser- "viront, s'il n'est avec d'autres. Auquel je donne, suivant le même pou- "voir de Messeigneurs, sa place gratuitement. Et ils retireront du Pari- "sien le reste qu'il me doit et me le porteront avec le reste. Fait à la "Rivière St. Michel. Ce 17 Février 1697."

(Signé) N. PERROT.

(Historical Society, Chicago.)

Frontenac, Louis de Buade, Comte de, &c, &c.

Permis de faire le trafic, accordé à Laforest et Tonty.

Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la France Septentrionale.

1698. 22 sept.. Nous permettons à Sieur de la Forest, capitaine réformé des troupes du détachement de la Marine en ce pays et propriétaire du Fort St. Louis des Illinois, conjointement avec le Sieur de Tonty, Laisné de faire partir incessamment de Montréal un canot conduit par trois hommes dont il nous a donné les noms ; qu'il nous a certifié véritables, pour aller au Fort St. Louis des Illinois y porter les hardes, munitions et autres choses nécessaires pour l'entretien et subsistance du Sieur de Tonty qui y commande que de ses gens. Faisons très expresse inhibition et défense aux trois hommes de faire aucune traite de castors sous quelque prétexte que ce puisse être soit en chemin ou aux lieux des Ilinois conformément aux ordres de Sa Majesté sous les peines portées pour iceux. Et aux Sieurs de la Forest et de

Tonty d'en répondre en leur propre et privé nom. Fait à Québec, le 22 Sept 1698. (Signé) FRONTENAC.
Vu par nous Intendant du Canada,
1698. le 23 septembre 1698. (Signé) BOCHART CHAMPIGNY.
23 sept. Par Monseigneur
DE MONSEIGNAC.
(Historical Society, Chicago.)

Vaudreuil, M. de—Requête autographe au Sieur Paul Dupuy Lt. Particulier de la Prévosté de Québec, demandant que l'on convoque une assemblée de parents afin de nommer un tuteur aux enfants mineurs du dit Sr. de Vaudreuil, parmi lesquels se trouvent celui qui devait être le dernier
1699. gouverneur français du Canada.
Cette requête est signée "de Vaudreuil" et contresigné Dupuy. Requête accordée.
(Historical Society, Chicago.)

1700. Laval, Francois de Montmorency—Lettre autographe.
3 février. Nous François de Laval, ancien évéque de Québec en qualité de Seigneur usufruitier de l'île Jésus, donnons par le présent acte, pouvoir à Pierre Drouillard dit La Giroflée, qui est à présent en la dite ile en la qualité d'écrivain de donner de l'avis de Michel Buisson dit St. Côme, économe du dit lieu, des habitations dans la dite Ile Jésus, à ceux que lui et le dit St. Côme jugeront à propos, et d'en faire passer les contrats suivant les modèles que lui en donnera M. Buisson, ptre, notre procureur.
Fait à Québec ce 3 Fevrier 1700.
(Signé) FRANÇOIS, Anc. Evêque de Québec.
Je reconnais que les supérieurs du Séminaire de Québec ont donné le même pouvoir cy-dessus aux dits St. Côme et Giroflée.
En foi de quoi j'ai signé les dits pouvoirs comme procureur du dit Séminaire le mois, jour et an que dessus.
(Signé) BUISSON, ptre.
(Chicago Historical Society).

Dollier, François, P.S.S.—Recommandation d'octroyer une licence pour vendre des liqueurs, à Mde Mathurin Parent.
La femme de Mathurin Parent m'étant venue plusieurs fois exposer sa nécessité pour vendre des boissons en détail, sans que j'ai rien eu à lui pouvoir répondre, sinon la multitude de cabaretiers ; le mari et la femme étant gens de bien et d'exemple, néanmoins vu sa nécessité, si on trouve à propos de lui accorder une permission de vendre, j'y donne d'autant plus volontiers les mains, que je sais que je n'en aurai pas le déplaisir que je reçois de plusieurs qui m'ont trompé, et à qui j'ai donné mon agrément pour le détail.
Fait ce 13 Juillet 1700.
(Signé) FRANÇOIS DOLLIER, P.S.S.
(Historical Society, Chicago).

1701 Champigny, Sieur de—Lettre autographe à M. de Pontchartrain.
1er sept. MONSEIGNEUR,—Etant aussi persuadé que je suis que vous souhaitez que tous ceux qui ont l'honneur de servir le Roy sous vos ordres, vivent en bonne intelligence. Je suis bien aise de vous dire que M. le Marquis de Crisicy et moi vivent très bien ensemble et que nous avons oublié les contestations qui étaient entre nous, ne songeant l'un et l'autre qu'à bien remplir les devoirs de nos emplois ce que je vous supplie très humblement de croire et que je suis avec un très profond respect,
Monseigneur,
Votre très humble, et très obéissant et très obligé serviteur,
A Québec le 1er 7bre 1701.
(Historical Society, Chicago). (Signé) CHAMPIGNY.

Tonty, Henri, Sieur de—Mémoire des objets qui lui ont été délivrés pour le rachat des prisonniers iroquois.

" Mémoir de ce que Parent a fourni luy et ses associés pour avoir des prisonniers iroquois que les OuSatanons avaient faits et les ramener au
1712 18 sept. Détroit, Pontchartrain et mis entre les mains de Monsieurs de Tonty au Détroit."

Vient ensuite une liste détaillée de ces objets.

* * * *

18 Sept. 1712. (Signé) PARENT.

(Historical Society, Chicago).

De Vaudreuil, Philippe de Rigaud, Marquis de—

Lettres patentes au sieur Quéret, fils, lui accordant sous certaines réserves, le privilège de faire le trafic sur les lacs d'en haut.

Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, gouverneur et Lieut. Général pour le Roy en toute la Nouvelle France.

Sa Majesté par son ordre du 1er Mars dernier ayant permis au Sieur Quéret, fils, de lever en ce pays, vingt hommes pour conduire quatre canots avec 10,000 livres de marchandises, achats de France, à l'établissement que le Sieur Crozat fait faire à Ouabaché, nous pour nous conformer à l'ordre de Sa Majesté et à ses intentions, nous permettons au dit Sieur Quéret, fils, de lever les dits vingt hommes pour Ouabaché, dont il nous donnera le noms avants son départ, ou à M. de Ramesay en notre absence. Mais comme l'intention de Sa Majesté est que l'on fasse la guerre aux Sauvages Renards et que tous ceux qui monteront en haut servent à cette guerre sous les ordres des officiers qui seront envoyés à cet effet à Michilimakinac, nous ordonnons au dit Sieur Quéret, étant arrivé à Michilimakinac avec ses 4 canots, 20 hommes et 10,000 livres de marchandises, achat de France, de laisser les dites marchandises en entrepot au dit lieu de Michilimakinac jusqu'à ce que lui, et les vingt hommes qui seront avec lui aient servi à la guerre contre les Sauvages Renards, et qu'il n'y soit plus jugé nécessaire par les commandants ; attendu qu'il est également important à cette colonie et à celle de Louisianne que cette guerre qui empêche la communication qui doit être entre elles soit entièrement terminées.

Et pour la plus grande certitude de la quantité de marchandises qui seront chargées sur les quatre canots du Sieur Quéret, nous ordonnons au dit Sieur Quéret avant son départ de nous fournir et à M. l'Intendant et en notre absence à M. de Ramesay une déclaration des marchandises qu'il désirera embarquer avec copie de la facture des dites marchandises pour en connaitre le prix.

Défendons au dit Sieur Quéret d'embarquer d'autres que celles qui lui seront permises, à peine de confiscation et d'autres procédés contre lui, en cas de contrevenue suivant la rigueur des ordonnances.

A Québec, ce troisième août 1714.

Par Monseigneur (Signé) VAUDREUIL.

DUMONTIER.

(Historical Society, Cicago).

Vaudreuil, Philippe de Rigaud, Marquis de—

Message au ministère contenant un compte rendu de ce qui s'est passé dans ce gouvernement durant l'année 1716. Il y est question de transactions entre le gouverneur Hunter de New-York et le gouverneur Ramesay de Montréal.

1716, 14 oct. A Québec le 14 octobre 1716.

Le Conseil est instruit par les lettres de 1715 écrites par le Sieur de Ramesay de ce qui s'est passé jusqu'au mois de Novembre de cette année dernière. Le Marquis de Vaudreuil va lui rendre compte de ce que s'est passé pendant les premiers mois de celle-ci suivant les mémoires, qui lui ont été

remis par le dit Sieur de Ramesay et celà, article par article. Mais comme la maladie qui le tient alitté ne lui permet pas d'entrer dans le détail de toutes les affaires au départ du vaisseau du Roy, le *St-François*, il se réserve à le faire par les derniers vaisseaux, espérant être entièrement rétabli, avant leur départ.

1er *Article.*

COLONIE ANGLAISE.

Le Sieur Hunter, gouverneur de la Nouvelle York semble par ses réponses au Sieur de Ramesay entrer dans les mêmes sentiments qu'a ce dernier sur le commerce respectif des Anglais et des Français, ne le trouvant pas utile à aucune des deux nations. L'intervention des sauvages sera toujours cause que l'on ne pourra pas l'abolir entièrement. Les ordres donnés au Sieur de Vaudreuil sur ce commerce seront ponctuellement exécutés. Le Sieur de Ramesay a fait faire une confiscation de huit pièces d'ecarlatine qui étaient en dépôt chez les Iroquois du Sault St-Louis et qui appartenaient aux Anglais. L'adjudication a été faite et le tiers donné aux sauvages dépositaires pour ne point les aliéner. Plusieurs Anglais venus sous passeport ont été renvoyés immédiatement après leur arrivée, n'ayant couché qu'une nuit à Montréal, où ils ont été gardés à vue pour les empêcher de s'aboucher ni de commercer avec aucun Français et sauvage. Il est pourtant bien difficille s'il n'est absolument impossible d'empêcher que les sauvages qu'aillent chercher de ces écarlatines chez les Anglais, parce que celles des Sieurs Neret et Guyot, outre qu'elles ne sont pas si belles, content aux sauvages quarante livres de castor par pièce plus cher que celles des Anglais.

Nous vivons extérieurement fort bien avec les gouverneurs des colonies Anglaises. Le Marquis de Vaudreuil expliquera au Conseil dans les Articles qui regardent les Iroquois et autres nations sauvages quelques affaires secrètes, qui se sont passées ; mais que l'on doit espérer n'auront point de suite à moins que la guerre avec les Anglais ne vienne à recommencer.

(Signé)

VAUDREUIL.

La Chapelle.
(Historical Society, Chicago).

Dubuisson, Sieur—Certificat en faveur du sieur Jacques Hubert Lacroix, Montréal.

1721, 6 juin — Nous capitaine d'une compagnie franche de la marine et commandant pour le Roy des postes Miasmis, certifiions que les deux canots que monte aux dits postes des Miasmis le Sieur Jacques Hubert Lacroix sont à lui en son propre et tous les avantages qu'il en pourra tirer par la traite sans que l'on puisse rien prétendre en quelque façon que ce puisse être m'étant accomodé avec lui.

Fait à Montréal le 6 juin 1721.

(Signé) DUBUISSON.

(Historical Society, Chicago).

Bienville, Sieur J. Bte de—Procuration au sieur Raguet.

1722, 23 mars. — Procuration donné par le Sieur Jean Bte. de Bienville Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, commissaire général de la province de la Louisiane au Sieur Raguet pour recevoir des héritiers de feu Sieur Jacques de Ste. Hélène la somme de 500 livres que le dit Sieur a reçu en 1714 de Don Antoine Ventura de Mardonnez, selon un certificat à cet effet en date du 19 Oct. 1720.

Fait à Biloxi, le 23 mars 1722.

(Signé) BIENVILLE.

1722, 23 mars. Certificat d'enregistrement de l'acte ci-dessus.
(Historical Society, Chicago.) L. S. (Signé) DELONNES.

St. Denis, Dame Juchereau de, Comtesse de St Laurent.

1723, 1 août "Cession de droit par Dame Françoise Juchereau de St. Denis, veuve "de feu Sieur François de la Forest, en faveur du Sieur de Tonty, gouver- "neur de la Louisiane, &c., &c. pour l'indemniser pour les dépenses que lui "et le Sieur de la Forest ont faites pour la construction des forts de Pinita8y, La Roche & Chicagou.

(Signé) TONTY,
Contresigné, CHS. GERVAIS.

Fait à Montréal, 1 août 1723.
(Historical Society, Chicago.)

1724, 16 oct. Robert, Nicolas Edme—Intendant de la Nouvelle France.

Inventaire des effets de l'Intendant Robert, qui est mort en mer sur *le Chameau* en venant remplacer l'Intendant Bégon. Il est mort le jour ou le vaisseau est parti de la Rochelle. Cet inventaire est très détaillé et volumineux (36 pages) ; il a été fait dans la maison du Sieur Aubert située rue du Sault au Matelot et signé par Anne Picard, veuve de l'Intendant Robert, Mathieu Benoist, Collet, J. B. Dufort, Nicolas Boisseau et De Sabine, Notaire.

A Québec le 16 oct. 1724.
(Historical Society, Chicago.)

Contrat de vente d'un esclave entre Louis Chappeau et le sieur Pierre Guy, Montréal.

1731, 15 août. Par devant nous soussigné, notaire en la ville de Montréal fut présent Louis Chappeau, demeurant en cette ville lequel a reconnu et confessé avoir par ces presentes vendu à Sieur Pierre Guy, marchand bourgeois de cette ville, a ce (présent ?) et acceptant un sauvage de nation Patoka agé d'environ dix à douze ans, lequel le dit Chappeau garantie de la dite nation Patoka et à lui appartenant, pour et moyennant la somme de deux cents livres que le dit Chappeau accuse avoir eu et reçus, cejourd'hui du dit Pierre Guy, en castors et pelleterie, dont il est content de la dite somme et tient quite le dit Sieur Pierre Guy et tous autres, &c. &c, &c.

(Signé) GUY.

Montréal le 15 août 1731. CHAS. BENOIST ET ? ST. DÉSIEZ.
(Historical Society, Chicago.)

Beauharnois,—Hocquart.—Lettre du Gouverneur aux autorités de la Martinique, contresignée Hocquart.

1734, 16 sept. QUÉBEC le 16 septembre 1734 (?)

MESSIEURS,—Sa Majesté nous ayant ordonné de faire parvenir à la Martinique le nommé Quiala, chef Renard, nous l'avons fait embarquer sur le navire *Le St. Francois*, Capitaine Detouche qui le remettra à vos ordres à son arrivée. Elle a agréable de nous marquer qu'elle nous fera expliquer ses intentions au sujet de ce sauvages ; Nous ne pouvons vous en rien dire, mais vous devez être prévenus que cet homme a passé pour intrépide dans sa nation, ennemie de la nôtre, et qu'il le faut observer de près.

Nous sommes avec respect, Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

BEAUHARNOIS.
Québec 16 7bre 1734. HOCQUART, INT.
(Historical Society, Chicago.)

Beauharnois, Charles De—Ordonnance au sujet du Sieur Hertel de St François.

Charles de Beauharnois, Commandeur de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieut. Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et pays de la Louisiane &c., &c.

1735, 27 Déc. Il est ordonné au sieur Hertel de St François de veiler à la recherche des soldats deserteurs, et ordonnons aux capitaines, officiers et habitants de cotes de St François Ou8amaska et Saurel de lui donner main forte toutes fois et quand il la leur demandera, comme aussi de lui donner avis des soldats ou autres gens sans aveu qui passeront dans leur côte sans être munis d'une permission signée de nous ou de M. de Bécancour et de Vaudreuil. Le dit sieur Hertel de St François se conformera au contenu du présent ordre et nous informera de ceux qui y contreviendront pour en être punis, suivant l'exigence des cas.

Fait à Québec le 27 Dec. 1735.

(Signé) BEAUHARNOIS.

par Monseigneur

(Historical Society, Chicago.) DU TISNÉ.

Fleury, Charles, Chevalier. Lettres autographes écrites de 1735 à 1741, & autres manuscrits établissant ses services dans les armées du Roy.

Note.—" Né au Canada vers 1672. En 1694 il fait partie de l'Expé-
" dition de M. d'Iberville à la Baie d'Hudson sur le vaisseau *Le Dragon*,
" commandé par M. de Sérigny, là il dut se rendre prisonnier aux Anglais
" qui l'envoyèrent en Angleterre. Il fut présent au traité de Ryswick et
" chargé des notices (?) et mémoires qui servirent à fixer les limites respec-
" tives des territoires de la France et de l'Angleterre entre l'Acadie, le
" Canada et la Baie d'Hudson. Après la conclusion de la paix il s'adonna
" au commerce. En 1705 il fut fait major garde-cote et en 1715 capitaine
" général de Marans, près de La Rochelle. La collection comprend 34
" lettres.

" Estat des services de Charles Fleury, Capitaine Général des Gardes-
" cotes de Morans, né en Canada de parents nobles où son père est mort
" agé de 92 ans. Lieutenant général de Montréal ; ayant passé en ce pays
" là en 1660, enseigne dans le régiment de Carignan."

" 1690. Je fus fait cadet dans les troupes de la Marine en Canada.

" 1692. Je fus fait enseigne m'a commission est du 23 Juin.

" 1694. Je fus détaché et fait enseigne sur le vaisseau du Roy *Le Soli* (Lessoly ?), commandé par M. d'Iberville. Nous fûmes hiverner à la baie d'Hudson, où nous prismes le Fort Bourbon sur les Anglais

1695. Nous revimmes en France

1696. Je fus rembarqué pour enseigne sur le vaisseau du Roy *Le Dragon* commandé par M. de Sérigny ; nous retournâmes à la baie d'Hudson ou ayant trouvé quatre vaisseaux de guerre Anglais qui s'étaient emparé de l'embouchure de la rivière nous ne pûmes donner de secours au fort.

M. de Sérigny me détacha dans son canot avec quatre hommes seulement ayant le vent bon. A la faveur de la nuit je passai à travers les ennemis qui me tirèrent nombre de coups de canon, n'osant pas me faire suivre par leur chaloupe, à cause de courants et de l'obscurité. Je me rendis dans le fort. Ayant ensuite été à bord des vaisseaux ennemis, leur porter la réponse à leur sommation, ma présence fut cause que nous fismes une capitulation telle que nous voulusmes, parceque sachant que je venais d'Europe, comme eux, ils crurent que votre vaisseau pouvoit avoir arrivé quelques semaines avant eux et donné au Fort les secours nécessaires, ce qui l'aurait rendu imprenable pour eux. Mais lors qu'après la reddition ils virent qu'il n'y avait dedans ni poudre, ni plomb, ni vivres, ils rompirent la capitulation et nous menèrent comme prisonniers de guerre. D'ore ayant porté nos plaintes au Roy Guillaume, on me fit passer à Londres avec le gouverneur du Fort qui ne savait ni lire ni écrire. Le reste de la garnison fut conduit à St. Malo.

1697. Etant à Londres sous la garde d'un huissier et sachant que la paix se traitait à Ryswick je passai en Hollande, auprès des Plénipotenciers

de France qui m'ayant entendu, écrivirent en cour et reçurent des ordres pour demander raison du voilement de la capitulation. Ce qui donna lieu au 8me Article du traité de Ryswick entre la France et l'Angleterre, tel qu'on peut le voir, et ils me renvoyèrent sous garde de mon huissier à Londres d'où je m'étais échappé.

1698. Sur la fin de l'année, je fus envoyé à Londres par ordre de la cour, pour donner à M. le comte de Tallard (?) et à M. le Marquis d'Herbault les mémoires nécessaires tant au sujet de cette capitulation que pour l'estimation des effets y compris, qui n'étaient plus en nature conformément au traité de paix ; et encore pour leur donner les mémoires nécessaires sur les limites à mettre entre les deux nations à l'Acadie et à la Baie d'Hudson.

1700. Je revins en France, rapportant la valeur des effets accordée par la capitulation. La paix étant faite on lâcha tous les officiers neufs de la marine, et n'ayant point de bien, je pris le parti du commerce maritime en gros, permis au noble.

1705. Je fus fait Major garde-côte de la capitainerie de Castel-alion où j'ai servi près de trente ans sans interruption.

1735. J'ai été fait capitaine général de la capitainerie de Marans.

(Signé) FLEURY.

Les lettres à sa famille n'offrent aucun intérêt au point de vue de l'histoire. P.M.O'L.

Extrait d'une lettre de Fleury au ministre.

LA ROCHELLE, le 21me xbre 1737.

1737
21 déc. MONSEIGNEUR,—Les milices gardes-cotes sont un corps considérables sous l'autorité de votre Grandeur depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne et en * * qu'elle sont aussi bien en règle que celle de La Gironde et la Loire ou chaque capitainerie a son assemblée aux revues. Il ne manque à ce corps Monseigneur qu'un peu de décoration, qui lui ferait honneur, ne couterait rien au Roy, servirait infiniment à la discipline et à faire respecter les officiers majeurs par les passants, qui se gouverne plus par le dehors que par la raison * * *

(Signé) FLEURY.

(Historical Society, Chicago).

1747
4 avril Clignancourt, Louis d'Amours, Sieur de—

Cession faite par le Sieur Lemoine de Monière et Jean Lechelles marchand de Montréal à M. Louis d'Amours écr., Sieur de Clignancourt, Sieur Jean Gareau dit St. Onge, Paul Le Duc, faisant tant pour lui que pour Sieur Etienne Augé, suivant sa procuration sous sceing privé en date du 2 Août 1746 tous Associés par égales portions, * la poste et la Baie (des Puants) et ses dépendances. Sans aucune réserve aux conditions ci-dessous * * * *

PAUL LE DUC POUR AUGÉ, LECHELLES,
MONIÈRE, MOITÉ DE HORAS, NOTAIRE.
JEAN GARREAU, (Signé) CLIGNANCOURT,

A MONTRÉAL, le 4 avril 1747.

(Hstiorical Society, Chicago).

Lavérandrye—Instructions à M. Gamelin de faire réparer les forts Maurepas et de la Reine.

" Je prie Monsieur Gamelin de me faire le plaisir d'affermer le fort de
" Maurepas et le fort de la Reine, en société avec mon fils Monnoir de la
" Vérandrye, à telle composition qu'il jugera à propos, promettant ratifiier
" ce qui sera fait.

A MONTRÉAL, ce premier jour de Juin 1747.

(Signé) LAVÉRANDRYE.

1747 12 juillet — Certifié véritable et paraphé *ne varietur*, du dit Sieur, du bail passé devant les soussignés aujourd'hui douze Juillet mil sept cent quarante-sept, par le dit Sieur Ignace Gamelin au Sieur de la Vérandrye, fils et Desrivières.

IGNACE GAMELIN,
Louis XIV. DES RIVIÈRES.

Duchesnay, Sieur Juchereau—Provisions de conseiller au conseil supérieur de Québec, pour le Sr. Juchereau Duchesnay à la place du Sieur de Monseignat.

1704 1 juin — Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :—

Estant nécessaire de pourvoir aux fonctions de l'office de conseiller au conseil supérieur de Québec à la place du Sieur de Monseignat, et étant informé de la capacité, prudhmomie et expérience au fait de la judicature et assurer à notre service la personne du Sieur Juchereau du Chesnay, à ces causes et autres à ce * Nous avons fait choix du Sieur Juchereau Duchesnay, auquel nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main &c, &c, office de Conseiller au dit Conseil supérieur étably à Québec. Pour le dit office avoir, tenir et dorénavant (jouir ?) par le dit Sieur Juchereau Duchesnay &c, &c.

Donné à Versailles, ce premier jour de Juin mil sept cent quatre et de notre règne le soixante deuxième.

Par le Roy (Signé) LOUIS.
PHILIYPEAUX. L. S.
(Historical Society, Chicago).

1727 6 juin. — Beauharnois, Charles, Marquis de.
Lettres Patentes de " la compagnie des Sioux ".

Charles Marquis de Beauharnois, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieut. Général pour le Roy en toute la Nouvelle France.

Nous, en vertu des ordres à nous adressés par le mémoire du Roy, du 4 May 1726, concernant l'établissement d'un commandant et de deux missionnaires chez les Sioux pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, avons en la présence de M. de Longueuil, gouverneur de cette ville de Montréal, de M. d'Aigremont, commissaire ordonnateur, et de M. de la Corne, Lieutenant du Roy de la ville de Montréal, réglé et arrêté les articles d'engagements et demandes des soussignés intéressés dans la compagnie des Sioux de la manière et ainsi qu'il en suit, Savoir :—

Art. I. Que le commerce de tout le pays des Sioux sera accordé et permis aux soussignés purement et simplement pour trois années entières et consécutives, exclusivement à tous autres quels qu'ils puissent être, en sorte qu'il ne soit permis à personne d'y aller ou * * * un ou plusieurs canots sans le consentement de la compagnie. Et si quelqu'un de quelque qualité on de condition qu'il puisse être y allait en commerce, qu'il sera permis et même enjoint à l'officier commandant de faire confisquer ses effets pour être distribués suivant les ordres que nous jugerons à propos de donner, et que la moitié des dites confiscations appartiendra à la compagnie.

Que les dits intéressés ne pourront faire la traite n'y aller en chasse du coté de la pointe de Chay8amigon ailleurs que dans les pays de chasse où vont les Sioux Et que du coté de la Baie (des Puants) ils ne pourront pareillement aller que dans le pays de chasse des Sioux sans qu'il leur soit permis de traiter dans l'Ouisconsing ni au portage par lequel ils doivent passer, pour se rendre aux Sioux qui servira de borne aux uns et aux autres.

Art. II. Qu'ils ne pourront bâtir de forts ni de maisons équivalentes dans les endroits de chasse, mais seulement, dans le lieu ou l'officier commandant fera son établissement.

Art. III. Qu'il sera permis aux dits intéressés de faire monter au dits pays ses Sioux dans les deux années suivantes, tel nombre de canots qu'ils jugeront à propos, si l'espérance de profit à faire dans le commerce devient plus grande, et pour les engager à augmenter le nombre des marchandises et des canots à y envoyer ; la part que chacun des associés a présentement augmentera à proportion de l'augmentation de tout le commerce en général ainsi, si le commerce qui est à présent de neuf canots, devient ensuite de douze, chacun pourra augmenter d'un quart au dessus de ce qu'il a eu en commerce.

Art. IV. Qu'on leur accordera la préférence au bout de trois ans sur le plus haut et dernier enchérisseur, si ce commerce est donné au plus offrant ou si nous jugeons à propos d'en fixer nous-même le prix, qu'ils soient préférés à tous autres s'ils veulent accepter.

Art. V. Qu'en cas qu'il soient arrêtés en chemin, dans le pays des Renards ou plus loin, ou qu'étant arrivés au pays des Sioux, ils soient contraints cette année, par une force majeure de s'en revenir, il leur soit permis de traiter leur marchandises où bon leur semblera, sous les ordres de l'officier commandant qui aura le pouvoir de faire la destination d'un chacun de la manière qu'il jugera le plus convenable ou bien du service du Roy et de la colonie.

Art. VI. Qu'il sera libre à ceux des dits Intéressés qui auront des raisons particulières et incommodités ou d'intérêts domestiques d'abandonner et de revenir avant les trois ans expirés, de telle sorte néanmoins qu'aucun d'eux ne puisse quitter le pays des Sioux, sans une permission expresse et par écrit de l'officier commandant.

Art. VII. Qu'aucun des associés ne pourra céder sa part en tout ou en partie qu'à des personnes de bonnes moeurs, éloignées de tout scandale et incapables de mettre un obstacle à l'établissement de la Religion parmi ce grand nombre de peuples barbares, afin d'attirer la bénédiction de Dieu, sur leur personnes et sur leur commerce.

Art. VIII. Qu'il soit défendu à qui que ce soit des associés et de ceux qu'ils auront à leurs gages de s'éloigner du fort qui sera construit, soit pour revenir à Montréal, soit pour aller en quelqu'autres endroit, même pour aller à la chasse, sans une permission expresse de M. le commandant.

Art. IX. Que les dits Associés s'obligent à laisser le printemps prochain dans le fort deux hommes par canot qui font dix-huit hommes, sans y comprendre les domestiques de Messieurs les officiers et des dits missionnaires, et qu'il puissent employer les autres à apporter leurs Pelleteries jusqu'à Montréal pour en rapporter des marchandises ; ce qui doit s'entendre également des deux dernières années.

Art. X. Que quand ils quitteront le dit Poste il leur sera libre de vendre les maisons qu'ils auront fait construire pour eux et leur compte particulier. Et pour l'effet des demandes cy-dessus, les dits intéressés s'engagent.

Art. I. A construire un fort de pieux, une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour les missionnaires, le tout dans le lieu et de la manière qu'il sera réglé par l'officier commandant, auquel ils promettent d'obéir et entendre en tout ce qu'il leur commandera pour l'avancement de la Religion, le bon ordre du Poste et le bien de la colonie.

Art. II. Ils s'engagent en outre à faire porter gratuitement d'ici au pays des Sioux ce qu'il leur sera donné, soit pour l'officier commandant soit pour les missionnaires jusqu'à la pesanteur de six cents livres sur chaque canot, sçavoir trois cent livres pesant pour le commandant et autant pour les missionnaires, ce qui doit s'entendre de telle sorte que le canot qui portera l'officier commandant ne sera point compris, pour cette année seulement, dans le nombre de ceux qui s'obligent à porter les six cents livres pesant ; non plus que le canot qui mènera l'officier en second et les deux canots qui mèneront

les deux missionnaires avec leurs vivres, chapelle, lits, &c., porteront chacun trois cents livres pesant.

Art. III. Les années suivantes, ils seront tenus absolument de faire porter au dit pays des Sioux dans le fort construit et à la maison de l'officier commandant les rafraichissements et autre choses nécessaire et utiles jusqu'à la pesanteur de treize cents cinquante livres par chacune des dites deux années, mais supposé que le commerce ne réussit pas, et qu'on ne peut faire descendre ici qu'un petit nombre de canots, en ce cas ils ne seront tenus de porter que mille livres pesant pour l'officier commandant.

Art. IV. Ils s'engagent pareillement à faire porter de Montréal au dit pays des Sioux, jusqu'à la maison des missionaires ce qu'on leur donnera pour eux, chacune des deux années jusqu'à la pesanteur de mille livres, soit qu'il y ait beaucoup de canots à venir ici ou non.

Art. V. Ils s'engagent en outre à acheter trois ou quatre canots de surplus quand ils seront arrivés à Michilimakinac pour passer plus facilement dans la Rivière des Renards et dans celle du Ouisconseing et de charger sur ces canots six cent livres pesant pour les missionnaires et transporter les dits effets pesant six cent livres de Michilimakinac au dit pays des Sioux, sans y comprendre les sacs de blé d'Inde qu'ils s'engagent de porter pour la subsistance des dits missionnaires, non seulement cette première année mais les suivantes.

Enfin on est convenu avec un des associés nommé François Campeau, qu'il aura la liberté de travailler de son métier de forgeron et armurier, pour tous ceux qui voudront l'employer en le payant. Moyennant quoi ; le dit Campeau s'engage à donner par chacune des dites trois années à la dite compagnie, la somme de quatre cent livres en pelleteries ou en argent monayé à son choix et de fournir outre celà gratuitement trente vices et autant de graines (?)

De tous ce que dessus sont convenus tous les associés et ont consenti que si quelqu'un d'entre eux contrevenait à un seul des articles cy-dessus énoncés, il fut puni sévèrement et déchu de tous ses droits.

Et lecture faite des articles de demande et d'engagement cy-dessus les dits associés dans la compagnie des Sioux, ont consenti d'exécuter tout ce qui est contenu et ont accepté et agrée toutes les charges, clauses et conditions y énoncées. A l'effet de quoi, ils ont tous signé avec nous et les dénommés cy-dessus.

Fait à Montréal ce sixième juin, mil sept cent vingt sept.

LACORNE, GARREAU,
LONGUEUIL, FRANÇOIS CAMPOT,
D'AIGREMONT, GEORGE DUPRÉ,
PETIT BONNEVILLE DE MONBRUN, PIERRE DUMAY,
SIEURLAURENTDEMONTBRUN, (Signé) BEAUHARNOIS.

1752 (?) Longueuil, Baron de—Instructions à M. de Vassan.

Extrait :—" Je réitère à M. de Vassan les ordres que feu M. de Jon-
" quière lui avait donnés de ne pas se fier aux Anglais, ni leur permettre de
" venir sur notre terres. Je lui enjoins pour le surplus de se conformer en
" tous chefs à ce que le général lui a cy devant prescrit.

" Je suis avec un très profond respect
" Votre très humble et très obéissant serviteur
(Historical Society, Chicago.) LONGUEUIL."

Duquesne, M. le Marquis—Commission au Sieur Louis Hertel l'autorisant à faire partie de l'armée.

1753, 23 oct. Le Marquis Duquesne, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis, &c, &c, &c.

Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté avons nommé et retenu le Sieur Louis Hertel pour servir dans les troupes de cette colonie

en qualité de cadet soldat. En foi de quoi nous avons signé ces présentes à y celles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

Fait à Québec, le 23 octobre 1753.

(Signé) DUQUESNE.
Par Monseigneur
MERBEL (?)

(Historical Society, Chicago.)

1755, 9 mai. Général James Wolfe.—Reçu de salaire.

Reçu de William Adair, ecr., £45, 15s., 5d., pour 365 jours, en règlement complet de tous comptes concernant mon salaire et les arrérages, du 25 juin 1753 au 24 juin 1754.

JAM. WOLFE.

May 9th 1755.
(Historical Society, Chicago.)

Vaudreuil, Pierre Rigaud, Sieur de—

1757, 30 Sept. Traité de Société pour l'espace de trois années consécutives à commencer le printemps prochain 1758, entre Pierre Rigaud Sieur de Vaudreuil, possesseur de la Baie de Puants, &c., &., qui cède à Sieur Jacques Giasson et Ignace Hubert un lieu d'intérêt dans le commerce du sus-dit poste et dépendances aux conditions ci-après énoncées * * *

Signé à Montréal, le 30 Sept. 1757.

RIGAUD DE VAUDREUIL.
J. G. HUBERT.
JACQUES GIASSON.

(Historical Society, Chicago.)

Montcalm, Louis de Gozon, Marquis de—

1757, 18 août. AU PORTAGE, 18 août 1757.

* * régment de Bearn sera arrivé, il * passera ainsi que M. de Bourlamaque et je vous prie * * vous occuper des objets dont nous sommes convenus concernant le Fort de Carillon. Il faut aussi songer aux fourages et il faudrait à cet effet que M. * * * de la milice ou quelqu'un de votre part * * de trouver dans le peu de miliciens qui nous restent ou dans les soldats de la colonie des faucheurs, et reconnaitre les endroits les plus à portée de Carillon, parce que nous pouvons donner que de petites (escortes) vu la diminution de nos troupes, la diversité de nos camps et l'opération du Portage par cette saison. Nous ne pouvons vous aider d'aucun ouvriers que le portage ni soit fini. Nous pourrions seulement dans quelques jours vous fournir que des maçons et charpentiers : tant qu'à * * Fournière sera utile à Carillon et pour vous aider aux travaux et pour aider à faire le plan qu'il a levé de nos tranchées ou des environs, gardez-le jusqu'à ce qu'il n'y sera plus nécessaire, il viendra à faire son service de Lieutenant au Bataillon. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTCALM.

Lévis, Chevalier de. Lettre datée du camp.

Minuit, 8 août 1758.

" J'ai reçu mon cher Me'fort un paquet à l'adresse de M. de Chaleu, " où j'ai trouvé une lettre pour vous que j'ai lue. Je la trouve assez inté- " ressante, elle est de M. Donchan (?). Je ne perds pas un moment pour vous la faire passer. Je vous souhaite bien, le bon soir, mon cher comte.

(Signé) LÉVIS.

A Minuit du 8 au 9 (août)
(Historical Society, Chicago.)

1759. 31 juillet — Vaudreuil, Pierre Rigaud, Marquis de.

Acte de vente par Joseph Dufour dit Latour, du Faubourg St. Laurent à Montréal à Haut et Puissant Seigneur, Monseigneur Pierre Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Gouverneur et Lieut. général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et pays de la Louisiane, d'un terrain à Montréal, rue Notre Dame * * * ayant vingt cinq pieds de front sur trente deux de profondeur.

(Signé) VAUDREUIL.

le 31 Juillet 1759.
(Historical Society, Chicago.)

Général James Murray, Nomination, probablement la première sous la domination anglaise, d'un juge pour les paroisses en bas de Québec.

Par Son Excellence Monseigneur Jacques Murray Brigadier Général et Commandant en chef des Troupes de Sa Majesté Britannique dans le Fleuve St. Laurent Gouvernement de Québec et des pays conquis.

Etant nécessaire pour le bien et l'avantage des habitants des paroisses de Berthier et suivantes jusqu'à Kamouraska inclusivement et maintenir la police et le bon ordre dans les dites paroisses d'y établir * * * justice. Ayant reconnu la bonne vie et mœurs et capacité en fait de justice de M. Jacques Allier, l'avons nommé et nommons juge civil et criminel, pour exercer dans les dites paroisses la justice sauf l'appel en la Ville de Québec, devant le Colonel Young juge civil et criminel en dernier ressort de la dite ville et païs conquis. Pour par mon dit Sieur Allier jouir de la dite charge, aux charges, droits et honneurs et prérogatives y attachés. Ordonnons au dit Sieur Allier de recevoir les dites commissions sous peine de désobéissance. Après avoir prêté le serment entre nos mains sur les Saints Evangiles de s'acquitter en foi, âme et conscience des devoirs de sa charge.

En foy de quoi nous avons signé ces présentes à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire, à Québec, le seize Janvier mil sept cent soixante.

(Signé) JAS. MURRAY.

Par Monseigneur
H. T. CRAMAHÉ.

(Historical Society, Chicago.

20 sept. 1764. — GEORGES ROSS, écr., agt. ; Londres.

Ordre à G. Ross de payer à M. Dingwall la somme de £33 pour une montre en or.

(Signé) JAMES MURRAY.

(Historical Society of Chicago).

" Carleton, Hon. Guy ". L'hon. Guy Carleton, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Québec, brigadier général commandant les forces de Sa Majesté dans le district du nord, accorde au Rév. Pierre Gibault le permis de se rendre au pays de l'Ouest.

Le commandant en chef des forces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, ayant consenti à envoyer un prêtre de cette province à l'Illinois, pour accommoder les sujets catholiques romains du roi de ce pays et leur donner satisfaction, il est à espérer que ceux-ci sauront apprécier les efforts de celui qui prend si grand soin de leurs intérêts.

La présente est donc pour permettre au Rév. Pierre Gibault, prêtre missionnaire qui a prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté ainsi qu'à Marie Gibault, sa mère, et à Louise Gibault, sa sœur, de se rendre à l'Illinois, en canot, par la route de Michilimakinac, avec les effets qui leur appartiennent sans empêchement ni molestation. En conséquence, tous les officiers commandant aux forts et aux postes compris dans les limites du district du nord et ceux en dehors du dit district, sont requis d'aider ce prêtre à

se rendre à destination, pourvu que lui et ceux qui l'accompagnent, se comportent convenablement.

Donné sous notre seing et sceau à Montréal, ce 1er jour de juin 1768,

Par ordre du brig. général, GUY CARLETON.

H. T. CRAMAHE.

En marge :—Un ballot, quatre barils de brandy, quatre barils de vin. Canotiers : Jacques Perrier de la Pointe-Claire, Jean-Bte Tassé de Longueuil, Frs La Marche du même endroit, Jean-Bte Dubuc de Montréal, Pierre La Chapelle du même endroit, Michel Lavoie de Chambly, François Jolliet de Lavaltrie ; passager, Joseph Baugis de Beauport, un serviteur.

G. C.

(Historical Society, Chicago.)

Carleton hon. Guy.

Ordre du général Guy Carleton de fournir des marchandises aux Indiens de Lorette.

QUÉBEC, 31 juillet 1770.

1770
31 Juillet. Messieurs,

Vous êtes par la présente informés et commandés de délivrer aux Indiens de Lorette, les articles suivants du magasin de la garnison de Sa Majesté, savoir : un baril de farine de blé-d'Inde de cent livres et deux cents livres de plomb de chasse ; la présente devant vous servir d'autorisation à cette fin.

GUY CARLETON.

Aux officiers des troupes
de Sa Majesté, Québec.

(Historical Society, Chicago.)

Articles de la capitulation de Détroit ; 16 août 1812.

Ordres généraux :—

Quartiers généraux de Détroit, 16 août 1812.

Le général Hull annonce au pays du Nord-Ouest que poussé par le sentiment impérieux du devoir, il s'est trouvé dans la pénible situation d'accepter les articles de capitulation qui suivent :

1° Le Fort Détroit avec toutes les troupes régulières ainsi que la milice qui s'y trouvent devront se rendre immédiatement à l'armée anglaise, sous le commandement du major général Brock ; et celles-ci seront considérées prisonnières de guerre. Ne sont pas exceptées par cet article les milices du territoire du Michigan qui n'ont pas encore rejoint l'armée.

2° Tous les magasins publics, les armes et tous documents publics renfermant quoi que ce soit ayant un caractère public doivent être livrés sur-le-champ.

3° La propriété privée et les personnes de toutes conditions seront respectées.

4° Son Excellence, le général Hull, ayant exprimé le désir qu'un déserteur de l'état de l'Ohio en route pour rejoindre son armée et qu'un autre déserteur du Fort Détroit sous le commandement du colonel McArthur soient compris dans la stipulation ci-dessus, cette concession fut accordée Il est en outre stipulé que la milice de l'Ohio qui n'a pas encore rejoint l'armée aura le privilège de s'en retourner (?), à condition qu'elle s'engage à ne plus servir durant cette guerre ; mais elle devra rendre ses armes si celles-ci ont été fournies par le gouvernement.

5° La garnison sortira aujourd'hui du Fort, sur l'heure du midi, et les troupes anglaises en prendront possession.

(Signé) HULL, brigadier général.

(From the Burton Collection of Mss.
Detroit, Mich.)

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

RAPPORT AU SUJET DES COMMISSIONS DES GOUVERNEURS. [1]

A LA CHAMBRE DU CONSEIL,

WHITEHALL, 6 octobre 1763.

Par les Très Honorables lords du Comité du Conseil des Plantations.

Présents ;

Comte de Sandwich, Comte d'Halifax.
Comte de Hillsborough,[2]

Commissions—Rapports des lords du Comité, au sujet des projets de commissions pour les gouverneurs de Québec, de la Floride Orientale, de la Floride Occidentale, et de Grenade.

Considérant que par un décret du 5 courant, il a plu à Votre Majesté de renvoyer à ce comité les représentations des lords commissaires du Commerce et des Plantations, exposant :

Que par obéissance aux ordres de Votre Majesté, transmis par une lettre de feu le comte d'Egremont, en date du 14 juillet dernier, ils ont préparé des projets de commissions pour nommer l'Hon. James Murray, écr., gouverneur de Québec ; James Grant, écr., gouverneur de la Floride Orientale ; George Johnston, écr., gouverneur de la Floride Occidentale ; et Robert Melvil, écr., gouverneur de Grenade, de Dominique et de Tobago ;

Que dans la description des gouvernements de Québec, de la Floride Orientale et de la Floride Occidentale, ils ont adopté les limites et les frontières qu'il a plu à Votre Majesté d'indiquer et d'approuver ;

Qu'ayant compris l'intention de Votre Majesté de donner à ces nouvelles colonies la même forme de gouvernement et la même constitution qui ont été accordées aux colonies soumises à l'autorité immédiate de Votre Majesté, ils ont par conséquent dans la rédaction des commissions, avisé les gouverneurs auxquels ils ont donné le pouvoir à cette fin, d'ordonner et de convoquer dans leurs gouvernements respectifs, dès que la situation des colonies le permettra et d'après la coutume suivie dans les autres colonies de Sa Majesté, des assemblées générales des francs-tenanciers ;

Qu'ils ont omis dans les dites commissions, d'accorder aux gouverneurs et aux conseils de Votre Majesté dans les dites nouvelles colonies, le pouvoir nécessaire de faire des règlements temporaires, en attendant la convocation des assemblées, parce qu'ils croient que la déclaration immédiate et publique de l'intention d'accorder une constitution permanente, et le pouvoir octroyé par les premières commissions aux gouverneurs et aux conseils, de convoquer des assemblées aussitôt que possible, sont nécessaires pour le service de Votre Majesté, et inspireront de la confiance à ceux des sujets de Votre Majesté qui auront l'intention de s'établir dans Vos nouvelles colonies, et qu'ils considèrent que ce pouvoir de faire des règlements temporaires peut être accordé dans les instructions générales, qu'ils prépareront et transmettront à Votre Majesté avec toute la diligence possible.

Qu'il y a dans les commissions des gouverneurs des autres colonies de Votre Majesté, quelques clauses concernant le pouvoir de contrôler et de suspendre le conseil, mais qu'à leur avis, il serait plus à propos et plus régulier d'insérer ces clauses, dans la partie des instructions concernant l'établissement des conseils, ainsi que leur autorité, leurs devoirs etla manière de procéder ; et que pour ces raisons, ils ont omis d'insérer ces clauses dans les projets de commission pour les inclure dans les instructions :—

---

[1] Registre du Conseil privé, George III, p. 112.

[2] Wills, comte de Hillsborough, succéda au comte de Shelburne, comme président du conseil du commerce, le 9 sept. 1763.

Les lords du comité ayant aujourd'hui examiné les dites représentations et les projets de commissions, conformément aux ordres de Votre Majesté, sont d'avis que pour rendre ces commissions compatibles avec les instructions qui seront transmises aux gouverneurs, il est nécessaire d'ajouter ce qui suit dans chaque commission, à la fin de l'article accordant aux gouverneurs le pouvoir de faire des concessions de terre, savoir :

"Pourvu que telles concessions soient faites conformément aux instructions qui vous sont transmises par la présente, ou à toutes autres instructions qui vous seront transmises sous notre seing et sceau ou par un décret de Notre Conseil privé." Et les lords du comité ayant fait ajouter ce qui précède à chacune des commissions, sont unanimes à présenter humblement celles-ci ainsi modifiées, à l'approbation de Votre Majesté.

Votre Majesté ayant approuvé un décret de notre conseil, du 5 courant, ordonnant de soumettre à ce comité une représentation des lords commissaires du Commerce et des Plantations, exposant :

Que conformément aux ordres de Votre Majesté transmis par une lettre du comte d'Halifax, en date du 27 du mois dernier, ils ont préparé un projet de commission nommant Montagu Wilmot, écr., gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ;

Qu'ils ont humblement présenté à Votre Majesté ce projet dans lequel ils ont décrit au nord et à l'est de cette province, des frontières pour correspondre à ce qui a été fait et approuvé concernant la frontière du sud de la province de Québec, et que pour inclure les îles du Cap-Breton et St-Jean[1] dans ce gouvernement, ils ont choisi la rivière Ste-Croix comme frontière de l'ouest, bien qu'il soit vrai que les anciennes bornes de cette province, lorsqu'elle appartenait à la France en vertu des traités de Breda et de Ryswick, et à l'époque où elle fut cédée à la Grande-Bretagne sous le nom d'Acadie par le traité d'Utrecht, s'étendait à l'ouest jusqu'à la rivière Pentagoet ou Penobscot ; mais qu'il appert qu'en 1732, après un examen approfondi des réclamations de la province du Massachusetts, par le procureur général et le solliciteur général, par ce conseil et finalement par Sa Majesté en conseil, il a été décidé que la dite province avait droit de juridiction et de propriété, en vertu de sa charte, sur la contrée située entre les rivières Sagadehock et Ste-Croix ;

Rapport du comité au sujet d'un projet de commission pour nommer Montagu Wilmot, ecr., gouverneur.

Que par suite de cet examen, les instructions données au colonel Dunbar et au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, de former des établissements dans cette contrée, ayant été révoquées et l'ordre ayant été donné de ne pas contester à la province de Massachusetts la possession de cette étendue de terrain qu'elle réclamait, ils ne croient pas cette question susceptible pour le moment d'une nouvelle discussion ;

Qu'ils sont d'avis néanmoins, que pour des raisons sérieuses qui n'ont pas été soumises au procureur général et au solliciteur général en 1732, lorsque ceux-ci ont donné leur avis et que le conseil a fait connaître sa décision, Votre Majesté a le droit de réclamer le territoire qui s'étend à l'ouest jusqu'à la rivière Penobscot ; et qu'ils ne croient pas à propos d'accepter cette restriction fixant la frontière de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse à la rivière Ste-Croix, sans une clause consignée dans les livres du Conseil, maintenant le droit de Votre Majesté sur les contrées situées entre cette rivière et la rivière Penobscot ;

Qu'ils croient devoir humblement proposer ce qui précède à Votre Majesté, afin de pouvoir par la suite, écarter toutes les objections que la province du Massachusetts pourrait faire contre le tracé des bornes entre le nord de cette province et le sud de la province de Québec ; et

[1] Aujourd'hui l'Ile du Prince-Edouard.

qne Votre Majesté soit en mesure, si de telles objections paraissent fondées, de proposer une compensation raisonnable, en permettant au Massachusetts d'étendre sa juridiction à l'est jusqu'à la rivière Ste-Croix, sur la région comprise entre cette rivière et la rivière Penobscot, où des établissements considérables ont été formés par cette province dernièrement :—

Conformément à l'ordre de Votre Majesté, les lords du comité ayant examiné aujourd'hui les représentations et le projet de commission ci-dessus, sont d'avis que le droit de Votre Majesté sur la région comprise entre les rivières Ste-Croix et Penobscot (les anciennes limites de la province) doit être réservé d'une manière plus ostensible que par une clause dans les livres du Conseil et proposent de substituer les mots ci-après à la description des bornes de la Nouvelle-Ecosse, après la partie du projet de commission nommant Montagu Wilmot capitaine général et gouverneur en chef de cette province, savoir :

Ces bornes sont les mêmes que celles décrites dans la commission de Montagu Wilmot, en date du 21 nov. 1763.

" Que nous avons cru à propos de restreindre et de renfermer dans les limites ci-après, c'est-à-dire : qu'elle sera bornée au Nord, jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie-de-Chaleurs, par la limite Sud de notre province de Québec ; à l'est par la Baie-de-Chaleurs et par le golfe St-Laurent jusqu'au cap ou promontoire appelé Cap-Breton, dans l'île de ce nom, y compris cette île, l'île St-Jean et toutes les îles en deçà de six lieues de la côte ; au sud par l'océan Atlantique depuis le Cap-Breton jusqu'au Cap Sable, y compris l'île de ce nom et toutes les îles en deçà de quarante lieues de la côte avec leurs droits, appartenances et dépendances ; à l'ouest, bien que notre dite province autrefois, s'étendait de droit jusqu'à la rivière Pentagoet ou Penobscot, elle sera bornée par une ligne partant du Cap Sable et s'étendant à travers l'entrée de la baie du Fundy jusqu'à l'embouchure de la rivière Ste-Croix, par cette dernière rivière jusqu'à sa source et par une ligne s'étendant de cet endroit directement au nord jusqu'à la frontière du sud de notre province de Québec."

Les lords du Comité croient aussi qu'il sera à propos d'ajouter ce qui suit à la fin de l'article qui donne au gouverneur le droit de faire des concessions de terre, savoir :

" Pourvue que ces concessions soient faites conformément aux instructions qui vous seront transmises par la suite sous Notre seing et sceau ou par un décret de notre Conseil privé."

Ainsi donc, les lords du Comité après avoir fait subir au projet de commission la modification susmentionnée et y avoir fait ajouter ce qui précède, présentent humblement le dit projet à l'approbation de Votre Majesté.

ADOPTION DES COMMISSIONS POUR LES GOUVERNEURS [1]

A LA COUR A ST-JAMES,

7 octobre 1763.

Présent,

Sa Très-Excellente Majesté le roi, etc., etc.

Commissons.—Pour les gouverneurs de Québec, de la Floride Orientale, de la Floride Occidentale et de Grenade, approuvées.

Après la lecture d'un rapport des Très-Hon. lords du comité du conseil des Plantations, en date du 6 courant, soumettant humblement à l'approbation de Sa Majesté, quatre projets de commission préparés par les lords commissaires du Commerce et des Plantations, pour nommer James Murray, ecr., gouverneur de Québec ; James Grant, écr., gouverneur de la Floride Occidentale et Robert Belleville,

1 Etrait du registre du Conseil privé, Geo. iii, p. 117.

écr., gouverneur de la Grenade, de Dominique, de St-Vincent et Tobago,—il a plus à Sa Majesté après avoir considéré le dit rapport, d'approuver les projets de commission (ci-joints) et d'ordonner comme il est ordonné par ces présentes, au Très Hon. comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaire d'Etat de Sa Majesté, de faire préparer les formules d'autorisation pour la signature de Sa Majesté, afin de passer les dites commissions au grand sceau de la Grande-Bretagne.

Nouvelle-Ecosse.—Commission pour nommer Montagu Wilmot gouverneur, approuvée.

Lecture étant faite ce jour, devant le Conseil, d'un rapport des Très Hon. lords du comité du conseil des Plantations, en date du 6 courant, soumettant humblement à l'approbation de Sa Majesté, un projet de commission préparé par les lords commmissaires du Commerce et des Plantations, pour nommer Montagu Wilmot, écr., capitaine général et gouverneur en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse,—il a plu à Sa Majesté, etc., *voir* paragraphe précédent.

CLAUSES ADDITIONNELLES AUX NOUVELLES COMMISSIONS. [1]

4 novembre 1793.

Présent,

Sa Très-Excellente Majesté le roi, etc., etc.

Georgie.—Décret approuvant uu instrument pour reculer la frontière du sud La commission de James Wright révoquant celle du 4 mai 1761, porte la date du 24 janvier 1764.

Attendu qu'il a été lu ce jour, devant le conseil, un rapport du procureur général de Sa Majesté, en date du 29 octobre dernier, accompagné d'un projet d'acte préparé par le même, pour faire retrancher de la commission par laquelle James Wright fut nommé gouverneur de la Georgie, le 4 mai 1761, tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, concerne les limites et les frontières de la dite province, et y substituer d'autres limites et d'autres bornes par lesquelles la frontière du sud s'étendrait jusqu'à une certaine rivière appelée Ste-Marie :—

Dans la commission du 24 janvier 1764 est reproduite celle qui fut révoquée ; La rivière Alatamaha y est mentionnée comme frontière au sud.

De l'avis de son Conseil privé il a plu à Sa Majesté, après avoir pris ce qui précède en considération, d'approuver le dit projet (ci-joint) et d'ordonner comme il est ordonné par ces présentes, au Très Hon. comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, de faire préparer les formules d'autorisation pour la signature royale de Sa Majesté afin de passer le dit acte au grand sceau de la Grande-Bretagne.

4 novembre 1763. *Nouvelles Commissions.*—Lettre du procureur général au sujet d'une addition à la clause relative aux concessions de terre, soumise à un comité.

Lecture étant faite ce jour, devant le conseil, d'une lettre du procureur général au Très Hon. comte d'Halifax, demandant qu'une addition soit faite à la clause relative aux concessions de terre, dans les commissions des gouverneurs de Québec, de Grenade, de la Floride Orientale et de la Floride Occidentale :—

Il est ordonné par Sa Majesté en conseil que les dites lettres et additions (ci-jointes) soient, et elles le sont par ces présentes, soumises aux Très Hon. lords du comité du conseil des Plantations, qui devront les examiner et faire connaître leur avis à ce sujet, à Sa Majesté en conseil.

A LA CHAMBRE DU CONSEIL,

WHITEHALL, 11 novembre 1763.

RAPPORT DES TRÈS HONO. LORDS DU COMITÉ DU CONSEIL DES PLANTATIONS.

Commissions.—Rapport du comité au sujet de l'addition à la clause relative aux concessions de terre, dans les commissions pour les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse de Québec, de la Floride Orientale, de la Floride Occidentale et de Grenade.

Considérant qu'il a plu à Votre Majesté par un décret du conseil, en date du 4 courant, de soumettre à ce comité une lettre du procureur général au Très Hon. comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Votre Majesté, demandant que l'addition ci-après soit faite à la clause des commissions (approuvées par Votre Majesté en conseil le 7 du mois dernier) pour les gouverneurs de Québec, de Gre-

1 Extrait du registre du Conseil privé, Geo. iii, p. 139.

nade, de la Floride Orientale, de la Floride Occidentale et de la Nouvelle-Ecosse, relative aux concessions de terre, savoir :—

" Lesquelles instructions ou tout article en faisant partie ainsi que tout décret émanant de Notre Conseil privé, concernant les concessions de terres susdites, devront être de temps à autre publiés dans la province et consignés dans le registre, de la même manière qu'il est ordonné d'y consigner les concessions elles-mêmes."

Les lords du comité, conformément à l'ordre de Votre Majesté, ayant examiné ce jour la dite lettre et l'addition qui y est proposée, sont d'avis que cette dernière est à propos et nécessaire et sont unanimes à conseiller à Votre Majesté de faire insérer la dite addition dans toutes les commissions susmentionnées.

11 novembre 1763.

Conformément à l'ordre de Votre Majesté, les lords du comité ayant examiné ce jour les dites représentations et instructions générales, et trouvant que les dits projets d'instructions générales, renferment au sujet de ces nouveaux gouvernements tous les articles nécessaires et habituellement insérés dans les instructions données aux gouverneurs des colonies et des îles américaines de Votre Majesté respectivement, de même que les articles qui semblent avoir pour objet de favoriser l'établissement et le développement des dits nouveaux gouvernements ; les lords du comité trouvant aussi que la partie du projet d'instruction concernant la mise à exécution des Actes du Parlement, l'encouragement et la réglementation du commerce et de la navigation, est absolument conforme aux instructions données aux gouverneurs des autres colonies et plantations américaines de Votre Majesté,—leurs Seigneuries s'accordent par conséquent à proposer humblement les dits projets d'instructions à l'approbation de Votre Majesté.

A LA COUR À ST.-JAMES,

14 novembre 1763.

Présent,

Sa Très Excellente Majesté le roi, etc., etc.

Commissions.—Ordre de faire une addition à la clause concernant les concessions de terre dans les commissions des nouveaux gouverneurs.

Lecture étant faite ce jour, devant le Conseil, d'un rapport des Très Hon. lords formant le comité du conseil des Plantations, en date du 11 courant, au sujet d'une lettre du procureur général au Très Hon. comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, proposant que l'addition ci-dessous soit faite à la clause relative aux concessions de terre, dans les commissions préparées (et approuvées par Sa Majesté en conseil, le 7 du mois dernier) pour les gouverneurs de Québec, de Grenade, de la Floride Orientale, de la Floride Occidentale et de la Nouvelle-Ecosse, savoir: lesquelles instructions, ou tout article en faisant partie, etc. :—Or, les lords étant d'avis qu'il est à propos et nécessaire d'ajouter la dite addition aux dites commissions, et Sa Majesté ayant pris ce qui précède en considération, il lui a plu, de l'avis du Conseil privé de l'approuver et d'ordonner, comme il est ordonné par ces présentes, au Très Hon. comte d'Halifax, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, de faire insérer la dite addition dans toutes les commissions susmentionnées.

Depuis que les instructions qui furent données aux gouverneurs dans les premiers temps du Canada, ont été publiées dans le rapport de l'année dernière, nous avons souvent reçu par la voie de la presse, la demande de continuer la publication des instructions de ce genre jusqu'à l'époque de la confédération. C'est pour répondre à ce désir que j'ai fait insérer dans le présent rapport, une autre partie de ces documents, conforme au texte des originaux transportés récemment au bureau des archives.

Le journal du Sieur de la Roque ainsi que le recensement et le plan qu'il fit de l'Ile Royale en 1752, contiennent des renseignements particulièrement intéressants pour

les provinces maritimes. Nous avons reçu en même temps le journal du *Formidable* et celui de l'*Inflexible* portant la date de 1757 ; le département est redevable de cette dernière acquisition à M. de la Rogerie, de Quimper.

Les arrêtés du Conseil Impérial et les documents concernant le partage des terres dans l'Ile du Prince-Edouard, insérés dans ce rapport, ont été copiés des originaux transférés par Lord Minto à la division des archives. Ces documents fournissent des renseign ments précieux sur les premiers temps de cette île et je crois qu'il sera utile d'en publier d'autres parties. Depuis quelque temps nous recevons souvent la demande d'un plan de la ville de Toronto, indiquant l'endroit des fortifications. Le fac-similé du plan original de York, en 1823, préparé pour le rapport de cette année, rendra sans doute de grands services.

Grâce à la généreuse coopération de M. de la Rogerie et de M. René de Kerallain nous nous sommes procurés les copies d'une série de lettres très intéressantes de M. Dumas et du marquis de Vaudreuil, relatives aux événements qui précédèrent de près les opérations de Lévis et de Murray, en 1760. Un fac-similé du plan original de la bataille de Sainte-Foy, signé par l'ingénieur en chef de l'armée anglaise durant la campagne de 1759-60, a été préparé pour faire suite à la publication de ces lettres.

Le sommaire des documents français, publié dans ce volume, a été préparé d'après les notes reçues de la famille de feu M. Richard et complète le travail que ce dernier avait entrepris à Paris. Je désire faire remarquer que les documents français, indiqués dans le présent sommaire, de même que ceux indiqués dans le sommaire de l'année dernière ne sont pas encore transnscrits ; en outre, il existe en France un nombre considérable de documents concernant notre histoire et il s'écoulera plusieurs années avant qu'il soit possible de terminer le travail de transcription. Si le crédit alloué pour les travaux de copie est augmenté, M. Tantet sera autorisé à employer un plus grand nombre de copistes. Depuis que ce rapport a été préparé, j'ai reçu une copie de la généalogie des familles de la Beauce qui sera publiée dans ce volume.

J'ai fait imprimer pour être publiée dans le rapport de cette année, une collection de documents antérieurs aux voyages de Cartier. Ces documents ont été découverts par M. Biggar avant son entrée au service du département et intéresseront surtout ceux qui s'occupent de l'histoire des premiers voyages qui furent faits au Canada.

La division des archives a bénéficié beaucoup de l'excellent travail de M. Biggar qui s'est acquitté avec beaucoup de tact de l'examen des archives de famille que nous l'avions chargé de faire et de la surveillance des copies qui ont été exécutées au " Public Record Office ", au " General Post Office " et au bureau principal de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Pendant les dix dernières années, M. Biggar s'est occupé de faire des recherches pour son compte personnel dans les archives de France, d'Italie et d'Espagne ; il s'est familiarisé avec les méthodes en usage dans plusieurs pays et dans un grand nombre de cas, ses relations personnelles avec les gardes des archives sont de nature à rendre service. J'en connais peu plus apte que lui à se rendre utile, soit comme chercheur ou comme linguiste.

Avec la bienveillante coopération de ceux qui s'intéressent au progrès de l'histoire, le travail à l'étranger est devenu beaucoup plus facile qu'autrefois ; en outre, avec l'aide de M. Tantet, il n'est ni nécessaire ni désirable de faire d'autre nomination en Europe pour le moment. Le besoin le plus pressant à l'heure actuelle, est la copie des documents qui sont constamment découverts.

Si le conseil que j'ai déjà donné de rechercher les documents chez les descendants des fonctionnaires marquants des premiers temps du Canada doit être suivi, je crois qu'il serait avantageux de confier cette tâche à M. Biggar.

Parmi les originaux transférés à la division des archives par Son Excellence, le Gouverneur général, au mois d'octobre 1904, se trouvent une série de dépêches, d'arrêtés en conseil et de lettres concernant l'Ile du Prince-Edouard, la Colombie-Anglaise et le Manitoba, sans compter des documents du Haut et du Bas-Canada dont nous possédons déjà des copies. Un catalogue de cette collection sera préparé aussitôt qu'il sera possible d'en faire l'examen, après sa translation dans le nouvel édifice. En attendant, une liste des volumes qu'elle contient est donnée ci-après :—

DOCUMENTS ORIGINAUX TRANSFÉRÉS À LA DIVISION DES ARCHIVES, PAR SON EXCELLENCE, LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

	Années.	Vol
Dépêches du secrétaire des colonies aux gouverneurs du Bas-Canada	1805-41	39
Dépêches ordonnant des concessions de terres		1
Le secrétaire des colonies au lieutenant gouverneur du Haut-Canada	1796-1812	4
do do do	1816-1841	29
Le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada au secrétaire des colonies	1838-41	5
Le secrétaire des colonies au gouverneur général	1841-67	53
Les gouverneurs au secrétaire des colonies (brouillons de lettres)	1841-67	24
Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada au ministre de l'Angleterre à Washington	1839-41	11
Les gouverneurs du Bas Canada au ministre de l'Angleterre à Washington	1825-30	1
Dépêches du ministre d'Angleterre à Washington au gouverneur du Bas-Canada	1799-1807	12
Divers brouillons de lettres et lettres		1
Correspondances concernant l'émigration	1840-44	2
Documents du parlement britannique		3
Livre de copies de lettres de Craig	1807-11	1
Le commandant des troupes au gouverneur général	1839-42	1
Brouillons de lettres du gouverneur général	1841-43	1
Haut et Bas-Canada. Nominations		1
Haut-Canada. Registre de la trésorerie	1813-34	1
Adresses au gouverneur Thompson	1839-40	1
Copies de documents concernant la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Haut-Canada, etc	1821	1
Bureau des terres, P.Q.; livre de copies de lettres	1788-91	1
Gouverneurs provinciaux. Livre de copies de lettres	1839-44	1
Livre de copies de lettres du gouverneur Provost	1811-16	1
Livre de copies de lettres des gouverneurs du Bas-Canada	1818-25	1
Canada. Livre bleu	1842	1
Thomas Dunn. Proclamations, mandats, etc	1805 6-7-11	1
Documents divers	1852-61	1
Livre de copies de lettres du secrétaire en chef	1841-42	2
Lieutenant gouverneur du Nouveau-Brunswick, au gouverneur-général : correspondance au sujet des frontières	1839-42	3
Dépêches du gouverneur général aux lieutenants-gouverneurs	1839-42	1
Livre de copies de lettres du secrétaire militaire	1842-45	3
Brouillons de lettres et lettres du secrétaire du gouverneur	1841-43	4
Livre de copies de lettres du secrétaire particulier	1844-54	3
Le secrétaire au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Livre de copies de lettres	1837-38	2
Livre de copies de lettres des lieutenants-gouverneurs	1837-39	1

DOC. DE LA SESSION No 18

Correspondance diverse	1840-58	1
Brouillons de dépêches diverses, lettres, etc.	1807-40	1
Instructions aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada et de la province du Canada		1
Extraits des dépêches au secrétaire des colonies et de celles envoyées par ce dernier		7
Registre de dépêches		4
Index		
Dépêches des gouverneurs du Bas-Canada au secrétaire des colonies	1819-41	17
Dépêches du secrétaire des colonies aux gouverneurs du Bas-Canada	1815-16	1
do do do do	1818-32	5
do do do do	1835-41	8
Dépêches des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada au secrétaire des colonies	1810-21	6
Dépêches des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada au secrétaire des colonies	1824-37	15
Dépêches des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada au secrétaire des colonies	1838-41	6
Dépêches du lieutenants-gouverneur du Haut-Canada au secrétaire des colonies	1838-39	1

UNION.

Copies de dépêches secrètes du gouverneur-général au secrétaire des colonies	1839-42	1
Copies des dépêches du gouverneur-général au secrétaire des colonies	1841-42	3
do do do confidentielles	1842-43	1
do do do	1843-51	3
do do do	1857-61	1
Copies de dépêches du secrétaire des colonies au gouverneur-général	1841-47	7
do do do	1850-58	2
Le lieutenant gouverneur du Haut-Canada aux gouverneurs généraux	1818-41	5

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les lieutenants-gouverneurs au gouverneur général	1839-42	4
do do	1847	1

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Copies de dépêches du lieutenant-gouverneur au secrétaire des colonies	1813-59	10
do do do	1859-68	2
do do do	1873	1
Registres de dépêches au secrétaire des colonies	1851-73	4
Dépêches du secrétaire des colonies	1868-	1
Accusés de réception des dépêches reçues	1868-73	1
Arrêtés du Conseil Impérial concernant l'Ile du Prince-Edouard	1783-1867	2
Lettres du gouverneur de Terre-Neuve au lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1858-67	1
Le ministre d'Angleterre à Washington au lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1860-66	
Correspondance concernant l'armée et la marine	1860-68	1
Lettres des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au lieutenant gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1859-67	1
Dépêches du gouverneur-général au lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1859-67	1
Le secrétaire des colonies au lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1869-73	7

Dépêches du secrétaire des colonies au gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard	1772-1867	36
Troubles de la Rivière Rouge		2
Copies des dépêches des lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada aux gouverneurs	1818-41	5
COLOMBIE-ANGLAISE.		
Copies des dépêches des gouverneurs au secrétaire des colonies	1858-71	6
Le secrétaire des colonies au gouverneur de la Colombie-Anglaise	1858-71	11
VANCOUVER.		
Le secrétaire des colonies au gouverneur de Vancouver	1849'67	4
		420

En vue d'accéder à votre demande de l'année dernière, la division des archives s'est chargé dans une certaine mesure, de la direction du travail se rapportant aux généalogies acadiennes ; ce travail fut confié à M. Placide Gaudet il y a longtemps. Je crois qu'on a commencé la recherche des renseignements requis pour tracer ces généalogies dans le dessein de publier un dictionnaire généalologique. Autant que je puis l'affirmer, il n'est pas possible de préparer d'ici à plusieurs années, un dictionnaire de ce genre à peu près complet et par ordre alphabétique. Nos recherches en Europe et aux Etats-Unis durant les douze derniers mois, nous ont fait découvrir des documents indispensables à M. Gaudet, mais il reste encore un grand nombre de documents à retracer avant qu'il lui soit possible de terminer sa tâche.

Il semble que des recherches systématiques devraient être entreprises dans plusieurs districts des Etats-Unis, surtout dans l'Etat de la Louisiane où il y a beaucoup de renseignements à glaner. Le présent volume contient les généalogies de trois familles acadiennes, préparées par M. Gaudet qui se propose de publier tous les ans les généalogies de quelques autres familles qu'il aura pu compléter. Si cette ouvrage doit finalement revêtir la forme d'un dictionnaire alphabétique, il faudra alors recomposer la partie insérée dans le présent rapport et tout ce qui aura été fait ultérieurement.

A cause du surplus de matières occasionné par la publication de ces trois généalogies et par le grand nombre et la variété des renseignements, j'ai cru qu'il était préférable de publier le rapport de cette année en trois parties. En adoptant cette méthode, je n'ai pas eu l'intention d'établir un précédent impliquant pour l'avenir la publication annuelle de trois volumes ; cependant si l'on tient compte qu'en 1902 et en 1903, le rapport de la division des archives a été limité à la publication d'une liste de livres et de brochures, on verra qu'il était nécessaire cette année, pour maintenir la moyenne des séries qui doivent être publiées aunuellement, d'augmenter considérablement le rapport.

Les trois volumes qui forment le rapport de cette année sont présentés à la Chambre des Communes, rédigés en anglais et il s'écoulera au moins une année avant que paraisse l'édition française. L'année dernière, le rapport a été premièrement publié en français, mais parce qu'il ne comprenait qu'un seul volume, l'édition anglaise a paru six mois après. Je crois que pour accommoder tous ceux qui s'occupent de recherches historiques, quelle que soit leur langue et afin d'éviter aussi tout sujet de plainte de la part de ceux qui ne connaissent qu'une langue, il est préférable de publier alternativement la première édition du rapport en français et en anglais.

Si la méthode que j'ai suggérée est effectuée, le rapport de l'année prochaine contiendra un choix des documents formant les collections Selkirk, Durham, et Bagot.—

Ces documents sont très instructifs et je crois qu'il serait plus utile et plus économique d'en publier le texte complet plutôt que d'en donner seulement un résumé.

Le nouvel édifice des archives va fournir amplement l'espace nécessaire pour mettre en ordre les collections actuellement éparpillées dans plusieurs endroits de la ville.

Il ne sera possible de classifier cette masse de documents, dans un temps raisonnable, qu'avec une augmentation temporaire du personnel de notre bureau ; en outre, si l'on tient compte que nous recevons de nombreuses demandes de documents présentement inaccessibles, on verra qu'il est urgent d'engager un personnel suffisant pour faire cette classification le plus tôt possible.

Un grand nombre de personnes qui s'occupent de recherches, surtout les étudiants et les professeurs, ont exprimé le regret de se voir fermer l'accès aux archives, à cause de leurs occupations qui ne leur permettent pas de se rendre au département pendant les heures de travail. Aussi je crois que l'ouverture de ce bureau jusqu'à 8 ou 9 heures du soir, une fois par semaine, au moins durant l'hiver, rendrait de grands services.

Le catalogue sur cartes des volumes que nous avons sur nos rayons a fait beaucoup de progrès et un catalogue de tous les livres imprimés qui forment aujourd'hui une importante collection d'ouvrages historiques, a été préparé.

Des documents sont transcrits actuellement à la Nouvelle-Orléans, sous la direction de M. William Beer du " The Howard Memorial ", à qui le département est redevable des facilités qui m'ont été accordées dans le cours de mes investigations. Des arrangements ont été faits en vue d'obtenir les copies de tous les documents canadiens trouvés pami les archives mexicaines ; cependant il s'écoulera quelque temps avant que nous puissions nous procurer un rapport complet des documents canadiens qui se trouvent au Mexique et parmi les collections considérables du Sud des Etats-Unis. Je me fais un devoir de reconnaître les services rendus au département par l'hon. juge Breaux de la cour suprême de la Louisiane, le juge Douglas de St-Louis, le principal James et le professeur Alvord de l'université de l'Illinois, le professeur Fortier et les membres de de la Société Historique de la Louisiane, le conseil de la " Chicago Historical Society " et la bibliothécaire, Melle McIlwaine ; cette société a fait préparer un sommaire que j'ai inséré dans mon rapport. Je dois aussi des remerciements à M. C. M. Burton qui nous a accordé la faveur d'examiner plusieurs fois sa collection ainsi qu'aux professeurs Jameson, Justin Smith et Garrison.

Je me fais aussi un devoir de reconnaître le généreux appui que le gouvernement a accordé à la division des archives et d'exprimer mes remerciements au sous-ministre et aux autres fonctionnaires du département ainsi qu'au personnel du bureau pour sa bien veillante coopération au travail qui se fait dans cette division.

L'année dernière, j'ai suggéré qu'il serait à propos de préparer la publication d'une histoire du Canada appuyée sur l'évidence indiscutable des documents ; or, cette suggestion ayant rencontré l'approbation d'un grand nombre de ceux qui étudient notre histoire, je crois devoir republier un passage de mon rapport de 1904.

" Dans chaque province du Dominion, il y a beaucoup de chercheurs qui travaillent " pour leur compte personnel et qui ont eu plus ou moins de liaison avec le travail accom- " pli par mon prédécesseur et par d'autres, dans des proportions moindres. Chacun a " dû sentir le besoin d'une histoire nationale édifiée sur les bases inébranlables des affir- " mations fournies par les documents. L'inauguration d'une semblable entreprise, en " 1908, par les universités avec la coopération du gouvernement, marquerait d'un cachet " patriotique l'apparition du troisième centenaire de l'histoire du Canada. Le besoin le

" plus pressant aujourd'hui, c'est de prendre les moyens de découvrir et de nous procurer " les documents répandus d'un bout à l'autre du Canada et à l'étranger. Ces registres " permettraient aux chercheurs de préparer un nombre infini de monographies et une " fois les matériaux rassemblés, le Canada ne manquera pas d'artisans capables de les " façonner, de leur donner une forme artistique et de les faire servir à l'édification d'une " histoire digne du peuple canadien et de son splendide héritage ".

Il y a plusieurs questions intéressant la division des archives qui exigent une plus grande expérience que la mienne. Il me semble qu'une législation est nécessaire dans quelques occasions et des règlements devraient être mis en vigueur concernant le soin et la garde des collections de documents. Autant qu'il m'a été possible de m'en assurer, il n'existe actuellement aucune mesure pourvoyant au transport des registres de la couronne dans un endroit qui leur sera réservé après leur temps d'utilité immédiate. En outre, le fait que des personnes vendent des registres qui peuvent être utiles au pays, la nécessité de charger du soin des archives quelqu'un qui fera parvenir un rapport au gouvernement lorsque les édifices n'offriront pas une protection suffisante, le choix des documents qui devront être publiés et qui devront être traduits, l'achat de documents, la coopértion des institutions qui s'occupent de recherches dans les autres pays et la propagation des renseignements historiques sont autant de matières qui, à mon avis, pourraient être soumises à un comité consultatif, lequel remplirait les fonctions de *commission des manuscrits historiques.*

J'ai déjà étudié quelque peu cette question, j'ai aussi recueilli les conseils de plusieurs citoyens éminents qui s'intéressent au développement intellectuel du Canada, mais je me borne pour le moment à la proposition ci-dessus avec l'espoir qu'elle pourra peut-être rendre service à mon successeur, car j'ai déjà exprimé le désir de voir l'exercice de ma charge actuelle, dans la division des archives, se terminer avec la présentation de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L'ARCHIVISTE FÉDÉRAL ET LE
GARDIEN DES PAPIERS D'ETAT

OTTAWA, le 22 juin 1907.

INDEX

DU RAPPORT DE L'ARCHIVISTE.

Abbott, James, papiers de, xxvii.
Acadie, histoire insuffisante de l'; viii
étendue de cette contrée sous De Monts, viii;
Adair, William, lxxvii.
Akins, Thomas B., son travail à la Nouvelle-Ecosse, ix.
Aigremont, M. d', mention de, lxxvi.
Ailleboust, vide d'Ailleboust.
Alan, Michel, vente de terre, xxxix.
Albanel, Charles S. J., reçu de, xxxvi.
Alexander, Sir William, nommé juge pour Kamouraska et Berthier, lxxviii.
Allonnes, Melle d', *re* vente de terre, xxxvii.
Allonnes, Melle Madeleine d', de Roybon, pétition, xl; lettre de Joseph Michaud, lxv; lettre à l'intendant Raudot demandant une indemnité, lxv.
Allouez, R. P. Claude, S.J., procuration au, xxxv; ...document, xxxv, liv;
Alvord, professeur, remarques du, sur les archives de Kaskakia, xviii; services rendus par le, lxxxix.
Amherst, major général Jeffrey, colonel dans le 60ème Royal Americans, xlvi.
Amiot, Charles, autorisation à, xxxviii.
Amariton, François, entente, xli.
Amours, d', témoin, lx.
Annapolis, documents relatifs à, x.
Anne d'Autriche, régence d', viii.
Archambault, A., commis de la division des Archives, iii.
Archives (Division des) principaux travaux, vii; personnel insuffisant, lxxxvii; législation désirable, lxxxix; ouverture du bureau le soir durant l'hiver, lxxxix.
Archives, nécessité de faire des recherches, xiii.
Archives des pays étrangers, partiellement examinées, xiii.
Archives de la Province de Québec, examen des, vii.
Archives des Etats-Unis, mention des, vii.
Archives, édifice des, lxxxviii.
Archives, rapport plus volumineux, lxxxviii.
Argenteuil, M. d', entente *re* paiement, xxxvi.
Argenteuil, M. d', lx.
Arnaud. Bertrand, reçu, xxxviii.
Askin, Charles, lettre *re* "10 mile Creek", xxxiii.
Askin, Chas., *re* capt. du Royal George, xxxiii.
Askin, Chas., lettre *re* general Brock, l.
Askin, Chas., engagement du 6 juin, xxxiii.
Askin, John, fils, xxxi.
Askin, John, fils, lettre au sujet de la prise de Michilimackinac, l.
Askin, James C., lettre au sujet des pertes des américains, xxxiv.
Askin, J., fils, servant dans l'armée anglaise, xxxii.
Askin, John, résidant dans le canton de Sandwich, xxvii.
Askin, famille, papiers de deux générations, xxxiii.
Askin, famille, correspondance avec les Meredith, xxx.
Askin, Henry, autorisation d'Edward, duc d'York, xlvii.
Audet, F. J., commis de la division des archives, iii.
Augé, dit Lajeunesse, François, conventions, xli.
Autray, Sr. d', mentionné par La Salle, lxii.
Baby, lieut.-colonel, rapport concernant les compagnies de milice, xxx.
Baby, Sr. D., concession, xxix.
Bagot, papiers de, lxxxiii.
Bain, Dr. James, son aide à la division des archives, xiii.
Baribeau, E., témoin, xlx.
Barbier, veuve Marie le, lx.
Barbier, dit Minime, signature, liv.
Bagy, le chevalier de, lxiii.
Bauger, Guillaume, dit Morency, lv.
Beaubien, Jos., capt., rapport au sujet de sa compagnie, xxxi.
Beauce, familles de la, généalogies des, lxxxvii.
Beauchamp, Sr. Jean, contrat de société, xl.
Beaudry, Toussaint, contrat de société, xxxvi.
Beaudry, L., engagement, xxxv.
Beauharnois, M. le marquis de, lettre, xlii.
Beauharnois, Charles de, ordonnance au sujet de Sr. Hertel de St-François, xliii.
Beauharnois, François, chevalier de, permis, xl.
Beauharnois & Hocquart, contrat, xxix; contrat en faveur de Gamelin, xxxii; *re* le chef Quiala, lxxxi.
Beaujeu, M. de, xlv.
Beausoleil, A., lettre à, xxxi.
Beauvais, Sr, conventions commerciales, xxxix.
Beaucour, Sr. J., contract *re* Poste de Miamis, xlvi.
Bécancourt, M. de, obligation à MM. d'Argenteuil et Coulonges, lx; entente *re* paiement, xxxvii.
Beer, M. W., services de, lxxxviii.
Bégin, Mgr., archevêque de Québec, vii.
Belestre, Picoté de, lettre de, xlii.
Belmont, Frs., de P.S.S., concession de terrain pour un chemin, xxxix.
Benoist, Chs., et St. Désiez, (?) lxxi.
Bertie, Chevalier de. *re* société, xlv.
Beschefer, Thierry, S. J., reçu, xxxviii.
Bibeau, Francois, engagement, xl.
Biddle, col. de Philadelphie, xlvii.
Bienville, Sr. J. B. de, procuration au Sr. Raguet, lxx.
Biggar, M. H. P., son travail pour les Archives canadiennes, xiv; lxxxv; lxxxviv.
Bigot, Jacques, S. J., contrat de mariage signé par, xxxix.
Bird, Capt. H., contrat en faveur du, xxvii, l.
Biron, Henri, *re* demande, xli.
Biron, Sr. Pierre, société de commerce, xl.
Bissot, Charles, contrat et entente, xxxix.
Bissot, Louise, lxiv.
Bissot, Sr., héritiers de, xxxvii.
Blackwood, Thos., xxxii.
Blainville, M. de, lettre de l'abbé Tronson, xiv; lettre de Frontenac, lxvi.
Blanchard, Jos., xxx.
Blondeau, Maurice, contrat de commerce, xxxvii; lxiv.
Bloomfield, génér., xlviii.
Bobé, M. de, lettres de, xxxvii.
Bobineau, Réné, liii.
Boisbriant, Pierre Dugué, Sr. de, contrat, xli.
Boisbryant, Sr. Duguay de, acte de vente, xxxviii.
Boisrondet, Frs. de, déportation de, xxxviii.
Boisseau, Nicolas, lxxi.
Boisquillot, François de, conventions commerciales, xxxix.
Bonat, Sr. François-Marie, contrat de société, xxxix.

Bossu, Nicolas le, engagement de, xxxvi.
Bouchard, Etienne, contrat, xxxvii.
Bouchard, Paul, engagement, xxxvii.
Boucher, Sieur Pierre, procuration en faveur de, liv ; pétition liii.
Boucher, Pierre, Sieur de Grosbois, exonore le Sr le Verrier de toute responsabilité, lxvi ; procuration ; prêt d'argent, xxxv.
Boucher, Benoist, lv ; liv.
Boucherville, Sr. de, fondateur de la famille de ce nom, liv.
Boulogne, Barbe de, veuve de feu Ls. D'Ailleboust, gouverneur du Canada, liv ; convention, xxxvi.
Bourassa, M., xlv.
Bourdon, Jacques, Sieur d'Autray, lx ; contrat par, xxxvii.
Bourgmont, Sr. de, instructions au, xli : voyage sur le Mississipi, xli.
Boutet, B., commis de la division des archives, iii.
Boutin, Jean, concession de terrain, xxxvi.
Bransatt, Jean Bte, Migeon de, *re* bail, xxxviii.
Brant, Joseph (Thayandenega), lettre autographe, xlviii.
Breaux, hon., juge en chef, services de l', lxxxix.
Brock, général, *re* capitulation de Détroit, lxxix ; sa mort, lxi.
Brisbois, J. B., concession de terrain à, xxvii.
Brossart, E., contrat, xxxvi.
Brouat, Abraham, reçu, xxxvii.
Buache, de, géographe, xlvii ; journal de, xlv.
Buisson, M., prêtre, lxviii.
Buleau, Pierre, conventions commerciales, xi.
Burke, Ed., V. G., *re* le siège du gouverneur dans les églises, xxx.
Burton, C. M., sommaire des documents canadiens, de xxxi ; services reconnus, ixxxix.
Cadillac, Lamothe, approuve une facture de marchandises xi ; mention de xxxvi.
Cadillac, papiers de, xxv.
Cahokia, régistres de, xviii.
Callières, M. de, mention de ixv.
Campot, Frs., ixxvi.
Canada, archives en la possesion des descendants de familles marquantes qui ont eu des rapports avec le xiv.
Canadienne, l'histoire, chercheurs *re*, dans une situation désavantageuse lorsqu'on les compare avec les chercheurs des autres pays, xiv.
Canadienne, archives, un vaste projet pour la collection des, mérite l'attention du gouvernement, xiv.
Cap Breton, papiers *re*, x ; gouvernement séparé du, viii.
Cardinal, Jacques, entente, xxxviii.
Cartes, index sur, pour les archives, lxxxix.
Carleton, hon. Guy, permis au Rév. Pierre Gibault, lxxviii, ordre de délivrer des marchandises aux Indiens de Lorette, lxxix, xlvii ; permis à Pierre Gibault d'aller au Nord-Ouest, xlvii.
Caron, Claude, contrat de société, xii.
Carpentier, Martin, engagement, xxxvi.
Casey, Mlle. M., commis de la division des archives, iii.
Caskakia, liste de documents de, xxii.
Catholique, Eglise, aux Etats-Unis, manuscrit concernant l ; par le Rév. J. Dilhet- xxvii.
Cavelier, (?), liv.
Cazeau. Benj. contrat, xxxv.
Chagouamigon, poste de, xli.
Chambly, Sr., conventions commerciales, xli.
Champigny, Bochart, lxviii, lettre à Pontchartrain, lxviii, ordre à Macons, de retourner à Michilimackinac, lxvi, extrait de lettre, xxxviii ; lettre, xxxix.
Chaouenons, "les deux", mentionné par La Salle, lxii.
Chappeau, *vide* Chapput.
Chappeau, Louis, lxxi, vente d'esclave par xlii.
Chapput, Nicolas, vente de terre. xxxvii.
Chartier, Pierre, conventions commerciales, xxxviii.
Chartres, Fort de, régistres de paroisse du, xlvii.
Charles II., viii.
Charnisay, d'Aunay, ses rapports avec Latour, viii.
Chatham, papiers de, doivent être examinés pour les archives canadiennes, xiv.
Chauvin, Charles, xxx.
Chesne, François, contrat de société, xl.
Chesne, Pierre, contrat de société, xl.
Chesne, Toussaint, xxx.
Chicago, Société Historique de ; résolution adoptée par le conseil de la, xxxiv.
Chippewas, leur conduite à la prise de Michillimackinac, li.
Cholenez, Pierre, S. J., *re* propriété, xxxix.
Chomedy, Paul de, Sieur de Maisonneuve, iv ; contrat, xxxvi, liii.
Chouart, Médard, seigneur de Groselliers, liv ; quittance en faveur de Grevier, xxxv.
Clark, gén. G. R., lettre autographe, xlvii.
Clignancourt, Sr. de, lxxiii.
Closse, L., liii.
Colbert, lvii.
Collard, François, lv.
Collard, Laurent Philippe François, liv.
Compagnie de la Hollande, soldats pour la, xxxv.
Compagnie de la Nouvelle France, mention de la, l.
Compagnie des Sioux, lettres patentes, lxxiv.
Condé, prince de, lettre, xxxv.
Constitutionnelle, histoire, du Canada, publication de documents se rapportant à l', par la division des archives, xvii.
Corneiller, Pierre, praticien (sic) lxiv.
Cornwall, R., concession de terre à, xxix.
Cornwall, concession de terre dans, à A. Wilkinson, xlvix.
Costé, Jean, lx.
Coste, Sieur François, lettre d'expédition, xxxviii.
Côte St. Lambert, concession de terrain pour chemin, xxxix.
Coutteau, J. Bte, reconnaissance d'une dette, xl.
Couagne, Charles de, lxvii.
Couagne, René de, choisi comme procureur, xli.
Couillard, Guillaume, pétition, xxxiii, lii.
Coulon, Louis, Sr. de Villiers, l.
Courcelles, Remie de, concession de terre, xxxvi.
Courier, Sieur, nommé écuyer de Marie-Antoinette, xlvii.
Coulon de Villiers. *Vide* "Villiers."
Cordonges, M., lx.
Courtemanche, Sr. de, contrat, xxxix.
Couture, J. B., vii.
Couture, Marguerite, contrat de mariage, xxvii ; lx.
Couture, Guillaume, lx.
Cowan, Jas., lettre de, l.
Cowan, George, lettre de Michilimackinac, xlvi.
Cowan, M., lettre à, xlviii.
Cramahé, H. P., signe un permis pour le Rév. Pierre Gibault, lxxix.
Crevier, Jeanne, femme de Pierre Boucher, lxvi.
Crogham, George, lettre à, xlvii.
Cromwell, le protecteur, Nouvelle-Ecosse sous le protectorat de, viii.
Cuillerier, René. *re* accompte, xxxviii.
Cusson, Jean, document, xxxv.
Dablon, Claude, R. P., S. J., vente de terre, lvii ; ratification de concession, xxxvi.
D'Ailleboust, Barbe de Boulogne, contrat, xxxvi ; Charles, Sieur de Musseaux, liv ; convention, xxxiv, lv, xxxvi ; contrat, xxxvi.
D'Ailleboust, Ls de Coulonges, contrat, ratification de concession, succession de, *re* concession, xxxvi.
Daly, Wm., contrat avec Askin, xxxl.
Danglade, M.. xlv.

DOC. DE LA SESSION No 18

D'Auberville, M., xlv.
Dearborn, Major général Henry. Les documents de Dearbon, xlviii.
De Farchy, M., xlvii.
Déclémy, procuration, xxxiv.
Déclémy, serviteur de la Roche, lii.
De la Roche, Sieur marquis, procuration, xxxiv.
Denonville, Réné de Brisay, marquis de, certificat par, xxxviii.
Dépêches du gouverneur général, lxxxvi.
Des Mergonets, Troilus, Sieur de Kermolec, lii.
Des Rivières, signature de documemt, lxxiv.
De Richerville, Louis D., xlv.
Deschaillons, Sr., contrat de société, xii.
Deschambault, Sr. Joseph Fleury, ordre de collecter certains comptes, xlvi.
Desjardins, J. B., reçu, xlii.
Desportes, Hélène, remariée à Noël Morin, xxxv.
Desroches, Jean, contrat de société, xxxvi.
Desroussons, François, reçu en faveur de, xlv.
Desruisseaux, Jos., contrat de société, xxxix.
Desruisseaux, Fr., notaire, actes de, xxx.
Détroit, articles de la capitulation de, lxxix.
Documentée, histoire du Canada, projet de publication d'une, lxxxix.
Dodd, juge en chef, papiers, de xl.
Dollier, Frs. P. S. S., lxxiii ; recommandation de xxxlx.
Dominion, archiviste du, coopération à la préparation du troisième volume du rapport des archives, lvii.
Doughty, A. G., division des archives, iii.
Douglas, juge, service du, lxxxix.
Doyon, Nicolas, lxi.
Dorville, Sr., nomination de, xlv.
Drouillard, N., xxxi.
Drouillard, Pierre. *Vide* Giroflée.
Drummond, Gordon, lieut.-gouv., xlvl.
Dubois, Alexis, xxx.
Dubois, André, concession à, xxx.
Dubreuil, Frs., contra entre lui et Louis Coulon, Sr. de Villiers, xlv.
Dubuisson, Sr., certificat en faveur du Sr. Jacques H. Lacroix, lxxi ; document, xxxv.
Duchesnay, Sr. Juchereau, lxxiv.
Du Chesnay, Sr., nommé conseiller, xlv.
Duchesnay, Sr. Antoine I., xlv.
Duchesneau, Jacques, lettre à, xxxvii ; intendant, lx.
Duff, A., commis de la division des archives, iii.
Dufour, Jos., lxxviii.
Dnfresne, Sr., témoin, xxxvi.
Du Jaunoy, R P., xlv.
Dulhut, *re* commerce, xxvii.
Dumas, correspondance avec Vaudreuil, lxxxv.
Dumay, Félix, témoin, xxxvi.
Dumay, Pierre, lxxvi.
Dumont, Sr. Etienne, xlv.
Dupré, George, lxxvi.
Dupuy, Nicolas, engagement, xxxv.
Dupuis, procuration à, xxxv.
Duquet, Pierre, notaire, lix.
Duqnesne, M. Commission octroyé au Sr. Louis Hertel, lxxvi.
Durham, papiers de, xiv, lxxxviii.
Durham, Lord, papiers personnels de, xiv.
Du Tisne, contrat, xliii.
Emmons, H. H., papiers de, xxvii.
England, lt.-col., xxx.
Eu, le Pereid'., mention de, xlii.
Esmault (?) Dame, lx.
Faber, Sieur Du Plessis, reconnaissance d'une dette, xlii.
Fafard dit Macon, Jean, conventions commerciales, xxxviii.
Feyere, Sr., contrat de société, xl.
Ferdinand et Isabelle, document signé par, xxxiv.
Filiatreault, Jean, lxi.
Fisher, Hon. S. A., M. P., ministre de l'Agriculture, iii.
Firmin, Marie, autorisation à, xxxv.
Flauconrt, De la Loève, *re* société, xliv.
Fleury, Charles, lettres de, xli ; services, de, lxxii.
Fort Blanc. *Vide* Martinette.
Fort de Chartres, registres du, xx.
Fortier, prfesseur, service du, reconnus, xxxix.
Fort Niagara, bombardement du, xxxiii.
Fortville, Pierre, ordre de payer, xliv.
Fouilleuse, Dame Lucille de, lvi.
Fourcade, Sr., relation de voyage par, xli.
Françaises, archives, nécessité d'augmenter le budget au sujet des, xvi.
Francis, I., document signé par, xxxiv.
Fremin, Jacques, S.J., concession de terre, xxxvii.
Fredericton, archives de, xii.
Françaises, Eglises catholiques (Detroit), registres des, xxvi.
Frontenac et Champigny, permis en faveur de La Durantaye, signé par, lxvii.
Frontenac, Ls. de Buade, comte de, lettre à de Blainville, permettant à Macons de retourner à Michilimackinac, lxiv ; contrat de mariage, lv ; concessions par, xxxviii ; témoin, xxxvii ; *re* concessions ; concession à, xxxvi.
Gadbois, Pierre, liii.
Gadbois, P., lxvii.
Galebran, propriété de, xxxvi.
Gaillyon, Nicolas, document, xxxv.
Gaillard, Charles, *re* vente de propriété, xlii.
Gamelin, Jacques, entente commerciale, xli.
Garreau, Léonard, dettes, xxxv.
Garreau, Pierre, contrat de société, xl.
Garrison, professeur, services reconnus du, lxxxix.
Gaudet, Placide, généalogiste, de la division des archives, iii, rapport de, lxxxviii.
Généalogique, dictionnaire, des Acadiens, lxxxviii.
Gervaise, Chas., lxxi.
Gervaise, Jean. liv.
Gervaise, Jehan, lxiv.
Gervaise, M. baillif provisoire de l'Ile de Montréal, lxiii.
Gervaise, Sr., pétition, xxxvii.
Giasson, Jacques, lxxvii.
Gibault, Louis, permission d'accompagner son frère le Rév. Pierre, partant pour la contrée de l'ouest, lxxviii.
Gibault, Pierre, testament de, xlvii.
Gibault, Marie, mère du Rév. Pierre, permission d'accompagner son fils partant pour la contrée de l'ouest, lxxviii.
Giroflée, Pierre Drouillard dit, titre *re* propriété, xxxix.
Gladu, Jean, engagement, procuration, xxxv.
Gode, Mathurin, liv.
Godfroi, Réné, contrat de société, xi.
Gosselin, Gabriel, liv.
Goudge, hon. N. H., son aide à la division des archives, ix.
Gouillet, Jacques, contrat, xxxv.
Gouverneur, instructions aux publications de la seconde partie des, lxxxv.
Grandpré, Sr., conventions commerciales, xl, certificat, xxxviii.
Grant, C., concession de terre dans le comté de Glengarry, xlix.
Greaves, Mlle M., commis de la division des archives, iii.
Grevier, Christophe, renvoi de, xxxv.
Grizonneau, Claude, entente, xxxvii.
Groseillers, sr., de, prêt à xxxv.
Green, James, lettre à, xlvi ; lettre à Joh McGill, xlviii.
Guilbaut, Rév. Pierre, permis de Carleton d'aller à la contrée de l'Ouest, lxxviii.
Guide des Archives du Canada, vii.
Guillory, simon, bourgeois, lxiv.

Gunn, J. H., mémorial de Kaskakia, xlviii.
Guy, sr., Pierre, lxxi ; vente d'esclave à, xlii.
Guyon, Denis contrat de société avec Adrien Joliet liv ; contrat de société, xxxvi.
Guyon, Jean, document, xxxv.
Haldimand, lettre à Prévost, lvii ; ordre de paiement, xlvi.
Hamilton, major gen., xxxii.
Hannay, Dr. James, sa coopération aux recherches des archives, vii ; rapport général par, sur les archives des provinces maritimes, vii.
Hay, lieut. gouv., l.
Hayet, Marguerite, femme de Médard Chouart, liv.
Hazeur, contrat, xxxvii.
Hébert, Guillaume, succession de, xxxv.
Hébert, Louis, première maison dans la Haute-ville de Québec, liii.
Héno, André, lxi.
Henri, IV., fragment de document, xxxv.
Henry, Alex., lettre *re* mouvements de Napoléon Bonaparte, xxxi ; lettre *re* guerre, xxxiii ; lettre concernant sa famille, xxxiii ; lettre à John Henry, xlix.
Hérisson, Michel, Le Neuf de, liii.
Hertel, Foançois, liii.
Heu, le Père d', reçu en faveur de M. Lestage, xliii ; *vide* " Eu ".
Historique, Commission, des manuscrits, volumes utiles publiés par la, xiv.
Historique, Commission, des manuscrits, pour le Canada, suggestions d'une, ixc.
Historiques, matières, insuffisance de, au Canada, xiii.
Historiques, sciences, progrès des, vii.
Historiques, recherches, augmentation du nombre de ceux qui font des, xiii.
Historiques, sociétés, archives des, xii.
Hilaret, Moïse, entente, xxxviii.
Hoquart-Beauharnois, lettre à, xliii.
Hocquart, intendant, lxxi.
Holmden, H. R., commis de la division des archives, iii.
Howard, Abbott, à Michilimackinac, lii.
Howard, J. M., papiers de, xxviii.
Hubert, Ignace, lxxvii.
Hubert, J. G., lxxvii
Hubert dit Lacroix, Nicolas, liv.
Hubert dit Lacroix, Pierre, contrat de société, xlii.
Hubou, sa marque, liii.
Hudson, Baie d', travail de M. Biggar au sujet des papiers de la, lxxv.
Hull, brig. gén., annonçant la capitulation de Détroit, xxxiii ; termes de la capitulation de Détroit, lxxix.
Hunault, Gabriel, xl.
Hunter, général, lieut.-gouv. du Haut-Canada, xxxii ; lettre au sujet des émigrants français, papiers, xlviii ; négotiations avec, xl.
Hunter, le Sr., gouverneur de New-York, lxx.
Huronne, mission, registres de la, xxiv ; relation concernant la, xxxiv.
Hurtubise, Martin, reçu, xxxvi.
Hypolite, Janisse, xxx.
Iberville, Sr. d', *re* expédition à la Baie d'Hudson, lxxii, bail, xxxvii.
Illinois, archives concernant l'histoire de l', xix.
Impérial, Ordres du Conseil, publiés, lxxxv.
Isabelle, Guillaume, concession de terre à, xxxv.
Isle Bourdon, demende de concéder l', xxxvi.
Isle Royale, journal et recensement de l', par le Sr. LaRoque, lxxxv.
James, principal, services reconnus du, lxxxiv.
Jameson, professor F., services reconnus, lxxxix.
Joliet, Adrien, contrat de société avec Denys Gruyon, liv ; contrat de société, xxxvi.
Joliet, Jos., lettre, xlv.
Joliet, Louis, billet de, xlv ; contrat *re* les îles Mingan, xxxix ; témoin, xxxvii ; pétition de, xxxvii ; réclamation contre, xxxvi.
Johnson, Sir, William, lettre de, xlvii ; lettre de Lord Shelburne, xlvii ; lettre *re* prisonniers, xlvii.
Jeannot dit Lachapelle, Marie, liii.
Jérome, Sr., certificat de capacité, xliii.
Jérome, Joseph, engagement de, pour transporter des marchandises, xlv.
Jésuites, permis *re* propriété des, xxxv.
Jetté, Louis, engagement de, xliii.
Jones, hon. Alfred, la collection historique de l', xli.
Kamouraska, juge nommé pour, lxxviii.
Kaskakia, registres de, xviii.
Kaskakia, liste des documents de, xxiii.
Kaskakia, documents de 1737-84, xlv.
Kaskakia, documents concernant New Madrid et Vincennes, xlviii.
Kaskakia, collection de documents concernant le commerce de, xlviiii.
Kaskakia, memorial de Gunn, xlviii.
Kerallain, M. René de, services rendus par, lxxxv.
Labrie dit Picot, Jacques, liv.
La Broqueterie, Louis Chartier de, liv.
LaDurantaye, Sr. de. conventions commerciales, xxxviii ; permis à, xxxviii ; certificat, xxxviii.
Lachapellé, Marie Jeannot dit, liii.
Lacorne, mention de, lxxvi.
Lacroix, Nicolas Hubert dit, liv.
Lacroix, Sr. Jacques Hubert, certificat en faveur de, xli.
La Forge, Jean de, témoin, xxxvi.
La Ferté, Jucheneau de, lx.
La Fontaine, mentionné par La Salle, lxii.
La Forest, Tonty, permis en faveur de, signé par Frontenac, lxvii.
La Forest, Sieur de, lxxi.
La Forest, François de, acte de vente, xxxix.
La Fresnay, Henri de, lvi.
La Gemmeraye, Christophe Dupont, Sr. de, conventions commerciales, xliii.
Lagrène, Pierre, S. I., concession d'un lot, xli.
La Salinière, René Brehan de, reçu, xl.
Lagilier, Jacques, liv.
Laidlaw, R., son travail concernant les archives, xiii.
Laidlaw, R., commis de la division des archives, iii.
La Jonquière, le marquis de, ordres à Hertel de se rendre à Louisbourg, xlv.
Lac Erié, prise de possession du, par le roi de France en 1669, l.
Lalemant, Hierosme, permis *re* propriété des Jésuites, xxxv.
Lamarque, Sr. de, engagement du, xli.
La Mothe, Dominique de, Sr. de Lourcière, lettres, voyage en compagnie de Hennepin, xxxviii.
La Martinière, Claude Ant. de Bermen, seigneur de, procuration, xlv.
Lamire, Jean, lx.
La Meslé, Sieur de, renvoi de, xl.
Landry, Claude, xxx.
Landuceau, Marguerite, liv.
La Noue, convention, xlix.
La Pérade, Charles François, Sr. de, engagement *re* transport de marchandises, xlv.
Laperrière, Morin de, xlv.
La Place, Jacques de, concession de terre, xxxv.
Lapointe, Gabriel, xxx.
La Poterie, Sieur de, liv.
La Richardie, R. P. de, supérieur de la mission des Hurons, xxxiv.
Larichardière, père, mention de, xlii.
La Roche, M. le marquis de, procuration donnée par lui à son serviteur de vendre des marchandises, lii.
La Rogerie, M. de, services de, lxxxv.
La Ronde, Louis Denys, Sr. de, contrat de société, xlii.
La Roque, Sieur, journal et recensement de l'Ile Royale, lxxxv.

DOC. DE LA SESSION No 18

La Rue, certificat, xxxvi.
La Salle, M. l'abbé, déclaration *re* déserteur, xxxix.
La Salle, Robert Cavalier, Sieur de, extrait de baptême, de la paroisse de Saint-Herbland de Rouen, 1643, liii ; lettre autographe aux colons du Fort St-Louis, lxii ; lettre de noblesse, lviii ; concession de terre au Sieur Jacques Bourdon, ix ; concession, xxxvii ; lettre de, xxxvii ; lettre de noblesse, xxxvi ; les révoltés contre, xxxvii ; extrait de baptême, xxxv ; mention de, lxv ; nouvelles de, lxv ; lettres patentes, lvii ; nouvelles de, xxxvii ; concession à, xxxvi ; billet en faveur de, xl.
Lasonde, dit Lacombe, Jean, lv.
La Tour, Charles, Saint-Etienne de, mention de viii.
La Touche, Jacques de, lv.
La Touche, Mde de, vente de la propriété de, xlii.
Laurens dit Lachapelle, Nicolas, conventions com- xxxviii.
Laurent, B., xxx.
Lauson, Jean de, concession de terre, xxxv.
Lauzon, L. M., greffier, lix.
Lauzon, D., lx.
Laval, Mgr., évêque de Québec, lettre de, lxvii ; procuration, xxxix.
Lavaux, Catherine de, liii.
La Valtrie, Mlle de, pétition, lxiii.
La Valtrie, Sr. de, réclamation contre, xxxvii.
Lavigne, ordre de payer à, xxxvi.
Laviolette, mentionné par La Salle, lxii.
Lavérandrye, directions données à M. Gamelin par, lxxiii.
Le Barbier, Marie, veuve, lx.
Le Ber, autorisation à, xxxv.
Le Bossu, engagement, xxxvî.
Lebuart, sr., arrestation de, xxxv.
Lechasseur, xxxvi.
Le Duc, S., xxx.
Le Duc, Paul, lxxiii.
Le Duc, Pierre Souligny, procuration, xlv.
Lefebvre, Laurent, ordre de payer, xxxvi ; reçu, xxxvi.
Lefebvre, Pierre, fragment de document, xxxvi.
Le Formidable, Journal du, lxxxiv.
Le Gardeur, Cath., contrat, xxxvi.
Le Gardeur, Paul, Sieur de Saint-Pierre, contrat de société, xl.
Le Grand, notaire, actes de, xxxii.
Legras, Jean, contrat de mariage, xxxix,
Lemay, Baptiste, xxx.
Le Mercier, R. P., approuve la donation d'une terre, lvii.
Le Mercier, François, liii.
Lemoyne, C., autorisation à, xxxv.
Lemoine, Jean, lv.
Lemoine, Simon, S. J., fragment de doc., xxxvi.
Lemoyne, Sr., de, concession de terre à, xxxvi.
Le Neuf, Jacques, liii.
Lepellé. Jean, entente, xxxviii.
Lepellé, Pierre, entente, xxxix.
L'Epervanche, Chs. Frs., de Mézière, sr., de procuration, xli.
Lepinard, *vide* Coste.
L'Eestage, Pierre, procuration, xliv.
L'Estre, Thierry de, jugement par, xxxvi.
Le Sueur, M. de, entente, xxxvii.
Le Sueur, veuve de, lettre à Blondeau *re* la mort de son mari, xxxvix.
Lesueur, Pierre, conventions commerciales, xxxvix.
Le Tardif, liii.
Le Vallon, M., jugement par, xxvi.
Leveillé, Jean Boutin dit, concession de terre, xxxvi.
Le Verrier, sieur, exonoré de blâme au sujet de la mort du jeune Boucher, lxvi.
Lévis, marquis de, lettre de, lxxv ; opérations en 1760, lxxxv.
Lewis, génér., xlviii.
Linctot, Jean Godfroy de, liii.
LInflexible, journal de, lxxv.
Littérateurs au Canada, désir de les aider dans leurs recherches, xvi.
Lorraine, card., lettre de, xxxv.
Longueuil, M. de, lxxiv.
Longueuil, Paul Joseph, xlv.
Longueuil, baron de, letttre *re* contrat, xxxix.
Longueuille, duc de, lettre au, xxxv.
Longueville, sr. de, voyage à Kaskaia, xl.
Lorice, *vide* Perrin, xl.
L'Oignon, Pierre, lv.
Lorimier, M. de, compagnie de, xxxviii.
Louis XIII, lettre, ordonnance, xxxiii ; mort de, viii.
Louis XIV, signature de document, lxxiv ; lviv.
Louvigny, Louise de, xlix.
Louvigny, M. de, xlix.
"Loyal and Patriotic Society" du Haut-Canada, xxxiv.
Lucas dit St-Amant, Jacques, contrat de société, xxxviii.
Macauley, T. B., lettre de, xlix.
Macheteau, Pierre, acte de vente, xlv.
Macon, Sr., contrat, xxxix.
Macons, retourne à Machilimackinac, lxvi.
Maddoux, Daniel Joseph, contrat de société, xl.
Maheu, V., xxxi,
Maheu, liii.
Mance, Jeanne, liii.
Maistre, François, renvoi de, xxxv.
Marchand, Chs., acte de vente, xlv.
Marguerie, François, liii.
Marie-Antoinette, *re* nomination du Sr. Courier, xlvii.
Maritimes, provinces, archives des, xiiii.
Marsolet, Jean, Sieur de Bellechasse, contrat de mariage, lvix.
Marsolet, Geneviève, lx.
Marsolais, Jean, contrat de mariage, xxvii.
Marsolet, Jean, lx.
Marsolet, Louise, lx.
Martigny, Testard de, *re* dettes, xli.
Martin, Adhémar, xxii.
Martin, François, xxx-
Mrrtin, Abraham, liii.
Martinette, Jean, lettre à, xxxvii.
Massachusetts, archives du, concernant l'Acadie, ix.
Mason, E. G., xvii.
Matériaux pour l'histoire du Canada, vii.
Maugras, Jacq., engagement, xxxvi.
Maurice, C., xlix.
Maupeau, lettre de, xliv.
Mazarin, Cardinal, viii ; lettre, xxxv.
McArthur, col., capitulation de Détroit, lxxvii.
McDonald, Mlle F., commis de la division des archives, iii.
Ménard, Maurice, interprète, xlix.
Menou, famille de, ix.
Mexico, archives à, xviii.
Mexicaines, archives, lxxxix.
Mézéré, Médard, contrat en faveur de, xxxix.
McGill, John, lettre du gén. Hunter, *re* émigrants français, xlviii.
McGill, John, lettre de William Thornton, xlvi ; lettre de Jos. Green, xlviii.
McGillivray, W., lettre à M. Cowan, xlviii.
McGill, James, correspondance à Todd & Askin, xxx, xxix ; lettre à Todd, xxiii.
McHenry, James, *re* Indiens, xxxi.
McIlvaine, Mlle, services reconnus, lxxxix, xxxiv.
Michaud, Joseph, lettre à Mlle d'Allonne, lxv.
Michigan, Société historique du, publieation de la xxvi.
Michel, Sr., commerce avec les Indiens, xxxviii.
Michilimackinac, prise de, li ; lettre *re* l'expédition contre, xxxiii.

Mignion, lx.
Millot, Sr., facture, xxxvi.
Milnes, lieut.-gouv., successeur de Prevost, xxxii.
Minime, Gilbert Barbier, dit, liv.
Minto, Lord, transport de documents à la division des archives, lxxxvi.
Mingan, Iles, contrat *re*, xxxix.
Mississipi, vallée du, établissements français, xx.
Mogras, Jacques, liv.
Monbron, Pierre, lettre de, xlvi.
Monforton, Guillaume, xxx.
Mongeon, Jean, reçu en faveur de, xxxviii.
Moufle, notaire, lvii.
Monier, St., procuration, xli.
Monbrun, Sr. L. de, lxxvi.
Montcalm, marquis de, lettre de, lxxvii.
Moncour, Pierre Hertel, Sr. de, convention commerciale, xliiii.
"Montreal Papers" en possession de C. M. Burton, xxvi.
Montréal, archives à, xvi.
Monseignac, M. de, lxvii.
Montmagny, Charles Huault de ; pétition de Guillaume Couillard, lii ; prolongation de la commission, xlviv ; concession de terre, xxxv ; pétition, xxxv.
Moral, Quentin, Sieur de St-Quentin, liii.
Moranville, Louis Godfroy, Sieur de, transport de licence de commerce, xlv ; fragment de document, xxxvi.
Moras, Moitié de, notaire, lxxiii.
Moras, Michel, xlviv.
Morasse, Michel, renvoi de, xxx.
Moreau, Pierre, lx.
Morin, Noël, xxxviv ; mariage de, xxxv.
Morin, Pierre, facture, xxxvi.
Moyen, Isabelle, (femme de Closse) liii.
Moyen, Marie, liii.
Munster, lieut.-col., baron de, renvoi de Thomas Dunhart, caporal, xlviii.
Murray, gén. James, mandat à, paiement d'une montre, xlv ; opérations en 1800, lxxxv ; document nommant le Sr. Jacques Allier juge civil pour Kamonraska, lxxviii ; arrêté du conseil *re* commission, xc.
Musseaux sieur de, demande de concession d'une île par, xxxvi.
Nafrechon, Isaac, contrat de société, xxxvi,
Nau, Luc François, S. J., reçu, xlv.
New Brunswick, registre français concernant le, xii ; mode de voter autrefois, xii ; séparation de la Nouvelle-Ecosse du, xxi ; Acadiens réfugiés au, xii ; étendue en 1681 du, viii.
Nolan, Charles, engagement, xli.
Nolan, Jean-Bte., entente, xxxvii ; contrat, lxiv.
Normandie, possession du roi en, xxxv.
Nord-Ouest, compagnie du, convention avec John Askin, xxx.
Nouvelle-Ecosse, papiers terriers de la, x ; registres militaires de la, xii ; lettres concernant Townhend, x ; lettres des gouverneurs de la, x ; classification des archives, de la, ix ; colonisée par des Ecossais, viii ; colonisée par les Français, viii ; frontières de la, sous Alexander, viii ; description de la, vii.
Nichol, Robert, *re* succès des armes britanniques, xxxii.
Nicolas, R. P. Louis, S. J., concession, xxxvi.
Nicolet, Marguerite, lxiv.
Niverville, Sr. de, lettres patentes conférant l'ordre de St-Louis au, xlvi.
O'Hallogan, George F., B.C.L., sous-ministre du département de l'agriculture, iii.
O'Leary, rév. P. M., son travail en rapport avec les archives, vii ; sommaires des archives de diverses paroisses, vii.
Ordres, arrêtés du conseil *re* instructions à Murray, lxxx.
Orléans, Ile, rapport concernant les archives de l'd', vii.
Ollier, Sr., mention de, lvi,
Ordres, livres d', d'Anthony Wayne, xxviii.
Ottawas, conduite des, à la prise de Michilimackinac, li.
Outawacks, liv.
Parent, Jos., rapport au sujet de son régiment, xxxi.
Parent, major Jacques, rapport du régiment du, xxxi.
Parent, Mde Mathurin, *re* licence, xxxviv.
Pascaud, A., billet, xl.
Pelletier, André, xliii.
Pelletier, Nicolas, liii.
Pelletier, Joseph, *re* commerce, xxxviii.
Pelletier, L. M., commis de la division des archives, xliii.
Perrot dit Vieildaigre, Jacques, lv.
Perrot, Nicolas, contrat de société, xxxxvi, lxvii, procuration, xxxviv ; reçu, xxxviii.
Périer, M., lettre de, x.
Perrin, A., contrat de société, xl.
Peyster, Schuyler de, xxxii.
Pijard, Anne, veuve de l'intendant Robert, lxxi.
Pichon, Antoine, bail, xxxvii.
Picot dit Labrie, Jacques, llv.
Piers, M. H., son aide à la division des archives, lx.
Picard, Claude, liii.
Pilet, sr., contrat en faveur de, qxvii.
Pisard, mention de, xlii.
Planoil, Antoine de, contrat de mariage, xxxviv.
Pontchartrain, Mgr. de, lettre à, xxxviv.
Portneuf et de Bécancourt, baron de, reçu, xlv.
Port-Royal, prise de, viii.
Poutaoutamis, signatures kiéroglyphiques des chefs, xxviv.
Powell, John, trésorier, ordre à, xlviii.
Powell, W. Dummer, lettre au sujet de la situation politique, xxxl.
Public Registers, xiv.
Prairie du Rocher, régistre de la paroisse de la, xlvii.
Prévost, major, lettre de Haldimand, xivii.
Primot, Catherine, liv.
Prince-Edouard, Ile du, arrêtés du conseil *re* terres, lxxxv.
Procès verbal d'un conseil de famille, lii.
Propriétaires de Cayahaya, discours des, xxx.
Prudhomme, Louis, conventions commerciales, xli.
Prudhomme, J. B., xxxi.
Prudhomme, Pierre, lxi.
Puisaye, M. le comte Joseph de, accusé de réception, xiviii.
Québec, archives de la province de, examen des xxxiii.
Queenston, Heights, bataille de, li.
Queret, sr., lettres patentes accordées à, xl.
Queylus, M. l'abbé, liv ; acte de concession, xxxvi.
Racine, Etienne, liii.
Rageot, *re* cas criminel, xxxvii.
Ragueneau, Paul, liii.
Rawsay, sr. de, gouverneur de Montréal, lxviv.
Ramezay, Louis, sieur de, engagement par, xl.
Rankin, James, concession de terre à, xxvlv.
Rasnuyer, reçu par, xxxvi.
Raudot, intendant, somme les directeurs de la compagnie, lxvi ; *re* réclamations, xl.
Réaume, sr., reçu de, xlii.
Réaume, Chas., concession en faveur de, xxviv.
Record Office, travail de M. Biggar au, lxxxv.
Remy, mention de, lxvl.
Repentigny, Mlle de, pétition, xxxvii.
Repentigny, Le Gardeur, sr. de, acceptation des postes et des marchandises de Kéministagua et Michipicotin, xlvi.
Rapport des archives, sera publié alternativement en français et en anglais, lxxxviii.

Recherches, les, incombent plutôt à l'état qu'aux particuliers, xv.
Recherches, les, au Canada, doivent être plus actives, xiii.
Richard, M. son travail à Paris. lxxxv.
Richard, R. P. J., ordre du, xxxvi.
Richelieu, card. duc de, lettre, viii.
Richer, P. D. S. J.. *re* échange de propriété, xlv.
Richerville, *vide* "De Richerville".
Rivard, papiers de, concernant la population de Détroit, xxxiv.
Rivière, aux Hurons, xxx.
Rivet, sr.. Jean, testament de, xli, mort de, effets, xl.
Robert, Edme Nicolas, intendant, mort de, inventaire, lxxi.
Roberts, capitaine à Michilimackinac, li.
Robertson, Miss M., commis de la division des archives, iii.
Robertson, Wm., procuration à John Askin, xxxi.
Rolland, Sr. François, engagement, xxxvii ; mention de, par La Salle, lxii.
Rose, Nicolas, engagement de, xl.
Ross, George, agent à Londres, xlv.
Roullet, Sieur Regis de, journal de, xli.
Rouville, *vide* "De Rouville".
Rouer, Louis, jugement par, xxxvi.
Roy, Jean, lettre, xxxvi.
Roy, Réné, procuration, xlii.
Russell, gouv., papiers du, xlviii.
Russell, Peter, lettre à, *re* paiement de marchandises, xlvi.
St. Amant, *Vide* Lucas.
Ste. Anne, église, Détroit, registres de la paroisse de l', xxiv ; registres de, 1703-1828, xxvi.
St. Clair, William, xviii.
Ste. Croix, rivière, viii.
St. Denis, Sr. Charles Juchereau de, contrat de société, xxxviii.
St. Denis, Dame François Juchereau de, cession de droits par, xxxix.
St. Denis, Dame François Juchereau de, comtesse de St. Laurent, cession de droits en faveur du Sr. de Tonty, lxix.
St. Désiez, *vide* Benoist.
Ste Foy, plan de la bataille de, lxxxiii.
St. François, Sr. Hertel de, ordonnance *re*, xli.
St. George, registre de la paroisse de, xi.
St. Germain, billet, xxxviii.
Ste Hélène, Sr. héritiers de, xxxix.
St. John, ordres émis de, x.
St. Onge, Pierre Chesne dit, conventions commerciales, xxxvi.
St. Ours, Sr. de, concession au, xxxiv.
St. Paul, registres de la paroisse de, xi.
St. Quentin, Moral de, document, xxxiii ; fragment de document, xxxiv.
St. Michel, mort de, xxxvii.
St. Laurent, concession de terre sur le, xxxiv.
Sabine, M. de, notaire, lxix.
Sabrevois, Sr. de, procuration, xliii.
Sarazin, Nicolas, entente, xxxix.
Sauvaget, Jean, li.
Scott, hon, juge en chef, xxxii.
Selma, la, commission de corsaire, xlvii.
Selkirk, papiers de, xiv, lxxxvi.
Serré, Antoine, lii.
Sharpe, George, lettre *re* situation en Europe, xxx.
Shelbourne, William Petty, comte de, lettre de, xlv.
Shortt, professeur Adam, son travail pour la division des archives, xvii.
Simcoe, J. G., proclamation de, xxviii, concernant son siège dans l'église, xxviii ; papiers, xlvi.
Smith, professeur Justin, services recounus, lxxxvii.
Smith, Wm., lettre à Askin, xxix.
Sola, Claude, xxix.
Sola, Pierre, xxix.
Stevenson, James, lettre *re* prisonniers, xiv.
Stewart, J. J., sa collection de portraits et de brochures, xi.
Sully, Duc de, fragment de document, xxxiii.
Tailly, Pierre de, xliii.
Talon, Jean, intendant de la Nouvelle-France, liv ; *re* reclamations, xxxiv ; proclamation de, iv ; mémoire, xxxiv.
Tantet, M., son travail à Paris, lxxxiii.
Territoire du Michigan, papiers du, xxvi.
Tessier, Claude, entente, xl.
Tessier, Louise, xliii.
Temple, Sir Thomas, ses rapports avec la Nouvelle-Ecosse, viii.
Thorton, Wm., lettre à John McGill, xlvi.
Todd, John, xviii.
Tonancourt, M. de, lettre de, xli.
Tonty, Henri, Sieur de, contrat de commerce, lxii ; convention commerciale avec les Indiens, lxiii, lxiii, *re* cession de droits, xxlx ; engagement d'hommes par, xxxix ; entente, xxxv ; mentionné par La Salle, lxi ; concession de terre à Jacques Cardinal, lxii ; facture de marchandises fournies à, lxvii.
Toronto plan de, nécessité d'un, lxxxiii.
Townshend. marquis de, examen requis pour les archives, des papiers du, xivi.
Tracy, M. le Marquis de, gouverneur, liv ; document, xxxiv.
Traité de Ryswick, mention du, lxxi.
Trois-Rivières, archives des, xv ; extraits des registres des, xliv ; petition des colons des, xxxiii.
Tronson, M. l'abbé, lettre à M. de Blainville *re* pension, lxiv ; lettre, xxxvi.
Trudeau, François, *re* dette, xxxix.
Turpin, Jean-Bte. lettre de, xxxix.
Turpin, Alexandre, réclamation de, xxxvi.
Utrecht, traité d', viii.
Vaillant, François, S. J., reçu, xxxviii.
Van Ransalear, gén., xlvl.
Vassan, M. de lxxiv.
Vasnier, lv.
Vaudreuil. Pierre, concession en faveur du Sr. Giasson, xliv.
Vaudreuil, marquis de, correspondance avec Dumas, lxxxiii.
Vaudreuil, Philippe de Rigaud, marquis de, lettres patentes, xxxviii ; pétition, xxxvii ; dépêche d'un ministre, xxxviii ; dépêches *re* affaire de, 1716, lxvii.
Vaudreuil, Rigaud de, lvxv.
Vautié, Jacques, S. J., l.
Vespucci, Antonius, xxxii.
Vespucci, Amerigo, xxxii.
Vieildaigre, Jacques Perrot dit, liii.
Viger, M., lettre à Askin, xxix.
Vignencour, René d'Amours de, procuration, xl.
Villebois, Sr. J., engagement d'Amable Jérome de Laprairie, xliv.
Villebon, gouverneur de l'Acadie, viii.
Villedonné, Sr. Etienne de, procuration, xxxix.
Ville-Marie, premiers colons, li, pétition des colons de, xxxiii.
Villeray, seigneur de la, jugement par, xxxiv.
Villiers, Louis Coulon, Sr. de, contrat, xliii.
Vollant, Sr. Claude, vente à, xxxv.
Wadsworth, génér., xlv.
Warren, Sr. Peter, lettre au, xliii.
Washington, gen. George, lettre au gén. Wilkinson, xlv ; proclamation de, xxix.
Wentworth, B., *re* expédition de Crown Point, xliv.
Williams, papiers de, xxv.
Williams, col. John, xxxii.
Williams, col. John, xlv.
Wilkinson, Alex., concession de terre à Cornwall, xlvii.
Wilkinson, génér. du Kentucky, lettre de Washington, xlv.

Winchester, génér., fait prisonnier, xxxii.
Wisconsin, Société Historique du, xix.
Wolfe, James, reçus signés par, xliv, lxxv.
Wolfrum, Catherine, xlvii.
Woodbridge, papiers de, xxv.
Yon, Pierre, Sr. de la Découverte, fragment de lettre, xxxviii.
Yon, François, Sieur de Youville, engagement, xl.
York, Edward, duc d', autorisation à Atkins, payeur, xlvi.
York, plan de, en 1823, lxxxiii.

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

2ème PARTIE

(La première partie a été publiée dans le rapport de 1904).

TRANSCRIPTION DES ARCHIVES DU COLONIAL OFFICE

BAS-CANADA

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

1791-1839

Du Colonial Office, Londres.

[L. S.]

GEORGE R.

Instructions du Colonial Office. Québec, 1786-1791.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef en Notre province du Bas-Canada ; Données à notre Cour de St.-James, le seizième jour de septembre 1791, en la trente-unième année de Notre règne.

1. Avec Nos présentes instructions, vous recevrez Notre commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne vous constituant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, dont les bornes sont délimitées dans notre dite commission. Pour ce qui est de cette partie de la charge que Nous vous confions qui concerne Notre province du Bas-Canada, vous prendrez en main le gouvernement de la dite province, ferez et exécuterez toutes les choses de votre commandemant selon les pouvoirs et l'autorité que vous accordent Notre commission donnée sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne et le statut de la présente année de Notre règne que cite cette commission. Vous vous conformerez également à Nos présentes instructions, et à celles que vous pourrez recevoir par la suite sous Notre sceau et Notre seing ou par Notre arrêté en Conseil privé.

2. Vous ferez lire et publier avec la solennité convenable Notre dite commission devant les membres de Notre Conseil exécutif, puis vous prêterez et ferez prêter à chacun des membres de Notre dit Conseil exécutif les serments requis par la loi de la première année de feu Sa Majesté le roi George I, intitulé :—"*An Act for the further security of His Majesty's Person and Government, and the Succession of the Crown in the Heirs of the late Princess Sophia, being Protestants ; and for extinguishing the hopes of the pretended Prince of Wales, and his open and secret abettors,*" (1) tel que modifiée

(1) Loi destinée à mieux protéger la personne et le gouvernement de Sa Majesté, à garantir la succession de la couronne aux héritiers de la princesse Sophie, s'ils sont protestants, et mettre fin aux espérances du prétendu prince de Galles et de ses partisans avoués ou secrets.

et expliqués par la loi de la sixième année de Notre règne intitulée :—"*An Act for altering the Oath of Abjuration and the Assurance, and for amending so much of an Act of the Seventh year of Her late Majesty Queen Anne, intituled: An Act for the Improvement of the Union of the two Kingdoms, as after the time therein limited requires the delivery of certain Lists and Copies therein mentioned to persons indicted of High Treason or Misprision of Treason;*" (1) vous ferez et signerez vous-même et ferez faire et signer par les membres du dit Conseil exécutif la déclaration mentionnée dans l'acte du Parlement de la vingt-cinquième année du règne du roi Charles II, intituté : "*An Act for preventing the dangers which may happen from Popish Recusants;* (2) vous prêterez serment, ainsi que chacun des membres du dit conseil, d'accomplir fidèlement les devoirs de vos charges respectives et d'administrer la justice avec impartialité ; vous prêterez enfin le serment requis par l'acte des années septième et huitième du règne du roi George III, par lequel les gouverneurs des plantations s'engagent à ne rien négliger pour faire observer les lois qui doivent y être en vigueur.

3. Vous exigerez les serments ci-dessus de toutes les personnes, sauf celles ci-après mentionnées, qui auront été nommées à des charges ou à des emplois rétribués dans Notre dite province, avant leur entrée en fonctions ; elles devront aussi souscrire et signer la déclaration mentionnée dans l'acte ci-dessus cité de la vingt-cinquième année du règne du roi Charles II.—Mais lorsque les dits emplois ou charges dans Notre dite province du Bas-Canada, seront confiés à un de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, vous ferez prêter à ceux-ci le serment prescrit par l'acte du Parlement de la 14e année de Notre règne, intitulé : "*An Act for making more effectual Provision for the Province of Quebec, in North America,*" (3) ainsi que le serment d'office ordinaire, au lieu de tous les autres serments du test.

4. Attendu que Nous avons cru devoir établir un Conseil exécutif pour vous assister, et pour assister Notre lieutenant-gouverneur ou toute autre personne chargée provisoirement du gouvernement de Notre dite province du Bas-Canada, Nous constituons et nommons par les présentes les personnes ci-dessous désignées pour former le Conseil exécutif de Notre dite province, savoir : William Smith, Paul Roc de St. Ours, Hugh Finlay, François Baby, Thomas Dunn, Joseph de Longueuil, Adam Mabane, Pierre Panet et Adam Lymburner, écuyers.—Et attendu que par une ordonnance promulguée dans la province de Québec, le gouverneur et le conseil de la dite province sont constitués en un tribunal d'appel de juridiction civile pour certaines causes ; attendu que par acte de la présente année de Notre règne, il est déclaré que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou la personne administrant provisoirement la dite province, avec le dit Conseil exécutif, formeront un tribunal de juridiction civile dans Notre dite province pour entendre en appel les mêmes causes, de la même manière et suivant la même procédure, avec réserve du même droit d'appel, tel que la chose se pratiquait, avant l'adoption de la loi ci-dessus, par le gouverneur et le Conseil de Québec.—Afin de donner effet au dit acte, chaque fois que la demande vous en sera faite dans les poursuites au civil jugées par les tribunaux de droit coutumier de Notre dite province vous permettrez, que les causes soient portées en appel devant vous et le Conseil exécutif de Notre dite province du Bas-Canada, en la manière prescrite au dit acte, car tel est Notre volonté ; à cette fin vous émettrez des brefs d'appel, autant que possible dans la forme usitée avant l'adoption du dit acte, citant les parties devant vous et devant le Conseil exécutif, et vous procéderez à l'audition et à la décision des dits appels. Ceux des membres du Conseil exécutif qui sont aussi juges au tribunal dont la décision sera portée devant Notre capitaine général et notre dit Conseil exécutif, ne seront pas admis à voter sur le dit appel ; mais ils pourront assister à l'audience et expliquer le motif de leur décision. Ne seront susceptibles d'appel que les causes où la valeur en litige dépasse la somme de trois cents livres sterling et l'appelant devra fournir caution pour le paiement des frais

(1) Un Acte modifiant les serments d'abjuration et d'assurance, et modifiant cette partie de l'Acte de la septième année du règne de feu Sa Majesté la reine Anne, intitulé : loi destinée à rendre plus parfaite l'union des deux royaumes ', laquelle requiert, dans un certain délai, la remise de certaines listes aux personnes accusées de haute trahison ou de connivence avec ces accusés.

(2) Acte pour prévenir les dangers qui peuvent venir des récusants papistes.

(3) Acte à l'effet de prendre des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord.

au cas où le jugement serait confirmé. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite de votre jugement et de celui du dit Conseil exécutif, il lui sera loisible d'en appeler à Nous en Notre Conseil privé, car telle est Notre volonté et Notre bon plaisir ; pourvu toutefois que la valeur en litige dépasse la somme de cinq cents livres sterling, que l'appel soit demandé dans les quatorze jours qui suivront le jugement, que l'appelant fournisse bonne caution de poursuivre effectivement l'appel et de satisfaire au jugement, ainsi qu'aux frais et dépens accordés par Nous, au cas où votre jugement, et celui du dit Conseil exécutif serait confirmé. Néanmoins, lorsque la cause a pour objet la perception de droits ou de deniers à Nous payables, d'honoraires d'office, de rentes annuelles, ou autre matière du même genre où il est question de droits éventuels, vous et le dit Conseil exécutif devrez permettre qu'on en appelle à Nous en Notre Conseil privé, même lorsque la valeur en litige est moindre ; et de plus Nous voulons que dans toutes les causes ou, d'après vos instructions, vous devez admettre l'appel devant Nous en Notre Conseil privé, l'exécution du jugement soit suspendue jusqu'à la décision finale sur le dit appel, à moins que l'intimé ne donne bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu par suite de tel décret ou jugement, pour le cas où, par le jugement final, ce décret ou ce jugement serait cassé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourra aussi être porté devant Nous dans tous les cas d'amende imposée pour des délits, pourvu que ces amendes soient de cent livres sterling ou plus, l'appelant donnant au préalable bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement cet appel et de satisfaire à la condamnation, si la sentence de votre gouvernement imposant cette amende est confirmée.

5. Afin que Nous puissions toujours être renseigné quant aux noms et au caractère des personnes aptes à remplir les vacances qui peuvent survenir dans Notre dit Conseil exécutif, vous Nous transmettrez, le cas échéant, par l'un de Nos pricipaux secrétaires d'Etat les noms et des renseignements sur le caractère des trois personnes domiciliées dans Notre dite province du Bas-Canada qui vous paraîtront pouvoir le plus convenablement remplir la charge de conseiller exécutif.

6. En choisissant les personnes que vous proposerez pour siéger dans Notre Conseil exécutif, et pour exercer les principales charges, comme celles de juges, juges auxiliaires jugesde paix et autres fonctionnaires de la justice, vous aurez soin de ne désigner que des hommes de bonnes mœurs, bien disposés envers Notre gouvernement et possédant les aptitudes requises pour leurs fonctions respectives.

7. Comprenant qu'il est nécessaire, d'obliger les membres de Notre dit Conseil exécutif à une assiduité convenable, et afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter faute de quorum dans Notre dit conseil, pour expédier les affaires à mesure qu'elles se présentent, Nous voulons que si un de Nos conseillers exécutifs domicilié dans Notre dite province s'en absente volontairement plus de six mois de suite, sans avoir au préalable obtenu votre permission sous votre seing et votre sceau ou si un conseiller s'absente pendant une année sans Notre permission donnée sous Notre signature royale, son siège au Conseil exécutif devienne immédiatement vacant.—Et Nous vous enjoignons par les présentes de faire connaître sur ce point Notre volonté royale aux différents membres de Notre dit Conseil exécutif ; qu'elle soit aussi inscrite comme une règle permanente dans les registres du Conseil de la dite province.

8. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de Nous assister en tout ce qui regarde Notre service, vous devrez communiquer aux conseillers celles de nos instructions par lesquelles leur opinion est requise, ainsi que toutes autres instructions que vous pourrez de temps à autre juger utile à Notre service de leur faire connaître.

9. Vous accorderez aussi à Nos dits conseillers exécutifs, la liberté de délibération en toutes affaires d'intérêt public qui leur seront soumises.

10. Et attendu que Nous avons déclaré par Notre arrêté en conseil en date du 24e jour d'août dernier, que la division de Notre province de Québec commence le——jour de décembre prochain, que dès lors les terres et territoires qui la composent formeront deux provinces séparées nommées la province du Haut-Canada et la province du Bas-Canada ; aussitôt que possible après que cette division aura été faite, et par lettres sous le grand sceau de Notre province du Bas-Canada, vous nommerez au Conseil législatif de cette province les personnes suivantes que Nous vous autorisons et enjoignons par les

présentes d'appeler à Notre dit Conseil législatif du Bas-Canada, savoir : William Smith, J. G. Chaussegros de Léry, Hugh Finlay, Picotté de Bellestre, Thomas Dunn, Paul Roc de St-Ours, Edward Harrison, Francis Baby, John Collins, Joseph de Longueuil, Adam Mabane, Charles de Lanaudière, George Pownall, R. Amable de Boucherville et John Frazer, Ecuyers.—

11. Et attendu que par l'acte ci-dessus cité de la présente année de Notre règne, il est déclaré que les sièges de Nos conseillers législatifs deviendront vacants dans certains cas mentionnés au dit acte, Nous voulons que si quelques membre de Notre dit Conseil législatif vient à quitter Notre dite province pour résider au dehors, vous Nous en avisiez aussitôt que possible, par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat—Et si un de Nos dits conseillers s'absente avec votre permission ou avec celle de Notre lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef provisoire de la dite province, vous Nous le ferez aussi savoir. Si vous appreniez que l'un des conseillers a prêté serment d'allégeance ou d'obéissance à un prince étranger ou à une puissance étrangère ou qu'il a été trouvé coupable de trahison devant un tribunal dans Nos domaines, vous Nous en avertirez également afin que Nous adoptions à son égard les mesures qui Nous paraîtront convenables. —Et vous veillerez avec un soin particulier à faire observer les dispositions de la dite loi à l'égard de ceux qui sont qualifiés pour faire partie du dit Conseil législatif et de ceux qui ne le sont pas de même que les dispositions relatives au maintien des membres du dit conseil dans leurs fonctions.

12. Quant à cette partie des pouvoirs qui vous sont accordés par Notre commission et par la loi ci-dessus citée, qui se rapporte à la sanction que vous accorderez en Notre nom aux projets de loi adoptés par le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée, au refus de cette sanction ou à la réserve de ces projets de loi jusqu'à ce que Notre volonté royale à leur sujet soit connue, Nous voulons que vous observiez soigneusement les règles et les instructions qui suivent :—

La formule de rédaction des lois, statuts et ordonnances sera préparée par Nous, Nos héritiers, ou successeurs par et de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Bas-Canada constitués et réunis en vertu et sous l'autorité de l'Acte du Parlement de la Grande-Bretagne intitulé : "*An Act to repeal certain Parts of an Act passed in the fourteenth year of His Majesty's Reign, intituled : An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec in North America, and for making further provision for the Government of the said province,*" (1) et vous ne sanctionnerez en Notre nom que des projets de loi ainsi rédigés.

Chaque matière différente sera traitée dans une loi distincte et séparée et la même loi ne traitera jamais de questions n'ayant aucun rapport entre elles.

Dans les actes et ordonnances l'on n'insérera aucune clause étrangère au sujet que comporte le titre et nulle clause perpétuelle n'entrera dans une loi temporaire.

Nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, continuée, rétablie, ou révoquée en termes vagues ou généraux ; mais le titre et la date de telle loi ou ordonnance seront clairement énoncés dans la nouvelle loi.

Vous refuserez de sanctionner toute loi ou ordonnance relative à la propriété privée si elle est adoptée sans une clause sauvegardant Nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs, ou de toute personne ou corps politique et incorporé excepté de ceux qui sont mentionnés dans la dite loi ou ordonnance ; et chaque fois qu'une loi ou une ordonnance sera adoptée sans cette clause vous la réserverez pour que Nous en décidions selon Notre bon plaisir.

Dans toutes les lois ou ordonnances dont le but est de prélever des deniers, d'imposer des amendes, confiscations ou autres pénalités, il sera dit en termes formels que ces montants Nous sont accordés ou dévolus à Nous et à Nos héritiers et successeurs pour le service public de la dite province et le maintien de son gouvernement, en la manière prescrite par la dite loi ; et une clause sera insérée décrétant que, par l'entremise des commissaires de Notre trésorerie et en la manière et la forme par Nous prescrites, il Nous sera rendu compte de l'emploi de ces deniers conformément aux dispositions de la dite loi.

(1) Loi révoquant certaines parties de l'Acte de la 14e année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Loi à l'effet d'adopter des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec dans l'Amérique du Nord et de prendre d'autres mesures à l'égard du gouvernement de cette province.

13. Et attendu que par Notre dite commission, Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité,—sujets, ainsi qu'il y est déclaré, à Nos présentes instructions,—d'émettre des brefs de convocation et d'élection, pour convoquer le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Notre dite province du Bas-Canada, et pour l'élection des députés à l'Assemblée législative de Notre dite province ; que Nous vous accordons aussi le pouvoir et l'autorité de proclamer la division de Notre dite province du Bas-Canada en districts, comtés ou circonscriptions de villes et de cantons, et de déterminer le nombre de représentants que devra choisir chacun de ces districts, comtés ou circonscriptions de villes et de cantons ; Nous voulons que vous lanciez cette proclamation aussitôt que possible, en laissant s'écouler néanmoins un délai raisonnable entre sa publication et l'émission des brefs de convocation et d'élection ci-dessus mentionnés.

14. Vous Nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom, comme celles spécialement réservées pour Notre bon plaisir, ayant soin de résumer chacune clairement en marge, l'accompagnant d'observations précises et complètes sur les points suivants : la législation est-elle nouvelle ? est-elle déclaratoire ou explicative ? révoque-t-elle des lois antérieures ? vous Nous ferez connaître aussi très exactement les raisons et les circonstances de cette législation et vous Nous transmettrez des copies lisibles des journaux et des procès-verbaux des dits Conseil législatif et Assemblée législative que devront vous fournir les greffiers ou autres fonctionnaires autorisés des deux chambres.

15. Attendu qu'il est prescrit dans la dite loi que certaines des lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province seront soumises aux deux chambres de Notre Parlement de la Grande-Bretagne avant que de Nous l'être pour Notre sanction ; et que certaines autres des lois ainsi adoptées seront sanctionnées par Nous, ou par Nos héritiers et successeurs, Nous réservant ainsi, de même qu'à Nos héritiers et successeurs, le pouvoir exclusif d'accorder cette sanction, vous aurez soin de déclarer, dans chacun de ces cas, que vous réservez ces projets pour que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir. Vous réserverez également pour Notre considération tout projet de loi qui vous paraîtra de nature extraordinaire ou exceptionnelle, ou devoir requérir Notre attention spéciale, particulièrement les lois qui peuvent affecter la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujet qui ne résident pas ordinairement dans la dite province, et celles grevant de contributions la marine marchande ou les produits naturels ou fabriqués de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

16. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique, on a décrété des lois pour un temps si court qu'il Nous a été impossible de leur accorder ou de leur refuser Notre assentiment royal avant leur expiration, vous ne sanctionnerez en Notre nom aucune loi dont la durée sera moindre de deux ans, excepté en cas de nécessité pressante ou pour des fins d'utilité temporaire et immédiate ; vous ne sanctionnerez aucune loi contenant des clauses déjà rejetées par Nous, si ce n'est avec Notre permission expresse, obtenue après que vous aurez fourni des explications complètes quant à la raison et à la nécessité d'une telle législation ; ces explications devront Nous être transmises par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

17. Attendu que Nous avons cru devoir, par Notre arrêté en Conseil privé, désavouer certaines lois adoptées dans Nos colonies et plantations d'Amérique accordant les privilèges de la naturalisation à des étrangers et le divorce à des personnes légalement unies par le saint lien du mariage.—Et, attendu que dans certaines autres de Nos colonies, on a adopté des lois permettant à Nos sujets de naissance ou par naturalisation de posséder et de disposer de terres et autres propriétés foncières bien qu'elles eussent été octroyées à des étrangers ou acquis par ceux-ci avant leur naturalisation ; Nous vous enjoignons de ne sanctionner sous aucun prétexte que ce soit, les projets de loi qui pourraient être adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province que vous gouvernez accordant la naturalisation à des étrangers, ou le divorce à des personnes unies par le saint lien du mariage, ni pour ratifier les titres aux terres, ou autres bien fonciers octroyés à des aubains ou acquis par eux avant leur naturalisation.

18. Vous émettrez des autorisations sous votre seing pour les sommes nécessaires au service public et Nous vous recommandons spécialement de tenir un compte exact des

fonds perçus et dépensés ; ces comptes seront vérifiés de temps à autre par Notre Conseil exécutif et des copies attestées par vous seront transmises, tous les six mois, ou plus souvent s'il y a lieu aux, commissaires de Notre trésorerie ou à notre Grand Trésorier ; chaque somme perçue ou dépensée devra être distinctement indiquée et accompagnée du double des pièces justificatives, afin que l'on puisse vérifier ces comptes en connaissance de cause, constater le bon emploi des revenus de Notre dite province du Bas-Canada et juger de la probabilité d'une augmentation ou d'une diminution dans les divers services.

19. Attendu que par un Acte de Notre parlement de la Grande-Bretagne adopté en la quatrième année de Notre règne, intitulé : "*An act to prevent Paper Bills of Credit hereafter to be issued in any of His Majesty's Colonies or Plantations in America, from being declared a legal Tender in payments of Money and to prevent the legal Tender of such Bills as are now subsisting, from being prolonged beyond the Periods limited for calling in and sinking the same*", (1) il est décrété que nulle assemblée dans nos colonies ou plantations d'Amérique ne pourra, soit par une loi, soit par une résolution ou autrement créer du papier-monnaie ou émettre des lettres de crédit ayant cours légal pour les paiements ; tout acte, arrêté, résolution ou vote ayant pour effet de créer tel papier-monnaie ou d'émettre telles lettres de crédit, ou encore de prolonger le cours légal de tels effets dans Nos dites colonies ou plantations sera nul et de nul effet.—Et attendu que par un autre acte de Notre dit Parlement adopté en la treizième année de Notre règne, intitulé : "*An act to explain and amend the above recited Act passed in the Fourth Year of Our Reign, as aforesaid*", (2) il est décrété que les certificats, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés par les créanciers de l'Etat dans quelqu'une des colonies d'Amérique, en garantie du paiement de ce qui leur est dû, peuvent être déclarés, par les assemblées générales des dites colonies respectivement, de cours légal auprès de leurs trésoriers pour le paiement des droits, impôts ou autres redevances dûs au Trésor de la dite colonie, mais dans nul autre cas.——Nous vous enjoignons de vous conformer en tous points aux dispositions des actes ci-dessus cités en ne sanctionnant aucun projet qui vous sera présenté pour la création de papier-monnaie ou pour l'émission de lettres de crédit ayant cours légal pour les paiements ; en accordant au contraire la sanction aux projets par lesquels les certificats, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés en paiement par les créanciers de l'Etat auront cours légal pour acquitter les impôts, droits ou autres redevances dus au trésor public.

20. Vous ne ferez remise de nulle amende ou confiscation qui dépassera la somme de dix livres, ni ne disposerez de biens confisqués jusqu'à ce que, ayant fait connaître aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier la nature de l'offense, et la raison de l'imposition des dites amendes ou pénalités, ainsi que leur montant et la valeur des biens confisqués (ce que vous devrez faire sans retard), ils vous auront communiqué Nos instructions à ce sujet ; vous pourrez en attendant suspendre le recouvrement des dites amendes et confiscations.

21. Chaque fois qu'on établira dans Notre dite province du Bas-Canada, une juridiction nouvelle, un tribunal une charge ou un emploi, un pouvoir ou une autorité, un honoraire ou un privilège, vous Nous en rendrez un compte exact par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat ; vous Nous ferez savoir en même temps si ces nouvelles créations doivent occasionner un surcroît de dépenses.

22. Nous voulons en outre que les nominations aux charges de juges, juges de paix et autres qui seront nécessaires, soient faites durant Notre bon plaisir seulement.

23. Vous ne devrez pas suspendre de leurs fonctions les membres de Notre Conseil exécutif, ni suspendre ou destituer les juges, juges de paix, shérifs, ou autres fonctionnaires, ni les ministres du culte dans Notre dite province du Bas-Canada, sans bonne et valable cause, et vous devrez aussitôt après faire connaître à l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, la raison de cette suspension ou de ce renvoi.

---

(1) Loi pour empêcher que le papier monnaie émis à l'avenir dans les colonies ou plantations de Sa Majesté en Amérique ne puisse avoir cours légal pour les paiements ; et quant au papier ayant maintenant cours, pour empêcher que le délai fixé pour son retrait de la circulation ne soit prolongé.

(2) Loi pour expliquer et amender celle de la quatrième année de Notre règne relative au papier monnaie et aux lettres de crédit.

24. Attendu qu'on s'est fréquemment plaint de graves retards et de procédures vexatoires devant les tribunaux de plusieurs de Nos plantations, au très sérieux détriment de plusieurs de Nos fidèles sujets, et qu'il importe beaucoup à Notre service et au bien-être de Nos plantations que la justice y soit partout expéditive et efficace, et qu'on supprime complètement tous désordres, retards et pratiques injustes dans son administration : Nous vous recommandons particulièrement de veiller de près à ce que justice impartiale soit rendue par les tribunaux où vous êtes autorisés à présider, et à ce que, dans toutes les autres cours de Notre dite province, les juges et autres préposés à l'administration de la justice remplissent leurs fonctions sans retard ni favoritisme.

25. Vous veillerez à ce que les cours de judicature ne soient pas ajournées sans cause valable et à ce que nul arrêt d'une cour de judicature ne soit rendu ou enregistré sans avoir été au préalable lu et approuvé par les juges à l'audience. Vous appliquerez la même règle aux procédures de Notre Conseil exécutif du Bas-Canada dont toutes les décisions devront être lues et approuvées par le dit Conseil avant que d'être consignées sur les registres.

26. Vous veillerez à ce que tous les brefs soient émis en Notre nom, dans Notre province du Bas-Canada.

27. Vous aurez soin, de l'avis et avec l'assistance de Notre Conseil exécutif, de faire ériger les prisons qui seront nécessaires, et vous veillerez à ce que celles déjà construites soient entretenues de façon à mettre en sûreté les détenus.

28. Vous ne souffrirez pas qu'une même personne occupe plus d'une charge par substitut.

29. Sous aucun prétexte découlant des pouvoirs dont Nous vous investissons par les présentes ni de ceux que Nous pourrons vous accorder par la suite, vous ne prendrez sur vous de disposer des charges ou des emplois dans Notre dite province, dont les titulaires sont maintenant ou peuvent à l'avenir être nommés par Nous, soit sous le grand sceau de ce royaume, soit par mandat sous Notre sceau et Notre seing : Si l'un de ces emplois ou charges devient vacant, ou s'il vous arrive d'en suspendre le titulaire, vous Nous en avertirez sans retard, par l'entremise de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et il vous sera permis de choisir un remplaçant intérimaire compétent, jusqu'à ce que le nouveau titulaire soit nommé par Nous, ou par Nos héritiers et successeurs, sous le grand sceau de ce royaume, ou sous Notre sceau et Notre seing, ou jusqu'à ce que Nous vous transmettions de nouvelles instructions ; Nous désirons particulièrement que vous donniez un appui suffisant à ces fonctionnaires dans la jouissance de leurs honoraires, droits privilèges et émoluments tels que fixés par la loi et suivant l'intention et l'interprétation de leurs divers brevets.

30. Attendu que les fonctionnaires de la douane dans Nos plantations d'Amérique se sont plaints qu'ils sont fréquemment appelés à siéger comme jurés et à prendre part aux parades de la milice, ce qui leur nuit dans l'exercice de leurs fonctions, Nous vous recommandons de veiller à ce que ces fonctionnaires ne soient pas appelés à siéger comme jurés, à prendre part aux parades de la milice, ni à exercer les charges paroissiales qui peuvent nuire à leur service, excepté en cas de nécessité absolue.

31. Attendu que l'établissement d'un système commode et régulier pour la concession des terres de Notre domaine est le moyen le plus efficace d'assurer à la fois l'établissement rapide de Notre province du Bas-Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'accroissement de Nos revenus, Nous voulons que dans chaque cas, avant que la concession soit faite, celui qui la demande ait établi qu'il est en mesure de cultiver et d'améliorer le terrain qui pourra lui être concédé. Si après enquête sur la situation du requérant ou des requérants vous jugez devoir faire droit à la demande, vous enjoindrez par écrit à l'arpenteur-général ou à son substitut autorisé de faire le relevé fidèle et exact du terrain décrit dans la requête. Dans les six mois au plus tard ce fonctionnaire devra vous remettre son rapport en y annexant un plan et une description du terrain arpenté. Ce rapport fait, l'acte de concession sera dressé et devra contenir en termes exprès et précis les conditions énoncées dans Nos présentes instructions. Nous voulons aussi que les dites concessions soient enregistrées dans les six mois au bureau du régistrateur, qu'un abrégé en soit consigné au bureau de Notre auditeur, et que copies de toutes ces entrées soient régulièrement transmises par le fonctionnaire préposé à ce service, aux commissaires de Notre trésorerie.

32. Et pour encourager davantage Nos sujets, Nous voulons que les terrains à être ainsi concédés par Nous soient divisés en cantons d'une superficie de dix milles carrés chacun, en autant que les circonstances du lieu le permettront ; sauf ceux attenant aux eaux navigables lesquels devront avoir un front de neuf milles sur les dites eaux et une profondeur de douze milles. En faisant la subdivision on tiendra compte de la commodité des colons, des terrains à réserver pour des fins d'utilité publique et particulièrement pour le maintien du clergé protestant selon l'acte ci-dessus cité de la présente année de Notre règne.

33. Et attendu que de graves inconvénients ont résulté dans les colonies d'Amérique de la concession à des particuliers d'étendues excessives de terres, qu'ils n'ont ni cultivé ni colonisé, mais détenus au détriment de plus industrieux qui auraient pu les améliorer.—Afin donc d'empêcher que de tels inconvénients se renouvellent, Nous vous enjoignons de suivre les instructions et les règles que voici dans toutes les concessions que vous consentirez :

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot dit lot de ville dans l'un des cantons divisés comme susdit d'une étendue d'un acre, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot dit lot de parc dans un des cantons divisés comme susdit d'une superficie de vingt quatre acres, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra dans un des cantons divisés comme susdit obtenir un lot agricole d'une contenance de 200 acres, et pas davantage.

Nous voulons en outre qu'il vous soit permis et Nous vous permettons par les présentes d'accorder à chacune de ces personnes telle étendue supplémentaire de terrain qu'elle peut désirer n'excédant pas mille acres en plus des terrains déjà concédés et que dans tous les octrois que vous consentirez vous teniez compte de l'étendue et de la valeur des différents lots de terre compris dans le canton, de telle sorte que chaque concessionnaire soit autant que possible également bien partagé ; vous veillerez aussi à ce que la largeur des lots concédés à l'avenir soit d'un tier de leur longueur et que ces lots ne s'étendent pas le long des rivières, mais qu'ils pénètrent dans l'intérieur des terres, de façon à ce que chaque concessionnaire puisse jouir de la commodité de la rivière pour la navigation ou autres fins.

34. Pour encourager davantage ceux de Nos sujets devenus colons comme ci-dessus, Nous voulons que les dits cantons, avec leurs subdivisions, concessions et réserves, soient arpentés et délimités par Notre arpenteur général des terres de la dite province, ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin ; Des copies de ces rapports d'arpentages et des actes de concession seront faites et livrées aux dits concessionnaires, gratuitement et sans autres déboursés que les honoraires payables aux différents fonctionnaires suivant le tableau des honoraires établi pour les concessions de terres dans la dite province.

35. Afin d'empêcher que des personnes mal disposées envers Nous et Notre gouvernement ne deviennent colons dans Notre dite province du Bas-Canada, Nous vous enjoignons, ainsi qu'à Notre lieutenant-gouverneur et à l'administrateur temporaire de la province, de ne pas ordonner d'arpentages avant que la personne ou les personnes demandant les concessions aient, outre les serments ordinaires requis par la loi, fait et signé en votre présence ou en présence de votre remplaçant autorisé, la déclaration suivante :

" Je, A. B., promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces " l'autorité du roi en son parlement en tant que pouvoir suprême dans cette province."

36. Attendu qu'il est d'une extrême importance pour Notre service que dans Notre province du Bas-Canada, on mette en réserve les terrains où il croît en quantités considérables des bois pouvant servir à Notre marine royale—Nous voulons que nulle concession de terre ne soit faite, dans les limites de Notre dite province, jusqu'à ce que Notre inspecteur général des forêts ou son assistant régulièrement nommé en ait fait le relevé et mis en réserve pour Nous, Nos héritiers ou successeurs, ces parties du domaine qui contiennent en quantité considérable des bois propres aux mâtures ou pouvant servir autrement dans les chantiers de Notre marine royale, et cela plus spécialement à proximité des cours d'eau ; Nous vous enjoignons par ces présentes de veiller à ce que Notre arpenteur général des terres dans Notre dite province se hâte de compléter les relevés et

de marquer les endroits mis en réserve ainsi que Nous le recommandons ici dans les parties les plus accessibles de la province ; vous ferez de temps à autre rapport sur le nombre, l'étendue et la situation de ces réserves. Notre arpenteur général ne livrevra les terrains arpentés dont on aura demandé la concession, que lorsqu'il aura constaté par l'attestation de Notre inspecteur des forêts ou son remplaçant que le terrain à être concédé ne fait pas partie de ceux mis en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, conformément à Nos présentes instructions ; et afin d'empêcher toute supercherie ou fraude de la part des concessionnaires, Nous voulons qu'à l'avenir chaque acte concédant des terres dans Notre dite province du Bas-Canada contienne la clause suivante : "et pourvu aussi qu'aucune partie du dit lot ou lopin de terre concédé par les présentes au dit * * * * et ses héritiers, ne se trouve compris dans les terrains marqués et mis en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, par Notre inspecteur général des forêts ou son remplaçant autorisé ; Notre présente concession, pour cette partie du terrain concédé du dit * * * * et ses héritiers à perpétuité comme susdit, qui se trouvera avoir été ainsi marquée et mise en réserve, sera nulle et de nul effet, malgré tout ce qui pourra se trouver ici à ce contraire."

37. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de s'établir dans Notre dite province du Bas-Canada soient parfaitement renseignées quant aux conditions attachées à la concession des terres dans cette province aux termes de l'acte de la 31e année de Notre règne, vous devrez aussitôt que possible, par proclamation ou autrement à votre discrétion, publier les conditions attachées à la concession des terres ; à cette publication il sera peut-être utile d'adjoindre une courte description des qualités du sol et du climat, ainsi que des avantages particuliers qu'offre le pays au point de vue du commerce et de la navigation.

38. Nous voulons en outre que Nos instructions ci-dessus ainsi que toutes celles que vous pourrez recevoir par la suite relativement aux concessions de terre suivant les dispositions du dit acte de la présente année de Notre règne, soient enregistrées pour l'information et la satisfaction de tous les intéressés.

39. Et attendu qu'on Nous affirme que plusieurs régions de la province sous votre gouvernement sont particulièrement adaptées à la culture du chanvre et du lin, Nous voulons que dans tous les arpentages faits comme ci-dessus, il soit recommandé aux arpenteurs de rechercher et de signaler les terres propres à la production du chanvre et du lin.

40. Et attendu qu'on Nous dit que la houille abonde dans certaines parties de Notre province du Bas-Canada, Nous voulons que dans toutes les concessions de terre que vous consentirez, une clause soit insérée Nous réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs tous les gisements de houille et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb qu'on y pourra découvrir.

41. Vous ferez faire le relevé de tous les principaux havres et points d'atterrissement dans Notre dite province dont les plans ne sont pas déjà dressés et vous Nous ferez rapport, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, quant aux ouvrages de fortification nécessaires à la sécurisé et à la paix de la dite province.

45. Et attendu que Notre ex-gouverneur du district des Trois-Rivières, Nous représente que les forges du Saint-Maurice sont d'une grande conséquence pour Notre service, —Nous voulons que l'emplacement de ces forges, les terrains dont on extrait le minerai, ceux qui sont nécessaires et commodes pour garantir le libre accès au fleuve Saint-Laurent, ceux enfin qui peuvent fournir les bois, blés, foins et pâturages nécessaies à cet établissement, ne soient pas concédés à des particuliers ; Nous voulons aussi qu'une région aussi vaste que possible, entourant les dites forges et en dehors des terrains nécessaires à leur fonctionnement, Nous soit réservé pour en disposer comme Nous le jugerons à propos.

43. Vu la grande importance qu'il y a d'établir de sages règlements en matière ecclésiastique, il est indispensable que vous fassiez en sorte que les mesures prises soient de nature à donner entière satisfaction à Nos nouveaux sujets en toutes choses où ils ont droit à quelque indulgence, sans oublier toutefois qu'ils ne doivent jouir que de la tolérance dans la pratique de la religion de l'Eglise de Rome, et non pas de l'exercice de ses pouvoirs et privilèges en tant qu'Eglise établie, lesquels appartiennent à la seule Eglise protestante d'Angleterre.

44. Conformément à ces principes et afin que Notre juste suprématie puisse s'exercer en matière ecclésiastique comme en matière civile, Nous voulons :

Premièrement.—Que tout appel à une juridiction ecclésiastique étrangère et toute correspondance avec elle de quelque nature qu'elle puisse être, soit absolument défendue sous des peines très sévères.

Deuxièmement.—Que nulle personne professant la religion de l'Eglise de Rome n'exerce dans Notre dite province les fonctions épiscopales ou curiales, qu'en autant que cela est absolument indispensable au libre exercice de la religion romaine, et jamais sans une permission que vous accorderez sous le sceau de Notre dite province, pendant Notre bon plaisir, et soumise aux réserves et aux restrictions que comportent l'esprit et la lettre de l'acte de la 14e année de Notre règne relatif au gouvernement de la province de Québec et que personne ne reçoive les ordres sacrés et n'ait charge d'âmes avant d'avoir obtenu de vous un permis à cette fin.

Troisièmement.—Qu'il ne soit permis à personne professant la religion de l'Eglise de Rome d'occuper un bénéfice ecclésiastique et de jouir des droits et avantages qui y sont attachés, si ce n'est un canadien de naissance (à l'exception de ceux qui occupent déjà des bénéfices) et nommé par Nous ou en vertu de Notre autorité ; que les droits ou prétentions de toute autre autorité quelle qu'elle soit de proposer, présenter ou nommer aux bénéfices vacants, excepté pour ceux qui peuvent réclamer le droit de présentation à titre de droit civil, soient absolument abolis ; qu'une même personne ne puisse pas occuper plus d'un bénéfice ou du moins jamais plus qu'un seul bénéficier n'en peut convenablement desservir.

Quatrièmement.—Que jamais une paroisse dont la majorité des habitants sollicite la nomination d'un ministre protestant ne soit confiée à une personne professant la religion romaine. En ce cas, que le bénéficier soit protestant et qu'il ait droit à toute la dîme payable dans la dite paroisse : néanmoins que les catholiques puissent se servir de l'église pour le libre exercise de leur culte aux heures qui n'interrompront pas le service religieux des protestants ; que de même les protestants, dans les paroisses où la majorité est catholique, aient l'usage de l'église pour les fins de leur culte aux heures où ils n'interrompront pas le service religieux des catholiques.

Cinquièmement.—Qu'un bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome ne puisse pas prélever la dîme sur les terres occupées par des protestants ; que vous désigniez ceux qui doivent percevoir cette dîme et que vous la versiez entre les mains du receveur général pour le maintien du clergé protestant dans Notre dite province, mais seulement au bénefice de ceux de ses membres qui y résident vraiment et à l'exclusion des autres, suivant les instructions que Nous vous transmettrons à ce sujet ; que les revenus des bénéfices vacants Nous soient aussi réservés pendant leur vacance, pour être appliqués par Nous aux mêmes fins.

Sixièmement.—Que tout bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome, actuellement en fonction, qui pourra être nommé par la suite, ou qui obtiendra la permission d'exercer les fonctions ecclésiastiques, prête devant vous en conseil ou devant la personne que vous désignerez à cette fin, le serment prescrit par l'acte ci-dessus cité de la 14e année de Notre règne, intitulé : " *An Act for making more effectual provision for the government of the Province of Québec in North America.* (1)

Septièmement.—Que les bénéficiers dans les paroisses de religion romaine qui ne sont pas de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, occupent leurs bénéfices durant bonne conduite ; vous devrez donc suspendre ou renvoyer ceux qui seront convaincus d'offenses criminelles ou de tentatives séditieuses contre la paix et la tranquillité de Notre gouvernement.

Huitièmement.—Que les ecclésiastiques désirant entrer dans le saint état du mariage soient relevés de toutes les pénalités que leur imposerait l'autorité de la cour de Rome.

Neuvièmement.—Que la liberté de donner la sépulture dans les églises et les cimetières soit accordée sans distinction aux chrétiens de toute croyance.

Dixièmement.—Que dans toutes les églises et endroits réservés au culte public, on prie pour la famille royale suivant la formule prescrite dans le royaume ; et que

(1) *Voir* la note page 4.

nos insignes et armoiries soient placées non seulement dans les églises et endroits réservés au culte, mais aussi dans les cours de justice ; et que les armoiries de France en soient enlevées, si elles y sont encore.

Onzièmement.—Que les associations de prêtres romains qu'on nomme "le séminaire de Québec et le séminaire de Montréal", continuent à occuper et à posséder leurs maisons et résidences, ainsi que les manoirs et les terres qui leur appartenaient le 13 septembre 1759 ; qu'il leur soit permis de se recruter et d'admettre de nouveaux agrégés suivant les règles de leur fondation et d'instruire les jeunes gens pour le service des cures paroissiales à mesure que celles-ci deviendront vacantes. Nous voulons néanmoins que Notre gouverneur ou les personnes désignées par lui à cette fin, puissent visiter ces séminaires ainsi que toutes les autres communautés religieuses, aussi longtemps qu'ils existeront. Ils devront aussi se conformer aux règlements que vous jugerez devoir adopter à leur égard, de l'avis et du consentement de Notre Conseil exécutif.

Douzièmement.—Nous voulons enfin que tous les autres séminaires et communautés, (à la seule exception de la société des Jésuites) continuent à subsister dans leur état actuel provisoirement jusqu'à ce que Nous puissions Nous renseigner sur leur véritable tendances et découvrir jusqu'à quel point ils sont essentiels au libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome tel que permis dans Notre dite province ; mais à l'exception des communautés religieuses de femmes, vous ne leur permettrez pas d'admettre de nouveaux membres, sans Notre ordre formel. Que la société des Jésuites soit supprimée et dissoute et cesse d'être un corps politique et incorporé, que tous ses droits, possessions et propriétés Nous soient dévolus aux fins que Nous ferons connaître ultérieurement ; Nous croyons néanmoins devoir faire connaître Notre intention de faire verser aux membres de la dite société maintenant établis à Québec un traitement viager suffisant ; que tous les missionnaires envoyés parmi les indigènes, par les Jésuites ou sous l'autorité ecclésiastique de l'Eglise romaine, soient graduellement retirés en la manière et au temps qui conviendra aux dits indigènes et en tenant compte de la sécurité publique, et que des missionnaires protestants les remplacent ; qu'il soit défendu aux ecclésiastiques de l'Eglise de Rome, sous peine de privation de leurs bénéfices, d'influencer les testateurs, d'induire des protestants à devenir papistes, ou d'intervenir auprès d'eux en matière religieuse, et qu'il soit défendu aux prêtres romains d'invectiver dans leurs sermons contre la religion de l'Eglise d'Angleterre.

45. Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, en date du premier jour d'août 1787, Nous avons nommé le Très Révérend père en Dieu Charles Inglis, docteur en théologie, évêque de la province de la Nouvelle-Ecosse, lui donnant par-là ainsi qu'à ses successeurs au dit siège, juridiction spirituelle et ecclésiastique dans la dite province de la Nouvelle Ecosse et ses dépendances, selon le droit et les canons de l'Eglise d'Angleterre légalement établie, en les diverses matières spécialement énoncées dans la dite commission.

Et attendu que par une autre commission nous avons accordé au dit évêque de la Nouvelle-Ecosse le pouvoir et l'autorité d'exercer, directement ou par vicaires autorisés la même juridiction spirituelle et ecclésiastique dans les province de Québec et du Nouveau-Brunswick et dans les îles de Saint-Jean, du Cap-Breton et de Terreneuve, ainsi qu'il est énoncé dans la dite commission, Nous vous commandons et enjoignons par les présentes d'accorder au dit évêque votre concours et votre appui dans l'exercice de sa juridiction spirituelle et ecclésiastique conformément aux lois de ce royaume, à celles de la province du Bas-Canada et à la teneur de la dite commission. Nous voulons cependant vous réserver l'émission des dispenses de bans, des lettres d'administration et l'homologation des testaments tel que pratiqué jusqu'ici par vous et par vos prédécesseurs ; Nous vous réservons aussi, ainsi qu'à ceux qui seront légalement autorisés par vous à cette fin, le patronage et le droit de présentation aux bénéfices ; mais Nous voulons que la personne ainsi présentée soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé, ainsi que le veut Notre dite commission.

46. Vous accorderez à tous les habitants de la province du Bas-Canada la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas prohibés par la loi,

pourvu qu'ils se contentent de la jouissance tranquille et paisible de ce privilège sans scandale ni offense contre le gouvernement.

47. Vous veillerez tout spécialement à ce que dans l'étendue de votre gouvernement, on serve dévotement le Dieu tout-puissant, que le dimanche soit fidèlement observé et que le service et les prières suivant le rituel, soient publiquement et solennellement récités tout le long de l'année.

48. Vous veillerez à ce que les églises dans Notre dite province du Bas-Canada soient maintenues dans un état et un ordre convenables.

49. Vous recommanderez au Conseil législatif et à l'Assemblée générale de la province du Bas-Canada de fixer le plus commodément possible l'ordonnance des paroisses.

50. Vous vous efforcerez d'obtenir que chaque ministre fasse partie du conseil de la fabrique de sa paroisse et que nulle assemblée n'ait lieu sans sa présence, à moins qu'il ne soit malade ou qu'il ne s'absente après avoir reçu avis de convocation.

51. Nous voulons que vous recommandiez au Conseil législatif et à l'Assemblée législative de Notre province du Bas-Canada de pourvoir à l'érection et au maintien d'écoles ou les jeunes gens pourront acquérir l'instruction nécessaire et la connaissance des principes de la religion chrétienne.

52. Nous voulons de plus que personne ne puisse enseigner dans une école de la province du Bas-Canada, sans avoir obtenu de vous un permis à cette fin ; en accordant ces permis vous aurez particulièrement égard aux qualités morales et à la compétence de ceux qui les demandent, et lorsqu'il s'agit d'une école destinée à l'instruction de personnes appartenant à la communion anglicane, vous n'accorderez le permis que sur présentation d'un certificat de la part de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse ou de l'un de ses vicaires généraux.

53. Nous voulons encore qu'afin de supprimer le vice, l'irreligion et l'immoralité vous mettiez tout de suite strictement en vigueur dans toute l'étendue de la province du Bas-Canada les lois existantes contre le blasphème, l'irreligion, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du dimanche, les jurements et l'ivrognerie. A cette fin vous enjoindrez aux constables et aux marguillers, lorsqu'ils ont connaissance de la commission de ces crimes, de dénoncer sous serment les coupables aux juges de paix en session ou à tout autre tribunal séculier ; et vous recommanderez instamment au Conseil législatif et à l'Assemblée législative d'adopter des lois pour réprimer et punir ces vices, si les lois existantes n'y pourvoient pas ou si elles sont insuffisantes. Afin de décourager le vice et d'encourager autant que vous le pourrez la pratique de la vertu, Nous vous commandons et enjoignons strictement par les présentes de ne nommer jamais soit à la charge de juge de paix, soit à tout autre emploi une personne dont la mauvaise conduite notoire ou dont les propos sont un sujet de scandale.

54. Vous ne présenterez aucun ministre protestant pour occuper un bénéfice ecclésiastique dans Notre dite province en vertu de l'acte de la présente année de Notre règne et de Notre commission, sans une attestation régulière de la part de l'Evêque de la Nouvelle-Ecosse ou de son vicaire général qu'il se conforme à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre.

55. Vous veillerez spécialement à ce qu'un tableau des empêchements aux mariages pour cause de consanguinité tel qu'établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre soit placé dans tous les édifices consacrés au culte suivant le rite anglican.

56. Nous voulons que la traite des pelleteries dans l'intérieur du pays soit libre et ouverte à tous ceux de nos sujets qui habitent nos colonies, lesquels, conformément à Notre proclamation royale de l'année 1763, auront obtenu un permis du gouverneur de quelqu'une de Nos dites colonies, mais à la condition de se conformer aux règlements établis par Notre législature du Bas-Canada et en devenant passibles des pénalités qu'elle impose en cas d'infraction. Ces règlements doivent donc être publiés dans toutes Nos possessions américaines ; ils doivent avoir pour but de faciliter la traite en autant que le permettront la nature des choses et la justice et l'équité dans les relations de traitants à indigènes ; il est probable que pour atteindre le but que Nous indiquons ici les mesures les plus efficaces consisteraient à fixer les temps et lieux où la traite peut se

poursuivre, à prescrire le mode d'établissement, les tarifs et les prix des marchandises et des fourrures et surtout à prohiber la vente de spiritueux aux indigènes.

57. Les pêcheries de la côte du Labrador et des îles adjacentes sont de la plus grande importance non-seulement à cause des produits qu'on en peut tirer, mais aussi parce-qu'elles peuvent devenir une pépinière de marins dont dépendront la puissance et la sécurité de Notre royaume.

58. La justice et l'équité exigent que les propriétés et les possessions de nos sujets canadiens sur cette côte, au moment de la cession de la dite province, leurs soient garanties, et qu'ils ne soient en aucune façon molestés ou vexés dans l'exploitation des pêcheries permanentes qu'ils peuvent y avoir établies.

59. Ces propriétés ne forment cependant qu'une étendue limitée de la côte, dont la plus grande partie, dit-on, est impropre à la pêche de la morue.

60. Sur toute cette partie du littoral qui n'est pas la propriété de Nos sujets canadiens et surtout là où l'on peut faire avantageusement la pêche de la morue, votre premier devoir sera de favoriser ceux de Nos sujets qui vont y faire la pêche sur des vaisseaux équipés dans la Grande-Bretagne, et autant que les circonstances le permettront vous mettrez en vigueur sur cette côte les règlements en faveur des vaisseaux pêcheurs britanniques, si sagement établis par le parlement au cours du règne du roi Guillaume III pour l'encouragement des pêcheries de Terreneuve et par plusieurs actes des années 15, 26, 28 et 29 de Notre règne, à même fin ; vous ne permettrez sous aucun prétexte qu'on prenne possession d'une partie quelconque du dit littoral qui n'est pas déjà une propriété privée, et vous ne permettrez qu'on y établisse des pêcheries sédentaires ou permanentes que sur présentation chaque année, d'une attestation que les vaisseaux de ces pêcheurs ont été équipés dans un port de la Grande-Bretagne.

61. Attendu qu'il est à l'avantage de ceux de Nos sujets qui font la pêche dans la baie des Chaleurs dans Notre province du Bas-Canada, que la partie non concédée du littoral de la dite baie Nous soit réservée ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, Nous voulons que vous n'autorisiez aucun arpentage et ne concédiez pas de terrain sur les côtes et les grèves de la dite baie des Chaleurs,—excepté pour ces parties déjà concédées par Nos arrêtés en conseil des vingt-neuf juin et du vingt et un juillet 1786 à John Shoolbred, marchand de Londres, et à messieurs Robin, Pipon et compagnie, marchands de l'île de Jersey. Nous voulons que vous Nous réserviez le tout, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, avec un espace suffisant de la forêt avoisinante pour les fins de l'industrie de la pêche. Vous déterminerez, avec l'aide du Conseil exécutif de Notre dite province du Bas-Canada, l'étendue de forêt qu'il convient de réserver à ces fins. Notre intention cependant—et Nous vous signifions par les présentes Notre volonté sur ce point—est que vous permettiez, ou que la personne par Nous autorisée permette le libre usage des grèves et des forêts du littoral ainsi réservé, à ceux de Nos sujets qui voudront y faire la pêche, chacun sur l'étendue requise par le nombre de ses embarcations ; A la condition que si parmi les dits pêcheurs il s'en trouve qui n'occupent et n'emploient pas les dites grèves et forêts qui leur sont ainsi accordées, il vous sera permis d'en accorder l'usage à d'autres pêcheurs pour les mêmes fins. Et attendu qu'il peut devenir nécessaire d'établir des règlements pour empêcher les abus, les disputes, les malentendus entre pêcheurs fréquantant les dites grèves, Nous voulons que, par, et de l'avis et du consentement de Notre Conseil exécutif, vous promulguiez de temps à autre les règlements qui vous paraîtront nécessaires à cette fin ; et à la première occasion vous Nous transmettrez ces règlements pour ratification, par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, vous en transmettrez aussi des copies à la commission de Notre Conseil privé s'occupant du commerce et des plantations.

62. Attendu qu'il importe à Notre service que Nous soyons renseigné de temps à autre sur l'état du commerce et des pêcheries, ainsi que de la population de Notre dite province du Bas-Canada, Nous voulons que vous Nous transmettiez chaque année par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et que vous transmettiez aussi à la commission de Notre Conseil privé qui s'occupe du commerce et des plantations, le compte rendu détaillé de l'état du commerce des fourrures et des pelleteries, de la nature et de l'étendue des diverses pêcheries exploitées par Nos sujets ou par d'autres sur les côtes, lacs et rivières de la dite province, des cultures, en indiquant particulièrement le produit de la récolte

de blé, de chanvre et de lin, enfin de toute autre exploitation considérable qui Vous paraîtra pouvoir être avantageusement entreprise par Nos sujets ; vous ferez aussi le dénombrement des habitants, en plaçant dans des colonnes distinctes les hommes, les femmes et les enfants, les naissances, les baptêmes et les sépultures ; vous signalerez à Notre attention tout mouvement notable d'immigration ou d'émigration, donnerez le nombre des esclaves, le nombre de Nos sujets capables de porter les armes, le nombre et le tonnage des vaisseaux naviguant sur les lacs et les rivières de la province du Bas-Canada ou sur les eaux contiguës, le nombre et le tonnage des vaisseaux entrant et sortant des ports de Notre province du Bas-Canada ; ainsi que tous autres renseignements sur ces points ou sur d'autres qu'il convient de Nous communiquer.

63. Attendu que depuis quelques années, les gouverneurs de certaines de Nos plantations saisissent et gardent pour leur propre usage le produit de la pêche de la baleine sur leurs côtes, sous prétexte que la baleine est une propriété royale, ce qui entrave beaucoup ce genre de pêche sur les côtes de Nos plantations et empêche certaines personnes de s'y fixer,—Nous voulons que vous vous absteniez de toute réclamation de cette nature et de toute mesure tendant à éloigner de la pêche côtière ceux de Nos sujets établis dans la province que vous gouvernez ; vous devrez au contraire encourager cette pêche autant que vous le pourrez.

64. Et attendu que vous recevrez de Nos commissaires chargés d'exercer les fonctions de grand-amiral de la Grande-Bretagne une commission vous constituant vice-amiral de Notre dite province du Bas-Canada, vous devrez exercer exactement et soigneusement les pouvoirs qui vous y sont accordés.

65. Désirant que Nos sujets des plantations jouissent des mêmes avantages que les habitants de ce royaume quant à la répartition de la vente des prises, Nous vous ordonnons de signifier aux fonctionnaires de Notre cour d'Amirauté du Bas-Canada Notre ordre formel qu'ils ne s'avisent point de demander ou d'exiger d'autres honoraires que ceux qui sont accordés dans ce royaume, c'est-à-dire dix livres pour chaque répartition du produit d'une prise, suivant le tarif des honoraires.

66. Les lettres de marque ou commissions aux corsaires ayant été accordées très irrégulièrement dans les plantations, vous devez vous guider en toute circonstance d'après la teneur des commissions que l'on accorde aux corsaires dans Notre royaume et des instructions qui les accompagnent. Vous n'accorderez jamais de lettres de marque et de représailles contre un prince ou un Etat avec lesquels Nous entretenons des relations pacifiques sans Notre ordre spécial et vous obligerez les commandants de ces vaisseaux de n'arborer que les couleurs décrites dans l'arrêté en conseil du 7 janvier 1730, relatif aux couleurs que devront arborer les navires de guerre.

67. Attendu que plusieurs personnes dans Nos diverses plantations d'Amériqne sont porteurs de commissions les autorisant à juger les pirates, conformément aux divers actes pour la suppression de la piraterie ; et qu'une commission vous sera envoyée, vous accordant à vous Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, ainsi qu'à d'autres personnes, des pouvoirs analogues dans la dite province, Nous voulons qu'en toutes choses relatives aux pirates, vous vous conformiez à l'esprit et à la lettre des dits actes.

68. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement renseigné, quant à l'état de défense de Nos plantations d'Amérique, ainsi que du matériel de guerre dans chacune, des forts et des fortifications, et de tous les ouvrages qu'il est nécessaire d'ériger pour leur défense et leur sécurité,—Vous Nous transmettrez de temps à autre un état très détaillé au sujet de Notre dite province du Bas-Canada, donnant l'état actuel des armes, des munitions et du matériel de guerre dans la dite province tant dans les arsenaux et magasins publics qu'entre les mains de particuliers, et l'état de toutes les places fortifiées, ou de celles que vous jugerez devoir l'être pour la sécurité de Notre dite province. Vous Nous transmettrez ces rapports par l'un de nos principaux secrétaires d'Etat et vous adresserez des doubles à Notre directeur ou à nos principaux officiers de l'artillerie. Vous décrirez particulièrement l'état des caissons d'artillerie, des projectiles, de la poudre, des armes et des munitions en magasin ; vous rendrez compte deux fois par année de ce qui vous aura été envoyé de temps à autre ou de ce que vous aurez

acheté avec les fonds publics en disant quand et de quelle manière vous en avez diposé. Vous Nous transmettrez ces rapports et d'autres semblables, deux fois par année.

69. En cas de calamité dans quelqu'une de Nos plantations, sur la demande qui vous en sera faite par le gouverneur de cette plantation, vous devrez l'assister en autant que le permettront l'état et la sécurité de la province qui vous est confiée.

70. Dans les circonstances que vos instructions et Notre commission ne prévoient pas, circonstances pouvant affecter le bien-être ou la sécurité de la province sous votre gouvernement, Nous vous permettons par les présentes, de l'avis et du consentement de Notre dit Conseil éxecutif, de prendre les mesures provisoires qui vous paraîtront nécessaires, lesquelles devront néanmoins n'avoir rien d'incompatibles avec les actes de la 14e et de la présente année de Notre règne ; et vous Nous en aviserez promptement, par l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions vous envoyer Notre ratification, si Nous les approuvons. Vous ne devrez sous aucun prétexte commencer ou déclarer la guerre hors Notre connaissance et sans Notre ordre formel, excepté pour repousser les hostilités commencées ou en quelque autre cas d'urgence absolue ; vous agirez alors du consentement de Notre Conseil exécutif et vous Nous en aviserez promptement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

71. Et bien que par le premier article de Nos présentes instructions Nous vous enjoignons de fixer votre principale résidence à Québec, vous devrez néanmoins fréquemment visiter les autres parties de votre gouvernement afin de surveiller l'administration des affaires publiques et prévenir les désordres qui peuvent s'y glisser contrairement à l'intérêt de Notre service et au bien-être de Nos sujets.

72. Et attendu que Nous désirons que le gouvernement de Notre dite province du Bas-Canada soit convenablement maintenu, Nous proclamons par les présentes Notre volonté royale que les traitements et allocations annuelles qui suivent soient payés à même les revenus qui Nous viennent de Notre dite province ou des sommes votées et affectées au service public du Bas-Canada, savoir :—

Le Gouverneur, par année	£2,000
Le lieutenant-gouverneur, par année	1,500
Le juge en chef, par année	1,200
Six juges de plaids communs—£500 l'un	3,000
Le juge de l'amirauté	200
Le procureur général	300
Le greffier de la couronne	100
Deux shérifs à £100 chacun	200
Le secrétaire et registraire	400
Le greffier du conseil	100
L'arpenteurs des terres	300
L'arpenteur des forêts	200
Le commissaire des Indiens	300
Le capitaine du port	100
L'officier de marine	100
Le receveur général des revenus	400
Neuf conseillers exécutifs à £100 chacun	900
Un grand voyer	200
Un secrétaire français	200
Quatre ministres d'Eglises protestantes à £200 chacun	800
Un ministre de l'Eglise d'Angleterre à Sorel	100
Un instituteur	100
Allocation à la personne autorisée à gouverner l'Eglise romaine	200

Pensions aux officiers d'un corps de Canadiens ayant servi dans la dernière guerre et licencié sans compensation :—	
M. de Rigaudville, commandant du dit corps	£ 200
Cinq capitaines à £100 chacun	500
Dix lieutenants à £50	500
Le commandant des sauvages	100
Dépenses contingentes annuelles	1,000

73. Et attendu que Nous avons suffisamment pourvu à l'entretien du lieutenant-gouverneur de Notre dite province du Bas-Canada par le traitement mentionné ci-dessus, Nous voulons que, s'il vous arrive de vous absenter de Notre dite province, aucune partie du traitement ou des émoluments qui vous sont dus ne soit payée au dit lieutenant-gouverneur ni ne puisse être réclamée par lui, Nous voulons de plus, si le lieutenant-gouverneur de Notre dite province du Bas-Canada venait à mourir pendant votre absence, et que par là ou par suite de quelque autre circonstance, le gouvernement de la province fût dévolu au président ou au doyen de Notre Conseil exécutif ou à tout autre conseiller nommé par vous à cette fin par commission sous le grand sceau de Notre dite province, cette personne reçoive, aussi longtemps qu'elle restera en charge, le traitement accordé à Notre lieutenant-gouverneur et nul autre traitement ou émolument quelconque.

74. Attendu que l'absence de Notre gouverneur en chef et de Notre lieutenant-gouverneur peut être très préjudiciable à Notre service, vous ne devrez sous aucun prétexte venir en Europe, sans Notre permission accordée sous Notre seing et Notre sceau ou par Notre arrêté en Conseil privé.

75. Et attendu que Nous avons cru devoir, dans Notre commission, prescrire qu'advenant votre mort ou votre absence de Notre dite province, sans qu'il y ait alors un lieutenant-gouverneur pour le remplacer, le plus âgé des conseillers exécutifs résidant au moment de votre mort ou de votre absence dans Notre dite province du Bas-Canada,—sauf toujours le cas ou vous en aurez nommé un autre sous le grand sceau de Notre dite province, suivant les pouvoirs qui vous sont accordés dans votre commission —prendra la direction du gouvernement, se conformant à Notre commission et à Nos instructions et exercera les divers pouvoirs qu'elles accordent à Notre administrateur.—Néanmoins, Notre volonté expresse est que cet administrateur provisoire s'abstienne de sanctionner les actes, excepté ceux qui sont urgents et essentiels au bien-être de Notre dite province, sans Notre ordre formel à cette effet, qu'il ne prenne pas sur lui de dissoudre l'Assemblée, de renvoyer ou de suspendre les membres de Notre Conseil exécutif, ou les juges, juges de paix, ou autres officiers civils ou militaires sans l'avis et le consentement de la majorité du dit Conseil exécutif ; et à la première occasion le dit président, dans un document signé par lui et par le dit conseil et transmis par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, Nous expliquera les raisons de ces mesures—Nous voulons que les instructions ci-dessus relatives au dit président s'appliquent également à tout autre conseiller exécutif nommé par vous sous le sceau de Notre dite province et en vertu des pouvoirs que vous accorde votre commission à cette fin.

76. Attendu que par diverses commissions Nous vous avons nommé Notre gouverneur et commandant en chef de Nos provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, et de la Nouvelle-Ecosse y compris les îles Saint-Jean et Cap-Breton, ainsi que de Notre province du Nouveau-Brunswick, Nous voulons que les lieutenants-gouverneurs des dites provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada jouissent de leur traitement entier et de tous les émoluments qui leur sont accordés dans leurs gouvernements respectifs, aussi complètement et amplement que si ces gouvernements étaient directement régis par le gouverneur en chef ; Nous ne voulons donc pas, lorsqu'il vous arrivera de résider et de commander en chef dans quelqu'une de Nos dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, que vous receviez une part quelconque des dits traitements et émoluments, lesquels seront payés aux lieutenants-gouverneurs des dites provinces respectivement, absolument comme cela se pratique en votre absence.

77. Vous Nous enverrez en toutes circonstances, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un compte rendu détaillé de vos actes et de la condition des affaires dans votre gouvernement. G. R.

A l'endos : Instructions au très-honorable
Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada,
en date du 16 septembre 1791.
]L.S.]
GEORGE R.

Instructions du Colonial Office, Québec. 1786–1791.

ORDRES ET INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, touchant plusieurs lois relatives au commerce et à la navigation dans Nos royaumes de la Grande-Bretagne et d'Irlande et nos colonies et plantations en Amérique. Données à Notre cour de Saint-James le seizième jour de septembre 1791, en la trente-neuvième année de Notre règne.

1. Vous prendrez connaissance des diverses lois relatives au commerce des plantations et de celles faites pour encourager le commerce et la navigation dans Nos royaumes de la Grande-Bretagne et d'Irlande ; vous prêterez serment de faire observer exactement, de bonne foi et suivant leur véritable esprit, toutes les dispositions qu'elles contiennent, ainsi que celles qui pourront être adoptées par la suite, relatives à Nos plantations et au commerce et à la navigation de Nos royaumes ; vous veillerez particulièrement à ce que l'on observe fidèlement les divers actes du parlement de la Grande-Bretagne permettant l'importation et l'exportation de certaines denrées et marchandises du royaume d'Irlande à Nos plantations d'Amérique et réciproquement, en la même manière que ces exportations et importations ont lieu entre Notre royaume de la Grande-Bretagne et les dites plantations.

2. Et attendu qu'un Acte a été adopté en la 26e année de Notre règne, intitulé : " *An Act for the further increase and encouragement of shipping and navigation* (1).

Nous voulons que vous en fassiez strictement observer les dispositions dans les limites de votre gouvernement ; vous donnerez une attention spéciale aux devoirs qui vous sont assignés par cette loi, veillant aussi à ce qu'on se conforme en tous points aux règlements qu'elle établit.

3. Et attendu que par les articles provisoires de la paix conclue à Paris le 30 novembre 1782 et par le traité définitif signé le 3 septembre 1783 les colonies et provinces de New-Hampshire, Massachusets' Bay, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey et Pennsylvanie, les trois comtés inférieurs sur la rivière Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline-Nord, la Caroline-Sud et la Géorgie, sont déclarés des Etats libres et indépendants sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique ; et attendu que par un acte de la vingt-troisième année de Notre règne intitulé : *An Act for preventing certain Instruments from being required from ships belonging to the United States of America, and to give to His Majesty for a limited time certain powers for the better carrying on Trade and Commerce between the subjects of His Majesty's Dominion and the Inhabitants of the said United States* " (2), il est décrété que pendant la durée de cet acte, il nous sera loisible, par arrêtés en conseil publiés de temps en temps, de donner des instructions et d'établir les règlements qui Nous paraîtront les plus convenables et salutaires, nonobstant les lois, us et coutumes à ce contraire, quant aux droits, drawbacks, ou autres

(1) Loi destinée à développer et à encourager la marine marchande et la navigation.

(2) Acte pour relever les navires appartenant aux Etats-Unis d'Amérique de l'obligation de produire certains papiers, et conférant à Sa Majesté pour un temps déterminé des pouvoirs destinés à faciliter les relations commerciales entre les sujets de Sa Majesté et les habitants des Etats-Unis.

matières ayant trait aux relations commerciales entre le peuple des territoires appartenant à Notre couronne et le peuple des territoires des Etats-Unis ; et que plusieurs lois ont depuis continué et renforcé les dispositions de l'acte ci-dessus cité ;

Et attendu qu'en vertu des pouvoirs dont Nous sommes revêtus par les dits actes du parlement, nous avons, par divers arrêtés en conseil et relativement au commerce entre nos Etats et les dits Etats-Unis, établi des règlements et donné les instructions qui Nous ont paru utiles aux intérêts et au bien-être de Nos sujets, au maintien et à l'encouragement du commerce en Nos royaumes ; que particulièrement par l'arrêté du 4 avril 1787 nous avons réglementé l'importation dans le Royaume Uni et dans les iles des Indes Occidentales, de denrées et de marchandises venant des Etats-Unis d'Amérique. Nous voulons que vous vous conformiez en toute occasion tant aux dispositions des actes ci-dessus qu'aux règlements et instructions contenus dans nos dits arrêtés en conseil à ce sujet, et que vous enjoigniez à tous les fonctionnaires que cela regarde de s'y conformer exactement.

4. Vous veillerez à ce que les officiers de marine dans les limites de votre gouvernement fournissent à nos commissaires des douanes le cautionnement requis par la loi pour la fidèle exécution de leur devoir.

5. Attendu qu'il est nécessaire pour la plus grande commodité des négociants que les officiers de marine et les percepteurs des douanes résident dans les mêmes ports ou villes, vous aurez soin de faire observer le règlement sur ce point ; vous consulterez Notre inspecteur général des douanes quant au choix des emplacements les plus avantageux pour l'établissement des bureaux où il n'en existe pas encore ; vous exigerez aussi que le percepteur et l'officier de marine résident dans un rayon rapproché du bureau de la douane.

6. Tous les trois mois, et plus souvent, si l'occasion s'en présente, vous transmettrez aux commissaires de notre trésorerie ou à Notre grand trésorier et à nos commissaires des douanes de Londres une liste de tous les navires faisant le commerce dans les limites de votre gouvernement, suivant la formule ci-annexée, ainsi qu'une liste des cautionnements obtenus en vertu des divers actes ci-dessus mentionnés ; vous exigerez de chaque patron, lors de son acquit à la douane, un connaissement ou une description complète de sa cargaison suivant la formule annexée ; vous prescrirez aux divers officiers de marine dans les limites de votre gouvernement de vous fournir une liste trimestrielle des vaisseaux, donnant dans chaque cas leur tonnage, leur nom et le nom des patrons, ainsi qu'une description de la cargaison suivant la formule ci-dessus mentionnée ; vous Nous la transmettrez par l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, à la première occasion qui se présentera après l'expiration du trimestre ; Nous voulons que vous donniezà Nos instructions sur cepoint une attention spéciale et que vous veilliez à ce que les divers offiiciers et fonctionnaires se conforment strictement à nos ordres sur ce point.

7. L'inspecteur général des douanes du district ou se trouve votre gouvernement devra pouvoir examiner les cautionnements ainsi que les registres où ils seront ou devront être inscrits, afin qu'il puisse juger si ces cautionnements sont régulièrement consentis et exécutés. S'il constate qu'ils ne le sont pas, vous ordonnerez aussitôt des poursuites en recouvrement.

8. Vous ne sanctionnerez aucune loi de l'Assemblée et ne tolérerez pas dans votre gouvernement de coutume contraire aux actes du parlement ci-dessus cités ou à ceux qui pourront être adoptés par la suite relativement à Nos plantations d'Amérique.

9. Vous aiderez et soutiendrez les percepteurs et autres fonctionnaires de Nos douanes nommés ou à être nommés par Nos directeurs des douanes en ce royaume par l'autorité et sous la direction des commissaires de Notre trésorerie ou de Notre grand trésorier, ainsi qu'aux fonctionnaires de la cour de vice-amirauté dans votre gouvernement nommés ou à être nommés par le grand amiral de la Grande-Bretagne ou par les commissaires chargés d'en exercer les fonctions, ou encore par vous-même Notre commandant en chef, en votre qualité de vice-amiral dans l'étendue de votre gouvernement ; vous aiderez ces fonctionnaires de Notre amirauté et de Nos douanes dans l'observance des divers actes du parlement ci-dessus mentionnés, et vous ferez poursuivre tous ceux qui leur résisteront ou qui les embarrasseront dans l'accomplissement de leur devoir.

10. Attendu que Nos commissaires chargés de percevoir douze sous sur le salaire mensuel des marins pour Notre hôpital royal de Greenwich, conformément à la loi adoptée à cette fin, ont établi dans les ports extérieurs des percepteurs pour recevoir cette contribution, vous aiderez et soutiendrez ces percepteurs agissant dans les limites de votre gouvernement, dans l'exécution de leur devoir.

11. Vous veillerez à ce que dans toute action, poursuite ou procédure intentée devant un tribunal dans votre gouvernement, où il est question de droits de douane ou de la confiscation de navires ou de marchandises pour cause de traite illégale, les jurés ne se composent que de personnes nées dans la Grande-Bretagne ou l'Irlande ou dans quelques-unes de Nos plantations et jouissant des privilèges des sujets britanniques.

12. Vous ferez de temps en temps connaître à Nos commissaires des douanes les négligences, manquements, fraudes ou délits dont Nos fonctionnaires des douanes dans votre gouvernement ont pu se rendre coupables ; vous les renseignerez sur ce qui vous semble devoir leur être utile touchant les actes ci-dessus et généralement sur tous les points qui peuvent affecter Nos revenus dont ils ont la garde.

13. Sur constatation que le propriétaire d'une île ou d'une terre quelconque en Amérique, en vertu d'une charte, de lettres patentes ou d'un autre titre, en a disposé sans Notre consentement ou celui de Nos héritiers et successeurs préalablement obtenu par arrêté en conseil, en faveur d'une personne qui n'est pas de Nos sujets originaires de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou de Nos plantations d'Amérique, vous devrez Nous en avertir, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et en aviser aussi les commissaires de Notre trésorerie ou le grand trésorier de la Grande-Bretagne.

14. Attendu que malgré de nombreuses et sages lois destinées à empêcher la fraude dans le commerce des plantations, il a existé et il existe encore de très graves abus au détriment de ce commerce, soit par suite de l'insuffisance du cautionnement ou de l'insolvabilité des cautions, soit par la négligence ou la connivence de Nos gouverneurs, lesquels devraient faire poursuivre ceux qui ne remplissent pas leurs obligations ; avis vous est par les présentes donné que Nous attachons une telle importance à la stricte et ponctuelle observance de ces diverses lois, par suite de leur effet sur le bien-être des plantations et l'extension de leur commerce, ainsi que de celui de ce royaume et sur l'accroissement du revenu de nos douanes, que si Nous apprenions que par votre faute ou votre négligence volontaire ces lois ne sont pas observées, vous seriez coupable à Nos yeux de les avoir violées ; en ce cas, Notre volonté et Notre intention fixe et déterminée est de destituer de ses charges Notre commandant en chef qui aura ainsi failli, et de lui imposer l'amende de mille livres fixée par l'acte des années sept et huit Guillaume III, chapitre 22, ainsi que toutes autres amendes, confiscations, peines et pénalités dont il pourra devenir passible de par les actes du parlement maintenant en vigueur ou autrement—il recevrait en outre de rigoureux témoignages de Notre profond déplaisir.

Liste des navires entrés au port de dans la de
entre le jour de et le jour de suivant, soit le trimestre se
terminant le avec une description détaillée de la quantité et de la qualité de la cargaison de chaque navire.

Date d'entrée	Nom du navire.	Nom du patron.	Espèce de navire.	Nombre de			Où et quand construit	Où et quand enregistré.	Nom du propriétaire.	Cargaison générale.	Port de partance.	Où et quand on a fourni caution.
				Tonnes.	Canons.	Equipage.						
										N.B.—On donnera dans ces colonnes les détails sur la quantité et la qualité de la cargaison.		

Listes des navires sortis du port de après avoir rempli les formalités requises dans de entre le jour de et le jour de suivant, soit le trimestre se terminant le avec une description détaillée de la quantité et de la qualité de la cargaison de chaque navire.

Date d'entrée	Nom du navire.	Nom du patron.	Espèce de navire.	Nombre de			Où et quand construit	Où et quand enregistré.	Nom du propriétaire.	Cargaison générale.							Destination.	Où et quand on a fourni caution.
				Tonneaux.	Canons.	Equipage.												
										N.B.—On donnera dans ces colonnes des détails sur la quantité et la qualité de la cargaison.								

En enregistrant des prises, la capture et l'arrêt seront spécialement mentionnés à l'endroit réservé pour la date et le lieu de construction : Le percepteur des douanes et l'officier de marine dans les diverses plantations prépareront une liste trimestrielle des vaisseaux faisant le commerce avec les plantations ou entre les diverses plantations ; vous en transmettrez de temps à autre des copies au grand trésorier ou aux commissaires du Trésor, et chaque fois que l'occasion s'en présentera, aux commissaires des douanes de Sa Majesté, à Londres.

Endossé : Instructions commerciales du très-honorable Lord Dorchester, chevalier du Bain, et gouverneur du Bas-Canada. En date du 16 septembre 1791.

N.B.—Des instructions semblables ont été envoyées à la même date à Lord Dorchester en sa qualité de gouverneur du Haut-Canada.

GEORGE R.

Colonial Office, Québec (1787-1793, vol. 2.)

Instruction additionnelle à Notre très fidèle et bien aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable dn Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, etc., etc., en Amérique, ou au lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Donnée à Notre cour de St-James le 26e jour de décembre 1791, en la trente deuxième année de Notre règne.

Attendu que par Nos instructions générales en date du seizième jour de septembre 1791, Nous avons ordonné que certains traitements et allocations que Nous y mentionnons soient payés et acquittés sur les revenus de Notre dite province du Bas-Canada ou sur les fonds accordés pour le service public de Notre dite province. Et ayant jugé à propos, par autorisation sous Notre sceau et Notre seing, en date du vingt-sixième jour de décembre 1791, de vous autoriser et de vous ordonner d'octroyer des lettres patentes sous le sceau de Notre dite province, constituant et nommant Notre fidèle et bien-aimé William Pollock, écuyer, greffier de la couronne en Notre dite province ; Attendu aussi que le dit William Pollock a reçu jusqu'ici, outre lasomme de cent livres par an en sa qualité de greffier de la Couronne de l'ancienne province de Québec, une somme supplémentaire de deux cents livres, Nous voulons que la dite allocation de deux cents livres par année lui soit continuée, et ce pour valable cause. Nous voulons donc qu'il reçoive et Nous vous enjoignons par les présentes de lui payer la dite allocation de deux cents livres par année, en sus du traitement de cent livres par année que Nous lui accordons en qualité de greffier de la couronne, par l'article soixante-douze de Nos instructions générales, et cela jusqu'à nouvel ordre.

G. R.

GEORGE R.

Colonial Office, Québec (1787-1793, vol. 2.)

INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, en Amérique. Données à Notre cour de St-James, le 18e jour de novembre 1793, en la trente-quatrième année de Notre règne.

Attendu que par l'article 35 des instructions que Nous vous adressions le 16e jour de septembre 1791 en votre qualité de capitaine général et de gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, Nous vous enjoignons " de ne pas ordonner d'arpen-" tages avant que la personne ou les personnes demandant des concessions aient, outre " les serments ordinaires requis par la loi, fait et signé en votre présence, ou en la " présence de votre remplaçant autorisé, la déclaration suivante : *Je, A. B., promets et* " *déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces l'autorité du roi en son* " *parlement en tant que pouvoir suprême dans cette province.*"

Et attendu qu'on Nous a soumis une pétition, présentée pendant votre absence au lieutenant-gouverneur de Notre dite province en conseil, par certains de Nos sujets appelés *quakers* ou trembleurs, lesquels déclarent qu'ils ne sauraient en conscience

prendre les armes ou prêter serment et demandant que les mots : "serment" et "défendre" soient supprimés dans la déclaration lorsque des membres de cette société demanderont des concessions de terre, Nous voulons, en conséquence, nonobstant l'article ci-dessus de vos dites instructions, que lorsque des quakers demanderont des concessions de terres, il suffira (s'il n'y a pas d'autres objections à l'octroi) que les pétitionnaires soient appelés à faire et à signer une simple déclaration par laquelle ils reconnaîtront Notre autorité et celle de Nos héritiers et successeurs en Notre parlement de la Grande-Bretagne comme le pouvoir suprême de Notre province du Bas-Canada, et promettront de se conduire toujours en sujets paisibles et loyaux.

G. R.

GEORGE R.

Colonial Office. Québec, 1795-1801, Vol. 3. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 3, 10 mai 1797.

Instructions à notre fidèle et bien-aimé Robert Prescott, écuyer, lieutenant général de Nos forces, capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, ou en son absence au lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour de St-James, le 6e jour de juillet 1797, en la trente-septième année de Notre règne.

Attendu que par Nos instructions générales à Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, en date de St-James le 16 septembre 1791, Nous exprimons entre autres choses Notre volonté que dans toutes les concessions de terre qu'il accordera, une clause soit insérée Nous réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs la houille, et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb, qu'on pourra y découvrir ; Notre volonté maintenant est que, dans toutes les concessions de terres qui seront faits dans Notre dite province, une clause soit insérée (au lieu de la clause ci-dessus mentionnée), Nous réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, les seules mines d'or et d'argent qui seront découvertes sur ces terres ; pourvu cependant que lorsque vous jugerez qu'il est de l'intérêt public de le faire, vous insériez dans les actes de concession de terres une clause Nous réservant ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs la houille et les mines de cuivre, d'étain, de fer et de plomb, ainsi qu'il est prescrit dans Nos dites instructions.

G. R.

Des instructions semblables sont adressées à la même date, à M. le président Russel.

GEORGE R.

Colonial Office. (Québec, 1795-1801, Vol. 3.)

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Robert Prescott, écuyer, lieutenant général de Nos armées, capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, en Amérique, ou en son absence au lieu tenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour de Saint-James, le 15e jour d'août 1797, en la trente-septième année de Notre règne.

Attendu que par Nos instructions générales à Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, en date de St-James, le 16e jour de septembre 1791, Nous déclarons entre autres choses vouloir que les cantons qui y sont mentionnés, ainsi que les terrains concédés dans leurs limites et ceux qui sont réservés pour des fins d'utilité publique ou autres seront relevés et délimités par Notre arpenteur général des

terres de Notre dite province ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin, lesquels relevés et autres pièces seront dressés et livrés gratuitement aux concessionnaires, sauf les honoraires payables à différents fonctionnaires suivant le tableau des honoraires déjà établi pour les concessions de terres dans la dite province ; Nous voulons maintenant que les dits cantons, les concessions qui y sont faites et les terres qui y sont réservées, soient arpentés et délimités par Notre arpenteur général des terres de Notre dite province ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin, lesquels relevés et autres pièces seront dressés et remis aux concessionnaires sur paiement des honoraires que nous jugerons à propos d'imposer sous Notre sceau et Notre seing ou par ordre à cet effet transmis par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

G. R.

Colonial Office. (Québec, 1795–1801, Vol. 3.) Dans dépêches du secrétaire d'Etat n° 7, 12 juillet, 1800.

Mêmes instructions envoyées à la même date, au gouverneur ou commandant en chef de la province du Haut-Canada.

Instructions additionnelles au gouverneur, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur provisoire de Notre province du Bas-Canada. Données à Notre cour de Saint-James le seizième jour de juillet 1800, en la quarantième année de Notre règne.

Attendu que pour rendre plus satisfaisantes Nos relations avec les peuplades indiennes dans Notre province du Bas-Canada, il importe qu'elles soient conduites par la personne chargée du gouvernement de Notre dite province, Nous voulons que vous vous chargiez de la conduite et de la direction de Nos relations avec les dits Indiens dans Notre province du Bas-Conada ; et que vous donniez de temps en temps à qui de droit les ordres nécessaires à la fidèle exécution de Nos instructions ; lesquelles seront néanmoins subordonnées aux ordres spéciaux qui pourront vous être transmis par celui que Nous aurons constitué et nommé gouverneur général de Nos provinces de l'Amérique du Nord. Et Nous voulons que toutes les personnes occupant des charges au ministère des Affaires indiennes des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, en autant que cela regarde la province du Bas-Canada, se conforment aux ordres et à la direction qu'ils recevront de vous suivant Nos instructions, nonobstant tout ce qui peut se trouver dans leurs commissions à ce contraire.—S'il survient une vacance dans ce service, dans Notre dite province du Bas-Canada, vous Nous transmettrez à la première occasion, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, le nom de celui que vous jugerez le plus apte à remplir la charge vacante, avec des renseignements sur son caractère et ses services, afin que Nous puissions agir en connaissance de cause.

GEORGE R.

Colonial Office (Livre des dépêches) 1801–11. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 1, du 31 août 1807.

INSTRUCTIONS à notre fidèle et bien-aimé Sir James Henry Craig chevalier de l'ordre du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, ou en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à notre cour de Saint-James le 29e jour d'août 1807, en la quarante-septième année de Notre règne.

DOC. DE LA SESSION No 18

Sir James Henry Craig C B.
Instrctions.

Ces instructions sont modifiées par celles subséquemment adressées à Prévost, etc.

1. Avec Nos présentes instructious vous recevrez Notre commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne vous constituant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, dont les bornes sont fixées dans Notre dite commission. Quant à la partie de la charge que Nous vous confions concernant Notre province du Bas-Canada, vous prendrez en main le gouvernement de ladite province et ferez et exécuterez toutes les choses de votre commandement selon les pouvoirs et l'autorité que vous accordent Notre dite commission donnée sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne et d'Irlande et l'acte de la trente et unième année de Notre règne cité dans cette commission ; vous vous conformerez en outre à Nos présentes instructions, ainsi qu'aux autres pouvoirs et instructions que vous pourrez recevoir par la suite sous Nos sceau et seing ou par arrêté de Notre Conseil privé.

2. Vous ferez lire et publier Notre dite commission avec la solennité requise devant les membres de Notre conseil exécutif; vous prêterez et ferez prêter et souscrire à chacun des dits conseillers exécutifs, les divers serments et la déclaration qu'elle requiert.

3. Vous exigerez les serments ci-dessus de toutes les personnes, excepté de celles mentionnées plus loin, qui occuperont des charges ou des emplois rétribués dans Notre dite province, avant leur entrée en fonctions. Elles doivent aussi faire et signer la déclaration, que requiert de leur part Notre dite commission ; mais lorsque quelqu'un des dits emplois ou charges dans Notre province du Bas-Canada sera confié à un de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, vous ferez prêter à celui-ci le serment prescrit par l'acte du parlement de la 14e année de Notre règne, intitulé : "An Act for "making more effectual Provision for the Government of the Province of Québec in North America" (1) ainsi que le serment d'office ordinaire, au lieu de tous les autres serments du test.

4. Attendu que Nous avons cru devoir établir un Conseil exécutif pour vous assister, ou pour assister Notre lieutenant-gouverneur ou toute autre personne chargée du gouvernement provisoire de Notre dite province du Bas-Canada, nous constituons et nommons par les présentes les personnes ci-dessous désignées pour former le Conseil exécutif de Notre dite province.

Et attendu que par une ordonnance promulguée dans la province de Québec, le gouverneur et le conseil de la dite province sont constitués en un tribunal de juridiction civile pour l'audition de certaines causes en appel ; et attendu que par l'acte de la 31e année de Notre règne il est déclaré que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur temporaire de la dite province, avec le dit Conseil exécutif, formeront un tribunal de juridiction civile dans Notre dite province pour entendre en appel les mêmes causes, de la même manière et suivant la même procédure, avec réserve du même droit d'appel, tel que la chose se pratiquait, avant l'adoption de la loi ci-dessus, par le gouverneur et le conseil de Québec.

Afin donc de donner effet au dit acte, chaque fois que la demande vous en sera faite, dans les poursuites au civil jugées par les tribunaux de droit coutumier de Notre dite province, vous permettrez que les causes soient portées en appel devant vous et le Conseil exécutif de Notre dite province du Bas-Canada, en la manière prescrite au dit acte, car telle est Notre volonté ; à cette fin, vous émettrez des brefs d'appel, autant que possible en la forme usitée avant l'adoption du dit acte, citant les parties devant vous et devant le Conseil exécutif, et vous procéderez à l'audition et à la décision des dits appels. Ceux des membres du Conseil exécutif qui siègent aussi comme juges au

(1) Acte à l'effet de prendre des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec, dans l'Amérique du nord.

tribunal dont on attaquera la décision devant Notre capitaine général et Notre dit Conseil exécutif, ne seront pas admis à délibérer sur le dit appel, mais ils pourront assister à l'audience et expliquer les motifs de leur décision. Ne seront susceptibles d'appel que les causes ou la valeur en litige dépasse la somme de trois cents livres sterling et l'appelant devra fournir caution pour le paiement des frais dans le cas où le jugement serait confirmé. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite de votre jugement et de celui de Notre Conseil exécutif, il lui sera loisible d'en appeler à Nous en Notre Conseil privé, car telle est Notre volonté ; pourvu toutefois que l'objet en litige dépasse en valeur cinq cent livres sterling, que l'appel soit demandé dans les quatorze jours qui suivront le jugement, que l'appelant fournisse bonne caution de poursuivre effectivement l'appel et de satisfaire au jugement ainsi qu'aux frais et dépens accordés par Nous, au cas où votre jugement et celui du dit Conseil exécutif serait confirmé. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de la perception de droits ou de deniers à Nous payables, honoraires d'office, rentes annuelles ou autres matières du même genre pouvant affecter des droits éventuels, vous et le dit Conseil exécutif devrez permettre qu'on en appelle à Nous en Notre Conseil privé, même lorsque la valeur en litige est moindre ; et de plus Nous voulons que dans toutes les causes où, d'après vos instructions, vous devez admettre l'appel devant Nous en Notre Conseil privé, l'exécution du jugement soit suspendu jusqu'à la décision finale sur le dit appel, à moins que l'intimé ne donne bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu par suite de tel décret ou jugement, pour le cas ou, par le jugement final, ce décret ou jugement serait cassé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourra aussi être porté devant Nous dans tous les cas d'amendes imposées pour des délits, pourvu que cette demande soit de cent livres sterling ou plus, l'appelant donnant au préalable bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement l'appel et de satisfaire à la condamnation si la sentence de votre gouvernement imposant cette amende, est confirmée.

5. Afin que Nous puissions toujours être renseigné quant aux noms et au caractère des personnes aptes à remplir les vacances qui peuvent se produire dans Notre dit Conseil exécutif, lorsqu'il y a une nomination à faire au dit conseil, vous Nous transmettrez, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les noms des trois résidents en Notre dite province du Bas-Cana, qui vous paraîtront les plus dignes de remplir la charge de conseiller exécutif, en expliquant en quoi ils se recommandent.

6. En choisissant les persounes que vous proposerez pour remplir les vacances dans Notre Conseil exécutif, et aussi pour les principaux emplois : juges, juges auxiliaires, juges de paix et autres fonctionnaires de la justice, vous aurez soin de ne désigner que des hommes de bonnes mœurs, bien disposés envers Notre gouvernement et ayant les aptitudes nécessaires à ces emplois.

7. Comprenant qu'il est nécessaire d'obliger les membres de Notre dit Conseil exécutif à une assiduité convenable et afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du défaut d'un *quorum* pour expédier les affaires courantes, Nous voulons que si quelqu'un des membres de Notre dit Conseil exécutif résidant dans Notre dite province s'en absente volontairement et s'il reste absent plus de six mois de suite sans avoir au préalable obtenu votre permission sous vos seing et sceau ; ou si un conseiller exécutif s'absente pendant une année sans Notre permission donnée sous Notre signature royale, son siège au dit Conseil exécutif devienne immédiatement vacant—Et Nous vous enjoignons par les présentes de faire connaître en ceci Notre volonté royale aux différents membres de Notre dit Conseil exécutif; on l'inscrira aussi comme règle permanente dans les registres du conseil de la dite province.

8. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de vous assister en tout ce qui regarde Notre service, vous devrez communiquer à ses membres celles de Nos instructions par lesquelles leur opinion est requise, ainsi que toutes les autres instructions que vous pourrez de temps en temps juger utile à Notre service de leur faire connaître.

9. Vous accorderez aussi aux membres de Notre dit Conseil exécutif la liberté de délibération en toutes affaires d'intérêt public qui seront soumises au dit Conseil exécutif.

10. Attendu que par l'acte ci-dessus cité de la 31e année de Notre règne, il est déclaré que les sièges dans Notre Conseil législatif deviendront vacants dans certains cas

mentionnés au dit acte, Nous voulons que s'il arrive que quelque membre de Notre dit Conseil législatif quitte notre dite province pour résider au dehors, vous Nous le fassiez savoir aussitôt que possible, par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat —Et si quelque membre du dit conseil s'absente avec votre permission ou, avec celle de Notre lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef provisoire de Notre dite province, vous Nous le fassiez aussi savoir.

S'il vient à votre connaissance que parmi Nos conseillers il s'en trouve qui ont prêté serment d'allégeance ou d'obéissance à un prince étranger ou à une puissance étrangère ou qui ont été trouvés coupables de trahison par un tribunal dans Nos domaines, vous Nous en avertirez également afin que Nous adoptions les mesures qui Nous paraîtront convenables. Et vous veillerez particulièrement à ce que l'on se conforme aux dispositions du dit acte quant aux personnes qu'on ne doit pas appeler au dit Conseil législatif ou qui n'ont plus le droit d'y siéger.

11. Quant à l'exercice des pouvoirs que vous accordent Notre dite commission et l'acte ci-dessus-cité, de sanctionner en Notre nom les projets de loi adoptés par le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée, de refuser la sanction ou de Nous la réserver, Nous voulons que vous observiez soigneusement les règles et instructions qui suivent:—

La formule de rédaction des statuts, lois et ordonnances sera préparé par Nous, Nos héritiers et successeurs, par et de l'avis et du consentiment du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre dite province du Bas-Canada, constitués et assemblés en vertu d'un acte du parlement de la Grande-Bretagne, intitulé : "*An act to repeal certain parts of an Act passed in the 14th year of His Majesty's reign intituled*: "*An act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*", *and to make further Provision for the Government of the said province*", (1) et vous ne sanctionnerezen Notre nom aucun projet de loi autrement rédigé.

Chaque sujet différent sera traité dans une loi distincte et séparée et le même statut ne traitera jamais de questions n'ayant aucun rapport entre elles.

Dans les lois et ordonnances l'on n'insèrera aucune clause étrangère au sujet que comporte le titre, et une loi temporaire ne devra pas contenir une clause perpétuelle.

Nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, continuée, rétablie ou révoquée en termes généraux ; mais le titre et la date de telle loi ou ordonnance seront clairement énoncés au nouvel acte.

Vous refuserez de sanctionner toute loi ou ordonnance relative à la propriété privée qui sera adoptée sans une clause sauvegardant nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs et de toutes personnes ou corps politiques et incorporés, excepté ceux qui font le sujet de la dite loi ou ordonnance ; et si telle loi ou ordonnance est adoptée sans cette sauvegarde vous déclarerez en suspendre la sanction afin que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir.

Dans toutes les lois et ordonnances dont le but est de prélever des deniers, ou d'imposer des amendes, des confiscations ou des pénalités, il sera énoncé clairement que ces montants Nous sont accordés ou réservés—à Nous ou à Nos héritiers et successeurs—pour le service public de la dite province et le maintien de son gouvernement, en la manière prescrite par la dite loi ; on insérera une clause déclarant qu'il Nous sera rendu compte de l'emploi de ces deniers conformément aux dispositions de la loi, par l'entremise du secrétaire de Notre trésorerie et en la manière que Nous le prescrirons.

12. Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité—limités cependant ainsi qu'il y est déclaré, par Nos présentes instructions—d'émettre des brefs de convocation et d'élection, pour réunir le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Notre dite province du Bas-Canada, et pour l'élection des députés à l'Assemblée législative de la dite province ; et que Nous vous autorisons par cette commission à proclamer la division de Notre dite province du Bas-Canada en districts, comtés ou circonscriptions, de villes et de cantons, et à déterminer le nombre de représentants que devra choisir chacun des dits districts, comtés, circonscriptions, villes et cantons ; Nous voulons maintenant que vous lanciez cette proclamation aussitôt que cela vous sera possible, en

(1) Loi abrogeant certaines parties d'une loi de la 14e année du règne de Sa Majesté intitulée : „ Loi à l'effet de prendre des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec dans l'Amérique du Nord, et d'apdopter d'autres mesures à l'égard du gouvernement de cette province.

laissant néanmoins s'écouler un délai raisonnable entre sa publication et l'émission des brefs de convocation et l'élection.

13. Vous Nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles spécialement réservées pour Notre bon plaisir, en ayant soin de résumer chacune clairement en marge et de l'accompagner d'observations précises et suffisantes, sur les points suivants : la législation est-elle nouvelle ? est-elle déclaratoire ou explicative ? révoque-t-elle quelque loi antérieure ? Vous Nous ferez connaître aussi très exactement les raisons et les circonstances de cette législation et vous Nous transmettrez des copies lisibles des journaux et procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, que devront vous fournir les greffiers et autres fonctionnaires autorisés des deux chambres.

14. Attendu qu'il est prescrit au dit acte que certaines des lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province, seront soumises aux deux chambres de Notre parlement de la Grande-Bretagne avant que de Nous l'être pour Notre sanction, et que certaines autres des lois ainsi adoptées seront sanctionnées par Nous ou par Nos héritiers et successeurs (Nous réservant ainsi, de même qu'à Nos héritiers et successeurs, le pouvoir exclusif d'accorder cette sanction) vous aurez soin de déclarer dans chacun de ces cas que vous Nous réservez ces projets pour que Nous en avisions ; vous réserverez également pour Notre considération tout projet de loi qui vous paraîtra de nature extraordinaire ou exceptionnelle, ou devoir requérir Notre attention spéciale, particulièrement les lois qui peuvent affecter la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas dans la dite province, ou celles qui grèvent de contributions la marine marchande et les produits et les manufactures de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

15. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique on a décrété des lois pour un espace de temps si court qu'il Nous a été impossible de leur accorder ou de leur refuser Notre assentiment royal avant leur expiration, vous ne sanctionnerez en Notre nom nulle loi dont la durée sera moindre de deux ans, excepté en cas de nécessité pressante ou d'utilité temporaire immédiate ; vous ne sanctionnerez pas de loi contenant des clauses déjà rejetées par Nous, excepté avec Notre permission expresse obtenue après que vous aurez fourni des explications complètes quant à la raison et à la nécessité d'une telle loi ; ces explications devront Nous être transmises par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

16. Attendu que Nous avons cru devoir, par arrêté en conseil privé, désavouer certaines lois adoptées dans Nos colonies et plantations d'Amérique accordant les privilèges de la naturalisation à des étrangers et le divorce à des personnes légalement unies par les saints liens du mariage—Et attendu que dans certaines autres de Nos colonies on a adopté des lois permettant à Nos sujets de naissance ou par naturalisation de posséder ou de disposer des terres, ténements et autres biens fonciers, alors que ces biens avaient été octroyés à des étrangers ou acquis par ceux-ci avant leur naturalisation—Nous vous enjoignons de ne sanctionner sous aucun prétexte que ce soit les projets de loi qui pourront être adoptés par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province que vous gouvernez, pour la naturalisation des étrangers, pour le divorce de personnes unies par le saint lien du mariage, ni pour ratifier les titres aux terres, ténements ou autres biens fonciers octroyés à des étrangers ou acquis par eux avant leur naturalisation.

17. Vous émettrez des autorisations sous votre seing pour le paiement des sommes nécessaires au service public et Nous vous recommandons spécialement de tenir un compte exact des fonds perçus et dépensés ; ces comptes seront vérifiés de temps à autre par notre Conseil exécutif et des copies certifiées par vous en seront transmises tous les six mois, ou plus souvent s'il y a lieu, aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier ; on indiquera distinctement chaque somme particulière perçue et dépensée et on l'accompagnera du double des pièces justificatives afin que l'on puisse faire l'audition des dits comptes en connaissance de cause, constater le bon emploi des revenus de Notre dite province du Bas-Canada et juger de la probabilité d'une augmentation ou d'une diminution dans les divers services.

18. Attendu que par un acte de Notre parlement de la Grande-Bretagne adopté en la 4e année de Notre règne et intitulé : *An Act to prevent paper Bills of Credit here-*

after to be issued in any of His Majesty's Colonies or Plantations in America, from being declared to be a leyal Tender in payment of Money and to present the legal Tender of such Bills as are now subsisting from being prolonged beyond the periods limited for calling in and sinking the same, (1) il est décrété que nulle assemblée dans Nos colonies ou plantations d'Amérique ne pourra, soit par une loi, soit par une résolution ou autrement, créer du papier-monnaie ou émettre des lettres de crédit ayant cours légal pour les paiements ; tout acte, arrêté, résolution ou vote ayant pour effet de créer tel papier-monnaie ou d'émettre telles lettres de crédit, ou de prolonger le cours légal de tels effets dans quelqu'une des dites colonies ou plantations, seront nuls et de nul effet.—Et attendu que par un autre acte de Notre parlement, adopté dans la treizième année de Notre règne et intitulé : "*An Act to explain and amend the above recited Act passed in the fourth year of Our Reign, as aforesaid,*" (2) il est décrété que les billets, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés par les créanciers de l'Etat dans quelqu'une des colonies d'Amérique, en garantie du paiement de ce qui leur est dû, peuvent être déclarés par les assemblées des dites colonies respectivement, de cours légal et être acceptés par leurs trésoriers pour le paiement des droits, impôts ou autres redevances quelconques dus aux trésors des dites colonies, mais dans nul autre cas. Nous vous enjoignons de vous conformer entièrement aux dispositions des actes ci-dessus en ne sanctionnant aucun projet qui vous sera présenté pour la création de papier-monnaie ou l'émission de lettres de crédit devant avoir cours légal pour les paiements, et en accordant la sanction aux projets par lesquels les billets, promesses, obligations et autres effets qui seront volontairement acceptés en paiement par les créanciers de l'Etat, auront cours légal pour acquitter les impôts, droits de douane et autres redevances dus au trésor.

19. Il vous est interdit de faire remise d'amendes ou de confiscations excédant la somme de dix livres, ou de disposer de biens confisqués avant d'avoir fait connaître aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier la nature de l'offence et la raison de l'imposition des dites amendes ou pénalités, ainsi que leur montant ou leur valeur (ce que vous devrez faire sans retard) et d'avoir reçu Nos instructions à ce sujet ; vous pourrez en attendant suspendre la perception des dites amendes ou confiscations.

20. Chaque fois qu'on établira dans notre dite province du Bas-Canada une juridiction nouvelle, un tribunal, une charge ou un emploi, un pouvoir ou une autorité, un honoraire ou un privilège, vous Nous en rendrez un compte exact, par l'un de Nos principaux secretaires d'Etat ; vous Nous ferez connaître aussi les dépenses (s'il y en a) occasionnées par ces nouveaux établissements.

21. Nous voulons en outre que les nominations aux charges de juges, de juges de paix ou autres qui seront nécessaires puissent être révoquées à Notre gré.

22. Vous ne devrez pas suspendre de leurs fonctions les membres de Notre Conseil exécutif, ni suspendre ou destituer les juges, juges de paix, shérifs ou autres fonctionnaires, ni les ministres du culte dans Notre dite province du Bas-Canada, sans bonne et valable cause, et s'il y a lieu de le faire vous devrez aussitôt faire connaître à l'un de nos principaux secrétaires d'Etat les raisons de cette suspension ou de ce renvoi.

23. Attendu qu'on s'est fréquemment plaint de graves retards et de procédures vexatoires de la part des tribunaux de plusieurs de Nos plantations, au sérieux détriment de Nos fidèles sujets ; et qu'il importe beaucoup à Notre service et au bien-être de Nos plantations que la justice y soit partout expéditive et efficace, et qu'on supprime complètement les désordres, retards et pratiques injustes dans son administration ; Nous vous recommandons particulièrement de veiller de près à ce que justice impartiale soit rendue par les tribunaux que vous êtes appelé à présider et à ce que, dans toutes les autres cours de Notre dite province, les juges et autres préposés à l'administration de la justice remplissent leurs fonctions ponctuellement et impartialement.

(1) Loi pour empêcher que le papier-monnaie émis à l'avenir dans les colonies ou plantations de Sa Majesté en Amérique ne puisse avoir cours légal pour les paiements ; et quant au papier ayant maintenant cours, pour empêcher que le délai fixé pour son retrait de la circulation ne soit prolongé.

(2) Acte pour expliquer et amender la loi de la 4e année de Notre règne relative au papier-monnaie et aux lettres de crédit.

24. Vous veillerez à ce que les cours de judicature ne soient pas ajournées sans cause valable et à ce qu'aucun arrêt ne soit rendu ou enregistré par une cour de judicature sans avoir été lu et approuvé par les juges à l'audience. Vous appliquerez la même règle aux procédures de Notre Conseil exécutif du Bas-Canada, dont toutes les décisions devront être lues et approuvées avant d'être consignées sur le registre.

25. Vous veillerez à ce que tous les brefs soient émis en Notre nom dans Notre province du Bas-Canada.

26. Vous aurez soin, avec l'aide et l'assistance de Notre Conseil exécutif, de faire ériger les prisons qui seront nécessaires, et vous veillerez à ce que celles déjà construites soient entretenues de façon à mettre en sûreté les détenus.

27. Vous ne souffrirez pas qu'aucune personne remplissant la charge de substitut n'exerce plus d'un emploi à la fois.

28. Vous ne devrez pour aucune raison vous permettre en vertu de l'autorité dont Nous vous investissons par les présentes ou de toute autre autorité qui vous a été déjà ou vous sera octroyée, de disposer des charges ou des emplois qui ont été ou seront accordés sous le grand sceau de ce royaume ou qui ont été ou seront accordés à des personnes nommées en vertu d'une autorisation transmise sous Notre seing et sceau. Dans le cas ou une charge ou un emploie deviendraient vacants ou s'il vous arrive d'en suspendre les titulaires, vous Nous en avertirez sans retard par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et il vous sera alors permis de choisir des remplaçants intérimaires compétents jusqu'à ce que les nouveaux titulaires soient nommés par Nous, ou par Nos héritiers ou successeurs, soit sous le grand sceau de ce royaume, soit sous Nos sceau et seing, jusqu'à ce que Nous vous transmettions de nouvelles instructions. Nous vous enjoignons aussi de donner à ces fonctionnaires un appui convenable dans la jouissance de leurs honoraires, droits, privilèges et émoluments suivant l'intention et l'interprétation de leurs brevets.

29. Attendu que les fonctionnaires de la douane dans Nos plantations d'Amérique se sont plaint qu'ils sont fréquemment appelés à siéger comme jurés et à prendre part aux parades de la milice, ce qui leur nuit dans l'exercice de leurs fonctions, Nous vous recommandons de veiller à ce que ces fonctionnaires ne soient pas appelés à siéger comme jurés, à prendre part aux parades de la milice, ni à exercer des charges paroissiales qui peuvent nuire à leur service, excepté en cas de nécessité absolue.

30. Attendu que l'adoption d'un système facile et régulier au sujet de la concession des terres de Notre domaine est le moyen le plus efficace d'assurer à la fois l'établissement rapide de Notre province du Bas-Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'accroissement de Nos revenus Nous voulons que dans chaque cas, avant d'octroyée une concession de terre, celui qui la demande établisse qu'il est en mesure de cultiver et d'améliorer le terrain qui pourra lui être concédé. Si après enquête sur la situation du requérant ou des requérants vous jugez à propos de faire droit à la demande, vous enjoindrez par écrit à l'arpenteur général ou à son substitut autorisé, de faire le relevé fidèle et exact du terrain décrit dans la requête. Dans les six mois au plus tard, ce fonctionnaire devra vous remettre son rapport auquel il annexera un plan et une description du terrain arpenté. Ce rapport étant fait, l'acte de concession sera dressé et devra contenir énoncées, en termes formels et précis, les conditions imposées par Nos présentes instructions. Nous voulons aussi que les dites concessions soient enregistrées dans les six mois au bureau du régistrateur, qu'un abrégé en soit consigné au bureau de Notre auditeur, et que des copies de toutes ces entrées soient régulièrement transmises par le fonctionnaire préposé à cette fin, au commissaire de Notre trésorerie.

31. Pour encourager davantage Nos sujets, Nous voulons que les terrains qui doivent être ainsi concédés par vous soient divisés en cantons d'une superficie de dix milles carrés chacun, autant que les circonstances le permettront ; sauf ceux attenant à des eaux navigables, lesquels devront avoir un front de neuf milles sur les dites eaux et une profondeur de dix milles. En faisant la sub-division, on tiendra compte des avantages qui peuvent être accordés aux colons, des réserves à faire pour les fins d'utilité publique et particulièrement pour le maintien du clergé protestant selon l'acte ci-dessus cité de la trente-unième année de Notre règne.

32. Attendu que des concessions d'une grande étendue de terrain à des particuliers a donné lieu à de grands inconvénients, ces concessionaires ne s'établissant pas sur les dites terres et ne les cultivant pas, et empêchant des gens mieux disposés de coloniser le pays ; pour empêcher que de tels inconvénients se renouvellent, Nous vous enjoignons d'observer les instructions et les règlements qui suivent à l'égard de toutes les concessions que vous consentirez :—

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot dit lot de ville dans un des cantons divisés comme susdit, d'une étendue d'un acre, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot dit lot de parc donné dans un des cantons divisés comme susdit, d'une superficie de vingt quatre acres, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir dans un des cantons divisés comme susdit, un lot dit lot agricole d'une contenance n'excédant pas 200 acres.

Nous voulons en outre qu'il vous soit permis, et Nous vous permettons par les présentes d'accorder à chacune de ces personnes telle étendue supplémentaire de terrain qu'elles peuvent désirer, n'excédant pas mille acres en sus des terrains déjà concédés. Dans toutes les concessions que vous consentirez vous tiendrez compte de l'étendue et de la valeur des différents lots compris dans le canton, de façon à ce que chaque concessionnaire soit autant que possible également partagé ; vous veillerez aussi à ce que la largeur des lots concédés à l'avenir soit d'un tiers de leur longueur et que ces lots ne longent pas les bords des rivières, mais qu'ils pénètrent dans l'intérieur des terres, de telle sorte que chaque concessionnaire puisse jouir de la commodité de la rivière pour la navigation ou autre fin.

33. Pour la plus grande commodité de ceux de Nos sujets qui seront devenus colons comme susdit, Nous voulons que les dits cantons, avec leurs subdivisions, concessions et réserves soient arpentés et délimités par Notre arpenteur général des terres de la dite province ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin ; des copies de ces rapports d'arpentage et des actes de concession seront préparées et livrées aux dits concessionnaires gratuitement et sans autres frais que les honoraires payables aux différents fonctionnaires, suivant le tableau des honoraires déjà établi pour les concessions de terre dans la dite province.

34. Afin d'empêcher que des personnes mal disposées envers Nous et Notre gouvernement ne deviennent colons dans Notre dite province du Bas-Canada, Nous vous enjoignons ainsi qu'à Notre lieutenant-gouverneur et à l'administrateur temporaire de la province, de ne pas ordonner d'arpentage avant que la personne ou les personnes demandant des concessions aient, outre les serments ordinaires requis par la loi, fait et signé en votre présence ou en la présence de votre remplaçant autorisé, la déclaration suivante :—

" Je, A. B., promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces comme pouvoir suprême dans cette province l'autorité du roi en son parlement."

35. Attendu qu'il est d'une extrême importance pour Notre service que dans Notre province du Bas-Canada, on mette en réserve les terrains où il croît en quantité considérable des bois pouvant servir à Notre marine royale ; Nous voulons que nulle concession de terre ne soit faite, dans les limites de Notre dite province, avant que Notre inspecteur général des bois ou son assistant régulièrement nommé en ait fait le relevé et mis en réserve pour Nous et Nos héritiers et successeurs ces parties du domaine qui contiennent en quantité considérable des bois propres aux mâtures ou pouvant servir autrement dans les chantiers de Notre marine royale, et cela plus spécialement à proximité des cours d'eau ; Nous vous enjoignons par les présentes de veiller à ce que Notre arpenteur général des terres dans Notre dite province, se hâte de compléter les relevés et de marquer les régions mises en réserves, ainsi que Nous le recommandons ici, dans les endroits les plus accessibles de Notre dite province ; vous rendrez compte de temps à autre du nombre, de l'étendue et de la situation de ces réserves, et Notre arpenteur général ne livrera les terrains arpentés dont on aura demandé la concession que lorsqu'il aura constaté, par une déclaration à cette fin de Notre inspecteur des forêts ou de son remplaçant, que le terrain à être concédé ne fait pas partie de ceux mis en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, conformément à Nos présentes instructions ; etafin

d'empêcher toute supercherie ou fraude de la part des concessionnaires, Nous voulons qu'à l'avenir chaque acte de concession de terre dans Notre dite province du Bas-Canada contienne la clause suivante : " A la condition aussi que nulle partie du dit lot ou terrain concédé par les présentes au dit * * * et à ses héritiers, ne se trouve comprise dans les terrains marqués et mis en réserve, pour Nous et Nos héritiers et successeurs par Notre inspecteur général des forêts ou son remplaçant autorisé ; autrement la dite concession de terrain au dit * * * et à ses héritiers comme susdit qui se trouvera avoir été ainsi marquée et mise en réserve sera nulle et de nul effet nonobstant toute stipulation contraire qu'elle peut renfermer."

36. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de s'établir dans Notre dite province du Bas-Canada, soient parfaitement renseignées quant aux conditions attachées à la concession des terres dans cette province, conformément aux termes de l'acte de la 31e année de Notre règne, vous devrez aussitôt que possible, au moyen d'une proclamation ou d'une autre manière qu'il est laissé à votre discrétion de choisir, publier les conditions attachées à la concession des dites terres ; à cette publication il sera peut-être utile d'adjoindre une courte description des qualités du sol et du climat ainsi que des avantages particuliers qu'offre le pays au point de vue du commerce et de la navigation.

37. Nous voulons en outre, que Nos instructions ci-dessus ainsi que celles que vous pourrez recevoir par la suite, relativement aux concessions de terres, conformément aux dispositions de l'acte de la 31e année de Notre règne, soient enregistrées pour la gouverne de tous les intéressés.

38. Attendu que plusieurs régions de la province confiée à votre gouvernement sont réputées particulièrement propres à la culture du chanvre et du lin, Nous voulons que lors des arpentages qui seront exécutés, en vue d'établissement, il soit recommandé aux arpenteurs de rechercher et d'indiquer les terres propres à la production du chanvre et du lin.

39. Attendu que d'après des rapports qui Nous sont parvenus, la houille abonde dans certaines parties de Notre province du Bas-Canada, Nous voulons que dans toutes les concessions de terre que vous consentirez, une clause soit insérée Nous réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, tous les gisements de houille et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer ou de plomb qu'on y pourra découvrir.

40. Vous ferez faire le relevé de tous les principaux havres et points d'atterrissement dans notre dite province dont les plans ne sont pas encore dressés, et vous Nous ferez savoir, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, si certains ouvrages de fortification sont nécessaires pour la sécurité et la paix de la dite province.

41. Et attendu que Notre ex-gouverneur du district des Trois-Rivières Nous représente que les forges du Saint-Maurice sont d'une grande importance pour Notre service, Nous voulons que l'emplacement de ces forges, les terrains dont on extrait le minerai, ceux qui sont nécessaires et utiles pour assurer le libre accès au fleuve Saint-Laurent et ceux enfin qui peuvent fournir les bois, blés, foins et pâturages nécessaires pour cet établissement, ne soient pas concédés à des particuliers. Nous voulons aussi qu'une région aussi vaste que possible entourant les dites forges et en dehors des terrains nécessaires à leur fonctionnement, nous soit réservée pour en disposer comme nous le jugerons à propos.

42. Vu la grande importance d'établir de sages règlements en matière ecclésiastique, il est indispensable que vous fassiez en sorte que les mesures prises soient de nature à donner entière satisfaction à Nos nouveaux sujets dans toutes les circonstances où ils ont droit à quelque faveur, sans oublier toutefois qu'ils n'ont droit qu'à la tolérance de la pratique de la religion de l'Eglise de Rome, et non à l'exercice de ses pouvoirs et privilèges en tant qu'église établie, lesquels appartiennent à la seule Eglise protestante d'Angleterre.

43. Conformément à ces principes et afin que Notre juste suprématie puisse s'exercer en matière ecclésiastique comme en matière civile, nous voulons :

Premièrement.—Que tout appel à une juridiction ecclésiastique étrangère et toute correspondance avec celle-ci de quelque nature qu'elle soit, soit absolument défendue sous des peines très sévères.

Deuxièmement.—Que toute personne professant la religion de l'Eglise de Rome n'exerce dans notre dite province des fonctions épiscopales ou curiales qu'en autant que cela est absolument indispensable au libre exercice de la religion romaine et jamais sans un permis que vous accorderez sous le sceau de Notre dite province pour un intervalle dont la durée sera sujette à Notre bon plaisir et conformément aux réserves et aux restrictions que comportent l'esprit et la lettre de l'acte du parlement de la 14e année de Notre règne, relatif au gouvernement de la province de Québec ; et que personne ne reçoive les ordres sacrés et n'ait charge d'âmes avant d'avoir obtenu de vous un permis à cette fin.

Troisièmement.—Qu'il ne soit permis à personne professant la religion de l'Eglise de Rome d'occuper un bénéfice ecclésiastique et de jouir des droits et avantages qui y sont attachés, pourvu qu'il ne soit canadien de naissance (à l'exception de ceux qui occupent déjà des bénéfices) et nommé par Nous ou conformément à Notre autorité ; que les droits et prétentions de toute autre autorité quelle qu'elle soit de désigner, de présenter ou de nommer quelqu'un pour remplir une vacance à laquelle est attaché un bénéfice ecclésiastique, excepté pour ceux qui peuvent réclamer le droit de présentation à titre de droit civil, soient absolument abolis ; qu'une même personne ne puisse occuper plus d'un bénéfice, ou du moins jamais plus qu'un seul bénéficier n'en peut convenablement desservir.

Quatrièmement.—Que jamais une paroisse dont la majorité des habitants sollicitera la nomination d'un ministre protestant ne soit confiée à une personne professant la religion romaine : que le bénéficier devra alors être protestant et avoir droit à toute la dîme payable dans la dite paroisse ; que les catholiques néanmoins puissent se servir de l'église pour le libre exercice de leur culte, aux heures qui n'interrompront point le service religieux des protestants ; que de même les protestants, dans les paroisses ou la majorité est catholique, aient l'usage de l'église pour les fins de leur culte aux heures où ils n'interrompront point le service religieux des catholiques.

Cinquièmement.—Qu'un bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome ne puisse prélever la dîme sur les terres occupées par les protestants ; que vous désigniez ceux qui doivent percevoir cette dîme et que vous la versiez entre les mains du receveur-général pour le maintien du clergé protestant dans Notre dite province, mais seulement au bénéfice de ceux qui y résident vraiment et à l'exclusion des autres, suivant les instructions que Nous vous transmettons à ce sujet ; que les revenus des bénéfices vacants Nous soient aussi réservés pendant la durée de la dite vacance pour être dépensés par Nous aux mêmes fins.

Sixièmement.—Que tout bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome, jouissant actuellement d'un bénéfice ou qui pourra en obtenir par la suite, ou qui obtiendra la permission d'exercer les fonctions ecclésiastiques, prête devant vous et le conseil ou devant la personne que vous désignerez à cette fin, le serment prescrit par l'acte ci-dessus cité de la quatorzième année de Notre règne, intitulé : *An Act for making more Effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America.* (1)

Septièmement.—Que les bénéficiers dans les paroisses de religion romaine qui ne font pas partie de la juridiction de l'évêque de Québec, ne jouissent de leur bénéfice qu'aussi longtemps que le permettra leur bonne conduite ; vous devrez donc suspendre ou renvoyer ceux qui seront convaincus d'offenses criminelles ou de tentatives séditieuses contre la paix ou la tranquillité de Notre gouvernement.

Huitièmement.—Que les ecclésiastiques désirant embrasser le saint état du mariage soient relevés de toutes les pénalités que leur imposerait l'autorité de la cour de Rome.

Neuvièmement.—Que le droit de donner la sépulture dans les églises et cimetières soit accordé sans distinction aux chrétiens de toute croyance.

Dixièmement.—Que dans toutes les églises et endroits réservés au culte public, on prie pour la famille royale suivant la formule prescrite dans le royaume ; et que Nos insignes et armoiries soient placées non seulement dans les églises et endroits réservés au culte, mais aussi dans les cours de justice, et que les armoiries de France en soient enlevées, si elles y sont encore.

Onzièmement.—Que les associations de prêtres qu'on nomme le séminaire de Québec et le séminaire de Montréal continuent à occuper et à posséder leurs maisons et résidences, ainsi que les manoirs et les terres qui leur appartenaient, le 13 septembre 1759 ;

(1) Voir la note page 4.

qu'il leur soit permis de se recruter et d'admettre de nouveaux agrégés suivant les règles de leur fondation et à former des jeunes gens pour le service des cures paroissiales à mesure que celles-ci deviendront vacantes. Nous voulons néanmoins que Notre gouverneur ou les personnes désignées par lui à cette fin, puissent visiter ces séminaires, comme toutes les autres communautés religieuses, aussi longtemps qu'ils existeront. Ils devront aussi se conformer aux règlements que vous jugerez devoir adopter de l'avis et du consentement de Notre Conseil exécutif.

Douzièmement.—Nous voulons enfin que tous les séminaires de même que les autres communautés religieuses (à la seule exception de la société des Jésuites) continuent de subsister dans leur état actuel, et jusqu'à ce que Nous puissions Nous renseigner sur leurs tendances et découvrir jusqu'à quel point ils sont essentiels au libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome, tel que permis dans Notre dite province ; mais (à l'exception des communautés de femmes) vous ne leur permettrez pas d'admettre de nouveaux membres sans Notre ordre formel.—Que la société des Jésuites soit supprimée et dissoute, et qu'elle cesse d'être un corps politique et incorporé ; que tous ses droits, possessions et propriétés Nous soient dévolus pour les fins que Nous ferons connaître ultérieurement ; Nous croyons néanmoins devoir faire connaître ici Notre intention de faire verser aux membres de la dite société maintenant établis à Québec, un traitement viager suffisant.—Que tous les missionnaires envoyés parmi les indigènes par les Jésuites ou en vertu de l'autorité ecclésiastique de l'Eglise romaine, soient graduellement retirés et remplacés par des missionnaires protestants ; vous devrez avoir soin de ne pas indisposer les indigènes et de tenir compte de la sécurité publique.—Qu'il soit défendu aux ecclésiastiques de l'Eglise de Rome, sous peine de privation de leurs bénéfices, d'influencer les testateurs, d'induire des protestants à devenir papistes ou d'intervenir auprès d'eux en matière religieuse, et qu'il soit défendu aux prêtres romains d'invectiver dans leurs sermons contre la religion de l'Eglise d'Angleterre.

44. Nous vous réservons l'autorité d'accorder les dispenses de bans de mariage, les lettres d'administration et la charge de l'homologation des testaments tel que pratiqué jusqu'ici par vous et par vos prédécesseurs ; Nous vous réservons également, ainsi qu'à ceux qui seront légalement autorisés par vous à cette fin, la collation et le droit de présentation aux bénéfices, mais Nous voulons que la personne qui sera présentée soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

45. Vous accorderez à tous les habitants de la province du Bas-Canada la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas prohibés par la loi, pourvu qu'on se contente de la jouissance tranquille et paisible de ce privilège sans scandale ni offense contre le gouvernement.

46. Vous veillerez tout spécialement à ce que dans l'étendue de votre gouvernement on serve dévotement le Dieu tout-puissant, que le dimanche soit fidèlement observé, que le service et les prières suivant le rituel soient publiquement et solennellement récités durant toute l'année.

47. Vous veillerez à ce que les églises dans Notre dite province soient maintenues dans un état et un ordre convenables.

48. Vous recommanderez au Conseil législatif et à l'Assemblée générale de la province du Bas-Canada de fixer le plus commodément possible l'ordonnance des paroisses.

49. Vous vous efforcerez d'obtenir que chaque ministre fasse partie de l'assemblée de fabrique de sa paroisse et que nulle réunion n'ait lieu sans sa présence, hormis qu'il soit retenu par la maladie ou qu'il s'abstienne volontairement d'assister à la dite réunion après avoir reçu avis de convocation.

50. Nous voulons que vous recommandiez au Conseil législatif et à l'Assemblée législative de Notre dite province du Bas-Canada de prendre des mesures pour l'érection et le maintien d'écoles où les enfants pourront acquérir l'instruction nécessaire et la connaissance des principes de la religion chrétienne.

51. Nous voulons de plus que personne ne puisse enseigner dans une école de la province du Bas-Canada sans avoir obtenu de vous un permis à cette fin ; en accordant ces permis vous aurez particulièrement égard aux qualités morales et à la compétence de ceux qui les demanderont, et lorsqu'il s'agira d'une école destinée à l'instruction de personnes appartenant à la communion anglicane et dont l'instituteur doit être anglican,

vous n'accorderez le permis que sur présentation d'un certificat de la part de l'évêque de Québec ou de l'un de ses vicaires généraux.

52. Nous voulons encore afin de supprimer le vice, l'irreligion et l'immoralité, que vous mettiez tout de suite strictement en vigueur, dans toute l'étendue de la province du Bas-Canada, les lois existantes contre le blasphème, l'irreligion, l'adultère, la fornification, la polygamie, l'inceste, la profanation du dimanche, les jurements et l'ivrognerie. A cette fin vous enjoindrez aux constables et aux marguillers, de dénoncer sous serment les coupables aux juges de paix en session ou à tout autre tribunal séculier ; et vous recommanderez instamment au Conseil législatif et à l'Assemblée législative d'adopter des lois pour réprimer et punir ces vices, si les lois existantes n'y pourvoient pas ou si elles sont insuffisantes. Afin de décourager le vice et d'encourager autant que possible la pratique de la vertu, Nous vous ordonnons strictement par les présentes de ne nommer jamais, soit pour exercer la charge de juge de paix, ou tout autre emploi, une personne dont la mauvaise conduite notoire ou les propos sont un sujet de scandale.

53. Vous ne désignerez aucun ministre protestant pour occuper un bénéfice ecclésiastique dans Notre dite province, en vertu de l'acte de la 31e année de Notre règne et de Notre commission, sans une déclaration de la part de l'évêque de Québec ou de son vicaire général qu'il se conforme à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre.

54. Et vous veillerez spécialement à ce qu'un tableau des degrés de consanguinité, tel qu'établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre, soit placé dans tous les édifices consacrés au culte suivant le rite anglican.

55. Quant à la traite des pelleteries dans l'intérieur du pays, Notre intention est qu'elle soit libre et ouverte à tous ceux de Nos sujets qui habitent Nos colonies, et qui auront conformément à Notre proclamation royale de l'année 1763, obtenu un permis du gouverneur d'une de Nos dites colonies ; ils devront se conformer aux règlements établis par Notre législature du Bas-Canada et seront passibles des pénalités qu'elle impose en cas d'infraction. Ces règlements doivent être publiés dans toutes Nos possessions américaines ; ils doivent avoir pour but de faciliter la traite en autant que le permettront les circonstances ainsi que la justice et l'équité dans les rapports de traitants à indigènes. Or, pour obtenir ce résultat, il faudrait fixer les temps et lieux où la traite peut se poursuivre, prescrire le mode d'établir les tarifs et le prix des marchandises et des fourrures et surtout prohiber la vente de spiritueux aux indigènes.

56. Les pêcheries de la côte du Labrador et des îles adjacentes sont de la plus haute importance, non-seulement à cause des produits qu'on en peut retirer, mais aussi parce qu'elles peuvent devenir une pépinière de marins dont dépendront la puissance et la sécurité de Notre royaume.

57. La justice et l'équité exigent que les propriétés et possessions de Nos sujets canadiens sur cette côte, au moment de la cession de la dite province leurs soient garanties, et qu'ils ne soient en aucune façon molestés ou vexés dans l'exploitation des pêcheries permanentes qu'ils peuvent y avoir établies.

58. Ces propriétés ne comprennent cependant qu'une étendue limitée de la côte, dont la plus grande partie, dit-on, est impropre à la pêche de la morue.

59. Sur toute cette partie du littoral qui n'est pas la propriété de Nos sujets canadiens et surtout dans les endroits où l'on peut faire avec avantage la pêche de la morue, votre premier devoir sera de favoriser ceux de Nos sujets qui iront y faire la pêche sur des vaisseaux équipés dans la Grande-Bretagne ; et autant que les circonstances le permettront vous mettrez en vigueur sur ce littoral les règlements en faveur des navires de pêche britanniques, si sagement établis par le Parlement, au cours du règne de Guillaume III, pour l'encouragement des pêcheries de Terreneuve et par plusieurs actes des années quinze, vingt-six, vingt-huit et vingt-neuf de Notre règne à même fin ; vous ne permettrez sous aucun prétexte qu'on prenne possession d'une partie quelconque du dit littoral qui n'est pas déjà une propriété privée et vous ne permettrez d'y établir des pêcheries sédentaires que sur présentation d'un certificat attestant que les vaisseaux de ces pêcheurs ont été équipés dans un port de la Grande-Bretagne.

60. Attendu qu'il est avantageux pour ceux de Nos sujets qui font la pêche dans la baie des Chaleurs, dans Notre province du Bas-Canada, que la partie non-concédée du littoral de la dite baie Nous soit réservée ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, Nous

vous enjoignons de ne pas faire faire l'arpentage des dites côtes et grèves de la baie des Chaleurs et de n'en concéder aucune partie—à l'exception de ce qui a déjà été concédé, par Nos arrêtés en conseil des vingt-neuf juin et vingt-un juillet 1786, à John Shoolbred, marchand de Londres et à messieurs Robin, Pipon et Compagnie, marchands de l'île de Jersey. Nous voulons que vous Nous réserviez le tout, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, avec un espace suffisant de la forêt avoisinante, pour les fins de l'industrie de la pêche, et vous déterminerez, avec l'aide du Conseil exécutif de Notre dite province du Bas-Canada, l'étendue de forêt qu'il convient de mettre en réserve à cette fin. Notre intention cependant—et Nous vous signifions par les présentes Notre volonté sur ce point—est que vous accordiez, ou que la personne autorisée par vous accorde le libre usage des grèves et des forêts du littoral ainsi mis en réserve, à ceux de Nos sujets qui voudront y faire la pêche, chacun sur l'étendue requise par le nombre de ses embarcations ; à la condition que si parmi les dits pêcheurs il s'en trouve qui n'occupent et n'emploient pas la portion des dites grèves et forêts qui leur est ainsi accordée, vous pourrez, ou la personne autorisée par vous pourra en accorder l'usage à d'autres pêcheurs pour les fins de la pêche. Et attendu qu'il peut devenir nécessaire d'établir des règlements pour prévenir les abus, les disputes et les malentendus entre pêcheurs fréquentant les dites grèves, Nous voulons que, par, de l'avis et du consentement de Notre Conseil exécutif, vous promulguiez de temps à autre les règlements qui vous paraîtront nécessaires à cette fin ; à la première occasion, vous Nous transmettrez des copies de ces règlements, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous en jugions suivant Notre bon plaisir ; vous en transmettrez aussi des copies à la commission de Notre Conseil privé chargée du commerce et des plantations.

61. Attendu qu'il est important pour Notre service que Nous soyons renseigné de temps à autre sur l'état du commerce et des pêcheries, ainsi que de la population de Notre dite province du Bas-Canada, Nous voulons que vous Nous transmettiez chaque année, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et que vous transmettiez aussi à la commission de Notre conseil privé chargée du commerce et des plantations, un compte rendu détaillé de l'état du commerce des fourrures, de la nature et de l'étendue des diverses pêcheries exploitées par Nos sujets ou par d'autres sur les côtes, lacs et rivères de la dite province, des cultures, en indiquant particulièrement le produit de la récolte de grains, de chanvre et de lin, enfin, de toute autre exploitation considérable qui vous paraîtra pouvoir être avantageusement entreprise par Nos sujets ; vous ferez aussi le dénombrement des habitants, en plaçant dans des colonnes distinctes, les hommes, les femmes et les enfants, les naissances, les baptêmes et les sépultures ; vous signalerez à Notre attention tout mouvement notable d'immigration et d'émigration, donnerez le nombre des esclaves, le nombre de Nos sujets propres au service militaire, le nombre et le tonnage des vaisseaux naviguant sur les lacs et les rivières du Bas-Canada ou sur les eaux qui y sont contiguës, le nombre et le tonnage des vaisseaux entrant et sortant des ports de Notre province du Bas-Canada, ainsi que tous les autres renseignements sur ces points ou sur d'autres qu'il convient de Nous communiquer.

62. Attendu que depuis quelques années les gouverneurs de certaines de Nos plantations saisissent et gardent pour leur usage personnel le produit de la pêche de la baleine sur leurs côtes, sous prétexte que la baleine est une propriété royale, ce qui entrave beaucoup ce genre de pêche dans Nos plantations et empêche certaines personnes de s'y fixer, Nous voulons que vous vous absteniez de toute réclamation de cette nature et de toute mesure tendant à éloigner de la pêche côtière ceux de Nos sujets établis dans la province que vous gouvernez ; vous devrez au contraire encourager cette pêche autant que vous le pourrez.

63. Vous recevrez de Nos commissaires chargés des fonctions de grand-amiral de Notre royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des plantations, une commission vous constituant vice-amiral de Notre province du Bas-Canada, et vous devrez remplir exactement les devoirs qui vous y sont assignés.

64. Désirant que Nos sujets des plantations jouissent des mêmes avantages que les habitants de ce royaume quant à la répartition du produit des prises, Nous vous enjoignons de signifier aux fonctionnaires de Notre cour d'amirauté du Bas-Canada, Notre ordre formel qu'ils ne s'avisent point de demander ou d'exiger d'autres honoraires

que ceux accordés dans ce royaume suivant le tarif des honoraires, c'est-à-dire dix livres pour chaque condamnation et répartition du produit d'une prise.

65. Les lettres de marque ayant été accordées très irrégulièrement dans les plantations, Nous vous enjoignons de vous conformer à ce sujet à la teneur de la commission et des instructions telles qu'on les rédige dans ce royaume ; vous n'accorderez jamais de lettres de marque ou de représailles contre un prince ou un Etat avec lesquels Nous entretenons des relations pacifiques, ni à qui que ce soit sans Notre ordre spécial.

66. Attendu que plusieurs personnes dans Nos diverses plantations d'Amérique sont munies de commissions les autorisant à juger les pirates, conformément aux divers actes pour la suppression de la piraterie, et qu'une commission vous sera envoyée vous accordant à vous Notre capitaine général et Notre gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada ainsi qu'à d'autres personnes, des pouvoirs analognes dans la dite province, Nous voulons quà l'égard des pirates vous vous conformiez toujours à l'esprit et à la lettre des dits actes.

67. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement renseigné quant à l'état de défense de Nos plantations d'Amérique, ainsi que du matériel de guerre dans chacune, des forts et fortifications, et aussi quant aux travaux de défense qu'il est nécessaire de faire dans chacune ; vous Nous transmettrez de temps à autre un compte rendu très détaillé de la situation de Notre province du Bas-Canada, indiqant l'état actuel des armes, munitions et matériel de guerre dans la dite province, tant dans les arsenaux et magasins publics qu'entre les mains des particuliers, et l'état de toutes les places fortifiées ou que vous jugerez devoir l'être pour la sécurité de Notre dite province. Vous Nous transmettrez ces rapports par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et des doubles devront être transmis à Notre grand maître ou à Nos principaux officiers de l'artillerie. Vous décrirez particulièrement l'état des caissons d'artillerie, des projectiles, de la poudre, des armes et des munitions dans nos magasins ; vous rendrez compte aussi de temps à autre de ce qui vous aura été envoyé ou de ce que vous aurez acheté avec les fonds publics et vous spécifierez à quelle époque et dans quelle circonstance vous en aurez disposé. Ces rapports et autres semblables Nous seront envoyés deux fois par année.

68. En cas de calamité dans quelqu'une de Nos plantations, sur la demande qui vous en sera faite par le gouverneur de cette plantation, vous devrez l'assister en autant que le permettront l'état et la sécurité de la province qui vous est confiée.

69. En prévision de circonstance que Notre commission et Nos présentes instructions ne mentionnent pas et pouvant affecter le bien-être ou la sécurité de la province sous votre gouvernement, Nous vous permettons par les présentes, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif, de prendre les mesures qui vous paraîtront nécessaires, lesquelles devront néanmoins n'avoir rien d'incompatible avec Notre commission et Nos instructions ni avec les actes de la quatorzième et de la trente-unième années de Notre règne ; et vous Nous en aviserez promptement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions vous envoyer Notre ratification, si Nous les approuvons. Vous ne devrez sous aucun prétexte commencer ou déclarer la guerre sans Notre ordre formel, excepté pour repousser les hostilités commencées ou dans des cas d'urgence absolue ; alors vous n'agirez qu'avec le consentement de Notre Conseil exécutif et vous Nous en aviserez promptement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

70. Aussi souvent que vous le jugerez nécessaire, vous visiterez les autres parties de votre gouvernement afin de surveiller l'administration des affaires publiques et prévenir les désordres qui pourraient s'y glisser au détriment de Notre service et de Notre gouvernement.

71. Attendu que Nous avons suffisamment pourvu à l'entretien du lieutenant-gouverneur de Notre dite province du Bas-Canada, Nous voulons que s'il vous arrive de vous absenter de Notre dite province, aucune partie de votre traitement ou de vos émoluments qui deviendront payables pendant votre absence ne soit payée au dit lieutenant-gouverneur ou réclamée par ce dernier ; si pendant votre absence, survenait le décès du lieutenant-gouverneur de Notre dite province, et que par suite ou pour d'autre raisons, l'administration de la province serait dévolue au membre le plus ancien de Notre Conseil exécutif ou à tout autre conseiller désigné par vous à cette fin, en vertu de Notre commission et nommé sous le grand sceau de Notre dite province, cette per-

sonne recevra, aussi longtemps qu'elle restera en charge, le traitement accordé à Notre lieutenant-gouverneur, et nul autre traitement ou émolument quelconque.

72. Attendu que votre absence ou celle de Notre lieutenant-gouverneur peut être très préjudiciable à Notre service et à la sécurité de Notre dite province, vous ne devrez sous aucun prétexte, traverser en Europe sans Notre permission accordée sous Notre seing et sceau ou par arrêté de Notre Conseil privé.

73. Attendu que Nous avons cru devoir prescrire dans Notre commission en prévision de votre mort ou de votre absence de Notre dite province avant que nous eussions nommé un lieutenant-gouverneur ou un administrateur, que le plus ancien des conseillers exécutifs résidant, au moment de votre mort ou de votre absence, dans Notre dite province du Bas-Canada,—sauf toujours le cas où vous en auriez désigné un autre sous le grand sceau de Notre dite province, suivant les pouvoirs qui vous sont accordés dans votre commission—prenne en mains la direction du gouvernement, et se conformé à Notre commission et à nos instructions dans l'exercice des divers pouvoirs qu'elles accordent à notre administrateur. Néanmoins Notre volonté expresse est que cet administrateur s'abstienne de sanctionner les lois qui ne seront pas urgentes pour le bien-être de Notre dite province sans Notre ordre formel à cet effet ; il ne dissoudra pas l'assemblée, ne renverra ni ne suspendra les juges, juges de paix ou autres fonctionnaires ou officiers sans l'avis et le consentement de la majorité du dit Conseil exécutif ; et à la première occasion le dit administrateur, dans un document signé par lui et par les membres du Conseil exécutif, et transmis par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, Nous expliquera la raison de ces mesures. Nous voulons que les instructions ci-dessus relatives au plus ancien des conseillers exécutifs s'appliquent également à tout autre conseiller exécutif nommé par vous sous le grand sceau de Notre dite province, en vertu des pouvoirs de votre commission.

74. Et attendu que par diverses commissions Nous vous avons nommé Notre gouverneur et commandant en chef de nos provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, de Nos îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, ainsi que de Notre province du Nouveau-Brunswick, Nous voulons que les lieutenants-gouverneurs des dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et des îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton jouissent de leur traitement entier et de tous les émoluments qui leur sont accordés dans leurs gouvernements respectifs, aussi complètement et amplement que si ces gouvernements étaient directement régis par le gouverneur en chef. Nous ne voulons donc pas, lorsqu'il vous arrivera de résider ou de commander en chef dans quelqu'une de Nos dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, ou dans les îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, que vous receviez une part de ces traitements et émoluments, lesquels seront alors payés aux lieutenants-gouverneurs de ces provinces et îles absolument comme cela se pratique en votre absence.

75. Vous nous enverrez par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, chaque fois qu'il y aura lieu de le faire, un rapport détaillé de vos actes et de la condition des choses dans la province sous votre gouvernement.

G. R.

GEORGE R.

Registre du Colonial Office, 1801-1811. (Contenu dans la dépêche du sec. d'Etat. n° 1, 31 août 1807).

ORDRES ET INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé, Sir James Henry Craig, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à St. James, ce 29e jour d'août, dans la quarantième année de Notre règne.

Sir Jas. Hy. Craig, K. B.

Instructions commerciales.

1. Vous prendrez connaissance des diverses lois relatives au commerce des plantations et de celles faites pour encourager le commerce et la navigation dans Nos royaumes de la Grande-Bretagne et d'Irlan le ; vous prêterez le serment de faire observer exacte-

ment, de bonne foi et suivant leur véritable esprit toutes les dispositions qu'elles contiennent ainsi que celles qui pourront être adoptées par la suite au sujet de Nos plantations, du commerce et de la navigation de Nos royaumes ; vous veillerez particulièrement à ce que l'on observe fidèlement les divers actes du parlement de la Grande-Bretagne permettant l'importation et l'exportation de certaines denrées et marchandises du royaume d'Irlande à Nos plantations d'Amérique et réciproquement, comme cela se pratique entre Notre royaume de la Grande-Bretagne et les dites plantations.

2. Et atttendu que dans la 26e année de Notre règne, on a adopté un acte intitulé : "*An act for the further Increase and Encouragement of Shipping and Navigation*" (1) Nous voulons que vous en fassiez strictement observer les dispositions dans les limites de votre gouvernement ; vous donnerez une attention spéciale aux devoirs que cette loi vous assigne, veillant ainsi à ce que l'on se conforme entièrement aux règlements qu'elle établit.

3.—Attendu que l'acte de la 23e année de Notre règne intitulée : *An act for preventing certain instruments from being required from Ships belonging to the United States ot America, and to give to His Majesty, for a limited time, certain Powers for the better carrying on Trade and Commerce between the subjects of His Majesty's Dominion and the Inhabitants of the said United States*, (2) dont plusieurs autres lois ont depuis confirmé les dispositions, Nous revêt de certains pouvoirs dont Nous Nous sommes servis en adoptant de temps à autre relativement à la réglementation du commmerce entre Nos domaines et les Etats-Unis d'Amérique, les arrêtés en conseil, règlements et autres mesures et instructions que requièrent l'intérêt et le bien-être de Nos sujets, la conservation et l'encouragement du commerce et de la navigationde Nos royaumes, Nous voulons que vous vous conformiez entièrement aux dispositions des actes ci-dessus aux règlements et instructions contenus dans Nos arrêtés en conseil à ce sujet, et que vous enjoignez à tous les fonctionnaires de s'y conformer exactement.

4. Vous veillerez à ce que les officiers de marine dans les limites de votre gouvernement fournissent à Nos commissaires des douanes le cautionnement requis par la loi en vue de l'accomplissement fidèle de leur devoir.

5. Attendu qu'il est nécessaire pour la plus grande commodité des négociants que les officiers de marine et les percepteurs des douanes résident dans les mêmes ports ou villes, vous aurez soin de faire observer le règlement à cette fin ; vous consulterez Notre inspecteur général des douanes quant au choix des emplacements les plus avantageux pour l'établissement des bureaux, où il n'en existe pas encore ; vous exigerez aussi que les percepteurs et les officiers de marine résident dans un rayon rapproché du bureau de la douane.

6. Tous les trois mois, et plus souvent si l'occasion vous le permet, vous transmettrez aux commissaires de Notre trésorerie où à Notre grand trésorier et à Nos commissaires des douanes de Londres, une liste de tous les navires marchands qui se trouvent dans les limites de votre gouvernement, suivant la formule ci-annexée, ainsi qu'une liste des cautionnements obtenus en vertu des divers actes ci-dessus mentionnés ; vous exigerez de chaque patron, lors de son acquit à la douane, un connaissement ou une description complète de sa cargaison suivant la formule ci-annexée ; vous Nous la transmettrez, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, dès que vous le pourrez après l'expiration du trimestre ; Nous voulons que vous donniez à nos instructions sur ce point une attention spéciale et que vous veilliez à ce que les divers officiers et fonctionnaires s'y conforment strictement.

7. L'inspecteur général des douanes dans votre gouvernement devra avoir accès aux dits cautionnements ainsi qu'aux livres où ils sont enregistrés ou devraient l'être, afin qu'il puisse véritier s'ils sont régulièrement consentis et déchargés ; s'il constate qu'ils ne le sont pas, vous ordonnerez aussitôt des poursuites judiciaires.

8. Vous ne sanctionnerez nulle loi de l'Assemblée et ne tolérerez dans votre gouvernement de coutume contraire aux actes du parlement ci-dessus cités ou à ceux qui pourront être adoptés par la suite relativement à Nos plantations d'Amérique.

9. Vous aiderez et soutiendrez les percepteurs et autres fonctionnaires de Nos douanes, nommés où à être nommés par Nos commissaires des douanes de ce royaume, en vertu de l'autorité et sous la direction des commissaires de Notre trésorerie ou de Notre

(1) Voir la note, page 19.
(2) Voir la note page 19.

grand trésorier, ainsi qu'aux fonctionnaires de la cour de vice-amirauté dans votre gouvernement nommés ou à être nommés par le grand-amiral de la Grande-Bretagne ou par les commissaires chargés d'en exercer les fonctions ou encore par vous-même ou Notre commandant en chef provisoire en qualité de vice-amiral dans l'étendue de votre gouvernement ; vous aiderez ces fonctionnaires de Notre amirauté et de Nos douanes à faire observer les divers actes du parlement ci-dessus cités et vous ferez poursuivre tous ceux qui leur résisteront ou qui les embarrasseront dans l'accomplissement de leur devoir.

10. Attendu que Nos commissaires chargés de percevoir douze sous sur le salaire mensuel des marins pour Notre hôpital royal de Greenwich, conformément à la loi adoptée à cette fin, ont établi dans les ports extérieurs, des percepteurs pour percevoir cette contribution, vous aiderez et soutiendrez dans l'accomplissement de cette tâche les percepteurs agissant dans les limites de votre gouvernement.

11. Vous veillerez à ce que dans toute action, poursuite ou procédure relative aux importations ou exportations intentée devant un tribunal dans votre gouvernement, au sujet de droits de douane, de confiscation de navires ou de marchandises illégales, le jury ne se compose que de personnes originaires de la Grande-Bretagne ou d'Irlande, ou de quelqu'une de Nos plantations et qui jouissent des privilèges de sujets britanniques.

12. Vous ferez de temps à autre connaître à Nos commissaires des douanes les négligences, manquements, fraudes ou délits dont Nos fonctionnaires des douanes dans votre gouvernement auront pu se rendre coupables ; vous les renseignerez sur ce qui vous semblera devoir leur être utile, concernant les actes ci-dessus et généralement sur tous les points qui pourront affecter Nos revenus dont ils auront la charge.

13. Sur constatation que le propriétaire d'une île ou d'une terre quelconque en Amérique, soit en vertu d'une charte, de lettres patentes ou d'un autre titre, en aura dispos sans Notre consentement ou celui de Nos héritiers ou successeurs, obtenu par arrêté en éconseil, en faveur de quelqu'un qui n'est pas de Nos sujets originaires de la Grande Bretagne, d'Irlande ou de Nos plantations d'Amérique, vous devrez Nous en avertir, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et en aviser aussi les commissaires de Notre trésorerie ou le grand-trésorier de la Grande-Bretagne.

14. Attendu que malgré les nombreuses et sages lois destinées à empêcher la fraude dans le commerce des plantations, il existe encore de très graves abus au détriment de ce commerce, soit par suite de l'insuffisance du cautionnement ou de l'insolvabilité des cautions, soit par la négligence ou la connivence de Nos gouverneurs, qui devraient faire poursuivre ceux qui ne remplissent pas leurs obligations ; avis vous est par les présentes donné que Nous considérons la stricte et ponctuelle observance de ces diverses lois, d'une telle importance que pour le bien-être des plantations et le développement de leur commerce, ainsi que pour le bien de ce royaume et l'accroissement du revenu de Nos douanes, que si Nous apprenions que par votre faute ou votre négligence volontaire, ces lois ne sont pas observées, vous seriez tenu pour coupable de les avoir violées ; en ce cas, c'est Notre volonté et Notre intention arrêtées de destituer de ses charges Notre commandant en chef qui aura ainsi failli, et de lui imposer l'amende de mille livres fixée par l'acte sept et huit, Guillaume III, chapitre 22, ainsi que toutes les autres amendes, confiscations, peines et pénalités dont il pourra devenir passible en vertu des actes du parlement, maintenant en vigueur ou autrement—Il recevrait en outre de rigoureux témoignages de Notre profond déplaisir.

(Suivent les mêmes formules qu'aux pages 22 et 23).

Ordres et instructions à Notre fidèle et bien-aimé, Sir Henry James Craig, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province de la Nouvelle-Ecosse, de Nos îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton et des territoires attenants et en son absence aux lieutenants-gouverneurs ou aux commandants en chef provisoires des dites provinces et îles. Données à Notre cour à St-James, le 29e jour d'août 1807, dans la 47e année de Notre règne.

Les instructions qui suivent sont identiques à celles adressées à la même date, à Sir James Henry Craig, gouverneur en chef du Bas-Canada.

(Registre du Colonial Office) 1801-1811. (Contenue dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 5 janvier 1809.)

INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES à Notre fidèle et bien aimé, Sir James Henry Craig K.B., Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, en Amérique, et en son absence à Notre lieutenant-gouvernenr ou commandant en chef provisoire de Notre province du Bas-Canada. Données à Notre cour à St-James, le 6e jour de janvier 1809, dans la 49e année de Notre règne.

Attendu que par l'article 34 de Nos instructions à Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, en date du 29e jour d'août 1809, Nous vous avons enjoint de ne point ordonner d'arpentage avant que la personne ou les personnes demandant des concessions de terres aient, outre les serments ordinaires requis par la loi, fait et signé en la présence de Notre dit gouverneur, lieutenant-gouverneur ou commandant provisoire, ou de son représentant nommé à cette fin, la déclaration qui y est mentionnée ; et attendu qu'on Nous a représenté que dans certains cas, des personnes ayant obtenu des concessions de terre dans la dite province n'ont pu, par suite de force majeure, se présenter dans la province devant les commissaires chargés, d'après Nos dites instructions, de recevoir les serments et déclarations prescrits pour les concessionnaires des terres vacantes de la couronne dans le Bas-Canada, Nous voulons, nonobstant ce que contient le dit article 34 de Nos instructions, du 29 août 1807, que dans tous les cas ou Nous accorderons un permis spécial à cette fin, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, le gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou administrateur provisoire soit autorisé et par les présentes Nous l'autorisons, de l'avis et du consentement du conseil, à dispenser ces concessionnaires du serment et de la déclaration ci-dessus mentionnés, comme devant être faits devant des commissaires nommés dans la province à cette fin ; et que les concessions accordées à ces personnes soient néanmoins régulièrement confirmées.

G. R.

(Registre du Colonial Office) 1801-1811. Pour et au nom de Sa Majesté George P. R.

INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES à Notre fidèle et bien-aimé, Sir James Henry Craig, K.B.K.C., Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut et du Bas-Canada, en Amérique, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou commandant en chef provisoire de Notre province du Bas-Canada. Données à Notre cour à Carleton House, le 31e jour de mai 1811, dans la 51e année de Notre règne.

Sir James Henry Craig, K.B.
Instructions additionnelles.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 11, du 31 mai 1811

Attendu que par l'article 4 de Nos instructions générales, en date du 29e jour d'août 1807, Nous avons nommé certaines personnes dont les noms sont mentionnés, membres du Conseil exécutif de Notre province du Bas-Canada, Nous révoquons et annulons par les présentes le dit article quatre de Nos instructions concernant ces nominations et il Nous plaît de constituer et de nom Gordon Drummond, écr., major général de Nos forces dans Notre dite province, Jonathan Sewell, écr.,

On ne mentionne pas de noms dans l'article 4 des instructions de Craig, du 29 août 1807. Voir page 27.

Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de la dite province, Jacob Lord évêque de Québec, Thomas Dunn, P. R. de St-Ours, François Baby, James McGill, James Monk, P. A. Debonne, John Young et Jenkin Williams, écrs., membres du Conseil exécutif de Notre dite province du Bas-Canada.

G. P. R.

Pour et au nom de Sa Majesté,
George P. R.

(Registre du Colonial Office, 1811-1816).

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé, Sir George Prevost, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à Carleton House, le 22e jour d'octobre 1811, dans la 51e année de Notre règne.

(Ces instructions sont identiques à celles envoyées à sir J. H. Craig, le 29 août 1807, (voir page 26 et seq.) excepté l'article 4 où l'on donne les noms de ceux qui formeront le Conseil exécutif, comme suit :)

(Le nom de James McGill est omis dans les instructions de Drummond.)

Jonathan Sewell, écr., Notre juge en chef, ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob Lord évêque de Québec, Thomas Dunn, P. R. de St-Ours, François Baby, (James McGill) James Monk, P. A. Debonne, John Young et Jenkin Williamson (sic) (Williams) écrs.

(Les instructions commerciales à Sir George Prévost sont identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig, voir page 26 et seq.)

Pour et au nom de Sa Majesté.

GEORGE P. R.

(Colonial Office, Bas-Canada, 1814-1835).

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé Gordon Drummond, écr., lieutenant général de Nos armées, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre province du Bas-Canada. Données à Notre cour à Carleton House, le 29e jour de décembre 1814, dans la cinquante-cinquième année de Notre règne.

(Ces instructions sont identiques à celles envoyées à Sir James Craig, le 29 août 1807 (voir page 27 et seq.) et à Sir G. Prévost, le 22 octobre 1811, excepté que le nom de James McGill est omis dans l'article 4, et que les articles 72-75 sont omis entièrement.)

Pour et au nom de Sa Majesté.

GEORGE P. R.

Lt.-général Sir John Coape Sherbrooke, G. C. B.

Instructions.

(Colonial Office du Bas-Canada. Commissions et instructions, 1814-1835.)

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé, Sir John Coape Sherbrooke, chevalier Grand'Croix du très honorable ordre militaire du Bain, lieutenant-général de Nos forces, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à Carleton House, le 26e jour de mars 1816, dans la cinquante-sixième année de Notre règne.

(Instructions identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807 (voir page 26 et seq.) excepté que dans l'article 4 on donne les noms de ceux qui formeront le Conseil exécutif, comme suit) :

Jonathan Sewell, Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob Lord évêque de Québec, Thomas Dunn, Paul Roc de St-Ours, François Baby, James Monk, Pierre Amable de Bonne, John Young et Jenkin Williams, écuyers.

(Les instructions commerciales de Sherbrooke, du 26 mars 1816, sont identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807, voir page 40 et seq.)

Colonial Office B. C. Commissions et instructions. 1814–1835. Dans la dépêche du secretaire d'Etat 21 mai 1818.

Instructions au duc de Richmond pour le Bas-Canada, en date du 9 mai 1818.

Ces instructions sont identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807 ; les noms des personnes qui formeront le Conseil exécutif sont donnés comme suit :

4e Article. Jonathan Sewell, écuyer, Notre juge en chef, ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob Lord évêque de Québec, Thomas Dunn, François Baby, James Monk, John Young, Jenkin Williams, John Richardon, James Irvine et A. Louis Juchereau Duchesnay, écuyers.

(Les instructions commerciales au duc de Richmond, du 9 mai 1818, sont les mêmes que celles envoyées à sir J. H. Craig, le 29 août 1807.)

Au lieutenant général Comte de Dalhousie, K.G.C.B.

GEORGE R.

Instructions.

Colonial Office Bas-Canada Commisions et instructions, 1814–1835.

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller George, comte de Dalhousie, pair d'Ecosse dans Notre Royaume-Uni, chevalier grand'-croix du très honorable ordre militaire du Bain, lieutenant général de Nos forces, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant gouverner ou au commandant en chef pro visoire de la dite province. Données à Notre cour à Carleton House, le 13e jour d'avril 1820, dans la première année de Notre règne.

Ces instructions sont identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807 ; dans l'article 4 on donne les noms de ceux qui formeront le Conseil exécutif comme suit ;—

Jonathan Sewell, écuyer, Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob, Lord évêque de Québec, François Baby, James Monk, Jenkin Williams, John Richardson, James Irvine, et A. Louis Juchereau Duchesnay, écuyers.

(Les instructions commerciales au comte de Dalhousie, du 13 avril 1820, sont identiqes à celles adressées à Craig, le 29 août 1807).

GUILLAUME R.

C. O. B. C. 1814-1835
(aussi H.C. 1816-1839.)
Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 2 mars 1835.

INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES à Notre très fidèle et bien-aimé Matthew, Lord Aylmer, chevalier commandeur de l'ordre militaire très honorable du Bain, lieutenant général de Nos forces, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à St. James, ce 8e jour de février 1835, dans la 5e année de Notre règne.

Attendu que par Notre commission sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster le vingt-quatrième jour de novembre 1830, vous constituant et nommant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada et de Notre province du Bas-Canada dans l'Amérique du nord, Nous avons ordonné, entre autres choses, que s'il vous arrivait de mourir ou de vous absencer de Nos dites provinces du Haut-Canada ou du Bas-Canada ou de l'une d'entre elles, avant que Nous eussions nommé un lieutenant-gouverneur pour ces provinces ou que Nous eussions désigné une autre personne pour administrer les dites provinces, que l'officier supérieur commandant Nos forces dans Notre dite province du Haut-Canada ou dans Notre dite province du Bas-Canada se charge du gouvernement et de l'administration de cette province. Cet officier et ceux qui lui succéderont à la tête de Nos forces, devront se conformer à Notre dite commission et aux instructions qui l'accompagnent pour chaque province respectivement, exercer les pouvoirs et l'autorité qui leur sont confiés de la même manière et aux mêmes fins que le fait ou doit le faire Notre capitaine général et gouverneur en chef, et ce, pendant la durée de votre absence et jusqu'à votre retour ou du moins jusqu'à ce que Nous leur fassions connaître Notre volonté.

Attendu que par Notre dite commission Nous vous enjoignons de remplir exactement les devoirs de la charge que Nous vous avons confiée, conformément aux pouvoirs et à l'autorité dont vous êtes revêtu en vertu de Notre dite commission, de l'acte du parlement qui y est particulièrement mentionné, des instructions envoyées au comte de Dalhousie, Notre ex-capitaine général et gouverneur en chef de Nos dites provinces, et de celles qui peuvent vous être envoyées par la suite ; attendu que dans les dites instructions adressées au comte de Dalhousie, on détermine le mode de succession au sujet de l'administration provisoire de Notre province du Haut-Canada et de Notre province du Bas-Canada dans certaines éventualités que prévoient les dites instructions ; et attendu que ces instructions, en autant qu'elles concernent l'administration provisoire des provinces, sont incompatibles avec Notre dite commission et contraires à sa teneur, Nous révoquons et annulons par les présentes cette partie de Nos instructions au comte de Dalhousie, concernant l'administration provisoire de Nos dites provinces ou de l'une d'entre elles ; et Nous voulons que la disposition ci-dessus mentionnée de Notre dite commission, relative à l'administration provisoire des dits gouvernements soit entièrement et strictement observée et suivie.

GUILLAUME R.

Instructions
au comte Amherst,
en date du 2 avril 1835.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat, 12 avril 1835.

(Identiques à celles adressées à Amherst, gouverneur du Haut-Canada. Voir vol. H. C. Instructions aux gouverneurs).

Instructions au
comte de Gosford,
Gouverneur et commandant en chef
du Haut et du Bas-Canada.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat, 17 juillet, 1835.

(Les mêmes que celles envoyées à Gosford, gouverneur du Haut-Canada. Voir vol..... Instructions aux gouverneurs H. C.)

VICTORIA R.

Le comte de Gosford est autorisé à constituer en corporation les évêques catholiques du diocèse de Montréal, Bas-Canada.

Colonial Office Bas-Canada 1835-39. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 30 déc. 1837.

Instructions additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada en Amérique, ou en son absence au lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre chateau à Windsor, le 30e jour de décembre 1837, dans la première année de notre règne.

Attendu que par une pétition, en date du premier jour de mai 1837, le révérendissime J. J. Lartigue, évêque du diocèse catholique de Montréal, dans l'Amérique septentrionale, a porté à la connaissance de Notre royal prédécesseur feu Sa Majesté, le roi Guillaume IV, que le siège qu'il occupe à été, pour toutes fins spirituelles et ecclésiastiques, érigé en un évêché distinct, avec complète juridiction ecclésiastique.

Que par la dite supplique on prie Sa Majesté de vouloir bien accorder des lettres patentes constituant le dit J. J. Lartigue et ses successeurs, évêques du dit diocèse catholique de Montréal, dans le Bas-Canada, en un corps politique et incorporé jouissant de tous les droits et privilèges appartenant de par la loi aux corps ainsi constitués.

Que par ces lettres patentes la cathédrale de Saint-Jacques, à Montréal, ainsi que ses terres, ténements, édifices et dépendances, de même que les biens et les propriétés que l'évêque catholique de Montréal pourrait subséquemment acquérir pour le compte du dit siège épiscopal pour l'entretien du dit évêque, de ses coadjuteurs et successeurs, le parachèvement et l'entretien de la dite cathédrale de Saint-Jacques, l'entretien des prêtres et autres ecclésias-

tiques desservant dans la dite cathédrale, de même que pour l'entretien des professeurs, des élèves du séminaire diocésain, et des missions indiennes du diocèse, des immigrants et autres personnes incapables de payer la dîme et les redevances ecclésiastiques légitimes, soient déclarés la propriété du dit évêque en main morte.

A la condition que toute la propriété ainsi possédée en main morte et celle qui sera par la suite légalement acquise par le dit siège épiscopal ne dépassera pas une valeur annuelle de deux mille livres sterling, en sus et à l'exclusion de la cathédrale de Saint-Jacques, de ses édifices et dépendances ci-dessus mentionnés, et que ces propriétés et ces revenus soient transmis aux successeurs du dit évêque catholique de Montréal en vertu de ce titre et aux mêmes fins lors de chaque vacance et accession successives, en vertu des dites lettres patentes sans qu'un autre acte soit nécessaire pour la transmission ou l'aliénation de ces propriétés et de ces revenus.

Attendu aussi que le révérendissime évêque du diocèse catholique de Québec et son coadjuteur le révérendissime évêque catholique de Sidyme, ont approuvé et appuyé cette supplique présentée à feu Sa Majesté, il Nous a gracieusement plu, après mûre délibération, d'y faire droit.

Nous vous autorisons donc par les présentes et Nous vous ordonnons à vous Archibald, comte de Gosford, d'apposer ou de faire apposer le grand sceau de Notre province du Bas-Canada aux lettres patentes qui seront accordées par Nous et en Notre nom, constituant le dit J. J. Lartigue et ses successeurs évêques du dit diocèse catholique de Montréal en un corps politique tant en fait qu'en droit et à perpétuité aux fins ci-dessus ; Nous vous autorisons de plus de lui accorder pour Nous et en Notre nom le pouvoir de posséder en main morte la dite église cathédrale de Saint-Jacques, les édifices et les terrains qui en dépendent et autres terres et propriétés ne dépassant pas la valeur annuelle fixée par lui, à être détenus par lui pour les fins indiquées avec droit de succession comme ci-dessus. Nous vous autorisons par les présentes à insérer dans les dites lettres patentes toutes les clauses, conditions et dispositions qui seront nécessaires pour donner entier effet à Nos gracieuses intentions en faveur du dit évêque du siège catholique de Montréal et de ses successeurs. Et pour tout ce qui est ici déclaré les présentes feront foi

VICTORIA R.

Instructions autorisant le gouverneur à nommer des conseillers spéciaux.

Colonial Office Bas-Canada 1835-1839.

Dans la dépêche du sec. d'Etat n° 28, 19 fév. 1838.

Instructions à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour, au palais de Buckingham, ce quinzième jour de février, dans la première année de Notre règne.

Attendu que Notre prédécesseur royal, feu Sa Majesté, le roi Guillaume IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 1er jour de juillet 1835, dans la 6e année de Son règne, vous a constitué et nommé capitaine général et gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, et qu'Il vous a par les mêmes lettres patentes enjoint et ordonné d'accomplir fidèlement tous les devoirs de votre charge, suivant les pouvoirs et l'autorité qui vous sont accordés par les dites lettres patentes et par les instructions sous le seing et le sceau royal qui vous furent alors remises, ainsi que d'après les autres pouvoirs et instructions qui pourraient vous être envoyés par la suite sous le sceau et le seing royal

ou par arrêté de feu Sa Majesté en Son Conseil privé ou par l'un des principaux secrétaires d'Etat de feu Sa Majesté.

Attendu que par un acte adopté dans la première année de Notre règne, intitulé : *An Act for making temporary provision for the Government of Lower Canada* (1) il fut, entre autres choses décrété qu'il Nous sera loisible, par une commission ou des commissions accordées de temps en temps sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni ou par des instructions sous Notre seing et Notre sceau et avec l'avis de Notre Conseil privé de constituer un conseil spécial pour les affaires de Notre dite province du Bas-Canada et à cette fin de nommer ou d'autoriser le gouverneur de Notre dite province à nommer les conseillers spéciaux que nous croirons nécessaires et de prendre les mesures que Nous croirons requises pour le renvoi, la suspension ou la démission de tous ou de chacun de ces conseillers.

Sachez donc que, conformément aux pouvoirs dont Nous sommes revêtus par le dit acte et d'après l'avis de Notre conseil privé, Nous avons cru devoir constituer sous Notre seing et Notre sceau et par les présentes instructions Nous constituons ce conseil spécial pour les affaires du Bas-Canada ; à cette fin Nous vous autorisons par les présentes à nommer au moins cinq conseillers spéciaux pour les fins du dit acte.

Nous voulons néanmoins que vous ne choisissiez et Nous vous ordonnons par les présentes de ne choisir pour vos conseillers spéciaux d'après Nos instructions et conformément au dit acte, que des personnes d'une loyauté éprouvée, de bonnes mœurs, âgées de vingt-un ans révolus, et de Nos sujets originaires de Notre royaume ou régulièrement naturalisés ; Nous voulons que tous et chacun des dits conseillers puissent à leur gré se démettre de leurs charges et qu'il vous soit permis, pour toute cause qui vous paraîtra bonne et suffisante, de suspendre chacun d'entre eux, Nous réservant le pouvoir lorsque Nous le jugerons à propos, de renvoyer tous ou chacun de ces conseillers.

VICTORIA R.

Le comte de Durham,
etc., etc., etc.,
Instructions.

Colonial Office Bas-Canada, 1835-1839.
Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 3 avril 1838.

Les instructions au comte de Durham, du 2 avril 1838, sont identiques à celles qui lui sont adressées en qualité de gouverneur du Haut-Canada. Voir vol H.C.

Le comte de Durham,
etc., etc., etc.,
Instructions additionnelles.

Colonial Office Bas-Canada 1835-1839.
Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 21 avril 1838

INSTRUCTIONS additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller John George, comte de Durham, chevalier grand'croix de l'ordre très-honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre château à Windsor, ce 13e jour d'avril 1838, dans la première année de Notre règne.

La teneur de ces instructions est identique à celle des instructions adressées au comte de Gosford, le 15 février 1838. Voir ce volume, page 48.

VICTORIA R.

(1). Un acte à l'effet d'adopter des mesures temporaires à l'égard du gouvernement du Bas-Canada.

Sir John Colborne G.C.B.,
etc., etc., etc.,
Instructions.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 12 décembre 1838.

Ces instructions à sir John Colborne, en date du 13 décembre 1838, sont identiques à celles qui lui sont adressées en qualité de gouverneur du Haut-Canada. Voir vol. H.C.

Instructions additionnelles à sir J. Colborne, en date du 13 décembre 1838, identiques à celles adressées au comte de Gosford, le 15 février, 1838, voir ce vol. page 48. Identiques aussi à celles adressées au comte de Durham, le 13 avril 1838.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 7 septembae 1839.

Instructions générales adressées au très-honorable C. P. Thomson, en date du 7 septembre 1839. Voir H. C. vol.
Aussi instructions additionnelles à la même date.

TRANSCRIPTION DES REGISTRES DU COLONIAL OFFICE

HAUT-CANADA

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

1791-1839

Du Colonial Office, Londres.

GEORGE R.

Instructions du ColonialOffice Québec, 1786-1791.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada. Données à Notre cour à St. James, le 16e jour de septembre 1791, dans la trente-neuvième année de Notre règne.

1. Avec Nos présentes instructions vous recevrez Notre commission sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, vous constituant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada dont les bornes sont indiquées par Notre dite commission. Quant à cette partie de la charge que Nous vous confions concernant la province du Haut-Canada, vous prendrez en mains le gouvernement de la dite province, et vous remplirez tous les devoirs concernant votre commandement selon les pouvoirs et conformément à l'autorité de Notre commission donnée sous le grand sceau de la Grande-Bretagne et du statut de la présente année de Notre règne que cite cette commission; vous vous conformerez aussi à Nos présentes instructions et à celles que vous pourrez recevoir par la suite sous Notre sceau et notre seing ou par Notre arrêté en Conseil privé.

2. Vous ferez lire et publier avec la solennité requise Notre dite commission devant les membres de Notre Conseil exécutif, puis vous prêterez et ferez prêter à chacun des membres de Notre dit Conseil exécutif les serments requis par la loi de la première année du règne de feu Sa Majesté, le roi George I, intitulée :—"*An Act for the further security of His Majesty's Person and Government, and the Succession of the Crown in the Heirs of the late Princess Sophia, being Protestants; and for extinguishing the hopes of the pretended Prince of Wales, and his open and secret Abettors,*" (1) tel que modifié et expliqué par la loi de la sixième année de Notre règne, intitulée :—"*An Act for altering the Oath of Abjuration and the Assurance and for amending so much of an Act of the seventh year of her late Majesty Queen Anne, intituled: 'An Act for the Improvement of the Union of the two Kingdoms, as after the time therein limited requires the delivery of certain Lists therein mentioned to Persons indicted of High Treason or Miss prision*

(1) Loi destinée à assurer à l'avenir la protection de la personne et du gouvernent de Sa Majesté, et à garantir la succession à la couronne aux héritiers de feu la princesse Sophia, s'ils sont protestants, et à mettre fin aux espérances du prétendu prince de Galles et de ses partisans avoués ou secrets.

of Treason :" (1) vous ferez et signerez et vous devrez exiger des membres du dit Conseil exécutif qu'ils fassent et signent la déclaration mentionnée dans l'acte du parlement de la vingt-cinquième année du règne du roi Charles II, intitulé : "*An Act for preventing the Dangers which may happen from Popish Recusants*" (2) vous prêterez serment, ainsi que chacun des membres du dit conseil, d'accomplir fidèlement les devoirs de vos charges respectives et d'administrer la justice avec impartialité ; vous prêterez enfin le serment requis par l'acte des années septième et huitième du règne du roi George III, par lequel les gouverneurs des plantations s'engagent à n'épargner aucun effort pour faire observer les lois s'appliquant aux dites plantations.

3. Vous exigerez les serments ci-dessus de toutes les personnes, sauf celles ci-après mentionnées, qui seront nommées pour exercer des charges ou des emplois rétribués dans Notre dite province, avant leur entrée en fonctions ; elles devront aussi souscrire et signer la déclaration mentionnée dans l'acte ci-dessus cité de la vingt-cinquième année du règne du roi Charles II. Mais lorsque quelqu'un de ces emplois ou charges dans Notre dite province du Haut-Canada sera confié à un de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, vous ferez prêtez à celui-c ile serment prescrit par l'acte du parlement de la 14e année de Notre règne, intitulé : *An Act for making more effectual provision for the province of Quebec in North America*, (3) ainsi que le serment d'office ordinaire, au lieu de tous les autres serments du test.

4. Attendu que Nous avons cru devoir établir un Conseil exécutif pour vous assister et pour assister Notre lieutenant-gouverneur ou toute autre personne chargée de l'administration de Notre dite province du Haut-Canada, Nous constituons et nommons par les présentes, les personnes ci-dessous désignées pour former le Conseil exécutif de Notre dite province, savoir : William Osgoode, William Robertson, Alexander Grant et Peter Russell, écuyers. Et attendu que par une ordonnance édictée dans la province de Québec, le gouverneur et le conseil de la dite province sont constitués en un tribunal d'appel de juridiction civile pour entendre certaines causes ; et attendu que par un acte de la présente année de Notre règne, il est déclaré que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou la personne administrant la dite province, avec le dit Conseil exécutif, formeront un tribunal de juridiction civile dans Notre dite province pour entendre en appel les mêmes causes, de la même manière et suivant la même procédure, avec réserve du même droit d'appel, tel que la chose se pratiquait, avant l'adoption de la loi ci-dessus, par le gouverneur et le conseil de Québec. Afin de donner effet au dit acte, chaque fois que la demande vous en sera faite, dans les poursuites au civil jugées par les tribunaux de droit coutumier, vous permettrez que ces causes soient portées en appel devant vous et le Conseil exécutif de Notre dite province du Haut-Canada, suivant la règle prescrite par le dit acte, car telle est Notre volonté ; à cette fin vous émettrez des brefs d'appel, autant que possible dans la forme usitée avant l'adoption du dit acte, citant les parties devant vous et devant le Conseil exécutif, et vous procéderez à l'audition et à la décision des dits appels. Ceux des membres du Conseil exécutif qui auront rempli les fonctions de juges au tribunal dont la décision sera portée devant Notre capitaine général et Notre dit Conseil exécutif, ne seront pas admis à voter sur le dit appel ; mais ils pourront assister à l'audience et expliquer les motifs de leur décision. Ne seront susceptibles d'appel que les causes pour une valeur excédant la somme de trois cents livres sterling et l'appelant devra fournir caution pour le paiement des frais au cas où le jugement serait confirmé. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite du jugement rendu par vous et le dit Conseil exécutif il lui sera loisible d'en appeler à Nous en Notre conseil privé, car telle est Notre volonté et Notre bon plaisir ; pourvu toutefois que la valeur en litige excède la somme de cinq cents livres sterling, que l'appel soit demandé dans les quatorze jours qui suivront le jugement, que l'appelant fournisse bonne caution de poursuivre effectivement l'appel, de se conformer au jugement et de payer les frais et dépens accordés par Nous au cas où le jugement rendu par vous et le Conseil exécutif serait confirmé. Néanmoins, lorsque la cause

(2) Acte pour prévenir les dangers qui sont à craindre de la part des récusants papistes.
(3) Loi à l'effet d'adopter des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord.

aura pour objet la perception de droits ou de deniers à Nous payables, d'honoraires d'office, de rentes annuelles, ou lorsqu'il s'agira de perception de droits éventuels, vous et le dit Conseil exécutif devrez permettre qu'on en appelle à Nous en Notre Conseil privé, même lorsque la valeur en litige sera moindre que le montant susmentionné et de plus, Nous voulons que dans toutes les causes dont vous devrez d'après vos instructions, permettre l'appel devant Nous en Notre Conseil privé, l'exécution du jugement soit suspendue jusqu'à la décision finale sur le dit appel, à moins que l'intimé ne donne bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu par suite de tel décret ou jugement, si en vertu du jugement final, le jugement rendu par vous et le Conseil est cassé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourra aussi être porté devant Nous dans tous les cas d'amende imposée pour des délits, pourvu que cette amende soit de cent livres sterling ou plus, et que l'appelant donne au préalable bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement cet appel et de satisfaire à la condamnation si la sentence de votre gouvernement est confirmée.

5. Afin que Nous puissions toujours être renseigné quant aux noms et au caractère des personnes aptes à remplir les vacances qui peuvent se produire dans Notre dit Conseil exécutif, vous Nous transmettrez, le cas échéant, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les noms de trois personnes domiciliées dans la dite province du Haut-Canada qui vous paraîtront pouvoir le mieux remplir la charge de conseiller exécutif, et vous Nous transmettrez des renseignements sur leur caractère.

6. En faisant le choix des personnes que vous proposerez pour siéger dans Notre Conseil exécutif et pour exercer les principales charges, soit celles de juges, d'assistants, de juges de paix ou pour remplir d'autres fonctions attachées à l'administration de la justice, vous aurez soin de ne désigner que des hommes de bonnes mœurs, bien disposés envers Notre gouvernement et possédant les aptitudes requises pour exercer leurs fonctions respectives.

7. Comprenant qu'il est nécessaire d'obliger les membres de Notre Conseil exécutif à l'assiduité requise et afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du manque de *quorum* dans Notre dit Conseil, pour expédier les affaires au fur et à mesure, nous voulons que si l'un de Nos conseillers exécutifs domicilié dans Notre dite province s'absente pendant plus de six mois sans votre permission sous votre seing et sceau ou pendant une année sans Notre permission donnée sous Notre signature royale, son siège au Conseil exécutif devienne immédiatement vacant. Et Nous vous enjoignons par les présentes de faire connaître sur ce point Notre volonté royale aux différents membres de Notre dit Conseil exécutif; qu'elle soit inscrite comme règle permanente dans lesregistres du conseil de la dite province.

8. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de vous assister dans tout ce qui concerne Notre service, vous devrez communiquer aux conseillers celles de Nos instructions dans lesquelles il est question de leur avis; vous pourrez aussi, de temps en temps, leur faire connaître d'autres parties de nos instructions lorsque vous jugerez la chose utile.

9. Vous accorderez aussi aux membres de Notre dit conseil exécutif la liberté de prendre part aux débats relatifs aux questions d'intérêt public qui leur seront soumises.

10. Et attendu que Nous avons déclaré par Notre arrêté en conseil, en date du 24e jour d'août dernier, que la division de Notre dite province de Québec commencera le— jour de décembre prochain, et que dès lors, les terres et territoires qui la composent formeront deux provinces séparées appelées la province du Haut-Canada et la province du Bas-Canada; aussitôt que possible après que cette division aura été faite, et par lettres sous le grand sceau de Notre province du Haut-Canada, vous appellerez au Conseil législatif de cette province les personnes suivantes que Nous vous autorisons et enjoignons par les présentes de nommer pour faire partie de Notre Conseil législatif du Haut-Canada: William Osgoode, Richard Duncan, William Robertson, Robert Hamilton, Richard Cartwright, junior, James Munro, Alexander Grant et Peter Russell, écuyers.

11. Attendu que par l'acte ci-dessus cité, de la première année de Notre règne, il est déclaré que les sièges de Nos conseillers législatifs deviendront vacants dans certains cas mentionnés par le dit acte, Nous voulons que si quelque membre de Notre dit Conseil légis-

latif vient à quitter Notre dite province pour résider en dehors de celle-ci, vous Nous en avisiez aussitôt que possible par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat. Si un de Nos dits conseillers s'absente avec votre permission ou avec celle de Notre lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef provisoire de la dite province, vous Nous le ferez aussi savoir ; chaque fois que vous apprendrez que l'un de Nos conseillers législatifs a prêté serment d'allégeance ou d'obéissance à un prince étranger ou à une puissance étrangère ou qu'il a été trouvé coupable de trahison devant un tribunal dans Nos domaines, vous Nous en avertirez également, afin que Nous adoptions à son égard les mesures qui Nous paraîtront requises. Et vous veillerez avec un soin particulier à ce que l'on observe les prescriptions du dit acte quant à ceux qui peuvent légalement devenir membres du dit conseil, à ceux qui ne le peuvent pas et à leur maintien dans leurs fonctions.

12. Quant à la mise en vigueur de cette partie des pouvoirs dont vous êtes investi par Notre commission et en vertu du dit acte, relative à la sanction que vous devez accorder ou à refuser en Notre nom, aux projets de loi adoptés par le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée ou à la réserve de ces projets de loi jusqu'à ce que Notre volonté royale à leur sujet soit connue, Nous voulons que vous observiez soigneusement les règles et les instructions qui suivent :—

La formule de rédaction des dites lois, statuts et ordonnances sera préparée par Nous, Nos héritiers et successeurs, par, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre province du Haut-Canada, constitués et réunis en vertu et sous l'autorité de l'acte du parlement de la Grande-Bretagne, intitulé : "*An Act to repeal certain parts of an Act passed in the fourteenth year of His Majesty's Reign, intituled : An Act for making more effectual Provision for the Governement of the Province of Quebec in North America and for making further provision for the Government of the said Province*", (1) et vous ne sanctionnerez en Notre nom nul projet de loi autrement rédigé.

Une loi spéciale sera préparé pour chaque sujet particulier et il ne faudra pas condenser dans un même projet de loi des matières qui n'auront pas de rapports entre elles.

Dans les actes et ordonnances on n'insérera aucune clause étrangère au sujet que comporte le titre et nulle clause permanente ne sera insérée dans une loi temporaire.

Nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, conservée, rétablie ou révoquée en termes vagues ou généraux ; mais le titre et la date de telle loi ou ordonnance devront être clairement inscrits sur la partie revêtue de la sanction législative.

Vous refuserez de sanctionner toute loi ou ordonnance relative à la propriété privée, adoptée sans une clause sauvegardant Nos droits et ceux de Nos héritiers et successeurs, ainsi que les droits de toute personne et de tout corps politique et incorporé, à l'exception de ceux mentionnés dans cet acte ; et chaque fois qu'on adoptera une loi ou une ordonnance sans cette restriction, vous la réserverez pour que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir.

Dans toutes les lois ou ordonnances dont le but est de prélever des deniers, d'imposer des amendes, des confiscations et des pénalités il sera déclaré en termes précis que ces montants Nous sont accordés et dévolus, à Nous et à Nos héritiers et successeurs, pour le service public de la dite province et le maintien de son gouvernement tel que prescrit par la dite loi ; et une clause sera insérée à l'effet que, par l'entremise des commissaires de Notre trésorerie, conformément au mode que Nous prescrirons, il Nous sera rendu compte de l'emploi de ces deniers, suivant les disposition de la dite loi.

13. Et attendu que par Notre dite commission, Nous vous accordons pleins pouvoir et autorité, conformément à Nos présentes instructions, d'émettre des brefs de convocation et d'élection, pour convoquer le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Notre dite province du Haut-Canada ; et que, pour l'élection des députés à l'Assemblée législative de Notre dite province, Nous vous accordons également pleins pouvoir et autorité de proclamer la division de Notre dite province du Haut-Canada en districts, comtés et circonscriptions de villes et de cantons, et de déterminer le nombre de représentants que devra choisir chacun de ces districts, comtés et circonscriptions de ville et de cantons ; Nous voulons que vous édictiez cette proclamation aussitôt que possible, en

(1) Loi révoquant certaines parties de l'acte de la 14e année de Sa Majesté, intitulée : "Loi à l'effet de prendre des mesures plus efficaces au sujet du gouvernement de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord et d'adopter de nouvelles dispositions à l'égard du gouvernement de la dite province.

laissant néanmoins s'écouler un délai raisonnable entre sa publication et l'émission des brefs de convocation et d'élection susmentionnés.

14. Vous nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles que vous aurez spécialement réservées pour Notre bon plaisir royal; vous aurez soin de résumer chacune clairement en marge et de l'accompagner d'observations spéciales et complètes, en mentionnant si la législation est nouvelle, si elle est déclaratoire ou explicative ou si elle révoque des lois antérieures; vous Nous ferez connaître aussi très exactement les raisons et les circonstances qui auront motivé cette législation et vous Nous transmettrez des copies lisibles des journaux et procès-verbaux des dits Conseil législatif et Assemblée législative que devront vous fournir les greffiers ou autres fonctionnaires autorisés des deux chambres.

15. Attendu qu'il est prescrit par le dit acte que certaines lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province seront soumises aux deux chambres du parlement de la Grand-Bretagne, avant de recevoir Notre sanction et que d'autres lois ainsi adoptées seront sanctionnées par Nous ou par nos héritiers et successeurs (nous réservant ainsi, de même qu'à Nos héritiers et successeurs le pouvoir exclusif d'accorder cette sanction), vous aurez soin de déclarer, dans chacun de ces cas, que vous réservez ces projets afin que Nous en avisions ; vous réserverez également pour Notre considération tout projet de loi qui vous paraîtra de nature extraordinaire ou exceptionnelle ou devoir requérir Notre attention spéciale, particulièrement les lois qui pourront affecter la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas ordinairement dans la dite province et celles qui grèveront de contributions la marine marchande ou les produits des manufactures de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

16. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique on a décrété des lois pour un laps de temps si court, qu'il nous a été impossible de leur accorder ou de leur refuser Notre assentiment royal avant leur expiration, vous ne sanctionnerez en Notre nom aucune loi dont la durée sera moindre de deux ans, excepté dans les cas de nécessité pressante ou pour des fins d'utilité temporaire et immédiate ; vous ne sanctionnerez non plus aucune loi contenant des clauses déjà rejetées par Nous, sans Notre permission expresse obtenue après Nous avoir fourni des explications complètes quant à la raison et à la nécessité d'une telle législation; ces explications devront Nous être transmises par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

17. Attendu que Nous avons cru devoir, par arrêté en Conseil privé, désavouer certaines lois adoptées dans Nos colonies et plantations d'Amérique, accordant les privilèges de naturalisation à des étrangers et le divorce à des personnes légalement unies par le saint lien du mariage. Et attendu que dans quelques-unes de Nos colonies, on a adopté des lois permettant à Nos sujets de naissance ou naturalisés de posséder et de disposer de terres, de ténements et d'autres biens fonciers, bien qu'ils eussent été octroyés à des étrangers ou acquis par ceux-ci avant leur naturalisation ; Nous vous enjoignons de ne sanctionner, sous aucun prétexte que ce soit, des projets de loi qui pourront être adoptés par le Conseil législatif et par l'Assemblée législative de la province que vous gouvernez pour décréter la naturalisation des étrangers, le divorce de personnes unies par le saint lien du mariage, ou pour établir des titres de terres ou de biens fonds concédés à des aubains ou acquis par eux avant leur naturalisation.

18. Vous émettrez des autorisations sous votre seing pour les sommes nécessaires au service public et Nous vous recommandons spécialement de tenir un compte exact des fonds perçus et dépensés ; ces comptes seront vérifiés de temps à autre par Notre Conseil exécutif et des copies attestées par vous seront transmises tous les six mois, ou plus souvent s'il y a lieu, aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier ; chaque somme perçue ou dépensée devra être distinctement indiquée et accompagnée du double des pièces justificatives, afin que l'on puisse faire l'audition de ces comptes en connaissance de cause, constater le bon emploi des revenus de Notre dite province du Haut-Canada et juger de la probabilité d'une augmention ou d'une diminution dans les divers services.

19. Attendu que par un acte de Notre parlement de la Grande-Bretagne, adopté dans la quatrième année de Notre règne, et intitulé : "*An Act to prevent Paper Bills of Credits*

hereafter to be issued in any of His Majesty's Colonies or plantations in America, being declared to be a legal tender in Payments of Money, and to prevent the legal tender of such Bills as are now subsisting, from being prolonged beyond the periods limited for calling in and sinking the same (1) il est décrété que nulle assemblée dans Nos colonies ou plantations d'Amérique ne pourra, soit par une loi, soit par une résolution ou autrement créer du papier monnaie ou émettre des lettres de crédit qui auront cours légal pour les paiements ; tout acte, arrêté, résolution ou vote ayant pour effet de créer tel papier monnaie ou d'émettre telles lettres de crédit, ou encore de prolonger le cours légal de tels effets dans quelqu'une des dites colonies ou plantations, sera nul et de nul effet. Et attendu que par un autre acte de Notre dit parlement adopté dans la treizième année de Notre règne, intitulé : " *An Act to explain and amend the above recited Act passed in the fourth year of Our Reign as aforesaid,* (2) il est décrété que les billets, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés par les créanciers de l'Etat dans quelqu'une des colonies d'Amérique, en garantie du paiement de ce qui leur est dû, peuvent être déclarés, par les assemblées générales des dites colonies respectivement, de cours légal auprès de leurs trésoreries pour le paiement des droits, des impôts ou autres redevances quelconques, dus au trésor de la dite colonie, mais dans nul autre cas. Nous vous enjoignons donc de vous conformer en tout point aux dispositions ci-dessus citées, et de ne sanctionner aucun projet qui vous sera présenté pour la création de papier monnaie ou l'émission de lettres de crédit devant avoir cours légal pour les paiements ; mais vous accorderez au contraire la sanction aux projets par lesquels les billets, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés en paiement par les créanciers de l'Etat, auront cours légal pour acquitter les impôts, droits ou autres redevances dus au trésor public.

20. Vous ne ferez remise de nulle amende ou de confiscation excédant la somme de dix livres, ni ne disposerez de bien confisqués avant d'avoir fait connaître aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier la nature de l'offense et la raison des dites amendes ou pénalités, ainsi que leur montant ou la valeur des confiscations (ce que vous devez faire sans retard), et d'avoir reçu Nos instructions à ce sujet ; vous pourrez en attendant suspendre le paiement des dites amendes et confiscations.

21. Chaque fois qu'il sera établi dans Notre dite province du Haut-Canada, une juridiction nouvelle, un tribunal, une charge, un pouvoir ou une autorité, un honoraire ou un privilège, ou qu'un fonctionnaire sera nommé, vous Nous en rendrez un compte exact par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat ; vous Nous ferez connaître aussi les dépenses, (s'il y en a) occasionnées par l'établissement de ces nouvelles cours ou charges.

22. Nous voulons en outre que les nominations aux charges de juges, juges de paix et autres qui seront nécessaires, soient faites pour un laps de temps laissé a notre bon plaisir.

23. Vous ne devrez pas suspendre de leurs fonctions les membres de Notre Conseil exécutif, ni suspendre ni destituer les juges, juges de paix, shérifs ou autres fonctionnaires ni les ministres du culte dans Notre province du Haut-Canada, sans bonne et valable cause, et vous devrez aussitôt faire connaître à l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, la cause de cette suspension ou de ce renvoi.

24. Attendu qu'on s'est fréquemment plaint de graves retards et de procédures vexatoires de la part des tribunaux de plusieurs de Nos plantations, au sérieux détriment de plusieurs de Nos bons sujets et qu'il est très important pour Notre service et pour le bien-être de Nos plantations que la justice y soit partout expéditive et efficace et qu'on supprime complètement tous les désordres, retards et pratiques injustes dans l'administration de celle-ci : Nous vous recommandons donc particulièrement, de veiller de près à ce que justice impartiale soit rendue par les tribunaux que vous êtes autorisé à présider et à ce que, dans toutes les autres cours de Notre dite province, les juges et autres préposés à l'administration de la justice, remplissent leurs fonctions sans retard ni favoritisme.

---

(1) Loi pour empêcher que le papier-monnaie qui sera émis à l'avenir dans les colonies ou plantations de Sa Majesté en Amérique ne puisse avoir cours légal pour les paiements ; et quant au papier ayant maintenant cours, pour empêcher que le délai fixé pour son retrait de la circulation ne soit prolongé

(2) Loi pour expliquer et amender celles de la 4e année de Notre règne relative au papier-monnaie et lettres de crédit.

25. Vous veillerez à ce qu'aucune cour de judicature ne soit ajournée sans cause valable et à ce qu'aucun arrêt ne soit rendu par une cour de justice, ou enregistré sans avoir été au préalable lu et approuvé en pleine audience. Vous appliquerez la même règle aux procédures de Notre Conseil exécutif du Haut-Canada, dont toutes les décisions devront être lues et approuvées par le dit Conseil avant d'être consignées sur les registres.

26. Vous veillerez à ce que tous les brefs soient émis en Notre nom dans Notre province du Haut-Canada

27. Vous aurez soin, avec l'avis et l'assistance de Notre Conseil exécutif, de faire ériger les prisons qui seront nécessaires, et vous veillerez à ce que celles qui sont construites soient entretenues de façon à mettre en sûreté les détenus.

28. Vous ne souffrirez pas qu'un substitut puisse exercer plus d'un emploi à la fois.

29. Vous ne devrez pour aucune raison, vous permettre en vertu de l'autorité dont Nous vous investissons par les présentes, ou de toute autre autorité qui vous a été déjà ou vous sera octroyée, de disposer de charge ou d'emploi qui ont été ou seront accordés sous le grand sceau de ce royaume ou qui ont été ou seront octroyés à des personnes nommées en vertu d'une autorisation accordée sous Notre seing. Si un emploi ou une charge devient vacant ou s'il vous arrive d'en suspendre le titulaire, vous Nous en avertirez sans retard par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et il vous sera permis de choisir un remplaçant intérimaire compétent jusqu'à ce que le nouveau titulaire soit nommé par Nous, ou par Nos héritiers et successeurs, sous le grand sceau de Notre royaume ou sous Notre sceau et seing, où jusqu'à ce que Nous vous transmettions de nouvelles instructions ; et Notre volonté expresse est que vous donniez un appui suffisant à Nos fonctionnaires brevetés, dans la jouissance de leurs honoraires, droits, privilèges et émoluments, tel que fixé par la loi et suivant l'interprétation de leurs divers brevets.

30. Attendu que les fonctionnaires de la douane dans Nos plantations d'Amérique se sont plaint d'être fréquemment appelés à remplir la charge de jurés et à prendre part aux parades de la milice, ce qui leur nuit dans l'exercice de leurs fonctions, Nous vous recommandons de veiller à ce que ces fonctionnaires ne soient plus appelés à siéger comme jurés, à s'enrôler dans la milice ou à exercer des charges paroissiales qui peuvent nuire à leur service, excepté dans les cas de nécessité absolue.

31. Attendu que l'établissement d'un système commode et régulier au sujet de la concession des terres de Notre domaine est le moyen le plus efficace d'assurer à la fois l'établissement rapide de Notre province du Haut-Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'acroissement de Nos revenus, Nous voulons que dans chaque cas, avant d'octroyer une concession, celui qui la demande établisse qu'il est en mesure de cultiver et d'améliorer le terrain qui lui sera concédé. Si après enquête sur la situation du requérant ou des requérants vous jugez devoir faire droit à la demande, vous enjoindrez par écrit à l'arpenteur général ou à son substitut autorisé, de faire le relevé fidèle et exact du terrain décrit dans la requête. Dans les six mois au plus tard, ce fonctionnaire devra vous remettre son rapport et y annexer un plan et une description du terrain arpenté. Sur réception de ce rapport, l'acte de concession sera dressé et devra contenir en termes formels et précis les conditions énoncées dans Nos présentes instructions. Nous voulons aussi que les dites concessions soient enregistrées dans les six mois au bureau du régistrateur, qu'un abrégé en soit consigné au bureau de Notre auditeur, et que des copies de toutes ces entrées soient régulièrement transmises par le fonctionnaire chargé de ce service aux commissaires de Notre trésorerie.

32. Et pour encourager davantage Nos sujets, Nous voulons que les terrains qui seront concédés par vous soient divisés en cantons d'une superficie de dix milles carrés chacun, en autant que les circonstances le permettront ; sauf ceux attenant à des eaux navigables, lesquels devront avoir un front de neuf milles sur les dites eaux et une profondeur de douze. En faisant la subdivision l'on aura en vue d'accorder aux colons autant de commodités que possible et l'on tiendra compte des terrains à réserver pour des fins d'utilité publique et particulièrement pour le maintien du clergé protestant, selon l'acte ci-dessus cité de la présente année de Notre règne.

33. Et attendu que dans les colonies d'Amérique, il est résulté de graves inconvénients de la concession à des particuliers, de terres d'une étendue excessive, qu'ils n'ont ni cultivées ni colonisées, mais détenues au détriment de plus industrieux qui auraient pu les améliorer.—Afin d'empêcher que de tels abus se renouvellent, Nous vous enjoignons de suivre, à l'égard de toutes les concessions que vous consentirez, les instructions et les règles que voici :

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot, dit lot de ville, dans l'un des cantons divisés comme susdit, d'une étendue d'un acre, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot, dit lot de parc, dans un des cantons divisés comme susdit, de l'étendue d'un acre, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir dans un de ces cantons, un lot agricole d'une contenance de 200 acres, et pas davantage

Nous voulons en outre, qu'il vous soit permis et Nous vous permettons par les présentes d'accorder à chacune de ces personnes, telle étendue supplémentaire de terrain qu'elle désirera, n'excédant pas mille acres en plus des terrains déjà concédés et que dans tous les octrois que vous consentirez vous teniez compte de l'étendue et de la valeur des différents lots compris dans le canton ; afin que tous les concessionnaires se trouvent autant que possible dans des conditions également avantageuses ; vous veillerez aussi à ce que la largeur des lots concédés à l'avenir, soit d'un tiers de leur longueur et que ces lots ne s'étendent pas sur les bords des rivières, mais qu'ils pénètrent dans l'intérieur des terres, de façon à ce que chaque concessionnaire puisse jouir des commodités de la rivière pour la navigation ou autres fins.

34. Pour encourager davantage ceux de Nos sujets devenus colons comme susdit, Nous voulons que les dits cantons avec leurs subdivisions, concessions et réserves soient arpentés et délimités par Notre arpenteur général des terres de la dite province, ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin ; des copies de ces rapports d'arpentage et des actes de concession seront préparées et livrées aux concessionnaires gratuitement et sans autres déboursés que les honoraires payables aux différents fonctionnaires, suivant le tableau des honoraires qui sera établi pour la concession des terres dans la dite province.

35. Afin d'empêcher que des personnes mal disposées envers Nous et Notre gouvernement ne deviennent colons dans Notre dite province du Haut-Canada, Nous vous enjoignons, ainsi qu'à Notre lieutenant-gouverneur et à l'administrateur provisoire de la province, de ne pas ordonner d'arpentage avant que la personne ou les personnes demandant des concessions aient, outre les serments ordinaires requis par la loi, fait et signé en votre présence ou en la présence de votre remplaçant autorisé, la déclaration suivante : "Je, A. B., promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces " comme pouvoir suprême dans cette province l'autorité du roi en son parlement".

36. Attendu qu'il est d'une extrême importance pour Notre service que dans Notre province du Haut-Canada, on mette en réserve les terrains où il croît en quantité considérable des bois pouvant servir à Notre marine royale.—Nous voulons que nulle concession de terre ne soit faite dans les limites de Notre dite province, avant que Notre inspecteur général des forêts ou son assistant régulièrement nommé, en ait fait le relevé et mis en réserve pour Nous, Nos héritiers ou successeurs, ces parties du domaine qui contiennent en quantité considérable des bois propres aux mâtures ou pouvant servir autrement dans les chantiers de Notre marine royale, et cela plus spécialement à proximité des cours d'eau ; Nous vous enjoignons par les présentes de veiller à ce que l'arpenteur général des terres dans Notre dite province se hâte de compléter les relevés et de marquer les endroits mis en réserve ainsi que Nous le recommandons, dans les parties les plus accessibles de la province ; vous rendrez compte de temps à autre du nombre, de l'étendue et de la situation de ces réserves et Notre arpenteur général ne livrera les terrains arpentés dont on aura demandé la concession, que lorsqu'il aura constaté, par une déclaration à cette fin de Notre inspecteur des forêts ou de son remplaçant, que le terrain qui doit être concédé ne fait pas partie de ceux mis en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, conformément à Nos présentes instructions ; et afin d'empêcher toute supercherie ou fraude de la part des concessionnaires, Nous voulons qu'à l'avenir chaque acte concédant des terres dans Notre dite province du Haut-Canada contienne la

clause suivante :—"et pourvu aussi qu'aucune partie du dit lot ou lopin de terre concédé par les présentes au dit.....ou à ses héritiers ne se trouve comprise dans les terrains marqués et mis en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, par Notre inspecteur général des forêts ou son remplaçant autorisé ; autrement la partie de Notre présente concession de terrain concédé au dit.....et à ses héritiers à perpétuité comme susdit, qui se trouvera avoir été ainsi marquée et mise en réserve, sera nulle et de nul effet, nonobstant toute stipulation contraire qu'elle pourra renfermer.

37. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de s'établir dans Notre dite province du Haut-Canada, soient parfaitement renseignées quant aux conditions attachées à la concession des terres dans cette province, d'après les termes de l'acte de la trente-unième année de Notre règne ; vous devrez aussitôt que possible, au moyen d'une proclamation ou d'une autre méthode que dans votre discrétion vous jugerez à propos, publier les conditions attachées à la concession des terres ; à cette publication, il sera peut-être utile d'adjoindre une courte description des qualités du sol et du climat, ainsi que des avantages particuliers qu'offre le pays au point de vue du commerce et de la navigation.

38. Nous voulons en outre, que Nos instructions ci-dessus ainsi que celles que vous pourrez recevoir par la suite, relativement aux concessions de terres suivant les dispositions du dit acte de la présente année de Notre règne, soient enregistrées pour l'information et la satisfaction de tous les intéressés.

39. Et attendu qu'on Nous affirme que plusieurs régions de la province confiée à votre gouvernement, sont particulièrement propres à la culture du chanvre et du lin, Nous voulons lorsque les arpentages se feront, qu'il soit recommandé aux arpenteurs de rechercher et de signaler les terres propres à la production du chanvre et du lin.

40. Et attendu qu'on Nous dit que la houille abonde dans certaines parties de Notre province du Haut-Canada, Nous voulons que dans toutes les concessions de terre que vous consentirez, une clause soit insérée Nous réservant ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, tous les gisements de houille et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb qu'on y pourra découvrir.

41. Vous ferez faire le relevé de tous les principaux havres et points d'atterrissement dans Notre dite province dont les plans ne sont pas encore dressés et vous Nous informerez par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, si des ouvrages de fortification seront nécessaires pour la paix et la sécurité de la dite province.

42. Vu la grande importance d'établir de sages règlements en matière ecclésiastique, il est indispensable que vous fassiez en sorte que les mesures qui seront prises, soient de nature à donner entière satisfaction à Nos nouveaux sujets dans toutes les circonstances où ils auront droit à quelque indulgence, sans oublier toutefois qu'ils ne devront jouir que de la tolérance dans la pratique de la religion de l'Eglise de Rome, et non de l'exercice des pouvoirs et des privilèges de celle-ci en tant qu'Eglise établie, lesquels appartiennent à la seule Eglise protestante d'Angleterre.

43. Conformément à ces principes et afin que Notre juste suprématie puisse s'exercer en matière ecclésiastique comme en matière civile, Nous voulons :

Premièrement. Que tout appel à une juridiction ecclésiastique étrangère et toute correspondance avec celle-ci de quelque nature qu'elle soit, soit absolument défendue sous des peines très sévères.

Deuxièmement. Que toute personne professant la religion de l'Eglise de Rome n'exerce dans Notre dite province des fonctions épiscopales ou curiales, qu'en autant que cela est absolument indispensable au libre exercice de la religion romaine, et jamais sans une permission que vous accorderez sous le sceau de Notre dite province, et dont la durée sera laissée à Notre discrétion et conformément aux réserves et aux restrictions que comportent l'esprit et la lettre de l'acte de la 14e année de Notre règne, relatif au gouvernement de la province de Québec ; et que personne ne reçoive les ordres sacrés et n'ait charge d'âmes avant d'avoir obtenu de vous un permis à cette fin.

Troisièmement. Qu'il ne soit permis à personne professant la religion de l'Eglise de Rome, d'occuper un bénéfice ecclésiastique et de jouir des droits et avantages qui y sont attachés ; si ce n'est un canadien de naissance (à l'exception de ceux qui occupent déjà des bénéfices) nommé par Nous ou en vertu de Notre autorité ; que les droits ou préten-

tions de toute autre personne quelle qu'elle soit, de proposer, de désigner ou de nommer quelqu'un pour remplir une vacance à laquelle est attaché un bénéfice ecclésiastique, excepté ceux qui peuvent réclamer le droit de présentation à titre de droit civil, soient absolument abolis ; qu'une même personne ne puisse occuper plus d'un bénéfice ou du moins jamais plus qu'un seul bénéficier n'en peut convenablement desservir.

Quatrièmement. Que jamais une paroisse dont la majorité des habitants sollicitera la nomination d'un ministre protestant, ne soit confiée à une personne professant la religion romaine : en ce cas, que le bénéficier soit protestant et qu'il ait droit à toute la dîme payable dans la dite paroisse ; néanmoins que les catholiques puissent se servir de l'église pour le libre exercice de leur culte aux heures qui n'interrompront point le service religieux des protestants ; que de même, les protestants, dans les paroisses où la majorité sera catholique, jouissent de l'usage de l'église pour les fins de leur culte aux heures où ils n'interrompront point le service religieux des catholiques.

Cinquièmement. Qu'un bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome ne puisse prélever la dîme sur les terres occupées par des protestants ; que vous désigniez ceux qui doivent percevoir cette dîme et que vous en versiez le produit entre les mains du receveur général pour le maintien du clergé protestant dans Notre dite province, mais seulement au bénéfice de ceux qui y résident vraiment et à l'exclusion des autres, suivant les instructions que Nous vous transmettrons à ce sujet ; que les revenus des bénéfices vacants Nous soient aussi réservés aussi longtemps que durera la dite vacance, pour être appliqués par nous aux mêmes fins.

Sixièmement. Que tout bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome, actuellement en fonctions, qui sera nommé par la suite ou qui obtiendra la permission d'exercer les fonctions ecclésiastiques, prête devant vous et le conseil ou devant la personne que vous désignerez à cette fin, le serment prescrit par l'acte ci-dessus cité, de la 14e année de Notre règne, intitulé : *An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America.* (1)

Septièmement. Que les bénéficiers dans les paroisses de religion romaine, qui ne feront pas partie de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, occupent leurs bénéfices qu'aussi longtemps que le permettra leur bonne conduite ; vous devrez donc suspendre ou renvoyer ceux qui seront convaincus d'offenses criminelles ou de tentatives séditieuses contre Notre gouvernement.

Huitièmement. Que les ecclésiastiques désirant entrer dans le saint état du mariage, soient relevés de toutes les pénaiités que leur imposerait l'autorité de la cour de Rome.

Neuvièmement. Que la liberté de donner la sépulture dans les églises et les cimetières soit accordée sans distinction aux chrétiens de toute croyance.

Dixièmement. Que dans toutes les églises et endroits réservés au culte public, on prie pour la famille royale suivant la formule prescrite dans le royaume ; que Nos insignes et armoiries soient placées non seulement dans les églises et endroits réservés au culte, mais aussi dans les cours de justice ; et que les armoiries de France en soient enlevées si elles y sont encore.

44. Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, en date du premier jour d'août 1787, Nous avons nommé le Très-Révérend père en Dieu, Charles Inglis, docteur en théologie, évêque de la province de la Nouvelle-Ecosse, et que Nous lui avons octroyé ainsi qu'à ses successeurs au dit siège, juridiction spirituelle et ecclésiastique dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse et ses dépendances, selon le droit et les canons de l'église d'Angleterre légalement établis et reconnus dans ce royaume pour la régie des diverses matières spécialement énoncées dans la dite commission.

Et attendu que par une autre commission, Nous avons accordé au dit évêque de la Nouvelle-Ecosse, le pouvoir et l'autorité d'exercer, directement ou par l'entremise de ses vicaires autorisés, la même juridiction spirituelle et ecclésiastique dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et dans les îles de Saint-Jean, du Cap-Breton et de Terreneuve, tel qu'exposé par la dite commission. Nous vous commandons et enjoignons par les présentes d'accorder au dit évêque votre concours et votre appui dans l'exercice de sa juridiction spirituelle et ecclésiastique, selon les lois du royaume, celles de la province du Haut-Canada, et la teneur de la dite commission. Nous voulons cependant

(1) Voir la note, page 1.

vous reserver l'autorité d'accorder les dispenses de bans, les lettres d'administration et la charge d'homologuer les testaments, tel que pratiqué jusqu'ici par vous et par vos prédécesseurs ; Nous vous réservons aussi, ainsi qu'à ceux qui seront légalement autorisés par vous à cette fin, le patronage à l'égard des bénéfices et le droit de présentation à ceux-ci ; mais Nous voulons que la personne qui sera présentée soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé, ainsi que le veut Notre dite commission.

45. Vous accorderez à tous les habitants de la province du Haut-Canda, la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas prohibés par la loi, pourvu qu'ils se contentent de la jouissance tranquille et paisible de ce privilège sans scandale ni offense contre le gouvernement.

46. Vous veillerez tout spécialement à ce que dans l'étendue de votre gouvernement on serve dévotement le Dieu tout-puissant, que le dimanche soit fidèlement observé et que le service et les prières suivant le rituel soient publiquement et solennellement récités tout le long de l'année.

47. Vous veillerez à ce que les églises dans Notre dite province du Haut-Canada, soient maintenues dans un état et un ordre convenables.

48. Vous recommanderez au Conseil législatif et à l'Assemblée générale de la province du Haut-Canada de fixer le plus commodément possible l'ordonnance des paroisses.

49. Vous vous efforcerez d'obtenir que chaque ministre fasse partie du conseil de la fabrique de sa paroisse et que nulle assemblée n'ait lieu sans sa présence, à moins qu'il ne soit malade ou qu'il omette de s'y rendre après avoir reçu l'avis de convocation.

50. Nous voulons que vous recommandiez au Conseil législatif et à l'Assemblée législative de Notre province du Haut-Canada, de pourvoir à l'érection et au maintien d'écoles où les jeunes gens pourront acquérir l'instruction nécessaire et la connaissance des principes de la religion chrétienne.

51. Nous voulons de plus, que personne ne puisse enseigner dans une école de la province du Haut-Canada sans avoir obtenu de vous un permis à cette fin ; en accordant ces permis vous aurez particulièrement égard aux qualités morales et à la compétence de ceux qui les demandent, et lorsqu'il s'agira d'une école destinée à l'instruction de personnes appartenant à la communion anglicane, vous n'accorderez le permis que sur présentation d'une déclaration de la part de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse ou de l'un de ces vicaires généraux, attestant que le candidat est compétent pour se livrer à l'enseignement.

52. Nous voulons encore, afin de supprimer le vice, l'irréligion et l'immoralité, que vous mettiez tout de suite strictement en vigueur dans toute l'étendue de la province du Haut-Canada, les lois existantes contre le blasphème, l'irréligion, l'adultère,la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du dimanche, les jurements et l'ivrognerie. A cette fin vous enjoindrez aux constables et aux marguillers, de dénoncer sous serment les coupables aux juges de paix en session ou à tout autre tribunal séculier ; et vous recommanderez instamment au Conseil législatif et à l'Assemblée législative d'adopter des lois pour réprimer et punir ces vices, si les lois existantes n'y pourvoient pas ou si elles sont insuffisantes. Afin de décourager le vice et d'encourager autant que vous le pourrez la pratique de la vertu, Nous vous commandons et enjoignons strictement par les présentes de ne nommer jamais, soit pour exercer la charge de juge de paix, ou tout autre emploi, une personne dont la mauvaise conduite notoire ou dont les propos sont un sujet de scandale.

53. Vous ne présenterez aucun ministre protestant pour occuper un bénéfice ecclésiastique dans Notre dite province, en vertu de l'acte de la présente année de Notre règne et de Notre commission, sans une déclaration régulière de la part de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse ou de son vicaire général, que ce candidat se conforme à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre.

54. Vous veillerez spécialement à ce qu'un tableau des empêchements aux mariages pour cause de consanguinité, tel qu'établi par les canons de l'église d'Angleterre, soit placé dans tous les édifices consacrés au culte suivant le rite anglican,

55. Nous voulons que la traite des pelleteries dans l'intérieur du pays soit libre et ouverte à tous ceux de Nos sujets qui habitent Nos colonies, et qui, suivant Notre proclamation royale de l'année 1763, auront obtenu un permis à cette fin du gouverneur de

quelqu'une de Nos colonies, mais à la condition qu'il se conformeront aux règlements établis par Notre législature du Haut-Canada et aux pénalités qu'elle impose en cas d'infraction. Ces règlements devront donc être publiés dans toutes Nos possessions américaines ; ils devront avoir pour but de faciliter la traite en autant que le permettront les circonstances ainsi que la justice et l'équité dans les relations de traitants à indigènes ; or, pour obtenir ce résultat les mesures les plus efficaces consisteraient à fixer les temps et lieux où la traite peut se poursuivre, à prescrire le mode d'établissement des tarifs et des prix des marchandises et des fourrures, et surtout à prohiber la vente de spiritueux aux indigènes.

56. Attendu qu'il est important pour Notre service que Nous soyons renseigné, de temps à autre, sur l'état du commerce et des pêcheries et au sujet de la population de Notre dite province du Haut-Canada, Nous voulons que vous Nous transmettiez chaque année, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et que vous transmettiez aussi à la commission de Notre Conseil privé qui s'occupe du commerce et des plantations, un compte rendu détaillé de l'état du commerce des fourrures et des pelleteries, de la culture et de la nature et de l'étendue des diverses pêcheries exploitées par Nos sujets ou par d'autres sur les côtes, lacs ou rivières de la dite province, vous indiquerez particulièrement le produit de la récolte de grains, de chanvre et de lin, et de toute autre exploitation considérable qui vous paraîtra pouvoir être avantageusement entreprise par Nos sujets ; vous ferez aussi le dénombrement des habitants, en plaçant dans des colonnes distinctes les hommes, les femmes et les enfants, les naissances, les baptêmes et les sépultures ; vous signalerez à Notre attention tout mouvement notable d'immigration ou d'émigration, vous donnerez le nombre des esclaves, le nombre de Nos sujets propres au service militaire, le nombre et le tonnage des vaisseaux naviguant sur les lacs et rivières de la province du Haut-Canada ou sur les eaux qui y sont contiguës, ainsi que tous les autres renseignements qu'il convient de Nous communiquer.

57. Et attendu que vous recevrez de Nos commissaires chargés d'exercer les fonctions de grand-amiral de la Grande-Bretagne et des plantations, une commission vous constituant vice-amiral de Notre dite province du Haut-Canada, vous devrez exercer exactement et soigneusement les pouvoirs qu'elle vous accorde.

58. Désirant que Nos sujets des plantations jouissent des mêmes avantages que les habitants de ce royaume en ce qui concerne la répartition du produit des prises, Nous vous enjoignons de signifier aux fonctionnaires de Notre cour d'Amirauté du Haut-Canada, Notre ordre formel qu'ils ne s'avisent pas de demander ou d'exiger d'autres honoraires que ceux qui sont accordés dans ce royaume, c'est-à-dire, dix livres pour chaque répartition du produit d'une prise suivant le tarif des honoraires.

59. Les lettres de marque ou commissions aux corsaires ayant été accordées très irrégulièrement dans les plantations, vous vous guiderez, lorsque l'occasion s'en présentera, d'après la teneur de la commission et des instructions, usitée dans ce royaume ; vous n'accorderez jamais de lettres de marque et de représailles contre un prince ou un Etat avec lesquels Nous sommes en relations pacifiques ni à qui que ce soit sans Notre ordre spécial et vous obligerez les commandants de ces vaisseaux de n'arborer que les couleurs décrites dans l'arrêté en conseil du 7 janvier 1730, relatif aux pavillons que doivent arborer les navires de guerre.

60. Attendu que plusieurs personnes dans Nos diverses plantations d'Amérique sont munies de commissions les autorisant à juger les pirates, conformément aux diverses lois pour la suppression de la piraterie ; et qu'une commission vous sera envoyée vous accordant à vous Notre capitaine-général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, ainsi qu'à d'autres personnes, des pouvoirs analogues dans la dite province, Nous voulons qu'à l'égard des pirates vous vous conformiez à l'esprit et à la lettre des dites lois.

61. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement renseigné quant à l'état de défense de Nos plantations d'Amérique, de même qu'au sujet du matériel de guerre dans chacune, des forts, des fortifications et de tous les ouvrages qu'il est nécessaire d'y ériger pour les mettre en sûreté—Vous nous transmettrez de temps à autre un état très détaillé au sujet de Notre dite province du Haut-Canada, donnant l'état actuel des armes, munitions et matériel de guerre dans la dite province, tant dans les

arsenaux et magasins publics qu'entre les mains de particuliers, et l'état de toutes les places fortifiées ou que vous jugerez devoir l'être pour la sécurité de Notre dite province. Vous Nous transmettrez ces rapports par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et vous en enverrez des doubles à Notre grand maître ou à Nos principaux officiers de l'artillerie. Vous décrirez particulièrement l'état des caissons d'artillerie, des projectiles, de la poudre, des armes et des munitions dans Nos magasins. Vous rendrez compte aussi deux fois par année de ce qui vous aura été envoyé de temps à autre ou de ce que vous aurez acheté avec les fonds publics, à quelle époque et de quelle manière vous en aurez disposé et vous nous transmettrez tous les détails concernant ce sujet.

62. En cas de calamité dans quelqu'une de Nos plantations d'Amérique, sur la demande qui vous en sera faite par le gouverneur de cette plantation, vous devrez l'assister en autant que le permettront l'état et la sécurité de la province qui vous est confiée.

63. Dans les circonstances que Nos instructions et Notre commission ne prévoient pas et qui pourront affecter le bien-être et la sécurité de la province confiée à votre gouvernement, Nous vous permettons par les présentes, de l'avis et du consentement de Notre dit Conseil exécutif, de prendre les mesures provisoires qui vous paraîtront nécessaires, lesquelles devront néanmoins n'avoir rien d'incompatibles avec les actes de la 14e et de la présente année de Notre règne, et vous Nous en aviserez promptement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions vous envoyer Notre ratification si Nous les approuvons ; Vous ne devrez sous aucun prétexte, commencer ou déclarer la guerre avant de nous en informer et d'avoir reçu Notre ordre formel, excepté pour repousser les hostilités commencées ou dans des cas d'urgence absolue ; vous agirez alors avec le consentement de Notre Conseil exécutif et vous Nous en aviserez promptement par l'un de Nos principaux secretaires d'Etat.

64. Attendu que l'absence de Notre gouverneur en chef et de Notre lieutenant-gouverneur peut être très préjudiciable à Notre service, vous ne devrez sous aucun prétexte venir en Europe sans Notre permission accordée sous Notre sceau et Notre seing ou par un arrêté de Notre Conseil privé.

65. Et attendu que dans Notre commission Nous avons cru devoir prescrire en prévision de votre mort ou de votre absence de Notre dite province survenant avant que Nous eussions nommé un lieutenant-gouverneur pour vous remplacer, que le plus âgé des conseillers exécutifs résidant au moment de votre mort ou de votre absence dans Notre dite province du Haut-Canada—sauf toujours le cas où vous en auriez nommé un autre sous le grand sceau de Notre dite province, suivant les pouvoirs qui vous sont accordés dans votre commission—prenne la direction du gouvernement, et se conforme à Notre commission et à Nos instructions et exerce les divers pouvoirs qu'elles accordent à Notre administrateur. Néanmoins Notre volonté expresse est que cet administrateur provisoire s'abstienne de sanctionner des actes—excepté ceux qui sont urgents et essentiels au bien-être de Notre dite province—qu'il ne s'avise point de dissoudre l'assemblée, de renvoyer ou de suspendre les membres de Notre Conseil exécutif, les juges, juges de paix, ou autres officiers civils ou militaires sans l'avis et le consentement de la majorité du dit Conseil exécutif ; et à la première occasion le dit administrateur, dans un compte rendu signé par lui et par le dit conseil et transmis par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, nous communiquera la raison de ces mesures. Nous voulons que les instructions ci-dessus, relatives au dit administrateur s'appliquent également à tout autre conseiller exécutif nommé par vous sous le grand sceau de Notre dite province et en vertu des pouvoirs que vous accorde votre commission à cette fin.

66. Attendu que par diverses commissions Nous vous avons nommé Notre gouverneur et commandant en chef de Nos province du Haut-Canada, du Bas-Canada et de la Nouvelle-Ecosse y compris les îles Saint-Jean et Cap-Breton ainsi que Notre province du Nouveau-Brunswick, Nous voulons que les lieutenants gouverneurs commandant dans les dites provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada, jouissent de leur traitement entier et de tous les émoluments qui leur sont accordés dans leurs gouvernements respectifs, aussi complètement et amplement que si ces gouvernements étaient directement régis par le gouverneur en chef ; Nous ne voulons donc pas, lorsqu'il vous arrivera de résider ou de commander en chef dans quelqu'une de nos dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Bruns-

wick, que vous receviez une part des dits traitements et émoluments, lesquels seront payés aux lieutenants-gouverneurs des dites provinces respectivement, comme cela se pratique en votre absence.

67. Vous Nous enverrez en toutes circonstances, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un compte rendu détaillé de vos actes et de la condition des affaires dans votre gouvernement.

G. R.

A l'endos : Instruction au très honorable Lord Dorchester, gouverneur en chef du Haut-Canada.
En date du 16 décembre 1791.

GEORGE R.

Colonial Office, Québec, 1787-1793. Vol. 2.

INSTRUCTION ADITIONNELLE à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, en Amérique ; et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Donnée à Notre cour à Saint-James, le onzième jour d'avril 1792, dans la trente-deuxième année de Notre règne.

Attendu qu'il s'est élevé des doutes au sujet des serments que doivent prêter d'après Nos instructions générales, en date du 16e jour de septembre 1791, ceux de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, qui sont appelés à faire partie du Conseil exécutif de Notre province du Haut-Canada, Nous déclarons par les présentes que vous devrez déférer ou faire déférer à ces personnes les serments d'office ordinaires, par lesquels elles s'engageront à remplir fidèlement les devoirs de la charge de conseiller exécutif, ainsi que le serment prescrit par le troisième article de Nos dites instructions générales, en date du 16e jour de septembre 1791, au lieu de tous les autres serments du test.

Instruction semblable envoyée à la même date au gouverneur du Bas-Canada,

GEORGE R.

Colonial Office, Québec 1787-1793. Vol. 2.

INSTRUCTION ADDITIONNELLE à Notre très fidèle et bien-aimé Guy, Lord Dorchester, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, en Amérique ; et en son absence au lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Donnée à Notre cour à Saint-James, le douzième jour de juillet 1792, dans la trente-deuxième année de Notre règne.

Attendu que par Nos instructions générales, en date de Saint-James, le 16e jour de septembre 1791, Nous déclarons entre autres choses, lorsque vous entendrez et jugerez les appels portés devant vous et Notre conseil exécutif, suivant le mode prescrit par les dites instructions, que les membres du dit Conseil exécutif qui auront jugé les dites causes à la cour de première instance, dont la décision sera portée devant vous Notre capitaine général et Notre dit Conseil exécutif, ne seront pas admis à délibérer sur le dit appel.

Nous voulons maintenant que les membres de Notre dit conseil exécutif qui rempliront en même temps les fonctions de juge, soient admis à délibérer sur les appels du tribunal où ils siègeront, excepté dans les causes où ils ont eux-mêmes rendu le jugement portée en appel.

G. R.

Instruction semblable envoyée à la même date, à lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada.

DOC. DE LA SESSION No 18

GEORGE R.

(Colonial Office, Québec, 1795-1801. Vol. 3.)

INSTRUCTION ADDITIONNELLE au gouverneur, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur provisoire de Notre province du Haut-Canada. Donnée à Notre cour à St.-James, le 15e jour de décembre 1796, dans la trente-septième année de Notre Règne.

Attendu que pour rendre plus satisfaisantes Nos relations avec les peuplades indiennes dans Notre province du Haut-Canada, il importe qu'elles soient dirigées par celui qui est chargé du gouvernement de Notre dite province, Nous voulons que vous preniez la conduite et la direction de Nos relations avec les Indiens dans Notre province du Haut-Canada et que vous donniez de temps en temps à qui de droit les ordres nécessaires pour faire observer fidèlement Nos instructions ; celles-ci seront néanmoins subordonnées aux ordres spéciaux qui pourront vous être transmis par celui que Nous aurons constitué et nommé gouverneur général de Nos provinces de l'Amérique du Nord. Et Nous voulons que toutes les personnes occupant des charges au ministère des affaires indiennes des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, lorsqu'il s'agira du Haut-Canada, se conforment aux ordres et à la direction qu'ils recevront de vous conformément à Nos instructions, nonobstant toute stipulation contraire que peuvent contenir leurs commissions. S'ilsurvient une vacance dans l'administration des affaires indiennes du Haut-Canada, vous Nous transmettrez, à la première occasion, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, le nom de celui que vous jugerez le plus apte à remplir la charge vacante, avec des renseignements sur son caractère et ses services, afin que Nous puissions agir en connaissance de cause.

GEORGF R.

GEORGE R.

Colonial Office, Haut-Canada, 1801-1815.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat N° 1, du 31 août 1807.

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé, Sir James Henry Craig, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada ; et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à St-James, le vingt-neuvième jour d'août 1807 dans la quarante-septième année de Notre règne.

Ces instructions sont presque identiques à celles envoyées à Sir J. H. Craig* gouverneur du Bas-Canada, en date du 29 août 1807—Elles sont identiques à celles envoyées à Drummond, le 29 décembre 1814, voir page 44 de ce volume, excepté que dans l'article 4 on ne donne pas les noms des conseillers exécutifs et que les articles 61 et 62 sont ajoutés, ainsi qu'on le voit par la note annexée, aux instructions de Sherbrooke dans ce volume, voir page 45. L'article 63 est identique à celui portant le n° 61 dans les instructions de Drummond.

*Voir Bas-Canada (Instructions aux gouverneurs Page 26

(*Commerce.*) Les instructions à sir J. H. Craig, gouverneur du Haut-Canada, en date du 29 août 1807, sont les mêmes que celles qui lui sont envoyées comme gouverneur du Bas-Canada, Voir p. 40. Instructions aux gouverneurs.

Pour et au nom de Sa Majesté, George P. R.
Sir J. H. Craig K. B.
Instructions additionnelles

C.O. Registre des dépêches 1801-1811. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat, n° 13, du 13 juillet 1811.

INSTRUCTION ADDITIONNELLE à Notre fidèle et bien-aimé Sir Jas. H. Craig K. B. & K. C., Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut et du Bas-Canada en Amérique ; et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre province du Haut-Canada. Donnée à Notre cour à Carleton House, le 13e jour de juin 1811, dans la cinquante-unième année de Notre règne.

L'article 4 des instructions à Craig ne donne pas de noms Voir page 27.

Attendu que par l'article 4 de Nos instructions, en date du 29e jour d'août 1807, Nous constituons et nommons certaines personnes pour former le Conseil exécutif de Notre dite province du Haut-Canada, Nous révoquons et annulons par les présentes le dit article quatre quant à ces nominations, et nous constituons et nommons Gordon Drummond, écuyer, major général de Nos armées, ou l'officier commandant provisoirement Nos forces dans Notre dite province, Thos. Scott, écuyer, juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob Lord évêque de Québec, James Baby, Alex Grant, Jno. McGill et W. D. Powell, écuyers, membres du Conseil exécutif de Notre dite province du Haut-Canada. G. P. R.

Pour et au nom de sa Majesté.
GEORGE P. R.
Sir Geo. Prévost, Bt.
(Instructions).

C. O. Haut-Canada 1801-1815.

INSTRUCTION à Notre fidèle et bien-aimé Sir George Prevost, baronnet, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada ; et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province du Haut-Canada. Donnée à Notre cour à Carleton-House, le 22e jour d'octobre 1811, dans la cinquante-unième année de Notre règne.

(Ces instructions sont les mêmes que celles adressées à Drummond, le 29 décembre 1814. Voir ce vol. p. 44. Les articles 61 et 62 sont ajoutés, voir la note aux instructions de Sherbrooke, page 45. L'article 63 est identique à celui portant le n° 61 dans les instructions de Drummond).

C. O. Haut-Canada 1801-1815.

INSTRUCTIONS commerciales à Prevost, gouverneur du Haut-Canada, identiques aux instructions de Craig, gouverneur du Bas-Canada, le 29 août 1807. Voir page 40.

Pour et au nom de Sa Majesté.
GEORGE P. R.

DOC. DE LA SESSION No 18

C. O. Bas-Canada 1814-1835.

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé Gordon Drummond ecuyer, lieutenant général de Nos armées, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de la province du Haut-Canada. Données à Notre cour à Carleton-House, le vingt-neuvième jour de décembre 1814, dans la cinquante-sixième année de Notre règne.

1. Avec Nos présentes instructions vous recevrez Notre commission sous le grand sceau de Notre royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, vous autorisant et vous enjoignant de prendre en mains le gouvernement de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, dont les bornes sont fixées par Notre dite commission. Quant à cette partie de la charge que Nous vous confions, concernant le Haut-Canada vous vous chargerez du gouvernement de la dite province et vous remplirez tous les devoirs de votre commandement, selon les pouvoirs et l'autorité que vous accordent Notre dite commission donnée sous Notre grand sceau du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et l'acte de la 31e année de Notre règne, cité dans cette commission ; et vous vous conformerez à Nos présentes instructions ainsi qu'aux autres pouvoirs et instructions que vous pourrez recevoir par la suite sous Notre sceau et Notre seing ou par arrêté de Notre Conseil privé.

2. Vous ferez lire et publier Notre dite commission avec la solennité requise devant les membres de Notre Conseil exécutif ; vous prêterez et ferez prêter à chacun des dits conseillers exécutifs les divers serments et vous souscrirez et ferez souscrire à ces derniers la déclaration qu'elle requiert.

3. Vous exigerez les serments ci-dessus de toutes les personnes—excepté de celles mentionnées plus loin—qui exerceront des charges où des emplois rétribués dans Notre dite province, avant leur entrée en fonctions. Elles devront aussi faire et signer la déclaration que requiert Notre dite commission ; mais lorsque quelqu'un des dits emplois ou charges dans Notre province du Haut-Canada sera confié à un de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, vous déférerez à celui-ci le serment prescrit par l'acte du parlement de la 14e année de Notre règne, intitulé : *An act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*, (1) ainsi que le serment d'office ordinaire, au lieu de tous les autres serments du test.

4. Attendu que Nous avons cru devoir établir un Conseil exécutif pour vous assister, et pour assister Notre lieutenant-gouverneur ou toute autre personne chargée du gouvernement provisoire de Notre dite province du Haut-Canada, Nous constituons et nommons par les présentes les personnes ci-dessous désignées, pour faire partie du Conseil exécutif de Notre dite province :—Thomas Scott, écuyer, Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de la dite province, Jacob, Lord évêque de Québec, James Baby, Alexander Grant, John Macgill, et W. D. Powell, écuyers.

Et attendu que par une ordonnance edictée dans la province de Québec, le gouverneur et le Conseil exécutif de la dite province sont constitués en un tribunal d'appel de juridiction civile pour entendre certaines causes ; et attendu que par l'acte de la 31e année de Notre règne il est déclaré que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et l'administrateur provisoire de la dite province, avec le ditConseil exécutif formeront un tribunal de juridiction civile dans Notre dite province, pour entendre en appel les dites causes, de la même manière et suivant la même procédure et avec réserve du même droit d'en appeler au gouverneur et au Conseil de Québec suivant le mode en usage avant l'adoption de la loi ci-dessus.

Afin donc de donner effet au dit acte, chaque fois que la demande vous en sera faite à l'égard de poursuite au civil, jugée par les tribunaux de droit coutumier de Notre dite province, vous permettrez que les causes soient portées en appel devant vous et le Conseil exécutif de Notre dite province du Haut-Canada, conformément au dit acte, car telle est Notre volonté ; à cette fin vous émettrez des brefs d'appel autant que possible suivant la forme usitée avant l'adoption du dit acte, citant les parties devant vous et devant

(1) Acte à l'effet d'adopter des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord.

le Conseil exécutif, et vous procéderez à l'audition et à la décision des dits appels. Ceux des membres du Conseil exécutif qui siègent aussi comme juges au tribunal dont la décision sera portée devant Notre capitaine général et Notre dit Conseil exécutif, ne seront pas admis à voter sur le dit appel, mais ils pourront assister à l'audience et expliquer les motifs de leur décision. Ne seront susceptibles d'appel que les causes dont la valeur en litige excèdera la somme de trois cent livres sterling et l'appelant devra fournir caution pour le paiement des frais dans le cas où le jugement serait confirmé. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite du jugement rendu par vous et le Conseil exécutif, il lui sera loisible d'en appeler à Nous en Notre Conseil privé, car telle est Notre volonté ; pourvu toutefois que l'objet en litige excède en valeur cinq cents livres sterling, que l'appel soit demandé dans les quatorze jours qui suivront le jugement, que l'appelant fournisse bonne caution de poursuivre effectivement l'appel et de satisfaire au jugement ainsi qu'aux frais et dépens accordés par Nous, si le jugement rendu par vous et le dit Conseil exécutif est confirmé. Néanmoins, lorsque la cause aura trait à la perception de droits ou de deniers payables à la couronne, à des honoraires d'office, à des rentes annuelles ou à d'autres matières du même genre où il est question de droits éventuels, vous et le dit Conseil exécutif devrez permettre qu'on en appelle à Nous en Notre Conseil privé, même lorsque la valeur en litige est moindre ; et de plus Nous voulons que dans toutes les causes où d'après Nos instructions, vous devrez permettre l'appel devant Nous en Notre Conseil privé, l'exécution du jugement soit suspendue jusqu'à la décision finale sur le dit appel, à moins que l'intimé ne donne bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu par suite de tel décret ou jugement, si, par le jugement final, le décret ou jugement est cassé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourra aussi être porté devant Nous au sujet de tous les cas d'amendes imposées pour des délits, pourvu que l'amende soit de cent livres sterling ou plus, et que l'appelant donne au préalable, bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement l'appel et de satisfaire à la condamnation si la sentence de votre gouvernement imposant cette amende, est confirmée.

5. Afin que Nous puissions toujours être renseigné quant au nom et à la réputation des personnes aptes à remplir les vacances qui peuvent se produire dans Notre dit Conseil exécutif, lorsqu'il y aura une nomination à faire au dit conseil, vous Nous transmettrez, par l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, les noms de trois résidants dans Notre dite province du Haut-Canada qui vous paraîtront les plus dignes de remplir la charge, et vous nous ferez connaître leurs mérites.

6. En choisissant les personnes que vous proposerez pour remplir les vacances dans Notre Conseil exécutif et pour exercer les principaux emplois, entre autres les fonctions de juges, de juges adjoints, de juges de paix et celles confiées à d'autres fonctionnaires de la justice, vous aurez soin de ne désigner que des hommes de bonnes mœurs, bien disposés envers Notre gouvernement et ayant les aptitudes nécessaires pour exercer ces emplois.

7. Comprenant qu'il est nécessaire d'obliger les membres de Notre dit Conseil exécutif à l'assiduité requise et afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du défaut de *quorum* dans Notre dit conseil, pour expédier les affaires courantes, Nous voulons que si quelqu'un des membres de Notre dit Conseil exécutif résidant dans Notre dite province, s'absente volontairement pendant plus de six mois sans avoir au préalable obtenu votre permission sous votre sceau et seing ou s'absente pendant une année sans Notre permission donnée sous Notre signature royale, son siège au dit Conseil exécutif devienne immédiatement vacant. Nous vous enjoignons par les présentes de faire connaître Notre volonté royale à ce sujet aux membres de Notre dit Conseil exécutif ; on l'inscrira aussi comme règle permanente dans les registres du Conseil de la dite province.

8. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de vous assister dans tout ce qui concerne Notre service, vous devrez communiquer aux conseillers celles de Nos instructions par lesquelles leur avis est requis et d'autres parties de Nos instructions, lorsque vous le jugerez utile.

9. Vous accorderez aussi aux membres de Notre dit Conseil la liberté de prendre part aux débats relatifs aux questions d'intérêt public qui leur seront soumises.

10. Attendu que par l'acte ci-dessus cité, de la 31e année de Notre règne, il est déclaré que les sièges de Notre Conseil législatif deviendront vacants dans certains cas mentionnés au dit acte, Nous voulons que si quelque membre de Notre dit Conseil législatif quitte Notre dite province pour résider en dehors de celle-ci, vous Nous le fassiez savoir aussitôt que possible, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat. Si quelque membre du dit Conseil s'absente avec votre permission ou avec celle de Notre lieutenant-gouverneur ou du commandant en chef provisoire de Notre dite province, vous nous en avertirez également.

Chaque fois que vous apprendrez qu'un de Nos conseillers a prêté serment d'allégeance ou d'obéissance à un prince étranger ou à une puissance étrangère ou qu'il a été trouvé coupable de trahison par un tribunal dans Nos domaines, vous Nous le ferez aussi savoir, afin que Nous adoptions à son sujet les mesures qui Nous paraîtront requises. Et vous veillerez particulièrement à ce qu'on se conforme aux dispositions du dit acte à l'égard de ceux qui peuvent légalement devenir membres du dit Conseil, de ceux qui ne le peuvent pas et à l'égard du maintien des membres dans leurs fonctions au dit Conseil législatif et de ceux qui n'ont plus le droit d'y siéger.

11. Quant à l'exercice des pouvoirs que vous accordent Notre dite commission et l'acte ci-dessus cité, de sanctionner en Notre nom les projets de loi adoptés par le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée ou de refuser de les sanctionner, ou de Nous les réserver, Nous voulons que vous observiez soigneusement les règles et instructions qui suivent :—

La formule de rédaction des dits statuts, lois et ordonnances sera préparée par Nous, Nos héritiers et successeurs, par, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre dite province du Haut-Canada, constitués et assemblés en vertu d'un acte du parlement de la Grande-Bretagne, intitulé :—" *An act to repeal "certain parts of An Act passed in the fourteenth year of His Majesty's Reign, intituled : an "Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec "in North America, and to make further provision for the Government of the said Pro-"vince*" (1) et vous ne sanctionnerez en Notre nom nul projet de loi autrement rédigé.

Une loi spéciale sera préparée pour chaque sujet particulier et il ne faudra pas condenser dans un même projet de loi, des matiéres qui n'ont pas de rapport entre elles.

Dans les actes et ordonnances on n'insérera aucune clause étrangère au sujet que comporte le titre et nulle clause permanente n'entrera dans une loi temporaire.

Nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, continuée, rétablie ou révoquée en termes généraux ; mais le titre et la date de telle loi ou ordonnance seront clairement énoncés sur la partie revêtue de la sanction législative.

Vous refuserez de sanctionner toute loi ou ordonnance relative à la propriété privée, adoptée sans une clause sauvegardant Nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs ainsi que les droits de toute personne ou corps politiques ou incorporés, excepté ceux mentionnés dans la dite loi ou ordonnance ; et si une loi ou ordonnance est adoptée sans cette restriction, vous déclarerez Nous en réserver la sanction pour que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir.

Dans toutes les lois ou ordonnances dont le but est de prélever des deniers, d'imposer des amendes, des confiscations ou des pénalités, il sera énoncé clairement que ces montants Nous sont accordés ou réservés—à Nous ou à Nos héritiers et successeurs—pour le service public de la dite province et le maintien de son gouvernement, tel que prescrit par la dite loi ; on insérera une clause prescrivant qu'il Nous sera rendu compte de l'emploi de ces deniers, conformément aux dispositions de la loi, par l'entremise du secrétaire de Notre trésorerie et suivant le mode que Nous prescrirons.

12. Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons pleins pouvoir et autorité—conformément à Nos présentes instructions—d'émettre des brefs de convocation et d'élection, soit pour réunir le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Notre dite province du Haut-Canada ou pour l'élection des députés à l'Assemblée législative de la dite province ; Nous vous autorisons aussi par cette commission à proclamer la division de Notre dite province du Haut-Canada en districts, comtés ou cir-

(1) Un acte abrogeant certaine partie d'une loi de la 14e année du règne de S. M. intitulé : " Loi à l'effet de prendre des mesures plus efficaces au sujet de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord " et d'adopter d'autres dispositions à l'égard du gouvernement de la dite province.

conscriptions de villes et de cantons, et à déterminer le nombre de représentants que devra choisir chacun des dits districts, comtés, ou circonscriptions de ville et de canton ; Nous vous enjoignons de lancer cette proclamation aussitôt que possible, en laissant néanmoins s'écouler un délai raisonnable entre sa publication et l'émission des brefs de convocation et d'élection.

13. Vous Nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom, comme celles que vous aurez spécialement réservées pour Notre bon plaisir ; vous aurez soin de résumer chacune clairement en marge et de l'accompagner d'observations précises et suffisantes sur les points suivants : la législation est-elle nouvelle ? est-elle déclaratoire ou explicative ? révoque-t-elle quelque loi antérieure ? Vous Nous ferez aussi connaître très exactement les raisons et circonstances qui auront motivé cette législation, et vous Nous transmettrez des copies lisibles des journaux et des procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative que devront vous fournir les greffiers ou autres fonctionnaires autorisés des deux chambres.

14. Attendu qu'il est prescrit par le dit acte que certaines lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province seront soumises aux deux chambres de Notre parlement de la Grande-Bretagne avant de recevoir Notre sanction, et que d'autres lois seront sanctionnées par Nous ou par Nos héritiers et successeurs (Nous réservant ainsi, de même qu'à Nos héritiers et successeurs, le pouvoir exclusif d'accorder cette sanction) vous aurez soin de déclarer, dans chacun de ces cas, que vous réservez ces projets afin que Nous en décidions ; vous réserverez également pour Notre considération tout projet de loi qui vous paraîtra extraordinaire ou exceptionnel ou devoir requérir Notre attention spéciale, particulièrement les lois qui affecteront la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas dans Notre dite province, ou celles qui grèveront de contributions la marine marchande ou les produits et les manufactures de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande.

15. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique on a décrété des lois pour un laps de temps si court, qu'il Nous a été impossible de leur accorder ou de leur refuser Notre assentiment royal avant leur expiration, vous ne sanctionnerez en Notre nom nulle loi dont la durée sera moindre de deux ans, excepté dans les cas de nécessité urgente ou d'utilité temporaire et immédiate ; vous ne sanctionnerez nulle loi contenant des clauses déjà rejetées par Nous, sans Notre permission expresse obtenue après Nous avoir transmis des explications complètes quant à la raison et à la nécessité d'une telle loi ; ces explications devront Nous être transmises par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

16. Attendu que Nous avons cru devoir, par arrêté en conseil privé, désavouer certaines lois adoptées par Nos colonies et plantations d'Amérique accordant le privilège de naturalisation à des étrangers et le divorce à des personnes légalement unies par les saints liens du mariage ; Et attendu que dans d'autres de Nos colonies on a adopté des lois permettant à Nos sujets de naissance ou naturalisés de posséder et de disposer de terres, de ténements et d'autres biens fonciers, alors que ces biens avaient été octroyés à des étrangers ou acquis par ceux-ci avant leur naturalisation ; Nous vous enjoignons de ne sanctionner sous aucun prétexte des projets de loi qui pourront être adoptés par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province que vous gouvernez, pour naturaliser des étrangers, pour divorcer des personnes unies par les saints liens du mariage, ou pour ratifier les titres de propriété octroyée à des étrangers ou acquise par eux avant leur naturalisation.

17. Vous émettrez des autorisations sous Notre seing pour le paiement des sommes nécessaires au service public et Nous vous recommandons spécialement de tenir un compte exact des fonds perçus et dépensés ; ces comptes seront vérifiés de temps à autre par Notre Conseil exécutif et des copies certifiées par vous seront transmises tous les six mois, ou plus souvent s'il y a lieu, aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier ; on indiquera distinctement chaque somme particulière perçue et dépensée, et on l'accompagnera du double des pièces justificatives, afin que l'on puisse faire l'audition des dits comptes en connaissance de cause, constater le bon emploi des revenus de Notre dite province du Haut-Canada et juger de la probabilité d'une augmentation ou d'une diminution dans les divers départements de l'administration.

DOC. DE LA SESSION No 18

18. Attendu que par un acte du parlement de la Grande-Bretagne adopté dans la 4e année de Notre règne et intitulé : *An Act to prevent paper Bills of Credit hereafter to be issued in any of His Majesty's Colonies or Plantations in America, from being declared to be a legal tender in payment of Money and to prevent the legal tender of such Bills as are now subsisting from being prolonged beyond the periods limited for calling in and sinking the same,* (1) il est décrété que nulle assemblée dans Nos colonies ou plantations d'Amérique ne pourra, soit par une loi, soit par une résolution ou autrement créer du papier-monnaie ou émettre des lettres de crédit qui auront cours légal pour les paiements ; tout acte, arrêté, résolution ou vote ayant pour effet de créer tel papier-monnaie ou d'émettre telle lettre de crédit, ou encore de prolonger le cours légal de tels effets dans quelqu'une des dites colonies ou plantations, sera nul et de nul effet ; Et attendu que par un autre acte du parlement adopté dans la 13e année de Notre règne et intitulé : *An Act to explain and amend the above recited Act passed in the fourth Year of Our Reign as aforesaid,* (2) il est décrété que les billets, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés par les créanciers de l'Etat dans quelqu'une des colonies d'Amérique, en garantie du paiement de ce qui leur est dû, peuvent être déclarés par les assemblées des dites colonies respectivement, de cours légal auprès de leurs trésoriers pour le paiement des droits, des impôts ou autres redevances quelconques dus aux trésors des dites colonies, mais dans nul autre cas. Nous vous enjoignons de vous conformer en tous point aux dispositions des actes ci-dessus cités et de ne sanctionner aucun projet qui vous sera présenté pour la création de papier-monnaie ou l'émission de lettres de crédit ayant cours légal pour les paiements, mais vous accorderez au contraire la sanction aux projets par lesquels les billets, promesses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés en paiement par les créanciers de l'Etat, auront cours légal pour acquitter les impôts, droits de douane et autres redevances dus au trésor.

19. Vous ne ferez remises d'amendes ou de confiscations excédant la somme de dix livres ni ne disposerez de biens confisqués avant d'avoir fait connaître aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier la nature de l'offense et la raison de l'imposition des dites amendes ou pénalités ainsi que leur montant ou leur valeur (ce que vous devrez faire sans retard) et d'avoir reçu Nos instructions à ce sujet ; vous pourrez en attendant suspendre le paiement des dites amendes ou confiscations.

20. Chaque fois qu'on établira dans Notre dite province du Haut-Canada une juridiction nouvelle, un tribunal, une charge ou un emploi, un pouvoir ou une autorité, un honoraire ou un privilège, vous Nous en rendrez un compte exact par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et vous Nous ferez connaître aussi les dépenses ou les frais, qui en résulteront.

21. Nous voulons en outre que les nominations aux charges de juges, juges de paix ou autres qui seront nécessaires soient faites pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir.

22. Vous ne devrez pas suspendre de leurs fonctions les membres de Notre Conseil exécutif, ni suspendre, ni renvoyer les juges, juges de paix, shérifs ou autres fonctionnaires, ou les ministres du culte, dans Notre dite province du Haut-Canada, sans bonne et valable cause, et vous devrez aussitôt faire connaître à l'un de Nos principaux secrétaire d'Etat la cause des suspensions ou des renvois qui auront lieu.

23. Attendu qu'on s'est fréquemment plaint de graves retards et de procédures vexatoires de la part des tribunaux, au sérieux détriment de plusieurs de Nos bons sujets, et qu'il est très important pour Notre service et pour le bien-être de Nos plantations que la justice y soit partout expéditive et efficace, et qu'on supprime complètement tout désordre retard et pratique injuste dans l'administration de celle-ci, Nous vous recommandons particulièrement de veiller de près à ce que justice impartiale soit rendue par les tribunaux que vous êtes appelé à présider et à ce que, dans toutes les autres cours de

(1) Loi pour empêcher que le papier monnaie émis à l'avenir dans les colonies ou plantations de Sa Majesté en Amérique ne puisse avoir cours légal pour les paiements ; et quant au papier ayant maintenant cours pour empêcher que le délai fixé pour son retrait de la circulation ne soit prolongé.

(2) Acte pour expliquer et amender la loi de la 4e année de Notre règne, relative au papier-monnaie et aux lettres de crédit.

Notre dite province, les juges et autres préposés à l'administration de la justice remplissent leurs fonctions sans retards ni favoritisme.

24. Vous veillerez à ce que jamais une cour de judicature ne soit ajournée sans cause valable et à ce que nul arrêt ne soit rendu ou enregistré par une cour de judicature, sans avoir été au préalable lu et approuvé par les juges en pleine audience. Vous appliquerez la même règle aux procédures de Notre Conseil exécutif du Haut-Canada, dont toutes les décisions devront être lues et approuvées avant d'être consignées sur le registre.

25. Vous veillerez à ce que tous les brefs soient émis en Notre nom dans Notre province du Haut-Canada.

26. Vous aurez soin, avec l'aide et l'assistance de Notre Conseil exécutif, de faire ériger les prisons qui seront nécessaires, et vous veillerez à ce que celles déjà construites soient entretenues de façon à mettre en sûreté les détenus.

27. Et aucune personne appelée à remplir la charge de substitut n'exercera plus d'un emploi à la fois.

28. Vous ne devrez pour aucune raison, vous permettre en vertu de l'autorité dont Nous vous investissons par les présentes ou de toute autre autorité qui vous a été déjà ou vous sera accordée,de disposer de charge ou d'emploi qui ont été ou seront octroyés sous le grand sceau de ce royaume ou qui ont été ou seront octroyés à des personnes nommées en vertu d'une autorisation accordée sous Notre seing. Si un emploi ou une charge devient vacant ou s'il vous arrive d'en suspendre le titulaire vous Nous en avertirez sans retard par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et il vous sera permis de choisir un remplaçant intérimaire compétent, jusqu'à ce que le nouveau titulaire soit nommé par Nous ou par Nos héritiers et successeurs, soit sous le grand sceau de ce royaume, soit sous Notre sceau et seing, ou jusqu'à ce que Nous vous transmettions de nouvelles instructions. Nous vous enjoignons aussi de donner à ces fonctionnaires un appui convenable dans la jouissance de leurs honoraires, droits, privilèges et émoluments suivant l'intention de leurs brevets.

29. Attendu que les fonctionnaires de la douane dans Nos plantations d'Amérique se sont plaint d'être fréquemment appelés à siéger comme jurés et à prendre part aux parades de la milice, ce qui leur nuit dans l'exercice de leurs fonctions, Nous vous recommandons de veiller à ce que ces fonctionnaires ne soient plus appelés à siéger comme jurés ou à prendre part aux parades de la milice ou à exercer des charges paroissiales qui peuvent les gêner dans l'accomplissement de leurs devoirs, excepté dans les cas de nécessité absolue.

30. Attendu que l'adoption d'un système commode et régulier au sujet de la concession des terres de Notre domaine, est le moyen le plus efficace d'assurer à la fois l'établissement rapide de Notre province du Haut-Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'accroissement de Nos revenus, Nous voulons que dans chaque cas, avant d'octroyer une concession de terre, celui qui la demande établisse qu'il est en mesure de cultiver et d'améliorer le terrain qui pourra lui être concédé. Si après enquête sur la situation du requérant ou des requérants, vous jugez à propos de faire droit à la demande, vous enjoindrez par écrit à l'arpenteur général ou à son substitut autorisé, de faire le relevé fidèle et exact du terrain décrit dans la requête. Dans les six mois au plus tard ce fonctionnaire devra vous remettre son rapport auquel il annexera un plan et une description du terrain arpenté. Sur réception de ce rapport, l'acte de concession sera dressé et devra contenir, énoncées en termes formels et précis, les conditions que contiennent Nos présentes instructions ; Nous voulons aussi que les dites concessions soient enregistrées dans les six mois au bureau du registrateur, qu'un abrégé en soit consigné au bureau de Notre auditeur et que des copies de toutes ces entrées soient régulièrement transmises par le fonctionnaire préposé à cette fin, aux commissaires de Notre trésorerie.

31. Pour encourager davantage Nos sujets, Nous voulons que les terrains qui doivent être ainsi concédés par vous soient divisés en cantons d'une superficie de dix milles en longueur et en profondeur, autant que les circonstances le permettront, sauf ceux attenant à des eaux navigables, lesquels devront avoir un front de neuf milles sur les dites eaux et une profondeur de douze milles. En faisant la subdivision, on tiendra compte des avantages qui doivent être accordés aux colons, des terrains à réserver pour des fins d'utilité publique et particulièrement pour le maintien du clergé protestants selon l'acte ci-dessus cité de la présente année de Notre Règne.

32. Attendu que la concession aux mêmes personnes d'étendues excessives de terre, a donné lieu à de graves abus, ces concessionnaires ne s'établissant pas sur les dites terres et ne les cultivant pas, et se contentant de les détenir à l'exclusion de plus industrieux qui auraient pu les améliorer—pour empêcher que de tels abus se renouvellent, Nous vous enjoignons d'observer, à l'égard de toutes les concessions que vous consentirez, les instructions et règlements qui suivent :

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot, dit lot de ville, dans un des cantons divisés comme susdit, d'une étendue d'un acre, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir un lot, dit lot de parc, dans un des cantons divisés comme susdit, d'une superficie de vingt-quatre acres, et pas davantage.

Chaque chef de famille pourra obtenir dans un des cantons divisés comme susdit, un lot dit lot agricole, d'une contenance n'exédant pas deux cents acres.

Nous voulons en outre, qu'il vous soit permis et Nous vous permettons par les présentes d'accorder à ces personnes telle étendue supplémentaire de terrain qu'elles peuvent désirer n'excédant par mille acres en sus des terrains déjà concédés et que dans toutes les concessions que vous consentirez vous teniez compte de l'étendue et de la valeur des différérents lots compris dans le canton, de telle sorte que chaque concessionnaire soit autant que possible également bien partagé ; Vous veillerez aussi à ce que la largeur des lots concédés à l'avenir soit d'un tiers de leur longueur, et que ces lots ne s'étendent pas le long des bords des rivières, mais qu'ils pénètrent dans l'intérieur des terres, de façon à ce que chaque concessionnaire puisse jouir de la commodité de la rivière pour la navigation ou autres fins.

33. Pour encourager davantage ceux de Nos sujets qui deviendront colons comme susdit, Nous voulons que les dits cantons avec leurs subdivisions, concessions et réserves soient arpentés et délimités par Notre arpenteur général des terres de la dite province ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin ; des copies de ces rapports d'arpentage et des actes de concession seront préparées et livrées aux dits concessionnaires gratuitement et sans autres frais que les honoraires payables aux différents fonctionnaires suivant le tableau des honoraires établi pour les concessions de terres dans la dite province.

34. Afin d'empêcher que des personnes mal disposées envers Nous et Notre gouvernement ne deviennent colons dans Notre dite province du Haut-Canada, Nous vous enjoignons ainsi qu'à Notre lieutenant-gouverneur et à l'administrateur provisoire de la province, de ne pas ordonner d'arpentage avant que la personne ou les personnes demandant des concessions, outre les serments ordinaires requis par la loi, aient fait et signé en votre présence ou en la présence de votre représentant autorisé, la déclaration suivante : "Je, A.B.—promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces comme pouvoir suprême dans cette province, l'autorité du roi en son parlement."

35. Attendu qu'il est d'une extrême importance pour Notre service que dans Notre province du Haut-Canada, on mette en réserve les terrains où il croît en quantités considérable des bois pouvant servir à Notre marine royale ; Nous voulons que nulle concession de terre ne soit faite dans les limites de Notre dite province avant que Notre inspecteur général des forêts ou son assistant régulièrement nommé, en ait fait le relevé et mis en réserve pour Nous et pour Nos héritiers et successeurs, les parties du domaine qui contiennent en quantité considérable des bois propres aux mâtures ou pouvant servir autrement dans les chantiers de Notre marine royale, et cela plus spécialement à proximité des cours d'eau ; Nous vous enjoignons par les présentes de veiller à ce que Notre arpenteur général des terres de Notre dite province se hâte de compléter les relevés et de marquer les régions mises en réserve, ainsi que Nous le recommandons, dans les lieux les plus accessibles de Notre dite province. Vous rendrez compte de temps à autre du nombre, de l'étendue et de la situation de ces réserves, et Notre arpenteur-général ne livrera les terrains arpentés dont on aura demandé la concession que lorsqu'il aura constaté, par une déclaration à cette fin de Notre inspecteur des forêts ou de son remplaçant, que le terrain à être concédé ne fait pas partie des régions mises en réserve pour Nous, Nos héritiers et successeurs, conformément à Nos présentes instructions ; et afin d'empêcher toute supercherie ou fraude de la part des concessionnaires, Nous voulons qu'à l'avenir, tout acte

de concession de terre dans Notre dite province du Haut-Canada, contienne la clause suivante : " A la condition aussi que nulle partie du lot ou terrain concédé par les pré- " sentes au dit.....et à ses héritiers, ne se trouve comprise dans les terrains " marqués et mis en réserve pour Nous et Nos héritiers et successeurs par Notre inspecteur " général des forêts ou son remplaçant autorisé ; autrement la partie de Notre présente " concession de terre octroyé au dit.....et à ses héritiers comme susdit, qui " a été ainsi marquée et mise en réserve, est nulle et de nul effet, nonobstant toute stipu- " lation contraire qu'elle pourra renfermer. "

36. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de s'établir dans Notre dite province du Haut-Canada soient parfaitement renseignées quant aux conditions attachées à la concession des terres dans cette province, d'après les termes de l'acte de la 31e année de Notre règne, vous devrez aussitôt que possible, par proclamation ou au moyen d'une autre méthode que dans votre discrétion vous croirez devoir employer, publier les conditions attachées à la concession des dites terres. A cette publication, il sera peut être utile d'adjoindre une courte descriptions des qualités du sol et du climat ainsi que des avantages particuliers qu'offre le pays pour le commerce et la navigation.

37. Nous voulons en outre que Nos instructions ci-dessus ainsi que celles que vous pourrez recevoir par la suite, relativement aux concessions de terre soient consignées sur le registre, pour l'information et la satisfaction des intéressés, conformément aux dispositions de l'acte de la 31e année de Notre règne.

38. Attendu qu'on nous dit que plusieurs régions de la province confiée à votre gouvernement sont particulièrement propres à la culture du chanvre et du lin, Nous voulons lorsque les arpentages seront faits comme ci-dessus, qu'il soit recommandé aux arpenteurs de rechercher et de signaler les terres propres à la production du chanvre et du lin.

39. Attendu qu'on Nous dit que la houille abonde dans certaines parties de Notre province du Haut-Canada, Nous voulons que dans toutes les concessions de terre que vous consentirez, une clause soit insérée Nous réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, tous les gisements de houille et les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer ou de plomb qu'on y pourra découvrir.

40. Vous ferez faire le relevé de tous les principaux havres et points d'atterrissement dans Notre dite province dont les plans ne sont pas encore dressés, et vous Nous ferez savoir, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, si certains ouvrages de fortification sont nécessaires pour la paix et la sécurité de la dite province.

41. Vu la grande importance d'établir de sages règlements en matière ecclésiastique, il est indispensable que vous fassiez en sorte que les mesures prises soient de nature à donner entière satisfaction à Nos nouveaux sujets dans tous les cas où ils auront droit à quelque indulgence, sans oublier toutefois qu'ils ne devront jouir que de la tolérance de la pratique de la religion de l'Eglise de Rome et non de l'exercice de ses pouvoirs et privilèges en tant qu'Eglise établie, lesquels appartiennent à la seule Eglise protestante d'Angleterre.

42. Conformément à ces principes et afin que Notre juste suprématie puisse s'exercer en matière ecclésiastique comme en matière civile, Nous voulons :

Premièrement.—Que tout appel à une juridiction ecclésiastique étrangère et toute correspondance avec celle-ci de quelque nature qu'elle puisse être, soit absolument défendue sous des peines très sévères.

Deuxièmement.—Que nulle personne professant la religion de l'Eglise de Rome, n'exerce dans Notre dite province des fonctions épiscopales ou curiales qu'en autant que cela est absolument indispensable au libre exercice de la religion romaine et jamais sans un permis que vous accorderez sous le sceau de Notre dite province et dont la durée sera laissée à Notre discrétion, conformément aux réserves et aux restrictions que comportent l'esprit et la lettre de l'acte du parlement de la 14e année de Notre règne, relatif au gouvernement de la province de Québec ; et que personne ne reçoive les ordres sacrés et n'ait charge d'âmes avant d'avoir obtenu de vous un permis à cette fin.

Troisièmement.—Nul autre qu'un canadien de naissance, nommé par Nous ou en vertu de Notre autorité, ne pourra jouir d'un bénéfice ecclésiastique et des droits et avantages qui y sont attachés s'il professe la religion de l'Eglise de Rome (à l'exception

de ceux qui occupent déjà des bénéfices) ; que les droits et prétentions de toute autre autorité quelle qu'elle soit, de désigner, présenter ou nommer quelqu'un pour remplir une vacance a laquelle est attaché un bénéfice ecclésiastique excepté pour ceux qui peuvent réclamer le droit de présentation à titre de droit civil soient absolument abolis ; qu une même personne ne puisse occuper plus d'un bénéfice ou du moins jamais plus qu'un seul bénéficier n'en peut convenablement desservir.

Quatrièmement.—Que jamais une paroisse dont la majorité des habitants sollicitera la nomination d'un ministre protestant ne soit confiée à une personne professant la religion romaine ; en ce cas, que le bénéficier soit protestant et qu'il ait droit à toute la dîme payable dans la dite paroisse ; que les catholiques néanmoins puissent se servir de l'église pour le libre exercice de leur culte aux heures qui n'interrompront point le service religieux des protestants ; que de même les protestants, dans les paroisses où la majorité sera catholique, aient l'usage de l'église pour les fins de leur culte aux heures où ils n'interrompront point le service religieux des catholiques.

Cinquièmement.—Qu'un bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome ne puisse prélever la dîme sur les terres occupées par des protestants ; que vous désigniez ceux qui doivent percevoir cette dîme et que vous la versiez entre les mains du receveur général pour le maintien du clergé protestant dans Notre dite province, mais seulement au profit de ceux qui y résident vraiment et à l'exclusion des autres, suivant les instructions que Nous vous transmettrons à ce sujet ; que les revenus des bénéfices vacants Nous soient aussi réservés aussi longtemps que durera la dite vacance, pour être appliqués par Nous aux mêmes fins.

Sixièmement.—Que tout bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome, jouissant actuellement d'un bénéfice, qui sera nommé par la suite, ou qui obtiendra la permission d'exercer les fonctions ecclésiastiques, prête devant vous et le conseil ou devant la personne que vous désignerez à cette fin, le serment prescrit par l'acte ci-dessus de la 14e année de Notre règne, intitulé : *An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec in North America.* (1)

Septièmement.—Que les bénéficiers dans les paroisses de religion romaine qui ne feront pas partie de la juridiction de l'évêque de Québec, occupent leurs bénéfices qu'aussi longtemps que leur bonne conduite le permettra ; vous devrez donc suspendre ou renvoyer ceux qui seront convaincus d'offences criminelles ou de tentatives séditieuses contre la paix et la tranquillité de Notre gouvernement.

Huitièmement.—Que les ecclésiastiques désirant embrasser le saint état du mariage soient relevés de toutes les pénalités que leur imposerait l'autorité de la cour de Rome.

Neuvièmement.—Que la liberté de sépulture dans les églises et les cimetières soit accordée aux chrétiens de toute croyance sans distinction.

Dixièmement.—Que dans toutes les églises et endroits réservés au culte public, on prie pour la famille royale suivant la formule prescrite dans le royaume ; et que Nos insignes et armoiries soient placés non seulement dans les églises et endroits réservés au culte, mais aussi dans les cours de justice et que les armoiries de France en soient enlevées si elles y sont encore.

43. Vous accorderez à tous les habitants du Haut-Canada la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas prohibés par la loi, pourvu qu'ils se contentent de la jouissance tranquille et paisible de ce privilège, sans scandale ni offense contre le gouvernement.

44. Nous vous réservons l'autorité d'accorder les dispenses de bans, les lettres d'administration et la charge de l'homologation des testaments, tel que pratiqué jusqu'ici par vous et par vos prédécesseurs ; Nous vous réservons également, ainsi qu'à ceux qui seront légalement autorisés par vous à cette fin, la collation des bénéfices et le droit de présentation à ceux-ci, mais Nous voulons que la personne présentée par vous soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

45. Vous veillerez tout spécialement à ce que dans l'étendue de votre gouvernement on serve dévotement le Dieu tout-puissant, que le dimanche soit fidèlement observé, et que le service et les prières suivant le rituel soient publiquement et solennellement récités durant toute l'année.

(1) Voir la note page 67.

46. Vous veillerez à ce que les églises dans Notre dite province du Haut-Canada soient maintenues dans un état et un ordre convenables.

47. Vous recommanderez au Conseil législatif et à l'Assemblée générale de la province du Haut-Canada de fixer le plus commodément possible l'ordonnance des paroisses.

48. Vous vous efforcerez d'obtenir que chaque ministre fasse partie du conseil de la fabrique de sa paroisse et que nulle réunion de ce conseil n'ait lieu sans sa présence, hormis que le dit ministre ne soit malade ou qu'il s'abstienne de se rendre après avoir reçu l'avis de convocation.

49. Nous voulons que vous recommandiez au Conseil législatif et à l'Assemblée législative de Notre dite province du Haut-Canada de pourvoir à l'érection et au maintien d'écoles où les enfants pourront acquérir l'instruction nécessaire et la connaissance des principes de la religion chrétienne.

50. Nous voulons de plus que personne ne puisse enseigner dans une école de la province du Haut Canada sans avoir obtenu de vous un permis à cette fin ; en accordant ces permis vous aurez particulièrement égard aux qualités morales et à la compétence des candidats, et lorsqu'il s'agira d'une école destinée à l'instruction de personnes appartenant à la communion anglicane et dont l'instituteur doit être anglican, vous n'accorderez le permis que sur présentation d'une déclaration de la part de l'évêque de Québec ou de l'un de ses vicaires généraux, attestant que le candidat possède les aptitudes requises pour se livrer à l'enseignement.

51. Nous voulons encore afin de supprimer le vice, l'irréligion et l'immoralité, que vous mettiez tout de suite strictement en vigueur dans toute l'étendue de la province du Haut-Canada, les lois existantes contre le blasphème, l'irréligion, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du dimanche, les jurements et l'ivrognerie. A cette fin vous enjoindrez aux constables et aux marguillers, de dénoncer sous serment les coupables aux juges de paix en session ou à tout autre tribunal séculier ; et vous recommanderez instamment au Conseil législatif et à l'Assemblée législative d'adopter des lois pour réprimer et punir ces vices, si les lois existantes n'y pourvoient pas ou sont insuffisantes. Afin de décourager le vice et d'encourager autant que possible la pratique de la vertu, Nous vous commandons strictement par les présentes de ne nommer jamais soit pour exercer la charge de juge de paix, ou tout autre emploi, une personne dont la mauvaise conduite notoire ou les propos sont un sujet de scandale.

52. Vous ne présenterez aucun ministre protestant pour occuper un bénéfice ecclésiastique dans Notre dite province, en vertu de l'acte de la 31e année de Notre règne et de Notre commission, sans une déclaration de la part de l'évêque de Québec ou de son vicaire général, que ce ministre se conforme à la doctrine et à la discipline de l'église d'Angleterre.

53. Vous veillerez spécialement à ce que le tableau des empêchements de mariage par suite de consanguinité, tel qu'établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre, soit placé dans tous les édifices consacrés au culte suivant le rite anglican.

54. Quant à la traite des pelleteries dans l'intérieur du pays, Notre intention royale est qu'elle soit libre et ouverte à tous ceux de Nos sujets qui habitent Nos colonies, et qui, conformément à Notre proclamation royale de l'année 1763, auront obtenu un permis du gouverneur de quelqu'une de Nos dites colonies, mais à la condition de se conformer aux règlements établis par Notre législature du Haut-Canada et aux pénalités qu'elle impose en cas d'infraction. Ces règlements devront être publiés dans toutes Nos possessions américaines ; ils devront avoir pour but de faciliter la traite en tant que le permettront la nature des choses, la justice et l'équité dans les rapports de traitants à indigènes. Pour obtenir ce résultat les mesures les plus efficaces consisteraient à fixer les temps et lieux où la traite sera permise, à prescrire le mode d'établir les tarifs et le prix des marchandises et des fourrures et surtout à prohiber la vente de spiritueux aux indigènes.

55. Attendu qu'il est important pour Notre service que vous nous fassiez parvenir de temps à autre des renseignements concernant le commerce, les pêcheries et la population de Notre dite province du Haut-Canada, Nous voulons que vous Nous transmettiez chaque année, par l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et que vous transmettiez aussi à la commission de Notre Conseil privé chargée du commerce et des plantations, un compte rendu détaillé de l'état du commerce des fourrures et des pelleteries, de la nature et de

l'étendue des diverses pêcheries exploitées par Nos sujets ou par d'autres sur les côtes lacs et rivières de la dite province, des cultures ; vous indiquerez particulièrement le produit de la récolte de grains, de chanvre et de lin, et de toute autre exploitation considérable qui vous paraîtra pouvoir être avantageusement entreprise par Nos sujets ; vous ferez aussi le dénombrement des habitants en plaçant dans des colonnes distinctes les hommes, les femmes et les enfants, les naissances, les baptêmes et les sépultures ; vous signalerez à Notre attention tout mouvement notable d'immigration ou d'émigration, donnerez le nombre des esclaves, le nombre de Nos sujets propres au service militaire, le nombre et le tonnage des vaisseaux naviguant sur les lacs et rivières du Haut-Canada ou sur les eaux contiguës, ainsi que tous les autres renseignements qu'il conviendra de Nous communiquer.

56. Vous recevrez de Nos commissaires chargés d'exercer les fonctions de Grand amiral de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des plantations, une commission vous constituant vice-amiral de Notre dite province du Haut-Canada, et vous devrez remplir exactement les devoirs qu'elle vous imposera.

57. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement renseigné sur les moyens de défence de Nos plantations d'Amérique, sur l'état du matériel de guerre des forts, des fortifications dans chacune, et au sujet des ouvrages qu'il est nécessaire d'ériger pour leur défense et leur sécurité, vous Nous transmettrez de temps à autre un compte rendu détaillé au sujet de Notre dite province du Haut-Canada, donnant l'état actuel des armes, des munitions et du matériel de guerre dans la dite province tant dans les arsenaux et magasins publics qu'entre les mains de particuliers, et l'état de toutes les places fortifiées ou de celles que vous jugerez devoir l'être pour la sécurité de Notre dite province. Vous Nous transmettrez ces rapports par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et des doubles à Notre grand-maître ou à Nos principaux officiers de l'artillerie. Vous décrirez particulièrement l'état des caissons d'artillerie, des projectiles, de la poudre, des armes et des munitions dans Nos magasins ; vous rendrez compte aussi de temps en temps de ce qui vous sera envoyé ou de ce que vous aurez acheté avec les fonds publics, et vous spécifierez la date et la manière dont vous en aurez disposé. Ces rapports et autres semb'ables devront être faits deux fois par annnée.

58. En cas de calamité dans quelqu'une de Nos plantations, sur la demande qui vous en sera faite par le gouverneur de cette plantation, vous devrez l'assister en tant que le permettront l'état et la sécurité de la province qui vous est confiée.

59. Dans les circonstance que Notre commission et Nos présentes instructions ne prévoient pas, et qui pourraient affecter le bien-être et la sécurité de la province confiée à votre gouvernement, Nous vous permettons par les présentes, de l'avis et du consentement de Notre Conseil exécutif, de prendre les mesures qui vous paraîtront nécessaires. Ces mesures devront néanmoins n'avoir rien d'incompatibles avec Notre commission et nos instructions ni avec les actes de la quatorzième et de la trente-unième année de Notre règne ; et vous Nous en aviserez promptement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions vous envoyer Notre ratification, si Nous les approuvons. Vous ne devrez sous aucun prétexte commencer ou déclarer la guerre sans Notre ordre exprès, excepté pour repousser les hostilités commencées ou dans qu'elque autre cas d'urgence absolue ; vous agirez alors avec le consentement de Notre Conseil exécutif et vous Nous en aviserez promptement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

60. Et attendu que l'absence de Notre gouverneur en chef et de Notre lieutenant-gouverneur peut être très préjudiciable à Notre service et à la sécurité de Notre dite province, vous ne devrez sous aucun prétexte traverser en Europe sans Notre permission accordée sous Notre seing et sceau ou par Notre arrêté en conseil privé.

Les instructions à sir J. C. Sherbrooke, du 26 mars 1816, contiennent deux articles insérés après l'article 60 et portant les numéros d'ordre 61 et 62—L'article 63 est identique à l'article 61 des instructions de Drummond, voir page 78).

61. Vous Nous enverrez en toutes circonstances, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un rapport détaillé de vos actes et de l'état des affaires dans votre gouvernement.

G. P. R.

Pour et au nom de Sa Majesté.
GEORGE P. R.
Lieut. général. Gordon Drummond.

INSTRUCTIONS COMMERCIALES

Colonial Office : Bas-Canada 1814-1835.

ORDRES ET INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé Gordon Drummond, écuyer, lieutenant général de Nos armées, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province du Haut-Canada. Données à Notre cour à Carlton-House, le 29e jour de décembre 1814, dans la cinquante-cinquième année de Notre règne.

(Ces instructions sont identiques aux instructions commerciales envoyées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807, voir page 40).

Pour et au nom de Sa Majesté.
GEORGE P. R.
Lieut. général
Sir John Coape Sherbrooke G. C. B.

INSTRUCTIONS.

Colonial Office, Haut-Canada, 1816-1839.

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Sir John Coape Sherbrooke, chevalier grand'croix de l'ordre militaire très honorable du Bain, lieutenant général de Nos armées, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à Carlton-House, le vingt-sixième jour de mars 1816, dans la cinquante-cinquième année de Notre règne.

(Ces instructions sont identiques à celles adressées à Drummond, le 29 décembre 1814, jusqu'à la fin de l'article 60—Les articles 61 et 62 comme ci-dessous suivent et l'article 63 est le même que celui portant numéro 61 dans les instructions de Drummond, voir page 78).

61. Attendu que Nous avons cru devoir prescrire dans Notre commission en prévision de votre mort ou de votre absence de Notre dite province survenant avant que nous eussions nommé un lieutenant-gouverneur ou un administrateur, que le plus ancien des conseillers exécutifs résidant dans Notre dite province du Haut-Canada au moment de votre absence ou de votre mort—sauf toujours le cas où vous en auriez désigné un autre sous le grand sceau de Notre dite province, suivant les pouvoirs qui vous sont accordés par votre commission—prenne en mains la direction du gouvernement, et se conforme à Notre commission et à Nos instructions et exerce les divers pouvoirs qu'elles accordent à Notre administrateur. Néanmoins Notre volonté expresse est que cet administrateur s'abstienne de sanctionner des lois qui ne seront pas urgentes pour le bien-être de Notre dite province, sans Notre ordre formelle à cet effet ; il ne dissoudra pas l'assemblée, ne renverra ni ne suspendra les juges, juges de paix ou autres fonctionnaires ou officiers sans l'avis et le consentement de la majorité du dit Conseil exécutif, et à la première occasion, dans un compte-rendu signé par lui et par les membres du Conseil exécutif, et transmis par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, il Nous communiquera la raison de ces mesures. Nous voulons que les instructions ci-dessus relatives aux plus anciens des conseillers exécutifs, s'appliquent également à tout autre conseiller exécutif nommé par

vous sous le grand sceau de Notre dite province en vertu des pouvoirs dont vous êtes investi par votre commission.

62. Et attendu que par diverses commissions Nous vous avons nommé Notre gouverneur et commandant en chef de Nos provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, de Nos îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, ainsi que de Notre province du Nouveau Brunswick, Nous voulons que les lieutenants gouverneurs des dites provinces du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et des îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, jouissent de leur traitement entier et de tous les émoluments qui leur sont accordés dans leurs gouvernements respectifs aussi complètement et amplement que si ces gouvernements étaient directement régis par le gouverneur en chef. Nous ne voulons donc pas, lorsqu'il vous arrivera de résider ou de remplir les fonctions de commandant en chef dans quelqu'une des dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ou dans les îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, que vous receviez une part de ces traitements et émoluments, lesquels seront alors payés aux lieutenants gouverneurs de ces provinces et îles, absolument comme cela se pratique en votre absence.

63. Vous Nous enverrez en toutes circonstances, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un rapport détaillé de vos actes et de l'état des affaires dans votre gouvernement.

(Suivent les instructions commerciales adressées à Sherbrooke, identiques à celles envoyées à Craig le 29 août 1807. Voir page 26).

Pour et au nom de Sa Majesté.

GEORGE P. R.

C. O. Haut-Canada 1816–1839. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 21 mai 1818.

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Charles, duc de Richmond, chevalier de l'ordre très noble de la Jarretière, général de Nos armées, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada en Amérique, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre Cour à Carlton House, le neuvième jour de mai 1818, dans la cinquante huitième année de Notre règne.

Ces instructions sont les mêmes que celles adressées à Drummond, le 29 décembre 1814, (voir page 67) excepté que par le 4e article le Conseil exécutif est composé comme suit: W. D. Powell écuyer, Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob, Lord Evêque de Québec, James Baby, Samuel Smith, le Révérend John Strachan, D.D. et Wm. Claus écuyer. Les articles 61 et 62 sont ajoutés tel qu'indiqué dans la note aux instructions de Sherbrooke, (voir page 45). L'article 63 est identique à celui portant le numéro 61 dans les instructions de Drummond.

C. O., Haut-Canada 1816–1839. Dans la dépêche du secrétaire d'Etat 21 mai 1818.

INSTRUCTIONS COMMERCIALES au duc de Richmond, gouverneur du Haut-Canada, en date du 9 mai 1818, identiques à celles adressées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807. (Voir page 40).

GEORGE R.
Lieutenant général comte de Dalhousie, G.C.B.

C. O., Haut-Canada, 1816-1839.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller George, comte de Dalhousie, Pair d'Ecosse, dans Notre Royaume-Uni, chevalier grand'-croix de l'ordre militaire très honorable du Bain, lieutenant général de Nos forces, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Données à Notre cour à Carlton-House, le 13e jour d'avril 1820, dans la première année de Notre règle.

Ces instructions sont les mêmes que celles adressées au lieutenant-général Gordon Drummond, le 29 décembre 1814, excepté que par l'article 4, le Conseil exécutif est composé comme suit : William Dummer Powell, écuyer, Notre juge en chef ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob, Lord évêque de Québec, James Baby, Samuel Smith, le Révérend John Strachan, D.D., et William Claus, écuyers. Les articles 61 et 62 sont ajoutés tel qu'indiqué dans la note aux instructions de Sherbrooke (voir page 45). L'article 63 est identique à celui portant le numéro 61 dans les instructions de Drummond.

Colonial Office, Haut-Canada, 1816-1839.

INSTRUCTIONS COMMERCIALES au comte de Dalhousie, gouverneur du Haut-Canada, en date du 13 avril 1820, identiques à celles adressées à Sir J. H. Craig, le 29 août 1807 (voir page 40.)

GUILLAUME R.

INSTRUCTIONS ADDITIONNELLES à Matthew, Lord Aylmer, en date du 8 février 1835, identiques à celles qui lui sont adressées à la même date en qualité de gouverneur du Bas-Canada (voir page 46).

GUILLAUME R.

Colonial Office, Haut-Canada 1816-1839, dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 1, du 2 avril 1835.

INSTRUCTIONS à Notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller William Pitt, comte Amherst, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada et de Notre province du Bas-Canada, ou en son absence à Notre lieutenant-gouverneur et au commandant en chef provisoire de Nos dites provinces ou de l'une d'entre elles. Données à Notre cour à St-James, ce deuxième jour d'avril 1835, dans la cinquième année de Notre règne.

Instructions au comte Amherst.

Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster le 24e jour de novembre 1830, dans la première année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé Notre très-fidèle

et bien-aimé Matthew, Lord Aylmer, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, enjoignant au dit Matthew, Lord Aylmer, de remplir fidèlement les devoirs de la charge que Nous lui avions confiée selon les pouvoirs qui lui étaient accordés par sa dite commission et de se conformer aux instructions qui l'accompagnaient, ainsi qu'aux pouvoirs et aux instructions qui pourraient lui être envoyés par la suite sous Notre sceau et seing, par Notre arrêté en Conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

Et attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le second jour d'avril 1835, dans la cinquième année de Notre règne, Nous avons révoqué Notre commission au dit Matthew, Lord Aylmer et Nous avons nommé et constitué le dit William Pitt, comte Amherst, Notre capitaine général et gouverneur en chef de nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada et que d'après cette commission vous devez vous conformer aux instructions qui l'accompagnent et à celles qui pourront vous être adressées par la suite.

Nous vous enjoignons donc par Nos présentes instructions de vous conformer pour tout ce qui concerne les devoirs de votre charge aux instructions mentionnées dans la commission donnée au dit Matthew Lord Aylmer, le 24e jour de novembre 1830, ainsi qu'aux instructions que Nous avons adressées subséquemment au dit Matthew, Lord Aylmer ou à l'officier administrant Nos dites provinces, et ce jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de Notre part.

Les mêmes instructions sont adressées au comte Amherst, en qualité de gouverneur du Bas-Canada.

GUILLAUME R.

Lord Gosford,
Instructions.

C. O., H. C., 1816-1839.
Dans la dépêche n° 1, du Sec. d'Etat en date du 17 juillet 1835.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à St-James, ce 7e jour de juillet 1835, dans la sixième année de Notre règne.

Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 24e jour de novembre 1830, dans la première année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé Notre très fidèle et bien-aimé Matthew, Lord Aylmer, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, enjoignant au dit Matthew, Lord Aylmer, de remplir fidèlement les devoirs de la charge que Nous lui avions confiée selon les pouvoirs qui lui étaient accordés par sa dite commission en se conformant aux instructions qui l'accompagnaient, ainsi qu'aux pouvoirs et instructions qui lui seraient envoyés par la suite sous Notre sceau et Notre seing, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'état.

Et attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date du second jour d'avril 1835, dans la cinquième année de Notre règne, constituant Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller William Pitt, comte Amherst, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos dites provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, Nous avons révoqué et annulé la dite commission, en date du 30 novembre 1830.

Et attendu que par une autre commission, en date de Westminster, le premier jour de juillet 1835, dans la sixième année de Notre règne, Nous avons révoqué la dite commis-

sion du deux avril 1835, en dernier lieu mentionnée, adressée au dit William Pitt, comte d'Amherst et Nous vous avons constitué et nommé le dit Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos dite province du Haut-Canada et du Bas-Canada, vous enjoignant par Notre dite commission du premier jour de juillet de vous conformer aux instructions qui l'accompagnaient et à celles qui vous seraient envoyées subséquemment.

Nous vous ordonnons par Nos présentes instructions de vous conformer, pour tout ce qui concerne les devoirs de votre charge, aux instructions mentionnées dans la commission octroyée au dit Matthew, Lord Aylmer, en date du 24e jour de novembre 1830, ainsi qu'aux instructions que Nous avons adressées subséquemment au dit Matthew, Lord Aylmer ou à l'officier administrant Notre dite province du Haut-Canada, et ce jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de Notre part.

GUILLAUME R.

C. O. Haut-Canada, 1816-1839.

Instruction additionnelle au gouverneur du Haut-Canada.

—

Académie du Haut-Canada.

—

INSTRUCTION additionnelle à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre dite province du Haut-Canada. Donnée à Notre cour à St-James, ce 13e jour de juillet 1836, dans la septième année de Notre règne.

Attendu que plusieurs de Nos fidèles sujets résidant dans Notre province du Haut-Canada et ailleurs Nous ont par leur humble pétition prié de les constituer eux et leurs successeurs en un corps politique et incorporé ayant nom "The Upper Canada Academy" aux fins ci-après mentionnées, et que Nous avons bien voulu faire droit à leur demande. Nous vous autorisons donc et vous requérons le dit Archibald, comte de Gosford, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada comme susdit, et en votre absence Notre lieutenant-gouverneur ou l'administrateur provisoire de la province, d'octroyer des lettres patentes sous le sceau de Notre dite province du Haut-Canada, dans la forme suivante : Guillaume quatrième, par la grâce de Dieu roi du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, à tous ceux que ces présentes verront, salut : Attendu que plusieurs de Nos fidèles sujets de l'église méthodiste "Wesleyan" dans Notre province du Haut-Canada, Nous représentent qu'à l'aide de contributions personnelles et volontaires ils ont érigé à proximité de la ville de Cobourg, dans le district de Newcastle, dans la dite province du Haut-Canada, certains édifices propres à l'établissement d'une académie pour l'instruction des jeunes gens dans les diverses branches de la littérature et des sciences, d'après les principes chrétiens. Ces personnes étant d'avis que pour mener à bonne fin leur entreprise, il leur serait d'un grand secours, d'obtenir la protection et la sanction de Notre charte royale les constituant en corporation, elles Nous ont donc très humblement supplié de la leur accorder pour les fins ci-dessus conformément aux règlements et aux restrictions que Nous jugerons à propos d'imposer.

Sachez donc que, désireux d'encourager l'enseignement sain et utile, suivant les principes chrétiens, et approuvant hautement le projet de répandre cet enseignement au moyen d'une académie scientifique dans Notre dite province du Haut-Canada, Nous avons en vertu de Notre prérogative royale et par grâce spéciale en Notre nom et au nom de Nos héritiers et successeurs, accordé, constitué et déclaré, et par les présentes Nous accordons, constituons et déclarons que l'académie qu'on se propose ainsi de fonder aura nom "Upper Canada Academy". Pour l'établir et la maintenir il y aura neuf administrateurs, dont trois se retireront chaque année à tour de rôle et seront remplacés de la manière ci-après expliquée. Nos fidèles et bien-aimés sujets le Rév. William Case, le Rév. John Beatty, ministre du "Toronto Home District," dans Notre dite province, Ebenezer Perry, marchand, George Benjamin Spencer, gentilhomme, John McCarthy,

marchand, de Cobourg susdit, James Rogers Armstrong, de la cité de "Toronto Home District," marchand, John Counter, de Kingston, district de Midland dans Notre dite province, boulanger, "Bella (Billa)" Flint, de Belleville, dans le district de Midland de Notre dite province, marchand, et le Révérend William Ryerson, de Hamilton, district de Gore, dans Notre dite province, seront et sont par les présentes nommés et constitués les neuf premiers administrateurs de la nouvelle académie et formeront un corps politique et incorporé ayant nom : "Les administrateurs de l'Académie du Haut-Canada". Sous ce nom et pour les fins ci-dessus, ils seront remplacés par la suite suivant le mode ci-après indiqué ; ils posséderont un sceau qu'ils pourront changer ou renouveler à volonté, et ils pourront ester en justice devant tous les tribunaux de nos domaines. Nous voulons et ordonnons par les présentes que sous ce même nom, eux et leurs successeurs puissent légalement acquérir et posséder toute espèce de biens immeubles ou meubles et non seulement tous les édifices et les autres propriétés qui serviront directement à la dite académie, mais aussi d'autres terres, édifices et biens quelconques dans Nos domaines de l'Amérique septentrionale n'excédant pas toutefois une valeur annuelle de £2000 sterling, calculée et fixée au moment de l'acquisition de ces biens ; ces administrateurs et leurs successeurs pourront légalement céder, louer, aliéner ou autrement disposer de tous et de chacun des dits biens meubles ou immeubles appartenant à la dite académie et jouiront de tous les droits, pouvoirs et privilèges appartenant à un corps incorporé. Eux et leurs successeurs auront la garde du sceau de la dite académie avec pouvoir de s'en servir pour les choses concernant leur administration. Les administrateurs auront le pouvoir d'accepter pour l'académie les dons et dotations qui seront faits en faveur de quelque branche particulière de science et de littérature ou pour aider généralement à l'œuvre de l'académie, aux conditions convenues entre eux et les donateurs.

Nous voulons et ordonnons par les présentes que les différents cours de littérature et de science soient donnés, suivant les principes chrétiens, dans la dite académie sous la surveillance d'un "principal" ou d'un autre directeur et à l'aide de professeurs et d'instituteurs qui seront choisis de la manière ci-après indiquée.

Nous voulons et ordonnons qu'on nomme pour la dite académie, cinq inspecteurs ou visiteurs qui auront les pouvoirs ordinaires des inspecteurs, et occuperont cette charge pendant un an ; Nos fidèles et bien-aimés sujets Charles Biggar écuyer, juge de paix de Murray, district de Newcastle, Joseph A. Keeler, écr., juge de paix de Colborne, district de Newcastle, le Rév. John Ryerson, ministre Wesleyen de Hallowell, district de Prince-Edward, le Révérend Joseph Stinson, ministre Wesleyen de Kingston, district de Midland, et Alexander Davidson, écr. de Port-Hope, district de Newcastle, seront les premiers inspecteurs de la dite académie ; leurs successeurs seront élus selon le mode ci-après indiqué.

Nous voulons et ordonnons aussi que la dite académie ait un trésorier et un secrétaire, qui seront choisis par les administrateurs réunis en assemblée à laquelle pas moins de cinq administrateurs devront être présents.

Il y aura des "assemblées d'administrateurs" dont le quorum est fixé à cinq membres, et des "assemblées d'inspecteurs" dont le quorum est fixé à trois membres. Les administrateurs et les inspecteurs réunis formeront le "Conseil" de la dite académie ; le quorum d'une "assemblée du conseil" sera de huit membres ; à chaque réunion, les membres présents éliront un président qui aura droit de vote et devra donner un vote prépondérant lorsqu'il y aura égalité de voix. Le conseil régulièrement constitué pourra choisir ou renvoyer s'il y a lieu le "principal" ou directeur, les professeurs, les instituteurs, les surveillants ou autres employés ou serviteurs de la dite académie, et pourra aussi adopter de temps à autre des règlements et les modifier quant au lieu et au temps où doivent se tenir les assemblées des administrateurs, des instructeurs et du conseil, au gouvernement de la dite académie, à la récitation du service religieux, aux études et aux exercices des élèves et à tout ce qui concernera la dite institution ; le dit conseil pourra indiquer la résidence, prescrire les devoirs et fixer le traitement et les émoluments du "principal" ou directeur de la dite académie, le nombre, la résidence, les devoirs, le traitement et émoluments des professeurs, instituteurs, surveillants, employés et serviteurs de la dite académie, et tout ce qui intéressera la prospérité et le bien-être de l'insti-

tution. Lorsque ces règlements seront transcrits et scellés du sceau de la dite académie, ils deviendront obligatoires pour tous ceux qui feront partie de celle-ci ; à la condition toutefois que nul règlement ne soit contraire aux lois et statuts de la Grande-Bretagne et d'Irlande ou de Notre dite province du Haut-Canada ou aux clauses de la présente charte, et que nulle déclaration religieuse ne soit exigée de ceux qui désirent entrer dans la dite académie en qualité d'étudiants ou d'élèves.

Trois des administrateurs pourront en tout temps convoquer une assemblée spéciale des membres de l'administration en envoyant un avis par écrit à tous leurs collègues ; Deux des inspecteurs pourront de même convoquer une assemblée spéciale des inspecteurs ; cinq membres du conseil p urront en tout temps et lorsqu'il jugeront devoir le faire dans l'intérêt de l'académie, convoquer une assemblée spéciale du conseil.

Les administrateurs, les visiteurs et le conseil feront consigner les procès-verbaux de toutes leurs assemblées ordinaires et spéciales sur des registres tenus à cette fin avant l'ajournement de chaque réunion ; le président fera lecture du procès-verbal à haute voix en présence des membres et le signera ; le rapport ainsi signé, jusqu'à preuve du contraire, sera tenu pour le procès-verbal exact d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Les dits administrateurs tiendront un livre ou des livres de compte des affaires financières de la dite académie. Ces registres et ces livres de compte seront produits et examinés annuellement à l'assemblée annuelle ci-après mentionnée.

Afin de remplacer les administrateurs décédés, démissionnaires ou sortant de charge, et pour nommer les inspecteurs de la dite académie, il sera convoqué tous les ans une réunion des ministres de l'Eglise méthodiste wesleyenne du Haut-Canada ; la première de ces assemblées annuelles aura lieu dans la cité de Toronto ou dans la ville de Cobourg dans Notre dite province, le second mercredi du mois de juin 1837, et chaque réunion subséquente aura lieu dans un endroit et à une date du mois de juin désignés à la première réunion ; chaque réunion annuelle subséquente aura lieu le second mercredi du mois de juin et si aucun lieu n'est fixé d'avance elle aura lieu dans la cité de Toronto. A la condition toujours que celui-là seul qui, au moment de la dite assemblée annuelle sera autorisé à célébrer les mariages dans Notre dite province, en vertu d'un acte du parlement provincial de Notre dite province, adopté dans la première année de Notre règne et sanctionnée par Nous, intitulé : *An Act to make valid certain Marriages heretofore contracted, and to provide for the future solemnization of Matrimony in this Province*, [1] et qui aura obtenu un permis à cette fin, en qualité de ministre méthodiste wesleyen, selon les dispositions du dit acte, soit seul considéré comme ministre méthodiste wesleyen suivant la véritable intention et interprétation des présentes.

Au jour de l'assemblée annuelle des années 1837, 1838 et 1839, trois administrateurs désignés par le sort parmi ceux nommés par Notre charte sortiront de charge, et au jour de chaque assemblée annuelle après l'année 1839, les trois plus anciens administrateurs sortiront de charge ; on établira la période pendant laquelle chaque administrateur aura été en fonctions en se basant sur la date de sa dernière élection, s'il a été élu plus d'une fois. Cependant les administrateurs sortant ce jour là, qu'ils aient été désignés par le sort ou que leur mandat soit expiré, resteront en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée. Le jour où aura lieu l'assemblée annuelle de 1837 et le jour de chaque assemblée annuelle qui suivra, trois administrateurs seront élus pour remplacer ceux sortant de charge, mais chaque administrateur sortant sera immédiatement ré-éligible. S'il survenait une vacance accidentelle parmi les administrateurs, par suite de décès ou autrement, un remplaçant sera choisi lors de la prochaine assemblée annuelle, et l'administrateur choisi pour remplir cette vacance ne restera en fonctions que pour la balance du terme de son prédécesseur.

A l'assemblée annuelle qui aura lieu en l'année 1837, on élira cinq inspecteurs pour remplacer ceux qui auront agi en cette qualité l'année précédente, et à chacune des assemblées annuelles on fera de même, mais chaque inspecteur sortant de charge sera immédiatement rééligible. Personne cependant ne pourra occuper à la fois les charge d'administrateur et d'inspecteur de la dite académie.

---

[1] Loi pour valider certains mariages déjà célébrés et pour prescrire les règles qui devront être suivies à l'avenir au sujet de la célébration des mariages dans cette province.

DOC. DE LA SESSION No 18

A l'assemblée annuelle de l'année 1837 et à chaque assemblée annuelle subséquente les administrateurs et inspecteurs rendront compte de leurs travaux de l'année, de l'état où se trouveront alors les affaires de l'académie, et soumettront les comptes balancés jusqu'au 31 décembre précédent ou jusqu'à telle autre période que l'assemblée pourra de temps à autre indiquer. Si après examen, ces comptes rendus et cette comptabilité sont approuvés et s'ils ne contiennent rien d'incompatible avec Notre charte ou avec aucune loi ci-dessus mentionnée, ils seront signés par le président et le secrétaire de l'assemblée, et seront alors, jusqu'à preuve absolue du contraire, obligatoires pour tous les membres et employés de la dite acdémie. L'assemblée annuelle choisira parmi ses membres un président et un secrétaire, qui resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs qui aura lieu à l'assemblée subséquente, s'ils n'ont pas été révoqués par la dite assemblée, Ces secrétaire et président auront voix délibérative comme les autres mem res de l'assemblée, et au cas d'égalité des voix, le président votera deux fois. La dite assemblée ne pourra agir à moins que quarante de ses membres soient présents, et alors la décision de la majorité des membres présents sera celle de l'assemblée.

Le choix et l'élection des administrateurs et inspecteurs de la dite académie par l'assemblée annuelle, et les autres procédures de cette assemblée seront consignés sur un registre par le secrétaire qui en donnera lecture à haute voix devant l'assemblée, puis il les signera ainsi que le président, et alors, si ces procédures ne contiennent rien de contraire à Notre présente charte et à la loi, elles seront obligatoires pour tous les ministres, les membres et les employés de la dite société.

Si l'acte ci-dessus mentionné de Notre dite province venait à être révoqué ou modifié en tout ou en partie, si on y ajoutait ou en retranchait des clauses, en vertu desquelles les ministres de l'église Wesleyenne dans Notre dite province, sont autorisés à célébrer les mariages, les intentions de Notre présente charte et les privilèges qu'elle accordent resteront absolument les mêmes et ne seront nullement excités par de nouvelles dispositions.

Enfin Nous déclarons, tant pour Nous-mêmes que pour Nos héritiers et successeurs, que les présentes lettres patentes, ou la copie authentique qui en sera dressée, seront valides et efficaces en loi selon leur véritable sens et interprétation. et devront toujours être interprétées dans un sens bienveillant et favorable à la dite académie, tant devant les tribunaux de Nos domaines, nonobstant les lacunes, erreurs, obscurité ou imperfections qui peuvent se trouver dans Nos dites lettres patentes. Et à toutes ces fins, les présentes vous serviront d'autorisation.

W. R.

VICTORIA R.

C. O., Haut-Canada, 1816–1839.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 3 avril 1838.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller John George, comte de Durham, chevalier grand'croix de l'ordre très-honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, le 2e jour d'avril 1838, dans la première année de Notre règne.

Attendu que par une commission sous le grand sceau du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 12e jour d'avril 1820, dans la première année du règne de feu Notre royal prédécesseur le roi George IV, il plut à feu Sa Majesté de constituer et nommer George, comte de Dalhousie, décédé depuis, son capitaine général et gouverneur en chef de la province du Haut-Canada et de la province du Bas-Canada, enjoignant au dit George, comte de Dalhousie, de remplir fidèlement et exactement les devoirs de sa charge et de son commandement suivant les pouvoirs que lui accordait sa commission et en se conformant aux instructions qui y étaient mentionnées.

Et attendu que les instructions ci-dessus mentionnées accompagnaient la dite commission et portaient le seing et le sceau de feu Sa Majesté, le roi George IV, et la date du 13e jour d'avril 1820.

Et attendu que les gouverneurs et administrateurs qui se sont succédé au gouvernement de chacune de Nos dites provinces, depuis la nomination du dit George, comte de Dalhousie, d'après leurs commissions respectives données comme susdit, sous le grand sceau de feu Notre prédécesseur royal, le roi Guillaume IV, reçurent l'ordre de se conformer aux instructions qui avaient été adressées au dit George, comte de Dalhousie.

Et attendu que par une commission sous Notre grand sceau, en date de Westminster le 30e jour de mars, dans la première année de Notre règne, Nous vous avons constitué et nommé le dit John George, comte de Durham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut Canada, vous enjoignant au dit John George, comte de Durham, de remplir fidèlement et exactement les devoirs de la charge et du commandement à vous confiés suivant les pouvoirs et l'autorité que vous accorde votre dite commission et en vous conformant en tous points aux instructions qui l'accompagnent.

Et attendu que les instructions ainsi adressées au dit George, comte de Dalhousie, sont sous plusieurs points surannées et inapplicables, mais que dans l'état actuel de Notre dite province, il a été impossible d'en compléter la revision définitive sans nuire à Notre service.

Nous vous enjoignons et autorisons donc par Nos présentes instructions qui accompagnent Notre commission, de vous conformer aux instructions adressées comme susdit au dit George, comte de Dalhousie, en tant qu'elles ne sont pas surannées, révoquées par des lois subséquentes ou devenues inapplicables par suite de l'état actuel des affaires dans Notre dite province.

Sir J. Colborne G. C. B.
etc., etc., etc.
Instructions.

C.O. H.C. 1816-1839
Dans la dépêche du Secrétaire d'Etat du 12 décembre 1838.

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé Sir John Colborne, chevalier grand'croix de l'ordre militaire très-honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, ce treizième jour de décembre 1838, dans la seconde année de Notre règne.

Attendu que par une commission sous le grand sceau de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 12e jour d'avril 1820, dans la première année du règne de Notre prédécesseur royal, le roi George IV, feu Sa Majesté constitua et nomma George, comte de Dalhousie, depuis décédé, capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, enjoignant au dit George, comte de Dalhousie de remplir fidèlement et exactement les devoirs de sa charge et de son commandement selon les pouvoirs que lui accordait sa commission et en se conformant aux instructions qui l'accompagnaient.

Et attendu que les instructions mentionnées ci-dessus, accompagnaient la dite commission, et étaient revêtues du seing et sceau de feu Sa Majesté, le roi George IV et portaient la date du 13e jour d'avril 1820.

Et attendu que les gouverneurs et administrateurs qui se sont succédé au gouvernement de chacune de Nos dites provinces, depuis la nomination du dit George, comte de Dalhousie, d'après leurs commissions respectives, octroyées comme susdit sous le grand sceau de feu Notre prédécesseur royal, le roi Guillaume IV, reçurent l'ordre de se conformer aux instructions qui avaient été adressées au dit George, comte de Dalhousie.

Et attendu que par une commission sous Notre grand sceau du Royaume-Uni, en date de Westminster, le 30e jour de mars, dans la première année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé John George, comte de Durham, chevalier grand'croix du

Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada, lui enjoignant, le dit John George, comte de Durham, de remplir fidèlement et exactement les devoirs de sa charge et de son commandement selon les pouvoirs que lui accordait sa commission et en se conformant aux instructions qui l'accompagnaient.

Et attendu que par certaines instructions, en date du 2 avril 1838, qui accompagnaient Notre dite commission, Nous avons enjoint au dit John George, comte de Durham de se conformer aux instructions déjà adressées comme susdit par feu Sa Majesté, le roi George IV, au dit comte de Dalhousie, mais eu tant qu'elles ne seraient pas surannées, révoquées par des lois subséquentes décrétées par Nous, et Nos dits royaux prédécesseurs de l'avis et du consentement du Parlement ou de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre dite province du Haut-Canada, ou devenues inapplicables par suite de l'état des affaires dans Notre dite province.

Et attendu que par une autre commission sous le grand sceau de Notre royaume-uni, en date du 13e jour de décembre, dans la seconde année de Notre règne, Nous avons révoqué la commission ci-dessus citée, nommant le dit John George, comte de Durham Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada, et vous avons constitué et nommé, le dit sir John Colborne, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province, vous enjoignant de remplir fidèlement et exactement les devoirs de votre charge et de votre commandement selon les pouvoirs qui vous sont accordés par Notre commission en dernier lieu mentionnée et en vous conformant aux instructions qui y sont mentionnées.

Par Nos présentes instructions sous Notre sceau et Notre seing accompagnant Notre dite commission vous constituant et nommant, le dit sir John Colborne, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada, Nous vous autorisons et commandons, le dit sir John Colborne, de vous conformer aux instructions précédemment adressées comme susdit par feu Sa Majesté George IV, au dit comte de Dalhousie ; mais en tant qu'elles ne sont pas surannées, révoquées par des lois ultérieures ou devenues inapplicables par suite de l'état actuel des affaires dans Notre dite province.—

No. I
Instructions au gouverneur du Bas-Canada, en date du 7 septembre 1839.

VICTORIA R.

INSTRUCTIONS à Notre très fidèle et bien-aimé conseiller, Charles Poulett Thompson, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, le 7e jour de septembre 1839, dans la troisième année de Notre règne.

Attendu que Sa Majesté Georges IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 12e jour d'avril 1820, dans la première année de son règne, constitua et nomma George, comte de Dalhousie (depuis décédé) son capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut et du Bas-Canada, en Amérique ; et attendu que certaines instructions générales sous le sceau et seing royal accompagnaient les dites lettres patentes adressées au dit George, comte de Dalhousie, dans les termes suivants :

[*Les instructions adressées au comte de Dalhousie se trouvent dans un document parlementaire imprimé par or dre de la chambre des Lords, le 15 août 1838, N° 367, pp. 2 à 17.*]

Et attendu que feu Sa Majesté le roi Guillaume IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 24e jour de novembre 1830, dans la première année de Son règne, constitua et nomma Matthew, Lord Aylmer, capitaine général et gouverneur en chef des dites provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, lui enjoignant au dit Matthew, Lord Aylmer,

d'accomplir fidèlement et exactement les devoirs de sa charge et de son commandement, en ce qui concernait la province du Bas-Canada, selon les instructions générales ci-dessus citées, adressées au dit George, comte de Dalhousie ; et attendu que certaines parties des dites instructions générales au dit George, comte de Dalhousie, (ci-dessus citées au long) furent subséquemment modifiées par certaines instructions additionnelles adressées par feu Sa Majesté sous le seing et sceau royal au dit Matthew, Lord Aylmer, dans les termes suivants :

" Instructions additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé Matthew, Lord Aylmer,
" chevalier commandeur de l'ordre militaire très honorable du Bain, lieutenant-
" général de Nos forces, Notre capitaine-général et gouverneur en chef de
" Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouver-
" neur ou au commandant en chef temporaire de Notre dite province. Don-
" nés à Notre cour à St-James, ce 8e jour de février 1835, dans la cinquième
" année de Notre règne.

" Attendu que par Notre commission sous le grand sceau du Royaume-Uni de la " Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 24e jour de novembre 1830, " vous constituant et nommant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre " dite province du Haut-Canada et de Notre dite province du Bas-Canada dans l'Amé- " rique du Nord, Nous avons ordonné, entre autre choses, en prévision de votre décès " ou de votre absence de Nos dites provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada ou de " l'une d'entre elles, alors qu'il n'y aurait dans ces provinces ni un lieutenant-gouverneur " nommé par Nous ni une autre personne pour administrer les dites provinces, que " l'officicier supérieur commandant Nos forces dans Notre province du Haut Canada " ou dans Notre province du Bas-Canada prenne en mains le gouvernement et l'admi- " nistration de cette province ; que cet officier et ceux qui lui succéderont devront se con- " former à Notre dite commission et aux instructions qui l'accompagnaient pour chaque " province respectivement, exercer les pouvoirs et l'autorité qui leur seraient confiés de la " même manière et aux mêmes fins que le fait ou doit le faire Notre capitaine général " et gouverneur en chef, et ce pendant la durée de votre absence et jusqu'à votre retour, " ou du moins jusqu'à ce que Nous leur fassions connaître Notre volonté.

" Attendu que par la dite commission Nous vous enjoignons de remplir exacte- " ment les devoirs de votre commandement et de la charge que Nous vous avons confiée, " conformément aux pouvoirs et à l'autorité dont vous êtes revêtu en vertu de Notre " dite commission, de l'acte du parlement qui y est particulièrement mentionné, des " commissions envoyées au comte de Dalhousie, Notre ex-capitaine général et gouver- " neur en chef de Nos dites provinces, et de celles qui pourront de temps à autre vous " être envoyées par la suite ; attendu que dans les dites instructions adressées au comte " de Dalhousie, on détermine le droit de succession à l'administration provisoire de " Notre province du Haut-Canada et de Notre province du Bas-Canada dans certaines " circonstances mentionnées dans les dites instructions ; et attendu que ces instructions, " en tant qu'elles sont relatives à l'administration provisoire des provinces, sont " incompatibles avec Notre dite commission et contraire à sa teneur. Nous révoquons et " annulons par les présentes cette partie de Nos instructions au comte de Dalhousie " concernant l'administration provisoire de Nos dites provinces ou de l'une d'entre elles ; " et Nous voulons que la disposition ci-dessus mentionnée de Notre dite commission, " relative à l'administration provisoire des dits gouvernements soit en tous points stricte- " ment observée et suivie."

Attendu que feu Sa Majesté, le roi Guillaume IV, par d'autres lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 2e jour d'avril 1835, dans la cinquième année de son règne, révoqua les lettres patentes ci-dessus mentionnées, nommant le dit Matthew, Lord Aylmer, capitaine-général et gouverneur en chef des dites provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada et constitua et nomma William Pitt, comte Amhert, capitaine-général des dites provinces ; et attendu que par certaines instructions sous les sceau et seing du roi, qui accompagnaient les lettres patentes en dernier lieu mentionnées, il était enjoint au dit William Pitt, comte Amherst, de remplir exactement les devoirs de sa charge

à l'égard de la province du Bas-Canada, suivant la teneur de sa commission et en se conformant aux instructions générales ci-dessus mentionnées, adressées au dit George, comte de Dalhousie, et modifiées par les instructions additionnelles ci-dessus citées en entier et adressées au dit Matthew, Lord Aylmer.

Et attendu que feu Sa Majesté Guillaume IV, par d'autres lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le premier jour de juillet 1835, dans la cinquième année de Son règne, révoqua les dites lettres patentes en dernier lieu mentionnées, nommant le dit William Pitt, comte Amherst capitaine général et gouverneur en chef des dites provinces du Haut et du Bas-Canada, et constitua et nomma Archibald, comte de Gosford, capitaine-général et gouverneur en chef des dites provinces ; et attendu que par certaines instructions sous les sceau et seing du roi, accompagnant les lettres patentes en dernier lieu mentionnées, il était enjoint au dit Archibald, comte de Gosford, de remplir exactement les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission à l'égard de la province du Bas-Canada, et de se conformer aux instructions générales ci-dessus mentionnées et adressées au dit George, comte de Dalhousie, telles que modifiées par les instructions additionnelles ci-dessus et adressées au dit Matthew, Lord Aylmer.

Et attendu que par d'autres lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 30e jour de mai 1838, dans la première année de Notre régne, Nous avons révoqué les dites lettres patentes en dernier lieu mentionnées, nommant le dit Archibald, comté de Gosford, capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut et du Bas-Canada, et avons constitué et nommé John George, comte de Durham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada ; et attendu que par certaines instructions sous Notre sceau et Notre seing royal, accompagnant les lettres patentes en dernier lieu mentionnées, Nous avons déclaré, après les avoir reproduites, les instructions générales mentionnées ci-dessus et adressées au dit George, comte de Dalhousie, lesquelles furent revisées et amendées par les dites instructions additionnelles adressées au dit Matthew, Lord Aylmer, surannées ou inapplicables à cause de l'état où se trouvait alors Notre dite province du Bas-Canada, ou annulées par des lois décrétées par Nous ou par Nos prédécesseurs, de l'avis et du consentement du parlement ou de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre dite province ; et qu'en conséquence il était devenu nécessaire de reviser les dites instructions générales, mais que dans la condition où se trouvait alors Notre dite province, la révision finale ne pouvait alors se faire sans nuire à Notre service, et que pour cette raison il était enjoint au dit John George, comte de Durham, de remplir les devoirs de sa charge selon la teneur de sa commission et en se conformant aux instructions adressées au dit George, comte de Dalhousie, telles que modifiées par des instructions additionnelles adressées à Matthew, Lord Aylmer, en tant qu'elles ne seraient pas surannées ou annulées par les statuts décrétés par Nous ou par Nos prédécesseurs de l'avis et du consentement du parlement ou de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Notre dite province, et qu'elles ne seraient pas devenues inapplicables par suite de l'état où se trouvait alors Notre dite province.

Attendu que par d'autres lettres patentes sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 13e jour de décembre 1838, dans la seconde année de Notre règne, Nous avons révoqué les dites lettres patentes en dernier lieu mentionnées, nommant le dit John George, comte de Durham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Bas-Canada, et avons constitué et nommé sir John Colborne, chevalier, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province ; et attendu que par certaines instructions sous Notre sceau et Notre seing royal, accompagnant les lettres patentes en dernier lieu mentionnées, il était enjoint au dit sir John Colborne de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission, en se conformant aux dites instructions générales (ci-dessus citées) adressées au dit Matthew, Lord Aylmer, en tant qu'elles ne seraient pas surannées ou révoquées par des statuts décrétés par Nous ou par Nos prédécesseurs de l'avis et du consentement du Parlement ou de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la dite province,

et qu'elles ne seraient pas devenues inapplicables par suite de l'état ou se trouvait alors la province.

Et attendu que par d'autres lettres patentes sous le grand sceau de Notre Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, ce 7e jour de septembre 1837, dans la troisième année de Notre règne, Nous avons révoqué les lettres patentes en dernier lieu mentionnées nommant le dit sir John Colborne, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada et Nous vous avons constitué et nommé le dit Charles Poulette Thomson, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province ; et attendu qu'il convient que les dites instructions générales adre sées au dit George, comte de Dalhousie, telles que modifiées par les instructions additionnelles adressées à Matthew, Lord Aylmer, soient de nouveau revisées et amendées ; mais que dans la condition actuelle de Notre dite province cette revision ne peut se faire sans nuire à Notre service. Par nos présentes instructions sous Notre sceau et Notre seing royal accompagnant les dites lettres patentes vous nommant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Bas-Canada, Nous vous enjoignons par conséquent et jusqu'à nouvel ordre de Notre part, de remplir les devoirs de votre charge selon la teneur de votre commission en vous conformant aux instructions ci-dessus citées, adressées au dit George, comte de Dalhousie et modifiées par les instructions additionnelles adressées au dit Matthew, Lord Aylmer, en tant qu'elles ne sont pas surannées ou révoquées par des lois subséquentes décrétées par Nous de l'avis et du consentement du parlement ou de l'avis et du consentement de la législature de Notre dite province et qu'elles ne sont pas devenues inapplicables par suite de l'état de choses dans Notre dite province.

V. R.

N° 2. Instructions additionnelles au gouverneur du Bas-Canada. 7 septembre 1839.

INSTRUCTIONS additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé conseiller Charles Poulette Thomson, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, le 7e jour de septembre 1839, dans la troisième année de Notre règne.

Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande vous constituant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Bas-Canada, Nous vous avons enjoint de remplir tous les devoirs de votre commandement selon les pouvoirs et l'autorité que vous accorde Notre dite commission, en vous conformant aux instructions qui l'accompagnaient et conformément aux autres pouvoirs et instructions que vous pourriez recevoir par la suite sous Notre sceau et seing, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

Et attendu que par un acte de la première année de Notre règne intitulé :—*An Act to make temporary Provision for the Government of Lower Canada* (1) il est décrété entre autres choses, que de l'avis de Notre Conseil privé Nous pouvons de temps à autre, par une commission ou des commissions octroyées sous Notre grand sceau du Royaume-uni, ou par des instructions sous Nos sceau et seing, constituer un conseil spécial pour administrer les affaires de Notre dite province du Bas-Canada, et à cette fin nommer tels conseillers spéciaux que Nous jugerons à-propos, en réglant le mode de leur renvoi, suspension et démission.

Et attendu que par une autre loi de la troisième année de Notre règne intitulée :—*An Act to amend an Act of the last Session of Parliament for making temporary Provision for the Government of Lower Cana la*, (2) il est entre autres choses décrété que le nombre

(1) Loi à l'effet d'adopter des mesures provisoires au sujet du gouvernement du Bas-Canada.

(2) Loi modifiant la loi de la dernière session du parlement à l'effet d'adopter des mesures provisoires au sujet du gouvernement du Bas Canada.

de conseillers formant le conseil spécial constitué par la loi ci-dessus cité ne sera pas moindre de vingt, que le nombre requis pour former un quorum sera fixé à onze : sachez donc qu'en vertu des pouvoirs qui Nous sont ainsi donnés et de l'avis de Notre Conseil privé, Nous avons cru devoir constituer et par les présentes instructions sous Notre sceau et seing Nous constituons ce conseil spécial pour les affaires du Bas-Canada, et à cette fin Nous vous autorisons à nommer pas moins de vingt conseillers spéciaux pourles fins mentionnées au dit acte.

Nous voulons et Nous vous ordonnons par les présentes de ne choisir comme conseillers spéciaux en vertu des présentes et de l'acte ci-dessus mentionné en premier lieu, que des personnes d'une loyauté éprouvée, de bonnes mœurs, agées de vingt-un ans révolus et sujets britanniques de naissance ou régulièrement naturalisés. Nous déclarons en outre que tous et chacun de ces conseillers pourront à leur gré remettre leurs mandats, et que vous pourrez, pour cause suffisante, les suspendre de leurs fonctions. Nous Nous réservons cependant le droit de renvoyer si Nous le jugeons à propos tous et chacun de ces conseillers.

V. R.

N° 3
Instructions au gouverneur du Haut-Canada.
7 septembre 1839.

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé conseiller Charles Poulett Thomson, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, le 7e jour de septembre 1839, dans la troisième année de Notre règne.

Attendu que Sa Majesté, le roi George IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 12e jour d'avril 1820, constitua et nomma George, comte de Dalhousie, décédé depuis, capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada ; et attendu que certaines instructions sous les seau et seing du roi accompagnaient les dites lettres patentes adressées au dit George, comte de Dalhousie, dans les termes suivants :

" Ordres et instructions à Notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller, George
" comte de Dalhousie, pair d'Ecosse, dans Notre Royaume-Uni, chevalier
" grand'croix de l'ordre militaire très-honorable du Bain, lieutenant-général
" de Nos forces, Notre capitaine-général et gouverneur en chef de Notre
" province du Haut-Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur
" ou au commandant en chef provisoire de Notre dite province. Donnés à
" Notre cour à Carlton-House, le 13e jour d'avril 1820, dans la première année
" de Notre règne.

" I. Avec Nos présentes instructions vous recevrez Notre commission sous Notre " grand sceau de la Grande-Bretagne, vous constituant Notre capitaine général et " gouverneur en chef de Nos provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, dont les " bornes sont fixées par Notre dite commission. Quant à cette partie de la charge " que Nous vous confions, relative au Haut-Canada, vous prendrez en mains le gouver- " nement de la dite province et remplirez tous les devoirs de votre commandement, " conformément aux pouvoirs et à l'autorité que vous accorde Notre dite commission " octroyée sous le grand sceau de la Grande-Bretagne et d'Irlande et l'acte de la " 31e année du règne de Notre père bien-aimé, feu Sa Majesté, le roi George III, cité " par cette commission et conformément à Nos présentes instructions et aux autres " pouvoirs et instructions que vous pourrez recevoir par la suite sous Nos sceau et " seing, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux " secrétaires d'Etat.

" II Vous ferez lire et publier Notre dite commission avec la solennité re- " quise, devant les membres de Notre Conseil exécutif ; vous prêterez et ferez prêter

" à chacun des dits conseillers exécutifs les divers serments et vous souscrirez et leur " ferez souscrire la déclaration qu'elle requiert.

" III. Vous exigerez les serments ci-dessus de toutes les personnes, excepté de " celles mentionnées plus loin—qui exerceront des charges ou des emplois rétribués dans " Notre dite province, avant leur entrée en fonctions ; elles devront aussi faire et signer " la déclaration que requiert de leur part Notre dite commission ; mais lorsque quelqu'un " des dits emplois ou charges dans Notre dite province du Haut-Canada sera confié à un " de Nos sujets professant la religion de l'Eglise de Rome, vous déférerez à celui-ci le " serment prescrit par l'acte du Parlement de la 14e année de feu Sa Majesté, le roi George " III, intitulé : *An Act for making more effectual Provision for the Government of the " Province of Quebec in North America*, (1) ainsi que le serment d'office ordinaire, au lieu " de tous les autres serments du test.

" IV. Attendu que Nous avons cru devoir établir un Conseil exécutif pour vous " assister et pour assister Notre lieutenant gouverneur ou toute autre personne chargée " provisoirement du gouvernement de Notre dite province du Haut-Canada, Nous cons- " tituons et nommons par les présentes les personnes ci-dessous désignées pour former le " Conseil exécutif de Notre dite province : William Drummer Power (Dummer Powell), " écuyer, Notre juge en chef, ou le juge en chef provisoire de Notre dite province, Jacob, " Lord évêque de Québec, James Baley (Baby), Samuel Smith, le Révérend John Strachan, " D.D. William Clans (Claus), écuyers.

" Et attendu que par une loi adoptée dans la 31e année du règne de Notre bien-aimé " père, feu Sa Majesté le roi George III, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou l'ad- " ministrateur de la dite province, avec le Conseil exécutif sont constitués en un tribunal " de juridiction civile pour entendre certaines causes portées en appel dans la dite pro- " vince, de la même manière, suivant la même procédure et avec le même droit d'appel, " en un mot tel que la chose se pratiquait par le gouverneur et le conseil de Québec avant " l'adoption de la loi ci-dessus.

" Afin donc de donner effet au dit acte, chaque fois que la demande vous en sera " faite dans les poursuites au civil jugées par les tribunaux de droit coutumier de Notre " dite province, vous permettrez que les causes soient portées en appel devant vous et le " Conseil exécutif de Notre dite province du Haut-Canada, en la manière prescrite par le " dit acte, car telle est Notre volonté ; à cette fin, vous émettrez des brefs d'appel autant " que possible en la forme usitée avant l'adoption du dit acte, citant les parties devant " vous et devant le Conseil exécutif, et vous procéderez à l'audition et à la décision des " dits appels. Ceux des membres du Conseil exécutif qui auront siégé comme juges au " tribunal dont on attaquera la décision devant Notre capitaine général et Notre dit " Conseil exécutif, ne seront pas admis à délibérer sur le dit appel, mais ils pourront " assister à l'audience et expliquer les motifs de leur décision ; ne seront susceptibles " d'appel que les causes au sujet d'une valeur en litige excédant la somme de trois cents " livres sterling et l'appelant devra fournir caution pour le paiement des frais dans le " cas où le jugement serait confirmé. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite " du jugement rendu par vous et le Conseil, il lui sera loisible d'en appeler à Nous en " Notre Conseil privé, car telle est Notre volonté ; pourvu toutefois que l'objet en litige " dépasse en valeur cinq cents livres sterling, que l'appel soit demandé dans les quatorze " jours qui suivront le jugement, et que l'appelant fournisse bonne caution de poursuivre " effectivement l'appel et de satisfaire au jugement ainsi qu'aux frais et dépens accordés " par Nous, au cas où le jugement rendu par vous et le Conseil exécutif serait confirmé. " Néanmoins lorsqu'il s'agira de la perception de droits ou de deniers à vous payables, " d'honoraires d'office, de rentes annuelles ou d'autres matière du même genre pouvant " affecter des droits éventuels, vous et le dit Conseil exécutif devrez permettre qu'on en " appelle à Nous en Notre Conseil privé, même lorsque la valeur en litige sera moindre. " De plus Nous voulons que dans toutes les causes où, d'après vos instructions, vous " devrez admettre l'appel devant Nous en Notre Conseil privé, l'exécution du jugement " soit suspendu jusqu'à la décision finale sur le dit appel, à moins que l'intimé ne donne " bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura " perdu par suite de tel décret ou jugement, s'il arrivait que, par le jugement final, ce

(1) Acte à l'effet d'adopter des mesures plus efficaces au sujet du gouvernement de la province de Québec dans l'Amérique du Nord.

" décret ou jugement serait cassé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourr " aussi être porté devant Nous dans tous les cas d'amendes imposées pour des délits, " pourvu que cette amende soit de cent livres sterling ou davantage, l'appelant donnant " au préalable bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement l'appel et de satis- " faire à la condamnation si la sentence imposant cette amende est confirmée.

" V. Afin que Nous puissions toujours être renseigné quant aux noms et au " caractère des personnes aptes à remplir les vacances qui peuvent se produire dans " Notre dit Conseil exécutif, lorsqu'il y aura une nomination à faire au dit Conseil, vous " Nous transmettrez par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les noms de trois " résidents dans Notre dite province du Haut-Canada qui vous paraîtront les plus dignes " de remplir la charge de conseiller exécutif.

" VI. En choisissant les personnes que vous proposerez pour remplir les vacances " dans Notre dit Conseil exécutif, ainsi que pour exercer les principales fonctions judi- " ciaires, vous aurez soin de ne désigner que des hommes de bonnes mœurs, bien disposés " envers Notre gouvernement et ayant les aptitudes nécessaires pour remplir ces fonc- " tions.

" VII. Comprenant qu'il est nécessaire d'obliger les membres de Notre dit Conseil " exécutif à une assiduité nécessaire, et afin de prévenir les inconvénients qui pour- " raient résulter du manque d'un *quorum* pour expédier les affaires courantes, Nous " voulons que si quelqu'un de nos dits conseillers exécutifs s'absente volontairement de " Notre dite province pendant plus de six mois sans avoir obtenu votre permission par " écrit à cette fin, ou s'absente pendant une année sans Notre permission donnée sous " Notre signature royale, son siège au dit Conseil exécutif devienne immédiatement " vacant. Et Nous vous enjoignons par les présentes de faire connaître en ceci Notre " volonté royale aux différents membres de Notre Conseil exécutif ; on l'inscrira aussi " comme règle permanente dans les registres du conseil de Notre dite province.

" VIII. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de vous assister en " tout ce qui concerne Notre service, vous devrez communiquer à ses membres celles " de nos instructions par lesquelles leur opinion est requise, ainsi que toutes les autres " instructions que vous pourrez de temps en temps juger utile à Notre service de leur " faire connaître.

" IX. Vous accorderez aussi aux membres de Notre dit Conseil exécutif la liberté " de délibération sur toutes les questions concernant l'intérêt public qui seront soumises " au dit conseil.

" X. Attendu que par l'acte ci-dessus cité, de la trente-unième année du règne " de Notre bien-aimé père, feu Sa Majesté le roi George III, il est décrété que les sièges " dans Notre Conseil législatif deviendront vacants dans certains cas déterminés par le " dit acte, Nous voulons, s'il arrive qu'un membre de Notre dit Conseil législatif quitte " Notre dite province pour résider en dehors de celle-ci, que vous Nous le fassiez savoir " aussitôt que possible, par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat. Et " si l'un de Nos dits conseillers s'absente avec votre permission, ou avec celle de Notre " lieutenant gouverneur ou du commandant en chef provisoire de Notre dite province, " vous Nous le ferez aussi savoir.

" S'il vient à votre connaissance que parmi Nos conseillers il s'en trouve qui ont " prêté serment d'allégeance ou d'obéissance à une puissance étrangère ou qui ont été " trouvés coupables de trahison par un tribunal dans nos domaines, vous Nous en aver- " tirez également, afin que nous adoptions les mesures qui nous paraîtront requises. " Vous devrez faire observer avec un soin spécial les dispositions du dit acte relatives " à ceux qui ont le droit et à ceux qui ne l'ont pas, d'être appelés à faire partie du con- " seil et relatives aux conditions requises de la part des membres pour être maintenus " dans leurs fonctions.

" XI. Quant à l'exercice du pouvoirs que vous accordent Notre dite commission " et l'acte ci-dessus cité de sanctionner en Notre nom les projets de loi adoptés par le " Conseil législatif et la Chambre d'assemblée, de refuser la sanction ou de Nous la réser- " ver, Nous voulons que vous observiez exactement les règles et instructions qui suivent : " —La formule de rédaction des statuts, lois et ordonnances sera préparé par Nous ou Nos " héritiers et successeurs, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assem- " blée législative de Notre dite province du Haut-Canada constitués et assemblés en

" vertu d'un acte du Parlement de la Grande Bretagne, intitulé : *An Act to repeal cer-*
" *tain parts of An Act passed in the Fourteenth year of His Majesty's Reign intituled :*
" *An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec*[1]
" *in North America, and to make further Provision for the Government of the said Province.*
" vous ne sanctionnerez en Notre nom nul projet de loi autrement rédigé ; chaque sujet
" différent sera traité dans une loi distincte et séparée, et la même loi ne traitera jamais
" de questions n'ayant pas de rapport entre elles ; l'on n'insérera dans les lois ou ordon-
" nances aucune clause étrangère au sujet que comporte le titre et une loi temporaire ne
" devra pas contenir une clause perpétuelle ; nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue,
" modifiée, continuée, rétablie ou révoquée en termes généraux, mais les titres et date de
" telle loi ou ordonnance seront clairement énoncés au nouvel acte. Vous refuserez de
" sanctionner toute loi ou ordonnance relative à la propriété privée, qui sera adoptée sans
" une clause sauvegardant Nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs et de toutes
" personnes ou corps politiques et incorporés, excepté ceux qui font le sujet de la dite
" loi ou ordonnance ; et si une loi ou une ordonnance est adoptée sans cette restricti n,
" vous déclarerez Nous en réserver la sanction, afin que Nous en décidions suivant Notre
" bon plaisir ; Dans toutes les lois ou ordonnances dont le but est de prélever des deniers
" ou d'imposer des amendes, des confiscations ou des pénalités, il sera énoncé clairement
" que ces montants Nous sont accordés ou réservés à Nous et à Nos héritiers et succes-
" seurs—pour le service public de la dite province et le maintien de son gouvernement
" en la manière prescrite par la loi ; et l'on insérera une clause exigeant qu'il Nous soit
" rendu compte de l'emploi de ces deniers conformément aux dispositions de la loi, par
" l'entremise du secrétaire de Notre trésorerie et suivant le mode que Nous prescrirons.

" XII. Attendu que par Notre commission Nous vous accordons le pouvoir et
" l'autorité—limités cependant, en vertu de Nos instructions à ce sujet—d'émettre
" des brefs pour la convocation du Conseil législatif et de l'As-semblée législative de
" Notre dite province du Haut-Canada et pour l'élection des députés à l'Assemblée
" législative ; et que Nous vous autorisons par cette commission à proclamer la division
" de Notre dite province du Haut-Canada en districts, comtés ou circonscriptions
" de villes et de cantons et à déterminer le nombre de représentants que devra choisir
" chacune des dites divisions. Nous voulons maint nant que vous lanciez cette procla-
" mation aussitôt que cela vous sera possible mais que vous laissiez néanmoins s'écouler
" un délai raisonnable entre sa publication et l'émission des brefs de convocation et d'é-
" lection.

" XIII. Vous Nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanction-
" nées en Notre nom comme celles que vous aurez spécialement réservées pour Notre
" bon plaisir, en ayant soin de résumer chacune clairement en marge et de l'accompagner
" d'observations précises et suffisantes sur les points suivants : la législation est-elle
" nouvelle ? est-elle déclaratoire ou explicative ? révoque-t-elle quelque loi antérieure ?
" Vous Nous ferez connaître aussi très exactement les raisons et les circonstances qui
" auront motivé cette législation et vous Nous transmettrez des copies lisibles des
" journaux et des procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, que
" devront vous fournir les greffiers ou autres fonctionnaires autorisés des deux chambres.

" XIV. Attendu qu'il est prescrit par le dit acte que certaines lois adoptées par
" le Conseil législatif et par l'Assemblée législative de la province seront soumises aux
" deux chambres de Notre parlement de la Grande-Bretagne avant d'obtenir Notre
" sanction, et que d'autres lois ainsi adoptées seront sanctionnées par Nous ou par
" Nos héritiers et successeurs (Nous réservant ainsi, de même qu'à Nos héritiers
" et successeurs, le pouvoir exclusif d'accorder cette sanction) vous aurez soin de
" déclarer dans chacun de ces cas que vous Nous réservez ces projets pour que Nous en
" décidions ; vous réserverez également pour Notre considération tout projet de loi qui
" vous paraîtra de nature extraordinaire ou exceptionnelle ou devoir requérir Notre
" attention spéciale, particulièrement les lois qui peuvent affecter la propriété, le crédit
" ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas dans la dite province, et celles
" en vertu desquelles des droits seront imposés sur les produits ou les articles manu-
" facturés d'Angleterre ou d'Irlande ou sur la marine marchande de ces pays.

[1] Voir la traduction, instructions adressées à Craig,

" XV. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique on a décrété des " lois pour un intervalle si court qu'il Nous a été impossible de leur accorder ou de leur " refuser Notre assentiment royal avant qu'elles ne cessassent d'être en vigueur, vous ne " sanctionnerez en Notre nom nulle loi dont la durée sera moindre de deux ans, ex- " cepté dans les cas de nécessité pressante ou d'utilité temporaire et immédiate ; vous ne " sanctionnerez aucune loi contenant des clauses déjà rejetées par Nous, sans Notre " permission expresse obtenue après avoir fourni des explications complètes quant à la " raison et à la nécessité d'une telle loi. Ces explications devront Nous être transmises " par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

" XVI. Attendu que Nous avons cru devoir, par arrêté en Conseil privé, " désavouer certaines lois adoptées dans Nos colonies et plantations d'Amérique accor- " dant le privilège de naturalisation à des étrangers et le divorce à des personnes " légalement unies par les saints liens du mariage ; et attendu que dans d'autres de " Nos colonies on a adopté des lois permettant à Nos sujets de naissance ou natu- " ralisés de posséder et de disposer de terres et autres biens immeubles alors que ces " biens avaient été octroyés à des étrangers ou acquis par ceux-ci avant leur natura- " lisation ; Nous vous enjoignons de ne sanctionner, sous aucun prétexte, les projets " de loi qui pourront être adoptés par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la " province que vous gouvernez, relatifs à la naturalisation des étrangers, au divorce de " personnes unies par le saint lien du mariage, ou concernant les titres aux terres et " autres biens fonciers concédés à des étrangers ou acquis par eux avant leur naturali- " sation.

" XVII. Vous donnerez des autorisations sous votre seing pour le paiement des " sommes nécessaires au service public et Nous vous recommandons spécialement de " tenir un compte exact des fonds perçus et dépensés ; ces comptes seront vérifiés de " temps à autre par Notre Conseil exécutif et des copies certifiées par vous seront trans- " mises tous les six mois, ou plus souvent s'il y a lieu, aux commissaires de Notre trésо- " rerie ou à Notre grand trésorier ; on indiquera distinctement chaque somme particu- " lièrement perçue et dépensée et on l'accompagnera du double des pièces justificatives " afin que l'on puisse faire l'audition de ces comptes en connaissance de cause, constater " le bon emploi des revenus de Notre dite province du Haut-Canada et juger de la proba- " bilité d'une augmentation ou d'une diminution dans les divers départements.

" XVIII. Attendu que par un acte du Parlement de la Grande-Bretagne adopté " dans la 4e année du règne de Notre bien-aimé père, feu Sa Majesté le roi George, " III, intitulé : *An Act to prevent Paper Bills of Credit herein after to be issued in any of " His Majesty's Colonies or Plantation in America from being declared a legal Tender in " payment of Money and to prevent the legal Tender of such Bills as are now subsisting from " being prolonged beyond the Periods limited for calling in and sinking the same*,[1], il est " décrété que nulle assemblée dans Nos colonies ou plantations d'Amérique ne pourra, soit " par une loi, soit par résolution ou autrement, créer du papier-monnaie ou émettre des " lettres de crédit qui auront cours légal pour les paiements ; tout acte, arrêté, résolution " ou vote ayant pour effet de créer tel papier-monnaie ou d'émettre telles lettres de crédit " ou de prolonger le cours légal de tels effets dans quelqu'une de Nos colonies ou " plantations, seront nuls et de nul effet. Et attendu que par un autre acte de Notre " parlement, adopté dans la 13e année du règne de Notre bien-aimé père, feu Sa Majesté " le roi George III, intitulé : *An Act to explain and amend the above recited Act passed in " the Fourth Year of Our Reign, as aforesaid* [2] il est décrété que les billets, promes- " ses, obligations ou autres effets qui seront volontairement acceptés par les créanciers " de l'Etat dans quelqu'une des colonies d'Amérique, en garantie du paiement de ce qui " leur est dû, pourront être déclarés par les assemblées des dites colonies respectivement " de cours légal et être acceptés par leurs trésoriers en paiement des droits, impôts ou " autres redevances dus au trésor des dites colonies, mais dans nul autre cas. Nous " vous enjoignons de vous conformer dans tous les cas aux dispositions de ces actes en " ne sanctionnant aucun projet qui vous sera présenté pour la création de papier-mon-

[1] *Voir* article correspondant des instructions adressées à sir J. H. Craig.
[2] idem.

" naie ou l'émission de lettres de crédit devant avoir cours légal pour les paiements, et en " ne sanctionnant que les projets de loi par lesquels les promesses, obligations ou autres " effets, volontairement acceptés en paiement par les créanciers de l'Etat, auront cours " légal pour acquitter les impôts, droits de douane et autres redevances dus au trésor.

" XIX. Il vous est interdit de faire remise d'amendes ou de confiscations excé- " dant la somme de dix livres ou de disposer de biens confisqués avant d'avoir fait con- " naître aux commissaires de Notre trésorerie ou à Notre grand trésorier la nature de " l'offense et la raison de l'imposition des dites amendes ou pénalités, ainsi que leur mon- " tant ou leur valeur, (ce que vous devrez faire sans retard) et d'avoir reçu Nos instruc- " tions à ce sujet ; vous pourrez en attendant suspendre le paiement des dites amendes " ou confiscations.

" XX. Chaque fois qu'on établira dans Notre dite province du Haut-Canada " une juridiction nouvelle, un tribunal, une charge ou un emploi, un pouvoir ou une " autorité, un honoraire ou un privilège, vous Nous en rendrez un compte exact par l'un " de Nos principaux secrétaires d'Etat ; vous Nous ferez connaître aussi les dépenses " (s'il y en a) occasionnées à cette fin.

" XXI. Nous voulons en outre que les nominations de juges, de juges de paix ou " autres qui seront nécessaires puissent être révoquées à notre gré.

" XXII. Vous ne devrez pas suspendre de leurs fonctions Nos Conseillers exécu- " tifs ni suspendre ou destituer les juges, juges de paix, shérifs ou autres fonctionnaires, " ni les ministres du culte dans Notre dite province du Haut-Canada, sans bonne et " valable cause, et s'il y a lieu de le faire, vous devrez aussitôt faire connaître à l'un " de nos principaux secrétaires d'Etat les raisons de cette suspension ou de ce renvoi.

" XXIII. Attendu qu'on s'est fréquemment plaint de graves retards et de pro- " cédures vexatoires dans l'administration de la justice de plusieurs de nos plantations, " au sérieux détriment de nos fidèles sujets ; et qu'il est très important pour Notre ser- " vice et pour le bien-être de Nos plantations que la justice y soit partout expéditive et " efficace, et qu'on supprime complètement les désordres, retards et pratiques injustes " dans l'administration de celle-ci ; Nous vous recommandons particulièrement de veiller " de près à ce que justice impartiale soit rendue par les tribunaux que vous êtes appelé à " présider, et à ce que, dans toutes les autres cours de Notre dite province, les juges et " autres préposés à l'administration de la justice remplissent leurs devoirs ponctuel- " lement et impartialement.

" XXIV. Vous veillerez à ce que les cours de judicature ne soient pas ajournées " sans cause valable et à ce qu'aucun arrêt ne soit rendu ou enregistré par une cour " de judicature avant d'avoir été lu et approuvé par les juges en pleine audience. La " même règle s'appliquera aux procédures de Notre Conseil exécutif du Haut-Canada, " dont toutes les décisions devront être lues et approuvées avant d'être consignées sur " le registre.

" XXV. Vous veillerez à ce que tous les brefs soient émis en Notre Nom dans " Notre province du Haut-Canada.

" XXVI. Vous aurez soin, avec l'aide et l'assistance de Notre Conseil exécutif, de " faire ériger les prisons qui seront nécessaires, et vous veillerez à ce que celles déjà " construites soient entretenues de façon à mettre en sûreté les détenus.

" XXVII. Vous ne permettrez qu'aucune personne appelée à remplir la charge " de substitut, n'exerce plus d'un emploi à la fois.

" XXVIII. Vous ne devrez pour aucune raison vous permettre, en vertu de l'au- " torité dont Nous vous investissons par les présentes ou de toute autre autorité qui " vous a été déjà ou vous sera octroyée, de disposer de charge ou d'emploi qui sont " actuellement ou seront octroyés sous le grand sceau de ce royaume, ou qui ont été ou " seront octroyés à des personnes nommées en vertu d'une autorisation accordée sous " notre seing et sceau. Dans le cas où une charge où un emploi deviendraient vacants " ou s'il vous arrive d'en suspendre les titulaires, vous Nous en avertirez sans retard par " l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et il vous sera alors permis de choisir des " remplaçants intérimaires compétents jusqu'à ce que les nouveaux titulaires soient " nommés par Nous ou par Nos héritiers et successeurs, soit sous le grand sceau de ce " royaume, soit sous Nos sceau et seing, ou jusqu'à ce que Nous vous transmettions de

" nouvelles instructions. Nous vous enjoignons aussi de donner à ces fonctionnaires un " appui convenable dans la jouissance de leurs honoraires, droits, privilèges et émolu- " ments suivant l'intention et l'interprétation de leurs brevets.

" XXIX. Attendu que les fonctionnaires de la douane dans Nos plantations " d'Amérique se sont plaint d'être fréquemment appelés à siéger comme jurés et à " prendre part aux parades de la milice, ce qui leur nuit dans l'exercice de leurs " fonctions, Nous vous recommandons de veiller à ce que ces fonctionnaires ne soient " pas appelés à siéger comme jurés, à prendre part aux parades de la milice ou à exercer " des charges paroissiales qui peuvent nuire à leur service, excepté en cas de nécessité " absolue.

" XXX. Attendu que l'adoption d'un système commode et régulier au sujet de la " concession des terres de Notre domaine est le moyen le plus efficace d'assurer à la fois " l'établissement rapide de Notre province du Haut-Canada, la sécurité des biens de Nos " sujets et l'accroissement de Nos revenus, Nous voulons que tous ceux qui feront des " demandes de concessions de terre établissent avant que les dites demandes ne soient " accordées qu'ils sont en mesure de cultiver et d'améliorer le terrain qui pourra leur être " concédé. Si après enquête vous jugez devoir faire droit à la demande, vous enjoindrez " par écrit à l'arpenteur général ou à son substitut autorisé de faire le relevé fidèle et " exact du terrain décrit dans la requête. Dans les six mois au plus tard ce fonctionnaire " devra vous remettre son rapport auquel il annexera un plan et une description du ter- " rain arpenté. Sur réception du rapport, l'acte de concession sera dressé et devra con- " tenir, en termes formels et précis, les conditions imposées par Nos présentes instructions. " Nous voulons aussi que les dites concessions soient enregistrées dans les six mois au " bureau du régistrateur, qu'un abrégé en soit consigné au bureau de Notre auditeur, " et que des copies de ces entrées soient régulièrement transmises par le fonctionnaire " préposé à cette fin aux commissaires de Notre trésorerie.

" XXXI. Pour encourager davantage Nos sujets, Nous voulons que les ter- " rains qui seront concédés par Nous soient divisés en cantons d'une superficie de " dix milles en longueur et en profondeur, autant que les circonstances le permettront ; " sauf ceux attenant à des eaux navigables, lesquels devront avoir un front de neuf milles " sur les dites eaux et une profondeur de douze milles. En faisant cette division, on tien- " dra compte des avantages qui peuvent être accordés aux colons, des réserves à faire pour " des fins d'utilité publique et particulièrement pour le maintien du clergé protestant, " selon l'acte ci-dessus cité de la 31e année du règne de Notre bien-aimé père, feu Sa " Majesté, le roi George III.

" XXXII. Attendu que des concessions d'une grande étendue de terre à des par- " ticuliers ont donné lieu à de grands inconvénients, ces concessionnaires ne s'établis- " sant pas sur les dites terres, ne les cultivant pas et empêchant des gens mieux " disposés de coloniser le pays ; pour empêcher que de tels inconvénients se renouvellent, " Nous vous enjoignons d'observer les instructions et les règlements qui suivent au sujet " de toutes les concessions que vous consentirez :—Chaque chef de famille pourra " obtenir un lot, dit lot de ville, dans un des dits cantons divisés comme susdit, d'une " étendue d'un acre, et pas davantage ; chaque chef de famille pourra obtenir un lot, " dit lot de parc, dans un des cantons divisés comme susdit, d'une superficie de vingt- " quatre acres, et pas davantage ; chaque chef de famille pourra obtenir dans un des " cantons divisés comme susdit, un lot agricole d'une étendue n'excédant pas 200 acres. " Nous voulons en outre, qu'il vous soit permis et Nous vous permettons par les présentes " d'accorder à ces personnes, telle étendue supplémentaire de terrain qu'elles pourront " désirer, n'excédant pas mille acres en sus des terrains déjà concédés. Dans toutes " les concessions que vous consentirez vous tiendrez compte de l'étendue et de la valeur " des différents lots compris dans le canton, afin d'accorder autant que possible, les " mêmes avantages à chaque concessionnaire ; vous veillerez aussi à ce que la largeur " des lots concédés à l'avenir soit d'un tiers de leur longueur et que ces lots ne s'éten- " dent pas sur les bords des rivières, mais qu'ils pénètrent dans l'intérieur des terres, " de sorte que chaque concessionnaire puisse jouir de la commodité de la rivière pour " la navigation ou pour autres fins.

" XXXIII. Pour la plus grande commodité de ceux de Nos sujets devenus

" colons Nous voulons que les dits cantons avec leurs subdivisions, concessions et " réserves, soient arpentés et délimités par Notre arpenteur-général des terres de la " dite province ou par une personne compétente autorisée par lui à cette fin ; des copies " de ces rapports d'arpentage et des actes de concession seront préparées et livrées aux " dits concessionnaires gratuitement et sans autres frais que les honoraires payables " à certains fonctionnaires, suivant le tableau des honoraires établi pour les concessions " de terres dans la dite province.

"XXXIV. Afin d'empêcher que des personnes mal disposées envers Nous et " Notre gouvernement ne deviennent colons dans Notre dite province du Haut-Canada, " Nous vous enjoignons ainsi qu'à Notre lieutenant gouverneur et à l'administrateur " provisoire de Notre dite province, de ne pas ordonner d'arpentage, avant que la per- " sonne ou les personnes damandant des concessions, outre les serments ordinaires requis " par la loi, aient fait et signé en votre présence ou en la présence de votre remplaçant " autorisé la déclaration suivante :—"Je, A.B.....promets et déclare que je maintien- " drai et défendrai de toutes mes forces, comme pouvoir suprême dans cette province, " l'autorité du roi en son parlement. "

"XXXV. Attendu qu'il est d'une extrême importance pour Notre service que " dans Notre province du Haut-Canada on mette en réserve les terrains ou il croît " en quantité considérable des bois pouvant servir à Notre marine royale ; Nous voulons " que nulle concession de terre ne soit faite, dans les limites de Notre dite province, " avant que Notre inspecteur général des bois ou son assistant régulièrement nommé, " en ait fait le relevé et mis en réserve pour Nous et Nos héritiers et successeurs ces " parties du domaine qui contiennent en quantité considérable des bois propres aux " mâtures ou pouvant servir autrement dans les chantiers de Notre marine royale, et " cela plus spécialement à proximité des cours d'eau ; Nous vous enjoignons par les " présentes de veiller à ce que Notre arpenteur général des terres dans Notre dite pro- " vince se hâte de complèter les relevés et de marquer les régions mises en réserve, ainsi " que Nous le recommandons, dans les endroits les plus accessibles de Notre dite pro- " vince ; vous rendrez compte de temps à autre du nombre, de l'étendue et de la situation " de ces réserves, et Notre arpenteur général ne livrera les terrains arpentés dont on aura " demandé la concession que lorsqu'il aura constaté, par une déclaration à cette fin de " Notre inspecteur des forêts ou de son remplaçant, que le terrain à être concédé ne fait " pas partie de ceux mis en réserve pour Nous, ou Nos héritiers et successeurs, confor- " mément à Nos présentes instructions ; et afin d'empêcher toute supercherie ou fraude " de la part des conces sionnaires, Nous voulons qu'à l'avenir chaque acte de concession " de terre dans Notre dite province du Haut-Canada contienne la clause suivante : (A " la condition aussi que nulle partie du dit lot ou terrain concédé par les présentes au " dit.....et à seshéritiers ne se trouve comprise dans les terrains marqués et mis " en réserve pour Nous et pour Nos héritiers et successeurs par Notre inspecteur général " des forêts ou son remplaçant autorisé ; autrement la concession de terrain octroyée " au dit .....et à ses héritiers comme susdit qui se trouvera avoir été ainsi marquée " et mise en réserve, sera nul et de nul effet, nonobstant toute stipulation contraire " qu'elle pourra renfermer.

"XXXVI. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de " s'établir dans Notre dite province du Haut-Canada soient parfaitement renseignées " quant aux conditions attachées à la concession des terres dans cette province et aux " termes de l'acte de la 31e année du règne de Notre bien-aimé père feu Sa Majesté le " roi George III ; vous devrez aussitôt que possible, au moyen d'une proclamation ou " suivant une autre méthode que dans votre discrétion vous croirez devoir employer, " publier les conditions attachées à la concession des dites terres ; à cette publication " il sera peut-être utile d'ajouter une courte description du sol et du climat ainsi que " des avantages particuliers qu'offre le pays au point de vue du commerce et de la navi- " gation.

"XXXVII. Nous voulons en outre, que Nos instructions ci-dessus ainsi que " celles que vous pourrez recevoir par la suite, relativement aux concessions de terres, " selon les dispositions de l'acte de la 31e année du règne de Notre bien-aimé père, " feu Sa Majesté, le roi George III, soient enregistrées pour la gouverne de tous les " intéressés.

" XXXVIII. Attendu que plusieurs régions de la province que vous gouvernez " sont réputées particulièrement propres à la culture du chanvre et du lin, Nous voulons " que lors des arpentages qui seront exécutés en vue d'établissement, il soit recommandé " aux arpenteurs de rechercher et d'indiquer les terres propres à la culture de ces " produits.

" XXXIX. Attendu que d'après des rapports qui Nous sont parvenus, la houille " abonde dans certaines parties de Notre province du Haut-Canada, Nous voulons que " dans toutes les concessions de terre que vous consentirez, une clause soit insérée Nous " réservant, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, tous les gisements de houille et les " mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb qu'on y pourra découvrir.

" XL. Vous ferez faire le relevé de tous les principaux havres et points d'at- " terrissement dans Notre dite province dont les plans ne sont pas encore dressés, et " vous Nous ferez savoir, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, si des ouvrages " de fortification sont nécessaires pour la sécurité de la dite province.

" XLI Vu la grande importance d'établir de sages règlements en matière ecclé- " siastique, i est indispensable que vous fassiez en sorte que les mesures prises soient " de nature à donner entière satisfaction à Nos nouveaux sujets dans toutes les cas " où ils ont droit à quelque faveur, sans oublier toutefois qu'ils n'ont droit qu'à la " tolérance de la pratique de la religion de l'Eglise de Rome et non à l'exercise de " ses pouvoirs et privilèges en tant qu'Eglise établie, lesquels appartiennent à la seule " Eglise protestante d'Angleterre.

" XLII. Conformément à ces principes et afin que Notre juste suprématie puisse " s'exercer en matière ecclésiastique comme en matière civile, Nous voulons, 1. Que " tout appel à une juridiction ecclésiastique étrangère et toute correspondance avec celle " ci, de quelque nature qu'elle soit, soit absolument défendue sous des peines très sévères. " 2. Que nulle personne professant la religion de l'Eglise de Rome n'exerce dans Notre " dite province des fonctions épiscopales ou curiales qu'en autant que cela est absolu- " ment indispensable au libre exercice de la religion romaine et jamais sans un permis " que vous accorderez sous le sceau de Notre dite province pour un intervalle dont la " durée sera sujette à Notre bon plaisir et conformément aux réserves et aux restric- " tions que comportent l'esprit et la lettre de l'Acte de la 14e année du règne de Notre " bien-aimé père, feu Sa Majesté, le roi George III, relatif au gouvernement de la pro- " vince de Québec ; et que personne ne reçoive les ordres sacrés et n'ait charge d'âmes " avant d'avoir obtenu de vous un permis à cette fin. 3. Nul autre qu'un Canadien de " naissance nommé par Nous ou en vertu de Notre autorité, ne pourra occuper un béné- " fice ecclésiastique et jouir des avantages et des droits qui y sont attachés, s'il pro- " fesse la religion de l'Eglise de Rome (excepté ceux qui occupent déjà des bénéfices) ; " que les droits et prétentions de toute autre autorité quelle qu'elle soit de désigner, de " présenter ou de nommer quelqu'un pour remplir une vacance à laquelle est attaché un " bénéfice ecclésiastique, excepté pour ceux qui peuvent réclamer le droit de présen- " tation à titre de droit civil, soient absolument abolis ; qu'une même personne ne puisse " occuper plus d'un bénéfice, ou du moins jamais plus qu'un seul bénéficier n'en peut " convenablement desservir. 4. Que jamais une paroisse dont la majorité des habitants " sollicitera la nomination d'un ministre protestant ne soit confiée à une personne pro- " fessant la religion romaine : le bénéficier devra alors être protestant et avoir droit à " toute la dîme payable dans la dite paroisse ; que les catholiques néanmoins puissent " se servir de l'église pour le libre exercice de leur culte aux heures qui n'interrompront " point le service religieux des protestants ; que de même les protestants, dans les " paroisses ou la majorité sera catholique, aient l'usage de l'église pour les fins de leur " culte aux heures qui n'interrompront point le service religieux des catholiques. 5. " Qu'un bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome ne puisse prélever la " dîme sur les terres occupées par des protestants ; que vous désigniez ceux qui doivent " percevoir cette dîme et que vous la versiez entre les mains du receveur général pour le " maintien du clergé protestant dans Notre dite province, mais seulement au bénéfice " de ceux qui y résident vraiment et à l'exclusion des autres, suivant les instructions " que Nous vous transmettrons à ce sujet ; que les revenus des bénéfices vacants Nous " soient aussi réservés aussi longtemps que durera la dite vacance pour être dépensés par " Nous aux mêmes fins 6. Que tout bénéficier professant la religion de l'Eglise de Rome,

" jouissant actuellement d'un bénéfice ou qui pourra en obtenir par la suite, ou qui " obtiendra la permission d'exercer les fonctions ecclésiastiques prête devant vous et le " Conseil ou devant celui que vous désignerez à cette fin, le serment prescrit par l'acte " ci-dessus cité de la 14e année du règne de Notre bien-aimé père, feu Sa Majesté le roi " George III, intitulé : *An Act for making more effectual provision for the Government " of the province of Quebec in North America.* 7. Que les bénéficiers dans les paroisses " de religion romaine qui ne font pas partie de la juridiction de l'évêque de Québec n'oc- " cupent leurs bénéfices qu'aussi longtemps que le permettra leur bonne conduite ; " vous devrez donc suspendre ou renvoyer ceux qui seront convaincus d'offense crimi- " nelle ou de tentative séditieuse contre Notre gouvernement. 8. Que les ecclésiasti- " ques désirant embrasser le saint état du mariage soient relevés de toutes les pénalités " que leur imposerait l'autorité de la cour de Rome. 9. Que le droit de sépulture " dans les églises et cimetières soit accordé sans distinction aux chrétiens de toute " croyance. 10. Que dans toutes les églises et endroits réservés au culte public on prie " pour la famille royale suivant la formule prescrite dans Notre royaume ; que Nos " insignes et armoiries soient placées non-seulement dans les églises et end roits réservés " au culte, mais aussi dans les cours de justice, et que les armoiries de France en soient " enlevées, si elles y sont encore.

" XLIII. Vous accorderez à tous les habitants de la province du Haut-Canada " la liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes qui ne sont pas prohibés " par la loi, pourvu qu'on se contente de la jouissance tranquille et paisible de ce privi- " lège, sans scandale ni offense contre le gouvernement.

" XLIV. Nous vous réservons l'octroiement des dispenses de bans, des lettres " d'administration et l'homologation des testaments tel que pratiqué jusqu'ici par vous " et par vos prédécesseurs, Nous vous réservons également, ainsi qu'à ceux qui seront " légalement autorisés par vous à cette fin, le droit de collation des bénéfices et de pré- " sentation à ceux-ci, mais Nous voulons que la personne qui sera présentée soit instituée " par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

" XLV. Vous veillerez tout spécialement à ce que dans l'étendue de votre gouver- " nement on serve dévotement le Dieu tout-puissant, que le dimanche soit fidèlement " observé, que le service et les prières suivant le rituel soient publiquement et solennel- " lement récités durant toute l'année.

" XLVI. Vous veillerez à ce que les églises dans Notre dite province soient main- " tenues dans un état et un ordre convenables.

" XLVII. Vous recommanderez au Conseil législatif et à l'Assemblée générale de " la province du Haut-Canada de fixer le plus commodément possible l'ordonnance des " paroisses.

" XLVIII. Vous vous efforcerez d'obtenir que chaque ministre fasse partie de " l'assemblée de fabrique de sa paroisse et que nulle réunion n'ait lieu sans sa présence " hormis qu'il ne soit malade ou s'abstienne de se rendre après avoir reçu l'avis de " convocation.

" XLIX. Nous voulons que vous recommandiez au Conseil législatif et à l'As- " semblée législative de Notre dite province du Haut-Canada de pourvoir à l'érection et " au maintien d'écoles où les enfants pourront acquérir l'instruction nécessaire et la " connaissance des principes de la religion chrétienne.

" LX. Nous voulons de plus que personne ne puisse enseigner dans une école du " Haut-Canada sans avoir obtenu de vous un permis à cette fin ; en accordant ces " permis vous aurez particulièrement égard aux qualités morales et à la compétence de " ceux qui les demanderont, et lorsqu'il s'agira d'une école destinée à l'instruction de " personnes appartenant à la communion anglicane et dont l'instituteur devra être " anglican, vous n'accorderez ce permis que sur présentation d'un certificat de capacité " de la part de l'évêque de Québec ou de l'un de ces vicaires-généraux.

" LIX. Nous voulons encore, afin de supprimer le vice, l'irréligion et l'immoralité, " que vous mettiez tout de suite strictement en vigueur, dans toute l'étendue de la pro- " vince du Haut-Canada, les lois existantes contre le blasphême, l'irréligion, l'adultère, " la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du dimanche, les jurements " et l'ivrognerie. A cette fin vous enjoindrez aux constables et aux marguillers, de dé- " noncer sous serment les coupables aux juges de paix en session ou à tout autre tri-

" bunal séculier ; et vous recommanderez instamment au Conseil législatif et à l'As-
" semblée législative d'adopter des lois pour réprimer et punir ces vices, si les lois exis-
" tantes n'y pourvoient pas ou si elles sont insuffisantes Afin de décourager le vice et
" d'encourager autant que possible la pratique de la vertu, Nous vous enjoignons stricte-
" ment par les présentes de ne nommer jamais, soit pour remplir la charge de juge de
" paix, ou exercer tout autre emploi, une personne dont la mauvaise conduite notoire
" ou les propos sont un sujets de scandale.

" LII. Vous ne présenterez aucun ministre protestant pour occuper un bénéfice
" ecclésiastique dans Notre dite province, en vertu de l'acte de la 31e année de feu
" Sa Majesté, le roi George III, et de Notre commission, sans une déclaration de la
" part de l'évêque de Québec ou de son remplaçant qu'il se conforme à la doctrine et à
" la discipline de l'Eglise d'Angleterre.

" LIII. Et vous veillerez spécialement à ce qu'un tableau des degrés de consan-
" guinité, tel qu'établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre, soit dressé dans tous les
" édifices consacrés au culte suivant le rite anglican.

" LIV. Quant à la traite des pelleteries dans l'intérieur du pays, Notre intention est
" qu'elle soit libre et ouverte à tous ceux de Nos sujets qui habitent Nos colonies, et
" qui auront, conformément à la proclamation royale de 1763, obtenu un permis du gou-
" verneur d'une de ces colonies. Ils devront se conformer aux règlements établis par
" Notre législature du Haut-Canada, et seront passibles des pénalités qu'elle impose en
" cas d'infraction. Ces règlements devront être publiés dans toutes Nos possessions
" américaines ; ils auront pour but de faciliter la traite en tant que le permettront les
" circonstances, la justice et l'équité dans les rapports de traitants à indigènes. Pour
" atteindre le but que Nous indiquons ici, il faudrait fixer les temps et lieux où la traite
" peut se poursuivre, prescrire le mode d'établir les tarifs et le prix des marchandises et
" des fourrures et surtout prohiber la vente de spiritueux aux indigènes.

" LV. Attendu que pour l'avantage de Notre service, il est important que Nous
" soyons renseigné de temps à autre sur l'état du commerce et des pêcheries et au sujet
" de la population de Notre dite province du Haut-Canada, Nous voulons que vous Nous
" transmettiez chaque année par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et que vous
" transmettiez aussi à la commission de Notre Conseil privé qui s'occupe du commerce
" et des plantations, un compte rendu détaillé de l'état du commerce des fourrures, de
" la culture, de la nature et de l'étendue des diverses pêcheries exploitées par Nos sujets
" ou par d'autres personnes sur les côtes, les lacs et rivières de la dite province, en
" indiquant particulièrement le produit de la récolte de blé, de chanvre et de lin, et
" de toute autre exploitation considérable qui vous paraîtra pouvoir être avantageuse-
" ment entreprise par Nos sujets ; vous ferez aussi le dénombrement des habitants, en
" plaçant dans des colonnes distinctes hommes, femmes et enfants, naissances, baptêmes
" et sépultures ; vous signalerez à Notre attention tout mouvement notable d'immigration
" et donnerez le nombre des esclaves, le nombre de Nos sujets propres au service
" militaire, le nombre et le tonnage des vaisseaux naviguant sur les lacs et rivières
" du Haut-Canada, ou sur les eaux qui y sont contiguës, ainsi que tous les autres rensei-
" gnements qu'il sera à propos de Nous communiquer.

" LVI. Vous recevrez de Nos commissaires chargés des fonctions de grand-
" amiral de Notre Royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande une commission vous
" constituant vice-amiral de Notre province du Haut-Canada et vous devrez remplir exac-
" tement les devoirs qui vous y seront assignés.

" LVII. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement
" renseigné quant aux moyens de défense de Nos plantations d'Amérique, à l'état du
" matériel de guerre dans chacune, des forts et fortifications, et quant aux ouvrages
" de défense qu'il est nécessaire d'ériger dans chacune : Vous Nous transmettrez de
" temps à autre un rapport très détaillé au sujet de Notre dite province du Haut-Canada,
" donnant l'état actuel des armes, munitions et matériel de guerre, tant dans les arse-
" naux et magasins publics qu'entre les mains des particuliers, et l'état des places forti-
" fiées ou de celles que vous jugerez devoir l'être pour la sécurité de Notre dite province.
" Vous transmettrez ces rapports par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et des
" doubles devront être transmis à Notre grand maître ou à Nos principaux officiers
" de l'artillerie. Vous décrirez particulièrement l'état des caissons de l'artillerie, des pro-

" jectiles, de la poudre, des armes et des munitions dans Nos magasins ; vous rendrez " compte aussi de temps en temps de ce qui vous aura été envoyé ou de ce que vous " aurez acheté avec les fonds publics, en spécifiant à quelle époque et de quelle manière " vous en aurez disposé. Ces rapports et autres semblables Nous seront envoyés deux " fois par année.

" LVIII. En cas de calamité dans quelqu'une de Nos plantations, sur la demande " qui vous en sera faite par le gouverneur de cette plantation, vous devrez l'assister " en tant que le permettront l'état et la sécurité de la province qui vous est confiée.

" LIX. En prévision de circonstances que Notre commission et Nos présentes ins- " tructions ne mentionnent pas et pouvant affecter le bien-être et la sécurité de la pro- " vince confiée à votre gouvernement, Nous vous permettons par les présentes, de l'avis " et du consentement de Notre Conseil exécutif, de prendre les mesures qui vous paraî- " tront nécessaires, lesquelles cependant devront n'avoir rien d'incompatibles avec Notre " commission et Nos instructions ni avec les actes des années 14e et 31e du règne de " Notre bien-aimé père, feu Sa Majesté, le roi George III ; et vous Nous en donnerez " avis promptement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que Nous puis- " sions Vous envoyer Notre ratification, si Nous les approuvons. Vous ne devrez sous " aucun prétexte commencer ou déclarer la guerre sans Notre ordre exprès, excepté " pour repousser les hostilités commencées ou dans quelque autre cas d'urgence ; vous " agirez alors avec le consentement de Notre Conseil exécutif et vous Nous en aviserez " promptement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

" LX. Attendu que votre absence ou celle de Notre lieutenant-gouverneur peut- " être très préjudiciable à Notre service et à la sécurité de Notre dite province, vous " ne devrez sous aucun prétexte traverser en Europe sans Notre permission accordée " sous Notre seing et sceau ou par arrêté de Notre Conseil privé.

" LXI. Attendu que dans Notre dite commission Nous avons cru devoir prescrire " dans le cas où vous cesseriez de remplir vos fonctions, soit pour cause de décès ou " d'absence, avant que Nous eussions nommé un lieutenant-gouverneur ou un administra- " teur, que le plus ancien des conseillers exécutifs résidant, au moment de votre mort " ou de votre absence, dans Notre dite province du Haut-Canada—sauf toujours le cas " où vous en auriez désigné un autre sous le grand sceau de Notre dite province, suivant " les pouvoirs qui vous sont accordés dans votre commission—prenne en mains la direc- " tion du gouvernement et se conforme à Notre commission et à Nos instructions dans " l'exercice des divers pouvoirs qu'elles accordent à Notre administrateur. Néanmoins, " Notre volonté expresse est que cet administrateur s'abstienne de sanctionner les lois " qui ne seront pas urgentes pour le bien être de Notre dite province sans Notre ordre " formel à cet effet ; il ne dissoudra pas l'assemblée, ne renverra ni ne suspendra les juges, " juges de paix ou autres fonctionnaires ou officiers sans l'avis et le consentement de la " majorité du dit Conseil exécutif ; et à la première occasion le dit administrateur, dans " un compte-rendu signé par lui et par les membres du Conseil exécutif, et transmis par " l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, Nous communiquera les raisons qui auront " motivé ces mesures. Nous voulons que les instructions ci-dessus relatives au plus " ancien des conseillers exécutifs s'appliquent également à tout autre conseiller exé- " cutif désigné par vous sous le sceau de Notre dite province, en vertu des pouvoirs de " votre com mission.

" LXII. Et attendu que par diverses commissions Nous vous avons nommé " Notre gouverneur et commandant en chef de Nos provinces du Haut-Canada, de la " Nouvelle-Ecosse, des îles du Prince Edouard et du Cap-Breton, ainsi que de Notre " province du Nouveau-Brunswick ; Nous voulons que les lieutenants-gouverneurs des " dites provinces du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick " ainsi que de l'île du Prince-Edouard jouissent de leur traitement entier et de tous les " émoluments qui leur sont accordés dans leurs gouvernements respectifs, aussi complète- " ment et amplement que si ces gouvernements étaient directement régis par le gouver " neur en chef. Nous ne voulons donc pas, lorsqu'il vous arrivera de résider et de rem- " plir les fonctions de commandant en chef dans quelqu'une de Nos dites provinces du " Haut Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick ou dans l'île du " Prince-Edouard que vous receviez une part de ces traitements et émoluments, lesquels

" seront alors payés aux lieutenants-gouverneurs de ces provinces absolument comme " cela se pratique en votre absence.

" LXIII. Vous Nous enverrez chaque fois que l'occasion vous le permettra, par " l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un rapport détaillé de vos actes et de l'état " des affaires dans la province confiée à votre gouvernement."

Et attendu que feu Sa Majesté le roi Guillaume IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 24e jour de novembre 1830, dans la première année de son règne, constitua et nomma Matthew, Lord Aylmer, capitaine général et gouverneur en chef des dites provinces du Haut et du Bas-Canada, lui enjoignant au dit Matthew, Lord Aylmer, de remplir exactement les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission, et de se conformer à l'égard de la province du Haut-Canada, aux instructions ci-dessus reproduites et adressées au dit George, comte de Dalhousie.

Et attendu que certaines parties des instructions adressées au dit George, comte de Dalhousie, furent révoquées et modifiées par des instructions additionnelles adressées par feu Sa Majesté, sous ses sceau et seing au dit Matthew, Lord Aylmer, comme suit :

" Instructions additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé Matthew, Lord " Aylmer, chevalier commandeur de l'ordre militaire très honorable du Bain, " lieutenant général de Nos forces, Notre capitaine général et gouverneur en " chef de Notre province du Haut-Canada : et en son absence à Notre lieute- " nant-gouverneur ou au commandant en chef provisoire de Notre dite pro- " vince. Données à Notre cour à St-James, ce 8e jour de février 1835, dans " la cinquième année de Notre règne.

" Attendu que par Notre commission sous le grand sceau du Royaume-Uni de la " Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 24e jour de novembre 1830, " vous constituant et nommant Notre capitaine général de Nos provinces du Haut-Canada " et du Bas-Canada dans l'Amérique septentrionale, Nous avons ordonné entre autres " choses en prévision de votre mort ou de votre absence de Nos dites provinces du Haut- " Canada ou du Bas-Canada ou de l'une d'entre elles, avant que nous eussions nommé " dans ces provinces un lieutenant-gouverneur ou une autre personne pour administrer " les dites provinces, que l'officier supérieur commandant nos forces dans Notre dite " province du Haut-Canada ou dans Notre dite province du Bas-Canada, prenne en " mains le gouvernement et l'administration de cette province ; que cet officier et ceux " qui lui succéderont à la tête de Nos forces, se conforment à Notre dite commis- " sion, et aux instructions qui l'accompagnaient pour chaque province respectivement, " et exercent les pouvoirs et l'autorité qui leur sont confiés de la même manière et aux " mêmes fins que le fait ou doit le faire Notre capitaine-général et gouverneur en chef, " et ce, pendant la durée de votre absence et jusqu'à votre retour, ou du moins jusqu'à " ce que Nous leur fassions connaître Notre volonté.

" Attendu que par Notre dite commission Nous vous enjoignons de remplir exacte- " ment les devoirs de la charge que Nous vous avons confiée, conformément aux pouvoirs " et à l'autorité dont vous êtes revêtu en vertu de Notre dite commission, de l'acte du " parlement qui y est particulièrement mentionné, des instructions envoyées au comte " de Dalhousie, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Nos dites provinces " et de celles qui peuvent vous être adressées par la suite ; attendu que dans les dites " instructions adressées au comte de Dalhousie on détermine le mode de succession au " sujet de l'administration provisoire de Nos dites provinces du Haut et du Bas Canada " dans certaines circonstances que prévoient les dites instructions ; et attendu que ces " instructions, en tant qu'elles concernent l'administration provisoire des provinces, sont " incompatibles avec Notre dite commission et contraires à sa teneur, Nous révoquons " et annulons par les présentes cette partie de Nos instructions au comte de Dalhousie, " lesquelles détermine le mode de succession au sujet de l'administration provisoire de " Nos dites provinces ou de l'une d'entre elles ; et Nous voulons que la disposition ci- " dessus mentionnée de Notre dite commission, relative à l'administration provisoire des " dits gouvernements soit en tous points strictement observée et suivie."

Et attendu que feu Sa Majesté le roi Guillaume IV, par certaines lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 2e jour d'avril 1835, dans la cinquième année de son règne, révoqua les dites lettres patentes nommant le dit Matthew, lord Aylmer capitaine général et gouverneur en chef des dites provinces du Haut et du Bas-Canada et constitua et nomma William Pitt, comte Amherst, capitaine général et gouverneur en chef des dites provinces ; et attendu que par certaine instructions sous les sceau et seing du roi accompagnant les dites lettres patentes il est enjoint au dit William Pitt, comte Amherst, de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission, et, à l'égard de la province du Haut-Canada de se conformer aux instructions adressées au dit George comte de Dalhousie, modifiées par les instructions additionnelles ci-dessus reproduites et adressées au dit Matthew, Lord Aylmer.

Et attendu que feu Sa Majesté le roi Guillaume IV, par d'autres lettres patentes sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster le premier jour de juillet 1835, dans la cinquième année de son règne, révoqua les dites lettres patentes nommant le dit William Pitt, comte Amherst, capitaine général et gouverneur en chef de nos dites provinces du Haut et du Bas Canada et constitua et nomma Archibald, comte de Gosford, capitaine-général et gouverneur en chef de Nos dites provinces ; et attendu que par certaines instructions sous les sceau et seing du roi accompagnant les dites lettres patentes, il était enjoint au dit Archibald, comte de Gosford de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission et en se conformant aux instructions adressées au dit George, comte de Dalhousie, modifiées par les instructions additionnelles adressées au dit Matthew, Lord Aylmer.

Et attendu que par d'autres lettres patentes revêtues du grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 30e jour de mars 1838, dans la première année de Notre règne, Nous avons révoqué les lettres patentes en dernier lieu mentionnées, nommant le dit Archibald, comte de Gosford, capitaine général et gouverneur en chef de Nos provinces du Haut et du Bas-Canada et avons constitué et nommé John George, comte de Durham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada ; et attendu que par certaines instructions sous Notre seing royal, accompagnant les dites lettres patentes, Nous avons déclaré que les instructions générales ci-dessus citées et adressées au dit George, comte de Dalhousie et modifiées par les instructions additionnelles adressées à Matthew, Lord Aylmer, étaient devenues, sur plusieurs points, surannées et inapplicables dans l'état où se trouvait alors Notre dite province du Haut-Canada, ou nulles par l'effet de statuts décrétés par Nous ou par Nos prédécesseurs royaux de l'avis et du consentement du Parlement ou de l'avis et du consentement de la législature de Notre dite province et qu'il convenait de reviser les dites instructions générales, mais que dans l'état où se trouvait alors Notre dite province la revision finale ne pouvait être complétée sans nuire à Notre service ; attendu qu'il était par conséquent enjoint au dit John George, comte de Durham de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission en se conformant aux instructions générales adressées à George, comte de Dalhousie, et modifiées par les instructions additionnelles adressées à Matthew, Lord Aylmer, en tant que ces instructions générales n'étaient pas surannées, invalidées par des lois décrétées par Nous ou par Nos prédécesseurs royaux de l'avis et du consentement du parlement ou de l'avis et du consentement de la législature de Notre dite province, et qu'elles n'étaient pas devenues inapplicables par suite de l'état de choses dans la dite province.

Et attendu que par d'autres lettres patentes revêtues du grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminster, le 12e jour de décembre 1838, dans la seconde année de Notre règne, Nous avons révoqué les dites lettres patentes nommant le dit John George, comte de Durham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province et avons constitué et nommé sir John Colborne, chevalier, capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province ; et attendu que par certaines instructions sous Notre seing royal qui accompagnaient Nos dites lettres patentes, il était enjoint au dit sir John Colborne, de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de sa commission et en se comformant aux instructions générales

ci-dessus citées, adressées au dit George comte de Dalhousie et modifiées par les instructions additionnelles sus-mentionnées et adressées au dit Mathew, Lord Aylmer, en tant qu'elles ne seraient pas surannées ou invalidées par des lois décrétées par Nous ou par Nos prédécesseurs royaux, de l'avis et du consentement du Parlement ou de l'avis et du consentement de la législature de la dite province et qu'elles ne seraient pas devenues inapplicables par suite de l'état de cette province. Et attendu que par d'autres lettres patentes sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date de Westminister, le 7e jour de septembre 1839, dans la troisième année de Notre règne, Nous avons révoqué les lettres patentes nommant le dit sir John Colborne, Notre capitaine général et gouverneur en ehef de Notre dite province du Haut-Canada et avons constitué et nommé le dit Charles Poulett Thomson, capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province ; et attendu qu'il convient de reviser les dites instructions générales adressées au dit George, comte de Dalhousie, modifiées par les instructions additionnelles adressées à Mathew, Lord Aylmer, mais que dans l'état actuel de Notre dite province cette revision ne peut se faire sans nuire à Notre service ; en conséquence pour le moment et jusqu'à nouvel ordre Nous vous enjoignons par Nos présentes instructions sous Notre seing royal, accompagnant Nos dites lettres patentes vous nommant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Haut-Canada, de remplir les devoirs de votre charge suivant la teneur de votre commission et en vous conformant aux instructions générales ci-dessus citées et adressées au dit George, comte de Dalhousie, et modifiées par les instructions additionnelles ci-dessus mentionnées et adressées au dit Mathew, Lord Aylmer, en tant qu'elles ne sont pas surannées ou invalidées par une législation subséquente décrétée par Nous ou Nos prédécesseurs de l'avis et du consentement du parlement ou de l'avis et du consentement de la législature de la dite province, et qu'elles ne sont pas devenues inapplicables par suite de l'état de choses dans Notre dite province.

TRANSCRIPTION DES ARCHIVES DU COLONIAL OFFICE

PROVINCES UNIES

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

1840-1867

Du "Colonial Office", Londres.

Canada, Instructions au très honorable Lord Sydenham. } VICTORIA R.

INSTRUCTIONS à notre très-fidèle et bien-aimé conseiller Charles, baron Sydenham, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, en Amérique, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre Cour à Windsor, le 30e jour d'août 1840, dans la 4e année de notre règne.

1. Attendu que par Notre commission revêtue du grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date du 29e jour d'août 1840, dans la quatrième année de Notre règne, Nous vous constituons et nommons le dit Charles, baron Sydenham, pour un intervalle laissé à notre bon plaisir, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada comprenant le Haut-Canada et le Bas-Canada ; et attendu que par Notre dite commission Nous vous autorisons, requérons et enjoignons le dit Charles Baron Sydenham, de remplir les devoirs de la charge que Nous vous confions selon les pouvoirs et l'autorité qui vous sont accordés en vertu de Notre dite commission et d'un acte du parlement, adopté dans la quatrième année de Notre règne, intitulé : *An act to reunite the provinces of Upper and Lower Canada, and for the Government of Canada ;* [1] de vous conformer aux instructions qui l'accompagnent ou qui pourront vous être envoyées par la suite relativement à Notre province du Canada sous Nos sceau et seing, par Notre arrêté en conseil ou par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat ; et de vous conformer aussi aux lois qui étaient ou devaient être en vigueur dans les provinces du Haut et du Bas-Canada à l'époque de l'union, ou qui sont maintenant en vigueur dans Notre province du Canada.

Et attendu qu'il est, entre autres choses, décrété par l'acte ci-dessus cité, que le gouverneur de la province du Canada exercera les pouvoirs et l'autorité que lui accordent le dit acte en se conformant aux ordres et instructions que Nous jugerons devoir lui adresser ; or, Nous conformant par les présentes aux dispositions de la dite loi et usant des pouvoirs dont elles Nous investit, Nous vous adressons les présentes instructions pour vous guider, le dit Charles, Baron Sydenham, dans l'exercice des pouvoirs et de l'autorité dont vous êtes investi par le dit acte du parlement et par la dite commission.

2. Vous prendrez en mains le gouvernement de la dite province et remplirez les devoirs de votre commandement suivant les pouvoirs et l'autorité que vous accordent Notre dite commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, les actes de la 31e année du règne de Sa Majesté, feu le roi George III et des troisième et quatrième années de Notre règne qui y sont cités et nos présentes instructions ainsi que celles qui pourront vous être adressées par la suite sous Notre sceau et Notre seing, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

3. Attendu que par la dite commission, Nous déclarons qu'un Conseil exécutif sera constitué pour l'administration des affaires de Notre dite province du Canada, Nous vous enjoignons par les présentes de Nous transmettre immédiatement les noms des

[1] Loi réunissant le Haut et le Bas-Canada pour les fins de gouvernement.

personnes que vous croirez les plus dignes d'être appelées à faire partie de Notre Conseil exécutif. Afin qu'il n'en résulte pas d'inconvénients pour le service public, Nous vous autorisons par les présentes à nommer de temps en temps, les personnes dont la présence vous semblera nécessaire dans le dit conseil, à la condition toutefois que votre choix soit ratifié par Nous, et vous ferez prêter à chacune de ces personnes les serments que prescrit Notre commission. Nous vous autorisons en outre, lorsque vous le croirez nécessaire de renvoyer ou de suspendre de leurs fonctions Nos dits conseillers exécutifs, qu'ils soient nommés provisoirement par vous ou par arrêté sous Notre sceau et Notre seing. En ce cas vous Nous ferez connaître immédiatement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les causes de ce renvoi ou de cette suspension.

4. Afin que Notre dit Conseil exécutif soit en mesure de vous assister dans tout ce qui concerne Notre service, vous communiquerez aux membres celles de Nos instructions par lesquelles leur opinion est requise, ainsi que toutes les autres instructions que vous pourrez de temps à autre juger utile de leur communiquer.

5. Vous accorderez aux membres de Notre dit Conseil exécutif la liberté de prendre part aux débats des questions qui leur seront soumises concernant l'intérêt public.

6. Conformément à Notre volonté Nous déclarons par les présentes que Notre dit conseil ne pourra se réunir pour délibérer sans avoir été convoqué par vous et sans qu'au moins un tiers des conseillers soient présents ; Nous voulons en outre que le conseil ne délibère que sur des questions que vous lui soumettrez ; néanmoins si un des conseillers est d'avis qu'une question doit être mise à l'étude et vous en fait la demande par écrit, il lui sera loisible de faire insérer dans les procès-verbaux du conseil sa demande et votre réponse. Nous déclarons de plus que si vous croyez devoir, pour cause suffisante, ne pas tenir compte de l'avis exprimé par la majorité ou la totalité des membres de Notre dit Conseil exécutif sur une question que vous lui aurez soumise, il vous sera permis de passer outre et de remplir les devoirs qui vous sont assignés par Notre commission et Nos instructions d'une manière contraire à l'opinion du Conseil exécutif. Mais Nous voulons que dans ce cas, tout membre du dit conseil puisse consigner au long dans les procés-verbaux les motifs et les raisons de l'avis qu'il a émis sur toute question soumise au dit conseil.

7. Nous vous autorisons et vous enjoignons par les présentes, de nommer, par un arrêté sous le grand sceau de la province, un des membres de Notre dit Conseil exécutif pour y présider en votre absence ; vous pourrez le démettre ou le remplacer. S'il arrive que ce président s'absente en même temps que vous, le doyen des conseillers présents présidera ; l'ordre d'ancienneté sera déterminé par la date des commissions.

8. Nous voulons et ordonnons qu'il soit tenu des procès verbaux ou un journal exact et complet des délibérations, actes, procédures, votes et résolutions de Notre dit Conseil exécutif, et qu'à chaque réunion les procès-verbaux de la réunion précédente soient lus, approuvés ou modifiés suivant le cas, avant qu'on passe à l'ordre du jour.

9. Nous voulons en outre que deux fois l'an on Nous transmette, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, une copie complète des procès-verbaux du dit Conseil exécutif pendant les six mois écoulés.

10. Quant à cette partie des pouvoirs dont vous êtes revêtu par Notre dite commission ou en vertu des actes ci-dessus cités des troisième et quatrième années de Notre règne, relative à l'assentiment que vous devez donner en Notre nom aux projets de loi adoptés par le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée ou au refus ou à la réserve de la sanction jusqu'à ce que Notre volonté royale à leur sujet soit exprimée, vous observerez exactement les règles et instructions que voici : chaque matière différente fera l'objet d'une loi distincte et jamais on ne consignera dans la même loi des matières qui n'ont aucun rapport entre elles ; on n'insérera jamais dans une loi ou ordonnance une clause étrangère à ce que comporte son titre. Nulle clause permanente n'entrera dans une loi temporaire ; nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, continuée, revisée ou révoquée en termes généraux, mais on mentionnera particulièrement le titre et la date de la loi ou de l'ordonnance dont il s'agira.

11. Vous ne devrez dans aucun cas proposer ou sanctionner une loi dont l'effet serait d'empêcher qui que ce soit de célébrer ou d'assister au service divin d'une façon paisible et convenable, même si le service n'est pas conduit suivant le rite et le cérémonial de l'Eglise d'Angleterre.

12. Nous vous enjoignons en outre, de ne proposer ni de sanctionner des lois qui auraient pour effet de diminuer ou d'enfreindre Notre prérogative, sans Notre permission spéciale préalablement obtenue, et si l'on vous demande de sanctionner une loi de cette nature Vous devrez déclarer que vous la réservez afin que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir.

13. Vous ne devrez ni proposer, ni sanctionner de loi par laquelle des lettres de crédit ou des valeurs négociables quelconques grevant le crédit de la province seront émises au lieu de monnaie, ou par laquelle on établira un système de papier-monnaie, de billets ou d'effets qui auront cours légal pour les paiements, au lieu de la monnaie légale du royaume ; excepté lorsque cette loi contiendra une clause suspendant son effet jusqu'à ce que Notre volonté sur ce point soit connue, ou lorsque Notre permission spéciale à cette fin aura été préalablement obtenue.

14. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez de loi dont l'objet sera de prélever des fonds au moyen de loteries publiques ou privées.

15. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez de loi accordant le divorce aux personnes unies par le mariage.

16. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez de loi par laquelle les dits Conseil et Assemblée vous accorderont des terres, de l'argent, ou autres dons ou gratifications.

17. Nous vous enjoignons en outre de ne proposer ni de sanctionner de législation privée par laquelle la propriété individuelle pourrait être affectée, sans une clause sauvegardant nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs, ainsi que ceux des corps politiques et incorporés et des individus,—excepté les personnes et leurs ayants-droits à la demande ou à l'avantage spécial desquels la loi est adoptée.

18. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez jamais de loi à laquelle Nous avons déjà refusé Notre assentiment, sans Notre permission expresse préalablement obtenue.

19. Vous veillerez à ce que dans toute loi adoptée par Nous et par les dits Conseils législatif et Assemblée de Notre dite province ayant pour objet de prélever des fonds, d'imposer des amendes, des confiscations ou des pénalités, il soit déclaré que ces fonds Nous sont accordés, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs pour le service public du gouvernement de Notre dite province, tel que prescrit par le dit acte.

20. Vous réserverez pour les soumettre à Notre bon plaisir toutes les mesures qui vous paraîtront de nature extraordinaire ou exceptionnelle, ou requérir Notre attention particulière, surtout celles qui peuvent affecter la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas ordinairement dans Notre dite province, ou grever d'impôts la marine marchande ou les produits des manufactures du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

21. Et attendu qu'autrefois dans Nos plantations d'Amérique, on a décrété des lois pour un laps de temps si court qu'il Nous a été impossible de leur accorder ou de leur refuser Notre assentiment royal avant leur expiration, vous ne sanctionnerez en Notre nom aucune loi décrétée pour une période moindre d'une année, excepté dans les cas d'urgence, ou de nécessité temporaire et immédiate.

22. Vous aurez soin que toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles qui seront réservées pour Notre assentiment royal, Nous soient transmises chacune clairement résumée en marge et avec des observations sur les points suivants : La législation est-elle nouvelle ou déclaratoire ? Révoque-t-elle une législation antérieure ? Vous indiquerez aussi les raisons et les circonstances qui auront motivé cette législation. Vous Nous transmettrez aussi des copies lisibles des journaux et des procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée que vous fourniront les greffiers ou autres officiers des deux chambres.

23 Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité de gracier les criminels et de faire remise des amendes, confiscations ou pénalités, soit pour valable cause, soit parce que vous jugerez les criminels ou les délinquants dignes de Notre miséricorde ; Nous vous recommandons et enjoignons par les présentes d'obtenir dans chaque cas de condamnation à la peine de mort par sentence d'une cour de Notre dite province, un rapport écrit du juge qui aura présidé les assises ; ce rapport sera soumis à Notre dit Conseil exécutif lors de sa prochaine réunion, à laquelle le juge en question sera appelé à assister ; vous n'accorderez la grâce de ce criminel, si vous croyez devoir le faire qu'après avoir obtenu l'avis de Notre Conseil exécutif. Mais dans

chaque cas vous devrez accorder ou refuser la grâce d'après votre propre jugement, que celui-ci s'accorde ou non avec le sentiment de Notre dit Conseil exécutif. Vous devez néanmoins consigner au long dans les procès-verbaux du dit conseil, les motifs de votre décision, chaque fois que celle-ci sera contraire à l'opinion de la majorité des conseillers.

24. Nous voulons en outre, que toutes les commissions nommant les juges, les juges de paix ou les autres fonctionnaires judiciaires soient accordées que pour un intervalle laissé à Notre bon plaisir, excepté lorsqu'une loi en vigueur dans Notre dite province ou dans une partie quelconque de cette province prescrira le contraire.

25. Attendu que la concession des terres de Notre domaine à des conditions raisonnables et d'après une méthode régulière et appropriée est le meilleur moyen d'assurer à la fois l'établissement de Notre dite province du Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'accroissement de Nos revenus, Nous voulons que vous vous conformiez strictement à la loi régissant les concessions, actuellement en vigueur dans la province du Canada ou dans une partie quelconque de cette province. S'il n'existe pas de loi vous vous conformerez à Nos présentes instructions et à celles que Nous vous adresserons à ce sujet par la suite sous Notre seing ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

26. Nous voulons aussi qu'on établisse tant au siège du gouvernement qu'aux endroits dans Notre dite province du Canada, qui accommoderont le mieux le public, des bureaux où pourront se faire les transactions relatives aux concessions des terres publiques.

27. Nous voulons qu'au bureau principal, situé au siège du gouvernement, on tienne à la disposition de ceux qui désireront se renseigner, des cartes où seront indiqués les terrains à vendre dans Notre dite province, ainsi que des registres indiquant les terrains déjà concédés ; Nous voulons que ces cartes et ces registres soient dressés et tenus de telle sorte qu'on puisse y trouver des renseignements complets et authentiques au sujet des terrains concédés, et des terres arpentées et non concédées.

28. Des cartes et des registres semblables seront aussi déposés dans les bureaux du cadastre établis en dehors du siège du gouvernement, mais alors ces cartes et ces registres ne comprendront que la région spéciale que chacun de ces bureaux sera destiné à desservir.

29. Nous voulons autant que possible que Nos sujets puissent acquérir des terres en s'adressant soit au bureau principal au siège du gouvernement, soit aux bureaux régionaux. On devra cependant établir des règlements pour empêcher que les mêmes terrains soient concédés en même temps à des personnes différentes.

30. Nous vous enjoignons aussi de veiller à ce que les titres de concessions ainsi octroyées sous le grand sceau de la province, soient remis aux acquéreurs aussi promptement que possible.

31. Nous voulons que tous les règlements concernant la concession des terres soient publiés et répandus dans la province sous une forme claire et commode.

* 32. Rien de ce qui est contenu dans les présentes n'affectera les privilèges déjà accordés ou qui pourront l'être à l'avenir en vertu de Notre autorité aux soldats de terre et de mer devenus ou qui deviendront colons, ou les octrois gratuits que Nous pourrons autoriser, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, au profit de colons indigents.

33. Nous déclarons de plus que, nonobstant toute stipulation contraire, l'on ne devra pas vendre les terres qu'il sera jugé utile de réserver pour construire des chemins publiques ou autres voies de communication par terre ou par eau ; pour servir de site de villes, villages, églises, écoles, presbytères, ou de lieux de sépultures ; pour permettre l'extension des villes existantes, établir des parcs et lieux favorables à la santé publique où les habitants pourront se récréer et se divertir ; pour les fins de la pêche, la construction de quais ou de ports sur la côte maritime ou sur le bord des rivières, ou pour toutes fins de commodité, d'utilité, de santé ou d'amusement ; et tous les endroits ainsi réservés seront clairement indiqués sur les cartes ci-dessus mentionnées.

34. Nous vous réservons par les présentes, ainsi que Nous l'avons fait pour vos prédécesseurs, l'autorité d'accorder les licences de mariages, les lettres d'administration et la charge de l'homologation des testaments ; Nous vous réservons aussi, ainsi

* Dans les instructions à Cathcart du 15 mars 1846 cet article (32) est omis.

qu'à tous ceux qui y ont un droit légal, la collation des bénéfices et la présentation des titulaires ; mais Nous voulons que la personne désignée soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

35. Vous recevrez, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un livre appelé communément "livre bleu" ou devront être inscrites annuellement des données relatives aux revenus et aux dépenses, à la milice, aux travaux publics, à la législation, à la liste civile, aux pensions, aux écoles, au cours du change, aux importations et exportations, à l'agriculture, aux manufactures et à d'autres matières concernant l'état et la condition de Notre dite province du Canada. Nous vous enjoignons par les présentes de faire préparer ces statistiques exactement et de Nous les transmettre régulièrement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat. Et vous n'autoriserez pas le paiement du salaire officiel d'aucun fonctionnaire chargés de recueillir ou de préparer quelques-unes de ces statistiques avant qu'il se soit acquitté de cette tâche.

36. Dans toute circonstance pouvant affecter le bien-être ou la sécurité de la province confiée à votre gouvernement et qui n'est pas prévue par nos présentes instructions, il vous sera permis, de l'avis et du consentement de Notre dit Conseil exécutif, d'adopter les mesures qui Vous sembleront nécessaires, à la condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec Notre commission, ou Nos instructions, ou avec les actes des 14e et 31e années du règne de feu Sa Majesté le roi-George III, ou ceux des troisième et quatrième années de Notre règne. Vous Nous en avertirez promptement, par l'un de Nos principaux secrétaire d'Etat, afin que Nous puissions vous envoyer Notre ratification si Nous les approuvons.

37. Vous Nous enverrez, chaque fois que l'occasion vous le permettra, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un rapport détaillé de vos actes et de la condition des affaires dans Notre dite province.

V. R.

VICTORIA.

Colonial Office, Canada, 1840-1860.

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé, sir Charles Bagot, chevalier grand'croix de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant temporairement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, ce 7e jour d'octobre 1841, dans la 5e année de Notre règne.

Le très honorable
Sir Charles Bagot, G.C.B.
Instructions.
Canada.

(Dans la dépêche du secrétaire d'Etat du 8 octobre 1841—n° 1).

(Ces instructions sont les mêmes que celles adressées à lord Sydenham le 30 août 1840—voir page 106).

VICTORIA.

Le très honorable,
Sir Charles Theophilus Metcalfe,
Baronnet, K.C.G.B., Instructions,
Canada.

DOC. DE LA SESSION No 18

C. O. Canada, 1840-1860. (Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 1 du 3 mars, 1843.)

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, sir Charles Theophilus Metcalfe, chevalier grand'croix de l'ordre très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour à Windsor, ce 24e jour de février 1843, dans la 6e année de Notre règne.

(Ces instructions sont identiques a celles adressées à Lord Sydenham, le 30 août 1840. Voir page 106).

VICTORIA R.

Le très honorable
Sir C. T. Metcalfe, baronnet,
Instructions additionnelles,
Canada.

C.O., Canada, 1840-1860.) (Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 302 du 1er novembre, 1844.)

Instructions additionnelles à Notre très-fidèle et bien-aimé conseiller sir Charles Theophilus Metcalfe, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier commandant provisoirement Notre dite province. Données à notre cour à Windsor, ce premier jour de novembre 1844, dans la 8e année de Notre règne.

Attendu que par une pétition en date du 3 août de la présente année, le Révérendissime Joseph Signay, évêque catholique du diocèse de Québec, dans l'Amérique septentrionale et son coadjuteur le Révérendissime P. J. Turgeon, évêque de Sydyme, ont porté à Notre connaissance que l'évêque du dit diocèse catholique de Québec n'a pour revenu fixe qu'une rente foncière de £1,000 par année qui lui est accordée par une loi du parlement provincial du Bas-Canada, adoptée dans la première année du règne de feu Sa Majesté, intitulée : *An Act to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at Quebec and of the ground thereon to attached for the public uses of the Province* [1]; et qu'ils ont aussi déclaré que ce montant est insuffisant pour l'entretion de l'évêque, de son coadjuteur et des prêtres et ecclésiastiques dont l'assistance lui est nécessaire pour l'administration de son diocèse, ainsi que pour l'encouragement des œuvres de charité et d'utilité publiques auxquelles le dit évêque croit devoir accorder son appui et son concours ;

Que les dits évêques Nous prient en conséquence de bien vouloir accorder des lettres patentes pour constituer le dit Joseph Signay et ses successeurs évêques du dit diocèse catholique de Québec, au Canada, en un corps politique jouissant des droits et privilèges qui y sont attachés, et pour autoriser le dit évêque et ses successeurs à acquérir par achat, leg ou donation, des terres et des propriétés réalisant un revenu n'excédant pas deux mille livres sterling.

Et attendu qu'il Nous a gracieusement plu, après mûre délibération, de faire droit à la dite pétition.

Nous vous autorisons et vous enjoignons par les présentes, le dit Charles Theophilus Metcalfe, d'apposer ou de faire apposer le grand sceau de la province du Canada aux

[1] Loi autorisant Sa Majesté à acquérir le palais épiscopal de Québec et les terrains attenants pour le service public de la province.

lettres patentes accordées par Nous et en Notre nom, constituant le dit Joseph Signay et ses successeurs, évêques du dit diocèse catholique de Québec à perpétuité en un corps politique tant en droit qu'en fait pour les diverses fins ci-dessus mentionnées.

Nous vous autorisons en outre de leur accorder par les dites lettres patentes pour Nous et en Notre nom, le droit de posséder en mainmorte des terres et des propriétés n'excédant pas la valeur annuelle ci-dessus mentionnée pour les diverses fins susdites et avec droit de succession comme susdit. Nous vous autorisons par les présentes à insérer dans les dites lettres patentes les clauses, conditions et dispositions qui seront nécessaires pour donner entier effet à Nos gracieuses intentions en faveur du dit évêque du siège catholique de Québec et de ses successeurs. A ces fins, Nos présentes instructions vous serviront d'autorisation.

V. R.

VICTORIA R.

Lieut. général
Comte Cathcart, K.C.B.
Instructions
Canada.

(C. O., Canadas 1840-1860.) Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 41, du 23 mars 1846.

Instructions à Notre très-fidèle et bien-aimé Charles Murray, comte Cathcart, lieutenant général de nos armées, commandant de Nos forces dans Nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, des îles du Prince-Edouard, du Cap-Breton et de Terre-Neuve, chevalier commandeur de l'ordre militaire très honorable du Bain, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence à Notre lieutenant gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre dite province. Données à Notre cour, au palais de Buckingham, ce 16e jour de mars 1846, dans la 9e année de Notre règne.

(Ces instructions sont les mêmes que celles adressées à Lord Sydenham, le 30 août 1840, moins l'article 32. Voir page 106).

Le très honorable
Comte d'Elgin
Instructions
Canada.

(C. O., Canadas, 1840-1860.) Dans la dépêche du secrétaire d'Etat n° 1, du 11 octobre 1846.

A Notre très-fidèle et bien-aimé cousin James, comte d'Elgin et de Kincardine, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement la dite province. Données à Notre cour à Windsor, ce premier jour d'octobre 1846, dans la dixième année de notre règne.

Attendu que par une commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date du 16e jour de mars 1846, dans la 9e année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé Notre très fidèle et bien-aimé cousin Charles Murray, comte Cathcart pour un laps de temps laissé a Notre bon plaisir, Notre capitaine-général etgouverneur en chef de Notre province du Canada, et avons autorisé le dit comte Cathcart et lui avons enjoint de remplir exactement les devoirs de sa charge, suivant la teneur de Notre dite commission et suivant les clauses et dispositions d'un certain acte du

parlement adopté dans la quatrième année de Notre règne, intitulé : *An act to re-unite the provinces of Upper and Lower Canada and for the Government of Canada* [1], et de se conformer aux instructions qui l'accompagnaient ou qui pourraient lui être adressées par la suite, relativement à Notre dite province du Canada, sous Notre sceau et Notre signature, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et de se conformer aussi aux lois alors en vigueur ou qui pourraient le devenir dans Nos provinces du Haut et du Bas-Canada ou dans Notre province du Canada.

Attendu que le 16e jour de mars 1846, dans la 9e année de Notre règne, conformément aux dispositions de Notre dite commission, Nous avons adressé au dit comte Cathcart, sous Notre seing et Notre signature, les instructions mentionnées par la dite commission et qui accompagnaient celle ci.

Et attendu que par une commission sous Notre grand sceau comme susdit, en date du premier jour d'octobre 1846, dans la 10e année de Notre règne, Nous vous avons constitué et nommé le dit comte d'Elgin et de Kincardine, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre dite province du Canada, vous autorisant et vous enjoignant de remplir exactement les devoirs de votre charge suivant la teneur de Notre dite commission et suivant les clauses et dispositions d'un certain acte du Parlement adopté dans la dixième (quatrième), année de Notre règne, intitulé : *An act to re-unite the provinces of Upper and Lower Canada*, et de vous conformer aux instructions qui l'accompagnaient ou qui pourraient vous être adressées par la suite, relativement à Notre dite province du Canada, sous Notre sceau et Notre signature, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et de vous conformer aussi aux lois mentionnées par Notre dite commission.

Nous vous enjoignons maintenant, conformément à Notre dite commission, en date du premier jour d'octobre 1846, et jusqu'à ce que Nous en ordonnions autrement, de vous conformer aux instructions ci-dessus mentionnées, en date du 16e jour de mars 1846 adressées au dit comte Cathcart, en tant que ces instructions ne sont pas incompatibles avec la teneur de Notre dite commission ; quant à ces articles de Nos dites instructions au comte Cathcart qui sont incompatibles avec Notre dite commission ou lui sont contraires, Nous les révoquons par les présentes. Conformément à Notre volonté, nous voulons que le serment qui sera déféré à ceux qui sont appelés à siéger au Conseil législatif de Notre dite province soit celui communément appelé "serment d'allégeance," excepté lorsqu'une autre formule de serment sera prescrite par la loi, à laquelle vous devrez en ce cas vous conformer.

V. R.

VICTORIA R.

Comte d'Elgin et Kincardine
Instructions additionelles,
Canada.

Instructions additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé cousin James, comte d'Elgin et de Kincardine, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence, à Notre lieutenant gouverneur ou à l'officiera dministrant provisoirement Notre dite province Données à Notre cour à Osborne House, Ile de Wight, ce 24e jour d'août 1848, dans la douzième année de Notre règne.

Attendu que par une commission sous le grand sceau du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en date du 16e jour de mars 1846, dans la 9e année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, Notre très fidèle et bien-aimé cousin Charles Murray, comte de Cathcart, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada ; et attendu que par Notre dite commission Nous avons autorisé le dit comte Cathcart et lui avons enjoint de remplir les devoirs de sa charge suivant la teneur de cette commission et suivant les dispositions d'un

[1] Loi réunissant le Haut et le Bas Canada pour les fins de gouvernement.

certain acte du Parlement décrété dans la quatrième année de Notre règne, intitulé : *An Act to re-unite the Provinces of Upper and Lower Canada and for the Government of Canada* (1), de se conformer aux instructions qui accompagnaient la dite commission ou qui lui seraient envoyées par la suite, relativement à Notre dite province du Canada, sous Notre sceau et Notre signature, par Notre arrêté en conseil privé ou par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat et de se conformer aussi aux lois qui ont été ou seront décrétées dans les provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada et du Canada.

Et attendu que conformément à notre dite commission, Nous avons, le 16e jour de mars 1846, dans la 9e année de Notre règne, adressé au dit comte de Cathcart les instructions mentionnées par la dite commission et qui accompagnaient celle-ci

Et attendu que par une commission sous Notre grand sceau, en date du premier jour d'octobre 1846, dans la 10e année de Notre règne, Nous vous avons constitué et nommé le dit comte d'Elgin et de Kincardine pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, notre capitaine-général et gouverneur en chef de notre province du Canada, vous accordant en même temps le pouvoir et vous enjoignant de remplir fidèlement les devoirs de votre charge suivant la teneur de notre dite commission et les pouvoirs et l'autorité qu'elle vous accordait, conformément aux dispositions d'un certain acte du parlement décrété dans la 10e année de Notre règne, intitulé : *An Act to reunite the provinces of Upper and Lower Canada* (2), aux instructions qui accompagnaient la dite commission ou qui vous seraient envoyées par la suite relativement à la dite province du Canada, sous Notre seing et Notre signature, par notre arrêté en Conseil privé ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, ainsi qu'aux lois mentionnées par la dite commission.

Et attendu que par certaines instructions transmises sous Notre sceau et Notre signature conformément à la commission en date du premier jour d'octobre 1846, et qui accompagnaient la dite commission, Nous vous requérons et enjoignons, jusqu'à nouvel ordre de Notre part, de vous conformer, à l'égard des devoirs de votre charge, aux instructions ci-dessus mentionnées, en date du 16 mars 1846 et adressées au dit comte de Cathcart, en tant qu'elles n'étaient pas incompatibles avec la teneur de Notre dite commission, car tous les parties d'icelles incompatibles avec la dite commission avaient été révoquées.

Attendu que dans Nos instructions ci-dessus mentionnées, adressées au dit comte Cathcart, Nous avons déclarés entre autres choses Notre volonté que toutes les commissions de juges, juges de paix et des autres fonctionnaires ne soient accordées que pour un laps de temps laissé à notre bon plaisir excepté lorsque le contraire est décrété par une loi de Notre dite province ou d'une partie de cette province.

Et attendu qu'il Nous paraît à propos de rendre plus facile pour vous la distribution des emplois qui jusqu'ici ont été ordinairement accordés par lettres patentes sous le grand sceau de Notre dite province.

Nous vous autorisons donc par Nos présentes instructions de nommer de temps à autre et aussi souvent que les circonstances l'exigeront, par lettres patentes sous le grand sceau de Notre province du Canada, des personnes pour remplir les charges qui deviendront vacantes, sans attendre que Nous vous transmettions à cet effet Notre autorisation sous Notre seing et sceau.

A la condition toutefois que les nominations ainsi faites par vous, par lettres patentes, ne soient valides que si elles sont en tout conformes aux dispositions de l'acte de la 22e année du règne de Notre royal aïeul, le roi George III, chapitre 75, intitulé : " *An* " *Act to prevent the granting in future of any Patent Office to be exercised in any Colony or Plantation now,* " *or at any time hereafter belonging to the Crown of Great Britain, for* " *any longer term than during such time as the Grantee thereof or person appointed thereto,* " *shall discharge the duty thereof in Person and behave well therein* ". (3).

A la condition aussi que toutes ces nominations faites sans Notre autorisation ne soient que provisoires et sujettes à Notre approbation ou à Notre désaveu qui devront vous être signifiés par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat ; ces nominations seront cependant valides à tous égards jusqu'à ce que Nous vous fassions savoir Notre volonté à leur sujet.

Et afin que Nous soyons bien renseigné quant aux noms et qualités de chacune des personnes auxquelles vous aurez, dans l'exercice de l'autorité qui vous est accordée, confié des charges vacantes dans Notre dite province du Canada, conformément aux directions ci-dessus, Nous vous requérons et enjoignons strictement par les présentes de Nous transmettre à la première occasion, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat des copies des lettres patentes que vous aurez octroyées à cette fin.

V. R.

VICTORIA R.

Sir Edmund Walker Head, Baronnet,
Instructions,
Canada.

(C. O., Canada, 1840-1846). Dans la dépêche du secrétaire d'Etat. N° 1 du 21 septembre 1854.

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé sir Edmund Walker Head, Baronnet, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada, et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier gouvernant provisoirement Notre dite province. Données à Balmoral ce vingtième jour de septembre 1854, dans la dix huitième année de Notre règne.

1. Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, portant la même date que les présentes, Nous vous avons constitué et nommé le dit sir Edmund Walker Head, pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada ; et attendu que par la dite commission, Nous vous avons autorisés, requis et ordonnés de remplir les devoirs de votre charge suivant la teneur de cette commission et conformément aux dispositions d'un certain acte du parlement adopté dans la quatrième année de Notre règne, intitulé : *An Act to re-unite the Provinces of Upper and Lower Canada and for the Government of Canada* (1), de vous conformer aussi aux instructions qui accompagnent Notre dite commission ou à celles qui vous seront adressées par la suite, relativement à Notre dite province du Canada sous Notre sceau et Notre signature, par Notre arrêté en Conseil privé, ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat ; et de vous conformer enfin aux lois qui ont été ou qui seront décrétées dans Nos provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada et du Canada ; et attendu que par l'acte ci-dessus mentionné, il est décrété que tous les pouvoirs et toute l'autorité mentionnés par le dit acte et qui doivent être accordés au gouverneur du Canada seront exercés par lui conformément aux ordres et instructions que Nous lui adresserons de temps à autre. En vertu donc du dit acte du Parlement et des pouvoirs qui Nous sont accordés à cette fin, Nous vous adressons maintenant les présentes instructions pour vous guider dans l'exercice des pouvoirs et de l'autorité dont vous êtes investi par le dit acte du parlement et par Notre commission.

Par Nos présentes instructions sous Notre sceau et Notre seing mentionnées par Notre dite commission comme devant accompagner celle-ci, Nous déclarons que vous, le dit sir Edmund Walker Head, aussitôt après la publication de Notre dite commission, devrez prêter les serments prescrits par l'acte de la première année du roi George III, intitulé : *An Act for the further security of His Majesty's person and Government, and the succession of the Crown in the heirs of the late princess Sophia, being protestants, and for*

extinguishing the hopes of the pretended Prince of Wales and his open and secret abettors, (1) tel que modifié et expliqué par l'acte de la sixième année du règne du roi George III, intitulé : *An Act for altering the Oath of Abjuration and the Assurance and for amending so much of an Act of the Reign of Her late Majesty Queen Anne, intituled : 'An Act for the improvement of the Union of the two Kingdoms as after the time therein limited requires the delivery of certain lists and copies therein mentioned to persons indicted of high treason or of misprision of treason*, (2) ou au lieu des serments ci-dessus, le serment requis par l'acte de la 10e année du règne du roi George IV, intitulé : *An Act for the relief of His Majesty's Roman Catholic subjects*, (3) selon le cas où vous vous trouverez ; Vous prêterez aussi le serment de remplir fidèlement les devoirs de votre charge de capitaine général et de gouvernenr en chef de Notre dite province du Canada, et d'administrer impartialement la justice. Le juge en chef ou trois juges puisnés de Nos cours suprêmes du Haut et du Bas-Canada sont par les présentes autorisés à vous faire prêter les serments ci-dessus.

2. Nous vous accordons par les présentes, au dit sir Edmund Walker Head, le pouvoir et l'autorité de déférer en tout temps, et chaque fois que vous le jugerez utile, vous même, ou par l'entremise de ceux que vous désignerez à cette fin, le serment dit serment d'allégeance, soit à ceux qui exerceront des charges ou des emplois rétribués, soit aux personnes qui entreront dans Notre dite province du Canada ou qui y fixeront leur domicile, excepté lorsque d'autres serments seront prescrits par des statuts spéciaux auxquels vous devrez alors entièrement vous conformer.

3. Attendu qu'en vertu de Notre dite commission, il y aura un Conseil exécutif pour l'administration des affaires de Notre dite province du Canada et que ce conseil se composera de personnes que vous nommerez ; Nous vous autorisons, si la chose vous paraît nécessaire pour le service public, de renvoyer ou de suspendre Nos dits conseillers exécutifs ; mais en ce cas, vous Nous ferez immédiatement connaître, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les causes de ce renvoi ou de cette suspension.

4. Afin que Notre dit Conseil exécutif puisse vous assister dans toutes les circonstances ou il s'agira de Notre service, vous devrez communiquer aux conseillers celles de Nos instructions indiquant les cas dans lesquelles leur avis sera requis, ainsi que les autres parties de Nos instructions qu'il vous semblera utile de leur faire connaître. de temps à autre.

5. Vous accorderez à Nos dits conseillers exécutifs la liberté de délibération sur toutes les questions d'intérêt publique qui leur seront soumises.

6. Nous déclarons par les présentes Notre volonté que Notre dit Conseil ne puisse se réunir pour délibérer sans avoir été convoqué par votre autorité et sans qu'au moins un tiers des conseillers soit présent. Nous déclarons de plus que si vous croyez devoir, pour des raisons valables, ne pas tenir compte de l'avis exprimée par la majorité ou la totalité des membres de Notre dit Conseil exécutif sur une question que vous lui aurez soumise, il vous sera permis de passer outre et de remplir les devoirs qui vous sont assignés par Notre commission et Nos instructions d'une manière contraire à l'avis du Conseil exécutif. Mais nous voulons que dans ce cas, tout membre du dit conseil puisse consigner au long dans les procès-verbaux les motifs et les raisons de l'avis qu'il aura émis sur toute question soumise au dit Conseil.

7. Nous vous autorisons et vous enjoignons par les présentes de nommer, par un arrêté sous le sceau de la province, un des membres de Notre Conseil exécutif pour présider les séances en votre absence ; s'il arrive que ce président s'absente en même temps que vous, le doyen des conseillers présents présidera ; l'ordre d'ancienneté sera déterminé par la date des commissions.

8. Nous voulons et ordonnons qu'il soit tenu des procès-verbaux ou un journal exact et complet des délibérations, arrêtés, votes et résolutions de Notre dit Conseil exécutif, et qu'à chaque réunion, les procès-verbaux de la réunion précédente soient lus, approuvés ou modifiés suivant le cas, avant qu'on passe à l'ordre du jour.

(1) Voir les instructions à Dorchester et Craig.

(2) Ibid.

(3) Acte pour mettre fin à 'incapacité des sujets catholiques romains de Sa Majesté.

9. Quant à cette partie des pouvoirs dont vous êtes revêtu par Notre dite commission ou en vertu des actes ci-dessus cités des troisième et quatrième années de Notre règne, relative à la sanction que vous devrez accorder en Notre nom aux actes du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, ou au refus ou à la réserve de la dite sanction jusqu'à ce que Notre volonté royale soit connue, vous observerez exactement les règles et instructions que voici : chaque matière différente fera l'objet d'une loi distincte et jamais on ne consignera dans une même loi des matières qui n'ont aucun rapport entre elles ; on n'insérera jamais dans une loi ou ordonnance une clause étrangère à ce que comporte son titre ; nulle clause permanente n'entrera dans une loi temporaire ; nulle loi ou ordonnance ne sera suspendue, modifiée, continuée, revisée ou révoquée en termes généraux, mais on mentionnera particulièrement le titre et la date de la loi ou de l'ordonnance dont il s'agira.

10. Vous ne devrez dans aucun cas proposer ni sanctionner des lois dont l'effet serait d'empêcher qui que ce soit de célébrer le service divin ou d'y assister d'une façon paisible et convenable, même si ce service n'est pas conduit suivant le rite et le cérémonial de l'Eglise d'Angleterre.

11. Nous vous enjoignons en outre, de ne proposer ni de sanctionner des lois dont l'effet serait de diminuer ou d'enfreindre Notre prérogative, sans Notre permission spéciale préalablement obtenue ; et si l'on vous demande de sanction une loi de cette nature, vous devrez déclarer que vous la réservez afin que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir.

12. Vous ne devrez ni proposer ni sanctionner de loi par laquelle des lettres de crédit ou des valeurs négociables quelconques affectant le crédit de la province seront émises au lieu de monnaie ou par laquelle on établira un système de papier-monnaie, de billets ou d'effets ayant cours légal pour les paiements, au lieu de la monnaie légale du royaume ; excepté lorsque cette loi contiendra une clause suspendant l'effet de la dite loi jusqu'à ce que Notre volonté sur ce point soit exprimée ou jusqu'à ce que Notre permission spéciale à cette fin ait été préalablement obtenue.

13. Vous ne proposerez ni ne santionnerez de loi dont l'objet sera de prélever des fonds au moyen de loteries publiques ou privées.

14. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez de loi accordant le divorce aux personnes unies par le mariage.

15. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez de loi par laquelle le Conseil législatif et l'Assemblée vous accorderont des terres, de l'argent ou autres dons ou gratifications.

16. Nous vous enjoignons en outre de ne proposer ni de sanctionner de législation privée par laquelle la propriété individuelle pourrait être affectée, sans une clause sauvegardant Nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs et ceux des corps politiques et incorporés et des individus—excepté ceux ou leurs ayants droit à la demande ou pour l'avantage spéciale desquels la loi sera occordée.

17. Vous ne proposerez ni ne sanctionnerez jamais de loi à laquelle Nous avons déjà refusé Notre assentiment, sans Notre permission expresse préalablement obtenue.

18. Si l'on vous présente un projet de loi que d'après Nos présentes instructions, vous ne devrez pas sanctionner, vous déclarerez le réserver pour que Nous en décidions suivant notre bon plaisir, à moins que vous ne jugiez à propos de refuser la sanction.

19. Vous veillerez à ce que dans toute loi adoptée par vous et par le Conseil législatif et l'Assemblée de Notre dite province dont le but sera de prélever des fonds, d'imposer das amendes, des confiscations ou autres pénalités, il soit déclaré que ces fonds nous sont accordés, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs, pour le service public du gouvernement de Notre dite province tel qu'indiqué par le dit acte.

20. Vous réserverez pour les soumettre à Notre bon plaisir toutes les mesures qui vous paraîtront de nature extraordinaire ou exceptionnelle, ou requérir Notre attention particulière, surtout celles qui pourront affecter la propriété, le crédit ou les affaires de ceux de Nos sujets qui ne résident pas ordinairement dans Notre dite province, ou qui établiront des impôts sur la marine marchande ou sur les produits des manufactures du Royaume-Uni de laGrande-Bretagne et d'Irlande.

21. Vous aurez soin que toutes les lois, celles qne vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles que vous aurez réservées pour Notre assentiment royal, Nous soient transmises chacune clairement résumée en marge et accompagnée d'explications suffisantes. Vous Nous transmettrez aussi des copies lisibles des journaux et des procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée, que vous fourniront les greffiers ou autres fonctionnaires des deux chambres.

22. Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité de gracier les criminels et de faire remise des amendes, confiscations ou pénalités, lorsque vous aurez raisons d'en agir ainsi ou que vous jugerez les criminels et les délinquants dignes de Notre miséricorde, Nous vous recommandons et enjoignons par les présentes d'obtenir, dans chaque cas de condamnation à la peine de mort par sentence d'une cour de Notre dite province, un rapport écrit du juge qui aura présidé les assises. Ce rapport sera soumis à Notre dit Conseil exécutif lors de sa prochaine réunion, à laquelle le juge en question sera appelé à assister. Vous n'accorderez la grâce de ce criminel, si vous croyez devoir le faire qu'après avoir obtenu l'avis de Notre Conseil exécutif ; mais dans chaque cas vous devrez accorder ou refuser la grâce d'après votre propre jugement, que celui-ci rencontre ou non l'approbation de Notre dit Conseil exécutif. Vous devrez néanmoins consigner au long dans les procès-verbaux du dit Conseil les motifs de votre décision, chaque fois que celle-ci sera contraire au sentiment de la majorité des conseillers.

23. Nous voulons en outre que toutes les commissions de juges, de juges de paix ou des autres fonctionnaires judiciaires ne soient accordées que pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir excepté lorsqu'il y est autrement et formellement pourvu par une loi en vigueur dans Notre dite province ou dans une partie quelconque de cette province.

24. Attendu que la concession des terres de Notre domaine à des conditions raisonnables et d'après une méthode régulière et appropriée est le meilleur moyen d'assurer à la fois l'établissement de Notre dite province du Canada, la sécurité des biens de Nos sujets et l'accroissement de Nos revenus, Nous voulons que vous vous conformiez strictement à la loi en vigueur à ce sujet, dans la province du Canada ou dans une partie quelconque de cette province. S'il n'existe pas de loi de ce genre, vous vous conformerez à Nos présentes instructions et à celles que Nous vous adresserons à ce sujet par la suite sous Notre seing ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

25. Nous voulons aussi qu'on établisse tant au siège du gouvernement qu'aux endroits de Notre province du Canada les plus accessibles au public, des bureaux où pourront se faire les transactions relatives aux concessions des terres publiques.

26. Nous voulons qu'au bureau principal, situé au siège du gouvernement, on tienne à la disposition du public en vue de le renseigner, des cartes où seront indiqués les terrains à vendre dans Notre dite province, ainsi que des registres indiquant les terrains déjà concédés ; Nous voulons que ces cartes et ces registres soient dressés et tenus de telle sorte qu'on puisse y trouver des renseignements complets et authentiques concernant les terrains concédés et les terres arpentées et non concédées.

27. Des cartes et des registres semblables seront aussi déposés aux bureaux des terres, établis en dehors du siège du gouvernement, mais alors ces cartes et ces registres ne comprendront que la région spéciale que chacun de ces bureaux est destiné à desservir.

28. Nous voulons que Nos sujets, autant que possible, puissent acquérir des terres en s'adressant soit au bureau principal au siège du gouvernement, soit à un bureau régional. On devra cependant établir des règlements pour empêcher que les mêmes terrains soient concédés en même temps à des personnes différentes.

29. Nous vous enjoignons aussi de veiller à ce que les titres de concession soient remis aux acquéreurs aussi promptement que possible.

30. Nous voulons que tous les règlements relatifs à la concession des terres soient publiés et répandus dans la province sous une forme claire et commode.

31. Nous voulons aussi que l'on s'abstienne d'offrir en vente les terres qu'il aura été jugé utile de réserver pour la construction de routes en vue d'établir des communications intérieures par terre ou par eau, pour servir de site de villes, de villages, d'églises, d'écoles, de presbytères ou de lieux de sépulture, pour permettre l'extension des villes

existantes, établir des parcs et des lieux favorables à la santé publique où les habitants pourront se récréer et se divertir ou encore pour les fins de la pêche, la construction de quais et de ports sur la côte maritime ou sur le bord des rivières, en un mot, pour toute autre fin de commodité, d'utilité, de santé ou d'amusement ; et tous les endroits ainsi réservés seront clairement indiqués sur les cartes ci-dessus mentionnées.

32. Nous vous réservons par les présentes, ainsi que Nous l'avons fait pour vos prédécesseurs, l'octroiement des permis de mariage et des lettres d'administration, ainsi que l'homologation des testaments ; Nous vous réservons également, ainsi qu'à tous ceux qui y ont un droit légal la collation des bénéfices et la présentation des titulaires ; mais Nous voulons que la personne qui sera désignée par vous soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

33. Vous recevrez, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un livre appelé communément " livre bleu " où devront être inscrites annuellement des données relatives au revenu et à la dépense, à la milice, aux travaux publics, à la législation, à la liste civile, aux pensions, aux écoles, au cours du change, aux importations et exportations, à l'agriculture, aux manufactures et à d'autres matières concernant l'état et la condition de Notre dite province du Canada. Nous vous enjoignons par les présentes de faire préparer ces statistiques exactement et de Nous les transmettre régulièrement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

34. Dans les circonstances pouvant affecter le bien être ou la sécurité de la province confiée à votre gouvernement et qui ne sont pas prévues par Nos présentes instructions, il vous sera permis, de l'avis et du consentement de Notre dit Conseil exécutif, d'adopter les mesures qui vous sembleront nécessaires, pourvu qu'elles ne soient pas incompatibles avec Notre commission, Nos instructions, les actes des 14e et 31e années du règne de feu Sa Majesté le roi George III et ceux des troisième et quatrième années de Notre règne. Vous Nous en informerez promptement, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, afin que nous puissions vous envoyer Notre ratification si Nous les approuvons.

35. Vous Nous enverrez en toute occasion, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un rapport détaillé de vos actes et de la condition des affaires dans Notre dite province.

36. Attendu que l'absence du gouverneur peut causer un grand tort à Notre service et nuire à la sécurité de la dite province, vous ne vous absenterez de la colonie sous aucun prétexte, sans avoir obtenu Notre permission à cette fin sous Nos seing et sceau ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

V. R.

Vicomte Monk.
Instructions
Canada.

(C. O., Canada, 1861.)
Dans la dépêche du secrétaire d'Etat (séparée) du 4 nov. 1861.

Instructions à Notre très fidèle et bien-aimé cousin Charles Stanley, vicomte Monk, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre province du Canada et en son absence à Notre lieutenant-gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre dite province. Données à Windsor, ce second jour de novembre 1861, dans la vingt-cinquième année de Notre règne.

I. Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, portant la même date que les présentes, Nous vous avons constitué et nommé le dit Charles Stanley, vicomte Monk, pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre pro-

vince du Canada ; et attendu que par la dite commission Nous vous autorisons, requérons et ordonnons de remplir les devoirs de votre charge suivant la teneur de cette commission et conformément aux dispositions d'un certain acte du parlement adopté dans la quatrième année de Notre règne, intitulé : *An Act to re-unite the Provinces of Upper and Lower Canada and for the Government of Canada*, de vous conformer aussi aux instructions qui accompagnent Notre dite commission ou à celles qui vous seront adressées par la suite ainsi qu'aux lois qui y sont mentionnées ; et attendu qu'il est entre autres choses décrété par le dit acte que le gouverneur de la province du Canada exercera les pouvoirs et l'autorité qui lui sont accordés suivant les ordres, les instructions et les directions que Nous jugerons à propos de temps à autre de lui adresser ; Nous vous adressons donc, conformément aux pouvoirs dont Nous sommes investis à cette fin, Nos présentes instructions pour vous guider dans l'accomplissement des devoirs que vous imposent le dit acte du Parlement ainsi que Notre commission.

Par Nos présentes instructions sous Notre sceau et Notre seing mentionnées par Notre commission et qui accompagnait celle-ci, Nous déclarons que c'est Notre volonté que vous prêtiez aussitôt après la publication de Notre dite commission, le serment prescrit par l'acte des 21e et 22e années de Notre règne, intitulé : *An Act to substitute one Oath for the Oaths of Allegiance, Supremacy and Abjuration and for the relief of Her Majesty's subjects professing the Jewish Religion* (1) ainsi que le serment ordinaire par lequel vous vous engagerez de remplir fidèlement la charge de capitaine général et de gouverneur en chef de Notre province du Canada et d'administrer la justice avec impartialité ; le juge en chef et trois des juges puisnés de Nos cours suprêmes du Haut ou du Bas Canada sont par les présentes autorisés à vous faire prêter les serments ci-dessus.

II. Nous vous accordons par les présentes le pouvoir et l'autorité de déférer en tout temps et chaque fois que vous le jugerez utile, vous même, ou par l'entremise de ceux que vous désignerez à cette fin, à ceux qui exerceront des charges ou des emplois rétribués, ainsi qu'aux personnes qui entreront dans Notre dite province ou qui y éliront domicile, le serment d'allégeance et tous les autres serments que prescrit la loi.

III. Afin que Notre Conseil exécutif soit en mesure de vous assister dans tout ce qui regarde Notre service, vous devrez lui communiquer Nos présentes instructions et celles que Nous vous adresserons par la suite.

IV. Nous déclarons par les présentes Notre volonté que Notre dit conseil ne puisse se réunir pour délibérer sans avoir été convoqué en vertu de votre autoritéet sans qu'au moins un tiers des conseillers soit présent. Nous déclarons de plus que si vous croyez devoir, pour des raisons valables, ne pas suivre l'avis exprimé par la majorité ou la totalité des membres de Notre dit conseil sur une question que vous lui aurez soumise, vous pourrez remplir les devoirs qui vous sont assignés par Notre commission et Nos instructions d'une manière contraire au sentiment du Conseil exécutif. Mais Nous voulons que dans ce cas, tout membre du dit conseil puisse consigner au long dans les procès-verbaux, les motifs et les raisons de l'avis qu'il aura exprimé sur toute question soumise au conseil.

V. Nous vous autorisons et vous enjoignons de nommer, par un arrêté sous le sceau de la province, un des membres du dit Conseil exécutif pour présider les séances en votre absence ; s'il arrive que ce président s'absente en même temps que vous, le doyen des conseillers présents présidera; l'ordre d'ancienneté sera déterminé par la date des commissions.

VI. Nous voulons et ordonnons qu'il soit tenu des procès-verbaux ou un journal exact et complet des délibérations, arrêtés, votes ou résolutions de Notre dit Conseil exécutif, et qu'à chaque réunion les procès-verbaux de la réunion précédente soient lues, approuvés ou modifiés suivant le cas, avant qu'on procède à l'ordre du jour.

VII. Quant à cette partie des pouvoirs dont vous êtes revêtu par Notre dite commission ou en vertu de l'acte ci-dessus cité de la quatrième année de Notre règne, qui concerne la sanction que vous devrez accorder en Notre nom aux actes du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, le refus ou la réserve de cette sanction jusqu'à ce que Notre volonté royale soit connue, vous observerez exactement les règles et instructions qui suivent : chaque matière différente fera l'objet d'une loi distincte et l'on ne consignera pas dans la même loi des matières qui n'ont pas de rapport entre elles, l'on n'insè-

(1) Loi substituant un seul serment aux serments d'allègeance, de suprématie et d'abjuration et pour faire droit aux sujets de Sa Majesté professant la religion juive.

rera pas dans une loi des clauses étrangères à ce que comporte le titre et nulle clause permanente n'entrera dans une loi temporaire.

VIII. Lorsq'on vous demandera de sanctionner en Notre non des projets de loi appartenant à quelqu-une des catégories ci-dessous (à moins que vous jugiez à propos de refuser la sanction) vous devrez les réserver pour que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir ; néanmoins, si vous croyez que ces mesures soient d'urgence, il vous est permis de leur accorder Notre sanction, et alors vous Nous transmettrez ces lois à la première occasion et vous indiquerez pourquoi vous aurez cru devoir les sanctionner :

1. Lois accordant le divorce à des personnes unies par les liens du mariage.
2. Lois vous accordant des terres, de l'argent ou autres dons ou gratifications.
3. Lois donnant cours légal pour les paiements au papier-monnaie ou valeurs autres que la monnaie du royaume ou autre monnaie d'or ou d'argent.
4. Lois imposant des droits différentiels.
5. Lois contenant des clauses qui paraîtront contraires aux obligations que Nous imposent les traités.
6. Lois affectant la discipline ou l'administration de Nos forces de terre ou de mer dans Notre dite province.
7. Lois d'une nature ou d'une importance exceptionnelle affectant Notre prérogative, les droits ou la propriété de Nos sujets ne résidant pas dans la province, le commerce ou la marine marchande du Royaume-Uni ou de ses dépendances.
8. Lois contenant des clauses auxquelles Nous avons refusé Notre sanction ou que nous avons désavouées.

IX. Vous aurez soin que toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles que vous aurez réservées pour Notre assentiment royal nous soient transmises chacune clairement résumée en marge, avec les raisons et les circonstances qui auront motivé cette l'égislation. Vous Nous transmettrez aussi des copies des journaux et des procès-verbaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative que vous fourniront les greffiers ou autres fonctionnaires des deux chambres.

X. Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité de gracier les criminels et de faire remise des amendes, confiscations ou pénalités, lorsque vous aurez des raison d'en agir ainsi ou lorsque vous jugerez les criminels et les délinquants dignes de Notre miséricorde ; Nous vous recommandons et enjoignons par les présentes d'obtenir, dans chaque cas de condamnation à la peine de mort par sentence d'un tribunal de Notre dite province, un rapport écrit du juge qui aura présidé les assises ; ce rapport sera soumis à Notre dit Conseil exécutif lors de sa prochaine réunion, à laquelle le juge en question sera appelé à assister. Vous n'accorderez la grâce de ce criminel, si vous croyez devoir le faire, qu'après avoir consulté Notre Conseil exécutif ; mais dans chaque cas vous devrez accorder ou refuser la grâce d'après votre propre jugement, que les membres de Notre dit Conseil exécutif soient ou non de votre avis ; vous devrez néanmoins consigner au long dans les procès-verbaux du dit Conseil les motifs de votre décision, chaque fois que celle-ci sera contraire au sentiment de la majorité des conseillers.

XI. Nous voulons en outre, que toutes les commissions de juges, de juges de paix et des autres fonctionnaires ne soient accordées que pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, excepté lorsque la loi le veut autrement.

XII. Nous vous réservons par les présentes, ainsi que Nous l'avons fait pour vos prédécesseurs l'octroiement des permis de mariage, des lettres d'administration et l'homologation des testaments.

XIII. Vous recevrez, par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un livre appelé communément " livre bleu ", ou devront être inscrites annuellement des données relatives au revenu et à la dépense, à la milice, aux travaux publics, à la législation, à la liste civile, aux pensions, aux écoles, au cours du change, aux importations et exportations, à l'agriculture, aux manufactures et à d'autres matières concernant l'état et la condition de Notre dite province du Canada. Nous vous enjoignons par les présentes de faire préparer ces statistiques avec soin et de Nous les transmettre régulièrement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

XIV. Attendu que l'absence du gouverneur peut causer un grand tort à Notre service et à la sécurité de Notre dite province, vous ne vous absenterez de la colonie sous aucun prétexte sans avoir obtenu Notre permission à cette fin, sous Notre sceau et Notre seing ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

V. R.

CANADA.

INSTRUCTIONS sous le sceau et la signature de la reine adressées au vicomte Monck, gouverneur général du Canada.

VICTORIA R.

En date du 1er juin 1867.

Dans la dépêche du secrétaire d'Etat, du 1er juin 1867.

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé cousin, Charles Stanley, vicomte Monck, Notre gouverneur général du Canada et en son absence, à Notre lieutenant gouverneur ou à l'officier administrant provisoirement Notre Puissance du Canada. Données à Notre cour, à Balmoral, le premier jour de juin 1867, dans la trentième année de Notre règne.

I. Attendu que par Notre commission sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, portant la date ci-dessus, Nous vous avons constitué et nommé, le dit Charles Stanley vicomte Monck, à partir du premier jour de juillet 1867, incl., pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, Notre gouverneur général du Canada et que Nous vous avons enjoint de remplir les devoirs de votre charge suivant les dispositions de cette commission et les pouvoirs qu'elle vous accorde en vous conformant aux instructions qui y sont mentionnées et particulièrement à celles qui l'accompagnent.

Par Nos présentes instructions sous Notre sceau et Notre seing, ci-dessus mentionnées et indiquées par Notre dite commission, Nous vous enjoignons donc, de publier le premier jour de juillet 1867, ou immédiatement après cette date, Notre dite commission dans Notre Puissance du Canda et de prêter le serment prescrit par l'acte des vingt-unième et vingt-deuxième années de Notre règne, intitulé : "*An Act to substi-*" *tute one Oath for the Oaths of Allegeance, Supremacy, and Abjuration, and for the Relief* " *of Her Majesty's Subjects Professing the Jewish Religion*" : (1) ainsi que le serment ordinaire par lequel vous vous engagerez à remplir fidèlement la charge de gouverneur général de Notre dite Puissance et d'administrer la justice avec impartialité. Les juges de Notre cour suprême dans Notre dite Puissance ou trois d'entre eux sont par les présentes autorisées à vous faire prêter les serments ci-dessus.

II. Nous vous accordons par les présentes le pouvoir et l'autorité de déférer dans tout temps et chaque fois que vous le jugerez utile, soit en personne, soit par l'entremise de ceux que vous désignerez à cette fin, à ceux qui exerceront des charges ou des emplois rétribués, ainsi qu'aux personnes qui entreront dans Notre dite province ou qui y éliront domicile, le serment d'allégeance et tous les autres serments que prescrit la loi.

III. Afin que Notre Conseil privé du Canada soit en mesure de vous assister en tout ce qui concerne Notre service, vous devrez lui communiquer Nos présentes instructions et celles que Nous vous adresserons par la suite.

IV. Nous déclarons par les présentes Notre volonté que Notre dit Conseil privé ne puisse se réunir pour délibérer sans avoir été convoqué en vertu de votre autorité et sans qu'au moins quatre des conseillers soient présents. Nous déclarons de plus que si vous croyez devoir, pour des raisons valables, ne pas suivre l'avis exprimé par la majorité ou la totalité des membres de Notre dit Conseil privé, il vous sera permis de remplir les devoirs

(1) Loi substituant un seul serment aux serments d'allégéance, de suprématie et d'abjuration et pour faire droit aux sujets de Sa Majesté professant la religion juive.

de votre charge et qui vous sont assignés par Notre dite commission et par Nos instructions d'une manière contraire à cette avis. Mais Nous voulons que dans ce cas tout membre de Notre dit Conseil privé puisse consigner au long dans les procès-verbaux les raisons de l'avis qu'il a exprimé sur toute question soumise au Conseil.

V. Nous vous enjoignons et vous autorisons par les présentes de nommer, par un arrêté sous le grand sceau du Canada, un des membres de Notre dit Conseil privé, pour y présider en votre absence, de le renvoyer et d'en nommer un autre à sa place ; s'il arrive que ce président s'absente en même temps que vous, le doyen des conseillers présents présidera ; l'ordre d'ancienneté sera déterminé par la date des nominations.

VI. Nous voulons et ordonnons qu'il soit tenu des procès-verbaux ou un journal exact et complet des délibérations, arrêtés, votes ou résolutions de Notre dit Conseil privé, et qu'à chaque réunion, les procès-verbaux de la réunion précédente soient lus, approuvés ou modifiés suivant le cas avant que l'on procède à l'ordre du jour.

VII. Quant à cette partie des pouvoirs dont vous êtes revêtu en vertu de "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867" concernant la sanction que vous devrez accorder en Notre nom aux projets de loi adoptés par les chambres du parlement et le refus ou la réserve de cette sanction jusquà ce que Notre volonté royale soit connue, Nous voulons lorsque vous serez appelé à sanctionner un bill appartenant à l'une des catégories ci-dessous, (à moins que vous ne jugiez à propos de refuser la sanction) que vous le réserviez afin que Nous en décidions suivant Notre bon plaisir ; néanmoins, si vous croyez que ce projet de loi soit d'urgence, il vous est permis de lui accorder Notre sanction, et alors vous Nous transmettrez cette loi à la première occasion, en Nous indiquant pourquoi vous aurez cru devoir la sanctionner.

1. Lois accordant le divorce aux personnes unies par les liens du mariage.
2. Lois vous accordant des terres, de l'argent ou autres dons ou gratifications.
3. Lois donnant cours légal pour les paiements, au papier-monnaie ou valeurs autres que la monnaie du royaume ou autre monnaie d'or ou d'argent.
4. Lois imposant des droits différentiels.
5. Lois contenant des clauses contraires aux obligations que Nous imposent les traités.
6. Lois affectant la discipline ou l'administration de Nos forces de terre ou de mer dans Notre dite Puissance.
7. Lois d'une nature ou d'une importance exceptionnelle affectant Notre prérogative, les droits ou la propriété de Nos sujets ne résidant pas dans Notre dite Puissance, et le commerce ou la marine marchande du Royaume-Uni ou de ses dépendances.
8. Lois contenant des clauses auxquelles Nous aurons précédemment refusé Notre sanction ou que Nous avons désavouées.

VIII. Vous Nous transmettrez toutes les lois, celles que vous aurez sanctionnées en Notre nom comme celles que vous aurez réservées pour Notre assentiment royal, avec les explications requises dans chaque cas. Vous Nous transmettrez aussi des copies des journaux et des procès-verbaux des deux chambres que vous fourniront les greffiers ou autres fonctionnaires de ces chambres.

IX. Attendu que par Notre dite commission Nous vous accordons le pouvoir et l'autorité de gracier les criminels et de faire remise des amendes, confiscations ou autres pénalités, Nous vous enjoignons par les présentes d'obtenir, dans chaque cas de condamnation à la peine de mort par sentence d'un tribunal de Notre dite Puissance, un rapport écrit du juge qui aura présidé le procès ; ce rapport sera soumis à Notre dit Conseil privé lors de sa prochaine réunion. Vous n'accorderez la grâce de ce criminel, si vous croyez devoir le faire, qu'après avoir consulté Notre Conseil privé ; mais dans chaque cas, vous devrez accorder ou refuser la grâce d'après votre propre jugement, que celui-ci soit conforme ou non au sentiment de Notre dit Conseil privé. Vous devrez néanmoins rapporter au long dans les procès-verbaux du dit Conseil les motifs de votre décision, chaque fois que celle-ci sera contraire au sentiment de la majorité des conseillers.

X. Nous voulons en outre que toutes les commissions, celles des juges, des juges de paix et des autres fonctionnaires ne soient accordées pour un laps de temps laissé à Notre bon plaisir, excepté lorsque la loi le veut autrement.

XI. Attendu que par Notre dite commission Nous vous autorisons à désigner ceux qui devront être chargés de desservir les églises, les chapelles ou auxquels devront être conférés d'autres bénéfices ecclésiastiques dans Nos provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lorsque de temps à autre il Nous appartiendra de désigner ces titulaires, Nous déclarons maintenant que vous ne devrez présenter aucun ministre de l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande à un bénéfice ecclésiastique sans une déclaration de l'évêque du diocèse ou de son vicaire que le candidat se conforme à la doctrine et à la discipline de la dite Eglise. Nous voulons de plus que la personne présentée soit instituée par l'évêque ou par son vicaire autorisé.

XII. Vous recevrez, par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat un livre contenant des tableaux en blanc (communément appelé " livre bleu "), où devront être inscrites annuellement des données relatives au revenu et à la dépense, à la milice, aux travaux publics, à la liste civile, aux pensions, à la population, aux écoles, aux cours de change, aux importations et exportations, aux produits agricoles, aux manufactures et à d'autres matières spécialement consignées dans le dit " livre bleu ", concernant l'état et la condition de Notre dite Puissance du Canada. Nous vous enjoignons par les présentes de faire préparer ces statistiques avec soin et de Nous les transmettre régulièrement par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

XIII. Attendu que l'absence du gouverneur peut causer un grand tort à Notre service et à la sécurité de Notre dite Puissance, vous ne vous absenterez sous aucun prétexte de Notre dite Puissance sans avoir tout d'abord obtenu Notre permission à cette fin, sous Notre sceau et Notre seing ou par l'entremise de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat.

V. R.

ARRÊTÉS DU CONSEIL IMPÉRIAL

2ème PARTIE

CONCESSIONS DE TERRE DANS L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

1767

A LA COUR À ST-JAMES, le 26 août 1767.

Présents.

SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ, LE ROI.

L'Archevêque de Canterbury.	Le vicomte Falmouth.
Le Président (Lord) .	Le vicomte Barrington.
Le duc de Grafton .	Lord de Despencer.
Le comte de Shelburne .	M. le secrétaire Conway.
Le vicomte Townshend .	

Attendu que lecture a été faite aujourd'hui d'un rapport des Très-Hon. Lords qui composent le comité du conseil des plantations, exposant que :

Votre Majesté ayant voulu soumettre à ce comité les pétitions et mémoriaux des personnes qui ont fait des demandes de concession de terre dans l'Ile Saint-Jean, située dans le golfe Saint-Laurent de l'Amérique du Nord.—Le 23 mai dernier, les lords du comité après avoir pris connaissance de Votre volonté, ont cru à propos de référer les dites pétitions ainsi que les autres demandes de concessions de terre dans cette île, transmises à Notre bureau, aux lords commissaires du commerce et des plantations, qui furent chargés d'en faire l'examen, de s'enquérir des intentions de chaque pétitionnaire et de ses aptitudes à former des établissements sur les dites terres, de procéder ensuite selon le plan approuvé par Votre Majesté, le 9 mai 1764, et de transmettre à ce comité un rapport de leurs travaux, lequel rapport devant être présenté à Votre Majesté pour être ensuite transmis au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse comme l'expression de Votre volonté royale. En conséquence, les lords commissaires ont fait rapport à ce comité, qu'après avoir examiné les dites pétitions et les autres demandes de concession qui leur ont été soumises et fait connaître au moyen d'un avis public publié dans la *Gazette*, les jours fixés pour entendre les arguments des pétitionnaires ou ceux de leurs agents en faveur de leurs demandes, ils se sont rendu compte autant que les circonstances le permettaient des intentions et des aptitudes de chaque pétitionnaire qui s'est présenté personnellement ou s'est fait représenté par un agent ; ils ont suivi le plan approuvé par Votre Majesté, le 9 mai 1764, selon l'intention et la portée qu'ils en avaient conçus, et ils demandent la permission d'annexer à leur rapport une copie de tous leurs traveaux, contenant les noms des personnes auxquelles les cantons dans la dite île, tels que désignés sur le tracé, doivent être concédés ainsi que les cantons particuliers (désignés par des numéros, selon le tracé des arpenteurs annexé à la copie de leurs travaux) qui devront être tirés au sort en présence des lords commissaires, par les personnes qui ont fait des demandes de concessions, de même que les conditions et réserves à imposer aux acquéreurs de terrain, et le mode et les règlements qui devront être observés à l'égard de la division et de la concession des lots de ville, réservés sur le tracé.

Les lords du comité ayant éxaminé le dit rapport des lords commissaires du commerce et des plantations, s'accordent à représenter humblement à Votre Majesté, qu'ils croient à propos de lui suggérer de l'approuver, de le ratifier et d'ordonner qu'une copie des travaux des lords du commerce et des plantations, annexée à leur rapport soit transmise au gouverneur ou au commandant en chef de Votre Majesté à la

Nouvelle-Ecosse, avec instruction de mettre en vigueur les règlements quelle renferme et de faire des concessions de terre dans les cantons, aux personnes ou à leurs agents munis d'un arrêté de Votre Majesté en son conseil leur en accordant le droit.

Il a plu à Sa Majesté après avoir considéré le dit rapport et avoir pris l'avis de son Conseil privé, de l'approuver et d'approuver aussi et de ratifier les procès-verbaux des travaux des lords commissaires du commerce et des plantations, et d'ordonner, comme il est ordonné par les présentes qu'une copie de ces procès-verbaux (annexée au rapport) soit transmise au gouverneur ou au commandant en chef de Sa Majesté à la Nouvelle-Ecosse, lequel est par les présentes, requis de mettre en vigueur les règlements qu'elle contient et de faire, en conséquence, des concessions de terre dans les cantons de la dite île Saint-Jean, aux personnes ou à leurs agents munis d'un arrêté de Sa Majesté en son conseil, leur en donnant le droit. Et le gouverneur ou le commandant en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse en exercice et ceux que les présentes concernent devront en observer la teneur.

Signé WM BLAIR.

Minutes des procès-verbaux des lords commissaires du commerce et des plantations concernant les concessions de terre dans l'île Sant-Jean, conformément à la demande des lords du comité du Conseil des plantations, portant la date du 23 mai 1767.

Vendredi, le 5 juin 1767.

A une réunion des commissaires du commerce et des plantations.—

Présents :

Lord Clare.

M. Roberts. M. Robinson.
M. Jenyns.

Après avoir lu et pris en considération l'ordonnance des lords composant le comité du Conseil des plantations, portant la date du 23 mai 1767, en vertu de laquelle les demandes de concessions dans l'île St. Jean ont été soumises à ce conseil et leurs Seigneuries requises de s'enquérir des intentions de chaque pétitionnaire et de ses aptitudes à former des établissements sur les dites terres, puis de procéder ensuite selon le plan approuvé par SaMajesté, le 9 mai 1764 et de transmettre un rapport de leurs travaux aux lords du comité ; lequel rapport devant être présenté à Sa Majesté, pour être transmis par la suite au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse comme l'expression de Sa volonté royale à ce sujet.

Il est ordonné que ce conseil examinera le 17 et le 24 courant, ainsi que le 1er juillet, les demandes de terre dans l'île Saint-Jean qui ont déjà été adressées à Sa Majesté en Son conseil et qui nous ont été soumises, et de faire connaître par un avis publié dans la Gazette de Londres, que les jours susdits nous entendrons les arguments que les pétitionnaires ont à produire personnellement ou par l'intermédiaire de leurs agents, en faveur de leurs demandes.

Vu qu'il est proposé par le plan approuvé par Sa Majesté, concernant les concessions dans l'Ile Saint-Jean, de concéder une paroisse entière au comte d'Egmont pour lui-même et sa famille, il est entendu de lui adresser une lettre contenant la liste des paroisses et de demander à Sa Seigneurie de désigner celle qu'elle désire obtenir.

(Signé :) CLARE.

Jeudi, le 11 juin 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations, de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare. M. Roberts. M. Robinson.

Lecture d'une lettre du comte d'Egmont annonçant qu'il n'a pas l'intention d'acquérir de terre dans l'Ile Saint-Jean.

Mercredi, le 17 juin 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.
M. Fitzherbert.
M. Jenyns. M. Robinson.
M. Roberts.

Leurs Seigneuries ont examiné les demandes de concession de terre dans l'île Saint-Jean, adressées à Sa Majesté en Son conseil et soumises à ce comité ; elles ont entendu les raisons que les pétitionnaires ou leurs agents qui se sont présentés avaient à produire en faveur de leurs demandes.

CLARE.

Aux Très-Hon. Lords composant le comité du Très-Hon. Conseil privé de Sa Majesté.

MILORDS. Conformément à Votre ordre du 23 mai dernier, nous avons examiné les pétitions et les mémoriaux annexés à celui-ci concernant les concessions de terre dans l'île Saint-Jean, avec les autres demandes de terres soumises à ce conseil. Après avoir fait connaître au moyen d'un avis publié dans la Gazette de Londres, les jours fixés pour entendre les prétentions que les pétitionnaires ou leurs agents avaient à faire valoir en faveur de leurs demandes, nous nous sommes enquis autant que les circonstances nous le permettaient des intentions et des aptitudes de chaque pétitionnaire qui s'est présenté ou s'est fait représenter par un agent ; en conséquence, ayant eu soin de suivre le plan approuvé par Sa Majesté, le 9 mai 1764, selon l'intention et la portée que nous en avons conçus, nous demandons la permission d'annexer à notre rapport une copie de tous nos procès-verbaux contenant les noms des personnes auxquelles les cantons de la dite île, tels que désignés, sur le tracé doivent être concédés, contenant aussi les cantons particuliers désignés par des numéros, en rapport avec le tracé des arpenteurs annexé à nos procès-verbaux, et qui devront être tirés au sort en notre présence, de même que les conditions et les réserves à imposer aux acquéreurs de terrain, le mode et les règlements qui devront être observés à l'égard de la délimitation et de la concession des lots de ville, réservés sur le tracé.

Si Vos Seigneuries croient devoir approuver les propositions que nous leurs demandons de faire ratifier par Sa Majesté, nous demandons la permission de suggérer qu'il serait peut-être à propos de transmettre une copie de Nos procès-verbaux au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et de requérir celui-ci de mettre en vi ueur les règlements indiqués et de faire des concessions dans les cantons, aux personnes ou à leurs agents munis d'un arrêté de Sa Majesté en son conseil leur en donnant le droit.

Nous sommes Milords,
de Vos Seigneuries les humbles
et obéissants serviteurs,
CLARE.
JOHN ROBERTS.
WM. FITZHERBERT.
THOMAS ROBINSON.

Whitehall, le 29 juillet 1767.

MERCREDI, le 24 juin 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.

M. Jenyns. M. Roberts.

Les commissaires continuent l'examen des demandes de concessions de terre dans l'île Saint-Jean et entendent les prétentions que les pétitionnaires qui se sont présentés eux-mêmes et les agents de ceux qui se sont fait représenter ont à faire valoir en faveur de leurs demandes.

CLARE.

MERCREDI, le 1er juillet 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.

M. Fitzherbert. M. Robinson.

Les commissaires continuent l'examen des demandes de concessions de terre dans l'île Saint-Jean et entendent les prétentions que les pétitionnaires qui se sont présentés eux-mêmes et les agents de ceux qui se sont fait représenter ont à faire valoir en faveur de leurs demandes.

CLARE.

VENDREDI, le 8 juillet 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.

M. Fitzherbert. M. Robinson.

Les commissaires ayant examiné les mérites et les prétentions des personnes qui ont adressé des demandes de terre dans l'île Saint-Jean et qui se sont présentées elles-mêmes ou se sont fait représenter par leurs agents pour faire agréer leurs demandes, s'entendent à recommander aux lords formant le comité du conseil d'aviser Sa Majesté de faire concéder les cantons de l'île Saint-Jean sous le sceau de la Nouvelle-Ecosse aux personnes dont les noms suivent et dans la proportion ci-dessous.

	Lot		Lot
William Fitzherbert Esq. M:P Robert Campbell. Merchant	1	George Spence John Mill	1
William Mathew Burt Esq. N:P. John Callandar Esq	1	Hutchinson Mure Robert Cathcart	1
Alexander Fordyce Esq Robert Gordon Esq	1	Samuel Smith James Smith	1
Gordon Graham. Lt. Col Robert Porter Esq	1	James Searle John Russell Spence	1
Samuel Touchet Esq James Cunningham, Lt. Col.	1	Stuart Douglas. Lt. Col. William Douglas Stair Douglas	1
Gabriel Christie. Lt. Col James Stephenson. Capt	1	John Tutte David Forbes John Hayler	1
Henry Gladwine. Lt. Col Peter Innis. Capt	1		

DOC. DE LA SESSION No 18

	Lot
Richard Huck	1
John Williams	
George Campbell	
Francis Mackay	1
Samuel Mackay	
Hugh Finlay	
Bingham Burke	1
Theobald Burke	
John Wrightson	1
Daniel Shaw	
William Spry	1
James Barker	
James Hunter	1
William Hunter	
Richard Wright	1
Hugh Owens	
Lord Vincent Townshend	1
Sir Charles Saunders	1
Sir George Bridge Rodney	1
Honble. Augustus Keppel	1
Richard Spry	1
Hugh Palliser	1
John Campbell	1
Philip Stevens	1
Simon Lutterell	1
Arnold Nisbett	1
William Young	1
William Crowle	1
Samuel Holland	1
Joshua Mauger	1
John Pownall	1
Edward Lewis	1
Chauncey Townshend	1
John Dickson	1
Adam Drummond	1
James Murray	1
Honble. Robert Moore	1
Alexander Maitland	1
Richard Maitland	1
John Pringle	1
John Murray	1
Robert Adair	1
Richard Worge	1
Hunt Walsh	1
Guy Carleton	1
James Montgomery	1
Richard Cumberland	1
Robert Stuart	1
Peter Gordon	
Walter Paterson	1
John Paterson	
Theodore Haulaine	1
Thomas Bassett	
Lauchlin Macleane	1
Henry Macleane	
John Gordon	1
William Ridge	
Allan Macleane	1
Lauchlin Macleane	
Charles Lee	1
Francis Macleane	
Archibald Kennedy	1
James Campbell	
William Allanby	1
John Stuart	
Simon Fraser	1
James Abercrombie	1
John Campbell	1
John McDonnell	1
George Spence	1
John Mill	
George Burns	
Hutchison Mure	1
Robert Cathcart	
David Higgins	

Résolu, qu'il soit recommandé de concéder complètement les lots désignés par les nos 40 et 59 sur le tracé de M. Holland ci annexé, appendice n° 1 : le premier à MM. Spence, Mure et Burns, et le second à MM. Mill, Cathcart et Higgins, en compensation des dépenses qu'ils ont encourues en établissant des pêcheries et en opérant des améliorations sur l'île, et conformément à la promesse faite à MM. Mure, Spence, Mill et Cathcart, en 1764, qu'ils auraient le privilège de choisir parmi les lots.

Résolu, que les autres lots désignés sur le tracé de M. Holland, soient tirés au sort par les personnes dont les noms apparaissent sur la liste ci-dessus, de la manière suivante, savoir :

Que les noms des personnes auxquelles un lot doit être concédé séparément, ainsi que le nom de tout pétitionnaire faisant partie d'une association (à laquelle association doivent être concédés un ou plusieurs lots) soient écrits sur des bandes de papiers ; que les dites bandes de papiers soient déposées dans une boîte préparée à cette fin et qu'un jour soit fixé pour les faire tirer par une personne désintéressée ; que la personne dont le nom sortira le premier aura droit au lot portant le n° 1, ; si le nom d'un pétitionnaire, faisant partie d'une association apparaissait le premier, cette association aura droit à autant de lots additionnels à partir du n° 1 et par ordre de progression qu'il en est

accordé ci-dessus à la dite association ; et que cette méthode de distribution (excepté dans le cas des lots portant les nos 40 et 59) soit suivie pour la distribution complète des lots.

Résolu, qu'il soit recommandé de concéder les lots aux conditions et réserves suivantes, savoir :—

Que les redevances imposées sur les lots soient calculées aussi approximativement que possible sur la valeur de la terre, prenant en considération les commodités et les avantages que présente la localité.

Qu'une redevance de 6 schellings par 100 acres sera réservée pour Sa Majesté, Ses héritiers ou successeurs, sur les lots portant les nos 5, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 25, 26, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 64.

Qu'une redevance de 4 schellings par 100 acres sera réservée sur les lots 6, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 31, 36, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48. 49, 50, 53, 61, 62, 65.

Qu'une redevance de 2 schellings par 100 acres sera réservée sur les lots 1, 2, 3, 4, 7, 20, 30, 51, 52, 60, 67.

Que les redevances ci-dessus seront payables tous les ans à la fête Saint-Michel ou dans l'intervalle de 14 jours après cette date ; la moitié de la redevance équivalente à la moitié de la terre deviendra due pour la première fois, cinq ans après la date de la concession, le jour de la fête Saint-Michel et sera par la suite payable annuellement à la même époque ou dans l'intervalle de 14 jours après, et la redevance entière deviendra due et sera payable de la même manière, à l'expiration de la 10ième année.

Que dans chaque canton, seront réservées pour Sa Majesté, ses héritiers ou ses successeurs, toutes les parties mises de côté en vue d'ériger des fortifications, des quais ou pour servir à d'autres constructions y compris des chantiers maritimes et des chemins pour faciliter les communications entre les parties de l'île.

Que dans un endroit approprié de chaque canton seront réservée 100 acres de terre pour le site d'une église et pour servir de glèbe à un ministre de l'évangile, et 30 acres pour un maître d'école.

Que dans le dessein d'encourager et de développer les pêcheries pour lesquelles plusieurs parties de l'île sont avantageusement situées, une clause soit insérée dans la concession de chaque lot qui confine au rivage de la mer, accordant à tous les sujets de Sa Majesté le privilège de faire librement la pêche sur la côte, d'ériger des "chaffauds" et autres constructions nécessaires pour faire la pêche dans la limite de 500 pieds en deçà de la marque des hautes marées.

Que toutes les mines d'or, d'argent et de charbon seront réservées pour Sa Majesté, Ses héritiers et Ses successeurs.

Que l'acquéreur ou les acquéreurs d'un canton devront le coloniser dans l'intervalle de dix années à partir de la date de la concession, dans la proportion d'une personne par 200 acres.

Que si un tiers du terrain n'a pas été colonisé dans la proportion ci-dessus, dans l'intervalle de quatre années à partir de la date de la concession, le tout sera confisqué au profit de Sa Majesté, de Ses héritiers et successeurs.

Que les colons qui seront installés sur ces terres soient protestants et choisis dans les endroits de l'Europe, situés en dehors des possessions de Sa Majesté ou parmi les personnes ayant résidé dans les possessions de Sa Majesté en Amérique, pendant deux ans, antérieurement à la date de la concession.

Résolu. Qu'il soit recommandé que toutes les parties de l'île Saint-Jean qui ont été réservées et mises de côté pour la construction de villes, telles que délinées sur le tracé, désignées et décrites sur un tableau explicatif, dans l'appendice n° 2 ci-annexée, soient divisées de la manière suivante—savoir :

Que le nombre de lots sur lesquels devront être bâties des maisons et l'étendue de la ville elle-même devront être laissés à la discrétion de l'arpenteur chargé de faire la division de la ville, lequel devra en même temps prendre en considération la nature et les particularités du terrain.

Qu'on devra prendre soin en faisant la division du terrain réservé pour chaque ville que des endroits propices soient désignés et mis de côté pour le site d'une église, d'un hôtel de ville, d'un marché et autres édifices publics.

Que les lots pour construire des maisons pourront avoir différentes dimensions ; cependant les plus grands ne devront pas excéder 60 pieds de front sur 100 de profondeur et les plus petits mesurer moins de 20 pieds de front sur 30 de profondeur.

Qu'après avoir ainsi délinée et fixé le site de la ville, le reste du terrain compris dans la réserve désignée sur le tracé sera utilisé comme suit—savoir :

Qu'un district d'une étendue suffisante et dans un endroit convenable sera désigné et mis de côté pour servir de commune à chaque ville.

Que le reste du terrain sera converti en lots à pâturage proportionnés en nombre et en étendue au nombre et à la dimension des lots de ville ; qu'il sera alloué un acre de terre à pâturage pour chaque 10 pieds de front des lots de ville.

Que si le reste du terrain, après avoir réservé ce qui est nécessaire pour la ville, n'offre pas les conditions requises pour une commune et des lots à pâturage selon le plan ci-dessus, alors le terrain assigné à chaque lot de ville pour servir de pâturage, devra être moindre, mais on aura toujours soin d'observer la proportion établi précédemment ; au contraire, si le reste du terrain d'après la même proportion dépasse l'étendue requise pour les besoins susdits, le surplus sera converti en domaine de la couronne, sujet aux règlements qu'il plaira plus tard à Sa Majesté d'imposer.

Résolu, qu'il soit recommandé de concéder francs-alleus tous les lots de ville ainsi que les lots à pâturage ci-dessus mentionnés, sous le sceau de la province de la Nouvelle-Ecosse, aux personnes offrant la garantie de bâtir dans un laps de temps raisonnable sur les lots de ville et de clôturer et de déblayer convenablement les lots à pâturage ; mais il ne devra pas être concédé plus d'un lot de ville et un lot à pâturage à la même personne.

Que dans toute concession d'un lot de ville et d'un lot à pâturage, une rente foncière représentant un penny pour chaque pied de front sera imposée pour le premier, et une redevance représentant trois pences par acre pour le second, au profit de Sa Majesté, de Ses héritiers et de Ses successeurs.

Que la rente foncière et la redevance susdites seront payables chaque année à la fête Saint-Michel ou dans l'intervalle de 14 jours après cette date, et deviendront dues deux ans après la date de la concession, le jour de la fête Saint-Michel.

Résolu, qu'il soit recommandé de réserver le lot portant le n° 66 comme domaine de la couronne, sujet aux règlements qu'il plaira par la suite à Sa Majesté d'imposer.

Résolu, qu'un avis soit publié dans la Gazette de Londres pour informer toutes les personnes qui se sont présentées pour faire valoir leurs demandes qu'elles devront assister à la séance de vendredi le 17 courant, à laquelle leur sera communiquée la décision du conseil à l'égard de leurs pétitions, ainsi que les conditions et les règlements arrêtés au sujet des concessions de terre et la manière dont elles devront être effectuées.

CLARE.

Vendredi, 17 juillet 1767.

Séance des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.

Lord M. Fitzherbert. M. Robinson.

Les pétitionnaires (ou leurs agents) qui se sont présentés devant Leurs Seigneuries pour faire valoir leurs prétentions étant présents, et les procés-verbaux de la séance du 8 courant concernant la distribution des lots et les conditions et règlements qui y furent arrêtés, leur ayant été lus.

Il est ordonné que les lots seront tirés au sort par les pétitionnaires jeudi prochain, conformément à l'arrêté contenu dans les dites procès-verbaux.

CLARE.

Jeudi, 23 juillet 1767.

Réunion des commissaires du commerce et des plantations de Sa Majesté.

Présents :

Lord Clare.

M. Roberts. M. Fitzherbert.
M. Robinson.

En présence de Leurs Seigneuries, la distribution ci-dessous des lots de l'île Saint-Jean, tels que désignés sur le tracé de l'île, a eu lieu aujourd'hui au moyen du tirage au sort ainsi qu'il a été arrêté le 8 courant ; plusieurs des pétitionnaires ou leurs représentants étaient présents.

	Lots.
Philip Stevens Esq. Secretary to the Lords of the Admiralty	1
James Hunter, William Hunter, Merchants	2
Chauncey Townshend Esq.	3
Honble Augustus Keppel Esq	4
Edward Lewis Esq	5
William Crowle Esq.	6
James Montgomery Esq., His Majesty's Advocate for Scotland	7
Arnold Nisbett Esq	8
Honble James Murray Esq. . . Governor of Quebec	9
Simon Lutterell Esq.	10
Hunt Walsh Esq. Col. of the 28th Regt. of Foot	11
Hutchison Mure & Robert Cathcart, Merchants	12
John Pownall Esq, Secretary to the Lords of Trade	13
John Campbell Esq, Captain in the Royal Navy.	14
Guy Carleton Esq, Lieut. Governor of Quebec.	15
John Tutté Esq, David Forbes, John Hayter, Lieuts.	16
Bingham Burke, Theobald Burke, Esqrs	17
Robert Stewart Esq, Lieut. Col, William Allanby Esq, Captain.	18
Walter Paterson Esq. Captn & John Paterson	19
Theodore Holtain, Thomas Basset Esq. Captn.	20
Lauchlin Macleane, Secretary to the Earl of Shelburne, Henry Macleane Lieut.	21
John Gordon, William Ridge Esq, Captn	22
Allan Macleane, Lauchlin Macleane	23
Charles Lee Esq., Lieut. Col:, Francis Macleane	24
Archibald Kennedy, James Campbell	25
John Stewart, Lieut. Peter Gordon Esq. Major	26
James Searle, John Russell Spence, Merchts	27
Samuel Holland Esq, Captain & Surveyor of lands.	28
Right Honble, Sir Charles Saunders, Knight of the Bath	29
John Murray Esq. of Philiphaugh	30
Adam Drummond Esq.	31
William Young Esq., Commissr. for Sale of lands in the West Indies.	32
Richard Worge Esq. late Colonel	33
John Dickson Esq	34
Alexander Maitland Esq	35
George Spence, John Mill, Merchants	36
William Spry, Captain,—James Barker—do.	37
Simon Fraser Esq:, Col:, James Abercrombie Esq, 1st Major	38
John Campbell Esq, 2nd Major, & John McDonnell Esq, Captain,	39
for themselves & the rest of the officers of the 78th Regiment. . .	41, 42
George Spence, John Mills, Merchts. George Burns, Lieut.	40
Sir George Bridges Rodney, Bart	43

	Lott.
William Fitzherbert Esq, Robert Campbell, Mercht.	44
William Mathew Burt Esq, John Callander Esq	45
Alexander Fordyce, Banker, Robert Gordon Esq	46
Gordon Graham Esq. Lieut. Col:, Robert Porter Esq	47
Samuel Touchet Esq., James Cunningham Esq. Lieut. Col:	48
Gabriel Christie Esq, Lieut. Col:, James Stephenson Esq, Captn.	49
Henry Gladwine Esq, Lieut. Col:, Peter Innis Esq, Captn.	50
John Pringle Esq	51
Stuart Douglas Esq, Lieut. Col:, William Douglas Esq. Capt. Stair Douglas Esq. Captain	52
Richard Huck, M:D:, John Williams, Mercht., George Campbell, Lieut	53
Robert Adair Esq, Surgeon to His Majesty	54
Francis Mackay Esqr., Surveyor of Woods, Samuel Mackay Esqr. of Montreal, Hugh Finlay Esqr. Post Master of Quebec	55
Right Honble George Lord Viscount Townshend	56
Samuel Smith, Mercht., James Smith Esq. Capt. in the Navy	57
Joshua Mauger	58
Hutchison Mure, Mercht., Robert Cathcart, Mercht, David Higgins Captn	59
John Wrightson, late Major, Daniel Shaw late Capt. in the 42d Regt. of Foot	60
Richard Cumberland Esq	61
Richard Spry Esq	62
Hugh Palliser Esq	63
Richard Maitland Esq., Colonel	64
Richard Wright Esq., Hugh Owens Esq	65
To be reserved as Demesne lands of the Crown	66
Honble Robert Moore Esq.	67

The persons attending being withdrawn their Lordships approved the draught of a Report to the Lords of the Committee of Council thereupon.

CLARE———

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons.

Numéros des cantons.	Quantité d'acres.	Bornes et étendue.				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
1	23,000.	Par le cap ou pointe du nord.	Par la ligne de démarcation du n° 2; s'étend de l'est à l'ouest, 10 milles 600 pieds.	Par la mer, sur un parcours de 7½ milles à partir de la pointe du nord.	Au nord-ouest par la mer.	Terres et bois de mauvaise qualité, il n'y a guère que de la petite pruche.	Aucunes....	La côte escarpée et accidentée, s'élève à une hauteur de 40 à 70 pieds ; il s'y trouve plusieurs étangs et plusieurs rivières d'eau douce. A l'est, la pêche à la morue est très bonne.
2	20,000.	Par le cap ou pointe du nord.	Par la ligne de démarcation du n° 3; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 12 milles.	Par la mer, du nord au sud; sur une distance de 2 milles et 2,700 pieds.	Par la mer, et le cap Gage au nord-ouest.	" "	"	" " "
3	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 2; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 12 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 4; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 11 milles et 3,000 pieds.	Par la mer et le cap Kildare ; largeur du nord au sud, 2 milles et 800 pieds.	Par la mer.....	" "	"	" " "
4	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 3; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 11 milles et 3,000 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 5; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 10 milles et 400 pieds.	Par la crique Kildare; largeur du nord au sud, 2 milles et 4,700 pieds.	Par la baie Monckton.	Les bois et le sol sont meilleurs.	"	La côte est marécageuse et basse, et propre à la pêche. Les bois du côté ouest, à la baie Monckton sont d'assez bonne qualité.
5	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 4; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 10 milles et 4,400 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 6; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 9 milles et 500 pieds.	Par la crique Ilchester et la crique Stavordale et par une partie de la baie Holland.	Par la ligne de démarcation du n° 7; 2 milles et 4,700 pieds du nord au sud.	Les bois et le sol assez bons, surtout à l'est.	"	Ce canton est excellent ; il possède un port et de bons cours d'eau, et offre de grands avantages pour la pêche ; les bois et le sol sont de bonne qualité.

6	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 5; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 9 milles et 500 pieds.	Par la ligne de démarcation des nos 9 et 10; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 7 milles et 4,000 pieds.	Par la rivière et l'anse Foxley, et par le port Holland.	Par la ligne de démarcation du n° 7; s'étend sur une distance de 3 milles et 400 pieds.	Les bois et le sol sont excellents.	4 maisons, 50 acres défrichés.	Ce canton est bon, mais il n'a pas la valeur du précédent; les petites embarcations seulement peuvent remonter la Foxley River; les terres défrichées lui donnent à peu près la même valeur que le précédent.
7	20,000.	Par la mer.....	Par la ligne de démarcation du n° 8; à l'est et à l'ouest, sur une distance de 7 milles et 4,000 pieds.	Par la ligne de démarcation des nos 5 et 63; du Nord au Sud, distance de 6 milles et 2,400 pieds.	Par le Cap Wolfe et par la mer.	Les bois et le sol sont de qualité médiocre.	Aucune.....	Ce canton est sans valeur et impropre à la pêche; les bois et le sol sont de qualité médiocre et la côte est escarpée et rocheuse.
8	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 7; s'étend de l'est à l'ouest sur une distance de 7 milles.	Par les marais Wolfe et Inlet et la pointe au Sable.	Par la ligne de démarcation, 5 milles.	Par la pointe de l'ouest et par la mer.	Les bois et le sol du côté sud sont bons.	"	Ce canton est bon pour l'agriculture et les marais de l'anse Wolfe feront de bonnes prairies.
9	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 6; de l'est à l'ouest, 4 milles et 3,100 pieds.	Par l'anse au Sable et par la mer dans la direction de la Pointe Percival.	Par la ligne de démarcation des nos 9 et 10; du sud au nord, 8 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 8; du sud au nord, 5 milles.	Les bois et le sol sont de bonne qualité.	...	La terre du côté sud, à l'anse au Sable, est marécageuse et pourra être convertie en prairie.
10	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 6; et une partie de l'anse Foxley; de l'est à l'ouest 3 milles et 3,600 pieds.	Par les rivières Percival et Ensmore.	Par la ligne de démarcation du n° 12; du sud au nord, 9 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 9; du sud au nord, 8 milles et 2,000 pieds.	Les bois et le sol sont de très bonne qualité.	"	Les terres de ce canton sont propres à l'agriculture et à être converties en prairies; elles sont marécageuses aux environs des rivières Percival et Ensmore.
11	20,000.	Par la Baie Holland et l'anse Stephen.	Par la ligne de démarcation du n° 12; étendue de l'est à l'ouest 6 milles et 6,000 pieds.	Par le chenal Cavendish et la crique Frédérick.	Par la ligne de démarcation du n° 10; étendue du sud au nord, 4 milles et 4,400 pieds.	Le sol et les bois sont bons.	" ...	Ce canton offre les mêmes avantages que le n° 6. Les marais le long du chenal Cavendish peuvent être convertis en belles prairies, mais ce chenal est navigable que pour les canots.
12	20,000.	Par la ligne de démarcation du no. 11; étendue de l'est à l'ouest 6 milles et 3,000 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 13; étendue de l'est à l'ouest 6 milles.	Par le chenal Lenox, la Rivière Good-Wood, et l'anse Cove.	Par la ligne de démarcation du n° 10; étendue 4 milles et 1,200 pieds.	Le sol et les bois sont bons.	"	Ce canton est bien situé pour la pêche, et la terre est bonne pour l'agriculture; les chaloupes peuvent remonter la rivière Wood.

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons—*Suite.*

Numéros des cantons.	Quantité d'acres.	Bornes et étendue.				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
13	20,000.	Par la ligne de démarcation n° 12; étendue de l'est à l'ouest 6 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 14; étendue de l'est à l'ouest 10 milles et 4,000 pieds.	Par la Rivière Good-Wood, la Baie Richmond, et l'anse Village.	Par la Rivière Ensmore, et par une partie de la première ligne de démarcation du n° 15; étendue du N. au S., 3 milles et 1,000 pieds.	Le sol et les bois sont très bons.	Une église, 24 maisons et bâtimens; 450 acres en culture.	Eu égard à sa situation excellente pour la pêche et à la quantité de terre défrichée, ce canton est un des meilleurs—"and crossing the Island at Ensmore".
14	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 16; étendue de l'est à l'ouest 5 milles et 3,000 pieds.	Par la Baie Richmond et par la Rivière Ellis.	Par la ligne de démarcation du n° 15; étendue 3 milles et 3,300 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 13; étendue de l'est à l'ouest 10 milles et 4,000 pleds.	Le sol et les bois sont très bons.	12 maisons et bâtiments 350 acres défrichés.	Ce canton est presque aussi bon que le précédent; la Rivière Ellis est navigable pour les vaisseaux de tout tonnage; la terre y est excellente, mais il n'y a pas de communication avec la mer du côté ouest.
15	20,000.	Par la source de la Rivière Ensmore et par la ligne de démarcation du n° 16; étendue de l'est à l'ouest, 3 milles et 1,300 pieds.	Par la mer, à partir du Cap Egmont dans la direction de l'anse Sandbury.	Par la ligne de démarcation du n° 17; étendue du sud au nord, 3 milles et 1,100 pieds.	Par la mer, la Rivière Haldimand, et les caps Red Hood et Egmont.	Le sol et les bois, sont médiocres.	Terre défrichée, 10 acres.	Ce canton s'étendant en partie le long de la mer peut devenir excellent pour l'agriculture.
16	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 14 et la Rivière Ellis; étendue, de l'est à l'ouest 5 milles et 3,000 pieds.	Par la ligne de démarcation des n°s 15 et 17; étendue de l'est à l'ouest 9 milles et l'anse Bentwick.	Par la Baie Richmond et la Pointe Bentwick.	Par la ligne de démarcation du n° 15; étendue du nord au sud, 2 milles et 4,700 pieds.	Le sol et les bois, sont excellents.	Aucune.	Ce canton se trouvant en contact avec la Rivière Ellis et la Baie Richmond pourra devenir excellent pour la pêche et l'agriculture.

17	*20,000.*	*Par la ligne de démarcation du n° 16; étendue de l'est à l'ouest, 5 milles et 3.800 pieds.*	*Par les anses Sandbury, Sedgwick et Wilmot.*	*Par la ligne de démarcation du n° 19; du nord au sud, 3 milles 3,000 pieds.*	*Par la ligne de démarcation du n° 15; du sud au nord, 3 milles 1,100 pieds.*	*Le sol et les bois, sont excellents.*	*Aucune.*	*Ce canton se trouvant situé sur la langue de terre comprise entre les Baies Richmond et Halifax, et possédant de bonnes terres de chaque côté, doit devenir excellent pour l'agriculture.*
18	20,000.	"By Princes" "County Town Lott, March Water & the Sea."	Par la ligne de démarcation du n° 19; de l'est à l'ouest, 6 milles 2,400 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 20; du sud au nord, 6 milles de longueur.	Par Darnly Bason, les lots de la Ville Prince, l'anse Chichester et la Baie Richmond.	Bons.....	Aucune.	Ce canton situé aux environs du chef-lieu de comté se trouve dans un bon endroit pour la pêche; les terres sont bonnes; et pour ces raisons ce canton sera très avantageux.
19	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 18; de l'est à l'ouest, 6 milles 2,400 pieds et l'anse Webber.	Par la ligne de démarcation du n° 25; de l'est à l'ouest, 9 milles la crique Wilmot.	Par la ligne de démarcation du n° 20; du sud au nord, 3 milles 2,300 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 17; du nord au sud, 3 milles 5,000 pieds.	Bons.....	Deux maisons, un moulin à scie, 20 acres.	Eu égard aux communications par eau avec les baies Richmond et Halifax et à de bons chemins, ce canton doit être consisidéré comme ayant de la valeur.
20	20,000.	Par la mer.	Par la ligne de démarcation des lots situés dans l'intérieur; de l'est à l'ouest, 3 milles 4,000 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 21; du nord au sud, 8 milles 3,000 pieds.	Par la ligne de démarcation des n^{os} 18 et 19, et une partie de celle du n° 25; du nord au sud 10 milles 4,000 pieds.	Médiocres	Aucune.	Ce canton n'aura de valeur qu'après l'établissement des cantons environnants.
21	21,000.	Par la mer, la Baie Grenville et la Rivière Stanley.	Par la ligne de démarcation formée par une bande de terre. De l'est à l'ouest, 2 milles 4,700 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 22. Du nord au sud, 7 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 20. Du nord au sud, 12 milles 3,700 pieds.	La terre et le bois meilleurs que dans le précédent.	Aucune.	Ce canton est avantageusement situé pour la pêche, mais la Baie Grenville n'est navigable que pour les vaisseaux de petit tonnage.
22	21,000.	Par la Baie Grenville.	Par la ligne de démarcation du n° 31. De l'est à l'oust, 2 milles 3,500 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 23. Du nord au sud, 13 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 21. Du nord au sud, 10 milles 4,600 pieds.	La terre et le bois sont un peu meilleurs que dans le précédent.	Aucune. ..	Ce canton offre les mêmes avantages que le précédent.
23	21,000.	Par la mer.	Par la ligne de démarcation des n^{os} 31 et 32. De l'est à l'ouest, 3 milles 2,300 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 22. Du nord au sud, 13 milles.	Par la ligne de démarcation des n^{os} 24 et 25, 12 milles.	La terre et les bois sont excellents, au dessus de la Rivière Hunter.	"	La partie de ce canton sillonnée par la Rivirère Hunter et ses ramifications est très bonne.

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons.

Numéros des cantons.	Quantité d'acres.	BORNES ET ÉTENDUES.				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
24	20,000.	Par la mer, le Cap Turner et la Baie Harris.	Par la ligne de démarcation du n° 32. De l'est à l'ouest, 3 milles 2,300 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 33. Du nord au sud, 4 milles 4,000 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 23. Du nord au sud, 12 milles.	La terre et les bois sont excellents. Il s'y trouve du chêne.	Quelques cabanes d'hiver; terre défrichée, 60 acres.	Ce canton est un des meilleurs de l'île. La pêche et la terre sont excellentes. Le défrichement paiera bien, parceque les bois sont de bonnes qualités.
25	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 19. De l'est à l'ouest, 9 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 26. De l'est à l'ouest, 6 milles 4,500 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 20. Du nord au sud, 3 milles 2,500 pieds.	Par la rivière Dunk et la crique Wilmot.	La terre et les bois sont excellents.	8 maisons et bâtiments, 225 acres défrichés.	Ce canton est un des meilleurs pour l'agriculture. En outre, les communications par eau avec Halifax sont excellentes.
26	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 25. De l'est à l'ouest, 6 milles, 4,500 pieds.	Par la ligde de démarcation du n° 27. De l'est à l'ouest, 9 milles 2,500 pieds.	Par la ligne de démarcation formée par une bande de terre intérieure. Du nord au sud, 2 milles 3,500 pieds.	"By Salutation Point," le cap Graham et la 'Indian Point.'	La terre et les bois sont excellents.	10 maisons, 560 acres.	Ce canton est bon pour l'agriculture et les bois sont de bonne qualité. En outre il a l'avantage d'avoir des communications avec la Dunk River et la Baie Halifax.
27	20,000.	Par la ligne de marcation du n° 26. De l'est à l'ouest, 9 milles 2,500 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 28. De l'est à l'ouest, 8 milles 1,500 pieds.	Par la ligne de démarcation formée par une bande de terre intérieure, 3 milles 3,700 pieds.	Par les anses Boquet, Gordon et Carleton.	La terre et les bois sont bons.	Aucune.	Avec le temps ce canton peut devenir bon pour l'agriculture.
28	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 27. De l'est à l'ouest, 8 milles 1,500 pieds.	Par les anses Augustine, Cumberland et Tryon.	Par la ligne de démarcation du n° 29. Du nord au sud, 5 milles 4,000 pieds.	Par les anses Guy, Amherst et Provost et le Cap Traverse.	La terre et les bois sont bons.	20 maisons et bâtiments; 450 acres.	Ce canton est bon pour l'agriculture. Le long de la côte, le bois composé en partie de pruche est médiocre mais à l'intérieur le bois est bon.

29	*20,000.*	*Par la ligne de démarcation formée par la bande de terre intérieur. De l'est à l'ouest, 8 milles 1,500 pieds.*	*Par les anses Brockelsby et Rice, et par les Caps Brockelsby et Martle.*	*Par la ligne de démarcation du n° 30. Du nord au sud, 9 milles 3,000 pieds.*	*Par les lignes de démarcation des n°s 28 et 27. Du nord au sud, 6 milles 500 pieds.*	*La terre et les bois sont bons.*	*4 maisons et bâtiments; 100 acres.*	*Ce canton est presque aussi bon que le précédent, mais ne possède pas les mêmes communications avec la côte.*
30	20,000.	Par la ligne de démarcation formée par la bande de terre intérieure. De l'est à l'ouest 3 milles 4,800 pieds.	Par la mer et l'anse Allen.	Par la ligne de démarcation du n° 65. Du nord au sud, 11 milles 2,800 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 29. Du nord au sud, 9 milles 3,000 pieds.	Le long de la côte, le bois est composé de petite pruche, mais il est meilleur dans l'intérieur.	Aucune.	Ce canton ne possède pas d'endroit pour la pêche; il ne s'y trouve ni anse ni rivière et la côte est escarpée. Ce canton n'aura pas grand valeur pendant les premières années de la colonisation de l'île.
31	20,000.	Par les n°s 22 et 23. De l'est à l'ouest 4 milles.	Par la Rivière Elliot.	Par le n° 32. Du nord au sud, 9 milles.	Par le n° 30. Du nord au sud, 6 milles 4,200 pieds.	Les bois et la terre sont bons.	7 maisons; 200 acres.	Bien situé pour l'agriculture à cause de ses communications directes avec la métropole projetée, au moyen de la Rivière Elliott; mais la localité est peu avantageuse pour la pêche.
32	20,000.	Par les lignes de démarcation des n°s 23 et 24. De l'est à l'ouest, 4 milles 1,600 pieds.	Par la Rivière Elliott et une partie des lots de la ville principale.	Par la ligne de démarcation du n° 33 et la Rivière York. Longueur 4 milles 2,500 pieds.	Par le n° 31. Longueur du nord au sud, 9 milles	Les bois et la terre sont bons.	7 maisons; 150 acres.	La situation plus avantageuse que celle du n° 31; communications avec la ville principale au moyen des rivières Elliot et York.
33	20,000.	Par la Baie Harris et la Baie Harrington.	Par la ligne de démarcation des lots de la ville principale. De l'est à l'ouest, 3 milles 1,800 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 34. Du nord au sud, 8 milles 380 pieds	Par les lignes de démarcation des n°s 24 et 32, 9 milles 1,700 pieds.	Les bois sont bons, et le sol est assez bon.	Aucune.	La pêche est bonne sur la côte nord; ce canton possède aussi un port sûr pour les chaloupes.
34	20,000.	Par la mer et l'anse Stanhope, 3 milles 2,750 pieds.	Par la Rivière Hillsborough.	Par la ligne de démarcation du n° 35, 7 milles 4,500 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 33 et par les lots de la ville principale, 10 milles 4,300 pieds.	Les bois sont excellents et le sol très fertile, surtout du côté nord.	10 maisons; 300 acres.	Ce canton est excellent pour l'agriculture et assez bon pour la pêche. Les communications avec l'intérieur de l'île sont excellentes.

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons—*Suite.*

Numéro des cantons.	Quantité d'acres.	Bornes et étendue.				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
35	20,000	Par la mer et la Baie Bedford.	Par le n° 48. De l'est à l'ouest, 3 milles 2,600 pieds.	Par le n° 36. Longueur, 7 milles 472 pieds.	Par les n°s 34 et 48. Longueur, 11 milles 4,500 pieds.	Les terres sont bonnes et les bois dans les endroits où le feu ne les a pas détruits, sont excellents.	600 acres, 16 maisons, 2 moulins à eau, un moulin à vent, une batterie française délabrée sur la Rivière Hillsborough.	Admirablement située pour la pêche et l'agriculture. Communications avec les forts et St-Pierre par la Rivière Hillsborough qui traverse le canton. Chasse abondante aux environs de la Rivière Johnson et du fort Français.
36	20,000.	Par la mer et une partie de Baie Bedford.	Par le n° 48. De l'est à l'ouest, 13 milles 1,200 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 37. Du nord au sud, 10 milles 3,400 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 35, 7 milles 4,720 pieds.	La terre assez bonne, le bois de construction est médiocre au sud ; au nord il est presque tout détruit par le feu.	250 acres, 8 maisons et un moulin en ruines.	
37	20,000	Par la mer. De l'est à l'ouest, 2 milles 4,000 pieds.	Par le n° 49....	Par la ligne de démarcation du n° 38, et le port Sauvage, 11 milles 2,400 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 36. Du nord au sud, 11 milles 4,700 pieds.	La partie nord a passé au feu; les bois sont très bons aux environs de la Rivière Hillsborough; le sol à cet endroit et près de la Rivière Hill est très fertile.	1,000 acres, 30 maisons.	Assez bien situé pour la pêche, n'a pas de supérieur pour le labourage et les pâturages. Chasse et pêche abondantes.

38	*20,000.*	*Par la mer et le port Sauvage.*	*Par les n°s 66 et 51. De l'est à l'ouest, 3milles.*	*Par les n°s 39 et 51. Du nord au sud, 10 milles 4,400 pieds.*	*Par le n° 37. Du nord an sud, 11 milles 400 pieds.*	*La partie nord a été brûlée; vers le sud, même sol et même bois que le n° 57.*	*700 acres, 14 maisons et bâtiments.*	*Mêmes avantages que le précédent pour la pêche ; pas aussi bon pour l'agriculture.*
39	20,000.	Par la mer et la Baie Peters.	Par les n°s 50 et 52 ; 3 miles 2,300 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 40 ; 8 milles 4,530 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 38 ; 9 milles.	Bois brûlé aux environs de St. Pierre. Broussailles sur les bords de la Rivière Morell, bois de construction assez bons, ainsi que le sol, mais ce dernier est pierreux.	1,600 acres, dont une partie seulement est cultivée, 34 maisons et bâtiments et un moulin à eau.	Bien situé pour la pêche et l'agriculture, ce canton est le plus avantageux de l'île. Poisson et gibier abondants. Le port peut recevoir des vaisseaux de 260 tonneaux, mais l'entrée est étroite et dangereuse.
40	20,000.	Par la mer ; 3 milles 4,900 pieds.	Par la mer et le n° 53 avec une partie des n°s 52 et 54.	Par la ligne de démarcation du n° 41 ; 8 milles 3,400 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 39 ; 8 milles 4,530 pieds.	Même sol qu'à St-Pierre ; aux environs de la Baie St-Pierre, les bois ont été presque tous détruits par le feu. Sur les bords de la Rivière Morell et dans l'intérieur les bois sont bons.	18 maisons. 480 acres sont défrichés, mais il n'y en a qu'une partie en culture.	Avantageusement situé pour la pêche à St. Pierre ; il y a du saumon dans la Rivière Morell, mais jusqu'à présent il s'en est pris qu'en petite quantité au moyen de harpons. La Rivière Morell offre un bon refuge pendant l'hiver pour les chaloupes et les petits vaisseaux.
41	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest, 3 milles 4,900 pieds.	Par la mer et les n°s 54 et 55.	Par la ligne de démarcation du n° 42 ; du nord au sud. 6 milles 3,800 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 40 ; 8 milles 3,400 pieds.	Le sol vers la partie sud de la Baie St-Pierre est excellent pour la culture. Les autres endroits sont en général stériles et les bois ont été détruits par le feu.	Pas de maisons et pas de terre défrichée.	Vu qu'il n'y a pas de terre défrichée sur la côte, pour accommoder les vaisseaux, ce canton est peu avantageux pour une pêcherie ; en outre la distance est trop grande pour permettre des communications faciles avec la Baie St-Pierre ; néanmoins il possède un portage entre cette dernière et la Baie Fortune.

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons—*Suite.*

Numéros des cantons.	Quantité d'acres.	BORNES ET ÉTENDUES				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
42	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest, 4 milles 4,750 pieds.	Par les n°s 55 et 56.	Par la ligne de démarcation du n° 43 ; du nord au sud, 5 milles 1,460 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 41 ; du nord au sud, 6 milles 3,800 pieds.	Le sol est assez bon ; les bois sont presque tous brûlés. Près des cinq maisons d'un village en ruine, il se trouve une cyprière composée d'arbustes.	5 maisons, 100 acres défrichés mais il n'y en a qu'une partie en culture.	Ce canton offre de meilleurs avantages pour l'agriculture que le n° 41, mais sa situation pour l'établissement d'une pêcherie et ses communications ne sont pas aussi avantageuses.
43	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest, 2 milles 3,210 pieds.	Par la côte depuis Hoise jusqu'à la Baie Rollo, y compris la Baie Fortune.	Par la ligne de démarcation du n° 44 ; du nord au sud, 8 milles 4,800 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 42 et 46 ; du nord au sud, 12 milles 1,310 pieds.	Les terres sont mauvaises dans la partie nord de ce canton et les bois sont brûlés ; aux environs de la Baie Fortune ; le sol et les bois sont assez bons.	12 maisons et 800 acres défrichés, mais ils ne sont pas tous en culture.	S'étendant sur la côte jusqu'à la Baie Fortune, ce canton est avantageusement situé pour la pêche. Il y a beaucoup de truites, de l'anguille et des huîtres, mais il n'y a pas de port pour d'autres navires que des chaloupes.
44	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest 3 milles 1,800 pieds.	Par la mer et la Baie Rollo.	Par la ligne de démarcation du n° 45 ; du nord au sud, 8 milles 808 pieds	Par la ligne de démarcation du n° 43 et la Baie Colvil; du nord au sud, 8 milles 4,800 pieds.	Les terres et le bois sont médiocres partout.	Aucunes....	Ce canton n'est pas aussi avantageux pour l'agriculture et les pêcheries que le n° 43.
45	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest 3 milles 2,005 pieds,	Par la Baie Colvill.	Par la ligne de démarcation du n° 46 ; du nord au sud, 9 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 44 ; du nord au sud, 9 milles.	Les terres et le bois sont médiocres partout.	Aucunes....	Mêmes avantages que le précédent pour la culture et les pêcheries.

46	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest 9 milles 3,600 pieds.	Par la mer.	Par la ligne de démarcation du n° 47 ; du nord au sud, 8 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 45 ; du nord au sud, 9 milles.	Même terre et mêmes bois que le n° 45, mais bien arrosés.	Aucunes. . .	Beaucoup plus avantageux pour la pêche que les deux précédents, vu qu'il se trouve du côté sud une anse qui peut servir de refuge aux petits vaisseaux contre les vents du nord.
47	20,000.	Par la mer ; de l'est à l'ouest.	Par la mer. à partir de la pointe est ; 8 milles 2,500 pieds.	Par la pointe de l'est.	Par la ligne de démarcation du n° 46 ; du nord au sud à partir de la Sylvester point 8 milles.	Les bois sont brûlés, il n'y a que des broussailles et le sol sablonneux est impropre à la culture.	5 maisons ; 40 acres défrichés.	Avantageusement situé pour la pêche, mais il n'y a pas de bons ports pour les vaisseaux. La baie Surveyor est le meilleur endroit mais elle ne peut fournir d'abri qu'à l'eau haute.
48	23,600.	Par la rivière Hillsborough et les nos 35 et 36.	Par le n° 49 ; de l'est à l'ouest 12 milles 2,300 pieds.	Par le n° 37 et une partie du n° 49.	Par la rivière Hillsborough et le havre de Port joy ; largeur irrégulière.	Le sol et les bois sont de bonne qualité.	4 maisons ; 1 moulin, 100 acres.	Avantageux pour la culture mais mal situé pour la pêche.
49	22,000.	Par le n° 49 ; de l'est à l'ouest 8 milles.	Par le n° 57 et la Baie Ourell.	Par une langue de terre intérieure ; du nord au sud 3 milles 3,300 pieds.	Par la baie Pownall.	Le sol et les bois sont assez bons	32 maisons ; 400 acres.	Excellent pour y établir des fermiers, mais aussi médiocre pour la pêche que le n° 48.
50	20,000.	Par le n° 49 ; de l'est à l'ouest 8 milles.	Par le n° 57 et la Baie Ourell.	Par une langue de terre intérieure; du nord au sud 3 milles 300 pieds.	Par la baie Pownall.	Le sol et les bois sont assez bons	32 maisons ; 400 acres.	La situation et les avantages sont les mêmes que pour les deux précédents.
51	20,000.	Par les nos 38 et 39 ; de l'est à l'ouest 2 milles 3,700 pieds.	Par le n° 59.	Par le n° 52, longueur 11 milles 4,800 pieds.	Par une langue de terre intérieure et le n° 38.	Le sol et les bois sont assez bons	Aucunes . . .	Vu que ce canton n'a pas de communications avec la mer ni avec aucune rivière, excepté le haut de la rivière Montagu, il est par conséquent sans valeur.
52	20,000.	Par les nos 39 et 40 ; de l'est à l'ouest 2 milles 3,500 pieds.	Par la tête de la rivière Montagu.	Par le n° 30; longueur 11 milles	Par le n° 57; longueur du nord au sud, 11 milles.	Même sol et mêmes bois que le précédent.	Aucunes . . .	Un peu plus avantageux que le précédent quant à sa situation.
53	20,000.	Par le no 40, de l'est à l'ouest. 3 milles 500 pieds	Par le côté nord de la rivière Montagu.	Par le n° 54 sur une longueur de 8 milles 2,000 pieds et par la ville George sur une longueur de 1 mille 4,000 pieds.	Par le n° 52 ; longueur du nord au sud, 11 milles.	Le sol et les bois sont bons.	Aucunes	Plus avantageusement situé que les deux précédents ; bonne communication avec George Town au moyen des trois rivières Cardigan, Brudnell et Montagu.

RENSEIGNEMENTS concernant les cantons—*Suite*

Numéros des cantons.	Quantité d'acres.	Bornes et etendues.				Qualité de la terre et du bois.	Terres défrichées et maisons.	Remarques.
		Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
54	20,000.	Par les nos 40 et 41 ; de l'est à l'ouest 3 milles 1,900 pieds.	Par la rivière Cardigan.	Par le n° 55 ; du nord au sud 10 milles 5,300 pieds.	Par le n° 53, du nord au sud, 8 milles 2,000 pieds.	Même sol et mêmes bois que le n° 53.	2 maisons; 40 acres.	Ce canton est bon pour la culture et la pêche, étant borné par la rivière Cardigan que les vaisseaux de tout tonnage peuvent remonter. En outre il confine à George Town.
55	20,000.	Par les nos 41 et 42 ; largeur de l'est à l'ouest, 2 milles 3,500 pieds.	Par la rive nord de la baie Cardigan.	Par le n° 56 et la baie Broughton ; longueur de la ligne de démarcation du no 56 8 milles 2,000 pieds.	Par le n° 54, du nord au sud, 10 milles 3,300 pieds.	Le sol et les bois sont très bons.	4 maisons ; 5 acres.	Avantageusement situé pour la culture et la pêche ; la rivière Broughton peu profonde est navigable que pour de petites embarcations et non sans difficulté.
56	20,000.	Par le n° 42 ; largeur de l'est à l'ouest, 15 milles 2,400 pieds.	Par la rivière Broughton et l'anse Spry.	Par la ligne de démarcation du no 43 ; longueur 12 milles 310 pieds.	Par la ligne de démarcation du n° 55, longueur du nord au sud 8 milles 2,000 pieds.	Aux environs de la rivière Fortune et du portage, les bois sont presque tous brûlés; ailleurs les bois sont bons et le sol est très fertile.	7 maisons ; 150 acres.	Avantageux pour la cuiture et la pêche. Le portage qui s'étend de la Baie Fortune jusqu'à la Baie St-Pierre et traverse ce canton offre une communication avantageuse à l'intérieur.
57	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 50 ; 3 milles 4,000 pieds.	Par le n° 58 ; de l'est à l'ouest 15 milles 4,000 pieds.	Par la langue de terre intérieure et le n° 59 ; du nord au sud 4 milles.	Par la Baie Orwell et la grande Baie Hillsborough.	Les terres sont très bonnes.	12 maisons. une église; 450 acres.	Très bon canton pour établir des fermiers, mais mal situé pour la pêche.
58	20,000.	Par la ligne de démarcation du n° 57; longueur de l'est à l'ouest 10 milles.	Par la ligne de démarcation du n° 60; de l'est à l'ouest 10 milles	Par la ligne de démarcation des nos 59 et 61 ; du nord au sud 2 milles 4,300 pieds.	Par la mer et la pointe Jenyns.	Le sol est très bon, il s'y trouve du gros bois de charpente.	22 maisons ; 300 acres.	Excellent pour le labourage et le pâturage, il est regrettable que l'entrée de la rivière Jenyns ne puisse donner accès qu'à de petits vaisseaux.

59	*20,000.*	*Par la langue de terre intérieure et le n° 57 ; longueur de l'est à l'ouest 5 milles plus la rivière Montagu.*	*Par la ligne de démarcation du n° 61; longueur de l'est à l'ouest 9 milles 4,700 pieds.*	*Par la ville St-Andrew et la Baie Livingston.*	*Par les nos 57 et et 58 ; du nord au sud 2 milles 2,800 pieds.*	*Les terres sont médiocres. Les bois sont très bons.*	*6 ou 7 maisons ; 40 acres, une pêcherie avec un chaffaud.*	*Excellent endroit pour la construction de petits vaisseaux ; il s'y trouve actuellement une pêcherie.*
60	20,000.	Par le n° 58 ; longueur de l'est à l'ouest 10 milles	Par le n° 62, longueur 9 milles.	Par les nos 61 et 63 ; largeur du nord, au sud 3 milles 1,700 pieds.	Par la mer et l'anse Gascoigne.	Les terres et les bois sont de mauvaise qualité.	Pas de maisons et pas de terre défrichée.	Ce canton vaut presque rien ni pour la culture ni pour la pêche.
61	20,000.	Par le n° 59 ; de l'est à l'ouest 9 milles.	Par le no 63, 12 milles 3,000 pieds.	Par la côte et les baies Sturgeon et St-Mary.	Par les nos 58 et 60 ; du nord au sud 2 milles 5,000 pieds.	Les terres sont un peu meilleures que celles du no 60. Les bois sont très bons.	Pas de maisons et pas de terre défrichée.	Peu avantageux pour la pêche parce que l'eau est peu profonde. Le plus grand avantage qu'offre ce canton est son voisinage avec George Town.
62	20,000.	Par le n° 60 ; longueur de l'est à l'ouest 9 milles	Par la côte et Woods Island.	Par les nos 63 et 64 ; largeur 5 milles 700 pieds	Par la côte.....	Le sol est en général mauvais et les bois sont très mauvais.	2 maisons; 10 acres.	Il y a des marais qui pourraient être convertis en pâturage ou produire une bonne quantité de foin. Trop éloigné du rivage pour faire avantageusement la pêche.
63	20,000.	Par le no 61 ; longueur de l'est à l'ouest 12 milles 3,000 pieds.	Par la rivière et le port Murray.	Par la côte.....	Par les lignes de démarcation des nos 61 et 62; 2 milles 2,000 pieds.	Le sol est bon et le bois de charpente est de bonne qualité.	7 maisons; 20 acres.	Bien situé pour la culture et la pêche. Une grande quantité de poisson venant du cap Bear au commencement de la saison.
64	22,000.	Par la rivière et le port Murray.	Par la côte.....	Par la côte.....	Par le n° 62 ; du nord au sud 4 milles 2,000 pieds.	"	Pas de maisons et pas de terre défrichée.	Mêmes avantages que ceux du précédent.
65	21,000.	Par la rivière Elliot et la ligne de démarcation du n° 22, de l'est à l'ouest.	Par la côte depuis la pointe de l'ouest du Port Joy jusqu'à l'anse Cove.	Par le havre et Port Joy, et la ligne du n° 31 ; du nord au sud, 6 milles 4,200 pieds.	Par le n° 30 ; du nord au sud 11 milles 2,800 pieds.	Le sol et le bois de charpente sont très bons.	8 maisons, y compris celle de l'arpenteur général construite à la pointe Observation; 400 acres défrichés.	Ce canton ayant de bonnes communications au moyen de la rivière Elliot est avantageux pour l'agriculture ; pour le moment la plupart des terres défrichées sont situées aux environs du fort et ont servi de terrain pour celui-ci ; l'emplacement du fort comprend 1,000 verges du sud au nord et autant de l'est à l'ouest et un total de 520 acres.

Renseignements au sujet des chefs-lieux.

Chefs-lieux.	Bornes et étendue.				Qualité de la terre et des bois.	Maisons et terre défrichée.	Remarques.
	Borné au nord.	Borné au sud.	Borné à l'est.	Borné à l'ouest.			
Terrain du chef-lieu Charlotte. 7,300 acres.	Par les nos 32 et 23. De l'est à l'ouest 4 mliles 2,350 pieds.	Par la rivière Hillsborough.	Par le n° 34. Du nord au sud 2 milles 600 pieds	Par la rivière York.	Les terres et les bois sont très bons	Ni maison ni terre défrichée.	Ce chef-lieu, à cause de ses communications directes avec le havre de Port Joy et avec les rivières Hillsborough, Fork et Elliot, se trouve plus avantageusement situé que tout autre endroit de l'île. Il n'existe pas d'endroit favorable pour une invasion et la crique sur le côté sud peut servir de refuge à de petits vaisseaux. En outre la profondeur de l'eau est suffisante pour permettre aux vaisseaux de transport de naviguer sans danger à proximité du chef-lieu.
Terrain du chef-lieu George. 4,000 acres.	Par la rivière Cardigan.	Par les rivières Brudnell et Montagu.	Par la rivière Cardigan.	Par la ligne de démarcation du n° 53. Du nord au sud, 1 mille 4,000 pieds.	Les terres et les bois sont très bons	2 maisons; presque pas de terre défrichée.	Les communications intérieures de ce chef-lieu au moyen des rivières Montagu, Cardigan et Brudnell en font un endroit très avantageusement situé. A l'exception du n° 53 qui le borne à l'ouest, ce chef-lieu est entouré d'eau et forme un endroit des plus favorable au commerce. Au moyen de 2 ou 3 bouées installées aux endroits nécessaires, l'entrée des rivières deviendra facile, la profondeur de l'eau étant suffisante pour permettre aux gros vaisseaux d'entrer et de se mouvoir sans danger dans la baie Albion, la rivière Montagu et dans la baie formée par Sandy Hook dans la rivière Cardigan. L'entrée dans les rivières peut être défendue par deux batteries placées de chaque côté de la ville.
Terrain du chef-lieu Prince. 4,000 acres.	Par la baie Richmond et Darnly Bason.	Par un marais et le n° 18. De l'est à l'ouest 2 miles.	A l'est par le n° 18. Longueur de la ligne de démarcation, 1 mille.	Par un marais et la Baie Richmond.	Le sol et le bois de charpente sont bons.	. . . . .	Ce chef-lieu est supérieur pour la pêche à tous les autres endroits de l'île. Sa situation près de la baie Richmond donne aux vaisseaux l'avantage de se rendre promptement aux lieux où se fait la pêche. L'eau est assez profonde pour permettre aux gros vaisseaux d'y naviguer. En outre, la plus grande partie de ce chef-lieu formant une péninsule peut être fortifiée sans trop de dépense. Il y a un bon port pour les petits vaisseaux dans le bassin Darnly.

Ile St-Jean,
Le 7 octobre 1765.

SAMUEL HOLLAND.

DÉPOT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES

INVENTAIRE

DES DOCUMENTS QUI CONCERNENT L'HISTOIRE DU CANADA

2ème PARTIE

DEPOT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES.

ACADIE OU NOUVELLE-ECOSSE.

Mémoires généraux sur l'Acadie.

Journal de ce qui s'est passé pendant l'attaque que les Anglais ont faite à la Province de l'Acadie.

Sans nom d'auteur—1704.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 24.

Copie de la lettre de M^r^ Bégon écrite à M^r^ de Pontchartrain sur l'interprétation du traité d'Utrecht relativement à la cession de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

M^r^ Begon.—8 nov. 1713.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 25.

Edit de la Reine Anne d'Angleterre qui accorde aux Protestant de l'Acadie retenus dans les fers pour cause de religion, leur liberté et la restitution de leurs biens.

Sans nom d'auteur.—23 juin 1713.

2 Mémoires dont 1^er^ anglais.—N^os^ d'ordre : 26, 27.

Mémoire pour servir à régler les limites entre la Nouvelle France, la Nouvelle Angleterre, et l'Acadie ou Nouvelle Ecosse.

M^r^ Begon.—8 nov. 1713.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 28.

Liasse contenant 18 pièces la plupart écrites en anglais, relatives aux ordres donnés par M^r^ Nicholson, gouverneur Anglais de la Nouvelle Ecosse, concernant les habitans français demeurés dans cette Province ou désirant en sortir, après sa cession à l'Angleterre.

M^r^ de Nicholson, gouverneur Anglais de l'Acadie.—15 août au 10 8^bre^ 1714.

18 pièces.—N^os^ d'ordre : 29 à 29a—9.

Recueil en partie des vexations qu'a fait et fait faire aux habitans de l'Acadie, M^r^ le Général Nicholson.

M^r^ de la Fosse.—11 9^bre^ 1714.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 30.

Mémoire concernant les habitans de l'Acadie présenté à M^r^ le comte de Toulouse.

Sans nom d'auteur.—1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 31.

Conseil de marine tenu à l'effet de connaître si le délai de quatre mois accordé aux habitans de l'Acadie pour prêter serment de fidélité ou pour en sortir est suffisant, proposition pour leur accorder tout le cours de l'année 1721.

5 7^bre^ 1720.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 32.

Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie le 11 février 1747 par un détachement de Canadiens.

M^r^ le chevalier de la Corne.

29 septembre 1747.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 33.

Traduction d'un traité publié dans le London Gazetter du 22 juin 1753, entre le gouverneur anglais de la Nouvelle-Ecosse, et le chef de la tribu des Mikmacks, Indiens, habitant la côte orientale de la dite province.

20 janvier 1753.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 34.

Mémoire sur les moyens de conquérir l'Acadie.
M^r de Sulaville.—Février 1757.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 35.

FORT DE PANTAGOUET.

(Nouvelle-Ecosse.)

Plan du fort de Pantagouet.
M^r Talon.—10 9^bre 1670.
1 Plan.—N° d'ordre : 36.

Croquis du fort de Pantagouet avec une légende explicative.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 36 bis.

FORT ST-JOSEPH.

(Sur la Rivière St-Jean.—Nouvelle-Ecosse.)

Mémoire touchant la situation de la rivière St-Jean et des environs de l'Acadie avec un croquis des environs de cette rivière.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 37.

Deux plans de la rivière St-Jean et du fort St-Joseph.
Sans nom d'auteur.—1692.
2 Plans.—N^os d'ordre : 38 et 39.

Plan du fort de la rivière St-Jean.
M. de Villieux.—20 8^bre 1700.
1 Plan.—N° d'ordre : 40.

Plan du fort de la rivière Saint-Jean.
M^r Gaspé, commandant du fort de la rivière St-Jean.—1754.
1 Plan.—N° d'ordre : 41.

FORTS DE BEAUSÉJOUR, LAURENT ET DES GASPAREAUX.

(N^elle Ecosse, entre la baie française et la baie verte.)

Carte particulière de l'isthme de l'Acadie où sont situés les forts de Beauséjour, Gaspareaux et fort Laurent, anglais.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 42.

Carte du fond de la baie Française et de la baie Verte où sont marqués les forts construits par les Français et les Anglais en 1750 et 1751.
M. de la Jonquière.—10 8^bre 1751.
1 Plan.—N° d'ordre : 43.

Plan du fort de Beauséjour.
M. de la Jonquière.—10 8^bre 1751.
1 Plan.—N° d'ordre : 44.

Plan et profil du fort de Beauséjour.
M. de la Jonquière.—1752.
1 Plan.—N^os d'ordre : 45 et 46. (2 expéditions.)

Plan et élévation du corps de caserne du fort de Beauséjour.
Sans nom d'auteur.—1752.
1 Plan.—N^os d'ordre : 47 et 48. (2 expéditions.)

Plan du fort situé sur la pointe des Gaspareaux.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 49.

PORT ROYAL.

(NOUVELLE-ECOSSE.)

Carton N° 2.

Plan pour la réparation du fort du Port Royal.
M^r^ Paquine, Ingénieur.
26 décembre 1688.
1 Plan.—N° d'ordre : 50.

Plan du fort du Port Royal ci-dessus.
M^r^ Paquine, Ingénieur.
26 décembre 1688.
1 Plan.—N° d'ordre : 51.

Plan de situation de l'ancien fort du Port Royal.
M^r^ Paquine, Ingénieur,
26 décembre 1688.
1 Plan.—N° d'ordre : 52.

Projet de fort pour le Port Royal sur l'emplacement de l'ancien.
M. de Saccardy, fils, Ingénieur.
1690.
1 Plan.—N^os^ d'ordre : 53, 54, 55.
(Trois expéditions.)

Relation de la prise du Port Royal par les habitans de Boston commandés par William Philips le 21 mai 1690.
Sans nom d'auteur.—21 mai 1690.
(2 expéditions de ce mémoire).
1 Mémoire.—N^os^ d'ordre : 56 et 57.

Plan du fort du Port Royal.
Sans nom d'auteur.—1701.
1 Plan.—N° d'ordre : 58.

Plan du fort du Port Royal et des environs.
Sans nom d'auteur.—1701.
1 Plan.—N° d'ordre : 59.

Plan du fort du Port Royal.
M^r^ de Labat.—29 9^bre^ 1702.
1 Plan.—N° d'ordre : 60.

Plan du fort du Port Royal indiquant l'avancement des travaux et la suite du projet.
Sans nom d'auteur.—29 9^bre^ 1703.
1 Plan.—N° d'ordre : 61.

Plan et profil du magasin à poudre projeté dans l'un des bastions du fort du Port Royal.
Sans nom d'auteur.—29 novembre 1703.
1 Plan.—N° d'ordre : 62.

Plan du fort du Port Royal indiquant l'avancement des travaux au 1^er^ 8^bre^ 1703.
M^r^ de Labat.—1^er^ 8^bre^ 1703.
1 Plan.—N° d'ordre : 63.

Plan du fort du Port Royal indiquant les réparations faites en 1705.
M^r^ de Labat.—25 9^bre^ 1705.
1 Plan.—N° d'ordre : 64.

Plan du fort du Port R yal indiquant l'état dans lequel on se propose de le mettre.
M^r^ de Labat —23 8^bre^ 1706.
1 Plan.—N° d'ordre : 65.

Plan du fort du Port Royal indiquant l'état dans lequel il est et celui dans lequel on le veut mettre pour arriver à son achèvement.

M^r de Labat.—1706.

1 Plan.—N° d'ordre : 66.

Relation de ce qui s'est passé au fort Royal de l'Acadie à l'occasion des Anglais qui y sont retournés pour l'attaquer une seconde fois au mois d'Août 1707.

Sans nom d'auteur.—1707.

1 Mémoire (2 expéditions). N^os d'ordre : 67 et 68.

Recueil de diverses pièces concernant la construction du fort du Port Royal, devis, ouvrages, dépenses, etc.

Ce recueil contient en outre une description (sans date) du Port Rossignol dans l'Acadie.

Sans nom d'auteur.—1689 à 1708.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 69.

Carte du goulet du Port Royal de l'Acadie avec le plan et les profils du projet des fort et batterie à y faire.

M^r de Labat.—9^bre 1708.

1 Plan.—N° d'ordre : 70.

RIVIÈRE DE LA HÈVE.

(Nouvelle-Ecosse.)

Mémoire sur l'Acadie, ses productions, etc, et proposition de construire un fort sur la rivière de la Hève, devis des objets nécessaires à la construction dudit fort.

Sans nom d'auteur.—25 janvier 1711.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 71.

Plan d'un fort au haut de la rivière de la Hève.

Trouvé dans les papiers de M^r Raudot.—20 février 1715.

1 Plan.—N° d'ordre : 72.

BAIE DE CHIBOUCTOU.

(Nouvelle-Ecosse.)

Plan de la baie de Chibouctou avec divers projets de défenses sur l'Ile dite de Chibouctou.

M^r de Labat.— 20 juin 1711.

1 Plan.—N° d'ordre : 73.

Carte de la baie et rade de Chibouctou, relative au mémoire ci-après.

M^r de Caux de Blaquetot.

1er octobre 1746.

1 Plan.—N° d'ordre : 74.

Description de la baie de Chibouctou en Acadie avec l'exposé des motifs qui devraient engager la Cour à y former un établissement relatif à la carte qui en a été levée en 1746.

M^r de Caux de Blaquetot.

2 février 1747.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 75.

Mémoire sur l'Acadie, offrant quelques détails sur l'expédition de Chiboucton en 1746.

Sans nom d'auteur.

Postérieur à 1755.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 76.

Remarques sur les principaux ports et havres de la côte Sud de l'Acadie, renseignement sur Chibouctou.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 77.

Observations de Monsieur le Chevalier de la Ville Vieille, commandant la flûte l'Autruche sur la baie de Chibouctou, Rade et ville de Halifax.

Mr le chevalier de Ville Vieille, commandant la flûte l'Autruche—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 78.

Mémoire relatif à une expédition sur l'Acadie, la baie de Chibouctou, rejetée à cause de son extension.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 79.

POINTE DES GASPAREAUX.

(Nouvelle Ecosse.)

Plan du fort situé sur la pointe des Gaspareaux.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—Sans N° d'ordre.

ILE DE TERRE NEUVE.

Mémoires Généraux sur cette Ile.

Mémoire sur l'Ile de Terre Neuve, description de Plaisanse, relation sur la destruction de la colonie anglaise en 1696 par les français, contenant aussi un mémoire sur la baie d'Hudson.
Sans nom d'auteur.
Postérieur à 1696.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 80.

Lettre mémoire adressée au Ministre sur l'évacuation des ville et fort de Plaisance, et les difficultés qu'entraînerait le déplacement des pêcheurs pour les transporter sur l'Ile Royale.
Mr de Costebelle.
11 et 14 Juillet 1714.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 81.

Lettre mémoire adressée au Ministre datée de Louisbourg (Ile Royale) sur les suites de l'évacuation de Plaisance, et sur la position des habitans réfugiés dans l'Ile Royale et environs.
Mr de Costebelle—26 8bre 1714.
1. Mémoire —N° d'ordre : 82.

Extrait des déclarations des Capitaines de navire qui ont été employés en 1765 à la pêche de la morue sèche sur la côte de Terre Neuve, contenant le détail de la dite côte et ce qui s'y est passé d'intéressant.
Sans nom d'auteur.—1765.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 83.

Mémoire concernant les noms, positions, gisemens et distances des hâvres de l'Ile de Terre Neuve à la côte du Nord, depuis la baie aux Lièvres jusqu'à la baie Blanche.
Mr Le Tourneur, Capitaine du navire la Minerve.—Mai 1766.
1 Mémoire —N° d'ordre : 84.

Plan d'estime de la côte de Terre-Neuve depuis l'Ile Fichot jusqu'à Terre Neuve.
Mr Le Tourneur, Capitaine du navire la Minerve.—Mai 1766.
1 Plan.—N° d'ordre : 85.

Lettre d'envoi de Mr Le Tourneur à laquelle étaient jointes les deux pièces ci-dessus.
Mai 1766.
1 Lettre.—N° d'ordre : 86.

Rapport au Roi relatif à la pêche de la morue sur les côtes de l'Ile de Terre Neuve.
Sans nom d'auteur.—Vers 1767.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 87.

Rapport au Roi sur la baie Blanche à Terre Neuve, et sur la nécessité d'en chasser les Anglais qui y résident.

Sans nom d'auteur.—Vers 1767.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 88.

Circulaire adressée à..... pour obtenir toutes les informations nécessaires relatives à ce qui se passe tant à la côte que sur le grand banc de Terre Neuve pour la pêche de la morue.

Sans nom d'auteur.—Juillet 1771.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 89.

Observations relatives aux hâvres de la partie occidentale de Terre Neuve, depuis le cap de Raye jusqu'à Hingornachoix pour la pêche de la morue sèche.

M. M. Granchain et d'Alpheran, officiers de Marine.

18 septembre 1784.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 90.

Mémoire sur l'Ile du cap de Raye ou Petit port près le cap de Raye, à Terre Neuve.

Mr Pierre Dihab.—28 septembre 1784.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 91.

Mémoire sur le hâvre des Trois Iles situé à la partie occidentale de Terre Neuve entre Port à Port et bonne Baie,

Mr Pleville-Lepelley.—15 janvier 1785.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 92.

Mémoire concernant le commerce qu'on peut faire dans la baie Blanche en l'Ile de Terre Neuve.

Mr Le Tourneur, Capitaine du navire la Minerve.

15 novembre 1785.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 93.

Mémoire sur la pêche de Terre Neuve.

Mr Rocillac, Lieutenant de vaisseau.—12 7bre 1786.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 94.

Mémoire sur le hâvre d'Ingarachoa, à Terre Neuve.

Mr Pierre Churito, Capitaine de marine marchande.—20 7bre 1786.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 95.

Mémoire du Roi pour servir d'instruction à Monsieur le Chevalier de Vaugiraud, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la Gracieuse, destiné à commander la station à Terre Neuve.

Conseil du Roi.—12 8bre 1788.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 96.

Mémoire sur la station de Mr le Chevalier de Vaugiraud à Terre Neuve.

Mr le Chevalier de Vaugiraud, Capitaine de vaisseau.—1er & 4 8bre 1789.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 97.

Mémoire sur le commerce de la morue au Petit Nord.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 98.

BAIE, VILLE ET FORT DE PLAISANCE.

(Ile de Terre Neuve.)

Plan du fort ou maison du Gouverneur indiquant les endroits où l'on a projeté de faire quelques ouvrages.

Sans nom d'auteur.—1687.

1 Plan.—N° d'ordre : 99.

Plan de l'enclos de Plaisance à l'Ile de Terre Neuve.

Sans nom d'auteur.

15 Septembre 1690.

1 Plan.—N° d'ordre : 100.

Plan de l'enclos de Plaisance et de la maison bâtie par le Sieur Parat, ainsi que des échafauds à trancher la morue.

Sans nom d'auteur.

15 Septembre 1690.
1 Plan.—N° d'ordre : 101.

Journal du mouvement de l'Escadre Anglaise dans la rade de Plaisance à l'Ile de Terre Neuve.
M^r^ Brouillan.—3 7^bre^ 1693.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 102.

Plan et profil du haut de la montagne de Plaisance.
M^r^ L'hermitte.—1695.
1 Plan.—N° d'ordre : 103.

Mémoire concernant l'utilité de la pêche de la morue sèche, l'importance du port et de la colonie de Plaisance, facilité et avantages de chasser les Anglais de Terre Neuve.
M^r^ de la Roulaye.—30 janvier 1695.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 104.

Lettre d'envoi de M^r^ de la Roulaye.
30 Janvier 1695.
1 Lettre.—N° d'ordre: 105.

Mémoire sur ce qu'il est nécessaire de faire à Plaisance pour mettre la place en état de défense et pour agrandir l'habitation.
M^r^ L'hermitte.—14 8^bre^ 1695.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 106.

Remarques sur les batteries et retranchemens faits aux environs de Plaisance, augmentés sur la carte et le plan de la Cour.
M^r^ L'hermitte.—25 août 1697.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 107.

Remarques sur la baie de Plaisance avec le plan indiquant les sondes et les dangers, (le plan manque).
M^r^ Blaise Vion, Pilote sur l'Aimable.—1697.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 108.

Plan particulier du fort des graves et des habitations de Plaisance à l'Ile de Terre Neuve.
M^r^ L'hermitte.—20 7^bre^ 1699.
1 Plan.—N° d'ordre : 109.

Plan de la redoute de Plaisance aussi nommé Fort Royal.
M^r^ L'hermitte.—1701.
1 Plan.—N° d'ordre : 110.

Plan du fort de Plaisance dans l'Ile de Terre-Neuve.
Sans nom d'auteur.—1704.
1 Plan.—N° d'ordre : 111.

Plan du fort de Plaisance à l'Ile de Terre-Neuve.
M^r^ L'hermitte. 4 9^bre^ 1706.
1 Plan,—N° d'ordre : 112.

Plan du fort de Plaisance à l'Ile de Terre-Neuve.
M^r^ L'hermitte.—4 9^bre^ 1706.
1 Plan.—N° d'ordre : 113.

Plan du fort de Plaisance à l'Ile de Terre-Neuve.
M^r^ L'hermitte.—1707.
1 Plan.—N° d'ordre : 114.

Plan des fort et redoute de Plaisance en l'Ile de Terre Neuve avec une carte particulière de Plaisance et des environs.
M^r^ L'hermitte.—14 8^bre^ 1709.
1 Plan.—N° d'ordre : 115.

Recensement des habitans de la pointe Verte et du petit Plaisance à Terre Neuve.
M^r^ de Costebelle.—19 juillet 1713.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 116.

Lettre mémoire de M^r^ de Costebelle adressée au Ministre sur l'évacuation de Plaisance, suivant les articles du traité de paix récent et sur les difficultés qu'éprouvera le transport des habitans français à l'Ile du Cap Breton.

Mr de Costebelle.—23 juillet 1713.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 117.

Plan de l'habitation de Mr Charles Mayer, colonel de la Milice, décédé en 1710 à Plaisance, Ile de Terre Neuve, rendu aux Anglais par le traité de paix de 1714.
Sans nom d'auteur.—1714.
1 Plan.—N° d'ordre : 118.

PORT ET FORT ST-JEAN.

(Ile de Terre-Neuve.)

Plan du fort Guillaume dans la baie de St-Jean pris sur les anglais le 1er janvier, 1709.
Mr de St-Ovide, Commandant à l'Ile Royale.—1709.
1 Plan.—N° d'ordre : 119.

Plan de la redoute du fort Guillaume de St-Jean.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 120.

Plan du Port et du fort St-Jean en l'Ile de Terre Neuve.
Mr de St-Ovide, commandant à l'Ile Royale.—1736.
1 Plan.—N° d'ordre : 121.

Deux lettres adressées au Ministre de la Marine sur le projet d'une expédition pour s'emparer de l'Ile de Terre Neuve.
Mr Jean Sepé, capitaine de corsaire.—14 et 21 mars 1780.
2 Lettres.—Nos d'ordre : 122 et 123.

Deux feuilles de dessin de la baie, ville et fortifications de St-Jean en l'Ile de Terre-Neuve, jointes aux lettres.
Mr Jean Sepé, capitaine de corsaire.—1779.
2 Plans.—Nos d'ordre : 124 et 125.

Observations faites au Port de St-Jean de Terre-Neuve par Mr d'Alpheran, pendant sa relâche.
Mr d'Alpheran, Lieutenant de vaisseau.—juin 1784.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 126.

Plan du Port St-Jean en l'Ile de Terre-Neuve joint au mémoire ci-dessus.
Mr d'Alpheran, Lieutenant de vaisseau.—juin 1784.
1 Plan.—N° d'ordre : 127.

Plan du Port St-Jean de Terre-Neuve. (Ce plan paraît être une mise au net du plan du port St-Jean ci-dessus.)
Sans nom d'auteur.—1784.
1 Plan.—N° d'ordre : 128.

Un plan du nouveau fort St-Jean de Terre-Neuve.
Sans nom d'auteur.—1784.
1 Plan.—N° d'ordre : 129.

ILE ROYALE OU ILE DU CAP BRETON.

À l'entrée du Golfe St-Laurent.

Mémoires Généraux sur l'Ile Royale.

Mémoire sur les avantages qu'on retirerait de l'Ile du Cap Breton ou Ile Royale.
Mr de Ste Marie.—2 Mars 1700.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 130.

Projet pour commencer l'établissement de l'Ile du Cap Breton ou Ile Royale.
Mr Dup.....6 9bre 1707.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 131.

Mémoire sur les établissemens à faire en l'Ile du Cap Breton et à la côte du Labrador.

BB 37

PLAN OF YORK

Surveyed and Drawn

by

Lieut. Phillpotts Royal Engineers.

Scale of six Inches to a Mile.

100 0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Yards.

1st May 1818

the Military Road

To Virginia

To Kingston

Dundas Street

Yonge Street or Penetanguishene Road

Old French Fort

Western Battery

Gibraltar Point

River Don

B. O

INSPECTOR GENERAL OF FORTIFICATIONS

Comm.d Royal Engrs Office
Quebec Sept.r 21st 1833

Geo.e Phillpotts
Lieut.t Col.o Engineers

Mr de Vaudreuil et Mr Begon.
12 novembre 1712.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 132.

Mémoire concernant l'Ile Royale—Louisbourg et Port Dauphin.
Mr de Beaucourt.—30 9bre 1715.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 133.

Mémoire sur l'Ile Royale où l'on voit l'explication détaillée de tous les hâvres, les uns ensuite des autres.
Sans nom d'auteur.—Xbre 1716.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 134.

Divers Mémoires du Roi et du Conseil de Marine aux officiers chargés des Missions à l'Ile Royale.
20 mars au 27 juin 1716.
1 Liasse.—N° d'ordre : 135.

Mémoire sur la colonie de l'Ile Royale commençant ainsi : "La colonie de l'Ile Royale a été affligée de trois disettes de vivres depuis 1729."
Mr Lenormant.—7 mars 1739.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 136.

Relation de la prise du Cap Breton par le chef d'Escadre anglais Warren.
Mr du Chambon.—2 7bre 1745.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 137.

Mémoire sur l'Ile Royale commençant ainsi : "Toutes les possessions de la France "aux Indes et en Amérique ayant eu un commencement, il est tout lieu de croire, etc."
Sans nom d'auteur.—10 Xbre 1750.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 138.

Mémoire concernant le commerce qu'il convient d'éteindre dès à présent à l'Ile Royale, sur celui qu'il convient de ne laisser subsister que jusqu'à ce que cette colonie soit mise dans l'état projeté, et sur celui qu'il conviendra d'y laisser toujours subsister.
Mr le comte de Raymond.
Décembre 1751.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 139.

Observations sur l'Ile Royale et sur les établissements nécessaires à la conservation du Canada.
Mr Roux, Lieutenant de frégate.
3 août 1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 140.

Mémoire général tant sur l'augmentation des habitans de l'Ile Royale, que sur la qualité et la culture des terres et la pêche, les fortifications à faire et les réparations nécessaires aux magasins et édifices publics.
Sans nom d'auteur.—1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 141.

Mémoire pour servir de description à l'Ile Royale et à l'Ile St Jean. (Voir cette pièce aux documens de l'Ile St Jean.)
Mr Joubert.—1759.

Mémoire sur l'état de l'Ile Royale, magasins du Roi, fonds, hopital, troupes, justice, police et concessions, pêche et commerce, établissement des terres.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 142.

CARTES GÉNÉRALES SUR L'ILE ROYALE.

Carte de l'Ile Royale ou du Cap Breton près du Golphe Saint-Laurent à 45° Latde et 322° Longde avec une partie de la terre d'Acadie.
Sans nom d'auteur.—1717.
1 Plan.—N° d'ordre : 143.

VILLE ET FORTIFICATIONS DE LOUISBOURG.

(Ile Royale.)

Mémoire sur le port de Louisbourg.
M^r de Costebelle, gouverneur de l'Ile Royale.—9 août 1717.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 144.

Plan de la grande grave de Louisbourg avec le principal trait des fortifications de la ville.
Sans nom d'auteur.—1717.
1 Plan.—N° d'ordre : 145.

Profil des fortifications de Louisbourg et plan des habitations de la ville.
M^r de Verville.—1718.
1 Plan.—N° d'ordre : 146.

Plan, profil et élévation du corps des casernes et Pavillons projetés à la gorge du principal bastion de la ville de Louisbourg.
Sans nom d'auteur.—1718.
1 Plan.—N° d'ordre : 147.

Estimation pour l'établissement d'un quai dans l'anse du carenage du Port de Louisbourg.
M^r Lenormant.—17 9^bre 1721.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 148.

Plan de la ville de Louisbourg avec ses Iles de maisons sur lequel est l'arrêté de M^r de Morville ministre de la Marine.
Sans nom d'auteur.—31 mai 1723.
1 Plan.—N° d'ordre : 149.

Plan du bastion du Roi de la ville de Louisbourg en l'état où il est la présente année et ce qu'il est nécessaire d'y faire pour son entier achèvement.
M^r Verrier.—1725.
1 Plan.—N° d'ordre : 150.

Plan des magasins du Roi à Louisbourg pour servir au projet de 1726.
M^r Verrier.—1725.
1 Plan.—N° d'ordre : 151.

Plan de la batterie Royale et de ses environs à Louisbourg pour servir au projet de 1726.
M^r Verrier.—1725.
1 Plan.—N° d'ordre : 152.

Plan, profil et élévation de l'hopital de Louisbourg pour servir au projet de 1726.
M^r Verrier.—1725.
1 Plan.—N° d'ordre : 153.

Plan, profil et élévation de l'hopital de Louisbourg pour servir au sujet de 1727.
M^r Verrier.—1726.
1 Plan.—N° d'ordre : 154.

Plan et profil de la batterie de l'entrée du Port de Louisbourg pour servir au projet de 1727.
M^r Verrier.—1726.
1 Plan.—N° d'ordre : 155.

Plan, profil et élévation de la batterie Royale du Port de Louisbourg pour servir au projet de 1727.
M^r Verrier.—1726.
1 Plan.—N° d'ordre : 156.

Plan, coupe et élévation du magasin aux vivres de Louisbourg.
M^r Verrier.—1726.
1 Plan.—N° d'ordre : 157.

Plan du carenage du Port de Louisbourg pour lequel on propose un quai.
M^r Verrier.—1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 158.

Plan de la batterie Royale dans le port de Louisbourg.
M^r^ Verrier.—1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 159.

Plan du Port et de la Ville de Louisbourg avec les trois batteries qui défendent le port, conformément au projet qui en a été fait.
M^r^ Verrier.—1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 160.

Plan et profil du projet du demi-bastion Dauphin et de la batterie qui donnera dans le fort pour servir au projet de 1728.
1 Plan.—N° d'ordre : 161.

Plan et profil de la batterie de l'Ile de l'entrée (Port de Louisbourg) indiquant les constructions faites et ce qui reste à faire pour servir au projet de 1728.
M^r^ Verrier.—17 9^bre^ 1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 162.

Plan et élévation de la Porte Dauphine de Louisbourg.
M^r^ Verrier.—1729.
1 Plan.—N° d'ordre : 163.

Plan de la ville de Louisbourg avec le projet pour son enceinte.
M^r^ Verrier.—1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 164.

Plan du Port et de la ville de Louisbourg où l'on a représenté la tour et le fanal que l'on doit établir en 1731 à l'entrée dudit Port.
M^r^ Verrier.—1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 165.

Plan des magasins du Roi avec le projet des fours, et du logement de l'Ingénieur à faire en 1731.
M^r^ Verrier.—1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 166.

Plan du Bastion du Roi avec le projet des ouvrages à exécuter en 1731.
M^r^ Verrier.—2 X^bre^ 1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 167.

Plan d'une partie de la batterie Royale avec le projet du prolongement à faire pour y établir 4 embrasures et 2 mortiers en 1731.
M^r^ Verrier.—2 X^bre^ 1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 168.

Plan du Bastion Dauphin et de sa batterie avec le projet des ouvrages à faire en 1731 pour le porter à sa perfection.
M^r^ Verrier—2 X^bre^ 1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 169.

Plan, coupe, élévation et vue du fanal qu'on doit établir en 1731 à l'entrée du Port de Louisbourg.
M^r^ Verrier. - 2 X^bre^ 1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 170.

Plan, profil et élévation d'une tour proposée à l'entrée du port de Louisbourg pour éclairer les vaisseaux.
M^r^ Verrier.—1732.
1 Plan.—N° d'ordre : 171.

Plan et profil de la tour de la Lanterne à l'entrée du Port de Louisbourg, indiquant ce qui reste à faire en 1733 pour son entier achèvement.
M^r^ Verrier.—1732.
1 Plan.—N° d'ordre : 172.

Profils du bastion de la Reine et de la courtine, entre ce bastion et celui du Roi, indiquant ce qui a été fait en 1732 et ce qui reste à faire.
M^r^ Verrier.—1732.
1 Plan.—N° d'ordre : 173.

Plan de la ville et du port de Louisbourg avec un extrait du journal de la navigation de M^r^ de Maisonfort au banc de Terre Neuve.

Mr de Maisonfort, officier de Marine.—1732.
1 Plan.—N° d'ordre : 174.

Plan de la ville et des fortifications de Louisbourg avec l'indication des travaux à faire en 1733.
Mr de Verrier, ingénieur, 1732 et 1733.
1 Plan.—N° d'ordre : 175.

Plan de la ville de Louisbourg où sont représentées en lignes rouges les parties de l'enceinte qui sont commencées et en teintes jaunes celles à commencer en 1734.
Sans nom d'auteur.—1733.
1 Plan.—N° d'ordre : 176.

Plan de l'Anse du carenage dans le port de Louisbourg, indiquant ce qui est fait et ce qui reste à faire en 1734.
Mr Verrier, Ingénieur.—1733.
1 Plan.—N° d'ordre : 177.

Plan et profil de la Porte Dauphine où on a représenté en couleur jaune l'Eperon à construire pour servir à flanquer l'Ecluse et la grave, et pour empêcher en mer basse la communication dans la ville.
Mr Verrier, Ingénieur.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 178.

Plan de la batterie de l'Ile de l'entrée dans le port de Louisbourg, indiquant le nouvel épaulement projeté pour cette batterie.
Sans nom d'auteur—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 179.

Plan d'une partie de la ville de Louisbourg indiquant le projet de revêtement en maçonnerie du quai de Louisbourg.
Mr Verrier, Ingénieur.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 180.

Profil du revêtement en maçonnerie proposé pour le quai de Louisbourg.
Mr Verrier, Ingénieur.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 181.

Deux plans du Port et de la ville de Louisbourg suivant le toisé général qui en a été fait pour envoyer à la Cour en 1734.
Mr Vallée.—1734.
2 Plans.—Nos d'ordre : 182 et 183.

Plan de la ville de Louisbourg indiquant son état en 1734, et les travaux à faire pour perfectionner son enceinte, et auxquels on travaillera en 1735.
Mr Verrier, Ingénieur.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 184.

Plan du Port et de la ville de Louisbourg représenté de basse mer servant à faire connaître l'effet des batteries qui défendent le Port.
Mr Verrier, Ingénieur.—1735.
1 Plan.—N° d'ordre : 185.

Plan de la ville de Louisbourg indiquant l'état de ses fortifications en 1735 et le projet d'un quai donnant sur le Port.
Mr Verrier, Ingénieur.
28 octobre 1735.
1 Plan.—N° d'ordre : 186.

Elévation et profil d'une partie de la batterie de l'Ilôt à l'entrée du Port de Louisbourg indiquant les réformes à faire des merlons en maçonnerie pour y substituer de la terre et du gazon.
Mr Verrier, Ingénieur.
28 octobre 1735.
1 Plan.—N° d'ordre : 187.

Plan de l'Ile de maisons du quai de la ville de Louisbourg avec quelques projets d'alignement.
Mr Verrier.—1737.
1 Plan.—N° d'ordre : 188.

DOC. DE LA SESSION No 18

Plan, profil et élévation du rétablissement de la Lanterne qui doit être placée sur la tour située à l'entrée du Port de Louisbourg pour la sûreté de la navigation.

M^r^ Verrier.—1737.

1 Plan.—N° d'ordre : 189.

Plan de la ville de Louisbourg, dans l'Ile Royale indiquant les fortifications projetées pour fermer entièrement la ville.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1737.

1 Plan.—N° d'ordre : 190.

Profil de la nouvelle fortification projetée à Louisbourg, pour fermer entièrement la ville.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1737.

1 Plan.—N° d'ordre : 191.

Plan d'une partie de la ville de Louisbourg indiquant les terrains qui seront occupés par les fortifications projetées pour fermer entièrement la ville.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1738.

1 Plan.—N° d'ordre : 192.

Plan et profil de la batterie Royale indiquant le petit bastion projeté pour flanquer les faces de la dite batterie.

M^r^ Verrier, Ingénieur.

8 février, 1740-

1 Plan.—N° d'ordre : 193.

Une feuille de dessin indiquant les différents profils de la nouvelle enceinte de Louisbourg, ainsi que les ouvrages à y faire pendant l'année 1741, aussi les plans, profil et élévation de la porte de Maurepas.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1741.

1 Plan.—N° d'ordre : 194.

Une feuille de dessin indiquant le modèle de l'inscription et des armoiries de la porte de Maurepas de la ville de Louisbourg.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1741.

1 Plan.—N° d'ordre : 195.

Plan de la ville de Louisbourg où se trouvent indiqués les ouvrages à faire pendant l'année 1741, pour perfectionner la nouvelle enceinte.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1741.

1 Plan.—N° d'ordre : 196.

Partie du plan de Louisbourg où sont représentés les ouvrages qui ont été faits du côté du Port depuis le commencement de la campagne jusqu'à ce jour 20 août 1742.

M^r^ Verrier.—20 août 1742.

1 Plan.—N° d'ordre : 199.

Plan de la ville et des fortifications de Louisbourg représentés de haute mer.

Sans nom d'auteur.—1742.

1 Plan.—N° d'ordre : 198.

Profil du revêtemeut du quai de Louisbourg indiquant par une teinte jaune le parapet et les banquettes que l'on fera en 1743, pour perfectionner ce quai.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—1743.

1 Plan.—N° d'ordre : 198.

Toisé provisionnel des ouvrages faits par le Sieur Muiron, entrepreneur pour les fortifications de Louisbourg pendant l'année 1744.

M^r^ Verrier, Ingénieur.

(3 expéditions) 30 8^bre^ 1744.

1 Plan.—N^os^ d'ordre : 200, 201, 202.

Etat de la dépense extraordinaire faite par le dit Sieur Muiron pendant l'année 1744 pour réparation des bâtiments du Roi à Louisbourg.

M^r^ Verrier, Ingénieur.

30 octobre 1744.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 203.

Estimation détaillée de la dépense nécessaire pour la construction de la nouvelle cuisine qui doit avoir lieu en 1745 dans la cour de l'hôpital de Louisbourg.

Mr Verrier.—4 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 204.

Estimation comme ci-dessus d'une lunette projetée pour couvrir la porte Dauphine de Louisbourg.
Mr Verrier.—4 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 205.

Estimation comme ci-dessus pour perfectionner pendant l'année 1745 les nouveaux ouvrages de la Batterie Royale du Port de Louisbourg.
Mr Verrier.—4 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 206.

Estimation comme ci-dessus pour l'exhaussement du mur crénelé de l'enceinte de la ville de Louisbourg.
Mr Verrier.—4 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 207.

Lettre au ministre de la Marine sur les travaux de casernement exécutés particulièrement aux casernes construites par les Anglais.
Mr Boucher.—7 9bre 1744.
1 Lettre.—N° d'ordre : 208.

Lettre au ministre de la Marine adressée par Mr Verrier, Ingénieur, en lui adressant les toisés provisionnels de la dépense faite en 1744 aux fortifications et bâtimens militaires de Louisbourg.
Mr Verrier.—18 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 209.

Lettre au ministre de la Marine sur les fortifications de Louisbourg.
Mr Verrier.—22 9bre 1744.
1 Lettre.—N° d'ordre : 210.

Rapport sur les travaux des fortifications et des bâtimens militaires de la ville de Louisbourg.
M. M. du Chambon et Bigot.—22 9bre 1744.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 211.

Plan de la batterie Royale dans le Port de Louisbourg, indiquant les ouvrages à perfectionner en 1745.
Mr Verrier.—1745.
1 Plan.—N° d'ordre : 212.

Profil et élévation du mur crénelé de l'enceinte de la ville de Louisbourg représentant le surhaussement qu'on doit y faire pendant l'année 1745.
Mr Verrier.—1745.
1 Plan.—N° d'ordre : 213.

Partie du plan de l'hopital indiquant la nouvelle cuisine que l'on doit y établir pendant l'année 1745.
Mr Verrier.—1745.
1 Plan—N° d'ordre : 214.

Relation de ce qui s'est passé d'intéressant à Louisbourg depuis le mois de mars dernier pendant le blocus de cette ville par les Anglais, jusques vers les premiers jours de juin.
Bellefeuille de Pabo, Joannis, Monjonito et Detchevery, matelots.
20 juin 1745.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 215.

Rapport du nommé Girard Lacroix de ce qui s'est passé d'intéressant à Louisbourg avant et pendant le siège de cette ville qui s'est rendue au Roi d'Angleterre par capitulation le 28 juin 1745.
(2 Expéditions).
Girard Lacroix.
17 juillet 1745.
1 Mémoire.—N°s d'ordre : 216 et 217.

Relation du siège de Louisbourg et de sa capitulation.
Mr Bigot, Intendant de Louisbourg.—15 août 1745.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 218.

Plan de la ville et des fortifications de Louisbourg, indiquant en teinte noir les ouvrages qui ont été faits pendant que les Anglais en ont fait le siège dans la présente année 1745.

M^r^ Verrier fils.—1745.

1 Plan.—N° d'ordre : 219.

Relation de l'état dans lequel était la place de Louisbourg dans l'Ile Royale le 14 novembre 1745 qu'en sortit la Goëlette la Marguerite.

M^r^ Vignon.—19 janvier 1746.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 220.

Carte d'une partie de l'Ile Royale indiquant la position de la ville et du port de Louisbourg et du fort Guillaume construit par les Anglais ainsi que le quartier des mines de charbon.

Sans nom d'auteur.—1746.

1 Plan.—N° d'ordre : 221.

Plan anglais de la ville de Louisbourg,

Sans nom d'auteur.—1747.

1 Plan.—N° d'ordre : 222.

Plan, profil et élévation de Bastion de la Reine à Louisbourg et des casernes élevées dans le dit bastion par les Anglais.

M^r^ Boucher.—6 9^bre^ 1749.

1 Plan.—N° d'ordre : 223.

Plan du bastion de la Reine à Louisbourg avec le projet des latrines et de leur aqueduc.

M^r^ Boucher.—25 9^bre^ 1750.

1 Plan.—N° d'ordre : 224.

Plan de la ville et des fortifications de Louisbourg, indiquant l'ancienne fortification et les augmentations projetées. 1^er^ Projet.

Sans nom d'auteur.—1757.

1 Plan.—N° d'ordre : 225.

Plan de la ville de Louisbourg indiquant l'ancienne fortification et les ouvrages du deuxième Projet.

Sans nom d'auteur.—1751.

1 Plan.—N° d'ordre : 226.

Plan du front de fortification entre le bastion du Roi côté 3 et celui du Dauphin côté 4 et la tenaille de la Porte Dauphine.

Sans nom d'auteur.—1751.

1 Plan.—N° d'ordre : 227.

Plan du port et de la ville de Louisbourg et de ses batteries ainsi que des ouvrages élevés par les Anglais pendant leur occupation.

Sans nom d'auteur.—1751.

1 Plan.—N° d'ordre : 228.

Plan de l'Ile et de la Presqu'île du quai de Louisbourg indiquant l'Ile de maisons qu'on doit raser pour faire une place.

M^r^ Prevost.—1752.

1 Plan.—N° d'ordre : 229.

Plan des changemens et des ouvrages neufs dont le Roi a ordonné l'exécution aux fortifications de Louisbourg, dans le front depuis l'angle flanqué du bastion du Roi jusqu'au bord du Port vers la tenaille de la Porte Dauphine.

M^r^ Rouillé.—25 mars 1754.

1 Plan.—N° d'ordre : 230.

Plan de l'état actuel des fortifications de Louisbourg dans le front du mur crénelé et dans celui compris, etc., comme ci-dessus.

Sans nom d'auteur.—Vers 1754.

1 Plan.—N° d'ordre : 232.

Plan des changemens et ouvrages neufs dont l'exécution est ordonnée aux fortifications de Louisbourg dans le front du mur crénelé et dans celui compris entre l'angle flanqué du Bastion Princesse et l'angle flanqué du Bastion de la Reine.

Mr Rouillé.—25 mars 1754.
1 Plan.—N° d'ordre : 231.

Plan de la ville et des fortifications de Louisbourg avec une ébauche de projet du Sieur Lemoine, Ingénieur du Depôt de la Marine.
Mr Lemoine, Ingénieur.
Hydrographe. — — 1756.
1 Plan.—N° d'ordre : 233.

Mémoire sur la place de Louisbourg et ses fortifications.
Sans nom d'auteur.—1758.
(2 Expéditions)
1 Mémoire.—Nos d'ordre : 234 et 235.

Journal du siège de Louisbourg avec un précis de la situation de la place le jour où les Anglais ont fait leur descente et une relation de ce qui s'y est passé précédé du caractère des principaux officiers de cette place.
Sans nom d'auteur.—1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 236.

Plan du siège de Louisbourg par les Anglais.
Sans nom d'auteur.—1758.
1 Plan.—N° d'ordre : 237.

Mémoire sur l'état de Louisbourg avant et pendant le siège qui en a été fait par les Anglais.
Sans nom d'auteur.—1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 238.

Extrait du siège de Louisbourg à commencer du premier juin 1758 jour où l'on aperçut la flotte des Anglais.
Mr le Marquis Desgouttes.
6 avril 1759.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 240.

Plan d'arpentage d'un terrain situé près d'un ruisseau ci-devant Pledieu (Port de Louisbourg) pour servir à la demande de concession de ce terrain pour Mr d'Arrigaud.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 241.

Plan du port et de la ville de Louisbourg avec le trait des fortifications.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 242.

Carte du Port de Louisbourg et de ses environs.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Carte.—N° d'ordre : 243.

Plan d'une batterie de canons au nord du Port de Louisbourg avec un profil.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 244.

Plan du projet de la fortification de la ville de Louisbourg.
Mr de Verville, Ingénieur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 245.

Profils du plus haut des bastions de la ville de Louisbourg relatifs au plan ci-dessus.
Mr de Verville, Ingénieur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 246.

Plan du grand Bastion de Louisbourg sur la principale hauteur.
Mr de Verville, Ingénieur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 247.

Profil du projet de l'enceinte de Louisbourg.
Mr Verrier, Ingénieur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 248.

Plan de la batterie Royale dans le Port de Louisbourg, armée de 39 canons de 36 et de 2 mortiers.
Mr Verrier, Ingénieur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 249.

Plan de l'Ile de l'entrée dans le Port de Louisbourg avec sa batterie de 33 canons de 24.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 250.

Plan du demi-Bastion avec sa batterie de 16 canons destinée à battre dans le port de Louisbourg.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—Sans date.

1 Plan.— N° d'ordre : 251.

Partie du plan de Louisbourg indiquant la lunette projetée pour couvrir la Porte Dauphine.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 252.

Profil du revêtement du quai de Louisbourg pris sur le milieu du redau de la rue de Toulouse.

M^r^ Verrier, Ingénieur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 253.

PORT DAUPHIN.

(Dans l'Ile Royale).

Carton N° 5.

Mémoire pour M^r^ Lhermitte, Lieutenant de Roi faisant fonctions d'Ingénieur, au sujet de l'établissement du Port Dauphin.

Sans nom d'auteur.—11 juin 1715.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 254.

Trois feuilles de dessin, savoir : 1° Plan à vue du Port Dauphin et projet du Fort Dauphin, 2° Redoute pour l'entrée du Port Dauphin, 3° Plan des bâtimens finis et travaillés solidement au Port Dauphin.

Sans nom d'auteur.—1715.

3 Plans —N^os^ d'ordre : 255, 256, 257.

Plan du Port Dauphin et de ses environs avec les projets de fortifications.

M^r^ de Verville, Ingénieur.—1716.

1 Plan.—N° d'ordre : 258.

Mémoire sur le Port Dauphin, situation du lieu et du terrain pour sa défense, avantages pour la pêche.

M^r^ de Costebelle, Gouverneur de l'Ile Royale.—9 août 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 259.

Plan du projet de fortification du Port Dauphin relatif aux profils ci-après.

M^r^ de Verville, Ingénieur.—1717.

1 Plan.—N° d'ordre : 260.

Deux feuilles de profils de la redoute bastionnée proposée au Port Dauphin.

M^r^ de Verville, Ingénieur.—1717.

2 Plans.—N^os^ d'ordre : 261 et 262.

PORT TOULOUSE.

(Dans l'Ile Royale).

Mémoire sur le Port de Toulouse en l'Ile Royale, difficultés et dangers de la barre aplanis par la découverte d'un chenal.—Avantages de ses environs pour la culture.—Difficulté d'établir et de protéger des pêcheries faute de graves.—Avantages de ce port pour les communications par terre et par mer avec l'Ile Royale.

M^r^ de Costebelle, Gouverneur de l'Ile Royale.—9 août 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 263.

Plan du Port de Toulouse en l'Ile Royale avec le projet du rétablissement des casernes.

Mr Verrier.—29 9bre 1731.
1 Plan.—N° d'ordre : 264.

Plan et élévation du projet de rétablissement d'un petit corps de caserne pour le logement des officiers et du commandant au Port Toulouse.
Mr Verrier.—29 9bre 1731.
1 Plan.—N° d'ordre : 265.

Plan d'un petit fort à deux bastions, construit en terre gasonnée et entourée de palissades projeté au Port de Toulouse pour mettre en sûreté le détachement de cette place.
Mr Verrier.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 266.

Elévation et profils du dit fort.
Mr Verrier.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 267.

Plan de la fortification projetée au Port Toulouse, relatif au profil et développement.
Mr de Verville.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 268.

Développement de la fortification projetée sur la hauteur du Port Toulouse en l'Ile Royale.
Mr de Verville.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 269.

Plan des bâtimens existant au Port Toulouse et de ceux que l'on pourrait y construire.
Sans nom d'auteur.
Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 270.

PORT SAINT-PIERRE.

(Dans l'Ile Royale.)

Description du Port Saint-Pierre et établissement qu'on y peut faire, adressé à Mr le Comte de Pontchartrain, Ministre, Secrétaire d'Etat de la Marine. Un plan du port Saint-Pierre fait corps avec ce mémoire.
Mr Meschin.—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 271.

ILE SAINT-JEAN.

(Dans le Golfe St-Laurent.)

Plan d'un fort à 4 bastions avec revêtement en maçonnerie et entouré de palissades, et d'une batterie à barbette projeté sur le bord de l'Escarpe de la falaise pour défendre le Port La joie à l'Ile St-Jean et pour mettre en sûreté le détachement qui garde ce poste.
Mr Verrier.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 272.

Profil du fort à 4 bastions projeté au La Joie, Ile St-Jean.
Mr Verrier.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 273.

Plan et élévation pour servir au rétablissement des casernes du Port La Joie dans l'Ile Saint-Jean, relatif à l'estimation.
Mr Verrier.—1740.
1 Plan.—N° d'ordre : 274.

Mémoire pour servir de description à l'Ile Royale et à l'Ile Saint-Jean.
Mr Joubert.—13 mai 1759.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 275.

ILE DE CANCEAU.

(Entre la Pointe de l'Acadie et l'Ile Royale.)

Lettre adressée à Mr le Comte de Toulouse, Amiral de France, contenant des détails relatifs aux différens survenus entre les Anglais et les français concernant les droits de ces derniers sur l'Ile de Canceau.

Mr Joannis de Hiriberry.—26 août 1719.

1 Lettre.—N° d'ordre : 276.

Lettre adressée à Mr le Comte de Toulouse sur le même objet que la précédente lettre.

Mr Joannis de Hiriberry.—23 7bre 1719.

1 Lettre.—N° d'ordre : 277.

Mémoire sur l'Ile Royale et l'Ile de Canceau par lequel on établit le droit des français sur cette dernière Ile ; citation de l'article 13 du traité d'Ultrecht, favorable à cette possession.

Sans nom d'auteur.—Janvier 1744.

1 Mémoire : N° d'ordre : 278.

CANADA.

MÉMOIRES GÉNÉRAUX.

Lettres patentes accordées par le Roi Louis XIV pour les Religieux de la Compagnie de Jésus portant don de la terre nommée le Saut en Canada, Nouvelle-France.

Sans nom d'auteur.—24 octobre 1680.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 279.

Un recueil contenant diverses pièces sur les possessions des français dans l'Amérique Septentrionale. Savoir :

Postérieur à 1665.

Mémoire sur l'étendue de la domination des français en Canada.

Sans nom d'auteur.

14 octobre 1666.—Extrait d'une lettre de Mr Talon sur le traité fait avec les Iroquois et l'expédition contre les Agniers.

Sans nom d'auteur.

Postérieur à 1684.—Mémoire sur le droit des Français en Canada, les découvertes et prises qu'ils y ont faites en 1684.

Sans nom d'auteur.

Postérieur à 1684.—Mémoire concernant les prétentions que la France peut avoir sur le pays des Iroquois.

Sans nom d'auteur.

1688.—Mémoire sur les droits des Français dans l'Amérique Septentrionale.

Sans nom d'auteur.

1689.—Mémoire de Mr Franquelin sur les limites des terres qui appartiennent aux Français dans la Nouvelle-France, et addition à ce mémoire.

Postérieur à 1666.—Mémoire sur les droits que la France a sur les terres découvertes en Canada et des prises de possession avant aucune autre nation, lesquelles ne peuvent leur en discuter la propriété.

Sans nom d'auteur.

Réunis par Messieurs Franquelin et Talon.—1665 à 1689.

1 Recueil.—N° d'ordre : 280.

Mémoire concernant le commerce, la navigation et les colonies et particulièrement la Nouvelle-France pour servir d'instruction à Mr le Comte de Tallard, Lieutenant général des armées du Roi et son Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Sans nom d'auteur.—12 février 1705.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 281.

Mémoire sur le commerce qui se fait au Canada, en castors et autres pelleteries.

Mr de la Chesnaye.—1705.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 282.

Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur de Voutron, Lieutenant de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans les voyages qu'il va faire à Québec.

Sans nom d'auteur.—4 mai 1716.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 283.

Mémoire du Roi aux Sieur de Vaudreuil, Gouverneur et Lieutenant général, et Begon, Intendant de la Nouvelle-France.

Sans nom d'auteur.—15 juin 1716.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 284.

Mémoire du Conseil de Marine sur les services que le Sieur de Chaussegros, Ingénieur, doit rendre dans le voyage qu'il va faire en Canada.

Sans nom d'auteur.—23 juin 1716.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 285.

Réponse au Mémoire du Roi du 15 juin 1716.

M.M. de Vaudreuil et Bégon, Gouverneur et Intendant de la Nouvelle-France.—14 8bre 1716.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 286.

Demandes de places de conseillers vacantes, de lettres de noblesses, etc, pour divers notables habitans du Canada.—Projet de découverte de la mer de l'Ouest, par les terres. —Projet de levée d'une carte de l'Ile de Sable et des attérages du Golphe et du fleuve Saint-Laurent.

MM. de Vaudreuil et Bégon, Gouverneur et Intendant de la Nouvelle-France. —12 9bre 1716.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 287.

Lettre adressé au Conseil par M. deVaudreuil par laquelle il rend compte des postes qu'il a jugé nécessaire d'établir cette année dans les pays d'en haut du Canada, commencement d'exécution du projet de découverte de la er mde l'Ouest.

Mr de Vaudreuil.—12 8bre 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 288.

Lettre adressée au Conseil faisant connaître les manœuvres des Gouverneurs des Colonies Anglaises voisines du Canada, pour détourner les naturels de commercer avec les Français.

M. de Vaudreuil, Gouverneur de la Nouvelle-France.—12 octobre 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 289.

Approbation au nom du Roi de la translation de la mission du Saut sur les terres du côté du Nord-Ouest du Lac des Deux-Montagnes, concession des dites terres, conditions de la concession.

M. M. deVaudreuil et Bégon.—17 octobre 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 290.

Proposition d'accorder une indemnité aux Missionnaires du Lac des Deux-Montagnes en raison des dépenses que leur déplacement leur a causées.—Nécessité d'envoyer de nouveaux missionnaires sur différents points nouveaux, afin d'attirer les sauvages dans les intérêts de la France.

Mr de Vaudreuil.—20 8bre 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 291.

Extrait du Mémoire du Roi à M. de Vaudreuil et à M. Bégon qui modifie la concession faite à la mission du lac des Deux-Montagnes, en cela qu'on leur retire la charge d'y bâtir un fort pour lequel le Roi fait un fonds particulier, etc.

Non signé.—5 juillet 1718.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 292.

Mémoire sur la découverte d'une grande rivière qui a flux et reflux, courant à l'Ouest du Lac Supérieur par le Nord, qui peut servir à la découverte de la mer de l'Ouest.

Sans nom d'auteur.—12 janvier 1723.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 293.

Mémoire concernant le Canada, indiquant les moyens d'empêcher les Anglais de venir à bout de leurs vues préjudiciables à la France par rapport à cette colonie.

Sans nom d'auteur.—1725.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 294.

Mémoire sur la découverte d'une grande rivière qui a flux et reflux, courant à l'Ouest du Lac Supérieur par le Nord, qui peut servir à la découverte de la mer de l'Ouest.

M. de la Vérandrie, Enseigne au Canada.—13 février 1731.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 295.

Suite du dit Mémoire.

Idem.—N° d'ordre : 296.

Journal d'un voyage fait par ordre de M^r^ l'Intendant du Canada, dans le Domaine du Roi, depuis le Poste de Chicoutimi, jusqu'aux limites de la hauteur des terres.

M^r^ Joseph Laurent Normandin.—18 août 1732.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 297.

Observations faites sur le mémoire de M^r^ Hocquart, Intendant de la Nouvelle-France, au sujet d'un établissement de forges en Canada.

M. de S^t^ Olivier.—Vers 1735. (2 Expéditions.)

1 Mémoire.—N^os^ d'ordre : 298, 299.

Deux plans de l'établissement des forges des Trois-Rivières ou S^t^ Maurice.

M^r^ de S^t^ Olivier.—Vers 1735.

2 Plans.—N^os^ d'ordre : 300, 301.

Plan du terrain des forges de M^r^ de Léry aux Trois-Rivières.

Sans nom d'auteur.—1735.

1 Plan.—N° d'ordre : 302.

Mémoire sur les tabacs du Canada.

Sans nom d'auteur.—1737.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 303.

Mémoire indiquant les moyens de prendre un fort des Sauvages ou disposition d'attaque.

M. de Chaussegros.—octobre 1739.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 304.

Quatre feuilles de dessin jointes à ce mémoire, indiquant les plans et élévation d'un de ces forts et les machines propres à en faciliter l'approche.

M. de Chaussegros.—8^bre^ 1739.

4 Plans.—N^os^ d'ordre : 305, 306, 307, 308.

Carton n° 6.—Mémoire sur les bois du Canada.

M^r^ Levassor, cadet.—11 octobre 1740.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 309.

Mémoire en trois chapitres détachés, savoir :

1er Chapitre : De l'origine des établissements des Anglais dans l'Amérique Septentrionale.

2ième Chapitre : De l'origine des établissemens des Français dans l'Amérique Septentrionale, en particulier des progrès et évolutions de l'Acadie et pays circonvoisins, jusqu'à la paix d'Utrecht.

3ième Chapitre : De l'état de la question ou de l'objet de la cession faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht.

Sans nom d'auteur.—1751.

1 Mémoire.—N^os^ d'ordre : 310, 311, 312.

Réflexions sur le service du Roi en Canada et observations sur les Postes de ce pays, sur ce qu'il conviendrait de faire pour leur sûreté et conservation, afin d'épargner les dépenses.—Génie et Gouvernement des Sauvages.

Sans nom d'auteur.—1753.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 313.

Mémoire sur les possessions anglaises dans l'Amérique Septentrionale, avec des remarques géographiques et historiques.

Sans nom d'auteur.—Postérieur à 1754.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 314.

Relation des divers mouvemens qui ont eu lieu entre les Français et les Anglais, à la bataille qui s'est donnée à trois lieues du fort Duquesne le 9 juillet 1755, entre les deux nations, l'armée anglaise commandée par le Général Bradocz (Braddock,) et l'armée française commandée par M. de Beaujeu.

Sans nom d'auteur.—3 août 1755.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 315.

Mémoire sur l'artillerie du Canada.

M. Lemercier.—15 8bre 1755.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 316.

Journal de la campagne que Mr Chaussegros de Léry a faite en conséquence des ordres de Mr le Marquis de Vaudreuil, et la prise du fort Bull (anglais) situé sur les limimites de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France le 27 mars 1756.

Deux plans de la route tenue par Mr de Chaussegros et un plan du fort Bull font corps avec ce journal.

M. de Chaussegros de Léry, lieutenant de troupes de la Marine.

15 avril 1756.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 317.

Relation des opérations de guerre qui se sont faites au Canada de Novembre 1755 à mai 1756.

Sans nom d'auteur.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 318.

Mémoire concernant les Sauvages Mikmaks, Malechites et Cannibas asssemblés sur la côte de l'Ile Royale, en 1757.

Affaires du Canada du 10 novembre 1756 jusqu'aux derniers jours de mars, 1757.

Capitulation et prise du fort Georges, autrement dit William Henri par les troupes françaises aux ordres du Marquis de Montcalm, le 9 août 1757.

Mr le Marquis de Montcalm, lieutenant général dans la Nouvelle-France.

10 9bre 1756 à mars 1757, 9 août 1757.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 319.

Projet de lever un corps de 320 hussards pour le service de Sa Majesté Très Chrétienne dans les colonies de l'Amérique Septentrionale.

Mr le Comte de Beled.—11 8bre 1757.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 320.

Mémoire pour servir aux limites des possessions des Anglais et des Français dans l'Amérique Septentrionale.

Mr le Chevalier de Lévis.—22 avril 1758.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 321.

Relation de la victoire remportée sur les Anglais le 8 juillet 1758 par l armée du Roi commandée par le Marquis de Montcalm.

M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général du Canada.

8 juillet, 1758.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 322.

Mémoire sur les colonies relatif à la Louisiane et au Canada.

Sans nom d'auteur.—1758.

(Deux expéditions.)

1 Mémoire.—Nos d'ordre : 323, 324.

Mémoire sur le projet de diversion proposé en faveur du Canada, à opérer sur la Caroline et la Virginie.

M. Accaron.—11 7bre 1758.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 325.

Mémoire sur la position des Anglais et des Français dans l'Amérique Septentrionale. Choses absolument nécessaires à y envoyer pour qu'on puisse au moins tenter de s'y défendre.

Sans nom d'auteur.—1759.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 326.

Notes historiques sur la découverte du Canada sur les chefs qui y ont commandé et les actions militaires qui y ont eu lieu.

Sans nom d'auteur.—1504 à 1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 327.

Mémoire relatif à la situation du Canada, en se réduisant à l'indispensable pour conserver au Roi cette colonie jusqu'au printems 1760.

Sans nom d'auteur.—7 janvier 1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 328.

Précis de la situation de la France dans l'Amérique Septentrionale.

Sans nom d'auteur.—7 janvier 1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 329.

Tableau de la valeur du Canada.

Sans nom d'auteur.—1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 330.

Campagne de 1760 en Canada.—Relation de l'expédition de Québec aux ordres de M^r^ le chevalier de Lévis, Maréchal des camps et armées du Roi.—Suite de la campagne de 1760 en Canada.

Sans nom d'auteur.—1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 331.

Relation de l'expédition de Québec aux ordres de M^r^ le chevalier de Lévis.

Sans nom d'auteur.—1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 332.

Notes intitulées : Portraits et traits historiques sur différens personnages attachés à l'administration du Canada.

Sans nom d'auteur.—Postérieur à 1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 333.

Notes sur les révolutions du Canada et leurs causes.

Sans nom d'auteur.—1763.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 334.

Copie de la déclaration des représentans des Etats-Unis de l'Amérique assemblés dans le congrès général.

T. Hancork, président du congrès américain.—4 juillet 1776.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 335.

Réflexion sur l'Amérique indépendante, relativement à son commerce, à son gouvernement et à ses rapports avec la France.

M. de Tiersaint.—1784.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 336.

Mémoire sur le Canada basé sur la nouvelle que les Anglais doivent venir l'attaquer, pertes qui en doivent résulter tant pour le commerce que pour la religion.

Sans nom d'auteur. – Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 337.

Mémoire sur le Canada.—Situation actuelle de cette colonie.

Sans nom d'auteur. — Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 338.

Précis de la campagne de M. le Baron de Dieskau, Maréchal de Camp, commandant l'armée française destinée à couvrir le fort Saint-Frédéric en Canada.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Mémoire,—N° d'ordre : 339.

Observation sur le Canada.

Sans nom d'auteur.

Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 340.

VILLES, FORTS ET POSTES DU CANADA.

VILLE DE QUÉBEC.

(Sur le fleuve Saint-Laurent.)

Plan du haut et du bas Québec en 1660.
Jehan Bourdon.—1660.
1 Plan.—N° d'ordre : 341.

Plan de Québec tel qu'il est en 1664 et les fortifications que l'on peut y faire.
Sans nom d'auteur.—1664.
1 Plan.—N° d'ordre : 342.

Plan de la Haute et Basse ville de Québec en la Nouvelle-France.
Sans nom d'auteur.—1670.
1 Plan.—N° d'ordre : 343.

Mémoire adressé à M^r^ le Marquis de Seignelay, relatif à l'augmentation de la basse ville de Québec.
Sans nom d'auteur.—1683. (2 Expéditions).
1 Mémoire.—N^os^ d'ordres : 344, 345.

Plan géométrique de la basse ville de Québec avec partie de la haute ville, relatif à l'augmentation de la basse ville.
M. J. B. Louis Franquelin, 1683.
1 Plan.—N° d'ordre : 346.

Carte du fort Saint-Louis de Québec, relative au mémoire de la dépense faite pour la couverture à neuf de ce fort.
J. B. Louis Franquelin. 25 8^bre^ 1683.
1 Plan.—N° d'ordre : 347.

Mémoire de la dépense faite au fort Louis de Québec.
Le gouverneur de Québec. 25 8^bre^ 1683.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 348.

Plan de la ville et du château de Québec mesuré exactement en 1685.
M. de Villeneuve, Ingénieur du Roi.—1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 349.

Plan du château et fort de Québec avec les projets d'augmentation du dit fort.
M^r^ Denonville.—13 9^bre^ 1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 350.

Coupe en travers sur la ligne A B du magasin à poudre en construction au fort de Québec.
M. Denonville.—13 9^bre^ 1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 351.

Coupe sur la ligne A B C marquée sur le plan de la ville de Québec.
M. Denonville.—13 9^bre^ 1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 352.

Coupe sur la ligne D B E marquée sur le susdit plan de la ville de Québec.
M. Denonville.—13 9^bre^ 1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 353.

Plan de la ville de Québec et de ses environs avec les attaques des Anglais du 16 au 22 8^bre^ 1690.
M. de Villeneuve, Ingénieur du Roi.—1690.
1 Plan.—N° d'ordre : 354.

Mémoire sur les fortifications de la ville de Québec.
M. de Villeneuve, Ingénieur du Roi.—
Postérieur à 1691.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 355.

Plan de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France.

Sans nom d'auteur.—1693.
1 Plan.—N° d'ordre : 356.

Devis de toutes les fortifications que l'on a faites à Québec en l'année 1693, avec le projet de ce qu'on croit le plus nécessaire à faire, marqué en jaune.
Sans nom d'auteur.—1693.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 357.

Plan de l'enceinte de la ville et château de Québec.
Sans nom d'auteur.—1694.
1 Plan.—N° d'ordre : 358.

Plan de la ville et du château de Québec.
M. Levasseur de Neré, Ingénieur en Canada.—1695.
1 Plan.—N° d'ordre : 359.

Lettre mémoire sur les avantages et défauts de la fortification de la ville de Québec.
(A ce mémoire est joint le plan qui précède.
M. Levasseur de Néré, Ingénieur au Canada.—1695.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 360.

Plan de la ville et des fortifications de Québec.
M. Levasseur de Néré, Ingénieur au Canada.—1699.
1 plan.—N° d'ordre : 361.

Mémoire relatif au plan donné par le Sieur Le Vasseur de Néré, Ingénieur au Canada en 1699 concernant la situation de Québec, sa fortification et les ouvrages qu'il serait à propos d'y faire pour le mettre en bon état.
Sans nom d'auteur.—1699.
(2 Expéditions).
1 Plan.—N^{os} d'ordre : 362, 363.

Plan de la ville et du château de Québec, indiquant le nouveau projet de fortification.
M. Levasseur de Néré, Ingénieur au Canada.—1700.
1 Plan.—N° d'ordre : 364.

Mémoire concernant les ouvrages de fortification de Québec faits en 1693, 1695 et 1697 et ce qui reste à faire en 1700.
Sans nom d'auteur.—1700.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 365.

Extrait de la dépense à faire pour les ouvrages projetés à la basse et haute ville de Québec en 1700.
Sans nom d'auteur.—1700.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 366.

Lettre adressée au Ministre de la Marine au sujet des projets de fortification de la ville de Québec et plus particulièrement sur les récompenses qui sont dues à M^{r} Levasseur de Néré, Ingénieur au Canada.
M. de Vauban, Maréchal de France.—30 mars 1700.
1 Lettre.—N° d'ordre : 367.

Plan du château où M^{r} de Callières fait sa résidence.
Sans nom d'auteur.—4 octobre 1700.
1 Plan.—N° d'ordre : 368.

Plan du château fortifié et de la place d'armes de la ville de Québec, relatif à l'acquisition d'un terrain qui nuit à son agrandissement.
Sans nom d'auteur.—6 8^{bre} 1700.
1 Plan.—N° d'ordre : 369.

Plan de la ville de Québec indiquant l'état d'avancement des travaux de la fortification.
Sans nom d'auteur.—8^{bre} 1702.
1 Plan.—N° d'ordre : 370.

Plan des ouvrages du bastion de la Glacière à Québec fait en 1701 et ce qui reste à faire en 1702.
Sans nom d'auteur.—8^{bre} 1702.
1 Plan.—N° d'ordre : 371.

Plan et profil des bastions de la Glacière et de Saint-Jacques indiquant les ouvrages faits en 1701 et 1702 pour la construction.

Sans nom d'auteur.—8bre 1702.

1 Plan.—N° d'ordre : 372.

Plan indiquant les endroits où on veut faire passer les eaux concédées par Mr Talon à l'Hôtel-Dieu de la ville de Québec.

M. Delajoue, Arpenteur juré au Canada.—8 9bre 1708.

1 Plan.—N° d'ordre : 373.

Note dudit Sieur Delajoue relative à ce plan, et à la requête des Dames Religieuses de l'Hôtel Dieu et des pauvres de la ville de Québec sur la distribution desdites eaux.

M. Delajoue, Arpenteur juré au Canada.—8 9bre 1708.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 374.

Plan de la ville de Québec avec les projets de sa nouvelle fortification et une légende explicative des anciens et des nouveaux travaux.

Sans nom d'auteur.—1709.

1 Plan.—N° d'ordre : 375.

Etat estimatif des ouvrages à faire pour fortifier la ville de Québec.

Mr Beaucourt, Ingénieur au Canada.—25 8bre 1710.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 376.

Plan de la ville haute et basse de Québec avec le projet de fortification de cette ville arrêté en conseil à la date ci-contre.

Mr Beaucourt, Ingénieur au Canada.—30 8bre 1710.

1 Plan.—N° d'ordre : 377.

Dessin des tours bastionnées de Québec marquées C et D sur le plan général.

M. Beaucourt, Ingénieur au Canada.—30 8bre 1710.

1 Plan.—N° d'ordre : 378.

Plan et élévation de la redoute du moulin à Québec marquée B sur le plan général avec le projet d'augmentation de cette batterie.

M. Beaucourt, Ingénieur au Canada.—30 8bre 1710.

1 Plan.—N° d'ordre : 379.

Plan de situation de la batterie du moulin à Québec.

M. Beaucourt, Ingénieur au Canada.—30 8bre 1710.

1 Plan.—N° d'ordre : 380.

Procès-verbal du Conseil de guerre tenu à Québec le 30 8bre 1710, relativement au projet de fortification proposé par M. Beaucourt pour la ville de Québec.

M. de Vaudreuil, Gouverneur du Canada.—30 8bre 1710.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 381.

Mémoire sur les fortifications de Québec à l'occasion du plan proposé par Mr Beaucourt en conseil de guerre, joint à la lettre de M. de Gallifet du 3 novembre 1710.

Mr de Gallifet.—2 9bre 1710.

(2 Expéditions).

1 Mémoire.—Nos d'ordre : 382, 383.

Mémoire explicatif des fortifications de la ville de Québec.

M. de Beaucourt, Ingénieur au Canada.—8 9bre 1712.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 384.

Plan de la ville de Québec indiquant les fortifications de cette ville existantes et celles projetées.

M. de Beaucourt, Ingénieur au Canada.—8 9bre 1712.

1 Plan.—N° d'ordre : 385.

Une feuille de dessin indiquant divers profils pris sur les fortifications de la basse ville de Québec.

(Ces deux derniers plans joints au Mémoire qui précède.)

M. de Beaucourt, Ingénieur au Canada.—8 9bre 1712.

1 Plan.—N° d'ordre : 386.

Plan de la ville de Québec indiquant les fortifications existantes et celles projetées.

Sans nom d'auteur.—1713.

1 Plan.—N° d'ordre : 387.

Mémoire explicatif du plan de Québec ci-dessus.
Sans nom d'auteur.—14 novembre 1713.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 388.

Plan du Séminaire de Québec en Canada.
Sans nom d'auteur.—1714.
1 Plan.—N° d'ordre : 389.

Plan du terrain appartenant aux R. P. Jésuites sur lequel se trouvent la place Royale, une redoute et un bastion.
M^r de la Germornille. Enseigne des troupes de la Marine. 4 novembre 1715.
1 Plan.—N° d'ordre : 390.

Plan, coupe et élévation du Palais à Québec avec le projet d'échaussement de cet édifice.
Sans nom d'auteur.—1715.
1 Plan.—N° d'ordre : 391.

Profil du Palais à Québec bâti en 1715.
Sans nom d'auteur.—1715.
1 Plan.—N° d'ordre : 392.

Plan et élévation du perron et des grilles nécessaires audit perron. (Palais de Québec.)
1 Plan. —N° d'ordre : 393.

Plan indiquant le projet de quai à exécuter au cul de sac de Québec.
Sans nom d'auteur.—1715.
1 Plan —N° d'ordre : 394.

Plan de la ville de Québec indiquant les fortifications existantes ainsi que celles projetées, ainsi que le projet d'agrandissement de la basse ville.
M. Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 8^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 395.

Plan, coupe, élévation et développement de la redoute Royale marquée I sur le plan de Québec ci-dessus.
M. Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 8^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 396.

Plan, coupe, élévation et développement de la redoute Dauphine marquée K sur le plan de Québec ci-dessus.
M. Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 8^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 397.

Développement des bastions Saint-Louis, de la Glacière et de Joubert marqués O P Q sur le plan de Québec ci-dessus.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 8^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 398.

Plan de la ville de Québec indiquant les fortifications existantes et celles projetées, levé sur les lieux.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur.—Octobre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 399.

Plan, profil et élévation des magasins du Roi dans la ville de Québec.
M^r Laguermornille, Enseigne des troupes de la Marine.—Octobre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 400.

Plan et profil indiquant le développement de la fortification projetée du corps de la place de Québec.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur.—10 9^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 401.

Projet d'une salle de malades et d'une chambre d'officiers pour augmenter l'hopital de Québec.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur.—6 9^bre 1716.
1 Plan.—N° d'ordre : 402.

Plan, profil et élévation des magasins, et prisons du Roi à Québec.
M^r. Laguermornille, Enseigne des troupes de la Marine.
9 novembre 1718.

1 Plan.— N° d'ordre : 403.

Plan, profil et élévation du nouveau palais de Québec, Capitale du Canada.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—26 9bre 1718.

1 Plan.—N° d'ordre : 404.

Plan du château de la ville de Québec avec le projet de régularisation d'une des deux ailes.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—28 9bre 1719.

1 Plan.—N° d'ordre : 405.

Plan, élévation et profil du bâtiment dit de la Potasse attenant la cour du Palais de Québec.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—12 8bre 1720.

1 Plan.—N° d'ordre : 406.

Plan, profil et estimation d'une maison d'aliénés projetée à côté de Hopital Général de Québec.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—30 7bre 1721.

1 Plan.—N° d'ordre : 407.

Plan et élévation du château de Saint-Louis dans la ville de Québec avec le projet d'une seconde tourelle devant servir d'escalier, et celui d'une nouvelle disposition pour la porte d'entrée.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—10 juillet 1724.

1 Plan.—N° d'ordre : 408.

Plan, profil et élévation du Palais dans la ville de Québec indiquant le projet d'exhaussement d'un étage.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—28 7bre 1726.

1 Plan.—N° d'ordre : 409.

Plan de la ville et des fortifications de Québec avec deux retombes sous les numéros 4 et 5, indiquant deux projets d'enceinte pour la place.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—30 7bre 1730.

1 Plan.—N° d'ordre : 410.

Plan du rempart et de l'anse de la canoterie à Québec.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 8bre 1732.

1 Plan.—N° d'ordre : 411.

Plan de la ville de Québec indiquant un nouveau projet de fortification.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—30 septembre 1733.

1 Plan.—N° d'ordre : 412.

Etat estimatif de la dépense de cette nouvelle enceinte.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 413. (Joint au plan qui précède.)

Elévation et plan de la digue commencée sur la rivière St Charles, indiquant ce qui reste à faire en 1733.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.

1 Plan.—N° d'ordre : 414.

Plan d'une partie de la ville de Québec, indiquant le palais de cette ville et ses environs, ainsi que le nouveau port du Palais.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—25 8bre 1735.

1 Plan.—N° d'ordre : 415.

Plan de la ville Québec, indiquant le nouveau projet de fortification.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 7bre 1740.

1 Plan.—N° d'ordre : 416.

Observations sur le nouveau projet de fortification de la ville de Québec.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 8bre 1740.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 417.

Plan de situation de la ville et des fortifications de Québec.

Mr Chaussegros de Léry, fils.—1er 8bre 1742.

1 Plan.—N° d'ordre : 418.

Plan du chantier du vaisseau du Roi, le " Canada ", et de ses environs.

Mr Lemercier.—1742.

1 Plan.—N° d'ordre : 419.

Plan des batteries de Québec.

Sans nom d'auteur.—1742.

1 Plan.—N° d'ordre : 420.

Plan du chantier du vaisseau du Roi à Québec.

M^r^ Lemercier.—1743.

1 Plan.—N° d'ordre : 421.

Deux plans du cul de sac de la ville de Québec.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1^er^ octobre 1744.

2 Plans.—N^os^ d'ordre : 422, 423.

Plan, profil et élévation d'une nouvelle cathédrale projetée pour Québec et ayant déjà reçu un commencement d'exécution.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—4 janvier 1745.

1 Plan.—N° d'ordre : 424.

Plan et développement des fortifications de la ville de Québec.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—10 8^bre^ 1746.

1 Plan.—N° d'ordre : 425.

Plan d'une partie de la basse ville de Québec, depuis chez Lamorille jusqu'à l'Anse des Mères.

M^r^ de Couagne.—24 septembre 1749.

1 Plan.—N° d'ordre : 426.

Plan, profil et élévation des forges du Roi situées à Québec.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—3 8^bre^ 1749.

1 Plan.—N° d'ordre : 427.

Mémoire sur le projet de fortifier la basse ville de Québec.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 8^bre^ 1752.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 428.

Plan de la ville et des fortifications de Québec avec le projet de fortification pour la basse ville.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 8^bre^ 1752.

1 Plan.—N° d'ordre : 429.

Procès verbal du Conseil de guerre tenu à Québec, relatif à la situation de la place, et aux moyens à aviser pour obtenir une capitulation honorable en rendant la place, reddition nécessitée par le manque de moyens de défenses.

M^r^ de Ramezay, Gouverneur de Québec pour la France.—15 7^bre^ 1759.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 430.

Articles de la capitulation de Québec demandés par M^r^ de Ramezay et accordés par le général anglais Townshend.

M. M. de Ramezay et le général anglais Townshend.—18 7^bre^ 1759.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 431.

Mémoire sur la reddition de la ville de Québec par M^r^ de Ramezay, Lieutenant de Roi, commandant la place.

M^r^ de Ramezay.—1759.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 432.

Plan de la ville et des environs de Québec indiquant les blocus et siège de cette ville par les Américains aux dates ci-contre.

8 Décembre 1775 et 13 Mai 1776.—Gravé par M^r^ Faden.

1 Plan.—N° d'ordre : 433.

Plan de la ville et des fortifications de Québec, avec un projet de rattacher le fort ou château à la redoute du Cap, etc.

Sans nom d'auteur. Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 434.

Plan de la ville de Québec avec deux projets pour une nouvelle enceinte.

Sans nom d'auteur. Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 435.

Plan de la ville et des fortifications de Québec.

Sans nom d'auteur. Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 436.

Deux plans gravés de la ville de Québec.

Sans nom d'auteur. Sans date.

2 Plans.—N° d'ordre : 437, 438.

Plan de la ville et des fortifications de Québec, avec un projet général d'enceinte pour cette ville.

M. de Villeneuve, Ingénieur du Roi.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 439.

Plan, profil et élévation de la redoute Dauphine.

M^r Blancourt, ingénieur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 440.

Plan de la redoute Royale.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre. : 441.

Profil et évaluation de la redoute Royale.

M. Blancourt.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 442.

Plan, profil et élévation de la redoute du Cap au Diamant,

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 443.

Plan, profil et élévation de la redoute du Cap au Diamant.

M^r Blancourt.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 444.

Plan et élévation de la redoute St. Roch.

M^r Blancourt.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 445.

Plan de la place du château de Québec et de la maison du Sieur Marquis d'Allogny.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 446.

Plan et projet d'enceinte pour le château de Québec.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 447.

Plan du château de Québec avec un projet de terrasse.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 448.

Plan du nouveau fort St. Louis à Québec.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 449.

Plan et élévation d'une porte de Québec.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 450.

Plan, profil et élévation du nouveau palais de la ville de Québec.

1 Plan.—N° d'ordre : 451.

Plan de la maison de la Compagnie à Québec.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 452.

Plan du chantier de construction des vaisseaux à Québec et d'une partie de la rivière St. Charles.

M^r le Ch^er Lemercier.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 453.

Une liasse de quatre plans parcellaires de différentes habitations de la ville de Québec.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

4 Plans —N^os d'ordre 454, 455, 456, 457.

Plan du port et des bastions de Québec.

W. W. Bayfield.—1827.

1 Plan.—N° d'ordre : 457ª.

Plan de la cité de Québec fondée par Champlain en 1608.

P. L. Morin architecte, 1827.

1 Plan.—N° d'ordre : 457*b*.

PRAIRIE DE LA MADELAINE.

(Sur le Fleuve St-Laurent.)

Plan du bourg dit : " Prairie de la Madelaine ", de ses fortifications et des nouveaux projets pour ce bourg.

Sans nom d'auteur.—1704.

1 Plan.—N° d'ordre : 458.

VILLE DES TROIS-RIVIERES.

(Sur le Fleuve St-Laurent.)

Plan de la ville des Trois-Rivières.

Mr Denonville.—13 9bre, 1685.

1 Plan.—N° d'ordre : 459.

Mémoire concernant la ville des Trois-Rivières et ses environs relatif au plan ci-dessous.

Mr Levasseur.—15 9bre, 1704.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 460.

Plan de la ville des Trois-Rivières levé en 1704 avec une légende, indiquant l'ancienne enceinte et le projet de la nouvelle fortification.

Sans nom d'auteur.—1704.

1 Plan.—N° d'ordre : 461.

Plan du terrain du Platon dans la ville des Trois-Rivières, indiquant aussi le projet des prisons.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—3 9bre, 1720.

1 Plan.—N° d'ordre : 462.

Plan et profil de la maison qui est située sur l'emplacement du Platon.—(Ville des Trois-Rivières.)

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—3 9bre, 1720.

1 Plan.—N° d'ordre : 463.

Vue de la ville des Trois-Rivières sur le fleuve St-Laurent en Canada.

Sans nom d'auteur.—1721.

1 Plan.— N° d'ordre : 464.

Copie du mémoire particulier de Mr Pautrisel sur la défense du quartier des Trois-Rivières.

Mr Cirus Pautrisel.—Sans date.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 465.

VILLE MARIE (ILE DE MONTREAL.)

(Sur le Fleuve St-Laurent.)

Plan de Ville Marie dans l'Ile de Montréal sur le fleuve St-Laurent.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 466.

VILLE DE MONTRÉAL.

(Sur le Fleuve St Laurent).

Fort du coteau de la ville de Montréal.

Sans nom d'auteur.—1693.

1 Plan.—N° d'ordre : 467.

Plan de la ville de Montréal levé en 1704.

Sans nom d'auteur.—1704.

1 Plan.—N° d'ordre : 468.

Mémoire concernant la ville de Montréal et ses environs relatif au plan ci-dessus.

M^r^ Levasseur.—15 9^bre^ 1704.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 469.

Plan de défense de la ville de Montréal arrêté en conseil de Marine tenu au Louvre à la date ci-contre par le Maréchal d'Estrées et contresigné par le conseil par M. Lachapelle.

Conseil de Marine. M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—22 février 1716.

1 Plan.—N° d'ordre : 470.

Dévis des ouvrages de fortification pour l'enceinte de la ville de Montréal.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1^er^ avril 1717.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 471.

Plan de la ville de Montréal avec une retombe indiquant le nouveau projet de fortifications et le nouvel alignement des rues.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—Juin 1717.

1 Plan.—N° d'ordre : 472.

Plan de la ville de Montréal approuvé par le Conseil de Marine le 2 juillet 1718.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—10 août 1717.

1 Plan.—N° d'ordre : 473.

Plan de la ville de Montréal pour faire voir seulement les travaux qui ont été faits à l'enceinte en 1724.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 8^bre^ 1724.

1 Plan.—N° d'ordre : 474.

Plan de la ville de Montréal indiquant les parties achevées de la fortification et ce qui reste à exécuter.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—10 7^bre^ 1725.

1 Plan.—N° d'ordre : 475.

Mémoire relatif au plan de la ville de Montréal apostillé du nom des propriétaires du terrain réservé pour les fortifications de cette place.

M^r^ Dugué.—15 août 1726.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 476.

Plan de la ville et des fortifications de Montréal, relatif au mémoire ci-dessus.

M^r^ Dugué.—15 août 1726. (Joint au précédent mémoire.)

1 Plan.—N° d'ordre : 477.

Plan de la ville de Montréal relatif aux terrains à prendre aux particuliers pour achever les fortifications.

M^r^ Dugué.—1726.

1 Plan.—N° d'ordre : 478.

Plan de situation de la ville et des fortifications de Montréal.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 7^bre^ 1728.

1 Plan.—N° d'ordre : 479.

Plan de situation de la ville et des fortifications de Montréal.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—2 octobre 1731.

1 Plan.—N° d'ordre : 480.

Mémoire des travaux faits à l'enceinte de la ville de Montréal pendant l'année 1731 marqués ST V au plan ci-dessus.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—2 octobre 1731.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 481.

Etat des dépenses faites en 1833 aux fortifications de Montréal.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 7^bre^ 1733.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 482.

Plan d'une partie de l'Ile de Montréal où se trouve situé le Lac S^t^ Pierre et le canal projeté de Lachine, qui a déjà reçu un commencement d'exécution.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1^er^ 8^bre^ 1733.

1 Plan.—N° d'ordre : 483.

Mémoire de Mr Chaussegros de Léry sur la visite qu'il a faite du terrain du canal projeté et de la dépense énorme qui doit résulter de l'exécution de ce canal, ce qui le conduit à rejeter le projet.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 484.

Plan de la ville de Montréal indiquant les travaux faits en 1733 aux fortifications de cette ville et ceux qui restent à faire.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—18 8bre 1733.

1 Plan.—N° d'ordre : 485.

Etat estimatif des ouvrages de fortification qui restent à faire à l'enceinte de Montréal.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—118bre 1733.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 486.

Plan de la ville de Montréal et de ses fortifications indiquant ce qui reste à faire de l'enceinte.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—30 octobre 1735.

1 Plan.—N° d'ordre : 487.

Plan de la ville de Montréal et de ses fortifications.

Mr de Couagne.—12 avril 1749.

1 Plan.—N° d'ordre : 488.

Plan de la cité de Montréal.

Sans nom d'auteur.—1853.

1 Plan.—N° d'ordre : 487a.

Carton n° 8.

AFFLUENS DU St-LAURENT.

(À LA HAUTEUR DE MONTRÉAL.)

Fort et établissement du Lac des deux Montagnes.

Plan du Lac des deux Montagnes et des environs relatif à la division territoriale d'une des rives de ce lac.

Mr Chaussegros de Léry—22 8bre 1731.

1 Plan.—N° d'ordre : 489.

Plan du fort et des établissemens du Lac des Deux Montagnes.

Mr de Beauharnois—1743.

1 Plan.—N° d'ordre : 490.

Carton N° 9.

ETABLISSEMENS DE St-FRANÇOIS.

(SUR LA RIVIÈRE DE CE NOM.)

Plan des fort, redoute et village des Sauvages de St-François des Abénakis levé en 1704.

Sans nom d'auteur.—1704.

1 Plan.—N° d'ordre : 491.

RIVIÈRE DE RICHELIEU.

(AUSSI NOMMÉ DES IROQUOIS, CHAMBLY, ETC.

Plan du fort de Richelieu situé à l'embouchure de la rivière de ce nom.

Mr Talon.—1665.

1 Plan.—N° d'ordre : 492.

Plan des forts S^{t}-Louis, de Richelieu et Sainte-Thérèse sur la rivière de Richelieu.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 493.

Plan du fort et de l'établissement de Sorel sur la rivière Richelieu.
Sans nom d'auteur.—1704.
1 Plan.—N° d'ordre : 494.

Mémoire sur le village de Chambly et ses environs, rivière de Richelieu.
M^{r} Levasseur.—15 9^{bre} 1704.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 495.

Plan de l'établissement de Chambly sur la rivière de Richelieu ou Chambly levé en 1704.
Sans nom d'auteur.—1704.
1 Plan.—N° d'ordre : 496.

Plan, coupe et élévation du fort de Chambly sur la rivière de Richelieu ou Chambly.
M^{r} de Beaucourt.—1710.
1 Plan.—N° d'ordre : 497.

Devis et estimation du fort de Chambly relatif au plan ci-dessus.
M^{r} de Beaucourt.—8 février 1710.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 498.

Plan, profil et élévation du fort de Chambly sur la rivière de ce nom avec le projet pour le mettre en état de défense.
M^{r} Chaussegros de Léry, Ingénieur.—18 9^{bre} 1718.
1 Plan.—N° d'ordre : 499.

Plan profil et élévation du fort de Chambly sur la rivière de ce nom.
Sans nom d'auteur.—1734.
1 Plan.—N° d'ordre : 500.

Plan, profil et élévation du fort de Chambly sur la rivière de ce nom.
M^{r} Chaussegros de Léry, Ingénieur.—17 X^{bre} 1738.
1 Plan.—N° d'ordre : 501.

Plan, profil et élévation du fort de Chambly.
M^{r} de la Galissonnière.—1750.
1 Plan.—N° d'ordre : 502.

FORT ST-JEAN.

(SUR LA RIVIÈRE DU LAC CHAMPLAIN.)

Plan du fort audessus du rapide de S^{t} Jean où mouille la barque du Lac Champlain.
M^{r} Léry, fils—9 juin 1748.
1 Plan.—N° d'ordre : 503.

Plan du fort S^{t} Jean sur la rivière du Lac Champlain.
Donné par M. de la Galissonnière.—1750.
1 Plan.—N° d'ordre : 504.

LAC CHAMPLAIN.

(AUQUEL ON MONTE PAR LA RIVIÈRE DE RICHELIEU.)

Plan gravé d'une partie du Lac Champlain pour servir d'explication au combat du 17 octobre 1776 où la flotte américaine fut défaite sur le lac Champlain par la flotte royale anglaise.
William Faden, Géographe.—11 octobre 1776.
1 Plan.—N° d'ordre : 505.

FORT DE LA POINTE A LA CHEVELURE.

(Sur la rivière qui se décharge dans le Lac Champlain.)

Plan, profil et élévation d'une redoute à mâchecoulis proposée à faire à la pointe à la Chevelure.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—25 8bre 1731.
1 Plan.—N° d'ordre : 506.

Plan, profil et élévation d'un petit fort proposé à faire à la pointe à la Chevelure.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.
1 Plan.—N° d'ordre : 507.

Etat estimatif des ouvrages à faire au fort proposé à la pointe à la Chevelure.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 508.

Mémoire touchant la construction du petit fort proposé à la pointe à la Chevelure.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1er 8bre 1733.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 509.

Plan du nouveau fort et redoute à mâchecoulis situé dans le détroit de la pointe à la Chevelure à la côte de l'ouest de la rivière qui se décharge dans le lac Champlain.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—15 7bre 1735.
1 Plan.—N° d'ordre : 510.

Plan et élévation du nouveau fort et redoute situé dans le détroit de la pointe à la Chevelure, etc.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 7bre 1737.
1 Plan.—N° d'ordre : 511.

Plan du nouveau fort et redoute St Frédéric situé vis-à-vis la pointe à la Chevelure sur la côte de l'Ouest nommé le détroit de la rivière avec le projet d'un chemin couvert.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—30 8bre 1737.
1 Plan.—N° d'ordre : 512.

Etat estimatif des ouvrages nécessaires à faire au fort et redoute St Frédéric ci-dessus.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—2 7bre 1740.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 513.

Plan du fort et redoute de la pointe à la Chevelure.
Mr de Léry, fils.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 514.

LAC St SACREMENT OU LAC GEORGE ENSUITE DU DÉTROIT DU LAC CHAMPLAIN.

Plan du lac St Sacrement ou lac George, du détroit du lac Champlain, des deux Roches, etc., indiquant la position du fort de Vaudreuil au lieu dit le Carillon, celle du fort St Frédéric (ce doit être cette position qu'on nomme la pointe à la Chevelure) ainsi que la position du fort George ou William Henry, et enfin celle du fort Lydius.
Mr le Cher de Lévis.—21 août 1756.
1 Plan.—N° d'ordre : 515.

Plan du fort George appelé par les anglais William Henry et de ses attaques par Mr le Marquis de Moncalm du 4 au 9 août 1757.
Mr Fournerie de Vezou.—12 7bre 1757.
1 Plan.—N° d'ordre : 516.

Relation de la prise du fort George ou Guillaume Henri situé sur le lac St Sacrement et de ce qui s'est passé cette année en Canada.
Extrait de l'état politique actuel de l'Angleterre imprimé à la date ci-contre.
18 octobre 1757.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 517.

Extrait d'une lettre du Major Général Abercromby à Mr Pitt, Sécrétaire d'Etat, datée du camp du lac George le 12 juillet 1758 sur la perte éprouvée par les anglais dans cette campagne le 8 juillet 1758.

" Gazette extraordinaire de Londres."—22 août 1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 518.

SUITE DU FLEUVE ST. LAURENT AUDESSUS DU LAC ST. FRANÇOIS, CE FLEUVE PREND LE NOM DE KATARAKAUI.

LA GALETTE.

Plan, profil et élévation d'une redoute à mâchecoulis proposé à faire à la Galette sur le fleuve St. Laurent à 30 lieues de l'Est de Montréal.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur —12 septembre 1728.
1 Plan.—N° d'ordre : 519.

Estimation des ouvrages de la redoute proposée à faire à la Galette ou à la baie des Goyogouins dans le lac Ontario.
M^r Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1^er octobre 1728.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 520.

Mémoire touchant les établissements qu'il conviendrait de faire à la Galette ou au lac Ontario.
Sans nom d'auteur.
Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 521.

FORT FRONTENAC OU DE KATARAKOUI, À L'ENTRÉE ET À L'EST DU LAC ONTARIO.

Plan du fort de Frontenac ou Katarakoui.
Envoyé par M. Denonville, 13 9^bre 1685.
1 Plan.—N° d'ordre : 522.

Plan du fort de Frontenac situé à l'Est du Lac Ontario et à la côte du Nord.
M^r Chaussegros de Léry, fils.—11 octobre 1726.
1 Plan.—N° d'ordre : 523.

Plan du fort de Frontenac.
M^r Chaussegros de Léry, fils.—11 décembre 1738.
1 Plan.—N° d'ordre : 524.

Plan du fort de Frontenac ou Katarakoui.
Sans nom d'auteur.
Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 525.

FORT DE LA PRÉSENTATION, SUR LA RIVIÈRE DE KATARAKOUI À L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE DE CHOUEKATSY.

Plan du fort de la Présentation.
M^r Paul Labrosse.—1752.
1 Plan.—N° d'ordre : 526.

Plan de l'entrée de la rivière de Chouekatsy, indiquant l'emplacement du fort de la présentation, l'élévation de ce même fort, et les sondes de l'entrée de la rivière.
M^r Paul Labrosse.—1752.
1 Plan.—N° d'ordre : 527.

Deux plans du fort de la Présentation à Katarakouy.
Sans nom d'auteur.—1752.
2 Plans.—N^os d'ordre : 528, 529.

ETABLISSEMENTS SUR LE LAC ONTARIO.

FORT DE CHOUEGUEN.

À L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE LA CHOUEGUEN SUR LE LAC ONTARIO.

Plan de l'entrée de la rivière Choueguen ou des Onontagués située au Sud du Lac Ontario, indiquant le projet d'un fort sur une petite hauteur qui commande l'entrée de la rivière et les environs.

M. Chaussegros de Léry, Ingénieur.—11 8bre 1726.

1 Plan.—N° d'ordre : 530.

Elévation de la maison défensive construite par les Anglais à l'entrée de la rivière de Choueguen.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—14 juillet 1739.

1 Plan.—N° d'ordre : 531.

Plan de l'entrée de la rivière de Choueguen, indiquant la maison à mâchecoulis où les Anglais ont une garnison.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—4 8bre 1740.

1 Plan.—N° d'ordre ; 532.

Deux plans de l'entrée de la rivière de Choueguen et du fort que les Anglais y ont fait construire en 1727.

Mr de Léry, fils, Ingénieur.—8 octobre 1749.

2 Plans.—Nos d'ordres : 533, 534.

Mémoire sur les avantages qu'il y aurait pour la France d'être maître du poste anglais de Choueguen, et d'y faire un établissement en état de défense.

Mr de Léry, fils, Ingénieur.—15 9bre 1749.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 535.

Remarques sur la position des forts de Choueguen, sur leur défense et sur le moyen de les attaquer, relatives au plan ci-joint et à la reconnaissance qui en a été faite le 25 juillet 1756.

Mr de Combles.—29 juillet 1756.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 536.

Plan de la rivière et des forts de Choueguen, relatif à la reconnaissance qui en a été faite par Mr de Combles le 25 juillet 1756.

Mr de Combles.—30 juillet 1756.

1 Plan.—N° d'ordre : 537.

Plan des attaques des forts de Choueguen aux Anglais pris par les Français le 14 août 1756.

Mr Desaudrouin.—6 septembre 1756.

1 Plan.—N° d'ordre : 538.

Plan pour servir à l'intelligence du journal du siège des forts de Choueguen.

Na Ces deux plans étaient joints au journal du siège et à la lettre de Mr de Vaudreuil ; ces deux dernières pièces manquent.

Sans nom d'auteur.—6 7bre 1756.

1 Plan.—N° d'ordre : 539.

FORT DE NIAGARA.

À L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE DE NIAGARA (LAC ONTARIO).

Plan de l'entrée de la rivière de Niagara dans le fond du Lac Ontario, indiquant le projet d'une maison à mâchecoulis et celui du fort proposé.

Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—21 juin 1726.

1 Plan.—N° d'ordre : 540.

Plan et élévation de la nouvelle maison à mâchecoulis située à la Côte de l'Ouest du Lac Ontario, à l'entrée de la rivière de Niagara.

Mr Chaussegros de Lery, Ingénieur.—19 janvier 1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 541.

Plan et élévation de la maison à mâchecoulis située à la Côte de l'Ouest du Lac Ontario à l'entrée de la rivière de Niagara.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—9 Xbre 1738.
1 Plan.—N° d'ordre : 542.

Plan de l'entrée de la rivière de Niagara, indiquant le fort et la maison à mâchecoulis construite sur ce point, ainsi que les environs.
Mr Chaussegros de Léry, Ingénieur.—20 7bre 1740.
1 Plan.—N° d'ordre : 543.

Plan de l'établissement de Niagara et des fortifications faites en 1755 et 1756.
Ce plan était joint à la lettre de Mr de Vaudreuil du 26 7bre 1756.
Sans nom d'auteur.—1755 et 1756.
1 Plan.—N° d'ordre : 544.

ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT.

(ENTRE LES LACS HURON, Ste CLAIRE ET ÉRIÉ).

Carte du Détroit et d'une partie du lac Erié et du lac Ste Claire, indiquant l'emplacement du fort français.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 545.

Mémoire sur le projet d'un établissement commercial sur les terres qui bordent le Détroit sous la protection du fort français construit à cet endroit.
Mr de Léry, fils, officier d'Infanterie faisant fonction d'Ingénieur.—22 8bre 1749.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 546.

Carte de la rivière du Détroit relative au mémoire ci-dessus.
Mr de Léry, fils, Ingénieur.—22 8bre 1749.
1 Plan.—N° d'ordre : 547.

Deux plans du fort du Détroit.
Mr de Léry, fils. Ingénieur.—1749.
2 Plans.—Nos d'ordre : 548, 549.

Plan du fort du Détroit construit par le Sieur de la Motte Cadillac.
Sans nom d'auteur.—1749.
1 Plan.—N° d'ordre : 550.

FORT DUQUESNE.

SUR CONFLUENT DE L'OHIO ET DE LA RIVIERE MONONGAHELA.

Relation de la prise du fort par Mr de Villiers ou Journal de sa campagne depuis son arrivée au fort Duquesne, jusqu'à son retour au dit fort.
Mr Coulon de Villiers.—3 juillet 1754.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 551.

Plan du fort Duquesne avec un texte explicatif.
Mr de Léry, fils.—15 avril 1755.
1 Plan.—N° d'ordre : 552.

Relation de l'action du 9 juillet 1755 entre le parti des Canadiens au nombre de 150 et 600 sauvages sous les ordres de Mr de Beaujeu contre l'armée anglaise de 2,000 hommes commandée par le Général Braddock, à trois lieues et demi du fort Duquesne.
Mr Godefroy, Officier en garnison au dit fort.
4 8bre 1755.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 553.

LAC SUPÉRIEUR, LAC MINITTIC OU DES BOIS.

LAC O INIPIGON OU DES ASSINIBONEUES.

Carte d'une partie du lac Supérieur et de ceux environnans, indiquant la position des forts S^t^ Charles, Tekamaniouen, et Camaneotigouia, ainsi que la partie reconnue de la rivière qui conduit à la mer de l'Ouest.

M^r^ Chaussegros de Léry, Ingénieur.—1^er^ 8^bre^ 1733.

1 Plan.—N° d'ordre : 554.

COTE DE LABRADOR.

FORT DE PONTCHARTRAIN.

Plan et élévation du fort Pontchartrain au fond du Golphe S^t^ Laurent sur la côte de Labrador.

M^r^ Beaucourt.—1708.

1 Plan.—N° d'ordre : 555.

BAIE D'HUDSON.

Projet d'armement tendant à enlever aux Anglais les établissemens qu'ils ont dans la baie d'Hudson.

M^r^ Dheguerty.—2 février 1760.

1 Mémoire.—N° d'ordre : 556.

FORT D'YORK DANS LA BAIE D'HUDSON.

Plan du fort d'York situé sur la rive gauche de la rivière aux foins dans la baie d'Hudson pris le 24 août 1782 par M. M. de la Pérouse et de Rostaing.

M^r^ Mausuy, Capitaine Ingénieur.—1^er^ juillet 1783.

1 Plan.—N° d'ordre : 557.

Plan indiquant le terrain marécageux que les troupes françaises ont eu à traverser pour prendre de revers les batteries qui couvraient le fort d'York pris par elles le 24 août 1782.

Sans nom d'auteur.—Sans date.

1 Plan.—N° d'ordre : 558.

(FORT DU PRINCE DE WALES, DANS LA BAIE D'HUDSON.)

Plan du fort du Prince de Wales à l'entrée de la rivière Churchild, baie d'Hudson, pris le 9 août 1782 par Messieurs de la Pérouse et de Rostaing.

M^r^ Mausuy, Capitaine Ingénieur.—25 juin 1783.

1 Plan.—N° d'ordre : 559.

Plan du fort du Prince de Wales et du terrain que les troupes du Roi ont parcouru pour faire l'attaque du dit fort.

M^r^ Mausuy, Capitaine Ingénieur.—1783.

1 Plan.—N° d'ordre : 560.

DOCUMENTS CONCERNANT LA LOUISIANE.

EXTRAIT DE CE QUI CONCERNE LE CANADA.

(Le Mississipy ou Fleuve St. Louis.)

Description du fleuve S[t] Louis ou Mississipy et de la rivière de la Mobile.
De Remonville.—1715.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 27.

Plan, profil et élévation de la batterie à faire à l'embouchure du fleuve S[t] Louis.
Leblond de Latour.—23 avril 1722.
1 Plan.—N° d'ordre : 28.

Journal de la guerre des Natchez.
Sans nom d'auteur.—Octobre 1722.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 29.

Relation de la guerre des Natchez.
Sans nom d'auteur.—1723.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 30.

Relation de la guerre des Natchez arrivée avec les Français.
De la Loire Flancourt.—6 juin 1723.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 31.

Plan du fort des Français établi chez les Sioux sur le bord du fleuve du Mississipy.
Sans nom d'auteur —1727.
1 Plan.—N° d'ordre : 32.

Carte du fort des Natchez et des attaques qu'on y a faites, levé géométriquement lors de la destruction.
Sans nom d'auteur.—1729.
1 Plan.—N° d'ordre : 33.

Plan, profil et élévation de la batterie projetée à l'embouchure du fleuve St. Louis.
M[r] de Pauges.—29 mai 1729.
1 Plan.—N° d'ordre : 34.

Carte des environs du fort Rosalie des Natchez et du fort provisionnel.
M[r] Brontin, officier.—1730.
1 Plan.—N° d'ordre : 35.

Premier profil du fort provisionnel.
Deuxième profil, idem.
M[r] Brontin.—1730.
2 Plans.—N[os] d'ordre : 36, 37.

Relation du massacre des Français aux Natchez et de la guerre contre ces Sauvages.
M[r] Delaye, officier.—1[er] juin 1730.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 38.

Relation du massacre des Français par les Natchez, arrivé le 28 9[bre] 1729.
De Perier, gouverneur.—18 mars 1730.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 39.

Lettre sur les Sauvages du Mississipy et en particulier les Natchez.

Relation et détail de l'entreprise des Natchez sur la colonie française le 2 9[bre] 1729.
Le Père Le Petit.—12 juillet 1730.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 40.

Relation de ce qui s'est passé au fort français des Natchez depuis le 10 mai 1731, jusqu'au 1[er] juillet de la même année.
Tuyau, officier d'Infanterie.—1731.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 41.

Lettre au Ministre sur les villages sauvages qui se trouvent sur le fleuve St. Louis.
L'abbé Barthellon.—13 janvier 1731.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 42.

Relation de la défaite des Natchez.
De Perier, commandant général.—25 mars 1731.
(2 Expéditions).
1 Mémoire.—N^{os} d'ordre : 43, 44.

Carte de la route de l'armée française depuis le Mis-issipy jusqu'au fort des Natchez.
Sans nom d'auteur.—1731.
1 Plan.—N° d'ordre : 45.

Carte du fort où les Renards ont été défaits.
Sans nom d'auteur.—26 mars 1731.
(2 Expéditions).
1 Plan.—N^{os} d'ordre : 46, 47.

Plan des villages des Chicachas
Dupuis de Belugard.—1736.
1 Plan.—N° d'ordre : 48.

Plan à l'estime, ou situation des 3 villages Chicachas.
Broutin, officier.—28 juin 1736.
1 Plan.—N° d'ordre : 49.

Plan de l'attaque des forts et villages des Chicachas.
Dupuis de Belugard.—25 X^{bre} 1736.
1 Plan.—N° d'ordre : 50.

Vue des villages Tchikachats attaqués en 1740 par le détachement du Canada.
Chaussegros de Léry, fils.—28 février 1740.
1 Plan.—N° d'ordre : 51.

Carte d'une partie du cours du fleuve S^{t} Louis et de la rivière d'Ouabache.

Plan et profil d'un fort projeté au bord de la rivière d'Ouabache.

Mémoire et dévis sur le fort projeté à la rivière d'Ouabache.
Devergés, Ingénieur.—30 8^{bre} et 3 9^{bre} 1745.
1 Plan, 1 Mémoire.—N^{os} d'ordre : 52, 53.

Mémoire sur les batteries du détour aux Anglais et toisé estimatif.
Devergés, Ingénieur.—3 9^{bre} 1745.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 54.

Carte du cours du fleuve S^{t} Louis au détour des Anglais avec les plans et les profils des fortifications projetées.
Devergés, Ingénieur.—9 mai 1747.
1 Plan.—N° d'ordre : 55.

Nouveau projet de fortification pour l'entrée du fort S^{t} Louis au détour des Plaguemines.
Sans nom d'auteur.—1747.
1 Pian.—N° d'ordre : 56.

Carte du cours du fleuve S^{t} Louis au détour des Plaguemines avec les plans et les profils des fortifications projetées.
M^{r} Devergés, Ingénieur.—9 mai 1747.
1 Plan.—N° d'ordre : 57.

Plan et profil d'un retranchement à faire sur le derrière de chacune des deux batteries établies au détour aux Anglais.
M^{r} Devergés, Ingénieur.—13 mai 1747.
1 Plan.—N° d'ordre : 58.

Carte du cours du fleuve S^{t} Louis depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'au détour aux Anglais avec les noms des concessionnaires.
M^{r} Amelot.—1er mars 1753.
1 Plan.—N° d'ordre : 59.

Mémoire sur l'utilité d'un vaisseau à l'entrée du fleuve S^{t} Louis.
M^{r} de Vaudreuil.—31 X^{bre} 1758.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 60.

Mémoire sur la nécessité d'établir un poste considérable sur la rivière d'Ouabache.
M[r] de Beaubois, Jésuite.—Sans date.
1 Mémoire.—N° d'ordre : 61.

Carte du Mississipy et Plan de la Nouvelle-Orléans.
M[r] Deureslier.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 62.

Plan du fort d'Orléans sur la rivière du Missoury.
M[r] Dumont de Montigny.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 63.

Carte de la partie du fleuve S[t] Louis nommée le détour aux Anglais avec les plans de deux batteries de canons.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan.—N° d'ordre : 64.

Plan du fort auquel on travaille dans le poste des Natchez.
Sans nom d'auteur.—Sans date.
1 Plan —N° d'ordre : 65.

PLANS ET VUES DE QUÉBEC.

Dépot des Cartes et plans de la Marine.

	1. Rade et ville de Québec et rivière des environs.....		
	1. Vue de la Ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France.....		
	2. Autre vue—idem—prise du côte de la Rivière St. Charles.....		
	3. Le véritable plan de Québec et environs.....	1663	calque.
	3. ——Le même— id	id	id
De Villeneuve	4. Carte des environs de Québec 0138 p. 1000.....	1685-6	Mss.
	5. —id — 0034 p. 1000.....	1688	id
	6. Extrait du plan de La Ville de Québec 0.107 p. 200.	1720	Mss.
	6. —id —	1720	id
	7. Plan d'une partie de la Rivière St. Charles à 0122 p. 10 arpents.....	1721	id
	8. Plan de la Rivière du Sault de la Chaudière avec une lettre de M. de Centeneuil du 10 760 1742....		id
de Lery fils.	9. Plan— id — 0.094 p. 120. F.....	1752	id
	10. Plan du Bassin de Québec et de ses environs 0.057		
Bellin.	p. 1000.....	1744	id
	11. Carte particulière du bassin et rade de Québec 0.087 p. 800 toises.....	1744	id
	11. —id—	1744	id
	12. Plan du Bassin de Québec dont les distances ont été mesurées sur le pont de glace de 1749. 0150 p. 40 arpents.....		
	13. Plans de la cindad de Québec, capitale du Canada avec le siège par les Anglais en 1670. (Copié sur un manuscrit de l'an 4).....		Mss.
	14. A correct plan of the environs of Québec avec les attaques de l'armée anglaise en 1759 3 f[lles] 0.088 p. mille.....	1759	
	14. Le même, les 3 f[lles] réunie.....	1759	
	15. Plan of the City and environs of Québec with its siège and Blockade by the Americans—12 x 64 1775 au 13 mars 1776.....		

RELEVÉ DES DOCUMENTS CONCERNANT LE CANADA

QUI SE TROUVENT À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE A PARIS.

— Pour les références, prière d'indiquer les numéros portés en marge. Ce sont les cotes de la Bibliothèque Nationale. Indiquer aussi : *Fonds ancien* et *Acquisitions Nouvelles*, ou *Fonds Moreau*, ou *Fonds Clairambault.*—

VICTOR TANTET.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MANUSCRITS FRANÇAIS—FONDS ANCIEN

Extrait en ce qui concerne la Nouvelle France et le Canada.

6439. I (6439) Journal de ma campagne sur le *Castor*, faite au Canada (1746).

Missions du Canada, lettres de Jésuites, etc., (17e et 18e siècles).

F° 2. Relation des affaires des Iroquois (1692-1693).

6453. F° 8. "Lettre du R. P. Dablou sur la mort du P. Chaumont, Missionnaire au Canada (28 Février 1693).

F° 18. "Lettre du P. Jacques Gravier en forme de journal de la mission de l'Immaculée Conception de Notre Dame, au Illinois, ce 15 Février 1694."

F° 44. "Paroles dites par Tcganisorens à Mgr le Comte de Frontenac au nom de cinq nations Iroquoises" à Québec le 23 May 1694.

F° 50. Lettres de la mission de St François de Sales (1694).

F° 75. Lettres de différents P. P. Jesuites, plusieurs de ces lettres sont adressées aux P. P. Le Gobien et de Vitry à Nantes, et de Lignières à la Flèche (1693-1694).

F° 165. Lettre relative au Collège d'Auxerre (1762).

F° 181. Bureau universel d'adresse et de renseignemens pour les mariages, les établissements de commerce (19e siècle).

F° 186. "Lettre à un docteur en théologie par un de ses amis, au sujet de l'empoisonnement de M. Blache."

6569. Recueil de copies de pièces des 17e et 18e siècles.

F° 30. Ordonnance du Roy pour la fabrication de 20,000 frs. de monnoye de carte en Canada (1733).

7516. Recueil de copies de pièces historiques (17e 18e siècles).

F° 25 r°. "Suites des Gouverneurs du Canada et des Iles Antilles."

8022. "Recueil de plusieurs pièces concernant la Compagnie du Canada.

(Tiré du cabinet de M. Foucault le père (1682).

10207. "Pièces fugitives concernant l'Histoire de France jusqu'en 1724."

Recueil de copies de pièces diverses concernant....

Fol. 202.—Pièces manuscrites et imprimées relatives à la colonie de la Nouvelle France ou Acadie (1645-1716).

11,248. Affaires du Canada.

F° 247.—Lettre du chevalier de Lévis, 15 juillet 1758.

F° 249.—Plan du fort de Carillon.

F° 252.—Relation de la victoire remportée, le 8 Juillet 1758, par le Marquis de Montcalm.

12,105. "Mémoire sur la Louisiane pour estre présenté avec la carte de ce païs au Conseil Souverain de Marine, par F. LeMaire P. P. Missionnaire Apostolique."

F° 23.—Carte gravée et peinte de la Nouvelle France.

12,506. "Cantique et chansons sur la prise du fort Chouagen" (Canada). 9 feuillets

13,068. Recueil.

F° 96.—Précis sur le Sieur Penmiscault, cy devant intéressé dans la traite des vivres du Canada, contre M. le Procureur du Roy."

10 pages.

15,621. ... Mémoire du Sieur d'Aulnay-Charnisay relatif à la Nouvelle France. (f° 271)....(1643).

15,987. ...Pièces relatives à des violences commises par des Anglois sur des françois lors des pêches à la baleine sur les côtes du Groënland et du Canada (f° 400) etc....

16,112. ....Mémoire de la flotte de la Nouvelle France 1603 (f° 137).

16,207. ....Mémoires justificatifs en faveur du S^r^ Bigot, Intendant du Canada (1763) f° 47.

17,175. "Petit dictionnaire de la langue des Canadiens.—"Autre petit dictionnaire du Royaume d'Ochelaza, Canada et autres païs" f° 182.

F° 454.—Mémoires relatifs aux Colonies du Canada et de la Guyane....

F° 136.... "Sur les pelleteries du Canada."

F° 250. "Estat sommaire du pays d'Accadie, dite la Nouvelle France dont partie a esté envahie par les Anglois."

18,593. F° 335.—Pièces relatives à la Compagnie de la Nouvelle France, édits, lettres patentes, etc.

F° 343.—Noms, surnoms et qualités des asscciés de la Compagnie de la Nouvelle France suyvant les jours et dates de leurs signatures, in 4° imprimé.

F° 353.—"Articles accordez par le Roy à la Compagnie de la Nouvelle France (1628) in 4° imprimé.

F° 372.—"Mémoire instructif de la conduite du Sieur de la Cour dans la Nouvelle France, depuis 1624 jusques en 1643, et ce que le Sieur d'Aulnay Charnisay a advancé dans le dit païs."

18,984. "Reflections sommaires sur le commerce qui s'est fait en Canada"—sur la situation commerciale du Canada entre 1744 et 1762.

20,973. ....F° 112.—Lettres.... de Dom Georges Poulet, Bénédictin, sur ce qu'il a souffert au Canada à cause de la bulle "Unigenitus".

F° 129.—de Jean de S^t^ Valier, Evêque de Québec.

F° 131.—Des Séminaristes de Québec.

F° 157.—Ecrits et lettres concernant les hôpitaux et les mendiants de Québec, S^t^ Cloud, etc...par Louis Augo des Maizerets, François de Laval, Montmorency, ancien évêque de Québec.

21544 ....F° 31 et suiv.—Inventaires de l'artillerie des navires envoyés par Charles IX à la Nouvelle France sous le commandement de Jean Ribault (1565).

21690 F° 310....Journal d'une expédition faite au fort des Billochies (Canada) en 1701.

22313 F° 181 ...Relation du naufrage de "l'Elephant" sur les côtes du Canada (1729).

22623 Gouverneurs des villes du Canada, des Antilles et de Madagascar.

F^os^ 71, 477.

23203 ....Papiers de Louienie de Brienne.

Fes 33, 39.—Minutes et originaux d'actes de nomination de Gouverneurs aux Isles Ste Marguerite aux Isles Saint Laurent, à la Nouvelle France, en Acadie, etc...."

24226 "Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France sur le grand fleuve de Saint Laurent en l'année 1634 par le P "Paul le Jeune."

Publiée en 1634-1640.—Paris. S. Cramoisy, 7 vol. in 8°.

25053 "Pratiques d'un Missionnaire."

25055 F° 59.—Ecrits du P. Allouez sur les missions du Canada. 61 feuillets.

"Mémoires ou remarques détachées sur la vie de quelques Missionnaires de la Compagnie de Jésus par ordre alphabétique."

F° 473.—Mémoire sur le Canada.

25081 "Description succincte du Canada en Febvrier 1671. (f° 473)."

26412 "Domaine du Roy au Canada, (1687-1688)."

BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

MANUSCRITS FRANÇAIS.—NOUVELLES ACQUISITIONS.

1041 "Extrait des voyages du Baron de la Houtan dans l'Amérique Septentrional (f° 3).

F° 44.—"Mémoire fait dans l'intervalle entre la prise de Québec et celle de Montréal, Décembre 1759." par M. Favier.

F° 64.—"Noms de quelques nations sauvages du Canada et des environs."

F° 109.—"Catalogue des mots les plus ordinaires dont on se sert à tous momens et les plus usités dans les langues Huronne et Algonkine, par ordre alphabétique."

1827 F° 81.—"Eloge funèbre de feu Monsieur de Cailliers, Gouverneur Général de la Nouvelle France prononcé dans l'Eglise des Récollets de Quebek, à son service solennel le mardy 26e Juin 1703."

2610 F° 5.—Mentions d'ordonnances et lettres patentes de François 1er 1540-1542, relatives au Canada.

F° 44.—"Lettre de P. Chabaud, Missionnaire en l'Isle Saint-Laurent" à M. de Lairet curé de Saint Eustache (Kébec 29 Novembre 1688).

F° 52.—Copies de pièces diverses relatives à la Louisiane, la Martinique, le Canada, l'Ile de France et les Iles Mariannes.

4156 "Voyage au Canada dans le Nord de l'Amérique Septentrionale, fait depuis l'an 1751 à 1761, par T. C. B. 277 pages.

5398 "Recueil de pièces sur les colonies françaises au 18e siècle

(On y remarque différentes pièces sur .....(f° 40) le Canada.

7483 F° 212.—Descriptions de médailles à faire par Monsieur l'Abbé Renaudot

7485 sur ce que les Anglois ont esté repoussés en Canada (1600)

F° 1.—"Ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de Messieurs Dolier et Galmée" au Canada, en 1669.

F° 103.—Relation du voyage au Canada de Henry de Conty (1686)

F° 147.—"Parole de M. de Frontenac aux Iroquois députés... du fort de Frontenac le 24 Septembre 1676.

F° 162 "Mémoire du voyage de M. le Marquis de Denonville pour l'entreprise contre les Sonontouans, ennemis de la colonie (du Canada) selon les ordres du Roy par le même M. de Denonville."

F° 176 "Relations de la Nouvelle France (1673)

7496 F° 351.—"Relation de la découverte de plusieurs païs scituez au midy de la Nouvelle France fait l'année 1673."

EXTRAIT DES PAPIERS DE LA LOUISIANE EN CE QUI CONCERNE LE CANADA.—ANCIEN FONDS.

9097 Fol. 1.—Mémoire adressé au Roi par le S[r] Champlain.
Fol. 20.—Notes sur le Canada et l'évêche de Quebec. 10 pages.
1210 " Memoire sur la Louisiane
Fol. 23.—Carte gravée et peinte de la Nouvelle France.

NOUVELLES ACQUISITIONS.

2610 Fol. 52.—Copies de pièces diverses relatives à la Louisiane, la Martinique, le Canada, l'Ile de France et les Isles Mariannes.

COLLECTION MARGRY.

Nouvelles Acquisitions.

CANADA, NOUVELLE FRANCE, ACADIE, LOUISIANE.

526. Relation de Champlain 1599-1600.
Brief discours des choses les plus remarquables que Samuel Champlain, de Brouage, a reconnues aux Indes Occidentales, aux voyage qu'il en a fait en icelles en l'année 1599 et en l'année 1600 " (fol. 5), avec un portrait de champlain et des cartes et dessins contemporains de son voyage. Copie du manuscrit original (1847) 105 feuillets

9257-9260. Voyages de Champlain I 9257—" Des Sauvages ou voyages de Samuel champlain, de Brouage, fait en la France nouvelle l'an 1603. . . . . Paris, chez Claude de Monstr'œil."
Copie.— 80 feuillets
II (9258) " Les voyages du Sieur de champlain, Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine, divisés en deux livres ou journal très fidèle des observations faites ès descouvertures de la Nouvelles, 1604-1612, à Paris 1613.
Copie.— 330 feuillets
III (9259) " Voyages et descouvertures faites en la Nouvelles France depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618, par le Sieur de Champlain. A Paris chez Claude Collet 1930.
Copie.— 158 feuillets
IV (9260) " Les voyages du Sieur de champlain, " p. 217-302 de la 1[ere] partie et 2[eme] partie en entier, 1519-1629. Edition de 1632, imp.—Pages 217, 302 : 310 et 8 pages.

9261-9262. Les Pionniers de l'Acadie I (9261) " quatrième livre de l'histoire de la Nouvelle France, contenant les voyages des Sieurs de Monts et de Poutrincourt 1603-1610, avec les lettres de Marc Lescarbot en tête de l'ouvrage.—33 et 273 pages.
II (9262) Description de la Nouvelle France.—23 et 494 pages.

9263 " Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du païs de la Nouvelle France, vulgairement dite le Canada, composé par Pierre Boucher Sieur de Grosbois et Gouverneur des Trois Rivières à Paris, chez Florintin Lambert 1664."
Copie.—13 et 168 pages

9264-9267. Missions des Récollets dans la Nouvelle France.
I (9264) " Histoire du Canada et voyages des Pères Recollets en la Nouvelle France ; " livre I, 111 feuillets
II (9295) (Suite), livre II, 612 " "
III (9266 (Suite) livres IV et III, transposés, 749 feuillets
IV (9267) " Premier établissement de la foy de la Nouvelle France, contenant la publication de l'Evangile, l'histoire des colonies françaises. . . . avec les victoires remportées en Canada Sur. . . . . les Anglois et les Iroquois

en 1690 par le P. Chrestien le Clerq, Missionnaire Recollet de la Province de Saint Antoine de Pade en Arthois, Gardien des Recollets de Leus. Tome II, à Paris chez Amable Auroy 1691." Copie.—454 pages

9268. Relations des Missionnaires Recollets et Jesuites, sur le Canada de Chrestien Le Clercq, Gabriel Sagard, Theodat (1624) récollets, du Capitaine Daniel, de Dieppe (1629) des P. P. Jacquinot (1633) Lejeune (1634-1638) Vimont (1640-1645) Ragueneau (1646), Lalemant 1645-1663, Le Mercier (1654) Cellot 1656, etc, et autres copies d'edits ou de lettres concernant le Canada (1594-1691).—En tête du volume se trouvent des fac similés de signatures des gouverneurs du Canada, des lettres originales adressées par le Général Cass au Maréchal Soult et concernant les Indiens, une chanson canadienne notée "à la claire fontaine." 358 feuillets.

9269-9270. Recueil préparé par Margry pour les "Mémoires et Documents des origines françaises des pays d'outre mer."

I (9269) Canada 1534-1674.—Jacques Cartier, les Recollets, mémoire de Dollier de Casson, Sulpicien, sur les commencements de Montréal, compagnie des cent associés, etc. 548 feuillets.

II (9270) Canada 1671-1681. Correspondances du Gouverneur Comte de Frontenac. 383 feuillets.

9271. Canada (1661-1692 et 1724).—Correspondance et autres pièces concernant les Gouverneurs d'Avaugour, de Frontenac, l'abbé de Fenelon. Procès devant le Conseil Supérieur de Québec. 360 feuillets.

9272. Canada (1638-1742).—Extraits de correspondances diverses des missionnaires, des gouverneurs et officiers, extraits des registres de dépêches concernant l'Amérique du Nord. 381 feuillets.

9273. Mémoires sur le Canada.—Vues du Saint-Laurent avec guide en anglais ;—Bibliothèque Canadienne ou annales bibliographiques, par Bibaud jeune, Montréal 1858, in-8° ;—Mémoire sur l'état présent du Canada, (par Talon, 1667) ; Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle France, par M. l'Evêque (de S[t] Valier) de Québec, Québec 1856, in-8°, impression de l'édition de Paris, 1688 ;—Histoire du Canada, par M. l'abbé de Belmont, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi à Paris (1608-1700), s. l., n., d., in-8°, impr.,—Mémoires sur l'état présent du Canada en 1712 par catalogue, en 1715, en 1719, en 1736, impr. ;—Mémoire sur l'administration de la justice ;—Histoire de l'eau-de-vie en Canada, d'après un manuscrit récemment obtenu de France, s., l., n., d., impr. ;—Lettres datées de Québec 1710, etc, sur les tribus indiennes,—Mémoire de Bougainville sur l'état de la Nouvelle France, à l'époque de la guerre de sept ans ;—Considérations sur l'état présent du Canada, d'après un manuscrit aux archives du bureau de la Marine à Paris. (Octobre 1578) impr. 412 feuillets.

9274. Notes de Margry pour ses "Documents inedits pour servir à l'histoire "des origines françaises de l'Amérique du Nord.—Poëme adressé à S. M. Louis Philippe Roi des Français, par Rangeard marin de la Cette, Département de la Gironde. 339 feuillets.

9275 "Journal du voyage que Joseph Laurent Normandin a fait dans le Domaine du Roi en Canada depuis le poste de Checoutimi, jusqu'aux limites de la hauteur des terres (1732)."—Carte du Canada en sept feuilles par Joliet (1693).—Description de la côte des Esquimaux, par le Sieur de Courtemanche (1702) et par Louis Foruel (1743.—Arrêt du Conseil d'Etat qui défend au Sieur de la Porte de s'immiscer dans la jouissance de la baie de Phelippeaux (1744). 234 feuillets.

9276-9278 Emigration au Canada. Montréal.

I (9276) Extraits de registres de mariages (1647-1681) et des registres de baptêmes (1657-1728). 221 pages.

Extraits des registres de mariages (1699-1709). 331 pages.

II (9277) Extraits des registres de mariages (1682-1722-) et des registres de baptêmes (1682-1712). 282, 32 et 416 pages.

III (9278) Table alphabétique des deux volumes précédents. 140 feuillets.

9279 Emigration au Canada Québec.

Listes chronologiques des émigrants rangés suivant leurs provinces d'origine.—Notes sur diverses familles de colons, particulièrement sur les Beauharnais. 250 feuillets.

9280 Cap Breton et Montréal

Memoire sur les affaires présentes du Canada et l'établissement du Cap Breton, par Raudot fils, Intendant du Canada (1706).—Autres mémoires et lettres concernant le Cap Breton et l'Acadie (1711-1713).—Véritables motifs de messieurs et dames de la société de Notre Dame de Montréal pour les conversions des Sauvages de la Nouvelle France.—Relations adressées de Montréal à messieurs les infirmes du Séminaire de Saint Sulpice, (1640-1672). 255 feuillets.

9281 Acadie (1603-1760).—Copie de pièces concernant de Monts, Poutrincourt, Latour, d'Aubray, de Menou, etc, extraites des archives nationales, des archives du comté de Suffolk (Massachussets), etc. 221 feuillets.

9282 Acadie (1603-1767) et Terre Neuve (1661-1792).

Copie de pièces et notes destinées au "Recueil des documents pour servir à l'histoire des origines françaises du Nouveau Continent, et extraites des registres de Saint Malo, des registres du Parlement, etc. 299 et 134 feuillets.

9283 Acadie (1605-1752) et Terre Neuve (1666-1717).

Notes et extraits par Margry.—Deux lettres originales de Costebelle, Gouverneur de l'Ile Royale (1717). 414 feuillets.

9284 Baie d'Hudson (1656-1697) et Ile du Cap Breton (1706-1713).

"Registre journalier du voyage du Nord de Florida pour découvrir le passage du Nord West."—Mémoire de Radisson sur les découvertes et commerce de l'Amérique Septentrionale ;—Réponses de la compagnie de la baie d'Hudson au mémoire touchant les prétentions de la France sur le fort Bourbon ;—Lettre de Joliet sur les Esquimault ;—Mémoire de Raudot sur les affaires du Canada en 1705. 277 feuillets.

9285-9287. Les éclaireurs de l'ouest.

I (9285) Recherche d'un passage pour aller du Canada à la Chine.—Relations des PP. Jésuites Paul Ragueneau, Jacques Buteux, H. Lalemant, Claude Allouez, François Lemercier, Claude D'Ablon ;. . missionnaires chez les Indiens, en particuliers chez les Outaouais et les Hurons ; elles sont en partie extraites des manuscrits des "PP. Jésuites de la rue des Postes n° 18.—Relation du voyage du P. Silvy et extraits de lettres et de mémoires concernant le trafic des français dans la baie d'Hudson, etc. (1608-1684.) 315 feuillets.

II (9286) Expéditions du chevalier de la Verendrye pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest ; journal de voyage ; correspondance avec M. de Beauharnois, etc. (1721-1757).—Autres expéditions des chevaliers de Niverville, de Cherizay, du capitaine Marin, etc.—Mémoire sur la Louisiane présenté au comité du Salut Public par un citoyen américain (1792). Mines de cuivre du comté Ontonagon (lac Supérieur, état du Michigan).—Paris 1861, in-8°, impr. 323 feuillets.

III (9287) Lettres et extraits concernant le capitaine Dulhut voyageur à la baie d'Hudson (1679-1704) ;—Voyages du Baron de Lahoutan, lettres xii à xvii (1687-1689), in-8°, impr., p. 89-202 ;—Relation de Mathieu Sageau, ancien compagnon de Cavelier de la Salle (1700).—Relations de voyages aux sources du Mississipi à la Californie par Dangeau ; de la Louisiane au Mexique par le Sieur de Saint Denis et par le Sieur Derbanne (1717) ; du Missouri aux Padoucas par M. de Bourgmont (1724).—Etablissement chez

les Sioux ;—Mémoires divers pour la découverte de la mer de l'Ouest. 320 feuillets.

9288-9290. Entreprises de Cavelier de la Salle.

I (9288) Recueils de notes et extraits sur Cavelier de la Salle et sa famille, sur ses voyages et ses précurseurs (1669-1684).—Voyages de MM. Dollier et Galinée (1669-1670), de François D'Aumont aux Outawas (1671), de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, au lac Ontario (1673), de Lemoine, père de d'Iberville (1673).—Mémoires de Cavelier de la Salle sur ses projets, voyages, prises de possession de la Louisiane, 1678-1684.—Relation de M. de Conty (1678-1684). 428 feuillets.

II (9289) Journal de Cavelier de la Salle et de son expédition dans l'Amérique du Nord (1684-1687) ;—Journal de Toustel et correspondance avec le géographe Claude de l'Isle (1687-1703). 188 feuillets.

III (9290) Mémoire concernant le projet d'établissement d'une colonie française dans la Nouvelle Biscaye, à l'embouchure du Rio Bravo, par le comte de Penalossa et par Cavelier de la Salle (1683-1684).—Extraits de la correspondance de Cabart de Villermont et des papiers de Madame de Montruffet concernant Cavelier de la Salle, sa famille et son compagnon le capitaine de vaisseau de Beaujeu (1684-1756). 375 feuillets.

9291 "Texte explicatif pour accompagner la première planche historique relative à la Louisiane. Cavelier de la Salle, de Rouen, prenant possession de la Louisiane et du fleuve Mississipi au nom de Louis XIV, le 9 avril 1682," avec traduction en anglais en regard. Paris 1868, in 8°, 44 pages, impr.

9292 Vie de Cavalier de la Salle—Relations de ses voyages et découvertes (1679-1685), faites en particulier par son neveu, écrivain de marine.—" De la Salle et ses relations inédites de la découverte du Mississipi (extrait de la géologie pratique de la Louisiane) par R. Thomassy. Paris, 1859, in-4°, 24 p. impr.—Lettres et mémoires concernant le sieur de Tonty : son mémoire envoyé en 1693 sur la découverte du Mississipi, Paris, in-8°, impr.—A new map of Louisiana and the river Mississipi impr.—Relation du P. Marest, S. I. sur l'attaque de Detroit par les Mascoutins et Outugamis (1712)—En tête du volume se trouve une lettre de Francis Parkman et de Tatlin à Margry. 260 feuillets.

9293 Recueil de pièces originales et de titres de famille sur Cavelier de la Salle, sur ses compagnons Flentclot de Romprey, Toutel, son neveu Cavelier de la Salle, le jeune, Laforest.—Copie du temps des lettres de noblesse, et des concessions accordées à Cavelier de la Salle (1675-1684,—Transaction de M. de Chefdeville et de Jean Cavelier (1694.—Papiers concernant des descendants et parents de Cavelier de la Salle, les familles Le Baillif, Le Forestier, de Francamp, de Coquereaumont, Fauvel (1653-1776). 309 feuillets.

9294 Correspondance et vie de Nicolas Thoynard, d'Orléans, ses relations avec les découvreurs du Mississipi.—Extraits du journal de Cavelier de la Salle (1682).—Expédition de Lemoine d'Iberville contre la Caroline (1705). 201 feuillets.

9295 Prises de possession de territoires par Denonville (1686).—Préparatifs et journaux de voyage de Lemoine d'Iberville à la Louisiane (1697-1709), correspondance, projets sur la Caroline et la Nouvelle Angleterre. 323 feuillets.

9296 Journaux de voyage d'Iberville (1699-1700) et de Lesueur (1700) au Mississipi.—Journal du chevalier de Meaupou, commandant le vaisseau du Roi le " Phoenix," de l'escadre de M. d'Iberville (1706). 109 feuillets.

9297 Mémoire sur la naissance et les services de défunt Pierre Lemoyne, Ecuyer, Seigneur d'Iberville, chevalier de Saint Louis, capitaine des vaisseaux du Roi.—Relation de l'expédition de M. de Troyes à la Baie du Nord où d'Iberville étoit Lieutenant en second (1688-1689).—Memoire pour servir d'instruction aux Sieurs d'Iberville et de Bonnaventure qui doivent

aller croiser sur la côte de l'Acadie (1692).—Journal de voyage du P. Baudoin durant l'expédition de d'Iberville à l'Acadie et à Terre Neuve, (1696-1697).—Rapport de d'Iberville (1697). 182 feuillets.

9,298. " Relation par Penicaut ou annales véritables de ce qui s'est passé dans le païs de la Louisiane.... depuis le commencement de l'établissement des français dans le païs par M. d'Hyberville et M. le comte de Surgère en 1699 continué jusqu'en 1721." 377 feuillets.

9,299. Documents pour servir à la biographie d'Antoine de la Mothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane ; sa correspondance avec la Cour et avec le P. Marest, missionnaire aux Missilmakinac, (1694-1704). 201 feuillets.

9,300. " Famille des Pionniers, "

Généalogies et extraits de baptêmes, mariages et décès de la famille Cavelier de la Salle à Rouen, avec des lettres adressées à Margry par M^me^ de Boscthéroulde, Marquis de Nicolay, le Baillif de Mesnager, etc. — Extrait des registres de l'état civil de Montréal concernant les Lemoyne d'Iberville, de Bienville, de Longueil, etc.—Autres extraits concernant La Mothe Cadillac.—" Recensement des habitans depuis la ville de la Nouvelle Orleans jusqu'aux Ouacha où le village des Allemands à dix lieues au dessus de la dite ville ", et autres recensements généraux de la Nouvelle Orléans, (1732-1734). 299 feuillets.

9,301. Recueil de documents inédits et de notes pour servir à l'histoire de la découverte de la mer de l'Ouest et à la colonisation de la Louisiane et concernant Cavelier de la Salle, Joliet, Le Sueur, l'abbé Bobé, La Mothe Cadillac. 396 feuillets.

9,302. Biographies de Champlain, Varennes de la Verendrye et La Clède, fondateur de Saint Louis du Missouri, par Margry. 295 feuillets.

9,303. Notes et extraits sur la Louisiane rassemblés par Margry. 368 feuillets.

9,304-9,307. Notes et extraits sur le Canada rassemblés par Margry et rangés dans l'ordre chronologique.

I (9,304) années 1524-1727—Copie de pièces relatives à Verazzano, aux Indiens, etc. 373 feuillets.

II (9,305) années 1728-1755.—Extraits de lettres de la Sœur Duplessis de Sainte Hélène, de l'Intendant Dupuy, journal de Regis du Roulet, lettres de la Ronde Denys, de Vaudreuil, de la Jonquière, etc. 318 feuillets.

III (9,306) années 1756-1757. —Journal de Bougainville, lettres de Vaudreuil, etc. 290 feuillets.

IV (9,307) années 1757-1758.—Journal de l'expédition du Fort George par M. de Malartic. — Lettres et campagnes de Vaudreuil, Montcalm, Bellêtre ;—Relation de l'ambassade des cinq nations.—Histoire du Régiment de Béarn. 374 feuillets.

9308 Analyse de documents inédits pour servir à l'histoire des origines françaises de l'Amérique, par Margry, (1504-1760) 266 feuillets.

9309 Documents inédits pour servir à une histoire des cessions de la Louisiane (1762-1804).—" Idée sur l'opposition trouvée par les Espagnols à la Louisiane 1769 (fol. 8).—Nouveaux établissements sur l'Ohio (folio 36).—" S'il convient à la France de désirer la rétrocession de la Louisiane," 1789 (fol. 41).—Lettres ecrites de Saint Louis au Ministre de la guerre, au Directoire, etc, 1798 et suite., (fol. 104) 235 feuillets.

9310-9311 Index des pièces intéressant l'histoire de la Louisiane.

I (9310) Années 1697-1733. 328 feuillets.

II (9311) Années 1733-1804. 356 feuillets.

Index des documents relatifs à l'histoire du Canada.

9312-9314 I (9312) Années 1732-1739. 209 feuillets.

II (9313) Années 1740-1749. 316 feuillets.

III (9314) Années 1750-1763. 224 feuillets.

9315 Index des documents relatifs à l'histoire des origines françaises de l'Amérique du Nord, Canada, Ile Royale, Louisiane ; années 1680—Brumaire an X (1801). 235 feuillets.

9316 Index des documents relatifs à l'histoire des origines françaises de l'Amérique ; Guyane, Canada, Louisiane, Antilles, années 1524-1703. 254 feuillets.

Recueil de pièces sur la Floride Française.

9317 " L'Histoire notable de la Floride.....par le capitaine Landonnière. Paris, 1853, in-8°, (fol. 1).—Extrait d'un acte du tabellionnage de Rouen relatif à Ribault, 17 Février 1553 (fol. 125).—Remontrances présentées par par M. de Forquevaux au Roi d'Espagne, 20 Juin 1566 (fol. 127).—" La reprise de la Floride, par le capitaine Gourque." (fol. 131). 143 feuillets.

COLLECTION DE CLAIRAMBAULT.

499. Pièces diverses des 17e et 18e siècle jusques en 1729, parmi lesquelles plusieurs lettres originales. On y trouve des pièces relatives à l'administration du Comte de Frontenac au Canada (1672-1673).

849. —Pièces sur le Canada.

869. —Extrait de lettres patentes, déclarations, etc., concernant l'Acadie (page 159).

951. —Gouverneurs d'Amérique ou Nouvelle France, ainsi que de quelques autres colonies.

1016. —Pièces relatives aux colonies françaises d'Amérique et particulièrement à la Nouvelle France ou Canada (1673-1697) provenant en partie au moins de la succession de l'abbé Bernon. On y trouve des relations et des lettres du Sieur de la Salle, Seigneur et Gouverneur du fort Frontenac et du Sieur de Conty.

COLLECTION MOREAU.

841. F° 51.—Relations de voyages.—Le voyage de Jacques Cartier, XVIe siècle. 18 pages.

842. Relations de voyages.

F° 31.—Relation de la découverte de la mer du Sud, faite par les rivières de la Nouvelle France envoyée par le P. d'Ablon (1674).

F° 33.—Extraits des lettres de Québec, 1666-1667.

F° 72.—Lettre du P. Jean Pierron de la Compagnie de Jesus escripte de la Motte sur le Lac Champlain, 1667.

LETTRES DE VAUDREUIL, DE LÉVIS ET DE DUMAS

En 1760

4ème PARTIE

LETTRES DE VAUDREUIL, DE LÉVIS ET DE DUMAS EN 1760.

MONTRÉAL, le 29 février 1760.

Je me suis décidé, monsieur, à former deux compagnies de grenadiers à même les soldats de nos troupes pour marcher à leur tête et leur donner d'avantage l'air de Bataillon. Comme je vais en créer une ici je vous prie de former l'autre à Jacques Cartier tant avec les soldats que vous pourrez choisir parmi ceux de votre garnison que parmi ceux qui sont à la pointe aux trembles, il est inutile que je vous dises à vous qui êtes connaisseur, l'espèce d'hommes qu'il faut admettre de préférence, vous y attacherés deux sergens, trois caporaux et trois auspenades, le tout de la colonie, quant aux officiers je les nommerai ; vous sentés bien et mieux que personne le bon effet que cet arrangement devra naturellement produire dans l'expédition en question et qu'il ne pourra qu'exciter l'émulation parmi nos troupes et celles de terre ; car je suis bien persuadé que ces nombreux grenadiers ne cèderont rien aux anciens, et pour que ces premiers soient sur le même pié que ceux de terre on vous fera passer ce qui leur sera nécessaire pour leur habillement et avancement et on leur donnera un sol d'haute paye.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur,

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

A MONTRÉAL, le 1er mars 1760.

J'ai reçu Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier.

Je vois avec peine qu'il vous faut renoncer à tirer des vivres de la Côte du Sud, je vais faire faire une levée de bœufs et vous en recevrés incessamment.

M. de Bourlamaque m'écrit sur toutes choses et qu'il fera passer M. de Niverville avec des Sauvages et quelques soldats ingambes dans les profondeurs du Sud pour examiner la conduite des Anglais dans cette partie, empêcher des habitants de mener des vivres à Québec, enlever les Anglais que l'on pourrait envoyer pour faire ces levées, s'ils sont en petit nombre et s'échapper par le bois si l'on envoye sur eux un corps considérable, c'est effectivement tous ce que nous pouvons faire tant qu'à présent eu égard aux circonstances ; il est à souhaiter que cet officier ne trouve pas de trop grands obstacles à remplir la mission, vous lui recommanderés de vous donner le plus souvent qu'il pourra de ses nouvelles et vous m'en instruirés exactement.

Comme Mr de Bourlamaque ne fera pas vraisemblablement un long séjour à Jacques Cartier je me repose entièrement sur vous pour tout ce qui concerne cette frontière relativement aux instructions que ce Brigadier pourra vous laisser lorsqu'il partira. Je suis bien convaincu que vous ferez toujours de votre mieux : Soyés le je vous prie de la justice que je vous rends.

M. de Villejoin a sans doute remis au S. Garand garde magazin le paquet de Broquettes parcequ'il lui était directement adressé, il ne l'a point oublié, il le mit dans sa valise.

Quoique les Branches et Arbres soient gelées, cela ne doit pas retarder l'amas des fascines, les habitans doivent toujours couper ces branches et à mesure qu'elles dégèleront ils travailleront à ces fascines, cet ouvrage presse.

J'ai appris que vous aviés fait monter et déposer dans la grange de Pichet les farines qui avoient été laissées chés Germain, comme dans le temps que nous en aurons besoin les chemins seront absolument impraticables pour les faire transporter au bas de la Cote. Je vous prie de me garder des farines dans votre fort que pour jusqu'à la fin

d'avril et de faire ramener le surplus chés le S^r Germain en y plaçant une garde comme je vous l'ai déjà marqué, nous ne devons pas craindre que les anglais fassent sortir aucun détachement pour les bruler, en tout cas il seroit aisément découvert par nos postes avancés ou par les habitans du Sud. S'ils tenoient cette Route et il pourrait leur en couter cher.

J'ai l'honneur d'être toujours avec les sentiments les plus sincères, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

Endossée : A Monsieur
Monsieur A Dumas
Major Général inspecteur des troupes de la Colonie à Jacques Cartier.
Vaudreuil.

A MONTRÉAL, le 4 mars 1760.

M. de Bourlamaque, Monsieur, est de retour de Jacques Cartier depuis hier au soir, il m'a rendu compte de toutes choses et des mesures qu'il a prises relativement à cette frontière je suis bien persuadé de votre exactitude à les mettre à exécution comme je m'en rapporte fort à vous à tous égards.

J'avois toujours pensé que vous auriés fait enlever les moutures du moulins de S^t Augustin bien plus abondantes et bien plus a notre proximité que celles du moulin de Lotbinière cependant j'ai appris avec peine que les anglais même en avoient profité, je vous prie, Monsieur, de donner vos ordres à M^r de Repentigny sitôt la réception de cette lettre pour qu'il fasse saisir les moutures faites et à faire au dit Moulin et pour qu'il fasse enlever celles qu'il y aura elles seront transportées sur le champ à la pointe aux trembles où le Commis du Munitionnaire les payera suivant la taxe à 19^cts le minot et 3 sols par lieue pour le transport.

Vous ferés donner ordre en même temps au Munier de ne point se déscister des moutures que le dit Moulin gagnera par la suite et au Cap^ne d'en tenir journellement un controlle exact et d'en faire faire le transport à la fin de chaque mois dans les magazins du Munitionnaire à la pointe aux trembles. Vous recommanderés aussi à M^r de Repentigny de faire veiller à ce que ce Munier ne commette aucune fraude.

J'ai l'honneur d'être toujours avec des sentimens tres sincères, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

M. DUMAS. VAUDREUIL.

Je joins ici, Monsieur, une lettre pour M^r de Repentigny que je vous prie de lui faire passer de suite, elle renferme un paquet à l'adresse du Secretaire du général Murai dont je sais le contenu, cette officier la fera tenir par la première voye sans qu'il paroisse s'en être mêlé.

A MONTRÉAL, le 7 mars, 1760.

Vous recevrés cette lettre, Monsieur, par M. Martin, il m'a instruit du sujet de son voyage il est à désirer qu'il ait la réussite qu'on lui fait esperer, tout ce qu'il pourra faire sortir de Québec nous étant d'une tres grande nécessité pour les besoins du service. Je l'ai même chargé d'accélérer et de ne rien épargner pour cette operation ainsi M^r Martin aura une entière liberté d'aller à la pointe aux trembles, à S^t Augustin et même à Québec suivant qu'il le jugera convenable, vous lui donnerés d'ailleurs toutes les facilités qui lui seront nécessaires pour qu'il ait suffisamment de harnois, pour faire voiturer ses effets de Québec et comme il faut malgré cela que toute communication soit interrompue de Québec à la pointe aux trembles et paroisses au dessus, vous lui ferés fournir les voitures de S^t Augustin ce sera à lui à prendre ses précautions pour qu'elle ne soient point arretés à Québec lorsque ces effets seront rendus à S^t Augustin vous lui procurerés tous les moyens et les facilités qui dépendront de vous pour les faires mener à Jacques Cartier. J'écris la même lettre qu'à vous, Monsieur, à M. de Repentigny il est de con-



PLAN of the Battle fought the 28th of April 1760 upon the Height of Abraham near Quebec, between the Brittish Troops Garrison'd in that place and the French Army that came to beseige it. The whole effectives of the Garrison amounted to about 3000 men only, They were Commanded by the Honorable Brigadier General *MURRAY GOVERNOR*. The French army was Commanded by the *CHEVALIER* de *LEVI*, and amounted to upwards of 12000 men of which there were ten Battalions of Regulars, the rest were Canadians and Indians. The British came out in two Columns one by St. Johns gate, the other by St. Lewiss gate, the French came along the road from St. Fois, and would have been attacked before they could form, if the difficulty's of the Snow and ground had not retarded the advancing of our Cannon which deprived us of a great advantage.

REFERENCES

A The first forming of the British troops drawn up two deep the numbers of the Regiments are inserted by which their order may be distinguish'd. a, a Body of light Infantry advanced before their right. b, a Company of 120 volunteers and c. a Company of rangers advanced before their left.

B, Position of the British troops soon after the action began in which position they nearly remained untill they retreated, which was full three hours. The British line in passing from A to B dropt the 35th Regiment and the 3d Battn. Royal Americans, as a reserve.

C. Ten Companys of French grenadiers and three of Canadians sent forward early in the morning probably to seize the advantages of the ground and to watch our motions. upon our lines advancing a little way from A. they retreated without disputing the ground. Six Companys of grenadiers went round to the St. Fois road where they took possession of a house and windmill to keep that road open for their troops coming up: the remaining Companys retired into the woods a little way. where a part of their army was now gathering

D. The first forming of the French army drawn up four deep. they got into this position when our army had got about two thirds of the way between A. and B. they remained in it but a short time when they advanced into the position E in which they were favoured by the woods to conceal their movements and by the snow and slipperyness of the ground that kept back our Cannon and saved their being attacked sooner.

F, Their Body of reserve which advaneed as their line did.

The action which lasted full three hours was chiefly upon the Flanks, there the Enemy made all their Efforts without making scarce any attempt towards the center, Tho' their numbers were sufficient to make a push there likewise, But even upon the Flanks we for some time gained considerable advantages. Upon the right our light Infantry beat back their grenadiers from the house and windmill, but they unluckily pursued too far to be Sustained, and suffered accordingly, they were beat back in their turn and with such a loss as to appear no more in action. upon our left we gained a good deal of ground, the volunteers and grenadiers of the 28th drove the enemy out of the two redoubts, y and z. they kept possession of them for some time but being at length Surrounded, they were oblig'd to force their way back.

The Enemy had now over powerd our flanks with such superior numbers as left us no more hopes of succes, a retreat began of its own accord in which it must be observed that the Redoubt w. was of great service and kept the Enemy at bay for above ten minutes which saved our rear and many of our wounded from being cut off from the Town: this was raised only a few Fascines high on account of the frosts, but there being two pickets left there during the action it deceived the enemy as a compleat work, we brought off only two pieces of Artillery, it was impracticable to bring off the rest on account of the Snow. x.y.z. are Redoubts raised by us at the Siege 1759, but were not thought of consequence enough to be demolished when the other works were

NB. The dead, all the wounded men and several of the wounded officers, who could not get off the field was as usual every one Scalped for the entertainement of the Conqueror.

REFERENCES of the TOWN.

a, Cape diamond.
b, La glaciere.
c, St. Louis.
BASTIONS
d, St. Ursula.
e, St. John.
f, La Potafse.

g, Blockhouses erected by us during the winter to prevent Surprizes, which were of great use now in keeping the enemy at a distanee, even after the principal one, g,h, was blown up which happened by accident.

Works of the Besieged during the Siege.

i, Small fascine work to cover Sorties and retreats by St. Louis's gate.
k, Two Batteries erected to check the Enemy approaching to the Bastion of St. Ursula, which they seemed to attempt. and was the most accessible.

NB. There were a great many things done but the principal was that of opening a heavy Fire toward the Enemy in which we succeeded so as not only to maintain but even to augment the superiority of Fire. This great work would have been impracticable, were it not for a large provision of facines happily made early in the Spring.

WORKS of the BESIEGERS

1, An approach. 2, a parallel, both begun the Evening of the action. 3, Battery of four guns. 4, Six guns. 5, three guns. 6, two mortars all opened between the 10th and 13th of May. 7, Six mortars to keep off our Shipping from flanking their Camp. 8, provision Magazine at Foulon.

The Enemy after battering five or Six days with no great Effect, finding our garrison vigilant and active, our Superiority of fire increase, and three of our Ships of war arrived which had diven away their Shipping or run them aground, they between the 16th and 17th at night quitted the Siege and went off with the loss of all their Artillery, amunition, provision, baggage, Shipping and about 3000 of their best troops; and thus they disappeared like a beatten army, and in stead of recovering the Capital of their Country facilitated the loss of the whole.

NB. In the Battle, the red expresses the British, and the blue French; the pale Shews each in first forming, and the deep, Shews them in the heat of the action; the prick'd lines Shew the movement, & the Darts point as they move.

Scale of 800 Feet to an Inch

2 4 6 800 1600 2400 3200 3400 4800 Feet.

Publ: Mr. Millar Major Ch. Engr.

B.19.F.64

séquence d'aplanir tous les obstacles que le S. Martin pourroit trouver à remplir ses vues. Je compte fort qu'en ce qui vous concerne, vous ne négligerés rien pour cela.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères, monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

M[r] de Levis vous écrit concernant les facines, je ne puis que m'en raporter à Sa lettre et vous recommander d'epargner les habitans de Lobinière afin de ne pas préjudicier aux travaux du Né Houl qui a l'entreprise des bois de construction.

Endossée : à Monsieur
Monsieur Dumas
Commandant à Jacques Cartier.
(Vaudreuil).

MONTREAL, le 7 mars 1760.

Vous avés cy joint, Monsieur, une lettre que j'écris à M. Murai que je vous prie de faire passer avec celles que M. Martin pourra écrire à Québec.

J'ai l'honneur d'être très sincerement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

A MONTREAL, le 10 mars, 1760.

(reçu le 12, repondu le 13[e])

Je répons, Monsieur, aux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 6 et 7 de ce mois.

Nous ne sommes effectivement pas en état de bien équiper nos troupes, cependant on arrangera le mieux qu'il sera possible nos compagnies de grenadiers.

M. de Repentigny m'a fait passer la lettre que M. Hertel lui a écrite cet officier entreprend très bien sa mission

Je suis charmé de la bonne volonté des habitants chés qui vous avés placé des Accadiens. Je ne l'oublierai point et je leur en tiendrai compte dans l'occasion, je dois vous observer que vous ne devés faire passer chés les habitans de la Beauce et autres paroisses avancées de la côte du Sud que les femmes et les enfants des accadiens parceque les hommes ne pourroient ou ne voudroient peut être pas revenir lorsqu'il seroit question de les joindre à l'armée.

Je ne puis que m'en rapporter à vous pour ce qui concerne les vivres qui sont chés Germain, supposé qu'il y ait quelque chose à craindre vous savés que nous sommes obligés de laisser ces vivres dans le même dépôt parce qu'ils y sont plus à portée d'être embarqués et parcequ'il ne seroit pas possible de les faire voiturer le printems.

M. de Repentigny m'a instruit de l'augmentation de forces que les ennemis ont fait passer à Lorette, nous ne tarderons pas à savoir quel est le dessein de l'ennemi quoi qu'il en soit je me repose sur vôtre vigilance et sur celle de M[r] de Repentigny.

Il faut que vous fassiés faire d'autorité la visite des étables du S. Langy et que vous fassiés enlever toutes ses bêtes à corne excédent l'indispensable nécessaire pour la culture de ses terres, je vous prie d'exécuter l'ordre que je vous ai cy devant envoyé à cette occasion.

Vous avés très bien fait de faire conduire aux trois Rivières le soldat qui a été pris en flagrant délit fesant violence d'une fille.

J'ai appris que M. Desrobert avoit refusé de faire passer en revue les ouvriers journaliers et autres personnes auxquelles on donne la ration comme employées aux travaux du génie, vous voudrés bien lui ordonner de ma part de faire faire cette revuë, C'est du bon ordre et je suis surpris qu'il y ait trouvé quelque difficulté.

Comme il est d'une nécessité absoluë de conserver les bêtes à corne de ce gouvernement sur une dernière ressource vous en prendrés dans les paroisses qui sont à votre

proximité, lorsque vous en manquerés en vous conformant à ce que je vous ai précé demment écrit à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

A MONTRÉAL, le 12 mars 1760.

(Répondu le 22e).

Les deux Accadiens, Monsieur, qui vous remettront cette lettre sont placés à St Pierre le Béquêt avec Leurs Familles, ils se plaignent tant pour eux que pour les autres familles qui sont dans la même paroisse que le Capitaine les m'est dehors que cependant les habitans disent que c'est la propre faute du capitaine et c lui cy que c'est la faute des habitans. Ces accadiens assurent que ce capitaine soulage ses parens, qu'il y a les nommés Louis Bary, François Brisson qui ont déjà quelques-uns mais qu'ils seroient bien en état d'en nourrir encore plusieurs parce qu'ils vendent du bled, il y a aussy la veuve Baril et les deux gendres du capitaine qui n'en ont point et qui sont fort en état d'en nourrir.

Je vous prie, Monsieur, de prendre connaissance du fait, de laver la tête à ce capitaine s'il le mérite et de faire renverser les accadiens qui sont chés les habitans pauvres chés les habitans riches. Ces accadiens m'ont dit aussy que ce Capitaine se prévaloit Beaucoupt de ce que vous luy aviez dit que vous ne vous mettez point du logement des accadiens. je ne puis le croire parce que dans toutes vos lettres vous m'entretenez des soins que vous vous donnez à cet égard.

J'ai l'honneur d'être tres sincèrement, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant Serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL.

Endossée : A Monsieur
Monsieur Dumas,
Commandant à Jacques Cartier.
Vaudreuil.

A MONTRÉAL, le 14 Mars, 1760.

(Reçu le 17, répondu le 18.)

Cette lettre, Monsieur, vous sera remise par le S. Imbert le jeune que M. l'Intendant a destiné à tenir la caisse de Jacques Cartier, comme c'est un fort bon sujet d'un caractère doux et sociable je vous le recommande, je suis bien persuadé qu'il ne négligera pas les moyens de gagner votre estime.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentimens les plus sincères votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

Endossée : A Monsieur
Monsieur Dumas,
Commandant à Jacques Cartier.
Vaudreuil.

A MONTRÉAL, le 16 Mars, 1760

(Reçu le 17—répondu le 18.)

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois.

Le Munitionnaire va faire passer des bœufs à Jacques Cartier ainsi il ne sera pas touché aux animaux des habitans de vos environs que lorsque l'armée sera en mouvement.

Il est bien fâcheux qu'il nous ait déserté neuf soldats dans trois jours. J'ai parlé à M. l'intendant relativement à ce que vous me marqués au sujet des plaintes des soldats mécontens, il m'a répondu que M. de Kerdisien avait payé les décomptes dus aux garni-

sons de Jacques Cartier et de la pointe aux trembles et que sur ce que M. de Repentigny lui avait écrit à cette occasion, il avait prié cet officier de lui envoyer 'un rolle comp^e par comp^e des soldats qui se plaignoient en apostillant chacun de ces soldats de ses demandes et des ses raisons, il faudra donc que vous preniés la peine de faire un semblable rolle de vos soldats et que vous ayés la bonté de me l'envoyer par le prochain courrier je ne vois que cet arrangement pour éteindre tout mécontentement.

Sans doute que M. Murray sait positivement en quoi consiste le détachement de M. Hertel s'il est vrai toutefois qu'il ait passé trois jours a la pointe de Lévis.

Depuis hier matin des particuliers qui reçurent des lettres des trois Rivières publient qu'on a découvert des Anglois dans les profondeurs de Nicolet et qu'ils sembloient vouloir pénétrer à Québec, j'ai de la peine à me persuader ce fait parce que je n'en ai eu aucune information directe en tout cas supposé qu'il fut effectif vous avés dû en être instruit sur champ conformément aux ordres que j'avois donnés à M. de Longueuil pour pareil évènement et je suis bien assuré que vous aurés dilligemment pris vos mesures pour couper chemin aux ennemis.

J'ai l'honneur d'être toujours avec les sentimens les plus sincères, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUDREUIL.

Aux 3 Rivières, le 27 may 1760.

repondu le 29.

Vous trouverés, Mon cher Dumas cinquante fusils avec leurs bayonnettes. Suposé que vous soyés dans le cas d'en avoir besoin, si vous étiés dans celui d'évacuer ayés attention de faire distribuer aux troupes les souliers que vous aurés dans vos magazins, il y en a dans celui de 3 Rivières 190 paires de françois et on travaille a en faire de tannés.

Il faut que vous fassiés rassembler tous les pilotes cotiers depuis la Rivière du Cap Rouge jusqu'à Dechambeau le plutot qu'il sera possible ne sera que le mieux et les envoyer tout de suite à Bord de La Marie, vous destinerés le nommé Augustin Duseau pour être pilote de ce batiment, la Raison qui m'oblige à les rapeller c'est qu'il nous deviendroient nuisibles si les anglais s'en emparoit.

M^r de Cornilland doit envoyer sa chaloupe pour prendre deux canons qui ont resté à S^t Augustin. L'officier qui y ira s'addressera à vous pour prendre vos ordres, M^r Landrieve vous remettra un état de ce qui reste sur cette frontière.

J'ai chargé M. de Longueuil de tenir des batteaux aux Cheneaux, et autres Rivièrs et de faire rassembler tous ceux qui sont dispersés le long des côtes, j'ai vu en passant aux Grondines deux bateaux jacobites, voyés le parti que vous pourrés en tirer, je pense qu'ils pouroient vous servir utilement en les faisant racommoder.

Vous connaissez, mon cher Dumas, les sentiments d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'estre votre tres humble et tres obéissant serviteur,

LE CH^er DE LEVIS,

Endossée : A Monsieur,
Monsieur Dumas,
Major général des troupes de la Marine Commandant sur la frontière à Dechambeau.

Aux 3 Rivières le 28 may, 1760.

répondu le 29.

J'ai reçu, mon cher Dumas, votre lettre et les dépêches de Québec vos reflexions sont très bonnes et je pense de même, chacun peut faire des conjectures et le tems nous metra au fait de la vérité. J'ai remis les lettres pour l'Hopital Général à M^r de la Roche Beaucourt et il me semble lui avoir dit de ne les envoyer que lorsque vous seriés à la pointe aux trembles. Je vous en envoie pour M^rs de Malartie et Bellecombe que je datte de Jacques Cartier.

Je vous envoie le memoire des bœuf que M. Cadet m'a remis par son compte il paroit que vous en avés pour plus d'un mois il me dit qu'il peseroit plus de 200 L. l'un dans l'autre il m'a tres fort assuré que vous ne manqueriés pas vous ne sauriés assés tenir la main à ce qu'il ne sen fasse pas de fause consommation.

Je crois qu'il faut cacher le plus que vous pourrés le départ de larmée et faire croire que je suis à Jacques Cartier ou aux 3 Rivières, je pards tranquille sur tout ce qui se passera de votre côté. La besogne est en bonne main.

Vous connaissés, mon cher Dumas, les sentimens d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obeissant serviteur,

LE CH^{er} DE LÉVIS.

s

Recommandés aux postes avancés de dire que je suis à Jacques Cartier ou auxenviron

Endossée : A Monsieur, Monsieur Dumas, Major général des troupes de la Marine Commandant sur la frontière, à Dechambeau.

A MONTREAL, le 3 juin, 1760.

Reçu le 5 au soir, repondu le 6.

J'ai reçu mon cher Dumas votre lettre du premier de ce mois, rien de mieux que toutes les dispositions que vous avés fait pour vos vivres et toutes les précautions militaires que vous prenés. J'en ai rendu compte à M. le Général qui a tout aprouvé et dans toutes les circonstances n'est pas en peine des évènemens, il est aussi persuadé que moi que la besogne ne sauroit être en meilleures mains.

Je vous envoye une lettre pour M. Murai que je vous prie de lui faire passer, je vous en envoye copie pour que vous soyés au fait de tout ce qui peut être relatif à votre frontière je datte la lettre de trois rivières répandés le bruit que j'y suis, il faut qu'il paroisse que M^{r} de Vaudreuil n'a pas connaissance de la lettre que j'écris a M^{r} Murai.

Je vous prie de dire à M^{r} de Montbeillard qu'il m'envoye un état de l'artillerie et des munitions qui ont resté sur votre frontière.

M. le M^{is} de Vaudreuil vous écrit il n'y a rien de nouveau de ce côté ici.

Vous connoissés, mon cher Dumas, les sentimens de sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obeissant serviteur,

LE CH^{er} DE LÉVIS.

Continués à ouvrir toutes les lettres qui seront à mon adresse.

(Annexe).

Copie de la lettre de M^{r} le Ch^{er} de Levis à M^{r} Muray. A Montréal, le 4 juin 1760.

Monsieur,

J'ai été bien surpris d'apprendre que contre la foi du cartel vous reteniés prisonniers les malades et blessés restés à l'hopital Général et ce qui m'étonne encore d'avantage c'est contre le droit des gens et de toutes les nations policées, vous reteniés aussi prisonnière la garde de police, que j'avais laissée audit hopital en égalité de celle que vous y aviés pendant le siège je vous avouerai, monsieur, qu'après ce que vous m'aviés fait l'honneur de me mander et ce qu'on m'avait dit de vôtre façon de penser que je ne m'attendois point d'un pareil procédé, pour mettre le comble à tout il ne vous reste qu'à faire servir les officiers faits prisonniers le 28 avril que j'ai laissés par humanité à l'hopital général sur leur parole d'honneur parcequ'ils étaient blessés.

Comme je ne suis point positivement informé de tout ce que j'ai l'honneur de vous mander je douterai que vous vous soyés porté à ces extrimités jusqu'à ce que j'en aye une certitude de votre part, je serais faché que la chose fut ainsi qu'on me l'a mandé par les suites qu'elle peut avoir dans ce continent et en europe. Ce ne sera point une garde de 15 ou 20 hommes et des malheureux blessés restés d'un hopital où les vôtres étaient sur la foi du Cartel qui pourront influer sur le sort de cette colonie, et de pareils prisonniers ne sauroient servir de trophée pour les armes de Sa Majesté Britannique.

En attendant l'honneur de votre réponse, j'ai celui d'être avec une parfaite estime &c.

A Montréal, le 5e juin, 1760.

J'ai reçu, Mon cher Dumas, votre lettre du 9 juin il est fort problématique si les ennemis feront des mouvemens ou s'ils n'en feront point il faut toujours vous tenir en mesure comme s'ils devoient en faire, et rien de mieux que toutes les précautions que vous prenés pour cela, dans la position où vous êtes il faut faire la guerre et ne diviser vos forces qu'autant que les ennemis diviseront les leurs, votre mission est d'être garde et de suivre les mouvements que les ennemis pourront faire soit en montant ou descendant je sais bien que si les ennemis manœuvrent vous serés obligé de donner dans le hazard, je suis bien convaincu que vous le ferés avec sagesse et précaution et dans les circonstances ou vous vous trouverés c'est à vous de prendre le parti que vous croirés le plus convenable au bien du service, et quel que vous preniés comptes que je laprouverai.

Mr le Marquis de Vaudreuil vous écrit et vous mande ses intentions qui sont relatives à ce que je vous mande.

Je ne sçai si on a pu retirer des pièces de canon de L'atalante, à la pointe aux trembles, on pouroit sen servir pour armer la La Marie, prenés sur cela des arangements avec Mr de Montbeillard, il seroit bien essentiel quelle fut bien armée nous faisons faire 6 affûts pour les lui envoyer.

Je me fache tous les jours pour presser le travail et le départ de la Seconde galerre, et malgré tout elle ne poura partir que Mardy ou Mercredy, on doit aussi vous envoyer incessamment les Miliciens pour relever ceux de la pointe aux trembles, on vous envoye des outils et pièces de rechange pour occuper 4 armuriers que vous prendrés dans votre partie il y en a un dans le piquet de la Reyne.

J'ai l'honneur d'estre avec un sincère attachement, mon cher Dumas, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE CHEVALIER DE LEVIS.

Endossée : A Monsieur,
Monsieur Dumas,
Major général et inspecteur des troupes de la marine, Commandant La frontière à Dechambeau.

A Montréal, le 10e juin 1760.

Répondu le 16.

J'ai receu, mon cher Dumas, la lettre dont vous m'avez honoré du 6 de ce mois, j'aprouve fort vos dispositions en cas que l'ennemi vous eut dépassé et voulut remonter le fleuve, comme il ne peut monter le Richelieu pendant la nuit à ce que tout le monde assure, vous serés en même de juger de ses forces et de prendre vos arrangements en conséquence pour le suivre. Si vous prenés le parti de replier La pointe aux trembles il faudroit toujours y laisser un petit détachement avec un officier, pour tenir les habitants de cette partie en armes, et l'ennemi redescendant il vous sera plus facile de reprendre tous vos postes.

Je crois que vous feriés aussi fort bien d'envoyer quelque officier à la Coste du Sud, pour tenir les habitants en armes, et les avertir que les Anglois sont dans le dessein de bruler qu'ainsi il faut qu'ils se gardent Bien.

Je suis bien convaincu que vous n'oubliés aucune précaution pour prévenir les ennemis dans tous les mouvements qu'ils pouront faire, qu'and on fait tout ce qu'on peut tout le monde doit estre content, et c'est le maître de la vie qui décide de tous les evenements. Mr de Pont le Roy pense que Le Mortier qui est à Dechambeau serviroit plus utilement aux 3 Rivières c'est à vous à en juger et de faire sur cela ce que vous jugerés à propos de même que pour quelque pièces de canon à échanger que Mr de Cornillo demande.

Il ni a rien de nouveau dans cette partie j'espère que les ennemis nous lai-seront en repos tout ce mois. Nous nous battrons l'autre et nous aurons la paix au mois d'Août.

Vous connoissez, mon cher Dumas, les sentiments du sincère attachement avec les quels, j'ai l'honneur d'estre votre tres humble et tres obéissant serviteur.

LE Cher DE LEVIS.

Endossée : A Monsieur.

Monsieur Dumas, Major général des troupes de la colonie, commandant larmée à Dechambeau.

A MONTRÉAL, le 1er juin 1760.

Reçu le 3, repondu sur le champ.

J'ay receu, mon cher Dumas votre letrre du 29. Mr le Marquis de Vaudreuil a approuvé tout les arrangements que j'ay fait sur notre frontière de même que les instructions que je vous ay laissés.

J'ay été surpris de voir par le compte que rand un commis du munitionaire qu'on avoit pris à la pointe aux trembles cinq cents vingt rations par jour nous n'avions cependant compté que sur 400, il est vray que ses rations y ont été prises avant que vous y ayés été, je suis persuadé que vous y aurois mis toutes choses en règle, il ne faut donner la ration qu'aux combatens effectifs, vous ne sauriés être assés économe pour la viande, car malgré tout ce que dit le munitionaire je crains que vous n'en manquiés.

Mr le Marquis de Vaudreuil fait faire le commandement pour envoyer relever les miliciens quy ont resté à la pointe aux trembles vous pouvois le leur dire et qu'ils seront relevés incessament.

On travaille à force à la galère, mais je ne crois pas quelle puisse être finie avant huit jours. Je sais combien elle vous est nécessaire et j'en presseray le départ le plutot qu'il sera possible.

Je suis toujours inquiet sur le passage de la rivière de Jaques Cartier, vous ne sauriés assés recommandé à Mr de Repentigny de veiller et d'y metre touts les batteaux qu'il pourra avoir ; il est très esentiel que vous rassembliés le plus de batteaux que faire ce pourra pour vous en servir, vous sentés ainsy que moy combien c'est de conséquence.

J'approuve fort votre idée de faire des radeaux pour le passage des rivières Sainteanne, batiscan, champlain, sy la chose est faisable, et même à Jaques Cartier s'il ce peut j'ay recommandé à M. de longueueil de veiller au passage des chenaux, j'en ai aussy chargé un mage.

Je ne scay quel party on pourra tirer de la prise de M. de Meinvieille la faire venir par eau cella ne paroit pas possible, par terre cela sera difficile, il seroit cependant esentiel d'avoir le lard, voyés sy vous pourrois trouver quelque moyen pour en tirer party.

M. le Marquis de Vaudreuil et moy sommes très surpris que cette nouvelle est été divulguée vous en sentés la conséquence, plusieurs personnes l'ont écrite icy nommément M dauzat dittes luy qn'il ne savise plus d'écrire de nouvelles, de même que touts nos messieurs des troupes de terre, pour ceux de la marine c'est à vous à leur en imposer. M. Imbert a débité aussi cette nouvelle, je fairay mon possible pour les faire mettre en prison ; mais je crois que M. le général n'en fera rien.

Il n'y a rien de nouveau sur les frontières il faut attendre levenement, nous frapperons fort à la première occasion.

Adieu, mon cher Dumas, vous connoissés les sentiments du sincère attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CHEVALIER DE LEVIS.

A MONTRÉAL, le 13 juin 1760.

Répondu le 16.

J'ai receu mon cher Dumas, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mécrire, j'approuve fort la tournée que vous avez fait vous en connoitré mieux le terrain si vous êtes dans le cas de vous retirer et au cas qu'il se fut trouvé quelque difficulté vous auriés été en même de les lever.

Vous avez fort bien fait de faire enlever les canons de l'atalante et je trouve très bonne la distribution que vous en avez faite, on travaille pour faire des affuts pour les canon de la marine et j'en ferai faire de suite pour les pièces qui resteront.

Il seroit bien avantageux pour votre poste que vous fassiés établir des Ponts de rasdeau j'espère que vous ne négligerés aucun moyen pour qu'ils puissent réussir, parce que cela établiroit une communication sure entre tous vos postes et que cela vous donneroit des moyens aisés de faire votre retraite si vous étiés dans ce cas.

Quand au vol du trésor c'est un malheur. Le public n'aura rien à vous reprocher, on n'est point à labry de pareils accidents et vous n'avez vous-même à vous reprocher que d'avoir permis au trésorier de s'absenter,

J'écris à M. de Pont le Roy pour qu'il fasse faire des boulets pour les canons que vous avez retirés de l'atalante. Vous devés avoir reçeu les outils d'armurerie et les remèdes pour l'hôpital je compte que la galère partira demain pour vous allez joindre vous verés de l'armer comme vous pourés soit avec des miliciens Acadiens, ou matelots. Recommandés à M. Grandrivières de ne pas se compromettre parceque ses galeres peuvent nous être d'un grand service au dessus du Richelieu et dans la retraite que nous pourrions faire plus loin.

Vous connoissés, mon cher Dumas, les sentiments de sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'estre votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CHEVALIER DE LÉVIS.

Puisque vous envoyés le mortier aux 3 Rivières il faut que vous fasiés ausi partir le bombardier que M. de Montbeillard destinoit pour le service.

Endossée : A Monsieur,
Monsieur Dumas,
Major général des troupes de la marine, commandant sur la frontière de Québec, à Dechambeau.

A MONTRÉAL, le 30 juin 1760.

L'embarras prodigieux d'écritures a été cause, mon cher Dumas, que je n'ai pas répondu plustot à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, mais cela n'a pas empêché que je ne me sois occupé de ce que vous m'avés mandé pour votre avancement, j'en ai parlé plussieurs fois à M^r de Vaudreuil qui est très bien disposé pour vous, et ne fait que vous rendre la justice qui vous est due, mais je n'ai pas peu lui faire entendre des demander que vous fussiés brigadier il mande tout ce que vous mérités à la cour, pour moi je me suis fait un très grand plaisir de vous rendre justice et de mander tout ce que vous valés. Je goute fort votre proposion, et je sens que cet un coup de party pour votre fortune militaire, avec des solicitations je pense que vous pourriés l'obtenir à la fin de la guerre cet à dire à la fin de cette campagne car je ne doute pas que nous ayons la paix avant la fin du mois d'aoust, soyés persuadé mon cher Dumas, que dans toutes les occasions j'aurai une très grande satisfaction à concourir à tout ce qui pourra vous être agréable, ainsi vous pourés toujours m'employer avec certitude que je ferrai tout ce qui dépendra de moi à cet égard. Je souhaite bien que nous passions aussi tranquillement le mois de juillet comme nous avons fait celui-ci. M^r le général Amherst nous a répondu, il est sur la frontière du lac Champlain je l'aime mieux là que dans la partie du fleuve, si la garnison de Québec ne reçoit pas de renfort M^r Muray ne sera pas en état de faire grand chose, je compte que vous avés eu le temps de mettre tous vos batteaux en aussi bon état qu'il est possible, vous ne pouvés assés recommander à vos galères de ne pas trop s'engager je crains toujours quelles ne se fassent prendre, je vai faire une tournée à l'isle aux Noix, s'il n'y a pas de mouvement dans cette partie je pourrai aussi vous aller voir.

Vous connaissés, mon cher Dumas, les sentimens du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CH^er DE LÉVIS.

Endossée : A Monsieur,
Monsieur Dumas,
Major général des troupes de la marine, commandant sur la frontière de Québec, à Dechambeau.

A MONTRÉAL, le 18 juillet 1760,

Repondu le 20.

J'ai reçu mon cher Dumas, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire rien de mieux que tout ce que vous avés fait dans les circonstances ou vous vous trouvés, M. le M^is^ de Vaudreuil la fort approuvé, il vous repond sur tous les différents objets de façon à vous mettre à votre aise sur tous les événemens, il est bien essentiel de vous soutenir le plus longtems possible dans votre position, il y a lieu de penser que les ennemis dans votre partie ne cherchent qu'à faire une diversion et s'ils font de descente ils ne la fairont vraisemblablement que dans les endroits où ils ne verront pas du monde en armes, c'est pourquoi il est bien important de tenir toute la cote armée et de faire montre par tout autant que cela sera possible, je sens bien tout le critique de notre position mais vous vous tirés mieux d'affaire que personne et la besogne assurément ne peut pas être en meilleure main.

Vous connoissés, mon cher Dumas, les sentiments d'attachement et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur detre votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CH^er^ DE LÉVIS.

Original

Endossée : A Monsieur,
Monsieur Dumas,
Major général, Inspecteur des troupes de la marine, commandant à Deschambault.

VAUDREUIL

Cahier des lettres écrites a M^r^ le Général pendant mon commandem^t^ à J^s^ Cartier depuis le commencem^t^ du mois de mars jusqu'à

Le 6^e^ mars 1760.

Monsieur,

Je reponds aux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire les 28-29 f^er^ et le 1^er^ mars.

On prend journellement les mesures necessaires pour faire faire des piéces et des madriers, et l'on preparera les branches pour les fascines ainsi que vous lordonnés.

J'ai été avant hier à la p^te^ aux trembles pour tirer une comp^ie^ de grenadiers. je n'ai pas pu la completter parce qu'il y avait en découverte une partie des meilleurs hommes qui ne font pas d'autre service. Je chargeai M^r^ de Repentigny d'achever l'ouvrage et je compte aller demain a la p^te^ aux trembles pour voir cette Comp^ie^ une 2^e^ fois. elle ne sera pas belle de beaucoup près. j'ay pris ce que nous avons de meilleur et de plus beau.

M^r^ de Meloise m'a marqué qu'il ne falloit point compter sur aucune partie de l'habillement, n'y ayant rien pour cela dans les magazins du roi. Dans ce cas, elle sera fort en guenille il faudrait au moins des chapeaux, et faire choisir les plus grands sans quoi cette troupe ne sera pas présentable ; il lui faut aussi des guêtres ou bien des mitasses uniformes.

M^r^ hertel m'écrit de S^t^ Michel il paroit avoir bien compris l'objet de sa mission. Les habitans sont toujours fort bien disposés et recevrons des accadiens, si je puis leur en faire passer ; mais ils craignent d'être brulés par l'ennemi sur les menaces qui leur ont été faites.

Conformement à l'arrangement pris par M^r^ de Bourlamaque je fais passer à la beauce 88 personnes accadiennes, dont je soulage les paroisses de S^t^ Jean et lobiniere et S^te^ Croix.

Les habitans de la beauce ont temoigné en cette occasion toute la bonne volonté qu'on pouvait désirer d'eux.

Le missionnaire étoit a l'agonie ; il doit etre mort mainten^t^.

M^r^ de bourlamaque vous aura rendu compte Monsieur de lalerte que nous eumes pour le magazin de germain et de lordre qui fut donné d'en transporter tous les vivres. lobjet est si interessant que le plus petit danger allarme ; mais le surlendemain les difficultés de l'embarquement firent changer davis et les choses resterent comme auparavant.

Lagarde s'y fait depuis votre premier ordre, Monsieur et ce jour la elle ne fut pas relevée dans le fort, n'y ayant pas assez de monde mais j'y ai pourvu depuis.

A legard des risques, Monsieur, syl pourroit y en avoir ; car ce qui passe sur le fleuve n'est point appercu de nos postes avancés ; et si M. de repentigni etoit passé comme cela peut arriver d'un moment à l'autre alors certainement il n'y auroit pas de seureté.

Les ennemis font des grands mouvemens depuis trois jours vers leurs postes avancés dont je ne penetre point l'objet. M^r de repentigni est fort alerte ; mais il n'y a point d'apparence qu'ils en veulent a son poste ; car ils ne l'avertissoient pas aussi de se tenir sur ces gardes. Cela pourroit être l'effet du voyage de M^r de bourlamaque, et des pièces de canons qui ont passé à la pointe aux trembles.

J'ai toujours oublié de vous marquer M^r que M^r de Langy avait resisté à votre dernier ordre comme au premier 173 et qu'il n'avait pas voulu souffrir la visite de ses étables ; mais il est plus excusable qu'un autre, car c'est un pauvre genie qui ne connoit pas le mal qu'il fait.

Un soldat de la Comp^ie de benoit a été pris en flagrant delit faisant violence à une jeune fille. je vais le faire conduire aux trois rivières.

Je souhaite fort, Monsieur, que vous ayés été satisfait des comptes que M. de bourlamaque vous aura rendn de l'etat des choses sur cette frontiere. Je suivrai avec attention tous les arrangemens qu'il y a pris et tous les ordres qu'il a donnés.

Le 7 mars, 1760.

Monsieur,

Ce n'est point par mon ordre que les moulins ont été arrêtés, c'est par ceux de M^r le Ch^er de Levis, mais j'avouë que je ne me suis jamais informé de celui de S^t-Augustin, il entroit naturellement dans les instructions particulières de Monsieur Repentigni, comme ceux du sud entroient dans celles de M^r le Ch^er de Celoron, for Celauron) j'aurois du sans doute en prendre connoissance ; mais je me suis abusé sur la confiance qui est duë à M^r de Repentigni et sur les instructions que je lui suppesois à cet égard. Tout cela monsieur n'empêche pas que j'en aye tort, je donne tous les ordres necessaires en conséquence et je reponds qu'ils seront exécutés, votre lettre pour M^r de Repentigni part sur le champ.

M^r le Ch^er de levis m'a fait l'honneur de m'écrire que votre intention est de *renouer la correspondance de quebec pour en faire sortir bien de choses dont nous avons besoin* et de la faciliter le plus qu'il se pourra *en prenant cependant les precautions necessaires pour que l'ennemi ne soit pas informé de nos mouvemens intérieurs.*

Cela sera peut être difficile ; mais j'y donnerai tous mes soins. Les pièces de bois, madriers et fascines tout va se mettre en train.

Le 9^e mars 1760.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les accadiens et les habitans chés qui ils sont logés refusent également le voyage de la beauce, après cette première vacuation je comptois en faire une seconde pour les parroisses d'en bas, dont les habitans avoient accepté la charge de la meilleure grace du monde, mais les difficultés qui s'opposent à la premiere auront une force nouvelle pour l'autre.

Faites moi l'honneur de me marquer Monsieur, si vous voulés qu'on use d'autorité pour opérer cette transmigration. dans ce cas il est à craindre que l'ennemi n'en soit informée et qu'il n'en arrête le cours.

Ci-jointe, Monsieur, la copie de l'instruction que j'ai donnée au S^r Seuillet et de la lettre qu'il mécrit de Lobiniere après laquelle il est revenu n'ayant pas mieux réussi à S^te Croix.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 7 avec l'enclose pour M^r de murrai. M^r Martin trouvera ici toutes les facilités qui dépendront de moi et je suivrai vos ordres de point en point.

Il partira demain pour la p^te aux trembles et conjointem^t avec M^r de Repentigni, il donnera cours à la lettre de M^r murrai.

J'aurois souhaité, Monsieur, qu'à raison de la force de l'entreprise 175 du nommé houlee vous eussiés fixé le nombre d'hommes qu'il doit employer. il est très capable dabu-

ser de son privilege et de letendre dans toutes les paroisses de la Coste du sud. il ma déjà parlé de 200 hommes qu'il faut exempter de tout commandem^{t}. S'il falloit absolument ce nombre, il ne faudroit esperer ni fascines ni gabions de toute ce partie que l'on dit le pont brise jusques vis à vis la poudrière. les ennemis font une redoute a la p^{te} de levis avec les bois du hangard de la construction. ils y ont trainé hier douze pieces de canons, on dit qu'ils y en destinent 22.

Le 13 mars 1760.

Monsieur,—J'ai recu a minuit la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 10 M^{r} des robert se conformera à vos ordres ceux que vous me donnés pour une nouvelle levée de bestiaux sont en execution. J'aurois la dessus mille choses à vous dire, Monsieur ; mais je ne sais plus qu'obéir. Je dois pourtant vous faire observer qu'il est de toute impossibilité de suivre dans cette levée le 2 article de vos instructions à ce sujet signées de vous Monsieur, et de M^{r} l'Intendant, en date du 9 s^{bre} 1759.

Dans la 1^{ere} levée qui fut faite alors cet article ne fut point suivi egalement par impossibilité, et j'eus l'honneur de vous en rendre compte par ma lettre du 20 x^{bre} le recensement fait depuis par le S^{r} perraut a confirmé mon exposé et la levée faite en consequence avec votre approbation auroit encor rendu la chosse plus difficile si limpossibilité avoit un plus et un moins.

Je crois avoir donné les ordres les plus menagés et les plus conformes à l'esprit que vous portés vous même au gouvernement, et je puis me flater que les habitans ne se refuseront a rien ; mais Monsieur nous ne faisons que detruire l'espèce sans assurer notre subsistance par ma lettre du 5^{e} f^{er} j'ai eu l'honneur de vous marquer (176) que 125 bêtes à cornes n'avoient donné que 14550 Li de viande, la qualité en est mauvaise. le soldat la recoit de mauvaise grace et surement elle manquera. Sil n'en arrive pas incessamment de montreal. car quand les chemins seront défoncés, il n'en pourra plus venir. alors il faudra donner sur les chevaux qui font l'unique ressource des habitans pour leur semences mais enfin, M^{r} Sil reste quelque chose alever dans ces quartiers ne seroit-il pas mieux, que ces animaux restassent sur pied pour servir à la subsistance de l'armée que de les tuer maintenant. je vous prie M^{r} de ne pas regarder ceci comme une representation. car votre ordre s'execute au moment ou j'ecris. il est vrai pourtant que comme la levée ne peut se faire qu'apres la visite, vous aurés toujours le tems d'envoyer un nouveaux courrier. il faut esperer que M^{r} delangi s'executera lui-même.

Depuis trois jours, il nous est desserté neuf hommes, des troupes de la Colonie. j'avois d'abord attribué cette desertion au manque de subsistance, la plûpart des soldats qui sont nourris chés les habitans s'en plaignant beaucoup. Mais M^{r} de Repentigni massure que leur mecontentement vient de la solde, il est mal aisé en effet qu'un Capitaine puisse compter avec son soldat à 50 lieues de distance, chacun se plaint de quelque mécompte sur lequel personne ici n'a rien à leur repondre et se crois lezé, crie a l'injustice et sen retourne mecontent.

La forme des acomptes que j'avois proposée à M^{r} de querdissien qu'il avoit fait approuver à M^{r} lintendant ce que vous aviés approuvé vous même Monsieur, étoit sans doute la meilleure je ne sais pas pourquoi M^{r} de querdissien (*ou sieu*) n'a pas insisté. pour qu'elle fut suivie. c'étoit à lui en qualité de Commissaire ayant la police (*177*) des troupes à faire la dessus les representations que les circonstances exigeoient.

Il peut resulter un grand mal de cette variation dans les principes je suis tres persuadé quil n'en a pas prevu les consequences. mais cet arrangement ayant l'été pris avec moi, il auroit pu me prevenir du changement qu'il y apportoit et j'aurois eu l'honneur de vous faire M^{r} et à M^{r} l'intend^{t} des representations à ce sujet, fondées sur de si bonnes raisons qu'il ne m'est pas permis de douter que vous n'y eussiés eu égard l'un et l'autre il faudroit pourtans trouver un reméde au mal deja fait pour en arrêter les suites facheuses, mais mon imagination ne me fournit plus rien.

On dit que M^{r} Murrai a passé deux ou trois jours à la p^{te} de levi. on travaille a force a fortifier ce poste cette multiplication de postes externes n'annonceoit pas la foiblesse de la garnison, quoique cependant ce pourroit être foiblesse de gouvernement.

Tous les travaux ordonnés pour le mois prochain sont en chantier les mains sont à l'œuvre et il ne sera pas perdu un moment. mais nous n'avons pas assés de bras et

nous manquerons par la quantité. tout se prépare pour qu'aux premières eaux les moulins d'ici à S^t^ Augustin nous donnent les madriers necessaires.

Le 15 mars 1760.

Sur une lettre de M^r^ de longueuil du 14 qui m'annonce un détachem^t^ ennemi parti du lac champlain pour penetrer à Quebec j'ai fais parti sur le champ M^r^ le borgne avec un détachement de 300 hommes dont 150 soldat de la p^te^ aux trembles et pareil nombre de miliciens choisis dans toutes les paroisses du haut *(178)* du gouvernement de Quebec. cet off^er^ prendra langue à S^t^ Nicolas et ira occuper les passages qui peut donner le saut de la chaudière, en même tems M^r^ de Fleurimont fait faire des decouvertes dans toutes les parroisses du sud, pour pouvoir donner avis à M^r^ Le borgne et de la route que tient l'ennemi et du moment de son arrivée.

J'aurois fait prendre position à la rivière du chêne, mais j'ai craint que l'ennemi l'eût traversé quand mon détachement arriveroit.

Tous les travaux souffrent par ces mouvemens ; car tous les atteliers sont dérangés, mais on ne sauroit faire mieux.

Ce matin le feu a pris à la boulangerie et dans l'instant tout ce batiment qui contenoit aussi les magazins a été enflammé. on a sauvé fort peu de chose, car le magazin à poudre, enveloppé de flammes par le vent du nord qui portoit tout le feu sur lui a obligé de faire retirer tout le monde. nous attendions l'effet de la poudre, lorsque le vent a changé. Alors M^r^ Dameville avec beaucoup d'audace a fait eteindre les charbons qui couvroient et entouroient la poudrière. les poudres sont sauvées. mais c'est un espèce de miracle.

M^r^ de Landreve adresse à M^r^ l'intend^t^ un état de ce qui nous reste après avoir fait faire une visite exacte partout pour remédier aux vols qui se font toujours en pareil cas.

le 15———————

Monsieur.—Vous aurés vu par la lettre quej'ai eu l'honneur de *(179)* vous écrire le 15 que le moindre mouvement faisoit grand tort aux travaux commencés.

A la réception de vos ordres du même jour j'aurois détaché 100 hommes de la p^te^ aux trembles pour aller renforcer le détachem^t^ de M^r^ hertel quoique M^r^ le borgne en ait déja 150 avec lui ; mais M^r^ de Repentigni est en alerte depuis hier. je joins ici la copie d'une lettre que je viens de recevoir de lui je lui ai fait passer tout de suite ce qui restoit de hurons et 60 hommes sur les deux piquets des troupes de terre.

Si l'alerte de M^r^ Repentigni est fausse, des que j'en serai éclairci, je détacherai les 100 hommes pour hertel. Vous ne serés plus dans le cas, Monsieur de me donner deux ordres consecutif pour le même objet. il faudra prendre ces 100 hommes dans la garnison de la p^te^ aux trembles, parce qu'il n'y a ni canadiens ni accadiens qui ne soient employés aux fascines aux gabions ou a équarrir des pièces pour les ouvrages nécessaires il a fallu les ranger par attelier pour faire les gabions et saucissons de sorte qu'en détournant un homme, on en dérange quatre.

En affaiblisant ainsi M^r^ de Repentigni, ne seroit il pas à propos de Retirer les deux pièces de canon je les trouve fort exposées.

Le 18 mars 1760.

Monsieur.—Je laisse continuer la visite des Etables qui se fait depuis vos dernier ordres dans les parroisses elle constatera la fourniture qu'on en peut attendre à l'arivée de l'armée, soit qu'on veulle lever tout ou en partie.

Toutes les troupes de la colonie sont à la p^te^ aux trembles, vous scavés monsieur qu'il ne reste ici que les deux piquets des troupes de terre. M^r^ de Repentigni envoya sans doute l'état que M^r^ l'intendant demande.

J'ai eu l'honneur de vous marquer Monsieur que sur l'avis de M^r^ de longueil j'avais fait partir un détachement; par une nouvelle lettre, il m'apprend que l'alerte est fausse. J'ai donné ordre à M^r^ le borgne de detacher 100 hommes pour aller joindre M^r^ hertel et de rentrer à la p^te^ aux trembles.

Un homme venant de Quebec m'a assuré qu'avant hier, il est parti 800 h^es^ qui ont traversé au sud avec 3 pièces de canons, c'est sans doute ce qui a donné l'alerte de la p^te^ aux trembles : mais cela merite confirmation, car M^r^ *(180)* taché parti avant hier au soir de S^te^ foi nen a point eu connoissance.

Les moindres mouvemens (et ils sont fréquens) arrêtent le cours des travaux, mais tout le monde est employé et on fera tout ce qu'il sera possible de faire.

M^r^ Senbertt est arrivé hier. tous ceux qui portent votre recommandation M^r^ sont surs de trouver le bien être partout ou ils vont.

Le 19..... Mars———

MONSIEUR.—Par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 17, il paroit que d'autre que moi vous ont fait la relation de notre incendie, la mienne, Monsieur, fut courte, succinte, mais vraye, tel est le stile d'un homme qui peut se rendre le temoignage d'avoir fait son devoir. Celui qui fait son apologie dans son recit, sent le besoin qu'il en a. Dans cette occasion, Monsieur, le grand péril fut à l'ouverture de la scène, des que le toit fut écrasé et que le vent eut changé, on approcha de la poudrière non pas sans péril mais avec quelque apparence de succès. M^r^ danseville arriva alors au lieu que quand je fis retirer tout le monde, il n'y avoit plus rien à faire, mais seulement tout à risquer du surplus, Monsieur toutes les precautions furent prises pour sauver les marchandises et empêcher les vols, et ce dernier mouvement fit si peu de chose au roy que je n'en ai parlé que pour exprimer le motif de la disposition que je fis de la garde. quand à la construction de la poudrière, j'ai eu l'honneur de vous en dire quelque chose dans une lettre du 26 9^bre^ mais en voici en détail plus precis.

On a fait une excavation en carrée dans le panchant du cap à 10 pied de la boulangerie, au milieu de laquelle s'élève une cage en planche debout faisant la coste de melon, maldressées et donnant du jour en beaucoup d'endroits la couverture demeure. *(181)* Je crois monsieur que cette esquisse suffit pour vous faire juger que le tourbillon des flammes entourant une telle poudrière, il y avoit peu de secours à lui donner, or je n'ai fait retirer la garnison que lorsque les choses ont été dans cet état, les off^ers^, les cannoniers, les soldats, les ouvriers, tout y a fait son devoir. M^rs^ la noix de noyelle et le petit la naudiere qui sy trouvèrent par hazard sy montrerent comme les autres.

Il n'a jamais été question, Monsieur, de transferer dans le fort les farines de chés germain ; et quand cela eût été, elles n'eussent pas couru de risques dans cette occasion. Le hangard (?) du munitionnaire étant fort éloigné du corps de logis qui a brulé ; mais Monsieur si c'est par crainte du feu qu'on les a tenues dehors, une telle précaution eût été plus utile à prendre pour les poudres aussi rares pour le moins. et aussi precieuses dans ce moment que les subsistances sans compter l'effet qu'on en avoit à craindre en cas d'accident. Je ne dis ceci au reste que pour m'excuser du reproche reitéré des farines, je pourrois ajouter que M^r^ de Bourlamaque étoit alors ici et que rien ne s'y faisoit qu'à son approbation, que le contre ordre fut donné avant d'avoir reçu votre lettre, et en un mot qu'un subalterne est fort heureux quand il voit avec le secours de la reflexion ce que son general apperçoit du premier coup d'œil ; peut on lui faire un crime d'avoir moins d'experience et de lumière que son maître.

M^r^ le borgne est rentré à la p^te^ aux trembles après avoir détaché 100 hommes pour aller joindre monsieur hertel sous les ordres de M^r^ Montmidi. 7 ou 8 hurons leur ont servi de guides. j'avois mal entendu la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire le 14 et je comptois que vous entendiés parler seulement des sauvages étrangers qui pourroient se trouver à la p^te^ aux trembles. je viens de marquer vos intentions au père giraud qui fera de son mieux, jen réponds ; mais les sauvages ont été si fatigués cet hiver, et le sont tant chaque jour par les alertes continuelles de la p^te^ aux trembles, que je crains qu'il soit difficile d'en lever un certain nombre.

La sortie de quebec pour le Sud ne se confirme point, j'ignore ce qui *(182)* en est.

Il y a une sentinelle a la boulangerie qui maintenant est hors du fort je ne néglige aucune precaution et je n'en ai jamais négligé. M^r^ Landrief suit les vivres fort scrupuleusement.

J'ai l'honneur de vous representer, Mansieur, qu'il seroit fort nécessaire qu'il y eut maintenant ici un off^ier^ superieur. les ouvrages pressent et n'avancent point. j'y fais ce que je puis, mais avec plus de pouvoir, plus d'autorité, plus de confiance, un off^ier^ superieur levera des difficultés qui m'arrêtent tout court.

Je serois au desespoir qu'on me reprochât les retardemens qui sont à craindre. La demande que j'ai l'honneur de vous faire, doit m'épargner cette mortification. Celui qui viendra peu se contenter de porter un lit. il suffit que son équippapge vienne avec l'armée.

Ceci, Monsieur, merite assurément votre attention car j'ose annoncer sans craindre que l'evénement me dementе que les travaux ordonnés seront à peine finis par tout le mois d'avril avec le nombre de bras qui y sont employés maintenant, et les alertes continuelles qui les detournent de l'ouvrage,

Le 20 mars———

MONSIEUR,—Les grandes gardes de M^r^ Repentigni ont été attaquées ce matin. Une fausse attaque la attiré vers le village brulé, et pendant quil se postoit de ce côté un autre colonne a emporté le calvaire. La dessus je lui ai envoyé 180 h^es^ de renfort, et j'ai donné les ordres necessaires pour que la garnison du fort se renforçât, apres quoi j'ai été à la p^te^ aux trembles. voici la disposition de M^r^ repentigni. je l'ai trouvé à la coste de Joseph doré en aussi bonne posture que l'on peut l'être dans un *(183)* lieu ou lennemi vous depostera en vous tournant. nous avons conferé ensemble et nous sommes convenus que si l'ennemi marchoit demain, il defendroit le terrein pied à pied, et que par mes soins sa troupe grossiroit a mesure quelle perdroit du terrein.

Les habitans ont rapporté a M^r^ repentigni que les ennemis étoient 1500, quils menoient des traines chargées de vivres, de munitions et doutils. Cependant il n'a point paru du canon à l'attaque du calvaire, et deux prisonniers fait par nos decouvreurs un peu avant l'attaque, rapportent quil n'y avoit que 500 hommes sortis de quebec avec 3 jours de vivres sans autres preparatifs ni precautions, mais ils parlent d'un 2^d^ corps commandé par le colonel Owelet *(ou Owler)* porté à S^te^ foi, duquel ils n'ont qu'une connoissance tres imparfaite, mais qui est sorti pour le même objet, il peut être la pour soutenir le premieren cas de besoin ou bien pour suivre une plus importante expedition, ce que j'eus pourtant de la peine à croire. voila les travaux toujours abandonnés, par la necessité de lever les milices à chaque instant. souffrés, Mousieur, que je vous renouvelle la demande que j'eus l'honneur de vous faire hier d'envoyer un off^er^ superieur. les circonstances l'exigent absolument. tant que j'ai pu suffire à la besogne j'ai fait de mon mieux. mais à coup sur vos vues ne seroient pas remplies si la besogne restoit plus longtems entre mes mains, je continuerai d'y donner tous mes soins sous les ordres d'un autre.

Les *(que)* prisonniers rapportent qu'il n'a point été fait de détachement pour le sud et et que la garde ordinaire de la p^te^ de levi est de la même force que celle de S^te^ foi et lorette.

Nos deserteurs donnent pour sujet de leur mecontentement la paye et les vivres. Cest un nommé Lafleur soldat de la colonie qui à conduit les ennemis au calvaire. M^r^ de repentigni craint d'avoir eu encor nombre de deserteur en cette occasion *(184)*.

Le 21 Mars.

MONSIEUR,—J'expedie un courier uniquement pour vous rendre compte que le ennemis se sont retirés ce matin après avoir brulé le moulin de S^t^ Augustin et le moulin a Scie.

M^r^ de repentigni a repris poste au calvaire. je ne suis pas encor bien instruit de ce qui sest passé, M^r^ Naume *(ou Namme ou Hamne ou Namue)* qui partira demain vous en portera l'état.

Le 22 mars 1760.

Je reponds à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de mécrire le 18.

En faisant passer deux pièces de canons à la p^te^ aux trembles j'ai pourvu à la manière de ces pièces par deux off^rs^ de navires deux canonniers et huit matelots. je n'ai poin d'autre officiers à y envoyer Mons^r^ Panseville étant seul. je n'ai d'ailleurs qu'un canonnier par plèces et depuis que les travaux sont commencés, il en a fallu mettre undans chaque Comp^ee^ de milice pour veiller à la proportion des ouvrages.

Je n'ai pu envoyer que dix soldats, dans le detachement de 100 hommes ordonnés pour aller renforcer M. hertel. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 14 s'expliquant en ces termes. *pour augmenter ce detachement de 100 bons hommes que vous prendrés dans vos troupes, et parmi les accadiens qui ne sont point employés à faire des fascines et gabions.* or M^r^ il n'y a dans tout le gouvernem^t^ de quebec ni accadiens ni canadiensqui n'ayent sa tâche.

J'ai l'honneur de vous répeter, Monsieur, que tous les preparatifs ordonnés sont infiniment retardés par les alertes continuelles, et à coup sûr il ne faut pas compter que ces ouvrages soient prets pour le tems fixé. Cependant la presence d'un offier supérieur (*189*) pourrait donner le branle plus decisivement.

Mr Taché a eu permission de sortir quelques boissons de quebec. Mr Martin m'a proposé de l'y renvoyer pour l'objet de sa mission et il a seu mettre du sien dans cet arrangement en homme qui est essentiellement occupé du service.

Votre lettre pour Mr de Murrai a été envoyée à Mr Repentigni pendant que les ennemis étoient aux calvaire. Cela pouvoit lui servir de pretexte pour reconnoitre leur disposition Leur retraite l'aura rendu superflu.

J'ai recu par un accadien une lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 16 au sujet de la parroisse de st pierre lebéquet. je vais faire partir un offer avec instruction pour regler ses difficultés. Le Capitaine metoit venu representer que sa parroisse n'etoit plus en état de nourrir le nombre d'accadiens dont elle étoit chargée, et je l'avois renvoyé à Mr de Longueuil qui auroit pu la soulager en faisant refluer une partie de ces accadiens dans le haut de son gouvernement. toutes mes lettres Monsieur, ne vous ont parlé que des accadiens logés dans le gouvernement de quebec. Ceux logés dans le gouvernt des trois rivieres ne m'ont encor donné aucun souci. J'aurois cru manquer à Mr de Longueuil, si j'avois pris le moindre arrangement dans cette partie, et je n'ai profité de vos ordres que pour demander aux capitaines les besoins les plus indispensables du service sur cette frontiere.

Le 22 à 9 heures du soir.

Monsieur.—J'ai l'houneur de vous adresser une lettre de Mr repentigni, qui vous fait le detail de la derniere avanture. vous verrés qu'elle nous a couté environ quatre vingt hommes. La compie des grenadiers n'est plus qu'à 33. il n'y a pas seulement ici de quoi la completer. Mr le noir qui partira demain matin vous dira les pretextes des desertions que nos soldats allègent en arrivant a quebec (*186*).

Mr repentigni demande de garder 25 hommes des piquets de bearn dont il dit ne pouvoir se passer. Comment faire ? il ne me restera pas ici du monde pour fournir la garde des farines et trois sentinelles dans le fort. Cependant il en faut necessairement une au corps de garde, une à la poudriere, et une au tresor. vous ordonnerés, Monsieur ce que vous jugerés le plus convenable. je joins ici un etat que je viens de recevoir de Mr hertel. au moment que j'écris je recois un billet de Mr repentigni qui me marque l'ennemi marche pour l'attaquer sur nouveaux frais. Si cela est Mr de Murrai a sans doute pris son parti pour le deposter, et ce ne peut être que sur la deposition de nos deserteurs qui l'auront bien instruit de la position et de la faiblesse. Les milices que j'avois assemblées pour aller à son secours la derniere fois sont congediées. quel tems ne faudra-t-il pas pour les rassembler sil doit être attaqué il le sera au point du jour. il n'y a point de ressources. Cy joint copie de la lettre que j'ecris. je ne doute pas Mr que vous ne fassiés partir Mr de bourlamaque à la reception de ma lettre. Sa presence est tout à fait necessaire ici. il est essentiel que vous puissiés voir par ses yeux.

Le 23 mars.

Monsieur.—Mr de Repentigni e t informé que l'ennemi marche par les bois pour le tourner, ouvenir ici en droiture. on vient de decouvrir dans le haut de la riviere jacques cartier des pistes de raquettes qui l'ont traversé et ont retrogradé sans monter sur la coste. j'ai envoyé sur le champ des decouvreurs pour suivre ces pistes.

On rapporte qu'il y a à Ste foi 7 gres de canon et un mortier avec 50 ou 60 traines chargées de munitions de guerre et de bouches (*187*).

Mr de Repentigni a ordre d'envoyer des decouvreurs dans la profondeur et de se tenir pret à la retraitte en cas qu'il apprenne que les ennemis lon dépassé ou au premier avis qu'il en recevra de moi.

Je demande à Mr de longueuil deux piquet du regiment de languedoc et je fais lever toutes les milices. Mo de Bourlamarque feroit fort bien ici dan le moment.

Le 24 mars à midi.

Monsieur.—Les decouvreurs de Mr de repentigni et les miens ne sont pas encor arrivés. Mr le cure de la pte aux trembles part pour se rendre à Montreal, et je lui

donne cette lettre pour qu'il n'arrive personne sans vous donner de me nouvelles. Des que je serai mieux éclairci je ferai partir un courrier je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il se trouve des parroisses entieres ou tout le monde se trouve malade, et vous jugerés facilement que tous ces mouvemens font abandonner les travaux.

Le M^e^ houle n'a pu trouvé dans Lobiniere ni aux environs les bois asses a portée pour son exploitation il est venu demander la protection de M^r^ de longueuil pour les faire ailleurs, et je le lui ai adressée.

Le 24 mars vers la minuit.

MONSIEUR.—Notre alerte est fausse, les decouvreurs de M^r^ de repentigni non plus que les miens, n'ont rien appercu. nous en sommes quitte pour cette fois. Les ennemis ont fait une sortie de 1500 hommes uniquement pour pousser nos grand gardes, ce qui ne nous auroit presque rien couté sans cette funeste desertion. un detachement Ecossois envoyé à Lorette sur la fausse nouvelle qu'il y avoit un parti sauvage. La terreur des habitans, la preocupation de la veille (*188*), voila ce qui a fait donner tant de faux avis. Les pistes de la riviere Jacques Cartier aboutissoient à des cabanes de castor. Mais M^r^ fleurimont qui a poussé la decouverte dans les bois jusques à deux lieues de Lorette, rapporte que c'est la plus belle route du monde. La perte que M^r^ de repentigni a faite dans la derniere occasion, la mauvaise disposition de nos troupes, notre faiblesse manifeste, le decouragement des milices de la p^re^ aux trembles et de S^t^ augustin m'ont determiné à laisser arriver les deux piquets que j'ai demandés au rég^t^ de languedoc. j'ai de plus fait commander 180 hommes de milices pris avec choix sur toutes les comp^ies^. j'ai chargé M. de fournoir de cette levée et lui ai expressement recommandé qu'il fit apporter aux miliciens le plus de vivres qu'ils pourroient, dix, douze, quinze à vingt jours de vivres, même en farine, que je ferai recevoir aux commis du munitionnaire, sur le champ. Ce petit renfort retablira peut être la confiance quoiqu'il ne mette pas absolument la p^te^ aux trembles en mesure de se soutenir contre les sorties que l'ennemi peut faire sur ses postes avancés. aussi M^r^ de repentigni qui connoit mieux aujourd'hui que jamais sa mauvaise situation, desireroit-il beaucoup M^r^ que vous voulassiez lui envoyer trois cens miliciens de montreal, l'élite des voyageurs avec lesquels il espereroit rabattre l'orgueuil des Ecossois s'ils venoint encore faire des fanfaronnades autour de lui. Cela me paroitroit d'autant plus necessaire, Monsieur, qu'il est fort important de montrer une tête respectable pour donner à nos derrières le tems de travailler aux ouvrages ordonnés dont le retardement peut faire avorter un sujet plus important encor. je ne sais pas M^r^ si ma conduite obtiendra votre approbation, mais voici mes principes. peu de crédullité sur tous, les avis que je recois, n'en negligeant cependant aucun, les confrontant l'un avec l'autre, considerant toujours l'avantage ou la perte que l'ennemi peut espérer ou craindre, dans une operation, les connoissances qu'il peut avoir, ce qu'il est naturel qu'il ignore et dans une deffensive ne donnant jamais rien au hazard. or (*189*) dans cette occasion tous les avis se reportoient. La route qui nous tourne est la plus belle du monde. notre faiblesse et le mecontentement de notre troupe sont connu par le rapport de 50 deserteurs qui interrogés separemment auront tous dit la même chose, le retardement de nos preparatifs pour l'ouverture de la campagne est l'avantage que l'ennemi trouveroit à deposter M^r^ de repentigni mais il ignore les secours que nous pouvons recevoir et le temps qu'il nous faut pour cela. En telles circonstances les precautions et la mefiance sont je crois de saison.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une lettre écrite à *Monsieur* hertel et sa reponse. il m'avoit écrit precedemment à ce sujet, et par une expression ambigue il m'avoit laissé dans le doute, s'il avoit laissé passer 500 minots de bled aux dames de l'hopital general ou s'il les avoit retenus. je lui repondis ladessus, conformement a ses instructions don je vois maintenant quil ne setoit point écarté. je lui ai fait passer des souliers quelques livres de vermillon et autres petits besoins pour son détachement. cet off^er^ ne cesse point de demander du renfort. il a de la peine à se plier à l'article de ses instructions qui lui prescrit de rompre la mesure s'il est attaqué par un corps superieur. il paroit que les ouvrages que les ennemis font à la p^te^ de levi ne sont pas de grande consequence. il y a trois redoutes et trois pièces de canon, mais toutes plongées, sçavoir à quelle distance.

J'ai reçu ce soir la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 22. j'ai fait partir le même jours les deux prisonniers pour les trois rivières. les circonstances ne me permirent guère de les interroger que relativement aux mouvemens qui se faisoient alors. J'écris à Mr de Longueuil pour qu'il les fasse passer promptement à Montréal. j'ai fait partir en même tems un matelôt nommé Joseph qui est tombé dans un mauvais cas, et que la honte auroit seurement engagé de passer à l'ennemi c'est un homme instruit qui pourroit faire tort, n'y ayant point de plaintes portées contre lui je ne l'envoye pas comme criminel ; mais comme un homme (*190*) suspect quil faut tenir serré.

Je suis bien sensible, Monsieur, a la bonté que vous me temoignés, si vous este persuadé que je fais de mon mieux vous me rendés justice ; mais ne pensés point que l'arrivée de Mr de Bourlamagne fut un desagrement pour moi. je servirais sous ses ordres avec plus de satisfaction que je ne le fais en chef, et je suis tres persuadé que sa presence feroit bien ici. Dans tous les cas je n'oublierai rien pour repondre à votre confiance.

Il est minuit quand je finis, et j'apprens que l'alerte se renouvelle à la pte aux trembles. Mr de Repentigni me marque qu'il reçoit les mêmes avis de tous costés. toujours même projet combiné de le tourner et de venir jusqu'ici par les derrières. j'ai bien de la peine à me persuader que Mr de Murai annonçât ainsi d'avance une telle expedition, s'il avoit envie de la tenter.

On dit que les ennemis ont un esquifs pour Louisbourg. On dit qu'ils vont faire des retranchemens dans lisle d'orleans. on dit tant de choses qu'il est bien difficile de demeler la verité.

Le 26——————

Monsieur.—Je recois dans le moment une lettre de Quebec. on m'assure positivement que le dessein de Mr de murai est de venir attaquer la pte aux trembles et jrs cartier. on ajoute, tenés vous sur vos gardes jour et nuit si vous ne voulés pas être brulé. je juge que le projet est de faire passer un corps dans le bois, pendant qu'un autre amusera la pte aux trembles sans s'attacher absolument à la pte aux trembles à pousser Mr (*191*) de repentigni. j'aurai continuellement des découvreurs. Mr de repentigni en aura aussi, et quand nous aurons connoissance que l'ennemi marche par les derrières avec des certaines forces. je ferai replier la pte aux trembles.

Tous les travaux sont arrêtés ici. mais Mr de longueuil a ordonné aux Capnes de milices de son gouvernement de ne detourner aucuns des hommes employés aux brouettes et aux autres ouvrages du genie. comme ce sont les meilleurs hommes des parroisses qui font ces entreprises, je n'ai à compter sur rien de tout ce gouvernement. Je continue à demander les deux piquets du regiment de languedoc. faute de monde tout est ici en peril et le poste et les farines il est tems d'y songer.

Je demande à Mr de longueuil encor deux piquets du regiment de Languedoc et 25 grenadiers commandés par un lieutenant. cela nous donnera consistance, et ce mouvement de troupes de terre si l'ennemi en est informé, lui imposera peut être.

Le 27e——————

Mes lettres ne sont point pretes quand Mr le Gris arrive. je le retiendrai peut être trop longtems. j'expedirai un courrier dans la journée les choses sont dans le même état. j'ai pourvu de mon mieux à la sureté de toutes choses. j'aurai l'honneur de vous en faire le detail cet après midi. j'attend les nouvelles de la nuit de la pte aux trembles.

Le 28e——————

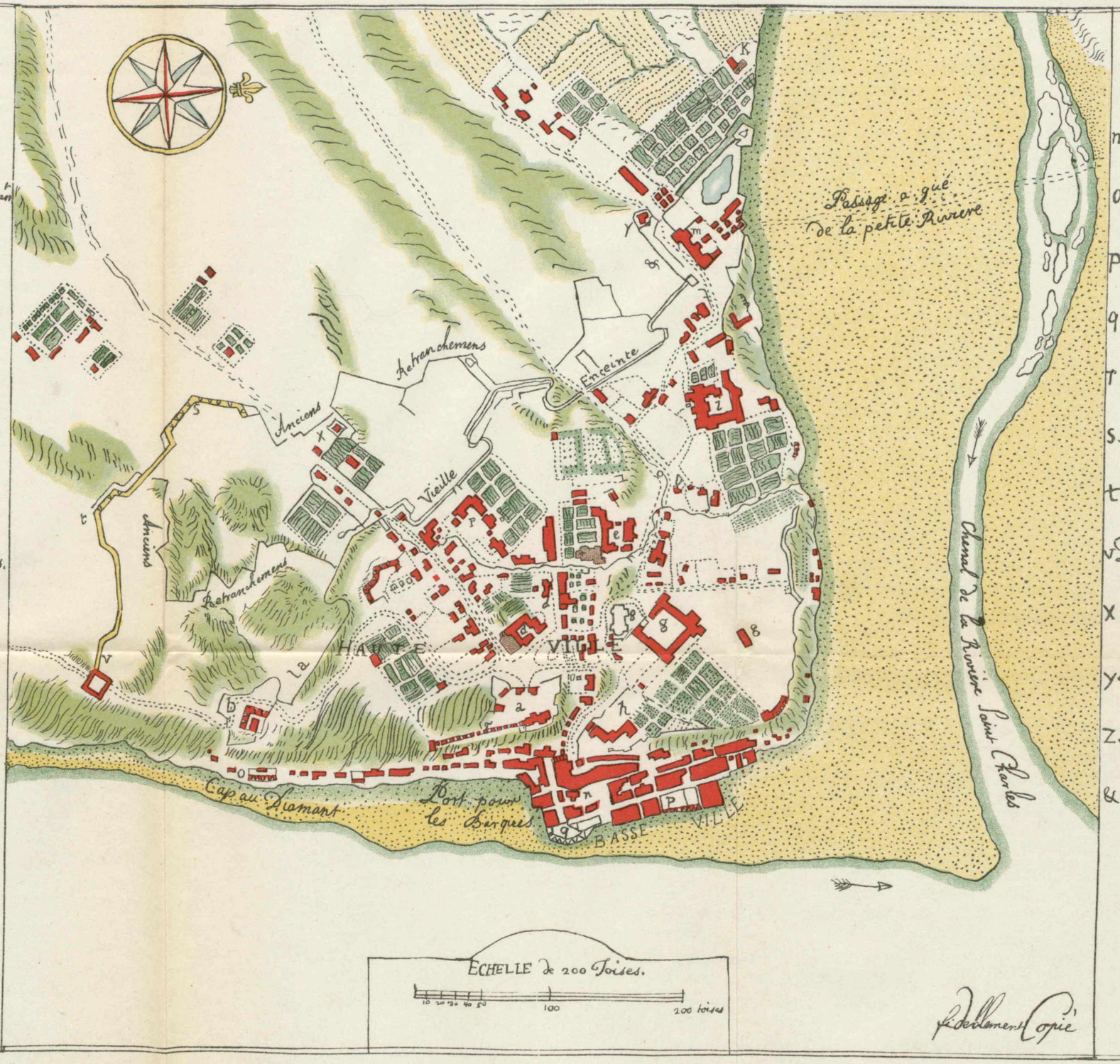
Monsieur.—J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 26. si les avis que je reçois sont fondés, la première sortie des ennemis, avait pour objet de deposter Mr de repentigni. mais le froid excessif qu'il fit le jour qu'ils attaquèrent nos grand gardes, les empêcha d'aller plus loin, ayant eu beaucoup de monde de gelé à cette première opération (192) j'avois de la peine à comprendre que Mr Murrai eût fait poster 1,500 hommes dans des vues si courtes avec de l'artillerie dont on ne fit point d'usage ; mais sans doute qu'il la reservoit pour la suite de l'expédition. on raporte qu'il est sorti le 24 un pareil détachement pour le même objet ; mais qu'avant d'arriver à Lorette ayant recu des avis que Mr de Repentigni avoit reçu des renforts considerables, il avoit été

Maps

PLAN DE LA VILLE DE QUEBEC.

Designé dapres le Plan en Relief, que Monsieur de Chaussegros de Leris, Ingenieur en Chef envoya en France en l'annee 1720 pour etre mis au Louvre avec les autres;

a. Fort S^t Louis.
b Redoute du Cap au Diamant
c Cavalier du Moulin,
d Les Récolets,
e Les Jesuite et dependance,
f Les Ursulines,
g La Paroisse avec le Séminaire et dependances.
h L'Evêché,
i L'Hotel Dieu,
K S^t Roch,
l Le Sault au Matelot,
m L'Intendance,
n. Eglise de la basse Ville,
o. Batterie de Vaudreuil,
p. Batterie Dauphine
q. Batterie Royale,
r Batterie du Château
s Bastion S^t Louis
t Bastion de la Glacière
v Demi Bastion de Joubert,
x Redoute S^te Ursule,
y Redoute au Bourcau,
z Redoute S^t Roch
& Coteau de la Potasse,



depêche un courier à M^r de Murrai. Lequel avoit donné ordre de rentrer après avoir envoyé 8 hommes renforcer le poste de Lorette. cela est confirmé encor au moment que j'écris par un homme sorti de Quebec. Cependant l'ennemi a sa disposition toujours prête pour sortir en force soit pour s'opposer à nos entreprises, soit pour reprendre les siennes, si selon notre usage sur lequel M^r de Murrai à deja fait maintes plaisanteries nous renvoyons nos renforts des que l'alerte sera passée.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, que je demandois quatre piquets du regiment de languedoc et 25 ou 30 grenadiers c'est a peu pres tout le regiment. il ne restera guère que les off^ers aux drapeaux. trois de ces piquets sont deja arrivés deux passent aujourd'hui à la p^te aux trembles. Ces deux autres seront cantonnés dans les six maisons plus a portée du magazin de germain. ils y fourniront la garde, et feront toutes les nuits des patrouilles pour eviter toute entreprise sur cet entrepôt. je n'aurois jamais pris sur moi monsieur de deplacer les vivres qu'il contient apres le reproche reitéré que vous m'avés fait den avoir eu la pensée et votre ordre formel du premier mars de les laisser, dans lequel vous aviés prevu même le cas ou l'ennemi feroit des demarches pour les venir bruler. je ne parle point, Monsieur, de plusieurs lettres particulières dans lesquelles chacun s'est arrogé le droit de critiquer mes moindres mouvemens. maintenant, Monsieur, le meilleur parti a prendre sur le deplacement est fort incertain. il paroit que l'ennemi veut nous tourner par (193) les bo's, et la route qu'il prendroit est la plus belle du monde, n'ayant que deux lieues a faire de Charlesbourg pour tomber sur la rivière J^s Cartier qui les conduit ici sur une belle glace. Ce n'est pas par cette route, au reste, au reste qu'il conduiroit son artillerie. sa marche deposte naturellement M^r repentigni. et des lors le chemin battu, est libre. or dans ce cas l'entrepôt des vivres seroit plus en peril dans le bois de l'ail que chés Germain, et il n'y a point dans le fort ou le placer. La seule disposition à former consiste donc à le faire protéger par les troupes.

L'alerte n'est point encore finie, Monsieur, nous touchons au mois d'avril et le 10 ou le 12 avril l'armée doit être en marche. Comment renvoyer les piquets ? Ce mouvement retrograde ne seroit propice qu'à fatiguer et harrasser des troupes qui n'auroient pas le tems de se reposer avant de repartir, et qui manqueroient ici au besoin. Car comme j'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, M^r de Murrai n'ignore pas que les secours destinés pour la p^te aux tremb'es ne sont que la navette, et si leur arrivée a arrêté le cours de l'expédition qu'il avoit projetée, leurs départ pourroit bien la faire reprendre. il faut ajouter à cela que tant que nos postes avancés n'auront pas une certaine consistance, il n'y a point de travaux à esperer. les habitans des environs sont comme fous. tout ceci ne va que par convulsion et la tête en tourne à tout le monde. Le nombre des miliciens levés dans chaque paroisse consiste en fort peu de chose. je n'ai voulu prendre que les hommes d'Elite, et presque tous se sont dits malades de manière qu'une parroisse qui en auroit 15 a fournir n'en donne que 4. mais ils ont tous porté des vivres pour dix jours. j'aurai l'honneur de vous adresser par le premier courrier un état et bouches tant de la p^te aux trembles que d'ici, cy joint le recensement des bestiaux avec l'état de la levée qui a paru faisable. il faut observer que tous ces animaux sont d'une maigreur à faire pitié (*194*).

J'espère toujours, monsieur, que M^r de Bourlamaque ne tardera pas à venir prendre le commandement de La frontière. la besogne est asses importante pour cela. je vous prie pourtant de ne pas croire que je la trouve absolument au dessus de mes forces. j'en tirerai sans doute infiniment moins de partie que lui, mais elle pourroit être aussi bien entre mes mains qu'en celles de tout autre, et je ne desire de la lui remettre que parce que la calomnie a trouvé trop d'acces cet hiver, et que mille gens inutiles à tout bien ont osé et osent encor elever leur voix contre moi. cette espèce de delateurs trouve des protecteurs qui l'encouragent, et tout homme qui parle mal de moi et sur d'être acceuilli. dans une telle disposition des esprit il est facheux d'être chargé des événemens, dans un lieu ou ils peuvent devenir critiques.

Ce n'est point vis à vis de vous, ni de M^r de levi, ni de la cour même que je suis en peine de justifier ma conduite passée et avenir, mais comment dompter le montre [illegible]vie. vous seul, Monsieur, pourriés létouffer. mais par malheur tout ce qui me

regarde, vous est aujourd'hui trop indifferent. qu'est devenu ce tems ou vos bontés et votre confiance me dedommageoient de tout.

On vient de me dire que les anglois ayant quantité de malades ont assayé d'en envoyer dans les parroisses voisines pour voir si lair de la campagne les retabliroit, mais que cela ne leurs a pas reüssi. par tous les avis que je recois, il paroit que la maladie fait plus de ravage chés eux maintenant qu'elle n'en a fait tout l'hiver. ils font enterrer les morts avec leurs hardes pour prevenir la contagion. ils ont levé des couvertes chés les habitans de beauport et de Charlesbourge qu'ils payent neuf livres.

Toutes les nouvelles contenues dans cette lettre me sont encore confirmées au moment que j'écris par deux hommes que j'avais *(199)* envoyés par les derrières jusqu'à Charlesbourg, lesquels ont poussé jusqu'au Saut montmorenci. ils ajoutent que les habitans de Lisle d'Orleans ont ordre d'evacuer pour le 15 avril.

J'ai fait partir hier un deserteur de la p^te^ de levi venu par le Sud aujourd-hui j'en ai donné un autre de quebec à M^r^ Legris.

Le 31 mars.

Monsieur—La distribution du regiment de languedoc faite comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer le 28. j'ai dans le fort 83 factionnaires des troupes de terres.

Ci.....83 de la colonie.. 8 acadiens.....26 canadiens ...13	.	130 h^es^

Ce nombre partagé en trois donne 43 factionnaires pour la garde, qui ont à fournir cinq sentinelles de jours, et onze de nuit. Cette garnison ne suffiroit pas à beaucoup pres pour défendre le poste, qui selon les apparences ne court pas maintenant le risque d'être attaqué ; mais elle est asses forte pour veiller à la surprise et à lincendie, toujours à craindre, puisque deux ou trois hommes engagés par une forte recompense peuvent l'entreprendre et même y reussir, si nous n'étions pas sur nos gardes. par la distribution des troupes qui sont à la p^te^ aux trembles que me *(196)* communique M^r^ de repentigni, Ce poste n'est encor en seureté que par l'opinion. Dans le fait, M^r^ de repentigni ne trouvera jamais que trois cens hommes à opposer à l'ennemi il me demande les deux derniers piquets du regiment de Languedoc qui à mon avis lui seroient fort necessaires. mais qui gardera le magazin des vivres ? qui fournira la garde à deschambaut au depôt de l'artillerie ? Cependant je suis obligé de rappeller la milice du capsanté. Les postes multipliés et la quantité de moulins a scier que cette parroisse fournit et qu'on met en œuvre pour le roi demandent des bras outre une certaine quantité de saucissons commencés qu'il faudroit finir. je ne suis point encor decide sur tout cela ; mais d'ici à demain je prendrai le parti qui me paroitra le plus convenable aux circonstances presentes.

Il a toujours été hors des principes que M^r^ Murai vint m'attaquer ici mais on voit souvent un general s'en ecarter pour suivre son caractere, surtous dans une occasion qui peut avoir beaucoup d'éclat et d'utilité.

Vous aurés vu M^r^ par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous ecrire le 28 que j'ai prevenu vos desirs sur les decouvertes. il paroit que les anglois ont fait des blagouses à la p^te^ de levis moins pour s'y maintenir que pour assurer l'embarquement de ce detachement lorsque nous marcherons à lui avec du canon.

Tout concours a persuader que M^r^ Muray médite une retraite sur l'isle d'Orleans, dans ce cas ou il la fera desque la saison le permettra ou il la préparera pour l'executer quand ses defenses seront minées. dans l'une et l'autre supposition, il y a a penser qu'il fera sauter la place.

Le pont ne durera pas longtems une bordée de neige qu'il a fait hier et qui fond à mesure va le couvrir d'eau. M^r^ hertel n'a point encor été inquieté. selon les apparences il ne le sera pas ; et le pont une fois parti il n'y aura que les mauvais chemins qui puissent l'empêcher de nous faire passer des vivres, nous verrons si cet obstacle sera insurmontable.*(197)*—M^r^ le noir a eu sans doute des raisons de politique pour tenir à Montreal des propos differens de ceux qu'il a tenu ici sur la desertion de nos soldats, je pourrois

vous répéter à la lettre les termes dont il s'est servi, mais c'est encor une chose fort inutile, au reste M^r^ je n'ai pas conjecturé cette desertion quoiqu'elle fût assés vraysemblable et je n'ai eu l'honneur de vous en parler que sur la foi de M^r^ de repentigni et la confirmation des gens venus de Quebec mais si tout cela ne se trouve pas vrai, il vaut mieux avoir eu des prisonniers faits que des deserteurs.

Le 1^er^ avril.

Monsieur, je ne puis eviter d'envoyer à M^r^ de repentigni un des deux piquets qui sont à la garde de l'entrepot des farines, l'autre aura a fournir cette garde et celle de l'entrepôt de l'artillerie a deschambaul, dans deux jours les glaces seront trop mauvaises et pour avoir rien a craindre par cette voye ; mais bientôt après la navigation fournira à l'ennemi un nouveau moyen aussi dangereux pour nous que le premier, dans ces circonstances, fera-t-on evacuer le magazin de Germain pour transferer les farines dans la grange de la V^e^ pichet ou elle n'auroient rien à craindre parce que les ennemis ne pourront plus venir par les derrières ? ou laissera-t-on les choses dans l'état ou elles sont en faisant passer un de ces piquets à la p^te^ aux trembles ? si l'armée doit descendre immediatement après la navigation, on pourroit le risquer, pour peu qu'elle tarde c'est trop hazarder à mon avis, puisque deux berges bien armées viendront bruler votre magazin et que l'affaire sera faite avant qu'on ait (*198*) songé d'y porter du secours. ordonnés. Monsieur ce que vous jugerés le plus à propos. je ne pense pas qu'il puisse y avoir des ri sques à courir dici au retour du courrier.

J'ai fait passer deux matelots d'un navire Espagnol deserteurs de Quebec asses instruits, mais confirmant toujours la maladie et la mortalité et en general cette nouvelle vient de toute part. il faut que le printems ait fait une revolution singulière, je fais partir demain un homme sur que j'enverrai jusques sur L'isle d'Orleans, il me paroit interessant de penetrer quel est le projet des ennemis sur cette isle.

Le 3 avril.

Monsieur,—M^r^ de Repentigni m'a fait attendre quelques jours l'etat des bouches de son poste, et hier il est tombé malade d'une grosse fièvre. on le saigna d'abord et aujourd'hui il a encor été saigné deux fois. j'ai l'honneur de vous adresser seulement l'Etat de la consommation qui se fait ici.

Si la maladie de M^r^ repentigni devenoit sérieuse, il faudroit pourvoir à son remplacement. je vous prie de me donner vos ordres à ce sujet. si avant de les avoir recu l'état de M^onsieur^ de repentigni empiroit à un certain point, je demanderois à M^r^ de longueuil M^r^ de Montesson.

Nous n'avons plus de souliers, il s'en est fait inevitablement une consommation a la p^te^ aux trembles, et le detachement de M^r^ hertel nous a tout a fait épuisés.

J'ai l'honneur de vous adresser cyjoint une lettre que m'a écrite M^r^ hertel. ses sauvages l'ont en effet quitté. il en est déjà passé ici.—(*199*).

Il m'a été adressé par M^r^ de figueri deux caisses contenant les portraits de votre famille. je les ai sur le champ fait passer à M^r^ de Longueuil. j'attens des nouvelles de quebec. j'espere d'en recevoir de positives. jusqu'ici le peu de précaution que les anglois prennent pour enterrer leurs morts fait presumer qn'ils n'ont pas dessein de rester dans la ville.

Les travaux ont repris leurs trains et ne vont pas mal. mais il faut attendre que les petites rivieres coulent pour faire aller les moulins à scies. en attendant on les pourvoit de bois selon les proportions.

M^r^ Martin a reussi a faire sortir cinquante minots de sel qui ont été remis dans les magazins du munitionnaire general a la p^te^ aux trembles. il a fait repartir hier M^r^ Taché et s'occupe essentiellement de procurer tous les articles qui ont été demandés.

Le 4 avril 1760.

Monsieur,—Je fais partir sous la conduite du S^r^ roufio et du Saut le nommé Thomelet habitant de quebec dont la famille partagée est moitié refugiée à S^t^ Augustin l'autre partie reste toujours au faubourg S^t^ Jean. une navette continuelle et trop d'accointance à vu (*avec*) les ennemis ont rendu les gens suspects. je soupçonne cet homme d'avoir été envoyé vers les trois rivières pour prendre (*200*) connoissance de nos

mouvemens. Ces soupçons pourroient etre sans fondemens, mais plusieurs personnes me les confirment, et il faut aller au plus sur.

J'arrive de la p^te^ aux trembles ou il y a eu une alerte cette nuit. Les anglois avoient fait sortir 500 hommes sans doute sur une alerte qu'ils avoient eu eux même. ils se sont retirés et nous aussi.

J'ai appris que M^r^ Murrai avoit recu avant hier des courriers du géneral amers (*sic pro* Amherst.) il paroit que c'est la reponse aux avis qu'il avoit donnés qu'il étoit menacé d'etre attaqué car la premiere question que firent les courriers en arrivant à la p^te^ de Levi fut *si quebec étoit pris.*

J'ai scu que ces courriers avoient porté à M^r^ de murrai la commission de colonel, il paroit qu'ils n'ont d'autres nouvelles que celles qu'ils ont pu recevoir aux depêches apres la prise de quebec.

M^r^ de repentigni est toujours malade, mais j'espere que la sortie de cette nuit lui aura fait une revolution avantageuse, au moins cela paroissoit ainsi quand on est rentré.

Les sauvages de M^r^ hertel l'ont quitté, je lui en envoye demain huit d'ici et j'ecris a M^r^ de longueuil pour tacher de lui en faire passer dix ou douze, il faut esperer qu'avec cela il se soutiendra.

Le 5 avril———

MONSIEUR.—Les deux hommes que j'avois envoyés sur lisle dorleans sont de retour, ils rapportent que le bruit qui avoit couru de l'evacuation pretendue ordonnée nétoit que l'effet d'un propos tenu par un off^er^ particulier qui etant à S^t^ francois dit aux habitans si notre escadre arrive vous pouvés songer à evacuer parce que vous n'aurés pas l'espoir de faire vos semences, que d'ailleurs il n'a été donné aucun ordre par M^r^ de murrai a ce sujet que même on doit voiturer incessamment à la ville les fascines que les habitans ont faites (*201*).

Ces mêmes hommes m'assurent positivement que M^r^ murrai, à fait remettre aux habitans du chateau et de lange gardien les armes qu'il leur avoit fait enlever, et que ces habitans qui ne penetrent pas les motifs de cette conduite, sont forts inquiets craignant qu'on ait dessein de les renfermer dans la ville. Leur inquietude me paroit sans fondement du moins n'est elle pas une juste consequence de la conduite de l'ennemi qui n'auroit pas besoin de les armer d'avance pour cela.

L'alerte de la nuit precedente a eu lieu precisement comme j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer dans ma derniere. Les ennemis croyoient M^r^ de bourlamaque rendu ici, et qu'ils marchoit en force a leur postes, on m'assure qu'il netoit resté dans la ville que les gardes ordinaires.

Il est encore hier arrivé quelques quarts de sel.

Le 7———

Les ouvrages ordonnés prennent un bon train, j'espère que tout sera pret à être embarqué à l'arrivée de l'armée ; mais comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, nous n'aurons des madriers ques lorsque les petites rivieres seront libres.

M^r^ de Monbeillard m'a communiqué l'état des chevaux necessaires pour l'artillerie de campagne et en fait monter le nombre a 91. J'ai pris les plus justes mesures pour parvenir à remplir cet objet, mais s'il faut que ces parroisses y suffisent, c'est les ecraser absolument, cependant tout sera pret au besoin. il n'y a que la subsistance de les chevaux qu'il est impossible de trouver ici. En un mot, Monsieur, j'espère que la marche de l'armée ne sera retardée par aucune des choses qui peuvent dépendre de ma prévoyance car je m'occupe jour et nuit du soin d'applanir ses voyes.

M^r^ le ch^er^ de Levi me fait l'honneur de me marquer que vous (*202*) avés determiné de faire embarquer les farines. Des que les glaces seront parti j'enverrai aussitôt à la pointe aux trembles les deux piquets qui les gardent.

Les anglois ont toujours 500 hommes à Lorette. Cela tient nos postes avancés en méfiance, et de la naissent les fausses alertes. *Monsieur* de repentigni en eut encor une hier matin. Cet off^er^ va beaucoup mieux.

Je ne sais pas comment M^r^ hertel se tirera d'affaire. le depart de ses sauvages m'inquiete. quoique j'aye pu faire au monde, il ne m'a pas été possible de lui en envoyer plus de quatre. il faut espérer que *Monsieur* de Longueuil aura plus de ressource. Les sauvages de S^t^ françois en passant ici ont fait les mutins. Sur un reproche modéré que

je leur ait fait d'avoir quitté Mr hertel, ils sont sorti fort brusquement, et j'apprends qu'ils ont tue des cochons sur leur route. ils sont très capables de faire pis. Ceux de becancourt ont été plus sages ; mais ils sont tous retournés à leur village. Je n'ai point de nouvelles de quebec ; mais demain je ferai partir un homme affidé qui m'en a toujours donné de sures.

Mr de Monbeillard entrera sans doute dans le detail de sa partie avec Mr le Cher de Levi. il n'a point encor trouvé d'obstacles pour aucune des choses qu'il a pu attendre de moi. il va faire executer un ponton sur deux batteaux pour traverser la rivière Js Cartier, quoique tous les habitans du lieu, consultés assurent qu'il n'y servira pas.

J'ignore Mr si vous ferés la campagne. mais je ne puis vous exprimer le désir que j'ai de vous voir, de vous faire journellement ma cour, et de vous repéter mille fois le vœu que j'ai fait depuis (*203*) longtems.

Je n'écris point à Mr de rigaud. je vous supplie de me rappeller à son souvenir et à celui de Made La marquise.

Le 12———

Monsieur,—Il a été fait un vol avec fraction la nuit dernière dans le magazin de germain, par deux soldats du régiment de languedoc dont l'un étant en faction a favorisé l'opération de l'autre mais une patrouille étant passé le voleur a pris la fuite, et on a trouvé un quart de farine en traineau sur la glace et un quart de poid enfoncé dans le magazin. ainsi rien n'a été perdu. quand les vivres seront dans la gaolette ils n'auront rien à craindre de ces inconvénients mais il faudra se mefier des berges. j'ai fait arrêter la garde entière pour decouvrir les coupables. L'un est arrêté et l'on recherche l'autre. j'attendrai vos ordres à ce sujet. dorénavant il montera un offer à la garde de cet entrepôt.

La riviere est libre devant Quebec depuis lanse des mères au nord et le saut de La chaudière au sud. Si le doux tems eût continué, il n'y auroit plus de glaces, mais quatre jours de grand froid que nous essuyons les ont affermies et quelque tems qu'il fasse nous en avons pour huit ou dix jours. Si le froid continuoit encor encor cela iroit plus loin.

Mr de repentigni est entièrement retabli. je n'aurois pas pensé à Mr de Montesson pour le remplacer, si Mr le borgne eût été plus ancien que les Capitaines des troupes de terres qui sont à la pte aux trembles. C'est un officier de confiance à tous egards que je reconnois bien pour tel.

Je ne vois pas que Mr hertel puisse esperer de nouveaux (*204*)sauvages. Mr de longueil à qui j'en avois demandé au moins une douzaine, me marque que Lannière est à leur troupe ; mais qu'ils sont tous dispersés dans les bois à faire du sucre, je connois Mr toute l'importance de la mission de Monsieur hertel, mais quels secours lui donner ? Lui ferai-je passer des soldats sans souliers ? Son detachemt en manque lui même, et puis nous retrouverons les mêmes inconveniens de l'hiver.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une de ses lettres avec un manifeste de Mr Murai, je mettrai Mr Hertel en etat de faire radouber ses bateaux pourvu qu'il trouve de l'étoupe, je lui ai fait passer du brai, je compte qu'il trouvera des calfats dans la côte si non je lui en ferai passer desque nos bateaux seront en état.

Je ne vois point d'apparence que les ennemis aillent l'attaquer aujourd'hui plustot que pendant l'hiver. Leur operation seroit plus hazardeuse à cause du débarquement, et s'il le faisoit à la pte de Levis, il auroit plus de peine à suivre notre detachement par terre à cause des mauvais chemins qu'il n'en auroit eu cet hiver en raquettes, de plus si tout ce que l'on dit est vrai, Mr Murrai n'a pas du monde de reste. Je le crois fort embarrassé de la contenance qu'il a à tenir. toutes les nouvelles depuis trois semaines annoncent maladie et mortalité, personne ne dement cela, personne ne modere la quantité; et si l'on vouloit croire la renommée, on seroit persuadé qu'il n'y a pas aujourd'hui dans Quebec 2000 hommes portans les armes. Je crois qu'il est de la politique d'accrediter cette nouvelle. aussi, le fais-je de mon mieux, mais en postant à vous, Monsieur, je dois dire qu'il faut être en garde contre les rapports exagérés d'un peuple aveugle dans ses malheurs et (*205*) dans ses désirs, j'ai l'honneur de vous rendre un compte exact des rapports que l'on me fait. C'est à vous, Monsieur, a les moderer selon votre prudence. J'attens sous peu de jours Mr Gautier qui est un garçon de bon sens de qui je recevrai

peut être des lumieres plus sures, lui ayant fait dire de tacher de m'apprendre quelque chose d'interessant. j'ai prevenu Mr Hertel de l'arrivée prochaine de l'armée, et j'ai ajouté que je ne doutois pas que les habitans ne leur donnassent du secours s'il etoit attaqué, puis qu'ils touchent au moment de n'avoir plus rien à craindre.

Les anglois font des frequens mouvemens a Lorette et Ste Foy, dont la plus part sont occasionnés par des fausses alertes, qu'ils reçoivent et qu'ils communiquent à leur tour a nos postes avancés.

J'ai fait partir ce matin un prisonnier ou deserteur de qui je n'ai pu tirer rien de positif, mais en generale maladie et mortalité.

On dit que les ennemis font charrier leurs fascines sur la coste d'abraham, leurs mouvemens semblent annoncer beaucoup d'inquietude, et s'ils continuent nous pourrions bien les joindre en tout ou en partie a leurs postes avancés. on dit même qu'ils osent s'en vanter, et ce seroit nous faire beau jeu, je crois Mr Murrai trop homme de guerre pour cela. (*206*)

L'on m'a dit qu'en effet les armes avoient été vendues aux habitans du chateau et de l'Ange Gardien ; mais que peu de jours apres on les leur avoient redemandées. je ne crois pas un mot de tout cela.

Le manifeste que j'ai l'honneur de vous adresser fut publié à Charlesbourg par Mr Cugnet. Les habitans temoignerent si peu d'empressement à l'écouter qu'il resta seul à faire sa lecture. alors il courut apres eux et leur exagera la douceur du gouvernemt britannique. la bonté et la puissance du roi d'angleterre. mais on lui repondit que l'on n'avoit pas besoin de tout cela, qu'on demandoit à vivre tranquille et à attendre la decision des evènemens.

On travaille tant qu'on peut aux gabions et fascines. nous pourrions bien etre en arriere de quelque chose à l'arrivée de l'armée. mais on aura fait le possible. il nous manquera plutost de fascines que de tout autre choses parce quelles se font à la pte aux trembles, ou les habitans son souvent detournés.

On nous avoit assurés qus les moulins à scies tourneroient huit jours avant que la navigation fût ouverte. Cependant tout est encor arrêté. je fais demander aujourd'hui des scieurs de long dans les troupes pour y suppleer.

Mr Landrieve rend compte à Monsieur Lintendant de consommation. je vois que nous mangerons les bestiaux des environs avant l'arrivée de larmée, quand je dis des environs, j'entens (*207*) d'ici aux trois rivières.

Il me tarde fort de scavoir, Monsieur, le parti que vous aurés pris pour les chevaux de l'artillerie. s'il faut les lever dans cette partie, je ne sçais pas comment se feront les semences.

Il n'y a pas moyen de garder un accadien, ils desertent et qui pis est ils emportent les fusils qu'on leur prete pour faire le service.

Le 14.

Monsieur,—Les nouvelles des prisonniers faits par Mr Langi, ayant eté envoyé à Mr Martin, il en fit part a son associé, espérant que cette apparence de paix determineroit Mr Murai à laisser sortir. je n'imaginai aucun inconveniens à cela. Par la reponse que Mr Martin reçoit, il paroit que Mr Murrai n'a point de nouvelles d'Europe. il fait prier Mr Martin de s'informer du nom de ces offrs, de leur fournir de l'argent et de sçavoir d'eux sil n'y a pas eu de promotion pour les offers de la garnison de quebec. il est persuadé que sil y a un congrès assemblé, nous aurons la paix. En consequence les facilité de la sortie renaissent.

Depuis ma dernière lettre les nouvelles sont que la maladie diminue dans quebec. Les ennemis continuent de faire des (*208*) grosses sorties à la moindre alertes qu'ils recoivent. Le depôt de leurs fascines est en dedans et en dehors de la porte St loüis. le tems est toujours froid. on passe encor partout sur la riviere sans risque.

Le 14....

Monsieur.—J'ai recu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de mecrire le 10 si l'on peut laisser les chevaux chés les habitans, il se fera encore quelques semences.

Vous aurés vû, Monsieur, par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous ecrire du 12, que je me suis trouvé hors detat de renforcer Mr hertel, faute de chaussures, le besoin

a cet egard est si pressant qu'a peine peut on faire des patrouilles autour des postes avancés, il faut esperer qu'il ne sera pas attaqué. dans notre situation il faut bien attendre quelque chose de la bonne fortune.

Les bêtes a cornes qu'on lève dans les parroisses conformement a la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser sont si maigres quelle ne donnent presque rien. On ne peut pas suffire a la levée pour la consommation journaliere et nous avons mangés les 22 bœuf qui avoient été marqués de maniere qu'à l'arrivée de l'armée, cette espèce de secours se trouvera epuisé jusqua S^te^ anne et qu'il ne restera que les animaux des parroisses d'enhaut d'ou l'on n'a pu les faire venir par le debaclement de la riviere. survenu pendant l'operation. il faut prendre le parti, de ne laisser qu'une vache par feu depuis S^te^ Anne jusqu'ici. cela donne environ 130 vaches qui (*209*) compenseront peut être les 80 bœufs que vous demandés, et sur le champ, je vais donner les ordres necessaires pour cette levée.

Vous avés donnés vos ordres, Monsieur, dans tout le gouvernement de Montreal, et celui de 3 Rivières pour la marche des milices.—

Comment entendés vous quelle se fasse dans la partie de ce gouvernement. Lobject seroit je crois de n'enroller que les bons hommes pour epargner les bouches inutiles et laisser dans les parroisses quelqu'un qui fasse les semences. je vous prie de me donner vos ordres a ce sujet, et de me marquer a peu près le jour de lassemblée (*phrase effacée*) Eh mon dieu qu'il me tarde d'être en chemin pour quebec. je crains le passage de l'armée, la plus petite chose peut la retarder ici, et le souci que j'en ai est inexprimable. je me flate pourtant que dans un tel cas vous me rendrés ainsi que M^r^ le ch^er^ de Levi La justice de croire que j'ai fait de mon mieux.

M^r^ (*sic*) Le 18 avril———

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de vous marquer le 14 que je donnois les ordres necessaires pour faire lever 130 vaches au defaut des 80 bœufs que vous vouliés reserver a p^te^ aux trembles pour la subsistance de l'armée. Dans le même tems on levoit pour cette garnison les bestiaux marqués dans le recensement fait au nord par M^r^ de rigoville. La perte d'une partie des animaux durant le cours de l'hivers et l'excessive maigreur de l'autre au point de ne pouvoir se soutenir (ce qui a été à un bon tier.) ont reduit presqu'a rien le produit de cette levée. et nous sommes a la (*210*) veille de manger sur les 130 vaches destinées pour l'armée, lesquelles n'attendront pas au premier du mois prochain parce que le même tiers se trouvera de diminution et que lexcessive maigreur du reste ne produit que forte peu de chose.

Je fais partir M^r^ de fournoire expres, Monsieur, pour vous faire telle representation parce que je crois qu'il est absolument necessaire de faire embarquer des bœuf a Montreal dans les gabarres pour suivre l'armée, sans quoi elle court risque de ne pas trouver une once de viande en arrivant ici. *Monsieur* landrief (*sic pour Landrieve*) rend compte de cet objet à *Monsieur* Lintendant.

Il n'est pas moins necessaire Monsieur de faire descendre le nombre de chevaux demandés pour l'artillerie, avec du foin et de l'avoine pour les nourrir ainsi que pour la cavalerie car tout est epuisé dans cette partie.

Je n'ai point de nouvelles de Quebec, mais J'y ai envoyé un homme que j'attens demain au soir.

M^r^ de repentigni a eu une indigestion ; et la fievre la reprit depuis hier. il espere pourtant que cela ne sera rien. j'aurois eté aujourd'hui a la p^te^ aux trembles sans l'occupation continuelle et indispensable que me donnent tous les preparatifs pour que rien n'arrête l'armée a son arrivée.

Les patrouilles des ennemis ont en (*sic*) donné hier une alerte à nos postes avancés. ces gens là sont en mefiance et ne veulent pas etre surpris.

Il ne me conviendroit pas Monsieur, de vous demander (*211*) la cassation d'un Cap^ne^ de milice du gouvernement de M^r^ de longeuil, mais je lui porte mes plaintes pour qu'il vous la demande, luimême. Sept miliciens de la riviere batiscan ont desertés de la p^te^ aux trembles ayant a leur tête Le S^r^ jean trepanier aide major. sur la plainte de M^r^ de repentigni, j'ai envoyé un sergent et quelques soldats les chercher dans leur parroisse. le capitaine a souffert qu'il se soient cachés, et m'en a imposé en me marquant qu'ils n'avoient point paru. j'ai entiere connoissance du contraire, et je crois

dans le moment critique qui se presente qu'il est important d'arrêter le cours de la desertion des milices ; en consequence j'ai prié Monsieur de longueuil de vous demander, Monsieur, La Cassation du Sieur Villeneuve cap^ne^ et jean trepanier aide major.

Les glaces commencent a se detacher peut etre partiront elles cette nuit mais l'embarquement ne sera pratiquable que dans 8 jours a cause des battures.

Lettres écrites à M^r^ le général pendant mon commandement sur la frontière a deschambault.

M^r^ le general le 29 mai 1760.

MONSIEUR,—La gaolette commandée par le S^r^ Minviel (ou *Mainviel*) a fait trois prises au pelerin. J'ai l'honneur de vous adresser des paquets de lettres qui me sont parvenues par un courier expedié de Cap mourasca (*sic* pour *Kamouraska*) et par Le S^r^ Purand Dumer qui m'a trouvé a la p^te^ aux trembles. j'ai vu avec peine dans une de ces lettres écrite en françois que la paix n'est pas prochaine. elle seroit venue fort apropos pour cette colonie.

Je ne vois pas qu'il soit possible M de garder avec moins de monde depuis la p^te^ aux trembles jusqu'ici. Cepend^t^ quand vous en aurés conféré avec M. le Ch^er^ de levis, vous serés mieux instruit, que pourraije vous proposer qu'il n'ait prevu (*2*)

Je dois pourtant vous faire remarquer que malgré l'exacte recherche que je fais faire pour avoir des bateaux aux deux rives du fleuve, je ne seaurais parvenir a m'en procurer la quantité necessaire aux passages des riviere derriere nous, à celui de J^s^ Cartier au dépot à faire dans la riviere S^ts^ Anne et que par consequent il manqueront pour faire un pont a J^s^ cartier. S'il arrivoit des forces à la riviere et que notre detachement fut poussé que deviendroit-il ? mais nous sommes aujourd'hui plus que jamais dans le cas de donner a la bonne fortune.

Vous etes maintenant instruit M. que M. Volf n'a ete placé a la p^te^ aux tremble qu'en attendant M de la rochebeaucourt Ce dernier y est etabli et je crois la besogne en bonne main (*3*).

Dans la tournée que je viens de faire, j'ai supprimé conformement aux ordres de M. de Levis toutes les bouches inutiles. M^rs^ les officiers commandants y tiendront la main et je veillerai moi-même à tout ailleurs comm'ici.

On n'a point connoissance d'autre batiment au bas du fleuve. les anglois font faire des rames sur lisle dorleans. ils sont toujours claquemurés dans la ville On dit pourtant qu'il laissera entrer quelques femmes. je ferai de mon mieux pour être instruit de ce qui se passe malgré les difficultés. Je crois que M. Martin seroit fort utile sur cette frontiere parplus d'une raison.

Je ne puis vous exprimer Monsieur avec quelle satisfaction j'ai vu renaître votre confiance les (*4*) assurances que vous me faites l'honneur de m'en donner me comblent. je voudrois que vous en eussies toute la satisfaction imaginable. mais a la guerre tout depend des circonstances et le public juge toujours apres l'evenement. Je serai trop heureux si a perte ou a gain, si vous etes persuadé de ma bonne intention du desir que j'aurai eu de bien faire et de celui que je conserverai toute ma vie de meriter la continuation de vos bontés.

P.S. j'ai donné au S^r^ Senille (ou *Seville*) parti avant ce courrier les lettres du sieur Durand du Nievre au S^r^ munitionnaire general.

Le 31 mai.

J'ai l'honneur de vous adresser un billet de M^r^ Duparquet à M^r^ de la Roche beaucourt par lequel vous apprendrez tout ce que nous sçavons (5).

M. de la Roche me marque et j'apprends d'ailleurs que les anglois pillent et maltraitent fort les habitants aux environs de Quebec, qu'on craint fort que les parroisses voisines ne soient bientôt brulées.

Il me revient par plusieurs endroits que les convalescans et la garde de l'hopital general sont entré a Quebec. on assure qu'il y a sept vaisseaux à Lisle aux coudes dont quatre gros. nous ne sommes encor en mesure de rien faute de bateau dans la communication, mais nous nous battrons. Je ne crois pas que jusqu'à l'arrivée de ses

renforts l'ennemi ose me depasser et aller lutter sur les trois rivière Cependant s'il le faisoit je ne pourrois m'empecher de replier mes postes avancés,spour aller couvrir ces costes de ce grand (effacé dans le manuscrit) gouvernement.alors (6) j'appuyerois ma gauche à la rivière S^te^ anne bordant la coste en remontant comme je fais ici. vous verrés M. si vous approuvés cette disposition en cas de besoin. je mets tout en œuvre pour faire ramasser et calfater des bateaux, mais cela est lent.

On dit les malades de l'hopal general faits prisonniers de guerre et la garde, le capne de S^t^ Charles pendu et M. Tropes Martin fort embarrassé. dans le moment son domestique arrive et par (*sic* pour part) avec le courrier.

Nous avons ici un depot de vivres trop considerable dans letat present des affaires. Je prends le parti de n'en laisser chez Germain que pour 13 jours pour Js Cartier et la p^te^ aux trembles et autant pour ici-

Le reste sera embarqué dans une gaolette qui se tiendra mouillé au haut du richelieu. Je crois que c'est le parti le plus sage.

On pretent que les prises faites par M^r^ Mainviel sontla cause de l'embarras ou se trouve M^r^ Tropes Martin (7).

(Copie.)

M. le general. le 2 juin 1760.

MONSIEUR,—Je fais rapport à M. le Ch^er^ de levis des lettres de M. de Malartic a son adresse. vous verrés ce qu'elles contiennent. j'ajouterai seulement que je crois M. de Murrai déterminé à faire une course incessamment sans attendre l'arrivée de ses renforts. il ne peut pas ignorer malgré toutes nos precautions que M. de levi est parti et que les troupes sont dispersées. par une lettre écrite à M^r^ de la Naudiere il paroit que sont (*sic* pour son) projet est d'aller droit aux trois rivieres. faites moi l'honneur de me donner vos ordres je vous en supplie, en cas qu'il l'executât ainsi,

Vous aurez vu M. par la lettre (8) que j'ai eu l'honneur d'ecrire hier a M. le Ch^er^ de levis les mesures que je prends pour n'etre pas obligé d'abandonner beaucoup de vivres, en cas que les manœuvres de l'ennemi me contraignent à la retraite. cela va s'executer : mais il faut un peu de temps, et qu'il soit favorable. je souhaite fort M. que vous approuviés cet arrangement.

Il n'y a que les manœuvres de l'ennemi par la rivière qui me donnent quelque inquiétudes, car pour le débarquement devant nous je ne crois pas qu'il l'ose tenter, et s'il le fait il pourroit en etre la duppe car nous le deffendrons avec opiniatreté.

Les commercants dont vous mavés fait l'honneur de me (9) parler par votre lettre du—sont arrivés hier, je n'ai pas jugé que dans les circonstances presentes je dûs les laisser passer plus avant.

M. de Murrai est monté sur un ton de violence qui en impose et effraye tout le monde, il n'a qu'a faire arreter ces gens la sous quelque pretexte, des ce moment pour lui prouver qu'il ne sont pas vos espions, ils deviendront les siens, alors il sçaura l'etat de toutes choses dans la colonie. L'eloignement dont les corps sont les uns des autres ; et il est assés habile homme pour tirer parti de tout.

J'attendrai des nouveaux ordres de votre part pour permettre (10) a ces commercans d'aller plus avant.

Continués je vous prie M. d'être persuadé de ma bonne intention du désir que j'ai de bien faire de lenvie que j'ai de meriter votre approbation et de mon inviolable attachement pour vous.

Je suis avec un, etc.

P.S.—Je n'ai eu de matelots que pour armer la 1^ere^ galere, et je desespere d'en ramasser pour l'autre, je demande des fusils aux trois rivières pour les équipages, je compte que celle la mettra dehors incessamment.

J'écris à M. de longueuil sur ce qui transpire de l'hopital general afin qu'il se tienne en mesure et qu'il établisse des signaux pour (11) que tout son gouvernement soit en armes a la première alerte.

Le 3 juin 1760.

MONSIEUR—Je repons a la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 1^er^ du courant j'étois a la p^te^ aux trembles ou j'appris la nouvelle des prises qu'avait faites

le S^r^ mainvieille par le S^r^ Punievre. pendant ce tems la un courrier venant par le Sud avoit traversé a j^s^ cartier ou je trouvai la nouvelle publique le lendemain a mon arrivée.

Je connois l'importance du sesci dans ces circonstances mais ces sortes de nouvelles sont cinquante lieues avant de venir a moy. il faudroit avoir partout des gens et cela n'est pas possible. il faut cependant prendre toutes (12) les mesure pratiquables.

Tous nos bateaux sont en si mauvais état que huit calfats qui travaillent bien, n'en raccommodent qu'un seul par jour. je m'occupe essentiellement du passage des rivières mais il est fort à craindre que cet objet soit mal rempli.

Après demain je compte aller a S^te^ Anne pour voir si on y pourroit faire un pont de radeau. la et a batiscan les bois sont à pied dœuvre. je pense que cela seroit bientot fait. j'y employrai le nommé houle de Lobiniere qui est homme a lexecuter quand je lui en aurai forme l'idée.

Nous n'avons maintenant d'autres bouches inutiles que des femmes de soldats qui n'ont ni feu ni lieu, mais peut on les renvoyer sans assurer leurs subsistance ailleurs.

La sévérité de M. de Murray (13) intimide tout le monde, cependant nous avons toujours quelqu'un aux nouveilles.

Je n'ai ici, Monsieur, que le nombre de matelots necessaire pour la prèmière galère. on pourroit pourtant vous en envoyer huit ou neuf mais il ne nous en restera pas un pour la seconde. Dans l'incertitude de ce qui vous seroit le plus agréable, dois je les faire partir ?

Le bateau de M. le noir est sans doute passé ce matin avant l'arrivée du courrier portant pavillon, mes sentinelles ont tiré dessus parce qu'il n'a pas repondu. j'enverrai a M. de MaCartic les voitures qui me demandera.

J'ai expédié sur le champ le S^r^ destandes avec tout ce que vous me faites l'honneur de me prescrire. Ces M^rs^ sont parti mais je crois qu'ils font un voyage inutile.

Mr de Murray a été averti par lequippage de ces prises qui s'est rendu a Quebec (14) sur le bateau que lui laissa le Sr niaudière (?) et sur le champ il a armé pour aller sus.

J'ai même appris que son expédition s'étoit emparée de la première et quelle descendoit plus bas pour aller aux autres ; et l'on m'a reporté qu'il avoit envoyé un gros détachement par terre.

On travaille avec beaucoup de confiance, Monsieur, quand on a celle de son general. jamais je n'ai été si a mon aise parce que je vous vois disposé a ne pas me rendre responsable des evenemens, et qu'en faisant de mon mieux j'en suis quitte. soyés persuadé je vos prie que je ne neglige rien mais les moyens manquent a tout.

Je suis &c.

Si M^r^ Cadet ne prend pas des mesures incessamment pour nous (19) envoyer de la viande, nous en manquerons certainement car il sest mecompté dans son estimation. si mes ordres sont executé j'en enverrai le compte le plus exact.

Nous n'avons que les même nouvelles que vous apprendrés par M^rs^ les off^prs^ sorti de l'hopital general.

Deux habitans des environs de Quebec on été arrêtés par M^r^ de la rochebeaucourt comm'espions de l'ennemi.

4 prisonniers anglois dezertés de Montréal on passé par la coste du Sud, deux ont été arreté à S^t^ Jean dechaillon. les habitans courent apres les autres. je les enverrai par la 1^re^ occasion. J'ecris a M. de longueuil pour l'avertir du besoin que vous avés de matelots. il n'en a point car il ne peut pas me fournir ceux qui me manquent, mais il pourroit peut etre vous envoyer des accadiens (16).

A Deschambeau, le 5 juin 1760.

Monsieur,—Je fais partir de capitaine en capitaine deux anglois prisonniers déserteurs de Montreal qui ont été arrêtés dans la cote du Sud. et successivement trois habitans dont deux des environs de Quebec ont été arrêtés comme espions. ils se nom-

ment Joseph bergue (ou bergre) et francois liberge. M^r de la roche beaucourt aura l'honneur de vous rendre compte du fait.

Le troisième est un nommé J^b Chorette habitant de S^te Foix lequel a menacé son capitaine de porter plainte contre lui a M^r Murrai sur ce qu'il l'empechoit de porter trente minots de bled a Charlesbourg. ordre que le cap^ne avoit reçu de moi. il a ajouté a cette menace (17) beaucoup d'injures. le fait m'a été certifié par un off^er qui étoit alors a la cote du sud. je prends le parti de l'envoyer a Montreal comme un homme suspect et puis ne faut il pas reprimer ces sortes de licence.

A l'egard des habitans qui refuseront de prendre les armes quand l'ennemi paroitra, je crois, qu'il faut les traiter avec toute rigueur et j'en oserai ainsi.

Je suis. &c.

Le 7 juin 1760.

M. J'ay recu les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire les 2 et 3 du courant. M^r de Malartic vous aura rendu compte de tout ce que l'on peut scavoir de Quebec. hier au soir M^r de la roche beaucoup (*sic pro* beaucourt) eut avis qu'il étoit arrivé le matin 14 voiles lesquels avoient mouille au bout de l'isle d'Orleans. cette (18) nouvelle n'est encor confirmé ni dementi.

par les instructions que m'a laissées M^r le Ch^er de Levis il me prescrit de replier mes postes avancés et de faire ma retraite quand l'ennemi montera en force par le fleuve mais ce ne peut être que lorsqu'il aura recu ses renforts car jusques la il na que mille ou douze cents hommes a mettre dehors et j'ai de quoi lui faire face par tout. ainsi M^r Gil entreprenoit de me laisser derrière lui et de marcher aux trois rivières je reprens sur le champ la p^te aux trembles et laissant la garnison de J^s cartier telle quelle est. je posterois ici trois piquets et avec le reste je marcherois au secours des trois rivières avec la plus grande diligence, cette disposition monsieur me paroit la plus militaire. je souhaite fort que vous l'approuvrés et quelle ait le succès que j'en attens.

Ma position actuelle deviendroit vaine si l'ennemi alloit ravager le centre de la colonie audessus de moi et si pour marcher a son secours je repliois mes deux principaux poins d'appui je serois privé de tout moyen et de toutes ressources (19) pour revenir prendre ma place ou il importe de se maintenir, tant que l'ennemi ne sera pas en plus grande force.

La nuit du 5 au 6 la caisse du roy contenant une somme tres considerable a eté volée. M. Landrieve qui occupe une chambre dans ma maison etoit parti pour la p^te aux trembles. la caisse etoit dans cette chambre dont la fenetre a ete decrochetée et la caisse enlevée. je ne m'en suis appercu que vers les huit heures que le coffre a ete decouvert a 40 ou 50 pas de la maison par un grenadier qui m'est venu avertir.

je vous avoue Monsieur que tous mes soupcons tombent sur cette comp^ie des Grenadiers qui est campée faisant potence avec ma maison a deux tentes de hauteur dont l'une fait face en avant et l'autre en arriere de maniere qu'on ne peut pas comprendre que pareille chose ait eté faite sans que ce camp (20) en ait eu connaissance, la sentinelle qui est à la tête voyant necessairem^t ce qui se passe a la queue sur toute la longueur du derriere de ma maison. en consequence j'ai fait arreter un homme par tente. j'ai fait dailleurs toutes les perquisitions dont j'ai lieu (pu ?) m'aviser mais inutilement. si une espece de discours politique que je fais courir ne produit pas quelque effet il n'y a plus de ressource que dans les lumieres que pourra donner une information faite en regle sur les lieux par un off^er de justice. j'ai tout le chagrin du monde de cette affaire mais la sentinelle qui est à ma porte n'a pas pu voir ce qui se paissoit derriere ma maison. une comp^ie de grenadiers qui la couvroit sembloit devoir la mettre en sureté.

M^r lendrieve rend compte de cette affaire à M^r l'intendant.

je suis.

P. S. M^r de levis vous dira que je fais faire des pons (21) sur toutes les rivieres. le papier me manque pour vous en rendre un compte plus detaillé.

M. Le 9 juin 1760.

Monsieur,—j'ai recu les lettres que vous m'avés fait l'honneur de mecrire le 4 et le 7.

je me fais honneur de penser comme vous sur letat present des affaires. La disposition don j'ai eu l'honneur de vous rendre compte le 7 vous paroitra sans doute ases relative a cela. j'aime à prevoir les. evenemens et a avoir projet determiné pour tous ceux que j'ai prevus. Le plus (22) embarrassant est toujour quand les choses tournent d'une maniere inopinée et quil faut prendre son parti sur le champ.

Il sera je crois fort difficile pour ne pas dire impossible de menner les milices du gouvernement de quebec et de celui des trois rivieres jusques a Montreal. Comment determiner ces gens là a abandonner leur famille au moment que l'ennemi se rend maître de leurs foyers. j'ose dire. M. que j'en donnerois vainement lordre de votre part d'autant mieux que pressé peut être par la marche de l'ennemi je n'aurois sans doute pas le tems de porter a l'obeissance par les voyes ordinaires et que celui qui me desertera quand je serai sorti de sa parroisse se trouvera a l'abri de toutes mes recherches. ainsi je crois, Monsieur, (23) qu'il ne faut pas compter sur les habitans de tout le pais quenous laisserons derriere nous. ils seront comme tous ceux qui sont deja soumis à l'ennemi et je ne connois point de moyen pour faire tourner cela autrement. comptes cependant Monsieur que je n'oublierai rien pour y reussir.

Je crois que la flute la Marie fera bien de rester aux trois rivieres si je ne puis pas parvenir a completer l'équippage des deux felouques, je lui demanderai quelques matelots. Je vais tâcher de lui procurer du canon de 5, il n'y a que les boulets qui nous manquent, il se trouve des grands obstacles aux ponts de radeaux faute de moyens, le nord-est continuel, ma empêche jusqu'ici de me porter sur les lieux mais je compte y aller demain matin et je pousserai jusqu'aux trois rivieres. (24) M[r] de longueil ne me paroit pas tout a fait si mal fondé de craindre pour les trois rivieres, il n'y a personne dans ce miserable lieu, il faut plus de vingt quatre heures pour rassembler ses milices quelques precautious qu'il puisse prendre, pas un officier, pas le moindre epaulement, le plus beau debarquement du monde quatre rivieres dont trois tres considerables qui me separent de lui et 6 ou 16 lieux de distance, avec tout cela le vent et la marée pour l'ennemi car il seaura prendre le point de l'un et de l'autre ou une marche de nuit quil nous derobera seurement, je le rassurerai de mon mieux et ne luy parlerai pas comme je fais ici ; mais je ne puis pas m'empêcher de trouver sa situation fort critique car si l'ennemi operoit vivement je le defierois d'opposer ombre de resistance.

Les deux miliciens suspects dont j'ai eu l'honneur de vous parler ne sont pas ceux qui etoit avec M. de vauclain, ils etoient au contraire enfermés dans la ville pendant le Siege avec nombre d'autres habitans de S[te] Fois que M[r] de Murrai avoit retenu avec leur harnois, ils ne sont parti d'ici que le 5, j'ay fait partir le même jour, les deux anglois prisonniers arrêté a S[t] Jean et j'ai sçu que les deux autres setoient rendu a Quebec.

Il m'est parvenu une lettre du S[r] Le Gris adressé a M. Cadet, je l'ai ouverte pour etre informé de ce qui se passe dans la partie den bas, je sçais par differens avis qu'il est arrivé 14 voiles a Quebec le 6 mais ils ne saccordent point sur le nombre qu'il y en a actuellement en rade. (26)

Les uns disent de vingt deux a vingt cinq et les autres 33, dans le premier cas les mêmes navires auroient fait la navette on sçait qu'il en est descendu plusieurs qui ont pu rencontrer, mais on saccorde assé a dire qu'ils n'ont point de troupes, un seul soldat du reg[t] de berri sortant de l'hopital m'a dit le contraire.

Le courrier du S[r] Le Gris m'a confirmé que les ennemis setoient rendus maître de la prise que le S[r] Mainviel avoit laissée a la riviere du sud, que de la ils setoit rendus a la riviere du loup ou les notres avoient deja brulé une des deux prises qu'ils y avoient refugiés et il a ajouté que l'autre auroit sans doute le meme sort.

J'ai l'honneur de vous adresser une etat des bouches de chaque poste auquel j'ai joint notre (27) situation par raport a la viande.

Aux trois rivieres le 11 juin 1760.

Monsieur.—J'ay vu S[te] Anne batiscan et champlain impossibilité des pons sur ces deux premieres rivieres fautes de cables de suffisante grosseur, outre plusieurs autres inconveniens auxquels on ne peut remedier faute de moyens. on en construit un sur la riviere champlain qui malgré sa petitesse donnera assés de peine par les difficultés quelle

presente. dans quelques jours, j'aurai six bataux a S^te^ Anne 7 a batiscan et 9 dans les chenaux qui sont toujours a flot avec des hommes prets pour traverser mon monde de nuit et de jour.

J'ai poussé ma course jusqu'ici pour conferer avec M. de longueuil voir ses dispositions et convenir de nos faits (28) j'y ai trouvé un epaulement flanqué tracé devant la basse ville et quelques autres travaux qui m'ont paru fort utiles. M. de longueuil a pris des mesures pour que ses travaux se fissent promptement sans occasionner aucune consommation de vivres. Je vais lui faire passer le canon de la talente ; mais il n'y a point d'affut et il n'est pas possible d'en faire ici faute de bois propre à cela et de charbon pour faire la ferrure. il est necessaire de pourvoir à cet ——— objet de Montreal. Je ferai place aussi le mortier qui est a deschambaut. car je le crois bien plus utile ici que la. au moyen de quoi M. si l'ennemi donne le tems dexecuter, je crois les trois rivieres en sureté jusqu'a se soient mis en etat d'operer serieusement parceque tel qu'il est aujourd'hui il (29) nattaquera pas sans deliberer ou plutost il ne descendra que la ou il ne verra poin d'apparence d'opposition. en tout cas, il aura disposition a faire et celà donnera aux milices le tems d'arriver.

Mais si par des circonstances et des evênemens que l'on ne peut prevoir, l'ennemi se rendoit maitres du lieu avant mon arrivée et qu'il s'y etablit, quel parti prendrois-je alors? Je sçais que cela est hors d'apparence, mais a la guerre, il faut peser jusqu'aux possibilités.

Il faudra envoyer de Montreal trois cannoniers et un bonbardier. Si letat des subsistances le permettoit en quelque manière il seroit fort utile de rassembler et camper ici le regiment de Languedoc laissant a S^te^ Anne la seule comp^ie^ de grenadiers.

Je vous supplie, Monsieur de regarder les observations que j'ai l'honneur de vous faire comme un effet de mon zele et de ma bonne intention. je (30) sçais soumettre mon opinion a celle de mes maitres. J'aime seulement et peut etre un peu trop a raisonner sur la besogne.

le 13 juin.

MONSIEUR—J'ai reçu les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 11 et le 12. si les avis que je reçois sont vrais les anglois n'ont que 24 navires dans la rade et de tems en tems ils en font partir la nuit qu'ils font remonter ensuite. on me rapporte même des circonstances qui prouveroient qu'ils ont interest a nous en imposer par la, et qu'ils agissent en consequence. mais les gens que l'on peut employer à ces observations n'ont pas asses de (31) lumieres pour pouvoir absolument compter sur leur rapport.

J'aurois déja détaché deux off^rs^ a la cote du Sud. j'ai senti dabord combien ils y seroient necessaires ; mais je n'en ai point assés et ceux que je pourrois detacher ne sont point propres a cela. il n'y auroit que M. bayeul et M. hertel qui sont tous deux dans le fort j^e^ cartier le premier est bien malade, et pour les detacher de la garnison de M. repentigni il faudroit se brouiller avec lui car il n'aime pas a diminuer son monde.

Dailleurs, Monsieur, les choses sont dans une etat aujourd'hui que l'on ne jouit des milices qu'autant qu'on a une troupe qui vous donne un air d'autorité. il faudroit au moins 15 soldats a chacun de les off^ers^ sans quoi, je vous assure que c'est peine perdue. Si vous vouliés detacher, M^r^ (32) rousseau de villejoint avec 30 hommes et m'envoyer un ordre pour M. hertel car je voudrois pas me brouiller avec M. de repentigni, je disposerai de ces deux off^ers^ de manière qu'ils serviroient fort utilement à la cote du Sud en remontant jusqu'a Montreal.

M^r^ imbert n'est parti d'ici que sur une lettre de M. l'intend^t^ a *Monsieur* Landrieve et sur une que M. Larochetée (?) m'a écritte a ce sujet. M^rs^ pertuis et benard sont arrivés aujourd'hui. je leur donnerai tous les moyens qui dependront de moi pour qu'ils puissent trouver les éclaircissements desirables.

J'ai fait passer a Montreal tous les soldats du 1^er^ b^llon^ qui ont deserté des prisons de Quebec. ceux du second ont passé aux trois rivières parce qu'ils étoient tout nud, et je crois que par la même raison M. de longueuil les aura envoyés jusqu'a Montreal (33).

Je crains fort, Monsieur, que les felouques ne soient pas d'une grande utilité, elles ne marchent point et ne soutiennent pas a la lame ; mais on en tirera le parti qu'on

pourra. elles ne peuvent au reste disputer le passage qu'a des berges sans se compromettre beaucoup mais en faisant route devant des batimens elles feront usage de leur canon de retraite. javois deja donné une instruction a M. de grandriviere consequemment a cela dont j'auray l'honneur de vous envoyer copie mais je ne l'ai pas maintenant.

pour peu que les anglois soient instruits, lorsqu'ils remonteront le fleuve, ils sçauront que j'ai des bateaux pour le passage des rivières. il ne leur sera pas même difficile de le diviner. alors ils doivent chercher à s'en emparer avant que j'y sois rendu. cela leur est encor fort aisé. Cependant j'ai donné ordre aux 2 comp[les] de S[te] Anne et aux deux de batiscan de se poster à la première alerte a la garde de leur bateaux, a celle (34) de champlain a la garde de son pont et a celle du cap aux bateaux qui sont dans les chenaux ; mais il est a craindre que les ennemis n'entrent avec des bateaux bien armés et qu'ils ne reussissent bientot à mettre en fuite de si foibles gardes.

M. Cadet ma adressé une lettre pour le S[r] grandin. je l'ai faite partir sur l'heure il n'y en avoit point pour M. le gris.

Les outils d'armurerie ne sont point encor arrivés non plus que les remêdes pour l'hôpital. vous ne sçauriés croire Monsieur, combien nous sommes en détresse à ces deux égards. La moitié des piquets ont besoin de réparer leur armes, et M[r] Prouillon (ou Brovillon) qui est arrivé hier m'a mené un détachem[t] dont il faudroit armer la bonne moitié. au reste, Monsieur, ce détachm[t] est fort mauvais. les trois quarts de ces (39) miliciens ne sont que des esclaves et il n'y a pas dans le nombre un seul off[er] de milice. M[r] de la roche beaucourt qui la reçu aujourd'hui, en sera je crois fort mécontens, il consiste en 179 hommes. si vous voulés mettre la pointe aux trembles en quelque seureté, il nous faut encor cent soixante hommes troupes ou milices. en attendans je suis persuadé que M[r] de la roche beaucourt ne renverra de miliciens qu'en proportion de ce qu'il en reçoit.

Pour le renforcer d'ici il n'y a pas de moyen. cette partie est déjà trop faible en égard à son étendue. M. les off[ers] qui commencent à connoître leur position m'ont deja fait des représentations à cet égard ; et en effet si l'ennemi opéroit sur nous un piquet seroit défait avant de recevoir le moindre secour de l'autre. mais il faut espérer de la bonne fortune. jamais nous ne devons agir (36) avec plus de confiance que lorsque tout est desesperé.

Je voudrois bien, Monsieur, que vous eussiés reçu les meilleures nouvelles du monde. Ce seroit la paix ou un puissant secours. je nespere ni l'un ni l'autre mais je n'en entretiens pas moins la confiance du peuple. c'est toujours beaucoup d'avoir reçu des nouvelles directes.

M[r] de Murrai fait deblayer les decombres de la ville. on travaille a mettre en etat trente grands bateaux a rames contenant quatre ving dix ou cent hommes. on commence a decharger les batimens.

J'ai l'honneur de vous envoyer le rolle des miliciens qui ont deserté. il est fort à craindre que l'impunité ne fasse debander tout le reste (37).

Le 18 juin 1760.

MONSIEUR.—J'ai recu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 16.

M[rs] Aubert et la bruere ne paroissent point.

Les anglois ont connoissance de nos navires et si l'on peut s'en rapporter aux avis que je recois ils ont deja fait partir un de leurs plus gros navires pour aller en bas.

Ces jours derniers les ingenieurs ont mesuré la plage de beauport depuis la petite riviere jusqu'au saut montmorenci on pretend qu'ils elevent une redoute à cette chute.

Le 15 M[r] de la roche beaucourt (38) fut informe qu'un detachement de 100 hommes seavancoit pour reconnoitre ses grands gardes. il les fit renforcer aussitôt et monta a cheval avec sa troupe cette decouverte n'etoit en effet que de 32 hommes. elle avoit deja retrogradé lorsque M. de la roche se mit en mouvement. il la suivit jusque tout près de la ville. et fit trois prisonniers dont deux setoient arreté chez M. lafontaine. l'autre fut pris par les cavaliers a l'entrée du faubourg S[t] Roch. je les ai fait partir tout de suite de capitaine en capitaine et quelque jours auparavant deux deserteurs dont un soy-disant tel.

Avant de recevoir cette lettre Monsieur vous aurez vu le S^r^ Dusaut pilote deserté de la rade de quebec arrivé hier au soir ici et parti ce matin pour Montréal. il seroit superflu de vous repeter (39) tout ce qu'il m'a dit. Son raport doit etre plus certain que les avis que je recois de part et d'autre parce qu'il a vu avec des yeux du metier.

Il ne m'est arrivé que dix bœufs sur les 50 que vous m'aviez fait l'honneur de m'annoncer,

Les Anglois ont fait embarquer le curé de charlesbourg et quelque jesuit qui etoient dans cette parroisse. Vu le meme sort le cure de lorette s'est refugie ici.

Le 20 juin 1760.

Le 17 M^r^ de Murrai a envoye un detachement de 300 hommes (40) à leglise de S^te^ foi ou l'on pretend qu'il se retranche.

Le 18. une fregate accompagnée de 15 berges est monte au cap rouge ou elle est mouillée. elle pourroit bien avoir d'autre objet que de couvrir ce detachement qui sans cela pourroit etre pris par derriere et ces trois cens hommes ne sont peut etre la que pour couvrir les promenades de M^r^ de murrai sur lesquelles j'avois formé un projet qui je trouve fort derange par ces precautions.

Je ne vois pas de moyen d'envoyer au Sud il seroit pourtant bien necessaire d'y avoir quelqu'un.

M^r^ demesloise et M^r^ de Mezieres sont tout a fait hors d'affaire. je voudrois bien que ce premier pût etre renvoyé.

Nous n'avons d'ailleurs rien de nouveau. Si les berges du cap rouge prenoient l'habitude de mettre a terre M^r^ de la roche beaucourt pourra peut-être leur tendre une embuscade avec succés, je compte aller le voir demain matin.

Il me tarde bien, Monsieur, de sçavoir quelque chose de plus particulier sur les dispositions de la cour, c'est toujours beaucoup quelle soit contente de nous, puisquelle naime point a donner de l'argent il faut esperer qu'elle nous donnera autre chose, c'est à vous M. a determiner ses graces, vos bontés me mettent en lieu desperer que je ne serai point oublié.

Je suis, etc.

Le 21 juin 1760.

MONSIEUR,—Je fais partir le courier quoique je n'aye rien dinteressant a vous marquer parce qu'il faut que les courriers vous reviennent.

La fregate qui etoit monté au cap rouge s'en est retournée.

Je viens d'arranger les choses pour envoyer M. Simblin et M. Hertel au Sud, l'un se tiendra en bas de S^te^ Croix, l'autre en haut de lobiniere je leur donnerai des instructions conforme aux ordres que j'ai recus de vous, Monsieur.

Pour tirer ces 30 hommes, je n'ai pas jugé convenable de prendre sur tous les piquets mais seulement sur ceux de la colonie, les soldats des troupes de terre n'aiment pas a être detachés avec les off^ers^ de la marine et dans des detachements de cette espèce il faut que le soldat soit content. J'ai d'abord tiré des piquet de la colonie tout ce qui etoit surnumeraire a raison de 60 hommes, ce qui m'en a donné 16, j'ai ensuite pris 3 hommes par piquets et deux dans celui du premier bataillon cela m'en a donné quatorze qui complettent les 30, au moyen de quoi les trois piquets qui sont a J^s^ cartier et les deux de la colonie qui sont a deschambaut seront a 57 hommes chacun.

Je scais bien que M. repentigni va crier, car cela diminue sa garnison de deux officiers et dix-huit hommes ; mais il lui restera encor huit off^ers^ et cent soixante et onze hommes, outre un nombre d'ouvrier et je crois cela suffisant, j'aimerais bien qu'un off^er^ ne se considerât pas tout seul. la besogne de l'un est toujours relative a celle de l'autre et il est important de remplir tous les objets, quand l'édifice ecroule par un cote toute la masse est entrainée. il s'est trouvé a j^s^ cartier quelques barils de lard qu'on craignoit ne pouvoir pas conserver longtems, nous avons pris le parti de le faire distribuer a raison de deux onces par rations ce qui balance les 4 onces de bœufs, les soldats de la colonie s'en sont accomodé mais ceux de la reine et du royal roussillon qui prennent les vivres dans ce fort l'ont refusé, pretendant qu'il leurs revenoit un quarteron de lar comme l'on donne un carteron de bœuf, je vous supplie, Monsieur, de me marquer si

dans l'extrême diminution ou l'on est reduit on doit observer les proportions dans les changements des qualités ou s'il faut toujours donner un quarteron de lard comme un quarteron de bœuf

Je me flatte que si vous écrivés a la cour vous voudrés bien vous souvenir de moi, mais je n'ose pas trop vous dire ce que je desirerois.

Le 24 juin 1760.

M. le general,—J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de la p^te^ rivière Baye S^t^ paul ecrite a M. Cadet qui nous annonce des bonnes choses et cela paroit confirmé car on raporte que M. Murrai la dit a l'hopital general. on ma dit aussi qu'il etoit arrivé il y a trois jours deux vaisseaux dematés et fort maltraittés d'ailleurs,

hier il est monté une fregate en haut de la p^te^ aux trembles avec fort peu de berges autour d'elle. l'on vient de me dire quelle est actuellem^t^ a la voile et il fait bon nord-est. Si elle n'est pas mieux accompagnée cela ne peut pas signifier grand chose.

M^rs^ Simblin et hertel sont passés du costé du sud. l'on vient de me rapporter que les anglois sont retirés de S^te^ foy mais que le même nombre de tentes qui etoient se voyoient maintenant (49) à S^t^ Nicolas. ce qu'il y a de sur c'est qu'ils ont fait commander les habitans de cette paroisse pour bucher au saut de la chaudière, mais qu'ils soient campés en deça de cette rivière. cela merite confirmation.

Le 26 juin 1760.

M. Je n'ai aucune confirmation de la nouvelle de cette pretendue escadre, dont bien me fache. je ne comprends pas pourquoi le S^r^ legris ne nous donne pas signe de vie car je l'ai prié de m'ecrire souvent qu'il y eût des nouvelles ou non.

La fregate qui est montée jusques ici après avoir bien sondée et bien observé, s'en est retourné hier a la p^te^ aux trembles ou elle est encor.

Les anglois se retranchent (45) à l'ancienne Lorette chés le nommé Noël Alin sur la hauteur vis à vis le chemin de la Suede : (?) ils se retranchent aussi a S^te^ foi.

Il est arrivé dimanche dernier a S^t^ Nicolas trois amer (*sic pro* Américains (?) et deux anglois venant den haut. ils y ont rencontré un detachement de la fregate de 80 hommes qui s'est embarqué tout de suite avec eux.

On dit qu'il y a à Quebec six vaisseaux armés pour monter et 30 bateaux dont plusieurs portent du canon. Cependant personne ne dit que les ennemis ayent recu de renfort de troupes.

Je compte que nous avons encor des vivres jusques au vingt du mois prochain. par le premier courier j'aurai l'honneur de vous en (47) adresser un etat.

J'ai fait partir aujourd'hui le nommé Jain chagrin sergent de la comp^le^ de Lanaudiere accusé ou plutot convaincu d'avoir pille les equippage du regim^t^ de la Saare a la cote du sud ou il etoit detaché sous les ordres de M^r^ de Bayeuil et je l'ai fait conduire par des grenadier a M^r^ deisquebelle (ou Desiquebelle) qui le fera conduire aux trois rivieres dou il sera transferé a Montreal.

M^r^ de muns (?) adresse a M^r^ des perrier aide major du reg^t^ de la saare les preuves du delit.

La felouque est arrivé dimanche dernier et le Anie ? a Levi hier. elles sont toutes deux en croisiere aux marchdses ? ces embarquations ne marchent point elle ne tiennent pas a la lame. elles ont outre cela l'inconvenient qu'on ne peut pas faire chaudiere dessus et qu'il faut tous les jours mettre à terre. je crains fort quelles ne nous (48) soient pas d'un grand secours.

Le 27 juin.

MONSIEUR, —J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs lettres du S^r^ Legris au munitionnaire general. je suis bien faché qu'elles ne confirment pas la nouvelle du S^r^ gradin. Les gens de S^te^ Croix refusent de faire la garde. Je les ai menacés de les faire bruler ils ont repondu qu'il valoit autant être brulé par nous que par les ennemis, qu'ils ne manqueroient pas de tout bruler si on se replioit. tout cela est fort embarrassant et je crois que nous aurons bien de la peine a mener a Montreal les milices du nord et du sud.

On me rapporte que la nuit du 25 au 26 une berge fut enlevée aux habitans de S^t^ Antoine.

A Montréal le 24 may 1760. manuscrit déchiré.
Repondu le 29.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 21 de ce mois.

Je n'attribuois votre silence qu'a vos grandes occupations, du reste j'etois bien convaincu de votre vive sensibilité à la necessité ou M^r^ le ch^er^ de Levis a été de lever le siege de Quebec. Ce sont de ces evenemens qui ne peuvent porter la moindre atteinte au merite de l'expedition et la cour nous en aura sans doute le même gré si nos efforts avoient été couronnés du plus heureux succès. il est constant que nous avons fait même audelà du possible. dans quelques circonstances ou nous puissions nous trouver, il n'est point de mezures que je ne prenne ny d'efforts que (90) je ne fasse pour conserver le cœur de la colonie. mais je suis toujours dans la ferme confiance que nous aurons la paix ou de puissans secours, car il n'est pas vraisemblable que le Roy ait abandonné entierement cette colonie.

Les prisonniers que nous avons eû successivement depuis l'automne s'accordent parfaitement à dire que nous avons eû de tres grands avantages en Europe. ils assûrent tous une descente de notre part, qu'ils comptent sur la paix, qu'ils attribuent à cela le retardement des nouvelles qu'ils attendent par un paquebot de la cour de Londres, avec le tems nous sçaurons plus positivement à quoy nous en tenir.

Je compte fort que sous peu nous aurons (91) des nouvelles plus certaines par des prisonniers de Chouaguin, de Carillon ou de S^t^ Frederic ayant des sauvages dans chacune de ces parties.

Je serai tres charmé d'avoir le plaisir de vous voir, mais M. le ch^er^ de Levis qui est prévenu de la confiance que j'ay en vous, doit vous avoir remis entierement le commandement de la frontiere, les connoissances que vous en avez, votre zèle & votre experience me sont des sûres garrants que vous vous en acquitterez au mieux. Je ne puis que m'en rapporter aux instructions qu'il vous laissera à tous egards et à vôtre exactitude à les executer, au surplus je recevrai souvent de vos lettres et je serai à même de vous marquer ma façon de pen er suivant les occurrences (52).

Lorsque vous serez un peu débarrassé je vous prie de m'instruire de tous les faits qui seront interessants, d'entrer dans les details que vous jugerez necessaires et de donner un libre cours à tout ce que vous auriez pû vous reserver pour me le dire de vive voix. Vous ne devez pas douter que je ne saisisse tout pour rendre la justice qui est dûe à nos bataillons, à nos milices et satisfaire à l'envie que j'aurai toujours de vous procurer des nouvelles graces du Roy.

Vous connoissez l'etendue et la solidité des sentimens avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

P.S. Madame de Vaudreüil est tres sensible à votre souvenir et me charge de vous dire mille choses pour elle.

Endosse : A Monsieur,
Monsieur Dumas, Commandant la Frontiere a Jacques Cartier, Vaudreüil.

Montréal le 26^e^ may 1760 (84).

J'ai recue, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 23 de ce mois, vous aurez vu par ma precédente que la destination que M^r^ le Chev^r^ de Levis vous à vous a donné est conforme à mes desirs et que je suis dans la confiance que personne ne s'en acquittera mieux que vous, par la justice que je rend à votre zèle et les connoissances que vous avez acquises de la frontiere.

Je ne puis que m'en rapporter à vos dispositions relativement aux instructions que M. le Chev^r^ de Levis vous donnera.

J'ay écris à M. le Chv^r^ de Levis que dans la disette ou nous sommes des vivres il n'etoit pas possible de soutenir une forte garnison sur la frontiere. je vois par votre derniere qu'elle est fixés à 1200 h^mes^ dont 300 canadiens. il auroit été fort à souhaitter que ces derniers eussent étés renvoyés, mais s'ils vous sont indispen-a-blement néces-

saires, il faudra (85) bien prendre un arrangement pour les remplacer par de bons hommes.

J'approuve que vous ayez joint les drapeaux du second bataillon de la marine à ceux du premier, puisque vous estes obligés de former ce second Bataillon en piquets.

Je sçai que M. Le Chev[r] de La Corne, M. de Nassau et generalement tous nos Messieurs ont fait des merveilles. je vous assure que je ne négligerai rien pour les faire valoir et leur procurer des graces du Roy.

Telle que puisse être votre position je suis très convaincu que vous en tirerés tout le parti possible & que vous ferés toujours pour le mieux. Je rendrai toujours la justice qui est deue à vos sentiments & je ne serai jamais plus flattésque lorsque je pourrés vous donner des preuves de la vivacité et de la solidité de ceux avec lesquels jay l'honneur d'etre Monsieur, votre tres humble & tres obeissant serviteur,

M[r] DUMAS, VAUDREUIL.

Mille compliments a tous ces messieurs. (56)

Montreal le 27 mai 1760.
Repondu le 29.

Comme M. le Ch[er] de Levis Monsieur, m'annonce son prochain depart de Jaques cartier. Je reponds directement à vous sur certains articles de la lettre qu'il m'a écrite concernant la frontiere. Je ne puis qu'approuver ses dispositions et être bien persuadé de vôtre exactitude à suivre les instructions qu'il vous aura laissées.

Je dois seulement vous observer que j'ai vu par la lettre de M. landrieve à M. L'intendant que les consommations de la frontiere formeroient un objet de 1800. rations par jour & qu'en raprochant le calcul que nous avons fait de ces rations, de nôtre situation par rapport au comestible nous avons vu clairement qu'il ne nous seroit pas possible de fournir à la subsistance de tant de monde à moins d'épuiser dans peu toutes nos ressources. c'est une observation que je fais à vous seul, je vous prie d'y donner la plus serieuse attention sans en parler à qui que ce soit et de me proposer l'arrangement que vous jugerés le plus convenable pour diminuer (97) le nombre d'hommes que M. le Ch[er] de Levis s'est décidé à laisser sur la frontiere. cet arrangement me paraitroit d'autant plus faisable eu égard à nôtre peu de moyens. que lorsque vous jugerés la chose nécessaire, vous pourrés réunir à vos forces les milices de vos environs, celles des trois Rivieres et les troupes qui y sont en quartier. ces observations sont nécessitées par nôtre extrême dizette de toutes choses, elles méritent comme je viens de vous le dire une attention des plus sérieuses. il convient tellement de prevoir à bonheur aux suites de la campagne que sans cela la colonie tomberoit d'elle même.

Je travaille à faire une levée de 300 bons miliciens, que je vous ferai passer incessamment pour relever ceux qui ont resté près de vous. je vous prie de les en assurer ainsi que de ma satisfaction parraport à leur zele et leur bonne volonté, prevenés les qu'en cette consideration ils seront plus epargnés que les autres pour les commandemens à venir.

Je compte aussi vous envoyer dans la semaine la seconde felouque, le depart n'en sera (98) retardé que par l'attente du provencal qui doit la conduire. lequel est sur la première felouque et que je pense que vous aurés fait partir avant la reception de cette lettre.

J'ai appris que M. Wolfe officier partisan avoit été destiné à commander à la pointe aux trembles, c'est un trés bon officier, mais il a la reputation d'être rude & ce n'est pas ce qui convient pour retirer tous les services que nous pouvons attendre des canadiens qui doivent former la majeure partie de cette garnison. M. Wolfe est un allemand qui se fait à peine entendre en françois. je vous dis mon sentiment, c'est à vous à peser la chose, à prendre consequemment l'arrangement que vous croirés le plus convenable. Je ne m'occupe que du bien de la chose, car il m'est fort égal que ce soit M. Wolfe ou un autre officier qui commande à la pointe aux trembles pourvu que ce soit le bien du service.

Je ne suis pas en peine que vous n'employiés tous les moyens et les intrigues possibles pour avoir souvent des nouvelles de quebec et particulièrement de l'embouchure du

fleuve, il (*99*) est bien à souhaiter que l'on puisse conter sur les avis que vous pourré avoir.

Quelques négociants de quebec m'ont representé qu'ils y étoient nécessaires parraport à la conservation de leurs effets, mais quoique je leur aye accordé ma permission vous serés le maitre de n'y avoir aucun égard si vous jugés que leur retour soit préjudiciable à nos interets.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sinceres, Monsieur, vôtre trés humble et trés obéissant serviteur M. Dumas, Vaudreuil.

(60) A Montreal le 1er juin 1760.

Recue le 3 repondu le jour meme.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 29 du mois dernier.

J'ai été surpris que les nouvelles dont vous m'avez fait part ayent été aussitôt repandues dans la ville que sçües de moy, Vous voudrez bien à l'aveuir prendre les plus justes mezures pour que cela n'arrive plus.

Il importe dans les circonstances presentes que tout ce que vous aurez a m'apprendre du bas du fleuve ou de tout autre part, soit d'un secrêt impenetrable et je vous prie de ne pas heziter de punir les couriers et autres personnes qui parleront indiscretement des nouvelles dont ils seront porteurs. Ayez la bonté d'en avertir les couriers et que je chatierai ceux qui se mettront dans ce cas.

Les lettres que vous m'avez envoyé ne decident de rien, ne paroissant pas qu'il y ait eû des nouvelles d'Europe aussy recentes que celles arrivées à quebec et d'un instant à l'autre toutes choses peuvent (*61*) avoir chargé de face. La paix est effectivement fort a desirer. je n'en perds pas l'esperence mais de quelle façon que les choses tournent nous continuerons a faire de notre mieux. Le Canada touche à la fin de ses peines et de ses malheurs ainsy tout doit nous engager a faire des nouveaux et plus puissants efforts pour ne pas perdre le fruit des negociations qui sont certainement actuellement entamées pour la paix.

M. le Cher de Levis m'a remis copie des instructions qu'il vous a donné de même qu'à M. de Repentigny et à M. de la Roche Baucourt et elles sont au mieux et relatives aux mouvemens considerables que les anglois pourroient faire.

Je ne suis pas en peine que vous ne mettiez du votre dans tous les cas imprévûs et que vous ne fassiez votre possible pour faire payer cher à l'ennemi le terrein qu'il pourroit gagner sur vous.

Continuez, je vous prie, vos soins pour la recherche de nos batteaux, c'est ce que nous avons de plus rare et dont nous avons le plus pressant (62) besoin. il seroit bien facheux que par negligence nous en perdissions un seul.

Lorsque vous aurez ces batteaux, vous en ferez la distribution que vous jugerez la plus convenable pour assûrer les passages des rivieres au-dessus et au-dessous de nous. il me tardera d'en sçavoir le nombre.

Il parôit des lettres mêmes que vous m'avez envoyé que les anglois ne recevront aucuns secours à Quebec, que leurs forces resteront en l'etat qu'elles sont, que Louisbourg doit reellement être rasé, mais que la garnison de cette place ne doit point venir à Quebec, ainsy il y a tout lieu de présumer que les anglois ne tenteront pas de mouvemens considerables.

La subsistance de notre troupe m'occupe infiniment. Je crains que nous ne puissions y suffire longtemps, ainsy je vous prie de continuer a suprimer toutes les bouches inutiles qui pourroient se trouver dans votre troupe ou celles qui sont en avant de vous.

Enployez toujours, je vous prie, les voyes que votre zèle pourra vous suggerer pour avoir (63) souvent des nouvelles de Quebec. Si les anglois ont laissé entrer quelques femmes, insensiblement ils se relâcheront.

Je suis charmé que vous soyez bien convaincu de la confiance que je vous ay voüé. Je serai infiniment flatté toutes les fois que je pourrai vous en donner les preuves les plus satisfaisantes. Je rends toute la justice qui est düe à vôtre zèle, à votre experience

et je suis bien certain que dans quel cas que vous vous trouviez, vous ferez de votre mieux.

Vous voudrez bien me renvoyer tous les matelots que vous avez d'excedent au service des galeres. il est indispensable que vous m'en fassiez passer le plus promptement qu'il vous sera possible au moins 20. qui me sont necessaires pour nos batimens du Lac ontario.

Je vous prie de les faire partir sous les ordres d'un officier de confiance qui pourroit avoir affaire icy, s'il se peut dabord apres que cette lettre vous sera parvenüe (64).

Je vous préviens, Monsieur, que je vais renvoyer à Quebec dans le canot du munitionnaire que le S[r] Mezieres commandera deux officiers anglois qui seront accompagnés de M. Lenoir. Lorsque ce canot sera arrivé à Batiscan il traversera à la cote du sud et de la continuera sa route jusqu'à Quebec pour eviter que deux officiers ne voyent ny n'ayent aucune connoissance de nos postes.

Je vous préviens aussy que ces deux anglois ont plusieurs memoires a accomplir pour les officiers qui restent en cette ville et que M. Lenoir doit de son coté travailler a avoir quelques provisions. on m'assûre que M. Murray n'hezitera pas a accorder un passeport. M. Malartic vous le fera passer et vous demandera des voitures relativement à ce passeport. Vous voudrez bien les envoyer dans l'instant à Quebec, soit goëlettes ou batteaux et en donner la conduite à une personne de confiance.

Je pense comme vous que M. Martin ferait (65) bien à Quebec et c'est à quoy nous allons travailler.

Supposé que vous eussiez donné une destination au S[r] Le Sage quelle qu'elle soit je vous prie de vouloir bien dans l'instant le faire rentrer au service du munitionnaire qui lui donne ses ordres par la lettre qu'il lui écrit.

Je vous prie aussy de donner ordre au S[r] Dussault Seigneur des Ecureils de partir sur le champ avec le S[r] Delandes et de prendre avec lui un autre pilote à son choix le munitionnaire lui écrit pour cet effet.

Vous recevrez cette lettre par le dit S[r] Pelandes auquel je vous prie de laisser ainsy qu'au S[r] le Sage et Dussault et l'autre pilote l'entiere liberté de suivre la destination et les ordres que le munitionnaire leur a donné. vous leur procurerez tous secours en vivres autres, et vous faciliterez leur prompt passage à la côte du Sud (66).

Vous connoissez l'étendüe et la solidité des sentimens avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

M. Cugnet m'a rendu compte de ce que vous lui écrivez, le projet en question a beaucoup de delicatesse, sçavoir si L'abbé Moriceau se chargera de la negociation, du reste prenez le parti qui sera le plus convenable aux interest de la famille du S[r] Cugnet à laquelle je m'interesse.

VAUDREUIL.

A Montreal le 2 juin 1760.

Recue le 5 au soir repondu le 7.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier avec celle de M. Duparquet à M. de La Roche Baucourt qui y étoit jointe.

Si effectivement les anglois pillent et maltraitent les anglois, ils dementent les promesses du manifeste du general Murray.

Je ne puis croire que ce general veüille garder comme prisonniers de guerre Lagarde que nous avions à l'hopital general, il contreviendroit totalement non seulement au Cartel mais même aux droits des gens.

M. de Malartic disputera certainement nos droits à cet egard. nous sçaurons dans peù si le fait est vrai et si les anglois retiennent aussy nos blessés. peut-être ne les ont-ils fait entrer dans la ville ainsy que notre garde (68) pour les faire embarquer dans la goëlette que M. le ch[er] de levis y a envoyé.

DOC. DE LA SESSION No 18

Les anglois arrivés à Quebec ont sans doute mal rendu ce que M. Minvielle leur a dit en parlant de M. Martin, car il n'étoit point de près ny de loing l'armateur de la goëlette.

Attachez vous, je vous prie, toujours à avoir souvent des nouvelles du Bas du fleuve. Je suis surpris que le S^{r} Legris ny M. Mollé le page n'ecrivent point.

Les sept vaisseaux qu'on vous a assûré etoient à l'ile aux coudres sont sans doute anglois. quoy que je ne desespere pas qu'il ne nous vienne des nouvelles d'Europe et même un puissant secours si nous n'avons la paix (69).

Il est bien facheux que vous n'ayez pû malgré vos soins parvenir a rassembler encore les batteaux et que cela occasionne un retardement à vos dispositions.

J'ay fait interpreter toutes les lettres et papiers anglois que vous m'avez envoyé, ils confirment comme je vous l'ai deja marqué que la garnison de Quebec ne recevra aucuns secours, je ne pense pas que le general Murray s'expose a faire sortir une grande partie de ses forces, cependant il est de la prudence que vous vous teniez toujours en mesure pour operer suivant les circonstances. c'est sur quoy je ne sçaurois vous rien prescrire de positif. Je ne puis que m'en rapporter à vous et être bien persuadé que vous ferez à tous egards pour le mieux. Le point essentiel est que vous soyez instruit le plus exactement (70) qu'il sera possible des mouvemens de l'ennemi afin que ceux que vous ferez ne portent point à faux.

La precaution que vous prenez de ne laisser chez germain que 19 jours de vivres pour vous et pour vos postes avancés est fort sage et je ne puis que l'approuver.

Il seroit tres prudent d'envoyer aux trois Rivieres les vivres que vous vous proposés faire charger sur la goëlette pour leur sûreté, l'ennemi pouvant monter en berges le Richelieu et la surprendre, vous serez toujours à même d'en faire venir à mezure que vous en aurez besoin en une demie journée.

Je ferai partir incessament les miliciens que je vous ai annoncé pour relever ceux qui ont resté de bonne volonté avec vous.

J'ay l'honneur d'etre toujours avec les sentimens les plus vifs et les plus sinceres, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

VAUDREUIL.

M. DUMAS.

A Montreal le 3 juin 1760.

Recue le 5 au soir repondu le 7.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire Le 30 du mois dernier. Je connoissais deja M. de Celauron et Rousseau de villejoint pour des excellens officiers. Les bons temoignages que vous me rendez de leur zéle ne peut qu'augmenter l'envie que j'ay de les obliger.

Les soldats du premier Bataillon que vous avez renvoyé icy sont en même tems arrivés.

Vous trouverez cy-jointes des lettres circulaires que je vous prie de faire passer promptement aux capitaines de milice de la Cote du Sud à commencer par la paroisse qui est vis a vis Dechambault jusque et compris celle qui est vis a vis la pointe aux trembles. J'en ai laissé une à cachet volant pour que (72) vous en fissiez la lecture. Ce courrier est chargé des mêmes lettres de la côte du nord jusqu'à la pointe aux trembles. Je vous prie de vouloir bien tenir la main à ce que tous ces capitaines s'y conforment exactement et qu'ils ne perdent pas de tems à faire reparer les armes de leurs miliciens qui ne sont pas en bon etat. C'est de la plus grande consequence parce que d'un instant à l'autre nous pourrons être dans le cas de mettre ces milices en mouvement.

Je suis neantmoins toujours dans la confiance que nous aurons la paix ou des puissans secours.

J'ay l'honneur d'être tres sincèrement, monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL.

MONTREAL, le 3 juin 1760.

Reçue le 5 au soir repondu le 7

Je vous previens, monsieur, que le S. Martin vous adresse un paquet pour le general Murai dont j'ai pris lecture afin que vous le laisiés passer ainsi que le courier qu'il expédie pour cet effet.

J'ai l'honneur d'être toujours avec les sentimens que vous me connaissés, monsieur, vôtre trés humble et trés obeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL.

A MONTRÉAL, le 4 juin 1760.

Repondu le 9.

J'ai reçu monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois.

Les lettres de M. de Malartic que vous avés fait passer à M. le ch^er^ de Levis lui sont parvenües en même tems.

La garnison de Quebec ne doit pas être de plus de 1,800 à 2,000 hommes et comme je vous l'ai déja marqué elle n'attend point de secours.

D'aprés cela je ne puis croire que le général Muray employe la majeure partie de ses forces à faire quelque mouvement serieux.

Il pourra seulement par la grande facilité que lui donne sa Marine faire promener des fregates, des goelettes et des berges sur la rivière sans cependant avoir de projet de descente bien déterminé. (*79*) Je sens bien qu'une semblable mannœuvre ne laissera pas que de vous inquieter, c'est à vous, monsieur, a mettre tout en œuvre pour avoir des connaissances exactes des vuës de l'ennemi, à les peser et à regler conséquemment vos dispositions et vôtre mannœuvre. Je ne puis vous rien prescrire de bien positif à cet égard tout dependant des circonstances plus ou moins favorables où vous vous trouverés.

Je dois seulement vous observer qu'il seroit bien dangereux que vous fissies de faux mouvemens et susceptibles de facheuses suites aussi je vous prie d'y donner autant de reflexion que de prudence. vôtre point principal doit être d'avoir souvent des nouvelles de quebec. ne negligés ni n'epargnés rien, je vous prie pour cela.

Vous savés combien il importe que vous vous mainteniés dans vôtre position (*76*) et combien il seroit dangereux que vous l'abandonnassiés pour aller sur de faux avis et sans une nécessité bien décidée au secours des trois Rivieres, les anglais mannœuvreront peut-être de façon à vous faire craindre pour cette ville sans qu'ils ayent d'autre objet, que de vous ébranler. je me flate que vous parviendrés positivement à savoir à quoi vous en tenir et que vous seres en état de ne prendre vôtre parti qu'avec pleine connaissance de cause.

Si les forces de l'ennemi augmentoient considerablement et qu'elles fussent décidées à penêtrer dans le cœur de la colonie et à vous laisser dans vôtre même position vous n'hesiterés point alors de replier tous vos postes, de réünir à vous les Milices de vos environs . celles du bas gouvernement des trois Rivières, les soldats de languedoc qui y ont leur quartier et d'aller joindre M. de Longueil et les forces qu'il auroit rassemblées aux 3. Rivieres pour defendre la descente que l'ennemi voudroit y faire ou le suivre même jusqu'en cette ville (*77*) Sil passoit outre.

J'écris à M. de Longueil, d'établir ses signaux et de prévoir à toutes choses pour qu'il puisse dans l'instant rassembler les Milices du haut de son gouvernement et les soldats de languedoc. je lui donne ordre de rester avec ces forces aux 3. Rivieres de s'opposer avec la plus grande opiniatreté au débarquement de l'ennemi, de s'y maintenir jusqu'à ce que vous l'ayés joint et de suivre aussi avec vous les anglais s'ils passoient outre.

Je vous marque, Monsieur, ma façon de penser, vous êtes sur les lieux et c'est à vous à prendre le parti le plus convenable relativement aux circonstances où vous trouverés plus ou moins favorables du reste je ne puis que m'en rapporter entierement au zèle et à l'experience que vous avés constamment marqué.

M. de Longueil n'a pu (78) faire rassembler que 9 batteaux, nous n'en avons point ici, ainsi mettés tout en œuvre pour avoir ceux qui ont resté dans les côtes des environs.

Vous aurés vu par ma dernière lettre que j'approuvois fort les arrangemens que vous avés pris pour la conservation et le sauvement de vos vivres supposé que vous fussiés contraint à faire vôtre retraite

le Cap^ori^ de la flûte la Marie a eu ordre de M. de Levis d'aller joindre M. de grand Rivière à Batiscan ou aux grondines, comme ce cap^ne^ me fait bien des observations je lui marque de vous en faire part par ce courier et d'attendre vos ordres pour son depart que vous lui prescrirés, sa position et sa mannœuvre je vous prie de lui donner en conséquence.

Je suis fort aise que vous n'ayés (79) pas laissé passer outre les commercans auxquels j'avâis accordé la permission d'aller à Quebec. Vous avés en cela usé de la liberté que je vous ai donnée par ma lettre du 27 du mois d^er^ et je vous prie de continuer.

Je suis bien faché que vous n'ayés pas même les matelots qui vous sont nécessaires que peuvent-ils être devenus (?) peut-etre sont-iis rependus dans les paroisses qui vous environnent. tachés de les faire rassembler et de m'envoyer ceux queje vous ai demandés apres toutefois que vous aurés completé le nombre qui vous est nécessaire.

Je souhaite fort que vous receviés des fusils des 3 Rivières car c'est ce que nous avons de plus rare ici.

Je n'ai pas encore pu faire traduire les gazettes anglaises que vous m'avés envoyées (80) si elles m'apprennent quelque chose d'interressant j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Ne negligés rien pour avoir souvent des nouvelles de Quebec et savoir le nombre de V^aux^ de ligne fregates et autres bâtimens qu'il y a en rade. tachés aussi d'avoir des nouvelles du bas du fleuve et des V^aux^ qu'il peut y avoir en Riviere anglais ou francois. je ferai partir dimanche le détachement de canadiens qui doit relever ceux qui sont prés de vous l'officier qui conduira ce detachement ramenera ces derniers vous voudrés bien le leur annoncer.

Vous connaissés la vivacité et la sincerité des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur votre trés humble et trés obéissant serviteur.

VAUDREUIL. (81

M. DUMAS.

A Montreal le 7 juin 1760.

Repondu le 9.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois.

J'espere que vous pourrez prendre un arrangement solide pour assùrer le passage de vos rivieres et que vous supplérez au manque de batteaux par les ponts de *rats d'eau* (radeau ?) que vous pourrez faire faire. Je serai tres sensible à tous vos soins à cette occasion.

Il est effectivement indispensable de nourrir les femmes des soldats qui ont resté avec vous puisqu'elles n'ont ny feu ny lieu mais ne pourriez-vous pas les reduire à demie ration ou leur supprimer le bœuf? Je vous prie de faire tout ce qui est possible à cet égard à cause de notre dizette.

à bien refléchir on ne peut attribuer ces (82) vivacités de M. Murray qu'à ses foiblesses. -nous sçavons sa situation et qu'il n'est point en etat de tenter aucune entreprise bien serieuse.

Tout ce qui revient à M. De longueuil des menaces de ce general le fait craindre pour les 3 Rivieres, il paroit entre nous qu'il prend assez aisement l'affirmatif, c'est pour quoy je vous prie de lui dire votre façon de penser lorsque vous lui ferez part des avis que vous aurez de Quebec. Je lui reitere l'ordre que je lui ay deja donné de se deffendre jusqu'à extinction de ses forces dans quelque cas où il puisse se trouver.

Vous pourrez garder les 8 ou 9 matelots qui vous restent pour armer la seconde galere. J'ecris à M. de longueüil de vous faire passer les matelots ou les acadiens (83) navigateurs qu'il pourra rassembler. marquez lui le nombre qui vous sera necessaire. Le

Capitaine de la flute La Marie a plus de matelots qu'il ne lui en faut, il vous en remettra, au surplus, vous pourriez remplacer ce qui vous manquera par des soldats ou Canadiens, il importe que vous metiez ces galeres en etat le plustot possible.

Le munitionnaire donne ses ordres à son commis aux 3. Rivieres pour qu'il vous envoye 50. bœufs.

M. De la Roche a tres bien fait de faire arrêter les deux habitans qu'il a suspecté. ils m'ont été remis. ils ne sont nullement coupables, ils etoient dans le nombre des matelots que M. de Vauquelin fit mettre à terre avant sa reddition.

J'espere que les deux anglois dezerteurs auront été arrêtés. sitôt que ceux là et ceux (84) qui l'ont deja été me seront renvoyés, je les ferai serrer de près.

On ne peut rien ajouter à la confiance que je vous ay voüé. Je ne serai jamais plus flatté que lorsque je pourrai vous en donner des nouvelles preuves ainsy que des sentimens vifs et sinceres avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre tres humble et tres ôbeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL (85).

A Montreal le 11. juin 1760.

Repondu le 19.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 7 de ce mois.

M. de Malartic m'a instruit de tout ce qu'il sçavoit de Quebec.

Il importe de sçavoir positivement s'il est arrivé des bâtimens d'augmentation aux anglois et d'en connoître la force. Je vous prie de ne rien negliger pour m'en instruire.

Il n'est rien de mieux que votre projet pour secourir les 3. Rivieres dans le cas que contre mon attente le general Murray reçut des secours considerables pour le mettre en etat de monter en forces par le fleuve. J'approuve fort vos dispositions à cet egard et vos mezures pour conserver Jacques Cartier et votre position actuelle. Vos reflexions à cet egard sont tres justes.

Il conviendroit tres fort que vous eussiez un officier (*86*) de confiance avec un detachement à la côte du Sud pour raffermir la confiance des milices de cette partie et leur faire prendre les armes si les anglois s'y presentoient pour brûler les habitations. Je ne puis que m'en rapporter à ce que M. le Ch^er^ de levis vous ecrit à cet egard.

J'ay appris avec peine que la caisse du Roy avoit été volée, celle que vous en avez est dautant plus fondée que par les instructions que M. le Ch^er^ de Levis vous remit il vous prévint qu'il vous laissoit le commis tresorier et qu'ainsy vous auriez pû prier M. Landrieve de ne pas lui permettre de s'absenter. au surplus dès l'instant que M. Landrieve fut parti vous auriez pû faire transporter cette caisse dans votre chambre puisque votre sentinelle ne pouvoit ny n'etoit à portée de veiller celle qu'occupoit M. Landrieve. il est (*87*) bien facheux que toutes vos recherches n'ayent pû rien produire. M. l'Intendant va faire partir un officier de justice pour proceder aux informations etant de la derniere consequence que cette affaire soit suivie. Je vous prie de donner à ce commissaire toutes les facilités et mains fortes qu'il pourra être dans le cas de demander. Je souhaitte bien que nous puissions découvrir l'auteur de ce vol.

M. de Repentigny m'a informé de la dezertion de plusieurs de nos soldats qui etoient prisonniers à Quebec. Je vous prie de ne pas leur laisser ignorer toute la satisfaction que j'ai de leur zèle a rejoindre leur patrie et de les assûrer que j'y aurai egard.

Le detachement de M. de Landry n'a pu remplir sa mission, il a trouvé à la pointe aux fers un parti de sauvages et de rangers d'environ 300. qui alloient vraisemblablement vers nos habitations de Chateaugué ou de la tortüe. nos sauvages les ont attaqué, se sont battus pendant 5 heures et n'ont (*88*) cessé le combat qu'après qu'ils ont eû entierement fini leurs munitions. Nous avons eû deux sauvages tués et deux blessés. Le S^r^ Laforce a eû un coup de fusil au travers de la poitrine, un autre françois a été blessé legerement. on estime la perte des anglois a plus de 50 hommes, ils ont retourné sur leurs pas. Je prends des arrangemens pour avoir des prisonniers de cette partie. J'en attends aussy de Couaguin. leurs rapports seront interessans car il est tems que les

mouvemens du general amherst soyent connus ne pouvant plus differer de les faire eclore. Je vous ferai part de ce que ces prisonniers nous apprendront.

J'ay l'honneur d'être toujours avec les sentimens les plus vifs et les plus sincères, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

M. DUMAS, VAUDREUIL.

A MONTREAL le 12 juin 1760.

Repondu le 15.

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 9. et 11. de ce mois.

Je suis charmé que vous ayez gouté mes dispositions et ma façon de penser relativement aux mouvemens des anglois par le fleuve en supposant qu'ils eussent des nouvelles forces et un projet determiné sur les trois rivières. Les arrangemens que vous avez pris en consequence sont à tous egards relatifs à mes intentions.

Il est effectivement de la sagesse et de la prudence de prévoir à bonne heure aux evenemens quoy que nous ayons toujours lieu de croire que les anglois ne feront point de tentative serieuse s'ils ne reçoivent une augmentation de troupes considerables.

M. de Longueüil et de Pont le roy m'ont rendu compte des retranchemens et autres ouvrages qu'ils font faire je les aprouve fort.

Je suis bien aise que vous ayez conferé avec (*90*) le premier ; je suis persuadé que vous ne vous serez absenté de votre frontière qu'avec certitude que l'ennemi ne feroit aucun mouvement.

Les canons de la 'Talentê' et un mortier seront tres bien aux trois Rivieres. J'ecris à M. de Pont le roy de faire faire les affuts, nous ne sçaurions y pourvoir d'icy, parce que nous manquons de fer.

Si les anglois se rendoient maitres des trois Rivieres avant que vous eussiez joint M. de Longueuil je donne ordre à ce dernier de tenir la campagne d'être toujours en mezures pour inquieter l'ennemi et empêcher les travaux qu'il ne pouroit se dispenser de faire s'il vouloit se maintenir, vous resteriez avec M. de Longueuil et feriez de vôtre mieux pour deposter les anglois. Enfin vous vous conserveriez dans la position la plus avantageuse jusqu'à l'arrivée de l'armée que je ferois partir dans l'instant d'icy pour (*91*) aller à la rencontre des anglois.

Si ceux-cy dépassoient les trois Rivieres, vous les suivriez avec M. de Longueuil et insensiblement vous joindriez l'armée que je vous annonce.

Je m'explique avec M. de Longueuil sur tous ces cas.

Vous ne manquerez pas de faire disputer le passage des anglois par vos deux felouques sans cependant qu'elles se compromettent trop parce qu'elles nous seront en tout tems d'une grande ressource sur le fleuve. ces felouques suivront les anglois et les devanceront même si elles peuvent pour prevenir M. de longueuil de leur marche.

Vous sçavez que nous ne sommes point à beaucoup près en situation de tenir des troupes campées aux trois Rivieres.

A l'egard des milices du gouvernement de Quebec et de celui des Trois Rivieres, j'espere qu'elles (92) se porteront a vous suivre avec autant d'activité que de zèle si le cas l'exige. la lettre circulaire que je leur ai ecrit, les y aura disposées. toutes considerations doivent ceder au salut de la colonie. c'est la le vrai interêt general et de chacun en particulier. D'ailleurs je compte beaucoup sur la confiance que vous inspirerez du moins à celles qui sont à votre proximité, c'est à quoy je vous prie de ne pas discontinuer vos soins.

Je consens que la flute La marie reste aux Trois Rivieres puisque vous ne pouvez eviter d'en tirer des matelots pour en completer l'equipage des deux felouques. M. de Longueüil vous a envoyé 15 accadiens navigateurs. M. Sauvage a rassemblé des matelots. il y en a dans l'hopital des Trois Rivieres, les premiers et ceux des derniers qui seront retablis embarqueront sur la 2e felouque à son passage, elle partira incessamment.

Vous ferez tres bien de placer du canon de 8. sur (93) cette felouque. M. de Pont le Roy fera couler des boulets de ce calibre je lui ecris de faire faire aussi les affuts.

Je me repose fort sur vos soins et vos ressources pour assûrer le prompt passage des Rivières et chenaux à votre troupe.

Les deux anglois que vous m'avez envoyé sont arrivés, je les fais serrer de près.

Vous tronverez cy joint les reponses aux lettres des S^rs^ grandin et Legris. Je vous prie de renvoyer dans l'instant leurs couriers et de leur dire qu'ils seront bien payés en remettant leurs lettres.

J'ay vu l'etat des bouches que vous avez sur la frontiere. je doute fort que nous puissions être longtems en etat de les nourrir. il seroit bien a souhaitter que les circonstances vous permissent d'en diminuer le nombre, c'est surquoy vous ferez tout ce que vous pourrez, mais surtout tenez la main à ce que vous n'ayez aucune bouche inutile. Vous avez vû par ma precedente qu'il alloit (96) vous parvenir des bœufs des trois Rivieres.

M. L'Intendant vous a envoyé des outils d'armurerie, ayez attentions que vos milices fassent mettre leurs armes en etat promptement. Vous suivrez pour l'ordre de leur marche le même arrangement de la campagne de Quebec, c'est à dire que celles qui etoient attachées aux soldats de Languedoc marcheront avec eux et formeront un corps separé.

N'oubliez pas que ces milices doivent tenir prêtes leurs vivres et ceux de leurs soldats pour la campagne, vous sçavez combien c'est essentiel.

Je vais envoyer à M. de Longueüil trois canonniers et un bombardier.

J'ay l'honneur d'être avec les sentimens les plus solides et les plus sinceres, Monsieur, vôtre tres humble et tres obeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL (95).

Montreal 16. juin 1760.

Repondu le 18.

Il nous est donc arrivé, Monsieur, de ces nouvelles de france que nous desirons depuis longtems, c'est bien dommage que les navires qui nous les ont apportées ne soient pas venus plutôt nous serions maintenant parfaitement à nôtre aise. nous aurions, vivres, munitions, marchandises, etc. et nous ne serions pas en souci parraport à la conservation de la colonie. les lettres que j'ai recües du Ministre m'assurent d'un côté que nous aurons la paix vers le Milieu de lacampagne et de l'autre que pourvu que nous puissions resister aux forces anglaises actuellement dans l'amerique septentrionalle nous n'avions rien à craindre attendu que l'ennemi ne peut les augmenter en aucune façon du moins quant aux troupes et que nous allons faire les plus puissans efforts en europe pour l'écraser. Je vous envoye copie de la promotion. la cour fait beaucoup de louange do nos troupes et des canadiens, mais elle renvoye des arrangemens que je lui (96) avois preposés pour ces deux corps à la fin de la campagne c'est à dire à la paix. J'attends à tout moment d'autres couriers de ces navires, c'est M. de S^t^ Simon qui m'a apporté les p^eres^ lettres (premières) et je sais que M^rs^ Aubert et la Bruer doivent m'apporter les dup^ta^ (duplicata) et trip^ta^ (triplicata).

Je vous prie de ne pas ébruiter cette nouvelle de V^ass^ (vaisseau) afin de ne pas engager les anglais à les aller trouver où ils sont, dans la baye des chaleurs. je vous entretiendrai plus emplement dans quelques jours lorsque j'aurai lu toutes mes lettres.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus vifs et les plus sinceres, Monsieur, vôtre tres humble et très obeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL.

J'ay agi comme vous lavez desiré auprès de la personne que vous me nommez. Je ne l'ai point menage mais il ma paru ferme. Je luy ay donne vint quatre heurs a faire La reflection qu'il doit. apres quoy je lui ay signifié (97) quil ne seroit plus tems de Revenir ; Il sera bon de faire toutes les Informations possibles et sans menagement. Il vous (?) plusieurs *hommes* (?) sous votre protexion et quelqu'un pour vous.

Toutes les lettres que j'ay receu par (?) sont tres satisfaisantes.

A MONTREAL, 18 juin 1760.

J'ay recu, monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 15 de ce mois.

Il seroit bien à souhaitter que vous puissiés trouver des personnes assés intelligentes pour connoitre en tous tems le fort et le foible des forces maritimes de l'ennemi, mais je sai que vous ne pouvés faire l'impossible.

C'est à vous, Monsieur, à destiner les officiers que vous croirés les plus propres pour commander a la côte du Sud, J'ecris en consequence a M. de repentigny, que vous serés obligés d'avoir recours à M. hertel et de prendre meme un autre officier de sa garnison, M. de Bayeul etant malade il ne sauroit avoir cette destination ; à l'egard des troupes il convient effectivement qu'il y en ait pour donner le ton aux habitans, vous pourrés les prendre des differents piquets.

M. Rousseau n'est point icy, il commande le détachement qui conduit à S[t] Frederic les prisonniers anglois, Je ne suis pas en peine que vous donniés des ordres a ces deux officiers sur tout ce qui peut tendre à leur mission.

Il faudra tirer le meilleur parti possible de nos deux felouques, a l'egard des batteaux que vous avés pour le passage des rivieres, on ne peut rien ajouter aux précautions que vous avés pris pour vous les assurer, vous devés avoir recue actuellement les outils d'armurerie et les remèdes.

Je vais completer le nombre de vos milices de ce gouvernement jusqua 250 hommes comme je vous l'ait (*sic*) cy devant annoncé, il n'est point possible de faire mieux en égard à notre disette ; je ferai punir les miliciens qui vous ont désertés.

Je vous ait déja envoyé la liste de la promotion je ne sais si je vous ai marqué que les pensions et Les gratifications que j'avois demandés ont etés differrés jusqu'à la fin de l'année, Le ministre m'assure quelles ne seront point oubliées, je suis tres satisfait des lettres qu'il (*100*) m'a écrites quoique nous n'ayons pas recue les secours que j'avois demandés, le roi n'a pas moins à cœur la conservation de la colonie il compte beaucoup sur les efforts que nous ferons et que la paix viendra a notre secours dans le courant de la campagne, voila le précis le plus exact de ce que j'ai appris d'interressant.

Nous n'avons aucunes nouvelles des mouvemens de l'ennemi sur nos frontieres, un de ses piquets pénétra le 15 de ce mois au portage de S[te] Therese. il brula notre hangard quelque maisons et fit plusieurs prisonniers, Je pense que c'est le même partis que M. de langi rencontra dernièrement.

Nos deux Corvettes sont bien armés et en bonne posture sur le Lac Ontario.

Vous connoissés la sincerité et la solidité des sentimens avec lesquels je suis Monsieur, votre tres humble & tres obeissant serviteur.

DUMAS. VAUDREUIL.

Endossée : A Monsieur
Monsieur Dumas
Command[t] sur la frontiere
A Déchambault, Vaudreuil.

(101) MONTREAL le 21[e] juin 1760.

J'ay receu, Monsieur la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 18 de ce mois.

M[rs] Aubert et LaBruyere ne devroient pas tarder à arriver, ils devoient partir six jours apres M. de S[t] Simon mais ils n'ont point aussy bonne jambe que lui.

Je doute fort que les anglois envoyent leur plus gros vaisseaux à la rencontre de ceux qui nous sont arrivés à Restigouche cependant je les en previendray afin qu'ils s'en mefient,

Je ne vois pas de quelle utilité peut estre aux anglois la redoute qu'ils elevent a la chute saut Montmorancy. auroient-ils eu des nouvelles ressentes d'Europe croiroient-ils qu'il nous vint une flotte, pour moy je suis plus porté à croire la paix que toute autre chose.

Les prisonniers et deserteurs que vous m'annoncés ne sont pas encore arrivés. la vive chasse que M. Laroche Beaucour donna au detachement anglois qui venoit reconnoitre ses grandes gardes lui fait autant d'honneur qu'elle aura faite impression à nos ennemis.

Le S. Dussault déserté de quebec est arrivé Cependant vous m'auriés fait plaisir de me faire un détail de tout ce qu'il a dit. je vous prie de vouloir bien à lavenir avoir cette attention, parce qu'ayant recour a vos lettres je suis à même de me rappeler tous les faits interessants.

Vous ne manquerés point de bœuf il en est party des (102) Trois Rivieres le même jour de votre Lettre. je suis surpris que les anglois ayent fait embarquer Les pretres dont vous me parlés parcequ'ils contreviennent en cela aux capitals articles de la capi tulation.

Votre instruction au Sr. de grand Riviere est tres bien. Je ne suis pas en peine que le poste que nous avons à la pointe au tremble n'ait pris ses mesures eu égard aux trois cens hommes que les anglois ont placé à S^te^ foi. Nous n'avons ici aucune nouvelle interessante.

J'ay l'honneur d'etre avec les sentimens les plus sincere Monsieur Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

M. DUMAS. VAUDREUIL.

M. de Longueuil vous enverra des pilottes que je vous prie d'employer à ce que vous jugerés le plus à propos.

V.

Endossée : A Monsieur
Monsieur Dumas
Commandant sur la Frontière
à Déchambault, Vaudreuil.

V^{ème} PARTIE

MÉMOIRE SUR LA NAVIGATION DU CANADA

MÉMOIRE SUR LA NAVIGATION DU CANADA

PAR

PELLEGRIN.

De tous les tems la navigation du Canada a été regardée comme une navigation très épineuse, elle l'Est effectivement ; mais ce n'est que les brumes qui la rendent telle, les dangers réels, c'est à dire les hauts fonds, iles et Batures dangereuse, ne commencent que bien avant dans le fleuve, ce qui ne demande pas une pratique de longue haléne mais depuis le grand banc jusqu'au bic il faut une pratique qui ne peut s'acquérir que par une navigation de plusieurs années et une attention singulière pour connaitre les différents fonds des bancs qu'on a à traverser, leurs étendues et leur distances respectives ; afin de pouvoir régler sa route lorsqu'on veut profiter du beau temps et donner dans le golfe, comme dans la rivière en tems de brume, ont sent bien d'abord qu'il est nécessaire d'avoir une bonne carte[1], mais outre une bonne carte il faut encore la connaissance des qualités et quantités des fonds dans différents bancs, et une combinaison des vents qui ont régnés ou qui se forment subitement après un calme de 24 heures et plus, les Baies immenses qu'il y a dans la partie du sud de l'ile de terre neuve et de S^{t} Laurent vous attirent considérablement lorsque sur tout les vents ont régnés depuis le N. O. jusqu'au N. E. et qu'ils viennent à se ranger au S. E. Sud, au S. O. on sent bien qu'alors il faut de toute nécessité que les eaux qui les ont sorties de ses baies et golfes y rentrent sur tout lorsqu'elles sont poussées par un vent du large j'en ai vû des expériences surtout dans le golfe en 9^{bre} 1740 en retournant de québec en france ayant essuyé un coup de vent de S. E. entre Gaspay et les iles aux oiseaux, nous eumes un calme de 24 heures et la brume ne dissipa que lorsque le vent se renvoya à Ouest, après le coup de vent nous nous faisions par notre estime environ à 10 lieues au Nord des dittes iles aux oiseaux, mais j'assurai à M^{r} De la Pauzai qui Commandait le Ruby que la première terre que nous verrions ce seroit l'Ile Royal ou cap de Ray ce qu'il eut de la peine à croire ; mais si tôt que la brume fut dissipée nous nous trouvâmes entre l'Ile S^{t} Paul et le cap de Ray à peu près à mi canal, la différence de l'Estime à cette vue de terre étoit de 23 lieues pareille chose m'est arrivée dans le fleuve et l'orsque je passai l'Escadre de M^{r} Dubois de la Mothe par le détroit de Belle-ile, il est arrivé à plusieurs batiments de se trouver dans la Baie S^{t} George, se croyant encore dans le Nord des iles aux oiseaux et il y en a qui s'y sont perdu, ou n'entre guere mois vite dans le golfe et dans la rivière par les raisons contraires[2].

Je commencerai par donner une idée des précautions qu'il faut prendre lorsqu'on va en Canada, il est d'abord essentiel de s'assurer de l'accord du grand banc, pour cet effet il faut lorsqu'on en approche sonder souvent pour s'assurer autant qu'il est possible de cet accord de l'Est, souvent on a des indices certains des approches du dit banc, soit par des oiseaux qui ne s'éloignent guéres que des fonds comme pénigoueu et gode, ou loup marin à 10 à 15 lieues du banc, rarement plus loin, l'orsqu'on s'est bien assuré du bord du banc, on navigue selon le tems mais toujours en s'entretenant entre 45 à 44° de l'attitude et tacher de sortir du grand banc par 46° pour aller chercher le banc avert par cette l'attitude et le traverser selon sa direction c'est à dire en prenant un peu plus du Nord, si on faisoit tout ce trajet sans avoir de hauteur, j'aimerai mieux m'entretenir sur le banc avert ; pour attendre une bonne latitude observée ou la vue de terre que de risquer d'aller chercher L'ile Royale ; un seul accident arrivé doit nous faire tenir sur nos gardes, en 1728 la flûte du Roy le Chameau allant à Québec périt corps et bien sur l'ile

[1] Celle de Mr Ballin est assez bonne quant à la route depuis le grand banc jusqu'à l'entrée du fleuve.
[2] On doit ranger autant que faire se peut entre 45° et 44° de latitude.

Royale, il y a apparence que ce batiment avoit pris le banquereau pour le banc avert et qu'il croiyoit aller chercher le Cap de Nord ou l'ile S[t] paul, il est certain que dans ce tems la on ne connoissoit pas bien la qualité des fonds, car les fonds du banc quereau ne sont presque pas tout que du sable et du Gravier au lieu que ceux du banc avert sont des cailloux très remarquables, ces cailloux sont de la grosseur, depuis une noisette jusqu'a une grosse noix et tachés de vin surtout les gros et les petits sont ordinairement couleur d'olives. on trouve ces qualités de fond si on traverse ce banc vers son milieu et sa profondeur et depuis 45 jusqu'à 35 brasses ; mais on ne trouvera ces fonds bien réguliers que l'orsqu'on aura dépassé l'ouverture de la baie de plaisance, car vis-à-vis cette baie on trouve des fosses de 100 brasses qui inquiettent d'autant plus que souvent on ne fait pas une lieu sans trouver tout d'un coup 40 ou 45 brasses ; mais ces grands fonds sont ordinairement des fonds de vase ou sable, je dois faire observer aussi que depuis le banc avert jusqu'a l'île de terre neuve on ne perd pas le fond, on trouve depuis 95 jusqu'a 115 brasses, mais toujours fond de vase noir, au lieu que l'accord du sud du dit banc et jusqu'a perdre le fond toujours en allant vers le Sud, les fonds sont de sable assez fin, voila une observation qu'on ne doit jamais oublier surtout l'orsqu'on sort du grand banc allant vers l'ouest avec des vents contraires et de la brume, en 1737 le jason pensa se perdre sur le chapeau rouge faute de cette connoissance se croyant au sud du banc avert tandis qu'il étoit au Nord et qui faisant le Nord pour monter sur le banc avert avec une brume très épaisse il manqua monter sur le chapeau rouge, il est essentiel de s'entrenir par le banc avert lorsque le vent est contraire ou calme, afin que lorsque le vent vient bon et pour l'ordinaire la brume s'en suis on puisse faire route avec certitude, il y a cependant une chose à bien observer c'est de s'entretenir sur ce banc par la latitude de 46° 15 ou 30. et lorsque la brume survient de faire valoir la route S. O. N. O en sondant très souvent, c'est à dire toutes les fois qu'on aura 4 lieues au plus sur cet air de vent jusqu'à ce qu'on ait perdu le fond des batures S[t] Pierre ; mais pour faire cette manœuvre il faut être assuré d'une bonne hauteur ou la vue de terre avant que de quitter ces fonds et lorsqu'on sera assuré de la latitude et de [3]la chute des batures ci dessus, on est sur de son point. J'observerai en passant que la carte de M[r] Bellin donne une trop grande distance entre le banc avert et les batures S[t] Pierre, et c'est un grand hasard lorsqu'on donne un coup de plomb entre les deux. Je n'estime pas plus de deux lieues de l'un à l'autre et son banc avert est trop court de 10 lieues dans la longueur de S. E. S. à O. N. O. lors donc qu'on est assuré d'une bonne hauteur et de la chute des fonds à deux ou trois lieues près, ma méthode est de faire 20 lieues à O.$_4$ N. O. du monde et si la brume continue ou que ce soit de nuit, alors je fait valoir la route le N. N. O. du monde et je donne dans le golfe à peu près à mie canal entre l'ile S[t] paul et le cap de Ray, je fait sur cette route de N. N. O. encore 20 lieues et alors je fait valoir la route le N. O. pour aller chercher les fonds des iles aux oiseaux qui portent environ 5 lieues au large dans l'Est, les fonds sont d'un sable très fin et rouge dans la partie du S. S. E. des dites iles, les fonds beaucoup plus au large sont du gros sable ou gravois, lorsqu'on est assuré de ces fonds et qu'on s'estime dépassé les iles, on fait valoir la route le N. O.[4] O. et lorsqu'on s'estimera à 15 lieues des iles dans ces alignements, si on veut encore assurer son point, on pourra donner quelques coups de plombs pour trouver un fond de 55 à 60 brasses gros gravois qui est une continuation du banc aux orphelins et qui en forme la pointe, si on étoit plus Est que la Direction du S. E. et N. O. des iles aux oiseaux on ne trouve point de fond et conséquemment si on est plus Ouest on trouve moins d'Eau, mais si on ne trouve point de fond c'est une preuve qu'on est trop est et alors on prend un peu plus du Ouest que la route que j'ai indiqué, jusqu'à ce que l'on s'estime Est à Ouest de la baie de gaspay, alors dans la crainte que la baie de Chaleur ne vous attire à Ouest plus que l'Estime, je conseille si la brume est épaisse et qu'on ne veuille pas perdre de temps en restant bord sur bord on a le cape, je conseille d'aller chercher[4] les fonds du gros de l'ile Dantiscoty, cette ile porte des fonds jusqu'à 4 lieues au large dans presque toute sa longueur à la partie du Sud, il n'est pas besoin d'avertir qu'on doit aller chercher les fonds à petite voile et en sondant souvent, on voit

[3] De la chute des Batures des iles St-Pierre à l'ile St-Paul, il y a 38 lieues.
[4] Les fonds des iles D'anticosty sont de gros graviers et souvent de roche.

47e portef.

1660

N.o Cr.e 341.

Vray Plan du haut & bas de quebec
Comme il est en lan 1660

Description des principalles
places

fort S.t Louis	a
grand eglise	b
Corps de garde	c
grand chemin du Cap rouge	d
Jardin du fort	e
Mont Carmel	f
Fonctions	g
magasins	h
Cap au diamans	i
moulin	l
maisons particulieres	m
Rues	n
Place d'armes	o
terres labourables	p
Coteau S.t genevieve	q

Hospital

Couillart

Mont Rigaud

Le Roy

Mont Real

grand Magasin

Fort des Jesuites

Fort d'autreuil

S.t Couillart

grand Magasin S.t Laurens

0 20 40 60 80 100 toises

18—17¾*

bien aussi que ce n'est qu'en tems de brume et d'un vent du S. E. que je propose cette maneuvre. dès lors qu'on aura trouvé le fond de 45 à 50 brasses, alors on peut diriger la route sans rien craindre à O. N. O. 4° Ouest, on peut faire à ces airs de vent 40 lieues et même plus, mais dès que par l'Estime on se fait N. & S. des monts Louis et même plus en deça, on peut aller accoster la côte du Sud qui est très seine, et il faut que la brume soit bien épaisse si on ne voit pas la terre à un tiers de lieue, sitôt qu'on est à connaissance on ne doit plus l'abandonner ou que les vents ne changent, si la brume est si épaisse qu'on n'ose pas trop approcher de terre, alors on a recours à quelque coups de canon qu'on tire de tems en tems et lorsque l'Echo ne répond pas c'est une preuve qu'on est trop au large et on s'en rapproche en dépendant, la route et la maneuvre que j'indique a réussi deux fois en 1737. et en 1756. ou le vent de S. E. et la brume m'ayant pris sur le banc avert, l'un et l'autre ne point laissé que vers le métis c'est à dire à 70 lieues en rivière.

Ce que j'ai dis jusqu'à présent ne regarde que le tems de brume dans le beau tems, cette navigation est très aisée, mais les tems clairs sont rares sur tout dans le mois de juin, juillet et août, l'orsqu'on est entré sur le banc avert si le tems le permet et qu'il fasse assez clair pour accoster la terre, il sera bon de prendre connaissance du chapeau Rouge ou des iles S^{t} Pierre pour prévenir la brume, afin quétant bien assuré de son point on puisse donner dans le golfe sur tout si le vent est de la partie de l'Est, c'est à dire depuis le N^{6}. E. jusqu'au S. E., car si le vent étoit de la partie du S. O. il ne faut pas trop ranger terre neuve, ni les iles S^{t} Pierre et quand même de S. S. O. S. O. & O. S. O. seroit brumeux on ne court aucun risque d'aller attaquer le cap de Nord sur l'ile Royale ou l'ile Paul attendu qu'on est sur qu'a 3 ou 4 lieues de terre le tems est clair de ce vent là.

Je dois avertir que le banc avert et les batures des iles S^{t} Pierre sont très mal placés sur les cartes de M^{r} Bellin et qu'on ne doit pas trop s'y fier, l'ile Danticostie sur les memes est trop courte de 12 lieues au moins, c'est à dire qu'elle se prolonge plus dans le S. E. de cette quantité de lieues, je l'ai vérifié sur les lieues avec M^{r} Dubois de la Mothe. ces cartes donnent trois grandes lieues de distance de plus qu'il n'i en a depuis les iles aux oiseaux jusqu'au cap des rosier.

L'orsqu'on entre en rivière si le vent est à l'Est ou S. E. quoiqu'il n'i ait point de brume il est bon de ranger un peu plus la côte du Sud que celle du Nord ; mais si les vents sont contraires il faut si tot qu'on a doublé l'ile Dantiscostie gagner la côte pour avoir la ressource des mouillages en cas de nécessité. Ces mouillages sont la baie des sept iles en dedans de toutes les iles et à tribord en entrant et une demie encablure d'une plage de sable. l'autre mouillage est au Caoue en dedans de la grosse ile à 9 lieues dans l'O.$\frac{1}{4}$ S. O. des sept iles aprés avoir dépassé la Caoue, on peut mouiller tout le long de la côte jusqu'a l'anse à la trinité en faisant attention de ne pas trop ranger les environs de l'ile aux œuf et ne point mouiller vis à vis d'elle par ce que les fonds y sont de roche, une fois doublé la pointe à la trinité il n'y a plus de mouillage à la côte du Nord, il faut si on est mouillé au Caoue ou à la trinité, profiter des premiers vents de N. O. qui se font sentir quelque fois dans la nuit pour traverser à la côte du Sud en se méfiant de la bature de manicougant qui est a 12 à 13 lieues à Ouest de la pointe trinité, Nord et Sud de cette bature, vous avez la rivière Mataux qui est remarquable par une montagne de majeure hauteur en forme de mamelle qui en arrière de l'Embouchure de cette rivière. depuis cette rivière jusqu'au Bic vous trouver des mouillages à une lieue de la côte, j'entend le long de la Côte du sud ; mais on n'y mouille guerre que par nécessité, c'est à dire en cas de calme pour établir la marée, quoique les courants ni soient pas violents il est toujours désagréable de rétrograder, mais on fait son possible pour gagner Rimousquic ou S^{t} Barnabé ou sont les premiers habitants et ou les mouillages sont beaucoup meilleurs.

Il y a eu un tems ou on n'osoit pas passer en terre de l'ile de Bic, mais l'ayant visité en 1738 & 1739 avec beaucoup de soin, j'ai trouvé que cétoit le meilleur mouillage de toute la rivière attendu qu'il n'y a jamais de courant et que 200 vaisseaux de guerre pourroient y mouiller à l'aise, il n'y a que les deux extrémités de l'ile à l'Est et Ouest qu'il ne faut pas trop ranger à cause des batures de roches qui quoiqu'elles découvrent il faut aller très prés pour les appercevoir, toute la grande terre est très saine ainsi on

ne court aucun risque de la ranger si tot qu'on est dépassé l'ile S[t] Barnabé et il y a mouillage par tout, je conseille de passer toujours en terre de l'ile de Bic, non seulement pour la commodité du mouillage, mais encore pour éviter les courants qui sont quelque fois très violents au large de la dite ile, de la jusqu'a l'ile verte on trouve d'abord les iles à la rasade, ensuitte l'ile aux basques et l'ile aux pommes, elle sont toutes très saine du côté du large, mais elles sont liées avec la grande terre par des batures qui découvrent de basse mer à bien des endroits, il ne faut même pas s'engager entre leurs alignements, mais à une $\frac{1}{2}$ lieue au large vous avez mouillage tout le long, l'orsqu'on est arrivé à l'ile verte, on ne doit point entreprendre de la monter si le vent est mou et en jusant attendu qu'il n'y a point de mouillage le long de cette ile et que les courants y sont très violents, à la pointe de l'Est de la dite ile il y a une bature de roche qui découvrent de basse mer, elle porte $\frac{1}{3}$ de lieue dans le Nord on doit s'en méfier, vis à vis l'ile verte à peu près vers son milieu il y a l'ile rouge qui est basse et qui porte une bature dans l'Est au moins d'une grande lieue ainsi si tot qu'on a paré la bature de l'ile verte, on peut ranger l'ile à un quart de lieue sans crainte, j'ai bien mouillé sur les fonds de l'ile rouge du côté du Sud, mais je ne conseille pas de le faire que dans la dernière des nécessités, attendu que les courants y sont d'une violence extrême sur tout le jusant, j'y ai filé jusqu'a 3 nœuds d'ailleus si on attend le flot pour se tirer de ce mouillage, on court risque d'Etre entrainé dans le nord des batures de l'ile aux lièvres ou que les vents d'Est ne soient assez fort pour faire au moins quatre nœuds et dans ce cas il faudroit gouverner sur Cacoua pendant un bout de tems jusqu'a ce que l'on soit à $\frac{3}{4}$ de lieue de cet ilot qui est un peu au dessus de l'ile verte, ensuite on va chercher le pot à l'Eau de vie lorsqu'on veut y aller mouiller, il faut le ranger de très prés à cause d'un petit banc qui est au dessus de cet ilot et ou il ne reste que 9 à 10 pieds d'eau de basse mer, on passe ordinairement au Sud de ce banc en gouvernant sur la grosse ile des Camorasqua dès qu'on a dépassé l'ile verte le cap au S. O$\frac{1}{4}$ O. et S. O on ne doit pas trop ranger les pélerins d'en bas, je veux dire ceux du N. E. à cause d'un haut fond, on doit autant que faire ce peut passer à mi canal entre l'ile aux lièvres et les pélerins, ceux du S. O. sont extrèmement sains, on doit sonder en faisant le passage et il n'y a jamais de risque en le faisant à flot parce que si on échouoit le flot vous tireroit sans danger, attendu que le fond n'est pas dur, lorsqu'on est par le travers de la grosse ile des camorasqua qu'on peut ranger à discrétion, on gouverne sur le cap aux— la route est à O.$\frac{1}{4}$ S. O. on—ce cap a un jet de pierre avec les plus gros vaisseaux, à un quart de lieue au dessus on trouve le mouillage de la grosse roche en cas que les jusants vous empéchent d'aller à la prairie, l'a on prend des pilotes pour monter à québec.

Signé PELLEGRIN.

VI^{ème} PARTIE

SOMMAIRE DES DOCUMENTS À PARIS

ACCOMPAGNÉ D'UN INDEX

MINUTES DES LETTRES.

1742.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 75.

Versailles. 1742. 16 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Rostand. Au sujet de la perte de plusieurs navires dans le golfe S[t] Laurent. Folio 8, ½ page.

1742. 12 mars. Le même à M. Dosquet, ancien évêque de Québec, à Rome. Ne doit prendre aucune inquiétude au sujet des réparations au palais épiscopal de Québec. Rendra un arrêt pour opérer sa décharge. Prendra les mesures qu'il jugera convenables pour faire revenir ses meubles de Québec. Quant à la terre qu'il avait prise en Canada, dès qu'il l'abandonne absolument, elle fera retour au domaine du roi. Folio 39, ½ page.

1742. 23 mars. Le même à M. l'abbé de Pontbriant. Lui envoie la prise de possession de l'évêché de Québec qu'il a légalisée. Folio 42, ¼ page.

1742. 23 mars. Certificat du Comte de Maurepas attestant que le S[r] Chartier de Lotbinière est doyen du Chapitre de Québec. Folio 42½, ¼ page.

1742. 28 mars. Le même à M. l'évêque de Toul. Il n'est pas question pour le moment de remplacer aucun des Gouverneurs particuliers du Canada. Se souviendra quand il sera question du Ch[er] Bégon. Folio 43, ¼ page.

1742. 28 mars. Le même au Rev. Père Charlevoix. La place de professeur d'hydrographie à Québec, pour laquelle il est accordé un fonds de 800 livres par année, n'est remplie que par des Jésuites revenus des missions. Ils représentent que celui qui en serait chargé ne devrait s'occuper que de cet emploi et ils s'offrent d'y pourvoir. Le prie de choisir un bon sujet pour remplir cette charge. Folio 44½, ½ page.

1742. 31 mars. Le même à M. Le Nain. Procurera à la nommée Marie Guérineau, femme du nommé Poitevin, sergent en Canada, son passage pour cette colonie. Folio 45, ½ page.

1742. 31 mars. Le même à M. de Fuloy. Explique à quelles conditions il accordera la traite des postes de Frontenac et de Niagara à la C[te] des Indes. Folio 46, 1 page.

1742. 5 avril. Le même à M. de la Goudalie. Le roi a accordé une pension de 800 livres sur l'évêché de Laon au Père de la Goudalie. Folio 47½, ¼ page.

1742. 12 avril. Le même à M. le Comte de Lassay. A procuré à M. de Senneville, lieutenant dans les troupes du Canada, la permission de se retirer du service avec la commission de capitaine réformé. Promotion pour son fils. Folio 49, ¼ page.

1742. 15 avril. Le même au même, même sujet. Folio 49, ½ page.

1742. 12 avril. Le même au Père Charlevoix. Donnera passage au Canada au professeur d'hydrographie qu'il a choisi. Folio 49½, ½ page.

Fontainebleau 1742. 7 avril. Le même au Père Lavand. Lui envoie une copie de la lettre qu'il adresse à MM. de Beauharnois et Hocquart au sujet de la suppression du magasin des D[elles] Désaulniers au Sault S[t] Louis. Folio 51, ¼ page.

1742. 27 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. On demande 2 missionnaires pour les missions Sauvages de l'Acadie. Le prie de les procurer. Folio 55, ½ page.

1742. 27 avril. Le même à M. Dosquet. Lui a déjà marqué qu'il n'avait pas à s'inquiéter au sujet des réparations au palais épiscopal de Québec. Le roi les fait à ses dépens. Folio 55½, ¼ page.

1742. 27 avril. Le même au Rév. Père Larand. Les missionnaires ne sont en droit ni de défendre ni de permettre le commerce dans leurs missions. A donné l'ordre de supprimer le magasin des D^elles^ Désaulniers et de faire repasser le Père Lauzon en France s'il y faisait obstacle. Folio 57½, 1 page.

1742. 21 mai. Versailles. Le même au S^r^ Simonet. Lui explique à quelles conditions il lui accordera le privilège de la fabrication du fer en Canada. Folio 64, 1 page.

1742. 24 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 65, 1 page.

1742. 30 mai. Le même à M. Le Page. Même sujet. Folio 70, 1 page.

1742. 30 juin. Le même à M. le Comte Dumuy. Au sujet de l'évêque Dosquet et des réparations au palais épiscopal de Québec. Folio 119½, 1 page.

1742. 6 novembre. Le même à M^lle^ de Vaudreuil. Est bien aise de la grâce que le roi vient de lui faire et à sa sœur en lui accordant une pension de 500 livres, vacante par la mort de son frère. Folio 156, ¼ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

Versailles. 1742. 2 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Karrer. Au sujet du Congé du S^r^ Cailly, commandant le régiment Suisse à Louisbourg. Folio 1, 1 page.

1742. 6 janvier. Le même à MM. Pascaud, frères, négociants à La Rochelle. Au sujet du privilège qu'ils demandent aux Iles de la Madelaine. Folio 3, ¼ page.

Fontainebleau 1742. 12 avril. Le même à M. de Conteneuil. Il y a longtemps qu'on cherche en Canada un endroit où l'on puisse mettre en sureté, pendant l'hiver, les vaisseaux qui sont forcés d'hiverner à Québec. Est informé qu'il y a, à une lieue et demie au dessus de Québec, une anse qu'on croit propre à cet objet si elle était débarrassée des roches qui obstruent l'entrée. Vérifiera les faits avec le capitaine du port de Québec. Folio 40, 1 page.

1742. 20 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Conteneuil, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 44, 4 pages.

1742. 27 avril. Liste des personnes auxquelles passage a été accordé sur le vaisseau du roi *Le Rubis* destiné pour le Canada. Folio 50,,1 page.

Versailles. 1742. 4 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Maurville, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 65, 4 pages.

1742. 15 juin. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur la flutte du roi *Le Profond* destinée pour l'Ile Royale.. Folio 69, 1 page.

1742. 31 juillet. Arrêt du Conseil du roi accordant une indemnité de 4,000 livres aux S^rs^ Antoine et Joseph Pascaud. Folio 91, 3 pages.

1742. 1 novembre. Le même à M. de Conteneuil. Regrette que l'anse de la rivière Chaudière ne puisse servir à l'hivernement des vaisseaux. Folio 127, ½ page.

Fin du Vol. 75.

MINUTES DES LETTRES

1743.

Série B, vol. 76.

CANADA.

Versailles. 1743. 7 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Brouague. Regrette que la pêche ait été moins abondante l'année dernière. Compte qu'il l'informera du succès de la pêche des Trois Iles et de Féral. A été fâché d'apprendre que 2 Français avaient été tués par les Esquimaux au poste du S[r] Bazil. Folio 1, 1 page.

1743. 7 février. Le même à M. le marquis de Beauharnois. Le père du S[r] Panet, soldat, a remis 150 livres pour le congé absolu de ce jeune homme. Comme c'est son intention de s'établir en Canada et que sa conduite est bonne, il le prie de lui rendre les services qui dépendront de lui. Folio 1, ½ page.

1743. 13 février. Le même au même. Au sujet du dessein des Anglais par rapport à l'établissement du poste de Chouenguen et la construction de deux barques sur le lac Ontario. Prendra des mesures pour prévenir ces desseins ou réduire leur importance. Les affaires en Europe sont toujours dans la même situation. Folio2, 1 page.

1743. 13 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Vu l'arrangement qui a été fait pour l'exploitation des postes de Frontenac et Niagara, le départ du *Rubis* sera retardé. Folio 2½, ½ page.

1743. 13 février. Le même aux mêmes. Ne comprend pas qu'ils aient pu appréhender une disette au point de requérir du bleds de France pour la subsistance des habitans, attendu que les légumes, le blé d'inde et la viande devaient suffire. Malgré cela il a donné des ordres pour pourvoir la colonie de ce qu'ils demandaient. Folio 3, 2 pages.

1743. 13 février. Le même à M. Hocquart. Répondra par *Le Rubis* à ce qu'il lui marque au sujet de la construction des vaisseaux. A pris les ordres du roi sur l'armement et la destination du *Caribou* qui sera lancé le printemps prochain. Sur les représentations qu'il lui a faites de la qualité de l'épinette du Canada, des ordres seront donnés pour la construction d'une frégate devant porter 24 canons. Ce bois devra être envoyé à Brest par le *Caribou*. Folio 4, 3 pages.

1743. 13 février. Le même à M. l'évêque de Québec. Répondra à ses lettres par *Le Rubis*. Profite de la présente occasion pour le prévenir d'une affaire qui regarde l'Ile Royale. Est informé par N. Duquesnel que le S[r] Maillard, qu'il a établi son grand vicaire à l'Ile Royale, ne se sert de son autorité que pour inquiéter les Récollets. En l'état où en sont les choses et tenant compte du caractère du S[r] Maillard, il n'y a pas d'autre moyen de ramener la paix que de rappeler ce missionnaire. Se propose de prendre les ordres du roi à cet effet, et s'y détermine d'autant plus volontiers qu'il a appris qu'il avait constitué le S[r] Miniac son grand vicaire, tant à l'Acadie qu'à l'Ile Royale. Le Provincial des Récollets regrette qu'il se soit départi de l'usage où étaient ses prédécesseurs de nommer le Supérieur des Récollets son grand vicaire à l'Ile Royale. Le cardinal Fleury lui a accordé avant sa mort une gratification de 3000 livres. Folio 6, 2 pages.

1743. 2 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet d'une ordonnance de 1724 réglant la capacité des futailles pour les eaux-de-vie. Folio 7, 1½ page.

1743. 22 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Permission est donnée au S[r] Ch[er] de Beauvillé, transféré au Canada en 1729, de revenir en France. Folio 7½. ½ page.

1743. 28 mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Sur les représentations de l'abbé De Combe, il a décidé de suspendre pour un an le rappel du S[r] Maillard, à condition qu'il se borne aux devoirs de sa mission. Folio 8, 1 page.

1743. 11 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'équipage de la flutte qui vient d'être construite. Puisque le différend entre le S[r] de la Verenderye et les S[rs] Lamarque et Gamelin a été réglé à l'amiable, il ne doit plus en être question. Les Jésuites ont abandonné leurs représentations au sujet des limites de leur seigneurie du Cap de la Madelaine. Il est à croire qu'il y a eu malentendu de la part du procureur de leurs missions. Folio 9, 2 page.

1743. 11 avril. Le même aux même. Au sujet des bois pour la construction des vaisseaux. Folio 10, 4 page.

1743. 11 avrii. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'armement du *Caribou* et du *Castor*. Approuve qu'il ait acheté les terrains du nommé Martin et de Michel Lecomte pour agrandir le chantier de construction des vaisseaux du roi. Il pourra également acquérir le terrain du nommé Lefèvre, si le prix n'excède pas 7,000 livres. Folio 12, 4 pages.

1743. 11 avril. Le même au même. A appris avec satisfaction que la flute *Le Canada* avait été lancé à l'eau avec succès. Elle est arrivée heureusement à Rochefort. Elle a été trouvée bien construite et son intérieur bien distribué. Il reste à savoir si l'on sera également satisfait de la qualité des bois. On pourra mieux en juger à son retour de Cayenne et de la Martinique. Réflexions sur le coût de cette flute. Folio 14, 4 pages.

1743. 11 avril. Le même au même. Au sujet des lettres de change. Folio 16, 4 pages.

1743 11 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 18, 2 pages.

1743. 11 avril. Le même à M. Levasseur. Le roi, pour lui témoigner sa satisfaction concernant la construction de la flute *Le Canada*, l'a nommé maître constructeur. Il ne doit plus être question de construire une frégatte de 26 canons en bois d'épinette, MM. de Beauharnois et Hocquart ayant suggéré de la construire en bois de chêne, cependant, pour s'assurer de la valeur de l'épinette, on construira à Brest avec ce bois une frégatte de 24 canons. Le roi lui accorde une gratification extraordinaire de 500 livres. Folio 19, 1½ page.

1743. 15 avril. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de la dot de M[elle] de Lantagnac. Les S[rs] de S[t] Castin. Folio 20, 2 pages.

1743. 15 avril. Le même au même. Instructions diverses. Folio 21, 2 pages.

1743. 1er avril. Provisions de Conseiller clerc au Conseil Supérieur de Québec paur le S[r] Vallier, Théologal du chapitre de la dite ville. Folio 22, 2 pages.

1743. 15 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi n'a pas considéré que la qualité de Supérieur du Séminaire de Québec dut exclure le S[r] Valier de la place de Conseiller clerc au Conseil Supérieur de Québec. Folio 23, 2 pages.

1743. 15 avril. Le même à M. Hocquart. A approuvé les mesures qu'il a prises pour assurer le blé de semence. Espère que la présente récolte sera plus abondante que les deux dernières. Attend son opinion sur le S[r] Gaultier, médecin, qui a demandé la place de conseiller laissée vacante par la mort du S[r] Gaillard. Engagera le S[r] Abbé Gosselin à ne pas se rebuter dans la recherche des plantes pour le jardin du roi à Paris. A procuré le grade de lieutenant de frégate au S[r] de Beauvais, capitaine du port de Québec. Folio 24, 2 pages

1743. 15 avril. Le même au même. Le S[r] de La Fontaine n'a rien dit au sujet des abus auxquels le magasin des Delles Desauniers donne lieu. Ce qui s'est passé à cet égard ne porte aucun préjudice à la pureté des intentions des Mission-

naires. Les S^rs^ Le Verrier, de La Barre et de Lantagnac. Effets laissés par le S^r^ D'Esgly, décédé. Folio 25, 2 pages.

1743. 15 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ne peut procurer au S^r^ Benoit, fils, le brevet de médecin à Montréal, le roi n'en voulant plus donner. Dot de la fille de la D^me^ de Rigauville. Travaux au fort S^t^ Frédéric. Folio 26, 2 pages.

1743. 10 avril. Arrêt, qui ratifie le contrat passé entre la D^me^ de Rigauville, et les Religieuses Hospitalières de Québec, par lequel la dot de la fille de cette D^e^ a été fixée à 2,800 livres seulement. Folio 27, 2 pages.

1743. 15 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. L'usage où est M. Hocquart de siéger 2 fois par semaine pour examiner sommairement les contestations des habitans, est très louable, il serait bon que M. Michel, fit de même à Montréal. Le succès de la pêche à la baleine des frères Darragory, l'année dernière doit les encourager. Culture du tabac. Folio 28, 2 pages.

1743. 10 avril. Arrêt qui, sans s'arrêter à la demande des Religieuses de l'Hôpital Général de Québec de la moitié du terrain dont la concession doit être faite au S^r^ Péan, ordonne l'exécution de celui en vertu duquel cette concession doit être expédiée. Lettre à M. Péan. Folio 29, 2 pages.

1743. 20 avril. Le Président du Conseil de Marine à M^me^ de Rigauville. Il ne lui a pas été possible de lui faire obtenir une pension. Folio 29½, ¼ page.

1743. 20 avril. Le même à M. Hocquart. Recettes et dépenses du Domaine d'Occident en Canada. Folio 30, 2 pages.

1743. 20 avril. Brevet de Concession en faveur de M. Hocquart d'un terrain au Lac Champlain. Folio 31, 2 pages.

1743. 20 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Hocquart. On ne peut qu'approuver l'arrêt du Conseil Supérieur condamnant à diverses peines pour profanation, les nommés Havard, Charles Lanoue, Charles Robidoux et sa femme. La découverte de mouches à miel que le S^r^ Deschaillons a faite au Fort S^t^-Frédéric, sert à faire voir que le climat de cet endroit doit être bien moins froid que celui de la vallée du S^t^-Laurent. Folio 32, 2 pages.

1743. 20 avril. Le même au même. Fera bien de rassembler autant de goudron, de brai et de résine qu'il pourra. Chanvre. Papier terrier. Folio 33, 3 pages.

1743. 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. N'a pu lui procurer cett année la nouvelle marque d'honneur qu'il demande. Folio 34, ½ page.

1743. 20 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart n'a jamais douté de la pureté des motifs des Jésuites à l'égard du commerce des Delles Désauniers, mais ne peut souffrir un tel commerce dans les missions. Les prétentions des S^rs^ de Bellefeuille, concernant la pêche à la Baie des Chaleurs, sont exagérées. Venant à ce qu'ils ne troublent pas les particuliers, Folio 35, 2 pages.

1743. 20 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la concession à la côte du Labrador au S^r^ Marsal, négociant à Québec. Folio 36, 1½ page.

1743. 20 avril. Le même à M. Gaultier. Le roi ne fera pas cette année le remplacement des deux places de Conseillers qui vaquent. Folio 36½, ½ page.

1743. 26 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Jugeront s'il convient d'accorder le renouvellement de la concession de la Baie des Chateaux au S^r^ Basil ou au S^r^ Formel, négociant, à Québec. Folio 37, 1½ page.

1743. 20 avril. Ordre du roi qui permet au S^r^ de Verly de passer une année en France. Folio 37½, ¼ page.

1743. 26 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. Soldats déserteurs. Le S^r^ de S^t^ Simon. Folio 38, 2 pages.

1743. 26 avril. Le même au même. Au sujet du Fort S^t^ Frédéric. Mesures de défenses à prendre en cas de rupture avec les Anglais. Chouenguen. Folio 39, 2 pages.

1743. 26 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Si le S^r^ De Muy ne lui parait pas convenir pour commander en second dans les postes établis par

le S^r de la Véranderye, il fera choix d'une autre personne. L'Hotel Dieu de Québec. Folio 40, 2 pages.

1743
26 avril. Le même aux mêmes. Le roi a approuvé que le bail a été donné au S^r Chalet, adjudicataire de la ferme de la traite des postes de Frontenac et Niagara, soit porté à 6 années. Folio 41, 2 pages.

1743.
26 avril. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 42, 2 pages.

1743.
26 avril. Le même au même. A procuré au S^r Varin la haute paye de commissaire, sur les bons témoignages qu'il rend de lui. Est satisfait des témoignages qu'il rend des S^rs Estèbe et Landriève. Attend l'occasion pour procurer au fils du S^r de la Gorgendière une place d'élève de la marine. Le S^r Guiton de Monrepos. Folio 43, 2 pages.

1743.
26 avril. Le même au même. A été bien aise d'apprendre que ce qui restait à faire aux batteries du clergé, sur les remparts, a été achevé. Si le S^r Panet qui a obtenu son congé comme soldat, continue à se bien comporter, il pourra lui donner la place de notaire vacante par la mort du S^r de la Tour. Pourra accorder un commis au S^r Taschereau, commis des Trésoriers généraux à Québec. Folio 44, 2 pages.

1743.
26 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des propositions des S^rs Pascaud pour le transport des effets du roi au Canada. Folio 45, 2 pages.

1743.
26 avril. Le même à M. de Beauharnois. Iroquois du Sault S^t Louis et du Lac des Deux-Montagnes. Algonquins. Chouanons. A lieu de croire que les Onontagués, les Goyagoins et les Sonontouans garderont la tranquillité en cas de guerre avec les Anglais. Ne peut guère compter sur les Scioux. Le S^r Marin. Abénakis. Folio 46, 3½ pages.

1743.
30 avril. Le même à MM. de Beauharnais et Hocquart. A examiné minutieusement la question des forges S^t Maurice. A pu se convaincre que l'insuccès est attribuable uniquement à la mauvaise administration. Le parti d'abandonner l'exploitation serait extrême car, outre que ce serait renoncer aux avantages que la colonie peut en retirer, il y aurait une perte réelle pour le roi de 192,642 livres, montant de ses avances à la C^ie des Forges. D'ailleurs, les marchands qui ont fait des avances en seraient frustrés par la préférence du roi sur les effets du S^r Cugnet, caissier de cette C^ie. D'un autre côté, l'exploitation pour le compte du roi serait nécessairement onéreuse. Il ne reste qu'a former une nouvelle C^ie, mais il n'y a pas de gens assez riches dans la Colonie pour s'en charger, et il serait difficile de former une C^ie en France en l'obligeant à rembourser les avances du roi. Il n'y aurait que le moyen de donner à une C^ie le privilége exclusif de la vente des fers en Canada, malgré les inconvénients qui en résulteraient. Un particulier s'est offert de former une C^ie sur cette base. Pour ce qui est des avances du roi, il pourrait convenir de reprendre l'établissement à l'expiration du privilège. Il n'en va pas de même pour les autres dettes de la C^ie, les associés étant tous insolvables, à l'exception du S^r Cugnet. Ce dernier a proposé qu'on lui accorde par préférence la ferme des postes de Témiscaminque, Népigon, Michipicotan et Kamanistigoya pour 9 années et, qu'a cette condition, il se chargerait du paiement des dettes de l'ancienne C^ie. Cette proposition parait acceptable. Folio 48, 5 pages.

1743.
1er mai. Arrêt qui révoque le privilège accordé auxS^rs Cugnet, Gamelin, Taschereau, Olivier de Vezin et Simonet pour l'exploitation des mines de fer de S^t Maurice et réunit au Domaine l'établissement fait dans cet endroit ainsi que les effets qui en dépendent. Folio 51, 6 pages.

1743.
30 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Hocquart. Au sujet des Forges S^t Maurice. Folio 54, 4 pages.

1743.
30 avril. Le même à M. de Noyau. S'efforcera de lui procurer sa retraite si sa santé l'exige absolument. Le proposera pour la croix de S^t Louis. Folio 55½, ¼ page.

1743. 30 avril. Le même à la Supérieure des Urselines de Québec. N'a pu rien faire sur sa demande de dédommagement pour le rétablissement du batiment qui sert pour les écoles externes et l'entretien de ces écoles. Folio 55½, ½ page.

1743. 30 avril. Le même à M. de Beauharnois. A procuré du service dans les troupes de la Louisiane à MM. Leverrier, de la Barre et de Lantagnac. Forge de S[t] Maurice. Folio 56, 2 pages.

1743. 30 avril. Le même au même. N'accordera plus de congés aux officiers de la Colonie dans les circonstances actuelles, à l'exception de M. Marin. A approuvé le choix de M. Deschaillons comme porteur des paquets de la Colonie. M de Noyau. Folio 57, 2 pages.

1743. 30 avril. Le même à MM. de Beauharnais et Hocquart. Sur leur recommandation il a reglé les appointements de M. de Beauvais, capitaine du port de Québec, à 1,000 livres et lui a accordé le grade de lieutenant de frégatte. Folio 58, 1 page.

1743 30 avril. Le même aux mêmes. Leur envoie le mémoire qui lui est revenu de la part du Séminaire des Missions Etrangères, des Jésuites, des Supérieures des Urselines et des Hospitalières de Québec, par lequel ils demandent à jouir de l'exemption des dimes à eux accordée par M[gr] de Laval. Désire leur avis. Folio 58, 1 page.

1743. 30 avril. Le même à M. de Beauharnois. M. de Vaudreuil l'a informé, avant de partir pour la Louisiane, qu'il (M. de Beauharnois) avait chassé certaine personnes habitant sur les terres de M. de Vaudreuil, sous le prétext qu'ils traitaient des marchandises aux Sauvages. Espère que les faits sont exagérés, et le sait trop bien disposé envers M. de Vaudreuil pour ne pas user de ménagements dans ce qui le concerne. Folio 58½, ½ page.

1743. 30 avril. Le même au même. Ne croit pas que ceux qui affermeront les postes de l'Ouest augmentent le prix des marchandises, leur intérêt étant de contrôler ce commerce et de ne pas rebuter les Sauvages. Forgerons à Michilimakinak et Détroit. Folio 59, 2 pages.

1743. 30 avril. Le même au même. Le voyage fait à Montréal par la plupart des nations Sauvages de l'Ouest, fait bien augurer de leurs dispositions à servir les intérêts de la France à l'occasion. Hurons de Détroit. Le S[r] de la Richardière. A approuvé qu'il ait destiné le S[r] de Céloron, capitaine, pour commander à Détroit en remplacement du S[r] de Noyau. Espère qu'en donnant des congés aux habitans qui consentaient à aller s'établir à Détroit, il ne les a donnés qu'à ceux qui pouvaient former des établissements solides. Comprend qu'il sera difficile d'empêcher la guerre entre les Sauvages des postes exploités par M. de la Véranderye. Dispositions des Chouanons et Miamis. Folio 60, 2½ pages.

1743. 8 mai. Le même à M. Varin. A été satisfait du détail qu'il lui a donné des finances de la Colonie. Sera bien aise d'avoir ses observations sur les avantages qu'il prétend y avoir d'acheter à Québec plutôt qu'à Montréal les marchandises destinées aux Sauvages. Folio 61, 1 page.

1743. 8 mai. Le même à M. de S[t] Simon. Il n'est pas possible de lui faire obtenir l'augmentation d'appointements qu'il demande. Folio 61½, ¼ page.

1743. 1er mai. Arrêt qui accorde aux habitans de Montréal la remise de la moitié des avances faites pour l'établissement de l'enceinte de la ville, et ordonne que sur la moitié restante, pour le paiement de laquelle l'imposition de 6,000 livres sera continuée, seront pris les fonds nécessaires pour la dépense des réparations de cette enceinte. Folio 62, 2 pages.

1743. 8 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. M. de Rossel commandera *Le Rubis* qui doit faire le voyage du Canada Recevant de lui les états pour les dépenses du Canada. Folio 63, 2 pages.

1743. 8 mai. Le même à M. Hocquart. Lettres de change. Arrangements financiers. Folio 64, 4 pages.

1743. 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des difficultés survenues entre la veuve Pommereau, le S[r] Estèbe, les héritiers Joliet et le

S^r La Fontaine, en qualité de donataires et usufruitiers du S^r La Lande. Considérations à ce sujet et discussion des faits. Folio 66, 4 pages.

1743. 8 mai. Le même à M. de Leigne. Ne pourra rien faire sur la permission qu'il a demandée de se retirer du service en conservant ses appointements avant d'en avoir conféré avec M. de Beauharnois. Folio 67½, ¼ page.

1743. 8 mai. Le même à M. Hocquart. Croit qu'il y a eu des abus dans la consommation des munitions des magasins. Folio 68, 2 pages.

1743. 8 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de la difficulté entre la veuve Pommereau, le S^r Estèbe, &.&. Cadets à l'aiguillette. Folio 69, 2 pages.

1743. 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Contrebandiers qui seront envoyés au Canada. Folio 70, 1½ page.

1743. 8 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet des plaintes de l'évêque contre le nommé Nouette de la Bérisseterie, faisant les fonctions de Procureur à Québec, qui cause du scandale par la conduite qu'il tient avec une femme chez laquelle il loge. Folio 70½, ½ page.

1743. 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A du faire fabriquer toute la monnaie de cartes pour laquelle il était autorisé. Il est nécessaire d'arrêter le cours des excédants. Nécessité de maintenir le crédit de la monnaie de cartes. Folio 71, 3 pages.

1743. 8 mai. Le même à M^me de la Ronde. Le roi n'a pas jugé à propos de rien changer à ce qui a été réglé pour le commandement et l'exploitation du poste du Chagouamigon qui a été accordé pour 2 ans à son fils. Folio 72, ½ page.

1743. 14 mai. Le même à M^me la Supérieure de l'Hôtel Dieu de Québec. Ne peut lui accorder la remise des 100 minots de blé qui lui ont été prêtés l'année dernière. Folio 72½, ½ page.

1743. 8 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A soumis ses vues à l'effet de bannir les pauvres mendiants de Québec à M. de Beauharnois, et leur envoie un projet de règlement sur cette matière. A fait ce qu'il a pu pour faire augmenter son traitement, et espère qu'il en sera satisfait. Les prétentions de l'Hopital Général sur le palais épiscopal de Québec n'ont pas été trouvées fondées. Urseline des Trois-Rivières. Il est essentiel, pour le bien de la religion, que les missionnaires de l'Acadie se conduisent convenablement avec le gouverneur anglais et autres officiers de la colonie. A lieu de croire qu'ils trouveront dans le gouverneur actuel un homme bien disposé à leur accorder justice. Folio 73, 2 pages.

1743. 1er mai. Ordonnance concernant la conservation des armes des troupes. Folio 74, 4 pages.

1743. 8 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'ordonnance ci-haut. A été faché d'apprendre le naufrage du *St-Joseph* sur l'Ile d'Anticosti. Folio 76, 2 pages.

1743. 14 mai. Le même à M. Hocquart. Lui envoie un mémoire du S^r Simonet, renfermant des détails qui peuvent être utiles au sujet des arrangements à prendre pour l'exploitation des forges S^t Maurice. Folio 77, ½ page.

1743. 14 mai. Le même à M. de Beauharnois. Voit, par une requête du S^r de Chèvremont, son chargé d'affaires à S^t Dominique, qu'il a évoqué devant le gouverneur les contestations portées devant les juges ordinaires à l'occasion des prétentions qu'il peut avoir à exercer dans la colonie et de celles que M^me de Beauharnois ou sa famille, voudraient faire valoir contre lui. L'affaire est réglée suivant ses désirs par une lettre qui équivaut à une évocation. Folio 77, 1 page.

1743. 14 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoie le projet de règlement qui a été fait pour empêcher la mendicité en Canada. Folio 77½, ½ page.

1743. 14 mai. Le même à M. Hocquart. Réflexions sur les états du commerce de la Colonie. Voit que la sortie des marchandises excède l'entrée de 230,791 livres. Autrefois, les états faisaient voir des excédants à l'entrée. Il est évident que ces excédants n'étaient pas réels, sans quoi la colonie se serait

trouvée depuis longtemps hors d'état de soutenir son commerce. Ce qui est surprenant, cependant, c'est que le commerce du Canada ne fait pas les progrès qu'on pourrait attendre. Il est certain que la population augmente, que les cultures se développent ainsi que les établissements de pêche. Pourquoi donc le commerce ne reçoit-il pas des accroissements proportionnels ? Il convient de rechercher les causes de cette situation. Folio 78, 3 pages.

1743. 14 mai. Le même à M. Vallier. A reçu sa lettre l'informant du parti qui a été pris d'envoyer à l'Acadie un des prêtres du Séminaire de Québec. A été nommé Conseiller clerc au Conseil supérieur de Québec. Folio 79½, 1 page.

1743. 14 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Dans l'état ou se trouve l'Hopital Général de Montréal, il peut prendre un parti définitif sur cet établissement. Il a été proposé d'y attirer des religieuses de France, et aussi de le confier à des filles séculières. L'opinion du présent évêque est qu'il soit réuni à l'Hotel Dieu. Cette proposition aurait l'avantage de diminuer le nombre des Communautés religieuses, et cela mérite considération, mais elle a aussi ses inconvénients. Examinerons ces diverses propositions avec l'évêque. Folio 80, 2 pages.

1743. 21 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. La première chose à faire, avant de rien décider à l'égard de l'Hopital Général de Montréal, est de bien se rendre compte de l'état financier de cet établissement. A fait faire un mémoire à ce sujet qu'il envoie à M. de Beauharnois, établissant les biens que possèdent en France les frères Charron et leurs dettes. Il s'agit maintenant de faire l'inventaire de leurs biens et dettes en Canada. Son projet aurait l'avantage de supprimer une communauté religieuse. Devra se concerter avec MM. de Beauharnois et Hocquart. Avantages de la fixation des cures. Perception des dimes. Cette question est délicate. Il faudrait examiner en même temps s'il convient d'exempter de la dime les communautés religieuses. Le roi est satisfait de ses dispositions à l'égard de la traite de l'eau-de-vie, et il a donné des ordres pour réprimer les abus. Approuve sa conduite à l'égard du S[r] Le Verger, missionnaire à S[te] Anne. Folio 81, 3 pages.

1743. 21 mai. Le même au même. A écrit au gouverneur de la Louisiane de ne pas permettre aux Capucins de repasser en France sans avoir les obédiences de leur supérieur provincial par forme de rappel. Recommandait le secret et espère qu'il a été gardé, car tout s'est passé tranquillement. Espère qu'il trouvera convenable de rendre au Supérieur des Capucins les pouvoirs qu'avaient ses prédécesseurs. Folio 82, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de l'enfant de la veuve du frère de M. Franssure de Villers. Folio 83, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, Au sujet des contrebandiers. Folio 83, ¼ page.

1743. 21 mai. Ordre du roi au sujet de 4 contrebandiers. Folio 83½, ½ page.

1743. 21 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'équipage et de l'armement du *Caribou*. Folio 84, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. de Beaucours. A vu avec plaisir les renseignements qu'il lui donne au sujet des Sauvages. C'est à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il doit soumettre ses vues pour mettre les remparts de Montréal à l'abri des accidents provenant de la débâcle des glaces. Folio 84½, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. Chaussegros de Léry. Aucun officier de la colonie n'est exempt de la subordination à ses chefs. L'ingénieur dirige les ouvrages et son autorité ne va pas au de-là. Folio 85, 1 page.

1743. 21 mai. Le même au même. M. de Beauharnois l'a informé du parti qu'il a pris de faire établir un corps de garde à côté de la porte du fort S[t]-Frédéric. Ce fort doit se trouver en bon état de défense. Le roi n'accorde des expectatives d'enseigne dans les troupes du Canada qu'aux cadets, et son fils devra passer par ce grade. Folio 85, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. Dupin Bélagard. Il n'est question d'aucun changement par rapport à lui. M. Lemercier a été nommé pour l'assister dans les travaux concernant l'artillerie. Folio 85½, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. Gosselin. Les plantes qu'il a remises à M. Hocquart ont été placées au jardin du roi. Folio 86. ¼ page.

1743. 21 mai. Le même à M. Lanouiller de Boisclerc. Lui a procuré une gratification de 500 livres. Folio 86, ½ page.

1743. 21 mai. Le même à M. de Senneville. Il ne lui est pas possible de rien ajouter à l'arrangement qui a été fait pour sa retraite. Folio 86, 1½, ¼ ½ page.

1743. 21 mai. La même à M. Taschereau. A écrit à M. Hocquart de lui tenir compte du surcroît d'ouvrage que lui causent les dépenses des constructions pour le compte du roi. Folio 86½, ½ page.

1743. 21 mai. Le même à M. de Contrecœur. A reçu de bons témoignages sur la manière dont il a rempli le commandement du fort St-Frédéric et des soins qu'il s'est donnés pour l'extensio ndes culturcs, mais il ne lui est pas possible de lui procurer de l'avancement. Folio 87, 1 page.

1743. 21 mai. Le même à M. le Ch^vr de S^t-Ours. Il n'y a pas de majorité vaquante. Fera valoir ses services à l'occasion. Folio 87½, ¼ page.

1743. 21 mai. Le même à M. Verrier. Lui recommande d'accéler les opérations au sujet du papier terrier. Folio 87½, ½ page.

1743. 31 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ils doivent profiter des bonnes dispositions de l'évêque pour se concerter avec lui à l'égard de la vente de l'eau-de-vie, la fixation des cures, les dimes, et la réduction du nombre des fêtes. Est bien aise qu'il ne se soit pas produit de division dans le Chapitre de Québec depuis l'arrivée de M. de Pontbriand. Le S^r Guillemin, qui a été nommé assesseur, pourra être nommé conseiller s'il s'acquitte toujours bien de sa présente charge. Le S^r Guitton. Regrette que la mauvaise récolte ait pu faire tort au commerce du Canada avec les Iles où il y a un marché sûr pour les produits du Canada. Nécessité de multiplier les bestiaux. Pêche. Craint que la disette ne ralentisse les défrichements. Concessions du lac Champlain. Poste de Détroit. Est aise de voir que la construction des vaisseaux pour les particuliers ne se soit pas ralentie. En raison des découvertes de chêne et de sapin, le roi s'est déterminé à faire construire à Québec un vaisseau de 60 canons lorsque *Le Castor* aura été mis à l'eau. Avant d'adopter le projet de règlement qu'ils ont envoyé concernant les forêts, il convient de le perfectionner, en vue de diminuer les dépenses qu'il occasionnera. Au sujet de l'assistance à donner aux habitans qui s'établiront au fort S^r Frédéric. Le fort de Chambly. Mines de la Baie S^t Paul. Il n'est pas douteux que la diminution du prix du castor dans les Colonies anglaises et l'augmentation du prix des marchandises, n'ait dégouté les Sauvages de ce commerce ; mais, comme ce contretemps ne subsistera qu'en autant que la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne durera, il convient de ne pas se relâcher envers ceux qui commercent en fraude. Ne doivent admettre qu'avec beaucoup de circonspection les jeunes Canadiens qui veulent s'engager dans les troupes, afin de ne pas priver les cultures de bras. Enceinte de Montréal Il est bon que les Abénakis de Narandsouak, qui avaient pris le parti d'hiverner à Bécancourt, soient retournés à leur village. Ne doivent rien négliger pour affermir ces Sauvages dans leur résolution de ne pas abandonner leurs terres anx Anglais. Affermage des postes de l'Ouest. Observations à ce sujet, Est surpris qu'ils regardent comme impraticable l'imposition de la taille dans les campagnes, attendu qu'eux-mêmes ont proposé cet expédient pour alléger le fardeau toujours croissant des dépenses que la colonie fait supporter. Souhaite qu'ils travaillent résolument à rendre cette mesure praticable, et à trop confiance dans leur prestige et leur habileté pour croire qu'ils n'y réussiront pas. Ne désire exiger rien qui soit trop à charge à la colonie mais,

en même temps, il est juste qu'elle contribue sa part dans les dépenses. Folio 88, 24 pages.

1743. 31 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. A lieu de croire, par une lettre que M. de Bienville a reçue du S[r] de Bertet, major, commandant aux Illinois, que les Scioux, non contents d'avoir violé la paix qu'ils avaient eux mêmes sollicitée, avaient mis les Renards dans leur parti pour entreprendre quelque chose contre les Français, et que les Sakis, ne voulant pas les joindre, s'étaient séparés d'eux. Ces nouvelles peuvent être fausses ou exagérées, mais il convient de veiller de près aux agissements de ces Sauvages. La rumeur que les Illinois et les Chicachas se concertaient ensemble était dénuée de fondement et. pour le prouver, les Illinois ont fait campagne contre les Chicachas, sans grand résultat cependant. Il y a lieu de croire que les Chicachas, fatigués des pertes qu'ils ont subies, abandonneront leurs terres pour se retirer du côté de la Caroline. M. de Bienville lui marque qu'un certain nombre ont déjà pris cette direction, et que le reste n'est retenu que par le chef qui a le plus poussé sa nation à la guerre. Folio 100, 2 pages.

1743. 30 mai. Arrêt qui déboute les Religieuses de l'Hopital Général de Québec de leur prétention sur la Maison Episcopale et par lequel le roi fait don de cette maison en faveur de l'évêché et des Evêques du Canada. Lettres Patentes sur cet arrêt. Folio 101, 6 pages.

1743. 31 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Compte que M. Hocquart aura pris des mesures pour faire travailler, de bonne heure au printemps, aux réparations du palais épiscopal, Explications au sujet de l'arrêt déboutant les Religieuses de l'Hopital Général de leurs prétentions sur le palais épiscopal. Folio 104, 1½ pages.

1743. 31 mai. Le même à M. Hocquart. Ne comprend pas pourquoi le procès que les héritiers du S[r] Haymard ont au Conseil Supérieur dure aussi longtemps. Folio 104½, ½ page.

1743. 31 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotions dans l'état major. Le Ch[er] Bégon est nommé gouverneur des Trois Rivières, M. de Beaujeu lieutenant de roi *id.*; M. de Gannes, lieutenant de roi à Montréal. La majorité des troupes est supprimée. Par l'avancement de M. de Beaujeu et la mort de M. de la Perrière, le Ch[er] D'Epervanche et M. de la Martinière passent capitaine. Autres promotions pour MM. de Moras, de Normanville, de Tonty, Duplessis de Moranpont, Croizille de Courtemanche, de la Ronde Denis, de Montigny, Mercier, Ch[er] de Niverville, Ch[er] de S[t] Laurent, Deschaillons. Folio 105, 2 pages.

1743. 31 mai. Le même à MM. Bégon, de Gannes, de S[t] Ours Deschaillons, Péan, de la Martinière, de l'Epervanche, de Moras, les notifiant de leur promotion. Folio 106, 3 pages.

1743. 5 juin. Le même à M. Hocquart. Lettres de change. Folio 108, 1 page.

1743. 5 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A accordé un congé d'un an à M. de Beauvais pour régler certaines affaires à S[t] Dominique. Folio 108, ½ page.

1743. 5 juin. Le même à M. de Beaujeu. Une prolongation de congé lui a été accordée en raison de sa santé. Folio 108½, ¼ page.

1743. 5 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi lui a accordé une augmentation de 3,000 livres sur les économats. Folio 108½, ¼ page.

1743. 5 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les pensions qu'avaient les D[mes] de Longueuil et de Ramezay étant tirées sur le Trésor Royal, sont éteintes par la mort des pensionnaires. Cependant, en raison des grands services de M. le Baron de Longueuil et de M. de Ramzay, la pension accordée à leurs veuves sera continuée à leurs enfants. Folio 109, 1 page.

1743. 5 juin. Le même à M. le Baron de Longueuil. Au sujet de la pension accordée à lui et à ses sœurs. Folio 109, ½ page.

1743. 5 juin. Le même à M. Hocquart. Sur la demande du Père S[t] Pé, Supérieur des Jésuites en Canada, le fonds de 1,000 livres qui avait été accordé aux 2 missionnaires chez les Scioux et qui avait eté supprimé, est rétabi en faveur de 2 missionnaires dans les postes de M. de la Véranderye. Folio 109½, ½ page.

1743. 12 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, Il est question en Angleterre de ne pas renouveler le privilège du commerce à la Baie d'Hudson, donné à une C[ie] particulière et de rendre ce commerce libre. Les raisons que l'on donne intéressent vivement le Canada, car on prétend par ce moyen pouvoir, d'un côté, pousser les établissements sur les grands lacs, couper la communication du Canada avec la Louisiane, et de l'autre, faire la découverte de la Mer de l'Ouest. Ce projet est fortement appuyé, et le danger parait encore plus grand dans le cas d'une C[ie] particulière que dans celui du commerce libre. Quelque soit le parti qui sera adopté, il est vraisemblable que les vues exprimées seront suivies. Examineront cette affaire ensemble pour étudier les moyens les plus propres à frustrer les desseins des Anglais. Folio 110, 1½ pages.

1743. 13 juin. Le même à M. Hocquart. Les Fermiers Généraux ont décidé de payer le tabac canadien 25 livres le quintal, poids de marc net, rendu en France. Folio 111, 2 pages.

1743. 31 juillet. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Un arrêt à été passé accordant à S[t] Domingue certains privilèges sur le commerce de ses produits avec le Canada et l'Ile Royale. Folio 112, ½ page.

Fontainebleau - 1743. 28 octobre. Le même à MM de Beauharnois et Hocquart. Le S[r] Mendez, négociant de la Martinique, Tilly le Pelée, capitaine marchand, du département du Havre, se proposent de faire entre le Canada et les Iles du Vent non seulement le commerce qui s'y fait déjà, mais encore le commerce des chevaux. Ils se proposent de construire en Canada 5 à 6 gros navires pour les transports et 25 ou 30 bateaux chaque année pour le besoin des Iles. Les intéressés se réservent la moitié des intérêts dans la C[ie], un quart est réservé au S[r] Dugard, négociant de Rouen et ses commettants, et l'autre qnart est destiné à des Canadiens. Ce projet est d'un grand intérêt pour le Canada. Reste à savoir s'il se trouve à Québec assez d'ouvriers expérimentés pour répondre aux besoins sans nuire à la construction des vaisseaux du roi. Examineront ces questions sur tous leurs aspects. Folio 113, 2 pages.

Versailles. 1743. 4 décembre. Le même aux mêmes. Le roi ayant rendu une Déclaration pour empêcher que les ordres religieux et gens de main morte établis aux Colonies d'Amérique ne puissent augmenter leurs possessions au préjudice du bien général, ils la feront enregistrer au Conseil Supérieur de Québec. Folio 114, ½ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI,

Année 1743.

Versallles. 1743. 7 février. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesnel et Bigot. Au sujet du Sr Poulord, négociant à St Malo. Folio 1, ½ page.

1743. 13 février. Le même aux mêmes. Les négociants qui désirent porter des vivres à l'Ile Royale craignent de se trouver dans l'embarras à leur arrivée, parce qu'ils pourraient trouver la Colonie approvisionnée par les Anglais. C'est à eux de prohiber absolument ce commerce et d'écrire dans ce sens afin de rassurer les nègociants français. Folio 2, 2 pages.

1743. 13 février. Le même à M. Bigot. Au sujet de la situation de l'Ile Royale quant aux approvisionnements. Folio 3, 2 pages.

1743. 12 juin. Le même à MM Duquesnel et Bigot. Il est surprenant que les habitans de l'Ile Royale et de l'Ile St Jean tiennent si peu à profiter des secours des faux sauniers. Au Canada et en Louisiane on apprécie fort les avantages que ces envois procurent, et ces faux sauniers prenant eux mêmes des terres, deviennent des colons utiles et souvent prospères. N'en enverra plus pour le présent, mais il espère qu'ils feront revenir les habitans sur le préjugé où ils sont à cet égard. Puisqu'il ne se construit pas suffisamment de vaisseaux à l'Ile Royale pour suffire à la demande, il veut bien, pour le présent, autoriser l'achat de batiments anglais. Folio 5, 2½ pages.

1743. 12 juin. Le même aux mêmes. Instructions diverses. Folio 6, 2 pages.

1743. 12 juin. Le même à M. Bigot. Le charbon envoyé sur *Le Profvnd* s'est trouvé pierreux et chargé de souffre. Instructions diverses. Folio 7, 2 pages.

1743. 12 juin. Le même au même. Au sujet des vivres et approvisionnements envoyés à l'Ile Royale. Instructions diverses. Folio 8, 4 pages.

1743. 12 juin. Le même au même. Au sujet des comptes pour l'année 1741. Folio 10, 4 pages.

1743. 21 juin. Le même au même. Lettres de change. Folio 12, ½ page.

1743. 12 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Au sujet des avances au Sr Muiron, entrepreneur des travaux de fortifications. Folio 12, 1 page.

1743. 21 juin. Le même a M. Bigot. Instructions diverses. Folio 13, 2 pages.

1743. 21 juin. Le même au même. A sujet du règlement concernant les engagés. Folio 14, 2 pages.

1743. 21 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Il est surprenant que les habitans de l'Ile Royale ne veuillent pas entreprendre la fabrication de la colle avec les nouilles de morues au prix offerts. Envoie de nouvelles instructions à ce sujet qu'ils soumettront aux habitans. Folio 15, 1 page.

1743. 21 juin. Le même à M. Duquenel. Les circonstances sont très défavorables pour l'augmentation de troupes qu'il demande, les hommes étant très rares en France. Instructions diverses. Folio 16, 2 pages.

1743. 27 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet de certains règlements concernant les fonctions des officier du Baillage et de l'Amirauté de Louisbourg et des subdélégués de l'Amirauté à Port Dauphin. Folio 17, 2 pages.

1743. 27 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Même sujet. Folio 18, 1 page.

1743. 27 juin. Le même à M. Bigot. Serait aise qu'il différat son voyage en France, cependant, si l'arrangement de ses affaires l'y oblige, il pourra profiter du congé qu'il lui envoie. Folio 18, 1 page.

1743. 27 juin. Le même au même. Au sujet du nouveau marché passé avec le Sr Muiron. Instructions diverses. Folio 19, 2 pages.

1743. 27 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Donneront aux Srs Pascaud toutes les facilités qui dépendront d'eux pour son exploitation aux Iles de la Madeleine. Il n'a pas été possible de pourvoir à l'envoi de l'artillerie que M. Duquesnel demande. Folio 20, 2 pages.

1743. 27 juin. Le même aux mêmes. Le détail qu'ils ont donné des travaux aux fortifications fait voir qu'ils ont été poussés vivement. Espère qu'avec les travaux en cours, la ville se trouvera, à la fin de l'année, fermée tant du côté de terre que du côté de la mer. Folio 21, 2 pages.

1743. 27 juin. Le même à M. Verrier. Au sujet des travaux des fortifications. Folio 22, 5 pages.

1743. 27 juin. Le même à M. Bigot. A procurer au Sr Sabatier une gratification extraordinaire de 300 livres. Lui a procuré la commission de contrôleur de la Marine. Folio 24, ½ page.

1743. 30 juin. Le même à M. Boucher. A été satisfait du plan du havre de la petite Brasdor qu'il lui a adressé. Folio 24, ¼ page.

1743. 30 juin. Le même à M. de Ste Marie. Espère qu'il ne négligera rien pour rendre effectif le service de la compagnie des canonniers qui vient d'être établie. Ce n'est que dans cette espérance que le roi lui en a confié le commandement. Folio 24½, ½ page.

1743. 27 juin. Le même à M. Duquesnel. Au sujet des fortifications. Les affaires générales sont toujours dans le même état iucertain et il serait à souhaiter que M. Verrier ne prit pas le congé qu'il a demandé pour cause de santé. Folio 25, 2 pages.

1743. 30 juin. Le même aux officiers de l'Amirauté de Louisbourg. A reçu les états des bâtiments qui ont fait la pêche et la traite à l'Ile Royale et de ceux qui ont été construits. Folio 25½, ½ page.

1743. 27 juin. Le même à M. Duquesnel. Le Cher Bégon étant le plus ancien des lieutenants de roi en Canada, a été préféré à M. de Bourville pour le Gouvr des Trois Rivières. Ne ferait-il pas mieux de prendre sa retraite ? Il n'est pas possible de donner sa retraite à M. Rousseau de Souvigny sur le pied qu'il la demande. La lieutenance de roi de M. de Ste Marie a été donnée à M. de la Vallière. Folio 26, 1½ pages.

1743. 27 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Comme les marchands et les pacotilleurs passent à l'Ile Royale les sols dépréciés et qu'ils ne veulent plus les reprendre en paiement, il a été passé une ordonnance à cet effet. Folio 27, 1 page.

1743. 30 juin. Le même à M. Prévost. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu en l'absence de M. Bigot. Folio 27, ¼ page.

1743. 30 juin. Le même à M. Duquesnel. Au sujet du congé demandé par le Cher de Bellemont. Folio 27½, ½ page.

1743. 30 juin. Le même à M. Du Vivier. Est aise qu'il n'ait pas pris avantage du congé qui lui avait été accordé. Folio 27½, ¼ page.

1743. 30 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Constate que dans les éclaircissements qu'ils donnent sur le choix à faire entre les postes de Port La Joie, St Pierre et Trois Rivières pour le chef lieu de l'Ile St Jean, ils excluent absolument Port La Joie. Il est certain, en effet, que si les terres y sont moins bonnes qu'ailleurs, s'il n'y a ni commerce ni pêche à y faire, si la position n'y est pas centrale, il convient mieux de choisir un autre endroit. Tout de même, il est étonnant qu'il ait été le premier choix. D'après leurs éclaircissements, il paraitrait que St Pierre dut être préféré, cependant, puisque le havre est fermé par une barre, il y a là un grand inconvénient et il lui semblerait que celui des Trois Rivières dut lui être préféré puisque l'eau y est profonde et qu'il offre un bon abri. Il convient d'examiner plus minutieusement la question.

A fait faire des représentations à la Cour d'Angleterre sur les plaintes au sujet de trouble que les pêcheurs anglais ont causé aux habitans du Petit Dégrat et du S[t] Esprit. A écrit à l'évêque de Québec au sujet du S[r] Maillart qui, il l'espère, cessera les fonctions de grand vicaire. S'il ne le fait pas, il prendra les ordres du roi pour le faire sortir de la colonie bien qu'il serve utilement comme missionnaire. Folio 28, 2 pages.

30 juin. 1743. Le même à M. Duquesnel. Sur les représentations qu'il a faites, M. de Cailly sera réintégré dans le régiment suisse de Karrer, mais il servira ailleurs qu'à l'Ile Royale. Maintiendra ce régiment dans les privilèges qui lui ont été accordés tout en prévenant les abus. Ne peut accorder le supplément d'artillerie qu'il demande. Si M. Bigot prend avantage du congé qui lui est accordé pour venir en France au sujet de ses affaires de famille, ce sera le S[r] Sabatier l'ainé qui remplira les fonctions en son absence. Folio 29, 1½ pages.

30 juin. 1743. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Le roi s'est déterminé à donner une extension de 6 années à l'exemption des droits sur la pêche et les huiles en provenant. A rendu aussi un règlement fixant, entr'autres choses, les conditions que les habitans doivent faire aux compagnons pêcheurs qu'ils emploient. Folio 30, 1 page.

30 juin. 1743. Le même aux mêmes. Au sujet de la confiscation des effets de Etienne Devaux sur la goélette *La Concorde*, de Louisbourg. Folio 30, ½ page.

30 juin. 1743. Le même à M. Bigot. A reçu ses états de pêche de l'Ile Royale pour l'année 1742. Il paraît par cet état que le produit de cette pêche n'a été que de 1782,680 livres contre 2.585,440 l'année précédente. Cette diminution n'est due qu'à l'insuccès de la pêche, puisque le nombre des batiments n'a pas été inférieur à celui de 1741. Explication au sujet des règlements passés. Il faut empêcher l'introduction des morues anglaises à l'Ile Royale. Au sujet de l'état des batiments construits dans la colonie et de ceux achetés. Il est extraordinaire que ceux qui ont envoyé des morues à S[t] Domingue n'aient pas eu lieu d'être contents après les ouragans essuyés par l'Ile de la Guadeloupe. Le parti qu'il a pris de faire établir une boucherie de moutons à l'Ile Royale ne peut qu'être approuvé, mais il aurait dû obliger l'adjudicataire à s'approvisionner en partie en Canada, afin d'augmenter le débouché de cette colonie, comme il a été fait pour la boucherie de bœuf. Folio 31, 4 pages.

30 juin. 1743. Le même au même. Il serait à souhaiter que le progrès des cultures à l'Ile Royale et à l'Ile S[t] Jean put dispenser d'établir des magasins pour le compte du roi dans la colonie, lesquels seraient sujets à bien des abus. Ce qu'il lui marque de la qualité des terres au port Dauphin et à la petite Brador et de la possibilité d'y réussir avec le blé froment, devrait engager les habitans à se livrer davantage à la culture. Il n'est pas praticable, pour le présent du moins, d'envoyer de France des colons. Quant à l'Ile S[t] Jean, il est fâcheux que les feux aient consumé en partie les récoltes et aient même fait périr quelques habitans dans les flammes. Ces accidents deviennent trop fréquents pour ne pas chercher à les prévenir. Au sujet des travaux pour le logement de la garnison à Port Dhuphin. A bien fait de défendre au curé de Niganiche de faire des mariages entre les filles de cette île et les Français établis au Cap de Ré. L'ordre qu'il a donné d'empêcher ces femmes d'aller rejoindre leurs maris aura l'effet de forcer ceux-ci à revenir. Il ne paraît pas qu'on puisse faire pousser autre chose que des herbages à Niganiche. Folio 33, 4 pages.

Le même à MM. Duquesnel et Bigot. C'est *La Gironde* qui portera cette année à l'Ile Royale les vivres et munitions nécessaires pour les troupes de la colonie. Elle sera commandée par le S[r] Desgouttes Lassale, lieutenant de vaisseau. Instructions qui lui ont été données. Folio 35, 2 pages.

Le même aux mêmes. Avec les deux missionnaires qui sont passés à l'Ile Royale sur *Le Profond* et celui que l'évêque vient d'envoyer en droiture à

l'*Acadie*, toutes les missions des Sauvages doivent être maintenant pourvues. Il faut prendre de nouvelles mesures plus efficaces pour couper court au commerce qui se fait par des Français au Cap de Ré. Comme il s'y trouve aussi quelques Anglais, il avait été convenu avec la cour d'Angleterre que des mesures seraient prises en commun pour en chasser les uns et les autres. Les affaires survenues ayant empêché l'exécution de ces desseins, il convient de les reprendre. En attendant, il doit faire tout ce qui dépendra de lui pour supprimer le commerce étranger qui se fait à cet endroit. Ne permettra pas aux navires de compléter leur chargement avec des morues anglaises. Folio 36, 4 pages.

1743. 30 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet de l'état du commerce de l'Ile Royale pour l'année 1742 : entrée, 1,429,181 livres ; sortie, 1,389,238 ; excédant sur 1741, 114,045 livres. Etat détaillé des marchandises provenant de France et d'autres lieux. Folio 38, 4 pages.

1743. 30 juin. Le même à M. Du Chambon. Est heureux de savoir que les habitans de l'Ile S[t] Jean ont augmenté leurs semences malgré les feux qui ont dévasté leurs récoltes l'année derniére. Espère que les 8 familles acadiennes qui devaient s'établir à Malpec ont exécuté leur dessein. A donné de l'avancement aux S[rs] Du Chambon Vergor et Du Chambon Mézillat. Folio 40, 1 page.

1743. 30 juin. Le même à M. de la Pérelle. Fera des représentations à MM. Duquesnel et Bigot en vue de faire punir les abus qui se commettent à l'occasion de la distribution des caissons. Se souviendra de ses enfants à l'occasion. Folio 40, 1 page.

1743. 30 juin. Le même à MM. Duquesnel et Rigot. Au sujet de la compagnie des canonniers de Louisbourg. Folio 41, 2½ pages.

1743. 1er mai. Commission de capitaine d'une compagnie de cannonniers à l'Ile Royale pour le S[r] de S[te] Marie. Folio 42, 1½ pages.

1743. 13 août. Le Président du Conseil de Marine à M. Duquesnel. Les conjonctures deviennent de plus en plus intéressantes. En cas de rupture avec l'Angleterre, le roi lui enverra les ordres nécessaires avant que la navigation ne soit interrompues. S'il ne reçoit pas d'autres nouvelles, il avertira le S[r] Lassale Desgouttes, à son départ pour France, de naviguer avec précaution. En cas de guerre, le roi fera partir des vaisseaux pour l'Ile Royale de bonne heure au printemps. Folio 43, 1 page.

1743. 26 août. Le même à M. Bigot. Commerce étranger. Instructions à ce sujet Folio 44, 2 pages.

Ci suit quelques pages concernant la Louisiane.

Fin du vol. 76.

MINUTES DES LETTRES.

1743.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 77.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRE DU ROI.

1743.

Versailles. 1743. 10 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Fagon. Verra que les prix aux quels on offre de livrer les nouilles de morues pour la fabrication de la colle sont sensiblement plus élevés qu'il ne l'espérait. Il y a un projet pour fabriquer la colle dans la colonie même. Demande son avis. Folio 2, 1 page.

1743. 10 janvier. Le même à M. de Rostan. Bien loin que le Canada puisse fournir des vives aux Iles. Ce ne sera qu'avec peine que cette colonie pourra en trouver suffisamment pour la subsistance de ses habitans. Folio 2½, 1½ pages.

1743. 10 janvier. Le même à M. le Duc d'Autin. Vaudrait bien, pour l'intérêt qu'il porte au Sr de la Corne St Luc, lui procurer de l'avancement. Folio 3, ¼ gage.

1743. 10 janvier. Le même à M. Cugnet. Lui procurerait avec plaisir toutes les facilités praticables pour l'arrangement de l'affaire des forges St Maurice, mais il serait bien aise de connaître le projet qu'il a formé pour une nouvelle Cie. Folio 8. ½ page.

1743. 16 janvier. Le même à M. de Selle. Le Sr Panet lui remettra 150 livres pour le congé absolu de son fils, soldat en Canada. Folio 12, ¼ page.

1743. 13 février. Le même à M. Du Teillay. Le prie de faire passer à Québec l'équipage qui sera requis pour le vaisseau de 50 canons que le roi y fait construire et qui sera lancé le printemps prochain. Folio 27, 1 page.

1743. 2 mars. Le même à M. l'Abbé de l'Isle Dieu. Au sujet des plaintes portées contre M. Maillart, missionnaire et grand-vicaire à l'Ile Royale, par MM. Duquesnel et Bigot. Folio 39, 1 page.

1743. 7 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 41, 1 page.

1743. 12 mars. Le même à M. l'abbé De Combe. Même sujet. Folio 41, 1½ page.

1743. 28 mars. Le même au même. Même sujet, Folio 53, ½ page.

1743. 11 avril. Le même à M. Fagon. Au sujet du tabac du Canada. Folio 58, 1 page.

1743. 14 mai. Le même à M. Bigot de Lamothe. Au sujet de Jean Thomas Lainé, charpentier, qui doit passer au Canada. Folio 72, ½ page.

1743. 31 mai. Le même à M. le Comte de Matignon. Il ne lui est pas possible de donner les ordres qu'il demande pour faire payer à M. Le Moyne ce que lui doit le Sr de Lanouiller. Folio 78. ½ page.

1743. 31 mai. Le même à M. l'évêque de Toul. Lui apprend avec plaisir que son frère, le Cher Bégon, a été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Folio 80, ¼ page.

1743. 31 mai. Le même à M. D'Argenson, conseiller d'Etat. A accordé la lieutenance de roi à Montréal à M. de Gannes. C'est tout ce qu'il a pu faire cett année pour les MM. de Gannes qui servent au Canada. Folio 80, ½ page.

1743. 30 juin. Le même à M. Derchigny. Il a été convenu avec le nommé Jean Thomas Lainé, passé au Canada, qu'il serait payé à sa famille, au Havre 24 sols par jour pendant qu'il servira en Canada. Folio 91, $\frac{1}{4}$ page.

1743. 28 octobre. Le même à M. de Bienville. A été bien aise d'apprendre son arrivée en France. Espèce qu'il a donné à M. de Vaudreuil tous les éclaircissements nécessaires pour le bon gouvernement de la Louisiane. Folio 142$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Le même à M. de Buffon. M. Hocquart a envoyé de Québec au Hâvre 2 caisses de plantes, noix, glands et fruits de cotonnier qu'on trouve en Canada. Aussi, une autre caisse renfermant 3 flaçons, dont un contient des chenilles d'une espèce qui a ravagé cette année une partie de la récolte des blés et des foins ; un second est rempli de petits poissons qu'on ne trouve que dans un seul lac du pais, et le troisième contient un espèce qu'on prétend être le seul découvert jusqu'à présent. Ces caisses lui seront adressées. Folio 156, 1 page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1743.

Versailles. 1743. 10 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. Pascaud frères. Devront lui faire savoir s'ils sont dans le dessein de faire quelques changements aux proposition qu'a faitos en leur nom le S^r Goguet, leur commissionnaire à Québec, pour l'approvisionnement des magasins du Canada. Folio 2$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1743. 10 janvier. Le même à M. de Ricouart. Au sujet des fournitures pour le Canada. Folio 23, $\frac{1}{2}$ pages.

1743. 16 janvier. Le même au même. Même sujet Folio 4, 2 page.

1743. 30 janvier. Le même à MM. Pascaud. La saison est trop avancée pour faire usage de ses propositions à l'égard des magasins du Canada. Folio 9$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1743. 31 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r deRossel, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire au Canada, Folio 41, 4 pages.

1743. 31 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur le vaisseau du roi *Le Rubis* destiné pour le Canada. Folio 46, 1 page.

1743. 13 juin. Le président du conseil de marine à M. de Rossel. Autres instructions Folio 47 1$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1743. 27 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Desgouttes Lassalle, lieutenant de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 54, 4 pages.

1743. 30 juin. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur la flute du roi *La Gironde* destinée pour l'Ile Royale. Folio 56$\frac{1}{2}$, 1 page.

Fontainebleau 1743. 27 septembre. Le Président du Conseil de Martine à M. Deslandes. Dans la construction de la flutte *Le Canada*, M. Hocquart a profité de cette entreprise pour faire l'essai de divers bois du Canada. Le chêne blanc entre pour une grande partie dans cette construction, et ce bois est considéré à tous égards comme le plus propre pour la construction, mais il y entre aussi du chêne gris, de l'orme et des courbes d'épinette. Il sera intéressant, à l'arrivée de cette flute à Rochefort, de constater l'état en lequel se trouve le vaisseau et ses diverses parties. Folio 70, 1$\frac{1}{2}$ pages.

1743. 11 octobre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 73, 2 pages.

Versailles. 1743. 9 décembre. Le même à M. de Ricanart. Au sujet de l'examen fait à la flute *Le Canada*. Est aise de voir que les bois employés dans la construction de cette flute se trouvent propres à cet emploi, moins le pin. Instructions diverses. Folio 91, 3 pages.

Fin du vol. 77.

MINUTES DES LETTRES.

1744.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol 78.

4ÈME PARTIE.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LA COLONIE.

1744. Versailles. 1er janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. Les Chérakis expliquent qu'ils ne font des courses sur la Louisiane que pour se venger de celles que font contre eux les sauvages du Canada. Il convient qu'il s'entende avec M. de Vaudreuil à cet égard, pour décider ce qu'il y a de mieux à faire pour faire cesser les incursions de ces sauvages. Folio 1, 1½ pages.

1744. 8 février. Le même à M. de Bronague. Au sujet de la pêche faite à la côte du Labrador en 1743. est faché du naufrage de 3 navires pris dans les glaces ainsi que des désordres commis par les Esquimaux. Folio 2, 1 page.

1744. 13 mars. Le même à M. de Beauharnois. Une rupture avec l'Angleterre parait inévitable et prochaine. Prendra de suite des mesures de précautions pour la défense de la colonie. Folio 2½, ½ page.

1744. 13 mars. Le même à M. Hocquart. Le vaisseau *Le Caribou* sera armé en guerre. Il a été levé à Brest 104 hommes qui se rendront immédiatement à Québec pour composer l'équipage de ce navire, lequel se rendra d'abord à Louisbourg sous la conduite du Sr Le Gardeur de Beauvais, s'il est alors à Québec. Folio 3, 2 pages.

1744. 13 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Folio 4, 2 pages.

1744. 13 mars. Le même aux mêmes. Ce n'est pas sans peiue qu'après les espérances d'une bonne récoltc, que la disparition des chenilles avait fait entrevoir, il a appris que de nouveaux contretemps avaient grandement altéré la situation de la récolte. A donné des ordres pour l'envoi de 6,000 quintaux de farine. Folio 5, 2 pages.

1744. 17 mars. Le même à M. Hocquart. La dépense qu'occasionne l'envoi de vivres au Canada n'est pas le pire inconvenient de la disette de la colonie. L'interruption du commerce de vivres, que le Canada faisait avec l'Ile Royale et d'autres colonies, en est un autre plus grand encore. Il serait à souhaiter que la récolte prochaine put permettre au Canada d'approvisionner l'Ile Royale avant l'hiver. Les courbes d'épinette qui ont été employées sur la flute *Le Canada* ayant été considérées très propres à la construction des vaisseaux, il faudra en faire également usage pour celui de 60 canons qui doit être construit à Québec et que le roi a nommé *Le St-Laurent*. Dans le règlement qu'il doit proposer pour la conservation des fonts, il y comprendra un article au sujet des épinettes propres à faire des courbes. La cale qui a été construite vis-à-vis le chantier sera d'une grande utilité, tant pour la facilité des constructions que pour les vaisseaux lancés à la mer qui viendraient à échouer et pour ceux qu'on voudrait faire hiverner dans la colonie. Joint un mémoire sur la construction du *St Laurent* qui servira à

guider M. Le Vasseur dans le plan qu'il devra préparer. En attendant, il travaillera à la préparation des bois nécessaires à cette construction. Folio 7, 2 pages.

1744. 17 mars. Le même au même. Au sujet de la qualité des divers bois employés sur la flute *Le Canada*. Cette flute, qui revient des Iles, vient d'être armée pour une nouvelle campagne et, à son retour, on pourra encore mieux juger de la valeur des divers bois qui entrent dans sa construction. L'essai du pin rouge, employé dans la mâture du *Canada*, lui aurait fait souhaiter qu'on eut employé ce bois pour la mâture du *Caribou*. Au sujet du *Castor*. Il serait à souhaiter qu'on put découvrir une bonne pinière de pin rouge, celle de Saurel ne pouvant plus fournir de gros bois. Celle dont parle le S^r^ de Tonnancour, sur la rivière S^t^ François, ne parait pas valoir mieux que celle trouvée par le S^r^ Baron sur la rivière Chateaugué. Quant aux bois de la Baie S^t^ Paul, ils ne peuvent être exploités et transportés à Québec qu'avec beaucoup de difficultés. Espère que les fers qu'il doit envoyer seront exempts des défauts de fabrication qu'on a remarqués dans ceux employés sur *Le Caribou*. Folio 8, 4 pages.

1744. 17 mars. Le même au même. Lettres de change. Dépenses. Folio 10, 2 pages.

1744. 17 mars. Le même au même. Même sujet. Etats sur l'exercice de 1742. Folio 11 3 pages.

1744. 17 mars. Le même au même. Au sujet des poudres. Folio 12, ½ page.

1744. 17 mars. Le même au même. Au sujet du compte de régie du Domaine d'Occident. Ferme de Tadousac. Folio 13, 4 pages.

1744. 24 mars. Le même au même. Concernant les finances et les remplacements à faire des excédents survenus dans les dépenses de la Colonie. Folio 15, 2 pages.

1744. 24 mars. Le même au même. A approuvé la destination du S^r^ de l'Isle au Bureau des décharges à 900 livres d'appointements du S^r^ Foucault ne peuvent quant à présent, être augmentés. Attendra une occasion favorable pour placer le fils du S^r^ de la Gorgendière dans la Marine. Lui adresse le brevet de garde magasin à Montréal pour le S^r^ Martel. Il a été accordé, sur ses représentations, une nouvelle gratification extraordinaire de 300 livres au S^r^ Le Vasseur Marquera sans complaisance quelle a été la conduite des officiers d'épée et de ceux de justice à l'occasion de l'affaire du S^r^ de Mourepas arrivée à Montréal. Le roi a cassé le S^r^ de Varennes, capitaine, qui par sa conduite inexcusable dans cette affaire, a causé tout le scandale. Est satisfait de la diminution qui se trouve en 1743 dans la dépense des présents faits aux Sauvages. A approuvé les réparations faites aux magasins dans la Cour du Palais. A révoqué l'ordre qui détient dans la colonnie le nommé François Magnan qu'il emploie à son serice. La même grâce sera accordée au nommé Nicolas François s'il le mérite par sa conduite. Folio 16, 3 pages.

1744. 24 mars. Le même au même. Au sujet des fers du Canada. Folio 17½, ½ page.

1744. 24 mars. Le même au même. Choisira quelqu'un propre à commander *Le Caribou*, en cas d'absence de M. de Beauvais. Les munitions nécessaires pour l'armement de la frégate seront envoyées cette année, mais il est fort à souhaiter que la Colonie puisse lui fournir le pain et la viande. A approuvé l'acquisition faite du terrain du nommé Lefèvre moyennant 4,590 livres, ainsi que celle qu'il propose de faire de l'atelier servant aux poulieurs. Profitera du séjour du nommé Lainé dans la Colonie pour y former des charpentiers. Rendra un compte détaillé de l'exploitation des forges depuis qu'elle se fait pour le compte du roi, Folio 18 2 pages.

1744. 24 mars. Le même à M. de Beauharnois. Tiendra la main à l'exécution de l'ordonnance concernant la conservation des armes en vue de réprimer les abus. Se conformera strictement à ce qui lui a été prescrit par rapport aux distributions qu'il fera du produit des congés. Vu les circonstances présentes, il ne permettra à aucun officier de s'absenter de la Colonie. Il n'a pas été possible de donner la préférence au S^r^ de La Fontaine sur le S^r^ Daine, à l'égard de la place de L^t^ Général de la Prévoté de Québec. Folio 19, 1½ pages.

24 mars. 1744. Le même au même. N'a pas entendu désapprouver sa conduite touchant Les Scioux et les Renards qui étaient allés à Montréal solliciter la paix. Il croyait à leur sincérité, et même, s'il en avait douté, il ne pouvait faire autrement que de paraître ajouter foi à leurs assurances. Continuera à veiller sur eux et ce sera assez facile, attendu que le S^r^ Marin a rassemblé ensemble les Renards et les Sakis à l'endroit indiqué par lui. Tachera de rétablir les bons ports et l'union entre les Sauvages du Sault St-Louis et ceux du Lac des Deux Montagnes, l'imminence de la guerre donnant une nouvelle importance à cet objet. Puisqu'il lui est revenu que les D^elles^ Desauniers continuent toujours à faire du commerce étranger, le roi donnera des ordres efficaces pour y mettre fin. Chouanons Les Chicachas ayant demandé la paix à M. de Vaudreuil, et comme pour la rendre solide il serait opportun d'y faire entrer les Chérakis, il prendra des mesures, si la paix se fait, pour empêcher les Sauvages de son gouvernement de molester les Chérakis. Il est fâcheux que l'aventure survenue entre un parti de Montagnés et un détachement Anglais n'ait pas eu l'effet de soulever les Iroquois contre ces derniers. Dans les conjonctures présentes cela eût été de grande importance. Cependant, comme il est probable que ces Sauvages dissimulent leur ressentiment, il ferait bien de le susciter ou de l'entretenir au moyen des Iroquois du Sault S^t^-Louis. Folio 20, 4 pages.

24 mars. 1744. Le même au même. N'a pas été peu surpris du silence qu'il a gardé sur les mouvements scandaleux survenus à Montréal de la part des officiers de cette garnison, à l'occasion de l'affaire du S^r^ Mourepos, juge de cette juridiction, contre le S^r^ Sylvain. Cette affaire prouve le peu de discipline et de subordination qui existe dans le service de la colonie. Le roi a cassé le S^r^ de Varennes et a interdit pour trois mois le S^r^ Duplessis Faber. Quant au S^r^ Rachert de la Morandière, il n'a pas été compris dans les promotions qui viennent d'être faites. Espère qu'il se conduira à l'avenir sur des principes différents. Le S^r^ Mourepos n'a porté aucune plaintes, et il est persuadé que si l'on voulait s'en prendre à lui, il y pourvoierait efficacement. Folio 22, 1½ pages.

24 mars. 1744. Ordre du roi qui casse et révoque le S^r^ de Varennes, capitaine d'infanterie. Folio 22½, ¼ page.

24 mars. 1744. Autre id. qui interdit pendant 3 mois le S^r^ Duplessis Faber, capitaine d'infanterie. Folio 22½, ¼ page.

24 mars. 1744. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il est fâcheux que les S^rs^ D'Aragory n'aient pas suivi leur entreprise de pêche à la baleine dans le fleuve S^t^ Laurent. Il serait à souhaiter que l'affaire fut reprise par d'autres, à défaut, le privilège sera révoqué. Malgré les contretemps éprouvés par les S^rs^ Pascaud, l'exploitation de leur privilège aux Iles de la Madeleine y a rencontré un assez bon succès. Les particuliers établis dans ces Iles, qui troublaient l'exploitation des S^rs^ Pascaud, ont fait un arrangement avec eux, et il est à croire qu'il a été observé, car il ne lui est revenu aucune plainte depuis. L'augmentation de la monnaie de cartes qu'ils proposent, ne peut avoir lieu, elle n'est pas d'ailleurs nécessaire. Folio 28, 2 pages.

24 mars. 1744. Le même à M. Le Vasseur. Est satisfait de la manière dont il a suivi la construction du *Caribou*. Donnera toute son attention à celle de la frégatte *Le Castor*. Fera un nouveau plan du vaisseau *Le S^t^ Laurent*, auquel il devra changer les proportions. Folio 24, 2 pages.

24 mars. 1744. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Recommandations générales. Le S^r^ Guillaume ayant bien rempli ses fonctions d'assesseur, est nommé conseillé. Le S^r^ Gautier, médecin ayant suivi assidument et avec succès les leçons de jurisprudence du S^r^ Verrier, est aussi nommé conseiller. A approuvé le choix du S^r^ Pertuis comme assesseur. La mauvaise récolte et la perte de bestiaux est regrettable. N'accorderont pas de concession au S^r^ Farnel à la Baie des Esquimaux. Pêche du loup-

marin. Le succès de la pêche au marsouin, quoique meilleur que les années précédentes, n'est pas bien intéressant. Pêche du hareng aux Iles des Pélerins. A été bien aise d'apprendre que les S^rs^ Péan, de Noyau, de Beaujeu fils et Foucault, avaient établi leurs concessions au Lac Champlain. A vu avec plaisir qu'il y avait 21 habitans établis au Fort S^t^ Frédéric. Etablissement de Missisquoi. Espère que le Père Lauverjat ne négligera rien pour détacher les loups des Anglais et Abénakis établis à cet endroit. Poste de Détroit. Le renseignement sur la manière dont le Ch^er^ de Longueuil remplit ce commandement. Approuve qu'ils aient affermé les postes de la Baie des Ouyatanons, de Michipicoton et de Témiscamingue. En feront autant pour ceux de Camanistigoya. Chaquamigon, les Miamis, la rivière S^t^ Joseph et le Lac Alepimigon. Les sommes provenant de la ferme de ces postes seront remises dans la caisse du commis des Trésoriers Généraux, à l'exception de 10,000 livres destinées aux familles pauvres de la colonie. A été faché d'apprendre que la construction des vaisseaux pour le compte des particuliers ait été totalement interrompue à cause de la rareté des vivres. Construction des vaisseaux du roi. Conservation des bois. Les expériences réitérés qu'on a faites des tuiles fabriquées dans la colonie ne laissent plus de doutes sur leur solidité, et ils ne doivent rien négliger pour engager les particuliers à s'en servir pour la couverture de leurs bâtisses. Il espère que le S^r^ Cotton reprendra les travaux de sa tuilerie interrompus à cause de la rareté des vivres. Commerce du Castor. Milices. Folio 25, 15 pages.

1744. 30 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les Commissions aux assesseurs sont limitées à 3 ans, mais elles sont renouvelables. Concession du S^r^ Marsal au nord du fleuve. Instructions au sujet de ces concessions. Les circonstances sont encore moins favorables que l'année dernière pour procurer à la D^me^ de Boishébert la pension qu'ils demandent pour elle. Folio 34, 2 pages.

1744. 30 mars. Ordonnance concernant la circulation des anciens sols en Canada. Folio 35, 1½ page.

1744. 30 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'ordonnance ci-haut. Folio 35½, ½ page.

1744. 30 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet des mesures à prendre pour obvier à la rareté des vivres et assurer les semences. A approuvé le règlement qu'il a fait avec M. de Beauharnois pour terminer les contestations entre les S^rs^ Estèbe, la veuve Pommereau, les héritiers Joliet et le S^r^ La Fontaine en qualité de donataire du S^r^ de Lalande, à l'occasion de la concession faite sur la côte nord du fleuve au S^r^ Estèbe et au feu S^r^ Pommereau. Folio 36, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Avant de prendre un parti, sur le règlement concernant la division et la subdivision des terres en censive, ils l'examineront de nouveau. Le compte que le S^r^ de la Véranderye a rendu, des progrès de sa découverte, ne doit pas faire juger plus favorablement que par le passé de l'attention qu'il y donne, ni de l'envie qu'il a de le perfectionner. Quoiqu'il en soit, il faut attendre que l'on sache quel aura été le succès du dernier voyage qu'ont dû faire ses deux fils. Il est bien à craindre qu'il n'en soit de ce voyage comme de la plupart des autres. N'auraient pas du suspendre l'arrangement qui a été conclu avec le S^r^ de la Véranderye. Il doit être exécuté. Il vaut mieux démolir la chapelle de l'évêché que de la réparer. Au sujet des réparations de la porte cochère. Folio 37, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même aux mêmes. Congés aux soldats. Le S^r^ de Sarrobert, cadet à l'aiguillette Le Ch^er^ de Beauvillé n'a pas reparu dans sa famille et il est à croire qu'il est resté au Canada. Folio 38, 1½ page.

1744. 25 mars. Lettres de dispense d'âge pour le S^r^ Boisseau fils. Folio 39, 1 page.

1744. 30 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Gaultier. Lui a procuré la place d'assesseur au Conseil. Folio 39, ½ page.

1744. 30 mars. Le même à M. André de Leigne. Le roi lui a accordé la permission de se retirer du service avec jouissance des appointements de sa charge. La place a été donnée au S^r^ Daine, mais se souviendra du S^r^ de Rouville son gendre. Folio 39½, ½ page.

1744. 30 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la nomination des S^rs^ Guillemin et Gaultier au Conseil Supérieur. Ce dernier a été préféré au S^r^ de S^t^ Simon. Autres nominations. Le S^r^ de Rouville. Folio 40, 2 pages.

1744. 0 mars. Le même à M. Hocquart. Puisqu'il estime qu'il y aurait quelqu'avantage à espérer des observations qu'on pouvait faire avec les thermomêtres de l'invention de M. de Réaumur, il a donné ordre d'en envoyer 4. Tachera de remplacer par un blanc le nègre qui était exécuteur des hautes œuvres et qui vient de mourir. Tachera de vendre, au prix qu'elle a coûté, la négresse qui avait été envoyée pour ce nègre. Folio 41, 1½ page,

1744. 30 mars. Le même au même. Fera charger autant de planches qu'il pourra provenant de la fourniture de M. Bégon. Folio 41½, ½ page.

1744. 30 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Feront détruire le fort établi par les Anglais dans le voisinage du poste de Témiscamingue et ne souffrira pas aucune entreprise de cette nation dans la Colonie. Pourront les faire harceler par les Nipissingues. Il serait difficile de rompre l'établissement que certains Iroquois ont fait à la Rivière Blanche. Se borneront à en prévenir les inconvénients. Engageront les sauvages qui forment cet établissement à tenir leur parole d'en chasser les Anglais. Folio 42, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à M. de Beauharnois. Puisque les Hurons établis à Sandoské ont pris le parti de transporter leur établissement à la grande terre, au bas du Détroit, il prendra les mesures nécessaires pour les y fixer. Ce succès fait honneur à M. de Céloran. Espère que M. le C^er^ de Longueuil travaillera à ôter aux Hurons les goût d'un nouveau changement. A lieu de croire que le Père Degoner, qui a succédé au Père de la Richardie, se conduira mieux que ce dernier. Maintiendra la paix parmi les Sauvages. Il serait à désirer que les Sauvages fissent des incursions sur les postes que les Anglais ont établis à Ouinipigan. Les inconvénients qu'il redoutaient, dans la ferme des postes, ne paraissent pas à craindre. Folio 43, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à M. Hocquart. Les représentations faites à son frère, fermier général, sur la nécessité d'augmenter le prix des tabacs du Canada, n'a pas produit plus d'effet sur sa C^tie^ que les représentations antérieures. Devra, néanmoins exciter les habitans à cette culture, surtout au Lac Champlain, où le climat parait y être encore plus propice. Excitera également le S^r^ Gosselin à ne point se relâcher dans ses recherches botaniques. Folio 44, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à M. de Beauharnois. A approuvé qu'il ait destiné le S^r^ de Fonville pour commander au Fort S^t^ Frédéric à la place du S^r^ de Contrecœur. Ce poste exige un commandant habile. Il est facheux qu'on n'ait pu empêcher l'établissement du poste de Chouenguen, car il permet aux Anglais, des liaisons avec nos Sauvages. S'il survient des hostilités entre les deux nations, son premier soin sera de détruire ce poste et il doit travailler dès maintenant en vue d'une prompte action. Espère qu'en vue de la situation depuis longtemps menaçante, il a pris ses précautions pour mettre la colonie en sureté. Il est trop tard pour s'occuper davantage des fortifications de Québec, mais il n'en va pas de même du Fort S^t^ Fréderic où l'on peut encore faire des travaux utiles. Ne peut faire passer dans la colonie l'artillerie qu'il a demandée, mais il verra à ce qu'elle soit amplement pourvue de poudres. Folio 45, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même au même. Le roi ne juge pas à propos d'aider à la dot de Mlle de Lantagnac, d'autant qu'elle ne postule pas pour aucun des hopitaux dont le soutien peut être utile. A approuvé qu'il accorde aux Srs de Saint Castin quelqu'augmentation sur le produit de la ferme des postes et leur procure toutes les facilités nécessaires pour l'exécution des entreprises qu'ils pourront faire contre les Anglais. Envoie 24 médailles pour les Sauvages. A bien fait de faire visiter par M. de Léry, la route de Chambly à St Frédéric. Approuve sa proposition d'établir à Montréal un capitaine des postes et qu'il ait choisi le Sr Trémont pour cette place. Folio 46, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à M. de Beaucours. Si, comme il le croit, l'avanture arrivée entre des Anglais et un détachement iroquois allant aux Terres Plates a suscité du ressentiment chez ces derniers, il ne manquera pas d'en tirer parti. Aurait dû rendre un compte plus détaillé de la conduite des officiers dans l'affaire du Sr de Mourepos. Folio 47, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Comme il appert que c'est par l'intermédiaire des Sauvages domiciliés que les soldats désertent, et que sans eux cela serait à peu près impossible ils devront avertir ces Sauvages que ceux qui se rendront coupables de favoriser des désertions n'auront pas part à la distribution des présents. Folio 47½, ½ page.

1744. 30 mars. Le même à M. de Beauharnois. Espère que les opérations que le roi attend de lui en cas de guerre, le mettront en état d'obtenir pour lui la grande croix de l'ordre de St Louis. A l'égard du Cher de Beauharnois, il n'a pu faire le changement qu'il demandait pour lui. Il repassera donc en Canada, et il espère qu'il se comportera de manière à mériter des grâces. Folio 48, 1 page.

1744. 30 mars. Le même à M. Piquet, missionnaire du Lac. Le roi a accordé 2,000 livres aux Sauvages de sa mission pour les mettre en état de suivres les travaux aux fortifications de leur village. Folio 48, ½ page.

1744. 30 mars. Le même au Père St Pé. A été satisfait de son zèle pour pourvoir les postes de l'Ouest et les Abénakis de missionnaires. Folio 48½, ½page.

1744. 30 mars. Le même à MM. de Beauhanois et Hocquart. Examineront le mémoire des Srs Hary & Cie, de Rouen, qui projetent de s'occuper de la pêche de la baleine et du loup-marin dans le bas du St Laurent. Folio 49, 1 page.

1744. 30 mars. Brevet de Don de la succession du Sr Abbé de Norey, décédé dans la colonie, en faveur des hopitaux du Canada et du Sr de Norey, lieutenant de vaisseau. Folio 49½, 1 page.

1744. 30 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. Il est regrettable qu'après avoir échappé au préjudice que les chenilles paraissaient devoir causer, on ait subi d'autres contretemps beaucoup plus dommageables, et cela après 2 mauvaises récoltes. Folio 50, 2 pages.

1744. 30 mars. Le même à M. Hocquart. Le roi, à qui la succession du Sr abbé de Norey revient par droit de deshérence, à bien voulu en faire don pour moitié aux hôpitaux du Canada, et pour l'autre au Sr de Norey son frère, lieutenant de vrisseau. A pris des mesures pour que le Sr de Dormicourt acquitte les 3,888 livres qu'il devait à l'abbé de Norey. Folio 50½, 1 page.

Le même à M. de Beauharnois. Instructions pour prévenir les désertions parmi les soldats. N'a pu donner au Sr de St Simon la place de conseiller qu'il sollicitait. M. Hocquart ne s'est pas plaint de lui. Folio 51, 1½ page.

1744. 6 avril. Le même au même. Observations à l'égard de la procédure contre le Sr Plichon dit St Louis, soldat déserteur. N'a pas voulu cependant casser le jugement du Conseil de guerre. Folio 52, 1 page.

6 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Examineront et rendront compte des représentations des habitans de la rivière du Sud pour obliger le Sr Couillard à réparer et entretenir ses moulins et remettre les motifs de l'arrêt du Conseil Supérieur rendu à ce sujet. Folio 52½, ½ page.

1744. 6 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet du S^r^ Châles, fermier des postes de Frontenac et de Niagara. Ce qu'il connait des talents de ce M. lui fait croire qu'il tirera un bon parti de sa ferme. Folio 53, 1½ page.

1744. 6 avril. Le même à M. de Lanouiller. Sa demande ne peut lui être accordée présentement. Folio 53½, ¼ page.

1744. 6 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Observations au sujet de la ferme des postes de Frontenac et de Niagara. Folio 54, 1½ page.

1744. 6 avril. Ordre du roi prolongeant le congé du soldat Jean Zablet, dit Lafortune. Folio 54½, ½ page.

1744. 6 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Hoquart. Il est fâcheux que les habitans du Canada ne se portent pas à des essais qui puissent les mettre en état de juger des avantages qu'il y aurait à fabriquer la colle de poisson.

1744. 6 avril. Culture du chanvre, a reçu le volume de supplément au Papier Terrier. Attendra celui qui doit être maintenant terminé. Gratification au S^r^ Verrier pour ce travail et ses cours de droit. Chargement des bois de la fourniture du Ch^er^ Bégon. Bois du Lac Champlain. Folio 55, 2 pages.

1744. 6 avril. Le même à M. Varin. A été satisfait des divers états qu'il lui a envoyés. Folio 56, 1½ pages.

1744. 6 avril. Le même à M. Michel. Profitera de l'occasion pour lui procurer de l'avancement. Folio 56½, ¼ page.

1744. 6 avril. Le même à M. de Léry. Le roi a approuvé l'établissement de la cale qui a été faite vis-à-vis le chantier de la rivière S^t^ Charles. Quant à celle qu'il propose à la pointe de l'Ile d'Orléans, il ne peut en être question pour l'instant, il sera bon cependant qu'il en cause avec MM. de Beauharnois et Hocquart. Travaux pour les réparations de l'évêché. Gratification. Folio 57, 1½ pages.

1744. 17 avril. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. M. de Beauharnois n'a pas prohibé le commerce aux habitans qui occupent sa Seigneurie, il a simplement voulu empêcher les excès. Folio 57½, ½ page.

1744. 17 avril. Le même à M. l'Evêque. Il est à désirer que l'arrangement qu'il a fait, partageant entre le S^r^ Maillart et le Supérieur des Récollets les pouvoirs de grand vicaire à l'Ile Royale, puisse faire cesser le mécontentement. Il doit recommander aux missionnaires de l'Acadie de se conduire avec les officiers Anglais de façon à ne pas s'attirer des difficultés. Compte qu'il a dû se concerter avec MM. de Beauharnois et H. sur les arrangements à prendre pour la fixation des cures, les dimes et les mariages. Espère qu'il a réduit le nombre des fêtes comme cela a été fait en France. Folio 58, 2 pages.

1744. 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi a été forcé de déclarer la guerre à l'Angleterre malgré tous les efforts pour l'éviter. Feront afficher l'ordonnance à ce sujet. Instructions. Folio 59, 1½ pages.

1744. 17 avril. Le même à M. Hocquart. Réflexions sur les états concernant le commerce de la colonie. Il est à craindre que les armateurs eu raison de la guerre, ne se soucient pas de transporter le surplus de la prochaine récolte à l'Ile Royale ou aux Iles. Le roi prendra cependant des mesures pour les protéger. Folio 60, 2 pages.

1744. 17 avril. Le même au même. A supprimée cette année la gratification au S^r^ de Léry, père, attendu qu'il n'a pas fait de voyage pour le service. En a accordé une de 200 livres à son fils. Fonds de secours à l'Hopital de Montréal. Folio 61, 1½ pages.

1744. 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Sur leurs représentations, il a procuré à la D^me^ de la Ronde la continuation pendant 3 ans du poste de Chagouamigon, en par elle payant chaque année 3,000 livres, et son fils ainé aura le commandement de ce poste. C'est à M^me^ de Rigauville que la pension, vacante par la mort de Dame Sarrazin, a été accordée. Fera payer 150 livres au S^r^ Gosselin pour l'encourager à rechercher des plantes. Folio 61½, 1 page.

1744. 17 avril. Le même aux mêmes. Le Sr Tétro désirant faire des chemins et tenir des chevaux au Portage du Grand Calumet pour le transport des effets des voyageurs, ils examineront la demande de concession de terres qu'il fait. Folio 62, ½ page.

1744. 17 avril. Le même à M. Varin. N'a pu procurer une enseigne au Sr Dubosc. Folio 62, ½ page.

1744. 17 avril. Le même à Mme de l'Enfant Jésus, supérieure de l'Hôpital Général de Québec. Son hôpital recevra une part de la succession de l'abbé de Norey. Folio 62, ¼ page.

1744. 17 avril. Le même à M. Deschaillons. A procuré à son fils la lieutenance dont il avait l'expectative. Folio 62½, ½ page.

1744. 17 avril. Le même à M. Déat, curé de Montréal. Fera part à MM. de Beauharnois et H. de ses vues pour l'établissement d'une maison propre à y enfermer les filles de mauvaise vie. Folio 63, ½ page.

1744. 17 avril. Le même à M. Verrier. A nommé les Srs Gaultier et Guillemin, deux de ses élèves, conseillers au Conseil Supérieur. Folio 63½, 1 page.

1744. 17 avril. Le même à M. Péan. Ne peut accorder sa demande d'attacher à la majorité de Québec la gratification dont jouissait le major des troupes. Se souviendra de son fils si le roi se décide à établir des aides-majors. Folio 63½, ¼ page.

1744. 17 avril. Arrêt qui ordonne qu'il sera pourvu à même les deniers de S. Mte au paiement de l'exédent des réparations faites à la maison épiscopale de Québec. Folio 64, 1 page.

1744. 21 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le temps qui a été donné à M. de Ramezay, capitaine, pour l'exploitation du poste d'Alepemigon étant expiré, le roi en a disposé en faveur du Se De Laporte Lalaune, commissaire de la marine servant dans le bureau des colonies, pour lui donner une marque de satisfaction des services qu'il a rendus, particulièrement dans le voyage qu'il a fait au Canada. Folio 64½, ½ page.

1744. 21 avril. Le même à M. l'évêque. A dû être informé par M. l'abbé de Pontbriand, que les 9,000 livres qu'il devait recevoir ont été payées. Folio 64½, ¼ page.

1744. 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du Sr Rémont, destiné à être transféré au Canada pour servir comme soldat. Veilleront sur sa conduite et l'empêcheront de retourner en France. Folio 65½, ½ page.

1744. 21 avril. Le même aux mêmes. L'intention du roi est que le Sr de Beauvais, après avoir remis le commandement du *Caribou* au Sr Merchin, retourne à Québec pour y reprendre son service, à moins qu'il ne juge à propos de faire quelqu'armement en course. Folio 65½, ½ page.

1744. 24 avril. Le même aux mêmes. Il ne faut pas laisser tomber l'établissement des forges. L'exploitation s'en fera pour le compte du roi sur le pied qui a déjà été expliqué. Après la guerre on reprendra des négociations pour la formation d'une Cie., cela étant de grande importance. Folio 66, 3 pages.

1744. 24 avril. Le même à M. de Gannes. A procuré de l'avancement aux Chliers de Falaise et de Gannes. Folio 67, ½ page.

1744. 24 avril. Le même à M. de Noyau. Le roi lui a accordé la croix de St Louis. Id. à MM. de Longueuil, de la Fresnière et de Verchères. Folio 67½, ¼ page.

1744. 24 avril. Le même à M. de la corne, l'ainé. Lui a accordé une compagnie. Id. au Chlier de la Corne et à MM. Coulon de Villiers, de Cabanac et de Lusignan. Folio 68, 1 page.

1744. 24 avril. Le même à M. Deschallons. Lui a procuré une lieutenance. Id. à MM. Qoncaire, l'ainé de Sacquépée, Beaujeu de Villemouble, Cher de Falaise, de Ligneris. Folio 68, ½ page.

1744. 24 avril. Le même à M. de St Pierre. A dû disposer des compagnies à ceux qui étaient plus anciens que lui. Folio 68½, ½ page.

24 avril. 1744. Le même à M. de Beauharnois. Promotions provoquées par la mort de MM. de S[t] Vincent, de Beauvais, de Contrecœur, et DesMeloises. Folio 69, 1½ pages.

24 avril. 1744. Le même à M. Hocquart. Fera embarquer sur *La Gironde* les munitions qu'il a du faire préparer pour le chargement du *Caribou*. Folio 69½, ¼ page.

24 avril. 1744. Le même à M. Cuguet. La proposition faite pour lui par M. Hocquart, de prendre une somme de 10 livres par an sur le produit de la ferme des 4 postes, pour payer ses créanciers, ne peut être approuvée. MM. de Beauharnois et H. étudieront la possibilité d'un autre arrangement. Folio 70, 1 page.

24 avril. 1744. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet d'une somme de 4,000 livres appartenant à l'hopital de Montréal que le S[r] Beaudry de la Marche a entre les mains, et sur la distribution de laquelle il demande des ordres. Folio 70, 1 page.

24 avril. 1744. Brevet de survivance en faveur des S[rs] de la Porte frères, de la Baie de Phélippeaux et dépendances. Folio 71, 3 pages.

24 avril. 1744. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il a été frété 2 navires marchands pour transporter à l'Ile Royale et au Canada les munitions que *La Gironde* n'a pu emporter. Folio 72, 1 page.

30 avril. 1744. Le même à M. de Beauharnois. Lui a déjà représenté, qu'en cas de rupture avec l'Angleterre, il n'avait guère à craindre du côté de la mer, attendu que les entreprises des Anglais de ce côté ont toujours été infructueuses. Ils auraient encore les mêmes difficultés à surmonter, à moins de faire des préparatifs et des dépenses très considérables. Il est à croire d'ailleurs, que s'ils font des armements de cette importance, ils les emploieront à d'autres objets qui excitent plus sensiblement leur jalousie. Ne négligera cependant rien. Il y a lieu de juger que la colonie n'aura pas plus à craindre du côté de terre, les forts de S[t] Frederic de Chambly et les fortifications de Montréal les mettant à l'abri de toute atteinte. En tout cas, il doit avoir assez de troupes pour tenir en échec une force considérable. Espère qu'il pourra agir d'offensive et, dans ce cas, s'il croit ne pas occasionner de mouvement hostile chez les Iroquois, il pourra attaquer le fort Chouengnen. Il pourra également attaquer les postes anglais du côté de la Baie d'Hudson et, comme par le passé, inquiéter les établissements de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York. Un autre objet qui tient fort au cœur du roi, c'est la conquête de l'Acadie, mais c'est de l'Ile Royale que doit venir l'attaque. Examinera si une entreprise ne pourrait pas être tentée par les terres, M. Duquesnel a ordre de ménager les habitants de l'Acadie. On peut espérer que les Iroquois garderont la neutralité comme ils l'ont fait dans la dernière guerre, mais il faut s'attendre que les Anglais ne négligeront rien pour les faire déclarer en leur faveur. Le choix dans les commandants des postes exige une circonspection toute particulière, car de leur conduite dépendra les évènements qu'on peut craindre ou espérer de la part des Sauvages. Folio 73, 3 pages.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1744.

Versailles. 13 mars. 1744. Le Président du Conseil de Marine à M. Duquesnel. On est à la veille d'une rupture avec l'Angleterre. N'a pas un instant à perdre pour se préparer aux évènements. Folio 1, ¼ page.

3 mars. 1744. Le même à M. Bigot. La C[ie] des Indes a pris des mesures pour que les vaisseaux qu'elle attend des Indes relâchent à l'Ile Royale où ils pourront

se rendre vers juin ou juillet. Leur procurant tons les approvisionnements dont ils pourront disposer. Folio 1½, ½ page.

1744. 13 mars. Le même au même. A pris des mesures pour faire envoyer de France tous les légumes que le Canada avait l'habitude de fournir. Les armateurs n'ont pas encore envoyé de vaisseaux à l'Ile Royale. Dans la situation présente il pourra s'approvisionner à l'étranger s'il le peut. Folio 2, 2 pages.

1744. 19 mare. Le même au même. Le navire Le Phélypeaux de S[t] Malo, a été frêté pour porter à Louisbourg les légumes qu'il a demandés. De là il se rendra à Québec. Folio 2½, ¼ page.

1744. 18 mars. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Leur envoie l'ordonnance de déclaration de guerre. Il est à espérer qu'il se fera dans la colonie des armements en course. Envoie des commissions en guerre à cet effet. Le roi se propose de destiner 2 vaisseaux tant pour la défense de la colonie que pour la protection de la pêche et du commerce. Instructions diverse. Folio 3, 1½ pages.

1744. 29 mars. Le même aux mêmes. Lour a envoyé une expédition en forme de l'Edit concernant le dixième attribué à l'Amiral de France sur les prises faites en mer. Folio 3½, ½ page.

1744. 29 mars. Le même aux mêmes. Le roi a destiné l'*Ardent* pour l'Ile Royale ainsi que le *Caribou*, mais l'armement de ce dernier ne sera complété qu'à Louisbourg. M. de S[t] Clair commandera *L'Ardent* et aura *Le Caribou* sous ses ordres. Il n'est pas probable que les Anglais tentent une entreprise contre Louisbourg cette année. S'ils ne voient aucun danger immédiat d'une attaque, M. de S[t] Clair s'occupera de préférence de la protection du commerce et de la pêche dans les parages du golfe et de faire des prises sur les ennemis. Instructions diverses. Folio 4, 2 pages.

1744. 17 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des envois tant pour la colonie que pour l'armement du *Caribou*. Instructions et renseignements divers. Folio 5, 1½ page.

1744. 17 avril. Le même aux mêmes. Approuve que le S[r] Muiron continue d'employer des soldats aux travaux des fortifications. Les S[rs] Pascaud ont eu l'année dernière un bon succès dans la tuerie des vaches marines aux Iles de la Madeleine, Craint que l'exploitation ne souffre gravement du fait de la guerre. Il convient de recommander aux Missionnaires de l'Acadie de ne rien faire qui puisse servir de prétexte pour les faire sortir du pays. Quant à ceux des Missions sauvages, il espère qu'ils seconderont les vues de M. Duquesnel en engageant les Sauvages à faire des entreprises contre les Anglais. Folio 6, 2 pages.

1744. 29 avril. Le même aux mêmes. Il ne sera pas envoyé de nouvelles recrues à l'Ile Royale. N'accordant pas de congés aux soldats, même après l'expiration de leurs engagements si la guerre n'est pas terminée. Espère que l'arrangement de l'évêque qui partage les fonctions de grand vicaire entre le S[r] Maillard et le Supérieur des Récollets donnera satisfaction. Folio 7, 2 pages.

1745. 17 avril. Le même aux mêmes. La demie solde ne peut être accordé cette année au chirurgien Descout à l'Ile S[t] Jean. Le choix du chef-lieu de l'Ile S[t] Jean ne peut être fixé dans les présentes conjonctures. Au sujet du S[r] Poulard, accusé d'avoir fait du commerce avec les Anglais. Le meilleur moyen de faire cesser le conflit avec les Anglais à l'égard du litige au sujet de Canceau, est de profiter des circonstances pour s'en emparer. Ne peut, pour le présent, accorder au S[r] de Conague la place de sous-ingénieur qu'occupe le S[r] Verrier fils. Folio 8, 2 pages.

1744. 17 avril. Le même à M. Duquesnel. Au sujet du commerce illicite des S[rs] Paulard et Boismory. S'il ne trouve pas assez de filles d'officiers pour remplir les 8 places fondées au couvent en vertu des dispositions du testament du S[r] de Forant, le reste sera au profit des sœurs. Folio 9, 1½ pages.

1744. 9 avril. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Donnera au S^r^ de la Garande, négociant à Granville qui a armé un vaisseau en guerre, toute la protection possible. Folio 10, ½ page.

1744. 17 avril. Le même aux mêmes. Donnera au S^r^ de Corbier la première place vacante de cadet à l'aiguillette. Folio 10, ½ page.

1744. 17 avril. Le même aux mêmes. Leur envoie un mémoire des Religieux de la charité se plaignant qu'on les a privés d'une prairie dont ils jouissaient depuis 1727.

1744. 21 avril. Le même à M. Duquesnel. A approuvé que les vivres achetés l'année dernière pour le Canada soient restés à l'Ile Royale. Il sera en outre envoyé 1500 quintaux de farine. Au sujet des S^rs^ Dupré d'Aunay et de La Pérelle. Est satisfait des bons témoignages qu'il rend de M. Schoner, officier commandant les deux détachements Suisses à l'Ile Royale. Les congés demandés par divers officiers n'ont pas été accordés. Lui a accordé une gratification de 3,300 livres. Folio 11, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Il ne peut être question, quant à présent, d'augmenter les troupes de l'Ile Royale. A approuvé qu'il ait encore destiné le S^r^ Daugéac à aller relever le S^r^ Du Chambon Verger dans le commandement du Port Dauphin. Laissera celui du Port Toulouse pendant un an au S^r^ Benoit. Les fera relever par d'autres officiers, afin de donner à un plus grand nombre l'occasion de se mettre en état de remplir ces charges. Approuve qu'il ait disposé des 2 places de cadet vacantes en faveur des S^rs^ de Cournoyer et Potier Du Buisson. S'il croit que l'établissement d'un capitaine des postes est nécessaire à Louisbourg, il peut en accorder la place au S^r^ Artel. Folio 12, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même à M. Bigot. Au sujet des dépenses de l'hopital. Est satisfait des bordereaux qu'il a envoyés des comptes des exercices de 1741 et 1742 et de ceux des 2 mêmes années pour les recettes et dépenses du fanal de Louisbourg. Folio 13, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même à M. Bigot. Mesures à prendre pour pourvoir aux besoins de la colonie en attendant les secours envoyés de France. Attirera le plus d'habitans qu'il pourra à l'Ile S^t^ Jean pour multiplier la culture du blé. Le restant du produit de la confiscation des effets du S^r^ Desvaux doit être employé aux dépenses des fortifications. Est satisfait de ses éclaircissements au sujet des effets remis en 1720 des magasins de Rochefort à M. le Comte de S^t^ Pierre. Folio 14, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Cherchera à se défaire des 500 barriques de charbon fournies par le S^r^ de la Boulardine, *La Gironde* n'en devant point charger pour son retour en France. Ne fournira rien des magazins du roi au S^r^ de la Boulardine, à moins qu'il ne le paie comme les autres particuliers. L'obligera d'ailleurs d'acquitter les avances qui lui ont été faites. Rendra compte des capacités du S^r^ de Cournoyer pour les fonctions de baillif. Folio 15, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Au sujet des approvisionnements de vivres et des comptes pour les achats et ventes. Folio 16, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Au sujet des farines envoyées l'année dernière par *La Gironde*, lesquelles se sont trouvées gatées par la trop grande chaleur du fond de cale et sur la fraude des beurres et le coulage des huiles. Fera consommer d'abord les anciennes farines. Les lards seront envoyés par *La Gironde*, ainsi que l'habillement de la compagnie des Canonniers. Approuvé qu'il ait envoyé des vivres pour un an aux forts Dauphin et Toulouze. Instructions diverses. Folio 17, 3 pages.

1744. 21 avril. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. A approuvé les arrangements de M. Bigot au sujet des approvisionnements tirés des Anglais. Au sujet des fonctions respectives des officiers du Baillage et de ceux de l'Amirauté. Brevet de capitaine de Brulôt pour le S^r^ Morpain. Folio 18, 1 page.

1744. 21 avril. Le même à M. Bigot. Tiendra la main à l'exécution du règlement qui fixe les salaires des pêcheurs. Ne souffrira pas que l'on tire de la morue de

Canceaux. Est satisfait du commerce de l'Ile Royale avec les Iles du Vent. Folio 19, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Erreurs considérables trouvées dans le dépouillement des états du commerce de l'Ile Royale pour l'année 1743. Observations à ce sujet. Folio 20, 4 pages.

1744. 21 avril. Le même au même. Lettres de change. Observations sur les dépenses de la colonie. Folio 21½, 1 page.

1744 24 avril. Le même au même. Il est heureux que les retards dans la navigation de *La Gironde*, l'année dernière, n'ait point préjudicié à la circulation des espèces dans la colonie. Cette même flûte fera le voyage à Louisbourg et partira à la fin du mois. Dépenses. Folio 22, 4 pages.

1744. 24 avril. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Envoie la liste des officiers choisis pour servir sur *Le Caribou*. Folio 23½, ½ page.

1744. 30 avril. Le même à M. Duquesnel. La colonie de l'Ile Royale excite à un haut point la jalousie des Anglais, et il est à présumer qu'ils ne négligeront rien pour s'en emparer, mais ils ne peuvent rien faire d'utile sans l'occupation de Louisbourg. Pour cela il leur faudra de grands préparatifs, de sorte que rien n'est à craindre pour cette année. Le roi compte beaucoup sur son zèle et son activité, et espère que s'il n'est pas forcé de s'en tenir à la défensive, il ne perdra pas de vue des entreprises sur l'Acadie. Il est trop tard pour faire cette année un armement particulier destiné à cette conquête par mer. Soumettra un plan de ce qui peut se faire par terre, tant de la part de l'Ile Royale que du Canada. Il en fera autant à l'égard de Plaisance. Folio 24, 2 pages.

1744. 30 avril. Le même au même. Le roi, ayant égard aux représentations de M. de Bourville, lui a accordé de quitter le service avec pension de 1,200 livres, dont 400 reversibles à sa femme, outre une gratification de 1,500 livres. M. de Chambon le remplacera. Id. pour M. Rousseau de Sauvigny, capitaine, qui sera remplacé par M. Thierry de Chassin. Promotions. Folio 25, 1½ pages.

1744. 30 avril. Le même au même. Il ne sera pas nommé de successeur à M. du Chambon comme lieutenant de roi à l'Ile S[t] Jean. La garnison qui se trouve à l'Ile S[t] Jean ne pouvant y être d'une grande utilité, le roi ordonne de la faire revenir à Louisbourg, mais elle lui laisse de décider de le faire pour la totalité ou seulement pour partie. Folio 25½, 1 page.

1744. 30 avril. Le même au même. Le roi ne s'attendait pas aux représentations défavorables qu'il fait sur la situation de Louisbourg. Ordres donnés pour pourvoir plus efficacement à la défense de Louisbourg. M. Verrier repasse à l'Ile Royale pour y continuer ses services. Folio 26, 1½ pages.

1744. 30 avril. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. La santé de M. de S[t] Clair ne lui permettant pas de commander *L'Ardent*, c'est M. Meschin qui le remplacera. M. de La Sauzaye commandera *Le Caribou*. Folio 26½, ¼ page.

1744. 30 avril. Le même anx mêmes. Concernant les fortifications. Enverra de l'artillerie, mais ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en garnir les fortifications de tous les côtés. Comme il n'est pas probable que l'ennemi soit assez en force pour assaillir la ville par tous les côtés à la fois, on pourra déplacer l'artillerie pour défendre le coté attaqué. Travaux qui pourront être faits l'année prochaine. Sur leurs représentations il sera construit une nouvelle poudrière. Folio 27, 3 pages.

1744. 30 avril. Le même à M. Verrier. L'état des fonds pour les travaux à faire à Louisbourg ont été arrêtés sur le pied qui a été convenu entre eux. Folio 28½, ¼ page.

1744. 30 avril. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Le roi a accordé aux Religieux de la Charité la permission de faire enregistrer au Conseil Supérieur de Louisbourg la confirmation des privilèges à eux accordés en 1732. Folio 28½, ½ page.

1744. 30 avril. Le même aux mêmes. *La Gironde* ne pouvant porter tous les effets destinés à l'Ile Royale, on lui a adjoint plusieurs navires marchands qui seront convoyés par cette flûte que commandera M. de l'Etandière. Envoie l'état du roi pour les dépenses de la colonie. Folio 29, 2 pages.

1744. 30 avril. Le même à M. DuVivier du Chambon. Lui a procuré la lieutenance vacante par l'avancement du S[r] Thierry de Chassin. Folio 29½, ½ page.

1744. 30 avril. Le même à M. Bigot. La satisfaction que lui ont donné ses services ont engagé le roi à lui procurer le grade de commissaire général. L'augmentation d'appointements que lui procure ce grade ne l'empêchera pas de conserver la gratification extraordinaire dont il a joui. Espère bien que les circonstances difficiles de la colonie le feront renoncer au congé qu'il a obtenu. L'aidera au besoin à arranger les affaires de famille qu'il peut avoir en France. Folio 30, 1 page.

1744. 30 avril. Le même au même. Au sujet des émoluments du S[r] DuChambon. Folio 30, ½ page.

1744. 30 avril. Le même à M. de la Pérelle. Continuera à lui envoyer chaque année le rôle général des troupes. A procuré une expectative d'enseigne à son fils passé en France. Folio 30½, 1 page.

1744. 30 avril. Le même à M. de Bourville. Sa retraite a été accordée. Folio 31, ½ page.

1744. 30 avril. Le même à M. du Chambon. A été nommé lieutenant du roi à l'Ile Royale, à la place de M. de Bourville. Folio 31, 1 page.

1744. 30 avril. Le même à M. Rousseau. Le roi lui a accordé de se retirer du service. Folio 31½, ½ page.

1744. 30 avril. Le même à M. Thierry de Chassin. A été fait capitaine de la compagnie que commandait M. Rousseau. Folio 31½, ¼ page.

1744. 10 mai. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Leur envoie l'ordonnance portant amnistie en faveurs des officiers mariniers et matelots déserteurs. Folio 32, ½ page.

1744. 23 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet de l'équipage du *Caribou* et du départ de ce vaisseau. Folio 32, ½ page.

Camp devant Menen. 1744. 8 juin. Ordre du roi nommant le S[r] Hertel capitaine des portes à Louisbourg. Folio 32½, ½ page.

1744. 25 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesnel et Bigot. Sur les arrangements pris pour faire préparer à Rochefort et à Bordeaux les farines qui doivent être chargées sur la goélette *La Marie* et le bateau *Le St Charles* qu'ils ont envoyés de l'Ile Royale. L'artillerie qu'ils demandent pour faciliter les armements des corsaires ne pourra être envoyée que l'année prochaine. Folio 33, 1½ pages.

1744. 25 juin. Le même à M. Bigot. Verra à ce que les vivres embarqués sur *La Marie* et *Le St Charles*, pour distribution aux habitans, ne soit pas aux dépens du roi. Folio 34, ½ page.

1744. 25 juin. Le même à M. Duquesnel. Concernant les envois de vivres. Folio 34, ½ page.

1744. 12 juillet. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Outre les navires déjà mentionnés, il y en a un à S[t] Malo et un autre à Granville qu'on équipe pour la même destination. Folio 34, ½ page.

1744. 12 juillet. Le même aux mêmes. Fera punir le capitaine du *St Charles* pour avoir répandu, à son arrivée à S[t] Sébastien où il a relâché la nouvelle qu'un détachement envoyé par M. Duquesnel s'était emparé de l'Acadie, nouvelle qui a fait un éclat singulier dans tout le Royaume. Folio 34½, ½ page.

Ci suit 104 pages concernant la Louisiane.

Fin du Vol. 78.

MINUTES DES LETTRES

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 79.

Versailles. 1744. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Buffon. Outre les plantes du Canada arrivées au Havre et dont il l'a informé, il apprend qu'il en a été chargé 9 caisses à Québec. Ce vaisseau est arrivé à Rochefort, et il a donné des ordres pour que ces caisses soient expédiées au jardin du roi. Folio 2, ½ page.

1744. 7 janvier. Le même à M. Verrier. Il est fâcheux, sous les circonstances, qu'il n'ait pas différé son voyage en France. Folio 2½, ½ page.

1744. 7 janvier. Circulaire aux commissaires des ports du royaume. La récolte ayant manqué au Canada, ils avertisent les armateurs qui font le commerce à l'Ile Royale, de se pourvoir de vivres pour eux-mêmes et en même temps pour en vendre à la Colonie. Folio 3½, ½ page.

Marly. 1744. 22 janvier. Le Président du Conseil de Marine au Rév. Père Maurice Godefroy. Les Religieux de son ordre à l'Ile Royale s'éviteront, bien des désagréments s'ils s'efforcent de mériter la confiance de l'évêque. Folio 7, ½ page.

Versailles. 1744. 21 février. Le même à M. Guillet. Est surpris du peu d'empressement des armateurs de St Malo à faire le commerce à l'Ile Royale cette année, attendu qu'ils ont réalisé l'année dernière des profits de cent pour cent. Il faut les y exciter. Folio 18, ½ page.

1744. 22 février. Le même à M. le Comte d'Argenson. Au sujet de M. Verrier. Folio 22, ½ page.

1744. 17 mars. Le même à M. Rostan. Désire qu'il s'assure si les Srs Danagory sont bien dans l'intention de discontinuer la pêche à la baleine dans le fleuve S[t] Laurent, afin de révoquer leur privilège. Folio 33, ½ page.

1744. 17 mars. Le même aux Directeurs de la C[ie] des Indes. Au sujet de la ferme des postes de Frontenac et de Niagara au S[r] Châles. Folio 35, 1 page.

1744. 24 avril. Le même au S[r] de Lamarche. L'arrangement qu'il propose, pour éteindre les dettes de l'Hopital Général de Montréal, n'est pas praticable sous les circonstances. Folio 55, ½ page.

Metz. 1744. 25 septembre. Le même à M. de Tourny. Est touché des pertes subies par le commerce depuis le commencement de la guerre. A fait tout ce qu'il à pu pour le protéger, Les côtes du royaume sont bien protégée- Voudrait savoir dans le plus grand détail ce que l'on reproche au commandant de la flûte *Le Canada*. Folio 96, ½ page.

1744. 4 décembre. Le même à M. l'abbé de Pontbriand. Lui envoie une ordonnance de 9,000 livres qui a été accordée à M l'évêque de Québec sur l'abbaye de S[t] Eloi de Noyon. Folio 118, ½ page.

1744. 27 décembre. Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Il n'a été accordé des passeports pour porter des marchandises aux Iles qu'à 6 vaisseaux étrangers, et cela dans des circonstances exceptionnelles. Il n'en sera pas accordé d'autres, et les armateurs français peuvent être tranquilles à cet égard, à condition qu'ils fassent de nouveaux efforts pour envoyer aux Colonies les secours dont elles peuvent avoir besoin. Il serait important de faire escorter les vaisseaux marchands jusqu'en Amérique, mais l'état des finances ne l'a pas permis. Fera cependant de son mieux pour y pourvoir. Folio 126, 1 page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI, 1744.

Marly.
1744. 22 janvier. Le président du Conseil de Marine à MM. Pascaud, frères. Est disposé à leur procurer la fourniture des munitions et des marchandises nécessaires cette année pour les magazins du roi en Canada. Attend leur réponse. Folio 5½, ½ page.

1744. 22 janvier. Versailles. Le même à M. de Ricouart. Au sujet des fournitures pour le Canada et l'Ile Royale. Folio 6, 2 pages.

1744. 8 février. Le même au même. Au sujet des approvisionnements pour le Canada. Folio 16, 1 page.

1744. 21 février. Le même à MM. Pascaud, frères. A été bien aise d'apprendre qu'ils avaient pris des mesures pour la préparation des munitions et marchandises destinées aux magazins du roi à Québec. Folio 18, 1 page.

1744. 29 mars. Le même à M. de S[t] Clair. Le roi lui a donné le commandement de *L'Ardent*. Ne prendra communication des instructions du roi que lorsqu'il sera dans la rade de La Rochelle. Folio 34, ½ page.

1744. 29 mars. Le même au même. Quoiqu'il lui ait été prescrit par les instructions du roi de se diriger sur les bancs de Terre Neuve et de les parcourir, afin d'avertir les pêcheurs français de se tenir sur leurs gardes et de prendre les pêcheurs anglais qui pourraient s'y trouver, il devra cependant diriger sa navigation de façon à pouvoir se rendre à Louisbourg. Folio 34, 1 page.

1744. 17 avril. Le même à M. Meschin. Le roi lui a donné le commandement du *Caribou*, construit à Québec. Se rendra à Louisbourg où ce vaisseau doit être conduit par le S[r] de Beauvais, Capitaine du port de Québec assisté du S[r] Briand Dubois, Capitaine de navire de S[t] Malo, qui a déjà servi de second sur la flute *Le Canada*. Emploiera ce dernier à son bord comme officier bleu. Folio 41, 1 page.

1744. 21 avril. Le même à M. Bigot. M. de Riconoit a les ordres pour l'embarquement des provisions de son frère (M. Bigot). Se rendra à Louisbourg pour servir sur *Le Caribou*. Folio 43, ½ page.

1744. 24 avril. Mémoire pour servir d'instruction au S[r] de L'Etanduère, enseigne de vaisseau, sur la campagne qu'il doit faire à l'Ile Royale et au Canada. Folio 44, 3½ pages.

1744. 24 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Rochalar. Le S[r] D'Aubigny, qui doit servir comme second sur *Le Caribou*, et le S[r] Bigot, aide d'artillerie, s'embarqueront comme passagers pour aller à Louisbourg. Folio 46, 1 page.

1744. 24 avril. Le même à M. Meschin. Nouvelles instructions. Folio 47, 1 page.

1744. 24 avril. Le même à M. de Ricouart. Instructions au sujet du départ des vaisseaux. Folio 48, 1½ pages.

1744. 24 avril. Le même à M. de S[t] Clair. Instructions. Folio 49, 1 page.

1744. 24 avril. Mémoire du roi pour servir de supplément à l'instruction donnée au S[r] de S[t] Clair. Folio 49, 1½ pages.

1744. 30 avril. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur la flûte du roi *La Gironde*, destinée pour l'Ile Royale et le Canada. Folio 51, 1 page.

1744. 21 mai. Le même à M. Meschin. M. de S[t] Clair n'ayant pu à cause de sa santé suivre sa destination, le roi lui a accordé le commandement de son vaisseau *L'Ardent*. Celui du *Caribou* a été donné à M. de la Sausaye. Folio 54, 1 page.

1744. 25 juin. Le même à M. le Comte de Rochalar. Concernant le départ des vaisseaux. Folio 63, 1 page.

Le même à M. du Ricouart. A rendu compte au roi du départ de ses vaisseaux *L'Ardent*, *La Gironde* et *L'Eléphant*. Instructions. Folio 69, 2 pages.

1744. 25 juin. Le même à M. de Rochalar. Instructions diverses. Folio 70, 1½ pages.

1744. 28 juin. Le même à M. de Ricouart. Id. Folio 71, 1½ pages.

1744. 14 juillet. Le même au même. Id. Folio 72, 1 page.

1744. 24 juillet. Le même au même. Id. Folio 75, 1½ pages.

Fin du Vol. 79.

DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES, 1740-1744.

Série B. Vol. 80.

(Ce carton n'a trait qu'à l'Ile Royale. Il renferme les originaux des dépêches déjà analysées dans les volumes précédents E. R.)

MINUTES DES LETTRES 1745.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 81.

CANADA, (3eme partie)

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI, 1745.

Versailles. 1745. 10 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le commandement de la frégatte *Le Castor* a été accordé au S^r^ Morpain, capitaine de brulôt et du port de Louisbourg. La destination de ce vaisseau est de protéger le commerce du Canada avec l'Ile Royale, l'entrée et la sortie du S^t^ Laurent aux vaisseaux allant ou venant de France. Folio 1, 1½ pages.

1745. 10 mars. Le même à M. Hocquart. Les 200 hommes qui composeront l'équipage de la frégatte *Le Castor* seront envoyés sur un navire marchand de S^t^ Malo à Louisbourg, où il débarquera, pour 5 mois des vivres de campagne de la frégatte et y prendra le S^r^ Morpain pour le passer à Québec. Avertira les négociants de se mettre sous la protection de cette flute pour aller de Québec à l'Ile Royale. Profitera, s'il est possible, de la frégatte ou de quelque bâtiment qu'elle convoyera, pour envoyer à M. Bigot 12 à 1,500 quintaux de farines et quelques légumes. Folio 1½, 2 pages.

1745. 16 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La C^ie^ des Indes, sur leurs représentations, a consenti à augmenter le prix du castor durant la guerre. Avertiront les négociants de ce changement sans négliger de leur dire que les anciens prix seront rétablis après la guerre. Il ne faut cependant pas que les négociants et les voyageurs puissent abuser de cette hausse en élevant le prix de leurs marchandises, car cela dégouterait les Sauvages de continuer la traite avec les Français. Folio 3, 2 pages.

1745. 17 mars. Le même à M. Hocquart. Le roi a approuvé, pour la construction d'une frégattes de 22 canons, l'emploi des bois de petit échantillon qui se trouvent à Québec. Quoique le projet pour un nouveau chantier à la Basse ville ne soit pas encore agrée, il disposera cependant tout pour la construction du vaisseau *Le St. Laurent.* Fournira à M. Bagot quelques secours s'il le peut. Folio 4, 1 page.

1745. 25 mars. Brevet de ratification des concessions en faveur du S^r^ Foucault, d'un terrain de 2 lieues de front à titre de préfet à la rivière Chambly sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la Baie de Missiskony, en outre d'une lieue de front d'augmentation sur la même profondeur à prendre au bout des dites 2 lieues en remontant la rivière Chambly, etc. Folio 5, 2 pages.

1745. 25 mars. Brevet de ratification de concession en faveur du S^r^ Pean de Livaudière, major de ville et Chateau de Québec, d'un terrain de trois quarts de lieue de front sur trois de profondeur, borné par devant au bout de la profondeur de la Seigneurie de Vincennes, d'un côté au Nord Est, à la ligne de la Seigneurie de Beaumont, d'autre côté, au Sud Ouest, à la Seigneurie de Montapenne. Folio 6, 2 pages.

1745. 25 mars. Brevet de ratification de concession en faveur du S^r^ Chavoy de Noyau' capitaine, d'un terrain de deux lieux de front, le long de la rivière Chambly' sur une profondeur de trois lieues, avoisinant la fief du S^r^ Foucault. Folio 7, 1 page.

1745. 25 mars. Brevet de ratification de concession en faveur du S^r^ Daniel Liénard de Beaujeu, fils, Lieutenant d'un terrain de 2 lieues de front le long de la rivière Chambly, sur 3 lieues de profondeur, borné au nord par la Seigneurie du S^r^ Chaussegros de Léry, etc. Folio 7, 1 page.

1745. 25 mars. Brevet de ratification de concession en faveur du S^r^ Estébe, Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, d'un terrain de 2 lieues de front sur 3 de profondeur, joignant aux concessions des S^rs^ Pean, de S^t^ Vincent, fils, sur le front au Lac Champlain. Folio 7½, ½ page.

1745. 31 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. A destiné *Le Vigilant*, *La Renommée* et *Le Castor*, pour protéger le commerce du Canada et de l'Ile Royale. A accordé une gratification extraordinaire de 800 livres à M. DesChaillons, et à M^me^ de S^t^ Vincent la gratification ordinaire dont jouissait M^me^ de Langloiserie. La pension de M^me^ de La Chassaigne ne peut être accordée aux D^mes^ de Boishébert et Des Mélaises à cause des circonstances de la guerre. Il ne parait pas nécessaire d'établir la place de Capitaine Garde côtes à la côte Nord du bas du fleuve, mais le S^r^ Volant peut toujours en jouir sur la commission que lui en a expédié M. de Beauharnois. Folio 8, 2 pages.

1745. 31 mars. Le même aux mêmes. A approuvé les dépenses faites l'année dernière pour le rétablissement des batteries et des ustensiles d'artillerie de Québec, occasionnées par la nouvelle de la déclaration de guerre. Sur les fortifications de la Colonie. Exciteront les armements en course. Les facilités que les Canadiens trouveraient à Louisbourg, tant pour l'artillerie, les armes et munitions, qu'au sujet de la lettre du roi qui autorise le Commandant et l'Ordonnateur à ordonner l'exécution de l'avis des officiers de l'Amirauté, au sujet des prises, devraient les y porter. Récompense promise aux corsaires qui se signaleront. Folio 9, 2 pages.

1745. 31 mars. Le même à M. Hocquart. Il sera pourvu à l'envoi de tout ce qui est nécessaire pour l'armement du vaisseau *Le St Laurent* que l'on doit construire à Québec. L'établissement à l'Ile Royale de moulins à farine, proposé par M. Bigot dans le but de fournir des sons et gruaux, n'a pas été acceptée. Cet établissement serait trop dispendieux s'il était fait pour le compte du roi. Les Fermiers-Généraux ne veulent pas augmentés le prix qu'ils paient pour le tabac du Canada. Des ordres ont été donnés à M. de Selle pour l'envoi au Canada de 3,000 livres en pièces de 2 sols. Folio 10, 2 pages.

1745. 31 mars. Le même au même. Le capitaine de port peut en remplir seul les détails. Continuera cependant d'employer le S^r^ de la Morille et, suivant les témoignages qui en reviendront par la suite, le roi pourra lui accorder le grade d'enseigne de port. Voit que les présents aux Sauvages l'année dernière, se sont élevés à 60,099 livres. Il pourra être nécessaire durant la guerre de leur faire des distributions particulières, mais il faut les éviter autant que possible, de crainte qu'à la paix ils se plaignent de la diminution. Inutilé de la place de premier lieutenant du Chirurgien de Québec. Folio 11, 2 pages.

1745. 31 mars. Le même au même. Sur la fabrication de la colle de poisson, la culture du chanvre. S'en rapporte à lui pour le Bail de la Ferme de Tadousac et pour fixer l'étendue de cette Ferme. Gratifications aux S^rs^ de Boisclerc et Verrier. La femme du nommé Gochereau est avertie qu'on lui procurera son passage et celui de ses enfants sur *La Gironde*. Folio 12, 2 pages.

1745. 12 avril. Le même au même. Au sujet des comptes et du Domaine d'Occident. Folio 13, 4 pages.

1745. 12 avril. Le même au même. Sur les finances de la Colonie. Folio 15, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Sur les lettres de change tirées à l'occasion des dépenses dans la Colonie. Folio 16, 2 pages.

12 avril 1745. Le même au même. Sur les lettres de change tirées au sujet des dépenses ordinaires du Canada. Folio 17, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Sur les fonds de la Colonie. Si l'on ne peut fixer les dépenses, il faut au moins tâcher de prévenir les abus dans les opérations des subordonnés. Folio 18, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Observations sur les états de commerce. L'excédent de l'entrée des marchandises sur la sortie s'explique par la médiocrité de la récolte. Folio 19, 2 pages.

12 avril. 1745 Le même au même. Sur l'approvisionnement des magasins du roi dans la colonie.—Sur le contrat pour fournitures avec les S^rs^ Pacaud. Folio 20, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Il serait nécessaire d'avoir toujours des câbles et des ancres en provision à Québec pour subvenir au service des vaisseaux du roi, mais la consommation de ces articles cette année est si considérable qu'on ne peut pourvoir aux besoins de Québec. L'informera si l'acquisition de la maison du S^r^ Foucault, laquelle sert pour l'atelier des pontieurs, ne cesse pas d'être nécessaire depuis que le roi a donné son approbation au projet qu'il a proposé pour l'établissement d'un nouveau chantier au cul-de-sac de la basse-ville. Sur les témoignages qu'il a rendus en faveur de David et Etienne Corbin, charpentiers, il les a établis en qualité de contremaîtres. Folio 21, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. A bien fait de porter à 150 hommes l'équipage du *Caribou*. A approuvé qu'il ait envoyé 25 madriers de fer pour les fortifications de Louisbourg. A vu avec plaisir que l'on pouvait compter en général sur les bonnes dispositions des sauvages durant la guerre, moins peut-être les Iroquois du Sault S^t^ Louis. Avait déjà appris, l'année dernière, la prise de 3 navires qui avaient été armés pour le Canada. Le nommé Makey, Allemand, qui se disait sauvage Loup, est mort à Brest. Folio 22, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Au sujet de la succession de l'abbé de Norey. Les thermomètres de M. de Réaumur envoyés l'année dernière n'ayant pu servir à cause de leur graduation, il en sera expédié 4 autres tels qu'il les a demandés. Il sera aussi expédié un pendule d'observation à secondes avec une lunette à l'aide desquels le Père Buceau et le S^r^ Gauthier pourront faire des observations utiles et curieuses. Folio 23. 2 pages.

12 avril. 1745. Le même au même. Est bien persuadé qu'il a employé tout son zèle pour engager les habitans à faire de bonnes semences afin que la colonie soit en état de fournir des vivres aux Iles et à l'Ile Royale. Le roi a destiné de fortes escadres pour les Iles Méridionales, de sorte que rien ne doit empêcher les négociants du Canada de continuer leur commerce ordinaire. Il eut été préférable sans doute de confier ces vaisseaux à des escortes, mais la dépense en serait trop considérable. C'était une grande imprudence de la part du capitaine Dulouquet d'avoir conduit chez le S^r^ de Brouague l'équipage du navire anglais qu'il a pris. Il est à souhaiter qu'il ne résulte pas d'inconvénients des connaissances que les 2 pilotes qui en faisaient partie ont pu prendre de ce poste. Folio 24, 2 pages.

12 avril. 1745. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r^ Macarty, capitaine de navire à La Rochelle, a été fait capitaine du port de Québec à la place du S^r^ de Beauvais, mort à S^t^ Domingue. Quoiqu'il pourra commander la frégate de 22 canons construite à Québec, on ne voit pas que les détails du port exigent l'établissement d'un enseigne. A approuvé les 800 livres d'appointements au S^r^ Trémont, capitaine des postes de Montréal. La situation des arsenaux ne permet pas d'envoyer au Canada l'artillerie qui a été demandée. L'année prochaine on y pourvoiera en tout ou en partie. Enverra par *La Gironde* 500 fusils de Tulle ; ceux de S^t^ Etienne seront fournis par les S^rs^ Pascaud. Folio 25. 2 pages.

1745. 24 avril. Le même à M. Hocquart. La nouvelle d'une entreprise des Anglais contre Louisbourg déconcerte les arrangements prit. Si l'équipage destiné au *Castor* ne peut aborder à Louisbourg, il se rendra à Québec. Folio 26, ½ page.

1745. 24 avril. Le même aux mêmes. Comme les Anglais ont dû faire une entreprise sur Louisbourg ce printemps et que le S^r^ Morpain ne pourra prendre le commandement du *Castor*, il le donnera au S^r^ Dubois qui se rend à Québec sur le navire L'*Heureuse Marie* avec l'équipage destiné au Castor. Donneront au S^r^ Dubois les instructions que commandent les circonstances. Folio 26, 1½ page.

1745. 26 avril. Le même aux mêmes. Proposeront les augmentations et exceptions que l'état présent du Canada parait exiger par rapport à la Déclaration du roi concernant les ordres religieux et gens de main morte. L'acquisition de la terre de Portneuf par les Urselines étant antérieure à l'enrégistrement de la Déclaration ci-dessus, ils ne les inquièteront pas à ce sujet, mais ne leur feront remise que du cinquième des droits seigneuriaux. La jouissance à vie de la concession du S^r^ La Fontaine, sur la côte du S^t^ Laurent, ne saurait s'étendre à sa femme et à ses enfants. Approuve qu'il en soit expédié un nouveau titre pour 6 ans seulement. Règleront de concert avec M. de la Lanne l'exploitation du poste du Lac Alépimigon. Folio 27, 2 pages.

1745. 26 avril. Le même aux mêmes. Le S^r^ de Rouville a été fait Lieutenant Général des Trois-Rivières. Révoqueront le nouveau titre expédié au S^r^ Marsal pour sa concession et en disposeront en faveur de quelqu'autre qui l'exploitera convenablement. Au sujet de la concession du S^r^ Bazile. Défèreront à l'évêque à l'égard de la chapelle du Palais Episcopal. Confirmeront par un acte en forme la renonciation de M. l'évêque aux réserves qu'il avait faites au sujet des réparations du Palais Episcopal, réserves dont il s'est départi moyennant 1,220 livres. Avertiront le S^r^ Morin et autres habitans de la rivière du Sud qu'ils ne sont pas fondés à s'agiter contre l'arêt du Conseil Supérieur en faveur du S^r^ Couillard et que si leur agitation ne cesse pas, on y pourvoiera. Folio 28, 2 pages.

1745. 26 avril. Le même aux mêmes. Si les établissements Anglais du côté de la Baie d'Hudson ont été détruits, suivant le projet de M. de Beauharnois, ce succès aura l'effet d'écarter leurs vues d'agrandissement de ce côté. Il convient de prévenir les inconvénients que l'établissement des Iroquois à la Rivière Blanche pourrait causer à la traite des autres postes. Désire au moins que ces Sauvages tiennent la parole qu'ils ont donnée de chasser les Anglais de ce poste. Il parait évident, par le journal du S^r^ de la Véranderye, que ni lui ni ses enfants n'ont suivi la route qui devait les conduire à la Mer de l'Ouest. Le S^r^ de la Véranderye ayant demandé à être relevé du commandement des postes qu'il a établis, le roi approuve qu'on ait donné ce commandement au S^r^ Des Noyelles dont les équipeurs doivent payer 3,000 livres par an pour la ferme de ces postes, mais ne croit pas que cet officier travaille plus sincèrement que son prédécesseur à la découverte de la Mer de l'Ouest. Au sujet de l'Ordonnance touchant la division et subdivision des terres en Canada. Folio 29, 2 pages.

1745. 26 avril. Le même aux mêmes. A lieu de croire que l'exploitation des postes de Frontenac et de Niagara a été avantageuse au S^r^ Charles, mais regrette que l'échouement d'une barque l'ait privé de la traite de Niagara. Cela est d'autant plus regrettable que l'abandon par les Anglais du Poste de Chouenguen obligeaient les Sauvages à y porter leurs pelleteries. Approuve que l'augmentation sur les marchandises, demandée par le S^r^ Charles, ait été reglée par un Tarif. Les plaintes des Français et des Sauvages à ce sujet n'auraient pas été aussi loin, si le S^r^ de Céloron, qui commande à Niagara, avait été mieux disposé à favoriser le bien de cette ferme. L'augmentation sur le prix du castor, accordée par la C^ie^ des Indes, peut en partie dédommager le S^r^ Charles de celle que la guerre occasionne dans les marchandises

de traite. Renfort de 22 hommes pour la garnison de Niagara. Folio 30, 2 pages.

26 avril. 1745. Le même à M. Hocquart. Approuve qu'il ait déchargé le S^r^ Charles du transport de Montréal à la Chine des besoins des garnisons de Frontenac et Niagara. Pourra diminuer le prix de la ferme du S^r^ Charles à 2,000 livres pendant la guerre. Folio 31, 2 pages.

26 avril. 1745. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a été très satisfait des sentiments de fidélité exprimés par les Sauvages des Deux Montagnes dans la harangue qui lui a été transmise. Est satisfait du zèle du Père Piquet, leur missionnaire. L'avanture arrivée à Orange, à des Iroquois du Sault S^t^ Louis, donne une idée peu avantageuse de leur attachement. Lui adresse l'ordre de faire sortir les D^elles^ Désaunier, de la mission du Sault S^t^ Louis. A l'égard des nouveaux obstacles à la transmigration des Chouanons. Espère que le S^r^ Poudret, envoyé à cet effet, est parvenu à lever ces obstacles. Sur ses représentations, et en considération des anciens services rendus par le S^r^ de la Véranderye, le roi lui accorde la Compagnie qu'il a demandée. Folio 32, 2 pages.

26 avril. 1745. Le même au même. Comme il n'est pas probable que les Anglais fassent une attaque sur le Canada cette année, il n'est pas nécessaire de faire de nouveau travaux aux fortifications de Québec. Approuve qu'il ait fortifié la garnison de S^t^ Frédéric. Instructions générales sur les mesures à prendre pour défendre la colonie. L'entreprise contre l'Acadie n'a pas obtenu de résultat. On espère pouvoir la reprendre cette année. Dans ce cas, il donnera à M. de Chateaugué, qui doit remplacer M. Duquesnel, tous les secours qu'il pourra. Folio 33, 4 pages.

28 avril. 1745. Le même à M. Hocquart. Le roi lui a accordé le nouveau terrain qu'il a demandé pour étendre sa seigneurie sur le Lac Champlain. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.

1^er^ avril. 1745. Brevet de confirmation de concession en faveur du S^r^ Hocquart. Folio 35, 2 pages.

28 avril. 1745. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. Récompensera les services des S^rs^ de S^t^ Castin suivant les preuves qu'ils donneront de leur zèle dans les circonstances actuelles. Médailles pour les sauvages. Ignore si M. de Vaudreuil a fait la paix avec les Chicachas. Folio 36, 2 pages.

28 avril. 1745. Le même au même. Se souviendra de la bonne conduite du S^r^ de Boisrond pendant son séjour en Canada. Sur la discipline des troupes, l'attention pour empêcher les désertions, la difficulté d'envoyer des recrues. Renouvelera, à l'âge de 16 ans, les engagements de celles qui n'auraient pas cet âge. N'accordera aucun congé aux officiers durant la guerre sans nécessité absolue. A procuré au S^r^ de Cry, qu'il avait chargé de ses paquets, une ordonnance de course pour le dédommager de ses dépenses. Aurait fait quelque chose pour le S^r^ de Chévremont s'il n'avait appris sa mort. Folio 37, 2 pages.

28 avril. 1745. Le même au même. La conduite du S^r^ de Varennes a été trop irrégulière et d'un trop mauvais exemple pour être susceptible de grâce. Observations sur l'importance de la destruction du poste anglais de Chouenguen. Le roi n'est pas disposé à établir un commissaire général de la Marine à Montréal malgré le désir qu'il aurait de procurer l'avancement du S^r^ Michel. Ne doit pas douter de ses bonnes dispositions à son égard et ne négligera pas de lui en donner la preuve à l'occasion. Folio 38, 2 pages.

28 avril. 1745. Le même au même. M. de Vaudreuil, Gouverneur de la Louisiane, a établi des petits postes du côté du Missouri, en vue d'arrêter les desordres des coureurs de bois du côté Illinois. Il serait bon de borner de ce côté les limites de traite des 2 colonies. Connait trop bien les dispositions de M. de Vaudreuil pour croire qu'il portera atteinte à la subordination qu'il lui doit. Se concertera avec lui. Le S^r^ de Lusignan, qui commande à la Baye, a pu avoir de bonnes raisons de se plaindre du S^r^ Augé et de le renvoyer à Mont-

réal, mais en même temps, on ne peut ignorer que la plupart des officiers ne cherchent qu'a dégouter les fermiers de postes dans l'espérance de rétablir les choses sur l'ancien pied et que c'est cette conduite qui oblige les fermiers à des expédients. Folio 39, 2 pages.

1745. 28 ayril. Le même au même. Les précautions qu'il a prises, pour empêcher les Anglais de s'établir à la rivière du Chicat, étaient très convenable. Fera faire des courses tant du côté d'Orange que de l'Acadie. Fera détruire le poste établi par le nommé Lydins du côté du Grand Portage. Ce poste est le débouché du castor du Canada, et il est à craindre que les Anglais, dans des temps plus tranquilles, n'en profitent pour s'étendre du côté du Lac Champlain. Il serait utile, si cela est possible d'enlever le S^r^ Lydins pour le faire passer en France. A vu par le recensement des milices que le nombre d'hommes en état de porter les armes, y compris 976 absents, s'élève à 12,261. Regrette qu'il manque 5,000 fusils pour compléter leur armement. Prendra des mesures pour l'augmenter. Folio 40, 2 pages.

1745. 28 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet du déficit dans l'administration du S^r^ Roébert, garde magazin. Tiendra la main à ce que sa succession en fasse le remplacement. Folio 41, 1 page.

1745. 28 avril. Le même à M. de Céloron. Difficultés et contradictions qu'éprouve de sa part le fermier du poste de Niagara. S'il ne change pas de conduite le roi lui fera sentir son mécontentement. Folio 41, 1 page.

1745. 28 avril. Ordre du roi enjoignant aux D^elles^ Désauniers de se retirer à Montréal ou à Québec avec défense de retourner au Sault. Folio 41½, ¼ page.

1745. 28 avril. Dispense d'alliance pour le S^r^ Guillaume Guillemin, Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, à cause du S^r^ Foucault, son beau père, autre Conseiller au dit Conseil. Folio 41½, ¼ page.

1745. 28 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est aise de la bonne entente qui existe toujours entre eux et avec l'évêque. Aurait désiré qu'ils eussent pu se concerter avec l'évêque sur les dîmes, les mariages et la fixation des cures. Ne doute pas que le nombre des fêtes ait été réduit de façon à prévenir les murmures du peuple. Le roi est disposé à donner la place de conseiller, vacante par la mort du S^r^ d'Artigny au S^r^ Perthuis. Mesures prises pour assurer la navigation entre les colonies. Multiplication des bestiaux. Entreprise du S^r^ Formel à la Baie des Esquimaux. Pêche du saumon. Devrait être préparé en Canada comme il l'est en Europe. Au sujet de diverses pêches. Culture des terres. Progrès des établissements de la rivière du Sault de la Chaudière, du Lac Champlain. Le roi a approuvé que l'on forme une paroisse dans la seigneurie du S^r^ Foucault, le moulin qu'il y a construit devant en faciliter l'établissement. Ordonnance concernant la trop grande division des terres. Village de Missisquoy. Distribution des commandements dans les postes de l'ouest. Affermage des Postes. Donneront, sur le produit des fermes, 10,000 livres pour les pauvres familles de la colonie, et le reste sera versé dans la caisse des Trésoriers généraux. Plaintes des fermiers contre les commandants des Postes. La qualité des tuiles fabriquées dans la colonie ne laissant rien à désirer, ils en feront usage pour la couverture des poudrières et encourageront sa production. Fraude sur le castor. Rassembleront les chefs des Iroquois du Sault S^t^ Louis pour leur exprimer le mécontentement du roi au sujet du commerce qu'ils font avec les Anglais, nonobstant la guerre. Folio 42, 14 pages.

1745. 5 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois. Commandement du poste de Détroit. Le fermier des postes de Frontenac et de Niagara ne pouvait pas prévoir que les Anglais abandonneraient Chouegen, et ce n'est pas sa faute s'il a manqué de marchandises de traite à Niagara. Si le S^r^ de Céloron avait été mieux disposé à l'égard du fermier, il aurait pu prendre avec lui des arrangements pour prévenir les plaintes des sauvages. La ferme de ce poste mérite tous égards par la diminution qu'elle procure dans les dépenses des colonies. Folio 49, 2 pages.

1745. 5 mai. Le même à M. Hocquart. La demande de M. Michel d'être fait comseiller général de la marine à Montréal ne peut être entretenue. Id. pour un congé en France. Est content du travail du Sr Delisle au sujet des décharges concernant les dépenses des constructions. A approuvé l'embarquement sur *Le Caribou* du fils du Sr dè la Gorgendière comme élève. L'a placé à Rochefort. Haute paye de 2,400 livres accordée au Sr Levasseur et suppression de sa gratification extraordinaire de 300 livres. Le Sr de Monrepos. Le Sr de Varennes. Folio 50, 2 pages.

1745. 5 mai. Le même au même. Le vaisseau *Le Caribou* a été trouvé bien construit. M. de la Sausaye, qui l'a commandé, a été content de sa marche et de la façon dont il se comporte à la mer, mais on a été obligé de changer l'aménagement. On a changé le mât de mizaine. Il est à croire que le pin blanc ne convient pas pour la mâture. Serait bien aise qu'on employât plus d'épinette dans la construction de la nouvelle frégate, afin de mieux juger de la valeur de ce bois pour cet objet. A approuvé son projet d'un nouveau chantier au cul-de-sac de la Basse-Ville. Est heureux des nouvelles découvertes tant en bois de chêne qu'en mâtures. Il faut multiplier la fabrication des brais et goudrons. N'a plus entendu parler de l'établissement que devait former pour cela, au lac Champlain, le Sr La Perrière. Est dans l'intention de faire passer au Canada, après la guerre, des cultivateurs du royaume pour s'adonner plus particulièrement à la culture du chanvre. Il faut examiner les mesures à prendre pour fabriquer à St Maurice, non seulement des clous, mais encore des armes et des canons. Se propose d'envoyer un fondeur capable de faire des épreuves. Espère qu'il pourra trouver dans la colonie un jeune homme habile pour seconder M. Levasseur dans la construction en vue de le remplacer plus tard. Folio 51, 3½ pages.

1745. 5 mai. Le même à M. Levasseur. Félicitations au sujet de la construction du *Caribou*. Instructions générales. Folio 52½, 1 page.

1745. 5 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est satisfait des nouvelles découvertes de bois, et il m'est pas permis d'en douter puisque M. Levasseur en a fait lui-même la visite. Pour assurer le transport de ces bois du Lac Champlain au St Laurent, il approuvera les mesures qu'il pourra prendre pour faire miner les roches qui se trouvent aux rapides de Chambly. Leur renvoie les plans approuvés du vaisseau *St Laurent* et de la frégatte de 22 canons. Folio 53, 2 pages.

1745. 5 mai. Le même aux mêmes. Il est évident qu'il serait difficile de construire des gros vaisseaux au chantier de la rivière St Charles, en raison des inconvénients provenant de la petite quantité d'eau que rapporte la marée dans cet endroit, ainsi que de la difficulté qu'il y a dans certains temps de conduire avec sûreté les vaisseaux en rade après avoir été mis à l'eau. M. Hocquart prendra sans retards les mesures convenables pour former un nouveau chantier au Cul-de-Sac, afin de se mettre le plus tôt possible à la construction du *St Laurent*. Raisons qui lui fait préférer le Cul-de-Sac à l'endroit suggéré à l'Ile d'Orléans. Instructions au sujet de l'acquisition de terrains au Cul-de-Sac. Folio 54, 3 pages.

1745. 5 mai. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 55. 1 page.

1755. 5 mai. Le même à M. de Lévy. Au sujet du chantier au Cul-de-Sac. Gratification extraordinaire de 300 livres. Id. de 200 à son fils ainé et une place d'enseigne en second à son fils cadet. Donnera à MM. de Beauharnois et H. un mémoire sur l'établissement d'un chemin depuis l'endroit appelé " la Bataille " jusqu'au dessus du rapide St Jean. Sur leur avis, on se déterminera, Folio 56, 2 pages.

1745. 5 mai. Le même à M. de Beaucours. Est satisfait qu'il l'ait informé minutieusement de l'affaire du Sr de Monrepos avec les officiers. Folio 57, 1 page.

1745. 5 mai. Le même à M. Varin. A pu constater que son voyage à Montréal avait été utile. Au sujet du déficit du Sr Robert. N'achetera pas de marchan-

dises à Montréal si celles que le roi envoie arrivent à bon port. N'a pu procurer d'avancement au Sr Dubore. Folio 57, 1 page.

1745. 5 mai. Le même au Père Piquet. Est satisfait de la fidélité et de l'attachement des Sauvages de sa mission ainsi que de son zèle. Folio 58, ½ page.

1745. 5 mai. Le même au Père St Pé. Le rapport qu'il fait, de la conduite des Sauvages du Sault St Louis, est peu propre à rassurer sur les doutes qu'il entretient lui-même à leur égard. Pourvoira aux missions des postes de l'Ouest. Folio 58, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Jacrau. L'état des finances ne permet pas de fonder à Québec un établissement pour y enfermer les filles de mauvaise vie. Folio 58½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Diat. Id. pour un semblable établissement à Montréal. Folio 58½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à Melle de Ramezay La Gesse. Devra s'adresser à MM. de Beauharnois et H. pour une concession. Folio 59, ¼ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Le Gardeur de St Pierre, N'a pas eu occasion de l'avancer cette année. Folio 59, ¼ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Des Chaillons. Lui a accordé une gratification extraordinaire de 800 livres. Folio 59, ¼ page.

1745. 5 ma Le même à M. de Lanouiller. Lui continnera pour 2 autres années la gratification extraordinaire de 3,000 livres sur la ferme des postes. Folio 59, ¼ page.

1745. 5 mai. Le même au Père Bonnecamp. Envoie à M. Hocquart un pendule a secondes, une lunette et 4 thermomètres. Folio 59½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à la Supérieure des Ursulines de Québec. Au sujet de leur aquisition de la terre de Portneuf. Leur fait la remise du 5e des droits seigneuriaux. Folio 59½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Verrier. Continuera ses leçons de droit. Donnera la place de conseiller au Sr Perthuis s'il s'acquitte bien de celle d'assesseur. Papier-terrier. Folio 60, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. Gaulthier. A été fait conseiller. Sa collection de choses ayant rapport à l'histoire Naturelle a été placée au jardin du roi. Folio 60, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Malgré le grand nombre d'application, il donnera à son fils une place de Garde de la Marine s'il a l'âge voulu. Folio 60½, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Hocquart. S'efforcera de faire comprendre au Sr Michel qu'il doit avoir pour le Sr de Monrepos des égards convenables et qu'il ne lui sied pas d'agir avec hauteur et sans ménagements. Lui laissera ignorer les plaintes du Sr de Monrepos. Folio 61, 1 page.

1745. 12 mai. Le même à M. Guiton Monrepos. A demandé à M. Hocquart des éclaircissements sur ses prétentions concernant les fonctions de sa charge. Folio 61½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart concernant les forges de St-Maurice. Tant que la guerre durera, on ne peut espérer former en France une Cie pour l'exploitation de ces forges. En attendant elles doivent être opérées pour le compte du roi. A été bien aise de voir que les recettes de l'année dernière égalaient les dépenses, mais il aurait aimé que M. Belleville chargé de la régie, en ait remis l'état. Il sera envoyer cette année 2 ouvriers propres aux ouvrages de fonte. Avait espéré y envoyer un fondeur capable de fondre de l'artillerie, mais un accident a empêché celui qui avait été engagé de s'embarquer. Par le procès verbal de l'estimation, il appert que les forges et tout ce qui en dépend est porté à 174,849 livres et les avances du roi à 192,642. Il n'y a rien à décider maintenant sur la remise de la différence que demandent les intéressés dans l'ancienne Cie cela dépendra des arrangements qui pourront être faits avec une nouvelle Cie. Quant aux dettes particulières contractées par le Sr Cugnet, il est heureux pour lui que

ses créanciers lui accordent du temps et des facilités de paiement. Espère qu'avec la ferme de 3 postes qui lui a été accordée, il pourra satisfaire au prix de cette ferme et à ses créanciers. Folio 62, 2 pages.

1745. 12 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A dû être informé, par l'abbé de Pontbriand, que les 9,000 livres qu'il devait recevoir ont été payées, et espère que le secours particulier qu'il a demandé au clergé lui a été accordé. Rend justice aux motifs qui l'ont fait s'intéresser à M. de Varennes, mais il fallait le punir pour l'exemple. Attend, pour prendre les ordres du roi, les observations de MM. de Beauharnois et H. au sujet de la Déclaration du roi du 25 septembre 1743. Concernant les Ordres Religieux et les gens de main morte. Fera alors usage de ses propres observations. Est heureux de voir ses bonnes dispositions à l'égard de la diminution du nombre des fêtes. Cures, dîmes et mariages. Les frères Charron. Le roi n'a pas été satisfait de la conduite de quelques-uns des prêtres de l'Acadie à l'occasion de l'entreprise qui avait été formée contre ce pays. " Il a été informé qu'il n'y a eu que les S^rs^ Maillard, La Gondalie, Laboret et Le Loutre qui se soient portés à procurer des secours aux Français qui y avaient été envoyés, et que les S^rs^ Desenclaves, curé au Port Royal, informait exactement le gouverneur anglais de tout ce qu'il pouvait apprendre des démarches des Français et exhortait ses paroissiens a être fidèles au roi d'Angleterre. Que le S^r^ Chevreux, autre curé, prononçait des excommunications contre ceux de ses paroissiens qui prendraient les armes en faveur des Français et que le S^r^ Miniac, grand vicaire, cachait mieux ses démarches, mais qu'il agissait encore plus efficacement pour faire échouer l'entreprise. Aussi, le roi aurait pris le parti de faire repasser ces 3 missionnaires en France si les circonstances l'eussent permis, mais elle donnera des ordres pour qu'ils ne participent pas à la distribution de fonds qu'il accorde pour l'entretien des curés de l'Acadie. Il souhaite que de son côté, il leur fasse savoir son mécontentement et qu'il est de leur intérêt, supposé que les Français retournent à l'Acadie, d'effacer les impressions peu favorables qu'ils ont données de leur attachement à son service et à la nation. On prétend qu'ils ne se sont conduits ainsi que dans la crainte de perdre l'aisance et l'indépendance avec lesquelles ils font leurs fonctions." Le vaisseau du roi, qui était allé à la Louisiane, a été pris par les Anglais à son retour et ignore ce qui se passe à la Louisiane par rapport aux missionnaires. Folio 64, 2 pages.

1745. 12 mai. Le même à M. de Noyau. Le commandement du fort S^t^ Frédéric et le grade de major ne peuvent lui être accordés. Aura bien des occasions de prouver son zèle. Folio 65, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de Beaujeu. Sa proposition d'attacher a la lieutenance des Trois Rivières la gratification dont il jouissait comme major des troupes, ne peut lui être accordée. Folio 65, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M^me^ de la Ronde. Est bien faché des contretemps que la guerre occasionne dans l'exploitation du poste de Chagouamigan, cependant, l'élévation du prix du Castor devra en diminuer les inconvénients, ne peut sous les circonstances lui procurer la pension dont jouissait M^me^ de la Chassaigne. Folio 65, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Prendra 400 livres par année, sur le fonds destinés aux curés usés, pour l'entretien du missionnaire qui doit desservir la nouvelle paroisse qui sera établie sur la Seigneurie du S^r^ Foucault. Folio 65½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Taschereau. La demande qu'il fait, de concert avec MM. Cugnet et Gamelin, d'être déchargés des avances que le roi leur a faites pour les forges de S^t^ Maurice, au moyen de la remise de ces forges, sera considérée plus tard Folio 66, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Cugnet. Devra s'adresser à M. Hocquart pour le renouvellement de son bail de la ferme de Tadousac en y joignant la Baie de Kitchechatson. Folio 66, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Bégon. Est content des soins qu'il se donne pour son gouvernement. Folio 66½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Ne peut lui accorder la pension qu'il demande. A accordé une place de cadet de la marine au fils du Sr de la Gorgendière Folio 66½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Damaud. Ne peut lui procurer cette année la croix de St Louis. Folio 66½, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de Gannes. A procuré au Sr de Gannes, son parent, une enseigne en pied. Folio 67, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de la Véranderye. Le roi lui a accordé une compagnie. Folio 67, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Péan, le père. A accordé l'aide majorité de Québec à son fils. Folio 67, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Péan, le fils. A accordé une des 2 aides majorités qui viennent d'être établies à Québec et à Montréal. Folio 67½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de Contrecœur. N'a pu lui procurer une compagnie cette année. Folio 67½, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A accordé la retraite du Sr Dupin de Bélugard avec 800 livres de demie solde Accordé le grade de Lieutenant d'Artillerie au cher de Beauharnois, avec un ordre pour commander celle de la colonie aux appointements de 1,200 livres. Gratification au Sr Lemercier pour les soins qu'il donnera aux détails de l'artillerie. Folio 68, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotion pour le cher de Beauharnois de la Vérenderye, Péan, Sabrevois de Sermonville, de Rouville, Roebert, de la Morandière, de Gaspé, DuBuisson, cher Benoit, de Gannes, Maizière de Maisoncelle, Villier de Jumonville, Rigauville l'ainé, Thibaudière, de la Ronde, de Léry le cadet, Langy. Folio 68, 1½ page.

1745. 12 mai; Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 69, 1½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. le cher de Beauharnois. A été nommé Lieutenant d'Artillerie avec, en même temps, le commandement de ce service dans la colonie, à la place du Sr Dupin de Béluquart. Folio 69½, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet des Srs de Longueuil, de Lanouiller, etc. Folio 70, 1 page.

Paris. 1745. 3 juin. Le même à M. Hocquart. Enverra par *La Gironde* des échantillons de fer pour s'assurer si ce minerai est propre à l'artillerie. Folio 70½, ½ page.

1745. 12 mai. Ordre du roi qui nomme le cher de Beauharnois sous les ordres des officiers majors, lieutenant d'artillerie et commandant de la compagnie de cette arme établie en Canada. Folio 70, ½ page.

1745. 5 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le Sr de Cadillac ayant été obligé de quitter le Détroit pour aller en Louisiane, dut abondonner les établissements qu'il y avait formés. Sa veuve et ses enfants prétendirent que le poste lui avait été donné à titre de Seigneurie. Sur l'examen de leurs prétentions, en 1733, ils furent renvoyés à aller les faire valoir sur les lieux. Cette affaire en était restée là, mais le fils du Sr La Mothe de Cadillac ayant réclamé de nouveau, il est bien aise de les renseigner à ce sujet. Le commendement que le père a eu à ce poste ne lui a pas conféré de droits de Seigneurie, ni celui d'accorder des concessions, puisque celles qu'il avait concédées furent déclarées nulles par Lettres Patentes en 1716. Il a même si peu prétendu à ce droit, qu'en 1720 il obtint un brevet qui lui concéda les terrains sur lesquels il avait fait bâtir à Détroit hors l'enceinte du fort et les terres qu'il avait défrichées, à la charge de borner ces terrains et d'en rapporter un procès verbal dans 2 ans, ce qu'il n'a pas fait. Depuis ce Brevet, il parait qu'il a demandé d'être remboursé de ses dépenses et en tout cas de rentrer dans ses biens. Sur ces nouvelles demandes, il fut ordonné, par arrêt du 19 mai 1722, que le brevêt de 1720 serait exécuté et qu'il jouirait en outre du droit de chasse et de pêche sur ses terres, qu'il serait remis

en possession des meubles lui appartenant et qui se trouvaient existant à Détroit, sauf à lui de se pourvoir contre ceux qui se seraient emparé de ses autres effets et qu'il lui serait expédié une ordonnance de 2,000 livres sur le Trésor royal pour toute indemnité. Comme ces terrains ont été concédés à d'autres et qu'il convient cependant de terminer cette affaire, le roi a agrée la proposition qui lui a été faite de le renvoyer à discuter toute la question sur les lieux. Folio 71, 2 pages.

1745. 19 juin. Le même aux mêmes. Des navires marchands ont été affrétés pour charger le surplus des munitions que *La Gironde* n'a pu embarquer pour la Colonie. Envoie copie des instructions au S[r] Le Gardeur de Tilly qui commande cette flute. Envoie des duplicata des états du roi pour les dépenses du Canada. Folio 71½, ½ page.

1745. 19 juin. Le même au même. A appris, par la voie de la Martinique, une révolte de la garnison de Louisbourg en décembre qui ne menaçait de rien moins que de livrer la place à l'ennemi. Sur ce premier avis, il a fait partir *Le Vigilant*, de 64 canons, pour aller joindre une frégatte de 30 qui était partie de Cadix pour l'Ile Royale le 9 mars. Cette frégatte, trouvant Louisbourg bloquée par des vaisseaux de guerre et des corsaires, revint en France et, comme il a été informé par MM. du Chambon et Bigot que la garnison avait persisté et persistait encore dans les mêmes sentiments de révolte et que la ville était investie de tous cotés, il est à craindre qu'elle n'ait été prise par l'ennemi. Le roi à fait partir de Brest, à destination de l'Ile Royale, une escadre de 7 vaisseaux, sous le commandement de M. Périer de Salvert. S'il arrive à temps pour dégager la place, il prendra le Commandement de la Colonie et enverra une frégatte à Québec pour annoncer l'état des choses et demander des secours. Si, au contraire, il trouve la place prise, il a ordre d'entreprendre la conquête de l'Acadie, et il compte sur l'assistance du Canada pour se maintenir à Port Royal s'il parvient à s'emparer de cette place. Folio 72, 2 pages.

1745. 23 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Le pape ayant fait publier un jubilé en Italie, il l'a étendu à la France sur la demande du roi. En fera la publication. Folio 73, ½ page.

1745. 23 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Obligera le S[r] de Fonville, capitaine, à payer à la D[me] Girard Le Goux de la Tour une somme de 1.110 livres qu'il lui doit. Folio 73, ½ page.

1745. 23 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des contrebandiers Pierre Dumont et François Petit qui doivent être embarqués pour le Canada sur *La Gironde*. Folio 73½, ¼ page.

1745. 20 juin. Le roi à M. l'évêque de Québec. Lui apprend la capitulation de Tournay. Fera chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Folio 74, 1 page.

1745. 20 juin. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 74, ¼ page.

1745. 20 juin. Le même à M. Hacquart. Même sujet. Folio 74½, ¼ page.

1745. 23 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. l'évêque de Québec. Même sujet. Folio 74½, ¼ page.

1745. 30 juin. Le même au même. Vient d'être informé que sa demande de secours au clergé de France a été reçue favorablement et qu'il lui a été accordé une pension de 2,000 livres. Folio 75, ¼ page.

1745. 1[er] juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Garderont en Canada, si Louisbourg était pris, les armes et munitions destinées pour cette place. Folio 75, ¼ page.

Camp de Leuze.

1745. 3 juillet. Ordre du roi pour incorporer dans les troupes du Canada, comme soldat, le nommé Claude Balthazar David dit Querrés. Folio 75, ½ page.

Paris.

1745. 24 juillet. Le même à M. de Beauharnois. Place d'enseigne en second pour le S[r] Béranger. Folio 75½, ¼ page.

Fontainebleau. 1745. 1er novembre. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La perte de Louisbourg a été suivie d'autres évènements fâcheux. Non seulement l'escadre est arrivée trop tard sur les lieux, mais elle a dû revenir en France sans accomplir les autres objets de sa mission. Les négociants ont désarmé leurs navires et *La Gironde* a relaché à Rochefort. Sous ces circonstances, il fait partir pour Québec une goélette chargée d'armes et de munitions. Le Capitaine Salaberry, qui la commande, compte gagner Gaspé pour de là se rendre à Québec le printemps prochain à la débâcle des glaces. Fera partir aussi, dès le mois de février, 2 autres bâtiments chargés, suivis de secours tel qu'ils mettront la colonie à l'abri de toute attaque. Folio 76, 1 page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI, 1745.

Versailles. 1745. 1er février. Le Président du Conseil de Marine à M. De Chambou et Bigot. La situation actuelle des finances ne permet pas d'accorder ce qu'ils demandent. Enverra un vaisseau de force et 2 frégattes pour la protection de la pêche et du commerce. Folio 1, 1 page.

1745. 6 mars. Le même aux mêmes. Leur proposition de nommer le Sr Morpain pour commander *Le Castor* ayant été agrée, les prie de le prévenir afin qu'il se rende à Québec sur un vaisseau qui doit s'arrêter à Louisbourg. Folio 1½, ½ page.

1745. 10 mars. Le même aux mêmes. Instructions pour le Sr Morpain. Sera sous les ordres du commandant du *Vigilant* qui est destiné pour l'Ile Royale et, comme il connait mieux que tout autre les parages du Golfe, il convoyera les vaisseaux qui iront de Louisbourg à Québec et il en fera autant pour ceux revenant de Québec. Folio 2, 2 pages.

1745. 10 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Morpain, Capitaine de brulôt et du port de Louisbourg. Folio 3, 1 page.

1745. 10 mars. Le Président du Conseil de Marine au Sr Morpain. Même sujet. Folio 3½, 1 page.

1745. 10 mars. Le même à M. Bigot. Sur la destination et l'armement de la frégate *Le Castor*. Folio 4, 1 page.

1745. 22 mars. Le même au même. Arrangements qu'il a pris pour l'approvisionnement de Louisbourg. Folio 4½, 1 page.

1745. 22 mars. Le même à MM. Du Chambon et Bigot. Leur envoie la lettre du roi qui les autorise à ordonner l'exécution de l'avis des officiers de l'Amirauté, tant pour la vente que pour la liquidation des prises, ainsi que l'ordonnance du roi qui permet le partage en nature des effets provenant des dites prises. *Le Vigilant* leur portera des canons, des armes et des munitions, ce qui les mettra à portée de faciliter des armements en course. Si certains corsaires font des actions d'éclat, ils pourront proposer pour eux les distinctions qui paraîtront les plus convenables. Folio 5, 2 pages.

1745. 29 mars. Le même aux mêmes. Désarmeront la frégate *Le Castor* à la fin de la campagne pour être réarmée à l'ouverture de la navigation. Pourront prolonger de 6 mois le séjour du *Vigilant* à Louisbourg s'ils ont des vivres pour cela. Folio 6, 2 pages.

1745. 29 mars. Le même aux mêmes. La frégate *La Renommée*, commandée par M. de Kersaint, doit être actuellement à Louisbourg. *Le Vigilant*, commandé par M. de Maisonfort, ne tardera pas à mettre à la voile pour la même destination. Instructions. Folio 7, 3 pages.

Paris. 1745. 21 mai. Le même à M. de Chambon. M. Périer de Salvert, capitaine de vaisseau, commandera à l'Ile Royale jusqu'à ce que M. de Chateaugué, à qui le roi en a donné le gouvernement, y soit arrivé. Folio 8, ½ page.

1745. 21 mai. Le même à M. Bigot. N'a reçu que le mois dernier, par la voie de la Martinique, la lettre que lui et M. du Chambon lui ont écrite le 30 décembre. A été fâché et surpris des nouvelles concernant la colonie, particulièrement de la sédition de la garnison. Mesures qu'il a prises pour secourir la colonie. Espère par là qu'elle sera en sûreté, quoique de récentes nouvelles d'Angleterre signalent le départ d'une escadre de 7 vaisseaux qui doit aller soutenir un armement qui a dû se faire à Boston contre Louisbourg. Le détachement Suisse doit être renvoyé en France et embarqué sur *Le Vigilant*, *Le Mars* et *La Renommée*. Quant au *Castor*, il restera à Louisbourg jusqu'à l'année prochaine. Détail de ce qui doit être fait. Folio 9, 2 pages.

1745. 27 mai. Le même à M. Du Vivier. Lui donne avis des mouvements séditieux de la garnison de Louisbourg et des préparatifs qui se font en Angleterre et à Boston contre l'Ile Royale. Le but de l'escadre anglaise, qui vient de partir, est de croiser depuis le Cap Sable jusqu'à Canceau pour attendre dans ces parages des bâtiments sur lesquels il a dû être embarqué des troupes à Boston pour l'attaque de Louisbourg. D'après d'autres nouvelles du 22 mars, venant de Boston, il n'était alors question d'aucun armement dans cette colonie. Signaux de reconnaissance au cas où Louisbourg serait aux mains de l'ennemi. Instructions diverses. Folio 10, 1½ pages.

1745. 19 juin. Le même à M. Bigot. Le bateau *La Société*, qu'il lui a dépêché, est arrivé au port de.. ..... le 31 du mois dernier. Redoute beaucoup les suites fâcheuses des mauvaises dispositions de la garnison. *La Renommée*, arrivée en face de Louisbourg le 22 mai, est revenue à Brest. Dans l'espoir qu'il sera parvenu à engager la garnison à défendre la colonie, le roi s'est décidé à faire partir une escadre de 7 vaisseaux pour dégager la place. Dispositions qu'il a prises pour lui procurer des approvisionnements. Folio 11, 2 pages.

1745. 19 juin. Le même à MM. de Salvert et Bigot. Dans l'incertitude ou il est du sort de l'Ile Royale, il ne répondra pas aux diverses lettres de MM. du Chambon et Bigot. Se bornera à expliquer les intentions du roi sur les principaux objets des détails que contenaient ces lettres. Instructions diverses. Folio 12, 3 pages.

Ci-suit 15 pages concernant la Louisiane.

(Fin du vol 81.)

MINUTES DES LETTRES, 1

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 82.

Versailles. 1745. 6 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Guillot. Rendra compte du projet d'armement qui se fait à S[t] Malo pour l'Ile Royale. Folio 2, ½ page.

1745. 9 janvier. Le même à M. De Salanne. Au sujet d'un projet d'arrangement à communiquer aux Chambres de Commerce pour fournir des escortes aux navires marchands. Folio 4, 1½ pages.

1745. 9 janvier. Le même à M. Du Teillay. Id. Folio 4½, 1 page.

1745. 12 janvier. Le même au même. A appris avec plaisir l'arrivée à Nantes de *La Médée* qui s'était séparée de l'escorte des vaisseaux du roi. Folio 5½, ½ page.

1745. 12 janvier. Le même à M[me] Bigot. La situation ne permet pas de donner un congé à son fils dont la présence à l'Ile Royale est absolument nécessaire. Le roi est très content de ses services. Folio 6, ½ page.

1745. 18 janvier. Le même à M. D'Ormesson. Lui demande son secours pour placer à S[t] Cyr une des filles de M. de Bourville. C'est un fort ancien officier de la marine qui a servi à l'Ile Royale et qui vient de se retirer avec sa famille en Normandie. Folio 8, ½ page.

1745. 18 janvier. Circulaire aux Commissaires de la Marine pour engager les armateurs des divers ports de France à envoyer des vivres au Canada et à l'Ile Royale. Folio 9, ½ page.

1745. 18 janvier. Passeport pour faire voiturer les marchandises ci après énumérées, nécessaires pour l'habillement des canonniers de l'Ile Royale. Folio 10, 1 page.

1745. 19 janvier. Certificat du Comte de Maurepas au sujet de la mort de J. B[te] Louis Le Prévost du Quesnel, capitaine de vaisseau. Commandant à l'Ile Royale, arrivée le 9 octobre 1744. Folio 10½, ¼ page.

1745. 27 janvier. Le même à M[me] Du Quesnel. En considération de sa situation et des services de son mari, il lui est accordé une pension de 1,500 livres dont 600 seront reversibles à ses 2 filles. Procurera l'avancement de son fils à l'occasion. Folio 13½, ½ page.

1745. 27 janvier. Le même à MM. les Juges et Consuls de Nantes, La Rochelle et Bordeaux, au sujet des escortes aux navires marchands. Folio 14, 1 page.

1745. 1[er] février. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] de Kersaint, lieutenant de vaisseau. Commandant la frégatte *La Renommée*. Folio 15, 1½ page.

1745. 5 février. Le Président du Conseil de Marine au Contrôleur Général au sujet de l'augmentation du prix du Castor et de l'armement d'une frégatte aux frais de la C[ie]. Folio 17, 1½ pages.

1745. 10 février. Le même à M. de Beauvais le Fer. Ce qu'il marque de la valeur du capitaine du navire *Le Stanislas*, qui s'est défendu à la Martinique contre 5 vaisseaux de guerre anglais, est tout à fait héroïque. Si sa mort se confirme, il ne négligera pas ses enfants. Folio 18½, ½ page.

1745. 10 février. Le même à M. de Fuloy. Au sujet de 10 soldats déserteurs de l'Ile Royale. Folio 19, ½ page.

1745. 10 février. Le même à M[me] la duchesse d'Haunières. Lui communique une lettre de M. Hocquart concernant les héritiers Haymard. Folio 19½, ½ page.

1745. 10 février. Le même au Rev. Père Maurice Godefroy, Ex-Provincial des Récollets de Bretagne. A vu avec plaisir que ses Religieux de l'Ile Royale étaient parvenus à regagner la confiance de M. l'évêque de Québec. Folio 19½, ½ page.

1745. 10 février. Le même à M. D'Ormesson. Au sujet de la demande de M. de Bourville Folio 21, ½ page.

1745. 15 février. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Des Herbiers de L'Etanduère, chef d'escadre des armées navales de S. Mte. Folio 26, 6 pages.

1745. 27 février. Lettre du roi à M. l'Amiral. (Le Duc de Penthièvre, cousin du roi.) Folio 29, 1½ pages.

1745. 22 février. Le même à M. D'Argenson pour donner des ordres à la manufacture de St Etienne de permettre aux Sr Pascaud de faire fabriquer les armes dont ils ont la fourniture. Folio 30, ½ page.

1745. 16 mars. Le même à M. de Sérilly. Le prie d'engager un maître fondeur pour remplacer celui trop agé qui dirige les forces de St Maurice. Folio 30, ½ page.

1745. 22 février. Le même à M. Guillot. Le prie de voir s'il n'y aurait pas quelque armateur à St Malo qui voulut se charger du transport à Québec de l'équipage de la frégate *Le Castor* en passant par Louisbourg. Folio 31, 1 page.

1745. 25 février. Le même à M. de Rostan. Au sujet des escortes aux navires marchands. Folio 33, 1 page.

1745. 25 février. Le même à M. Harrander. La liste des équipages des 2 navires pris par les Anglais est envoyée au Commissaire de St Malo avec ordre de solliciter l'échange en Angleterre. M. Rostan a ordre de lui accorder toutes sortes de facilités pour l'expédition des navires qu'il destine à l'Ile Royale. Folio 35½, ½ page.

1745. 4 mars. Le même à M le Contrôleur général. Le prie de faire rapport le plus tôt possible de ce qui aura été réglé par la Cie des Indes par rapport à l'augmentation du prix du castor et à l'armement d'une frégatte pour croiser dans le golfe St Laurent. Folio 37, 1 page.

1745. 4 mars. Le même à MM. les Directeurs de la Chambre de Commerce de Bayonne. Concernant les escortes aux navires marchands. Folio 29, 2 pages.

1745. 4 mars. Le même à MM. les Juges et Consuls de Nantes. Propositions du roi sur le même sujet. Folio 41, 2 pages.

1745. 6 mars. Le même à M. le Cher de Camilly. Fera embarquer à Brest un détachement de 25 soldats sur le navire de St Malo qui transportera l'équipage de la frégatte *Le Castor*, présentement à Québec. Folio 45, 1 page.

1745. 6 mars. Le même à M. Guillot. Même sujet. Folio 46, 2 pages.

1745. 10 mars. Le même à M. le Maréchal de Brancas. Il ne lui est revenu que de bons témoignages du Sr Lemercier, Officier au Canada qu'il lui recommande. Ne perdra pas l'occasion de l'avancer. Folio 48½, ¼ page.

1745. 16 mars. Le même à M. le Contrôleur. Est aise que la Cie des Indes ait consenti à augmenter le prix du castor. Ne s'étonne pas du refus de la Cie d'armer une frégatte pour croiser dans le Golfe St Laurent, sa situation ne le permettant guère. Folio 49, 1 page.

1745. 16 mars. Le même à M. de St Contest. Fera avertir la femme du nommé Etienne Gochereau, habitant du Canada, que son passage et celui de ses enfants lui est accordé pour aller rejoindre son mari. Folio 51, ½ page.

1745. 22 mars. Le même à M. le Duc de Gêvres. Avant d'accorder des faveurs au Sr Guiton de Monrepos, auquel il s'intéresse, il lui faut vérifier certains faits le concernant. Folio 54, ½ page.

1745. 22 mars. Le même à M. Guillet au sujet du marché qu'il a fait pour le transport des vivres de l'équipage destiné à servir sur *Le Castor*. Folio 56, 1 page.

1745. 29 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de la Maisonfort, Capitaine de vaisseau, commandant *Le Vigilant*, destiné pour l'Ile Royale. Folio 59, 6 pages.

1745. 1er avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de Tuloy. Le commandant des vaisseaux du roi à ordre d'escorter de Louisbourg en France les vaisseaux de la Cie des Indes qui se trouveraient à cet endroit. Plaintes de M. Bigot. Folio 62½, 1 page.

1745. 31 mars. Le même à M. l'Archevêque de Paris. Lui envoie le mémoire de l'évêque de Québec, par lequel il demande des secours au clergé de France pour se soutenir dans son diocèse, Id. à M. l'archêque de Tours. Folio 63, 1 page.

1745. 3 avril. Le même à M. Bégon. Quoique M. Hocquart soit embarrassé pour la consommation des bois qu'il a fournis, il ne fera cependant pas cesser sa fourniture, afin de lui permettre de s'acquitter avec les Trésoriers Généraux. Folio 64, ½ page.

1745. 21 avril. Le même à M. de la Maisonfort. Lui apprend que les Anglais ont projeté une expédition contre Louisbourg. Instructions sur ce qu'il doit faire. Folio 70 bis, 2 pages.

1745. 24 avril. Le même à M. Dubois. N'ouvrira le paquet qu'il lui envoie que lorsqu'il sera à quelque lieues à l'Ouest d'Ouessant. Se rendra directement à Québec avec *Le Castor*, attendu que les Anglais doivent attaquer Louisbourg. Remettra à MM. de Beauharnois et Hocquart les lettres pour MM. Du Chambon et Bigot et, s'il lui arrive d'être attaqué par une force supérieure, il jettera ses paquets à la mer. Folio 73, ½ page.

1745. 24 avril. Ordre du roi au même. Folio 73, ¼ page.

1745. 24 avril. Ordre du roi au Commandant du navire *L'Heureuse Marie*, de S[t] Malo, lui enjoignant de se rendre directement à Québec avec l'équipage et les vivres destinés au *Castor*. Folio 73, ¼ page.

1745. 24 avril. Le même à M. Bigot de La Mothe. Au sujet des paquets pour MM. de Maisonfort et Dubois. Folio 73½, ½ page.

1745. 24 avril. Le même à M. de Maisonfort. Il serait à souhaiter qu'il put prendre *L'Heureuse Marie* sous son escorte. Instruction sur ce qu'il doit faire au cas où il pourrait entrer à Louisbourg. Folio 73½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même à M. du Teillay. A vu avec peine les nouvelles pertes subies par les négociants de Nantes, La Rochelle et St Malo par la prise de plusieurs de leurs vaisseaux. Il n'y a que les escortes qui puissent mettre le commerce à l'abri de ces malheurs. Folio 76½, ½ page.

1745. 5 mai. Le même aux Directeurs de la Chambre de commerce de Guyenne. Au sujet des escortes des navires marchands. Folio 78, 1 page.

1745. 5 mai. Le même à M. Rostan. Même sujet. Folio 78, 1 page.

1745. 5 mai. Paris. Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Même sujet. Folio 78½, ½ page.

1745. 9 mai. Le même à M. Guillot. Au sujet du navire anglais *l'Elizabeth* de Boston, pris par les Corsaires L'*Heureux* et le *Prince de Conti*. Folio 79, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Fleur, fils. Au sujet d'ouvriers pour les forges de St Maurice. Folio 79, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Dupin de Bélugard, au sujet de la retraite de son frère. Folio 80, ½ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Fleur. Au sujet de l'engagement d'ouvriers pour les forges de St Maurice. Folio 80, 1 page.

1745. 20 mai. Le même à M. Bigot de Lamothe. A été heureux d'apprendre le départ de Brest de l'*Heureuse Marie* avec l'équipage *du Castor*. Folio 87, 1 page.

1745. 20 mai. Le même à M. l'Ambassadeur. Au sujet des violences et du mauvais traitement exercés par M. Knowles, officier anglais, contre le capitaine Macé, de S[t] Malo. Folio 88, 1 page.

Camp devant Tournay. 1745. 15 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] Périer de Salvert, capitaine de vaisseau, commandant *Le Mars*. A la mort de M. Duquesnel, M. de Chateauguay, gouverneur de la Guiane, fut nommé à sa place. Il est actuellement en France et trop sérieusement malade pour pouvoir se rendre à l'Ile Royale. Commandera à sa place en attendant son rétablissement. Espère que la sédition de la garnison de l'Ile Royale, au trois de décembre dernier, n'aura pas de suite. S'il est vrai que c'est le détachement Suisse du régiment de Karrer qui a excité et donné l'exemple des mouvements séditieux, le roi veut qu'il soit renvoyé en France. Folio.

1745. 15 mai. Autre mémoire du roi au même. Folio 89, 2 pages.

1745. 15 mai. Paris. Lettre du roi à M. de la Maisonfort. Instructions au sujet de son voyage à l'Ile Royale. Folio 89 bis, 1½ pages.

1745. 21 mai. Le Président du Conseil de Marine au même. Instructions additionnelles. Folio 90, 2 pages.

1745. 27 mai. Le même à M. Guillot. Fera questionner le reste de l'équipage de l'*Elizabeth* de Boston, sur le bruit qui s'était répandu d'un armement de la Nouvelle-Angleterre contre l'Ile Royale. Folio 91, ½ page.

1745. 27 mai. Le même au père Charlevoix. Ordonnera volontier le passage qu'il demande pour 4 Jésuites destinés pour le Canada. Folio 91, ¼ page.

1745. 27 mai. Le même à M. DuVivier. Lui envoie un paquet contenant ses instructions, lequel il n'ouvrira qu'après être arrivé au principal méridien. Folio 92½, ¼ page.

1745. 3 juin. Le même à M. Guillot. Les ordres que demandent les S^rs^ Magon, de la Balue et Lalande Magon pour l'expédition sous escorte de 3 de leurs navires, ne peuvent être accordés, le roi ayant réglé que tous les navires destinés pour les colonies seraient assujétis aux convois ordinaires. Folio 93, 1 page.

Versailles. 1745. 6 juin. Le même à M. Bigot de La Mothe. Le roi s'est déterminé à envoyer à l'Ile Royale ses vaisseaux *Le Mars* et *Le St. Michel* avec ses frégattes *La Renommée*, *La Parfaite* et *L'Argonaute*. Fera toute diligence et agira avec discrétion. Folio 102, 1 page.

1745. 6 juin. Le même à M. Périer de Salvert. La commission devient plus importante par son objet et les forces qui lui seront confiées. Recevra de nouvelles instructions dans 2 ou 3 jours. Folio 102, ¼ page.

1745. 16 juin. Le même à M. le Ch^er^ de Camilly. Instructions au sujet de l'expédition d'une escadre. Folio 103, 1 page.

Camp sous Tournay. 1745. 17 juin. Lettre du roi à M. le Ch^er^ de Camilly. Instructions au sujet du vaiseau *Le Mercure* qu'il désire joindre à l'escadre s'il rentre à Brest avant le départ de M. de Salvert. Folio 103½, ½ page.

Paris. 1745. 19 juin. Le Président du Conseil de la Marine au même. Même sujet. Folio 103½, ½ page.

1745. 21 juin. Le même à M. Périer de Salvert. Instructions au sujet de son expédition. Folio 104, 3 pages.

1745. 19 juin. Le même à M. Bigot de La Mothe. Instructions sur le même sujet. Folio 104½, 1 page.

Camp sous Tournay. 1745. 17 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Périer de Salvert, commandant *Le Mars*. A appris par le retour à Brest de la frégatte *La Renommée*, que Louisbourg était effectivement attaqué ; que les Anglais y avaient fait une descente, etc. Instructions. Folio 105, 7 pages.

1745. 17 juin. Lettre du roi à M. de la Maisonfort. S'est décidé d'envoyer plusieurs navires à l'Ile Royale, outre *Le Mars* dont il a le commandement. Instructions. Folio 108½, 1 page.

Paris. 1745. 19 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. Périer de Salvert en explication des instructions du roi. Folio 109, 2 pages.

1745. 19 juin. Le même au même. Croit que le changement de destination des 2 frégates *L'Argonaute* et *La Parfaite* excitera quelque mouvement parmi les officiers et l'équipage de ces vaisseaux. Il pourrait être nécessaire de leur conserver les parts qu'ils devaient avoir dans les prises. Folio 110, ½ page.

1745. 18 juin. Le même à M. le Contrôleur Général. Les nouvelles reçues depuis peu de l'Ile Royale sont des plus fâcheuses. Il résulte des lettres du commandant et de M. Bigot, datées des premiers jours de mai, que, d'un côté, la garnison persistait dans ses mauvais sentiments, que le port de Louisbourg était bloqué depuis le mois de mars par les vaisseaux ennemis, et que de l'autre la frégate du roi *La Renommée*, s'était présentée le 22 du même mois, n'avait pu y entrer et qu'elle avait pu se rendre compte qu'un combat se livrait entre *Le Vigilant* et les vaisseaux ennemis. Cependant comme les officiers de *La Renommée* ont été informés que les habitans au nombre de 6 à 700 se défendaient et qu'il y avait des vivres jusqu'à septembre, il est à présu-

mer que la place peut tenir assez longtemps pour attendre des secours. Doit envoyer *Le Mars*, *Le S^t Michel*, *La Renommée* et quelques autres vaisseaux, espérant que cette escadre devra suffire pour dégager la ville s'il en est encore temps. Et, s'il en était autrement, ces vaisseaux pourront servir contre Port Royal ou pour un autre objet. Folio 110, 1½ pages.

1745. 23 juin. Le même à M. Bigot de La Mothe. Si M. de Salvert n'est pas encore parti, il aura soin de faire embarquer sur ses vaisseaux 4 à 500 quintaux de salaisons, les farines qui ont été préparées à Brest et aussi 30 à 40 milliers de poudre. Folio 111½, ½ page.

1745. 25 juin. Le même au S^r Le But. Au sujet du bateau *La Société de Louisbourg*, Folio 112, ½ page.

1745. 25 juin. Le même à M. de Kessaint. A appris avec beaucoup de peine la nécessité où il s'est trouvé de revenir en France et surtout qu'il n'ait pu rapporter rien de positif sur la situation de l'Ile Royale. Exécutera les ordres qui lui seront donnés par le Ch^er de Camilly. Folio 112½, ½ page.

1745. 25 juin. Le même à M. Rostan. Fera vendre le chargement du vaisseau *La Société* de Louisbourg et le renverra dans la colonie avec ordre de naviguer avec précaution aux approches de l'Ile Royale. Folio 113, 1 page.

1745. 30 juin. Le même au même. Le bruit qui s'est répandu que le départ du convoi serait retardé est sans fondement. Les 49 navires de Bordeaux qui doivent profiter de ce convoi forme un objet assez considérable pour ne pas permettre de nouveaux délais. Folio 113½, ½ page.

Camp sous Tournay. 1745. 29 juin. Le roi à M. Périer de Salvert. Instructions additionnelles concernant son expédition. S'il arrive trop tard pour secourir Louisbourg, ou s'il ne peut reprendre cette place par un prompt coup de main, il tâchera de s'emparer de Port Royal et de l'Acadie. Folio 115, ½ page.

Paris. 1745. 30 juin. Le Président du Conseil de Marine au même. Ne lui donne aucun ordre précis. Se guidera selon les circonstances. Folio 115, 1 page.

1745. 30 juin. Le même à M. Bigot de La Mothe. Il n'y a rien à changer dans l'arrangement fait à l'égard des frégates *La Parfaite* et *L'Argonaute*. Retiendra à Brest la goëlette *Le Succès* pour y charger les farines envoyées de Rochefort en cas que l'escadre soit partie avant son arrivée à Brest. Folio 118½, ½ page.

1745. 22 juillet. Le même à M^me Duquesnel. Il n'est pas possible pour le présent de lui faire aucunes avances sur les fonds qu'elle a à l'Ile Royale. Folio 126, ½ page.

1745. 22 juillet. Le même à M. Rostan. A reçu la liste des bâtiments qui doivent profiter du convoi pour l'Amérique. Folio 126½, ½ page.

1745. 28 juillet. Le même à M. Hocquart au sujet de l'entreprise dont il lui a parlé. Folio 128, ¼ page.

1745. 28 juillet. Le même à M. Bigot de Lamothe. Il est fâcheux que la goëlette *Le Succès* et la barque *Les Trois Amis* ne soient pas arrivées à Brest avant le départ de M. de Salvert. Folio 129, 1 page.

1745. 6 août. Le même aux Directeurs de la Chambre du Commerce de Normandie. Au sujet du départ du second convoi. Folio 130, 1 page.

1745. 12 août. Le même à M. de Clairambault. A reçu avec sa lettre les paquets arrivés du Canada sur la corvette du roi *Le Carcajou*, confiés à M. Chéron. Folio 133½, ½ page.

1745. 12 août. Le même à M. le Ch^er de Conflans. Le roi est satisfait des soins qu'il s'est donnés pour la sureté de la flotte marchande qu'il a escortée à la Martinique, mais ne s'était pas attendu qu'il reviendrait sans avoir tenté quelque chose contre les colonies anglaises des Iles, d'autant que ces colonies étaient dans les plus vives allarmes à ce sujet et dans une situation à ne pouvoir faire une résistance sérieuse. Folio 134½, 1 page.

1745. 22 août. Le même à M. le Maréchal de Noailles. Ce n'est que d'hier qu'il est en mesure de répondre aux questions qu'il lui pose au sujet de la prise de Louisbourg. Il est vrai que Louisbourg était regardé comme une des places

les plus fortes de l'Amérique. Les plans des fortifications avaient été dressés par des Ingénieurs de réputation envoyés de France. Le Maréchal d'Asfeldt, qui avait fourni ces Ingénieurs, a eu communication de tous leurs ouvrages et il en était revenu de bons rapports à l'exception d'une des batteries du port à laquelle on a travaillé l'été dernier. Il est certain toutefois qu'elles ont été réduites à un fâcheux état par la nombreuse artillerie des assiégeants et il ne parait pas qu'on ait fait des efforts suffisants pour empêcher l'ennemi de dresser des batteries de siège, de sorte qu'il y a eu des brèches à plusieurs endroits. On lui assure que l'artillerie de la place avait été mise hors d'état de servir. Ce qui a le plus contribué à la reddition, c'est la prise du *Vigilant*, dont le commandant, au lieu d'entrer dans le port comme il devait le faire, a été entrainé par une frégatte ennemie sous le vent au milieu de l'escadre qui s'en est emparé. Ce vaisseau aurait pu sauver la place qui était suffisamment pourvue de vivres. Il ne restait cependant que 5 milliers de poudre lorsque la place s'est rendue. Il ne parait pas qu'on ait fait toute la défense qu'on aurait pu désirer. Il faut dire que le printemps a été exceptionnellement beau et que cela a grandement favorisé les assiégeants. Résultats au point de vue du commerce. Les Anglais sentent l'avantage de ce poste et, suivant des nouvelles venues de Londres, il a été question de présenter une adresse au roi pour que Louisbourg ne soit pas rendu, mais on dit que cette proposition n'a pas été adoptée. Espère que les succès du roi le mettront en état, à la paix, d'exiger ce sacrifice. Folio 138, 2½ pages.

1745. 23 août. Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Devront s'entendre avec les Chambres de La Rochelle et de Bordeaux sur la date du départ du second convoi. Folio 140, ½ page.

1745. 30 août. Le même au S[r] Lommereau. Approuve qu'il ait fourni au vesseau Anglais, *Le Lanceston*, un pilote pour le conduire à Rochefort où il a débarqué les Français qu'il devait y transporter. Folio 143, ¾ page.

1745. 30 août. Le même au S[r] de Girault. Approuve qu'il ait fait fournir des vivres au bateau anglais venant de l'Ile Royale, lequel a relâché à Noirmontiers. Folio 143½, ¼ page.

1745. 30 août. Le même à M. Rostan. A reçu la liste des personnes arrivées à Bordeaux de l'Ile Royale sur la goëllette *La Jeune Angélique*. Folio 143½, ¼ page.

1745. 6 septembre. Le même à M. Guillot. Le remercie de l'avoir informé de ce que le Capitaine du navire *Le Jacques Genevieve*, de Granville, venant de l'Ile Royale, a rapporté. Folio 145, ¼ page.

Versailles. 1745. 21 septembre. Le même à M. Harander. Les fournitures qu'il a faites pour Louisbourg lui seront payées. Le commandant de la marine à Rochefort a ordre de retenir les 2 navires dont les Anglais s'étaient emparés à Louisbourg.

1745. 21 septembre. Le même à M. le Maréchal Comte de Saxe. Lui adresse 2 mémoires, dont un concernant l'échange des prisonniers, et l'autre sur la capitulation de Louisbourg qu'il fera passer à la Cour d'Angleterre en demandant quel parti on entend prendre. Folio 152, 1 page.

1745. 21 septembre. Le même à M. le Comte d'Argenson. Même sujet. Folio 152, ½ page.

1745. 28 septembre. Le même à MM. les Trésoriers Généraux de la Marine. Au sujet des comptes de l'Ile Royale. Folio 152½, 1 page.

1745. 28 septembre. Le même à M. Guillot, pour faire arrêter le nommé Daguenet, ci devant commandant *Le Jacques Genevièvre*, de Granville, lequel, allant à Gaspé, fut pris par des vaisseaux de guerre anglais et conduit à Louisbourg d'où il est revenu à S[t] Malo après avoir racheté son navire. Envoie cet ordre à l'occasion de la conduite tenue par ce particulier à Louisbourg. Folio 154, ½ page.

1745. 28 septembre. Le même à M[me] Bigot. A retenu son fils pour affaires de service. Le compte qu'il a rendu de son administration à l'Ile Royale l'a confirmé dans la bonne opinion qu'il avait de lui. Le placera convenablement. Il lui a

permis de se rendre auprès d'elle après quelques jours à Rochefort où sa présence est nécessaire. Folio 154, ½ page.

1745. 28 septembre. Le même aux Directeurs de la C^ie des Indes au sujet des matelots embarqués à Louisbourg sur les vaisseaux de la C^ie dont M. Bigot fait monter le nombre à 1,000. Folio 155, 1 page.

Fontainebleau. 1745. 8 novembre. Le même à M. Guillot. Avertira le S^r Meyrac, Greffier du Baillage de Louisbourg, de se rendre à Rochefort pour y rendre compte à M. Bigot des deniers et papiers déposés à son Greffe. Folio 170, ¼ page.

1745. 12 novembre. Le même à M. Michel. A besoin de 80 canons pour le mois de février. Ne pouvant les tirer des ports de France pour cette date, il s'adresse à lui pour les tirer de la Hollande ou ailleurs. L'opération doit se faire directement. Folio 171½, ½ page.

1745. 8 novembre. Le même à M. Bigot de La Mothe. Quoique les matelots venus du Canada sur les corvettes *Le Carcajou* et *La Marianne* ne soient pas tous Canadiens ou établis en Canada, son intention est cependant de les garder tous pour les renvoyer au Canada à la prochaine occasion. Folio 173, ½ page.

1745. 9 novembre. Le même à M. Périer de Salvert. Est satisfait du compte qu'il rend de sa campagne. Est bien aise qu'il ne soit arrivé aucun accident aux frégattes *La Parfaite* et *l'Argonaute* et au navire *Le Tourneur*. Folio 174, ½ page.

1745. 9 novembre. Le même à M. de l'Etanduère. Est satisfait des opérations de sa campagne. Le roi a approuvé le parti qu'il a pris au sujet des 3 navires ennemis dont il s'est emparé. Il est fâcheux que les maladies sur son escadre l'aient empêché de faire davantage, attendu qu'il eut pu obtenir de bons résultats en s'attaquant aux vaisseaux allant et venant de la Jamaïque. Folio 174, 2 pages.

1745. 14 novembre. Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Au sujet des convois. Folio 175, 1 page.

1745. 13 novembre. Le même à M. le Comte d'Argenson. Puisque la Cour d'Angleterre ne consent pas à l'échange de nos matelots contre ses troupes de terre, il n'y a pas à insister. Folio 175½, ¼ page.

1745. 15 novembre. Le même à M. Rostan. Lorsque le bâtiment de Boston chargé de prisonniers et d'habitans de l'Ile Royale qui a relaché à St Sébastien sera arrivé à Bayonne, il pourra fournir à ces gens de quoi les conduire chez eux. Folio 179½, ½ page.

1745. 15 novembre. Le même au Principal des Récollets de Bretagne. Prendra des mesures pour faire payer les pensions des missionnaires qui servaient à l'Ile Royale. Folio 179½, ¼ page.

1745. 17 novembre. Le même à MM. les Commissaires au Bureau des échanges. Au sujet du refus de la Cour Britannique de renvoyer en France les matelots prisonniers et de permettre à M. de la Maisonfort et à ses officiers d'y revenir sur parole. Raisons pour lesquelles on a retenu à Rochefort les 2 navires Boyonnais l'*Aigle* et Le *St Dominique* qui ont servi au transport de quelques habitans de l'Ile Royale. Plaintes contre le capitaine anglais Henry Halloway au sujet des mauvais traitements qu'il a exercés de Boston en France. Folio 181, 1½ page.

1745. 17 novembre. Le même à M. le Chev. de Conflans. Sur la recommandation des Chambres de Commerce, le roi, satisfait de ses récents services, lui a confié l'escorte du convoi des navires marchands allant en Amérique. Il commandera *Le Terrible*. Folio 182, ½ page.

Versailles. 1745. 23 novembre. Le même à M. le Controleur Général. Fera rendre aux habitans de l'Ile Royale débarqués à St Malo, les effets qui ont été saisis sur eux. Folio 182½, ½ page.

1745. 23 novembre. Le même à M. Guillot. Fera des représentations au bureau des échanges sur la mauvaise foi de 3 capitaines anglais qui, s'étant engagés par serment

à ramener en France un des 3 navires pris par M. de L'Etanduère, ne l'ont pas fait. Folio 183, ½ page.

1745. 23 novembre. Le même à M. de L'Etanduère. Eclaircissements dema dés sur le même sujet Folio 183½, ½ page.

1745. 23 novembre. Le même à M. D'Anglemont. Au sujet de quelques matelots de l'équipage du *Vigilant* et de plusieurs habitans de l'Ile Royale arrivés à Calais. Folio 185½, ½ page.

1745. 29 novembre. Le même à MM. les Directeurs de la Cie des Indes. Leur envoie l'expédition qu'ils ont demandée de l'arrêt qui a homologué la délibération de la Cie pour la rétrocession de la colonie de la Louisiane. Folio 188½, ½ page.

1745. 29 novembre. Le même à M. de Rostan. Au sujet d'une pension aux Srs Pierre Boisseaux et Ambroise Haymard, habitans de l'Ile Royale. Folio 189, ¼ page.

1745. 17 décembre. Le même à M. de Rostan. Au sujet de l'armement d'un navire destiné pour le Canada. Travaillera pareillement à l'armement d'un autre navire destiné pour Québec. Le fera expédier à Bayonne ou St Jean de Luz et en donnera le commandement au Sr Jean Monségur. Folio 201, 1 page.

1745. 20 décembre. Le même à M. Bigot de La Mothe. La frégatte *Le Castor* doit transporter à La Rochelle les 50 tonneaux de castor qui y ont été chargés pour le compte de la Cie des Indes, après quoi elle reviendra à Brest pour y débarquer les fers du Canada et être désarmée. Folio 202, ½ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. Bigot de La Mothe. Au sujet de l'expédition du navire *Le Tourneur* que le Sr La Garande se propose d'armer pour le Canada. Chargement à donner à ce navire. Folio 205, 1 page.

1745. 27 décembre. Le même au même. Adressera à M. de Buffon les 2 caisses de plantes, graines et autres curiosités naturelles venant du Canada. Le Sr Dubois a ordre de remettre dans les magasins de Brest les fers, le bois et le merrain. qui ont été chargés sur *Le Castor*. Folio 206, 1 page.

1745. 27 décembre. Le même à M. de Buffon. Au sujet des plantes qui doivent lui être expédiées. Folio 206, ¼ page.

745 27 décembre. Le même à M. Ollivier. Le Sr Dubois, qui commande la frégatte *Le Castor* qui a été construite à Québec, dit que la mature faite en bois de cyprès est excellente, que son vaisseau s'est bien comporté dans une forte tempête. L'examinera dans tous ses détails. Folio 206, 1 page.

1745. 29 décembre. Le même à M. le Recteur de St Mathieu de Morlais. Le Sr Le Rous à ordre de se concerter avec lui pour la distribution d'une somme de 400 livres qui lui sera remise pour les habitans de l'Ile Royale qui se trouvent à Morlais. Folio 211½, ¼ page.

1745. 31 décembre. Le même à M. Bigot de La Mothe. Fera passer à Rochefort les matelots canadiens qui sont à Brest et en enverra une liste en distinguant les 2 équipage du *Carcajou* et de *La Marianne*. Folio 212½, ¼ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI 1745.

Versailles. 1745. 22 février. Le Président du Conseil de Marine aux Srs Pascaud. Accepte leurs offres de faire de nouveau, aux mêmes conditions, la fourniture des effets requis pour le Canada. Leur envoie l'état de cette fourniture. Folio 15½, ½ page.

1745. 29 mars. Le même à M. de Ricouart. Fera fabriquer avec diligence les cordages pour la frégatte de 22 canons en construction à Québec. Fera en sorte, s'il est possible, d'envoyer au Canada les principaux effets nécessaires pour la construction et l'armement du vaisseau le *St Laurent* et fera préparer à l'avance les munitions qui doivent être envoyées l'année prochaine. Il sera pourvu à l'achat de l'habit à la grande livrée du roi demandé par M. Bigot, ainsi qu'a celui de la bandoulière nécessaire en Canada. Adjudication de fournitures. Folio 29, 2 pages.

1745. 3 avril. Le même à M. Macarthy. Lui a accordé la place de capitaine de port à Québec aux appointements de 1,000 livres et le grade de lieutenant de frégatte. Il aura le commandement de la frégatte en construction à Québec si la guerre se prolonge. Folio 31½, ½ page.

1745. 12 avril. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses au sujet des envois de fournitures au Canada et à l'Ile Royale. Folio 33, 1½ pages.

1745. 22 avril. Le même à MM. Pascaud. Le paiement des fournitures livrées l'année dernière seront incessamment payées. M. Belamy a ordre de dispenser leur navire *La Déesse* de 4 engagés, en considération du passage accordé l'année dernière à un Religeux de la Charité sur leur navire *La Sultane*. Folio 34, ½ page.

1745. 22 avril. Le même à M. Macarthy. Il ne peut rien être changé à l'arrangement pris pour sa place de Capitaine de port à Québec, et s'il ne juge pas devoir l'accepter sur ce pied là, il aura agréable de le faire savoir. Folio 34½, ¼ page.

1745. 22 avril. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses concernant les envois au Canada. Folio 35, 2 pages.

1745. 28 avril. Le même à MM. Pascaud, frères. Il n'est pas possible de leur faire avoir *Le César*, le roi en ayant besoin pour son service. Folio 38, ¼ page.

1745. 5 mai. Le même à M. de Ricouart. Il est très inquiet que *L'Invincible*, *Le Magnanime*. *Le Jason* et le *Ruby* soient prêts à partir à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre pour escorter les vaisseaux marchands. Folio 40½, 1 page.

Paris. 1745. 12 mai. Le même à M. Macarty. Envoie à M. de Ricouart les ordres pour son embarquement sur *La Gironde*. Folio 42, ¼ page.

1745. 12 mai. Le même à M. Chabot, l'ainé. Avait déjà appris la prise par les Anglais du *Neptune*, allant à la Louisiane. Folio 42, ¼ page.

1745. 27 mai. Le même à M. Le Gardeur de Tilly. Ne peut lui accorder l'augmentation d'équipage qu'il lui demande pour *La Gironde*. Folio 46, ½ page.

1740. 1er juin. Le même à M. de Ricouart. Fera embarquer sur *La Gironde* la recrue et le plus de munition de guerre qu'il sera possible. Renvoie au Canada le fils du Sr LeVasseur. Folio 49, 2 pages.

Camp sous Tournay. 1745. 9 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Comte Duguay, capitaine de vaisseau, commendant *Le Magnanime*. Folio 51, 4 pages.

1745. 9 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de Macnamara, capitaine de vaisseau, commandant des gardes de la Marine, sur la campagne qu'il va faire en Amérique. Folio 53, 8 pages.

Paris. 1745. 11 juin. Le ministre au même. Au sujet de son expédition. Folio 57, 2 pages.

1745. 11 juin. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses concernant les envois au Canada et le départ de *La Triomphante*. Folio 59, 1½ page.

1745. 16 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 60, 1½ page.

Camp sous Tournay. 1745. 17 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Le Gardeur de Tilly, Lieutenant de vaisseau. Commandant la flute du roi *La Gironde*. Folio 62, 2 pages.

1745. 17 juin. Autre mémoire du roi au même. Folio 63, 1½ page.

Paris. 1745. 18 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ricouart. Peut expédier *La Gironde* sans attendre les fonds destinés à l'Ile Royale. Farines. Folio 64, 1 page.

1745. 23 juin. Le même à M. Hardy, Négociant à la Rochelle, Au sujet de lettres de change qui se trouvaient sur *Le Lion d'Or* et *L'Eléphant* pris par l'ennemi. Folio 65, ½ page.

1745. 19 juillet. Le même à M. Du Barrailt. Les nouvelles reçues d'Angleterre rendent le départ du convoi de plus en plus urgent. Elles portent qu'il ne peut y avoir que 3 vaisseaux anglais ensemble sur les côtes et que ces 3 vaisseaux ne doivent pas s'éloigner de La Manche. Folio 71, ½ page.

1745. 22 juillet. Le même au même. Comme la saison pour la navigation au Canada et à l'Ile Royale est déjà avancée, il peut, s'il n'est pas encore prêt à partir, ordonner à M. de Tilly de partir seul avec les navires qu'il doit escorter. Folio 72, ½ page.

1745. 22 juillet. Le même à M. de Ricouart. Même sujet. Passera un nouveau traité avec le Sr Simon La Pointe pour l'affrêtement de son navire *L'Andromède* pour le Canada, sa destination pour l'Ile Royale n'ayant plus sa raison d'être. Folio 72, 1½ page.

1745. 12 août. Camp de Lepelle. Le même au même. Est aise d'apprendre que *La Gironde* et les navires qu'elle doit escorter sont prêts à partir. Folio 74, 1 page.

1745. 17 août. Paris. Lettre du roi à M. Du Barrailt. Etant informé que la garnison de Louisbourg doit être transportée à Rochefort sur des vaisseaux fournis par les Anglais, son intention est que les officiers et soldats de cette garnison fassent le service du port comme les autres compagnies détachées de la Marine. Folio 75, ½ page.

1745. 20 août. Le Président du Conseil de Marine au même. Même sujet. Folio 75, 1½ page.

1745. 20 août. Le même au même. Etant informé par voie d'Angleterre, que la révolte qui a éclatée dans la garnison de Louisbourg, et dont le détachement Suisse a été le premier moteur, a été excitée par des intelligences que les ennemis avaient pratiquées, et que c'est cela qui les a déterminés à attaquer la Colonie: Sait, par les lettres de MM. Du Chambon et Bigot du commencement de mai, que le désordre durait encore à cette époque et que les propos de plusieurs soldats annonçaient qu'ils étaient prêts à livrer la place à l'ennemi dès qu'il se présenterait. Ignore cependant ce qui s'est passé pendant le siège. Il est probable que les plus compromis sont restés avec l'ennemi, cependant, comme parmi ceux qui reviendront il peut s'en trouver qui méritent punition, il prendra des mesures en conséquence après en avoir conféré avec MM. Du Chambon et Bigot. Folio 75½, 1 page.

1745. 20 août. Le même à M. de Ricouart. Mesure à prendre pour loger les troupes qui doivent arriver de l'Ile Royale. Folio 76, 1 page.

1745. 20 août. Le même à M. Du Chambon, Le roi ayant appris qu'il devait arriver à Rochefort, son intention est qu'il rende compte par écrit de tout ce qui s'est passé à l'occasion de l'attaque et de la reddition de Louisbourg. Folio 77, ½ page.

1745. 20 août. Le même à M. Bigot. Sa présence à Paris est nécessaire pour donner des éclaircissements sur les évènements qui se sont passés à Louisbourg. Folio 77, ½ page.

1745. 23 août. Le même à M. de Ricouart. Le roi est très faché de tous les retards survenus au départ de *La Gironde*. Troupes et habitans de l'Ile Royale. Folio 78, ½ page.

1745. 23 août. Le même à M. Verrier. Le prie de se rendre à Paris avec toute la diligence que sa santé peut lui permettre. Folio 78½, ¼ page.

1745. 23 août. Le même à M. de Barrailt. Devra presser le départ du Sr de Tilly et des navires destinés pour le Canada. A approuvé qu'il n'ait pas permis aux négocians de changer les chargements des navires qu'ils ont armés pour Québec. Approuve que *La Gironde* embarque un supplément de fusils. Prendra toutes les précautions nécessaires pour que les bâtiments anglais qui doivent transporter la garnison et les habitans de l'Ile Royale a l'Ile D'Aix ne prennent aucunes connaissances dont ils puissent abuser. Folio 79, 1 page.

1745. 28 août. Le même à M. de Macnamara. A reçu ses lettres l'instruisant des nouvelles qu'il a eues de l'escadre anglaise qui croise entre les 45 et 47me degrés ainsi que de l'embarras où il se trouve par rapport au grand convoi dans une circonstance aussi critique que celle-ci. Ces inconvénients ne se seraient pas présentés s'il fut parti dans le cours du mois dernier. L'escadre anglaise, rencontrée par les paquebots venant de l'Ile Royale, ne peut être que celle de 12 vaisseaux partis de Gibraltar le 30 juillet, auxquels se sont joints quel

ques vaisseaux qui pouvaient être à Lisbonne et, vraisemblablement aussi, les trois commandés par le vice-amiral Martin qui étaient dans la Manche. Il paraît, par les lettres de Londres du 20, que le vice-amiral Martin qui était parti de Spithead le 28 juin pour croiser pendant 2 mois seulement, a eu de nouveaux ordres pour croiser pendant un troisième mois, dans le dessein d'intercepter tant le convoi prêt à partir de France, que celui venant de l'Amérique et des Indes. D'un autre côté, on arme en diligence à Spithead une forte escadre qui sera commandée par l'amiral Vernon, sur laquelle il doit être embarqué 3,000 hommes. On peut douter que le vice amiral Martin prolonge sa croisière d'un mois, attendu qu'il ne doit pas avoir de vivres pour tenir la mer tout ce temps sans se ravitailler. Il doit en être ainsi pour l'escadre des 12 vaisseaux, de sorte qu'ils ne doivent pas tarder à revenir en Angleterre. Le temps le plus favorable pour faire passer notre convoi, paraîtra l'intervalle entre la rentrée de ces vaisseaux et le départ de l'escadre de l'amiral Vernon. Selon toutes les apparences, l'escadre de ce dernier, étant donné sa force, fera quelque entreprise sur nos côtes du côté des îles de Ré et d'Orléans et pourrait attaquer notre convoi dans les rades de La Rochelle et de l'Ile d'Aix. Ainsi, il y a encore plus de risques à retarder le départ du convoi qu'à partir. Il pourrait être plus prudent d'envoyer de suite 2 ou 3 corvettes gardes-côtes en découverte en prenant différentes routes. S'entendre avec M. de Barrailt. Lui enverra un courrier s'il reçoit des nouvelles de Londres. Folio 80, 4 pages.

1745. 28 août. Le même à MM. les syndics de la chambre de commerce d'Aunis. Même sujet. Folio 82, 1 page.

1745. 5 septembre. Le même à M. de Ricouart. Des 2 détachements de l'Ile Royale qui n'étaient pas encore rendus à Rochefort, l'un, comm ndé par les S^rs de Renou et Du Chambon Mézillac, était à Noirmontiers retenu par des vents contraires. Puisque les casernes peuvent recevoir tous les soldats de cette garnison, on peut les y laisser pour le présent. C'est le S^r Rondeau qui règlera la solde et les appointements des officiers et soldats. Puisque la veuve Pascaud s'est offerte à recevoir chez elle les religieuses arrivées de l'Ile Royale, il n'y a pas d'inconvénients à les lui envoyer et à les laisser chez elle. A bien fait de faire fournir des vivres et des remèdes aux vaisseaux anglais qui ont amené la garnison de l'Ile Royale. Folio 83, 1½ page.

Versailles. 1745. 14 septembre. Le même à M. de Barrailt. Le roi ne peut user de clémence envers les principaux instigateurs de la révolte à l'Ile Royale, pareille impunité pouvant avoir de trop dangereuses conséquences. Fera arrêter ceux qui se sont le plus compromis. M. de Karrer prendra ses ordres par rapport aux Suisses. A lieu de croire que plusieurs officiers n'aiment pas que cette affaire soit trop approfondie dans la crainte où ils sont que les soldats ne fassent des plaintes contre eux. Ce n'est là qu'une raison de plus pour découvrir toute la vérité. Folio 84, 2 pages.

1745. 14 septembre. Le même à M. Karrer. Il n'est que trop vrai que le détachement Suisse de l'Ile Royale a été le premier qui ait levé l'étendard de la révolte. Et si, après s'être mis en bataille sur la place, il est rentré dans les casernes sur les promesses que lui fit un des officiers, ce n'a été que pour reprocher aux troupes françaises de ne l'avoir pas suivi lorsqu'il avait pris les armes. C'est à la suite de ces reproches que tous les soldats français furent entraînés, et l'on sait que les sergents suisses étaient à la tête de tous les mouvements sans qu'il y eut aucun sergent français. On a appris d'Angleterre que ce qui à principalement déterminé les ennemis à l'entreprise contre Louisbourg, est la confiance qu'ils avaient dans les dispositions des Suisses de la garnison. Il est vrai que dans le cours du siège les uns et les autres ont bien servi, mais on ne peut passer des faits aussi graves sous silence. Folio 84½, 1 page.

1745. 14 septembre. Le même à M. de Ricouart. Approuve qu'il ait envoyé à l'hopital d'Oléron les soldats de l'Ile Royale atteints du scorbut. Avait appris le départ du convoi de l'Ile d'Aix, mais a su depuis qu'il avait relaché à . . . Espère qu'il

n'a pas tardé à continuer sa route. Lui enverra la liste des navires qui auront fait voile pour le Canada et l'état du chargement de *La Gironde*. Folio 85, 1½ pages.

1745. 14 septembre. Le même à M. de Barrailt. Le roi, pour marquer sa satisfaction de la conduite tenue par le S^r D'Aillebout pendant le siège de Louisbourg, lui accorde la croix de S^t Louis. Folio 85½, ¼ page.

1745. 14 septembre. Le même à M. D'Aillebout. Le roi, pour lui témoigner sa satisfaction de sa conduite au siège de Louisbourg, particulièrement de la défense qu'il a faite à l'Ile de l'Entrée, lui accorde la croix de S^t Louis. Folio 86, ½ page.

1745. 14 septembre. Le même à M. Prévost. Fera valoir, pour lui procurer son avancement, les témoignages avantageux que M. Bigot rend de lui. Folio 86, ¼ page.

1745. 14 septembre. Le même à M. Boucher. Lui avait procuré un congé sur la demande de sa famille. Peut aller vaquer à ses affaires. Folio 86, ¼ page.

1745. 14 septembre. Le même à M. Du Chambon. Rendra compte au roi de la relation qu'il lui a envoyée du siège de Louisbourg et lui fera savoir ce qu'il en pense. Mais, comme le roi desire connaître en détail la conduite de chaque officier au cours des opérations du siège, il le prie de satisfaire à ce désir sans préventions comme sans complaisances. Folio 86½, ½ page.

1745. 14 septembre. Le même aux Syndics de la Chambre de Commerce d'Aunis. La Chambre de Commerce ayant fixé le départ du second convoi au 25 novembre, il prendra les mesures pour la préparation des vaisseaux d'escorte. Folio 87½, ½ page.

1745. 20 septembre. Le même à M. de Berrailt. Retiendra à Rochefort les 2 navires français, le *St Dominique* et *L'Aigle*, pris par les Anglais à Louisbourg, jusqu'à ce qu'il ait été décidé s'il doivent être remis à son propriétaire, le S^r Hareneder de S^t Jean de Luz. Pourra laisser l'équipage anglais de ces navires s'embarquer dans les navires anglais qui ont servi au transport de la garnison et des habitants de l'Ile Royale. Folio 88, ½ page.

1745. 21 septembre. Le même à M. Belamy. A reçu les 2 paquets qui lui avait été adressés pour être envoyés au Canada par le navire *Le Jupiter* qui a été désarmé. Folio 88½, ¼ page.

1745. 28 septembre. Le même à M. Bigot. Lui communique une lettre des Directeurs de la C^ie des Indes avec un état des matelots embarqués l'année dernière à Louisbourg sur les vaisseaux de cette C^ie. Quoiqu'il ne doute pas que le nombre de ces matelots allat à 1,000, il serait cependant bien aise qu'il en remit la preuve. Folio 88½, ½ page.

1745. 28 septembre. Le même à M. de Ricouart. Au sujet du règlement des comptes de l'Ile Royale pour l'année 1744 et partie de 1745 jusqu'à la prise de Louisbourg. Folio 89, 1½ pages.

1745. 28 septembre. Le même au même. La remise des fonds nécessaires pour les dépenses de l'Ile Royale sera incessamment ordonnée. Laissera à l'hôpital des orphelines les religieuses de l'Ile Royale et leur fera fournir les secours nécessaires jusqu'à ce qu'elle puissent être renvoyées à leur communauté en Canada. Est surpris du peu de munitions embarquées sur *La Gironde*. Folio 90, 2 pages.

Fontainebleau. 1745. 8 octobre. Le même à M. de Barrailt. A approuvé les mesures qu'il à prises pour arrêter les chefs de la révolte de la garnison de Louisbourg. Fera en sorte de constater exactement la conduite tenue en cette occasion par chaque officier. Folio 93, 1½ page.

1745. 8 octobre. Le même à M. Sévigny. Attendra qu'il lui ait remis les jugements contre les soldats déserteurs de l'Ile Royale pour faire faire des perquisitions dans leurs familles. Le roi désire qu'il s'occupe de la discipline des troupes de l'Ile Royale pendant qu'elles stationneront à Rochefort. Folio 95½, ½ page.

Paris. 1745. 4 octobre. Le même à M. de Ricouart. L'offre des S^rs Hiriard et Salabéry, capitaines Canadiens, de conduire *L'Andromède* et *La Déesse*, de La Rochelle, soit à la Baie de Gaspé, soit à celle des Anguilles, dans l'Ile de Terreneuve, avec les armes et munitions qu'on y pourra charger, d'hiverner avec ces 2 navires

dans l'une de ces 2 places et de se rendre à l'ouverture de la navigation à Québec, est très goûtée par le roi. Lui recommande de presser cette expédition et de se concerter avec M. de Barrailt qui connait bien les mers du Canada. Folio 96, 1 page.

1745. 21 octobre. Fontainebleau. Le même à M. de Barrailt. Même sujet. Folio 96, ½ page.

1745. 28 octobre. Le même à M. Simon La Pointe. A écrit à M. de Ricouart au sujet de l'usage de son vaisseau *L'Andromède* dans l'expédition proposée par M. Salaberry. Folio 97, ½ page.

1745. 28 octobre. Le même à M. Sabatier. A reçu le rôle des troupes de l'Ile Royale actuellement à Rochefort. Lorsque celles qui sont à l'Ile S[t] Jean et les malades restés à Louisbourg seront en France on fera constater les congés d'invalidité qu'il y aura à accorder.

1745. 31 octobre. Le même à M. de Ricouart. Lui envoie l'état des munitions nécessaires pour le Canada. Il faut qe la livraison en soit faite au commencement de janvier. La fourniture doit en être faite par les S[rs] Bottereau et Le Moyne, de Rouen, et les frères Mariette, de Montauban. Folio 98, 1½ page.

1745. 1[er] novembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 99, 2 pages.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. Bigot. Au sujet de diverses dépenses concernant l'Ile Royale. Espère qu'il a abrégé son séjour à Bordeaux autant que ses affaires de famille ont pu le lui permettre. Lui est reconnaissant de l'intérêt qu'il porte à sa maladie (M. de Maurepas). Folio 100, 1½ page.

1745. 1[er] novembre. Le même au même. Attend une réponse de lui avant de faire sortir de prison le S[r] Dagunet, capitaine du *Jaques Genevièvre*, de Granville, pour sa conduite envers lui lors du siège de Louisbourg. Folio 100½, ¼ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. de Barrailt. Il parait extraordinaire qu'on n'ait pu trouver 200 hommes pour composer un équipage aux S[rs] Hiriard et Salaberry. A bien fait, sous les circonstances, d'accepter la nouvelle proposition du capitaine Salaberry. Aurait dû prévoir que sa décision, au sujet de la relâche du S[r] de Tilly, ne serait pas approuvée. Folio 101, 1 page.

1745. 1[er] novembre. Le même au même. Le roi a reglé qu'un procès devant un Conseil de guerre serait fait aux principaux auteurs de la révolte de l'Ile Royale, actuellement en prison. Tiendra la main à ce que l'instruction en soit faite avec soin. L'instruction contre les soldats français sera faite séparément de celle contre les soldats suisses. Dans le premier cas, les officiers de la garnison de Louisbourg seront exclus du conseil de guerre. Dans le second, (celui des soldats suisses), le Conseil de guerre sera présidé par M. Karrer et les officiers de son régiment. Folio 101, ½ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. Karrer. Même sujet. Folio 101½, ½ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. de Gannes. Ne peut donner de congés aux officiers qui servaient à l'Ile Royale qu'après le procès fait aux soldats qui doivent être mis en jugement. Folio 101½, ¼ page.

1745. 1[er] novembre. Ordre du roi pour enjoindre que le procès fait aux principaux auteurs de la révolte à Louisbourg sera instruit à la réquisition et poursuite du Major de la Marine à Rochefort et jugé par le Conseil de guerre qui sera tenu par le S[r] de Barrailt, chef d'escadre de ses armées navales et commandant la Marine au dit port. Folio 102, 1 page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. Belamy. A reçu sa lettre et a appris avec peine la perte de la frégatte *L'Amphitrite*. Folio 102, ¼ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. Macarthy. La relâche de *La Gironde* ne lui permettant pas de passer cette année à Québec, il se tiendra prêt à profiter de la première occasion qui s'offrira l'année prochaine. Folio 102½, ¼ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. de Ricouart. Espère qu'il a pu se procurer la goëllette dont M. Salaberry a besoin pour aller hiverner à Gaspé. Folio 103, ½ page.

1745. 1[er] novembre. Le même à M. Salaberry. Lui sait gré du zèle qui l'a porté à entreprendre le voyage du Canada. Rendra un grand service à la Colonie et pourra compter sur la reconnaissance du roi. Id. au S[r] Hiriard. Folio 103, ½ page.

1745. 8 novembre. Le même à M. Bigot. Le prie de s'informer du S^r^ Hiriard s'il ne connaîtrait pas dans le bas du S^t^ Laurent quelqu'endroit où il pourrait se rendre en mars et remonter à Québec à la descente des glaces. Folio 103½, ½ page.

1745. 8 novembre. Le même à M. de Ricouart. L'armement proposé par les S^rs^ Hiriard et Salaberry n'ayant pu être exécuté, le roi a approuvé les nouvelles propositions qu'ils ont faites. Présume qu'il aura remis au capitaine Salaberry les paquets dont le S^r^ de Tilly avait été chargé pour le Canada. S'il ne l'a pas fait, il peut les garder jusqu'à nouvel ordre. Folio 104, 1½ pages.

1745. 8 novembre. Le même à M. de Barrailt. Au sujet du projet du capitaine Salaberry. Folio 104½, 1 page.

1745. 8 novembre. Le même à M. Bigot. Au sujet des réclamations du S^r^ Deschamps, habitant de l'Ile Royale, et Lelièvre, marchand de Louisbourg. Folio 105½, ½ page.

1745. 8 novembre. Le même au même. Son prompt retour à Rochefort est une nouvelle preuve de son zèle. Son empressement à s'occuper de l'expédition des S^rs^ Hiriard et Salaberry en est une autre. Espère qu'il n'y aura aucun retardement. Folio 105½, ½ page.

1745. 15 novembre. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses. Folio 106, 2 pages.

1745. 15 novembre. Le même à M. Bigot. A été satisfait du plan de l'attaque de Louisbourg que lui a remis le S^r^ Lartigue. Puisque ce M. désire passer au Canada, il lui donnera son passage et lui procurera dans la suite de l'emploi dans cette colonie. Folio 107½, 1 page.

1745. 15 novembre. Le même à M. Belamy. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée sans accident à La Rochelle de 3 des bâtiments du convoi de St-Domingue. Le reste du convoi est arrivé à Brest. Folio 108½, ¼ page.

Versailles. 1745. 19 novembre. Le même à M. Barrailt. Fera passer à St-Domingue la recrue qui avait été embarquée sur *La Gironde* pour le Canada. Folio 109½, ½ page.

1745. 23 novembre. Le même à M. de Barrailt. L'ordre du roi, pour le procès des révoltés de l'Ile Royale, n'a en vue que ce crime, et c'est à cela que doit se borner l'instruction sans empêcher toutefois la preuve des griefs que les soldats pouvaient avoir contre leurs officiers. Désire que ce procès soit terminé promptement, afin d'empêcher les désertions que l'inquiétude fait naître. Folio 110, 1 page.

1745. 23 novembre. Le même à M. de Sévigny. A reçu l'extrait de la revue des troupes de l'Ile Royale. Lui recommande de l'attention et de la diligence pour l'instruction de l'affaire de la révolte. M. de Barrailt lui donnera les ordres nécessaires. Folio 110½, ¼ page.

1745. 23 novembre. Le même à M. de Ricouart. La flutte *La Gironde* pourra être réarmée de bo ne heure l'année prochaine. A appris avec beaucoup de plaisir le départ de la goëlette *La Marie* que commande le S^r^ Salaberry et est aise qu'il ait pu lui donner le S^r^ Vitré qu'il avait demandé pour son lieutenant. Fournitures pour le Canada. Folio 111, 2 pages.

1745. 23 novembre. Le même à M. Bigot. Les représentations qu'il fait sur la triste situation de la veuve du S^r^ de la Frézillière, tué par un boulet pendant le siège de Louisbourg, méritent attention. Il proposera au roi des secours pour cette veuve. Instructions diverses. Folio 112, 2 pages.

1745. 26 novembre. Le même à M. de Barrailt. La mort dans la prison de plusieurs des inculpés dans la révolte de l'Ile Royale est une raison de plus pour presser la procédure. Puisque les sergents et les caporaux n'avaient pris aucune part à la révolte, il eut été suffisant de les interroger et de laisser de côté les officiers. Folio 113, 1 page.

1745. 26 novembre. Le même au même. A reçu une lettre contre un libraire de Sainte qui a débité à Rochefort une relation du siège de Louisbourg, et, comme il a donné le nom de l'auteur, il le fera rechercher. Folio 113, ¼ page.

1745. 29 novembre. Le même à M. Bigot. Au sujet des comptes de l'Ile Royale. Folio 113½, ½ page.

1745. 29 novembre. Le même au même. Au sujet de l'entreprise du S[r] Hiriard. Folio 114, ¼ page.

1745. 29 novembre. Le même à M. de Ricouart. Même sujet. Folio 114, ½ page.

1745. 29 novembre. Le même au même. Au sujet des approvisionnements pour le Canada. Le S[r] Salaberry. Folio 115, 2 pages.

1745. 8 décembre. Le même à M. de Barrailt. Au sujet du procès contre les soldats, révoltés de l'Ile Royale. Folio 116, 1½ page.

1745. 8 décembre. Le même à M. Belamy. Il vaut mieux que les convois soient plus fréquents et les navires escortés moins nombreux. Folio 116½, ¼ page.

1745. 8 décembre. Le même à M. Bigot. A procuré au S[r] Fautoux, qui a perdu un œil au siège de Louisbourg, une gratificaton annuelle de 150 livres, et au S[r] Lessenne son passage à Québec, où il servira comme maître cannonnier. Folio 117½, ½ page.

1745. 8 décembre. Le même à M. de Sérigny. A approuvé le parti qu'il a pris de faire revenir d'Oléron à Rochefort la recrue qui était à bord de *La Gironde* en destination du Canada. Folio 118, ¼ page.

1745. 8 décembre. Le même à M. de S[te] Marie. Il ne lui est revenu que de bons témoignages de la façon dont la compagnie de canonniers a servi pendant le siège de Louisbourg et de sa conduite à l'occasion de la révolte. Il lui sera tenu compte de son zèle. Folio 118, ½ page.

1745. 10 décembre. Le même à M. Karrer. L'évasion du nommé Abraham Du Pasquier, soldat de son régiment, donne à croire, en raison des circonstances, que cet évènement a été préparé de loin pour soustraire à la justice ce criminel qui était le chef de la révolte de l'Ile Royale. Il regrette d'avoir à lui dire qu'il s'est lui-même rendu coupable de complaisance Il espère qu'il s'emploiera de son mieux pour le faire rechercher et arrêter. Folio 119, 1½ page.

1745. 10 décembre. Le même à M. de Barrailt. Même sujet. Folio 119½, 1 page.

1745. 15 décembre. Le même à M. Bigot. Au sujet des comptes de l'Ile Royale. Folio 121, ½ page.

1745. 15 décembre. Le même à M. Barrailt. Au sujet du procès des révoltés de l'Ile Royale. Folio 122, ½ page.

1745. 17 décembre. Le même à M. de Ricouart. Les conditions des S[rs] Pascaud paraissent exorbitantes, mais dans les conjonctures présentes, il faut les accepter. A dessein de faire partir un autre navire pour Québec. Folio 123½, ½ page.

1745. 17 décembre. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 123½, ½ page.

1745. 20 décembre. Le même à M. de Barrailt. A vu par sa lettre, qu'en conséquence des jugements rendus par le Conseil de guerre tenu par M. Karrar contre les Suisses de son régiment, qu'un sergent a eu la tête tranchée, un caporal et un soldat ont été pendus, et que d'autres ont été condamnés à diverses peines. L'exemple, quant à cette troupe, serait complet si Du Pasquier, le principal instigateur, avait été repris et condamné. Folio 125, 1 page.

1745. 20 décembre. Le même à M. de Sérigny. Au sujet de la revue des troupes à l'Ile Royale et des désertions. Folio 125½, ½ page.

1745. 20 décembre. Le même à M. de Barentin. Au sujet du libraire de Saintes. Folio 125½, ¼ page.

1745. 20 décembre. Le même à M. Denis de Bonaventure. A vu son projet sur les mesures à prendre pour faire parvenir des secours au Canada. Est satisfait de son zèle mais il ne peut en faire usage. Folio 127, ¼ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. Bigot. Au sujet des dépenses de l'Ile Royale. Folio 127, 1 page.

1745. 24 décembre. Le même à M. Barrailt. L'allégation des accusés, par rapport à la grâce qu'ils prétendent leur avoir été faite par M. Du Chambon, ne peut être prise en considération, attendu que les mouvements séditieux se sont continués longtemps après et jusqu'à la veille du siège. Il faut hâter les procédés et terminer cette affaire. Folio 128, 1½ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. Bigot. Il faut forcer la succession du S[r] Carrérot, ci-devant percepteur des droits de l'amiral à Louisbourg à payer à S. A. S. les

25,000 livres qu'il a perçues pour lui et dont il n'a pas rendu compte. Folio 128½, ½ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. de Ricouart. Il est de grande importance que tout ou partie de ce qui est nécessaire pour la construction et l'armement du vaisseau *Le Saint-Laurent* soit envoyé à Québec dans le cours du printemps ou de l'été, attendu qu'il doit être mis sur le chantier. Il en est de même pour la frégatte de 22 canons, laquelle est actuellement sur le chantier. Folio 129, 1½ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. Bigot. Les faits contenus dans le mémoire qu'il a communiqué à M. de Barrailt, pour être remis au Conseil de guerre, ne pourraient avoir aucun poids sur sa décision, car, quand même les griefs des soldats contre certains officiers seraient fondés, leur révolte n'en serait pas pour cela justifiée. C'est cette raison qui a empêché le Conseil de guerre de recevoir ce mémoire. En ce qui le regarde personnellement, sa conduite est connue, le roi en est satisfait et il peut être tranquille. Folio 130, ½ page.

1745. 27 décembre. Le même à M. de Ricouart. Le prie de faire des recherches pour éclaircir les faits dans l'accusation portée par le S^r^ Cailly, officier du régiment suisse, contre le S^r^ Péan de Livaudière qui fait grand éclat à Rochefort. Folio 130, 2 pages.

1745. 29 décembre. Le même à M. Belamy. A été informé par M. Hocquart, que quelques matelots anglais, prisonniers à Québec, avaient été embarqués sur la corvette *La Légère* et le brigantin *Le Pérou* en destination de La Rochelle. Folio 132½, ¼ page.

1745. 31 décembre. Le même à M. de Ricouart. Approuve l'arrangement qu'il propose pour l'armement du bateau *La Société*, de l'Ile Royale, qui doit être envoyé à Québec sous le commandement du S^r^ Chéron. Folio 133, ½ page.

1745. 31 décembre. Le même à M. Bigot. Même sujet. A donné ordre de faire passer de Brest à Rochefort les matelots canadiens qui se trouvent dans ce premier port pour les embarquer sur *La Société*. Folio 133½, ½ page.

Fin du Vol. 82

MINUTES DES LETTRES.

1746.

AMÉRIQUE.

Série B, Vol. 83.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI. (3me partie).

1746.

Versailles. 1746. 24 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. La frégatte *Le Castor* est arrivée en France sans accident. Si le capitaine Salaberry a pu aborder aux côtes du Golfe, ils seront instruits des mesures prises pour secourir le Canada. Il a obtenu du roi la formation d'une assez forte escadre avec 4 bataillons de troupes réglées. Elle sera prête à partir dans le cours de mars. Pour les en prévenir et leur porter des secours, il a fait préparer 4 bâtiments, dont l'un, commandé par le S^r^ Hiriard, partira dans le cours de ce mois, le second, de Bayonne, commandé par le capitaine Monségur, partira vers le 15 février, le 3^me^, de Brest, vers le même temps, et le 4^me^, commandé par le S^r^ Chéron, le 1^er^ mars. Détail des opérations qui seront tentées pour reprendre soit Louisbourg, soit l'Acadie ou Plaisance. On ne croit pas que les Anglais tentent rien contre le Canada, pour plusieurs raisons : d'abord, parceque la Nouvelle-Angleterre, qui a fait les frais de l'attaque contre Louisbourg et qui prétendait que cette conquête devait lui appartenir, est mécontente de ce que ses prétentions n'ont pas été admises. On a promis de les indemniser, mais rien encore n'a été effectué, de sorte que cette province n'est pas en état ni dans la volonté de faire les grands efforts qui seraient nécessaires pour espérer conquérir le Canada. L'Angleterre elle-même n'est pas en état de faire un armement important contre le Canada. Le pays est en proie à la guerre civile. Le prince Edouard, fils aîné du roi. Jacques, est passé en Ecosse et s'est mis à la tête d'un parti puissant. Cela a obligé le gouvernement, non seulement à faire revenir ses troupes des Pays Bas, mais encore à engager des troupes étrangères. Folio 1, 3 pages.

1746. 18 février. Le même à M. Hocquart. Envoie un congé pour M. Michel. Comme il ne doit pas retourner au Canada il faut le remplacer et ce sera probablement par un sujet envoyé de France. Le S^r^ Varin conviendra-t-il pour la situation de commissaire à Montréal ? Folio 3, ½ page.

1746. 18 février. Le même à M. Michel. Est dans l'intention de lui donner une nouvelle situation en France. Reviendra en France à la première occasion. Folio 3, ¼ page.

1746. 25 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A l'arrivée du S^r^ Chéron, il l'enverra avec son bâtiment à Chibouctou, où doit se rassembler l'escadre, pour porter au duc d'Anville les avis qu'ils auront à lui donner. Folio 3½, 1 page.

1746. 2 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'armement de la frégatte *La Martre*, en construction à Québec. Folio 4, 1½ page.

1746. 2 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Folio 5, 1½ page.

1746. 2 mars. Le même aux mêmes. La frégatte *La Martre* pourrait être utilement employée à croiser dans le bas du fleuve, à moins que les circonstances les déterminent à une autre destination. Il n'est pas possible de procurer au S[r] de Verchères la remise des droits qu'il doit au domaine. Approuve l'échange des prisonniers que M. de Beauharnois a proposé au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. Folio, 6, 2 pages.

1746. 2 mars. Le même à M. Hocquart. La frégatte *Le Castor* a été trouvée bien construite sous tous les rapports. La mâture en bois de cyprès est supérieure à celle du *Caribou*, mais comme il a été reconnu que ce bois est plus fort et plus haut dans les parties voisines de la circonférence, il vaut mieux que les arbres que l'on emploira ne soient pas dégrossis. Les poulies en bois de frêne sont excellentes. Le roi est dans le dessin, lorsque *St-Laurent* sera terminé, de faire construire à Québec une frégatte de 60 canons. Pourra, en attendant, faire préparer les principales pièces de ce vaisseau. La frégatte *Le Carcajou* qui à son arrivée à Brest avait été armée en guerre pour le service des côtes a été submergée dans un coup de vent et son équipage a péri. Folio 7, 4 pages.

1746. 2 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. N'a pas attendu leurs représentations pour pourvoir aux besoins de la colonie. A acheté 80 pièces de canons du calibre 4. Le capitaine Salaberry est parti avec 30 milliers de poudre, 350 fusils et autres armes. *Le Tourneur*, parti de Brest, a apporté 20 canons acompte des 80, 25 milliers de poudre, 1,000 fusils. *La Julienne*, parti de Bayonne, a chargé 18 milliers de poudre, 600 fusils, 388 sabres, etc. ; *La Petite Marguerite* de Bordeaux a pris 10 milliers de poudre ; *La Déesse* et *La Société* partiront prochainement. Le S[r] Dubois, qui doit aller à Québec prendre le commandement de la frégatte *La Martre* embarquera encore 15 milliers de poudre, etc. D'autres navires partiront à la fin de mars sous escorte. Folio 9, 2 pages.

1746. 7 mars. Le même à M. Hocquart. Traite du Domaine de Tadousac. Il appartient au gouverneur seul de donner des instructions aux vaisseaux du roi. M. de Beauharnois a instruction de se concerter avec lui là dessus. Folio 10, 2 pages.

1746. 7 mars. Le même à M. Hocquart. Avait espéré trouver dans le recensement un plus grand nombre d'hommes portant les armes. Si le nombre de garçons au-dessous de 15 ans est tel que le fait voir ce recensement, il y aura dans quelques années un accroissement considérable. Il est fâcheux que la culture du chanvre soit presqu'entièrement tombée, mais il le serait encore davantage que les habitans fussent obligés de la reprendre faute de débouchés pour leurs blés et leurs légumes. Est bien aise d'apprendre le progrès des établissements et de la rivière Chaudière. On devait s'attendre que les concessionnaires sur le Lac Champlain ne feraient aucuns travaux pendant la guerre. Brais, goudrons et résines. Il est assez extraordinaire qu'on se soit déterminé, dans des conjonctures aussi peu favorables pour les dépenses, à entreprendre d'agrandir la Cathédrale de Québec. En tout cas, le roi ne peut contribuer à ces dépenses. Folio 11, 2 pages.

1746. 7 mars. Le même au même. Dépenses du Canada pour le compte de l'Ile Royale. Au sujet des appointements des S[rs] Du Vivier et Rousseau de Sauvigny, passés de l'Ile Royale au Canada. Folio 12, 1½ pages.

1746. 7 mars. Le même au même. A reçu les comptes des recettes et dépenses faites aux forges S[t] Maurice depuis le 1[er] Oct. 1741 jusqu'au 1[er] janvier 1745. A vu que les recettes avaient été de 254,473 livres et les dépenses de pareille somme. En déduisant ce qui a été payé aux ouvriers de l'ancienne Cie, il reste un bénéfice net de 42,846 livres depuis que l'exploitation est faite pour le compte du roi et, avec les augmentations dont l'établissement est susceptible, il pourrait y avoir un accroissement important de recettes. Ces chiffres seront utiles pour la formation d'une Cie. Il a été engagé 2 nouveaux ouvriers pour ces forges. On devait aussi envoyer un maître fondeur ca-

pable de fondre de l'artillerie, les risques de la traversée, en raison de la guerre, l'ont déterminé à attendre. Folio 13, 2 pages.

1746. 7 mars. Le même au même. A pris des mesures pour faire acquitter ses traites. L'économie est indispensable, car les dépenses de la guerre sont considérables. A été fâché d'apprendre qu'il avait été décidé d'établir une enceinte de muraille à Québec. Folio 14, 1½ pages.

1746. 7 mars. Le même à M. de Beauharnois. Le Cher de Longueuil ne pouvant s'absenter de Détroit, le roi à bien voulu lui permettre de porter la croix de St Louis qui vient de lui être accordée et le dispenser des formalités. Le roi a été bien aise d'apprendre qu'il s'était déterminé à envoyer un parti du côté de la Nouvelle-Angleterre. Suivant les nouvelles venues de Londres, la marche de ce parti et ses succès auraient causé de vives alarmes. Comme rien ne déconcerte tant les projets que l'ennemi à formés ou pourrait former, il convient de les harceler là ou l'occasion s'offrira, surtout du côté de la Baie d'Hudson. Folio 15, 1½ pages.

1746. 7 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi est surpris qu'une enceinte ait été commencée à Québec en conséquence de la délibération prise dans l'assemblée que M. de Beauharnois a convoquée. Ne comprend pas qu'il ait pu prendre sur lui une telle décision, en face de celles prises par le roi en maintes occasions. Fera discontinuer les travaux à la réception de cette dépêche, et convoquera une assemblée composée des principaux officiers et de quelques habitans de Québec, pour qu'il soit jugé s'il ne serait pas mieux de démolir ce qui vient d'être fait que de continuer l'entreprise. Croit devoir lui répéter les raisons qui s'opposent à ces travaux : On considère que cette fortification serait pour les Anglais un nouveau motif d'entreprendre, en cas de guerre, la conquête du Canada, puisque, une fois maitres d'une ville aussi forte que le serait Québec, ils pourraient se considérer virtuellement maîtres de tout le Canada. Avec les forces considérables qu'ils peuvent mettre sur pied dans leurs colonies d'Amérique et les secours de l'Angleterre, ils ne seraient que trop tentés de s'emparer d'une ville qui leur offrirait une protection immédiate contre nous et contre le climat, tandis que, dans le cas contraire, ils ne pourraient espérer en une saison s'emparer de la ville et se protéger l'hiver suivant contre le froid et contre les attaques des Canadiens, alors que leur flotte serait partie. Au surplus, en supposant ces fortifications nécessaires, ce n'est pas au roi à en faire la dépense, surtout lorsque ses fonds sont moins en état que jamais de subvenir à des entreprises de cette importance. Enfin, cette fortification, une fois établie, il faudra pour la défendre une garnison proportionnée à son importance et, outre la dépense, il y aura la difficulté de former cette garnison lorsque le Royaume est déjà épuisé par les levées extraordinaires occasionnées par la guerre. Si malgré tout, l'assemblée décide que cette fortification doit se faire, elle devra en même temps délibérer sur l'imposition à prélever sur les habitans pour y pourvoir. Folio 16. 2 pages.

1746. 7 mars. Le même aux mêmes. A approuvé les arrangements pris à l'occasion de l'abandon de la ferme du poste de Frontenac. Il serait à souhaiter que M. Hocquart put engager le Sr Chalet à continuer l'exploitation de cette ferme. La Cie des Indes n'est pas en état de faire l'armement qu'ils ont proposé pour le transport des munitions qu elle a à envoyer dans la colonie, tous ses vaisseaux étant actuellement employés. Folio 17, 2 pages.

1746. 14 mars. Le même à M. de Beauharnois. Ne peut donner une retraite à M. de Beaujeu, son âge ne le mettant pas hors d'état de continuer son service, du moins, il faut attendre qu'il ait pu se rétablir de son indisposition. Suspens la retraite demandée par les Srs de Périgny et de Cournoyer, capitaines, jusqu'à ce que les évènements de la guerre aient permis de les remplacer par des officiers qui se sont distingués. Croix de St Louis pour le Sr Darmant. Folio 18, 1½ page.

14 mars. 1746. Le même au même. A senti comme lui les résultats fâcheux de la prise de Louisbourg au point de vue du commerce du Canada. A approuvé qu'il ait fait passer à l'Acadie le S^r^ Marin avec un détachement de Canadiens et de Sauvages. Il lui est revenu que si le S^r^ Marin avait fait plus de diligence pour se rendre à Louisbourg lorsqu'il en reçut l'ordre de M. Du Chambon, il y serait peut-être arrivé à temps pour forcer les Anglais à en abandonner le siège. Veut bien croire qu'il n'a pas dépendu de lui de mieux faire. Espère qu'il fera mieux dans l'expédition qu'il a entreprise du côté de Boston. Il ne faut pas être surpris des démarches que les habitans de l'Ile S^t^ Jean ont faites après la prise de Louisbourg pour se faire conserver dans leurs biens. Le S^r^ DuVivier, qui commandait le détachement dans cette Ile, a bien fait, du moment qu'il ne pouvait être d'aucun secours aux habitans, de le conduire à Québec. S'en rapporte à lui sur le meilleur parti à tirer des Sauvages. A été bien aise d'apprendre que les Chouanons s'étaient enfin déterminés à effectuer leur transmigration à l'endroit indiqué et qu'ils avaient fait 8 prisonniers anglais à la Belle Rivière. Espère que les Iroquois qui marquaient un penchant pour la neutralité, n'ont pas changé leurs vues comme résultat du conseil qui a été tenu à Orange. A approuvé ses mesures pour mettre les forts de Niagara, Frontenac et S^t^ Fréderic en état de défense. Ne peut accorder des pensions aux veuves des S^rs^ S^t^ Michel, Le Saulnier, Montmidy et Sicard. A procuré le grade de lieutenant d'artillerie au S^r^ Ch^er^ de Beauharnois, mais n'a pu lui accorder la croix de S^t^ Louis, cela eut été, aux yeux des anciens officiers, une préférence trop sensible. Folio 19, 3 pages.

14 mars. 1746. Le même à M. l'évêque de Québec. Les Anglais laissent à l'Acadie les missionnaires qui y étaient. Les religieuses de Louisbourg doivent passer au Canada. Les Anglais ont renvoyé directement de Boston en France le S^r^ Maillart avec d'autres prisonniers. Il compte aller rejoindre sa mission. Folio 20½, ½ page.

14 mars. 1746. Le même à M. Varin. Il attend des éclaircissements avant de décider s'il doit lui donner le poste du Gros Mécatina ou le donner aux anciens concessionnaires. Folio 20½, ¼ page.

14 mars. 1746. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoie les 2 états du roi pour les dépenses de l'année, l'un de 898,273 livres, l'autre de 105,680. Folio 21, ½ page.

14 mars. 1746. Le même à M. Hocquart. Au sujet du contrat des fournitures fait avec les S^rs^ Pascaud. Folio 21, 1 page.

14 mars. 1746. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la concession du poste du Gros Mécatina. Folio 21½, ½ page.

15 mars. 1746. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a fait partir ses frégattes *L'Aurore* et *Le Castor* pour aller sur les Bancs de Terreneuve observer les mouvements des Anglais. Si le S^r^ Davigneau, qui les commande, apprend que le Canada doit être attaqué, il enverra une de ses frégattes à Québes et l'autre à Chibouctou pour en informer le duc d'Anville. Instructions à ce sujet. Folio 22, 2 pages.

15 mars. 1746. Lettres du roi à M. de Beauharnois. Son intention est qu'il repasse en France pour y reprendre le service de la marine. Remettra le gouvernement général de la Nouvelle-France au S^r^ de la Jonquière, chef d'escadre. Folio 22½, ¼ page.

15 mars. 1746. Le Président du Conseil de marine à M. Hocquart. Le roi lui a accordé une gratification extraordinaire de 3,000 livres qu'il fera payer à son frère à Paris. Folio 22½, ¼ page.

15 mars. 1746. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a jugé à propos de le rappeler en France pour y servir dans la marine. Il est satisfait de ses services, mais il a égard à la demande qu'il a faite d'être avancé dans la marine et au fait que son âge ne lui permettait pas tous les mouvements nécessaires pour la défense de la colonie. Comme M. de la Jonquière qui le remplace sert

actuellement sous le duc d'Enville, ce ne sera qu'après la campagne qu'il prendra ce gouvernement. C'est pour cette raison qu'il lui adresse les ordres du roi comme s'il ne devait pas y avoir de changement. Folio 23, 1 page.

1746. 15 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet du remplacement de M. de Beauharnois. Instructions générales. Folio 23½, 1 page.

1746. 19 mars. Ordre du roi pour que le Sr de Rémond soit transféré au Canada. Folio 24, ¼ page.

1746. 19 mars. Le Président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du Sr de Rémond. Folio 24, ½ page.

1746. 21 mars. Le même à M. Hocquart. Les canons de 24 faisant défaut, il enverra des canons de 18 pour l'armement du *St-Laurent*. Folio 24½, ¼ page.

1746. 21 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du Cher Dubois, transféré au Canada pour servir dans les troupes. Folio 24½, ½ page.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de la Jonquière, chef d'escadre, Gouverneur et Lieutenant Général de la Nouvelle-France. Le Canada, quoique susceptible d'établissements solides et avantageux, n'a fait que peu de progrès pendant le cours d'un assez grand nombre d'années. Les premiers habitants se sont plutôt occupés de la traite, attirés par l'indépendance dont ils jouissaient dans leurs courses. Les succès de ceux qui se sont livrés sérieusement à la culture ont porté exemple, et depuis quelques années la colonie est devenue en état de se livrer à diverses entreprises profitables pour elle et le commerce général: particulièrement la pêche et la construction des vaisseaux, ce qui l'a mise à portée d'ouvrir un commerce avec les Iles de l'Amérique Méridionale et d'augmenter celui qu'elle faisait déjà avec les ports du royaume. Mais il s'en faut de beaucoup que cette colonie soit encore au point d'établissement où elle peut être portée. Est dans l'intention d'employer tous les moyens praticables pour y pourvoir efficacement. Explications sur les services publics: religion, administration, justice, etc., etc. Folio 25, 11 pages. Soit 16 pp.

1746. 1er avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à MM. de la Jonquière et Hocquart. Définition de leurs devoirs respectifs. Folio 31, 5 pages. Soit 9 pp.

1746. 1er avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Adresse à M. le Duc d'Enville sa commission de chef d'escadre. Si le Duc se rend au Canada, il (M. de la Jonquière) continuera ses fonctions sur l'escadre et ne se fera reconnaître gouverneur général qu'après les opérations à faire; pendant tout ce temps M. de Beauharnois demeurera chargé des opérations qui regardent le gouvernement. Dans le cas contraire, il suivra le Duc d'Enville dans les entreprises qu'il pourra faire, après quoi il se rendra au Canada pour y prendre possession de son gouvernement. Instructions sur la conduite qu'il doit tenir pour se mettre en état de bien remplir ses devoirs de gouverneur. Folio 33½, 2 pages.

1746. 25 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet du Cher Dubois, destiné à passé au Canada pour y servir comme soldat. Sa famille lui ayant accordé une pension, il la lui distribuera au fur et à mesure de ses besoins. Folio 34½, ½ page.

1746. 29 avril. Le même à M. de la Jonquière. Jouira de ses appointements de gouverneur depuis le 15 mars, date de sa commission. Lui fait ses compliments sur le mariage de sa fille avec le marquis de Noé. Espère que dans 8 ou 10 jours toute l'escadre pourra mettre à la voile de l'Ile D'Aix. Il ne paraît pas que les Anglais aient une flotte bien considérable en Amérique. Folio 34½, ½ page.

1746. 30 avril. Le même à M. Hocquart. Lui envoie un mémoire du Sr Lainé, négociant des Sables d'Olonne, dans lequel il se plaint des retards que le Sr Taché, habitant de Québec, a fait essuyer à feu son frère et qu'il essuie lui-même pour le paiement d'une somme de 15,000 livres qu'il doit depuis 15 ans. Si cet habitant ne paie pas sa dette, il donnera au porteur de la procuration

Paris. de Lainé toute sa protection pour lui faire rendre justice. Folio 35, ½ page.

1746. Le même au même. Le S[r] Dormicourt ayant déposé l'argent qu'il devait
8 juin. à la succession de l'abbé Norey, il fera distribuer cette somme au S[r] de Norey, lieutenant, et aux hopitaux suivant la proportion qui a été fixée. Folio 35½, ½ page.

Ci-suit 80 pages sur la Louisiane.

Fin du Vol. 83.

MINUTES DES LETTRES.

1746.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 84.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1746.

Versailles. 1746. 1er janvier. Le président du Conseil de Marine à M. Bigot de La Mothe. Feront remettre à la Cie des Indes, dès leur arrivée à Brest, les castors embarqués à Québec sur *Le Castor*. Fera également remettre dans les magasins du roi les fers venant de Québec. Folio 1, ½ page.

1746. 4 janvier. Le même à M. Du Teillay. Au sujet des navires qui doivent partir avec le convoi. Folio 2, 1 page.

1746. 7 janvier. Le même à MM. les directeurs de la Cie des Indes. Le Canada était entièrement dépourvu d'écarlatines, il convient que leur Cie ne laisse pas cette colonie dépourvue d'un article indispensable aux Sauvages. Il serait dangereux sous les circonstances qu'ils cherchassent à s'en approvisionner chez les Anglais. Folio 3, 1 page.

Marly. 1746. 24 janvier. Le même à M. Landriève curé de Vernège. Il ne lui est revenu que de bons témoignages sur le compte de son frère qui sert en Canada. Lui procurera son avancement à l'occasion. Folio 17, ¼ page.

1746. 24 janvier. Le même à M. le Comte de Céreste. Au sujet de l'avancement du Sr Le Mercier, officier du Canada. Id. au Maréchal de Brancos. Folio 17½, 1 page.

1746. 25 janvier. Le même à M. Guillot. Desire faire passer au Canada 3,400 fusils ainsi que 100 officiers mariniers, matelots et mousses, requis pour le vaisseau que l'on construit à Québec. Ne pouvant envoyer un vaisseau du roi, il le prie de voir s'il ne trouverait pas ce qu'il lui faut à St Malo. Folio 19, 1 page.

1746. 31 janvier. Le même à M. de Tourny. A été bien fâché de l'aventure arrivée au Convoi de la Martinique. La perte n'est pas aussi considérable qu'on l'avait publiée. Folio 21, 1 page.

1746. 4 février. Le même à M. Guillot. Affrètera le navire neuf dont il parle pour les envois à faire au Canada et pour le passage des 100 hommes destinés à l'armement de la frégatte en construction à Québec. Chargera le Sr Dubois du commandement de ce navire et lui donnera les officiers qu'il demandera. Pressera cette expédition. Folio 25, 1½ pages.

1746. 6 février. Le même au même. Sur ce qu'il lui marque de la situation de la Deme de la Boularderie et de celle du Sr Des Goutins ; il leur a procuré une gratification de 300 livres. Folio 26½, ¼ page.

1746. 6 février. Le même à M. D'Erchigny. A approuvé qu'il ait fait embarquer sur le navire anglais *La Suzanne Sophie* les prisonniers anglais dont il a donné la liste. Folio 27, ¼ page.

1746. 6 février. Le même à M. Bigot de La Mothe. Au sujet de l'équipage de la frégatte en construction à Québec. Folio 27, 1 page.

6 février. 1746. Le même à M. de Clairembault. Le bateau *Le Saint Rock*, arrivé de Québec, devant y retourner, il donnera au Capitaine les secours nécessaires. Folio 28½, ¼ page.

10 février. 1746. Le même à M^me^ la Comtesse Du Guay. Son mari s'est tiré de sa rencontre avec la fermeté et l'intelligence qu'on pouvait attendre de lui. Le roi lui a parlé avec éloges de sa belle manœuvre. Folio 29, ½ page.

18 février. 1746. Le même à M. Morpain, Capitaine de brulôt. Est persuadé qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour la défense de l'Ile Royale et il est disposé à lui procurer l'occasion de donner de nouvelles preuves de son zèle. Folio 32½, ¼ page.

18 février. 1746. Le même à M^elle^ de Forant. Sa proposition ne peut être acceptée. Le roi entend faire d'autres arrangements pour la fondation faite par son frère en faveur des filles des officiers de l'Ile Royale. Folio 33½, ½ page.

25 février. 1746. Le même à M. Guillot. M. Bigot de La Mothe a pris les mesures nécessaires pour la préparation des navires et des munitions qui doivent être embarqués sur le navire de S^t^ Malo en destination de Québec. Folio 36, 1 page.

25 février. 1747. Le même à M. Bigot de La Mothe. Même sujet. Folio 36, ¼ page.

25 février. 1746. Le même au même. Au sujet du S^r^ Dufresne, écrivain du roi en Canada. Folio 36½, ½ page.

28 février. 1746. Le même au même. Au sujet de l'armement des vaisseaux ou frégatte en construction à Québec. Folio 37, 1 page.

2 mars. 1746. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Du Vigneau, capitaine de vaisseau, commandant les frégattes du roi *L'Aurore* et *Le Castor*. Folio 38, 2 pages.

14 mars. 1746. Le Président du Conseil de Marine à M. le Duc de Larochefoucault. L'informe qu'il a pu donner une Compagnie en Canada au Ch^er^ de Raymond qu'il a souvent recommandé. Folio 42½, ¼ page.

19 mars. 1746. Le même à M. Bigot de Lamothe. Au sujet du changement du navire affrété pour le Canada. Folio 43, ½ pages.

19 mars. 1746. Le même à M. DuBois. Lui a procuré avec plaisir le grade de Lieutenant de frégatte et une gratification de 1,500 livres. Hâtera son départ Folio 43½, ½ page.

19 mars. 1746. Le même à M. Guillot Même sujet. Folio 43½, ½ page.

19 mars. 1746. Ordre du roi pour tirer des prisons de Morlais le S^r^ de Rémond et le conduire à Brest pour repasser au Canada. Folio 44, ¼ page.

25 mars. 1746. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Duc d'Enville, Lieutenant Général des armées navales et des galères, pour les opérations de son escadre Folio 47 bis, 6 pages.

27 mars. 1746. Lettre du roi à M. le Duc d'Enville. S'il réussit à s'emparer de quelques colonies anglaises, il établiera pour commandants ceux de ses officiers qu'il en jugera capable. Folio 47 id., ½ page.

25 mars. 1746. Le Président du Conseil de Marine à M. le Duc d'Enville. Au sujet de son expédition. Folio 47½ id., 1½ pages.

25 mars. 1746. Lettre du roi à M. le Duc d'Enville. A donné des ordres secrets pour joindre à son escadre les vaisseaux *Le Terrible*, *Le Neptune*, *L'Alcyon* et *La Glaise* qui doivent convoyer la flotte des navires marchands destinée pour la Martinique et S^t^ Domingue. Le Ch^er^ de Conflans, qui commande ces vaisseaux, a des ordres cachetés pour revenir à Chibouctou dès qu'il aura atteint le terme de son voyage aux Iles. Folio 47½ id , 1 page.

25 mars. 1746. Le Président du Conseil de Marine à M. le Duc d'Enville. N'ouvrira le paquet qu'il lui envoie que lorsque son escadre aura atteint le 1^er^ méridien. Folio 47½ id., ¼ page.

25 mars. 1746. Ordre du roi qui donne au S^r^ de Méric, Brigadier d'Infanterie, le commandement des troupes de la marine que le S^r^ d'Enville pourra faire descendre à terre, ainsi que de celle du Canada et des milices du dit pays. Folio 47½ id., 1 page.

1746. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Muy. Lui communique les représentations de l'évêque de Québec sur la situation fâcheuse où il se trouve par la cherté des provisions en raison de la guerre. Demande des secours. Folio 49, ½ page.

1746. 1er avr;l. Ordre du roi qui règle le rang des troupes composant l'escadre du Duc d'Enville. Folio 50 bis, 1½ pages.

1746. 4 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de Rostan. Le Sr Beaujeu doit faire partir en Canada un autre vaisseau, du 15 au 20 de ce mois. Le chargera des dépêches du roi qu'il jetera à la mer en cas d'accident. Folio 52, ½ page.

1746. 8 avril. Lettre de la propre main du roi à M. le Duc d'Enville (A mon cher cousin). Croit pouvoir être tranquille sur la défense du Canada qui est le premier objet. S'il ne peut reprendre Louisbourg, il lui faut au moins un équivalant. Doit se souvenir que la suite trop ordinaire des Conseils de guerre est de faire naître des difficultés pour les opérations. Ainsi, il doit souvent prendre sur lui les responsabilités. Ne doit pas revenir sans avoir mis tout en usage pour faire des opérations qui répondent aux dépenses et à l'appareil de son armement. Folio 52½, ½ page.

1746. 13 avril. Le Président du Conseil de Marine au Père Charlevoix. Devra s'adresser à M. Belamy pour les 3 religieuses qu'il désire faire passer au Canada. Folio 53½, ¼ page.

1746. 15 avril. Le même à M. de Méria. Lui remettra l'ordre du roi qui lui donne le commandement des troupes de la Marine qui seront embarquées, des sièges qui pourront être entrepris, et même des troupes et milice du Canada s'il va dans cette colonie. Folio 54 bis, ½ page.

1746. 15 avril. Le même à M. le Duc d'Enville. Dans la campagne qu'il va entreprendre, le roi a prévu 2 cas : Celui où le Canada serait attaqué et celui où cette colonie n'aura pas d'entreprise à craindre de la part des ennemis. Il y a tout lieu de croire que le premier ne se produira pas. Si cependant cela arrive, il devra aller au secours de cette colonie par préférence à tout. Mais et comme il y a tout lieu de le penser, il n'est pas obligé d'aller au Canada, il aura la liberté de prendre le parti qui lui paraîtra le plus convenaple pour agir offensivement contre les Anglais. Le roi indique 3 objets : L'Ile Royale, l'Acadie et Plaisance. Le premier serait le plus satisfaisant, mais il ne fera le siège de Louisbourg que s'il en juge le succès prompt et assuré. Estime cependant qu'il peut commencer ses opérations avec plus d'avantage par l'entreprise de l'Acadie qui lui parait infaillible. Aura ensuite à examiner s'il convient d'attaquer Louisbourg et, s'il ne s'y décide pas, il désire qu'il aille s'emparer de Plaisance etc. Folio 54 bis. 2 pages.

Ordre du roi qui règle le rang des troupes et milices du Canada pour le cas où l'escadre du Duc d'Enville se rendrait à Québec. Folio 54 bis, 1½ pages.

1746. 15 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. le Duc d'Enville. Lettre accompagnant les dépêches du soir. Folio 54½ bis, ¼ page.

1746. 17 avril. Le même à M. l'Ambassadeur de Hollande. Au sujet de la lettre reçue du Duc de Newcastle par cet ambassadeur, concernant les échanges de prisonniers. Folio 55, ½ page.

1746. 23 avril. Le même à M. Guillot. Est surpris de son indécision sur l'expédition du chargement du navire *L'Auguste*, affrété pour le Canada. Folio 56, 2 pages.

1746. 26 avril. Le même à Mme la Duchesse de Lorge. Malgré tout l'intérêt qu'il lui porte, il ne peut procurer une pension à la veuve du Sr de Boisberthelot qui servait à l'Ile Royale. Se préterais volontiers à accorder une place d'officier au fils de cette veuve. Folio 57, ½ page.

1746. 30 avril. Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Le nombre prodigieux de batiment qui se mettent sous la protection des Convois du Cher de Conflans produit trop d'éclat et il convient de prendre d'autres mesures. Leur fait part que le roi, pour récompenser la belle conduite du Comte Du Guay dans

sa rencontre avec l'escadre de l'Amiral Townsend, lui a accordé une pension de 1,200 livres sur son Trésor Royal et qu'il a accordé en même temps aux Capitaines Bréville, La Mothe Portail et La Vigne Buisson, des brevêts de Lieutenants de frégatte pour les récompenser de leur zèle et de leur valeur en cette circonstance. Folio 60, 1 page.

1746. 29 avril. Le même à M. le Duc d'Enville. Dès que les batiments de transport qui partent avec son escadre seront déchargés et qu'il n'en aura plus besoin pour ses opérations, il les renverra en France. Folio 60½, ½ page.

1746. 30 avril. Le même à M. le Comte DuGuay. Au sujet de la pension que le roi lui accorde. Folio 61, 1 page.

1746. 17 juin. Le même à M. le Duc d'Enville. Voit par sa lettre qu'il se propose, après avoir dépassé les caps, de laisser seuls les vaisseaux qui vont au Canada. Il lui parait désirable qu'il détache une frégatte de son escadre pour les conduire jusqu'au détroit de Belleîsle. Folio 81, bis, ½ page.

1746. 17 juin. Le même au même. Le roi est très faché des retards éprouvés pour le départ de l'escadre, car il sent qu'ils peuvent apporter beaucoup d'obstacles à l'exécution des ordres qu'il lui a donnés. Il est trop tard notamment, pour entreprendre quelque chose contre Louisbourg. Outre les secours que la garnison a pu obtenir de la Nouvelle Angleterre et de l'Angleterre même. L'Amiral Townsend aura eu le temps de s'y rendre. Malgré tout, les forces Anglaises s'en tiendront plutôt à couvrir Louisbourg et il aura la supériorité du côté de la mer. Le plus grand obstacle sera celui de la saison. Tout de même, il croit encore qu'il aura le temps nécessaire pour mener à bonne fin une entreprise sur l'Acadie. Instructions sur ce qu'il doit faire s'il s'empare de l'Acadie. Folio 81 bis, 4 pages.

1746. 20 juillet. Le même à M. Bart, chef d'escadre. Le roi a accordé à son frère la place de capitaine de port au Fort Royal de la Martinique, avec un brevet de Lieutenant de vaisseau. Folio 94¼, ¼ page.

1746. 11 août. Le même à M. Guillot. A obtenu du roi une gratification de 500 livres pour porter secours aux habitans de l'Ile Royale retirés à S[t] Servan. Folio 103, ½ page.

1746. 8 septembre. Le roi à M. le Duc d'Enville. Apprendra par sa frégatte *La Sirène*, si elle peut la joindre, le retour à Brest de *L'Aurore* et du *Castor* qu'il avait détachés pour aller croiser à l'entrée du Golfe S[t] Laurent, et les raisons pour lesquelles M. Duvigneau ne l'a attendu que jusqu'au 13 août au rendez-vous qu'il lui avait donné. Sera informé, en même temps, que le convoi préparé en Angleterre pour Louisbourg, n'était pas encore parti le..... du mois dernier, mais qu'il n'attendait que le moment favorable pour mettre à la voile. Par les renseignements qu'il a d'ailleurs, les Anglais ne se seraient pas trouvés en état d'attaquer le Canada cette année, du moins par mer. Folio 112 bis, 1 page

1746. 8 septembre. Le Président du Conseil de Marine à M. le Duc d'Enville. Ce n'a pas été sans peine, comme il peut se l'imaginer, qu'il a vu revenir à Brest *L'Aurore* et *Le Castor*, parceque cela le prive de ces 2 vaisseaux. Lui envoie *La Sirène* qui partira au premier vent favorable. Il n'est pas douteux que les ennemis fassent pendant l'automne et l'hiver les préparatifs nécessaires pour une attaque au printemps. Espère qu'il n'aura pas rencontré de trop sérieuses difficultés dans l'entreprise de l'Acadie. Apprend par le retour des 2 frégattes, que le détachement du Canada était arrivé, qu'il était attendu à Chibouctou, et que tout était assez bien disposé pour lui permettre d'opérer. D'un autre côté, on prétend que les Anglais de Louisbourg, comptant que son escadre était bloquée à l'Ile D'Aix par l'amiral Martin, avaient fait sortir leurs vaisseaux et les avaient distribués dans le Golfe, sur les côtes de Terreneuve et celles de la Nouvelle Angleterre et dans ce cas il aura trouvé leurs forces divisées. Folio 112 bis, 1½ pages.

1846. 8 septembre. Instruction pour le S[r] de Salliés, Lieutenant de vaisseau, commandant la frégate *La Sirenne*. Dirigera sa route vers Port Royal, à moins qu'il n'ait

occasion d'apprendre que le Duc d'Enville soit ailleurs, auquel cas il ira le joindre. Si, contre les apparences, il trouvait l'escadre repartie pour l'Europe, il ne reviendra pas lui même sans avoir vérifié si le Duc d'Enville a fait quelqu'établissement à l'Acadie ou ailleurs. Dans ce cas, il prendra les paquets de l'officier qui y commande, ou même y restera si cet officier le juge nécessaire. Folio 112½ bis., ½ page.

1746. 8 septembre. Le même à M. Du Vigneau. Aurait dû prolonger son séjour au lieu de rendezvous, et surtout n'aurait pas dû partir sur des vagues nouvelles. Folio 112½ bis, ½ page.

1746. 10 septembre. Le même à M. Le Marquis de Puysieulx. Lui envoie le mémoire qu'il lui avait annoncé concernant l'Ile Royale. Le roi l'a approuvé. Sait qu'il en fera un bon usage. Folio 114½, ½ page.

1746. 19 septembre. Le même à M. de Rostan. Le nombre de vaisseaux qui doivent partir sous l'escorte du S[r] Du Bois de La Mothe se trouve bien considérable, toutefois, il vaut mieux cela que de partir sans convoi pour éviter d'être pris par l'ennemi, comme cela s'est produit pour les navires *Le Bon* et *Le Joseph Louis*. C'est le S[r] Sabatier qui doit acquitter les dettes de l'Ile Royale. Folio 115½, 1 page.

1746. 21 septembre. Le même à M. Guillot. Accorde une nouvelle gratification de 500 livres aux habitants de l'Ile Royale, actuellement à S[t] Malo. A procurer une gratification extraordinaire de 300 livres au S[r] Des Goutins. Folio 118, ½ page.

1746. 30 septembre. Le même à M. l'abbé de Salaberry. Au sujet de son parent le S[r] D'Irumbéry, cadet dans les troupes, décédé à Rochefort. Folio 123½, ½ page.

1746. 16 décembre. Le même à MM. les Commissaires au Bureau des Echanges. Ne doivent avoir aucune inquiétude au sujet de l'équipage du Sloop *D'Albany* pris à la côte de l'Ile Royale par *Le Castor*. Cet équipage a été remis à un officier de S. M[te] Britannique. Il y a même lieu de croire qu'il aura été renvoyé soit à Boston soit à l'Ile Royale. Folio 168, ½ page.

1746. 17 décembre. Le même à M. Bigot de La Mothe. Au sujet de Pierre Le Blanc, pilote de l'Acadie. Folio 168, ½ page.

1746. 27 décembre. Le même à M[de] D'Orvilliers. Il ne peut être question de son fils pour le gouvernement de Cayenne, M. de Chateauguay n'ayant pas encore d'autre destination. Folio 171½, ¼ page.

1746. 27 décembre. Passeport aux S[rs] Bottereau et Le Moyne, négociants à Rouen, pour faire voiturer d'Amsterdam, de Rouen et de S[te] Etienne à Rochefort les armes et marchandises ci-après mentionnées destinées pour l'approvisionnement des magasins du roi en Canada. Folio 172½, 1 page.

1746. 27 décembre. Le même à M. Bigot. Approuve ses propositions pour la tenue des comptes de l'Escadre. Est bien faché du mauvais état de sa santé et l'exhorte à la ménager. Folio 173, 1 page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1746.

Versailles. 1746. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ricouart. Au sujet des fournitures pour le Canada. Folio 1½, 1 page.

1746. 14 janvier. Le même à M. de Ricouart. Même sujet. Folio 4, 1 page.

Marly. 1746. 18 janvier. Le même au même Au sujet de l'accusation portée contre le S[r] Péau de Livandière, écrivain du roi, à Louisbourg, par le S[r] Cailly, officier surnuméraire du régiment Suisse. Folio 5, 2 pages.

1746. 18 janvier. Le même à M. Karrer. Même sujet. Folio 6, 1½ page.

1746. 18 janvier. Le même à M. de Bayrailt. Le roi a approuvé le jugement rendu par le Conseil de guerre contre les révoltés de la garnison de l'Ile Royale. Folio 9, 1 page.

1746. 24 janvier. Le même à M. Labbé, l'ainé. Consent à lui accorder une compensation de 12,000 livres pour le fret de son navire *L'Atlas* à l'égard du voyage qu'il fit en 1744 de Louisbourg à Port Royal en Accadie. Folio 10, ¼ page.

1746. 24 janvier. Le même à M. de Sérigny. Lui recommande une attention particulière à l'administration de la discipline dans les troupes. Folio 10½, ½ page.

1746. 31 janvier. Le même à M. Merveilleux. Il n'a jamais été question qu'Abraham Du Pasquier, l'un des principaux chefs de la révolte à l'Ile Royale, fut son parent ou son allié, et il n'avait besoin d'aucune justification à cet égard. Il est à désirer, comme il se le propose, qu'il fasse tout en son pouvoir pour le faire arrêter, mais il eut été plus facile de prévenir son évasion. Folio 11, ½ page.

1746. 31 janvier. Le même à MM. Pascaud. Au sùjet des fournitures pour le Canada. Folio 12, 1 page.

1746. 31 janvier. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses concernant les envois au Canada. Folio 13, 4 pages.

Le même à M. Chéron. Lui procurera une récompense proportionnée au service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. La place de capitaine de port de Québec n'est pas vacante, mais, si elle le devient, il se basera pour prendre action à son égard, sur la manière dont il se sera acquitté de sa présente entreprise. Folio 14½, ½ page.

1746. 31 janvier. Mémoire pour servir d'instruction au S[r] Chevalier de Cauflans, capitaine de vaisseau commandant les Gardes de la Marine à Brest, sur la campagne qu'il doit faire en Amérique. Folio 15, 6 pages.

Versailles. 1746. 10 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Sérigny. Est fâché d'apprendre que les compagnies françaises revenues de l'Ile Royale se déciment chaque jour par la mortalité et la désertion. Folio 24, ½ page.

1746. 10 février. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses concernant les envois au Canada. Folio 24, 1½ page.

1746. 18 février. Le même au même. Au sujet du départ de *La Déesse*. Folio 27½, ½ page.

1746. 18 février. Le même au même. Instructions diverses. Folio 28, 2 pages.

1746. 18 février. Le même à M. le Comte de Vaudreuil. Il ne peut être accordé plus de 10 tonnaux de fret à son frère le Gouverneur de la Louisiane. Priera les S[rs] Pascaud de s'arranger en conséquenee. Folio 29, ¼ page.

1746. 18 février. Le même aux S[rs] Pascaud. Accepte leur offre de remplir la fourniture dont ils avaient été chargés l'année dernière pour les magasins du roi en Canada. Folio 29, ½ page.

1746. 25 février. Lettre du roi à M. le Ch[er] de Conflans. Dès qu'il sera arrivé à S[t] Domingue avec les vaisseaux qu'il doit escorter, il se rendra à Chibouctou, à l'Acadie, avec *La Terrible*, *Le Neptune*, *L'Alcyon* et *La Gloire*, pour joindre le Duc d'Enville. Folio 29[bis], ½ page.

1746. 25 février. Le roi à M. de Fromont de Villeneuve. Révoque ses ordres. Ne se séparera pas du Ch[er] de Conflans. Folio 29[bis], ½ page.

1746. 25 février. Le Président du Conseil de Marine à M. le Ch[er] de Conflans. Explications au sujet de la lettre du roi. Id. Autres explications. Folio 29½[bis], 1 page.

1746. 25 février. Le même à M. de Ricouart. Instructions diverses concernant les envois au Canada. Folio 30, 2 pages.

1746. 25 février. Le même à M. le Ch[er] de Conflans. A appris avec plaisir son arrivée à la rade d'Aix. Partira dès que les navires qu'il doit convoyer seront au nombre de 50 à 60. Folio 31, ½ page.

1746. 28 février. Le même à M. de Ricouart. Il convient qu'en raison des maladies qui régnent chez les habitans de l'Ile Royale qui se trouvent à Rochefort, on fasse passer aux Iles de Ré, Oléronan Aix tous ceux qui pourront supporter le voyage. Folio 33, 1 page.

1746. 2 mars. Le même à M. de Barrailt. Au sujet de la mort du S[r] de Boisberthelot, major des troupes de l'Ile Royale, et de son remplacement. Folio 34, ½ page.

1746. 2 mars. Le même à M. Denys de Bonnaventure. Ne peut pour l'instant, lui accorder la croix de S[t] Louis qu'il sollicite. Folio 34, ¼ page.

1746. 21 mars. Le même à M. Du Chambon. Le roi lui a accordé la permission de se retirer du service avec une pension de 1,200 livres. Folio 40, ½ page.

1746. 25 mars. Ordre du roi à M. Bigot qui le destine à aller servir en Canada sous les ordres de M. Hocquart en sa qualité de Commissaire Général de la Marine. Id. au même, pour servir dans la même qualité sur l'escadre du Duc d'Enville. Folio 40½, ½ page.

1746. 25 mars. Instructions pour M. Bigot. Folio 40[bis], 2 pages. Soit. 4 pp.

1746. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine au même. Au sujet du S[r] Pétrimoulx, venu du Canada sur *Le Saint Roch*. Folio 41½, ¼ page.

1746. 1[er] avril. Le même à M. de la Jonquière. Le roi ne pourrait augmenter les forces de l'escadre sans laisser en souffrance d'autres parties essentielles du service. Folio 42½, ½ page.

1746. 1[er] avril. Lettre du roi au même. S'embarquera sur *Le Northumberland*, commendera l'escadre à défaut ou en l'absense du Duc D'Enville et du Ch[er] Destournelles. Passera ensuite à son gouvernement à Québec. Folio 42½, ½ page.

1746. 4 avr;l. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ricouart. Instructions touchant les envois au Canada. Folio 42, 1 page.

1746. 11 avril. Le même au même. Id. Folio 46, 1½ pages.

1746. 17 avril. Le même au même. Id. Folio 47, 1½ pages.

1746. 17 avril. Le même à M. Bigot. Est satisfait des observations contenues dans sa lettre. A donné des ordres à M. de Ricouart pour presser le départ des navires affrêtés pour le Canada. Folio 48, 1 page.

1746. 18 avril. Le même à M. de Ricouart. Le roi a accordé une gratification de 2,000 livres à M. de la Jonquière. Folio 49, ¼ page.

1746. 25 avril. Le même à M. Bigot. Est faché que la lettre de change que M. Warren lui avait adressée n'ait pas été payée. Fera suivre l'affaire après son départ et si, finalement, elle n'est pas payée, il tâchera de lui procurer quelqu'autre marque de la satisfaction du roi. Folio 51, ½ page.

1746. 25 avril. Le même à M. de la Pérelle. Est faché de la mort de son fils, dont il lui était revenu de bons témoignages. Fera pour les 2 qui sont cadets, ce qu'il pourra à l'occasion, mais à l'égard de celui qu'il lui a demandé de placer dans "la plume," sa conduite ne le permet pas. Folio 51½, ¼ page.

1746. 25 avril. Le même à M. D'Aillebout A fait placer une somme de 50,000 livres pour le paiement et la solde des compagnies de l'Ile Royale. Folio 51½, ½ page.

1746. 25 avril. Le même à M. de Barrailt. Il n'y a pas d'autre parti à prendre que de recruter des hommes pour compléter les compagnies revenues de l'Ile Royale. Folio 52, 1 page.

1746. 29 avril. Le même à M. Bigot. Les bâtiments de transport qui doivent partir avec l'escadre ayant été affrétés au mois, il marque à M. le Duc d'Enville de les renvoyer en France à mesure qu'ils auront été déchargés. Folio 52½, ½ page.

1746. 29 avril. Le même au même Au sujet du paiement des comptes de l'Ile Royale. Folio 53, 1 page.

1746. 2 mai. Le même à M. de Longueval. Les nombreuses désertions dans les troupes qui servaient à l'Ile Royale, oblige à lever des recrues pour compléter les compagnies. Folio 54½, ½ page.

Paris. 1746. 9 mai. Le même à M. de Ricouart. A appris avec plaisir le départ du Ch[er] de Conflans et des navires qu'il escorte. Est aise également d'apprendre que les munitions et marchandises pour Québec sont toutes embarquées moins l'habillement. Folio 55, 1 page.

1746. 26 mai. Le même à M. de Ricouart. A approuvé qu'il ait fait embarquer sur le navire *Le Fort Louis*, le S[r] Levasseur, fils du maître sculpteur à Québec.

Au sujet du Père Isidore, aumonier des troupes revenues de l'Ile Royale. Folio 58, 1 page.

Versailles 1746. 17 juin. Le même à M. Bigot. Les délais apportés au départ de l'escadre nécessitait de nouveaux arrangemens. Il est certain que M. le Duc d'Enville ne pourra pas exécuter tous les objets de son expédition. Arrangemens pour les vivres. Folio 63½, 1 page.

1746. 4 juillet. Le Même à M. de Barrailt. Pourvoiera, par la première occasion, au passage de M. de la Boularderie qui va au Canada en qualité de capitaine réformé. Il devait s'embarquer sur l'escadre du Duc d'Enville, mais il a dû arriver trop tard. Folio 71½, ½ page.

1746. 11 juillet. Le même à M. Morpain. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Rochefort proposera au roi de faire usage de son zèle. Folio 73, ¼ page.

Choisy-le-Roi. 1746. 31 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. Dubois de Lamothe, capitaine de vaisseau, sur la campagne qu'il doit faire. Folio 78, 6 pages.

1746. 31 juillet. Mémoire pour servir d'instruction au Ch^er^ de Falligny, capitaine de vaisseau, commandant *L'Espérance*. Folio 81, 4 pages,

Versailles. 1746. 25 septembre. Le même à M. de Barrailt. Au sujet des troupes revenues de l'Ile Royale. Folio 101, 1 page.

1746. 25 septembre. Le même à M. de Ricouart. Fera payer à M. de la Boulardine ses appointemens, tout comme s'il était rendu à sa destination. Folio 101½, ½ page.

1746. 30 septembre. Le même au même. Au sujet des sœurs de la Congrégation revenues de Louisbourg. Folio 104, ½ page.

1746. 30 septembre. Le même à M. Rodrigue. Pourvoiera le plus tôt possible au paiement de ce qui lui est dû par le roi, tant pour fournitures aux magasins du roi à l'Ile Royale, que pour l'affrêtement de quelques-uns de ses bâtiments. Folio 104½, ½ page.

Fontainebleau. 1748. 18 novembre. Lettre du roi à M. Dubois de Lamotte. Avait donné l'ordre à son cousin, le Duc d'Enville, de détacher de son escadre 2 vaisseaux de force avec 2 frégattes pour aller à St Domingue se joindre aux vaisseaux dont il lui a donné le commandement, afin de mieux assurer le retour en France des navires marchands qu'il doit prendre sous son escorte. Les accidents survenus à l'escadre du Duc d'Enville devront la mettre hors d'état de détacher aucun de ses vaisseaux, c'est pourquoi il a donné ordre au Chev de Camilly de faire partir *Le Lys* en toute diligence pour St Domingue. Folio 120½, 1 page.

1746. 16 décembre. Le Président du Conseil de Marine à M. Pascaud. A concouru avec plaisir au choix qu'on a fait de lui pour remplir la place de Député de La Rochelle au Bureau du Commerce. Folio 136, ¼ page.

1746. 19 décembre. Le même à M. Denis de Bonaventure. Est toujours dans les mêmes dispositions à son égard, mais ne peut quand à présent, lui procurer la croix de St Louis. Id. à M. de Villejoin. Folio 138½, ½ page.

1746. 27 décembre. Le même à M. Macarty. S'il était question de quelque entreprise de la nature de celle dont il est parlé dans son mémoire, il proposerait au roi de faire usage de son zèle et de ses connaissances. Doit se tenir prêt à passer à Québec pour y remplir ses fonctions de capitaine de ce port. Folio 142, ½ page.

MINUTES DES LETTRES. 1747.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 85.

CANADA.—4me partie.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1747. 23 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ont dû apprendre, par la voie de l'Acadie, tous les contretemps qui ont empêché les opérations de l'escadre du roi A pris de nouvelles mesures pour la défense du Canada. A rendu compte au roi de tout ce qu'ils lui ont marqué sur la situation de la colonie dans leurs dépêches envoyées par *L'Auguste* et *Le Tourneur* et 2 autres vaisseaux partis en même temps. N'a pas approuvé leur indécision concernant les travaux aux fortifications. L'opinion du roi était qu'il y avait de plus sérieuses raisons pour laisser les choses en l'état que pour entreprendre de grands travaux, cependant il s'en rapportait à eux, à condition que s'ils décidaient de les faire, la dépense en serait supportée par la colonie. Voit qu'ils ont poursuivi les travaux mais sans grande vigueur. Il fallait ou ne rien faire ou agir avec grande ardeur. Enverra une escadre à Québec en mars, qui sera sous le commandement de M. de la Jonquière à l'aller et de M. de Beauharnois au retour. Elle postera les 8 compagnies qui servaient à l'Ile Royale 150 Suisses et 30 canonniers. N'a pas eu de nouvelles qu'il se préparait un armement en Angleterre contre le Canada. Folio 1, 2 pages.

1747 23 janvier. Le même à M. Hocquart. A été surpris que les traites tirées sur les Fermiers Généraux se soient élevées à des sommes aussi considérables. Croit qu'il y a eu des abus. Est inquiet de savoir si elles pourront être acquittées. Ne pourrait certainement pas supporter de pareilles charges l'année prochaine, A été très fâché qu'il se soit cru obligé de retenir M. Michel en Canada. Ne sait pas s'il pourra lui conserver la position qu'il lui avait donnée. Lui a accordé une gratification extraordinaire de 3000 livres. Espère pouvoir le placer en France. Folio 2, 1 page.

1747. 6 mars. Le même à M. de la Jonquière. M. de Beauharnois lui a rendu compte de l'état des garnisons des forts du Canada. Il lui marque que les Iroquois paraissent être dans l'intention de s'opposer à la destruction de Chouëguen, que cependant les succès des Canadiens ont pu les ébranler. Il est de grande importance que ce fort soit détruit, mais il est encore plus important que les Iroquois ne se mettent pas du côté des Anglais. Il convient de délimiter le plus tôt possible les frontières entre le gouvernement de la Louisiane et celui du Canada. Il résulte de ce fait bien des inconvénients. Espère que M. de Longueuil, qui commande à Détroit, a pu faire avec succès des incursions sur les établissements des Anglais à la Belle Rivière et qu'il en a été fait également du côté de la Baie d'Hudson. Folio 2, bis, 2 pages.

1747. 6 mars. Le même au même. Sur ce que lui marque M. de Beauharnois, de la conduite du S[r] de S[t] Castin, l'ainé, le service n'a pas fait une grande perte à sa mort. Espère que son fils fera mieux, et alors il pourra lui donner quelques secours. Donnera des médailles pour distribuer aux chefs des nations sauvages des pays d'en haut qui se distingueront par leurs services. Toutes ces nations ont promis à M. de Beauharnois de descendre à Montréal

pour suivre ses ordres. Secours aux veuves et aux enfants d'officiers à prendre sur le produit des congés. A lieu d'être content en général de la conduite des Sauvages. Il est excessivement important de les maintenir dans de bonnes dispositions. On entretenait depuis quelque temps des soupçons contre les Sauvages du Sault S[t] Louis en raison de leur liaison de commerce avec les Anglais. Depuis la guerre ils se sont justifiés par une conduite qui ne laisse rien à désirer. C'est sur cela, qu'il s'est déterminé à ne pas faire exécuter l'ordre d'expulsion contre les D[elles] Désaulniers. Il jugera s'il doit exécuter l'ordre à la conclusion de la paix. Le S[r] de la Vérenderye, qui avait été chargé de la découverte de la mer de l'ouest, trouvant qu'il faisait un commerce très avantageux, s'était surtout occupé d'établir des postes de traite. C'est pour ce motif que le roi l'a remplacé par M. Des Noyelles. Celui-ci paraissant donner encore moins de soins aux découvertes, M. de Beauharnois marque qu'il a relevé M. des Noyelles et qu'il a choisi M. de la Veranderye pour le remplacer. Il faudra le prévenir, que s'il ne fait pas mieux que par le passé, il sera privé de tout commandement dans la colonie. L'affermage des postes à des particuliers a grandement mécontenté les officiers qui étaient dans l'usage d'exploiter les postes où ils commandaient. Plusieurs d'entre eux ont fait tout ce qu'ils ont pu pour traverser les projets des fermiers et les dégouter de leur commerce. Le S[r] de Céloron a été révoqué pour ce fait. Il en reste d'autres contre lesquels il devra agir avec rigueur s'ils persistent dans leur obstruction. Folio 3, 6 pages.

1747. 6 mars. Le même à MM. de la Jonquière et Hocquart. A fait un nouvel arrangement avec la C[ie] des Indes pour qu'elle continue. pendant une autre année après la conclusion de la paix, à payer le castor au prix fixé en 1745. Remise au S[r] de Verchères du tiers des droits dûs au Domaine. Le silence de M. Shirley, gouverneur de Boston, à la proposition que lui a faite M. de Beauharnois d'un échange respectif des prisonniers, doit faire juger qu'il n'y veut pas consentir. Enverra en France tous les prisonniers de mer qui se trouveront dans la colonie, surtout ceux de l'équipage de la frégatte dont le S[r] de Saliez s'est emparé l'année dernière sur les côtes de l'Acadie et que le S[r] de Ramzay a fait passer à Québec. Folio 6, 1½ page.

1747. 6 mars. Le même aux mêmes. Il est fâcheux que les 3,400 fusils de la manufacture de Liège, envoyés au Canada l'année dernière, se soient trouvés de mauvaise qualité. A vu à leur subtitution. A approuvé l'affermage des postes de Témiscamingue, Michipicoton et Caministigouya au S[r] Cugnet. Verront à ce que les profits servent à payer les dettes que le S[r] Cugnet a contractées à l'occasion des forges de S[t] Maurice. Si les secours qu'il a envoyés arrivent sans accidents, la colonie se trouvera non seulement à l'abri des insultes, mais encore en état de faire des entreprises. N'a rien appris par voie d'Angleterre du projet d'une attaque du côté du fort S[t] Fréderic. Les mesures prises par M. de Beauharnois là et ailleurs, pour harceler l'ennemi ont pu briser ces projets. A l'égard du coup fait par des Sauvages du côté de Soulanges, il n'aura pas dû être difficile d'en connaître les auteurs et de les en châtier. Folio 7, 2 pages.

1747. 6 mars. Le même à M. Hocquart. Voit par l'extrait des comptes rendus des S[rs] Estèbe et Martel de Bellevue, de la régie des forges de S[t] Maurice dont ils ont été chargés depuis 1741, que les recettes effectives ont été de 387,653 livres et les dépenses d'à peu près autant, mais que les effets restant dans les magasins appartenant à ces forges forment un objet de 50,432 livres que l'on doit regarder comme profits. On doit juger par là que si l'exploitation était faite au mieux par des particuliers, elle ne pourrait manquer d'être avantageuse. Il est heureux que de nouvelles découvertes aient fait cesser l'incertitude qui se produisait au sujet de l'abondance des mines à cet endroit. Si le S[r] de la Corne, acquéreur de la terre de Terrebonne, juge à propos de faire constater les mines et les facilités qu'il peut y avoir dans

cette terre pour un établissement de forges, on peut le lui permettre, mais s'il désire faire un établissement, il lui faudra la permission expresse du roi, Folio 8, 2 pages.

1747. 6 mars. Le même au même. Au sujet de l'augmentation sur le prix du castor. Fournitures que le Sr Du Vivier prétend avoir faites pour le service de l'Ile St Jean. Eclaircissements démandés. Le détachement qui a passé au Canada sous les ordres de cette officier, rentrera cet année dans la compagnie d'où il a été tiré. A bien fait de retenir au Canada l'armurier venu de l'Ile St Jean. Folio 9, 1½ pages.

1747. 6 mars. Le même au même. Fera payer à la veuve du Sr Roebert le déficit qu'il a laissé dans sa caisse à sa mort. Au sujet de diverses administrations. Folio 10, 2 pages.

1747. 6 mars. Le même au même. Au sujet des diverses fournitures. Folio 11, 2 pages.

1747. 6 mars. Le même au même. A pris des mesures pour engager les négociants à porter des marchandises de traite dans la colonie. Les dépenses de l'année dernière ont été énormes. Puisque la rareté de marchandises de traite, a empêché les négocians de se porter adjudicataires de la ferme de Tadousac, il a bien fait d'en faire continuer l'exploitation par le Sr Cugnet en lui fournissant des munitions pour l'entretien des postes. L'incendie du magasin de la potasse est fâcheux. Voit avec plaisir que le choix de M. de la Jonquière comme Gouverneur, est vu favorablement en Canada. Folio 12, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même à MM. de La Jonquière et Hocquart. Sur le compte qu'on lui a rendu de la conduite du Sr Salaberry dans le commandement de la goëllette *La Marie*, chargée de munitions pour Québec, il lui a procuré une gratification de 1,200 livres. Il est fâcheux que le revêtement en bois sur le lac Ontario, pour empêcher les eaux de gagner jusqu'au pied du mur, ne se soit pas soutenu et que les terres continuent à s'ébouler. Les arrangements pris avec l'évêque, à l'égard de la dot des religieuses, est convenable. Folio 13, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même aux mêmes. Approuve que M. de Beauharnois ait laissé 300 hommes à l'Acadie. Instructions diverses. Concernant l'administration de la colonie. Folio 14, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même aux mêmes. Instructions diverses. A appris avec plaisir que les découvertes de pin rouge et de cyprès se multipliaient. A procuré la place laissée vacante au Conseil Supérieur par la mort de M. D'Artigny, au Sr Perthuis, l'ainé, assesseur au dit Conseil. Folio 15, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même à M. de la Jonquière. A pu voir, par les lettres de M. de Beauharnois les succès remportés par les Canadiens sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, particulièrement par le parti de M. Rigaud, major des Trois-Rivières. Dans la distribution des grâces il est nécessaire de distinguer les plus dignes. Se règlera là dessus dans les propositions d'avancement qu'il aura à faire chaque année. Folio 16, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même à M. Hocquart. Observations touchant les dépenses. Folio 17, 3 pages.

1747. 13 mars. Le même au même. Sur les constructions en Canada et les armements. L'acquisition de la maison du Sr Foucault a été approuvée. Ordre du roi pour établir maître d'équipage le Sr Fromenteau. Ordre d'élève constructeur pour le Sr Cressé. Attendra à la paix pour augmenter le prix des fers des forges de St Maurice. Folio 19, 4 pages.

1747. 13 mars. Le même au même. A procuré une demi solde au Sr Barolet, employé dans les magasins de Québec. Folio 21, ¼ page.

1747. 13 mars. Le même à MM. de la Jonquière et Hocquart. Explications accompagnant l'envoi des duplicata des 2 états du roi, l'un des dépenses de la marine et l'autre des charges du domaine. Folio 21, ½ page.

1747. 13 mars. Le même à M. l'Evêque. Son frère doit avoir reçu les 9,000 livres qui lui ont été assignées sur les économats. Plusieurs des habitans du Lac

Champlain ayant abandonné leurs établissements, à l'occasion de la guerre, il approuvele parti qu'il a pris, de concert avec M. Hocquart, de remettre à un temps plus tranquille l'érection d'une paroisse dans ces lieux. Il n'était pas en peine que les habitans du Canada ne s'accoutumassent à la translation qu'il a faite de plusieurs fêtes au dimanche ; le temps leur fera assez sentir l'utilité d'un pareilarrangement. Il ne lui est rien revenu des plaintes dont il parle des Urselines de la Louisiane contre M. Le Normant, mais si, comme il le pense, ces plaintes ont pour objet les arrangements pris pour l'administration de l'hôpital de la Nouvelle Orléans, ces Religieuses n'ont aucune raison de de se plaindre. Il devient de plus en plus pressant de prendre un arrangement pour empêcher le dépérissement entier de l'hôpital des frères Charron. M. de Beauharnois lui a témoigné du zèle du S[r] Piquet à sa mission du Lac des deux Montagnes. N'a pas cru devoir rendre compte au roi de sa proposition pour établir des Sœurs de la Congrégation à Détroit, parce que, loin que S. Mté veuille consentir à multiplier ces sortes d'établissements dans la colonie, son intention est au contraire de réduire le nombre de ceux qui ont été faits, dès que les circonstanccs pourront le permettre. Il y a déjà même longtemps que le roi l'a chargé de le prévenir de ses dispositions à cet égard, afin de le mettre à portée de profiter lui même de toutes les occasions de travailler à cette réduction. Il n'est pas possible dans les circonstances de lui donner aucun secours pour le rétablissement de la cathédrale de Québec. N'oubliera pas le fils de M. de Lotbinière. Folio 22, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même à M. Levasseur. Il est à souhaiter que le parti qu'il à pris d'échouer *La Martre* dans la rivière S[t] Charles pour l'y faire hiverner, ne nuise pas à ce bâtiment. Comme il espère que le nouveau chantier du Cul-de-Sac sera terminé de bonne heure cette année, il a pris le parti d'y faire passer *Le Rubis* pour y être refait. Envoie les agrès nécessaires pour l'armement du *S[t] Laurent*. Au sujet du S[r] Cressé. Folio 23, 1½ page.

Le même à MM. de la Jonquière et Hocquart. Au sujet des fortifications de Québec. Folio 24, 2 pages.

1747. 20 mars. Le même à M. Hocquart. S'en rapporte au S[r] Levasseur au sujet du dessin pour la sculpture à donner au vaisseau *Le S[t] Laurent*. Folio 24½, ¼ page.

1747. 20 mars. Le même à M. de la Jonquière. Le roi a destiné les S[rs] Boucher et de Canagne, ci devant à l'Ile Royale, pour aller suivre dans le génie civil en Canada, le premier comme ingénieur et le second sous-ingénieur, Accordé la croix de S[t] Louis à M. Boucher. Folio 25, ½ page.

1747. 20 mars. Le même à M. Boucher. Même sujet. Folio 25, ½ page.

1747. 20 mars. Le même à M. de Lévy. Ecrira au gouverneur de S[t] Domingue pour qu'il accorde sa protection au porteur de la procuration de ses enfants, dans le but de l'aider à faire le recouvrement de ce qui peut être dû à la succession du S[r] de Beauvais dont ces fils sont les héritiers. Folio 25½, ½ page.

1747. 20 mars. Le même au Père S[t] Pé. M. de Beauharnois lui a fait connaître la bonne conduite des Sauvages du Sault S[t] Louis au cours de la guerre. Folio 25½, ¼ page.

1747. 20 mars. Le même à M. Varin. A été nommé pour remplacer M. Michel à Montréal. Recommendations. Folio 25½, ½ page.

1747. 20 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet de la nomination du S[r] Varin en remplacement du S[r] Michel. Craindrait sur ce qu'il lui a dit de son caractère qu'il ne se conduisit pas de façon à se concilier tous les suffrages, s'il n'était persuadé qu'il veillerait de près sur lui. Folio 26, 1½ pages.

1747. 20 mars. Le même à M. Michel. Ne devra pas manquer de passer cette année en France pour suivre la nouvelle destination qu'il se propose de lui donner. Folio 26½, ¼ page.

Le même à M. Piquet. Est satisfait du zèle des sauvages de sa mission. La gratification de 2,000 livres leur est continuée. M[gr] le Dauphin a lu avec intérêt la harangue des guerriers de son village. Folio 26½, ½ page.

1747. 20 mars. Le même à M. Hocquart. A reçu sa lettre avec le projet de règlement pour déterminer les prérogatives du Juge et du Commissaire de la Marine à Montréal. Explications et instructions à ce sujet. Folio 27, 2 pages.

1747. 27 mars. Le même à M. de la Jonquière. Le roi attend qu'il soit arrivé au Canada et qu'il ait rendu compte de la conduite et des services des officiers qui ont pris part à des expéditions avant de faire les promotions dans le service de la colonie. Folio 28, 2 pages.

1747. 27 mars. Le même à M. Hocquart. Le roi attend que M. de la Jonquière soit en Canada et ait pris connaissance des services particuliers des officiers avant de faire des promotions. A cependant procuré à M. de Rigault une gratification de 1,500 livres en considération de la manière dont il a rempli le commandement du parti de canadiens qu'il a conduit sur les côtes de la Nouvelle Angleterre. Folio 29, ½ page.

1747. 27 mars. Le même à M. de Rigault. Même sujet. Il ne sera pas pourvu au remplacement des emplois vacants dans les troupes avant l'année prochaine. Ne l'oubliera pas à cette occasion, non plus que le S^r^ Marin, fils, et les autres officiers et cadets qui ont servi sous lui dans son expédition à la Nouvelle Angleterre. Folio 29, 1 page.

1747. 27 mars. Le même à M. Hocquart. L'ordre du roi, qui donne le commandement de l'Artillerie à M. le Ch^er^ de Beauharnois, ne déroge en rien aux dispositions de l'ordonnance concernant ses droits sur l'artillerie. Folio 29½, ½ page.

1747. 27 mars. Le même à M. de Beauharnois. Prendra le commandement de l'escadre du S^r^ de la Jonquière en venant de Québec à Brest. Folio 30, ½ page.

1747. 27 mars. Le Président du Conseil de Marine au même. Même sujet. Folio 30, 1 page.

1747. 27 mars. Le même au même. Apprendra à son arrivée en France la triste nouvelle de la mort de son frère. A lui-même perdu son père. Folio 30½, ¼ page.

1747. 27 mars. Le même à M. de la Jonquière. Au sujet du commandement de l'escadre, tant en allant qu'en revenant et la remise du gouvernement de la colonie. Observations à ce sujet. Nécessité de presser son départ. Enverra un projet détaillé de ce qu'il pourra faire du côté du Canada et de ce qu'il y aura à envoyer de forces pour tenter la conquête de l'Acadie. Folio 31, 2 pages.

1747. 3 avril. Ordre du roi pour que les troupes employées ci-devant à l'Ile Royale servent en Canada. Folio 31½, ½ page.

1747. 3 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Hocquart. Rang que doivent avoir en Canada les troupes venant de l'Ile Royale. Leur distribution. Observations sur leur paiement. Folio 32, 2 pages.

1747. 3 avril. Le même à M. Hocquart. Il faut mettre des bornes aux dépenses et ne tirer des lettres de change que comme on faisait en 1744, sinon on les laissera protester. Sur les fortifications de Québec. Prendra des mesures pour en rembourser la dépense. Folio 33, 1½ pages.

1747. 3 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Hocquart. L'indemnité de 750 livres payée au S^r^ Boisseau, Greffier en chef du Conseil, à l'occasion d'un terrain à lui pris sur le bord du fleuve pour y établir une batterie, l'a été mal à propos, attendu que les concessions de terrains au nom de S. M^té^ contiennent une clause de réserve pour les fortifications. Folio 34, ½ page.

1747. 3 avril. Le même à M. de la Jonquière. Consent à payer une nouvelle gratification de 1,500 livres au contrôleur du Domaine à Québec. Le préviendra que ce secours sera le dernier. Folio 34, ½ page.

1747. 10 avril. Le même à M. Hocquart. Renvoiera la lettre de change de 400 livres destinée au Ch^er^ Dubois dont la destination est changée. Folio 34½, ¼ page.

1747. 10 juin. Lettre du roi à M. le marquis de Beauharnois. Le marquis de la Jonquière ayant été fait prisonnier dans sa route pour se rendre au Canada, c'est le comte de la Galissonnière qui le remplace. Lui remettra le commandement de la colonie. Folio 35, ½ page.

1747. 10 juin. Le roi à M. de la Galissonnière. Lui fait expédier des lettres Patentes lui attribuant le gouvernement du Canada en l'absence de M. de la Jonquière. Folio 35, ½ page.

Pontchartrain. 1747. 13 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. Hocquart. A pris toutes les mesures que la situation présente de la Marine permet pour prévenir les suites que le malheur arrivé à l'escadre de M. de la Jonquière pourrait avoir. A envoyé des ordres à Rochefort pour faire embarquer sur les vaisseaux du roi *Le Northumberland* et *L'Alcyon* et la flutte *La Gironde* que l'on avait préparés pour les Iles, tous les approvisionnements de guerre dont le Canada a besoin. Folio 35½, 1 page.

Paris. 1747. 21 juillet. Le même au même. Il y a lieu d'espérer que la flotte de navires marchands qui étaient partis en Canada sous l'escorte de l'escadre de M. de la Jonquière, laquelle a continué sa route pendant le combat, sera arrivée dans la colonie. Il n'a relaché sur la côte d'Europe qu'un seul navire de cette flotte, lequel a dû repartir. Il en a été expédié un autre de Bordeaux depuis, et on en équipe un autre à Bayonne. Folio 36, 1 page.

1747. 21 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Le roi attend avec impatience son départ pour le Canada. Il ne parait pas que les Anglais aient pris des dispositions pour une entreprise sur le Canada cette année. Ils travaillent seulement à lever des troupes pour renforcer les garnisons de leurs colonies, et l'effort semble se borner à la défensive avec des recrues. Il se pourrait bien que l'échec que le roi a fait éprouver aux alliés dans les Pays Bas, fit destiner ces recrues, ou une partie, à remplir les vides dans les troupes régulières. Ne doit cependant rien négliger pour la défense du Canada. Folio 36½, 1 page.

1747. 18 septembre. Le même MM. de la Galissonnière et Hocquart. Le roi a approuvé le parti pris par MM. de Beauharnois et H. d'envoyer la goéllette *L'Aimable Marthe* pour l'informer de l'arrivée à Québec de la frégate *L'Emeraude* avec la plupart des navires destinés pour la colonie. A rendu compte au roi du parti pris par M. de Beauharnois de déclarer la guerre aux Agniers. A appris cet évènement avec peine, car il est à craindre que les autres nations iroquoises ne les joignent malgré leurs promesses de rester neutres. Avait déjà été informé, par un vaisseau expédié de l'Acadie par M. de Ramezay, de l'affaire qui s'est passée aux Mines dans le cours de février dernier. Le roi ne veut pas laisser sans récompense la valeur et le courage dont on a fait preuve. Il y a lieu d'espérer que l'avantage remporté par M. de la Corne S[t] Luc sur une partie de la garnison du fort Sarasteau, aura permis à M. de Rigaud d'attaquer ce fort avec succès. Il paraît qu'il n'est plus question en Angleterre de faire aucune entreprise contre le Canada. Folio 37, 2 pages.

1747. 18 septembre. Le même à M. Hocquart. A bien fait d'acheter *L'Aimable Marie* pour le compte du roi. Voit avec surprise, malgré tous les secours qu'il a donnés à la colonie, qu'il y a encore des excès dans les traites tirées sur les Trésoriers Généraux. Aura sans doute appris le sort du S[r] Prévost. Il est revenu en France. Il passera le printemps prochain au Canada, ou Il sera remplacé par un autre si sa santé ne le lui permettait pas d'y aller, mais il faut tout de même que M. Michel revienne en France. Folio 38, 2 pages.

1747. 18 septembre. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne sait qu'elle aura été le succès de sa tentative auprès du Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre pour obtenir la permission d'envoyer de nouveaux missionnaires à l'Acadie. Craint que les circonstances ne fassent naître des difficultés. Folio 38½, ½ page.

Versailles. 1747. 6 octobre. Le même à M. de la Galissonnière. A appris que le détachement que M. de Beauharnois avait envoyé à l'Acadie est retourné au Canada. Le roi désire qn'il en fasse passer un nouveau de 6 à 800 hommes le plus tôt qu'il

pourra. Cela pourra être nécessaire au cas où le roi se déciderait à envoyer d'autres troupes, soit pour faire quelque entreprise sur Port Royal, soit pour les faire passer par là au Canada, afin d'éviter les risques que les vaisseaux pourraient courir dans le Golfe. Folio 39, $\frac{1}{2}$ page.

Ci-suit 65 pages concernant la Louisiane.

Fin du Vol. 85.

MINUTES DES LETTRES.

1747.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 86.

AUTRES LIEUX.

1747.

Versailles. 3 janvier. 1747. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot de Lamothe. Fournitures pour le Canada. Folio 1, 1½ pages.

9 janvier. 1747. Le même à M. de Rostan. Au sujet des navires que le Sr Beaujeu doit expédier à Québec. Folio 5, ½ page.

16 janvier. 1747. Le même à M. Guillot. Au sujet de prises en mer et de rançons non payées. Folio 7, 1½ pages.

16 janvier. 1747. Le même à M. de Galiffet, capitaine aux gardes françaises. En considération de ses services et de ceux de son père, il accorde une pension de 400 livres à sa sœur. Folio 8, ½ page.

23 janvier. 1747. Le même à M. de Rostan. Envoi de dépêches au Canada par les navires de Sr Beaujon. Folio 15, 1 page.

23 janvier. 1747. Le même à M. Bigot de Lamothe. Au sujet de l'armement du *Rubis* destiné pour le Canada. Folio 16, ¼ page.

16 février. 1747. Le même à M. Coupart. Recommandation en faveur du frère de M. LeLoutre. Folio 24½, ¼ page.

16 février. 1747. Le même à l'abbé LeLoutre. Même sujet. Folio 24½, ¼ page.

6 mars. 1747. Le même à M. Dosquet, ancien évêque de Québec. Ne peut accorder le passage au Canada au Sr Farnel auquel il s'intéresse. Folio 34½, ¼ page.

8 mars. 1747. Le même à M. de Folligny. Sur son arrivée à Brest avec les 2 vaisseaux du roi sans aucun des bâtiments de la nombreuse escorte marchande qu'il escortait. Folio 38, 1 page.

27 mars. 1747. Le même à M. DeSelle. M. Bigot doit se rendre à Rochefort pour arrêter et expédier le compte en forme des dépenses de l'Ile Royale pour l'exercice de 1745. Folio 49, 1 page.

5 avril. 1747. Le même au Cher de Folligny. Lui renvoie la lettre du Sr de Sanguinet, capitaine de la Cie des Indes. Lui a rendu auprès du roi la justice qu'il peut désirer sur les causes de la séparation de la flotte. Neuf des navires qu'il avait sous son escorte ont été pris par les Anglais. Folio 52½, 1 page.

17 avril. 1747. Le même à M. de Rostan. A procuré à l'abbé de Gannes, chanoine de Québec, son passage au Canada. Folio 57½, ¼ page.

30 avril. 1747. Le même au même. A reçu l'état des changements des 3 bâtiments expédiés à Québec. Folio 58, ¼ page

8 mai. 1747. Le même à M. de Bienville. A fait valoir auprès du roi les services de sa famille pour du secours aux deux enfants qu'a laissés M. de Chateauguay. Lui apprend avec plaisir que le roi a bien voulu leur accorder une pension de 300 livres chacun, mais sans reversion à l'un ou à l'autre. En jouiront à compter du 13 avril dernier. Se prêtera volontiers à l'avancement du fils dès qu'il pourra en être question. Folio 62½, ½ page.

8 mai. 1747. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. A écrit à Rochefort pour être informé des raisons qui ont empêché les Sœurs de la Congrégation qui étaient ci-

devant à l'Ile Royale, de s'embarquer pour le Canada. Sait que les S^rs^ Maillart et Le Loutre, missionnaires des Sauvages à l'Acadie, sont de bons sujets. Folio 53, ½ page.

1747. 8 mai. Le même à M. Coupart. Au sujet de l'avancement du frère de M. Le Loutre. Folio 63, ½ page.

1747. 8 mai. Le même à M. de Brouillan. Sur l'ordre de S^t^ Louis a conférer au S^r^ Despiet de La Plagne, ci-devant capitaine dans les troupes entrenues à l'Ile Royale. Folio 67, ½ page.

1747. 14 mai. Le même à M. l'Évêque de Rennes. Lui envoie le mémoire qu'il lui a demandé, lequel le mettra en état de juger du préjudice de la perte de l'Ile Royale et des avantages de l'expédition de Madras. Y verra que ce dernier objet ne peut servir en aucune façon à dédommager du premier. Y verra combien l'Espagne est intéressée à la restitution de l'Ile Royale. Folio 67½, ½ page.

1747. 19 mai. Le même à à M. de Rostand. Le roi a accordé une pension de 200 livres à la veuve du S^r^ Lartigue, de l'Ile Royale, actuellement à Casaubon, près du Mont-de-Marsan. Folio 71½, ¼ page.

1747. 5 juillet. Le même à M. le comte d'Argenson. Au sujet des troupes de l'Ile Royale prises sur l'escadre de M. de la Jonquière et prisonnières en Angleterre. Folio 95, 1 page.

Paris. 1747. 12 juillet. Le même à M. de Latuillerie. La succession de M. de Bégon sera en état de le payer avec ce que lui doit le roi pour ses appointements, etc. Folio 98, 1 page.

1747. 21 juillet. Le même à M. Guillot. Accordera de nouveaux secours aux habitans de l'Ile Royale fixés à S^t^ Malo et à S^t^ Servan. Folio 100½. ½ page.

Bruxelles. 1747. 2 juin. Ordre du roi en vertu duquel les officiers de l'amirauté feront remettre à M. de Mouchy le chargement du navire *Le Grand Scipion* qui avait été pris par les Anglais et repris sur eux par un corsaire. Le S^r^ de Mouchy en fera le rechargement sur un bon corsaire. Dressera une facture détaillée et l'adressera à M. Hocquart. Folio 122, 1 page

Paris. 1747. 6 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. Guillot. Même sujet. Folio 122½, 1 page.

1747. 6 juin. Le même à M. de Mouchy. Même sujet Folio 123, 1 page.

1747. 6 juin. Le même au duc de Penthièvre. Les nouvelles venues d'Espagne ne font pas le mal causé à l'escadre de M. de la Jonquière aussi grand que représenté par les Anglais embarqués sur le *Grand Scipion*. Il n'est question parmi les prises de vaisseaux de guerre que de la frégatte *La Gloire*. Il n'y a pas de doute, cependant, que notre escadre a été accablée, car toutes les nouvelles vont à confirmer la grande supériorité de l'escadre ennemie. Nécessité de prévenir les suites de cette malheureuse aventure. Ordres donnés à ce sujet. Folio 123, 1 page.

1747. 6 juin. Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 123½, ½ page.

1747. 6 juin. Le même à M. Delastre, consul à la Corogne. S'il a relâché à la Corogne quelques navires de la flotte de M. de la Jonquière, il les fera partir pour se rendre en toute diligence à Québec. Folio 124, ½ page.

1747, 7 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Quittera tout pour se rendre à Rochefort. Y trouvera des ordres très pressés qui lui ont été adressés hier. Folio 124½, ¼ page.

1747. 7 juin. Le même à M. Millain. Si M. de la Galissonnière est à sa terre ou aux environs, il lui fera passer le paquet ci-joint. Folio 124½. ¼ page.

1747. 31 août. Le même à M. de la Jonquière. Une lettre de change a été tirée sur lui par un nommé John Gorham pour fournitures par lui faites à l'équipage du navire *La Légère*, perdu sur l'Ile de Sable. Le prie de vérifier les faits et de rendre compte. Folio128, ½ page.

1747. 31 août. Le même à M. Carpentier. Le remercie de l'assistance qu'il a donnée aux officiers français prisonniers en Angleterre. Folio 129, 1 page.

1747. 17 septembre. Le même au même. M. D'Aillebout et les autres officiers du détachement qu'il commandait sont revenus en France. Espère que les prisonniers français qui restent encore en Angleterre seront mieux traités. Folio 135½, ½ page.

1747. 14 septembre. Le même à M. le Comte Dargenson. Au sujet de l'échange de prisonniers Folio 137, ¼ page.

1747. 15 septembre. Le même à M. de Rostan. MM. de Beauharnois et Hocquart lui ont dépêché *L'Aimable Marthe* pour lui donner avis de l'arrivée à Québec de la flotte escortée par la frégatte *L'Emeraude* que M. de la Jonquière détacha à cet effet lors de sa rencontre avec l'escadre anglaise. Instructions au sujet du renvoi de *L'Aimable Marthe*. Folio 137½, 1 page.

1747. 17 septembre. Le même à Mgr. l'Amiral. Les troupes servant ci-devant à l'Ile Royale, y compris un détachement de 150 hommes du régiment Suisse de Karrer, ayant été faites prisonnières pendant qu'elles étaient en route pour le Canada dans les vaisseaux commandés par M. de la Jonquière, leur échange a été accordé comme troupes de terre, et elles doivent incessamment être renvoyées en France. Il y a lieu de croire qu'elles seront débarquées à St Malo ou dans quelqu'autre port de Bretagne. Le prie de vouloir bien donner des ordres pour que la subsistance et le logement leur soient fournis dans tous les endroits où elles passeront en se rendant à Rochefort. Folio 138, 1 page.

1747. 17 septembre. Le même à M. le Comte de Chabannes. Même sujet. Folio 138½, 1 page.

1747. 17 septembre. Le même à M. Lopinot. Même sujet. Folio 138½, ½ page.

1747. 17 septembre. Le même à M. Guillot. Même sujet. Folio 139, 1 page.

1747. 17 septembre. Ordre du roi en conformité. Folio 139, ½ page.

1747. 18 septembre. Le Président du Conseil de Marine à M. de Rostan. Prendra les mesures nécessaires pour faire partir *L'Aimable Marthe* à destination de Québec. Folio 138½, ½ page.

Versailles. 1747. 30 septembre. Le même à M. de la Jonquière. Sur la lettre de change tirée par John Gorham pour fournitures faites à l'occasion du navire *La Légère* échoué à l'Ile de Sable. La nouvelle est confirmée que son neveu est arrivé à Québec avec une partie de la flotte, et que ceux des navires qui l'avaient quitté étaient aussi arrivés dans le fleuve. Folio 144, ½ page.

1747. 30 septembre. Le même à MM. les Commissaires des Echanges à Londres. Récit des faits au sujet des naufragés de l'Ile de Sable. Désire savoir si John Gorham à bien réellement fait pour eux les dépenses dont il réclame le paiement. Folio 146, ½ page.

1747. 5 octobre. Le même à M. de Rostan. Lui envoie un paquet pour M. de la Galissonnière qu'il confiera au Sr Simonin s'il n'a pas encore mis à la voile. Folio 147½, ¼ page.

Fontainebleau. 1747. 20 octobre. Le même à M. Guillot. Il lui sera remis un fonds de 1,000 livres pour les familles des habitans de l'Ile Royale maintenant à St Malo et environs. Folio 154, ½ page.

Versailles. 1747. 4 décembre. Le même à M. le marquis de Beauharnois. Est heureux d'apprendre son arrivée à Brest. Id. au Sr Michel. Folio 176, ¼ page.

1747. 4 décembre. Le même à M. Périer de Salvert. Au sujet de son heureuse arrivée à Brest avec MM. de Beauharnois et Michel. Folio 176½, ¼ page.

1747. 7 décembre. Le même aux Syndics de la Cie des Indes. Est informé que le Canada est entièrement dépourvu d'écarlatines et d'étoffes absolument nécessaires pour la traite avec les Sauvages. Folio 177, ½ page.

1747. 11 décembre. Le même au Sr Marin. A reçu sa lettre et la liste des passagers embarqués à Québec sur le vaisseau du roi *Le Northumberland*. Folio 177½, ¼ page.

1747. 11 décembre. Le même à M. Bigot de Lamothe. A été informé par MM. de la Galissonnière et Hocquart, que les fondeurs des forges S^t^ Maurice avaient fait embarquer sur *Le Northumberland* un canon du calibre de 2 qu'ils avaient fondu eux mêmes, un autre du même calibre sur *L'Alcyon* et un autre d'une livre sur la frégate *L'Emeraude*. En fera faire l'épreuve par son fils à son arrivée. Folio 178, ½ page.

1747. 11 décembre. Le même à M. de la Jonquière Taffanel. A été bien aise d'apprendre son arrivée à Brest. Le roi est satisfait de la conduite qu'il a tenue pendant sa campagne. Folio 178, ¼ page.

1747. 15 décembre. Le même à M. de Rostan. Doit envoyer au Canada les agrès avec les vivres nécessaires pour l'armement du *St-Laurent*, en construction à Québec. M. de Givry a ordre d'armer dans ce but *La Friponne* et *La Gironde*. A besoin d'un vaisseau corsaire de 20 à 30 canons pour envoyer dans la même colonie quelques compagnies de la garnison de l'Ile Royale qui se trouvent en France. Instructions à ce sujet. Folio 183, 1 page.

1747. 15 décembre. Le même à M. Guillot. Même sujet. Folio 184, 1½ pages.

1747. 18 décembre. Le même à M. D'Ormesson. Le prie d'accorder à M. de la Galissonnière les 2 places qu'il a demandées à S^t^ Cyr pour 2 de ses nièces. Folio 185, ½ page.

1747. 18 décembre. Le mêne à M. Périer de Salvert. A rendu compte au roi des détails de sa campagne au Canada. Le roi a approuvé le parti qu'il a pris de rançonner les 2 navires anglais dont il s'est emparé le 10 août. Folio 186½, 1 page.

1747. 18 décembre. Le même à M. l'abbé Le Loutre. A examiné les représentations de son mémoire. Va remettre un mémoire pour lui et M. Maillard à l'ancien évêque de Mirepois et fera de son mieux pour qu'il récompense l'un et l'autre des services qu'il rendent à l'Eglise et à l'Etat. Lui procurera aussi quelque gratification pour le mettre en état de retourner à sa mission. Folio 187

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1747.

Versailles. 1747. 3 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Givry. Les vaisseaux *Le Sérieux*, *Le Diament* et les frégattes *La Gloire* et *Le Durseley Galley*, sont destinés pour aller cette année au Canada. *Le Léopard* et *Le Borée* doivent être envoyés dans cette colonie. Donnera tous ses soins pour la prompte expédition de ce convoi. Folio 1, 1 page.

1747. 3 janvier. Le même à M. de Barrailt. Le roi a permis à M. de La Pérelle de se retirer du service avec une pension de 1,000 livres. Folio 2, ¼ page.

1747. 3 janvier. Le même à M. de Givry. Instructions au sujet des fournitures pour le Canada et l'ornement du *St Laurent*. Folio 3, 2 pages.

1747. 20 janvier. Le même au même. Au sujet de l'avancement du S^r^ Prévost. Folio 11, ½ page.

1747. 28 février. Le même à M. de Chateaugué. Au sujet des arrérages de ses appointements. Folio 26, ¼ page.

1747. 28 février. Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 26, 1½ page.

1747. 6 mars. Le même au même. Instructions diverses. Folio 28, 2 pages.

1747. 13 mars. Le même au même. Instructions diverses. Folio 30, 1½ page.

1747. 20 mars. Le même à M. D'Aillebout. Promotions dans les troupes venues de l'Ile Royale. Folio 35, 1 page.

1747. 27 mars. Le même à M. de Givry. Instructions diverses se rapportant au Canada. Folio 36, 2 pages.

27 mars. 1747. Le même à M. Sabatier. Lui adresse un mémoire de M. Duvivier, demandant une indemnité, à l'occasion des consommations faites à son établissement de Miré durant le siège de Louisbourg. Folio 37, ½ page.

27 mars. 1747. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage pour le Canada. Folio 38½, ½ page.

27 mars. 1744. Le même à M. Bigot. Au sujet du règlement des comptes de l'Ile Royale. Folio 39, 2½ pages.

27 mars. 1747. Le même à M. Sabatier. Même sujet. Folio 40, ½ page.

27 mars. Mai 1747. Le même à M. Daubigny. M. de la Jonquière s'embarquera sur *Le Sérieux* et c'est lui qui commandera l'escadre. Folio 40½, ¼ page.

27 mars. 1747. Le même à M. Hocquart. Compte d'apprendre qu'il est rendu à l'Ile d'Aix et que l'escadre, à laquelle il doit se joindre, sera bientôt prête. Folio 40½, ½ page.

27 mars. 1747. Le même à M. de Barrailt. Il n'y a que les S^rs^ D'Aillebout et Prévost qui embarqueront leurs familles. Le roi accordera, sur l'état qu'en dressera M. Bigot, quelque gratification aux officiers des troupes de l'Ile Royale qui laisseront leurs femmes en France. Tout étant prêt et le vent étant favorable, il souhaite que le départ ne soit pas retardé. Folio 40 bis, ½ page.

27 mars. 1747. Lettre du roi à M. de la Jonquière. Comme pour prendre possession de sa charge de gouverneur du Canada, il doit y passer sur *Le Sérieux* qu'il a destiné pour le Canada avec *Le Diamant*, *Le Rubis*, les frégattes *La Gloire* et *L'Emeraude* et plusieurs navires de transport, en sa qualité de chef d'escadre, il prendra le commendement de tous ces vaisseaux jusqu'à leur destination. Folio 40 bis, ½ page

27 mars. 1747. Mémoire du roi pour servir d'instrnction au S^r^ Marquis de la Jonquière, chef d'escadre des armées navales et gouverneur Lieutenant Général pour S. M^te^ en la Nouvelle-France' sur le commandement dont il est chargé de l'escadre destinée pour le Canada. Folio 40 bis, 1½ page.

1^er^ avril. 1747. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Est surpris de voir qu'il est à Lectoure lorsqu'il le croyait à Rochefort. Son éloignement peut entraîner des retards, et il est important qu'il n'y en ait pas. Peut compter sur l'assurance qui lui a été donnée du cordon rouge après une année de gouvernement en Canada. Folio 40 bis, 1 page.

10 avril. 1747. Le même au même. Il devient d'autant plus important de hâter le départ que les Anglais sont à préparer un armement qui, vraisemblablement, a pour objet la conquête du Canada. Le Chef d'Escadre Warren, qui a commandé à Louisbourg jusqu'à l'arrivée du Chef d'Escadre Knowles, a passé à Boston où il s'est concerté pour une attaque sur le Canada. Il est revenu à Londres où l'on semblait tout d'abord n'avoir rien décidé à ce sujet. Les dernières nouvelles portent, que Warren doit avoir le commandement d'une escadre dont on cache la destination. Cette escadre ne pourra être prête avant le commencement du mois prochain, de sorte qu'il est très intéressant de la devancer. Folio 40 bis, 1 page.

1^er^ avril. 1747. Le même à M. de Givry. Au sujet du départ de l'escadre. Folio 41, 1½ pages.

3 avril. 1747. Le même au même. Même sujet. Folio 42, 1 page.

5 avril. 1747. Le même à M. Lortie Petitfief. Il n'est pas encore question du remplacement de M. de Chateaugué.

5 avril. 1747. Le même à M. de Givry. Au sujet du départ de l'escadre. Folio 43, ½ page.

5 avril. 1747. Le même à M. de Barrailt. Même sujet. Folio 43, 1 page.

5 avril. 1747. Le même à M. de la Jonquière. A été aise d'apprendre son arrivée à Rochefort. Accident à *L'Emereaude*. Folio 43½, ½ page.

7 avril. 1747. Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 44, 1 page.

7 avril. 1747. Le même à M. Daillebout. A approuver ses propositions pour nommer cadets à l'aiguillette les S^rs^ D'Aillebout de S^t^ Vilmé, de Boisberthelot Lop-

pinot de Beauport, Rousseau de Villejouin, de la Boularderie, Chassin de Thierry, de Cournoyer et Benoit. Folio 44, ¼ page.

1747. 7 avril. Le même à M. de la Jonquière. Instructions diverses. Folio 44½, ½ page.

1747. 10 avril. Le même à M. du Givry. Id. Folio 46, 1½ pages.

1747. 15 avril. Le même à M. de la Jonquière. Espère qu'il est en état de profiter du vent de nord qui souffle en ce moment. Il est arrivé en Angleterre, venant de Louisbourg, un paquebot pour informer que de 4,000 hommes qu'il y avait à Louisbourg, il n'en reste plus que 1,000. Tout le reste est mort. Au départ de ce paquebot, il y avait 4 à 500 cadavres sur la neige qui n'avaient encore pu être enterrés. L'armement qui se fait en Angleterre est poussé avec ardeur. Le corsaire *La Marquise de Touray* relaché à l'Ile de Rhé, rapporte avoir vû une escadre Anglaise à l'E. et à l'O. des Courreaux. Cette nouvelle ne doit pas être vraie : il n'y a pas un aussi grand nombre de vaisseaux sour nos côtes et encore moins ensemble. Ce devait être la flotte de la Cie des Indes. Ceci ne doit pas empêcher de partir, tout au contraire. Folio 47, 1 page.

1747. 15 avril. Le même à M. de Barrailt. Ce qu'a vu le corsaire *La Marquise de Touray*, ne peut être que le reste de la flotte partie de Port Louis et dispersée par un coup de vent le lendemain de son départ. Folio 47, ½ page.

1747. 17 avril. Le même à M. de Givry. Au sujet de l'escadre. Folio 48, 1½ pages.

1747. 1er mai. Le même à M. Bigot. Au sujet du règlement des affaires de l'Ile Royale. Doit connaître les sentiments à son égard. Fera tout ce qui est possible pour lui. Folio 49, ½ page.

1747. 1er mai. Le même à M. de Givry. Avait déjà appris le départ de l'escadre de M. de la Jonquière, mais une lettre reçue depuis lui apprend qu'il a été obligé de relâcher par le changement de vent. Folio 49½, 1 page.

1747. 8 mai. Le même à M. de Barrailt. Le capitaine Despiet ne pouvant pour cause de santé, se rendre à Rochefort pour y recevoir la croix de St Louis, le roi a commis de Sr de Brouillan à cet effet. Le Sr Despiet demeure à St Sever Cap de Gascogne. Folio 51, ½ page.

1747. 8 mai. Le même à M. Bigot Le prie de lui marquer pourquoi le Père Isidore, Récolet, n'a pas suivi la troupe de l'Ile Royale dont il est aumonier, et pour quelles raison les Sœurs de la Congrégation ne se sont pas embarquées et n'ont point été payées de leurs gratifications. Folio 52½, ½ page.

1747. 12 mai. Le même au même. Instructions au sujet du règlement des comptes de l'Ile Royale. Folio 53, 1 page.

1747. 19 mai. Le même au même. Lui donne avis du paiement d'un acompte de 800 livres au Sr Mullot, ci-devant marchand à Louisbourg, sur ses fournitures durant le siège de cette place. Folio 54½, ¼ page.

1747. 25 mai. Le même au même. Lui envoie les mémoires de 2 habitans de Louisbourg Folio 56, ½ page.

1747. 25 mai. Le même à M. de Sérigny. Ecrit à M. de Givry de faire payer les 12,000 livres accordées à feu M. de Chateaugué sur les appointements qui lui étaient dus. Folio 56, ¼ page.

1747. 25 mai. Le même à M. de Givry. Le vent du nord ayant continué pendant plusieurs jours après le départ de de la Jonquière, il y a lieu d'espérer qu'il aura continué sa route sans obstacle. Donnera ordre de payer M. de Sérigny pour la succession de son frère Folio 57½, 1 page.

Paris. 1747. 7 juin. Le même à M. Bigot. Instructions diverses. Folio 58, 1 page.

1747. 7 juin. Le même à M. Morpain. L'intention du roi est d'utiliser son zèle et ses services. En attendant, il jouira des appointements qu'il avait comme capitaine de port à Louisbourg. Recevra sur le produit de ses prises, le paiement qui lui revient. Folio 58½, ¼ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

Pontchartrain. 1747. 20 juin. Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 59, 2 pages.

Versailles. 1747. 23 juin. Le même aux directeur et syndics de la Chambre de Commerse d'Aunis. Trouvera bon qu'ils lui communiquent leurs idées sur les arrangements les plus convenables pour la protection de la flotte et du commerce. Folio 60½, 1 page.

1747. 23 juin. Le même à M. de Barrailt. Voit avec plaisir que l'on fait diligence pour le nouvel armement du Canada. Folio 61, ½ page.

1747. 23 juin. Le même à M. de Givry. Instructions diverses Folio 61, 1 page.

1747. 23 juin. Le même à M. Bigot. Lui marquera ce qui peut être fait pour le S[r] Lartigue dont les services à l'Ile Royale ont donné bonne satisfaction. Folio 62, ½ page.

1747. 23 juin. Le même aux Officiers de l'Amirauté de La Rochelle. Désire avoir des éclaircissements sur les 2 navires de Bayonne qui ont été pris par un corsaire anglais. Folio 62, ½ page.

1747. 5 juillet. Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 63, 2 pages.

Bruxelles. 1747. 2 juin. Lettre du roi à M. de Barrailt. Lui fait expliquer les arrangements qu'il a cru devoir prescrire pour faire préparer de nouveaux secours pour le Canada et pour les y faire passer par ses vaisseaux *Le Nerthumberland*, *L'Alcyon* et *La Gironde*. Donnera tous les ordres que lui demandera M. de la Galissonnière. Folio 74, ½ page.

Paris. 1747. 6 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Galissonnière. A sans doute appris les fâcheuses nouvelles au sujet de l'escadre de M. de la Jonquière On annonce la prise du *Sérieux*, de *La Gloire* et de *L'Emeraude*. Par les nouvelles venues de la Corogne, il n'est question que de la prise d'une frégatte de 40 canons. Mesures prises pour envoyer de nouveaux secours au Canada. Armement de 3 vaisseaux. Le roi a jugé à propos de le choisir pour remplir le Commandement Général du Canada, au cas ou M. de la Jonquière aurait été fait prisonnier. Folio 74, 2 pages.

1747. 6 juin. Le même à M. de Barrailt. Même sujet. Folio 75, 1 page.

1747. 6 juin. Le même à M. Périer de Salvert. Même sujet. Contribuera à accélérer l'expédition. Folio 76, ½ page.

Bruxelles. 1747. 10 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] Périer de Salvert, capitaine de vaisseau. Folio 76, 1½ pages.

1747. 10 juin. Lettre du roi au même qui donne au Comte de la Galissonnière tout commandement sur lui et sur les autres officiers embarqués. Folio 76½, ½ page.

1747. 10 juin. Lettre du roi à M. de la Galissonnière. S'embarquera sur *Le Northumberland*. L'autorise à prendre le commandement de tous les vaisseaux pour ensuite le remettre au S[r] Périer de Salvert à son arrivée à Québec. Folio 77, ½ page.

Pontchartrain. 1747. 13 juin. Le Président du Conseil de Marine au même. Lui envoie les Lettres Patentes de sa nomination au poste de Gouverneur du Canada. Id. des dup[ta] de l'instruction donnée et de toutes les lettres écrites à M. de la Jonquière, etc. Folio 77½, 1 page.

1747. 13 juin. Le même au même. Instructions au sujet des fortifications de Québec. Lui envoie un mémoire qui lui paraît mériter attention. Il a pour objet l'établissement d'une batterie de gros canons au Cap Brûlé dans l'Anse au Senelles. Il convient de récompenser les officiers qui se sont distingués, particulièrement le S[r] Coulon de Villiers et les autres officiers qui ont combattu à l'Acadie. Folio 78, 1½ pages.

1747. 14 juin. Le même à M. Delalanne. Est satisfait des arrangements pris pour le nouvel armement du Canada. Ne reviendra que pour apporter la nouvelle du départ des vaisseaux. On avait prévu la difficulté pour le commandement des vaisseaux ; il y a été pourvu. L'expédient doit en être tenu secret. Folio 78½, ½ page.

1747. 14 jnin. Le même à M. de Givry. Approuve les arrangements faits pour le nouvel armement destiné pour le Canada. Folio 78½, ¼ page.

1747. 14 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Est heureux qu'il ait accepté la destination que le roi lui a donnée. M. de la Jonquière étant pourvu du Gouvernement Général, il n'est pas possible pour le présent de lui en expédier les provisions, mais les lettres du commandement lui donnent les mêmes pouvoirs, les mêmes droits, la même autorité et les mêmes appointements. Aura le commandement des vaisseaux pendant la traversée, mais l'exhorte à n'en pas faire usage à moins de nécessité. On aura égard aux dépenses que ce départ précipité va lui occasionner. Folio 79, ½ page.

1747. 14 juin. Le même à M. Périer de Salvert. Lui recommande de hâter son départ et espère qu'il sera prêt à mettre à la voile dans quelques jours. Folio 79, ½ page.

1747. 20 juin. Le même à M. de Barrailt. Importance de partir sans retards dès que les vents le permettront. Les Anglais préparent en grande diligence une forte escadre qui sera commandée par le contre-amiral Warren. Quelque soit la destination de cette escadre, on la devancera certainement si on profite du premier vent favorable. Folio 79½, 1 page.

Paris. 1747. 23 août. Le même au même. A sans doute appris le retour en France de la plupart des officiers des troupes de l'Ile Royale qui avaient été conduits en Angleterre après le combat livré à l'escadre de M. de la Jonquière. Dispositions à prendre pour loger les troupes de cette Ile lorsqu'elles seront arrivées en France. Folio 81, 1½ pages.

1747. 31 août. Le même à M. de Morpain. Est toujours dans les mêmes dispositions à son égard. N'attend que l'occasion. Folio 81½, ¼ page.

1747. 14 septembre. Le même à M. Bigot. A appris avec plaisir son retour à Rochefort. Doit prendre des arrangements pour faire acquitter le reliquat des dépenses de l'Ile Royale. Indemnité à M. Duvivier. Folio 90, ½ page.

1747. 14 septembre. Le même à M. D'Aillebout. Sur son retour d'Angleterre et celui de sa troupe. Le roi est satisfait de la valeur déployée par les troupes de l'Ile Royale en cette occasion. Folio 90, 1 page.

1747. 14 septembre. Le même à M. de Bonnaventure. Le proposera au roi pour la croix de S[t] Louis. Folio 90½, ¼ page.

1747. 14 septembre. Le même à M. de la Pérelle. Lorsqu'il en sera temps, il recommandera ses 2 fils pour la promotion. Folio 90½, ¼ page.

Versailles. 1747. 9 octobre. Le même à M. Bigot. Le roi tenant compte de la fâcheuse situation des officiers de l'Ile Royale et de leurs familles, leur accorda des gratifications dont il envoie l'état. Est bien fâché de la mort du S[r] Sabatier. Le S[r] Prévost. Folio 101, ½ page.

1747. 9 octobre. Le même à M. Prévost. A été commis pour suppléer au S[r] Sabatier dans le règlement des dépenses de l'Ile Royale. Folio 101, ¼ page.

1747. 9 octobre. Le même à M. Karrer. Le roi ne sera pas favorablement disposé à l'égard du détachement de son régiment fait prisonnier dans le combat de M. de la Jonquière, car il est revenu des témoignages fort peu avantageux de la conduite de ses soldats. Folio 103, ½ page.

Le même à M[me] de Rigaud. Avant de s'occuper de l'avancement de M. de Rigaud, il faut qu'il attende des nouvelles de M. de la Galissonnière sur les arrangements qu'il peut y avoir à prendre pour le remplacement des emplois qui vaguent en Canada. Folio 103, ¼ page.

Fontainebleau. 1747. 25 octobre. Le même à M. de Barrailt. Est aise que des arrangements ont été faits avec le comte de Chabannes pour loger toutes les troupes de l'Ile Royale à l'Ile de Ré. Folio 106½, ½ page.

1747. 2 novembre. Le même à M. Bigot. Au sujet de gratifications à diverses personnes venus de l'Ile Royale. On pourra placer le S[r] Sabatier en Canada. Folio 108½, 1 page.

1747. 2 novembre. Le même à M. Karrer. Est content de la conduite des officiers, mais pas du tout de celle des soldats de son détachement. Raisons pour lesquelles

il n'a pas été accordé de gratifications à ses officiers. Il peut s'épargner la dépense d'un voyage. Il n'a qu'à écrire. Folio 109, 1 page.

1747. 17 novembre. Versailles. Le même à M. Bigot. Compte des dépenses de l'Ile Royale. Folio 117, 1½ pages.

1747. 15 décembre. Le même à M. Belamy. MM. de la Galissonnière et Hocquart ont demandé qu'il fut donné des ordres pour obliger tous les navires qui seront expédiés au Canada l'année prochaine de prendre au moins le sixième de leurs chargements en sel. D'ailleurs cette marchandise ne saurait valoir moins de 12 à 15 livres le minot. Folio 126, ½ page.

1747. 15 décembre. Le même à M. de Chavigny. Même sujet. Folio 126, ¼ page.

1747. 15 décembre. Le même à M. Le Tourneur. Le prie, si M. Guillot a besoin de ses services, de lever l'équipage dont on a besoin en Canada pour l'armement d'un vaisseau qu'on y construit. Folio 126½, ¼ page.

1747. 15 décembre. Le même à M. de Givry. Lui envoie une copie de l'état des munitions et des marchandises nécessaires pour l'approvisionnement des magasins du Canada l'anné prochaine. Folio 127, 1 page.

1747. 15 décembre. Le même à M. Pascaud. Même sujet. Pourra, s'il le desire, faire la fourniture des munitions, etc. pour le Canada au même prix que l'année dernière. Folio 127, ¼ page.

1747. 18 décembre. Le même à M. de Givry. Au sujet de 130 bariques d'huile de poisson chargées à Québec sur *La Gironde* et 78 sur *Le Blancfort*. Car 2 bâtiments et la frégatte *La Marthe*, ont aussi apporté des fers. Examinera avec soin les 1,000 livres venues sur *La Marthe* et en rendra compte ainsi que de 2 bombes et de 10 barres d'acier. Folio 128, 1 page.

1747. 18 décembre. Le même à M. d'Aillebout. Il n'est pas question pour le présent de pourvoir à la place de capitaine de port à Québec, M. Macarthy, à qui elle a été accordée, n'ayant pas demandé à la quitter. N'oubliera pas son frère si elle venait à vaquer. Folio 128½, ½ page.

1747. 18 décembre Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 129, 2 pages.

1747. 25 décembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 130, 2 pages.

1747. 25 décembre. Le même à M. Bigot. A bien fait de n'avoir pas fait payer à la veuve Carrerot les 5 500 livres à elle dues pour le fret d'une goélette. On attend les divers états auxquels il a dû travailler. Folio 131, ½ page.

1747. 25 décembre. Le même à M. d'Aillebout. Le prévient qu'il devra s'embarquer de bonne heure l'année prochaine pour le Canada, où il devra se rendre avec la plupart des officiers des compagnies qui se trouvent en France. Profitera des occasions pour le placer convenablement dans cette colonie. Folio 131, ½ page.

1747. 25 décembre. Le même à M. Morpain. Devra s'adresser à M. Bigot pour ce qui lui est dû sur le produit des prises qu'il a faites. Folio 132, ¼ page.

1747. 28 décembre. Le même à MM. Pascaud frères. Puisqu'il ne juge pas devoir continuer de se charger des fournitures pour les magasins du Canada aux conditions antérieurs, il accepte l'offre qu'il fait. Folio 132½, ½ page.

Fin du volume 86

MINUTES DES LETTRES 1748.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 87.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI, 1748.

(4eme partie).

Marly. 1748. 18 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de la Galissonnière. N'a pas attendu ses représentations pour lui faire accorder un dédommagement des dépenses occasionnées par son passage en Canada. Le roi y a pourvu par une gratification de 6,000 livres qui a été payée à M. de la Galissonnières. M. M'Ormesson proposera au roi l'entrée de ses 2 nièces à S^t Cyr. Folio 1, ½ page.

1748. 18 janvier. Le même au même. Il n'est possible de pourvoir cette année à l'artillerie qu'il demande pour Québec et Montréal ; ce que la Marine a perdu par la prise de ses vaisseaux et ce qu'il en faut pour les nouvelles constructions, ne permettent pas d'y penser quant à présent. D'ailleurs, suivant les derniers états de MM. de Beauharnois et H., il n'était question que de 76 pièces de canon et il en demande 103. Prendra des mesures l'année prochaine pour rassembler une partie de ce qu'il demande. Le S^r de Ramezay lui a envoyé le mémoire dont il parle, concernant Port Royal de l'Acadie. Le parti de retenir en Canada les enfants anglais que les Sauvages amènent avec eux ne serait avantageux que s'ils s'y fixaient pour toujours, mais, du moment qu'on les laisse tôt ou tard retourner dans leur pays, les connaissances qu'ils prennent ne peuvent que nous être nuisibles, de sorte qu'il est mieux de ne pas les garder longtemps. Il n'est pas douteux, d'un autre côté, que les Sauvages en adoptant ces enfants, n'aient pour objet de se soutenir et de s'accroître, mais sa proposition de les racheter des Sauvages pour les envoyer aux Iles, ne peut avoir lieu, attendu qu'on n'en pourrait tirer parti et que cette expatriation ferait une impression désavantageuse. Folio 1, 1½ pages.

1748. 18 janvier. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. On ne peut rien ajouter à ce qui a été payé au S^r Boisseau à l'occasion du terrain qui lui a été pris pour y établir une batterie. Il serait possible d'accorder quelques encouragements au S^r De la Fontaine pour l'établissement de la pêche à la baleine avec des rêts, mais on ne peut lui donner un privilège exclusif. Le S^r Baucaut, Lieutenant général de l'Amirauté de Quebec, n'est point dans l'Intention de se retirer, il a au contraire, depuis son arrivée en France, demandé un congé de 2 ans. A l'égard de la place de greffier de la Maréchaussée, vacante par la mort du S^r De L'Isle, elle a été accordée au S^r Lamalatie qu'il a proposé. Le S^r Varin ne peut prétendre à une gratification. Folio 2, 2 pages.

1748. 18 janvier. Le même aux mêmes. Le roi a bien voulu accorder la demande faite par les Hospitalières de Québec d'admettre dans leur communauté les D^{elles} de Sacque Epée, D'Amours, de Louvières et de Bellugard avec une dot de 1,500 livres chacune seulement, à prendre sur le produit des congés, mais le roi ne veut pas qu'il fasse de nouvelles propositions de cette nature en faveur de qui que ce soit. Il serait à souhaiter, dans le but de réduire le nombre

des communautés religieuses, que l'on put fondre ensemble les Hospitallières et les Religieuses de l'Hôpital Général. Le roi a été informé que le séjour de l'hôpital est malsain pour les religieuses et ceux qui s'y retirent. Les religieuses ayant demandé la permission d'acquérir une terre à S[t] Augustin et une autre non défrichée près de Québec, le roi a refusé, attendu qu'elles représentaient en même temps que leur Communauté ne pouvait s'acquitter de ses dettes et que le roi ne voulait pas les mettre dans le cas d'augmenter leurs charges. Folio 3, 2 pages.

1748. 18 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet des compagnies de l'Ile Royale et des nouvelles levées qui doivent être embarquées pour le Canada par les premiers vaisseaux. Des difficultés sont survenues en Angleterre qui ont empêché le retour en France des soldats des troupes de l'Ile Royale. Si M. Karrer peut envoyer quelques soldats on leur procurera leur passage. A la paix on pourra augmenter les troupes du Canada. Au sujet des gratifications aux officiers commandant dans les postes. Gratifications de 100 livres au S[rs] Marin fils et de Beaubassin, en considération de leur étude des langues sauvages. Folio 4, 2 pages.

1748. 18 janvier. Le même à M. Hocquart. C'est avec plaisir qu'il a appris le bon état où se trouvent les forges de S[t] Maurice. La consommation des ouvrages de fonte étant assurée dans la colonie, il ne parait pas douteux qu'ils ne donnent du profit. A été bien aise d'apprendre que le martinet qu'il a fait établir travaillait avec succès. Il importe de former de bons ouvriers, car il en coûte beaucoup pour en avoir en France. Les nouvelles découvertes de mines par le S[r] de Tonnancourt, enlevant toute inquiétude sur l'abondance du minerai de fer. Folio 5, 1½ page.

1748. 23 janvier. Le même au même. N'a pas jugé qu'il convient d'accorder la croix de S[t] Louis au Ch[er] de Beauharnois, une pareille grâce eut été d'un mauvais effet dans les circonstances vis-à-vis des anciens officiers de la colonie non encore pourvus. Lui a fait avoir une gratification de 200 livres pour son logement. Folio 6, 2 pages.

1748. 23 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Examinera s'il convient de transporter le fort de Niagara au delà de la rivière. L'opération la plus intéressante serait la destruction de Choueguen. Il doit avoir assez de forces, sans trop dégarnir la colonie, pour réussir dans cette opération. En tout cas, si les troupes qu'il doit lui envoyer au printemps arrivent sans accident, ce sera une facilité de plus. L'article qui lui parait le plus difficile à concilier, c'est le consentement des Iroquois. C'est à lui de manœuvrer dans cette vue en se servant du Père Piquet. Dès que la batterie qu'on avait proposée à l'Anse aux Senelles ne lui parait pas utile, il ne doit plus en être question. Sa proposition d'envoyer les coureurs de bois aux Iles paraît être la punition qui aurait le meilleur effet. Folio 7, 2 pages.

1748. 23 janvier. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il se soit servi pour la frégatte *La Marthe* des agrès destinés au *Saint-Laurent*. Cette frégatte s'est rendue en France sans accident, et le S[r] Dubois, qui la commande, en a été très satisfait. Fait passer à Québec sur 2 navires malouins ce qu'il faut pour compléter l'armement du *Saint-Laurent*. Les autres envois, pris à Rochefort, partiront avec l'Etat-major sur *La Friponne*, *Le Prince d'Orange* et un navire marchand de Bordeaux. *Le Saint-Laurent* terminé, il faudra commencer la construction d'un vaisseau de même force. On ne peut faire ingénieur de la marine le S[r] Levasseur, cela ne se pratiquant plus pour la construction de vaisseaux, mais on fera un autre arrangement dont il sera content. Gratification annuelle au S[r] Foucault. Envoie un ordre d'élève constructeur pour le S[r] Cressé. Folio 8, 2 pages.

1748. 23 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Retiendra dans la colonie le fils du S[r] Olive, maréchal de la grande écurie du roi. Folio 9½, ½ page.

1748. 23 janvier. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. *La Friponne* sera sous le commandement du S[r] de Tilly, avec le S[r] de Beauharnois en qualité

de second. A leur arrivée à Québec, le premier prendra le commandement du *Saint-Laurent* et celui de *La Friponne* ira au Sr de Beauharnois. Si le vaisseau que l'on doit construire après le départ du *Saint-Laurent* peut être terminé dans le cours de l'année prochaine, on se mettra de suite à la construction d'un troisième vaisseau de 70 canons. Echange des prisonniers en Amérique. Si les Irlandais catholiques conduits comme prisonniers en Canada demandent à s'y fixer, il ne voit pas d'inconvénients à ce qu'on le leur permette ; la manière dont les Anglais en usent à l'égard de leur nation ne devrait pas leur faire regretter un tel changement. On pourrait faire de même pour les Ecossais catholiques. Folio 9, 2 pages.

1748. 23 janvier. Le même à M. Hocquart. Le roi n'aurait pas approuvé qu'il retint plus longtemps en Canada le Sr Michel. Il doit passer à la Louisiane avec le grade de Commissaire Général. Si la santé du Sr Prévost ne lui permet pas de remplir convenablement la place de contrôleur de la marine à Québec, il faudra le remplacer, et il a un autre sujet tout prêt fort capable pour remplir cette fonction importante. A accordé aux Srs Landrième et Michel Martel des brevets d'écrivain. Folio 11, 2 pages.

1748. 31 janvier. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Il est vrai, comme les Gazettes de Boston l'ont annoncé, qu'il a été question au Parlement anglais du remboursement des avances faites par les Colonies anglaises pour l'expédition de l'Ile Royale. Ce remboursement n'a pas encore été accordé. Il n'est plus question en Angleterre d'une expédition contre le Canada, et leurs Gazettes marquent que les troupes rassemblées dans cet objet ont été congédiées. Les secours arrivés de France en Septembre dernier et la bonne contenance des Canadiens dans toutes les occasions, ont dû faire juger que leur entreprise n'avait guère chance de succès. Il n'a pas été question de l'Amiral Warren pour le gouvernement de Louisbourg. Cet officier a même fait passer en Angleterre sa famille qui était dans une des colonies septentrionales. M. Knowles a de son côté, été destiné à passer à la Jamaique. Il ne lui est revenu que des bons témoignages du Père Piquet, et la bonne conduite des Sauvages de sa mission suffit pour justifier la sienne. Le bon usage qu'il fait des secours qu'on lui donne, a décidé le roi à lui accorder un bénifice en France. Il pourrait être d'une grande utilité auprès des Iroquois. Il est heureux que l'échouement de L'*Alcyon*, en remontant le fleuve, n'ait pas eu de suites fâcheuses. Il faudrait placer sur les cartes le bas fonds où il s'est échoué. Folio 12, 2 pages.

1748. 31 janvier. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'affrêtement du navire *Le Tourneur*, appartenant au Sr La Garande le Pestour, de Grenville. Folio 13, ½ page.

1748. 31 janvier. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Le vaisseau qui sera construit, après le départ du *St-Laurent*, sera nommé *L'Orignal*. Folio 13, ¼ page.

Versailles. 1748. 7 février. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet d'un cartel avec le Gouverneur Shirley pour l'échange des prisonniers. Pour rencontrer les difficultés qu'on soulève à propos des Sauvages. M. de Beauharnois a dû insister fortement auprès de M. Knowles sur le fait extraordinaire que les habitans de l'Ile Royale, qui par la capitulation n'étaient pas prisonniers et devaient nous être remis, furent conduits en France lorsqu'ils demandaient à aller au Canada. S'en rapporte à lui sur les conditions du cartel. Folio 14, 2 pages.

1748. 7 février. Le même à M. Hocquart. Au sujet des troupes de la colonie. Les Goudrons et le merrain qu'il a envoyés en France ont été perdus dans le naufrage de *La Gironde* sur les côtes de Bretagne. On ne doit pas permettre de passer en France à tous ceux qui en font la demande. Folio 15, 1½ pages.

1748. 7 février. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 15½, ½ page.

1748. 7 février. Le même à M. Hocquart. Les Srs Pascaud n'ayant pas voulu couvrir les risques des fournitures à faire pour les magasins du roi en Canada, il a con-

venu avec eux qu'ils y pourvoieraient cette année au moyen de 5 °/₀ de commission et de 6 °/₀ sur l'avance de leur argent. Folio 16, ½ page.

1748. 7 février. Le même à M. de la Galissionnière. M. Loppinot, aide-major des compagnies de l'Ile Royale, ne peut passer cette année au Canada, ce sera le capitaine de Bonaventure qui sera chargé des fonctions de l'aide majorité. Folio 16, ¼ page.

1748. 7 février. Ordre du roi à ce sujet. Folio 16, ¼ page.

1748. 7 février. Le Président du Conseil de Marine. Instructions au sujet du Sr de Beauharnois, lieutenant de vaisseau. Folio 16½, ¼ page.

1748. 7 février. Le même à M. de la Galissonnière et Hocquart. Au sujet des compagnies de la garnison de l'Ile Royale. Folio 17, 1 page.

1748. 12 février. Arrêt du Conseil d'Etat permettant aux Religieuses Hospitalières de Québec d'admettre à la profession 4 novices prises parmi les filles d'officiers de la colonie, moyennant une dot de 1,500 livres au lieu de 3,000. Folio 17½, 1 page.

1748. 12 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Galissonnière. Le remercie de ses observations concernant les mesures à prendre au sujet de nos possessions d'Amérique lorsqu'il sera question d'un traité de paix. Il est vraisemblable que ce sera de ce côté que les Anglais se montreront plus difficiles. Si l'Ile Royale est restituée, il faudra ajouter au nombre des anciennes troupes. Il est à désirer que l'arrivée des convois de marchandises à Détroit et à Michilimakinac aient pu rétablir la tranquillité. Il faudrait punir les Sauteux comme étant les plus coupables. Il est certain que le meilleur moyen de mettre Détroit à l'abri de toute incursion des Sauvages, serait de peupler l'endroit d'habitans laboureurs. Jusqu'à présent les tentatives de cette nature n'ont pas eu de succès. Pourra s'occuper de cette question après la guerre. Folio 18, 2 pages.

1748. 12 février. Le même à M. de la Galissonnière et Hocquart. A rendu compte au roi de l'arrangement provisionnel que, conjointement avec l'évêque, il a fait touchant l'administration de l'Hopital Général de Montréal et l'a approuvé. Le roi n'est cependant pas disposé à consentir à ce qu'il conduise à former une nouvelle communauté de filles déjà trop multipliées. Il faudrait au contraire fondre cette communauté avec celle de l'Hotel Dieu. Procurera au Sr Lajus une place d'élève chirurgien à Rochefort. A pris des mesures pour envoyer beaucoup de sel dans la colonie. Folio 19, 1½ pages.

1748. 23 février. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. Bigot. Intendant de la Nouvelle-France. Folio 20, 12 pages. Soit 18pp.

1748. 23 février. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Galissonnière et Bigot. Permettront au Sr Verrier, Procureur Général, de passer en France pour y régler des affaires de famille. Folio 26, ¼ page.

1748. 23 février. Le même à M. de la Galissonnière. La veuve du Sr de Boisberthelot, laquelle a passé au Canada, demande que 2 de ses enfans encore jeunes entrent dans les Compagnies qui servaient à l'Ile Royale et qui vont au Canada, afin de la mettre en état de les élever. Le roi approuve d'avance ce qu'il fera à cet égard. Folio 26, ½ page.

1748. 23 février. Le même à M. Hocquart. La veuve du Sr d'Amours représente qu'on lui refuse le paiement des appointements dûs à son mari parce qu'elle ne peut produire un certificat de sa mort. Elle allègue qu'il est constant que son mari s'est noyé, quoique personne n'était alors présent. Informera M. Bigot de ce qui s'est passé à cette occasion. Folio 26, ½ page.

1748. 23 février. Le même à M. Bigot. Il n'est pas juste d'obliger le Sr Taschereau, commis des Trésoriers, à donné des avances d'appointements aux officiers. Cela implique des pertes inévitables auxquelles il n'est pas juste de l'exposer. Folio 26½, 1 page.

1748. 23 février. Le même à M. le Chvr de Beauharnois. Au sujet des dépenses pour le service de l'artillerie du Canada. Se conformera aux usages. La com-

pagnie des canonniers du capitaine de S^te^ Marie ne passera en Canada que l'année prochaine. Il en sera de même à l'égard de l'artillerie demandée pour les fortifications de Québec. C'est à M. de la Galissonnière qu'il doit soumettre ses observations au sujet des travaux aux batteries. Folio 27, 1 page.

1748. 23 février. Le même à M. de Léry. Il ne doit plus être question de ce qui s'est passé au sujet de l'entreprise des fortifications de Québec, le roi ayant approuvé qu'elles soient continuées. Le S^r^ Boucher n'ira pas au Canada. Il sera remplacé l'année prochaine. En attendant, le S^r^ de Canagne, sous ingénieur, se rendra dans la colonie. Folio 27½, ½ page.

1748. 23 février. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Le roi a paru satisfait de la relation de son expédition. A profité du mouvement dans l'Etat Major de la colonie pour lui donner de l'avancement. Le roi cependant considérant les forces qu'il avait à sa disposition, espérait des résultats plus importants de son expédition. Folio 27½, ½ page.

1748. 23 février. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. La place de capitaine de port à Québec se trouvant vacante par la nouvelle destination donné au S^r^ Macarthy, le roi, agréant la susgestion de M. de la Galissonnière, y a nommé le S^r^ D'Aillebout de Céry. Le roi, ne voulant pas laisser sans récompense les services rendus par le S^r^ Chéron depuis le début de la guerre, lui a accordé une gratification de 2,000 livres. A accordé au S^r^ Lamorille, le jeune, la place d'enseigne de port à Québec. A accordé une gratification extraordinaire de 500 livres au S^r^ Gauthier, habitant de l'Acadie, pour ses services. Tâchera de lui continuer cette gratification jusqu'à ce que les circonstances lui permettent de faire quelque chose de plus solide pour lui. N'accepte pas sa proposition de continuer pour 3 autres années à la veuve de La Ronde l'exploitation du poste de Chaguamigon, ce serait perpétuer dans une famille ce qui peut tout aussi justement profiter à d'autres, d'ailleurs, ce poste doit, comme pour les autres, être donné au plus offrant. Quant au poste du gros Mécatinat, comme le concessionnaire a essuyé des pertes, on peut lui en donner une nouvelle concession pour 6 années. M. de la Galissonnière fera ce qui est en son pouvoir pour rendre plus avantageux au S^r^ de Lalanne l'exploitation de son poste du lac Alepimigon. Folio 28, 2 pages.

1748. 23 février. Le même à M. Levasseur. On a été très satisfait des qualités de la frégatte *La Marthe*. Au sujet du *S^t^ Laurent* et des autres vaisseaux projetés. Après la guerre, on prendra des mesures pour pouvoir faire des radoubs de toute espèce dans la colonie. Est très satisfait de son zèle et de son habilité et on ne l'oublira pas. Folio 29, 1 page.

1748. 23 février. Le même à M. Bégon. Est toujours disposé à lui procurer les grâces du roi. Folio 29½, ¼ page.

1748. 23 février. Le même à M. Verrier. Lui a procuré une nouvelle gratification pour le récompenser de son application à donner des conférences de droit et à poursuivre la confection du papier terrier. Lui a aussi accordé un congé pour passer en France. Folio 29½, ½ page.

1748. 23 février. Le même à M. Hocquart. A réglé suivant son avis, la réclamation du S^r^ Monségur pour l'affrêtement de son navire dans le voyage qu'il lui a fait faire à l'Acadie. Quant à sa réclamation, pour fournitures faites au détachement envoyé en Acadie, il le renvoi à sa décision. Aurait prévenu toute discussion et épargné de l'argent au roi s'il avait, au préalable, fait un marché avec le S^r^ Monségur. Folio 30, 1½ pages.

1748. 23 février. Le même à M. de la Galissonnière. Historique des causes qui firent partir de Détroit les Chouanons pour aller s'établir sur La Belle Rivière et des négociations pour les ramener ou les rapprocher de Détroit. Il y a 3 ans ils prirent le parti de s'établir sur la Onabache auprès des Kikapous et des Mascoutins, amis des Français, avec l'assentiment de M. de Vaudreuil. Depuis la guerre, il s'est joint à eux un nombre considérable de Sauvages

de toutes les nations, lesquels forment une espèce de république, dans laquelle dominent les Iroquois qui en font partie et que les Anglais fournissent presqu'en entier à ses besoins. Le prie d'y voir, car si les Iroquois parviennent à séduire ces Sauvages, les conséquences en seront d'autant plus fâcheuses qu'ils pourront aisément interrompre les communications entre le Canada et la Louisiane. Folio 31, 1½ pages.

1748. 28 février. Le même au même. Le roi a accordé la croix de S[t] Louis aux S[rs] de Ramezay et de Croisille, capitaines d'infanterie. Folio 31½, ½ page.

1748. 28 février. Le même au même. Promotions. A agrée la demande souvent réitérée de M. de Beaucours, gouverneur de Montréal, d'être admis à la retraite. Lui a procuré une pension distinguée de 3,000 livres et une gratification annuelle de 600. A pensé à M. Bégon, gouverneur des Trois-Rivières, pour le remplacer, mais attendra son avis là dessus. Son alliance avec M. Bégon ne l'empêchera pas de recevoir ses idées avec une confiance entière. M. de Beaujeu, Lieutenant du roi à Trois Rivières, est admis à sa retraite. Par la mort de MM. Deschaillons et de Gannes, il se trouve 3 lieutenances de roi à pourvoir : celle de Montréal est accordée au Baron de Longueuil, celle de Québec à M. de Rigaud et celle des Trois-Rivières au Ch[er] de S[t] Ours. La majorité de Montréal est accordée à M. de Lantagnac, celle des Trois-Rivières à M. de Caulon et celle de Québec, vacante par la mort de M. Péan, au Ch[er] de Longueuil. Par la mort de MM. de Périgny et de la Gauchetière, la retraite accordée aux S[rs] de la Frenière et de Cournoyer et l'avancement de quelques autres, il y avait 8 compagnies vacantes. Elles ont été données aux S[rs] de Vassau, Marin, de S[t] Pierre, de Muy, l'aîné de Contrecœur, Herbin, de Beaujeu, l'aîné et Deschaillons. Autres promotions pour MM. Drouet de Bondicourt, Ch[er] de Villier, de Longueuil, de Repentigny, de la Corne S[t] Luc, de la Périère, Croizille de Courtemanche, de la Ronde Denis, Milon et de Boishébert, Lieutenants ; Drouet de Carqueville, de la Chauvignerie, de Léry l'aîné, de Bellestre, Ch[er] de Repentigny, de S[t] Ours, Croizille de Montesson, de Montigny, Ch[er] de Niverville, Du Plessis Faber, de la Plante, de Lotbinière, Le Peux et de Senneville, Enseignes ; Hertel de Rouville, de la Noue, le cadet, Hertel de Beaubassin, de Langy l'aîné, de Langy Fontenelle, Marin, de Bailleul, Du Bose, de Sarrobert, Joncaire de Clozonne, de Godefroy, de Portneuf Neuvillette, de Lusignan, Du Verger, S[t] Blin, de S[t] Vincent fils et Des Méloizes, Enseignes en pied. Autres promotions pour les S[rs] Bonat, Ch[er] de Langy, Ch[er] de la Véranderye, de Bleury, Desjordy l'aîné, de Villebau, de la Véranderye l'aîné, Féré Du Buron et Ch[er] de la Pérade. Une commission de capitaine a été accordée au S[r] de Sabrevois, aide-major à Montréal. Folio 32, 3 pages.

1[er] 1748. mars. Le même au même. Lui envoie la liste des officiers qui devront composer l'Etat major du *St Laurent*. S'en rapporte à lui sur les opérations auxquelles il convient d'employer *Le St Laurent*, *La Friponne* et *Le Zéphir*. Il ne paraît pas qu'il y ait occasion de les employer dans la colonie. Gardera cependant l'une des 2 frégattes pour ramener M. Hocquart en France. Pourra employer les 2 autres vaisseaux à croiser, soit sur le Grand Banc, soit sur les côtes de la Nouvelle Angleterre. Folio 33½, 1 page.

1[er] 1748. mars. Le même au Père S[t] Pé. Ce n'est pas sans fondement qu'on s'est plaint de la conduite des Iroquois du Sault S[t] Louis dans la guerre contre les Agniers. Il est vrai qu'ils se sont par la suite bien comportés dans le détachement du Ch[er] de la Corne. Folio 34, ½ page.

1[er] 1748. mars. Le même à M. le Baron de Longueuil. Le roi lui a accordé une gratification de 200 livres à l'occasion des dépenses que les Sauvages peuvent lui occasionner. A été promu. Folio 34, ¼ page.

1[er] 1748. mars. Le même à M. Perthuis. A reçu le mémoire des négociants concernant les écheances des lettres de change. Folio 34, ½ page.

1748. 1er mars. Le même à M. Bigot. Il a été fait choix du Sr Bréard l'aîné, écrivain principal pour remplacer le Sr Prévost dans le Contrôle de la Marine en Canada. Ce n'est que sur les bons témoignages qu'il rendra de lui qu'il pourra être nommé Commissaire de la Marine. Folio 35, ½ page.

1748. 1er mars. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Leur envoie les 2 états du roi pour les dépenses. Celui des dépenses de la marine est de 2,382,610 livres, l'autre, des charges du Domaine, est de 97,892. Folio 35, ½ page.

1748. 1er mars. Le même au Sr Piquet. Compte que M. de la Galissonnière a pris des arrangements pour acquitter les 4,000 livres accordées sur le produit des Postes pour l'établissement du village du Lac. Sa conduite à l'égard du projet formé par les Iroquois des 5 nations d'embrasser le christianisme, demande beaucoup de prudence. Folio 35½, 1 page.

1748. 1er mars. Le même à M. de la Galissonnière. Il devra s'entendre avec M. de Beauharnois au sujet du partage de son droit sur le Castor. Son intention n'a pas été d'interdire la traite des pelleteries à ceux qui s'occupent de la découverte de la mer de l'ouest, attendu que ce n'est que par les profits de cette traite qu'ils peuvent travailler efficacement à cette découverte, mais il est certain en même temps, que le Sr de la Véranderye s'est occupé beaucoup trop exclusivement de la traite, et cela est apparent dans son journal même. Serait bien aise qu'il s'occupât des mesures à prendre pour pousser plus activement cette entreprise. Folio 36, 1½ pages.

1748. 1er mars. Le même à M. l'évêque de Québec. Est toujours disposé à engager le roi à lui accorder des secours. A l'occasion de sa demande pour établir des religieuses de la Congrégation à Détroit, il lui a fait observer que l'intention était plutôt de réduire le nombre des communautés que de les multiplier. Examinera si l'on ne pourrait pas réunir les Hospitalières à l'Hopital Général. Est surpris qu'il ait pris sur lui de permettre aux Hospitalières de Québec de recevoir 4 Sœurs de chœur avec une dot de 1,500 livres seulement pour chacune. Le roi a cependant approuvé cet arrangement. Si le Sr de Lotbinière résigne son doyenné, il faudra lui trouver un successeur. Proposera au roi l'abbé de Beaujeu comme conseiller à la place du Sr Vallier, s'il consent à passer au Canada. Folio 37, 3½ pages.

1748. 6 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Ses observations, au sujet des dépen- du Canada, sont très justes si l'on ne considère que l'intérêt de cette colonie, mais il est à remarquer que les colonies n'ont pas de budjet spécial. Leurs dépenses se prennent sur le fonds de la marine, et il s'en faut de beaucoup qu'on accorda à ce fonds ce qui serait nécessaire pour ses propres besoins. Il en est résulté que cette administration est fortement endettée et qu'elle n'a pu faire face à toutes les opérations qui étaient utiles ou même nécessaires au succès de la guerre. Pour ces raisons, il faut qu'il s'en tienne aux dispositions nécessaires pour mettre le Canada à couvert de l'ennemi, à moins qu'il ne puisse faire l'expédition à la Baie d'Hudson. Folio 38½, 1 page.

1748. 6 mars. Le même au même. Le roi a accordé à M. Hocquart la permission qu'il demandait de revenir en France. M. Bigot, qui le remplace, s'embarquera sur *La Friponne*. Espère qu'ils vivront dans une bonne entente. N'ignore pas son désir de revenir en France. Sera peut être en état de le satisfaire plus tôt qu'il ne l'avait cru. Folio 39, 1 page.

1748. 6 mars. Le même à M. Hocquart. Tous les ordres lui sont adressés pour prévoir au cas où M. Bigot serait empêché de passer au Canada. A son retour en France il tâchera d'arranger les choses de manière qu'il ait lieu d'être content. Folio 39½, 1 page.

1748. 6 mars. Le même à M. Bigot. Compte qu'il ne fera rien qui retarderait le départ des vaisseaux. Folio 39½, ½ page

1748. 6 mars. Le même à M. de Beaucours. Le roi lui a accordé la permission de se retirer du service Pension de 3,000 livres, dont 1,000 reversible à Mme de Beaucours, plus 600 livres de gratification annuelle. Folio 40, ½ page.

1748. 6 mars. Le même à M. de Beaujeu. Le roi lui a accordé la permission de se retirer du service avec gratification annuelle de 2,000 livres. Folio 40, ½ page.

1748. 6 mars. Le même à M. le Baron de Longueuil. Le roi lui a accordé la lieutenance de roi de Montréal. M. de Beaucours n'étant pas encore remplacé comme gouverneur de Montréal, il se trouvera chargé, en attendant la nomination de son successeur, de tous les détails qui dépendent du gouverneur. Folio 40½, ½ page.

1748. 6 mars. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Le roi lui a accordé la lieutenance de roi de Québec en remplacement de M. DesChaillons. Folio 40½, ¼ page.

1748. 6 mars. Le même à M. de St Ours. Le roi lui accorde la lieutenance de roi des Trois Rivières, vacante par la retraite de M. de Beaujeu. Folio 40½, ¼ page.

1748. 6 mars. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Leur envoie l'édit du roi imposant des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises ci-devant exemptées de droits. Croit que ce moyen, pout subvenir aux dépenses des fortifications de Québec, rencontrera moins d'objections que tout autre. Cette imposition restera suspendue tant que durera la guerre. Seront exemptée de cette imposition les marchandises exportées aux Iles. Folio 41, 1½ pages.

1748. 6 mars. Le même aux mêmes. Le roi n'a pas voulu proroger pour trois autres années, en faveur de la veuve de La Ronde, la jouissance du poste de Chaganamigon. Cependant, eu égard à sa situation, le roi lui accorde pour 3 ans le tiers du produit de la ferme. Folio 41½, ¼ page.

1748. 6 mars. Le même à M. Hocqnart. Au sujet des lettres de change tirées pour les dépenses de la Colonie. Folio 42, 1½ pages.

1748. 6 mars. Le même à MM. de Lantagnac, De Longueil, Coulon de Villiers, de Croizelle, de Ramezay, de S[t] Pierre, De Muy l'aîné, Marin, Des Chaillons, De Vassen, de Contrecœur, Herbin, de Beaujeu, l'aîné, au sujet de leur avancement. Folio 43, 2 pages.

1748. 6 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet des comptes du Domaine. Le roi a accordé à MM. de Salvert, Deshersbiers, de la Jonquière, Taffanel, sans tirer à conséquence la remise des droits sur les vins et eaux-de-vie restant de leurs provisions qu'ils ont introduits dans la colonie. La flutte *La Gironde*, qui était chargée de 100 barriques d'huile à compte du débit du S[r] Cugnet, s'est perdue sur les côtes de la Bretagne en passant de Brest à Rochefort. Personne ne s'étant présenté pour la ferme du Domaine de Tadousac, il a bien fait d'en continuer la régie au S[r] Cugnet. Folio 44, 2 pages.

1748. 6 mars. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. N'avait pas cru que la guerre occasionnât un dérangement aussi considérable dans l'exploitation des postes. Jugeront par eux mêmes ce qui est le plus convenable de faire avec les fermiers de ces postes, soit pour les décharger du prix de ferme, soit pour le réduire. En tout cas, il convient que ces fermiers paient les gratifications des commandants des postes. Trouvera bon qu'ils fassent au S[r] de La Corne l'aîné, la concession qu'il a demandée pour établir une pêche sédentaire de vaches marines aux Iles Miscou pour 9 années. Folio 45, 1½ pages.

1748. 6 mars. Le même aux mêmes. Auront agréable de lui proposer les personnes qu'ils jugeront convenables de préférer pour les gratifications aux veuves d'officiers et officiers retraités. Folio 45½, ¼ de page.

1748. 6 mars. Le même à M. de la Galissonnière. A accepté toutes ses suggestions à l'égard des promotions dans l'état Major et les troupes de la Colonie. C'est cependant sur les instances de M. de Beauharnois que le S[r] Marin a été fait capitaine. Il lui est revenu que cet officier n'était pas sans talent, mais qu'ils n'en faisait pas toujours un bon usage pour le service, et que cela s'était produit pendant la campagne de M. de Rigaud. M. de Beauharnois prétend que ces rapports ne sont pas l'effet de la jalousie. Le prie de vérifier les faits. N'est pas éloigné de faire usage de l'idée qu'il a suggérée de destiner quelques officiers Canadiens pour le service de S[t] Domingue. Folio 46, 1 page

1748. 6 mars. Le même à M^me^ Péan. Il ne lui est pas possible de procurer à son fils, cette année, l'avancement qu'elle demande pour lui. Lui a accordé une pension de 300 livres en raison des services de feu son mari. Folio 46½, ½ page.

1748. 6 mars. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. A procuré des pensions aux veuves Des Chaillons, Péan, de Gannes et au fils du S^r^ de Lusignan. Folio 47, ½ page.

1748. 6 mars. Le même à M. de Lusignan, le fils. Le roi, informé de son zèle et de sa conduite, lui a accordé une enseigne en second et une pension de 150 livres en considération de la valeur dont il a fait preuve à l'affaire des Mines et des blessures qu'il y a reçues. Folio 47, ¼ page.

1748. 6 mars. Le même à M^me^ Des Chaillons. Lui a accordé une pension de 400 livres. Folio 47, ¼ page,

1748. 6 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet de ce qui est dû à la caisse du Canada par le S^r^ de Lanouiller. Depuis son retour en France sa femme est morte et il n'est pas possible de lui refuser quelques ménagements, mais pas au point de laisser perdre la dette si son recouvrement est possible. Folio 47¼, ½ page.

1748. 6 mars. Arrêt du Conseil d'Etat suspendant pour 3 ans l'édit imposant des droits sur les marchandises ci-devant exemptées. Folio 47½, ½ page.

1748. 6 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Il est heureux que les précautions prises aient empêché les Agniers de se porter sur les établissements français les plus rapprochés d'eux. Espère qu'ils feront la paix avec eux. Dans les circonstances présentes les Anglais ne se prêteront pas à un traité de neutralité entre les colonies françaises et anglaises. Il serait intéressant pour la colonie qu'on pût y établir des salines dans le bas du fleuve. M. Duhamel envoie à M. de la Galissonnière des instructions pour faire du sel sans salines, comme cela se pratique dans quelques provinces du royaume. Il convient qu'ils ne laissent établir de nouvelles manufactures de laine qu'en autant qu'elles ne nuiront pas au débouché de celles de France. Le fort établi au rapide de S^te^ Thérèze. pour servir d'entrepôt aux envois destinés au fort S^t^ Frédéric, peutêtre nécessaire, mais on aurait dû se dispenser de faire des enceintes aux village du Saut S^t^ Louis et du lac des Deux-Montagnes, ou du moins attendre des ordres. Il est fâcheux que le ruisseau de S^t^ Maurice n'ait pas assez d'eau pour permettre la fonte de la grosse artillerie, mais, puisqu'il y en a d'autres, on verra à la paix ce que l'on peut faire sur cela. Folie 48, 2½ page.

1748. 6 mars. Le même à M. Hocquart. Le roi à accordé une gratification extraordinaire de 300 livres à M. Levasseur. Folio 49, ¼ page.

1748. 11 mars. Le même à M. Bigot. Examinera le placet de la veuve du S^r^ Lagrois, demandant des secours à l'occasion des services rendus par son mari au siège de Louisbourg. Folie 49, ¼ page.

1748. 13 mars. Le même à M. de la Galissonnière. Pour rendre plus nombreux les remplacements aux emplois vacants, le roi a accordé la retraite à plusieurs officiers. Folio 49½, ½ page.

1748. 5 mars. Le même au même. Le roi a accordé au S^r^ Roebert de la Movandière, cadet dans les troupes du Canada, une expectative d'enseigne en servant dans les troupes de la Louisiane. Folio 50, ¼ page.

1748. 25 mars. Le même au même. Il paraissait qu'il n'était plus question en Angleterre d'une expédition contre le Canada, mais les dernières nouvelles portent qu'on y prépare une escadre de 6 vaisseaux pour Louisbourg, sous le commandement du chef d'escadre Watson (ou Warren). Le dessein des Anglais doit plutôt être de protéger leurs colonies, car ils ne doivent pas prétendre s'emparer du Canada avec ces quelques vaisseaux. Folio 50, ½ page.

1748. 1^er^ avril. Le même à M. Hocquart. La laine du bœuf des Illinois pouvant être employée aux manufactures, particulièrement à celles des bas et des cha-

peaux, il souhaite d'en avoir une balle pour la faire éprouver. Folio 50½, ½ page.

1748. 8 avril. Le même à M. Hocquart. Le Sr de Lanouiller, Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, ne pouvant en raison de sa santé repasser maintenant en Canada, il lui est accordé un congé d'un an. Folio 50½, ¼ page.

1748. 25 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Le prie d'examiner s'il est préférable de réunir les Illinois au Canada ou de laisser ce poste dépendant de la Louisiane. Folio 51, ½ page. (Il faudra copier ici la lettre beaucoup plus détaillée à M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisianne, E. R.)

1748. 25 avril. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. On a fait l'essai des 3 canons fabriqués aux forges St Maurice. La matière a été reconnue propre à faire de l'artillerie, mais les canons ont été mal fabriqués. Le nommé Gouvernet n'a pas les connaissances voulues pour une pareille opération. A la paix on verra à y envoyer un maitre fondeur compétent. Folio 51, ½ page.

1748. 29 avril. Le même aux mêmes. Le roi a établi une place d'enseigne dans la compagnie des Canonniers de l'Ile Royale. Cette place à été donnée au Sr Jacau. Folio 51½, ¼ page.

1748. 13 mai. Le même à M. Bigot. Lui renvoie des copies des assignations données au domicile du Procureur Général à Paris à divers particuliers demeurant en Canada. Folio 51, ¼ page.

1748. 31 mai. Le même à MM. de la Galissonnière et Hocquart. Raisons qui faut remettre à l'année prochaine l'armement du *St Laurent*. Comme il y a tout lieu d'espérer que la paix dont les préliminaires ont été signés sera alors conclue, il est probable que ce vaisseau sera armée en flute seulement. M. de Tilly ne devra pas quitter le commandement de *La Friponne*. Folio 52, 1½ page.

1748. 31 mai. Le même aux mêmes. On a fait à Rochefort l'épreuve des fers fabriqués au martinet des forges de St Maurice ainsi que de l'acier et des bombes. Les fers ont été trouvés propres à tous égards pour le service, mais il est loin d'en être de même pour l'acier. Folio 53, 1 page.

1748. 31 mai. Le même aux mêmes. Consigneront le Sr de Nauray au commandant du vaisseau sur lequel il passera en France pour être interné dans les prisons du port où il abordera. Folio 54, ½ page.

1748. 31 mai. Le même à M. Hocquart. Au snjet de la permission donnée au Sr D'Héquerty de faire racheter en Angleterre le navire *Le Bien Aimé de Bordeaux* et de lui faire suivre sa destination pour le Canada. Folio 54, ½ page.

1748. 3 juin. Le même à MM. de la Galyssonnière et Hocquart. En raison de la suspension d'armes, la frégatte *Le Zéphir*, qui devait escorter les batiments affrêtés pour l'Ile Royale, partira seule en Canada pour porter les ordres du roi sur la suspension d'armes et transporter M, Bigot. Instructions qu'il a données au Sr Neveu. M. Hocquart reviendra en France, soit sur *Le Zéphir* soit sur *La Friponne*. Folio 54½, ½ page.

1748. 3 juin. Le même aux mêmes. En conséquence des articles préliminaires de la paix signés à Aix, la Chapelle le 30 Avril, le roi a publié une ordonnance portant suspension d'armes par terre et par mer. Enverront des ordres aux officiers faisant campagne dans les coloniee anglaises de suspendre leurs opérations. Par ces préliminaires de paix, l'Ile Royale sera restituée à la France. Ignore si cette restitution pourra s'effectuer cette année. Il ne pourra, en tout cas être question de faire passer à Louisbourg des troupes de Canada avant l'année prochaine. Si cette restitution se fait cette année, le roi se contentera d'envoyer de France un détachement de troupes pour reprendre possession de la colonie et y passer l'hiver. Folio 55, 1½ pages.

1748. 3 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Les habitans qui étaient établis à l'Ile Royale auront la liberté d'y aller reprendre leurs établissements, mais il serait bien à désirer qu'on put en attirer d'autres, particulièrement les Acadiens, soit à l'Ile Royale soit à l'Ile St Jean. Les circonstances paraissent très favorables quant à ces derniers. Prendra sans autres ordres,

les mesures qui lui paraitront les plus convenables à cet égard. Folio 56, 2 pages.

1748. 7 juillet, Le même au même. Donnera toutes facilités au fondé de pouvoirs du S^r^ Gobert de S^t^ Martin pour prendre copie du testament de son beaufrère, le S^r^ Chalet, mort en Canada, et pour se procurer l'inventaire des biens qu'il peut y avoir laissés. Folio 57, $\frac{1}{4}$ page.

1748. 28 septembre. Le même à MM. de la Galissonnière et Bigot. Donneront au S^r^ Kalm, professeur de botanique en Suède qui passera au Canada, tous les secours et facilités qui dépendront d'eux dans les recherches qu'il doit faire se rapportant à cette science. Folio 57, $\frac{1}{4}$ page.

Ci-suit 80 pages concernant la Louisiane.

Fin du Vol. 87.

MINUTES DES LETTRES.

1749.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 89.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRE DU ROI. (3me partie)

Versailles. 1749. 2 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Galissonnière. On rapporte d'Angleterre que l'on doit présenter une requête au Parlement, pour demander qu'on établisse de nouvelles colonies dans diverses parties de l'Amérique du nord pour y placer les familes de ceux qui ne peuvent se placer avantageusement dans les anciennes colonies. Comme il n'y a pas à douter que les Anglais ne cherchent à étendre leurs possessions en Amérique il a écrit à M. de Vaudreuil de surveiller les agissements des Anglais du côté du Missisipi. On usera de même du côté du Canada. Folio 1, 1 page.

1749. 6 janvier. Le même à M. Bigot. Lui envoie le placet du Sr Duvivier de Gourville, concernant un bâteau affreté à Louisbourg. Folio 1½, ½ page.

1749. 14 février. Le même au même. Fera embarquer sur le vaisseau du roi, commandé par le Cher D'Aubigny, 50 poutres pour la réédification d'une partie de l'Hôtel Dieu de St Malo. Folio 2, ½ page.

1749. 14 février. Le même à MM. de la Galissionnière et Bigot. Le port de Lorient n'étant point compris parmi ceux qui font des expéditions, pour les colonies, il a permis aux Srs Pérault et Droneau, de ce port, d'armer un navire pour le Canada. Folio 2, ½ page.

1749. 14 février. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du roi à l'effet de faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion de la paix. Folio 2½, ¼ page.

1749. 14 février. Le même à M. de la Galissonnière. Même sujet. Folio 2½, ¼ page.

1749. 24 février. Le même à M. Bigot. Lui envoie le mémoire du Sr Hiriart Capitaine de navire, touchant certaines réclamations. Folio 2½, ¼ page.

1749. 28 février. Le même à MM. de la Galissonnière et Bigot. Les arrangements pour la reprise de l'Ile Royale sont arrêtés, et dans le cours de mars MM. Desherbiers et Prévost nommés commandant et ordonnateur, partiront pour Louisbourg avec une partie des habitans, qui avaient passé en France. A fait armer pour cette expédition *Le Tigre*, commandé par le Chev d'Urtabie, *Le St Esprit* par le Sr Dolabarate, et 4 autres navires affrétés pour transporter une nombreuse recrue destinée à former le complément de l'augmentation que le roi entend faire à la garnison de l'Ile Royale. Tous les officiers et soldats de l'ancienne garnison qui se trouvent en Canada, devront repasser à Louisbourg dans le cours du mois de juin, et les anciens habitans de cette Ile qui se sont retirés en Canada pourront en faire autant s'ils le désirent M. Bigot devra s'embarquer sur *La Diane* qui arme actuellement à Rochefort en destination de Québec. L'expédition qui s'apprête à partir pour Louisbourg sera suivie incessamment de 2 autres. Folio 3, 2 pages.

1749. 28 février. Le même à M. de la Galissonnière. Sera remplacé par M. le Marquis de la Jonquière qui doit s'embarquer sur *Le Léopard* au commencement de mai. Le roi désire qu'il se rende à Louisbourg pour visiter cette place et se rendre compte de ce qu'il convient de faire. N'aura à y séjourner que très peu de

temps. Les troupes du Canada seront considérablement augmentées. Préviendra le S^r D'Aillebout qu'il a été choisi pour être Lieutenant de roi à Louisbourg. Folio 4, 2 pages.

1749. 28 février. Le même à M. Bigot. Sur sa proposition. M. Prévost a été nommé commissaire ordonnateur à l'Ile Royale. Le roi a agréé qu'il aille lui-même à Louisbourg pour y établir l'ordre et la règle dans les diverses parties du service. Fera ses dispositions tant pour y passer sur *La Diane* que pour ne pas laisser trop longtemps en souffrance son service en Canada. Folio 5, 2 pages.

1749. 7 avril. Le même au même. Lui envoie le mémoire du S^r Meyracq, ci-devant greffier de l'Amirauté de Louisbourg, par lequel il demande le remboursement de plusieurs sommes qu'il a avancées pendant le siège de cette place. Folio 6, 1½ pages.

1749. 11 avril. Lettre du roi à M. Bigot. Désire qu'il passe à l'Ile Royale dans le but d'organiser et de mettre en marche de concert avec M. Desherbiers, les divers services de la colonie, après quoi il repassera à Québec. Folfo 5½, 1 page.

1749. 11 avril. Le même au même. Instructions détaillées sur le même sujet. Folio 4 pages, soit, 6 pp.

1749. 11 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Le vaisseau le *St Laurent* s'est rendu a Brest sans accident, M. de Tilly, qui le commandait, lui a trouvé toutes les bonnes qualités qu'on peut désirer. L'armement de *L'Original* peut être différé jusqu'à l'année prochaine. Folio 9, 1½ pages.

1749. 11 avril. Ordre du roi accordant congé absolu au soldat Nicolas Aubriet dit Bellerose, de la Compagnie de Beaujeu. Folio 9½, ¼ page.

1749. 11 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Sur l'administration des finances et celle des magasins en Canada. On a pourvu aux vivres nécessaires pour l'Ile Royale en comptant néanmoins sur ceux promis du Canada. Le renvoi des Micmacs qui étaient à Québec aura fait cesser la consommation de vivres. Remplacera s'il le juge à propos la barque de Niagara qui a fait naufrage. On enverra l'année prochaine des ouvriers pour les forges de St Maurice. Laine de bœuf Illinois. A bien fait d'écrire au Ch^ev de Bertet d'engager les habitans à élever de ces sortes de bœufs. Folio 10, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même à M. le Marquis de la Jonquère. Sur la nécessité de réduire les dépenses dans les postes. Abus a remédier. Folio 11, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même à M. Bigot. On enverra les instruments de mathématiques pour l'école du Père Bonnecan. Lettres de change en faveur des S^rs Pascaud. On enverra de Nantes des ardoises et des clous pour la couverture du Palais. Folio 12, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même au même. Fera payer à la veuve du S^r D'Amours qui s'est noyé, ce qui est dû à son mari sur ses appointements. Enverra cette année le recueil des Edits, Déclarations, etc. Instructions diverses. Folio 13, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même au même. Instructions touchant les abus dans les dépenses des postes. Folio 14, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même au même. On procurera d'autres grades aux S^rs Landriève et Martel, faits écrivains, s'ils travaillent à les mériter. Ferait bien de passer quelque temps à Montréal chaque hiver. Instructions diverses. Folio 15, 2 pages.

1749. 11 avril. Le même au même. Le remercie de lui avoir signalé les abus qui se sont produits dans les dépenses pour les travaux des fortifications. Folio 16, 1½ pages.

1749. 11 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. La cherté des bestiaux ne doit pas se maintenir bien longtemps maintenant que la guerre est terminée. Il faut travailler efficacement à les multiplier, l'abondance en fera tomber le prix, et alors il deviendra possible de remplir l'objet que l'on se propose de-

puis longtemps de fabriquer des salaisons dans la colonie. La fabrication du sel serait propre à faciliter celle des salaisons. C'est sans avoir demandé les ordres du roi que MM. de la Galissonnière et Hocquart ont abandonné le fort du rapide S[t] Thérèse pour en construire un autre au rapide S[t] Jean. M. Bigot prendra de justes mesures pour vérifier les accusations que l'on porte contre les S[rs] de Léry père et fils, en rapport avec les travaux des fortifications de Québec. Folio 17, 4 pages.

1749. 18 avril. Le même à M. Bigot. Au sujet des dépenses et recettes pour les années 17 46-17-47 et 17-48. Folio 19, 2 pages.

1749. 18 avril. Le même au même. Aura soin de communiquer au S[r] Levasseur les observations qu'il lui communique touchant l'aménagement du vaisseau *Le St Laurent*. Instructions diverses à l'égard des nouvelles constructions. Folio 20, 4 pages.

1749. 18 avril. Le même à MM. de la Galissonnière et Bigot. Sur la destination de la frégatte *La Diane*. M. de la Jonquière qui la comande, devra à son arrivée dans la colonie, suivre les ordres que M. de la Galissonnière pourra lui donner, mais il n'est pas probable qu'il y ait occasion d'employer cette frégatte dans la colonie, et alors il est important qu'elle transporte M. Bigot le plus-tôt possible à l'Ile Royale. Folio 22, 1 page.

1749. 18 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Doit faire ses arrangements pour s'embarquer sur *Le Léopard* qui doit transporter M. de la Jonquière à Québec. Folio 22½, ½ page.

1749. 18 avril. Le même à M. Bigot. Il est à présumer que le S[r] Taschereau, commis des Trésoriers Généraux, ne fera plus d'avances aux officiers et employés, puisqu'il est tenu responsable des pertes. Sur ses représentations, le roi a rendu un règlement augmentant les appointements des officiers attachés aux juridictions de la colonie. Folio 23, 2 page.

1749. 18 avril. Le même au même. Sur ses représentations, le roi a accordé une gratification extraordinaire de 300 livres au S[r] Douville, commandant aux Miamis, pour l'indemniser des pertes par lui subies lors du pillage de ce poste. La nommée Berry, sage femme, n'étant plus, en raison de son âge, en état de travailler, elle sera remplacée par une autre. Est aise de constater qu'il y a eu l'année dernière un nombre assez considérable de vaisseaux du Canada employés au commerce des Iles. Folio 24, 1½ pages.

1749. 18 avril. Le même au même. A bien fait d'envoyer les diverses graines que le S[r] Gauthier, médecin, a rassemblées pour le jardin du roi à Paris. A pris des mesures pour faire rassembler les 6 Savoyards ramoneurs qu'il a demandés. Au sujet des abus dans les postes des pays d'en haut. Folio 25, 1½ pages.

1749. 18 avril. Le même au même. Le revenant bon de 72,286 livres dans les recettes de l'exploitation des forges S[t] Maurice, prouve que l'établissement s'est assez bien soutenu malgré les accidents et qu'il ne pourraient être qu'avantageux s'il était mis sur un pied convenable. Il ne peut être question, quant à présent, d'y fabriquer de la grosse artillerie, mais, en vue de s'instruire sur cette matière, M. Lemercier restera cette année en France pour se mettre en état de conduire lui même les opérations avec un maître fondeur. Folio 26, 1½ pages.

1749. 18 avril. Le même au même. Sur ses représentations il a été accordé au S[r] Gauthier ci-devant habitant de l'Acadie, une nouvelle gratification de 500 livres pour le mettre en état d'aller former son établissement à l'Ile Royale. Il serait à désirer qu'il usât de son crédit auprès des Acadiens pour les attirer à l'Ile Royale et à l'Ile S[t] Jean. Folio 27, 1 page.

1749. 18 avril. Le même à MM. de la Galissonnière et Bigot. Le roi à considéré qu'il était du bien du service de porter à un million la monnaie de cartes établie dans la colonie. Trouvera ci-joint l'ordonnance à ce sujet. Folio 27, ¼ page.

1749. 18 avril. Ordonnance du roi au sujet de l'augmentation de la monnaie de cartes. Folio 28, 2 pages.

1749. 18 avril, Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Lettres de change. Folio 29, 2 pages.

1749. 18 avril. Le même au même. Au sujet du Domaine. Folio 30, 1½ pages.

1749. 18 avril. Le même au même. Le Sr Boucault. Gratification au Sr Verrier. Prendra les ordres du roi sur sa proposition de prononcer la peine de mort contre ceux qui contrefont les acquits signés de l'Intendant. Il serait désirable qu'il put affermer la Ferme du port Frontenac, l'expérience démontrant que les abus absorberont les profits tant qu'elle sera exploitée pour le compte du roi. Folio 31, 2 pages.

1749. 21 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. En faveur de la Dme LaBorde pour le recouvrement de la succession de la veuve Lambert, sa mère. Folio 31½, ¼ page.

1749. — avril. Lettre de grâce pour le Sr de Repentigny. (Avait tué d'un coup d'épée le Sr Nicolas Jacquin Philiber, négociant à Québec, au cours d'une altercation au sujet d'un billet qu'il avait obtenu, le 20 janvier 1748, pour loger en sa qualité d'officier chez le Sr Philibert E.R.) Folio 32, 2 pages.

1749. 21 avril. Le même aux mêmes. Veilleront sur la conduite du Sr Vaurret, destiné à être transféré au Canada pour y servir comme soldat à la demande de sa famille dans un but de correction. Folio 33, ½ page.

1749. 21 avril. Le même aux mêmes. Feront embarquer pour Rochefort, sur *Le Léopard*, les soldats Suisses commandés par le Sr Weis, passés en Canada en 1746. Folio 33½, ¼ page.

1749. 21 avril. Le même aux mêmes. A procuré au Cher de Bogard une place de cadet soldat dans les troupes du Canada. Folio 34, ¼ page.

1749. 21 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Au sujet des troupes de la garnison de Québec qui doivent être logées dans les casernes. Folio 35, 1½ pages.

1749. 30 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la permission donnée aux religieuses hospitalières de Québec d'admettre 4 filles d'officiers avec 1,500 livres de dot chacune. Réduction du nombre des communautés religieuses. Folio 36, 2 pages.

1749. 30 avril. Le même aux mêmes. Est satisfait du progrès des travaux aux fortifications de Québec. Casernes pour Montréal. Folio 37, 2 pages.

1749. 30 avril. Le même aux mêmes. Réflexions touchant les mesures suggérées par MM. De La Galissonnière et Bigot pour assurer le commerce du castor dans la colonie et empêcher les Anglais de s'en rendre les maîtres. Folio 38, 3 pages.

1749. 30 avril. Le même à M. Bigot. Sa proposition, d'établir le Sr La Garenne en qualité de Mtre Menuisier à Québec, a été approuvée. Ses gages seront de 200 livres par an. Folio 39½, ¼ page.

1749. 30 avril. Brevet de naturalité pour le Sr Gilles Strands, Anglais, natif de Londres, établi en Canada depuis 1738 où il a formé un établissement et a épousé une Canadienne. Folio 39½, ½ page.

1749. 30 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Feront entériner les lettres de grâce procurées au Sr de Repentigny. A fait agréer au roi que les 1,800 livres, reçues en excédant sur ses appointements par M. de Beaucours, lui soient accordées en gratification. Lui feront toucher dans la colonie même sa pension de retraite. Folio 40, 2 pages.

1749. 30 avril. Le même aux mêmes. Puisque le Sr Basile semble avoir abandonné l'exploitation de pêche de la Baie des Châteaux, ils ont bien fait d'en accorder la concession au Sr Gauthier, médecin. Si la concession de la baie des Esquimaux, découverte par le Sr Fornel, ne nuit pas au loyer de la ferme de Tadousac, ils pourront la concéder pour 12 ans à la veuve du Sr Fornel qui en a fait la demande. Le roi a ratifié la Concession de pêche qu'ils ont faite aux Srs Bréard et Estèbe, ainsi que celle faite aux Srs Descheneaux et Desmarets. Ne devront pas en concéder d'autres dans le bas du fleuve, par crainte de réduire le nombre des loups marins qui fréquentent ces côtes. A

ratifié également la concession faite au Sr de Rigaud le long de la rivière Maska, ainsi que celle au Sr Levasseur, constructeur, sur la rivière Missiskoni. Folio 41, 3½ pages.

30 avril. 1747. Brevet de ratification de concession pour le Sr Levasseur. Folio 43, 1½ page.

30 avril. 1749. Id. en faveur du Sr Rigaud de Vaudreuil. Folio 43½. ½ page.

30 avril. 1749. Id. en faveur du Sr Adrien Desmarets Vincent. Folio 44, 1 page.

30 avril. 1749. Id. en faveur du Sr Descheneaux. Folio 44, 1 page.

30 avril. 1749. Id. en faveur des Srs Bréad et Estèbe. Folio 44½, ½ page.

30 avril. 1749. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Au sujet de l'affaire Cugnet. C'est pour lui permettre de récupérer les pertes qu'il a faites dans l'exploitation des forges St Maurice que le roi lui a donné l'exploitation des postes de Témiscamingue, Michipicoton et Camanistigoya, au prix de 7,500 livres par an. La guerre ayant nuit à l'exploitation de ces postes, il pourra lui en continuer la ferme pour 2 ou 3 autres années. Il pourra également lui affermer le poste de Tadousac au prix de 6,000 livres et autres conditions portées dans l'ancien bail, moyennant quoi, il acceptera sa proposition de verser chaque année 10,000 livres aux Trésoriers généraux jusqu'à l'acquittement de ce qu'il doit à la caisse du Domaine. Folio 45, 2 pages.

30 avril. 1749. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. A reçu les observations des négociants sur l'édit fixant des droits sur des marchandises ci-devant exemptées. Il n'y a pas lieu de modifier ce qui a été fait. Folio 46, 2 pages.

30 avril. 1749. Le même aux mêmes. Le roi a fort approuvé la précaution prise par M. de la Galissonnière d'envoyer après la signature des préliminaires de la paix, un détachement au Petit Brador et un autre à l'Ile St Jean pour préparer la voie aux habitans de l'Ile Royale passé au Canada et pour prévenir les dégats que les Anglais auraient été tentés de commettre. Il est à désirer que la tentative d'attirer les Acadiens à l'Ile St Jean réussisse. Il ne pourra manquer d'en être ainsi lorsqu'ils apprendront que le Gouvernement Anglais est dans la détermination d'établir l'Acadie avec ses nationaux. Le roi n'a encore rien décidé au sujet de la mission que l'abbé Piquet désire établir du côté du fort Frontenac dans le but d'y attirer les Iroquois des 5 nations. Approuve qu'il lui ait donné 300 livres pour aller négocier cette fondation avec les Iroquois. Au sujet de la réunion des 2 hopitaux de Québec. Le Sr Roebert de la Morandière. Folio 47, 2 pages.

30 avril. 1749. Le même aux mêmes. Au sujet de la distribution des gratifications devenues vacantes. Celles aux veuves La Noue, D'Argenteuil, de La Pérade, de St Vincent et de Léno décédées, sont accordées aux veuves de La Ronde, de Tonty, de St Michel, Du Sablé, de Lino. Rien de plus à faire pour la veuve de la Grais. On travaille à lever des recrues. Remplacements des cartes usées. Folio 48, 1½ pages.

30 avril. 1749. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Marquis de la Jonquière, Chef d'Escadre des armées navales, Gouverneur Lieutenant Général de la Nouvelle France. Le roi est dans l'intention d'employer tous les moyens praticables pour aider au développement de la colonie. Fixation des cures —Dimes—Communautés religieuses—Forts et fortifications—Iroquois—Instructions générales sur la situation de la colonie. Folio 49, 10 pages.

30 avril. 1749. Mémoire du roi pour servir d'instruction à MM. de la Jonquière et Bigot. Eclaircissements touchant leurs attributions respectives. Folio 54, 8 pages.

Marly, 1er mai. 1749. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. On ne peut rien ajouter à la pension de 150 livres que reçoit le Sr de Lusignan sur le Trésor Royale. On lui procurera la retraite d'enseigne s'il est estropié. Le Sr de la Corne est fait Conseiller clerc au Conseil Supérieur, et le Sr Bréard Conseiller titulaire à la place du Sr Varin, appelé à une autre des-

tination. Sur le choix du Doyenné, à la place du Sr de Lotbinière qui se meurt. Le Sr Lévrard fils, est nommé Mtre Canonnier à la place de son père. Feront savoir au Sr Hertel, qui n'ayant fait aucunes fonctions depuis 3 ans comme Capitaine des portes de Louisbourg, il ne lui est pas dû d'appointements de ce chef. C'est le Sr Du Plessis de Moraupont qui remplace le Sr de St Simon, décédé, comme Grand Prévot de la Maréchaussée. Nouvelle gratification accordée au Sr de St Chéron, capitaine de navire, pour ses services durant la guerre. Folio 58, 2 pages.

1749. 1er mai. Le même aux mêmes. Si le Sr de la Fontaine persiste à entreprendre un établissement de pêche à la baleine avec des rêts, ils pourront proposer pour lui les encouragement qu'ils jugeront convenables. A procuré une nouvelle gratification extraordinaire de 500 livrés au Sr Gauthier, cidevant de l'Acadie. Approuve qu'on entretienne à Québec un interprête Abénaquis. Folio 59, 1½ pages.

1749. 1er mai. Brevet de chef de construction en Canada pour le Sr Levasseur, constructeur. Folio 60, ½ page.

1749. 4 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Au sujet du brevet donné au Sr Levasseur. Folio 60, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à M. Levasseur. En conformité de la lettre ci-dessus. Passage accordé à son fils. Folio 60½, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à M. de la Jonquière. Lui recommande l'union avec M. Bigot et l'évêque. Folio 61, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Lettre accompagnant leur instruction commune. Folio 61, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à M. de la Jonquière. Un grand nombre des Iroquois qui sont descendus l'année dernière à Québec ayant déclaré qu'ils désiraient embrasser le christianismes, l'abbé Piquet, qui jouit de leur confiance, est allé confèrer avec eux pour l'établissement d'une mission dans la direction du fort Frontenac. Il est d'une grande importance que cette négociation réussise, car, sans prendre une confiance entière dans les déclarations de ces sauvages, on peut néammoins espérer par là les diviser dans leurs conseils. Il deviendrait alors facile de les convaincre que le meilleur moyen de s'affranchir des prétentions anglaises sur leurs terres, serait de détruire Chouëguen qui n'a été établi que pour les contenir. Coureurs de bois. Folio 62, 1½ pages.

1749. 4 mai. Le même au même. Le roi a été satisfait des succès remportés à l'Ile Royale par des détachements du Canada, mais il est fâcheux, par l'évènement de la paix, qu'ils n'aient pas reçu à temps les ordres de M. de la Galissonnière, on aurait prévenu par là la perte des établissements de M. de la Boularderie et on aurait conservé le bois à bruler que les Anglais avaient coupé. Il ne lui est rien revenu de la part des Anglais au sujet de ce qui s'est passé entre le Sr Marin fils et le commandant de Louisbourg, à l'occasion du coup fait par cet officier sur la garnison de cette place. En tout cas, il ne sera pas difficile de justifier sa conduite. Ne peut tenir compte des représentations de M. de la Galissonnière en faveur du Sr de Varennes qui a été cassé de son grade de capitaine. Folio 63, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même au même. C'est au Sr de la Véranderye et à ses fils qu'a été confiée l'entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest par les terres depuis qu'il en est question. Comme ils s'occupaient plutôt de ramasser des pelleteries que de l'objet de leur mission, on a, il y a 3 ans, confié cette tâche à M. de Noyelles. Comme ce dernier demandait à revenir, on lui en a d'autant plus volontiers accordé la permission, qu'il paraissait travailler encore moins efficacement que ses prédécesseurs à l'objet de sa mission. M. de la Galissonnière est entré dans un grand détail sur ce qui s'est passé relativement aux Srs de la Véranderye, et, quoique ce qu'il en a écrit ne justifie pas trop leur conduite, le roi a cependant approuvé qu'il confie cette entreprise à l'un d'entre eux. Pourra permettre au père, s'il n'y est pas déjà, de retourner,

mais il veillera sur leur conduite. Devront lui remettre chaque année un journal de leurs opérations. Gratifications aux officiers. Folio 64, 2 pages.

1749. 4 mai, Le même au même. Pour mettre M. Le Mercier, officier d'artillerie, à portée de prendre les connaissances nécessaires, tant sur les détails de l'artillerie que sur les opérations des fontes, il a été envoyé à Metz. De là, il se rendra à Douay, puis aux forges de Parcheminier, après quoi il se rendra au Canada l'année prochaine. M. de la Galissionnère avait envoyé en France le S[r] de Gaspé, enseigne, pour s'instruire dans le Génie. Quoiqu'il ait de bonnes dispositions pour cela, il est trop âgé pour prendre les connaissances dont il aurait besoin. Comme il est bon sujet, on lui procurera des grâces à l'occasion. A procuré au S[r] Marin fils et de Beaubassin, enseignes, une nouvelle gratification de 400 livres à chacun, en récompense de leur zèle et application. Vérifiera si le S[r] de Lotbinière, que M. de la Galissionnière a recommandé pour une place de sous-ingénieur, mérite cette faveur et s'il n'a pas participé dans les abus. Si le S[r] Volant s'acquitte bien du commandement du poste qu'il rempli depuis plusieurs années, on pourra lui accorder une commission de capitaine de milice. Folio 65, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même au même. Les Chouanons, en raison de l'antipathie que la plupart des autres nations ont pour eux, se sont divisés en 2 bandes dont l'une s'est établie à Sonontio où elle forme une espèce de république avec une assez grande quantité de mauvais sujets, l'autre, s'en est allée du côté de la rivière Chérakis qu'ils ont remontée et se sont joints aux Alibamons. M. de Vaudreuil assure qu'ils se conduisent bien. Il n'en est pas de même de l'autre. Il est fort à craindre que ceux qui se sont joints à eux ne les entraînent à quelque mauvais parti. Il serait à désirer qu'on pu les décider à s'établir avec leurs frères aux Alibamons ou quelque part en Canada. M. de la Galissonnière a bien fait d'écrire au Gouverneur de la Nouvelle York que, s'il continuait de se servir des Sauvages qui se sont établis avec les Chouanons pour faire des incursions sur les Français, il s'en vengerait sur sa colonie. Est heureux de voir que les Sauvages des pays d'en haut qui, à l'instigation des Anglais, avaient assassiné plusieurs Français, se soient déterminés à livrer les meurtriers et à demander grâce. Les détachements qui ont été envoyés et la conduite ferme de MM. de S[t] Pierre et de Longueuil à Michilimakinak et à Détroit, ont grandement contribué à ce résultat. Il est fâcheux, néanmoins, que les prisonniers que détenait M. de Longueuil aient pu s'évader. Habituellement, les officiers règlent les difficultés qui surviennent par la conciliation, mais il est certain, l'expérience l'a toujours démontré, qu'une sévérité bien placée est plus efficace. Les Iroquois se sont de tout temps indignés de la prétention qu'ont les Anglais de considérer leur pays comme faisant partie de leurs possessions et eux comme sujets de la Grande Bretagne. Dans une conférence qu'ils ont eue, ils se sont déterminés à soutenir leurs droits et à se maintenir dans la neutralité. Depuis le coup que le S[r] de la Corne a fait sur les Agniers, en 1747, ces Sauvages n'ont plus rien entrepris contre les Français. Leurs frères ayant demandé leur grâce, on leur a accordée. Le roi s'en rapporte à sa sagesse pour tout ce qui regarde son administration en rapport avec les Sauvages. Folio 66, 4 pages.

1749. 4 mai. Le même au même. On placera à S[t] Domingue quelques officiers du Canada. Passage promis aux familles de 2 soldats si elles se présentent. Au sujet du nommé Gaspard Augé qu'on prétend être marié en Canada et en France. Le projet d'établir une imprimerie, soumis par M. de la Galissonnière, ne sera pris en considération que s'il se présente un imprimeur pour y pourvoir, alors on examinera à quelles conditions on pourra lui donner un privilège. Folio 68, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi voulant augmenter le nombre des troupes en Canada et voulant que les recrues soient choisies avec soin, ils feront passer en France 4 ou 6 officiers canadiens pour s'oc-

cuper de la levée de ces recrues. M. de la Galissonnière ayant proposé de fixer le nombre des troupes en Canada à 1,200 Français et 200 Suisses, ce nombre sera complété l'année prochaine sans le concours d'étrangers. Si plus tard on l'augmente, on pourra avoir recours aux étrangers. Propositions de M. de la Galissonnière au sujet d'une réduction de droits sur les vins et liquenrs que consomment les officiers. Folio 69, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même aux mêmes. Désire qu'ils examinent la proposition faite par M. de la Galissonnière au sujet des esclaves sauvages. Il représente que les esclaves sauvages qu'on conduit dans la colonie après avoir été élevés chez les officiers et les habitans, prennent généralement le parti de les quitter à un certain âge et redeviennent Sauvages ; que ceux-ci sont d'autant plus dangereux que, par les connaissances qu'ils ont acquises du pays, ils sont plus à portée que les autres d'y faire des incursions ; Que l'usage où l'on est d'avoir de cette sorte d'esclaves, détourne les blancs de se faire domestiques ; qu'il conviendrait de régler qu'on ne pourrait en garder qui fussent au-dessus de 16 ou 17 ans, et de défendre de donner la liberté à aucun esclave de cette espèce ; que par là, on achèterait des Sauvages des enfants à bon marché, lesquels, après avoir été instruits dans la religion, avoir appris à servir ou s'être même instruits de quelque métier, pourraient être vendus aux Iles d'Amérique. M. de la Galissonnière avait déjà écrit sur ce sujet en 1747. Il lui fut répondu qu'il y avait à son projet plusieurs objections. Celle qu'ils devront considérer plus attentivement, est l'effet que leur expatriation produirait sur les nations de la colonie. Folio 70, 1½ page.

Le même aux mêmes. Au sujet du nommé Pierre Révol, faux-saunier, détenu en Canada. S'était marié dans la Colonie, avait fait fortune et était intéressé dans le commerce maritime. M. de la Galissonnière avait demandé au roi la révocation de l'ordre contre lui. Sans atttendre la réponse, Révol s'était clandestinement embarqué sur le vaisseau *le Duc de Saxe*, dans lequel il était intéressé. Le Gouverneur envoya un détachement pour se saisir de sa personne cependant que le vaisseau était en rade. L'équipage prenant fait et cause pour Révol, prit les armes, pointa les canons sur les chaloupes contenant les soldats du détachement et menaça de les couler bas. Le détachement se retira et le vaisseau put quitter la rade sans être davantage inquiété. Si Révol, les officiers du vaisseau et les gens de l'équipage peuvent être arrêtés quelque part, ils seront envoyés au Canada pour y subir leur procès. Folio 71, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même aux mêmes. M. de la Galissonnière a représenté qu'il serait plus avantageux de raffermer dans les pays d'en haut que les postes de Thémiskamingue, Népigon, Caministigoia, Michipicoton et celui de la Pointe de Chagouamigon ; que tous les autres postes devraient être exploités par des congés. Il prétend, à l'égard de ces derniers, que le prix élevé de l'affermage oblige les fermiers à vendre leurs marchandises à des prix trop élevés pour y attirer les Sauvages ; qu'ils sont dégoutés de cette fausse situation et que ne pouvant en sortir qu'en portant leur traite aux Anglais, il est fort à craindre qu'ils ne le fassent. Que le parti de donner des congès dans tous les postes rapprochés, est le seul qui puisse résoudre favorablement cette question. Ces suggestions ont été trouvées bonnes et ont été adoptées. Il ne faudra pas donner la ferme d'aucun des postes éloignés à des officiers. Auront des gratifications proportionnées à leur grades comme commandants de ces postes. Folio 72, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même à M. l'Evêque. Espère qu'il pourra s'entendre avec MM. de la Jonquière et Bigot pour fusionner l'Hotel Dieu. Id. quant à Montréal. Les Récollets de Bretagne et les Frères de la Charité ont été renvoyés à l'Ile Royale. La place de conseiller clerc, vacante par la mort du Sr Vallier, a été donné à l'abbé de La Corne. Fera de son mieux pour procurer à l'abbé Piquet une pension sur un bénéfice. Les mesures prises par le gouverne-

ment anglais à l'égard de l'Acadie, font craindre que les missionnaires ne soient inquiétés. Ne saurait trop leur recommander de se conduire avec circonspection dans leur ministère. Folio 73, 2 pages.

1749. 4 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet de la succession d'un prêtre de S[t] Sulpice, mort en Canada. Folio 74, ½ page.

1749. 4 mai. La même à M. de la Galissonnière. M. Daubigny, commandant du *Léopard*, a reçu du roi l'instruction de le transporter à l'Ile Royale. Examinera les fortifications de Louisbourg, la situation générale de la Colonie et en rendra compte. Examinera plus particulièrement les abus dans la police des troupes de la garnison. Se concertera sur ce point avec MM. Desherbiers et Prévost. Pourra amener avec lui à l'Ile Royale 12 ou 15 enseignes ou cadets des troupes du Canada. Folio 74, 1½ pages.

1749. mai. Le même à M. Varin. Sera Commissaire Ordonnateur en Canada pendant l'absence de M. Bigot à l'Ile Royale. Folio 75, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à M. de Beaucours. A obtenu que les 1,800 livres qu'il avait reçues de trop sur ses appointements lui soient passées en gratification. Folio 75, ½ page.

1749. 4 mai Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Au sujet de la mission de M. de la Galissonnière à l'Ile Royale. Envoie l'état des dépenses ordonnées pour l'année. Folio 75½, 1 page.

1749. 14 mai. Le même aux mêmes. Avantages nombreux qu'offre le poste de Détroit. Les commandants de ce poste ne se sont jamais occupés de peupler le district avec des gens propres à cultiver les terres. N'avaient en vue que la traite. MM. de Beauharnois et Hocquart avaient proposé des commandants sédentaires, n'ayant aucun intérêt dans la traite. M. de la Galissonnière a exprimé le même avis. Maintenant que la guerre est terminée, il faut mettre ce projet à exécution. Le roi a fait choix du S[r] de Céloron pour remplir ce commandement. Aura le grade de major, 1,200 livres d'appointements et 3,000 de gratification. Devra s'appliquer à établir des habitans sur les terres. Lui feront sentir combien il doit être flatté d'une pareille marque de confiance. Il sera décidé si l'on doit faire de même à Michilimakinak. Folio 76, 2 pages.

1749. 14 mai. Le roi à M. de la Galissonnière. L'informe que M. de la Jonquière passe au Canada pour prendre possession de son gouvernement. Folio 77, ½ page.

Versailles. Le Président du Conseil de Marine au même. En conformité avec la précédente. Folio 77, ½ page.

1749. 16 mai. Le même à M. de la Jonquière. Il y a, dans les compagnies servant en Canada, un jeune homme du nom d'Odard de Beauregard. Sa famille a demandé qu'il ne puisse repasser en France. Donnera des ordres en conséquence. Folio 77½, ¼ page.

1749. 16 mai. Ordre du roi donnant congé au S[r] Roze dit Bellefleur. Folio 77½, ¼ page.

1749. 23 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Le roi à pourvu aux emplois vacans. M. le Baron de Longueil remplace M. de Beaucours au Gouvernement de Montréal, M. de Rigaud, M. Bégon, décédé, à celui des Trois Rivières ; M. de Lantagnac et le Ch[er] de Longueuil remplacent ceux là comme lieutenant du roi. A créé une nouvelle majorité à Détroit. La promotion de ces derniers a fait vaquer les majorités de Québec et de Montréal. Celle de Québec a été donnée à M. de Ramezay, celle de Montréal à M. de Noyan et celle de Détroit à M. de Céloron. Les 4 compagnies vacantes par des promotions et la mort de M. de Linctot, ont été données à MM. de Boucherville, de Lorimier, de S[t] Vincent et de la Pérade. Les 5 lieutenances vacantes par des promotions et la mort du S[r] Du Sablé, ont été données aux S[rs] de Blainville, D'Aillebout, Ch[er] de Gannes, de Gaspé et le Ch[er] Bénoist. Autres promotions pour les S[rs] de La Ronde, de Céloron, fils, Des Noyelles l'aîné, Le Borgne, De Varennes, le Ch[er] de S[t] Laurent, Béranger, Bonat, Ch[er] de Langy, Ch[er] de la Véranderye, de Bleury, Desjordy Villebon, l'aîné, De la Véranderye l'aîné, Du Buron Ch[er] de la Pérade. Des

croix de S[t] Louis ont été accordées aux S[rs] des Noyelles, de la battrie, Ch[er] de la Corne et de la Véranderye, Capitaine et au Ch[er] de Beauharnois, Lieutenant d'Artillerie. Folio 78, 2 pages.

1749. 23 mai. Le même à MM. le Baron de Longueuil, et de Rigaud. Les avisant de leur avancement. Folio 79, 1 page.

1749. 23 mai. Le même à M. de la Galissonnière. A suivi ses proposition dans les promotions qui viennent d'être faites. Folio 79, ½ page.

1749. 23 mai. Le même à M. Bigot. Observera, dans les promotions qui sont faites, que les émoluments du Gouverneur des Trois Rivières sont portés de 1,500 livres à 3,000, mais que d'un autre côté, la gratification ordinaire de 2,000 livres au Gouverneur de Montréal a été reduite à 1,000. Folio 79½, ½ page.

1749. 23 mai. Le même à M. de Céloron. A été nommé commandant sédentaire à Détroit avec le grade de major, aux appointemens de 1,200 livres et une gratification annuelle de 3,000 à prendre sur le produit des congés. Instructions sur ses devoirs. Folio 80, 1½ pages.

1749. 23 mai. Le même à MM. le Ch[er] de Longueuil, de Lantagnac, de Noyan et autres qui ont été promus. Folio 81, 2½ pages.

1749. 23 mai. Le même à M. Bégon. Le roi, tenant compte des services de feu son mari et du peu de bien qu'il à laissé, lui a acordé une pension de 500 livres et une autre de 300 à son fils, garde marine. Folio 82, ¼ page.

1749. 23 mai. Le nouveau Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Le remercie de ses félicitations à l'égard de son élévation au poste de Président du Conseil. Le roi l'a chargé de lui donner l'assurance que le cordon rouge lui serait accordé l'année prochaine. A procuré passage avec lui au Ch[er] de Bonne, son parent. Folio 83, 1 page.

1749. 12 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. En faveur du S[r] Du Roy, négociant de Montauban ; à qui il est dû par le S[r] Bonier, de Montréal, une somme de 6,573 livres. Folio 83, ¼ page.

Marly. 1749. 16 juin. Le même aux mêmes. Sur l'évasion du S[r] Réval, son arrestation à la Martinique et le procès qu'il devra subir en Canada. Folio 84, 2 pages.

Versailles. 1749. 18 décembre. Ordre du roi pour le congé absolu du nommé Joseph Toullat, dit de S[t] Benoist, soldat de la Compagnie de La Valtrie. Folio 84½, ¼ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1749.

Versailles. 1749. 22 mars. Brevet de grâce en faveur du nommé La Valeur, soldat des troupes de l'Ile Royale. Folio 1, 1½ page.

1749. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. Desherbiers et Prévost. A accordé la requête des habitans de l'Ile S[t] Jean demandant la grâce du nommé La Valeur. Accorde également la grâce de 4 déserteurs qui se sont réfugiés à l'Acadie et ont demandé à aller s'établir à l'Ile S[t] Jean. Folio 2, ½ page.

1749. 28 mars. Le même à M. Desherbiers. Verra par l'Ordonnance du roi, que la garnison de l'Ile Royale doit être composée de 24 compagnies françaises de 50 hommes chacune, outre la compagnie des canonniers. Attendra, pour leur formation, l'arrivée des troupes de l'ancienne garnison de l'Ile Royale, actuellement en Canada et les recrues de France. En ce qui concerne l'État major. M. D'Aillebout a été fait Lieutenant de roi, le S[r] de Gannes, major, le S[r] Loppinot, aide-major avec la commission de capitaine. Promotions. Folio 2, 1½ page.

1749. 28 mars. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet des compagnies de la garnison de Louisbourg. Folio 3, 1 page.

1749. 28 mars. Ordonnance du roi qui règle le nombre des troupes du Détachement de la Marine qui doit servir à l'Ile Royale. Folio 3, 1 page.

1749. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Desherbiers. Lui adresse la lettre du roi l'autorisant à recevoir l'Ile Royale avec ses dépendances des mains des Anglais et une instruction particulière sur ce qu'il aura à faire pour la reprise de possession, etc. Folio 4, 1½ page.

1749. 28 mars. Lettre du roi à M. Desherbiers. L'a choisi comme son Commissaire pour recevoir l'Ile Royale des mains des Anglais. S'embarquera sur le vaisseau *Le Tigre*, commandé par le Ch^er^ D'Urtubie. Folio 4½, ½ page.

1749. 28 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Desherbiers, capitaine de vaisseau, sur ce qu'il aura à faire pour la reprises de possession de l'Ile Royale. Folio 5, 4 pages.

Projet de la lettre à écrire par M. Desherbiers au commandant de Louisbourg. Folio 6 bis, 1½ page.

1749. 28 mars. Mémoire pour servir d'instruction au S^r^ Desherbiers, Commandant pour S.M^té^ à l'Ile Royale. Folio 7, 8½ pages.

1749. 28 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Prévost, Commissaire de la Marine Ordonnateur à l'Ile Royale. Folio 11, 7 pages.

1749. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Prévost. Tous les employés qui servaient dans les bureaux à l'Ile Royale, doivent y repasser à l'exception du S^r^ Carrerot l'aîné, mais il sera fait quelques changements dans leur destination. M. Bigot devra passer l'été prochain à l'Ile Royale. Folio 15, 1½ page.

1749. 28 mars. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Observations sur plusieurs objets dont il est fait mention tant dans leur instruction commune, que dans leurs instructions particulières. Folio 16, 3 pages.

1749. 28 mars. Mémoire du roi aux S^rs^ Desherbiers et Prévost. Délimitation de leur devoirs respectifs. Folio 18, 4 pages.

1749. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine a MM. Desherbiers et Prévost. Les papiers concernant l'administration de l'Ile Royale, déposés au Contrôle de la Marine à Rochefort, seront renvoyés à Louisbourg. Ceux des conseillers du Conseil Supérieur qui retourneront à Louisbourg, pourront reprendre leur rang et leurs fonctions. La place de Procureur Général, autrefois remplie par le S^r^ Sabatier, décédé, le sera par le S^r^ Séguin, contrôleur de la marine. Le greffier du Conseil pourra faire les fonctions de notaire. Folio 20, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même à M. Prévost. Au sujet de l'application des fonds destinés à l'Ile Royale. Folio 21, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même au même. Sur les envois d'approvisionnement. Folio 22, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Sur les secours préparés et à fournir aux troupes et aux habitans. Folio 23, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même aux mêmes. Concerteront ensemble toutes les dispositions à prendre pour le débarquement des troupes et des habitans, le déchargement des vaisseaux et le logement des uns et des autres. M. Bigot s'occupera de faciliter le retour à l'Ile Royale de ceux qui passèrent au Canada après la prise de Louisbourg. Folio 24, 1½ pages.

1749. 28 mars, Le même à M. Séguin. A été nommé contrôleur de l'Ile Royale. Aura aussi la place de Procureur Général du Conseil Sup. de Louisbourg. Folio 25, ½ page.

1749. 28 mars. Le même à M. Desherbiers. Lui envoie un paquet pour remettre à M. Dolobaratz, contenant des ordres pour qu'il se rende à St Domingue avant de revenir en France. Folio 25, ¼ page.

1749. 28 mars. Le même à M. Desherbiers et Prévost. Instructions diverses concernant les dépenses, les appointements etc. Folio 26, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même à M. Prévost. Au sujet du S^r^ Séguin, fait contrôleur de la Marine et Procureur Général, et sur son traitement. Folio 27, ½ page.

1749. 28 mars. Le même à M. de Gannes. Le roi lui a confié la majorité de Louisbourg. Folio 27½, ¼ page.

1749. 28 mars. Le même à M. Desherbiers et Prévost. Permettront au Sr Thownsend, qui a tiré de la mine une certaine quantité de charbon en exécution d'un contrat avec les autorités anglaises de Louisbourg, de vendre ce charbon aux Français ou même aux Colonies anglaises. Folio 28, 1 page,

1749. 31 mars. Le même à M. Desherbiers. Lui renvoie le projet de lettre qu'il devra écrire au commandant anglais de Louisbourg pour lui faire part de sa mission. Folio 28½, ¼ page.

1749. 11 avril. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Leur envoie une nouvelle expédition de l'ordonnance du roi pour la formation des compagnies de l'Ile Royale, ou sont compris le tambour major et le fifre qui avaient été omis. Folio 29, ½ page.

Le même à M. Prévost. Vérifiera ce qui s'est passé dans l'affaire entre les héritiers de feu Pierre Allain de Lamothe et le Sr Sabatier, à l'occasion d'un terrain et d'une maison à Louisbourg. Folio 29½, ½ page.

1749. 11 avril. Le même à M. Desherbiers. Au sujet des avances qui lui ont été faites et ses appointements. A procuré une gratification extraordinaire de 600 livres au Sr de la Boularderie. Folio 30, 1 page.

1749. 11 avril. Le même à M. Prévost. Au sujet du Sr Carrérot, écrivain principal. Folio 30½, ¼ page.

1749. 14 avril. Le même à M. Desherbiers. Le Sr de la Boularderie doit passer à l'Ile Royale pour y servir en qualité de capitaine réformé Lui donnera dans la colonie, la destination qui lui paraîtra le plus convenable. Folie 30½, ¼ page.

1749. 18 avril. Le même à M. Desherbiers. C'est *La Diane* qui passera M. Bigot à l'Ile Royale. Folio 31, ½ page.

1749. 21 avril. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. *Le St-Esprit* a été désarmé, c'est *L'Intrépide* qui va le remplacer. Ne retiendront ce vaisseau à Louisbourg que s'ils peuvent l'employer utilement dans la colonie pour quelque temps. Folio 31, ½ page.

Marly. 1749. 4 mai. Le même aux mêmes. M. de la Galissonnière se rendra du Canada à l'Ile Royale sur *Le Léopard*. Sur l'objet de son voyage. Il amènera avec lui 12 ou 15 enseignes ou cadets. Folio 32, 1½ pages.

1749. 5 mai. Le même à M. Desherbiers. *L'Intrépide* n'ira pas de Louisbourg à St-Domingue. Folio 33, ½ page.

1749. 12 mai. Le même au même. Le roi a destiné une corvette pour l'Ile Royale et c'est *L'Anémone* qui a été choisie. Elle sera commandée par le Ch^er^ de Tourville. Folio 33, ½ page.

Versailles. 1749. 16 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet de l'affaire du S^r^ Morel contre le nommé George Rosse, auquel le premier a prêté 8,163 livres. Il demande la concession de l'habitation de Rosse, mort sans enfants. Empêcheront le passage en France du nommé S^t^ Germain de Placé, soldat engagé à Saumur par M. de Gannes, sa famille s'opposant à son retour. Folio 34, 1 page.

1749. 23 mai. Le même aux mêmes. Fera incorporer dans les troupes le S^r^ Petit, cadet à l'Aiguillette qui passe à l'Ile Royale. Folio 34½, ¼ page.

1749. 25 juin. Le même à M. Desherbiers. Le roi a accordé un enseigne en second dans les troupes de l'Ile Royale au S^r^ Du Léché. Folio 34½, ¼ page.

Compiègne. 1749. 4 août. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Attend de leurs nouvelles avec grande impatience. Ne sait que supposer, croit cependant que ce retard est dû à des difficultés avec les Anglais pour la reprise de possession de l'Ile Royale. Folio 35, ½ page.

1749. 4 août. Le même à M. de la Galissonnière. Compte qu'il s'est rendu à Louisbourg pour exécuter les instructions du roi. Folio 35, ¼ page.

1749. 4 août. Le même à M. Bigot. Est persuadé qu'il travaillera à Louisbourg à tous les arrangements que peut exiger le rétablissement de la colonie. Attendra ses éclaircissements sur toutes les parties de l'administration, principalement sur celle des magasins. Fera valoir ses services. Folio $35\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Ci suit 20 pages sur la Louisiane.

Fin du vol. 89.

MINUTES DES LETTRES.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

COLONIES 1749.

Série B. Vol. 90.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1749.

Versailles. 1749. 6 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Rouillé. Réflexions sur le mémoire de MM. de la Galissonnière et Bigot, au sujet du commerce du Castor en Canada. Folio 5, 1½ pages.

1749. 6 janvier. Le même à M. Guillot. Sur les secours à donner aux habitans de l'Ile Royale. Les fonds en seront ordonnés. En différera la répartition jusqu'au moment du départ. Fera embarquer 3 Récollets. Folio 7½, ½ page.

1749. 6 janvier. Le même à M. de Rostan. Sur l'affrêtement pour l'Ile Royale du vaisseau des S^rs^ Larralde et Bellax, de Libourne. En outre du changement des chargement des effets de ses 70 passagers, il emportera des farines et des légumes. Folio 9, ½ page.

1749. 24 janvier. Le même à MM. D'Arragory. Sur le rétablissement de la pêche à la baleine dans le Golfe S^t^ Laurent. Folio 22½, ¼ page.

1749. 24 janvier. Le même au Père de Charlevoix. Sa mission en Canada manque de sujets. Il est nécessaire d'y envoyer 6 missionnaires. Folio 22½, ¼ page.

1749. 24 janvier. Le même à M. Rullière. Passage pour le Canada sera donné à la femme du nommé Louis James, habitant du Canada. Folio 23, ½ page.

1747. 24 janvier. Le même à M. Guillot. Il ne doit pas être question, quant à présent, d'envoyer à l'Ile Royale tous ceux qui peuvent demander à y aller, ce serait charger la colonie de gens dont elle ne saurait retirer aucune utilité et exposer le roi à des dépenses. On doit d'abord faire passer les anciennes familles. Pourra traiter pour l'affrétement de 2 navires pour le transport de ces habitants. Folio 25, 1½ pages.

1749. 27 janvier. Le même à M. de Rostan. On a besoin en Canada d'un nombre assez considérable de charpentiers pour les constructions qu'on y fait pour le compte du roi. Le prie d'en engager. Folio 28, ½ page.

1749. 14 février. Le même à M. de Bienville. Connais les services des S^rs^ de Longueuil et de Noyan et les fera valoir auprès du roi. Folio 42½, ¼ page.

1749. 14 février. Le même à M^me^ la Comtesse de la Galissonnière. Le roi a accordé une nouvelle gratification de 6,000 livres à son mari. Peut être tranquille sur le retour de son mari cette année. Folio 43, ½ page.

1749. 14 février. Le même à M. l'abbé de Gannes. Il suffira qu'il soit à Rochefort en avril pour son embarquement. La place de doyen du chapitre de Québec n'est pas encore vacante. Le choix s'en fera sur la proposition de l'évêque, du Gouverneur et de l'Intendant. Folio 45½, ½ page.

1749. 19 février. Le même à M.... Le prie de l'informer s'il peut envoyer des ouvriers de Châtillon-sur-Seine pour les forges du Canada. Folio 47, ½ page.

1749. 19 février. Le même à M. de Rostan. Le projet présenté par les S^rs^ Darragory pour le rétablissement de la pêche à la baleine dans le Golfe S^t^ Laurent, n'est pas le seul, on les examinera tous ensemble. Folio 49½, ½ page.

1749. 24 février. Le même à M. D'Olobaratz. Au sujet du départ du *S^t Esprit* qu'il commande. Folio 51½. ½ page.

1749. 24 février. Le même à M. de S^t Ovide. Il n'est pas possible de faire passer sur la tête de son neveu, lieutenant dans le régiment de Navarre, la pension de 300 livres dont il jouit depuis 1714. Est libre comme tous autres, de reprendre les propriétés qu'il avait avant la prise de l'Ile Royale. Folio 52, ½ page.

1749. 24 février. Le même à M. Guillot. A fait tant de dépenses pour le S^r de la Boularderie et sa famille, qu'il ne peut rien faire pour l'enfant que sa femme a laissé à S^t Malo. Il peut aller rejoindre ses père et mère à l'Ile Royale, en profitant comme les autres des secours que le roi accorde aux habitans qui retournent à l'Ile Royale. Le S^r De Gantins. Folio 52½, ¼ page.

1749. 24 février. Le même à M. de Lusignan. Peut adresser les jauges et matrices que M. de la Tour fait préparer pour le Canada, à M. de Rostan à Bordeaux, ou à M. Belamy à La Rochelle. Folio 53, ½ page.

1749. 6 mars. Le même aux S^rs Moracin de Bérens, Chibau et Dernard. Si l'arrangement qui a été préparé leur convient, il peuvent de suite se préparer à l'entreprise de la pêche à la baleine dans le fleuve S^t Laurent. Folio 58½, ½ page.

1749. 6 mars. Le même à M. de Rostan. Au sujet du mémoire du S^r Lachaume, habitant de Louisbourg, qui demande que vu son grand âge, il soit admis à conserver les propriétés qu'il possède à l'Ile Royale sans être obligé d'y retourner. Folio 60, ½ page.

1749. 6 mars. Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. Au sujet de l'arrangement pris avec le syndic des créanciers de l'Hôpital Général de Québec. Folio 61, ¼ page.

1749. 6 mars. Le même au Père Charlevoix. C'est en connaissance de cause qu'il a fait ordonner l'exécution de la taxe dans laquelle a été comprise l'habitation de sa mission. C'est une charge publique à laquelle sont assujeties toutes les communautés religieuses. Folio 61, ¼ page.

1749. 20 mars. Le même au même. Fera rendre à Rochefort les missionnaires destinés pour le Canada. Régent promis pour le collège de Québec. Il n'est rien revenu de ce qui s'est passé touchant le collège de Québec ni le curé de cette ville. Folio 71, 1 page.

1749. 21 mars. Le même à M. de la Tuillerie. Le prie de lui envoyer la croix et le ruban de l'ordre de S^t Louis pour le remettre au S^r de S^te Marie, commandant de la compagnie des canonniers de l'Ile Royale. Folio 72½, ¼ page.

1749. 30 mars. Le même à M. Rouillé. Croit que les modifications proposées par les S^rs Moracin de Bérens et associés, peuvent être acceptées. Folio 79, ½ page.

1749. 7 avril. Le même à M. de Rostan. Au sujet de la demande du S^r Rodrigues, habitant de Louisbourg. Folio 81, ½ page.

1749. 11 avril. Le même aux S^rs de Berens, Chibau et Dernard. N'auront qu'à signer le projet d'acte de société s'il leur convient et le lui renvoyer. Folio 83, ½ page.

1749. 11 avril. Le même à M. l'abbé de l'Isle Dieu. Dans la situation où se trouve la succession du S^r La Marche, il vaut mieux pour l'Hôpital Général de Montréal ne pas tenter des voies de procédure contre sa veuve. Ne voit pas d'objection au compromis qu'il propose avec les créanciers de l'hôpital pour liquider les dettes de cette institution Folio 85, ½ page.

1749. 21 avril. Marly. Le même au même. A l'égard des Sœurs de la Congrégation ci-devant de Louisbourg. Folio 91½, ¼ page.

1749. 4 mai. Ordre du roi pour la recherche et l'arrestation de Pierre Réval habitant du Canada, passé en France. Folio 96, 1 page.

1749. 12 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Ch^er de Tourville, enseigne de vaisseau, sur le voyage qu'il va faire à l'Isle Royale. Folio 99, 1 page.

1749. 12 mai. Le Président du Conseil de Marine au même. Même sujet. Folio 99½, ½ page.

1749. 12 mai. Le même aux Syndics et Directeurs de la Cie des Indes. Les propositions de la Cie, au sujet du prix du castor, ont été acceptées. La Cie devra pren-

dre des mesures pour faire préparer de la chaudronnerie et des draps qui puissent être substitués à la marchandise étrangère. Folio 101, ½ page.

1749. 12 mai. Le même à M. Guillot. A reçu de lui le traité passé avec le Sr Surcouf pour l'affrêtement de deux navires qui doivent être employés à transporter à l'Ile Royale les habitants qui ont été rassemblés à St Malo. Folio 102½, ½ page.

1749. 14 mai. Le même à M. de la Tuilerie. Le prie de lui envoyer 5 croix de St Louis destinées aux Srs Des Noyelles, de la Valtrie, de la Véranderye et Chers de la Corne et de Beauharnois. Folio 102½, ¼ page.

Versailles. 1749. 16 mai. Le même aux Srs Moracin de Berens, Chibau et Dernard. Sur leur projet pour la pêche de la baleine. Envoi de l'acte d'association. Folio 103, 3 pages.

1749. 16 mai. Le même à M. de Rostan. Fera un marché aux frais du roi pour le passage à l'Ile Royale des 60 pêcheurs que le Sr Hiriard, habitant de l'Ile Royale, se propose de lever et d'amener. Folio 105, ½ page.

1749. 16 mai. Le même à M. Odard de Beauregard. Sur ses représentations, le roi donnera les ordres nécessaires pour que son fils, qui est au Canada, ne puisse repasser en France. Folio 105½, ¼ page.

1749. 23 mai. Le même à M. le Cardinal de la Rochefoucault. Le roi instruit de l'intérêt qu'il porte au Cher de St Laurent, officier en Canada, lui a accordé une enseigne en pied. Folio 106, ¼ page.

1749. 23 mai. Le même à M. le Marquis de Beauharnois. Le roi à accordé au Cher de Beauharnois, son neveu, la croix de St Louis. Folio 106½, ¼ page.

1749. 23 mai. Le même à M. l'évêque de Toul. Le roi a accordé à Mme Bégon, du Canada, une pension de 500 livres et une de 300 à son fils, garde marine. Folio 106½, ¼ page.

1749. 23 mai. Le même au Père de Charlevoix. Il a été décidé que l'entretien d'un 3ème régent pour le Collège de Québec, supprimé l'année dernière, ne sera pas rétabli. Folio 107½, ¼ page.

1749. 23 mai. Le même à M. l'abbé de Pontbriant. N'igore pas le zèle de l'évêque de Québec. Fera pour lui ce qu'il pourra. A procuré le passage du Sr Bourgeois. Folio 108, ½ page.

1749. 26 mai. M. le Duc de Choiseul Praslain à M. le Maréchal de Brancas. Le remercie de ses félicitations se rapportant à la confiance que le roi lui a témoignée en l'appelant à la présidence du Conseil de Marine. Sait déjà que le Cher LeMercier auquel il s'intéresse, est un bon sujet. Se souviendra de lui à l'occasion. Folio 112, ½ page.

1749. 26 mai. Le même à M. le Marquis de Puyzieulx. Lui envoie un mémoire qu'il a préparé sur les projets anglais du côté de l'Acadie et de la Baie d'Hudson, qu'il pourra transmettre à la Cour d'Angleterre. Folio 112, ¼ page.

1749. 12 juin. Le même à M. Guillot. A été bien aise d'apprendre que les 2 navires affrêtés pour transporter les habitans de l'Ile Royale, étaient partis de St Malo le 27 du mois dernier. Folio 117½, ¼ page.

Marly. 1749. 13 juin. Le même à M. de Bérens et Chibau. L'acte qu'ils lui ont adressé leur sera renvoyé avec la signature de tous les intéressés de Paris. Les remercie de leur politesse dans le choix des noms donnés à leurs vaisseaux. Les prie, cependant, d'en nommer un. "La Marquise de Beuvron" Folio 118, ¼ page.

1749. 16 juin. Le même à M. Charron. Instructions au sujet du Sr Révol et des 2 capitaines du navire *Le Comte de Saxe* que le roi destinent à aller subir leur procès à Québec. Divers ordres du roi à leur sujet. Folio 121, 2 pages.

Versailles. 1749. 23 juin. Le même à Mgr. le Duc de Penthièvre. Au sujet de l'avancement des Srs de Bailleul, officiers en Canada, auxquels il s'intéresse. Folio 124, ¼ page.

1749. 3 juillet. Le même à M. le Marquis de Puyzieulx. Vient d'apprendre qu'un navire arrivé à Nantes a rencontré, le 24 mai, dans un parage de l'Ile Royale, le premier convoi parti pour cette Ile. Ce convoi a dû se trouver à Louisbourg dans les premiers jours de juin au plus tard. Folio 128, ¼ page.

1749. 3 juillet. Le même à M. le Comte de Noailles. Le S[r] Simonin s'est en effet bien acquitté des commissions qui lui avaient été données en Canada pour le service du roi. Ecrira pour le recommander au Gouverneur et à l'Intendant. Folio 128, ½ page.

Compiègne. 1749. 4 juillet. Le même à M. de Rostan. Au sujet du S[r] Hiriard et de ses entreprises à l'Ile Royale. Folio 129, ½ page.

1749. 11 juillet. Le même aux S[rs] de Bérens et Chibau. Leur envoie l'acte d'association signé par tous les intéressés de Paris. Folio 131½, ¼ page.

1749. 14 juillet. Le même à l'ancien évêque de Québec. Considèrera, au retour des vaisseaux du Canada, sa demande touchant les réparations qu'il dit avoir faites à ses dépens dans le Palais Episcopal de Québec. Folio 134, ½ page.

1749. 16 juillet. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Pourra dans quelques jours s'entretenir avec lui sur les divers objets dont il a été question, et si sa santé lui permet de venir ici, il en sera bien aise. Folio 135½, ¼ page.

1749. 25 juillet. Le même à M. de Puysieulx. Observations touchant les droits de la France sur l'Ile de Canceau. Folio 141½, 1 page.

1749. 6 août. Le même à M. Duvivier. Les difficultés qu'il entrevoit, au succès des demandes qu'il a faites de la commission de capitaine de vaisseau et de gouverneur de l'Ile Royale, sont insurmontables. Fera cependant tout ce qui est praticable pour lui. Folio 147½, ½ page.

Versailles. 1749. 27 août. Le même à M. le colonel d'York. Lui envoie un paquet dont a été chargé pour lui, à l'Ile Royale, le Ch[ev] de Tourville, commandant de *L'Anémone*, qui a porté la nouvelle de l'évacuation de cette colonie par les troupes anglaises. Folio 153, ¼ page.

1749. 26 septembre. Le même à M. de Puysieulx. Au sujet du renvoi des prisonniers de guerre entre les colonies de la Nouvelle-France et celles de la Nouvelle-Angleterre. Folio 163, 1 page.

1749. 29 septembre. Le même à M. le comte d'Argenson. On lui remet un mémoire qui contient des observations particulières sur l'idée qu'il a eue d'enrégimenter les troupes des colonies. On travaille à un plan qu'on lui communiquera à Fontainebleau. On lui envoie aussi un mémoire approuvé par le roi concernant les arrangements généraux pour les colonies. Folio 163, 1 page.

Fontainebleau. 1749. 9 octobre. Le même à M. de Puysieulx. On a jugé que le mémoire remis en juillet par la Cour d'Angleterre, au sujet des limites de l'Acadie, ne comportait pas de réplique. La question de Canseau ne doit pas être tenue distincte de celle des limites de l'Acadie. Folio 166, ½ page.

1749. 5 novembre. Le même à Mgr le Chancellier. Au sujet d'un ouvrage anglais qui doit paraître, ayant trait aux découvertes dans le Nouveau-Monde, à l'établissement des colonies, aux rencontres sur mer, etc., etc. Il serait bon de prendre des notes, car il peut s'y rencontrer des choses intéressantes et, vraisemblablement, les Français n'y sont pas ménagés. Folio 176, ½ page.

1749. 5 novembre. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Serait bien aise qu'il put procurer une pension sur un bénéfice à l'abbé Maillart, missionnaire à l'Ile Royale. Comme il l'a fait y il a 2 ans pour l'abbé Le Loutre. Les services qu'il a rendus sont très grands, et il a essuyé des malheurs de toute espèce. dans la dernière guerre. Folio 177, ½ page.

1749. 26 novembre. Le même à M. Hocquart. A appris par sa lettre du 4 novembre, l'arrivée à Brest du *Léopard*, sur lequel se trouvait M. de la Galissonnière et la D[me] Bégon. Folio 187, ¼ page.

1749. 18 décembre. Le même à Mgr le Duc de Penthièvre. La protection qu'il accorde aux S[rs] de Léry, père et fils, employés au service du Canada, lui fera saisir toutes les occasions de leur être utiles. Folio 191, ¼ page.

1749. 18 décembre. Le même à M. Hocquart. Le prie de lui donner son avis au sujet du S[r] Prévost de Lacroix, élève à Brest, frère de l'ordonnateur à l'Ile Royale que l'on propose pour une place d'écrivain dans cette colonie. Folio 191, 1 page,

1749. 29 décembre. Le même à M. de Puyzieulx. Sur l'échange des prisonniers Indiens. On ne peut exécuter des ordres de la nature de ceux contenus dans le document transmis par l'ambassadeur d'Angleterre. Rappelle l'arrangement convenu au mois de septembre dernier. Folio 195, 1½ page.

ROCHEFORT ET LAROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1749.

Versailles. 1749. 2 janvier. Le Prèsident du Conseil de Marine à M. Prévost. Mesures à prendre pour pourvoir aux premiers besoins des troupes et des habitants de l'Ile Royale à la reprise de possession de cette colonie. Folio 3, 1½ page.

1749. 2 janvier. Le même à M. de Givry. Même sujet. Folio 4, 1½ page.

1749. 10 janvier. Le même au même. Gratification aux familles de l'Ile Royale, aux Sœurs de la Congrégation. Avances aux officiers et soldats. Folio 9, 2 pages.

1749. 10 janvier. Le même à M. Prévost. Même sujet. Folio 9½, ¼ page.

1749. 13 janvier. Le même à M. de Givry. Au sujet de la veuve Droite, sage femme, s'offrant à exercer son métier à l'Ile Royale Folio 10, ¼ page.

1749. 17 janvier. Le même à M. Desherbiers. Affaires de l'Ile Royale. Folio 11, ½ page.

1749. 24 janvier. Le même au même. Instructions diverses. Les sœurs de la Congrégation de l'Ile Royale. Folio 14, 3½ pages.

1749. 24 janvier. Le même à M. de L'Etanduère. Au sujet des Srs Loppinot et de Villejoin. Folio 16, 1½ pages.

1749. 27 janvier. Le même à M. de Givry. Au sujet du nommé Marc Lièvre, Poulieur à Québec. Charpentiers pour le Canada. Envoi d'un état pour les munitions nécessaires au vaisseau *L'Orignal* qu'on construit à Québec. Folio 18, 2 pages.

1749. 10 février. Le même à M. Prévost. A fait remettre à Rochefort un fonds de 450,000 livres en espèces, lequel doit être embarqué pour l'Ile Royale. Folio 23½, ½ page.

1749. 14 février. Le même à M. Desherbiers. Le roi est disposé à accorder la commission de capitaine au Sr Loppinot. Folio 29½, ½ page.

1749. 19 février. Le même à M. Cou'on de Villiers. Il n'est pas possible de lui procurer une nouvelle gratification. Verra ce qu'il peut faire à l'égard de la majorité de Québec qu'il demande. Folio 32½, ½ page.

1749. 11 mars. Le même à M. Morpain. Le roi a été satisfait de sa conduite dans la campagne qu'il vient de faire à la Louisiane. Désire savoir s'il est disposé d'aller reprendre son emploi de capitaine de port à Louisbourg. Folio 42½, ½ page.

1749. 12 mars. Le même à M. de la Jonquière. Le prévient qu'il a donné ordre à M de Givry de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la frégatte *La Diane* en état de mettre à la voile avant le 15 du mois prochain. Folio 43½, ¼ page.

1749. 24 mars. Le même à M. Boucher. Est bien aise qu'il se soit rendu à Rochefort pour s'embarquer avec M. Desherbiers. Ses appointements comme ingénieur de l'Ile Royale ont été réglés sur le pied de 2,000 livres. Jouira en outre de ceux de capitaine réformé. Folio 47½, ¼ page.

1749. 24 mars. Le même à M. de Ste Marie. Le roi lui a accordé la croix de St Louis. Folio 49, ½ page.

1749. 24 mars. Le même à M. Duhayet. Au sujet des recrues. Folio 49½, ½ page.

1749. 24 mars. Le même à M. Coulon de Villiers. Passage lui est accordé ainsi qu'à sa femme et à un domestique. Folio 49½, ¼ page.

1749. 24 mars. Le même à M. Desherbiers. Au sujet des troupes de l'Ile Royale. Folio 50, 2 pages.

1749. 24 mars. Le même à M. de L'Etanduère. Envoi de canons à Québec. Folio 51, ¼ page.

1749. 28 mars. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Il est très intéressant d'entretenir les Micmacs dans les mêmes dispositions vis-à-vis de la religion et de la France. Règlera sa conduite sur les ordres qu'il recevra de M. Desherbiers. Au sujet de l'abbé Maillart. Folio 52, 1 page.

1749. 28 mars. Le même à M. le Ch^ev^ d'Urtubie. Lettre accompagnant la transmission du mémoire du roi. Folio 53½, 1 page.

1749. 28 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Ch^ev^ d'Urtubie, capitaine de vaisseau Commandant *Le Tigre*, sur la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 54, 1½ pages.

1749. 28 mars. Le même à M. de L'Etanduère. Remettra à M. d'Urtubie les instructions du roi. Folio 54½, ¼ page.

1749. 28 mars. Le même à M. de Givry. Les papiers de l'Ile Royale, qui ont été déposés au bureau du contrôle de la Marine à Rochefort, doivent être renvoyés dans la colonie. Verra par les ordres du roi, que les coffres qui contiennent ces papiers doivent être embarqués dans l'état où ils sont, qu'il doit être dressé procès-verbal de leur embarquement et que l'inventaire qui en a été fait après leur dépot au Contrôle, doit être remis avec l'ordre du roi à M. Prévost. Folio 55, 1 page.

1749. 28 mars. Ordre du roi au sujet des papiers de l'Ile Royale. Folio 55½, ½ page.

1749. 28 mars. Le même à M. de Givry. Remise de fonds pour l'Ile Royale. Folio 56, 1 page.

1749. 31 mars. Le même à M. Lajonquière de Taffanel. M. de Givry ne tardera pas à lui payer les avances de sa campagne. Aura plusieurs passagers à nourrir à sa table, entr'autres M^me^ de Rigaud. Folio 59, ½ page.

1749. 4 avril. Le même à M. Prévost. Au sujet de l'équipage que le S^r^ Rodrigues doit amener à Louisbourg. Folio 59, ¼ page.

1749. 4 avril. Le même à M. de L'Etanduère. Examinera avec M. de Givry si on ne pourrait pas faire partir MM. Desherbiers et Prévost, tout de suite pour l'Ile Royale avec les troupes présentement rassemblées, sans attendre les autres vaisseaux. Folio 60, 1½ pages.

1749. 4 avril. Le même à M. de Givry. Même sujet. Folio 61, 2 pages.

1749. 11 avril. Liste des passagers sur la frégatte du roi *La Diane*, expédiée pour le Canada (M^me^ de Rigaud et domestiques, MM. de Ramezay, de S^t^ Vincent de Gaspé). Folio 65½. ¼ page.

1749. 11 avril. Le même à M. de Givry. Sur les représentations de M. Desherbiers, il a accordé à M. de la Boularderie une gratification de 600 livres pour lui faciliter le retour de sa famille à l'Ile Royale. Folio 66, ¼ page.

1749. 11 avril. Le même à M. de la Boularderie. Même sujet. Folio 66, ¼ page.

1749. 18 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Lajonquière de Taffanel, Lieutenant de vaisseaux. Débarquera à Québec les recrues et les munitions embarquées sur *La Diane* et se mettra en état de suivre les ordres que lui donnera M. de la Galissonnière. Passera de Québec à Louisbourg sur son vaisseau, M. Bigot et ses domestiques. Si ce dernier retourne à Québec avant l'hiver, il l'y mènera sur sa frégatte, sinon il reviendra en France. Folio 67, 2 pages.

1749. 18 avril. Le même à M. de Givry. Instructions diverses. Folio 68, 1 page.

1749. 21 avril. Marly. Le même au même. Instructions diverses. Folio 69, 2 pages.

1749. 2 mai. Le même à M. de L'Etenduère. Au sujet du départ de l'*Intrépide* pour Louisbourg. Folio 73, ½ page.

1749. 4 mai. Le même à M. Levasseur. A accordé passage au Canada à son neveu. Folio 75, ¼ page.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ D'Aubigny, capitaine de vaisseau. Lui a confié le commandement du *Léopard* pour porter à Québec le S^r^ Marquis de la Jonquière, les recrues et les munitions. Ramenera M.

de la Galissonnière en France en passant par Louisbourg, où M. de la Galissonnière s'arrêtera plus ou moins longtemps. Folio 76, 1½ pages.

1749. 5 mai. Le même à M. de Givry. Instructions diverses touchant le départ des vaisseaux. Folio 77, 1½ pages.

1749. 12 mai. Versailles. Listes des personnes auxquelles il a été accordé passage sur le vaisseau du roi *Le Léopard*, destiné pour le Canada. Folio 79, 1 page.

1749. 23 mai. Le même à M. de Givry. A appris le départ des vaisseaux avec beaucoup de satisfaction. Instructions diverses. Folio 84, 2 pages.

1749. 23 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 85, 1 page.

1749. 23 mai. Le même à M. de L'Etanduère. Instructions diverses. Folio 86, 2 pages.

1749. 23 mai. Le même à M. Belamy. A été heureux d'apprendre le départ du premier transport à l'Ile Royale. Folio 87, ¼ page.

Compiègne. 1749. 14 juillet. Le même à M. de Givry. Au sujet de l'arrestation d'un nègre esclave appartenant à l'hôpital de Louisbourg. Folio 97, 1 page.

1749. 27 décembre. Le même aux officiers de l'Amirauté de la Rochelle. Au sujet du navire *Les Trois Cousins*, appartenant aux S^rs^ Charet, négociants de Québec. Folio 115½, ¼ page.

Fin du Vol. 90.

MINUTES DES LETTRES 1750.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 91.

CANADA, DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI (4eme PARTIE).

Versailles. 1750. 26 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Sur l'augmentation des troupes. Les compagnies seront augmentées de 2 et toutes portées à 50 hommes. Arrangements en conséquence. Devront pourvoir au logement des garnisons de Montréal et des Trois Rivières jusqu'à ce qu'il y ait des casernes. Les compagnies ne devront pas, comme par le passé, rester stationnées au même endroit et les officiers devront se déplacer avec elles. Folio 1, 2 pages.

1750. 3 février. Le même à M. Bigot. Portera à 13,324 quintaux l'envoi des farines pour l'Ile Royale et à 2,300 celui des légumes. Folio 2, ½ page.

1750. 3 février. Le même aux mêmes. Construction et armement de *L'Orignal*. La frégatte *L'Anglesea* portera à Québec l'équipage et les munitions de *L'Orignal*. La proposition de M. Bigot, d'envoyer dans la colonie un âne et 4 anesses pour y introduire l'espèce et tacher de procurer des mulets, à été approuvée. Le roi a nommé le vaisseau de 72 canons dont il a approuvé la construction à Québec, *L'Algonquin*. Folio 2, 1½ pages.

1750. 28 février. Le roi à M. de la Jonquière. Pour faire cesser les difficultés au sujet de l'échange des prisonniers, il a été convenu que tous les prisonniers anglais ou français entre les mains de l'une ou de l'autre nation, seraient relachés immédiatement. Quant aux prisonniers anglais ou français entre les mains des sauvages, les gouverneurs respectifs s'emploieront de leur mieux à en faciliter le rachat. Folio 3, 1 page.

1750. 5 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Même sujet. Folio 3, 1 page.

1750. 16 mars. Le même à M. Bigot. Pour compléter avec plus de facilité la provision d'ustensiles nécessaires pour l'artillerie de l'Ile Royale, il a été décidé d'y pourvoir en partie en Can da. Les fera préparer suivant l'état qu'il envoie. Folio 4, ½ page.

1750. 18 mars. Ordre du roi donnant congé absolu au nommé Louis Etienne de Villerval dit Sans Quartier, soldat dans la Compagnie de Duplessis Faber. Folio 4, ¼ page.

1750. 25 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Pour favoriser de plus en plus le cabotage entre le Canada, l'Ile Royale et les Iles du Vent, le roi a renouvelé les exemptions de droits dont ce cabotage a déjà joui. Rendront public l'arrêt du roi à cet effet. Folio 4, 1 page.

1750. 25 mars. Le même à M. de la Jonquière. Donnera au Sr de Sacquesepée et à son fils la permission de passer en France pour y régler des affaires de famille. Folio 4½, ¼ page.

1750. 30 mars. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Apprend, par l'ambassadeur du roi à Stockolm, que le Sr Kalon, actuellement dans les Provinces Anglaises, désire retourner en Canada et examiner la flore de la région des lacs. Auront pour lui de grands égards. Folio 5, ½ page.

1750. 5 avril. Le même à M. Bigot. Les Jésuites de Québec ont fait représenter, que M. Hocquart avait pris, en 1746, le bâtiment destiné à leurs pensionnaires

pour en faire l'arsenal du roi. Ils demandent a être payés du loyer. Le prie de lui marquer ce qui en est. Folio 5, ¼ page.

1750. 5 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Au sujet d'un mémoire du Sr Haymard, se plaignant, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs, des obstacles suscités pour l'empêcher de parvenir à l'apurement des successions des Srs de la Chesnaye et Gobin. Folio 5, ½ page.

1750. 10 avril. Le même à M. de la Jonqnière. Au sujet du Sr Kalm. Folio 5½, ¼ page.

1750. 10 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Il serait fâcheux que les 3 corps de casernes à Québec ne fussent pas suffisant pour loger les troupes. Au sujet des cantines. Folio 6, 2 pages.

1750. 10 avril. Le même aux mêmes. Attend avec impatience des nouvelles de ce qui se sera passé au sujet du poste projeté sur la rivière de la Présentation. Espère que les bonnes dispositions des autres nations iroquoises auront eu l'effet d'arrêter les Agniers dans leurs projets de destruction contre ce poste. Devront faire des efforts pour consolider cet établissement. Il faut maintenir le poste de Toronto, qui aura probablement pour résultat de faire tomber celui de Chouëguen par la diminution qu'il doit opèrer dans la traite que les Anglais font à ce dernier poste. Folio 7, 2 pages.

1750. 10 avril. Le même aux mêmes. Les recrues pour les troupes du Canada sont rassemblées et s'embarqueront dans le cours du mois. Observations touchant l'ordonnance du roi portant augmentation dans les troupes de Canada. Folio 8, 3 pages.

1750. 10 avril. Ordonnance du roi portant augmentations dans les troupes de Canada. Folio 9, 1½ pages.

1750. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi ne s'est pas contenté de porter à 1,500 hommes les troupes des colonies, il y a ajouté de plus une compagnie de 50 canonniers bombardiers. La proposition de M. de La Jonquière, de destiner une compagnie de soldats pour travailler aux forges St Maurice, n'a pas été approuvée. Ce qui pourrait être fait, serait de placer à Trois Rivières un contingent de troupes un peu plus considérable que ce qui est reglé pour la garnison de cette ville, et de permettre à un certain nombre de soldats d'y aller travailler sous la surveillance d'un caporal et moyennant rémunération. Folio 10, 2 pages.

1750. 10 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la compagnie des canonniers. Elle sera commandée par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Pour le présent, M. Le Mercier la commandera en sa qualité de lieutenant, et le Sr Jacan, qui sert en qualité d'enseigne dans celle de l'Ile Royale, passera au Canada pour y servir en la même qualité. Folio 11, 2 pages.

1750. 10 avril. Le même aux mêmes. Des commissaires ont été nommés de part et d'autres pour délimiter les frontières respectives des possessions de l'Angleterre et de la France en Amérique. Feront faire et envoyer par dupta des copies collationnées de tout ce que l'on pourra trouver dans le Secrétariat du Gouverneur, aux greffes de l'Intendant et du Conseil Supérieur, en Cartes. Mémoires et autres papiers concernant les limites de l'Acadie, la Baie d'Hudson, les Iroquois, les Abénakis. Folio 12, 1 page.

1750. 10 avril. Ordonnance concernant l'établissement d'une compagnie de canonniers bombardiers en Canada. Folio 12½, 3 pages.

1750. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Au sujet des troupes. Folio 14, 1½ pages.

1750. 11 avril. Le roi au même. Les compagnies, à l'avenir, changeront de garnison tous les ans, et les officiers attachés à chacune en suivront le sort sans permettre aucune mutation entre eux. Folio 15, 1 page.

1750. 15 avril. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. On a communiqué leurs observations à la Cie des Indes sur le commerce du castor. L'établissement d'un poste de traite à Toronto est intéressant, car, s'il est bien conduit, on diminuera considérablement le commerce des Anglais à Chouëguen. On ne doit pas se flatter cependant que ce seul motif

pourra les décider à abandonner ce poste. La seule voie pour en arriver là serait de persuader aux Iroquois que les Anglais se prétendent maîtres de leurs terres et de leur pays. Sur l'exploitation du poste de la Baie par congés. Rendront compte de la conduite qu'a pu tenir en cette occasion le S[r] Marin. On n'aurait pas dû se presser d'établir un poste chez les Scioux. Folio 16, 2 pages.

1750. 15 avril. Le même à M. Bigot. S'est déterminé à prendre dans la colonie une grande partie des légumes nécessaires pour l'approvisionnement de l'Ile Royale. Fera de même pour les Iles si les farines du Canada peuvent s'y conserver assez longtemps pour assurer la subsistance des garnisons de ces Iles. Protègera le S[r] Roger dans l'exploitation de sa traite des forts de Frontenac et de Niagara. On peut établir le poste de Toronto en n'empiétant pas sur les limites reservées au S[r] Roger. On engagera les habitans du Lac Champlain à se réunir au village. Folio 17, 2 pages.

1750. 15 avril. Le même à M. de la Jonquière. Le roi lui a accordé le cordon rouge de commandant honoraire de l'ordre de St Louis. Folio 18, ½ page.

1750. 15 avril. Le même au même. Le roi pour récompenser le zèle, la valeur et la bonne conduite des officiers dans la guerre, à décidé de prendre tous les officiers des 2 nouvelles Compagnies dans la colonie même. Folio 18, 1½ pages.

1750. 15 avril. Le même à M. Bigot. Il est fâcheux que les habitans aient cessé de produire du chanvre. Se propose d'envoyer dans la colonie quelques familles entendant parfaitement la préparation du chanvre, en même temps, on paiera le chanvre 30 livres le quintal au lieu de 25. Avantages du poste de la rivière de la Présentation. A rendu compte au roi de ce qui s'est passé de la part de M. l'évêque de Québec au sujet des négociants soupçonnés d'être Protestants. Ne voit pas qu'il soit nécessaire de donner des ordres pour les faire repasser en France, mais il ne faut pas les laisser trop se multiplier dans la colonie. Folio 19, 2 pages.

1750. 15 avril. Le même à M. de la Jonquière. Rendra compte des progrès des voyages de découverte du S[r] de la Véranderye. Il est probable qu'il cherchera à détruire les impressions que sa conduite passée a occasionnées. Il ne faut pas établir de nouveaux postes sur les Lacs Erié et Ontario, à l'exception de celui de Toronto. Il y en a un qu'il peut être intéressant d'établir, c'est celui de la Belle Rivière. Il est nécessaire pour assurer solidement la communication avec la Louisiane et il n'est pas improbable que les Anglais ne nous devancent, d'ailleurs, ce poste devrait être excellent pour la traite. Folio 20, 1½ pages.

150. 15 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Les canots qui transportent les officiers doivent être manœuvrés par les soldats et il faut y habituer les nouveaux en en mêlant quelques-uns à tour de rôle aux anciens. Folio 21, 1 page.

1750. 15 avril. Le même à M. Bigot. Au sujet de la construction des vaisseaux. Folio 22, 2½ pages.

1750. 15 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Il n'y a pas lieu d'obliger les quelques marchands ou commis appartenant au culte protestant à repasser en France. Folio 23, 1 page.

1750. 15 avril. Le même aux mêmes. Le S[r] de Villéon prendra le commandement de *L'Orignal*. Le S[r] Gomain, qui commande *L'Anglesea*, quittera Québec dès qu'il aura débarqué l'équipage de *L'Orignal* et les munitions qu'il transporte. Folio 24, 1 page.

1750. 15 avril. Le même aux mêmes. M. Hocquart, à son arrivée à Brest, a fait procéder à une nouvelle visite du *Caribou*. Observations au sujet des bois employés. Après l'armement de *L'Orignal* on procèdera à la construction de *L'Algonkin*, lequel sera suivi de 2 autres frégattes de 24 et 30 canons. On fera passer près de 60 charpentiers dans la colonie pour être employés à la construction des vaisseaux. Folio 25, 3 pages.

1750. 20 avril. Le même à M. de la Jonquière. Le roi a nommé aux 2 nouvelles compagnies les S^rs^ Dumas et D'Eyma. Il a disposé des lieutenances en faveur du Ch^ev^ de La Roche Vernay et du S^r^ de St Martin. Folio 27, 1 page.

1750. 30 avril. Le même à M. Bigot. Enverra des rôles des soldats suivant les modèles qu'on lui adresse. Folio 27½, ½ page.

1750. 30 avril. Le même au même. Donnera un certificat de vie ou de mort de Louis Michel de Brie, soldat, passé au Canada en 1719. Folio 27½, ¼ page.

1750. 30 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi a bien voulu approuver le parti qu'ils ont pris de promettre aux familles qui ont passé l'année dernière à Détroit de la farine pour 2 ans avec les ustensiles nécessaires pour défricher les terres qui ont dû leur être concédées. Trouvera bon qu'ils accordent un pareil secours à celles qu'ils comptent y faire passer cette année. C'est là le meilleur et le plus prompt moyen d'augmenter les forces de ce poste. Il faut obliger ces habitans à s'établir en villages pour mieux se mettre en état de défense. M. de la Galissonnière a envoyé l'année dernière un règlement qu'il avait formé et qui a paru fort convenable pour ces établissements. Folio 28, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même aux mêmes. Au sujet des fortifications de Québec. Ont dû faire le choix d'un terrain à Montréal pour y élever des casernes. Le roi a disposé du Doyenné du Chapitre de Québec en faveur de l'abbé de Cabanac Taffanel. Les S^rs^ Pascaud doivent suivre l'exploitation de la tuerie des vaches marines aux Iles de la Magdelaine, de sorte que la concession qu'ils ont donnée de ces Iles au S^r^ Taché, négociant à Québec, ne peut être maintenue. Folio 29, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même aux mêmes. Les concessions accordées à la D^elle^ de Ramezay Lagesse et au S^r^ Daine, sur le Lac Champlain, ont été ratifiées. A également ratifié les concessions de pêche au loup-marin accordées aux S^rs^ de S^t^ Vincent et de Beaune au nord du fleuve, mais la jouissance est réduite à 6 ans. Projet de pêche à la baleine avec des rets au S^r^ de la Fontaine. Avant d'enrégistrer les titres de noblesse du S^r^ de S^t^ Vincent au Conseil Supérieur de Québec, il convient que ces titres soient examinés en France. Approuve le choix des S^rs^ Nouchet et S^t^ Sauveur pour les places de conseillers vacantes par la mort des S^rs^ de Lotbinière et Taschereau. Folio 30, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même à M. de la Jonquière. N'a pas jugé à propos de destiner une compagnie de soldats pour les travaux des Forges S^t^ Maurice. Parait croire qu'il conviendrait d'abandonner le Fort Frontenac et de conserver les bâtiments seulement pour la traite. Examinera la question avec M. Bigot et, si tous deux sont d'avis que la sûreté de la Colonie n'en pourrait souffrir, il les autorise à agir dans ce sens. Importance de Détroit. Folio 31, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même à M. Bigot. Les gages de la sage femme seront augmentés de 400 à 600 livres. Il a été permis au S^r^ Landriève de prolonger d'un an son séjour en France. Le S^r^ Almain écrivain à Rochefort qu'il a demandé, doit se rendre dans la Colonie. A bien fait de faire construire un autre hangar à Montréal pour loger les effets du roi. A été surpris du défaut d'exactitude du S^r^ de la Colombière à acquitter une partie de la dette du S^r^ Roebert dont il a épousé la veuve. Ne peut accorder de gratification au S^r^ Varin, non plus qu'au S^t^ de Monrepos. Folio 32, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. A accordé une gratification de 300 livres aux Urselines des Trois Rivières. N'a pas cru devoir en accorder une aux Chanoine du Chapitre de Québec. Folio 33, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même aux mêmes. Est surpris qu'ils aient demandé d'augmenter la ration du soldat. Le casernement est moins coûteux aux soldats que ne l'était leur distribution chez les habitans. Au sujet des pensions des veuves d'officiers. La dépense de la construction du fort S^t^ Jean est considérable et doit avoir donné lieu à des abus. Ont bien fait d'accepter la démission du S^r^ de Léry fils, qui a été chargé de ces travaux. M. de la Jonquière veillera à ce qu'il se conduise avec plus d'exactitude dans le service de

l'infanterie. Par rapport au S^r de Léry père, il ne peut être question de le remplacer cette année, faute de sujets propres à cela. Mais le roi ayant destiné le S^r Franquet à aller arrêter les travaux qu'il y a à faire à l'Ile Royale il espère qu'il pourra faire de même au Canada. En attendant le S^r de Canagne qui servait comme sous-ingénieur à l'Ile Royale, a été destiné à aller servir en la même qualité en Canada. Folio 34, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même à M. de la Jonquière. Avertira le S^r de la Coiombière, que s'il ne paye pas promptement la somme qu'il a convenu de payer pour le S^r Roebert, il sera non seulement forcé à payer mais encore puni. Folio 35, ½ page.

1750. 19 mai. Le même à M. Bigot. Il ne lui a pas encore été possible de procurer l'avancement de son frère, du S^r Reynack son neveu et du S^r Lombard son parent. Folio 35, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même à M. de la Jonquière. Le roi n'a pas jugé à propos d'augmenter les appointements des Gouverneurs de Montréal et des Trois Rivières. N'a pu agréer sa demande d'une gratification de 2,000 livres au S^r de La Naudière, capitaine, à l'occasion de son voyage au postes des Miamis. Pourra envoyer le S^r de Lusignan, capitaine, au Fort S^t Fréderic pour juger s'il est propre au commandement d'un poste. Détachera le S^r de Lotbinière pour venir s'instruire en France dans le Génie. On donnera au S^r Aubert la place de capitaine des postes à Québec. Folio 36, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Si le S^r Chabert, enseigne de vaisseaux, que le roi a destiné à aller faire des opérations géométriques et astronomiques dont on a besoin pour constater la position de quelques pointes de l'Amérique, se rend en Canada, ils lui donneront toutes les facilités utiles à l'objet de sa mission. Folio 36½, ½ page.

1750. 23 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du nommé Réval et de ses complices. Les mesures qu'ils ont prises, de concert avec M. Desherbiers, ont eu l'effet d'attirer un bon nombre d'Acadiens à l'Ile S^t Jean. Cette Ile devient un objet capital pour le maintien de l'Ile Royale. Le S^r Duvivier, en qui les Acadiens ont confiance a été nommé Lieutenant de Roi et commandant à l'Ile S^t Jean. A procuré une gratification de 400 livres au S^r Gautier qui s'est distingué par son zèle. Folio 38, 1½ pages.

1750. 23 mai. Le même aux mêmes. Sur les abus qui se commettent dans les chargements des effets des garnisons embarqués dans les canots armés pour le compte du roi. Folio 38, 1 page.

1750. 23 mai. Le même à M. de la Jonquière. On ne peut augmenter de 3,000 livres ses appointements. On ne peut davantage lui accorder la jouissance d'un poste cela ne convenant pas à la haute situation qu'il occupe. La V^e du S^r Taschereau n'est pas dans le cas d'avoir une pension du roi. Folio 38½, 2 pages.

1750. 23 mai. Le même à M. Bigot. On procurera au S^r Bréard l'avancement qu'il demande pour lui. Les S^rs Estebe et Martel n'ont pas encore assez de service pour mériter le grade qu'il demande pour eux. Au sujet du frère du S^r Boucault le S^r Verrier a des affaires qui le retiendront une année en France. M. de Rigaud doit s'adresser à M^elles de Vaudreuil au sujet du terrain qu'il dit lui appartenir dans le jardin dépendant de la maison du Gouverneur Général à Montréal. La maison qu'occupait M. Hocquart à Montréal ne lui convenant pas, il approuve qu'il ait loué celle de M^me Bégon. Folio 39, 2 pages.

Le même au même. Approuve qu'il se soit servi d'une goélette et d'un brigantin pour transporter à Louisbourg les troupes et les habitans de cette Ile qui se trouvaient en Canada. On examinera le recueil des Edits et Ordonnances qu'il a envoyé. Gratification de 1,500 livres à M. de la Jonquière. Le S^r Benoist ne peut avoir le brevet de médecin du roi. Est satisfait du mémoire du S^r Gauthier médecin, sur la découverte des mines à la Baie St-Paul et leur exploitation. Folio 40, 1½ page.

1750. 31 mai. Le même à M. de la Jonquière. Sur ce qui s'est passé dans les postes des pays d'en haut. Aurait dû sévir contre Duplessis Fabert. Folio 41, 2 pages.

1750. 31 mai. Le même au même. A rendu compte au roi de tout ce qu'il a écrit concernant les prétentions des Anglais. Approuve la conduite du S[r] de Boishébert à la Rivière S[t] Jean. Est satisfait de ses précautions pour le soutien de nos droits en Canada, mais ne devra entreprendre rien de contraire aux droits des Anglais. En usera à leur égard avec politesse. Folio 42, 2 pages.

1750. 31 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Au sujet de 30 Anglais, Irlandais et Ecossais, déserteurs de Chibouctou (Halifax), envoyés à Québec par le commandant de l'Ile S[t] Jean. Leur faciliteront les moyens de s'établir. Folio 43, 1½ pages.

1750. 31 mai. Le même aux mêmes. Fait expédier le brevet de concession de la Baie des Châteaux au S[r] Gautier, médecin. Autres concessions. Brevet aux héritiers de Jacques Cochu de la concession de la Grande Rivière à la Baie des Chaleurs. Ratification de concession au S[r] de la Martinière. Au sujet d'esclaves sauvages. Folio 44, 1½ pages.

1750. 31 mai. Brevet de ratification de concession pour le S[r] Daine d'une Ile dans le Lac Champlain, vulgairement connue sous le nom de *Grande Ile.*

Autre en faveur de demoiselle Louise de Ramesay Lagesse sur le Lac Champlain près de la rivière au Sable.

Autre en faveur du S[r] Beaune, capitaine réformé, au Cap S[t] Charles, côte du Labrador.

Autre en faveur du S[r] de S[t] Vincent, officier des troupes, à prendre 3 lieus au dessus du petit Mécatinat, en bas du fleuve S[t] Laurent.

Autre en faveur du S[r] Berment de la Martinière, capitaine d'infanterie, entre les fiefs de Vincennes, de Vitray et de Livandière.

Autre au S[r] Gautier, médecin et conseiller au Conseil Supérieur, à la Baie des Châteaux, sur la côte nord du S[t] Laurent.

Autre en faveur de la dame veuve Fornel à la Baie des Esquimaux, dite Baie S[t] Louis. Folio 45, 8 pages.

1750. 1[er] juin. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Il n'y a rien à à faire pour le S[r] de Varennes, capitaine, qui a été cassé pour avoir refusé main forte à la justice étant de garde. A procuré une gratification de 1,500 livres à M. de la Jonquière, son neveu, pour l'indemniser de ses pertes dans le naufrage de *La Gironde.* Le roi n'a pas jugé à propos d'accorder la croix de S[t] Louis au S[r] Marin. Se concertera avec M. Desherbiers sur la question de faire relever le détachement de la Rivière S[t] Jean par des troupes de l'Ile Royale. Folio 49, 2 pages.

1750. 1[er] juin. Le même à M. Bigot. Secours en blés et en farines à l'Ile S[t] Jean, tant pour les troupes que pour les habitans. Dépenses faites à l'Ile S[t] Jean. *L'Anglesea* n'ayant pu embarquer tout ce qui est nécessaire pour l'armement de *L'Orignal*, le reste sera transporté à l'Ile Royale. Troupes. Munitions, etc. Folio 50, 2 pages.

1750. 7 juin. Le même au même. Ne doute pas de l'utilité de son voyage à l'Ile Royale. On doit tâcher d'attirer les Acadiens à l'Ile S[t] Jean. Prétentions des anglais au sujet des limites de l'Acadie. On compte que le S[r] Péan arrangera ses affaires de famille en Canada pour repasser à son département en France. A procuré au S[r] DuChambon Vergor une des compagnies qui vaquaient à l'Ile Royale. Le changement de l'Ile Royale au Canada, qu'il souhaite pour ce dernier, ne peut avoir lieu que s'il peut échanger avec un capitaine du Canada. Le S[r] de Léry. Folio 51, 2 pages.

1750. 7 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Leur envoie un extrait de l'instruction au S[r] Duvigneau, commandant la frégatte *La Diane.* Folio 52, 1 page.

1750. 7 juin. Le même à M. de Léry. Rendra compte à M. Bigot des toisés provisionnels des ouvrages faits l'année dernière, sans quoi il en sera rendu compte au roi. Folio 52½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des finances. Folio 53, 2 pages.

1750. 14 juin. Le même à M. de la Jonquière. Le détachement Suisse qu'il a fait embarquer sur *Le Léopard* est arrivé à Rochefort. La Compagnie des canonniers Folio 54, 1 page.

1750. 14 juin. Le même au même. Remplacements dans les troupes et promotions. Folio 55, 2 pages.

1750. 14 juin. Le même à M. Bigot. Instructions diverses. Folio 56, 1½ pages.

1750. 14 juin. Brevet de concession en faveur du S^r^ de Beauharnois, Lieutenant de vaisseau, d'un terrain de 6 lieus de front sur autant de profondeur adjoignant la Seigneurie de Chateaugué le long du fleuve. Cette concession portera le nom de Villechauve. Folio 57, 1½ pages.

1750. 14 juin. Le même au Père Maréol. Gratification aux missionnaires. Folio 58, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. de Lignery. Malgré tous les bons témoignages, il n'a pu lui procurer cette année la compagnie qu'il a demandée. Folio 58, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Gauthier, médecin. La Baie des Châteaux lui est concédée, mais pour 6 ans seulement. Mines de la Baie St Paul. Folio 58½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. le Baron de Longueuil. Il n'y a rien à changer par rapport aux 1,000 livres retranchées sur ses appointements, sa gratification sur le castor doit l'en dédommager. Folio 59, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. le Ch^or^ de Longueuil. A été fait Lieutenant de roi à Québec. Son fils ne peut être fait enseigne en second que sur la proposition du Gouverneur. Folio 59, ¼ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Varin. Conçoit que la construction des vaisseaux ne pouvait guère avancer avec le peu d'ouvriers qu'il y avait à Québec l'année dernière. Il devra en être autrement avec le nouveau renfort. Sur la perte des navires *Les Trois Amis* et *L'Elizabeth*. On ne peut lui procurer le grade de commissaire général. Folio 59½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Bréard. Lui donnera le grade de commissaire de la Marine qu'il demande si M. Bigot est satisfait de lui. Folio 59½, ¼ page.

1750. 14 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Le roi s'est déterminé à faire passer au Canada le S^r^ Franquet, Ingénieur en chef de terre. Il se rendra à Louisbourg sur la *Mutine* et passera à Québec le printemps prochain. Mettront à sa disposition tous les plans qu'ils ont et auront pour lui pendant son séjour dans la colonie, les attentions qu'il mérite. Folio 60, 1½ page.

1750. 14 juin. Le même aux mêmes. Sur la demande du S^r^ Ch^er^ de Beauharnois d'être mis en mesure de faire valoir la concession qui fut faite à M. de Beauharnois son père et au Marquis de Beauharnois son oncle en 1729, à côté de la Seigneurie de Chateaugué, le roi a bien voulu y consentir. Expédie un nouveau brevet. En ordonneront l'enrégistrement. Cette concession ne doit effectivement avoir lieu qu'en autant qu'elle sera mise en valeur. Rendront compte de ce qui sera fait en ce sens. Folio 60½. ½ page.

1750. 14 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des communautés religieuses et des hopitaux en Canada. Maintiendront la V^e^ D'Aillebout dans la possession de la concession faite à ses auteurs si elle l'a effectivement établie. Folio 61, 2½ pages.

1750. 14 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Fera auprès du roi tout ce qui est possible pour augmenter son revenu. Il ne parait pas y avoir rien de pressant à destiner des Sœurs de la Congrégation pour le Détroit. MM. de la Jonquière et Bigot sont d'avis qu'il vaut mieux réunir l'Hopital Général de Montréal à celui de Québec. Se concerteront avec lui. Le roi n'a pas cru devoir adopter la proposition de la D^elle^ Youville à cet égard. Comprend les avantages de diminuer le nombre des communautés religieuses. Par les dernières nouvelles de l'Ile Royale, le Gouverneur de l'Acadie ne s'oppose plus à l'exercice des fonctions des missionnaires de cette colonie. Ne saurait trop les exhorter à se conduire de façon à ne pas donner prise sur leur con-

duite. N'est pas moins disposé que l'était M. le Cte de Maurepas à procurer des grâces à l'abbé Piquet. Foli 62, 2 pages.

1750. 14 juin. Certificat pour servir à l'abbé de Gannes, chanoine de la cathédrale de Québec. Folio 63½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Est satisfait du compte qu'il a reudu de son gouvernement (Trois Rivières). La garnison sera augmentée. Folio 63½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Examineront s'il convient de se prêter à réduire quelques articles du nouveau tarif des droits. Croit qu'on peut le faire. Folio 64, 1 page.

1750. 14 juin. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 64, 1 page.

1750. 14 juin. Le même au même. Constate que le revenant bon, dans l'exploitation des forges St Maurice, est considérablement réduit. Parmi les raisons qu'il assigne, la principale ne peut être que le défaut de compétence chez ceux qui la dirigent. Il faut réduire les dépenses de la régie. A fait inutilement chercher un maître fondeur et les autres ouvriers qu'il a demandés. Folio 65, 1½ page.

1750. 14 juin. Le même au même. Explications concernant les affaires du Sr Cugnet. Folio 66, 3 pages.

1750. 14 juin. Le même à M. de la Jonquière. Sur ces instances en faveur du Sr Péan, il lui a accordé la commission de capitaine. On prétend que le Sr Péan a commis bien des abus en rapport avec les fournitures des casernes, s'il en était ainsi, il ne lui remettra pas sa commission. Folio 67, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Observations sur les états du roi pour les dépenses de l'année 1750. Folio 67, 1 page.

Brest. 1750. 2 juillet. Le même aux mêmes. Le nommé Delaisse passe dans la colonie en qualité de soldat. C'est un bon ouvrier. Le fera servir aux forges. St Maurice Folio 67½, ¼ page.

Versailles. 1750. 11 juillet. Le même à M. de la Jonquière. Avanture arrivée sur les frontières du Canada et de l'Ile Royale. Lui envoie copie d'un mémoire remis sur cela par M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Vérifiera et rendra compte. Ne fera rien pour altérer l'union qui doit exister entre les 2 nations. Folio 68, 1 page.

1750. 11 septembre. Le même au même. Il est certain que la lettre que le gouverneur de l'Acadie (Cornwallis) lui a écrite le 5 mai, est fort indécente, mais il faut convenir que la sienne du 2 avril est d'un style un peu trop sec. Lui recommande d'éviter tout ce qui peut faire naître de l'aigreur. Observations au sujet de l'échange des prisonniers. Folio 68bis. 2 pages.

1750. 11 septembre. Le même au même. A lui de croire que le gouvernement anglais a recommandé aux gouverneurs des colonies de ne rien entreprendre de contraire à nos droits comme nous l'avons fait de notre côté vis-à-vis d'eux, mais le caractère inquiet et entreprenant de M. Cornwallis, qui s'est manifesté dans toutes les occasions, particulièrement dans l'entreprise des premiers jours de mai, fait craindre qu'il n'en fasse de nouvelles pour enlever de force le poste de la rivière St Jean et celui de Pécaudy. Désire qu'il secoure ces postes aussi efficacement qu'il sera possible. Représentera au gouverneur Cornwallis que les choses doivent rester en l'état où elles sont pendant que siège la commission sur les limites, qu'il n'entreprendra rien sur tout ce qui est renfermé dans la péninsule, mais qu'il défendra avec opiniatreté tout ce qui est en dehors que la France réclame et occupe. Si, à la réception de cette dépêche, les Anglais avaient pris un de ces postes, il pourra les en chasser ou user de représailles en s'emparant de postes équivalents, même de Chouéguen. Espère qu'il n'en sera pas réduit à cette nécessité et que M. Cornwallis aura réfléchi sur les suites que pourraient avoir ses entreprises. Folio 69, 2 pages.

1750. septembre. Le même au même. La première observation qu'il a à lui faire, en rapport avec les entreprises de M. Cornwallis, est de maintenir les Sauvages dans les bonnes dispositions où ils sont; la seconde, que si les Anglais sommaient

de faire retirer les détachements français qui sont à la riviére S[t] Jean et Pécoudy, sous prétexte que leur présence en ces endroits viole la clause du traité de paix, qui porte que toutes choses seront remises en l'état où elles étaient ou dans lequel elles devaient être avant la guerre, il sera répondu que c'est précisément parce que M. Cornwallis a contrevenu à cette clause même, en voulant forcer les Français de ces quartiers à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, que M. de la Galisonnière et lui se sont trouvés dans la nécessité de prendre la précaution d'envoyer ces détachements à ces Français qui lui ont demandé du secours pour les mettre à l'abri des menaces du général anglais. Ajoutera, qu'un autre motif de l'envoi de ces détachements, est que M. Cornwallis avait formé le projet de faire des établissements dans ces cantons et qu'il n'en faisait aucun mystère, que son action (M. de la Jonquière) est d'autant plus régulière qu'il se contente d'empêcher qu'on y fasse des établissements sans en faire lui-même. Folio 70, 1 page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 3 février. 1750. Le Président du Conseil de Marine à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet des approvisionnements pour les troupes et les habitans. Folio 1, 2 pages.

3 février. 1750. Le même à M. Prévost. Même sujet. Folio 2, 2 pages.

7 février. 1750. Le même à M. Desherbiers. Le roi a été très content de ses opérations pour la reprise de possession de l'Ile Royale. Doit rester là jusqu'à l'année prochaine. Espère qu'il ne se refusera pas à cette marque de faveur. Le roi lui accorde une gratification de 14,000 livres. Folio 3, 1 page.

16 mars. 1750. Le même au même. La famille du S[r] Odard de Beauregard désire qu'il soit retenu à l'Ile Royale. Folio 3½, ¼ page.

16 mars. 1750. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet des vivres, munitions etc. Folio 4, 1½ pages.

16 mars. 1750. Brevet de grâce en faveur du nommé François Marteau dit L'Espérance, soldat déserteur des troupes du Canada. Folio 5, 1 page.

16 mars. 1750. Le Président du Conseil de Marine à MM. Desherbiers. Au sujet de François Marteau dit L'Espérance, Nicolas Malville dit L'Eveillé, Jacques Chenu dit La Ramée et Jean Tourangeau, soldats déserteurs graciés. Folio 5½, ½ page.

16 mars. 1750. Ordonnance portant amnistie en faveur des soldats qui après avoir déserté des troupes du royaume se sont engagés dans celles de l'Ile Royale. Folio 6, 1 page.

25 mars. 1750. Le Président du Conseil de Marine à MM. Desherbiers et Prévost. Sur ce qu'il y a à faire cette année pour les fortifications. Folio 7, 1½ pages.

25 mars. 1750. Le même aux mêmes. Envoi des exemplaires de l'arrêt qui renouvelle l'exemption accordée pour le cabotage entre les Iles du Vent, le Canada etc. Folio 8, 1 page.

30 mars. 1750. Le même aux mêmes. Sur le chargement et la destination de la flute *Le Chariot Royal*. Folio 9, 1 page.

5 avril. 1750. Le même aux mêmes. En faveur du S[r] Beslon à qui il est dû 1,607 livres par la succession D'Accarette. Folio 10, ½ page.

5 avril. 1750. Le même aux mêmes. Au sujet de la Dame de La Tour, qui réclame une indemnité pour sa maison rasée en 1745 parce qu'elle était préjudiciable aux fortifications. Examineront la question. Folio 10, ½ page.

10 avril. 1750. Ordonnance portant augmentation de 20 hommes dans la compagnie des canonniers bombardiers de l'Ile Royale. Folio 11, 1 page.

10 avril. 1750. Le Prés[t] du C. de Marine à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet de l'Ordonnance ci-haut. Folio 11, 1 page.

1750. 10 avril. Le même aux mêmes. Le S^r Jacau, enseigne dans la compagnie des canonniers bombardiers de l'Ile Royale, est transféré à celle du Canada. Jugeront si le S^r Dutraque peut le remplacer. Folio 12, 1 page.

1750. 20 avril. Le même à M. Desherbiers. Le S^r D'Estimauville, capitaine de brûlot, a été fait capitaine d'une des compagnies de l'Ile Royale. Il passe dans la colonie avec 200 recrues. Folio 12½, ¼ page.

1750. 30 avril. Le même à M. Desherbiers et Prévost. Extension de congé a été donnée au S^r de Renon, officier dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 13, ¼ page.

1750. — avril. Le même à M. Prévost. Enverra des rôles des troupes suivant les modèles qu'il lui adresse. Folio 13½, ½ page.

1750. 8 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Dans le nombre des 200 hommes de recrues, il y en a 33 de mariés qui passent à l'Ile Royale avec leurs femmes et enfans. Leur donneront quelques petits avantages pour s'établir, surtout à l'Ile S^t Jean. Folio 14, ½ page.

1750. 9 mai. Le même aux mêmes. Sur les opérations des vaisseaux *Le Prothée* et l'*Amphion*, destinés à aller protéger le commerce de la pêche de la morue sur le Grand Banc. Folio 14, 1 page.

1750. 19 mars. Le même aux mêmes. Le roi a été fort content de ce qui a été fait de leur port à l'occasion de l'évacuation de la colonie. L'ordre que M. Desherbiers a donné aux propriétaires de navires français se trouvant dans le port de Louisbourg, de faire servir leurs batiments au transport à Chibouctou des effets et munitions des Anglais à Louisbourg, a été approuvé. A pareillement approuvé la réclamation qu'ils ont faite du corps de feu le Duc d'Enville, ainsi que les honneurs qui lui ont été rendus lors de sa sépulture dans la chapelle du roi à Louisbourg. A accordé la place de capitaine du port de Louisbourg au S^r Dolobarats, capitaine de brûlot. On enverra l'année prochaine les faux-sauniers qu'ils demandent. Ne permettront point le commerce étranger. Folio 15, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même aux mêmes. Envoie les provisions de conseillers au Conseil Supérieur de Louisbourg pour les S^rs DeLort et Martissans en remplacement des S^rs DeLort père et Cournoyer. Le S^r De Gontins, autre conseiller, ayant été nommé pour remplir la charge de subdélégué et de garde-magasin à l'Ile St Jean, le S^r Lartigue l'ainé le remplace au conseil. Jugeront s'il convient de confier les charges d'officiers de Baillage aux officiers de l'Amirauté. Approuve que le S^r LaBorde ait été commis à la charge de Greffier du Conseil Supérieur. Accorderont un délai d'un an à ceux qui possèdent des terrains à l'Ile Royale pour représenter leurs titres. Folio 16, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même à M. Prévost. Constatera, avec M. Franquet, ce qu'il y a à faire pour les bâtiments civils. A bien fait de faire remettre le nègre Baptiste aux frères de la Charité, à qui il appartenait. A approuvé qu'il ait accordé passage aux S^rs de Renon et Boisneuf de La Vallière, officiers de la garnison. Droits de fanal rétablis. Folio 17, 1½ pages.

1750. 19 mai. Le même au même. Ne tirera aucuns vivres des Anglais. Approuve le passage sur *L'Intrépide* des S^rs de la Gaudalie et Miniac, missionnaires, et de 3 officiers Anglais. Salaisons, légumes et farines.

Il faut prohiber strictement le commerce avec les Anglais, car si les Canadiens ont à compter sur leur concurrence ils s'abstiendront de porter leurs effets à l'Ile Royale, crainte de se trouver en présence d'un marché amplement approvisionné. A appris avec satisfaction le progrès des arrangements pris pour le rétablissement de la pêche. Désire qu'il puisse faire, avec M. Desherbiers, la visite des endroits de l'Ile Royale et de l'Ile St Jean qui sont le plus susceptibles d'établissement, et il serait bon que les terrains dans les endroits reconnus les meilleurs soient délimités par des arpenteurs. En fera passer un de France s'il ne peut s'en procurer un du Canada. Folio 18, 3½ pages.

1750. 19 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Les farines altérées peuvent être converties en biscuit. Une gratification de 800 livres est accordée à

M. D'Aillebout, en considération de ses services pendant le siège et du dommage subi par ses propriétés. Il n'y a rien de plus à faire pour les Sœurs de la Congrégation, leur revenu étant suffisant pour rétablir elles mêmes leur établissement. M. Franquet, durant son séjour à l'Ile Royale, verra à l'agrandissement des magasins et de l'hôpital. Folio 20, 2 pages.

1750. 19 mai. Le même à M. Prévost. M. Hocquart, Intendant à Brest, a envoyé L'*Amphion* et *Le Prothée* pour la protection de la pêche. A procuré un brevet d'écrivain pour l'Ile Royale à son frère le S^r^ Prévost de La Croix. Folio 21, ½ page.

1750. 19 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Sur la destination du S^r^ Chabert qui va faire des explorations géométriques et astronomiques. Folio 21, ½ page.

1750. 23 mai. Le même aux mêmes. Approuve les arrangements qu'ils ont pris pour placer la garnison dans 3 bâtiments construits par les Anglais et pour loger des habitans dans les anciennes casernes. Il y a lieu de croire, comme ils le pensent, que la plupart des familles qui ne sont pas sorties de Louisbourg, après la prise de la colonie, y ont été retenues malgré elles par les Anglais. Folio 22, 2 pages.

1750. 23 mai. Le même aux mêmes. Il est désirable que la garnison et les habitans aient continué de se servir et de se bien trouver du charbon. Trouvera bon que M. Prévost fasse acheter pour la consommation de 1751, celui que le S^r^ Thownsend a fait extraire et qu'il n'a pu enlever l'année dernière ; et si par l'usage, on voit que ce charbon ne puisse convenir pour le service, ils permettront au commissionnaire du S^r^ Thownsend de le faire enlever en lui limitant un terme pour cela, lequel ne devra pas excéder le mois de septembre prochain. A reçu les 2 mémoires contenant les propositions sur l'exploitation de ce charbon, dont l'un lui a été remis par le S^r^ Kinselagh, chargé des travaux du S^r^ Thowsend, et l'autre par les S^rs^ Milly frères, habitans de la Colonie. Il ne peut être question du S^r^ Kinselagh puisqu'il est étranger et que son exploitation pourrait entraîner des abus, d'un autre côté, il n'est pas possible non plus d'accepter les propositions de Milly telles que formulées. Critique des propositions de Milly. Tâcheront de les faire modifier dans le sens indiqué, et, s'ils ne le peuvent, ils s'adresseront à d'autres entrepreneurs. Folio 23, 4 pages.

1750. 23 mai. Le même à M. Desherbiers. Il est certain que si les Anglais parviennent à former à Chibouctou (Halifax) un établissement tel que projeté, cela exigera de nouvelles mesures pour pourvoir en cas de guerre à la sûreté de Louisbourg et de l'Ile S^t^ Jean. Le roi est disposé à ne rien négliger. M^r^ Franquet doit aller en faire la visite. Ce qui contribuerait le plus efficacement à la sûreté de la Colonie, serait l'augmentation de ses habitans. Il est à présumer que dans les dispositions où se trouvent les habitans de l'Acadie, il sera possible de les attirer à l'Ile S^t^ Jean. Le roi a été satisfait de ce qu'il a fait pour traverser les projets des Anglais dans leur nouvel établissement. Si les dispositions des Sauvages restent les mêmes, on peut se flatter qu'ils parviendront à dégouter les nouveaux colons et que plusieurs suivront l'exemple de ceux qui ont déjà passé à l'Ile S^t^ Jean et en Canada. Folio 25, 1½ pages.

1750. 31 mai. Le même au même. Concourera avec M. de la Jonquière pour empêcher les empiètements des Anglais sur les terrains avoisinant l'Acadie. Le roi veut aussi, qu'en attendant le règlement des limites, il maintienne ses justes dévis sur les Iles de Canceaux, sans cependant faire des établissements sur ces Iles. Si les Anglais en font il sommera le commandant Anglais de les faire cesser jusqu'à la décision de la commission et, en même temps, fera agir les Sauvages pour inquiéter et interrompre les travaux en cours. Observera avec le commandant Anglais tous les égards et les ménagements compatibles avec l'honneur de la nation. M. de la Jonquière parait désirer de faire relever le détachement qu'il a envoyé du côté de la rivière S^t^ Jean par

des troupes de l'Ile Royale. Le roi est disposé à accorder aux habitans français de l'Acadie tous les secours pratiquables pour leur transmigration. Folio 26, 2 pages.

1750. 31 mai. Le même au même. A procuré la demie solde à Pierre Choquet, canonnier et à Etienne Barthelin. C'est à lui de juger s'il convient de laisser le S^r Du Hayet au commandement de Port Toulouze. Ne peut accorder la croix de S^t Louis aux officiers pour lesquels il la demande. Folio 27, 1½ pages.

1750. 31 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. On peut donner aux Acadiens les terres anciennement concédées et non établies sans faire cas des réclamations des premiers concessionaires. Folio 28, 1½ pages.

1750. 31 mai. Le même à M. Desherbiers. Au sujet de la gratification qui lui a été faite. M. de Billy n'a pu avoir le commandement de la frégatte destinée pour l'Ile Royale, car lorsque sa lettre le recommandant a été reçue, le roi l'avait donné à M. de Choiseul Praslain. Les ordres qu'il a donnés pour les établissements nécessaires à la garnison de l'Ile S^t Jean étant convenables, le roi les a approuvés. Folio 29, ½ page.

1750. 31 mai. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet de la rente de 1,600 livres constituée en 1742 par le clergé de France en faveur des Sœurs de la Congrégation de Louisbourg, provenant de la somme léguée par M. de Forant. Ci-devant Gouverneur de l'Ile Royale. Folio 30, ½ page.

1750. 7 juin. Le même à M. Desherbiers. Au sujet de quelques soldats déserteurs. Folio 30, 1½ pages.

1750. 7 juin. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Le roi a confié le commandement de *La Mutine*, destinée pour l'Ile Royale, a M. de Choiseul Praslain. Ce dernier n'a reçu aucune instruction ; ce sera à M. Desherbiers de lui donner celles qu'il jugera convenables, soit pour la protection de la pêche, soit pour favoriser et faciliter la transmigration des Acadiens à l'Ile S^t Jean. Folio 31, 1½ pages.

1750. 7 juin. Le même à M. D'Olabaratz. A été fait capitaine du port de Louisbourg. Folio 31½, ¼ page.

1750. 7 juin. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet de la concession du S^r Darrigrand. Donneront leur avis sur l'opportunité de renouveler son brevet. Folio 32, ½ page.

1750. 7 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie copie de l'instruction au S^r Franquet qui passe à l'Ile Royale sur *La Mutine*. Folio 32, 1 page.

1750. 13 juin. Le même à M. Desherbiers. Ont été nommés au commandement de 16 compagnies vacantes sur les 24 qu'il y a à l'Ile Royale, les S^rs Benoist de Gourville, de la Vallière, Ch^er Du Vivier, de Renon, de la Ronde, de Merville, de Vergor Chambon, D'Orfontaine, D'Estimauville, capitaine de brulot, de Repentigny, Lieutenant en Canada, De La Houssay, Lieutenant à La Louisiane, Joubert et Garsement, Officiers réformés du régiment de Grassin, Dufresne, Capitaine réformé du régiment de Louvendal, et le Ch^er Montalembert de Cars, capitaine réformé de celui des vaisseaux. Par cette distribution, se sont trouvés avancés, les S^rs D'aillebout de Boulassery, Benjamin de Villeray, le Ch^er Du Chambon, Chambon Mezeillat De Caubet, Cosme de S^t Aigne, de la Brégeonnière, de La Pérelle, Boisneuf La Vallière, Bourdon, Denis, d'Aillebout d'Argenteuil, de Mézières, de Verteuil, le Ch^er de Vannes, Du Vivier, de Hartrel, le Ch^er de Hartrel, Chabot, de Brion, de Bellefosse, Le Brun, de Trion, Duhory, Langy, le Ch^er de La Pérade, de Boisberthelot, de Villejouin, D'Aillebout, Dumaine Chambon, de Pommeroy, Du Léché, de Villedonné, Raimbault Desmazures, Hertel de Rouville, Le Brun, le cadet le Ch^er de Vallière, du Blaisel de la Cloye, Le Turquier, De la Pillètes, Johnston, officiers écossais, le Ch^er de Sèvres, Grelé, de Courjac, Saillant Des Gontins, de Varennes, Des Moyelles Lanoix, Loppinot, Duplessis Fabert, Le Neuf de la Potherie, Ferdinand Du Chambon, D'Aillebout de S^t Vilmé, de Boisberthelot, Rousseau de Sauvigny, Chassin de Thierry, Cournoyer, Chassy, De la Boucherie Fromenteau, La Forêt, de Bogard, Las-Voutes,

Portail, Petit, Vanier de la Saussaye, Sabrevois de Bleury, Beaurang, de Rouillon, parent de M. de la Galissionnière. Les officiers de France choisis dans ces remplacements doivent s'embarquer dans divers ports pour passer dans la Colonie.. Folio 33, 3½ pages.

1750. 14 juin. Le même à M. Prévost. La peau de renard noir qu'il lui a envoyée est fort belle et l'en remercie, mais il le prie de ne plus lui faire de tels envois. On ne peut rien faire pour la veuve de Carrérot, mais on s'occupera des enfants lorsqu'ils seront en âge de se rendre utiles. N'objecte pas à nommer le S[r] Rodrigue conseiller, s'il repasse dans la colonie. Est disposé à accorder quelque secours au S[r] Bartel, canadien, qui a été blessé au siège de Louisbourg. Folio 25, 2 pages.

1750. 14 juin. Le même à MM. les officiers de l'Amirauté de Louisbourg. A reçu les états des bâtiments employés au commerce ordinaire et à la pêche, de ceux armés pour la France et pour l'Amérique, et de ceux achetés des Anglais. Folio 36, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Loppinot. On profitera des occasions pour lui procurer les grâces du roi. Folio 36½, ¼ page.

1750. 14 juin. Le même à M. de S[te] Marie. A reçu l'état de l'artillerie que les Anglais ont laissée à l'Ile Royale. On envoie la plus grande partie de celle que M. Desherbiers a demandée. Réparations à la poudrière et aux magazins. Folio 36½, 1 page.

1750. 14 juin. Le même à M. Desherbiers. Il ne faut plus subir de relâchement à la discipline des troupes comme cela existait avant la prise de Louisbourg. Règlera avec M. Prévost ce qu'il convient de donner aux soldats travailleurs. La précaution qu'il a prise d'envoyer des détachements pour faire du foin à certains endroits où les Acadiens devaient passer avec leur bétail, était bonne. Il faut sans se compromettre, employer les Sauvages à interrompre les établissements des Anglais. Sur la mission du S[r] Franquet, ingénieur. La proposition faite à l'abbé Maillart, par M. Cornwallis parait singulière ; attendra qu'il l'informe des suites qu'elle a pu avoir. Doit se conduire avec prudence. Folio 37, 3 pages.

1750. 14 juin. Le même à D'Aillebout. Le roi, en raison de ses services et des pertes qu'il a subies, lui accorde une gratification annuelle de 800 livres. Folio 38½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Desherbiers et Prévost. Au sujet des fortifications. Ont bien fait de supprimer les cantines des capitaines et prévenir le major qu'il n'abuse pas de la sienne. Instructions diverses. Folio 39, 2 pages.

1750. 14 juin. Le même à M. Bouchet. Donnera à M. Franquet les connaissances nécessaires pour un projet définitif. Folio 40, 1 page.

1750. 14 juin. Le même à M. Prévost. Vérifiera la demande du S[r] du Caubet, pour la part qu'il prétend lui revenir dans les prises faites en 1744 par la goélette *Le Succès*. Folio 40½, ¼ page.

1750. 14 juin. Le même à M. de Gannes. A reçu les jugements contre les déserteurs. Folio 40½, 1 page.

1750. 14 juin. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Envoie les états du roi pour les dépenses de 1749. Folio 41, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Prévost. Explications sur les fonds et les dépenses de 1749, 1½ pages.

1750. 14 juin. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Au sujet des divers arrangements et dispositions à prendre pour l'établissement de l'Ile St Jean. Il convient de mettre à l'abri d'un coup de main le poste principal de l'Ile, (Port Lajoie) sans cependant entrer dans des travaux considérables. Distribution des terres à certaines personnes choisies. Folio 42, 4 pages.

Compiègne. 1750. 17 juin. Le même à M. Dupont Duvivier. Même sujet. Folio 44, 3 pages.

Versailles. 1750. 11 juillet. Le même à M. Prévost. Observations sur les projets des états de dépenses de la colonie pour les années 1749 et 1750. Folio 46, 2 pages.

Compiègne. 1750. 13 juillet. Le même à M. Desherbiers. Envoi de dépêches pour les faire passer à Québec. Folio 47, $\frac{1}{4}$ page.

1750. 13 juillet. Le même à M. Prévost. Explication sur les dépenses de 1750. Folio 47, $1\frac{1}{2}$ pages.

1750 13 juillet. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Même sujet. Folio $47\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Versailles. 1750. 3 août. Le même aux mêmes. Le roi vient d'accorder au S^{r} Maillart, missionnaire, une pension de 800 livres sur l'Abbaye de Chaux, Diocèse de Besancon. Folio 48, $\frac{1}{4}$ page.

1750. 11 septembre. Le même à M Desherbiers. Envoi de nouvelles dépêches pour M. de la Jonquière. Folio 48, $\frac{1}{4}$ page.

1750. 11 septembre. Le même au même. Les conférances sur le règlement des limites de l'Acadie ont été entamées. La Cour britannique a déclaré avoir envoyé ordre aux gouverneurs de ses colonies de ne rien entreprendre de contraire aux droits et possessions de la France. On devrait donc être tranquilles, mais le caractère inquiet et entreprenant de M. Cornwallis fait craindre qu'il ne renouvelle ses tentatives pour enlever les postes de la rivière St Jean et de Pecondy. C'est pour cela que le roi lui dépêche un navire de Bayonne avec un paquet pour M. de la Jonquière. Attitude qu'il doit prendre si les Anglais attaquent aucuns des endroits qui se trouvent en dehors de la péninsule de l'Acadie. Au besoin il repoussera la force par la force. Folio 49, 2 pages.

Ci-suit 64 pages se rapportant à la Louisiane.

Fin du vol. 91.

MINUTES DES LETTRES.

1750.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT, COLONIES.

Série B. Vol. 92.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1750. 2 janvier. Le Président du Conseil de marine à M. le Marquis de Vaudreuil. Il lui tarde d'apprendre qu'il est arrivé à Rochefort en bonne santé. Folio 1. ¼ page.

3 janvier. 1750. Le même à M. le marquis de Puyzieulx. M. le Comte d'Albemarle à plus de temps qu'il n'en faut pour faire rectifier l'omission qui s'est glissée dans l'expédition des ordres du roi de la Grande Bretagne concernant l'échange des sujets des 2 couronnes et des sauvages alliés. Folio 1½, 1 page.

5 janvier. 1750. Le même à M. le Prince de Chalais. Est disposé à faire tout ce qui sera possible à l'égard du S[s] Dupont Duvivier, auquel il s'intéresse. Folio 2½, ¼ page.

5 janvier. 1750. Le même à M. Rostan. Au sujet des provisions à envoyer à M. de la Jonquière, Bigot et Bréard et qui doivent être embarquées sur le navire que les S[rs] Gradis doivent armer en prime. Folio 4½, ½ page.

7 janvier. 1750. Passeport au S[r] Sauvalle pour faire voiturer à Rochefort les étoffes, menues hardes et ustensiles destinés pour l'habillement des troupes des colonies. Folio 5, 1½ pages.

9 janvier. 1750. Le même à M. le Comte de Vaulgrenant. Sur les desseins des Anglais à la Baie d'Hudson et ailleurs. Folio 6, 2½ pages.

13 janvier. 1750. Le même à M. de Rostan. Examinera la demande du S[r] Gradis, au sujet d'une indemnité pour la perte de son navire. Folio 8, 1 page.

13 janvier. 1750. Le même à M. Poisson. Le prie d'assurer M[me] la Marquise de Pompadour qu'il se portera avec plaisir à favoriser les projets d'établissement du Ch[er] Ménager, auquel elle s'intéresse. Folio 8, ¼ page.

30 janvier. 1750. Le même à M. Guillot. Approvisionnement de l'Ile Royale. Folio 18, 1½ pages.

1[er] février. 1750. Le même à M. de Puyzieulx. Sur l'échange des prisonniers sauvages. Folio 21, 1½ pages.

3 février. 1750. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Pour procurer une pension à l'abbé Maillart, Missionnaire à l'Acadie. Folio 22½, ½ page.

3 février. 1750. Le même à M. de Beaumont. Le prie de vouloir bien faire chercher dans sa Généralité 2 ânes et 4 ânesses pour être envoyés au Canada. Folio 23, ½ page.

3 février. 1750. Le même à M. de Sérilly. Le prie de chercher et d'engager des ouvriers fondeurs pour les mines de fer du Canada. Folio 23, ½ page.

4 février. 1750. Le même à M. De Pontdoville, doyen de la Grande Chambre du Parlement de Bretagne. C'est à l'ancien évêque de Mirepoix qu'il doit s'adresser pour obtenir un bénéfice à l'abbé Miniac, ci-devant Missionnaire à l'Acadie et au Canada. Folio 26, ¼ page.

10 février. 1750. Le même à M. Hocquart. Au sujet des Récollets de Bretagne destinés pour l'Ile Royale. Folio 33, ¼ page.

1750. 16 février. Le même à M. Hocquart. Pressera le départ de l'*Anglesea* pour le Canada. Folio 41, 1 page.

1750. 20 février. Le même à M. le Comte d'Argenson. Lui demande un ingénieur pour aller examiner les fortifications de Québec et de Louisbourg, ou au moins de cette dernière place. Folio 43, 1 page.

1750. 28 février. Le même à M. le Marquis de Lassay. Espère procurer de l'emploi à l'Ile Royale au S^r^ D'Estimauville, auquel il s'intéresse. Folio 51, ¼ page.

1750. 1^er^ mars. Le même à M. Berryer. Il apprend que le S^r^ Prault, imprimeur, quai de Gesvres, a un exemplaire qu'il a refusé de vendre de l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1703, concernant *les concessions des terres de la province de l'Acadie*, lequel fut imprimé dans le temps. Il importe, pour le bien du service, de retirer cet exemplaire et tous ceux qu'il pourrait avoir. Prendra les mesures nécessaires pour cela. Jugera ce qu'il convient de payer au S^r^ Prault. Il n'y a pas de temps à perdre pour cela. Folio 53, ¼ page.

1750. 1^er^ mars. Le même à M. de Puyzieulx. On lui envoie le duplicata des ordres du roi pour l'échange des prisonniers respectifs. Folio 54, ¼ page.

1750. 6 mars. Le même à M. de Rostan. Sur l'envoi de 520 recrues au Canada. Folio 55, 1½ pages.

1750. 6 mars. Le même à M. de Beaumont. Va lui faire remettre l'argent qu'il a demandé pour l'achat des 2 baudets et des 4 bourriques dont on a besoin pour le Canada. Folio 56, ½ page.

1750. 9 mars. Le même à M. de Rostan. Au sujet des recrues. Folio 57, 1½ pages.

1750. 10 mars. Le même à M. de S^t^ Ovide de Brouillan, à S^t^ Sever. MM. Desherbiers et Prévost ont demandé de faire l'acquisition de la propriété de Miré à l'Ile Royale au nom du roi, pour y établir une ménagerie. Soumettra cette proposition au roi. Folio 60, ½ page.

1750. 25 mars. Etat des marchandises que les S^rs^ Battereau et Lemoyne, négociants à Rouen, sont chargés de tirer de diverses villes pour l'approvisionnement des magazins du roi en Canada et à la Louisiane. Folio 68, ½ page. Id. page 69. Id. pour les S^rs^ Mariette, négociants à Montauban. Folio 69, 1½ pages.

1750. 25 mars. Le même à M^gr^ le Duc de Penthièvre. Peut être persuadé qu'il n'oubliera pas dans la distribution des places, le S^r^ de Bailleuil qu'il recommande. Folio 70½, ¼ page.

1750. 25 mars. Le même à M. Malseigne. Le bruit qui court, que le roi facilite aux familles qui veulent passer au Canada leur établissement dans ce pays, est sans fondement. Folio 71, ¼ page.

Le même à M. Hocquart. Le S^r^ Auger Le Garteau, qui a servi comme chirurgien sur l'*Intrépide* pendant la campagne de l'Ile Royale, demandant une pension pour les soins et peines que lui ont occasionné la petite vérole, il vérifiera s'il est vrai que de telles faveurs aient été accordées à d'autres. Folio 71½, ¼ page.

1750. 25 mars. Le même à M. Hocquart. Lui donne avis que les canons embarqués pour la première batterie de *L'Orignal* resteront en Canada. Folio 74, ½ page.

1750. 25 mars. Le même à M. Hocquart. Gratification de 3,000 à M. Dolabaratz, pour l'indemniser de ses pertes à l'Ile Royale. Passage à 2 Récollets. Folio 74½, 1 page.

1750. 28 mars. Le même à M. de Puyzieulx. Lui envoie le mémoire qu'il a demandé pour répondre à la plainte de M. le Comte d'Albermarle sur la conduite de M. de la Jonquière relativement aux frontières de la Nouvelle Ecosse. Folio 75, ¼ page.

1750. 30 mars. Le même à M. le Marquis d'Avrincourt. Le S^r^ Kalm, botaniste Suédois, n'a pas besoin de nouveaux ordres pour poursuivre ses études botaniques en Canada. Il peut être sûr qu'il n'aura qu'à se louer des bons procédés de M. de la Jonquière à son égard. Folio 75½, ½ page.

1750. 30 mars. Le même à M. l'abbé Le Couturier. Missionnaires pour le Canada. Folio 76, ¼ page.

1750. 30 mars. Le même à M. Le Tourneur. Peut envoyer à Brest les charpentiers qui se présentent pour passer au Canada. Folio 77½, ¼ page.

1750. 30 mars. Le même au Ch^er^ Le Mercier. Espère qu'il se mettra en état de se renseigner sur les opérations de fonte qu'on pourra entreprendre aux forges du Canada. Folio 78½, ½ page.

1750. 30 mars. Le même à M. de Rostan. Au sujet de l'engagement des charpentiers pour le Canada. Peut en porter le nombre à 50. Instructions diverses. Folio 79, 2 pages.

1750. 31 mars. Le même à M. de Berens et Chibau. A été bien aise d'apprendre le départ de leurs 4 navires pour le Détroit de Davis. Folio 81, ¼ page.

1750. 31 mars. Le même au Rév. Père Mezaiger, Jésuite. Missionnaire de son ordre en Canada. Ecrit à M. Bigot pour savoir ce qui s'est passé au sujet du bâtiment des Jésuites de Québec qu'il dit avoir été pris pour en faire l'arsenal du roi. Folio 81, ½ page.

1750. 5 avril. Le même à M. l'abbé de L'Ile Dieu. Au sujet du passage pour le Canada des abbés Thiersant et le Guerne. Folio 86½, ½ page.

1750. 15 avril. Le même à M. Hocquart. Accordera passage au S^r^ Gauchereau qui a déjà servi plusieurs années aux forges de S^t^ Maurice. Folio 94, ¼ page.

1750. 15 avril. Le même à M. de Montaran. Il convient que la Cie des Indes augmente le prix du castor, c'est le seul moyen d'empêcher la fraude qui se pratique. Il serait à désirer que les écarlatines qu'on fabrique fussent de qualité égale à celles offertes par les Anglais. Folio 95, 2 pages.

1750. 15 avril. Le même à M. le Ch^er^ Le Mercier. Le roi lui a accordé la lieutenance de la nouvelle compagnie de canonniers bombardiers établie en Canada. Folio 96, ½ page.

1750. 15 avril. Le même à M. de Villeon. Se rendra à Québec sur l'*Anglesea* pour prendre le commandement de l'Orignal. Folio 97, ½ page.

1750. 15 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Gomain, lieutenant de Port, dans le voyage qu'il va faire au Canada comme commandant de l'*Anglesea*. Folio 98, 1½ pages.

1750. 15 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Villéon Lieutenant de vaisseaux. Folio 99, 1 page.

1750. 16 avril. Le même à M. de la Jonquière Taffanel. Le roi ne juge pas à propos de rétablir la place de commandant des troupes en Canada. Profitera de son zèle pour l'employer sur mer. Folio 100, ¼ page.

1750. 16 avril. Le même à l'ancien évêque de Mirepoix. MM. de la Jonquière, Bigot et l'évêque de Québec ont proposé l'abbé de Cabanac Taffanel pour le Doyenné de la Cathédrale de Québec. Est surpris qu'il ait pris sur lui de remettre le brevet à cet abbé, cela étant le privilège du Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine et des Colonies Folio 100½, ½ page.

1750. 2 mai. Le même à M. Guillot. Le nombre d'officiers, allant servir à l'Ile Royale est trop considérable pour les faire tous partir du même port. Folio 111½, ½ page.

1750. 2 mai. Le même à M. de Rostan. Les S^rs^ de S^t^ Laurent et d'Estimauville. Douze des officiers pourront s'embarquer à Bayonne sur le navire du S^r^ Casaubon. Folio 112, 1½ pages.

1750. 3 mai. Le même à M. de Puyzieulx. A procuré au S^r^ Johnston, qu'il lui a recommandé, une enseigne en pied dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 113, ¼ page.

1750. 3 mai. Le même à M. le duc d'Aumont. A procuré une enseigne en pied dans les troupes de l'Ile Royale au S^r^ de Carvaisin, qu'il lui a recommandé. Folio 113½, ¼ page.

1750. 3 mai. Le même à M^me^ la Maréchalle de Broglie. A procuré une enseigne en pied à l'Ile Royale au S^r^ de la Pillette, qu'elle lui a recommandé. Folio 113½, ¼ page.

1750. 3 mai. Le même à M. D'Argenson. A reçu la liste des sujets qu'il recommande pour les troupes de Canada et de l'Ile Royale. A fait un choix qui com-

prend le Sr Des Courjat qu'il recommande particulièrement. Folio 114, ½ page.

1750. 3 mai. Le même à Mgr le Duc d'Orléans. A procuré des lieutenances à l'Ile Royale aux Srs de David de Pertuis et Beaufranchet et qu'il honore de sa protection. Folio 114½, ½ page.

1750. 3 mai. Le même à Mde la Comtesse de Bussy. A procuré une Compagnie à l'Ile Royale au Cher de Montalembert. Folio 114½, ¼ page.

1750. 3 mai. Le même à M. le Maréchal de Lowendalh. A procuré une compagnie à l'Ile Royale au Sr Dufresne qu'il a recommandé. Folio 114½, ¼ page. Id à la Marquise de La Carte pour le Cher de Trion. Id. à Mgr le Duc de Penthièvre pour le Sr Lefebre de Montréal. Id. à M. le Duc de Gèvres pour le Sr du Blaysel de la Cloye. Id. à Mgre le Duc de Penthièvre pour le Sr de Bailleul au Canada. Folio 115, 1 page.

1750. 8 mai. Le même à M. le Cher de Montaigu. A procuré une lieutenance à l'Ile Royale au Sr de la Bréjonnière pour qui il s'intéresse. Folio 119½, ¼ page.

1750. 8 mai. Le même à M. de Rostand. Au sujet du vaisseaux et des officiers en partance pour l'Ile Royale. Folio 121, 1 page.

1750. 8 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet du départ de la frégate *La Mutine*, destinée à aller à l'Ile Royale sous le commandement de M. de Choiseul Praslain, lieutenant de vaisseau. Folio 121½, ½ page.

1750. 12 mai. Le même à M. Franquet. Sur le traitement qui lui est fait pour le voyage qu'il va faire au Canada et à l'Ile Royale. Folio 124, ½ page.

1750. 19 mai. Instruction pour le Sr Chabert, Enseigne de vaisseau, sur les opérations géométrique et astronomique qu'il est chargé d'aller faire dans l'Amérique Septentrionale. Folio 126, 2 pages.

1750. 24 mai. Le même à l'ancien évêque de Mirepoix. Renouvelle ses instances pour procurer une pension à l'abbé Maillart, missionnaire à l'Ile Royale. Folio 132½, ¼ page.

1750. 1er juin. Le même à M. l'abbé de L'Ile Dieu. L'abbé Le Guerne prendra passage en Canada sur la frégatte *La Diane*. Au sujet des arrangements à prendre pour l'Hopital Général de Montréal. Folio 137½, ½ page.

1750. 1er juin. Le même à M. de Rostan. Au sujet du traité passé avec l'armateur du *Mentor* pour le transport des approvisionnements à l'Ile Royale. Folio 138½, ½ page.

1750. 1er juin. Le même à M. le Marquis de Lassay. Ne peut procurer au Sr de Senneville, officier du Canada, l'avencement qu'il demande pour lui. Folio 139, ½ page.

1750. 4 juin. Le même à M. l'abbé de Salaberry. Il lui faut de plus amples renseignements avant de pouvoir confirmer le brevet de concession faite au Sr D'Arrigrand à l'Ile Royale. Folio 140, 1 page.

1750. 7 juin. Le même à M. de Choiseul Praslain en lui transmettant l'instruction du roi sur son voyage à l'Ile Royale. Folio 142, 1 page.

1750. 7 juin. Mémoire pour servir d'instruction au Sr de Choiseul Praslain, lieutenant de vaisseau. Folio 143, 1 page.

1750. 7 juin. Le même à M, Franquet. Supplément à son instruction. Folio 143½, 1 page.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Franquet, Ingénieur en chef. Folio 144, 2 pages.

1750. 7 juin. Le même à M. Claessen. Les Anglais, à la reprise de possession de l'Ile Royale par M. Desherbiers, se trouvant sans moyens de transport pour leur passage à l'Acadie, il a été convenu entre MM. Hopson et Desherbiers que ce dernier fournirait les moyens de transport et que le prix en serait réglé par les 2 Cours. Lespropriétaires des vaisseaux qui ont eté fournis, demandent aujourd'hui leur paiement. Examinera avec MM. Banchand et Du Livier, députés du Bureau de Commerce, ce qu'il convient de fixer. Folio 145, 1 page.

1750. 7 juin. Ordre du roi nommant le S^r^ Claessen, Directeur de la C^ie^ des Indes. Bouchand et Du Livier, pour donner leur avis sur les demandes des propriétaires de navires ayant transporté les Anglais et leurs effets de Louisbourg à Chibouctou. Folio 145½, ½ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Rouillé Defontaines (cousin du Ministre). A procuré une enseigne au S^r^ de Sarrobert, cadet dans les troupes du Canada. Folio 149½, ¼ page.

1750. 14 juin. Le même à M. Clairambault. Au sujet du départ de *La Diane* et d'autres vaisseaux pour l'Ile Royale et le Canada. Folio 150, ½ page.

Compiègne. 1750. 11 juillet. Le même à M. le Marquis de Puyzieulx. Lui envoie un mémoire en réponse à celui de M. D'Albemarle, au sujet des difficultés entre Français et Anglais sur les frontières de l'Acadie, avec la copie des nouveaux ordres adressés à M. de la Jonquière Folio 150½, 15 pages.

1750. 12 juillet. Le même à M. le Comte de la Galissonnière. Il est nécessaire vu'il vienne à Versailles pour conférer avec lui. Folio 165, ¼ page.

1750. 12 juillet. Le même à M. de Boullongne. L'état des fonds, arrêté pour l'Ile Royale, s'élève à 994,670 livres. Folio 166, ¼ page.

1750. 16 juillet. Le même à M. de Bienville. Le roi l'a choisi pour recevoir et conférer en son nom l'ordre de S^t^ Louis au S^r^ de Macarthy, capitaine d'infanterie à la Louisiane. Folio 167½, ½ page.

Versailles. 1750. 23 juillet. Le même à M. de Puyzieulx. Lui envoie un nouveau mémoire qui discute les pouvoirs à donner aux commissaires anglais qui doivent s'assembler à Paris pour fixer les limites de l'Acadie. Il y verra, que loin de chercher à reculer, on les presse eux mêmes d'aller de l'avant. Folio 174, 1 page.

1750. 28 juillet. Le même à M. de Puyzieulx. Dans la conférence qu'il vient d'avoir avec M. le Comte d'Albemarle, il s'est prêté à quelques retranchements et à une petite addition dans la réponse à son mémoire. Tout s'est passé convenablement. Folio 176, ½ page.

1750. 6 août. Le même à l'ancien évêque de Québec. A besoin d'éclaircssements avant de lui payer les 12,000 livres qu'il réclame pour le remboursiement des avances qu'il prétend avoir faites en réparations au palais épiscopal de Québec. Folio 184, ¼ page.

1750. 3 septembre. Le même à M. de Puyzieulx. Envoi le mémoire qu'il a demandé pour mettre MM. de la Galissonnière et de Silhouette en état de répondre aux difficultés qui leur ont été faites par les commissaires anglais dans leur première conférence. Folio 202½, ½ page

1750. 3 septembre. Le même à MM. de la Galissonnière et de Silhouette. Même sujet. Folio 202½, ½ page.

1750. 6 septembre. Le même à M. de Rostan. Affrètera le plus promptement qu'il sera possible un navire de Bayonne pour porter à M. Desherbiers, à Louisbourg, des paquets très importants. Folio 208½, ½ page.

1750. 7 septembre. Le même à M. de Puyzieulx. Lui envoie le mémoire qu'il a demandé pour répondre aux plaintes qui avaient été faites par le Gouverneur de l'Acadie. L'a formé sur les détails qui lui sont revenus depuis peu du Canada et de l'Ile Royale. Folio 208½, ¼ page.

1750. 10 septembre. Le même à M. le Comte d'Argenson. Est informé qu'il y a, dans les recueils de la bibliothèque du roi, des titres et mémoires relatifs à nos contestations avec les Anglais concernant nos colonies. Donnera des ordres prompts pour qu'on communique à MM. de la Galissonnière et de Silhouette Commissaires du roi, tous les papiers de cette espèce qui pourront se trouver. Folio 209, ½ page.

1750. 10 septembre. Le même à M. le Procureur Général. Demande copie de documents ayant rapport à la délimitation des limites de l'Acadie. Folio 209½, ½ page.

1750. 18 septembre. Le même à M. Berryer. Avait donné le commandement de l'Ile S^t^ Jean au S^r^ Duvivier. Le croyait embarqué depuis deux mois pour s'y rendre. Apprend qu'il est à Paris et qu'il a vu plusieurs fois MM. Shirley et Mil-

demay, Commissaires de l'Angleterre. Le croit incapable de trahison, cependant, ces conférences avec les commissaires anglais, sans l'en prévenir, le rendent au moins suspect d'imprudence et d'une indiscrétion pouvant devenir dangereuse sous les circonstances. Le prie de s'informer de sa conduite vis-à-vis ces commissaires et de pénétrer ses liaisons avec eux. Sait qu'il fréquente beaucoup un M. de Solac qui loge près de S[t] Sulpice. Folio 214, ½ page.

1750. 18 septembre. Le même à M. le Contrôleur général. Au sujet des faux-sauniers. Se propose de renouveler leur transmigration aux Colonies. Avantages qu'on en a retirés. Folio 217½ ½ page.

1750. 22 septembre. Le même à M. Claessen. Il n'a pas été possible de faire constater avec précision le tonnage des navires qui ont servi au transport de la garnison anglaise de Louisbourg à l'Acadie. Folio 219, ¼ page.

1750. 27 septembre. Le même à M. Duvivier. C'est par M. le Maréchal de Noailles qu'il a appris qu'il avait eu des conférences avec MM. Shirley et Middlemay. En a été fort surpris, attendu que ces entrevues acquéraient de l'importance sous les circonstances. Informera le roi de ce qui s'est passé depuis qu'il l'a nommé au commandement de l'Ile S[t] Jean et prendra de nouvelles mesures. Folio 219½, ½ page.

1750. 27 septembre. Le même à M. de Rostan. Plaintes au sujet des recrues envoyées à l'Ile Royale composées en partie d'étrangers. Folio 221, 1 page.

1750. 27 septembre. Le même à M. de Puyzieul. A fait réduire les demandes des propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Ne doute pas que le gouvernement Anglais y fasse droit. Folio 222, ½ page.

Fontainebleau. 1750. 30 octobre. Le même à M. le Comte d'Estrées. Au sujet de papiers ayant rapport aux contestations entre les Cours d'Angleterre et de France qu'il offre de produire à MM. de La Galissionnière et Silhouette, Commissaires de la France. Folio 253, ½ page.

1750. 3 novembre. Le même à M. Du Parc. Ne peut donner les ordres que demande la famille du S[r] de Lanouiller pour l'empêcher de revenir en France. Folio 256½, ¼ page.

Versailles. 1750. 28 novembre. Le même à M. de Choiseul Praslain. A vu avec plaisir son retour à Brest. A reçu ses 3 lettres adressées de Louisbourg et a été satisfait des détails qu'il lui a donnés. Folio 262½, ¼ page.

1750. 30 décembre. Le même à M. de Puyzieulx. Il n'y a pas de temps à perdre pour porter à la Cour d'Angleterre les plaintes les plus vives sur les attentats qui font l'objet du mémoire qu'il lui adresse. Celui qui a été exercé contre le Brigantin le *St François* est sans exemple. Toutes les circonstances en sont constatées par le capitaine et l'équipage et le S[r] de Vergor, qui est venu ici en vertu d'un congé et les lui a confirmées. Il ne s'est peut être jamais présenté de cas plus marqué et mieux caractérisé pour les représailles indiquées par les traités si la réparation en était différée. Folio 275½, ½ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1750.

Versailles. 1750. 13 février. Le Président du Conseil de marine à M. de L'Etanduère. Le S[r] Le Mercier est aux forges de Rancogne, où il prend des connaissances sur la façon de fabriquer et de fondre les canons. Il retournera à Québec au printemps. Folio 14, ½ page.

1750. 13 mars. Le même à M. de L'Etanduère. Peut compter qu'il sera permis à Desherbiers de revenir en France l'année prochaine. Folio 23½, ¼ page.

1750. 13 mars. Le même à M. Leneuf de Beaubassin. Quelque soit son envie de lui plaire il ne peut accorder le passage aux 50 pêcheurs qu'il veut faire passer à l'Ile Royale. Folio 23½, ¼ page.

1750. 1er juin. Le même à M. Le Normant. A procuré à M. l'abbé de Cabanac, doyen de la cathédrale de Québec, son passage à Québec sur *La Diane*. Folio 52½, ¼ page.

1750. 1er juin. Le même à M. de la Jonquière Taffanel. A procuré à son frère et à son domestique passage à Québec sur *La Diane*. Folio 52½, ¼ page.

1750. 7 juin. Le même à M. Duvignau. Lui communique l'instruction du roi sur la campagne qu'il doit faire au Canada. Prendra sous son escorte *Le Joseph*, et *La Catin* affrêtés pour transporter un corps de recrues au Canada. Folio 53, ½ page.

1750. 7 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Duvignau, capitaine de vaisseau. Folio 53, 1 page.

1750. 14 juin. Le même à M. Le Normant. Instructions diverses touchant les envois en Canada et les passagers de *La Diane*. Folio 54, 2 pages.

1750. 14 juin. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a bien voulu renouveler en sa faveur la concession faite à MM. de Beaumont et de Beauharnois. Devra la mettre en valeur, sans quoi elle sera réunie au Domaine du roi. Folio 56, ½ page.

1750. 14 ju Le même à M. Le Normant. Lui envoie la copie des états du roi pour les dépenses de l'Ile Royale de l'année 1749, se montant à 1,130,989 livres. Folio 56½, ¼ page.

1750. 30 novembre. Le même au même. Sur la conduite de M. Duvivier, Lieutenant de roi à l'Ile St Jean. N'a pas répondu à la bonne opinion qu'il avait de lui. Folio 118, 1½ pages.

Fin du vol. 92.

MINUTES DES LETTRES.

1751.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 93.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI (4eme partie).

Versailles. 1751. 23 février. Le Président du Conseil de marine à M. de La Jonquière. Ne peut répondre en détail à toutes ses lettres de l'année dernière. Lui envoie celle-ci par la voie de l'Ile Royale, pour le renseigner sur ce qui concerne les contestations avec les Anglais. Le roi veut soutenir ses droits, mais en même temps il tient à éviter une rupture. Le roi d'Angleterre a fait assurer qu'il avait donné des ordres à ses gouverneurs d'user de ménagements envers lui il ne parait pas cependant qu'ils en aient tenu compte, ainsi que le démontrent les mouvements qu'ils se donnent avec les nations des pays d'en haut, la conduite de Cornwallis et l'avanture du brigantln commandé par de Vergor. Espère qu'il sera donné des ordres plus efficaces. Ne négligera rien pour conserver les postes français établis au nord de la Baie Française. M. de Cornwallis, d'après les avis qu'il a reçus, semblerait avoir formé quelque projet sur ces postes durant l'hiver. Fera tout ce qui est nécessaire pour les défendre ou les reprendre, même en y élevant des fortifications. Espère qu'il ne sera pas obligé d'en venir là. Le travail des commissaires, assemblés à Paris, n'est pas aussi avancé qu'il le devrait, et il ne faut même pas se flatter qu'il sera consommé avant assez longtemps. Ne négligera rien pour un arrangement définitif. Folio 1, 2 pages.

1751. 25 février. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Rendra service, dans les occasions qui pourront se présenter au Srs Troppez Martin, négociant à Québec auquel s'intéresse la Comtesse de Castellanne. Folio 1½, ¼ page.

1751. 10 mars. Le même aux mêmes. Le roi a renouvelé pour 9 autres années, aux Srs Pascaud, le privilège de pêche aux Iles de la Magdeleine. Folio 2, ½ page.

1751. 10 mars. Brevet portant privilège exclusif en faveur des Srs Pascaud pour la pêche et tuerie des vaches marines et loups-marins aux Iles de la Magdeleine. Folio 2, 1 page.

1751. avril. Le Président du Conseil de marine à M. de la Jonquière. Les commissaires anglais ont prétendu que les limites de l'Acadie devaient comprendre que non seulement la péninsule, mais encore toutes les terres depuis la Nouvelle Angleterre, c-a-d depuis le fleuve Kihubéki jusqu'au fleuve St Laurent, toute la rive droite de ce dernier fleuve en descendant depuis la hauteur de Québec jusqu'à Gaspé, toutes les côtes du golfe depuis Gaspé jusqu'à Canceaux etc. Nos Commissaires ont établi, que non seulement l'Acadie n'a pas cette immense étendue, mais que ses limites doivent être fixées, d'une part à Canceaux qui doit rester à la France, et de l'autre au Cap de Sable ou au cap Fourchu ; que c'est là tout ce qui a été cédé aux Anglais par l'article 12 du Traité d'Utrecht sous le titre d'anciennes limites de l'Acadie, et qu'en y joignant le territoire de Port Royal, qui a été aussi cité par le même article, l'Angleterre ne doit avoir qu'environ la moitié de la péninsule, communément appelée l'Acadie. La partie contentieuse ne devrait, à la rigueur, reposer que sur la partie de la péninsule que nous réclamons

N'établira aucunes fortifications, n'occupera rien dans la péninsule, mais défendra par toutes les voies tout ce qui est au nord. Usera à l'égard des Anglais en Amérique, de toute la politesse et de tous les ménagements compatible avec l'honneur de la nation. Folio 3, 2 pages.

1751. 11 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada, a été accordée au S^r^ Du Roulle frère de celui qui sert dans ces mêmes troupes. Folio 3½, ¼ page.

1751. 20 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la Bulle que le pape a fait remettre au roi pour le Jubilé. Se concertera avec MM. de la Jonquière et Bigot pour la date de sa publication. Folio 4, ½ page.

1751. 20 avril. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Même sujet. Folio 4, ¼ page.

1751. 7 mai. Le même à M. de la Jonquière. Il est revenu beaucoup de plaintes sur l'état du commerce en Canada. On prétend que toute la traite des postes est entre les mains d'une société particulière composée d'un petit nombre de personne, parmi lesquelles il y a les officiers des postes, de manière qu'il reste fort peu d'objets de commerce et pour les négociants de la colonie et pour ceux de France. On ajoute, qu'indépendemment de l'indécence des manœuvres qui se commettent, il en résulte des abus très préjudiciables pour la colonie, le commerce et la gouverne des Sauvages. Il peut y avoir exagération mais ces plaintes sont trop générales pour ne pas reposer sur quelque chose. Redoublera d'attention pour y remédier. Folio 5, 1 page.

1751. 7 mai. Le même à M. Bigot. Même sujet. On prétend que la société qui a été formée, dans laquelle il ne rentre pas de négociants, accapare les farines, que c'est de cette société qu'il les achète pour les magasins du roi et que les prix sont bien au dessus du prix courant. Le prie de donner des éclarcissements sur cette matière. La bonne opinion qu'il a de lui, de son zèle et la pureté de ses intentions, l'engage à l'avertir qu'il ne doit rien négliger pour faire cesser cet état de choses. Folio 5½, 1 page.

Marly. 1751. 12 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. En raison des abus qui se sont produits, il a donné des ordres pour que le fret accordé sur les vaisseaux du roi au gouverneur et à l'Intendant soit limité à 15 tonneaux pour l'un et 12 pour l'autre. Folio 6, ½ page.

1751. 21 mai. Le même aux mêmes. Il aurait été à désirer que les familles qui ont été envoyées à Détroit, en 1748 et 1749, aient récolté assez de blé pour subvenir aux besoins de celles qu'ils doivent y envoyer ce printemps. Il sera bon d'y envoyer des soldats congédiés ou autres Français plutôt que des Canadiens, ces derniers étant plus portés à la traite qu'à la culture. S'ils étaient surchargés de familles Acadiennes, ils pourraient les y faire passer à Détroit par préférence. Il est fâcheux que le règlement fait par M. de la Galissonnière, et obligeant les habitans de certaines régions exposées, à s'établir en villages, n'ait pas été mis en force. Il n'est pas étonnant que ces gens de même que les officiers canadiens, aient fait des représentations à ce sujet, car il ne respirent que l'indépendance jusqu'à y sacrifier leur propre sûreté. Il faut mettre ce règlement en force à Détroit, au lac Champlain et dans tous les endroits exposés aux attaques des Sauvages. Folio 6, 2 pages.

1751. 21 mai. Le même aux mêmes. Faciliteront le commerce que le nommé Dupré, habitant la Louisiane, s'est proposé d'établir entre ce pays et le Canada. Folio 7, ½ page.

1751. 21 mai. Le même aux mêmes. Une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada a été accordée au Ch^er^ de Billy. Folio 7, ¼ page.

Versailles. 1751. 25 mai. Le même aux mêmes. Accorderont leur protection au capitaine du vaisseau que le S^r^ Ranjard, négociant à la Rochelle, envoie à Québec. Folio 7½, ¼ page.

1751. 6 juin. Le même à M. de la Jonquière. A fait usage de ses propositions pour les emplois qui étaient vacants dans les troupes. La majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. Coulon de Villiers, a été donné au Capitaine de Noyelles. Les trois compagnies vacantes par la mort de MM.

de Croizille et de la Véranderye et l'avancement de M. de Noyelles ont été accordés à MM. de Beaujeu de Villemonde, de Ligneris et Chambon Vergor qui, à sa demande, a été transféré des troupes de l'Ile Royale à celles de Canada. Autres promotions pour les S^rs^ de Joncaire, de Sacquépée père, D'Aillebout, Duplessis Fabert, Droüet de Carqueville, DeLery, Piquoté de Bellestre, Ch^er^, de Repentigny de S^t^ Ours, de Rigauville l'ainé, de Laugy l'ainé, de Sarrobert, Joncaire de Clauzonne, de Godefroy, Portneuf de Neufvillette, de Lusignan, Levrault Langy, Ch^er^ de Céloron, de Longueuil, de Bienville, fils du gouverneur de Montréal, de S^t^ Blin, de Sacquepée l'ainé, de L'Epervanche l'ainé, DeCombre, DuSablé, de Longueuil, fils du Lieutenant de roi à Québec, de LaFontaine. N'a pas cru devoir proposer le Ch^er^ de Bonne, son parent, pour la majorité des Trois-Rivières, la préférence aurait été trop marquée. A donné la croix de S^t^ Louis aux S^rs^ de la Martinière et de LaCorne, capitaines. Folio 8, 1½ pages.

1751. 6 juin. Le même à MM. DeNoyelles, de Bonne, Ch^er^ de Ligneris, de Beaujeu de Villemonde, de la Corne l'ainé, de la Martinière, Baron de Longueuil, Ch^er^ de Longueuil. Avis de leur promotion. Folio 9, 2 pages.

1751. 6 juin. Le même à M. de la Jonquière. Comme le S^r^ de S^t^ Ours, Lieutenant de Roi à Trois-Rivières, se trouve par son âge et ses infirmités peu en état de remplir ses fonctions, il tâchera de lui faire comprendre avec ménagements qu'il ferait mieux de demander la permission de se retirer du service. Folio 10, ½ page.

1751. 6 juin. Le même à M. de Sacquespée. Lui a accordé la permission de se retirer avec pension et gratification annuelle, en raison de l'accident qui l'a rendu infirme. Folio 10, ½ page.

1751. juin. Le même à M. de Joncaire. Avis de sa promotion au grade de capitaine en pied. Folio 10½, ½ page.

1751. 6 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Sur les dépenses énormes de la colonie et les abus. Travailleront à les réduire sans quoi on ne pourrait y faire face. Folio 11, 1½ pages.

1751. 6 juin. Le même à M. Bigot. En conformité et sur l'ordre à tenir dans le compte qu'il rendra des dépenses et des finances. Sa déclaration, que les dépenses de l'année 1750 s'élèveront aussi haut que celles de 1749, qui étaient de 2,031,990 livres, l'a rendu très inquiet. Folio 12, 4 pages.

1751. 6 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Sur l'expédition des décharges en forme pour la solde des troupes. Moyens proposés pour y remédier. Folio 14, 1 page.

1751. 14 juin. Le même aux mêmes. A procuré une gratification annuelle de 300 livres au S^r^ Briault, chirurgien entretenu à Québec. A augmenté de 400 livres celle de 600 dont jouit le S^r^ Verrier, Procureur général à Québec. Folio 14, ½ page.

1751. 14 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie un extrait de l'instruction au Ch^er^ de la Filière, lieutenant de vaisseau, commandant la flute du roi *Le Chariot Royal*, destinée pour faire la campagne du Canada. Folio 14½, ¼ page.

1751. 18 juin. Le même à M. Bigot. Lui adresse les dup^ta^ des Ordonnances de fonds pour les suppléments de 1746-47 48 et 1749. Folio 14½, ¼ page.

1751. 25 juin. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Leur envoie divers brevets de ratification de concessions de terres accordées en Canada à des officiers et employés, entr'autres, ceux des S^rs^ de Bonne et de Repentigny au Sault S^te^ Marie, de M^me^ de Boishébert sur la rivière Ouelle, de La Naudière sur celle de Maskinongé, de D^lle^ Gatineau Duplessis sur le Lac S^t^ Pierre. Demande un plan détaillé de la ville de Québec. Folio 15, 2 pages.

1751. 25 juin. Le même aux mêmes. Sur la perte du vaisseau *L'Orignal* en le lançant à l'eau. Espère qu'on prendra de meilleures précautions pour *L'Algonkin*. Un pareil accident n'est pas propre à accréditer la construction des vaisseaux en Canada. Folio 16, 2 pages.

1751. 25 juin. Le même aux mêmes. A approuvé l'imposition faite sur les habitans de la ville de Québec pour rembourser le roi des dépenses faites à l'occasion de l'établissement des casernes. Suggestions au sujet d'une taxe sur les habitans de la colonie. Folio 17, 3 pages.

1751. 25 juin. Le même à M. de la Jonquière. Puisqu'il soupçonnait très sérieusement les D^lles^ Désauniers de faire du commerce étranger, il a bien fait de supprimer leur magasin du Sault S^t^ Louis. On lui a représenté que depuis longtemps elles ne faisaient plus ce commerce, mais il n'a pas écouté ces représentations, sûr qu'il était qu'il (M. de la Jonquière) n'aurait pas été aussi loin et agi avec autant d'éclat s'il n'avait eu des motifs solidement fondés. A bien fait également de faire quitter la mission du Sault au Père de Tournois. Eut mieux fait cependant de donner l'avantage au Supérieur des Jésuites de prendre lui-même cette initiative. Folio 19, 2½ pages.

1751. 24 juin. Brevet de ratification de concession pour le S^r^ Sabrevoix de Bleury. Folio 21, 1½ pages.

1751. 24 juin. Autre id. pour le S^r^ de Sabrevoix, capitaine d'infanterie. Folio 21½, ½ page.

1751. 24 juin. Autre id. pour la D^me^ Geneviève de Ramezay, veuve du S^r^ de Boishébert capitaine d'infanterie en Canada. Folio 22, 1½ pages.

1751. 24 juin. Autre, id. pour le S^r^ La Fontaine sur la côte nord du fleuve, entre la concession du poste S^t^ Augustin et celle du S^r^ Brongue. Folio 23, 1 page.

1751. 24 juin. Autre, id. pour le S^r^ Antoine Marsal, sur la côte nord au lieu nommé Le Petit Hâvre. Folio 23½, 1 page.

1751. 24 juin. Autre, id. pour la D^lle^ Marie Josephe Gatineau Duplessis, en arrière du fief Gatineau sur le lac S^t^ Pierre, originairement concédé au S^r^ Gatineau son père. Folio 24, 1 page.

1751. 24 juin. Autre, id. pour les S^rs^ de Bonne et Ch^er^ de Repentigny, du lieu nommé le Sault S^te^ Marie, avec 9 lieues de front sur le portage sur 6 lieues de profondeur, bordant la rivière qui sépare les 2 lacs. Folio 24½, ½ page.

1751. 24 juin. Autre, id. 6 pour le S^r^ de Lanaudière, capitaine d'infanterie, de l'étendue de 2 lieues ou environ de front de terrain, à prendre au bout de la profondeur du fief de Carufel, jusqu'à la profondeur qui se trouvera jusqu'au lac Maskinongé. Folio 24½, ¼ page.

Compiègne. 1751. 2 juillet. Le Président du Conseil de Marine à MM. de la Jonquière et Bigot. Sur la transmigration des Acadiens à l'Ile Royale et à l'Ile S^t^ Jean. On avait procuré le commandement de cette dernière Ile au S^r^ Duvivier, mais il n'a pas suivi cette destination. Le S^r^ de Bonnaventure en a été établi commandant en qualité de major. Il faut diminuer les dépenses pour les secours à envoyer à cette Ile. Folio 25, 1½ pages.

1751. 2 juillet. Le même aux mêmes. Il faut suspendre l'exécution de l'ordonnanee qu'ils ont rendue, avec l'approbation de l'évêque, pour vendre le terrain. La maison et les meubles de l'Hôpital Général de Montréal, à l'effet de le réunir à celui de Québec. A toujours entendu qu'il resterait à Montréal une espèce d'hospice qui serait desservi par des religieuses détachées de l'Hôpital Général de Québec. Avant d'en venir à une destruction totale, il faut examiner encore si l'établissement ne peut pas se soutenir pour l'avantage du public. On a représenté que la D^me^ d'Youville et ses compagnes, qui en ont l'administration depuis quelques années, ont offert d'en acquitter les dettes et qu'elles seraient en état de le faire au moyen de quelques secours qu'on doit leur procurer et sur lesquels on peut compter. Conférèreront sur tout cela avec M. l'Evêque qui sera informé des ressources, qu'on doit procurer à la D^me^ d'Youville pour la liquidation de cet hôpital. A tout événement, ils différèreront jusqu'à nouvelle ordre la vente de l'établissement, d'ailleurs, leur ordonnance ne serait pas une autorisation suffisante sans l'autorité expresse du roi. Quand aux religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, leur prétendue impuissance de subvenir aux dépenses d'une nouvelle salle, n'est fondée que sur la distinction qu'elles prétendent faire

des biens de leur communauté d'avec les biens des pauvres. Il ne peut être question que de savoir si, sur la totalité de leurs revenus, elles peuvent suffire à le dépense d'une noucelle salle, et alors il faut les y obliger. Folio 26, 2 pages.

1751. 6 juillet. Le même aux mêmes. La famille du S^r^ Mauriel de Pontoy représente que ce jeune homme a servi utilement dans la colonie. S'il en est aiusi, ils le destineront à quelque emploi. Folio 26½, ¼ page.

1751. 2 juillet. Le même aux mêmes. Approuve les arrangements pris pour la formation des nouvelles compagnies et pour leur distribution dans les garnisons de la colonie. Devra les changer de place à l'autre, même avec les troupes de l'Ile Royale. Au sujet de la compagnie des canonniers. Folio 27, 2 pages.

1751. 2 juillet. Le mêmes aux mêmes. Au sujet des pensions aux veuves d'officiers. Comme celle à la D^elle^ de Ramezay provenant du Trésor Royal, elle est éteinte par sa mort. Folio 27½, ¼ page.

Versailles. 1751. 27 août. Brevet de grâce pour Charles Cuisotte dit Ladouceur, déserteur des troupes du Canada, à condition qu'il serve le reste de ses jours dans les troupes de cette colonie. Folio 28, 1 page.

1751. 27 août. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière, accompagnant l'envoie du brevet ci-dessus. Folio 28½, ¼ page.

1751. 27 août. Le même au même. On ne peut donner au S^r^ Fleury Deschambault un brevet de lieutenant-colonel de milice, titre qu'on ne désire pas rétablir. On pourrait cependant faire quelque changement à cet égard pour établir plus solidement la discipline et la subordination, afin de tirer un meilleur parti du courrage et du zèle dont les Canadiens ont toujours donné des preuves. D'un autre côté, il faut prendre garde de ne rien faire qui puisse les flatter autre mesure, attendu qu'on leur reproche d'être présomptueux. Folio 29, 2 pages.

1751. 27 août. Le même au même. Est surpris de voir qu'il n'est plus question du projet qu'il avait formé de chasser les étrangers de *La Belle Rivière*. Ce territoire est incontestablement à nous et nous appartient depuis que le S^r^ de La Salle a exploré le Mississipi. Si nous laissons les étrangers enropéens y circuler et commercer à leur guise, il arrivera qu'il sera traité comme territoire litigieux. Il est de la dernière importance de conserver la libre communication par cette rivière des 2 colonies du Canada et la Louisiane. Il faut envoyer des forces pour chasser les étrangers. Folio 30, 2½ pages.

1751. 16 septembre. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec sur la naissance de M. le Duc de Bourgogne. Folio 32, 1 page.

1751. 16 septembre. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. Id. Folio 32½, 1 page.

1751. 24 décembre. Le même à M. de la Jonquière. Lorsqu'il passera des soldats déserteurs anglais au Canada, il pourra, s'ils le demandent ou s'il le juge à propos, les envoyer en France, mais à aucun autre port que Rochefort. Folio 33, ½ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1751. 23 février. Le Président du Conseil de Marine à M. Desherbiers. Sur ses instances pour retourner en France, le roi a pourvu au gouvernement de l'Ile Royale. Son successeur s'embarquera à Rochefort à la fin d'avril ou au commencement de mai. Restera quelque temps avec lui. Les travaux de la commission pour la fixation des frontières ne procède pas aussi rapidement qu'il serait à désirer. Il ne faut pas même se flatter que ce règlement puisse être sitôt consommé. Il faut se règler là dessus, tout en agissant pour ne pas donner trôp d'inquiétudes aux Acadiens et aux Sauvages sur les retards. L'intention du roi est toujours de soutenir ses droits contre les prétentions

injustes des Anglais et de favoriser les établissements des Acadiens qui passent dans ses colonies. Si le gouverneur Cornwallis tient compte des dispositions que fait paraître la Cour Britannique, il n'y a pas à craindre d'agression de sa part, quoique sa conduite fasse voir qu'il a des projets en tête contre les Sauvages. Folio 1, 1½ pages.

1751. 23 février. Le même à M, Trouquet. Lui donne avis que le roi lui a accordé le grade de colonel. Folio 1½, ¼ page

1751. 10 mars. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Les avise que le roi a accordé une prorogation de concession pour 9 années aux S^rs^ Pascaud de La Rochelle pour la pêche aux Iles de la Magdelaine. Folio 1½, ¼ page.

1751. 5 avril. Le même aux mêmes. Sur l'objet des croisières du vaisseau *Le Traiton* et de la frégatte *La Gracieuse*, armés à Toulon. On leur envoie un extrait de l'instruction à M. De la Clue qui les commande. Folio 2, ½ page.

1751. avril. Le même à M. Desherbiers. Le roi a fait porter des plaintes à la Cour d'Angleterre au sujet des prises faites du bateau de Québec *Le London* et du brigantin *Le St François*. A demandé, non seulement la restitution, mais encore la punition des preneurs et des juges qui ont ordonné la confiscation. Les prétentions de la Cour sont les mêmes que celles formulées par les juges, mais il n'est pas difficile de prouver leur peu de fondement. Fera de nouvelles représentations. M. de la Clue a instruction de s'emparer du premier corsaire anglais, ou même de la première frégatte qu'il rencontrera sur les côtes de l'Ile Royale à moins d'une lieue de nos côtes. Devra en conférer avec lui et jugera ce qu'il convient de faire suivant les circonstances. S'il est vrai cependant, que les Français se soient emparés de 3 batiments anglais en représailles, M. de la Clue s'abstiendra d'en faire de nouvelles Fera de même s'il y voit des inconvénients. Folio 2, 1½ pages.

1751. 7 avril. Le même à MM. Desherbiers et Prévost. Envoie des munitions sur *La Fidèle* pour les postes de la rivière S^t^ Jean et de Chédaik. Envoie copie de l'ordre au S^r^ Macarthy qui la commande. Folio 3, 1 page.

1751. 7 avril. Le même aux mêmes. Les 2 vaisseaux qu'il lui a annoncés partiront incessamment pour Louisbourg. Folio 3, ¼ page.

1751. 20 avril. Le même aux mêmes. La Bulle qu'il adresse à l'évêque de Québec, pour le Jubilé, sera transmise à Louisbourg. Folio 3½, ¼ page.

1751. 24 avril. Mémoire du roi au Comte de Raymond, commandant à l'Ile Royale et Prévost, commissaire de la marine Ordonnateur. Instructions générales concernant leurs devoirs respectifs. Folio 4, 4 pages.

1751. 24 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ C^te^ de Raymond, maréchal des Camps et armées du roi, commandant à l'Ile Royale. Historique de l'établissement de l'Ile Royale. Finances, Justice, Religion etc. Eclaircissements sur les clauses du Traité d'Utrecht, la situation actuelle de la question des limites de l'Acadie. Devra agir vis-à-vis des anglais avec politesse et ménagements et de façon à ce que les reproches ne tombent pas sur lui. Folio 6, 9 pages. Soit 15 pp.

Marly. 1751. 12 mai. Brevet de concession en faveur du S^r^ Darrigrand. Folio 10, 3 pages.

1751. 12 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. Desherbiers M. Prévost. Au sujet de la concession ci-haut. Folio 12, 1½ pages.

Versailles. 1751. 25 mai. Le même aux mêmes. Au sujet de la maison de M. Duvivier, louée par le roi avant la guerre et qui demande qu'on la lui remettre en l'état où elle était quand il l'a donnée à loyer ou que le roi l'achète. Folio 13, ½ page.

1751. 25 mai. Le même aux mêmes. N'ont pas encore répondu aux éclaircissements demandés par rapport à la maison de la D^me^ De La Tour, rasée en 1745, près la porte Maurepas, par ce qu'elle nuisait aux fortifications. Folio 13, ½ page.

1751. 31 mai. Le même à M. de La Clue. Recevra à bord du vaisseau qu'il commande les S^rs^ de Chabert et Dizier, chargés de faire des observations relatives à la navigation. Folio 14, ½ page.

1751. 31 mai. Le même à M. de Chabert. Au sujet de sa mission. Folio 14, ½ page.

1751. 31 mai. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Même sujet. Folio 14, ¼ page.

1751. 31 mai. Le même à M. Desherbiers. M de Raymond va le remplacer. Reviendra en France sur *L'Heureux* que commande M. de Caumont. Folio 15, ½ page.

1751. 31 mai. Le même à M. de Raymond. S'embarquera sur *L'Heureux*. Au sujet des arpenteurs qu'il emmène. Son chirurgien passera sur le même vaisseau. Folio 15, ½ page.

1751. 31 mai. Le roi à M. Desherbiers. Lui accorde de revenir en France pour reprendre son service dans la marine. Folio 15½, ¼ page.

1751. 4 juin. Le Président du Conseil de marine à M. de Raymond. Brevet de Major des troupes de l'Ile Royale pour M. de Surlaville. Arrangera les choses de manière qu'il n'y ait pas de difficultés entre les officiers et le S[r] de Gannes, major de Louisbourg. Permettra au S[r] de Gannes de venir en France pour ses affaires, mais non pour solliciter son avancement. Le S[r] de Bonaventure a été fait commandant de l'Ile St Jean. Sur le remplacement des officiers Attendra ses propositions pour les croix de St Louis à donner. Folio 16, 2 pages.

1751. 4 juin. Le même à MM. de Raymond et Prévost. En leur envoyant l'état du roi pour les dépenses de 1751, s'élevant à 875,191 livres. Folio 17, ½ page.

Le même aux mêmes. Au sujet des instructions à M. de Caumont. Folio 17, ½ page.

1751. 6 juin. Le même à M. de Bonaventure. Instructions sur ses devoirs au poste qu'il va commander. Folio 18, 1 page.

1751. 17 juin. Le même à M. de Raymond. A accordé une prolongation de congé à M. de Pensens pour lui donner le temps de se rétablir en France. Folio 18½, ½ page.

1751. 20 juin. Le même au même. A accordé une enseigne en second au S[r] De Fresney, qui va passer à l'Ile Royale. Folio 19, ½ page.

1751. 20 juin. Le même au S[r] Dufresney. Même sujet. Folio 19, ½ page.

1751. 22 juin. Le même à MM. de Raymond. Il a été accordé une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes de l'Ile Royale au S[r] Marguier Daubonne. Folio 19½, ¼ page.

1751. 20 juin. Brevet de grâce en faveur de François Rouillier dit Lisbonne, soldat déserteur établi à l'Ile St Jean. Id pour François Turcot dit Versabaire, et Michel Touïn dit Bellefleur. Folio 20, 1½ pages.

1751. 20 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Raymond et Prévost, au sujet des mêmes. Folio 20½, ½ page.

1751. 25 juin. Le même à M. Prévost. Instructions au sujet des comptes et des dépenses. Folio 21, 5 pages.

1751. 25 juin. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Même sujet. Folio 23½, 2 pages.

Compiègne. 1751. 5 août. Le même aux mêmes. La goélette *La Salamandre*, expédiée de Louisbourg, est arrivée à Rochefort. On a envoyé de France toutes les farines demandées pour 1751. Leur arrivée aura dû calmer les inquiétudes de M. Desherbiers et Prévost. Nouvelles mesures qu'on va prendre pour y en faire passer avec quelques autres vivres. Folio 25, 1½ pages.

Versailles. 1751. 27 août. Le même à M. de Raymond. A été très surpris de sa nouvelle demande d'une gratification de 20,000 livres. Cette demande est si extraordinaire que, dans son propre intérêt, il ne la soumettra pas au roi. Fera payer ce qu'il doit au S[r] Rasteau, mais en déduction de ses appointements. Enverra ses observations sur les projets de fortifications qu'on attend de M. Franquet. L'affaire des limites de l'Acadie est à peu près dans le même état qu'il y a 4 mois. Evitera de donner aux Anglais aucun juste sujet de plainte. On attend la nouvelle de son arrivée à Louisbourg. Folio 26, 2 pages.

1751. 27 août. Le même à M. Franquet. On attend les projets qu'il doit remettre pour les fortifications. On attend aussi le résultat de l'examen qu'il a dû aller faire sur une partie des côtes du Golfe et au Canada. Le roi est satisfait de son zèle. Folio 27, 1 page.

1751. 27 août. Le même à M. le Ch^er^ De Gannes. Aura son avancement à la première occasion. M. de Raymond doit le prévenir des dispositions ou l'on est à son égard. Folio 27, $\frac{1}{4}$ page.

1751. 27 août. Le même à M. l'abbé LeLoutre. Continuera son zèle pour ce qui intéresse la religion et le service du roi dans sa mission. Evitera de donner aux colonies étrangères et voisines aucun juste sujet de plaintes. Folio 27$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Ci-suit 10 pages concernant la Louisiane.

Fin du vol. 93.

MINUTES DES LETTRES.

1751.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 94.

AUTRES LIEUX.

Versailles. 1751. 8 janvier. Le Président du Conseil de Marine a M. de Puyzieulx. Représentations à faire à la Cour Britannique sur la réduction faite au règlement arrêté pour ce qui revient aux armateurs qui ont affretés leurs navires pour le transport des Anglais de Louisbourg à Halifax. Folio 1, 2 pages.

1751. 11 janvier. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Fera tout ce qui dépend de lui en faveur de M. de La Boularderie, capitaine réformé à l'Ile Royale. Folio 4, ¼ page.

1751. 18 janvier. Le même à M. de Nesnaoud. Avait déjà été informé de l'aventure arrivée au brigantin français qui escortait une goélette chargée de vivres à l'Ile S[t] Jean. Folio 5, ¼ page.

1751. 29 janvier. Le même à M. de Pensens, à Aignan en Armagnac. Souhaite que sa santé se rétablisse et qu'il retourne à l'Ile Royale. Folio 13½, ¼ page.

1751. 12 février. Le même à M. de Puyzieulx. Engagera la Cour d'Angleterre à donner à ses Commissaires un supplément de pouvoirs pour terminer les affaires des prises. Rappellera à cette Cour l'affaire des propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 17, 1 page.

1751. 12 février. Le même à M. l'abbé de L'IsleDieu. Lui donnera le temps dont il aura besoin pour les détails qu'il a à lui donner concernant les affaires du Diocèse de Québec. Folio 17½, ¼ page.

1751. 13 février. Le même à M. de Puyzieulx. On avait bien raison de redouter que la Cour d'Angleterre refuserait de reconnaître les violences commises à l'Ile Royale. Nouvelles observations touchant le refus de cette Cour de payer le fret des navires qui ont servi à transporter les Anglais de Louisbourg à Chibouctou. Après une convention formelle à cet égard, entre MM. Desherbiers et Hobson, ce refus est bien extraordinaire. Folio 21, 1 page.

1751. 5 mars. Le même à M. le maréchal de Noailles. La contestation qui s'est élevée entre le Chapitre et le Séminaire de Québec a été renvoyée devant les commissaires. On en accélèrera la décision. On fera ce qu'on pourra en faveur de l'abbé de La Corne. Folio 26½, ½ page.

1751. 5 mars. Le même au même. Au sujet de M. DuPlessis de Moronfont Prévot de la Maréchaussée à Québec. Folio 26½, ½ page.

1751. 8 mars. Le même à M. Duhamel. Au sujet des S[rs] de Lotbinière et de Lusignan, enseignes dans les troupes du Canada. Folio 30½, ¼ page.

1751. 10 mars. Le même au Rev. Père Lavaud. Regrette l'éclat que le départ du Canada donnera à l'affaire du Père Tournois, mais il se voit obligé de soutenir l'autorité de M. de la Jonquière. Il est bon d'ailleurs de faire un exemple. Folio 32, 1½ pages.

1751. 15 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 33, ½ page.

1751. 20 mars. Le même à M. de Rostan. Donnera passage au Canada au S[r] Antoine Perrin qui y a servi dans les troupes pendant 25 ans, mais ne peut rien promettre de plus. Folio 33½, ½ page.

1751. 2 avril. Le même à M. de Puyzieulx. Jugera s'il convient d'accepter l'offre de règlement de la Cour d'Angleterre à l'égard du transport des troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. S'il l'accepte telle qu'elle, le roi paiera lui même la différence aux propsiétaires des navires. Folio 42, 1½ pages,

1751. 5 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de la Clue, capitaine de vaisseau, sur le voyage qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 43, 4 pages.

1751. 5 avril. Instruction secrète pour le même. Si la Cour d'Angleterre refusait satisfaction pour les prises faites du *St François* et du *Loudon*, le roi serait en droit d'user de représailles. Ne veut cependant pas le faire sans y être forcé. Il semble que le dessein des Anglais soit d'interrompre la navigation de nos vaisseaux de Québec et de Louisbourg sur les côtes du golfe St Laurent et dans la Baie Francaise. Si tel est le cas, comme il l'ont fait l'année dernière, il fera la chasse aux corsaires anglais en se consultant avec M. Desherbiers. Folio 45, 2 pages.

1751. 5 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Clue. Instructions supplémentaires. Folio 46, 1 page.

1751. 12 avril. Le même à M. de Puyzieulx. Sur la demande faite par M. Marsellis d'être admis, en qualité des Etats Généraux, aux conférences de Paris sur les prises. Folio 48, 1 page.

1751. 12 avril. Le même à M^me^ la Princesse de Montauban. Procurera avec plaisir le passage au Canada au S^r^ Guyart de Fleury. Folio 48, ¼ page.

1751. 26 avril. Le même à M. le Marquis de Noë. Lui aurait procuré volontiers son passage au Canada sans l'incertitude sur l'expédition d'un vaisseau du roi pour cette colonie. Folio 53, ¼ page.

1751. 26 avril. Le même à M. de Puyzieulx. Au sujet de diverses difficultés soulevées par la Cour d'Angleterre concernant le règlement des prises. Folio 53½, 1 page.

1751. 26 avril. Le même à MM. de la Galissonnière et Silhouette. Sur un projet de mémoire à remettre aux Commissaires Anglais. Folio 53½, ¼ page.

1751. 30 avril. Le même à M. Joly de Fleury. A procuré une augmentation de 400 livres au S^r^ Verrier, Procureur général du Conseil Supérieur de Québec. Il est toujours revenu de bons témoignages de lui. Folio 55, ¼ page.

Marly. 1751. 12 mai. Le même à M. l'abbé de Sallabéry. A accordé, sur sa recommandation, le renouvellement de la concession faite au S^r^ D'Arrigrand à l'Ile Royale. Folio 60½, ¼ page.

1751. 1 mai. Le même à M. de Chambon Vergor. Lui a accordé son changement de service, de l'Ile Royale à celui du Canada, et le commandement d'une compagnie. N'a pu lui procurer la croix de St Louis. Aura égard à la conduite qu'il a tenue dans la prise du brigantin *Le St François*. Lui a accordé une gratification de 1,000 livres. Folio 67, ½ page.

1751. 22 mai. Le même à M. Duvivier. Ne s'étant pas présenté en temps opportun, sa commission de commandant à l'Ile S^t^ Jean lui a été retirée. Folio 67, ½ page.

Versailles. 1751. 5 juin. Le même à M. de Puyzieulx. Sur divers projets des Anglais. Folio 72, 1½ pages.

1751. 6 juin. Le même à M. D'Aguesseau, Conseiller d'Etat. A procuré la majorité des Trois Rivières au S^r^ DesNoyelles auquel il s'intéresse. Folio 72½, ¼ page.

1751. 6 juin. Le même à M. de Montmartre. N'oubliant pas l'intérêt qu'il porte à la famille de Longueuil, il vient d'accorder une enseigne au 3^me^ fils du Gouverneur de Montréal, et la lieutenance de Roi à Québec au fils du Ch^er^ de Longueuil. Folio 72½, ¼ page.

1751. 17 juin. Le même à M. de Pensens. Puisque sa santé exige qu'il aille prendre les eaux de Bagnères, il va lui prolonger son congé. Folio 75, ½ page.

1751. 18 juin. Le même à MM. de la Galissonnière et de Silhouette. Ne voit pas d'inconvenients à ce qu'ils signent avec les Commissaires anglais les déclara-

tions qu'ils ont proposées, cela ne tirant pas à conséquence sur le domaine et la souveraineté des mers. Folio 77, ½ page.

Compiègne. 1751. 22 juillet. Le même à M. de Puyzieulx. Il est pour le moins étrange, qu'après un règlement qui s'est longtemps fait attendre, la Cour d'Angleterre retarde encore le paiement du fret des navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 92, ½ page.

1751. 30 juillet. Le même à MM. de la Galissonnière et de Silhouette. Feront part aux Commissaires anglais des observations qu'ils ont proposées concernant les prises. Folio 97½, ½ page.

Versailles. 1751. 24 novembre. Le même à M. De la Clue. Au sujet de son retour de l'Ile Royale. Folio 160½, 1 page.

1751. 25 novembre. Le même à M. le Comte d'Argenson. Le prie d'envoyer l'ordre nécessaire pour l'impression du mémoire des Commissaires du roi et celui des Commissaires anglais concernant les limites de l'Acadie. Folio 166, ½ page.

1751. 25 novembre. Le même à M de S[t] Contest. Réflexions sur le mémoire que les commissaires anglais ont remis à M. de la Galissonnière concernant les affaires des prises. Détail de tout ce qui a été fait sur cette matière. Folio 166, 4 pages.

1751. 2 décembre. Le même au même. On proposera au roi l'élargissement des 3 Anglais arrêtés en Canada et que M. de la Jonquière a fait passer en France. Folio 168½, ½ page.

1751. 9 décembre. Le même au même. Au sujet du paiement du fret des navires qui ont servi à transporter les troupes Anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Est surpris de la nouvelle difficulté qu'on soulève. Folio 170, 1 page.

1751. 10 décembre. Le même à M. de la Galissonnière. Lui envoie une carte que lui à remis M. de Macarthy, avec le mémoire qu'il y joint concernant les limites de l'Acadie. Folio 170½, ¼ page.

1751. 24 décembre. Le même à M. le comte de Clare. Au sujet des déserteurs des troupes anglaises qui passent au Canada et à l'Ile Royale et qui demandent à venir en France. Folio 180, ½ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES EU ROI.

1751.

Versailles. 1751. 11 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le comte de Vaudreuil. Le roi est informé de tout ce qui a rapport à l'interdiction que M. le comte de Conflans a prononcée contre son frère (M. de Vaudreuil). Donnera une attention particulière à la décision de cette affaire. Folio 1, ¼ page.

1751. 25 janvier. Le même à M[de] Desherbiers. A pris des arrangements pour faire revenir cette année son mari de l'Ile Royale. Folio. 4, ¼ page.

1751. 8 février. Le même à M. Le Normant. Au sujet des envois à faire au Canada. Folio 6, 2 pages.

1751. 8 février. Le même au même. Au sujet du départ de *La Fidèle* destiné à croiser sur les côtes de l'Ile Royale. Folio 7, 1½ pages,

1751. 7 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] de Macarthy, lieutenant de vaisseau, commandant la frégatte *La fidèle*, sur le voyage qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 22, 1½ page.

1751. 7 avril. Le président du Conseil de Marine à M. Rodrigue. Ne peut lui procurer les secours qu'il demande pour faire passer à l'Ile Royale les 120 pêcheurs qu'il y destine. Folio 24, ¼ page.

1751. 7 avril. Le même à M. Macarthy. Au sujet de son voyage à l'Ile Royale. Folio 24, 1 page.

1751. 4 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Caumont, capitaine de vaisseau, sur le voyage qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 35, 1½ pages.

1751. 4 juin. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage sur le vaisseau du roi *L'Heureux*, destiné pour l'Ile Royale. Folio 37, ½ page.

1751. 4 juin. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage sur la flutte du roi *Le Chariot Royal*, destiné pour le Canada. Folio 37½, 1 page.

1751. 4 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Ch^er^ de la Filière, lieutenant de vaisseau, commandant *Le Chariot Royal*. Folio 38, 1 page.

1751. 17 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. Le Normant. A accordé la place d'enseigne du port de Québec au S^r^ Pelgrin. Folio 40, ½ page.

1751. 17 juin. Le même à M. Du Hayet. Apprend avec plaisir qu'il désire repasser à l'Ile Royale. Folio 40, ¼ page.

Compiègne. 1751. 26 juillet. Le même à M. Lenormant. Au sujet des approvisionnements de l'Ile Royale. Il faut les augmenter, attendu que les secours espérés du Canada ont fait défaut. Folio 52, 2 pages.

1751. 26 juillet. Le même à M. de Macnamara. Même sujet. Folio 52½, ½ page.

1751. 30 juin. Le même au même. M. de Karrer, colonel du régiment Suisse étant menacé de mort prochaine il désire connaître son opinion sur ce qu'il convient de faire pour son régiment et aussi pour sa famille. Folio 53, ½ page.

1751. 2 août. Le même à M^me^ de Karrer. Est faché de la mort de M. de Karrer. A fait des représentations au roi en faveur de sa famille. Folio 55½, ¼ page.

1751. 2 août. Le même à M. de Cailly. En attendant les arrangements qui devront être pris, au sujet du régiment de M. de Karrer, il dirigera le commandement dont il se trouve chargé par suite de la mort de M. Karrer, de manière que tout se fasse dans l'ordre. A écrit à tous les Gouverneurs des colonies où des détachements de ce régiment se trouvent stationnés. Folio 56, ½ page.

1751. 6 août. Le même au même. Lui a accordé la croix de S^t^ Louis. Folio 57½, ¼ page.

1751. 6 août. Le même à M. Gignaux. Est d'avis qu'il serait très propre au commandement du régiment Suisse, mais il craint que le roi ait d'autres vues. Folio 58, ½ page.

Versailles. 1751. 6 septembre. Le même à M. de Givry. A été bien faché d'apprendre la mort de Madame de Karrer. Fera tout ce qui dépendra de lui pour ses enfans orphelins. Folio 61, ½ page.

1751. 6 septembre. Le même à M. de Macnamara. Même sujet. Folio 61, ½ page.

Fontainebleau. 1751. 18 octobre. Le même à M. Desherbiers. A appris avec plaisir son retour à Louisbourg. Le roi est très satisfait de ses services et rien ne sera négligé pour utiliser son expérience et ses services. Folio 66½, ½ page.

1^er^ 1751. novembre. Le même à M. de Macnamara. A approuvé qu'il ait fait recevoir les engagements des déserteurs anglais renvoyés de l'Ile Royale qui ont consenti a être incorporés dans le régiment de Clare. A approuvé également qu'il ait laissé les autres libres de retourner dans leur pays. Folio 70, ½ page.

Versailles. 1751. 17 décembre. Le même à M. Lenormant. Ne s'attendait pas d'être obligé de faire d'autres envois de farines aux colonies, moins encore au Canada qu'ailleurs. La récolte des blés a fait défaut cette année dans ce dernier pays. Folio 82, 3 pages.

Fin du Vol. 94.

MINUTES DES LETTRES.

1752.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 95.

CANADA (4eme partie.)

DEPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1752.

Versailles. 1752. 31 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. A réglé l'état des approvisionnements à envoyer cette année au Canada et lui en envoie copie. Folio 1, ½ page.

1752. 26 février. Le même au même. Accordera passage en France au S[r] D'Orceval, âgé de 11 à 12 ans, neveu de l'abbé D'Orceval, chanoine de Noyau. Folio 1, ¼ page.

1752. 28 février. Le même à M. de la Jonquière. Regrette que l'état de sa santé ne lui permette pas de prolonger son séjour en Canada. Son successeur partira en Canada vers le commencement de mai. Le roi est content de ses services. Folio 2, ½ page.

1752. 28 février. Le même à M. Bigot. Sur les arrangements pris pour approvisionner le Canada en blés et en farines. Enormité des dépenses. Folio 2, 1 page.

1752. 28 février. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. A éprouvé de grandes difficultés pour se procurer les blés et farines demandés du Canada, la récolte ayant été mauvaise en France. A réduit les quantités demandées sous l'impression qu'on s'exagerait les choses au départ des vaisseaux. Observations à l'égard de l'emploi et de la vente de ces blés et farines. Folio 3, 2 pages.

1752. 14 avril et 11 mai. Ordre du roi pour donner congé absolu aux S[rs] Edme Portier dit Bellerose, et Antoine Louis Choquet dit La Sonde, soldats dans les troupes du Canada. Folio 3½, ¼ page.

Marly. 1752. 11 mai. Lettre du roi à M. de la Jonquière lui permettant de revenir en France. A nommé M. Du Quesne pour le remplacer. Folio 5, ½ page.

1752. 11 mai. Le président du Conseil de Marine à M. de la Jonquière. Reviendra en France sur *La Seyne*. Ne partira cependant pas sans avoir donné à M. Du Quesne, son successeur, tous les renseignements dont il pourra avoir besoin. Folio 5, 1 page.

1752. 11 mai. Le même à M. Bigot. Même sujet. M. Du Quesne est prévenu de l'excès des dépenses qui se font depuis quelque temps en Canada et de l'impossibilité où l'on serait d'en soutenir la continuation. Folio 5½, ½ page.

1752. 11 mai. Le même à M. le marquis Du Quesne. Lui envoie ses provisions de gouverneur du Canada en même temps que ses instructions et une lettre de dispense de la prestation de serment. Folio 6, 1½ page.

1752. 15 mai. Le même au même. Principes sur lesquels il doit se guider à l'égard des Sauvages de l'Ohio et des pays d'en haut. Les soins que les Anglais se donnent et les dépenses qu'ils font pour les séduires, ne sont pas sans quelque succès auprès de certaines de ces nations. Le projet de M. de la Jonquière à cet égard a été approuvé, mais il ne paraît pas avoir fait grand chose pour l'exécuter. Il en rejette la faute sur M. de Céloron, comman-

dant à Détroit. Nous ne nous opposons pas à ce que nos Sauvages aillent traiter avec les Anglais, mais nous nous opposons à ce que les Anglais traitent sur nos terres. La rivière Ohio et les rivières qui y tombent sont incontestablement à nous. Ce n'est que depuis quelques années que les Anglais veulent nous en exclure. Leurs prétentions sont que ces terres appartiennent aux Iroquois et qu'étant souverains de ces Sauvages, ils peuvent en exercer les droits. Il est constant que les Iroquois n'ont aucuns droits sur ces terres, d'ailleurs, cette souveraineté des Anglais sur les Iroquois n'est qu'une chimère. S'ils réussissaient nous serions coupés de nos communications entre la Louisiane et le Canada. Le roi se propose de faire porter des plaintes à la Cour d'Angleterre. Le succès devant la Commission sera lent, car il est difficile d'avoir des preuves des faits les plus graves et les ordres qu'on donne sur ces sortes de matières peuvent être fort aisément éludés. Sera instruit de tout ce qui a été fait par M. de la Jonquière. Evitera autant que possible une guerre sauvage qui serait excessivement coûteuse et peut-être sans avantages réels. Bornera ses efforts à chasser les Anglais qui vont y faire la traite et à faire entendre aux Sauvages rebelles ou suspects de ces contrées, qu'ils peuvent aller traiter chez les Anglais en toute liberté. Il est certain que si nos postes sont bien pourvus de marchandises les Sauvages n'iront pas faire la traite dans les villes ou les forts anglais, ce qu'ils n'aiment pas. Folio 7, 4 pages.

1752. 15 mai. Le même au même. Des 4 capitaines qui ont été proposés par M. de la Jonquière pour la croix de S[t] Louis, savoir : MM. De Cabanac, de Vassan, de Lusignan et de Chambon Vergor, il n'y a que ces 2 derniers qui aient été acceptés. Principes sur lesquels il doit se déterminer par ces sortes de proposition. Folio 9, 2 pages.

1752. 15 mai. Le même à M. de Bigot. Il n'a pas été question du S[r] Varin pour la place d'ordonnateur à la Louisiane. A sollicité le grade de commissaire général, mais ne le lui a pas accordé pour plusieurs raisons. M. Varin peut venir en France s'il a des affaires, mais si c'est pour solliciter son avancement, ferait mieux de s'épargner la fatigue et les frais de ce voyage. Ne doute pas de la capacité de S[r] Bréard qu'il recommande fortement, mais il ne peut lui accorder la commission de commissaires, en raison des plaintes nombreuses portées contre lui sur sa cupidité. Il a la réputation, en France et dans la colonie, de se mêler de toutes sortes de commerces, tant intérieur qu'extérieur. On prétend qu'il est intéressé dans plusieurs fournitures pour le compte du roi, qu'il fait construire des navires dans les chantiers du roi, etc. Tout cela a été donné avec des détails si bien circonstanciés qu'il n'est guère possible de douter de leur véracité. Folio 10, 2 pages.

1752. 15 mai. Le même à MM. de la Jonquière et Bigot. On leur envoie une lettre qu'on écrit à M. Franquet sur l'état actuel des fortifications et de la Basse Ville, en vue de fortifier cette dernière contre une attaque du dehors et de fortifier le Haute Ville contre une attaque de la Basse, au cas où cette dernière serait occupée par l'ennemi. Détails et observations à ce sujet. Folio 11, 2 pages.

Versailles. 1752. 15 mai. Le même à M. Bigot. Ordonna aux juges de l'amirauté d'examiner l'affaire des S[rs] Detchevers et Camino qui réclament les gages à eux dûs sur des effets sauvés du navire *L'Aventurier* en 1748. Folio 12, ½ page.

1752. 15 mai. Le même à M. Franquet. Sur les objets dont il doit s'occuper durant son séjour à Québec. Folio 12, 1½ page.

Marly. 1752. 12 mai. Arrêt qui révoque l'ordonnance rendue par le gouverneur du Canada, l'Intendant et l'évêque, portant réunion de l'hôpital général de Montréal à celui de Québec, en conséquence des offres faites par la D[me] d'Youville pour l'acquittement des dettes du dit hôpital de Montréal. Folio 13, 1½ page.

Versailles. 1752. 15 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Instructions sur le même sujet. Folio 13½, 2 pages.

Marly. 1752. 15 mai. Le même aux mêmes. En leur envoyant une lettre du roi pour se conformer à l'instruction expédiée le 30 avril 1749 à MM. de la Jonquière et Bigot sur leurs fonctions communes et particulières. Folio 14½, ¼ page.

1752. 15 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au marquis Duquesne. Pendant longtemps le Canada a fait peu de progrès, parce que les premiers habitans se sont plutôt occupés de la traite des pelleteries, attirés par l'indépendance dont ils jouissaient dans leurs courses. Les succès obtenus dans la culture depuis quelques années ont donné un élan à l'agriculture et à la colonisation. Avant la guerre, le commerce avec les Iles avait pris beaucoup d'extension et avait stimulé la construction des vaisseaux. Le roi est dans l'intention de favoriser le développement des cultures, de la pêche et du commerce. Il convient d'établir des cures fixes. Arrangements pour la perception des dîmes. Communautés religieuses, écoles, troupes, milices, fortifications. Gouvernement des Sauvages. De tous les sauvages des postes des Pays d'en haut, il n'y a que les Hurons de Détroit qui aient embrassé la religion chrétienne, et leur mission est desservie par les Jésuites. Dans les dernières guerre, entre Anglais et Français, les Iroquois ont observé la neutralité, à l'exception des Agniers qui sont les moins nombreux. Ayant subi de grandes pertes, ils ont depuis sollicité de nous une réconciliation. On devait, lors de la dernière guerre, attaquer le poste de Chouënguen, mais, comme les Iroquois disaient s'y opposer, de même qu'ils s'opposeraient à toute attaque des Anglais contre notre poste de Niagara, l'entreprise fut abandonnée. Empiètement des Anglais sur la Belle Rivière. Abénakis, Micmacs, etc. Folio 15, 12 pages.

Versailles. 1752. 17 mai. Le même à M. Bigot. Sur les finances de la colonie. Folio 21, 3 pages

1752. 19 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Envoie les états du roi pour les dépenses de l'année sur les fonds ordinaires et le Domaine. Folio 23, 1½ page.

1752. 19 mai. Le même aux mêmes. Leur adresse un extrait de l'instruction donnée à M. de Vautron, commandant de *La Seyne*. Outre M. de La Jonquière, M. l'évêque pourra passer en France. Folio 23½, ½ page.

1752. 19 mai. Le même à M. Bigot. Sur les dépenses considérables qui se font dans les postes des frontières de l'Acadie. Croit qu'il serait préférable qu'ils fussent approvisionnés directement par le Commissaire Ordonnateur de l'Ile Royale, afin de mieux contrôler la dépense Folio 24, 1½ page.

1752. 19 mai. Le même à M. Duquesne. Vu son grand âge, M. de St Ours a la permission de se retirer du service comme Lieutenant du roi à Trois Rivières. Lui accorde une gratification annuelle de 2,000 livres, pour lui tenir lieu de ses appointements. Le Gher de Gannes, major de l'Ile Royale, le remplacera. M. de Longueuil, fils de M. le gouverneur de Montréal, remplacera comme enseigne son frère décédé.

1752. 19 mai. Le même à M. le Cher de St Ours. A la permission de se retirer du service. Folio 25, ½ page.

1752. 15 mai. Brevet d'inspecteur des bois et forêts pour le Sr Levasseur. Folio 26, ½ page.

1752. 19 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Se concerteront pour donner des instructions à M. Levasseur dans son emploi d'inspecteur des bois et forêts. Folio 26, ½ page.

1752. 19 mai. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 26½, ½ page.

1752. 19 mai. Le même à M. Levasseur. Même sujet. Folio 26½, ½ page.

1752. 19 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Sur la nécessité d'exciter la culture des terres. Leur envoie le mémoire du Sr Martin, qui propose d'établir des magasins de blé pour y avoir recours en cas de disette. L'examineront avec M. de la Jonquière et l'évêque. Folio 27, 1 page.

1752. 19 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. L'instance, entre le Chapitre et le Séminaire de Québec, a été renvoyée devant des commissaires chargés d'examiner les prétentions respectives des parties intéressées.

1752. 19 mai. Le roi est disposé à lui procurer une augmentation de revenus. En a parlé à l'ancien évêque de Mirepois. Au sujet des arrangements avec la Dme d'Youville, concernant l'Hopital Général de Montréal. Pourra passer en France s'il croit ce voyage absolument nécessaire. Folio 27½, 1 page.

1752. 19 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet de diverses plaintes portant sur les fournitures et l'affrêtement des denrées. Du moment que l'objet en est considérable, il faut avoir recours à l'adjudication. Folio 28, 2½ pages.

1752. 8 juin. Le même au même. Lui envoie le mémoire et les pièces du Sr Larcher, négociant à Québec, concernant l'affrêtement de la goélette l'*Aimable Jeanne* pour le service du roi. Folio 29, ¼ page.

1752 8 juin. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Faciliteront le Sr Martin dans l'exploitation des bois de chêne et autres propres à la construction des navires. Folio 29, ½ page.

1752. 16 juin. Le même à M. Duquesne. On représente que les commandants des postes ont des intérêts dans les fermes de ces postes et qu'il en résulte des inconvénients graves. Examinera s'il ne serait pas mieux de rendre la traite libre en imposant certaines conditions à ceux qui voudront aller faire la traite. Folio 30, 2 pages.

1752. 16 juin. Le même aux mêmes. Ne permettra pas aux Dcelles Desaulniers de rétablir leur magasin au Sault St Louis. Examinera les plaintes portées contre le missionnaire qui a remplacé le Père Tournois à cette mission. Les Iroquois réclament la propriété des terres que la mission occupe et sur lesquelles les Jésuites ont des prétentions. Examinera les titres de concessions. Folio 31, 2 pages.

1752. 16 juin. Le même à M. Duquesne. Sur les principes qui doivent guider sa conduite dans le gouvernement des nations sauvages. Folio 32, 3½ pages.

1752. 16 juin. Le même au même. Il ne faut établir de nouveaux postes que dans les cas de nécessité absolue. Le plus souvent, ceux qui suggèrent ces établissement, n'ont en vue que leur intérêt particulier. Celui du poste du Lac à la Carpe, parait être dans ce cas. A approuvé la construction d'un fort au Sault Ste Marie, le projet d'y cultiver les terres et d'y élever des bestiaux, mais il faudra s'en tenir à la culture du blé d'inde, le blé ne devant pas y réussir assez bien, d'ailleurs, le pays avoisinant Détroit pourra subvenir aux besoins de ce poste. A approuvé les établissements de Toronto et de Niagara ; ce dernier doit être fait en haut du portage pour bien des raisons. Poste de Gaspé. Si l'on se décide à établir celui de Pascadamocady, il conviendra peut être de ne laisser de garnison à la Rivière St Jean que dans le haut de la rivière. Dans l'établissement de tout nouveau poste, il faut faire en sorte qu'il se groupe autour quelques habitans pour subvenir aux besoins de la garnison. Folio 34, 3 pages.

Compiègne. 1752. 3 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Il est vrai que le Fort de la Présentation n'a pas coûté cher, mais aussi il faut dire qu'il n'est pas d'une grande conséquence. On dit qu'il n'a pas été placé dans l'endroit le plus avantageux. Les soins que se donne le Père Piquet pour l'établissement de ce poste, lui fait espérer qu'il produira les avantages espérés. A ratifié la concession de terrain aux environs du moulin à scie que le Père Piquet fait bâtir. Le poste de Détroit est autrement important, et il ne faut rien négliger pour accroître la population, la condenser auprès du Fort et l'exciter à la culture. D'après le recensement, la population se trouverait l'année dernière de 150 hommes de 15 à 60 ans, non compris 20 habitans au Sud de la rivière et 25 soldats congédiés établis sur des terres. Espère qu'on a pu malgré la disette, envoyer des filles pour les marier à ceux qui sont en âge de l'être. Folio 36, 2 pages.

1752. 3 juillet. Brevet de ratification de concession au Sr Abbé Piquet au fort de la Présentation. Folio 37, 2 pages.

1752. 3 juillet. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. A nommé le Sr Foucault premier Conseiller, à la place du Sr Cugnet décédé,

et le Sr Bedon conseiller. Chercheront un autre sujet pour la place qui reste vacante. Il n'y a que les Conseillers du Conseil Supérieur de Québec qui aient des gages et, comme eux, ils n'ont point d'épices. Malgré l'état obéré des finances, les 3 premiers conseillers auront 600 livres au lieu de 450, et les autres 450 au lieu de 300. Folio 38½, 1 page.

1752. 3 juillet. Le même aux mêmes. Croit que l'état se montant à 13,351 livres pour l'entretien des casernes, prélevées sur les habitans de la ville de Québec, n'est pas suffisant. Il faut préparer les esprits pour l'imposition d'une capitation personnelle sur tous les habitans de la colonie. Folio 39, 2 pages.

1752. 3 juillet. Le même aux mêmes. Envoyeront cette année un plan de Québec et des terrains à concéder avec de nouveaux éclaircissements sur les arrangements à prendre. Raisons pour lesquelles on a sursis aux ratifications de divers titres de concession expédiés, n'a pas cru devoir ratifier la concession d'un canton aux héritiers Cochu à la Baie des Chaleurs. Il lui est revenu que les terres à cet endroit sont très bonnes à une certaine hauteur des rivières ; c'est là qu'il convient de placer les concessions, en observant de les distribuer de manière à former des villages. C'est le meilleur moyen d'assurer leur défense, tant par la réunion des forces que par l'éloignement de la mer ; en même temps, cela empêchera les habitans de se livrer exclusivement à la pêche. Enverront une liste de toutes les concessions accordées depuis 15 ans. Folio 40, 2 pages.

1752. 3 juillet. Le même à M. de Rigaud. Il est exact que M. de la Jonquière lui a écrit en sa faveur pour le Gouvernement de la Louisiane, mais il ne peut le lui donner pour le présent. Folio 41, ½ page.

1752. 7 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Il faut que MM. Duquesne et Raymond se concertent ensemble pour la circulation des troupes d'une colonie à l'autre. On en fixera le séjour à 2 ans. Folio 42, 2 pages.

1752. 7 juillet. Le même à M. Bigot. Le roi n'ordonnera pas la construction de nouveaux vaisseaux à Québec tant que *L'Algonkin* et les 2 frégattes qui ont été ordonnées n'auront pas été terminés et éprouvés. Le mauvais succès des bois employés jusqu'à présent et la cherté de ces constructions, paraissent détruire les espérances fondées, et cela est fâcheux. Attend avec impatience des nouvelles de la récolte. Approuve qu'il ait donné passage sur le vaisseau du roi à Mme Varin et aux officiers compris dans la liste. L'accident arrivé au brigantin *L'Aimable Catherine*, chargé de munitions pour le fort Beauséjour, est fâcheux tant pour la difficulté de les remplacer que pour la perte. Poste de Gaspé. Folio 42, 2 pages.

1752. 7 juillet. Le même au même. Instructions diverses relatives aux détails de son administration. Folio 43, 2 pages.

1752. 7 juillet. Le même au même. S'ouvrira à M. Duquesne sur tous les détails qui concernent les troupes et l'instruira des abus qu'on reprochait aux troupes de l'Ile Royale, avant la guerre. Folio 44, 1½ pages.

1752. 7 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Agiront de concert pour réprimer les abus qui se sont introduits concernant les troupes. Procureront aux soldats toutes les douceurs possibles. Folio 45, 1½ pages.

1752. 7 uillet. Le même à M. Bigot. Approuve qu'il ait choisi le Sr Daine pour la direction du Domaine à la place du Sr Cugnet décédé et ce qu'il a fait pour le fils ainé de ce dernier. Est aise de voir que les effets laissés par le Sr Cugnet sont plus que suffisants pour payer ce qu'il doit au roi et à ses autres créanciers, cela semble prouver que l'entreprise des forges ne lui avait pas été aussi onéreuses qu'il l'avait prétendu. Il y a longtemps que le Sr de Lanouiller est incapable de remplir ses fonctions de contrôleur du Domaine. Il a été protégé plus que tout autre, en raison des malheurs qu'il a essuyés et pour la considération de sa belle sœur, Mme Mercier, nourrice du roi. On pourra accepter de nouveau à sa place le Sr Bénard, en faveur duquel il offre de démissionner, s'il a les qualifications requises. Folio 46, 1½ page.

1752. 9 juillet. Le même à M. le Baron de Longueuil. A été fort touché de la mort de M. de la Jonquière. Le roi lui avait accordé de revenir en France dès qu'il fut informé du mauvais état de sa santé. Le roi tient à éviter la guerre avec les Sauvages, tout en étant fermement décidé à chasser les étrangers qui viennent traiter à la Belle-Rivière. Il ne faut s'en prendre qu'à ceux-ci, Donnera son concours à M. Duquesne dans l'exécution des dispositions qu'il jugera à propos de prendre à cet égard. N'a pas approuvé qu'il ait rappelé les miliciens de son gouvernement qui se trouvaient sur les frontières de l'Acadie. Folio 47, 1½ page.

1752. 9 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Au lieu de s'attacher, comme MM. de la Jonquière et de Longueuil, l'on fait à assujétir les Sauvages révoltés de la Belle Rivière. M. Duquesne ne s'occupera d'abord qu'à chasser les habitants étrangers et, s'ils en sont réduits à faire la guerre à ces Sauvages ils n'emploieront, autant que possible, que des Français, car ilest bon de leur faire voir qu'on peut se passer de leur secours. Ils devront toujours avoir une ample provision de canots, afin de ne pas avoir à différer l'exécution d'un projet. L'entreprise projetée par l'abbé Piquet, d'aller porter la guerre à la nation du Chien, paraît chimérique. Folio 48, 2 pages.

1752. 9 juillet. Le même à M. Duquesne. Détails peu satisfaisants reçus de M. le Baron de Longueuil relativement à certaines nations Sauvages des pays d'en haut. L'idée de MM. de la Jonquière et de Longueuil de faire la guerre aux Sauvages rebelles, était mauvaise, il ne fallait qu'expulser de la Belle Rivière les traitants étrangers. Arrêtera, à son arrivée à Québec, l'expédition que doit entreprendre le Ch^er^ de Longueuil. Privés de marchandises et d'ammunitions par le départ des traitants étrangers, les rebelles feront leur soumission, ou alors on pourra les combattre avec beaucoup plus davantages. Il ne manque pas de gens dans la colonie qui, par affiliation avec les Iroquois, préconisent le système adopté par MM. de la Jonquière et de Longueuil. Il vaut cependant mieux de courir le risque de se brouiller avec les Iroquois qu'avec les autres nations qui les haïssent. Folio 49, 2 pages.

1752. 9 juillet. Le même à M. Bigot. Est fâché de la mort de M. de la Jonquière, M. Duquesne va le remplacer. Sur les affaires de la Belle Rivière. Lui enverra des vivres. Folio 50, 2 pages.

1752. 9 juillet. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Donneront leur avis sur la demande que fait M. le Ch^er^ de Longueuil, d'un brevet de confirmation de concession de terrain faite par la C^ie^ des Indes au S^r^ Prévost qu'il représente par sa femme. Feront envoyer 2 copies des mémoires faits par M. de la Jonquière sur la marine. Ils sont entre les mains du S^r^ de S^t^ Sauveur, son secrétaire. Ils sauront l'année prochaine, la décision du roi sur la demande d'une pension par la Delle de la Corne. Expliqueront à MM. de Cabanac, doyen du Chapitre, neveu de M. de la Jonquière et de M. Bonne, son cousin, les bonnes dispositions du roi à leur égard. Examineront l'affaire entre M. de Rigaud et M. de Longueuil pour un établissement de commerce et en rendront compte. Folio 51, 1½ page.

1752. 9 juillet. Le même à M. de Rigaud. S'adressera à MM. Duquesne et Bigot au sujet de sa difficulté avec M. de Longueuil. Folio 51½, ¼ page.

1752. — juillet. Lettres du Roi déchargeant le S^r^ Claude du Retour de Moussy, de la peine des galères prononcée contre lui par le Conseil Supérieur de Québec. Folio 52, 1½ page.

1752. 21 juillet. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Sur les représentations de la C^ie^ des Indes au sujet d'une permission donnée par M. le Baron de Longueuil pour un établissement de traite à la pointe à l'Orignal en haut du Long Sault. Folio 53, ½ page.

Le même aux mêmes. A envoyé un chargement de provisions par *L'Etoile du Nord*, commandée par M. Dulino. Folio 53, ½ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI, 1752.

Versailles. 1752. 7 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Prévost. Au sujet d'une rente de 350 livres due par feu le S^r^ Sabatier aux héritiers de Pierre Alain de La Mothe. Folio 1, ½ page.

1752. 7 mars. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Rendront tous les services possibles au S^r^ d'Huart, qui passe lui-même à l'Ile Royale pour son commerce. Folio 1½, ¼ page.

1752. 15 mars. Le même à M. de Raymond, Examen détaillé sur les projets et mémoires envoyés par M. Franquet, concernant la fortification de Louisbourg. Folio 2, 4 pages.

1752. 15 mars. Le même à MM. de Raymond et Prévost Même sujet. Folio 4, 6 pages.

1752. 15 mars. Le même à M. Franquet. Même sujet. Folio 7, 8 pages.

1752. 20 mars. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Pourront accorder au S^r^ d'Huard la permission de prendre du charbon de terre pour lester ses navires. Folio 11, ¼ page.

1752. 27 mars. Le même à M. de Raymond. Fera exécuter promptement les ouvrages des fortifications que le roi a approuvées. Joindra ses observations aux plans que M. Franquet a annoncés pour l'Ile S^t^ Jean et pour les postes de la frontière de l'Acadie. M. Franquet doit aller à Québec et revenir à la fin de l'été à Louisbourg. Lui laissera la liberté pour son retour en France. Folio 12, 1½ page.

1752. 27 mars. Le même au même. A appris par une lettre de M. de Sartaville, la maladie dont il a été attaqué en janvier dernier. Doit se ménager. Folio 12½, ½ page.

1752. 27 mars. Le même à M. Franquet. Sur l'inutilité de l'établissement de Redoutes à Louisbourg. On attend ses projets à l'égard de l'Ile S^t^ Jean et des postes de la frontière de l'Acadie. Dans son voyage à Québec il prendra des éclaircissements sur les fortifications de cette place. Folio 13, 2 pages.

1752. 10 avril. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Leur envoie des extraits de l'instruction à M. de Lizardais qui va croiser à l'Ile Royale et sur le Grand Banc avec *L'Aigle* et *La Friponne*. Folio 14, ¼ page.

1752. 10 avril. Le même à M. de Raymond. En usera à l'égard de M. de Lizardais avec les ménagements et le concert que le bien du service exigera Folio 14, ½ page.

1752. 10 avril. Le même à M. de Macarty. Il se trouvera sous les ordres de M. de Lizardais pour croiser sur les côtes de l'Ile Royale. Folio 14½ ½ page.

1752. 14 avril. Le même à M. de Raymond. Lui recommande M. Goujon de Thorigny, qu'il connaît, et qui passe à l'Ile Royale. Folio 14¾ 1½ page.

Marly. 1752. 11 mai Le même à MM. de Raymond et Prévost. Prétentions de la veuve Fauteux sur l'habitation de M. Brouillan de S^t^ Ovide à Port Lajoie de l'Ile S^t^ Jean. Examineront cette affaire Folio 15, 1½ page.

Versailles. 1752. 21 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du S^r^ Darboulin, cadet à l'aiguillette qui passe à l'Ile Royale. Folio 15½, ¼ page.

1752. 8 juin. Le même à M. de Raymond. Lui recommande le S^r^ Imber, négociant à l'Ile Royale. Folio 15½, ¼ page.

Compiègne. 1752. 8 juillet. Le même à M. Prévost. Sur la situation des habitans de l'Ile S^t^ Jean. Concertera avec M. de Raymond les moyens de remédier à l'inexécution des ordres donnés pour la distribution des concessions. Rendra compte de l'état où se trouvent les établissements que le S^t^ Roma possédait à S^t^ Jean avant la guerre et des moyens de le dédommager de ses pertes. Peut être pourrait-on lui donner la subdélégation de l'intendance dans cette île, vu qu'il est nécessaire de remplacer le S^r^ De Goutins. Folio 16, 2 pages.

1752. 8 juillet. Le même au même. Sur la pêche qui a été faite en 1751 à l'Ile Royale. Folio 17, 2 pages.

1752. 8 juillet. Le même au même. Sur l'établissement d'une boucherie. Folio 18, 1½ pages.

1752. 8 juillet. Le même au même. Soutiendra le S^r^ Séguin, contrôleur, dans l'exercise de ses fonctions. Détails à ce sujet. Proposera un autre sujet pour la place de Procureur Général, si le S^r^ Séguin demande à s'en démettre. Folio 19, 1½ pages.

1752. 8 juillet. Le même à M. Séguin. Explications touchant ses devoirs comme contrôleur. Folio 20, 1½ pages.

1752. 10 juillet. Le même à M. Prévost. Au sujet de l'hopital de Louisbourg et son administration. Sur ses rapports avec M. de Raymond. Folio 21, 2 pages.

1752. 10 juillet. Le même au même. S'il croit que le S^r^ Lartigue est incapable de bien remplir ses fonctions de garde magasin il pourra le remplacer cet automne par le S^r^ Marin, ou tout autre qu'il jugera propre à ces fonctions. Son avancement et celui de son frère leur seront procurés à la première occasion favorable. Ne peut venir en France dans les conjonctures actuelles. Brevets d'écrivains pour les S^rs^ Cochelin et Le Vacher. Folio 22, 2 pages.

1752. 10 juillet. Le même au même. Au sujet des envois d'approvisionnements. Ne juge pas à propos d'augmenter les troupes. A éprouvé de grandes difficultés pour l'approvisionnement des colonies, par suite du défaut de récolte en Canada et dans certaines parties de la France. Il a fallu en tirer de l'étranger Folio 23, 1½ pages.

1752. 10 juillet. Le même au même. Ne fera fournir des vivres des magasins du roi aux habitans que dans des cas de besoin et au prix courant. En suivra le recouvrement. Folio 24, 1½ pages.

1752. 14 juillet. Le même au même. Sur les finances de la colonie. Folio 25, 3 pages.

Le même à MM. de Raymond et Prévost. En leur envoyant l'état du roi pour les dépenses de l'année. Les exhorte à les diminuer. Folio 27, 1½ pages.

1752. 25 juillet. Le même à M. Prévost. Au sujet du paiement des appointements et des gratifications du S^r^ de Surlaville, major des troupes. Folio 27½, ¼ page.

1752. 21 juin. Le même à M. de Raymond. Souhaite que sa santé se soutienne. Folio 28, ¼ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Raymond. Le roi n'est pas en état d'augmenter les troupes comme il le demande. La formation des troupes en bataillons présente des inconvénients. Attend ses propositions pour les remplacements à faire dans les compagnies. N'a disposé que de la lieutenance vacante dans la compagnie de Montalembert en faveur du S^r^ de Carvoisin. Folio 28, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. Au sujet des Sauvages. Mission de l'abbé Maillart. A lieu de croire qu'il sera également satisfait de ses relations avec l'Abbé Le Loutre. C'est un sujet qui a beaucoup de connaissances et qui en fait un bon usage pour le bien de la religion et de l'Etat. Il jouit aussi, depuis quelques années, d'une pension de 800 livres sur un bénéfice. Il n'a pas à craindre un ralentissement de zèle de la part de ces 2 missionnaires, mais plutôt qu'ils le portent trop loin à certains égards. Folio 29, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. A été satisfait du bon résultat des opérations des vaisseaux envoyés en croisière sous le commandement de M. de LaClue. C'est pour cela que le roi a confié cette année une frégatte à M. de Lizardais dans le même but. Folio 30, 1½ pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. A procuré une gratification annuelle de 250 livres à la Dame Carrérot, belle-mère de M. Prévost. Ne doit pas mettre de côté M. Prévost dans les cas où leurs pouvoirs sont communs. Au sujet des demandes extraordinaires de M. de la Boularderie. Folio 31, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. Le roi a approuvé les démarches qu'il a faites à son arrivée à Louisbourg en envoyant M. de Surlaville auprès de M. Cornwallis,

à la nouvelle ville que les Anglais ont fondée à Chibouctou. M. de Cornwallis va être remplacé par M. Hopson, qu'on dit être d'un caractère assez doux et paisible. Croit que ses instructions sont dans un sens plus bienveillant. Agira de même avec les Anglais, tout en maintenant ferme les droits du roi. N'emploiera la force que pour repousser la force. Ne fera pas d'établissements à Canceaux pour le présent, mais empêchera les Anglais d'en faire eux-mêmes. Il n'y a encore rien de décidé au sujet des limites, mais cette matière a été mise à un point d'instruction et d'éclaircissements tels qu'il sera aisé d'en venir à un arrangement définitif, du moment que la Cour d'Angleterre voudra s'y prêter aussi sincèrement que l'annoncent les déclarations qu'elle a fait renouveler depuis peu. Cette affaire a été suivie avec soin, et nous sentons tous les jours de plus en plus combien il est intéressant qu'elle puisse être bientôt terminée. Folio 32, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. Au sujet de certains officiers. Folio 33, 1½ pages.

1752. 21 juillet. Le même à M. Prévost. A fait acquitter les lettres de change tirées par lui. Approuve qu'on ait fait faire à la maison de M. Duvivier les réparations dont le roi était tenu. Folio 34, 1 page.

1752. 21 juillet. Le même au même. Examinera de nouveau l'état du chargement sauvé du brigantin *La Trinité*, naufragé en allant à l'Ile S[t] Jean. Arrangements approuvés pour l'hivernement de *La Fidèle* et pour le logement de l'équipage. L'adjudication du charbon de terre pour le service du roi a été approuvée. On verra ce qu'on pourra faire pour se procurer des mineurs. Folio 34½, 1 page.

1752. 21 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Au sujet des secours fournis des magasins aux habitans en 1749 et 1750. Rendront compte de ceux en état de payer. Folio 35, 1½ pages.

1752. 21 juillet. Le même aux mêmes. Au sujet des représentations faites par la veuve de La Tour, demandant une indemnité pour sa maison. Folio 36, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Raymond. Au sujet d'un supplément d'artillerie et de chemins dans la colonie Folio 38, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. On ne peut faire usage des divers Mémoires qu'il a remis, qu'en autant qu'ils seront accompagnés des observations de M. Prévost. Folio 39, 1½ pages.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Bonnaventure. A reçu le recensement de l'Ile St. Jean et est satisfait des détails qu'il lui donne sur le développement de la colonie. Folio 39½, ½ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Raymond. Lui envoie une ordonnance qui règle le rang des officiers des anciennes compagnies de l'Ile Royale et de celles envoyées de France. Le S[r] de Maizières n'a pas quitté le service du Canada. On appuiera ses propositions pour la distribution des croix S[t] Louis. Enverra cette année, s'il le peut, une liste apostillée des officiers et des cadets. Au sujet de M. de Surlaville. Folio 40, 3 pages.

1752. 21 juillet. Le même au même. Regrette de n'avoir pas donner le commandement d'un des vaisseaux qui vont à l'Ile Royale à M. de Chérisey. Id. par rapport à M. le Ch[er] de Caumont. Il faut que tous les officiers puissent avoir leur tour de commandement des vaisseaux. Profitera des occasions pour procurer les grâces du roi à son parent, M. de Raymond, capitaine en Canada. N'a pu rien faire pour le S[r] Pichon, son secrétaire, le choix des sujets pour l'Amirauté regardant M. l'Amiral. On lui rendra service en ce qui dépendra de la Marine. Il ne doit pas être question du mariage du S[r] DesNoyelles, Enseigne en second avec la Veuve de Boisberthelot, sur ce qu'il en a marqué. Communiquera ses vues à M. Prévost, tant pour l'établissement d'un carénage que pour un logement aux équipages des vaisseaux du roi qui peuvent hiverner. On recevra avec plaisir le recensement qu'il annonce, de tous les habitans et son mémoire concernant les milices. Folio 41, 1½ pages.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Surlaville. Le roi est très disposé à lui donner des marques de satisfaction pour son zèle au service. Folio 41½, ¼ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. Loppinot. Ne l'oubliera pas dans les arrangements qui se feront à l'égard des troupes. Folio 41½, ¼ page.

1752. 21 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Liberté est laissé à M. Franquet de revenir en France cette année. S'il revient on ne pourra accorder au S^r^ Boucher le congé qu'il demande. Destination du S^r^ de Breçon, ingénieur, pour l'Ile Royale et de 2 jeunes gens faits sous ingénieurs, qu'il emmène avec lui. Folio 42, ½ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. Franquet. Rendra compte des talents et de la capacité qu'il reconnaîtra aux S^rs^ de Breçon, ingénieur, et aux Ch^ers^ de Ridde et de Montalon, sous-ingénieur. Attend les observations tant sur la visite qu'il a dû faire à l'Ile S^t^ Jean et aux frontières de l'Acadie qu'à Québec. Folio 42, ½ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. Boucher. Au sujet du congé qu'il a demandé. Folio 42½, ½ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. D'Aillebout. Ne peut lui accorder le commandement de l'Ile S^t^ Jean dont on a disposé en faveur de M. de Bonnaventure. Folio 42½, ½ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. de Gannes. N'a pu lui accorder la lieutenance de roi à l'Ile S^t^ Jean, attendu qu'on ne doit pas y en établir. Lui a procuré celle des Trois-Rivières. Folio 42½, ¼ page.

1752. 25 juillet. Le même à M. Prévost. Lui a permis de tirer des vivres de l'étranger, le besoin en étant pressant. Approuve ce qu'il a fait pour le passage de M. Franquet au Canada. Informera de ce qu'il pourra apprendre sur ce qui se passe tant à l'Acadie que sur les frontières. Folio 43, 1½ pages.

1752. 25 juillet. Le même à M. de Raymond. Le roi a approuvé qu'il ait donné l'ordre à M. de Macarty, commandant la frégatte *La Fidèle*, d'aller croiser dans le Golfe et dans les parages de l'Ile S^t^ Jean. La présence de 4 vaisseaux, sous le commandement de M. de Lizardais, doit en imposer au Anglais, et il y a lieu de croire que notre navigation n'aura pas été interrompue. Folio 44, 2 pages.

1752. 25 juillet. Le même au même. L'avis qu'on lui a donné, d'un projet formé par les Anglais de l'Acadie contre le poste français de Beauséjour, serait tellement contraire à la paix, aux conventions particulières sur lesquelles les commissaires à Paris travaillent à l'examen des prétentions respectives, aux dispositions, dont le roi d'Angleterre donne tous les jours des assurances et des preuves, qu'il est impossible d'y ajouter foi. Il n'y a lieu de croire que M. de Cornwallis devait aller à la frontière avant son départ, et c'est là, probablement, ce qui a fait croire à une entreprise contre Beauséjour. N'a pas désapprouvé cependant qu'il ait sur cela pris des dispositions pour mettre le S^r^ de Vassan en état de défendre ce poste. Ne peut douter des sentiments que le roi d'Angleterre ne cesse de faire paraître pour la conservations de la paix. Evitera de montrer de la défiance aux Anglais et entretiendra de bons rapports avec eux. Folio 45, 2 pages.

1752. 25 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost, A vu avec une peine extrême leurs représentations sur la situation de la colonie à l'égard des vivres. Folio 46, 1½ pages.

1752. 25 juillet. Le même à M. de Raymond. Est très fâché des plaintes qu'il exprime contre M. Prévost. Il a tort de croire que les observations qu'il lui a faites, au sujet de leurs pouvoirs respectifs, résultent de plaintes portées par M. Prévost. Doit revenir de ses préventions contre lui. Folio 47, 3 pages.

1752. 25 juillet. Le même à M. Boucher. A reçu les états de dépense aux bâtimens de Louisbourg en 1751 et à ceux de Port Toulouze et de l'Ile S^t^ Jean en 1749-50 et 51. Folio 48, ¼ page.

Versailles. 1752. 14 août. Le même à M. de Raymond. Au sujet de ses plaintes contre M. Prévost. Folio 49, 1 page.

1752. 14 août. Le même à M. Prévost. Conduite qu'il doit tenir vis-à-vis de M. Raymond. Folio 49½, 1 page.

(Ci-suit 52 pages concernant la Louisiane).

Fin du vol. 95.

MINUTES DES LETTRES.

1752.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 96.

AUTRES LIEUX.

1752.

Versailles. 1752. 9 février. Le Président du Conseil de marine à l'abbé de l'Isle Dieu. Sera heureux de conférer avec lui sur les missions du Diocèse de Québec, lorsqu'il aura préparé tous ses mémoires. Folio 14, ½ page.

1752. 9 février. Le même à M. de la Galissonnière. Lui envoie 2 mémoires, l'un concernant les limites de la Nouvelle France, et l'autre concernant les parties de l'Amérique qui sont à l'ouest du Canada. Folio 14, ½ page.

1752. 9 février. Le même à M. de Fraigne. Il est vrai que M. de la Jonquière revient en France mais son successeur est nommé et sa demande ne peut par conséquent être prise en considération. Folio 15½, ¼ page.

1752. 13 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet d'une lettre qu'il croit être de l'évêque de Québec et des 2 mémoires qu'il lui a remis sur les limites de l'Acadie. Folio 20, 1 page.

1752. févr;er. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Au sujet des missions du Canada et des limites de l'Acadie. Folio 24½, ½ page.

1752. 0 mars. Le même à M. de Pensens. Devra s'entendre avec M. le Normant pour la date de son départ à l'Ile Royale. Folio 40, ¼ page.

1752. 6 avril. Le même à M. de Malesherbes. Le supplément du dictionnaire de Trévoux, qui vient de paraître, contient des articles sur la géopraphie qui sont tout-à-fait contraires a la vérité et favorables aux prétentions anglaises touchant les limites de l'Acadie. Fera arrêter sur le champ le débit de ce dictionnaire aux souscripteurs, et enverra chercher l'auteur de ces articles pour qu'il corrige les fautes. Folio 43, 1 page.

1752. 10 avril. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Sur les missions du Canada. Folio 48, 1 page.

1752. 10 avril. Le même au Supérieur des missions étrangères. L'abbé le Loutre demande une augmentation de 4 prêtres pour les missions dépendant de l'Ile Royale. Folio 48½, ½ page.

1752. 14 avril. Le même à M. de Sacquepée. Au sujet de son retour en Canada. Folio 51½, ½ page.

1752. 14 avril. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Au sujet de la prétention de l'évêque de Québec d'avoir le droit exclusif d'ériger des cures dans son diocèse. Folio 52, 1 page.

1752. 16 avril. Le même à M. de Malesherbes. Au sujet du dictionnaire de Trévoux. Folio 57, ½ page.

1752. 20 avril. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Lui envoie un mémoire au sujet de M. l'abbé de Lisle Dieu, grand vicaire en France du Diocèse de Québec, et un autre sur la situation de M. l'évêque de Québec. Folio 59, ½ page.

1752. 27 avril. Le même à M. de Montaran. Il faut que la Cie des Indes soit bien mal informée pour demander elle même qu'il soit permis aux D^elles^ Désauniers de retourner au Sault S^t^ Louis, étant donné que leur commerce se fait au détriment de la Cie. Trouvera aisément d'autre personnes pour faire le commerce du *Ginseng*. Folio 66, 1 page.

1752. 30 avril. Le même à M. de la Galissonnière. Le félicite de son élection à l'Académie. Folio 66, ½ page.

Marly. 1752. 5 mai. Le même à M. l'abbé Couturier. Procurera volontiers le passage aux 3 missionnaires destinés pour le Canada. Folio 68½, ¼ page.

1752. 5 mai. Le même à M. Burgérien. Supérieur du Séminaire des missions Etrangères. Au sujet de missionnaires à faire passer à l'Ile Royale et au Canada. Folio 69½, ½ page.

1752. 6 mai. Le même à M. de la Galissonnière. Approuve l'arrangement qui a été fait pour envoyer le S^r^ de Lotbinière travailler sous les ordres des Ingénieurs de Thiouville, et M. de Lusignan aux écoles de La Ferre. Folio 71, 1 page.

1752. 11 mai. Le même à M. le Ce^er^ de Fleury à Paris. A écrit au gouvernenr du Canada en faveur du S^r^ de Lamothe Cadillac et leur marque de ne rien négliger pour terminer son affaire. Folio 72½, ¼ page.

1752. 11 mai. Le même à M. de S^t^ Ovide. Devra en passer par le jugement des autorités compétentes à l'égard du terrain que lui dispute la veuve Fautoux à l'Ile Royale. Folio 74½, ½ page.

Versailles. 1752. 15 mai. Le même à M. l'Abbé de L'isle-Dieu. Au sujet de l'Hôpital Général de Montréal et de la cure de Québec. Folio 79, ½ page.

Marly. 1752. 27 mai. Le même à M. le Duc d'Albemarle. Au sujet du fret dû aux propriétaires des navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 82, ¼ page.

1752. 28 mai. Le même à M. le marquis de Choiseul Praslain. Lui a accordé une gratification de 1,500 livres à l'occasion de la campagne qu'il fit à l'Ile Royale en 1750. Folio 82, ½ page.

Versailles. 1752. 8 juin. Le même à M. l'abbé de L'isle-Dieu. Au sujet de l'Hôpital Général de Montréal. Folio 87½, 1 page.

1752. 20 juin. Le même à M. de la Galissonnière. Examinera la proposition de M. l'abbé de L'isle-Dieu, qui suggère d'envoyer à l'Acadie 2 prêtres du séminaire du S^t^ Esprit. Folio 100½, 1 page.

1752. 28 juin. Le même au même. Sur les éclaircissements qu'il a pris, à l'égard de la proposition de l'abbé de L'isle-Dieu, il consent volontiers au départ pour l'Acadie des 2 prêtres du S^t^ Esprit. Folio 103, ½ page.

1752. 23 juin. Le même à M. l'abbé de L'isle-Dieu. Même sujet. Folio 103, ½ page.

1752. 23 juin. Le même à M. Michel. Au sujet du paiement fait par la cour d'Angleterre aux propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 107, ½ page.

Paris. 1752. 30 juin. Le même à M. Lescalopier. Au sujet du mémoire du S^r^ Marsal, négociant à Québec. Folio 107½, ¼ page.

1752. 30 juin. Le même M. Rostan. Même sujet. Folio 107½, ¼ page.

Compiégne. 1752. 7 juillet. Le même à M. de Clairambault. M. Bigot a envoyé un navire à Port Louis pour y embarquer 500 quarts de lard destinés au service du roi en Canada. Fera diligence pour les lui procurer. Folio 108, ½ page.

1752. 9 juiilet. Le même à M. le duc de Mirepoix. Au sujet du paiement que la Cour d'Angleterre doit faire aux propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 110, ½ page.

1752. 9 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Fera usage de ses observations sur les dernières nouvelles du Canada. Folio 110½, ¼ page.

1752. 16 juillet. Le même à MM. de la Galissonnière et de Silhouette. Au sujet de la réponse qu'ils doivent donner aux commissaires anglais à l'égard du cartel pour les prisonniers de mer dans la dernière guerre. Folio 113, 1 page.

1752. 16 juillet. Le même à M. de S^t^ Contest. Sur diverses objections à soumettre aux commissaires pour la fixation des limites de l'Acadie. Folio 114, 2 pages.

1752. 21 juillet. Le même à M. de la Galissonnière. Lui envoie le mémoire d'observations faites par le S[r] D'Olabaratz, capitaine de port à l'Ile Royale, contenant le détail des sondes prises par lui même depuis l'ouverture du port de Louisbourg jusqu'à la Baie de Sabary. Folio 117½, ¼ page.

1752. 21 juillet. Le même au même. Lui envoie le mémoire des observations faites par M. de Macarty sur les manœuvres à faire dans la navigation d'Europe à la rivière S[t] Jean. Folio 117½, ¼ page.

1752. 21 juillet. Le même à M. le Directeur de la C[ie] des Indes. Il est probable que l'agent de la C[ie] se sera adressé à M. Duquesne à son arrivée à Québec sur la permission donnée par M. le baron de Longueuil pour un établissement de traite à la Pointe à l'Orignal. Folio 118, ½ page.

1752. 22 juillet. Le même à M. le marquis d'Ussé. M. de Carvoisins, à qui il a procuré une lieutenance à l'Ile Royale, n'a pas de temps à perdre s'il veut passer dans cette colonie. Folio 118½, ¼ page.

1752. 3 août. Le même à M. de Montaran. Le succès du ginseng du Canada en Chine, en a augmenté considérablement le prix en Canada, s'étant vendu l'année dernière jusqu'à 20 livres la livre, et même 30 livres à La Rochelle. Il y a là un grand avantage pour le Canada, mais il est probable que cette plante se trouve également dans les provinces anglaises, ou qu'on l'y portera en contrebande. Il serait à propos d'en fixer le prix en Canada. Folio 125, 1½ page.

1752. 3 août. Versailles. Le même à M. de Sallabéry. Est très satisfait de sa diligence dans la campagne qu'il vient de faire à l'Ile Royale. Folio 125½, ¼ page.

1752. 15 août. Le même à M. de la Galissonnière. M. le Duc de Mirepoix doit aller s'entretenir avec lui sur les affaires de la commission. Conversation que M. le Duc a eue avec le Comte d'Albermale.. Folio 130, 1½ page.

1752. 29 août. Le même à M. le Ch[er] d'Halevil. A été choisi pour succéder à M. de Karrer dans le commandement du régiment Suisse servant aux colonies. Folio 136, ½ page.

1752. 30 août. Le même à S. A. S. le Prince de Dombes. Même sujet. Folio 136½, ¼ page.

1752. 30 août. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. M. de la Jonquière, peu de temps avant son décès, lui a écrit pour recommander aux bontés du roi quelques-uns de ses parents, particulièrement le S[r] de la Jonquière Cabanac, doyen du chapitre de Québec. Le bénéfice dont il jouit est insuffisant, et il espère qu'il ne perdra pas l'occasion de lui procurer quelques nouvelles faveurs. Folio 139, 1 page.

1752. 24 septembre. Fontainebleau. Le même à M. de Lotbinière. Il convient qu'il se rende à la Fère avec MM. de Lusignan et Des Essarts pour prendre des notions d'artillerie. Folio 154, 1 page.

1752. 6 octobre. Le même à M. d'Aguesseau. Au sujet du S[r] Des Noyelles. Folio 158, ¼ page.

1752. 1[er] novembre. Le même à M. de Montmartel. N'oublie pas l'intérêt qu'il porte à M. de Bienville et à ses parents. Son neveu, le Ch[er] de Noyau, capitaine à la Louisiane, vient d'obtenir la Croix de S[t] Louis et a procuré une enseigne à son petit neveu. Folio 171½, ½ page.

1752. 1[er] novembre. Versailles. Passeport au munitionnaire général de la marine pour l'habillement des troupes des colonies. Liste des objets. Folio 172, 1½ page.

1752. 17 novembre. Le même à M. le maréchal de Noailles. Lui communique la lettre qu'il adresse à M. de Vaudreuil pour lui expliquer l'arrangement qui a été fait à son égard. Folio 175[bis], 1½ page.

1752. 17 novembre. Le même à M. le Duc d'Ayen. Même sujet. Folio 175[bis], 1 page.

1752. 31 décembre. Le même à M. de S[t] Contest. Au sujet des prétentions anglaises et des travaux de la commission à Paris. Folio 209, 1 page.

ROCHEFORT ET LAROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1752.

Versailles. 1752. 10 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Lizardais capitaine de vaisseau, commissaire général d'artillerie à Rochefort, sur la campagne qu'il va faire dans le Golfe S^t^ Laurent. Folio 20, 6 pages.

Marly. 1752. 11 mai. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage sur la flûte *La Seyne* destinée pour le Canada. Folio 25, 1 page.

1752. 11 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Voutron, lieutenant de vaisseau, commandant la flûte du roi *La Seyne*, destinée pour le Canada. Folio 27, 2 pages.

Versailles. 1752. 19 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. le marquis Duquesne. A appris avec plaisir son arrivée à Rochefort. Folio 29, $\frac{1}{4}$ page.

1752. 16 juin. Le même à M. Le Normand. Au sujet du S^r^ Druillon, officier à l'Ile Royale, qui va servir dans les troupes du Canada. Folio 34$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1752. 16 juin. Le même à M. Dabbatie. Au sujet de l'élargissement du S^r^ Bardet, capitaine de navire, ci-devant du Canada. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.

1752. 16 juin. Le même à M. Le Normand. A été informé par le S^r^ de Montalembert, capitaine dans les troupes de l'Ile Royale, que les enfans et la sœur du S^r^ Chaton, arpenteur dans cet île, demandent à y passer ainsi que 2 autres personnes au service de MM. de Raymond et de Surlaville. Leur accordera passage. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.

Compiègne. 1752. 7 juin. Le même au même. Au sujet d'envois demandé par M. Bigot. Folio 37, 1 page.

1752. 21 juillet. Le même au même. Comme M. Vernier, ingénieur en chef de l'Ile Royale est mort à La Rochelle, ou à l'Ile de Ré, et qu'il a gardé tous les plans et papiers relatifs aux fortifications de Louisbourg, il vérifiera où ils se trouvent. Folio 40, $\frac{1}{2}$ page.

1752. 31 juillet. Le même à M. Macnamara. Est très satisfait des témoignages qu'il lui rend, du S^r^ de Sallabéry qui commandait la flûte *Le Chariot Royal* à l'Ile Royal. Folio 42$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Versailles. 1752. 30 août. Le même à N. Le Normant. Au sujet du Ch^er^ D'Hallcoil, nommé colonel du régiment Suisse en remplacement de M. de Karrer. Folio 47, 1$\frac{1}{2}$ page.

1752. 30 août. Le même au même. A accordé une gratification de 800 livres au S^r^ de Salabéry, en considération de la bonne conduite qu'il a tenue dans la campagne qu'il vient de faire à l'Ile Royale. Folio 48, 2 pages.

Fin du vol. 96.

MINUTES DES LETTRES

1753

AMÉRIQUE

Série B. vol. 97

CANADA, (4me partie)

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI

1753

Versailles. 1753. 9 janvier. Le président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Accorderont au chargé de procuration du S[r] Vivier, négociant à La Rochelle, les secours dont il aura besoin pour poursuivre un compte que le S[r] Maillet de Québec lui doit. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 9 janvier. Le même aux mêmes. Recommande pour un emploi le S[r] Simonin, navigateur de Québec. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 21 mars. Le même aux mêmes. Empêcheront de repasser en France le S[r] Dominé qui a obtenu un congé à condition de s'établir dans la colonie. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 30 mars. Le même aux mêmes. Places de cadets à l'aiguillette dans les troupes du Canada accordées aux frères de Clapiers. Folio $1\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 1[er] avril. Le même à M. Duquesne. A réservé 7 lieutenances et 6 enseignes en pied dans les troupes des Iles du Vent et sous le Vent pour des officiers Canadiens. Fera choix de ce nombre. Folio 2, $1\frac{1}{2}$ page.

1753. 8 avril. Ordre du roi permettant au nommé Charles Roux, soldat dans les troupes du Canada, de se retirer où bon lui semblera. Folio $2\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 9 avril. Le président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot Au sujet des envois de vivres et munitions au Canada. Comme la récolte a été meilleure qu'on s'y attendait, il a réduit les quantités demandées. Et, dans une incertitude inquiétante à l'égard du paiement des lettres de change tirées du Canada. Les dépenses de la colonie se trouvent plus fortes que durant la guerre et deux fois plus que ce qu'elles étaient avant. Il faut pratiquer une grande économie. Folio 3, 4 pages.

1753. 9 avril. Le même à M. Duquesne. Nécessité de l'économie. Folio 5, $1\frac{1}{2}$ pages.

1753. 13 avril. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Rendront tous les services possibles au S[r] Videau qui passe à Québec dans le dessein d'y faire un établissement de commerce. Folio $5\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1753. 23 avril. Le même aux mêmes. Il avait été décidé de démolir *Le Tigre* en France au lieu de cela, on le fera servir pour le voyage de Québec et son équipage servira à L'Algonkin. Instructions diverses à ce sujet. Folio 6, 2 pages.

1753. 1[er] mai. Le même à M. Duquesne. Le Ch[er] de Gannes, major de Louisbourg, à qui avait été donné la lieutenance des Trois Rivières, est mort en France avant de pouvoir s'embarquer. Promotions dans les troupes. Folio 7, $1\frac{1}{2}$ page.

1753. [er] mai. Le même à M. le Ch[er] de Raymond. Le roi lui a accordé la croix de S[t] Louis. Folio $7\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1753. 1[er] mai. Le même à M. Duquesne. Observations sur les propositions qu'il a faites à l'égard du choix des chevaliers de S[t] Louis. Le roi a choisi pour cet honneur les S[rs] de Raymond, de Vassan et Marin. Folio 8, 2 pages.

1753. 1er mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. A fait employer le Sr de Lotbinière à la suite des travaux des fortifications qui se font en Flandre. Avait étudié quelque temps à Paris. A reçu le brevet d'ingénieur et passera cette année dans la colonie pour servir sous les ordres de M. de Léry père, avec le Sr de Lamorandière, sous ingénieur, fait également ingénieur. Folio 9, 1 page.

1753. 1er mai. L même à M. Duquesne. Sur les témoignages avantageux qu'il a rendus, le roi a accordé au Cher Mercier la place de capitaine commandant de la compagnie des canonniers, et au Sr Jacau de Fiefmont, celle de lieutenant. L'enseigne de la même compagnie a été donnée au Sr de Lusignan. Folio 9½, ½ page.

1753. 2 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Le Sr Cova et Cie, négociants à Dunkerque, se proposant de former un établissement de pêche au saumon en bas du St Laurent. Leur accorderont une concession. Folio 9½, ½ page.

1753. 14 mai. Le même à M. Bigot. Le Sr Gendron, de Paris, envoie au Canada le Sr Moreau pour recouvrer ce que lui doit le Sr Chevigny et la veuve du Sr de Courval. Lui fera rendre justice. Folio 10, ½ page.

1753. 3 juin. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Envoie les Lettres Patentes pour l'exécution de l'arrangement fait avec la Veuve Youville et ses compagnes, au sujet de l'hôpital général de Montréal. Observations sur les divers objets de cet arrangement. Folio 11, 2 pages.

1753. 3 juin. Lettres Patentes, id. Folio 11, 4 pages.

1753. 3 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Examineront sur quoi est fondée la distinction que font les Religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec des biens des pauvres d'avec ceux de la communauté. S'assureront si, sur la totalité de leurs revenus, sans distinction, elles peuvent pourvoir à la dépense d'une nouvelle salle pour les malades. Si elles le peuvent il faudra les y obliger et, dans le cas contraire, le roi y suppléera. Ils doivent suffire, puisqu'elles demandent la permission d'acquérir la terre de M. Régon sur le bord du fleuve. Cette permission leur a été accordée. Envoie des Lettres Patentes à ce sujet. Folio 14, 2 pages.

1753. 3 juin. Lettres Patentes susdites. Folio 14½, 1 page.

1753, 8 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Sur les concessions à accorder dans la colonie. On doit avoir pour objet principal la culture. Envoi des brevets de ratification demandés pour les Srs Dumont, de St Ours, de Beaujeu, de Muy, Péan et Bédon. Raisons qui ont empêché de faire expédier celles des Srs Estèbe, Boisseau, Levasseur et Toubert pour des emplacements dans Québec. On n'accorde point celle demandée par le Cher de Longueuil en haut de Montréal, à cause des inconvénients qui en résulteraient. Verront si celle de M. de Rigaud n'occasionne pas quelqu'abus. Folio 15, 4 pages.

1753. 1er juin. Brevet de ratification de concession pour le Sr de Beaujeu. Folio 17, 1½ pages.

1753. 1er juin. Brevet, id. pour le Sr Dumont. Folio 18, 2 pages.

1753. 1er juin. Brevet, id. pour le Sr Bedon, Conseiller au Conseil Supérieur, à la rivière Chazy sur le Lac Champlain. Folio 19, 2 pages.

1753. 1er juin. Brevet, id. au Sr Danneau de Muy, à la Rivière aux Loutres sur le Lac Champlain. Folio 20, 2 pages.

1753. 1er jvin. Brevet, id. pour le Sr De St Ours Deschaillons, sur la rivière Du Chêne, voisine de celle dont il est déjà propriétaire. Folio 21, 2 pages.

1753. 1er juin. Brevet, id. pour le Sr Péan, derrière la Seigneurie de Beaumont. Folio 22, 2 pages.

1753. 8 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Ne peut accepter les propositions du Sr Martin pour l'établissement d'un magasin d'abondance dans chacune des 3 villes du Canada. Suggestions pour prévenir la disette. Folio 23, 3 pages.

8 juin. 1753. Le même à M. Bigot. Pourra accorder au S^r^ Joubert, commis des Trésoriers Généraux, la permission de passer en France pour y régler certaines affaires. Folio 24½, ¼ page.

8 juin. 1753. Le même au même. Rendra les services qui dépendent de lui au S^r^ Panet, qui fait les fonctions de Procureur et de Notaire à Québec. Folio 24½, ½ page.

8 juin. 1753. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Leurs observations, au sujet de l'établissement d'un bureau pour les lettres, ont été approuvées. Est aise d'apprendre que les abus dont on se plaint aux Iles, pour la distribution des lettres, ne se reproduisent pas en Canada. Examineront quelles mesures seraient les plus convenables pour la conservation des bois. Accorderont protection au S^r^ Martin dans son commerce de bois de construction et autres qu'il a en vue. Des sujets de son espèce doivent être encouragés. Folio 25, 1¼ pages.

8 juin. 1753. Le même à M. Bigot. La place de Grand Voyer est accordée à M. Du Linot. Appointemens du S^r^ LeVasseur comme inspecteur des bois. A procuré le brevet d'écrivain au S^r^ D'Hauterive. A donné la préférence au S^r^ Bazagier sur le S^r^ Bonson pour un autre brevet d'écrivain. Malgré les éclaircissements qu'il donne sur la conduite du S^r^ Bréard, il n'est pas assez suffisamment rassuré pour lui procuré de l'avancement, bien qu'il le sache travailleur et intelligent. Malgré les témoignages avantageux qu'il rend du S^r^ Varin, il ne peut lui procurer la commission de Commissaire Général qu'il demande et, si c'est pour la solliciter qu'il veut venir en France, il ferait mieux de s'en épargner le trouble et les frais. Folio 26, 2 pages.

1^er^ juin. 1753. Brevet de naturalité pour le S^r^ Claude Thomas, Anglais. (Etabli en Canada, depuis 45 ans). Folio 27, 1½ pages.

8 juin. 1753. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Envie les états du roi pour les dépenses de l'année. Observations. Folio 28, 1½ pages.

8 juin. 1753. Le même aux mêmes. Lui envoie un extrait de l'instruction à M. de Beauchaine, qui commande la flûte du roi *La Seyne* que commandait l'année dernière M. de Voutron. Folio 28½, ¼ page.

8 juin. 1753. Le même aux mêmes. Augmentation de 200 livres accordée au S^r^ Pellegrin, lieutenant de fort. Gratification au S^r^ Gautier, médecin. Gratification de 150 livres vacante par la mort de la Veuve d'Orvilliers, accordée à la veuve Linctôt ; celle de 100 livres, vacante par la mort de la veuve de Catalogne, à la veuve du S^r^ Cugnet. Folio 29, 1½ pages.

8 juin. 1753. Le même aux mêmes. Observations sur les postes de la Présentation et de Détroit. Abus qui occasionnent dans les postes une augmentation de dépense énorme. Folio 30, 2 pages.

8 juin. 1753. Le même à M. Bigot. Est très satisfait de l'ordre qu'il a établi, et dans la comptabilité des Trésoriers et dans les éclaircissements qui lui sont nécessaires pour connaître l'état des finances de la colonie, mais voit avec peine l'excès des dépenses. Avait lieu de croire que ses observations réitérées auraient produit des résultats, mais loin de là, les dépenses vont en augmentant chaque année. Folio 31, 4 pages.

8 juin. 1753. Le même à MM. Dequesne et Bigot. Sur les représentations des négocians du Canada dont a été chargé le S^r^ Taché. Observations à ce sujet. Folio 33, 2 pages.

8 juin. 1753. Le même aux mêmes. M. Franquet ayant passé l'hiver en Canada et ne lui ayant pas envoyé les plans qu'il a faits au sujet des fortifications, il attend son retour de l'Ile Royale pour prendre les ordre du roi à cet égard. Est bien aise que cet ingénieur ait visité Montréal et le fort St-Frédéric. Leur communique une lettre de M. de Léry, qui non seulement désapprouve les projets de M. Franquet à l'égard des fortifications de Québec, mais signifie sans en donner les raisons que s'ils sont adoptés il ne pourra se charger de leur exécution. Bien que cette lettre soit fort déplacée, il y a répondu sans attiré son attention sur ses autres lettres, par égard pour l'ancienneté de ses services.

Examineront ce qu'il conviendra de faire s'il persiste dans sa mauvaise humeur. Le Sr de Lotbinière, qui repasse au Canada, pourra être fort utile pour ces travaux. Ne pourra cependant rien faire aux fortifications si la caisse de la Marine n'est pas soulagée par une diminution considérable dans les dépenses. Folio 34, 1 page.

1753. 8 juin. Le même à Mme de St Joachim. Le roi suppléera à l'insuffisance des revenus de l'Hôtel-Dieu pour la construction d'une nouvelle salle pour les malades. La permission d'acquérir la terre dépendant de la succession de M. Bégon lui a été accordée, à condition de vendre la seigneurie de l'Ile-aux-Oies. S'adressera à MM. Duquesne et Bigot pour les lots et ventes d'une partie du terrain qui a appartenu autrefois à l'Hôtel-Dieu et sur la sépulture des soldats qui meurent à cet hôpital Folio 35, 1 page.

1753. 8 juin. Le même à M. de Léry. Fera savoir à MM. Duquesne et Bigot les intentions du roi touchant les fortifications. Folio 35½, ¼ page.

1753. 8 juin. Le même à M. de Céloron. Adressera directement à M. Duquesne les représentations des habitans de Détroit qu'il lui a envoyées. Folio 35½, ¼ page.

1753. 8 juin. Le même à M. Verrier. Est toujours disposé à donner aux jeunes gens qui suivent ses conférences sur le droit la préférence pour les places qui vaqueront au Conseil Supérieur. En donnera des listes apostillées à M. Duquesne. Folio 36, ½ page.

1753. 8 juin. Le même à M. le Baron de Longueuil. N'a pu procurer à son fils la compagnie qu'il a demandée pour lui. Lui a accordé l'expectative pour la première qui vaquera. Folio 36, ½ page.

1753. 8 juin. Le même à Rigaud de Vaudreuil. Il ne convient pas d'accorder au Sr DeChambault le brevet de colonel général des milices qu'il a demandé pour lui, ce grade n'étant pas compatible avec les règles générales du service des milices. Folio 36½, ½ page.

1753. 1er juin. Arret du Conseil d'Etat établissant une imposition pour l'entretien des casernes de Québec. Folio 37, 1½ page.

1753. 8 juin. Le président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Envoie copie de l'arrêt ayant pour objet l'imposition pour l'entretien des casernes de Québec. Cette imposition devra servir de préparation à une imposition générale sur la colonie, soit par une taille réelle soit par une capitation personnelle. Considérations à ce sujet. Folio 37½, 2 pages.

1753. 15 juin. Le même aux mêmes. Ils ne sont pas en droit d'exiger le paiement de leurs gratifications sur la recette du castor sur une proportion basée sur le prix actuel. Plaintes de la Cie à ce sujet. Folio 38, 1 page.

1753. 15 juin. Le même à M. Bigot. Pour rétablir l'équilibre dans les finances de la Marine, il faut que le paiement des traites tirées soit espacé sur 2 ou 3 années, etc. Folio 39, 1½ page.

1753. 18 juin. Le même au même. C'est parce qu'il avait confiance dans la pureté de ses motifs qu'il ne lui a pas fait connaître les nombreuses plaintes portées contre lui. Il croit cependant nécessaire de l'en informer, afin de le mettre en garde contre ceux qui pourraient abuser de sa confiance. Le moyen de faire cesser tous les prétextes de plaintes, au sujet des achats de farine pour le compte du roi, est celui qu'il a pris de faire faire ces achats par adjudication, mais il ne doit pas se borner là, il faut en faire autant pour tous les approvisionnements et même les affrètements. Folio 40, 2 pages.

1753. 18 juin. Le même au même. Lui recommande le nommé Cantin, à qui il a procuré passage au Canada. Il est d'une famille attachée à sa terre de Joüy. Il s'agit de le mettre à portée d'exercer son métier de meunier. Folio 40½, ¼ page.

1753. 30 juin. Le même à M. Duquesne. A approuvé en général toutes les opérations dont il lui a donné le détail, mais il aurait désiré que son expédition du côté de la rivière Oyo eut été moins coûteuse. Quelqu'en soit le succès, il espère bien qu'il ne sera pas nécessaire de construire les 3 forts qu'il a

projetés au portage de Chatecoin, au village de Chineugué et à Sinbioto. Ce serait acheter bien cher les avantages de ce succès. Soupçonne qu'il est entré des vues intéressées chez ceux qui lui ont conseillé l'établissement de ces forts. Si les Iroquois ont vendu le territoire de la Belle Rivière, ils ont vendu ce qui ne leur appartenait pas. Folio 41, 2 pages.

30 jnin. 1753. Le même au même. N'a pas été supris d'apprendre que les D^lles^ Désauniers avaient abusé de la permission que le Baron de Longueuil leur avait donnée de retourner au Sault S^t^ Louis pour n'y rester que vint-quatre heures. A bien fait de les en faire sortir. N'a reçu aucunes représentations pour le retour du Père Tournois au Canada. Il avait le talent de conduire les Sauvages. Il est malheureux qu'il n'en ait pas fait bon usage. Il est à regretter que le Supérieur des Jésuites n'ait pas donné au Père Tournois un successeur convenable. A bien fait d'y pourvoir. Devra se concerter avec le Supérieur. Folio 42, 1½ page.

30 juin. 1753. Le même au même. Le roi veut bien mettre la colonie dans un bon état de défense, mais il faut diminuer les dépenses. Ne peut augmenter les troupes. Folio 43, 2 pages.

30 juin. 1753. Le même au même. Est satisfait de l'union qui existe entre lui et M. Bigot. Les rapports qu'il avait reçus sur ce dernier n'avaient fait aucune impression sur lui, tout de même, il est heureux de voir sa bonne opinion confirmée par son témoignage. Folio 44, 1½ page.

30 juin. 1753. Le même au même. La conduite du S^r^ d'Eyma, capitaine, à l'égard de M. de Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières, méritait un procès suivant la rigueur des Ordonnances. A su que le S^r^ d'Eyma, après son évasion de prison, s'était réfugié à la Nouvelle York. Le roi a disposé de sa compagnie. S'est déterminé, finalement, à donner l'exploitation du poste de la Baye à M. de Rigaud pour le dédommager des dépenses que son gouvernement lui fait encourir. Pourra avoir un privilège pour 2 ans. Observations au sujet de l'exploitation des postes et des moyens de prévenir les abus. Folio 45, 2 pages,

30 juin. 1753. Le même à M. Bigot. L'arrangement fait avec M. Prévost pour le paiement des troupes dans leur circulation, est très convenable. Il ne faut entretenir que les postes absolument nécessaires. Forges de S^t^ Maurice. Il serait à désirer qu'on put trouver une C^ie^ en état de se charger de leur exploitation. Folio 46, 2 pages.

30 juin. 1753. Le même au même. A approuvé l'arrangement pris pour diminuer la dépense du Domaine. On avait bien jugé que le S^r^ Cugnet devait laisser de quoi faire face à son débit. Fera percevoir le droit de 3% imposé par l'édit de 1748. On ne peut pas se prêter aux représentations des négociants à ce sujet. Est satisfait des témoignages rendus du S^r^ Daine. A approuvé que sur la démission du S^r^ de Lanouiller comme receveur, il ait nommé à sa place le S^r^ Bénard, son gendre. Attend les comptes de ce receveur. Folio 47, 2 pages.

30 juin. 1753. Le même au même. Il a été jugé, par arrêt du Conseil d'Etat, que la perte du bâtiment du S^r^ Taché, affrété pour porter des munitions aux postes de la frontière de l'Acadie, et qui a été détourné de sa route par ordre de M de la Jonquière, doit être supportée par le roi. Il en est autrement pour celui dn S^r^ Larcher. Devra être attentif au choix des batiments affrêtés et aux capitaines. Folio 48, 1½ page.

30 juin. 1753. Le même au même. Marquera en quel état se sont trouvés les approvisionnement envoyés de Rochefort. On a pourvu à ceux demandés pour 1753. Observations sur les vivres, munitions et marchandises qui se trouvaient dans les magasins en septembre dernier. Il doit avoir reçu par Bordeaux les imprimés demandés et 6,000 livres en sols marqués. On fera passer des ramoneurs au printemps prochain. Folio 49, 2 pages.

30 juin. 1753. Le même au même. Dès qu'il pense qu'il est plus avantageux de continuer d'envoyer de Québec les approvisionnements pour les postes de la fron-

tière de l'Acadie que de les faire fournir directement de l'Ile Royale, il ne doit pas être question du changement. A lieu de croire que les instructions qu'il a envoyées au Sr Almain, pour l'administration des magasins, seront mieux suivies. L'Abbé Le Loutre, qui a passé plusieurs mois en France, a donné des explications à ce sujet. Si le Sr Almain ne donne pas complète satisfaction sur sa gestion, il faudra le remplacer. L'Abbé Le Loutre a fait des représentations sur l'avantage des paiements en argent pour les dépenses dans ces postes et pour y établir une monnaie courante. A fait espérer au dit abbé qu'il y ferait remettre l'année prochaine 50 ou 60,000 francs. Espère diminuer les dépenses en cessant d'assister les habitans. Folio 50, 1½ pages.

1753. 30 juin. Le même au même. Au sujet des blés et farines envoyés tant de France que de l'Ile Royale. Observations sur l'énormité des dépenses et l'impossibilité de pourvoir au paiement des traites. Folio 51, 1½ pages.

1753. 30 juin. Le même à M. L'Evêque de Québec. Il ne peut pas être question pour le Séminaire de St Sulpice de la concession de la Seigneurie de la Présentation. Le roi ne parait pas disposé à avoir égard à ses représentations pour l'amélioration de sa situation. En a informé M. de Mirepoix. Enverra un mémoire de ses prétentions contre le Séminaire. On pourra les faire décider sans procès. Est disposé à engager le roi à donner des secours aux Religieuses des Trois-Rivières. Folio 52.

1753. 30 juin. Le même à M. Levasseur. Sur l'armement de *L'Algonkin* et la démolition du *Tigre*. M. Duquesne règlera ses fonctions d'inspecteur des bois et forêts. On fera quelque chose pour son fils quand il sera en âge d'être employé au service. Folio 53, 1 page.

1753. 30 juin. Le même à M. Rigaud. A été très fâché des 2 incendies arrivés aux Trois Rivières et particulièrement de la perte des Religieuses. A approuvé sa conduite vis-à-vis du Sr D'Eyma. Lui a accordé le poste de la Baye. Folio 53½, ½ page.

1753. 30 iuin. Le même à M. Martin. N'a pu approuver son projet pour l'établissement de magasins d'abondance dans la Colonie. M. Duquesne a instruction de seconder ses vues pour l'établissement de diverses branches de commerce. Folio 53½, ½ page.

Compiègne. 1753. 20 juillet. Brevet de concession de 4 lieues de terre carrées sur la côte de Labrador au Sr Hocquart, Intendant à Brest, ancien intendant en Canada. Folio 54, 1 page.

Fontainebleau. 1753. 26 octobre. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Explications concernant la caisse et les magasins. Folio 54, 1 page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1753.

Versailles. 1753. 12 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Raymond et Prévost. Donneront congé d'un an au soldat Alexandre Neveu D'Aiglemont, sa présence étant nécessaire en France pour y recueillir la sucession de sa mère. Folio 1, ½ page.

1753. 16 février. Le même aux mêmes. Avertiront le Sr Dolabarats, capitaine du port de Louisbourg, de terminer l'affaire qu'il a avec le Sr Sonolet, négociant à Rochefort. Folio 1, ½ page.

1753. 14 mars. Le même aux mêmes. Au sujet du Sr Olivier, soldat à l'Ile Royale, qui désire se faire habitant dans la colonie. Folio 1½, ½ page.

1753. 21 mars. Le même à M. de Raymond. Au sujet d'un congé pour le Sr Le Brun, enseigne dans les troupes. Folio 1½, ½ page.

1753. 21 mars. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Au sujet du S[r] de Chasteauroy, cadet à l'aiguillette. Folio 1½, ¼ page.

1753. 13 avril. Le même aux mêmes. Réparations aux fortifications. Adjudication des travaux. M. Franquet reviendra en France quand il le jugera à propos. Folio 2, 2 pages.

1753. 13 avril. Le même à M. de Raymond. On ne s'occupera des fortifications des autres postes de l'Ile Royale qu'après avoir réparé celles de Louisbourg. Folio 3, 1½ pages.

1753. 13 avril. Le même à M. Prévost. Même sujet. Folio 4, 1½ pages.

1753. 13 avril. Le même à M. Franquet. Même sujet. On peut travailler dès à présent au rétablissement et au prolongement des cales de Louisbourg. Folio 5, 2 pages.

1753. 13 avril. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Enverront un mémoire de l'état actuel des bâtiments civils. N'y feront des travaux que pour leur entretien. Folio 6, 1 page.

1753. 23 avril. Le même à M. de Raymond. Au sujet des plaintes qu'il a portées contre MM. de Lisardais et de Sévigny. Folio 6, 1 page.

1753. 23 avril. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Leur envoie un extrait de l'instruction à M. Hocquart qui va croiser sur les côtes de l'Ile Royale et sur le Grand Banc, avec *Le Bizane* et *La Thétis*. Folio 7, 1 page.

1753. 23 avril. Le même à M. de Raymond. Même sujet. Folio 7½, 1 page.

1753. 19 avril. Brevet de pension de 6,000 livres en faveur de Marie François de Matignon, comte de Gacé, laquelle avait été accordée à la comtesse de Matignon et transmise à la duchesse de Noirmontiers, en considération des dépenses et des pertes occasionnées à M. de Chevry par la Cession de l'Acadie en 1713. Folio 8, 1½ pages.

1753. 2 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Raymond et Prévost. Au sujet des S[rs] Cova et C[ie], négociants de Dunkerque, qui ont formé le projet d'établissements de pêche à la morue et au saumon. Folio 8½, ¼ page.

1753. 30 juin. Le même aux mêmes. Accorderont protection au S[r] D'Huart qui a entrepris un établissement de pêche et de commerce à l'Ile Royale. Folio 8½ ¼ page.

Compiègne. 1753. 11 juillet. Le même à M. Prévost. Sur les finances de l'Ile Royale. Folio 9, 3 pages.

1753. 11 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Envoie l'état des fonds pour les dépenses de l'année. Folio 10, ¼ page.

1753. 11 juillet. Le même à M. de Raymond. La majorité de Louisbourg a été accordée au S[r] Du Hayet. A approuvé l'établissement de l'aide majorité à l'Ile S[t] Jean en faveur du S[r] de la Brégeonnière. Envoi d'un ordre de capitaine réformé pour le S[r] de Tharigny. Le remplacement dans les autres emplois militaires n'a pu se faire cette année faute par lui d'avoir indiqué les officiers qui étaient dans le cas d'y participer. Le roi n'accorde à aucun gouverneur le droit de faire des remplacements. Folio 11, 2½ pages.

1753. 13 juillet. Le même au même. Il n'est rien revenu des propos qu'il prétend avoir été tenus dans les postes sur son compte. Il ne doit plus être question de ses discussion avec MM. Prévost et Duquesne. Folio 12½, ½ page.

1753. 13 juillet. Le même à M. de Raymond. Lui envoie la permission qu'il a demandée de revenir en France. C'est M. D'Aillebout qui doit prendre le commandement de la Colonie à son départ. Envoie le congé demandé par M. de Surlaville et l'ordre qui commet le S[r] de Villejoin aux fonctions de la majorité des troupes pendant son absence. Folio 13, 1½ pages.

1753. 13 juillet. Ordre du roi commettant le S[r] de Villejoin aux fonctions de major des troupes de l'Ile Royale en l'absence de M. de Surlaville. Id. accordant congé à ce dernier. Folio 13½, 1 page.

1753. 13 juillet. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Raymond et Prévost. Le roi n'a pas jugé devoir se prêter à l'augmentation d'appointements qu'ils avaient demandée pour les officiers, mais il a destiné une somme de 6,000

livres pour être distribuée à ceux qui en auront le plus besoin. On a fait décharger les habitans du remboursement des secours qui leur ont été fournis en 1749. M. Prévost devra suivre le recouvrement de ceux donnés en 1750. Au moyens des mesures prises cette année, on espère que les navires affrêtés pour le transport des approvi-ionnements ne seront point obligés de relâcher. Folio 14, 2 pages.

1753. 13 juillet. Le même aux mêmes. Sur les droits que les capitaines de navires doivent payer au capitaine du port de Louisbourg. On donnera des ordres aux commandants des vaisseaux du roi de fournir au S[r] Dolabarats les matelots et les autres secours qui lui seront nécessaires pour nettoyer le port. Envoie un ordre d'enseigne de port au S[r] Dolabarats. Folio 15, 2 pages.

1753. 13 juillet. Le même à M. de Raymond. On ne peut lui procurer le cordon rouge. En est fâché. On lui fera expédier la ratification de l'acquisition de la propriété qui appartenait à M. de S[t] Ovide, avec l'augmentation qu'il demande, mais sans seigneurie ni titre de comté, la propriété étant d'un trop petit objet et le roi ayant d'ailleurs règlé qu'aucun titres seigneuriaux ne seraient accordés dans la colonie. On est très disposé à faire quelque chose pour le S[r] Pichon, son secrétaire. Prendra les arrangements qui sont praticables s'il veut se fixer dans la colonie. Folio 16, 2 pages.

1753. 13 juillet. Le même à M. D'Aillebout. Sur divers objets dont il s'occupera pendant qu'il sera chargé du commandement de l'Ile Royale. Enverra une liste des snjets qui doivent avoir part aux remplacements. Folio 17, 1½ page.

1753. 18 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Observations sur l'état qu'ils ont envoyé des cargaisons des batiments anglais qui ont été introduits à Louisbourg. Auraient dû être plus explicites. Cette tolérance ne doit s'appliquer qu'aux objets dont la colonie a un besoin pressant. Sur les propositions qu'ils feront à l'égard des cabarets. Folio 18, 2 pages.

1753. 17 juillet. Le même aux mêmes. Secours à donner aux Acadiens qui se sont retirés près de Beauséjour. L'abbé de Loutre assure qu'avec une dépense de 50,000 livres on peut construire des abboiteaux qui donneront des terres fertiles à un grand nombre de ces habitans ; qu'ils se construiront eux mêmes leurs maisons. Feront faire un estimé de ces travaux par le S[r] Jacau de Fiedmont et, si ces travaux ne coûtent pas au delà de 50,000 livres, le roi les accordera malgré l'état embarrassé de ses finances. On ne peut établir une monnaie dans ces quartiers, comme l'avait proposé l'abbé Le Loutre. Folio 19, 1½ page,

1753. 17 juillet. Le même à M. de Raymond. Parmi ses suggestions pour le développement de l'Ile Royale. il y en a de très intéressantes, mais l'état de ses finances ne permet pas au roi de faire davantage. A approuvé l'arrangement qu'il a fait pour l'instruction des officiers. Folio 20, 2 page.

1753. 17 juillet. Le même aux mêmes. A dû juger que les Anglais ne manquaient pas de parler dans leurs Gazettes de la paix qu'ils avaient faite avec les Sauvages de l'Acadie. N'a pas cru que cette paix fut générale et a averti le roi que, telle qu'elle était, elle ne devait être que le prix de présents prodigués à quelques particuliers, qu'en tant elle ne serait pas longtemps observée. N'a pas été surpris d'apprendre les évènements dont elle a été suivie. L'a été encore moins des mouvements qu'a occasionnés parmi toute la nation Micmaque le massacre que les Anglais ont fait de 2 familles de cette nation. Au surplus les Anglais ne pourront s'en prenhre qu'à eux mêmes des suites que cette aventure peut avoir. Recommandera aux officiers qui sont à portée de ces Sauvages et aux missionnaires, de ne rien faire qui puisse les compromettre sur cela. Le roi veut qu'on ne donne point aux Anglais de juste sujet de plainte. N'ignore pas les vues des Anglais sur la prise de Louisbourg telles qu'exprimées dans l'imprimé dont il lui a envoyé l'extrait. Le seul point, auquel il faut s'attacher, est de mettre cette place en bon état de défense. A pu s'apercevoir de l'exagération qui existe dans l'im-

primé anglais sur les avantages du commerce à l'Ile Royale. Jamais il n'a approché du point où le porte l'auteur de cet imprimé. Folio 21, 1½ page.

1753. 17 juillet. Le même à M. D'Arrigrand. Veut bien lui accorder son passage à l'Ile Royale avec 2 domestiques. Folio 21½, ¼ page.

1753. 17 juillet. Le même à MM. de Raymond et Prévost. Au sujet du Sr D'Arrigrand et de sa succession au barachois de Plédieu. Folio 21½, ½ page.

1753. 17 juillet. Le même à M. Prévost. N'a regardé la paix conclue entre les Anglais et les Micmacs que comme le fruit de présens prodigués à quelques particuliers. Etait persuadé qu'elle ne serait pas adoptée par la nation ; il paraît cependant que ce sont les Anglais eux-mêmes qui ont frappé le premier coup. Malgré cela, si les ordres que le roi d'Angleterre a déclaré avoir donné sur cette matière sont exécutés, tout se passera tranquillement entre les 2 nations, en attendant le règlement des limites. Nous poursuivons autant qu'il se peut la consommation de ce règlement. Les questions qui y ont rapport sont suffisamment éclaircis. Il ne s'agit que de leur décision, mais c'est là un point d'autant plus difficile que l'instruction n'a pas tourné à l'avantage des prétentions anglaises. Il faut espérer pourtant que nous pourrons parvenir à un arrangement. Folio 22, 1½ page.

1753. 17 juillet. Le même aux mêmes. Ne le désapprouve pas, puisqu'il a jugé à propos d'enlever son emploi de garde magasin au Sr Lartigue, mais le désapprouve d'avoir nommé à sa place le Sr Morin dont la réputation est suspecte Devra le remplacer. Espère qu'il pourra placer le Sr Lartigue dans un autre emploi. Folio 24, 1½ page.

1753. 17 juin. Le même au même. A été faché de voir la diminution de commerce de l'année 1752 sur celle de 1751. Comme les causes qu'il donne sont accidentelles, il espère que la pêche aura plus de succès. Observations sur la rentrée et la sortie des marchandises. Folio 25, 2 pages.

1753. 17 juillet. Le même au même. A approuvé l'arrangement qu'il a fait avec l'entrepreneur de la fourniture du charbon, à l'occasion de l'incendie qu'il y a eu dans les mines et qu'il ait remplacé aux officiers et soldats les hardes qu'ils avaient perdus dans cet incendie. Pense comme lui, que si l'établissement d'une briqueterie et des fours à chaux dans la Baie des Espagnols peut réussir, il faudra faire de nouvelles conventions avec l'adjudicataire pour l'exploitation et la fourniture sur les lieux du charbon nécessaire. S'entendra avec M. D'Aillebout pour le remplacement au Conseil Supérieur, s'il ne peut s'entendre avec M. de Raymond avant son départ. Folio 26, 2 pages.

1753. 17 juillet. Le même à M. Séguin. Au sujet de ses fonctions de contrôleur. Folio 26½, ½ page.

1753. 17 juillet. Le même à M. Prévost. Réflexions sur la proposition qu'il fait d'employer 260.000 livres dues par le Canada à la caisse de l'Ile Royale, à acheter des farines de la Nouvelle-Angleterre pour l'approvisionnement des magasins de Louisbourg. Pourra en acheter jusqu'à concurrence de 100,000 livres. Folio 27, 1½ pages.

1753. 17 juillet. Le même au même. On savait que le navire *La Marie Anne*, destinée pour l'Ile Royale avait été obligé de relacher à St Domingue. Est satisfait des diverses états et balancés qu'il a envoyés. On est content aussi de l'attention qu'il a donné pour l'approvisionnement des postes de la frontière de l'Acadie. Folio 28, 2 pages.

1753. 17 juillet. Le même au même. Examinera avec M. d'Aillebout quels sont les établissements qui méritent d'être soutenus, et s'il y en a d'autres qui doivent être entrepris à mesure qu'il se présentera de nouveaux habitans. Il est certain que ses difficultés avec M. de Raymond ont eu pour effet de paralyser le développement de la colonie. Folio 29, 1½ page.

1753. 17 juillet. Le même au même. On a fait rembourser à l'abbé Le Loutre 2,438 livres pour des blés et farines qu'il avait achetés pour la garnison de Louisbourg. S'entendra avec M. Bigot pour mettre cette dépense en règle. Marquera

son avis sur 2 mémoires réunis par ce missionnaire, l'un de Joseph LeBlanc dit Le Maigre, ancien habitant de l'Acadie, qui réclame le paiement de fournitures qu'il a faite pour le compte du roi, l'autre du S[r] Faribault pou[r] un dédommagement à l'occasion de l'affrètement de sa goelétte *La Marie*. Se concertera avec M. Bigot pour le paiement des dépenses qui se font sur les frontières de l'Acadie. Elles sont si considérables qu'il doit y avoir des abus. Cet intendant n'est pas satisfait du S[r] Almain, chargé de cette partie. Folio 30, 1½ page.

1753. 6 août. Le même au même. A appris avec plaisir l'arrivée à Louisbourg de la flûte *Le Rhénoceros*, du vaisseau *Le Bizarre* et de la frégatte *La Thétis*. Il lui tarde fort d'apprendre l'arrivée de M. Franquet à l'Ile Royale pour les arrangements relatifs aux fortifications. Il serait fâcheux que M. Boucher ne fut pas en état d'y travailler. Il y a toute apparence que les Sauvages de l'Acadie ne laisseront pas les Anglais bien tranquilles, il ne faut cependant pas leur donner aucun sujet de plaintes. Folio 31, 1½ page.

Fontainebleau. 1753. 26 octobre. Le même à MM. d'Aillebout et Prévost. Explications sur ce qui concerne la caisse et les magasins. Folio 32, ½ page.

(Ci-suit 30 pages concernant la Louisiane.)

Fin du vol. 97.

MINUTES DES LETTRES.

1753.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 98.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1753.

Versailles. 1753. 5 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. l'abbé de LisleDieu. A été instruit de l'arrivée en France de l'abbé le Loutre. Craint que son absence de sa mission n'y cause quelqu'inconvénient. Aurait pu s'épargner les frais et la fatigue du voyage, car il (le ministre) n'a pas besoin d'être excité sur les objets qui font le but de son voyage. Folio 2, 1 page.

1753. 16 janvier. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Pourra lui donner vendredi prochain l'audience qu'il demande. Folio 10½, ¼ page.

1753. 19 janvier. Le même à M. de St Contest. Au sujet des prises de guerre. Folio 11, 3½ pages.

1753. 28 janvier. Le même au même. Il n'y a rien de plus injuste et de moins décent que la conduite que tient le ministère anglais dans l'affaire du paiement du fret pour les navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 20, ½ page.

1753. 28 janvier. Le même à MM. les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères. Est surpris de voir qu'ils n'ont pas encore instruit leur affaire contre le chapitre de Québec, au sujet de la cure de cette ville. Folio 21, ¼ page.

1753. 28 janvier. Le même à M. de Chamouret, maitre des requêtes. Même sujet. Folio 21, ¼ page.

1753. 28 janvier. Le même à M. l'Abbé de LisleDieu. A vu l'abbé le Loutre, et l'a referé à M. de la Galissonnière sur les observations qu'il a à faire concernant l'Acadie. Folio 21, ½ page.

1753. 14 mars. Le même au Père Messaige. Les succès du Père Germain dans ses missions du côté de l'Acadie, lui font désirer qu'il soit maintenu dans son poste. Folio 42, ½ page.

1753. 14 mars. Le même au Principal des Récollets de Bretagne. Il faudrait 3 ou 4 missionnaires de plus à l'Ile Royale pour remplacer les 2 dont il a demandé le rappel. Folio 42, 1 page.

1753. 15 mars. Le même à M. le Garde des Sceaux. Désire qu'il place un frère de l'abbé le Loutre. Ce missionnaire rend constamment des services essentiels à la Religion et à l'Etat. Est venu en France pour des arrangements relatifs à sa mission et à nos affaires avec les Anglais, qu'il connait bien. Folio 45½, ½ page.

1753. 22 mars. Le même à M. le Cardinal de Soubise. Les fonds, destinés pour les pauvres communautés religieuses, ne sauraient être mieux employés qu'en aidant les Ursulines des Trois Rivières à se relever du malheur qu'ils ont subi. Folio 50, ½ page.

Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Est heureux des bonnes dispositions du Cardinal de Soubise à l'égard des Ursulines des Trois Rivières. A procuré à l'abbé le Loutre une gratification de 800 livres, en considération des dépenses de son voyage. Folio 50, ½ page.

1753. 22 mars. Le même à M. l'abbé le Loutre. Gratification. Sera remboursé de l'avance qu'il a faite pour achat de farine à Louisbourg. Il suffira qu'il soit rendu à Brest du 20 au 25 du mois prochain. Folio 50, ½ page.

1753. 22 mars. Le même à M. le Normant. Fera ce qu'il jugera convenable à l'égard des chapelles que demande l'abbé le Loutre pour les missions de l'Ile St Jean. Folio 50, ¼ page.

1753. 27 mars. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet de l'abbé le Loutre. Folio 54, ½ page.

1753. 27 mars. Le même à M. Burguerien. Supérieur du Séminaire des missions étrangères. Au sujet des 2 missionnaires qu'il envoie à l'Ile Royale. Folio 54, ½ page.

1753. 27 mars. Le même à M. de la Galissonnière. A procuré à l'abbé Le Loutre un exemplaire de notre mémoire sur les affaires de l'Acadie. Renouvellera à cet abbé la recommandation d'observer le secret à l'égard de ce mémoire. Folio 54, ¼ page.

1753. 27 mars. Le même à M. Robert. Ordonnera l'embarquement sur *Le Bizarre* des missonnaires Le Loutre, De Vern, Cassiet et Le Dieu Folio 54½, ¼ page.

1753. 27 mars. Le même au même. A l'égard de l'expédition des vaisseaux *Le Bizarre*, et des frégattes *Le Tigre* et *La Thétis*. Folio 55, 1½ pages.

1753. 27 mars. Le même à M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Au sujet de l'affaire du transport des troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 57, 1 page.

1753. 30 mars. Le même à M. Le Normant. Pour éviter tout retard il lui envoie 2,740 livres sur le fond des dépenses secrètes pour payer les achats de chapelles destinés aux missions de l'Ile S[t] Jean. Folio 57, ¼ page.

1753. 30 mars. Le même à M. de Boulongne. A fait employer sur l'exercise de 1752 une somme de 2,438 livres, pour rembourser l'abbé Le Loutre des dépenses qu'il a faites pour achat de farines à l'usage des missions. Folio 57½, ¼ page.

1753. 30 mars. Le même à M. Robert. L'abbé de Vern, qui devait s'embarquer sur *Le Bixarre*, a reçu une autre destination. Folio 63½, ¼ page.

1753 31 mars. Le même à M. le Comte d'Argenson. M. le Comte de Raymond. commandant à l'Ile Royale, demandant le cordon rouge avec la pension ordinaire. Le prie de lui faire savoir ce qu'il doit lui répondre à cet égard. Folio 65, ½ page.

1753. 2 avril. Le même à M. le Comte de S[t] Florentin. Au sujet de livres demandés par l'évêque de Québec pour distribution dans les missions. Folio 66, ½ page.

1753. 2 avril. Le même à M. Helvétius. Au sujet de remèdes demandés par l'abbé Le Loutre pour les habitans qu'il rassemble dans sa mission. Folio 66, ½ page.

1753. 8 avril. Le même à M. Rostan. Approuve l'arrangement qui a été fait pour le fret de la cloche qui a été envoyée de l'Ile Royale. Folio 67, ½ page.

1753. 9 avril. Le même à M. Lafbilard. Lui envoie un placet qui lui a été présenté par l'abbé de la Corne, député du Chapitre de Québec. Lui laissera prendre lecture des pièces mentionnées. Folio 69, ¼ page.

1753. 23 avril. Le même à M. Hocquart, capitaine de vaisseau. Lui envoie les instructions du roi sur la campagne qu'il va faire sur les côtes de l'Ile Royale. Folio 76½, 4 page.

1753. 23 avril. Le même à M. de Villéon. Lui envoie l'instruction du roi sur l'expédition qu'il doit faire à Québec. *L'Algonkin* sera lancé après son arrivé à Québec. Après avoir démoli *Le Tigre*, il transportera l'équipage sur *l'Algonkin*. Folio 77, 1 page.

1753. 23 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Villéon, capitaine de vaisseau, sur la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 77, 1 page.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[t] Hocquart, capitaine de vaisseau, sur la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 78, 3½ pages. Soit, 7 pp.

1753. 25 avril. Le même à M. Robert. Est aise de voir que *Le Tigre*, *Le Bizarre* et *La Thétis* sont sur le point de mettre à la voile. Le S[r] Prévost de La Croix, écrivain à l'Ile Royale, doit être arrivé à Brest pour s'embarquer sur *Le Bizarre*. Folio 81, ½ page.

1753. 29 avril. Le même au rév. Père Provincial des Récollets de Bretagne. Le religieux qu'il destine pour être supérieur à Louisbourg, n'a qu'à se rendre à Rochefort. Espère qu'il a fait un bon choix. Folio 85, ½ page.

1753. 2 mai. Le même à M. l'abbé Couturier. Envoie les ordres nécessaires pour le passage au Canada du S[r] Robert, qu'il destine pour le service de leur séminaire en cette Colonie. Folio 87, ¼ page.

1753. 10 mai. Le même à M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Espère qu'il fera prendre les mesures pour faire payer les propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou. Folio 93, ½ page.

1753. 13 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 96, 1 page.

Marly. 1753. 18 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 99, 1 page.

1753. 23 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 101, ½ page.

Versailles. 1753. 30 mai. Le même à M. Doyen, Notaire. Même sujet. Folio 106, ½ page.

1753. 4 juin. Le même à Mgr le Chancellier. Lui envoie un arrêt nommant un successeur à M. de Chamousset, décédé, comme rapporteur de l'affaire entre le Chapitre et le Séminaire de Québec. Folio 109, ½ page.

1753. 9 juin. Le même à M. David, Directeur de la C[ie] des Indes. Au sujet des prétentions de MM. Duquesne et Bigot, relativement à la gratification qu'ils recoivent de la C[ie] sur la recette des Castors, et dont ils exigent l'augmentation. Folio 111, ½ page.

1753. 15 juin. Le même au même. Au sujet de sa réponse. Folio 115, ½ page.

1753. 15 juin. Le même à M. de Boullongne, maitre des Requêtes. A été nommé rapporteur de l'affaire entre le Chapitre et le Séminaire de Québec à la place de M. de Chamousset. Folio 116, ½ page.

Compiègne. 1753. 20 juillet. Le même à M. Le Normant. Au sujet de la retraite de M. DuVivier et de ses appointements. Folio 131½, 1 page.

1753. 20 juillet. Le même à M. Dupont DuVivier. Sur sa retraite. Folio 132, ½ page.

1753. 20 juillet. Le même à M. La Lanne, Supérieur des Missions Etrangères. A envoyé les ordres pour l'embarquement du S[r] Dosque, missionnaire destiné pour l'Ile Royale. Folio 132½, ¼ page.

1753. 20 juillet. Le même à M. Hocquart. Lui envoie le brevet pour la concession qu'il lui a procurée en Canada. Folio 134, ¼ page.

Versailles. 1753. 23 août. Le même à M. l'ancien Evêque de Mirepoix. Demande de pension pour l'abbé de LisleDieu, grand vicaire en France de l'évêque de Québec Folio 150½, ½ page.

Fontainebleau. 1753. 9 novembre. Le même à M[gr] le Duc d'Orléans. A procuré une place de cadet à l'aiguillette au S[r] de Rocheblanc, qu'il honore de sa protection. Folio 188½, ½ page.

1753. 14 décembre. Le même à M. Daragarry. Est disposé à favoriser son projet pour reprendre la pêche à la baleine dans le fleuve S[t] Laurent. Folio 201, ¼ page.

1753. 29 décembre. Le même à M. Hocquart, Capitaine de vaisseau. Lui a accordé une gratification de 2,000 livres pour l'indemniser des dépenses que lui ont occasionné le retour en France de MM. de Raymond, Franquet et de Surlaville. Folio 212, ¼ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DEPECHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1753. 8 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] de Beauchesne, aide-major de la Marine, commandant la flûte du roi *La Seyne* destinée pour le Canada. Folio 27, 2 pages.

1753. 11 juin. Liste des particuliers auxquels il a été accordé passage sur la flûte *La Seyne*, destinée pour le Canada. Folio 35, 1 page.

Fin du Vol. 98.

MINUTES DES LETTRES.

1754.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 99.

CANADA. (3me partie).

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1754.

Versailles. 1754. 31 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Forcera les arbitres nommés par le Conseil Supérieur, dans le procès intenté à M. D'Amour des Plaines par le S[r] Désauniers, (Secrétaire du roi) à rendre leur décision. Folio 1, ½ page.

1754. 18 avril. Le même à M. Duquesne. A tout lieu de croire que le S[r] de Raymond, capitaine dans les troupes du Canada, mérite une récompense pour ses services. Sera bien aise qu'il puisse lui donner quelque commandement particulier s'il en a l'occasion, attendu qu'il lui est fortement recommandé par des personnes de haute considération. Folio 1, ½ page.

1754. 12 mai. Le même à M. Bigot. Arrangera le passage en France de la nièce du S[r] Giroux, valet de pied de la reine. Folio 1½, ¼ page.

1754. 20 mai. Le même à M. Duquesne. Donnera congé absolu au soldat nommé Jean Darochenu, dit Lafleur, qui désire s'établir près d'un parent sur les frontières de l'Acadie et que demande pour lui l'abbé Le Loutre, à condition qu'il se fixe effectivement à cet endroit. Folio 1½, ¼ page.

1754. 20 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Leur envoie un mémoire de la C[ie] des Indes sur les lettres de change delivrées à ses agents et sur les poudres de la C[ie] que M. Duquesne a fait prendre. Jugeront s'il convient d'accorder au S[r] Taché la concession du privilège de pêche au Gros Mékatinal, dont jouit la veuve Pomereau. Folio 2, 1½ pages.

1754. 24 mai. Le même aux mêmes. Les Religieuses de l'Hôtel Dieu n'ayant pu acquérir la propriété de M. Bégan qui s'est vendue trop cher, demandent la permission d'acheter celle appartenant aux héritiers du S[r] Sarrazin. Jugeront si cette permission doit leur être accordée. Folio 2½, ½ page.

1754. 20 mai. Le même à M. Duquesne. La lieutenance des Trois Rivières a été donnée à M. D'Aillebout, Lieutenant de roi à l'Ile Royale. Attend le résultat de l'expédition à la Belle Rivière avant de pourvoir au remplacement des officiers. On a accordé la croix de S[t] Louis aux S[rs] de Muy et de S[t] Vincent. C'est une grâce qu'il ne faut pas multiplier. Folio 3, 1½ page.

1754. 26 mai. Le même à M. Bigot. Lui envoie le congé qu'il demande pour passer en France. Pourra profiter du retour du *Caméleon*. Ne négligera pas, s'il prend ce congé, de se mettre en état de rendre un compte détaillé de l'état des finances. Folio 3½, ½ page.

1754. 26 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Envoie les provisions de conseiller pour les S[rs] Hiché et Tonbert, et celles de Procureur du roi de la juridiction et de l'Amirauté pour le S[r] Perthuir. Folio 4, ½ page.

1754. 30 mai. Le même à M. Bigot. Enverra son avis sur la demende d'indemnité que présente le Sr Plumard de Rieux, de Nantes, pour son navire affrêté pour le service du roi. Folio 4, ½ page.

1754. 30 mai. Le même au même. Lui recommande le Sr Boileau qui a passé à Quebec l'année dernière. Folio 4½, ¼ page.

1754. 30 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Leur a déjà fait part des plaintes qui sont revenues au roi sur le nombre croissant de protestants qui se sont établis en Canada depuis quelques années. Leur conduite devenant plus dangereuse, il convient de prendre des mesures à leur égard. Constateront leur nombre, leurs noms, leurs professions, l'état de leurs familles, leur durée de séjour et leur conduite. Feront sortir du pays ceux qui sont de nationalité étrangère et confèreront avec l'évêque sur ce qu'il convient de faire pour ceux qui sont Français. Folio 5, 1 page.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Les terres du Sault St Louis ont été concédées à la condition qu'elles feraient retour au roi lorsque les Iroquois les quitteraient. C'est à tort que les Jésuites prétendent que la propriété leur en appartient et qu'ils peuvent en disposer. Folio 5, ½ page.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Nouveaux éclaircissements sur l'imposition de la capitation. Folio 6, 2 pages.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Sur les précautions à prendre pour empêcher la disette dans la colonie. Il faut règler l'exportation sur le plus ou moins d'abondance de la récolte. Il convient aussi de faire des achats dans les années d'abondance en prévision de la disette. Folio 7, 2 pages.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Observations sur les concessions diverses faites en Canada. Folio 8, 1½ pages.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Il ne peut être question de ratifier à la Dlle Reygaillard les 3 fiefs qu'elle réclame dans la Baie des Chaleurs comme ayant été faits à ses auteurs, attendu qu'ils ont été accordés il y a plus de 50 ans et que rien n'a été fait pour les mettre en valeur. Feront expliquer aux Religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec sur quels titres elles distinguent les bien des pauvres qu'elles détiennent avec celui de leur communauté. Folio 9, 1½ pages.

1754. 30 mai. Le même aux mêmes. Sur les représentations des négocians de Québec. Il ne convient pas de proscrire le commerce des colporteurs. Il est utile aux habitans, vu leur éloignement des établissements de commerce. Les Capitaines de milice ne doivent pas être exemptés plus que les autres de l'imposition des casernes. Folio 10, 1½ pages.

1754. 31 mai. Le même à M. Bigot. Sera bien aise qu'il fasse quelque chose pour le Sr Saillant qui a passé au Canada il y a quelques années et y remplit une place de notaire. Folio 10½, ¼ page.

1754. 31 mai. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Envoie 5 brevets de ratification de concessions faites aux Srs de Contrecœur, Quindre, Perthuis, D'Aillebout de Céry et Marsal. Folio 11, 1½ pages.

1754. 1er mai. Brevet de ratification de concession pour le Sr Quindre d'une terre sur la rivière de Détroit Id. pour le Sr Pierre Pécandy de Contrecœur, capitaine d'une seigneurie en arrière de celle de St Denis. Id. pour le Sr Philippe D'Aillebout de Céry, capitaine de port à Québec, d'une concession pour la pêche au lieu appelé St Augustin, à la côte de Labrador. Id. d'une concession de pêche pour le Sr Antoine Marsal, négociant à Québec, au cap Charles, côte de Labrador. Id. d'une concession en seigneurie au Sr Joseph Perthuis, en arrière de celle de Portneuf. Folio 12, 7 pages.

1754. 31 mai. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Envoie les états du roi. Observations sur les dépenses et les moyens de les diminuer. Folio 16, 2 pages.

1754. 31 mai. Le même aux mêmes. Il a été accordé 2 missionnaires à l'abbé Piquet pour le poste de la Présentation. Il ne doit pas être question d'autres dépenses. Observations sur le poste de Détroit et sur la suppression du certi-

ficats et même des postes qui ne sont pas absolument nécessaires. Folio 17, 2 pages.

1754. 31 mai. Le même à M. Duquesne. Le roi lui laisse la décision d'accepter ou de refuser le cartel que lui a proposé le S^r^ Hopson gouverneur de l'Acadie, pour la restitution réciproque des déserteurs. Il est certain que leur nombre est plus considérable du coté des Anglais, et que cela désorganise leurs forces, néanmoins, il fera comme il jugera bon. Folio 18, 1½ pages.

1754. 31 mai. Le même au même. Sur la discipline des troupes. Le prie de lui envoyer une liste apostillée des officiers. Il faut ménager les milices, attendu qu'elles ont fait des expéditions sur les frontières de l'Acadie et sur la Belle Rivière et que cela doit être très onéreux pour elles. Folio 19, 2 pages.

1754. 31 mai. Le même au même. Observations sur les postes et les certificats supprimés. Les présents aux sauvages par certificats étaient une cause d'abus. Enverra un état énumérant les postes qui subsistaient avant la dernière guerre, ceux qui ont établis durant la guerre et ceux qui existent actuellement. Recevra un projet ayant en vue de rendre le commerce libre dans tous les postes. Il faut ramener les dépenses à ce qu'elles étaient il y a quelques années, sans quoi on pourra être forcés d'abandonner la colonie. Folio 20, 3 pages.

1754. 31 mai. Le même au même . Désire lui accorder toutes les faveurs possibles, mais il ne peut lui concéder le poste de Témiscamingue, attendu les grandes conséquences qui en résulteraient et le projet de rendre le commerce libre dans tous les postes. Folio 21½, 1 page.

1754. 31 mai. Le même au même. A appris avec plaisir les soins de M. de La Villéon pour le désarmement du *Tigre* et l'armement de *l'Algonkin*. Attend qu'il lui rende compte du succès de l'épreuve qui a été faite pour l'hivernement des vaisseaux à la Rivière Chaudière. Si, comme il le dit, la circulation des troupes de l'Ile Royale au Canada et inversement, ne doit pas donner des résultats proportionnés aux dépenses, il faudra la faire cesser M. de Drucour a été nommé gouverneur à l'Ile Royale. Il ne peut encore être question d'accorder au S^r^ Aubert la commission de capitaine des portes de Québec. Folio 22, 2 pages.

1754, 31 mai. Le même au même. Au sujet des prétentions du S^r^ Faucher, à l'égard de la Baie de Phélypeaux. Si les S^rs^ Pascaud n'exploitent pas leur concession des Isles de la Magdelaine sera enlevée, et alors on pourra la donner au S^r^ Armour qu'il recommande. Folio 23, 1 page.

1754. 31 mai. Le même au même. Est fâché d'apprendre que le capitaine Marin ait été forcé de retarder son expédition à la rivière Oyo parceque l'eau était trop basse dans la Rivière aux Bœufs pour la descendre. Aurait dû savoir à quoi s'en tenir sur cela avant de s'aventurer si loin. La marche de ce détachement a fait grand bruit dans les colonies anglaises, et particulièrement à la Virginie. Si l'on en croit les nouvelles, le gouverneur de cette province aurait demandé des secours aux colonies voisines pour marcher du côté de La Belle Rivière. Il n'est pas probable, cependant, qu'il obtienne l'autorisation du gouvernement Anglais. S'il l'obtenait, il faudrait se contenter de repousser la force par la force. Folio 24, 3 pages.

1754. 31 mai. Le même au même. Sur ce qu'il lui a marqué de son retour l'année prochaine, M. de Vaudreuil partira dès le printemps pour le remplacer. Folio 25, ½ page.

1754. 1^er^ juin. Le même à M. Bigot. Observations sur les dépenses et la nécessité de les diminuer. Est très satisfait de son exactitude. Ne peut en dire autant de l'objet des dépenses qui se font depuis son administration. L'impression contre lui ici est des plus défavorables. Toutes les ressources sont épuisées, et cet état est dû à l'excès des dépenses en Canada depuis 4 ou 5 ans. Le prévient que s'il faut opter entre les traites du Canada et les autres objets, le parti est pris d'avance de faire manquer ces traites au risque de tout ce qui pourrait en arriver. Folio 26, 3 pages.

1754. 1er juin. Le même au même. On prétend que l'excès des dépenses vient de ce que tout a été mis en "party" On cite le Sr Bréard pour tous les affrêtements "faits pour le compte du roi, le Sr Péan pour toutes les fournitures de farines "et de légumes, le Sr Claverie pour toutes les autres fournitures du magazin "de Québec et le nommé Calot pour celles de la boucherie. On assure que "le même désordre règne à Montréal où le Sr Martel, garde magazin, fait "lui-même les fournitures de toute espèce avec son commis nommé ..... "on ajoute qu'ils se sont emparés de tout le commerce de Détroit, et l'on va "même jusqu'a impliquer M. Varin dans ces manœuvres. Il ne s'agit pas "en tout cela de rapports clandestins, mais de bruits généralement reçu "accompagnés de circonstances propres à impression." Ne peut les ignorer et devra les vérifier. Folio 27, 1 page.

1754. 1er juin. Le même au même. Approuve qu'il ait différé la démolition du *Tigre* dans le but de le faire servir à l'épreuve du bassin du Sault de la Chaudière pour l'hivernement des vaisseaux de fort tonnage. Approuve qu'il ait fait payer au Sr Taché la valeur de son bâtiment, perdu à Louisbourg en 1751. Au sujet du Sr Langlois, maître mâteur, et Georges Trévaux, maître armurier. Envoie 2 brevets décrivain pour les Srs Bouron et Sermet. Folio 28, 2 pages.

1754. 1er juin. Le même à M. Duquesne. Les plaintes qu'il fait contre le Sr de McCarthy, qui commande aux Illevin ne s'accordent pas avec les témoignages qu'il a reçus de la Louisiane. Le journal du Sr de St Pierre, à l'occasion de son voyage dans les postes de la mer de l'Ouest, n'est pas propre à détruire l'idée que ceux qui font ces voyages s'occupent moins de la découverte de la mer que de la traite. Toutefois, il a confiance en cet officier, et il a bien fait de lui confier l'expédition de la Rivière Oyo, en l'absence de M. Marin, empêché par la maladie. A été bien aise d'apprendre que les Hurons de Détroit étaient revenus à leur village et, qu'avec les Saulteux et les Outaouais, ils envoyaient des partis contre les Chicachas et Les Têtes Plates. Il est à croire que tout restera tranquille du coté de l'Acadie, au moyen des ordres que le gouvernement Anglais a donnés à ses officiers. L'établissement d'un poste à Gaspareaux, pour le débarquement des effets destinés au fort Beauséjour, était très convenable. Folio 29, 2 pages.

1754. 5 juin. Le même à M. Bigot. Se concertera avec M. Duquesne sur l'abandon qu'il propose de faire aux commercants des forts de Niagara, Frontenac et Rouville pour la traite. Folio 30, 2 pages.

1754. 5 juin. Le même au même. On attend son retour pour l'avancement du Sr Bréard, la place de garde magasin à Québec et la retraite du Sr Estèbe, que sa santé oblige de quitter sa place. La concession accordée au Sr Fortier nuirait à l'établissement de la Baie Phelypeaux, ainsi, il ne doit pas en être question. Lorsque le Sr Foucault aura acquis de l'ancienneté au Conseil, on fera quelque chose pour lui. Secours de 7,000 livres aux Urselines. Folio 31, 2 pages.

1754. 5 juin. Le même au même. A bien fait d'accorder à l'abbé Piquet le passage de 3 Sauvages qu'il désirait amener avec lui en France, puisque M. Duquesne lui avait donné cette permission. A accordé une gratification extraordinaire de 3,000 livres à l'abbé Piquet pour lui témoigner sa satisfaction de son zèle. Fait passer à l'Ile Royale les 3 Canadiens qui s'étaient embarqués sur *L'Algonkin*. Folio 32, 1½ page.

1754. 5 juin. Le même à M. Duquesne. Envoie des médailles pour les Sauvages. Folio 32½, ¼ page.

1754. 5 juin. Le même à M. Varin. Observations sur ce qu'il aura à faire pendant qu'il sera chargé des fonctions de l'Intendant en l'absence de M. Bigot. Folio 33, 1½ page.

1754. 5 juin. Le même à M. l'Evêque de Québec. Secours donné aux Ursulines des Trois Rivières. Le roi est très bien disposé en sa faveur. Ne peut que le féliciter de sa modération tant au sujet de la cure de Québec que de ses prétentions contre le Séminaire. Folio 34, ½ page.

1754. 5 juin. Le même à MM. Duquesne et Bigot. On se propose de rendre le commerce libre dans les postes. Croit que le poste de Témiscamingue devrait être réuni à celui de Tadousac pour être affermé comme étant dans le Domaine du roi. Folio 34½, ½ page.

1754. 6 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des fortifications, etc. Folio 35, 1½ page.

1754. 6 iuin. Le même à M. Chaussegros de Léry. Même sujet. Folio 35½, ¼ page

1754. 14 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des forges de S[t] Maurice. Puisque l'exploitation de ces forges laissent un excédent sur les dépenses, il est évident qu'une compagnie particulière y trouverait de plus grands bénéfices et il ne devrait pas être difficile de la former. Folio 36, 1½ page.

1754. 10 juin. Le même à M. Volant. Le roi ne veut pas qu'il lui fasse aucun envoie de pelleteries. Le roi lui a accordé une gratification de 1,500 livres sur sa cassette en considération du malheur qu'il a subi. Au sujet des prisonniers qu'il a gardés dans son poste de Mingan. Folio 36½, ½ page.

1754. 10 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des dépenses encourues par le S[r] Volant pour la garde des prisonniers dans son poste à Mingan. Folio 36½, ½ page.

1754. 14 juin. Le même au même. Envoie un ordre de sous constructeur pour le S[r] Cressé. Emploiera le S[r] Levasseur fils comme aide constructeur. Pourra prendre les planches du moulin à scie du S[r] Levasseur si elles sont de bonne qualité. On l'attendra pour prendre un parti sur les constructions et les bois à tirer du Canada, pour les ports de France. Folio 37, 2 pages.

Compiègne. 1754. 31 juillet. Le nouveau Président du Conseil de Marine, garde des Sceaux, à MM. Duquesne et Bigot. Leur apprend qu'il a été chargé du Département de la Marine et des colonies. Folio 37½, ¼ page.

Versailles. 1754. 19 août. Le même à M. Duquesne. Le roi a appris avec peine l'aventure arrivée à M. de Jumonville. Ne pense pas que cette affaire doive avoir les suites qu'il envisage. Les vues exprimées par le roi d'Angleterre ne permettent pas de croire qu'il ait autorisé les mouvements des Anglais du côté de la Belle Rivière ou ailleurs. Aura une explication à ce sujet avec la Cour d'Angleterre. Doit éviter de donner aux Anglais tout sujet de plainte et s'en tenir à la défensive aussi longtemps que cela sera possible. Folio 38, 2 pages.

1754. 19 août. Le même à M. Bigot. Le prie si cette lettre lui parvient avant son départ de Québec, de se mettre en état de lui fournir tous les éclaircissements que M. de Revillé lui a demandés. Folio 38½, ½ page.

1[er] 1754. novembre. Le même à MM. Duquesne et Bigot. Leur envoie le brevet de ratification de concessions au S[r] J. B[te] Le Ber de Senneville. Folio 39, ½ page.

1[er] 1754. septembre. Brevet de ratification de concession pour le S[r] J.-Bte LeBer de Senneville enseigne dans les troupes du Canada. Ratifie la concession à lui faite le 20 avril 1750, à titre de préfet Seigneurie d'un terrain situé au bout de la profondeur des Seigneuries du Sault S[t] Louis et de Chateauguay et qui se trouve enclavé entre la seigneurie de Villechauve et celle de la Prairie de la Magdelaine. Folio 39, 1½ pages.

ILE ROYALE

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1754.

Versailles. 1754. 5 mars. Le ministre à MM. D'Aillebout et Prévost. Le prix de l'adjudication faite au S[r] Créret pour les travaux des fortifications, a paru si exhorbitant, qu'on a pris le parti de faire retourner M. Franquet à Louisbourg pour les faire faire avec plus d'économie. Mesures à prendre en conséquence. M. Franquet les informera des arrangements qu'il fera en France. Folio 1, 1½ page.

1754. 12 mai. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Leur envoie un extrait des instructions données à M. D'Aubigny sur la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale avec le vaisseau *L'Aigle* qu'il monte et la frégatte *La Diane* commandée par M. de Nöé. Folio 2, 1½ page.

1754. 12 mai. Le même aux mêmes. Le mémoire du roi qu'il leur envoie leur explique leurs fonctions communes et particulières. Folio 2½, 1 page.

1754. 12 mai. Le même à M. de Drucourt. Lui envoie ses provisions de gouverneur et ses instructions. Folio 3, ½ page.

1754. 12 mai. Le même à M. Prévost. Lui recommande de vivre en bonne intelligence avec M. de Drucourt. Folio 3½, ½ pages.

1754. 12 mai. Mémoire du roi aux S^rs Ch^er de Drucourt et Prévost. Folio 4, 4 pages. Soit 8 pp.

1754. 12 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Drucourt. Historique de la colonie de l'Ile Royale. Folio 6, 8 pages. Soit 16 pp.

1754. 12 mai. Mémoire du roi pour MM. Drucourt et Prévost. Folio 10, 7 pages.

1754. 12 mai. Le ministre à MM. de Drucourt et Prévost. Sur les fortifications. Folio 13, 2 pages.

1754. 12 mai. Le même à M. Franquet. Lui envoie une instruction qui explique les intentions du roi tant sur les ouvrages qui doivent être exécutés à Louisbourg que sur les principales dispositions à faire pour leur exécution. On lui envoie aussi son brevet de directeur des fortifications de la Nouvelle-France. Folio 141, 2 pages.

1754. 1^er mai. Brevet de directeur des fortifications de la Nouvelle-France pour le S^r Franquet. Folio 14½, ½ page.

1754. 12 mai. Instruction pour le S^r Franquet. Sur les ouvrages que le roi veut être exécutés à l'Ile Royale. Folio 15, 8 pages.

1754. 30 mai. Le ministre à M. de Drucourt. Promotion dans l'état major et les troupes de l'Ile Royale. La croix de S^t Louis a été accordée aux S^rs Loppinot, Thierry, Joubert, et Ch^er de Montalambert et Dangéac. Folio 19, 2 pages.

1754. 30 mai. Le même à M. D'Aillebout. A été nommé à sa demande, lieutenant de roi à Trois-Rivières. Folio 20, ½ page.

1754. 30 mai. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Au sujet de la nomination de M. d'Aillebout. Folio 20, ½ page.

1754. 30 mai. Le même à M. de Bonnaventure. A été nommé lieutenant de roi à Louisbourg, à la place de M. D'Aaillebout. Folio 20, ½ page.

1754. 30 mai. Le même à M. de Villejoin. A été nommé commandant de l'Ile St-Jean à la place de M. de Bonnaventure. Folio 20½, 1 page.

1754. 30 mai. Le même à M. Chassin de Thierry. Lui a accordé la croix de S^t Louis. Folio 20½, ¼ page.

1754. 30 mai. Le même à M. le Ch^er de Pensens. Il lui est permis de se retirer du service. Lui a accordé la croix de S^t Louis et une pension de 400 livres. Folio 21, ½ page.

1754. 31 mai. Le même à M. de Drucourt. Au sujet de 2 habitans du Canada passés en France et renvoyés en Canada. Folio 21½, 1 page.

1754. 8 juin. Le même à M. Prévot. Au sujet des gages des chaufourniers et des mineurs. Folio 21½, ¼ page.

1754. 8 juin. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Leur envoie l'état des dépenses de la Colonie. Nécessité de pratiquer l'économie. Folio 22, 1½ pages.

1754. 8 juin. Le même aux mêmes. Le S^r de Couagne, qui servait comme sous ingénieur à l'Ile Royale, a été fait ingénieur pour servir au même endroit. Lui remettront son brevet. Folio 22½, ¼ page.

1754. 8 juin. Le même à M. de Drucourt. Comme il n'est pas encore gouverneur en titre de l'Ile Royale, il ne peut accorder au S^r Come de S^t Aigue le congé qu'il demande. Le lui accordera s'il le lui demande. M. Franquet vient de partir pour se rendre à Brest. Lui remettra le brevet de brigadier des armées du roi lorsqu'il sera en pleine mer et lui rendra pendant son séjour à l'Ile Royale les honneurs dus à ses grades. Folio 23, 1 page.

8 juin. 1754. Le même à M. Franquet. Lui envoie son brevet de brigadier des armées du roi. C'est avec plaisir qu'il lui a accordé cette récompense distinguée de ses services. Folio 23½, ½ page.

8 juin. 1754. Le même à M. Prévost. M. Hocquart, Intendant à Brest, lui enverra le compte des outils achetés par M. Franquet. Folio 23½, ¼ page.

1er juillet. 1754. Le même à M. de Drucourt. A vu avec plaisir que les récoltes avaient bonne apparence à l'Ile St Jean. Sans admettre, les préjugés que l'on entretient à l'égard de la culture à l'Ile Royale et sans adopter les idées optimistes de M. de Raymond, il croit que l'on peut y obtenir des résultats satisfaisants. Au sujet des officiers Bogard de La Noue et du Liché, que M. D'Aillebout a fait mettre en prison. Il est a craindre que ce dernier ait quelque dérangement dans sa tête. Au sujet de la conduite du Sr Meyracy, Lieutenant de l'Amirauté. Folio 24, 2 pages.

1er juillet. 1754. Le même au même. Donnera son sentiment sur l'utilité de l'école de mathématiques pour les jeunes officiers et cadets qu'a établie M. de Raymond. Au sujet d'un crédit pour secours aux officiers, proposé par M. de Raymond. Folio 25, 1½ pages.

1er juillet. 1754. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Rien de plus irrégulier et de plus dangereuse conséquence que le mariage du Sr Bogard de la Noue. M. D'Aillebout a bien fait de le faire arrêter, et le roi approuvera qu'il soit renvoyé en France. Pourront envoyer au Canada la fille et la famille de Paul Grivois. Il est à désirer que le missionnaire qui s'est prêté à la célébration de ce mariage puisse être renvoyé en France, et il convient que la justice s'explique sur la nullité d'un mariage si contraire à toutes les règles. C'est le défaut d'entente entre MM. de Raymond et Prévost qui a retardé la nomination de titulaires aux vacances du Conseil Supérieur. Folio 26, 1½ pages.

1er juillet. 1754. Le même aux mêmes. Au sujet de l'économie considérable qui peut être effectuée en faisant usage de charbon au lieu de bois dans les casernes. Folio 27, 2 pages.

1er juillet. 1754. Le même aux mêmes. On se plaint que les Anglais font un commerce considérable à l'Ile Royale et qu'ils ne prennent en retour que peu de marchandises, ce qui a l'effet d'enlever une grande partie de l'argent de la colonie. Ne doivent pas oublier que par les Lettres Patentes de 1727, les étrangers ne sont admis à apporter dans la colonie que ce qui ne peut être fourni par la France ou ses colonies. Le cabotage aux Iles du Vent peut être chose très avantageuse à la Colonie, mais il faut empêcher qu'il serve de prétexte au commerce étranger. Folio 28, 3 pages.

1er juillet. 1754. Le même à M. Prévost. A été bien aise de voir que la pêche a été plus considérable que les années précédentes. Par l'état du commerce, il voit que les transactions avec le Canada ont été nulles de la part de cette colonie. Celui avec les îles Méridionales parait augmenter tous les ans. Il faut espérer que le commerce du Canada, avec de bonnes récoltes, reprendra son cours normal. Folio 29, 2 pages.

1er juillet. 1754. Le même à M. Prévost. A procuré au Sr Barbudeau, chirurgiens des troupes, le brevet qu'il a demandé pour lui. Il n'est pas possible pour le présent d'accorder de l'avancement à son frère. Au sujet des Srs Martissan, Préville, le Roy et Séguin. Plaintes portées contre lui. Folio 30, 2 pages.

1er juillet. 1754. Le même au même. Est loin d'approuver la conduite tenue à son égard par le Sr Lartigue, ancien garde magasin. Il ne peut plus être question de lui, mais il conviendrait que le Sr Marin, à qui il a donné la place que remplissait le Sr Lartigue, soit nommé ailleurs. Attend M. Bigot pour conférer avec lui sur les abus qui se commettent dans les magasins des frontières de l'Acadie. Folio 31, 2 pages.

1er juillet. 1754. Le même au même. Au sujet des cultures à l'Ile St Jean et à l'Ile Royale, du Sr Bertier, chirurgien major, dangeureusement malade. Folio 32, 1½ pages.

1754. 1er juillet. Le même au même. A examiné les divers états et bordereaux concernant les finances et les magasins du roi. Instruction au sujet de la tenue des comptes. Folio 33, 1½ pages.

Le même à M. Séguin. Il n'est pas possible de lui procurer cette année la commission de commissaire, ni un congé pour venir en France. Folio 33½, ½ page.

Compiègne. 1754. 12 juillet. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Au sujet d'une somme de 3,000 livres due au Sr Daget, négocient à la Martinique, par les Srs Trubert La Mélonge et Brunet, négociants à l'Ile Royale. Folio 34, ¼ page.

1754. 31 juillet. Le nouveau Président du Conseil de Marine aux mêmes. Sera heureux de faire valoir leur zèle dans les comptes qu'il aura à rendre au roi de l'administration de l'Ile Royale. Folio 34, ¼ page.

(Ci suit 12 pages concernant la Louisiane).

Fin du Vol. 99.

MINUTES DES LETTRES.

1754.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 100.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1754.

Versailles. 1754. 2 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. l'abbé Piquet. Si l'on juge à propos de faire venir à Versailles les Sauvages qu'il a amenés du Canada, on le lui fera savoir. Folio 1, ½ page.

1754. 11 janvier. Le même à M. Guillot. A reçu de nombreuses plaintes de l'Ile Royale, portant que les navires français qui vont à cette colonie, loin d'apporter des vivres pour les besoins locaux, n'en apportent même pas pour leur retour. Avertira les armateurs que s'ils ne pourvoient pas aux besoins de leurs navires, ils seront renvoyés avant qu'ils deviennent à charge à la colonie. Folio 2, ½ page.

1754. 11 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. Lui envoie le journal de la campagne que vient de faire au Canada le S[r] de Beauchaine, commandant *La Seine*. Folio 3, ¼ page.

1754. 11 janvier. Le même à M. du S[t] Contest. Sur les nouveaux ordres donnés par la Cour Britannique au sujet des conférences de la commission. Folio 5, ½ page.

1754. 11 janvier. Le même à M. Franquet. Le roi lui a accordé une pension de 1,500 livres et paraît disposé à lui accorder d'autres récompenses. Folio 6½, ¼ page.

1754. 12 janvier. Le même à M. de la Galissonnière. N'a pas approuvé le passage en France des Sauvages qu'à amenés l'abbé Piquet, ni les visites qu'il leur a fait faire à Paris. Le prie de l'aviser sur ce qu'il doit faire à leur égard y aurait-il quelque inconvénient à les laisser s'en retourner sans leur avoir fait voir la famille royale. Folio 8, ½ page.

1754. 4 février. Le même à M. l'abbé de Lisle-Dieu. Au sujet des représentations qu'il doit faire pour M. l'évêque de Québec. Peut faire de nouvelles démarches auprès du Cardinal de Soubise en faveur des Urselines des Trois-Rivières. Folio 17, 1 page.

1754. 22 février. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Le prie de s'employer à faire accorder des pensions à l'abbé de Lisle Dieu et à l'abbé de Cabanac, doyen du chapitre de Québec obligé, pour raisons de santé, à quitter son doyenné qui fait son unique ressource. Folio 27, 1 page.

1754. 22 février. Le même à M. Daragorry. Est disposé à lui procurer quelque encouragement pour la pêche à la baleine dans le fleuve S[t] Laurent, mais ne peut préciser ce que ce sera. Folio 28, ½ page.

1754. 5 mars. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A parlé au cardinal de Soubise du secours qu'il convient de donner aux Ursulines des Trois Rivières. Folio 32, ½ page.

1754. 31 mars. Le même à M[gr] le Duc de Penthièvre. Au sujet du S[r] de Raymond, capitaine dans les troupes du Canada. Folio 41. ½ page.

1754. 31 mars. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Est bien aise qu'il ait reçu la gratification de 7,000 livres accordée aux Urselines des Trois Rivières sur les fonds des pauvres communautés religieuses. Folio 41½, 1 page.

1754. 31 mars. Le même à M. de Silhouette. Au sujet du legs fait par feu M^gr le Duc d'Orléans en faveur des diverses communautés religieuses établies dans les colonies. Folio 42, 1 page.

1754. 31 mars. Le même à M. le comte de Raymond. Le roi lui a accordé une pension de 4,000 livres en considération de ses services à l'Ile Royale. Folio 44, ½ page.

1754. 5 avril. Le même à M. de Malherbes. A lu en grande partie le livre que le S^r Heguerty a fait imprimer sous le titre "Essai sur les intérêts du commerce maritime." Il y a des inexactitudes, et des choses qu'il ne convient pas de dire si elles sont vraies. Croit qu'il serait préférable de n'en pas permettre l'impression et la distribution. Folio 45, 1 page.

1754. 12 avril. Le même à M. le Marquis d'Argenson. N'a pas oublié l'intérêt qu'il porte à la famille de Gannes et fera tout ce qui lui sera possible en faveur de M. de Gannes, lieutenant en Canada. Folio 48½, ½ page.

1754. 12 avril. Le même à M. l'abbé Piquet. Croit qu'il lui suffira d'amener cette année 2 prêtres pour sa mission de La Présentation. Folio 49½, ¼ page.

1754. 18 avril. Le même à M^me de Montmartel. A accordé la croix de S^t Louis au S^r De Muy, capitaine en Canada, auquel elle s'intéresse. Folio 50, ¼ page.

1754. 18 avril. Le même à M. l'abbé Piquet. Au sujet de son passage. Folio 50½, ½ page.

1754. 27 avril. Le même à M^me de Montigny, à Chateaugautier, en Anjou. Il n'est pas possible de lui procurer le passage au Canada qu'elle demande pour elle et ses enfants, le vaisseau du roi étant trop embarrassé Folio 52, ¼ page.

1754. 29 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. Le nombre de missionnaires qu'il envoie cette année en Canada est trop considérable pour qu'il puisse accorder passage à tous sur le vaisseau du roi. Folio 58, ½ page.

1754. 5 mai. Le même à l'abbé de Lisle Dieu. On lui envoie des réponses à ses 3 demandes. S'est déjà expliqué avec lui sur la demande faite par les Acadiens à M. l'évêque de Québec. A procuré au nommé Arseneau une gratification de 400 livres qu'a demandé pour lui l'abbé Le Loutre. Folio 59, ½ page.

1754. 5 mai. Le même à M. le Garde des Sceaux. Le prie d'assurer, s'il le peut, l'entrepôt des tabacs à Brest, au frère de l'abbé Le Loutre, lequel a rendu et rend des services importants à la religion et à l'État. Folio 59, ½ page.

Jouy.

1754. 7 mai. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Au sujet de gratifications aux missionnaires qui passent au Canada. Folio 59½, 1 page.

1754. 12 mai. Le même à M. Daubigny. Au sujet de la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 64, 2 pages.

1754. 12 mai. Le même à M. le comte Du Guay. M. Daubigny sur *L'Aigle* et M. de Noé sur *La Diane*, doivent relâcher à Brest pour prendre M. le Ch^vr de Drucourt et le passer à l'Ile Royale. Compte sur sa diligence pour presser le départ. Folio 64½, ½ page.

1754. 20 mai. Le même à M. de Montaran. Explications sur le retard apporté au paiement des traites de la C^ie des Indes tirées du Canada. Folio 65, 1 page.

1754. 20 mai. Le même à M. le Garde des Sceaux. Au sujet d'un mémoire de la C^ie des Indes, au sujet de l'exemption des droits sur leurs marchandises envoyées au Canada et sur les castors. Folio 67, 2 pages.

1754. 21 mai. Le même à M. le Garde des Sceaux. Le roi a autorisé un emprunt de 1,200,000 livres pour faire face au paiement des lettres de change tirées du Canada, pour les dépenses extraordinaires qu'il est nécessaire de faire afin de mettre cette colonie en sûreté contre les entreprises des Anglais et des nations sauvages qu'ils ont poussés anx hostilités. Comment devra se faire le remboursement. Folio 68, 1 page.

1754. 30 juin. Le même au même. Apprend avec peine l'obstacle qui s'oppose au succès de la demande qu'il a faite pour le frère de l'abbé Le Loutre, car, indépen-

demment des services que rend cet abbé sur les frontières de l'Acadie, il est d'un désintéressement peu commun pour ce qui le regarde personnellement. Le prie de considérer sa demande à nouvean. Folio 86, ½ page.

Compiègne. 1754. 12 juillet. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Au sujet de l'abbé de la Jonquière Cabanac, doyen du Chapitre de Québec et neveu de M. de la Jonquière, ci-devant gouverneur de la Nouvelle-France. Folio 89½, ½ page.

Versailles. 1754. 18 août. Le même à M. de Rouillé. Les nouvelles qu'il a reçues du Canada prouvent bien que les mouvements des Sauvages, du côté de l'Oyo, étaient suscités par les Anglais. Prendra les ordres du roi sur la lettre de M. Duquesne et les lui fera connaître. Folio 96, 1 page.

1754. 16 septembre. Le même. Lui communique une lettre de M. Duquesne et divers papiers relatant les circonstances d'une nouvelle aventure qui s'est passée entre Anglais et Français à la Belle-Rivière. Espère que le succès remporté par les Canadiens inspirera plus de réserve et de modération aux gouverneurs anglais dans leurs projets, et plus d'attention pour le maintien de la paie. Verra que le procédé de nos officiers n'a pas besoin de justification. Il devient de jour en jour plus pressant de savoir au juste les idées et les vues de la Cour Britannique. Folio 100½, ½ page.

Fontainebleau. 1754. 23 octobre. Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. A vu avec plaisir le tableau qu'il lui a envoyé des missions du diocèse de Québec. Prendra une décision sur l'aumonier qu'il demande pour la rivière S[t] Jean. Folio 111, 1 page.

1754. 13 novembre. Le même à M. de Boullogne. Maître des Requêtes. Lui communique une requête du Chapitre de Québec, dans laquelle sont contenus de nouveaux chef de demandes contre le Séminaire. Folio 119, ½ page.

1754. 13 novembre. Le même à M. Daragarry. Au sujet de la pêche à la baleine dans le fleuve S[t] Laurent. Folio 119½, ¼ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE

Versailles. 1754. 3 mai. Le président du Conseil de Marine à M. le Normant. Au sujet du *Caméléon*, destiné pour l'Ile Royale et le Canada. Aurait été très aise de procurer à M[me] Bégan, fille de feu M. Robert, ancien garde magasin de Montréal, la pension dont il jouissait sur les Invalides, mais cela n'a pas été possible. Folio 22, 2 pages.

1754. 12 mai. Le même à M. D'Aubigny. Se rendra à Brest pour embarquer à bord de *L'Aigle*, M. le Ch[er] de Drucourt, sa femme et ses domestiques. Folio 24, ½ page.

1754. 12 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. D'Aubigny sur la campagne qu'il va faire à l'Ile-Royale. Folio 25, 4 pages.

1754. 26 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Ch[er] Foucault, lieutenant de vaisseau, commandant *Le Caméléon* sur la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale et au Canada. Folio 29, 2 pages.

1754. 26 mai. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage sur *Le Caméléon*. Folio 31, 1 page.

Fin du vol. 100.

MINUTES DES LETTRES.

1755.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 101.

CANADA. (4ème partie).

DÈPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1755. 2 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. Duquesne et Bigot. Donneront protection aux S^rs^ Daragorry, négociant et armateur de St Jesu-de-Luz, qui ont obtenu le privilège de la pêche de la baleine dans le fleuve St Laurent. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.

1755. 22 mars. Le même aux mêmes. Leur envoie le mémoire de la nommée Braquenard, sage femme à Québec, dans lequel elle expose qu'elle et sa compagne ne peuvent suffire aux accouchements dans la colonie. Elle demande d'être autorisée à établir 2 écoles pour enseigner son art, l'une à Montréal et l'autre à Québec. Donneront leur avis. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.

1755. 22 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie ses Provisions de Gouverneur Lieutenant Général de la Nouvelle France avec les instructions du roi. Folio 1 $\frac{1}{2}$ page.

1755. 22 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Observations sur les instructions du roi. Folio 1$\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1755. 22 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Vaudreuil de Cavagnal et Bigot. Leur recommande de vivre en bonne intelligence. N'accorderont de congés aux soldats, pour s'établir dans la colonie, qu'à ceux dont l'invalidité sera bien constatée. Devoirs et attributions respectifs. Culture, commerce, construction des vaisseaux, forges de S^r^ Maurice. Folio 2, 6 pages. Soit 9 pp.

1755. 22 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Vaudreuil. Importance de la culture, pour le développement de la colonie. Il a été décidé, sous le gouvernement de M. de Beauharnois, de rendre les cures fixes ; désire savoir ce qui a été fait à cet égard et devra se concerter avec l'Evêque. Perception des dimes. Communautés religieuses—Milices—Fortifications—Postes—Gouvernement des Sauvages. Au lieu de laisser les nations sauvages s'entre-détruire, il est convenable, juste et humain, de remplir au près d'eux le rôle de protecteur et de pacificateur. L'intérêt du commerce a poussé à des efforts pour rapprocher les établissements des sauvages des postes français, il faut, à moins de raisons spéciales autres que celle là, laisser aux sauvages la liberté de se fixer ou ils le jugent convenable, d'errer et de vaquer dans les terres de la colonie. Depuis quelques années, ces Sauvages se font un jeu de recevoir des colliers et pavillons anglais et de les porter ensuite aux Français pour en recevoir des présents. Tout cela est fort couteux, et d'ailleurs indécent. Il ne convient pas d'être la dupe de ces sortes de manœuvres. Sera attentif à soutenir les missionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, mais il veillera à ce qu'ils n'abusent pas de leur ministère pour

vexer les Français, ni du crédit qu'ils peuvent acquérir sur l'esprit des Sauvages pour se rendre les maitres de certaines opérations. Folio 3, 9 pages.
Soit 15 pp.

1755. 25 mars. Le même à M. Duquesne. Les choses resteront où elles en sont à Détroit par rapport à MM. de Céleron et De Muy, en attendant que le premier recoive une autre destination. Remplacements qui ont été faits parmis les officiers des troupes. Folio 9 bis, 2 pages.

1755. 25 mars. Le même au même. A accordé une pension de 150 livres à la veuve de M. de Jumonville. Folio 10, ¼ page.

1755. 25 mars. Le même au même. L'état des finances ne lui permet pas d'accorder une pension à la veuve du S[r] Marin. Folio 10, ¼ page.

1755. 25 mars. Le même au même. Le roi ne juge pas à propos d'accorder de nouvelles croix de S[t] Louis cette année, cette marque d'honneur ayant été trop multipliée depuis quelques années. Folio 10, ½ page.

1755. 4 avril. Le même à M. Bigot. Accordera passage en France à la nièce du S[r] Giraux, Valet de pied de la reine. Folio 10, ¼ page.

1755. 4 avril. Le même au même. On demande des nouvelles des nommés Campenet, père et fils, fondeurs, qui sont passés au Canada vers 1740, avec les S[rs] Olivier et Simonet. Folio 10½, ¼ page.

1755. 4 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A procuré une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada au S[r] Cadet de Fonterran. Folio 10½, ¼ page.

Marly. 1755. 15 mai. Le même à M. de Vaudreuil. A pourvu, sur les recommandations de M. Duquesne, au remplacement des emplois qui vaquaient dans les troupes du Canada. Le commandement de Détroit ne sera pas retiré à M. de Céloron pour le moment, mais il est entendu qu'il sera donné à M. de Muy dès que l'on aura trouvé une autre ouverture pour M. de Céloron. M. de Muy remplira l'emploi de major de Détroit en attendant. Dans ses propositions pour le remplacement des emplois, il ne tiendra compte de l'ancienneté que lorsqu'il y aura égalité de mérite. Folio 10 [bis], 2 pages.

1755. 16 mai. Le même à M. de Vaudreuil et Bigot. Accorderont au porteur de la procuration du S[r] Beaujon les secours nécessaires pour le recouvrement d'une créance de 4,500 livres que lui doit le S[r] Bedoul, négociant à Québec. Folio 11, ½ page.

1755. 16 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie un mémoire du Duc de Penthièvre en faveur du S[r] D'Albergati, gentilhomme italien, qui sert en qualité de cadet en Canada. Rendra compte de la conduite qu'il tient. Folio 11, ¼ page.

Versailles. 1755. 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Sur les témoignages avantageux qui ont été rendus du S[r] de la Corne, Chanoine de l'Eglise de Québec, le roi lui a accordé la place de Doyen du Chapitre, vacant par la démission du S[r] de Cabanac. Folio 11, ½ page.

1755. 5 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Même sujet. Folio 11½, ¼ page.

1755. 4 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet de l'envoi de marchandises préparées pour les troupes avant leur embarquement pour le Canada. Folio 11½, ½ page.

1755. 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur la situation des finances de la colonie. Nécessité d'en diminuer les dépenses. Moyens d'y parvenir. Manière de former les projets des États. Envoi de ceux de cette année. Changements qu'on y a faits. On propose d'y en faire d'autres. On formera un compte particulier des dépenses des troupes de terre. Folio 12, 4 pages.

1755. 5 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. A écrit à M. l'ancien évêque de Mirepoix pour qu'il fasse des arrangements en vue de lui procurer les secours dont il a besoin. Lui a procuré en attendant une gratification extraordinaire de 6,000 livres sur le Trésor Royal. Il était entendu que la somme de 2,700 livres, affectée à l'entretien des cures et des bâtiments des

églises, et celle de 7,600 pour partie de l'entretien et de la subsistance des curés, seraient supprimées. Avant de le faire, il désire connaître son avis sur cette suppression, et le parti qui a été pris de charger les habitans d'une imposition pour pourvoir à cette suppression. Folio 14, 1½ pages.

Compiègne. 1755. 15 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Désire être renseigné sur les agissements des protestants établis en Canada. L'évêque prétend d'un côté, qu'il y en a parmi eux dont la conduite est suspecte et dangereuse de l'autre, MM. Duquesne et Bigot prétendent, qu'il ne leur est revenu aucune plaintes contre eux, qu'ils ont toujours été soumis aux lois et à la police, qu'ils ne font point d'assemblées, qu'ils forment 14 maisons qui font les trois quarts du commerce du pays et que, si on les en chassait, ce serait faire un grand tort à la colonie, les négocians Canadiens n'étant pas en assez grand nombre, ni assez riches, pour fournir tout ce qui est nécessaire. Désire qu'ils se concertent avec l'évêque pour vérifier ses soupçons. Feront une liste des protestants de nationalité étrangère, s'il s'en trouve. Folio 15, 1½ pages.

1755. 15 juillet. Le même aux mêmes. Sur la construction des vaisseaux. Est très chagrin que les résultats obtenus ne lui permettent pas de faire continuer la construction des gros vaisseaux à Québec, du moins pour le présent. Les bois employés à la construction du *Caribou* et du *St Laurent* se sont trouvés de mauvaise qualité. On n'a pas trop bonne opinion de *L'Algonkin* à Brest. En tout cas, on attendra avant d'en faire d'autres, l'épreuve des 2 frégattes dont la construction est ordonnée. Devront toujours s'occuper de faire des recherches des bois de toutes espèces, particulièrement de ceux propres aux mâtures. Exciteront les particuliers à la construction de vaisseaux marchands, comme cela se faisait avant la dernière guerre. Folio 16, 2 pages.

1755. 15 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Pourra prolonger de 2 ans la jouissance du poste de la Baie à M. de Rigaud, mais il ne pourra être question d'un renouvellement après cette date. Folio 17, ½ page.

1755. 15 juillet. Le même à M. de Rigaud. Même sujet. Folio 17, ½ page.

1755. 15 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Etait disposé à accorder le poste du Gros Mékatina au S[r] Taché, négociant à Québec, mais, comme M. Hocquart a demandé d'échanger son poste de S[t] Modet pour celui du Gros Mékatina, le S[r] Taché pourra avoir celui de S[t] Modet, s'il le désire. Folio 17½, ½ page.

1755. 15 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi a jugé convenable qu'il se concerte avec MM. de Vaudreuil et Bigot au sujet de protestants établis dans le pays, pour vérifier si les soupçons qu'il entretient contre leur conduite se trouveut fondés, et en ce cas, on ferait passer en France ceux contre lesquels ils le seraient, en observant les ménagements convenables pour ne pas causer un dérangement trop considérable à leur commerce. Folio 18, 1 page.

1755. 15 juillet. Le même à M. Bigot. Envoie des brevets décrivains accordés aux S[rs] Mélis Tourton et Fayolles. Lui recommande de ne pas multiplier ces brevets. Folio 18, ½ page.

Versailles. 1755. 5 septembre. Le même au même. A appris la prise de *L'Alcide* et du *Lys* longtemps avant d'avoir reçu la nouvelle de l'arrivée du reste de l'escadre en Canada. Les Anglais ont pris soin de publier aussi le succès de leurs entreprises sur les frontières de l'Acadie et leurs préparatifs contre les postes de nos lacs et de la Belle Rivière. Il n'y a pourtant pas encore de guerre déclarée. Les escadres anglaises se sont contentées de visiter nos vaisseaux marchands, sans les retenir. Quelque soient les suites des hostilités qu'ils ont commises en Amérique, le roi approuve les dispositions que M. de Vaudreuil a prises pour la défense de la colonie. Il faut réprimer vigoureusement les abus dans les dépenses. A approuvé le parti qu'il a pris d'envoyer à Louisbourg les vivres qu'il destinait aux postes des frontrières de l'Acadie. Attend de jour

en jour avec impatience les vaisseaux de M. Dubois de Lamotte. Folio 19, 1½ pages.

1755. 5 septembre. Le même à M. le Baron de Duskan. A appris qu'il s'était rendu à Montréal et qu'il travaillait aux préparatifs de sa marche. Ne connait l'affaire de la Belle Rivière que par des rapports venus d'Angleterre. Ne doute pas que le succès remporté par nos troupes ne leur inspire du courage et de l'émulation et qu'il saura en tirer bon parti. Folio 20, 1½ page.

1755. 5 septembre. Le même à M. Vaudreuil. N'a pas reçu d'autres lettres de lui que celles du 2 et du 10 juillet. Présume qu'il y en avait plusieurs dans le paquet que le capitaine du navire le *Pierre Alexandre* arrivé à Bordeaux, a déclaré avoir jeté à la mer lors de la rencontra qu'il fit d'une frégatte anglaise qui l'a visité le 17 août à la hauteur de l'Isle Dieu. Avait déjà appris, par voie anglaise, la prise par les anglais des postes de Beauséjour et de Gaspareaux. La marche des Anglais contre le fort de la rivière S[t] Jean, celui de S[t] Frédéric, celui de Niagara et celui de la Belle Rivière. A bien fait de décider l'envoi de M. Dieskau à S[t] Frédéric pour conserver ce poste ou le reprendre. Ce n'est pas sans peine que le roi se voit obligé, par ces hostilités, à prendre des mesures si opposées à son amour pour la paix. Les Anglais ne font pas mystère de leur intention de s'emparer des vaisseaux qui porteront des vivres et des ammunitions. Les nouvelles d'Angleterre, relativement à la défaite du Général Braddock, augmentent la confiance du roi. Suivant des avis particulier et selon ce que les Anglais eux-mêmes ont publié, les forts de Beauséjour et de Gaspareaux ont été très mal défendus. Il faudra faire une enquête sur la conduite des officiers qui y commandaient. Folio 20, 2 pages.

(Supplément aux lettres écrites en Canada. Expédition de M. le Comte Dubois Lamotte.)

17 1755. février. Le même à M. Duquesne (Chiffrée). Les mouvements de l'année dernière du coté de la Belle Rivière, ont fait beaucoup de bruit en Europe, et l'expédition du S[r] de Villiers a occasionné une fermentation particuliére en Angleterre, à ce point, que la Cour Britannique a pris le parti de faire à la Virginie 2 régiments de troupes réglées, avec des officiers et des armes pour y en lever 2 autres. Ce renfort est parti le 13 du mois dernier des ports d'Irlande. La Cour d'Angleterre a cependant fait donner les assurances les plus positives qu'elle persévère dans ses dispositions pour le maintien de la paix ; que dans l'envoi de troupes à la Virginie, elle n'a d'autre objet que de tranquiliser cette colonie et celles qui en sont voisines contre les entreprises dont elles se croient menacées. Le roi est persuadé, en effet, que S. M[te] B. n'est point dans l'intention d'en venir à une rupture, et il ne désespère pas que tous ces mouvements ne puissent conduire à quelque conciliation, mais en même temps, il est disposé à prendre tous les arrangements convenables pour ne pas être pris au dépourvu. Dans ce dessin, il a été décidé d'envoyer au Cacada un corps de 3,000 hommes, commandé par un Maréchal de Camp qui sera sous les ordres du Gouverneur Général. Cet envoi sera escorté d'une escadre. Espère qu'il partira de Brest vers le commencement d'avril. A fait armer *La Diane* et *La Fidèle* pour le prévenir. Cette lettre lui parviendra par *La Diane*, commandée par M. Froger de L'Equille qui partira incessamment de Rochefort. *La Fidèle*, commandée par de la Jonquière, Lieutenant, et sur laquelle M. Bigot doit repasser dans la colonie, partira du même port du 15 au 20 du mois prochain. M. de Vaudreuil s'embarquera ensuite avec le commandant de l'escadre. Les troupes que les Anglais ont envoyées à la Virginie, y arriveront assez tôt pour qu'elles aient le temps d'agir avant même l'arrivée de nos troupes à Quebec. Il faut s'attendre que ces troupes agiront, car les prétentions anglaises sont telles qu'elles serviront de prétextes pour considérer leurs entreprises comme des mesures défensives.

Croit cependant qu'elles se borneront à la Belle Rivière. Ne doit pas agir comme agresseur. Observations diverses sur les mesures à prendre. Folio 21, 5 pages. Soit 8 pp.

1755. 17 février. Le même à M. Varin. En attendant l'arrivée de M. Bigot à Québec, il s'occupera activement des dispositions à prendre pour recevoir les troupes qui doivent être expédiées. Folio 23, 3 pages.

1755. 17 mars. Le même à M. Duquesne. Depuis sa dernière lettre, le roi s'est déterminé à faire passer directement à Louisbourg 2 des 6 bataillons qui étaient destinés pour le Canada. Ce changement ne sera connu de personne à Brest au départ de l'escadre, ce n'est qu'à l'ouverture d'un paquet particulier, au Grand Banc, que M. Dubois de Lamothe détachera les vaisseaux *Le Défenseur*, *Le Dauphin Royal*, *L'Espérance* et *L'Aquilon*, qui porteront les 2 bataillons et leurs provisions à Louisbourg, sous l'escorte d'un vaisseau et d'une frégatte. Folio 25, 1 page.

Le même à M. Bigot. M. de la Jonquière à ordre de relacher à Louisbourg. A 2 raisons pour cela, la première pour y porter ses paquets, la seconde pour que lui, (M. Bigot), qui connait bien la colonie, ait le temps de s'entendre avec M. Prévost pour juger des arrangements à prendre. Compte qu'il lui suffira de 2 ou 3 jours à Louisbourg pour cela. Folio 25½,

1755. 25 mars. 1½ pages.

Le même à M. de Dieskau. Lui envoie l'instruction du roi sur sa conduite dans les opérations dont il est chargé. Folio 27, 1 page.

1755. 25 mars. Instruction du roi pour M. le Baron de Dieskau. Ses opérations militaires quant à présent, ne doivent avoir pour objet que la défense des droits et possessions de S. M^te^ contre les usurpations. Sera subordonné, en tout au Gouverneur dans l'exercice de son commandant, lequel sera le maitre de règler de son chef tous les détails, sous aucun conseil de guerre et sans communication préalable. Folio 28, 3½ pages.

1755. 1^er^ avril. Le même à M. Duquesne. Lui envoie la permission qu'il a demandée de revenir en France pour reprendre son service dans la marine. Le roi lui laisse la liberté de s'embarquer avec M. Dubois Lamothe après le débarquement des troupes, mais il espère qu'il ne profitera pas de cette liberté, afin d'avoir le temps de donner à M. de Vaudreuil tous les éclaircissements dont il aura besoin. C'est pour cela que M. Hocquart, commandant de *L'Alcide*, a ordre de l'attendre. Folio 30, 1 page.

1755. 1^er^ avril. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie 2 instructions particulières du roi, l'une sur le service des troupes de terre, et l'autre sur ce qui a rapport aux mouvements dont la colonie est agitée depuis quelque temps et aux prétentions des Anglais qui les ont occasionnés. Le peu de succès qu'a eu jusqu'à présent la négociation entamée avec les Anglais sur leurs prétentions les plus excessives et les plus injustes et les grands préparatifs qu'ils ne cessent de faire, ne permettent plus de penser que leurs dispositions soient aussi pacifiques que la Cour Britannique l'avait d'abord fait voir. Si leur intention n'est pas d'en venir à une rupture ouverte, il faut du moins s'attendre qu'ils ne ménageront rien pour soutenir les usurpations qu'ils se proposent sur les terres du Canada. Le roi lui explique ses intentions sur ce qu'il aura à faire. Folio 31, 2 pages.

1755. 1^er^ avril. Instructions pour M. de Vaudreuil, concernant les troupes de terre. Le Baron Dieskau, aura sous ses ordres le Ch^er^ de Rostaing, employé en qualité de colonel d'infanterie et le Ch^er^ de Montreuil en qualité d'Aide-major général. L'intention du roi, est qu'il laisse à M. de Dieskau tout le détail du commandement, de la discipline, de la police et du bien du service intérieur des troupes en rendant compte de tout ce qu'il fera. Observations diverses. Folio 32, 8 pages.

1755. 25 mars. Ordonnance pour le service et la discipline des troupes renvoyées au Canada. Folio 36, 4½ pages.

1755. 25 mars. Ordre du roi qui règle que les soldats des troupes envoyées en Canada, recevront une certaine somme en considération de ce qu'ils ne pourront profiter du congé absolu que le roi fait distribuer tous les ans au nombre de 2 dans toutes les troupes d'infanterie. Folio 39, 1 page.

1755. 1er avril. Instruction particulière pour M. de Vaudreuil sur le conduite qu'il doit tenir avec les Anglais. Historique de la question des limites des 2 pays. Prétentions des Anglais et discussion des faits. Folio 40, 12 pages.

1755. 1er avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Au sujet de l'instruction qui lui a été expédié concernant le traitement des troupes de terre et la comptabilité des dépenses qu'elles occasionneront. Distinction à faire dans ces dépenses. Sur le tirage des lettres de charge. Fonds en argent qu'on se propose de faire passer au Canada pour prévenir les prix excessifs de toutes choses. Tableaux à envoyer de la situation de la colonie et de ses besoins. Folio 46, 3 pages.

1755. 25 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction particulière à M. Bigot, concernant les troupes que l'on fait passer en Canada. Folio 48, 4½ pages

1755. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Dieskau. Le roi s'est déterminé à faire passer directement à l'Ile Royale, les deux bataillons d'Artois et de Bourgogne. A prévenu MM. de Drucourt et Prévost sur les préparatifs à faire pour leur réception. Devra donner ses instructions à l'officier qui doit les commander. Folio 51, 1½ page.

1755. 10 avril. Lettre du roi à M. de Dieskau. Même sujet. Folio 52, 1 page.

1755. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Comme il n'y a point de Commissaire des guerres à la suite des 2 bataillons qui seront détachés pour l'Ile Royale, M. Prévost en fera les fonctions. S'il a quelque instruction particulière à donner à cet ordonnateur sur ce qui le regarde, il sera agréable d'y pourvoir. Folio 53, 1 page.

1755. 10 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Sur les arrangements pris à l'égard des 2 bataillons détachés de l'Ile Royale. Folio 54, 1 page.

1755. 25 mars. Instruction au Sr Doreil, commissaire principal des guerres, qui doit être employé à la suite des 6 bataillons de troupes de terre que le roi fait passer au Canada. Folio 65, 3½ pages.

1755. 25 mars. Le Président du Conseil de Marine au même. M. Bigot aura à lui donner des instructions plus particulières sur tous les détails relatifs aux troupes. Folio 56½, ½ page.

ILE ROYALE

1755.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI

Versailles. 1755. 16 février. Le président du Conseil de Marine à M. Franquet. Se rappelle avec plaisir l'avoir vu à l'œuvre dans son intendance du Hainault. A pleine confiance dans son zèle et ses capacités. Pressera autant que possible les travaux à faire pour mettre Louisbourg en état de se défendre. Folio 1, 1 page.

1755. 16 février. Le même à M. de Drucourt. Entrera dans la réponse qu'il doit lui faire, dans tous les détails concernant les affaires de son gouvernement. A pleine confiance en lui. Folio 1, ½ page.

1755. 16 février. Le même à M. Prévost. A reçu hier le paquet de M. Drucourt dont son frère avait été chargé. Examinera avec soin les divers comptes qu'il a rendus de son administration. Folio 1½, ½ page.

Marly. 1755. 15 mai. Le même à M. de Druccurt. Pourra accordé congé absolu au nommé Le Lièvre, soldat, afin qu'il puisse exercer plus librement son métier de menuisier. Folio 1½, ¼ page.

Versailles. 1755. 4 juin. Le même à M. Prévost. Le prévient qu'il envoie une partie des effets qui avaient été préparés pour les troupes avant leur embarquement. Folio 2, ½ pages.

1755. 14 juin. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Sur les plaintes du commerce de France contre la tolérance des bâtiments anglais à l'Ile Royale. Observations à ce sujet. Folio 2bis, 6 pages.

1755. 14 juin. Le même aux mêmes. A fait approuvé par le roi les propositions de M. de Drucourt, relatives aux Srs Leneuf de Beaubassin, De Lort Lurches et Beaudéduit, pour des places de conseillers au Conseil Supérieur du Sr de la Borde pour celle de procureur général et de Bacquerine pour celle de greffier. Folio 5, ½ page.

1755. 14 juin. Le même à M. de Drucourt. Remplacement dans les troupes et promotions. A fait chevalier de St Louis les Srs d'Estimauville, Cher de Caux et Du Chambon l'ainé. Folio 5, 2 pages.

1755. 22 juin. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Envoie l'état du roi pour les dépenses. L'article des ouvrages à faire a été porté à 120,000 livres. Divers envois de fonds. Leur recommande de diminuer les dépenses. Examen nécessaire pour y parvenir. Manière de former le projet de l'état du roi. Folio 6, 2 pages.

1755. 22 juin. Le même à M. de Drucourt. La situation est à peu près la même depuis le départ de l'escadre. Attend des nouvelles avec impatience. Folio 6½, ¼ page.

1755. 22 juin. Le même à M. Franquet. Fait passer 120,000 livres à Louisbourg au lieu de 60,000 qu'il avait demandées à compte des travaux à faire. Les 2 ingénieurs qu'il lui a annoncés passent à l'Ile Royale sur *L'Outarde*. Folio 6½, ½ page.

Compiègne. 1755. 15 juillet. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Le roi a encore accordé une somme de 6,000 livres pour être distribuée aux officiers qui ont le plus besoin de secours. Cette faveur sera supprimée l'année prochaine. Folio 7, 1 page.

1755. 15 juillet. Le même à M. de Drucourt. Le roi n'a pas jugé à propos d'augmenter son traitement qui est plus considérable que celui de ses prédécesseurs jusqu'à M. de Raymond, et plus considérable aussi que celui des gouverneurs particuliers des autres colonies. Fera de nouvelles instances en sa faveur l'année prochaine en se basant sur l'augmentation de la garnison. Folio 7, ½ page.

1755. 21 juillet. Le même au même. A appris par l'Angleterre et *La Henriette* à laquelle M. Loppinot a remis une lettre pour lui, la prise de *L'Alcide* et du *Lys*. Espère que le reste de l'escadre a pu se rendre à Québec et à Louisbourg. Ne sait si les Anglais ont porté leurs hostilités jusqu'à arrêter les navires français. Folio 7½, ½ page.

1755. 29 juillet. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Le roi a appris avec grand plaisir l'arrivée à Louisbourg de la partie de l'escadre commandée par M. Périer de Salvert qui y était destinée. Sur la nouvelle de la prise de *L'Alcide* et du *Lys*, par l'Amiral Boscowen, le roi a envoyé ordre à son ambassadeur à Londres et à son ministre à Hanovre, de partir sur le champ sans prendre congé. Mesures à prendre pour mettre Louisbourg en bon état de défense. Folio 8, 2 pages.

Le même à M. Franquet. A reçu ses lettres par *L'Espérance*. S'en rapporte à lui et à M. de Drucourt pour les travaux à faire cette année. Folio 9, ½ page.

1755. 29 juillet. Le même à M. Périer. Lui a écrit à Louisbourg, quoiqu'il l'en croit déjà parti pour revenir. A appris avec plaisir l'arrivée de toute son escadre dans ce port. Folio 9, ½ page.

1755. 7 août. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Avertiront le Sr Dalabarats, capitaine du port de Louisbourg, qu'il ne doit pas tarder plus longtemps d'acquitter ce qu'il doit au Sr Sonolet, négociant à Rochefort. Folio 9½, ½ page.

1755. 5 septembre. Le même à M. Franquet. Lui envoie le triplicata d'une lettre qu'il lui a écrite le 29 juillet dernier. Folio 10, ½ page.

1755. 5 septembre. Le même à M. de Drucourt. Conçoit que sa situation ne soit pas sans lui causer des embarras, attendu la conduite imprévue des Anglais. Espère que les Anglais n'auront pas mieux réussi du côté des lacs que sur l'Oyo, s'ils ont fait quelqu'entreprise de ce côté. Il est tout de même fâcheux que les Anglais se soient emparés des postes des frontières de l'Acadie. Il paraît qu'ils y ont trouvé plus de facilités qu'ils ne s'y attendaient. Ignore tous les détails et n'a rien reçu du S[r] de Vergor. Le S[r] Drouilly, qu'il lui avait annoncé de sa part, n'a point paru. La conduite des officiers qui ont pris part à cette attaque doit être éclaircie. Folio 10, 2 pages.

1755. 5 septembre. Le même à M. Prévost. N'est pas sans inquiétudes sur ce qui se passe a Louisbourg, surtout à l'égard des vivres et fournitures à faire aux bataillons récemment arrivés. Fera lui-même la revue de ces troupes. Folio 11, 2 pages.

1755. 5 septembre. Le même à M. de S[t] Julhien. A appris avec plaisir la bonne condition des bataillons d'Artois et de Bourgogne à leur arrivée à Louisbourg. Espère que tout se passera de façon convenable entre M. de Drucourt et lui. Folio 12, 2 pages.

1755. 5 septembre. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. A envoyé à Louisbourg la frégatte *La Valeur*, commandée par le S[r] Macarty. Il n'y a pas de déclaration de guerre, et les Anglais n'arrêtent plus nos navires marchands, mais il faut s'attendre à tout de leur part. S'en remet à M. de Drucourt pour juger s'il doit ou non garder cette frégatte. Attend M. de Salvert avec une vive impatience et s'étonne qu'il ne soit pas encore revenu de Louisbourg. Le bruit court en Angleterre, depuis la prise de Beauséjour, que les Anglais, se seraient aussi emparés du fort de la rivière S[t] Jean et de celui de la Pointe à la Chevelure. La défaite du Général Braddock est admise par tout le monde en Angleterre. Louisbourg exige la plus grande attention. Folio 13, 2 pages.

Fontainebleau. 1755. 1[er] octobre. Le même aux mêmes. La frégate *La Comète*, commandée par M. de Ruis, est arrivée à Brest. Il est vrai que la prolongation du séjour de M. de Salvert à Louisbourg a été très utile au point de vue de la mise en défense de la place, mais il a empêché d'y pouvoir laisser une quantité considérable de vivres. L'arrivée de *L'Outarde* à Louisbourg lui a fait bien plaisir. A donné ordre d'expédier de Brest *La Mutine* et *La Fauvette* avec des approvisionnements. Folio 14, 1 page.

1755. 1[er] octobre. Le même à M. Prévost. A reçu, par *La Comète*, sa lettre du 31 août. Folio 14½, ¼ page.

1755. 10 octobre. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Envoie *Le Rhinocéros* chargé de farine et de lard. Folio 14½, 1 page.

1755. 1[er] octobre. Le même à M. de Drucourt. A appris avec plaisir l'arrivée à Louisbourg de *L'Outarde*. N'était pas sans inquitude, car elle avait à son bord deux ingénieurs et une forte somme d'argent. D'après les nouvelles d'Angleterre les amiraux Boscawen et Mostyn étaient à Halifax avec 17 vaisseaux au commencement d'août. Il ne restait, sur la côte de l'Ile Royale, que l'Amiral Holburn avec 5 ou six vaisseaux, et l'amiral Boscawen s'apprêtait à revenir en Europe. M. Dubois de LaMotte est revenu avec tous les vaisseaux de son escadre. Les choses sont à peu près dans la même situation, à l'exception que les Anglais ont pris plusieurs vaisseaux marchands sur les côtes de France. Folio 14[bis], 1½ page.

1755. 1[er] octobre. Le même à M. Franquet. Attend des détails sur les travaux de fortifications. L'arrivée des S[rs] de Pontleroy et Poisly, ingénieurs, doit faciliter sa tâche. Folio 14[bis], ½ page.

Arnouville. 1755. 15 octobre. Le même à M. de Drucourt. M. de Salvert est arrivé à Brest. Le lendemain de son départ de Louisbourg, il a rencontré une escadre anglaise de 5 vaisseaux qui lui a donné la chasse, ce qui a occasionné la séparation de ses vaisseaux. Folio 14[bis], ½ page.

Versailles. 1755. 29 octobre. Le même à M. de S[t] Julhien. Au sujet des 2 bataillons stationnés à Louisbourg. Instructions à cet égard. Folio 15, 4 pages.

1755. 29 octobre. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Au sujet des représentations de M. de S[t] Julhien. Importance de conserver l'union entre les troupes des 2 bataillons et celles de la colonie. Folio 16½, ½ page.

1755. 29 octobre. Le même aux mêmes. Fera partir de S[t] Malo 4 bâtiments chargés de vivres à des intervalles de 20 à 30 jours. Si tous ces vaisseaux arrivent, il y aura abondance dans la colonie. C'est le S[r] De Lalonde Magon qui fait ces expéditions, comme si elles étaient pour le compte du roi. Folio 17, 1 page.

1755. 29 octobre. Le même à M. Prévost. Au sujet de la revue des 2 bataillons. Folio 17½, ¼ page.

1755. — novembre. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. A été surpris de voir que *L'Aquilon* arrivé à LaRochelle le 10 de ce mois n'apportait aucune lettre d'eux. Il est vrai qu'alors, M. de Bourville, commandant *L'Espérance*, était sur le point de partir de Louisbourg, mais ils ne doivent pas négliger de donner des triplicata de leurs lettres à tous les vaisseaux qui partent. C'est ainsi qu'il en aura lui-même à chaque départ. Les Anglais s'emparent de tous les bâtiments français qu'ils rencontrent, et ils ne paraissent pas mettre de bornes à leurs projets. Craint que trois navires expédiés de Bordeaux aient été pris. Folio 18, 1½ pages.

1755. — décembre. Le même aux mêmes. *L'Espérance* a été prise et conduite en Angleterre. Comme ils ont négligé d'envoyer leurs lettres par le vaisseau qui a précédé *L'Espérance*, il se trouve sans nouvelles de la colonie. Folio 18½, ½ page.

1755. 9 janvier. Le même aux mêmes. Au sujet d'un complot pour commerce frauduleux. Folio 19, 1½ page.

1755. 15 février. Le même à M. de Drucourt. Instructions générales. Folio 20, 2 pages.

1755. 15 février. Le même à M. Franquet. Les paquets de l'Ile Royale ne sont pas encore arrivés. Craint qu'il y ait eu accident. Folio 20½, 1 page.

1755. 15 février. Le même à M. Prévost. Pourra, sous les circonstances, tirer des provisions des colonies anglaises, s'il peut le faire à des conditions avantageuses. Folio 21, ½ page.

1755. 17 mars. Le même à M. de Drucourt. Le roi s'est décidé à envoyer 2 bataillons à l'Ile Royale. Instructions diverses. Folio 22, 1½ page.

1755. 17 mars. Le même à M. Prévost. Même sujet. *La Diane* emporte 30,000 livres en espèces. Donne ordre d'en embarquer 40,000 sur *La Fidèle*. Les vaisseaux sur lesquels seront embarquées les troupes, porteront leur solde pour 18 mois. Autres fonds. Folio 22½, 1 page.

1755. 17 mars. Le même à M. de Franquet. Au sujet des travaux de défense. Folio 23 1 page.

1755. 10 avril. Le même à M. de Drucourt. Lui envoie l'instruction du roi, touchant la conduite qu'il aura à tenir par rapport au service des 2 bataillons qui doivent passer à l'Ile Royale. Ignore encore le nom de l'officier qui commandera ces 2 bataillons. Cet officier sera sous ses ordres. Folio 24, 1½ pages.

1755. 10 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Ch[er] de Drucourt, concernant les troupes de terre que le roi fait passer à l'Ile Royale. Folio 25, 4 pages.

1755. 10 avril. Ordre du roi pour que MM. de Vaudreuil et Dieskau, Drucourt et le commandant des 2 bataillons envoyés à l'Ile Royale, donnent exécution à l'ordonnance du 25 mars dernier, réglementant le service des troupes de terre et celles de la marine en Canada et à l'Ile Royale Folio 26[bis], 1 page.

1755. 10 avril. Ordre du roi au sujet des congés et du traitement des soldats des 6 bataillons. Folio 27, ½ page.

1755. 10 avril. Le même à M. Prévost. Lui envoie une instruction au sujet du traitement des soldats des 2 bataillons passés à l'Ile Royale et de la comptabilité à tenir. Lui expédie une commission de Commissaire des Guerres, pour en faire les fonctions en attendant qu'un autre soit nommé. Instructions au sujet de la comptabilité. M. Doriel lui enverra les extraits parti-

culiers de la revue qu'il a faite de ces 2 bataillons avant leur embarquement. Le S^r^ Pourtrait, écrivain, embarqué sur *Le Bizarre*, restera à l'Ile Royale jusqu'à l'année prochaine pour l'assister. M. de Salvert a ordre de laisser à Louisbourg tous les vivres dont il n'aura pas besoin pour son retour. Folio 27^bis^, 2 pages.

1755. 10 avril. Instruction pour le S^r^ Prévost, Commissaire de la Marine, Ordonnateur à l'Ile Royale, sur le traitement à faire aux 2 bataillons des troupes de terre que le roi destine pour cette colonie, et la comptabilité des dépenses qu'elles y occasionneront. Folio 28, 4 pages.

1755. 10 avril. Le même à M. de Drucourt et Prévost. Deux objets ont déterminé le roi à l'envoi de 2 bataillons à Louisbourg ; la défense de cette place et l'accélération des travaux des fortifications. Concerteront avec l'officier qui doit commander ces bataillons et M. Franquet, la distribution à faire des travaux entre les soldats des 2 bataillons et ceux de la garnison ordinaire de la colonie Cette augmentation d'ouvriers doit naturellement diminuer le prix des travaux, soit qu'on les donne à l'entreprise soit qu'ils se fassent à la journée. Folio 30, 1 page.

1755. 1^er^ septembre. Lettres patentes pour donner le commandement de l'Ile Royale au S^r^ de S^t^ Julhien, en cas de mort ou au défaut du Ch^er^ de Drucourt. Folio 31, 1 page.

1755. 1^er^ septembre. Le même à M. de S^t^ Julien. Même sujet. Folio 31, 1 page.

1755. 1^er^ septembre. Le même à M. Prévost. Lui envoie un paquet qui concerne le commandement des troupes, au cas de mort ou au défaut de M. de Drucourt. L'existence de ce paquet doit être ignoré de tout le monde. Folio 31½, ½ page.

(Ci-suit 15 pages concernant la Louisiane.)

Fin du vol 101.

MINUTES DES LETTRES.

1755.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B. Vol. 102.

Liste de passagers 1755. Folio 1, 1 page.

AUTRES LIEUX

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1755.

Versailles. 1755. 5 février. Le Président du Conseil de Marine à M. Rostan. Fera savoir aux armateurs, que leurs navires qui iront au Canada, devront prendre avec eux tous les vivres nécessaires pour leur campagne, attendu que la sortie des vivres du Canada est prohibée. Folio 8½, ½ page.

1755. 5 février. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Lui réitère les représentations de M. de Rouillé à l'égard de l'évêque de Québec. Il n'a pour tout revenu qu'une pension de 9,000 livres assignée sur les économats, une gratification de 12 à 1,500 livres que le clergé de France lui donne environ 1,300 livres de rente constituée par un de ses prédécesseurs sur l'Hotel de Ville de Paris. Il n'a pas même de quoi vivre avec une certaine décense. Le roi en a été touché et, en attendant qu'il puisse faire un arrangement solide pour lui il a bien voulu lui accorder une gratification extraordinaire de 6,000 livres sur les fonds du Trésor Royal. Espère qu'il profitera de la première occasion favorable pour mettre le roi à même d'y pourvoir d'une manière convenable. Folio 9, 1 page.

1755. 2 mars. Lettre du roi à M. l'amiral. Au sujet du privilège de pêche à la baleine dans le fleuve S[t] Laurent, accordé aux S[rs] Daragorry. Folio 15, 1½ pages.

1755. 12 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte Dubois de Lamothe. Au sujet de la navigabilité du St Laurent et les mesures nécessaires pour assurer le débarquement des troupes à Québec. Folio 19½, ½ page.

1755. 18 mars. Le même à M. Hocquart. Instructions concernant les troupes envoyées au Canada, les dépenses et la comptabilité. Folio 20½, 1 page.

1755. 22 mars. Le même à S. A. S. Mgr le Prince de Condé. Ne peut rien faire cette année pour le S[r] de Sarrobert, enseigne dans les troupes du Canada. Folio 22, ½ page.

1755. 22 mars. Le même à M de Tourny. Ne peut accorder au S[r] Dumaine de faire passer son fils en amérique, à cause de sa mauvaise conduite, le roi ne voulant pas qu'on y envoie personne contre son gré. Folio 22½, ¼ page.

1755. 31 mars. Le même à M. Gradis. Désire prendre des arrangements avec lui, pour l'achat et l'envoi immédiat de 6,000 quintaux de farine et 2,000 de lard à l'Ile Royale, et d'une semblable expédition pour le Canada. Folio 23 bis, 1 page.

1755. 4 avril. Le même à M. de Montmartel. Le roi a donné le commandement de Détroit au S[r] de Muy, auquel il s'intéresse. N'a pas oublié non plus le S[r] Béranger qui sert dans les troupes du Canada. Folio 27, ½ page.

1755. 4 avril. Le même à M. le Comte Dubois de Lamotte. Est informé par M. Hocquart, que les 2 gabarres qui doivent le précéder au Canada sont prêtes. Folio 27, ¼ page.

1755. 26 avril. Le même à M. l'ancien évêque de Mirepoix. Au sujet de la nomination du S^r^ de la Corne comme doyen du Chapitre de Québec. Folio 27½, 1 page.

1755. — avril. Le même à M. Hocquart. Ne sait pas ce qui peut lui donner tant de crainte sur l'approvisionnement de l'Ile Royale. Il s'en faut de beaucoup que la situation ne soit telle qu'il se l'imagine. Folio 27 bis, 1½ pages.

Marly. 1755. 16 mai. Le même à Mgr le Duc de Penthièvre. A reçu le mémoire que lui a remis M^me^ la Princesse Amélie de Modène, en faveur du S^r^ D'Albergati qui demande une place d'officier dans les troupes du Canada. Tout ce qu'il peut faire en sa faveur, c'est d'écrire sur son compte au gouverneur du Canada. Folio 36, ½ page.

1755. 16 mal- Le même à M. de Captan, à S^t^ Sever. A été bien faché d'apprendre la mort de M. de S^t^ Ovide. Peut envoyer à Paris les titres qui constatent sa qualité d'héritier, pour recevoir ce qui est dû sur la pension de M, de S^t^ Ovide. Folio 37, ¼ page.

Versailles. 1755. 5 juin. Le même à M. Berryer. Lui envoie un ordre du roi pour faire arrêter le S^r^ de S^t^ Vincent qui a été garde Marine et dont le père sert dans les troupes du Canada. M. de la Galissonnière, qui s'intéresse à la famille, lui donnera des éclaircissements pour le trouver. Folio 48, ¼ page.

1755. 24 juin. Le même à M. de Rouillé. On ne peut se dispenser de faire de fortes représentations à la Cour Britannique au sujet de la conduite du gouverneur de la Virginie. Les mauvais traitements qu'il a fait essuyer au S^r^ Druillon, ont été portés à un grand excès de dureté. C'est à lui qu'il appartient de prendre les ordres du roi pour les faire passer à notre ambassadeur à Londres M. le Duc de Mirepoix, afin qu'il agisse en conformité. Folio 50 bis 2 pages.

1755. 24 juin. Le même à M. le Duc de Mirepoix. Même sujet. Folio 50½, ½ page.

1755. 29 juin. Le même à M. Delahaye d'Anglemont. Verra à procurer passage au Canada aux S^rs^ de Richarville et du Sable, que le S^r^ Druillon, officier dans les troupes du Canada, a laissés à Calais en revenant de Londres. Folio 51½, ½ page.

Compiègne. 1755. 7 juillet. Le même à M. Hocquart. Sur sa demande, il a fait agréer le changement de son poste de S^t^ Modet pour celui de Makatinah, dans le fleuve S^t^ Laurent. Celui de S^t^ Modet a été accordé au S^r^ Taché. Folio 55, ½ page.

1755. 17 juillet. Le même à M. l'Abbé de L'Isle Dieu. Au sujet d'Allemands et Alsaciens protestants établis ou qui désirent s'établir à la Louisianne. Folio 57, 1 page.

1755. 17 juillet. Le même au même. Le prie de lui marquer s'il a quelque blanc-seing de M. l'évêque de Québec, ou une procuration l'autorisant à recevoir une gratification qu'il lui a procurée. Folio 57½, ¼ pages.

1755. 3 août. Le même à M. D'Heguerty. Au sujet des appointements de Louisbourg. Folio 58½, ½ page.

1755. 7 août. Le même à M. Malo. Au sujet du passage de MM. de Boucherville et Du Sablé. Folio 50½, ¼ page.

Fontainebleau. 1755. 26 septembre. Le même à M. Robert. A été fort aise d'apprendre le retour de M. Dubois de Lamotte et le sien. Est très satisfait des détails qu'il lui donne de l'affaire de la Belle Rivière, car le Capitaine Hély, envoyé par MM. de Vaudreuil et Bigot, n'a pas encore paru. Folio 75, ½ page.

1755. 26 septembre. Le même à M. le Comte Dubois de Lamotte. Le roi la fait Lieutenant Général de ses armées navalles. A lu avec plaisir tous les détails de ses opérations. S'il n'a pu sauver *l'Alcide* et *Le Lys*, c'est un malheur qu'il faut attribuer à des circonstances imprévues. Folio 75½, 1 page.

Versailles. 1755. — octobre. Mémoire, portant à 600 hommes les recrues pour les 6 bataillons qui sont au Canada et à l'Ile Royale. Folio 75^bis^, 1 page.

1755. 1er octobre. Ordre du roi au Sr Dubois, commandant la frégatte *La Mutine*, actuellement à Brest, de profiter du premier vent favorable pour se rendre à Louisbourg. Folio 76, ½ page.

1755. 1er octobre. Le Président du Conseil de Marine à M. Dubois. Même sujet. Folio 76, ½ page.

1755. 5 octobre. Le même à M. de la Galissonnière. Au sujet de certains renseignements qu'un Anglais offre de donner. Id. au Sr Énéas Macdonald. Id au Sr Jeffray. Folio 76bis, 1 page.

1755. 5 octobre. Le même à M. de Lalande Magon, fils. Au sujet de l'approvisionement de Louisbourg. Folio 77, 1½ pages.

1755. 7 octobre. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet de M. de Montreuil, faisant les fonctions de Major Général à la suite du Baron de Dieskau. Folio 77½, 1 page.

1755. 7 octobre. Le même à M. Robert. A appris le retour des vaisseaux *L'Opiniâtre*, *L'Algonkin* et *L'Auguste*. Folio 79½, ¼ page.

1755. 12 octobre. Le même à M. D'Anglemont. A reçu le mémoire des dépenses faites par les Srs de Boucherville et Du Sablé, cadets dans les troupes du Canada. Folio 80½, ¼ page.

1755. 12 octobre. Le même au R. P. Berthier, Jésuite. Les extraits qu'il avait lus de son mémoire sur les limites de l'Acadie, lui faisait attendre l'impression de son manuscrit avec impatience. N'est pas en peine du succès qu'il ne peut manquer d'avoir dans le public. Folio 82½, ¼ page.

1755. 12 octobre. Le même à M. Hocquart. Au sujet du Sr Pellegrin, venu de Québec. Il est juste de donner des récompenses aux 3 pilotes venus de Québec avec l'escadre. Folio 82½, ½ page.

Arnouville. 1755. 14 octobre. Le même à M. Périer de Salvert. A appris avec plaisir son retour à Brest et les dispositions qu'il a prises à Louisbourg pour la défense de la place. Folio 83, 1 page.

Versailles. 1755. 29 octobre. Le même à M. de Lalande Magon. Est satisfait de la diligence qu'il a déployée pour se mettre en état de porter des approvisionnements à Louisbourg. Folio 84bis, 1 page.

1755. 30 octobre. Le même à M. Hocquart. A appris avec plaisir le départ de *La Mutine* pour Louisbourg. Folio 86, ¼ page.

1755. 14 novembre. Le même à M. de Trudaine. La goélette *La Vigilante*, qui était revenue de Louisbourg à Bayonne, est repartie pour la même destination avec un chargement de farine. Peu de jours après son départ, elle a été prise par un vaisseau de l'escadre de l'amiral Hawke. Le capitaine du vaisseau a pris à son bord l'équipage, à l'exception du maître le Cap. Harismendy, qui y est resté avec quelques matelots anglais. S'apercevant que les matelots anglais ne connaissaient pas les parages où il se trouvaient, le maître, au lieu de diriger le vaisseau sur Plymouth, l'a dirigé sur Grandville, où les matelots anglais sont retenus. Croit qu'il serait préférable de vendre la cargaison sur les lieux, pour prévenir le dépérissement. Folio 91½, 1 page.

1755. 14 novembre. Le même aux officiers de l'Amirauté de Bayonne. Même sujet. Folio 93, ½ page.

1755. 18 novembre. Le même à M. Berryer. Le prie de se rendre compte des liaisons que peut faire à Paris le Sr Jeffreys qui a donné des éclaircissements très circonstanciés sur la situation des Colonies anglaises d'Amérique. Est en réserve sur la confiance qu'il peut mériter. Folio 93½, ½ page.

1755. 16 novembre. Le même à M. de Montmartel. Au sujet des équipages français retenus en Angleterre. Folio 94, 1 page.

1755. 4 décembre. Le même à M. Guillot. A été instruit de l'arrivée à St Malo de 17 personnes venues de Plymouth, où elle avaient été conduites par les Anglais, avec les batiments marchands sur lesquels elles étaient. Au nombre de ces personnes se trouvait le Sr Milly. Folie 98, ½ page.

1755. 4 décembre. Le même à M. le Comte d'Hérauville de Claye. Est très disposé à procurer les grâces du roi au Sr Dumas pour les services qu'il a rendus à l'affaire

du coté de la Belle Rivière. Attend pour cela des éclaircissements de M. de Vaudreuil. Folio 101, ½ page.

1755. 4 décembre. Le même à M. le ch^er de Ternay. A reçu son mémoire concernant le port de Gaspé. Folio 101, ¼ page.

1755. 11 décembre. Le même à M. le Marquis de Brienne. Au sujet de M. de S^t Julhien, Commandant du bataillon du régiment d'Artois à Louisbourg. Folio 103½, ¼ page.

1755. 6 décembre. Le même à M. Millain. Lui envoie un acte de protestation que les propriétaires du navire, *Le Duc d'Aigullion*, ont fait signifier à l'Amiral Hawke, à l'accasion de la prise de ce navire. Folio 104½, ¼ page.

1755. 9 décembre. Le même à M. de la Galissonnière. A dû recevoir un ordre de 600 livres sur les dépenses secrètes pour le S^r Jeffries. Jugera avec M- de Silhouette le parti qu'il convient de prendre à son égard. Folio 105½, ½ page.

1755. 28 décembre. Le même à M. de Bourville. Au sujet des mauvais traitements qu'ont subis les équipages français à Plymouth. Folio 111, 1 page.

1755. — décembre. Le même à M. de Montmartel. Au sujet des mauvais traitements qu'on à fait subir aux équipages français détenus à Plymouth. Folio 113, 1 page.

Le même à M. de Macnemara. Lui envoie la lettre du roi avec ses observations particulières. Les Anglais n'ont projeté d'attaquer l'escadre du roi qu'en vue d'empêcher le passage de ses troupes en Canada, et dans l'espoir d'affaiblir d'un seul coup notre marine. C'est sur cela qu'il devra se concerter avec M. Dubois de LaMotte. Observations diverses. Folio 115^bis, 1 page.

Lettre du roi à M. de Macnemara. Devra se concerter avec M. Dubois de Lamotte en vue d'éviter la rencontre des escadres anglaises, et, s'ils les rencontrent, ils se tiendront en garde sur les manœuvres qu'ils feront. Folio 115½, 1 page.

1755. 10 avril. Le même à M. Dubois de Lamotte. S'est déterminé à faire passer directement à Louisbourg 2 des 6 bataillons qu'il envoie en Amérique. Le S^r Périer de Salvert avec les frégattes *La Bizarre* et *La Comète*, escortera à Louisbourg *Le Défenseur*, *Le Dauphin Royal*, *L'Espérance* et *L'Aguilon* qui portent les 2 bataillons. N'y restera que le temps nécessaire pour le débarquement de troupes. Lui donnera les ordres convenables pour son retour. Folio 115½, 1 page.

1755. 10 avril. Instruction particulière pour M. Dubois de Lamotte. Après s'être séparé de M. de Macnamara, dans le parage convenu entre eux vers le Grand Banc de Terreneuve, il ouvrira le paquet contenant ses instructions. *La Diane* et *La Fidèle* ont été envoyées à Québec pour porter des ordres à l'égard de la réception des troupes. Le S^r de la Jonquière, commandant *La Fidèle*, doit revenir de Québec à Gaspé pour l'attendre, et le S^r de L'Equille au Bic, avec tous les pilotes qu'ils auront pu engager pour les distribuer sur les vaisseaux de l'escadre. Jugera s'il peut, sans risques, faire remonter ses plus gros vaisseaux jusqu'à Québec. Reviendra le plus tôt possible en France, ne laissant à Québec que *L'Alcide* et *La Sirène*, sous le commandement de M. Hocquart. Folio 116, ½ page.

1755. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine au même. Ramenera en France M. Duquesne, s'il en exprine le désir. Folio 117, ½ page.

1755. 10 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 117, ½ page.

1755. 10 avril. Ordre du roi nommant M. de S^t Julhien commandant des 2 bataillons qui passent à l'Ile Royale, sous l'autorité de S^r de Vaudreuil, du Baron Dieskau et de M. de Drucourt. Folio 117½, ½ page.

1755. 10 avril. Lettre du roi à M. de Macnemara. Devra revenir en France le plus tôt possible. Détachera *Le Héros* et *Le Palmier*, sous le commandement du S^r de Montlonet, pour se rendre à Toulon. Reviendra à Brest avec le reste de son escadre. Folio 118, ½ page.

1755. 10 avril. Le même à M. de Hocquart. Restera à Québec, avec le vaisseau qu'il commandera et *La Sirène*, aussi longtemps que M. de Vaudreuil le jugera

à propos. Reviendra en passant par Louisbourg, ne s'y arrêtant que quelques jours, à moins que M. de Drucourt en décide autrement. Folio 1, ½ page.

1755. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Doreil. M. Prévost fera les fonctions de commissaire des guerres pour les 2 bataillons qui vont à Louisbourg. Adressera à M. Prévost les extraits particuliers de la revue qu'il doit faire à Brest des bataillons d'Artois et de Bourgogne, et lui donnera tous les éclaircissements dont il pourra avoir besoin. Folio 119, 1 page.

1755. 10 avril. Lettre du roi à M. Périer de Salver. Instructions sur son voyage à Louisbourg et son retour en France. Folio 120, 2 pages.

1755. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. Périer de Salver. Même Sujet. Folio 121, 1½ page.

Signaux qui seront donnés pour l'attérage à Louisbourg aux vaisseaux qui porteront et escorteront les troupes. Folio 121½, ¼ page..

Marly. 1755. 25 mai. Instruction pour M. de Macnémara dans le paquet qui ne sera ouvert par lui qu'à la hauteur du Cap Finistère.

Mémoire du roi pour servir d'instruction particulière au Sr de Macnémara, lieutenant général des armées navales. Folio 122 4 page.

1755. 25 mai. Le même au même. Instructions supplémentaires sur la croisière qu'il doit faire. Folio 123½, 1 page.

1755. 25 mai. Le même au même. Comme sa santé est fort dérangée, il le laisse entièrement libre de retourner à Rochefort, s'il ne se croit pas en état d'accomplir son service. Dans ce cas, il remettra son commandement au comte Duguay. Folio 124, ½ page.

1755. 25 mai. Le même à M. le comte Duguay. L'a choisi pour remplacer le Sr de Macnemara dans le commandement de son escadre, composée des vaisseaux et frégattes *Le Formidable*, *Le Héros*, *Le Palmier*, *L'Eveillé*, *L'inflexible*, *L'Aigle*, *L'Amétyste*, *La Fleur de Lys* et *L'Héroine*. Folio 124. ½ page.

ROCHEFORT ET LA R CHELLE

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI

1755.

Versailles. 1755. 15 février. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Frager de l'Eguille, capitaine de vaisseau, commandant la frégatte *La Diane*. Folio 3bis, 1 page.

1755. 2 mars. Le Président de Conseil de Marine à M. De Ruis. Donnera passage à M. de Saillant, lieutenant dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 3½, ¼ page.

1755. 17 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de la Jonquière, lieutenant de vaisseau, commandant la frégatte *La Fidèle*. Folio 4bis, 1 page.

1755. 17 mars. Le Président du Conseil de Marine au même. Folio 4½, ½ page.

Signaux de reconnaissance pour la frégatte *La Fidèle*, au rendez-vous qui lui est assigné à la rade de Gaspey avec l'escadre destinée pour le Canada. Folio 5½, 1½ page.

1755. 22 mars. Le même à M. de Ruis. Le Sr Pean, aide-major à Québec, Meunier, capitaine de la compagnie des cononiers, Ymbert, commis des trésoriers généraux doivent s'embarquer sur *La Fidèle* avec M. Bigot. Il ne sera embarqué aucun autre passager sur cette frégatte. Folio 5½, ¼ page.

1755. 4 avril. Le même au même. Il a été accordé une place de cadet à l'éguillette dans les troupes du Canada au Sr Cadet de Fontenai. Folio 6, ¼ page.

1755. 4 avril. Le même au même. Arrangera le passage au Canada sur un navire marchand de 5 missionnaires que le Provincial des jésuites destine à cette colonie. Folio 6, ¼ pages.

Marly. 1755. 22 mai. Le même au même. Instructions diverses concernant les envois de provisions à l'Ile Royale. Folio 9, 1½ page.

1755. 22 mai. Le même au même. Consent que le S^r de S^t Vincent, son parent aille rejoindre son père en Canada. Folio 9½, ½ page.

1755. 22 mai. Le même au même. Arrangera l'embarquement pour le Canada du P. Andréole Grosjean, Récollet. Folio 9½, ¼ page.

Versailles. 1755. 5 juin. Le même au P. Ambroise Aubin. Aura son passage à l'Ile Royale. Folio 10½, ¼ page.

Le même à M. de Ruis. Lui envoie l'état des fonds ordonnés pour les dépenses du Canada, s'élevant à 1,103,658 livres. Folio 10½, ¼ page.

1755. 5 juin. Le même au même. A destiné le S^r LeGas pour remplacer dans le contrôle de l'Ile Royale le S^r Séguin, admis à la retraite. Il fera les fonctions de contrôleur avec le titre d'écrivain principal. Folio 11, 1 page.

1755. 14 juin. Le même à M. le Comte de Vaudreuil. Ne peut procurer le commandement de *L'Outarde* à son fils, le Chevalier. Compte avoir bientôt l'occasion de le recommander au roi pour un autre commandement. Folio 13, ¼ page.

1755. 22 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi approuve qu'il permette au Baron de L'Espérance d'épouser la D^lle de Renon. Pourront s'embarquer pour l'Ile Royale à la première occasion. Folio 14, ¼ page.

1755. 22 juin. Le même à M. de Ruis. Lui envoie copie de l'état des fonds ordonnés pour l'Ile Royale, s'élevant à 568,087 livres. Folio 16½, ¼ page.

1755. 22 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A été bien aise d'apprendre l'arrivée de *L'Anna Sophia*. Folio 17, ¼ page.

1755. 22 juin. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage à l'Ile Royale par la flute *L'Outarde*. Folio 17½, 1 page.

Compiègne. 1755. 17 juillet. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. Instructions relatives au départ des vaisseaux et aux approvisionnements. Folio 19, 1½ pages.

1755. 21 juillet. Le même à M. Baillou. Etait informé depuis 3 jours, par la voie d'Angleterre, de la prise par l'Amiral Boscawen de 2 de nos vaisseaux, mais ignorait les circonstances rapportées par le capitaine du bateau *L'Henriette*. Folio 21, ½ page.

1755. 21 juillet. Le même à M. le marquis de Clermont. La prise de 2 de nos vaisseaux décèle de plus en plus les principes sur lesquels les Anglais agissent pour parvenir à leurs vues, que nous connaissions d'ailleurs depuis longtemps. Folio 21, ¼ page.

1755. 21 juillet. Le même à M. D'Abadie. Au sujet du navire *Le St Luc*. Folio 21, 1 page.

1755. 3 août. Le même à M. de Ruis. Au sujet d'envois de canons aux colonies. Folio 23, 1 page.

1755. 8 août. Le même à M. D'Abadie. A appris avec plaisir que tous les vaisseaux de l'escadre de M. de Lamotte étaient arrivés à Québec, à l'exception d'un seul qui était resté à l'Ile aux Coudres. Folio 26, ½ page.

1755. 15 août. Ordre du roi au S^r de Maccarty, commandant la frégatte *La Valeur*, de profiter du premier vent favorable pour se rendre à Louisbourg. Folio 27, ½ page.

1755. 5 septembre. Le Président du Conseil de Marine à M. de Maccarty. Au sujet de son départ Id. à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 27, 1 page.

Versailles. 1755. 15 septembre. Le même à M. de Ruis. A été bien aise d'apprendre le départ des 2 derniers navires destinés pour l'Ile Royale. Au sujet des canons. Folio 31, 1 page.

1755. 18 septembre. Le même à M. D'Abadie. A reçu les paquets apportés de Québec par les capitaines de *L'Heureux* et du *Dauphin*. Folio 33½, ½ page.

Fontainebleau. Le même à M. Froger de l'Eguille. A appris avec plaisir son retour à Rochefort. Avait reçu les lettres qu'il lui avait écrites de Louisbourg et de Québec. Folio 34, ½ page.

1755. 22 septembre. 1755. 12 octobre. Le même à M. le Chevalier de Ruis. A approuvé les motifs qui ont déterminé M. de Salvert à le dépêcher de Louisbourg. Folio 34, ½ page.

1755. 10 octobre. Le même à M. de Macnémara. La situation des choses à l'Ile Royale, quant aux approvisionnements, n'est point telle que son zèle les lui fait envisager. Le *Rhinoceros* se trouve en état de partir à Louisbourg avec un chargement. Folio 34bis, 1 page.

1755. 10 octobre. Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 34½, 1 page.

1755. 10 octobre. Le même à M. Large M. de Macnemara lui remettra l'ordre qui lui donne le commandement du *Rhinocéros*. Folio 34½, ½ page.

1755. 12 octobre. Le même à M. de Ruis. Approuve ce qu'il a fait pour les Srs de Boucherville et du Sable, cadets à l'aiguillette des troupes du Canada, renvoyés d'Angleterre. En attendant qu'on puisse les faire repasser au Canada, on peut les faire servir sous les ordres de M. Gignaux à l'Ile de Ré. De tous les bâtiments expédiés à l'Ile Royale, il n'y avait que *L'Outarde* d'arrivée, au départ de la frégate *La Comète*. Il n'est cependant pas étonnant, que le *Duc D'Hovescar* et *Le St Antoine*, partis en même temps, ne soient pas arrivés. *Le Diadème*, parti un peu plus tard, a été pris et conduit en Angleterre. Aux dernières nouvelles, l'escadre de l'Amiral Hawke était entrée en Angleterre, à l'exception de 2 ou 3 vaisseaux. Folio 35, 1½ pages.

1755. 12 octobre. Le même à M. de Macnemara. A appris avec plaisir le retour du *Zephir*. Est satisfait du compte que M. D'Urtubie a rendu de sa campagne. Folio 35½, ½ page.

1755. 12 octobre. Le même a M. D'Abbadie. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu des rapports de divers capitaines de navires revenant du Canada et de l'Ile Royale. Folio 36, ½ page.

Arnouville. 1755. 15 octobre. Le même à M. de Ruis. Au sujet des mouvement des vaisseaux. Folio 36, 1 page.

1755. 15 octobre. Le même à M. Montalais. Est d'autant plus heureux de son arrivée à l'Ile D'Aix, qu'il était informé de sa séparation avec *Le Bizarre* et *Le Défenseur*, arrivés à Brest. Folio 36½, ¼ page.

1755. 15 octobre. Le même à M. de Macnémara. Même sujet. Folio 36½, ½ page.

Versailles. 1755. 15 octobre. Le même à M. de Ruis. Au sujet de 600 recrues levées à Paris pour les bataillons du Canada et de l'Ile Royole. Folio 37, 1 page.

1755. 25 octobre. Le même à M. Gignaux. Même sujet. Folio 37½, 1 page.

1755. 30 octobre. Le même à M. Baillon. Lui est obligé de l'attention qu'il a eue de l'informer de la prise du *Diadème*, dont il était déjà instruit. Folio 38, ¼ page.

1755. 14 novembre. Le même à M. D'Abbadie. A appris avec peine la relâche à la Carague du *St Esprit*, destiné pour l'Ile Royale. L'avanture de *La Manon*, de St Malo, et celle du *Prince Noir*, de la Rochelle, sont fort heureux pour les armateurs de l'un et de l'autre. Le roi a approuvé les dispositions qui ont été prises par rapport à l'officier et aux matelots anglais qui avaient été mis sur *le Prince Noir* par le vaisseau de cette nation qui s'en était emparé. Folio 39, ½ page.

1755. 14 novembre. Le même à M. de Ruis. Instructions diverses. Folio 40, 2 pages.

1755. 18 novembre. Le même à M. D'Abbadie. Les fausses déclarations du Sr Henry officier major de la frégatte anglaise *La Colchester*, exigent que l'on veille sur sa conduite à La Rochelle, et, si l'on craint qu'il prenne des connaissances utiles on pourra l'envoyer à St Jean d'Angély avec son camarade Hawker. Folio 41, 1 page.

1755. 18 novembre. Le même à M. de Macnémara. A appris avec plaisir l'arrivée de *L'Aquilon* à la Rochelle. Folio 42, ½ page.

1755. 18 novembre. Le même à M. de la Rigaudière. A vu avec plaisir le détail de sa navigation depuis son départ de Louisbourg. Folio 42½, ½ page.

1755. 20 décembre Le même à M. de Macnémara. A appris avec d'autant plus de plaisir l'arrivée de la frégatte *La Fidèle*, qu'il commencait à être inquiet à son sujet Est satisfait de la conduite du Sr de la Jonquière. Folio 43½, ½ page.

1755. 20 décembre. Le même à M. de Ruis. L'intention du roi est que les 8 Anglais, que M. Bigot a fait embarquer sur *La Fidèle*, soient gardés avec soin dans les prisons jusqu'à nouvel ordre. Folio 43½, ½ page.

1755. 28 décembre. Le même à M. D'Abadie. Est surpris qu'il n'ait pas pris la peine de questionner le capitaine du navire *L'Aimable Judith*, venant de Québec. Folio 44, ½ page.

1755. 28 décembre. Le même à M. Baillon. Intendant à La Rochelle. Au sujet des 2 officiers Anglais Henry et Hawker. Folio 44, ½ page.

1755. 24 décembre. Le même à M. Daubigny. Lui envoie les ordres du roi sur la campagne à la quelle le roi a destiné le vaisseau et les 2 frégattes dont il a le commandement. Folio 45, 1 page.

1755. 24 décembre. Mémoire pour servir d'instruction à M. Daubigny sur la campage qu'il doit faire. Folio 46, 2½ pages.

Fin du Vol. 102,

MINUTES DES LETTRES.

1756.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 103.

CANADA (4ME PARTIE).

1756.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles 1756. 17 janvier — (En chiffres). Le Président du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil de Cavagnal. Quoiqu'il n'y ait pas encore de déclaration de guerre, il faut s'attendre que les Anglais feront de nouveaux efforts pour avoir cette année plus de succès qu'ils en ont eus l'année dernière dans leurs projets contre le Canada. Ne sait pas encore s'ils doivent envoyer des troupes régulières dans leurs colonies. Il paraît qu'ils doivent se contenter d'y envoyer de l'argent pour faire des levées et des provisions de guerre. On prétend aussi, qu'ils font des préparatifs à Boston et à Halifax pour une entreprise sur Québec. Il se peut que l'entreprise contre Québec ne soit pas sérieuse et qu'elle soit faite uniquement pour tenir nos troupes éloignées des frontières, il se peut aussi qu'ils veuillent s'emparer de la Baie de Gaspé, et de là, inquiéter nos vaisseaux. S'ils se rendent à Québec, ce sera sans leurs gros vaisseaux, et leur débarquement se ferait au Cap Tourmente. Folio 1, 1½ pages.

1756. 17 janvier. — (En chiffres). Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Répondra en détail, un peu plus tard, à toutes les lettres qu'ils ont envoyées par l'escadre de M. le Comte Dubois de la Motte et par *La Fidèle* et *La Sirène*. Profite de quelques batiments destinés pour Louisbourg, pour les prévenir des arrangements pris au sujet de l'augmentation des troupes. A obtenu 2 battaillons, et espère qu'ils partiront de Brest à la fin de mars ou au commencement d'avril. Les compagnies actuelles seront portées à 65 hommes, au moyen de recrues. Approvisionnement. Folio 1½, 1 page.

1756. 20 février. — Le même à M. de Vaudreuil. Les divers rapports faits au roi, au sujet de la défense des forts de Beauséjour et de Gaspareaux, donnent lieu de croire qu'elle n'a pas été ce qu'elle devait être. Les Anglais eux-mêmes n'ont pas dissimulé la facilité qu'ils ont trouvée à s'en emparer. Il faut vérifier les faits et punir ceux qui le méritent, un exemple de sévérité étant indispensable. Non seulement il faudra faire des investigations, mais encore il faudra juger par un conseil de guerre en formes les 2 officiers qui y commandaient et leurs garnisons. Avant de faire éclat, il prendra de justes mesures pour découvrir et constater les faits. En attendant, il tiendra le secret. Demandera d'avance à M. de Drucourt de faire passer à Québec les officiers nécessaires à l'instruction du procès. M. de Drucourt est prévenu. Composera le Conseil de guerre des officiers de l'état major de la colonie, en y comprenant quelques officiers des troupes de terre. Folio 2, 1½ pages.

1756. 20 février. — Le roi à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 2½, ½ page.

1756. 20 février. — Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Les affaires avec les Anglais sont toujours dans le même état. Quoiqu'il n'y ait pas de déclaration de guerre, les préparatifs se continuent de part et d'autre,

surtout pour l'Amérique Septentrionale. Espère que les secours qu'il prépare partiront dans le temps qu'il leur a marqué. Folio 3, ½ page.

1756. 20 février. Le même à M. de Vaudreuil. Depuis sa lettre du 17 janvier, il a appris que les Anglais ne se contenteraient pas d'envoyer de l'argent pour faire de nouvelles levées de troupes, mais qu'ils enverraient 3 régiments de troupes régulières sous le commendement de Lord London, qui doit remplacer le général Braddock. Croit que ces régiments seront composés de 6 à 700 hommes chacun et que l'embarquement se fera dans le mois prochain. Bien que le roi ait toute confiance en lui et dans les officiers du Canada, il a été cependant jugé nécessaire de remplacer dans le commandement des troupes MM. de Dieskau et de Rostaing par le Marquis de Montcalm et le Ch^er^ de Lévis, et ont y joint le Ch^er^ de Bourlamarque pour commander en troisième. Le prévient que M. de Montcalm n'aura que les mêmes pouvoirs donnés à M. de Dieskau, et c'est sur quoi le roi s'expliquera clairement. M. de Montcalm et les 2 autres officiers sont connus pour être d'un caractère à faire juger qu'il aura lieu d'être content de la façon dont ils se conduiront à tous égards. Folio 3, 1 page.

1756. 21 février. Le même à M. Bigot. A destiné le S^r^ de Villers pour aller servir en Canada. L'emploiera en qualité d'écrivain principal. Indépendament de ses connaissances générales, prises au Bureau des Colonies pendant 10 années de service, il en a pris de particulières sur l'administration du Canada au Bureau des Comptes. Folio 3½, 1 page.

1756. 3 mars. Brevet de grâce en faveur du nommé Pierre Charretier dit LaVictoire, Soldat des troupes du Canada. (Avait déserté et s'était réfugié à l'Acadie. Avait depuis exposé sa vie pour le service du roi.) Folio 4½, ¼ page.

1756. 3 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Il a été accordé au S^r^ de Colongue une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada. Folio 4½, ¼ page..

1756. 14 mars. Le même aux mêmes. Les vaisseaux et frégattes destinés pour la transport des 2 bataillons de troupes de terre au Canada sont : *Le Héros* et *La Sirène*, commandés par M. Beaussier de l'Isle et de la Rigaudière *L'Illustre* et *La Sauvage*, par M. de Montalais et le Ch^er^ de Tourville ; *Le Lé pord* et *La Licorne*, par MM. Gomain et Brangnon. Partiront 2 par 2 dans l'ordre ci-dessus. Détachera le S^r^ de Tourville pour venir porter ses paquets rendant compte du débarquement. *Le Léopord* sera désarmé à Québec pour y être démoli. La frégatte *L'Abénaquise*, construite à Québec, pourra être armée tout de suite et le commandement en sera donné à M Gomain. M. Beaussier aura sous ses ordres, après le départ de M. de Tourville le vaisseau *L'Illustre* et les frégattes *La Sirène*, *La Licorne* et *L'Abénaquise*. M. de Vaudreuil gardera une de ces 3 frégattes jusqu'à l'arrière saison, pour rendre compte de ce qui se sera passé jusque là. M. de Beaussier gardera le plus de vivres possibles pour la nouvelle destination qu'il aura à remplir les occasions et les moyens ne lui manqueront pas d'exercer son zèle, ses talents et son expérience. Trouvera en M. de Vaudreuil à son départ de Québec. Folio 5, 2 p.

1756. 14 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Raisons pour lesquelles il renforce les compagnies au lieu d'en augmenter le nombre. Comment se fera la distribution entre les troupes de la marine et celle de terre. Folio 6, 2 pages.

1756. 14 mars. Le même à M. le marquis de Montcalm. Est déjà au fait des intentions du roi sur le commandement qu'il lui a confié. Ce commandement a 2 objets, celui de la police, de la discipline et du service journalier des troupes de terre et celui des opérations auxquelles elles peuvent être employées. A reçu de M. d'Argensons ses instructions sur le premier objet, lui remet celles du roi sur le second. Quoique subordonné en tout à M. de Vaudreuil, toutes les dispositions qu'il peut désirer à cet égard. Folio 6^bis^, 1½ page.

1756. 14 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Marquis de Montcalm, Maréchal de camp. Devra exécuter et faire exécuter avec les troupes qu'il aura sous son commandement, tout ce qui lui sera ordonné par le Gouver-

neur-Général. Lorsqu'il s'agira de quelques opérations de campagne, le Gouverneur-Général sera le maître de les régler de son chef sans aucun conseil de guerre et sans aucune sorte de communication préalable ; mais, soit qu'il s'assemble un conseil de guerre pour les concerter, soit qu'il se contente de conférer en particulier avec lui, ou qu'il décide de lui-même, dans tous les cas, il se conformera aux ordres et instructions que le gouverneur lui donnera, soit pour faire marcher des détachements, soit pour conduire lui-même quelque expédition. Il ne pourra rien changer à ce qui lui aura été prescrit qu'en autant que le gouverneur lui en aura laissé la liberté, ou, dans les cas imprévus et urgents, en lui rendant compte sur le champ et des changements que ces cas auront exigés et des motifs qui l'auront déterminé. Le gouverneur pourra même envoyer de nouveaux ordres pendant le cours de l'expédition, et, s'il le veut, se rendre sur les lieux pour prendre le commandement supérieur et finir l'expédition ou en entreprendre d'autres. Folio 7, 2 page. Soit 4 pp.

1756. 14 mars. Ordre du roi pour l'augmentation de la compagnie des canonniers. Folio 7bis, 1 page.

1756. 14 mars. Ordonnance pour une augmentation de soldats dans les compagnies du Canada. Folio 7½, 1 page.

Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet des mesures prises pour envoyer les renforts qu'ils ont demandés en hommes, artillerie, minutions, vivres, etc. Folio 8, 3 pages. Soit 5 pp.

1756. 15 mars. Le même aux mêmes. Le roi, pour remplacer les 3 ingénieurs pris sur *L'Alcide* et détenus encore en Angleterre, où ils ont été transférés d'Halifax a jugé à propos d'en envoyer 2 autres, les Srs Lombard de Combles et Desandrouins, qui doivent s'embarquer à Brest pour Québec. Folio 9½, 1 page.

1756. 15 mars. Le même à M. Bigot. Les fonds envoyés se montent à 1,266,897 livres. Ils ont été mis dans 18 tonneaux pour être distribué, sur les 3 vaisseaux et les 3 frégattes qui partiront de Brest. Fera passer 246,610 livres à Louisbourg pour la solde pendant un an des 2 bataillons qui sont à l'Ile Royale. M. Beaussier se chargera de ce transport. Folio 10, 2 pages.

1756. 15 mars. Le même au même. Sur les arrangements relatifs à la démolition du *Léopard*, la distribution de ses canons et agrès, l'armement de *L'Abénakise* et de l'autre frégatte en construction, etc. Folio 11, 1½ page.

1756. 15 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur les témoignages venus de toutes parts en faveur du zèle, de l'intelligence et des services du Sr Pellegrin, il lui a accordé une gratification, tant pour l'indemniser des dépenses occasionnées par son voyage que pour un travail particulier qu'il a fait au Bureau du Dépot des Cartes et plans de la Marine. A été nommé en outre Capitaine en second du port de Québec. Il travaillera à former des élèves pour la navigation du fleuve. A nommé son fils aide du port à Québec. Folio 12, 1 page.

1756. 15 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Au sujet des instructions qu'il a données à M. de Montcalm qui remplace M. de Dieskau. Folio 12bis, 1½ pages.

1756. 15 mars Le même au même. Jugera s'il est convenable de donner à M. de Montcalm le commandement des troupes et des milices de la colonie, en même temps que celui des troupes de terre. La chose est laissée à sa discrétion, pour lui procurer l'avantage de prouver sa confiance à M. de Montcalm et l'obliger d'une manière qui devra le flatter. M. de Montcalm ne connait rien de cette suggestion, de sorte que sa liberté ne s'en trouvera pas gênée. Folio 13, 1½ pages.

1756. 15 mars. Ordre du roi pour donner le commandement des troupes de la colonie et des milices à M. de Montcalm. Folio 13½, ½ page.

1756. 15 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Doreil. Lui a accordé une gratification de 12,000 livres pour le dédommager de la perte qu'il a faite sur *L'Alcide*. Fait passer 2 nouveaux bataillons au Canada, celui de La Sarre

et le Royal Roussillon. Envoie la solde entière de ces 2 bataillons, et celle des 4 premiers, du 1er Oct. 1756 au 1er Oct. 1757. Approvisionnements. Folio 13bis, 2 pages.

1756. 15 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Envoie un paquet contenant copie de l'instruction à M. de Montcalm, pour remettre à M. de Lévis et à son défaut à M. de Bourlamarque, advenant que pour une raison quelconque M. de Montcalm ne put commander. Folio 14, ½ page.

1756. 15 mars. Le même à M. de Lévis. Même sujet. Id. à M. de Bourlamarque. Folio 14, ½ page.

1756. 15 mars. Le même à M. le Cher de Tourville. M. de Vaudreuil a ordre de le faire repartir promptement pour revenir en France. Folio 14½, ½ page.

1756. 15 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Au sujet du retour de M. de Tourville. Folio 14bis, 1 page.

1756. 17 mars. Le même au même. N'a pas jugé à propos de pourvoir cette année au gouvernement de Montréal, vacant par la mort de M. de Longueuil. Si M. de Santagnac, lieutenant de roi à Montréal, se trouve dans un âge trop avancé pour lui permettre de vaquer avec l'activité nécessaire aux détails du commandement durant la vacance du gouvernement, il confiera cette charge à M. D'Aillebout, lieutenant de roi à Trois Rivières. A pourvu aux emplois vacants. Folio 14bis, 1 page.

1756. 31 mars. Le même au même. M. de Noyau, major de Montréal, a été nommé pour remplacer M. D'Aillebout à Trois Rivières. Les 4 compagnies vacantes par la mort de MM. de Beaujeu, St Pierre et Longueuil et par l'avancement du Sr Duplessis Faber, ont été données aux Srs de la Perrière, Croizille de Courtemanche, de Boishébert et de Gaspé. Autres promotions. Folio 15, 3½ pages.

1756. 31 mars. Le même au même. Croix de St Louis pour les Srs de Contrecœur, Dumas, de Ligneris, capitaines, et Pean. Aide major. Folio 16½, ¼ page.

1756. 31 mars. Le même au même. Sur le compte qu'il a rendu de la conduite des 2 otages anglais remis au Sr De Villiers pour la sureté de la capitulation qu'il avait accordée au major Washington, et qui a été entièrement violée par le gouverneur de la Virginie, le roi a jugé qu'il ne suffirait pas de les détenir en prison pour les empêcher d'abuser de la liberté qui leur a été laissée mal à propos. Il faut leur faire un procès devant le Conseil de guerre pour les manœuvres qu'ils ont commises. Fera cependant sursoir à l'exécution de la sentence, en attendant de nouveaux ordres. Folio 16½, ½ page.

1756. 31 mars. Le même à M. Bigot. Au sujet des fournitures. Il convient de faire cesser la régie qui donne lieu à trop d'abus. Consent à ce qu'il fasse un marché avec le Sr Cadet pour toutes les fournitures, dès qu'il a les facultés et l'intélligence nécessaires pour les bien remplir. Il faut faire ce marché pour que le Sr Cadet ne puisse en abuser au préjudice du roi et du public. Se concertera sur ce point avec M. de Vaudreuil, et peut être serait-il à propos qu'il fit part à l'évêque des arraugements proposés. Folio 17, 3 pages.

1er 1756. avril. Le même à M. de Vaudreuil. Serait bien aise qu'il put faire quelque chose pour le Sr de Raymond qui lui est fortement recommandé par des personnes de considération. Folio 18, 1 page.

1er 1756. avril. Le même au même. Serait bien aise qu'il put rendre service au Sr Hurault de l'Hopital, commandant du bataillon de Béarn. Folio 18½, ¼ page.

1er 1756. avril. Le même à M. D'Aillebout. Remplacera M. de Lantagnac dans l'emploi de Lieutenant de roi à Montréal. Cette promotion est une marque particulière de confiance, attendu que le gouvernement de Montréal restera sans titulaire cette année. Id. à MM. de Noyau. Duplessis Fober, de Contrecœur, Dumas, de Ligneris et Péan sur leur avancement. Folio 19, 3 pages.

1er 1756. avril. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie un chiffre particulier pour faire usage quand il aura des comptes particuliers et intéressants à lui rendre. Folio 20, ¼ page.

1756. 3 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Il a été accordé au S^r de Chalemaison une place de cadet à L'Aiguillette. Folio 20½, ¼ page.

1756. 9 avril. Le même à M. de Vaudreuil. En considération de la perte qu'il a faite d'une partie des meubles qu'il avait fait embarquer pour Québec et des dépenses extraordinaires que lui occasionne la situation de la colonie, le roi lui a accordé une gratification de 15,000 livres sur le Trésor Royal. Folio 21, ½ p.

1756. 9 avril. Le même à M. de Rigaud. En considération de la perte qu'il a faite sur *L'Alcide* et des dépenses occasionnées par sa détention chez les Anglais, le roi lui a accordé une gratification de 8,000 livres. Folio 21, ½ page.

1756. 9 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé une pension de 300 livres à la veuve du S^r de Beaujeu, tué dans le combat contre le Général Braddock, une de 200 livres à la veuve du S^r de S^t Pierre, tué dans l'affaire de M. de Dieskau, et une de 150 livres à la veuve du S^r de Carqueville, tué dans la même affaire que M. de Beaujeu. A accordé une gratification de 200 livres au S^r La Borgne et une de 150 au S^r de Montmédy, blessés à l'affaire du Général Braddock. Folio 21½, 1 page.

1756. 9 avril. Le même au même. Sur le compte qu'il a rendu au roi, de la situation où se trouvent les enfants de feu M. le Baron de Longueuil, il a été accordé, en considération des services de leur frère et de sa famille, une pension de 200 livres à chacune de ses 4 filles. Folio 21½, ¼ page.

1756. 9 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur la nécessité de pratiquer l'économie. Observations à ce sujet. Folio 22, 3 pages.

1756. 12 avril. Le même aux mêmes. Les Ch^ers Le Marant et de Glérac passent au Canada en qualité de cadets à l'Aiguillette. Folio 23, ¼ page.

1756. 12 avril. Le même aux mêmes. Les prévient que le S^r de crécy, cadet à l'aiguillette dans les troupes de la Louisiane, passe au Canada. Folio 23½, ¼ page.

1756. 12 avril. Le même à M. de Vaudreuil. Tient à lui expliquer les raisons qui ont empêché le roi de nommer son frère Gouverneur de Montréal. Le roi rend toute la justice qu'il peut désirer au zèle et au sentiment d'honneur et de probité de son frère, M. de Rigaud. Il sait qu'il s'est conduit valeureusement durant la dernière guerre, mais ces avantages sont-ils suffisants pour que le roi put lui confier le gouvernement général, si ce gouvernement devenait soudainement vacant? Il ne le pense pas. Pour remplir convenablement tous les objets de cette place, faut une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne saurait procurer. Le roi a jugé qu'il convenait de nommer au gouvernement de Montréal un officier qui put lui succéder s'il venait à manquer. Est trop instruit de l'importance du gouvernement général et de toutes les qualités qu'il exige, pour ne pas sentir la nécessité de cet arrangement, et est en même temps trop bon serviteur pour n'y pas concourir. Ne proposera le remplacement du gouvernement de Montréal qu'après avoir reçu sa réponse. Folio 24, 2 pages.

1756. 19 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet du S^r Soumbrun, né gociant à La Rochelle, se plaignant du S^r Amiot, son commis à Québec. Folio 24 bis, 1½ pages.

1756. 19 avril. Ordre du roi pour arrêter le S^r Amiot. Folio 24½ bis, ¼ page.

Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Quoiqu'il n'y ait pas encore de déclaration de guerre en forme avec l'Angleterre, et que les affaires soient toujours à peu près dans la même situation, le roi s'est cru obligé pour toutes sortes de raisons, de mettre des bornes à sa modération et de prendre des mesures efficaces pour se procurer satisfaction de la piraterie et des violences que les Anglais exercent depuis longtemps au mépris de toutes les lois et au scandale de toutes les nations. C'est dans cette vue, que le roi a destiné un corps de troupes, sous le commandement du Maréchal de Richelieu, pour s'emparer de Minorque. Les bâtiments qui portaient les troupes ont été escortées par une escadre commandée par M. de la Galissonnière. On s'est emparé de l'Ile à l'exception

de la forteresse de S[t] Philippe qui garde le port. C'est dans cette vue aussi, qu'on délivre des commissions aux armateurs, pour faire course sur les vaisseaux anglais, auxquels on donne des encouragements considérables. Québec n'étant pas situé favorablement à cet égard, ils jugeront ce qui peut se faire. Folio 26. 1½ pages.

1756. 20 mai. Le même aux mêmes. Sur la proposition qui lui a été faite, d'employer pour porter les dépêches aux colonies une espèce de petit bâtiment connu à Dunkerque sous le nom de longard, il en a destiné un (La Légère) pour Québec, commandé par le capitaine Jean Harring. C'est lui qui leur remettra cette lettre. Le renverront sans retardement avec leurs paquets. Donneront leur avis sur ce qu'ils pensent des qualités de ce bâtiment. Espère que l'escadre de Brest est arrivée à Québec. Il est parti bon nombre de bâtiments chargés de provisions destinés pour Québec, des ports de Bordeaux et de Rochefort. Le restant des envois est embarqué sur *L'Outarde* et *L'Anna Sophia*. Si tous les vaisseaux partis et à partir peuvent passer, la colonie se trouvera abondamment pourvu. Folio 26, 1½ page.

1756. 19 juin. Le même aux mêmes. Circulaire pour leur faire part de la déclaration de guerre contre l'Angleterre. Folio 26½, ¼ page.

1756. 30 juin. Brevet de grâce en faveur du nommé Louis Sache, soldat des troupes du Canada. Autre brevet id. pour le nommé François Pajaud. Folio 27, 1 page.

1756. 30 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil, au sujet des brevets de grâce ci-dessus. Folio 27½, ½ page.

Fontainebleau. 1756. 7 novembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Envoie des exemplaires de la relation qu'il a fait publier en France à l'occasion de l'expédition de Choueguen. Les habitants de la colonie reconnaîtront que le roi rend justice à leur zèle et à leur conduite. Folio 28, ½ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1756.

Versailles. 1756. 14 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Drucourt et Prévost. Les a déjà informés du retour en France, tant des vaisseaux de l'escadre de M. de Salvert, à l'exception de *L'Espérance*, prise et brûlée par les Anglais, que de *La Mutine* et de *L'Outarde*. Leur donne avis que *Le Rhinocéros* est également arrivé à Rochefort le 8 de ce mois. Les affaires avec les Anglais sont encore dans le même état, c'est à-dire qu'il continuent les hostilités et qu'ils font toujours de nouveaux armements. Fait préparer de nouveaux approvisionnements. Folio 1, 1½ page.

1756. 20 février. Le même aux mêmes. Les a prévenu des arrangements pris pour l'envoi des recrus et les approvisionnements. *Le Rhinocéros* doit partir incessemment de Rochefort avec un chargement. C'est le S[r] Le Large qui le commande. M. de Drucourt jugera s'il doit le laisser revenir de suite ou le garder jusqu'à l'arrière saison. Folio 2, ½ page.

1756. 20 février. Le même à M. de Drucourt. Envoie à M. de Vaudreuil les ordres nécessaires pour faire juger par un Conseil de guerre les S[rs] Vergor et Villereau et les autres officiers qui étaient aux forts de Beauséjour et de Gaspareaux. Profitera de la première occasion pour envoyer à Québec les officiers ou autres qui pourraient servir à l'instruction. Donnera lui-même à M. de Vaudreuil tous les éclaircissements qu'il pourra rassembler sur cette affaire. Folio 2, 1 page.

1756. 12 mars. Le même au même. Permettra au S[r] Desbourbes, lieutenant, de passer en France. Folio 2½, ½ page.

1756. 15 mars. Le même à MM. Drucourt et Prévost. Au sujet des approvisionnements, des recrues, etc. Folio 2bis, 1½ page.

1756. 15 mars. Le même à M. Prévost. Lui fera passer directement de Rochefort 60 à 80,000 livres en espèces. Folio 3, 1 page.

1756. 26 mars. Le même au même. Sur ses représentations, il s'est déterminé à nommer un commissaire des guerres à Louisbourg. C'est le Sr de la Grive qui a été choisi. Il passe dans la colonie sur *L'Ar-en-Ciel*. Folio 3½, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Drucourt. Lui envoie des médailles pour les chef sauvages. Folio 3½, ¼ page.

Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Les Anglais portent les choses si loin, que le roi a ordonné à ses vaisseaux et frégattes d'attaquer et de s'emparer de tous les vaisseaux de guerre et marchands anglais qu'ils pourront rencontrer. La course des particuliers n'est cependant pas encore autorisée, les Anglais n'ayant encore employé que les vaisseaux de guerre à cet objet. Comme les Anglais se contentent de détenir leurs prises, ou de les vendre pour en déposer le produit sans les confisquer, et qu'ils détiennent aussi les équipages, nous en ferons autant. S'ils sont informés sûrement que les Anglais confisquent les navires qu'ils prennent, ils pourront en faire autant. Folio 4, 2 pages.

Projet d'ordonnance à rendre par MM. de Drucourt et Prévost au sujet des prises. Folio 4½, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. Prévost. Lui envoie l'argent dont il lui a parlé dans une autre lettre. Folio 5, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. *L'Arc-en-Ciel* et *La Concorde* doivent partir incessamment de Brest pour l'Ile Royale, sous le commandement du Cher de Bellingant. Folio 5, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Drucourt. Lui envoie l'instruction du roi à M. de Bellingant et aussi celle de M. Beaussier de l'Ile. Trouvera bon qu'il emploie les 3 vaisseaux et les 3 frégates qui vont se trouver à Louisbourg, à faire des prises sur les Anglais. Ne connaît rien encore des projets formés par ceux-ci sur Louisbourg, mais ne croit pas qu'ils soient en état de rien tenter de ce côté cette année. Folio 5½, 1 page.

1756. 26 mars. Le même au même. Les 2 compagnies des Srs Tierry et Chabot, décédés, ont été données aux Srs Chabot de Brillon et de Mézillar. On attendra l'issue du conseil de guerre avant de disposer de celle du Sr de Villeray. Autres promotions. Folio 6, 1½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. Franquet. Au sujet des fortifications de Louisbourg. Folio 7, 5 page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Drucourt. Le roi a été fort content de tout ce qui s'est fait l'année dernière aux fortifications. Folio 9, 1 page.

1756. 26 mars. Le même au même. Le roi a accordé à la veuve du capitaine Thierry une pension de 200 livres. Folio 9½, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de la Grive. Instructions touchant son emploi. Folio 10, 2 pages.

1756. 19 avril. Le même à M. de Drucourt. Le roi lui accorde une gratification de 4,000 livres, en considération des dépenses extraordinaires que lui occasionne la situation. Folio 11, ½ page

1756. 19 avril. Le même à M. Prévost. Il ne peut encore être question de son avancement. Lui a accordé une gratification de 2,000 livres. Folio 11, ½ page.

1756. 19 avril. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Le roi n'a pas approuvé leur proposition d'accorder une ration par jour aux officiers, mais a fait accepter un secours extraordinaire de 5,000 livres pour être distribué suivant leurs besoins. Folio 11½, ½ page.

1756. 19 avril. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état du roi pour les dépenses de l'année à l'Ile Royale, s'élèvant à 887,211 livres. A accepté les propositions de M. Prévost sans rien en retrancher, mais il n'en a pas moins constaté avec surprise, malgré ses pressantes recommandations l'absence d'un

examen détaillé des diverses parties du service et des retranchements qu'il était possible d'opérer, car enfin, il n'est pas possible que l'administration de la colonie exige toujours des augmentations de dépenses sans qu'il soit aussi possible de faire des retranchements, puisqu'il y a des dépenses extraordinaires qui ne doivent exister que passagèrement et d'autres qui ne sont plus nécessaires dans la totalité. Il faudra agir autrement pour le budget de l'année prochaine. Folio 12, 1½ page.

1756. 19 avril. Le même à M. deDrucourt. A accordé la croix de S[t] Louis au S[r] de la Vallière, mais n'a pu le faire encore pour le S[r] DuFresne. A procuré le grade de capitaine réformé au S[r] DeCouagne, ingénieur. Folio 13, ½ page.

1756. 30 avril. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Est persuadé qu'ils donnent tous les secours à celui qui est chargé de la gérance de l'habitation de M. le Comte de Raymond. Folio 13, ½ page.

1756. 20 mai. Lettre circulaire du roi aux mêmes Au sujet de la vente des prises, leur liquidation et les partages. Folio 13½, ¼ page.

1756. 20 mai. Le Président du Conseil de Marine aux mêmes Au sujet de la situation des choses entre la France et l'Angleterre. La situation de Louisbourg est excellente pour la course, mais l'état présent de la colonie ne fournira vraisemblablement pas beaucoup de corsaires. Il pourra y en avoir des Iles et même de France. Dans ce cas, ils leur donneront toutes les facilités pour conduire leurs prises à Louisbourg. L'instruction de ces prises se fera par les Officiers de l'Amirauté de l'endroit. Folio 14, 4 pages.

1756. 20 mai. Le même aux mêmes. Au sujet de l'emploi de "langards" pour porter les dépêches aux colonies pendant la guerre. Folio 16, 2 pages.

Ci-suit 15 pages concernant la Louisiane.

Fin du vol. 103.

MINUTES DES LETTRES.

1756.

AUTRES LIEUX ET ROHEFORT.

Série B. Vol. 104.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1756. 13 janvier — Le Président du Conseil de Marine à M. De La Lande Magou. Au sujet du transport de recrues à l'Ile Royale. Folio 2½, 1 page.

1756. 13 janvier. — Le même à M. Gradis. Au sujet des approvisionnements pour le Canada dont il désire le charger pour le compte du roi. Folio 3, 1 page.

1756. 13 janvier. — Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 3, 1 page.

1756. 17 janvier. — Le même à M. De La Lande Magou. Voit avec peine la continuation du mauvais temps qui empêche le départ des 2 vaisseaux qui restent à expédier. Folio 4½, ½ page.

1756. 28 janvier. — Le même aux Juges et Consuls de Nantes. Au sujet de la course que le roi est disposé à autoriser et à encourager. Folio 15, 4 pages.

1756. 1er février. — Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet du projet des opérations a être faites cette année pour l'emploi du fonds ordinaire et extraordinaire de la Marine. Folio 18, 1 page.

1756. 7 février. — Le même à M. de Boullogne. Au sujet du paiement d'une traite tirée de New York par le Baron de Dieskau. Folio 19bis, ½ page.

1756. 11 février. — Le même à M. De La Lande Magou. A vu avec plaisir le départ des navires *L'Aimable Marie*, *Le Grand Joseph* et *Le St Esprit*. Instructions diverses. Folio 21, 1 page.

1756. 13 février. — Le même à M. l'Abbé de L'Isle Dieu. Il est juste, et c'est bien son intention, d'avoir égard à la situation des missionnaires revenus de l'Acadie. Au sujet de l'évêque de Québec. Folio 24, ½ page.

1756. 13 février. — Le même à M. le Comte de Clare. Au sujet des Irlandais et Ecossais qui ont été renvoyés de l'Ile Royale et qui pourraient désirer s'engager dans son régiment. Folio 26, ¼ page.

1756. 16 février. — Le même à M. le Baron de Dieskau. Est heureux de savoir les espérances qu'on lui donne sur sa guérison. Folio 33, ½ page.

1756. 17 février. — Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet des nouveaux fonds à envoyer en Amérique. Folio 33½, 1 page.

1756. 20 février. — Le même à M. De La Lande Magou. Au sujet du transport des approvisionnements. Folio 34, 1½ page.

1756. 20 février. — Le même à M. de Rostan. Au sujet des bonnes dispositions des armateurs de Bordeaux pour la course. Folio 35, ½ page.

1756. 22 février. — Le même à M. de Salabery. Il lui sera payé 100 livres par mois tant que durera sa détention à Londres. Folio 36½, ½ page.

1756. 22 février. — Le même à M. de Montmarte. Au sujet de paiement de leur solde aux équipages français détenus en Angleterre. Folio 37, 1 page.

1756. 23 février. — Le même à M. Guillot. Doit connaître l'abbé Le Loutre, et ne pas ignorer qu'ayant été conduit en Angleterre, il y a été reconnu, quoiqu'il portât le nom de Dupré et qu'il se fut déguisé sur le navire qui le portait. Après

avoir été enfermé quelque temps en Angleterre, où il a fait sous le nom de Le Loutre Dupré des démarches juridiques pour sa liberté, il a été transporté à l'Ile Jersey, où, il y a apparence qu'il est gardé avec soin. Le zèle qu'il a déployé fait que sa situation l'occupe et le touche. A pensé qu'il pourrait trouver les moyens de le tirer de sa captivité. Suggestions en vue de son évasion. Folio 38, 1 page.

1756. 3 mars. Le même à M. le Ch^er^ de Muy. A procuré au S^r^ de Cologne la place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada. Folio 40, ¼ page.

1756. 3 mars. Le même à M. le Marquis de Fénélon. On a donné à M. de Montcalm la permission d'amener avec lui 3 Aides de Camp. Il est probable que M. D'Argenson lui en a laissé le choix. Verrait avec plaisir son frère choisi pour une de ces places. Folio 40½, ¼ page.

1756. 3 mars. Le même à M. de Boullogne. Le prie de remettre 300 livres au S^r^ Dortet, Lieutenant du régiment de La Reyne, conduit en Angleterre après la prise de *L'Alcide* et du *Lys*. Folio 40½, ¼ page.

1756. 12 mars. Le même a S. E. M. le Cardinal de La Rochefoucault. La situation de l'évêque de Québec exige que l'on fasse quelque chose pour lui assurer un revenu stable, qui lui permette de vivre avec décense. Il a residé à Québec sans interruption depuis 1741, et il y est généralement aimé et respecté. Folio 44, 1 page.

1756. 12 mars. Le même à M. l'abbé de l'Isle Dieu. Ce qu'il convient de faire pour les missionnaires de l'Acadie qui ont été forcés de repasser en France, c'est de leur donner des secours. Envoie 2,000 livres pour distribuer aux S^rs^ Daudin, Chauvreux, Le Maire et Perronnel. De ces 4 missionnaires, il n'y avait que le S^r^ Daudin qui pourrait retourner. A appris qu'il avait 3 bons sujets qui offrent de l'accompagner à l'Ile Royale. Folio 44½, 1 page.

1756. 15 mars. Le même à M. De La Lande Magou, fils. Au sujet du transport de recrues à l'Ile Royale. Folio 46½, ¼ page.

1756. 21 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet du passage au Canada de MM. Lombard, de Combles et Désandrouins, Ingénieurs, et du S^r^ Doumet, sous ingénieur, à l'Ile Royale. Folio 48, 1½ page.

1756. 21 mars. Le même à M. Hocquart. Sur l'envoi de recrues à l'Ile Royale. Folio 49, 1½ page.

1756. 21 mars. Le même à M. de Montcalm. Espère qu'il sera arrivé à Brest en bonne santé. Folio 50½, ½ page.

1756. 21 mars. Le même à M. le Ch^er^ de Lévis. Le roi a bien voulu accorder un traitement au Capitaine d'infanterie qu'il amène avec lui. Folio 50½, ¼ page.

1756. 23 mars. Le même à M. de Boullogne. Le prie de payer la somme de 1,000 livres au S^r^ de Faud ....., officier du régiment de La Reyne pris sur *L'Alcide* Id. D'Aiguebelle. Folio 52½, ½ page.

1756. 25 mars. Le même à M. de Trudaine. La question de permettre aux étrangers le commerce dans nos colonies, durant la guerre, présente bien des inconvénients. Peut-être sera-t-il nécessaire de le tolérer. Folio 53, 2 pages.

1756. 26 mars. Le même à M. Ch^er^ de Bellinguant. Instructions au sujet de son voyage pour transporter des recrues à l'Ile Royale. Folio 54, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. le Duc de Gesmes. A procuré au S^r^ D'Orceval le passage au Canada qu'il a demandé pour lui. Folio 54½, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Bélinguant. Le S^r^ de La Grive, qui doit servir à l'Ile Royale en qualité de commissaire des guerres s'embarquera sur *L'Arc-en-Ciel*. Folio 55, ¼ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Dieskau. A donné des ordres pour acquitter la lettre de change qu'il a tirée de la Nouvelle York à l'ordre de M. Johnson. Le prie de lui donner des nouvelles de sa santé par toutes les occasions. Folio 55½, ½ page.

1756. 26 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Bellinguant, Capitaine de vaisseau, sur le voyage qu'il doit faire à Louisbourg. Folio 56, 3 pages.

1756. 26 mars. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. le Duc de Mirepoix. Est très persuadé que M. le Ch^er de Lévis justifiera parfaitement le choix qui a été fait de lui pour le service qu'il doit remplir en Canada. Folio 57½, ½ page.

1756. 26 mars. Le même à M. Bart, à Dunkerque. N'a pas occasion, présentement, de faire usage de l'offre que fait de sa goéllette le S^r Gaultier, habitant de Louisbourg, pour porter des ordres et des munitions dans cette colonie. Folio 57½, ¼ page.

1756. 26 mars. Le même à M^gr le Duc de Penthiève. Tout ce qu'il peut faire pour le S^r de Raymond, capitaine dans les troupes du Canada, c'est d'écrire à M. de Vaudreuil. Folio 58½, ½ page.

1756. 27 mars. Le même au même. Dans les circonstances actuelles, les vues du roi sont de ne rien autoriser que les Anglais puissent présenter comme actes d'agression de notre part. Les commissions, dont il lui envoie des exemplaires, seraient de cette nature. Considérations à ce sujet. Folio 59, 1 page.

1756. 31 mars. Le même à M. de Montcalm. Répond à sa lettre, quoiqu'il présume qu'il sera parti lorsqu'elle lui parviendra. N'est pas surpris de la bonne volonté que le régiment de la Sarre a fait paraître à son embarquement. S'est prêté avec plaisir au changement qu'il a demandé pour M. de Ladévèse, son neveu. Folio 59½, ½ page.

1756. 2 avril. Le même à M. de Trudaine. Au sujet d'un imprimé qu'on a fait circuler à l'étranger. Folio 60½, ½ page.

1756. 3 avril. Le même à M^me Bernier. Peut être tranquille sur le sort de son fils. Il était en bonne santé à la Nouvelle York, où les Anglais le détiennent avec le Baron de Dieskau. P.S.—Vient d'apprendre qu'il est arrivé en Angleterre. Folio 60½, ¼ page.

1756. 3 avril. Le même à M. Hurault de L'Hôpital. A écrit à M. de Vaudreuil en faveur de son frère. M. de Montcalm ne laissera pas échapper l'occasion de lui rendre service. Folio 67, ½ page.

1756. 9 avril. Le même à M. le Contrôleur. Au sujet du remboursement des droits perçus sur 12 barriques de vin que le S^r de Montreuil a fait transporter au Canada. Folio 68½, ½ page.

1756. 12 avril. Le même à M. le 1^er Président. Au sujet d'une déclaration que le roi se propose de rendre publique pour accorder des encouragements à la course. Folio 69, ½ page.

1756. 25 avril. Le même à M. de Trudaine. Au sujet de l'introduction de vaisseaux neutres dans nos colonies. Folio 74½, ½ page.

1756. 28 avril. Le même à M. de Bellinguant. Des nouvelles venues d'Angleterre nous apprennent que 2 vaisseaux français ont été capturés près du Cap Ortigal, par des vaisseaux de l'escadre de l'amiral Howke. Inconvénients du retard et du départ. On fera ce qu'il convient de faire. Folio 74^bis, 1 page.

1756. 30 avril. Le même à M. D'Aguesseau, Conseiller d'état ordinaire. Ne peut avancer maintenant le S^r de Noyelles, major des Trois-Rivières, mais a pu donner de l'avancement à ses 2 fils ainés. Tiendra compte de l'intérêt qu'il porte à cette famille. Folio 75, ½ page.

1756. 3 mai. Le même à M. de Trudaine. Au sujet de l'embargo que font les Anglais sur tous les vaisseaux français et étrangers qui vont à nos colonies. Folio 81½, ½ page.

1756. 13 mai. Le même à M. l'Amiral. Au sujet de l'autorisation à donner aux gouverneurs des colonies de donner des permis pour faire course sur les vaisseaux anglais. Folio 82½, ½ page.

1756. 9 mai. Le même à M. Rouillé. Au sujet de la protection des neutres. Folio 82^bis, 2 pages.

1756. 24 mai. Le même aux officiers de l'Amirauté de Bayonne. Au sujet de la prise par les Anglais du navire *La S^te Claire*. Folio 85, ¼ page.

1756. 24 mai. Le même à M. de Boullogne, maître des Requêtes. Si l'affaire entre le Séminaire des Missions étrangères et le Chapitre de Québec est en état

d'être jugée, il faut avertir sérieusement le Séminaire d'avoir à se mettre en règle. Folio 87½, ½ page.

1er juin. 1756. Circulaire aux Officiers de l'Amirauté. Délivreront des commissions en guerre pour la course contre les Anglais à tous les armateurs qui en demanderont. Folio 91, ½ page.

4 juin. 1756. Le même à M. Clairambauld, Généalogiste. Lui envoie les titres de noblesse du Cher de Longueuil qui en demande l'enrégistrement au Conseil Supérieur de la Martinique. Folio 92, ¼ page.

8 juin. 1756. Circulaire aux Chambres de Commerce. Au sujet du commerce étranger aux colonies françaises pendant la guerre. Folio 92bis, 2 pages.

28 juin. 1756. Le même à M. Kolly. Ordre de compter au Sr abbé Le Loutre un nouveau secours de 500 livres. Folio 100, ½ page,

Compiègne. 23 juillet. 1756. Le même à M. Rouillé. Au sujet du nommé Bertrand et des connaissances que l'on peut tirer de lui sur les colonies anglaises. Id. même sujet. Folio 113½, 1 page.

30 juillet. 1756. Le même à M. Hocquart. Ordre de laisser aux 6 Anglais envoyés du Canada la liberté de s'engager dans le régiment du Comte de Clare. Traitement à faire aux nommés Olivier et Roux, pilotes venus du Canada. Folio 115½, 1 page.

30 juillet. 1756. Le même à M. le Comte de Clare. Au sujet des 6 Anglais venus du Canada. Folio 115½, ¼ page.

2 août. 1756. Le même à M. de Trudaine. Au sujet des idemnités à payer au Sr Darragarry pour la pêche à la baleine dans le Fleuve St Laurent. Folio 117, ½ page.

9 août. 1756. Circulaire aux Chambres de Commerce. Au sujet des passeparts aux armateurs français et étrangers pour l'approvisionnement des colonies. Folio 119, 2 pages.

14 août. 1756. Le même à l'abbé de L'Isle Dieu. Sur le passage de 2 missionnaires à l'Ile Royale et sur la nécessité de leur donner des chapelles. Celui destiné pour le Canada ne pourra passer qu'au printemps. Enverra un mémoire des services de celui qui est revenu infirme. Folio 120, 1 page.

14 août. 1756. Le même à M. le Duc de Fleury. Fera vérifier ce qui s'est passé sur l'affaire du Sr de la Motte Cadillac, dont il est question dans son mémoire. Folio 121, ¼ page.

14 août. 1756. Le même à M. l'abbé de L'Isle Dieu. Est bien faché de la mort de l'abbé Daudier. C'est à lui de juger s'il convient de faire partir les 2 missionnaires qu'il devait amener avec lui. Folio 122, ½ page.

— août. 1756. Le même à M. Bégouën de Meaux. A appris avec peine la prise par les Anglais de son navire *L'Aurore* et diverses autres pertes. Espère qu'il se dédommagera au moyen de ses armements en course. Folio 124½, ½ page.

Versailles. 22 août. 1756. Le même à M. le Maréchal de Novilles. Raison pour lesquelles on n'envoie personne contre son gré aux colonies. Folio 126, 1 page.

22 août. 1756. Le même à M. Hocquart. Est informé que, depuis le retour de la frégatte *La Sauvage*, il a été imprimé à Brest une relation sous le titre de : *Journal de ce qui s'est passé en Canada depuis le mois d'octobre 1755 jusqu'au mois de juin 1756*, et que cette relation a été répandue en France d'ou, sans doute, elle aura passé à l'étranger. Vérifiera quel est l'imprimeur qui l'a imprimée. Folio 127, 1 page.

31 août. 1756. Le même à M. le Marquis de Gouy. A procuré aux officiers du 2me bataillon de son régiment, de retour d'Angleterre, les secours qu'il a demandés sur leurs appointements. Lui envoie un ordre pour le paiement des médicaments que le Sr Delpèche, Chirurgien major, a fournis aux soldats et matelots français malades à Halifax. Folio 129, ½ page.

5 septembre. 1756. Le même à M. de Vergennes. Au sujet de la défense que les Anglais ont affecté de faire, dans leur réglement autorisant la course, en faveur des vaisseaux et sujets du sultan. Motifs d'une telle affectation. Disposition du

roi sur tout ce qui peut intéresser la Porte. Elles sont invariables. S'en expliquera ainsi avec les ministres du Sultan. Folio 130, 1½ page.

1756. 6 septembre. Le même à M. Hocquart. A été heureux d'apprendre l'arrivée à Brest de la frégatte *La Licorne*. Il est bien à désirer que *Le Héros*, *L'Illustre* et *La Sirène*, réviennent bientôt sains et saufs. Est tout étonné d'apprendre que M. de Beaussier a dû conduire ces 3 vaisseaux par le Détroit de Belle-Isle, cette route serait assez extraordinaire pour revenir de Louisbourg. Folio 131, ½ page.

1756. 6 septembre. Le même à M. de la Rigaudière. A appris avec plaisir son retour à Brest. Le roi a approuvé le parti qu'il a pris à l'égard des 2 navires anglais qu'il a rencontrés. Avait été informé par M. de Beaussier de son combat avec les Anglais, avant son départ de Louisbourg. Le prie de lui donner plus de détails sur l'aventure du S[r] de Villiers. Folio 131, 1 page.

1756. 6 septembre. Le même à M. Rouillé. Faveurs demandées par les armateurs de Dautzick, à l'égard de la course. Folio 131½, ½ page.

1756. 11 septembre. Le même à M. John Watters. A donné ordre de payer la lettre de change de 2,400 livres tirée par le Baron de Dieskau. Folio 133½, ¼ page.

1756. 11 septembre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A donné ordre de pourvoir à l'embarquement des 2 missionnaires qu'il destine pour l'Ile Royale. Folio 134, ½ page.

1756. 18 septembre. Le même à M. de Pauliny. Sur les présentations de M. Doriel en faveur des religieuses desservant les hopitaux du Canada. Folio 138, ½ page.

Fontainebleau. 1756. 7 novembre. Le même à M. le Duc de Fleury. Au sujet des réclamations du S[r] La Motte de Cadillac. Folio 153, ½ page.

1756. 7 novembre. Le même à M. de Trudaine. Au sujet du règlement concernant la cource et les prises. Folio 154, 2 pages.

1756. 14 novembre. Ordre du roi pour ordonner aux héritiers de feu M. le Comte de la Galissonnière de remettre à M. de La Poste les instructions et ordres particuliers à lui donner pour les campagnes qu'il a faites, ainsi que tous les papiers cartes et plans, relatifs au service de S. M[te]. Folio 158½, ½ page.

Versailles. 1756. 13 décembre. Le même à M. l'abbé de Lisle-Dieu. Serait bien aise de voir le mandement de l'évêque de Québec. Lui fera savoir s'il convient de le faire imprimer. Folio 166, 1 page.

1756. 13 décembre. Le même à M. le Comte d'Hérauville. A reçu la lettre que le Capitaine Dumas lui a adressée du Canada. N'oubliera pas son combat de l'année dernière. Lui a accordé la croix de S[t] Louis et lui procurera d'autres grâce à l'occasion. Folio 167½, ½ page.

1756. 20 décembre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] Ch[er] de Beauffremont, chef d'escadre des armées navales sur la campagne qu'il va faire. Folio 169, 5 pages.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRE DU ROI.

1756.

Versailles. 1756. 13 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. Lui explique ses intentions touchant la levée de nouvelles recrues pour le Canada et l'Ile Royale. Le nombre requis est de 1,800 hommes. Seront levées par MM. Boucher et de la Morlière. Devront s'embarquer tant sur les vaisseaux du roi que sur des navires affretés pour cet objet. On devra même en faire partir par petits paquets sur les navires marchands qui partiront de Rochefort, La Rochelle et autres lieux, afin de diminuer les grands risques. Folio 1, 1½ page.

1756. 13 janvier. Le même au même. Instructions au sujet des approvisionnements. Folio 2, 2 pages.

1756. 17 janvier. Le même au même. Au sujet des recrues arrivées à l'Ile Ré. Folio 3, ½ page.

1756. 17 janvier. Le même à M. D'Abbadie. A reçu ses lettres et le paquet à son adresse apportés de Québec par *La Reine des Anges*. Folio 3, ½ page.

1756. 17 janvier. Le même au même. A reçu les paquets apportés de l'Ile Royale par *La Marquise*, *La Duchesse de Chaulnes* et *Le Montrosier*. Folio 3½, ¼ page.

1756. 19 janvier. Le même à M. de Ruis. A appris avec plaisir le retour de l'Ile Royale du *Rhinocéros*. Envois qu'ils doit faire à l'Ile Royale. Folio 4, 2 pages.

1756. 19 janvier. Le même à M. de Macnémara. Ce que dit l'anglais qui s'est embarqué à Louisbourg, sur *Le Rhinocéros*, n'a aucune importance. Folio 5, 1 page.

1756. 11 février. Le même à M. de Ruis. Observations au sujet des recrus. Folio 6, 1½ page.

1756. 11 février. Le même à M. de Macnémara. Même sujet. Folio 6½, ½ page.

1756. 13 février. Le même au même. Pourra laisser engager dans le régiment de Clare, tous les Ecossais et Irlandais déserteurs venus de l'Ile Royale qui le désireront. Folio 7. ½ page.

1756. 13 février. Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 7, ½ page.

1756. 20 février. Le même à M. de Ruis. Au sujet des recrues et des envois aux Colonies d'Amérique. Folio 8, 2 pages.

1756. 20 février. Le même à M. D'Abadie. A appris avec plaisir l'expidition que le S^r^ Gazan doit faire d'une goélette à Québec. Folio 9, ¼ page.

1756. 20 février. Le même à M. Gignaux. Choisira pour les recrues à envoyer à l'Ile Royale, autant d'ouvriers que possible. Folio 9, ½ page.

1756. 20 février. Le même au S^r^ Large. Commandera de nouveau *Le Rhinocéros*, destiné pour l'Ile Royale. Folio 9, ½ page.

1756. 21 février. Le même à M. de Ruis. En attendant l'embarquement du S^r^ de Villers pour le Canada, il le laissera se renseigner sur ce qui concerne l'administration de cette Colonie. Folio 10, ¼ page.

1756. 3 mars. Le même au même. Est très satisfait de son zèle et des arrangements par lui pris pour accélérer les envois au Canada et à l'Ile Royale, car il faut s'attendre que les Anglais chercheront à intercepter la navigation. Folio 11, 2 page.

1756. 3 mars. Le même à M. De Princé, Gouverneur de l'Ile de Ré. Le remercie de son zèle au sujet des recrues qui se rassemblent à l'Ile de Ré. Folio 12, ½ page.

1756. 3 mars. Le même à M. D'Abbadie. Lui envoie des paquets qu'il remettra au commandant de la goélette que le S^r^ Goguet doit expédier à Québec. Folio 12½, ¼ page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Ruis. Instructions diverses au sujet des envois au Canada et à l'Ile Royale. Fera embarquer les S^rs^ Hiré et d'Orceval pour le Canada. Folio 15, 2 pages.

1756. 26 mars. Le même à M. de Macnémara. Avait ordonné la levée de plus de recrues qu'il en était besoin, en prévision des désertions. Folio 16, 1 page.

1756. 26 mars. Le même à M. de Saurius. A appris avec plaisir le retour de la frégate *La Pomone* qu'il commandait. Folio 16, ¼ page.

1756. 3 avril. Le même à M. D'Abbadie. A reçu les 6 paquets venus de l'Ile Royale sur *Le Jason*. Folio 17, ¼ page.

1756. 3 avril. Le même à M. Gignaux. A reçu la liste des recrues parties en Canada sur *La Jeanne Joseph*, *L'Elizabeth* et *Le Beauharnois*. Folio 17, ¼ page.

1756. 12 avril. Le même à M. de Ruis. Au sujet des envois pour le Canada et l'Ile Royale. Folio 18, 1½ page.

1756. 12 avril. Liste des personnes auxquelles il a été accordé passage pour le Canada sur la flute *L'Outarde*. Folio 19, 1 page.

1756. 19 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. A vu avec plaisir que, de 22 bâtiments destinés aux transports à faire aux colonies, il y en a 16 de partis et que les 6 autres le seront bientôt. Folio 20, ½ page.

1756. 28 avril. Le même à M. de Macnémara. Les nouvelles reçues d'Angleterre nous apprennent que le navire *Le Dauphin*, parti le 9 de ce mois de l'Ile D'Aix pour Québec, a été pris le 11 par le *Newcastle* de l'escadre de l'Amiral Hawke,

qui s'est emparé également d'un autre navire parti de Port Louis. Cet amiral, apprenant que d'autres navires étaient sur le point de partir, a disposé son escadre, composée de 14 vaisseaux, de manière à les intercepter. S'en rapporte à lui pour juger s'il est mieux de différer le départ des vaisseaux. Folio 21, 1 page.

Le même à M. de Ruis. Se concertera avec M. de Macnémara au sujet du départ des vaisseaux. Folio 21, ½ page.

Le même au même. Arrangera l'embarquement des 4 religieux de la Charité qui se rendent à Rochefort pour passer à l'Ile Royale. Folio 22, ½ page.

1756. 24 mai. Le même à M. le Ch^er^ de Vaudreuil. A été bien aise d'apprendre son retour à Rochefort. Le roi a été satisfait de sa campage. Folio 22, ¼ page.

1756. 4 juin. Le même à M. le Ch^er^ de Vaudreuil. A reçu le journal de sa campagne à Cayenne avec la flute *Le Parham*. A bien fait de prendre à sa relâche à Vigo, les 2 Acadiens qu'il y a trouvés et qui s'étaient évadés d'un vaisseau anglais. Folio 24½, ¼ page.

1756. 4 juin. Le même à M. de Ruis. A appris avec plaisir le retour du *Rhinocéros*, commandé par M. Le Large. Inconvénients qui ont résulté de l'aventure de *L'Aigle*. Sur les approvisionnements à faire passer aux Canada et à l'Ile Royale. La nouvelle de la prise du vaisseau du roi *Le Dauphin* ne parait pas fondée, il s'agirait d'un navire de Bordeaux venant de la Martinique. Folio 25, 3 pages.

1756. 4 juin. Le même à M. de Macnémara. Il y a lieu d'espérer que *L'Outarde* et l'*Anna Sophia*, ayant été escortées jusqu'à une certaine hauteur par les frégates *L'Aguillon* et *La Fidèle*, il ne leur sera pas arrivé d'accident. Folio 26½, 1 page.

Compiègne. 1756. 30 juillet. Le même à M. Macarty. A été bien aise d'apprendre son retour de l'Ile Royale et les détails de sa campagne. Folio 35, ½ page.

1756. 30 juillet, Versailles. Le même à M. de Ruis. Le prie de faciliter au S^r^ Roux, Canadien, élève de M. Pellegrin, les moyens de s'instruire dans son métier de pilote. Folio 36½, ½ page.

1756. 12 septembre. Le même au même. Pourvoira au passage des S^rs^ Guillaumot et Le Goff, missionnaires destinés pour l'Ile Royale. Folio 39½, ¼ page.

1756. 12 septembre. Le même au même. Au sujet des approvisionnements des colonies. Folio 40, 2 pages.

1756. 12 septembre. Le même au même. Il y a lieu d'espérer que les navires qui ont été escortés par les frégates *L'Aiguillon*, *L'Hermione* et *La Fidèle*, jusqu'à 40 lieues de la Tour des Baleines, auront continué leur route sans accident. A été bien aise d'apprendre l'arrivée de *La Concorde* à l'Ile D'Aix. Il parait que les navires expédiés de Rochefort pour Québec sont arrivés à bon port, à l'exception du *S^t^ Ursin* qui a été pris et de *La Gracieuse* dont on ignore le sort. Les expéditions à l'Ile Royale n'ont pas été aussi heureuses. Folio 41, 2 pages.

1756. 24 septembre. Le même à M. D'Abbadie. Au sujet d'un combat soutenu par *L'Egyptien* contre un corsaire anglais. Folio 43, ½ page.

Fontainebleau. 1756. 18 octobre. Le même à M. D'Aubigny. Est très satisfait des opérations de sa compagnie, particulièrement de la prise du *Warwick*. Folio 45, 1 page.

Versailles. 1756. 13 décembre. Le même à M. de Ruis. Instructions générales. Folio 50, 3 pages.

Fin du vol. 104.

MINUTES DES LETTRES.

1757.

Série B. Vol. 105.

CANADA. (3ME PARTIE).

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1757. 23 janvier. Ordonnance du roi concernant l'établissement de 4 nouvelles compagnies dans chacun des 2 bataillons des régiments de La Reyne et de Languedoc qui sont en Canada, pour remplacer celles qui ont été prises à leur passage dans cette colonie. Folio 1, 3 pages.

1757. 10 février. Circulaire à MM. de Vaudreuil et Bigot. Nomination de M. de Moras au Ministère de la Marine. Folio 2, $\frac{1}{4}$ page.

1757. 25 févr;er. Ordonnance du roi pour porter à 50 hommes les compagnies de chacun des 2 bataillons des régiments de La Reyne, La Sarre, Royal Roussillon, Languedoc, Guyenne et Béarn qui sont en Canada. Folio $2\frac{1}{2}$, 1 page.

1757. 28 féqrier. Le nouveau Président du Conseil de Marine à M. Bigot. M. de Vaudreuil lui fera part d'une lettre dans laquelle il explique les mesures qu'il a prises pour l'approvisionnement du Canada. Si elles réussissent, la colonie se trouvera bien pourvue. Est renseigné sur ses services et comprend les difficultés où le placent les circonstances difficiles que la guerre fait naître, mais en même temps, il a pu connaître, au ministère des finances, l'excès immense des dépenses, et il espère qu'il aura à le féliciter de son attention à pratiquer l'économie. Folio 3, $\frac{1}{2}$ page.

1757. 28 février. Le même à M. de Vaudreuil. N'ignore point les services importants qu'il a rendus. Est très disposé à les faire valoir. Folio 3, $\frac{1}{4}$ page.

1757. 11 mars. Liste de 10 officiers choisis pour servir dans les 10 nouvelles compagnies des troupes du Canada : D'Huguet, Fournerie de Vezon, De Villers, Vantathem, Sauveur de Nigon, De Mercy, Brunel de S^{t}...., Talamer, De Rézier, Larminat. Folio $3\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1757. 15 mars. Ordre du roi pour augmenter le nombre de soldats des compagnies de terre actuellement en Canada. Folio 6, 2 pages.

1757. 15 mars. Ordonnance du roi pour former 2 compagnies de canonniers bombardiers de 50 hommes chacune, au lieu d'une seule de 70 hommes. Folio 7, 2 pages.

1757. 27 mars. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Le S^{r} Chomel a été choisi pour la place de médecin du roi, vacante par la mort du S^{r} Gauthier. Il est de la faculté de Paris. Folio 8, 1 page.

1757. 31 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Au sujet des 10 officiers qui doivent passer au Canada. Folio $8\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1757. 31 mars. Le même au même. La place de capitaine de la 1re compagnie de canonniers est accordée au S^{r} Jacan de Fiedmont, et celle de lieutenant de la 2^{me} compagnie au S^{r} de Lusignan. Les 6 autres places seront remplies par 6 sujets pris dans le corps de Royal Artillerie, savoir : le S^{r} Montbeillard pour celle de capitaine de la 2^{me} compagnie, le S^{r} Louvicourt pour celle de lieutenant de la première, les S^{rs} D'Espinassy et Bresse du Verny pour celles d'enseignes en pied, et les S^{rs} Donafons et Dauseville pour les 2 places d'enseignes en second. Le roi a approuvé le choix du Ch^{er} Le Mercier pour le

commandement de l'artillerie de la colonie avec la police des 2 compagnies et de l'école. Jugera s'il convient de donner à cet officier rang spécial pour éviter des difficultés et des altercations avec les officiers majors des places de la colonie. Folio 9, 2 pages.

1757. 31 mars. Le même à M. Bigot. N'a pas cru devoir accorder cette année l'avancement du Sr D'Autrive. Désire savoir si, en le faisant écrivain principal, il ne serait pas à propos de lui faire quitter la place de commis des Trésoriers à Montréal. Folio 10, ½ page.

1757. 31 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Leur envoie un mémoire du Sr Foucher, Procureur du Roi à Montréal, demandant sa place pour un de ses fils qui est depuis trois ans son substitut. Folio 10½, ½ page.

1757. 31 mars. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 10½, ½ page.

1757. 31 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Espère que les recrues et les 8 compagnies de remplacement auront été expédiées avant le 20 de ce mois. Explications et instructions à cet égard. Folio 11, 2 pages.

1757. 1er avril. Le même à M. Bigot. Il serait bien difficile de lui accorder un congé dans les conjonctures présentes. Accorde au Sr Varin celui qu'il a demandé, mais espère qu'il n'en usera que si le bien de sa santé l'exige indispensablement. Accepte que le Sr DeVillers, écrivain principal, remplace le Sr Bréard comme conseiller, mais il ne lui donnera la commission que s'il s'acquitte convenablement des fonctions. A approuvé le choix de Sr de Vienne pour la place de garde magasin à Québec. Folio 12, 1½ page.

1757. 1er avril. Le même à M. de Villers. Sur sa nomination au poste de conseiller. Id. Ordre du roi en conséquence. Folio 12½, 1 page.

1757. 9 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Le roi a destiné le Sr de Pontleroy pour être l'ingénieur en chef à la place de Sr de Léry, décédé. C'est un ingénieur de terre qui fut envoyé l'année dernière à Louisbourg, et dont la réputation est bien établie. M. Franquet lui donnera les instructions nécessaires, mais, si Louisbourg est attaqué avant son départ, on pourra l'y garder. Folio 12 bis, ½ page.

1757. 9 avril. Le même à M. de Vaudreuil. N'a pas cru devoir nommer le Sr de Lotbinière à la charge d'ingénieur en chef du Canada. Il convenait, sous les circonstances, de nommer quelqu'un ayant plus d'expérience que lui. Folio 12½ bis, ½ page.

1757. 16 avril. Le même au même. Aurait désiré pouvoir nommer le Sr Fleury Deschambault, colonel de milice, mais il y aurait des inconvénients graves à créer ce titre. On ne peut aller au-delà du grade de capitaine, mais il croit qu'il serait bon d'établir ces compagnies sur le pied des compagnies détachées et d'accorder aux officiers des commissions et lettres de service tout comme à ceux des troupes régulières. Désire son avis à ce sujet. Folio 13, 3 pages.

1757. 12 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Les observations de M. Bigot, sur les dépenses fixes et ordinaires, ne couvrent pas entièrement l'objet des éclaircissements que M. de Machault a demandés sur les dépenses de cette espèce. Comme elles se trouvent beaucoup plus considérables qu'autrefois il paraît certain que la plupart des augmentations qui y sont survenues, se sont faites insensiblement et laissant dégénérer en dépenses ordinaires des parties qui n'ont été accordées que pour des causes extraordinaires. Devra faire l'examen détaillé que M. de Machault avait prescrit et qu'il n'a pas fait. C'est de lui surtout que doit dépendre la diminution dans les dépenses variables et extraordinaires qui ont été énormes. La source la plus considérable de ces dépenses est dans les mouvements et les opérations qui regardent la guerre. Jugera de l'attention qu'il donne à ces points par les effets. Instructions diverses. Folio 14 bis, 5 pages.

1757. 28 avril. Le même aux mêmes. Leur envoie les représentations des MM. du Séminaire de St Sulpice sur la suppression de la gratification de 6,000 livres qui leur était faite.

1757. 1er mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a accordé la croix de St Louis aux Srs de Sermonville, De la Corne La Colombière, DeVilliers, DeRepentigny et Le Mercier. A accordé une pension de 400 livres aux Srs de Contrecœur et de Ligneris. A fait un fonds de 6,000 livres pour être distribué en gratifications aux officiers subalternes qui se distingueront dans les expéditions de guerre. Folio 16 bis, 1½ page.

1757. 1er mai. Le même à M. de Contrecœur. Le roi lui a accordé une pension de 400 livres. Folio 16½ bis, ½ page.

1757. 1er mai. Le même à M. de Sermonville. Le roi lui a accordé la croix de St Louis. Id. à MM. De la Corne, La Colombière, DeVilliers, DeRepentigny, Le Mercier. Folio 17, ½ page.

1757. 15 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi est trop content de ses services pour l'oublier. A été fait commandeur honoraire de l'ordre de St Louis avec une gratification de 10,000 livres. Folio 17, 1 page.

1757. 28 avril. Le même à M. Bigot. Fera délivrer pour son compte au Sr Jauge, négociant à Bordeaux, les mats qui se trouveraient dans les magasins du roi pour les transporter à St Domingue sur son navire *La Sultane*. Folio 17 bis 1 page.

1757. 12 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a bien voulu réserver 2 places de lieutenants et 2 enseignes dans les troupes des Iles du Vent, et 2 lieutenances et 4 enseignes dans celles de St Domingue pour les jeunes Canadiens, qui se sont distingués dans les dernières campagnes. Folio 17 bis, 1 page.

1757. 17 mai. Le même au même. Le roi est très satisfait du zèle et de l'émulation des officiers, mais il ne peut accorder aux gouverneurs particuliers, Lieutenants de roi et Majors, des grades militaires semblables à ceux qui sont accordés aux officiers de terre. Ne peut non plus, accorder l'établissement d'une compagnie de cadets pour les fils d'officiers. Exposé des raisons. Folio 18, 2 pages.

1757. 27 mai. Le même à M. le Cher Le Mercier. Grâces qu'il a reçues du roi. Folio 18½, ½ page.

1757. 27 mai. Le même à M. de Vaudreuil. A adopté ses suggestions tant pour le remplacement des emplois qui vaquaient dans les Etats-majors et dans les troupes du Canada, que pour les 10 compagnies d'augmentation. Folio 19, 1½ pages.

1757. 27 mai. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Lui a accordé le gouvernement de Montréal, vacant par la mort de M. le Baron de Longueuil. Folio 19½, ½ page.

1757. 27 mai. Le même à M. le Cher de Longueuil. Le roi lui a accordé le gouvernement des Trois-Rivières. Folio 20, ½ page.

1757. 27 mai. Le même à M. de Ramezay. A été nommé Lieutenant de roi à Québec. Id. à M. Dumas pour la majorité de Québec. Id. à M. de Maizières pour passer de l'Ile Royale au Canada en qualité de Capitaine. Id. à M. de Léry fait capitaine, pour ses services en divers occasions. Id. à MM. de Montigny, de St Martin, de Rouville, de Portneuf, Benoist, de Lobinière, Croizelle de Montesson. Folio 20, 2 pages.

1757. 27 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a vu avec peine le détail de sa lettre du 23 oct. dernier concernant les troupes de terre qui sont en Canada. L'idée du roi est que ces troupes se trouvent assez bien dans la colonie pour qu'elles y restent sans répugnance. Devra partager les risques et les fatiques entre tous les corps, de manière qu'aucun d'eux n'ait sujet de se plaindre. Ce qu'il y a d'essentiel encore, et c'est ce que le roi a vu avec peine, c'est que les troupes de terre ne vivent pas en bonne intelligence avec les Canadiens, les Sauvages et les troupes de la colonie. Prendra les mesures convenables pour faire cesser les sujets de mécontentements et faire sentir combien les Canadiens et les Sauvages méritent de ménagements. Il ne serait pas surprenant que M. de Montcalm fut tombé lui même dans le cas de leur faire éprouver quelques mouvements de vivacité, particulièrement aux Sauvages. On peut ne pas s'accoutumer tout d'un coup à leurs allures et à leur caractère. Il faut les bien connaître pour les bien conduire et en tirer bon parti. L'ex-

périence aura bientôt instruit M. de Montcalm. Il ne sera pas longtemps sans reconnaître que la douceur, la patience et la modération sont souvent nécessaires avec ces gens là. Folio 21, 2 pages.

1757. mai. Le même à M. Bigot. A examiné avec une attention particulière le marché qu'il a passé avec le Sr Cadet pour la fourniture des vivres des troupes du Canada, et ce n'est pas sans grande surprise qu'il y a vu les conditions avantageuses qui lui sont accordées. Comprend le renchérissement par suite de la modicité de la dernière récolte, mais ce renchérissement ne peut subsister aussi longtemps que le marché conclu. Ce marché accorde des renchérissements dans les années de guerre et dans les années de mauvaises récoltes, sans diminution dans les années d'abondance. Critique de diverses classes. Il est de la dernière importance que le service soit assuré, mais s'il y a des plaintes fondées, soit de la part des troupes, des commerçants ou des habitants, non seulement le contrat sera résilié, mais l'entrepreneur sera puni. Folio 22, 3 pages.

1757. 27 mai. Le même à M. de Montcalm. Répond à la lettre qu'il a écrite à M. de Machault. Le témoignage qu'il rend des officiers s'accorde avec celui de M. de Vaudreuil. Le Marquis de Paulmy a fait pourvoir au remplacemeut des emplois qui vaquaient dans les 6 bataillons suivant ses propositions. Si tous les seceurs envoyés arrivent à destination, la colonie se trouvera bien pourvue. A vu avec plaisir la confiance réciproque qui existe entre lui et M. de Vaudreuil. L'expérience de la dernière campagne a dû lui faire comprendre de quelle utilité les Canadiens et les Sauvages peuvent être dans les mouvements à faire. On peut compter solidement sur la valeur des Canadiens, et même sur leur zèle et leur bonne volonté, lorsqu'on les traitera de manière à ne pas les dégouter. Leur situation mérite par elle-même des ménagements, et leur caractére en exige peut-être davantage. La fermeté est quelque fois nécessaire avec eux, mais une douceur éclairée doit particulièrement réussir à leur égard.

Pour ce qui concerne les Sauvages, il a dû s'apercevoir que, s'il convient de ne pas enfler leur présomption naturel, surtout par rapport aux secours qu'ils peuvent nous donner, il est en même temps important de se prêter jusqu'à un certain point aux fantaisies qui souvent les déterminent. Il faut beaucoup de patience pour en tirer parti. Ce n'est pas pour lui qu'il dit ces choses, mais parce qu'il a appris que certains officiers en avaient usé d'une façon trop dure pour les uns et pour les autres. Doit tenir la main à ce qu'ils se comportent de manière à effacer les impressions prises à cet égard. Au sujet des rations. Le roi est satisfait de sa conduite et lui a accordé le cordon rouge. Folio 24, 5½ pages.

1757. 3 juin. Le même à MM. de de Vaudreuil et Bigot. A approuvé leur proposition de remplacer dans le Conseil les places vacantes par la mort de MM. de Lanouiller et Gautier par les Srs Bernard et Cugnet. A accordé au Sr Guillemin la commission de lieutenant de la Prévoté à Québec. Folio 26½, ½ page.

Compiègne. 1757. 27 juillet. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a été d'autant plus satisfait d'apprendre le détail de l'expédition entreprise par son frère au fort St Georges, que les ennemis en avaient parlé dans leurs gazettes comme d'une entreprise dans laquelle le détachement canadien avait été repoussé 2 fois avec une perte considérable. Il eut été désirable que M. de Rigaud ait pu s'emparer du fort et le raser, mais l'avantage d'avoir pu détruire les immenses approvisionnements que les Anglais y avaient rassemblés est fort important. A appris avec plaisir le résultat de la députation que les 5 nations lui ont faite. Sait sur quel ton les Anglais en Europe parlent de leurs prétentions sur ces Sauvages, et doit juger que nous pourrons faire valoir cette députation solonnelle. Reste à savoir si les Iroquois tiendront leurs engagements. A été bien aise qu'il ait pu détacher les Têtes Plates et les Loups du parti des

Anglais. L'escadre réunie à Louisbourg paraît en avoir imposé aux ennemis. Folio 27, 2 pages.

1757. 27 juillet. Le même à M. Bigot. Même sujet. Immensité des dépenses. Folio 28, 1 page.

1757. 3 août. Le même à M. de Montcalm. A reçu sa lettre du 24 avril dernier par la voie de l'Ile Royale. A recu de M. de Vaudreuil le détail de l'action qui s'est passée contre le détachement que l'ennemi avait envoyé pour enlever le convoi qu'on faisait passer du Fort S[t] Frédéric à celui de Carillon. Le roi a été satisfait de la conduite des officiers des troupes de terre il y a vu la preuve du zèle et de l'émulation qui existe entre les divers corps de la colonie. Quoique quelques recrues aient été prises par l'ennemi, il espère qu'avec ce qui est arrivé on aura pu pourvoir aux arrangements qui faisaient l'objet de ces augmentations. A fait envoyer tous les approvisionnements demandés, augmentant même celui des farines. Il est vrai que 2 des navires qui les portaient sont tombés aux mains de l'ennemi. Doit savoir maintenant les armements que l'ennemi a fait pour agir du côté de la mer contre l'Ile Royale et le Canada. Les forces imposantes, envoyées par le roi à Louisbourg, ont arrêté l'exécution de ce projet. Ses réflexions sur le mariage des officiers et soldats dans la colonie, sont très judicieuses. Le roi a été très satisfait des remarques avantageuses qu'il a faites sur le compte de MM. de Lévis et Bourlamarque. Folio 29, 1½ page.

1757. 6 août. Le même à M. de Vaudreuil. La solennité que les Iroquois ont donné à leur délégation, fait croire qu'ils se mettent peu en peine de ménager les Anglais. Cela seul devrait nous faire prendre confiance dans leurs engagements, si l'on ne connaissait pas d'ailleurs les principes sur lesquels ils se conduisent depuis si longtemps ; mais leur conduite passée doit nous rendre attentifs sur celle qu'ils pourront tenir, et il pourrait bien arriver qu'ils la règleront toujours sur les évènements. Leur démarche a été trop éclatante pour ne pas espérer qu'il pourra en tirer de grands avantages. S'en rapporte à lui sur les moyens à prendre pour en arriver là, attendu que les connaissances qu'il a prises sur tout ce qui concerne ces Sauvages, et la considération dont il jouit lui rend le choix de ces moyens plus facile qu'à tout autre. Le plus efficace est la fermeté. Se rappellera tout ce qui lui a été prescrit. L'expérience a fait connaître que depuis longtemps on a porté trop loin les ménagements envers les Iroquois. On a donné en cela trop de confiance aux rapports de certaines gens qui croyaient devoir se rendre nécessaires en mettant tout en négociation avec ces Sauvages et en faisant envisager, dans le parti contraire, des difficultés et des inconvénients chimériques. Connaît tout cela mieux que personne. L'intention du roi n'est pas de lui interdire toute espèce de ménagements envers les Iroquois, loin de là ; mais il doit être attentif à ne rien faire qui puisse leur laisser croire qu'on les craint ou qu'on regarde leur alliance comme nécessaire. Le roi ordonne surtout, de ne pas leur passer certains écarts dont l'impunité pourrait tirer à conséquence. Quelles que puissent être les suites des engagements de la députation, on peut toujours en tirer parti pour mieux démontrer l'illusion de cette souveraineté que les Anglais prétendent avoir sur les Iroquois, et des conséquences ridicules qu'ils en veulent tirer dans les contestations des limites des possessions respectives des 2 puissances. Il convient pour cet effet qu'il fasse dresser un procès verbal dans lequel on expliquera les paroles des délégués, ses réponses et généralement tout ce qui s'est passé dans la députation. En fera dresser de semblables dans toutes les occasions. Et, comme les Iroquois ont souvent fait des protestations publiques sur leur indépendance, et que ces protestations doivent avoir été consignées dans les registres des juridictions du Canada, il le prie d'en faire faire des recherches et de lui en remettre des expéditions. Folio 30, 2 pages.

1757. 6 août. Le même à M. le Cher de Lévis. A reçu la lettre du 24 août qu'il a adressée à M. de Machault, Garde des Sceaux. MM. de Vaudreuil et de Montcalm ne lui ont pas laissé ignorer son zèle. Folio 31, ½ page.

1757. 6 août. Le même à M. de Vaudreuil. A reçu ses lettres des 18, 19 et 24 avril dernier. En a rendu compte au roi. Il est à désirer que la négociation dont les Oneyouts se sont chargés à l'égard des habitants de leur voisinage, puisse avoir le succès espéré. Saura bientôt à quoi s'en tenir ; surtout si la nouvelle rapportée au Sr Pauchot, par les Goyogouïns, s'est trouvée véritable. Est très satisfait des succès qu'il a obtenus jusqu'à présent par rapport au gouvernement des Sauvages. Il est bon de continuer les courses sur l'ennemi du côté de la Belle Rivière, sans cependant trop compromettre les forces à sa disposition. Est peu informé de la situation des choses dans cette partie du pays. Serait désireux de connaître quels forts les ennemis ont élevés de ce côté, non seulement depuis la guerre ; mais depuis qu'ils se sont avisés de lever des prétentions sur les terres entre les Montagnes Apalaches et la Belle Rivière. Un navire envoyé de l'Ile Royale en France, pour aller chercher des secours pour l'Ile St Jean, est reparti de Brest au commencement de mai. Prendra des mesures pour secourir, dès l'ouverture du printemps, les familles acadiennes réfugiées sur nos terres. Les Anglais dirigent leurs plus grands efforts du côté de la mer. A appris depuis peu que le général London doit s'être rendu à Halifax avec un corps considérable de troupes pour s'y joindre à celles que l'amiral Holbourn y a conduites d'Angleterre. A lieu d'espérer que les forces réunies à Louisbourg, sous le commandement du comte Dubois de Lamotte, rendront tous ces préparatifs inutiles. Folio 31, 2 pages.

1757. 6 août. Brevet de grâce pour le nommé St Louis, dit Valence, soldat des troupes du Canada. (Avait déserté du fort de Beauséjour et s'était réfugié en Acadie où il avait épousé une Acadienne.) Id. pour le nommé Salme. Folio 32, 2 pages.

1757. 6 mars. Ordonnance du roi pour prohiber les jeux du hasard dans les colonies. Prohibe, notamment, ceux appelés les 3 dés, le Tope, le Passe-dix, les 2 dés, le quinquenove, le mormonique, le hoéà, la bassette, le Pharaon, le lansquenet, la Dupe, le Biribi, la Roulette, le Pair ou non, le Quinze, les petits paquets et autres jeux de hasard. Folio 33, 1½ page.

Versailles-1757. 19 octobre. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Le roi a approuvé l'impression d'une relation des principaux événements de guerre de l'année. En a fait la proposition au roi à l'occasion de la prise du Fort George. Leur en envoie plusieurs exemplaires. Cette relation a été bien reçue ici, et devra l'être encore mieux en Canada. Les témoignages honorables rendus à tous ceux qui ont contribué au résultat des événements, devront contribuer à exciter le zèle de tous. Procurera des récompenses à tous ceux qui se sont distingués. Fera participer les milices à ces grâces du roi, M. de Vaudreuil devra agir avec beaucoup de tact et de prudence dans le choix des sujets à récompenser, autrement ces grâces feraient plus de mal que de bien. Folio 34, 1½ page.

1757. 26 octobre. Le même aux mêmes. C'est à une entreprise contre Rochefort que les ennemis ont employé un armement dont les préparatifs ont fait pendant plusieurs mois beaucoup d'éclat en Europe. Leur flotte, composée de 120 à 130 voiles, dont 18 vaisseaux de ligne avec 12 ou 15 mille hommes de troupes réglées, parut le 21 sept. devant les rades de La Rochelle. Le 23, ils canonèrent le petit fort qui est sur l'Ile D'Aix et obligèrent la garnison, composée de 300 hommes à se rendre. Ils ont occupé l'Ile, et là s'est borné leurs opérations. Le 1er octobre, la flotte est repartie. Il est à croire que l'ennemi ne tentera pas d'autre attaque dans nos ports de France. Il serait à désirer que leurs insuccès en Amérique les dégoutassent aussi d'y continuer la guerre. En tout cas, il faut espérer qu'ils ne seront pas plus heureux qu'ils ne l'ont été. Folio 35, 1 page.

1757. 31 octobre. Le même aux mêmes. La flute *La Fortune* est arrivée heureusement à Rochefort. Répondra le printemps prochain à toutes les lettres qu'elle lui a apportées. Fait passer celle-ci par M. de Drucourt. Est très heureux des succès obtenus par les troupes dans leurs expéditions, mais est peiné de la situation du pays par rapport aux vivres. Avait pris toutes les mesures pour prévenir cette disette, en envoyant plus de farine qu'on en avait demandée. Le S^r^ Riouffe, commandant *La Fortune*, rapporte avoir rencontré dans le S^t^ Laurent plusieurs navires. Espère que leurs chargements comprenaient des vivres ; espère aussi que la récolte des grains aura répondu aux premières espérances. Folio 36, 1½ page.

1757. 31 octobre. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi est content de ses services. Folio 37, 1 page.

1757. 31 octobre. Le même à M. de Montcalm. Le roi a appris avec plaisir le succès de son expédition au fort George. Folio 38, ½ page.

1757. 31 octobre. Le même à M. de Lévis. A mis sous les yeux du roi les rapports que MM. de Vaudreuil et de Montcalm ont faits, louant son zèle et sa conduite à l'attaque du fort George. Folio 38, 2 pages.

1757. 31 octobre. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Le roi a été très satisfait de sa conduite, tant dans l'expédition dont il a été chargé, au mois de mars dernier, que dans celle de M. de Montcalm au mois d'août. Folio 38½, ½ page.

1757. 6 décembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Il a été accordé à M. Le Maizat une place de cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada. Folio 39, ¼ page.

1757. 14 décembre. Le même à M. Bigot. A procuré au S^r^ Druillon, enseigne dans les troupes du Canada, le remboursement de 3,883 livres de dépenses qu'il a faites chez les Anglais pour le détachement de 19 hommes avec lequel il fut fait prisonnier sur *L'Oyo* dans l'affaire du S^r^ de Jumonville en 1754. Folio 39, ½ page.

1757. 29 décembre. Ordre portant amnistie pour les déserteurs du Canada. Folio 39, ¼ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1757.

Versailles. 1757. 2 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. de Drucourt. Sait qu'il a été prévenu des soupçons qu'on avait eus que les ennemis avaient des correspondances dans Louisbourg et les environs, compte qu'il aura pris des mesures pour les découvrir. Folio 1, ½ page.

1757. 2 mars. Le même au même. N'ignore point les dispositions de M. de Machault à son égard. Les siennes sont les mêmes. Folio 1, ¼ page.

1757. 10 mars. A M. de Drucourt et Prévost. Circulaire à l'occasion de l'élévation de M. de Moras au Ministère de la Marine.

1757. 2 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Prévost. Répondra très prochainement aux lettres qu'il a écrites à M. de Machault. Profite du départ de 2 frégates pour le prévenir qu'il possède sa confiance. Folio 1½, ¼ page.

1757. 2 mars. Le même à M. Franquet. Recevra prochainement une réponse détaillée aux comptes qu'il a rendus sur les fortifications de Louisbourg. Le roi est satisfait de son zèle. Folio 1½, ½ page.

1757. 2 mars. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Si les nouvelles forces navales destinées à protéger Louisbourg réussissent à s'y réunir, il y a lieu d'espérer que cette place sera à l'abri des entreprises des ennemis. Il est malheureux que *Le Chariot Royal* ait été pris, car il contenait beaucoup de vivres.

Nouveaux envois. Fera embarquer des fonds en argent sur l'escadre de M. D'Aubigny. Folio 2, 1 page.

1757. 31 mars. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Les prie d'examiner et de faire examiner par M. Franquet, le mémoire de l'abbé Maillard qui réclame le remboursement des dépenses qu'il a faites pour la construction d'une église et d'un presbytère à l'Ile Royale, dans le but d'y fixer les Sauvages de sa mission. Il mérite d'être traité favorablement. Folio 2bis, ½ page.

1757. 3 avril. Le même aux mêmes. Après l'arrivée à Louisbourg du Sr Magalon qui va en qualité de commissaire des guerres remplacer le Sr de La Grive, il profitera de la première occasion pour faire passer ce dernier à Québec. Folio 2bis, ½ page.

1757. 31 mars. Le même à M. de Drucourt. Observations faites à M. Franquet touchant les travaux des fortifications. Il paraît fort probable que les Anglais attaqueront prochainement le Canada du côté de la mer. Si la concentration de nos forces navales à Louisbourg peut se faire assez à temps, il est probable que les Anglais n'entreprendront rien contre cette place. En tout cas, il faut s'opposer au débarquement si la chose peut se faire sans de trop grandes pertes. Instructions pour la défense de la place. Folio 3, 3 pages.

1757. 31 mars. Le même à M. Franquet. Instructions touchant la défense de Louisbourg. Folio 3½, 3 pages.

1757. 9 avril. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Le roi a destiné le Sr de Pontleroy pour remplir la charge d'ingénieur en chef du Canana. Leur envoie son brevet. Pourront le retenir si Louisbourg est attaqué avant son départ. Folio 4bis, ½ page.

1757. 9 avril. Le même à M. de Pontleroy. A la suggestion de M. Franquet, il a été choisi pour la place d'ingénieur en chef du Canada. Folio 4bis, ½ page.

1757. 9 avril. Le même à M. Franquet. Même sujet. Folio 4bis, ¼ page.

1757. 9 avril. Le même au même. A été choisi pour remplacer M. de Drucourt dans le commandement de l'Ile Royale, au cas où ce dernier viendrait à manquer. Folio 4½bis, ½ page.

1757. 9 avril. Le même à M. Prévost. Aura agréable de renvoyer le paquet qui lui avait été adressé en l'année 1755 avec ordre de ne l'ouvrir que si M. de Drucourt venait à manquer. En substitue un autre qu'il n'ouvrira que sous les mêmes conditions. Folio 4½bis, ½ page.

1757. 3 mai. Le même à M. de Drucourt. Le roi lui a accordé une gratification de 6,000 livres, tant en considération de l'augmentation de ses dépenses que pour l'indemniser de la perte d'une partie des provisions qu'il avait ordonnées en France. Folio 5, ½ page.

1757. 3 mai. Le même à M. Prévost. Id. Gratification de 3,000 livres. Folio 5, ¼ page.

1757. 18 mai. Le même au même. Envoi d'une cargaison de farine par le St De Lalande Magou sur le navire *Le Fils Unique*. Folio 5, ½ page.

1757. 27 mai. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Au sujet d'une affaire portée devant les Juges de l'Amirauté de Louisbourg, se rapportant à des marchandises sauvées de naufrage. Folio 5bis, 2 pages.

1757. 27 mai. Le même à M. de Drucourt. A fait approuver par le roi les promotions qu'il a suggérées à l'égard des officiers des troupes. Enumération de ceux qui ont été promus. Folio 6, 1½ pages.

1757. 27 mai. Le même au même. N'a accordé la croix de St Louis qu'au Sr Defresne. Id. Folio 6½, ¼ page.

1757. 27 mai. Le même à M. Come de St Aigue. A été promu capitaine. Id. pour M. de Verteuil. Id. à M. Defresne pour la croix de St Louis. Folio 7, ½ page.

1757. 22 juin. Le même à M. de Drucourt et Prévost. Est surpris que loin de diminuer les dépenses, M. Prévost propose des augmentations. Comprend que dans une colonie il est nécessaire d'augmenter les dépenses en proportion de son accroissement. Les dépenses de cette espèce ne sont pas onéreuses. Mais il ne peut concevoir que son administration exige de continuelles augmenta-

tions de dépenses sans qu'il puisse jamais être question de suppression ou de diminution dans aucune partie. Faut-il que dès que l'on fait une dépense, elle soit perpétuelle dans sa totalité ? Son intention est de suivre les vues qu'avait M. de Machault, d'en venir à un règlement fixe et d'en expédier par avance les états du roi. C'est ce qu'il fera lorsque la guerre sera terminée. Pour le présent, il expédie l'état du roi suivant le projet qu'il lui a soumis. Folio 8, 2 pages.

30 juin. 1757. Le même à M. de Drucourt. A appris avec plaisir l'arrivée de la flute *La Fortune* à Louisbourg et de *L'Appollon* à Port Toulouze. Doit être maintenant tranquilisé sur la question des vivres. A pris des arrangements pour assurer de nouveau secours. Compte que les forces navales, destinées pour la défense de Louisbourg, y ont été réunies du 5 au 20 du présent mois. Le Ch^er^ de Beauffremont est parti du Cap le 4 mai. A été surpris que M. Du Revest ne fut pas rendu le 15 du même mois, puisque le 30 avril il était à 50 ou 60 lieues des accords du Grand Banc. Et M. Dubois de Lamotte est parti le 3 du même mois avec des vents très favorables. L'escadre Anglaise n'est partie de Cork que le 8 mai et, naturellement, la réunion des diverses divisions qui composent l'escadre de M. de Lamotte a dû se faire en temps opportun. L'escadre anglaise n'est composée que de 14 vaisseaux dont il a envoyé la liste à M. de Lamotte. Elle a pris sous son convoi une flotte de 55 bâtiments chargés de troupes, dont le nombre ne va pas à 7,000 hommes. Il est probable que l'ennemi, dès qu'il sera instruit de nos forces à Louisbourg, abandonnera pour cette année l'exécution de ses projets du côté de la mer. Folio 9, 2 pages.

30 juin. 1757. Le même à M. Franquet. Croit que les Anglais n'entreprendront rien contre l'Ile Royale, si les forces navales du roi ont pu s'y réunir. En tout cas, il compte sur son zèle. Folio 10, ½ page.

30 juin. 1757. (En chiffre) Le même à M. Dubois de Lamotte. Doit être depuis quelque temps à Louisbourg, où il a dû rencontrer les divisions de M. Du Revest et du Ch^er^ de Beauffremont. D'après les nouvelles qu'il a eues du passage du premier à Gibraltar, il serait arrivé à Louisbourg dans les 10 premiers jours de mai, et cependant il n'y était pas encore au 15. Lui dépêche la corvette *Le Merlin*, commandée par le S^r^ de la Garde Payan, pour l'informer de ce qu'il sait touchant les forces navales ennemies. La supériorité de notre flotte, si elle peut opérer sa réunion, fait désirer au roi qu'il attaque la flotte ennemie, soit avant qu'elle entreprenne quelque chose contre Louisbourg ou Québec, soit dans le cas où on tenterait l'exécution des projets contre l'une ou l'autre de ces 2 places. Approuvera le parti qu'il prendra au meilleur de son jugement. A fait partir de Rochefort, le 22 mai, 2 navires chargés d'une partie du supplément de vivres qu'il lui a annoncé pour son escadre. Les ennemis doivent aussi faire partir de Cork un vaisseau de guerre avec quelques batiments chargés d'approvisionnements pour l'escadre d'Holborne. Folio 10, 2 pages.

1^er^ juillet, Compiègne. 1757. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Récapitulation des vivres en magasin à Louisbourg. Mêmes prises pour les compléter. Folio 11, 5½ pages.

27 juillet. 1757. (En chiffre) Le même aux mêmes. A reçu les lettres qu'ils lui ont adressées par le brigantin *Le Charmant* et par la goélette *Les Trois Frères*. Détails au sujet des envois de vivres. Il est parti pour Louisbourg, de divers ports de France, depuis 3 mois, 14 navires du roi chargés d'approvisionnements dont 6 ont été pris dans les mers d'Europe par les Anglais, les 8 autres, au nombre desquels *La Toison D'Or* et *Le Mentor*, ont dû arriver à destination avec près de 12,000 quintaux de farine. Est informé que plusieurs vaisseaux marchands ont atteint Louisbourg avec des approvisionnements. Folio 14, 3 pages.

27 juillet. 1757. Le même à M. Franquet. A reçu ses lettres du 18 et 27 juin. Le roi a paru satisfait des détails qu'il a donnés. Il est à croire que la présence de ses escadres en aura imposé à l'ennemi. Folio 15, 1½ page.

(Cette lettre a été écrite de la main de Mgr)

1757. 27 juillet. A M. Dubois de Lamotte. Comme bien des choses pouvaient déconcerter les mesures prises pour assurer à notre flotte une supériorité sur l'ennemi, le roi a appris avec beaucoup de satisfaction l'heureuse arrivée à Louisbourg de ses escadres qui sont sous ses ordres. Attend avec impatience des nouvelles ultérieures, surtout de l'escadre de l'amiral Holborne. N'est pas étonné que quelques-uns des vaisseaux partis de Brest, sous son commandement, aient eu des malades, MM. D'Aubigny et de Chavagnac ayant subi une traversée difficile et longne de Rochefort à Brest, leurs équipages ont dû en souffrir. Avait été inquiet sur sa santé. Puisqu'elle est bonne, sa confiance dans l'heureux résultat de ses oporations en est augmentée. Il n'y a pas de doute que la réunion de ses forces ait déconcerté l'ennemi. Folio 15 bis, 2 pages.

1757. 27 juillet. Le même à M. de Drucourt. A reçu ses lettres par la goélette *Les 7 Frères* et le brigantin *Le Charmant*. A appris avec infiniment de plaisir la réunion des escadres. Dans ces conditions, Louisbourg, s'il est attaqué, pourra se défendre avec succès. Renvoie *Le Charmant*. Ne devra pas négliger de lui envoyer des nouvelles à toute occasion. Folio 16, 1½ page.

1757. 27 juillet. Le même à M. Prévost. Les lettres qu'il a reçues l'ont tiré d'inquiétude sur sa santé. A approuvé les arrangements faits pour le transport de Louisbourg à Québec des 2 bataillons du régiment de Berry. Poudre pour Québec. Folio 17, 1½ page.

1757. 6 août. Le même à M. de Drucourt. Les soupçons dont l'avait prévenu M. de Machault, méritent plus d'attention que jamais. Il paraît, par les nouvelles d'Angleterre que les ennemis ont été exactement informés à Halifax de tout ce qui se passe à Louisbourg. Lorsque le nommé André sera arrivé en France, il le fera détenir. Folio 17½, ½ page.

1757. 27 juillet. Le même à M. Dubois de Lamotte. A reçu par *Le Charmant*, arrivé à Brest le 22 de ce mois, la nouvelle de la réunion de toutes les divisions de son escadre sans aucun accident. Attendra de ses nouvelles avec moins d'inquiétude que d'impatience. Ne doute pas qu'il puisse faire échouer les projets des ennemis contre Louisbourg et Québec. Par sa lettre du 30 du mois dernier, partie de Brest par *Le Merlin* le 8 de celui ci, il y verra que jusqu'alors l'escadre de l'amiral Holborne, composée de 14 vaisseaux avec une frégate de 20 canons, 3 corvettes, une galiste à bombes et un brûlot, était la seule destinée pour l'Amérique du Nord. La nouvelle s'est depuis répandue que le gouvernement anglais avait envoyé ordre à l'amiral Boscawan, qui était parti de Portsmouth pour aller croiser dans le Golfe de Biscaye avec une escadre de 8 vaisseaux, d'aller joindre celle d'Holborne, mais cela ne paraît pas probable, attendu que Boscawan ne pouvait avoir assez de vivres pour entreprendre directement cette expédition ; de plus, 2 de ces vaisseaux, qui ont 3 ponts, ne peuvent entreprendre ce voyage, d'ailleurs Boscowen, ils doivent le supposer, arriverait trop tard pour agir avec Holborne. Une nouvelle plus probable est celle qui fait partir de Cork un vaisseau de 50 canons et un autre de 40, pour escorter 20 batiments sur lesquels on a fait embarquer les 2 bataillons de montagnards qu'on a fait lever en Ecosse. Il serait à désirer qu'il put rencontrer cette flotte dans ses croisières, et on pourrait en dire autant de celle de Boscawen si ce que l'on a rapporté de sa destination est vrai. Dès qu'il a jugé que les 2 bataillons du régiment de Berry n'étaient pas nécessaires à Louisbourg, il a bien fait de les envoyer en Canada. A également approuvé le parti qu'il a pris de détacher *Le Bizarre* et *Le Celèbre* pour la même colonie. Afin de lui permettre de rester en Amérique aussi longtemps que la saison le permettra il a expédié de Rochefort 8 vaisseaux chargés de vivres. Folio 17, bis, 4 pages.

Versailles. 1757. 31 août. Le même au même. Depuis 2 mois, il a été question en Angleterre d'un armement considérable préparé à l'Ile de Wight pour une attaque contre

Brest. Les dernières nouvelles nous apprennent que ce projet a été reconnu trop difficultueux, et l'on a même, prétend-on, abondonné toute idée d'entreprise sur les côtes de France. On prétend aussi, qu'ils ont adopté l'idée de former une forte escadre pour atteindre la sienne à son retour aux atterrages d'Europe, et que l'Amiral Holborne a reçu l'ordre de l'attaquer fort ou faible. Cette dernière partie parait peu probable. En tout cas, il doit lui même profiter des occasions qu'il aura pour attaquer l'escadre de Holborne. Enverra au devant de lui l'escadre qui s'arme à Brest sous le commandement de M. de Conflans. Cette préparation a été retardée par les travaux faits pour la défense de Brest. Par les nouvelles d'Angleterre, l'Amiral Holborne était arrivé à Halifax avec sa flotte, où il a dû être joint par le général London qui y est passé de la Nouvelle-York avec un corps considérable de troupes, en vue d'exécuter les projets formés contre Louisbourg et Québec. Folio 18 bis, 2 pages.

1757. 31 août. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. Mesures prises pour l'envoi d'approvisionnement. Attend de leurs nouvelles avec impatience. Folio 19, 1 page.

1757. 2 octobre. (En chiffre). Le même aux même. Même sujet. Folio 19 bis, 2 pages.

1757. 31 octobre. Le même aux mêmes. Même sujet. Folio 20, 1 page.

1757. 31 octobre. Le même aux mêmes. Même sujet. Est sans nouvelles d'eux depuis leurs lettres de la fin de juin et du commencement de juillet. N'a pas eu de nouvelles d'aucune prise par les Anglais, à l'exception du navire *La Parole*. Folio 21, 2 pages.

1757. 24 décembre. Le même à M. Prévost. A reçu sa lettre du 2 oct. avec le paquet que lui avait adressé M. de Machault en 1755. Folio 21½, ¼ page.

1757. 19 novembre. Le même à M. de Drucour. Lui fait part que le roi a accordé à M. Prévost le grade de Commissaire Général de la Marine. Folio 21 bis, ¼ page.

1757. 19 novembre. Le même à M. Prévost. Même sujet. Folio 21 bis, ½ page.

1757. 24 décembre. Le même à MM. de Drucour et Prévost. Comme on ne peut se flatter que l'ennemi se trouve rebuté par l'insuccès de ses projets contre Louisbourg et Québec, qu'au contraire il se prépare activement à de nouveaux efforts pour le printemps prochain, il s'est empressé, à la réception de leurs lettres par le retour de l'escadre, a rendre compte au roi de tout ce qui est relatif à la dépense de la colonie. Nécessité de continuer les travaux des fortifications. Ne peut augmenter les troupes de la colonie si ce n'est en y ajoutant une compagnie de canonniers. A ordonné l'envoi de 6 mortiers et de 6 canons de 6. Vivres. Folio 22, 7 pages.

Le même à M. Franquet. Au sujet des fortifications. Folio 25½, 1 page.

Fin du vol. 105.

MINUTES DES LETTRES.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

1757.

Série B. Vol. 106.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1757.

Versailles. 1757. 17 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Hocquart. Au sujet de l'arrivée du navire *Le Charmant*, retour de l'Ile Royale. Folio 1, ½ page.

1757. 19 janvier. Le même à M. Guillot. Au sujet de l'embarquement de 8 à 900 recrues pour le Canada. Folio 1, 1 page.

1757. 2 janvier. Le même à M. Rouillé. L'avis, que contient la lettre de M. le Comte d'Affry, mérite une attention particulière. Ce Pichon, dont il est question, a été effectivement le secrétaire de M. le Comte de Raymond à Louisbourg. Il est également certain qu'il était à Beauséjour lors de la prise de ce fort, et les circonstances du traitement particulier que les Anglais lui ont fait, en le retenant à l'Acadie, rapprochées de son séjour actuel en Angleterre, sont très propres à le rendre suspect. C'est cependant moins par rapport aux correspondances qu'il peut avoir au fort S^r^ Frédéric, que relativement aux connaissances qu'il a de Louisbourg et aux relations qu'il peut y avoir conservées. Le meilleur usage que l'on peut faire de l'avis de M. D'Affry, serait de s'assurer s'il est possible de Pichon, et d'accepter à cet effet l'offre faite par celui qui a donné l'avis. Il convient d'écrire promptement à M. D'Affry. Folio 1½, ½ page.

1757. 7 janvier. Le même à M. Guillot. Au sujet de l'envoi des recrues au Canada. Folio 1^bis^, 1 page.

1757. 7 janvier. Le même à M. Fourcroy. Même sujet. Folio 1½, 1 page.

Le même à M. le Comte d'Argenson. A l'occasion des augmentations demandées dans les troupes du Canada. Folio 2, 1 page.

1757. 14 février. Le même à M. de Trudaine. Il est important que nous puissions faire la traite avec les Sauvages qui avaient l'habitude de la faire avec les Anglais avant la destruction de Chouëguen. Folio 2½, ½ page.

1757. 17 février. Le même à M. de Lalonde Magon. Le prie de mettre tout en usage pour accélérer le départ de son navire *Le Henry*. Folio 3, ½ page.

1757. 20 février. Le même à M. Bégon. Au sujet des arrangements pris pour l'expédition de recrues au Canada. Folio 5, 1 page.

1757. 20 février. Le même à M. Rostan. Expédition de vivres pour Louisbourg et le Canada. Folio 6, 1 page.

1757. 20 février. Le même à M. Gradis. Même sujet. Folio 6½, ½ page.

1757. 20 février. Le même à M. le Marquis de Paulmy. Au sujet de l'envoi de 2,000 hommes au Canada. Folio 7, 4 pages.

1757. 20 février. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 9^bis^, 1 page.

1757. 20 février. Le même à M. Thierry. Même sujet. Folio 9^bis^, 1 page.

1757. 25 février. Le même à M. Rostan. Même sujet. Folio 10, ½ page.

25 1757. févr;er. Le même à M. de Paulmy. Même sujet. Folio 11, 1 page.

25 1757. février. Le même à M. Gradis. Même sujet. Folio 11½, ½ page.

28 1757. févr;er. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Macarthy. Folio 11^bis^, 2½ pages.

28 1757. février. Le Prés^t^ du Cons. de Marine à M. de Macarthy. Explications sur ses instructions. Folio 12, 1 page.

28 1757. février. Le même à M. le Ch^er^ Dubois. En cas de séparation d'avec sa frégate, il se rendra directement à Louisbourg. Folio 12½, ½ page.

28 1757. février. Le même à M. Rostan. Au sujet d'envois au Canada et à Louisbourg. Folio 12^bis^, ½ page.

28 1757. février. Le même à M. Gradis. Même sujet. Folio 12^bis^, ½ page.

4 1757. mars. Le même à M. Du Barail. Donnera son attention à la distribution, sur les navires en partance pour le Canada, des officiers qui doivent commander les recrues. Folio 13, 1 page.

2 1757. mars. Le même à M. de Macarty. Espère que les frégates *L'Abénakise* et *L'Hermione* sont prêtes à partir de Brest. Il est de la plus grande importance qu'il n'y ait pas de retard, et il le comprendra mieux lorsqu'il ouvrira en mer les paquets contenant ses ordres. Folio 13½, ½ page.

2 1757. mars. Le même à M. Hocquart. Enumération de l'artillerie et des munitions qu'il doit faire embarquer sur l'escadre de M. D'Aubigny. Folio 13½, 1 page.

4 1757. mars. Le même au même. Instructions touchant le départ des vaisseaux allant en Amérique. Folio 14, 1 page.

4 1757. mars. Le même à M. Bégon. Au sujet du transport des troupes qui doivent s'embarquer à Dunkerque. Folio 14½, 1 page.

7 1757. mars. Le même à M. Hocquart. Compte qu'il aura fait partir *Le Charmant*, qui doit faire son retour directement à l'Ile S^t^ Jean. Au sujet des navires qui doivent partir de Brest avec les recrues. Folio 15, 1 page.

7 1757. mars. Le même à M. Gradis. Voit avec plaisir qu'il suit avec soin l'expédition de ses navires pour le Canada. A envoyé ses paquets pour le Canada à M. Rostan. Folio 15½, ½ page.

7 1757. mars. Le même à M. Rostan. Voit que les 5 vaisseaux qui doivent partir de Bayonne ne sont chargés que de boissons et de salaisons. Espère que ceux qui partiront de Bordeaux le seront surtout de farines. Folio 15½, 1 page.

10 1757. mars. Le même à M. de Paulmy. Au sujet de l'envoi de recrues au Canada. Folio 15^bis^, 1 page.

10 1757. mars. Le même à M. Bégon. Au sujet des armes pour les recrues. Folio 15^bis^, ½ page.

11 1757. mars. Le même à M. Rostan. Instructions diverses touchant le départ des vaisseaux, les recrues, etc. Folio 16, 1 page.

11 1757. mars. Le même au même. Au sujet des S^rs^ Talamer, De Rézier et Larminat, officiers qui doivent s'embarquer pour le Canada avec les recrues. Folio 16½, ½ page.

11 1757. mars. Le même à M. Thierry. Au sujet des S^rs^ de Mercy et Brunel de S^t^ Epvre, officiers destinés pour le Canada qui doivent s'embarquer à S^t^ Malo. Folio 17, ½ page.

11 1757. mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet des navires de S^t^ Malo *Le S^t^ Esprit* et *Le Commissaire*, destinés à transporter au Canada 450 hommes de recrues. Les S^rs^ d'Huquet, Fournerie de Vezon, De Villers, Vantathem et Sauveur de Nigon, officiers, devront être distribués sur ces navires. Folio 17, 1 page.

11 1757. mars. Le même à M. de Paulmy. Instructions divers sur le même sujet. Folio 17½, 1 page.

14 1757. mars. Le même à M. Rostan. Est bien faché d'apprendre que les vents retardent le départ des vaisseaux destinés pour Louisbourg. Mauvaises dispositions des recrues destinées pour le Canada. Folio 20, 1 page.

1757. 14 mars. Le même aux S^rs Gradis. Il ne convient pas d'embarquer les recrues par force. Folio 20½, ½ page.

1757. 14 mars. Le même à M. le Comte d'Hérouville. Au sujet de la mutinerie des recrues. Folio 20½, ½ page.

1757. 14 mars. Le même à M. de Paulmy. Même sujet. Folio 21, 1 page.

1757. 21 mars. Le même à M. Rostan. A lieu de croire, d'après sa lettre, qu'on aura décidé les recrues à s'embarquer de bonne volonté. A approuvé qu'on ait fourni des hardes et du linge aux soldats qui en avaient besoin. Folio 23, 1 page.

1757. 27 mars. Le même à M. le Maréchal de Maillebois. Au sujet du S^r Faucher, Procureur du roi à Montréal. Folio 29^bis, ½ page.

1757. 27 mars. Le même à M. Chomel. Lui envoi son brevet de médecin du roi en Canada. Folio 30, ¼ page.

1757. 30 mars. Le même à M. Rouillé. Les avis dont M. D'Affry lui a rendu compte et ses 2 lettres, confirment ce que nous savions déjà au sujet des vues des Anglais contre le Canada. Il n'y a pas d'apparence, néanmoins, que le projet du S^r Lasalle, tel qu'expliqué dans les notes de M. D'Affry, soit approuvé. Et si les ennemis n'en exécutaient pas d'autres contre Québec, il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. Fera cependant usage de ces avis en les communiquant en Canada. Folio 31, ½ page.

1757. 30 mars. Le même à M. Bégon. Le Détroit de Belle-Isle, à cause des glaces, n'étant généralement praticable que vers la fin de juin, il en informera les capitaines de navires. Folio 31,¼ page.

1757. 30 mars. Le même à M. Rostan. Est impatient d'apprendre le départ des vaisseaux. Officiers pour le Canada. Folio 31½, ¼ page.

1757. 31 mars. Le même à M. l'abbé de Lisle-Dieu. Au sujet des missions de l'Ile Royale. Folio 32, ½ page.

1757. 2 avril. Le même à M. de Paulmy, Le prie de l'informer de ce qui a été fait au sujet des grâces à accorder à M. de Montcalm, aux officiers de l'Etat major des troupes de terre du Canada afin de se régler là dessus pour ce qu'il peut avoir à proposer au roi en faveur de certains officiers de la colonie, car il convient de balancer les choses de manière à ne pas créer de jalousies entre les 2 corps de troupes qui servent en Canada. Folio 33, 1 page.

1757. 6 avril. Le même à M. Hocquart. Fera approuver par le roi les facilités que les officiers des 2 bataillons du régiment de Berry demandent, et qu'il jugera nécessaire de leur donner pour leur embarquement relativement à leurs besoins. Folio 34, ½ page.

1757. 6 avril. Le même à M. Trivio. Même sujet. Espère que les officiers n'auront pas à regretter leur changement de destination. Folio 34, ½ page.

1757. 11 avril. Le même à M. Thierry. Au sujet du départ des vaisseaux qui doivent transporter les recrues. Folio 35, 1 page.

1757. 11 avril. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 35½, ½ page.

1757. 11 avril. Le même à M. De Lalande Magou. Même sujet. Folio 35½, ½ page.

1757. 17 avril. Le même à M. Hocquart. Arrangera l'embarquement à Brest des S^rs Isaac Ch^er d'Hauteville, J.-B^te Ch^er d'Hauteville, de Péan, de Baubert, de Bernatre et de Sicard, officiers des bataillons de La Reyne et de Guyenne qui doivent passer au Canada. Folio 39½, 1 page.

1757. 28 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. C'est sur la proposition de MM. de Vaudreuil et Bigot qu'a été supprimée la gratification annuelle de 6,000 livres au Séminaire de Montréal. La question sera examinée de nouveau. Folio 42, ½ page.

1757. 28 avril. Le même à M^me La Duchesse douairière d'Aiguillon. Les secours qu'elle demande, pour les Religieuses de l'Hotel-Dieu de Québec, sont si considérables, qu'il ne peut les proposer au roi dans les circonstances présentes. Aurait d'ailleurs besoin d'éclaircissements. Il les demandera à M. de Vaudreuil. Folio 42, ½ page.

1757. 28 avril. Le même à M. Bégon. Au sujet du départ de vaisseaux destinés pour le Canada. Folio 42½, ½ page.

1757. 28 avril. Le même aux S^rs^ Gradis. Attend le rapport du capitaine du *Robuste*, sur l'attaque qu'il a subie de la part des Anglais. Folio 43½, ½ page.

1757. 11 mai. Le même au S^r^ Gavoty. A reçu sa lettre lui apprenant le départ de Dunkerque de 5 bâtiments chargés de troupes pour le compte du roi. Folio 48½, ¼ page.

1757. 11 mai. Le même à M. le Marquis Duquesne. La croix de S^t^ Louis a été accordée au S^r^ de Villiers, capitaine dans les troupes du Canada, mais il n'a pu en faire autant pour le S^r^ de S^t^ Vincent dont la conduite a été mauvaise. Folio 49, ½ page.

1757. 18 mai. Le même à M. De Lalande Magou. Ecrit à M. Prévost au sujet de l'envoi à Louisbourg de son navire *Le Fils Unique*, avec un chargement de vivres. Folio 51½, ½ page.

1757. 30 mai. Le même à M^me^ De Rigaud de Vaudreuil. Lui annonce avec plaisir que M. De Rigaud a été nommé au gouvernement de Montréal. Folio 59, ¼ page.

1757. 3 juin. Le même à M. Hocquart. A reçu les listes des officiers et autres passagers embarqués tant sur les vaisseaux et frégates de l'escadre de M. le Compte Dubois de Lamotte, que sur les 2 navires particuliers *Le Brilliant* et *Le St Esprit*, etc. Folio 61½, ½ page.

1757. 30 juin. Ordre du roi au S^r^ De la Garde Payan. Lieutenant de vaisseau, commandant la corvette *Le Merlin*, de se rendre à Louisbourg pour remettre divers paquets à M. Dubois de Lamotte, Drucour et Prevost. Folio 70½, 1 page.

1757. 1^er^ juillet. Le Président du Conseil de Marine à M. Rostan. A reçu les paquets apportés de l'Ile Royale par le capitaine de la goélette *La Fidèle*. Folio 71, ¼ page.

1757. 1^er^ juillet. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. N'a pas perdu de vue l'affaire de M. l'évêque de Québec. Fera usage de l'idée qu'il lui a communiquée au sujet de l'abbaye de St Jean d'Amiens Folio 75½, ½ page.

Compiègne. 1757. 5 juillet. Le même à M. le Baron de Dieskau. Souhaite vivement que les espérances de parfaite guérison qui lui sont données se réalisent pleinement. N'est pas surpris des égards que M. le Comte de Barrington a pour lui. Folio 83½, ½ page.

1757. 2 juillet. Le même à M. Hocquart. A reçu les paquets provenant du brigantin *Le Charmant* expédié de Louisbourg. Il est question de renvoyer ce brigantin à Louisbourg avec un chargement de provisions, ainsi que *Le Cumberland*. Remettra les paquets qu'il envoie au capitaine Nicolet qui commande le brigantin. Folio 84, 1½ pages.

1757. 29 juillet. Le même à M. Rostan. Au sujet de l'envoi de 2 navires à Louisbourg. Le S^r^ Gradis est chargé de l'achat des farines. Folio 85, ½ page.

1757. 29 juillet. Le même à M. Gradis. Même sujet. Folio 85, ½ page.

1757. 3 août. Le même à M. l'évêque de Digne. Espère qu'il pourra bientôt faire l'arrangement demandé pour venir en aide à l'évêque de Québec. Folio 87, ½ page.

1757. 3 août. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Même sujet. Folio 87, ¼ page.

1757. 6 août. Le même au même. N'oublie pas les missionnaires détenus en Angleterre. S'occupe de leur retour, mais des ménagements sont nécessaires, particulièrement à l'égard de l'abbé Le Loutre. Il est fâcheux que M. l'évêque de Québec ait été obligé de prendre les voies de rigueur contre les capucins de la Louisiane. Est persuadé qu'il n'a agi que pour des motifs très graves. Cependant, dans leurs représentations, les capucins n'ont rien laissé échapper qui put faire croire qu'ils se regardaient comme indépendants de l'évêque. Mesures à prendre pour rétablir la concorde. Folio 93, 2 pages.

1757. 6 août. Le même au Rév. P. Provincial des Capucins. Observations au sujet de leurs différends avec l'évêque de Québec. Folio 94, 2 pages.

1757. 7 août. Le même à M. Hocquart. Paquets à remettre aux commandants du *Cumberland* et de *L'Apollon*. Folio 96, ¼ page.

Versailles. 1757. 31 toût. Le même à M. Thierry. A été bien faché d'apprendre la nouvelle de la prise par les Anglais du navire *Le Commissaire Général*, expédié de St. Malo à l'Ile Royale. Folio 99½, ¼ page.

1757. 3 septembre. Le même à M. Gradis. Au sujet de l'achat des farines destinées pour Louisbourg. Folio 101½ 1 page.

1757. 3 septembre. Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 101½, ½ page.

1757. 5 septembre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A appris avec plaisir le retour des S^rs Guillaumot et Le Goff, missionnaires en Canada. Folio 105½, ½ page.

Fontainebleau 1757. 14 septembre. Le même au même. Vient de recevoir la réponse des capucins de Champagne. Ont l'idée que les Jésuites ambitionnent d'être seuls chargés du service de l'église à la Louisiane et, pour cette raison, n'espérant pas rétablir la paix, ils se déclarent prêts à céder le terrain aux Jésuites. Il est aisé de voir, que ce qui leur tient le plus au cœur, a été celui des pouvoirs de grand vicaire donnés par l'évêque, aux Jésuites et retirés aux Capucins. Il serait à désirer qu'on put trouver quelque tempérament à cet article, afin de les déterminer à ne pas se retirer du pays. Le prie de concilier les choses. Folio 108, 2 pages.

1757. 14 septembre. Le même au Rév. P. Provincial des Capucins de Champagne. Suggestions sur les moyens de rétablir la paix en Louisiane. Folio 109, 2 pages.

1757. 24 septembre. Le même à de Rostan. Au sujet d'envois de provisions à l'Ile Royale. Folio 114, ½ page.

1757. 28 septembre. Le même à M. Gradis. Au sujet des envois à l'Ile Royale. Folio 117, 1 page.

Versailles. 1757. 9 octobre. Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 119, 1 page.

1757. 29 octobre. Le même à M. Le Couteulx de la Noraye, Behic et Marion. Approuve les propositions qu'ils ont soumises pour la distribution de passeports à des navires neutres et leur admission dans nos colonies pendant la guerre. Folio 131, 2 pages.

1757. novembre. Le même à M. de Paulmy. Est instruit du zèle des Religieuses Hospitalières de Québec et de Montréal envers les soldats malades. Est fort aise du témoignage que M. Doreil en a rendu. Leur procurera quelques grâces du roi. Folio 132, ½ page.

1757. 8 novembre. Le même à M. Guillot. A accepté la soumission de M. DeLalande Magou pour la fourniture et le transport des vivres à l'Ile Royale pour les magasins du roi. Folio 132½, ½ page.

1757. 11 novembre. Le même à M. de Vaudésir. Avancera 300 livres au S^r Drouillon, officier du Canada, en considération de ses dépenses pour apporter les paquets de cette colonie. Folio 133¼, ½ page.

1757. 11 novembre. Circulaire aux Chambres du Commerce. Leur envoie le 4^me volume des Mémoires des Commissaires du roi, concernant les contestations qui s'étaient élevées avec l'Angleterre au sujet des possessiens respectives des 2 nations en Amérique. Ce 4^me volume, contient la dernière discussion des prétentions des Anglais. Le feront déposer avec les autres dans leurs archives. Id. aux chambres de commerce de Bordeaux, Bayonne, Marseille, S^t Malo, Normandie, Nantes, Dunkerque, LaRochelle. Folio 139, 1 page.

1757. 14 novembre. Le Président du Conseil de Marine à M. Gradis. Au sujet du transport de vivres à Québec. Folio 141, 1 page.

1757. 19 novembre. Circulaire aux Chambres de Commerce. Au sujet de la distribution de passeports aux vaisseaux neutres pour l'approvisionnement des colonies. Folio 143, 1½ pages.

1757. 20 novembre. Le Prés^t du Cons. de Marine à M. Thierry. Donnera toutes facilités au S^r De Lalande Magou, fils, qui doit expédier 4 navires dont la destination est très intéressante et très pressée. Folio 144½, ¼ page.

1757. 23 novembre. Le même à M. Varin. Puisque sa santé l'exigeait, il a bien fait de profiter de son congé pour venir en France. Folio 147½, ¼ page.

1757. 23 novembre. Le même à M. de Sorel. M. Drouillon, officier du Canada, venu en France sur *Le Prudent*, lui a remis les paquets dont il était chargé. Avait appris l'arrivée à Québec des 5 vaisseaux dont *Le Prudent* faisait partie. Folio 147½, ½ page.

1757. 27 novembre. Le même à M. de Paulmy. Les 2 vaisseaux du roi arrivés depuis peu du Canada à Brest, portaient une compagnie de 56 Irlandais que M. de Vaudreuil a jugé à propos de faire passer en France, sous la conduite du S^r^ Maine qu'ils s'étaient choisis pour chef. Cette compagnie, formée de prisonniers anglais, a été employée l'année dernière aux travaux des fortifications de Québec. M. de Vaudreuil, malgré qu'il se soit trouvé satisfait de leur zèle et de leurs services, particulièrement du S^r^ Maine, n'a pas cru devoir en faire usage pour les opérations militaires de la colonie. Pourra les faire incorporer dans les régiments irlandais entretenus au service du roi. Folio 150, 1 page.

1757. 28 novembre. Le même à M. Goossens. Au sujet de l'affrètement de navires espagnols pour porter des vivres au Canada. Folio 155, 1½ pages.

1757. 14 décembre. Le même au R. P. Procureur Syndic des Frères de la Charité. On a un besoin pressant à Louisbourg de 4 Religieux et de 3 ou 4 valets infirmiers. Le prie d'y pourvoir. Folio 161½, ½ page.

1757. 14 décembre. Le même à M. de Paulmy. Au sujet du passage au Canada du S^r^ Deshaulles. Folio 162½, ½ page.

1757. 19 décembre. Le même à M. de Rostan. Besoin pressant d'envois de vivres au Canada. Folio 164, 1½ pages.

1757. 24 décembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet du mémoire du S^r^ Lajus, chirurgien employé en Canada. Folio 166, ½ page.

1757. 24 décembre. Le même à M. le Baron de Dieskau. Souhaite bien vivement que la guérison de ses blessures fasse assez de progrès pour lui permettre de revenir, car il ne doute pas qu'on lui laisse cette liberté. Folio 166, ½ page.

1757. 25 décembre. Le même à M. le marquis d'Aubeterre. Le prie de négocier l'affrètement de 6 navires espagnols pour porter des vivres au Canada. La perte de 2 récoltes successives en rend le besoin très pressant. Folio 170, 1½ pages.

1757. 26 décembre. Le même à M. l'Ambassadeur d'Espagne. Le prie d'employer ses bons offices pour engagur le roi d'Espagne à permettre à quelques vaisseaux espagnols de porter des vivres au Canada. Folio 170 bis, 1 page.

1757. 29 décembre. Le même à M. Rostan. Devra faire des efforts pour engager les négociants de Bordeaux et de Bayonne à porter des vivres en Canada. Folio 172, ½ page.

1757. 31 décembre. Le même à M. de Paulmy. Même sujet. Folio 173, ½ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1757.

Versailles. 1757. 11 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. Instructions au sujet des envois au Canada et à l'Ile Royale. Folio 5, 3 pages.

1757. 6 avril. Le même à M. de Ruis. A procuré le passage au Canada à 2 Pères Jésuites. Folio 9, ¼ page.

1757. 16 avril. Le même au même. A procuré au nommé Boyssoun, imprimeur, son passage au Canada. Folio 9½, ¼ page.

1757. 17 avril. Le même au même. Arrangera l'embarquement des S^rs^ de Maussabré et Dauden, destinés à remplir 2 places d'officiers dans le bataillon de la Reyne en Canada. Seront chargés de la conduite des recrues. Folio 9½, ½ page.

1757. 28 avril. Le même au même. Arrangera le passage à Louisbourg du S^r Rosette, habitant de l'Ile Royale qu'a demandé pour lui le Comte de Raymond. Folio 11, ½ page.

1757. 28 avril. Le même à M. D'Abbadie. Id. passage au Canada pour les S^rs Pachoux et Chouller. Folio 11, ½ page.

1757. 11 mai. Le même à M. de Ruis. Instructions diverses concernant l'affrêtement de navires pour le Canada et l'Ile Royale. Folio 12, 2 pages.

1757. 11 mai. Le même au même. Fera expédier une caisse remplie d'effets pour M. de Montcalm. Folio 13, ¼ page.

1757. 3 mai. Le même au même. Arrangera le passage au Canada du S^r Des Carrières. Folio 13½, ¼ page.

1757. 11 mai. Le même à M. Gignaux. M. de Ruis lui a rendu compte des derniers embarquements de recrues pour les colonies. Folio 14, ¼ page.

1757. 1^er juillet. Le même à M. de Ruis. Instructions au sujet des approvisionnements à envoyer à l'Ile Royale. Folio 20, 2 pages.

Compiègne. 1757. 29 juillet. Le même au même. Même sujet. Folio 32, 1 page.

1757. 3 août. Fontainebleau Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 33, 1 page.

1757. 19 septembre. Vesailles. Le même au même. Même sujet. Folio 39, 2 pages.

1757. 7 octabre. Le même au même. Même sujet. Folio 41, 1½ pages.

1757. 7 octobre. Le même au même. Même sujet. Folio 43, 2 pages

1757. 19 octobre. Le même à M. D'Abbadie. Sur l'arrivée du Canada de la flute *La Fortune*. Soldats invalides venus du Canada. Folio 44, ½ page.

1757. 26 octobre. Le même à M. de Ruis. A appris avec plaisir le retour de Québec de *La Fortune* et avec regret la prise du *Beauharnois* et de *La Liberté* et le naufrage de *La Reine Esther*. Donnera toute son attention aux approvisionnements demandés par M. Bigot. Folio 45, 1½ pages.

1757. 31 octobre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r ..... qui doit commander les 2 frégates destinées à servir d'escorte aux navires allant à Louisbourg. Folio 47, 2 pages.

1757. 31 octobre. Prés. du Cons. de Mar. à M. de Guébriant. Même sujet. Folio 48, ½ page.

1757. 31 octobre. Le même à l'officier qui doit commander les 2 frégattes. Folio 48, 1 page.

1757. 14 novembre. Le même à M. D'Abbadie. Au sujet de la demande de vivres pour les troupes du Canada, faite par l'entrepreneur des vivres au S^r Gazan, son correspondant à La Rochelle. Lui donnera toutes les facilités praticables. Folio 50, 1 page.

1757. 14 novembre. Le même au S^r Gazan. Même sujet. Folio 50½, 1 page.

1757. 4 novembre. Le même à M. de Ruis. Approuve les arrangements qu'il a proposés pour les expéditions à faire à l'Ile Royale. Le premier convoi devra être composé des navires *La Perle*, *L'Angélique*, *Le Fils Unique*, *L'Amitié* et *Le Mercure*. Le second pourra être composé des frégates *LaDiane*, *La Mutine* et *La Fidèle*, avec les flutes *La Chèvre* et *Le Messager*. Folio 51, 2 pages.

1757. 25 novembre. Le même au même. Au sujet des approvisionnements pour les colonies. Folio 53, 4 pages.

1757. 28 novembre. Le même au même. Instructions sur le même sujet. Folio 55, 1½ page.

1757. 5 décembre. Le même au même. Même sujet. Folio 55^bis, 2 pages.

1757. 14 décembre. Le même au même. Même sujet. Folio 57, 3 pages.

1757. 14 décembre. Le même au même. Même sujet. Folio 58, 1½ page.

1757. 19 décembre. Le même à M. D'Abbadie. Serait bien aise de savoir où en est le S^r^ Gazan, à l'égard de l'expédition des vivres qui lui ont été demandés par le munitionnaire des troupes du Canada Folio 58½, ½ page.

1757. 19 décembre. Le même à M. de Ruis. Au sujet des approvisionnements pour le Canada et l'Ile Royale. Folio 59, 5 pages.

1757. 20 décembre. Le même au même. Instructions diverses au sujet des demandes de M. Bigot. Folio 62, 1 page.

1757. 28 décembre. Le même au même. Au sujet de l'établissement d'une 2^me^ compagnie de canonniers bombardiers à Louisbourg. Folio 63, ½ page.

1757 24 décembre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ ..... sur la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 64, 3 pages.

Fin du vol. 106.

MINUTES.

1758.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 107.

CANADA. (4ME PARTIE).

DÉPÊCHE ET ORDRES DU ROI.

Versailles. 1758. 18 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil. Au sujet du congé demandé pour le Ch[er] de Rosmodue, officier dans le second bataillon de Béarn servant en Canada. Folio 1, ½ page.

1758. 18 janvier. Le même à M. de Montcalm. Même sujet. Folio 1½, ½ page.

1758. 3 février. Brevet de "naturalité" pour le S[r] Feltz, Chirurgien major des troupes de Montréal. Folio 2, 2 pages.

1758. 3 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet de l'enregistrement du brevet ci-haut. Folio 2¼, ¼ page.

1758. 10 février. Le même à M. de Vaudreuil. La réunion du service du génie à celui de l'artillerie n'est pas praticable, ce serait bouleverser entièrement la constitution du service. Observations à ce sujet. Folio 3, 2½ pages.

1758. 10 février. Le même à M. de Montcalm. C'est sur la proposition de M. de Vaudreuil qu'a été établie la seconde compagnie de canonniers bombardiers. Les 6 officiers qui devaient la commander ont été pris en France dans le corps de l'artillerie. Est informé que ses dernières dépêches ne lui sont pas parvenues. En fait expédier des copies en même temps que celle-ci. Observations au sujet de la réunion du service du génie à celui de l'artillerie. Folio 4, 2 pages.

1758. 10 février. Le même à M. de Vaudreuil. Après mure réflexion, on n'a pas jugé à propos d'adopter la proposition qu'il a faite, conjointement avec M. de Montcalm, de former en bataillons les troupes régulières de la colonie, à moins que ces bataillons ne soient de formation passagère au cours d'une campagne et lorsque les compagnies sont en nombre suffisant pour cela. Observations générales à l'égard des troupes. Folio 5, 3 pages.

1758. février. En chiffre. Le même à M. de Vaudreuil. A mis sous les yeux du roi le projet qu'il prêtait aux Anglais pour surprendre Québec. Est persuadé que les Anglais en retireraient bien peu de fruits. Pourra être renseigné sur les projets des Anglais du coté de terre par les postes avancés et les éclaireurs, et du coté du fleuve par le S[r] de Rivol qu'il a établi en vigie à Gaspé. A reçu des S[rs] Pontleroy et Pellegrin des observations séparées sur les lieux propres à tenter une descente dans le S[t] Laurent. Peut se faire remettre ces observations s'il le désire et leur faire remarquer que des communications de cette importance doivent être en chiffres. Folio 7, 1½ page.

1758. 10 février. Le même à M. Bigot. A bien fait d'obliger l'entrepreneur des vivres à tirer des Illinois les approvisionnements de vivres pour les forts situés sur l'Ohyo. Il est fâcheux qu'on n'ait pu empêcher le pillage des vivres qui étaient dans le fort Guillaume Henry. Est touché de la misère qui existe dans la Colonie. A bien fait de laisser partir M. Varin, puisque sa santé l'exigeait. Ses demandes au S[r] Gradis, pour l'approvisionnement, seront remplies. Recevra les 150 milliers d'imprimés de billets de caisse qu'il a demandé. A reçu le compte du trésorier de la Colonie pour 1755. A bien fait de renvoyer promptement à Halifax les Anglais de la garnison du fort Guil-

laume Henry que les Sauvages avaient fait prisonniers. Approuve les dépenses qu'il a faites pour ces Anglais. Approuve qu'il ait fait embarquer sur *Le Célèbre* et *Le Bisarre* les passagers dont il a envoyé la liste. Folio 7, 2 pages.

1758. 10 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A appris avec plaisir le bon état des troupes de la Colonie, mais il est fâcheux que celles de France aient éprouvé une si grande mortalité. A pourvu à des recrues. Puisque le S^r^ Foucher fils, s'est mal comporté, il ne pourra remplacer son père comme procureur du roi à Montréal, si ce dernier se retire. Au sujet du S^r^ de Charly. Folio 8, 1½ page.

1758. 10 février. Le même à M. de Montcalm. Les Trésoriers Généraux des Colonies doivent faire un arrangement avantageux pour M. de la Rochelle, auquel il s'intéresse. Aura égard à ses représentations à l'égard des 8 lieutenants des compagnies nouvelles de La Reyne et de Languedoc parties de Dunkerque. Folio 8½, ½ page.

1758. 10 février. Le même au même. Au sujet de la composition en bataillons des troupes régulières de la Colonie. On pourrait nommer un major inspecteur. Folio 9, 1½ page.

1758. 10 février. Le même à M. le Ch^er^ de Lévis. A vu avec plaisir le détail qu'il a fait avant l'attaque et après la prise du Fort George. MM. de Vaudreuil et de Montcalm ont fait de grands éloges de son zèle et de son activité à exécuter les opérations dont il est chargé. Folio 10, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. Desandrouins. A reçu le précis qu'il a fait des évènements de la dernière campagne en Canada. M. de Montcalm a écrit qu'il l'avait chargé de la conduite du siège et qu'il avait été satisfait de sa conduite. Folio 10, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. de Bougainville. A lu avec plaisir sa lettre concernant la prise du Fort George. Folio 10, ¼ page.

1758. 10 février. Le même à M. Bigot. Au sujet de lettres de change. Folio 10½, ½ page.

1758. 10 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A procuré un brevet de chirurgien du roi au S^r^ Alavoine, chirurgien des troupes à Trois-Rivières. Ne peut encore rien déterminer sur la demande du S^r^ Levasseur d'être placé en France en qualité de constructeur du roi. N'ignore pas qu'il a des talents et est bien disposé en sa faveur. N'oubliera pas non plus le S^r^ Cressé, sous constructeur. Folio 11, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. de Montcalm. Au sujet du S^r^ de Charly. Folio 11½, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. de Vaudreuil. A procuré aux S^rs^ de la Corne l'ainé, Ch^er^ de S^t^ Louis et aux S^rs^ de Cabanac et de Boucherville, capitaines, leur retraite avec demie solde et la croix de S^t^ Louis à ces 2 derniers. Folio 12, ½ page.

Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A accordé la place de capitaine des portes de la ville de Québec au S^r^ Aubert, et des pensions aux veuves des officiers morts en service, savoir, 300 livres à la veuve de M. de Beaujeu, 250 à la veuve du Ch^er^ de Gannes, 200 à la fille du S^r^ de Léry, mort ingénieur en chef, et 300 à la veuve du S^r^ de Villiers. Folio 12, ½ page.

1758. 10 février. Le même aux mêmes. Des gratifications ont été accordées au S^r^ Briault, chirurgien major, aux Religieuses Hospitalières de Québec et de Montréal, pour leur zèle à soigner les soldats malades. Folio 13, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. l'Evêque de Québec. Id. au Marquis de Montcalm. Même sujet. Folio 13, ½ page.

1758. 10 février. Le même à M. Bigot. Efforts qu'il fait pour pourvoir aux approvisionnements. Ne laissera pas ignorer au roi le zèle avec lequel il a fait tout ce qui était possible pour le service du roi et pour les habitants de la colonie dont la soumission ne peut qu'augmenter les éloges dûs à leur fidélité et approuve qu'il leur ait fait délivrer du riz à 10 sols la livre, alors qu'il l'avait payé 20 à un capitaine marseillais qui en avait apporté 500 quintaux. Folio 14, 2 pages.

1758. 10 février. Le même à M. de Vaudreuil. A envoyé avec plaisir les 6 commissions en blanc de capitaines de milices. Exprimera aux habitans la satisfaction du roi pour le zèle et la bravoure dont ils ont fait preuve. Folio 15, 1 page.

1758. 10 février. Le même au même. A approuvé qu'il ait permis aux S^r^ Schyler, colonel du régiment de Jersey, Le Martin, Capitaine lieutenant d'artillerie, prisonniers anglais, de retourner à la Nouvelle Angleterre afin d'y toucher des fonds pour leur permettre de vivre en Canada. A bien fait d'accepter leur parole d'honneur de se trouver à Carillon le 10 mai prochain. Lui fera observer cependant, que les officiers sont plus en état de renseigner utilement leur gouvernement sur notre situation. Au sujet du S^r^ Deschambault. Folio 16, 1 page.

1758. 11 février. Le même à M. Doreil. Peut s'adresser à M. Bigot pour la remise en France des 32,400 livres provenant de la vente des effets de M. de Dieskau. Folio 16½, ¼ page.

1757. 11 février. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 16½, ¼ page.

1758. 14 février. Le même à M. de Vaudreuil. A vu le détail des courses que divers partis de troupes, de Canadiens et de Sauvages ont faites sur les Anglais jusqu'au milieu de leurs colonies. Les avantages que nous remportons dans cette espèce de guerre, quoique souvent assez peu considérables, doivent cependant affaiblir les Anglais et les jeter dans le découragement. Il convient fort de les harceler ainsi, mais en même temps, il faut veiller à ce que ces partis ne s'engagent pas trop, principalement lorsqu'ils sont composés de troupes de la colonie et de Canadiens dont il faut ménager le sang. Il est fâcheux que le Fort Duquesne n'ait pas été mieux placé et qu'on l'ait fait si petit. Un bon fort à cet endroit est chose importante, et il convient qu'on le mette en bon état de défense. Est touché de la situation de la colonie et du zèle qu'on déployé les habitans en se dépouillant de leurs propres provisions pour fournir aux besoins de l'armée qui marchait sur le Fort George. Est satisfait du succès de ses négociations avec les Iroquois. Espère qu'il parviendra à retirer entièrement les Agniers du parti des Anglais, et il est fort heureux que les efforts de ceux-ci pour regagner les autres Iroquois n'aient servis qu'a les faire mépriser. La fermeté qu'il a montrée, pour se faire délivrer les meurtriers des 2 Français tués au Missouri, a été d'un bon effet. Le plan d'invasion des Anglais, tel que donné l'année dernière à l'ambassadeur Anglais en Hollande, était mal conçu. Il fait bien de se préparer à repousser une attaque sur Québec, mais il n'est pas à croire que les Anglais s'engagent dans le S^t^ Laurent tant qu'il y aura une escadre d'une certaine force à Louisbourg. Est persuadé, par tout les détails qu'il en a eus, que les Canadiens et les Sauvages ont beaucoup contribué au succès de l'expédition contre le Fort George et qu'ils méritent tous les éloges qu'il fait de leur zèle et de leur valeur, mais il voit avec peine qu'il lui fait continuellement des plaintes des troupes de France. Ne peut croire qu'il y ait de la prévention de sa part et l'exhorte à les traiter de manière à en tirer le plus grand parti possible. Ne doute pas non plus de tout le bien qu'il dit de M. de Lévis, mais croit-il que M. de Montcalm ait moins de zèle et de talent? Croit, comme il le dit, qu'il a soin de dissimuler devant le public les petits reproches qu'il croit pouvoir faire au commandant. Serait faché s'il ap renait qu'il n'existe pas entre eux une parfaite intelligence. Ecrit à M. de Montcalm à ce sujet et compte qu'il s'apercevra de quelque changement dans sa conduite vis-à-vis de lui. Se concertera avec M. de Paulmy en vue d'obtenir le grade de Maréchal de Camp qu'il demande pour M. de Lévis. Il est fâcheux qu'après la capitulation du Fort George les Anglais se soient exposés à la fureur des Sauvages malgré les précautions qui avaient été prises pour les en garantir. S'est bien conduit dans cette affaire, et de la manière dont il est prouvé que les choses se sont passées, on ne peut rien nous imputer de cet évènement, au contraire, les Anglais doivent se louer de nos procédés généreux. Il est bien fâcheux qu'ils ne nous imitent pas et qu'ils maltraitent nos prisonniers, comme il le

marque. Doit faire de grands efforts pour maintenir M. de Boishébert à la rivière S[t] Jean, ce point étant important. A approuvé qu'il ait fait rester *Le Bisarre* et *Le Célèbre* à l'Ile-aux-Coudres et qu'il les ait renvoyés promptement en France puisqu'ils manquaient de vivres. Folio 17, 4 pages.

1758. 14 février. Le même à M. Bigot. Au sujet des approvisionnements. Folio 19, 1 page.

1758. 14 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A procuré les grâces qu'il a demandées pour les diverses places de judicature dans la colonie. Envoie les Provisions de Conseiller honoraire aux Conseil Supérieur pour le S[r] Estèbe. Folio 19, ½ page.

1758. 14 février. Le même à M. de Vaudreuil. N'ayant pas donné de détails sur le parti qu'il a pris de renvoyer à l'Ile Royale les S[rs] de Villeray et de Gannes, il n'a pas cru devoir rendre compte au roi de cette affaire. Folio 20, 1 page.

1758. 15 février. Le même au même. Sur le détail de tout le bien qu'il lui a dit du S[r] de Boishébert et des avantages qu'il a remportés sur les Anglais en diverses occasions, le roi lui a accordé la croix de S[t] Louis qu'il envoie à M. de Drucourt. Folio 20½, ½ page.

1758. 15 février. Le même à M. de Boishébert. Même sujet. Folio 20½, ½ page.

1758. 15 février. Le même à M. Bigot. Les Trésoriers Généraux donneront un assistant à M. Imbert, leur commis. Ne peut, pour cette année, procurer un brevet d'écrivain principal au S[r] Foucher qu'il recommande. A bien fait d'envoyer 6 mâts à M. Prévost pour réparer les accidents arrivés à l'escadre de M. de Lamotte à Louisbourg, par un coup de vent au mois de septembre. Folio 22, 1 page.

1758. 19 février. Le même à M. de Vaudreuil. M. de S[t] Rome, qui s'est distingué au combat du *Robuste*, retourne au Canada avec des recrues. Serait bien aise qu'il put lui donner une compagnie ou lui procurer quelqu'autre situation avantageuse. Le Maréchal de Bellisle lui porte un intérêt particulier. Folio 23, 1 page.

1758. 20 février. Le même à M. Bigot. Au sujet de M. de S[t] Rome. Folio 24, ½ page.

1758. 24 février. Le même au même. L'intention de M. Paulmy n'est pas de rappeler M. Doreil avant la fin de la guerre. Il est important qu'il vive en bonne intelligence avec lui. Folio 24, 1 page.

1758. 24 février. Le même à MM. De Vaudreuil et Bigot. Leur fait part d'un avis qu'il a reçu, qui lui permet de croire que l'on pourrait obvier à la disette dans une large mesure au moyen de la culture des patates ou pommes de terre ; ce légume farineux, nourrissant, convient aussi bien à l'homme qu'au bétail, et se cultive particulièrement à la Nouvelle-Angleterre. On en fait un grand usage en Allemagne et dans le pays Messin. Sait que sa récolte est abondante et ne demande que peu de soins. S'informeront si cette plante existe en Canada et, dans ce cas, ils en exciteront la culture. Elle serait d'une grande ressource dans un temps de disette. Leur observera cependant, qu'il est nécessaire d'examiner auparavant si la facilité que trouveraient les habitans dans sa culture ne porterait pas une diminution à celle des blés après qu'on se serait accoutumé à vivre de patates ; d'un autre côté, s'il n'y aurait pas quelque danger à faire connaître cette plante aux Sauvages qui, peu capables des soins que demandent les grains, pourraient se contenter de la culture des patates qui n'en exigent aucun. C'est en général bien moins leur inclination que leurs besoin qui les tiennent dans notre dépendance ; trouvant facilement à s'y soustraire par un légume qui pourrait servir à leur subsistance, peut être trouverions-nous une diminution dans leur attachement. Les prie de peser ensemble ces réflexions, car si d'un côté, on peut se flatter de trouver quelque ressource dans cette nouvelle culture, de l'autre il faut tâcher de ne pas tomber dans un inconvénient plus dangereux s'il devait en résulter, de la part des habitans, du refroidissement pour la culture des grains. Ce refroidissement les conduirait insensiblement à la paresse, et il est intéressant de les entretenir dans l'activité et le travail qui en ont fait jusqu'aujourd'hui un peuple si brave. Folio 25, 1½ page.

1758. 28 février. Le même aux mêmes. Leur envoie des duplicata des dépêches qui ne leur sont pas parvenues dans lesquelles il demandait des éclaircissements en vue d'opérer des retranchements sur certaines dépenses. Gratifications. Folio 25bis, 1½ page.

1758. 28 février. Le même aux mêmes. Au sujet des représentations de M. La Tour Dupin, Colonel du régiment de Guyenne. Folio 26, 1 page.

1758. 3 mars. Le même à M. Bigot. Au sujet des appointements du Sr de St Rome. Folio 26, ½ page.

1758. 3 mars. Le même à M. de Montcalm. Quelqu'édifié qu'il soit de la bonne intelligence extérieure qui existe entre lui et M. de Vaudreuil, il souhaiterait fort qu'elle fut accompagnée de toute l'intimité qu'exige le bien du service. Sait bien qu'ils sont tous deux trop attachés aux intérêts du roi pour que son service en souffre dans les choses essentielles, mais en même temps, il est bien difficile que la division des sentiments n'influe pas sur les opérations. Ce n'est pas le moment d'apprécier les qualités et les talents de ceux qui dirigent les affaires, l'objet principal est d'en tirer le meilleur parti et de vivre dans de bons sentiments réciproques. Tiendra compte des recommendations qu'il fait en faveur de quelques officiers de la colonie, mais, comme les grâces à procurer ne peuvent être accordées que sur la demande de M. de Vaudreuil, il lui en écrira si ce dernier diffère de les proposer. Désire obliger M. de Bougainville, mais il ne peut le faire qu'indirectement pour les grâces qui le concernent. Ne doit pas douter des bonnes dispositions qu'il entretient à son égard, et c'est pour cela qu'il lui envoi un chiffre particulier, afin qu'il puisse exprimer librement les observations qu'il pourrait désirer faire sur les opérations militaires et l'administration de la colonie. Folio 27, 1½ page.

1758. 3 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur les bons témoignages rendus par M. de Vaudreuil des talents et de la probité du Sr Pérault l'ainé, il lui a fait expédier l'ordre du roi pour la place de Greffier de la Maréchaussée en Canada. Folio 28, ½ page.

1758. 6 mars. Le même à M. Bigot. Le capitaine du navire *Le Godichon*, qui lui remettra cette lettre, porte un chargement de 2,400 barils de farine. Folio 28, ½ page.

1758. 16 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Fait passer au Canada un commissaire des guerres pour assister M. Doreil. Le choix est tombé sur le Sr Bernier qui a servi à Québec comme aide-de-camp du Baron de Dieskau. Aura le même traitement qu'avait M. de Crancé. Folio 29, ½ page.

1758. 20 mars. Le même aux mêmes. Ne cessa de s'occuper des moyens de multiplier les envois de secours au Canada. Leur adresse une instruction qui lui a été remise sur la façon de préparer le riz pour en nourrir beaucoup de monde à bon marché. En envoie plusieurs exemplaires qu'ils feront distribuer aux habitans. Examineront si les résultats répondent aux anticipations. Folio 29, ½ page.

1758. 23 mars. Le même aux mêmes. Il sera expédié 3 navires de Dunkerque, portant 400 tonneaux de blé de semence et autant de riz pour la nourriture des habitans. En partant de Québec ils se rendront escortés de *La Valeur* et de *La Mignonne*, au Cap François où ils doivent prendre un chargement. Folio 30, 1 page.

1758. 25 mars. Le même à M. de Vaudreuil. Le Sr Druillon, enseigne dans les troupes du Canada, a fait demander une place de lieutenant, et il parait qu'il est dans le cas de l'obtenir par les services importants qu'il a rendus. M. le Comte de la Galissonnière, son parent, l'avait particulièrement recommandé. Folio 31, ½ page.

1758. 25 mars. Le même à M. Bigot. Le St Bazagier retourne au Canada pour y continuer de servir en qualité d'écrivain. Sa santé l'a rendu un peu inconstant dans les places qu'il a successivement demandées, mais il n'en a pas moins

été assidu à son travail. Il désirerait être destiné à servir dans la partie la plus méridionale de la colonie. Tâchera de le placer dans les postes des pays d'en haut. Folio 31½, 1 page.

1758. 27 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Les navires *Le St Pierre, La Baleine* et *L'Annach*, de Dunkerque, seront escortés jusqu'à Québec par les frégates *La Valeur* et *La Mignonne*. Pourront retenir ces frégates s'ils en ont besoin. Folio 32, 1 page.

1758. 27 mars. Le même aux mêmes. Le roi d'Espagne ayant accordé à ses sujets la permission de faire la pêche sur les Bancs de Terreneuve et de faire le commerce avec nos établissements d'Amérique, ils leur accorderont protection. Folio 32½, 1 page.

1758. 28 mars. Le même aux mêmes. Le roi a permis au S[r] Gautier, de Marseille, d'envoyer au Canada la flute *La Loire* avec un chargement de vivres et d'ustensiles. Folio 33, ½ page.

1758. 7 avril. Le même à M. Bigot. Cette lettre lui sera remise par le S[r] Albarez, capitaine du navire espagnol *Le St Thomas*, qui a eu permission de venir prendre un chargement de vivres à Bordeaux et de le transporter au Canada. Folio 33, ½ page.

1758. 8 avril. Le même au même. Au sujet de la séparation des fonds des colonies de ceux de la Marine. Folio 34, 2 pages.

1758. 19 avril. Le même au même. Fera constater par procès verbal le tonnage effectif de tous les vaisseaux qui porteront au Canada des vivres ou autres effets pour le compte du roi. Folio 35, 1 page.

1758. 22 avril. Le même au même. Au sujet de la fixation des dates de paiement des lettres de change. Folio 36, 1 page.

1758. 23 avril. Le même au même. Cette lettre lui sera remise par le S[r] de Plazentia, commandant du navire espagnol *La Ville de Bilbas*, affrété pour porter un chargement de vivres de Bordeaux à Québec. Folio 36½, ½ page.

1758. 24 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Passage a été accordé, sur les vaisseaux qui doivent partir de Dunkerque, à plusieurs familles alsaciennes qui vont s'établir au Canada. L'intention du roi est qu'elles soient placées près des villes et qu'on leur fasse distribuer des terres, des semences et des outils. Folio 37, 1 page.

1758. 9 mai. Le même à M. Bigot. Donneront main levée à la C[ie] des Indes des toiles peintes qu'elle a envoyées l'année dernière au Canada pour le commerce du poste de Chouëguen. Au sujet du fret que doit cette C[ie] pour 200 ballots de castors envoyés sur les vaisseaux du roi. Folio 38, 1½ page.

1758. 22 mai. Le même au même. Au sujet des mesures prises pour arrêter et convaincre les auteurs du vol de la caisse du roi à Montréal. Folio 39, 1 page.

1758. 30 mai. Circulaire de M. de Moras, annonçant qu'il se retire et que c'est M. de Massiac qui lui succède dans la charge de secrétaire au Département de la Marine. Folio 39, ¼ page.

1758. 10 juin. Circulaire pour annoncer l'adjonction de M. Le Normant, en qualité d'Intendant Général de la Marine et des Colonies. Folio 39½, ¼ page.

1758. 4 juin. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Apprend avec plaisir, par la goélette *La Manette*, qu'elle a rencontré près de Terreneuve 12 navires faisant route avec bon vent vers le S[t] Laurent. Espère qu'ils seront arrivés à bon port, ainsi que d'autres partis peu de temps après. Folio 40, 2 pages.

1758. 24 juin. Le même à M. Bigot. Si les dépenses, comme il le dit, doivent s'élever à 3 ou 4 millions de plus que l'année dernière, il ne voit pas comment il pourra y faire face. Ce n'est que par des efforts extraordinaires qu'on a pu jusqu'ici acquitter les lettres de change. Observations. Folio 41, 2 pages.

Le même à M. de Vaudreuil. Le roi a appris avec plaisir les avantages soutenus remportés par les partis de Canadiens et de Sauvages pendant l'hiver dans toutes les parties de la colonie, depuis la Belle Rivière jusqu'à l'Acadie. Les succès du parti du S[r] de Bellestre, en punissant les Palatins, détruisant

leur village et enlevant les forts qui le couvraient, ont dû donner aux Sauvages une juste idée de la fermeté de ses sentiments et de ce qu'ils doivent attendre des paroles qu'il leur a données. On ne peut que louer sa conduite, la bravoure et l'activité du S[r] de Bellestre, mais voit avec peine que les vivres considérables qui se trouvaient dans ce village n'aient pu être transportés pour la subsistance des troupes. Il semble que les 500 chevaux enlevés aux Palatins auraient pu en permettre le transport. Craint que l'insuffisance des vivres ne gènent leurs opérations au printemps. L'expédition du S[r] de La Durantaye fait voir cependant qu'il ne néglige rien de ce qui peut concourir à détruire l'ennemi et à soutenir les avantages constants remportés sur lui jusqu'ici. Le roi, désire témoigner par une grâce quelconque sa satisfaction au S[r] de La Durantaye, pour la bravoure et l'habileté qu'a déployées ce jeune officier dans le but de tromper Robert Rogers et l'engager à quitter la position avantageuse qu'il occupait sur la montagne. Fera de même pour les S[rs] de Richarville et de La Chevrotière qui faisaient partie de l'expédition. La perte que les Anglais ont faite de Robert Rogers, doit être considérable, puisque dans la relation qu'ils ont faite de cette expédition, ils ont affecté de marquer que Rogers s'était sauvé après avoir perdu beaucoup d'officiers. Ils n'ont plus auprès des Sauvages que le Colonel Johnson, et est bien aise d'apprendre que les 2 Nontagnés l'ont empêché de suivre le projet qu'il avait formé de se rendre à leur village avec des provisions pour les gagner à sa cause.

Les provisions qu'il à dû recevoir, par les vaisseaux rencontrés près de Terreneuve, ont dû le mettre à l'aise pour ramener les Sauvages qui ont pu se laisser aller aux insinuations des Anglais et que la disette de nos magasins a empêché de retenir. Nos succès doivent faire impression sur les Iroquois. Le pillage qu'ils ont fait, du village des Palatins, n'a pu que les affermir dans leurs sentiments. Espère que le S[r] de Boishébert aura pu, avec son détachement de soldats et de Canadiens, atteindre l'Ile Royale avant l'arrivée des ennemis. Ne dit pas s'il était avec les 50 Acadiens qui, après avoir été aux environs de Port Royal, furent poursuivis par un détachement de 200 Anglais dont ils tuèrent 26 et obligèrent le reste à se retirer sans autre perte que 2 blessés. Folio 42, 3 pages.

1758. 7 août. Le même au même. A vu avec plaisir, par sa dernière lettre, les arrangements qu'il a faits pour parer aux diverses attaques que l'ennemi a projetées cette année du coté de la Belle Rivière et des Lacs. Malgré ses rapports circonstanciés sur les forces que les Anglais doivent mettre en mouvement, il ne croit pas qu'elles soient à ce point considérables. En tout cas, il est bien aise qu'il en ait été informé assez tôt pour faire passer M. de Lévis du côté de Carillon. Parait avoir eu quelque inquiétude sur le fort Duquesne, attendu que le convoi envoyé des Illinois était guetté à la Belle Rivière par les Anglais. N'a pas tardé à savoir que ce convoi était arrivé heureusement au fort. Doit trouver des ressources chez les Iroquois dont les dispositions à notre égard paraissent bonnes. Les vivres envoyés par le S[r] Gradis et qu'il a dû recevoir, devront lui permettre de se les attacher et de cimenter l'alliance des Loups. A appris que les nations voisines de L'Ohio, particulièrement les Chéraquis, avaient renoncé à toute liaison avec les Anglais. Pouvait, au temps où il a écrit, (mai) croire qu'il se trouverait réduit à la défensive faute de vivres, mais, s'il a recu la plus grande partie de ce qui lui a été envoyé, il doit se sentir plus à l'aise, et la confiance de la colonie doit se trouver ranimée. Le roi a la plus grande confiance en lui et dans la bonne volonté et la bravoure des troupes et des Canadiens. Attend de jour en jour des nouvelles de l'évènement du siège de Louisbourg. A appris l'arrivée à Port Lajoie du Capitaine de Boishébert avec son détachement. Compte bien qu'il a pu atteindre Louisbourg. Folio 44, 2½ pages.

1758. 7 août. Le même à M. Bigot. A été touché du triste tableau qu'il fait de l'état de la colonie. A lieu d'espérer que les secours reçus depuis auront donné

de l'aisance. Les vaisseaux destinés pour l'Ile Royale ont ordre de se rendre à Québec, s'ils trouvent Louisbourg bloquée, et tous portent des approvisionnements. Voit avec une peine extrême les dépenses excessives auxquelles les opérations de la guerre et la rareté des comestibles ont donné lieu. Le prie de lui donner à l'automne les informations les plus exactes sur la situation de la colonie, l'état des magasins et celui des finances, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui a rapport à l'administration de la colonie. Folio 45, 2 pages.

1758. 7 août. Le même à M. de Montcalm. Sur la situation de la colonie quant aux vivres. Sur l'embataillonnement des troupes. Folio 46, 1½ page.

1758. 7 août. Le même à M. de Lévis. A été informé du commandement qui lui a été donné du côté de Carillon. Fera valoir ses services auprès du roi.—P.S. M^me^ la Maréchale, Duchesse de Mirepoix, sollicite son retour en France. Se prêtera à tout ce qu'elle croira lui convenir. Folio 47, ½ page.

1758. 31 août. Le même à M. Doreil. Les témoignages avantageux rendus de son zèle, par les chefs de la colonie, lui ont inspiré toute confiance en lui. Folio 47, ½ page.

1758. 31 août. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet du S^r^ Antoine Le Tailleur de S^t^ Antoine, en congé en France. Folio 47½, ½ page.

1758. 26 août. (En chiffre). Le même aux mêmes. N'a pas reçu de nouvelles de Louisbourg, mais les Anglais annoncent sa prise d'une manière si positive qu'il a cru devoir leur expédier une corvette pour leur faire part des observations que ce fâcheux événement donne lieu de leur faire. La saison est trop avancée pour permettre aux Anglais d'entreprendre quelque chose contre Québec, mais, en attendant, ils porteront probablement leur attention à établir des postes jusqu'à Gaspé, autant pour gagner les Sauvages que pour procurer à leurs corsaires des relâches assurées. Est persuadé que M. de Vaudreuil fera tout le nécessaire pour s'opposer à cela, sans quoi, il sera difficile d'approvisionner et de secourir la colonie l'année prochaine, alors que l'entrée du fleuve sera bloquée. Même cette année, dans des circonstances moins difficiles, nos envois au Canada ont subi des pertes importantes Folio 47^bis^, 2½ pages.

1758. 26 août. Le même à M. de Vaudreuil. Quoique la saison soit bien avancée, il lui fait expédier une corvette, espérant qu'elle pourra gagner quelque mouillage du fleuve, d'où elle pourra faire passer les paquets dont elle est chargée. Folio 48, 1 page.

1758. 1 septembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Le S^r^ Chomel, qui avait été nommé médecin du roi en Canada étant mort, le roi a nommé à sa place le S^r^ LeBeau que lui a présenté le S^r^ Boyer. Folio 48^bis^, ½ page.

1758. 26 août (En chiffre). Le même à M. de Montcalm. Il n'y a pas à douter de la prise de Louisbourg. N'oubliera rien pour concourir avec M. de Vaudreuil en vue de soutenir le zèle et l'ardeur des troupes. Folio 48^bis^, 1 page.

1758. 23 septembre. Le même à M. Vaudreuil. Ne pouvait lui fournir un compte plus agréable à rendre au roi que celui de la brillante action qui s'est passé le 8 juillet sous le fort Carillon contre le général Abercromby. Compte qu'il ne négligera rien pour résister aux efforts que l'on fera pour entrer de nouveau au Canada. Sa joie a été cependant bien diminuée par les détails qu'il lui a donnés de tout ce qui s'est passé entre lui et M. de Montcalm. Il ne pouvait arriver rien de plus fâcheux sous les circonstances que la diversité d'opinions qui subsiste entre eux, et c'est avec une véritable peine qu'il voit M. de Montcalm déterminé à demander son rappel, et lui à le désirer. En attendant la décision du roi, il lui recommande d'avoir pour M. de Montcalm tous les égards que le bien du service pourra permettre. M. de Montcalm, dans sa dernière lettre, a paru disposé à se rapprocher de lui et à rechercher sa confiance. Sait, qu'il a chargé M. de Bougainville de s'employer à cet effet. Espère qu'ils écarteront l'un et l'autre tous les conseils

et les motifs particuliers qui pourraient être un obstacle à la bonne intelligence qui doit exister entre eux. Folio 49, 2 pages.

1758. 23 septembre. (En chiffre) Le même à M. de Montcalm. Au sujet du petit refroidissement que la différence d'opinion a produit entre lui et M. de Vaudreuil. Se concertera avec M. le Maréchal de Bellisle au sujet de sa demande de rappel. Folio 50, 1 page.

Le même à M. de Lévis. M. de Montcalm l'a instruit, mieux que sa modestie lui à permis de le faire, de la part qu'il a prise à la journée du 8 juillet. Le roi l'a chargé de lui en exprimer sa satisfaction. Folio 50½, ½ page.

1758. 23 septembre. Le même à M. Bigot. A reçu ses lettres par la frégatte *La Valeur*, arrivée à Brest. Au sujet des approvisionnements et des comptes de son administration. Lui recommande d'apporter ses soins et son attention à maintenir l'union entre MM. de Vaudreuil et de Montcalm. Folio 51, 1 page.

1758. 27 septembre. Le même à M. de Montcalm. Avait été déjà prévenu par des nouvelles d'Angleterre de sa victoire du 8 juillet. M. Péan, Major de Québec, en a donné la confirmation. Avoir repoussé et défait une armée de 25,000 hommes, avec un corps de troupes bien inférieur, ne peut être dû qu'à la valeur, à l'activité et au zèle des officiers des divers corps, et surtout à MM. de Lévis et de Bourlamaque et aux sages dispositions qu'il a prises. Ce n'est qu'avec le plus grand regret qu'il le voit exiger de lui qu'il parle au roi de son retour. Folio 51, 1 page.

1758. 23 septembre. Le même à M. Doreil. Profite d'un bâtiment qui part de Brest pour lui accuser réception de sa lettre du 28 juillet. Lui sait gré des détails qu'il lui a donnés de l'affaire du 8 juillet. S'occupe du recrutement. Folio 52, ½ page.

1758. 23 septembre. Le même à M. de Bourlamarque. A mis sous les yeux du roi les preuves de zèle qu'il a données pour son service. A appris avec peine qu'il avait été dangereusement blessé. Folio 52, ½ page.

1758. 23 septembre. (En chiffre) Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Remet à plus tard ses réponses à toutes dépêches reçues par *La Valeur*. Ne peut leur dissimuler à quel point il a été frappé des dépenses excessives de la colonie, surtout celles de cette année, que M. Bigot marque devoir s'élever à 20 millions, outre un autre million pour les dépenses faites pour les Sauvages des Pays d'en haut à l'occasion des ravages faits par la petite vérole. Il n'est pas possible, malgré la cherté des vivres et les consommations de la guerre, que les dépenses puissent s'élever à une somme aussi exhorbitante sans qu'il y ait de la négligence ou de l'abus. Le roi en a témoigné la plus grande surprise, et un mécontentement qu'il ne saurait assez exprimer. En effet on ne peut disconvenir que les dépenses du Canada n'aient augmenté au delà de toutes sortes de bornes et ne soient aujourd'hui portées à un point qu'il n'est plus possible d'y suffire. Folio 53, 1½ page.

1758. 23 septembre. Le même à M. de Bougainville. A été charmé d'apprendre l'objet de son voyage à Montréal, croyant que sa blessure était son seul motif. Après les services qu'il a rendus, à l'affaire du 8 juillet, il ne pouvait rien faire de mieux que de chercher à concilier les esprits. Son retour à l'armée lui fait présumer qu'il est rétabli de sa blessure. A dû recevoir ses lettres de service pour le grade d'Aide-Maréchal des logis. Folio 54, 1 page.

1758. 7 septembre. Circulaire de M. Berryer, annonçant qu'il succède à M. de Massiac dans le ministère de la Marine. Folio 54½, ¼ page.

1758. 25 septembre. Le même à M. de Vaudreuil. Lui expédie une copie d'une lettre qui renferme des avis qui peuvent lui être utiles. L'exécution du plan en question lui en paraît difficile, et peut être impraticable, mais est bien aise de l'informer de tout pour qu'il puisse mieux juger de ce qu'il convient de faire. Folio 55, 1 page.

1758. 25 septembre. Le même à M. Bigot. Au sujet du navire *La Toison d'Or*, désarmé et condamné à Québec. Folio 55, ½ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1758.

Versailles. 1758. 11 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Drucour et Prévost. Fait partir 6 Religieux pour les besoins de l'hôpital de Louisbourg avec 6 garçons infirmiers. L'un d'eux, le f. Potentien Bernard, doit remplacer le Supérieur qui est mort. Folio, 1 page.

1758. 11 janvier. Le même aux mêmes. Vivres expédiés et à expédier. Si tout arrive sans accidents, les magasins se trouveront amplement pourvus. Folio 2, 2 pages.

1758. 14 janvier. Le même aux mêmes. M. de Beaussier, qui devait commander la 1re division destinée pour l'Ile Royale, s'étant trouvé malade, il ne peut suivre sa destination. Sera remplacé par M. de la Villéon. A appris que les frégates, qui escortaient le premier convoi, ont été attaquées par une escadre ennemie à 100 lieues des côtes et qu'elles ont pu échapper à sa poursuite et rentrer dans les ports, mais il est à craindre que 2 ou 3 vaisseaux escortés aient été pris. Fera partir le 2me convoi en 2 ou 3 divisions. Les ennemis font des préparatifs pour attaquer Louisbourg. Le projet en est certain. N'a pas de nouvelles de *L'Aigle* ni de *L'Eveillé*. Folio 3, 1½ page.

1758. 11 février. Le même à M. Prévost. Attend avec impatience des nouvelles de l'arrivée à Louisbourg de *L'Aigle* et de *L'Eveillé* dont les chargements sont importants. Approuve le parti qu'il a pris d'envoyer *Le Charmant* à Québec. A appris que ce brigantin avait été pris en revenant en France, ce qui le prive des dépêches qu'il devait porter. N'approuve pas la conduite des officiers, à l'occasion des prises. Au sujet des dommages causés à la flotte anglaise et aux vaisseaux français par l'ouragan du 25 septembre. Différera l'échange du Sr John Tane, premier Lieutenant du vaisseau *Le Tilbury* qui s'est brisé sur la côte, attendu qu'il paraît avoir des talents et qu'il connait bien l'Ile Royale. Est satisfait du détail qu'il lui a donné du rapport de Gauthier, qu'il a envoyé aux environs d'Halifax pour examiner la situation des Anglais. Folio 7, 3 pages.

1758. 11 février. Le même au même. Lui donne une preuve de son estime en l'avertissant des discours plus ou moins fondés qui se débitent sur son compte depuis le retour à Brest de l'escadre de M. Dubois de Lamotte. On dit, qu'il permet dans sa maison des jeux de hasard, que des officiers d'épée et de plume ont perdu jusqu'à 15 et 20,000 livres pendant que l'escadre était à Louisbourg. Cela est contraire aux ordonnances, au bon exemple et à la bonne administration. Folio 8, 1 page.

1758. 11 février. Le même au même. Au sujet du compte des dépenses. Ne peut qu'approuver qu'il ait pris les moyens de faire parvenir à Québec la nouvelle de la présence de l'escadre anglaise à l'Ile D'Aix. Folio 9, 1 page.

1758. 11 février. Le même à M. de Drucour. Le roi a écouté favorablement les diverses demandes qu'il a faites en faveur des officiers de la colonie, à l'exception de celle comportant augmentation d'appointements. Promotions. Le Sr Du Hayet est mort à son arrivée en France. Folio 10, 1½ page.

1758. 11 février. Le même à M. de la Grive. Lui a accordé une gratification de 3,000 livres à l'occasion des pertes qu'il a faites par la prise du vaisseau sur lequel il a passé à l'Ile Royale. Folio 9½, ½ page.

1758. 11 février. Le même à MM. de Drucour et Prévost. Au sujet des vivres. Une partie des bâtiments qui ont été expédiés à l'Ile Royale ont été pris, de ce nombre. *Le Merlin* et *Le Paroli*. Folio 11, 1½ page.

1758. 11 février. Le même à M. de Drucour. A vu avec plaisir les diverses dispositions qu'il a faites à Louisbourg et aux environs pour se mettre en état de re-

pousser les Anglais. Leur projet était bien d'attaquer Louisbourg, et ce n'est que la supériorité de l'escadre de M. de La Motte qui les a fait renoncer à l'exécution. Le roi sent la nécessité d'avoir toujours dans le port de Louisbourg des forces navales importantes. L'instruira des arrangements qui ont été pris pour y pourvoir. Est bien aise qu'il ait accordé au nommé Gauthier un ordre de Capitaine de port à l'Ile St Jean, en récompense de ses services comme découvreur, mais il peut être plus utile de continuer à l'employer en cette qualité que comme capitaine de port. Conçoit combien il doit avoir de difficulté à retenir et à faire marcher les Sauvages, ayant si peu de vivres à leur fournir et de présents à leur distribuer. Est surpris d'apprendre que les recrues qui lui ont été envoyées soient si mal composées. Fait bien de faire sortir de la colonie tous les gens suspects. Folio 12, 3 pages.

1758. 14 févri. Le même à MM. Drucour et Prévost. A approuvé leur proposition de former une nouvelle Compagnie de canonniers bombardiers, également, d'avoir pris sur l'escadre 40 soldats pour les exercer au cannonage pendant l'hiver. Recevront les 10 canonniers qu'ils ont demandés. Folio 13½, 1 page.

1758. 14 février. Le même aux mêmes. Suivant leur demande, le roi augmentera de 2 bataillons les troupes de l'Ile Royale, et il a choisi le Cambise et le Royal des volontaires étrangers. Folio 14, 2 pages.

1758. 14 février. Le même aux mêmes. Au sujet des Srs de Villejoin et Charly. Ce dernest resté au Canada à la demande de M. de Vaudreuil. Folio 15, 1 page.

1758. 14 février. Le même à M. de Drucour. Est disposé à accorder la retraite du Sr Dolabarats, Capitaine du port de Louisbourg, vu sa mauvaise santé. Folio 15½, 1 page.

Ordonnance du roi portant établissement d'une 2me Compagnie de canonniers bonbardiers à l'Ile Royale. Folio 16, 1½ page.

1758. 15 février. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. de Drucour. Lui envoie une croix de St Louis pour récompenser M. de Boishébert de ses services distingués. Folio 17, ½ page.

1758. 18 février. Le même au même. Lui envoie 18 médailles pour les Sauvages, en remplacement de celles qui ont été prises l'année dernier sur *Le Merlin*. Folio 17, ¼ page.

1758. 18 février. Le même à M. Prévost. *Le Cerf Volant*, qu'il avait envoyé en France avec 60 matelots convalescents de l'escadre de M. de La Motte, est prêt à repartir avec un chargement de farine. Le quarteron de riz, qu'il fait distribuer aux soldats à la place d'une demie livre de farine, parait suffisant. N'est pas surpris qu'il ait eu de la peine à les convaincre que ce changement était favorable à leur santé. Lui envoie sa Commission de commissaire général de la marine. Folio 18, 1½ page.

1758. 18 février. Le même à MM. de Drucour et Prévost. A été bien aise d'apprendre la cessation de la mortalité parmi les malades laissés par l'escadre de M. Dubois de Lamotte, mais il est fâcheux que la maladie se soit communiquée aux habitans. Espère qu'ils lui apprendront la continuation des succès de la course par les corsaires. Folio 19, 1½ page.

1758. 18 février. Le même aux mêmes. A appris avec plaisir l'arrivée de *L'Aigle* à Louisbourg. Espère que *L'Eveillé* n'aura pas tardé. Arrêteront tout le blé-d'inde et le riz que les corsaires pourront conduire à Louisbourg pendant l'hiver. Folio 20, 1½ page.

1758. 18 février. Le même à M. de Drucour. Au sujet des officiers. Voit par le rapport du déserteur d'Annapolis Royal, que les Anglais veulent se fortifier à Beauséjour, qu'ils appellent maintenant Cumberland. Folio 20½, 1 page.

1758. 20 février. Le même à M. de Villejouin. S'est occupé d'envoyer des vivres et des semences à l'Ile St Jean. Doit recommander aux habitans réfugiés de s'adonner aussi largement que possible à la culture des terres, à ne pas s'établir à trop de distance les uns des autres. Craint que les Anglais aient l'intention d'attaquer l'Ile. Folio 22, 1½ page.

1758. 20 février. Le même à M. Prévost. A reçu le procès verbal d'apurement et liquidation du brigantin *Le Descay*, pris sur les Anglais par *Le Bizarre*. Fera usage de ses observations à l'égard des frais trop considérable de l'Amirauté à l'Ile Royale. Au sujet du S^r^ Pourtrait, demandant à servir dans les ports de France. Folio 23, 1½ pages.

1758. 20 février. Le même à M. de Drucour. Le vaisseau *L'Aigle* est arrivé à Brest. A reçu les paquets. Folio 23½, ¼ page.

1758. 20 février. Le même au même. A reçu le mémoire du S^r^ de Carvoisin, Lieutenant dans les troupes. Son affaire regarde la justice ordinaire et il ne peut s'en mêler. N'a qu'a charger quelqu'un de sa défense en France. Folio 23½, ½ page.

1758. 6 mars. Le même à M. Prévost. *Le St Jacques* et *Le Chasseur* transportant à l'Ile Royale 240 barils de farine. Folio 24, 1 page.

1758. 10 mars. Le même au même. Approuve le parti qu'il a pris d'envoyer *Le St Jacques* et *L'Heureux* à la Martinique pour aller chercher des sirops et des mélasses, mais n'approuve pas le marché fait avec les propriétaires, attendu qu ils auraient plus davantages a être pris par l'ennemi qu'à délivrer leur cargaison à Louisbourg. Folio 25, 1½ page.

1758. 10 mars. Le même au même. Désire des explications au sujet de la dépense de l'hôpital de Louisbourg. Les officiers qui se sont fait soigner à l'hôpital ne devaient pas se faire servir par leurs domestiques, lorsqu'il y avaient des infirmiers pour cela. Folio 26, 1½ page.

1728. 10 mars. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. A procuré des gratifications aux S^rs^ Dangéac et Foubert, Capitaines. Nécessité de l'économie. Folio 27, 1 page.

1758. 10 mars. Le même à M. Prévost. A procuré une gratification de 150 livres au S^r^ L'Escalier, chirurgien aide-major du second bataillon de Bourgogne, pour son zèle à soigner les malades de l'escadre de M. Dubois de Lamothe. A procuré un brevet d'écrivain principal à son frère. Folio 27½, ½ page.

1758. 11 mars. Le même à MM. de Drucourt et Prévost. La nécessité d'envoyer de bonne heure des secours à l'Ile Royale et de prévenir les Anglais, l'a déterminé de faire partir au plus tôt de Brest la division des vaisseaux du roi commandée par M. Beaussier. Enumération des vaisseaux qui doivent partir de divers ports pour se réunir à Louisbourg. Ne saurait trop leur recommander de bien réfléchir sur l'importance de la colonie. C'est de l'issue de cette campagne que dépend principalement celle de la guerre. Les Anglais ne négligeront rien pour en faire la conquête. L'Amiral Boscawen est parti de Portsmouth avec 4 vaisseaux seulement ; on dit qu'il a relâché à Plymouth, et la Gazette d'Hollande assure qu'il en est reparti avec 4 autres vaisseaux. En doute encore. *L'invincible*, qui faisait partie de son escadre, a péri en sortant de Portsmouth. Les Espagnols arment 18 vaisseaux. On en ignore le motif, mais on est inquiet en Angleterre ainsi que des ordres pour l'armement de 21 vaisseaux de ligne à Brest et à Rochefort. Il y sera travaillé avec activité après le départ des vaisseaux destinés plus particulièrement à la défense de Louisbourg. Folio 28^bis^, 3½ pages.

1758. 18 mars. Le même aux mêmes. Le S^r^ Marchesseau, Lieutenant de frégate, commandant *La Mutine*, remplira la place de capitaine du port de Louisbourg jusqu'à la paix. A procuré la croix de S^t^ Louis au S^r^ Dolabarats. Folio 28^bis^, 1 page.

1758. 23 mars. Le même aux mêmes. A fait expédier les provisions de procureur du roi au baillage et à l'amirauté de Louisbourg qu'ils ont demandées pour le S^r^ Pascaud. Folio 29, ½ page.

1758. 25 mars. Le mêmes aux mêmes. Les prévient que le convoi de frégates et de flutes, parties de Rochefort le 9 de ce mois sous l'escorte des vaisseaux *Le Prudent* et *Le Raisonnable*, ayant été porté sur le cap Ortegal, la flute *Le Messager* s'est perdue à la suite d'une collision avec *Le Raisonnable*. Cette

dernière a dû revenir à Port Louis, et les autres ont continué leur route à l'Ile Royale. Folio 29, 1 page.

1758. 31 mars. Ordre du roi qui confie le commandement des troupes de l'Ile Royale sous les ordres de M. de Drucour au S^r de la Houlière. Folio 30, 1 page.

1758. 28 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. de Drucour. Lui donne avis de la nomination de M. de la Houlière au commandement supérieur des troupes de l'Ile Royale. Folio 30½, 1 page.

1758. 30 mars. Le même à M. Franquet. Même sujet. Folio 31, 4 pages.

1758. 4 avril. Le même à MM. de Drucour et Prévost. A accordé une gratification de 300 livres au S^r de Carvoisin. Folio 30½, ¼ page.

1758. 10 avril. Le même aux mêmes. M. de Blénac doit passer à Louisbourg sur *Le Formidable* pour commander l'escadre qui sera réunie au nombre de 9 vaisseaux au lieu de 13, pour la raison qu'une escadre ennemie se trouve devant Rochefort. Craint aussi qu'ils ne puissent pour cette raison, envoyer le bataillon de Cambise. Celui des volontaires étrangers a été embarqué sur les vaisseaux de la division de M. Beaussier. Malgré ces contretemps, il espère que M. de Blénac sera en état de pourvoir efficacement à la défense de Louisbourg. Folio 31^bis, 2 pages.

1758. 10 avril. Ordre du roi confiant à M. de Blénac le commandement général des troupes tant de terre que de la colonie dans l'Ile Royale. Folio 32, 1 page.

1758. 10 avril. Lettre du roi à M. de Blénac. Même sujet. Folio 32½, 1 page.

1758. 10 avril. Le Président du Conseil de Marine à M. de la Houlière. Même sujet. Folio 32^bis, ½ page.

1758. 14 avril. Le même à MM. de Drucour et Prévost. A accordé aux S^rs Daubertin et Doumet des brevets d'ingénieurs. Folio 32½^bis, ½ page.

1758. 14 avril. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état du roi pour les dépenses de cette année à l'Ile Royale. Folio 33, ½ page.

1758. 14 avril. (En chiffre). Le même aux mêmes. La présence pendant 3 jours d'une escadre anglaise à la rade de l'Ile D'Aix ayant retardé l'expédition des bâtiments destinés pour le Canada, il a pris le parti de faire charger des poudres et des fusils à Brest sur *Le Bizarre*, *L'Echo* et *L'Aréthuse*. Feront passer ces munitions à Québec à leur arrivée. Folio 33, ½ page.

1758. 22 avril. Le même à M. Prévost. Au sujet de l'acquittement des lettres de change. Folio 34, 1 page.

1758. 28 avril. Le même à MM. de Drucour et Prévost. Est satisfait de leur administration. Comme ils ont pu ne pas recevoir toutes ses lettres, il leur repète ce qu'elles contenaient. M. de Bonavanture continuera à recevoir sa gratification extraordinaire. Pourra augmenter les émoluments des conseillers une autre année. Proposera au roi une gratificatien pour les sœurs de la Congrégation. En attendant, ils pourront leur donner quelques secours. Pourront rembourser le S^r Maillard des dépenses qu'il a faites pour la construction d'une église et d'un presbytère pour fixer les Sauvages à l'Ile Royale. Le S^r Marchesseau doit faire les fonctions de capitaine de port, en attendant que le S^r LeLarge puisse se rendre à l'Ile Royale. Folio 35, 3 pages.

1758. 30 avril. Le même aux mêmes. A pris des mesures pour faire cesser le peu de subordination de MM. de S^t Julhien et de La Grive. Le Maréchal de Bellisle a dû leur écrire à ce sujet. Folio 37, 1 page.

1758. 24 juin. Le même aux mêmes. A appris avec plaisir l'arrivée à Louisbourg des vaisseaux *L'Apollon Le Prudent*, de la flute *La Chèvre*, de la division commandée par M. Beaussier, et de la relâche au Port Dauphin de la frégate *La Fidèle*. Attend avec impatience des nouvelles des autres vaisseaux ayant la même destination. A été satisfait des dispositions prises pour placer des détachements aux endroits de l'Ile susceptibles d'une descente des ennemis. A approuvé le parti de faire passer à l'Ile Royale toute la jeunesse acadienne de l'Ile S^t Jean avec M. de Boishébert et son détachement de Canadiens. Se propose de faire repartir la goélette qu'ils lui ont

expédiée avec leurs paquets, mais la présence d'une escadre anglaise devant Brest l'en empêche pour le présent. Approuve que M. Prévost ait fait passer au Canada des salaisons, de la farine, du blé-d'inde et de la morue. Folio 39, 3 pages.

1758. 30 juin. Le même au mêmes. A reçu leurs lettres par lesquelles ils l'informe de la descente des Anglais dans la Baie de Gabarus. Il est fâcheux qu'on ne se soit pas suffisamment précautionné à l'endroit où ils ont débarqués. La garnison de Louisbourg se trouve augmentée du bataillon de Cambise. Le roi approuve la décision du Conseil à l'effet de retenir dans le port les 6 vaisseaux de guerre qui y étaient mouillés. Il ne devra être question de les faire sortir que s'ils y sont en risque, et que si l'on ne peut plus se flatter de conserver la place. Ont bien fait de faire partir à Québec *Le Bizarre* et *L'Echo*. Il eut été à désirer que la division commandée par M. Duchafauld, qui a relâché au Port Dauphin, eut pu entrer dans Louisbourg, sa jonction avec les autres vaisseaux aurait pu donner lieu à quelqu'opération avantageuse par mer. Espère que *Le Formidable* a pu manœuvrer de façon à entrer à Louisbourg. Espère qu'ils épuiseront toutes les ressources possibles pour empêcher la prise de cette place. Folio 41, 2½ pages.

1758. 30 juin. Le même à M. de Drucour. L'exhorte à mettre tout en œuvre pour repousser l'ennemi. Folio 42, 1 page.

1758. 30 juin. Le même à M. le Marquis Desgouttes. A rendu compte au roi de sa lettre. Il a paru que sa proposition, et celle des capitaines des autres vaisseaux du roi, de sortir du port de Louisbourg immédiatement après la descente des Anglais à l'anse de la Coromandière, était prématurée et dangereuse pour la conservation de la place. Espère qu'ils obligeront l'armée ennemie à se rembarquer. Folio 43, 1½ page.

1758. 30 juin. Le même à M. De la Houlière. Les marques de valeur que les troupes ont données à la défense des retranchements, ne laissent aucun lieu de douter de celles qu'elles continueront à donner. Le roi a regretté la perte des 2 Capitaines des compagnies de grenadiers d'Artois et de Bourgogne et des 2 Lieutenants de ces compagnies. Folio 44, 1½ page.

1758. 30 juin. Le même à M. de Blénac. Espère qu'il a pu pénétrer dans Louisbourg, malgré la descente des Anglais à la Baie de Gabarus. Le roi a approuvé la décision du Conseil de guerre à l'effet de retenir dans le port de Louisbourg, malgré l'opposition de M. Desgouttes, les vaisseaux qui s'y trouvaient. Compte beaucoup sur son zèle et son expérience pour utiliser toutes les ressources possibles de défense. Folio 45, 2 page.

1758. 30 juin. Le même à M. Franquet. A reçu tous les détails qu'il a donnés sur la descente des Anglais à la Baie de Gabarus. En a été d'autant plus surpris qu'on ne devait pas s'attendre, après toutes les recommandations sur les précautions à prendre pour se garantir d'une descente, qu'elle eut lieu dans un endroit si voisin de la ville et des retranchements. Malgré l'état des fortifications, le roi se flatte que l'on pourra repousser l'ennemi et sauver la place. Folio 46, 1 page.

Fin du vol. 107.

MINUTES DES LETTRES.

1758.

Série B. Vol. 108.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1758.

Versailles. 1758. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Guillot. On accepte l'offre que le S[r] Dessandrois à faite de transporter au Canada des troupes et des farines. Folio 1, 1½ page.

1758. 4 janvier. Le même à M. Rostan. Ordre de faciliter les expéditions qui doivent se faire à Bordeaux pour le compte du munitionaire. Folio 1½, ½ page.

1758. 7 janvier. Le même à M. le Marquis de Paulmy. Malgré l'envie qu'il a d'être agréable à M. de Montcalm, il ne peut admettre sa prétention d'avoir le contrôle immédiat du génie et de l'artillerie. Ces services, dans les colonies, sont séparés de celui des troupes. Folio 4, 2 pages.

1758. 7 janvier. Le même à M. Hocquart. Au sujet du mouvement des vaisseaux. Folio 4 bis, 1½ page.

1758. 9 janvier. Le même au même. Au sujet du transport des provisions. Folio 5, ½ page.

1758. 9 janvier. Le même à la V[e] Courrejolles et fils. Au sujet des vivres demandés par le S[r] Cadot pour le Canada. Folio 5, ½ page.

1758. 14 janvier. Le même à M. Rostan. Envoie au Canada. Folio 6, 1 page.

1758. 15 janvier. Le même à MM. Beaujon et Goossens. Envois au Canada. Folio 6 bis, 1 page.

1758. 25 janvier. Le même à M. de Rostan. Au sujet de l'affrêtement de navires espagnols. Folio 9 bis, 2 pages.

1758. 27 janvier. Le même à la Chambre de Commerce de La Rochelle. Sur la situation du Commerce avec les colonies. Folio 10½, ½ page.

1758. 29 janvier. Le même à M. Guillot. Affrêtement de vaisseaux pour porter des recrues et des vivres au Canada. Folio 18, 2 pages.

1758. 30 janvier. Le même à M. Bégan. Sur l'achat de navires pour le transport. Folio 19, 1 page.

1758. 3 février. Le même à M. de Paulmy. Au sujet de recrues. Folio 22, 1 page.

1758. 3 février. Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 22½, ½ page.

1758. 3 février. Le même à M. Gradis. Au sujet des approvisionnements. Folio 24, ½ page.

1758. 5 février. Le même au Rév. P. de Launay, Procureur Général des Jésuites de la Nouvell-France. Il convient de remplacer le Père Bonnecamps, professeur de mathématiques en Canada, qui a repassé en France. Folio 28, ½ page.

1758. 11 février. Le même à M. Bégon. Au sujet des familles alsaciennes qui doivent s'embarquer à Dunkerque pour le Canada. Folio 32, ½ page.

1758 11 février. Le même à M. de Paulmy. M. Bigot ayant appris que l'on devait faire passer un second Commissaire des Guerres au Canada, parait très inquiet sur les suites de cet arrangement. Il craint que M. Doreil en profite pour

demander son retour en France. Il demande qu'on le laisse à Québec jusqu'à la fin de la guerre. A lieu de croire que M. de Montcalm serait faché que M. Doreil quittat la Colonie. Folio 33, 1 page.

1758. 11 février. Le même à M. de Rostan. Au sujet des plaintes venues du Canada et de l'Ile Royale, concernant les vivres gâtés par le sel. Folio 34, ½ page.

1758. 14 février. Le même à M. l'Amiral. Plaintes contre les officiers de l'Amirauté de Louisbourg, au sujet des frais énormes qu'il faut encourir dans la liquidation des prises. Le prie d'y remédier pour ne pas décourager les corsaires. Folio 37, 3 pages.

1758. 15 février. Le même à M. Hocquart. Le blé que demande M. Prévost, pour les semences à l'Ile S[t] Jean, est le blé que l'on sème en mars et qui est connu sous le nom de blé Armoriquain, assez commun dans les environs de Brest. Folio 39½, ½ page.

1758. 15 février. Le même à M. La Borde. S'en rapporte entièrement à lui sur les conditions à faire à l'égard des 8,000 barils de farime qu'il se charge de faire passer à Louisbourg et à Québec, sachant qu'il le fait uniquement par zèle et amitié pour lui, Folio 40[bis], 2 pages.

1758. 16 février. Le même à M. de Rostan. Envois pour le Canada. Folio 41, 3 pages.

1758. 16 février. Le même à M. Denloux. Au sujet des envois ordonnés par S[r] Cadet, munitionnaire du Canada. Folio 43, ½ page.

1758. 18 février. Le même à M. le Comte Du Guay. Lui fera connaître prochainement ce qui sera décidé sur la destination à donner à la Compagnie d'Irlandais qui est passée de Québec en France sur *Le Célèbre*. Folio 44, ¼ page.

1758. 18 février. Le même à M. Béloquin. Il est fort heureux que le commandant de l'escadre espagnolle à Cuba soit disposé à favoriser les bâtiments français obligés de relâcher dans cette Ile. Ne doit rien négliger pour l'entretenir dans ces bonnes dispositions, ainsi que le gouverneur de la Havane. Folio 44, ½ page.

1758. 18 février. Le même à M. de Paulmy. Au sujet de la Compagnie d'Irlandais envoyée du Canada en France par M. de Vaudreuil. Folio 44½, ½ page.

1758. 18 février. Le même à M. Hocquart. Au sujet de vaisseaux destinés pour le Canada. Folio 45, ½ page.

1758. 20 février. Le même à M. Dolabarats (à Brest). A été fort aise d'apprendre son arrivée à Louisbourg et son zèle dans toutes les opérations du service pendant le séjour qu'il y a fait. Folio 48, ¼ page.

1758. 19 février. Le même à M. de Rostan. M. de S[r] Rome doit repasser en Canada pour y servir. Folio 49, ½ page.

1758. 20 février. Le même à M. Hocquart. Au sujet de la liquidation à l'Ile Royale du vaisseau anglais *Le Descay*. Folio 50, ½ page.

1758. 21 février. Le même à M. Hocquart. Il faut presser le dép rt des vaisseaux, afin qu'ils arrivent avant que le port de Louisbourg ne soit bloqué par l'ennemi. Folio 52, 1½ page.

1758. 22 février. Le même à M. de Rostan. Le S[r] Vigne, négociant à Bordeau, s'adressera à lui pour des pilotes qui devront conduire les vaisseaux espagnols de Bordeaux à Québec. Folio 53, ½ page.

1758. 24 février. Le même à M. de Bourlamarque (à Paris). Le grade de brigadier général, que demande M. de Bourlamarque, dépend de M. de Paulmy. Folio 54½, ½ page.

1758. 26 février. Le même à M. de Rostan. Malgré l'insulte faite au pavillon espagnol, il convient de s'en servir, attendu qu'il sera toujours plus respecté. Il convient aussi que ces vaisseaux ne soient servis que par un petit nombre de matelots français, afin de donner moins de sujet aux anglais de les détenir. Folio 59, 2 pages.

1758. 27 février. Le même à M. Gradis. Envois pour le Canada. Folio 62½, ½ page.

1758. 2 mars. Le même à M. Bégon. Au sujet des familles alsacienne qui passent au Canada. Folio 72. ¼ page

1758. 4 mars. Le même à M. de Rostan. Instructions diverses concernant les envois. Folio 75, 2 pages.

1758. 6 mars. Le même au même. Id. Folio 77, ½ page.

1758. 6 mars. Le même à M. Gradis. Id. Folio 77, ½ page.

1758. 6 mars. Le même à M. La Borde. Est très satisfait de sa diligence à exécuter la commission dont il s'est chargé à l'égard d'envois de farine à l'Ile Royale et au Canada. Folio 78, 1 page.

1758. 17 mars. Le même à M. de Rostan. Au sujet de pilotes pour les vaisseaux espagnols. Folio 90, 1 page.

1758. 17 mars. Le même à M. Gradis. Au sujet des envois. Folio 91, 1 page.

1758. 18 mars. Le même à M de Rostan. Au sujet des envois pour le Canada. Folio 96, 1 page.

1758. 18 mars. Le même à M. le Ch^er^ de Loubes. Il n'est pas surprenant qu'il ne reçoive pas de nouvelles de M. de Montalembert, ci-devant capitaine à l'Ile Royale, puisqu'il est mort au commencement de l'année. Sa veuve est restée à Louisbourg. Folio 98, 1 page.

1758. 23 mars. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet de la compagnie d'Irlandais venus de Québec. Folio 99½ ½ page.

1758. 25 mars. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. Même sujet. Folio 100, ½ page.

1758. 23 mars. Ordre du roi pour permettre au S^r^ Albarer, capitaine du navire espagnol *Le St Thomas*, de prendre à Bordeaux un chargement de farines pour Québec et d'en prendre un de retour en morues, huiles et autres marchandises, pour le transporter et disposer en aucun des pays d'Europe. Folio 100 bis, 1 page.

1758. 25 mars. Le même à M. Goosens. Au sujet de l'expédition de navires aux colonies. Folio 103, 1½ page.

1758. 24 mars. Le même à M. de Rostan. Instructions au sujet des recrues et des expéditions aux colonies. Folio 105, 1½ page.

1758. 27 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 110, 2½ pages.

1758. 30 mars. Le même à M. de la Houillière. A été choisi pour passer à l'Ile Royale et y commander le bataillon des troupes de terre. Folio 113, 1 page.

1758. 31 mars. Le même à M. de Rostan. Il est fâcheux que les vents contraires aient empêché M. Beaussier de mettre à la voile avec sa division. Folio 115, 1 page.

1758. 5 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet de la retraite que demande le S^r^ Varin, Commisaire de la Marine à Montréal. Folio 127½, ½ page.

1758. 8 avril. Le même à M. Druillon (à Blois). Il est nécessaire qu'il retourne au Canada. Folio 129, ½ page.

1758. 8 avril. Le même à M. David Gradis et fils. A appris avec plaisir qu'il est parti de Bordeaux pour le Canada, le 28 du mois dernier, 12 navires sous l'escorte de la frégate *La Sirène*. Folio 131, 1 page.

1758. 14 avril. Le même à M. Bégon. Au sujet des approvisionnements à expédier de Dunkerque. Est informé que les Anglais se préparent à intercepter le convoi qui doit partir. Folio 135½, 1 page.

1758. 17 avril. Le même à M. Des Bourbes. Le roi lui a accordé la place de Lieutenant de la 1^re^ compagnie de canonnier à l'Ile Royale. Folio 140½, ¼ page.

1758. 18 avril. Le même à M. de Rostan. Sur la difficulté de se procurer des équipages. Folio 141, 1 page.

1758. 19 avril. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Le prie de lui adresser jour par jour toutes les Gazettes anglaises dans lesquelles il pourrait être question des nouvelles maritimes. Folio 142, 1 page.

1758. 24 avril. Le même à M. de Sorel. M. Bégon l'a informé de l'embarquement des familles alsaciennes. Folio 148½, ¼ page.

1758. 28 avril. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. A pris tous les moyens pour pourvoir à la défense de Louisbaurg. M. Prévost est quelque peu inquiet des petites altercations que soulèvent M. de S^t^Julien, commandant du bataillon d'Artois, et M. de La Grive, Commissaire des Guerres. Il craint

qu'elles nuisent aux opérations de la défense lorsque les Anglais feront le siège de Louisbourg. Le prie de prendre des mesures pour mettre un terme à ces divisions. Folio 150, 2 pages.

1758. 30 avril. Le même à M. de Blénac. M. Devillepatour, Colonel et Directeur dans l'artillerie, s'est offert de passer à l'Ile Royale. La proposition a été accepté. Folio 152½, 1 page.

1758. 5 mai. Le même à M. de Rostan. A été informé, par voie d'Angleterre, que *La Galatée* avait été rencontrée dans le Golfe de Biscaye par le vaisseau de guerre anglais *L'Essex*, qui s'en était emparé avec 2 navires. Les autres navires ont pu continuer leur route. Folio 158, 1 page.

1758. 6 mai. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Lui est obligé de la lettre qu'il a envoyée à M. Delahoullière, au sujet de l'harmonie à faire régner entre les officiers des troupes de terre et ceux de l'Ile Royale. Folio 159½, ½ page.

1758. 9 mai. Le même au même. Puisqu'il ne peut lui envoyer directement des Gazettes anglaises, il peut le faire par la voie d'Anvers. Folio 162, ¼ page.

1758. 9 mai. Le même à M. Hocquart. Lui enverra le brevet pour le poste de Mékatina, en échange de celui de S[r] Modet, lorsque M. de Vaudreuil aura consommé l'opération. Folio 162, ½ page.

1758. 12 mai. Le même à M. de Rostan. A appris avec une vive satisfaction le départ du dernier convoi destiné pour le Canada et l'Ile Royale avec un vent qui fait espérer qu'il échappera aux premiers risques de sa navigation. Espère qu'il sera plus heureux que le second qui a été entamé par la prise de *La Galatée* et de 3 navires. Est très satisfait des soins qu'il s'est donnés pour l'armement des 40 navires qui composent les 3 convois. Folio 167, 1 page

1758. 22 mai. Le même à M[me] Du Hayet, à Vic Fezensac en Armagnac, par Condom. Lui accorde une pension de 300 livres en considération de la mort de son mari, major de l'Ile Royale. Folio 173, ½ page.

1758. 24 mai. Le même à M. l'abbé, Comte de Bernis. Détails sur les antécédents d'un nommé John Wright, qui offre ses services pour renseigner le roi sur les projets et les mouvements des Anglais. Folio 177, 2 pages.

1758. 13 juin. Le même à M. D'Arragory. Connait les arrangements qu'il a pris avec M. de Moras, son prédécesseur, pour l'envoi à l'Ile Royale et au Canada d'une partie des farines par des batiments espagnols. Ses traites seront honorées. Folio 185, ½ page.

1758. 10 juin. Le même à M. Bégon. A reçu l'état des dépenses faites à Dunkerque pour l'embarquement des familles alsaciennes, parties au Canada. Folio 185½, ¼ page.

1758. 9 juin. Le même à M. le contrôleur général. Au sujet du paiement des traites tirées par M. D'Arragory. Folio 185[bis], 1 page.

1758. 13 juin. Le même à M. le Marquis d'Aubeterre (Ambassadeur à la Cour d'Espagne). Au sujet du traité qu'il a fait avec M. Darragory. Folio 186½, 1 page.

1758. 14 juin. Le même à M. de Rostan. Les S[rs] Gradis ayant reçu du munitionnaire du Canada une demande supplémentaire de comestibles, il devra les aider à remplir cet ordre. Folio 188½, 1 page.

1758. 20 juin. Le même au même. A été instruit des renseignements rapportés par la goélete *La Nanette*, arrivée du Canada. Folio 192, ½ page.

1758. 24 juin. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. Le prie d'examiner quelle grâce il convient d'accorder à la ville de S[t] Malo pour les pertes occasionnées par le débarquement des Anglais. Folio 195, 1 page.

1758. 30 juin. Le même à MM. DeGuidy et Clairambault. A reçu par le courrier expédié de Lorient, les paquets de Louisbourg apportés par le Ch[er] de Lorgerie, commandant de *La Comète*. Folio 199, ¼ page.

1758. 11 juillet. Le même à M. Darragory. A reçu la liste des bâtiments espagnols expédiés par lui au Canada et à l'Ile Royale. Le remercie de l'avoir informé de ce qui s'est passé par rapport à la prise de l'un d'eux ; *Le St Ignace de Loyola*, arrêté par les Anglais et conduit à Bristol. Il serait fâcheux que

le bruit qui a couru de la prise de 2 autres navires se confirmat. Folio 203, 1 page.

1758. 15 juillet. Le même à M. le marquis de Goüy, Colonel du Rég[t] de La Reyne. A procuré au S[r] de Maussabré, lieutenant de son régiment pris sur *Le Lys* et revenu en France, une somme de 600 livres à-compte de ses appointements. Folio 206½, ½ page.

1758. 7 août. Le même à M. Millain. Au sujet d'une lettre du S[r] de Luynes, négociant à Nantes, trouvée sur un navire hollandais, traduite et publiée dans les Gazettes anglaises, déclarant que l'on se servait de navires neutres pour transporter des provisions à nos colonies. Folio 221, 1 page.

1758. 7 août. Le même à M. Hocquart. Les besoins du service exigent un supplément de comestibles pour les colonies. Folio 221½, 1 page.

1758. 7 août. Le même au même. Etant nécessaire de faire passer des avis au Canada, il croit qu'on devrait profiter du *Glocester*, récemment arrivé de l'Ile Royale. Folio 223½, ½ page.

1758. 7 août. Le même à M. le Baron de Dieskau. Peut continuer de tirer des lettres de change sur M. Périchon, Trésorier général des Colonies. Lui fera savoir incessamment les réponses qu'il aura à faire et qu'on lui imposera pour obtenir sa liberté. Folio 224, 1 page.

1758. 13 août. Le même à M. Darragory, à S[t] Sébastien. Il est bien fâcheux que tous les bâtiments espagnols tombent entre les mains des ennemis. Folio 227, ½ page.

1758. 31 août. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. S'occupe d'améliorer la situation financière de l'évêque de Québec. Folio 235, 1 page.

1758. 31 août. Le même à M. le Baron de Dieskau. Apprend avec plaisir que sa santé est assez rétablie pour lui permettre de passer en France. Est bien aise que Milord Barington lui accorde sa liberté, et espère qu'elle lui sera accordée aux mêmes conditions qu'à M. de Bonville et autres officiers de la Marine. Folio 236, ½ page.

1758. 1[er] septembre. Le même à M. de Vaudésir. Le prie de payer à M[me] de Vaudreuil le loyer pour 1757 de la maison servant à loger à Montréal le Gouverneur du Canada. Folio 238½, ¼ page.

1758. 20 septembre. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet des missions. Folio 245, 1 page.

1758. 22 septembre. Le même à M. Périchon. Est informé que M. Bigot n'a pas jugé à propos de commettre M. de La Rochelle à la place de Trésorier du Canada. Comme il ignore ses motifs, il le prie de lui expédier la lettre qu'il a reçue de M. Bigot à ce sujet. Folio 249½, ½ page.

1758. 22 septembre. Le même à M. l'abbé Comte de Bernés. Lui envoie un mémoire touchant les opérations d'approvisionnements et de commerce que les Danois pourraient faire dans nos colonies. Ils peuvent compter sur toutes les facilités et la protection qu'ils pourront désirer. Folio 249[bis], 1 page.

1758. 23 septembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet du départ des navires, Folio 250, ½ page.

1758. 23 septembre. Le même au même. Envoie en un seul paquet toutes les lettres écrites pour le Canada afin de les remettre au capitaine du navire *L'Orphelin de la Chine*. Folio 250, ½ page.

1758. 23 septembre. Le même à M. de Moras. Se charge de faire passer en Angleterre les réponses qu'il se propose de faire aux trois lettres qu'il a reçues de Louisbourg. Folio 250½, ½ page.

1758. 30 septembre. Le même à MM. les Directeurs de la C[ie] des Indes. Au sujet du transport de leurs marchandises au Canada. Folio 252, 2 pages.

1758. 10 octobre. Le même au S[r] Gradis. Sur la diligence qu'ils doivent apporter pour se procurer les approvisionnements qu'il faut envoyer aux Colonies. Folio 255½, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'artillerie que l'on demande en Canada. Folio 257, ½ page.

Le même à M^me^ Le Geay, à S^t^ Etienne. Lui demande si elle peut délivrer 2,000 fusils grenadiers à Rochefort dans les premiers jours de janvier. Folio 257, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même à M. Bertin. Au sujet de la levée de recrues pour les troupes des colonies. Folio 26, 1 page.

1758. 20 octobre. Le même à M. Périchon. Au sujet des arrangements pour le paiement des dépenses des colonies. Folio 269, 1 page.

1758. 21 octobre. Le même à M. Hocquart. Au sujet de la levée des recrues pour les troupes des colonies. Folio 271, 1 page.

1758. 23 octobre. Le même à M. Le Moyne. Au sujet des fournitures pour le Canada. Folio 272, 1 page.

1758. 23 octobre. Le même à M. Hocquart. Au sujet des chargements à faire sur les vaisseaux de l'escadre. Folio 273, ½ page.

1758. 23 septembre. Le même à M. le Contrôleur Général. Le prie de donner toutes les facilités qu'il pourra aux S^rs^ Desclaux, LaTuillerie et Dupuy, correspondants à Bordeau du munitionnaire du Canada. Folio 274, 1 page.

1758. 23 octobre. Le même à M. Hocquart. Au sujet des fusils qu'il doit faire embarquer pour le Canada. Folio 276½, 1 page.

1758. 23 octobre. Le même à M. de Tourny. Il serait absolument impossible de compter sur la conservation du Canada si les S^rs^ Desclaux et C^ie^ ne pouvaient se procurer en France les provisions qui leur sont demandées. Folio 277, 1 page.

1758. 23 septembre. Le même aux S^rs^ Gradis. Il ne sera pas nécessaire qu'ils fassent un marché pour les approvisionnements du Canada, attendu qu'il à pris d'autres arrangements. Folio 278, ½ page.

1758. 26 octobre. Le même à M. Vauclin. Désire qu'il lui rende un compte exact de ce qui s'est passé à l'occasion du départ de Louisbourg pour France de la frégate *L'Aréthuse*. Voudrait savoir s'il a été chargé des effets sur ce vaisseaux, et pour le compte de qui, aussi, quelles ont été les manœuvres des vaisseaux pendant le siège de Louisbourg. Exige qu'il s'explique librement, et n'a pas à craindre d'être compromis. N'a pas laissé ignorer au roi les services qu'il a rendus sur *L'Aréthuse* pendant le siège. Folio 280, 1 page.

1758. 15 novembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'embarquement de farines et de fusils à Brest. Folio 289, ½ page.

1758. 15 novembre. Le même à M. Guillot. Répond à sa lettre au sujet de l'arrivée à Cancalle et à S^t^ Malo des 2 paquebots parlementaires expédiés de Louisbourg pour transporter en France les habitans de l'Ile Royale. Il faut en faire des listes, dans lesquelles on établiera distinction entre ceux de l'Ile Royale, de l'Ile S^t^ Jean, de Gaspé ou autres lieux. Secours à leur donner. Folio 290, 1½ page.

1758. 15 novembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'arrivée du paquebot *Le Britannia*, venant de Louisbourg. Il faut faire une liste des passagers. Folio 292, 1 page.

1758. 15 novembre. Le même au même. Le rapport du S^r^ Guiton, écrivain, embarqué sur *La Mignonne*, se trouve conforme aux renseignements qu'il a reçus du Canada. Folio 292, ¼ page.

1758. 15 novembre. Le même à M. Périchon. Le S^r^ de la Grive, commissaire des guerres, qui est resté à Louisbourg pour prendre soin des soldats malades, ayant emprunté 5,000 livres de l'Amiral Boscawen, il honorera la traite qui sera tirée sur lui pour ce remboursement. Folio 294, ½ page.

1758. 18 novembre. Le même à M. le Maréchal Duc de Bellisle. Croit qu'il convient d'accorder une pension à la Veuve du Ch^er^ de Chauvelin, capitaine au régiment de Bourgogne, tué au siège de Louisbourg. Folio 300, ½ page.

1758. 22 novembre. Le même à M. Le Moyne. Vient de recevoir du Canada 2 nouveaux états de munitions et marchandises demandées pour la colonie. Le prie de pourvoir à l'achat de ces articles. Folio 300½, ½ page.

1758. 20 novembre. Le même à M. Hocquart. A reçu les dépêches apportées de l'Ile Royale par le capitaine du navire *Le Maréchal de Broglie*. Folio 301, ¼ page.

1758. 25 novembre. Le même à M. de Bernés. Espère que les Danois accepteront de transporter des approvisionnements à Québec. Folio 311, 1 page.

1758. 25 novembre. Le même à M. de Rostan. Il serait plus utile que le Sr Nairoe put expédier à Québec le navire Espagnol qu'il désire envoyer à St Domingue. Folio 311½, ½ page.

1758. 27 novembre. Le même à M. Hocquart. Il est fâcheux que le Sr Etchevery ait été contrarié par les vents à l'entrée du Golfe St Laurent, au point d'être forcé de revenir à Brest. Il devra se tenir prêt pour retourner en Amérique de bonne heure le printemps prochain. Folio 313, ½ page.

1758. 5 décembre. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet d'officiers d'artillerie pour la seconde compagnie de canonniers bombardiers en Canada. Folio 323, 1½ page.

1758. 8 décembre. Le même à M. Le Moyne. Au sujet des marchandises pour les magasins du roi à Québec. Folio 324½, ½ page.

1758. 11 décembre. Le même à M. de Drucourt. M. de Massiac lui a remis les lettres qu'il lui a adressées, tant de Louisbourg que d'Angleterre. Folio 328, ¼ page.

1758. 11 décembre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A réglé qu'il serait donné 12 sols par jour aux religieuses revenues de l'Ile Royale, actuellement à l'hopital de La Rochelle, et 20 sols par jour au missionnaire qui est débarqué à Cherbourg. Folio 328, ½ page.

1758. 11 décembre. Le même à M. Gaulave. Ne s'explique pas assez sur ce qui concerne la situation et les besoins des habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St Jean, tronsportés de Portsmouth à Cherbourg. Le prie de lui envoyer un état conforme au modèle qu'il lui adresse, après quoi il lui remettra des fonds pour subvenir aux besoins de ces habitants. Folio 328, ½ page.

1758. 11 décembre. Le même à Mme de Chauvelin. Le roi lui accorde une pension de 200 livres, en considération des services de son mari tué au siège de Louisbourg. Folio 330, ½ page.

1758. 16 décembre. Le même à M. le Baron de Dieskau. A reçu sa lettre écrite de Batz, au sujet de son retour en France dans le but de rétablir sa santé. L'autorise à donner sa parole pour obtenir cette permission. Folio 335, ½ page.

1758. 20 décembre. Le même à M. le Duc de Choiseul. Lui envoie les 2 passeports en blanc que demande un commerçant danois qui se propose d'envoyer 2 navires au Canada. Folio 336, ½ page.

1758. 22 décembre. Le même à M. Gaulard. A reçu sa lettre dans laquelle il lui marque que le capitaine du vaisseau qui a transporté à Cherbourg les habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St Jean, est reparti sans débarquer les coffres appartenant à ces prisonniers et remplis de beaucoup d'effets et d'argent. Craint qu'il soit bien difficile de leur faire rendre justice. Folio 341, 1 page.

1758. 22 décembre. Le même à M. Guillot. A reçu la liste des 217 personnes de tout état provenant de l'Ile Royale qui ont été débarquées à St Malo. Pourra faire payer à toutes celles de basse condition 6 sols par jour, comme il a été fait à Rochefort. Folio 344, 1 page.

1758. 22 décembre. Le même à M. le Duc de Choiseul. Au sujet de passeports aux armateurs danois. Folio 346, 1 page.

1758. 30 décembre. Le même à M. Bégon. Instructions au sujet des 180 habitants de l'Ile St Jean, qu'un paquebot anglais portait à St Malo et qui a été forcé par le temps et le défaut de vivres de relâcher à Boulogne. Folio 348, 1 page

1758. 30 décembre. Le même à M. Hocquart. A reçu le rapport qui lui a été fait par le capitaine du navire *Le Prince de Condé*, arrivé de Québec et la copie de la lettre qui lui a été écrite de cette colonie. Folio 349, ¼ page.

1758. 30 décembre. Le même à MM. les Syndics et Directeurs de la Cie des Indes. Sur divers sujets. Folio 355, 2 pages.

1758. 30 décembre. Le même à M. Daragory. A reçu les paquets qu'il a fait remettre au Comte de Gramont, apportés de Québec par le capitaine de *L'Outarde*. Folio 356, ¼ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1758.

Versailles. 1758. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. M. de Vaudreuil désire que l'on emploie les S^rs^ Rozier et de Courval pour les expéditions qui doivent se faire pour le Canada au printemps. Folio 1, 1 page.

1758 14 janvier. Le même au même. Au sujet des approvisionnements à expédier à l'Ile Royale et au Canada. Folio 4, 5 pages.

1758. 14 janvier. Le même à M. de Guesbriand. Mesures à prendre par rapport au départ du second convoi, pour éviter les malheurs arrivés au premier. Folio 6½, 1 page.

1758. 16 janvier. Le même à M. de Ruis. Au sujet de l'artillerie à envoyer à l'Ile Royale et au Canada. Folio 6½ bis, ½ page.

1758. 21 janvier. Le même au même. Instructions diverses au sujet des envois aux colonies. Folio 10, 2 pages.

1758. 23 janvier Le même à M. de Guesbriand. Au sujet du départ des vaisseaux. Folio 10 bis, 1 page.

1758. 23 janvier. Ordre du roi au S^r^ de Sallaberry, Lieutenant de vaisseau, pour qu'il commande la frégatte *La Fidèle*, destinée à porter des recrues et des approvisionnements à l'Ile Royale. Folio 11, 1 page.

1758. 23 janvier. Le Prés, du Cons. de Marine au Même. Même sujet. Folio 11½, 1 page.

1758. 23 janvier. Le même à M. de Ruis. Instructions au sujet des envois aux colonies. Folio 11 bis, 2 pages.

1758. 29 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 12½, 1 page.

1758. 29 janvier. Le même au même. Sur les approvisionnements de toutes espèces à envoyer au Canada et à l'Ile Royale et sur le départ des navires. Folio 13, 4 pages.

1758. 3 février. Le même au même. On lui renvoie approuvé l'affrêtement passé pour le navire *Le Patriote* et les soumissions faites pour fournitures de fusils et de sarrots. Folio 18, 1½ page.

1758. 3 février. Le même au même. Lui envoie une caisse d'argenterie à faire passer au Canada. Folio 20, ½ page.

1758. 10 février. Le même au même. Ordonnera le passage au Canada du S^r^ Michel Valin, clerc Récollet, venu de cette colonie il y a 2 ans. Folio 21, ¼ page.

1758. 10 février. Le même au même. Sur les approvisionnements à envoyer à l'Ile Royale. Il vaut mieux réduire les salaisons que les farines. Folio 22, 1 page.

1758. 11 février. Le même au même. Lui envoie les observations qu'il a reçues de M. Prévost au sujet des approvisionnements. Folio 22½, ½ page.

1758. 14 février. Le même au même. Au sujet des recrues. Folio 23, ½ page.

1758. 15 février. Le même au même. Travaillera incessemment au chargement du *Cerf Volant*, pour son retour à l'Ile Royale. Folio 23¼, ½ page.

1758. 18 février. Le même au même. Instructions diverses. Folio 24, 1½ page.

1758. 18 février. Le même à M. D'Abbadie. On ne lui demande que les états des chargements des navires particuliers. Folio 25, ½ page.

1758. 20 février. Le même au même. Le prie de chercher un homme pour remplacer le S^r^ D'Olabaratz, capitaine du port de Louisbourg, qui demande sa retraite, vu son grand âge et ses infirmités. Folio 25, ½ page.

1458. 21 février. Le même au même. Il y a un besoin pressant de farines à l'Ile Royale. Instructions à ce sujet, Folio 26, 1½ page.

1758. 4 mars. Le même au même. Au sujet de l'embarquement des recrues. Il est important de ne pas retarder le départ des navires. Folio 31, 1 page.

1758. 10 mars. Le même à M. D'Abbadie. A reçu l'état du chargement des 3 navires expédiés à La Rochelle, par le Sr Gazan, pour le munitionnaire du Canada. Folio 34, ¼ page.

1758. 16 mars. Le même à M. de Ruis. A procuré le passage au Canada à 2 Jésuites. Fera charger 35 quintaux de farine pour les Jésuites et les Ursulines de Québec. Folio 37, ½ page.

1758. 16 mars. Le même au même. Arrangera l'embarquement du Sr Bernier qui passe au Canada pour y servir en qualité de commissaire des guerres. Folio 38, ½ page.

1758. 17 mars. Le même au même. Lui envoie l'état arrêté pour les dépenses à faire cette année en Canada, montant à la somme de 4,630,626 livres. Folio 38, ¼ page.

1758. 17 mars. Le même au même. Il est fâcheux que le départ des recrues ait été retardé par le défaut de hardes. Apprend avec plaisir qu'on travaille au chargement du *Rhinocéros* destiné pour Québec. Folio 39, 1 page.

1758. 17 mars. Le même au même. Instructions au sujet du chargement et du départ pour Québec des navires *Le Prince Edouard* et *La Victoire*. Folio 40, 1 page.

1758. 18 mars. Le même au même. An sujet de la distribution des deniers provenant de la liquidation de la prise du vaisseau anglais, *Le Prince de Galles*. Folio 42, 1 page.

1758. 23 mars. Le même au même. Au sujet du chargement du *Cerf-Volant* et de *L'Apollon*. Insuffisance des farines. Folio 44, 1½ page.

1758. 25 mars. Le même au même. La perte de la flutte *Le Messager* oblige à remplacer les effets qu'elle portait. Folio 45, 1 page.

1758. 25 mars. Le même au même. Au sujet du Sr Bazagier, écrivain du roi qui doit repasser au Canada. Folio 46, ½ page.

1758. 1er avril. Le même au même. Au sujet du chargement à Rochefort de 2 vaisseaux corsaires de St Malo. Folio 51, 1 page.

1758. 1er avril. Le même au même. Au sujet de la désertion parmi les recrues de l'Ile de Ré. Folio 51½, 1 page.

1758. 8 avril. Le même au même. Il convient de placer des officiers à bord des corsaires de St Malo pour contenir les recrues destinées pour Québec. Folio 55½, 1 page.

1758. 14 avril. Le même au même. A procuré au Sr D'Aubertin un brevet d'Ingénieur à l'Ile Royale. Folio 58½, ½ page.

1758. 14 avril. Le même au même. Au sujet de l'embarquement des Srs Bernier et Druillon sur les corsaires de St Malo. Mémoire du Sr Bellefeuille. Folio 59, 1 page.

1758. 18 avril. Le même. Instructions touchant les envois à faire au Canada. Folio 61, 2 pages.

1758. 19 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 62, 1 page.

1758. 24 avril. Le même à M. D'Abbadie. A reçu l'état des vivres embarqués sur *La Marguerite* pour le compte du Munitionnaire du Canada et de quelques autres particuliers. Folio 63, ½ page.

1758. 24 avril. Le même à M. de Ruis. Le Sr de Mellés passe au Canada pour y servir dans les bataillons des troupes de terre. Folio 63½, ¼ page.

1758. 22 mai. Le même au même. Au sujet de l'entretien et du passage de familles alsaciennes aux colonies. Folio 70, 1 page.

1758. 10 juin. Le même eu même. Même sujet. Folio 75, 1 page.

1758. 13 juin. Le même au même. Au sujet du chargement des vaisseaux *L'Agile* et *L'Outarde*, destinés pour le Canada. Folio 76½, 1 page.

1758. 13 juin. Le même à MM. de Guébriand et de Ruis. A reçu les paquets du Canada. Le porteur aurait dû faire part de la déposition du capitaine de la goélette qui les a apportés, principalement de la rencontre qu'il a dû faire dans le Golfe St Laurent du convoi qu'escortait *La Sirène*. A eu des nouvelles que les Anglais, qui étaient descendus à Caucole, avaient commencé leur rembarquement le 10 au soir. Instructions diverses. Folio 77 bis, 5½ pages.

1758. 18 juin. Le même à M. de Traversay, A procuré une place de cadet au S[r] Dumouriez. Folio 79, $\frac{1}{4}$ page.

1758. 24 juin. Le même à M. de Guébriand. Instructions diverses touchant la destination des vaisseaux. Folio 80, $1\frac{1}{2}$ page.

1758. juillet. Le même à M. de Ruis. Par les dernières nouvelles venues de l'Ile Royale, les Anglais ont bloqué les ports de cette Ile et sont occupés à faire le siège de Louisbourg. En préviendra les Commandants des vaisseaux *L'Aigle* et *L'Outarde* et, s'il en est encore temps, celui de *La Licorne* qui doit convoyer 5 navires. Folio 83, 1 page.

1758. 8 juillet. Le même à M. de Guébriand. A appris avec plaisir le départ avec vent favorable de *L'Aigle* et de *L'Outarde* et de la division destinée pour le Canada. Folio 86, $\frac{1}{4}$ page.

1758. 2 août. Le même au même. Vient d'apprendre que le dernier convoi, destiné d'abord pour l'Ile Royale, ensuite pour le Canada, n'est pas encore parti. Donnera des ordres précis pour son départ à bref délai. Folio 93, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 août. Le même à M. Duchassault La Forêt. Même sujet. Folio 93, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 21 septembre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu la lettre par laquelle on l'informe de l'arrivée à l'Ile D'Aix d'un navire anglais parlementaire chargé de 450 habitants de l'Ile Royale. Le prie de lui envoyer des listes, et en même temps de s'informer de tout ce qui s'est passé à l'Ile Royale. Folio $101\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page

1758. 30 septembre. Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio $102\frac{1}{2}$, 1 page.

1758. 30 septembre. Le même à M. Gignaux. Instructions à l'égard des recrues. Folio 103, $1\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 octobre. Le même à M. de Bonaventure. Est faché qu'il n'ait pu rapporter en France les plans et cartes qu'il avait de la ville de Louisbourg. Recevra avec plaisir tous les détails qu'il pourra lui donner sur ce qui s'est passé à Louisbourg pendant le siège. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 octobre. Le même à M. le Ch[er] des Gouttes. A reçu la liste des officiers et gardes de la Marine revenus en France sur *L'Essex*. Donnera des ordres pour le renvoi de ce bâtiment en Angleterre et pour l'échange des prisonniers qu'il à rapportés. Fera savoir à son frère les intentions du roi sur sa demande de revenir en France sur parole. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 octobre. Le même à M. de Bonaventure. A reçu sa lettre à M. de Moras avec la capitulation de Louisbourg. Approuve qu'il ait profité de l'offre faite par les généraux anglais aux officiers blessés ou malades, de revenir en France sur parole. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 octobre. Le même à M. Loppinot. Même sujet. Folio $105\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 2 octobre. Le même à M. Côme de S[t] Aigne. Est fâché de l'état où l'ont réduit les blessures qu'il a reçues au siège de Louisbourg. Folio $105\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1758. 9 octobre. Le même à M. Franquet. Ne doit pas craindre qu'il se laisse influencer par personne au sujet de ce qui s'est passé à l'Ile Royale Se trouvera bien disposé à entendre les explications qu'il aura à lui donner. Le prie de ne pas différer son voyage à Paris, quand sa santé le lui permettra. Folio 107, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 9 octobre. Le même à M. D'angeac. A bien fait de profiter de la permission qui lui a été donnée de revenir en France. Il ne peut être question, pour l'instant, de recruter les compagnies de l'Ile Royale. Folio 107, $\frac{1}{2}$, page.

1758. 9 octobre. Le même à M. D'Estimauvilles. A reçu sa lettre du 30 du mois dernier lui apprenant son arrivée à Rochefort revenant de Louisboug. Est fâché du triste état où il est réduit. Lui procurera les grâces du roi. Folio $107\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1758. 9 octobre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu la liste des officiers et habitants de l'Ile Royale embarqués sur les 2 Parlementaires *L'Essex* et *La Marie* et débarqués à La Rochelle. Instructions sur les secours à leur donner. Folio $107\frac{1}{2}$, 1 page.

1758. 10 octobre. Le même à M. de Ruis Remettra au S[r] Du Chaffaut La Forest qui devait avec *La Licorne* convoyer les bâtiments destinés pour l'Ile Royale, les reçus de paquets qu'il devait remettre dans cette colonie. Folio 108, $\frac{1}{2}$ page.

1758. 10 octobre. Le même à M. Gignaux. On a besoin de 500 recrues pour les troupes des colonies. M. de Ruis a ordre de les faire embarquer de suite à Rochefort. Folio 108½, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même à M. de Ruis. Il faut rassembler les poudres, munitions, etc., etc., dont on a un besoin urgent au Canada le printemps prochain. Folio 110, 1 page.

1758. 10 octobre. Le même à M. Maritz. Même sujet. Folio 110, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 110½, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même au même. Instructions sur le même sujet. Folio 111, ½ page.

1758. 10 octobre. Le même au même. Recevra des ordres pour le réarmement et le passage à Brest des frégattes *La Pomone* et *La Blonde*. Fera embarquer sur ces frégattes 200 Suisses de la Compagnie Colonelle de Hallewyl et 300 hommes des recrues de M. Gignaux. Instructions détaillées à cet égard. Folio 111, 2½ pages.

1758. 20 octobre. Le même au même. Au sujet de l'habillement des troupes du Canada. Folio 114, 1 page.

1758. 20 octobre. Le même aux mêmes. Autres instructions au sujet des recrues. Folio 114½, 1 page.

1758. 20 octobre. Le même au même. A reçu la liste des familles alsaciennes arrivées à Rochefort, tant de leur pays que des prisons d'Angleterre. Folio 116, ½ page.

1758. 21 octobre. Le même au même. Au sujet des dédommagements aux armateurs. Folio 117, 2 pages.

1758. 21 octobre. Le même à M. de Cailly. Au sujet de l'embarquement des Suisses de la Compagnie Colonelle. Folio 118, 1 page

1758. 7 novembre. Le même à M. le Maréchal de Sénectère. Au sujet des Paquebots Parlementaires qui arrivent successivement de Louisbourg. Il est fâcheux qu'il soit péri tant de monde à bord de ces bâtiments et qu'on en débarque tant de malades. Approuve sa proposition d'établir un hopital à l'Ile D'Aix. Folio 120, ½ page

1758. 7 novembre. Le même à M. D'Abbadie. Même sujet. Nécessité de faire des listes de tous ceux qui sont morts revenant de l'Ile Royale. Folio 120, 1 page.

1758. 15 novembre. Le même à M. Duchaffault de Besné. N'a pas encore été avisé de l'ordre qui lui a été donné par M. de Vaudreuil, de retourner à Québec dans le cas où il trouverait des vaisseaux de guerre anglais dans le bas du S[t] Laurent, en laissant 2 ou 3 de ses vaisseaux embarrés à l'Ile aux Coudres. Fera usage de ses observations sur les risques à courir dans une semblable opération. Folio 120[bis], ½ page.

1758. 29 novembre. Le même à M. de Ruis. Sur les envois aux Colonies. Instructions. Folio 127, 3 pages.

1758. 3 décembre. Le même au même. Sur les secours aux familles alsaciennes. Folio 129, ½ page.

1758. 22 décembre. Le même à M. Prévost. Au sujet des dépenses à l'Ile Royal. Folio 135, 1 page.

1758. 22 décembre. Le même au même. Même sujet. Folio 136, 2 pages.

1758. 22 décembre. Le même à M. Mercier. C'est aux Commissaires nommés à Paris pour la liquidation des dettes de la marine et des colonies qu'il doit adresser sa réclamation. Folio 138, ¼ page.

1758. 30 décembre. Le même à M. de Ruis. Lui prescrit ce qui a été décidé à l'égard des officiers de l'Ile Royal et des habitans. Folio 139, 1 page.

1758. 30 décembre. Le même au même. Au sujet de la requête du S[r] Montis conçernant les affrêtements qu'il a fait. Folio 140, ½ page.

1758. 30 décembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 142, 1½ page.

Fin du vol. 108.

AMERIQUE.

MINUTES DES LETTRES.

1759

Série B. Vol. 109.

CANADA (4me partie.)

MINUTES DES DEPÈCHES ET DES ORDRES DU ROI.

Année 1759.

Versailles. 1759. 8 janvier. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur l'augmentation du traitement accordé tant aux officiers des bataillons qu'à ceux de la colonie pendant leur quartier d'hiver seulement. Gratifications extraordinaires aux officiers des États Majors. Folio 1, 2½ pages.

1759. 8 janvier. Le même à M. de Montcalm. Sur l'augmentation du traitement des officiers. Le paiement se fera en monnaie de la colonie, le risque d'envoyer des espéces étant trop considérable. Folio 2, 1½ page.

1759. 8 janvier. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Concernant les officiers d'artillerie et du génie envoyés au Canada l'année dernière. Ils continueront leurs services dans la colonie sans y être attachés et leurs traitement sera le même que celui qu'ils avaient en France. Remplacement à faire dans la compagnie des canonniers. Folio 3, 2 ½ page.

1759. 8 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Le remplacement à faire dans les 2 compagnies de canonniers est suspendu jusqu'à l'année prochaine, afin que si quelques officiers de France veulent se fixer en Canada, on puis e leur donner la préférence dans ce remplacement. Envoi de 4 nouveaux ingénieurs. Ordre de commettre par provision le S[r] Danseville à la lieutenance des canonniers ainsi que quelques cadets aux places des subalternes. Sur le compte du S[r] de Lusignan. Folio 4, 1½ page.

1759. 8 janvier. Le même à M. de Montcalm. Au sujet de l'arrangement fait pour les officiers d'artillerie et du génie qui ont passé de France au Canada. Folio 5, 1½ page.

1759. 8 janvier. Le même à MM. Vaudreuil et Bigot. Sur le petit nombre de sujets que composent le Conseil Supérieur, sur la difficulté de remplacer ceux qui manquent et sur l'éloignement que les enfants de la colonie paraissent avoir à prendre l'état des conseiller. Regrette la mort du S[r] LeVerrier qu'il est difficile de remplacer comme Procureur Général. Approuve que le S[r] Perthuis fasse les fonctions de cette charge. Éclaircissements demandés pour le mettre en état de faire choix en France d'un sujet pour cette place. Le S[r] De L'Isle pourra faire les fonctions de Procureur du roi à Montréal à la place du S[r] Foucher qui ne doit pas retourner au Canada. Folio 6, 2 pages.

1759. 8 janvier. Le même à M. Bigot. Sur les diverses représentations de la C[ie] des Indes. Prix des écarlatines. Fret sur les vaisseaux du roi. A fait savoir a la C[ie] qu'il était inutile, faute de débouchés, d'envoyer des toiles peintes. Folio 7, 1 page.

1759. 19 janvier. Le même au même. A reçu la copie du procès verbal de vente de la prise du sénault anglais, *La Marie*, qui a été conduit à Québec par les

frégates *La Valeur* et *La Mignonne*. A vu avec peine qu'il a laissé vendre à des particuliers certaines denrées qu'il aurait pu acheter avec grand avantage pour le compte du roi, telles que le lard, le boeuf salé, les farines, la chandelle, le beurre, le biscuit. Tous ces articles ont été vendus à moins de la moitié du prix courant. Il y a pis que cela encore dans le vente du chargement du navire anglais *Le Britannia*, pris par un corsaire de S^t^ Malo et conduit à Québec, puisque lui-même marque que les effets composant le chargement de ce vaisseau ont été vendus en gros 800,000 livres ; que ceux qui l'ont acheté feront plus de 2 millions de profits ; que lui-même en a acheté pour 1 million, prix de Québec. Peut-on imaginer une opération plus contraire au bien de la colonie et plus vicieuse pour le roi puisqu'il lui faut acheter ces mêmes effets en France, les transporter à grands frais et à grands risques ? Rien ne l'excuse d'avoir acheté bien cher de seconde main ce qu'il pouvait acheter au prix de l'adjudication. N'est plus surpris, avec une pareil administration, de voir la colonie épuisée et les dépenses aussi exhorbitantes. Est fâché d'avoir à lui faire de telles observations, mais le mal est parvenu à un point qu'il n'est pas possible de n'en pas rechercher les causes et de n'y pas remédier. Folio 8, 3 pages.

1759. 19 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Les dépenses énormes, occasionnées par les finances du Canada, l'ont fait rechercher les abus qui devaient être la cause de cet accroissement fabuleux des dépenses. A pu voir que ces abus proviennent de la négligence avec laquelle on fait les approvisionnements, de la liberté qu'on se donne de disposer des effets du roi, soit dans les lieux de dépot, soit dans les marchés. Ne cache pas à M. Bigot qu'il connait une grande partie des abus qui se commettent ; qu'on achète dans les postes à des particuliers et à des prix excessifs des effets et marchandises qui sont souvent ceux que le roi a fait passer au Canada ; que des particuliers ont fait des fortunes trop rapides pour ne pas être soupçonnés ; qu'on ne parviendra jamais à diminuer les abus sans déplacer ceux qui les commettent, et même sans faire des exemples. Il est un autre fait qui est susceptible de produire de grands abus, c'est celui qui consiste, pour suppléer à la rareté de la monnaie de cartes ne formant en tout qu'un million, à payer les dépenses par des billets imprimés, signés par l'Intendant et remis au commis des Trésoriers, qui en fait sa soumission au contrôle et les délivre au public à proportion des dépenses. Cette fabrication, contraire à toutes les lois, jette dans les mains du Trésorier une quantité prodigieuse d'espèces qui ont cours dans la colonie sans être approuvées du roi, sans aucune autorité ; par là, l'Intendant devient le fabricateur de la monnaie, et le Trésorier en est le maître sans qu'on exige de lui d'autre sureté que les récipissés de la quantité, sans examen de l'emploi, sans vérification de la conversion en lettre de change. Il en peut faire tel usage que bon lui semble. Cela est si vrai, qu'au mois de novembre, lorsque M. Bigot rend compte des dépenses de l'année, il ne marque que par à peu près ce à quoi elles doivent monter : On compte sur ce qu'il en écrit, et l'année d'après et les suivantes, il se trouve encore des excédents très considérables qui augmentent ici les embarras. Instructions pour mieux contrôler ces billets imprimés, en attendant la fin de la guerre. Folio 10, 3 pages.

1759. 19 janvier. Le même à M. Bigot. N'entrera pas avec lui dans le détail des différents chapitres de dépenses que contiennent ses projets d'états ; ce serait bien inutile, puisqu'il ne renferment pas le quart des dépenses qui se font. Ce n'est pas d'ailleurs dans ces états que consistent les abus, c'est dans l'emploi des fonds, c'est dans les mains de ceux qui en ont les détails qu'il faut les chercher. On consomme sans ménagement, sans ordre, sans égard pour les intérêts du roi. Comment est-il possible que la petite vérole chez les Sauvages ait occasionné 1 million de dépenses extraordinaires ? Par qui cette dépense a t-elle été faite ? Est-ce par les officiers dans les postes, les gardes magasins ? Chacun est donc le maître de distribuer les effets du roi, et on

en est quitte pour les passer en consommation ? Comment concilier les demandes énormes d'effets qu'il fait cette année sous le prétexte de disette générale, pendant que par d'autres lettres, en apprenant la prise du fort Frontenac, il lui marque que le roi a perdu dans ce fort une quantité prodigieuse de vivres et de marchandises ? Ce fort n'était pourtant pas le dépôt pour les postes des lacs Ontario, Erié et de la Belle Rivière ? D'ailleurs, puisque l'on a dépensé pour un million dans les postes de l'Ouest, comment se fait-il qu'il y eut tant d'effets dans celui de Frontenac ? Voit avec surprise, qu'indépendamment des approvisionnements immenses arrivés l'année dernière au Canada, et qui auraient dû être suffisants pour tous les postes, on achète des particuliers, dans ces postes mêmes, des lots considérables de marchandises. Doit penser de cette manœuvre que les effets du roi sont censés consommés à leur arrivée et qu'on les revend au roi à des prix excessifs. N'est plus étonné des immenses fortunes que l'on voit en Canada ! La liberté de disposer de tout à son gré en est la véritable cause, surtout quand on accepte sans examen les certificats des présents qu'on prétend avoir faits aux Sauvages, ou, lorsque, comme le S^r^ Dauterive, commis des Trésoriers à Montréal, on est quitte pour se retirer du service. Les recherches juridiques qui vont être faites sur sa caisse, l'empêchent d'en faire un exemple. Son départ précipité de la colonie, confirme tous les soupcons. Comprend qu'il ne peut être partout et surveiller tous les détails, mais il peut choisir des hommes intègres et agir sévèrement envers les délinquants. Fabrication de billets de caisse. Instructions à cet égard. Est dans la ferme résolution de déraciner les abus. Il est certain que la colonie deviendra un fardeau insupportable si les dépenses continuent à augmenter comme elles l'ont fait depuis 1755. Folio 12, 5 pages.

1759. 20 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Vu son âge et ses infirmités, le roi a accordé sa retraite à M. de Noyau, lieutenant de roi des Trois Rivières. Sa place a été donnée à M. de Noyelles, major de la même ville. Sur sa proposition, le roi a crée un Major Général, Inspecteur des troupes et 3 aide-majors. Cette majorité a été accordée au S^r^ Dumas et les 3 aide-majorités aux S^rs^ Des Mélaises à Québec, De Charly à Montréal et de Longueuil, le fils, à Trois Rivières. Les places laissées vacantes par les S^rs^ Dumas et De Noyelles, ont été données au S^r^ Le Verrier à Québec et de Sabrevois à Trois Rivières. Autres promotions. Folio 15, 2 pages.

1759. 20 janvier. Le même au même. Voit, par le détail de ses lettres, qu'il a fait tout ce qu'il a cru propre à assurer la fidélité des Sauvages, mais que les événements n'ont pas répondu autant qu'il l'espérait aux soins qu'il s'est donnés. Ce qu'il marque des Sauvages, à l'affaire de Carillon, prouve combien on doit peu compter sur leurs dispositîons. Les connait trop bien, surtout les Iroquois, pour n'être pas assuré qu'ils ne perdront jamais de vue les principes sur lesquels ils se sont toujours conduits. Malgré qu'ils promettent beaucoup et tiennent peu, que l'intérêt est leur seul mobile, qu'ils reçoivent les présents des Anglais comme les nôtres, ils ne se sont pas moins contenus dans une exacte neutralité. Leur conduite actuelle est la même que dans la précédente guerre. Croit qu'on leur a trop prodigué de présents, à moins qu'ils n'aient été qu'un prétexte pour détourner les effets du roi. Pourra juger si ces présents ont réellement été faits. Il n'est pas possible, comme on le dit fréquemment, que les Anglais traitent mieux les Sauvages que nous, s'il est vrai que la dépense que nous avons faite a été aussi grande. S'en rapporte à lui sur tout cela, mais veillera à ce que les dépenses que l'on fait pour eux ne servent pas de prétexte à des détournements. Folio 16, 2 pages.

1759. 20 janvier. Le même au même. A accordé la croix de S^t^ Louis aux personnes qu'il a recommandées, savoir : les S^rs^ Herbin, S^t^ Ours DesChaillons, Ch^er^ de Bonne, De Lorimier, La Pérade de La Naudière, Beaujeu de Villemonde, La Corne S^t^ Luc, De Lery et de Bellestre. A accordé une pension de 1,200

livres à M. de Noyau, une autre de 1,200 à M. de Longueuil, Gouverneur des Trois Rivières, en considération de ses anciens services et de sa nombreuse famille, 400 à M. de la Valterie, le plus ancien des Capitaines des troupes du Canada, 300 au S[r] de Raymond qui s'est distingué à Carillon. A accordé des gratifications extraordinaire aux S[rs] de S[t] Ours, de Corbière, Des Mélaises, De Langy, Montegrou qui se sont distingués dans diverses actions. Folio 17, 1½ page.

1759. 20 janvier. Le même à M. Bigot. Ne peut qu'approuver les secours qu'il a fait passer aux Acadiens de Miramichi et de la rivière S[t] Jean, ainsi qu'aux Micmacs du voisinage de l'Acadie. Les dépenses faites à leur occasion ont été énormes et sans grands avantages. Leur transmigration continuelle, de l'Acadie à la rivière S[t] Jean et dans l'intérieur des terres du Canada, n'a servi qu'à multiplier les dépenses et à perdre beaucoup de monde. Dans l'état où en sont les choses, on ne saurait trop s'appliquer à faire prendre des établissements certains à ces gens sur le bord du fleuve où ils se sont réfugiés en plus grand nombre. Les dégats commis par les Anglais, tant du coté de Gaspé que du Mont Louis, font sentir la nécessité de les réunir pour qu'ils puissent se soutenir entre eux et contre l'ennemi. Folio 18, 1½ page.

Le même à M. Herbin. Lui a accordé la croix de S[t] Louis. Id. aux S[rs] de S[t] Ours Des Chaillons, etc. Folio 19, 1 page.

1759. 20 janvier. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A accordé une somme de 12,000 livres pour être distribuée aux Officiers des troupes de la Colonie et des bataillons. Folio 19½, ½ page.

1759. 20 janvier. Le même aux mêmes. Examineront s'il convient d'augmenter le traitement des officiers de l'Amirauté. Folio 20, ½ page.

1759. 20 janvier. Le même aux mêmes. Fait expédier les 2 états pour les dépenses conformes à leurs projets. Folio 20, ¼ page.

Le même à M. le Ch[er] Le Mercier. A reçu l'état qu'il lui a envoyé des munitions et ustensiles d'artillerie requis pour le Canada. Ne doit pas faire de telles demandes sans les soumettre à M. Bigot Aura agréable de les lui communiquer avant de les envoyer en France. Folio 20½, 1 page.

1759. 25 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi s'en est rapporté à lui sur le choix du major inspecteur et de ses 3 aides. Il s'en rapportera également à lui sur le règlement à faire pour déterminer leurs fonctions. Quelques observations à ce sujet. Folio 21, 2 pages.

1759. 26 janvier. Le même à M. Bigot. A rendu compte au roi des discussions soulevées entre les Directeurs du Domaine en Canada, les Jésuites, L'Hotel-Dieu de Québec et quelques particuliers, au sujet des cens et rentes dans la censive de Québec. Le roi a approuvé le jugement qu'il a rendu le 15 mai dernier. Observations. Folio 22, 1½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi lui a marqué sa confiance en acceptant toutes ses propositions à l'égard des promotions, et ne doute pas qu'il ait agi sans faveurs comme sans préventions. M. D'Aillebout, Lieutenant du roi à Montréal, a représenté que M. de Longueuil avait été fait Gouverneur des Trois-Rivières à son préjudice. Tous deux, il est vrai, sont lieutenants depuis 1749, mais M. de Longueuil n'est entré au service en Canada qu'en 1726, lorsque M. D'Aillebout sert depuis 1712, qu'il a rendu des services avant et pendant le siège de Louisbourg en 1745 et depuis en Canada. Ne le blâme pas d'avoir préféré M. de Longueuil, mais tenait à lui faire part des représentations de M. D'Aillebout. Le prie de lui envoyer des éclaircissements. Folio 23, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Longueuil. Le roi lui a accordé une pension de 1,200 livres sur le Trésor Royal. Id. à MM. de La Valterie et de Raymond. Folio 23½, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Le roi est satisfait des services de M. de Rigaud, qu'il lui a accordé la demande qu'il a faite de la concession à vie

du Poste de la Baie. Le roi, en lui accordant cette grâce, s'est écarté de la règle qu'il a établie dans la colonie, de faire affermer tous les postes et de n'en plus accorder à personne. Folio 24, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Même sujet. Folio 24, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A examiné les raisons qui ont fait supprimer la gratification de 6,000 livres que le roi donnait au Séminaire de St. Sulpice. Lorsqu'elle a été accordée, ce n'a été que pour engager les prêtres de St. Sulpice à donner de l'éducation aux enfants des Sauvages de la Mission du Lac des Deux-Montagnes. Cette cause n'existant plus, la gratification devait cesser. Lorsque le Séminaire a obtenu cette concession, le 27 avril 1718, il s'est chargé d'avoir soin de cette mission purement et simplement. Si dans la suite la mission est devenue plus considérable, la concession a bénéficié en proportion. Folio 25, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à M. De Noyelle. Lui a accordée la place de Lieutenant de roi à Trois-Rivières. Folio 26, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Dumas. A été choisi comme Major Général Inspecteur des troupes en Canada. Folio 26, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Montcalm. A fait valoir auprès du roi les demandes qu'il a faites en faveur de certains officiers et des veuves qui ont besoin de secours. Folio 27, 1½ page.

1759. 26 janvier. Le même au même. Son premier soin, à son avènement au Ministère de la Marine, a été de se mettre au fait de tout ce qui s'était passé en Canada. A vu avec plaisir les succès qu'il a remportés, particulièrement à la glorieuse journée du 8 juillet dernier. Est heureux de l'union qui existe entre lui et M. de Vaudreuil que vient de confirmer M. de Bougainville. Folio 28, 1½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Est tout disposé à lui accorder les grâces qu'il peut demander pour ceux auxquels il s'intéresse, mais il y a eu si peu d'ordre dans la manière d'accorder des brevets à ceux qui sont employés dans la colonie, qu'avant de prendre un parti pour aucune place, il désire être renseigné minutieusement sur le nombre de sujets que chaque partie du service exige, &c. Se souviendra des bons témoignages qu'il rend du Sr de St. Sauveur, pour lequel il a demandé la place d'inspecteur des magasins. Accorde une gratification de 250 livres au Sr de Monrepos, Lieutenant Général de la juris diction de Montréal. Folio 29, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet des pensions et gratifications. Folio 30½, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même aux mêmes. Au sujet des méfaits commis par les Esquimeaux à la côte de Labrador. Il faudrait ramplacer le Sr de Branague, qui est vieux et usé, par un autre dans le commandement de cette côte. Folio 30, 2 pages.

1759. 26 janvier. Le même à M. Bigot. Au sujet des passagers et du fret sur les vaisseaux du roi retournant en France. Observations au sujet des vaisseaux qu'on a désarmés. Folio 31, 2 pages.

1759. 26 janvier. Le même à M. Bigot. N'a pas fait usage des propositions qu'il a faites en faveur des Srs de Vienne et Deschenaux, pour le brevet d'écrivain principal, et Foucher pour celui d'écrivain. Avant de le faire, il convient d'établir le nombre de sujets nécessaires pour le service de la colonie etc. Folio 32, 1½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve qu'il ait accordé passage, sur les vaisseaux du roi, aux Srs de la Bretèche, Charmont, Lassaulx, de Frichengen, Granderin et La Houssaye, officiers des bataillons servant en Canada, ainsi qu'au Sr Péan, aide-major de Québec. Milices. Folio 33, 1½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Bigot. Au sujet de 2 navires étrangers expédiés à Québec par les Srs Boncasse et Dufresse, négociants de La Rochelle. Folio 34, ½ page.

1759. 3 février. Le Même au même. Ne peut dans les circonstances présentes, accéder à ses demandes réitérées de retourner en France. Doit remettre son retour à l'année prochaine en attendant, il cherchera un sujet capable de remplir une intendance aussi importante et prendra des arrangements pour remplir les places qui en dépendent. En attendant, il s'est borné à demander à M. Hocquart un bon travailleur qui fut en état de l'aider à Québec. Il a proposé le S^r^ Querdisien qui doit passer à Québec sur la frégatte *La Pomone*. Sera chargé du bureau des fonds qui est le plus chargé et qui exige le plus d'ordre. Folio 34, 1½ page.

1759. 3 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Les abus qu'il a signalés ne sont pas les seuls. Est informé que les ouvrages des fortifications, qui se font tous par entreprise, sont adjugés sous des noms empruntés, et que la plupart des officiers, qui par état sont tenus à veiller à leur économie et à leur solidité, en sont presque toujours les entrepreneurs. Si cela est, comme il ne peut guère en douter, il n'est pas étonnant que les fortifications coûtent si cher et durent si peu ! D'un côté, les ingénieurs, qui devraient en être les contrôleurs, sont les maîtres de leurs ouvrages, et on ne doit en attendre que des abus, tels que ceux qu'on a approuvés jusqu'aujourdhui ; de l'autre, lorsque ces ouvrages se font par *économie* pour le roi, cette manière devient encore une nouvelle source d'abus par les certificats que les Ingénieurs délivrent pour le paiement et qui sont acquittés à leur présentation. De quelque manière que l'on opère, on est si fort accoutumé en Canada à tout tourner au profit personnel, que le roi est également lésé en tout ; mesures qu'il convient de prendre pour mettre fin à ces abus. Folio 35, 2 pages.

1759. 3 février. Le même à M. de Pontleroy. Au sujet de ses appointements. M. de Vaudreuil le mettra au fait des abus qui se commettent dans les travaux des fortifications et espère qu'il s'emploiera à les faire cesser. Folio 36, 1½ page.

1759. 3 février. Le même à M. Bigot. Lui envoie un paquet qui contient des choses importantes et qui ne doit être ouvert qu'au cas de la mort de M. de Montcalm. En usera comme pour celui que le garde des Sceaux lui a adressé le 15 mars 1756 et le tiendra secret. Folio 36½, ¼ page.

1759. 3 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Sur la distribution des lettres de change aux bataillons des troupes de terre et des troupes de la colonie. Folio 37, 1 page.

1759. 3 février. Le même au même. Tout ce qui regarde les concessions de terres doit être fait par eux en commun. A confirmé la concession demandée par M. de Vaudreuil pour le S^r^ de Guir dit Des Roziers, capitaine de Milices. Folio 37½ 1 page.

1759. 3 février. Brevet de Ratification de concession en faveur du S^r^ Joseph de Guir dit Des Roziers, capitaine de Milices en Canada. Concession faite par M. de la Jonquière le 4 Sept. 1751 sur la rivière S^t^ François. Folio 38, 2 pages.

1759. 3 février. Le Pré^s^ du Con^s^ de Marine à M. de Vaudreuil. Au sujet des représentations faites par la famille du S^r^ Béranger, Lieutenant dans les troupes du Canada, pour son avancement au grade de Capitaine. Folio 39, 1 page.

Liste des officiers du génie et de l'artillerie qui sont passés de France au Canada et état du traitement qui leur a été réglé : De Pontleroy, De Montbeillard, Louvieon, D'Epinassy, Duverny, Bonnafons. Folio 39, 1 page.

1759. 9 février. Le même à M. l'Evêque de Québec. A tout lieu d'espérer qu'il sera fait cette année, par M. l'Evêque d'Orléans, quelques arrangements pour lui procurer les secours dont il a besoin. Folio 40, 1 page.

1759. 9 février. Le même à M. Bigot. Le brevet de garde-magasin à Québec, qu'il a demandé pour le S^r^ de Vienne, qui en fait les fonctions depuis plusieurs années, lui a été expédié mais, puisqu'il ne l'a pas reçu, il lui en envoie un duplicata. Folio 40, ¼ page.

Le même à M. de Vaudreuil. A approuvé l'arrangement qu'il a fait pour le S^r de S^t Rome. A accordé la croix de S^t Louis au S^r de Boishébert. Il eut été à souhaiter que le détachement qu'il a conduit à l'Ile Royale n'ait pas été plus considérable. A vu avec plaisir, ses diverses expéditions du coté de S^t George et du fort Brunswick, après son retour au Canada. A reçu une lettre de lui du camp de Miramichi, lui annonçant l'envoi d'un mémoire et d'une carte de l'Acadie. Pourra, lorsqu'il sera question d'un arrangement général, donner la place d'Ordonnateur à Montréal au S^r Martel, dont il vante la probité et la bonne conduite. Folio 41, 1½ page.

1759. 9 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Il conviendrait d'accorder un supplément d'appointements, par forme de gratification, au S^r Pellegrin, Capitaine de port en second. Folio 41½, ½ page.

1759. 9 février. Le même à M. de Vaudreuil. A vu par ses lettres au Général Abercromby et les réponses de celui-ci, qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour l'engager non seulement a exécuter les articles de la capitulation du Fort William Henry, mais encore pour l'échange des prisonniers. La conduite de ce Général est la même que celle que tient l'Angleterre avec nous en Europe, en cherchant à confondre, au nombre des prisonniers de guerre, les personnes arrêtées avant la déclaration de guerre. Si irrégulière que soit cette conduite, elle n'a rien de comparable au parti que le Général Abercromby a pris d'annuler la capitulation du Fort William Henry. Ces sortes d'actes militaires ont toujours lié les nations, et il n'y a que les Anglais qui se soustraient aux obligations qu'ils contractent. Le seul moyen de les y contraindre, serait de remporter de nombreux avantages sur eux. Conduite qu'il doit tenir à l'égard de l'échange des prisonniers. Folio 42, 2 pages.

1759. 9 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Fera des arrangements pour placer en France le S^r Levasseur, constructeur, et Cressé, sous-constructeur, dès qu'ils ne seront plus nécessaires dans la Colonie. Pourront peut-être être utiles pour l'établissement sur les Lacs de la Marine qu'il a jugé nécessaire d'y construire de concert avec M. de Montcalm. A approuvé le parti qu'ils ont pris de faire bruler pour 21,000 livres de monnaie de cartes dont les empreintes étaient effacées. Folio 43, 1 page.

1759. 9 février. Le même à M. Bigot. Au sujet des envois de vivres. A approuvé le passage en France qu'il a accordé au S^r DuLino, Grand voyer. Forges de S^r Maurice. Folio 43, 2 pages.

1759. 16 février. Le même à M. D'Aillebout. Ecrit à M. de Vaudreuil au sujet de ses représentations touchant la préférence qui a été donnée à M. de Longueuil pour le Gouvernement des Trois Rivières. Folio 45, ½ page.

1759. 16 février. (En chiffres). Le même à M. de Vaudreuil. Le Général Wolfe est destiné à aller faire le siège de Québec. Il doit partir d'Angleterre avec 8,000 hommes que des Nationaux doivent joindre à Halifax. Se concertera avec M. de Montcalm pour la défense de la place. N'a rien à lui prescrire, cependant, il parait convenable que l'on fasse sortir de la ville les prisonniers Anglais qui y sont. Joint une copie des signaux que doivent faire cette année les vaisseaux du roi qui iront en Canada. Folio 45, 1½ page.

1759. 16 février. Le même au même. Au sujet des effets laissés par le S^r Bourgas, Capitaine au régiment Royal Roussillon, mort à Québec au mois de Sept. 1756. Folio 46, 1 page.

1759. 16 février. Le même à M. Bigot. Il n'a pas été possible de lui faire passer la totalité des fournitures qu'il a demandées. Folio 47, 1 page.

Le même à MM. de Vaudreuil et de Montcalm. Au sujet du S^r Monin de Vancoret qui doit passer de la Louisiane au Canada pour y servir dans les troupes. Folio 48, 4 pages.

1759. 16 février. Le même à M. Bigot. Au sujet des effets que le S^r Doreil a laissés en Canada à la charge de son secrétaire, M. de La Rochette. Folio 48, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. de Montcalm. Le traitement que comporte son nouveau grade de lieutenant Général des armées, est de 48,000 livres par an, y compris ses 2 aides de camp. Folio 49, ½ page.

1759. 16 février. Le même M. de Levis. Son traitement, comme Maréchal de Camp, sera de 24,000 livres par an, y compris un aide de camp, Folio 49, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. de Bourlamarque. Son traitement, comme Brigadier des armées, sera de 18,000 livres par an. Folio 49, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie les insignes de la grande croix honoraire de S[t] Louis, avec ses compliments. Folio 49½, ¼ page.

1759. 16 février. Le même à M. Bigot. A accordé, à la demande du S[r] Fayolle, commis du bureau des Colonies, la place de garde-magasin à Montréal, au S[r] Fayolle, son frère, écrivain de la Marine du Canada. Folio 50, ½ page.

1759. 16 février. Le même au même. Le roi a confié à des négociants ses frégates *La Danaë* et *La Félicité*. Elles sont destinées pour le Canada. Folio 50, ½ page.

1759. 16 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Au sujet des envois d'approvisionnements, des recrues etc. Folio 51, 1½ page.

1759. 16 février. Le même aux mêmes. M. de Senezergues, Commandant le second bataillon du régiment de La Sarre, a été fait Brigadier. Il a été fait des augmentations dans le traitement des S[rs] Wolff aide-major général, Carpentier, aide-maréchal général des Logis et Bernier, Commissaire des guerres. Folio 52, 1 page.

1759. 16 février. Le même aux mêmes. Les 4 Ingénieurs, qui ont été nommés pour servir en Canada, sont les S[rs] Fournier, Chermont, Desrobert et de Caire et les 2 dessinateurs, les S[rs] De Singy et de Laitre. Folio 52, ½ page.

1759. 16 février. (En chiffre). Le même à M. de Vaudreuil. Répond à la lettre particulière qu'il a écrite à M. de Massiac, au sujet du passage de MM. Doreil et de Baujainville auquel il a bien voulu se prêter par condescendance pour M. de Montcalm. N'a aucune inquiétude sur le maintient de l'union entre lui et M. de Montcalm. Elle en pourrait être refroidie que par les discours des subalternes. Fait tout ce qu'il peut pour assister la colonie. Folio 53, 1½ page.

1759. 25 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Il se fait dans les ports de France, par les armateurs, des préparatifs pour transporter des comestibles au Canada. N'achetera pour le compte du roi qu'à des prix raisonnables, et surtout n'achètera pas de deuxième ou troisième main à des prix exhorbitants. Folio 54, 1 page.

1759. 4 avril, Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie un paquet trouvé sur une prise anglaise revenant de New York. Il contient un projet d'attaque par le haut du fleuve, dressé par le S[r] Montrésor, Lieutenant Colonel, Ingénieur en Chef au département de New York et approuvé par le général Amherst. Folio 54½, ½ page.

1759. 10 avril. Le même à M. Bigot. N'a pas eu d'autre compte rendu des prises qu'ont été faites et vendues à Québec, que celle du S[r] Kanon, Commandant les frégattes du roi *La Valeur* et *La Mignonne*. Il doit y en avoir plusieurs autres. Folio 55, 1½ page.

1759. 27 avril. Le même au même. Désire connaître ce qu'est devenue la succession du S[r] Etienne Larcher, mort en Canada il y a près de 10 ans. Folio 56, ½ page.

1759. 29 août. Le même à M. de Levis. Profite du départ de vaisseaux appartenant à des négociants de Bordeaux, pour lui accuser réception des lettres qu'il lui a envoyées par la goélette *L'Estravagante* et le bateau *Le Héros*. Attend avec impatience des nouvelles. Le roi a vu avec beaucoup de satisfaction tout ce qu'il marque du zèle et de la fermeté des troupes et des habitants de la colonie. Folio 56, 1 page.

1759. 29 août. Le même à M. de Bourlamarque. A appris avec plaisir que son rétablissement était assez complet pour lui permettre de se charger du commandement qui lui a été confié à Carillon. Folio 56½, ½ page.

1759. 29 août. Le même à M. de Vaudreuil. Profile des batiments que les S^rs^ Desclaux expédient de Bordeaux pour répondre à ses lettres reçues par *L'extravagante* et *Le Héros*. Voit qu'il a reçu toutes ses dépêches et qu'il a fait toutes ses dispositions pour une bonne défensive, tant du côté du fleuve que du côté de la Belle Rivière, du Lac Ontario et du Lac S^t^ Sacrement. Ne peut entrer dans aucune explication. Lorsque cette dépêche lui parviendra, le sort du Canada sera décidé. La présence des Anglais dans le fleuve l'a sans doute empêché de lui expédier quelque navire pour l'informer de ce qui s'était passé depuis le mois de mai. Comme alors les Anglais prenaient déjà leurs dispositions pour attaquer le fort Carillon, il s'étonne de ne rien avoir appris par voie d'Angleterre de ce qui a été fait de ce coté. Le roi compte sur son zèle et la bravoure des Canadiens. Sait bien que ses occupations multiples l'empêchent de suivre de près la question des dépenses, mais espère qu'il le pourra lorsque les opérations de l'année seront terminées. Folio 57, 2 pages.

1759. 29 août. Le même à M. de Montcalm. N'est pas sans inquiétudes sur le sort du Canada. En ce moment même son sort, à peu de chose près, doit être fixé. Ce qui le surprend le plus, c'est qu'il n'est arrivé aucun vaisseau anglais faisant mention d'aucune action du côté du Canada. Le roi a été informé de tous ses projets et de ceux de M. de Vaudreuil et a vu avec plaisir leur fermeté réciproque et la confiance que les troupes et les habitans ont dans le concert de leurs opérations. Peut compter que s'il parvient à repousser les Anglais, toutes les mesures seront prises pour secourir la colonie au printemps. Folio 58, 1½ page.

1759. 29 août. Le même à M. Bigot. A appris avec plaisir l'heureuse arrivée à Québec de la plus grande partie des bâtiments du munitionnaire et des flutes *L'Atalante*, *La Pomone*, *L'Améline* et *La Marie*. Lui a fait connaître les raisons qui l'avait empêché de faire passer de plus grands secours. Ne lui répondra pas en détail aux observations qu'il a faites pour se justifier des dépenses excessives qui ont été faites, sa mauvaise administration est suffisamment prouvée par ses propres lettres. Il est constamment vrai que les dépenses sont immenses, qu'il en ignore le véritable emploi, qu'il les paie sans examen, qu'il suit si peu les opérations de dépense que, lorsqu'elles sont faites, il en ignore encore la moitié, et, qu'après qu'elles sont faites, il trouve une erreur dans sa caisse de 3,600,000 livres. Peut-on imaginer un plus grand désordre et peut-on concevoir qu'un intendant ne connaisse pas sa situation dans des parties aussi considérables? Il n'est pas moins vrai, et sa réponse le confirme, qu'il a acheté pour 812,000 livres le ¼ ou le ⅓ d'un chargement dont il pouvait avoir la totalité pour 800,000 et sur le restant duquel le munitionnaire qui l'a acheté a gagné plus d'un million. Quelle différence pour les intérêts du roi de la perte au gain pour une pareille opération ! C'est inutilement qu'il prétend justifier par la voie du commerce les fortunes qui se sont faites en Canada. Le commerce est défendu à toutes les personnes en place ; elles ne sont préposées que pour le protéger et non pour le faire, même celui qui est le plus légitime, à plus forte raison doivent-elles s'abstenir d'un commerce de concession et de monopole qu'elles auraient dû empêcher de tout leur pouvoir. Depuis 3 ou 4 ans y a t-il en Canada la moindre liberté de commerce qui puisse le rendre légitime? N'a entendu et n'a vu, par les lettres qu'il a reçues, qu'un agiotage continuel de denrées et d'effets où, celui qui les vend au roi ou aux particuliers de la dernière main, les vend dix fois plus qu'ils n'ont coutés en France. Dans le premier cas, quelle infidélité dans l'administration par la dépense énorme qu'on fait faire au roi? Et dans le second, quelle concession à l'égard d'un peuple déjà assez malheureux par la guerre? Ainsi, il n'est pas question de l'observation déplacée qu'il fait en disant que les gentilshommes mêmes peuvent faire le commerce en

Canada. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de quelque manière qu'on envisage celui qui se fait dans cette colonie depuis la guerre, on ne peut le regarder que comme criminel pour tous ceux qui y ont eu part et pour ceux qui l'ont favorisé ou même toléré, et surtout pour les personnes employées au service, et il serait bien fâcheux si les chefs de la colonie en avaient donné la permission ou l'exemple. Voilà, des articles bien importants de son administration ou soupçonnés, ou négligés, ou mal aperçus et bien capables d'exciter ses regrets sur tout ce qui s'est passé jusqu'à présent. En est suffisamment averti par les lettres qu'il lui a écrites cette année. L'exhorte, pour la dernière fois, à y porter une sérieuse attention, parce qu'ils n'échapperont pas à la sienne. (De la main du ministre). Folio 59, 3 pages.

1759. 29 août. Le même au S^r Kanon. A été bien-aise d'apprendre son arrivée à Québec avec la plus grande partie des bâtiments de son convoi. Folio 60½, ½ page.

1759. 29 août. Le même à M. Bigot. Répond à ses 2 lettres des 3 Déc. 1758 et 15 Avril 1759, concernant les dépenses. Dans la première, il marque qu'au lieu de 16 millions de lettres de change tirées à la fin de 1758, elles seront portées jusqu'à 24 millions, dont une partie provient des dépenses faites les années précédentes qui n'ont été connues et acquittées qu'en 1758. Dans la seconde, il marque qu'il s'attend à ce que le tirage des lettres de change pour 1759 sera de 31 à 33 millions. Croit qu'il n'y a jamais eu d'exemple d'une dépense aussi énorme, ni de la manière aisée avec laquelle il l'annonce, comme s'il supposait que des fonds aussi considérables pouvaient se faire sans peine. Malgré les dépenses des autres colonies et la multiplicité de celles auxquelles le roi est obligé au milieu d'une guerre générale. Il n'y a donc plus de bornes dans celles du Canada, dont la progression sur le même nombre de personnes et les mêmes objets de dépense double presque tous les ans, sans qu'il paraisse y apporter d'autre attention que celle de les payer? Peut-il compter qu'il puisse faire approuver une telle administration au roi, et qu'il suffise d'assurer qu'il a ordonné pour 33 millions de paiements pour prendre un fonds aussi immense dans le Trésor Royal, et cela pour des dépenses faites sans ordre et souvent sans nécessité, toujours sans économie, dont il suffit d'être chargé dans la moindre partie pour faire une fortune considérable, et dont l'objet lui est si peu connu qu'après les avoir cru acquittées pour 16 millions, il en retrouve 2 mois après pour 24? Chargé par devoir de l'administration du Canada dans la partie des dépenses dont on lui a facilité le paiement, peut-être avec beaucoup trop de facilité, en lui permettant de tirer des lettres de change, pense-t-il être justifié du désordre qui y règne en disant que tout y est renchéri à un point excessif, qu'il n'est plus possible de fournir aux dépenses des postes, qu'au moindre retranchement les troupes se plaignent et les Sauvages menacent, que la plupart des dépenses se font à son insu et que les abus sont grands? Quelles mesures a-t-il prises pour diminuer ces dépenses? quelles représentations a-t-il faites à M. de Vaudreuil pour supprimer celles dont on pouvait se passer? où sont les lettres qu'il a écrites à lui à ses prédécesseurs pour détailler tous les abus, en nommer les auteurs, en indiquer les moyens d'y remédier? Ne voit pas que dans sa correspondance que des phrases générales dont on ne peut inférer que beaucoup de négligence et de tolérance de sa part. Voilà le mal qu'il souffre, voici celui qu'on lui attribue directement: d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie; d'avoir chargé de ces approvisionnements un seul particulier qui, sous les noms de Munitionnaire Général, s'est rendu maître de tout et donne à tout le prix qu'il veut; d'avoir fait acheter pour le compte du roi de la seconde et de la troisième main ce qu'il aurait pu se procurer de la première à moitié meilleur marché; d'avoir fait la fortune des personnes qui ont des relations avec lui, par les intérêts qu'il leur a fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises; de tenir lui-même l'état le plus splendide, sur le plus grand pied, au milieu

de la misère publique. Aussi, toutes les lettres de la colonie se réunissent à l'attribuer à sa mauvaise administration et à taxer M. de Vaudreuil de faiblesse de n'avoir pas pris sur lui de la réformer. Comme il serait peut-être inutile de l'espérer, et qu'il est de la dernière importance pour le royaume d'arrêter le cours des lettres de change qu'il annonce pour la fin de cette année, l'intention du roi, à qui il en rendra compte, est qu'il ne tire absolument que pour la solde et la subsistance des troupes de terre et de la colonie et pour les dépenses indispensables concernant le service militaire, auxquelles le roi lui recommande d'apporter la plus grande économie. Aura attention de porter en titre ou en marge des lettres de change qu'il délivrera, la nature de la dépense pour lesquelles elles ont été tirées. Le prévient, qu'à défaut de cette précaution, ces traites ne seront point acquittées en France. P. S. (de la main du ministre). Le prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui lui est confiée à été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être il le pense. Folio 61, 2½ pages.

1759. 29 août. Le même à M. de Bougainville. On ne peut rien ajouter à la diligence qu'il a faite pour se rendre à Québec. A été suivi de près par la plus grande partie des bâtiments partis de Bordeaux, Brest et Rochefort. Est persuadé de son attention à communiquer à MM. de Vaudreuil et de Montcalm les intentions du roi sur la défense de la colonie. Leurs réponses en font foi. Folio 62, ½ page.

1759. 29 août. Le même à M. de Pontleroy. Lui sait gré de ses observations sur les ouvrages des fortifications. Lui recommande, non-seulement de vérifier exactement les certificats qui ont été ou qui seront délivrés aux ouvriers pour ces ouvrages, mais encore de refuser absolument les décharges informes pour tous ceux qu'il reconnaitra abusifs. Compte aussi qu'il lui rendra un compte exact et circonstancié de tous les abus qui se pratiquent dans la colonie. Doit y veiller. Sa qualité lui en donne le pouvoir et les moyens. Folio 63, 1 page.

1759. 29 août. Le même à M. Kerdixier. A été satisfait d'apprendre son arrivée à Québec et son empressement à travailler aux opérations dont il devait être chargé sous M. Bigot. Espère qu'il ne négligera rien pour concourir à ses vues et répondre au choix qu'il a fait de lui. Folio 63, ½ page.

1759. 3 février. Le même à M. de Montcalm. A reçu sa lettre chiffrée sur la situation du Canada. Quelque pénible quelle soit, le roi compte qu'il mettra tout en usage, de concert avec M. de Vaudreuil, pour défendre encore cette colonie pendant la campagne prochaine, ou du moins pour en conserver la partie essentielle, afin de pouvoir ensuite en recouvrer plus facilement la totalité. A recommandé à M. de Vaudreuil de le consulter sur toutes les opérations, et croit qu'il n'y manquera pas, attendu qu'il a appris avec plaisir qu'il n'était plus question entre eux des petites altercations du début. Il s'agit de sauver la colonie, et cela doit suffire à un général et à un citoyen aussi zélé que lui. Les envois de troupes seront moindres que demandés, mais c'est tout ce que les circonstances permettent de faire. M. de Bougainville, qui s'est acquitté exactement de la commission dont il l'avait chargé, lui dira l'impossibilité où l'on est de faire davantage. Les succès remarquables qu'il a remportés, contre une armée très supérieure à la sienne, lui fait espérer qu'avec des troupes aussi braves, il parviendra à arrêter les progrès des ennemis et rendre inutile la plus grande partie de leurs entreprises Folio 64, 1 page.

1759. 3 février. Le même à M. de Vaudreuil. Lui recommande l'union avec M. de Montcalm et l'oubli des petits sujets d'altercation qu'il a eus autrefois avec lui. Ne devra paraître en campagne que s'il était question d'une affaire absolument décisive et que s'il était obligé de faire marcher toutes les milices à la défense générale de la colonie. Le pourra encore, après avoir consulté M. de Montcalm, s'il devenait nécessaire de se montrer pour raffermir la

confiance que les Canadiens ont en lui, car il est certain que leur courage en serait grandement stimulé s'ils le voyaient à leur tête dans une circonstance difficile où le sort de la colonie serait en péril. Hors ce cas de nécessité, il ne devra pas quitter le centre de la colonie. Ferait bien de se montrer dans les campagnes pour exciter les vieillards et les femmes à travailler la terre. Le Sr Péan, qu'il a envoyé avec M. de Bougainville, est parti à Bordeaux pour accélérer les expéditions du munitionnaire, et M. de Bougainville ne tardera pas à s'embarquer pour retourner au Canada après avoir rempli l'objet de sa mission. Il est très zélé pour la colonie et paraît lui être particulièrement attaché. (M. de Vaudreuil). Folio 64½, 1 page.

1759. 3 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. A reçu toutes les lettres chiffrées qu'ils lui ont été adressées à la fin de la dernière campagne sur la nécessité de secours. Le roi a prouvé, par ses envois de toute nature et par l'exactitude avec laquelle il a payé la masse prodigieuse de lettres de change, tirées avec si peu de discrétion, combien il avait à cœur la conservation du Canada, le soulagement de ses fidèles habitants et des braves troupes employées à sa défense. Serait disposé à envoyer les mêmes secours, mais la continuation de la guerre en Europe, les trop grands risques de la mer et la nécessité de réunir les forces navales, ne permettent pas de les séparer et d'en hasarder une partie pour leur procurer des secours incertains qui seront employés plus utilement pour l'Etat et le soulagement du Canada en des expéditions plus promptes et plus décisives. C'est pour ces raisons décisives qu'il a été décidé de réduire l'armement, pour les transports à faire ce printemps à Québec, à 2 frégattes armées en flute et à 4 navires particuliers, moitié à Brest et moitié à Rochefort, afin de diviser les risques. On y embarquera en munitions, artillerie, habillements, marchandises de traite et autres pour les magasins du roi, tout ce que ces bâtiments pourront contenir. A l'égard des vivres, il est assuré de plusieurs expéditions qui seront faites en février ou mars de divers ports du royaume et des pays étrangers sous pavillon neutre. A cru aussi devoir profiter des offres de quelques navires anglais pour la même opération. Les correspondants du munitionnaires se disposent de leur côté à faire parvenir de bonne heure leurs bâtiments. Compte qu'il leur sera envoyé par ces divers bâtiments et par 2 frégattes du roi, que des négocians arment au cinquième à Dunkerque, environ 160 milliers de poudre. Leur enverra par les navires du munitionnaire environ 500 recrues. Fera passer environ 60 personnes ; ingénieurs, dessinateurs, canonniers, mineurs et ouvriers. Si les efforts du côté du Canada sont moindres que précédemment, c'est que nous y sommes forcés par des opérations majeurs, auxquelles ils doivent d'autant plus se prêter qu'elles sont la conséquence même des efforts antérieurs pour soutenir le Canada. Ce que l'on se propose de faire, tend à dégager la colonie de la plus grande partie des forces qu'elle a à combattre. De la sorte, la colonie pourra parvenir au même objet avec moins de secours. M. de Montcalm devra être consulté, non seulement sur toutes les opérations, mais encore sur toutes les parties de l'administration qui auront rapport à la défense et à la conservation de la colonie. Folio 65, 3 pages.

1759. 3 février. Le même à MM. de Vaudreuil et de Montcalm. Ne doivent pas se flatter de la paix avant l'ouverture de la campagne, et doivent faire toutes leurs dispositions pour soutenir la guerre en s'en tenant à la plus simple défensive, s'il n'y a pas lieu de faire autrement, pour assurer au roi la conservation du Canada ou du moins de la majeure partie. Le roi espère qu'ils concentreront leurs forces en vue de conserver la partie principale. Ne leur donne pas d'instructions précises, s'en rapporte à eux. Le point important, est de ne pas avoir perdu toute la colonie lorsqu'arrivera le temps de négocier pour la paix. Le roi laisse à leur disposition les 2 frégattes qu'il fait passer à Québec. Pourront employer utilement les Srs Levasseur, Pellegrin et Vauquelin, si les Anglais attaquent Québec par le fleuve. Ce dernier à donné à Louisbourg des preuves de sa bravoure et de son intelligence. S'ils peuvent se

promettre quelque succès particulier par la voie des espions, ils sont autorisés à dépenser 200,000 livres pour cet objet et, si les services que ces espions pourraient rendre étaient de nature à rendre inutiles les efforts des ennemis pendant cette campagne, ils pourront y employer jusqu'à 500,000 livres et plus. Feront marcher, si les circonstances l'exigent tous les hommes en état de porter les armes. Le roi s'occupe de les aider plus efficacement non seulement par de nouveaux secours, mais encore par des opérations capables de procurer des diversions qui leur laisseront moins de forces à combattre. Le roi fera plus de cas de leurs services dans la défensive à laquelle ils sont réduits, que dans des succès remportés dans des circonstances plus favorables. L'important est de conserver une partie de la colonie, afin de pouvoir recouvrer le reste à la paix. Folio 66½, 3 pages.

(Ci suit 60 pages concernant la Louisiane).

Fin du vol. 109.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE. MINUTES.

1759.

Série B. Vol. 110.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1759.

Versailles 1759. 7 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Nevers Pontbriand. Se chargera de faire parvenir à l'évêque de Québec les lettres qu'il désire lui adresser. Folio 3½, ½ page.

1759 7 janvier. Le même à M. Hocquart. Au sujet des bâtiments parlementaires et des habitans de l'Ile Royale repatriés. Folio 9, 2 pages.

1759. 12 janvier. Le même à M. Gaulard. Au sujet des personnes revenues de l'Ile Royale à Cherbourg. Folio 11, 2 pages.

1759. 12 janvier. Le même à Mme de Drucour. Est touché de sa situation. L'exhorte à calmer ses inquiétudes. Ne cherche qu'à s'instruire et à rendre justice. Folio 12½, ½ page.

1759. 12 janvier. Le même à M. deRostan. N'en finirait pas s'il lui fallait répondre à toutes les demandes de correspondants du Munitionnaire du Canada. Le prie de règler au mieux leurs demandes, Folio 13, 1 page.

1759. 12 janvier. Le même à M. Chaulaire. Au sujet des 180 habitans de l'Ile St Jean arrivés à Boulogne. Folio 18, ½ page.

1759. 12 janvier. Le même à M. d'Invault, Intendant d'Amiens. Même sujet. Folio 18, ½ page.

1759. 18 janvier. Le même à M. le Maréchal de Richelieu .Se propose de donner une entrevue au Sr. Doreil, commissaire des guerres, pour obtenir de lui tous les renseignement sur le Canada. Folio 19½, ½ page.

1759. 13 janvier. Mémoire pour servir d'instructions communes aux Srs. de Mauclerc, Commissaire de la Marine à Rochefort et Mistral commissaire de la Marine à Brest. Folio 20, 5 pages.

1759. 19 janvier. Le Même à Mrs Gradis. Provisions pour M. M. de Vaudreuil et Bigot. Folio 24, ½ page.

1759. 20 janvier. Le même à M. D'Invault. Au sujet du soulagement à donner aux habitants de l'Ile Sr. Jean arrivé à Boulogne. Folio 29 1 page.

1759. 20 janvier. Le même à M. Le Brun. Le prie d'engager 4 compagnons armuriers et de les faire passer au Canada. Folio 29, 1 page.

1759. 20 janvier. Le Même à M. le Maréchal de Bellisle. Le prie de procurer deux ingénieurs à MM. de Vaudreuil et de Montcalm qui le demandent. Folio 30, ½ page.

1759. 22 janvier. Le même à MM. les Syndics et Directeurs de la Cie. des Indes. A reçu la facture des 650 pièces décarlatine que la Cie a fait acheter en Angleterre pour le compte du roi. Folio 31½, ¼ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au Sujet des Ingénieurs à être envoyés au Canada. Folio 32, 1 page.

1759. 29 janvier. Le même à Mme de Rigaud. Au sujet de la Concession à son mari du Poste de La Baye. Folio 32½, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Mistral. Le prévient qu'il sera embarqué à Brest, pour le Canada, 2 Ingénieurs, 15 canonniers, mineurs et travailleurs et 4 compagnons armuriers. Folio 33, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Guillot. A reçu la copie de l'ordre donné par l'Amiral de Boscawen au Sr. Chs. Hay, agent des transports de l'Ile Royale et de l'Ile St. Jean. Les habitans de ces deux Iles ne sont point prisonniers de guerre et ne peuvent être regardés comme tels. A bien fait de ne pas faire délivrer de prisonniers en échange de ses habitans arrivés à St. Malo. Folio 33, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Arquier, curé et doyen de St. Nicholas, à Boulogne sur-mer. Au sujet des habitans de l'Ile St. Jean débarqués à Boulogne. Folio 34, 1 page.

1759. 26 janvier. Le Même à M^me^ la Duchesse douairière d'Aiguillon. Au sujet des Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 36, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Gaultard. Au sujet des secours aux habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St. Jean. Folio 37, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. Chaulaire. Même sujet. Folio 37½, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à M. de Tourny. Au sujet des approvisionnements repris par le Munitionnaire du Canada. Folio 39, 1 page.

1759. 28 janvier. Le même à M. le Controleur général. Même sujet. Folio 39, 1 page.

1759. 31 janvier. Le même à M. de Montmartel. Au sujet des appointements demandés par M. Carboneau, Commandant du bataillon de Bourgogne, pour lui et ses officiers détenus à Lancestan en Agleterre. Folio 40, ½ page.

1759. 30 janvier. Ordre au S^r^ Querdisier de Trémais, écrivain principal de la Marine, de passer en Canada. Folio 40½, ½ page.

1759. 2 février. Le Prés. du Cons. de Marine à M. Périchon. Le prie de payer à M. de Boujainville, qui doit passer au Canada pour reprendre son service, la somme de 3,500 livres. Folio 41, ¼ page.

1759. 3 février. Le même à M. de Rostan. Au sujet des approvisionnements repris par le munitionnaire du Canada. Folio 44. 1 page.

1759. 3 février. Le même à M. Querdizier de Trémais. A été nommé pour assister M. Bigot dans l'administration des fonds du Canada. Folio. 46, 1 page.

1759. 3 février. Le même à M le Maréchal de Bellisle. Il convient de faire passer au Canada 480 hommes des recrues de l'Ile de Ré par les bâtiments que l'on fait armer à Brest et à Rochefort pour le Munitionnaire du Canada. Folio 47, 1½ pages.

1759. 9 février. Le même à M. de Rostan. Au sujut du passage du S^r^ Jean Charles Polaingre, habitant du Canada. Folio 50, ¼ page.

1759. 9 février. Le même à M. l'abbé de La Corne. Au sujet de l'avancement de ses frères en Canada. Folio 54, ¼ page.

1759. 16 février. Le même à M. Hocquart. Fera payer une somme de 200 livres au S^r^ Girard, missionnaire de l'Ile S^t^ Jean débarqué à Brest. Folio 56½, ¼ page.

1759. 16 février. Le même à M. de Rostan. Lui envoie un paquet contenant les signaux dont le S^r^ Kanon pourra faire usage à son entrée dans le fleuve S^t^ Laurent. M. de Boujainville doit s'embarquer sur cette frégatte avec quelques officiers. Folio 57, ½ page.

1759. 16 février. Le Même à M. de Boujainville. Instructions qu'il a données à M. Kanon. Folio 57½, 1 page.

1759. 16 février. Signaux qui doivent être faits par le S^r^ Kanon lorsqu'il sera dans le fleuve S^t^ Laurent. Folio 58, 1 page.

1759. 16 février. Le même à M. l'abbé de L'Ile Dieu. A accordé 200 livres de gratification au S^r^ Girard, missionnaire de l'Ile S^t^ Jean et autant au S^r^ Desenclaves qui vient d'arriver au Havre. Folio 60, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. Hody. Supérieur des Missions étrangères. A procuré une gratification de 200 livres au S^r^ Cassiet, missionnaire de l'Ile S^t^ Jean. Folio 60½, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. De Brort. Au sujet des habitants de l'Ile S^t^ Jean que les Anglais pourraient transporter en France. Folio 64, ½ page.

1759. 19 février. Le même à M. Mistral. Au sujet du passage des Ingénieurs, canonniers et autres. Folio 67, ½ page.

1759. 19 février. Le même à M. de Vaudésir. Gratifications aux S^rs^ Fournier, Chermond DesRobert et De Caire, Ingénieurs, qui vont servir au Canada. Folio 68, ½ page.

1759. 23 février. Le même à M. Mareau de Bréville. Au sujet du S^r^ de la Boularderie, prisonnier en Angleterre. Folio 71, ½ page.

1759. 23 février. Le même à M. Hocquart. Arrangera le passage au Canada du S^r^ de Léigneris qui se rend à Brest. Folio 72½, ¼ page.

1759. 25 février. Le même à M. de Drucour. Rien n'empêche qu'il revienne en France si les officiers de l'Amirauté anglaise lui en donnent la liberté. Folio 74, ¼ page.

1759. 2 mars. Le même à M. Ranché. A reçu la liste des habitans de l'Acadie arrivés au Havre sur les 2 Parlementaires venu d'Halifax. Secours à leur donner. Folio 75½, ½ page.

1759. 2 mars. Le même à MM. Lamalétie, La Tuilière & C^ie^. A appris avec plaisir l'arrivée à Bordeaux des frégattes *Le Machault*, le *Maréchal de Senectère* et *La Charmante Manon*, qui doivent convoyer les batiments expédiés pour le munitionnaire du Canada. Peuvent réclamer en Angleterre leur navire, *La Charmante Manon*, qui a été expédiée à Québec en Parlementaire pour transporter des prisonniers anglais. Folio 76, ½ page.

1759. 2 mars. Le même à M. de Rostan. A appris l'arrivée à Bordeaux des 2 frégattes commandées par le S^r^ Kanon. Folio 76, ¼ page.

1759. 2 mars. Le même à M. Massé de S^t^ Maurice. MM. de Vaudreuil et de Montcalm sont prévenus qu'il va servir en Canada en qualité de volontaire, Folio 77½, ¼ page.

1759. 10 mars. Le même à M. le Comte de Raimond le roi a accordé une pension de 300 livres à son frère, capitaine des troupes en Canada. Folio 81, ½ page.

1759. 10 mars. Le même au Rev. Père Martel, Jésuite, A Moulins. Il n'a pas été possible de faire quelque chose cette année pour son frère, écrivain principal de la Marine en Canada. Folio 86, ¼ page.

1759. 10 mars. Le même à M. Chaulaire. Au sujet des habitans de l'Ile S^t^ Jean qui sont au Hâvre. Enverra une liste des noms de toutes ces personnes. Marquera ce que pourrait coûter l'achat des métiers à étoffes qu'il propose de donner à ces habitans pour occuper leurs femmes. Rien n'empêche ces habitans de s'embarquer sur les corsaires ou les frégattes du roi, car ils ne sont pas prisonniers. Folio 86, ½ page.

1759. 10 mars. Le même à M. Delagrève des Assises. A donné l'ordre à M. Périchon de payer les 8,000 livres qu'il a empruntées de l'Amiral Boscawen, pour achat d'aliments à Louisburg. Folio 90, ½ page.

1759. 16 mars. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre, l'informant de l'arrivée à St. Malo du paquebot *Le Supply*, avec 140 personnes de l'Ile S^t^ Jean de 165 qui avaient été embarquées. Instructions au sujet des secours à donner à ces personnes. Folio 92, 1 page.

1759. 23 mars. Le même à M. Mistral. Au sujet du chargement et du départ de 3 flutes destinées pour le Canada. Folio 101, 1 page.

1759. 23 mars. Le Même à M. Dubois (chez M. le Marquis de Montegnard, Maréchal des logis de l'armée du Bas Rhin, chez M. le Maréchal de Contades. A reçu son Mémoire sur les abus dans l'administration du Canada. Recevra avec plaisir celui qu'il promit. Il ne peut être question pour l'instant de lui donner un emploi en Canada. Folio 102, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. de Chaulaire. Au sujet des habitans de l'Ile S^t^ Jean débarqués à Boulogne. Folio 103, 1 page.

1759. 23 mars. Le même à M. Ranché. A reçu la liste des habitants de l'Ile Royale et de l'Ile S^t^ Jean, qui ont été conduits au Hâvre par divers Navires parlementaires. Folio 105½, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. Millain. Même sujet. Folio 109½, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. de Rostan. Au sujet du départ de Bordeaux des bâtiments destinés psur le Canada. Folio 110, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. Moreau de Bréville. M. de la Boularderie devant bientôt revenir d'Angleterre, il est inutile de lui faire passer des secours Folio 110, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. Bégon. A reçu la liste des officiers de l'Ile Royale et des soldats et habitants de cette île et de l'Acadie arrivés à Dunkerque. A bien fait de donner 400 livres à M. de Drucour et 106 aux autres officiers. Folio 111, ½ page.

1759. 23 mars. Le même à M. LeBrun. Au sujet des prix de l'habillement des recrues. Folio 112, 2 pages.

1759. 23 mars. Le Même à M. de Vaudésir. Au sujet du règlement de comptes avec le Baron de Dieskau. Folio 113, 1 page.

1759. 30 mars. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Ses dispositions à l'égard de l'évêque de Québec sont toujours les mêmes. Fera payer aux Religieuses de la Congrégation de Louisbourg ce qui leur est dû. Les appointements des S^rs^ Girard, Desenclaves et Cassiet Missionnaires, leur seront payés comme à l'ordinaire. A donné des ordres au S^r^ Kolly pour assister l'abbé Le Loutre. Folio 119, 1 page.

1759. 30 mars. Le même à M. Kolly. Voit que l'Abbé Le Loutre Desprès n'a usé que très sobrement de l'argent qu'il était chargé de lui remettre. Lui fera toucher jusqu'à Concurrence de 600 livres. Folio 119, ½ page.

1759. 30 mars. Le Même à M. de Rostan. A reçu sa lettre l'informant du départ de la Flotte pour le Canada au nombre de 19 navires. Folio 122½, ½ page.

1759. 1^er^ avril. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet de 200 hommes des troupes de la garnison de Louisbourg arrivés au Hâvre. Folio 126, ½ page.

1759. 1^er^ avril. Le Même à M. Joubert, Même sujet. Folio 126, 1 page.

1759. 6 avril. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre l'imformant de l'arrivée à S^t^ Malo de 2 paquebots anglais à bord desquels il y avait 451 prisonniers de l'Ile Royale, dont 132 soldats qu'il a fait passer à Rochefort. Folio 127, ½ page.

1759. 6 avril. Le même à M. de Macarty. A reçu sa lettre dans laquelle il lui fait part de ses vues sur la défense du Canada. Les connaissait déjà, mais il n'a pas été possible d'en faire usage. Folio 127, ¼ page.

1759. 6 avril. Le même à M. Gaulard. A reçu sa lettre par laquelle il l'informe qu'il s'est trouvé parmi les 234 prisonniers amenés à Cherbourg par un paquebot anglais, 74 soldats de la colonie qu'il a fait passer à Rochefort. Folio 127, ½ page.

1759. 6 avril. Le même à M. Porguet. A reçu la liste des personnes débarquées à Calais, venant des prisons d'Angleterre. Folio 128, ½ page.

1759. 6 avril. Le même à M. Ranché. Au sujet des prisonniers débarqués au Hâvre. Folio 132, 2 pages.

1759. 20 avril. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée à S^t^. Malo de 211 soldats, dont 160 de l'Ile Royale, venant des prisons d'Angleterre. Folio 139, 1 page.

1759. 27 avril. Le même à M. Truquet. M. Dupuy, ancien Intendant du Canada, étant mort, sa veuve réclame les effets lui appartenant qui sont restés en dépot à Rochefort depuis 1733. Le prie de vérifier s'il n'y a pas quelque opposition au sujet de ces effets. Folio 155, ½ page.

1759. 30 avril. Le même à M. Guillot. Au sujet des 1,102 habitans de l'Ile Royale et de l'Ile S^t^. Jean débarqués à S^t^. Malo et des secours qui leur ont été donnés. Folio 156, 1½ page.

1759. 4 mai. Le même à M. Bégon. Pour employer les Acadiens qui sont à Boulogne aux travaux du port de Dunkerque. Folio 162, ½ page.

1759. 4 mai. Le même à M. de Crémilles. Au sujet des 40 hommes et des 2 sergents qui ont été détachés du Corps Royal d'artillerie pour aller servier au Canada. Folio 164, 1 page.

1759. 4 mai. Le même à M. le Contrôleur Général. Sur la restitution de droits demandés par le S^r^ Darragory dont les 9 vaisseaux, sous pavillon espagnol

destinés pour le Canada et l'Ile Royale, ont été pris par les Anglais. Folio 165½, 1 page.

1759. 11 mai, Le même à M. Ranché. Pour donner de l'emploi dans les travaux du Port du Hâvre aux Acadiens qui s'y trouvent. Folio 168½, ½ page.

1759. 18 mai. Le même à M. Kolly. Au sujet des secours à donner à l'abbé Le Loutre. Folio 174bis, ½ page.

1759. 18 mai. Le même à M. de Drucourt. Lui demande des renseignements sur la conduite tenue à Louisbourg, pendant le siège, par les Sr Poilvilain, Cher de la Houssaye et Benoist, capitaines, afin de juger s'il convient de leur accorder la croix de St. Louis. Folio 176, 1½ page.

1759. 21 mai Le même à M. le Maréchal de Belleisle. Au sujet de l'échange des prisonniers. Folio 181, 1 page.

1759. 8 juin. Le même à M. Millain. A reçu les paquets qui lui ont été remis par le Sr Boucher, commandant la goélette *L'Extravagante* venant de Québec et qu'il a confié au Sr de Falaise. Folio 188, ½ page.

1759. 8 juin. Le même à M. Hocquart. A reçu la liste des officiers des Colonies revenus des prisons d'Angleterre par le paquebot *La Marthe*, arrivé à Morlaix. Folio 190½, ½ page.

1759. 8 juin. Le même à M. Cappe, Commissaire des guerres à Ostende. Au sujet de la rançon et de l'échange des prisonniers revenus d'Angleterre. Folio 191, ½ page.

1759. 8 juin. Le même au Sr Lambert, ci-devant capitaine des postes de Louisbourg. Lui a procuré sa retraite avec pension de 300 livres. Folio 192, ½ page.

1759. 20 juin. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet de l'échange des prisonniers des troupes de l'Ile Royale. Folio 203, 1 page.

1759. 29 juin. Le même à M. Millain. Il y a apparence, d'après la déclaration du Sr Boucher, commandant la goélette *L'Extravagante* revenue du Canada, que les bâtiments français qu'il a rencontrés près du Cap de Raze, ont pu arriver heureusement à Québec. Folio 203, ¼ page.

1759. 22 juin. Le même à Mme de Rieux, (nièce du Ministre). Fera parvenir la lettre qu'elle adresse à M. de Lévis. Folio 204, ¼ page.

1759. 28 juin. Le même à Mme de Vaudreuil. A reçu de St. Domingue le mémoire de M. de Vaudreuil. A dû recevoir des nouvelles des MM. de Vaudreuil du Canada. Folio 206½. ½ page.

1759. 3 juillet. Le même à M. de la Boularderie, à Cologne. Son père n'est pas mort comme on lui a dit. Il est à Rochefort et en bonne santé. Folio 208, ¼ page.

1759. 13 juillet. Le même à M. Truquet. A chargé M. Hurson de prendre connaissance de quelques affaires relatives à l'administration du Canada. Le laissera compulser la correspondance de cette colonie depuis 1751. Folio 212½, ½ page.

1759. 13 juillet. Le même à M. Desenclaves, ancien missionnaire. M. de Vaudésir a ordre de lui faire remettre au Hâvre, ou à Honfleur, les 200 livres de gratification qui lui ont été accordées. Folio 214, ¼ page.

1759. 20 juillet. Le même à M. Ranché. A reçu l'état des paiements faits pour secourir les habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean qui sont au Hâvre. Folio 218½, ½ page.

1759. 22 juillet. Le même à M. de Rostan. A reçu les 22 paquets apportés du Canada par le capitaine Barré, commandant le bateau *Le Héros*, parti de cette colonie le 30 mai. A appris avec plaisir l'arrivée à Québec du bâtiment du capitaine Kanon et de son convoi. Folio 220, 1 page.

1759. 22 juillet. Le même à M. Desclaux. A appris avec beaucoup de plaisir l'heureuse arrivée à Québec du capitaine Kanon et des 15 navires de son convoi. Folio 220, ½ page.

1759. 22 juillet. Le même à M. Péan. Les lettres qu'il a reçues du Canada lui suffisent pour connaître les besoins de la colonie, et ne voit pas à quel titre il veut appuyer auprès de lui les demandes de ses chefs. Donnera à cet égard les

ordres qu'il jugera convenables. Voudrait pouvoir en donner d'assez prompts pour faire cesser les calamités que la mauvaise administration a répandues sur cette colonie, ou du moins pour faire punir ceux qui y ont eu part. Folio 220½, ½ page.

1759. 3 août. Le même à M. Bégon. Au sujet du cautionnement donné par M. de Drucourt au Sr Lessenne, dont le vaisseau avait été pris par les Anglais. Folio 226, ½ page.

1759. 10 août. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre lui apprenant l'arrivée à St-Malo de familles acadiennes venues d'autres ports de France. Il pourra leur donner des secours comme aux autres, puisqu'il est indifférent au roi de les payer là ou ailleurs. Folio 233, 1 page.

1759. 10 août. Le même à M. de La Grive des Assises. C'est à lui qu'il appartient de satisfaire sans perdre de temps à la dette contractée à l'Ile Royale envers l'amiral Boscawen. Folio 233½, ½ page.

1759. 17 août. Le même à M. Cappe. Au sujet de la rançon et de l'échange des prisonniers des troupes de l'Ile Royale. Folio 236, 1½ page.

1759. 17 août. Le même à M. de Rostan. A été informé par M. Darragory du retour à St-Ander de la flûte *L'Outarde*, dont le commandant n'a pas cru devoir s'engager dans le fleuve St-Laurent. Folio 240, ¼ page.

1759. 24 août. Le même à M. Guillot. A reçu la liste des Acadiens qui sont allés résider à St-Malo avec des passeports des commissaires des ports où ils étaient précédemment établis. Folio 242, ½ page.

1759. 24 août. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet d'une lettre de l'abbé Girard. Folio 243, ½ page.

Le même à M. de Rostan. Au sujet des vivres que les Srs Desclaux se proposent de faire charger sur les 3 navires qu'ils doivent expédier au Canada. Folio 247, ½ page.

1759. 14 septembre. Le même à M. de Rostan. A reçu l'état de chargement des 3 navires que les Srs Desclaux ont expédiés de Bordeaux à Québec, et de celui que le Sr Courryales a armé à Bayonne pour la même destination. Folio 256, ½ page.

1759. 22 septembre. Le même à Mgr le Comte de Brienne. Il ne lui est pas possible de prendre aucun engagement à l'égard de M. de Raymond, servant dans les troupes du Canada. Folio 262, ¼ page.

1759. 28 septembre. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet du Sr Godard d'Hélincourt, ci-devant aide de camp de M. le Baron de Dieskau. Folio 267, 1 page.

1759. 5 octobre. Le même à M. le Comte d'Hérauville. Sur ses représentations, en faveur des officiers des 4 bataillons d'Artois, Bourgogne, Cambis et Volontaires étrangers blessés ou faits prisonniers au siège de Louisbourg, le roi a bien voulu leur accorder le relief de leurs appointements. Folio 269, ½ page.

1759. 12 octobre. Le même à M. le Vicomte de Vaudreuil, à Montigny, près Nangis. Les nouvelles qu'on lui a données d'Amérique seraient bien agréables si elles étaient confirmées, mais on ne peut compter sur rien de certain. Folio 274½, ½ page.

1759. 12 octobre. Le même à M. Ranché. Les habitants de l'Ile St-Jean, qui sont passés de Cherbourg au Hâvre pour y travailler, n'ont pas le droit de recevoir 6 sols par jour, outre le paiement de leurs journées de travail. Folio 276, ½ page.

1759. 26 octobre. Le même à M. le Maréchal Duc de Richelieu. Au sujet de M. de la Boularderie. Lui procurera volontiers son avancement à l'occasion. Folio 279½, ½ page.

1759. 26 octobre. Circulaire aux Chambres de Commerce. Explications touchant la suspension du paiement des lettres de change. Folio 280, 2 pages.

1759. 9 novembre. Le même à M. Guillot. A reçu l'état de la dépense à St Malo pour la subsistance des habitans de l'Ile Royale et de l'Ile St Jean. Folio 283, ½ page.

1759. 9 novembre. Le même à M. Bégon. Au sujet du prix de transport des familles alsasiennes embarquées pour le Canada sur *Le St Pierre*. Folio 284½, ½ page.

1759. 9 novembre. Le même à M. Cappe. Lui demande, pour les vérifier avant de rien terminer, les listes qui lui ont été remises par le Commissaire anglais des soldats de l'Ile Royale. Folio 287, 1 page.

1759. 16 novembre. Le même à M. de Blénas. La garnison de Québec ne devant par tarder à entrer dans les ports de France, il fera passer les soldats des bataillons à leurs régiments respectifs, et les troupes des colonies à Rochefort. Folio 289, ½ page.

1759. 16 novembre. Le même à M. de Blénac. Au sujet du Sr Clinet, soupçonné d'espionnage et de quelques corsaires renfermés au Chateau de Brest. Folio 290, ½ page.

1759. 16 novembre. Le même à M. Chaulaire. Au sujet des secours aux habitans de l'Ile St Jean qui n'ont pas d'ouvrage. Folio 291, ¼ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. de Blénac. Au sujet de la détention du Sr Corner, Lieutenant de vaisseau anglais, dans les prisons de Pontanion jusqu'à nouvel ordre. Folio 297, ½ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. de Clairambault. Dispositions à prendre à l'égard des 230 officiers et soldats transportés de Québec à la rade de Larmor par le paquebot anglais *Le Sorel*. Folio 299, ½ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. Bégon. Au sujet des secours aux habitans de l'Ile St Jean. Folio 300½, ¼ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. Guidy. Au sujet des 220 hommes de la garnison de Québec débarqués à Port Louis et transportés sur le paquebot anglais *Le Sorel*. Folio 303, ½ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. de Pontbriand, à Rennes. N'a reçu aucunes nouvelles directes de M. l'évêque de Québec, mais il parait qu'il jouissait d'une bonne santé. Folio 303, ¼ page.

1759. 30 novembre. Le même à Mme de Montauban. Fera tout ce qu'il pourra en faveur des Srs de Rocheblave, officiers dans les troupes des colonies, auxquels elle s'intéresse. Sait que celui qui sert en Canada s'est distingé cette année dans un détachement de troupes. Folio 305½, ½ page.

1759. 30 novembre. Le même à M. Deshayes. Lui fait mettre 2,000 livres à compte des secours à faire fournir aux familles de l'Ile Royale résidant à Cherbourg. Folio 307½, ¼ page.

1759. 30 novembre. Le même à M. Kolly. Au sujet des secours accordés à l'abbé Le Loutre. Folio 308½, ½ page.

Le même à M. de Ramezay, Lieutenant de roi à Québec. Lui a procuré un acompte de 600 livres sur ses appointements. Peut le réclamer de M. de Vaudésir rue St Homoré. Folio 310½, ¼ page.

1759. 8 décembre. Le même à M. Guillot. Au sujet des secours aux habitans de l'Ile St Jean débarqués à St Malo. Folio 311, ½ page.

1759. — décembre. Le même aux Srs Gradis. Leur confie, sous secret, une opération dont il désire leur confier l'exécution, ayant pour objet de faire passer des secours au Canada le printemps prochain. Explication de ses intentions. Folio 311bis, 3 pages. (N.B. Le 10 Dec. 1759, le ministre a suspendu l'expédition de cette lettre et de l'état dont il y est question).

1759. 15 décembre. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Le Sr de Mattissard Capitaine au régiment de Languedoc, lui écrit qu'il est détenu prisonnier à Bingdon, en Angleterre, avec quelques autres officiers dent il joint la liste. Ces officiers et soldats ont été pris sur le champ de bataille près de Québec, après l'action de M. de Montcalm. Fera ce qu'il croira nécessaire pour procurer leur échange. Folio 312bis, ½ page.

1759. 15 décembre. Le Même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Secours accordés aux Acadiens. Apprend qu'à Cherbourg et Calais il y en a plusieurs attaqués de la petite vérole. Il conviendrait de ne pas tenir rigueur à ces gens sur les degrés prohibés par les lois de l'église dans les questions de mariage. Vu leur petit nombre, et comme ils sont destinés à repasser en Amérique, il convient

de leur accoder les dispenses dont ils peuvent avoir besoin, sinon, ils seront obligés de contracter des alliances avec les familles du pays, et ce serait les dégouter de retourner dans leur patrie. Comme grand vicaire de l'évêque de Québec, c'est à lui qu'il appartient de faire valoir à Rome les raisons qui doivent faire relâcher la rigueur des dispenses. Folio 313, 2 pages.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1759.

Versailles. 1759. 6 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Prévost. Le remercie de lui avoir communiqué la lettre qu'il a reçue de M. le Marquis de Vaudreuil. Folio 1, ¼ page.

1759. 6 janvier. Le même à M. de Ruis. Le prévient que le roi a nommé une commission à Paris pour procéder à la liquidation des lettres de la Marine et des Colonies. Folio 2, 1 page.

1759. 7 janvier. Le même à M. Prévost. Lui communique les mémoire et les pièces des S^rs^ Beauharnois et Sylvain, ci-devant négociants à l'Ile Royale, demandant un sauf conduit pour aller vaquer à leurs affaires. Folio 3, ½ page.

1759. 13 janvier. Le même à M. Michel. Les circonstances ne permettent pas de suivre les premiers arrangements qui avaient été pris pour l'approvisionnement du Canada ; il a été obligé de le réduire. Folio 6½, 1 page.

1759. 19 janvier. Le même au même. M. Bigot ayant réprésenté qu'on avait besoin en Canada d'ouvriers armuriers pour réparer les armes, il le prie de faire passer au Canada 4 compagnons armuriers. Folio 8, 1 page.

1759. 26 janvier. Le même à M. D'Abadie. Ne doit pas donner la ration du munitionnaire à la servante des 2 religieuses de Louisbourg. Folio 9, 1 page.

1759. 26 janvier. Ordre du roi donnant sauf-conduit pour 6 mois au S^r^ Castaing, interprête de langue anglaise, ci-devant habitant de l'Ile Royal. Folio 9½, 1 page.

1759. 26 janvier. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. Prévost. Sur les dépenses de l'Ile Royale. Folio 10, 1½ pages.

1759. 26 janvier. Le même à M. Maucler. Le prévient qu'il doit être embarqué à Rochefort 15 canonniers, mineurs et travailleurs, 2 Ingénieurs et 1 dessinateur sur les bâtiments destinés pour le Canada. Folio 11, ½ page.

1759. 26 janvier. Le même à MM. Baucasse et Dufresse, négociants. A donné ordre pour qu'on leur délivre en Canada des lettres de change pour le montant des effets qu'ils y font passer sur 4 bâtiments étrangers. Folio 11, ½ page.

1759. 31 janvier. Le même à M. Michel. Lui envoie la copie de l'état du fonds que le roi a ordonné pour les dépenses de l'année en Canada, s'élevant à 6,596,500 livres. Folio 11½, ¼ page.

1759. 3 février. Le même au même. Recrues pour le Canada. Folio 12, 1 page.

1759. 6 février. Le même à M. Gignoux. Le priant que les S^rs^ de Beaugy et Thomé de Cinpré, officiers passeront au Canada avec les recrues. Folio 13, ½ page.

1759. 9 février. Le même à M. Prévost. Lui envoie le mémoire du S^r^ Brunet, ci-devant habitant de l'Ile Royale. Folio 14, ½ page.

1759. 16 février. Le même à M. Mauclerc. Fusils pour le Canada. Au sujet du départ des bâtiments. Folio 17, 1½ pages.

1759. 16 février. Le même à M. Michel. Au sujet de l'habillement des troupes. Folio 18, 2 pages.

1759. 23 février. Le même au même. Il ne sera envoyé que 2 armuriers au Canada au lieu de 4. Folio 21½, ½ page.

1759. 2 mars. Le même à M. Prévost. Approuve qu'il donne congé au S^r^ Legot, ci-devant Contrôleur à l'Ile Royale. Folio 25, ½ page.

1759. 2 mars. Le même à M. de Guébriant. Est bien aise d'apprendre que le chargement des navires destinés pour le Canada est très avancé. Folio 26, 1 page.

1759. 6 mars. Le même à M. de Mouclerc. Il fera partir les bâtiments destinés pour le Canada dès qu'ils seront prêts, sans attendre personne. Folio 28, ½ page.

1759. 6 mars. Le même à M. le Comte de Vaudreuil. Les envois pour le Canada ayant été réduits à l'indispensable, il craint qu'on ne puisse admettre les 2 tonneaux de comestibles qu'il doit envoyer à son frère. Folio 29, 1 page.

1759. 10 mars. Le même à M. Michel. Au sujet des rations aux soldats de l'Ile Royale et des secours aux habitants de cette colonie et de l'Ile S[t] Jean. Folio 32, 1½ pages.

1759. 13 mars. Le même au même. A approuvé le marché passé avec le S[r] Allard pour aller servir en Canada en qualité de maître d'équipage avec Pierre Travers et Pierre Monier, armuriers. A également accepté la soumission du S[r] Priou pour la fourniture de l'*huile de pétrole* et du camphre pour le Canada. Folio 33½, 1 page.

1759. 23 mars. Le même à M. Prévost. Au sujet des 53 officiers des troupes de l'Ile Royale arrivés à Dunkerque des prisons d'Angleterre. Folio 39, 1 page.

1759. 23 mars. Le même à M. Giraud. Lui sait gré de l'attention qu'il a eue de l'informer de la prise des navires *L'Egyptien* et *La Gothau* qui faisaient partie de ceux qui suivaient l'escadre de M. de Bompar. Folio 39½, ¼ page.

1759. 30 mars. Le même à M. de Mauclerc. A reçu l'état détaillé des 3 flutes destinées pour le Canada. Folio 40, 1 page.

1759. 30 mars. Le même à M. Michel. Sur l'affrètement de *L'Amélie* pour Québec. Folio 40½, ¼ page.

1759. 6 avril. Le même à M. de Ruis. Sur divers sujets. Folio 45½, ½ page.

1759. 16 avril. Le même à M. D'Amblimond. Les officiers de l'Ile Royale ayant été mis en liberté sur parole, ils ne peuvent faire aucun service militaire. Folio 46½, ¼ page.

1759. 22 avril. Le même à M. de Ruis. Instructions au sujet des officiers et soldats de l'Ile Royale qui reviennent des prisons d'Angleterre. Folio 50, 1½ pages.

1759. 22 avril. Le même à M. Prévost. Vérifiera ce qui en est au sujet de la réclamation du S[r] Salaberry, Capitaine de Brûlot, pour la somme de 4,740 livres qu'il dit lui être due pour 24 barils de brai gras et goudron qu'il a fournis aux magasins du roi à l'Ile Royale. Folio 52, ¼ page.

1759. 30 avril. Le même à M. D'Amblimont. Au sujet du remplacement des officiers fait pendant le siège de Louisbourg par M. de Drucour. Folio 56[bis], 1 page.

Liste et traitement des Officiers de l'Etat-major et autres Officiers d'épée, de justice et de plume, ainsi que des employés et entretenus revenus de l'Ile Royale. Folio 57, 2 pages.

1759. 1[er] mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet des troupes de l'Ile Royale revenues d'Angleterre. Folio 57[bis], 2½ pages.

1759. 30 avril. Le même à M. D'Amblimont. Même sujet. Folio 58, 1 page.

1759. 4 mai. Le même à M. Prévost. A reçu la liste générale et apostillée de toutes les familles d'officiers, employés, habitans et soldats de l'Ile Royale. Folio 60, 1 page.

1759. 4 mai. Le même à M. de Ruis. Le prie de vérifier ce qui en est des plaintes d'un habitant de l'Ile Royale sur le retardement des secours que le roi a accordés aux pauvres familles de cette île et de l'Ile S[t] Jean qui sont à La Rochelle. Folio 61, 1 page.

1759. 11 mai. Le même à M. Prévost. Au sujet du sauf-conduit accordé aux S[rs] Soignac et Cabarrus, négociants associés de l'Ile Royale. Folio 63, ½ page.

1759. 11 mai. Le même à M. de Ruis. Peut permettre à M[me] Dupuy, Veuve de l'ancien Intendant du Canada, de rentrer en possession des effets de son mari retenus depuis 20 ans, puisque les créanciers qui s'opposaient à leur remise n'ont pas donné suite à leurs oppositions. Folio 63½, ½ page.

1759. 11 mai. Le même à M. Prévost. A reçu les diverses listes des officiers qui servaient dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 64, ½ page.

1759. 26 mai. Le même au même. Au sujet des secours aux familles de l'Ile S[t] Jean et de l'Ile Royale. Folio 69, 3 pages.

1759. 31 juillet. Le même à M. Dangeac. Ne peut faire usage de ses services tant qu'il sera prisonnier sur parole. Folio 97, ½ page.

1759. 3 août. Le même à M. de Ruis. A reçu un mémoire de la Veuve du S[r] de Montalembert, ci-devant Capitaine dans les troupes de l'Ile Royale, représentant qu'elle s'est retirée à Niort avec son fils, et que la misère où elle est réduite la met dans le cas d'avoir besoin des secours que le roi accorde aux familles indigentes de cette colonie. Le prie de l'informer de ce qui en est. Folio 98[bis], ½ page.

1759. 10 août. Le même au même. Au sujet des enfans des officiers de l'Ile Royale, qui pourront être admis comme cadets à l'aiguillette et cadets soldats. Folio 99, 1 page.

1759. 17 août. Le même. Au sujet de M[me] de Montalembert et des familles secourues. Folio 101, 2 pages.

1759. 6 septembre. Le même à M. D'Abadie. A reçu la liste des habitants de l'Ile Royale qui ont été débarqués à La Rochelle le 2 août dernier par le Parlementaire anglais, *Le William & Anne.* Folio 113, ½ page.

1759. 6 novembre. Le même à M. D'Amblimont. Au sujet de l'avis donné par M. le Maréchal de Sénectère, de la prochaine arrivée à Rochefort de onze à douze cents hommes, provenant de la garnison de Québec. Folio 135, 1 page.

1759. 16 novembre. Le même à M. de Macarthy. A reçu ses mémoires sur la situation du Canada et ses vues relativement à sa conservation. Si l'on peut faire usage des moyens qu'il propose, il se souviendra avec plaisir de son envie d'y être employé. Folio 136½, ½ page.

1759. 20 novembre. Le même à M. D'Abadie. A reçu sa lettre lui apprenant l'arrivée à La Rochelle d'un des quatre paquebots anglais partis de Québec avec la garnison de cette ville. Instructions à ce sujet. Folio 137, ½ page.

1759. 20 novembre. Le Même à M. De Lestang Celles. Capitaine dans le régiment de La Sarre. Instructions au sujet des troupes de ce régiment venues de Québec. Folio 137, ½ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. de Ruis. Au sujet d'un mémoire des habitants de l'Ile Royale, se plaignant qu'on leur a annoncé la suppression de secours. Folio 138½, ¼ page.

1759. 23 novembre. Le même à M. D'Abadie. A reçu la liste des soldats débarqués du paquebot anglais *Le Ward.* Folio 138½, ½ page.

1759. 23 novembre. Le même au même. A reçu la liste de Français venus de Québec dans le second Parlementaire *Le Hautpoil.* Folio 139, ½ page.

1759. 30 novembre. Le même au même. Au sujet de l'arrivée à La Rochelle d'un troisième vaisseau Parlementaire venu de Québec avec 260 à 270 passagers. Folio 140½, 1 page.

1759. 14 décembre. Le même à M. de Ruis. Au sujet des secours aux familles venues de l'Ile Royale. Folio 147, 1½ pages.

Le même à M. D'Estimauville, capitaine de l'Ile Royale, à Pont L'Evêque, en Normandie. Lui accorde un congé d'un mois. Pour placer ses enfants, soit à l'École Militaire soit à S[t] Cyr, il doit s'adresser à M. le Maréchal de Bellisle ou à M. d'Ormesson. Folio 150, ½ page.

Fin du vol. 110.

AMÉRIQUE.

MINUTES DES LETTRES ET ORDRES DU ROI.

ANNÉES 1760 ET 1761.

Série B. Vol. 111.

CANADA. (3EME PARTIE).

DÉPECHES ET ORDRES DU ROI.

1760.

Versailles. 1760. 8 février. Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot. Avait de trop justes raisons de lui exprimer l'année dernière les fâcheuses conséquences qu'aurait l'administration des finances du Canada. Prévoyait alors que l'on serait dans la nécessité de suspendre le paiement des lettres de change et c'est ce qui a été résolu. Cette suspension est limitée et les lettres de change non payées porteront intérêt lorsqu'elles seront enrégistrées. Le roi a limité les objets pour lesquels des lettres de change seront tirées et le total est fixé à 2,400,000 livres. Les lettres de change ne doivent pas, cette année, excéder cette somme sous aucun prétexte ; elles ne seraient pas acquittées. D'un autre côté, comme il a été pris des arrangements pour y faire face, le roi veut que les 2,400,000 livres soient payées dans le coûrant de l'année 1761. Toutes les lettres de change qui seront tirées devront porter sur cet exercise en divisant les échéances sur les 9 derniers mois. S'emploiera à calmer les alarmes que cette suspension créera dans les esprits. La fidélité et le zèle des Canadiens lui sont trop connus pour qu'il doute de leur empressement à se soumettre à cette nécessité. Le roi se réserve la connaissance des contestations qui peuvent s'élever entre les créanciers et les débiteurs comme résultat de cette suspension. Instructions diverses à cet égard. Folio 1, 4 pages.

1760. 8 février. Le même à M. de Vaudreuil. Lui envoie la liste de la promotion que le roi a agrée pour le remplacement des emplois vacants dans les troupes du Canada. A suivi presqu'en tout ses propositions. A remis à la fin de l'année d'accorder des pensions et des gratifications à ceux qu'il a proposés, ce qui sera fait sans qu'il ait à renouveler la demande. Le roi a cependant accordé, dès à présent, des pensions aux veuves des officiers qui ont été tués. A accordé des croix de S[t] Louis aux officiers pour lesquels il en a demandées. Folio 3, 2 pages.

1760. 22 février. Le même à M. Bigot. Les correspondants du munitionnaire du Canada ne s'étant pas trouvés en état d'entreprendre la fourniture des vivres, l'achat en a été fait pour le compte du roi. Les S[rs] Desclaux, Béthuman et Hubert ont été chargés de les procurer et de fournir les navires nécessaires pour cette opération. N'aura pas à s'occuper du paiement, mais seulement de la quantité et de la qualité des effets reçus. On fait passer sur ces navires 400 hommes et des officiers pour les commander. Le munitionnaire n'aura rien à voir à la distribution des vivres qui seront envoyés. Lui seul aura le devoir de régler cette distribution et de fermer la porte à tous les abus. Folio 4, 2 pages.

22 février. 1760. Le même à M. l'évêque de Québec. Le prie d'employer tous ses soins et son zèle, de concert avec MM. de Vaudreuil, Bigot et de Lévis, pour calmer les inquiétudes des Canadiens à l'égard de la suspension du paiement des lettres de change. Folio 5, 1½ page.

22 février. 1760. Le même à M. Bigot. Le prie de lui envoyer un état détaillé des paiements faits en accompte de leur solde, aux officiers et soldats revenus en France après la capitulation de Québec. Folio 6, 1 page.

22 février. 1760. Le même à M. de Bourlamarque. N'a pas reçu de ses nouvelles directement, mais n'en a pas moins été informé des postes de confiance qu'il a commandés et de la manière dont il a rempli les ordres et les intentions de M. de Vaudreuil. L'Exhorte à redoubler de zèle et d'efforts. Folio 6½, ½ page.

22 février. 1760. Le même à M. Lévis. M. de Vaudreuil l'a informé dans le plus grand détail des facilités qu'il a trouvées dans toutes les occasions où il a eu à traiter avec lui et du parfait concert qui règne entre eux. Ne doute pas que cette harmonie, si essentielle dans les circontances critiques de la colonie, ne se maintienne. Folio 7, 2 pages.

22 février. 1760. Le même à M. de Vaudreuil. N'entrera dans aucun détail sur toutes les observations que contenait la lettre que lui a remise le S[r] Kanon. La dépêche chiffrée lui fera connaître les intentions du roi sur les opérations de cette anné. Elles forment le seul objet dont il aura à s'occuper. Réserve de répondre l'année prochaine aux diverses matières qu'il a traitées. Pour l'instant, il ne s'occupera que de la suspension du paiement des lettres de change. L'arrêt du Conseil à cet égard lui fera comprendre la nécessité où l'on s'est trouvé et les moyens qui ont été adoptés. Il ne lui reste qu'à calmer les inquiétudes que cette mesure fera naître dans l'esprit des habitants. Instructions diverses. Folio 8, 2 pages.

22 février. 1760. Le même au même. Le roi a accordé des pensions de 300 livres chacune aux veuves des capitaines de Céloron, major du Détroit, De Légneris, de Laferrière et de St-Ours, morts de leurs blessures l'année dernière. Il est question d'établir les milices sur un pied différent, mais l'arrangement qu'il a proposé ne pourra se faire que sous des circonstances plus favorables. En attendant, les officiers des milices pourront faire leur service sur les commissions qu'il leur délivrera et le roi les confirmera. Folio 9, 1½ pages.

22 février. 1760. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. La famille de M. de Montcalm a représenté qu'il doit des sommes assez considérables à la Caisse du Canada qui lui en a fait l'avance. Elle a demandé que le roi, en considération des services rendus par M. de Montcalm et du peu de temps qu'il a joui du traitement qui lui a été réglé l'année dernière, voulut bien lui en faire la remise. Le roi est disposé à favoriser cette famille autant que les circonstances pourront le permettre, mais, avant de le faire, il désire connaître à quoi se monte la somme dont M. de Montcalm est redevable. Folio 9½, ½ page.

22 février. 1760. Le même à M. l'évêque de Québec. N'a pas perdu de vue sa situation personnelle ni celle de son diocèse. Le roi lui a accordé une pension de 3,000 livres et 10,000 d'aumônes pour les pauvres. S'en remet à la lettre que M. l'évêque d'Orléans lui écrit à ce sujet. Folio 10, ½ page.

22 février. 1770. Le même à M. de Vaudreuil. Verra par la liste des officiers choisis parmi les troupes de l'Ile Royale pour commander les 400 hommes qui doivent s'embarquer à Bordeaux, les grades qu'il devront occuper. Folio 10, ½ page.

22 février. 1760. Le même à M. Bigot. A reçu la lettre dans laquelle il se plaint des indiscrétions commises par M. de Baujainville en répandant dans la colonie les reproches qu'il lui a faits sur les dépenses énormes de la colonie et les fortunes qui s'y sont faites. N'a laissé ignorer ces faits à personne. Les plaintes étaient trop générales et trop bien fondées pour se priver de le dire et de faire connaître les intentions du roi. A l'égard des raisons qu'il donne, pour justifier l'augmentation considérable de sa fortune par le commerce

heureux et suivi qu'il a fait et qu'il donne, a plus de 600,000 livres de profits, dans la seule année 1759, elles lui paraissent aussi singulières que l'assurance avec laquelle il regarde ces profits légitimes, surtout de la part d'un Intendant. Ne peut que remettre à une autre fois de lui répondre sur cet article qui exige de sa part la plus grande attention et l'examen le plus sérieux pour en rendre un compte particulier au roi. Folio 10½, 1 page.

1760. 12 février. Le même au même. Sur la demande du S^r Bernier, Commissaire des guerres, il sera embarqué 3 garçons chirurgiens pour le service des hopitaux et à la suite des bataillons, etc. Folio 11, 1 page.

1760. 22 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bigot. Vient d'être informé, par M. le Maréchal de Bellisle, que sur le compte qu'il a rendu au roi des services des officiers des bataillons qui sont en Canada, S. M^te a bien voulu accorder le grade de Brigadier de ses armées à M. de Roquemaure, Commandant de bataillon du régiment de La Reyne, ayant ci-devant rang de Lieutenant Colonel, et un ordre à M. le Ch^er de Lapauze, Capitaine aide-major du régiment de Guyenne, pour faire les fonctions d'aide-maréchal général des Logis en Canada. Folio 11, ½ page.

Fin du vol. 111.

AUTRES LIEUX.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES.

Année 1760.

Série B. Vol. 112.

Versailles. 1760. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Rostan. Sur les affrètements au Canada. Folio 1, 1½ page.

1760. 4 janvier. Le même à M. Gradis. L'invite à se rendre à Versailles pour causer avec lui au sujet d'une opération dont il désire lui confier la direction. Folio 1½, ½ page.

1760. 4 janvier. Le même à M. de Brionville. A reçu sa lettre lui apprenant l'arrivée à La Hongrie d'un navire anglais, sur lequel étaient embarquées plusieurs personnes de tout état venant du Canada. Folio 2, ¼ page.

1760. 8 janvier. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet de l'envoi d'armes au Canada. Folio 7½, ½ page.

1760. 8 janvier. Le même à M. de Rostan. Instructions diverses au sujet des affrètements destinés pour le Canada. Folio 8, 2 pages.

1760. 10 janvier. Le même à M. Hocquart. Au sujet des mouvements du S[r] Kanon. Folio 9, 1 page.

1760. 11 janv;er. Le même à M. de Rostan. Instructions touchant les affrètements des S[rs] Desclaux. Folio 12, 3 pages.

1760. 11 janvier. Le même à M. de Nevet Pontbriand, au verger, près Rennes. Au sujet d'envois à son frère M. l'évêque de Québec. Folio 14, ½ page.

1760. 19 janvier. Le même à M. de Brionville. A reçu la liste des personnes arrivées à La Hongrie sur le paquebot anglais *Le Ponthoix*, venant du Canada. Folio 17, ½ page.

1760. 19 janvier. Le même à M. le Maréchal de Thornond. Au sujet du S[r] Johnstone, officier ci-devant de l'Ile Royale, servant actuellement en Canada. Folio ½ page.

1760. 19 janvier. Le même à M. de Rostan. Sur les affrètements pour le Canada. Folio 17, 19, 1 page.

1760. 22 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 20, 1½ page.

1760. 22 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 21, 1½ page.

1770. 25 janvier. Le même à M. Chaulaire. Au sujet des secours aux habitans de l'Ile S[t] Jean débarqués à Boulogne. Folio 22, ½ page.

1760. 25 janv;er. Le même à M. de Rostan. Instructions touchant les affrètements. Folio 22, 1½ page.

Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. L'évêque d'Orléans lui avait fait part de ce que le roi avait bien voulu faire pour l'évêque de Québec. Joint les listes des Canadiens et Acadiens qui sont en France. Le prie d'en faire l'usage qu'il se propose et de les lui renvoyer.

1760. 25 janvier. Le même à M. Deshayes. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée à Cherbourg du paquebot anglais *La Marie*, avec 147 Acadiens restant de 152 embarqués à Halifax. Enverra une liste de ces nouveaux arrivés. Seront secourus comme les autres. Consent à la dépense de 3,235 livres pour leur fournir des vêtements. Folio 25, 1 page.

1760. 2 février. Le même à M. de Rostan. Instructions au sujet des affrêtements pour le Canada. Folio 36, 1½ page,

1760. 5 février. Le même au même. Même sujet. Folio 39, 4 pages.

1760. 8 février. Le même à M. de Rostan. Même sujet. Folio 41½, 1 page.

1760. 8 février. Le même au même. Même sujet. Folio 42, 2 pages.

1760. 8 février. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet de l'avancement des S^rs^ Louvicou et Duverny, officiers servant en Canada. Folio 44, 1 page.

1760. 8 février. Le même à M. de Vaudésir. Le prie de payer 300 livres chacun aux S^rs^ Boucherville de La Bruère qui doivent repasser au Canada. Folio 41½, ½ page.

1760r 15 février. (En chiffres). Signaux pour chaque escadre française ou vaisseau particulier allant au Canada. Folio 46, 1½ page.

1760. 15 février. Le même à M. de Rostan. Instructions au sujet de l'armement des navires destinés pour le Canada. Folio 45, 2 pages.

1760. 15 février. Instructions sur la campagne que le S^r^ de la Girardais va faire au Canada. Folio 47, 3 pages.

1760. 15 février. Le même à M. de Vaudésir. Paiera 1,200 livres au S^r^ de Villemont, capitaine des troupes de la Louisiane qui passe au Canada. Folio 49. ¼ page.

1760. 15 février. Le même à M. de la Bourdonnaye. A reçu, avec sa lettre, le mémoire de la famille de M. de Montcalm demandant à être déchargée des avances faites en Canada à cet officier. Folio 50, ½ page.

1760. 15 février. Le même à M. l'abbé de la Corne. Est touché de la générosité de son frère envers les pauvres Canadiens prisonniers avec lui en Angleterre. Ne peut rien faire dans le moment pour le rembourser. Folio 51, ½ page.

1760. 15 février. Le même à M. de Rostan. A été obligé de restreindre les envois au Canada faute de fonds. Instructions. Folio 53, 1 page.

1760. 17 février. Le même au même. Même sujet. Folio 54, 1½ page.

1760. 22 février. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet des chirurgiens et garçons chirurgiens à envoyer au Canada. Folio 55, 1 page.

1760. 22 février. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Ecrit à M. l'évêque de Laon, ambassadeur du roi à Rome, pour lui recommander l'affaire des dispenses, qu'il sollicite pour les Acadiens qui désirent se marier. Folio 56, ½ page.

1760. 22 février. Le même à M. l'évêque Duc de Laon. Le prie de s'intéresser pour obtenir des dispenses exemptes de tous droits et frais aux Acadiens déportés dans divers ports de France. Folio 56½, 1 page.

1760. 22 février. Le même à M. de Rostan. Instructions au sujet des envois au Canada. Folio 58, 1½ page.

1760. 22 février. Le même au même. Même sujet. Folio 58½, 1 page.

1760. 22 février. Le même à M. les Officiers de l'Amirauté de Bordeaux. Au sujet de la frégatte *Le Machault*, appartenant au S^r^ Cadet, munitionnaire du Canada. Folio 59, ½ page.

1760. 22 février. Le même à M. le Ch^er^ Le Mercier. Peut à son choix, repasser au Canada ou rester en France. Ecrit à M. de Vaudreuil qu'il s'est acquitté exactement de la mission de rendre compte de l'état de la colonie. Folio 62, ½ page.

1760. 24 février. Le même à M. le Contrôleur Général. Le prie de faire tenir sans retard à M. de Rostan, les fonds qu'il a promis, sans quoi il serait à craindre que l'expédition destinée pour le Canada serait manqué. Folio 62, 1½ page.

1760. 25 février. Le même à M. Roslin, fermier général. Même sujet. Folio 63, 1 page.

1760. 1^er^ mars. Le même à M. LeBreton, P^er^ Prés. du Parl de Bordeaux. Le prie d'interposer son autorité pour empêcher les poursuites de l'équipage du *Machault*, dont le roi a un besoin urgent et pressant, Folio 66, 1 page.

1760. 1^er^ mars. Le même à M. de Rostan. Instructions diverses. Folio 67, 1 page.

1760. 18 mars. Le même au même. Au sujet de deux détachements de troupes qui doivent passer au Canada sous le commandement de M. Dangeac. Folio 84, 2 pages.

1760. 23 mars. Le même au même. A reçu sa lettre l'informant que tous les navires destinés pour le Canada avaient descendu la rivière pour se rendre à Rouillac. Instructions diverses. Folio 86, 1 page.

1760. 23 mars. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Il est arrivé à Dieppe, venant de Plymouth, un paquebot avec 180 prisonniers. Folio 90½, 1 page.

1760. 23 mars. Le même à M. Duvigier. Au sujet du réarmement du *Machault* et des troubles causés par l'équipage. Folio 91, ½ page.

1760. 29 mars. Le même à M. Hervé. Au sujet des prisonniers arrivés à Dieppe, venant de Plymouth sur le paquebot anglais *Le Prince de Galles*. Folio 96, 1 page.

1760. 29 mars. Le même à M. Veaudésir. Il vient d'arriver à Dieppe 8 officiers et 25 soldats servant dans les bataillons du Canada. Folio 99, ½ page.

1750. 29 mars. Le même à M. le Comte de La Tour Dupin, Col. du Rég[t] de Guyenne. A donné l'ordre de payer un nouveau secours au Capitaine, au lieutenant et aux 40 soldat du Second bataillon de son Rég[t] revenus d'Angleterre en France. Folio 99½, ½ page.

1760. 29 mars. Le même à M. Cléron d'Haussonville, Col. du Rég[t] Royal Roussillon. Même sujet. Folio 99½, ½ page,

1760. 4 avril. Le même à M. de Rostan. Voit avec beaucoup de peine que les navires destinées pour le Canada ne sont pas encore partis. La saison avance il faut se hâter. Folio 106, ½ page,

1760. 4 avril. Le même à M. Fourcroy, Au sujet de rations fournies aux familles Alsaciennes passées au Canada sur *Le St. Pierre*, *La Baleine*, *l'Annah*, escortées par les frégattes *La Valeur* et *La Mignonne* en 1758. Folio 107, ½ page.

1760. 11 avril. Le même à M. Hervé. Instructions diverses. Folio 110, 1 page.

1760 25 avril. Le même à M. Navarre. A appris avec plaisir la nouvelle du départ de Bordeaux du convoi destiné pour le Canada. Folio 126, ½ page.

1760. 2 mai. Le même à M. Guillot. Au sujet des secours aux Acadiens de S[t] Malo. Folio 128, ½ page.

1760. 2 mai. Le même à M. Deshayes. Id. au sujet des Acadiens de Cherbourg. Folio 128, ½ page.

1760. 2 mai. Le même à M. Ranche. Id. au sujet des Acadiens du Hâvre. Folio 128, ½ page.

1760. 2 mai. Le même à M. Bégon. Id. au sujet des Acadiens de Boulogne. Folio 128½, ½ page.

1760. 9 mai. Le même à M. de Rostan. A reçu le détail de la rencontre du *Machault* avec 2 frégattes anglaises et du combat qui a suivi. Puisque le *Machault* n'avait pas encore subi de dommages à l'arrivée de la nuit, il espère qu'il aura pu continuer sa route. Folio 136, ½ page.

1760. 9 avril. Le même à M. de Clairembault. A reçcu sa lettre lui rendant compte de la situation du S[r] De la Chevrotière enseigne en second des troupes du Canada qui après avoir été blessé au siège de Québec, à été fait prisonnier et envoyé en France. Le roi désire qu'il lui soit donné de bons soins. Folio 138, ½ page.

1760. 20 mai. Le même à M. Hocquart. Sur la prise faite par les Anglais du *Glocester*, qu'ils ont conduit à Antigue. Folio 146, 1 page.

1760. 23 mai. Le même à M. de Clairembault. Au sujet du S[r] De la Chevrotière. Folio 147½, ½ page.

1760. 23 mai. Le même à le M. Maréchal de Bellisle. Il faut renvoyer à l'Ile de Rhé les 200 recrues destinées pour les Colonies et qui n'ont pu sortir de Rochefort. Folio 151, 1 page.

1760. 30 mai. Le même à Mr. Hervé. Au sujet de 3 miliciens du Canada restés à l'hopital de Dieppe. Folio 154, ½ page.

1760. 30 mai. Le même à M. La Roche Beaumont de S[t] Chaumant. Ne peut lui donner des nouvelles de son fils, aide de camp de M. de Montcalm, Devra s'adresser à M. le Maréchal de Bellisle. Folio 154, ½ page.

1760. 30 mai. Le même à M. Guillot. Au sujet des secours aux Acadiens qui résident à S[t] Malo. Id. à M. Deshayes pour les Acadiens de Cherbourg. Id. à M. Ranché pour les Acadiens du Hâvre. Id à M. Bégon pour les Acadiens de Boulogne. Folio 157, ½ page.

1750. 26 juin. Le même à M. l'Abbé de L'Isle Dieu. Au sujet du S[r] de Lotbinière, Prêtre et Ch[er] de Malte, actuellement à Cherbourg et qui demande des secours. Il représente qu'il s'est embarqué en 1757 sur *l'Abénakise* qui a été pris par les Anglais. Que depuis ce temps, il s'est embarqué à Bordeaux pour passer à S[t] Domingue et y vivre auprès du Marquis de Vaudreuil son parent et qu'il à été de nouveaux pris par les Anglais. Trouve sa conduite étrange pour un missionnaire. Le prie de lui marquer ce qui en est. Folio 168½, ½ page.

1760. 3 juillet. Le même à M. l'Abbé de l'Isle Dieu. L'évêque de Laon n'a pas encore répondu au sujet des dispenses aux Acadiens. Folio 175, 1 page.

1760. 3 juillet. Le même à M. Le Maréchal de Richelieu. Au sujet du S[r] de la Boulardie ci-devant de l'Ile Royale. Folio 175, ½ page.

1760. 3 juillet. Le même à M. Rostan. Même sujet. Folio 175½, ½ page.

1760. 24 août. Le même à M. le Vicomte de Vaudreuil. A reçu sa lettre en faveur de l'abbé de Lotbiniére. Serait charmé, à sa recommandation, de faire quelque chose pour cet abbé, mais le peu de temps qu'il a resté en Canada en qualité de missionnaire, et les divers états par lesquels il a passé ne lui permettent pas de proposer au roi des grâces en sa faveur. Folio 203, ½ page.

1760. 24 août. Le même à M[dc] la Marquise de la Luzerne. Regrette vivement de ne pouvoir rien faire pour l'abbé de Lotbinière. Que peut-il faire pour un homme qui n'a été que peu de temps missionnaire en Canade, qui a été successivement Récollet, Cordelier, Ecclésiastique ; qui a été pris en allant à S[t] Domingue pour tout autre objet que celui de l'état qu'il avait embrassé, lorsqu'il ne peut procurer le moindre secours à d'anciens missionnaires qui, s'étant dévoués uniquement à leur état, ont souffert toutes sortes de persécutions de la part des Anglais plutôt que d'abandonner les peuples confié à leurs soins ? Folio 208, ½ page.

1760. 24 août. Le même à M. le Duc de Vauguyon. Au sujet du S[r] Desclans. Folio 208½, 1 page.

1760. 24 août. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Au sujet des troupes du Canada qui viennent d'arriver à S[t] Malo. Folio 210, ½ page.

1760. 24 août. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 210, ½ page.

1760. 24 août. Le même à M Guillot. Même sujet. Folio 211, 1 page.

1760. 24 août. Le même à M. Périchau. Paiera au S[r] de Bellecombe, Capitaine aide Major du Royal Roussillon, venu de Canada, en France par ordre de ses supérieurs, une somme de 2,000 livres. Folio 211, ½ page.

1760. 5 septembre. Le même à M. De Villers Franssure. A reçu sa lettre lui apprenant l'arrivée au Havre de 4 officiers du Canada sur un navire portugais. Folio 216, ¼ page.

1760. 5 septembre. Le même à M. Bégon. Au sujet des secours aux Acadiens qui sont à Dunkerque. Folio 217, ½ page.

1760. 5 septembre. Le même à M. Ranché. A reçu sa lettre et celles des S[rs] De Cous et de Fiedmont, officiers qui s'étant embarqués à Bordeaux pour retourner au Canada, ont fait naufrage près des Acores. Folio 217½, ½ page.

1760. 14 septembre. Le même à M Ranché. A reçu les certificats qui justifient la dépense que les S[rs] De Cous, de Fiedmont, de Lusignan et de Léry, naufragés aux Acores, ont été obligés de faire. Folio 221, ½ page.

1760. 27 septembre. Le même à M. Deshayes. Au sujet des secours donnés aux Acadiens de Cherbourg. Folio 226, ½ page.

1760. 3 octobre. Le même à M. Périchon. Au sujet des appointements du Sr Dessigny, Lieutenant d'infanterie, pris par les Anglais dans le fleuve St Laurent. Folio 227½, ½ page.

1760. 4 octobre. Le même à M. l'abbé de l'Isle Dieu. Lui communique une lettre de M. de Vaudreuil, dans laquelle il porte des plaintes contre les missionnaires des Acadiens. Folio 228½, ½ page.

1760. 4 octobre. Le même à M. de Vaudésir. A procuré au Sr Vauquelin une somme de 300 livres pour l'indemniser des dépenses qu'il a été obligé de faire en 1759 pendant la campagne qu'il a faite en Canada- Folio 233½, ¼ page.

1760. 10 octobre. Le même à M. Bégon. Au sujet des secours aux Acadiens. Folio 236, 1 page.

1760. 10 octobre. Le même à M. de la Chevrotière. A pu lui obtenir une nouvelle gratification de 300 livres, mais à l'avenir il ne devra compter que sur ses appointements. Folio 239, ½ page.

1760. 24 octobre. Le même à Mme de Rigaud de Vaudreuil. Fera tout ce qui sera en son pouvoir pour M. de Rigaud. Folio 248, ¼ page.

1760. 31 octobre. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Mesures à prendre à l'égard des troupes qui servaient en Canada et qui suivant les termes de leur capitulation ne doivent pas tarder à revenir en France Folio 254, 1 page.

1760. 21 novembre. Le même à M. Guillot. A reçu la liste des habitans de Québec débarqués à St Malo, le 13 de ce mois, du bateau de Jersey *Les Two Partners.* Folio 265, ½ page.

1760. 21 novembre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A reçu sa lettre, par laquelle il lui fait connaître que la mort de l'évêque de Québec faisant cesser ses fonctions, il croit, vu son grand âge et ses infirmités devoir se démettre. Serait faché, sur les circonstances, qu'il prit ce parti avant la nomination d'un nouvel évêque. Joint une lettre du roi pour lui permettre de continuer ses fonctions. Folio. 266, 1 page.

1760. 21 novembre. Le même au même. Même sujet. Folio 266½, ½ page.

1760. 23 novembre. Le même à M. Bonneau. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée à Morlaix d'un paquebot anglais, venant de Plymouth avec 6 compagnies des troupes qui étaient à Montréal, composées de 9 officiers, 1 cadet à l'aiguillette, 131 officiers soldats et soldats, indépendamment de 33 femmes et enfants et 6 domestiques qui étaient sur le même bateau. Ces troupes seront licenciées. Instructions diverses. Folio 268, 2 pages.

1760. 23 novembre. Le même à M. d'Hugues, capitaine des troupes débarqués à Morlaix. Instructions. Folio 269, 1 page.

1760. 26 novembre. Le même à M. LeBrun. Au sujet des troupes débarquées à Morlaix. Folio 271, 1½ page.

1760. 26 novembre. Le même à M. Bonneau. Même sujet. Folio 271½, 1 page.

1760. 28 novembre. Le même à M. Guillot. Le charge de demander au Sr de la Giraudais, qui est à St. Malo, les pièces justificatives de l'arrivée et de la perte, à la Baie des Chaleurs, de la frégatte *Le Machault* qu'il commandait et les éclaircissements relatifs au chargement de la goélette prise dans la traversée. Folio 273, 1 page.

1760. 3 décembre. Le même à M. de Blénac. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée à Brest du Parlementaire anglais. *L'Aventure* avec 142 passagers venant du Canada. Il paraît, qu'indépendamment de M. le Marquis de Vaudreuil et des autres officiers majors de cette colonie, il y a 2 autres officiers et 30 soldats. Instructions. Folio 278, 1½ page.

1760. 3 décembre. Le même à M. Le Brun. Même sujet. Folio 279, 1 page.

1760. 5 décembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Folio 279, 1 page. (On a tiré un trait de plume à travers cette lettre, ce qui revient à dire qu'elle n'a pas été envoyée et qu'elle a été remplacée par la suivante).

1760. 5 décembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. A reçu la lettre qu'il lui a écrite à son arrivée à Brest avec celle du 10 Sept., contenant les articles de la capitulation de Montréal et de la Colonie du Cauada avec toutes les pièces y relatives. Bien que le roi fut instruit de l'état de la colonie par le défaut de secours qu'elle n'avait pu recevoir, cependant, après les espérances qu'il avait donné par ses lettres du mois de juin, de se maintenir encore quelque temps, et ses assurances de faire les derniers efforts pour soutenir l'honneur des armes du roi avant de se rendre, S. M^te^ ne s'attendait pas d'apprendre sitôt la reddition de Montréal et de toute la colonie. Tout en supposant la nécessité de tous les motifs qui ont pu le déterminer à capituler, le roi n'a pas moins été surpris et peu satisfait des conditions peu honorables auxquelles il s'est soumis, surtout après les représentations qui lui ont été faites par M. de Lévis au nom de tous les corps militaires de la colonie. Le roi, en lisant le memoire de ces représentations qu'il n'a pu éviter de mettre sous ses yeux, y a reconnu que, malgré, le peu d'espérance de succès, il était encore en état, avec le peu de ressources qui lui restait, de tenter une attaque ou une défense qui aurait pu engager le général anglais à lui accorder une capitulation plus honorable pour les troupes. Le roi lui laisse la liberté de rester à Brest le temps qui lui sera nécessaire pour sa santé. A l'égard des officiers qui sont avec lui ils pourront se retirer dans leurs familles ou ailleurs. Il lui suffira qu'il soit instruit du lieu de leur résidence. Folio 280, 1½ page.

1760. 5 novembre. Le même à M. de Rostan. Vient d'être informé, par M. de Vaudreuil, qu'il s'est trouvé du cheval et du bœuf pourri dans la partie des vivres qui ont été embarqués sur les navires *Le Machault*, *Le Bienfaisant* et *Le Marquis de Malanze* qui sont allés cette année au Canada, et que les troupes auxquelles ils étaient destinés n'ayant pu en manger pendant la traversée, elles se sont trouvées fort mal nourries. Est fort surpris de cela, surtout pour *Le Machault*, dont il avait le soin de l'armement, et, il n'y a pas à en douter, car le fait a été bien constaté par le commandant des troupes à Restigouche. Folio 283, 1 page.

1760. 8 décembre. Le même à M. Bonneau. Au sujet de la solde des soldats du Canada débarqués à Morlaix. Folio 284, 1 page.

1760. 8 décembre. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. Même sujet. Folio 284½, ½ page.

1760. 8 décembre. Le même à M. Le Brun. Même Sujet. Folio 285, 1 page.

1760. 8 décembre. Le même à M. de Blénac. Même Sujet. Folio 287½, 1 page.

1760. 12 décembre. Le même à M. Le Marquis de Fénélon, Maréchal de Camp. Ne peut procurer à son frère le grade de capitaine réformé. Folio 287, ½ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. Bonneau. A reçu les listes des officiers et soldats venant du Canada, débarqués à Morlaix du Parlementaire Anglais *La Britannia*, de ceux qui ont été congédiés dans la colonie et à Morlaix et de ceux qu'il a proposés pour la demie solde. Folio 287, ½ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. le Maréchal de Senectère. La capitulation de Montréal ne permettant pas aux troupes qui sont revenues de servir pendant la guerre, il ne reste qu'à les congédier. Folio 288, 1 page.

1760. 19 décembre. Le même à M. Guillot. A reçu la copie des pièces remises par M. de La Giraudais, relatives à l'expédition du *Machault*, au déchargement de ses effets à Restigouche et aux prises faites en route. Folio 290, ½ page.

1760. 19 décembre. Le même à M. de Lattre, à Royan. A reçu la liste des officiers et soldats et autres passagers venus du Canada sur le Parlementaire anglais *Le Rebecca* arrivé à Royan. Instructions. Folio 290, 1 page.

1560. 19 décembre. Le même à M, de Rostan. Instructions diverses. Folio 294, 2 pages.

1760. 19 décembre. Le même à M: P Lartigue, négociant à Bordeaux. Serait bien aise de voir le détail de ses vues sur le Canada. Folio 295, ¼ page.

1760. 21 décembre. Le même à M. le Vicomte de Vaudreuil. Est chagrin de la peine que lui cause la lettre qu'il a écrite à son frère, mais il n'a pu éviter de lui faire savoir ce que le roi lui avait exprimé au sujet de la capitulation de Montréal, et il n'eut pas été apréable pour son frère qu'il l'apprit par d'autres. Sa lettre ne contient d'ailleurs rien qui puisse l'affliger. Folio 296½, ½ page.

1760. 27 décembre. Le même à M. Le Brun. Approuve qu'il ait fait payer au S^r^ Sauvage, ci-devant lieutenant de frégatte, commandant *La Pomone* qui a été brulée à Québec, sa conduite jusqu'à Rochefort. Folio 301, ½ page.

1760. 28 décembre. Le même à M. de Blénac. A recu la liste des soldats mutilés et blessés des troupes du Canada arrivées à Brest. Folio 302, ½ page.

1760. 28 décembre. Le même à M. Le Brun. Même sujet. Folio 302, 1 page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1760.

Versailles. 1760. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Levasseur. A reçu l'état du fond nécessaire pour le paiement des avances que le S^r^ De Coux, Capitaine des troupes de l'Ile Royale, à été obligé de faire aux soldats revenant des prisons d'Angleterre pendant la route du Hâvre à Rochefort. Folio 1, ½ page.

1760. 4 janvier. Le même au même. Approvissionnements à être envoyés au Canada. Folio 2, 2 pages.

1760. 10 janvier. Le même à M. de Ruis. Serait aise de pouvoir expédier une goélette à la rivière S^t^ Jean pour y mettre à terre un officier et quelques Acadiens qui se rendraient de là au Canada ponr y porter des dépêches. Instructions à ce sujet. Folio 5, 1 page.

1760. 10 janvier. Le même à M. Le Vasseur. Instructions touchant le paiement des appointements des officiers revenus du Canada. Folio 6, 1½ page.

1760. 25 janvier. Le même à M. de Ruis. Nouvelles instructions au sujet de l'envoi d'une goélette à la rivière St. Jean. Pourra employer le S^r^ de Grandhie, officier du Canada, actuellement à Rochefort, pour être le porteur des dépêches que l'on veut faire passer par la rivière S^t^ Jean. Folio 8½, 1 page.

1760. 25 janvier. Le même à M. Le Vasseur Au sujet des appointements de certains officiers. Folio 9, 1 page

1760. 25 janvier. Le même à M. de Guébriant. Au sujet des troupes à envoyer au Canada. Folio 10, 1½ page.

1760. 2 févr;er. Le même au même. Désire avoir des renseignements sur le S^r^ La Corne La Colombière qui à été fait prisonnier à Québec le 13 Sept. dernier. Folio 14, ½ page.

1760. 5 février. Le même au même. Le S^r^ de Villemont, capitaine des troupes à la Louisiane, a obtenu de passer au Canada pour y servir. Lui remettre à son arrivée à Rochefort, la croix de Ch^er^ de S^t^ Louis qui lui a été accordée. Folio 14½, ¼ page.

1760. 8 février. Le même au même. Sur la composition de la troupe destinée pour le Canada. Choix fait de la corvette *Le Storek* et de 2 officiers pour porter des nouvelles au Canada. Folio 16, 2 pages.

1760. 8 février. Le même à M. de Ruis. Instructions sur le même sujet. Folio 17, 1 page.

1760. 8 février. Le même à M. Le Vasseur. Fournitures pour le Canada. Folio 18, 2 pages.

1760. 22 février. Le même à M. de Ruis. Au sujet de l'armement et du départ de la frégatte *Le Storek*. Folio 21, ½ page.

1760. 1er mars. Le même au même. Au sujet du traité passé avec le Sr St Clément pour l'armement de la corvette *Le Storek*. Folio 25, 2 pages.

1760. 18 mars. Le même à M. Dangeac. Prendra le commandement de la troupe envoyée au Canada depuis son débarquement jusqu'à son arrivée auprès de M. de Vaudreuil. Folio 31, 1½ page.

1760. 20 mars. Le même à M. de Guébriant. Le roi vient d'ordonner qu'il sera embarqué sur les vaisseaux commandés par le Sr Duchassault, 200 recrues en outre des troupes dont il lui a déjà parlé. Folio 32, 1½ page.

1760. 20 mars. Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 33, 1½ page.

1760. 22 mars. Le même à M. de Guébriant. Même sujet. Folio 34, ½ page.

1760. 2 mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet de 48 Canadiens débarqués à Brest en mars dernier, qui ont demandé de passer à Rochefort en attendant l'occasion de retourner au Canada. Folio 62 1 page.

1760. 9 mai. Le même à M. de Guébriant. Le prie de lui envoyer des éclaircissements sur les causes qui ont amené l'évasion de M. de Boisberthelot enseigne dans les troupes ci-devant de l'Ile Royale. Folio 65, ½ page.

1760. 9 mai. Le même à M. Monclerc. Le prie de lui envoyer un état des dépenses encourues pour les vivres, affrêtements, passage et nourriture des officiers et soldats qui sont partis en Canada. Folio 66, 1 page.

1760. 23 mai. Le même à M. de Guébriant. A reçu sa lettre lui apprenant la mort de M. de Bonnaventure commandant des troupes de l'Ile Royale à Rochefort. S'occupera d'obtenir une pension à sa veuve. M. de Villejoint le remplacera. Folio 70, 1 page.

1760. 23 mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet du Sr Barbel, écrivain principal en Canada, destiné pour la Martinique. Folio 71, ½ page.

1760. 6 juin. Le même à M. de Ruis. Au sujet des Canadiens débarqués à Dieppe qui ont passé à Rochefort. Folio 75, ½ page.

1760. 26 juin. Le même à M. de Guébriant. Le roi permet au Sr de Mersillac, capitaine des troupes ci-devant de l'Ile Royale, d'épouser la veuve du Sr de Merville, capitaine des mêmes troupes. Folio 82½, ¼ page.

1760. 12 août. Le même à M. D'Abbadie, A reçu sa lettre par laquelle il l'informe de l'arrivée à La Rochelle du paquebot anglais *La Marie Anne*, partie de Louisbourg le 12 juillet avec 110 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient 9 familles qui s'étaient réfugiées à l'Acadie après la prise de l'Ile Royale, et pour lesquelles M. Maillart, missionnaire, a capitulé avec les Anglais. Aurait dû lui marquer si ce missionnaire était revenu par la même occasion et quelles étaient les conditions de cette capitulation. Voit aussi qu'il est arrivé à La Rochelle un autre paquebot anglais, *La Liberté*, expédié par le général Murray avec 150 prisonniers de guerre faits en Canada. Folio 93, 1 page.

Le même à M. le cher de Bretanville. Le roi a accordé la croix de St Louis au Sr de la Boularderie. Folio 93½, ¼ page.

1760. 16 août. Le même à M. de Ruis. Au sujet des officiers et soldats revenus du Canada après la prise de Québec. Folio 95½, 1 page.

1760. 16 août. Le même à M. D'Abbadie. A reçu les listes des habitants qui s'étaient retirés dans les bois pour passer à Québec lorsque l'Ile Royale a été prise et qui sont venus en France sur les Parlementaires *La Marie* et *Le Windsor*. Folio 96½, ½ page.

1760. 3 octobre. Le même au même. A reçu la liste des 110 passagers débarqués à La Rochelle du Parlementaire anglais *L'Elthane*, venu de Québec. Folio 107, ½ page.

1760. 3 octobre. Le même à M. de Ruis. Au sujet de secours demandés par Mme de Beaubassin, de l'Ile Royale, dont le mari est prisonnier en Angleterre. Folio 109½, ½ page

1760. 9 octobre. Le même à M. de Ramezay. Attend le mémoire qu'il lui a annoncé. Folio 111, ¼ page.

1760. 13 octobre. Le même à M. de Villejoin. Le prie de lui envoyer une liste apostillée des navigateurs de l'Ile Royale. Connaissant bien les côtes de l'Aacadie et du Canada, depuis la rivère St-Jean jusqu'à Gaspé, qui sont actuellement à Rochefort et Larochelle et à qui on pourrait confier la conduite de bâtiments dans ces parages. Le prie également de lui donner les noms des officiers de l'ancienne garnison de l'Ile Royale à qui on pourrait confier le commandement de troupes, si l'on jugeait nécessaire d'entreprendre quelque chose de ce côté l'année prochaine. Folio 114, 1 page.

1760. 24 octobre. Le même à M. Boucault. A reçu l'extrait de la revue de la partie des officiers, soldats et canonniers des troupes des colonies qui ont passé au commencement de cette année de Rochefort à Bordeaux et qui, ayant été pris dans la traversée en allant en Canada, ont été renvoyés par les Anglais sur le paquebot *La Jeune Elizabeth*. Appointements du S[r] de Boucherville. Folio 118, 1½ page.

1760. 6 novembre. Le même à M. de Ruis. Secours à M[me] de Baubassin. Folio 126½, ½ page.

1760. 5 décembre. Le même à M. Dupin de Bélugard. Vient d'être informé par M. D'Abbadie, qu'il est arrivé du Canada à La Rochelle plusieurs parlementaires anglais avec des officiers et soldats des bataillons qui servaient dans cette colonie ; qu'il y en a plusieurs autres en route, destinés pour ce même port, qui doivent y transporter le reste des bataillons et les troupes de la colonie. Instructions à ce sujet. Folio 143, 1½ page.

1760, 5 décembre. Le même à M. de Lévis. A reçu sa lettre du 27 du mois dernier qu'il a mise sous les yeux du roi. Sera heureux de s'entretenir avec lui lorsque sa santé lui permettra de se rendre ici. Folio 146, ½ page.

1760. 5 décembre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu la liste des personnes embarquées sur le Parlementaire, *L'Elizabeth Marie*, arrivé de Québec à La Rochelle. Folio 146, ¼ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. Dupin de Bélugard. A eu raison de penser que les divers détachements qui arrivaient du Canada à Rochefort, devaient rester sous le commandement de M. de Villejoin jusqu'à ce qu'ils soient tous rassemblés et qu'on ait pris un parti à leur égard. Folio 147, ½ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu les listes des divers passagers arrivés du Canada par les Parlementaires anglais, *La Marie*, *Le Bristol Galley* et *La Fanny*. Attend la liste des autres passagers arrivés par d'autres Parlementaires. Folio 148, ½ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. de Ruis. Au sujet de l'état fâcheux où se trouve M[me] de Villeray par la mort de son mari, capitaine dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 148, ½ page.

1760. 12 décembre. Le même à M. de Villejoin. Même sujet. Folio 148½, ½ page.

1760. 19 décembre. Le même à M. de Ruis. L'intention du roi est que le détachement de troupes commandé par M. Dangeac, et récemment arrivé de Restigouche, soit licencié. Folio 149½, ½ page.

1760. 19 décembre. Le même à M. de Rambures. A reçu la croix de S[t] Louis de M. de Villeray, décédé le 30 Nov. dernier. Folio 150, ¼ page.

1760. 19 décembre. Le même à M. Dupin de Bélugard. Le S[r] Dumas, Major Général des troupes du Canada, ne s'est pas chargé de lui envoyer la liste générale des officiers soldats et soldats du Canada qui, par leur ancienneté, leurs blessures ou leurs infirmités sont dans le cas de la demie solde. Le prie de dresser lui-même ces listes. Folio 151, 1 page.

1760. 19 décembre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu sa lettre par laquelle il l'informe du parti qu'il a pris, de concert avec M. Bigot, de louer 3 chambres pour renfermer les papiers du Canada. Approuve le prix du loyer convenu, mais il n'est pas nécessaire d'engager un gardien. Folio 151, ¼ page

1760. 19 décembre. Le même à M. Dangéac. Le roi a approuvé la conduite qu'il a tenue sur l'ordre qui lui a été remis de la part de M. de Vaudreuil qui l'avait compris dans la capitulation de Montréal. Son détachement sera licencié comme

les autres troupes. A bien fait de se dispenser de lui apporter lui-même les paquets que M. de Vaudreuil lui avait fait passer à Restigouche. Folio 151½, ½ page.

1760. 21 décembre. Le même à M. de Ruis. Il faut vendre les farines qui étaient destinées pour les colonies. Folio 152, 1 page.

1760. 27 décembre. Le même à M. De Lacroix. A reçu les extraits des revues des diverses troupes. Folio 153. 1 page.

1760. 27 décembre. Le même à M. Dangéac Lorsqu'il l'a proposé au roi pour commander le détachement qui a été envoyé au Canada, ce n'était pas tant pour son ancienneté que pour la connaissance qu'il avait de son zèle pour le service du roi et de ses talents pour une telle mission. Le roi lui a accordé une gratification de 900 livres. Folio 153½, ½ page.

1760. 27 décembre. Le même à M. D'Abbadie. A reçu la liste des personnes arrivées du Canada qui sont dans le cas de participer au secours de 6 sols par jour que le roi à bien voulu accorder aux familles indigentes venues du Canada et de l'Ile Royale. Folio 154, ½ page.

1760. 27 décembre. Le même au même. A reçu les 15 listes des passagers qui sont débarqués à la Rochelle des Parlementaires venus du Canada. Le prie de faire travailler de suite aux autres listes qui lui manquent. En a besoin. Répond par une autre lettre à ce qui concerne les 2 Parlementaires perdus à la côte. Folio 154, ½ page.

Fin du vol. 112.

AUTRES LIEUX, ROCHEFORD ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES LETTRES ET ORDRES DU ROI.

Année 1761.

Série B. Vol. 113.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1761.

Versailles. 1761. 2 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Marchair. A reçu la déclaration du S[r] Lartigue, Capitaine du bateau *Le Petit Marquis de Malauze*, venant de Restigouche avec les 10 paquets à son adresse. Répond par une autre dépêche à ce qu'il lui marque des précautions qu'il a prises pour la conservation de ce bâtiment qui faisait partie des prises faites par *Le Machault* en allant au Canada. Folio 3, ½ page.

1761. 2 janvier. Le même à M. le Maréchal de Bellisle. M. Bernier lui a remis les extraits de la revue des 8 bataillons, faite en Canada avant leur départ. Fera passer les fonds pour les payer à Poitiers où sont ces bataillons. Folio 4, 1 page.

1761. 12 janvier. Le même à M. Bernier. Instructions pour payer à Poitiers les troupes revenues du Canada. Folio 10½, 2½ pages.

1761. 14 janvier. Le même à M. l'évêque d'Orléans. La répartition des 10,000 livres, accordées par le roi aux pauvres du diocèse de Québec sur le fonds des économats, a été faite dans la colonie par le chapitre. Le zèle et la fidélité que les Canadiens ont fait paraître et la misère dans laquelle la plupart se trouvent réduits, méritent les bontés et la compassion du roi. Leur situation est telle, que si le roi ne leur accordait pas de nouveaux secours, ils seraient dans la plus cruelle indigence. Le prie d'en parler au roi. Folio 12, 1½ page.

1761. 14 janvier. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Même sujet. 13, ½ page.

1761. 21 janvier. Le même à M[me] de Ranilly, à Poitiers. A reçu sa lettre. Si son fils n'a que des choses générales à lui dire sur l'administration passée du Canada, il n'est pas nécessaire qu'il vienne à Versailles, mais, s'il a quelque chose de particulier et relatif aux moyens de réparer les abus, il n'a qu'a envoyer ses réflexions par écrit. Folio 14, ½ page.

1761. 30 janvier. Le même à M. de Villars, Directeur du Séminaire des Missions Étrangères. A reçu les 2 mémoires des religieuses de l'Hotel Dieu de Québec, demandant paiement des rations qu'elles ont fournies aux soldats et aux matelots et de la gratification que le roi leur accordait annuellement. Fera ce qui est possible. Folio 23½, ½ page,

1761. 30 janvier. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Au sujet de la pension de 2,000 livres que le clergé de France accordait chaque année à feu M. l'évêque de Québec. Peut, en vertu de ses pouvoirs de grand vicaire, solliciter la continuation de ce secours. Folio 23½, ½ page.

1761. 30 janvier. Le même à M. Marchais. A reçu la liste des personnes débarquées du navire *Le l'etit Marquis de Malanze*, venant de Restigouche. Folio 24, ¼ page.

1761. 30 janvier. Le même à M. Guillot. A reçu l'état de la dépense encourue pour secours aux Acadiens. Folio 25, ½ page.

1761. 50 janvier. Le même à M. Michel. Informera le Sr Mellis, Ecrivain, arrivé du Canada à Bordeaux, qu'il est destiné à travailler aux comptes du Canada qui doivent être mis en règle à La Rochelle. S'il est rendu à Fleurance, en Gascogne, il lui écrira de revenir à La Rochelle pour cet objet. Folio 25½, ½ page.

1761. 30 janvier. Le même à M. Bégon. Au sujet des secours aux Acadiens de Boulogne. Id. à M. Rouché pour les Acadiens du Havre. Id. à M. Alquier pour les Acadiens de Cherbourg. Id. à M. Guillot pour les Acadiens de St Malo. Folio 26, 1½ page.

1761. 6 février. Le même à M. Périchon. M. de Lévis se trouve porteur de plusieurs lettres de change montant en total à 23,598 livres tirées du Canada en 1760 à l'ordre du Sr Cadet. Il peut les acquitter, bien qu'elles ne soient pas dans la règle. Folio 27, 1 page.

1761. 6 février. Le même à M. de Lévis. Même sujet. Folio 27, ½ page.

1761. 6 février. Le même à M. Michel. Désire connaître les raisons pour lesquelles le Sr Wm Barn, Anglais de Philadelphie, a été arrêté au Cap et envoyé par M. de Macarty à Bordeaux sur le navire *Le Colibri*. Folio 28½, ½ page.

1761. 13 février. Le même à M. Périchon. Acquittera les lettres de change de M. de Bourlamarque. Folio 31, ½ page.

1761. 13 février. Le même à M. Ranché. A reçu la liste des prisonniers anglais qu'il a renvoyés par le paquebot *Le Boscawen*. Instructions au sujet des troupes revenues du Canada. Folio 32, 2 pages.

1761. 13 février. Le même à M. Périchon. Au sujet du paiement des appointements du Sr Bazagier, Ecrivain en Canada. Folio 33½, ¼ page.

1761. 13 février. Le même à M. Guillot. A reçu les pièces qui lui ont été remises par le Sr La Girandais pour constater le chargement du navire *Le Machault* qu'il commandait en allant au Canada et le déchargement qui a été fait à Restigouche des effets provenant des prises qu'il a faites en route. Folio 34½, ½ page.

1761. 19 février. Le même à M. de Chaulaire. Au sujet du paiement de remèdes fournis aux Acadiens malades à l'hopital de Boulogne. Folio 39, ½ page.

1761. 19 février. Le même à M. l'abbé Couturier. S'il a quelque chose à lui dire, relativement à la maison de St Sulpice en Canada, il peut le lui écrire. Folio 39½, ¼ page.

1761. 27 février. Le même à M. Monette. Au sujet des mesures prises pour le paiement des dettes des colonies. Folio 45, 2 pages.

1761. 27 février. Le même à M. l'abbé Couturier. Devra s'adresser à M. l'abbé de Lisle-Dieu pour les renseignements qu'il désire. Folio 51, 1 page.

1761. 6 mars. Le même à M. le Duc de Choiseul. M. Dumas, major général Inspecteur des troupes de la Marine en Canada, lui a demandé de l'avancement. C'est un officier rempli de bravoure, de talents et d'expérience, qui s'est distingué en maintes occasions. Il est parvenu au point où il pourrait obtenir les grades de colonel et de brigadier s'il était dans le service de terre, mais, comme il n'y a rien d'équivalent dans la Marine, il le lui recommande pour lui faire obtenir un grade dans les troupes de terre. Folio 55, 1 page.

1761. 6 mars. Le même au même. Lui recommande le Sr Bernier, Commissaire des Guerres en Canada Il n'a que de bons témoignages des services qu'il a rendus. Folio 55, ½ page.

1761. 6 mars. Le même à M. de Charly. Au sujet des troupes revenues du Canada. Folio 55½, 1 page.

1761. 13 mars. Le même à M. Porquet. A reçu sa lettre lui apprenant l'arrivée à Calais du paquebot *La Minerve*, de Douvres, avec 76 prisonniers de guerre français. Instructions. Folio 65, 1½ page.

1761. 13 mars. Le même à M. le Comte d'Hérouville de Claye. Fera tout ce qu'il pourra pour M. Dumas auquel il s'intéresse. Folio 66½, ½ page.

1761. 21 mars. Le même à M. Périchon. Au sujet de la solde du détachement des troupes du Canada arrivé au Hâvre sur le paquebot anglais *Le James*. Folio 67, ½ page.

1761. 21 mars. Le même à M. Guillot. Le prie de vérifier si Geneviève Guay, native du Canada, actuellement à S^t^ Malo, qui représente que son mari s'est noyé en revenant d'Angleterre en France, est dans le cas de recevoir des secours. Folio 68½, ½ page.

1761. 21 mars. Le même à M. Périchon. Au sujet du supplément d'appointements accordé à M. de Lévis. Folio 70½, ½ page.

1761. 27 mars. Le même à M. de Charly. Le roi a accordé la croix aux officiers du Canada dont il joint la liste. Comme ils doivent être reçu à Paris, par M. de La Serre, il le prie de les prévevir. Folio 73, ¼ page.

1761. 27 mars. Le même à M. de Raymond, capitaine. Le roi lui a accordé une pension de 300 livres sur son Trésor. Id. pour S^rs^ Maiziers, Benoit, Le Borgue etc. Folio 73½, 1 page.

Le même à M. Chasteloger. Le roi a accordé la croix de S^t^ Louis à M. Le Borgne, capitaine. Folio 74, ½ page.

1761. 27 mars. Le même à M. Périchon. Au sujet du paiement de la solde de quelques soldats de la Louisiane, arrivés au Havre sur *Le Boscawen* avec les troupes du Canada. Folio 75, 1 page.

1761. 27 mars. Le même à M. de La Serre. Le roi l'a commis pour remettre au S^r^ de Villiers, la croix de S^t^ Louis qui lui fut accordée en 1759. Folio 76, ½ page.

1761. 28 mars. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A procuré au S^r^ Cocquart, Missionnaire de l'Acadie arrivé des prisons d'Angleterre, une somme de 400 livres pour le mettre en état de se rendre chez lui avec un jeune Sauvage qu'il a emmené du Canada. Folio 79, ½ page.

1771. 31 mars. Le même à M. Périchon. Il est arrivé au Hâvre, il y a quelques jours, 202 hommes, tant officiers que soldats des troupes du Canada venant des prisons d'Angleterre. Leur donnera en acompte une somme de 2,500 livres. Folio 80½, ½ page.

1761. 7 avril. Le même à M. de Vaudésir. A accordé au S^r^ de Ramezay, ci devant Lieutenant du roi à Québec, un nouveau traitement depuis son arrivée en France. Folio 82½, ½ page.

1761. 10 avril. Le même à M. Guillot. Les renseignements qu'il lui donne sur la dame Geneviève Guay, veuve du S^r^ Pierre Rode Canadien sont suffisants pour qu'elle ait droit aux secours du roi. Folio 86½, ½ page.

1761. 14 avril. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Approuve le parti qu'il à pris à l'égard des affaires de l'évêché de Québec. Folio 90, ¼ page.

1761. 23 avril. Le même à M. de Vaudreuil., ancien Gouv. du Canada. A reçu, avec sa lettre, le mémoire qu'il y joint pour le roi sur le traitement qui lui a été accordé. Folio 96, ½ page.

1761. 23 avril. Le même à M. de Charly. Au sujet de la solde des officiers et soldats des troupes du Canada. Folio 98, 2 pages.

1761. 5 mai. Le même à M. leMaréchal de Noailles. Fera tout ce qu'il pourra pour M. de Rigaud ci-devant Gouverneur de Montréal. Folio 101, ½ page.

1761. 5 mai. Le même à M. Périchon. Au sujet des appointements du S^r^ Mauriel de Pontois, employé ci-devant en Canada. Folio 103, ½ page.

1761. 5 mai. Le même à M^gr^ le Prince de Condé. La protection qu'il accorde au S^r^ Duplessis, capitaine, sera un puissant motif pour lui faire procurer les grâces du roi. Folio 103, ½ page.

1761. 8 mai. Le même à M. le Vicomte de Vaudreuil. Au sujet du mémoire de son frére. Folio 106, ¼ page.

1761. 8 mai. Le même à M. Poncet de Lagrave. Les Régistres et les Minutes des Greffes des Amirautés de Louisbourg et de Québec ont été mis en dépot à La Rochelle, pour être renvoyés à la paix dans ces colonies, s'il y a lieu. C'est ainsi qu'on en a usé en 1745. Ceux qui auraient besoin d'expéditions les trouveront à La Rochelle. Folio 107, ½ page.

1761. 8 mai. Le même à M. Périchon. Au sujet des lettres de change du Sr Johnston, ci-devant de l'Ile Royale, passé au Canada après la prise de Louisbourg et revenu en France avec les autres officiers. Folio 107½, ½ page.

1761. 8 mai. Le même à M. le Marquis de La Tour Dupin. Au sujet des appointements des Srs Chambeau, Darleur et D'artigue, Capitaines du 2eme bataillon de son régiment, revenus des prisons d'Angleterre. Folio 107½, ½ page.

1761. 13 mai. Le même à M. Périchon. Le prie de payer au Sr Bonneau, capitaine au régiment de Guyenne, qui a été chargé en 1760 de passer du Canada dans la Nouvelle Angleterre pour visiter et prendre soin des officiers et soldats français détenus prisonniers, la somme de 1,898 livres qu'il réclame pour dépenses occasionnées par ce voyage. Folio 112, 1 page.

1761. 17 mai. Le même à M. Jacau de Fiedmont. Au sujet du paiement de ses appointements. Folio 113, ½ page.

1761. 6 juin. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Ses appointements pour 1760 lui ayant été payés en Canada, en lettres de change, il doit attendre leur échéance. Folio 121½, ½ page.

Marly. 1761. 15 juin. Le même à M. le Marquis de Bethune. Il n'est pas possible, pour l'instant, d'accorder une commission de capitaine ou la croix de St Louis à M. de Longueuil, ci-devant aide-major des troupes en Canada. Il doit être content de la pension de 150 livres que le roi lui a accordée. Folio 127, ½ page.

1761. 19 juin. Le même à M. Navarre, Lieutenant Général de l'Amirauté de Bordeanx. A reçu les 2 lettres écrites d'Halifax à 2 Anglais et qui se sont trouvées sur le navire *Les Deux Sœurs* qui a été pris et amené à Bordeaux par le corsaire *L'Arlequin*, commandé par le Sr La Giraudais. Folio 130, ½ page.

Versailles. 1761. 19 juin. Le même à M. le Vicomte de Vaudreuil. Au sujet du mémoire de son frère touchant ses appointements pour l'année 1760. Folio 131, 1 page.

1761. 26 juin. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Au sujet des Religieuses Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Québec. Folio 133, 1 page.

1761. 26 juin. Le même à M. Hocquart. Au sujet du Sr de Montmidy, enseigne dans les troupes ci-devant du Canada. Folio 135, ½ page.

1761. 26 juin. Le même à M. de la Serre. Ne peut accorder la croix de St Louis au S de St Rome, ci-devant officier dans les troupes du Canada. Folio 135½, ½ page.

1761. 2 juillet. Le même à Mgr le Duc de Penthièvre. Croit que le Marquis D'Albergati, enseigne dans les troupes du Canada, a été suffisamment récompensé de ses services par une pension de 300 livres. Folio 139, 1 page.

1761. 2 juillet. Le même à M. Imbert, ancien trésorier du Canada, à Nemours. Au sujet des comptes de son fils qui fut chargé de la perception de l'imposition exigée des habitants de Montréal pour les fortifications de cette ville. Folio 140, ½ page.

1761. 10 juillet. Le même à M. Ranché. A reçu la liste des officiers et soldats arrivés au Havre par le paquebot *L'Epreuve*, venant de Portsmouth. Folio 144, ½ page.

1761. 12 juillet. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Au sujet du Sr Ginton Monrepos, ci-devant Juge à Montréal. Folio 148, ½ page.

1761. 12 juillet. Le même à M. Dumont. Verra avec plaisir le mémoire qu'il a dressé sur le Canada. Folio 148, ¼ page.

1761. 15 juillet. Le même à M. Porquet. A reçu les listes des officiers, soldats et habitants arrivés à Calais sur le navire de cartel *Le Prince William* de Londres, venant de Québec. Folio 150, 2 pages.

1761. 17 juillet. Le même à M. le Duc de Choiseul. Au sujet du Sr Fenton, Lieutenant de vaisseau anglais qui, ayant déserté le service de son pays, demande à être employé dans un régiment irlandais. Folio 151, 1½ page.

1761. 29 juillet. Le même à M. Ranché. A reçu les états des dépenses occasionnées par l'arrivée au Havre des officiers et soldats sur les vaisseaux *Boscawen*, *Le James*, *L'Epreuve* et *Les Trois Frères*. Folio 156, ½ page.

1761. 29 juillet. Circulaire à l'effet de retrancher de la liste des habitants qui reçoivent des secours du roi ceux qui peuvent s'en passer pour le donner aux familles pau-

vres arrivées du Canada sur les derniers paquebots anglais. Folio 160, 1 page.

1761. 1er août. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Le remercie de son attention à lui communiquer les réflexions qu'il a faites à l'égard des stipulations de la capitulation pour ce qui concerne l'exercise de la religion. Folio 161, ½ page.

1761. 1er août. Le même à M. le Duc de Choiseul. Au sujet du Sr Fenton. Folio 161½, ½ page.

1761. 11 août. Le même à M. Arquier, curé à Boulogne. Le roi ne veut retirer les secours qu'il donne aux habitants de l'Ile St Jean qui sont à Boulogne qu'à ceux qui peuvent vivre par eux mêmes, afin de leur substituer les familles pauvres récemment arrivées du Canada. Folio 170½, ½ page.

1761. 11 août. Le même à M. le maire et aux échevins de Boulogne. Même sujet. Folio 171, 1 page.

1761. 17 août. Le même à M. de Vaudésir. A procuré au Sr Manach, missionnaire cidevant de l'Acadie, récemment arrivé des prisons d'Angleterre, un secours de 400 livres. Folio 175, ¼ page.

1761. 17 août. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A reçu sa lettre lui donnant des détails sur ce qui est arrivé à M. Manach depuis son enlèvement et sa détention par les Anglais. Il est difficile de concilier les faits entre ce que l'on affirme de l'abondance dans laquelle on a entretenu les habitans de l'Acadie et ce qu'en rapporte ce missionnaire. Ce n'est pas la première contradiction qu'il a trouvée dans l'administration du Canada. Folio 177, ½ page.

1761. 17 août. Le même à M. Guillot. S'en rapporte à lui sur les secours à faire fournir aux Acadiens. Folio 178, ½ page.

1761. 21 août. Le même à M. le Duc de Choiseul. Ne peut refuser à M. Du Chambon, cidevant capitaine dans les troupes du Canada, les témoignages qu'il désire sur ses services. N'a que des choses avantageuses à lui dire de cet officier qui sert depuis 40 ans. Serait fort aise qu'il put procurer à un de ses fils la place qu'il demande à l'Ecole Militaire. C'est un bon gentilhomme de Saintonge, hors d'état, par défaut de fortune, de pourvoir convenablement à l'éducation de ses enfants. Folio 181, ½ page.

1761. 31 août. Le même à M. le Baron de Copley, co'onel commandant à Cherbourg. A reçu sa lettre et le mémoire du Sr Bellefontaine, major des Milices de l'Acadie, demandant de nouveaux secours pour lui et sa famille. Ne peut rien faire de plus, Folio 190½, ½ page.

1761. 4 septembre. Le même à M. Périchon. Peut payer les 300 livres d'appointements du Sr Feltz, chirurgien major de Montréal. Folio 194½, ¼ page.

1761. 4 septembre. Le même à M. Porquet. A reçu le rôle des habitans arrivés à Calais par le navire de Cartel *Le Spence*, de Philadelphie. Folio 195½, ½ page.

1761. 28 septembre. Le même à M. le Maire et aux échevins de Cherbourg. A reçu leur lettre au sujet des Acadiens résidant dans leur ville. L'intention du roi n'est pas de les priver entièrement des secours qu'il leur donne depuis leur arrivée en France, mais seulement de diminuer cette dépense autant que cela est praticable. Ils peuvent les assurer que le roi ne les abandonnera pas. Folio 216, ½ page.

1761. 28 septembre. Le même à M. le Duc de Choiseul. Ne peut payer maintenant les lettres de change tirées du Canada. A fait rassembler tous les matériaux nécessaires pour parvenir à connaître tout ce qui peut être légitimement dû sur le montant de ces lettres de change et celles qui doivent être réduites ou rejetées, afin de pouvoir prendre un parti définitif sur tout ce qui concerne les papiers du Canada, quelqu'effrayant qu'en paraisse le montant qui est d'environ 75 millions. Comme il n'a pu examiner tant de dépenses qu'en remontant à la source des abus qui les ont occasionnés, il s'est procuré sur leurs auteurs des éclaircissements suffisants pour se convaincre de leur mauvaise administration et de l'injustice des fortunes considérables qu'ils ont faites. Folio 217, 2 pages.

1761. 3 octobre. Le même à M. D'Aguesseau. Au sujet de M^me^ Des Noyelles et de ses enfants. Folio 228, ½ page.

1761. 3 octobre. Mémoire pour M^me^ la Marquise de Pompadour. Le Baron Dumaine, qui demande la croix de S^t^. Louis, n'est point connu en qualité d'officier des troupes du Canada. Il y a toute apparence qu'il n'a servi dans cette colonie que comme volontaire. Il est cependant vrai, par les éclaircissements qu'on a pris à son sujet, qu'il a levé en Canada, avec l'agrément de M. de Vaudreuil, une compagnie de 60 Irlandais qui n'y ont point servi et qu'il a emmenés en France. On ne peut savoir qu'à la Guerre, si l'incorporation en a été faite dans des régiments étrangers comme le dit le Baron Dumaine. Folio 228½, ½ page.

1761. 10 octobre. Le même à M. M ... Croix de S^t^. Louis pour les S^rs^ Larminat, de Montmédy et Thoreau de Rouilly, ci-devant officiers dans les troupes du Canada. Folio 231½, ½ page.

1761. 17 octobre. Le même à M. le Marquis d'Ossum. Au sujet des affaires de Louisiane. Folio 234, 2 pages.

1761. 17 octobre. Le même au même. Au sujet d'une entreprise projetée par l'Espagne sur la Jamaïque. "C'est la plus utile certainement qu'on puisse tenter dans le "moment présent par rapport à la conservation des colonies françaises et espagnolles." Instructions. Folio 235, 1 page.

1761. 29 octobre. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet de la suspension du paiement des lettres de change et de ses effets désastreux, Réflexions à ce sujet. Folio 242, 5 page.

Le même au même. Les réductions faite par la commission, dans les créances des fournisseurs, ruinent le crédit du gouvernement. Il n'est pas possible de le rétablir sans suprimer cette commission et sans rétablir chaque créancier dans son premier état en prenant dès à présent des mesures pour les satisfaire. Lui envoie un projet d'arrêt à cet effet. Folio 244, 1½ page.

1751. 29 octobre. Le même à M. de Fontanieu. Même sujet. Folio 245, 2 pages.

1761. 31 octobre. Le même à M. l'Archévêque de Narbonne. Le roi a fait connaître à ses sujets son désir, de procurer la paix en rendant publiques les négociations de MM. de Bussy et Stanley. Les concessions offertes par le roi si considérables qu'elles aient été, n'ont pu déterminer une nation aussi ambitieuse que l'Angletere à les accepter. Pour cette raison, le roi s'est déterminé à réunir au Département de la guerre celui de la Marine, pour opposer avec plus de succès toutes ses ressources aux vues illimitées de l'Angleterre. Le roi compte sur ses provinces, et surtout sur celles des pays d'Etat, pour trouver les ressources dont il a besoin. Verrait avec plaisir le Languedoc donner l'exemple en ajoutant à sa Marine un vaisseau de 74 pièces de canons qui serait nommé *le Languedoc*. Le prie de communiquer cette idé à l'assemblée des Etats. Folio 246, 2 pages.

1761. 31 octobre. Le même au même. Même sujet. Folio 247, 1½ page.

1761. 14 novembre. Circulaire au sujet des secours du roi aux Acadiens. Folio 256½, 1 page.

1761. 16 novembre. Le même à M. le Duc de Gramont. A examiné le mémoire qu'il lui a addressé en faveur du S^r^ Tourton, ci-devant écrivain de la Marine en Canada. Folio 261, ½ page.

1761. 16 novembre. Le même à M. Macarty. Peut donner l'assurance aux négociants de la Nouvelle York, que l'arrangement qu'il a fait avec eux, pour le paiement des comestibles qu'ils apporteront à St Domingue, sera fidèlement tenu. Folio 261½, ½ page.

1761. 16 novembre. Le même à M. D'Hérouville. Au sujet de la famille Martin, ci-devant établie en Canada. Folio 262½, ½ page.

1761. 16 novembre. Le même à M. Bentabale, rue St. Honoré. A reçu sa lettre sur les affaires du Canada. Recevra avec plaisir les autres pièces qu'il lui annonce. Folio 263½, ½ page.

1761. 16 novembre. Le même à M. l'Archevêque de Narbonne. N'est pas surpris de voir qu'il a compris toute l'importance de ses suggestions touchant l'offre que ferait au roi les Etats du Languedoc d'un vaisseau de guerre. Comprend comme lui que la proposition d'une dépense considérable dans les conjonctures présentés pourrait affaiblir le zèle et l'empressement qu'on aurait dans toute circonstance s'il s'agissait d'une dépense de 1,500,000 livres comme il le suppose. Mais, comme le roi se chargerait lui-même des gréments et de l'armement de ce vaisseau, il ne serait question pour les Etats du Languedoc que d'une dépense de 400,000 livres. Le prie de poursuivre cette négociation. Instructions sur la manière de procéder pour en assurer le succès. Folio 267, 2 pages.

1761. 16 novembre. Le même à M. le Duc de Fitz James. Même sujet. Folio 267½, 1 page.

1761. 16 novembre. Le même à M. de S^t^ Priest. Même sujet. Folio 268, ½ page.

1761. 16 novembre. Le même à M. l'Archevêque de Toulouse. Même sujet. Folio 268½, ½ page.

1761. 24 novembre. Le même à M. Périchon. Le prie de payer 240 livres au S^r^ de Verchères, ci-devant enseigne dans les troupes du Canada. Folio 270½, ¼ page.

1761. 26 novembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Examinera avec attention ses observations en faveur des officiers des troupes du Canada. Folio 273, ½ page.

1761. 26 novembre. Le Même à M. Périchon. Le prie de payer au Sr. Cuxac, chirurgien, employé au fort de Détroit, la somme de 536 livres pour les gages qui lui sont dûs suivant le certificat visé par M. Landriève qui fait les fonctions de Commissaire de la Marine en Canada. Folio 273½, ¼ page.

1761. 26 novembre. Le même à M. l'abbé, Béliardy. Sur les moyens d'approvisionner la Louisianne à la Havane. Folio 276, 2½ pages.

1761. 1^er^ décembre. Le même à M. l'Archevêque de Tours. Ne peut malgré l'intérêt qu'il lui porte, remettre en liberté le S^r^ Martel. Folio 282, ¼ page.

1761. 4 décembre. Le même à M. de S^t^. Priest. A été touché de ce qui s'est passé aux Etats Généraux du Languedoc et de l'offre au roi d'un vaisseau de 80 canons. Pour récompenser le S^r^ Faget des preuves de zèle qu'il a données au nom des trois ordres, le roi lui a accordé une pension de 2,000 livres et l'expectative de la première place qui vaquera dans l'ordre de S^t^. Michel. Folio 287, 1 page.

1761. 4 décembre. Le même à M. Faget. Le remercie au nom du roi de son concours zélé et efficace à l'assemblée des Etats Généraux du Languedoc. Grâces que le roi lui accorde. Folio 287, 1 page.

1761. 7 décembre. Circulaire aux Intendants et Commissaires de la Marine dans les ports. Au sujet de l'arrêt du Conseil d'Etat touchant la liquidation des dettes de la Marine et des Colonies. Folio 289, 1 page.

1761. 12 décembre. Le même à M. le Maréchal de Broglie. A reçu sa lettre en faveur de M. de Drucour. Examinera tout ce qui a rapport à sa demande, Folio 289^bis^, ½ page.

1761. 12 décembre. Le même à M. le Duc de Fitzjames. Est heureux du zèle qu'ont témoigné les Etats du Languedoc en se chargeant des frais de la construction d'un vaisseau de guerre pour l'offrir au roi. Se souviendra du zèle et du concours efficace du Ch^er^ de la Croix. Folio 292, 1 page.

1761. 15 décembre. Brevet par lequel le roi accorde 1, 200 livres de pension au S^r^ de Kerdisien. Trémain, Commissaire de la Marine, ci-devant employé en Canada au bureau des fonds et des finances, pour les services qu'il a rendus là et ailleurs. Folio 299½, 1 page.

1761. 15 décembre. Circulaire aux Chambres de Commerce au sujet du paiement des lettres de change. Folio 302, 1 page.

1761. 20 décembre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu Au sujet des Missions du Canada. Folio 308½, 1 page.

1761. 20 décembre. Le même à M. Daubenton. Le roi a accordé un secours de 12 sols par jour et 3 à chacun de ses 9 enfants au S[r] Pascaud, Canadien, qui s'est retiré à Bordeaux. Folio 309, ¼ page.

1761. 27 décembre. Le même à M. de Vaudésir. A procuré au S[r] D'Amours, cadet des troupes ci-devant du Canada, une somme de 300 livres pour l'indemniser des dépenses qu'il a encourues pour se faire guérir d'une blessure reçue en Canada. Folio 317½, ½ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1761.

Versailles. 1761. 30 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. M. de Querdisien Trémain, Commissaire de la Marine. Se rend à La Rochelle pour mettre en règle, arrêter et signer les comptes du Canada qui ne l'auront pas été par M. Bigot. Travaillera de concert avec le S[r] Martel, qui a rempli pendant longtemps la place d'ordonnateur à Montréal. Le S[r] de Villers, ci-devant contrôleur en Canada, continuera ses fonctions. Instructions à ce sujet. Folio 11, 1½ page.

1761. 30 janvier. Le même à M. Querdisien Trémain. Instructions au sujet de ses travaux pour mettre en règle les comptes du Canada. Rendra compte tous les 15 jours. Folio 12, 2 pages.

1761. 13 février. Le même à M. D'Abadie. A reçu la liste de quelques familles de Québec qui réclament des secours. Les comprendra dans la liste des personnes auxquelles le roi accorde 6 sols par jour. Folio 13, 1 page.

1761. 19 février. Le même à M. de Ruis. Au sujet du secours que demande le S[r] Roche, ci-devant arpenteur à l'Ile Royale. Folio 18, ½ page.

1761. 27 février. Le même à M. Dupin de Bélugard. Le S[r] de Lusignan n'ayant pas encore reçu la croix de Ch[er] de S[t]. Louis qui lui a été accordée l'année dernière, il lui envoie des ordres pour qu'il soit reçu dans cet ordre. Folio 19½, ½ page.

1761. 10 juillet. Le même M. de Ruis. A procuré un secours de 6 sols par jour au S[r] Joseph Mailly, ci-devant habitant de Montréal. Folio 60, ½ page.

1761. 29 juillet. Le même au même. A procuré au S[r] Nicolas Piot, natif des Trois Rivières, et à sa femme, aussi Canadienne, et leurs 2 enfants, 18 sols par jour pour leur subsistance. Folio 64½, ¼ page.

1761. 31 août. Le même à M. D'Aubigny. A été fâché d'apprendre la mort, à Rochefort, de M. Des Noyelles, lieutenant de roi en Canada, et de la triste situation où il laisse sa famille. Folio 74, ¼ page.

1761. 17 septembre. Le même à M. de Villejoin. Le roi trouve bon que son fils aîné, ci-devant lieutenant dans les troupes de l'Ile Royale, se marie avec la D[elle] De Lort. Folio 76, ¼ page.

1761. 17 octobre. Le même à M. de Querdisien. Au sujet des appointements du S[r] Pezé, chirurgien aide major, tué devant Québec le 4 mai 1760. Folio 80½, ½ page.

1761. 14 novembre. Le même à M. D'Aubigny. A accordé des pensions de 800 et 600 livres, respectivement, aux veuves des S[rs] D'Aillebout et Des Noyelles. Folio 87, ½ page.

1761. 5 décembre. Le même à MM. les Directeurs et Syndics de la Chambre de Commerce de La Rochelle. A reçu leur mémoire concernant le Canada, dressé d'après la connaissance qu'ils ont des négociations entre la France et l'Angleterre. Leurs observations, sur la conservation du Canada, sont exposées avec beaucoup de vérité, et le roi y aura égard. A été très sensible à leurs offres de contribuer à réprimer les efforts et les prétentions des Anglais. Folio 91, ½ page.

Fin du vol. 113

AMÉRIQUE.

MINUTES.

1762.

Série B. Vol. 114.

LOUISIANE (1762) 60 PAGES.

TERRENEUVE.

MINUTES DES DÉPÊCHES.

1762

Versailles. 1762. 14 août. Le Président du Conseil de Marine à M. le Ch^er^ de Ternay. A reçu, par les S^rs^ de Courval et Blondelas, les 2 lettres qu'il lui a écrites de S^t^ Jean. A appris au roi la conquête qu'il venait de lui procurer. A approuvé les dispositions qu'il a prises pour la conservation de ce poste, de concert avec M. le Comte d'Haussouville. A également approuvé le choix de M. de Bellecombe comme commandant du Fort. Enverra 2 bâtiments à Terreneuve avec 80 hommes d'infanterie, 50 d'artillerie et les vivres, munitions etc., nécessaires pour une garnison. L'un de ces bâtiments est la frégatte *Le Zéphir*, armée en flute. Elle sera commandée par le S^r^ de Courval qui partira de Brest, l'autre sera un corsaire de S^t^ Malo et sera commandé par le S^r^ Blondelas que le roi a fait lieutenant de frégate. Si ces vaisseaux arrivent heureusement à S^t^ Jean, on fera passer de plus grands secours au printemps. Les S^rs^ de S^te^ marie et de Montigny, capitaines, de Bellecourt et de Rocheblave, lieutenants, s'embarqueront sur ces 2 bâtiments avec tous les Canadiens qui ne sont pas prisonniers sur parole que l'on pourra trouver. Folio 1, 3 pages.

14 août. 1762. Le même à M. de Bellecombe. Lui envoie la copie de la lettre qu'il a écrite au ch^er^ de Ternay pour le mettre au courant de ses intentions au cas où celui-ci aurait laissé S^t^ Jean avec ses vaisseaux. Le roi est très heureux de ses efforts pour lui conserver cette conquête. Lui envoie 2 vaisseaux avec quelques troupes et les approvisionnements. Ces vaisseaux partiront de 2 points différents, pour éviter que les secours dont il a besoin ne fassent pas entièrement défaut au cas de fâcheux accident. Pourra se servir utilement du *Zéphir* pour défendre l'entrée du port avec les batteries qu'il aura fait dresser au cas où les Anglais viendraient l'attaquer pendant l'hiver avec l'escadre qu'ils sont à préparer. Leurs Gazettes parlent de l'envoi de 3 bataillons, mais doute qu'ils les emploient dès à présent à une descente du côté de S^t^ Jean. Il est plus probable qu'ils les feront passer à Halifax ou à Plaisance pour être à portée de faire leur expédition sur S^t^ Jean plus à bonne heure le printemps prochain. Pour cette raison, il lui fera passer des secours à la fin de février pour qu'ils lui parviennent au commencement d'avril. Folio 2, 2 pages.

20 août. 1762. Le même à M. de Bellecombe. Le prie de conférer la croix de S^t^ Louis au ch^er^ de Repentigny, capitaine d'infanterie. Folio $3\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

Fin du vol. 114.

18—$37\frac{1}{2}$*

AUTRES LIEUX.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1762.

Série B. Vol. 115.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1762.

Versailles. 1762. 5 janvier. Le président du Conseil de Marine à M. Martel de Majesse, officier du régiment de la Sarre. Le roi ne croit pas qu'il soit nécessaire de faire entrer un domestique à la Bastille pour y servir son père qui ne manque de rien. Peut être tranquille et rassurer sa famille sur la santé de son père. Folio 3, ½ page.

1762. 5 janvier. Le même à M. de Sartines. Le prie de prendre des éclaircissement sur les dires de cet officier de Fort l'Evêque qui prétend connaître des faits se rapportant à la mauvaise administration du Canada. Folio 6½, ½ page.

1763. 8 janvier. Le même à M. de Vaudésir. Au sujet de Ch^er^ de Clapier, enseigne dans les troupes servant ci-devant en Canada. Folio 10½, ½ page.

1762. 12 janvier. Instructions pour les vaisseaux Marchands armés à Bordeaux, destinés pour la Louisiane. Folio 11^bis^, 1½ page.

1762. 12 janvier. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. Périchon. Permission a été accordée aux S^rs^ de Bailleul et Raimbault officiers du Canada, d'aller servir en Louisiane. Folio 13½, ½ page.

1762. 12 janvier. Le même à M. de S^t^ Priest. Au sujet du S^r^ Claparède, habitant de Louisbourg. Folio 13½, ½ page.

1762. 18 janvier. Le même à M. Périchon. Au sujet de la solde des soldats des troupes du Canada arrivés au Havre le 1^er^ janvier sur le paquebot anglais *Le Molinieux*. Folio 16½, ½ page.

1762. 18 janvier. Le même à M. Daubenton. Troupes pour la Louisiane. Folio 18, 1½ page.

1762. 25 janvier. Le même au même. Même sujet. Folio 21, 1 page.

1762. 25 février. Le même à M. le Marquis d'Ossun. Représentations à faire à la Cour d'Espagne. Folio 49, 1 page.

1762. 25 février. Le même à M. de Sartines. Secours accordés à M^me^ Cadet en acompte de ce qui pourra être dû à son mari. Folio 50, ½ page.

1762. 27 février. Le même à M. Daubenton. Au sujet de l'expédition à la Louisiane. Folio 52, 1 page.

1762. 28 février. Le même à M. de Laboulie, Lieutenant du roi à Calais. Laissera passer le paquet que l'abbé de Lisle Dieu a adressé à M. Stanley pour être transmis au Canada. Folio 53½, ½ page.

1762. 28 février. Le même à M. Daubenton. Secours accordés aux S^rs^ Germain Estivalet et Mathieu Granier, ci-devant négociants en Canada. Folio 54, ½ page.

1762. 28 février. Le même à M. l'abbé Hody, Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères. Il n'est pas possible de faire passer à la Louisiane les S^rs^ Girard et

Manach, missionnaires, pour la mission dont sa maison est chargée dans le haut du Canada, tant parce que les bâtiments destinés à la Louisiane sont partis que pour les difficutés d'atteindre ces lieux par la Louisiane. En outre, les Anglais ayant expulsé ces missionnaires de l'Acadie, il ne convient pas de les renvoyer en Amérique. Folio 54½, ½ page.

1762. 28 février. Le même à l'abbé de Lisle Dieu. A trouvé très justes ses réflexions à l'égard de l'envoi des S^rs^ Girard et Manach dans le haut du Canada. Folio 54½, ¼ page.

1762. 28 février. Le même à M. de Marassé, Colonel. Au sujet du S^r^ Fenton, Ecossais, Lieutenant de vaisseau du roi d'Angieterre, qui demande de prendre service dans l'armée française. Folio 55, ½ page.

1762. 28 février. Le même à M. Périchon. Paiera une gratification de 600 livres au S^r^ Fenton. Folio 55½, ¼ page.

1762. 28 février. Le même à M. Guillot. A reçu l'état de ce qui est dû à l'hopital de S^t^ Malo pour les Acadiens qui y ont été traités. Folio 56, ¼ page.

1762. 28 février. Le même à M. de Vaudésir. Paiera 3,000 livres au S^r^ de Bellecombe, ci-devant capitaine aide major au second bataillon du Royal Roussillon, pour avances faites pour le service du Canada. Folio 57, ½ page.

1762. 6 mars. Le même à M. Johnston, Lieutenant. Le roi lui a accordé la croix de S Louis pour ses services en Canada. Folio 58, ¼ page.

1762. 6 mars. Le même à M. Dumas. A reçu un mémoire du S^r^ D'Aillebout de Dauglas, enseigne dans les troupes du Canada, demandant de l'emploi dans les troupes. Le surnom de Dauglas ne se trouve pas dans les notes qui ont été remises au bureau des Colonies. Le prie de lui marquer s'il s'agit du S^r^ D'Aillebout auquel il a donné des certificats le 19 août 1761. Folio 59, ½ page.

1762. 6 mars. Le même à M. le Marquis d'Ossun. Au sujet des secours en vivres que le roi d'Espagne a permis de tirer de la Havane pour la Louisiane. Folio 60, ½ page.

1762. 13 mars. Le même à S. E. le Cardinal de Rochechouart, à Rome. Proposera au roi le Marquis d'Albergatti Vezza, ci-devant officier dans les troupes du Canada. pour la croix de S^t^ Louis. Id. à S. E. le Cardinal Calonna di Sciarra. Id. à M. le Comte de Rochechouart, Ministre Plénipotentiaire. Id. à M. le Comte D'Alford. Folio 64, 1½ page.

1762. 13 mars. Le même à M. de Fresnes. Le proposition d'introduire les Conseillers des Conseils Supérieurs de Québec et de l'Ile Royale dans la commission nommée pour juger de l'administration des Colonies, ne peut être adoptée. Folio 65, ½ page.

1762. 15 mars. Le même à M. le Ch^er^ de Raymond Modène. A examiné son projet d'attaque sur Terre-Neuve. Le remercie de son zèle. Folio 66, ½ page.

1762. 15 mars. Le même à M^me^ de Rigaud. A mis sous les yeux du roi la demande faite par M. de Rigaud de se retirer du service. Elle a été accordée. Il jouira d'une pension de 2,000 livres sa vie durant. Folio 67, ½ page.

1762. 15 mars. Le même à M. Gradis. A appris avec peine la prise du navire *Le Guerrier*. Il est heureux cependant que ce vaisseau ait été le seul de l'expédition pris par l'ennemi. Folio 67, ½ page.

1762. 27 mars. Circulaire aux commandants des bataillons servant ci-devant en Canada. Folio 73, 1 page.

1762. 27 mars. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. Gradis. A reçu la relation du combat que le S^r^ Mar, commandant *Le Guerrier*, a soutenu contre la frégate anglaise *L'Aréthuse*. Folio 76½, ½ page.

1762. 27 mars. Le même au Capitaine Mar. Voit avec plaisir qu'il s'est conduit en brave homme dans le combat qu'il a soutenu contre *L'Aréthuse*. Folio 76½, ½ page.

1762. 17 mars. Le même à M. le Marquis de Puizieuls. Ne peut procurer au S^r^ de Grandelos Meslé la concession qui avait été accordée au S^r^ Brouague sur la côte du Labrador. Elle revient au S^r^ de Coutemanche, si les Anglais n'y font pas obstacle. Folio 77½, ½ page.

1762. 3 avril. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet du clergé de Québec. Folio 80, ½ page.

1762. 3 avril. Le même à M. Périchon. Paiera au Sr Coépel, capitaine d'un des bataillons de Berry, la somme de 870 livres qui lui revient. Cet officier a été dangereusement blessé à l'affaire de Québec en 1760 et a été plus d'un an à l'hôpital aux soins des Anglais. Folio 80½, ½ page.

1762. 7 avril. Le même à M. le Comte de Vaudreuil, ancien major des Gardes françaises. Eut été bien aise que les circonstances du procès qui est actuellement pendant à la commission du Chatelet, n'eussent pas exigé la détention de son frère. Ayant été ordonné par un décret de cette commission, il n'est plus en son pouvoir d'intervenir. Folio 81bis, 1 page.

1762. 8 avril. Le même à M. Périchon. Le roi venant de rendre une ordonnance, en vertu de laquelle les officiers des troupes servant ci-devant en Canada doivent se rassembler incessamment en Touraine et y jouir d'un nouveau traitement, il joint l'état qui vient d'être arrêté à l'égard de leur traitement. Se concertera avec M. de Longueuil, ancien Gouverneur des Trois Rivières, qui doit commander ces officiers. Folio 82, ½ page.

1762. 8 avril. Le même à M. l'évêque d'Orléans. Lui remet le mémoire de M. Joncaire, vicaire général du diocèse de Grasse, qui se trouve dans les circonstances les plus fâcheuses et les plus embarassantes par rapport à ses frères et à ses neveux arrivés depuis peu du Canada. A un besoin pressant des grâces du roi. Folio 82½, ½ page.

1762. 8 avril. Le même à M. de Longueuil. Le roi a réglé en faveur des officiers servant ci-devant en Canada, un traitement qui leur permettra de vivre en attendant qu'ils puissent être employés. Le but du roi, en les rassemblant, est de s'assurer de leur conduite pour le temps qu'ils resteront en France. Folio 84½, 1 page.

1762. 9 avril. Le même à M. LeBrun. Le prie de mettre à la disposition du Cher de Ternay l'artillerie qu'il lui a commandée. Lui remettra aussi les 2 navigateurs qu'il lui envoie : les Srs Blondelas et de Courval. Folio 85½, ½ page.

1762. 9 avril. Le même à M. le Marquis d'Ossun. Affaires de St Domingue. Folio 86, ½ page.

1762. 13 avril. Le même à M. l'abbé de Joncaire. Le roi lui a accordé une gratification de 300 livres pour l'aider à soutenir les enfants du Sr Joncaire Chobert, Lieutenant des troupes du Canada. Folio 89, ½ page.

1762. 13 avril. Le même à M. Daubenton. A accordé une gratification de 1,000 livres à chacun des 4 capitaines de navires qui ont conduit des troupes à St Domingue. Folio 90, 1 page.

1762. 13 avril. Le même à M. Dumas. Les capitaines de Montigny et de Repentigny demandent la croix de St Louis. S'il se déterminait sur l'ancienneté des services, ils seraient tous deux dans le cas d'obtenir cette grâce, le premier surtout qui est couvert de blessures, mais, comme il y a sur leur compte des notes peu avantageuses, ayant rapport au commerce qu'on les accuse d'avoir fait, il le prie de lui marquer ce qu'il en sait. Folio 91½, ½ page.

1762. 13 avril. Le même à M. de Vaudésir. Paiera au Sr Hertel de Rouville, ci-devant Lieutenant Général de Police à Trois Rivières, une somme de 450 livres qui lui a été accordée. Folio 92½, ½ page.

1762. 13 avril. Le même à M. Gradis. Au sujet de l'expédition proposée à St Domingue. Folio 93, 1½ page.

1762. 26 avril. Le même à M. Daubenton, Commissaire Général de la Marine ordonnateur. Au sujet de l'expédition à St Domingue. Folio 101, 2 pages.

1762. 27 avril. Le même à M. de Vaudésir. Au sujet de la solde des officiers du Canada qui sont en Touraine et à Rochefort. Folio 104, 1 page.

1762. 28 avril. Le même au même. Désire connaître le nom de baptême du Sr Jacau de Fiedmont, pour remplir son brevet de Lieutenant colonel d'infanterie avant son départ pour Cayenne. Folio 107, ½ page.

1762. 2 mai. Le même au même. A reçu une lettre de M. D'Abbadie, qui fait voir que la prise du navire *Le Duc de Frousac*, est due aux avis que reçoivent les Anglais du mouvement de nos vaisseaux qui partent de Bordeaux. Il faut chercher le ou les coupables, et faire un exemple. Folio 109½, 1 page.

1762. 10 mai. Le même à M. de Sartines, Au sujet d'un mémoire du Ch^er^ Lemercier, prisonnier à la Bastille pour l'affaire du Canada. Folio 116, ½ page.

1762. 10 mai. Le même à M. le Marquis d'Ossun. Sur le concours de l'Espagne à S^t^ Domingue. Folio 116½, ½ page.

1762. 16 mai. Le même à M. de Sartines. Au sujet de papiers dont la commission a besoin pour l'affaire du Canada. Folio 119, ½ page.

1762. 16 mai. Circulaire aux Intendants et Commissaires des ports. Même sujet. Folio 119½, ½ page.

1762. 16 mai. Le même à M. Mistral. A reçu le rôle des Acadiens résidant au Hâvre. Folio 121, ½ page.

1762. 16 mai. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Ne peut qu'approuver les nouvelles instances qu'il a faites auprès de M. Stanley pour obtenir la liberté de l'Abbé LeLoutre. Doit voir cependant qu'il serait inutile d'insister davantage pour le présent et que le ministre est absolument déterminé à ne pas la lui accorder. Il faut attendre des circonstances plus favorables. Folio 121, ½ page.

1762. 16 mai. Le même à M. de Fontassieu. Au sujet du mémoire de la Veuve du S^r^ Arnoux, Chirurgien major des armées en Canada. Folio 123, ½ page.

1762. 23 mai. Le même à M. le Comte d'Hérouville. Il serait à désirer qu'on put donner de l'emploi aux cadets Canadiens qui en vertu de la capitulation de Montréal, ne peuvent servir pendant la guerre. Folio 126½, ½ page.

1762. 23 mai. Le même à M. le Marquis de Montalembert. A reçu sa lettre au sujet des mémoires qu'il se propose de faire avec des projets pour la sûreté des places les plus importantes de l'Amérique Espagnolle. Le roi approuve qu'il écrive à la Cour d'Espagne et qu'il lui fasse part de ses mémoires à ce sujet. Folio 127, ½ page.

1762. 23 mai. Le même à M. Bernier. Au sujet des Acadiens de Boulogne. Folio 127, ¼ page.

1762. 23 mai. Le même à M. Alquier. Peut donner des secours au S^r^ François Loysel de Sennecy, qui a passé plusieurs années en Canada et réside à Cherbourg avec sa famille, en attendant qu'il puisse repasser dans cette colonie. Folio 128, ½ page.

1762. 23 mai Le mêmeà M. de Vaudésir. Au sujet du paiement des gages du S^r^ Dorner, Chirurgien aide-major à l'Hôpital Général de Québec, qui a eu ordre d'y rester après l'évacuation de cette colonie pour soigner les malades français. Folio 129, ½ page.

1762. 24 mai. Le même à M. le Marquis d'Ossun. Le prie de faire de nouvelles représentations à la Cour d'Espagne pour que de nouveaux ordres soient donnés au Président de la partie Espagnolle de S^t^ Domingue de favoriser l'approvisionnement des Français. Folio 131, 1 page.

1762. 27 mai. Le même à M. Leschevin. A procuré à la D^me^ de Billy, sa brue, une pension de 500 livres en considération des services rendus par son mari, tant en Canada qu'à l'Acadie où il a été tué par un éclat de bombe. Folio 132, ½ page.

1762. 27 mai. Le même à M. Daubenton. Il parait certain, que les capitaines des navires *Le Dragon* et *L'Intrépide*, ont fait une très mauvaise manœuvre et une plus mauvaise défense lorsque leurs navires ont été pris par la frégatte *La Borée*. Il conviendrait d'approfondir leur conduite devant un conseil de guerre. Folio 132½, ½ page.

1762. 27 mai. Le même à M. Marchesseau. Espère que son expédition sera bientôt prête à mettre à la voile. Folio 134½, ½ page.

1762. 27 mai. Le même à M. le Ch^er^ de Longueuil. Les S^rs^ Hertel, Godefroy Linctôt, et de Sacquépée seront compris dans l'état qui a été arrêté des officiers qui

doivent se rendre en Touraine pour y jouir du nouveau traitement. Folio 137, 1 page.

1762. 31 mai. Le même à M. de Fontaine. A reçu les 2 arrêts qui ont été rendus à la Commission, l'un sur la fourniture de bœufs en vie faite en 1759 et 1760 par le Sr de Sermonville, capitaine des troupes du Canada, l'autre sur la fourniture faite en 1760 par le Sr de Bleury à Montréal. Folio 138, ½ page.

1762. 13 mai. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Au sujet de la prise des navires *L'Intrépide* et *Le Dragon*, de l'escadre de M. Blenac. Folio 139, ½ page.

1762. 31 mai. Le même au même. Regrette de ne pouvoir faire rien de plus pour le Sr D'Aillebout de Cerry, ci-devant capitaine du port de Québec, auquel il s'intéresse. Folio 139½, ½ page.

1762. 31 mai. Le même à M. Bentabole. A reçu les 2 mémoires concernant le Canada, en même temps que la lettre du Sr Russat qui en est l'auteur. Pourra lui dire que le roi en est satisfait et que, s'il a d'autres renseignements à fournir, ils seront reçus avec la même confiance. Folio 141, ½ page.

1762. 4 juin. Le même à M. Périchon. Le prie de faire payer à M. de Bougainville une somme de 3,000 livres, pour le dédommager des dépenses qu'il a faites pour se préparer à suivre une destination particulière qui a été abandonnée. Folio 145½, ½ page.

1762. 11 juin. Le même à M. de Sartines. M. de Kerdisien ayant été nommé à une place importante à Brest, il le prie de lui marquer s'il juge sa présence encore nécessaire à Paris pour les affaires de la Commission du Canada. Folio 147, ½ page.

1762, 11 juin. Le même à M. de Longueuil, à Tours. Permettra au Sr de Ramezay, ci-devant lieutenant de roi, à Québec, de se rendre à Paris où sa présence est demandée par sa famille. Folio 150, ¼ page.

1782. 11 juin. Le même à M. de Malesherbes. Veillera à ce que la permission qu'on doit solliciter de publier une traduction de l'histoire de l'Inde depuis 1750 jusqu'à 1760, parue en Angleterre, ne soit pas accordée. Cette histoire ne ménage pas les Français. Folio 150, ½ page.

Le même à M. Amat, chez M. Dupleix, rue neuve des Capucines.

1762. 11 juin. Le remercie de l'attention qu'il a eue de l'informer du projet de faire imprimer à Paris l'histoire de l'Inde faite en Angleterre. Folio 150½, ¼ page.

1762. 15 juin. Le même à M. Beaussier de Chateauvert. Instructions sur son expédition aux Antilles. Folio 152, 4 pages.

1762. 18 juin. Le même à M. Chaulaire, à Boulogne. A reçu sa lettre, le mettant au fait de son intention d'employer une vingtaine d'habitans de l'Ile St. Jean à mettre en valeur la concession qui lui a été faite par le roi d'un terrain que la mer couvre à haute marée. Approuve ce projet et l'emploi de ces habitans. Folio 155, 1 page.

1762. 18 juin. Le même à M. le Duc de Lorge. Connait les services du Sr Dangeac, capitaine des troupes de l'Ile Royale, et est tout disposé à faire quelque chose en sa faveur. Folio 156, ½ page.

1762. 18 juin. Le même à M. le Cher de Repentigny. Lui permet de passer 3 mois au Mans, avant de se rendre en Touraine. Folio 159, ¼ page.

1762. 25 juin. Le même à M. de Belestre, capitaine des troupes ci-devant du Canada. A reçu avec sa lettre, le résultat du Conseil tenu à Détroit le 28 Nov., 1760 par les sauvages Hurons, Outaouais. Pouteoutamis et Saulteux, et le calumet de paix que ces nations lui ont remis. Etait informé de ce qui regarde son fils. Folio 168, ½ page.

1762. 25 juin. Le même à M. de St. Laurent, lieutenant des troupes ci-devant du Canada. Lui accorde la permission, de rester à Paris auprès de sa mère âgée. Folio 168, ¼ page.

1762. 25 juin. Le même à la Marquise de Lanmary. La liberté du Sr Bréard dépend du chatelet. Folio 168, ½ page.

1762. 25 juin. Le même à M. de Sartines. Ne peut que s'en remettre aux commissaires sur le parti à prendre à l'égard de la requête du nommé Pénissault, deman-

dant l'autorisation de retirer de dessous les scellés un billet de 2,000 livres à lui dû et quelques pièces qui constatent sa propriété d'un navire qui a servi à transporter des officiers anglais. Folio 168½, ½ page.

1762. 28 juin. Le même à M. Dumas, Colonel d'Infanterie. Le roi a jugé qu'il convenait de suspendre pour quelque temps d'accorder la croix de S[t] Louis aux S[rs] de Montigny et de Répentigny, capitaines des troupes du Canada. Folio 172, ½ page.

1762. 28 juin. Le même à M. Périchon. Au sujet des appointements de M. de Lévis. Les lettres de change, tirées pour ses appointements, n'ont pas été payées. Il ne conviendrait pas de l'exposer à des poursuites dispendieuses. Folio 172½, ½ page.

1762. 4 juillet. Le même à M. Daubenton. Envoie des certificats pour tenir lieu de lettres de service aux S[rs] Chabot de Brion, Du Chambon de Mézillac et D'Aillebout de Carayan, officiers du Canada qui vont servir à S[t] Domingue. Folio 175½, ½ page.

1762. 11 juillet. Le même à M. Kolly. Le fera rembourser des 300 livres qu'il a payées pour la pension de l'abbé Le Loutre, détenu au Chateau de Jersey. Folio 177, ¼ page.

1762. 22 juillet. Le même à M. l'évêque de Bazas. Accorde au S[r] de S[t] Rome, officier du Canada, la permission de passer 3 mois à Bergerac, où sa famille réside. Folio 183, ½ page.

1762. 22 juillet. Le même à M. Hocquart. A reçu les paquets contenant la correspondance entre l'Amiral Rodney et le Général Monckton, trouvés dans une cassette par M. de Bengnon sur un batiment de transport dont il s'est emparé. Folio 183½, ¼ page.

1762. 29 juillet. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Rien n'empêche qu'il remercie le Gouverneur de Jersey du meilleur traitement qu'il fait à l'abbé Le Loutre. C'est avec plaisir qu'il apprend qu'il a obtenu de l'assemblée du clergé, en faveur des grands vicaires qui sont en Canada, la pension de 2,000 livres qu'il faisait à feu M. l'évêque de Québec. A procuré au S[r] Manach, missionnaire, le même traitement qui a été accordé à MM. Girard, Cassiet et Desenclaves. Folio 187, 1 page.

1762. 29 juillet. Le même à M. Périchon. A procuré une gratification de 1,000 livres au S[r] Guillon de Monrepos, ci-devant Lieutenant Général de Police à Montréal, et une de 300 au S[r] Pilliamet, employé dans les bureaux du Canada. Folio 187½, ¼ page.

1762. 30 juillet. Le même au même. Au sujet du paiement des appointements des officiers du Canada rassemblés en Touraine. Folio 193, 1½ page.

1762. 30 juillet. Le même à M. de Longueuil. Même sujet. Folio 193½, 1 page.

1762. 30 juillet. Le même à M. Périchon. Au sujet des appointements de MM. de Rouville, Perthuis, Cugnet et De Lino. Folio 194, ½ page.

1762. 31 juillet. Le même à M. le Comte d'Ossun. Affaires de S[t] Domingue. Folio 195, 2 pages.

1762. 8 août. Le même à M. Hocquart. Le S[r] de Courval, capitaine de brûlot arrivé récemment de S[t] Jean, Ile de Terre-Neuve, à Audierne, lui a apporté des dépêches du Ch[er] de Ternay et de M. le Comte D'Haussonville, qui l'obligent de renvoyer de suite cet officier à S[t] Jean. Le roi lui a confié le commandement de la frégatte *Le Zéphir*. Il faut lui donner immédiatement tous les appointements dont il a besoin pour cette opération. Lui recommande une grande discrétion. La conquête que vient de faire M. de Ternay est très agréable au roi, et le bien de l'état exige qu'on fasse le nécessaire pour la conserver. Folio 197, 1½ page.

1762. 8 août. Le même à M. Guillot. Instructions au sujet de l'expédition du S[r] Blondelas à Terre-Neuve. Choisira une vingtaine de Canadiens des plus forts et des plus actifs pour l'accompagner. Deux officiers du Canada doivent se rendre à S[t] Malo pour s'embarquer sur le vaisseau du S[r] Blondelas. Folio 197½, 2½ pages.

1762. 8 août. Le même à M. le Comte de Roquefeuil. Le roi l'a choisi pour conférer la croix de S[t] Louis au S[r] de Montigny, officier du Canada. Folio 198½, ¼ page.

1762. 9 août. Le même à M. Marin. Se rendra en toute diligence de Tours à S[t] Malo, pour s'embarquer à destination de Terre-Neuve sur le bâtiment que commande le S[r] Blondelas. Recevra des instructions de M. Guillot et d'autres à Terreneuve. Tiendra sa destination secrête. Folio 200 bis, ½ page.

1762. 9 août. Le même à M. Guillot. Même sujet. Folio 200[bis], ¼ page.

1762. 9 août. Le même à M. de Longueuil. Même sujet. Folio 200[bis], 1 page.

1762. 10 août. Le même à M. Fontanieu. Au sujet des appointements de M. Johnston, lieutenant des troupes du Canada pour le temps qu'il a été employé en qualité d'ingénieur volontaire aux fortifications du Lac Champlain. Folio 201½, ¼ page.

1762. 10 août. Le même à M[me] la Duchesse de Chevreuse. Ne peut accorder à M. de Fontenelle la place qu'il demande. Folio 202, ½ page.

1762. 10 août. Le même à M. Hocquart. Le prie de remettre au S[r] de Courval les signaux dont il a besoin pour entrer dans le port de S[t]. Jean de Terre Neuve. Lui confiera 500 louis d'or pour remettre au S[r] de Bellecombe. Id. à M. Guillot pour le S[r] Blondelas. Le S[r] de Rocheblave est parti pour s'embarquer sur le vaisseau du S[r] Blondelas. Folio 203, 1 page.

1752. 10 août. Signaux à faire pour entrer dans le port de S[t]. Jean. Folio 203½, ¼ page.

1762. 14 août. Le Prés. du Cons. de Marine au S[r] de Courval. Sur l'achat de provisions pour le S[r] de Bellecombe. Folio 204½, ½ page.

1762. 18 août. Le même à M. l'abbé Béliarde. A reçu son mémoire sur les forces navales respectives de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Folio 205, ½ page.

1762. 18 août. Le même à M. de Bourlamarque. A reçu son mémoire sur le Canada. Il contient de bonnes réflexions. Folio 208, ¼ page.

1762. 18 août. Le même à M. Alguier. Au sujet de l'assistance aux Acadiens de Cherbourg. Folio 210, ½ page.

1762. 18 août. Le même à M. de Sartine. Au sujet de la femme du S[r] Cadet. S'assurera si le S[r] Guillon de Monrepas peut être utile dans l'affaire du Canada. Folio 211½, ½ page.

1762. 20 août. Le même à M. Marin, La confiance qu'il a eu en lui, en le destinant à l'expédition de Terreneuve, l'a également déterminé à donner la même destination au S[r] Hertel de Cournoyer, qu'il a désigné. Folio 212, ½ page.

1762. 20 août. Le même à M. Hertel de Cournoyer. Même sujet. Folio 212, ½ page.

1762. 20 août. Ordre du roi au Ch[er] de Jumilhac pour recevoir au Chateau de la Bastille le S[r] Nadau du Treil, gouverneur de la Guadeloupe. Folio 212[bis], ½ page.

1762. 22 août. Ordre du roi au même pour recevoir le S[r] de Lancize commandant des troupes de la Martinique au Chateau de la Bastille. Folio 214[bis], ½ page.

1762. 23 août. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'armement et du chargement de la frégatte *Le Zéphir*, destiné pour l'Ile S[t]. Jean. Folio 216½, 1 page.

1762. 23 août. Le même à M. le Ch[er] de Longueuil, à Tours. A rendu compte au roi des motifs qui exigent que son fils reste à Paris auprès de son oncle, M. de Bienville. Folio 220, ¼ page.

1762. 28 août. Le même à M[me] la Marquise de Pompadour. A reçu le mémoire qu'elle lui a fait l'honneur de lui remettre concernant le S[r] Drouillon, lieutenant dans les troupes du Canada, qui demande la croix ou une pension. Il n'est pas dans le cas d'obtenir ni l'un ni l'autre. Folio 221, ½ page.

1762. 28 août. Le même à M. de Sartine. S'assurera si le S[r] Dauma de Vendome est en état, comme le dit le S[r] Bentabole, de procurer des connaissances de détail sur l'affaire du Canada, et s'il est vrai qu'il a été entretenu au service du Munitionnaire du Canada pendant 6 ans. Folio 222, ½ page.

1762. 30 août. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'armement du *Zéphir*. Folio 224, 1 page.

1762. 30 août. Le même à M. Guillot. Au sujet de l'assistance aux Acadiens de S^t. Malo. Id. à M. Bernier pour ceux de Boulogne, Folio 224½, 1 page.

1762. 30 août. Le même au même. Au sujet de l'expédition de Terre Neuve. Folio 225, 1 page.

1762. 30 août. Le même à M. Périchon. Sommes à payer aux S^rs de Courval, Blondelas, Marin, de Montigny, de Répentigny, de Bellecour et de Rocheblave, officiers qui doivent faire partie de l'expédition de Terre-Neuve. Folio 226, 1 page

1762. 3 septembre. Ordre du roi à M. de Jumilhac pour recevoir à la Bastille le S^r de la Potherie, ci-devant Lieutenant de Roi à la Guadeloupe. Folio 230^bis, ½ page.

1762. 4 septembre. Circulaire aux officiers ci-devant de la Martinique, au sujet du Conseil de guerre qui doit examiner la conduite des officiers qui ont eu part à la défence de l'Ile. Folio 231, 1 page.

1762. 9 septembre. Lettre du roi à M. le Marquis de Montboisier à l'effet d'y recevoir et détenir à l'Ile S^te Marguerite, pour y garder prison perpétuelle, les S^rs Nadeau et de la Potherie. Folio 232^ter, 2 pages.

1762. 10 septembre. Le même à M. Hocquart. A appris avec plaisir le départ de l'expédition de Terre-Neuve. Folio 234½, ½ page.

1762. 10 septembre. Le même à M. Guillot. Id, pour le départ de S^t Malo. Folio 235, ½ page.

1762. 10 septembre. Le même à M. Périchon. Paiera 300 livres au S^r de Montmédy, officier du Canada, pour le mettre en état de faire des remèdes pour la guérison de ses blessures. Folio 236½, ¼ page.

1762. 13 septembre. Le même à M. Mistral. Au sujet de l'assissance aux Acadiens résidant au Hâvre. Folio 239, ¼ page.

1762. 13 septembre. Le même à M. de Constandière. Au sujet des secours aux habitants de l'Ile Royale passés de Rochefort à Bayonne. Folio 239½, ½ page.

1762. 17 septembre. Le même à M. Hocquart. Fera payer la subsistance à Marie-Josephte Tremblay, Canadienne, veuve d'un sergent des troupes du Canada, passé à Morlaix avec son enfant. Folio 240½, ¼ page.

1762. 22 septembre. Le même à M. de Boullongue. Au sujet du S^r Martin, négociant du Canada. Folio 241, ½ page.

1762. 23 septembre. Le même à M. De Sartines. Au sujet de la femme du S^r Cadet, Munitionnaire du Canada. Folio 246, ½ page.

1762. 24 septembre. Le même à M. de Sartine. A reçu le mémoire du S^r Barbel, écrivain de la Marine en Canada qui avait été mis à la Bastille et relaché. Lui donnera un emploi qui sera un témoignage de sa bonne foi et de sa probité. Folio 251, ½ page.

1762. 24 septembre. Le même à M. Mistral. Au sujet du S^r De Vaire, négociant passementier en Canada. Folio 252½, ½ page.

1762. 2 octobre. Fontainebleau. Le même à M. de Sartine. Au sujet des lettres de change du Canada. Folio 254, 1 page.

1762. 9 octobre. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Ne peut que s'en rapporter à lui sur les démarches qu'il se propose de faire auprès du ministère pour le détromper de l'erreur où il est à l'égard de l'abbé Le Loutre, erreur démontrée par la lettre qu'il a reçu de M. Stanley. Folio 261, ½ page.

1762. 9 octobre. Le même à M. l'abbé de Bonnecamp. Sur ses représentations, qu'il jouissait en Canada d'une situation de 800 livres, en qualité de maître de Mathématiques et d'hydrographie, le roi lui a accordé une gratification annuelle de 600 livres. Ira résider en Touraine, où tous les officiers du Canada sont retirés. Folio 262, ½ page.

1762. 9 octobre. Le même à M. Mistral. A reçu le rôle des Acadiens résidant tant au Hâvre qu'à Rouen. Folio 263, ¼ page.

1762. 14 octobre. Le même à M. Guillot. A reçu les 3 paquets que lui a remis le S^r Lucas, commandant le bâtiment *La Ste. Susanne* que le Ch^er de Ternay a expédié en parlementaire de Terre-Neuve pour l'Angleterre avec 85 Prisonniers anglais. Folio 264½, ½ page.

1762. 22 octobre. Le même à M. le Duc de Nivernois. A reçu sa lettre et celle qui lui a été remise par le Sr Blondelas, dont le navire qu'il commandait, *Le François Louis*, à destination de Terreneuve, a été pris par les Anglais. A reçu également, celle de M. de Répentigny. Les troupes qui ont été prises sur ce vaisseau se trouvant dans le cas du cartel, il présume qu'elles ne tarderont pas à être renvoyées en France. Folio 272, ½ page

1762. 23 octobre. Le même à M. de Sartine. Puisque rien ne retient plus à Paris le Sr Barbel, écrivain de la Marine en Canada, il peut se rendre à La Rochelle où il désire aller. Folio 273, ½ page.

1762. 26 octobre. Le même à M. Porquet. Au sujet du Sr de Muy, officier du Canada. Folio 275½, ½ page.

1762. 26 octobre. Le même à M. Périchon. Relativement au paiement de la solde d'officiers naufragés ou restés en Canada. Folio 276, 1 page

1762. 26 octobre. Le même à M. le Comte de Morangis. Au Sujet de son mémoire sur les Colonies. Folio 277, 1 page.

1762. 30 octobre. Le même à M. le Marquis du Terrail. Sera fort aise de faciliter le paiement de ce qui lui est dû par le Cher Le Mercier, mais, comme il est en jugement devant la Commission, pour les affaires du Canada, il faut qu'il attende l'issue de cette affaire. Folio 278, ½ page.

1762. 30 octobre. Le même à M. Du Coin, Conseiller pour la noblesse, à Mirecour en Lorraine. A reçu sa lettre au sujet de ce qui est dû à l'un de ses fils en lettres de change du Canada, à un autre fils, capitaine du Royal Roussillon, provenant de la succession de son frère tué en 1758 au fort Carillon. Folio 278½, ½ page.

1762. 7 novembre. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet de l'abbé Maillard et de sa triste situation à Halifax. Folio 284, 1 page. (Cette lettre n'a pas été envoyée).

1762. 13 novembre. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre qui l'informe de l'arrivée à St Malo des Srs de Bellecour et de Montigny, qui ont été pris par les Anglais sur *Le Zéphir* en allant à Terreneuve. Folio 288, ½ page.

1762. 13 novembre. Le même à Mme la Princesse de Chalais. Fera ce qu'il pourra pour secourir la famille du Sr de Gouiville qui a rendu de bons services au roi en Amérique. Folio 290, ½ page.

Versailles. 1762. 20 novembre. Le même à M. le Duc de Nivernois. A reçu ses lettres concernant les troupes qui étaient sur le vaisseau *Le François Louis* et la prise de la frégatte *La Flotte*. Lui sait gré de sa diligence à demander la mise en liberté de MM. de Choiseul, de Bellevue, Bart et de Hérandrel. Folio 296, 1 page.

1762. 20 novembre. Le même à M. de Sartine. Au sujet de la Commission sur les affaires du Canada. Folio

1762. 23 novembre. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'un projet d'arrêt relativement au paiement des créances du Canada. Folio 298, 1 page.

1762. 24 décembre. Le même à M. de Lévis. Procurera à M. Michel les facilités qu'il demande. Folio 329, ½ page.

1762. 26 décembre. Circulaire aux Intendants et Commissaires des ports où il y a des familles de l'Amérique Septentrionale. Bien que la paix dut faire supprimer les secours du roi aux familles venues de l'Ile St Jean et autres lieux, ils seront cependant continués pendant l'hiver. Il conviendrait, en attendant cette suppression, de pressentir les familles les plus pauvres sur l'idée de passer soit à Cayenne, soit à la Martinique, à Ste Lucie, à Guadeloupe ou à St Domingue, en leur observant que dans ce cas, le roi continuerait de leur accorder le même secours, indépendemment de quelques autres avantages. Espère qu'ils pourront déterminer ces familles à accepter les offres du roi. Folio 333, 2 pages.

1762. 26 décembre. Le même à M. De Luce. Le rétablissement de la paix permettant de s'occuper de celui des colonies, il lui a paru qu'elles avaient manqué jusqu'à présent du même peuple nécessaire aux travaux et aux cultures. S'adresse

à lui, pensant qu'il pourra se procurer des familles allemandes d'au delà du Rhin pour aller habiter dans nos colonies. Folio 335, 1 page.

1762. 26 décembre. Le même à M. le Ch^er^ de Pennes, chargé d'affaires du roi à Malte. Même sujet. Folio 336, ½ page.

1762. 26 décemhre. Le même à M. le Ch^er^ de Bonneval. A appris qu'il avait formulé, en 1732, le projet de tirer 20,000 personnes de la Sonalec pour les faire passer dans nos colonies ; que ce projet fut plus gouté que suivi. Le prie de lui marquer s'il croit que ce projet pourrait être effectué. Folio 336, ½ page.

1762. 31 décembre. Le même à M. Guillot. Examinera le vaisseau du S^r^ De Broise, ci-devant habitant de l'Ile Royale, qui désire passer à Cayenne avec plusieurs autres habitants. Il offre de vendre ce vaisseau au roi pour servir à transporter ses compatriotes. Folio 341, ½ page.

1762. 31 décembre. Le même à M. l'archevêque de Tour. Fera valoir auprès du roi les services de M. de Sabrevois, ci-devant major des Trois Rivières. Folio 342, ½ page.

1762. 31 décembre Le même à M. le Ch^er^ Fabry. A reçu la liste des soldats des colonies sous les ordres de M. de S^t^ Vilmé, ci-devant officier du Canada, pris par les Anglais. Folio 342, ½ page.

1762. 31 décembre. Circulaire au sujet des lettres de changes et titres de créance du Canada. Folio 343, 1 page.

Versailles. 1762. 27 juillet. Expédition de M. de Beaussier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Roquefeuil. Au sujet du Ch^er^ de Grasse. Folio 1, ½ page,

1762. 27 juillet. Le même à M. le Ch^er^ de Grasse. Le prie de se rendre à Versailles pour lui confier une mission importante. Folio 1, ½ page.

1762. 10 août. Le même à M. de Beaussier. A reçu le projet d'expéditiou que M. de Grasse lui a remis. Folio 1½, ½ page.

Fontainebleau. 1762. 19 octobre. Le même à M. Beaussier. M. le Comte d'Estaing lui remettra tous les ordres et instructions du roi relatifs à l'expédition dont il est chargé conjointement avec lui pour la conquête du Brésil. En cas de disparité d'opinion sur les opérations, l'avis le plus hasardeux, mais le plus prompt, sera celui qui prévaudra. Répondra en son nom de l'exécution de cet ordre précis du roi. Quelqu'effrayant que soit l'appareil de défense de Rio Janeiro, le roi veut que son escadre tente l'attaque au risque de la perdre en entier et il ne lui saura aucun mauvais gré de la perte de tous ses vaisseaux pourvu qu'il soit bien prouvé qu'ils n'auront été perdus qu'après avoir tenté ce que humainement et plus qu'humainement on pouvait tenter à tout risque pour réussir. Aura autant de marques de satisfaction dans l'insuccès que dans le succès. Le prévient qu'au retour, succès ou insuccès, le roi se fera rendre comte par un Conseil de guerre de la conduite de chaque officier et que les écarts de conduite seront puni aussi sévèrement que le courage et la valeur seront récompensés largement. Si, par hasard, la paix se faisait après son départ, il lui enverra un aviso secret pour l'en instruire avant de lui expédier une frégatte en forme : Ce premier avis serait pour qu'il emportat du Brésil tout ce qui serait en son pouvoir avant que de recevoir l'ordre en forme de la suspension des hostilités. Lui enverra une escadre en Mars. Aura sans cesse présent à l'esprit qu'il importe peu au roi de perdre à la guerre des vaisseaux, que jamais sur cet article il ne recevra de reproches, pourvu que l'honneur et la gloire du pavillon soient conservés. Il importe beaucoup cependant que les expéditions que le roi ordonne et que sa Marine entreprend, aient une fois un succès qui puisse être mis en comparaison avec celui des ennemis. Folio 2, 4 pages.

1762. 20 octobre. Le même au même. Lui envoie carte et plans. Instructions. Folio 4, 1½ page.

1762. 20 octobre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ de Beaussier, Capitaine de vaisseau et de Port à Brest. Instructions détaillées sur l'expédition pour la conquête du Brésil. Folio 5, 6½ pages.

1762. 20 octobre. Lettes du roi à M. de Beaussier. Folio. 8½, 3 pages.

1762. 1er octobre. Provisions de Chef d'Escadre des armées navales pour le Comte D'Estaing. Folio 10, 2 pages.

1762. 12 octobre. Provisions de Lieutenant Général des armées navales pour le Comte d'Estaing. Folio 11, 2 papes.

1762. 16 octobre. Provision de Vice Roy du Brésil pour le comte d'Estaing. Folio 12 3 pages.

Lettre du roi aux Capitaines Commandants les vaisseaux de l'Escadre. Folio 14, 1½ page.

1762. 20 octobre. Ordre du roi au Sr Dufort Commandant *La Thétis*, pour reconnaître et faire reconnaître le Cte d'Estaing comme commandant de l'escadre qui était sous les ordres de M. de Beaussier. Id. au Sr Damblimont. Id. au Sr Darvès Thomas. Folio 14½, ½ page.

1762. 20 octobre. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. d'Estaing, avec les instructions du roi. Folio 15, 1½ page.

1762. 20 octobre. Lettre du roi au même. Nouvelles instructions- Folio 15½, 7 pages.

1762. 20 octobre. Le Prés. du Cons. de Mar. au même. Instructions supplémentaires. Folio 19, 2 pages.

1762. 20 octobre. Le même au même. Lui remet la copie des ordres donnés à M. de La Rivière qui doit résider auprès de lui comme Intendant du Brésil et état des troupes qui doivent s'embarquer à Brest. Folio 19½, 1 page.

Etat des officiers des colonies, Ingénieurs et officiers de plume, destinés à passer sur les vaisseaux de la Division de M. Beaussier Folio 20½, 1½ page.

Etat des effets, munitions et ustensiles d'artillerie pour lesquels ordre a été donné de les faire rassembler du Port Louis à Brest. Folio 21, 1½ page.

1762. — octobre. Questions de M. le Comte d'Estaing et réponses en marge. Folio 22, 3 pages.

1762. 20 octobre. Le même à M. Le Mercier de la Rivière. Instructions sur ses devoirs d'Intendant du Brésil. Folio 24, 2 pages.

1762. 20 octobre. Lettre du roi au même. Pour qu'il aille à Brest s'embarquer sur *Le Royal Louis*. Folio 25, 1 page.

Lettres et ordres dont MM. d'Estaing et de Beaussier devaient être chargés, ayant pour objet de détourner l'attention du public sur le but de l'expédition et dont on a fait aucun usage.

Le Prés. du Cons. de Mar. à M. le Comte d'Estaing. Le même aux Commissaires de Bordeaux, La Rochelle, Nantes et Dunkerque.

Le Prés. du Cons. de Marine à M. d'Estaing.

Le même à M. le Comte d'Affrey.

Article pour être inséré dans la Gazette d'Amsterdam.

Le même à M. le Cher de Grasse. Folio 26, 6 pages.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

ANNÉE 1762.

Versailles. 1762. 30 janvier. Le Président du Conseil de Marine à Mme de Bonnaventure. Le roi a ajouté 300 livres à sa pension. Folio 5, ½ page.

1762. 28 février. Le même à M. de Ruis. Au sujet du Sr Charles Levrad, maître canonnier en Canada. Folio 10, ½ page.

1762. 20 mars Le même à M. de Ruis. Au sujet des Srs François Malherbe et Jean Sader, habitans du Canada. Folio 16, ½ page.

1762. 20 mars. Le même à M. d'Abbadie. A reçu la traduction de la lettre du Capitaine anglais Joseph Knowles, concernant la perte du paquebot anglais *L'Auguste*, expédié à Québec au mois d'octobre de l'année dernière et naufragé au Cap de Nord de l'Ile Royale. Cet évènement est d'autant plus fâcheux qu'il y

avait beaucoup d'officiers et de familles canadiennes à bord. Folio 16, ½ page.

1762. 27 mars. Le même à M. Daubigny. Au sujet des sergents et des soldats faisant partie de la capitulation de Montréal. Folio 17, ½ page.

1762. 8 avril. Le même à D'Abbadie. Au sujet du S[r] de Courval, nommé capitaine de brûlot. Folio 23, 1 page.

1762. 13 avril. Le même à M. de Ruis. Au sujet du S[r] Firmin Chéron, soldat et habitant de Québec. Folio 24, ½ page.

1762. 13 avril. Le même au même. Il conviendrait de donner de l'emploi dans la marine aux habitans du Canada qui reçoivent des secours du roi. Folio 25, 1½ page.

1762. 26 avril. Le même au même. Au sujet des fils du capitaine de Lorimier, qui s'est trouvé obligé de rester en Canada par suite de ses blessures. Folio 30, 1 page.

1762. 2 mai. Le même à M. Daubigny. Au sujet du retour en France des S[rs] Vaugine de Bailleul d'Auterive, Vallière et .... officiers ci-devant du Canada, pris à la Louisiane sur le navire *Le Duc de Fronsac*. Folio 32½, ½ page.

1762. 10 mai. Le même à M. Baillon. Au sujet du S[r] Rodrigue, ci-devant négociant à l'Ile Royale. Folio 35, ½ page.

1762. 10 mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet du S[r] Bracart dit S[t] Laurent, ci-devant habitant du Canada. Folio 35½, ½ page.

1762. 18 juin. Le même au même. A procuré du secours à la nommée Amable Sorel, native de Montréal, femme de Philippe Sauval et à Louise Proux, veuve de Nicolas Joly. Folio 45, ½ page.

Fontainebleau. 1762. 14 octobre. Le même à M. le Maréchal de Senectère. A reçu le mémoire de M[elle] de S[t] Vincent. S'efforcera de lui obtenir une pension, en considération des services rendus en Canada par son père et son grand père. Folio 76, ½ page.

1762. 14 octobre. Le même à M. De Villehelio. Au sujet des secours demandés par la veuve du S[r] Martessans, employé au service du roi à l'Ile Royale. Folio 76, ½ page.

Versailles. 1762. 2 décembre. Le même à M. Dangeac. L'invite à venir à Versailles pour affaires concernant le service du roi. Folio 89½, ½ page.

1762. 26 décembre. Le même à M. de Ruis. Condition offertes par le roi aux familles alsaciennes retirées à Rochefort pour leur établissement dans les colonies méridionales. Folio 95, 1 page.

Fin du vol. 115.

AMÉRIQUE

MIMUTES DES LETTRES.

1763.

Série B. Vol. 116.

ISLES SOUS LE VENT.

Versailles. 1763. 23 février. Le Président du Conseil de Marine à MM. de Belzunce et De Clugny. Le roi a accordé à M. le Marquis de Lévis l'embarquement, des Iles du Vent à S[t] Domingue, d'environ 700 milliers de sucre provenant du cru des habitations que M. Michel, son beau-père, a à Léogane. Folio 17, 1 page.

1763. 15 mars. Le même aux mêmes. Même sujet. Folio 29, 1 page.

LA MARTINIQUE (2[me] PARTIE.)

1763.

Fontainebleau. 1763. 18 octobre. Le Président du Conseil de Marine a MM. De Fénélon et Le Mercier de la Rivière. Est informé qu'il y a, à la Nouvelle York, environ 300 Acadiens. Ils sont dans la plus grande misère et ne demandent qu'à pouvoir s'établir dans une colonie française. Quelques-uns ont profité de la relache d'un bâtiment français, qui revenait de St. Domingue, et s'y sont embarqués. Le roi désire qu'on leur procure la satifaction qu'ils demandent mais, comme il serait trop onéreux d'armer des vaisseaux pour les aller chercher, il a approuvé qu'ils fassent un marché avec un négociant de la Martinique pour en aller prendre 150 et les transporter à la Martinique pour être ensuite distribués soit à la Martinique soit à S[te] Lucie. On leur fournira la subsistance pendant un an. Folio 66, 2 pages.

ST. PIERRE ET MIQUELON (8[ime] PARTIE.)

Versailles. 1763. 24 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. Dangeac, Gouverneur. A procuré un passeport à 8 Canadiens arrivés ici pour se rendre au Canada, y vendre leurs biens et passer à S[t] Pierre et Miquelon. Ce sont les nommés Chiquet Louis Roux, Pierre Lavoye, J. B[te] La Rivière, André Rivière, Etienne Dory et J. B[te] Ambroise. Folio 12, 1 page.

1763. 13 juin. Le même au même. Au sujet du passage à S[t] Pierre et Miquelon de bon nombre de familles de l'Ile Royale et d'Acadie. Folio 15, 2 pages.

Fin du vol. 116.

MINUTES DES LETTRES.

1763.

AUTRES LIEUX.

Série B. Vol. 117.

Versailles. 1763. 29 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Berier. Conditions faites aux Acadiens qui iront à Cayenne. Folio 26, 1 page.

1763. 13 février. Le même à M. de Fraignes, Marseilles. Le roi se propose de peupler sa colonie de Cayenne et d'y envoyer un grand nombre de familles pour le defrichement et la culture des terres. Cette Colonie étant destituée de tout objet de dissipation et ces familles étant dispersées et livrées à elles-mêmes, surtout dans les moments ou elles ne seront pas occupées, il lui à paru nécessaire pour prévenir la mélancolie résultant d'un travail pénible et de réflexions sur l'éloignement de leur pays natal, ce qui pourrait occasionner beaucoup de maladies parmi ces nouveaux habitans, de leur procurer quelques joueurs de tambourin qui n'auraient d'autre occupation que de les divertir dans les moments où ils en voudraient faire usage. Cette attention pour ces familles, indépendamment des secours qui leur seront donnés sur les lieux, ne pourra produire qu'un bon effet. Le prie de se procurer 6 joueurs de cet instrument avec lesquels il passera un engagement pour 3 ans. Donnera après qu'ils l'auront consenti, 50 livres à chacun et leur promettra 6 sols par jour dans la colonie avec la ration suffisante pour les faire vivre. Folio 40, 1½ page.

1763. 13 février. Le même à M. Guillot. Avances qu'il devra faire au S[r] de Broise, qui se propose de transporter des familles de S[t] Malo à Cayenne et de bâtir un moulin à scie dans cette colonie pour l'usage de ces nouveaux colons. Folio 41, 1½ page.

1763. 13 février. Le même à M. de Trancy. Est informé qu'il y a à Cherbourg un Anglais qui contrefait le marchand et qui cherche à débaucher les familles acadiennes en leur promettant un sort heureux dans l'Acadie et en les assurant qu'on y enverrait des prêtres irlandais. Le prie de faire des recherches pour découvrir cet homme et empêcher autant qu'il sera possible ses liaisons avec ces familles. Folio 43, ½ page.

1763. 14 février. Le même à M. le Duc de Penthièvre A reçu son mémoire concernant la formule des congés à délivrer aux capitaines qui vont à la pèche à la morue. Les circonstances actuelles exigent une attention particulière sur les clauses de cette formule. Le roi y a fait une modification qui ne fait différer la présente formule de l'ancienne que dans une explication à ajouter aux mots *Le long des Côtes* et dans la suppression de ce qui a rapport au Commerce de contrebande des pelleteries tirées du Canada, cette défense étant devenue inutile par la cession du Canada. Formule. Clause du Traité. Folio 44, 3 pages.

1763. 14 février. Le même à M. le Duc de Proslin, Le prie de lui donner son avis sur divers points relatifs à la pêche sur les côtes de Terreneuve en attendant la signature du traité. Folio 46, 1 page.

1763. 18 février. Brevet qui accorde à M[me] la Comtesse de Gacé, et à son fils après elle, la pension de 6,000 livres dont M. Matignon, Comte de Gacé son mari, jouissait. (Il s'agit de la pension qui avait été accordée à la Duchesse de Noirmontiers à titre d'indemnité pour les pertes que le Marquis de Chevry,

son père, avait faites comme conséquence de la cession de l'Acadie et de ses dépendances à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, pension qui avait été continuée après sa mort à sa nièce, la Marquise de Matignon, mère du Comte de Gacé. Folio 53, 1 page.

1763. 18 février. Le même à M. Turgot, ancien capitaine de cavalerie. Conditions auxquelles le roi permettra aux Maltais de s'établir à Cayenne, jusqu'à concurrence de 10,000. Folio 54, 2 pages.

1763. 19 février. Le même au même. Le roi accepte les offres qu'il a faites d'aller à Cayenne pour y établir la nouvelle colonie que le roi s'est proposé d'y fonder. Lui envoie la Commission de Gouverneur Lieutenant Général tant de l'ancienne que de la nouvelle Colonie. Folio 57, ½ page.

1763. 23 février. Le même à M. Dangéac. Lui envoie ses Provisions de Gouverneur des Iles S[t] Pierre et Miquelon. Folio 58, 1 page.

1763. 23 février. Circulaire pour que les porteurs de papiers du Canada remettent leurs déclarations à M. de la Rochette, à Paris. Folio 59, 1 page.

1763. 23 février. Le même à M. Du Chilleau de la Roche, enseigne de vaisseau, commandant *L'Étoile*, à Brest. Embarquera à S[t] Domingue 700 milliers de sucre provenant de l'habitation de M. Michel, beau père de M. le Marquis de Lévis. Id. au S[r] Gasquet, enseigne de Port, Commandant *La Barbue*. Folio 60, 1½ page.

1763. 27 février. Le même à M. le Duc de Nivernois. Pour qu'il se procure les papiers et pièces justificatives des dépenses et recettes du Domaine du roi en Canada. que le S[r] Imbert, commis en Canada du Trésorier Général, a fait embarquer à Québec le 29 oct. 1757 sur le vaisseau *Le Sauvage*, qui a été pris par les Anglais et conduit à Cork, en Irlande. Est informé que ces papiers ont été déposés à l'Amirauté, à Dublin. Folio 64, ½ page.

1763. 27 février. Le même à M. l'abbé Belliardy. Le prie de se procurer un recueil qui a pour titre : "Récapitulation de las.... de las Indias," qui contient toutes les dispositions sur l'administration des colonies espagnoles. Ce travail est en 5 volumes. Le trouvera à Madrid ou à Cadix. Folio 64, ½ page.

1763. 1[er] mars. Le même à M. de Lucé, Intendant à Strasbourg. A reçu sa lettre l'informant du grand nombre de personnes qui offrent d'aller s'établir aux colonies. Le prie de se souvenir qu'il doit être surtout question d'étrangers propres à la culture des terres et non d'officiers réformés, encore moins de familles françaises, l'intention du roi n'étant pas de peupler ses colonies aux dépens de ses provinces. Folio 69, ½ page.

1763. 5 mars. Le même à M. James Ogilvy, négociant à Dunkerque. A reçu la lettre que lui a adressée du Canada le S[r] Boisseau. Folio 73, ¼ page.

Circulaire aux Intendants de la Marine et aux Commissaires de Ports.

1763. 10 mars. Feront savoir aux armateurs, que rien ne s'oppose au départ des bâtiments pour la pêche dans le Golfe St. Laurent. Devront respecter les conventions du traité. Dans la partie du Petit-Nord de Terreneuve, ils feront comme avant la guerre. Auront soin de recommander aux capitaines d'éviter toute discussion avec les Anglais dans cette partie de Terreneuve si, par hasard, il en restait encore quelques-uns d'établis à leur arrivée. Folio 77, 1½ page.

Circulaire id. pour l'arrestation du S[r] de la Borde, ci devant commis des Trésoriers Généraux des Colonies à Louisbourg, redevable de sommes considérables, soupçonné de s'être rendu dans un port pour passer en Angleterre ou en Canada. Folio 81, 1 page.

1763. 11 mars. Le même à M. le Duc de Nivernois. Instructions au sujet de la prise de possession des colonies restituées. Folio 82[bis], 2 pages.

1763. 11 mars. Le même au même. Espère qu'il ne négligera rien de ce qui peut contribuer à rassembler les Acadiens qui se trouvent distribués dans les villes de Liverpool, Southampton, Péryn et Bristol et raffermir leurs sentiments d'attachement à la France. L'avantage qu'il procurera à l'Etat, en les engageant à passer en France, sera d'autant plus agréable au roi qu'il a des vues sur eux pour une nouvelle colonie, mais, même s'ils préféraient se fixer en

France, le roi n'en recevra pas moins avec plaisir des gens aussi précieux. Il se prêtera volontiers à lui laisser la liberté d'en établir sur l'Ile de Bouin qui lui appartient. Seront secourus de la même manière que ceux qui sont déjà en France. Folio 83, 1½ page.

1763. 15 mars. Le même à M^me^ Thierry, à Niort en Poitou. A rendu compte au roi de tous les malheurs qu'elle a subit par la prise de l'Ile Royale et des services de son mari. Le roi lui permet d'emmener avec elle 18 paysans miliciens pour l'aider à former l'établissement qu'elle désire fonder à Cayenne. Donnera des ordres pour qu'ils soient délivrés à son choix. Folio 86, 1 page.

1763. 17 mars. Le même à M. le Duc de Nivernois. Afin de presser le départ d'Angleterre des Acadiens, le roi l'autorise à payer les dettes qu'ils y ont contractées, s'élevant à 13 ou 14,000 livres. Il sera donné des ordres pour le paiement du fret des 4 bâtiments qui serviront à les transporter en France. Sera bien aise d'être informé, avant leur arrivée en France, du nombre de ceux qu'il a destinés pour l'Ile de Bouin ; le reste sera distribué dans les ports de Bretagne. Folio 89½, 1 page.

1763. 19 mars. Ordre du roi accordant sauf-conduit au S^r^ Dupleix Silvain, ci-devant négociant à l'Ile Royale. Folio 91½, ½ page.

1763. 19 mars. Le même à M. de Fontanien. A reçu l'état des déclarations des papiers du Canada faites depuis le 8 février jusqu'au 1^er^ mars, s'élevant à 9,803,893 livres. Folio 92, ½ page.

1763. 19 mars. Le même à M. Damecourt. Le prie de lui communiquer les lettres écrites par M. le Comte de Pontchartrain en 1712 et 1713 au sujet de la pêche de la morue, de la cession de Terreneuve et des limites des côtes par nous conservées du côté du Petit-Nord de cette Ile pour nos sècheries. Folio 92, ½ page.

1763. 21 mars. Le même à M. de Sartine. A reçu sa lettre lui faisant part de l'arrestation du S^r^ de la Borde, ci-devant commis des Trésoriers Généraux à Louisbourg. Ordre pour l'arrestation de son fils. Id. pour l'arrestation du S^r^ D'Accarete, son gendre. Folio 98½, 3 pages.

1763. 26 mars. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui envoie les lettres de M. de Pontchartrain et autres papiers touchant la pêche à Terreneuve. Folio 103, ½ page.

1763. 28 mars. Le même à M. Hocquart. Donnera des instructions aux commissaires des ports de son département pour la réception des Acadiens qui doivent venir d'Angleterre. Id. à M. Bernier. Folio 106, 1 page.

1763. 28 mars. Le même à M. de Nivernois. Se prêtera aux désirs des Acadiens qui veulent être débarqués à Boulogne. Folio 107, 1 page.

1763. 1^er^ avril. Le même à M. le Ch^er^ Turgot. Verra, par la lettre du Ch^er^ Despennes, qu'il sera difficile de se procurer à Malte un nombre considérable de colons pour Cayenne. Folio 112, ½ page.

1763. 4 avril. Le même à M. le Contrôleur. L'intention du roi était de faire passer à Cayenne, après la paix, les familles acadiennes et de l'Ile Royale. Ces gens se refusent généralement à prendre ce parti. Ils représentent qu'étant nés dans un climat froid ils ne sauraient supporter les chaleurs de l'Amérique Méridionnale. Ils demandent à être placés de préférence dans les provinces de France ou la liberté de retourner à l'Acadie ou en Canada. Comme il est important de ne pas perdre ces 4,000 personnes et surtout de n'en pas faire profiter les Anglais, il le prie d'étudier quel parti on pourrait en tirer, soit pour les cultures, soit dans les fabriques. Folio 117, 1 page.

1763. 6 avril. Circulaire aux Commissaires des Ports où il y a des Acadiens et des gens de l'Ile Royale. Les secours aux Acadiens, qui devaient cesser le 26 déc. dernier, seront continués jusqu'à nouvel ordre. Folio 120, ½ page.

1763. 7 avril. Le même à M. Isarn. A fait passer 2 gabarres et 2 corvettes en Angleterre pour aller chercher les Acadiens qui y sont. Le prévient qu'il arrivera à S^t^ Malo, par ces bâtiments, de 3 à 400 personnes. En prendra soin à leur débarquement et leur donnera comme aux autres les secours du roi.

1763. 7 avril. Le même à M. D'Accarette. Le roi trouve bon que le S^r D'Accarette, enfermé au Château Trompette, communique avec sa famille et son commis pour les affaires de son commerce. Folio 121, ½ page.

1763. 9 avril. Le même à M. de Sartine. A reçu le projet d'article à être inséré dans la gazette pour informer le public que l'affaire du Canada est instruite et qu'elle ne tardera pas à être jugée. Folio 123, ½ page.

1763. 7 avril. Le même à M. Daubenton. Passage à S^t Domingue est accordé au S^r Masson, ci-devant Lieutenant de Milices à l'Ile Royale. Folio 125½, ½ page.

1763. 12 avril. Le même à M. le Ch^er Turgot. Au sujet de l'émigration aux colonies de familles maltaises. Folio 130, ½ page.

1763. 12 avril. Le même à M. Hocquart. A reçu l'extrait de fonds de 28,704 livres pour la solde qu'il a fait payer aux Irlandais de Terre-Neuve, amenés à Brest par les vaisseaux du Ch^er de Ternay. Folio 131, ½ page.

Le même à M. le Duc de Nivernois. Le prie de faire des représentations au ministre du roi d'Angleterre, M. D'Egremont, sur le fait que 17 autres bâtiments français, munis de passeports anglais, ont été pris sous le prétexte que l'exergue du cachet de ces passeports était de George II au lieu de George III. L'erreur n'étant pas de notre fait, nos nationaux ont droit à des dédommagements. Folio 132, 1½ page.

1763. 18 avril. Le même à M. le Contrôleur Général. Les habitans des Antilles se trouvant privés, par la cession du Canada, des bestiaux, volailles, bois, merrains, tuiles, voitures et légumes qu'ils recevaient de cette colonie, et en même temps d'un marché pour leurs sirops et melasses, ont demandé la permission de tirer ces mêmes produits des colonies étrangères et d'y porter en échange leurs sirops et melasses, ce qui leur a été accordé sous certaines conditions et restrictions. Folio 138, 1½ page.

1763. 18 avril. Le même à M. de Sartine. Attendu que, par les interrogatoires du S^r de La Borde, il appert qu'il accuse M. Prévost, ci-devant ordonnateur à l'Ile Royale, d'avoir enlevé à la caisse une partie des fonds formant le déficit pour lequel il a été arrêté et comme la réputation du S^r Prévost a toujours été fort douteuse, il envoie un ordre qu'il soit à La Rochelle, ses papiers saisis et conduit à la Bastille. Il recommande des égards envers M. Prévost, afin d'éviter les plaintes de l'espèce de celles qui ont été faites par les autres prisonnier qui ont été arrêtés à La Rochelle pour les affaires du Canada. Ordre du roi id. Folio 139, 1 page.

1763. 19 avril. Le même à M. Moreau, Procureur du roi au Chatelet. Au sujet de la comparution au Chatelet des prisonniers détenus à la Bastille dans l'affaire du Canada. Folio 147, ½ page.

1763. 19 avril. Le roi au même. même sujet. Le même à M. de Jumilhac. Même sujet. Folio 147, 1 page.

1763. 21 avril. Instruction au S^r Fortin, Ingénieur géographe, pour aller faire le plan des Isles S^t Pierre et Miquelon. Folio 151, 1½ page.

1763. 23 avril. Le même à M. L'Héritier. Les vaisseaux français porteurs de passeports anglais, ont été arrêtés dans les mers d'Amérique, sous le prétexte qu'ils portaient le sceau de George II. Ils ignoraient que le Sceau de George III n'était pas encore frappé et, qu'à son avènement à la couronne, un ordre royal avait permis l'usage du sceau de George II. Vient d'être informé qu'un certain nombre de ces vaisseaux venaient d'être relachés sur la réclamation du Gouverneur de S^t Domingue. Il ne sera plus question que d'évaluer les dommages subis par les propriétaires. Folio 155, ½ page.

1763. 23 avril. Le même à M. l'évêque d'Agen. A fait tout ce qui était possible pour le S^r Guitton de Monrepos, ci-devant Lieutenant Général de la Juridiction de Montréal. Ne négligera pas les occasions de lui être de nouveau utile. Folio 155, ½ page.

1763. 23 avril. Le même à M. Mistral. A reçu le rôle des Acadiens secourus, tant au Hâvre qu'à Rouen. Folio 157, ¼ page.

1763. 25 avril. Le même à M. de Fraigne. Au sujet des vaisseaux qui doivent passer à Cayenne et du passage des tembourineurs engagés pour divertir les Acadiens qui doivent passer dans cette colonie. Folio 159, 1 page.

1763. 16 mai. Le même à M. le Duc de Nivernois. Le prie de s'assurer, auprès de la Cour d'Angleterre, si l'on permettrait à 3 ou 4 ci-devant habitans de l'Ile Royale de se rendre en cette Ile, pour disposer des propriétés qu'ils y ont laissées et de celles pour lesquelles ils auraient des procurations. Folio 191, 1 page.

1763. 24 mai. Le même à M. Daubenton. A reçu la liste des familles du Canada qui ont demandé à passer à la Martinique, à S[t] Domingue ou à Cayenne. Approuve qu'il les fasse embarquer sur des bâtiments destinés pour ces colonies. Le roi n'a jugé à propos d'accorder des secours qu'à celles qui iront à Cayenne. Instructions à ce sujet. Folio 196, 1 page.

1763. 24 mai. Le même à M. Mistral. Puisque les Acadiens de son département éprouvent de la répugnanse à aller s'établir dans les colonies méridionales, il convient de ne pas les presser. Il y en a cependant un certain nombre à Bordeaux, à La Rochelle et à Rochefort qui s'y sont déterminés. Folio 206, ½ page.

1763. 28 mai. Le même au même. Au sujet des Acadiens qui doivent s'embarquer au Hâvre pour la Martinique. Folio 209½, ½ page.

1763. 28 mai. Le Même à M. le Ch[er] de Longueuil. Le roi a bien voulu lui accorder la permission de passer au Canada pour l'arrangement de ses affaires. Lui envoie son passeport ainsi que ceux obtenus pour les S[rs] de Ramezay, de La Naudière, de Montesson, de la Noue. Il en a été accordé de semblables aux S[rs] de Bellestre, Godefroy et François Linctot et Denys de la Ronde, M. de Sabrevois, ancien major des Trois-Rivières, aura le Commandement des officiers en son absence. Folio, 215, 1½ page.

1763. 7 juin. Le même à M. de Bougainville. Le roi approuve qu'il engage les Acadiens pour former l'équipage de son expédition d'exploration. Folio 229, 2½ pages.

1763. 13 juin. Le même à M. l'Archevêque de Tours. A reçu le mémoire des officiers du Canada qui sont en Touraine. Leur procurera avec plaisir les passeports dont ils ont besoin pour aller arranger leurs affaires en Canada. Folio 242½, ½ page.

1763. 13 juin. Le même à M. de Sartine. Le roi a rendu la liberté à M. Prévost, ci-devant Commissaire Général de la Marine à l'Ile Royale, à condition qu'il ne s'absente pas de Paris. Folio 248, 1 page.

1763. 21 juin. Le même à M. Mistral. Pourra faire embarquer sur tous les bâtiments armés pour les Colonies les Acadiens qui voudront y passer. Folio 257, ½ page.

1763. 25 juin. Le même à M. Hurson. Accordera passage à la Martinique au Père Germain Beauchand, Récollet Canadien, qui espère pouvoir passer de là au Canada. Folio 262, ½ page.

1763. 30 juin. Le même à M. Quétier. Ne peut qu'approuver le parti qu'il a pris de frêter 2 gabarres pour faire passer dans la ville de Morlaix les familles acadiennes venues d'Angleterre sur *La Fauvette*, retenues dans la rade par des vents contraires et d'avoir arrangé avec le Maire le logement de ces familles dans les casernes. A bien fait de fournir des vivres au S[r] Jourand, commandant de *La Fauvette*, pour aller prendre de nouvelles familles à Bideford. Folio 278, 1 page

1763. 30 juin. Compiègne. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 278½, ½ page.

1763. 11 juillet. Versailles. Le même à M. de Sabrevois. A procuré une destination particulière au S[r] de S[t]. Simon, officier du Canada. Folio 291, 1 page.

1763. 11 juillet. Le même à M. Daubenton. Au sujet du S[r] Brisson de Testu, ancien habitant de l'Ile Royale. Folio 292½, 1 page.

Compiègne. 1763. 11 juillet. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. A reçu l'exemplaire qu'il lui a envoyé du mémoire qu'il a livré au public pour sa justification. Sera très aise qu'il produise l'effet qu'il en attend. Folio 296, ¼ page.

1763. 11 juillet. Le même à M. Quétier. A reçu les rôles des familles acadiennes débarquées à Morlaix des gabarres du roi *L'Esturgeon* et *La Fauvette*, venant des prisons d'Angleterre et formant un total de 384 personnes. Folio 296½, ¼ page.

1763. 16 juillet. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Les démarches de l'abbé de la Corne, aidé de M. le Ch^er^ d'Eon, ont eu tout le succès désiré. Il a obtenu du roi d'Angleterre que le Chapitre de Québec aurait la permission de se choisir publiquement un évêque. Ce premier point, le plus essentiel, doit conduire à l'obtention de la succession des prêtres catholiques. Doit s'abstenir d'écrire à Londres sur cette question, à moins que ce soit pour solliciter la liberté de l'abbé Le Loutre ou la réclamation des effets de feu M. Maillard, mort à l'Acadie. S'il écrit aux prêtres du Canada, il ne devra pas manquer d'exhorter les prêtres français à la soumission et à la fidélité à leur nouveau souverain. Folio 304, 1½ page.

1763. 16 juillet. Le même à M. le Ch^er^ de Niverville. Le roi lui a accordé la croix de S^t^. Louis en considération de ses services distingués en Canada. Folio 310, ½ page.

1763. 16 juillet. Le même à M. de Montmidy. Le roi lui a accordé la croix de S^t^. Louis en considération de ses services et de ses blessures en Canada. Folio 310, ¼ page.

1763. 16 juillet. Le même à M. de Larminad. Id. à M. Thoreau de Rouilly, Folio 311, ½ page.

1763. 19 juillet. Le même à M. de Chauvalon. Familles allant coloniser à la Guyane. Folio 313, 2 pages.

1763. 4 août. Le même à M. Isarn. Fera payer aux Acadiens et Canadiens qui doivent s'embarquer avec M. de Bougainville, sur la frégatte *L'Aigle* et la corvette *Le Sphinx*, ce qui leur reste de leur entretien à raison de 6 sols par jour. Folio 339, ½ page.

1763. 9 août. Le même à M. Doyard. A accordé une gratification de 400 livres au S^r^ Dartigue qui passe à Cayenne, en considération des pertes qu'il a subies à l'Ile Royale. Folio 343, 1 page.

1763. 9 août. Le même à M. le Contrôleur Général. Lui envoie le mémoire de M. le Comte de Tressan, relatif à son projet d'établir des Acadiens dans le Comté de Bitche. Le prie de l'examiner et de lui marquer ce qu'il en pense. Folio 350, ½ page.

1763. 11 août. Le même à M. D'Eon. Ce qu'il marque, de la conduite du S^r^ de Léry, paraît mériter attention. Observera ses démarches et en rendra compte, en attendant l'arrivée de M. le Comte de Guerchy. S'il partait en Canada avant l'arrivée du Comte, il lui demandera de remettre sa croix de S^t^ Louis, ne convenant pas qu'il la conserve. Folio 354, ½ page.

1763. 15 août. Le même à M. le Ch^er^ Turgot. Au sujet des familles qui vont s'établir à Cayenne. Folio 360, ½ page.

1763. 15 août. Le même au même. Même sujet. Folio 362, 2 pages.

1763. 15 août. Le même à M. de Francy. Lui envoie le mémoire de Joseph Granger, Bernard d'Arismendy et autres habitans originaires de l'Acadie, qui se plaignent qu'on leur a retranché la subsistance depuis qu'ils se sont engagés sur des corsaires. Cela n'est pas juste. Folio 363, ½ page.

1763. 15 août. Le même à M. le Contrôleur Général. Lui envoie une lettre du S^r^ Brière qui répond aux éclaircissements demandés par les Intendants des Provinces sur la possibilité d'établir sur des terres les Acadiens qui sont en France. Par ce qu'il marque, il paraîtrait que la province de Bretagne seule, dont la moitié n'est pas culti vée, peut en occuper 4,000. Connaît l'importance de conserver au roi des sujets dont la fidélité et le zèle mérite ses égards. Folio 367, ½ page.

Versailles. 1763. 3 septembre. Le même à M. de Francy. Pourra accepter l'offre des S^rs^ Dulongpré Cousy, négociants de Cherbourg, pour le transport de 100 Acadiens à S^t^ Pierre et Miquelon. Folio 390, ½ page.

1763. 3 septembre. Le même à M. Daubenton. Accordera au S^r^ de Villemond, capitaine des troupes servant ci-devant en Canada, passage pour S^t^ Domingue, d'où il doit passer àla Louisiane. Folio 391½, ½ page.

1763. 3 septembre. Le même à M. Mistral. A reçu le rôle des Acadiens passés de Cherbourg au Hâvre, au mois de juillet dernier, auxquels la subsistance a été retranchée à compter du jour où ils ont été embarqués sur des corsaires ou autres bâtiments sur lesquels ils ont été pris, jusqu'à leur arrivée en France des prisons d'Angleterre. Folio 395½, ½ page.

1763. 12 septembre. Le même à M. Ribot, Intendant de son domaine (le ministre) à Amboise. Il y a dans divers ports de France de 3 à 4,000 Acadiens. On désire les établir en France, attendu qu'ils ne désirent pas aller s'établir dans nos colonies. Ces familles sont composées de gens naturellement indolents, mais fort industrieux, bons cultivateurs, en général propres à tout, parce qu'ils étaient obligés de faire de tout dans leurs pays ; ils bâtisssaient eux-mêmes leurs maisons, abattaient les bois, les façonnaient, construisaient leurs bâtiments de pêche. S'il croit qu'on peut en tirer parti et les placer sur ses terres, il pourra en faire passer 200 et davantage. Folio 405, ½ page.

1763. 20 septembre. Le même à M. de Francy. Puisque le S^r^ de Longpré Couey n'est pas prêt à transporter, cette année, à S^t^ Pierre Miquelon les 100 familles acadiennes de Cherbourg, il ne sera pas passé de marché avec lui. Folio 422½ ½ page.

1763. 23 septembre. Le même à M. de Pénanrun Tilly, Maire et Lieut. Gén^l^ de Police à Morlaix. A vu avec satisfaction la délibération de la ville de Morlaix au sujet du logement des Acadiens. Ils sont bien dignes de la considération qui leur a été témoignée. Folio 424, ½ page.

1763. 23 septembre. Le même à M. Quétier. Même sujet. Folio 424½, ½ page.

1763. 23 septembre. Le même à M. Isarn. A appris avec plaisir que la frégatte *L'Aigle* et la corvette *Le Sphinx*, commandées par M. de Baujainville, avaient mis à la voile le 9 de ce mois. Folio 426½, ¼ page.

1763. 23 septembre. Le même à M. Daubenton. Il sera accordé passage à Cayenne au S^r^ Pascaud, qui doit y occuper un emploi de judicature. Folio 430½. ¼ page.

1763. 15 octobre. Le même à M. Doyard. Est informé que le commandant du navire *La Ville de Cayes*, de Nantes, forcé de relâcher à la Nouvelle York, a refusé de recevoir à son bord plusieurs familles acadiennes qui le priaient de les passer en France. Il aurait fait acte d'humanité en les recevant et aurait en même temps été agréable au roi. Le prie de s'enquérir des motifs de son refus. Folio 454, ½ page.

1763. 15 octobre. Le même à M. Chaulaire. A bien fait de refuser des passeports aux Acadiens de l'Ile St Jean qui sont à Boulogne. Il est fort inutile qu'ils aillent courir de côté et d'autre ; d'ailleurs, comme plusieurs de leurs compatriotes sont déjà partis, ils ne trouveraient peut-être pas ceux qu'ils iraient chercher. Il faut qu'ils restent tranquilles jusqu'au printemps, et alors on prendra un parti pour leur assurer une destination. Folio 454, ¼ de page.

1763. 15 octobre. Le même à M. Mistral. A reçu la liste des Acadiens résidant actuellement au Hâvre et à Rouen et l'état de ce qui a été payé aux 18 personnes qui sont allées aux Colonies. Folio 454½, ½ page.

1763. 18 octobre. Le même à M. le Ch^er^ D'Eon. A reçu la copie de la Proclamation du roi d'Angleterre qui divisera en 4 Gouvernements ses nouvelles possessions en Canada, à la Louisiane et à la Grenade. Ses réflexions à ce sujet lui paraissent justes. Folio 458½, ½ page.

1763. 20 octobre. Le même à M. De Lucé. Il faut suspendre pour 3 mois le recrutement de colons Allemands pour Cayenne. Le nombre de 5,000 personnes aux-

quelles il a donné des passeports est suffisant pour le moment. Folio 459, 1 page.

1763. 20 octobre. Le même à M. de Pénanrun Tilly. C'était une heureuse idée de procurer l'instruction gratis aux enfants des Acadiens. Folio 462, ¼ page.

1763. 20 octobre. Le même à M. l'évêque d'Orléans. A déjà procuré une gratification de 600 livres au Sr du Chambon de Vergor, auquel il s'intéresse. S'en souviendra lorsqu'il sera question de l'arrangement à prendre pour tous les officiers du Canada. Folio 462, ¼ page.

1763. 25 octobre. Circulaire aux Etats du Royaume. Les Allemands qu'on recrute pour Cayenne, afin de ne pas diminuer le nombre des sujets du roi, se présentent en si grand nombre que les ressources du département de la Marine ne peuvent suffire. Ne serait-il pas possible d'en placer un certain nombre sur des terres dans les Provinces de France? Folio 465, 2 pages.

1763. 25 octobre. Circulaire à MM. les évêques de France. Même sujet. Folio 465 bis, 2 pages.

1763. 25 octobre. Le même à M. le Contrôleur Général. Même sujet. Folio 467, 1½ page.

Fontainebleau. 1763. 25 octobre. Le même à MM. les Députés des Etats de Bretagne. Le roi accepte avec plaisir la proposition des Commissaires des Etats de Bretagne, offrant de fournir aux 77 familles acadiennes qui sont à Morlais des matériaux pour bâtir des maisons à Belle-Isle, les bestiaux et outils nécessaires pour le labourage et de continuer à ces familles les 6 sols par jour qu'on leur a accordés depuis leur arrivée en France, jusqu'à ce qu'elle aient obtenu une récolte de leur travail. Folio 468, ½ page.

1763. 27 octobre. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 468, ½ page.

1763. 27 octobre. Le même à M. Daubenton. A reçu l'état des navires arrivés d'Amérique à Bordeaux, avec la liste des Acadiens que le navire *L'Americain* a ramenés de la Nouvelle York. Approuve qu'il leur donne des secours, et paiera leur passage au Capitaine du vaisseau qui les a amenés. Folio 471, 1 page.

1763. 8 octobre. Le même à M. Mistral. Permettra aux nommées Françoise, Anne et Marguerite Lalonde, natives de l'Acadie, de se retirer à Morlaix chez Paul LeBert, leur oncle. Folio 488½, ½ page.

Versailles. 1763. 17 novembre. Le même à M. le Comte de Guerchy. Au sujet des sommes réclamées par le Gouvernement et des négociants Anglais du Canada pour les vivres et effets fournis aux troupes françaises avant leur départ de Québec. Folio 495, 2 pages.

1763. 22 novembre. Le même au même. M. de la Rochette vient de lui envoyer un dénombrement général des Acadiens dispersés dans La Georgie, La Caroline, Le Maryland, La Nouvelle York, La Nouvelle Angleterre et la Nouvelle Ecosse. Comme ces gens paraissent désirer s'établir dans les colonies françaises, on prendra les moyens de les y faire passer si le gouvernement anglais ne s'y oppose pas. Le prie de pressentir le Ministre anglais à ce sujet, de façon détournée afin de ne pas s'exposer à un refus qui nous empêcherait d'arriver au même but en profitant de la tolérance des Gouverneurs des Colonies anglaises. Folio 497, 1½ page.

1763. 23 novembre. Le même à M. Hurson. Le prie de s'enquérir des faits au sujet des procédés de certains capitaines de navires de pêche français sur les côtes de Terreneuve. Folio 499, ½ page.

1763. 24 novembre. Le même à M. de Francy, A reçu la liste des Acadiens arrivés à Cherbourg dans le cours du mois dernier. Folio 504½, ½ page.

1763. 24 novembre. Le même à M. Marion, député du commmerce de St. Malo. Au sujet des voies de fait commises par les Anglais sur les pêcheurs français à Terreneuve. Folio 506, ½ pages.

1763. 3 décembre. Le même à M. les Commissaires des Douanes de la Province de Bretagne. A choisi l'abbé Le Loutre pour aller à Morlaix user son influence auprès des Acadiens pour les déterminer à accepter l'établissement qu'on leur offre à Belleisle-en-Mer. Folio 520. 1 page.

1763. 3 décembre. Le même à M. Penaurun Tilly. Même sujet. Folio 520, ½ page.

1763. 3 décembre. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Apprend qu'il n'y à encore que 27 familles acadiennes, qui aient accepté d'aller s'établ ir à Belleisle-en-Mer. Le prie de se rendre à Morlaix pour déterminer les autres à accepter les offres qui leur sont faites. Folio 522, 2 pages.

1763. 3 décembre. Le même à M. le Président. A besoin de l'abbé Le Loutre pour une mission auprés des Acadiens. Désire que son abscense ne préjudicie en rien a son intervention dans le procès pendant entre l'abbé Manach et les Supérieurs et Directeurs des Missions Etrangères. Folio 522½, ½ page.

1763. 3 décembre. Le même à M. Hocquart. L'informe de la mission donnée à l'abbé Le Loutre. Folio 523, 1 page.

1763. 3 décembre. Le même à M. l'Evêque de S^t^ Pol de Léon. Même sujet. Id. à M. l'évêque de Vannes. Folio 525. 1 page.

1763. 5 décembre. Le même à M. l'Amiral. Il conviendrait de récompenser M. Pennarun de Tilly de ses services aux Acadiens, en lui donnant la petite députation des Etats de Brétagne. Folio 525½, ½ page.

1763. 9 décembre. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui envoie une lettre du Canada qui traite des difficultés qu'éprouvent les habitans du Canada qui veulent revenir en France par les prix excessifs que les Anglais exigent pour leur passage. Comme les représentations qu'ils ont faites en Angleterre peuvent être lentes à se décider il a cru que l'on pourrait envoyer à Québec, pour cet objet, la flutte qui doit aller à S^t^ Pierre Miquelon. Folio 529, 1 page.

1763. 9 décembre. Le même à M. de Sartine. Au sujet du S^r^ D'Accarette habitant de l'Ile Royale, détenu à la Bastille. Le prie de lui marquer s'il croit qu'on peut le mettre en liberté. Folio 533½, ½ page.

1763. 9 décembre. Le même à M. Chaulair. Approuve qu'il ait donné de l'ouvrage aux Acadiens de Boulogne. Folio 534, ½ page.

1763. 9 décembre. Le même à M. Damilli, Premier Prés^t^ au Parl. de Bretagne. Le prie d'accorder sa protection au S^r^ Desprès Le Loutre frère de l'abbé Le Loutre, dans la plainte portée contre lui par les procureurs de Chatolin où il est Contrôleur des Actes. Folio 534½, ½ page.

1763. 15 décembre. Le Même à M. Porquet, A reçu, avec sa lettre la liste des habitans du Canada arrivés la veille à Calais. Etait déjà informé de ce qui s'est passé à Détroit entre les Sauvages et les Anglais. Folio 543½, ½ page.

1763. 19 décembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet du S^r^ Deline, officier en congé et en demie solde qui va s'établir à Belleisle-en-Mer avec les Acadiens, où ll doit épouser la veuve de Jean Rivet, ci-devant habitant de l'Ile S^t^ Jean. Folio 550½, ¼ page.

1763. 20 décembre. Le même à M. Moreau. Au sujet des procédures pour la confiscation ou restitution des sommes auxquelles ont été condamnés certains particuliers dans les affaires du Canada. Folio 552, ½ page.

1763. 31 décembre. Le même à M. le Duc de Mortemart. Mettra devant le roi les diverses dispositions du jugement du Chatelet et n'omettra rien de ce qui pourra rendre le S^r^ de Boishébert susceptible des grâces du roi. Folio 568, ½ page.

1763. 31 décembre. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Le roi a accordé la liberté à M. Daccarette, auquel il s'intéresse. Folio 568, ½ page.

Fin du vol. 117.

MINUTES DES LETTRES.

1763.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

Série B. Vol. 118.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1763.

Vesailles. 1763. 3 janvier. — Sauf conduit au S[r] Rodrigue, négociant, ci-devant de l'Ile Royale. Folio 1, 1 page.

1763. 19 janvier. — Le Prés. du Cons. de Marine à M. de Villéhélio. Au sujet de la transmigration aux Colonies des familles de l'Ile Royale et de l'Acadie. Folio 4, 1 page.

1763. 4 février. — Le même à M. de Ruis. Même sujet. Folio 10, ½ page.

1763. 13 février. — Le même au même. Même sujet. Folio 11½, ½ page.

1763. 18 février. — Le même à M. de Villéhélio. Il a été accordé passage à S[t] Domingue à la D[me] Madelaine Loisy, veuve de Jacques Bouchet, marchand potier du Canada et à sa soeur. Folio 13½, ½ page.

1763. 23 février. — Le même à M. Froger de L'Équille. Est lui-même touché de la triste situation des officiers des troupes de l'Ile Royale. Fera ce qu'il peut en leur faveur. Folio 21, ½ page.

1763. 23 avril. — Le même au même. Au sujet du passage du S[r] de Gannes, officier des troupes de l'Ile Royale à la Martinique. Folio 52, ½ page.

1763. 25 avril. — Le même à M. Choquet. Au sujet d'une suggestion du S[r] de Courval, touchant S[t] Pierre et Miquelon. Folio 56½, ½ page.

1763. 28 avril. — Le même à M. de Villehélio. Au sujet d'une affaire entre le S[r] Pénissault et le S[r] Le Moyne, négociant de Montréal. Folio 58, ½ page.

1763. 24 mai. — Le même à M. Choquet. Il a été accordé passage à la Désirade au S[r] Coeuret, de l'Ile Royale et à sa famille. Folio 73½, ½ page.

1763. 28 mai. — Le même au même. A procuré au S[r] Armand, ci-devant négociant à l'Ile Royale, son passage à la Louisiane avec sa femme, 5 enfants et un domestique. Folio

1763. 28 mai. — Le même à M. de Villéhélio. Le prie de vérifier les faits exposés dans le mémoire du S[r] Gilles Joseph de Beaurivage, natif de Québec. Folio 79, ¼ page.

1763. 21 juin. — Le même à M. Froger de L'Equille. Lui envoie le passeport qu'il a demandé pour le S[r] de Catalogne, officier, qui désire passer au Canada pour y régler les affaires qu'il y a. Folio 98, ½ page.

Compiègne. 1763. 22 juillet. — Le même à M. Choquet. M. de Villejoin a été nommé Gouverneur de La Désirade. On se servira de cette île pour y faire passer un certain nombre de fils de famille mauvais sujets. Folio 131, 1½ page.

1763. 31 juillet. — Le même au même. Au sujet du S[r] Langevin ancien habitant de l'Ile Royale et associé du S[r] Pascaud dans la Concession des Iles de la Madelaine. Folio 136½, ½ page.

1763. 9 août. Le même au même. Accordera passage à Cayenne au S^r^ Gabriel Berbudeau, ci-devant Chirurgien à l'Ile S^t^ Jean. Id. au S^r^ Lartigue, ci-devant de l'Ile Royal. Folio 144, 1 page.

1763. 15 août. Le même à M. Loppinot. Au sujet des officiers ci-devant de l'Ile Royale. Folio 147, ½ page.

Versailles. 1763. 3 septembre. Le même à M. Froger de L'Equille. Si le mariage que le S^r^ Le Neuf de la Potherie, ci-devant officier de l'Ile Royale, avec la D^elle^ Dufy est aussi avantageux pour lui qu'on le lui a représenté, il peut lui permettre de le contracter. Folio 162, ¼ page.

Fontainebleau. 1763. 20 octobre. Le même à M. Choquet. Le nombre de personnes qui veulent émigrer à Cayenne est si grand qu'on a dû prendre des mesures pour ralentir ce mouvement. Folio 196, 1½ page.

1763. 27 octobre. Le même au même. Secours accordés à M^me^ la Boularderie. Folio 197, ½ page.

Versailles. 1763. 16 novembre. Le même à M. le Maréchal de Senectère. Le nombre d'émigrants Allemands qui se dirigent vers Rochefort pour s'embarquer à destination de Cayenne, est de 7,974. Folio 208, 1½ page.

Versailles. 1763. 28 octobre. Le même à M. Choquet. Au sujet des colons pour Cayenne. Folio 213, 1½ page.

1763. 3 décembre. Le même à M. de Villéhélio. A reçu la liste des Canadiens débarqués à La Rochelle le 24 novembre dernier. Folio 216, ½ page.

1763. 12 décembre. Le même à M. le Maréchal de Senectère. Au sujet des colons pour Cayenne. Folio 219½, 1 page.

1763. 17 décembre. Le même à M. Choquet. Au sujet de l'établissement que M^me^ Thierry de Chassin et M. de Boisberthelot doivent faire à Cayenne. Folio 223, 1½ page.

1763. 26 décembre. Le même à M. de L'Equille. A Approuvé que les S^rs^ Le Neuf de Boisneuf, Vallée et d'Aillebout de S^t^ Vilmé officiers de l'Ile Royale, aillent fonder des établissements à Cayenne. Folio 225, ½ page.

1763. 26 décembre. Le même à M. Choquet. A fait avec le S^r^ Gilbert un traité pour transporter des familles acadiennes à S^t^ Pierre Miquelon. Folio 225½, 1 pages.

1763. 29 décembre. Le même au même. Même sujet. Voyage que le S^r^ de Courval doit faire à S^t^ Pierre Miquelon. Folio 229, 1 page.

Fin du vol. 118.

AMÉRIQUE.

Année 1764.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Série B. Vol. 119.

ILES SOUS LE VENT.

Fontainebleau. 1764. 30 octobre. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte d'Estaing. Le Sr Marmont a demandé qu'il lui soit permis d'aller à la Nouvelle Angleterre dans le but d'amener à St Domingue autant d'Acadiens que son vaisseau pourra en porter si comme il le croit, les autorités anglaises ne soulèvent pas d'opposition. A donné cette permission. Folio 172, 1 page.

CAYENNE.

Année 1764.

Versailles. 1764. 12 mai. Le Président du Conseil de Marine à M. le Cher Turgot. Le Sr Perrault ci-devant Major commandant des milices en Canada, repasse dans cette colonie pour y arranger ses affaires et y prendre sa famille qu'il doit ensuite emmener à Cayenne avec les Canadiens et Acadiens qui voudront l'y suivre. Le lieu de rendez-vous est fixé à St Pierre et Miquelon. d'où il se rendront à Cayenne. Cette opération, qui doit rester secrète, sera exécutée par le Sr Gilbert, Lieutenant de frégatte, qui doit la répéter pendant 3 années de suite. Entre dans plus de détails dans une autre dépêche ; le but de celle-ci étant uniquement de lui faire connaître le Sr Perrault comme un sujet qui peut lui être très utile et dont MM. de Lévis et Dumas lui ont donné d'excellents témoignages. Il doit jouir à Cayenne d'un traitement de 600 livres qui lui a été accordé depuis sa détention au sujet des affaires du Canada, sa probité ayant été entièrement reconnue. C'est un homme de beaucoup de ressources et de détail, qu'il pourra employer utillement soit dans l'établissement des Acadiens à Cayenne soit dans la formation des milices. Le Sr de Rocheblave, officier du Canada, repasse en cette colonie pour y prendre sa famille et concourir au même objet. Ce dernier jouira d'un traitement de 400 livres . Folio 6, 1 page.

LOUISIANE.

Année 1764.

Versailles. 1764. 21 avril. Lettre du roi à M. D'Abadie. Lui apprend qu'il a cédé la Louisiane au roi d'Espagne Instructions à ce sujet. Folio 3, 3 pages.

1764. 21 avril. Le Président du Conseil de Marine au même. Le roi, ayant eu égard au sacrifice que le roi d'Espagne a fait lors du dernier traité pour accélérer le rétablissement de la paix, a bien voulu lui faire cession de toute cette partie de la Louisiane qui lui était restée par l'article 20 du traité. Folio 4, 1 page.

ST. PIERRE ET MIQUELON.

Année 1764.

Versailles. 1764. 3 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Dangéac. Au sujet du traité passé avec le S[r] Gilbert pour le transport à Cayenne des familles acadiennes. Instructions à ce sujet. Folio 1, 1½ page.

1764. 16 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 2, ½ page.

1764. 17 avril. Le même au même. Le S[r] Barbel, ci-devant écrivain en Canada, doit passer à St. Pierre et Miquelon pour y remplir la charge d'Ordonnateur. Folio 3, 1 page.

1764. 3 mai. Le même au même. Au sujet de la pêche sur les côtes de Terreneuve. Folio 4, 1 page.

Fin du vol. 119

MINUTES DES LETTRES.

1764.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B., Vol. 120.

Versailles. 1764. 8 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Fontanien. Au sujet de la poursuite contre les biens des S^rs^ Bigot, Varin et autres. Folio 6, 1 page.

1764. 11 janvier. Le même à M. le Duc de Praslin. M. Des Melaises, qui avait été enfermé à la Bastille en rapport avec les affaires du Canada, ayant été déchargé de toute accusation, désire passer au Canada pour y gérer ses affaires et y vendre son bien. Le prie de lui obtenir de la Cour d'Angleterre une prolongation de terme d'une année au delà de celui fixé par le traité. Id. pour M. Péan qui est encore à la Bastille. Folio 10, 1 page.

1764. 17 janvier. Le même à M. Geoffray de Montjoy. Au sujet des poursuites en recouvrement contre les S^rs^ Bigot, Varin et autres. Folio 12, ½ page.

1764. 20 janvier. Le même à M. de Rocheblave. Le roi accepte avec plaisir sa proposition de réunir les Acadiens à St. Pierre et Miquelon pour les faire passer dans des colonies françaises. Folio 16^bis^, 1 page.

1764. 20 janvier. Le même à M. Périchon. N'acceptera que de l'argent comptant du S^r^ Estèbe, ci-devant garde magasin en Canada, pour le paiement des 30,000 livres auxquelles il a été condamné par le jugement du Chatelet. Folio 22, ½ page.

1764. 20 janvier. Le même à MM. les officiers du Bureau des Finances. Même sujet. Folio 22½, ½ page.

1764. 30 janvier. Le même à M. de Fontanien. Instructions au sujet de la vente des biens immeubles des S^rt^ Bigot, Varin et al. Folio 30, 2 pages.

1764. 30 janvier. Le même à M. de Villevault, Maître des Requêtes. Serait aise de contribuer à lui procurer la vaisselle d'argent du S^r^ Bigot, mais il a été pris des arrangements qui ne permettent pas cette attribution. Folio 31, ¼ page.

1764. 30 janvier. Le même à M. le Contrôleur Général. Puisqu'il désire conserver la vaisselle d'argent du S^r^ Bigot, il fera bien de la faire retirer de suite, afin d'éviter qu'elle soit portée à la Monnaie pour y être fondue. Folio 31½, ½ page.

1764. 30 janvier. Le même à M. de Fontanien. Le S^r^ Martel, qui a été condamné à 100,000 livres de restitution en rapport avec les affaires du Canada, offre de déposer 361,369 livres en lettres de change du Canada pour garantir ce paiement et demande d'être mis en liberté pour s'occuper de ce paiement. Donnera son avis là-dessus. Folio 33, ½ page.

1764. 8 février. Le même à M. de Sartine. Au sujet du mémoire du S^r^ de Vassan, prisonnier à la Bastille. Folio 42, ½ page.

1764. 13 février. Le même à M. Guillot. Approuve qu'il arrange l'embarquement pour Cayenne de tous les Acadiens qui voudront y passer sur le petit bâtiment *Les Deux Amis*. Avertira les autres que, s'ils ne prennent pas bientôt le parti de passer à Cayenne, le roi leur retirera toute subsistance. Folio 47, ½ page.

1764. février. Le même à M. Boutin. Vient d'être informé que le S^r^ Bigot a fait cacher dans le couvent des Urselines, à Bordeaux, où il a sa sœur religieuse, plusieurs coffres et balots qui lui appartiennent. Le prie de faire des recherches en usant de la plus grande discrétion, car sa famille ne manquerait pas de tout faire enlever. Folio 48, 1 page.

1764. 15 février. Le même à M. Dupont. Au sujet des affaires de Louisiane et des difficultés entre MM. de Kerlerec et de Rochemore s'accusant réciproquement de prévarications. Folio 52, 3 pages.

1764. 17 février. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Lui procurera avec plaisir les moyens de voir la vaisselle d'argent provenant du S^r Bigot. Lorsqu'il aura arrêté le choix des pièces qui lui conviennent, il voudra lui en envoyer l'état, afin de prendre les ordres du roi pour qu'il lui en soit fait remise. Folio 55, ½ page.

1764. 17 février. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 55½, ¼ page.

1764. 22 février. Le même à M. le Comte de Guerchy. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada que détiennent des sujets anglais. Folio 58^bis, 1½ page.

1764. 24 février. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie l'ordre du roi pour délivrer à M. le Maréchal de Richelieu les pièces d'argenterie par lui choisies, provenant de celles qui ont été saisies sur le *nommé* Bigot. Folio 63, ½ page.

1764. 24 février. Le même à M. le Maréchal de Richelieu. Même sujet. Folio 63, ½ page.

1764. 24 février. Ordre au S^r Boucher de délivrer au Maréchal de Richelieu les pièces d'argenterie énumérées dans l'état ci-joint, pesant ensemble 192 marcs trois onces six gros, provenant des biens du nommé Bigot, savoir :

	Marcs	Onces	Gros
2 grands plats à soupe	15	7	7
2 plats à bouilly	15	1	3
2 grands plats ovales	16	5	1
2 moyens " " et 4 petits	28	4	5
12 caisse	39	4	3
6 plats d'entrée	22	4	6
10 " d'entremets	35	6	
2 flambeaux et leurs girandolles	16	1	5

Folio 63½, ½ page.

1764. 26 février. Le Prés. du Con. de Mar. à M. de Fontanien. Délivrera à MM. de Frasues, de Villevault, Dauriac et Boulogne, les articles d'argenterie qu'ils choisiront, faisant partie de la vaisselle du nommé Bigot, en dehors de ceux choisis par le Maréchal de Richelieu. Folio 64, ½ page.

1764. 26 février. Le même à M. le Contrôleur Général. Même sujet. Folio 64, ½ page.

1764. 27 février. Le même au même. La condamnation de Bigot et Varin fait vaquer les offices de secrétaire de roi dont ils étaient pourvus. Il convient de les mettre à l'enchère au profit du roi. Folio 67, 1 page.

1784. 5 mars. Le même à M. le Prés^t du Parl^t de Paris. Le prie de hâter l'issue du procès entre les anciens missionnaires de l'Acadie et du Canada et les Supérieurs et Directeurs des Missions Etrangères, afin d'envoyer ces Missionnaires aux colonies. Folio 76, ½ page.

1764. 5 mars. Le même à M. le Prés^t du Parl^t de Bretagne. L'abbé Le Loutre lui a fait part des bons offices qu'il rendus à son frère, contrôleur des actes à Châteaulin. Le prie de les continuer. Folio 77, ½ page.

1764. 5 mars. Le même à M. de la Chalotais. Même sujet. Folio 77½, ½ page.

1764. 11 mars. Circulaire aux Intendants des Provinces. Envoie des exemplaires de l'arrêt du Conseil, qui ordonne que tous particuliers, dépositaires, volontaires, ou judiciaires des biens des nommés Bigot, Varin et autres, seront tenus d'en faire la déclaration. Folio 84, ½ page.

1764. 11 mars. Le même à M. Mareau, Procureur du roi au Châtelet. Le roi ayant jugé à propos de faire grâce de la peine de bannissement au S^r Cadet, il le prie de lui envoyer un extrait du jugement des commissaires nommés pour juger l'affaire du Canada. Folio 85½, ½ page.

1764. 11 mars. Le même à M. Guillot. Au sujet du transport à la Guiane de 29 Acadiens de Cherbourg. Folio 86, ½ page.

1764. 12 mars. Ordre au S^r Boucher, Contrôleur des bons d'Etat du Conseil, de délivrer à M. de la Verdy, Contrôleur Général, les pièces d'argenterie ci-après provenant des biens du nommé Bigot, savoir :

. . . à ville avec son plat, sa cuillère et son fond.
2 terrines avec leurs plats.
4 chandeliers avec leurs girandolles dont 2 à 3 bobèches et 2 à 2 bobèches.
8 doz. d'assiettes.
18 cuillers.
18 fourchettes et couteau, le tout d'argent d'Allemagne doré.
4 sceaux à rafraichir le vin.
2 chandeliers de cabinet à girandolles.
1 caffetière.
14 flambeaux.

Le surplus des cuillers à ragout et des couverts d'argent et le restant de la vaisselle d'argent au cas qu'il convienne à M. le Contrôleur Général. Folio 89, 1 page.

1764. 12 mars. Ordre au même pour délivrer au S^r de Villevaut divers autres objets d'argenterie. Id. pour le S^r d'Aguesseau Conseiller d'Etat. Folio 89½, ½ page.

1764. 16 mars. Le même à M. de Fontanien. Verra, par le procès-verbal des recherches faites au Couvent des Urselines de Bordeaux, sur le soupçon qu'on y avait caché des effets appartenant au nommé Bigot, qu'il ne s'y est trouvé que quelques meubles de peu de valeur appartenant au frère du dit Bigot. Folio 91, ¼ page.

1764. 16 mars. Le même à M. Guillot. Donnera passage sur les bâtiments qui partiront de S^t Malo à destination de S^t Pierre et Miquelon, aux nommés Louis Bonney, François Godebout, Canadiens, Jean Hély, Alexis Landry et Michel Benoist, Acadiens. Ces 5 habitans, ayant leurs familles en Canada, désirent les y aller chercher pour les ramener à Miquelon. Folio 93, ½ page.

1764. 19 mars. Circulaire aux Chambres de Commerce. Pour les aviser que la Cour d'Angleterre accorde des indemnités aux pêcheurs français qui ont été molestés sur les côtes de Terreneuve. Folio 97, ½ page.

1764. 22 mars. Le même à M. le Comte de Guerchy, Ambassadeur en Angleterre. Touchant la définition des droits de la France sur les côtes de Terreneuve. Folio 99, 2 pages.

1764. 22 mars. Circulaire aux Commissaires de la Marine. Avertiront les armateurs que la Cour d'Angleterre a donné les assurances les plus positives à l'égard de la sécurité que trouveront les pêcheurs français sur les côtes de Terreneuve. Folio 100, 2 pages.

1764. 27 mars. Le même à M. de Fontanien. A reçu l'état du dépot d'argent et des effets appartenant au nommé Bigot. Ne laissera pas ignorer au roi tous les mouvements qu'il s'est donnés pour découvrir les fonds cachés par ce prévaricateur. Folio 105, 1 page.

1764. 27 mars. Le même à M. le Duc de Praslin. A reçu le passeport pour le Canada qu'il a obtenu pour le S^r Des Melaises. Le prie d'en demander de semblables pour 18 mois aux S^rs de Boishébert et Chabert Joncaire qui, ayant été détenus à la Bastille, n'ont pu profiter du temps fixé par le traité de Paris. En demandera un autre pour M. de S^t Ours. Folio 107½, ½ page.

1764. 30 mars. Le même à M. Mistral. Il ne faut pas user de contrainte pour obliger les Acadiens à passer à Cayenne, mais seulement les y engager en leur en démontrant les avantages. Il n'y a qu'à laisser tranquilles les 44 qui sont d'extraction noble : les D'Entremont, les Landry sont en effet les plus anciens habitans de l'Acadie et ils sont, comme ils le disent, parents de feu M. de la Tour qui en fut le Gouverneur. Il en usera de même pour les 26 autres personnes de la même Colonie qui ont une répugnance absolue à s'embarquer pour Cayenne. Voudrait pouvoir les envoyer à Miquelon, comme ils le désirent, mais il n'y a pas de place. Permettra à ceux qui ont des parents à S^t Malo de s'y rendre. Folio 110, 2 pages.

1764. 3 avril. Le même à M. le Duc de Praslin. Demandera à la Cour d'Angleterre une prolongation de délai pour que les S^rs^ Charest et Dufy Des Aulnier puissent passer en Canada pour vendre les biens qu'ils y possèdent. Folio 112, ½ page.

1764. 6 avril. Le même à M. le Contrôleur Général. Les Etats de Bretagne ont offert d'établir les Acadiens de Morlaix à Belleisle-en-Mer, mais, avant de le faire, ils attendent le paiement des 56,000 livres que le roi leur doit Le prie de donner des ordres à cet effet. Folio 113, ½ page.

1764. 6 avril. Le même à M. Hocquart. Examinera quels seraient les moyens les plus prompts et les moins dispendieux de faire passer à Cayenne les 24 familles acadiennes de Morlaix qui y sont déterminées. Donnera passage à l'abbé Coquard, curé de St. Mathieu de Morlaix, qui désire les accompagner. Folio 113, ½ page.

1764. 6 avril. Le même à M^me^ la Duchesse de Montemart. A fait tout ce qui était possible pour le S^r^ de Boishébert. Ne peut faire davantage. Folio 114, ¼ page.

1764. 6 avril. Le même à M. Dufy Des Aulniers. A rendu compte au roi de ses services en Canada, mais n'a pu lui obtenir la croix de St. Louis. Quant aux lettres de noblesse, il n'en sera question que plus tard. Folio 116, ½ page.

1764. 6 avril. Le même à M. Guillot Approuve les arrangements qu'il a pris pour faire passer à Rochefort les Acadiens qui consentent à aller s'établir à la Guiane. Folio 116½, ¼ page.

1764. 6 avril. Le même à M. de Lucé. Il ne faut plus, pour le présent, admettre de nouveaux colons Allemands. Folio 116½, ¼ page.

1764. 10 avril. Le même à M. le Duc de Praslin. Le S^r^ Cadet n'étant sorti de la Bastille que depuis peu de jours, il a besoin d'un transport pour aller au Canada régler ses affaires. Le demandera pour lui. Folio 123, ½ page.

1764. 10 avril. Le même à M. de Sartine. Est bien persuadé, par le rapport qu'il lui en fait, que le S^r^ Prévost n'est point complice de la malversation du S^r^ La Borde, Trésorier de l'Ile Royale, mais on ne peut disconvenir qu'il ait manqué de vigilence, sans quoi le S^r^ La Borde n'eut pas été en état de commettre des délapidations aussi considérables. Le roi lui a accordé sa liberté, mais il ne peut être question à l'avenir de lui confier des postes de confiance. Quant au S^r^ La Borde, il devra faire un abandon total de ses biens, jusqu'à ce qu'il ait rempli le déficit de sa caisse et, en attendant, il tiendra la prison ainsi que son fils et son gendre. Folio 123, 2 pages.

1764. 14 avril. Le même à M. Chaulair. Au sujet de l'affrêtement d'un navire pour transporter à la Guyane les Acadiens de Boulogne. Folio 129, ½ page.

1764. 14 avril. Le même à M. Mistral. A bien fait d'ordonné à M. de Francy de ne plus payer la subsistance aux Acadiens qui devaient aller à Cayenne et qui refusent d'y aller. Folio 129½, ½ page.

1764. 17 avril. Le même à M. Barbel. Le roi, après avoir examiné tout ce qui le concerne, dans l'affaire des déprédations commises en Canada, s'est décidé à lui accorder une pension de 400 livres. En même temps, il a été choisi pour remplir les fonctions d'ordonnateur aux îles St. Pierre et Miquelon, Folio 132, 2 pages.

1764. 17 avril. Le même à M. le Comte de Guerchy. Au sujet de M. Des Meloises, qui passe au Canada pour y vendre ses biens. C'est un très bon officier qui a bien servi et qui mérite des égards. Folio 133½, ½ page.

1764. 17 avril. Le même à M. le Duc de Praslin. Se bornera à demander pour les S^rs^ Châret et Dufy Des Aulniers le même délai que pour les S^rs^ Péan et Des-Meloises, du moins s'il craint un refus pour un délai plus long. Folio 134½, ½ page.

1764. 18 avril. Le même au même. Au sujet de passeports pour les S^rs^ de Rocheblave et Perreau. Folio 135½, ½ page.

1764. 20 avril. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du S^r^ de Seignerolle, qui désire faire l'acquisition des terres D'Orce et de Lagenait, appartenant au nommé

Bigot. Jugera, s'il est préférable de les vendre séparément des autres biens saisis sur le dit Bigot. Folio 136, ½ page.

1764. 4 mai. Le même à M. Chaulair. A rendu compte au roi de la répugnance des Acadiens de son département à passer à Cayenne. Est surpris de leur persévérance dans un refus obstiné, malgré les offres avantageuses qui leur sont faites. Leur fera sentir combien cette obstination est déplacée, puisque le pays où on veut les envoyer est excellent et que leurs compatriotes de Cherbourg, du Hâvre et de Morlaix, ne font aucune difficulté d'accepter ces offres. Il n'y a pas moyens de les placer ailleurs, et il sera impossible de leur continuer la subsistance s'ils persistent à rester sans rien faire et sans prendre de parti. Folio 153, ½ page.

1764. 4 mai. Le même à M. Hacquart. Au sujet de l'affrêtement d'un navire pour le transport à la Guyane des Acadiens de Morlaix. Folio 154, ½ page.

1764. 4 mai. Le même à M. Chaulaire. Réprésentations à faire aux Acadiens de Boulogne pour les déterminer à passer à la Guyanne. L'idée qu'ils se forment, de l'insalubrité du pays, est sans fondement. Folio 157, ½ page.

1764. 6 mai. Circulaire aux Intendants des Provinces. Envoie des exemplaires imprimés de l'arrêt du Conseil prorogeant, jusqu'au 1er juillet, le délai accordé concernant les déclarations à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires des biens des nommés Bigot, Varin et autres. Folio 158, ½ page.

1764. 8 iuin. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet de la pêche sur les côtes de Terreneuve. Folio 160, 1½ page.

1764. 8 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Tronjoly, Lieutenant de vaisseau, commandant le vaisseau du roi *L'Amphion* et au Cher de Dampierre, Lieutenant de vaisseau, commandant sous les ordres du Sr Tronjoly, la frégatte *La Licorne*. Au sujet de la pêche sur les côtes de Terre-Neuve. Folio 161, 3 pages.

1764. 9 mai. Le même à M. D'havrincourt. Au sujet de la proposition du Sr Gibraltar pour établilr dans les diverses parties du royaume 6,000 et même 60,000 familles étrangères qui demandent cette faveur. Le roi ne croit pas devoir accepter à cause du libre exercice de leur religion qu'ils demandent. Folio 163, ½ page.

1764. 9 mai. Le meme à M. de la Corée. Au sujet du grand nombre de familles Allemandes venues sans permission et furtivement en Franche Comté avec l'intention d'aller s'établir à la Guyanne. Folio 163, 1 page.

1764. 9 mai. Le même à M. Guillot. A approuvé le marché qu'il a fait avec M. de la Houssaye pour la nourriture et le transport à Rochefort des familles acadiennes qui se sont déterminées à passer à la Guyane. Fera des efforts pour en déterminer d'autres. Folio 163½, ½ page.

1764. 9 mai. Le même à M. le Comte de Guerchy. A été fort étonné de l'article du " Gazetteur " du 23 avril dernier jetant de la suspicion sur l'armement de *L'Amphion* et de *La Licorne*. S'expliquera avec le ministre pour qu'il fasse détruire cette assertion dans la Gazette suivante. Folio 164, ½ page.

1764. 13 mai. Le même à M. Bodelschwing. Il est difficile de faire passer à Cayenne les 12 à 1,500 familles allemandes qui se sont rendues sur les bords du Rhin et demandent avec instance de passer à Rochefort. Leur fera entendre que le roi ne peut les accepter pour le présent et qu'ils devront attendre à l'année prochaine. Folio 168, 2 pages.

1764. 13 mai. Le même à M. le Vice-Chancelier. Importance de liquider promptement les biens des nommés Bigot, Varin et autres pour procéder aux paiements des dettes contractées en Canada. Folio 171, ½ page.

1764. 13 mai. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A déjà parlé à M. l'évêque d'Orléans de ses services et des dépenses extraordinaires qu'il a faites. Sera aise de contribuer à lui en procurer le dédommagement. Folio 171, ½ page.

1764. 20 mai. Le même à M. de Longueuil. Son séjour en France ne dérangera rien à la vue que l'on a de lui donner de l'emploi lorsque l'occasion s'en présentera.

Il n'a qu'a continuer les services dont il est chargé et il lui en sera tenu compte pour lui obtenir la croix de S[t] Louis. Folio 174, ½ page.

1764. 20 mai. Le même à M. le Juge de Landivisiau. Le roi désire connaître tous les détails de l'homicide commis par le S[r] Courtin, chirurgien, qui parait il, n'a agi de la sorte que pour se défendre des coups que lui donnait celui qu'il a tué ; que d'ailleurs il est affilié à toutes les familles Acadiennes de Morlaix qui méritent les plus grands égards par leur fidélité pour le roi et leur attachement à son service. Folio 174½, ½ page.

1764, 20 mai. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet du S[r] de S[t]Laurent, officier des troupes, ci-devant du Canada. Folio 175, ½ page.

1764. 23 mai. Le même à M. de la Rochelle. Le prie de faire un relevé général de toutes les dépenses occasionnées en Canada par les prisonniers anglais. Folio 176, ¼ page.

1764. 23 mai. Le même à M. Hocquart. Peut passer un marché d'affrettement avec le capitaine de Kerbalance pour le transport des Acadiens de Morlaix à la Guyane. Folio 177, ½ page.

1764. 23 mai. Le même à M. Mistral. Même sujet. Folio 177½, ½ page.

1764. 23 mai. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du mémoire des S[rs] Desclaux, négociants de Bordeaux, qui demandent à payer avec les lettres de change du Canada qu'ils ont en mains les 140,994 livres qu'ils doivent aux S[rs] Descheneaux, Maurin et Pénissault, condamnés à des restitutions au roi. Folio 178 ½ page.

1764. 23 mai. Le même à M. de Vaudésir. Au sujet de l'abandon de biens que consent à faire le S[r] De La Borde, commis des Trésoriers Généraux à l'Ile Royale, pour couvrir ses infidélités. Folio 178, ½ page.

1764. 23 mai. Le même à M. Chaulair. Peut procéder à l'expédition du navire qu'il se propose de frêter pour transporter à la Guyane les familles acadiennes qui sont à Boulogne avec les allemands qui sont àSamers. Folio 182, ½ page.

1764. 27 mai. Le même à M. Mistral. Au sujet du passage à Cayenne du Ch[er] de Franqueville, capitaine réformé. Folio 183, ½ page.

1764. 5 juin. Le même à M. Guillot. Est fâché de voir que les Acadiens de son département persistent dans leurs préjugés à l'égard de la Guyane, malgré l'exemple de leurs compatriotes de Cherbourg et de Boulogne. Folio 192, ½ page.

1764. 5 juin. Le même à M. Mistral. Même sujet. Folio 193½, ½ page.

1764. 10 juin. Le même à M. le Contrôleur Général. Si, comme il le dit, il est impossible de prendre sur le Trésor Royal une somme de 56,000 livres pour indemniser les Etats de Bretagne de la non jouissance du domaine de Belle-isle, l'établissement des Acadiens en cette île ne pourrait avoir lieu. Ce serait regrettable, car la plus grande partie de ces gens n'est venue d'Angleterre en France que sur la promesse du Duc de Nivernois, approuvée par le roi, qu'ils seraient placés en France et mis en état de subsister. A leur arrivée en France, M. Bertin, son prédécesseur, proposa de les employer dans des mines. Cette proposition fut repoussée, car il eut été cruel pour des gens qui vivaient dans l'aisance et qui ont tout sacrifié par zèle et attachement à la France, de se soumettre à une telle déchéance. En même temps, c'eut été manquer aux promesses faites de la part du roi. Leur a fait proposer de passer aux Iles, mais la plupart ont une aversion prononcée pour ces colonies. Il serait à désirer qu'il put leur trouver des débouchés quelque part dans l'intérieur du royaume et mieux encore dans les îles des côtes de la mer, attendu qu'ils sont expérimentés dans la pêche. Ce peuple est sobre et industrieux et on ne peut le laisser dans l'inaction. Folio 195[bis], 1½ page.

1764. 11 juin. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. La Cour d'Angleterre lui a accordé le délai d'un an pour aller au Canada et disposer de ses biens. Ordre en a été donné au Gouverneur de Québec. Id. aux S[rs] de Boishébert,

Chavert, Joncaire, de S[t] Ours, Cadet, Godfroy de Normanville, de Montinidy, Dufi Des Aulniers, Charet, de Rocheblave, Perreau. Folio 198, ½ page.

1764. 11 juin. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet de l'emploi de la somme de 10,000 livres qui lui a été adressée du Canada pour être restituée. Folio 199, ½ page.

1764. 16 juin. Le même à M. le Duc de Praslin. Les prétentions de la Cour d'Angleterre à l'égard de l'artillerie de Mobile et des autres postes de la Louisiane qui lui ont été cédés sont insoutenables. Les Anglais n'ont pas à se plaindre, car on a fait tout le possible pour pacifier les Sauvages du pays des Illinois. Folio 201, 1½ page.

1764. 18 juin. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'affrêtement du navire *Postillon* pour le transport des 24 familles acadiennes de Morlaix qui doivent passer à la Guyane. La destination du S[r] Coquart, qui a été leur missionnaire à l'Acadie, devra en déterminer d'autres à prendre ce parti. Folio 204, 1 page.

1764. 18 juin. Le même à M. le Président du Parlement de Paris. Le prie d'accélérer le jugement qu'il doit rendre dans le procès de l'abbé Le Loutre et autres Missionnaires contre le Séminaire des Missions Etrangères. Attend cette décision pour employer ces Missionneires dans les colonies. Folio 206½, ½ page.

Compiègne. 1764. 26 juin. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui envoie une lettre de M. D'Abadie et 17 pièces qui font voir que, malgré les soins et les peines de M. D'Abadie pour faciliter aux Anglais la prise de possession de la partie de la Louisiane qui leur est cédée, les officiers anglais prétendent que toutes les oppositions qu'ils éprouvent de la part des Sauvages proviennent des insinuations de M. D'Abadie et des officiers français. Communiquera tous les détails contenus, dans ces documents à M. le Comte d'Hereford pour qu'il connaisse toute la vérité et la sincérité de nos procédés. Il serait bien désagréable au roi qu'après avoir donné les ordres les plus précis pour agir envers les commandants anglais avec tous les procédés et le secours de la plus parfaite union, ordres qu'il sait avoir été exécutés avec la plus grande exactitude, il apprit que les Commandants subalternes auglais voulussent attribuer aux Commandants français des évènements qu'il leur est impossible d'empêcher de la part des Sauvages, dont l'Angleterre a eu bien des fois l'occasion de connaître le caractère remuant, même dans ces postes ou l'on ne pourrait soupçonner les Français d'avoir aucune influence. Folio 207, 1½ page.

1764. 27 juin. Le même à M. de Francy. Au sujet de quelques Acadiens qui après avoir décidé de passer à la Guyane, s'y refusaient. Folio 210½, ½ page.

1764. 28 juin. Le même à M. le Duc de Nivernois. A reçu avec sa lettre, celle des Acadiens de Morlaix qui demandent qu'on leur fournisse le gréement d'une barque qu'ils se proposent de construire à leur arrivée à la Guyane. Folio 213, ½ page.

1764. 28 juin. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 217½, ½ page.

1764. 30 juin. Le même au même. Devra faire partir sans retard le bâtiment qui doit transporter les Acadiens de Morlaix à la Guyane. Folio 217½, ½ page

1764. 1[er] juillet. Le même à M. Anisson Du Perron. Le roi vient de rendre un arrêt portant liquidation des lettres de change et billets de monnaie du Canada. Le fera lire, publier et afficher. Folio 221, ½ page.

1764. 5 juillet. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 224, 1 page.

1764. 5 juillet. Le même à M. Hocquart. Au sujet des conditions faites par le roi aux Acadiens qui vont s'établir à la Guyane. Folio 225, 1 page.

1764. 5 juillet. Le même à M. le Contrôleur Général. Le prie de faire cesser les obstacles que les commis des fermes à Boulogne font à l'armateur qui doit transporter des Acadiens à la Guyane. Folio 225½, ½ page.

1764. 9 juillet. Le même à M. Imbert ancien Trésorier principal du Canada. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada. Folio 232, 1 page.

1764. 10 juillet. Ordre du roi pour remettre à l'abbé de Lisle-Dieu une somme de 9,950 livres qu'un particulier de Montréal a restitué avant sa mort au profit du roi. Folio 234, ½ page.

1764. 11 juillet. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. Chaulaire. Donnera des passeports aux nommés René Trahan, Marin Trahan, M chel Levron, Charles Gautereau, Acadiens, et leurs enfants pour aller rejoindre leurs parents à Morlaix. Folio 238, ½ page.

1764. 11 juillet. Le même à M. le Duc de Praslin. A reçu l'état général des déclarations des habitants du Canada concernant les lettres de change, dont la Cour d'Angleterre demande le paiement pour eux. Folio 240, ½ page.

1764. 11 juillet. Le même au même. La chambre d'Assurance de Paris demande à intervenir pour faire valoir en Angleterre ses droits au produit des effets vendus provenant de la saisie par les Anglais, avant la déclaration de la guerre, de plusieurs vaisseaux français. Folio 240, ½ page.

1764. 26 juillet. Le même à M. Hocquart. Il n'était pas nécessaire d'accorder des fusils aux Acadiens qui sont partis pour la Guyane. Folio 249, ½ page.

1764. 20 juillet. Le même à M. de Ramezay. A reçu son mémoire concernant ses services et particulièrement au sujet de la reddition de Québec où il commandait après la mort de M. de Montcalm. La permission qu'il demande de publier ce mémoire pour rétablir sa réputation, qu'il dit être devenue suspecte en raison du traitement médiocre qui lui a été fait, ne peut lui être accordée. Il contient des détails que d'autres officiers pourraient vouloir expliquer ou contredire, et il en résulterait des discussions qu'il vaut mieux ne pas soulever. Le roi a clairement exprimé son sentiment là-dessus en lui accordant une pension de 800 livres. Folio 249, ½ page.

1764. 21 juillet. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet des 2 Vols. contenant les déclarations faites par les Anglais des papiers du Canada qu'ils ont en mains. Folio 251, ½ page.

1764. 21 juillet Circulaire aux Intendants des Provinces. Le roi a rendu un second arrêt qui règle la forme de la distribution des reconnaissances données en paiement des lettres de change et billets de monnaie du Canada suivant la liquidation prescrite par le précédent arrêt. Folio 253, ½ page.

1764. 21 juillet. Le même à M. de Fontanien. Vient de recevoir un nouveau mémoire de la Dame Pénissault. Elle se trouve dans la dernière misère comme résultat de la mauvaise foi des débiteurs de son mari, la déprédation de ses effets et l'impossibilité où il a été de vaquer à ses affaires. Croit qu'il est inutile de retenir plus longtemps Pénissault en prison et que l'on peut prendre au comptant les effets dont il est porteur. Folio 253½, 1 page.

1764. 24 juillet. Le même à M. Chauluir. Sur le contrat d'affrètement du navire *Les Deux Frères* qui doit transporter les Acadiens de Boulogne à Cayenne. Folio 256, ½ page.

1764. 24 juillet. Le même à M. le Vice-Chancelier. Au sujet de la grâce du S[r] Courtin, Chirurgien, marié a une Acadienne de Morlaix, qui a eu le malheur de tuer le S[r] Larsier en se défendant contre lui au moment où il se rendait de Brest à Morlaix pour passer à la Guyane avec sa famille. Folio 257, 1 page.

1764. 28 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des lettres de change et autres papiers du Canada appartenant à des Anglais de Montréal et de Québec remis par le Comte d'Hereford. Folio 258, 1 page.

1764. 31 juillet. Circulaire aux Trésoriers-Généraux des Colonies. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada. Folio 263, ½ page.

1764. 3 août. Le Pré[s] du Cons. de Mar. à M. de Fontanien. Puisque le S[r] Pénissault offre d'abandonner tous ses biens au roi, il croit qu'on peut lui donner sa liberté. Folio 265, 1 page.

1764. 6 août. Le même au même. Même sujet. Folio 269, ½ page.

1764. 6 août. Le même à M. Guillot. Au sujet de la nouvelle expédition que doit entreprendre M. de Bougainville et de l'armement de la frégatte l'*Aigle*.

L'objet de cette expédition doit être tenu secret. Il sera embarqué sur cette frégatte 80 à 100 ouvriers ou Acadiens. Folio 270, 1½ page.

1764. 6 août. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des papiers du Canada remis par le Comte de Hereford. Folio 271, ½ page.

1764. 6 août. Le même à M. le Comte d'Hereford. Au sujet des papiers du Canada. Folio 271, 1 page.

1764. 7 août. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui envoie l'acte de prise de possession de l'Ile Malouine par M. de Bougainville. Le roi veut en conserver la possession. Folio 275½, ½ page.

1764. 7 août. Le même au même. Au sujet des papiers du Canada remis par M. le Comte d'Hereford. Folio 277, 1 page.

1764. 10 août. Le même à M. le Vice-Chancelier. Au sujet des Lettres de Grâces au S[r] Courtin. Folio 278, 1 page.

1764. 10 août. Le même à M. Hocqnart. Si les femmes Acadiennes enceintes qu'il a fait embarquer sur *Le Postillon* veulent absolument rester en France, il approuvera qu'il les fasse remplacer par un même nombre de personnes de la même nation. Folio 278, ¼ page.

1764. 10 août. Le même à M. de Sartine. A l'égard des plaintes de M. de Kerlerec, ci-devant Gouverneur de la Louisiane. Folio 279, ½ page.

Paris. 1764. 14 août. Le même à M. de Fontanien. Sur l'arrêt qu'il convient de rendre pour empêcher la négociation des papiers du Canada appartenant aux condamnés par le jugement du Châtelet. Folio 281, ½ page.

Versailles. 1764. 22 août. Le même à M. le Duc de Praslin. Représentera au Comte d'Hereford que la valeur de moitié qu'on laisse aux lettres de change et du quart aux billets de Monnaie est une solution équitable et libérale des papiers du Canada, attendu que l'agiotage sur ces papiers à été énorme et que les détenteurs n'ont souvent même pas payé un sixième de la valeur représentée. Ce règlement s'applique à tout le monde, tout aussi bien aux porteur français, Canadiens qu'Anglais. Folio. 282, 3 pages. Soit 6 pages.

1764. 23 août. Le même à M. de Sartine. Le S[r] La Borde ayant fait abandon de ses biens, on peut le faire sortir de la Bastille. Il n'en reviendra pas grand chose au roi attendu que les papiers que le S[r] La Borde avait coufiés à son gendre, le S[r] D'Accarette, ont été détruits dans un incendie à Bordeaux. Folio 284, ½ page.

1764. 23 août. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 284, 1 page.

1764. 27 août. Le même à M[me] Bigot à Bordeaux. Lorsque la Commission établie pour les restitutions auxqelles certains employés ont été condamnés aura statué sur le tout, il rendra compte au roi de sa démande. Folio 287½, ¼ page.

1764. 27 août. Circulaire aux Intendants des Provinces. Sur l'arrêt pour empêcher la négociation des papiers du Canada appartenant aux Condamnés par le jugement du Châtelet. Folio 288, ½ page.

1764. 3 septembre. Le même à M. Daubenton. Approuvera qu'il donne passage à S[t] Domingue au S[r] Louis Pacaud, ci-devant boulanger des troupes du roi à Montréal. Folio 292, ¼ page.

1764. 4 septembre. Le même à M. Hocquart. Lui envoie les lettres de Rémission que le roi a accordées au S[r] Courtin, ancien habitant de l'Acadie. Folio 293, ½ page.

1764. 11 septembre. Le même à M. Chaulair. Puisqu'une partie des Acadiens de Boulogne refuse de s'embarquer pour Cayenne, il complètera avec des comestibles le chargement du navire qui devait les transporter. Folio 298, ½ page.

1764. 11 septembre. Le même à M. Hocquart. Au sujet de la relâche du vaisseau *Le Postillon* qui transportait des Acadiens de morlaix à Cayenne. A bien fait de faire débarquer les femmes enceintes avec leurs maris et leurs enfans. Avant de faire des arrangements pour l'embarquement de ceux envoyés de Boulogne, il devra s'assurer de leur ferme détermination à cet égard. Folio 298½ 1 page.

1764. 11 septembre. Le Même à M. Guillot. Le S^r Deline, officier des Invalides qui a épousé une Acadienne, est passé de Morlaix à S^t Malo dans le dessein de suivre le sort des compatriotes de sa femme. Lui fera payer la subsistance comme aux autres. Folio 299, ½ page.

1764. 19 septembre. Le même à M. l'Abbé Le Loutre, aux Missions Etrangères à Paris Peut assurer très positivement aux habitans de l'Ile S^t Jean qui résident à Boulogne qu'en leur proposant un établissement à la Guyane on n'a pas eu le dessein de les contraindre. Il est vrai que leurs préjugés sur l'insalubrité du climat de cette colonie sont sans fondement et que M. Chaulair les a combattus avec persistance, mais jamais on a eu en vue de leur faire la moindre violence. Le roi les laisse libres d'aller dans celle de ses colonies qu'il leur plaira, à l'exception des Iles S^t Pierre et Miquelon qui ne sont pas susceptibles de recevoir plus d'habitans, ou même de rester en France. Folio 306½ 1 page.

1764. 22 septembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. A vu que par les arrangements qui ont été faits, lorsque sa retraite lui fut accordée en 1756, que le roi avait bien voulu ajouter a son traitement une place de commandeur Honoraire de l'ordre de S^t Louis. Les circonstances ayant empêché le roi de lui envoyer le cordon et la croix, il a profité de son retour en France pour demander au roi que l'envoi des insignes de cette décoration ne soit pas retardé. Les provisions lui en seront adressées prochainement. Folio 309, ½ page.

1764. 23 septembre. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des représentations de la Dame Pénissault, Folio 310, ½ page.

1764. 23 septembre. Le même à M. de Bourlamarque. Prend part à la douleur que lui cause la mort du Ch^er de Bourlamarque. Folio 312½, ½ page.

1764. 23 septembre. Le même à M. de Fermensan, maire de Morlaix. Bien qu'il approuve le motif qui lui a fait retrancher le logement aux Acadiens de Morlaix, cependant comme le roi touché de leur fidélité a défendu de les molester dans la moindre chose, le prie de voir avec M. le Commissaire de la Marine si ce retranchement ne rendrait pas leur situation trop triste en les mettant hors d'état de pouvoir subsister. Folio 313, ½ page.

Fontainebleau. 1764. 9 octobre. Le même à M. le Maréchal de Noailles. L'intérêt qu'il porte à la Dame Varin est un motif plus que suffisant pour le déterminer à lui rendre tous les services possibles. Connait sa triste situation et sait qu'elle mérite des égards par rapport à sa famille. Se fera l'interprète de ses désirs auprès du roi. Folio 319½, ½ page.

1764. 15 octobre. Le même à M. Darbaulin, fermier des postes à Paris. Le remercie des secours et des sommes considérables qu'il a donnés à M. de Bougainville pour lui permettre d'exécuter ses expéditions. Folio 323½, ½ page.

1764. 15 octobre. Le même à M. Mistral. A reçu la copie de l'ordre du Gouverneur Anglais de Terreneuve pour défendre de troubler les Français qui font la pêche dans ces parages. Folio 324, ½ page.

1764. 27 octobre. Le même à M. de Kerlerec. Le roi l'a choisi pour conférer la croix de S^t Louis au Ch^er Neyon de Villiers, Major Commandant aux Illinois. Folio 333, ½ page.

1764. 30 octobre. Le même à M. le Marquis de S^t Amand. Serait fort aise de pouvoir lui procurer la compensation qu'il demande entre ce qu'il doit au S^r Bigot comme ayans épousé M^elle de la Boissière et ce qui reste dû par le roi a feu M. de la Boissière son beau père. Cette proposition doit être faite devant les Commissaires chargés des restitutions contre Bigot et autres. Folio 335, ½ page.

1764. 30 octobre. Le même à M. de Fontanien. Le roi veut bien consentir à ce que les commissaires fassent recevoir en lettres de change ou autres papiers du Canada sur le pied de leur valeur numéraire la somme de 600,000 livres à la restitution de laquelle Pénissault est condamné. Folio 336, ½ page.

1764. 30 octobre. Le même à M. le Duc de Fleury. Ne voit pas d'occasion pour le moment de placer le S^r du Sable, officier des troupes servant ci-devant en Canada. Folio 339½, ½ page.

1764. 9 novembre. Le même à M. Chaulair. Au sujet du navire *Les Deux Frères* destiné à transporter les Acadiens de Boulogne à Cayenne. Folio 343, ½ page.

1764. 9 novembre. Le même à M. le Marquis de Créqui. Au sujet du S^r du Sable, officier du Canada. Folio 344, ¼ page.

1764. 23 novembre. Le même à M. Porquet. A reçu la liste des 51 habitans du Canada récemment arrivés à Calais avec celle des 19 autres arrivés précédemment. Folio 350½, ¼ page.

Versailles. 1764. 23 novembre. Le roi à M. de Jumilhac. Le prie de permettre à la Dame Pénissault et au S^r Clément, avocat de son mari, de conférer librement à la Bastille avec le S^r Pénissault. Folio 351, ¼ page.

1764. 23 novembre. Le Prés. du Conseil de Mar. à M^me de Bonnaventure. Connait les services de son mari à l'Ile Royale et ne manquera pas de placer son fils quand il en aura l'occasion. Folio 352, ½ page.

1764. 23 novembre. Le même à M. Chaulair. A reçu l'état des dépenses occasionnées pour le transport des Acadiens de Boulogne à Cayenne. Folio 352, ¼ page.

1764. 28 novembre. Le même à M. Guillon de Monrepos. Le roi lui a accordé une pension de 600 livres en considération de ses services comme Lieutenant Général Civil et de Police à Montréal. Folio 354, ¼ page.

1764. 30 novembre. Le même à M^me Rigaud de Vaudreuil. Le roi a augmenté de 2,000 livres la pension de son mari, formant en tout 4,000, dont 2,000 reversibles sur elle à la mort de M. de Rigaud. Folio 356, ½ page.

1764. 30 novembre. Le même à M. Chaulair. A reçu la liste des Acadiens et des Allemands embarqués pour Cayennes sur le navire *Les Deux Frères.* commandé par le Capitaine Du Hamel. Fera restituer les gratifications données à ceux qui devaient partir et qui ne l'ont pas fait, mais ne leur retranchera pas la subsistance pour cela. Folio 358, ½ page.

1764. 30 novembre. Le même à M. Porquet. A reçu la liste des officiers arrivés à Calais venant du Canada et débarqués à Douvres du navire *Le Nancy* de Londres, commandé par le capitaine Smith. Folio 359, ¼ page.

1764. 3 décembre. Le même à M. l'Evêque d'Orléans. Les S^rs Le Loutre, Girard et Manac, qui ont été longtemps missionnaires en Amérique, se trouvent hors d'état de subsister. On ne peut ainsi abandonner des ecclésiastiques qui ont tout sacrifié pour le bien de la religion. C'est particulièrement à des hommes comme ceux-ci que doivent être appliqués les secours de l'Eglise. Le prie de proposer au roi une pension de 5 à 600 livres pour chacun. Folio 361, 1 page.

1764. 3 décembre. Le même à M. de Fontanien. A reçu un mémoire de S^rs Pierre Gautier et Armand Bugeault, habitans de la Baie des Chaleurs actuellement à S^t Pierre et Miquelon. Ils exposent qu'en 1760 on prit pour le service du roi 2 navires leur appartenant qui furent coulés à fond sur la passe de la rivière de Restigouche pour préserver quelques vaisseaux du roi qui se trouvaient exposés à etre enlevés par l'ennemi. Que la valeur de ces 2 navires estimée alors à 10,000 livres, leur est encore due. Le prie d'examiner ce mémoire. Folio 361½, 1 page.

1764. 21 décembre. Le même au même. Lui envoie la lettre de M. de Puysieulx en faveur de M. Bigot, Lieutenant de vaisseau, frère de l'ancien intendant du Canada. Folio 378½, ¼ page.

1764. 29 décembre. Le même à M^me la Marquise de Vaudreuil. A reçu sa lettre et le mémoire de M, de Vaudreuil au sujet des papiers du Canada dont il est porteur. C'est aux commissaires nommés pour examiner les papiers du Canada que ce mémoire doit être représenté. Folio 383, ½ page.

1764. 29 décembre. Le même à M. Porquet. A reçu la liste des officiers et habitans du Canada arrivés d'Angleterre à Calais le 9 et le 13 de ce mois. Folio 385½, ¼ page

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

LETTRES ET ORDRES DU ROI.

1764.

Versailles. 27 mars. 1764. — Le Président du Conseil de Marine à M. de Villehélio. Le S[r] Goguet, qui a en mains des effets appartenant aux nommès Le Moyne Despins et Landriève, condamnés à des restitutions par le jugement du Châtelet, doit en faire la déclaration au greffe de la commission. Il en usera de même pour les effets appartenant au nommé Bigot Folio 25, 1 page.

6 avril. 1764. — Le même à M. Choquet. M. Guillot doit lui envoyer sur le navire *Lefort* les familles acadiennes de S[t] Malo qui doivent passer à Cayenne par voie de Rochefort. Folio 27½, ¼ page.

26 avril. 1764. — Le même au même. Au sujet de l'établissement à la Guyane de M[me] Thierry de Chassin et des 3 frères de Boisberthelot, comprenant 204 personnes. Folio 35, 2½ pages.

4 mai. 1764. — Le même à M. Lefroger de l'Eguille. Le roi consent au mariage de M. de la Perrelle, Capitaine des tronpes servant ci-devant à l'Ile Royale, avec la veuve du S[r] Duffi. Folio 38, ¼ page.

23 mai. 1764. — Le même au même. Au sujet des S[rs] Loppinot de la Vallière et de la Brégonnière, officiers des troupes servant ci-devant à l'Ile Royale. Folio 44, 1½ page.

3 septembre. 1764. — Le même à M. de Ruis. A procuré une gratification de 6,000 livres à M. de Villejoin, fils, pour le dédommager de la perte de ses effets par le naufrage du *Maillard*. Folio 75, ½ page.

4 septembre. 1764. — Le même au même. Au sujet de 4,400 Allemands rendus à S[t] Jean d'Angely et autres lieux qui demandent à passer aux Iles au lieu de Cayenne. Folio 77, 1½ page.

23 septembre. 1764. — Le même au même. Même sujet. Folio 82, 1 page.

23 septembre. 1764. — Le même à M. Froger de L'Eguille. Le prie de vouloir bien lui marquer si le fils du S[r] Dutracq, Lieutenant des canonniers bombardiers ci-devant de L'Ile Royale, mort à S[t] Domingue, est en état de prouver 4 degrés de noblesse. Folio 82, ½ page.

Fontainebleau. 4 novembre. 1764. — Le même à M. de Ruis. Le prie de payer la subsistance à la femme du S[r] Bourdon, officier du Canada, qui vient d'arriver d'Halifax avec ses 2 enfants et son domestique. Folio 91, ½ page.

Versailles. 3 décembre. 1764. — Le même au même. Pension accordée au S[r] de Gannes Duvivier. Folio 106, ½ page.

12 décembre. 1764. — Le même au même. Est informé qu'il a passé, depuis quelque temps, nombre de Canadiens à St Pierre et Miquelon. Comme les provisions doivent manquer pour ce surcroît de personnes, il le prie d'y faire passer sans retard un navire chargé de vivres. Folio 109, 1 page.

16 décembre. 1764. — Le même à M. de Villehélio. A reçu sa lettre l'informant de l'arrivée à La Rochelle du navire, *Le Chevalier de Lévis* qui a amené de Québec 65 officiers ou habitans du Canada. Fera passer à Rochefort les caisses de papiers concernant le service du roi en Canada que le S[r] Landriève a fait charger sur ce navire. Folio 113, ½ page.

21 décembre. 1764. — Le même à M. de Ruis. A reçu avec sa lettre, les listes des 3,276 passagers qui se sont embarqués pour être transportés à diverses colonies sur 21 navires du roi. Folio 114, ½ page.

Le même au même. Même sujet. Folio 115, ½ page.

31 décembre. 1764. — Le même au même. Explications au sujet de l'envoi de secours en vivres à S[t] Pierre et Miquelon. Folio 119, ½ page.

Fin du vol. 120.

SERVICE GÉNÉRAL

COLONIES

1765

MINUTES DES DÉPÊCHES ET

ORDRES DU ROI

Série B. Vol. 121

ST DOMINGUE

Versailles. 1765. 19 mars. — Le Président du Conseil de Marine au Comte d'Estaing. Au sujet du S^r^ Dumas, ci-devant major des troupes du Canada. Folio 36, ½ page.

Fontainebleau. 1765. 14 novembre. — Le même à M. Magou. Sur les arrangements proposés par les héritiers de M. le Marquis de Vaudreuil pour se libérer de ce qu'ils doivent à la caisse de S^t^ Domingue. Folio 137½, 1 page.

GUYANE

Versailles. 1765. 28 juin. — Ordre du roi nommant le S^r^ Jacau de Fiedmond, servant ci-devant en Canada, Commandant Général de la Guyane. Folio 21, 1 page.

Fontainebleau. 1765. 21 octobre. — Le Président du Conseil de Marine à M. Jacau de Fiedmond. A été nommé Gouverneur de Guyane. Folio 39, ½ page.

ST PIERRE ET MIQUELON

Versailles. 1765. 5 avril. — Le Président du Conseil de Marine à M. Dangeac. Au sujet de la croix de S^t^ Louis demandée par le Baron de l'Fspérance, les S^rs^ de Couagne et de la Boucherie. Instructions diverses. Folio 4, 1½ page.

Marly. 1765. 17 mai. — Le même au même. Le roi a destiné le S^r^ Manach pour remplir les fonctions de missionnaire à S^t^ Pierre et Miquelon. Lui confie que le but de sa mission est de passer à l'Acadie. Folio 9, ½ page.

Versailles. 1765. 29 mai. — Le même au même. En faveur de la Dame Dupont, ancienne habitante de l'Ile Royale. Folio 10, ½ page.

1765. 30 décembre. — Le même à MM. Dangeac et Barbel. Au sujet des Acadiens. Folio 11, 1½ page.

1765. 7 juin. — Le même aux mêmes. Au sujet des S^rs^ Manach et Girard, missionnaires. Folio 11^bis^, ½ page.

Fin du vol. 121.

AUTRES LIEUX.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1765.

Série B., Vol. 122.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1765.

Versailles. 1765. 7 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. l'abbé de LisleDieu. A reçu plusieurs mémoires de l'abbé Piquet, missionnaire en Canada, dans lesquels il demande une gratification et une pension en considération de ses services. Comme il lui est revenu bien des choses sur le compte de ce missionnaire, il le prie de lui marquer ce qu'il en pense. Folio 1, ½ page.

7 janvier. 1765. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie copie de la réplique de la Cour d'Angleterre sur la question des papiers du Canada. Folio 5, ½ page.

18 janvier. 1765. Le même au même. Au sujet du S[r] Cadet, condamné par le tribunal du Châtelet. Folio 9½, ¼ page.

18 janvier. 1765. Ordre du roi accordant sauf conduit pour 6 mois au S[r] Landriève, faisant ci-devant les fonctions de Commissaire de la Marine au fort Carillon. Folio 14, ½ page.

18 janvier. 1765. Le Prés. du Cons. de Marine à M. Landriève. Même sujet. Devra se constituer prisonnier à l'expiration de son sauf conduit, pour être soumis à l'examen de ce qui le concerne dans le procès du Canada. Folio 14, ¼ page.

18 janvier. 1765. Le même à M. Guillot. Le prie de payer la subsistance au S[r] Vignot dit Maurice, Acadien, arrivé de St. Pierre Miquelon où il doit retourner au printemps. Folio 17, ½ page.

22 janvier. 1765. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet de la réponse à la réplique de la Cour d'Angleterre, touchant les papiers du Canada. Folio 21, ½ page.

22 janvier. 1765. Le même à M. de Fontanien. Sur ce qui a été représenté de la triste situation de M[me] Varin, il lui a été accordé, sur le fonds du séquestre des biens de Bigot et autres, une somme de 4,000 livres pour l'aider à subsister en attendant qu'après la discussion des biens de Varin on puisse décider définitivement sur son sort. Folio 21, ½ page.

31 janvier. 1765. Le même à M. le Contrôleur Général, au sujet des Acadiens. Le prie de faire tout ce qui dépendra de lui pour placer les Acadiens. Ayant tout sacrifié pour leur fidélité et ayant eu de la part du roi des promesses de secours ils sont inquiets de ne rien voir venir et se lassent de la vie oisive qu'ils mènent. Ils ont une répugnance invincible pour les colonies Méridionales. Ils craignent de perdre l'habitude et le goût du travail. Folio 23, 1½ page.

31 janvier. 1765. Le même à M. de Fontanien. Le nommé Joseph Vigneau, ancien acadien et député de l'Ile Royale, est porteur d'effets du Canada appartenant tant à lui qu'à nombre d'Acadiens qui n'ont pu en faire la déclaration. Le prie de lui marquer ce qu'il lui convient de faire pour eux. Folio 24, ½ page.

1765. 31 janvier. Le même au même. Au sujet du nommé Louis Pacaud, ci-devant boulanger à Montréal, porteur d'effets du Canada au montant de 35,043 livres. Folio 24, ½ page.

1765. 9 février. Le même au même. Au sujet d'un mémoire présenté par M. le Marquis de Rigaud de Vaudreuil, relatif à des pelleteries au montant de 30,000 livres qui ont été prises pour le service du roi et dont il demande le remboursement. Folio 31½, ½ page.

1765. 9 février. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. A reçu son mémoire pour faire déclarer obreptices et subreptices les bulles par lesquelles le Père Hilaire, Capucin de la Louisiane, a obtenu le titre de protonotaire apostolique. Folio 34, ½ page.

1765. 11 février. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. Le roi à fait passer à M. Hocquart une somme de 56,000 livres pour mettre à la disposition des Etats Généraux de Bretagne dans le but d'établir à Belleisle 77 des familles acadiennes qui sont à Morlaix. L'abbé Le Loutre se charge des détails de cet établissement. Il convient de réunir ces familles en un seul village, étant toutes alliées. Folio 36, 1½ page.

1765. 11 février. Le même à M. l'évêque de Vannes. Le prix d'accorder à l'abbé Le Loutre toute sa protection et tous les pouvoirs dont il aura besoin pour desservir la paroisse qu'il doit former à Belleisle-en-Mer. Folio 37, ½ page.

1765. 11 février. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Instructions touchant l'établissement des Acadiens de Morlaix à Belleisle-en-Mer. Folio 37, 1 page.

1765. 11 février. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 38, ½ page.

1765. 27 février. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie un mémoire présenté par M. De la Corne, abbé de L'Etoile, doyen de Québec, dans lequel il expose qu'il a perdu dans un voyage la valise qui contenait plusieurs lettres de change du Canada au montant de 94,390 livres appartenant à divers particuliers. Folio 60, 1 page.

1765. 27 février. Le même à M. l'évêque d'Orléans. Le prie de proposer au roi une pension sur les économats pour l'abbé de LisleDieu. Le prie aussi de se souvenir de la demande qu'il lui a faite pour les abbés Le Loutre, Girard et Manac. Folio 61½, 1 page.

1765. 5 mars. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet de la pêche sur les côtes de Terreneuve. Folio 64, 2 pages.

1765. 9 mars. Le même à M. le Marquis de Lévis. A rendu compte au roi de tout ce qu'il lui a dit d'avantageux concernant M. de S[t] Ours, capitaine des troupes servant ci-devant en Canada et des motifs qui doivent le retenir encore 2 ans dans cette colonie pour l'arrangement de ses affaires. Touchera sa pension comme s'il était en France. Elle sera payée à son fils, lieutenant au régiment de M. le Dauphin. Folio 69, ½ page.

1765. 11 mars. Ordre du roi au S[r] Bodard de Vaudésir pour qu'il remette au S[r] Joseph Cadet des lettres de change du Canada à lui appartenant jusqu'à concurrence de 200,000 livres. Folio 76, ½ page.

1765. 14 mars. Le Pré[s]. du Con[s]. de Marine à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 81, ½ page.

1765. 19 mars. Le même à M. de Charly. Peut aller chercher sa famille au Canada. Aura un emploi convenable à son retour. Folio 81½, ½ page.

1765. 19 mars. Le même à M. Hocquart. A permis au S[r] Aucoin, Acadien de Boulogne, de passer à Morlaix avec sa famille pour aller ensuite former un établissement à Belleisle. Folio 82, ½ page.

1765. 19 mars. Le même à M. Daine. Le roi, satisfait des services qu'il a rendus en Canada, de son zèle, de son désintéressement, de sa probité, lui accorde une pension de 2,000 livres dont 1,000 reversibles à sa femme. Folio 85, ½ page.

1765. 19 mars. Le même à M. Daine, Maître des Requêtes. A accordé une pension à son frère. Folio 85, ½ page.

1765. mars. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie un mémoire présenté au roi par les S[rs] Troprès et Barthélemy, ci-devant négociants à Québec, récla-

mant le paiement de 505,467 livres montant de lettres de change données en paiement d'une fourniture conformément à leur soumission acceptée par l'intendant du Canada. Folio 97½, ½ page.

1765. 31 mars. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet de la pêche sur les côtes de Terreneuve. Folio 98, 1½ page.

1765. 5 avril. Le même à M. de Cournoyer, Officier des Colonies à Rochefort. A reçu son mémoire relatif aux papiers du Canada, qui lui ont été donnés provenant de la vente d'un petit fief qu'il possédait à Montréal et dont il n'a pas fait la déclaration dans les délais prescrits. Folio 101, ½ page.

1765. 5 avril. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 101, ½ page.

Le même à M. Chaulair. Voit par sa lettre que tous les Acadiens de Boulogne demandent la même faveur qui a été accordée à la famille Aucoin de passer à Morlaix. Ne peut quand à présent se prêter à cette demande. Il faut d'abord achever le premier établis-ement à Belleisle. Folio 103½, ½ page.

1765. 5 avril. Le même à M. de la Courtaudière l'ainé, à Bayonne, et de la Courtaudière, cadet, à St. Jean-de-Luz. Au sujet des côtes de terreneuve. Id. au S^r^ Deshayes. Folio 104, 2½ pages.

1765. 5 avril. Le même à M. le Coutrôleur Général. Ne peut procurer au S^r^ de S^t^ Laurent officier du Canada, la pension qu'il demande. Folio 107, ½ page.

1765. 5 avril. Le même à M. Clément de Feuillet, Conseiller au Parlement. Ne peut procurer au S^r^ de Montigny, officier du Canada, le brevet de lieutenant Colonel qu'il demande. Placera ses fils. Folio 109, ½ page.

1765. 7 avril. Le même à M. Boucher Contrôleur des Bons d'Etat. L'intention du roi n'est pas qu'il exige les intérêts sur les 600,000 livres que le S^r^ Pénissault payées. Folio 112, ½ page.

1765. 24 avril. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du mémoire du S^r^ Joseph Fleury de Chambault relatif aux papiers du Canada qu'il détient pour divers particuliers de cette colonie. Folio 122½, ½ page.

1765. 24 avril. Le même au même. Au sujet du mémoire de Sr. Joseph Gautier ci-devant sergent et habitant du Canada. Folio 123½, ½ page.

1765. 24 avril. Le même à M. Deschaux, négociant à Bordeaux. Au sujet du S^r^ Descharmeau, ci-devant secrétaire du S^r^ Bigot. Folio 124, ½ page.

1765. 24 avril. Le même à M. Guillot. Au sujet du S^r^ Vital, chevalier de S^t^ Louis et ancien habitant de l'Ile Royale qui demande à passer à S^t^ Pierre Miquelon avec sa famille. Folio 126½, ½ page.

1765. 30 avril. Ordre du roi pour conduire à la Bastille les S^rs^ Grondel de Rocheblave et Mandeville officiers de la Louisiane pour libelles envers M. de Kerlerec, Gouverneur de cette colonie. Folio 133, 2½ pages.

1765. 30 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r^ Ch^er^ d'Heriye, Capitaine de vaisseau, commandant la frégatte *La Thétis* et pour le S^r^ de Chasteloge, Lieutenant de vaisseau, commandant la frégatte *l'Etourdie*. Au sujet de la pèche sur les côtes de Terreneuve. Folio 137, 3 pages.

1763. 6 mai. Le même à M. Dumas, chez M^me^ la Comtesse de S^t^ Jean, rues des moulins, Butte S^t^ Roch à Paris. Le roi, en reconnaissance de ses services en Canada, lui a donné la place de Commandant en second à S^t^ Domingue, à la place de M. le Comte de Thoranc. Folio 140, ½ page.

1765. 6 mai. Le même à M. le Procureur Général. Le roi touché du désintéressement et de la fidèlité de MM. les Conseillers, Procureurs Généraux, Greffiers des Conseils Supérieurs des Colonies du Canada et de l'Ile Royale, qui ont volontairement abandonné une partie de leurs biens pour se remettre sous sa domination, leur accorde pour eux et leur postérité, les mêmes honneurs, priviléges, exemptions, fra-chises, immunités et prérogatives dont jouissent les Conseilles, Procureurs Généraux &c., dans son royaume. Folio 141, 1 page.

1765. 6 mai. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'un mémoire du Sr Bazagier, ci-devant écrivain de la Marine en Canada. Folio 143½, ½ page.

1765. 6 mai. Le même au même. Au sujet de 7 mémoires présentés par les Srs Imbert et Lannelongue. Le Moyne de Longueuil, Morin, Badelart, Boismory et Jean Valetton. Folio 144½, ½ page.

1765. 6 mai. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A accordé un traitemant de 600 livres à l'Abbé Manach qui passe à St Pierre Miquelon. Folio 148, ½ page.

Marly. 1765. 16 mai. Le même à M. Fontanien. Au sujet du mémoire des Srs Le Père et le Vergor, relatif aux papiers du Canada dont ils sont porteurs. Folio 159½, ½ page.

1765. 17 mai. Le même au même. Lui envoie le Compte en recette et dépense de l'argent reçu du gouvernement anglais en Canada par le Sr Landriève à l'occasion du service dont il y était chargé, argent qu'il propose d'accorder en gratification aux officiers qui restent en Canada, et qui sont hors d'état de servir et de revenir en France. Folio 160, ½ page.

Versailles. 1765. 24 mai. Le même à M. de Sartine. Au sujet de la mise en liberté des Srs Grondel, de Rocheblave et de Mandeville. Folio 165, ½ page.

1765. 29 mai. Le même à M de Fontanien. Au sujet de la liquidation des dettes du Canada. Folio 173, ½ page.

1765. 29 mai. Le même au même. Au sujet du mémoire du Sr Lajeunesse qui réclame 491 livres pour les journées de travail faites au fort de Lévis en Canada, depuis le commencement de l'année 1759 jusqu'au 26 août 1760. Folio 173½, ½ page.

1765. 7 juin. Le même à M. de Vaudésir. Le prie de payer à l'abbé Le Loutre 600 livres qui lui ont été accordées à titre de gratification. Folio 180, ¼ page.

1765. 7 juin. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Est dans l'intention de placer 200 familles acadiennes sur les terres de Chanteloup. A jeté les yeux sur lui pour former cet établissement. Il est d'abord nécessaire qu'il aille visiter les lieux et qu'il concerte avec M. Ribot, son intendant, tous les arrangements à prendre pour disposer les choses. Le prie de l'aller trouver le plus tôt possible. Discutera tous les points avec lui, et les mettra par écrit afin de prendre un parti définitif assez tôt pour profiter de la saison. Lui envoie un petit mémoire relatif à ce projet. Folio 181, ½ page.

1765. 7 juin. Le même à M. Ribot. Au sujet de la visite que doit lui faire l'abbé Le Loutre. Cet abbé s'est très bien acquitté d'un semblable projet. Folio 181, ½ page,

1765. 7 juin. Le même à M. de Sartinet. Le Sr Landriève, qui est resté en Canada en qualité de Commissaire de la Marine après la reddition de Montréal, ayant été informé qu'il se trouvait impliqué dans le procès instruit contre les prévaricateurs, a demandé et obtenu un sauf conduit pour venir se mettre à la disposition de la justice. Désire que son procès soit instruit et jugé avant l'expiration de son sauf-conduit. Folio 182, ½ page.

1765. 7 juin. Le même à M. de Léry. Peut rester en Canada tout le temps qui lui sera nécessaire pour régler ses affaires sans que cela nuise à son avancement. Folio 187, ½ page.

Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Sur les bon témoignages qu'il a rendus des Srs Girard et Manach, ci-devant Missionnaires en Canada, il les a nommés pour aller servir à St Pierre et Miquelon, le premier en qualité de Préfet Apostolique et l'abbé Manach en celle de missionnaire. Folio 190, ½ page.

1765. 7 juin. Le même à M. Le Nonce. Même sujet. Folio 190, ½ page.

1765. 9 juin. Le même à M. de Fontanien. Le prie de lui donner son avis sur ce qu'il convient de répondre à M. le Comte de Guerchy relatif à la demande des Anglais intéressés dans les papiers du Canada. Croit que leur manière de procéder cache un piége. Folio 193, 1 page.

1765. 19 juin. Le même à M^me^ de Rigaud. Lui envoie une copie collationnée de la Concession du poste de La Baie, en Canada qui lui a été faite en 1759. Folio 196, ¼ page.

1765. 28 juin. Le même à M. Daubenton. Au sujet d'Anne Comeau, habitante de l'Acadie, conduite à la Caroline, de là au Môlé S^t^ Nicolas, d'ou elle est repassée en France. Lui donnera la subsistance. Folio 211, ¼ page.

1765. 29 juin. Le même à M. le Contrôleur Général. Le prie de lui envoyer son avis sur le projet d'une lotterie en vue d'aquitter les dettes des colonies. A jugé très favorablement ce projet. Folio 214, 1 page.

Compiègne. 1765. 12 juillet. Le même à M. de La Bourdonnaye, Conseiller d'Etat. A rendu comte au roi du mémoire de M^me^ La Marquise de Montcalm demandant que les papiers du Canada qu'elle détient soient exemptés de la réduction à laquelle ces effets ont été assujétis. Ne peut rien statuer sur cette demande pour le présent. Folio 220½, ½ page.

1765. 12 juillet. Le même à M. de Fontanien. Même sujet- Folio 223, 1 page.

1765. 12 juillet. Le même au même. Le roi, touché des représentations et de la grande misère de la D^elle^ Baraguel, fille d'un armateur du Canada qui obtint du roi en 1734 une somme annuelle de 500 livres pour lui et ses héritiers, tant qu'il n'aurait pas été statué sur les réclamations qu'il avait contre le roi, a décidé que cette somme, dont le paiement a été suspendu depuis le traité de paix, serait continuée à la D^elle^ Baraguel jusqu'à ce qu'il ait été pris des arrangements définitifs à son sujet. Folio 226½, ½ page.

1765. 12 juillet. Le même à M. Joly de Fleury, A reçu la déclaration du roi qui accorde aux officiers des Conseils Supérieurs du Canada et de l'Ile Royale, les mêmes privilèges dont jouissent les officiers honoraires des Cours Souveraines en France. Folio 227, ½ page.

1765. 23 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'une somme de 8,992 livres que le S^r^ De Vers Vaudrey, Capitaine au Régiment de Languedoc, a prêtée au S^r^ Bigot à la sollicitation de M. de Lévis dans le but d'acheter des blés pour la subsistance des troupes du Canada. Folio 233, 1 page.

1765. 23 juillet. Le même au même. Le prie d'examiner le mémoire du S^r^ Landriève qui représente qu'il a été retenu en Canada après la prise de Montréal pour les affaires du roi ; qu'en son absence il a été condamné par contumace à une restitution envers le roi et que ses biens ont été saisis et séquestrés ; qu'il s'est empressé de revenir en France pour faire juger contradictoirement son affaire ; qu'en attendant ce jugement, il se trouve sans ressources par la séquestration de l'argent provenant de la vente d'une partie de ses biens. Il demande un remboursement partiel attendu que la vente de ses biens peut produire une somme excédant de beaucoup les restitutions auxquelles il a été condamné advenant que le jugement contre lui soit maintenu. Folio 234, 1 page.

1765. 23 juillet. Le même à M. de Francy. Au sujet de la réclamation du S^r^ Rebours (?) Acadien. Folio 239, 1 page.

1765. 7 août. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet des vexations par les Anglais contre les pêcheurs français. Folio 246, ½ page.

1765. 7 août. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'un mémoire du S^r^ De Lino, cidevant Conseiller Grand Voyer en Canada. Folio 251, ½ page.

1765. 13 août. Le même à M. le Baron de Beaupoil St. Aulaire. A rendu compte au roi de son mémoire demandant la grâce du S^r^ Bréard, concussionnaire dans les affaires du Canada, et son rétablissement dans la place qu'il occupait avant sa condamnation. Le roi a pensé que sa grâce serait suivie de trop d'inconvénients. Folio 258½, ½ page.

1765. 13 août. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des S^rs^ Maurin et Corpron, condamnés comme concussionnaires dans les affaires du Canada. Folio 266, ½ page.

Versailles. 1765. 26 août. Le même à M. l'abbé Le Loutre. A envoyé à M. de Clagny, Intendant à Brest, l'état des demandes qu'il fait en faveur des Acadiens qui vont s'établir à Belleisle-en-mer. Folio 277, 1 page.

1765. 26 août. Le même à M. l'Evêque d'Orléans Lui renouvelle avec la plus vive instance la demande qu'il lui a faite d'une pension de 3,000 livres sur quelque bénéfice pour l'abbé Le Loutre. Sert depuis plus de 25 ans dans les missions d'Amérique, a dépensé un patrimoine de plus de 30,000 livres pour le bien de ses missions et le secours des pauvres. Son zèle pour le service du roi a souvent mis sa vie en danger ; sa tête a été mise à prix ; a été longtemps retenu dans les prisons de la Nouvelle Angleterre (?), etc., etc. De retour en France il n'a cessé d'être utile ; il s'est toujours occupé du soin des Acadiens ; son âge et ses infirmités n'ont pu le rebuter. Il est sans biens et sans ressources, etc., etc. Folio 278, 1 page.

1765. 26 août. Le même à M. de Lahante, Fermier Général. L'abbé Le Loutre désire obtenir l'établissement d'un entrepot à tabac en la ville de Faon en Basse Bretagne, en faveur de son frère, Contrôleur des actes à Alençon. Le prie de faire tout ce qui dépendra de lui pour lui obtenir cette grâce. Folio 278½, ½ page.

1665. 26 août. Le même à M. de Clugny. Lui envoie un état des divers objets que demande l'abbé Le Loutre pour les familles acadiennes que l'on va établir à Belleisle-en-mer : les fournira seulement s'ils se trouvent dans les magasins du roi à Brest. Leur fera une avance de 3 mois sur leur subsistance. Se concertera avec l'abbé Le Loutre pour tout ce qui concerne le départ de ses familles. Folio 278½, 1 page.

1765. 26 août. Le même à MM. les Commissaires des Etats de Bretagne. Arrangements pris avec l'abbé Le Loutre pour l'établissement des Acadiens à Belleisle. Les prie d'accorder à ces gens tous les secours dont ils pourront avoir besoin : ils le méritent pour leur attachement à la France et leurs sacrifices. Folio 279, ½ page.

1765. 26 août. Le même à M. Waren, commandant à Belleisle. Fgard qu'il doit avoir pour les Acadiens. Il se rendra par là agréable au roi qui a pris ces gens sous sa protection. Folio 279½, ½ page.

1765. 26 août. Le même à M. de Vaudésir. Paiera sur le champ 600 livres à l'abbé Le Loutre. Folio 280, ½ page.

1765. 6 septembre. Le même à M. de Sartine. Se rendra chez le Sr Simon, Imprimeur, rue de la Harpe, pour empêcher que le mémoire de Mme de Rochemon contre M. de Kerlerec, ci-devant gouverneur de la Louisiane, ne soit publié. Folio 292, ½ page.

1765. 15 septembre. Le même à M. le Controleur. Au sujet d'un établissement dans les Landes, pour des Allemands qui devaient passer à Cayenne. On dit qu'il y a autour de Rochefort des marais et des terres en friche dont les concessionnaires n'ont jamais exécuté les conditions. On pourrait en tirer un très bon parti avec les Acadiens qui eux sauraient bien les mettre en valeur. Le prie de prendre des éclaircissements à cet égard. Folio 294, 1 page.

1765. 15 septembre. Le même à M. de la Bourdonnaye. A rendu compte au roi des diverses demandes des héritiers de M. le Marquis de Montcalm. Avant de prendre un parti le roi a jugé à propos de les référer aux Commissaires nommés pour la liquidation des affaires du Canada. Folio 296½, ½ page.

1765. 15 septembre. Le même à M. de Vaudésir. Le prie de payer au Sr De Vers de Vaudrey, capitaine au régiment de Languedoc, les 7,459 livres qu'il a prêtées au Sr Bigot, le 20 Sept. 1760, pour le service du roi. Folio 300, 1 page.

1765. 15 septembre. Le même à M. Mistral. Lui marquera si l'exposé du mémoire de la Dme Louise Bélan de la Combe, Canadienne, qui demande la subsistance qui lui avait été accordée à La Rochelle, est véritable. Folio 302, ¼ page.

1765. 19 septembre. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet du traitement fait aux Français sur les côtes de Terreneuve. M. Palliser, le Gouverneur de Terreneuve, est en très bons termes avec M. Dangéac ; s'il a agi avec rigueur c'est parce

que le Parlement a trouvé qu'il usait de trop de ménagements et il a voulu faire voir qu'il s'était corrigé. A l'égard de l'idée du Duc de Grafton, d'échanger S^t^ Piérre et Miquelon contre 2 autres îles, telles que Belleisle et une autre qu'il n'a pas nommée, il y aurait bien des observations à faire remarquer. Son objet ne peut être que de nous éloigner du Golfe S^t^ Laurent afin que nous ne puissions jamais y paraître et nous ôter par ce moyen tout prétexte de tenir des vaisseaux de guerre dans ces parages. Quoique les Ils S^t^ Pierre et Miquelon soient pour nous une bien petite possession dans nos mers, elles ont bien des avantages par leur position. Il faudrait bien d'autres objets d'utilité pour nous prêter à l'échange, et Belleisle ne tient lieu de rien aux Anglais. Folio 307, 1 page.

1765. 24 septembre. Le même à M. de Kerlerec. Lui sait gré de s'être abstenu de répondre aux mémoires imprimés contre lui par les officiers de la Louisiane et M^me^ de Rochemore. Peut compter sur la prompte et exacte justice du roi. Folio 312, ½ page.

1765. 24 septembre. Le même à M. De Velle. Même sujet. Folio 312, ¼ page.

1765. 3 octobre. Ordre du roi accordant un sauf conduit de 6 mois au S^r^ Antoine Pascaud, fournisseur du roi dans ses colonies. Folio 321, ½ page.

Fontainebleau. 1765. 8 octobre. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui transmet une lettre qu'il vient de recevoir de M. Dangeac avec une autre de M. Palliser. M. Dangeac, rebuté par toutes les difficultés que les Anglais lui font, demande sa retraite. Il sera difficile à remplacer. Il ne sera pas difficile de répondre aux divers articles de la lettre de M. Palliser. Folio 324, ½ page.

1765. 18 octobre. Le même au même. Même sujet. Folio 327, ½ page.

1765. 21 octobre. Le même à M. de Clugny. Au sujet du transport des Acadiens à Belleisle. Fera acheter un bateau pour leur usage à Belleisle lorsqu'ils voudront se procurer de la grande terre, du bois de chauffage ou des provisions qui ne se trouveront point dans Belleisle. Folio 332, 1 page.

1765. 21 octobre. Le même à M^me^ Imbert. Connaît les services rendus par son mari en Canada, mais il ne peut pour le présent continuer en sa faveur la pension dont jouissait son mari. Folio 336½, ½ page.

1765. 26 octobre. Le même à M. de Francy. A reçu un mémoire de la D^me^ D'Entremont, Acadienne, par lequel elle demande une augmentation à la subsistance qu'elle et sa famille reçoivent. Le prie de l'informer qu'il ne peut rien être ajouté à ce qui a été fixé. Folio 340, ¼ page.

1765. 26 octobre. Le même à M. Guillot. Le prie de procéder à l'armement de la frégatte *L'Aigle* que M. de Bougainville est sur le point d'envoyer aux Iles Malouines. Folio 341, ¼ page.

1765. — octobre. Le même à M. de Kerlérec. Le roi lui permet, pour justifier son silence, d'insérer un article dans la Gazette, exprimant que le roi a ordonné la suppression des Mémoires des S^rs^ Grondel, Mandeville et Rochemore et les a punis par un emprisonnement provisoire en attendant le jugement. Folio 341½, ¼ page.

1765. 26 octobre. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet de troubles sur les côtes de Terreneuve. Folio 342, ½ page.

1765. 26 octobre. Le même au même. Sur diverses plaintes au même sujet. Folio 343, 1½ page.

1765. 2 novembre. Le même au Provincial des Récollets de Bretagne. Les bons services qu'ils ont rendus à l'Ile Royale et en Canada, l'engagent à lui demander de se charger des missions de la Guyane à la place des Jésuites. Folio 346, 1 page.

1765. 2 novembre. Le même à M. l'évêque. Sur l'urgence de procurer un bénéfice à l'abbé de LisleDieu. Enumération de ses services. Folio 352, 1½ page.

1765. 2 novembre. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie une requête du S^r^ Pénissault. Folio 353, ½ page.

1765. 2 novembre. Le même à M. Guillot. Lui envoie une expédition approuvée du traité d'affrêtement qu'il a passé avec le Sr L'Ecouple qui a transporté les Acadiens à Belleisle sur son navire le *St Florentin*. Folio 354, ¼ page.

1765. 2 novembre. Le même à M. Porquet. A reçu la liste des personnes arrivées à Calais, venant du Canada. Folio 357, ¼ page.

1765. 14 novembre. Le même à M. de la Haute, Fermier Général. Au sujet du frère de l'abbé Le Loutre. Folio 363½, ½ page.

1765. 17 novembre. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet des affaires de Terreneuve, Folio 367, 1 page.

1765. 18 novembre. Le même au même. Même sujet. Vient de recevoir une lettre de M. Dangeac avec détails supplémentaires. Folio 367, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'une requête des Srs Maurin et Corporon, condamnés dans l'affaire du Canada. Folio 375, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à l'abbé Le Loutre. Verra, par les lettres ci-jointes, qu'il est impossible, quant à présent, de procurer à son père ce qu'il demandait pour lui. Folio 375, ¼ page.

1765. 24 novembre. Le même au même. Au sujet de 2 soldats de Louisbourg qui ont épousé des Acadiennes, et de Marie Lecocq, de St Servan, qui a épousé un Acadien. Leur donnera la subsistance à Belleisle comme aux autres. Folio 380, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. de Clugny. Même sujet. Folio 380, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. le Maire et aux Echevins de Morlaix. Est heureux de voir qu'ils sont dans les dispositions de rembourser aux Acadiens ce qu'ils ont payé pour leur logement. Folio 380½, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. de Flesselles, Intendant de Bretagne. Même sujet. Folio 380½, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. de La Tour. Au sujet des Allemands revenus de Cayenne. Folio 380½, ½ page.

1765. 24 novembre. Le même à M. Lombart, à Bordeaux. A reçu sa lettre en faveur de J.-Bte Trahan, Acadien, revenu de Cayenne avec sa femme et 4 enfants. Est fâché de l'état malheureux de cette famille. Leur donnera la subsistance. Folio 382, ½ page.

1765. 11 décembre. Le même à M. les Fermiers Gégéraux. Les prie de délivrer tous les mois sur le reçu de l'abbé Le Loutre, 110 livres de tabac pour l'usage des 78 familles Acadiennes établies à Belleisle. Folio 397½, ½ page.

1765. 11 décembre. Le même à l'abbé Le Loutre. Le remercie de son zèle envers les Acadiens de Belleisle. Folio 398, ½ page.

Versailles. 1765. 27 décembre. Le même à M. le Duc de Praslin. Au sujet des affaires de Terreneuve. Folio 404, ½ page.

1765. 30 décembre. Le même à M. le Comte de Guerchy. A reçu le mémoire qui lui a été remis en faveur du Sr Deschenaux secrétaire du Sr Bigot. Lui accorde sa demande d'un sauf conduit pour venir se justifier sur les condamnations prononcées contre lui. Folio 405, ½ page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

1765.

Versailles. 1765. 31 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Poulin de Courval, à Rochefort. Le remercie des plans qu'il lui a envoyés. Folio 9, ¼ page.

1765. 31 janvier. Le même à M. de Ruis. Sur la demande de François Luce Rodrigue, natif de Louisboug, de s'établir à Cayenne avec sa famille composée de 7 enfants. Folio 9, ½ page.

1765. 9 mars. Ordre du roi pour constituer un dépot d'archives des colonies à Rochefort et nommant le Sr Horan, Ecrivain de la Marine, pour y faire les fonctions de Garde d'Archives. Folio 27, 1 page.

1765. 19 mars. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. de Ruis. A reçu l'état des habitans tant du Canada que de l'Acadie et de l'Ile Royale qui reçoivent la subsistance à Rochefort et à La Rochelle et dont le nombre est de 367. Folio 29, ½ page,

1765. 26 mars. Le même à M. de Maurville. Le roi, en considération des services du S^r^ Loppinot à l'Ile Royale et de sa nombreuse famille, accorde à sa veuve une pension de 600 livres. Folio 32½, ¼ page.

1765. 24 avril. Le même à M. D'Aubigny. Sur le compte qu'il a rendu de la triste situation des D^elles^ de Gannes, filles du S^r^ de Gannes, décédé, Lieutenant de roi à Trois Rivière, le roi leur accorde une pension de 600 livres. Folio 38, ½ page.

1765. 24 avril. Le même à M de Ruis. Croit comme lui que l'on doit faire pour les habitans de l'Ile Royale, de l'Acadie et du Canada une distinction entre ceux qui par fidélité ont abandonné tous leurs biens et ceux qui, simples ouvriers, n'ont fait aucun sacrifice et gagnent aujourd'hui beaucoup plus que dans les colonies. Le prie de lui envoyer un état apostillé afin qu'il puisse juger de ce qu'il convient de faire à l'égard de la subsistance. Folio 39½, ½ page.

Marly. 1765. 17 mai. Le même au même. Indemnité a être accordée à la veuve du S^r^ Loppinot. Folio 45, 1 page.

1765. 17 mai. Le même au même. Au sujet de la veuve du S^r^ de Moncel, ci-devant habitant de l'Ile Royale. Folio 45½, ½ page.

Versailles. 1765. 29 mai. Le même au même. A accordé passage à S^r^ Pierre et Miquelon à Perrine Desroches, veuve Dupont, ancienne habitante de l'Ile Royale. Arrangera le passage à S^t^ Domingue du nommé Jacque Lemoyne, Canadien, et de sa famille. Folio 51, ½ page.

1765. 7 mai. Le même au même. L'abbé Girard, qui est nommé Préfet Apostolique à S^t^ Pierre et Miquelon et l'abbé Manach se rendent à Rochefort pour aller dans cette colonie. Folio 55, ½ page.

Compiègne. 1765. 12 juillet. Le même au même. A reçu le mémoire du M. Haran, Garde des Archives des Colonies à Rochefort, sur la nécessité de donner des ordres dans les colonies pour faire venir des copies de tous les régistres de baptêmes, mariages et sépultures. Folio 68, 1 page.

1765. 23 juillet. Le même au même. Le prie de donner ordre au S^r^ Haran de faire transporter à Rochefort, aux Archives dont il a la garde, les divers papiers provenant du Canada qui se trouvent à La Rochelle. Folio 72½, ½ page.

1765. 7 août. Le même à M. Le Peletier de Morfontaine. A reçu sa lettre au sujet d'une caisse qui se trouve aux Archives de son intendance et qui, suivant l'étiquette, renferme des controles de revue des troupes de terre qui servaient en Canada et des extraits mortuaires de soldats. Le prie d'en faire l'ouverture pour vérifier si elle ne renferme pas d'autre pièces. S'il si en trouve concernant particulièrement le Canada, en fera la distraction pour les faire passer à Rochefort dans le but de les déposer aux Archives de ce port. Folio 75, ½ page.

Fontainebleau. 1765. 21 octobre. Le même à M. de Ruis. Le roi, pour récompenser les services distingués du S^r^ Dalard de S^te^ Marie, ancien capitaine d'artillerie du Canada, lui a accorde sa retraite avec le grade de lieutenant colonel et une pension de 1.800 livres. Folio 106, ½ page.

1765. 21 octobre. Le même à M. Dalard de S^te^ Marie. Est fâché que son âge et sa santé l'obligent à demander sa retraite. Peut être tranquille sur le compte de ses deux fils. Les fera entrer dans l'artillerie. Folio 106½, 1 page.

1765. 24 novembre. Le même à M. Frager de L'Eguille. A procuré au S^r^ de Couagne, Lieutenant dans les troupes nationales de la Guyane, un congé de 8 mois pour aller en Canada. Folio 122, ½ page.

Fin du vol. 122.

COLONIES.

Année 1766.

Série B. Vol. 123.

ST. DOMINGUE.

1766.

Versailles. 1766. 30 septembre. Le président du Conseil de Marine à M. de Bongars. M. de Querdisien l'a informé que la suggestion faite par M. de Tréville de donner aux Allemands et Acadiens établis au Môle St. Nicolas une certaine quantité de vaches qui put les mettre en état de supporter la diminution de la ration a été examiné dans un comité et que de l'avis de M. le Comte d'Estaing, il avait été jugé qu'il serait préférable pour le roi de supporter la dépense de l'achat de vaches, mais qu'il fallait attendre que la caisse de la colonie put permettre cette dépense. Folio 158½, 1 page.

ST. PIERRE ET MIQUELON.

Année 1766. (7eme Partie.)

Versailles. 1766. 9 mai. Le Président du Conseil de Marine à M Dangeac. Le Sr Pierre Gauthier a été nommé pour servir en qualité de capitaine de port à St Pierre et Miquelon sans appointements. Folio 4, ½ page.

1766. 1er août. Le même à MM Dangeac et Beaudéduit. A rendu compte au roi de tout ce qu'ils lui ont écrit au sujet des Acadiens. Il parait que ces habitans, dans le but de se soustraire à la domination anglaise, cherchent tous les moyens de passer dans leur gouvernement. Est loin de blâmer les mouvements de compassion qui les ont engagés à accorder des secours à ces familles à leur débarquement, mais, comme il n'est pas possible de les conserver dans un pays qui n'offre aucune espèce de ressources, soit du côté des cultures, puisque la terre n'en est point susceptible, soit par la pêche parceque ces familles n'y sont pas propres, il est indispensable de prendre un parti pour faire cesser les dépenses considérables qu'elles occasionnent. Le roi leur laisse la liberté de retourner à l'Acadie ou de venir en France. S'ils viennent en France on leur procurera des terres à cultiver et la subsistance en attendant la première récolte. Ils seront traités avec la même bonté que les autres Acadiens. Désire savoir s'ils ont les bâtiments et les vivres nécessaires pour les conduire à l'Acadie, le nombre de ceux qui désirent y retourner, le nombre de ceux qui choisiront de passer en France. Avertiront ces gens qu'on ne peut admettre dans ces Iles que des pêcheurs. Folio 8, 2 pages.

1766. 8 août. Le même aux mêmes. Le roi a destiné les abbés Pinabel et Paradis pour remplir, à St Pierre et Miquelon, l'un la place de Préfet et l'autre celle de Vice Préfet apostolique. Peuvent renvoyer en France les 2 Missionnaires qui sont actuellement à St Pierre et Miquelon. Folio 9, ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. le Baron de L'Espérance. A reçu sa lettre lui faisant part de la mort de son beau-frère, M. DeCaux, ancien capitaine à l'Ile Royale. Ne peut accorder une pension à ses enfants, mais tâchera de les placer à l'occasion. Folio 9, ½ page.

Fin du vol. 123.

ROCHEFORT ET LAROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

ANNÉE 1766.

Série B. Vol. 124.

Versailles. 1766. 5 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. Attend de lui un état à l'égard des familles du Canada et de l'Ile Royale faisant voir celles auxquelles la subsistance peut être retranchée. Folio 4, ½ page.

1766. 5 janvier. Le même au même. Le roi a rappelé le S^r^ Barbel, Commissaire de la Marine à S^t^ Pierre et Miquelon, pour le remplacer par le S^r^ Beaudeduit, ci-devant Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Royale.. Folio 5, ½ page.

(Ministère de M. le Duc de Praslin).

1766. 18 avril. M. le Duc de Praslin à M. Froger de L'Eguille. M^me^ de Noyelle, nièce du S^r^ de Noyelle La Noix, ci-devant enseigne dans les troupes de l'Ile Royale, ayant représenté au roi que son fils était sur le point de contracter un mariage déshonorant, l'a chargé d'expédier les ordres nécessaires pour enjoindre au S^r^ De Noyelle de se rendre à Rochefort pour y rester jusqu'à nouvel ordre. Folio 25, ½ page.

1766. 10 mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet des pensions et des secours aux veuves et enfants des officiers de l'Ile Royale et autres personnes. Folio 33, 1 page.

1766. 10 juin. Le même à M. le Maréchal de Senecterre. La D^elle^ Carrerot, ci-devant de l'Ile Royale, qui a épousé le S^r^ Davizard, Major de La Rochelle, n'est pas dans le cas de recevoir l'assistance, attendu qu'elle n'est attribuée qu'aux personnes qui sont dans le besoin. Folio 44, une page.

1766. 24 juin. Le même à M. le-Moyne. Examinera les représentations qui lui seront faites par les Acadiens de Rochefort. Folio 49, ½ page.

1766. 24 juin. Le même à M. de Ruis. Le S^r^ de Meyracq, ci-devant juge de l'Amirauté à Louisbourg, qui avait rapporté à La Rochelle les papiers de l'Ile Royale, doit se rendre à Rochefort pour, avec M. Haran, classer et mettre en ordre les dits papiers qui se trouvaient confondus avec d'autres objets. Ordre du roi id. Folio 50, 2 pages.

1766. 30 juin. Le même au même. Vient d'être informé que la seule religieuse qui restait de celles de la Communauté de Louisbourg, vient de décéder à La Rochelle. Fera le décompte jusqu'au jour de son décès de la pension de 250 livres qu'elle recevait. Folio 57, ½ page.

1766. 14 juillet. Le même à M. Froger de l'Eguille. Au sujet des S^rs^ de Villedonné et de Bonnaventure, ci-devant officiers de l'Ile Royale. Folio 59½, ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. de Courval. Le roi a accordé une gratification de 600 livres à son équipage et autant à lui-même pour le récompenser de son intrépidité et de son courage dans l'occasion périlleuse où il a été exposé dans son voyage à S^t^ Pierre et Miquelon. Folio 78, 1 page.

1766. 8 août. Le même à M. de Ruis. Au Sujet de MM. de Villedonné et de Bonnaventure. Folio 80, ½ page.

Compiègne. 1766. 27 août. Le même à M. de Ruis. Au sujet des arrangements pris pour changer en pension les secours donnés par le roi aux familles du Canada et de l'Ile Royale. Principes sur lesquels on s'est basé. Les Acadiens sont traités sur un pied différend. Le roi a entrepris de les établir sur des terres en France. Folio 83, 4 pages.

1766. 27 août. Le même à M. de Ruis. Il est juste que la Sœur S^te^ Geneviève, religieuse de l'Ile Royale, jouisse de la pension qui lui a été ci-devant accordée. Folio 91½, ¼ page.

Versailles. 1766. 30 octobre. Ordre du roi instruisant le S^r^ Haran de ses devoirs en rapport avec les Archives du Canada, de l'Ile Royale, l'Ile S^t^ Jean et le Mississipi dont il a la garde à Rochefort. Folio 119, 1 page.

1766. 30 octobre. Le Prés. du Con. de Mar. à M. de Ruis. Sur la demande de l'abbé de LisleDieu, le roi a converti en pension la gratification que reçoit la seule religieuse survivante de l'Ile Royale afin de lui servir de dot pour son entrée dans une autre communauté. Folio 124, ½ page.

1766. 9 novembre. Le même à M. Frazer de l'Eguille. A accordé le congé qu'a demandé le S^r^ Hertel Cournoyer, Aide-Major des troupes à la Guyane, ci-devant du Canada. Folio 132, ¼ page.

Fin du vol. 124.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1766.

Série B. Vol. 125.

Chaisy. 1766. 1er janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Boucher, Contrôleur des Bons d'Etat. Devra prendre des procédures contre le Sr Cadet, munitionnaire en Canada, pour le forcer à présenter des comptes de ses fournitures. Folio 1, ½ page.

1766. 4 janvier. Le même à M. de Charly. Le roi, satisfait de ses services en Canada, l'a nommé à la Majorité de l'Ile de Gorée. Id. au Sr De Maizières. Id. aux Srs de Noyelles. Id. à M. de St Vincent. Id. à M. le Cher Le Borgne. Folio 3.

1766. 5 janvier. Le même à M. Dubuision. Pensions accordées à lui, son frère et sa sœur. Folio 7, ½ page.

1766. 5 janvier. Le même à M. le Marquis de Lévis. Renseignements demandés au sujet du Sr Jacques Hertel de Cournoyer, ci-devant officier du Canada. Folio 9½, ½ page.

1766. 5 janvier. Le même à M. le Comte de Guerchy. A reçu le mémoire du Sr De Léry demandant une récompense pour ses services et le mettre en état de se subsister en France où il désire revenir. La conduite qu'il a tenue à Londres pendant qu'il y a été retenu, loin de lui valoir des grâces a décidé le roi à le faire enfermer s'il revient. Folio 10, ½ page.

1766. 7 janvier. Circulaire aux Intendants des Provinces. Le roi a rendu un arrêt qui fixe à 4½% les intérêts des reconnaissances données et à donner pour le paiement des papiers du Canada. Folio 14, ½ page.

1766. 14 janvier. Le même à M. de Chavigny, Commissaire des Classes à Nantes. A reçu la liste des familles acadiennes venant de St. Pierre Miquelon embarquées sur le navire *Les Deux Amis* par ordre de M. Dangeac. Leur payera une subsistance de 6 sols par jour. Folio 16, ½ page.

1766. 14 janvier. Le même à M. de Fontanien. Le prie d'examiner le mémoire du Sr Chaborseau, ci-devant capitaine de navire habitant le Canada, qui demande à être payé en entier de 57,236 livres de lettres de change du Canada. Folio 17, ½ page.

1766. 14 janvier. Le même à M. le Contrôleur Général. Lui adresse le mémoire du Sr Panet. Les bons témoignages sur sa conduite en Canada, sa nombreuse famille, les avantages qui lui ont été offerts par le Gouvernement Anglais et qu'il a refusé. Son désir de se fixer en France, lui font désirer qu'il lui soit donné un emploi qui lui permette d'élever honorablement sa famille composée de 11 enfants. Son sort pourra ramener des sujets à La France. Folio 18, 1 page.

1766. 29 janvier. Le même à M. de Fontanien. Au sujet de lettres de change dues par le roi aux diverses communautés religieuses du Canada. Folio 29, 3 pages.

1766. 29 janvier. Le même à M. l'abbé LeLoutre. A donné des ordres pour qu'il soit remboursé de ce qui lui a été retenu en rapport avec l'établissement des Acadiens à Belleisle. Folio 31½, ½ page.

1766. 29 janvier. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie la requête de la Veuve Arnoux qui demande un accompte de 15,000 livres sur les fournitures faites par son mari en Canada en 1760 aux hopitaux établis à la suite de l'armée des-

tinée à faire le siège de Québec. Cette femme, denuée de tout, est malade dans un hotel garni à Paris. Folio 32½, ½ page.

1766. 29 janvier. Le même à M. de Clugny. Les Acadiens qui sont restés à Morlaix demandant que le roi veuille bien leur accorder divers terrains incultes lui appartenant dans la Province de Bretagne. Le prie d'examiner cette proposition. Folio 33, ½ page.

1766. 6 février. Le même à M. de Fontanien. Au sujet d'un mémoire adressé par M. de Longueuil relatif à des lettres de change reçues du Canada par MM. de Niverville et de Montizambert. Folio 37½, ½ page.

1766. 6 février. Le même au même. Au sujet d'un mémoire adressé par M. de Longueuil relatif à des lettres de change réclamées par Jacques Antoine Bontemps, Louis Butau dit Francœur et Janville Benoist dit Blondin, sergents et soldats qui, s'étant repliés sur la Louisiane après la Cession du Canada, sont arrivés en France en 1764. Folio 38, 1 page.

1766. 6 février. Le même à M. de Fontanien. Examinera le mémoire du S[r] Hertel de S[t] François, ancien officier du Canada, qui représente qu'il a fait des fournitures pour le compte du roi ; qu'après être resté longtemps dans la Colonie, après Sa Cession aux Anglais, il a été conduit prisonnier en Angleterre. Folio 38½, ½ page.

1766. 6 février. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A rendu compte au roi de la demande qu'il a faite en faveur de l'abbé LeLoutre. Sa pension sera continuée. Folio 40, ¼ page.

1766. 16 février. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des mémoires des S[rs] de Bailleul et DesAulniers qui demandent la liquidation des papiers qu'ils détiennent. Folio 50, ½ page.

1766. 16 février. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. La réponse de M. de Fontanien, à l'égard des réclamations faites par les communautés religieuses du Canada est, qu'elles sont comprises dans l'arrangement qui est sur le point d'être conclu avec la Cour de Londres pour tous les papiers du Canada appartenant aux sujets de l'Angleterre, et, suivant cet arrangement, aucuns de ces papiers ne se trouvent prescrits. Folio 52, 1½ page.

1766. 16 février. Le même à M. de Fontanien. Au sujet de la liquidation des dettes du Canada et des papiers tenus par les contumaces. Folio 52½, ½ page.

1766. 16 février. Le même au même. Au sujet des lettres de change du S[r] Giasson de Montréal. Folio 53, ½ page.

1766. 24 février. Le même à M. de Sartine. Au sujet des papiers du S[r] Cadet retirés de la Bastille. Folio 54½, ½ page.

1766. 28 février. Le même à M. de Fontanien. A l'égard de la réclamation des S[re] Gauthier et Bugeaud qui ont coulé bas, à l'embouchure de la rivière Restigouche, 2 bâtiments leur appartenant pour empêcher la flotte anglaise d'y entrer. Le S[r] Gautier mérite des égards pour les services qu'il a rendus en Canada. Folio 57, 1 page.

1766. 28 février. Le même à M. Porquet. A reçu les listes de quelques habitans du Canada et de 4 prisonniers de guerre débarqués à Calais. Folio 61, ¼ page.

1766. 28 février. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie 2 mémoires, l'un de M. de Vaudreuil demandant le paiement d'une somme de 400 livres qui lui est due par le S[r] Bigot, l'autre du S[r] Bellot, capitaine au régiment de Guyenne. Folio 62, ½ page.

1766. 28 février. Le même à M. le Duc de Praslin. Lui envoie un mémoire du S[r] Gautier, ancien habitant de l'Ile Royale, ensuite du Canada et actuellement de S[t] Pierre Miquelon, qui se propose de solliciter à la Cour de Londres une indemnité pour la valeur d'un bâtiment chargé de morues que les Anglais lui ont confisqué à la côte de Plaisance. Il représente que son bâtiment a été poussé à la côte par un coup de vent ; qu'il a été arrêté et conduit au Gouverneur qui, en le relâchant, lui a déclaré qu'il confisquait son bâtiment parceque, pendant la dernière guerre, il avait été l'ennemi déclaré des Anglais. Considère l'acte du Gouverneur comme une violation du droit des

gens. Le prie d'écrire en conséquence au Comte de Guerchy. Folio 63, 1 page.

1766. 28 février. Le même à M. à M^me^ Penissault. Le roi, ayant égard à la Situation fâcheuse où elle se trouve, par rapport aux restitutions auxquelles son mari a été condamné et qui absorbent sa dot et reprises matrimoniales, a bien voulu lui accorder une pension alimentaire de 4,000 livres. Folio 63½, ½ page.

1766. 13 mars. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie le mémoire de M. Passerat de la Chapelle qui demande que l'on fasse la liquidation des dépenses qu'il a faites par ordre de M. de Beaujeu pour son détachement et ses canots. Ne croit pas que M. Passerat de la Chapelle doivent encourir la prescription, attendu qu'il a déjà présenté le même mémoire en même temps que ceux de M. le Marquis de Raffin et du S^r^ Cordier de Bonneval. Folio 70½, ½ page.

Le même à M. Clément, Avocat au Parlement. Pourra s'adresser à MM. de Fontanien et de Villevault pour savoir s'il peut donner ses conseil au ^r^S Cadet qui a été réincarceré à la Bastille. Folio 71, ½ page.

1766. 13 mars. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie des Lettres de change du Canada appartenant à M. de Vaudreuil. Les lettres lui ont été remises antérieurement à leur prescription. Folio 76½, ½ page.

1766. 13 mars. Le même au même. Au sujet de papiers du Canada appartenant à des Acadiens refugiés à la Louisiane. Folio 77, ½ page.

1766. 25 mars. Lettre du roi à M. le Comte de Jumilhac Cubjac pour mettre en liberté le S^r^ Cadet détenu à la Bastille. Folio 80, ¼ page.

1766. 25 mars. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. l'évêque de Québec, aux Missions Etrangères. Au sujet du règlement des papiers du Canada appartenant à l'hopital Général de Québec. Folio 87½, ½ page.

1766. 30 mars. Sauf conduit pour 2 mois au S^r^ Deschenaux, ci-devant secrétaire du S^r^ Bigot. Folio 92, ½ page.

1766. 30 mars. Le Présid. du Cons. de Mar. à M. le Duc de Praslin. Au sujet des difficultés faites aux pêcheurs français sur les côtes de Terreneuve. Folio 93, 1 page.

1766. 6 avril. Le même à M. Guillot. Directions à donner aux armateurs et capitaines qui font la pêche sur les côtes de Terreneuve. Folio 98, 2 pages.

1766. 6 avril. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie un mémoire de M^me^ Drouet DuSablé qui demande le paiement en entier de 17,000 livres de papiers du Canada. Cette dame mérite des égards attendu les services de son mari, de ses fils et de ses frères dont plusieurs ont péri les armes à la main. Folio 100, ½ page.

1766. 6 avril. Le même au même. Le roi a décidé que la réclamation des S^rs^ Gautier et Bujeaud, Acadiens, devait être exceptée de la prescription en raison de leurs services. Folio 100, ½ page.

1766. 6 avril. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. Le missionnaire séculier qui reste à S^t^ Pierre Miquelon, ne pouvant seul suffire à l'administration des secours spirituels, il peut y envoyer l'abbé Girard et demander pour lui la qualité de Préfet Apostolique. Folio 104, ½ page.

1766. — avril. Le même à M. de Boishébert. A envoyé son mémoire, au sujet de 200,000 livres qui lui sont dues par Cadet, aux Commissaires chargés de juger les contestations relatives aux biens des prévaricateurs du Canada. Folio 109, ½ page.

1766. — avril. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 109, ½ page.

1766. 18 avril. Ministère de M. le Duc de Praslin du 7 avril 1766. Le Prés. du Cons. de Marine à M. de Sabrevois, Major commandant le corps des officiers ci-devant du Canada, à Tours. Au sujet du mariage du S^r^ De Noyelle La Noix. Folio 119, 1 page.

1766. 18 avril. Ordre du roi au S^r^ De Noyelle. Folio 119, ¼ page.

1766. 24 avril. Prés. du Cons. de Mar. à M. de Kerlérec. Le loue de sa discrétion. Folio 122, ½ page.

1766. 28 avril. Le même à M. de Fontanien. Le prie d'examiner le mémoire du S^r de Frenel, propriétaire de certains papiers du Canada provenant des effets du S^r Du Coin, Capitaine du Royal Roussillon, tué à Carillon en 1758. Folio 126, ½ page.

1766. 13 mai. Le même à M. le Duc de Choiseul. Au sujet de l'interprétation du traité relativement aux droits des Français sur les côtes de Terreneuve. Folio 152, 4 pages.

1766. 17 mai. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des porteurs anglais de papiers du Canada. Folio 158, ½ page.

1766. 9 juin. Le même au même. Au sujet des Anglais porteurs de papiers du Canada. Folio 190½, 1 page.

1766. 10 juin. Le même à M. le Comte de Guerchy. Même sujet. Folio 192 bis, 2 pages.

1766. 10 juin. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 193, 1 page.

1766. 10 juin. Le même à M. Mistral. Approuve qu'il ait permis à 2 Acadiens d'aller visiter les terres que le Comte d'Hérouville offre dans les Flandres pour l'établissement de 40 familles acadiennes. Folio 199½, ½ page.

1766. 10 juin. Le même à M. de Fontanien. Enumération des catégories de personnes porteurs de papiers du Canada qui doivent être relevées de la prescription. Folio 202½, 1½ page.

1766. 10 juin. Le même au même. Au sujet des biens confisqués de Varin. Folio 210, 1½ page.

1766. 15 juin. Le même à M. Dupont. Au sujet du S^r de Neyon, ci-devant Major Commandant aux Illinois. Folio 211, ½ page.

1766. 24 juin. Le même à M. de Mayracq, à Paris. Est informé qu'il a rapporté de Louisbourg à La Rochelle une malle remplie de papiers de la jurisdiction et de l'Amirauté de l'Ile Royale. Il convient que ces papiers soient remis à M. Haran qui a été nommé dépositaire de tous les papiers provenant de l'Amérique Septentrionale. Le prie de se rendre à Rochefort et de s'employer avec M. Haran à débrouiller et mettre en orde tous ces papiers. Folio 221, 1 page.

1766. 28 juin. Le même à M. de Sartine. Le prie de faire venir le S^r Cadet pour lui déclarer que l'intention du roi est qu'il lui remette tous les borderaux de cartes et ordonnances qu'il a négociées. Folio 230, ½ page.

1766. 30 juin. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet des missionnaires requis pour S^t Pierre Miquelon. Folio 233, 1 page.

1766. 6 juillet. Le même à M. Durant. Au sujet du S^r Cadet. Folio 254, ½ page.

1766. 14 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des porteurs anglais de papiers du Canada. Folio 257, ¼ page.

Le même au même. Au sujet du S^r Bigot, ancien conseiller du Parlement de Bordeaux, qui demande que le roi lui fasse don d'un petit domaine, qui appartenait à son frère, ci-devant Intendant du Canada. Folio 257, ½ page.

1766. 20 juillet. Le même à M. Bourhis. Le prévient que MM. Dumas de Capdeville et Rocheblave vont à Port Louis pour y discipliner les recrues. Folio 270, ½ page.

1766. 20 juillet. Le même à M. Dumas de Capdeville. A été destiné à servir en qualité de capitaine dans la légion des Iles de France et de Bourbon. Id. à M. de Rocheblave. Folio. 270½, ½ page.

Paris. 1766. 23 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des porteurs anglais de papiers du Canada Folio 270 bis, 1 page.

Versailles. 1766. 29 juillet. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Est surpris de voir qu'il ne lui ait pas encore rendu compte des progrès de l'établissement des Acadiens à Belleisle. Folio 279, ½ page.

1766. 2 août. Le même à M. de Fontanien. Au sujet de la convention pour la liquidation des papiers du Canada dont les porteurs sont sujets anglais. Folio 283, ½ page.

1776. 4 août. Le même au même. A reçu un mémoire de M. Dumas, Colonel d'infanterie, qui va servir aux Iles de France et de Bourbon. Il demande à être excepté de la réduction que l'on fait sur les papiers du Canada. Cet officier a servi avec distinction dans la guerre du Canada, et par l'honneteté de sa conduite au milieu des abus et des déprédations il paraît que ses affaires ont été dérangées par l'arrêt qui a réduit les papiers de cette colonie. Verrait avec plaisir sa demande accordée par les Commissaires. Folio 287, ½ page.

1766. 7 août. Le même à M. de Villevault. Le Compte de Lennox l'a informé que le comité anglais abandonne le projet de nommer un commissaire pour assister à l'examen des papiers du Canada. Les commissaires peuvent procéder à la liquidation. Folio 289bis, 1 page.

1766. 8 août. Le même à M. de Fontanien. Lui adresse l'état des papiers du Canada que le Sr Pécholier, correspondant du Sr Cadet à Londres, a négociés pour lui. Folio 291, ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. de Rocheblave. Le roi lui a accordé le rang de capitaine dans les Colonies. Folio 292, ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. le Duc de Noailles. A mis sour les yeux du roi l'affaire de M. de Gimel et de la Dme Varin. Le roi, touché de leur situation, a bien voulu les traiter avec bonté et d'une facon dont ils auront lieu d'être contents. Folio 294½, ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. l'abbé de Lisle-Dieu. A prévenu le nonce du choix qu'il a fait des abbés Pinabel et Paradis pour remplir les places de Préfet et Vice-Préfet apostolique à St Pierre et Miquelon. Folio 297, 1 page.

1766. 8 août. Le même à M. le Baron de Longueuil. Le roi, pour le récompenser de ses services, lui a accordé sa retraite avec pension de 400 livres et Commission de Capitaine. Folio 299. ½ page.

1766. 8 août. Le même à M. Le Due de Choiseul. Au sujet des représentations du Baron de l'Espérance, Commandant à St Pierre Miquelon, en faveur des enfants du Sr De Coux, son beau-frère. Folio 302, ½ page.

1766. 8 août. Circulaire pour les Capitaines et Lieutenants de la Légion de l'Ile de France. (Comprend les noms de plusieurs officiers du Canada, entre autres Dumas, de Montmidy, de Boucherville, de Rocheblave Hertel, de la Morandière, Céloron de Blamville, Godefroy Linctot, de L'Epervanche.) Folio 306, 4½ pages.

1766. 8 août. Autre circulaire id. dans laquelle se trouve les noms de quelques officiers du Canada. Folio 311, 5 pages.

Compiègne. 1766. 27 août. Le Prés. du Conseil de Marine à M. de Sartine. A été nommé pour recevoir le serment et délivrer des certificats aux porteurs de papiers du Canada de propriété britannique. Folio 315½, ½ page.

1766. 27 août. Sauf conduit de 6 mois au Sr Antoine Pascaud, fournisseur du roi dans ses colonies. Folio 324½, 1 page.

1766. 13 septembre. Le Pres. du Cons. de Mr. à M. Mistral. A reçu sa lettre avec la copie de celle du Sr Saunier, Acadien établi à la Louisiane adressée à son père qui réside au Hâvre. Il parait que cette lettre, qui parle trés avantageusement du sol, du climat et des avantages de la Lousiane a fait naitre parmi les Acadiens du Hâvre le désir de passer dans cette colonie et ils demandent d'y être transportés aux frais du roi. Il n'est pas possible de se rendre à cette demande d'autant moins que cette colonie n'appartient plus à la France et le roi s'occupe des moyens de placer dans le royaume toutes les familles venues de l'Amérique Septentrionale. Ce projet ne tardera pas à avoir son exécution et il le prie d'en prévenir les Acadiens de son département. Folio 332½, 1 page.

1766. 23 septembre. Versailles. Le même à M. de Céloron. A donné a un autre la compagnie qu'il lui destinait, attendu l'état actuel de sa santé. Folio 355, 1 page.

1766. 30 septembre. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des papiers du Canada. Folio 384, 1 page.

1766. 30 octobre. Le même à M. le Baron de Longueuil. Sur ce qu'il lui a représenté que son frère ci-devant gouverneur des Trois Rivières, n'avait encore pu parvenir à consommer la vente des biens qu'il a en Canada, le roi a bien voulu lui accorder une prolongation de congé de 2 ans. Folio 435, ½ page.

1766. 30 octobre. Circulaire. Il ne sera plus donné aux familles acadiennes qui sont en France, à partir du 1er Janvier 1767, que 5 sols pour leur subsistance et 1 sol pour leur logement aux pères et aux mères, et 3 sols sans logement aux enfants jusqu'à l'âge de 10 ans. Folio 436, ½ page.

1766. 17 novembre. Le même à Mgr le Prince de Condé. Il est bien vrai que le roi a accordé une gratification de 400 livres en 1763 au Sr d'Estimauville, ci-devant capitaine à l'Isle Royale, mais ce n'était là qu'une grâce extraordinaire pour lui permettre d'attendre l'échéance de sa pension de retraite. Folio 466, ½ page.

1766. 25 novembre. Circulaire aux Intendants de ports de France. Au sujet de l'établissement des familles françaises d'Amérique dans les Provinces du royaume. Le Sr Moreau a été chargé d'aller prendre sur les lieux les instructions nécessaires pour cet objet. Folio 480, ½ page.

1766. 25 novembre. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. Boutin, Intendant à Bordeaux. Au sujet d'un bien près de Bordeaux confisqué par le roi sur le Sr Bigot et qu'il possédait à titre délégataire de son père à la condition d'en laisser la jouissance à sa mère et de payer une pension viagère à sa sœur religieuse. Désirerait savoir en quoi consiste ce bien et sa valeur. Folio 485½, ½ page.

1766. 5 décembre. Le même à M. de Clugny. Au sujet du nommé François Gallet qui a perdu un bras au siège de Québec. Folio 504, 1 page.

1766. 5 décembre. Le même à M. Mistral. Explications au sujet des secours aux familles acadiennes. Folio 504½, 1 page.

1766. 23 décembre. Le même à M. de Fontanien. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada de propriété britannique. Folio 518½, 1 page.

1766. 23 décembre. Le même à M. Galliné. Le roi lui a accordé une épée d'honneur en récompense de sa valeur et de sa bravoure. Folio 523, ½ page.

1766. 23 décembre. Le même à M. de Clugny. Puisque les Etats de Bretagne n'ont pas fait le partage en 1765 des terres à Bellisle et qu'en conséquence les Acadiens n'ont pu semer et récolter, il convenait de continuer à leur payer la subsistance. Folio 527, 1½ page.

1766. 23 décembre. Circulaire aux Intendants au sujet des papiers du Canada devenus britannique. Folio 529, ½ page.

1766. 30 décembre. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. de Fontanien. Lui envoie les arrêts du Conseil qui rejettent les demandes du Sr Chabert Joncaire, ci-devant Lieutenant d'Infanterie en Canada, qui s'est rendu créancier envers le roi d'une somme de 16,611,281 livres. Folio 540½, ½ page.

1766. 4 mai. Le même à M. le Comte de Guerchy. Sur les précautions à prendre pour éviter la fraude au sujet des billets du Canada de propriété anglaise, Folio 543½, 1½ page.

1766. 1er novembre. Le même au même. Même sujet. Folio 544½, 1½ page.

1766. 7 et 15 novembre. Le même au même. Même sujet. Folio 545½, 1 page

Fin du vol. 125.

COLONIES.

Année 1767.

Série B. Vol. 126.

ST. PIERRE MIQUELON (6me partie.)

Versailles. 1767. 4 avril. Le Prés. du Cons. de Mar. à MM. Dangeac et Beaudéduit. Le roi, par commisération a bien voulu proroger jusqu'au mois de Sept. le terme où la ration aux Acadiens devait cesser. Folio 4. ½ page.

Compiègne. 1767. 20 avril. Le même aux mêmes. Approuve les arrangements qu'ils ont pris pour faire passer en France les gens inutiles. Feront embarquer 60 à 70 Acadiens sur un vaisseau de Rochefort qui se rend à St. Pierre avec des vivres. Folio 14, 1 page.

Versailles. 1767. 24 novembre. Le même à M. Dangeac. A reçu la liste des Acadiens et autres embarqués sur la frégatte *L'Inconstante* commandée par M. de Troujoly au nombre de 86 personnes, dont 23 habitans de France et 57 Acadiens. Folio 15, ½ page.

Fin du vol. 126.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1767.

Série B. Vol. 127.

Versailles. 1767. 2 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Fontanien. Au sujet des papiers du Canada envoyés de Montréal par le S^r^ Joncaire Chabert. Folio 1. ½ page.

1767. 7 janvier. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. A reçu l'état des terres incultes du Domaine du roi dans les Etats de Bretagne et que ces Etats sont disposés à concéder aux Acadiens moyennant une petite redevance. Folio 4, ½ page.

1767. 16 janvier. Le même à M. le Duc de Choiseul. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada appartenant aux Religieuses Hospitalières de Québec. Folio 23½, ½ page.

1767. 20 janvier. Le même à M. Monet de Louvigny. Le roi lui accorde une pension de 500 livres en considération de ses services en Canada, de ses infirmités et de ses blessures. Folio 25, ½ page.

1767. 31 janvier. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A reçu sa lettre au sujet des 23,553 livres de papiers du Canada qui lui ont été adressés par divers habitans de l'Acadie réfugiés à S^t^ Pierre et Miquelon. Malgré qu'ils soient prescrits il en recommandera le paiement. Folio 45, ½ page.

1767. 31 janvier. Le même à M. de Fontanien. Même sujet. Folio 45½, ½ page.

1767. 2 février. Le même au même. Au sujet de la déclaration du S^r^ Descheneau secrétaire du S^r^ Bigot, relative aux Billets de Caisse imprimés laissés à Québec sans avoir été brulés. On doit s'attendre qu'ils serviront à des faux, c'est pourquoi il faudra examiner avec soin les signatures de tous ceux qui seront présentés. Folio 57, ½ page.

1767. 5 février. Le même à M. le Comte de Guerchy. Au sujet des formalités relatives à l'admission et à la liquidation des papiers du Canada de propriété anglaise. Folio 57, ½ page.

1767. 6 février. Le même à M. de Fontanien. Sur la prorogation des délais pour l'admissibilité des papiers du Canada de propriété britannique. Folio 61, 1 page.

1767. 6 février. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. A reçu sa lettre à laquelle était jointe le projet de celle qu'il se propose d'écrire au S^r^ Spence qui a demandé à l'Evêque de Québec, pour l'Ile S^t^ Jean, un des missionnaires qui étaient dans cette ile lorsqu'ils en furent chassés par les Anglais. Modifications à faire dans cette lettre. Folio 61, 1½ page.

1767. 6 février. Le même à M. l'abbé Le Loutre. A reçu sa lettre dans laquelle il lui marque qu'il est sur le point de partir de Belleisle. Ecrit au S^r^ Gateau pour l'autoriser en son absence à donner son reçu pour les 110 livres de tabac par mois qui doivent être fournies aux Acadiens de Belleisle. Folio 62, ½ page.

1767. 6 février. Le même à M. Gateau, sous Commissaire à Belleisle. Même sujet. Folio 62½, ½ page.

1767. 7 février. Le même à M. le C^te^ de Guerchy. Au sujet des formalités à suivre à l'égard des papiers du Canada de propriété britannique. Folio 62^bis^, 2 pages.

1767. 16 février. Le même au même. La qualité de sujets actuels de S. M^te^ Britannique des Communautés régulières ou séculières du Canada ne le dispense pas, en raison de leur affection pour la France, de lui recommander leurs intérêts. Folio 67½, ½ page.

1767. 4 avril. Le même à M. Glier. Le roi désire que la frégatte qui doit partir du Hâvre pour croiser sur les côtes de Terreneuve, prenne à son retour 200 habitans acadiens qui se sont réfugiés à S[r] Pierre et Miquelon et les ramène en France. Folio 149, ½ page.

1767. 4 avril. Le même à M. de Sabrevois Major Commandant les officiers ci-devant du Canada, à Tours. Lui demande des renseignements au sujet de Pierre Joseph Céloron de Blainville, ci-devant officier du Canada. Folio 155½, ½ page.

1767. 4 avril. Le même à M. Guillot. Permettra aux 2 familles acadiennes qui désirent passer en Canada de profiter du passage qui leur est offert. Permettra également à Jean Comeau de passer à la Nouvelle Angleterre. Folio 165, ½ page.

1767. 4 avr;l. Le même à M. de Fontanien. Au sujet des 3,000 livres de papiers du Canada appartenant au S[r] de Boucherville. Folio 168, ½ page.

1767. 4 avr;l. Le même au même. Le S[r] Gamelin, ci-devant garde-magasin au Fort de la Présentation en Canada, demande d'être payé en entier des 69,000 livres de papiers du Canada dont il est porteur. Il allègue que cette faveur lui est due en raison des dépenses qu'il a encourues pour venir se justifier en France des poursuites intentées contre lui. Folio 169, ½ page.

1767. 4 avril. Le même à M. Guillot. Rétablira la subsistance aux 4 Acadiens que l'abbé de LisleDieu fait élever dans le diocèse de S[t] Malo en vue de les destiner à l'état ecclésiastique. Folio 169, ½ page.

1767. 20 avril. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du mémoire du S[r] Vincent Féraud, ci devant marchand à Québec, qui demande a être payé en entier des 22,432 livres de papiers du Canada dont il est porteur, en raison des dépenses par lui encourues pour venir se justifier des accusations portées contre lui. Folio 198, ½ page.

1767. 26 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S[r] de Tronjoly, capitaine de frégatte, commandant la frégatte *La Constante* dans le voyage qu'il va faire sur les côtes de Terreneuve. Folio 199, 4½ pages.

1767. 26 avril. Le même à M. le C[te] de Guerchy. Au sujet des papiers du Canada. Folio 201, ½ page.

Marly. 1767. 14 mai. Liste des officiers de la Légion de l'Ile de France destinés à se rendre à Port Louis en attendant leur embarquement. (Parmi ces officiers se trouvent les S[rs] de Sacquesepée, Drouet de Mareuil, de Montreuil, de Cabanac, ci-devant officiers du Canada.) Folio 212, ½ page.

1767. 14 mai. Le même à M. de Sartine. Au sujet des papiers du Canada de propriété britannique. Folio 213½, ½ page.

1767. 14 mai. Le même à M. Mistral. Au sujet de Catherine Gosselin, ci-devant de Louisbourg. Folio 213½, ½ page.

1767. 27 mai. Le même à M. Loppinot de la Frésillière, ci devant de l'Ile Royale. Lui a procuré un congé. Folio 219, ¼ page.

1767. 27 mai. Le même à M. de Fontanien. Le prie d'examiner avec les Commissaires la demande du S[r] Joseph LeBlanc dit LeMaigre, Acadien, actuellement à Belleisle, et de Joseph LeBlanc, de Morlaix, porteurs de papiers du Canada au montant de 3,766 livres. Folio 223, ½ page.

1767. 27 mai. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Même sujet. Folio 223, ½ page.

1767. 27 mai. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du mémoire de la Veuve Arnoux relatif aux avances faites par son mari pour les hôpitaux de Québec. Allègue que faute de pièces justificatives sa demande a été réduite à 30,970 livres. Elle demande une expédition des états des malades et des blessés entrés à l'hopital de Québec depuis le 28 Avril 1760 jusqu'au 28 juillet suivant. Folio 223½, ½ page.

1767. 27 mai. Le même au même. Au sujet de la liquidation des papiers du Canada dont le S[r] Pascal Rustan, négociant à Québec est porteur s'élevant à 267,323 livres. Folio 225, 1 page.

Versailles. 1767. 14 juin. Le même au même. Le prie d'examiner la demande du S[r] Ch[er] de Bailleul Canut, ancien officier du Canada. Il représente qu'il fut chargé

par M. de Vaudreuil en 1759, de faire construire des pirogues pour le transport des vivres à la Belle Rivière ; qu'il a donné pour cet objet une somme de 30,626 livres dont il n'a pas été remboursé et qu'il n'a pu prouver parceque les pièces justificatives étaient restées en Canada. Folio 233½, 1 page.

Compiègne. 1767. 16 juillet. Le même au même. Au sujet du paiement des gages des domestiques de Varin. Folio 266, ½ page.

1767. 16 juillet. Le même à M. le Marquis de Voyer. C'est à M. le Contrôleur Général qu'il doit s'adresser pour son projet d'établir des familles allemandes dans sa terre de Contré. Croit qu'il lui serait plus facile d'obtenir sa demande en demandant des Acadiens. Folio 271, ½ page.

1767. 16 juillet. Le même à M. le Contrôleur Général. Même sujet. Folio 273½, 1 page.

1767. 21 juillet. Le même à M. Mistral. Sur son projet de changer en pension la subsistance donnée à certaines familles acadiennes pour lesquelles elle ne peut être discontinuée. Folio 274, ¼ page.

1767. 21 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet de papiers du Canada appartenant à divers Acadiens et autres réfugiés à la Louisiane. Folio 284½, ½ page.

1767. 21 juillet. Le même à M. Marchais. Peut faire payer la subsistance aux 3 Acadiens venus de S[t] Pierre et Miquelon. Folio 286, ½ page.

1767. 21 juillet. Le même à M. le Duc de Choiseul. A reçu un mémoire des Acadiens de S[t] Servan qui se plaignent qu'on leur fait monter la garde alternativement avec les habitans du lieu, ce qui les empêche de pouvoir travailler au soutien de leurs familles. Le roi n'entend pas qu'ils soient soumis à ces obligations, attendu que ces gens ne sont pas domiciliés et qu'ils ne sont là que comme en entrepôt en attendant qu'on leur procure un établissement. Folio 289, 1 page.

1767. 30 juillet. Le même à M. de Fontanien. Au sujet du S[r] de Bauregard, créancier de Varin. Folio 291½, 1 page.

1767. 30 juillet. Le même à M[de] Bailleul. Lui a accordé une pension de 1200 livres en considération de ses blessures et de ses services en Canada. Folio 292, ½ page.

1767. 30 juillet. Le même à M[de] la Vicomtesse de Marillac, chez M. le Marquis de Vaudreuil, rue des Tournelles, à Paris. Lui envoie la lettre que le roi a écrite à son mari en l'honorant de la croix de S[t] Louis. Folio 301, ¼ page.

1767. 5 août. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet de la proposition du Comte d'Hérauville qui offre de se charger de l'établissement de 200 à 250 familles acadiennes aux conditions accordées à celles établies à Belleisle. Désire qu'il s'entende avec lui sur la même base. Folio 310, 1 page.

1767. 5 août. Le même à M. le C[te] d'Hérauville. Même sujet. Folio 310½, ½ page.

Circulaire aux Intendants de divers ports de France au sujet des Acadiens qui doivent arriver à S[t] Pierre et Miquelon. Feront des listes de ces gens et leur donneront la subsistance comme aux autres. Folio 328, 1½ page.

Versailles- 1767. 9 septembre. Le même à M. Bertin, Ministre et Secrétaire d'Etat. Au sujet du S[r] de Vassan, ci-devant capitaine dans les troupes du Canada, impliqué dans l'affaire du Canada. Folio 340, 1 page.

1767. 20 septembre. Le même à M. de Fontanien. Lui envoie le mémoire de M. le Marquis par lequel il demande que les effets du Canada dont il est porteur ne soient pas sujets à réduction. Folio 355, ½ page.

1767. 20 septembre. Le même au même. Le prie d'examiner le mémoire de M. de S[t] Sauveur, ci-devant secrétaire du gouvernement en Canada, qui demande d'être payé sans réduction des 317,292 livres de papiers du Canada dont il est porteur. Folio 362½, ½ page.

1767. 20 septembre. Le même à M. l'abbé de LisleDieu. Au sujet de la fondation de M. de Forant à l'Ile Royale. Folio 363, ½ page.

Fontainebleau. 1767. 13 octobre. Le même à M. Marchais. La liste des Acadiens arrivés de S[t] Pierre et Miquelon sur la frégatte "*L'Inconstante*" ne donne pas les âges, qualités et professions. Folio 385, ½ page.

1767. 23 octobre. Versailles. Le même au même. Même sujet. Folio 410½, ½ page.

1767. 9 novembre. Le même à M. le Duc de Choiseul. Raisons qui ont motivé le rejet des demandes formées par le S[r] Joncaire Chobert relativement aux papiers du Canada qu'il a présentés. Folio 414, 1½ page.

1767. 5 décembre. Le même à M. Guillot. A reçu la liste des Acadiens débarqués à S[t] Malo, venant de S[t] Pierre et Miquelon sur la goélette *La Créole*. Folio 464, ½ page.

1767. 21 décembre. Le même à M. de Clugny. Il est nécessaire de continuer la subsistance aux familles acadiennes et canadiennes au delà de la date fixée. Folio 476½, ½ page.

1767. 21 décembre. Le même à M. Landriève. S'est fait rendre compte du jugement rendu à son sujet dans les affaires du Canada et a vu avec plaisir que sa conduite était entièrement sans reproches. Folio 484, 1 page.

1767. 25 décembre. Le même à M. Guillot. Au sujet des 40 Acadiens arrivés sur la goéllette *La Créole*. Folio 488, ½ page.

1767. 29 décembre. Le même à M. le Comte de Rochford, ambassadeur d'Angleterre. Au sujet des papiers du Canada dont sont porteurs les S[rs] Vialard, Rybot et Joncaire Chabert. Ceux de ce dernier portent de fausses signatures et s'il était en France il serait arrêté. Folio 495, 2 pages.

Fin du vol. 127.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1767.

Série B. Vol. 128.

Versailles. 1767. 20 janvier. Ordre du roi nommant le S^r^ Prévost pour assister S^r^ Haran au dépot des Archives de la Marine à Rochefort. Folio 6, 1 page.

1767. 26 mars. Le Présid^t^ du Cons. de Mar. à M. de Ruis. Recensement de S^t^ Pierre et Miquelon. (986 personnes dont 231 Acadiens.) Folio 43, 1 page.

Liste des officiers qui doivent passer à la Louisiane. (La plupart officiers canadiens.) Folio 73, 1 page.

Id. pour S^t^ Domingue. Folio 78, ½ page.

1767. 5 décembre. Le même à M. de Villehélio. A reçu la liste des familles acadiennes passées en France sur divers navires venant de S^t^ Pierre et Miquelon. Folio 161, ½ page.

1767. 5 décembre. Le même à M. de Ruis. Fera payer 6 sols par jour au lieu de 3 aux enfants acadiens qui dépassent 10 ans. Folio 161½, ½ page.

1767. 25 décembre. Le même à M. Lemoyne. Au sujet de la subsistance aux Acadiens venant de S^t^ Pierre et Miquelon. Folio 166, 1½ page.

Fin du vol. 128.

COLONIES.

Année 1768.

Série B. Vol. 129.

ST. PIERRE ET MIQUELON (5me partie.)

Versailles. 1768. 11 mars. Le Prés. du Cons. de Mar. à MM. Dangeac et Beaudéduit. A reçu sa lettre dans laquelle il représente que les Acadiens sont dans la plus grande consternation à l'idée de quitter S[t] Pierre et Miquelon pour aller en France ; que bon nombre avaient construit des chaloupes, qui tomberont en pure perte par leur émigration. Ce n'est que sur ses représentations réitérées que le roi s'est déterminé à les faire passer en France car il ne pouvait être dans son intention de les expatrier contre leur gré. Ceux qui sont venus en France demandent des dédommagements pour les goéllettes et chaloupes qu'ils ont été forcés d'abandonner, ce que le roi ne peut guère refuser. Beaucoup demandent à retourner et cette permission leur a été accordée aux frais du roi à condition que la subsistance leur serait supprimée. N'enverra en France que ceux qui ne peuvent se passer de la subsistance. Folio 4, ½ page.

1768. 30 mars. Le même aux mêmes. Leur envoie un mémoire sur l'utilité qu'il y aurait de retenir les Acadiens à S[t] Pierre et Miquelon. L'auteur représente que leur émigration a porté un préjudice considérable au commerce de ces îles, que chacun d'eux s'était logé et qu'ils se livraient à la pêche dans des chaloupes qu'ils avaient construites ; qu'ils gagnaient amplement pour suffire à leurs besoins. Vient d'être informé qu'il y en a 240 qui acceptent de retourner en renonçant à la subsistance. Va prendre des arrangements pour leur retour. Folio 5, 1½ page.

1768. 30 mars. Le même aux mêmes. Délais à être accordés aux Acadiens qui ont contracté des dettes soit à Louisbourg soit en France. Folio 6, ½ page.

1768. 22 avril. Le même aux mêmes. Acadiens qui doivent s'embarquer à S[t] Malo et à Rochefort pour retourner à S[t] Pierre et Miquelon. Folio 8, ½ page.

1768. 13 mai. Le même aux mêmes. S'emploieront auprès des acquéreurs des chaloupes et goéllettes des Acadiens pour les engager à les leur rendre aux mêmes prix. Folio 12, 1 page.

GORÉE (6me partie.

Versailles. 1768. 4 octobre. Mémoire du roi pour servir d'instructions à M. *de Rocheblave*, nommé Gouverneur de Gorée. Folio 12, 1 page.

Fin du vol. 129.

ROCHEFORT, LA ROCHELLE ET BORDEAUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1768.

Série B. Vol. 130.

Versailles. 1768. 3 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. "Il y a dans le magasin des Colonies, à Rochefort, 2 cloches de fonte provenant de Louisbourg, pesant l'une 1372 livres, l'autre 325, qui sont toutes deux félées et hors de service. Le curé de Rochefort demande à acheter la plus grosse comme vieille matière sur le pied de l'estimation qui en sera faite, et le Pére gardien des Capucins de Rochefort demande la petite à titre d'aumône." Pourra faire tel que demandé. Folio 15, ½ page.

1768. 11 mars. Le même à M. de Villehélio. Le roi a accordé une pension de 300 livres au S^r^ Jacques Vigneau, Acadien, pour les services qu'il a rendu tant à Louisbourg, à l'Ile Royale qu'en Canada. Folio 28½, ½ page.

1768. 30 mars. Le même à M. de Ruis. Le roi consent à ce que la cloche de Louisbourg soit délivrée à la fabrique de Rochefort au prix de 12 sols la livre au lieu de 15, prix auquel elle avait été estimée. Folio 33, ½ page.

1768. -- avril. Le même au même. Le roi a bien voulu consentir au retour des familles acadiennes à S^t^ Pierre et Miquelon sans la condition expresse qu'elles ne jouiront d'aucune ration. Cette permission ne s'applique qu'aux personnes qui seront en état par leur travail de se passer de la ration. Celles qui resteront en France jouiront d'un traitement de 6 sols par jours jusqu'au temps où elle pourront se suffire par leur travail sur les terrains que M. le Contrôleur Général doit leur procurer incessamment. Folio 52, 2 pages.

1768. 17 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 53, 1½ page.

1768. 22 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 54, 1 page.

1768. 5 juin. Le même au même. Approuve qu'il donne à M^de^ de la Boularderie une quantité suffisante de vieilles étoffes qui se trouvent dans les magasins des colonies à Rochefort pour faire un lit et meubler une chambre. Folio 88, ¼ page.

1768. 5 juin. Le même au même. Accordera passage pour Cayenne au S^r^ de Bois Berthelot, ancien officier des troupes de l'Ile Royale. Folio 88, ¼ page.

1768. 5 juin. Le même à M. Beaudry. A reçu la liste des Acadiens embarqués sur la goéllette *La Louise* pour les Iles S^t^ Pierre et Miquelon. Folio 89, ¼ page.

1768. 15 juillet. Le même à M. de Ruis. Au sujet de la subsistance que réclame le S^r^ Louis Joseph Le Moyne, habitant de Québec. Folio 103½, ½ page.

Compiègne. 1768. 11 août. Le même au même. La subsistance aux enfants des Acadiens jusqu'à l'âge de 2 ans sera de 6 sols par jour au lieu de 3. Folio 124, ½ page.

Fontainebleau. 1768. 26 octobre. Le même au même. Passage pour S^t^ Pierre et Miquelon au S^r^ Dambourgès, négociant du Canada. Folio 124, ¼ page.

Le même au même. Sur la demande de susistance du S^r^ Joseph Lemoyne et de sa femme Acadiens (?). Folio 154, ½ page.

1768. 11 novembre. Le même à M. LeMoyne. Liste des familles de l'Amérique Septentrionale auxquelles des pensions ont été accordées ou proposées. Folio 161½, 1½ page.

1768. 11 novembre. Le même à M. Daubenton. Accordera la subsistance à la veuve du S^r^ Dol... mort en 1760 dans les forges du roi en Canada. Folio 167, ½ page.

Fin du vol. 130.

AUTRES LIEUX

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI

Année 1768

Série B. Vol. 131

Versailles. 1768. 15 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. de Marville. Au sujet des papiers du Canada dont le S^r^ Pascal Rustan de Montréal est propriétaire. Folio 16, ½ page.

1768. 15 janvier. Le même à M. de Clugny. A reçu la liste des familles accadiennes et canadiennes arrivées à Brest sur la frégatte *L'Inconstante* qu'il a fait embarquer sur La Manon pour se rendre à S^t^ Malo et Cherbourg. Folio 18, ¼ page.

1768. 3 février. Le même à M. Choquet. A reçu la liste des Acadiens venus de S^t^ Pierre et Miquelon sur le senault *Le Roi David* de la Rochelle. Folio 38, ½ page.

1768. 3 février. Le même à M. de Marville. Au sujet de M. de Sabrevois, officier du Canada. Folio 40, ½ page.

1768. 24 février. Le même à M. Choquet. A reçu sa lettre lui marquant que la plupart des Acadiens venus de S^t^ Pierre et Miquelon, ne pouvant subsister au Port Louis avec les 6 sols par jour que le roi leur accorde, demandent la permission d'aller rejoindre leurs familles dans diverses provinces. Se rendra à leur demande. Folio 54½, ½ page.

1768. 24 février. Le même à M. Guillot. Au sujet d'une carte délimitant la côte de Terreneuve où les Français ont des droits de pêche. Folio 56, ½ page.

1768. 29 février. Le même à M. le Duc de Choiseul. Il convient de nommer le S^r^ Dumas, Commandant Général des Iles de France et de Bourbon, à un grade supérieur à celui qu'il occupe en récompense des services distingués qu'il a rendus en Canada. Le prie de le proposer à celui de brigadier. Folio 64, ½ page.

1768. 3 mars. Le même au même. Au sujet du S^r^ Larnac et du S^r^ de Pouthieu, syndic des créanciers anglais, relativement aux papiers du Canada. Folio 66, 1 page.

1768. 11 mars. Le même à M. Guillot. Permettra aux Acadiens venus de S^t^ Pierre et Miquelon et actuellement à S^t^ Malo d'y retourner s'ils peuvent se soutenir par eux-mêmes. Folio 85, 1 page.

1768. 17 avril. Le même au même. A reçu la liste des Acadiens retournés à S^t^ Pierre et Miquelon, sur la goélette *La Créole* et celle de ceux qui restent à S^t^ Malo. Folio 122, 1 page.

1768. 24 avril. Le même à M. de Clugny. A reçu la liste des Acadiens venant de la Martinique, embarqués sur le flutte *La Balance* et débarqués à Concarneau et à l'Ile de Bas. Approuve qu'il laisse aller à Nantes ceux qui désirent y passer. Folio 133, 1 page.

1768. 24 avril. Le même à M. de Marville. Examinera la demande en indemnité de M^de^ la Marquise de Rigaud de Vaudreuil. Folio 138, 1 page.

1768. 24 avril. Le même au même. Au sujet du mémoire du S^r^ Bigot l'aîné qui demande à être remboursé de la somme de 23,390 livres qu'il avait reçue de son frère, Intendant du Canada, et qu'il fut condamné à restituer au roi. Folio 140, ½ page.

1768. 9 mai. Le même à M. l'abbé Le Loutre. En récompense de ses services en Canada et des dépenses que lui ont occasionné l'établissement des Acadiens à Belle-isle, le roi lui accorde un traitement de 1,200 livres sur le fonds des colonies, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu d'un bénéfice équivalent. Folio 154½, ½ page.

1768. 18 juin. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Certains papiers du Canada portant sa signature ont été rejetés parce que les Commissaires ont jugé qu'elle était fausse. Donnera les certificats nécessaires au S[r] Guinaut qui à été chargé par les négociants anglais intéressés de vérifier ces signatures supposées. Folio 193, ½ page.

1768. 5 juillet. Le même à M. Dupont de Vergor. Il lui a été accordé 2,519 livres d'indemnité en considération des réductions qu'il a supportées dans la liquidation des lettres de change et Billet de monnaie du Canada dont il était porteur. Folio 203½, ½ page.

1768. 15 juillet. Le Même à M. de Villevault. Lui envoie la réponse de M. de Vaudreuil au sujet des diverses fournitures prétendues faites par le S[r] Chabert Joncaire. Folio 218, ½ page.

Compiègne. 1768. 11 août. Le même à M. de Marville. Au sujet des lettres de change du Canada perdues en mer par l'abbé de la Corne. Folio 245½ 1 page.

1768. 26 août. Le même à M. le Controleur Général. Lui renouvelle ses instances sur la nécessité pressante de pourvoir sans délai à l'établissement de 4 à 500 familles acadiennes, composant environ 2,400 personnes dispersées sur nos côtes. A cru devoir écouter favorablement les S[rs] Rice qui demandent la forêt de Brix, appartenant au roi, située près de Cherbourg. Ils offrent de se charger d'autant de familles acadiennes que ce domaine en pourra recevoir. Il contient environ 13,000 arpents dont 4,000 ne produisent rien, le surplus est en bois tellement dégradés que la forêt entière ne rend pas annuellement 12,000 livres. Il parait possible d'y placer presque tous les Acadiens en donnant ce domaine à bail emphitéotique sans exiger aucun prix principal ni redevance annuelle, mais sous la condition de faire les frais de l'établissement des Acadiens en nombre proportionné à l'étendue et au montant de l'estimation à faire de la forêt et des terres non boisées. Indépendemment de la justice qu'il y a à pourvoir ces Acadiens l'Etat se trouvera déchargé de leur entretien annuel qui dépasse 200,000 livres. Les S[rs] Rice, Irlandais catholiques, se soumettent à introduire en France l'art des salaisons de bœuf en formant une manufacture semblable à celle qu'ils viennent de quitter à Cork, en attirant leurs meilleurs ouvriers. L'arrêt qui a été passé pour le rebaisement de la forêt de Brix occasionnerait de grandes dépenses et cette mesure ne donnerait des profits que dans un avenir bien éloigné, d'ailleurs, il est fort douteux qu'il soit possible de produire dans un endroit aussi exposé aux vents des arbres de grande futaie propre aux besoins de la marine. Toutes les recherches pour trouver un autre domaine répondant à cet objet ont été infructueuses. Cet objet mérite son attention et c'est vraiment une affaire d'état qui doit être traitée sous ce point de vue et non suivant les principes ordinaires de la finance. Folio 272 bis, 4 pages.

Versailles. 1768. 4 octobre. Le même à M. de Sabrevois, Major Commandant les officiers des troupes ci-devant du Canada, à Tours. Le roi veut bien accorder au S[r] de Clapiers, ci-devant officier dans les troupes du Canada, la permission de se marier avec la demoiselle dont il est question, habitant à Londun. Folio 300, ¼ page.

Fontainebleau. 1768. 26 octobre. Le même à M. le Duc de Choiseul. La place de Gouverneur de la Desirade étant supprimée, M. Rousseau de Villejoin qui en était le titulaire est repassé en France où il jouit d'une pension de 4,000 livres. Cet officier, qui s'est fort distingué à l'Ile Royale de même que dans le combat maritime de M. de la Jonquière, demande le grade de Brigadier. Croit que cette grâce devrait lui être accordée. Folio 304, 1 page.

1768. 28 octobre. Le même à M. d'Invault, Contrôleur Général. Sur la nécessité de pourvoir sans délai à l'établissement de 4 à 500 familles accadiennes. Folio 314, ½ page.

1768. 11 novembre. Le même à M. de Clugny. Le roi approuve que les Acadiens établi à Bellisle jouissent de la subsistance de 6 sols par jour jusqu'au premier de Janvier 1769 seulement. Folio 329, ¼ page.

1768. 11 novembre. Le même à M. le Contrôleur Général. Le Sr Victor Forest Acadien de St. Malo, a été condamné à 3 année de galères pour avoir fait la fraude du Tabac. Comme il est père de 7 enfants et qu'il n'a été conduit à cet acte que par le misère et l'imposibilitè de subvenir à la subsistance de sa famille tous les Acadiens implorent sa grâce Cet infortuné a donné à l'Ile Ryale et en Canada des preuves de sa bravoure et de son zèle. Croit qu'on devrait lui accorder sa grâce. Folio 331, 1½ page.

Fin du vol. 131.

COLONIES.

Année 1769.

Série B. Vol. 132.

ROCHEFORT, LA ROCHELLE ET BORDEAUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1769.

Série B. Vol. 133.

Versailles. 1769. 5 juillet. Le Président du Conseil de Marine à M. Le Bailly D'Aulan. Retraite accordée à M. Duchombon de Mézillac, ci-devant officier de l'Ile Royale et de S[t] Domingue. Folio 97. ½ page.

1769. 5 juillet. Le même au même. Au sujet de M. de Couagne, ci-devant officier de l'Ile Royale. Folio 98, ¼ page.

1769. 5 juillet. Le même au même. M. de Repentigny est nommé au commandement du dépot des recrues à l'Ile de Ré. Folio 98, ¼ page.

1769. 10 juillet. Le même à M. Daubenton. A reçu la copie du certificat donné par M. de Ramezay qui constate que la nommée Catherine Mérans est native de Montréal et femme de Renaud Janot dit La Jeunesse ci-devant soldat de cette colonie. Lui donnera la subsistance. Folio 101½, ½ page.

Compiègne. 1769. 31 juillet. Le même à M. de Couagne. Il lui a été accordé une gratification. Folio 106½, ¼ page.

1769. 31 juillet. Le même à M. Daubenton. Le prévient que le S[r] Gauthier, Acadien, a été nommé capitaine de port a Gorée et qu'il jouira du traitement de 1,200 livres à compter du 1[er] Janvier dernier. Folio 110, ½ page.

1769. 17 août. Le même à M. Daubenton. La nommée Josette Malbeuf, veuve de Louis Pelletier, ci-devant soldat en Canada, ayant perdu son mari et ses enfants s'est déterminée à passer en France. Lui donnera la sbsistance. Folio 115, ½ page.

Fin du vol. 133.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDES DU ROI.

Année 1769.

Série B. Vol. 134.

Versailles. 1769. 12 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Narbonne. Au sujet d'un rocher sur le Grand Banc qui ne se trouve en certains endroits qu'à 3 brasses d'eau et qui n'est marqué sur aucune carte. Folio 34, ½ page.

1769. 20 février. Le même à MM. les Syndics et Directeurs de la C^tie^ des Indes. Sur la nomination de M. de Repentigny, Capitaine des troupes du Canada, pour remplir les fonctions de Major Général et commandant des troupes aux Indes. Folio 44, ½ page.

1769. 23 mars. Le même à M. de Marchais. Il n'est pas possible de procurer au nommé J. B^te^ Noreau et à sa femme leur passage à S^t^ Pierre et Mignelon dans le but de se rendre à Québec auprès de leurs parents. Folio 72, ½ page.

1769. 24 avril. Le même à M. le Controleur Général. Le prie d'ordonner aux fermiers généraux de continuer pendant une autre année aux Acadiens de Belleisle la ration de tabac qu'ils ont supprimé de leur propre mouvement. Folio 100, ½ page.

1769. 24 avril. Le même à M. de Clugny. Accordera la subsistance au nommé Charles Boudrot, sa femme et 4 orphelins acadiens qui se sont retirés à Belleisle à leur arrivée de S^r^ Pierre et Miquelon. Folio 100, ½ page.

1769. 24 avril. Le même à M. Marchais. A accordé une gratification de 240 livres au S^r^ Laurent Granger, Acadien établi à Belleisle dont la maison a été incendiée. Folio 102½, ¼ page.

1769. 18 mai. Le même à M. Mistral. Au sujet de Jean Tériot, Acadien fixé à S^t^ Lo. Folio 128, ½ page.

Marly. 1769. 7 juin. Le même à M. Guillot. Au sujet de plusieurs habitans de l'Ile Royale fixé à S^t^ Malo. Folio 138½, ½ page.

Versailles. 1769. 3 juillet. Le même à M. l'abbé Le Loutre. M. de Chateaubriand, propriétaire de la terre de Courbourg, près de S^t^ Malo, lui a fait adresser un mémoire par lequel il propose de concéder aux Acadiens de ce département 2.500 journaux de terre propre à être défriché. Lui envoie ce mémoire pour l'examiner et donner son opinion. Folio 154½, ½ page.

1769. 5 juillet Le même à M. le Duc de Grammont. L'interêt qu'il prend au S^r^ Guillaume Bacquerisse, ci-devant greffier du Conseil Supérieur de Louisbourg, ont décidé le roi à lui continuer son traitement de 200 livres sous forme de pension pour le dédommager des pertes qu'il a subies à la prise de l'Ile Royal. Folio 156, ½ page.

1769. 10 juillet. Le même à M. Guillot. Au sujet de la subsistance de Michel Beaumont, ci-devant habitant de Québec et de Madelaine Henry, Acadienne, qui après la prise du Canada passèrent en France, de là aux Iles Malouines d'où ils sont revenus et sont dans l'indigence. Folio 164, ½ page.

Compiègne. 1769. 12 août. Ordre du roi à M. de Kerlerec, ci-devant Gouverneur de la Louisiane, de se tenir éloigné de 30 lieues de Paris et des chateaux ou le roi fera sa résidence. Folio 186½, ½ page

Versailles 1769. 15 septembre. Le Prés. du C^il^ ns. de Mar. à M. Célaron de Blainville. En raison des souffrances que lui font endurer ses blessures, le roi lui permet de se retirer du service. Folio 210, ½ page.

1769. 15 septembre. Le même à M. Mistral. Au sujet de Jeanne Savary, veuve de Alain Legras, ci devant habitant de l'Ile Royale. Folio 214, ½ page.

1769. 30 novembre. Le même au même. Une pension de 600 livres pour services rendus est accordée au S^r^ Jean Barré ancien capitaine de navire et de milices en Canada. Folio 271, ½ page.

1769. 30 novembre. Le même à M. Loppinot de Beauport. Le roi en raison de ses services lui accorde le rang de capitaine d'infanterie. Folio 273, ¼ page.

1769. 18 décembre. Le même à M. Dupont. Le roi lui accorde une gratification de 4,000 pour son travail sur la Louisiane. Folio 292½, ½ page.

1769. 29 décembre. Ordre du roi à M. de Jumilhac Cubjac pour qu'il reçoive à la Bastille le S^r^ Foucault, ci devant Ordonnateur à la Louisiane. Folio 302, ½ page.

Fin du vol. 134.

COLONIES.

Année 1770.

Série B. Vol. 135.

CAYENNE (3me partie.)

Versailles 1770. 26 mars. Le Prés. du Conseil de Marine à M. de Fiedmont. A rendu compte au roi des lettres dans lesquelles il lui marque que beaucoup de Canadiens restés sous la domination anglaise désirent s'établir à Cayenne et demandent les mêmes secours accordés aux nouveaux colons. Le roi assuré par des expériences réitérées que le climat s'oppose à toute population de blancs, croit que les capitalistes seuls peuvent contribuer à la prospérité de cette colonie. Pourra cependant concéder des terres à ces Canadiens s'ils ont les moyens de les exploiter, mais ils ne doivent compter sur aucun secours. Folio 9, 1 page.

Fin du vol. 135.

ROCHEFORT, LA ROCHELLE ET BORDEAUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1770.

Série B. Vol. 136.

Versailles. 1770. 5 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis. Joint le mémoire de Catherine de la Ronde, religieuse professe à l'Hotel-Dieu de Québec, par lequel elle demande une pension alimentaire de 300 livres. Folio 14, ½ page.

1770. 14 février. Le même au même. En considération de la situation réduite de la veuve du S^r^ Leneuf de Beaubassin, par les pertes subies à la cession de l'Ile Royale, le roi lui accorde une pension de 200 livres et la subsistance à ses enfants. Folio 22, ½ page.

1770. 14 février. Le même au même. Pensions pour les fils du S^r^ de Couagne, ci-devant Ingénieur à l'Ile Royale. Folio 68, ½ page.

1770. 15 juillet. Le même à M. Froger de l'Eguille. Croix de St. Louis aux S^rs^ du Chambore Mézillac, Le Neuf de Boisneuf et de La Bégonnière. Folio 85, ½ page.

Compiègne. 1770. 3 août. Le même à M. de Ruis. Au sujet des pensions aux familles de l'Ile Royale. Folio 89, 1 page.

1770. 24 août. Le même. Au sujet de l'extension du temps pour la subsistance aux enfants mâles des familles de l'Ile Royale. Folio 101½, ½ page.

Versailles. 1770. 24 décembre. Le même à M. Lombard. Donnera la subsistance au nommé Joseph Boys, Charpentier du Canada. Folio 158½, ¼ page.

Fin du vol. 136.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1770.

Série B. Vol. 137.

Versailles. 1770. 28 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Longueuil, à Tours. Le roi, satisfait des motifs qui obligent son fils à passer en Canada et de la nécessité où il se trouve d'y rester quelque temps pour l'arrangement de ses affaires, lui accorde une prolongation de congé. Folio 41, ¼ page.

1770. 26 mars. Le même à M. Beaujon. Les titres de noblesse de M. Dagneau Dauville ont été enrégistrés au Conseil Supérieur de Québec, en 1758. Cet officier est passé à la Martinique après la cession du Canada. Ces frères restés en Canada possèdent les titres originaux et ne veulent pas s'en désaisir. Le prie de vérifier. Folio68, ½ page.

1770. 7 avril. Le même à M. le Duc de Choiseul. M. Dangeac, Gouverneur de St. Pierre et Miquelon est entré au service en 1723. Il a mérité l'éloge de ses supérieurs dans toutes les places qu'il a occupées en 1763. Mérite le grade de Brigadier. Folio 70, ½ page.

1770. 28 avril. Le même à M. Mistral. Le S[r] François Chenel, demeurant à Granville, représente que dès son enfance il passa à l'Acadie avec son père où il s'adonna au commerce. Ayant perdu tout ce qu'il possédait par la prise de l'Ile Royale, il demande la subsistance. Prendra des renseignements à son sujet. Folio 83½, ½ page.

1770. 12 juillet. Le même à M. l'archevêque de Tours. Il est impossible de faire rien de plus pour la veuve de Gannes. Folio 124½, ½ page.

Compiègne. 1770. 20 août. Le même à M. le Duc de Choiseul. M. le Duc de Noailles, qui s'intéresse à la famille de Varin, ci-devant commissaire de la Marine à Montréal, demande qu'il lui soit permis de s'établir en Corse. Désire avoir son avis avant d'en parler au roi. Folio 153, ½ page.

Versailles. 1770. 9 septembre. Le même au même. Le roi a bien voulu modérer la rigueur du bannissement contre le S[r] Varin en lui permettant de s'établir en Corse. Folio 165, ½ page.

1770. 9 septembre. Ordre du roi permettant au S[r] Varin de se retirer en Corse. Folio 165, ½ page.

1770. 9 septembre. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. le Duc de Noailles. Même sujet. Folio 165½, ½ page.

1770. 16 septembre. Le même à M. D'Estimauville. Le roi, en considération de ses services, a augmenté sa pension de 200 livres. Folio 170½, ½ page.

Fontainebleau. 1770. 18 octobre. Le même à M. l'Amiral. M. de Kerlerec, ci-devant Gouverneur de la Louisiane, a été puni de l'exil en raison de son administration après un minutieux examen et quelques jours avant sa mort. Il n'y a pas lieu à révision. Folio 205, ½ page.

Fin du vol. 137.

Vol. 138 Nil.

AUTRES LIEUX

MINUTES — 1771

Série B. Vol. 139.

Versailles. 12 mars. 1771. Le Président du Conseil de Marine à M. le Marquis de Monteynard. Ignore ce qui a suspendu le projet d'établir les Acadiens en Corse. Le prie de s'en occuper car ils sont depuis trop longtemps à charge au roi. Folio 68½, 1 page.

17 mai. 1771. Le même à M. le Duc de La Vrillière. Accorde une pension à M^de^ D'Avrisard, femme du Major de La Rochelle, en dédommagement des pertes qu'elle a essuyées à l'Ile Royale où sa famille avait tout son bien. Folio 159½, ½ page.

mai. 1771. Le même à M. l'Archevêque de Reims. Le prie d'accorder un bénéfice de 3,000 livres à l'abbé Le Loutre. Il a servi comme missionnaire pendant plus de 35 ans ; sa tête a été mise à prix ; il a subi 5 ans d'emprisonnement à Jersey ; il n'a épargné ni peines, ni soins, ni argent pour soulager les Acadiens ; il a fait dernièrement un voyage en Corse pour reconnaître si on ne pourrait pas y placer les Acadiens ; propriétaire d'un patrimoine assez considérable, il a tout consommé, il ne lui reste que son zèle et une santé délabrée après tant de travaux. Le connaît depuis longtemps et peut assurer que personne plus que lui ne mérite les grâces du roi. Folio 166, 1½ page.

Marly. 17 juin. 1771. Le même à M. D'Ormesson. M. de Rocheblave, Gouverneur de l'Ile Gorée, est une des plus anciennes maisons du Dauphiné, mais très pauvre. Il vient de perdre sa femme, et ne peut, avec ses émoluments, donner l'éducation convenable à ses 3 enfants, surtout à sa fille âgée de 9 ans. Il désirerait qu'elle fut élevée, comme l'ont été 2 de ses tantes, dans la maison royale de S^t^ Cyr. Le prie de lui procurer cette grâce. Il la mérite par ses services et ceux de ses frères au nombre de 10, par sa naissance, sa pauvreté. Folio 226½, 1 page.

17 juin. 1771. Le même à M. l'Abbé de LisleDieu. Au sujet de sa pension. Folio 228½, ½ page.

17 juin. 1771. Le même à M. l'abbé Le Loutre. A procuré, à sa recommandation, la subsistance à Jean Sire sa femme et ses enfants et à Pierre François Boutin. Acadiens. Folio 230½, ½ page.

Versailles. 22 juin. 1771. Le même à M. le Chancellier. Puis témoigner que le S^r^ Dauterive ci-devant Trésorier de la Marine à Montréal, sur lequel il a jeté les yeux pour remplir une place de Conseiller au Conseil Supérieur de Blois, s'est toujours bien comporté dans la charge qu'il a remplie et que dans l'incendie de Montréal il a exposé et perdu toute sa fortune pour conserver les effets du roi. Folio 233, ½ page.

11 juillet. 1771. Le même à M. Destian. Au sujet du S^r^ Rustan, ci devant capitaine d'une compagnie de volontaires au Canada. Folio 279, ½ page.

Services de M. Marc Etienne Joubert, gouverneur de l'Ile de Marie Galante, ci-devant capitaine à l'Ile Royale. Folio 290, ½ page.

Compiègne. 17 août. 1771. Le même à M. de Sabrevois. Le roi l'a commis pour conférer la croix de S^t^ Louis au S^r^ Rambault de Barollon, ci devant officier dans les troupes du Canada. Folio 355½, ½ page.

23 août. 1771, Le même à M. Questier. Il n'est pas possible d'augmenter la subsistance accordée aux Acadiens. Fera savoir au nommé Joseph LeBlanc, résidant à

Morlaix qu'on ne peut lui tenir compte du temps qu'il a passé à l'étranger. Folio 370, 1 page.

Versailles. 1771. 8 septembre. Le même à Mgr. le Chancellier. Lui envoie le jugement contre Bréard impliqué dans l'affaire de Bigot. Il est vrai que Penisseau a obtenu des lettres de réhabilitation mais son cas n'était pas exactement le même. Folio 394, ½ page.

1771. 8 septembre. Le même à M. le Président Turgot. Au sujet de la pension du Sr Johnstone ancien officier de l'Ile Royale. Folio 398½, ½ page.

1771. 8 septembre. Le même à M. Dauterive. Ne peut rien ajouter à sa pension. Folio 401½, ½ page.

1771. 19 septembre. Le même à Mgr. le Chancellier. Rien ne l'empêche de proposer au roi la réhabilitation du Sr Bréard attendu que plusieurs particuliers aussi coupable que lui l'ont obtenue. Folio 432, 1 page.

Fontainebleau. 1771. 11 octobre. Le même à M. Cournoyer de Chambly. On lui a destiné la compagnie de Des Goutins. Folio 475½, ½ page.

1771. 11 octobre. Le même à M. de Villevault. Au sujet du Sr Reynach relativement à ce qu'il doit pour la gestion des biens du Sr Bigot, son oncle. Folio 477, ½ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. Guillot. Au sujet du Sr Pierre Augustin Clermont, natif de Québec qui demande la subsistance Folio 488, ½ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. de Villevault. Au sujet d'une demande des héritiers de M. de Drucourt. Folio 490, ½ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. Emengard, Intendant de Bordeaux. Au sujet de la réclamation du Sr Sessaque, ci devant archer de la Marine en Canada, actuellement négociant à Bordeaux. Folio 492, 1½ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. Rousseau de Villejoin. Le roi l'a commis pour conférer la croix de St Louis au Sr Pottier de Pommeroy, ancien officier des troupes à l'île Royale et à Cayenne. Folio 495¼, ¼ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. de Pommeroy. Même sujet. Folio 495½, ¼ page.

Versailles. 1771. 12 décembre. Le même à M. de Ruis. Fera payer la subsistance de 6 sols par jour à la veuve Granger, Acadienne retirée à Bellisle dont l'abbé le Loutre a représenté la situation malheureuse. Folio 601½, ¼ page.

1771. 12 décembre Le même à M. l'Archevêque de Tours. L'intérêt qu'il porte au Baron de Longueuil lui fait désirer qu'il fut possible de lui accorder un meilleur traitement que celui qui a été réglé à son retour du Canada, mais l'état des finances ne le permet pas. Folio 606, ½ page.

1771 21 décembre. Le même à M le Duc d'Aiguillon. M. le Marquis de Vaudreuil doit lui présenter un mémoire pour se plaindre de l'infraction d'un des articles de la capitulation de Québec concernant ses meubles. Lui prie d'examiner ce mémoire et l'acte de capitulation et de lui répondre. . Folio 616, ½ page.

1741. 21 décembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Même sujet. Folio 616, ¼ page.

1771. 23 décembre Le même à M. de Boulogne de Préneuville, Fermier Général. Le prie d'accorder au Sr Desprès Le Loutre, frère de l'abbé Le Loutre, la place de receveur des Ports et Hâvres de Launion si le Sr Solier qui l'occupe et qui est à toute extrémité vient à mourir. Folio 609, ½ page.

1771. 27 décembre. Le même à M. de le Pierre, ancien officier de cavalerie à St Sauveur le Vicomte. S'est fait rendre compte de ses réponses aux conditions qui lui avaient été proposées relativement à l'établissement de familles acadiennes dans la forêt de la Roquette. Il n'y a rien à faire sur sa demande. Folio 633, ¼ page.

1771. 27 décembre. Le même à M. Mistral. Même sujet. Folio 633, ½ page.

Fin du vol. 139.

MINUTES DES AUTRES LIEUX

ANNÉE 1771 ET 1772.

Série B. Vol. 140,

NIL.

COLONIES.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Série B. Vol. 141.

NIL.

ROCHEFORT, LA ROCHELLE ET BORDEAUX.

MINUTES 1772.

Série B. Vol. 142.

Marly. 1771. 17 juin. Le Président du Conseil du Marine à M. de La Porte. Donnera la subsistance au nommé Jean Sire, Acadien et à sa famille, de retour des Iles Malouines. Folio 75, ½ page.

1771. 17 juin. Le même à M. Daubenton. Accordera la subsistance au nommé Pierre François Broutin, habitant de l'Ile Royale et à sa famille. Folio 76, ½ page.

1771. 17 juin. Le même au même. Id. pour le Sr de Covignac, habitant de l'Ile Royale. Folio 78, 1 page.

Versailles. 1771. 11 juillet. Le même au même. Id. pour Etienne Le Moulle, natif de Louisbourg. Folio 86, ½ page.

1771. 11 juillet. Le même au même. Au sujet des remèdes fournis aux familles du Canada et de l'Ile Royale par le Sr Barbudeau, ci-devant chirurgien à l'Ile Royale. Folio 87½, 2 pages.

Compiègne. 1771. 2 août. Le même au même. Examinera le mémoire de Sr Nicolas Hamelin, ancien habitant de Louisbourg. Folio 99½, ¼ page.

1771. 12 août. Le même au même. Approuve les raisons données pour la translation de Rochefort à la Rochelle des familles de l'Amérique Septentrionale puisqu'il y aura économie pour le roi. Folio 105, 1 page.

1771. 31 août. Le même à M. le Cher de Repentigny, Commission de capitaine pour le Cher de La Noue, ci-devant Lieutenant dans les troupes de la Louisiane. Folio 111, ½ page.

1771. 8 septembre. Le même à M. Daubenton. Puisque le nommé Hamelin a fait un faux rapport la subsistance ne lui sera pas accordée. Folio, 118, ½ page.

Fontainebleau. 1771. 11 octobre. Le même à M. Lombard. Pourra accorder la subsistance à Marie Catherine Hendriette fille du Sr Hendriette habitant de Québec. Folio 129, ½ page.

1771. 15 octobre. Le même à M. Daubenton. Est informé que plusieurs Acadiens qui jouissent de la subsistance demandent à passer aux Iles du Vent ou à St Domingue offrant de renoncer à la subsistance pourvu qu'on leur accorde leur passage. Pourra arranger leur passage à ces conditions. Folio 133, ½ page.

1771. 23 décembre. Le même à M. Le Moyne. Désire conférer avec lui du projet d'établissement des Acadiens qu'il a exposé à l'abbé Le Loutre. Folio 163, ½ page.

Fin du vol. 142.

AUTRES LIEUX.

MINUTES. 1772.

Série B. Vol. 143.

Versailles. 1772. 7 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Daubenton. A procuré une gratification et la subsistance au S[r] Yves Glamard, natif de Louisbourg. Folio 2, ½ page.

1772. 7 janvier. Le même à M. Cherin. Lui envoie les titres de noblesse du S[r] Dagneau Dauville, ci-devant officier du Canada, pour enrégistrement à la Martinique. Folio 16½, ¼ page.

1772. 5 février. Le même à M. Daubenton. Au sujet des pensions demandées par des familles nobles du Canada. Folio 60, 1 page.

1772. 13 février. Le même à M. le Marquis de Lévis, à Paris. Il n'est pas possible d'accorder la subsistance aux enfants du nommé Léopold Bourgeois, cette faveur n'était accordée qu'aux enfants dont les pères et mères nés au Canada ont perdu tous leurs biens. Folio 75, ½ page.

1772. 21 février. Le même à M. Daubenton. Au sujet de la veuve et des enfants de M. de Ramezay, mort à Cayenne. Folio 84½, ½ page

1772. 19 mars. Le même à M[de] D'Aillebout, à Paris. Le roi lui accorde un supplément de pension. Folio 120, ½ page.

1772. 20 mars. Le même à M. Guillot. A reçu la lettre qui a été écrite de Jersey par Philippe Robin à Simon Comeau, pour le prévenir d'un arrangement fait avec des familles acadiennes pour les transporter au Nouveau-Brunswick et l'engager à être du nombre. Il y a lieu d'espérer que ce projet est manqué puisque la lettre a été longtemps retardée et qu'elle ne sera pas remise à Comeau. A bien fait de s'en emparer et veillera avec le plus grand soin à tout ce qui pourra être pratiqué en ce sens par les armateurs de Jersey et Guernesey pour débaucher les Acadiens et les entraîner dans les colonies anglaises. Fera part à l'abbé Le Loutre de ce qui se passe. Folio 127½, 1½ page.

1772. 26 mars. Le même à M. le Comte de Montcalm, à Toulouse. Tiendra compte de ses recommendations en faveur du S[r] de Monrepos. Folio 435½, ½ page.

1772. 9 avril. Le même à M. Chaulaire. Au sujet de la subsistance que réclame Pierre Me lançon. Est-il Acadien et en état de gagner sa vie? Folio 165½, ½ page.

1772. 14 avril. Le même à M. de Rep entigny. Le proposera au roi pour être Lieutenant Colonel d'un régiment qui doit être formé pour S[t] Domingue. Folio 169½, ½ page.

1772. 14 avril. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. M. le Duc d'Aiguillon a écrit à la Cour d'Angleterre au sujet des meubles et effets dont il réclame la restitution en vertu de la capitulation de Québec. S. M[te] Britannique a répondu qu'il était trop tard pour réclamer ; qu'il lui avait été donné le délai d'un an en plus des 18 m is que lui donnait l'acte définitif du traité. Folio 177, ½ page.

1772. 30 avril. Le même à M. Daubenton. Au sujet des pensions aux familles de l'Ile Royal. Folio 201, 1½ page.

1772. 30 avril. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Ne peut accorder ce qu'il demande pour le Vicomte de Paroy, son neveu. Folio 202, ½ page.

1772. 30 avril. Le même à M. Chaulaire, Commissaire des Classes à Boulogne. Le roi a l'intention de ne continuer la subsistance aux familles de l'Ile Royale qu'à ceux qui ne peuvent travailler. Le S[r] Pierre Melançon étant navigateur et

pouvant gagner sa vie, sa demande ne peut être accordée. Folio 204½, ½ page.

1772. 7 mai. Le même à M. D'Autrive, à Loches. A reçu ses réprésentations au sujet des pertes qu'il a subies à Montréal lors de l'incendie de 1754. Sa pension a été portée en conséquense de 300 à 600 livres. Folio 216½, ½ page.

1772. 7 mai. Le même à M. de Repentigny. Puisqu'il ne peut accepter la Lieutenance Colonel d'un des régiments que l'on forme pour S[t] Domingue, il verra à autre chose pour lui. Folio 217, ½ page.

1772. 16 mai. Le même à M[de] Varin. Ne peut faire ce qu'elle demande pour ses fils. Folio 230½, ½ page.

1772. 25 mai. Le même à M. de Blossac. A accordé à la veuve du S[r] Louis Huart dit Lusignan, ancien caporal dans les troupes du Canada et interprête chez les Sauvages, une pension à titre de subsistance. Folio 248½, ½ page.

1772. 9 juin. Le même à M[de] Des Noyelles, à Loches. Le roi ayant égard aux services de son mari a accordé une pension à chacune de ses filles. Folio 271½, ½ page.

1772. 25 juin. Le même à M. de Ruis. Au sujet de Marie Françoise, Marie Madelaine Granger et Marie Anne Traham, Acadiennes qui, ne pouvant subsister à Belleisle, demandent à jouir à Morlaix de la subsistance. Folio 302½, ½ page.

1772. 25 juin. Compiègne. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Même sujet. Folio 302½, ½ page.

1772. 24 juillet. Le même à M. de la Porte. Le roi a décidé qu'il ne serait pas accordé de nouvelles subsistances aux familles de l'Amérique Septentrionale. Ne peut faire exception en faveur de Thérèse Langevin, Canadienne. Folio 338½, ½ page.

1772. 24 juin. Le même à M. Taschereau de Lignière, à Bastia. Lui accorde son passage à S[t] Domingue par voie de Marseille. Folio 392½, ½ page.

1772. 31 juillet. Le même à M. Lemoine. Les propositions que fait M. de S[t] Victour pour établir des familles acadiennes sur ses terres paraissent fort avantageuses. Avant de prendre un parti définitif il serait nécessaire qu'il lui envoie une liste exacte de ses familles faisant connaître à quoi chacune est propre. Folio 349, ½ page.

1772. 6 août. Le même à M[de] de S[t] Ours. Donnerait volontiers une place dans les troupes des Colonies à son fils ainé en considération de sa situation et des services de son mari, mais cela n'est pas possible pour le moment. Folio 361½, ½ page.

1772. 6 août. Le même à M[de] de S[t] Michel, à l'Hotel Dieu de Loches. Ne peut augmenter la pension dont elle jouit à titre de Canadienne. Folio 370½, ½ page.

1772. 6 août. Le même à M[de] de Ligneris à l'Hotel Dieu de Loches Le roi lui accorde la reversibilité de sa pension. Folio 372, ½ page.

1772. 13 août. Le même à M. Guillot. M. de S[t] Victour qui a proposé d'établir des familles acadiennes sur ses terres, demande que ces familles délèguent quelques uns de leurs chefs pour examiner les lieux. On assure que le nommé Dugas est plus propre que tout autre à cette fin, le choisira avec quelques autres. Folio 376, 1 page.

1772. 13 août. Le même à M. de S[t] Victour. Même sujet. Folio 376, ½ page.

1772. 13 août. Le même à M. l'Archevêque de Bourges. Fera ce qu'il pourra pour le S[r] Benoit, ancien capitaine dans les troupes du Canada. Folio 377, ½ page.

1772. 18 août. Le même à M. D'Aguesseau. Le roi a agrée M. De Noyelles pour une lieutenance à Gorée. Folio 402, ½ page.

Le même à M. Le Prestre de Chateaugiron. Le roi a agrée le S[r] de Neyon de Villiers, ci-devant Commandant aux Illinois pour commander le régiment de la Guadeloupe avec le titre de colonel. Folio 405, ½ page.

Fontainebleau. 1772. 22 octobre. Le même à M[de] de Vaudreuil, chez la Duchesse de Choiseul, rue S[t] Honoré à Paris. Lui envoie la lettre qu'il écrit pour faciliter l'arrangement de ses affaires à S[t] Domingue. Folio 543, ½ page.

1772. 12 novembre. Le même à M. le Comte de Tavannes. Ne peut accorder la subsistance aux 3 enfants du nommé Bourgeois (fourrier au régiment de la Reyne), isus de son marriage avec une Canadienne en considération de la perte qu'il

dit avoir faite de plus de 100,000 livres sur les biens qu'il possédait du chef de sa femme. Folio 584, ½ page.

Versailles. 1772. 26 novembre. Le même à M. l'évêque de Blois. A reçu sa lettre au sujet de la requête de Bigot, l'examinera et jugera s'il peut recommander au roi d'user de clémence à son égard. Folio 593, ½ page.

1772. 4 décembre. Le même à M. D'Aillebout de S[t] Vilmé, Lieutenant dans les troupes de Cayenne, rue du Bouloir, à l'hotel de la Reine à Paris. Ne peut prolonger son congé. Folio 609½, ½ page.

1772. 18 décembre. Le même à M. Guillot. Approuve que sur la demande de M. S[t] Victour il ait envoyé 2 Acadiens pour examiner les terres qu'il offre aux Acadiens. Folio 648, ½ page.

1772. 20 décembre. Le même à S. A. S. M[gr] le Comte de la Marche. Donne à M. Guillot les ordres qu'il désire pour laisser aux 80 familles acadiennes la liberté de se rendre en Corse suivant les instructions que le S[r] Du Dezart leur donnera. Folio 650, 1 page.

1772. 20 décembre. Le même à M. Guillot. Laissera au S[r] Du Dézert la liberté d'engager des familles acadiennes à aller s'établir en Corse sur les concessions que leur offre S. A. S. le Comte de la Marche. Folio 651, 1 page.

1772. 24 décembre. Le même à M. le Comte de Tavannes, Quoique les Canadiens ne soient pas dans le cas d'obtenir la subsistance que le roi accorde aux familles de L'Ile Royale, cependant, par l'intérêt qu'il porte à Léopold Bourgeois, il accorde à ses enfants 3 sols. par jour. Folio 652, ½ page.

1772. 26 décembre. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. A reçu sa lettre dans laquelle il lui apprend que le roi d'Angleterre avait exprimé sa surprise que le roi de France put se permettre de décorer de la Croix de le S[t] Louis le S[r] Dufy Desaulniers, officier canadien. Il en a été question alors que le S[r] Dufy offrait de venir se fixer en France. Folio 661, 1½ page.

1772. 31 décembre. Le même à M. Guillot. A reçu des mémoires de plusieurs Acadiens établis à Belleisle par lesquels ils représentent que le terrain qui leur avait été accordé étant absolument stérile, ils n'ont pu quelque peine qu'ils se soient donnés s'y procurer les moyens de subsister, qu'ils ont été obligés de l'abandonner pour se retirer à S[t] Malo où ils demandent que le roi leur rende la subsistance. Il est impossible de faire d'avantage pour ces gens, Folio 672, 1 page.

Fin du vol. 143.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

Année 1773

Série B. Vol. 144.

Versailles. 1773. 9 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Contrôleur Général. M. De Mesesillière Du Chambon, demande le paiement d'une goëllette qu'on lui a prise en 1760 par ordre du roi pour être coulée à l'entrée du fort de Restigouche afin de conserver la flute commandée par M. de la Girodais qui était poursuivi par l'escadre anglaise. N'ayant présenté à la commission que des mémoires, sans titres ils ont été rejetés. Ces titres ayant été retouvés, il serait trop rigoureux de faire valoir contre lui la prescription, d'ailleurs, ses services, ses malheurs, sa pauvreté, sa nombreuse famille méritent qu'il soit fait une exception en sa faveur, Folio 6 ½ page.

1773. 9 janvier. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre dans laquelle il lui marque que les 3 Acadiens qui avaient été choisis par leurs compatriotes pour aller avec l'abbé Le Loutre examiner les terrains sur lesquels M. de Pérusse voulait les établir, s'étant trouvés chez l'abbé Le Loutre au moment de sa mort, s'étaient emparé de l'argent qu'il avait montant à la somme de 1968 livres, que sur vos représentations ils ont répondu que cet argent étant destiné aux frais de leur voyage ils avaient été en droit de s'en emparer ; que ces frais payés il restait 1296 livres qu'ils offraient de remettre. Leur prétention était juste. L'autorise à accepter cette somme et à prendre sur elle ce qui est nécessaire pour les frais funéraires de l'abbé Le Loutre. Folio 7½, ½ page.

1773. 15 janvier. Le même à M. Daubenton, A reçu la copie de l'inventaire des papiers du Canada ci-devant déposés à La Rochelle et transférés à Rochefort. Folio 12, ½ page.

1773. 29 janvier. Le même à M. le Duc de Villeroy. Au sujet des pensions de la mère et de la sœur du S[r] de Villeray. garde de corps du roi, comme veuve et fille d'un ancien officier du Canada. Folio 45½, ½ page.

1773. 13 février. Circulaire à MM. Daubenton, de Ruis, Mistral et D'Anglemont. Au sujet de la subsistance aux familles de l'Ile Royale. Abus. A supprimé les noms de plusieurs personnes qui n'avaient pas droit à cette subsistance. Quand aux Acadiens le gouvernement s'occupe des moyens de leur procurer des établissements dans l'intérieur du royaume, et à leur égard la subsistance doit rester sur l'ancien pied en attendant. Folio 69, 1½ page.

1773. 5 mars. Le Président du Conseil de Marine à M. Daubenton. Même sujet. Folio 97, 2 pages.

1773. 18 mars. Le même à M[de] de S[t] Ours, à Blois. A reçu sa demande d'un emploi dans le régiment de S[t] Domingue pour son fils ainé. Sa situation et les services de son mari lui en donnent le droit. Folio 118, ½ page.

1773. 8 avril. Le même à M. Le Moyne, Commissaire Général de la Marine. A reçu sa lettre au sujet du S[r] Destouches du Désert qui engage à S[t] Malo des Acadiens pour aller s'établir en Corse sur la concession que M. le Comte de La Marche a obtenue dans cette Ile. Est surpis que le S[r] du Désert n'ait pas remis la lettre dont il était porteur à M. Guillot et qu'il ne se soit pas entendu avec lui au sujet de sa mission. Folio 161, 1 page.

1773. 8 avril. Le même à M. l'Archevêque de Tours. Il n'est pas possible d'augmenter le traitement qui a été fait à M. Croizille de Courtemanche. Il est le même que celui accordé aux autres Capitaines des troupes du Canada. Folio 164, ½ page.

1773. 11 mai. Le même à M. le Controlenr Général. A reçu sa lettre sur le projet qu'il a arrêté avec M. le Marquis de Pérusse pour l'établissement de familles acadiennes. S'en remet à lui pour déterminer les conditions les plus convenables. Les dépenses du Gouvernement pour cet établissement ne doivent s'élever qu'à 240,000 et non pas 300,000. Doit le prévenir que le Comte de La Marche ayant demandé 80 de ces familles pour la concession qui lui a été accordée en Corse, le roi a bien voulu s'y prêter et permettre qu'on leur donnat une année d'avance de leur subsistance, que cette somme a été ordonnée et peut être même touchée et qu'il faut y faire face. Instruira M. de Pérusse de ces faits. Folio 219, 1½ page.

1773. 22 mai. Le même au même. A reçu sa lettre demandant que M. Le Moyne, Commissaire de la Marine, se transporte là où sont les familles acadiennes pour distinguer celles qui doivent être placées dans les terres de M. de Pérusse de celles qui doivent suivre une autre destination. Va donner des ordres à ce commissaire. Folio 241, 1 page.

1773. 22 mai. Le même à M. Le Moyne. Instructions relativement à sa mission auprès des Acadiens. Folio 241, 1 page.

1773. 22 mai. Circulaire aux Intendants et Commissaires de la Marine à Brest, S[t] Malo. Rochefort, Lorient et Havre sur le même sujet. Folio 242, 1 page.

1773. 28 mai. Le Prés. du Cons. de Mar. à M[gr] l'Amiral. Nécessité de pourvoir au placement des officiers du Canada par préférence dans la formation des régiments. Folio 256, 1 page.

1773. 6 jun. Le même à M[gr] le Comte de La Marche. A vu par son mémoire que les 80 familles acadiennes destinées pour la Corse se composent de 430 personnes ; qu'il désire avoir des ordres pour qu'il fasse transporter ces familles directement en Corse sur des bâtiments. Ecrit à M. Guillot dans ce sens. Folio 273, 1 page.

1773. 6 juin. Le même à M. Guillot. Instructions sur le même sujet. Folio 273½, 1½ page.

Le même à M. Daubenton. A été fort étonné qu'il ait permis à 2 familles de se rendre à S[t] Pierre et Miquelon sachant que leur dessein était de passer en Canada. Les Acadiens sollicitaient depuis longtemps la liberté de retourner en Amérique, mais le roi n'a jamais voulu y consentir. La perte de ces familles est préjudiciable et peut devenir d'un très mauvais exemple. Folio 279, 1½ page.

1773. 22 juin. Le même à M. Guillot. A reçu ses deux lettres au sujet de l'établissement des Acadiens en Corse. Par la première il l'informe des arrangements pris avec le S[r] Dubois pour le transport d'une partie de ces familles, et, par la seconde, du changement des dispositions du Comte de La Marche pour cesser cette expédition. Le S[r] Du Bois doit être indemnisé de la perte qu'il subira du fait de ses préparatifs et des vivres qu'il a achetés à cette fin. Il ne doit plus être question du projet de M. le Comte. M. Le Moyne est parti pour dresser un état de toutes ces familles et l'a chargé, de concert avec M. le Contrôleur, du nouveau plan relatif à leur établissement. Il lui en fera part à son arrivée. Folio 293, 1 page.

1773. 25 jnin. Le même à M. de Ruis. Les filles de la veuve Haché, la nommée Naquin Madelaine Le Blanc et ses 5 filles et le nommé Daigle à qui M. Warren, Commandant de Belleisle, a donné des passeports pour quitter l'Ile sous le prétexte qu'ils n'y pouvaient vivre, ne peuvent plus réclamer la subsistance. Folio 301½, ½ page.

1773. 25 juin. Le même à M. le Marquis de Monteynard. Le prie de vouloir bien écrire à M. le Baron de Warren de ne plus donner de passeports aux Acadiens fixés à Belleisle. Folio 303½, ½ page.

Compiègne. 1773. 16 juillet. Circulaires aux Intendants. Sur les arrangements pris avec M. de Pérusse pour l'établissement de familles acadiennes sur ses terres. Folio 316, ½ page.

1773. 16 juillet. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. le Contrôleur Général. Même sujet. Folio 316½, ½ page.

1773. 16 juillet. Le même à M. Daubenton. A reçu la liste des familles de l'Amérique Septentrionale qui demandent à passer aux colonies. Approuve qu'il fasse embarquer pour la Martinique, la Guadeloupe et S[t] Domingue toutes les familles de Louisbourg qui désirent y passer. Folio 317, ½ page.

1773. 5 août. Le même à la Marquise de Durfort. A accordé sa retraite et la Croix de S[t] Louis au Capitaine Sabattier, ci-devant de l'Ile Royale, qui a épousé la D[elle] Alarie. Folio 350, ½ page.

Fontainebleau. 1773. 28 octobre. Le même à M. Daubenton. Pensions aux familles de l'Amérique Septentrionale. Folio 471½, ½ page.

1773. 3 novembre. Le même à M. D'Aguesseau. Ne peut accorder pour le présent le grade de Lieutenant Colonel au S[r] D'Aillebout de S[t] Vilmé. Folio 477½, ½ page.

Versailles. 1773. 9 décembre. Le même à M[de] Imbert. Au sujet de la pension accordée à son mari, ci-devant Conseiller au Conseil Supérieur de Québec. Folio 519½, ½ page.

Fin du vol. 144.

Vol. 145. Nil.

Vol. 146. Nil.

Vol. 147. Nil.

Vol. 148. Nil.

AUTRES LIEUX

CORRESPONDANCE

Année 1774

Série B. Vol. 149.

Verrailles. 1774. 11 février. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Genlis. A rendu compte au roi de la demande de pension que fait M^de^ Dauville comme Canadienne. A jugé qu'elle n'était pas dans le cas d'en recevoir, attendu qu'elle est mariée et a de quoi vivre. Folio 61, ½ page.

1774. 11 février. Le même à M. Dangeac, à Soubise. Le prie de lui marquer la valeur de la goélette appartenant au S^r^ Chambon de Mésilliac et qui a été coulée à fond par son ordre à la Baie de Restigouche. Folio 61½, ½ page.

1774. 25 février. Le même à M^de^ La Ronde de Bonnaventure. Le roi n'a pas consenti à accorder la pension de 400 livres qu'elle demandait pour sa fille. Folio 79, ½ page.

1774. 25 février. Le même à M. le Duc d'Aiguillon. Au sujet du S^r^ de Noyan qui réclame ses biens confisqués à la Louisiane pendant les troubles et qu'on a confondu avec ceux de son frère. Folio 84½, ½ page.

1774 10 mars. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil, ancien Gouverneur de Montréal. A examiné ses représentations au sujet de la réduction qu'il éprouve sur la pension de 4,000 livres que le roi lui a accordée. La situation de la Caisse des Colonies ne lui permet pas de représenter cette augmentation au roi. Folio 100, ½ page.

1774. 31 mars. Le même à M. Daubenton. Le Controleur Général ayant pourvu à l'établissement des Acadiens, il ne reste plus à la charge de la caisse des colonies que les familles de l'Amérique Septentrionale. Le nombre des assistés a été considérablement réduit attendu que la plupart ont eu le temps de se procurer des moyens de subsistance. Liste des personnes assistées. Folio 151, 4 pages.

1774. 31 mars. Le même à M. Mistral. Même sujet. Folio 153, 1½ page.

1774. 31 mars. Le même à M. Guillot. Même sujet. Folio 154, 2 pages.

1774. 31 mars. Le même à M. Lombard. Même sujet. Folio 155, 1½ page.

1774. 28 avril. Le même à M. de Celoron. A reçu sa lettre lui annonçant la mort de M. de Sabrevois, ci-devant major de place en Canada, qui était chargé de faire passer aux officiers du Canada retirés en Touraine le traitement que le roi leur a accordé. Ne peut lui accorder cette place attendu qu'elle doit être supprimée. Folio 206, ½ page.

1774. 20 mai. Le même à M. Guillot. Puisqu'il a répondu chez les boulangers pour plusieurs des familles assistées de l'Amérique Septentrionale, il consent à ce que la suppression de l' ssistance soit différée jusqu'au 1^er^ juillet. Folio 237, 1 page.

1774. 2 juin. Le même à M. de Rocheblave. Le roi a commis le Baron d'Espagnac, Gouverneur de l'Hotel des Invalides, pour lui conférer la croix de S^t^ Louis. Le roi lui a accordé avec le titre de Lieutenant Colonel, la Majorité de la Grande Anse à S^t^ Domingue. Folio 250, ½ page.

1774. 9 juin. Le même à M. Daubenton. Pensions accordées à Louis René, Gabriel, Marie Charlotte, Anne Julie Le Neuf de Beaubassin, La D^elle^ de Boisneuf, et Poulin de Courval enfants de familles de l'Amérique Septentrionale. Folio 259½, ½ page.

1774. 23 juin. Le même à M. le Prince de Massau....à Chatellerault. A reçu avec sa lettre, le mémoire des nommées Quiessy et Prieur, Acadiennes, qui représentent qu'elles sont hors d'état de faire valoir les terres que le roi veut bien leur concéder et demandent une pension. Devront s'adresser à M. le Contrôleur Général. Folio 281½ ½ page.

1774. 29 juin. Le même à M. le Baron d'Espagnac. Croix de S^t^ Louis pour le S^r^ Dagneau Douville. Folio 292, ½ page.

1774. 29 juin. Le même à M. le Contrôlleur Général. A consulté M. Du Dangeac sur la valeur de la goéllette de M. Du Chambon de Mézillac qui fut coulée à Restigouche. Croit que 10,000 livres doit être suffisant pour l'indemniser. Le prie de la mettre en état de répondre à cet officier qui attend avec impatience. Folio 294½, ½ page.

1774. 7 juillet. Le même à M. Daubenton. Pension pour Julie de Gannes. Folio 300, ½ page.

1774. 17 juillet. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet des dépenses faites par M. Le Moine, Commissaire de la Marine, pour l'établissement des Acadiens sur les terres de M. Pérusse. Folio 306, 1 page.

1774. 28 juillet. Le même à M^elle^ Benoest, à Tonnay, Charente. Donnera des ordres pour que sa pension, qui fait partie de celles accordées aux familles de l'Ile Royale, lui soit payée. Folio 314, ½ page.

1774. 28 julllet. Le même à M. Du Teillay. Au sujet de la pension des D^elles^ Charlotte et Julie de Gannes, filles d'un ancien Major de l'Ile Royale mort en 1752. Folio 314½, ½ page.

Compiégne. 1774. 14 août. Le même à M. Le Moyne. Au sujet des mémoires de St. Pé et Quintin, des S^rs^ Villedieu, Jourdan, Langlois, Dubourdieu, Ranbour, Pouget, Clermont et Le Grand qui réclament la continuation de la subsistance accordée aux familles de l'Ile Royale et du Canada. Folio 325, 1 page.

1774. 21 août. Le même à M. le Comte de Genlis. Le renvoie à M. le Contrôleur Général pour la réclamation de M. Du Chambon Mézillac. Folio 334, ½ page.

1774. 21 août. Le même à M. de Celoron, à Tours. Le traitement de M. de Sabrevois était plutôt une récompense de ses anciens services qu'un émolument attaché à la place qu'il remplissait à Tours. Le roi a cependant consenti à lui accorder une augmentation de 200 livres. Folio 334½, ½ page.

1774. 24 août. Le même à M. Hamelin. Est fâché de ne pouvoir secourir la D^me^ de L'Epervanche, veuve d'un officier du Canada. Folio 340, ½ page.

Versailles. 1774. 25 septembre. Le même à M. Prévost de la Croix. M^elle^ de Longueuil, résidente à Port Louis, vient de lui adresser un mémoire par lequel elle demande une pension en considération des services de son père, mort gouverneur de Montréal, de ceux de ses frères et des pertes éprouvées par sa famille. Expose qu'elle a le plus grand besoin de ce secours. Désire être instruit de sa situation. Folio 369, ½ page.

1774. 2 octobre, Le même à M. l'Evêque de Blois. Est fâché de ne pouvoir seconder l'intérêt que la situation lui inspire ; le jugement qui l'a banni à perpétuité du royaume est un obstacle à la permission qu'il demande pour lui de rentrer en France. Cette permission ne pourrait lui être accordée que par des Lettres de Rappel de Ban. Folio 374, ½ page.

Fontainebleau. 1774. 16 octobre. Le même à M^de^ la Duchesse de Mortemart. Le nommé Pierre Dumas de Louisbourg est mort le 10 juillet 1749, laissant 3 enfants. Il est à présumer que la mère et les enfants sont à Louisbourg. S'adressera au gouverneur anglais pour en avoir des nouvelles. Folio 393, ½ page.

1774. 30 octobre. Le même à M. Daubenton. Au sujet de Charlotte de Gannes. Folio 406½, ½ page.

1774. 30 octobre. Le même à M. Beaujeu de Varin. Ne peut rien ajouter à la pension de 4,000 livres qui lui a été accordée. Folio 410½, ½ page.

1774. 5 novembre, Le même à M. Le Moyne. Ne peut porter à 300 livres la pension de 108 livres accordée au S^r^ Malguerie (?), Acadien, cependant, vu son grand âge, sa pension sera portée à 150 livres. Folio 416, ½ page.

1774. 5 novembre. Le même à M. de Repentigny. Sur les représentations qu'il lui a faites de la situation fâcheuse dans laquelle il a trouvé M. de La Noue à son passage à Tours, il lui a procuré une gratification. Folio 419½, ½ page.

1774. 5 novembre. Le même à M. le Comte de Maillé. Gratification pour la veuve de M. de L'Epervanche. Id. à M. le Ch^er^ de Bailleul Canut. Folio 419½, 1 page.

1774. 5 novembre. Le même à M^de^ la Marquise de Vaudreuil. Lui envoie la lettre de recommandation qu'elle a demandée. Est persuadé que MM. le Ch^er^ de Vallière et de Vaivre feront tout ce qui dépendra d'eux pour faire terminer les affaires qui rendent nécessaire son voyage à St. Domingue. Ne perdra pas l'occasion de mettre sous les yeux du roi les services de son mari. Folio 423, ½ page.

Versailles. 1774. 13 novembre. Le même à M. Dupont, ancien lieutenant particulier du Châtelet à Paris. Le S^r^ de Vassau, qui a été impliqué dans l'affaire du Canada, lui a fait des représentations pour obtenir les récompenses qu'il croit avoir méritées pour ses trente quatre années de service. Sa situation malheureuse le force, dit-il, à recourir aux bontés du roi. Avant de soumettre sa demande au roi il aimerait à être renseigné sur le résultat de la Commission en ce qui le concerne, Folio 428, 1 page.

1774. 21 novembre. Le même à M^de^ la Comtesse de Durat. S'est fait rendre compte, ainsi qu'il le lui avait promis, des 2 mémoires qu'elle lui a recommandés, l'un pour M^de^ la marquise et M. le Comte de Vaudreuil au sujet du procès qu'ils ont à S^t^ Domingue contre M. de la Mardelle, Procureur Général du Conseil Supérieur du Port-au-Prince, et l'autre pour M. le Marquis de Vaudreuil qui à défaut du Commandement de S^t^ Domingue, demande une pension et une gratification annuelle en considération de ses services et de ceux de sa famille. A l'égard du premier mémoire, il a écrit conformément à ses désirs à MM. de Vallière et de Vaivre Quand au second, il n'est pas encore question de pourvoir au commandement de S^t^ Domingue qui est actuellement exercé par M. de Vallière. Saisira toutes les occasions de mettre ses services sous les yeux du roi. En a donné l'assurance à M^de^ de Vaudreuil. Folio 430, 1½ page.

1774. 21 novembre. Le même à M^de^ de la Boularderie, à Tours. Regrette de ne pouvoir augmenter sa pension. Folio 432, 1½ page.

1774. 21 novembre. Le même à M^elle^ de Longueuil, à Port Louis. S'est fait rendre compte de son mémoire demandant la réversibilité sur sa tête de la pension de 200 livres accordées à chacune de ses sœurs restées en Canada. Cette demande, qu'elle avait déjà formée en 1770, a été rejetée parce qu'en accordant des secours aux veuves et aux enfants des officiers du Canada, le feu roi en avait expressémeut exempté ceux qui, étant restés en Canada, n'avaient pas besoin de ces secours. Cet arrangement, fondé sur des principes d'équité, serait devenu illusoire si les pensions des personnes restées en Canada avaient été versées sur la tête de leurs parents revenus en France. Cependant, si le feu roi a bien voulu avoir égard à sa situation en lui accordant une nouvelle pension de 300 livres, la situation actuelle des finances ne permet pas d'y rien ajouter. Folio 432½, 1 page.

1774. 21 novembre. Le même à M. Prévost de la Croix. Commissaire-Général de la marine à l'Orient. Même sujet. Folio 432½, 1 page.

1774. 21 novembre. Le même à M. de la Chauvignerie. Sa situation lui est connue. Tachera de lui procurer des secours. Folio 434, ½ page.

Le même à M. l'archevêque de Paris. A reçu sa lettre avec celle de la Dame Veuve de Morampont, Canadienne qui sollicite une pension de 200 livres. Cette pension a été accordée aux familles de l'Ile Royale parce qu'elles ont perdu tous leurs biens à la cession de cette colonie. Il n'en a pas été de même pour les familles du Canada qui ont au contraire la liberté de vendre leurs biens. Folio 439, 1 page.

1774. 21 novembre. Le même à M. l'évêque de Lombez. Ne peut rien faire de plus pour le S^r^ de Barry, ancien officier du Canada. Folio 440, 1 page.

21 novembre. 1774. Le même à M. de Courtemanche, à Loches. Même demande, même réponse Folio 440½, ½ page.

27 novembre. 1774. Le même à M^de de Bonnaventure à Rochefort. Ne peut rétablir la pension dont jouissait son fils ni augmenter la sienne. Folio 449, ½ page.

27 novembre. 1774. Le même à Du Teillay. Au sujet de la subsistance de Josephte Brisson veuve de Nicolas Hérault, native de Louisbourg. Folio 449, ½ page.

27 novembre. 1774. Le même à M. le Prince de Nassau Siéglien, à Chatellerault. A reçu sa lettre en faveur du nommé Brault, Acadien, qui n'ayant pas de goût pour l'agriculture, demande à naviguer et sollicite le paiement des sommes qui lui sont dues pour les campagnes qu'il a faites sur mer pendant la dernière guerre. S'adressera, pour le premier objet de sa demande à M. le Contrôleur Général chargé spécialement de l'établissement des Acadiens sur les terres de M. le Marquis de Pérusse, après quoi il pourra se faire classer. Folio 450½, 1 page.

12 décembre. 1774. Le même à M^de Robineau, rue des Moineaux, butte S^t Roch chez M. Fazard, à Paris. Est touché de sa situation malheureuse mais ne peut lui accorder comme Canadienne la subsistance accordée aux familles de l'Ile Royale et de l'Acadie. Folio 473, ½ page.

12 décembre. 1774. Le même à M. Dumas. Le roi a bien voulu consentir au rétablissement du traitement de 1200 livres qui lui fut accordé à son retour du Canada ; il y a même ajouté une gratification extraordinaire de 6,000 livres, ce qui fait voir que le roi n'a gardé aucune mauvaise impression de son rappel de l'Ile de France. Folio 474½, ½ page.

19 décembre. 1774. Le même à M. de Cypières. Le prie de prendre des renseignements secrets à Blois sur le compte du S^r de Vassau, impliqué dans l'affaire du Canada, et qui demande les grâces du roi. Folio 486, ½ page.

19 décembre. 1774. Le même à M. le Contrôleur Général. Le prie de permettre au S^r Clermont, Acadien, de s'établir sur les terres de M. de Pérusse. S'il n'a pas été inscrit sur le rôle des Acadiens, c'est qu'il a passé successivement aux Iles Malouines et à Miquelon avant de revenir en France. Folio 486½, ½ page.

29 décembre. 1774. Le même à M. Sabrevois de Sermonville. Aurait bien désiré lui procurer quelque soulagement en raison de ses anciens services et des pertes qu'il a subies sur les papiers du Canada qu'il détenait, mais cela n'a pas été possible. Folio 496, ½ page.

29 décembre. 1774. Le même à M. D'Estimauville. Regrette de ne pouvoir augmenter sa pension. Folio 496½, ½ page.

29 décembre. 1774. Le même à M. Boileau de Richebourg. A examiné son mémoire demandant un dédommagement pour la perte de 80,000 livres de papiers du Canada qu'il dit avoir soufferte par le naufrage du vaisseau sur lequel il repassait de Canada en Europe, provenant de fournitures faites pour le compte du roi dans cette colonie. Ne peut que le plaindre, n'ayant produit aucun titre établissant cette perte. Folio 497, 1 page.

Fin du vol. 149.

Vol. 150. Nil.

Vol. 151. Nil.

AUTRES LIEUX

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI

Année 1775

Série B. Vol. 152.

Versailles. 1775. 15 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Marquis de Lévis. Ne peut accorder à M^de^ de Caire la pension qu'elle demande pour elle et ses 2 frères. Ces pensions ne sont accordées qu'aux familles de l'Ile Royale et de l'Acadie et non à celles du Canada, attendu que ces derniers ont pu conserver leurs biens ou les vendre. Folio 7½, ½ page.

1775. 31 janvier. Le même à M. de Cypierre. A lu ses éclaircissements au sujet de M. de Vassau. Ne peut avoir égard à ses demandes. Tout ce qu'il peut faire c'est de lui donner une gratification de 400 livres. Folio 29, ½ page.

1775. 6 février. Le même à M. Daubenton. Le S^r^ Dupont du Chambon réclame pour sa femme, Marguerite Rodrigue, native de Louisbourg, la pension accordée aux familles de l'Ile Royale. Ne comprend pas comment il se fait que pareille demande n'ait pas été faite il y a longtemps. Folio 34, ½ page.

1775. 14 février. Le même à M. Herbin, ancien capitaine des troupes du Canada, à Alençon. Ne peut rien ajouter à son traitement. Folio 47, ½ page.

1775. 20 février. Le même à M. Daubenton. Ne peut accorder une pension à M^elle^ de Couagne, atttendu qu'elle n'est pas née à l'Ile Royale. Folio 54, 1 page.

1775. 20 février. Le même à M. Imbert de Naugis, Secrétaire du roi à Anverre. Ne peut accorder à M^de^ Imbert, veuve de l'ancien trésorier du Canada, l'indemnité qu'elle demande. Il est trop tard. Folio 54, ½ page.

1775. 7 mars. Le même à M. de Courtemanche, officier d'infanterie, à Loches. Ne peut lui accorder le paiement de ses appointements pendant le temps qu'il est resté en Canada. Folio 68½, ½ page.

1775. 7 mars. Le même à M. de Vassau, officier d'infanterie, à Blois. Insisterait vainement pour le traitement qu'il demande. Les motifs qui l'en ont privé s'y opposeront toujours. Folio 71, ½ page.

1775. 14 mars. Le même à M. le comte de Vergennes. A vu l'extrait du Bill proposé au Parlement Anglais pour interdire aux Colonies Anglaises la pêche sur les Bancs de Terreneuve. Folio 73, ½ page.

Le même à M^de^ la Comtesse d'Humebek, rue de Vaugirard, à Paris. Les demandes qu'elle fait pour les enfants du S^r^ Arnoux, ancien Chirurgien-Major en Canada, pour des médicaments fournis par leur père ont été 20 fois faites et rejetées; malgré cela il a été accordé de fortes pensions à la mère et aux filles. Folio 74, 1 page.

1775. 21 mars. Le même à M. Prévost de la Croix à Lorient. Le S^r^ Le Beau ayant très bien servi et très longtemps comme médecin du roi en Canada et en Louisiane, il serait fort aise qu'on put l'employer utilement. Folio 84, ½ page.

1775. 21 mars. Le même à M. de Villehelio, à La Rochelle. Il n'est pas possible de rétablir en faveur de la D^me^ Galais, veuve d'un ancien capitaine de navire du Canada, la pension dont elle jouissait jusqu'à l'année dernière. Folio 84, ½ page.

1775. 4 avril. Le même à M. le Maréchal Comte de Noailles. A reçu sa lettre par laquelle il demande la continuation de la subsistance pour 36 habitans de l'Ile Royale retirés à Bordeaux. Dès qu'il y aura des fonds libres sa demande sera prise en considération. Folio 96½, ½ page.

1775. 17 avril. Le même à M. le Contrôleur-Général. Au sujet de la réclamation du S^r^ Du Chambon de Mézillac pour sa goëllette coulée dans le port de Restigouche. Folio 119, ½ page.

1775. 24 avril. Le même à M. Desparre, à Strasbourg. A reçu sa lettre par laquelle il propose de tirer avantage de la situation des Colonies Anglaises d'Amérique. L'harmonie et la bonne intelligence qui règne entre les 2 Cours ne permettent pas de profiter de son projet. Folio 126, ½ page.

1775. 24 avril. Le même à M. l'abbé de Lisle Dieu. La pension accordée au S^r^ Hertel, père, comme officier du Canada, ne peut être transférée à son fils, officier depuis 17 ans au régiment de Languedoc. Cette pension était une récompense personnelle et elle a été supprimée depuis que le père réside en Canada. Folio 126½, ½ page.

1775. 4 avril. Le même à M. le Contrôleur Général. Il est de fait que le S^r^ Deyma a servi comme capitaine en Canada en 1750, mais en 1752 on l'obligea à donner sa démission pour avoir appelé en duel M. de Vaudreuil qui lui avait ordonné les arrêts pour une désobéissance formelle. On ne trouve plus trace de lui jusqu'en 1763, alors qu'il entra dans le régiment de Limoges. Réformé en 1766, capitaine dans la Légion de St. Domingue en 1767, il a obtenu sa retraite en 1771. Il n'est pas possible de rien ajouter à sa pension de retraite. Folio 130½, 1 page.

1775. 30 avril. Le même au même. Les Acadiens ont joui pendant longtemps de la subsistance à raison de 6 sols par jour pour les adultes et 3 pour les enfants. Il a été convenu finalement d'établir sur les terres de M. Pérusse ceux qui pourraient travailler et de continuer la subsistance aux autres. En conséquence il a été fait un recensement montant à 2,523 individus dont les établissements et l'entretien ont été confiés à l'abbé Terray. M. le Comte de Vergennes vient de lui adresser un mémoire en faveur de ceux dont la subsistance a été supprimée au 1^er^ de janvier dernier. Ne peut se dispenser d'écrire en faveur de ces malheureux, victimes des malheurs de la guerre et qui ont donné une si grande preuve de fidélité. Folio 134, 1 page.

1775. 30 avril. Le même à M. le Comte de Vergennes. A reçu le mémoire des Acadiens établis en Bretagne qui reclament la subsistance. En confèrera avec le Contrôleur Général qui a reçu mission de s'occuper d'eux. Folio 134½, ¼ page.

1775. 16 mai. Le même à M. Daubenton. Lui envoie la liste des familles d'officiers et habitans de l'Amérique Septentrionale à qui le roi a bien voulu accorder des pensions sur le fonds qui se trouve libre par le décès de quelques personnes et le passage d'autres à 20 ans. Y a compris une pension de 150 livres à vie pour la veuve du nommé Galais, capitaine de navire du Canada, mort prisonnier de guerre en Angleterre. Folio 153, ½ page.

Liste des familles de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi a bien voulu accorder des pensions sur les fonds libres à ce destinés. Folio 153, 2 pages.

1775. 28 mai. Le même à M. le Contrôleur Général. Lui envoie 2 lettres de M. Dangeac qui, comme commandant en Canada, avait ordonné de couler à fond à Restigouche la goëllette de M. Du Chambon de Mésillac. Espère qu'on aura égard à ses services, à sa nombreuse famille, à sa conduite et à la modicité de sa fortune. Folio 159½, 1 page.

1775. 23 mai. Le même au même. Au sujet du nommé Rosse, ancien habitant de Louisbourg qui réclame le paiement d'une goëllette qui fut employée en 1758 au service du roi et prise par les Anglais. Ce particulier passe à S^t^ Pierre et Miquelon avec sa fille où il est établi avec sa femme et ses 8 enfants. Folio 166, ½ page.

1775. 23 mai. Le même au même. Au sujet du passage à S^t^ Pierre et Miquelon du nommé Benoist, Acadien, et de sa famille composée de 10 personnes. Folio 166½, ½ page.

Le même à M^de^ de Pignerolles, à Paris. Il n'est pas possible d'indemniser le S^r^ Boileau de Richebourg pour les 80,000 livres de papiers du Canada qu'il rapportait avec lui en 1770 et qu'il a perdus dans le naufrage qu'il a essuyé. L'Angleterre a réclamé, en temps utile, le paiement au nom des sujets français restés en Canada des papiers tenus par eux· Il est étonnant que le S^r^ Boileau de Richebourg ne se soit pas mis en règle avant 1770. Folio 173, ½ page.

1775. 30 mai. Le même à M. le Marquis de Torcy. Devra s'adresser au Contrôleur Général pour les éclaircissements qu'il désire et les arrangements qu'il croira devoir proposer au sujet des familles de l'Ile Royale et de l'Acadie. Folio 173, ½ page.

1775. 30 mai. Le même à M. de Bougainville. Le prie de le renseigner sur la réclamation que fait le S^r^ Benoist, Acadien, à l'occasion de son voyage de retour des Iles Malouines avec sa famille. Folio 173½, ½ page.

1775. 31 mai. Le même à M. le Contrôleur Général. Au sujet de la réclamation de M. Du Chambon de Mesillac. Folio 181, 1 page.

1775. 27 juin. Le même à M. de Beaujeu. A donné des ordres pour le passage à S^t^ Domingue de son neveu, sous lieutenant au régiment du Cap. Folio 198, ½ page.

1775. 27 juin. Le même à M. de Courtemanche, à Loches. Ne peut augmenter son traitement. Lui a accordé une gratification de 300 livres. Folio 200, ½ page.

1775. 17 juillet. Le même à M. Dangéac, à Soubise. A reçu sa lettre demandant qu'une partie de la pension dont il jouit soit assurée à sa femme et à ses 3 filles. Peut être tranquille sur leur sort, le roi se souviendra toujours de ses services. Folio 234, ½ page.

1775. 25 juillet. Le même à M^gr^ le Garde des Sceaux. A rendu compte au roi du mémoire de la D^olle^ de Jumonville qu'il lui a adressé. Est heureux de lui annoncer que le roi, en considération des services de son père, lui a accordé une gratification de 600 livres pour contribuer aux dépenses que son entrée en religion exige pour son trousseau. Ne peut rien ajouter de plus à la dot que lui donne la maison de S^t^ Cyr, où elle a été élevée. Folio 244, ½ page.

1775. 25 juillet. Le même à M. de la Porte. Passage à Gorée de M. D'Aillebout de S^t^ Vilmé. Folio 252, ½ page.

1775. 8 août. Le même à M. Dallard de S^te^ Marie. Ancien officier d'artillerie des Colonies, à Tonnay Boutonne. A reçu son mémoire par lequel il demande en faveur de ses 3 derniers enfants la même pension dont jouissait les ainés en qualité d'Acadiens. Peut s'adresser à M. Daubenton pour les comprendre dans les fonds qui seront libres au commencement de l'année. Folio 267, 1 page.

1775. 8 août. Le même à M. Daubenton. Donnera passage pour la Martinique à M. de la Pérelle, chef de bataillon, M^de^ de la Pérelle, ses 3 filles et son neveu. Folio 273½, ½ page.

1775. 16 août Le même à M^elle^ Martel de Belleville, au couvent du S^t^ Sacrement, rue Cassette, à Paris. A reçu sa lettre demandant une pension en considération des services de son père en Canada. Ne trouve aucuns renseignements à cet égard au Bureau des Colonies. Le prie de donner des éclaircissements. Folio 278, ½ page.

1775. 17 août. Le même à M. de Vaudreuil. Vient d'écrire aux Administrateurs de S^t^ Domingue pour qu'ils lui adressent l'extrait mortuaire de M^me^ de Rigaud. Folio 292½, ¼ page.

Brest. 1775. 8 septembre. Le même au même. A appris le décès de M^me^ de Rigaud de Vaudreuil par lui même. N'à aucunes pièces légales d'aprés lesquelles il peut justifier son décès. Folio 310, ½ page.

Versailles. 1775. 21 décembre. Le même à M^gr^ le Garde des Sceaux. A recu avec sa dépêche la lettre de Réhabilitation que lui a remise le S^r^ Bigot. Ne peut lui donner les éclaircissements qu'il demande au sujet de la condamnation du S^r^ Bigot, la

procédure n'ayant pas été envoyée dans ses Bureaux. Folio 319½, ½ page.

1775. 3 octobre. Le même à M. le Contrôleur général. Les familles acadiennes établies à Morlaix offrent de mettre en valeur plusieurs terrains appartenant au roi. Lui envoie le mémoire qui lui a été adressé à ce sujet en le priant de faire ce qui sera possible pour ces familles. Folio 335½, ½ page.

1775. 3 octobre. Le même à M. Quihery la Touche. Même sujet. Folio 336, ½ page.

1775. 3 octobre. Le même à M. Daubenton. Au sujet de Jeanne Françoise Dupont du Chambon qui représente que la mort de son oncle qui la soutenait a rendu sa pension tout-à-fait insuffisante. Folio 338, ½ page.

Fontainebleau. 1775. 24 octobre. Le même à M. le Comte de Périgord. Au sujet de la pension des deux filles du S[r] du Vivier, ancien officier de l'Ile Royale. Folio 359½, ½ page.

1775. 11 novembre. Le même à M[elle] Martel de Belleville. A rendu compte au roi de la demande de pension qu'elle a faite en raison des services de son père en Canada. Les emplois qu'il a occupés ne sont pas de ceux qui rendent les enfants susceptibles de récompenses. Folio 388½, ½ page.

1775. 11 novembre. Le même à M. de Bougainville, à Paris. Comme il a reçu en entier le paiment de ce qui lui a été accordé pour les dépenses en rapport avec son voyage aux Iles Malouines, c'est lui qui doit payer au S[r] Benoist, Acadien, ce qu'il réclame. Folio 390, ½ page.

1775. 11 novembre. Le même à M. Mistral, au Hâvre. Si les Acadiens du département du Hâvre qui réclament dix mois du traitement que le roi leur a accordé sont de ceux qui n'ont pas été rayés du rôle des assistés, il faudra les payer. Folio 393, 1 page.

Verrailles. 1775. 27 novembre. Le même à M. le Contrôleur Général. Même sujet. Folio 402½, ½ page.

Fin du vol. 152.

MINUTES DES AUTRES LIEUX.

Année 1775.

Série B. Vol. 153.

Versailles. 1775. 9 avril. Le Président du Conseil de Marine à M^de^ Beaujeu de Charly, à Tours. Ne voit pas d'obstacle à ce qu'elle aille rejoindre son oncle, M. Foucault, à l'Ile de France. J'ai pensé qu'il devait s'agir ici d'une personne appartenant à la famille de Beaujeu du Canada, parceque les officiers du Canada furent stationnés à Tours ; parceque de Charly est le nom d'un officier qui servait en Canada pendant la dernière guerre, ce qui me fait croire que cette D^me^ de Beaujeu, devenue veuve, aurait épousée cet officier, parcequ'il y avaient en Canada une famille Foucault qui joua un rôle important E. R. Folio 103½, 1 page.

1775. 21 mai. Le même à M. de Répentigny. A reçu sa lettre lui demandant de faire toucher à Paris 1200 livres par an à M^elle^ de Répentigny sa nièce, fille du Colonel d'infanterie servant à Pondichery. Folio 152½. 1 page.

1775. 26 novembre. Le même à M. le Marquis de Lévis. Ne perd pas de vue que l'affaire de M. Foucault et l'intérêt qu'il prend à ce qui le regarde. Folio 365, ¼ page.

Vol. 154. Nil.

Vol. 155. Nil.

Vol. 156. Nil.

Vol. 157. Nil.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

ANNÉE 1776.

Série B. Vol. 158.

Versailles. 1776. 5 janvier. Le Président du Conseil de marine a M. Sabrevois de Sermonville ancien Capitaine des troupes de la Marine, à Loches. Il n'y a pas à revenir sur la question des papiers du Canada. C'est une affaire consommée et il ne peut lui être accordé aucun dédommagement. Folio 4, ½ page.

1776. 5 janvier. Le même à M. Dangeac à Soubise. N'a pas à s'inquiéter du sort de M^de^ Dangeac et de ses enfants. On aura égard à ses services. Folio 4½, ½ page.

1776. 5 janvier. Le même à M. Mistral, au Hâvre. Recoit de nombreux mémoires des Acadiens du Hâvre le priant de rétablir la subsistance qui leur était accordée. Comme c'est le Département de la Finance qui s'est chargé de leur établissement il a transmis leurs représentations à M. le Contrôleur Général. C'est à lui qu'ils doivent s'adresser. Folio 4½, ½ page.

1776. 9 janvier. Le même à M. le Maréchal de Noailles. A reçu sa lettre et le mémoire des Urselines de S^t^ Germain-en-Laye qui demandent que la rente constituée par M. de Forant en faveur des Dames de la Congrégation de Louisbourg leur soit attribuée. Cela n'est pas possible. On a cru répondre au vœux du fondateur en l'appliquant à un établissement pieux aux Colonies. Folio 13½, ½ page.

1776. 18 janvier. Le même à M. Budet, à Chateau Gontiers. A reçu sa lettre demandant une pension pour chacun des enfants du S^r^ Mézière de l'Epervanche. A fait des recherches sur les régistres des troupes du Canada et n'a pas trouvé de mesière de l'Epervanche, mais il y a 3 officiers de ce nom, savoir : le Ch^ev^ de l'Epervanche, Eustache de l'Epervanche et Tardet de l'Epervanche. Devra s'assurer lequel des 3 est le père de ces enfants. Folio 23, ½ page.

1776. 18 janvier. Le même à M. Charest, Ch^er^ de S^t^ Louis, à Loches. Sa demande d'une pension pour ses services et ses pertes en Canada ne peut être entretenue. Ses services dans la milice ont été recompensés par la Croix de S^t^ Louis. Folio 24, ½ page.

1776. 30 janvier. Le même à M. l'Abbé de LîsleDieu. Le roi lui a accordé la permission de se retirer. Jouira d'une pension de 4,500 livres en considération des services qu'il a rendus à la religion et à l'Etat. A reçu le Livre Journal du Procureur des missions du Canada qu'il lui a adressé. Le prie de lui envoyer tous les éclaircissements possibles sur les biens que les Jésuites possédaient en Canada comme chargés des Missions des Colonies. Le prie d'avoir une confèrence à ce sujet avec M. Guieau de Reverseaux. Folio 51, 1 page.

1776. 30 janvier. Le même à M^de^ de Beaumont. N'a pas oublié la demande faite par la Marquise de Lévis, mais il ne peut y déférer. On ne peut envoyer les mauvais sujets aux Colonies particulièrement les ecclésiastiques vicieux, car ils y seraient plus dangereux qu'en France. Folio 51, ½ page.

1776. 6 février. Le même à M. le Controleur Général. Reçoit de nombreux mémoires des Acadiens réfugiés à S^t^ Servan au sujet du rétablissement des subsistances. Ces gens qui ont tout sacrifié ont des droits aux bontés du roi. Renouvelle ses instances en leur faveur. Folio 55½, ½ page.

1776. 12 février. Le même à M^de^ de Gannes, à Loches. Le roi lui a accordé une gratification. ½ page.

1776. 12 février. Le même à M. Budet, à Château Gontiers. A mis sous les yeux du roi la demande de pension qu'il a produite en faveur des enfans du Sr de L'Epervanche. Il a été décidé qu'ils n'y avaient pas droit parce que leur père était resté au Canada et n'était pas mort au service. Folio 63½, ½ page.

1776. 26 février. Le même à M, le Controleur Général. A vérifié qu'en outre des 130 à 140 habitans de l'Ile Royale qui se trouvent à St Malo il y avait à St Servan et dans le voisinage de 4 à 500 Acadiens qui sont passés au 1er oct. 1773 sous l'administration des finances. Le Subdélégué de l'Intendances en a prissoin et leur a fait payer 6 sols par jour jusqu'au 31 Déc. 1774. C'est ce traitement interrompu que ces malheureux réclament depuis plus d'un an. Le prie de s'aboucher avec l'abbé Terray pour de plus grands éclaircissements. Folio 91, 1 page.

1776. 4 mars. Le même à M. Budet. A reçu les certificats qui constatent que le Sr de L'Epervanche est revenu en France en 1761 et y est resté jusqu'à sa mort. Savait cela ; mais en répondant comme il l'a fait il avait en vue de ne pas mettre au jour les vrais motifs de la retraite de cet officier sous pension : il a été condamné comme coutumace par la Commission du Canada, comme soupçonné d'infidélité dans sa gestion en qualité de commandant du fort Machault. Sous ces circonstances ses enfants n'ont aucuns droits aux grâces du roi. Folio 102½, 1 page.

1776. 18 mars. Le même à M. Daubenton. Arrangera le passage à la Guadeloupe de M. de Repentigny, colonel du régiment de cette colonie, de sa femme et de 3 domestiques. Folio 134, ½ page.

1776. 24 mars. Le même à M. le Comte de Vergennes. Nous n'avons rien à craindre de l'expédition méditée par le Congrès des Colonies anglaises contre les établissements de pêche des Anglais sur les côtes de Terreneuve. Nos droits sont assez connus pour qu'on ne moleste pas nos pêcheurs. Folio 134bis, 2½ pages.

1776. 15 avril. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil, à Paris. Lui envoie l'extrait mortuaire de Mde de Rigaud que les Administrateurs de St Domingue viennent de lui adresser. Folio 170, ¼ page.

1776. 29 avril. Le même à M. Dupré de St Maur. Le roi a accordé une pension de 600 livres à la Veuve du Sr Benoist ancien officier du Canada. Folio 187½, ½ page.

1776. 29 avril. Le même à Mde de Feltz, au Luxembourg, à Paris. Soumettra au roi sa demande de jouir de la moitié de la pension accordée à son mari pour ses services en Canada en qualité de chirurgien. Folio 188, ½ page.

1776. 29 avril. Le même à M. Guillot, à St Malo. Le roi, ayant égard à ses représentations en faveur de certaines familles de l'Amérique Septentrionale fixées dans son Département a bien voulu les comprendre dans les fonds qui se sont trouvés disponibles. Folio 189, 1 page.

1776. 29 avril. Le même à M. Daubenton. Même sujet. Folio 189½, 1 page.

Liste des personnes de l'Amérique Septentrionale auxquelles il a été accordé des pensions sur les fonds libres provenant des 50,000 livres. Folio 190, 1½ page.

1776. 24 mai. Le même à M. Daubenton. Le prie d'examiner la demande de Joseph Devaux, Acadien, qui représente que l'abbé de LisleDieu ayant pris soin de lui pendant son enfance il n'a jamais touché la subsistance accordée aux enfants Acadiens. Folio 219½, ½ page.

1776. 26 mai. Le même à M. le Comte de Vergennes. L'Angleterre étant en guerre ouverte avec ses colonies de l'Amérique du Nord, nos navires marchands ne peuvent en pleine mer se refuser à la visite qu'exigent les capitaines des vaisseaux de guerre anglais, et ils doivent pour cet effet, amener leurs voiles à la première semonce. Folio 226, 1½ page.

1776. 27 mai. Le même au même. Lui envoie les lettres qu'il a demandées en faveur de M. de Lotbinière pour le commissaire de la marine à St Malo et les Administrateurs de St Pierre et Miquelon. Folio 228, ½ page.

27 mai. 1776. Le même à M. Guillot. M. de Lotbinière désirant retourner en Canada par la voie de S[t] Pierre et Miquelon, lui procurera son passage et les facilités qui dépendent de lui. Folio 228, ¼ page.

31 mai. 1776. Le même à MM. Doyard et de La Porte, Commissaires Généraux de la Marine Ordonnateurs à Nantes et à Bordeaux. Les prévient que l'intention du roi est qu'il ne soit fourni par ses sujets aucunes munitions de guerre aux rebelles de l'Amérique. Folio 234, 1 page.

16 juin. 1776. Le même à M. de La Rue, Contrôleur Géné al des entrées de Paris, rue du Bac. A reçu sa lettre dans laquelle il lui marque qu'il a refusé de remettre au Père Colomban 3 rescrits de Rome qu'il a trouvés dans les papiers de son oncle l'abbé de LisleDieu avec quelques mémoires contre ce Préfet Apostolique, qu'il lui aurait sans doute envoyés s'il n'était pas tombé malade. Folio 253½, ½ page.

20 juin. 1776. Le même à M. de la Touche. A reçu le Journal de M. de Montazeaud dans lequel on voit qu'il a rencontré, non loin de S[t] Domingue, une flotte anglaise commandée par l'Amiral Parker. Il est vrai que sa présence en cet endroit pourrait donner de l'inquiétude, mais il n'y a pas à douter que cet amiral n'ait été entraîné trop au Sud par les incidents de sa navigation et qu'il ne fit véritablement route pour la Virginie ou la Caroline, tel que l'a déclaré, d'ailleurs, l'officier anglais qui est allé au bord du vaisseau de M. de Montazeaud, et il y avait d'autant moins à craindre pour S[t] Domingue que cette flotte, partie de Cork, ne portait que quelques régiments irlandais. Ne comprend pas comment les officiers de cette escadre aient pu savoir alors que 6,000 Hessois avaient passé à la solde de l'Angleterre pour être employés contre les colonies anglaises, attendu que cet arrangement ne pouvait être connue en Irlande lors du départ de cette escadre. Folio 259, 1 page.

21 juin. 1776. Le même à M. Duplessis Fabert, ancien officier du Canada, à Châteauneuf. Ne peut rendre reversible sur la tête de sa femme la pension dont il jouit. Folio 263, ½ page.

28 juin. 1776. Le même à M. de Figuiery, ancien officier d'infanterie, à Castel Sarazin, en Languedoc. A reçu le mémoire de sa femme qui demande une pension de 400 livres tant en qualité de Canadienne qu'en considération des services de ses ancêtres. Son mémoire ne contient pas le détail de ces services et ils sont inconnus dans nos Bureaux. D'ailleurs, les finances ne permettent pas de faire droit à sa demande. Folio 266½, ½ page.

28 juin. 1776. Le même à M. le Contrôleur Général. Il avait été convenu qu'on établirait les Acadiens sur les terres de M[de] Pérusse et que ceux qui seraient hors d'état de travailler recevraient la subsistance. Il a été fait en conséquence un recensement de ces familles montant à 2523 individus, dont les établissements, l'entretien ainsi que la subsistance aux infirmes ont passé au 1[er] juillet 1773 à la charge de la finance. A été informé que les établissements projetés sur les terres de M. de Pérusse n'ont pas réussi et que les Acadiens sont restés dispersés dans les ports. La finance ne leur a fait payer la subsistance que jusqu'au 31 Déc. 1774. Ces infortunés ne cessent de réclamer auprès de lui. N'a pu que transmettre leurs plaintes à M. Turgot. A répondu qu'il s'occupait des mesures à prendre pour rétablir la solde. Les représentations que font les Acadiens sont touchantes et fondées. Le prie d'y voir et de lui faire part de ce qu'il croira devoir faire en leur faveur. Folio 267, 1½ page.

28 juin. 1776. Le même à M. Lombard. Le prie de lui exposer les titres de la D[elle] Fizel, habitante de Louisbourg, pour lui mériter une pension. Folio 273½, ½ page.

5 juillet. 1776. Le même à M. de Céloron, à Tours. A procuré une gratification extraordinaire au S[r] de la Noue. Folio 278, ½ page.

1776. 5 juillet. Le même à M. Le Neuf de Boisneuf, ancien officier du Canada, à Rochefort. N'oubliera pas de placer ses fils à l'occasion, mais ne peut rien ajouter à la pension de sa femme et de ses filles. Folio 278, ½ page.

1776. 5 juillet. Le même à M. l'archevêque de Paris. Ne peut accorder à M^de^ de Courtemanche la pension de 400 livres dont jouissait son père, quelque touchante que soit sa situation ; cependant, ayant égard à sa haute protection, il recommandera au roi une gratification extraordinaire. Folio 280½, ½ page.

1776. 5 juillet. Le même à M. D'Aguesseau. Ne peut accorder au S^r^ de Covignac la pension qu'il demande. Il est passé à Louisbourg en 1748 comme simple habitant et n'a jamais été attaché à la Marine. Folio 281, ½ page.

1776. 10 juillet. Le même à M. Daubenton. Par un édit du mois de juin dernier, il a été décidé d'établir à Versailles un Dépôt où seront déposés tous les registres et actes passés aux colonies et de réunir à ce dépôt celui qui est établi à Rochefort. Lui enverra tous les papiers du dépôt de Rochefort. Folio 287, 1 page.

1776. 25 juillet. Le même à M. Gimel. Il est vrai que la pension de 4,000 livres accordée à M^de^ Varin en 1766, est reversible sur la tête de ses 3 enfants à raison de 1,000 livres pour chacun, mais sans accroissement entre eux. Folio 305½, ¼ page.

1776. 4 août. Le même à M. Meulan D'Ablois. A reçu le mémoire de la D^elle^ Harpin, Acadienne, à laquelle il s'intéresse. L'envoie à M. Daubenton spécialement chargé des répartitions des fonds destiné à cet objet. Folio 325, ½ page.

1776. 18 août. Le même à M. Daubenton. Voit par sa lettre que les papiers publiés des Colonies, en dépot à Rochefort, forme un volume considérable dont le transport serait très dispendieux. Comme la plus grande partie provient du Canada, de l'Ile Royale et de la Louisiane le gouvernement n'a aucun motif de les faire transporter à Versailles, d'ailleurs, les habitans émigrés de ces Colonies s'étant presque tous établis aux environs de Rochefort, il sera plus utile de les laisser où ils sont. Folio 340, 1 page.

1776. 14 septembre. Le même à M. de la Chauvignerie, Officier du Canada, rue S^t^ Honoré vis-à-vis, l'opéra. Lui a accordé une gratification extraordinaire de 300 livres. Folio 381½, ½ page.

1776. 14 septembre. Le même à M. Matis, place du Petit Marché S^t^ Jacques, chez la Veuve Vernier, à Paris. A reçu son mémoire au sujet de la succession de son frère, curé de Montréal. décédé il y a 4 ou 5 ans. Ne peut lui procurer d'éclaircissements. Folio 382, ½ page.

1776. 20 septembre. Le même à M^de^ de la Boularderie, à Tours. A reçu sa lettre lui demandant une gratification pour lui permettre de payer ses dettes et de se rendre en Normandie. Ne peut rien ajouter aux grâces antérieures du roi. Folio 390½, ½ page.

1776. 28 septembre. Le même à M. Daubenton. Examinera si les D^elles^ Fizel, qui réclament des secours en qualité d'Acadiennes, y ont droit. Folio 404, ½ page.

1776. 28 septembre. Le même à M. Doyard. A lu avec intérêt les nouvelles que lui a données le Capitaine Robert Kennedy, venant de Philadelphie. Folio 406½, ¼ page.

1776. 28 septembre. Le même à M. Baudard de S^t^ James, Trésorier Général de la Marine et des Colonies, à Paris. Le roi à jugé à propos de réunir aux Missions de Cayenne le capital et les arrérages d'une rente de 1,600 livres constituée au profit des Religieuses de la Congrégation de Louisbourg. Est autorisé à faire rendre compte à la veuve du S^r^ du Pénil du produit de cette rente que son mari a touché depuis nombre d'années en vertu de la procuration de ces religieuses. Folio 412, 1 page.

Fontainebleau. 1776. 21 octobre. Le même à M. le Comte de Vergennes. Portera à la Cour de Londres les plaintes les plus fortes pour demander réparation de l'attentat commis par le gouverneur anglais en faisant saisir plusieurs navires français sur les côtes d'Afrique de la dépendance de Gorée. Folio 437, 1½ page.

1776. 27 octobre. Le même au même. Même sujet. Demandera avant tout à la Cour de Londres le rappel et la punition du Gouverneur anglais du Sénégal. M.

Macnemara et tous les dédommagements justement dus. Folio 448, 2 pages.

1776. 10 novembre. Le même à M. Doyard. Le bruit répandu à Nantes que 4 frégattes anglaises croisaient le long de nos côtes pour intercepter les vaisseaux américains destinés pour la France, ne parait pas fondé. Folio 465, ½ page.

1776. 12 novembre. Le même à M. le Comte de Vergennes. A examiné la relation contenant le détail de la prise par les Anglais du batiment commandé par Louis Borelly. Un voyage à la Nouvelle Angleterre, dans l'état actuel des choses, est très suspect et il n'est pas étonnant que le Capitaine de la frégatte anglaise n'ait pas ajouté foi aux circonstances par lesquelles le Capitaine français a voulu écarter l'idée de contrebande. On ne peut cependant asseoir un jugement sur des apparences et si le rapport des officiers de la frégatte anglaise, ne détruit pas les faits allégués par l'équipage du bâtiment français, la Cour de Londres ne pourra refuser la restitution. Il convient de réclamer avec modération. Folio 469, 1 page.

1776. 12 novembre. Le même à M. de Vergennes. Au sujet de la prise de batiments français sur les côtes de Gorée. Instructions sur la maniére de procéder. Folio 469½, 2 pages.

Versailles. 1776. 30 novembre. Le même au même. Apprend avec plaisir que le ministère anglais a désavoué la conduite de M. de Macnemara, gouverneur du Sénégal et l'a rappelé. Il faut profiter de la circonstance pour obtenir un aveu précis sur l'étendue de nos établissements en ces endroits. Folio 489, 1½ page.

1775. 20 décembre. Le même à M. le Contrôleur Général. Verra par le mémoire qu'il lui transmet, que l'établissement des Acadiens sur les terres de M. le Marquis de Pérusse n'a pas réussi et que ces Acadiens au nombre de 1,400 se sont réfugiés à Nantes. Ne peut rien distraire en leur faveur sur les fonds affectés à son Département. Ne peut que le prier de se faire rendre compte de leur situation et de procurer à ceux qui en sont susceptibles les secours qui leur furent promis à la paix. Folio 523, 1 page.

Fin du vol. 158.

Vol. 159. Nil.

Vol. 160. Nil.

AUTRES LIEUX.

MINUTES DES DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Année 1777.

Série B. Vol. 161.

Versailles. 1777. 4 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Mistral. A vu par sa lettre qu'un navire hollandais à débarqué à Barfleur 20 Anglais qui composaient une partie de l'équipage de 4 navires de cette nation pris par un corsaire Anglo Américain. Il convient de faciliter le retour de ces gens dans leur patrie. Folio 2, ½ page.

1777. 4 janvier. Le même à M. Guillot. Examinera la demande de Jacquemine Doyer, Acadienne, veuve de Simon Gautier. Folio 3½, ½ page.

1777. 10 janvier. Le même à M. Daubrespy de la Farelle. A mis sous les yeux du roi sa demande d'une pension pour sa femme en considération de son père et de ses ancêtres en Canada. Ne peut rien faire pour le moment mais se souviendra des services des parents de sa femme et des siens. Folio 12½, ½ page.

1777. 31 janvier. Le même à M. Daubenton. La veuve de François Bugeau, demeurant à La Rochelle, lui a adressé un mémoire dans lequel elle représente que 2 de ses enfants jouissent de la pension accordée aux familles de l'Amérique Septentrionale et demande la même grâce pour elle et 3 autres de ses enfants. Comme Canadienne elle n'est pas dans le cas de participer aux secours accordés aux familles de l'Ile Royale. Voudra bien lui marquer pourquoi 2 des enfants de cette veuve reçoivent des secours. Folio 36½, 1 page.

1777. 28 février. Circulaire à MM. Mistral au Havre, Guillot à St Malo, de Chavigny à Nantes. Il y a chaque année, comme résultat des décès, un fonds libre à distribuer aux familles de l'Acadie et de l'Ile Royale. Les prie de désigner les personnes les plus nécessiteuses en subordonnant leurs demandes à la modicité du fonds. Folio 66½, ½ page.

1777. 7 mars. Le même à Mde de Longueuil, à Calais. La situation des finances ne permet pas de rien ajouter à la pension dont elle jouit. Folio 76, ½ page.

1777. 11 avril. Le même à Mde de Meyrac, à Surennes. Les enfants des familles de l'Ile Royale n'ont droit à la pension que jusqu'à l'âge de 18 ans. Ne peut prolonger ce temps en faveur de son fils. Folio 129. ½ page.

1777. 20 avril. Le même à Mde Dauterive, à Loches. Ne peut rien ajouter à la pension dont elle jouit en considération des services de son mari en Canada. Folio 141, ½ page.

1777. 25 avril. Le même à M. Audiffrein. A reçu son mémoire au sujet de son navire *Le Jolicœur* pris par les Anglais à son retour de St Domingue et conduit à New-York. A adressé des représentations à ce sujet. Folio 149, ¼ page.

1777. 16 mai. Le même à M. de Voltaire. Lors même que la personne à laquelle il s'intéresse serait le neveu du Sr Valentin, les dispositions testamentaire de celui-ci et l'état de la succession ne laissent aucune espérance à son protégé. Folio 185½, ¼ page.

Le même à M. Lombard de Sagnes. A reçu ses 2 lettres, l'une contenant la déclaration du capitaine Praille qui a rencontré au large de la Martinique le vaisseau anglais *Le Monarque* sous pavillon français ; l'autre lui annonçant l'arrivée à Bordeaux du Brigantin *Le Pelly* de Philadelphie, qui dans sa route à rencontré *Le Falmouth* dont il s'est emparé après un combat de 2 heures. Le Commandant du *Pelly* a expédié *Le Falmouth* avec sa

cargaison, estimée à 35 ou 40,000 livres sterling, dans un des ports de l'Amérique. Folio 187, 1½ page.

1777. 6 juin. Le même à M. l'Archevêque de Tours. A obtenu pour la veuve du S[r] de Courtemanche, ancien officier du Canada, une gratification extraordinaire de 300 livres en attendant une pension. Folio 214, ½ page.

1777. 6 juin. Le même à M[de] D'Aillebout. Il n'est pas possible d'ajouter à la pension de 1400 livres dont elle jouit, Folio 214½. ½ page.

1777. 14 juin. Le même à M. le Comte de Vergennes A reçu la note que lui a remise l'embassadeur d'Angleterre à l'occasion du bâtiment anglais *La Vénus*, pris sous pavillon Américain par un bâtiment qu'on assure appartenir au S[r] Préjeau de la Martinique et commandé par un Américain nommé Ord. A écrit au Gouverneur de cette colonie de surveiller les armements en course qui pourraient être préparés à la Martinique et marqués par des expéditions françaises. Folio 231, ½ page.

1777. 22 juin. Le même au même. Même sujet. Folio 243, 1½ page.

1777. 22 juin. Le même au même. Au sujet de la prise d'un bateau français par la Corvette anglaise *La Diligence*, sous prétexte qu'il venait des colonies anglaises, repris par le Commandant L'Archantel, commandant la frégatte *L'Indiscrète* et conduite à S[t] Domingue. Il est possible que les Anglais ne réclament pas ce bateau saisi sous des soupçons hasardés. Lui communiquera les renseignements du gouverneur de S[t] Domingue. Folio 244, 1½ page.

1777. 4 juillet. Le même à M. Lombord. Au sujet de la visite et de la prise par les anglais de plusieurs vaisseaux français revenant de S[t] Domingue. Folio 257, ½ page.

1777. 2 juillet. Circulaire aux Chambres de Commerce. Devront étouffer les alarmes que répandent dans les esprits les rumeurs à l'effet d'une convention intervenue entre le Cour de France et celle de Londres que les Anglais pourront saisir sur les navires français toutes les denrées du crû de La Nouvelle Angleterre qu'ils pourront y trouver et que ces denrées et ces bâtiments seront de bonne prise Cette rumeur est sans fondement et le gouverneur de la Martinique n'a pu s'exprimer dans ce sens. Folio 258[bis], 1 page.

1777. 7 juillet. Le même à M. le Marquis de Paulmy. Est faché de ne pouvoir procurer à M[de] de Gannes qu'elle demande pour se rendre à la Martinique, d'où elle doit passer à la Grenade auprès d'un de ses parents. Folio 259½, ½ page.

1777. 11 juillet. Le même à M. le Comte de Chatellux. Ne peut procurer une pension au S[r] Le Bé, originaire du Canada, actuellement officier dans le régiment de Beaujollais, non plus qu'à son frère. Folio 260, 1 page.

1777. 11 juillet. Le même à M. le Prince de Beauveau. Placera sous les yeux du roi la demande de la D[me] Germain, demandant la réversibilité sur sa tête des pensions de ses trois sœurs restées en Canada. Folio 261, ½ page.

1777. 25 juillet. Le même à M. D'Aguesseau. Conseiller d'Etat. A mis sous les yeux du roi le mémoire des D[elles] de Covignac demandant la réversion en leur faveur de la pension dont jouissait leur mère sur les fonds de l'Ile Royale. Le roi leur a accordé cette grâce. Folio 279½, ½ page,

1777. 8 août. Le même à M[de] la Duchesse de Mailly, A examiné le mémoire par lequel le S[r] Charles François Ferdinand Dupont du Chambon demande une pension en considération de ses anciens services en Amérique. Le roi a agrée sa demande. Folio 293½, ½ page.

1777. 8 août. Le même à M. Frank. Au sujet d'une créance contre le S[r] de Chateauguay. Folio 297½, ¼ page.

1777. 17 août. Le même à M[de] de Ramezay. A rendu compte au roi de la perte qu'elle a subie et de sa situation. Il lui a été accordé une pension de 300 livres Folio 324½, ¼ page.

1777. 17 août. Le même à M. de Vergennes. Le prie de faire les démarches convenables pour obtenir la restitution d'un bâtiment français pris par les Anglais et

conduit à New York. Il y a également 4 autres bâtiments français détenus à New York. Folio 324½, ½ page.

1777. 19 septembre. Le même à M. de Gribauval, Inspecteur d'Artillerie. A reçu le mémoire par lequel le S^r Juchereau, Duchesnay réclame le paiement de plusieurs année de la pension de 720 livres qui avait été accordée à son père mort en Canada en 1772. Il a été décidé que le traitement fait aux officiers des colonies cédées ne commencerait à courir que du jour de leur arrivée en France. Folio 392½, ½ page.

1777. 28 septembre. Le même à M. le Comte de Vergennes. Lui envoie un mémoire du S^r Aussenac, de S^t Domingue, par lequel il est clairement prouvé que le vaisseau de ce négociant a été pris par la frégatte anglaise *La Winchelsea* sur les côtes de S^t Domingue, que ce vaisseau faisait voile pour la Martinique, qu'il ne contenait aucunes munitions considérées suspectes ; qu'il appartenait à un sujet français et que sa route n'offrait aucune équivoque. La prise en est clairement illégale et ne doute pas que la Cour de Londres en ordonnera la restitution et des dédommagements convenables. Folio 405, 1 page.

1777. 23 septembre. Le même à MM. Guy et Cie, négociants à Marseille. A reçu les pièces relatives au navire *Le Huron* qui a été pris le 26 Mai dernier par 2 corsaires à son retour de Charleston. Rien ne l'autorisait à vendre sa cargaison à Charleston et à prendre en retour des denrées du pays. L'intention du roi, en effet est de permettre aux bâtiments de la Nouvelle Angleterre de charger dans les ports de France des marchandises permises, les munitions de guerre exceptées, mais il est surpris que des négociants intelligents infèrent de là qu'il est permis d'aller vendre et acheter dans les ports de la Nouvelle Angleterre. Folio 412, 1 page.

1777. 6 octobre. Le même à M. de Vergennes. Au sujet du bâtiment anglais *Le Champion*, pris par des corsaires américains près de l'Ile de Tobago et conduit, dit on, dans une des îles françaises. Tout ce que l'on en dit est très vague. Folio 421, 2 pages.

Fontainebleau 1777. 13 octobre. Le même à M. le Lieutenant Général de l'Amirauté à Nantes. A reçu sa lettre au sujet des navires *Le Hancock* et *Le Boston* réclamés par des Anglais qui s'en prétendent propriétaires sous les noms du *Clarendon* et du *Hanover Plantes*. S'en rapporte aux lumières du tribunal pour prononcer la restitution ou la confiscation. Folio 424½, ½ page.

1777. 17 octobre. Le même à M. Philippe Audiffreu, Négociant à Marseille. A reçu sa lettre au sujet de son navire *Le Jolicoeur* pris par les Anglais et conduit à New York. Son navire ayant été pris faisant route pour un port de la Nouvelle Angleterre, il devra prouver par pièces et d'une manière satisfaisante la nécessité de cette relâche. Folio 426½, ½ page.

1777. 17 octobre. Le même à M. le Comte d'Aranda, Ambassadeur du roi d'Espagne. Le prie de vouloir bien lui marquer s'il n'objecte pas et si son gouvernement se chargerait des passages à la Louisiane de 2 familles acadiennes composées de 22 personnes. Elles désirent se réunir à des frères et à des parents qui leur offrent des secours. Folio 429, ½ page.

1777. 24 octobre. Le même aux MM. de la Chambre de Commerce de Bordeaux. A examiné les pièces concernant la prise par les Anglais du navire *Le Fier* parti de la Martinique pour S^t Pierre et Miquelon. Il ressort des pièces que la confiscation de ce vaisseau a été prononcée sur des raisons valables, qu'il a été reconnu que son nom primitif était *La Betty*, qu'il appartenait à des Anglais sur lesquels il a été pris par des Anglo-Américains et conduit à la Martinique etc. S'il a été acheté par un Français, l'acquisition en a été vicieuse et les Anglais ont droit de revendiguer, au reste, il y a lieu de croire qu'il est resté la propriété d'Anglo-Américains. Le Gouvernement, ne peut pas se mêler d'une affaire aussi équivoque. Folio 441, 1½ page.

1777. 24 octobre. Le même à M. Mistral. Au sujet des secours demandés en faveur de Charlotte La Lime, Canadienne. Folio 441½, ½ page.

1777. 27 octobre. Le même à M. Roger, Lieutenant Général de l'Amirauté, à Nantes. A reçu la sentence du tribunal, prononçant au profit du roi la confiscation des navires *Le Clarendon* et *Le Hanover Plantes* avec leurs cargaisons. Le roi a jugé à propos de faire remise entière de cette confiscation aux propriétaires anglais. Folio 447, ½ page.

1777. 27 octobre. Brevet de Don des vaisseaux susdits aux propriétaires anglais, Peter Liège et Thomas Luny. Folio 447½, 1½ page.

1777. 8 novembre. Le même à M. Chérin. C'est au Dépôt de Rochefort que le S[r] Hertel de Cournoyer s'est pourvu pour lever les extraits de ses titres de noblesse. Le prie de les examiner. Folio 456½, ½ page.

1777. 8 novembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil. Le roi a disposé de la place de Greffier de l'Intendance de S[t] Domingue que demande le S[r] Pascaud. Folio 461, ½ page.

Versailles. 1777. 28 novembre. Le même à M[elle] Bourg, à Savenay. Au sujet de sa subsistance en qualité d'Acadienne. Folio 474, ½ page.

1777. 26 décembre. Le même à M. Guillot. A reçu sa lettre par laquelle il lui apprend que la goëllette *La Notre Dame* a été rencontrée sur le Banc de Terreneuve par un Corsaire américain qui a obligé le capitaine de prendre à son bord 10 prisonniers anglais qu'il a débarqués à S[t] Pierre. Folio 524½, ½ page.

1777. 26 décembre. Le même à M. Marchais. Au sujet des secours aux familles de l'Amérique Septentrionale. Folio 531, 1½ page.

Fin du vol. 161.

COLONIES

CORRESPONDANCES

Année 1778

Série B. Vol. 162.

ST DOMINGUE

Versailles. 1778. 10 janvier. Le Président du Conseil à M. D'Argout. Les nuages qui paraissaient s'élever durant l'été entre les Cours de France et d'Angleterre se sont dissipés. Les avantages remportés depuis par les insurgés américains pourraient produire des changements contre lesquels il est bon de se précautionner. Folio 6, 1½ page.

1778. 20 mars. Circulaires aux Gouverneurs des Colonies d'Amérique. Leur annonce que le roi a conclu un traité d'amitié avec les Etats Unis d'Amérique qui sont en pleine possession de l'indépendance prononcée par l'acte du 4 juillet 1776. A fait notifier ce traité à la Cour de Londres en déclarant qu'il n'avait été stipulé aucun avantage exclusif en faveur de la nation française. Malgré cette déclaration, qui contenait de nouvelles preuves des dispositions sincères de S. Majesté pour la paix, l'Ambassadeur d'Angleterre a reçu ordre de se retirer sans prendre congé et M. le Marquis de Nouailles a été en conséquence rappelé. Dans cet état de choses la guerre peut être déclarée à chaque instant. Si la guerre est déclarée, ils ouvriront leurs portes aux Neutres et useront de représailles contre les Anglais. Folio 39, 3 pages.

1777. 30 avril. Circulaires aux Gouverneurs des Colonies françaises de l'Amérique. Le roi ayant reconnu l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique, ils leur rendront les honneurs dont jouissent les Etats libres. Ceci ne s'applique qu'aux bâtiments de guerre, car s'ils étaient purement corsaires ils rentreraient dans la catégorie des bâtiments particuliers des autres Etats qu'on ne force pas à saluer. Folio 59, 1 page.

1778. 4 mai. Circulaire id. L'intention du roi est que les Corsaires des Etats Unis soient reçus et traités de la manière la plus amicale. Tolèreront sans autorisation formelle, la vente des prises qu'ils amèneront. Folio 64, 1 page.

1778. 9 mai. Le Prés. du Cons. de Mar. à MM. D'Argout et de Vaivre. Approuve la neutralité exacte qu'ils ont observée entre les bâtiments anglais et américains. Ne peut qu'approuver les ordres qu'ils ont donnés pour faire désarmer le bateau *La Liberté* de 16 canons que le S[r] Lavand avait armé sans commission du Congrès Veilleront à ce que de semblables abus ne se renouvellent pas. P. S. L'ordre des choses se trouvent changé par la conclusion du Traité de Commerce et d'Amitié avec les Etats Unis. Se conformeront à ce qu'il a marqué à cette occasion. Folio 67, 1 page.

1778. 28 juin. Circulaire du roi aux Gouverneurs des Colonies françaises d'Amérique. L'insulte faite à son pavillon par une frégatte du roi d'Angleterre envers sa frégatte *La Belle Poule*; la saisie de ses frégattes *La Licorne* et *La Pallas* et de son Langre *Le Coureur*, par une escadre anglaise au mépris du droit des gens; la saisie en mer et la confiscation des navires de ses sujets contre la foi des traités; le trouble continuel et le dommage que cette puissance apporte à son commerce maritime soit par ses bâtiments de guerre, soit par les Corsaires dont elle autorise et excite les déprédations, l'ont forcé à met-

tre un terme à sa modération et à user de représailles. Instructions en conséquence. Folio 87, 2 pages.

1778. 28 juin. Circulaire id. Instructions supplémentaires. Folio 87 bis, 3 pages.

1778. 28 juin. Circulaire id. Instructions au sujet de l'admission des neutres, des troupes et des prises. Folio 88 bis, deux pages.

1778. 6 août. Le même à M. D'Argout. A reçu sa lettre et celle du Commandant de S[t] Augustin, en Floride en lui faisant passer plusieurs prisonniers français arrêtés par les Anglais en allant à la Nouvelle Angleterre. Ce commandant l'ayant prié de vendre le vaisseau qui transportait les prisonniers français et d'en envoyer le produit en Angleterre, il a bien fait d'exécuter ses désirs. Il est bien vrai que le S[r] Aguilar, à qui ce vaisseau appartenait et qui lui avait été pris par les Anglais, aurait eu droit dans des circonstances ordinaires de reprendre son bien là ou il le trouvait, mais, comme ce bâtiment était venu en parlementaire, sous la foi publique, pour transporter des prisonniers français, il ne ponvait faire autrement qu'il a fait. Folio 105, 1½ page.

Le même au même. A reçu, avec sa lettre, copie de celle par laquelle le Ch[er] de Cuverville, commandant de la frégatte *L'Inconstante*, lui rend compte de la prise du senaut français *La Marie Marianne* par un bateau anglais à une lieue de sa frégatte et sur nos côtes. A bien fait de ne pas demander réparation de cette insulte puisqu'il savait que ce senaut, expédié pour Miquelon, était destiné pour la Nouvelle Angleterre et que le capitaine était d'accord avec l'Anglais pour se faire prendre. Folio 108, ½ page.

1778. 18 août. Le même à M. D'Argout et de Vaivre. Désire qu'on procure une place au Ch[er] de Queux, ancien capitaine de navire qui s'est distingué en diverses occasions, particulièrement au siège de Louisbourg en 1758. Folio 110. 1 page.

1778. 23 août. Le même aux mêmes. Au sujet de la folie du S[r] Pierre Antoine Varin. Folio 113, 1 page.

1778. 13 octobre. Circulaire aux Gouverneurs des Colonies d'Amérique. Sur les représentations des négociants du royaume qu'ils pourraient approvisionner les colonies pendant la guerre, il a été résolu que les bâtiments des neutres ne seraient pas admis dans nos colonies à moins de nécessité urgente. Seront les juges de cette nécessité. Des convois accompagneront nos vaisseaux à l'aller et au retour. Folio 125, 1½ page.

Marly. 1778. 19 octobre. Circulaire id. Instructions supplémentaires. Beaucoup de nos navires ont été enlevés par les Anglais malgré les précautions prises pour les protéger aux attérages. Folio 126, 2 page.

1778. 19 décembre. Circulaire du roi aux Gouverneurs des Colonies d'Amérique. La reine, sa chère épouse et compagne, lui a donné aujourd'hui un gage précieux de son amour par la naissance d'une fille. Cette marque visible de la protection de la providence lui fait espérer l'accomplissement de ses vœux et de ceux de son peuple par la naissance d'un Dauphin. Instructions pour un *Te Deum*. Folio 151, 1 page.

LA MARTINIQUE.

Versailles. 1778. 7 novembre. Le Président du Conseil de Marine. Au sujet de la prise de l'Ile de la Dominique. A vu avec plaisir les avantages qu'il n'a pas hésité à accorder aux habitans de cette Ile. Approuve qu'ils conservent leur gouvernement civil, leurs lois et leurs coutumes. Folio 61, 2 pages.

LA GUADELOUPE.

1778. 28 février. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. de La Sau'ais. M. D'Arbaud, le gouverneur, s'est plaint de ce qu'il s'était écarté des principes de la neutralité enfavorisant ouvertement des Anglo-Américains. Il a été forcé de désavo uer sa conduite en faisant restituer la goëllette *Le Gloucester*, réclamée

par le gouverneur d'Antigue. Lui recommande la circonspection. Folio 13, ½ page.

1778. 20 mars. Le même à M. D'Arbaud. A reçu la copie de sa correspondance avec M. Burth, gouverneur d'Antigue, sur l'entreprise d'une frégatte anglaise qui a fait échouer un bâtiment américain sur les côtes de la Guadeloupe et a débarqué du monde pour poursuivre l'équipage. A transmis à M. de Vergennes les détails de cette violation de territoire et de la conduite du gouverneur anglais. Folio 18, ½ page.

MIQUELON.

Versailles. 1778. 28 février. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. le Baron de L'Espérance. Le remercie de son attention à lui procurer des renseignements sur ce qui se passe aux Etats-Unis. Est aise qu'il ait donné à M. de Montaigue, l'amiral anglais, des preuves de bonne intelligence en renvoyant les prisonniers anglais que les Américains avaient débarqués à St. Pierre. Espère que la rupture que les Anglais relachés à St. Pierre lui ont annoncé comme prochaine entre les deux nations ne se réalisera pas. S'il en est autrement, il résistera suivant ses moyens et cherchera à obtenir la capitulation la plus avantageuse. Folio 3, 1 page.

1778. 7 novembre. Le même au même. A reçu ses lettres lui annonçant l'obligation dans laquelle il avait été de capituler devant une escadre anglaise. Peut rester à Lorient pour rétablir sa santé, mais il le prie de lui envoyer un état détaillé de cet évènement. Folio 13, 1 page.

1778. 16 novembre. Le même au même. Espère qu'il viendra bientôt à Versailles pour lui donner des éclaircissements sur la destruction des établissements de pêche et sur le traitement que les Anglais ont fait éprouver aux habitans. N'est pas surpris qu'ils se soient emparés des bâtiments, marchandises, morues et effets appartenants aux Français d'Europe, mais il parait qu'ils n'ont pas mieux traité les habitans qui devaient conserver la propriété de leurs meubles, effets de toutes espèces et particulièrement des morues qu'on ne pouvait considérer que comme la récolte des laboureurs. Folio 14, 1 page.

Fin du vol. 162.

Vol. 163. Nil.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

Année 1778.

Série B. Vol. 164.

Versailles. 1778. 9 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Vergennes. Au sujet des violences éprouvées par le S^r^ Simon LeBlanc, capitaine de la goëlette *La Revanche* de Miquelon, de la part de deux frégattes anglaises, en faisant route de la Guadeloupe à Miquelon. Cherchera à obtenir de la Cour de Londres une satisfaction convenable. Folio 7, ½ page.

1778. 7 février. Le même au même. Demandera satisfaction à la Cour d'Angleterre, au sujet de l'incident qui s'est produit à la Guadeloupe. Les lettres du Gouverneur d'Antigue, M. Burt, sont plus qu'indécentes. Folio 43½, 1 page.

1778. 10 février. Le même au même. Récit des hostilités commises par les deux frégattes anglaises, *La Maidstone* et *Le Squirk*, sur les côtes de St. Domingue. Une pareille conduite exige la réparation la plus prompte. Folio 46, 1 page.

1778. 11 février. Le même à M. de de Villars, Directeur du Séminaire des Missions Etrangères, à Paris. A reçu sa lettre le prévenant que l'évêque de Québec l'avait nommé Vicaire Général de son diocèse et l'avait spécialement autorisé à envoyer des Missionnaires à S^t^ Pierre et Miquelon. C'est le Supérieur du Séminaire du S^t^ Esprit que le roi a chargé de présenter des sujets pour ces Missions. Ils sont munis des pouvoirs de la Cour de Rome. Folio 48, ½ page.

1778. 11 février. Le même à M. de Vergennes. Au sujet du navire de Bordeaux *Le Fonbonne*, pris par la frégatte anglaise *La Camille* et conduit à New York. Folio 49½, ½ page.

Le même au même. Il parait que la Commission, qu'on prétendait avait été établie par la Cour de Londres pour juger les appels des sentences de confiscation prononcées par les Amirautés des Iles anglaises contre des navires français saisis sous prétexte de Commerce avec les insurgés des Etats Unis, n'existe pas. Le prie de lui marquer ce qui en est. Folio 64, ½ page.

1778. 28 février. Le même à M. Guillot. Il a été reconnu que la famille Henriau ne faisait pas parti des familles de l'Acadie et c'est à tort qu'elle a reçu pendant assez longtemps l'assistance qui était accordée à ces familles, d'ailleurs, leur fille, Sophie, née à l'Ile Royale, se trouvant placée dans les choeurs de l'Opéra n'est pas susceptible d'une pension. Folio 83½, ½ page.

1778. 17 avril. Le même à M. Mistral. Lui envoie l'état des familles de l'Amérique Septentrionale résidentes tant au Hâvre qu'à Cherbourg auxquelles il a procuré des secours. Il n'a pas été possible pour cette année d'y comprendre les D^mes^ Moulairon et d'Entremont ainsi que leurs enfants. Folio 151, ½ page.

1778. 17 avril. Le même à M. Le moyne. A procuré des pension à la V^e^ Baguenard et aux quatre D^elles^ Fizel sur les fonds libres affectés aux familles de l'Amérique Septentrionale. Id. à la Veuve D'Amours. Id. aux veuves Duval et Gautier, aux D^elles^ Ploch et Le Lièvre et à Marie Jeanne Fautoux. Id. à M^de^ Mézière de L'Epervanche. Folio 151½, 2 pages.

1778. 17 mai. Le même à M. Duplessis Faber, ancien officier du Canada, à la Rochelle. Ne peut lui accorder la réversion sur sa tête de la pension dont jouissait son frère et de la Croix de S^t^ Louis. N'ayant pas servi depuis 1764 il n'en est pas susceptible. Folio 183, ½ page.

Marly. 1778. 30 mai. Le même à Mistral. Approuve que la pension à la veuve Quentin qui vient de mourir soit accordée à la Dme d'Entremont, veuve de Pierre Landry. Folio 200, ½ page.

1778. 12 juin. Le même au Prieur des frères de la Charité, à Charenton. Recevra dans sa maison le nommé Pierre Antoine Varin, interdit à St Domingue pour cause de folie. Il est actuellement à Nantes et sa mère, qui jouit d'une certaine fortune, a demandé que son fils fut transféré à Charenton, à la charge de payer pension. Folio 221, ½ page.

1778. 13 juillet. Le même à M. le Duc de Mortemort. La famille d'Yturbide, qui a joui par erreur de la subsistance jusqu'à 1774, n'est pas originaire de l'Acadie. Folio 255, ½ page.

1778. — juillet. Le même à M. Le Breton des Chapelles. Ne peut rien faire pour la veuve de M. de Noyan. Ayant passé à St Domingue où il s'était acheté une habitation, il n'était plus au service du roi depuis longtemps. Folio 259, ½ page.

1778. 14 juillet. Le même à MM les Députés du Congrès des Etats Uuis. Les Iles St Pierre et Miquelon étant menacées de la disette il les prie de faire connaître leur situation en vue de leur porter des secours au cas ou les navires qui s'y rendent seraient interceptés par les Anglais. Folio 262, 1 page.

1778. 3 août. Le même à M. Le Moyne. Puisque le navire *La Belle Rosette*, allant à St Pierre et Miquelon a été pris, il faut en faire le remplacement pour éviter la disette dans ces Iles. Folio 277, 1 page,

1778. 18 août. Le même à M. l'Evêque de La Rochelle. Sa proposition, d'employer la fondation faite en 1740 par M. de Forart en faveur de la Congrégation de Notre Dame de Louisbourg, à faire un fond de pension pour les Demoiselles de l'Ile Royale et du Canada ne peut être entretenue, attendu que le principal et les arrérages de cette fondation sont appliqués aux missions de Cayenne. Folio 302, 1 page.

1778. 6 septembre. Le même à M. Perthuis. Il est contre l'usage de rendre les pensions reversibles, car cela tendrait à rendre les pensions héréditaires, cependant, en considération de ses anciens services, veux bien proposer au roi de faire jouir ses deux fils de chacun 200 livres de la pension de 600 qu'il reçoit, s'il consent à abandonner la totalité de la sienne. Folio 324½, ½ page.

1778. 13 septembre. Le même à M. de la Chauvignerie, Capitaine au régiment de Saubise. Ne peut lui accorder la pension de 600 livres dont son père jouissait pour des services aux Colonies. Folio 336½, ½ page.

1778. 19 septembre. Le même à Mde Landrieve, à Paris. Le roi lui a accordé une pension de 200 livres en considération des services de son mari, ci-devant commissaire de la marine en Canada. Folio 347, ½ page.

1778. 13 octobre. Le même à M. Perthuis, ancien conseiller au Conseil Supérieur du Canada, à Tours. Le roi a bien voulu convertir sa pension de 600 livres en une pension de 200 pour chacun de ses deux fils Joseph et Charles Régis. Folio 379, ½ page.

1778. 7 novembre. Le même à M. de la Porte. Est informé que les Anglais après s'être emparés de St Pierre et Miquelon, ont renvoyé en France les habitans dont plusieurs sont débarqués à Lorient. L'intention du roi est de n'accorder des secours qu'a ceux qui n'ont pas de fortune. Folio 403, 1 page.

1778. 7 novembre. Le même à MM. les Officiers de l'Amirauté de La Rochelle. A reçu la déclaration du Capitaine Beaudry relative à la prise de St Pierre et Miquelon. Folio 404½, ½ page.

1778. 7 novembre. Le même à M. de la Touche, à Rochefort. Les détails de la prise des Iles St Pierre et Miquelon donnés par le lieutenant Dubois ne sont pas exacts, l'expédition a été faite par une partie de l'escadre du Vice-Amiral Montagu. Folio 405, ½ page.

1777. 9 novembre. Le même à Mde Veuve D'Aillebout. A reçu des administrateurs de St Domingue une réponse à sa lettre leur demandant de faciliter à M. de

Vaudreuil le paiement de 9,000 livres qui lui sont dues par le S^r^ Fleury de la Gorgendière. Folio 408, ½ page.

1778. 16 novembre. Le même à M. Esmougart, Intendant à Caën. A reçu sa lettre lui marquant que 40 habitans de S^t^ Pierre et Miquelon avaient trouvé moyen de s'embarquer pour France et s'étaient échoués sur les côtes de Cherbourg. Folio 421, ½ page.

1778. 18 décembre. Le même au Comte de Vergennes. La Chambre de Commerce d'Aunis a demandé que le port de La Rochelle fut choi-i pour l'un des ports francs stipulés dans le traité fait avec les Etats-Unis. La situation de cette ville lui donne de grands avantages pour le commerce des vins, eaux-de-vie, sel etc., et pour l'écoulement des effets de bonneterie et étoffes du Poitou. Folio 459, ½ page.

Fin du vol. 164.

COLONIES

MINUTES DES LETTRES MINISTÉRIELLES

1778–1779.

Série B. Vol. 165 (Carton).

AUTRES LIEUX

1778 (8me partie).

Versailles 1778. 21 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Selle. A procuré au Sr Denis de la Ronde Thibaudière, ci-devant enseigne réformé des troupes du Canada, une gratification extraordinaire de 600 livres. Folio 12½, ½ page.

1778. 11 avril. Le même à M. de St James. Le prie de faire toucher leurs pensions à M. le Marquis de Vaudreuil, ancien Gouverneur-Général de la Nouvelle France et à M. Rigaud de Vaudreuil, ancien Gouverneur de Montréal, tous les trois mois. Folio 28, ½ page.

1778. octobre. Le même au même. Il revient aux héritiers de feu M. de Vaudreuil de Cavagnal, ancien Gouverneur de la Nouvelle France une somme de 566.-13.-4 pour le décompte de sa pension du 1er juillet 1778 au 4 août à raison de 6,000 livres par an. Folio 77, ½ page.

1778. 3 octobre. Le même à M. de Céloron. Adresse à M. de St. James l'état des paiements à faire aux officiers des troupes servant ci-devant en Canada, actuellement à Tours. Folio 77½, ½ page.

1778. 26 décembre. Le même au même. Au sujet des officiers ci-devant du Canada fixés à Tours. Folio 116, ½ page.

AUTRES LIEUX. (9me partie.)

1779.

1779. 27 mars. Le Président du Conseil de Marine à Mme de Rivière. Ne peut verser sur elle la pension de 300 livres dont jouissait sa mère, Mme de Costebelle, en considération des services de son mari, ancien Gouverneur à Louisbourg. Folio 34½, ½ page.

1779. 17 avril. Le même à M. d'Aillebout. Est fâché de ne pouvoir lui avancer les fonds qu'il dit avoir besoin pour venir à Paris dans le but de terminer les affaires de M. de Vaudreuil. Folio 43½, ½ page.

Marly. 1779. 8 mai. Le même à M. le Prince de Beauveau. Il n'a pas été possible de procurer à Mme Germain la reversibilité d'une partie de la pension de 3,200 livres dont jouissait le Cher de Longueuil, son oncle, ancien gouverneur des Trois-Rivières. Folio 52½, ½ page.

Versailles. 1779. 28 août. Le même à Mme Veuve d'Aillebout. A reçu sa lettre l'instruisant de la mort de M. Rigaud de Vaudreuil et de la situation fâcheuse dans laquelle il laisse ses affaires. Désirerait venir à son secours et la mettre en état de satisfaire ses créanciers, mais ne le puis. Folio 96, ½ page.

Fin du vol. (carton) 165.

Vol. 166. Nil.

Vol. 167. Nil.

COLONIES.

AUTRES LIEUX.

1779.

MINUTES.

CORRESPONDANCE.

Série B. Vol. 168.

Versailles. 1779. 23 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Meulon d'Ablois. A reçu la proposition de la Chambre de Commerce de la Rochelle d'établir à cet endroit l'un des ports francs promis aux Etats-Unis. La question sera réglée après la guerre, en attendant tous les ports du royaume sont francs et ouverts aux batiments américains. Folio 18, ½ page.

1779. 23 janvier. Le même à M. le Maréchal de Mouchy. A le plaisir de lui apprendre qu'il a obtenu pour M^me^ de la Pérelle, veuve du chef de bataillon du régiment de la Martinique, une pension de 800 livres. Folio 19, ½ page.

1779. 23 février. Le même à M. Gérard, ministre du roi près le Congrès, à Philadelphie. Répond à ses dépêches des 22 nov., 7 et 15 déc. Ne peut qu'approuver les mesures qu'il a prises pour faire parvenir plus sûrement au Comte d'Estaing les nouvelles de l'escadre de l'Amiral Byron. L'interception des vivres qu'il a envoyés à la Martinique n'aura pas de suites fâcheuses pour le Comte d'Estaing car il a pourvu à son approvisionnement par des envois de France. A bien fait de diriger vers la Martinique l'envoi de 4,000 barils de riz en acompte des 6,000 dont le Congrès lui a permis l'exportation. Le reste se fera à St. Domingue, Il est à désirer qu'on puisse se passer pour les Iles des envois des Etats-Unis qui coûtent beaucoup plus cher. Folio 59½, 2 pages.

1779. 25 février. Le même à M. Pascaud, négociant à Paris. Au sujet des dangers que courent les navires marchands partis des Iles sans convois. Felio 65, 1½ page.

1779. 28 février. Circulaire aux Chambres de Commerce. Même sujet. Folio 72½, 2½ pages.

1779. 7 mars. Le même à M. d'Orvilliers de la Prévalaye, Chef d'Escadre Commandant de la Marine et M. de la Porte Intendant de la Marine à Brest. Les prévient qu'il a fait expédier l'ordre du roi à l'effet de transférer à la Bastille le S^r^ S^t^ Pierre du Tailly, Ingénieur au services des Etats Unis. Folio 86½, ½ page.

1779. 13 mars. Le même à M. Mistral. Au sujet d'Euphrosine Bourg, Acadienne. Folio 96½, ½ page.

1779. 13 mars. Le même à M. D'Anglemont. Au sujet du projet des Anglais en vue d'intercepter dans la Manche les navires français. Folio 101, 1 page.

1779. 15 mars. Le même à M. le Prince de Montbarey. Connait la perte que les régiments de son Département ont faite dans l'expédition de S^te^ Lucie. Elle est plus considérable par la qualité des hommes tués où blessés que par le nombre. 280 recrues parties de l'Ile de Ré ont été interceptées. Les régiments employés à S^t^ Domingue ont beaucoup souffert- Il y manque près de 2.000 hommes. Folio 110, 1 ½ page.

1779. 28 mars. Le même à M. Sabrevois de Sermonville. Le roi, ayant égard à sa situation et à son grand âge, lui a accordé une gratification de 150 livres. Folio 138½, ¼ page.

Le même a M. Lenoir, Lieutenant général de Police, à Paris. Instructions pour l'interrogatoire du Sr St Pierre du Tailly, prisonnier à la Bastille. Folio 154, 1 page.

1779. 28 avril. Le même au même. Observations au sujet de l'interrogatoire auquel a répondu le Sr DuTailly. Folio 200, 1 page.

1779. 29 avril. Le même à Mme de Noyan. S'est adressé à St Domingue pour obtenir l'extrait mortuaire de feu M. de Noyan. Folio 201, ¼ page.

Marly. 1779. 3 mai. Le même à M. Le Moyne. Les farines prises par les Anglais sur les navires *L'Hesstilisé* et *Le Nécessaire* seront remplacées. Folio 213, ½ page.

1779. 15 mai. Le même à M. Marchais. Au sujet de la réclamation de Sr Morin qui représente que lorsqu'il a été ramené de l'Ile Royale en 1758, ses appointements ont été réduits de 1,800 livres à 250 ; qu'il a eu de 1758 à 1765 la garde des archives de cette colonie et qu'il ne lui avait rien accordé pour ce service dont le Sr Haran a été chargé après lui avec un traitement de 2,000 livres. Le prie de se procurer les éclaircissements nécessaires. Folio 232, 1 page.

1779. 15 mai. Le même à M. l'abbé le Clerc, rue Feydeau, à Paris. A reçu son mémoire lui demandant la place de Vicaire Général des Colonies, donté tait pourvu l'abbé de Lisle Dieu qui vient de mourir. Les fonctions de cet abbé ont cessé avec la prise du Canada. Il avait cependant continué de se charger du choix des prêtres pour la desserte des Iles St Pierre et Miguelon. Folio 233½, ½ page.

1779. 22 mai. Le même à M. Joseph Gridley, à Nantes. Sur sa proposition d'établir une ligne de paquebots pour la Communication avec les Etats Unis. Cela tient à la décision qu'il attend du Congrés pour le revêtir du caractère de son Consul à Nantes. Folio 243½, ½ page.

Versailles. 1779. 26 mai. Le même à M. de Villehélio, à Nantes. A reçu sa lettre lui marquant que les nommés Jean Jacques Le Blanc et André Templais, Acadiens, reduits à la misére et dont les familles composent 22 personnes, désirent passer à la Louisiane où ils ont des parents dans l'aisance qui les aideraient à subsister. Les frais de passage et la subsistance à St Domingue en attendant l'occasion de passer à la Louisiane seraient d'un objet trop considérable. Folio 248, ½ page.

1779. 26 mai. Le même à M. Franklin, ministre Plénipotentiaire des Etats Unis, à Passy. A reçu sa lettre au sujet du brigantin du Sr Giddins, de Newbury, qui a été par méprise, coulé à fond par une batterie de la Guadeloupe, Le roi a bien voulo lui accorder une indemnité proportionée à sa perte. A chargé les administrateurs de cette colonie de la régler d'aprés les connaissances locales qu'ils se procureront. Folio 251, 1 page.

1779. 12 juin. Le même à Mme de St Ours. A donné des ordres pour l'embarquement de son fils sous lieutenant dans les troupes de Cayenne. Folio 278, ½ page.

1779. 21 juin. Le même à M. Bertin, ministre. A reçu le placet adressé à la reine par Anne Marguerite Josephte Cousin, Canadienne. Fait passer son mémoire à M. Necker. Folio 294½, ½ page.

1779. 13 août. Le même à M. Marchais. Au sujet des pensions accordées aux familles de l'Amérique du Nord. A rétabli la pension dont jouissait Jeanne Lemoyne (veuve Loustalet) et ses 2 sœurs. Folio 362½, 1 page.

Fin du vol. 168.

Vol. 169. Nil.

Vol. 170 (Carton) Nil.

Vol. 171. Nil

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

ANNÉE 1780.

Série B. Vol. 172.

Versailles. 1780. 7 février. Le Président du Conseil de Marine à M. de Malesherbes. A reçu sa lettre en faveur du S[r] Varin, ci-devant commissaire de la Marine en Canada, dont le bannissement hors du royaume a été converti en un exil en Corse et qui demande à venir finir ses jours avec sa famille établie à Malesherbes. Le roi a accordé sa demande. Folio 60, 1 page.

1780. 16 mai. La même à M. Necker. A reçu un nouveau projet de M. Rosembourg en vue d'employer un certain nombre de famille acadiennes à la Guyane. Prendra un parti lorsqu'il sera en possession des éclaircissements qu'il a demandés à des personnes bien renseignées sur cette colonie. Doit savoir qu'un certain nombre d'Acadiens se sont établis avec succès en Louisiane. La Cour d'Espagne paraît vouloir augmenter cet établissement, et dans ce cas elle n'objectera pas à se charger des frais de transport. Cette émigration ferait cesser une partie des dépenses que l'on fait pour ces familles dont il ne paraît pas possible de tirer un bon parti en Europe. Folio 231, 1 page.

1780. 8 juillet. Le même au même. D'après les renseignements qu'il à pris, il ne paraît pas que le projet de M. Rosembourg au sujet de l'établissement de familles acadiennes à la Guyane ait chance de succès. Folio 318, ½ page.

1780. 18 août. Le même à M. Casamajor. A reçu des représentations de Nicolas Gauthier, habitant de l'Acadie, sur son traitement et celui de sa famille dont il demande la continuation. A vu qu'il pouvait gagner sa vie et que sa femme, deux filles et trois fils sont portés pour 30 sols par jour. Voudra bien lui dire qu'il n'est pas possible de rien ajouter au règlement de S. M[te] qui devra être exécuté pour lui comme pour les autres. Folio 384, ½ page.

Fin du vol. 172.

Vol. 173, Nil.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

ANNÉE 1781.

Série B. Vol 174.

Versailles. 1781. 10 février. — Le Président du Conseil de Marine à M. le Comte de Vaudreuil. Le roi à nommé le S^r^ Laborie, auquel il s'intéresse, Substitut du Procureur Général au Cap. Folio 31½, ½ page.

1781. 2 août. — Le même à M. D'Ormesson. Conseiller d'Etat. Ne peut se refuser aux pressantes sollicitations de la famille de M^elle^ Marguerite Laurence Payen de Noyan qui désire rentrer dans la maison de S^t^ Cyr. Cette D^elle^, fille d'un officier, est petite fille du S^r^ de Noyan mort Lieutenant du roi à la Louisiane et nièce de celui qui, victime de son attachement à la France lors de la cession de cette colonie à l'Espagne, a été fusillé avec M. de la Fresnière, son beau-frère. Folio 161½, 1 page.

1781. 24 août. — Le même à M. Charest, à Loches en Touraine. A reçu sa lettre par laquelle il demande une pension en considération de ses services en Canada et de ses pertes en se retirant en France. Ses services dans la milice ont été récompensés par la Croix de S^t^ Louis. Ne peut faire davantage. Folio. 169, ½ page.

1781. 31 août. — Le même à M. de Guisau, Ingénieur à Cayenne, de présent à Rochefort. Lui permet de contracter mariage avec M^elle^ Le Neuf, fille d'un ancien officier des troupes de l'Ile Royale. Folio 175, ½ page.

1781. 18 octobre. — Le même à M. le Marquis de Ségur. A donné des ordres pour le passage aux frais du roi des officiers dont il lui a donné les noms. Préviendra ceux qui sont destinés pour l'armée de M. le Comte de Rochambeau qu'ils aient à se rendre à Brest au plus tôt. Folio 210, ½ page.

1781. 18 octobre. — Le même à MM. Hector et Faissolle de Villeblanche. Lui envoie l'état des officiers qui doivent s'embarquer pour aller joindre leur Corps à l'armée de M. de Rochambeau, savoir MM. Espiard, Island de Lavan de Beaumont, Bellot, Binet de Marcognet, La Faige, Dreux de Mancré, Ponsonnaille de Grisols du Chassan, Fariaux Le Vasseur. Folio 210, 1 page.

1784. 1^er^ novembre. — Le même à M. Marchais, à Rochefort. A reçu sa lettre par laquelle il lui annonce que le S^r^ DuVivier, major dans les troupes des Etats Unis, passé en France pour rétablir sa santé, désire retourner aux Etats Unis aux frais du roi pour rejoindre son Corps. Ne peut lui accorder cette faveur. Folio 224, ½ page.

1781. 24 novembre. — Le même à M. Réal à Rochefort. Au sujet des pensions aux familles de l'Amérique Septentrionale. Remplacements à faire. Folio 246, 1 page.

Etat des augmentations de pension accordées à quelques habitans de l'Amérique Septentrionale par décision du 5 Sept. 1781, à savoir : M^de^ de Bonnaventure, Louise de Couagne, Catherine de Couagne, D^lle^ Allard de S^te^ Marie, D^lle^ Marie Charlotte Denis, Denis de la Ronde, D^lle^ D'Aillebout de Céry, D^lle^ Françoise Rochard, D^lle^ DuBois Berthelot, D^lle^ Thérèse de S^t^ Vincent, D^lle^ Chalmet de Lins, D^me^ V^e^ de Gannes, D^lle^ Thérèse de S^t^ Ours, D^lle^ de S^t^ Michel, François Odot de Piercot de Bailleul, D^lle^ Suzanne Félicité de Covignac de Solignac de Fénélon, D^lle^ Charlotte DuPont DuVivier D^lle^ Louise Perthuis, D^lle^ Marie Anne Martissans, D^lle^ Angélique Charlotte Martissans, D^lle^ Anne Le Neuf de Beaubassin, Marie Catherine Martel

Angélique Portes, Roline Veuve Savary, Marie Goulard, Veuve Naud, Suzanne Picard, Jérome Rambouc, Marguerite Groussain sa femme, D[lle] Herrenschwand, Le Blanc, Maurisset Lefour, Marie Chailloux, Anne Le François, Catherine Maurin, Catherine Josephte Lessenne, Marie Madelaine Lessenne. Folio 246½, 3 pages.

1781. 28 décembre. Le même à M. de la Grandville. Le roi a accordé au S[r] Duplex Silvain, créole de Louisbourg, et en dernier lieu négociant à S[t] Pierre Miquelon, une pension de 150 livres en considération des pertes considérables qu'il a subies en Amérique. Folio 271½, ½ page.

Fin du vol. 174.

Vol. 175. Nil.

Vol. 176. Nil.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

Année 1782.

Série B. Vol. 178.

Liste des passagers aux frais du roi parmi lesquels ceux dont les noms suivent sont destinés à l'armée du Comte de Rochembeau. Le Ch^er^ de Gueyssat, Cap. d'inf. ; le Vicomte de Tressan, cap. dans Saintonge ; l'abbé Berthelot, aumonier dans Soissonnois ; le nommé Famin, domestique du Comte de Chabannes ; de Macors Cap. et de Vassimont L^t^ en Sec. d'artillerie ; Caumont de Marty, L^t^ dans le régiment de Soissonnois.

Versailles. 1782. 21 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M. Reynaud, à Paris. A été informé par MM. de Lillancourt et Le Brasseur que M. de Rochambeau avait envoyé au Cap pour être gardés à vue, 5 Anglo Américains dont les opinions politiques rendaient leur présence dangereuse. Ces 5 individus sont arrivés à Brest et ne sait trop qu'en faire attendu que la lettre de MM. de Lillancourt et Le Brasseur est vague. Folio 17, 1 page.

1782. 6 février. Le même à M. Chérin, généalogiste. Lui a donné en 1777, communication des titres de noblesse du S^r^ Hertel de Cournoyer, ci-devant officier du Canada, actuellement employé à Cayenne qui en demande l'enrégistrement dans cette colonie. Le S^r^ Hertel de Cournoyer vient de lui communiquer un contrat de mariage du 1^er^ Février 1724. Examinera si cette pièce est suffisante pour permettre l'enrégistrement. Folio 33, 1 page.

1782. 27 janvier. Le même à M^me^ la Marquise de Vaudreuil. A été heureux d'accorder au S^r^ Fos de la Borde, la place qu'elle demandait pour lui.

1782. 12 avril. Le même à M. de Vallongue. Ne peut retenir sur les appointements de M. de Rocheblave, capitaine dans les volontaires d'Afrique, ce qu'il lui devait, attendu, qu'il a été payé en entier de ses appointements jusqu'à son décès. Son frère, gouverneur des pages de la Grande Ecurie du roi et un de ses héritiers présomptifs, peut seul lui donner les éclaircissements dont il a besoin. Folio 96, ½ page.

1782. 24 avril. Le même à M. Prévost de Langristin. Le roi a accordé une pension de 100 livres, à chacune des 3 filles du S^r^ Le Picard, ancien chef du Bureau de la Marine et Trésorier des Invalides en Canada. Folio 105½, ½ page.

Le même à M. de la Touche Tréville. Le roi a accordé une pension de 500 livres à chacune des 3 filles de feu M. Dangéac. Folio 163, ½ page.

Fin du vol. 178.

Vol. 179 (Carton) *Nil.*

Vol. 180 nil.

AUTRES LIEUX

CORRESPONDANCES

1783

Série B. Vol. 181

Versailles. 1783. 20 juin. Le Président du Conseil de Marine à M. l'abbé de la Valinière. Ne peut lui accorder un passage gratuit à Miquelon dans le but de passer au Canada pour y arranger des affaires de famille. Folio 163½, ½ page.

1783. 8 août. Le même à M. le Comte de Périgord. A porté à 400 livres la pension de la D^elle^ Du Vivier, fille d'un ancien capitaine de l'Ile Royale. Folio 222, ½ page.

1783. 8 août. Le même à M. l'Evêque de Saintes. Pensions à la veuve de M. de Boisberthelot et à ses filles. Folio 222½, ½ page.

1783. 8 août. Le même à M. Poissonnier. A procuré sur les fonds affectés aux familles de l'Amérique une pension de 150 livres à la D^elle^ Vincelotte, de S^te^ Hélène, créole de la Martinique, originaire du Canada. Folio 222½, ½ page.

1783. 8 août. Le même à M^me^ D'Aillebout. A procuré à la D^elle^ de Barante, Canadienne, fille de M. de Barante, Capitaine des Grenadiers au régiment de Bearn, tué au siège de Québec. Folio 223, 1 page.

1783. 8 août Le même à M. Mistral, au Hâvre. A procuré à Anne Landry, Acadienne, femme de Jean Melanson, la pension de 54 livres dont jouissait la D^me^ Marguerite D'Entremont. A également accordé à Marguerite La Vergne, femme de Charles Doucet, la pension de 54 livres dont jouissait Marie Anne Bonnevie. Folio 223½, ½ page.

1783. 8 août. Le même à M. Conradin, à S^t^ Malo. A accordé des pensions aux nommées Jeanne et Marie Hélène Bernie, filles de feu Jean Bernie, Canadien. Folio 223½, ½ page.

Le même à M. Louvel, à Paimbœuf. A procuré des pensions à Catherine et Marguerite Guy, filles de feu le S^r^ Guy, un des plus anciens habitans de l'Ile Royale. Folio 224, ½ page.

1783. 8 aout. Le même à M. Marchais, à Rochefort. A reçu l'état des pensionnaires de l'Amérique du Nord actuellement existants, morts ou dont la pension a été supprimée pendant les années 1781 et 1782, avec celui des remplacements à faire pour disposer des 3618 livres qui se trouvent sans emploi. A fait des réductions sur la pension des enfants nés en France depuis 1765. Exception a été faite pour la D^elle^ de Fénélon, attendu que l'extinction des 400 livres dont jouissait sa mère et son état d'infirmité la mettait dans un cas privilégié. Folio 224½, 2 pages.

1783. 1^er^ août. Etat des Augmentations de Pensions accordées à plusieurs habitans de l'Amérique du Nord par décision du 1^er^ Août 1783, savoir :

Officiers d'Epée

Adelaide Bourdon. Augmentation de pension.
M^elle^ de Fénélon, fille de M. de Fénélon, Chevau-léger de la garde du roi, et de feue D^elle^ de Covignac.
Marie Madeleine D'Aillebout de Céry. Augmentation.
D^elle^ de Ligneris
Thérèse de S^t^ Ours. Augmentation.

Françoise D'Aine, veuve de M. Majesse
Louise Denise de la Ronde de Bonnaventure. Augmentation.
Marie Angélique de Mackarty. Sa sœur, id.
Geneviève Françoise Hertel du Pont du Chambon de Mezillac. Augmentation.
Marie Rose D'Amours Ve Rassicot
Charlotte du Pont du Vivier
Delle Vincelotte de Ste Hélène
Anne de Lartigue, Ve du Sr Du Boisberthelot de Pénassé. Augmentation
Sa fille id.
Marie Thérèse Marchand de Ligneris id.
Les Delles Marie Marguerite et Victor Merville id.
Delle de Barante

Officiers d'administration et de justice

Renée Marie Carerot Augmentation
Louise Perthuis id.
Angélique Delort id.
Marguerite Françoise Charlotte et Françoise Victor Le Picard id.

Habitans

Angélique d'Aguerre
Agnès Jourdan
Marie Martin Augmentation
La Ve Lasenne et ses 2 filles id.
Geneviève Amien Ve LeBlanc
Marie Renée Chaparide id.
Angélique Cœuret. id.
Anne Landry, fille de Marguerite D'Entremont.
Jeanne et Marie Bonic. id.
Marie Camu, Canadienne, femme de Louis Devaux.
Catherine et Marguerite Guyot. id.
Marie Chapuis, Ve d'un pêcheur de Louisbourg.
Marie Perrin, Ve de Jacques Perrin.
Marguerite La Vergne, Canadienne.
Folio 225, 3 pages.

1783. 24 août. Le Prés. du Cons. de Mar. à M. de Vaudreuil. Donnera à son protégé, le Sr Bigrel de Granclos, le premier greffe qui vaquera dans les colonies. Folio 239, ½ page.

1783. 12 septembre. Le même à M. le Maréchal de Lévis. Le roi, touché de la situation des 2 Delles Perrault, a accordé à chacune une pension de 200 livres. Folio 260, ½ page.

1783. f2 septembre. Le même à M. le Marquis de Vaudreuil, Lieutenant-Général des Armées Navales. Ne peut actuellement placer le Sr Barri qu'il recommande. Folio 261, 1 page.

1783. 3 octobre. Le même à M. le Maréchal de Lévis. Ayant été informé que les Delles Perrault étaient au nombre de 3, le roi a pris une nouvelle décision portant le total de leurs pensions à 450 livres. Folio 305½, ½ page.

Fontainebleau. Le même à M. le Comte de Vaudreuil. Au sujet du Sr Bigrel de Granclos. Folio 335, ½ page.

1783. 24 octobre. Le même à M. Prévost de la Croix. Le roi, pour le récompenser de ses

1783. 13 novembre. services pendant 41 ans, tant en France qu'aux colonies, lui a permis de se retirer du service avec le brevet de Commissaire-Général et une pension de 3,000 livres en outre de celles dont il jouit déjà. Folio 350, 1 page.

1783. 18 novembre. Le même à M. Bertel. Au sujet d'une gratification que demande le Sr Duplex Silvain, ci-devant de l'Ile Royale et plus récemment juge de l'Amirauté à Miquelon. Folio 360½, ½ page.

Versailles. 1783. 5 décembre. Le même à M. le Maréchal de Lévis. Le roi a bien voulu accorder à la veuve du S[r] Dauterive, ancien Trésorier de la Marine en Canada, qui se distingua par son désintéressement en abandonnant dans un incendie le soin de sa propre maison pour sauver le Trésor et les papiers d'Etat, la réversion entière de la pension de 600 livres dont jouissait son mari. Folio 381, 1 page.

1783. 5 décembre. Le même à M[me] Dauterive. Même sujet. Folio 381, 1 page.

1783. 19 décembre. Le même à M. Marchais à Rochefort. Le roi a accordé une gratification de 800 livres au S[r] Dupleix Silvain, qui est revenu en France pour être opéré d'une fistule. Folio 403, ½ page.

1783. 19 décembre. Le même à M[me] Veuve Loustalet. La demande qu'elle fait pour être indemnisée de la perte de plusieurs bâtiments coulés bas lors du siège de Louisbourg et appartenant à son père, Gilles Le Moyne, a été rejetée en 1778 faute de pièces à l'appui. Une pension lui a cependant été accordée en cette considération. Folio 405, 1 page.

1783. 19 décembre. Le même à M. le Comte de la Touraille. Au sujet des pensions aux enfants de la V[e] de la Noue. Folio 405½, ½ page.

1783. 20 décembre. Le même aux D[elles] Rodrigue. C'est au Contrôleur-Général qu'elles doivent s'adresser pour le rétablissement en leur faveur de la pension dont jouissait leur père comme Canadien. Folio 406½, ½ page.

1783. 21 décembre. Le même à M. de Tourcroy, Maréchal de Camp. Par le dernier traité de paix, les Iles St. Pierre et Miquelon ont été cédées à la France en toute propriété, ce qui emporte le droit d'y élever des fortifications et d'y entretenir garnison sans aucune restriction. M. le Baron de L'Espérance doute que l'Ile St. Pierre, la plus petite des deux, soit susceptible de fortifications. L'Ile de Miquelon, qui avait été partagée en deux par un coup de vent, a été réunie depuis peu par un effet semblable de la mer. Elle n'a qu'une rade où les vaisseaux sont sans abri. Folio 411½, 2 pages.

1783. 25 décembre. Le même à M. de Vaudreuil, Conseiller d'Etat. A lu attentivement son mémoire sur les causes et les suites du maronage des esclaves de sa société sur son habitation de Belleterre à la Guyane. La société n'a pas à se plaindre des administrateurs de la colonie, mais uniquement de la dureté et de l'opiniâtreté du Ch[er] DuBoisberthelot, son gérant. Folio 415, 5½ pages.

1783. 28 décembre. Le même à M. le Comte de Vergennes. Explications au sujets des droits de pêche des Français sur les côtes de Terreneuve. Folio 423, 5½ pages.

Fin du vol. 181.

Vol. 182. Nil.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

ANNÉE 1784.

Série B. Vol. 183.

Versailles. 1784. 17 janvier. Le Président du Conseil de Marine à M^me^ Hocquart, Marquise de Montesquiou. Ne peut lui accorder sa demande.

1783. 23 janvier. Le même à M. le Maréchal de Ségur. A reçu l'état nominatif des officiers, Bas-Officiers et soldats du régiment d'Armagnac employés à l'expédition de la Baie d'Hudson. Folio 29, 1 page.

1784. 9 janvier. Le même à M. Duruisseau. A reçu l'extrait mortuaire de Jean Lambert ancien capitaine des portes de Louisbourg. Folio 11, ¼ page.

1784. 13 février. Le même à M^me^ la Princesse de Chimay. A reçu le mémoire par lequel le S^r^ D'Aigremont, que la reine honore de sa protection, demande à passer dans un autre Bureau de son département. Folio 69, ½ page.

1784. 13 février. Le même à M. le Maréchal de Lévis. A reçu avec sa lettre, le mémoire par lequel le S^r^ Herbin, fils d'un officier du Canada, demande l'assurance de la pension dont jouit son père. Folio 76½, ½ page.

1784. 13 février. Le même à Marine Le Blanc. C'est au Contrôleur Général qu'elle doit s'adresser pour les arrérages de sa pension en qualité d'Acadienne. Id. à la veuve du S^r^ D'Entremont. Il ne peut lui être accordé un passage gratuit à Miquelon avec sa famille, cette faveur est réservée à ceux qui y habitaient. Folio 77½, 1½ page.

1784. 1^er^ mars. Le même à M^me^ la Duchesse de Choiseul. Il lui a été bien agréable de faire augmenter la pension des D^elles^ Perrault qu'elle honore de sa protection. Folio 108½, ½ page.

1784. 11 mars. Le même à M. de Lotbinière. A reçu le mémoire par lequel il demande le titre de Marquis, tant en considération des services qu'il a rendus au commencement des troubles de l'Amérique que des sacrifices qu'il a faits en renonçant à retourner au Canada où il a laissé des biens et sa famille. Ne pourra mettre sa demande sous les yeux que lorsqu'il aura donné des détails plus circonstanciés sur la nature de ses services. Folio 116, 1 page.

1784. 27 février. Le même au S^r^ Dotelle. Sa demande pour jouir de la subsistance en sa qualité de Canadien doit être adressée à M. le Contrôleur Général. Folio 104½, ½ page.

1784. 25 mars. Le même à M. Du Pleix Silvain. N'a pas d'objection à ce que sa pension soit transférée à sa fille pour lui permettre de rentrer chez les Carmélites de Vannes. Folio 156, 1 page.

1784. 14 mars. Le même à M. Redon de Baupréau. Examinera le mémoire de la veuve d'Entremont. Folio 130½, ½ page.

1784. 2 avril. Le même à M^elle^ Mozières de L'Epervanche. A augmenté sa pension à 300 livres sur les fonds de l'Amérique. Folio 178½, ½ page.

1784. 2 avril. Le même à M^me^ la Vicomtesse de Gallefet. A fait porter à 300 livres la pension de la D^elle^ de Baroute, Canadienne. Folio 178; ½ page.

1784. 4 avril. Le même à M. le Comte de Vergennes. A reçu la lettre du Ch^er^ de Héridia avec le mémoire des Acadiens qu'il avait présenté à M. le Comte d'Aranda, par lequel ils demandent à passer à la Louisiane où le roi d'Espagne consent à les transporter à ses frais. Croit que c'est au Contrôleur Général qu'il doit s'adresser. Lui envoie lettre et mémoire pour qu'il les fasse

passer à M. de Colonne à qui d'autres Acadiens qui désirent se rendre à Boston se sont d jà adressés. Folio 181, 1 page.

1784. 18 avril. Le même à Mme de Tilly, à Morlaix. A eu de bons témoignages de son fils employé à Cayenne. Verra à l'avancement qu'il pourra lui procurer. Folio 210, ½ page.

1784. 25 mars. Le même à Mme de Sablé. A reçu le mémoire par lequel elle représente qu'ayant perdu son mari, elle se trouve sans autres ressources que sa pension de 600 livres avec quatre enfants. On lui accorde 300 livres de la pension de 600 dont jouissait son mari comme capitaine réformé du Canada. Folio 154, 1 page.

1784. 25 avril. Le même à Mme Landri veuve d'Entremont. Au sujet des arrérages de sa pension. Folio 222, ½ page.

1784. 8 mai. Le même à M. Redon de Beaupréau, A reçu la Matricule des habitants de l'Amérique pensionnaires de l'Etat. Retranchera la Delle Le Picard décédée en Déc. dernier. Folio 245½, ½ page.

1784. 9 juillet. Le même à M. de Calonne. On ne peut accorder la subsistance au nommé Dotel, natif du Canada, attendu qu'il a un métier (forgeron) et qu'il est en état de travailler. Folio 365, ½ page.

1784. 9 juillet. Le même à M. Duclos, Lieutenant de vaisseau. Au sujet des arrérages de pension que réclame Olivier le Prince, Acadien. Folio 364½, ½ page.

1784. 25 mars. Le même à M. Redon de Beaupréau. A reçu l'état des habitans de l'Amérique qui sont morts ou dont la pension se trouve supprimée pour avoir atteint l'âge de 20 ans. Augmemtation au Delles de Baronte et de L'Epervanche. Folio 155, 1½ page.

1784. 12 août. Le même à Mme de la Boularderie. Ne peut augmenter sa pension. Id. à Mme de Courtemanche Folio 420, 1 page.

1784. 12 août. Le même à Melle Colignon. A reçu son mémoire représentant que son frère à été blessé à Savannah et qu'il est mort de ses blessures. Lui a procuré une gratification de 500 livres. Folio 420½, ½ page.

1784. 12 août. Le même à M. Boisseau de la Galernerie. Tâchera de procurer une augmentation de pension à sa belle-sœur Julie de Gannes. Folio 420½, ½ page.

1784. 3 octobre. Le même à Mme de Beaulac Mézillac. Ne peut s'occuper maintenant de l'augmentation de pension qu'elle demande pour son fils, Pierre Dupont Du Chambon. Folio 514, ½ page.

1784. 29 octobre. Le même à M. Sourdeval, à Nantes. Ne fera aucune opposition au départ des Acadiens pour la Louisiane. Folio 562, ½ page.

1784. 19 novembre. Le même à M. le Maréchal de Mouchy. A reçu le mémoire de la Delle Charlotte Eury de la Pérelle par lequel elle demande que la pension dont jouissait sa mère qui vient de mourir agée de 91 ans soit transférée sur sa tête. Verra ce qu'il est possible de faire après éclaircissements. Folio 599, ½ page.

1784. 26 novembre. Le même M. le Vicomte de Laval. C'est ou Contrôleur général que doit s'adresser Anne Barré, Canadienne, pour obtenir la reversibilité de la pension dont jouit sa mère. Folio 612, 1 page.

Fin du vol. 183.

Vols 184, 185, 186, 187, 188. Nil.

AUTRES LIEUX.

CORRESPONDANCE.

Année 1785.

Série B. Vol. 189.

Versailles. 1785. 25 février. Le Président du Conseil de Marine à M^me^ la Comtesse de Lanark. Ne peut acorder à M^me^ Denis de Bonnaventure, veuve d'un lieutenant de roi à l'Ile Royale à la quelle elle s'intéresse, un supplément à la pension qu'elle recoit. Folio 84½, ½ page.

1785. 21 janvier. Le même à M. de Lotbinière. Le prie d'informer le S^r^ Claude Louis Le Gagneur, ancien Bas-officier dans les troupes du Canada, qu'il n'est pas possible de lui procurer des secours pour sa transmigration au Canada Folio 27½, ½ page.

1785. 12 mars. Le même au nommé Brunet. Ne peut rétablir la pension dont il jouissait en sa qualité de Canadien. Folio 115, ½ page.

1785. 24 mars. Le même à M. Dupont Du Chambon. Capitaine au régiment de Cambresis. Sa réclamation pour la perte d'une goëllette et d'un bateau appartenant à son père et employés pour le service du roi à l'Ile Royale en 1745 ne peut été entretenue. Folio 142½, ½ page.

1785. 15 avril. Le même à M. le Comte de Vergennes. A écrit à Nantes pour que l'on procure au Consul d'Espagne toutes facilités pour l'embarquement des Acadiens qui vont à la Louisiane. Folio 186½, ½ page.

1785. 15 avril. Le même à M. le Maréchal de Ségur. A reçu sa lettre avec le mémoire des nommés Granger et Joseph LeBlanc, acadiens qui demandent à jouir de la subsistance. Transmet ce mémoire au Contrôleur Général. Folio 187½, ½ page.

1785. 24 avril. Le même à M. Redon de Baupréau. Au sujet des pensions aux habitans de l'Amérique du Nord. Etat des augmentations. Folio 206, 2 pages.

1785. 3 juin. Le même à M^me^ la Vicomtesse de Rocheblave. S'est occupé de l'affaire du S^r^ Marchand auquel elle s'intéresse. Folio 276, ½ page.

1785. 9 juin. Le même à M. le Comte de Vaudreuil. A reçu le mémoire par lequel M. de la Boucherie retiré du service avec une pension de 1,500 livres demande qu'il en soit accordé une de 500 à sa femme qui est fille de M. Dangéac, ancien officier de l'Ile Royale et plus récemment gouverneur de S^t^ Pierre et Miquelon. Ne peut lui accorder sa demande. Folio 289, 1 page.

1785. 2 juillet. Le même à M. Conradin, à S^t^ Malo. Est informé qu'il a été frêté à S^t^ Malo, par le consul d'Espagne, un bâtiment pour transporter à la Louisiane un certain nombre de familles acadiennes. Cette émigration étant le résultat d'un arrangement approuvé, il ne fera aucun obstacle à ce départ. Folio 348½, ½ page.

1785. 28 juin. Le même à M. le Contrôleur Général. Ne voit aucune raison de refuser à la Dame Marie Josephte Harrière et à son mari, Canadiens, de passer à la Louisiane avec les Acadiens. Folio 336, ½ page.

1785. 13 août. Le même au même. Il n'est pas désirable qu'on laisse passer à Miquelon les Acadiens de Cherbourg qui demandent à aller s'y établir, attendu que beaucoup de gens en sont revenus faute d'y trouver des moyens de substance. Folio 421, 1 page.

1785. 8 octobre. Le même à M de Bellefontaine. Au sujet du passage à S[t] Domingue de M. de Rocheblave, sous-lieutenant au régiment du Port-au-Prince. Folio 536, ½ page.

Fontainebleau 1785. 3 novembre. Le même à M. Couradin. Les Acadiens restés à S[t] Malo, au nombre d'environ 230 ont demandé la continuation de la solde de 6 sols par jour jusqu'à leur décès. C'est au Contrôleur Général qu'ils doivent s'adresser. Folio 592, ½ page.

Fin du vol. 189.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE.

LOUISIANE.

1680-1755.

MOREAU ST-MÉRY.

Série F 3 Vol. 24.

(Ce volume, dans mon rapport de 1899, est indiqué par une erreur typographique comme étant le volume 44).

Diverses notes sur la Louisiane, les Ilinois, les Grands Lacs, etc., etc. Environ 25 pages.

Extrait du mémoire du voyage du S^r^ de la Salle à la rivière de Mississipi envoyé par M. de Frontenac le 9 Nov. 1680. Folio 16, 4 pages.

Récit des faits (non-signé) se rapportant à la découverte du Mississipi. Voyage de de la Salle, sa mort. Voyage d'Iberville. Fondation de Biloxy, etc., etc. Folio 18, 12 pages.

1685. 1^er^ mars. Procès verbal du S^r^ de la Salle sur le naufrage de la flute *L'Aimable* à l'entrée du fleuve Colbert. Signé : Cavelier de la Salle, P. Duhaut, D. Duhaut, Le Carpentier, Thibault, Le Gros, F. Planterole, Barbier, Ravenel de Sablonnière. Folio 24, 2 pages.

1700. 1^er^ avril. Recueil que j'ai pris sur mon journal de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis le départ de M. D'Iberville du 3 mai 1699 jusqu'en 1700. Fort de Biloxy le 1^er^ avril 1700 (Signé) Sannole. Folio 25, 12 pages. Soit 20 pp.

1701. 4 août. Suite de ce qui s'est passé dans le fort de Biloxy depuis le départ du traversier pour S^t^ Domingue. (Signé) Sannole. Folio 31, 10 pages. Soit 15 pp.

1702. 1^er^ janvier. Lettre de D. Fran. Martines à M. D'Iberville. Le prie de suspendre le dessein qu'il a formé de prendre possession de la Mobile. Folio 37, 1 page.

1702. 20 juin. Mémoire de S^r^ D'Iberville sur le pays du Mississipi, la Mobile et des environs, leurs rivières, peuples qui les habitent et du commerce qui s'y pourra faire dans moins de 5 à 6 années en l'établissant. Enumération des Sauvages du bassin du Mississipi et des Grands Lacs. Folio 38, 16 pages.

1703. 20 mai. Procès verbal signé de Bienville. De la Salle de Boisbrillant, le Ch^nr^ de Bécancourt. Henry de Tonty, Le Vasseur, Russanel, à l'effet de constater que n'ayant recue aucun secours de France et étant réduits à la dernière extrémité, il avait été jugé à propos d'envoyer *La Précieuse* à Vera Cruz pour y demander des vivres pour la garnison. Folio 46, 1 page.

1704. 6 septembre. De Bienville au Ministre. Récit de son expédition contre les Alibamous. Les Coroas qui tuèrent un missionnaire et 3 français, ont été entièrement détruits par les Akansas, nos alliés. Il y a encore quantité de voyageurs dans le Mississipi et le Missouri par petites bandes de 7 à 8 et les Sauvages en tuent toujours quelques uns. S'ils avaient la précaution de se réunir tous ensemble pour faire leur commerce cela n'arriverait pas. A envoyé un ordre pour les faire tous descendre et leur défendre de trafiquer le castor. Ce sont tous de bons hommes fort propres pour ce pays. Ils sont en tous 110 y compris 20 qui sont à Onabache qu'avait rassemblé le S^r^ Juchereau pour la traite des veaux et bœufs. Ce dernier est mort l'automne dernier. Ils ont traité environ 9,000 peaux de veaux et de bœufs au fort du Mississipi. Ces voyageurs ne pourront s'établir ici commodément, si on ne prend pas

leurs pelleteries. Les 27 femmes qui sont arrivées ici se sont toutes mariées peu de temps après leur arrivée à des Canadiens et autres qui pouvaient les faire subsister. Le vaisseau qui venait de la Havane nous a apporté la peste et il est mort 45 personnes. Les vaisseaux ne devraient pas s'arrêter à la Havane. Le défaut de viande fraîche est cause de beaucoup de mortalité, il faudrait entretenir une flute pour transporter des bestiaux de la Havane et en même temps amener ici, en une seule fois, beaucoup d'habitans. Le climat y est anssi bon qu'en France. Deux Sauvages venus de chez les Chicachas rapportent que 4 Anglais y ont apporté beaucoup de marchandises pour contrecarrer l'effet des présents que nous leur avions faits. Le fort du Mississipi n'a pas été changé comme l'avait ordonné d'Iberville parce qu'on a trouvé après son départ que les terres n'étaient pas partout noyées M. de S[t] Denis y commande avec 15 Canadiens, c'est un très bon officier qui exerce beaucoup d'empire sur les Canadiens et même sur les Sauvages. Les Espagnols de Pensocola sont fort malheureux. Ils sont réduits le plus souvent à vivre de blé d'inde. Sans nos secours ils auraient été plusieurs fois obligés d'abandonner leur établissement. Leur garnison est de 200 hommes dont 100 mulâtres forçats. Les Apalaches ont été entièrement détruits par les Anglais et les Sauvages. Ils ont fait prisonniers 32 Espagnols de la garnison, en ont brulé 17 y compris 3 Pères Cordeliers. Ils ont tués et faits prisonniers 6 ou 7,000 Apalaches, ont pris 6,000 bêtes à cornes chevaux et moutons. Les Espagnols après avoir brulé leur fort se sont retirés à S[t] Augustin. Il n'est échappé qu'environ 400 Apalaches qui se sont réfugiés dans notre rivière. Il s'est réfugié chez nous également 200 Chactas qui étaient établis près de Pensocola. On rapporte que les Anglais doivent aller à S[t] Augustin pour en détruire le fort, après quoi ils viendraient attaquer la mobile. Ils ne nous feront pas retirer aisément s'ils viennent, ce dont il doute. Il faut un fort à l'Ile au Massacre pour protéger la mobile. A envoyé le traversier à Vera Cruz à la sollicitation du gouverneur de Pensocola et en même temps pour suppléer à nos besoins en comestibles. Le S[r] de Bécancour est mort durant ce voyage. Il est mort 2 autres officiers ; les S[rs] Levasseur et de Tonty officiers Canadiens. Folio 47, 12 pages. Soit, 16 pp.

Fort de la Louisiane. 25 février. 1708. Mémoire de M. D'Artaguette sur ce qu'il a pu apprendre concernant les instructions de feu M. de Muy, gouverneur du fort de la Louisiane. On ne peut remonter la rivière mobile jusque chez les Chicochas qu'avec des petites pirogues. Le fort qu'on avait proposé d'établir chez cette nation était pour empêcher les Anglais d'aller chez nos sauvages établis plus au nord. Ils reçoivent également Français et Anglais et congédient les premiers venus lorsque d'autres arrivent afin d'éviter le désordre. Entre eux et nous il y a des Chactas. Les Anglais vont journellement chez ces derniers pour y faire des esclaves qu'ils négocient contre des nègres de la Carolines ou vendent comme esclaves. M. de Bienville a essayé de faire la paix entre les Chactas et les Chicachas. Elle n'a duré qu'un an. Nous ne sommes pas assez forts pour punir ceux qui ont contrevenu au traité. Il se voient et se parlent lorsqu'ils sont ici et s'assassinent lorsqu'ils sont éloignés On ne pourra établir un fort chez les Chicachas que lorsque nous serons plus forts. Les peaux de bœufs en établissant une tannerie reviendraient à une pistole chaque. Le vice-roi du Mexique a écrit au Gouverneur de Pensocola de ne pas disputer nos limites qui s'étendaient jusqu'à la rivière de Verdide. Folio 53, 3 pages.

1709. Extrait du Mémoire du S[r] Mandeville, enseigne de la Compagnie de Vaulezard à la Louisiane ; au sujet de la Louisiane. Description du pays. Il serait à propos d'accorder la paix aux Alibamons qui la demandent. Les autres nations nous sont amies, et celles qui trafiquent avec les Anglais sont neutres. En remontant le Mississipi on trouve plusieurs nations composées de bons habitans laborieux et pacifiques. Les terres sont bonnes. En remontant le Mississipi on rencontre la rivière Ouabache à la distance de 300 lieues. La vallée de cette rivière est très fertile et la chasse abonde, particulièrement

celle des bœufs. C'est le plus beau pays du monde. Au dessus de cette rivière, chez les Caskakias, il y a une mission de jésuites et, auprès, une mine de plomb très abondante. Entre cette mission et la Ouabache, il y a une saline et aussi du cuivre. En remontant on arrive au Missouri. Il y a là des bœufs en telle abondance que cela dépasse l'imagination. Ces bœufs portent du crin et de la laine suivant les saisons. On a remonté le Mississipi jusqu'à sa source. On en descend sans beaucoup de peine. Il y a aussi, sur le Mississipi, une mine de fer. Comme presque tous les noyers en France sont morts on pourrait utiliser ceux du Mississipi pour en faire de l'huile. Il y en a en très grand nombre. Il est absolument nécessaire de vivre en paix avec tous les Sauvages de ces régions. Folio 55, 4 pages.

1710. 13 mai. Extrait du Mémoire du roi à M. La Mothe Cadillac. Comme les Espagnols cherchent à faire revenir les Sauvages qui habitaient près de Pensacola, il s'efforcera de les retenir sans cependant employer la force. Folio 57, ½ page.

1710. 13 mai. Extrait id. Discutera avec MM. de Bienville et d'Artaguette la question d'un port à l'Ile au Massacre. Folio 58, ½ page.

1710. 13 mai. Extrait id. Lui demande un rapport détaillé sur le pays. Folio 59, ½ page.

1710. 13 mai. Extrait id. Le prie d'examiner ce qu'il est possible de faire pour établir un commerce de peaux des bœufs des Illinois à la Mobile. Folio 60, 1 page.

1713. 15 juillet. Mémoire pour répondre aux instructions envoyées par M. le Comte de Pontchartrain au S[r] Duclos, Commissaire de la Marine, Ordonnateur à la Louisiane. Missionnaires. Il n'y a pas encore de chrétiens parmi les Sauvages, excepté chez les Apalaches qui étaient autrefois voisins des Espagnols. L'indigo vient parfaitement bien, et jusqu'à présent sans culture. On peut, paraît-il, faire 3 récoltes par année. Les muriers sont en grande abondance. Il serait très avantageux d'y introduire les vers à soie. Croit que les habitans s'y adonneraient, attendu la facilité de faire la récolte à l'ombre, sans aucune fatigue, ce qui s'accorderait fort bien avec la paresse des habitans. Le tabac vient fort bien, mais il y a un certain ver qui le mange dès qu'il sort de terre ; cela vient, pense t-il, de la proximité de la forêt qui recèle toutes sortes d'insectes. Les défrichements feront disparaître cette difficulté qui est commune à tout ce que l'on sème, même le blé d'inde. Les habitans sont d'ailleurs peu industrieux et par conséquent pauvres. Il n'y a que les vaches qui soient en assez grand nombre parce qu'elles ne coûtent rien à nourrir. Il a passé dans le bayon de la Fourche 12 filles que M. de Clairambault a fait embarquer au Port Louis, mais elles sont si laides et si mal faites que les habitans de ce pays, et surtout les Canadiens, ont fort peu d'empressement pour elles. Il y en a cependant 2 de mariées. Dans un pareil choix il serait préférable de s'attacher plus à la figure qu'à la vertu. Les Canadiens et les voyageurs, qui sont de beaux hommes, ne sont pas scrupuleux sur la conduite antérieure des filles qu'ils épousent. Ne les trouvant pas à leur convenance ils sont repartis, disant qu'ils préféraient encore les Sauvagesses. Il est propable qu'ils se seraient fixés ici si les femmes avaient été de leur goût. Folio 61, 18 pages.

1714. 20 février. M. de la Mothe Cadillac au Ministre. Officiers nommés pour composer le Conseil Supérieur. Presque tous font double emploi et n'ont aucune idée de leurs fonctions. Récit des procédés comiques de la première séance. Folio 71, 4 pages.

Fort S[t] Louis. 1716. 5 janvier. Copie d'addition d'instructions au mémoire du roi du 17 Déc. 1714 données par M. de la Mothe, Gouverneur de la Province de la Louisiane à M. de Bienville, Commandant de Rozalie. Ayant eu avis que les Natchez avaient tué 4 Français allant aux Illinois, il ordonne à M. de Bienville de partir sans délais pour aller joindre le S[r] Du Tisnet qui est en chemin pour aller à Rozalie. Se rendra chez les Tonicas où se trouve le S[r] Danion, missionnaire. Si le coup fait par les Natchez sur ces 4 Français a été fait à

l'insu de la nation il fera la paix avec eux après les réparations convenables. Folio 73, 1 page.

Ile Dauphine. 1716. 30 mai. Copie de l'ordre donné par M. de Bienville à M. de Richebourg. Copie de la lettre écrite par M. de Bienville du Fort S[t] Joseph à M. de Lamothe le 15 avril 1716. Observations faites par M. de Lamothe sur l'ordre, lettre et journal à lui remis par le S[r] de Richebourg, détaché à Rozalie avec M. de Bienville. Mémoire de ce que le S[r] de Richebourg, capitaine de compagnie, envoyé des Tonicas par M. de Bienville à ordre de M. du Bienville de représenter à M. de La Mothe Cadillac, après l'avoir informé de ce qui s'est passé depuis son départ de l'Ile Dauphine. Observations faites par M. de La Mothe sur le Mémoire du S[r] de Richebourg. Copie des articles de la lettre de M. Derbane, commis aux magasins du roi, et de la C[ie] qui a fait le voyage aux Natchez 27 avril 1715. Observations de M. de La Mothe sur les articles de la lettre du S[r] Derbane. M. de Bienville est blamé vertement pour avoir poussé trop loin ses exigences envers les Natchez qui voulaient la paix. Folio 73, 15 pages. Soit 30 pp.

1715. Description du Fleuve S[t] Louis ou Mississipi et de la rivière de la Mobile, par M. de Remonville. Termine en faisant des suggestions pour le peuplement de la colonie et en citant l'exemple du Canada : Le Canada, dit-il, en fournit une belle preuve par plus de 10 milliers d'hommes fait au tour et braves comme des Césars que le régiment de Carignan a produits dans ce pays là qui n'était rien avant l'arrivée de ce régiment. Folio 81, 15 pages.

1716. 10 mai. Mémoire de ce que le S[r] de Richebourg, capitaine de compagnie, envoyé des Tonicas au fort Louis, par M. de Bienville, a ordre de représenter à M. de La Mothe Cadillac après l'avoir informé de ce qui s'est passé depuis son départ de l'Ile Dauphine. Folio 89, 18 pages.

1716. 26 novembre. MM. de Vaudreuil et Le Normant au Ministre. Récit d'un voyage d'exploration aux bouches du Mississipi en vu de déterminer la profondeur de l'eau dans les diverses passes et fixer l'endroit le plus propice pour établir une batterie. Il fut jugé que le "Détour aux Anglais" était le meilleur endroit pour cette batterie. Folio 98, 7 pages.

1718. Récit du naufrage et des avantures du S[r] Simard de Belle Isle, fils du doyen de l'élection de Fontenay Le Comte. S'embarqua à La Rochelle 1718 sur le vaisseau *Le Maréchal d'Estrées*, pour aller à la Nouvelle Orléans avec brevet de Sous Lieutenant. Par suite d'une fausse maneuvre du Capitaine, le S[r] de Belle Isle et 4 autres officiers furent obligés de se sauver dans une chaloupe. Ils abordèrent sur une place inhabitée où tous moururent de faim et de fatigue à l'excetion du S[r] de Belle Isle. Au bout de 3 mois le S[r] de Belle Isle aperçut des hommes (des Sauvages) qui le gardèrent pendant 15 mois comme leur esclave, après quoi il réussit à s'échapper. Il se rendit tout nu à la Nouvelle Orléans auprès de M. de Bienville. Il a été employé à la conquête du Missouri avec M. de Bourmont. Il est véritablement homme de guerre, grand, robuste, bien fait et d'une très belle représentation. Folio 102, 2 pages.

Fort S[t] Louis. 1718. 12 juin. M. de Bienville au Ministre. On travaille actuellement à l'établissement de la Nouvelle Orléans. A fait prendre possession de la Baie S[t] Joseph à 50 lieues à l'est de l'Iles Dauphine sur le Golfe du Mexique et fait construire un fort de pieux. Suivant ce qu'en dit son frère, le Ch[er] de Chateaugué, il ne croit pas qu'on veuille garder ce port attendu l'impossibilité de pouvoir en défendre l'entrée. Il y a grande eau mais les vaisseaux n'y seront pas à l'abri du vent. Les Espagnols y ont eu un petit fort il y a 18 ans. La rade de l'Ile aux vaisseaux lui parait incomparablement meilleure et beaucup plus près de la Mobile et du Mississipi. Le port de l'Ile Dauphine est toujours dans le même état et ne croit pas qu'on puisse en espérer mieux. A fait sonder l'entrée du Mississipi au dessous de la

barre qui le sépare de la mer. Explications à ce sujet. Folio 103, 3 pages.

1718. 25 septembre. Le même au même. Les Sauvages n'ignorent pas que la croix de St Louis est la récompense de la valeur, il croit qu'il serait opportun de la donner à MM. de Boisbriant et de Chateaugué qui en sont dignes par leurs services en Canada, en France et à la Louisiane. Le Conseil Supérieur de la Louisiane a été d'avis qu'il fallait abandonner le poste de la Baie St Joseph. Raisons à l'appui. Le titre de Commandant Général qu'on lui a donné est fort glorieux, mais il préfererait celui de gouverneur. Cette qualité de commandant et Lieutenant de roi qu'il a eu pendant plus de 20 ans dans la colonie outre ses services en France dans la Marine l'autorise à faire cette demande. D'ailleurs les Espagnols seront plus respectueux de ce dernier titre, ce qui peut être un avantage à l'occasion. Folio 105, 4 pages.

1719. 15 mai. Articles de la capitulation de Pensacola proposés per Don Juan Pedro de Matamoros de Isla. (En espagnol, en marge, en français) les articles que MM. de Bienville de Sèrigny et Larcebausse acceptent ou refusent. Folio 107, 3 pages.

Pensacola. 1719. 20 juin. De Serigny, ancien Lieutenant de vaisseau, Commandant Général dans la Province de Louisiane à Son Altesse Royal..... Depuis son départ de France a fait toute la diligence possible pour se rendre à la Louisiane avec les 2 frégattes de la Cie d'Occident. En passant le long de l'Ile de Cuba, il fit rencontre de 2 batiments chargés de monde qui vinrent l'attaquer sous pavillon espagnol. Après une vive résistance les Espagnols, ou forbans prirent la fuite. Les poursuivit jusqu'à terre et les aurait pris les 2 batiments si les vents ne se fussent pas calmés. A continué sa route à l'Ile Dauphine où il arriva le 19 d'Avril. Communiqua la déclaration de guerre contre l'Espagne et ses ordres. Il fut résolu d'aller attaquer Pensacola qui est le plus beau port de tout le Golfe. Prit avec son frère les arrangements qui convenaient pour devancer les Anglais. Fit embarquer dans 3 frégattes 200 hommes de débarquement et son frère de Bienville suivait ses vaisseaux avec 4 chaloupes et 80 hommes. Il fut convenu que son frère, de Chateaugué, viendrait les joindre par terre avec 3 à 400 Sauvages de la Mobile. Son frère enleva la batterie de l'Ile Ste Rose qui forme l'entré de ce port, après quoi il entra lui même dans le port sans pilote, attendu qu'il le connaissait pour y avoir été 21 ans auparavant. Après canonnement réciproque, les Espagnols amenèrent leur pavillon et demandèrent à parlementer. Détails à ce sujet. Ne doute pas que le vice roi du Mexique ne fasse incessament des efforts pour venir reprendre ce fort. Dès que la garnison espagnolle sera partie pour la Havane, il se rendra à l'entrée du Mississipi pour voir s'il est possible d'améliorer la passe de ce fleuve pour l'entrée des frégattes. Peut l'assurer que s'il ne réussit pas à exécuter ses ordres personne autre ne le pourra. N'a entrepris cette expédition que pour plaire à Son Altesse royale. Aurait souhaité le brevet de capitaine de vaisseau avant son départ en considération de ses longs services et de ce qu'il a abandonné toute sa famille et des bien considérables. Son Altesse ayant sollicité de lui une obéissance aveugle, il s'y est soumis. Compte sur la parole qu'elle lui a donnée. Folio 109, 6 pages.

Ile Dauphine. 1719. 26 octobre. Le même au même. Continue de rendre compte des évènements au cours de ses opérations. Après la prise de Pensacola, il nous est déserté d'un seul coup 56 soldats, la plupart enrôlés par force et par punition. S'étant égarés, ils envoyèrent un des leurs pour demander grâce pour tous, ce qui fut accordé à l'exception de 2 à qui on a cassé la tête en présence de la garnison espagnole. Onze autres ont déserté depuis ce temps. Presque tout le reste de la garnison avait comploté de déserter, de s'emparer d'une frégatte et de s'en aller à Vera Cruz. Le complot a été déjoué. Le 26 juil-

let il mouilla à l'Ile Dauphine. S'apprêtait, le 1er août, à partir pour l'entrée du Mississipi lorsqu'il fut informé qu'une flotte était à l'entrée de la Baie de Pensacola. Se dirigea par terre sur Pensacola avec une petite troupe. Constata que les Espagnols avaient repris cette place. N'ayant pas de vivres et ne doutant pas que les ennemis tenteraient de s'emparer de la Mobile, il revint à l'Ile Dauphine. Arrivée de la flotte espagnole devant la Mobile. Sommation du Commandant. Récit de divers combats. Levée du siège et départ de la flotte espagnole. Importance de fortifier l'Ile Dauphine. Elle est la clef de tout le pays. A le chagrin de ne pouvoir tenter de reprendre Pensacola faute de vivres. Se propose d'aller à l'entrée du Mississipi et même de remonter ce fleuve jusqu'aux Illinois. Aperçut, dans l'après-midi du 31 août, 2 bateaux et 2 grandes chaloupes vers la pointe de la Mobile. Crut que c'était les Espagnols qui revenaient. Fut heureux d'apprendre que c'était M. de Champmélin qui avait convoyé les 2 vaisseaux de la Cie. On tint un Conseil de guerre où il fut arrêté que De Bienville partirait sous 10 jours avec 4 ou 500 Sauvages pour investir Pensacola en attendant que l'escadre put s'y rendre. Récit de l'expédition à Pensacola. Reddition de Pensacola sous conditions. Prise d'un vaisseau espagnol venant ravitailler la place. Préparatifs à la Vera Cruz pour venir attaquer la Mobile. Folio 112, 32 pages.

1719. 13 août. Sommation du Commandant espagnol au Commandant de la Mobile. Folio 129, 1 page.

Ile Dauphine. 1719. 20 octobre. De Bienville au Ministre. Récit détaillé des évènements à Pensacola et à la Mobile depuis l'arrivée de M. de Sévigny jusqu'au départ pour France de M. de Champmélin. Plaintes au sujet de l'abandon du pays. Compte qu'on n'oubliera pas de lui conférer le titre de Gouverneur de la Colonie, grâce qu'il mérite puisqu'il a fait la découverte de ce pays avec son frère d'Iberville, qu'il l'a établi depuis son principe et qu'il l'a soutenu avec une garnison de 100 hommes contre les efforts des Anglais, grâce à la confiance qu'il a inspirée aux naturels du pays. M. de Boisbriand, qu'il a envoyé aux Illinois, l'hiver dernier, avec 100 hommes, tant soldats que mineurs, a trouvé une mine d'argent près des Illinois qui est fort riche. Folio 130, 9 pages.

1719. 8 novembre. Instruction pour le Sr Le Blond de la Tour, Ingénieur en chef de la Louisiane, Panger et de Boispinel, Ingénieurs en second, et Franquet de Chaville, aussi ingénieur. Folio 136, 4 pages.

1719. 28 novembre. Avis de M. Hubert sur l'établissement de Pensacola, de celui de l'Ile aux Vaisseaux et sur l'usage de l'Ile Dauphine. Folio 138, 4 pages. Soit 6 pp.

1722. Mémoire sur l'établissement de la Nouvelle Orléans (non signé). Le port de l'Ile Dauphine s'étant ensablé en 1717, la Cie d'Occident a pris la résolution de former son principal établissement sur le Mississipi en un lieu que l'on a nommé Nouvelle Orléans. Forts de Biloxi et de l'Ile Balize à l'entrée du Mississipi. Folio 140, 2 pages.

Louisiane. 1722. 17 juin. Traduction des paroles des chefs de 2 villages sauvages (Kaskakias), venus au nombre de 30 aux Illinois pour demander la grâce du Sr Périllaud qui avait tué un Français, et réponse de M. de Boisbriand remettant l'affaire à la décision du roi. (Plaidoyer très touchant. E. R.) Folio 141, 8 pages. Soit 12 pp.

1723. Mémoires sur les rivières, les terres et les Sauvages du Missouri (non signé). Beauté et fertilité du pays. Le blé y vient aussi bien qu'en France. Il y a partout de très bon bois : chênes, frênes, lianes, noyers de toutes espèces et mûriers aussi beaux qu'en France. Il y a des noix rondes et des longues de plusieurs espèces. Il y a des vignes aussi bien sur les prairies qu'au bord des rivières qui donnent du raisin en abondance. Il y en a de 3 sortes qui donnent du bon vin et une particulièrement. Il y a des fruits très bons, comme le chimini qui croît à un arbre de la grosseur de la jambe. Ce fruit a l'aspect d'un moyen concombre ; on commence à le manger au

mois de Sept. Il en tombe et il en demeure à l'arbre jusqu'au mois de Mars. Celui qui reste à l'arbre se confit de lui-même sans pourrir. Il est bien meilleur que celui qui tombe quand il est mûr. Le piaquemini est un fruit sucré et une véritable nèfle de France. Il y a des pommiers, des pruniers. Les avelines y sont plus belles qu'en France. Il y a quantité d'autres fruits inconnus. Les Sauvages ont des remèdes très admirables pour les blessures, pour les morsures de serpents. Pour les femmes en mal d'enfant, ils se servent d'herbes, de racines et de grains de fruits qui guérissent en très peu de temps et sans faire de mal. Ces remèdes sont fort doux. Climat, bœufs, chevaux, salines, érables et plaines, bêtes sauvages, gibier, métaux, Sauvages, etc. Folio 145, 6 pages.

1723. Relation de la punition des Natchez. Expédition de M. de Bienville. Paix conclue avec les Natchez à la condition de livrer les chefs des villages de la Pomme et des Noyers. Destruction de ces 2 villages. Emprissonnement de 9 Français signalés comme ayant commis des déprédations au détriment des Sauvages. Retour de M. de Bienville à la Nouvelle Orléans. Folio 149, 12 pages. Soit 20, pp.

1723. 17 juin. Autre récit de ce qui s'est passé au Fort de Chartres, le 29 avril 1723, lorsque 30 Sauvages Kaskakias vinrent demander la grâce de Sr Périllard à MM. de Boisbriand, Diron, de la Loire, D'Artaguette et de Lisle. Folio 157, 10 pages. Soit, 15 pp.

1724. — juillet. Pays des Illinois. Situation des forts, et villages. Recencement de la population blanche. Le premier établissement de ce pays qu'on rencontre, en remontant le Missisipi, est le village des Kaskassias, situé à droite du Missisipi à 3 lieux de ce fleuve sur une petite rivière. Le second est le fort de Chartres situé sur les bords du fleuve à droite en montant, vis-à-vis une île, à 6 lieux de Kaskassias. Le troisième est le lieu où sont les mêmes sur la petite rivière de Maramek qui est à environ 12 lieus du fort de Chartres à la gauche du fleuve en montant. Le quatrième est le village des Koakias ou Tamarois, situé sur les bords du fleuve, à droite en montant à 14 ou 15 lieux du fort de Chartres. Recensement fait par M. Diron en juin 1723 des habitans établis dans ces divers postes.

	Habitans	Ouvriers Blancs	Femmes	Enfants.
Aux Kaskakias—	64	41	37	54
	39	42	28	17
	7	1	1	3
	110	84	66	74

Folio 163, 1½ page.

Louisiane. 1727. 15 novembre. M. Périer au Ministre. Extrait de son rapport sur les travaux à la levée devant la Nouvelle Orléans. Lorsque ce travail sera terminé il commencera le canal de la ville au bayon St Jean qui se rend au lac Pontchartrain. Par ce travail il y aura communication à la mer par le bas du fleuve et par le lac. Ce travail est considérable mais il sera fait en peu d'années par la convention qu'il a faite avec les habitans, qui est de leur garantir la vie des nègres que nous leur donnerons pour le premier mois, moyennant quoi ils s'obbligent de lui donner 30 journées d'hommes pour chacun des nègres qu'on leur livrera. Folio 164, 2 pages.

Mobile. 1728. 9 décembre. Rapport du Sr Diron, Lieutenant de roi, au Ministre sur les pays de la Louisiane. Fort Condé à la Mobile. Les terres qui bordent la rivière des Chicachas sont de meilleure qualité que celles de la Mobile. Il y a de très belles cèdrières, des prairies, de belles carrières, des eaux Minérales, des mines d'étain et de plomb et beaucoup de bêtes fauves. Les nations établies sur ces rivières peuvent composer environ 17,000 hommes. Celles des Chactas forme environ 10,000 hommes. Cette nation fera un jour le boulversement ou le soutien de cette colonie parce que les autres sont incapables de lui résister. Ils n'ont pas de religion, mais reconnaissent un bon et un mauvais es-

prit. Ils ne prient pas le bon parce qu'il est toujours en repos et incapable de faire du mal. Ils s'adressent en toute occasion au mauvais et le prient de ne leur pas faire du mal. Efforts des anglais pour se rendre cette nation favorable. " Il est inconcevable les dépenses que cette ambitieuse nation fait journellement pour se les rendre favorables afin de nous chasser. Nécessité de faire un grand établissement de commerce à la Mobile. Renseignement divers. Folio 165, 6 pages.

Mobile. 1728. 9 décembre. Relation de M. Périer sur le massacre fait par les Natchez le 28 nov. 1729. Complot ourdie par les Nartchez et les Chicachas pour massacrer tous les Français de la Louisiane. Les autorités avaient eu vent de cette trame et auraient pu la déjouer mais la trop grande confiance du D'Echeparre qui commandait au poste près des Natchez, (le fort Français) fut cause que 227 personnes hommes, femmes et enfants furent tuées à son poste. On put détourner les Chactas de se joindre à eux et c'est ce qui sauva la colonie et permit aux Français de prendre l'offensive et d'infliger de grandes pertes aux Natchez, E. R.) Folio 169, 16 pages. Soit 22 pp.

1729. 28 novembre. Exposé de la situation résultant du massacre fait par les Natchez. Il est difficile d'entreprendre seuls la guerre contre les Natchez, attendu que dès que nous nous mettrons en mouvements, ils se réfugiront chez les Chicachas qui habitent à 80 lieues des Natchez, cependant on peut y parvenir avec les forces actuelles pourvu que les Chactas ne se joignent pas à eux. Si nous parvenons à mettre les Chactas de notre côté, ce qui sera assez difficile puisqu'ils ont des traiteurs anglais chez eux, nous viendrons facilement à bout des Nacthez et des Chicachas réunis, dans le cas contraire nous ne pourrons sauver la colonie qu'en recevant de France une augmentation de troupe considérable. Folio 177, 5 pages.

— 1730. mars. Récit de la mort de la femme d'un chef Natchez brulée au poteau à la Nouvelle Orléans par les Sauvages Tonicas. Folio 187, 2 pages.

20 1730. mars. Autre récit du massacre des Natchez par le Sr Diron D'Artaguette, suivi des opérations contre les Natchez avec l'assistance des Chactas. On délivre des femmes et les nègres que les Chactas retenaient prisonniers, soit, 51 femmes ou enfants, 2 Français et 150 nègres. Folio 188, 8 pages.

1730 Document, non signé, adressé au Ministre, récitant les services distingués rendus par M. D'Artaguette à la Louisiane depuis 24 ans et les procédés outrageants de M. Périer, Gouverneur, pour détruire la grande influence dont il jouit auprès des Sauvages, particulièrement les Chactas. Le frère de M. D'Artaguette offre de faire les frais d'une commission, qui serait nommée pour s'enquérir des faits- Folio 192, 6 pages.

7 1730. novembre. Lettre de M. D'Auleuil de Monceaux, datée de Québec le 7 Nov. 1730 relative à la destruction des Renards. (Rég. de M. Randot.) Folio 196, 5 pages. Soit 10 pp.

1731. Relation par M. Périer de la défaite des Natchez. Après s'être assuré de la fidèlité des Chactas et avoir renouvelé avec eux, à la Mobile, le traité de commerce et d'alliance qui existait depuis longtems s,il retourna à la Nouvelle Orléans le 13 Nov. où il trouva son frère, Périer de Salvert très avancé dans les préparatifs de la guerre dont il l'avait été chargé. Départ le 9 Dec. Récit de la marche. Le Baron de Crisacy commandait les troupes de la Colonie, M. de Bénac celles des habitants, son frère le bataillon de la Marine. Arrivée aux Tonicas. Apprit là que M· de Coulonges, qui conduisait une piroque armée de 20 Sauvages et nègres libres, avait été attaquée et qu'il avait perdu la moitié de son monde, que MM. de la Touche Beaulieu et Cochart avaient été tués et M. de Coulonges blessé grièvément. Investissement du fort des Natchez. 450 femmes et enfants et 45 hommes se rendant a discrétion, le reste s'enfuit à la faveur de la nuit. Folio 212, 14 pages.

Récapitulation du nombre de Natchez qui ont été tués en différents temps depuis que l'on a la guerre avec eux, ou qui ont été envoyés comme esclaves à S[t] Domingue ou qui sont morts de maladie ou en fuite savoir : 18 tués lors du massacre général, 60 par les chactas avant l'arrivée des Français et avant le premier siège, 30 au premier siège, 18 dont les Tonicas ont apporté la chevelure, 15 par les Avoilles, les Colapissas, les Baillagoulas, et les Houmas, 35 en 2 fois par les Akansos, 70 pendant le dernier siège. 51 envoyés à S[t] Domingue, 130 autres morts de maladie ou de misère depuis le début de la guerre, 2 tués à l'attaque de la pirogue de M. la Coulanges, 15 qui ont passé aux Chicachas avec le chef "La Grosse Jambe", 10 qui étaient à la chasse lors du siège, 12 qui se sont échappés du fort. Il ne doit rester de toute la nation des Natchez que 37 guerriers. Folio 209, 2 pages.

Fort de Condé de la Mobile. 1731. 10 janvier. — M. Diron D'Artaguette au ministre. Réfute les accusations portées contre lui par M. Périer et blâme sa façon d'agir avec les Sauvages. Folio 411, 18 pages. Soit 25 pp

La Mobile. 1731. 24 mars. — Le même au même. Raconte la fuite des Natchez chez les Chicachas. Il a dû s'en échapper beaucoup plus qu'on le dit puisqu'il n'en a été pris que 51 au siège de leur fort. Croit que ceux qui se sont échappés doivent être au moins 200. A cru devoir permettre aux Chactas de courir sur les Natchez et de frapper également sur les Chicachas s'ils s'obstinaient à les défendre. Folio 421, 3 pages.

1731. 24 juin. — Le même au même. Raconte diverses attaques faites par les Natchez sur des Français et des Tonicas. Les pertes souffertes par ces derniers sont regrettables parcequ'ils sont nos amis et forment une barrière contre nos ennemis. Les Chicachas, qui sont une nation brave et aguerrie, se sont déclarés pour les Natchez et entreprennent ouvertement leur défense. M. Perier lui ordonne d'engager les Chactas à leur faire la guerre, mais pour cela il faut leur faire de grands pré-ents, le Sauvage ne se remuant que si on l'intéresse, il n'a rien à leur donner. Si la C[ie] n'envoit pas des vaisseaux incessamment, il y a tout à craindre, car on est sans farine, sans conserves, sans vin. Les Chicachas qui ont été sommés par M. Périer de livrer les Natchez, ont répondu qu'ils n'avaient pas été les chercher pour les livrer et qu'ils sauraient bien les défendre. Nous avons perdu cette nation depuis 1729, c-a-d depuis qu'on a cessé d'y faire le traite. Folio 423, 3 pages.

1731. 20 août. — Le même au même. Le rapport du massacre des Tonicas par les Natchez était surfait. Ils ont soutenu le siège pendant 7 jours et les Natchez se sont retirés avec une perte de 20 hommes. Les Chactas envoyés à leur poursuite ne les ont pas rencontrés. Si M. Périer avait mieux connu le caractère des Sauvages il ne se serait pas laissé prendre par les ruses des Natchez et nous ne serions pas menacés aujourd'hui d'une guerre avec les Chicachas qui sont beaucoup plus nombreux et plus braves. Son poste, qui est très important parcequ'il est celui où les Chactas viennent s'approvisionner, est dénué de tout, cela est fâcheux, particulièrement en cette conjoncture. Puisqu'on pousse les Chactas à la guerre, il n'est que juste qu'on leur fournisse tout le nécessaire pour la soutenir. A fait des représentations à M. Périer. Raconte la conspiration de 400 nègres qui devaient, le jour de la St. Pierre, massacrer tous les Français. Folio 425, 7 pages.

1731. 2 novembre. — M. de St. Denis, commandant aux Natchitoches, à M. Salmon. Lui dépêche un officier pour l'instruire de la fuite des Natchez et de la misère dans laquelle il est par suite de l'arrivée de plusieurs nations sauvages qui sont venues nous secourir au nombre de 250 hommes, sans compter les Natchitoches qu'il a sur les bras, hommes, femmes et enfants depuis que les Natchez ont attaqué leur village. Il a été obligé de faire tuer tous les bœufs et vaches pour nourrir tous ces gens. Par surcroît, il vient de lui arriver 100 Cadodaquioux qui furent avertis trop tard pour nous être utiles. Il est fâcheux qu'il n'y ait pas dans les postes tout ce qui est nécessaire pour de tel-

les conjonctures. S'en prend à la C^ie^ qui perd le pays par sa négligence. Si son poste avait été bien approvisionné et bien garni de monde, la dépense n'aurait pas été si grande et la défaite des Natchez serait plus générale et plus complète. N'avait en tout, au début, que 22 Français et 16 Espagnols pour aller chasser les Natchez.—Détails de l'expédition.—Enlèvement du fort des Natchez qui ont perdu 74 personnes tant tués que prisonniers. Ce qui en reste erre en 3 bandes dans la Rivière Noire, il faût les détruire cet hiver. Folio 429, 8 pages.

Rolle des habitans en état de cultiver l'indigo depuis " Les Cannes Brûlées " jusqu'au Chaouachas : la Concession du S^r^ D'Artagnan, MM. Diron et D'Artaguette, De Kolly, Lafrenière, la Veuve Beaulieu, De Léry, Du-Breuil, de Chavannes, Bonnaud, de Bélair, D'Alby, Coustillas, Trudeau, Dalcourt, Bizophon, De la Tour Marêt, Brontin, Fleuriau, les Dames Religieuses, Ragnet, Dausseville, Laliberté, Tisserant, les 3 Carrière, Renault, Alexandre Busson, Beaupré, de Belleisle, Petit de Levilli^e^rs, de Ste. Thérèse, Larche, de Noyan, Baldik, De la Chaise, Fazinde, Pellerin, Marcilly, Labio, Dumanoir, LeBlanc, Roquigny. Folio 233, 2 pages.

Mémoire concernant les Illinois. (Non signé.) Sa situation à 400 lieues en amont du Mississipi. Son établissement y est assez considérable en habitans français qui travaillent depuis près de 25 ans à la culture des terres avec tant de succès qu'ils s'y sont soutenus dès le début sans l'assistance de troupes, jusqu'à ce que la C^ie^, en 1719, y eut envoyé des garnisons. Depuis les soldats auxquels on a donné des congés s'y sont établis et y résident avec nombre de Canadiens qui y forment 2 villages assez considérables en bâtiments, bêtes à cornes et chevaux. Le village de Cascassias a été cédé par les Illinois aux Français il y a 20 ou 22 ans. Ils se sont retirés à une lieue et demie des Français. Ils sont environ 200 hommes, lesquels sont en partie alliés aux Français qui ont eu la faiblesse d'épouser des Illinoises, ce qui est la cause de désordres difficiles à éviter. Ils sont plus corrompus que les Illinois pur sang. Ce village de Cascassias est composé d'environ 100 feux ; ces Français y ont de bonnes maisons en charpente ou en pierre et ont d'abondantes moissons de toutes sortes de grains. Il s'y réunit nombre de traiteurs à certaines saisons. Les Nations du bas Missouri font souvent des courses sur celles plus éloignées et leur font des esclaves qu'ils nous vendent, ce qui est tout aussi injuste que préjudiciable, attendu qu'elles n'ont jamais fait de mal aux Français et que cette conduite nous empêche de pénétrer au loin pour parvenir à joindre les Espagnols du Nouveau-Mexique. L'établissement de la prairie du Fort de Chartres est à 6 lieues de celui de Cascassias. La garnison n'y est pas suffisante pour contenir les insultes. Les habitans français y sont au nombre de 70 à 80 hommes. Il y faudrait un fort de pierre et une garnison de 4 compagnies. Les Anglais cherchent à corrompre les Sauvages de ces endroits. Il faudrait aussi établir un poste à Ouabache qui y garderait la rivière aux Yaux (Ohio) laquelle vient du côté de l'Est où se trouvent les Anglais. Ils ont dans le haut de cette rivière des postes qui dépendent de la Caroline. Folio 235, 13 pages.

Nouvelle Orléans. 1732. 27 mars. M. Salmon au Ministre de la Marine. Projet pour l'asainissement des rues à la Nouvelle Orléans. Folio 243, 3 pages.

1733. 6 mars. M. Périer au Ministre. A reçu la lettre du roi lui enjoignant de remettre le gouvernement de la Province à M. de Bienville. Se plaint des propos grossiers du S^r^ Macarty, Aide Major de la Nouvelle Orléans, qui lui ordonna au nom de M. de Bienville d'enlever ses meubles immédiatement. M. de Bienville a organisé une cabale pour le faire passer pour un homme pétulant et emporté, incapable de se maitriser. Il a été calomnié et saura le prouver Il parait que M. de Bienville se prépare à faire la paix avec les Chicachas, il n'aura pas grand peine à y parvenir mais les suites en seront déplorables. Folio 245, 4 pages.

Fort de Notre Dame aux Adays. 1735. 19 décembre. Copie de l'opposition du Seigneur Gonzalès, Enseigne et Lieutenant Général de M. de Sandouval, capitaine d'infanterie espagnolle et gouverneur des Provinces de la Nouvelle Philippine à M. de S[t] Denis, commandant aux Natchitoches. A reçu ordre de l'avertir de ne pas ériger un fort sur les terres du roi d'Espagne, son maître, de l'autre coté de la rivière et de suspendre les travaux en cours. Réponse du S[r] Louis de S[t] Denis, chevalier de S[t] Louis, commandant de la Rivière Rouge, de ses affluents et du Fort S[t] Jean Baptiste, aux Natchitoches. Poursuivra les travaux commencés en obéissance aux ordres qu'il a reçus. Transmettra sa lettre au Gouverneur de la Louisiane. Folio 247, 3 pages.

Natachitoches. 1735. 20 décembre.

1736. Etat des troupes et milices qui ont fait la campagne des Chicachas. Compagnie des grenadiers composée de 30 Français et 15 Suisses ; compagnies de Lusser, de Coustillas, Petit de Lévilliers, de Berthet, de Bombelles, de Bénac, de Membrède, Le Blanc, compagnie Suisse, compagnies de la Nouvelle Orléans et de la Mobile, volontaires et voyageurs. En tout 544 hommes, à part les officiers. Folio 249, 1 page.

1736. M. de Crémont au Ministre. Raconte sa traversée, son escale à S[t] Domingue, son arrivée à la Louisiane. N'étant arrivé que depuis 2 jours, il n'a pu encore prendre connaissance de la situation présente des Sauvages. M. de Bienville lui a dit qu'il était impossible d'aller attaquer les Chicachas avant 18 mois. Il ne s'est pas trouvé vrai, comme on l'avait d'abord rapporté, que M. D'Artaguette et tous ses officiers avaient été tués sur le champ de bataille. Blessé de 3 coups de fusils, il fut pris avec quelques-uns de ses officiers, aussi blessés, et le Père Senat, quelques soldats et habitans, le tout au nombre de 19. Une Sauvagesse Avoyelle, esclave chez les Chicachas, s'étant sauvée chez les Alibamous, M. de Bienville l'a fait venir. Elle a rapporté que le jour même de l'attaque, 17 des prisonniers furent jetés dans 2 feus. Elle assure que pendant la tragédie les Français chantèrent comme c'est l'usage chez les Sauvages qui jugent par là de la valeur des gens. Les Chicachas, en ont gardé 2 en vie, probablement afin de les échanger avec les 2 prisonniers Chicachas que détient M. de Bienville. Cet échange se fera par l'intermédiaire des Alibamous. Folio 250, 3 pages.

1739. Relation que fait le S[r] Drouet de Richarville de l'engagement que M. D'Artaguette eut avec les Chicachas au mois de Mars 1736, par la voie du fort S[t] Frédéric, il rapporte qu'en cette circonstance trois de ses frères furent tués, que lui même reçut 2 coups de feu, au bras gauche et au bas ventre et un coup de flèche au poignet, qu'il fut pris les armes à la main par 3 Chicachas et amené au village avec 22 Français, dont 20 ont été brulés, entr'autres : le Père Sénat, Jésuite, MM. Dartaguette, de Vincennes, de Coulanges, de S[t] Ange fils, Du Tisné, D'Esgly, de Tonty le Cadet. Ces MM. furent brulés avec le Père Sénat le jour même de l'action, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à minuit. Les autres Français brulés étaient des officiers et miliciens. Le S[r] de Courselas ou Coustillas, officier, fut brulé 3 jours après au grand village avec un Iroquois du Sault S[t] Louis. Le S[r] de Courselas avait été nommé à la garde des poudres avec 35 hommes. S'étant égaré, il se rendit au village des Chicachas sans savoir ou il allait. N'a pu savoir ce que sont devenus les 35 Français qui étaient avec lui. Fut conduit dans la cabane du chef du Village de Jontalla, où il a été gardé a vue pendant 6 mois par les jeunes gens, après quoi il a vécu en pleine liberté et a chassé avec les Chicachas.

Après 18 mois de séjour avec eux, il s'est sauvé avec Pierre dit Courte oreille, soldat de la garnison des Illinois par le Conseil d'un traiteur anglais qui lui indiqua le chemin à suivre. Ayant fait 40 lieues, il rencontra des traiteurs anglais de la Georgie qui l'amenèrent chez M. James Ogelthorpe, commandant-en-chef des troupes de S. M[te] Britannique qui le racheta des Chicachas venus pour le réclamer. Il lui donna un passport qui lui permit de passer par la Virginie et de là au Canada. Courte-oreille a dû s'embar-

quer en Georgie pour aller rejoindre sa famille à Paris. Description des villages des Chicachas. Ces sauvages disent qu'ils sont prêts à faire la paix et livreront les Natchez à M. de Bienville sans qu'il ait à s'en mêler. Ces derniers sont traités comme esclaves. Ils sont environ 40. Les Chicachas sont alliés aux Chéraquis. Ils disent qu'ils savent bien que les Français les mangeront mais qu'ils en mangeront beaucoup auparavant. Ils disent qu'ils n'ont perdu qu'un homme à l'attaque de M. de Bienville et 20 tués et 30 blessés à celle de M. Dartaguette. Folio 252, 6 pages.

Récit de (non-signé) la marche et de la défaite de M. Dartaguiette, racontée par le nommé Parisien. La troupe de M. Dartaguiette, partie des Illinois le 20 février 1736, se composait de 41 soldats réguliers, 99 miliciens, 38 Iroquois, braves gens qui se défendirent avec fermeté, 38 Arkansas, 190 Illinois et Miamis, formant en tout 396 hommes. Les Illinois Miamis lachèrent pied dès le début pour venger, dirent-ils, la mort d'un de leurs chefs tué par un Français l'été précédent. M. Dartaguiette se voyant trop faible pour résister à un ennemi qui lui était déjà supérieur par le nombre, se détermina à battre en retraite pour joindre les poudres qu'il avait laissées à ¼ de lieue en arrière. Il fut poursuivi avec fureur par les Chicachas qui nous tuèrent 42 à 45 hommes, savoir : MM. Dartaguiette, de St-Ange, fils, de Vincen .es, de Coulanges, Lagrancier, de Coutigny, 6 cadets ; les officiers de Milice, Des Essarts, d'Estaing, Carrier. Firent prisonniers le Père Sénat, Du Tisné, La Lanne et 5 ou 6 soldats. L'ennemi se rendit maître des poudres et sans la pluie qui dura depuis 10 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, il ne serait pas échappé un seul Français. Il y avait plusieurs Anglais à l'attaque, deux furent tués en voulant s'emparer du drapeau français. Le S[r] Parisien rapporte qu'il y avait un chemin pour joindre M. Dartaguiette ; que M. de Monchervau, avec 60 hommes, et M. de Grandpré avec 120 Arkansas, ayant appris en route la défaite de M. Dartaguiette, rebroussèrent chemin. Folio 256, 3 pages.

Autre relation détaillée de (non-signée) la défaite de M. Dartaguiette. La troupe était composée de 27 soldats, 110 habitans, 38 Iroquois, 28 Arkansas, 100 Illinois, 160 Miamis ; en tout 145 Français et 326 Sauvages. M. Dartaguiette laissa aux Illinois, pour commander en son absence, M. de la Buissonnière et le S[r] de Montchervaux qui devait rassembler 180 Illinois pour les amener aux Ecores à Prudhomme pour y joindre M. Dartaguiette. Craignant de manquer de vivres s'il avait à attendre l'arrivée de MM. de Bienville et de Montchervaux, il se décida de l'avis des Iroquois, à attaquer les Chicachas. Récit du combat. Désertion de 250 Sauvages. Les Chicachas, au nombre de 5 à 600, enhardis par cette désertion, attaquèrent avec fureur et euveloppèrent les Français. Blessé à la main et la cuisse, M. Darteguiette s'appuyant à un arbre, dirigea le combat sans vouloir accepter de fuir sur un cheval qu'on lui amena. Dans cette position il reçut une balle au bas ventre et tomba mort. M. de St-Ange le remplaça. Presque tous les Français furent tués auprès du corps de M. Dartaguiette. Les Iroquois et les Arkansas se battirent avec beaucoup de courage et on doit à leur valeur et à leurs soins d'avoir sauvé pendant la retraite plus de 20 soldats ou habitans blessés. Le lendemain, les débris de la troupe rencontrèrent M. de Montchervaux qui venait joindre M. Dartaguiette avec 180 Illinois, 5 soldats et 8 habitans. Une femme Tonicas, délivrée des mains des Chicachas, déclare que ces derniers étaient au nombre de 1200, y compris 100 Natchez et 80 Chouanons. Ce qui avait trompé les découvreurs était que les villages des Chicachas sont situées sur des buttes environnées de bois qui se masquent les unes les autres. Liste complète des morts, blessés et prisonniers. On a appris depuis, par les lettres de M. de la Buissonnière, qu'à une journée ou deux des Chicachas, M. Dartaguiette avait reçu des lettres par lesquelles M. de Noyau lui marquait par ordre de M. de Bienville, de retarder sa marche et de l'attendre pour frapper ensemble

sur les Chicachas. Ces lettres sont sans doute, tombées entre les mains des Chicachas après la défaite de M. Dartaguiette, ce qui les met au fait des préparatifs que M. de Bienville fait contre eux. Folio 258, 12 pages.

Lousiane. 1736. 28 juin. Récit détaillé, par M. de Bienville, de son expédition au pays des Chicachas, de l'insuccès de son entreprise et de sa retraite. Folio 264, 20 pages. Soit 30 pp.

Louisiane. 1748. 10 novembre. M. de Vaudreuil rend comte d'un combat près de la Havane, le 13 de Sept., entre l'escadre espagnolle commandée par M. de Reggio et celle de l'Amiral anglais .... L'avantage est resté aux Anglais qui avaient des forces supérieurs. Folio 274, 3 pages.

Réflexions sur la guerre des Chicachas, (Non signé) Les 2 engagements malheureux que nous avons eus avec les Chicachas nous font connaître qu'il ne faut pas trop compter sur les Sauvages. Dans le second, sous le commandement de M. de Bienville, certains chefs Chactas, mal intentionnés, avaient répandu le bruit que notre intention était de faire la paix avec les Chicachas dans le but de les détruire avec le concours de ces derniers. C'est ce qui explique que beaucoup nous abandonnèrent et qu'il fut même question de se tourner contre nous pour nous détruire. Ils nous savent très braves mais ils n'approuvent pas notre manière de faire la guerre. Ils disent que nous nous exposons trop ; qu'il faut ruser et faire des feintes. En effet, ils sont toujours en mouvement au lieu que nous sommes immobiles et qu'on peut nous tuer aisément. Le Sauvage vise bien et tous ses coups portent, nos soldats, au contraire, ne savent pas ajuster. Ils prétendent qu'avec toute notre bravoure nous serions plus facile à détruire qu'eux. En somme, notre prestige est amoindri, cela se voit par les facilités que les Chactas donnent aux anglais de commercer chez eux. Il est possible qu'ils n'y supportent pas longtemps notre fort de Tombecbé. Raisons pour lesquelles il peut être mieux de l'abandonner. Pour rétablir notre crédit il faudrait entreprendre une nouvelle expédition contre les Chicachas de façon à en rendre le succès assuré. Autrement, il est possible que les Anglais parviennent à amener les Chactas à faire la paix avec les Chicachas. Les Anglais intimident les Chactas en leur donnant à entendre que s'ils ne les laissent pas commercer librement avec eux ils leur feront porter la guerre par les Chéraquis avec lesquels ils sont alliés. Il est bien préférable d'attaquer les Chicachas en remontant le Missisipi que la Mobile. Le Missisipi est trop large pour prêter aux ambuscades de l'ennemi et nous aurions, de ce côté l'appuis des Illinois, des Akans s, des Hurons et des Iroquois sur lesquels nous pouvons comter plus surement que sur les Chactas. Autres raisons. Folio 276, 14 pages.

1735. Récit par le S[r] de Régis, beau frère du Marquis d'Arsy, de ses trente sept années de service, particulièrement en Louisiane. Adressé à M[gr] Rouillé, Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine. Folio 284, 24 pages.

Lousiane. 1736. 9 juin. M. Diron Dartaguette au Ministre. Sur l'insuccès de l'expédition de M. de Bienville contre les Chicachas. Suite fâcheuses qui en résulteront. Efforts des Anglais pour accaparer le commerce avec les nations sauvages amies de la France. Il faut rétablir notre prestige et pour cela il nous faut des troupes et des marchandises. Les S[rs] Arnaud, D'Auterive, Develle, S[t] Pierre, S[t] Martin et du Tertre, officiers, se sont conduits à l'affaire des Chicachas avec beaucoup de fermeté, d'expérience et de présence d'esprit. Folio 296, 4 pages.

Versailles. 1737. 25 mars. Le Ministre à MM. de Champigny et D'Orgiville. Depuis la retrocession de la Louisiane au roi par la C[ie] des Indes, il a fait ce qu'il a pu pour encourager le cabotage entre cette Province et les Iles. Vient d'accorder une exemption de droits. Folio 298, 2 pages.

Montréal. 1739. 6 juiilet. Etat des offlciers, Cadets, Soldats et Sauvages détachés sous le commandement de M. le Baron de Longueuil, Major de Montréal, qui sont partis de ce lieu du 16 au 30 juin dernier pour aller servir sous les ordres de M.

de Bienville à la Louisiane, Officiers : MM. le Baron de Longueuil, de Sabrevois, Du Vivier, de Vassan, De Verrier, Le Gardeur de S[t] Pierre, de Portneuf, de Lignery, Ch[er] de Villiers, Drouet de Richarville, Aubert de Gaspé, le Père Vermet, Récollet, Aumonier, Ystre, Chirurgien. Cadets : Drouet de Richarville, de Gannes, Joseph Langy, Thomas de la Noue, Ch[er] Benoist, Joseph Hertel de la Frenière, Louis Hertel de Rouville, Depeux, Le Gardeur de Croisille, de Varennes, Chausségros de Léry, de Belestre, Michel Hertel de Rouville, de Selles, Joncaire de Closonne, Le Gardeur de Repentigny, Hertel de Beaubassin, Le Gai de Joncaire, de Bailleul, Joseph de Langy, De Lind, Menneville, Bonat, Joseph Hertel de Rouville dit Chambly, de Morville, 3 sergents, 6 caporaux 6 aupessades dont 1 tambour, 24 soldats, 45 habitans, 186 Iroquois du Sault, 51 du Lac des Deux Montagnes, 32 Algonquins et Nipissingues, 50 Abénaquis de S[t] François et de Béconcour, le Père, la Bretonnière, Jésuite, Quéret, missionnaire. Folio 299, 3 pages.

1739.
28 juillet. Copie de la lettre de M. de Noyau, major des troupes commandants au fort de l'Assomption, à M. de Bienville. Mesures qu'il a prises pour décider quelle voie il faudra prendre pour aller aux Chicachas. Folio 301, 11 pages.

Nouvelle Orléans.
1738.
20 février. Propositions de MM. d'Hauterive, La Frenière, Bellair, Fleuriau, La Vergne, Pra[t], Gautereau, Couturier et autres habitans de la Louisiane à MM. de Bienville et Salmon pour la formation d'une compagnie ayant pour objet l'importation de nègres pour répondre aux besoins de la Colonie. Folio. 307, 5 pages.

1738.
24 mars. Le Ministre à M. de Bienville. A rendu compte au roi de sa lettre du 20 Déc. dernier concernant les Sauvages. A vu avec plaisir que les Chactas ont tenu leurs promesses de marcher contre les Chicachas. Ces derniers doivent être très affaiblis. non seulement par la perte des hommes et de 4 de leurs forts, mais plus encore par la disette de vivres. Le roi est très satisfait de la conduite tenue par M. de Léry à cette occasion. S'il est, vrai, comme le rapportent les Chactas, que les Natchez ont abandonné les Chicachas, l'expédition qu'ils préparent contre ces derniers en sera rendue plus facile. Est surpris d'apprendre que les prisonniers Chicachas aient déclaré ne pas avoir été inquiétés l'année dernière par des partis envoyés du Canada. Cela ne s'accorde pas avec les rapports faits par M. de Beauharnois. Folio 311, 3 pages.

Lousiane.
1738.
30 mai. Historique de la Louisiane, adressé au ministre (non signé). De la Salle fut le premier qui eut connaissance du fleuve Mississipi. Il avait formé le projet d'aller à sa découverte dès 1669. Récit des malheurs de sa seconde expédition et de sa mort. Ce qu'avait inutilement tenté de la Salle, réussit 7 au 8 ans plus tard à M. d'Iberville, gentilhomme canadien déjà fameux par d'autres entreprises. Il mourut à son 3[me] voyage lorsqu'il était en route, empoisonné, dit-on, par suite des intrigues d'une nation célèbre qui craignait un tel voisin. C[te] de M. Crozat, C[te] d'Occident. Réunion au domaine du roi par arrêt du 23 janvier 1731. Folio 313, 4 pages.

1740 et 1741. Extraits des lettres des Commandants des postes des Onyatanous et Rivière S[t] Joseph, écrites à M. le Marquis de Beauharnois au sujet de ce qui s'est passé de la part des Chicachas depuis que M. de Bienville a fait la paix avec eux. Deux Sauvages viennent de lui rapporter la triste nouvelle de la défaite de plus de 6 pirogues des Illinois qui venaient au poste de Vincennes et dans le sien. Les Chicachas ont tué et pris plus de 30 Français à la Rivière des Chérakis au sud de la Ouabache. Ont trouvé 16 cadavres, tous la chevelure levée, parmi le quels il y avait une femme. Tout fait voir qu'ils se sont défendus. Un nègre qui s'est sauvé rapporte qu'il y avait des Anglais parmi les Chicachas qui ont fait le coup. Il y en avait également dans l'affaire de M. Dartaguiette, et des témoins rapportent qu'ils animaient les Chicachas et allaient eux-mêmes couper les cheveux au Français qui étaient attachés au poteau (Signé de S[t] Vincent). Id. lettre du S[r]

Coulon de Villiers. Id. deux autres lettres du Sr de St Vincent. Envoie la liste des tués et des 8 qui ont échappé au massacre. Folio 315, 4 pages.

Fort Margot. 1740. — janvier — M. Fabry de la Bruyère à ..... M. Broutin a découvert un bon chemin pour aller aux Chicachas. Jusqu'alors on croyait qu'il serait nécessaire de retarder l'expédition à une autre saison à cause de la crue des eaux. Nous allons de l'avant, et s'il est question de paix, comme on le dit, il vaut mieux en dicter les conditions les armes à la main que d · les attendre d'un ennemi qui connaîtrait notre faiblesse. Folio 519, 4 pages.

Fort de l'Assomption. 1740. 15 janvier. — M. Broutin à ..... A découvert un bon chemin pour aller aux Chicachas. La lettre de M. de Bienville aux Chicachas a été portée à l'endroit même ou M. D'Artaquiette a été défait et fixée à un pieux. Tout fait croire que les Chicachas désirent la paix. Les travaux sur le chemin qui doit conduire aux Chicachas sont commencés. Folio 221, 3 pages.

1740. — Journal de M. Chaussegros de Léry sur la campagne faite par le détachement du Canada sur les Chicachas en février 1740, composé de 201 Français, 337 Sauvages du Canada, Illinois, Missouri, etc., etc., et 58 Chactas, faisant en tout 596 hommes. Joint à la lettre de M. Salmon du 4 mai 1740). Départ du fort de l'Assomption le 2 février 1740. Officiers : MM. de Céloron, Capitaine Commandant, de Sl Pierre, le Cher de Villiers de Portneuf, de Richarville, de Villiers, Robineau de Bécancour, de Lignery, de Gaspé. Récit au jour le jour et très détaillé de l'expédition. Par suite d'une trahison des Chicachas envers les Chactas on peut compter que 1,200 de ces derniers se joindront à nous. Arrivée chez les Chicachas. Négociations de paix. Folio 323, 29 pages.

Fort de l'Assomption. 1740. 5 février. — Instructions de M. de Bienville. Pour servir à M. de Céloron nommé pour commander le détachement des Canadiens et des Sauvages qui marchent en guerre contre les Chicachas. Comme les Chicachas ont demandé la paix à plusieurs reprises, il tâchera, à son arrivée à leurs villages, de s'emparer de celui occupé par les Natchez. Si, pour une raison ou une autre, cela ne peut se faire, il exigera des Chicachas qu'ils livrent les Natchez et les prisonniers français qu'ils détiennent. Quand aux autres conditions préliminaires de la paix, ils devront envoyer quelques-uns de leurs chefs au fort de l'Assomption. S'en rapporte pour le reste à son expérience. Folio 339, 2½ pages.

Nouvelle Orléans. 1740. 15 juin. — Extrait du Journal de la Campagne de M. de Bienville aux Chicachas. Départ de la Nouvelle Orléans le 12 sept. 1739. Arrivée au fort de l'Assomption. Retour de M. de Céloron du pays des Chicachas. Délégués Chicachas. Conditions de paix. Folio 341, 33 pages. Soit 45 pp.

1741. — Rapport de M. Le Prévincent, commandant le brigantin *La Marie*, en conséquence de l'ordre de M. de Beauchamp, commandant à la Mobile, d'aller sonder la passe de la rivière Espagnolle et celle de la Mobile. Folio 359, 4 pages.

1741. — Journal d'Antoine Bonnefoy. Contenant les circonstances de sa captivité chez les Chéraquis depuis son départ de la Nouvelle-Orléans en août 1741 dans la pirogue du Sr Chauvin dit Joyeuse, auquel il était engagé, jusqu'à son évasion et son arrivée aux Alibamons. Parmi les incidents de sa captivité qu'il raconte, est celui da sa rencontre avec un Allemand nommé Pier e Albert qui lui proposa de joindre la société qu'il était en voie de former dont le but était d'établir une république en ce pays et plus tard en France, basé sur la liberté, l'égalité et la fraternité, où chacun trouvait son nécessaire tant pour la subsistance que pour les autres besoins de la vie ; où chacun contribuerait au bien de la société dans la mesure de ses capacités, où il n'y aurait aucune supériorité, où tout serait en commun, où les femmes auraient la même liberté que les hommes, où il n'y aurait pas de mariages contractés et où les enfants appartiendraient à la république et seraient instruits de tout ce dont leur génie les rendraient capables. Cette république pour laquelle il comptait beaucoup d'adhérents parmi les Anglais de la Ca-

roline, serait établie entre le pays du Chérakis et les Alibamons et porterait le nom de *Royaume du Paradis.* Cet Allemand racontait qu'il travaillait depuis 20 ans à la réalisation de son projet ; que contraint de se sauver de son pays pour avoir voulu mettre son projet à exécution, il était passé en Angleterre et de la à la Caroline qu'il avait été obligé de quitter pour la même raison. Qu'ayant découvert le lieu de sa retraite, le Gouverneur de la Caroline avait demandé aux Chérakis de le livrer, ce qu'ils avaient refusé. Folio 361, 22 pages. Soit 30 pp.

Mobile. 1741. 25 janvier. M. de Beauchamp, commandant à la Mobile au Ministre. Raconte les ravages et la destruction causés par un coup de vent. Ce vent était si violent que la moitié de l'Ile Dauphine fut emportée par les flots, et qu'un canon de 4 lbs. de balles, couché dans le sable, a été poussé à 18 pieds plus loin. Beaucoup de vivres et de bestiaux ont été engloutis par l'inondation qui s'en est suivi. Au sujet des Sauvages. Folio 373, 7 pages.

Nouvelle Orléans. 1741. — mars. MM. de Bienville et Salmon au même. Il est arrivé au mois de mars dernier 4 Canadiens revenant de Santa Fé, capitale du Nouveau-Mexique. Ont été aussi surpris que satisfaits de cette découverte, car elle a été entreprise sans avis donné. La C^ie^ avait fait de grosses dépenses pour parvenir à la connaissance de ces terres : elle avait fait construire un fort dans le Missouri. Elle procura des hommes et des récompenses au S^r^ de Bourmont qui avait entrepris cette découverte et qui ne put mieux y réussir que ses prédécesseurs. Il en fut de même de M. de la Harpe qui l'avait entreprise par la Rivière-Rouge et l'Arkansas. Comme le journal de ces Canadiens n'a pas été bien tenu, ils ont décidé d'accepter la proposition de M. Fabry, Ecrivain de la Marine, qui offre d'y aller avec 8 ou 10 Canadiens et de faire un journal détaillé de ses observations. Folio 377, 4 pages.

Santa Fé. 31 avril. 1740. Copie d'un certificat donné, à Santa Fé, aux 7 Français, par le Général Jean Paez Hurtado, Alcade Major et Capitaine de guerre de la ville capitale de Santa Fé. Certifie que le 24 juillet 1739 il arriva à Santa Fé 8 Français nommés Pierre et Paul Mallet, frères, Louis Robitaille, Louis Morin, Michel Deslot, Joseph Bellecour, Manuel Gotieu, créoles du Canada, et Jean David, venu de France. Que les ayant reçus en son palais il leur demanda d'où ils venaient ; que Paul Mallet répondit qu'ils étaient de la Nouvelle France et qu'ils étaient venus dans l'intention d'ouvrir un commerce avec les Espagnols. Qu'en attendant qu'il put leur donner une réponse du vice roi du Mexique, ce qui prit 9 mois, les S^rs^ Mallet furent logés et admis à sa table et tinrent une conduite très régulière et très chrétienne. Qu'il les avisa, si ils revenaient, de se munir de certificats et d'un passeport du Gouverneur de la Louisiane. Folio 381, 3 pages.

Santa Fé. Copie de la lettre écrite au Père Beaubois par le Père Santiago de Roibaldo, vicaire et juge ecclésiastique du Nouveau Mexique. On désire encourager le commerce des Français avec les Espagnols du Nouveau Mexique. Il y a des mines d'argent fort riches en ce pays, particulièrement celle de Chiquaga. Les Français qui sont venus ici lui ont fait entrevoir qu'il pourrait, par son entremise, obtenir les marchandises dont il a besoin pour sa famille. Folio 383, 2½ pages.

Nouvelle Orléans. 1741. M. Fabry de la Bruyère à MM. de Bienville et Salmon. La découverte des frères Mallet et de leurs compagnons peut devenir un objet de grande importance. 1° Elle permet d'étendre nos possessions de ce côté jusqu'aux frontières espagnolles. 2° Elle donne lieu d'espérer que l'on y trouvera des mines aussi riches que celles possédées par les Espagnols. 3° Elle ouvre un chemin au commerce avec les Espagnols qui sont misérables malgré leurs mines, en raison de leur éloignement de la mer. 4° Elle nous permettra de faire alliance et de faire du commerce avec les nations sauvages qui sont entre les 2 pays, sans avoir à redouter que les Anglais les arment et les corrompent. De plus, elle nous permettra de s'occuper avec plus de chance de succès de cette mer de l'Ouest qu'on cherche depuis si longtemps. Il s'agit

de perfectionner ce que ces Canadiens ont ébauché. Offre ses services. Remontera l'Arkansas et explorera ses affluents. Arrivé chez les Espagnols il offrira de s'entremettre pour leur obtenir la paix avec les Kansas et autres alliés de la France avec lesquels ils sont en guerre. Etudiera le Nouveau Mexique et les pays qu'il traversera sous tous leurs aspects. Folio 385, 3½ pages.

1741. Extrait du journal des voyages faits à Santa Fé par les 2 frères Pierre et Paul Mallet, Canadiens, avec les nommés Larose, Philippes, Bellecour, Petit Jean, Gatien et Moreau. Suivirent le Missouri, mais à une certaine distance, au lieu de le remonter plus haut, comme cela s'était pratiqué antérieurement, ils se dirigèrent dans la direction Sud Ouest, traversèrent la rivière Platte et d'autres rivières qu'ils croient être des affluents de l'Arkansas. Furent reçus chaleureusement par les Espagnols à Santa Fé. Eurent à attendre pendant 9 mois la réponse du Vice Roi du Mexique, car la distance est de 500 lieues et le voyage ne se fait qu'une fois par année en caravane. Par sa réponse, le Vice Roy les engageait à se fixer au pays. Ils croient que l'intention était de les employer à faire la découverte d'une terre qui, suivant la tradition vraie ou fausse des Indiens, est à trois mois dans les terres où ils disent qu'il y a des hommes blancs, vêtus de soie, qui habitent de grandes villes sur le bord de la mer. Il y a 800 familles à Santa Fé et nombre de villages d'Indiens domiciliés. Il y a des mines fort près de là qu'on ne travaille pas, et d'autres plus éloignées exploitées pour le compte du roi et dont le produit est transporté au Vieux Mexique par la caravane. Il paraît que les Gouverneurs s'emparent des marchandises qui en viennent et font le peu de commerce qu'il y a à faire. Les Padres et d'autres voudraient bien faire ce commerce. Moreau s'est marié et s'est fixé à Santa Fé. Folio 387, 10 pages.

1741. — septembre. Extrait des lettres du S[r] Fabry à l'occasion du voyage entrepris par lui à Santa Fé. (En marge): Réponse des voyageurs. Ce voyage infructueux a coûté 22,609 livres. Les Canadiens vont le recommencer à leurs frais. Folio 392, 30 pages.

1742. — août. Journal de la campagne qui a été faite aux Chicachas dans le mois d'août 1742. Relation du S[r] Canelle, cadet à l'aiguillette. Folio 410, 3 pages.

1743. 24 septembre. M. Du Breuil à MM. de Vaudreuil et de Salmon. Suggestions au sujet du paiement des billets donnés au S[r] Dalcour par les habitans qui ont acheté de lui des nègres faisant partie de sa cargaison. Folio 412, 6 pages.

1746. 4 février. Mémoire de tout ce qui s'est passé depuis la rétrocession faite au roi de la Province de la Louisiane, en 1731, par la C[ie] des Indes. Folio 416, 7 pages.

1746. 28 août. Journal du voyage de M. de Beauchamp, major de la Mobile aux Chactas en vertu de l'ordre de M. de Vaudreuil, Gouverneur de la Louisiane, du 28 août 1746, pour engager cette nation à nous donner satisfaction de l'assassinat de 3 de nos Français, dont un cadet à l'aiguillette, un soldat et un traiteur fait le 14 1746 août par ordre de Ymatahatchitou, chef à médaille de cette nation, qui a rejeté les Français pour le donner aux Anglais dans l'espérance d'en tirer un plus grand avantage. Folio 422, 48 pages. Soit 60 pp.

Louisiane. 1747. 10 mai. M. de Vaudreuil au ministre. Progrès des établissements de la Pointe Coupée. Le principal revenu de ce poste consiste dans le tabac. On a embarqué une si grande quantité de sucre et de bois campêche qu'il est resté 400 boucauts de tabac, ce qui décourage ceux qui se livrent à cette culture. Folio 447, 2 pages.

1748. 24 octobre. M. de Beauchamp au ministre. N'a pas reçu de réponse à la lettre dans laquelle il racontait son voyage aux Chactas. Craint que M. Fleuriau l'ait laissée à bord du *Chameau* et qu'elle ait eue le sort de ce vaisseau. Les Chactas étaient divisés entre eux ; une partie était favorable aux Anglais et une autre aux Français, ce qui a causé une guerre civile dans la nation.

Les nôtres ont eu le dessus et les rebelles se sont réfugiés chez les nations voisines. Les partisans du Mutin ont presque tous été détruits. Le chef Mongoulachumingo a été tué par 5 guerriers de son village pour le punir de
1753. 23 novembre. sa perfidie. Folio 448, 5 pages.

Notes et observations sur la nouvelle carte faite par M. Bélin en 1750, concernant la Rivière Rouge, le poste des Natchitoches et pays voisins.
1753. 23 novembre. Folio 452, 2 pages.

Détail des mauvais pas de la Rivière Rouge et des moyens d'y remédier
Louisiane. (joint à la lettre de M. de Kerlerec). Folio 453, 7 pages.

1751. 12 janvier. M de Vaudreuil au Ministre.—Les rebelles Chactas se sont soumis après avoir été défaits par les gens de leur nation. La Paix a été conclue le 15 novembre dernier. Conditions de la Paix. Les Chactas feront la guerre aux Chicachas dont le nombre est tellement réduit qu'ils pourront les détruire en 2 ans s'ils le veulent. Belle conduite de M. de Grandpré,
1752. 1er février. commandant au poste de Tombecbé. Folio 458, 11 pages. Soit 16 pp.

Le même au même. Lui apprend la prise par les Espagnols d'un bâti-
1753. 9 février. ment français parti de ce port pour le Cap Français. Folio 464, 2 pages.

Réponse faite par M. de Kerlérec à MM. du Grand Conseil le jour de l'enregistrement de ses Provisions de Gouverneur de la Louisiane. Folio
1758. 9 février. 465, 2 page.

Réponse faite par M. de Kerlérec au chargé de la Nouvelle-Orléans le jour de sa réception en qualité de Gouverneur de la Louisiane. Folio 466,
1753. 8 mars. 1½ pages.

M. de Kerlérec au Ministre. Rend compte de son arrivée à la Nouvelle-Orléans et de quelques détails d'administration. Folio 467, 4 pages.
1753. 1er juillet. Soit 6 pp.

Mémoire pour l'introduction des Noirs à la Louisiane. Bienfaits qu'en
1754. 20 septembre. retireraient les cultures, particulièrement le tabac. Folio 469, 4 pages,

M. D'Auberville au Ministre. Observations sur le fleuve Mississipi. " Des 5 passes ou embouchures du fleuve il n'y en a jamais qu'une de navigable pour les gros vaisseaux, encore les fonds varient-ils tous les jours et l'embouchure du fleuve a tellement changé depuis 20 ans qu'elle n'est pas reconnaissable. L'Ile de Balize qui était à une demie lieue au large est aujourd'hui à une lieue et demie, etc." Le poste de Balize doit être abandonné. Il conviendrait que le poste destiné à défendre l'entrée du fleuve et à servir de dépôt pour les secours de la navigation, soit flottant pour suivre les
Aux Kaouytas caprices du fleuve. Folio 471, 7 pages.

1754. 28 octobre. Copie de la réponse faite par Mafatchy Empereur des Kaouytas à M. de Kerlérec. Est bien faché de ne pouvoir aller le voir comme il se le proposait. Il est malade et bien affaibli. S'il meurt il a un fils qui prendra sa place et qui restera l'ami des Français comme il l'a toujours été lui-même.
1754. 18 décembre. S'il le peut il ira lui donner son cœur. Folio 475, 2 pages.

M. de Kerlérec au Ministre. Rend compte de son voyage à la Mobile et des palabus qu'il eut avec les Chactas et les Alibamous rassemblés au nombre de 2,000. La vie qu'il a menée pendant cette expédition l'a rendu sérieuse-
1758. 5 décembre. ment malade. Relation de ce qui s'y est passé. Folio 476, 10 pages.

Etat où se trouvait la Louisiane en Janvier 1755 et selon toute apparence en 1758, en vue de juger par ses défenses si elle est susceptible d'être conquise par les Auglais. Folio 482, 6 pages.

Fin du vol. 24.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE.

LOUISIANE.

1756–1806.

Série F.

Moreau de St Méry. Vol. 25.

1756. Mémoire sur la Louisiane (non signé). Description du pays, de ses établissements, rivières etc. Illinois. Fertilité du sol. Ce pays a fourni plus de 800 milliers de farine à la Nouvelle Orléans dans un seul hiver. On dit qu'il y a là 4,000 âmes composées en grande partie de Canadiens venus de Québec par l'Oyo. Rivière Rouge, des Arkansas. Mines d'argent, Cultures. Commerce avec St Domingue et les Iles. En 1687 plusieurs Canadiens s'établirent à la Louisiane. En 1696 M. D'Iberville y amena une autre colonie de Canadiens. Pour y aller on suit le St Laurent jusqu'à une petite rivière qui se décharge dans le lac Erié. De la tête de cette rivière on fait portage jusqu'à la rivière des Miamis qu'on descend jusqu'à son confluent avec l'Ohio et celle-ci jusqu'au Mississipi. Au confluent de la Miamis et de l'Oyo et à celui de l'Oyo et du Mississipi il faudrait des forts substantiels. La ville capitale devrait être à Manchac ou au commencement des terres hautes, d'où l'on peut aller à cheval jusqu'à la source de la Mobile des Alibamous et même de l'Oyo. On y trouverait tous les matériaux nécessaires et et toutes les douceurs de la vie animale. Mémoire sur le Canada, sa production, ses désavantages. Propose la transmigration des Canadiens à la Louisiane. Combat les objections que l'on élève contre ce projet. Les Canadiens ne peuvent résister sans le secours de la France et ces secours eussent même été inutiles cette année si les Anglais n'avaient pas partagé leurs forces dans le but de s'emparer de Louisbourg, Les Canadiens ne pourront pas tenir contre une nouvelle campagne et ne pourront pas secourir la Louisiane. Ce qui a sauvé le Canana, jusqu'à présent, à été le manque d'ensemble des diverses provinces de la Nouvelle Angleterre. Actuellement, exaspérées par les ravages exercés par les Sauvages et les victoires des Français elles se portent avec ardeur à se délivrer de voisins aussi fâcheux. Supposant que la France relève sa Marine et parvienne a repousser l'ennemi pourra-t-elle peupler et le Canada et la Louisiane? Alors pourquoi s'acharner à conserver celui des 2 pays qui produit le moins et coûte le plus. Discute les objections que formuleront la Cie des pelleteries, les Seigneurs, le clergé, les communautés religieuses. On pourra prendre 3 années pour la transmigration des habitans. Comment elle devra se faire. Si l'on se détermine à cette transmigration il faudra en faire part à M. de Vaudreuil. Folio 1, 16 pages.

Nouvelle Orléans. 1756. 20 juin. Arrêté de M. Kerlerec, par lequel, en considération des promesses faites par Guedelonguay, grand chef des Akansas, Toubomingo, chef des Offoyoulas de délivrer à l'avenir entre les mains du Gouverneur tous les soldats déserteurs ou criminels qui se réfugieront chez eux, il accorde la liberté aux nommés Joseph Luillier, JBte Figuière, Pierre Castellain, Antoine Berry, Antoine Girard et JBte Bernard, tous soldats déserteurs des Illinois ramenés par les dits chefs sauvages. JBte Bernard avait tué Jean Nicolet) Folio 9, 3 pages.

1756. 20 juin. Harangues faites à l'assemblée tenue à l'Hotel du Gouvernement, à la Nouvelle Orléans par les chefs sauvages Guédelonguay et Toubamingo. Folio 11, 7 pages.

1756. 12 septembre. M. de Kerlerec au Ministre. Explique les circonstances qui l'ont porté à accorder la grâce de soldats déserteurs. Folio 15, 3 pages.

1756. 20 octobre. Le même au même. Se plaint amèrement des soldats dont se composent les 24 Compagnies de la Louisiane. Il y a eu beaucoup de déserteurs, beaucoup ont succombés à leurs débauches ; le reste est plus dangéreux pour la colonie que l'ennemi même. Récit des faits. Folio 17, 6 pages.

1757. 21 octobre. Le même au même Triste situation du pays. Tout fait défaut. Les magasins sont épuisés, les Chactas et les Alibamous nous harcelent de leurs demandes et menacent d'introduire les Anglais chez eux. Les Anglais travaillent à rompres nos négociations de paix avec les Chérakis. Ils ont établi une croisière fixe au Cap S[t] Antoine de Cuba pour intercepter nos navires. Folio 21, 5 pages.

1758. 4 octobre. Le même au même. Plaintes contre M. de Rochemore. Folio 25, 8 pages. Soit 12 pp.

1758. 9 novembre. Le même au même. Veut l'entretenir particulièrement des Chactas et des Alibamous. L'une et l'autre de ces nations forment la barrière du bas de cette colonie et il n'est aucune menée, secrète ou ouverte, que les Anglais n'aient mis en usage pour se les attirer et les détacher des Français. Les Chactas ont 52 villages et environ 4,000 hommes en état de porter les armes et les Alibamous environ 3,000. Mesures qu'il a prises pour maintenir ces nations dans l'amitié de la France. A réussi à arrêter les projets des Anglais du coté des Illinois. Chérakis. Si le paps avait été abandamment pourvu il aurait pu faire mouvoir les Sauvages du Sud et les Anglais auraient été pris entre 2 feux. Aurait pu réunir 4 fois plus de Sauvages que n'en disposait M. de Vaudreuil. C'est bien ce que les Anglais ont compris, aussi, ils n'ont rien épargné pour conjurer l'orage : ils ont mis les têtes des Français à des prix excessifs, ont donné des marchandises à pleines mains et tout ce qu'ils ont pu obtenir à été leur neutralité. Il serait très dangereux de ne pas être en état de distribuer aux Chactas et aux Alibamous les présents d'usage. Folio 29, 8 pages.

Mémoire pour M. de Kerlerec, ancien Gouverneur de la Louisiane, contenant les objets qui doivent fixer l'attention dans le jugement de son affaire. Ce document défend M. de Kerlerec de toutes les accusations portées contre lui par M[me] de Rochemore, M. de Rocheblave et autres. Folio 33, 38 pages. Soit 50 pp.

Copie de la déclaration des négcciants de la Louisiane en faveur de M. de Kerlerec, qui justifie la protection constante et décidée que ce Gouverneur à toujours accordée au commerce et l'injustice des calomnies répandues contre lui à cette occasion. Folio 53, 1 page.

1763. 5 octobre. Extrait des adieus faits à M. de Kerlerec à son départ pour France par les habitans de la Pointe Coupée, un des postes les plus considérables de la Louisiane. Folio 53½, 1½ pages.

1763. 4 novembre. Extrait des adieus faits par le Commerce à M. de Kerlerec à son départ pour France. Folio 54, 1 page.

1763. 24 octobre. Témoignages d'estime et de reconnaissance donnés à M. de Kerlerec, à son départ, par le Conseil Souverain de la Louisiane. Divers autres extraits de lettres et de témoignages d'approbation. Folio 54½, 5 pages. Soit, 9 pp.

Abrégé des plaintes que M. de Rochemon, Commissaire Général de la Marine et Ordonnateur à la Louisiane a portées au Ministre contre M. de Kerlerec. Folio 57, 14 page. Soit, 25 pp.

1764. 27 août. Mémoire instructif de M. Gaston, de Rochemore sur son affaire avec M. de Kerlerec. Folio 65, 16 pages. Soit, 25 pp.

Réponses aux imputations de M. Kerlerec contre M. de Rochemore qui lui ont été communiquées par ordre du Ministre. Folio 75, 22 pages. Soit, 37 pp.

M[me] de Rochemore à M[gr] le Duc de Choiseul, Ministre et Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine. Vient de perdre son mari qui a succombé à

la maladie que les vexations qu'il a subies lui ont causée. Il laisse 2 fils et peu de biens. Demande des pensions pour elle et ses enfants. Folio 87, 2 pages.

1759. 6 mai. Lettre des négociants de la Nouvelle Orléans au Ministre. Plaintes contre M de Rochemore. Folio 101, 10 pages.

Versailles. 1764. 15 février. Copie de la lettre de M. le Duc de Choiseul à M. Dupont concernant l'affaire de la Louisiane. MM. de Kerlerec et de Rochemore se sont accusés riciproquement de prévarication. Leur inimitié a éclatée avec tant de force que tous les Etats de la colonie se sont divisés en 2 factions hostiles. M. de Rochemore est mort il y a un an, M. de Kerlerec, forcé d'évacuer la colonie vient d'arriver en France. Le charge d'examiner et d'instruire la conduite de ces messieurs dans leurs fonctions, ensemble tout ce qui en est résulté de préjudiciable pour le service du roi. Folio 107, 5 pages.

Nouvelle Orléans. 1759. 29 avril. Copie de l'ordre de M. de Rochemore au S^r Hisnard, capitaine de navire, pour embarquer le S^r Fontenette, Médecin et Conseiller. Folio 129, 1 page.

1759. — juin. Représentations des officiers de la colonie à M. de Kerlerec relatives à la situation de la colonie. Folio 130, 2½ pages.

Mèmoire justificatif des négociants de la Nouvelle Orléans à M. de Kerlerec. Folio 132, 3 pages.

1759. 6 juillet. Lettre du S^r Tiphine, officier de Milice, à M. de Kerlerec. Au sujet des divisions qui règnent dans la colonie. Folio 134, 2 pages.

La Balize. 1759. 15 juin. Ordre pour veiller à la conservation de la goéllette du Rhode Island, *Les Trois Frères* prise pour le compte du roi et état de sa cargaison. Folio 135, 1 page.

Nouvelle Orléans. 1759. 24 juin. Ordre de M. de Kerlerec à M. de Grandmaison, capitaine, de se rendre à la Balise pour empêcher que le capitaine de la goélette du Rhode Island ne débarque aucune marchandise. Folio 136, 2 pages.

1759. 20 juin. Copie de l'ordre expédié au Caporal Commandant la garnison établie à bord de la goéllette anglaise. Folio 137, 1 page.

1759. 27 juin. Protestation de certains capitaines de compagnies contre les signatures qu'ils ont données le 27 juin aux représentations faites à M. de Kerlerec. Déclarent qu'ils n'ont apposé leurs signatures que forcés par les projets bien connus de certains capitaines d'en venir aux voies de faits avec eux au cas de refus, et cela afin d'éviter une sédition et ses suites fâcheuses. Signé: La Houssaye, Favrost et Trudeau. Folio 138, 1 page,

1759. 27 juin. Ordre de M. de Kerlerec au Capitaine de Reggio, de se rendre à la Balise et d'empêcher le départ du *Parlementaire* anglais venu de Rhode Island, s'il en est encore temps. Folio 139, 6 pages.

1758. 10 décembre. Parole pour la nation des Chactas de la part de Chacta Youtakty Matachite, Père des hommes rouges et grand ami des Chactas. Les exhorte à la patience. Dès que les Français auront reçu leurs marchandises ils auront leurs présents accoutumés et l'abondance. Folio 142, 5 pages.

1760. 14 octobre. Copie de la lettre du S^r Cartier, Contrôleur à la Louisiane, à M. de Kerlerec. Lui fait part des vexations dont il est l'objet de la part de M. de Rochemore Folio 146, 3 pages.

1760. 28 novembre. Ordre de M. de Kerlerec aux S^rs Duchaine et Chauvain de servir de Sauvegarde au S^r Cartier, de veiller nuit et jour et alternativement qu'il ne lui soit fait aucune violence et que les papiers du Contrôle ne soient pas enlevés. Folio 148, 1 page.

1760. 28 novembre. Copie de la lettre de Sauvegarde de M. de Kerlerec expédié au S^r Cartier Folio 149, 1½ page.

1760. 16 octobre. Copie de la lettre de M. de Kerlerec à M. de Rochemore. Remontrances sur sa conduite. Folio 150, 6 pages.

1761. 9 février. Copie de l'exposé fait par M. de Kerlerec au Conseil de guerre assemblé par son ordre en son Hotel du Gouvernement à la Nouvelle Orléans. Représente qu'il y a disette dans les magasins du roi et que M. de Rochemore

n'a rien fait pour les approvisionner. Est d'avis qu'il soit sommé d'y pourvoir instamment. Confirmation de cet avis par le Conseil de guerre. Etaient présents les S^rs^ Macarty, Chavoy, De Verges, de Grandpré, de La Houssaye, de Grandchamp, Maret de la Tour, Gamon, Favrot, de Reggio, du Tillet, de Lagautrais Dauterive, de Chermont, L'avergne, Volant, Dorville. Folio 154, 8 pages.

1761. 29 novembre. Détails sur la situation de la Louisiane tels que donnés à M. le Marquis d'Ossun par un officier de la Compagnie Suisse que le roi entretient dans cette colonie, lequel a passé à Madrid au mois de Nov. 1761 ayant fait la traversée de la Vera Cruz à Cadix. Le nombre de Français établis à la Louisiane est au plus de 5,000 âmes. Leurs établissements sont échelonnés sur la rive droite du Mississipi jusqu'à la distance d'environ 200 lieux. L'habitation la plus considérable est celle des Jésuites. Ils ont un hospice dans la ville où il devrait selon l'Institution Royale, y avoir 2 Frères et 1 Père pour faire passer à 12 autres Religieux les secours nécessaires au soutien de de leurs Missions chez les Sauvages, mais il est arrivé le contraire puisque 12 Pères ont fixé leur séjour à la Nouvelle Orléans et qu'il n'y en a qu'un ou deux qui vont de temps en temps faire des missions chez les Sauvages. Leur établissement est le plus riche de la colonie, Il contient 150 nègres et ces Pères font exclusivement le commerce avec les Nations des Illinois. La seule denrée de la Louisiane est l'indigo qui y est d'une qualité supérieure. Les Jésuites ont commencer à planter des cannes. On compte tout au plus 3,000 nègres. La colonie produit en abondance du maïs. On chasse les bœufs, cerfs et autres animaux. Les marchandises eussent fait complètement défaut depuis la guerre sans les particuliers anglais qui vinrent les troquer contre de l'indigo. Lorsqu'un Sauvage possède un fusil il devient un personnage considérable dans sa nation. Si les Français ne peuvent pas fournir des marchandises au Sauvages alliés, il est certain que les Anglais qui en ont abondamment parvindront à les détacher de nous. On assure néanmoins que les Sauvages en général aiment beaucoup plus les Français que les Anglais parcequ'ils regardent ces derniers comme des traitres dont l'objet principal est de les détruire peu à peu. et l'on ajoute que cette opinion est appuyée sur plusieurs perfidies que les Sauvages alliés des Anglais ont éprouvées de leur part. Fortifications de la Nouvelle Orléans &.&. Folio 158, 5 pages.

18 janvier. 1762. Le Ministre à M. de Kerlerec Tout ce qui a été fait à la Louisiane est un tissu d'insubordination trop éclatant pour n'être pas puni rigoureusement. Le roi a cassé les S^rs^ de Bellisle et Derneville qui ont été les principaux auteurs de l'insubordination. Si, à l'arrivée des troupes que le roi envoie, l'insubordination subsiste encore, il fera de nouveaux exemples. Folio 162, 2 pages.

18 janvier. 1762. Le même au même. Le roi a fait choix de M. D'Abadie, Commissaire Général de la Marine, pour remplacer M. de Rochemore. Folio 163, 1 page.

18 janvier. 1762. Le même à M. de Rochemore. A été remplacé par M. D'Abadie. Reviendra en France avec sa famille sur un des vaisseaux qui doivent transporter des troupes à la Louisiane. Folio 164, ½ page.

18 janvier. 1762. Le même à M. de Kerlerec. Lui envoie un état général des troupes, munitions et marchandises que le roi fait passer à la Louisiane. Le roi a choisi le Ch^er^ de Jumilhac, Colonel d'infanterie, pour commander sous ses ordres les troupes et milices de la colonie. Aurait désiré nommer un officier de la colonie pour agir comme Gouverneur au cas où il ne pourrait le faire lui-même, mais il ne voit que M. Mogan de Villiers, Major aux Illinois, sur lequel il pourrait reposer sa confiance et sa présence est nécessaire là où il est. Sous ces circonstances il a choisi M. de Jumilhac pour le remplacer au besoin. Folio 165, 3 pages.

24 avril. 1759. M. de Kerlerec au Ministre. Est revenu à la Nouvelle Orléans après 2 mois de séjour à la Mobille pour y faire les présens aux Chactas et aux

Alibamous. A trouvé la Nouvelle Orléans dans une grande fermentation contre M. de Rochemore et Bélot, son indigne secrétaire. La tyrannie du premier augmente de jour en jour et les vexations du dernier sont telles qu'il se voit obligé de veiller à sa sûreté en attendant l'occasion de le chasser du pays. Si les habitans de la Nouvelle Orléans n'avaient pas été sûrs de son arrivé à jour marqué, il y aurait eu révolte au sujet d'un parlementaire anglais expédié suivant toutes les règles par le Gouverneur de la Jamaïque, et chargés de farines, vivres, etc., dans un temps où la colonie manque de tout. Sans égard à la misère des habitans, M. de Rochemore a confisqué ce vaisseau de sa propre autorité et sans les procédures ordinaires. C'est pendant qu'il était à la Mobille qu'il a reçu une requête signée des notables habitans et officiers pour obtenir l'ordre de donner main levée de cette confiscation, attendu que la colonie souffre de la disette et qu'elle ne s'est soutenue que par le moyen des parlementaires et des Neutres. La manière d'agir de M. de Rochemore, si elle était soutenue, aurait pour effet certain d'éloigner les Neutres de notre colonie et de nous laisser dans la plus affreuse misère. Fera lever les scellés apposées par M. de Rochemore sur la cargaison de ce parlementaire et exigera de lui qu'il donne lui-même main levée. Le public est d'avis que cette confiscation n'a été faite que pour des raisons d'intérêt privé et que le partage de son produit est arrangé d'avance. Sait que M. de Rochemore se plaint fortement de ses procédés à son égard. Mais il le prie de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il ait été instruit par les deux parties. Folio 107, 8 pages.

1759. 26 avril. Déposition secrète faite le 26 avril 1759 par un négociant embarqué en qualité de prisonnier de guerre et intéressé pour une pacotille dans le bateau *Le Texel*, parlementaire anglais, de présent amarré au quai de cette ville, déposition confirmée par le S^r^ Arias, propriétaire du vaisseau parlementaire susdit et de sa cargaison. Tend à prouver qu'il y avait conspiration entre MM. de Rochemore, Destréan et Bellisle pour s'accaparer cette cargaison à bas prix et la revendre en détail avec de gros profits. Folio 171, 2 pages.

1759. 30 avril. Déclaration du Ch^er^ Derneville, devant le Greffier, exprimant l'avis que la confiscation du parlementaire et de sa cargaison soit maintenue ; que le S^r^ David Diaz Arias, son propriétaire, soit incarcéré comme ennemi de l'Etat et espion. Folio 173, 1 page.

1759. 30 avril. Justification du S^r^ Arias sur les imputations faites contre lui. Folio 174, 3 pages.

1759. 5 avril. Copie de la requête présentée à M. de Kerlerec par les habitans et négociants de la Province pendant son séjour à la Mobille. Au sujet de la conduite de M. de Rochemore. Folio 176, 4 pages.

La Mobile. 1759. 9 avril. Copie de la requête présentée à M. de Kerlerec par les habitans et négocians de la Mobile. Même sujet. Folio 178, 2 pages.

1759. 24 avril. Copie de la lettre en forme de mémoire à M. de Rochemore par M. de Kerlerec. Récite sa conduite et les faits dont il a à se plaindre, particulièrement au sujet de la confiscation du vaisseau parlementaire anglais venu de la Jamaique. Folio 180, 14 pages.

1759. 24 avril. Copie de la déclaration du S^r^ Chantalon, greffier, par laquelle il est fait mention que le dit greffier n'a eu aucune connaissance de la procédure faite de la confiscation des effets du parlementaire *Le Texel*. Folio 188, 1 page.

1759. 30 avril. Copie du procès Verbal qui a été fait à l'occasion des marchandises remises par le S^r^ La Chaise, garde magasin du roi, provenant du parlementaire *Le Texel*, et le reçu du dit garde magasin. Folio 189, 4 pages.

1759. 30 avril. Ordre de M. de Kerlerec aux S^rs^ Carlier et Chantalon de se transporter au bâtiment *Le Texel* pour vérifier les scellés et les enlever. Folio 191, 1½ page.

1759. 30 avril. Copie du Procès Verbal de la recherche inutile faite de la personne du S^r^ Fontenette, conseiller en rapport avec la levée des scellés apposés au batiment *Le Texel.* Folio 192, 2 pages.

1759. 30 avril. Ordre de M. Kerlerec à MM. Carlier et Fontenette, de lever les scellés apposés par ce dernier sur le vaisseau *Le Texel* par ordre de M. de Rochemore. Folio 194, 1 page.

1759. 30 avril. Ordre du même aux S^rs^ Volant de Grandpré de la Houssaye, de Faverot, de Makarty, de Grandmaison, Capitaines et autres de se transporter au magasin du roi pour en faire sortir les effets provenant du vaisseau *Le Texel* déposés dans les dits magasins par l'ordre de M. de Rochemore. Folio 195, 2½ pages.

1759. 30 avril. Ordre du même au S^r^ Chantalon de se rendre au magasin du roi pour être présent à la remise des effets au S^r^ David Diaz Arias provenant de la cargaison du vaisseau *Le Texel* à lui appartenant. Folio 197, 1½ page.

1759. 30 avril. Ordre du même au S^r^ Fontenette, Médecin du roi et Conseiller, de se transporter à bord du vaisseau *Le Texel* à l'effet de reconnaitre et lever les scellés par lui apposés comme Commissaire nommé par M. de Rochemore. Folio 198, 1 page.

1759. 30 avril. Ordre du même au S^r^ Somsoid, sergent, constitué pour y commander à bord du Texel la garnison de 4 fusillers, de s'opposer au débarquement d'aucuns effets qui s'y trouvent. Folio 199, 1 page.

1759. 30 avril. Ordre du même au S^r^ La Chaise de remettre au S^r^ Arias tous les effets qui ont été débarqués du Texel et mis en dépot à sa consignation. Folio 200, 1 page.

Requête des négociants et habitans de la Louisiane à MM. de Kerlerec et Faucault. Représentent les malheurs et la ruine occasionnés par la suspension des tirages de lettres de change. Folio 201, 8 pages.

1762. 18 juin. M. de Kerlerec au Ministre. A pris sur lui, après avoir fait rassembler le Conseil, de faire admettre M. le Marquis de Frémeur comme membre de ce corps en raison de la supériorité de son grade. A fait de même pour M. de Chatillon, Lieutenant Colonel du régiment d'Augonnais. A aussi présenté au Conseil le S^r^ Faucault pour remplir les fonctions d'Ordonnateur au défaut de M. D'Abbadie. Folio 206, 2 pages.

1762. 25 juillet. M. de Kerlerec au Ministre. Représente qu'il a 43 ans de service, 27 campagnes, 4 combats dont le dernier en 1747 sur le *Neptune ;* qu'il ne rendit le vaisseau à l'Amiral Hawke qu'après 8 heures de combat après avoir perdu 11 officiers sur 13,375 hommes et 200 blessés etc. ; qu'il n'a pas reçu la juste récompense de ses services. Demande à retourner en France. Folio 207, 4 pages.

Mémoire (non signé et non daté) sur les Illinois. Ce pays ne doit pas être détaché de la Louisiane. Sa fertilité, son utilité. Folio 209, 3 pages.

1764, Détail de ce qui s'est passé à la Louisiane à l'occasion de la prise de possession des Illinois que les Anglais ont voulu tenter par le Mississipi. (Joint à la lettre de M. D'Abadie du 30 mars 1764). Depuis la cessation des hostilités MM. de Kerlerec et d'Abadie n'ont cessé de faire porter des paroles aux Sauvages pour les engager à rester tranquilles et à recevoir les Anglais. Le changement de gouvernement a été fort mal pris par les Sauvages qui se rappellent les mauvais traitements qu'ils leur ont fait subir en diverses occasions. Quelque chose qu'on ait pu faire, rien n'a pu arrêter le feu de la guerre du Nord qui a pénétré jusque chez les nations voisines de la Nouvelle Orléans. La conspiration parait aujourd'hui générale et rien ne peut l'apaiser. Ne pouvant monter aux Illinois par le Canada, les Anglais ont formé le projet d'y aller par le Mississipi. Cet arrangement fut concerté par M. D'Abadie avec le commandant anglais pendant son séjour à la Mobile. Il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour procurer aux Anglais les moyens d'acheter des bateaux à la Nouvelle Orléans. Des ordres ont été donnés aux commandants des postes de leur donner tous les secours

possibles et de s'appliquer à tranquiliser les Sauvages. Les troupes anglaises formaient 380 hommes sous le commandement de M. Loftus. Malgré une discipline sévère il y a eu 80 déserteurs. Récit de l'expédition. Deux pirogues d'avant-garde ayant été attaquées par quelques Sauvages placés en embuscade, elles rebroussèrent chemin sans tirer un seul coup de fusil. L'expédition fut abandonnée et toute la troupe revint à la Nouvelle Orléans. M. Loftus, loin de reconnaitre les bons procédés de M. D'Abadie, a déclaré que ce dernier était l'auteur de son désastre. Il serait difficile de voir une calomnie plus noire et plus atroce. C'est sans doute pour se justifier de sa faiblesse et du peu de tête dont il a fait preuve en cette occasion. Folio 211, 5 pages.

1764. — janvier. Extraits des lettres de M. D'Abadie aux divers commandants des postes français situés sur le Mississipi, dans lesquelles il leur enjoint de procurer aux Anglais formant les convois destinés pour les Illinois, à titre d'amitié, tous les secours et facilités qui dépendront d'eux. Folio 213, 4 pages.

Pointe Coupée. 1764. 14 mars. Extrait de la lettre de M. Desmazillières, commandant au poste de la Pointe Coupée, à M. D'Abadie. Fait le récit par questions et réponses d'une entrevue qu'il a eue avec les Sauvages au sujet du coup frappé contre les Anglais. A appris que le parti des sauvages qui prit part à l'attaque se composait de Tonicas, d'Offagoulas, de Chactas et d'Avoyelles. Il n'y avait pas d'Akansas parmi eux. Ont avoué le fait, disant que ces terres leur appartenaient ; qu'ils avaient droit d'y souffrir qu'ils voulaient et qu'ils ne laisseraient jamais passer les Anglais ; que les Français ne leur avaient jamais donné de maladies tandis que les Anglais avaient apporté la picote avec eux et avaient causé la mort de presque tous leurs enfants : " Fâches-toi si tu veux, dit l'un des chefs, notre devoir est d'aller les attendre sur les Ecores blancs, et s'ils veulent revenir nous aurons la gloire de les chasser encore ". En revenant à la Nouvelle Orléans, les Anglais ont eu l'imprudence de tirer des coups de fusil sur le village des Tonicas, ce qui a été cause qu'ils furent poursuivis par ces derniers et qu'ils perdirent plusieurs hommes sans faire éprouver de pertes à leurs assaillants. Folio 214, 2 pages.

Versailles. 1764. 13 mars. Le Ministre à M. D'Abadie. Est informé que la Cour d'Espagne va faire expédier les vaisseaux qui doivent aller prendre possession de la partie de la Louisiane que le roi donne à ce royaume et pour la cession de laquelle il lui a adressé tous les ordres et les instructions nécessaires. Compte que dans le cours de Sept. il aura terminé toutes ses opérations tant pour la remise de la partie est de cette colonie aux Anglais que de celle de l'ouest aux Espagnols. Lettres de change. Le roi a jugé à propos en attendant que les Espagnols se soient mis au fait de tout ce qui se rapporte au pays cédé, de laisser le gouvernement de ce pays libre de garder à sa solde les troupes qui y sont. Engagera les officiers à continuer pour quelque temps leurs services au roi d'Espagne. Folio 219, 2½ pages.

Copie du discours de M. D'Abadie, Directeur Général, commandant pour le roi à la Louisiane, aux chefs et guerriers Tonicas assemblés, en présence de MM. les officiers et de M. Pittman, ingénieur anglais, destiné pour les Illinois. Promettant de ne plus molester les Anglais. (Joint à la lettre de M. D'Abadie du 9 août 1764). Folio 221, 3 pages.

1764. 15 juillet. Extrait de la lettre de M. de St. Ange, commandant aux Illinois, à M. D'Abadie. Les chefs Miamis, Kikapous, Mascoutins, Ouyatanons et Peanguichias sont venus ici le mois dernier. Ils protestèrent de leur fidélité à la France et insistèrent pour qu'il leur donna des secours disant : qu'ils étaient dénués de tout et que s'il n'avait pas pitié d'eux leurs femmes et leurs enfants périraient tous. En a profité pour leur dire que c'était la guerre qu'ils avaient déclarée aux Anglais qui les réduisait à cette extrémité ; que s'ils avaient consenti à mettre bas les armes comme les y invitait M. de Néyon, ils auraient tous les secours dont ils ont besoin, tant de la part de leur Père que de celle des traiteurs et que, s'ils voulaient prendre ce

parti, il les soulagerait. Ils répondirent qu'ils aimeraient mieux mourir que de faire la paix avec les Anglais. Ils se trouvent extrêmement choqués lorsqu'on leur parle de cela. Il paraît clair qu'ils ont une haine mortelle contre eux. N'a pu se dispenser de leur donner quelques faibles secours. Le chef *Pondiak* est parti d'ici le 1er du mois pour se rendre à Détroit, après avoir mis dans sa cause (qu'il dit être commune) toute la nation illinoise, avec la promesse de la venir revoir au printemps. A appris que toutes les nations des Lacs étaient rassemblées à Détroit et qu'elles étaient campées sur les passages afin d'arrêter tous les secours qui pourraient venir à la garnison anglaise. Folio 222, 3 pages.

Nouvelle Orléans. 1764. 16 août. Copie de la lettre de M. D'Abadie à M. Farmar, commandant pour le roi d'Angleterre à la Mobile. Fait des représentations sur son refus d'étendre le temps fixé aux Français pour vendre leurs biens et quitter le pays. Son ordonnance décrétant l'emprisonnement de ceux qui n'auront pas laissé le pays au terme fixé est d'autant plus dure que l'arrivée des troupes anglaises ayant été différée, ces gens n'ont pu disposer de leurs biens à des sujets britanniques. Il trouve très dur qu'il ne permette pas aux sujets anglais d'accepter d'être agents pour la gérance ou la vente de ces biens. Cela revient à la confiscation pure et simples de leurs domaines et s'allie fort peu avec la liberté de commerce qui a été convenue entre les 2 colonies. Folio 225, 4 pages.

M. D'Abadie au Ministre. A reçu ses instructions au sujet de la cession à l'Espagne de cette partie de la Louisiane qui restait encore à la France. S'y conformera. Ne pourra quitter son poste aussi tôt qu'il le présume. Les Anglais ne sont pas encore en possession des Illinois. L'évacuation de nos postes des Illinois ne peut s'effectuer en moins de 3 mois et davantage si on éprouve de la part des Sauvages autant de difficultés au sujet des Espagnols qu'à l'égard des Anglais. Il faudra bien des ménagements. Pour mieux parvenir à les apaiser, il a fait comprendre aux Sauvages que les Espagnols étaient de même sang que les Français. Il faudra que les Espagnols adoptent les usages français dans le gouvernement des Sauvages. Les Anglais se flattent que notre départ leur permettra de gagner plus facilement les nations sauvages. Tout cela le conduit à de tristes réflexions sur l'humanité. Folio 227, 4 pages.

Copie du discours fait par le Sauvage Chouanon Charlot Kaské à M. D'Abadie. Est venu de bien loin pour le voir. Lui apporte un collier à 5 branches qu'il a été chargé de lui remettre. Il contient les noms de 47 villages qui veulent mourir attachés aux Français en défendant leurs terres jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Espère qu'il ne les abandonnera jamais. Est venu ici autrefois ; tout était gai, aujourd'hui tout est triste. Les vieillards, les enfants sont tristes de ne plus voir les Français chez eux. Les Anglais y viennent et disent que la terre est à eux, que les Français la leur ont vendue. L'ont adopté pour leur Père. Qu'il leur envoie des traiteurs et ils les paieront bien, car ils sont riches en pelleteries. Si les Français ne les abandonnent pas, les Anglais ne s'empareront jamais de leurs terres.

Réponse de M. D'Abadie. Les exhorte à ne pas troubler la paix. L'Angleterre est devenue l'amie de la France. Doivent rejeter comme de mauvaises paroles le mal qu'on dit des Anglais. La paix va ramener l'abondance et les Anglais s'empresseront de leur donner tous leurs besoins. (Joint à la lettre de M. Aubry du 25 février 1765). Folio 229, 3 pages.

1765. 24 février. Discours fait par le Chef Chouanon et celui du chef Illinois en présence de M. Aubry, des Officiers de la Colonie et des Officiers Anglais (Stuart, Synnot et Gamel). Donnera la main aux officiers anglais qui sont ici mais ne veut pas qu'ils aillent chez lui car il ne les recevra pas. Aime les Français et ne leur lâchera jamais la main. N'en veut pas dire davantage. Discours du Chef Illinois. Est surpris qu'on ait cédé le pays aux Anglais. Est maître de son corps et de ses terres. Vous autres Anglais vous ne

demandez qu'à tuer. Son cœur est ulcéré d'avoir vu mourir tant de Français et de Sauvages ensemble. Réponse de M. Aubry. Est peiné de voir qu'ils persistent à vouloir répandre le sang des Anglais. Ils ne veulent pas faire d'eux des esclaves. Qu'ils fassent la paix avec eux et ils seront dans l'abondance. N'ont point donné leurs terres aux Anglais et ceux-ci ne veulent pas les leur prendre. La paix a été faite pour qu'ils jouissent de la tranquilité. Folio 231, 2 pages.

1765. 7 avril. Copie de la lettre écrite par M. de St-Ange, Commandant des Illinois, à M. Aubry. Tous les Illinois sont revenus de leur hivernement. Ont délibéré sur les propositions de paix que de concert avec M. Ross, il avait proposé aux Kaskakias. Ont répondu qu'ils restaient dans les mêmes dispositions de continuer la guerre et de ne point recevoir les Anglais sur leurs terres. M. Ross est parti car sa vie était en danger. Folio 233, 2 pages.

1765. 4 avril. Copie du Conseil tenu chez M. de St Ange, Capitaine Commandant aux Illinois, par les Illinois, Missouris et Osages, en présence de M. Ross, Officier des troupes de S. M. B. envoyé ici par M. Farmar, Commandant à la Mobile, porteur de ses instructions pour tâcher de faire la paix avec toutes les nations sauvages de ce continent, de Bellestre, Berqueville, officiers en garnison aux Illinois, de MM. Lefèvre, sub-délégué de M. D'Abadie au dit pays, Louvière, Capitaine de Milice, Dubreuil. Premier discours de M. de St Ange. Long plaidoyer pour engager les Sauvages à mettre bas les armes et à faire la paix. Réponse de Tamarois, Chef des Kaskakias. N'a trouvé personne parmi les siens qui veuille accepter la paix. "Tous les hommes rouges ont une balance dans laquelle sont notre Père le Français et l'Anglais; en tel temps qu'ils puissent la lever l'Anglais l'emporte et pèse toujours plus. Pourquoi? parcequ'il est rempli de méchanceté et qu'il n'a pas le cœur blanc comme notre Père. En outre, nous voulons suivre le parti de nos frères qui sont à présent à se battre avec les Anglais, nous entendons leurs coups de fusil. Nous t'avons assuré effectivement, mon père, que nous ferions toujours ta volonté, mais aujourd'hui nous sommes forcés de faire autrement et de ne la point suivre. Enfin, mon père, ne sois pas fâché que je te dise, qu'après avoir bien pensé sur ce que tu nous a dit avec ce chef anglais, que nous avons tous décidé que nous continuerions la guerre comme nos frères, que nous ne recevrions jamais les Anglais sur nos terres. Voilà pourquoi nous te prions, toi, (parlant à l'officier anglais), de partir d'ici le plus tôt que tu pourras pour aller rejoindre ton chef à qui tu pourras dire que le sentiment des Illinois est de vous faire la guerre comme tous nos frères si vous voulez venir sur nos terres. Vas t'en, pars au plus vite et dis à ton chef tout ce que tu as entendu, que nous sommes les enfants des Français et que c'est eux seuls que nous voulons avoir parmi nous, dis lui que ces terres ici sont à nous et que personne n'y prétend rien, pas même les autres hommes rouges. Pourquoi voulez-vous venir ici? Vous ne nous connaissez pas, jamais nous ne vous avons vus. Dis à ton chef qu'il reste sur ses terres comme nous sur les nôtres. Profite, encore une fois, de la première occasion pour t'en aller et assure ton chef que nous ne voulons point d'Anglais ici et que c'est le sentiment de tous les hommes rouges. Pars! vas t'en tranquillement, ne crains rien, il ne t'arrivera aucun mal. Il suffit que tu sois entré dans la maison de notre Père et que tu sois assis à côté de lui. Pars! et laisse-nous avec notre Père le Français. C'est lui qui a ouvert les yeux à nos ancêtres et qui nous a fait vivre, ainsi nous ne voulons que les Français. Adieu! Vas t'en! et ne pense plus à revenir ici car, si tu te mettais en route pour le faire, nos guerriers qui sont étourdis pourraient bien te faire tomber à l'eau." (Il finit son discours en lui disant adieu et lui donnant la main.)

Autres discours des chefs Osages et Missouris. Folio 233, 7 pages. Soit 12 pp.

1765. 31 juillet. Le ministre à M. le Marquis d'Ossun.—Les lettres qu'il reçoit de la Louisiane le mettent dans la plus grande perplexité. Elles lui apprennent que les Espagnols ne sont pas encore arrivés dans cette colonie. Cela cause de graves embarras à M. Aubry qui y commande, attendu que rien n'avait été pourvue pour l'entretien des troupes, etc. Folio 237, 2 pages.

1765. 6 septembre. Le même à M. Duport. A été surpris de recevoir un imprimé du mémoire de M^me^ de Rochemore. Est étonné de cela après les défenses qui lui ont été faites. A écrit à M. de Sartine de retirer tous les exemplaires qui sont chez l'imprimeur. S'attend à des plaintes de M. de Kerlerec à qui il sera difficile de refuser l'impression de sa défense. S'il insiste il faudra le controler. Folio 238, 1 page.

1765. 6 septembre. Le même à M. de Sartine. Même sujet. Folio 239, 1 page.

1765. 24 septembre. Le même à M. de Kerlerec. Le roi lui sait gré de son consentement à ne pas publier de réponses imprimées au mémoire de M^me^ de Rochemore. Il lui est permis de dire les raisons qui le forcent au silence. Folio 240, ½ page.

Nouvelle Orléans. 1766. 15 février. M. Aubry au ministre. L'informe qu'il est arrivé un brigantin espagnol à la Balise avec 30 hommes et 2 officiers. M. de Ulloa chargé de prendre possession de la Louisiane, est parti de la Havane le 17 janvier sur une frégatte chargée de 60 soldats. Dès que M. d'Ulloa sera arrivé et qu'il aura fait sa prise de possession il se propose de partir en France pour y rétablir sa santé, très altérée par les blessures qu'il a reçues à la tête et au corps en diverses campagnes tant en Europe qu'en Amérique. Folio 241, 1½ page.

1766. 8 mars. Lettre de MM. Aubry et Foucault sur l'arrivée de Don Ulloa. Folio 242, 1 page.

1766. 10 mars. M. Foucaut au ministre. L'arrivée de M. D'Ulloa, quoiqu'attendue, a jeté la colonie dans une consternation générale à l'égard de la perte pour la France d'un pays aussi immense que l'est celui-ci par son étendue, sa richesse naturelle, par sa fertilité en toutes ses productions, le nombre et les forces de ses habitans, la douceur de son climat. Le discrédit énorme de la monnaie de cartes cause la ruine et la misère. Beaucoup de soldats refusent d'entrer au service de l'Espagne, il en est de même des officiers. Folio 243, 4 pages.

1766. 12 mars. M. Aubry au même. Arrivée de M. d'Ul'oa. A éprouvé de grandes difficultés tant de la part des Anglais à l'égard de la cession de la partie est de la Louisiane, que de la part des Sauvages qui ne vou'aient pas que les Anglais prissent possession de leurs terres. Maintenant que tout est terminé avec les Anglais le voilà aux prises avec les difficultés qu'entraîne la cession de la partie ouest de la colonie aux Espagnols. N'entrevoit pas d'aussi grandes difficultés. Les Sauvages en sont avertis et quoiqu'ils n'en soient pas flattés, il a lieu de croire que les Espagnols n'auront pas de troubles avec eux s'ils savent agir de manière à respecter leurs usages. Les soldats généralement, ne veulent pas servir pour l'Espagne et il est à craindre que beaucoup d'entre eux ne passent chez les Anglais si on ne leur donne pas leur congé. Le Capitaine Sterling, venu par le fort Duquesne a pris possession des Illinois le 8 oct. dernier. Les Anglais ont construit un fort à la rivière d'Iberville où les Sauvages avaient détruit leurs magasins. Le Lieut. Col. Reid, du 34ème régiment, est parti en janvier dernier pour aller commander aux Illinois. Quoique les Anglais aient pris entièrement possession des terres que nous leur avons cédées, il ne répond pas de l'avenir. A la surface tout est calme, mais il y a une grande fermentation chez les nations du nord et les Anglais sont en si petit nombre qu'il pourrait bien se jouer là une terrible tragédie. Folio 245, 6 pages.

1766. 28 mars. Le même au même. A réuni les soldats pour les engager à servir de bonne grâce le roi d'Espagne. Lui envoie la copie du discours qu'il leur a tenu. Il lui a paru que ce discours avait fait effet, mais M. d'Ulloa voyant leur consternation, a préféré différer sa prise de possession jusqu'à ce qu'il ait des ordres de la Cour à ce sujet. Folio 249, 10 pages.

1766. 2 avril. M. Foucaut au ministre. Il n'y a plus à espérer que les soldats qui sont ici se déterminent à servir pour le roi d'Espagne. M. Aubry s'y est pris de toutes les façons pour les faire changer de résolution, mais en vain. En attendant les ordres qu'il attend, M. d'Ulloa s'en va avec M. Aubry et les Ingénieurs visiter les établissements des Acadiens et ceux des Allemands à la Pointe Coupée et à Natchitoches. Le retard dans la prise de possession de M. d'Ulloa va occasionner de nouveaux frais pour le roi. Folio 255, 6 pages.

1766. 28 mai. M. Aubry au ministre. En attendant la prise de possession formelle de la Louisiane par M. D'Ulloa, il gouverne de concert avec lui comme si la prise de possession était virtuellement faite. A visité avec lui les Acadiens établis sur le Mi sissipi au-dessus des Allemand. Ils sont bien dignes d'intérêt. M. D'Ulloa a promis qu'il les secourerait et les mettrait en état de ne pas regretter leur ancienne patrie. Les Anglais sont si ambitieux et si envahissants que les Espagnols auront beaucoup à faire pour les contenir dans leurs territoires. Les Sauvages se rendent bien compte du sort qui les attend aux mains des Anglais, c'est pourquoi ils sympatiseront plutôt avec les Espagnols si ces derniers les traitent convenablement suivant nos méthodes de gouvernement. Folio 259, 8 pages.

Le même au même. A visité les lacs Borgne, Maurepas et Pontchartrain avec M. D'Ulloa. Difficultés que rencontrera l'Espagne avec les Anglais. Folio 265, 5 pages.

1766. 1er septembre. Le même au même Il est venu beaucoup de Sauvages à la Nouvelle Orléans. Parmi eux il y en avait un bon nombre qui habitent dans les pays cédés à l'Angleterre. Leurs harangues ne respirent que la guerre et le sang et il est bien difficile de les persuader qu'ils doivent vivre en paix avec les Anglais. Folio 268, 5 pages.

1766. 6 septembre. Ordonnance du Gouverneur français de la Louisiane touchant le commerce de cette colonie avec les Antilles françaises. Folio 271, 3 pages.

1766. 6 septembre. Copie d'une lettre de M. D'Ulloa, à M. Aubry. Le roi d'Espagne consent à admettre les vaisseaux français des Antilles à la Louisiane avec leurs produits en attendant que l'Espagne soit en état de faire ce commerce elle-même. Pour faire ce commerce il faudra se procurer des passeports du Ministre d'Etat. Conditions exigées. Folio 273, 3 pages.

1766. 25 septembre. M. Aubry au Ministre. Mesures prises, de concert avec M. D'Ulloa, pour approvisionner les habitants de la Louisiane des denrées dont ils ont un besoin immédiat. Folio 275, 4 pages.

1766. 29 septembre. MM. Aubry et Foucault au même. Les retards apportés dans l'envoie de troupes espagnolles suffisantes pour maintenir l'ordre dans la colonie ont eu pour effet de nous obliger à prolonger notre séjour et à encourir des dépenses considérables. Notre départ aurait eu des conséquences graves attendu que les Sauvages ont beaucoup de préventions contre les Espagnols. La suspension du paiement des lettres de change a failli causer des troubles graves. Folio 277, 2 pages.

1767. 28 mars. M. Foucault au Ministre. Il a été entendu avec M. D'Ulloa que les dépenses que nous faisons, en attendant la prise de possession définitive de la colonie par l'Espagne, sont pour le comte de ce pays. A reçu des avances de M. D'Ulloa à cet effet. Folio 278, 2 pages.

La Mobile. 1702. 29 novembre. Procès verbal des négociations et des secours demandés par les Espagnols assiégés par les Anglais au fort St Augustin de la Floride. Secours accordés en armes et ammunitions. (Signé de Boisbriant, De La Salle, Le Vasseur Ruessanel. Cher de Tonty, de Bienville.) Folio 279, 2 pages.

1767. 15 juillet. M. Aubry au Ministre. Raisons qui ont empêché M. D'Ulloa de prendre possession définitive de la Louisiane. Craint bien qu'il ne se trouvera que fort peu de soldats qui voudront faire du service à St Domingue. Ils ont droit depuis longtemps a leur congé et d'ailleurs ils redoutent fort le climat de St Domingue. Folio 280, 2 pages.

1768. 28 novembre. Le même au même. L'a informé, par le vaisseau du S^r^ Vienne, de la triste révolution arrivée à la Nouvelle Orléans, à laquelle il n'a pu s'opposer n'ayant pas sous la main les troupes nécessaires pour lui résister. Loin de se calmer la frénésie du peuple augmente. Les habitans paraissent déterminés à ne jamais passer sous la domination espagnolle. Ils viennent de fréter un vaisseau pour la France par lequel le Conseil envoie un député, les habitans un autre, pour se jeter aux pieds du roi et implorer sa miséricorde pour rester toujours français. Profite de cette occasion pour envoyer un capitaine rendre comte de cette résolution et lui exposer la déplorable situation où il se trouve. Comment, avec 280 vieux soldats dispersés sur une vaste étendue, peut il maintenir l'ordre et la tranquilité après les évenements qui viennent de ce produire. Tout est bouleversé, tout se fait contre son gré et par violence. Les gens veulent qu'il reste commandant, mais sous le prétexte de lui rendre beaucoup de respect et d'honneur on ne lui obéit pas. Ne recevant d'argent ni de la France ni de l'Espagne, que peut-il faire. Folio 281, 4 pages.

1768. 28 décembre. Le même au même. La fureur des gens contre les Espagnols va toujours en augmentant. Une requête signée par les syndics des habitans et les négociants a été présentée au Conseil le 14 Déc. le priant de renvoyer du pays la frégatte espagnolle. On veut employer la violence a cet effet. Croit que cela ne peut tarder. Périra avec ses officiers et soldats plutôt que de permettre un tel affront au roi d'Espagne. Lui adresse le discours qu'il a tenu au Conseil à cette occasion. Folio 283, 1 page.

1768. 14 décembre. Discours de M. Aubry au Conseil. Folio 285, 2½ pages.

1768. Copie d'une lettre de M. le Marquis de Grimaldi à M. de Fuentes sur les troubles de la Louisiane depuis la cession faite de cette colonie par la France à l'Espagne. Folio 288, 4 pages. Soit 10 pp.

1768. 29 octobre. Arrêt du Conseil de la Louisiane sur les plaintes des négociants et habitans de la dite colonie (Imprimé). Long document où sont récités les griefs de la colonie contre M. D'Ulloa. Son inhumantité envers les Acadiens L'arrêt enjoint à M. D'Ulloa de sortir de la colonie sous 3 jours. Folio 290, 21 pages. Soit 35 pp.

1768. Mémoire des habitants et négociants de la Louisiane concernant l'évènement du 29 oct. 1768 adressé a M.————. Le Conseil, témoin des calamités qui pèsent sur eux n'a pu refuser d'écouter les cris plaintifs d'un peuple opprimé, à preuve son arrêt du 29 oct. Nos Magistrats n'ont pas hésité un instant a renvoyer le soi disant gouverneur. Nous voulons vivre sous la domination de notre roi bien aimé et c'est au cri de vive le roi que nous avons arboré le pavillon français le jour de la révolution. La lettre du roi à M. D'Abadie annoncant la cession de la Colonie au roi d'Espagne, faisait espérer que ce dernier donnerait des ordres pour enjoindre à son gouverneur de conserver les ecclésiastiques français dans leurs fonctions ainsi que les juges ordinaires et le Conseil Supérieur ; que la justice serait rendue suivant les lois, formes et usages établis ; que les habitans seraient maintenus en leurs possessions. Cette lettre du roi a été enrégistrée au Conseil mais M. D'Ulloa n'en a pas tenu compte, bien qu'a son arrivée il fut reçu avec des acclamations et qu'il fit de brillantes promesses. La prospérité du pays dépend en grande partie du commerce de fourrures que nous faisons avec les Sauvages. M. D'Ulloa l'a presque supprimé en en réservant le privilège à 5 ou 6 personnes. On a restreint également l'exportation des bois, industrie qui profite directement ou indirectement à tous les habitans du pays. Il en est ainsi de tous nos produits ; les restrictions que l'on impose en nous forçant de les écouler en Espagne équivaut à nous enlever tout marché, car, ou nos produits, tels les pelleteries, n'ont pas d'usage en ce pays, ou il est déjà amplement alimenté par ses autres colonies qui produisent en abondance et de qualité supérieur le tabac, le coton, l'indigo, le goudron. L'Espagne n'ayant pas d'insdustrie

que pouvons nous espérer d'elle en échange de nos produits dont elle n'a pas d'ailleurs besoin ? L'Espagne, en acceptant la cession du pays ne pourrait avoir en vue que des fins politiques ; faire de la Louisiane le boulevard du Méxique. On peut se demander cependant si elle peut atteindre ce but en réduisant ce pays à la misère. Longue dissertation sur le décret de M. D'Ulloa et de son ordonnance du 6 Sept. 1766. Il ne vise à rien moins qu'à réduire toute exploitation, tout commerce en privilège exclusif. Un exemple concluant est la prohibition qu'il fit l'année dernière d'introdure des nègres dans la colonie sous prétexte d'une concurrence qui aurait été nuisible à un négociant anglais de la Jamaique qui avait envoyé un bateau à M. D'Ulloa pour cimenter avec lui l'entreprise de la fourniture d'esclaves. En créant ce monopole il ravissait à ses nouveaux sujets les moyens de se procurer des esclaves à bon marché au profit d'un étranger ou même au sien, car il est permis de supposer que de vils intérêts personnels le faisaient agir. Quelle différence dans son attitude et celle de nos gouvernants qui toujours ont accueilli nos représentations avec déférence et le désir de remédier à nos justes plaintes ! Sans nous entendre, M. D'Ulloa nous traite de mutins, de séditieux et nous menace de confiscation. Puisqu'il agit ainsi avant la prise de possession du pays, qu'en sera-t-il après ? Nous prend il pour des Sauvages du Pérou ou du Méxique ? L'Espagne ne tirera aucun profit de la Louisiane, tout au contraire, son intérêt est que la France en reste en possession. Voilà son véritable bouvelard pour ses possessions du Mexique, car les Sauvages, profondément attachés à la France, combatteront à côté du soldat français sans même s'informer pour qui l'on va combattre. Il en ira tout autrement avec l'Espagne. Ses façons d'agir, si différentes des nôtres éloigneront d'elle les Sauvages pour les jeter dans les intérêts des Anglais. Les marchands Génois, Anglais, Hollandais qui ont été témoins de notre révolution, rendront témoignage que notre pavillon a été hissé sans insulte au pavillon espagnol, que M D'Ulloa s'est embarqué avec toute la liberté possible et sans aucun acte de notre part qui tendit à l'indécense ; que depuis nous avons redoublé d'égards et de politesses envers les autres officiers espagnols restés ici ; pendant les 3 jours de la révolution, il ne s'est élevé parmi plus de 1200 hommes de milice, parmi les femmes, les enfants, le peuple entier aucun autres cri que celui de Vive le roi de France. Vive Louis le Bien-Aimé! Nous prions le roi qu'il reprenne la colonie. (Cette Copie a été prise sur un mémoire imprimé à la Nouvelle Orléans, chez Denis Brand, Imprimeur du roi, avec permission de M. l'Ordonnateur) Folio 302, 28 pages. Soit 38 pp.

1768. 8 novembre. M. Aubry au Ministre. Croit de son devoir de l'informer des evènements tragiques qui viennent de se dérouler à la Nouvelle Orléans, évènements qu'il n'a pu contrôler avec des forces insuffisantes contre une colonie armée. Le refus de nos soldats de servir pour l'Espagne l'a obligé à se concerter avec M. d'Ulloa pour tout ce qui était absolument nécessaire au maintien de l'ordre dans le pays. N'a rien négligé pour le renseigner et lui faciliter sa tâche. Tout s'était passé tranquillement lorsque une révolte générale de tous les habitants de la colonie éclata contre le Gouverneur Espagnol et sa nation. Requête des habitans. N'ayant que 110 soldats à opposer aux séditieux et voyant qu'on ne reconnaissait plus son autorité, il avisa M. D'Ulloa, contre qui l'animosité était très grande, de se retirer dans la frégatte espagnolle. A fait l'impossible, sans succès, pour calmer le peuple. S'est rendu au Conseil et a protesté contre son arrêt ordonnant à M. D'Ulloa de s'embarquer sous 3 jours. Pressentait ce malheur depuis 2 ans. A fait connaître que M. D'Ulloa, malgré ses talents, ses connaissances, sa réputation dans toutes les académies de l'Europe, n'était point propre à commander des Français. Au lieu de chercher à gagner les cœurs, il a tout fait pour se faire détester et faire craindre le gouvernement espagnol. Il a paru mépriser les chefs du Conseil. Il n'a jamais dit une parole obligeante à personne.

Par des discours indiscrets, il a fait juger qu'il n'aimait pas notre nation. Il faisait des menaces et laissait entrevoir un despotisme affreux lorsque la prise de possession serait officielle. Il a effrayé tout le monde et par sa conduite déplacée, surprenante chez un homme d'autant d'esprit, il a beaucoup contribué à attirer sur lui et sa nation les évènements qui ont eu lieu. Le capitaine de la frégatte espagnolle s'apprête à partir, mais la fureur de la population est telle qu'il craint qu'on l'y force s'il retarde. Ce pays, depuis la paix, souffre de plus d'afflictions qu'aucun autre, de l'indécision du sort du papier français, de la lenteur des paiements des sommes dûes par le roi, de la privation de tout numéraire, de l'insolvabilité des trois quarts des débiteurs, de la diminution de la valeur des noirs, du regret de passer sous une domination étrangère où l'on prévoit que l'on sera toujours malheureux, de l'impopularité de son gouverneur, du décrêt qui prive cette colonie du commerce des Iles et de la France. Tout cela, joint à la misère affreuse qui règne, a réduit le peuple au désespoir. Lui envoie la copie de la lettre que lui a adressé M. D'Ulloa avant de s'embarquer. Verra qu'il lui rend toute justice. Arrangements provisoires qu'il a pris. La colonie est déterminée à ne pas passer sous la domination espagnolle quoiqu'il arrive. Il convient encore de ménager les habitans car la proximité des Anglais pourrait les pousser aux conséquences les plus graves. Se sent trop troublé par les évènements pour en écrire davantage aujourd'hui. Folio 318, 8 pages. Soit, 12 pp.

1769. 12 août. Le ministre à MM. Aubry et Foucault. Le roi a été indigné de ce qu'on a osé contre le gouverneur espagnol et a bien vu que les excès commis ont été l'ouvrage du Conseil. Tout s'était passé paisiblement jusqu'au décret d'octobre 1768 portant règlement sur le commerce de la colonie. Le Conseil, au lieu de calmer les esprits, s'est occupé à les exciter davantage par des menées secrètes. C'est à lui qu'il appartient d'appaiser le juste courroux du roi d'Espagne en donnant des preuves de soumission aux ordres que le roi fait passer à la Louisiane. Folio 322, 2½ pages.

1769. 12 octobre. Copie de la déclaration mortuaire du S^r^ de Villemont, Lieut. Col. au S^r^ Prosper, vicaire de la paroisse S^t^ Charles de la Nouvelle Orléans. Folio 324, 2 pages.

1769. 24 septembre. Le ministre à M. le Duc de Choiseul. Le Gazetier de Monaco ayant publié un article diffamatoire contre M. Aubry, sa famille demande à ce qu'il soit forcé à se rétracter. Connait assez la conduite sage et prudente de M. Aubry durant les troubles de la N^elle^ Orléans pour faire ce qui convient. Folio 325, ½ page.

1770. 31 janvier. Le même à M. de Sartine. Lui envoie le détail de ce qui s'est passé à la Louisiane lors de la prise de possession de cette colonie par M. Oreilly, nommé gouverneur après le renvoi de M. D'Ulloa. L'intention du roi est que M. Foucault qui a refusé de répondre à l'interrogatoire de M. Aubry, soit interrogé de nouveau. Le S^r^ Foucault ne pourra, en attendant, communiquer avec personne. Folio 326, 1 page.

1770. 12 juillet. Le même à M. de Choiseul. Sur les réponses faites par M. Foucault, aux interrogatoires qu'il a subis, à la Bastille, le roi a ordonné qu'elles seraient communiquées à la Cour de Madrid avec prière d'user de clémence envers lui maintenant que les coupables ont reçu des châtiments exemplaires. Folio 327, 1 page.

1770. 16 septembre. Le même à M. D'Outremont, avocat au Parlement de Paris. A rendu compte au roi des services de M. Aubry, son parent, qui a péri près de Bordeaux sur le navire qui le ramenait en France. En reconnaissance de ses services le roi a accordé à M. D'Outremont, son fils et à M^lle^ Aubry, neveu et nièce de M. Aubry, une pension de 1,200 livres chacun. Folio 328, 1 page.

1770. 18 octobre. Le même à M. l'Amiral. A reçu sa lettre au sujet de la demande de révision formée par M. de Kerlerec quelques jours avant sa mort. Il n'y a eu ni jugement ni procédure mais seulement un rapport après examen, et

c'est sur ce rapport fait au Conseil qu'il a été puni par l'exil. Son administration a été jugée avec grande connaissance de cause et il ne voit pas beaucoup d'espoir pour Mme de Kerlerec. Folio 329, 1 page.

1773. — décembre. Prospectus d'une Association patriotique des habitans de St Domingue pour venir en aide aux Louisianais qui voudront s'établir dans cette Ile, à la Grande Anse, (MM. de Villars et Payen de Noyau furent nommés pour représenter leurs besoins et MM. Kavanagh et Martin pour l'achat d'outils, bestiaux, nègres.) Folio 330, 4 pages.

1774. 3 février. Le Ministre à M. le Duc d'Aiguillon. Sait que la cession de la Louisiane a occasionné des troubles, que plusieurs Français, tant officiers que soldats, ont subi la peine capitale. M. de Noyau, ancien capitaine, était de ce nombre. Ses biens ont été mis sous séquestre ; son frère, M. Payen de Noyau, de St Domingue, renouvelle sa prière de vouloir bien s'intéresser en sa faveur pour faire lever le séquestre. Folio 332, 1 page.

Port-au-Prince. 1775. 14 octobre. Les Administrateurs de St Domingue au ministre, au sujet des secours à donner aux Louisianais qui sont venus s'établir dans l'Ile. Folio 333, 2 pages.

Nouvelle Orléans. 1778. 31 mars. Mémoire de M. de Villars à M. le Duc de Choiseul, ayant pour objet de donner la description de la Louisiane et d'examiner si la France n'a pas méconnu ses véritables intérêts lorsqu'elle en a fait cession à l'Espagne. Basse Louisiane, productions, climat, Haute Louisiane, Mississipi, Sauvages, tableau des exportations pendant le cours de l'année 1777. La cession à l'Espagne a été une idée funeste, elle reste pour lui impénétrable. L'idée de passer d'un gouvernement actif et doux à un gouvernement arbitraire a porté le découragement chez les Louisianais, l'activité s'est ralentie, l'industrie expira, mais la bonté du terrain soutint l'édifice. " Cette vaste et superbe colonie serait aujourd'hui déserte et inculte si, par les dispositions du traité de Paris, l'Anglais, le premier peut-être des peuples pour le commerce, n'eut point partagé la navigation du Mississipi et n'eut pas réveillé l'industrie du colon découragé." S'il eut mieux connu la Louisiane il y aurait dirigé les forces et les secours qui ont été dépensés inutilement sur l'ingrate Cayenne et aujourd'hui cette colonie serait plus florissante que St Domingue. N'exagère rien, la Louisiane eut été dans 50 ans, le boulevard des Antilles... Elle eut été un jour en état d'arrêter, de soutenir et de repousser les efforts que les Etats réunis d'Amérique feront sûrement par la suite pour s'étendre dans cette partie et elle eut pu les contraindre à refluer vers le nord a diriger leurs entreprises sur le Canada et a pousser leurs établissements vers ces régions glacées qui n'offrent au commerce que les dépouilles des animaux dont l'espèce s'éloigne et se détruit à mesure que les hommes s'en approchent. Elle eut servi de barrière aux Américains du coté du Mexique. Elle eut en même temps, contenu et fortifié l'Espagne dans notre alliance en tenant continuellement en échec ses riches et faibles domaines du Nouveau Monde. Tels sont les avantages solides et vrais que la France eut pu tirer de la possession de la Louisiane, avantages dont elle seule pouvait jouir parce qu'elle était la seule puissance de l'Europe en état de fournir à la population d'une colonie aussi vaste et aussi étendue en 1763. Les domaines de l'Amérique Septentrionale suffisaient à l'Angleterre, épuisaient sa population. D'Ailleurs, un peuple inquiet, sombre, remuant, indocile au frein des lois, ne doit pas chercher à établir au loin des colonies trop puissantes. L'esprit d'indépendance dégénère en licence et, semblables au pélican, les enfants dévorent les entrailles de leur mère. Il ne faut aux Anglais que des Iles Cornées, fertiles en denrées de luxe et manquant de tous les objets de première nécessité ; le besoin alors, et la facilité d'une invasion tiennent la colonie dans la dépendance, l'esprit du colon s'assouplit et cède aux impulsions que lui imprime la métropole. Considérations intéressantes sur les colonies espagnolles, les vices de leur administration, etc. Il suffirait de 300 hommes déterminés pour conquérir la Louisiane et les Américains ne tarderont pas à s'en rendre maîtres, et successivement tout

le pays jusqu'au Pacifique. Depuis 2 ans l'Espagne semble saisir le point de sa faiblesse et fait des efforts pour peupler la Louisiane, mais elle n'y réussira pas, parce qu'elle ne saura pas comprendre que l'arbitraire de son administration, ses restrictions au commerce, la tyrannie du tribunal de l'inquisition, inspireront aux étrangers la méfiance et l'éloignement. Folio 330, 18 pages. Soit 30 pp.

Nouvell Orléans. 1780. 13 février. M. Favre D'Aunois au Ministre. L'a informé, le 1er Nov. dernier, que M. de Galvès s'était emparé des possessions anglaises bordant le Mississipi, succès qu'il doit exclusivement aux Français de la Louisiane. Le Gouverneur est parti le 4 de ce mois à la Balise avec 2,000 hommes pour se rendre à la Mobile, où il attendra 4,000 hommes de la Havane. Est informé qu'il ne recevra pas ce renfort, attendu qu'il y a mésintelligence entre lui et le Gouverneur de la Havane. Doit entreprendre le siège de Pensacola qui est très fortifié. S'il échoue, la Louisiane sera à la disposition des Anglais. L'Agent des Etats Unis, à la Louisiane, a soumis à la domination de son Gouvernement toute la partie anglaise de la Louisiane comprise entre la Mobile et le Mississipi. Le Sr Piéle, officier très brave, a été chargé de cette expédition avec 100 Américains. A pris un corsaire anglais sur le lac Pontchartrain. Folio 345, 2 pages.

1780. 29 mai. M. de Villars au même. M. de Galvès, à la tête de 900 hommes, s'est emparé successivement des forts anglais sur le Mississipi, après quoi il se rendit à la Mobile où il attendit, pendant un mois, les renforts qui lui avaient été promis. Sa position était devenue critique lorsqu'il profita du premier régiment qui lui fut envoyé pour attaquer la Mobile dont il s'empara. Les secours qu'il attendait ne lui arrivèrent qu'en Avril, un mois après la prise de la Mobile. Il s'apprêtait à attaquer Pensacola, place très fortifiée, mais la flotte se retira sous le spécieux prétexte qu'elle manquait de vivres. Cette expédition eut certainement réussi vu la consternation des Anglais produite par la rapidité des conquêtes des Espagnols et l'adresse des milices qui, en moins de 2 heures, avaient forcé toutes les batteries anglaises au silence. M. de Galvès lui a exprimé qu'il ne devait ses succès qu'au courage et à l'intrépidité des anciens Français de la Louisiane. Folio 346, 4 pages.

Discours prononcé à M. de Galvès, Gouverneur Général de la Louisiane, au retour de son expédition de l'Ouest Floride, le 27 Mai 1780, par M. de Villars, l'un des Commissaires de S. M. T. C. Folio 348, 3 pages.

1782. 26 mai. Le Ministre à M. Joly de Fleury, Ministre des Finances. Le roi d'Espagne vient de permettre, pour 10 ans, le commerce entre la France et la Louisiane. Lui communique le mémoire de M. Maxeut, Lieutenant Gouverneur de cette colonie. Folio 350, 1 page.

1778. 28 avril. Relation exacte de l'irruption des Américains du Nord sur les terres de la Louisiane, par M. Villars. Expédition du Capitaine Wlling, chargé par le Congrès de descendre la Belle Rivière et le Mississipi pour combattre les Anglais. Folio 351, 7 pages.

Extrait de la Gazette de Philadelphie du 23 février 1804, The Philadelphia Gazette & Daily Advertiser. Folio 356, 3½ pages.

Nouvelle Orléans. 1795. 17 mars. Lettre de M. de Maison Rouge, chevalier français, émigré à M ..... venu des Etats Unis dans le but de choisir un lieu pour y fixer des familles françaises émigrées. Conditions auxquelles Don François Louis Hector, Baron de Carondelet, Gouverneur de la Louisiane, permet au Sr de Maison Rouge et autres Français émigrés, de s'établir dans le pays des Ouachitas. Description du pays par le Sr de Maison Rouge. " L'air du pays est très sain, ce qui le prouve est la quantité des vieillards qu'on y rencontre. A vu enterrer Mme Bidaux, âgée de 102 ans. Ce qui plaide encore en faveur de la salubrité du pays, c'est la fraîcheur et la beauté des femmes. Leurs formes corporelles sont très agréables, elles ont de superbes cheveux ; elles diffèrent en cela de *vos* dames américaines en général qui ont les épaules

serrées et la poitrine aussi unie que le dos, ont de vilains cheveux plats qui les font ressembler à des noyées qu'on tire de l'eau. Enfin, ne se souvient pas d'en avoir vu un aussi grand nombre réunies avec tous les avantages dans une aussi petite population, quoiqu'il ait parcouru toute l'Europe et une partie de la Turquie. Folio 359, 5 pages. Soit, 10 pp.

Prospectus de M. Tabary pour une nouvelle salle de spectacle à la N^elle Orléans. Folio 362, 3 pages.

Fin du vol. 25.

Les volumes intermédiaires n'ont aucun rapport avec le Canada.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE.

ILE ROYALE.

SÉRIE F. MOREAU St. MERY.

Versailles 1686. mai. Concession en fief des Iles du Cap Breton, St. Jean et de la Madelaine au sieur Gabriel Gautier, dans le but d'y faire la tuerie des loups marins et pour lui donner les moyens d'augmenter l'établissement de pêche sédentaire qu'il a créé à Chidabouctou, le dédommager des dépenses qu'il a faites pour la construction du Fort, Louis de Chidabouctou et l'entretien de la colonie qu'il y a fondée, composée cette année de plus de 70 personnes. (Imprimé). Folio 1, 3 pages.

6 mars. 1713. Le ministre à M. D'Artaguiette. On a résolu d'établir une pêche sédentaire de morue à l'Ile du Cap Breton et on travaille à Rochefort à l'armement d'une frégatte pour cette destination. On y fera passer du Canada et de Plaisance des officiers, un ingénieur et 100 hommes pour commencer un établissement et le mettre en état de recevoir la garnison de Plaisance et les habitans qui y passeront. A été choisi comme commissaire. Le prie de se rendre à Rochefort à cette fin, à moins qu'il ait des raisons de ne pas accepter cette charge. Folio 3, 1 page.

10 avril. 1713. Le même à M. de St. Ovide. Ecrit à M. de Castebelle pour faire passer au Cap Breton, si cela est possible, 2 des Pères Récollets qui sont à Plaisance. Ecrit en même temps à M. de Vaudreuil pour qu'il en fasse partir un autre de Québec avec le détachement qu'il enverra. Ecrit à M. de Vaudreuil qu'il est absolument nécessaire de déterminer les Français et les Sauvages de l'Acadie à aller habiter au Cap Breton et lui envoie 2 lettres à cet effet, l'une pour le Père Gaulin et l'autre pour le Père Justinien. Ecrit en même temps au Baron de St. Castin et le prie de passer au Cap Breton. Communiquera sa lettre à M. L'Hermitte. Folio 4, 3 pages.

21 avril. 1713. Le même à M. Desmaretz. Explique ses intentions à l'égard du Cap Breton. A été choisi pour accompagner M. de St. Ovide au Cap Breton et l'assister dans le choix qui doit être fait du fort le plus convenable au commerce et à la pêche pour y former le principal établissement de l'Ile. Folio 5, 4 pages.

Fontainebleau. 9 septembre. 1713. Déclaration de MM. St. Ovide, de Laperelle, De Conagne, de La Vallière, Péan de Linandière, La Ronde Denys, Du Vivier, L'Hermitte et Dominique de La Marche, Supérieur des Missions du Cap Breton, Recollet, concernant le choix qu'ils ont fait d'un port au Cap Breton pour l'établissement projeté: Déclarant et certifiant n'avoir trouvé sur la dite Ile qu'un habitant français et 25 ou 30 familles sauvages; que la dite Ile avait été cédée, il y a environ 80 ans à MM. Denys, de Tours, qui y avaient établis 2 forts, l'un à la Baie Ste. Anne et l'autre au port St. Pierre, proche le détroit de Canso, desquels ils ont encore trouvé des vestiges. Après avoir visité tous les ports indiqués, ont choisi celui de St. Louis, ci-devant connu sous le nom de Hâvre à l'Anglais, dans lequel, ils ont débarqué les troupes sous les ordres de M. L'Hermitte. Folio 8, 1½ page.

Versailles. 26 janvier. 1714. Extrait de la lettre du Ministre à M. L'Hermitte. Le roi a approuvé le choix qui a été fait du Havre-à-l'Anglais pour le principal du Cap Breton et lui a donné le nom de Louisbourg. Le Hâvre Ste. Anne sera nommé Port Dauphin. Le Port Dauphin eut été moins coûteux à établir et il y a de bonnes terres, du bois franc, des mines de plâtre et de marbre, mais la

pêche est trop éloignée du port. Instructions au sujet du fort et des constructions projetées à Louisbourg. Folio 11, 3 pages.

1714. 9 avril. Lettres Patentes pour donner des grèves et des terres à l'Ile Royale a ux habitans de l'Acadie et de Terreneuve.

Louisbourg. 1714. 16 et 18 sept. Ordonnances de M. de Saubras rendues depuis son arrivée à Louisbourg, l'une sur la vente des vins et eaux-de-vie, l'autre au sujet des conventions verbales. Folio 19, 2 pages.

1714. 24 octobre. Règlement pour l'hôpital de Louisbourg. Folio 23, 5 pages.

1715. 17 mars. Le Ministre à MM. de Castabelle et de Soubras. Le roi est très contrarié des dépenses qu'entraîneraient les fortifications de Louisbourg. Présentement, on ne peut qu'ériger quelques batteries pour mettre la place à l'abri d'un coup de main. Il eut été à désirer que la barre qui empêche l'entrée de Port Toulouse aux vaisseaux de plus de 150 tonneaux n'existat pas, toutefois, comme ce port doit être d'une grande utilité pour la pêche et l'établissement des Acadiens, il convient d'y ériger quelques batteries. On y tiendra une garnison avec un Aide-Major. A l'égard du Port Dauphin, vu ses nombreux avantages et la facilité de le fortifier, il y fera sa résidence avec le reste de l'Etat-Major et les 4 compagnies. Peut y transporter les troupes avant l'arrivée du *Samslack* et de la *Charente*. L'âge et la santé de M. l'Hermitte ne lui permettant pas toute l'activité nécessaire. M. Berthelot de Beaucours, Ingénieur en chef en Canada, ira le remplacer. L'a en même temps nommé second lieutenant de roi. Fera préparer les matériaux, mais l'attendra pour commencer les travaux. Folio 28, 3 pages.

1715. 4 juin. Le même à M. de Castabelle. Fera sa résidence à Port Dauphin, mais visitera souvent les autres ports. Folio 31, ½ page.

1715. 4 juin. Le même à M. de Soubras. Ne voit pas pourquoi les pêcheurs refusent de payer le droit d'un quintal de morue à l'hopital puisqu'ils le faisaient à Plaisance. Son règlement pour l'administration de l'hopital lui parait bon Folio 32, 2 pages.

Remarques sur les avantages des 3 postes qui se peuvent fortifier dans l'Ile Royale pour la sûreté des habitans et du commerce, avec les propriétés spécifiées de la bonté des terres et des matériaux, convenables qui se trouvent pour la construction des ouvrages du roi et des bâtiments publics. Ces 3 postes sont : Le Port Dauphin, le port Louisbourg et celui de Toulouse. L'entrée de la Baie Royal, au nord, pourrait être occupée comme un 4^{em} poste. Description détaillée des lieux et de leurs avantages et désavantages. Folio 36, 15 pages.

1716. 1er février. Arrêt qui règle que pendant 10 ans les huiles provenant des baleines, des morues et autres poissons pêchés par les sujets de S. M^{te} à l'Ile Royale, et apportés dans les divers ports du royaume sur des vaisseaux français, seront déchargées du nouveau droit imposé au profit du roi par la déclaration du mois d'Octobre 1710 et autres règlements subséquents. Folio 43, 4 page.

1716. 27 juin Le Ministre à MM. de Castabelle et de Soubras. Des lettres Patentes ont été accordées aux Pères de la Charité pour leur établissement à l'Ile Royal. Feront toutes les opérations de chirurgie. Folio 53, 1 page.

1716. 19 décembre. Arrêt du conseil d'Etat qui décharge des Droits de Foraine et Douane de Valence les morues sèches et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets du roi à l'Ile Royale. Folio 54, 2½ pages.

1717. — mai Edit portant établissement de 3 baillages et d'un Conseil Supérieur à l'Ile Royale. Folio 65, 6 pages.

1717. 12 juin. Ordonnance pour régler à quelle distance des fortifications des 3 postes de l'Ile Royale il sera permis de bâtir, faire des clotures et plantations d'arbres. Folio 68, 2 pages.

1717. 26 juin. Le ministre à M. de Soubras. Ne peut lui accorder d'être le maître absolu de la navigation et de mettre le Maître du port exclusivement sous ses ordres. Folio 69, 1 page.

Louisbourg. 1717. 2 novembre. Ordre de M. de Brouillon aux habitans de tenir prêt chacun 4 poteaux aiguisés pour être employés à servir de bornes à leurs habitations. Défense aux marchands et capitaines de navires de prendre ni embarquer aucuns matelots ou autres personnes sans un passeport de sa main. Folio 71, 1 page.

1718. 18 juin. Mémoire du roi au sujet des fortifications de l'Ile Royal. Folio 72, 3 pages.

Concession de terrain aux Iles à Michaud à M^de^ Pensens. Description. Folio 76, 3 pages.

1719. 19 juillet. Le Ministre à M. de S^t^ Ovide. Ne peut être dispensé de viser les ordonnances du Commissaire Ordonnateur. Folio 78, ½ page.

1720. Edits et Déclarations du roi envoyés par le Conseil à MM. de S^t^ Ovide et de Mésy pour être enrégistrés au Conseil Supérieur de Louisbourg. Folio 79, 7 pages.

1720. Règlement de police de MM. de S^t^ Ovide et de Mésy pour les habitans pêcheurs et les marchands qui les fournissent. Folio 83, 1 page.

1720. Modèle de bulletin dont tout maitre pêcheur doit être porteur. Folio 84, 1 page.

1720. 2 mars. Avis que le Conseil Supérieur s'assemblera tour les samedis de chaque semaine de 9 heures à midi, pour entendre les causes. Folio 85, 1 page.

1720. 12 mars. Avis de M. de Mésy, faisant savoir qu'il donnera audience tous les jours pour juger les causes civiles, sans cependant détruire la liberté qu'ont les parties en cause de se pourvoir au Conseil Supérieur. Folio 86, 1 page.

1720. 17 mars. Décision du Conseil Supérieur de Louisbourg établissant le S^r^ Génier comme greffier. Production au Conseil des instructions du roi à MM. de St-Ovide et de Mésy à l'égard de la présidence du Conseil. Folio 87, 5 pages.

1720. 27 avril. Règlements de police faits à l'Ile Royale depuis le commencement de l'année 1720 jusqu'à présent par MM. le Gouverneur et l'Ordonnateur en conformité des ordres du roi ou pour utilité publique. Folio 90, 5 pages.

1720. 28 avril. Le Conseil du roi à M. de Launay.— Il a été décidé que la médaille qui doit être mise dans les fortifications de Louisbourg porterait, d'un côté le portrait du roi avec l'inscription ordinaire ; au revers le plan de Louisbourg du côté du port : *Ludovico Burgum fundatum et munitum*, et à l'exergue 1720. Il en faut 12 de cuivre de 2 grandeurs et 6 d'argent de 2 grandeurs également. Folio 94, ½ page.

1720. 20 septembre. Le même à MM. de St-Ovide et de Mésy. L'Ordonnance de 1689 pourvoit à tout ce qui concerne les Conseils de Guerre. M. de St-Ovide doit se conformer, par rapport à ses fonctions dans les séances du Conseil Supérieur, aux Lettres Patentes portant l'établissement de ce Conseil. A fort désapprouvé que M. de St-Ovide ait fait arracher l'affiche que M. de Mésy avait fait mettre à la porte de l'église. La division qui existe entre eux est préjudiciable au service et doit cesser sans quoi on y remédiera de façon désagréable à l'un ou à l'autre A approuvé les règlements de police qu'ils ont fait conjointement à l'exception de l'article 6 du 17 avril dernier punissant comme voleurs domestiques tout individu convaincu d'avoir volé des bestiaux, ou volé dans les maisons et jardins. M. de St-Ovide ne doit pas chercher à accommoder les difficultés entre particuliers quand ceux-ci manifestent le désir d'avoir recours à la justice ordinaire. Folio 100, 4 pages.

Paris. 1720, 9 décembre. Règlement pour le siège de l'Amirauté à l'Ile Royale. (Imprimé). Folio 107, 4 pages.

1720. 9 décembre. Règlement des droits et salaires des Officiers du Siège de l'Amirauté de l'Ile Royale. (Imprimé). Folio 109, 7 pages.

1721. 8 avril. Ordonnance qui défend de vendre du vin aux soldats hors la ville de Louisbourg. Folio 118, 1 page.

1721. 4 juin. Ordonnance de MM. de St-Ovide et de Mésy qui défend aux capitaines de navires d'acheter des approvisionnements en vivres sans leur permission. (Pour empêcher l'accaparement). Folio 120, 1 page.

Fort Lajoie. 1721. 4 juillet. Ordre de M. de Gotteville de Bellisle, Gouverneur pour le roi des Iles St-Jean, Miscou, Brian, Ramée et de la Madeleine, portant que le S^r^ Labre-

tèche, major des dites Iles et Cheneau, maître canonier, devront courir sur les vaisseaux étrangers qui font la pêche sur les battures situées sur la côte nord de l'Ile St-Jean, les saisir et les conduire dans nos ports. Folio 122,

Louisbourg. 1721. 4 septembre. 1 page. Permission donnée aux habitans de Louisbourg de se procurer des bestiaux ou de la viande fraîche à bord des vaisseaux étrangers. Folio 124, 1 page.

1721. 13 septembre. Les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg à M. de St-Ovide. Ont rendu le 16 août dernier un jugement en faveur des Srs St-Martin et d'Accarette contre M. de Gotteville de Bellisle, Commandant à l'Ile St-Jean, au sujet de 2 bâtiments à eux appartenant qui faisaient la pêche avec des passeports de M. l'Amiral que le Sr de Gotteville a fait arrêter en mer et conduire à Port Lajoye. Considérants de leur jugement. Folio 125, 6 pages.

1721. 15 septembre. Défenses faites, par MM. de St-Ovide et de Mésy, aux Capitaines de navires et marchands foréens d'acheter des autres navires les denrées et ustensiles de pêche qui leur restent de leur trogue, d'engager les équipages des habitans, attendu que par ce moyen ils empêchent les dits habitans de faire la pêche d'automne. Folio 129, 2 pages.

Versailles. 1723. 31 mai. Ordonnance du roi pour l'exécution du plan de Louisbourg. Folio 140, 7 pages.

Ordonnance du roi, qui ordonne à certains particuliers de faire démolir des maisons et des bâtiments qu'ils avaient fait construire à Louisbourg dans des lieux réservés pour des lieux publics, magasins et parcs, arsenaux, etc. Ordonne en même temps des dédommagements et fixe les endroits où l'on peut bâtir conformément au plan. Folio 144, 6 pages. Soit 10 pp.

1723. 30 juin. Ordonnance du roi, portant que pour le bon ordre et pour le bien de son service il lui soit remis tous les ans de l'Ile Royale le compte des vivres et de l'habillement distribués aux troupes qui y sont entretenues. Folio 147, 3 pages.

Meudon. 1723. 30 juin. Ordonnance du roi pour faire retirer les 6 deniers par livre des invalides de la Marine sur les gages des équipages armés à l'Ile Royale. Folio 149, 1½ page.

1723. 30 juin. Ordonnance du roi qui défend aux habitans, non mariés à l'Ile Royale de louer les grèves et vignaux à eux appartenant. (Pour empêcher les abus provenant de ce que ces gens achetaient des grèves, les revendaient très chèrement et quittaient le pays). Folio 150, 2 pages.

1723. 30 juin. Ordonnance portant défense de saisir les bateaux, chaloupes et ustensiles de pêche. (En vue d'assimiler la législation de l'Ile Royale à celle des Antilles où l'on ne peut saisir les nègres, chaudières et bestiaux servant aux sucreries). Folio 151 2 pages.

1724. 16 août. Concession par MM. de St Ovide et de Mésy, en faveur de la veuve Bérichon, de plusieurs terrains à l'Ile Royale. Folio 158, 3½ pages.

1724. 21 septembre. Ordonnance des mêmes fixant le prix de la morue entre les compagnons et les maîtres. Folio 160, 1 page.

1725. 26 juin. Ordonnance du roi qui prescrit au gouverneur de l'Ile Royale de donner tous les ans un congé absolu à un soldat par compagnie pour en faire des habitans, à la condition de prendre des terres et d'en défricher une certaine étendue chaque année. Folio 161, 3 pages. Soit, 5 pp.

Côte de la Baleine. 1725. 29 août. Procès verbal de la perte du vaisseau du roi *Le Chameau* à 3 lieues de Louisbourg, à la côte de la Baleine. Ont reconnu la tête de chameau, figure qui était à l'éperon de ce vaisseau, avec plusieurs papiers et lettres appartenant à plusieurs officiers qui y étaient passagers, entr'autres papier de marque, la commission d'Intendant de M. de Chazel, plusieurs corps mort, reconnus pour être des officiers ou passagers embarqués sur *Le Chameau*, nommément M. de Chazel, Intendant, Chaviteau, le pilote, La Gesse, fils de M. de Ramezay, Gouverneur de Montréal, qui ont été enterrés au Petit Lorembec ; les Srs de Morrion, Lieutenant d'artillerie et Pachot, Lieutenant de compagnie en Canada et quelques autres ont été enterrés à l'Anse de

Portenone. Signé, Le Normant de Mésy, de Bourville, Sabatier, Duvivier. Folio 163, 4½ pages.

1726. 2 juillet. Concession à M. Le Normant de 80 arpents de terre au hâvre de Gabory par M. Joseph Ovide de Brouillan. Folio 167, 3 pages.

1727. 4 juin. Ordonnance de MM. de S[t] Ovide de Brouillan et Le Normant de Mésy qui fixe les droits à payer aux officiers de l'Amirauté par les habitans pêcheurs et caboteurs de l'Ile Royale. Folio 170, 2 pages.

1727. 20 octobre. Arrêt de surséance de la procédure dans une cause portée au Conseil Supérieur de Louisbourg jusqu'à ce qu'il ait plu à S. M[te] de donner son règlement sur un conflit de jurisdiction. Folio 173, 5 pages.

Divers extraits des régistres du Conseil Supérieur de Louisbourg touchant le même sujet. Folio 177, 9 pages.

Compiègne. 1728. 10 juin. Le Ministre à M. de S[t] Ovide. Ne doit pas refuser de donner sa voix dans toutes les affaires qui se traitent au Conseil Supérieur. Folio 185, 1 page.

1729. 1[er] mai. Ordre du roi qui accorde au S[r] Le Normant, écrivain principal de la Marine, les fonctions d'ordonnateur à l'Ile Royale en l'absence de son père, Ange Le Normant de Mésy. Folio 186, ¼ page.

Arrêt du Conseil d'E[t]at qui fixe à 6 livres par tonneau du poids de 5,250 livres les droits d'entrée sur le charbon de terre venant de l'Ile Royale. (Imprimé). Folio 187, 2½ pages.

1730. 1[er] juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit au Domaine du roi les Iles S[t] Jean, de la Madelaine et Miscou dont la concession avait été accordée au Comte de S[t] Pierre par Lettres Patentes du mois d'août 1719 et janvier 1720. Folio 189, ¼ page.

Fontainebleau. 1731. — juillet. Lettres Patentes pour l'établissement à l'Ile Royale et à l'Ile S[t] Jean des Récollets de la Province de Bretagne. Folio 190, 3 pages.

Extraits de la lettre du Ministre à M. Le Normant.

1732. 14 juillet. Arrêt définitif du Conseil Supérieur de Louisbourg qui annulle la confiscation du bateau *La Suzanne* et de son chargement et condamne Robert William à 300 livres d'amende envers M. l'Amiral. Folio 198, 1 page.

1732. 22 décembre. Observations du Ministre sur l'Ordonnance de MM. de S[t] Ovide et Le Normant du 27 avril 1731 portant règlement sur la police des forts de l'Ile Royale. Folio 199, 1 page.

1733. 3 juin. Arrêt du Conseil de Louisbourg qui condamne à la mort Jean Gautier, dit Hunoda, résidant à Niganiche, pour avoir assassiné sa femme. (Exécuté le même jour). Folio 204, ¼ page.

1734. 29 mai. Arrêt du Conseil d'Etat, en interprétation d'un précédent arrêt du Conseil du 13 mars dernier qui, sans s'arrêter à la sentence de l'Amirauté de Rouen, du 20 avril ensuivant, ordonne l'exécution du dit arrêt du Conseil et renvoie les parties y dénommées, procéder devant les Commissaires y nommés sur leurs contestations nées et à naître, tant entre eux que leurs commissionnaires et employés, pour raison de l'établissement des terres concédées à l'Ile Royale et de la pêche au port d'Orléans. Il s'agit des contestations entre le S[r] de la Boularderie et ses associés de Rouen. (Imprimé). Folio 207, 3 pages. Soit 7 pp.

1734. 20 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat qui accorde aux négociants de S[t] Jean-de-Luz pour leur commerce de la pêche de la baleine et de la morue au Canada et à l'Ile Royale, les mêmes droits, privilèges et exemptions accordés par les lettres Patentes d'Avril 1717 pour le commerce des Iles et Colonies françaises de l'Amérique. (Imprimé). Folio 209 3 pages.

Versailles. 1735. 23 mars. Provisions de premier Conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg pour le S[r] Le Normant à la place de son père. Folio 211, 1 page.

1735. 23 mars. Commission de subdélégué au même. Folio 211, 2 pages.

1735. 24 mai. Règlement des droits et salaires des officiers du siège de l'Amirauté à l'Ile Royale. (Imprimé). Folio 214, 11 pages.

1737. 14 septembre. Extrait des registres du Conseil Supérieur de Louisbourg touchant la contestation entre les Récollets de la Province de Paris et ceux de Bretagne au sujet du prix d'une maison appartenant aux premiers, située à Port Toulouse. Folio 220, 3 pages.

1738. 6 mai. Le ministre à M. Le Normant. Ne croit pas devoir augmenter le nombre de Conseillers, d'ailleurs, M. de Cournoyer, qui remplit les fonctions de subdélégué de l'Ordonnateur ne paraît mériter l'honneur d'être nommé à cette charge. A bien fait d'accepter l'offre faite par un faux-saunier de servir d'exécuteur des hautes-œuvres. Folio 224, 1 page.

1738. 6 mai. Le même au même. L'adjudication pour la boucherie, à Louisbourg, a été approuvée, mais le terme du privilège est réduit à 3 ans. On redoute, qu'étant seul à acheter les bestiaux, cela éloigne les bâtiments qui en portent crainte de se trouver à la merci de cet entrepreneur. L'expérience en fera juger. Folio 227, 1 page.

1738. 13 mai. Le même à M. de Bourville. Approuve qu'il ait envoyé un détachement de troupes avec un sergent pour assister à l'enterrement du chef des Sauvages de l'Ile Royale. Compte sur sa vigilance en l'absence de M. de Brouillan. Folio 228, 1 page.

1741. 17 mai. Ordre du roi relatif aux divers commandements de la colonie en l'absence des titulaires. Folio 239, 1½ page.

1743. 26 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que pendant 10 années, à commencer du 1er janvier 1744, les morues, tant vertes que sèches, et les huiles qui proviennent de la pêche des sujets de S. Mte à l'Ile Royale, demeureront déchargées dans tous les ports du royaume, tant de l'Océan que de la Méditerrannée, et à Ingrande, de tous les droits d'entrée des 5 grosses fermes. (Imprimé). Folio 252, 3 pages.

1743. 20 juin. Règlement concernant l'exploitation de la pêche de la morue à l'Ile Royale. (Imprimé). Folio 254, 12 pages. Suit, 20 pp.

1743. — juin. Lettres Patentes sur le règlement pour le siège de l'Amirauté à l'Ile Royale. Folio 260, 2 pages.

1743. 20 juin. Ordonnance portant règlement concernant la circulation des anciens sols. Folio 261, 1 page.

1743. 24 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les marchandises du crû des Iles françaises de l'Amérique, qui seront destinées pour être transportées à l'Ile Royale, seront déchargées jusqu'au 1er janvier 1747 du droit de poids d'un pour cent; et que celles du crû des dites Iles, destinées tant pour la la dite Ile Royale que pour le Canada, seront déchargées pendant le dit temps, du droit de 3 pour cent du Domaine d'Occident, ensemble du droit de 40 sols par quintal sur les sucres qui y seront envoyés des dites Iles. (Imprimé) 2 pages.

1743. 30 juin. Déclaration qui fixe les fonctions respectives des officiers du Baillage et de ceux de l'Amirauté de Louisbourg au sujet de la confection des inventaires et de la vente des effets dépendant des successions des compagnons pêcheurs et graviers. Folio 263, 2 pages.

1743. 30 juin. Le Ministre à M. Bigot. Le parti qu'il a pris d'établir une boucherie de mouton ne peut qu'être approuvé, mais il eut été convenable d'obliger l'adjudication a tirer une partie de ce mouton du Canada ainsi qu'il en a été fait pour le bœuf. Folio 267, 1 page.

1744. 21 avril. Le Ministre à M. Duquesnel. Consent à nommer le Sr Hertel maître des portes à Louisbourg, mais il eut été à désirer qu'un des officiers majors résidant dans la place eut pu remplir ces fonctions. Il n'est pas nécessaire d'établir un maître de quai. Folio 268, 2 pages.

1744. 21 avril. Le même à M. Bigot. Puisqu'il a pu trouver une femme au Maître des hautes œuvres, il a bien fait d'y pourvoir, Lui procurera une ration. Folio 270, ½ page.

Rochefort. 1745. 2 septembre. M. du Chambon au Ministre sur le siège et la prise de Louisbourg. Récit détaillé, au jour le jour, des évènements. Faiblesse de la garnison,

composée de 1300 hommes, contre 4 à 5,000 ennemis. Envoya un courrier à M. Marin, qu'il croyait au Bassin des Mines, malheureusement, il était parti dans la direction de Port Royal et trop éloigné pour se rendre en temps utile à Louisbourg. Sans ce contretemps l'ennemi eut été très probablement, forcé de lever le siège. Belle défence de M. D'Aillebout à l'Ile de l'Entrée. Sur 400 hommes qui tentèrent d'escalader les forts de cette Ile, 259 furent tués ou noyés, 119 faits prisonniers. Les 800 qui devaient soutenir ceux-ci, n'osèrent pas approcher. Pourparlers de reddition. Plaintes sur la non observance de plusieurs articles importants de la capitulation. Officiers français tués au cours du siège : M. M. de la Frézillière, Rousseau de Sauvigny et Loppinot, fils le cadet. Parmi les officiers anglais qui prirent part au siège, se trouvait le S^{r} Jean Blastrick, de Boston, Colonel Général de la Milice, lequel avait été fait prisonnier à Canceau le 24 Mai précédent par M. Duquesnel avec toute la garnison de ce poste. Relaché sur parole de ne pas porter les armes pendant l'an et jour il y avait manqué en prenant part à cette Campagne. N'a capitulé que lorsqu'il était à bout de ressources, que la poudre et les ammunitions allaient manquer, que les fortifications étaient en partie démolies. Folio 272, 53 pages.

M. Chassin de Thierry à M. Du Chambon. Croit qu'il serait à propos de faire sauter la batterie qu'il commande et d'enclouer les canons, attendu qu'il ne peut la défendre avec chances de succès et que sa conservation serait très utile à l'ennemi. Le prie de lui envoyer ses ordres. Folio 300, 1 page.

Louisbourg. 1745. 11 mai. Délibération des officiers de la garnison de Louisbourg au sujet de l'abandon et de la destruction de la Batterie Royale proposé par M. Chassin de Thierry qui la commande. Résolu qu'elle doit être abandonnée et détruite. Signé : Du Chambon, Bigot, Henri de la Pérelle, Verrier, de Gannes, Sabatier, Denis de Bonnaventure, Despiet, Du Hayet de la Pérelle fils, Rousseau de Souvigny, D'Angeac, de Boisberthelot, Loppinot, le Ch^{er} Verrier, Le Baron, de L'Espérance, De la Frésillière, Coubet Hertel, Mésilliac, de la Vallière, Du Chambon, de S^{t} Aigne, Boucher, de Pensens, S^{t} Etienne de La Tour, de S^{te} Marie de Gourville, Chevalié. Folio 301, 2 pages.

1745. 11 mai. Ordre en conséquence donné par M. Duchambon à M. Chassin de Thierry. Folio 303, ½ page.

1745. 16 mai. Lettre de M. Du Chambon à Marin, commandant le détachement de Québec à l'Acadie. Le prie de se rendre en diligence à Louisbourg dès qu'il aura reçu cette lettre, emmenant avec lui tout le parti Canadien et Sauvage qu'il commande. Signaux qu'il devra employer à son arrivée pour se faire reconnaître. Le prie d'envoyer un exprès à M. de Beauharnois pour lui faire connaitre sa situation critique et le besoin qu'il a de vivres. Folio 305, 2 pages.

1745. 18 mai. Lettre de M. Du Chambon aux Généraux anglais en réponse à la sommation qui lui a été faite le 7 mai (vieux style) de la part des S^{rs} Pepperell et Warren de leur remettre la ville de Louisbourg. Ne peut écouter leurs propositions qu'après la plus vigoureuse attaque. Folio 307, 1 page.

Abord du *Superbe* au large de Louisbourg. 1745, 6 juin. Lettre de M. Warren à M. De Maisonfort, son prisonnier. Est informé que des soldats anglais, tombés entre les mains des éclaireurs sauvages et français, ont été tués et scalpés. L'informe que la répétition de semblables actes d'inhumanité pourront avoir les conséquences les plus graves. Le prie de faire connaître par une lettre sa détermination au Commandant en chef de Louisbourg. Folio 309, 1 page.

A bord du *Vigilant* prisonnier devant Louisbourg. 1745. 18 juin. M. de la Maisonfort, capitaine de vaisseau, à M. du Chambon. Lui envoie copie de la lettre que vient de lui adresser M. Warren. Le 30 de mai il a été pris par l'escadre anglaise en voulant entrer dans le port. Nous sommes traités non en prisonniers mais en amis ; il est juste que nous agissions de même envers les prisonniers anglais. Est persuadé qu'il n'a pas

eu connaissance de cruautés qui paraissent avoir été commises. Ferait bien de rechercher les coupables et d'en faire une justice exemplaire. Ne peut avoir trop d'attentions pour ses prisonniers puisqu'on nous traite noblement. Ses compliments à M. Bigot. Folio 311, 1 page.

Louisbourg. 1745. 19 juin. M. du Chambon à M. Warren. Le compte qu'on lui a rendu de cruautés commises par des Sauvages et Français n'est pas juste, du moins quant à ces derniers, tout au contraire. Aucuns Français ne se sont joints aux Sauvages dans les diverses courses qu'ils ont faites. Il est cependant vrai qu'un détachement de Français qui a rencontré un parti de Sauvages " qui avait fait coup ", ne trouva entre leurs mains qu'un seul prisonnier qui fut retiré par force d'entre leurs mains, lequel prisonnier le détachement envoya à Louisbourg avec quelques Français pour qu'il ne courut aucun risque. Ignore ce qui est advenu, car ni le prisonnier, ni les Français qui étaient chargés de le lui amener ne sont parvenus dans la ville. Peut être persuadé qu'il ne négligera rien pour arrêter le cours des cruautés des Sauvages. Les prisonniers anglais qu'il a en mains sont traités sur le même pied que les sujets du roi. Folio 313, 2 pages.

1745. 19 juin. M. du Chambon à M. de la Maisonfort. Doit être persuadé que les mauvais traitements que certains prisonniers anglais ont pu recevoir de la part des Sauvages n'ont pas été autorisés par lui. N'a su ce qui s'est passé que depuis quelques jours ; c'est le chef d'un parti français qui le lui a appris et c'est lui-même qui l'avait arraché des mains des Sauvages et l'avait envoyé à la ville sous escorte. Croit que ce prisonnier a été repris par sa nation. Fera tout ce qu'il pourra pour empêcher que les Sauvages ne commettent de nouvelles cruautés, mais il faut bien se rendre compte que les barbares n'exécutent guère les ordres qu'on leur donne. Il n'y avait pas de Français dans le parti des Sauvages qui ont commis les cruautés dont on se plaint, et cela est malheureux car ils ne les auraient pas souffertes. A eu toutes sortes d'attentions pour les prisonniers anglais qu'il a en mains. Folio 315, 2 pages.

Représentations des habitans de Louisbourg à M. Du Chambon. Représentent qu'ils voient avec douleur que les armes des ennemis, qui tiennent la ville bloquée depuis le 15 mars et assiégée depuis 46 jours, augmentent chaque jour en forces, tant par terre que par mer, sans que la ville reçoive de secours. Ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour défendre la place. Voient clairement que la ville ne peut être sauvée. Le prient de capituler et de ne pas attendre que la ville soit prise de force, ce qui entraînerait la perte totale de ce qui leur reste de biens. L'escadre ennemie se composant de 13 vaisseaux de guerre et d'environ 80 voiles, tout secours efficace est impossible. Signé : De Lort, Morel, Cœuret, Lannelongue, Joseph Chartier, Dupérier, F. Milly, Martissans, Rodrigue, G. Milly, Labranche, A. Castaing, Iger, Pierre Bellair, Lagoanère, Mailiet, Claude Millot, Léonard L'Hermitte, Masson, A Paris, Baron, B. Cassaignolles, Simonot, St Germain Magot, Claparède, Jouet, Lachaume, De Lort fils, Fautaux, Lavaidy, Nicolas Petipas, C. Morin, Lucas, Goyhenechés, Samson, Dufourq, Dominique Hiriard. Folio 317, 3 pages.

1745. 26 juin. Etat de la partie attaquée de Louisbourg, donné par M. Verville, Ingénieur en chef, à la demande de M. Du Chambon. Signé : Verrier. Folio 319, 1½ page.

1745. 26 juin. Etat des munutions de guerre restant à Louisbourg, donné par M. de Ste Marie, capitaine de la compagnie des cononniers, à M. Du Chambon. Folio 319½, 1 page.

1745. 26 juin. Délibération du Conseil de guerre pour décider si l'état des choses permet de prolonger la défense de Louisbourg ou force à demander une capitulation. L'avis unanime fut qu'il ne restait plus d'espoir de secours et que l'on devait demander à capituler. Signé : Le Baron de L'Espérance, de Mésillac, Dangeac de Merville, De Renou, Le Cher Du Chambon, de Lapérelle, fils,

Loppinot, Dorfontaine, Virgor, Du Chambon, fils, de Gourville, Vallée, St-Etienne de la Tour, de La Vallière, de Caux, Dangeac, Chassin de Thierry, de Ste-Marie, de Boisberthelot, Rousseau de Villepin, du Hayet, Despiet, Denis de Bonnaventure, D'Aillebout, Verrier, Boucher, Enry de Laperrelle, Sebonnesse, Raffec, Courret, Bigot. Folio 321, 3 pages.

1745. 26 juin. M. Du Chambon à MM. Warren et Pepperell. Leur envoie un officier de sa garnison pour demander une suspension d'armes en attendant qu'il arrête les propositions qu'il doit leur faire aux fins de leur remettre la place. Folio 323, 1 page.

Camp. à 8½ P.M. 1745. 25 juin. Réponse de MM. Warren et Pepperell à M. Du Chambon. Devaient faire une attaque générale. Acceptant une suspension d'armes jusqu'à 8 heures demain matin. Si dans l'intervalle, sa garnison se constitue prisonnière de guerre, il peut compter sur un traitement honorable et généreux. Folio 324, 1 page.

1745. 27 juin. M. Du Chambon aux Généraux anglais. A reçu la réponse à sa lettre. Les propositions sont trop dures. Ne peut les accepter. L'Officier qu'il leur envoie est chargé de leur remettre les articles de capitulation qu'il propose. C'est à ces conditions qu'il leur remettra la place. Folio 326, 1 page.

1745. 27 juin. Articles de capitulation offerts par M. Du Chambon à MM. Warren et Pepperell avec les réponses et modifications en marge. Folio 328, 10 pages.

1745. 27 juin. M. Du Chambon aux MM. Warren et Pepperell. Il n'est pas expliqué dans leurs contre-propositions, comment les troupes sortiraient de la place. Ne peut consentir à les laisser sortir autrement qu'avec leurs armes, tambour battant et drapeaux déployés, cet honneur appartenant à des troupes qui ont fait leur devoir. On pourra serrer leurs armes à condition de leur remettre en France à la sortie des vaisseaux. Cet article accepté il consent aux autres. Envoie 2 officiers pour otage au cas où il serait accepté. Folio 334, 1 page.

Camp devant Louisbourg. 1745. 27 juin. MM. Warren et Pepperell à M. Du Chambon. Ne peuvent accepter les modifications qu'il propose. Consentent à lui accorder les articles additionels qui suivent: Folio 335, 3 pages.

1745. 27 juin. M. Pepperell à M. Du Chambon. A reçu sa lettre par l'otage, acceptant les termes proposés aujourd'hui par M. Warren et lui-même. Se rend à son désir de laisser sortir ses troupes avec leurs armes et leurs drapeaux, lesquels devront cependant être remis à la garde des Officiers anglais jusqu'à l'arrivée des vaisseaux en France. Lui envoie un otage pour garantir l'accomplissement de ses promesses. Folio 338, 1 page.

1745. 27 juin. M. Warren à M. Du Chambon. Accorde que ses troupes se rendent aux vaisseaux avec les honneurs de la guerre en considération de leur valeureuse conduite, à condition qu'il livre de suite la Batterie de l'Ile et tout ce qu'elle renferme en l'état actuel et que ses vaisseaux puissent rentrer dans le port sans molestation à partir de demain. (Lettre délivrée par le Cap. Durell, commandant d'un des vaisseaux). Folio 339, 2 pages.

1745. 28 juin. M. Pepperell à M. Du Chambon. A reçu ce matin une réponse à sa lettre à M. Warren. Il accepte que les troupes se rendent aux bateaux avec les honneurs de la guerre. Désire que les Officiers et les habitans réintègrent leurs habitations aussitôt que possible. Ne doit pas craindre les insultes ou les mauvais traitements. Enverra le Colonel Bradstreet avec un détachement à 4 h. P. M. pour prendre possession de la ville et du fort, auquel il désire qu'il lui remette les clefs et les magasins. Le prie d'envoyer quelqu'un pour laisser savoir au Col. Bradstreet par quelle porte il doit entrer. Folio 343, 1 page

1745. 27 juin. M. Du Chambon à M. de Gannes. Lui donne ordre de remettre aux officiers envoyés par M. Warren l'Ile de l'Entrée avec son artillerie et munitions de guerre et de se retirer à la ville avec sa troupe, armes et bagages.

Fera faire un inventaire des vivres et boissons qui s'y trouvent. Folio 344, 1 page.

Abord du *Superbe* havre de Louisbourg 1745. 30 juin. M. Warren à M. du Chambon. Vient d'être informé qu'un gros parti de Sauvages est à 8 lieues de Louisbourg. Le prie d'envoyer quelqu'un pour les avertir de quitter l'Ile et de n'y plus reparaître sans quoi il enverra un détachement pour les passer par les armes avec les Français qui pourraient être avec eux. Folio 347, 1 page.

1745. 29 juin. M. du Chambon à M. Marin, commandant le parti du Canada. L'Ile Royale a été délivrée aux Anglais. Le prie de ne commettre aucun acte d'hostilité dans cette Ile jusqu'à l'entière évacuation dans 2 ou 3 mois. Croit que son seul parti à prendre est de retourner en Canada. A soutenu le siège pendant 46 jours. Malgré l'état précaire où il se trouvait, le défaut de secours le délabrement de la place et la grande supériorité des ennemis qui avaient 6,000 hommes sur mer et 000 sur terre, il n'aurait pas capitulé s'il n'avait été à bout de poudre. N'a pu obtenir que les habitans de la colonie y demeurassent, pas même de passer au Canada. Folio 348, 2 pages.

1745. 30 juin. Le même à M. Warren. On n'a pas vu de Sauvages dans le voisinage de Louisbourg. Espère qu'il permettra aux habitans de cette ville d'aller chercher leurs familles dans les hâvres voisins. Folio 349, 1 page.

1745. 3 juillet. M. du Chambon à MM. Warren et Pepperell. Proteste en son nom et au nom des officiers sur l'inobservation d'un des articles de la capitulation. Cet article portait que les officiers, troupes et habitans, avec leurs familles et effets seraient transportés en France dans le port désigné par eux ; que le commandant anglais de Louisbourg devait fournir le surplus des navires et vivres qui manqueraient pour leur transport. Il venait d'être arrêté qu'au lieu d'être transportés directement en France, ils seraient d'abord dirigée sur Boston. Proteste contre cette décision ; déclare qu'il y a assez de vaisseaux pour effectuer leur transport direct en France ; que cette contravention les obligera à abandonner une grande partie de leurs effets, que si l'on ne se rend pas à leurs justes plaintes, ils se pourvoieront devant les Cours de France et d'Angleterre. Folio 352, 2½ pages.

1745. 3 juillet. M. Warren à M. Du Chambon. Est dans la nécessité de les envoyer à Rochefort par la voie de Boston, où on pourra les embarquer sur de meilleurs vaisseaux et leur donner de meilleures provisions. A écrit au Gouverneur Shirley de ne pas permettre le débarquement des hommes à l'exception de certains officiers dont il enverra une liste. S'il le désire, les vaisseaux dans lesquels ils seront embarqués à Boston toucheront à Louisbourg. Folio 353, ½ page.

1745. 4 juillet. M. Du Chambon à MM. Warren et Pepperell. Estime convenable qu'il ordonne de renvoyer les vaisseaux de Boston à Rochefort le plus promptement possible pour éviter les maladies qu'un long séjour occasionnera. M. Warren ayant changé la destination des troupes, la présente lettre n'avait plus d'application). Folio 353½, ½ page.

1745. 11 juillet. MM. Du Chambon et Bigot à MM. Warren et Pepperell. Leur représentent qu'il est parti ce matin, par leur ordre, un vaisseau pour Boston avec les matelots français, en attendant leur passage pour France ; qu'on ne leur a pas laissé leurs armes comme le comporte la capitulation. Demandent que les bâtiments qu'ils destinent à leur transport sont loin d'être suffisants ; qu'il restera 1,300 personnes à placer et plus de 500 tonneaux d'effets. Se raient blamés sévèrement s'ils partaient avant les habitans, car alors ces gens se trouveraient sans appui pour demander justice des insultes qu'on ne manquerait pas de leur faire, attendu qu'ils en essuient tous les jours de la part des troupes de Boston qui entrent chez eux armés pour les piller. Peuvent leur citer MM. de Beaubassin, Rodrigue, Sautaux, Sanson, Dufourc et Médoux, M^me^ Prévost, femme du commissaire des guerres et beaucoup d'autres dames qui ont été volées par les troupes sans avoir pu obtenir justice. On menace les habitans de s'emparer de force de leurs maisons. Leur

demandent à cet effet, de ne faire partir le *Lainceston*, sur lequel les officiers sont embarqués, qu'après tous les autres transports. Folio 354, 4 pages.

MM. Warren et Pepperell à MM. Du Chambon et Bigot peuvent les assurer que les armes de leurs gens qui sont partis aujourd'hui à Boston leur seront envoyées à la prochaine occasion. Quand à leur demande, aux fins de retarder le départ des officiers pour protéger les habitans, ils peuvent l'assurer que ces derniers seront traités avec toute l'humanité et la justice possible les circonstances ne permettant pas d'âgréer leur demande. Folio 355½, 1 page.

Lettre non signée d'un particulier des Colonies anglaises au sujet de la prise de Louisbourg. A reçu sa lettre lui confirmant la prise du Cap Breton. Est de son opinion que cette conquête est de la dernière importance. Est très satisfait des mesures que l'on prend pour la conservation de cette conquête, autrement il appréhenderait qu'elle ne fut enlevée. Espère qu'on s'attachera à sa conservation avec autant d'ardeur que l'on s'est attaché à celle de Gibraltar et du Port Mahon. Pour assurer à cette conquête son prix et sa durée il convient de chasser les Français du Canada, ce qui peut se faire avec la plus grande facilité. Cela fait, les pêcheries seront toutes à nous, ainsi que le commerce des pelleterie, ce qui nous permettra de vivre en amitié perpétuelle avec les Indiens. Cette conquête ruinerait les colonies françaises des Iles en les privant des provisions qu'elles tirent du Canada, elle ruinerait également la construction des vaisseaux en France. Cette conquête serait infiniment plus lucrative que ne le serait celle du Mexique ou du Pérou, si l'on considère le nombre considérable d'artisans qui pourraient y être employés et les grandes fortunes qui pourraient s'y faire. Ceux qui discréditent l'acquisition du Cap Breton à cause de l'éloignement, font preuve d'une singulière ignorance et méconnaissent l'importance de cette île qui depuis plusieurs années était une mine inépuisable de richesse pour la France. (En tête de cette lettre se trouve les lignes suivantes : Cette lettre a été écrite en réponse à une autre relatant nos glorieux succès dans l'Amérique du Nord.) Folio 357, 4 pages.

Copie de la lettre écrite par le S^r^ Bellefeuille, l'ainé, à M. Hocquart, datée à Pabos les 9 et 10 juin 1745. Il est arrivé ici, samedi dernier, un petit brigantin à son adresse qui a été poursuivi par plusieurs corsaires anglais aux approches de l'Ile Royale. L'un d'eux à coulé à fond avec tout l'équipage qui pouvait former 150 hommes. Les autres l'ont poursuivi jusqu'à l'Ile de Sable. Les hommes ont vu 3 gros vaisseaux mouillés devant Louis-

1745. 10 juin. bourg et une quinzaine de petits bâtiments. Il est arrivé ici, hier, de Niganiche, 19 hommes dans 3 chaloupes, n'ayant pu se rendre à Louisbourg à cause de l'ennemi. Tout est brulé à Niganiche. L'Indienne et S^te^ Anne et la grande batterie de Louisbourg a été abandonnée à l'ennemi. Est sans armes, sans poudre ni balles et ne peut offrir aucune résistance. Folio 361, 3 pages.

Lettre non signée, (probablement de M. Bigot au Ministre.) Se plaint du S^r^ Agnés, Capitaine d'un navire de Grandville, lequel avait été pris par les Anglais en voulant entrer dans Louisbourg. Après la reddition de cette place il avait refusé de se départir d'une partie des matelots de son équipage pour l'usage des vaisseuux qui ramenaient les troupes et les habitans en France. Folio 363, 2 pages.

1745. 10 juin. Lettre du Père Lestage, Recollet, Missionnaire à Pabo, à M. Hocquart. Profite de l'occasion de M. Bellefeuille qui monte à Québec pour le mettre au fait de ce qui se passe dans le Golfe au sujet de la guerre. Folio 354, 1½ page.

1745. 16 juin, vieux style. Ratification des articles de la capitulation faite et conclue pour la reddition de Louisbourg et des territoires adjacents sous l'obéissance de S. M^te^ Britannique. Folio 365, 4 pages.

A bord du *Lainceston* mouillé à la rade de Belleisle. 1745. 13 août.

Bigot au Ministre. Leur vaisseau s'est arrêté à Bellisle pour y prendre un pilote et des rafraichissements pour nombre de malades. Il n'a été embarqué, tant pour les uns que pour les autres, que la ration ordinaire du matelot. Compte partir à Rochefort demain. Folio 366, ½ page.

A bord du *Lainceston*, 1745. 1er août.

Le même au même. Lui apprend avec douleur la reddition de Louisbourg le 27 juin. M. Warren prit possession, dès le lendemain, de l'Ile de l'Entrée et des portes de la ville avec 600 réguliers descendus de ses vaisseaux. M. Pepperell y entra aussi le même jour à la tête de 3,000 hommes de ceux qui faisaient le siège par terre. Etaient bloqués par mer depuis le 14 mars, comme il le lui a demandé par un vaisseau qu'il lui a dépêché le 8 mai. Il ne parut le 14 mars que 5 ou 6 bâtiments de 20 à 30 canons, bientôt suivit de 11 vaisseaux de guerre. Le 11 mai ils aperçurent une flotte 90 à 100 voiles qui donnait dans Gabarus soutenue pas 3 vaisseaux de guerre, dont 1 de 60 canons commandé par W. Warren et 2 de 40. M. Du Chambon y envoya M. Morpain avec 80 hommes pour joindre les 40 qui devaient s'y trouver et s'opposer à la descente de l'ennemi. Cette descente étant en partie faite à son arrivée, il fut obligé de faire gagner le bois à sa troupe après avoir perdu 5 ou 6 hommes. L'ennemi mit à terre 6,000 hommes et à une heure de l'après midi, ils étaient en vue près de la Batterie Royale. M. Thierny, qui y commandait avec 200 hommes, fut d'avis de l'abandonner attendu qu'elle était ouverte par derrière et par ses épaulements depuis l'année dernière et qu'il était impossible d'empêcher qu'elle ne fut prise. Le Conseil de guerre fut de son avis. Avaient d'ailleurs besoin, pour défendre la ville de 200 hommes qui étaient là. Son avis, et celui de plusieurs officiers, était de faire sauter cette batterie car, à tout évènement, l'ennemi le ferait lui même s'il était obligé de lever le siège. Avait réduit la ration des femmes et des enfants à un quarteron de farine par jour et les hommes à une demi livre 15 jours avant la descente. Récit des travaux des ennemis pour conduire leur artillerie devant la ville et dresser des batteries. Retranchements faits dans la ville. Il fut jugé que l'on était trop faible pour faire des sortier en vue de désorganiser les travaux de l'ennemi. Croit cependant qu'elles eussent été d'un bon effet. N'ont pu déployer toute la vigueur que permettait l'ardeur de la population vu leur faible approvisionnement de poudre. Tous les évènements combattaient contre eux: *Le Vigilant* fut prit et 13 vaisseaux français mouillés devant le port ne purent entrer faute de vents favorables. M. Marin, qui se trouvait aux mines avec un gros parti de Canadiens, en était parti lorsqu'on lui porta une dépêche le priant de venir secourir la ville. Les murs du Bastion du roi et Dauphin ne valaient rien non plus que les autres. Tous les parements étaient faits avec des pierres rondes qui ne faisaient aucune liaison. Le dedans de ces murs n'était rempli que de sable, de sorte que notre canon en a fait plus tomber par l'ébranlement que celui de l'ennnmi. Un seul coup de canon abattait de part en part le parapet du quai et de l'éperon. L'Ingénieur, à qui il se plaignait de la faiblesse des murs, lui a dit qu'il ne les avait fait que pour résister à la mousquetterie. N'avait pas cru qu'on avait fait faire tant de dépense au roi pour un si petit objet. A toutes ces causes, il faut ajouter que la poudre allait faire défaut et qu'il ne restait plus que 1132 hommes pour défendre la ville. Croit, malgré tout cela, que si les vaisseaux de la Cie des Indes, n'avaient pas enlevé quelque temps auparavant, 1,000 matelots, pêcheurs et domestiques, la colonie serait encore au roi. L'ennemi devait faire une attaque générale le lendemain tant par terre que par mer et livrer la ville au pillage. La promesse en avait été faite aux Bostonnais. Récit de l'attaque de nuit contre le fort de l'Ile de l'Entrée et de la défaite de l'ennemi. Sur les 500 hommes qui composaient le parti des assaillants il n'y en eut que 119 qui échappèrent à la mort en se rendant prisonniers. Belle conduite de M. D'Aillebout en cette occasion. Ne peut s'empêcher de lui rendre compte de

la belle conduite de M. Lavallière Beaubassin. Voyant que M. Du Chambon n'ordonnait aucune sortie, ce qui, suivant son idée aurait réussi, vu le peu de discipline et le peu de valeur des Bostonnais, il lui demanda la permission de sortir par mer avec 100 hommes, lui disant qu'il descendrait à Lorembec et irait par les bois à Gabarus bruler le magasin des vivres de l'ennemi. Récit de cette expédition qui ne put accomplir son objet parce qu'un déserteur de son détachement avait averti l'ennemi. Eut à se frayer un chemin à travers les ennemis 10 fois plus nombreux. Perdit 10 ou 12 hommes. Les ennemis en perdirent 150 qui furent enterrés dans le clos de M. Boucher à Lorembec et comptés par les habitans. Des officiers anglais ont dit qu'ils avaient eu en tout 1,200 hommes tués pendant le siège. "Il est certain que " si *Le Vigilant* n'eut pas paru, les Bostonnais levaient le siège ; ils man- " quaient de poudre et ne pouvaient en recevoir de Boston que sous 15 jours. " M. Warren, qui voyait que les vaisseaux de guerre qui devaient se joindre " à lui n'arrivaient pas et qui craignait une ercadre Française que des bâti- " ments marchands qu'il avait pris lui avaient annoncée, voulait s'en re- " tourner. Il comptait que cette escadre était forte, qu'elle l'aurait pris et " aurait brulé tous les bâtiments de transport de l'armée de terre qui aurait " été obligée par cet évènement de se rendre à nous. Tiens cela de M. " Warren, mais la prise du *Vigilant* le tranquilisa. Ce vaisseau renforça " son escadre et fournit de la poudre aux assiégeants en attendant celle de " Boston. Il fut pris par 3 vaisseaux de guerre anglais, dont un de 60 " canons et 2 de 40 et 2 autres corsaires dont un qui était à la découverte " l'avait amusé en le faisant tomber sous le vent du port où était l'escadre. " S'il eut suivi sa route, il entrait ayant le vent sur elle. Nous vimes le " combat de dessus le rempart. Ce vaisseau sauvait la colonie au roi s'il fut " entré, par le renfort de monde et de poudre qu'il nous procurait. L'ennemi " aurait même sur le champ levé le siège, nous croyant beaucoup plus forts " en hommes et en munitions que nous n'étions."

Lui envoie copie des lettres échangés avec les généraux anglais, ses représentations à l'occasion des meubles de l'hopital dont les généraux anglais se sont emparés quoiqu'il soit dit dans la captulation qu'il ne serait remis que les munitions et ustensiles de guerre. Se sont emparés également des provisions de bouche. A dû donner sa parole d'honneur que l'argent qui était à la caisse appartenait à des particuliers sans quoi ils s'en seraient saisis. Pouvait donner sa parole d'honneur puisque le roi en doit le triple. N'ont pu obtenir des généraux anglais de laisser passer en Canada les habitans ni même les sœurs de la Congrégation. Manque de vivres à bord. Il n'en a été embarqué que pour 500 hommes pour 30 jours et ils sont 580. M. D'Aillebout est resté en arrière. Il accompagnera le transport qui sera composé d'habitans. Folio 368, 29 pages.

Louisbourg. 26 juin. 1745. Copie du rapport fait par M. Verrier, Ingénieur et de Ste Marie, capitaine chargé du détail de l'artillerie, de l'état de la ville de Louisbourg et des munitions de guerre. Folio 386, 3 pages

A bord du *Succès*. 24 mai. 1744. Copie de la capitulation des officiers de Canso commandés par Patrick Heron, à M. Du Vivier. Folio 395, 2 pages.

ORDRE DE COMBAT DE L'ESCADRE ANGLAISE DANS LE PORT DE LOUISBOURG.

Batiments particuliers armés en guerre.	Canons.	Hommes.	Vaisseau de guerre.	Capitaines.	Canons.	Tr'ps.
Le Bien aimé	30	250	L'Hector	Cornwall	40	300
Le Massachusett	24	180	L'Ethlane	Durelle	40	300
Le Prince D'Orange	14	100	Le Chester	Guerray	50	400
Le Boston Packet	15	110	La Psse Marie	Edward	60	450
Le Kam	12	80	Le Cantorberry	Hore	60	450
Le Mullinox	16	90	Le Superbe	Warren	60	450
Le Shirley	24	200	Le Vigilant	Douglas	62	450
Le Tastard	14	100	Le Sunderland	Brett	60	450
Le Cesar	14	90	Le Lanceston	Colmady	40	300
La Defense	12	90	Le Marmaid	Montegu	40	300
La Résolution	16	100	L'Ark	Wicklam	40	300
	190	1,390			552	4,150

Folio 406, 1 page, soit 3 pages.

ETATS des soldats, habitans, Matelots et pêcheurs qui étaient dans la ville de Louisbourg au commencement du siège.

Soldats	500	1262
Habitans, matelots et pêcheurs	762	

A L'ILE DE L'ENTRÉE.

Soldats	90	228
Habitants	138	
A déduire		
Tués pendant le siège	50	130
Estropriés et blessés	80	
Restait à la fin du siège		1260

Plus les Srs de Souvigny, La Frésillière et Loppinot, officiers, tués. Folio 417, 1 page.

Armement commandé par le Sr Du Vivier, Capitaine de la garnison de l'Ile Royale, pour aller prendre Canceau, et un bateau corsaire commandé par un Lieutenant de vaisseau du roi d'Angleterre pour garder le dit port. Parti de Louisbourg le 20 Mai 1744.

	Goélette *Le Succès*	Bateau du Sr Dolabarats'	Bateau du Sr Du Chambon.	14 chaloupes de pêche.	Total.
Officiers Français et Suisses	11	8	3		22
Soldats Français	48	16	16		80
Soldats Suisses	15	7	15		37
Matelots	48	80	28	56	212
	112	111	62	56	351

Folio 415, 1 page.

Louisbourg. 1745. 13 juillet. Copie du certificat délivré par MM. Du Chambon et Bigot à M. Man, capitaine de vaiseau de S. Mte Britannique, commandant *Le Lainceston*, servant de paquebot pour le transport des troupes françaises de Louisbourg en France. Folio 425, 1 page.

Versailles. 1745. 1er novembre. Ordre du roi pour faire le procès des soldats qui se sont révoltés à Louisbourg en déc. 1744. Le conseil de guerre sera présidé par M. Du Barrailt, chef d'Escadre. Folio 433, 1½ page.

Journal contenant sommairement ce qui m'est arrivé chaque jour depuis mon départ de la Baie Verte, le 25 juillet 1748, jusqu'au 4 sept., date du retour de ma campagne à l'Ile Royale (N'est pas signé. Joint à la lettre du Sr Marin fils, du 13 oct. 1748). Arrivé tout au près de Louisbourg, il apprend d'un nommé Chapuy qu'il y avait une suspension d'armes entre les 2 nations. Doutant encore de ses dires, il fait prisonnier 10 anglais et 2 femmes qui confirment cette nouvelle. Ses difficultés pour empêcher les Sauvages qui l'accompagnent de continuer les hostilités. Convient avec eux qu'il amènera ses prisonniers à la Baie Verte et qu'il ne les relachera que si cette suspension d'armes se trouve confirmée par des nouvelles reçues de Québec. Folio 435, 28 pages. Soit 40 pp.

Versailles. 1749. 31 mars. Déclaration du roi portant établissement de 3 Baillages dans l'étendue de l'Ile Royale. Folio 449, 3 pages.

Louisbourg. 1749. 1er août. Ordonnance de MM. Desherbiers et Prévost déclarant que les anciens habitans de l'Ile Royale qui sous l'espace d'un an, ne se rendront pas dans la colonie pour prendre possession et mettre en valeur les propriétés qui leur avaient été concédées, les perdront. Folio 456, 2 pages.

1749. 4 août. Règlements de M. Prévost au sujet des cabarets. Folio 458, 3 pages.

Québec. 1750. 29 novembre. Extrait de l'ordre de M. le Marquis de la Jonquière du 29 Oct. 1750, envoyé à M. Desherbiers pour être délivré au plus ancien des Capitaines ou autres Officiers de la Marine qui commanderont les vaisseaux du roi qui viendront à Louisbourg. A l'effet de se rendre à la Baie Verte et de protéger contre les Anglais les bâtiments français qui s'y rendent. Folio 463, 2½ pages.

1750. 29 novembre. Ordre de M. de la Jonquière au sujet des prétentions des Anglais sur les terres avoisinant l'Acadie. Se sont avisés de poster des frégattes à la Baie Verte pour s'opposer au passage des bâtiments français allant dans ce lieu et se sont emparés du bateau français *Le London* envoyé de Gédaik. A cet effet il a fait armer en guerre le brigantin *Le St-François*, sous le commandement du Sr Vergor, pour aller à la rivière St-Jean porter un supplément de vivres, lequel a été attaqué par un senault anglais à environ 10 lieues à l'Ouest du Cap de Sable. La goëlette qu'il convoyait a pu se rendre à la rivière St-Jean, mais depuis ce temps il n'a eu aucune nouvelle du Sr Vergor. Pour prévenir ces insultes il enjoint à M. Desherbiers de donner l'ordre aux capitaines des vaisseaux du roi qui iront à Louisbourg de se rendre à la Baie Verte, et d'employer la force, s'il est nécessaire, pour empêcher les Anglais de renouveler les insultes. Folio 465, 4 pages.

1751. 12 avril. Ordonnance de M. de la Jonquière obligeant les Acadiens réfugiés sur les terres du roi de France à prêter serment de fidélité et à s'incorporer dans les compagnies de milice, à peine d'être chassés des terres qu'ils occupent. A appris avec douleur que certains Acadiens, notamment le nommé Jacob Vignaud dit Maurice, veulent se rendre indépendants et ont refusé de prêter serment de fidélité au roi de France, ce qui les rends coupable de la dernière ingratitude, ayant été protégés et pourvus de vivres par le roi. Folio 467, 1½ page.

Louisbourg. 1751. 14 décembre. Extrait du Régistres du Conseil Supérieur de Louisburg dans une cause entre Jean Darracq, appelant et Pierre Rodrigue, intimé. Appel confirmé. Folio 46[illegible], 9 pages.

1751. 23 décembre. Arrêt du Conseil Supérieur de Louisbourg qui confirme le jugement du 14 Déc., quant à l'attribution des amendes portées contre les Srs Darracq et Rodrigue et rejette la requête du Sr Antoine Lartigue à l'effet de faire attribuer ces amendes à M. l'Amiral. Folio 473, 7 pages.

1752. 28 mai. Récit détaillé des fêtes : dîners, bal, illuminations et autres rejouissances donnés à Louisbourg par M. de Raymond à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Folio 417, 4 pages.

1752. 18 juin. Mémoire concernant quelques redoutes qu'on avait projeté d'établir le long des côtes de l'Ile Royale et dont on propose d'en réduire plusieurs en maisons retranchées de palissades. (Joint à la lettre de M. de Raymond du 18 juin 1752). Folio 479, 14 pages.

1752. Estimation d'un bâtiment avec enceinte de palissades en charpente proposé pour loger 1 officier, 1 sergent et 8 hommes dans les havres, baies, et ports habités de l'Ile Royale, où M. Raymond jugera à propos de les détacher. Folio 486, 1 page.

1752. 18 août. Ordonnance de MM. D'Aillebout et Prévost, en l'absence de M. de Raymond, en vue de protéger l'adjudicataire de la boucherie. Folio 490, 1 page.

1752. 17 septembre. Compte rendu de certaines difficultés entre M. de Raymond, Prévost et Séguin, au sujet du lieu de réunion du Conseil. Signé Séguin, La Borde et Prévost. Folio 491, 5 pages.

1752. 16 octobre. Décision du Conseil Sup. de Louisbourg, permettant au S[r] La Borde, Notaire, d'agir comme substitut de M. Séguin, Procureur Général du roi. Folio 484, 1½ page.

1752. 1[er] novembre. Mémoire de M. D'Olobarats pour servir de suite aux observations faites sur les sondes depuis l'ouest du port de Louisbourg jusqu'à l'entrée du hâvre du petit Lorembec. Folio 495, 2 pages.

1753. 1[er] janvier. Ordonnance de MM. de Raymond et Prévost règlant que les anciens concessionnaires de terrains à l'Ile Royale qui ne mettront pas en valeur leurs concessions avant le 1[er] mai prochain, seront déchus de leurs droits. Folio 496, 1 page.

1753. 8 janvier. Règlement de M. de Raymond relatif à la fréquentation des Ecoles de Mathématiques et d'Artillerie par les officiers, cadets à l'aiguillette et cadets soldats. Quant aux cadets qui ne savent ni lire ni écrire, ils devront fréquenter l'école du S[r] Gerbaut, ci-devant sergent. Folio 499, 4 pages.

1753. 4 avril. Ordonnance du même prohibant les loteries. Folio 499, 1 page.

1753. — août. Compte rendu des sondes faites le long de la Baie Française jusqu'à la rivière St. Jean par ordre de M. le Commissaire de l'Acadie Française. Folio 500, 3 pages.

1754. 15 octobre. Mémoire de M. D'Olobarats pour servir de suite aux observations faites sur les sondes en 1751 et 1752. (Joint à la lettre de M. Prevost du 21 Oct. 1754). Folio 502, 4 pages.

1755. 17 février. Extrait des Registres du Greffe du Conseil Sup. de Louisbourg concernant le procès instruit à la requête de Jean La Borde, substitut du Procureur Général, contre le Ch[er] Bogard de la Noüe, enseigne et commandant àla Baie des Espagnols, par le Comte de Raymond, pour s'être marié le 11 février 1754 malgré le refus que lui en fit M. D'Aillebout. Avait demandé à ce dernier la permission d'épouser une Acadienne, fille d'un nommé Guédry, dit Paul Grévois et d'une Métisse Sauvage de l'Espagnolle Anne d'Entremont, ce qui lui fut refusé avec défense de retourner à la Baie des Espagnols. Sur ses représentations, que cettedéfense portait préjudice aux intérêts qu'il avait en ce lieu, le S[r] D'Aillebout lui permit d'y aller sur sa parole d'honneur qu'il ne contracterait pas ce mariage avant d'en avoir l'agrément du Ministre et de sa famille. Nonobstant cette promesse, il écrivit au S[r] De Caux, commandant au Port Dauphin, pour lui demander de lui envoyer son aumonier sous prétexte d'assister un de ses frères gravement malade. Cet aumonier célébra le mariage sans observer les règles portées par les Ordonnances du roi. Le S[r] de la Noue fut emprisonné puis relaché, d'où le procès pour annulation de son mariage. L'extrait du mariage porte qu'après dispense de 2 bans, le Père Hyacinthe Lefèvre a marié le S[r] Jules César Félix de la Noue, fils de feu haut et puissant Seigneur Messire Toussaint Marie de la Noüe, Chevalier, seigneur de Bogard, la ville Norme, St. Hermel et autres lieux, Con-

seiller au Parlement de Bretagne, et de dame Marie Madelaine Prassac, natif de la paroisse de Quaissais, évêché de St. Brieux, et Damoiselle Marguerite Guédry fille de Paul Guédry et de noble dame Anne D'Entremont, natifs de la paroisse Ste. Croix en la Cadie. Le mariage fut déclaré clandestin, scandaleux et abusif et annulé. (Cette Marguerite Guédry avait pour mère une fille d'une Sauvagesse concubine de Mius D'Entremont, Acadien. E. R.) Folio 504, 41 pages.

Certificats se rapportant à ce qui précède. Folio 524, 2 pages.

1755. 10 avril. Ordonnance du roi à l'effet d'empêcher les difficultés qui pourraient surgir dans le service entre les troupes de terre et celles de la marine. Folio 526, 1 page.

1755. 10 novembre. Règlement pour les honneurs à rendre à l'Ile Royale. Folio 528, 1 page.

1758. Mémoire de M. de Drucour sur la place de Louisbourg, ses fortifications et les évènements du siège. Mauvais état des fortification. Louisbourg entourée par des hauteurs qui la dominent, ne pouvait pas être considérée comme une place forte. La majeure partie des places assiégées finissent par être prises quand elles ne sont pas secourues. La défense à été valeureuse, les soldats et les officiers se sont dévoués sans murmurer et il n'est pas de troupes qui aient mieux mérité les récompenses et les grâces du roi. Folio 529, 18 pages. Soit, 25 pp.

Journal du siège de Louisbourg, non signé, composant 5 cahiers où sont relatés minutieusement, au jour le jour, tous les évènements s'y rattachant depuis le 30 mars jusqu'au départ de la garnison pour France. De l'escadre française il n'y eut que 5 frégattes sous le commandement du Comte Des Gouttes qui purent entrer dans le port de Louisbourg. M. Du Chaffault, qui commandait le gros de l'escadre en fut empêché par des vents contraires. M. Des Gouttes, voyant la défense impossible, supplia M. de Drucour de le laisser sortir du port pour retourner en France et sauver ses vaisseaux d'une destruction certaine. L'Etat Major de la garnison ayant été consulté par M. de Drucour, tous furent d'avis que l'essentiel était de prolonger la résistance, laquel'e deviendrait impossible si l'on était privé des troupes que portaient ces vaisseaux et des vaisseaux eux-mêmes. Liste de ces vaisseaux :

	Canons	Commandé par
L'Entreprenant de	74	M. Beaussier.
Le Célèbre "	64	M. De Marolles.
Le Capricieux "	64	M. le Ch[er] de Tourville.
Le Bienfaisant "	64	M. le Ch[et] de Courserac.
La Comète "	30	M. le Ch[er] de Lorgerie.

Quatre de ces vaisseaux furent brulés au cours du siège. Au 15 juillet il n'y avait que 3,080 hommes valides des troupes de la garnison. L'escadre de l'Amiral Boscawen se composait, à son départ de l'Angleterre de 29,962 hommes. Les vaisseaux la composant étaient :

	Canons	Commandants
Le *Northumberland* de	70	Lord Colville.
Centurion "	54	" Mantel.
Burford "	70	" Gombier
Royal William "	84	Le Ch[er] Hary, Comtre Amiral. Cap. Evans.
Von Guard "	60	Marchall.
Défiance "	64	Beard.
Bedford "	64	Touke.
Le Terrible "	74	Collin.
Devonshire "	66	Gordon.
Namur "	90	Boscawen, Amiral. Cap. Buckle.

	Canons	Commandants
Lancastre	de 68	Edgecumbe.
York	" 60	Pigot.
Dublin	" 70	Redney.
Capitain	" 64	Amherst.
Frédéric	" 64	Man.
Prince d'Orange	" 60	Ferguson.
Sunderland	" 50	Rousse.
Pembroke	" 60	Seymour.
Pesse Amélia	" 80	Durel, commodore. Cap. Bray.
Somerset	" 60	Hughes.
Kingston	" 70	Parry.
Oxford	" 60	Pry.

Frégates de 20 à 30 canons : *Boréas, Nightingale, Scarborough, Keningston, Shannon, Junon, Diana, Etna, Lightning, Gramon, Hunter, Loynde, Beore, Tyloe, Ospring, Port Mahon, Squirrel, Hawk.*

Etat des forces de l'amiral Boscawen lorsque sa flotte est entrée dans la Baie de Gabarus le 2 et 3 juin 1758 :

22 vaisseaux de guerre dont 3 à 3 ponts.
18 frégattes de 20 à 36 canons.
1 brulot.
154 bâtiments de transport.
14 régiments de bonnes troupes.
300 canoniers.
1100 coureurs de bois.
500 hommes des troupes provenant des vaisseaux.
Ces divers corps formaient 17,000 hommes.
Artillerie.
32 canons de fonte des calibres de 16 à 32.
8 mortiers de 12 à 13 pouces. 19 de 7 à 9.
Folio 539, 126 pages.

Camp de Miramichi 1758. 14 août.

Journal de la campagne de M. de Boishébert de Québec à Louisbourg et retour. Avait comme officiers : MM. de Catalogne, de Boucherville, de Céry, de S[t] Simon avec les cadets : Des Plaines, D'Amours, de Carqueville, Couillard, de La Durantaye. S'embarqua à Québec sur la goélette *La Critique*, du port de 50 tonneaux, avec 70 hommes, le reste était embarqué avec M. de Céry sur le bateau *Le St Joseph* qui convoyait *L'Oiseau*, chargé des effets du roi pour la rivière S[t] Jean. Arriva à Miramichi le 9 juin après avoir essuyé des tempêtes et vu ses vaisseaux dispersés ; l'un d'eux relâcha à Québec. N'avait avec lui que 20 jours de vivres ce qui l'obligea de rationner sa troupe à 4 onces. Augmenta son détachement, à Miramichi de 70 Acadiens et 60 Sauvages. Envoya M. de Niverville commander à la rivière S[t] Jean. Ne se rendit pas à l'Ile St Jean, comme il se le proposait, mais à Jédaik, craignant que les sauvages ne triassent les bestiaux des Acadiens. Apprit que M. de Villejoin avait envoyé à Louisbourg un parti de 100 Acadiens commandés par son fils, Arriva le 26 juin au passage de Canceau le 28 à Port Toulouse et le 1[er] Juillet à Villejoin avec un détachement de 200 hommes fort mal pourvu des choses nécessaires. Fut obligé de laisser 100 hommes en arrière faute de soulliers. Récit de ses escarmouches avec l'ennemi et de son retour à Miramichi après la capitulation. La maladie augmenta tellement qu'en 8 jours il se vit avec 60 malades attaqués du charbon, ce qui effraya les Sauvages qui l'abandonnèrent tous. Attaqua un détachement Anglais à Petitcodiac beaucoup plus fort que le sien, qu'il fit retraiter. Perdit 15 hommes dans cet engagement. Arriva à Miramichi le 8 août. Trouva ce poste sans vivres apprit la victoire de

Carillon. Le 11 il arriva une goëllette chargée de boeuf qui avait été prise par la goëllette *La Critique*, ce qui lui permit de se ravitailler pour aller rejoindre M. de Niverville à la rivière St Jean. Ordres donnés pour pourvoir aux besoins des Acadiens de l'Ile St Jean qui joindraient son détachement ou resteraient dans l'Ile. Apprit le 12 que M. de Villejoin et Rousseau attendaient à l'Ile St Jean le paquebot anglais qui devait venir les chercher, ce qui le contraria beaucoup car il ne s'attendait pas que ces officiers iraient se vendre à l'ennemi, qu'au contraire ils serviraient dans son détachement. Parti de Miramichi le 13, laissant M. de Catalogne pour y commander. MM. de la Boularderie et de Montarville y restèrent aussi, étant trop malades pour entreprendre la campagne. Folio 607, 12 pages.

8 juin. 1758. Copie de la lettre de M. Desgouttes à M. de Drucour. Lui adresse ses réflections qui sont en même temps celles des capitaines de son escadre. Les ennemis seront bientôt du côté du fanal puisque l'on en a retiré les troupes. Sera embarassé pour le sort de ses vaisseaux. Avec le vent qu'il fait serait à même de partir cette nuit et faire bien du chemin avant que l'ennemi ait connaissance de son départ. Désire son avis par écrit immédiatement et clairement afin de le communiquer en temps utile à ses capitaines, sans quoi il partira cette nuit. Signé : Desgouttes, Beaussier, de Marolles, de Brengnon, Ch^er^ de Tourville. Folio 616, 1½ page.

8 juin. 1758. Réponse de M. de Drucour. Le ministre lui a toujours fait connaitre que ses vaisseaux étaient destinés à défendre Louisbourg. Il est évident que leur départ indiquerait notre faiblesse. Partir cette nuit c'est, assurer l'entrée de l'ennemi demain. Serait responsable de la célérité de sa besogne. Pense, qu'étant tous destinés pour le même objet, il convient de courir les mêmes risques. Leurs ordres à cet égard étant communs, croit qu'ils ne doivent pas délibérer. Folio 616½, 1 page.

21 juin. 1758. Représentations de MM. les Capitaines, commandant les vaisseaux du roi en rade de Louisbourg. L'ennemi ayant démasqué une batterie de 10 à 12 mortiers tant du côté de la Pointe à Ross que derrière des rochers qui vont du côté du fanal, se trouvant par là très exposés au feu de l'ennemi ont fait demander à M. de Drucourt de décider avec M. Desgouttes qu'ils pourraient approcher leurs vaisseaux pour s'embarrer sous les batteries de la ville, ce qui a été convenu. Folio 621, 2 pages.

21 juin. 1758. Réponse de M. de Drucour. Adhère aux représentations des capitaines de l'escadre. Folio 622, 1 page.

24 juin. 1758. Nouvelles représentations de M. Desgouttes pour faire assembler un Conseil de guerre et décider le parti qu'il doit prendre à l'égard de ses vaisseaux. Ne voit qu'un seul service qu'il ait pu rendre, celui d'empêcher la flotte ennemie d'entrer dans le port. Prie le Conseil de peser la perte de 5 vaisseaux. Peuvent être brulés par les bombes et alors il ne voit pas où il logerait ses troupes, ne voit pas non plus comment on pourra les nourir si l'incendie de ses vaisseaux lui fait perdre ses vivres. Ne peut rendre que des services fort médiocres. Serait heureux qu'on lui signale un moyen de se rendre vraiment utile, faute de quoi il demande à partir. La Cour n'a pas prévu la situation particulière dans laquelle il se trouve. Si on le désire il est prêt à couler bas des vaisseaux pour fermer l'entrée du port. Folio 622½, 3 pages.

24 juin. 1758. Réponse de M. Drucour. Le Conseil persiste dans sa première décision. Folio 824, ½ page.

A bord du *Prudent*. 29 juin. 1758. Représentations de M. Desgouttes. Pour se conformer aux désirs du Conseil de guerre, mais bien contre son gré, il a fait évacuer ses vaisseaux pour joindre ses troupes à celles de terre. A fait assembler ses capitaines qui ont été d'avis, que ne pouvant garder des poudres dans leurs vaisseaux ils devaient être considérés comme désarmés, et qu'en conséquense ils utiliseraient leurs troupes dans la ville, ne comptant pas bruler ni couler bas leurs vaisseaux qu'à la dernière extrémité étant toujours à même, de se

rendre à leur bord si la place le requérait pour sa défense. Folio 624½, 5 pages.

1758. 30 juin. Réponse de M. de Drucour. S'il a reitéré ses instances c'est que 2 Conseils de guerre avaient jugé de la même manière le parti à prendre. A adopté ses raisons en vue d'approcher ses vaisseaux plus près de la ville. Comme il y a lieu de craindre qu'ils soient incendiés par les bombes, il a bien fait de sortir ses poudres et ferait bien d'en faire autant pour ses vivres. Folio 626½, 2 pages.

1758. 4 juillet. Le même au même. A désigé au Cher de Courserac, qui est venu ce matin, l'endroit où il devait porter les 70 ou 80 hommes qu'il a amenés. Le prie de lui communiquer son ordre, n'en ayant pas gardé la copie, afin de vérifier certains points. Folio 627, 2 pages.

1758. 4 juillet. Réponse de M. Desgouttes. Est fâché que M. de Courserac n'ait pas eu sur lui, pour le lui communiquer, l'ordre qu'il a donné à ses capitaines en conséquence de son avis du 30 juin. Lui envoie copie de cette ordre. Mouvements qu'il a fait opéré à ses vaisseaux. N'a fait évacuer ses vaisseaux que d'accord avec lui et c'était le meilleur parti à prendre puisque les ennemis tirent à boulets rouges et qu'il aurait perdu beaucoup de monde en agissant autrement. Retarder cette opération, comme il le désire, ce serait révoquer des ordres plusieurs fois donnés et montrer beaucoup d'indécision. Laissera à la garde des vaisseaux autant de monde qu'il le jugera à propos, mais plus on en laissera moins il y en aura pour la défense de la place. A tiré toute la journée sur la batterie de l'ennemi, mais n'a pas dû lui faire grand mal, car outre qu'elle est masquée, il est difficile d'obtenir des résultats appréciables en tirant de bas en haut. Folio 627, 4½ pages.

1758. 8 juillet. M. de Drucour à M. Desgouttes. Le prie de faire servir par des Officiers et par ses équipages, pour cette nuit, toute l'artillerie qui borde la mer depuis le corps de garde de la grève jusqu'au Bastion Princesse, etc. Folio 631, 1 page.

1758. 28 juin. Le même au même : au sujet de sa réponse à M. de Bellefeuille touchant les vaisseaux à couler bas dans la passe. Les personnes préposées pour obstruer l'entrée du port disent qu'ils ne peuvent le faire si un des vaisseaux du roi ne les supporte de façon à faire taire la batterie ennemie. Il ne faut pourtant pas laisser cette porte ouverte. Réitère ses observations à ce sujet. Fera de son côté tous ses efforts pour rendre cette opération praticable. Folio 631, 1½ page.

1758. 19 juillet. Représentations de M. Desgouttes à M. de Drucour. L'avis de tous ses capitaines est qu'il faut brûler les vaisseaux plutôt que de les exposer à tomber aux mains de l'ennemi. Ils sont trop endommagés pour pouvoir sortir et échapper. Le prie de l'avertir du temps où il sera à propos de brûler les vaisseaux. Si l'on attend que l'ennemi fasse sommation de capituler, il exigera comme première condition, que les vaisseaux lui soient remis et alors il sera trop tard pour les brûler sans s'exposer à tomber sous sa discrétion. Folio 632, 3 page.

Réponse de M. de Drucour. Veut bien le tenir renseigné sur tout ce qui se passe mais ne veut pas prendre sur lui de lui fixer le temps précis où il pourra brûler ses vaisseaux. Cela le regarde. Folio 633½, 5½ pages.

A bord du paquebot *Le Canadien* Brest. 1759. 24 janvier. Extrait d'une lettre de M. Girard, ancien missionnaire de l'Acadie, et en dernier lieu de l'Ile St-Jean, où il a été pris et enlevé par les Anglais, à M. l'abbé de Lisle Dieu. Le voici à Brest après avoir été préservé d'un naufrage où 300 hommes ont perdu la vie sur un vaisseau anglais qui les passait de l'Ile St-Jean à St-Malo, suivant la capitulation de Louisbourg. S'est embarqué à Port Lajoie, le 20 Oct. avec bon nombre d'habitans de sa paroisse. Dès le 4 Nov., le vaisseau a failli périr. L'équipage s'est sauvé et l'a sauvé lui-même avec 4 habitans dont 2 mariés et 2 garçons. Tous les autres ont été engloutis dans la Manche à 20 ou 30 lieues de terre. Ont pu toucher terre en Angleterre où ils sont restés un mois sans secours.

S'est embarqué pour La Rochelle mais le bateau a fait escale à Brest où il est encore. N'a rien sauvé de ses livres, papiers et effets. A grand besoin de ses prières et de sa protection auprès de la Cour et du ministre. Folio 639, 2 pages.

1759. 7 janvier. Le ministre à M. Hocquart. Instructions à l'égard des gens de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean qui seront amenés en France par les parlementaires anglais. Folio 640, 2 pages.

1759. 1er mai. Le même à M. de Ruis. Au sujet des officiers et soldats de l'Ile Royale qui seront amenés à Rochefort. Folio 641, 3½ pages.

1766. 24 juin. Le même au même. Le Sr de Meyracq, ci-devant juge de l'Amirauté à Louisbourg, a rapporté les papiers des jurisdictions de l'Ile Royale. Il a instruction de les mettre en ordre avec le concours de M. Haran qui doit être le dépositaire de ces papiers. Folio 644, 1½ page.

1766. 24 juin. Ordre du roi à M. de Ruis à l'effet de faire procéder en sa présence, à l'examen et inventaire des papiers de Louisbourg rapportés par M. de Meyracq. Folio 645, 1 page.

Fin du vol. 50.

ILE ROYALE.

Années 1716-1717-1718.

Série F. Moreau St. Méry. Vol. 51.

Louvre. 1716. 30 juin. Mémoire du Conseil de Marine sur le service que le S^r de Verville, Brigadier d'Ingénieurs, a à rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Ile Royale. Les troupes ont d'abord été s'établir à Louisbourg (hâvre à L'Anglais) et c'est l'a qu'on se proposait de faire le principal établissement, si ce port avait pu être aisément fortifié et s'il y avait eu assez de grêve pour y faire sècher le poisson. Mais la dépense immence qu'il y faudrait faire pour mettre ce port à l'abri des insultes, détermina le feu roi, sur la demande des officiers de l'Ile Royale, à faire porter le principal établissement au Port Dauphin (Baie de S^te Anne) sans cependant abandonner Louisbourg. Remarques au sujet de Port Dauphin et Port Toulouse. Folio 1, 9 pages.

Remarques sur les avantages des 3 postes qui se peuvent fortifier dans l'Ile Royale pour la sûreté des habitans et du commerce, avec les propriétés spécifiées de la bonté des terres et des matériaux convenables qui se trouvent pour la construction des ouvrages du roi et des bâtiments publics. Les 3 postes sont : le port Dauphin, le port Louisbourg et celui de Toulouze. L'entrée de la Baye Royale, au nord, pourrait être occupée comme quatrième poste. Description des lieux. Folio 11, 20 pages.

Devis de la fortification que l'on fera au Port Dpuphin et des préparations convenables aux amas de moillons, bois de charpente' madriers, planches, pallissades, clous, serrures et autres fers nécessaires à la construction d'un ouvrage bastionnée, d'une batterie de 25 pièces de canons et d'un logement capable de contenir 6 compagnies d'infanterie avec les officiers. Folio 31, 9 pages.

Instructions sur ce que M. de Conagne aura à faire au Port Dauphin. Folio 39, 1 page.

Avant Toisé du Port Dauphin. Folio 41, 14 pages.

Devis des préparations qu'il convient de faire au port de Louisbourg pour l'exécution des fortifications de terre et de mer. Folio 57, 2 pages.

1716. 8 octobre. Mémoire sur les dispositions que le Conseil a prises pour mettre en sureté le port de Louisbourg et les habitans qui se sont établis au sud du port qui est le seul endroit convenable à fortifier. Folio 59, 3 pages.

Avant Toisé de ce que pourra coûter la redoute de maçonnerie de Louisbourg placée sur la hauteur C. à 100 toises des habitations, la battarie K. dans le port qui bat les 2 parties où peuvent mouillier les vaisseaux, la Batterie de l'Ile I en entrant à babord et celle du port E. Folio 63, 12 pages.

Devis des préparations nécessaires à faire au Port Toulouze. Folio 75, 1½ page.

Avant Toisé de ce que peut coûter la redoute de maçonnerie placée sur la hauteur I à 226 toises du port neuf F et à 108 de l'ancien port E. Folio 77, 9 pages.

Devis de la batterie retranchée qui se pourra faire à l'entrée de la grande passe de la Baie Royale. Folio 86½, 1 page.

Avant Toisé de ce que peut coûter une batterie de 20 pièces de canon soutenue d'une redoute servant de corps de garde placée à l'entrée A de la principale passe de la Baye Royale. Folio 87, 5 pages.

Abrégé de la dépense par estimation pour les fortifications projetées à l'Ile Royale. Total 329, 577 livres. Folio 93, 2 pages.

Louvre. 1717. 3 juillet. Mémoire du Conseil de Marine au S[r] de Verville, au sujet des fortifications de l'Ile Royale. Le roi a été satisfait de ses plans et mémoires et s'est déterminé à commencer par fortifier le port de Louisbourg. Folio 95, 9 pages.

Devis des ouvrages que le roi veut et ordonne être faits au port de Louisbourg et des préparatifs qui sont nécessaires au port. Toulouze et au Port Douphin. Folio 15, 7 pages.

Arrangement pour les ouvrages de fortifications que le Conseil ordonne au port de Louisbourg en 1717. Folio 113, 5 pages.

Dispositif des effets et de quelques ouvriers qu'il est nécessaire de transporter à l'Ile Royale pour préparer pendant cette année tout ce qui convient de faire à l'exécution des projets de fortifications que le Conseil ordonne au port de Louisbourg, au Port Toulouse et au Port Dauphin. Folio 119, 9 pages.

Instruction de ce que M. de Couagne, Ingénieur du roi, aura à faire à Louisbourg pour les travaux des fortifications pendant cet hiver et le printemps prochain. Folio 128, 4 pages.

Instruction de tout ce que M. de Fontenay, Ingénieur du roi. aura à faire pendant l'hiver et le printemps prochain aux préparatifs des ouvrages du roi à Louisbourg. Folio 131, 4 pages.

Mémoire de ce que M. Sabatier aura à observer pour continuer l'ordre des états, régistres du détail des fortifications, tant pour les outils et effets que pour tous les matériaux qui sont en provision et ceux qui doivent venir ici des ports de Toulouze et Dauphin. Folio 135, 4 pages.

Instruction au S[r] André Carrérot, commis inspecteur des ouvrages du roi à Louisbourg. Folio 138, 2 pages.

Instruction du S[r] de Bellechasse, commis inspecteur des ouvrages du roi destinés pour les travaux du Port Toulouze, sur ce qu'il y aura à faire pendant l'hiver et même jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du roi la campagne prochaine. Folio 140, 4 pages.

Instruction du S[r] Benoit, inspecteur des travaux pour tout ce qu'il y aura à faire au Port Dauphin jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du roi. Folio 144, 3 pages.

1717. Remarques sur l'arrivée du vaisseau, sur le dérangement des troupes et sur la dépense infructueuse faite en conformité du projet des fortifications. (Non signé). Folio 149, 19 pages.

Sommaire des remarques sur les dépenses infructueuses. Folio 168, 5 pages.

1718.

Dispositif de ce qui paraît convenir pour cette année à l'Ile Royale pour l'avancement des travaux du roi et pour la discipline militaire qu'il sera nécessaire d'y apporter avec l'augmentation des troupes que l'on sera obligé d'y faire passer. Folio 172, 7 pages.

Mémoire de la préparation que l'on peut apporter au temps qu'il conviendrait d'arriver à Louisbourg pour y faire travailler. Folio 179, 2 pages.

Mémoire des raisons qui font augmenter les travaux du roi dans l'Ile Royale. Folio 181, 3½ pages.

Observations à faire sur la délibération que le Conseil se propose pour faire faire une partie des ouvrages par économie. Folio 185, 4 pages.

Régie des fonds de la fortification dans les places du royaume. Folio 189, 2 pages.

Devis et conditions des ouvrages que le roi a ordonné de faire exécuter au port de Louisbourg, tant en terres, maçonnerie, facinages, plantage de palissades, charpenterie, menuiserie,, couverture, ferrureries, et vitrerie que d'autres sortes d'ouvrages qui peuvent survenir dans le détail du travail à partir de 1718. Folio 193, 34 pages.

LOUISBOURG.

Avant Toisé des terres, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, menuiserie, ferrures et autres sortes d'ouvrages tant à la toise qu'à l'estimation. Folio 227, 11 pages.

Avant Toisé d'une batterie de canons au nord du port de Louisbourg. Folio 239, 6 pages.

Avant Toisé d'une batterie de canons à l'Ile de L'Entrée du port de Louisbourg. Folio 245, 5 pages.

Plan du Port Dauphin avec les projets de fortifications. Carte de l'Ile Royale avec une partie de l'Acadie. Plan du port de Louisbourg avec les projets de fortifications. Plan du Port-Toulouze et de ses environs avec les projets de fortifications. Tous ces plans sont coloriés. 1 page.

Fin du vol. 51.

COLONIES EN GÉNÉRAL

Série F. Moreau St Méry

Vol. 78

1674. (Il n'y a rien dans les Volumes 52 à 77 inclusivement se rapportant au Canada).

Mémoire non signé, où sont récités les abus d'autorité de M. de Frontenac. C'est pour remédier au bouleversement que M. D'Avaugour avait fait de tout l'ordre qu'il avait trouvé établi en Canada que, sur les plaintes qui avaient été portées au roi, S. Mté érigea par son édit de 1663 un Conseil Souverain à Québec. M. de Frontenac, de son autorité privée, fit des innovations contraires à l'esprit et à la lettre de cet établissement : Il créa des échevins électifs qu'il constitua juges de police ; il nomma des conseillers sans prendre l'avis de l'évêque ; il ordonna seul de la dépense des deniers publics et de la traite avec les Sauvages ; il se fit traiter dans les actes du Conseil de haut et puissant Seigneur et de Monseigneur. Il prétendit qu'il était au dessus de l'ordonnance de 1667 ; qu'il ne pouvait être recusé ou pris à partie dans les affaires civiles ou criminelles. La distance fit qu'on trouvait moins d'inconvénients à tolérer ses usurpations qu'à s'exposer à ses menaces et à ses sévérités. Par sa Déclaration de 1675, confirmatif de l'édit de 1663, le roi adoucit ses pouvoirs et élargit ceux du Conseil. Malgré cette déclaration explicite M. de Frontenac n'a rien rabattu de ses prétentions. Entr'autres abus d'autorité, il a donné l'ordre au Gouverneur de Montréal d'arrêter le bailli de cette ville parce que, se conformant aux ordres du Conseil Souverain, il exécutait les règlements qui avaient été faits ; qu'irrité de l'appel du juge contre cette violence il le fit emprisonner ; que, l'ayant fait venir au Château, il le condamna à demander pardon au Gouverneur de Montréal en présence de 6 témoins, à payer 120 livres d'amende, que ce juge fut détenu en prison pendant 2 mois et ne sortit qu'après avoir payé son amende. Récit détaillé de divers abus d'autorité notamment envers l'Intendant et MM. D'Auteuil, de Tilly et de Villeray. Folio 1, 7 pages. Soit 11 pages.

1674. Factum de l'évêque de Québec sur ce qui s'est passé dans la dissolution du Conseil le 19 sept. 1664 (ce doit être 1674, E. R.) Choix fait par M. de Frontenac du S[r] Le Myre comme syndic. Protestation des Conseillers. Dissolution du Conseil. M. de Charny lui ayant demandé acte de son refus d'entrer dans les registres la délibération du Conseil, M. de Frontenac entra en fureur et dit à tout le Conseil : " Je vous casse, sortez ; je ne vous inter- " dis pas seulement, mais je vous casse, sortez d'ici ! Les menaçant avec " paroles injurieuses, le bâton à la main, et se tournant vers le greffier et " le S[r] Bourdon, Procureur Général, leur dit : Je vous casse aussi ! M. " Bourdon lui répartit : Pour moi, monsieur, je ne dois pas me tenir pour " cassé, l'arrêt d'établissement du Conseil ne porte pas que je puisse être " changé, je vous demande, s'il vous plaît, qu'il en soit fait lecture. Sur " quoi, M. de Frontenac se leva de sa chaise, prit M. Bourdon à la gorge et " le tira par force hors de sa place, le maltraita à coups de bâtons sur la " tête, tira son épée, lui en donna plusieurs coups, sur quoi les S[rs] D'Amours " et D'Auteuil se mirent au devant et donnèrent moyen au dit Bourdon de " se retirer. Il sortit, M. de Frontenac le poursuivit dehors, le chargea en- " core de plusieurs coups de bâton et de plat d'épée et le blessa sur la main,

" lui disant : Je vous tuerai ! Mon dit S^r^ Bourdon se retira sans lui dire " mot et alla chez un chirurgien se faire panser. " Folio 5, 3 pages.

1681. Mémoire du Procureur Général du Conseil Souverain de Québec pour obtenir un règlement sur les empêchements formés dans le dit Conseil par M. de Frontenac. Sur l'exil de MM. D'Auteuil, de Tilly et de Villerai. M. D'Auteuil, fort malade, ne put obtenir de se faire porter chez lui, malgré le certificat des chirurgiens déclarant qu'il était en danger de mort. Il se fit conduire à l'hôpital où il mourut le 27 nov. 1679. Mauvais traitement de M. de Frontenac envers M. D'Auteuil, fils. Affaire Perrot. Folio 7, 2½ pages.

Fin du vol. 78.

SERIE D^e.

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES

COLONIES.

Vol. I, 1711-1777.

N'a rapport qu'aux Iles d'Amérique. On y rencontre les noms de quelques officiers canadiens entr'autres : Mézières de L'Epervanche, Du Buron, le Ch^er de la Martinière, D'Agneau Dauville.

Série D. Vol. 2, 1731 1761.

Versailles. 1756. 1^er novembre. Provisions de Gouverneur Lieutenant-Général des Iles du Vent pour le Marquis de Beauharnois. Folio 24½, 1 page.

1755. 1^er janvier. Provisions de Gouverneur Lieutenant-Général de la Nouvelle-France pour le S^r de Vaudreuil de Cavagnol, ci-devant Gouverneur de la Louisiane. Folio 27½, 2 pages.

Bruxelles. 1747. 10 juin. Lettres Patentes pour donner le commandement général de la Nouvelle-France à M. de la Galissonnière en remplacement du Marquis de la Jonquière fait prisonnier dans un combat contre une escadre anglaise. Folio 28½, 3 pages. Soit 6 pp.

Versailles. 1756. 15 mars. Lettres Patentes pour donner le commandement général de la Nouvelle France à M. de Moncalm au cas de mort de Vaudreuil. Folio 30, 2 pages. Soit 4 pp.

Fontainebleau. 1749. 1^ev novembre. Lettres Patentes pour donner le commandement général des Iles sous le Vent à M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur de la partie Ouest de l'Ile de St-Domingue, à défaut et en l'absence du Gouverneur actuel. Folio 31, 2½ pages. Soit 4 pp.

Versailles. 1749. 1^er janvier. Lettres Patentes pour donner le commandement de l'Ile Royale, St-Jean, Canceaux et autres à M. Desherbiers et en prendre la restitution des mains des Anglais. Folio 32½, 2 pages.

1755. 1^er septembre. Lettres Patentes pour donner le commandement de l'Ile Royale à M. de St-Julhien en cas de mort de M. de Drucour. Folio 34, 2 pages.

Fontainebleau. 1748. 1^er novembre. Provisions de Gouverneur de la partie de l'Ouest de l'Ile St-Domingue pour M. le Marquis de Vaudreuil, Lieutenant du roi au Cap et commandant de la partie nord de la dite Ile. Folio 35, 2 pages.

Versailles. 1757. 1^er mai. Provisions de Gouverneur de Montréal pour M. Rigaud de Vaudreuil en remplacement du Baron de Longueuil décédé. Folio 38, 1 page.

1757. 1^er mai. Provisions de Gouverneur des Trois-Rivières pour le Ch^er de Longueuil à la place de M. Rigaud de Vaudreuil. Folio 38½, 1 page.

1752. 1^er avril. Provisions de Gouverneur de la Louisiaue pour M. de Kerlerec en remplacement de M. de Vaudreuil. Folio 40, 1 page.

1754. 1^er février. Provisions de Gouverneur de l'Ile Royale pour M. de Drucour, capitaine de vaisseau en remplacement du Comte de Raymond, maréchal de Camp. Folio 40½, 1 page.

1749. 1^er mars. Commission de Lieutenant du roi à Louisbourg pour M. D'Aillebout. Folio 41, 2 pages.

1750. 1^er avril. Commission de Lieutenant de roi à l'Ile St-Jean pour M. Dupont Duvivier. Folio 42, 2 pages.

1749. 1^er mai. Commission de Lieutenant de roi à Québec pour le Ch^er de Longueuil. Folio 44, 2 pages.

1759. 1er janvier. Commission de Lieutenant de roi à Trois-Rivières pour M. de Noyelles, major de la dite ville, en remplacement de M. de Noyan. Folio 46, 1 page.

1749. 15 décembre. Brevet pour donner à M. le Comte de la Galissonnière, nommé Commissaire du roi pour avec MM. Shirley et Mildway, régler la question des frontières du Canada, le rang de Lieutenant Général des armées navales du roi dans la dite Commission du roi seulement et sans tirer à conséquence. Folio 47, 1 page.

1756. 15 mars. Ordre pour donner à M. de Montcalm pareillement à M. de Vaudreuil, sous les ordres et l'autorité de ce dernier, le commandement des troupes et de la Milice du Canada. Folio 49, 1 page.

Fontainebleau. 1745. 1er novembre. Ordre donnant le commandement de la partie sud de l'Ile de St-Domingue à M. de Vaudreuil, Gouverneur de la partie ouest de la dite Ile. Folio 50, 1 page.

1743. 13 septembre. Ordre pour donner à M. de Vaudreuil le commandement, sous les ordres de M. de Larnage dans l'étendue de tous les quartiers dépendant du Gouvernement du Cap. Folio 50½, 1 page.

Versailles. 1750. 1er avril. Ordre donnant à M. Dupont Duvivier, le commandement dans l'étendue de l'Ile St Jean. Folio 51½, 1 page.

1751. 1er avril. Brevet de Major des troupes de l'Ile Royale pour le Sr de Surlaville. Folio 58, 1 page.

1749. 1er mai. Brevet de Major à Détroit pour le Sr de Céloron, capitaine d'infanterie. Folio 59½, 1 page.

1751. 1er avril. Ordre pour atribuer au Sr de Bonnaventure, Major à l'Ile St Jean, le commandement dans cette Ile. Folio 61, 1 page.

1748. 7 février. Ordre attribuant à M. Denis de Bonnaventure les fonctions de Major à l'Ile St Jean jusqu'à nouvel ordre. Folio 61½, ½ page.

1753. 10 juillet. Ordre attribuant à M. de Villejoin les fonctions de major à l'Ile Royale en l'absence de M. de Surlaville à qui il est permis de retourner en France pour le rétablissement de sa santé. Folio 61½, ½ page.

1747. 1er janvier. Brevet d'Aide-Major des Compagnies détachées de la Marine à l'Ile Royale au Sr Loppinot en remplacement de M. de Boisberthelot, décédé. Folio 63½, 1 page.

1749. 1er mars. Brevet d'Aide-Major à Louisbourg pour le Sr Loppinot Aide-Major de l'ancienne garnison de l'Ile Royale. Folio 64, 1 page.

1750. 15 avril. Brevet d'Aide-Major à Trois Rivières pour le Sr de Gannes, Enseigne en pied. Folio 64½, 1 page.

1759. 1er janvier. Brevet de Major général Inspecteur des troupes en Canada pour Sr Dumas, Major de Québec. Folio 67½, 1 page.

1759. 1er janvier. Brevet d'Aide-Major des troupes à Québec pour le Sr Des Meloises, Lieutenant d'Infanterie. Folio 68½, 1 page.

1760. 23 ma Ordre donnant le Commandement des troupes des Colonies à Rochefort au Sr de Villejoin, ci-devant Major Commandant à l'Ile St Jean en remplacement du Sr de Bonnaventure, ci-devant Lieutenant de roi à l'Ile Royale, décédé. Folio 69, 1 page.

1758. 1er avril. Ordre donnant le commandement de l'Artillerie à l'Ile Royale au Sr de Villepatour, colonel et directeur de l'artillerie en France. Folio 71½, 1 page.

1757. 19 mars. Brevet de Commandant de l'artillerie en Canada pour le Cher Le Mercier, capitaine de la compagnie des canoniers bombardiers. Folio 73, 1 page.

1748. 15 février. Ordre donnant la qualité d'Aide d'artillerie à Québec au Sr Le Mercier, ci-devant enseigne en second d'une compagnie d'infanterie. Folio 74½, 1 page.

1757. 19 mars. Commission de capitaine de la première compagnie de canoniers bombardiers établie en Canada au Sr Jacau de Fiedmont. Folio 76, 1 page.

1753. 1er avril. Ordre au Gouverneur du Canada de faire reconnaitre le Sr Jacau de Fiedmont dans la lieutenance de la compagnie des canoniers bombardiers vacante par l'avancement du Cher Le Mercier. Folio 76½, ½ page.

1757. 19 mars. Ordre de Lieutenant de la première compagnie des canoniers bombardiers établie en Canada pour le S^r de Louvicon. Folio, 77, ½ page.

1760. 1^er février. Ordre donnant au S^r Danseville la lieutenance vacante par la démission du S^r de Louvicon. Folio 77, ½ page.

1748. 1^er avril. Ordre d'Enseigne de la compagnie des canoniers bombardiers ci-devant entretenue à l'Ile Royale et actuellement à aller servir en Canada, pour le S^r Jacau. Folio 78, 1 page.

1757. 19 mars. Ordre d'enseigne en pied dans la première compagnie des canoniers bombardiers établie en Canada pour le S^r Bresse du Verny. Folio 78½, ½ page.

1760. 1^er février. Ordre id. dans la même Compagnie pour le S^r de la Bruère, en remplacement du S^r Bresse du Varny, démissionnaire. Folio 78½, ½ page.

1757. 19 mars. Ordre d'enseigne en second dans la seconde compagnie des canoniers bombardiers en Canada, pour le S^r Danseville. Folio 79, ½ page.

1760. 1^er février. Ordre id. id. pour le S^r de Lotbinière en remplacement du S^r Dansevile, promu à la lieutenance de la première compagnie. Folio 79, ½ page.

1750. 10 avril. Ordre au S^r Jacau, enseigne dans la compagnie des canoniers bombardiers de l'Ile Royale, de passer en Canada pour y servir en la même qualité. Folio 79½, ½ page.

1753. 1^er avril. Ordre qui destine le S^r de Lusignan, enseigne dans les troupes, à servir en qualité d'enseigne de la compagnie des canoniers bombardiers à la place du S^r Jacau de Fiedmont, promu à la lieutenance. Folio 80, ½ page.

Marly. 1731. 1^er octobre. Commission pour donner rang de Capitaine dans le régiment Suisse de Karrer entretenu à l'Ile Royale au S^r Charles Frédéric Merveilleux. Folio 83, 1 page.

Versailles. 1741. 3 septembre. Ordre pour donner rang de Colonel dans le régiment Suisse de Karrer au S^r Merveilleux, capitaine lieutenant. Folio 83½, 1 page.

Marly. 1731. 1^er octobre. Commission de Colonel en second dans le régiment Suisse de Karrer au S^r Louis Ignace Karrer, major du dit régiment. Folio 84, 1 page.

1760. 25 janvier. Brevet de Brigadier d'Infanterie pour le Comte d'Hallivyl, colonel d'un régiment Suisse. Folio 84½, 1 page.

1752. 21 août. Commission de Colonel au S^r François Joseph Ch^er d'Hallivyl, aide-major du régiment des gardes Suisses. Folio 85, 2 pages.

1750, 15 avril. Commission de capitaine d'une des compagnies formées pour servir à l'Ile Royale, pour le S^r Dufresne. Folio 87, 1 page.

1750. 13 janvier. Ordre pour permettre au S^r de St. Laurent, officier de Canada, pour lever des recrues en France. Folio 91, ½ page.

1751. 1^er avril. Ordre au S^r Dupont de Vergor, capitaine à l'Ile Royale, pour aller servir en Canada en la même qualité dans la compagnie que commandait le S^r de Croizille, décédé. Folio 92, ½ page.

1751. 1^er avril. Ordre id. au S^r de Maizières pour aller en Canada prendre le commandement d'une des nouvelles compagnies. Folio 92, ½ page.

Sans date. Ordre pour rendre le rang et l'ancienneté au S^r Ch^er de Noyan, capitaine, qui a été cassé à la Louisiane par la C^ie des Indes. Folio 93, 1 page.

1753. 1^er avril. Ordre de capitaine réformé pour le S^r Châtelain, Lieutenant d'Infanterie en Canada. Folio 94, ½ page.

1747. 1^er janvier. Ordre pour faire servir le S^r Du Vivier comme lieutenant à l'Ile Royale à la place de M. Dangeac, promu. Folio 94½, ½ page.

1758. 20 février. Ordre pour faire servir le S^r Bogard de la Noüe, enseigne à l'Ile Royale, en qualité de lieutenant à la Louisiane. Folio 94½, ½ page.

1757. 15 janvier. Ordre pour faire passer le S^r Dolobarats, enseigne à l'Ile Royale, en qualité de lieutenant à la Martinique. Folio 95½, ½ page.

1757. 1^er mai. Ordre donnant au S^r Duplessis Faber, enseigne à l'Ile Royale, la lieutenance ci-devant remplie par le S^r Chabot. Folio 95½, ½ page.

1757. 1^er mai. Ordre donnant une lieutenance au S^r de Villiers, dans une des compagnie récemment établies en Canada. Folio 96½, ½ page.

1760. 1er avril. Ordre donnant une lieutenance à Rochefort au Sr Pennané de Boisberthelot, ci-devant enseigne en pied à Louisbourg. Folio 96½, ½ page.

17 mars 1756. Expectative de lieutenance pour M. de St. Vincent. Folio 97½.

15 mars 1755. Enseigne en pied pour M. de Bleury. Folio 98½.

1er janv. 1747. Enseigne en second pour M. D'Orfontaine. Folio 98½.

1er avril 1760. Enseigne à Rochefort pour M. de Bonnaventure. Folio 99.

1er mai 1757. Enseigne en pied pour M. Du Sablé. Folio 99½.

4 mai 1757- Enseigne id. au Cher Aubry. Folio 99½.

1er mai 1757. Ordre pour passer de l'Ile Royale en Canada au Sr de Varennes Folio 100½.

1er fév. 1758. Ordre id. pour le Sr de Charly. Folio 100½.

15 mars 1755. Enseigne réformée pour le Sr Langlade. Folio 101½.

1er mai 1757. Enseigne en second pour le Sr de St Simon. Folio 102.

15 mars 1755. Enseigne id. " " Dauville " 102.

1er mai 1757. Enseigne id. " " Herbin " 102½.

1er avril 1759. Enseigne id. " " Tournay " 102½.

1er janv. 1747. Enseigne id. " " de la Pérelle " 103.

1758. 1er février. Certificat du Ministre pour servir de lettre de service à M. de Charly. Autre certificat du même au Sr d'Hugues. Folio 104, 1 page.

Marly. 1761. 6 juin. Ordre du roi qui connaît le Sr de Charly, aide major, pour arrêter, à la place des capitaines morts, restés en Canada ou incapables d'y pourvoir, le décompte de la solde revenant aux troupes du Canada. Folio 104½, 1 page.

1756. 14 mai. Certificat de Cadet des colonies pour le Sr de Gannes. Folio 108, 1 page.

Certificat du Ministre concernant la mort de M. de Montcalm sur le compte rendu de M. de Vaudreuil. Folio 110, ½ page.

1761. 23 janvier. Certificat du même, établissant que le Sr D'Albergaty Vezza a servi avec distinction pendant 9 ans consécutifs en Canada. Folio 110, ½ page.

1754. 1er mai. Brevet de directeur des fortifications de la Nouvelle France pour le Sr Fouquet. Folio 111½, 1 page.

1750. 1er avril. Brevet de directeur des fortifications de St Domingue pour le Sr de Verville, ci-devant Ingénieur à l'Ile Royale. Folio 111½, 1 page.

1757. 9 avril. Brevet d'Ingénieur en chef en Canada pour le Sr de Pontleroy. Folio 112½, 1 page.

1753. 1er mai. Brevet d'Ingénieur en Canada pour le Sr de Lotbinière, Lieutenant d'Infanterie. Folio 113, 1 page.

1750. 1er mai. Ordre pour faire passer en Canada en la même qualité le Sr de Couagne, Ingénieur à l'Ile Royale. Folio 115½, ½ page.

Marly. 1761. 28 mai. Ordre qui commet le Sr de Couagne pour signer et arrêter les comptes de dépenses faites en Canada et qui ne l'ont pas été par M. de Pontleroy. Folio 116, ½ page.

Versailles. 1761. 2 juillet. Ordre pour faire valider les décharges nécessaires aux Trésoriers Généraux des Colonies. Folio 116, 1 page.

Instructions touchant les formalités à observer pour conférer la croix de St Louis. Folio 119½, 2 pages.

1756. 20 décembre. Formules de lettres pour accorder la retraite à un Gouverneur ou à un Intendant qui a demandé à se retirer. Folio 121, 2 pages.

1754. 1er février. Retraite accordée à M. de Surlaville avec pension sur le Trésor Royal.

1759. 1er janvier. Retraite accordée au Sr de Contrecœur, Capitaine, en raison de ses infirmités. Folio 122, ½ page.

1748. 15 février. Retraite accordée au Sr de la Frenière, ancien Capitaine, en raison de son âge et de ses infirmités. Folio 122½, ½ page.

1748. 15 février. Retraite accordée au Sr de St Michel, Capitaine réformé, en raison de son âge et de ses infirmités. Folio 123, ½ page.

1758. 15 mars. Retraite accordée au Sr Dolobarats, Capitaine de port à Louisbourg en raison de son âge et de ses infirmités. Folio 124½, 1 page.

1758. 8 juin. Retraite accordée au Sr Lambert, ci-devant Capitaine des postes à Louisbourg. Folio 124½, ½ page.

1760. 6 juillet. Retraite avec permission de servir en France au S^r^ de Noyan, enseigne à la Louisiane. Folio 125½, ½ page.

1750. 10 février. Congé pour M. de Karrer, Colonel du régiment suisse. Folio 126, ½ page.

1758. 3 septembre. Certificat du ministre touchant la mort du S^r^ de Garsement, Capitaine, tué le 9 juillet dernier dans une sortie à Louisbourg, à la tête de sa compagnie. Folio 126½, 1 page.

1759. 28 avril. Congé de 6 mois pour M. Loppinot, ci-devant Capitaine Aide-Major des troupes servant à l'Ile Royale. Folio 129½, ½ page.

1759. 11 mai. Congé de 3 mois pour le S^r^ Doumet, Ingénieur, servant ci-devant à l'Ile Royale. Folio 129½, ¼ de page.

1759. 4 mai. Congé de 4 mois pour le S^r^ D'Estimauville, capitaine dans les troupes servant ci-devant à l'Ile Royale. Folio 129½, ¼ page.

1760. 30 août. Congé absolu au nommé Schlin qui a eu la jambe emportée par un boulet dans le combat que la frégatte *La Galathée* a soutenu contre un vaisseau de guerre anglais. Folio 130, ½ page.

1744. 24 mars. Ordre d'interdiction pendant 3 mois pour le S^r^ Duplessis Faber, Capitaine en Canada. Folio 131, ½ page.

1744. 24 mars. Ordre de cassation et révocation de ses fonctions de capitaine pour le S^r^ de Varennes. Folio 133½, ½ page.

1748. 1^er^ janvier. Ordre de Capitaine de port à Québec pour le S^r^ D'Aillebout de S^t^ Céré, à la place du S^r^ Macarthy. Folio 138½, ½ page.

1758. 15 mars. Ordre id. à Louisbourg pour le S^r^ Marchesseau. Folio 138½, ½ page.

1748. 1^er^ janvier. Ordre d'Enseigne de port à Québec pour le S^r^ La Morille, le jeune. Folio 139, ½ page.

1758. 1^er^ janvier. Marly. Ordre du Capitaine des postes de Québec pour le S^r^ Aubert, officier de milice. Folio 139½, 1 page.

1749. 1^er^ mai Provisions de Prévôt de la Maréchaussée en Canada pour le S^r^ Duplessis de Morampont, à la place du S^r^ de S^t^ Simon, décédé. Folio 143½, 2 pages.

1748. 1^er^ janvier. Ordre de Greffier de la Maréchaussée de Québec pour le S^r^ La Matalie, à la place du S^r^ De Lisle, décédé. Folio 144, 1 page.

1757. 24 avril. Provisions de Lieutenant particulier de la prévôté de Québec pour le S^r^ Guillemin. Folio 145, 2 pages.

1758. 1^er^ février. Brevet de chirurgien des troupes à Trois-Rivières pour le S^r^ Alavoine. Folio 149½, 1 page.

1749. 1^er^ mai. Brevet de chef des constructions en Canada pour le S^r^ Le Vasseur. Folio 150, 1 page.

1761. 30 janvier. Ordre qui autorise le S^r^ Querdisien Trémais, Commissaire de la Marine, à signer les comptes du Canada qui ne l'ont pas été par M. Bigot, etc., etc. Folio 156½, ½ page.

1747. 1^er^ janvier. Ordre à M. Prévost, Commissaire de la Marine, pour faire les fonctions de Contrôleur de la Marine à Québec à la place du S^r^ Varin. Folio 158, ½ page.

1748. 1^er^ janvier. Ordre de Contrôleur de la Marine à Québec pour le S^r^ Bréard.

1748. 2 septembre. Lettre du roi au Conseil Supérieur de S^t^ Domingue l'avertissant que M. Le Normant qui occupait les fonctions de premier Conseiller à S^t^ Domingue de 1739 à 1744 et à la Louisiane depuis cette dernière date, repasse à S^t^ Domingue pour y occuper les mêmes fonctions dans les deux Conseils de cette Ile, et cela jusqu'à nouvel ordre sans nouvelles Provisions. Folio 161½, 1 page.

Fin du vol. 2.

Série D 2.

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES.

COLONIES.

1747-1762.

Vol. 3.

Brevets, Commissions, Provisions et Ordres du roi pour le civil et le militaire.

1747. 1er janvier. Provisions de conseiller au Conseil Sup. de Québec pour le Sr Perthuis, l'ainé, à la place du Sr d'Artigny. Autres Provisions et ordres. Folio 1½, 2½ pages.

1747. 20 mars. Lettre du roi à M. Du Barrailh pour recevoir Cher de St Louis le Sr Boucher, Ingénieur en Canada. Autres id. Folio 3½, ¼ page.

1747. 1er mai. Instruction du roi au Sr Brouillan de St Ovide, ancien Gouverneur de l'Ile Royale, résidant à St Sever, Cap de Gascogne, pour recevoir M. de La Plagne, Cher de St Louis. Folio 4½, ¼ page.

1748. 1er janvier. Commission d'Intendant de la Nouvelle-France pour le Sr Bigot. Autres, id. Folio 9, ½ page.

Marly. 1748. 31 janvier. Instruction au Marquis de Beauharnois, actuellement à Paris, pour recevoir Cher de St Louis, le Sr Coulon de Villiers. Folio 9½, ¼ page.

1748. 7, 15 et 22 février. Ordre commettant le Sr Denis de Bonnaventure pour faire jusqu'à nouvel ordre les fonctions de Major des troupes en Canada. Autres, id. Folio 10, 5 pages.

1748 1er avril. Ordre d'enseigne de la compagnie des canoniers à l'Ile Royale pour le Sr Jacau. Autres, id. ½ page.

1749. 1er janvier. Lettres Patentes pour donner le commandement de l'Ile Royale au Sr Desherbiers. Autres, id. Folio 18, ½ page.

1749. 1er mars. Commission de Lieutenant de roi à Louisbourg pour le Sr D'Aillebout. Autres, id. Folio 19, 2 pages.

(Comme les Provisions, Brevets, Ordres, etc., ne se trouvent indiqués que sommairement dans ce Vol., et qu'il n'y a rien à analyser ; comme de plus il sont souvent confondus avec ceux se rapportant à d'autres colonies, il suffira aux copistes de se guider sur ma signature ou mes initiales pour être fixés sur ce qui doit être copié. E. R.)

Fin du vol. 3.

Série D 2.

OFFICIERS MILITAIRES.

COLONIES.

Vol. 4, 1747-1763.

LES DU VENT ET SOUS LE VENT, CAYENNE, CANADA, LOUISIANE ET ILE ROYALE.

(De même que dans le Vol. précédent, il n'y a pas d'analyse à faire et tout ce qui doit être copié est indiqué par mes initiales. E. R.)

Comme l'on confond souvent M. de Vaudreuil, Gouverneur du Canada, avec M. de Vaudreuil, Gouverneur d'une partie de St-Domingue. Nous reproduisons leurs états respectifs de service :

Le Marquis de Vaudreuil :

Enseigne au Canada 1715
Lieutenant 1720
Ens. aux Gardes françaises 1724
Cap. à St-Domingue 1726
Major au Petit Goave 1730
Major à l'Ile à la Vache, 1 Sept 1734
Lieut. de roi à l'Ile à la Vache, Janv. 1740
Lieut. de roi, commandant dans le Gouvernement du Cap, 20 Sept 1743
Cap. de vaisseau, 1 Nov 1749
Gouverneur de la partie de l'Ouest, 1 Nov. 1749
Commandant dans toute l'étendue du Gouvt. de la partie du Sud 1749
Commandant Général des Iles sous le Vent, 1 Nov. ... 1749
Retiré en 1756

Lettre à lui écrite le 22 Sept. 1764, qui lui permet de porter ainsi que les autres Commandants honoraires de l'Ordre de St-Louis la grande Croix et le Cordon rouge.

Le Marquis de Vaudreuil de Cavagnol :

Major des troupes en Canada 1726
Aide-Major " 1729
Gouverneur des Trois-Rivières 1733
" de la Louisiane 1746
Cap. de Vaisseau 10 juillet 1746
Gouv. Général de la N^lle France 1755
Ch^er de St-Louis, 25 mars 1730
Commandeur du dit Ordre 1757

Les états de service de M. Rigaud de Vaudreuil sont les suivants :

Enseigne 1712
Lieutenant 1715
Garde de la Marine 1717
Capitaine 1724
Major des 3-Rivières 1741
Lieut. de roi à Québec 1748
Gouverneur des 3-Rivières 1749
" de Montréal 1757

Etats de service de Le Moyne de Chateaugué :

Lieut. de roi à la Louisiane .....
" à la Martinique 1727
Gouverneur à Cayenne, 1 juillet 1737
" à l'Ile Royale, 1 janv 1745
Mort le 21 mars 1747

(L'état de sa santé et la chute de Louisbourg ne lui permirent pas de se rendre à l'Ile Royale. E. R.)

Fin du vol. 4.

Série D 2. Vol. 22.

TROUPES DES COLONIES.

ETATS-MAJORS.

1672-1774.

(Les Volumes intermédiaires n'ont pas rapport au Canada. Celui-ci (22) comprend toutes les Colonies. Les pièces peu nombreuses qui s'y trouvent ne comportent pas d'analyse, on y copiera tout ce qui a été rayé par un trait de plume, trait que l'on devra reproduire. Les volumes 23 à 51 ne regardent également pas le Canada. Je dois faire observer ici que la nomenclature des volumes de cette série, dans mon rapport de 1899 est erronée. Ces volumes portent au dos des numéros d'ordre rouge et bleu qui ne correspondent pas entre eux. Dans mon rapport de 1899 j'ai suivi ceux indiqués en rouge lorsqu'en fait ceux en bleu sont seuls reconnus. Cette divergence fait du Vol. 18 le Vol. 22, du 47 le 52, du 48 le 53 et ainsi de suite. Ci-suit la nomenclature rectifié des Volumes de cette série se rapportant au Canada et offrant un intérêt suffisant pour être copiés. E. R.)

Régistres—

22.	Etats-Majors—Colonies	1672–1774
52.	Canada et Ile Royale—Compagnies détachées	1758–1736
53.	id id. id.	1727–1771
54.	id. id. Etats-Majors	1694–1774
55.	Louisiane, Etats-Majors Généraux	1717–1803
56.	id. Compagnies détachées, Revues, Mutations, etc	1710–1757
57.	id. id. id.	1758–1770
58.	Ile Royale—Légions—Rôles	1739
59.	Louisiane id. id.	1744
62.	Canada—Officiers civils et Militaires	1695–1736
62.	id. id. id.	1758–1761
64.	id. et Louisiane id.	1692–1776
65.	Ile Royale	1724–1737
66.	Canada	1736–1758

Série D 2. Vol. 52.

TROUPES DES COLONIES.

CANADA ET ILE ROYALE.

Compagnies Détachées.

1658–1736.

(Ce volume, très intéressant, renferme un grand nombre de listes apostillées où sont donnés les états de service, les qualités, les défauts et les particularités de tous les aspirants à l'avancement, tant civils que militaires et sera très utile pour recomposer l'historique de chacun d'eux. Ce vol., de même que ceux qui suivent de même nature, ne comportent pas d'analyse. Celui-ci devra être copié en entier. Au commencement, se trouve la liste des soldats du régiment de Carignan-Salière (403) qui se sont faits habitans du Canada en 1668.

Série D 2, vol. 53.

TROUPES DES COLONIES.

CANADA ET ILE ROYALE.

Compagnies Détachées.

1737–1771.

(De même nature que le précédent. A copier en entier. Nous en détachons le document suivant E. R.):

Remplacement d'officiers de guerre. Gouvernements particuliers.

1757. 1er mai. Celui de Montréal est vacant par la mort du Baron de Longueuil arrivée en 1755. Le Marquis de Vaudreuil avait proposé, pour la remplir, le Sr Rigaud de Vaudreuil, son frère, lequel est pourvu depuis plusieurs années du gouvernement des Trois-Rivières et à qui celui dont il s'agit devait naturellement revenir suivant le cours ordinaire du service en Canada. On crut devoir représenter à S. Mté que les détails du gouvernement de Montréal exigeaient en temps de paix comme en temps de guerre un officier qui eut une certaine étendue de lumières, tant pour les négociations avec les Sauvages que pour tous les mouvements qui peuvent se faire du côté des frontières. Que le Sr Rigaud de Vaudreuil, qui avait toujours donné des marques du plus grand zèle, qui s'était même distingué dans plusieurs occasions par son courage et qui d'ailleurs partageait la considération dont le nom de sa famille jouit depuis longtemps dans le pays, ne paraissait cependant pas avoir assez de talents pour être chargé du gouvernement de Montréal et qu'il pourrait être à propos de profiter de cette occasion pour placer dans ce gouvernement quelqu'un des jeunes capitaines de vaisseau qui pourrait s'y former pour monter au gouvernement général lorsque le Marquis de Vaudreuil viendrait à manquer. S. Mté goûta ces réflexions. Elle trouva cependant, avant que de prendre un parti définitif, qu'on les communiquat à M. de Vaudreuil lui-même, et c'est ce qui a été fait avec tous les ménagements convenables. De la réponse qu'on a reçue de lui à ce sujet, il convient naturellement et de bonne foi que son frère n'a pas effectivement toutes les parties qui sont à désirer dans un Gouverneur Général, Il représente en même temps que les gouvernements particuliers du Canada ont toujours été donnés aux officiers de la colonie, et que ce serait les dégouter entièrement que d'y placer des officiers étrangers. Il observe en particulier, au sujet de son frère, qu'il lui est d'autant plus nécessaire pendant la guerre qu'il possède supérieurement la confiance des Canadiens et des Sauvages. Il cite à cette occasion l'expédition de Chouegen dont il attribue tous les succès à l'usage que son frère a su faire de cette confiance. Il ajoute que si S. Mté se détermine à envoyer un officier de la Marine pour le Gouvernement de Montréal, il serait indispensable de faire retirer son frère, et dans ce cas il supplie très humblement S. Mté de vouloir bien lui assurer une subsistance honnête parce qu'il n'a aucune sorte de ressources du côté de la fortune.

Il est question de savoir, présentement, si l'intention de S. Mte est de suivre les vues qui lui avaient été d'abord proposées ou si elle ne jugera pas à propos d'avoir égard aux représentations de M. de Vaudreuil en donnant à son frère le gouvernement de Montréal, sauf à lui accorder sa retraite lors-

que la guerre sera finie. Dans le premier cas il parait juste de traiter favorablement le S^r Rigaud de Vaudreuil qui n'aura effectivement pour vivre que les bienfaits de S. M^te et à qui on est principalement redevable de la prise des forts de Choueguen, ainsi que S. M^te en a été informée dans le temps.

Et dans le second cas, il n'y aura pas d'inconvenient à craindre pour le gouvernement général de la colonie supposé que le Marquis de Vaudreuil vienne à manquer pendant que son frère sera Gouverneur de Montréal puisque, par des Lettres Patentes expédiées dès l'année dernière, ce commandement est donné au Marquis de Montcalm, arrangement qui est tenu secret, les Lettres Patentes étant renfermées dans un paquet dont l'Intendant est le dépositaire et qui ne doit être ouvert qu'au cas de mort du Marquis de Vaudreuil.

Autres documents. Liste des officiers du Détachement de la Marine qui sont restés en Canada après la capitulation du 8 Sept. 1760.

Liste des officiers des troupes du Détachement de la Marine qui sont morts en Canada depuis le départ des troupes.

Liste des officiers et soldats des troupes de terre qui s'embarquent sur le vaisseau *l'Auguste* armé en cartel pour France. Id. sur *Le Moulineur.*

Etat des revues des troupes en garnison aux postes du Detour des Anglais pendant les années 1762 et 1763. (Forts S^te Marie et S^t Léon.)

Liste des soldats restés malades à Montréal et Trois Rivières après le départ des troupes.

Etat des officiers du Canada qui ont obtenu des passeports pour aller vaquer à leurs affaires en cette colonie (21).

Etat des familles de M. les officiers de l'Ile Royale, actuellement en France.

Etat des officiers du Canada et de l'Ile Royale qui n'ont pas encore renoncés à être employés.

Série D. 2. vol. 54.

TROUPES DES COLONIES.

CANADA.

ETATS MAJORS GÉNÉRAUX.

(Mêmes remarques que pour les 2 volumes qui précèdent. A copier en entier. Je relève dans ce volume ce qui suit au sujet de M. Dumas : "Il paraitrait convenable de faire quelque chose de particulier pour M. Dumas indépendemment de la pension de retraite de 1200 livres qui est le traitement qui lui avait été fixé et qui lui restera assigné sur le fond des colonies. C'est un officier de distinction qui connait le service militaire et qui aurait été capable de rétablir la discipline en Canada s'il y eut été en chef. C'est lui qui commandait dans l'affaire du Général Braddock et on l'a vu aussi se distinguer à la bataille donnée devant Québec où fut tué M. le Marquis de Montcalm et où il enfonça à plusieurs reprises la gauche des ennemis tandis que le reste faisait sa retraite."—

On trouve dans ce volume un grand nombre de listes des officiers qui servaient en Canada avec indication du lieu de leur résidence soit en France soit en Canada entre les années 1760 et 1774. E. R.)

Série D 2 vol. 55

TROUPES DES COLONIES

LOUISIANE

Etats-Majors Généraux

1717-1803

ST PIERRE ET MIQUELON

Etats-Majors Généraux

1763-1773

Compagnies Détachées

1694-1793

(Je déclarais dans mon rapport de 1899 qu'il convenait de ne pas laisser de côté tout ce qui se rapportait au gouvernement de la Louisiane ; que ce pays avait été découvert par des Canadiens, colonisé et commandé par eux ; que son histoire, particulièrement à ses débuts, est intimement liée à celle du Canada. En outre des hommes marquants que le Canada revendique comme siens, tels : La Salle, d'Iberville, Bienville, Chateaugué, de Sévigny, La Mothe Cadillac, De Muy, Vaudreuil, on compte un nombre considérable d'officiers canadiens ou ayant servi au Canada ou à l'Ile Royale qui servirent également en Louisiane ; de ce nombre : Michel de la Rouvillière, de St Denis, Hazeur de Lorme, Duplessis Faber, de Contrecœur, D'Esgly, de Grand Pré, de la Colombière, Petit de Livilliers, du Tisné, Le Sueur, de Vincennes, de St Ange, de Langlaiserie, de Montchervaux, de Portneuf, de la Corne, de Villeray, de Richarville, de Langy, de Niverville, de Rouville, La Plante, de Croisille, de Villiers, de Linctot, de la Noue, D'Aillebout, de la Durantaye, D'amours, de Noyan, de Léry, de la Ronde, de la Haussaye, de la Morandière, Trudau, Duclos, des Meloizes, Du Lino, de Rocheblave. Pour ces raisons on devra copier les 84 premières pages de ce vol. E. R.)

Série D 2 vol. 56

TROUPES DES COLONIES

LOUISIANE

Compagnies Détachées

Revues, Mutations, etc.

1710-1757

(A Copier en entier. E. R.)

Série D2 Vol. 57

TROUPES DES COLONIES

LOUISIANE

Compagnies Détachées

Revues, Mutations, etc.

1758-1770

(On copira dans ce vol. de page 3 à page 8 et de 191 à 209, ayant rapport à l'Ile Royale. Le reste ne touche que la Louisiane et est d'intérêt trop minime pour valoir d'être copié. E. R.)

Série D2 vol. 58

TROUPES, LÉGIONS

ROLE DE L'ILE ROYALE

1739

(N'a pas un intérêt suffisant. Ne pas copier Id. pour vol. 59. Les volumes intermédiaires : 60 et 61 ne concernent pas le Canada. E. R.)

Série D2 vol. 62

CANADA

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES

1695-1735. ID. VOL. 63. 1758-1761

(Il s'agit, dans ces deux volumes, des brevets et commissions des officiers du Canada. A copier en entier. E. R.)

Série D2 vol. 64

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES

CANADA ET LOUISIANE

1693-1776

(A copier en entier. E. R.)

Série D2 vol. 65

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES

Brevets, Ordres et Commissions

ILE ROYALE

1724-1737

(A copier en entier. E. R.)

Série D2 vol. 66

OFFICIERS CIVILS ET MILITAIRES

CANADA

Brevets, ordres, commissions, etc.

1736-1758

(A copier en entier. E. R.)

Fin de la Série D2

Série C 13 vol. 1.

COLONIES.

LOUISIANE.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

1678-1706.

(Pour les raisons que j'ai exposées dans mon rapport de 1899 j'ai cru qu'il convenait de faire copier, en tout ou en partie, quelques-uns des registres de cette série se rapportant à l'établissement de la Louisiane, à ses débuts et particulièrement aux postes des Illinois, E. R.)

St Germain-en-Laye. 1678. 12 mai. Permission du roi au Sr Robert Cavelier de La Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France. A reçu agréablement la supplication qui a été faite en son nom de lui permette de travailler à découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France. N'a rien plus à cœur que la découverte de ce pays qui permettra sans doute de trouver un chemin pour pénétrer jusqu'au Mexique. Lui permet de poursuivre cette entreprise, de construire des forts, aux lieux qu'il jugera nécessaire dont il jouira aux mêmes conditions que de ceux de Frontenac dont il confirme les Lettres Patentes du 13 mai 1675, à condition qu'il achève cette entreprise dans l'espace de 5 ans, qu'il ne fera aucun commerce avec les Sauvages Outaouais et autres qui apportent leurs pelleteries à Montréal, qu'il fera le tout à ses dépens et ceux de sa compagnie à laquelle il (le roi) à accordé, par prévilège, le commerce des peaux de Cibola. Folio 1, 5 pages.

Paris. 1695. 14 décembre. Le Père Gouye, au Ministre. N'a reçu aucunes nouvelles du Mississipi. Ne peut rien dire touchant la conduite du Père Du Ru à l'égard du Commandant. Croit qu'on ne peut compter sur rien avant le retour de M. D'Iberville. Folio 21, 2 pages.

Québec. 1694. 24 octobre. Copie de la déclaratian de Henry de Tonty, Gouverneur du fort St Louis des Illinois depuis 1684 et Seigneur du dit lieu avec le Sr de la Forest depuis 1690, copie délivrée par MM. de Frontenac et de Champigny. A fait assembler les Illinois ce jour, 11 avril 1694, en présence du missionnaire et des soldats pour rendre un compte exact du nombre d'Iroquois qu'ils ont tués et amenés esclaves depuis l'année que M. de Denonville fut en guerre

avec eux en 1687. Ont déclaré avoir tué et amené 334 hommes et petits garçons et 111 femmes et petites filles. Signé, Henry de Tonty, Jacques Granier, Jésuite, Montmidy, de Liette, Laméterie, Bertrand Viau, Aco, Desrosiers, Labrisée. Folio 27 1 page.

Pas daté. MM. Charles Aubert de la Chesnaye et De Lino au Ministre. La découverte et l'établissement de la Louisiane ont réjoui le Canada, cependant comme il lui a été représenté dans divers mémoire, "cet établissement sera la perte du Canada par la désertion de ses meilleurs hommes et de toute sa jeunesse qui, sans espérance d'une meilleur fortune, ont commencé de quitter leur parenté pour changer et aller au dit établissement, surtout les libertins et coureurs de bois qui, faisant banqueroute à leurs créanciers de Québec et de Montréal ont tous porté leurs castor et autres pelleteries chez M. D'Iberville qui a commencé de les bien recevoir avec leurs dits castors au préjudice de la colonie du Canada qui perd non seulement son bien mais encore sa plus agissante jeunesse." Le prie de vouloir bien régler que M. D'Iberville ne recevra à l'avenir ni par lui ni par ses domestiques ou autres aucuns castors ni pelleteries de celles dont on fait commerce au Canada. Folio 29, 2 pages.

Pas daté. Mémoire du Séminaire de Québec pour les missionnaires qu'il a dans la Louisiane et qu'il doit faire subsister par les 3,000 livres que le roi donne pour cela par an à ce Séminaire. La somme de 3,000 livres que le roi donne au Séminaire pour entretenir des missionnaires à la Louisiane pourrait suffire si elle étrait versée en argent comptant, mais, comme il en est autrement et qu'il faut subir une dépréciation, il advient que le Séminaire ne reçoit en définitive que la moitié de cette somme et cela est bien insuffisant pour l'entretien de plusieurs missionnaires dans un pays qui importe tout et ou les commodités de la vie coûtent très cher. Tant que la colonie fut exploitée et régie pour le compte du roi, on pouvait compter sur le prêt *gratis* de quelques tonneaux de marchandises avec lesquelles les missionnaires subvenaient à leurs besoins par l'échange avec les Sauvages ; maintenant que cette exploitat on appartient à la C^ie^ de M. Crozat on ne peut compter sur pareille faveur. Faute de pouvoir subsister autrement il arrivera peut être que des missionnaires accepteront des pelleteries en échange pour augmenter leurs ressources et cela fera naître des plaintes qu'il convient d'éviter. Espère que le roi remédiera à cet état de choses. Folio 33, 4 pages.

Non daté. Mémoire sur les missionnaires qui travaillent auprès des Français à la Louisiane. Dans le même sens. Folio 37, 3 pages.

Mémoire non signé et non daté (probablement de M. d'Iberville) concernant la situation de la Louisiane. Folio 47, 16 pages. Soit, 20 pp.

1697. Projet des conditions sous lesquelles la nouvelle C^ie^ pourrait s'engager à faire l'établissement qu'on propo e. Folio 63, 7 pages. Soit, 11 pp.

1697. Mémoire non signé et non daté sur le projet d'établir une nouvelle colonie au Mississipi ou Louisiane. Il s'agit des offres faits au Gouverneur par MM. de Remonville et Fonessin. Description du pays, sa fertilité, ses ressources variées. Exposé du projet. Folio 71, 11 pages. Soit, 20 pp

Non daté. 1698 (?). Demandes faites par M. D'Iberville pour l'établissement d'une colonie sur le Mississipi et exposé de ses intentions. Pour donner le change à la curiosité, on pourra dire qu'il s'agit d'un établissement à l'Acadie et dans ce but on pourra en marquer quelque chose à MM. de Bonnavanture et Pachot. Folio 83, 7 pages.

Non daté. Demande, par M. D'Iberville, de la concession des mines de plomb et autres qui sont aux environs du Mississipi depuis le 38^me^ degré 10 minutes nord jusqu'au 39. Prie de lui accorder, à titre de secours, le retour des vaisseaux que le roi envoie au Mississipi, la permission d'aller acheter des nègres à la Guinée avec un vaisseau du roi, celle de faire venir dans le pays qui lui aura été concédé les nations sauvages éloignées dont il aura besoin, la faculté exclusive de fournir à la C^ie^ du Canada les castors dont elle aura besoin si elle n'en trouve pas assez dans l'étendue du Canada, un détache-

ment de 25 soldats et un entrepot dans le bas du Mississipi, l'exemption des droits sur le plomb. Folio 93, 4 pages.

Non daté. Demande, par M. D'Iberville, d'une concession érigée en Comté à la Mobile. Folio 99, 1 page.

Rochefort. 1699. 11 août. M. D'Iberville au Ministre. Exposé de ce qui lui est nécessaire pour son expédition au Mississipi. Demande des instructions à l'égard de la conduite qu'il devra tenir vis-à-vis des Espagnols dans les occurrences diverses qu'il peut prévoir. Folio 101, 5 pages.

1699. 30 août. Le même au même. A reçu la carte qu'il lui a envcyé de la rivière du S[t] Esprit. Ne sait qu'en penser. Pourrait reconnaître de quelle rivière il s'agit si on avait mis les noms des nations sauvages qui habitent le long de son cours. N'a jamais approché de la rivière Oyo. Si la rivière dont il est question se décharge dans le Golfe du Mexique et que son embouchure est à environ 80 ou 100 lieues à l'est de la Baie du S[t] Esprit, elle doit alors tomber dans la Baie des Apalaches et ce serait celle que Fernand Soto remonta lors de la conquête de la Floride et dont les récits qui en ont été faits parurent si fabuleux. Si c'est de cette rivière que les Anglais veulent s'emparer, les Espagnols ne les laisseront pas faire. Folio 107, 6 pages.

1699. 30 août. Le même au même. Demande ce qu'il doit faire au cas ou il trouverait les Anglais en train de s'établir à la rivière des Apalaches. Pourrait-il offrir ses services aux Espagnols pour les en chasser. Il est de la dernière conséquence de ne les pas laisser s'établir là. Pourrait laisser agir seuls ses Canadiens si on le préfère. Folio 113, 2 pages.

1698-1699. Extraits des journaux de D'Iberville sur les divers mouillages de la côte de la Floride et du Golfe du Méxique. Folio 115, 14 pages. Soit, 20 pp.

Rade de Groix 1699. 23 juin. M. de Chateaumorant au Ministre. Récit de son voyage de Logoane à la Floride avec MM. D'Iberville, de Surgèse, de Grasse, de Galifet. Folio 129, 17 pages. Soit, 30 pp.

1699. Récit, id. par le S[r] Mauffle. Folio 147, 7 pages

1699. Mémoire, non signé, (très probablement de M. D'Iberville), sur la côte de la Floride. Reflexions sur les avantages pour la France d'une colonie puissante dans ces endroits. A consulté tous les mémoires qu'il a pu se procurer, interrogé tous ceux qui ont quelque connaissance des lieux. Les Espagnols ont fondé un établissement de commerce aux Apalaches dès 1564 où il se trouve 4 à 500 personnes établies, au couvent de Récollets et Jacobins. Ils en ont fondé un autre il y a 13 ans à une rivière qu'il nomment Apalachycoly, ou il y a quelques habitans que l'on fait travailler aux mines d'étain, au gouverneur et 30 à 40 soldats. Description de la Mobile, du Mississipi et autres rivières et baies, etc., etc. Folio 167, 10 pages. Soit, 20 pp.

1699. Etat des fonds à remettre à diverses personnes et à M. D'Iberville pour les avances faite par lui. Folio 189, 3 pages.

1699. — août. Etat des sommes que le roi entend être remises à M. de la Ranaye, à Rochefort pour être employées au paiement des appointements des officiers majors et à la solde des soldats de la garnison du Fort de Biloxy. Folio 193, 3 pages.

Rochefort. 1699. 30 août. Etat des munitions et marchandises demandées par M. D'Iberville pour les nécessités du fort de Maurepas, à la côte de la Floride.—Folio, 197, 11 pages.

1699. 25 août. Liste des officiers Majors, officiers Mariniers, soldats, ouvriers et mousses qui ont été laissés en garnison par M. D'Iberville au fort de Maurepas, auxquels il est dû les sommes ci-après portées à chacun d'eux suivant leur engagement à commencer seulement du premier qu'ont fini les avances qui leur ont été faites jusqu'au dernier jour de Déc. de la présente année 1699. Folio 209, 11 pages.

1699. Id. pour les appointements et solde des officiers et soldats du fort de la Baie de Biloxy. Folio 221, 3 pages.

Bayogoula. 1700. 26 février. M. D'Iberville au Ministre. Lui a rendu compte de son voyage de la Rochelle au Cap Français. Ariva à la Baie de Biloxi le 8 janvier. Le lendemain le S[r] de Sannalli vint à bord et l'informa qu'une corvette anglaise de 12 canons, commandée par le capitaine Bank, était entrée dans la rivière de Mississipi vers la fin de Sept. Son frère, de Bienville, alla lui dire que s'il ne se retirait pas il l'y contraindrait. Ce capitaine reprit la mer. Il sût de lui qu'il était parti de Londres en Oct. 1688 (?) pour venir établir le Mississipi, qu'il avait relaché à la Caroline d'où il était reparti avec 2 batiments. un de 24 canons, l'autre de 12 pour aller explorer l'embouchure du Mississipi, mais que, trom é par de faux renseignements, il n'avait trouvé aucun port qu'à 80 lieues plus à l'ouest, à un endroit où il y avait un établissement espagnol. Que, revenant sur ses pas, il avait trouvé l'embouchure du Mississipi mais n'avait pu y faire entrer que les plus petit de ses vaisseaux. Il déclara à M. de Bienville qu'il reviendrait avec des batiments propres à entrer dans la rivière pour y faire un établissement car les Anglais, disait-il avaient pris possession de cette rivière il y avait au delà de 50 ans. Il y a plusieurs Anglais chez les Chicachas où il font le commerce, Récit de ses explorations dans le pays avec de Tonty et des Canadiens. Folio 225, 16 pages.

Paris. 1700. 27 févr;er. M. Juchereau de S[t] Denis au Ministre. Lui a envoyé le mémoire qu'il lui a demandé sur les avantages d'un établissement au Mississipi. Le dernier article de son mémoire lui fera voir que la liberté générale d'y aller peut seule assurer le succès de l'entreprise. S'il veut bien se servir de lui pour cet objet, il croit pouvoir lui prouver qu'il ne s'est pas vainement appliqué depuis 25 ans à connaitre ce qui peut établir et rendre une Colonie florisante. Folio 241, 1 page.

A bord de la *Notre-Dame du Rosaire.* 1700. 23 mars. Le S[r] Andrez Riola à M. D'Iberville (Traduit de l'Espagnol). Avant de répondre à sa lettre du 13, il se trouve obligé de lui donner avis de 2 choses : la première, que les Ecossais qui étaient venus s'établir et se fortifier dans le Dariel, sans ordres de leur roi, s'en sont retirés après sommation lorsqu'ils eurent l'avis qu'une escadre espagnolle venait pour les chasser. L'autre chose, dont il veut l'informer, est, qu'au mois d'avril de l'année dernière il était entrée dans le G lfe du Mexique, qui appartient au roi d'Espagne, 5 navires de guerre, que ceux qui étaient sur ces vaisseaux débarquèrent et commencèrent à y bâtir des habitations et à s'y fortifier. Avait d'abord cru que ces vaisseaux étaient Anglais, attendu que M. le Marquis de Chateaumorand, qui commandait une escadre, lui avait assuré qu'il n'était venu sur ces côtés que pour chasser certains Canadois (sic) qui s'étaient soulevés et étaient venus chercher un établissement sur ces côtes et, qu'aussitôt qu'il aurait satisfait à cette mission, il s'en retournerait en France. Sur cette déclaration, le comte de Montezuma, vice roi de la Nouvelle Espagne, l'ayant envoyé pour reconnaître la côte il ne fut pas peu surpris d'y voir des Français établis là où il croyait rencontrer des Anglais et qu'ils provenaient de l'Escadre même de M. de Chateaumorand. Se trouve obliger de protester contre une semblable entreprise. Quand à son offre de lui aider à empêcher les Anglais d'exécuter leur projet de se rendre maîtres de la rivière du S[t] Esprit, il le remercie de cette faveur sans néanmoins l'accepter parcequ'il ne croit pas en avoir besoin pour le présent. Foli , 243, 4 pages.

Fort de Beloxy. 1700. 26 mai. Mémoire de M. D'Iberville sur ce que M. de Sannol doit faire au Mississipi après son départ. Fera rechercher des plantes et des racines médicinales. Tâchera d'avoir des chevaux sauvages pour les parquer et les domestiquer. S'informera des lieux où se trouvent les perles. En fera pêcher dans toutes les saisons, pendant la pleine lune et le décours et les classifiera en conséquence. Fera équarrir des pièces de bois et les fera mettre à l'eau salée jusqu'au retour des vaisseaux, en vue de juger quels sont ceux qui sont moins exposés a être piqués. Fera brûler la surface de pièces des mêmes bois et les fera

mettre à l'eau pour le même objet. Ne croit pas que les Espagnols entreprennent rien contre nos établissements. Vivra en bonne intelligence avec eux. Enverra le S[r] Le Vasseur avec 3 ou 4 hommes chez les Chaquias pour voir ce que c'est que cette nation dont les autres Sauvages parlent tant. Les questionnera sur les mines qu'il peut y avoir, sur la rivière de la Mobile, sa navigabilité, si elle est bien celle qui passe chez les Chicachas, si elle est navigable jusque là, s'il y a des mûriers sur son cour. Enverra le S[r] de St Denis pour achever de découvrir le haut de la rivière de Marnes jusqu'au grand lac dont les Sauvages lui ont parlé avec instruction d'aller à l'Ouest aussi loin qu'il le pourra pour se renseiger sur le Nouveau Mexique et les mines des Espagnols. S'il trouve des mines il en achètera le terrain des Sauvages au nom du roi etc. Ne croit pas qu'aucune nation d'Europe veuille occuper le Mississipi dont nous occupons les 2 rives, mais, s'il en vient il leur fera connaître notre possession et il emploiera la force s'il a lieu pour les faire déguerpir. Folio 247, 7 pages.

1700. 26 mai. Liste des Officiers Majors, Officiers Mariniers, Canadiens, Matelots flibustiers, soldats, mousses qui sont en garnison au fort de la Baie de Biloxy, passés en revue le 5 mai 1700.

Officiers-Majors : de Sannol. Commandant : de Bienville. Lieutenant de roi : de Boisbriant, Major : Le Vasseur, officier Canadien, de St Denis. Id ; le Père Durat Jésuite ; le S[r] Crasé, Ecrivain du roi, Cané, Chirurgien. Major. Les Canadiens sont : Jacques Bélair, Pierre Pot, Philippe Du Coudray, Pierre Tesserontière Inès Le Roy, Jean Du Chaisne, Etienne Gadifroy, René Boyé, Vincent Alexandre, Louis Guay, Antoine Olivier, Joseph Lapointe, François Poudrier, Joseph Chauvin, J Bte Gravelines, Jean Léveillé, Charles Lamotte, Alexis François, Antoine Lucas, Claude Trépanier, Charles Renaut, Joseph Bourbonnière, François Montreuil, Frs. Ste Marie, Jacques Chauvin, Ignace Laval, Pierre Couillard, Frs. Hamel, Pierre Allain, François Maltôt, Frs. La Solay, Pierre Talon, Jean Talon, André Roy, Gilbert D'Ardenne, Denis Dubois, Etienne La Chambre, J Bte Turpin, Frs. Claverie, Clément Bégon, Louis Larrivée, Mathiew Belfond, Philippe Minet, Chs. Le Vasseur, Chs. Laroze, Marc Bérichon, Nicolas Latopine, Louis Beaudoin, Jean Migneron, Jos. Robitaille, Claude Francoeur, Sébastien Charpentier, Antoine Roussain, Jacques Labry, Luc Dourine, Frs. Bon. Guillaume St Thérèse, François Breton, Jean Labarre. Folio 255, 6 pages.

Liste des officiers, Canadiens etc. employés au fort de Biloxy depuis le 1[er] mai 1699 jusqu'au 28 février 1700. Folio 261, 4 pages.

1700. 15 octobre. Rolle d'un sergent, 2 caporaux, 1 tambour et 16 soldats restés pour le service du roi à la garnison de Biloxy. Folio 265, 2 pages.

1700. 18 octobre. Rolle des officiers Mariniers, Matelots, Canadiens etc. qui sont morts au fort de Biloxy. Folio 267, 1 page.

Rochefort. 1700. 19 octobre. Etats des fonds à remettre pour le paiement des officiers, Canadiens &c. pour les services qu'ils ont rendus ou rendront en l'année 1700 au fort de Biloxy. Folio 269, 11 pages.

1700. 30 octobre. Autre Etat de fonds id. ponr l'année 1700. Folio 281, 6 pages.

1700. 13 novembre. Paris. Autre Etat de fonds id. pour l'année 1700. Folio 301, 9 pages.

1701. 11 juillet. Le Père de S[t] Gilles au Ministre. M. D'Iberville ayant exprimé le désir d'emmener avec lui un de leurs Pères pour y continuer la mission qu'un autre y remplit depuis 18 mois, suggère qu'on y fasse passer le Père Dongé sur un des vaisseau du roi, Folio 313, 2 pages.

Biloxy. 1701. 4 août. Récit par M. de Sannole, de ce qui s'est passé à Biloxy depuis le départ du traversier pour S[t] Domingue le 20 mai 1701. Difficultés amenées par la disette des vivres. Secours en hommes qu'il a donnés aux Sauvages de la Mobile contre les Canchas qui leur faisaient la guerre, a pu se precurer du blé dinde des Sauvages de la Mobile ce qui l'a aidé à soutenir la garnison et la Colonie. Esprit d'indépendance des Canadiens. Conduite insolente du

Père La Ru. Compte rendu de diverses explorations. Folio 315, 8 pages. Soit 13 pp.

Madrid. 1701. 5 juillet. Le roi d'Espagne au roi de France (copie). En conséquence de ce que son secrétaire d'Etat a écrit en envoyant la relation de l'entreprise du Sr D'Iberville au Mississipi et de ce qu'il a marqué qu'il conviendrait aux bien des 2 couronnes de la continuer, il a ordonné que la question soit soumise à ses ministres. Ce qui a été fait. Après examen, ils lui ont soumis un état des fonds et des moyens pour pouvoir maintenir ces colonies. Espère qu'après en avoir pris connaissance il prendra les résolutions les plus convenables au bien de l'Espagne qui fait l'objet de son attention particulière. Folio 335, 2 pages.

1702. — novembre. Suite du mémoire de M. D'Iberville sur la Floride, L'Espagne doit avoir les yeux ouverts sur la faiblesse de sa position à la Floride. Elle n'a, pour ainsi dire, que St Augustin pour se soutenir, ce qui est fort peu de chose en comparaison des Anglais qui occupent son voisinage ont des établissements puissants et amènent à eux tous les Sauvages au moyen de leur commerce. Qu'ils se rendent maitres de St Augustin et alors en faisant venir 50 à 60 brigantins, ils pourront former un corps de 6,000 guerriers sauvages qui en 24 heures seront devant Cuba. On peut regarder cette éventualité comme éloignée mais elle viendra par cela même qu'elle est possible et même facile avec les secours qu'ils pourront tirer des Bahamas et de la Jamaique. Quoique l'on puisse dire contre notre entreprise à la Mobile, elle est dans l'intérêt même de l'Espagne, puisqu'elle servira a contenir les Anglais de ce côté. Au surplus, cette colonie, si on la développe comme il convient en même temps quelle servira de point d'appui a nos colonies des Antilles, nous permettra au besoin de ruiner les colonies Anglaises ou du moins de soulager le Canada et l'Acadie en forcant les anglais à diviser leurs forces. Folio 327, 3¼ pages.

1701. 2 août. Observations du Ministre au sujet des mémoires et des demandes de M. D'Iberville concernant le Mississipi. Folio 331, 2 pages.

1701. Mémoire de M. D'Iberville sur les Colonies Anglaises de l'Amérique du Nord et les moyens à prendre pour faire échec à leurs efforts pour s'étendre. La population de ces colonies est de 60,000 familles. L'Angleterre emploie 600 navires pour le commerce qu'elle fait avec ses colonies de l'Amérique et ces colonies en emploient presqu'autant. Resserrés jusqu'ici au Sud des Montagnes qui partent de la Caroline et s'étendent vers le Nord-Est du Continent, les colons anglais ne tarderont pas à franchir ces montagnes. Plusieurs le font déjà. L'année dernière plusieurs sont partis de la Caroline et de la Virginie pour aller s'établir aux Arkansas, en suivant la Ouabache et le Mississipi. Ceux qui se sont établis chez les Chicachas les ont armés et avec eux ils font des courses sur les nations voisines faisant des prisonniers qu'ils vendent comme esclaves aux Iles s'ils sont adultes et aux colonies voisines s'ils ne le sont pas. Ils les vendent, ordinairement, de 3 à 400 livres. Ils prétendent que l'important n'est pas de s'assurer des ports de mer, attendu que les côtes du Golfe du Mexique sont noyées, que les terres y sont sablonneuses et arides, mais de l'intérieur où les terres sont fertiles ; qu'il sera toujours temps, lorsque l'intérieur sera peuplé, de s'emparer des côtes. Pour déjouer ces projets il convient de s'établir solidement au Mississipi, à la Mobile et aux Illinois tandis qu'il en est encore temps. Les Espagnols ne feront rien dans ce sens, leurs efforts portant exclusivement sur la découverte l'exploitation des mines, de sorte qu'il faut ou négocier avec eux ou ne pas s'en occuper. Folio 333, 16 pages.

Observations sur la Caroline du Sud. Ce document, de même que le suivant non datés et non signés, paraissent se rattacher à la période de la guerre de l'Indépendanse. Folio 349, 5 pages.

A bord de *La Renommée*. 1702. 1er janvier. Réponse de M. D'Iberville au Gouverneur de Pensacola. A reçu sa lettre par laquelle il le prie de suspendre l'établissement qu'il fait par ordre

du roi à la Mobile et de lui fournir un navire pour en donner avis au vice-roi du Mexique. Lui prêtera volontiers un navire s'il peut fournir un pilote, car il n'a personne qui connaisse la côte de Vera-Cruz, mais, comme il n'a qu'un temps limité pour les travaux projetés à la Mobile, il ne peut les suspendre. Le roi de France n'a d'autres vues, dans cet établissement, que l'intérêt commun des 2 Couronnes en s'opposant aux efforts des Anglais pour subjuguer ou détruire toutes les nations sauvages de l'intérieur, amies ou alliées de la France ou de l'Espagne. La faiblesse des établissements espagnols en ces endroits rendrait ce sort inévitable, c'est ce qui oblige la France à prendre des mesures pour sauvegarder ses intérêts. Est prêt à prendre des mesures pour agir de concert avec lui afin de traverser les projets des Anglais. Folio 357, 3½ pages.

1702. Lettre du Gouverneur de Pensacola à M. D'Iberville (en espagnol)

1er janvier. 1702. M. D'Iberville au Ministre. Le supplie de lui accorder une concession sur la rivière de la Mobile érigée en comté de son nom. En marge, par le Ministre : " bon, quand cela sera en valeur. " Folio 363, ½ page.

1702. Sur les articles de M. D'Iberville concernant le Mississipi et la Mobile, renvoyés par Monseigneur de Pontchartrain à M. de Champigny. Il n'y a pas lieu de croire que M. D'Iberville puisse exécuter sa proposition de rapprocher les Illinois et les Scioux du bas du Mississipi et lors même que cela serait possible, il ne le faudrait pas, car ce serait priver le Canada d'une grande partie de son commerce. On ne doit pas être surpris que M. D'Iberville propose le nommé Le Sueur pour cette mission, car cet homme a épousé sa cousine germaine et il est un des plus ardents pour la traite dans les bois dont il s'occupe exclusivement depuis 14 ans, d'abord sous le prétexte de faire cesser la guerre entre les Renards et autres nations, mission plusieurs fois répétée qui n'a eu d'autre résultat que de lui faire rapporter des castors, ensuite sous le prétexte de découvrir des mines. MM. de Callières et de Champigny sont restés convaincus que ce particulier n'a jamais eu d'autres vues que de faire la traite. Il y a lieu d'être surpris de ce que M. D'Iberville avance : qu'il n'y a plus de terre en Canada pour s'établir, au contraire, il y en a suffisamment pour établir des monarchies entières, cependant, il ne convient pas de priver les Canadiens de la liberté de s'établir au Mississipi, mais il sera bon de prendre des mesures pour les empêcher de faire la traite en passant. Si on pouvait renfermer les Srs Jucheresu et Le Sueur dans leurs entreprises de tanneries et de mines, il est probable qu'ils y renonceraient tant il est vrai que ces entreprises ne sont que des prétextes. Il serait plus à propos d'amnistier les coureurs de bois que de permettre qu'ils soient reçus au Mississipi. Si on traitait des fusils pour du castor, du côté du Mississipi, ce serait le moyen d'augmenter la masse des castors qui est déjà trop considérable et ce serait ruiner le Canada qui n'est pas en état de l'acheter. Folio 365, 5 pages.

31 mars. 1702. Etat de la dépense qui a été faite par M. D'Iberville pour des marchandises et autres choses nécessaires pour l'établissement de la rivière de la Mobile depuis le 1er janvier au 31 mars 1702. Folio 371, 6 pages.

27 février. 1702. Procès verbal au sujet de vin coulé (50 barriques). Folio 377, 1 page.

1703. Mémoire de M. D'Iberville au Ministre. *Le Wesp*, qu'on lui destine, est un trop petit vaisseau. Ne peut accepter la grâce qu'il lui fait de lui accorder le retour de ce bâtiment à la condition du quart. Les Srs de Volésar et de Chateauguay sont à lever les soldats de 2 compagnies. Croit que le Sr Le Sueur est capable d'exercer la charge de Lieutenant Général de la Justice au Mississipi. Avant de faire aucun mouvement chez les Scioux, il faudrait décider s'ils dépendront du Canada ou de la Louisiane. Les vues que l'on entretient au Canada à ce sujet sont si différentes des siennes qu'il ne croit pas que l'on doive pour l'instant rien proposer à ces Sauvages par la voie du Mississipi car on leur insinue qu'ils ne doivent rien écouter de ce qui leur vient des gens du bas du Mississipi. On est si prévenu au Cana-

da contre lui et ceux qui sont sous sa dépendance, qu'il suffit de cela pour qu'ils deviennent suspects. On a été jusqu'à recommander aux 2 députés de se méfier de lui et de ne pas le voir. Le prie de demander un mémoire à MM. de Riverin et de Champigny dans lequel ils exposeront leurs plaintes à son sujet après quoi il y répondra. Les discours indidieux que l'on tient à son égard lui font désirer d'être relever du commandement en chef de la Louisiane, attendu que ses frères et ses amis du Canada en souffrent dans leurs intérêts. Son frère, de Maricourt, a négocié, l'année dernière, la paix avec les Iroquois, cependant, malgré la haute importance de ce service, il en est à peine question dans les lettres communes et particulières des autorités. Ses frères se plaignent à lui des chagrins qu'il leur attire. A reçu de la Vera Cruz une lettre de M. de Bécancour qu'il avait envoyé là pour y chercher des vivres tant pour la garnison de Pensacola que pour la Mobile. Il lui marque qu'on ne lui permet d'apporter que des bœufs et des béliers, mais pas de vaches et de brebis. Folio 379, 8 pages.

La Mobile. 1703. 20 mai. M. de la Salle au même. L'avait informé qu'il avait envoyé un navire à Véra Cruz, tant pour donner avis que le fort de St Augustin était assiégé et que le Gouverneur de ce fort demandait des secours, que pour se procurer des vivres en échange de ceux qu'il avait procurés à ce gouverneur. Tout est très cher dans les ports de la Nouvelle Espagne, et c'est tout ce que le traversier peut faire d'aller et venir pour approvisionner la garnison en attendant les vaisseaux de France. Les Anglais font tout au monde pour attirer à eux la nation des Chicachas qui est la terreur de toutes les autres. Ils ont peine à y consentir ayant déjà fait alliance avec les Français. Ils sont venus souvent nous voir, mais, comme nous n'avons plus rien à leur donner, ils ont cessé leurs visites et il est à craindre qu'ils se laissent séduire par les Anglais Il est urgent d'envoyer des marchandises par les prochains vaisseaux. Folio 387, 10 pages. Soit, 5 pp.

Paris. 1703. 23 février. Le Père Goüye au même. Le Père Du Ru s'est déterminé à partir par le premier vaisseau pour le Mississipi. Espère qu'on aura lieu d'être content de lui. Il a beaucoup d'esprit, de courage et de vertu, il ne lui reste qu'un peu d'humeur que la vertu corrigera. M. l'évêque de Québec est à Paris depuis 8 jours. Croit qu'il convient de régler la question du vicariat comme il l'a proposée, sans quoi la position ne serait pas tenable. La conduite des grands vicaires aux Illinois le convainc plus que jamais de la nécessité du grand vicariat et du partage du district sans nul mélange des diverses espèces de Missionnaires. Si les choses ne se peuvent régler ainsi, le Père Du Ru a ordre de revenir en France avec ses compagnons ou d'aller au Canada ou aux Iles, laissant le Mississipi à qui en voudra. Folio 397, 5 pages.

Paris. 1703. 9 mars. Le même au même. Le remercie qu'il lui ait accordé tout ce qu'il a demandé, mais craint fort que les dispositions dans lesquelles il a trouvé l'évêque de Québec n'empêchent pas le Père Du Ru de partir. Il a déclaré à ce dernier et au Père de Lamberville, qu'il ne consentirait jamais au grand vicariat qu'il avait proposé et que jamais il ne ferait un Jésuite son grand vicaire, quand même la Cour leur accorderait un district où il n'y aurait pas d'autres missionnaires que ceux de leur ordre. "J'allai lui rendre visite lundi dernier; il me répéta la même chose avec plusieurs autres qu'il serait inutile de vous exposer. N. Père Provincial, informé de ses sentiments, assembla, mardi, ce qu'on appelle chez nous la consulte de la province; tous les consulteurs furent d'avis que, puisque M. de Kébec était dans ces sentiments, il ne fallait plus penser à la mission du Mississipi, qu'on donnerait un emploi au Père Du Ru, qu'on rappellerait incessamment le Père Dongé qui fait les fonctions d'aumonier dans la Mobile, où M. D'Iberville pourra laisser l'aumonier du vaisseau sur lequel repassera M. de Bouteville, que le Père Dongé pourrait rester aux Iles ou à St. Domingue, que le Père de Limoges irait dans les anciennes Missions du Canada. Lorsque l'on me signifia ce résultat de la consulte, je représentai que je ne pouvais rien faire en

cela sans votre agrément, on me répondit que c'était l'intention du Rév. Père Provincial et de la consulte. Je vous prie donc, Mgr de le trouver bon. M. de Kébec croit toujours que nous souhaitons cet établissement. Vous savez, Mgr, de quelle manière j'ai eu l'honneur de vous en parler : Il m'a dit que si nous n'étions pas déjà au Mississipi, nous pourrions faire nos conditions comme il nous plairait, mais, qu'y étant, nous n'en étions plus les maîtres. Ce raisonnement est bien consolant. Le Père Provincial alla le voir hier après midi pous tâcher de lui faire entendre raison. N'ayant pu rien obtenir, il lui déclara le parti que nons prenions. J'y ai été ce matin et je n'ai rien gagné. J'ai pressé un peu cette affaire parce que, si le Père Du Ru a à partir, il faut que ce soit au commencement de la semaine prochaine, et que s'il part sans avoir obtenu de M. de Kébec ce qui est absolument nécessaire pour le bien de cette mission, jamais on ne pourra de lui, auquel cas, nous serions obligés d'abandonner pour mille bonnes raisons ce que nous aurions commencé avec beaucoup de fatigues et de dépenses. J'ai dit à M. de Kébec, le plus respectueusement et en même temps le plus vivement qu'il m'a été possible que, puisque la Louisiane et le bas du Mississipi était de son diocèse, qui avait par là plus de dix huit cents lieues d'étendue d'un bout à l'autre, il aurait dû être le premier à nous solliciter et à nous engager à prendre le soin d'un peuple de l'instruction et de la conversion duquel il était chargé ; que ç'aurait été à lui, à agir à la Cour pour faire cet établissement ; qu'il devrait nous fournir même de son revenu pour travailler dans un pays dont il était responsable devant Dieu ; que nous l'avions prévenu que nous ne lui demandions point autre chose que les moyens de travailler en paix et utilement ; qu'il connaissait les Jésuites très zélés, très laborieux et des instruments très dociles entre les mains de leurs évêques ; que l'on ne pouvait pas nous reprocher, en demandant le Mississipi, ce que l'on reproche si injustement à nos missionnaires des Indes et de la Chine ; que je dirais partout qu'il ne voulait point de nous. A ces paroles il s'est un peu faché, même mis en colère : *absit verbo injuria.* Peu s'en est fallu que je ne me fâchasse aussi. Nous nous sommes raccommodés sur le champ. Il m'a fait l'honneur de m'embrasser et de me "gracieuser." Nous avons recommencé à causer fort tranquillement et, j'ose dise, de bonne amitié : Vous ne voulez donc pas, Mgr, que les Jésuites aient un district où ils travaillent seuls sans que d'autres missionnaires, soit réguliers soit séculiers, puissent y aller sans un ordre exprès de la Cour ou sans y être appelés en cas de besoin par les dites gens pour autant de temps que ces gens jugeront à propos de les retenir ? Cela ne dépend pas de moi, m'a-t-il répondu, c'est à la Cour à vous donner ce district et je donnerai ma parole que je n'y enverrai personne. Votre Grandeur ne veut-elle pas bien consentir que celui des Jésuites qui sera le Supérieur des autres dans ce district soit son grand vicaire né, bien entendu que, lorsqu'il ne sera pas agréable à Votre Grandeur, on en mettra un autre, mais de manière que ce soit toujours un Jésuite ? Je lui ai exposé les raisons pourquoi je lui demandais ce grand vicariat. Pour ce qui est de celui-ci, m'a-t-il dit, jamais je n'y consentirai, jamais je ne l'accorderai, jamais je ne ferai un Jésuite mon grand vicaire. Quoique je me dépouille ainsi de mon autorité, j'aimerais mieux non quand on me l'ordonnerait, mais on ne me l'ordonnera pas. Je ne veux point me brouiller entre deux grands corps si considérables dans l'église de Dieu : celui des Missions Etrangères et les Jésuites. Je ne puis faire un grand vicariat attaché à notre ordre, et je ne veux point faire de grand vicaire jésuite quand même il n'aurait que des Jésuites sous lui. Je lui ai apporté beaucoup de raisons et d'exemples pour lui montrer qu'il le pouvait et qu'il devait le vouloir, mais ces raisons, qui me paraissaient convaincantes, ne l'ont point ébranlé. Il craint Messieurs de la rue du Bac et encore plus des personnes qui les honorent de leur protection ; il me l'a dit assez nette-

ment pour n'en pouvoir douter. Tout ce que je puis, m'a-t-il dit, c'est quand la Cour vous aura assigné un district et qu'elle aura ordonné que vous y serez seuls, je promettrai que je ne donnerai aucune autorité sur vous à aucuns de ces Messieurs des Missions Etrangères, mais je ne donnerai rien par écrit. Me voyant sourire : Est-ce que vous ne vous en fiez pas à moi m'a-t-il dit, aussi en riant. Médiocrement, Mgr, un procureur veut des actes et craint la parole qui passe les mers : les vents, les mers, les forêts font de grandes révolutions dans les volontés aussi bien que dans les corps. Mais après cette parole, que je suppose inévitable (?), il mandera un prêtre séculier avec le titre de grand vicaire, un archi-diacre, cela s'entend, m'a-t-il dit. Trouvez donc bon, Mgr, que nous nous en tenions à ce que le Rév. Père Provincial a eu l'honneur de vous dire. M. de Kébec a souhaité que je vous rendisse compte de notre consultation et des choses auxquelles il veut bien s'engager qui ne nous conviennent en aucune manière. J'en suis véritablement fâché parce que je sais que nous avons cet établissement à cœur et que je suis persuadé qu'une Mission de notre Compagnie, de la manière dont j'ai eu l'honneur de vous le proposer, aurait été très utile pour le salut des Sauvages et pour le bien de cette colonie commençante, mais de la manière dont le prend M. de Kébec, qui connaît mal ses propres intérêts, ce serait une source éternelle de procès et de chagrins pour les missionnaires et pour moi. Je vous supplie donc, Mgr, par la bonté dont vous m'avez honoré jusqu'à présent, d'agréer le résultat de notre consulte. J'attendrai vos ordres à moins que vous ne jugiez à propos que je les aille recevoir. Je suis, etc." Folio 397, 9 pages.

1701. Extraits des délibérations de la junte de guerre des Indes et des mémoires de M. de Pontchartrain et de M. D'Iberville qui y ont donné occasion. M. de Blécourt a remis à S. M. la lettre que M. de Pontchartrain a écrite au Duc d'Harcourt, accompagnée d'un mémoire et carte qu'a dressé M. D'Iberville touchant le Mississipi et les projets des Anglais. Il prétend que Pensacola, ou S^te^ Marie de Galbe, n'est pas situé pour soutenir une attaque ni pour être le noyau d'une colonie ; que, vu les établissements des Français à la Mobile et au Mississipi, leurs relations d'amitié et de commerce avec les Sauvages de l'intérieur, il serait mieux pour l'Espagne de céder Pensacola aux Français. La junte de guerre, à laquelle les papiers ont été soumis, est d'avis que L'Espagne doit conserver la Floride et fortifier Pensacola. Exposé des raisons en ce sens. Folio 413, 32 pages.

1703. Projet de M. de la Touche pour s'emparer de Charleston, capital de la Caroline. Folio 445, 2 pages.

Fort Louis. 1704. 6 septembre. M. de Bienville au Ministre. S'applique à venger les Français tués aux Alibamons. Récit de son expédition à cet effet. Toutes les filles qui sont arrivées par le Pélican se sont mariées à des Canadiens. Ce vaisseau a apporté la peste contractée à la Havane. Il faudrait entretenir une flutte pour apporter des bestiaux de la Havane, tant pour labourer la terre que pour fournir de la viande fraîche aux habitans. Les Anglais ont apporté des marchandises aux Chicachas pour contrecarrer notre influence sur eux. Le S^r^ de S^t^ Denis, ses qualités, l'influence qu'il exerce sur les Canadiens et Sauvages. Les Espagnols de Pensacola sont très malheureux dans leurs établissements, Auraient été obligés d'abandonner Pensacola s'il ne les avait secourus. Les Apalaches ont été entièrement détruits par les Anglais. Ont fait prisonniers 32 Espagnols sur lesquels ils en ont fait brûler 17 y compris 3 Pères Cordeliers. Ont tués et fait prisonniers 6 ou 7,000 Apalaches, ont pris plus de 6,000 bêtes à cornes etc. Les Espagnols se sont retirés a S^t^ Augustin. Il ne reste que 400 Apalaches qui se sont réfugiés dans notre rivière. Les Anglais doivent revenir pour assiéger le fort S^t^ Augustin. Suggestions sur ce qu'il convient de faire dans l'intérêt de la colonie. Folio 449, 16 pages.

1704. Dénombrement de chaque chose et l'état où se trouve à présent la Colonie de la Louisiane suivant le recensement qui en a été fait par le S^r^ De la Salle faisant par ordre du roi, fonctions de Commissaire de la Marine. Folio 468, 3 pages.

Fort Louis. 1706. 7 septembre. M. De la Salle au Ministre. Le vaisseau " L'Aigle " a apporté les vivres destinées pour la Colonie, mais comme, d'une part, il a rendu aux Espagnols ce qu'il a emprunté d'eux et de l'autre M. de Bienville entretient les Canadiens malgré les ordres de la Cour, il n'en reste pas pour longtemps. Plaintes au sujet de l'expédition de M. de Bienville aux Alibamons. Le Fort Louis tombe en ruines et devrait être reconstruit à l'Ile au Massacre. Demande une concession à la rivière aux chiens où il puisse établir sa famille, ce qui lui a été refusé par M. de Bienville. Est impuissant à lutter pour sauvegarder les intérêts du roi ayant, ligués contre lui, les frères de M. D'Iberville qui agissent comme si tous avaient le commandement. Plaintes diverses contre MM. de Bienville et D'Iberville. Folio 472, 30 pages.

1706. 14 septembre. M. de Bienville au Ministre. Les hommes s'accoutument à manger du blé d'inde, mais les femmes, qui sont la plupart parisiennes, en mangent avec peine, ce qui les faits beaucoup pester contre l'évêque de Québec qui leur avait fait entendre qu'elles seraient dans un pays abondant en provisions. Il est descendu 50 hommes du haut du Mississipi pour s'établir. Rapport de 2 Canadiens arrivés du Missouri. Plaintes contre le curé de la Mobile. Expédition des Anglais et des Sauvages contre les Chactas. Prétentions du Gouverneur de Pensacola. Le S^r^ de la Salle, sa manière de vivre. Folio 502, 11 pages.

1706. 28 juillet. Le même au même. Mauvais état des vivres apportés par *L'Aigle*. Il faudrait que le roi destine 2 vaisseaux au transport des vivres, sans quoi il y aura toujours disette. Les Espagnols de Pensacola se sont bien fortifiés depuis leur incendie. A renvoyé en France tous les Canadiens qui n'ont pas voulu s'établir à la Mobile. Les habitans demandent des nègres pour défricher la terre et désirent échanger aux Iles les esclaves que les Sauvages leur vendent : attendu les facilités qu'ils ont de déserter, c'est ce que font les Anglais. Tous les Sauvages aiment beaucoup mieux les Français que les Anglais, mais encore faut-il pouvoir leur procurer les choses nécessaires. N'a pu faire faire le fort promis aux Chicachas et cependant cela est nécessaire pour maintenir la paix entre eux et les Chactas et éloigner les Anglais. A fait marché pour un moulin à farine à la Mobile. Est attaqué d'une goutte sciatique et d'un mal de poitrine et demande un congé d'un an pour s'aller rétablir en France. Les Sauvages alliés des Français se comportent fort bien. Les Apalaches ont refusé aux Espagnols de retourner chez eux, leur disant que les Français secouraient mieux leurs alliés et respectaient mieux leurs femmes. Plaintes contre le curé de la Mobile. Parmi les 20 filles envoyées à la Mobile il y en a une qui ne veut pas se marier ; il faudrait la contraindre, attendu qu'il y a de bons partis qui offrent de l'épouser. Il faut faire observer aux Missions Etrangères de n'envoyer que des Pères bien faits parce que les Sauvages ont peu de respect pour ceux qui sont jeunes et de faible complexion. A donné à son frère, de Chateaugué, le commandement du vaisseau qu'il a envoyé à Véra-Cruz à la place du S^r^ de Bécancour, décédé. Folio 514, 31 pages.

1706. 10 août. Extrait d'une lettre du S^r^ de la Salle à M. Bégon. Il s'est embarqué sur *L'Aigle* le nommé L'Allemand, un des commissaires de feu M. D'Ibervile avec 15,000 livres en piastres. Cet homme a pris ce qu'il a voulu dans les magasins du roi sans qu'il ait pu l'en empêcher et cela par les ordres de M. de Bienville. Le prie de le faire arrêter à son arrivée en France. Plaintes contre M. de Bienville. Le traversier commandé par M. de Chateaugué s'est perdu à l'entrée du port. Folio 566, 3 pages.

1707. Le Père Granier, jésuite, au Ministre. Sur les avantages du pays et son avenir. Folio 570, 11 pages.

1706. Divers extraits se rapportant au Père Granier, au Sr de la Vente, curé de la Mobile, et à M. de Bienville. Folio 582, 7 pages.

Copie d'une lettre du père jésuite, missionnaire à Cascakias, aux jésuites du Canada. Raconte les incidents de l'attaque faite contre le Père Granier par un Sauvage Illinois, ses blessures, ses souffrances et son voyage à la Mobile pour se faire opérer par un chirurgien. Folio 592, 4 pages. Soit 7 pp.

Fin dn vol. 1.

Série G. 1. Vol. 1. (Carton).

Fois et Hommages rendus au Domaine du Roy en la Nouvelle-France. 1723 à 1726.
(Ce vol. et les suivants ne comportent pas d'analyse. A copier en entier. E. R.)

Série G. 1. Vol. I.

Aveux, Dénombrements et Déclarations rendus au Terrier du Domaine du Roy en la Nouvelle-France. 1723 à 1724.

Série G. 1. Vol. II.

Aveux et Dénombrements et Déclarations rendus au Terrier du Domaine du Roy en la Nouvelle-France. (Suite de 1724 à 1727.)

Série G. 1. Vol. 3.

Aveux, Dénombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France. 1731.

Série G. 1. Vol. 4.

Aveux, Dénombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France. 1732.

Série G. 1. Vol. I.

Supplément au Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France. 1743.

Série G. 1. Vol. 5.

Aveux, Dénombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France.

Série G. 1. Vol. 6.

Aveux, Dénombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France.

Série G. 1. Vol. 7.

Aveux, Dénombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roi en la Nouvelle-France.

Série G. 1. Canada.

Réfugiées 122.

Calais. 1765. Liste des diverses personnes provenant du Canada repassées en ce port par la voie d'Angleterre et arrivées au dit lieu le 14 Oct. 1765. Folio 1, 1½ page.

'ais. 1765. Liste des diverses personnes provenant du Canada repassées en ce port par la voie d'Angleterre et arrivées au dit port le 13 Oct. 1765. Folio 2, 1 page.

Le Brigantin *Les Deux Amis.* Liste des familles Acadiennes de Beauséjour qui se sont réfugiées à Miquelon et autres embarquées par ordre de M. le Gouverneur et les nôtres sur le brigantin *Les Deux Amis*, pour être remises à terre au premier port de France aux ordres de M^gr le Duc de Choiseul. Signé Barbel (42 passagers dont 1 à la table du capitaine propriétaire le S^r de Rocheblave, savoir : le S^r Pierre Gautier, E.R.) Folio 3, 2 pages.

Rochefort. 1765. Rôle des habitans de l'Amérique Septentrionale qui jouissent de la subsistance à Rochefort à raison de 6 sols par jour avec des notes des pertes qu'ils ont faites et de leur fortune actuelle avec des observations pour établir un traitement nouveau. Familles d'officiers d'épée, officiers de plume de justice, des princi; aux habitans, des habitans nécessiteux. Id. à la Rochelle. Folio 4, 27 pages. Soit 45pp.

1766. 28 avril. Rôle des familles d'officiers d'épée, d'officiers d'administration et de justice, des habitans principaux et nécessiteux de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi veut bien accorder des pensions en considération des pertes qu'elles ont subies à l'occasion de la reddition de l'Ile Royale et du Canada. Folio 19, 14 pages.

1767. Familles acadiennes qui sont maintenant aux Iles S^t Pierre et Miquelon suivant recensement d'icelles, fait le 25 Mai 1767. Avec apostilles Total 551 personnes Folio 27, 25 pages.

1767. 14 juillet. Rôle des Acadiens résidant actuellement à Cherbourg en faveur desquels on demande des pensions viagéres 1^ere Mention : Dame Marie Josephte De Mins d'Entremont, chef de toutes les familles ci-après, fille du S Abraham de Mins d'Entremont, Eccuyer, Baron de Poboncoup et des Quatre Sables et D^elle de S^t Etienne de La Tour, veuve de René Landry, capitaine des troupes du roi et Ingénieur pour S. M^te, possédant une très grande étendue de terrain dans l'Acadie. Mort de misère. Elle est agée de 71 ans et très infirme. Autre mention : Joseph Bellefontaine, de la rivière S^t Jean, fils de Gabriel, officier sur les vaisseaux du roi en Canada et d'Angélique Robert Jeanne. Etait Major de toutes les Milices de la rivière S^t Jean par ordre de M. de la Galissonnière du 10 Avril 1749. En a toujours fait fonctions pendant la dernière guerre jusqu'à ce qu'il ait été pris par les ennemis. Y possèdait en propre plusieurs lieues de terrain. A vu massacrer une de ses filles et 3 des enfants de cette fille par les Anglais qui voulaient par ces cruautés et par la crainte d'un pareil traitement, l'engager à prendre leur parti, sort qu'il a évité par sa fuite dans les bois, en emportant 2 autres enfants de cette même fille. Est agé de 71 ans et grabataire. Total 85 personnes. Folio 40, 18 pages.

Fort Louis. 1768. Liste des Acadiens provenant de l'émigration des Iles S^t Pierre et Miquelon, restant au Port-Louis le 24 Mars 1768. Folio 50, 1 page.

Rochefort. 1771. 7 février. Etat des sommes payées au port de Rochefort aux familles d'officiers d'épée, de justice et d'administration et aux habitans de l'Amérique

Septentrionale résidentes en ce dit port à La Rochelle et autres lieux circonvoisins pour les pensions viagères et traitements jusqu'à 18 ans à elles accordées par S. M^te^ pendant l'année entière 1769. Folio 52, 47 pages. Soit 65pp.

1770. Etat de la revue des familles du Canada et de l'Acadie résidentes à Rochefort, faite le 8 Janvier 1770. (Au nombre des familles énumerées dans cette liste se trouve plusieurs membres de ma famille, entre'autres : Judith Le Prince. De l'Ile S^t^ Jean, agée de 16 ans. Transportée en France après le dernier siège de Louisbourg ; débarquée à Boulogne, passée ensuite à Cayenne en 1764, revenue en 1765 après le désastre de Kouron, mise en dépot à l'Ile D'Aix, envoyée à Rochefort où elle a perdu son père. Marie Le Prince, veuve de Joseph Trahan, de l'Acadie, agée de 26 ans, a perdu son mari à Rochefort le 11 Oct. 1769. Antoine Trahan,. son fils. Marguerite Le Prince, épouse de Gervais Ganterot, une fille 2 ans. Olivier Le Prince, 19 ans, E.R.) Folio 77. 11 pages, Soit 17pp.

1770. Familles renvoyées aux Iles S^t^ Pierre et Miquelon en 1767, 4 pages.

1770. Extrait des familles d'Officiers d'épée, de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale jouissant des pensions viagères et des traitements à elles accordées existentes au 1^er^ janvier 1770, avec l'aperçu de la dépense effective qui aura lieu pendant la dite année. Folio 85, 6 pages. Soit 10 pp.

La Rochelle. 1770. Liste des familles acadiennes, congédiées des Iles S^t^ Pierre et Miquelon, mises en dépôt à La Rochelle en attendant leur destination. Folio 88, 5 pages. Soit 8 pp.

1772. — avril. Traitements accordés aux familles d'Officiers et autres habitans de l'Amérique Septentrionale dont le fonds a été fixé à 54,000 livres. Folio, 93, 28 pages. Soit 40 pp.

Rôle des familles qui n'étant pas de l'Acadie, ont été supprimées du rôle de celles acadiennes, chacune des familles apostillées d'observations qui sauront déterminer ou la conservation des secours de subsistance dont elles jouissent ou leur radiation, Folio 108, 59 pages. Soit 75 pages.

S^t^ Malo. 1772. Familles acadiennes qui souhaiteraient passer chez M. de S^t^ Victaur, en Limousin, et qui, par leur industrie, leur bonne volonté et leur habitude à gouverner les métairies sont très en état de répondre à l'idée qu'on peut avoir de leur savoir faire. Folio 138, 2 pages.

Rochefort. 1772. 11 février. Liste des enfants d'Officiers ci-devant de l'Ile Royale nés depuis l'arrangement et des femmes d'Officiers et autres proposés en remplacement de ceux supprimés ou décédés et auxquels S. M. accordait un traitement. Folio 139, 2 pages.

Rochefort. 1772. 11 février. Rôle des noms et surnoms des personnes qui composent les familles d'Officiers d'épée, d'administration et de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi a accordé le traitement ci-après, existantes au 1^er^ janvier 1772. Folio 140, 19 pages. Soit 26 pp.

Rochefort. 1772. 11 février. Liste des personnes des familles d'Officiers d'Epée, d'Administration et de Justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi accordait les traitements ci-après et qui ont été supprimés ou sont décédés pendant l'année 1771. Folio 150, 3 pages.

Liste des personnes qui composent les familles résidentes à Rochefort et à La Rochelle en attendant une destination auxquelles il est accordé 5 sols par jour de subsistance et 1 sol de logement pour chacun des pères, mères et enfants qui ont plus de 10 ans et de ceux au-dessous de 2 ans, et 3 sols de subsistance seulement pour chacun des autres enfants depuis l'âge de 2 ans jusqu'à 10, conformément aux dépêches de Mgr le Duc de Roslin, du 30 Oct. 1766, 21 août 1767 et 11 août 1768. Folio 153, 42 pages. Soit 60 pp.

Rochefort. 1773. 7 mai. Liste des personnes qui n'ont point été comprises dans la liste adressée à Mgr de Boynes, Ministre de la Marine, le 16 mai 1772, des familles aca-

diennes résidentes à Rochefort et à La Rochelle et de celles qui ont été employées depuis à la subsistance et aux logements accordés aux dites familles. Folio 175, 3 pages.

Rochefort. 1773. 23 juin. Liste des familles de l'Amérique Septentrionale qui demandent à passer aux Colonies ci-après dénommées et auxquelles la subsistance a été supprimer du 1er avril 1773, conformément à la liste jointe à la dépêche de Mgr de Boynes du 13 février de la dite année. Folio 177, 2 pages.

Rochefort. 1773. 26 février Etat de comparaison du rôles des familles de l'Amérique Septentrionale qui jouissaient des traitements à elles accordés par le roi au 1er janvier 1772, avec le rôle de celles qui en jouissent au 1er janvier 1773. Folio 178, 1 p.

Rochefort. 1773. 30 octobre. Liste des personnes de l'Acadie supprimées du traitement dont elles jouissaient avec les habitans de l'Amérique Septentrionale, vu le parti qu'elles ont pris d'aller s'établir en Poitou, sur les biens de M. le Marquis de Pérusse, où elles jouiront des grâces accordées par le roi pour ces nouveaux établissements à compter du 1er juillet 1773. Folio 179 2 pages.

Rochefort. 1773. 26 février. Liste des personnes des familles d'Officiers d'épée, d'Administration et de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi accordait les traitements ci-après et qui ont été supprimés ou sont décédées pendant l'année 1772. Folio 180, 3 pages.

Rochefort. 1773. 1er août. Liste de diverses personnes qui ne sont pas dans le cas d'avoir part aux établissements accordés aux familles de l'Acadie sur les biens de M. de Pérusse ni de passer aux Colonies avec les familles de Louisbourg et qui jouissaient encore au dernier juin 1773, avec les dites familles, de la subsistance et du logement sur les fonds des colonies. Folio 182, 4 pages.

Rechefort. 1773. 1er août. Liste des familles de l'Ile Royale et du Canada résidentes à Rochefort et à La Rochelle, qui jouissaient encore au dernier juin 1773 de la subsistance sur les fonds des colonies avec les familles Acadiennes pour les raisons énoncées en marge. Folio 184, 6 pages.

Rochefort. 1773. 9 mars. Liste des familles de l'Amérique Septentrionale résidentes à Rochefort et à La Rochelle dont les subsistances ont été supprimées, conformément à la liste jointe à la lettre de Mgr de Boynes du 13 février 1773. Folio

Rochefort. 1773. 26 février. Rôle des noms et surnoms des personnes qui composent les familles d'Officiers d'Epée, d'Administration et de Justice et autres habitans de l'Amérique Septentrional auxquelles le roi a accordé le traitement ci-après existant au 1er janvier 1773. Folio 189, 21 pages. Soit 28 pp.

1773. 23 octobre. Rôle, id. au 1er oct. 1773. Folio 200, 22 pages. Soit 26 pp.

1775. 2 mai. Liste des personnes auxquelles on peut disposer du surplus du fonds de 50,000 livres. Folio 213, 5 pages.

1775. 17 mars. Liste des familles d'Officiers d'Epée, d'Administration et de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrional qui jouissaient ci-devant de la subsistance à Rochefort et à La Rochelle, à St Malo, au Hâvre et à Cherbourg et qui ont été employées aux traitements ci-après à compter du 1er juillet 1774. Folio 216, 3 pages.

1776. Propositions pour la distribution du fonds restant libre provenant du fond de 50,000 livres destiné aux familles de l'Amérique Septentrional. Folio 219, 7 pages.

Rochefort. 1777. 10 novembre. Rôle des noms et surnoms des personnes qui composent les familles d'Officiers d'Epée, d'Administration et de Justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi a accordé le traitement ci-après existantes au 1er janvier 1777. Folio 223, 23 pages.

Rochefort. 1776. 30 décembre. Liste des personnes des familles d'Officiers d'Epée, d'Administration et de Justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale, auxquelles le roi accordait le traitement ci-après et qui ont été supprimées ou sont décédées pendant l'année 1776. Folio 235, 2 pages.

Rochefort. 1778. 28 février. Liste des enfants et femmes d'officiers et autres habitans de l'Amérique Septentrionale proposés en remplacement de ceux supprimés ou décédés pendant les années 1776 et 1777 auxquels S. Mte accordait un traitement

conformément à la lettre du Ministre du 26 Dec. 1777. Folio 236, 7 pages. Soit 10 pp.

Rochefort. 1781. 1er avril. Etat de comparaison du montant du traitement accordé aux habîtans de l'Amérique Septentrionale au 1er janvier 1778, avec celui du 1er janvier 1781. 1778. Folio 240, 2 pages.

Propositions pour la distribution du fonds des pensions resté libre. Folio Rochefort. 1778. 242, 10 pages.

15 juillet. Liste des personnes composant les familles d'officiers d'épée, d'administration, et de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale auxquelles le roi accordait les traitements ci-après et qui on été supprimées ayant atteint l'âge de 18 ou 20 ans ou sont décédées pendant l'année 1778. Folio 1779. 248, 1 page.

Propositions pour la distribution du fonds des pensions resté libre. Le Havre. Folio 251, 10 pages.

1779. Liste des personnes nécessiteuses de l'Amérique Septentrionale, proposées à Mgr pour jouir d'une pension à vie sur les fonds à ce destinés. Folio 256, Rochefort. 2 page.

1779. 15 juillet. Etat des personnes à proposer à Mgr pour des traitements à temps et à vie en remplacement de celles qui sont mortes ou qui ont cessé d'être employées ayant atteint l'âge de 18 ou 20 ans pendant l'année 1778. Folio 257, 4 pages.

Etat des sommes payées au port de Rochefort aux familles d'officiers d'épée, d'Administration et de justice et autres habitans de l'Amérique Septentrionale résidentes au dit lieu de Rochefort, à La Rochelle et autres endroits, pour le traitement à temps ou à vie à elles accordé par S. Mte pendant l'année 1779, des quelles sommes M. Claude Boudard de St. James, Trésorier général de la Marine et des Colonies, doit le remboursement au dit port. Folio 259, 40 pages.

Fin du Vol. $1\frac{1}{2\,2}$ *Série G* 1.

CANADA.

Série G 1. Vol. $1\frac{2}{23}$

RÉFUGIÉS

(Ce volume est la continuation du précédent jusqu'à l'année 1784. A copier en entier E.R.)

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA

RECENSEMENT

Québec, Montréal, Trois Rivières, Détroit. Série G 1, vol 461, (indiqué à l'ancre rouge.) 1685-1750. (A copier en entier. E. R.)

Les volumes ou cartons 462 et 463, numérotés à l'encre rouge, ne concernent pas le Canada.

Série G 1. Vol. 464.

Carton (à l'encre rouge.) Etat Civil, concessions, recensements, passagers &. &. Louisiane, Illinois. (A copier en entier, E. R.)

Série G. 1. Vol. 465.

Carton (à l'encre rouge.) Louisiane. Dossiers relatifs aux concessions. (A copier en entier, E. R.)

Série G 1. Vol. 466.

Carton (à l'encre rouge.) Acadie, Recensements, Ile Royale, Ile S^{t} Jean. Ile Royale, concession, 1720-1723, 1754-1758 Louisbourg, concessions 1758.

(Les recensements de l'Acadie portent de 1671 à 1752. L'abbé de Lisle Dieu dans un document renfermé dans ce vol., estime que les Acadiens, tant de la peninsule que de l'Acadie francaise et de l'Ile S^{t} Jean étaient en nombre d'environ 14,000 vers le temps de leur déportation. Les recensements qui ont été publiés ne l'ont pas été au complet. A copier en entier y compris une carte très bien faite de l'isthme de Shédiac, E. R.)

Série G 1. Vol. 467.

Carton (à l'encre rouge). Recensements &. &.
Ile Royale, 1713-1774. Plaisance, Terreneuve, 1671-1711.

Fin de la Série G 1.

Série C 13.

2^{me} SÉRIE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

LOUISIANE.

CARTON 1699-1773

(Je n'ai dépouillé dans ce carton que les documents antérieurs à 1707. E. R.)

Fort de Maurepas. 1699. 1er mai — Instructions laissées à M. de Saunole par M. d'Iberville. Document tronqué. Folio 1, 1 page.

1700. 27 février. Mémoire non signé pour l'établissement d'une colonie au Mississipi. Joint à la lettre du S[r] Juchère. Folio 2, 3 pages.

1700. Lettre de M. de Bienville au Ministre. Se serait embarqué sur *La Gironde* pour aller le remercier de la grâce qu'il lui a faite en le nommant Lieutenant de roi à Bélosi si son frère D'Iberville ne lui avait pas ordonné de faire un voyage de 200 lieues dans l'intérieur. Folio 3, 2 pages.

Toulon. 1700. 28 juillet. M. De la Salle au Ministre. Lui a envoyé il y a 3 ans les Mémoires de M. de la Salle sur la découverte du Mississipi. Comme il est le seul qui reste des gens qui firent partie de cette expédition, il espère qu'il sera renvoyé dans ce pays avec une promotion. Folio 4, 2 pages.

1700. 22 juillet. Le même au même. Se permet de lui rappeler les promesses qu'il lui a faites d'un emploi au Mississipi en considération de ses services dans l'expédition pour la découverte du Mississipi où il a passé 7 années. Ses services et ceux de ses frères. Folio 5, 2 pages.

Fort Louis. 1706. 10 octobre. De Bienville au Ministre. Rend compte des événements au Mississipi depuis le départ de M. de Noyan. Se plaint du S[r] de la Vente, missionnaire, qui menace de l'excommunier. Répond aux plaintes du S[r] de la Salle. Le Père Gravier, Jésuite, l'a prié de le laisser partir de la colonie, ne pouvant, dit-il, subir plus longtemps les avanies que lui fait le S[r] de la Vente. Il s'est tellement fait estimer ici que toute la garnison et les habitans sont venus le prier de ne pas le laisser partir. N'a pu y consentir car il était menacé d'interdit et alors sa présence serait devenue inutile. Pourra se fier à lui sur le compte qu'il donnera de la situation de la colonie. Folio 6, 19 pages.

Fort Louis. 1707. 27 juillet. M. de la Salle au Ministre. Plaintes contre le S[r] de Bienville et ses frères. Folio 7, 21 pages.

Fin du Carton,

Série C 13 (Sous Série).

AMERIQUE DU NORD.

POSTES DE LA LOUISIANE.

1699-1724.

Vol. 2.

Mémoire non signé sur les avantages qu'il y aurait pour la France de prendre possession de la Baie du S[t] Esprit. Il y a 25 ans que les Espagnols y ont projeté un établissement. Il ne serait pas difficile d'y attirer les Français établis à la Caroline. Les Sauvages de ces pays ont une aversion implacable contre les Espagnols et de l'inclination pour les Français. Les habitans de la Vera Cruz redoutent fort que les Français ne s'emparent de cette baie car ils en connaissent les avantages. Il est vrai que les Espagnols sont puissants et qu'ils nous regarderont en ennemis mais la faiblesse et la corruption de ceux qui gouvernent rendent cette entreprise facile, car les gouverneurs commencent par mettre tous leurs biens dans leurs charges et ils ne peuvent ensuite résister à la tentation des marchands qui leur offrent des présents. MM. de Beaujeu et de la Salle se sont trompés dans leur navigation et ont manqué le chenal du Mississipi parcequ'ils n'ont pas tenu assez compte de la latitude. Les Espagnols ont déjà fait passer leur galions dans ce chenal. A tiré les renseignements de ce Mémoire d'un marchand de Coutance nommé François Encognard qui a fait plusieurs voyages avec les Espagnols tant au Pérou qu'au Mexique. Il est en colère contre les Espagnols qui lui ont pris une forte somme d'argent sous divers prétextes. Il est frère de M. Moissonnier, capitaine au régiment Dauphin. (Envoyé de Cadix par M. de Villette le 3 juin 1686). Folio 1, 3 pages.

1799. Mémoire non signé pour rendre compte au roi de la découverte du Mississipi. C'est en 1684 que M de la Salle, qui avait parcouru la plus grande partie de l'Amérique Septentrionale, apporta à M- Seignelay la relation de la découverte du Mississipi. M. de Seignelay ayant rendu compte au roi de cette découverte, on y envoya en 1684 un vaisseau de guerre commandé par M. de Beaujeu avec un bâtiment de charge. M. de la Salle s'embarqua avec lui avec des gens qu'il avait engagés et qui devaient se fixer avec lui dans ce pays. Récit de cette expédition et de la mort de M. de la Salle. Les survivants se dirigèrent vers le Canada et arrivèrent au Lac Frontenac en juillet 1688 après 15 mois de marche. La guerre qui éclata en Europe empêcha de s'occuper de cette découverte. A la paix il se forma une Cie à Londres dans le but de former un établissement au Mississipi composé de protestants français refugiés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Dans le but de frustrer ce projet on organisa une expédition composée de 2 frégattes qui furent confiées à M. D'Iberville. Sur l'avis que les Anglais étaient sur le point de partir avec des forces supérieures le roi ordonna à M. le Marquis de Chateaumorand qui allait à S[t] Domingue avec le vaisseau *Le Français*, de les convoyer jusqu'à la côte de la Floride. Ils partirent tous ensemble de S[t] Domingue et se rendirent à la côte de la Floride où ils trouvèrent les Espagnols établis depuis le mois d'octobre précédent à la baie de Pensacola. M. de Chateaumorand n'étant plus nécessaire à M. D'Iberville, ce dernier se rendit seul à l'embouchure du Mississipi et Manilla à un endroit nommé Biloxi. Récit du voyage de M. D'Iberville à 100 lieues en amont du Mississipi. Les sauvages du bas du Mississipi donnent le nom de Malbauthia à ce fleuve. Les Sauvages connaissent les Canadiens et l'un d'eux portait un habit de drap du Poitou qui lui avait été donné par M. de Tonty. Ils avaient une lettre de M. de Tonty pour le S[r] de la Salle qui leur avait été remise 13 ans plus tôt. M. D'Iberville, avant de retourner en France, fit construire un fort à Biloxi et nomma M. de Saunolle, gouverneur de ce fort, M. de Bienville, Lieutenant de roi et le S[r] Le Vasseur, Canadien, Major. Il s'agit de savoir si l'on doit abandonner cet établissement ou lui donner de l'extension. Raisons pour et contre. Il serait à propos de discuter cette question avec M. D'Iberville. Folio 14, 19 pages.

Rochefort. 1699. 5 mai. Liste des Canadiens passés de Plaisance en France pour servir sur les vaisseaux qui doivent aller au Mississipi pendant l'année 1699 avec leur solde par mois. Officiers : De S[t] Denis, de Boisbriand, de Caumont ; Canadiens : Lapointe 2, La Brie, Poudrier, Ducheron, Chauvin, Graveline, Morancy, Leveillé, Lamotte, Saut, François, Lucas, Trépanier 2, Renaud, Bourbonnière, Montreuil, S[te] Marie, Provost, Laloire, Chauvin, Laval, Crépeau, Lafontaine, Couillard, Hamel, Brossard, Pierre, Alain, Matte, Ras, Lasolais, Chénier, Talon 2, Roy, Durbois, La Chambre, La Brière 2, La Fopine, Turpin, Larrivée, 2 Bellefonds, Gaulin, La Barre, Mines, Le Vasseur, Larose, Lavergne, L'Espine, Saucier, Berrichon, Baudoin, Robitaille, Francœur, Charpentier, Gauthier, Duclos, Roussin, Bonhomme, Leblanc, Dilagny, Courville, Dardenne. Folio 15, 3 pages.

1799. 1[er] septembre. Autre liste id (rectifié). Folio 18, 6 pages.

Mémoire de M. D'Iberville sur les côtes occupées par les Anglais depuis la rivière S[t] Mathieu jusqu'à la rivière S[t] Georges. Folio 21, 17 pages.

La Mobile. Observations sur la déclaration de M. Le Sueur. Folio 31, 1 page.

1702. 1[er] avril. Requête présentée à M. le Gouverneur du Canada et à l'Intendant par MM. les Directeurs de la C[ie] des Castors contre l'entreprise du S[r] de Juchereau pour le commerce des cuirs dans le Mississipi. Folio 32, 4 pages.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Abadie, M. d'. Rapports des capitaines de navires revenant du Canada, 216 ; le capitaine de *l'Aimable Judith*, n'a pas été questionné, 21. ; paquets envoyés de l'Ile Royale par le *Jason*, 231 ; envoi d une goélette à Québec par le sieur Gazan, 231 ; lettres envoyées par la *Reine des Anges*, 231 ; paquets transportés de l'Ile Royale par la *Marquise*, la *Duchesse de Chaulnes* et le *Montrosier*, 231 ; paquets envoyés à Québec par le sieur Goguet, 231; combat entre *l'Égyptien* et un corsaire anglais, 232 ; ravitaillement des troupes, 250 ; renseignements au sujet du sieur Gazan, 251 ; renseignements complets au sujet de ce qui se passe à l'Ile Royale, 275 ; embarquement des habitants de l'Ile Royale sur *l'Essex* et la *Marie*, 275 ; ration à la servante des religieuses de Louisbourg, 297 ; réfugiés de l'Ile Royale à La Rochelle, 29. ; arrivée de la garnison de Québec à La Rochelle, 299 ; soldats débarqués du vaisseau *The Ward*, 299 ; Français revenus de Québec, 299 ; arrivée à la Rochelle, des passagers venant de Québec, 299 ; approbation des mesures prises pour la sécurité des papiers du Canada, 311.

Abadie, M. d'. Arrivée à la Rochelle, de vaisseaux anglais venant du Canada, 311 ; assistance accordée aux familles indigentes, 312 ; demande d'assistance de la part de quelques familles de Québec, 320 ; personnes coupables de fournir des renseignements aux Anglais, 325 ; naufrage de *l'Auguste*, 332 ; cession de la Louisiane à l'Espagne, 346 ; motifs concernant la cession de la Louisiane au roi d'Espagne, 346 ; choisi pour remplacer M. de Rochemore, 463 ; conclue un arrangement avec le commandant anglais à la Mobile, 465 ; efforts pour influencer les Indiens, 465 ; accusé par Loftus d'avoir été l'auteur de son désastre, 466 ; extraits de ses lettres aux commandants français. sur le Mississipi, leur enjoignant de secourir les Anglais, 466 ; courageuse conduite méconnue, 466 ; prise de possession d'une partie de la Louisiane par la cour d'Espagne, 466 ; discours aux chefs et aux guerriers Tonicas, 466 ; réponse au discours de Charlot Kaské, 467 ; collier à cinq branches, 467 ; situation de la Louisiane et attitude des Indiens de l'Illinois, 467 ; traitement des propriétaires français par les Anglais, à la Louisiane, 467 ; maintien des prêtres français et administration de la justice, 471.

Abattoir. Etabli à l'Ile Royale, 17.

Abénakis. Il en est fait mention dans une lettre à Beauharnois, 8 ; ceux de Narandrouak qui devaient hiverner à Bécancourt, doivent être renvoyés dans leur village, 12 ; déplacement de ceux qui sont établis à Missiquoi, 24 ; interprète à Québec, 112 envoi des mémorandums, etc., concernant ces Indiens, 128 ; ceux qui sont envoyés de St-François et de Bécancourt, qui sont envoyés à la Louisiane, 455.

Abenakise, l'. Armée et confiée au commandement de M. Gomain, 219 ; le commandement est confié à M. Beaussier, 219 ; armement, 220 ; doit mettre à la voile sans délai, 245 ; prise par les Anglais ; sieur de Lotbinière embarqué sur ce navire, 306.

Abercrumby, général. Combat à Carillon, 259 ; correspondance échangée avec Vaudreuil ; capitulation du Fort William annulée, 283.

Ablois, M. Meulon d'. Mlle Herpin ; M. Meulon doit s'adresser à M. Daubenton à son sujet, 416 ; projet de faire de La Rochelle un port libre ; tous les ports sont maintenant ouverts aux Américains, 429.

Abus. Leur suppression, 22 ; ceux commis par Bigot dans l'administration de la colonie, 286.

Acadie. Missionnaires pour les Indiens, 3 ; conduite des missionnaires envers le gouverneur anglais, 10 ; prêtre envoyé par le Séminaire de Québec, 11 ; M. Duquesnel chargé de s'occuper des habitants, 30 ; avertissement aux missionnaires, 30 ; M. Duquesnel ne doit pas perdre de vue les entreprises contre cette colonie, 32 ; rumeur au sujet de la prise de cette colonie, 33 ; campagne infructueuse ; espoir de la reprendre, 41 ; envoi d'un détachement de Canadiens et d'Indiens, 69 ; lettre au duc d'Enville ; instructions à ce dernier en cas de prise de possession, 74 ; le sieur Salliés doit se rendre compte si le duc d'Enville y a formé quelque établissement, 75 ; vaisseau envoyé, 85 ; missionnaires envoyés, 85 ; détachement envoyé de ce côté, 85 ; les Anglais veulent s'y établir, 111 ; les missionnaires ne seront pas molestés, 114 ; danger d'empiètement, 137 ; les frontières, 145 ; transport de la garnison anglaise de Louisbourg, 146 ; discussion au sujet des frontières, 148, 153, 154 ; approvisionnnement des postes sur les frontières, 162 ; rappel des miliciens de la frontière, 165 ; dépenses considérables aux postes sur les frontières, 183 ; vivres pour les postes sur les frontières, 202 ; succès des attaques faites par les Anglais sur les frontières, 202 ; prise de postes sur les frontières, 207 ; carte géographique envoyée à Vaudreuil, 283 ; missionnaires expulsés, 323 ; des familles passent à St-Pierre et Miquelon, 334 ; tentative pour inciter les Acadiens à revenir, 335 ; ceux qui reçoivent des rations à Rochefort et à La Rochelle, 369 ; habitants réfugiés à St-Pierre et Miquelon, 380 ; pensions accordées aux familles, 408 ; propositions concernant les familles, 410 ; le ministre à M. de Vaudreuil, sur la nécessité de déterminer les Français et les Indiens à s'en aller au Cap-Breton, 477 ; concessions de terres aux habitants, 478 ; carton (à l'encre rouge), 532.

Acadiens. Recommandations à leurs missionnaires d'éviter les difficultés avec les officiers anglais, 27 ; il est désirable de les attirer à l'Ile Royale et à l'Ile St-Jean, 105, 111 ; émigration à l'Ile St-Jean, 138 ; terres qui peuvent leur être concédées, 138 ; foin pour leurs bestiaux, 139 ; leur établissement à Détroit, 149 ; émigration à l'Ile Royale et à l'Ile St-Jean, 151 ; intention du roi de favoriser leur établissement dans ses colonies, 152 ; secours qui doivent être accordés à ceux qui se sont retirés près de Beauséjour, 182 ; ceux qui doivent être envoyés de l'Ile St-Jean à l'Ile Royale, 264 ; secours ; émigration de l'Acadie ; établissement sur les rives du St-Laurent ; dépenses à leursujet, 280 ; liste de ceux qui se sont retirés au Havre ; secours à leur donner, 292 ; emploi à donner à ceux qui se sont réfugiés à Dunkerque, 293 ; emploi à donner à ceux qui se sont réfugiés au Havre, 293 ; ceux qui se sont réfugiés à Cherbourg et à Halifax, 303 ; dispenses de mariage sollicitées pour eux, 304 ; secours

Acadiens—*Suite.*
pour ceux qui se sont retirés à St-Malo, à Chebourg, au Havre et à Boulogne, 306 ; réponses de Mgr de Laon au sujet des dispenses de mariage, 306; secours pour ceux qui se sont réfugiés à Dunkerque, 306 ; subsistance pour ceux qui se sont réfugiés à Cherbourg ; plaintes contre leurs missionnaires, 307.

Acadiens. Quelques-uns avec un officier, seraient chargés de porter des dépêches au Canada, 309; état de compte au sujet de ceux qui ont été traités à l'hôpital de St-Malo, 323 ; liste de ceux résidant au Havre, 325 ; secours pour ceux qui se sont réfugiés à Cherbourg, 328 ; secours pour ceux qui se sont réfugiés au Havre, à St-Malo et à Boulogne, 329 ; liste de ceux qui se sont réfugiés au Havre et à Rouen, 329; condition de ceux qui sont à New-York; arrangement pour le transport d'un certain nombre à la Martinique ou à Ste-Lucie; la subsistance doit leur être assurée, 334; intention du roiau sujet de ceux qui iront à Cayenne, 335 ; un Anglais déguisé en marchand, tente d'induire ceux de Cherbourg, à retourner en Acadie ; fait entendre que des prêtres irlandais y seront envoyés, 335 ; rassemblement de ceux qui sont en Angleterre ; le passage de ceux-ci en France et la liberté de les établir l'Ile Bonin, 336 ; transport de ceux de Boulogne, à la Guyane, 353 ; promesses à leur sujet ; proposition de les employer dans les mines ; leur antipathie pour les Indes Occidentales, 353 ; leur refus d'aller à la Guyane, 353 ; ceux qui ont été envoyés de Boulogne, à Cayenne, 354 ; ceux qui ont été envoyés à la Guyane, n'ont pas besoin de fusils, 355 ; ceux de Boulogne refusent d'aller à Cayenne, 356 ; *L'Aigle* doit en prendre à son bord, 355.

Acadiens. Ceux de Morlaix s'en vont à Cayenne, 355; ceux de Boulogne sont libres d'aller dans n'importe quelle colonie, à l'exception de St-Pierre et Miquelon, 357 ; suppression de la subsistance à ceux de Morlaix, 357 ; état des dépenses occasionnées par le transport de ceux de Boulogne à Cayenne, 358 ; le contrôleur général doit faire tout ce qu'il peut pour les établir ; leur loyauté, 361 ; ceux de Morlaix, doivent être établis à Belle Isle-en-Mer par l'abbé Le Loutre, 362 ;demande en leur faveur; leur établissement, 366; établissement, près de Rochefort, 366 ; considération que M. Warren doit leur témoigner, 366; arrangement avec l'abbé Le Loutre au sujet de leur établissement à BelleIsle-en-Mer, 366 ; leur transport à Belle-Ile-en-Mer, 367 ; le maire et les échevins de Morlaix sont disposés à rembourser les dépenses encourues, 368 ; tabac pour ceux qui sont établis à Belle-Isle, 368 ; ceux de St-Pierre et Miquelon sont libres de retourner en Acadie ou de passer en France ; ils cherchent à se soustraire à la domination anglaise ; leur traitementpar la France, 370 ; achat de vaches pour eux, 370 ; demandes de ceux qui sont à Rochefort, 371 ; entreprise d'en établir en France, 371 ; liste de ceux de St-Pierre et Miquelon ; 6 sols par jour leur seront payés, 373 ; ils demandent des terrains en Bretagne, 374 ; papier-monnaie appartenant à ceux qui sont à la Louisiane, 375 ; permission de visiter les terres offertes dans les Flandres pour 40 familles acadiennes, 376 ; progrès de leur établissement à Belle-Isle, 376 ; leur désire d'émigrer à la Louisiane; leur demande d'y être transportés ne peut être accordée ; le roi s'occupe de les placer en France, 377.

Acadiens. Montant accordé à partir du 1er janvier 1767, 378 ; paiement de la subsistance en compensation des terres qui ne leur ont pas été partagées à Belle-Isle, 378 ; secours, 378 ; le roi prolonge les rations jusqu'au mois de sept.; leur embarquement sur un vaisseau allant de Rochefort à St-Pierre, 379 ; propositions de leur con-

Acadiens—*Suite.*
céder des terres incultes en Bretagne, 380 ; tabac pour ceux qui sont établis à Belle-Isle, 380 ; secours en argent à ceux qui se destinent à la prêtrise, 381 ; transport de ceux de St-Pierre et Miquelon en France, 381 ; attendus de St-Pierre et Miquelon ; des secours en argent devront leur être accordés, 382 ; ceux de St-Servan se plaignent d'être astreints à monter la garde, 382 ; le comte d'Héronville offre d'établir 200 à 250 familles 382 ; M. Marchais peut faire payer la subsistance à ceux qui sont venus de St-Pierre et Miquelon, 382 ; ceux qui sont arrivés de St-Pierre et Miquelon, à St-Malo, 383; subsistance, 383; deux sont envoyés pour examiner les terres que leur offr M. de St-Victour, 400. Guillot reçoit l'ordre de leur permettre d'envoyer 80 familles en Corse, 400 ; le sieur du Dézert peut les engager à s'établir en Corse, 400 ; pétition de ceux de Belle-Isle pour obtenir la subsistance, 400.

Acadiens. Leur établissement et la subsistance qui doit rester " sur l'ancien pied ", 401 ; établissement en Corse, 401 ; projet du marquis de Pérusse au sujet de leur établissement, 402 ; M. le Moyne chargé du nouveau plan relatif à leur établissement, 402 ; ceux qui doivent être directement transportés en Corse, 402 ; nouveau projet concernant leur établissement, 402; arrangements pour leur établissement sur les terres de M. de Pérusse, 403 ; lettre à MM. Daubenton, Mistral, Guillot et Lombard au sujet de leur établissement, 404 ; dépenses encourues pour leur établissement sur les terres de M. Pérusse, 405 ; établissement sur les terres de M. Pérusse, 407 ; pétition subsistance, 409 ; subsistance, 409 ; établissement, 409 ; dénombrement, 409 ; mémoire du comte de Vergennes en leur faveur, 409 ; offre de ceux de Morlaix, de mettre en valeur plusieurs terrains appartenant au roi, 411 ; la subsistance réclamée devra leur être accordée, 411 ; pétition de ceux du Havre demandant le rétablissement de la subsistance qui leur était accordée, 413 ; subsistance à ceux qui sont incapables de travailler; réclamations transmises à M. Turgot ; représentations ; dénombrement, 415 ; leur établissement visité par MM. Aubry et d'Ulloa, 470 ; lettres patentes pour leur donner des terres, 478 ; ceux qui ont cherché un refuge à Miquelon, 528 ; liste de ceux qui sont à St-Pierre et Miquelon, à Cherbourg, à Port-Louis et à Rochefort, 529 ; dénombrement ; inspection ; pensions ; pensions viagères demandées par ceux de Rochefort, 529.

Accarette, sieur d'. Arrestation, 337 ; permission du roi de communiquer avec sa femme et son commis, 338 ; le ministre demande à M. de Sartine s'il peut être remis en liberté, 343 ; papier monnaie qui lui a été confié par le sieur de la Borde, son beau-père, 356.

Acier, l'. Celui des forges du St-Maurice ne donne pas satisfaction, 105.

Açores. Naufrage des sieurs de Coux et de Fiedmont près de cet endroit, 306.

Affaire du Canada. Papiers requis par la commission qui en est chargée ; circulaire aux intendants et aux commissaires à ce sujet, 325 ; décrets rendus par la commission au sujet des approvisionnements fournis, 326 ; M. de Sartine doit s'assurer si Monrepos peut être utile, 328 ; le Mercier comparaît devant la commission, 336 ; lettre à M. de Sartine concernant la commission 336 ; le sieur de Bréard est impliqué, 365 ; condamnation des sieurs Maurin et Corpron, 365 ; le sieur de Vassan est impliqué, 382 ; jugement exonérant M. Landriève de complicité, 383 ; le sieur de Vassan est impliqué, 407 ; le sieur de l'Epervenche condamné par la commission, 414.

Affermage des postes. Les revenus doivent être remis au trésorier général, 24.

Affry, M. d'. Avis, au sujet de Pichon, 244 ; renseignements, concernant les vues des Anglais sur le Canada, 246.

Agnés, sieur. Capitaine d'un navire de Grandville, 487.

Agniers. Déclaration de guerre, 85 ; conduite des Iroquois durant la guerre, 101 ; établissements français menacés, 104 ; précautions prises pour les empêcher de se porter sur les établissements français, 104 ; leur projet de détruire le poste sur la rivière de La Présentation, 128.

Agriculture l', au Canada. Ses progrès, 70 ; les concessions de terre doivent avoir pour objet son développement, 176 ; grands profits à en retirer, 195 ; son importance, 200.

Aguerre, Angélique d'. Sa pension est augmentée, 436.

Aguesseau, M. d'. La majorité de Trois-Rivières est accordée à M. Des Noyelles, 157 ; le sieur Des Noyelles, 228 ; la famille du sieur Des Noyelles, 318 ; ordre de délivrer des argenteries ayant appartenu à M. Bigot, 350 ; la lieutenance de Gorée, est accordée à M. Des Noyelles, 399 ; sieur de Clovignac, 416 ; demande des Dlles de Clovignac, au sujet du transfert de la pension de leur mère, 419.

Aguilar, sieur. Vente d'un vaisseau lui appartenant, 423.

Aigle, l' Retenu à Rochefort ; raison à cet effet, 56 ; pris par les Anglais et retenu à Rochefort, 61 ; commandé par d'Aubigny ; envoyé pour croiser à l'Ile Royale, 166 ; doit relâcher à Brest pour prendre à bord, M. le Chevalier de Drucourt, 198 ; devra se rendre à Brest, 199 ; fait partie de la flotte commandée par le comte Duguay, 214 ; pas de nouvelles à son sujet, 261 ; arrivé à Brest, 262 ; arrivé à Louisbourg, 262 ; cargaison de ce navire destiné pour le Canada, 274 ; le commandant doit être averti que les ports de l'Ile Royale sont bloqués par les Anglais, 275 ; M. de Bougainville doit s'embarquer avec des Acadiens et des Canadiens, 340 ; départ, 341 ; son armement, 355 ; M. Guillot doit procéder à son armement, 367 ; le nommé l'Allemant s'est embarqué, 525 ; mauvais état des vivres apportées par ce navir e, 525.

Aiglemont, Alexandre d'. Un congé lui est accordé, 180.

Aigremont, sieur d'. Mémoire au sujet de sa permutation, 438.

Aiguebelle, M. d'. Paiement de 1,000 livres au sieur de Faud, 227.

Aiguillon, M. le duc d'. Compensations pour la ville de St. Malo, 269 ; somme de 56,000 livres, envoyée pour les Etats généraux de Bretagne, 362 ; clause dans la capitulation de Québec, au sujet des meubles de M. le marquis de Vaudreuil, 396 ; effets de M. le marquis de Vaudreuil, 398 ; décoration accordée au sieur Désaulniers, 400 ; embarras causés par la cession de la Louisiane, 474.

Aiguillon, Mme la duchesse d'. Secours demandé pour les religieuses, 246 ; Religieuses Hospitalières de Québec, 291.

Aillebout, sieur d'. Obtient la croix de St. Louis, 61 ; 50,000 livres doivent être payées aux compagnies de l'Ile Royale, 78 ; promotions, 90 ; embarquement de sa famille, 91 ; nomination de cadets à l'aiguillette, 91 ; son retour d'Angleterre ; le roi est satisfait de la valeur des troupes de l'Ile Royale, 94 ; position de capitaine du port de Québec ; son frère, ne sera pas oublié si cette charge devient vacante, 95 ;

Aillebout, sieur d'—*Suite.*

son départ pour le Canada ; il y trouvera une situation avantageuse, 95 ; nommé lieute-nant du roi à Louisbourg, 108 ; promu au grade de lieutenant, 115 ; nommé lieutenant du roi, 116 ; gratification de 800 livres ; pertes subies durant le siège, 136 ; le commandement de l'Ile St-Jean ne peut lui être donné, 169 ; prendra le commandement de la colonie, lors du départ de M. de Raymond, 181 ; différents sujets, 182 ; nommé lieutenant à Trois-Rivières, 189 ; nommé lieutenant du roi à Trois-Rivières, 194 ; officiers emprisonnés par son ordre, 195 ; devra exercer les fonctions de gouverneur de Montréal lorsque M. de Lantagnac ne pourra s'en acquitter, 221 ; nomination d'unn successeur, 221 ; succèdera à M. de Lantagnac en qualité de lieutenant du roi à Montréal, 221 ; nomination de Longueuil ; services rendus par ce dernier, 280 ; lettre à Vaudreuil, au sujet de Longueil, 283 ; pension accordée à sa veuve, 320 ; certificats accordés par M. Dumas, 323 ; fonds dont il a besoin pour venir à Paris, pour y régler les affaires de M. de Vaudreuil, 428 ; résistance à l'Ile de l'Entrée, 483 ; a signé la décision de rendre Louisbourg, 485 ; courage déployé à Louisbourg, 488 ; resté en arrière après la capitulation de Louisbourg, 489 ; il refuse de permettre le mariage du chevalier de la Noue avec une Acadienne, 492 ; nommé lieutenant du roi à Louisbourg, 503 ; commission de lieutenant du roi à Louisbourg, 508.

Aillebout d' et Prévost, MM. La caisse et les magasins, 184 ; le coût exhorbitant des fortifications, 193 ; ordonnance, en vue de protéger l'adjudicataire de l'abattoir, 492.

Aillebout, Mme d'. Ratification d'une concession, 133 ; augmentation de pension, 398 ; paiement de 9.000 livres à M. de Vaudreuil, 426 ; décès de Rigaud de Vaudreuil, 428 ; pension accordée à Mlle de Barante, 435.

Aimable, l'. Naufrage, 442.

Aimable Catherine, l'. Accident, 164.

Aimable Jeanne, l'. Affrètée pour le service du roi, 163.

Aimable Judith, l'. Arrivée de Québec, 217.

Aimable Marie, l'. Son départ, 226.

Aimable Marthe, l'. Envoyée pour informer le roi de l'arrivée de l'*Emeraude* à Québec, 85 ; achetée pour le roi, 85 ; départ pour Québec, 89.

Armour, sieur. La concession des sieurs Pascaud lui est transportée, 191.

Aine, Françoise d'. Augmentation de sa pension 436.

Aix. Les habitants de l'Ile Royale réfugiés à Rochefort, y sont envoyés, 77.

Aix-la-Chapelle. Articles préliminaires de la paix signée à cet endroit, 105.

Akansas. Extermination des Coroas, 442 ; scalpes de Natchez, apportés par eux, 449 ; aide probable de la part de ces Indiens, 454 ; nombre qui faisait partie de la troupe de d'Artaguiette, 453 ; leur bravoure, 453 ; promesses faites par le grand chef, 460 ; n'ont pas pris part à l'attaque des Anglais par les Indiens, 466.

Akansas, rivière. Voyage d'exploration du sieur de Harpe, 457 ; tributaire, 458 ; les Anglais s'y établissent, 520. *Voir* aussi Arkansas.

Alain, M.. S'embarque sur les vaisseaux se rendant au Mississipi, 534.

Alarie, Mlle. Son mariage avec le capt. Sabatier 403.

Alavoine, sieur. Brevet de chirurgien, 253 ; nommé chirurgien militaire à Trois-Rivières, 507.

Albany, l'. Son équipage est transporté sur la côte

de l'Ile Royale par le *Castor*, 76.

Albarez, sieur. Chargé d'une lettre pour M. Bigot ; il lui est permis de charger un vaisseau à Bordeaux pour le Canada, 257 ; il lui est permis de prendre une cargaison de farine pour Québec, 268.

Albemarle, M. d'. Difficultés entre les Français et les Anglais au sujet des frontières de l'Acadie, 145 ; paiement des propriétaires des vaisseaux qui ont transporté les troupes, 172 ; conversation avec le duc de Mirepoix, 173.

Albergati, sieur d'. Rapport demandé au sujet de sa conduite, 201 ; demande une commission d'officier ; il est recommandé au gouverneur, 211 ; le ministre croit qu'il a été suffisamment récompensé, 316.

Albert, Pierre. Invité à faire partie de la société formée en vue d'établir une république, 456.

Alby, d'. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Alcide, l'. Prise de ce vaisseau, 202 ; M. Duquesne doit s'embarquer, 204 ; sa perte, 211 ; doit rester à Québec, 213 ; ingénieur pris sur ce vaisseau: indemnité accordée à M. Doreil pour pertes subies, 220 ; pertes subies par M. Rigaud, 222 ; M. Rigaud fait prisonnier, 227.

Alcyon, l'. Doit rejoindre la flotte du duc D'Enville à Chibouctou, 77 ; transporte une cargaison de munitions de guerre pour le Canada, 73 ; transporte des canons, 90 ; secours pour le Canada envoyé par ce navire 93 ; s'échoue sur une batture, 98.

Alepemigon. Ce poste est accordé au sieur de la Porte Lalanne, 28.

Alepemigon, Lac. Efforts pour améliorer ce poste, 100.

Alexandre, Vincent. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Algonquin, l'. Le vaisseau qui sera construit à Québec, portera ce nom, 127 ; après l'armement de *l'Orignal*, on commencera la construction de ce vaisseau, 129 ; construction, 164 ; équipage, 175 ; armement, 180 ; lancement, 186 ; équipement, 191 ; retour, 212.

Algonquins. Ceux qui sont envoyés à la Louisiane, 155.

Alibamons. Il est désirable que les Chouanons se joignent à eux, 113 ; un esclave chez les Chicachas s'est réfugié chez ceux-ci, 452 ; établissement d'une république près de leur contrée, 456; rencontre de M de Kerlerec avec eux, 459 ; effort des Anglais pour les détacher des Français, 461 ; présents distribués, 468 ; expédition de M. de Bienville contre eux, 524.

Allain, Pierre. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Allard, sieur. Doit exercer la charge de maître d'équipage, 298.

Allemands. Leur établissement dans les colonies, 331 ; ceux qui sont à Samers doivent partir pour la Guyane, 353 ; sont envoyés à St-Jean d'Angely, 359 ; établissement dans les Landes, 363 ; achat de vaches pour eux, 370 ; projet d'établissement, 382 ; il est fait mention de ceux qui sont établis sur le Mississipi, 470.

Alliés. Les Indiens alliés aux Français se sont conduits bravement, 525.

Almain, sieur. Instructions au sujet des magasins ; peut être remplacé s'il ne donne pas satisfaction, 180 ; l'intendant n'est pas satisfait de lui, 184.

Alquier, M. Subsistance pour les Acadiens à Cherbourg, 314 ; autorisé à assister le sieur François de Loysel de Sennecy, 325 ; subsistance aux Acadiens à Cherbourg, 328.

Alsaciennes, familles. Passage accordé à celles qui vont s'établir au Canada, 257 ; celles qui vont au Canada, 267 ; leur embarquement, 268 ; dépenses encourues pour leur embarquement, 269 ;

Alsaciennes, familles—*Suite.*

au sujet de l'entretien et du passage de celles qui vont aux colonies, 274 ; celles qui sont arrivées à Rochefort, 276 ; secours, 276 ; celles qui sont transportées au Canada, 296 ; conditions proposées par le roi, au sujet de leur établissement dans les colonies du sud, 333.

Amat, M. Remerciements pour les renseignements fournis au sujet de la publication d'une histoire de l'Inde, 326.

Ambassadeur de France en Angleterre. Lettre au sujet du traitement du capt. Macé par un officier anglais, 52.

Amblimond, M. d'. Remplacement des officiers par M. de Drucourt, durant le siège de Louisbourg, 298 ; officiers mis en liberté sur parole. 298 ; troupes de l'Ile Royale, 298 ; onze ou douze cents hommes provenant de la garnison de Québec, 299.

Ambroise, J. Bte. Passeport, 334.

Amélie, l'. Arrivée à Québec, 285 ; affrètement de ce vaisseau, pour Québec, 298.

Américain, l'. Voyage de New-York à Bordeaux, 342.

Américains. Barrière du côté du Mexique, 474.

Amérique du Nord. Circulaire aux intendants et aux commissaires des ports où il y a des familles de cette contrée 330 ; mémoire de M. d'Iberville sur les colonies anglaises, 520 ; état des sommes payées au port de Rochefort, aux familles d'officiers et aux habitants, 528 ; rôle des familles d'officiers d'épée, des habitants principaux et nécessiteux, auxquels le roi veut bien accorder des pensions, 528 ; liste des familles d'officiers d'épée et autres habitants qui jouissaient de la subsistance, 530.

Amérique espagnole. Projets concernant sa sécurité, 325.

Améthyste, l'. Fait partie de la flotte du comte Duguay, 214.

Amherst, général. Approuve un plan d'attaque par le haut du St Laurent, 284.

Amien, Geneviève. Augmentation de sa pension. 436.

Amiens. Lettre à M. d'Invault, intendant, 290.

Amiot, M. Plainte du sieur Soumbrun contre lui ; ordre du roi de l'arrêter, 222.

Amiral, l'. Plaintes au sujet de la liquidation des prises, 267 ; récompenses accordées à M. Pénaurun du Tilly, 343 ; exil de M. de Kerlerec, 394 ; amendes imposées aux sieurs Darracq et Rodrigue, 491.

Amirauté et bailliage. Fonctions respectives des officiers, 31.

Amirauté, l'. Lettre aux officiers de l'Amirauté de La Rochelle au sujet des *Trois Cousins*, 126 ; lettre aux officiers de Louisbourg, au sujet d'un compte rendu, 139 ; circulaire aux officiers, au sujet des commissions aux armateurs, 229 ; plaintes contre les officiers, 267 ; lettre à Vaudreuil et Bigot au sujet de l'augmentation du traitement des officiers, 280 ; lettre aux officiers de l'Amirauté de Bordeaux, au sujet du *Machault*, 304 ; lettre au lieut. général, au sujet du *Hancock* et du *Boston* réclamés par les Anglais comme étant le *Clarendon* et le *Hanover Planter*, 420 ; lettre aux officiers, au sujet de la déclaration du capt. Beaudry 426 ; règlement concernant le siège de l'amirauté à l'Ile Royale, 479 ; règlement des salaires des officiers à l'Ile Royale, 481 ; lettres patentes concernant le siège de l'amirauté à l'Ile Royale, 482.

Amitié, l'. Doit partir pour l'Ile Royale, 250.

Munitions. Besoin pressant, 276.

Amours, d', *voir* D'Amours.

DOC. DE LA SESSION No 18

Amphion, l'. Envoyé pour protéger la pêche à la morue sur le Grand Banc, 136; instructions au commandant ; soupçons au sujet de son affrètement, 3 2.
Amphitrite, l'. Perte de ce navire, 62.
Amsterdam. Cargaison d'armes et de marchandises envoyée au Canada, 76.
André, M. Sera emprisonné à son arrivée en France, 242.
Andromède, l'. Entente au sujet de son affrètement, 59 ; proposition de la conduire à la baie de Gaspé ou des Anguilles, pour y passer l'hiver, 61.
Anémone, l'. Doit aller à l'Ile Royale ; le chev. de Tourville nommé commandant, 118 ; nouvelle de l'évacuation de l'Ile Royale reçue par les Anglais transportés par ce navire, 123.
Angélique, l'. Doit mettre à la voile pour l'Ile Royale, 250.
Anglais. Le fort qu'ils ont établi à Témiscamingue, doit être détruit ; les faire harceler par les Nipissingues ; engager les sauvages de la Rivière Blanche à les chasser, 25 ; le poste de Chouenguen leur permet de s'associer avec nos sauvages, 25 ; leurs efforts du côté de la mer ont toujours été infructueux ; ils ont aujourd'hui les mêmes difficultés à surmonter, 29 ; les missionnaires devront soulever les sauvages contre eux, 30 ; le sieur Poulard accusé d'avoir fait du commerce avec eux ; difficultés avec eux, au sujet de Canceau, 30 ; ils ne sont pas en état d'attaquer le Canada par mer, 75 ; leurs mouvements du côté du Mississipi et du Canada, doivent être observés, 107 ; leurs prétentions, 152-153 ; représailles à exercer envers eux, 153 ; prise de vaisseaux 153 ; leur conduite imprévue, 207 ; leurs desseins sur le Canada, 218 ; projets contre Québec, 252 ; descente à la baie de Gabarus, 265 ; ils se préparent à intercepter les convois, 268 ; envoi de bataillons ; leurs intentions, 321 ; les discussions avec eux au sujet de Terreneuve, doivent être évitées, 336 ; "demande de ceux qui sont intéressés dans les papiers du Canada," 364 ; ils molestent les pêcheurs français, 365; vaisseaux coulés à l'entré de la rivière Restigouche pour leur en fermer l'accès, 374 ; leur victoire sur les Espagnols, 454 ; un grand nombre de la Caroline parmi les adhérents à un projet de république, 456 ; un chef de la nation Chactas passe de leur côté 458 ; division des Chactas ; les uns en leur faveur, les autres en faveur des Français, 458 ; secours procurés, par les commandants français des postes du Mississipi, 466 ; les Français promettent de ne plus les molester, 466 ; ils espèrent gagner l'amitié des Indiens, 467 ; ils ne sont pas encore en possession de l'Illinois, 467 ; leur caractère ambitieux et fourbe, 470 ; difficultés que l'Espagne aura à surmonter de leur part, 470 ; leur consternation 475 ; efforts pour déjouer leurs plans, 521; tentatives pour gagner l'amitié des Chicachas, 522 ; leurs projets, 524.
Anglemont, M. d'. Marins et habitants de l'Ile-Royale arrivés à Calais, 57 ; projet des Anglais d'intercepter les vaisseaux français dans La Manche, 429 ; passage des sieurs de Richardville et du Sablé, au Canada, 211.
Anglesea, l'. Doit transporter à Québec, l'équipage et les munitions pour l'*Orignal*, 127 ; instructions au commandant, 129 ; ne peut embarquer tout ce qui est nécessaire pour l'armement de l'*Orignal*, 132 ; départ pour le Canada, 142.
Angleterre. Une rupture avec ce pays est imminente, 30 ; elle n'est pas en état de préparer une expédition pour le Canada ; le gouvernement est obligé de faire revenir ses troupes des Pays-Bas, 66 ; elle peut envoyer des troupes con-
Angleterre.—*Suite.*
sidérables des colonies d'Amérique, 68 ; renfort que la garnison anglaise de Louisbourg pourra recevoir, 75 ; armement qui se prépare contre le Canada, 80 ; déclaration de guerre à ce pays, 223 ; ses forces navales, 328 ; lettres de change dont la cour demande le paiement, 355 ; surprise du roi au sujet de la décoration accordée au sieur Dufy Desaulniers, 400 ; devenue l'ami de la France, 467
Angoumois. M. de Chatillon, lieut. colonel du régiment de ce nom, 465.
Annach, l'. Voyage à Québec, 257 ; familles alsaciennes transportées au Canada. 306.
Anna Sophia, l'. Arrivée, 215 ; départ avec une cargaison de provisions, 223.
Annapolis Royal. Déserteur de cet endroit, 262.
Anse de la Coromandière. Descente des Anglais, 265.
Anse de Portenove. Enterrement des hommes noyés lors du naufrage du le *Chameau*, 480.
Anse aux Senelles. Batterie de gros canons au Cap Brûlé, 93 ; la proposition d'y ériger une batterie n'est pas approuvée, 97.
Anthrax. Epidémie ; les Indiens alarmés, 494.
Anticosti. Naufrage du *St-Joseph* 10.
Antilles. Expédition de M. Beaussier de Chateauvert 326 ; ordre du gouverneur de la Louisiane au sujet du commerce avec les Antilles françaises, 470 ; les vaisseaux français des Antilles sont autorisés à faire le commerce avec la Louisiane, 470 ; la Louisiane en aurait été le boulevard, 474.
Apalaches. Leur destruction par les Anglais ; 7,000 prisonniers, 524 ; ont refusé aux Espagnols de retourner chez eux, 525 ; poste de commerce ; couvent ; population ; mines de plomb, 517.
Apollon, l'. Paquets à remettre au commandant 248 ; arrivé à Louisbourg, 264 ; cargaison, 274.
Aquilon, L'. Choisi pour transporter des troupes à Louisbourg, 204 ; arrivé à La Rochelle, 208 ; transporte des troupes à Louisbourg, 213 ; arrivé à La Rochelle, 216 ; escorte l'*Outarde* et l'*Anna Sophia*, 232.
Aranda, M. le comte d'. Lettre au sujet de l'établissement de familles acadiennes à la Louisiane, 420 ; un mémoire lui est présenté par les Acadiens 438.
Arbaud, M. d', gouverveur de la Guadeloupe. Plaintes au sujet de la violation de la neutralité par M. de la Saulois, 424 ; corres ondance avec M. Burth, gouverneur d'Antigue, au sujet de l'échouement d'un vaisseau américain, 424.
Arc-en-ciel, l'. Voyage à l'Ile Royale, 224 ; le sieur de la Grive doit s'embarquer, 227.
Archevêque de Paris. Secours demandé par l'évêque de Québec, 52.
Archevêque de Tours. Secours demandé par l'évêque de Québec, 52.
Archives. Ordre d'établir à Rochefort un dépôt de celles des colonies, 368 ; ordre d'envoyer à Rochefort celles concernant le Canada, 369 ; "les contrôles de revue des troupes" qui servaient au Canada et "les extraits mortuaires des soldats", doivent être envoyés au dépôts des Archives à Rochefort, 369 ; ordre du roi au sieur Haran concernant celles dont il a la garde à Rochefort, 372.
Ardenne, Gilbert d'. Fait partie de la garnison à Biloxy, 519.
Ardent, L'. Envoyé à Louisbourg, pour croiser dans le golfe sous le commandement de M. de St-Clair, 30 ; le commandement est confié à M. Meschin, 32 ; départ, 35.
Aréthuse, l'. Cargaison de poudre et d'armes 264 ; départ de Louisbourg ; services de M.

Vauclin sur ce vaisseau, 271 ; combat avec le *Guerrier*, 323.

Argenson, M. d'. Nomination de M. de Gannes au grade de lieutenant du roi, 19 ; M. Verrier, 34 ; permission aux sieurs Pascaud de faire fabriquer des armes, 51; échange de prisonniers et capitulation de Louisbourg, 55 ; échange de marins pour des troupes de terre, 56 ; les troupes de l'Ile Royale et les prisonniers en Angleterre, 88 ; échange des prisonniers, 89 ; projet de former les troupes des colonies en corps, 123 ; envoi d'un ingénieur pour examiner les fortifications de Québec et de Louisbourg, 142 ; liste des sujets recommandés pour faire partie des troupes du Canada et de l'Ile Royale, 143 ; dispute avec les Anglais au sujet des colonies 145 ; mémoire dans la bibliothèque du roi concernant les réclamations contre les Anglais 145 ; commissaires pour déterminer les frontières de l'Acadie, 158 ; la famille de Gannes, 198 ; il est probable qu'il laissera M. de Montcalm choisir trois aides de camp, 227 ; augmentation des troupes du Canada, 244.

Argenteuil, sieur d'Aillebout d'. Promotion, 138.

Argenteuil, veuve d'. Gratification, 111.

Argonaute, l'. Le roi l'envoie à l'Ile Royale, 53 ; changement de destination 53 ; pas de changement dans l'arrangement fait à son égard, 54.

Argout, M. d'. Les difficultés entre l'Angleterre et la France, semblent aplanies, 422 ; lettre du chev. de Cuverville, au sujet de la prise du seneau la *Marie Marianne*, par un navire anglais, 423 ; lettre du commandant de St-Augustin, annonçant l'envoi de plusieurs prisonniers français arrêtés par les Anglais, en se rendant à la Nouvelle-Angleterre ; vente du vaisseau sur lequel avaient été transportés les prisonniers, 423.

Argout et de Vaivre. Neutralité à l'égard des vaisseaux anglais et américains ; le désarmement de la *Liberté*, et le traité de commerce et d'amitié avec les Etats-Unis, 422 ; folie du sieur Pierre Antoine Varin, 423 ; position pour le chev. de Queux, 423.

Arias, sieur David Diaz. Arrêté comme espion ; propriétaire du *Texel* ; sa justification, 464 ; ses effets lui sont rendus, 465.

Arismendy, Bernard d'. Mémoire au sujet de la suppression de subsistance depuis son engagement sur un corsaire, 340.

Arkansas. *Voir* Akansas.

Arlequin, l'. Prise du vaisseau les *Deux Sœurs*, 316.

Armant, sieur. Son passage à la Louisianne, 344.

Armement. Il est question d'un armement considérable à l'Ile de Wight, 242.

Armes. Ordonnance concernant leur préservation, 22.

Armuriers. Quatre sont engagés pour le Canada, 290.

Arnaud, sieur. Sa conduite lors de la rencontre avec les Chicachas, 454.

Arnoux, sieur. La comtesse d'Humebek demande pour ses enfants le paiement d'une réclamation ; pension à sa famille, 408.

Arnoux, veuve. Elle demande le paiement des articles fournis par son mari ; maladie et dénûment, 373 ; réclamation pour les articles fournis à l'hôpital de Québec, 381.

Arquier, M. le curé. Habitants de l'Ile St-Jean réfugiés à Boulogne, 291 ; secours pour les habitants de l'Ile St-Jean réfugiés à Boulogne, 317.

Arragory, d'. *Voir* Darragory.

Arrangements financiers. Lettre du ministre, à ce sujet, 9.

Arrêt du Conseil d'Etat Concernant les marchandises du cru des îles françaises en Amérique, qui seront exemptées de certains droits, 482.

Arrigrand, sieur d'. Concession en sa faveur, 153 ; obtient son passage pour se rendre à l'Ile Royale, 183 ; lettre à MM. de Raymond et Prévost au sujet de sa concession, 183.

Arsenal. L'édifice des jésuites à Québec, est converti en arsenal, 143.

Arsenau. Gratification, 198.

Arsy, marquis d'. Beau-frère du sieur de Régis, 454.

Artaguiette, M. d'. Rapport au sujet des instructions de feu M. de Muy, gouverneur du fort de la Louisiane, 443 ; les Kaskakias lui demande la grâce de sieur Périllard, 448.

Artaguiette, M. Diron d'. Narration au sujet du massacre fait par les Natchez et des opérations contre ceux-ci avec l'aide des Chactas, 449 ; son influence sur les Indiens, dépréciée par le gouverneur Périer ; une commission est chargée de faire une enquête à ce sujet, 449 ; réfute les accusations portées contre lui ; blâme la conduite de M. Périer envers les Indiens, 450 ; lettre au sujet des Natchez, des Chactas et des Chicachas, 450 ; massacre des Tonicas par les Natchez ; représentations à M. Perrier ; conspirations de 400 nègres, 450 ; il lui est permis de cultiver l'indigo, 451 ; narration de son engagement avec les Chicachas, 452 ; défait par les Chicachas, 453 ; son décès, 453 ; expédition de M. de Bienville contre les Chicachas, 454.

Artaguiette, M. d'. Choisi pour aller à Rochefort en qualité de commissaires, 477.

Artel, sieur. Il peut être nommé capt. des portes à Louisbourg, 31.

Artillerie. M. Duquesnel, en demande 16 ; la condition des arsenaux ne permet pas d'en envoyer ; il n'en sera envoyé que l'année prochaine, 39 ; Québec et Montréal n'en recevront pas cette année, 96 ; observations au sujet de la fusion du service du génie et de celui de l'artillerie, 252.

Artilleurs. Vêtements nécessaires pour ceux de l'Ile Royale, 50.

Artois, bataillon d'. Envoyé à l'Ile Royale, 205 ; son arrivée à Louisbourg, 207 ; perte de deux capitaines et de deux lieutenants des grenadiers, 265.

Asfeld, maréchal d'. Au sujet d'un ingénieur à Louisbourg, 55.

Assemblée du clergé. Accorde de l'aide aux vicaires généraux, 327.

Assesseur. La durée de leurs commissions est fixée à trois années, 24 ; M. Gauthier est nommé membre du conseil, 25.

Assises, M. Delagrève des. Paiement du montant emprunté de l'amiral Boscawen pour achat de vivres à Louisbourg, 292.

Assomption, fort de l'. Arrivée de M. de Bienville, 456.

Atalante, l'. Arrivée à Québec, 285.

Atlas, l'. Paiement de l'affrètement, 77.

Aubert, sieur. Nommé capitaine des portes à Québec, 131 ; sa nomination à la charge de capitaine des portes à Québec, est différée, 191.

Aubeterre, M. le marquis d'. Entente entre lui et Darragory, 269.

Aubertin, sieur d'. Brevet d'ingénieur, 274.

Auberville, M. d'. Observations, sur la Rivière Mississipi ; le poste de Balize doit être abandonné, 459.

Aubigny, sieur d'. Nommé officier en second sur le *Caribou*, 35 ; commande le vaisseau du roi, 107 ; le commandement du le *Léopard*, 125 ; croisière à l'Ile Royale, 194 ; instructions, 199 ; la prise du *Warwick*, 232 ; fonds en argent envoyés par son escadre, 240 ; voyage difficile, 242 ; artillerie et munitions à bord de son escadre. 245 ; le décès de M. des Noyelles, 320 ; pensions accordées aux

sieurs d'Aillebout et des Noyelles, 320; rapport au sujet de la triste situation des Dlles de Gannes, 369.
Aubry, Mlle. Pension, 473.
Aubin, Père Ambroise. Passage pour l'Ile Royale, 215.
Aubriet, Nicolas dit Bellerose. Congé absolu, 108.
Aubry, veuve. Pension, 473.
Aubry, M. Réponse aux discours des chefs indiens; nécessité de faire la paix avec les Anglais. 467; attitude des Illinois à l'égard des Anglais, 468; embarras, 469; santé défectueuse par suite de blessures; voyage en France demandé, 469; exhorte les soldats à servir le roi d'Espagne, 469; établissements visités, 470; vaisseaux français faisant le commerce avec les Antilles, 470; séjour prolongé dans la colonie; son départ pourrait avoir des conséquences graves, 480; gouverne la colonie conjointement avec M. d'Ulloa, 470; révolution à la Nouvelle-Orléans et la triste situation de cette colonie manquant d'argent et d'hommes; discours au conseil de la Nouvelle-Orléans, 471: lettre au ministre dans laquelle il dit qu'il périra avec ses officiers et soldats plutôt que de permettre la violence à l'égard de la frégate espagnole. 471; lettre au sujet des événements à la Nouvelle-Orléans; M. d'Ulloa et lui ont travaillé de concert pour maintenir l'ordre; efforts infructueux pour calmer le peuple, 472; article diffamatoire contre lui; conduite lors des troubles à la Nouvelle-Orléans, 473; refus de M. Foucault de répondre à ses questions, 473; ses services: son décès: pensions accordées à son neveu et à sa nièce, 473.
Aubry et Foucault. Lettre au sujet de l'indignation du roi à l'égard de l'outrage commis envers le gouverneur espagnol de la Louisiane, 473.
Aubry, chev. Nommé enseigne, 506.
Audierne. Arrivée du sieur de Courval, 327.
Audiffrein, M. Philippe. Son vaisseau le *Jolicœur* est pris par les Anglais et conduit à New-York; il devra prouver que son vaisseau a été forcé d'arrêter à un port de la Nouvelle-Angleterre, 418.
Augé, sieur. Plaintes contre lui, 41.
Augé, Gaspard. Accusé de bigamie, 113.
Auguste, l'. Dépêches envoyées par ce navire, 80; son retour, 212; naufrage; officiers et familles canadiennes à bord, 332; voyage, en France; officiers et autres personnes embarqués, 512.
Aulan, M. le Bailly d'. Letttre au sujet d'une pension à M. Duchambon de Mézillac à l'Ile Royale, 390; sieur de Couagne de l'Ile Royale, 390; M. de Repentigny nommé commandant du service des recrues à l'Ile de Ré, 390.
Aumont, le duc d'. Lettre au sujet du sieur Courvoisin qui vient d'obtenir une enseigne en pied, 143.
Aunis, chambre de commerce d'. Lettre aux syndics au sujet des mouvements de la flotte anglaise, 60; protection de la flotte et du commerce, 93.
Aunois, M. Favre d'. Ce qui se passe en Louisiane, 475.
Aurore, l'. Envoyée à Terreneuve pour surveiller les Anglais, 69; instructions au commandant, 73; retour à Brest, 75.
Aussenac, sieur. Mémoire au sujet de la prise illégale de son navire sur la côte de St-Domingue, et réclamation de dommages, 420.
Auterive, M. d'. Augmentation de pension en compensation des pertes subies lors de l'incendie à Montréal, en 1754, 399; l'affaire des Chicachas, 454.
Auteuil, M. d'. Abus d'autorité à son égard, commis par Frontenac, 501; le sieur Bourdon a été protégé par lui, 501; son exil, 502; mauvais traitements; décès, 502.
Auteuil, fils, M. d'. Mauvais traitements de la part de Frontenac, 502.
Autin, M. le duc d'. Promotion au sieur de la Corne de St-Luc, 19.
Auxerre. Lettre au secrétaire du roi, 408.
Avaugour, M. d'. a causé des embarras, 501.
Aventure, l'. Arrivée à Brest; passagers venus du Canada, 307.
Avoilles, les. Scalpes de Natchez, qu'ils ont apportés, 450; part prise à l'attaque contre les Anglais, 450.
Avoyelle. Une sauvagesse esclave chez les Chicachas s'échappe; récit de ce qu'elle a vu chez ces derniers, 452.
Avrincourt, le marquis d'. Lettre au sujet des études botaniques de M. Kalm au Canada, 142.
Avrisard, Mme d'. Pension en compensation des pertes subies à l'Ile Royale, 395.
Ayen, M. le duc d'. Lettre au sujet des arrangements concernant Vaudreuil, 173.
Ayen, l'évêque d'. Lettre au sujet du sieur Guiton de Monrepos, autrefois lieutenant général du district de Montréal, 338.
Bacquerine, sieur. Nommé greffier, 206.
Bacquerisse, sieur, Guillaume. Sa pension lui sera continuée en compensation des pertes qu'il a subies à l'Ile Royale, 391.
Badelart, sieur. Mémoire, 364.
Baguenard, veuve. Pension, 425.
Bahamas. Secours que les Anglais pourraient en obtenir, 520.
Baie-de-Chaleurs. Réclamations des sieurs de Bellefeuille au sujet de la pêcherie, 7; renouvellement de la concession, 7; concession de terre; 164; perte de la frégate le *Machault*, 307.
Baie de Gabarus. Descente des Anglais, 265.
Baie de. Missikouy. Ratification de concession de terre en faveur du sieur Foucault, 37.
Baie de Phelypeaux. "Brevet de survivance en faveur des sieurs de la Porte", 29; réclamation du sieur Foucher, 191; établissement, 192.
Baie des Apalaches. Fernand Soto remonte cette baie, 517.
Baie des Châteaux. L'exploitation d'une pêcherie par le sieur Basile, est abandonnée, 110; concessions de terre au sieur Gauthier, 132.
Baie des Espagnols. Briqueterie et fours à chaux à cet endroit, 183.
Baie des Esquimaux. Il ne sera pas fait de concession au sieur Fornel, 23; elle peut être concédée à la veuve Fornel, 110; découverte par le sieur Fornel, 110; entreprise du sieur Fornel, 110; concession de terre à la veuve Fornel, 110.
Baie des Onyatanous. L'affermage est approuvé, 24.
Baie du St-Esprit. Embouchure de la rivière du St-Esprit à 80 ou 100 lieues à l'est de la baie, 518; avantages que la France retirerait de sa possession, 533.
Baie d'Hudson. La question de ne pas renouveler les privilèges concernant le commerce à cet endroit et de rendre celui-ci libre, est discutée en Angleterre, 14; il est question d'attaquer les postes anglais de ce côté, 29; lettre du ministre au sujet de la destruction des établissements anglais, 40; incurtion, 80; il est question d'une expédition de ce côté, 103; le régiment d'Armagnac et l'expédition à cet endroit, 438.
Baie Française. La Jonquière fera son possible pour défendre les postes de cet endroit, 148.
Baie Royale. Fortifications à l'entrée de cette baie, 478; devis et calcul approximatifs des dépenses d'une batterie retranchée, 498; calcul approximatif du coût d'une batterie de 20 canons supportée par une redoute à l'entrée de cette baie, 499.

Baie St-Joseph. Le poste de cet endroit est abandonné, 446.

Baie St-Louis. La baie des Esquimaux porte aussi ce nom, 132.

Baie St-Paul. Mémorandum au sujet des mines, 12; le bois de charpente ne peut être coupé et transporté à Québec qu'avec de grandes difficultés, 22; les mines, 133.

Baie St-Anne. Fort construit à cet endroit, 477.

Baillagoulas, Indiens. Ont apporté des scalpes lors du massacre général, 450.

Bailleul, François Odot de Piercot. Augmentation de sa pension, 432.

Bailleul, M. de. Promu au grade d'enseigne en pied, 101; promotion, 122; promu à la tête d'une compagnie, 144; permission de servir à la Louisiane, 322; retourne en France, 333; paiement du papier monnaie en sa possession, 374; ses services; pension, 382; s'en va servir à la Louisiane sous les ordres de Bienville, 454.

Bailli. Les officiers de l'amirauté peuvent-ils en exercer les fonctions? La question doit être décidée, 136.

Bailliages. Etablis à l'Ile Royale, 478.

Baillon, M. Prise de vaisseaux par l'amiral Boscowen, 215; Henry et Hawker, officiers anglais, 217.

Balance, la. Transporte des Acadiens de la Martinique à Concorneau et à l'Ile de Bas, 387.

Baldik. Mentionné parmi ceux qui peuvent cultivé l'indigo, 451.

Balcine, la Les frégates la *Valeur* et la *Mignonne* l'escortent jusqu'à Québec, 257; transporte des familles alsaciennes au Canada, 305.

Bank, capt. Commande une corvette anglaise qui a reçu ordre de quitter le Mississipi, 518.

Baraguel, Mlle. Pauvreté; une concession devrait lui être faite, 365.

Barail, M. du. La distribution des officiers sur les navires lui est confiée, 245.

Barante, capt. de. Tué au siége de Québec, 435.

Barante, Mlle de. Pension; fille d'un capitaine tué au siége de Québec, 435; sa pension est augmentée, 438; augmentation de sa pension, 439.

Barbel, sieur. Ecrivain en chef du roi; doit se rendre à la Martinique, 310; son mémoire à la Bastille; un emploi doit lui être donné, 329; peut aller à La Rochelle, 330; doit passer à St-Pierre et Miquelon pour y exercer la charge d'ordonnateur, 347; pension et émoluments attachés à la charge d'ordonateur à St-Pierre et Miquelon, 351; remplacé par le sieur Beaudéduit, 371.

Barbier. A signé le rapport officiel du naufrage de la Salle, sur l'*Aimable*, 442.

Barbudeau, sieur, chirurgien. Reçoit sa commission de chirurgien des troupes, 195; remèdes fournis aux familles de l'Ile Royale et du Canada, 397.

Bardet, sieur. Autrefois capitaine de poste; est libéré, 174.

Barentin, M. de. Lettre au sujet du libraire de Saintes, 64.

Barollon, sieur Rainbault de. Doit recevoir la croix de St-Louis, 395.

Barn, sieur Wm. Arrêté au Cap et envoyé à Bordeaux, 314.

Baron, M. Signe les représentations au duc de Chambon, concernant la capitulation de Louisbourg, 484.

Baron, sieur. Découvre une forêt de pins sur la rivière Châteaugué, 23.

Baraques, Les habitants devront payer une taxe pour subvenir aux dépenses de celles de Québec, 151; calcul approximatif concernant le coût de leur maintien, 164; taxe imposée pour les maintenir à Québec, 178.

Barrailh, M. de. Nécessité urgente d'envoyer un convoi, 58; départ des vaisseaux pour le Canada, 59; M. de Karrer doit suivre ses ordres au sujet des Suisses, 60; cour martiale chargée de juger les Suisses, 60; croix de St-Louis conférée au sieur d'Aillebout, 61; deux vaisseaux français pris par les Anglais, 61; mutinerie de Louisbourg, 61; propositions de Hiriard et de Salaberry, de passer l'hiver à la baie de Gaspé ou à celle des Anguilles et de se rendre à Québec le printemps suivant, 61; l'objet que doit avoir en vue la cour martiale de ouisbourg, 62; impossibilité de trouver un équipage pour les sieurs Hiriard et Salaberry; aurait dû prévoir que sa décision au sujet de la relâche du sieur de Tilly ne serait pas approuvée, 62; présidera la cour martiale, 62, ; projet du capt. Salaberry, 63; recrue qui doit être envoyée à St-Domingue par la *Gironde*, 63; l'ordre du roi au sujet des révoltés de l'Ile Royale, 63; décès de plusieurs des inculpés dans la révolte de l'Ile Royale, 63; nécessité de procéder promptement, 63; M. de Sérigny recevra de lui les ordres nécessaires au sujet de la cour martiale, 63; un libraire de Saintesa vendu à Rochefort, un compte rendu du siège de Louisbourg, 63; fuite de du Pasquier, 64; procès des révoltés de l'Ile Royale, 64; résultats de la cour martiale tenue par M. Karrer, pour juger le régiment suisse; l'exemple eut été plus salutaire si Du Pasquier avait été pris et condamné, 64; les révoltés de l'Ile Royale et la grâce qu'ils prétendent avoir obtenue de M. du Chambon, 64; le roi est satisfait de sa conduite en rapport avec la cour martiale, 65, ; jugements rendus par le Conseil de guerre, 76; décès du sieur Boisberthelot, 77; recrutement pour compléter les compagnies de l'Ile Royale, 77; passage pour le Canada, accordé au sieur de la Boularderie, 79; troupes parties de l'Ile Royale, 79; retraite de M. de la Pérelle; une pension lui est accordée, 90; les sieurs d'Aillebout et Prévost seuls peuvent embarquer leurs femmes, 91; départ de l'escadre, 91; secours qui vont être envoyés au Canada, 93; escadre de M. de la Jonquière, 93; diligence au sujet de l'armement pour la Canada, 93; importance de mettre à la voile sans retard, 94; arrangements faits pour loger les troupes de l'Ile Royale, à leur arrivée en France, 94, ; doit présider une cour martiale tenue pour juger les soldats qui se sont révoltés à Louisbourg, en 1747, 491.

Barrailt. *Voir* Barrailh.

Barré, Anne. Doit s'adresser au contrôleur général, pour obtenir le transfert de la pension de sa mère, 439.

Barré, capt. A transporté des paquets envoyés du Canada, 294.

Barré, Jean. Une pension lui est accordée pour ses services, 392.

Barre, sieur de la. Doit servir dans les troupes de la Louisiane, 9.

Barri, sieur. Le ministre ne peut lui accorder une position, 436.

Barrialt. *Voir* Barrailh.

Barrington, M. le comte de. Ses égards pour Dieskau, 247.

Barrington, Lord. Accorde la liberté au baron de Dieskau, 270.

Barry, sieur de. Rien de plus ne peut être fait pour lui, 406.

Bart, M. Offre d'une goélette par le sieur Gauthier, 228; sa liberté, 330.

Bart, vice-amiral. Nomination de son frère au grade de capt. de poste à la Martinique, 75.

DOC. DE LA SESSION No 18

Bartel, sieur. Le ministre est disposé à lui accorder du secours, 139.

Basil, sieur. Opportunité de lui concéder la Baie-de-Chaleurs, 7 ; concession, 40.

Basse-Bretagne. Entrepôt de tabac à Faon, 366.

Bastille. Les sieurs Nadau du Treil et de Laneize y sont envoyés, 328 ; au sujet du sieur Barbel, prisonnier, 329 ; le roi ordonne d'y recevoir le sieur de la Potherie, 329 ; le sieur de la Borde, prisonnier, 356 ; les papiers du sieur Cadet en sont retirés, 374 ; ordre concernant la sortie du sieur Cadet, 375 ; le sieur Cadet y est détenu, 375 ; interrogatoire du sieur Foucault, 473.

Batteries. Erigées à Louisbourg, 478.

Batteries du clergé. Elles sont terminées, 8.

Baubert, sieur de. Arrangement concernant son embarquement à Brest. 246.

Baudicourt, M. Drouet de. Promu au grade de lieutenant, 101.

Baupréau, M. Redon de. Instructions au sujet de l'examen du mémoire de la veuve d'Entremont, 438.

Baucasse et Dufresne, MM. Lettres de change obtenues en retour de marchandises, 297.

Bayonne. Lettre aux directeurs de la chambre de commerce, 51 ; navire transportant de Boston, des prisonniers attendus à cet endroit, 56 ; l'*Aigle* et le *St. Dominique*, deux navires de cette ville, sont retenus à Rochefort, 56 ; vaisseaux de Québec qui doivent y être envoyés 57 ; deux navires de cette ville, sont pris par une corvette anglaise, 93 ; navires chargés de liqueurs et de viandes salées, qui doivent partir, 245 ; nécessité d'engager les marchands à transporter des provisions au Canada, 249.

Bazagier, sieur. Brevet d'écrivain 177 ; son retour au Canada, 256 ; paiement de ses émoluments, 314 ; son mémoire, 364.

Bazas, l'évêque de. Permission de s'absenter, accordée au sieur St. Rome, 327.

Bazile. *Voir* Basile.

Béarn, régiment de. Il est fait mention du second bataillon servant au Canada, 252 ; il est faitmention d'un capitaine des grenadiers de ce régiment, tué au Canada, 435.

Beaubassin, Anne Leneuf de. Pension, 432 ; sa pension est augmentée, 432.

Beaubassin, Gabriel de. Pension, 404.

Beaubassin, M. Hertel de. Promu au grade d'enseigne, 101 ; gratification, 113 ; sur la liste de ceux qui sont envoyés à la Louisiane, 455.

Beaubassin, Julie Leneuf de. Pension, 404.

Beaubassin, M. Lavallière. Sa bravoure à la prise de Louisbourg, 488.

Beaubassin, Leneuf de. Le passage de 50 pêcheurs pour l'Ile Royale, 147 ; sa nomination au Conseil supérieur 206 ; le roi accorde une pension à sa veuve, et la subsistance à ses enfants, 393.

Beaubassin, Louis René de. Pension, 404.

Beaubassin, Mme de. Secours demandé, 310 ; pillage de sa maison par les troupes de Boston, 486.

Beaubassin, sieur. Sauf-conduit demandé, 297.

Beaubois, père. Copie d'une lettre qui lui a été adressée au sujet de mines, 457.

Beauchaine. *Voir* Beauchesne.

Beauchamp, M. de. Ordre concernant le sondage des rivières Espagnole et Mobile, 456 ; tempête qui détruisit la moitié de l'Ile Dauphin, 457 ; voyage au pays des Chactas, 458 ; n'a pas reçu de réponse à la lettre dans laquelle il faisait la narration de son voyage à la contrée des Chactas, 458.

Beauchand, père Germain. Passage pour le Canada, 339.

Beauchesne, M. de. Commandant de la *Seyne*, 197 ; instructions, 177.

Beauchesne, sieur. Voyage de la *Seyne* dont il a le commandement 188.

Beaucours, M. de. Doit soumettre à Beauharnois et Hocquart, ses plans pour la protection des remparts à Montréal, 11 ; les Indiens, 11 ; l'occasion de tirer parti du ressentiment des Iroquois, 26 ; l'affaire du sieur de Monrepos avec les officiers, 43 ; mis à la retraite ; pension et gratification, 101 ; pension, 102 ; doit continuer de remplir sa charge jusqu'à ce que son successeur soit nommé, 103 ; gratification, 110 ; pension 110 ; nomination de son successeur, 115 ; gratification, 115.

Beaudéduit, sieur. Est nommé membre du Conseil supérieur, 206 ; nommé commissaire de la marine à St-Pierre et Miquelon, 371.

Beaudéduit et Dangeac, MM. *Voir* Dangeac et Beaudéduit.

Beaudoin, Louis. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.

Beaudry, M. Liste des Acadiens embarqués sur la *Louise*, pour se rendre à St-Pierre et Miquelon, 386.

Beaudry, capt. Le ministre a reçu sa déclaration au sujet de la prise de St-Pierre et Miquelon, 426.

Beauffremont, chev. de. Voyage qu'il est sur le point d'entreprendre, 230 ; M. Dubois de Lamotte doit avoir rejoint sa division à Louisbourg, 241.

Beaugy, sieur de. Envoyé au Canada avec des recrues, 297.

Beauharnois, chev. de. Promotion, 46 ; nommé lieutenant d'artillerie et commandant de la compagnie "de cette arme", établie au Canada, 46 ; le grade de lieutenant d'artillerie lui est accordé, mais la croix de St-Louis ne peut lui être conférée, 69 ; ne peut obtenir la croix de St-Louis ; une gratification lui est accordée, 97 ; lieutenant dans la marine, 99 ; dépenses du service de l'artillerie au Canada, 99 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 116 ; la croix de St-Louis lui est donnée, 122.

Beauharnois, marquis de. Congé absolu pour le sieur Panet, 5 ; desseins des Anglais à l'égard de Choueguen et construction de barques, 5 ; dot de Mlle Lantagnac, 6 ; instructions diverses, 6 ; impossibilité d'obtenir une nouvelle "marque d'honneur", 7 ; Fort St-Frédéric, 7 ; moyens de défense contre les Anglais, 8 ; Choueguen ; les déserteurs ; St-Simon ; les Iroquois du Sault St-Louis et du Lac des Deux-Montagnes ; la tranquillité probable des Onontagués, des Goyaguoins, des Sonontouans, en cas de guerre, 8 ; Ste-Marie et les Abénakis, 8 ; les forges du St-Maurice, 8 ; le choix de M. Deschaillons pour transporter les dépêches, 9 ; M. de Noyan, les congés aux officiers de la colonie et la difficulté d'empêcher les Indiens de se faire la guerre, 9 ; établissements à Détroit, 9.

Beauharnois, M. de. Choix du sieur de Céloron pour commander à Détroit, 9 ; attitude des nations indiennes de l'ouest, 9 ; services de M. Leverrier et autres dans les troupes de la Louisiane, 9 ; forgerons à Michilimakinac et à Détroit, 9 ; personnes chassées des terres de M. de Vaudreuil sous prétextequ'elles trafiquaient avec les Indiens, 9 ; attitude des Chouanons et des Miamis, 9 ; difficultés entre la veuve Pommereau et St-Estèbe, etc., etc., 9 ; cadets à l'aiguillette, 10 ; les vues de l'évêque de Québec au sujet du bannissement des mendiants de Québec, lui sont soumises, 10 ; un mémorandum concernant les propriétés et les dettes des frères Charron, lui est envoyé, 11 ; décision au sujet d'une contestation portée devant le gouverneur ; l'affaire est réglée suivant le désir du sieur de Chau-

Beauharnois, M. de—*Suite.*
vremont, par une lettre tenant lieu d'une permission d'appel, 10 ; réclamations de Mme de Beauharnois et de sa famille, 11 ; " l'enfant de la veuve du frère de M. Fraussure de Villers ", 11 ; attitude des Indiens de l'Illinois, 13 ; promotions accordées au personnel en général, 13 ; incursions des Chérakis à la Louisiane ; il serait opportun qu'il s'entende avec M. de Vaudreuil sur les mesures à prendre pour y mettre fin, 22 ; rupture inévitable avec l'Angleterre et les moyens à prendre pour la défense de la colonie, 22.

Beauharnois, M. de. Paix qui doit être conclue avec les Indiens ; le ministre exprime aussi son regret que la difficulté entre les Onontagués et les Anglais, n'ait pas soulevé les Iroquois contre ces derniers et l'invite à fomenter le ressentiment des Iroquois, 24 ; Chouanons, 24 ; suppression du commerce des Dlles Desaulniers, 24 ; sa conduite à l'égard des Sioux et des Renards ; il devra surveiller de près ces Indiens qui font entendre qu'ils veulent la paix ; la rencontre des Renards et des Sakis et les efforts à faire pour réconcilier les Indiens du Sault St-Louis et ceux du Lac des Deux-Montagnes, 23 ; préservation des armes et suppressien des abus, 32 ; suppression des congés ; le ministre ordonne qu'aucun officier ne s'éloigne de la colonie, 22 ; position de lieutenant général de la prévôté à Québec, 22 ; arrangement pour mettre fin aux difficultés entre les sieurs Estèbe, la veuve Pommereau et autres, 24 ; la dot de Mlle de Lantagnac, 26 ; fortifications de Québec et continuation des travaux au Fort St-Frédéric, 25 ; nomination du sieur de Fonville pour commander à St-Frédéric ; le ministre regrette qu'on n'ait pas empêché les Anglais de s'associer avec les Indiens, amis des Français, en ne s'opposant pas à l'érection du fort de Chouegueu qui doit être détruit si les hostilités éclatent entre l'Angleterre et la France ; le ministre ajoute que la situation est menaçante, 25 ; affermage des postes, 25 ; translation des Hurons de Sanduské à un endroit en decà de Détroit, 25 ; 24 médailles envoyées pour les Indiens, 26 ; instructions pour empêcher les désertions, 26 ; augmentation accordée à M. de St-Castin sur les produits de ferme des postes, 26 ; mauvaises récoltes, 26 ; promotions, 29 ; le roi espère que ses services lui donneront droit à la grand'croix, 26.

Beauharnois, M. de. Précautions à prendre en cas de guerre, 29 ; son plan concernant la destruction des établissements anglais sur les bords de la baie d'Hudson, 40 ; mesures concernant la défense de la colonie, 41 ; le ministre approuve l'échange proposé au sujet des prisonniers 42 ; doit s'entendre avec M. Hocquart, 67 ; perte de Louisbourg, 69 ; permission accordée au chev. de Longueuil de porter la croix de St-Louis, 68 ; retraite de M. de Beaujeu, 68 ; doit confier le gouvernement de la Nouvelle-France au sieur de la Jonquière, 69 ; l'*Aurore* et le *Castor* chargés de surveiller les Anglais à Terreneuve, 69 ; son remplacement, 70 ; restera en charge du gouvernement civil, pendant une certaine période, 70 ; l'escadre envoyée au Canada sera commandée par lui, à son retour en France, 80 ; compte rendu au sujet de la condition des garnisons du Canada, 80 ; a informé le ministre de la conduite et du décès de St-Castin, père, 80 ; M. de la Véranderye choisi pour remplacer M. des Noyelles, 80 ; silence de M. Shirley au sujet de proposition d'échange de prisonniers, 81 ; mesures prises pour harasser l'ennemi, 81 ; le ministre l'approuve d'avoir laissé 300 hommes en Acadie, 82 ; amélioration de la terre qui lui a été concédée près de la seigneurie de Châteaugué, 133.

Beauharnois, marquis de. Le ministre a été informé du zèle avec lequel le sieur Piquet s'est acquitté de sa mission au Lac des Deux-Montagnes, 83 ; l'escadre du sieur de la Jonquière sera commandée par lui lors de son retour de Québec à Brest, 84 ; décès de son frère, 84 ; nomination du comte de la Galissonnière pour remplacer le marquis de la Jonquière, 84 ; son arrivée à Brest, 89 ; envoie l'*Aimable Marthe* pour informer M. Rostan de l'arrivée de la flotte à Québec, 89 ; est arrivé à Brest sain et sauf, 89 ; il a dû insister auprès de M. Knowles sur le fait que les habitants de l'Ile Royale qui n'étaient pas prisonniers, n'ont pas été envoyés au Canada suivant leur désir, 98 ; M. de la Galissonnière " devra s'entendre avec lui au sujet du partage de son droit sur le castor ", 102 ; le sieur Marin est nommé capitaine à la demande du marquis, 103 ; concession qui a été faite à MM. de Beaumond et de Beauharnois, 147 ; le rapport des prisonniers chicachas ne s'accorde pas avec les rapports faits par lui, 455 ; les Chicachas, 455 ; M. Marin chargé de faire connaître la situation critique de Louisbourg, 483 ; lettres patentes lui conférant les titres de gouverneur et de lieutenant général des Iles du Vent, 503.

Beauharnois et Hocquart. Leur demande d'envoyer du blé pour la colonie, 5 ; travaux aux postes de Frontenac et de Niagara, 5 ; bois de charpente pour la construction des vaisseaux, 6 ; position de supérieur du Séminaire de Québec, 6 ; équipage de la flûte nouvellement construite, 6 ; culture du tabac, 7 ; " coutume louable de M. Hocquart de siéger deux fois par semaine pour entendre les contestations des habitans, " 7 ; Fort St-Frédéric ; dot de Mlle de Rigauville, 7 ; on ne peut accorder le brevet de médecin au sieur Benoit 7 ; pêche à la baleine des frères Darragory, 7 ; renouvellement de la concession de la Baie-de-Chaleurs, 7 ; concession de terre au Labrador, au sieur Marsal, 7 ; commerce des Dlles Desaulniers, 6 ; sieurs de Bellefeuille et la pêcherie de la Baie-de-Chaleurs, 7 ; bail concernant les postes de Frontenac et de Niagara, accordé au sieur Chalet pour une période de six années, 8 ; inopportunité de confier au sieur de Muy, le commandement en second des postes établis par le sieur de la Véranderye, 7 ; Hôtel-Dieu de Québec, 8 ; les forges du St-Maurice, 8 ; proposition du sieur Cugnet concernant les postes du Témiscamingue, de Népigon, de Michipoton et Kamanistigaya, 8 ; mémoire du séminaire des Missions Etrangères et des Jésuites, par lequel on demande l'exemption des dîmes, accordée par Mgr. de Laval ; le ministre demande leur avis, 9.

Beauharnois et Hocquart. Grade de lieutenant de frégate accordé à M. de Beauvais, 9 ; appointements de M. de Beauvais, capitaine du port de Québec, 9 ; " monnaie de cartes, " 10 ; contrebandiers qui seront envoyés au Canada, 10 ; ordonnance concernant la préservation des armes des troupes, 10 ; naufrage du *St-Joseph* à l'Ile d'Anticosti, 10 ; difficultés entre la veuve Pommereau et autres, en leur qualité de donataires du sieur de la Lande, 9 ; M. de Rossel doit commander le *Rubis*, 9 ; compte rendu concernant les dépenses du Canada, 10 ; lettres à l'évêque de Québec, l'informant que ceux-ci doivent être consultés au sujet de l'Hôpital Général de Montréal, 11 ; contrebandiers, 11 ; Hôpital Général de Montréal ; le ministre leur demande de considérer avec l'évêque certaines propositions, 11 ; conférence avec l'évêque au sujet de la vente de l'eau-de-vie, etc., 12 ; chapitre de Québec : le ministre est heureux qu'aucune difficulté ne se soit élevée, dans le chapitre, depuis l'arrivée de M. de Pontbriand, 12 ; les mauvaises récoltes

DOC. DE LA SESSION No 18

Beauharnois et Hocquart—*Suite.*
ont affecté le commerce avec les îles qui servent de marché aux produits du Canada, 12 ; décision du roi de faire construire un vaisseau de 60 tonnes à Québec, 12 ; lettre à M. de Beaucours, pour informer celui-ci qu'il doit leur soumettre son projet concernant les remparts de Montréal, 12 ; commerce entre les Indiens et les Anglais, 12 ; les Abénaquis, 12 ; imposition de la taille dans les campagnes, 12 ; réparations à faire au palais épiscopal et décret rejetant les prétentions des religieuses sur celui-ci, 13.

Beauharnois et Hocquart. Privilège de commerce à la baie d'Hudson ; intention de l'Angleterre de ne plus accorder ce privilège à une compagnie et de déclarer le commerce libre à cet endroit ; le ministre leur demande d'étudier les meilleures mesures à prendre pour entraver les desseins des Anglais, 14 ; pensions aux Dames de Longueuil et de Ramezai, 13 ; décret accordant certains privilèges aux produits de St-Domingue, introduits au Canada et à l'Ile Royale, 14 ; commerce de chevaux que le sieur Mendez et Tilly le Pelée proposent de faire entre le Canada et les Iles du Vent ; le ministre considère que ce projet est très important pour le Canada et qu'il doit être sérieusement étudié, 14 ; déclaration du roi pour empêcher les communautés religieuses et les autres personnes possédant des propriétés en mainmorte, d'augmenter leurs possessions au préjudice des intérêts publics ; en vertu de cette déclaration, toutes les propriétés de ce genre devraient être enregistrées au Conseil supérieur de Québec, 14 ; congé accordé au sieur de Beauvais, 13 ; mauvaises récoltes au Canada ; le ministre y envoie 6,000 quintaux de farine, 21 ; équipement du *Caribou* 21 ; établissements au Fort St-Frédéric et à Missiquoi ; le roi espère que le père Lauverjat n'épargnera rien pour envoyer ailleurs, les Anglais, les Loups et les Abénakis établis au dernier endroit, 24 ; concessions des sieurs Péan, de Noyan, de Beaujeu, fils, et de Foucault, sur le Lac Champlain, 24 ; concession à la Baie des Esquimaux ; pêche au phoque ; pêche au hareng aux Iles des Pélerins ; pêche au marsouin, 23 ; mauvaise récolte et perte d'animaux, 23 ; les sieurs Guillemin et Gauthier nommés conseillers et le sieur Perthuis nommé assesseur, 23; recommandations générales, 23 ; augmentation de la "monnaie de carte," 23 ; insuccès de la pêche à la baleine des sieurs Darragory dans le St-Laurent ; le ministre espère que d'autres s'y livreront ; les sieurs Pascaud ont assez bien réussi dans cette industrie aux Iles de la Madeleine, 23 ; le chev. de Beauville, n'est pas retourné en France, 24 ; le sieur de Sarrobert, cadet à l'aiguillette, 24 ; congés pour les soldats, 24 ; réparations à faire aux portes, 24 ; la chapelle de l'évêque, 24.

Beauharnois et Hocquart. Compte rendu du sieur de la Vérandrye au sujet de sa nouvelle découverte, 24 ; division des terres *en censive*, 24 ; la milice, 24 ; commerce de peaux de castor, 24 ; la fabrication et l'utilité des tuiles ; le ministre espère que les travaux de la briqueterie du sieur Cotton qui ont été suspendus, vont être repris, 24 ; préservation des forêts, 24 ; construction des navires par des particuliers, interrompue à cause de la rareté des matériaux ; la construction des navires du roi, 24 ; instructions concernant les concessions, 24 ; concession au sieur Marsac, 24 ; les commissions des assesseurs sont limitées à trois ans, 24 ; pension à Mme de Boishébert, 24 ; ordonnance concernant la circulation des vieux sous au Canada, 24 ; destruction du fort anglais au Témiscamingue ; le ministre dit qu'il ne faut tolérer aucun empiètement de la part des Anglais ; qu'il est possible de faire harrasser ceux-ci par les Nipissingues ; qu'il est difficile de détruire l'établissement des Iroquois à la Rivière Blanche et qu'il faudra induire les Indiens à chasser ces derniers de cet endroit, 25 ; nomination des sieurs Guillemin et Gauthier au Conseil supérieur ; il est aussi question de quelques autres nominations et du sieur de Rainville, 25 ; Indiens qui ont aider les soldats à déserter ; les Indiens qui favoriseront les désertions ne recevront pas de présents, 26 ; le sieur Couillard, 26 ; examen du mémoire de Hary & Cie, de Rouen, concernant la, pêche à la baleine, 26 ; bail concernant les postes de Frontenac et de Niagara, 27 ; déclaration de guerre à l'Angleterre que le roi a été forcé de faire, 27.

Beauharnois et Hocquart. Bail concernant Chagouaninon, renouvelé en faveur de Mme de la Ronde, sur leur recommandation, 27 ; forges du St-Maurice, 28 ; sieur de Beauvais, 28 ; demande de concession de terre du sieur Tétro, 28 ; le poste d'Alepemigon est accordé au sieur de Laporte Lalanne, 28 ; distribution de l'argent appartenant à l'hôpital de Montréal que le sieur Beaudry de la Marche a actuellement en main, 29 ; moyens à prendre pour faire payer les créanciers du sieur Cugnet, 29 ; passagers pour l'Ile Royale et le Canada, 29 ; augmentation du prix du castor, 37 ; la frégate, le *Castor*, 37 ; navires pour protéger le commerce ; il est aussi question de diverses gratifications et nominations, 38 ; approbation du ministre concernant les dépenses pour se préparer à la guerre ; encouragement des armements en cours et récompenses à ceux qui se distingueront, 38 : Mlle Ramezai la Gesse devra leur adresser sa demande de concession, 44 ; forges du St-Maurice, 44 ; ordres religieux et propriétés possédées en mainmorte, 40 ; bons rapports qui existent entre eux et leurs relations cordiales avec l'évêque, 42 ; découverte de bois de charpente ; le ministre approuve l'enlèvement des pierres dans les rapides de Chambly pour en faciliter le transport, 43 ; construction d'un chemin s'étendant d'une localité appelée "La Bataille" jusqu'au-dessus du rapide St-Jean, 43.

Beauharnois et Hocquart. Le ministre attend leurs observations au sujet des propriétés possédées en mainmorte, 45 ; réclamations de la famille du sieur de Cadillac au sujet du poste de Détroit ; le roi décide que cette question doit être étudiée sur les lieux, 46 ; révolte de la garnison de Détroit, 46 ; perte de Louisbourg et ses conséquences, 48 ; M. Dubois doit envoyer les lettres pour MM. Du Chambon et Bigot ; il devra jeter les paquets à la mer s'il est attaqué par des forces supérieures, 52 ; arrivée du le *Castor*, 66 ; mesures prises pour envoyer du secours au Canada ; le ministre leur apprend qu'une escadre et quatre bataillons de troupes ont été préparés et que l'Angleterre ne fera aucune tentative du côté du Canada, 66 ; envoi du sieur Chéron à Chibouctou, 66 ; construction de la *Martre*, 66 ; la *Martre* croisera dans le bas du St-Laurent, 67 ; remise des droits dus par le sieur de Verchères, 67 ; échange de prisonniers, proposé au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, 67 ; artillerie et munitions qui doivent être envoyées ; cette lettre contient aussi la liste des cargaisons, 67 ; discontinuation des travaux commencés à Québec, 68 ; arrangements au sujet du bail concernant le poste de Frontenac, 68 ; les deux "Etats du roi" pour les dépenses de l'année, 69 ; concession du poste du Gros Mécatina, 69 ; le sieur de Rémond, 70 ; la dé-

Beauharnois et Hocquart—*Suite.*
fense du Canada, 80 ; le ministre dit qu'ils n'ont demandé que 76 canons, 96.
Beauharnois. Prise de ce navire, 250.
Beaujeu, l'abbé de. Le ministre doit proposer au roi de le nommer conseiller, 102.
Beaujeu, compagnie de. Congé accordé au soldat Aubriet, 108.
Beaujeu, de. Concession du sieur de Beaujeu, fils, sur le Lac Champlain, 24 ; brevet de ratification de concession en sa faveur, 38.
Beaujeu, sieur Herbin de. Promotion, 101.
Beaujeu, M. de. Nommé lieutenant du roi à Trois-Rivières, 13 ; son congé est prolongé, 13 ; la proposition d'attacher une gratification à la lieutenance de Trois-Rivères ne peut être acceptée, 45 ; retraite, 68 ; il doit envoyé un autre vaisseau au Canada, 74 ; retraite, 101 ; retraite, 103 ; promotion, 150 ; une compagnie lui est accordée, 150 ; brevet de ratification de concession, 176 ; il est fait mention de son décès, 221 ; pension accordée à sa veuve, 222 ; tué à la bataille livrée au général Braddock, 222 ; pension accordée à sa veuve, 253 ; le ministre donne instruction de faire passer son neveu à St-Domingue, 410.
Beaujeu, de. Tué lors du messacre des Natchez, 449 ; un vaisseau de guerre et un "bâtiment de charge" sont envoyés au Mississipi sous son commandement, 513 ; n'a pu entrer dans le chenal du Mississipi, 533.
Beaumont, Michel. Sa subsistance, 391
Beaumont, M. de. Achat de quelques ânes pour le Canada, 141 ; paiement des ânes, 142 ; demande de la marquise de Lévis, 413 ; danger d'envoyer des mauvais sujets aux colonies, 413.
Beaulieu, veuve. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Beaumont, seigneurie de. Brevet de ratification d'une concession au sieur Péan, derrière cette seigneurie, 177 ; terre concédée au sieur Péan de Livandière, s'étendant au nord-est jusqu'à cette seigneurie, 37.
Beaune, sieur de. Concessions de pêche aux loups-marins, 130 ; brevet de ratification de concession au Cap St-Charles, 132.
Beauport, Loppinot de. Nommé cadet à l'aiguillette, 91 ; promotion militaire pour services rendus, 392.
Beaupréau, M. Redon de. Liste des habitants de l'Amérique qui reçoivent une pension de l'Etat, 438 ; liste des habitants de l'Amérique qui sont décédés et de ceux dont la pension a été supprimée, 439 ; pensions aux habitants de l'Amérique du Nord, 440.
Beaurang, sieur. Promotion 139.
Beauregard, Odard de. Reçoit l'ordre de ne pas retourner en France, 115 ; ordre du roi d'empêcher son fils de passer au Canada, 122 ; créancier du sieur Varin, 282.
Beaurivage, sieur Gilles Joseph de. Mémoire, 344.
Beauséjour, Fort. Approvisionnements, 164 : les rumeurs au sujet des projets des Anglais ne sont pas fondées ; travaux exécutés pour sa défense, 169 ; établissement d'Acadiens, 182 ; poste à Gaspareaux pour débarquer les effets envoyés à ce fort, 192 ; pris par les Anglais, 203 ; mal défendu, 203 ; plaintes contre la défense ; une enquête doit être faite, 218 ; cour martiale pour juger les officiers qui y étaient, 223 ; appelé Cumberland, 262 ; les familles acadiennes de cet endroit, cherchent un refuge à St-Pierre et Miquelon, 528.
Beaussier, M. de. Doit garder le plus de provisions possible pour sa nouvelle destination après avoir quitté Québec, 219 ; vaisseaux sous son commandement, 219 ; envoi d'argent qui lui est confié, 220 ; le ministre est informé de la rencontre de M. de Rigaudière avec les Anglais, 230 ; maladie, 261 ; commande les vaisseaux du roi envoyés à l'Ile Royale, 263 ; des volontaires étrangers sont embarqués sur ses vaisseaux, 264 ; une division de la flotte lui est confiée, 264 ; des vents contraires empêchent sa division de mettre à la voile, 268 ; instructions au sujet de l'expédition pour la conquête du Brésil, 331 ; officiers des colonies, ingénieurs et *officiers de plume* qui doivent s'embarquer sur ses vaisseaux 332 ; lettres et ordres en vue de détourner l'attention du public au sujet de l'expedition, et dont on a fait aucun usage, 332 ; "instructions détaillées" au sujet de l'expédition pour la conquête du Brésil, 332 ; a signé une lettre de MM. Desgouttes et Drucourt, 495.
Beaussier, M. de—*Suite.*
Beauvais, sieur de. Le grade de lieutenant de frégate, lui est accordé, 6 ; capitaine du port de Québec, 9 ; nommé lieutenant de frégate, 9 ; congé, 13 ; choix de celui qui commandera le *Caribou* en son absence, 22 ; intention du roi à son sujet, 29 ; décès, 29 ; conduira *Le Caribou* à Louisbourg, 35 ; ses biens ; ses fils sont ses héritiers, 83.
Beauvais le Fer, M. de. Valeur du capitaine du vaisseau le *Stanislas*, 50.
Beauveau, M. le prince de. Demande de Mme Germain au sujet du transfertdes pensions de ses trois sœurs restées au Canada, 50 ; il est impossible d'accorder à Mme Germain une partie de la pension dont jouissait son oncle, le chev. de Longueuil, 419.
Beauvillé, chev. de. La permission de retourner en France doit lui être accordée, 6 ; n'est pas retourné en France, doit être au Canada, 24.
Bécancourt, chev. de. A signé le procès-verbal au sujet de la situation à la Louisiane, 442 ; décès, 443 ; achat de provision à Vera-Crux, 522 ; il est fait mention de son décès, 525 ; après son décès le commandement de l'*Aigle* est confié à de Chateaugué, 525.
Bécancourt, Robineau de. Officier du détachement canadien envoyé contre les Cichachas, 4[illegible]6.
Bécancourt. Les Abénakis y passent l'hiver, 12.
Bedon, sieur. Est nommé conseiller, 164 ; brevet de ratification d'une concession de terre, 176.
Bedoul, sieur. Dette qu'il a contractée, 201.
Bégon, chev. Le ministre se souviendra de lui à l'occasion, 3 ; nommé gouverneur de Trois-Rivières, 13 ; choisi pour prendre charge du gouvernement de Trois-Rivières, 16 ; nommé gouverneur de Trois-Rivières, 19 ; chargement de bois de construction pour lui, 25.
Bégon, Clément. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Bégon, Mme. Pension, 122 ; son arrivée à Brest, 124 ; sa maison est louée par M. Hocquart, 131 ; en considération des services rendus par son mari, il lui est accordé une pension de 500 livres, et une autre de 300 livres est aussi accordée à son fils, 116.
Bégon, M. Promotion, 13 ; son administration, 46 ; bois fourni par M. Hocquart, 52 ; ses biens, 88 ; le ministre est toujours disposé à obtenir pour lui les faveurs du roi, 100 ; il est question de lui pour remplir la charge de gouverneur de Montréal, 101 ; son décès, 115 ; achat de terre par les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec, 176 ; ses biens peuvent être achetés par Mme de St-Joachim, 178 ; vente de sa propriété, 189.
Bégon, M. Recrues pour le Canada, 244 ; armes pour les recrues, 245 ; départ des vaisseaux pour le Canada, 246 ; achat de vaisseaux pour le transport, 266 ; familles alsaciennes qui doivent s'embarquer pour le Canada, 266 ; habitants de l'Ile Royale qui sont à Boulogne, 272 ; liste des officiers, des soldats et des habitants de l'Ile Royale

DOC. DE LA SESSION No 18

Bégon, M.—*Suite.*
et de l'Acadie, arrivés à Dunkerque, 293; Acadiens qui sont à Boulogne et qui doivent travailler au port de Dunkerque, 293; cautionnement donné par M. Drucourt au sieur Lessenne, dont le vaisseau avait été pris par les Anglais, 295; transport des familles alsaciennes au Canada, par le *St-Pierre*, 296; subsistance pour les habitants de l'Ile St-Jean, 296; Acadiens qui sont à Boulogne, 305; secours aux Acadiens qui sont à Boulogne, 305; secours aux Acadiens, 306; secours aux Acadiens qui sont à Boulogne, 314.
Behic, M. Ses propositions au sujet de passeports aux vaisseaux neutres, sont approuvées, 248.
Bélagard. Voir Bélugard.
Bélair, M. de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Bélair, Jacques. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519
Bélamy, M. Ordres au sujet de la *Déesse*, 58; paquets qui lui sont envoyés par le *Jupiter*, 61; perte de l'*Amphitrite*, 62; arrivée de vaisseaux à La Rochelle et à Brest, 63; nombre de vaisseaux d'escorte, 64; prisonniers anglais embarqués sur la *Légère* et le *Peron*, 65; le père Charlevoix doit s'addresser à lui au sujet du passage de trois religieuses pour le Canada, 74; transport et prix du sel, 95; "les jauges et matrices" préparés pour le Canada peuvent lui être adressés, 121; départ du premier transport pour Louisbourg, 126.
Belestre, M. de. Le ministre a reçu son compte rendu concernant le résultat du conseil tenu par les Indiens, à Détroit, 326; son départ pour servir à la Louisiane, sous les ordres de Bienville, 455.
Belfond, Mathieu. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Béliarde. *Voir* Béliardy.
Béliardy, abbé. Moyens d'approvisionner la Louisiane à la Havane, 319; le ministre lui demande de se procurer un recueil qui a pour titre "Récapitulation de las, de las Indias", concernant l'administration des colonies espagnoles, 336; les forces navales, 328.
Belin, M. A preparé une carte concernant la Rivière Rouge, le poste des Natchitoches et les environs, 459.
Bellair, Pierre. Capitulation de Louisbourg, 484.
Bellax, sieur. *Voir* Larralde et Bellax.
Bellechasse, sieur de. Instructions au sujet des travaux au port Toulouse, 499.
Bellecombe, sieur de. Arrivé en France; remise d'argent, 306; possession de St-Jean, 321; nommé commandant à St-Jean, 321; M. de Vaudésir lui paiera 3,000 livres pour avances faites pour le service du Canada, 323.
Bellecourt, Joseph. Arrivé à Santa-Fé. 457; extrait du journal de voyage des frères Mallet à son sujet, 458.
Bellecourt, sieur de. Doit s'embarquer pour le Canada, 321; fait partie de l'expédition envoyée à Terreneuve, 329; pris par les Anglais; arrivé à St-Malo, 330.
Bellefleur. *Voir* Roze, 115.
Bellefosse, sieur de. Promotion, 138.
Bellefeuille, sieurs de. Leurs réclamations au sujet de la Baie-de-Chaleurs, sont exagérées, 7.
Bellefeuille, sieur de. Mémoire, 274; poursuite d'un petit brigantin par des corsaires anglais, dont l'un a coulé à fond: arrivée de 19 hommes à Niganiche, 487; départ pour Québec; des dépêches lui sont confiées, 487: vaisseaux qui doivent être coulés bas dans la passe, 496.
Bellefonds, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Bellefontaine, Gabriel. Maladie de son fils; demande de pension, 528.
Bellefontaiue, Joseph. Demande de pension viagère; major des milices de la rivière St-Jean; a été fait prisonnier; a vu massacrer une de ses filles et trois des enfants de celle-ci, et s'est échappé de le prison; son âge, 528.
Bellefontaine, M. de. Passage de M. de Rocheblave, 441.
Belle-Isle. Transport d'Acadiens à cet endroit, 367; familles acadiennes qui doivent s'y établir, 362; colonie acadienne, 366; transport des Acadiens, 367; tabac pour les Acadiens, 368; Acadiens qui recevront des rations, 368; établissement acadien, 373; progrès de l'établissement acadien, 376; concessions de terre aux Acadiens, 378; tabac pour les Acadiens, 380; l'abbé le Loutre quitte cet endroit, 380; établissement d'Acadiens, 382; stérilité des terres concédées aux Acadiens, 400; passeports à des Acadiens qui y sont établis, 402.
Belle-Isle, Beaupré de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Belle-Isle, M. de Gotteville de. Jugement rendu contre lui au sujet d'une saisie de vaisseaux, 479; ordre concernant une saisie des vaisseaux étrangers faisant la pêche sur les bancs situés au nord de l'Ile St-Jean, 480.
Belle-Isle, sieur Simard de. Narration d'un naufrage et autres aventures, 445.
Belle-Isle, Détroit de. Il est question de ce détroit, 75; navigation, 246.
Bellemont, chev. de. Sa demande de congé, 16.
Belle-Isle, maréchal de. Il porte un intérêt particulier à M. de St-Rome, 255; Montcalm doit le consulter au sujet de sa demande de rappel, 260; doit écrire à MM. de St-Julien et de la Grive au sujet de leur manque de subordination, 264; dispute entre les officiers, 268; officiers d'artillerie pour le Canada, 272; ingénieurs pour Vaudreuil et Montcalm, 290; ingénieurs qui doivent être envoyés au Canada, 290; recrues de l'Ile de Ré qui doivent être envoyées au Canada, 291; troupes de Louisbourg, arrivées au Havre, 293; échange des prisonniers, 294; échange des prisonniers de guerre de l'Ile Royale, 294; sieur Godart d'Hélincourt, autrefois aide-de-camp du baron Dieskau, 295; échange du sieur de Montissard et autres prisonniers tombés entre les mains des Anglais et retenus à Bingdon, 296; promotions accordées sur sa recommandation 302; instructions, 303; chirurgiens pour le Canada, 304; promotions, 304; prisonniers de Plymouth arrivés à Dieppe, 305; recrues qui n'ont pu sortir de Rochefort et qui doivent être envoyées à l'Ile de Ré, 305; troupes du Canada arrivées à St-Malo, 306; troupes qui ont servi au Canada et qui doivent maintenant passer en France, 307; paye des bataillons qui sont à Poitiers, 313.
Belle-Isle, sieur de. Révoqué par le roi, 463.
Belle Poule, la. Le pavillon français que portait ce vaisseau est insulté par les Anglais, 422.
Belle Rivière. Prisonniers anglais, 69; les étrangers qui y font du commerce, doivent être expulsés, 165; vente de ce territoire par les Iroquois, 179; le ministre attend le résultat de l'expédition qui y a été envoyée, 189; intention des Anglais de marcher contre cette place, 191; conflit entre les Anglais et les Français, 199; préparatifs des Anglais, 202; conflit, 203; opérations de ce côté qui ont causé beaucoup d'excitation en Angleterre, 203; marche des Anglais contre le fort, 203; engagement, 211; transport de provisions, 382; mouvement menaçant des Anglais de ce côté, 258; convoi envoyé des Illinois, guetté par les Anglais à cet endroit, 258; défense de cette place, 285; expédition du capt. Weling chargé par le Congrès d'y descendre, pour combattre les Anglais, 475.

Bellerose. *Voir* aussi Audriet.
Bellerose, sieur Edme Portier dit. Congé absolu, 160.
Belle Rosette, la. Prise de ce vaisseau, 426.
Bellestre, Piquoté de Promu au grade d'enseigne en pied, 101 ; promotion, 150 ; succès remporté contre les Palatins ; sa bravoure, 258 ; la croix de St-Louis lui est donnée, 279 ; passeport pour le Canada, 339 ; présent lors des négociations de paix avec les Indiens, 468.
Belleterre. Mécontentement des esclaves de cet endroit, 437.
Belleville, Mlle Martel de. Services rendus par son père; pension demandée, 411.
Belleville, M. Rapport au sujet des forges du St-Maurice, 44.
Bellevue, de. *Voir* Estèbe et Martel de Bellevue, 81.
Bellevue, M. de. On demande sa liberté, 330.
Bellingant, chev. de. Commande les vaisseaux qui vont à l'Ile Royale, 224 ; ordres du roi, 224 ; son voyage à Louisbourg, 227 ; commissaire à l'Ile Royale, 227.
Bellot, sieur, capitaine dans le régiment de Guyenne, Son mémoire, 374.
Bellot, M. Parmi les officiers qui doivent rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.
Bellugard, Mlle de. Admise dans la communauté des Hospitalières, 96.
Beloni. M. de Bienville y est nommé lieutenant du roi, 533.
Belot, M. Indigne secrétaire de Rochemore ; sa vie en danger ; M. de Kerlerec attend une occasion pour le chasser, 464.
Bélugard, M. Dupin. La nomination de Lemercier en rapport avec les travaux d'artillerie, 12 ; retraite accordée avec "800 livres de demi-solde", 46 ; nomination de son successeur, 46 ; retraite de son frère, 52 ; chargé de préparer la liste de ceux qui "sont dans le cas de la demie-solde", 311 ; instructions au sujet des vaisseaux allant du Canada à La Rochelle, 311 ; la croix de St-Louis pour le sieur de Lusignan, 320.
Belzunce, M. de. Envoi de sucre, 334.
Bénac, M. de. A pris part à la guerre contre les Indiens, 449 ; retour de sa compagnie, 452.
Bénard, sieur. Peut remplacer Lanouiller, 164; est nommé receveur, 179.
Bengnon, M. de. Découvre la correspondance entre Rodney et Monckton, sur un transport, 327.
Benoit, chev. Commande au port de Toulouse, 31 ; promotion, 46 ; promu au grade de lieutenant, 115 ; pension, 315 ; instructions au sujet des travaux au Port Dauphin, 499 ; départ pour la Louisiane, 455 ; nommé cadet à l'aiguillette, 92 ; nommé pour commander une compagnie, 115 ; le ministre fera ce qu'il pourra pour lui, 399 ; pension accordée à sa veuve, 414.
Benoit, sieur, fils. Le ministre ne peut lui procurer une commission de médecin à Montréal, 7 ; il ne peut être nommé médecin du roi, 131.
Benoist, capt. Sa conduite au siège de Louisbourg, 294.
Benoist, Mlle. Une pension doit lui être payée, 405.
Benoist, Michel. Nommé capitaine, 235 ; passage de St-Malo à St-Pierre et Miquelon, 350.
Benoist, sieur, Acadien. Son passage avec sa famille à St-Pierre et Miquelon. 409; sa réclamation, 410 ; on doit lui payer ce qu'il réclame, 410.
Bentabole, M. Réception des papiers concernant les affaires du Canada, 318 ; le roi est satisfait de ses informations, 326 ; renseignements qu'il prétend pouvoir obtenir du sieur Dauma de Vendôme, 328.
Béranger, sieur. Le grade d'enseigne lui est accordé, 47 ; promotion, 115 ; le ministre ne l'a pas oublié, 210 ; promotion au grade de capitaine, 282.
Berens et Chibau, sieurs. Reçoivent l'acte d'association, signé par tous les associés de Paris, 122 ; sont priés de nommer un vaisseau : *Marquise de Beuvron*, 122 ; départ des navires pour le Détroit de Davis, 143.
Berbudeaux, sieur Gabriel, chirurgien. Passage pour Cayenne, 346.
Bergerac. La famille de St-Rome obtient la permission d'y passer trois mois, 327.
Bérichon, Marc. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Bérichon, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Bérichon, veuve. Concession de terre à l'Ile Royale, 480.
Bernard, J. Bte. Obtient sa liberté, 460.
Bernard, sieur. Est nommé membre du conseil, 236.
Bernatre, sieur de. Son embarquement pour le Canada, 246.
Bernés, M. l'abbé, comte de. Reçoit un mémoire concernant le commerce des Danois avec les colonies, 270.
Bernie, Hélène. Pension, 435.
Bernie, Jeanne. Pension, 435.
Bernier, sieur. Nommé commissaire de la guerre pour assister M. Doreil, 256 ; doit remplir la charge de commissaire de la guerre au Canada, 274 ; embarquement sur un corsaire, 274 ; augmentation de ses émoluments, 284 ; envoie de trois "garçons chirurgiens" sur sa demande, 302 ; extraits de la revue des huit bataillons qu'il a remis au ministre, 313 ; est bien recommandée, 314 ; instructions concernant la réception des Acadiens qui doivent venir d'Angleterre, 337.
Bernier, Mme. Détention de son fils, à New-York, et par la suite, son arrivée en Angleterre, 228.
Berqueville, M. Etait présent lors des négociations avec les Indiens en vue de la paix, 468.
Berryer, M. Exemplaire de l'arrêt du Conseil d'Etat concernant les concessions de terre, que le sieur Prault refuse de vendre, 142.
Berry, Antoine. Déserteur ; il obtient sa liberté, 460.
Berry, bataillons de. Facilités demandées pour leur embarquement, 246 ; il est question des deux bataillons, 324.
Berry, Mme, sage-femme. Son remplacement, 109.
Berryer, M. Le commandement à l'Ile St-Jean, est confié au sieur Duvivier qui est encore à Paris, 145 ; requis de se rendre compte des liaisons du sieur Jeffrey à Paris, 212 ; le remplacement de M. de Massiac dans le ministère de la marine, 260.
Bertel, sieur de. Gratification pour le sieur Duplex Silvain de l'Ile Royale, 436.
Bertet, sieur de. Major commandant à l'Illinois ; attitude des tribus indiennes de ce district, 13 ; élevage des bœufs de l'Illinois, 108.
Berthelin, Etienne. Le ministre lui a procuré la "demie solde", 138.
Berthelot, abbé. "Aumonier dans Soissonnois, est transporté aux frais du roi", 434.
Berthelot, Mlle Dubois. Augmentation de sa pension, 432.
Berthelot, veuve de. Pension pour elle et pour ses filles, 435.
Berthier, rév. père. Manuscrit sur les frontières de l'Acadie, 212.
Berthet. Sa compagnie a pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.
Bertin, sieur. Est très malade ; sa terre à l'Ile St-Jean et à l'Ile Royale, 195 ; levée de recrues pour les colonies, 271 ; propose d'employer des Acadiens dans les mines, 353 ; sieur de Vassan, 382 ; le placet d'Anne Marguerite Josephte Cousin, Canadienne, 431.

DOC. DE LA SESSION No 18

Beslon, sieur. Montant dû par la succession d'Accarette, 135.

Besné, M. Duchaffault de. Remarques au sujet des opérations des Anglais dans le bas du St-Laurent, 276.

Bestiaux. Détruits par l'inondation de l'Ile Dauphin, 457.

Bethuman, sieur. Chargé de fournir des approvisionnements et des navires, 300.

Betty, la. Prise du navire le *Fier*, dont le nom primitif était *Betty* la 420.

Bidaux, Mme. Ses funérailles ; son âge avancé, 475.

Bien Aimé le. Le sieur d'Hequerty doit acheter ce navire pour se rendre au Canada, 105.

Bienfaisant le. Départ pour le Canada, 308.

Bienville, M. de. Attitude des tribus indiennes de l'Illinois, 13 ; le ministre espère qu'il a donné les renseignements nécessaires à Vaudreuil au sujet du gouvernement de la Louisiane, 20 ; secours aux enfants laissés par M. de Châteauguay, 87 ; services des sieurs de Longueuil et de Noyan, 120 ; choisi pour conférer l'ordre de St-Louis au sieur de Macarthy, 145 ; M. de Montmartel lui porte intérêt, 173 ; rapport officiel au sujet de la situation à la Louisianne, 442 ; récit de son expédition contre les Alibamons, 442 ; a essayé de conclure la paix avec les Chicachas, 443 ; instructions additionnelles données par M. de la Mothe, 444 ; copie de l ordre qu'il a donné à M. de Richebourg, 445 ; sa rigueur à l'égard des Natchez est blâmée, 445 ; envoie la compagnie du sieur de Richebourg, de la contrée des Tonicas au Port Louis, 445 ; établissement de la Nouvelle-Orléans ; construction d'un fort à la baie St-Joseph et sondage à l'entrée du Mississipi, 445 ; opérations dans le Golfe de Mexico, 445 ; établissement de la Nouvelle-Orléans, 445 ; la rade de l'Ile aux Vaisseaux lui paraît meilleure et plus près de la Mobile, que le Mississipi, 445 ; la croix de St-Louis méritée par les sieurs de Boisbriant et de Châteauguay, 446 ; préfère le titre de gouverneur à celui de commandant général, 446 ; abandon du poste de la baie St-Joseph, 446.

Bienville, M. de. Articles de la capitulation de Pensacola, qui lui ont été proposés, 446 ; prend part à l'attaque de Pensacola, 446 ; envoyé pour investir Pensacola, 447 ; doit partir pour investir Pensacola, 447 ; ce qui s'est passé à la Mobile et plaintes au sujet de l'abandon de la Louisiane, 447 ; expédition ; paix conclue avec les Natchez, 448 ; retour à la Nouvelle-Orléans, 448 ; nommé gouverneur de la Nouvelle-Orléans ; remarques de Périer à son sujet, 451 ; doit conclure la paix avec les Chicachas, 451 ; fait venir une sauvagesse avoyelle, esclave chez les Chicachas, qui s'est échappée, 452 ; apprend que des prisonniers ont été brûlés, 452 ; les Chicachas disent qu'ils n'ont perdu qu'un homme lorsqu'ils l'ont attaqué, 453 ; son arrivée attendue par M. d'Artaguiette, 453 ; ordre au sujet de l'attaque des Chicachas, 453 ; récit de son expédition au pays des Chicachas, 454 ; l'insuccès de son expédition produira de mauvais résultats, 454 ; les chefs Chactas ont répandu la rumeur qu'il voulait faire la paix avec les Chicachas, 454 ; départ des officiers qui l'ont rejoint avec M. de Longueuil, pour prendre part à l'expédition de la Louisiane, 455 ; route pour aller chez les Chicachas, 455 ; le ministre a présenté au roi sa lettre concernant les sauvages, 455 ; conduite des Chicachas depuis qu'il a fait la paix avec eux, 455 ; sa lettre aux Chicachas, 456 ; ses instructions à M. de Céloron, commandant des Canadiens et des sauvages, qui marchent contre les Chicachas, 456.

Bienville, M. de. Extrait de son journal au sujet de sa campagne contre les Chicachas, 456 ; découverte des frères Mallet et son importance, 456 ; voyage de quatre Canadiens et leur découverte, 457 ; procès-verbal des négociations au Fort St-Augustin, 470 ; déclarations du capt. Banks, 518 ; le capitaine d'une corvette anglaise est sommé de se retirer, 518 ; lieutenant du roi et commandant de la garnison au fort de Biloxy, 519 ; expédition pour venger les Français tués chez les Alibamons, 524 ; Canadiens envoyés en Europe ; il est impossible de construire un fort ; acquisition d'un moulin à farine ; mauvaise santé ; congé demandé ; le commandement du vaisseau envoyé à Vera-Cruz est confié à son frère, 525 ; marchandises prises dans les magasins du roi par son ordre, 525 ; divers extraits concernant le père Granier, lui sont envoyés, 526 ; plaintes au sujet des vivres, 525 ; refus d'une concession, 525 ; plaintes contre lui, 525 : entretien des Canadiens, 525 ; nommé lieutenant du roi ; il lui est ordonné de pénétrer dans l'intérieur de la contrée, 533 ; ce qui s'est passé au Mississipi depuis le départ de M. de Noyan ; plaintes contre le sieur de la Vente, réponse aux plaintes du sieur de la Salle, et demande du père Granier qui désire quitter la colonie, 533 ; plaintes du sieur de la Vente qui menace de l'excommunier, 533 ; lettre au ministre, 533 ; nommé lieutenant au fort de Biloxy, 534.

Bienville, M. de, fils. Fils du gouverneur de Montréal, 150.

Bigot, M. Vivres pour l'Ile Royale, 15 ; qualité du charbon envoyé par le *Profond*, 15 ; situation de l'Ile Royale quant aux approvisionnements fournis à cet endroit, 15 ; lettres de change, 15 ; comptes pour l'année 1741, 15 ; règlement concernant les engagés, 15 ; bailliage et amirauté à Louisbourg et amirauté à Port Dauphin, 15 ; doit différer son voyage en France mais pourra profiter de son congé s'il ne peut attendre, 15 ; marché passé avec le sieur Muiron, 15 ; commission de la marine et gratification accordées au sieur Sabatier, 16 ; diverses instructions, 16 ; administration des affaires pendant son absence, 16 ; permission de s'absenter, 17 ; pêche à l'Ile Royale, 17 ; abattoir à l'Ile Royale, 17 ; progrès de l'agriculture à l'Ile Royale et à l'Ile St-Jean, 17 ; mariages entre les filles de Niganiche et les Français du cap Ré, 17 ; commerce de l'Ile Royale, 18 ; M. de la Pérelle, est chargé de faire connaître les abus en rapport avec la distribution des "caissons", 18 ; commerce étranger et instructions à ce sujet, 18 ; Thomas Lainé, 19.

Bigot, M. Plaintes contre M. Maillart, 19 ; approvisionnements pour Louisbourg, 31 ; achat d'approvisionnements des étrangers, pour l'Ile Royale, 31 ; vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui doivent se réfugier à l'Ile Royale, 29 ; dépenses de l'hôpital, 31 ; mesures à prendre pour subvenir aux besoins de la colonie, en attendant l'arrivée des approvisionnements envoyés de France, 31 ; lettres de change, 32 ; règlement concernant le salaire des pêcheurs, 31 ; vivres transportées par la *Marie* et le *St-Charles*, qui ne devront pas être portées au compte du roi, 33 ; équipage du *Caribou*, 33 ; promotion au poste de commissaire général, 33 ; doit s'embarquer sur le *Caribou* pour Louisbourg, 35 ; embarquement des provisions fournies par son frère, 35 ; le ministre lui enverra de la farine et des légumes parle *Castor*, 37 ; le *Castor*, 48 ; conduite séditieuse de la garnison de Louisbourg, 49 ; ses plaintes, 51 ; habit à la grande livrée du roi, 57 ; sa présence, à Paris est nécessaire, 59 ; rapport favorable au sujet de M. Prévost, 61.

Bigot, M. Marins de la Compagnie des Indes, embarqués pour Louisbourg, 61; emprisonnement du capitaine du *Jacques Geneviève*, 62; dépenses de l'Ile Royale et son séjour à Bordeaux, 62; certaines réclamations, 63; plan d'attaque de Louisbourg, fourni par le sieur Lartigue, 63; expédition des sieurs Hiriard et Salaberry, 63; "endroit sur le bas du St-Laurent où il pourrait se rendre en mars et remonter à Québec à la descente des glaces," 63; entreprise du sieur Hiriard, 64; gratifications annuelles aux sieurs Fauteux et Lessenne, 64; la veuve du sieur de la Frézilière et diverses instructions, 63; comptes de l'Ile Royale, 64; conditions des sieurs Pascaud, 64; défense de l'Ile Royale, 64; cour martiale à l'Ile Royale, 65; les héritiers du sieur Carrérot doivent être contraints à payer la somme de 26,000 livres à S. A. S., 64; Canadiens à Brest, 65; peaux de castor, 72; équipage de la frégate en construction à Québec, 72; cargaisons pour le Canada, 73; armement de la frégate construite à Québec, 73; chargement d'un vaisseau qui doit partir pour Québec, 73; le sieur Dufresne, 73; armement des vaisseaux en construction à Québec, 73; "tenue des comptes de l'escadre," 76; sa mauvaise santé 76; Pierre Leblanc, 76; bâtiments de transport qui doivent partir avec l'escadre, 78.

Bigot, M. Paiement des comptes de l'Ile Royale, 78; départ des vaisseaux pour le Canada, 78; lettre de change, 78; son départ pour servir au Canada sous M. Hocquart, en qualité de commissaire général de la marine, 78; doit servir également en qualité de commissaire général de la marine sur l'escadre du duc d'Enville, 78; instructions, 78; arrivée du sieur Pétrimoulx du Canada, 78; départ de l'escadre, 79; "compte des dépenses de l'Ile Royale, qu'il doit arrêter et expédier de Rochefort," 87; "le roi accordera sur l'état qu'on dressera", des gratifications aux officiers qui laissent leurs femmes en France, 91; affaire de l'Ile Royale, 92; un mémoire des habitants de Louisbourg lui est envoyé 92; affaires de l'Ile Royale, 92; règlement des comptes de l'Ile Royale, 92; le père Isidore, 92; son retour à Rochefort, 94; le sieur Lartigue, 93; gratifications aux officiers de l'Ile Royale et à leur famille, 94; dépenses de l'Ile Royale, 95.

Bigot, M. Réclamation de la veuve Carrérot, 95; intendant de la Nouvelle-France; instructions, 99; doit remplacer M. Hocquart, et s'embarquera sur la *Friponne*, 102; le département de la marine, 102; pétition de la veuve Lagrois, 104; le *Zéphir* le transportera, 105; réclamation du sieur Hiriart, 107; requête du sieur de Gourville, 107; la *Diane* le transportera à Québec, 107; devra passer quelque temps à Montréal chaque hiver, 108; le ministre le remercie de lui avoir signalé "les abus qui se sont produits dans les dépenses pour les travaux des fortifications," 108; administration des finances et des magasins, 108; le ministre désire qu'il se rende à l'Ile Royale pour s'entendre avec M. Desherbiers au sujet des divers services de la colonie; et qu'ensuite il retourne à Québec; le ministre lui donne des instructions à ce sujet, 108; la *Diane*, devra le transporter à l'Ile Royale le plus tôt possible, 109; nouveaux vaisseaux, 109; dépenses et recettes, 109; requis de s'enquérir des accusations portées contre les sieurs de Léry, 109; émoluments des officiers, 109; abus qui se commettent aux postes, 109; forges du St-Maurice, 109; lettres de change, 110; domaine du roi, 113.

Bigot, M. L'affaire Cugnet, 111; M. de la Jonquière doit s'entendre avec lui, 112; voyage à l'Ile Royale, 115; succession d'un prêtre de St-Sulpice, 115; promotions et augmentation du salaire du gouverneur de Trois-Rivières, 116; doit passer l'été suivant à l'Ile Royale, 117; devra faciliter le retour à l'Ile Royale, des gens qui sont allés au Canada après la prise de Louisbourg, 117; doit se rendre à l'Ile Royale sur la *Diane*, 118; le ministre est persuadé qu'il travaillera à Louisbourg, au rétablissement de la colonie, 119; voyage de Québec à Louisbourg, 125; artillerie à l'Ile Royale, 127; les jésuites à Québec, 127; sa proposition d'envoyer des ânes à Québec, est approuvée, 127; farine et légumes envoyés, 127; culture du lin, 129; marchands supposés protestants, 129; vivres provenant de l'Ile Royale et des Indes Occidentales, 129; entreprise du sieur Roger aux forts Frontenac et Niagara, 129; construction de navires, 129; honoraires des sages-femmes, 130; le sieur Landriève, 130; construction d'un hangar à Montréal, 130; dettes du sieur Robert, 130; gratifications, 130; "rôles de soldats", 130; promotions demandées pour les sieurs Bréard, Estèbe et Martel, 131; le sieur Verrier, 131; réclamations de M. de Rigaud, 131; maison de M. Hocquart, 131.

Bigot, M. Le ministre approuve les moyens qu'il a pris pour transporter à Louisbourg, les habitants qui étaient au Canada, 131; approvisionnements de blé et de farine pour les troupes et les habitants de l'Ile St-Jean, 132; troupes et munitions, 132; limites de l'Acadie, 132; voyage à l'Ile Royale et moyens d'attirer les Acadiens à l'Ile St-Jean, 132; finances, 133; diverses instructions, 133; diminution des profits provenant des forges du St-Maurice et incompétence de ceux qui dirige cette industrie, 134; le sieur Cugnet, 139; approvisionnements, 141; propose l'abbé de Cabanac Taffanel pour le doyenné de la cathédrale de Québec,, 143; commerce au Canada, 149; promotion du sieur du Roulle, 149; monopole des farines, 149; établissement à Détroit, 149; finances de la province, 150; "duplicata des ordonnances de fonds pour les suppléments de 1746-47-48 et 49" et instructions au sujet de l'Hôpital Général de Montréal, 150 et 151; approvisionnements qui doivent être envoyés au Canada, 160; passage du sieur d'Orceval en France, 160; les sieurs Varin et Bréard, 161; effets sauvés de l'*Aventurier*, 161; inspection des bois et forêts, 162; postes des frontières de l'Acadie, 162; finances de la colonie, 162; "fournitures et denrées", 163; l'*Aimable Jeanne*, 163.

Bigot, M. Construction de nouveaux vaisseaux à Québec, 164; son administration, 164; le navire envoyé par lui à Port Louis, doit prendre un chargement de lard pour le Canada, 172: approvisionnements demandés, 174; montant dû au sieur Gendron par le sieur Courval, 176; nominations, 177; permission accordée au sieur Joubert de passer en France, 177; état satisfaisant de la colonie, 177; plaintes contre lui; tous les achats devront se faire par adjudication, 178; finances de la marine, 178; "paiement des troupes dans leur circulation", 179; dépenses au sujet du domaine, 179; approvisionnements pour les postes de la frontière de l'Acadie, 179: seigneurie de La Présentation, 180; blés et farines envoyés de France, 180; M. Prévost doit s'entendre avec lui au sujet du remboursement de 2,438 livres à l'abbé le Loutre, 183; procès intenté par M. Désauniers, 189; le ministre demande son avis au sujet de l'indemnité que réclame le sieur Plumard de Rieux, 190; permission qui lui est accordée de passer en France; il devra être prêt à fournir des renseignements complets

DOC. DE LA SESSION No 18

Bigot, M.—*Suite.*
au sujet des finances, 189 ; mauvaise impression qui règne au sujet de son administration, 191 ; nécessité de diminuer les dépenses, 191 ; Duquesne et lui se concerteront au sujet de l'abandon des forts qu'ils proposent de faire aux commerçants 192 ; dépenses faites par le sieur Volant pour la garde des prisonniers, 193 ; bois qui peuvent être expédiés du Canada, 193 ; le ministre attend son arrivée pour conférer avec lui au sujet des abus qui se commettent dans les magasins, sur les frontières de l'Acadie, 195 ; retour au Canada sur la *Fidèle*, 203.

Bigot, M. Approvisionnements pour les troupes, 201 ; préparatifs des Anglais ; le roi a approuvé les mesures prises pour la défense de la colonie, 202 ; le ministre lui recommande de ne pas multiplier les brevets d'écrivains, 202 ; traitement des troupes de terre et dépenses de la comptabilité, 205 ; sa rencontre avec M. Prévost, 204 ; les troupes, 205 ; les troupes du Canada, 205 ; le sieur Péan et autres doivent s'embarquer sur la *Fidele* avec lui, 214 ; les huit Anglais qu'il a fait embarquer sur la *Fidèle*, 217 ; envoi d'argent de France, confié à M. Beaussier, 220 ; "les fournitures, et les abus auxquels donne lieu la régie". 221 ; mesure de M. de Vaudreuil pour approvisionner le Canada, 233 : avancement du sieur d'Auterive, 234.

Bigot, M. Congé pour lui-même et le sieur Varin ; le remplacement du sieur Bréard par le sieur de Villers et la nomination du sieur de Vienne, 234 ; charge de procureur du roi, 234 ; mâts qui sont dans les magasins du roi, 235 ; marché conclu avec le sieur Cadet pour approvisionner les troupes du Canada, 236 ; événements concernant la guerre et l'énormité des dépenses, 237 ; remboursement au sieur Druillon, des dépenses encourues sur l'Ohio, dans l'affaire du sieur de Jumonville, 239 ; M. de Ruis devra donner toute son attention aux approvisionnements demandés, 250 ; recevra les "150,000 d'imprimés de billets de caisse qu'il a demandés", 252 ; vivres pour les troupes, 252 ; lettres de change, 253 ; ses efforts pour approvisionner les troupes, 253 ; somme réalisée par la vente des effets de M. de Dieskau, 254 ; fonds de la colonie ; lettres de change ; tonnage des navires transportant des provisions pour le compte du roi, 257 ; situation de la colonie et dépenses de la guerre, 258 ; le ministre lui demande de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir l'accord entre M. de Vaudreuil et Montcalm, 260 ; approvisionnements et compte rendu de son administration, 260 ; dépenses de la colonie calculées par lui à 20 millions, 260 ; *Toison d'Or*, 260.

Bigot, M. Malaise au sujet d'un second commissaire de guerre qui doit être envoyé au Canada, 266 ; refus de nommer un trésorier, 270 ; plaintes contre son administration ; abus commis sous son administration, 278.

Bigot, M. *Cens et rentes*, 280 ; établissement d'Acadiens, 280 ; ses recommandations concernant les écrivains, 281 ; sa demande de retourner en France, ne peut être accordée, 282 ; paquet important envoyé ; il ne doit être ouvert qu'à la mort de M. de Montcalm, 282 ; il n'est pas possible d'envoyer les approvisionnements qu'il a demandés 283 ; sa mauvaise administration est prouvée par ses propres lettres ; confusion dans ces comptes ; son administration est sévèrement blâmée, 285 ; le ministre le prie de faire de sérieuses réflexions sur la conduite de son administration, 287 ; nomination d'un assistant, dans l'administration des finances du Canada, 291 ; sa demande d'armuriers pour le Canada, 297 ; "état détaillé des paiements faits en acompte de leur

Bigot, M.—*Suite.*
solde, aux officiers et soldats revenus en France après la capitulation de Québec", 301 ; le munitionnaire, 300 ; suspension du paiement des lettres de change, 300 ; l'évêque de Québec doit se concerter avec lui et autres pour calmer l'inquiétude au sujet des lettres de change, 301 : ses plaintes au sujet de M. de Bougainville, 301 ; envoi d'assistants-chirurgiens, 302 ; augmentation de sa fortune, 302 ; chambres pour conserver les papiers du Canada, 311 ; comptes du Canada qui n'ont pas été signés par lui, 320 ; distribution de sa vaisselle d'argent, 348 ; vente de ses biens 348 ; action intentée contre ses biens, 348.

Bigot, M. Plusieurs coffres et ballots qu'il aurait caché dans le couvent des Ursulines à Bordeaux, 348 ; arrêt du conseil concernant ses biens, 349 ; charge devenue vacante par sa condamnation, 349 ; ordre au sieur Boucher de délivrer à M. de la Verdy les pièces d'argenterie, 349 ; recherches au couvent des Ursulines de Bordeaux, au sujet des effets lui ayant appartenu, 350 ; ses terres d'Orce et de Lagenait, 351 ; importance de liquider promptement ses biens, 352 ; dettes contractées par M. St-Amand envers lui, 357 ; ses effets, 359 ; prêt d'argent par Vaudrey 365 ; sauf-conduit accordé à son secrétaire, pour lui permettre d'aller se justifier, 368 ; paiement du montant qu'il doit à M. de Vaudreuil, 374 ; son frère demande la concession du domaine lui ayant appartenu, 376 ; sa succession, 378 ; déclaration de son secrétaire, 380 ; mémoire de son frère, 387 ; sa requête au sujet de la clémence du roi, 400 ; éclaircissements demandés au sujet de sa condamnation, 410 ; établissement d'un abattoir et achat de moutons au Canada, 482.

Bigot, M. Le maître des hautes œuvres, 482 ; a signé la décision concernant la destruction de la batterie royale de Louisbourg, 483 ; prochain départ pour Rochefort, du vaisseau sur lequel il s'est embarqué, 488 ; reddition de Louisbourg, 488 ; comptes du Canada qu'il n'a pas signés 507 ; commission d'intendant de la Nouvelle-France, 508.

Bigot, Mme. Congé pour son fils, 50 ; administration de son fils à l'Ile Royale, 55 ; sa demande devra être soumise au roi, 356.

Bigot et de Vaudreuil. Le sieur Chomel choisi pour remplir la charge de médecin du roi, rendue vacante par la mort du sieur Gauthier, 233 ; M. de Moras nommé ministre de la marine, 233 ; position du sieur Foucher, procureur du roi, 234 ; instructions concernant les finances, 234 ; instructions au sujet de l'envoi des troupes, 234 ; gratification au séminaire de St-Sulpice, 234 ; publication des principaux événements de la guerre et distribution de récompenses à tous ceux qui se seront distingués, 238 ; préparatifs de l'ennemi pour attaquer Rochefort, La Rochelle et l'Ile d'Aix, 238 ; arrivée de la *Fortune* à Rochefort ; succès obtenu par les troupes et rareté des vivres, 239 ; nomination de M. le Maizat au grade de cadet à l'aiguillette, 239.

Billy, M. de. Le commandement de la frégate allant à l'Ile Royale, n'a pu lui être donné, 138 ; nommé cadet à l'aiguillette, 149.

Billy, Mme de. Pension en récompense des services rendus par son mari tué par un éclat de bombe, 325.

Biloxy. Établissement ; événements qui ont eu lieu au fort, 442 ; paiement des officiers majors et des soldats de la garnison du fort, 517 ; arrivée de M. d'Iberville, 518 ; liste des officiers, etc., qui sont en garnison au fort, 519 ; paiement des officiers canadiens, etc., au fort, 519 ; "liste des officiers canadiens et des employés au fort ;

Biloxy, M.—*Suite.*
rôle des officiers et des soldats restés pour le service du roi ; rôle des officiers, mariniers, matelots, Canadiens, etc., qui sont morts au fort ; liste des officiers, soldats, Canadiens, qui sont en garnison au fort," 519.

Bizarre le. Croisière de ce navire, 181 ; son arrivé à Louisbourg, 184 ; prêt à mettre à la voile, 186 ; missionnaires qui doivent embarquer, 186 ; voyage à l'Ile Royale, 187 ; doit escorter des navires à Louisbourg, 213 ; son arrivé à Brest, 216 ; prisonniers anglais qui doivent embarquer, 253 ; est renvoyé en France, 255 ; prise du navire le *Descaye* par ce vaisseau, 263 ; cargaison de poudre et de fusils, prise à Brest, 264 ; départ pour Québec, 265.

Bizothon. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Blainville, sieur de. Promu lieutenant, 115.

Blainville, Pierre Joseph Céloron de. Renseignements demandés à son sujet ; 381 ; ses blessures ; permission de se retirer du service du roi, 391.

Blancfort le. Son chargement à Québec, 95.

Blaskrick, John. Fait prisonnier à Canceau et relâché sur parole, 483.

Blé. Cent minots ont été prêtés à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, 10 ; 400 tonneaux sont expédiés de Dunkerque, 256 ; M. Prévost demande la variété connue sous le nom de *blé armoricain*, 267 ; achat pour la subsistance des troupes, 365.

Blécourt, M. de. Lettre et mémoire, 524.

Blénac, M. de. Le commandement de l'escadre à Louisbourg, lui est confié, 264 ; ordre du roi lui confiant le commandement général, 264 ; le ministre exprime l'espoir qu'il est rendu à Louisbourg, 265 ; son zèle et son expérience, sont hautement appréciés, 265 ; détention du sieur Corner, dans la prison de Pontanion, 296 ; la garnison de Québec et les autres soldats doivent rentrer en France, 296 ; instructions, 307 ; soldats blessés qui sont à Brest, 309 ; prise des navires l'*Intrépide* et le *Dragon* de son escadre, 326.

Bleury, M. de. Promotion, 101-118-139-510.

Blois. Enquête concernant le sieur de Vassan, 407 ; lettre à M. de Vassan, officier d'infanterie, 408.

Blonde. Son réarmement, 276.

Blondelas, sieur. Envoie une lettre au président du Conseil de la Marine, 321 ; nommé lieutenant de frégate ; commandera un corsaire de St-Malo allant à Terreneuve, 321 ; envoyé pour servir sous M. le Brun, 324 ; M. Marin doit s'embarquer sur le vaisseau qu'il commande, 328 ; son expédition à Terrenenve ; officiers qui doivent s'embarquer sur son vaisseau, 327 ; montant en or qui doit lui être confié, 328 ; le sieur de Rocheblave doit s'embarquer sur son vaisseau, 328 ; montant qui doit être payé pour son expédition de Terreneuve, 329 ; prise du *François Louis*, qu'il commandait, 330.

Blondin, Jouville Benoist dit. Lettres de change reclamée ; son arrivé en France, 374.

Blossac, M. de. Pension à la veuve du sieur Louis Huart dit Lusignan, interprète des Indiens, 399.

Bodelschwing, M. Envoi de familles allemandes rassemblées sur le Rhin, 352.

Bœufs des Illinois. Commerce de peaux, 444.

Bœufs des Illinois. Encouragement de l'élevage, 108.

Bœufs des Illinois. Leur laine peut être utilisée aux manufactures, 104.

Bogard, sieur de. Promotion, 138.

Boileau, sieur. Recommandation du ministre en sa faveur, 190.

Bois. Au sujet de l'exportation des diverses espèces, 471.

Boisberthelot, chev. Plaintes au sujet de sa dureté et de son opiniâtreté, 437.

Boisberthelot, sieur de. Son décès, 77 ; sa veuve demande des positions pour ses fils, 99 ; capitulation de Louisbourg, 483 ; nomination de son successeur, 504.

Boisberthelot, M. de. Autrefois enseigne à l'Ile Royale ; son évasion, 310 ; passage pour Cayenne, 386.

Boisberthelot, veuve. Son mariage avec M. des Noyelles, 168.

Boisberthelot, sieur Pennané de. Nommé lieutenant à Rochefort, 506.

Boisberthelot, frères. Leur établissement à la Guyane, 369.

Boisbriand, M. de. Ses services au Canada ; M. de Bienville recommande de lui accorder la croix de St Louis, 446 ; sa réponse à la pétition pour obtenir le pardon du sieur Périllard qui avait tué un Français, 447 ; découverte de mines d'argent près de l'Illinois, 447 ; des Indiens de Kaskakia lui demande le pardon du sieur Périllard, 448 ; signe le procès verbal au sujet des Espagnols assiégés à St-Augustin, 470 ; remplit la charge de major à la baie de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Boisbrillant, sieur de. Signe le rapport officiel au sujet de la rareté des vivres, 442.

Boisclerc, M. Lanouiller de. Gratification, 12-38.

Bois de campêche. Quantité considérable embarqué à la Pointe Coupée, 458.

Boishébert, sieur de, veuve du. "Brevet de ratification de concession", 151.

Boishébert, M. de. Promu lieutenant, 101 ; sa conduite à la rivière St-Jean est approuvée, 132 ; à la tête d'une compagnie, 221 ; avantages remportés sur les Anglais ; la croix de St-Louis lui est accordée, 255 ; doit être maintenu à la Rivière St-Jean, 255 ; doit avoir atteint l'Ile Royale avec ses troupes, 258 ; son arrivée à Port Lajoie avec son détachement ; le ministre espère qu'il a pu atteindre Louisbourg, 258 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 262-283 ; le ministre approuve la mesure de faire passer la jeunesse acadienne avec lui à l'Ile St-Jean et à l'Ile Royale, 264 ; faveurs du roi, 343 ; doit former un établissement à Cayenne, 345 ; sa détention à la Bastille ; demande d'un passeport, 350 ; le ministre a fait tout ce qui était en son pouvoir pour lui, 351 ; délai accordé pour aller au Canada et disposer de ses biens, 353 ; montant qui lui est dû, par le sieur Cadet, 375 ; "journal de sa campagne, de Québec à Louisbourg," 494.

Boishébert, Madame de. Les circonstances ne sont pas favorables pour lui obtenir une pension, 24 ; une pension ne peut lui être accordée, 38 ; concession de terre, à la Rivière-Ouelle, 150.

Boismory, sieur. Son mémoire, 364.

Boisneuf, sieur Leneuf de. Projet de former des établissements à Cayenne, 345 ; obtient la croix de St-Louis, 393 ; ses fils obtiendront des charges ; des pensions sont accordées à ses filles et à sa femme 416.

Boisneuf, Mlle de. Pension, 404.

Boispinel, M. de. Ingénieur à la Louisiane ; instructions, 447.

Boisrond, sieur de. Sa bonne conduite sera récompensée, 41.

Boisseau, sieur. Son terrain est utilisé pour l'érection d'une batterie, 96 ; brevet de ratification de concession d'un emplacement dans Québec, 176 ; lettre à James Ogilvy, 336 ; pension pour Julie de Gannes, 439.

Boisseau, sieur, fils. Lettres de dispense d'âge 24.

Bombardiers. Augmentation de l'effectif de cette compagnie 220 ; nomination des officiers 504-505.

Bombelles, de. Sa compagnie a pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.
Bompar, M. de. Prise d'une partie de son escadre, 298.
Bon, Frs. Parmi les Canadiens à Biloxy, 519.
Bon le. Pris par l'ennemi, 76.
Bonat, sieur. Promotion 101-115 ; quitte Montréal pour aller servir à la Louisiane, 455.
Buceau, père. Doit faire des observations astronomiques, 39.
Boncasse, sieur. Envoie un navire étranger à Québec, 281.
Bongars, M. de. Achat de vaches, 370.
Bonhomme, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Bonic, Marie. Augmentation de sa pension, 436.
Bonic, Jeanne. Augmentation de sa pension, 436.
Bonier, sieur. Montant dû au sieur du Roy, 116.
Bonnafons Officiers passés au Canada ; son traitement, 282.
Bonnaud. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Bonnaventure, M. Denis de. Son projet de faire parvenir des secours au Canada, 64 ; le ministre ne peut présentement lui accorder la croix de St-Louis, 78, 79-94 ; chargé de remplir les fonctions d'adjudant, 99 ; sa nomination à la charge de commandant avec le grade de major, 151 ; ins-instructions concernant ces devoirs de commandant, 154 ; sa nomination au grade de lieutenant du roi à Louisbourg, 194 ; la gratification dont il jouit, lui est continuée, 264 ; capitulation de Louisbourg, 275 ; le ministre lui demande un compte rendu au sujet de ce qui s'est passé durant le siège de Louisbourg, 275 ; retour en France des officiers libérés sur parole, 275 ; son décès, 310-504 ; nomination de son successeur, 310-504 ; pension accordée à sa veuve, 310 ; a signé la résolution de faire sauter la batterie royale et de rendre Louisbourg, 483-484 ; chargé de remplir les fonctions de major à l'Ile St-Jean, 504 ; grade d'enseigne, 506 ; nommé major des troupes au Canada, 508 ; un mot devrait lui être envoyé au sujet de son projet d'établissement en Acadie, 516.
Bonnaventure, Mme de. Augmentation de sa pension, 332-432-436 ; services rendus par son mari, 358 ; pension pour sa fille, 404 ; le ministre ne peut ni augmenter sa pension ni faire revivre celle de son fils, 407.
Bonne, chev. de. Obtient son passage, 116.
Bonne, sieur de. Concession de terre, 150-151 ; proposé pour remplir la charge de major de Trois-Rivières, 150; le roi est bien disposé envers lui, 165 ; croix de St-Louis, 279.
Bonneau, M. Troupes arrivant de Montréal, 307 ; envoie la liste des officiers et des soldats débarqués à Morlaix, 308 ; solde des soldats du Canada, 308 ; sa réclamation au sujet d'un voyage à la Nouvelle-Angleterre, 316.
Bonnecamps, père. Instruments envoyés à Hocquart, 44 ; instruments de mathématiques pour son école, 108 ; remplacé ; repassé en France, 266 ; gratification ; ira résider en Touraine, 329.
Bonnefoy, Antoine. Sa captivité chez les Cherakis, 456.
Bonneval, M. le chev. de. Son projet de faire passer 20,000 personnes aux colonies, 331.
Bonneval, sieur Cordier de. Mémoire, 375.
Bonnevie, Marie Anne. Au sujet de la pension dont elle jouissait, 435.
Bonney, Louis. Son passage de St-Malo à St-Pierre et Miquelon, 350.
Bonson, sieur. Drevet d'écrivain, 177.
Bontemps, Jacques Antoine. Lettres de change réclamées ; son arrivée en France, 374.
Bonville, M. de. Conditions en vertu desquelles la liberté lui est accordée, 270.
Bordeaux. Farine qui doit être expédiée, à l'Ile Royale, 33 ; lettre "aux juges et conseils,"
Bordeaux—*Suite.*
au sujet de l'escorte des navires marchands, 50 arrivée de passagers venant de l'Ile Royale 55 ; départ de la seconde escorte, 55 ; des vaisseaux de commerce de cette ville, partent de Rochefort, avec des approvisionnements, 97 ; imprimés et montant d'argent envoyés, 179 ; le ministre craint que trois navires de cet endroit aient été pris, 208 ; départ de vaisseaux portant des provisions 223-245 ; sentiments des propriétaires de navires, au sujet de "la course", 226 ; M. de Rostan doit engager les négociants à expédier des vivres au Canada, 249 ; troupes de l'Ile Royale rendues à cet endroit 301 ; lettre à M. le Breton. président du parlement, 304 ; départ de l'escorte pour le Canada, 305 ; des vaisseaux pour la Louisiane, sont équipés, 223 ; navires français en partance, 325 ; lettre du ministre à Mme Bigot, 356 ; lettre du ministre, au sujet du sieur Bigot, "ancien conseiller du parlement", 376 ; habitants de l'Ile Royale dans cette ville, 408.
Borée. Doit être envoyée au Canada, 90 ; navires pris par ce vaisseau, 325.
Borelly, Louis. Prise du vaisseau qu'il commandé, 417.
Borgne, Lac. Visité par MM. Foucault et d'Ulloa, 470.
Boscawen, amiral. Prise des vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*, 206-215 ; le ministre a appris qu'il se préparait à retourner en Europe, 207 ; son arrivée à Halifax avec des vaisseaux, 207 ; mouvements de son escadre, 242 ; parti de Portsmouth avec quatre vaisseaux, il relâche à Plymouth ; mouvements subséquents, 263 ; argent emprunté de lui par la Grive, 271 ; ordre à sir Clarles Hay au sujet de l'échange des prisonniers, 291 ; l'argent emprunté de lui pour acheter des vivres, doit être remboursé, 292 ; liste des vaisseaux composant son escadre à son départ d'Angleterre pour Louisbourg, 493 ; état de ses forces, lorsque sa flotte est entrée dans la baie de Gabarus, 494.
Boscawen, le. Prisonniers anglais renvoyés par, ce navire, 314 ; transporte des soldats au Havre 315-316.
Boston. Expédition préparée à cet endroit, 49 ; prisonniers envoyés en France, 69 ; expédition de ce côté, 69 ; l'équipage de l'*Albany* a pu y être envoyé, 76 ; plan d'attaque du Canada élaboré à cet endroit, par le commodore Warren, 91 ; préparatifs des Anglais, pour une campagne contre Québec, 218.
Boston, le. Réclamé, par les Anglais comme étant le *Hanover Plantes*, 420.
Bottereau et le Moyne. Doivent fournir des munitions pour le Canada, 62 ; permission d'expédier des armes et des marchandises à Rochefort, 76 ; état des marchandises qu'ils doivent fournir aux magasins du roi au Canada et à la Louisiane, 142.
Boucaut, sieur. Demande un congé mais n'a pas l'intention de se retirer, 96.
Bouchand, M. Chargé de considérer la réclamation des propriétaires de navires qui ont transporté les Anglais de Louisbourg à l'Ile Royale, 145.
Boucher, M. Plan d'un havre au petit Bras-d'Or, 16 ; un congé lui est accordé, 61 ; envoyé au Canada en qualité d'ingénieur ; la croix de St-Louis lui est accordée, 83 ; n'ira pas au Canada, 100 ; ses appointements comme ingénieur à l'Ile Royale, 124 ; renseignements qu'il doit donner à M. Franquet 139 ; demande un congé, 169 ; au sujet des fortifications, 184 ; doit lever des recrues, 230 ; navires français qu'il a rencontrés, 294 ; son rapport au sujet des navires français, 294 ; requis de délivrer à M. de Richelieu, les argenteries ayant appartenu à M. Bigot, 349 ; requis de délivrer à M. de la Verdy, contrôleur général, les pièces d'ar-

Boucher, M.—*Suite.*
genterie provenant des biens de M. Bigot, 349 ; intérêt sur 600,000 livres, que le sieur Pénissault à payé, 363 ; poursuites contre le sieur Cadet, 373 ; a signer la résolution de faire sauter la batterie royale et de rendre Louisbourg, 485; soldats anglais tués à Louisbourg et enterrés dans son clos à Lorembec, 489 ; sa réception dans l'ordre de St-Louis, 508.

Boucher, sieur. Demande la permission de s'absenter, 169.

Boucherville, M. de. Sa nomination à la tête d'une compagnie, 115 ; son départ, 211 ; mémoire de ses dépenses, 212 ; peut servir à l'Ile de Ré en attendant qu'il passe au Canada, 216 ; obtient la croix de St-Louis et sa retraite avec demi-solde, 253 ; ses appointements, 311; papier-monnaie lui appartenant 381 ; prend part à la campagne de Louisbourg, en qualité d'officier, 494.

Bouchet, Jacques. Passage pour St-Domingue, accordée à sa veuve, 344.

Boudrot, Charles. La subsistance lui est accordée, 391.

Bougainville, M. de. Prise du Fort Georges, 253 ; faveurs demandées 256 ; son voyage à Montréal et " ses lettres de service pour le grade d'aide-maréchal des logis ", 260 ; chargé de réconcilier M. de Montcalm et M. de Vaudreuil, 259 ; union entre Montcalm Vaudreuil et lui, 281 ; " son passage ", 284 ; la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions, 287 ; les intentions du roi concernant la défense de la colonie sont communiquées par lui à Montcalm et à Vaudreuil, 287 ; ordre de retourner au Canada sans retard ; relations amicales entre Vaudreuil et lui ; son zèle pour le bien de la colonie, 288 ; son départ pour le Canada, 291 ; instructions données au sieur Kanon, 291 ; montant d'argent qui lui a été payé, 291 ; il lui est accordé une indemnité de 3,000 livres, 326 ; engagement d'Acadiens pour son voyage d'exploration, 339 ; ce qui reste dû aux Acadiens et aux Canadiens qui s'embarquent avec lui, 340 ; acte de prise de possession de l'Ile Malouine, 350 ; nouvelle expéditon qu'il doit entreprendre, 355 ; sommes d'argent et secours qui lui sont accordés, 357 ; doit envoyer l'*Aigle* aux îles Malouines, 367 ; renseignements demandés, au sujet du sieur Benoist. 410 ; le ministre l'informe qu'il doit payer la réclamation du sieur Benoist, 411.

Boulangers. M. Guillot responsable pour les montants qui leur sont dus, 404.

Boularderie, sieur de la. Au sujet du charbon qu'il à fourni 31 ; paiera le prix usuel pour tout ce qu'il recevra des magasins du roi, 31; devra acquitter les avances qui lui ont été faites, 31 ; ses demandes extraordinaires, 167 ; est prisonnier en Angleterre, 292 ; doit bientôt revenir d'Angleterre, 293.

Boulardine. *Voir* Boularderie.

Boullogne, M. de. " Etat des fonds arrêté pour l'Ile Royale ", 145 ; " nouveaux chefs de demandes contre le séminaire ", 199 ; le ministre lui demande de payer un certain montant au sieurs Dortet et de Faud, 227 ; procès entre le séminaire des Missions Etrangères et le chapitre de Québec, 228.

Boulogne. Secours pour les habitants de l'Ile St-Jean, arrivés à cet endroit, 290 ; habitants de l'Ile St-Jean, qui y sont réfugiés, 303 ; Acadiens indigents, 305 ; secours pour les Acadiens, 306 ; lettre au maire et aux échevins concernant les secours pour les habitants de l'Ile St-Jean, 317; Acadiens réfugiés à cet endroit, qui doivent aller à la Guyane, 354 ; Acadiens envoyés à Cayenne, 355 ; Acadiens qui désirent aller à Morlaix, 363.

Bourbon. Nomination d'un capitaine dans la légion de l'île de Bourbon, 376.

Bourbonnière, Joseph. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Bourdon, sieur. Promotion, 138 ; subsistance accordée à sa femme et à sa famille, 359 ; attaqué et blessé par Frontenac, 501.

Bourdon, Adelaïde. Augmentation de sa pension, 435.

Bourg, M^lle^. Sa subsistance, 421 ; il est fait mention d'elle 429.

Bourgas, sieur. Est mort à Québec ; ses effets, 283.

Bourgeois, Léopold. La subsistance ne peut être accordée à ses enfants, 398-399 ; perte de l'argent laissé par sa femme, 399 ; secours en argent accordés à ses enfants, 400.

Bourges, archevêque de. Faveurs pour le sieur Benoist, 399.

Bourgogne, M. le duc de. Naissance, 152 ; fêtes à l'occassion de sa naissance, 192.

Bourgogne, bataillon de. Est envoyé à l'Ile Royale, 205 ; son arri ée à Louisbourg, 207 ; perte des officiers d'une compagnie, 265.

Bourlamarque, chev. de. Occupera le 3e rang dans le commandement des troupes, 219 ; instructions au cas que Moncalm ne puisse prendre le commandement, 221 ; remarques de Moncalm à son sujet, 237 ; son courage et sa valeur, 260 ; dangereusement blessé ; des preuves de son courage ont été données au roi, 260 ; demande le grade de brigadier général, 267 ; émoluments accordés au grade de brigadier général, 284 ; son rétablissement ; le commandement à Carillon lui est confié, 285 ; son excellente conduite, 301 ; les lettres de changes qu'il possèdent, doivent être payées, 314 ; son mémoire, sur le Canada, 328 ; le décès de M. Chevalier, 357 ; son décès, 357.

Bourmont, M. de. Conquête du Missouri, 445 ; exploration entreprise, 457.

Bourville, M. de. Il est fait mention de lui, au sujet du gouvernement de Trois-Rivières, 16 ; obtient sa retraite avec une pension, 33 ; M. du Chambon lui succède comme lieutenant du roi à l'Ile Royale, 33 ; se retire en Normandie ; entrée de sa fille à St-Cyr, 50 ; demande, 51 ; sur le point de partir de Louisbourg, 208 ; à signé le rapport officiel au sujet de la perte du *Chameau*, 480 ; troupes qui ont assisté aux funérailles du chef des Indiens de l'Ile Royale, 482.

Bouteville, M. de. Son retour, 522.

Boutin, M. Plusieurs coffres et ballots que le sieur Bigot aurait cachés, 348 ; des renseignements lui sont demandés, au sujet de la succession du sieur Bigot, 378.

Boutin, Pierre François. La subsistance lui est accordée, 395.

Bogard, chev. de. Nommé cadet dans les troupes du Canada, 110.

Boyé, René. Fait partie de la garnison de la baie de Biloxy, 519.

Boyer, sieur. Propose le sieur Le Beau pour remplacer le médecin du roi au Canada, 259.

Boynes, Mgr. de. Reçoit une liste de familles acadiennes, 529.

Boys, Joseph. La subsistance lui est accordée, 393.

Boyssoun, peintre. Obtient son passage pour le Canada, 249.

Braddock, général. Sa défaite, 203-207 ; Lord Loudon le remplace, 219 ; le sieur de Beaujeu est tué à la bataille qui lui a été livrée, 222 ; M. Dumas commandait à la bataille qui lui a été livrée, 512.

DOC. DE LA SESSION No 18

Bradstreet, colonel. Chargé de prendre possession de la ville et du fort de Louisbourg, 485.

Braquenard, Mme. Sage femme; son mémoire, 200.

Brancas, M. le maréchal de. Le sieur Lemercier lui est recommandé, 51; chev. Lemercier, 122.

Brangnon, M. Commandant de le *Licorne*, 219.

Brault, Acadien. Demande à naviguer, 407.

Bréard, sieur, l'aîné. Sa nomination "dans le contrôle de la marine" au Canada, 102; "concession de pêche," 110; concession en sa faveur, 111; nommé conseiller titulaire, 111; la promotion demandée pour lui sera accordée, 131; le titre de commissaire de la marine peut lui être accordé, 133; des provisions doivent lui être envoyées, 141; sa compétence, 161; sa conduite; promotion différée, 177; tous ses affrètements pour le compte du roi, 192; nommé garde-magasin à Québec, 192; pardon demandé pour lui et sa réinstallation, 365; jugement prononcé contre lui, 396; nommé contrôleur de la marine à Québec, 507.

Breçon, sieur de. Sa compétence, doit être établie, 169.

Bregeonnière, sieur de. "Aide majorité crée pour lui à l'Ile St-Jean," 181.

Brengnon, M. de. A signé une lettre de M. Desgouttes, 495.

Brésil. Expédition pour la conquête de ce pays 331; le comte d'Estaing est nommé vice-roi, 331.

Brest. Une escadre part pour l'Ile Royale, 47; soldats qui doivent s'embarquer pour St-Malo, 51; départ de l'*Heureuse Marie*, 52; le *Succès* doit y prendre un chargement de farine, 54; le *Castor* doit y décharger du fer provenant du Canada, 57; marins qui doivent être envoyés à Rochefort, 57; arrivée de quelques vaisseaux de San-Domingo, 63; des vaisseaux doivent être envoyés, 66; le sieur de Rémond doit y être conduit, 73; retour de deux navires, 75; arrivée de M. de Beauharnois, 89; le *St-Laurent* y est arrivé, 108; perte d'un vaisseau revenant de cet endroit, 103; M. Le Tourneur peut y envoyer les charpentiers qui désirent passer au Canada, 143; entrepôt de tabac, 198; escadre qui doit partir, 203; des bataillons doivent partir, 218; navires qui doivent être envoyés, 263; navires équippés, 263; arrivée d'un navire portant des habitants de l'Ile Royale, 271; arrivée de l'*Aventure*, 307; soldats blessés au Canada, actuellement à cet endroit, 309; Canadiens débarqués, 310; nomination de M. Kerdisien pour y exercer une charge importante, 326; munitions, effets, etc., qui doivent y être rassemblés, 332; demandes des Acadiens envoyées à l'intendant, 366; objets qui ne seront pris que dans les magasins du roi de cette ville, 366; arrivée d'Anglo Américains, 434.

Bretagne. Les troupes de l'Ile Royale peuvent débarquer à un port de cette province, 89; naufrage d'un vaisseau sur les côtes, 103; lettre aux commissaires des douanes au sujet de l'abbé le Loutre, chargé d'influencer les Acadiens à s'établir à Belle-Isle-en-Mer, 342; les États de cette province offrent d'établir les Acadiens, 351; montant qui doit être payé aux États généraux, 362; au sujet de l'établisssement des Acadiens, 366; les Acadiens demandent des concessions de terre, 374; distribution de terres aux Acadiens, 378; terres incultes dans cette province, appartenant à la couronne, 380.

Breton, François. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Brevets. Concession d'un terrain à M. Hocquart, 7; lieutenance de vaisseau accordé au frère de M. Bart, 75; concession en faveur de M. Beauharnois, 133; brevet accordant au sieurs Pascaud le privilège exclusif de faire la pêche et la tuerie des vaches marines," 148; ratifications de concessions de terre, accordées à diverses personnes, 150; ratification de concession pour le sieur de Sabrevois, 151; ratification de concession pour Dame Geneviève de Ramezay, 151; ratification de concession pour le sieur Darrigrand, 153; ratification pour les sieurs Péan, Danneau de Muy, Bedon, Dumont et de Beaujeu, 176.

Brevets—*Suite.*

Bréville, capt. Promotion en récompense de son zèle et de sa valeur, 75.

Bréville, M. Moreau de. Le sieur de la Boularderie, prisonnier en Angleterre, 292-293.

Brian, l'île de. Ordre du gouverneur au sujet de la pêche sur la côte nord de l'Ile St-Jean, 479.

Briault, sieur. Gratification, 150-253.

Brie, sieur Louis Michel de. Est-il vivant ou mort? 130.

Brienne, Mgr. le comte de. Engagement de M. Raymond pour servir au Canada, 295.

Brière, sieur. Réponse à sa lettre, au sujet de l'établissement des Acadiens en France, 340.

Brilliant le. Officiers et passagers, 247.

Brillon, sieur Chabot de. Placé à la tête d'une compagnie, 224.

Brion, sieur de. Promotion, 138; doit aller servir à St-Domingue, 327.

Brionville, M. de. Arrivée d'un vaisseau anglais 303; liste des personnes arrivées à la Hogue, 303.

Bristol Galley, le. Liste des passagers du Canada 311.

Britannia, le. Liste des passagers arrivés de Louisbourg, 271; est pris et conduit à Québec où sa cargaison est vendue, 278; troupes débarquées à Morlaix, 308.

Brocart, sieur, dit St-Laurent. Lettre du ministre à son sujet, 333.

Broglie, M. le maréchal de. Lettre au sujet de M. Drucourt, 319.

Broise, sieur de. Son offre au sujet de la vente d'un vaisseau, 331; transport de familles, de St-Malo à Cayenne et construction d'un moulin à scie, 335.

Brort, M. de. Transport des habitants de l'Ile St-Jean en France, par les Anglais, 291.

Brossard, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Brouague, M. de. Pêche moins abondante: celle qui se fait aux Trois Iles, 5; pêche au Labrador; perte des vaisseaux dans les glaces et désordres commis par les Esquimaux, 21; équipage du navire anglais, conduit à sa résidence, 39; son âge et ses infirmités; doit être remplacé, 281; concession sur la côte du Labrador, 323.

Brouillan, M. de. Ordre de St-Louis conféré au sieur de la Plague, 88; chargé de conférer la croix de St-Louis au sieur Despiet 92; acquisition d'une propriété à Miré, dans l'Ile Royale, par Desherbiers et Prévost, 142; prétentions de la veuve Fauteux sur son habitation, 166; ordre aux habitants au sujet des bornes de leurs habitations; aux marchands et capitaines de navires au sujet des matelots, 479; concession de terre à M. le Normand, 481; vigilance requise de M. de Bourville en son absence, 482.

Brown, sieur. Brevet d'écrivain, 192.

Broutin, Pierre François. Subsistance, 397.

Broutin, M. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451; découvre un chemin conduisant chez les Chicachas, 456.

Brunet, sieur. Somme de 3,000 livres qu'il doit au sieur Daget 196; mémoire; ci-devant habitant de l'Ile Royale, 297; la pension dont il jouissait ne peut être rétablie, 447.

Budet, M. Pension demandée pour les enfants du sieur Mézière de l'Epervanche, 413,414.
Buffon, M. de. Caisses contenant des spécimens envoyées par M. Hocquart, 20 ; plantes du Canada expédiées pour le jardin du roi, 34 ; les 2 caisses de plantes, de graines, etc. venant du Canada, devront lui être adressées, 57.
Bugeau, François. Pension pour sa veuve, 418.
Bugeaud, sieur. Réclamation, au sujet des vaisseaux coulés bas à Restigouche, 358 : réclamation au sujet des deux bâtiments lui appartenant, qui ont été coulés bas, 374 ; sa réclamation ne doit pas tomber sous le coup de la prescription, 375.
Bulle papale. Publiée à l'occasion du jubilé, 153.
Bureau des décharges. Entrée du sieur de L'isle, 22.
Bureau des échanges. Représentations aux commissaires, au sujet de l'attitude de la cour britannique concernant les matelots prisonniers, 56 ; lettre aux commissaires, au sujet des plaintes contre le capitaine Henry Halloway, 56.
Bureau du commerce. M. Pascaud choisi comme député de La Rochelle, 79.
Bureau du dépôt des cartes et plans de la marine. Travail particulier exécuté par le sieur Pellerin, 220.
Bureau des fonds. Le sieur Querdisien est nommé pour en prendre charge, 282.
Burgérien, M. Missionnaires qui doivent passer à l'Ile Royale et au Canada, 172 ; envoi de 2 missionnaires à l'Ile Royale, 186.
Burth, M., gouverneur d'Antigue. Accusé de réception d'une copie de sa correspondance avec M. d'Arbaud, 424-425.
Busson, Alexandre. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Bussy, Mme la comtesse de. Le commandement d'une compagnie à l'Ile Royale, est confié au chev. de Montalembert, 144.
Bussy, M. de. Négociations avec M. Stanley, en vue de conclure la paix, 318.
Byron, amiral, l'. Mesures prises en vue d'avoir des nouvelles de son escadre, 429.
Cabanac, capt. de. La proposition de lui accorder la croix de St-Louis est rejetée, 161 ; le roi est bien disposé envers lui, 165 ; il obtient sa retraite avec la croix de St-Louis, 253.
Cabanac de Taffanel, abbé de. Le roi lui a accordé le doyenné de Québec, 130 ; lettre de l'évêque de Mirepoix en rapport avec sa nomination, 143 ; passage pour Québec, 147 ; pension ; il a quitté son doyenné pour cause de santé, 197 ; lettre du ministre à son sujet 199 ; nomination de son successeur, 201.
Cadets. Les sieurs de Cournoyer et Potier du Buisson sont promus au grade de cadets, 31 ; emploi à donner aux cadets canadiens, 325 ; ceux qui sont allés servir sous les ordres de M. de Bienville à la Louisiane, 454.
Cadets soldats. Grade pour les enfants des officiers de l'Ile Royale, 299.
Cadet Mme. Secours accordés, 322.
Cadet, sieur Un marché doit se faire avec lui au sujet de tous les approvisionnements, 221 ; marché pour la fourniture des vivres des troupes, à des conditions avantageuses, 236 ; demande des vivres, 266 ; au sujet des envois ordonnés 267 ; au sujet du le *Machault* qui lui appartient, 304 ; lettres de change tirées du Canada en 1760, à son ordre, 314; lettre au sujet de sa femme, 328-329 ; sorti de la Bastille ; a besoin d'un transport pour aller au Canada, 351 ; un délai lui est accordé pour aller au Canada, 353 ; sa condamnation par le tribunal du Châtelet, 361 ; le sieur Bodard de Vaudésir doit lui remettre la somme de 200,000 livres, 362 ; poursuites qui doivent être intentées contre lui, 373 ; papiers retirés de la Bastille, 374 ; ordre
Cadet, sieur—*Suite.*
de le mettre en liberté, 375 ; lettre au sujet de sa réincarcération à la Bastille, 375 ; doit remettre tous les bordereaux de cartes et ordonnances qu'il a négociés, 376 ; papiers du Canada que le sieur Pécholier, correspondant à Londres, a négociés pour lui, 377.
Cadillac, sieur de Lamothe. Prétention de sa veuve et de ses enfants sur certains terrains à Détroit, 46 ; lettre au sujet des officiers nommés pour composer le Conseil supérieur, 444 ; ce qui s'est passé depuis son départ de l'Ile Dauphine, 445.
Cadillac, sieur de Lamothe, fils. Lettre au gouverneur du Canada, 172 ; ses réclamations 230.
Cadiz. Un ouvrage en 5 volumes sur l'administration des colonies espagnoles, peut être trouvé à cet endroit, 337.
Cadodaquioux. Ils arrivent trop tard à Natchitoches, 450.
Cailly, sieur. Congé, 4 ; est réinstallé dans le régiment suisse de Karrer, mais il ne pourra servir à l'Ile Royale, 17 ; accusation qu'il porte contre le sieur Péan de Livandière, 65 ; accusations qu'il a portées, 76 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 159 ; il commande le régiment suisse après le décès de M. Karrer, 159.
Cinpré, sieur Thomé de. Il est envoyé au Canada avec des recrues, 297.
Caire, Mme de. La pension qu'elle demande ne peut être accordée, 408.
Caire, sieur de. Gratification : doit aller servir au Canada, 292.
Calais. Des marins et d'autres personnes arrivent à cet endroit, 57 ; des Canadiens y arrivent d'Angleterre, 358 ; des Canadiens et des prisonniers de guerre débarquent à cet endroit, 374 ; liste des personnes arrivées au port *via* Angleterre, 528.
Cale sèche. Utilité de celle qui a été construite à Québec, 21.
Callières, M. de. Son opinion au sujet de Lesueur, 521.
Colongue, sieur de. Nommé cadet à l'aiguillette, 219.
Calonne, M. de. Lettre au sujet du mémoire des Acadiens qui veulent aller à la Louisiane, 439 ; subsistance pour Dotel, natif du Canada, 439.
Calot, sieur Il est question de lui au sujet de l'excès des dépenses de la colonie, 192.
Camanistigoya. Proposition d'affermer ce poste, 24 ; ce poste est donné à bail au sieur Cugnet, 81 ; travaux faits par le sieur Cugnet, 111 ; ce poste doit être donné à bail, 114.
Cambise, bataillon de. Choisi par le roi pour augmenter les forces de l'Ile Royale, 262 ; il ne peut être envoyé à Louisbourg, parce que l'ennemi est devant Rochefort 264 ; garnison de Louisbourg renforcée par l'arrivée de ce bataillon 265.
Caméléon le. M. Bigot peut s'embarquer sur ce vaisseau, 189 ; liste des passagers, 199.
Camille, la. Prise du navire le *Fonbonne*, 425.
Camilly, chev. de. Lettre au sujet de l'embarquement de soldats à St-Malo, 51 ; doit se rendre à St-Domingue sur le *Lys*, 79 ; ordres envoyés à M. de Kersaint 54.
Campenet, père et fils. Lettre du ministre à leur sujet, 201.
Camu, Marie, Canadienne. Augmentation de sa pension, 436.
Canada. La récolte a manqué, 34 ; vivres qui doivent être envoyées de France, 50 ; raisons pour lesquelles les Anglais ne feront pas de tentative contre cette colonie, 66 ; effet de la prise de Louisbourg sur le commerce 69 ; instructions pour l'*Aurore* et le *Castor*, si une attaque a lieu 69 ; son développement se fait lentement,

Canada—*Suite.*
70 ; complètement dépourvu " d'écarlatines, " 72 ; chargement du navire affrété pour cette colonie, 73 ; approvisionnements, 77 ; dépourvu d'écarlatines et d'étoffes nécessaires pour faire le trafic avec les Indiens, 89 ; le ministre doit y envoyer les agrès nécessaires pour l'armement du le *St-Laurent*, 90 ; approvisionnements, 90.

Canada. Le commodore Warren prépare une attaque, 91 ; départ de l'escadre, 91 ; liste des personnes qui s'y rendront, 91 ; danger que les communications avec la Louisiane soient interrompues, 101 ; il est question de réunir l'Illinois au Canada, 105 ; plaintes au sujet de l'état du commerce, 149 ; le *Chariot Royal* en partance, 150 ; concessions de terre à des officiers et à des fonctionnaires, 150 ; l'accident arrivé à l'*Algonquin*, n'est pas de nature à encourager la construction de navires, 150 ; les communications avec la Louisiane doivent être préservées, 152.

Canada. Déserteurs anglais qui y passent, 152 ; rapports des capitaines de vaisseaux qui en reviennent, 216 ; son sort sur le point d'être décidé, 285 ; malaise à son sujet, 285 ; circulaire concernant les porteurs de papiers 336 ; les privilèges dont jouissent les officiers honoraires des cours souveraines en France, sont accordés aux officiers des Conseils supérieurs de cette colonie, 365 ; nomination de commissaires, 366 ; habitants qui reçoivent des rations à Rochefort et à La Rochelle, 369 ; les archives sont confiées à la garde du sieur Haran, à Rochefort, 372 ; liquidation des dettes, 374 ; décision au sujet des réclamations des communautés religieuses, 374 ; les biens des prévaricateurs, 375 ; inventaires des papiers, 401 ; subsistance accordée aux familles, 405 ; services rendus par le sieur Lebeau, 408 ; familles qui ne peuvent recevoir des pensions parce qu'elles ont pu conserver leurs biens ou les vendre, 408 ; papiers à Rochefort, 416 ; le sieur de Courselas y est envoyé, 452 ; les détachements du Canada ne molestent pas les Chicachas, 455.

Canada. Nomination d'un commissaire pour régler la question des frontières, 504 ; le commandement de l'artillerie est confié au chev. Lemercier, 504 ; envoi des sieurs de Varennes et de Charley, 506 ; nomination d'un ingénieur en chef, 506 ; nomination d'un prévôt de la Maréchaussée, 507 ; le sieur Querdesien Trémais est autorisé à signer les comptes du Canada, qui ne l'ont pas été par M. Bigot, 507 ; officiers militaires, 509 ; troupes des colonies qui s'y trouvent, 510 ; liste des officiers qui ont obtenu des passeports, 512 ; liste des officiers qui espèrent encore obtenir du service, 512 ; états-majors généraux des troupes, 513 ; officiers civils et militaires, 518 ; émigration à la Louisiane, 516 ; la découverte et l'établissement de la Louisiane seront probablement la cause de la ruine de cette colonie, 516 ; M. d'Iberville avance qu'il n'y a plus de terre pour s'établir, 521 ; mémorandum de M. d'Iberville, 521.

Canada, le. Lancé avec succès ; arrive sain et sauf à Rochefort ; coût de sa construction, 6 ; tous les bois employés pour sa construction ont été trouvés bons, à l'exception du pin, 20 ; les courbes d'épinette employées pour sa construction ont été trouvées bonnes, 21 ; il sera plus facile de juger de la qualité du bois employé pour le construire, après le voyage qu'il vient d'entreprendre, 22 ; accusations portées contre le commandant, 34 ; il est fait mention de ce vaisseau, 35.

Canadiens. Un détachement doit être envoyé en Acadie, 69 ; il est désirable qu'ils ne soient pas envoyés en qualité de colons à Détroit, 149 ; ils ont toujours fait preuve de courage et de zèle, 152 ; passeports accordés à ceux qui retournent au Canada, 334 ; la subsistance doit leur être continuée au delà de la date fixée, 383 ; un détachement marche contre les Chicachas, 456 ; quatre reviennent d'un voyage au Nouveau-Mexique, 457 ; huit ou dix doivent aller au Nouveau-Mexique et produire un " journal détaillé " de leurs observations, 457 ; les frères Mallet et autres se proposent de faire un voyage au Nouveau-Mexique, 458 ; établissement à la Louisiane, en 1686, 460 ; noms de ceux qui sont en garnison à la baie de Biloxy, 519 ; leur esprit d'indépendance, 519 ; leur établissement, au Mississipi ne peut être empêché, 521 ; influence du sieur de St-Denis sur eux, 524 ; rapport de deux Canadiens arrivés du Missouri, 525 ; refus de s'établir à Mobile ; ils sont renvoyés en France, 525.

Canadiens—*Suite.*

Canadois. [sic] Ils cherchent un abri sur la côte du Golfe du Mexique, 518.

Canagne. *Voir* Couagne.

Canague. *Voir* Couagne.

Cancale. Arrivée d'un vaisseau transportant des habitants de l'Ile Royale, 271 ; les Anglais débarqués à cet endroit, 274.

Canceau. Difficultés avec les Anglais, 30 ; morue provenant de cet endroit, 31 ; les Anglais réclament toutes les terres s'étendant depuis Gaspé jusqu'à Canceau, 148 ; il ne doit pas s'y faire d'établissement.., 168 ; compte rendu de l'expédition envoyée pour s'en emparer, 490 ; le commandement est confié à M. Desherbiers, 503.

Canceaux, Iles de. Le roi de France entend y exercer ses justes droits, 137.

Canelle, sieur, cadet à l'aiguillette. Narration au sujet de la campagne contre les Chicachas, 458.

Cannes Brûlées, les. Liste de ceux qui peuvent cultiver l'indigo depuis cette place jusqu'à Caouachas, 451.

Canons. Le ruisseau du St-Maurice ne permet pas la fonte de grosses pièces, 104 ; fondus aux forges du St-Maurice, 105.

Canonniers. Formation d'une compagnie, 16 ; il est fait mention de la compagnie de Louisbourg ; commission de capitaine de la compagnie de Louisbourg, accordée au sieur Ste-Marie, 18.

Canonniers-bombardiers. Il est proposé d'établir une deuxième compagnie à Louisbourg, 251 ; commandement de la compagnie.., 252 ; officiers de la deuxième compagnie, 272 ; vacances dans la compagnie, 277.

Canso. Capitulation, 489.

Cantin, David. Charpentier promu au grade de contremaître, 39.

Cantin, Etienne. Charpentier promu au grade de contremaître, 39.

Cantin, sieur. Passe au Canada paur y exercer les fonctions de meunier, 178.

Canut, chev. de Bailleul. Montant réclamé, 381 ; gratification, 406.

Cap Brûlé. Batterie à cet endroit, 93.

Capdeville, M. Dumas de. Nommé capitaine, 376.

Cap Fourchu. Fait partie des limites de l'Acadie, 148.

Cap François. Voyage de La Rochelle à cet endroit, 518.

Cap de Gascogne. Il est fait mention du sieur Despiet qui y demeure, 92.

Cap de Ré. Mariage des filles de l'Ile St-Jean avec les Français de cet endroit. 17 ; mesure pour y supprimer le commerce étranger, 18.

Cap de Sable. Fait partie des limites de l'Acadie, 148.

Cap St-Antoine de Cuba. Les Anglais y établissent une patrouille, 461.

Cap Tourmente. Les Anglais peuvent y débarquer, 218.

Cap-Breton. Concédé en fief au sieur Gabriel Gauthier, 477 ; établissement d'une pêcherie, 477 ; envoi de deux récollets, 477 ; les Français et les Indiens de l'Acadie doivent y être transférés, 477 ; le baron de St-Castin est prié d'y passer, 477 ; projets ; M. de St-Ovide et M. Desmaretz sont choisis pour le visiter et y faire le choix d'un port, 477 ; déclaration concernant le choix d'un port pour l'établissement projeté, 477 ; prise de cette place, 487.

Cap de Nord. Naufrage de l'*Auguste*, 332.

Cap Ortegal. Prise de vaisseaux français 228 ; un convoi de vaisseaux y est entraîné, 263.

Cap St-Charles, sur la côte du Labrador. Concession de terre au sieur Beaune, 132.

Cappe, M. Rançon et échange des prisonniers, 294-295 ; vérification des listes des soldats de l'Ile Royale, 296.

Capitaine des gardes-côtes. Cette charge sur la côte nord du St-Laurent, n'est pas nécessaire, 38.

Capitation. "Eclaircissements sur son imposition," 190.

Captan, M. de. Le décès de St-Ovide 211.

Captivité. Antoine de Bonnefoy, captif chez les Chicachas, 456.

Capucins. Ils ne porront quitter la Louisiane sans avoir obtenu leur obédience à ce sujet, de leur supérieur provincial, 11 ; leur supérieur doit être investi du pouvoir dont jouissait son prédécesseur, 11 ; mesures rigoureuses prises contre eux par l'évêque de Québec ; moyens auxquels il faut recourir pour rétablir l'harmonie, 247 ; lettre au provincial au sujet du différend avec l'évêque de Québec, 248 ; moyens de rétablir la paix entre ceux de Champagne et les Jésuites à la Louisiane, 248 ; requête du Père supérieur au sujet de la cloche de fonte de Louisbourg, 386.

Carayan, sieur d'Aillebout de. Certificat tenant lieu de lettre de service ; doit servir à St-Domingue, 327.

Carboneau, M. Appointements demandés pour lui et ses officiers, 291.

Carcajou, le. Dépêches du Canada envoyées par ce navire, 54 ; les matelots venus du Canada y seront renvoyés, 56 ; liste des membres de l'équipage de ce navire, 57.

Caribou, le. Doit être lancé au printemps, 5 ; son armement, 6 ; se rendra de Québec à Louisbourg sous la conduite du sieur le Gardeur de Beauvais, 21 ; après avoir reçu son armement, il se rendra à Louisbourg ; son équipage se rendra immédiatement à Québec, 21 ; pin rouge employé pour sa mâture ; qualité du fer employé pour sa construction, 22 ; le commandement en l'absence de M. de Beauvais ; les munition nécessaires pour son armement, etle pain et la viande pour l'approvisionner, 22 ; le sieur Beauvais doit remettre le commandement au sieur Meschins, 28 ; munitions préparées pour le chargement, 29 ; doit se rendre à Louisbourg sous les ordres de M. de St-Clair, 30 ; envois pour son armement, 30 ; M. de la Sauzaye doit prendre le commandement, 32 ; liste des officiers, 32 ; équipage, 33 ; le commandement est confié au sieur Meschin ; 35 ; l'équipage est porté à 150 hommes, 39 ; a été bien construit et se comporte bien, mais son aménagement doit être changé ; rapport du commandant, 43 ; embarquement du fils du sieur de la-Gorgendière, comme élève, 43 ; la mâture en cyprès du le *Castor*, a été trouvée supérieure à celle de ce navire, 67 ; inspection de ce navire, 129 ; les bois employés pour sa construction ont été trouvés de mauvaise qualité, 202.

Cartier, sieur. Sauf-conduit donné par M. de Kerlerec, 462 ; doit se transporter sur le *Texel* pour y vérifier les scellés et les enlever, 464-465.

Carmélites. Mlle de Sylvain peut entrer dans leur couvent à Vannes, 438.

Caroline. Anne Comeau, Acadienne, y est transférée, 365 ; flotte anglaise en route pour la Virginie ou la Caroline, 145 ; ports sur la Rivière aux Yaux qui lui appartiennent, 451 ; adhérents anglais au projet d'établissement d'une république, 466 ; le capitaine Banks dit qu'il y avait relâché, 518 ; remarques sur cette contrée,520 ; extension des établissements ; départ de plusieurs colons anglais, 520 ; prise de Charleston, capitale, 524.

Carondelet, Dom François Louis Hector, baron de, gouverneur de la Louisiane. Permis au sujet de l'établissement de colons français, 475.

Carpentier, M. Secours donnés aux officiers français, prisonniers en Angleterre, 88 ; augmentation de ses émoluments, 284.

Carqueville, M. Drouet de. Promotion 101 ; promotion, 150.

Carqueville, sieur de. Tué à la bataille livrée au général Braddock ; pension accordée à sa veuve, 222.

Carqueville, M. de. Parmi les officiers qui ont pris part à l'expédition de Louisbourg, 494.

Carrérot, Mlle. Il est impossible de l'assister, 371.

Carrérot, Renée Marie. Augmentation de sa pension, 436.

Carrérot, sieur, ci-devant percepteur des droits de l'amirauté. Doit être forcé de payer à Son Altesse, S.A.S., 25,000 livres qu'il a collectées, 64 ; tous les fonctionnaires doivent retourner à l'Ile Royale,, 117.

Carrérot, sieur André. Instructions au sujet des travaux à Louisbourg, 499.

Carrérot, veuve. Ce qui lui est dû pour l'affrètement d'une goélette, n'a pas été payé, 95 ; il est impossible de l'aider mais ses enfants obtiendront des emplois quand ils pourront se rendre utiles, 139 ; gratification annuelle, 167.

Carrier, sieur. Officier de la milice, tué par les Chicachas, 453.

Carrière. Les trois Carrière obtiennent la permission de cultiver l'indigo, 451.

Cartier, sieur. Plaintes contre M. de Rochemore, 462.

Cartons. Concernant la Louisiane, l'Acadie et l'Ile Royale, 532.

Carvoisin, M. de. Nommé enseigne en pied, 143 ; nommé lieutenant, 167 ; nommé lieutenant à l'Ile Royale, 173 : réception de son mémoire, 263 ; gratification, 264.

Casamajor, M. Lettre au sujet du maintien de l'allocation de Nicholas Gauthier, 431.

Cascakias. Lettre du père Jésuite de cet endroit aux jésuites du Canada, au sujet du père Grenier, 526 ; mines de plomb près de, cet endroit, 444.

Cascassias, village de. Description, 451.

Cassaignolles, B. A signé les représentations concernant la capitulation de Louisbourg, 484.

Cassiet, abbé. Son embarquement sur le *Bizarre*, 186 ; son salaire doit lui être continué, 293 ; ses émoluments, 327.

Castaing, A. A signé les représentations, concernant la capitulation de Louisbourg, 484 ; interprète à l'Ile Royale, 297.

Castel, Sarazin. Lettre à M. Figuiery, ancien officier d'infanterie de cette place, 415.

Castellain, Pierre, déserteur. Obtient sa liberté, 460.

Castellane, comtesse de. S'intéresse au sieur Troppez Martin, 148.

Castillas. Sa compagnie prend part à la campagne contre les Chicachas, 452.

Castor, le. Armement, 6 ; lancement, 12 ; lettre du ministre au sujet de ce navire, 23 ; M. Levasseur sera chargé de surveiller la construction, 23 ; l'équipage sera envoyé de St-Malo, 37 ; protégera le commerce entre le Canada et l'Ile

DOC. DE LA SESSION No 18

Castor, Le—Suite.
Royale ; M. Morpain est nommé capitaine 37 ; le commandement est confié au sieur Dubois, 40 ; l'équipage 40 ; le sieur Morpain est nommé commandant, 48 ; doit rester à Louisbourg, 49 ; doit être désarmé à la fin de la campagne et réarmé au printemps suivant, 48 ; l'équipage doit être transporté de St-Malo, 51 ; l'équipage est actuellement à Québec, 51 ; vivres et équipage, 52 ; doit se rendre directement à Québec, 52 ; l'équipage doit se rendre directement à Québec sur l'*Heureuse Marie*, 52 ; transport de l'équipage, 52 ; fer, bois de charpente et merrain transportés, 57 ; transportera 50 tonneaux de castor à la Rochelle, du fer à Brest et sera ensuite désarmé, 57 ; sa construction et sa conduite en mer, 57 ; a été bien construit, 67 ; envoyé à Terreneuve pour surveiller les Anglais, 69 ; peaux de castor embarquées à Québec, 72 ; le sieur du Vigneau est chargé du commandement, 73 ; prend l'équipage de l'*Albany* sur la côte de l'Ile Royale, 76.

Castor. Réduction du prix, 12 ; augmentation du prix, 16 ; commerce de peaux, 24 ; fraudes dans le commerce de peaux, 42 ; la Compagnie des Indes consent à élever le prix, 51 ; exportation à La Rochelle, 57 ; exportation de peaux, 72 ; "partage de droits sur le castor", 102 ; mesures pour empêcher les Anglais de s'emparer du commerce, 110 ; le prix doit être élevé, 143 ; exemption de droits, 198 ; M. d'Iberville demande le privilège exclusif de fournir à la Compagnie du Canada les castors dont elle aura besoin ; 516 ; danger d'échanger des fusils pour du castor, 521.

Catalogne, M. de. Passeport pour le Canada, 344 ; parmi les officiers qui ont fait la campagne de Louisbourg, 494 ; chargé du commandement à Miramichi, 495.

Catalogne, veuve. Décès ; sa pension est transférée à la veuve Cugnet, 177.

Caubet, de. Promotion, 138.

Caumont, M. de. Commande l'*Heureux*, 154 ; instructions, 154 ; instructions concernant son voyage à l'Ile Royale, 158 ; s'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.

Caux, chev. de. L'ordre de St-Louis lui est conféré, 206 ; officier commandant à Port Dauphin, 492.

Cavagnal, M. de Vaudreuil de. Desseins des Anglais à l'égard du Canada, 218 ; somme due à ses héritiers, 428 ; nommé gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, 503 ; états de service, 509.

Cayenne. Il n'est pas question de nommer M. d'Orvillers gouverneur, 76 ; familles de l'Ile St-Jean qui y vont, 330 ; le sieur de Broise doit y passer, 331 ; Acadiens qui doivent aller à cet endroit, 335 ; moyens d'amusement pour les habitants 335 ; transport des familles de St-Malo ; moulin à scie pour l'usage des colons, 335 ; établissement des Maltais ; offre au sujet de l'établissement d'une nouvelle colonie et nomination d'un gouverneur, 336 ; projet de M. de Thierry de fonder un établissement, 337 ; passage du chev. de Franqueville, 353 ; Allemands qui devaient y aller, 366 ; François L. Rodrigue demande la permission de s'y établir, 368 ; J.-Bte Trahan, Acadien, revenu avec sa famille, 368 ; Allemands revenus, 368 ; le sieur d'Aillebout de St-Vilmé, lieutenant dans les troupes, 400 ; rente de 1,600 livres accordée aux missions, 416 ; bons rapports reçus au sujet du fils de Mme Tilly, employé à cet endroit, 439 ; mémorandum de M. de Villars, 474.

Célèbre, le. Doit aller au Canada, 242 ; prisonniers anglais qui doivent être embarqués, 253 ; arrête à l'Ile-aux-Coudres, et retourne en France, 255 ; une compagnie irlandaise s'embarque sur ce navire, 267.

Célèbre, Le—Suite.

Celles, M. de Lestang, capitaine. Lettre au sujet des troupes de Québec, 299.

Céloron, sieur de, fils. Promotion, 115 ; promotion, 150 ; la compagnie qui lui était destinée est donnée à un autre, 377 ; ne peut succéder à M. de Sabrevois, 404 ; paiement qui doit être fait aux officiers qui ont servi autrefois au Canada et qui sont actuellement à Tours, 428 ; les officiers ci-devant du Canada, fixés à Tours, 428.

Céloron, veuve du capitaine de, major à Détroit. Pension, 301.

Céloron, sieur de. Le commandement à Détroit lui est confié, 9 ; parti pris par les Hurons de se transporter à la "grande terre" ; ce succès lui est dû, 25 ; les Français et les Indiens se plaignent de son administration à Niagara, 40 ; difficultés avec le locataire du poste de Niagara, 42 ; son attitude à l'égard du locataire de Niagara, cause des embarras, 42 ; révoqué pour avoir voulu affermer les postes à des particuliers, 81 ; nommé major à Détroit, 115 ; choisi comme commandant à Détroit, 115 ; nommé commandant à Détroit, avec le grade de major, 115 ; gratification et salaire ; instructions, 115 ; M. de la Jonquière n'a pas mis son projet à exécution et il le tient responsable, 160 ; représentations des habitants de Détroit, 178 ; commandement à Détroit, 201 ; il exercera le commandement à Détroit jusqu'à ce qu'une autre charge lui soit confiée, 201.

Céloron, M. de. Son retour du pays des Chicachas, 456 ; instructions de M. de Bienville au sujet de l'expédition contre les Chicachas, 456 ; commande l'expédition partie du fort de l'Assomption, 456 ; nommé major à Détroit, 504.

Cens et rentes. "Discussions soulevées à ce sujet dans la censive de Québec," 280.

Céreste, comte de. Lettre au sujet de la promotion du sieur Lemercier, 72.

Cerf Volant, le. Chargement de ce navire qui doit retourner à l'Ile Royale, 273 ; cargaison, 274.

Cerry. *Voir* Céry.

Certificat. Copie de celui donnée à 7 Français par les autorités de Santa Fé, 457 ; il est question du certificat de mariage entre le chev. de la Noue et Mlle de Guédry, 492.

Céry, sieur d'Aillebout de. Nommé capitaine du port de Québec, 100 ; ratification de concession, 190 ; il est impossible de faire plus pour lui, 326 ; parmi les officier de l'expédition partie de Québec pour Louisbourg, 494.

Céry, Mlle d'Aillebobut de. Augmentation de pension, 432.

Céry, Marie Madeleine d'Aillebout de. Augmentation de pension, 435.

César, le. Est requis pour le service du roi, 58.

Chabannes, comte de. Soldats du régiment de Karrer faits prisonniers en revenant de l'Ile Royale au Canada, 89 : arrangement au sujet du logement des troupes à l'Ile Royale, 94 ; son serviteur doit rejoindre l'armée de Rochambeau, 434.

Chabert, sieur, enseigne de vaisseau. Doit faire des observations géométriques et astronomiques, 131-137 ; instructions, concernant ses observations géométriques, 144 ; doit faire des observations sur la navigation, 153 ; lettre concernant sa mission, 154 ; secours qui doivent être accordés à ses enfants, 324 ; doit se rendre au Canada et y disposer de ses biens, 354 ; papier-monnaie qu'il a envoyé de Montréal, 380 ; son papier monnaie porte des signatures fausses ; s'il était en France, il serait arrêté, 383 ; sa demande est rejetée, 383.

Chaborseau, sieur, ancien capitaine de marine. Mémoire, au sujet du paiement de lettres de change qu'il a en sa possession, 373.
Chabot, M., père. Lettre au sujet de la prise du navire le *Neptune*, 58; promotion, 138; décès; nomination de son successeur, 224; la charge de lieutenant qu'il exerçait, est donnée au sieur Duplessis, 505.
Chacta Youtakty Matachite. Son discours, 462.
Chactas. Cette nation comprend environ 10,000 hommes, 448; alliance avec les Natchez contre les Français, 449; liberté accordée à leurs prisonniers, 449; ont pris part au massacre général, 449; traité de commerce et d'alliance avec eux, 449; M. Diron d'Artaguiette leur permet de poursuivre la guerre contre les Natchez et les Chicachas, 450; sont envoyés à la poursuite des Chicachas, 450; doivent être incités par des présents à faire la guerre aux Chicachas, 450; trafic au poste du sieur Périer, 450; nouvelles répandues par leurs chefs, 454; il est rumeur de leur destruction, 454; on ne peut compter sûrement sur eux, 454; ils attaquent les Chicachas, 455; font partie du détachement du Canada, 456; trahison des Chicachas, 456; soumission des rebelles; conditions de la paix conclue avec eux; feront la guerre aux Chicachas, 459; M. de Kerlerec rend compte des pourparlers qu'il a eus avec eux, 459; leurs demandes, 461; présents, 461; discours de Chacta Youtakty Malachite, 462; présents distribués, 463; part prise à l'attaque des Indiens contre les Anglais, 466; expédition contre eux, 525; maintien de la paix entre eux et les Chicachas, 525.
Chagouamigon, poste de. Commandement, 10; affermage, 24; affermage à Mme de la Ronde, 27; exploitation, 45; exploitation par Mme de la Ronde, pendant trois autres années, 100; la proposition de Mme de la Ronde est rejetée, 103; doit être affermé, 114.
Chalais, le prince de. Lettre au sujet du sieur Dupont Duvivier, 141.
Chailloux, Marie. Sa pension est augmentée, 433.
Chalemaison, sieur de. Nommé cadet à l'aiguillette, 222.
Châles, sieur. Fermier des postes de Frontenac et de Niagara, 27.
Chalet, sieur. Affermage des poste de Niagara et de Frontenac pour une période de six années, 8; affermage du poste de Frontenac, 68; son décès; ses biens, 106.
Baie-de-Chaleurs. Des habitants adressent une réclamation, au sujet de vaisseaux coulés à Restigouche en 1760, 358.
Chambault, sieur de. Il n'est pas à propos de lui accorder une commission de colonel général de la milice, 178.
Chambault, Joseph Fleury de. Mémoire au sujet des papiers du Canada qu'il a en sa possession, 363.
Chambeau, sieur. Ses appointements, 316.
Chambres de Commerce. Projet au sujet d'une escorte pour les vaisseaux marchands, 50: sur sa recommandation le roi confie l'escorte des navires marchands au chev. de Conflans, 56; lettre à celle d'Aunis au sujet des vaisseaux d'escorte pour la flotte qui doit partir, 61; circulaire au sujet du commerce étranger dans les colonies françaises, 229; circulaire concernant les passeports aux armateurs français et étrangers, 229; envoi du 4e volume des Mémoires des Commissaires du roi, au sujet des possessions en Amérique, 248; circulaire, au sujet de la suspension du paiement des lettres de change, 319; lettre à celle de La Rochelle au sujet de son mémoire sur le Canada et de l'offre
Chambres de Commerce—*Suite.*
de réprimer les prétentions des Anglais, 320; circulaire concernant les indemnités accordées par la cour anglaise aux pêcheurs français qui ont été molestés sur la côte de Terreneuve, 350; circulaire au sujet de l'inquiétude causée par la nouvelle que les cours de France et d'Angleterre permettaient aux Anglais de saisir les marchandises de la Nouvelle-Angleterre sur les navires français, 419; lettre à celle de Bordeaux au sujet de la prise du navire le *Fier*, dont le nom était primitivement la *Bettie*, 420; le risque que courent les navires marchands en quittant les îles sans escorte, 429.
Chambly, fort de. Il en est question, 12.
Chambly, M. Cournoyer de. La compagnie de Desgoutins lui est assignée, 396.
Chambly, rapides de. Enlèvement des récifs, 143.
Chameau, le. M. de Beauharnois craint que M. de Fleurian ait laissé sa lettre sur ce vaisseau, 458; perte de ce vaisseau; débris reconnus, 480.
Chamel, sieur. Choisi pour remplir la charge de médecin du roi, 233.
Chamousset, M. de. Lettre au sujet de la contestation entre le Séminaire des Missions Etrangères et le chapitre de Québec, 185; son décès; "arrêt nommant son successeur", 187.
Champigny et d'Orgiville. Encouragement du cabotage, 454.
Champigny, de. A délivré unecopie de la déclaration de Henry de Tonty, 515; il est question de Lesueur, 521; articles de M. d'Iberville qui lui sont renvoyés, 521; plaintes, contre M. d'Iberville, 522.
Champion, le. Il est rumeur de la prise de ce navire par des corsaires américains près de Tobago, 420.
Champmélin, M. de. Départ de Pensacola pour la France, 447; De Sérigny apprend qu'il avait escorté les deux vaisseaux de la compagnie, 447.
Chancelier, Mgr le. Lettre au sujet d'un ouvrage écrit sur les découvertes du Nouveau-Monde, 123.
Chancelier, M. le. Le sieur Dauterive a perdu sa fortune lors de l'incendie à Montréal et doit être nommé membre du Conseil supérieur à Blois, 395; lettre, au sujet du jugement rendu contre Bréard impliqué dans l'affaire Bigot, 396.
Chouanons. Obstacles à l'égard de leur transmigration, 41.
Chantalon, M. Ordre concernant l'enlèvement des scellés du *Texel*, 464; déclaration au sujet de la confiscation de la cargaison du *Texel*, 464.
Chanteloup. Projet d'y établir des familles acadiennes, 364.
Chanvre. Il est question de ce produit, 7; il est fait mention de sa culture, 27; lettre du ministre au sujet de sa culture, 67.
Chauvalon, M. de. Lettre au sujet des familles qui partent pour la Guyane, 340.
Chaouachas. Il est permis de cultiver l'indigo depuis "Les Cannes Brulées, jusqu'à cet endroit", 451.
Chaparide, Marie Renée. Augmentation de sa pension, 436.
Chapelain. Le Père Dongé remplit cette charge à la Mobile, 522.
Chapelles. Celles demandées pour l'Ile St-Jean, 186.
Chapelles, M. le Breton de. Le ministre ne peut rien faire pour la veuve du sieur de Noyan. 426.
Chapuis, Marie. Augmentation de sa pension, 436.
Chapuy, Jean, dit Tourangeau. Déserteur qui a obtenu son pardon, 135.
Chaquias, les. Le sieur Le Vasseur est envoyé chez ces Indiens, 419.

Charbon. Qualité de celui envoyé par le *Profond*, 15; 500 barils fournis par le sieur de la Boularderie, 31; exploitation des mines, 137; les contrats au sujet des approvisionnements pour le service du roi, sont approuvés, 169; approvisionnement; feu dans les mines, 183; son usage dans les casernes, 195; le prix d'entrée 481.

Charente, la. Est attendue au Port Dauphin, 478.

Charest, sieur. Délai pour aller au Canada, 351; obtient le temps nécessaire pour disposer de sa propriété au Canada, 354; une pension ne peut lui être accordée pour les services qu'il a rendus et les pertes qu'il a subies au Canada, 413; services rendus et pertes subies au Canada, 432.

Charet, sieurs, marchands à Québec. Au sujet du navire, les *Trois Cousins*, qui leur appartient, 126.

Chariot Royale, le. Cargaison et destination de ce navire, 135; instruction au chev. de la Filière, commandant, 150; liste des personnes embarquées, 159; prise de ce navire, 239.

Charles, sieur. *Voir* Châles.

Charleston. Projet de M. de la Touche, au sujet de la prise de cette ville, 524.

Charlevoix, père. Nommé professeur d'hydrographie à Québec, 3; passage du professeur d'hydrographie au Canada, 3; passage des jésuites au Canada, 53; doit s'adresser à Belamy au sujet des trois religieuses dont il demande le passage au Canada, 74; demande 6 missionnaires pour le Canada, 120; perception de la taxe touchant sa mission, 121; départ pour Rochefort, des missionnaires envoyés au Canada, 121; régent pour le collège de Québec, 122.

Charly, Mme Beaujeu de. Il lui est permis de rejoindre son oncle à l'Ile de France, 412.

Charly, sieur. Lettre du ministre à son sujet 253; resté au Canada, 262; nommé adjudant à Montréal, 279; troupes revenues du Canada, 314; croix accordée aux officiers du Canada, 315; solde des officiers et des soldats au Canada, 315; permission d'aller au Canada, 362; nommé major de l'Ile de Gorée, 373; ordre de l'envoyer au Canada, 506; certificat pour servir de lettre de service; devra faire le décompte de la solde revenant aux troupes du Canada", 506.

Charmant, le. Arrivé à Brest, 242; lettres expédiées par ce navire, 242; arrivée de l'Ile Royale, 244; doit retourner à l'Ile St-Jean, 245; paquets envoyés par ce navire, 247; envoyé à Québec, 261.

Charmante Manon, la. "Envoyée à Québec en parlementaire", 292.

Charmond, sieur. Gratification, 292.

Charny, M. de. Factum de l'évêque de Québec à son sujet, lors de la dissolution du conseil par M. de Frontenac, 501.

Charpentier, M. S'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.

Charpentier, Sébastien. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Charron, frères. Propriétés et dettes en France et au Canada, 11; lettre à l'évêque de Québec à leur sujet, 45; leur hôpital, 83.

Charron, M. Lettre au sujet du sieur Révol et des capitaines du le *Comte de Saxe*, 122.

Carte. Celle de M. Bélin concernant la Rivière-Rouge, 459.

Chartier, Joseph. Représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg. 484.

Chartier, Pierre. *Voir La Victoire.*

Châles, sieur. Affermage des postes de Niagara et de Frontenac, 34; demande une augmentation sur les marchandises, 40; transport des choses nécessaires aux garnisons de Frontenac et de Niagara, 41; dédommagé par l'augmentation du prix sur les peaux de castor, 40.

Chassaigne, Mme de. La pension dont elle jouissait ne peut être transférée à Mme de la Ronde, 45.

Chasseur, le. Transporte de la farine à l'Ile Royale, 263.

Chassin, Thierry de. Doit remplacer Rousseau de de Sauvigny, 32; le sieur du Vivier du Chambon le remplace, 33; sa nomination au grade de capitaine, 33.

Chassin, Mme Thierry de. Etablissement qu'elle doit fonder à Cayenne, 345; établissement à la Guyane, 359.

Chassy, sieur. Promotion, 138.

Chasteauroy, sieur de. Cadet à l'aiguillette; let- à son sujet, 181,

Chasteloge, sieur de. Commandant de la frégate l'*Etourdie*, 363.

Chasteloger, M. La croix de St-Louis accordée à M. le Borgne, 315.

Chatacoin. Erection d'un fort, 179.

Chateaubriand, M. de. Mémoire au sujet d'une concession de terre aux Acadiens, près de St-Malo, 391.

Chateaugiron, M. le Prestre de. Lettre au sujet du sieur de Keyon nommé commandant du régiment de la Guadeloupe, 399.

Châteaugautier. Lettre à Mme de Montigny, adressée à cette endroit, 198.

Château Gontiers. Lettre à M. Butet, adressée à cet endroit, 413.

Chateauguay, M. de. M. Duquesnel le remplace, 41; nommé gouverneur de l'Ile Royale, 48; sa nomination pour remplacer M. Duquesnel, 52; maladie, 52; "il ne peut être question du fils de Mme d'Orvilliers pour le gouvernement de Cayenne exercé par M. de Chateauguay," 76; secours pour les deux enfants qu'il a laissés, 87; arrérages et salaires, 90; il n'est pas question de le remplacer, 91; paiement des 12,000 livres qui lui furent accordées sur les appointements qui lui étaient dus, 92; réclamation de M. Frank, 419.

Chateauguay, chev. de. Rapport au sujet de la Baie St-Joseph, 445; il serait opportun de lui donner la croix de St-Louis 446; prise de l'île de Ste-Rose, 446; le traversier qu'il commandait s'est perdu à l'entrée du port, 525.

Chateauguay, Le Moyne de. Etats de service, 509; compagnies de soldats qu'il a levées, 521.

Chateauguay, seigneurie de. Il en est fait mention, 133; il en est fait mention, 193.

Chateaugué. *Voir* Chateauguay.

Chateaumorand, M. Récit de son voyage à la Floride, 517; commandait une escadre à l'entrée du Golfe du Mexique, 518; le commandement du navire *François* lui est confié, 534.

Châteauneuf. Lettre à M. Duplessis Fabert, adressée à cet endroit 415.

Chateauvert, M. Beaussier de. Instruction au sujet de l'expédition qu'il doit commander, 326.

Chatelain, sieur "Ordre de capitaine réformé, 505."

Châtelet. Au sujet du procès pendant devant la commission, 324.

Châtellerault. Lettre à M. le prince de Nassau-Sieglier, adressée à cet endroit, 407.

Chatellux, M. le comte de. Lettre au sujet du refus d'accorder une pension pour le sieur Le Bé et son frère, 419.

Chatillon, M. de. Nommé membre du conseil, 465.

Chaton, sieur. Passage de ses enfants et de sa sœur à l'Ile Royale, 174.

Chaulaire, M. de. Lettres au sujet du transport des Acadiens de Boulogne à la Guyane, 355; habitants de l'Ile St-Jean réfugiés à Boulogne, 290; secours pour les habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, 291; habitants de l'Ile St-Jean qui sont au Havre, 292; habitants de l'Ile St-Jean qui sont à Boulogne, 292; secours pour les habitants de l'Ile St-

Chaulaire, M. de—*Suite.*
Jean, qui n'ont pas d'ouvrage, 296 ; subsistance aux habitants de l'Ile St-Jean, débarqués à Boulogne, 303 ; le paiement des rentes des fournis aux Acadiens débarqués à Boulogne, 314 ; projet au sujet des habitants de l'Ile St-Jean, 326 ; refus de passeports aux Acadiens débarqués à Bouiogne, 341 ; emploi donné aux Acadiens qui sont à Boulogne, 343 ; moyens à prendre pour décider les Acadiens qui sont à Boulogne à aller à la Guyane, 352 ; transport à la Guyane, des familles acadiennes qui sont à Boulogne et des Allemands qui sont à Samers, 353 ; passeports qu'il donnera à quelques personnes, 355 ; affrètement du navire *Les Deux Frères* pour transporter les Acadiens de Boulogne à Cayenne, 355 ; Acadiens qui refusent d'aller à Cayenne, 356 ; il combat les préjugés des Acadiens contre la Guyane 357 ; le navire *Les Deux Frères*, doit transporter les Acadiens à Cayenne, 358 ; dépenses occasionnées pour le transport des Acadiens de Boulogne à Cayenne, 358 : liste des Acadiens et des Allemands embarqués sur *Les Deux Frères*, 358 ; Acadiens de Boulogne qui demandent à aller à Morlaix, 363 ; subsistance demandée par Pierre Melançon, 398 ; subsistance qui ne doit être accordée qu'aux Acadiens qui ne peuvent travailler, 398.
Chaussegros, sieur. Il est fait mention de sa seigneurie, 38.
Chauvin, sieur. Ordre de M. de Kerlerec au sujet du sieur Cartier, 462.
Chauvelin, chev. de. Pension accordée à sa veuve, 271 ; décès ; pension accordée à sa veuve, 272.
Chauvignerie, M. de la. Promotion, 101 ; une pension de 600 livres ne peut lui être accordée, 426.
Chauvin, Jacques. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Chauvin, Joseph. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Chauvin dit Joyeuse, sieur. Il en est fait mention, 456.
Chauvin, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Chauvreulx, sieur. Argent qui doit lui être remis, 227.
Chaux, abbé de. La pension accordée au missionnaire Maillart, doit lui être chargée, 140.
Chavagnac, M. de. Voyage long et difficile à Brest, 242.
Chavannes, de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Chavigny, M. de. Lettres concernant les vaisseaux qui doivent transporter du sel au Canada, 95 ; la subsistance aux Acadiens de St-Pierre et Miquelon, 373 ; le fonds qui doit être distribué aux familles de l'Acadie et de l'Ile Royale, 418.
Chaville, Franquet de, ingénieur. Instructions, 447.
Chaviteau. A péri sur le *Chameau* ; ses funérailles, 480.
Chavoy. *Voir* Noyan, 463.
Chazel, M. de. A péri sur le *Chameau* ; ses funérailles, 480.
Chedabouctou. Au sujet de l'établissement d'une pêcherie sédentaire et de l'érection d'un fort, 477.
Chédaik. Approvisionnements pour cet endroit, 153.
Cheneau, sieur. Ordre d'attaquer les vaisseaux étrangers qui font la pêche sur les battures de la côte nord de l'Ile St-Jean, 479.
Chenel, sieur François. A tout perdu ; demande la subsistance, 394.
Chenu, Jacques dit Laramée. Soldat déserteur gracié, 135.
Chenier, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Chérakis. Incursions à la Louisiane, 21 ; devraient être induits à faire la paix, 23 ; ont renoncé à toute liaison avec les Anglais, 258 ; alliance avec les Chicachas, 453 ; captivité de Bonnefoy, 456 ; refusent de relâcher Bonnefoy, 457 ; les Anglais cherchent à entraver les négociations des Français avec les Chérakis, 461.
Cherbourg. Personnes retournées de l'Ile Royale, à cet endroit, 290; Acadiens qui s'y sont réfugiés, 303 ; Acadiens indigents qui s'y trouvent 305; le sieur de Lotbinière y est actuellement, 306 ; secours pour les Acadiens, 306 ; secours aux Acadiens, 307 ; lettre au maire et aux échevins, au sujet de secours aux Acadiens résidant dans cette ville, 317 ; subsistance aux Acadiens, 328 ; un Anglais fait des démarches pour induire les Acadiens à partir, 335 ; il ne faut pas permettre aux Acadiens de s'établir à Miquelon, 440 ; liste des Acadiens résidant à cet endroit, 528.
Cherin, M. Lettre au sujet des titres de noblesse du sieur Dagneau Donville, 298 ; lettre au sujet des titres de noblesse du sieur Hertel de Cournoyer, 434.
Cherisy, M. de. Le ministre regrette de ne pas lui avoir donné le commandement d'un vaisseau, 168.
Chermont, sieur. Ingénieur qui doit passer au Canada ; fait partie du conseil de guerre, 463.
Chéron, M. Dépêches qui lui sont confiées, 54 ; le commandement de la *Société* lui est confié, 65 ; envoye à Chibouctou, 66 ; position de capitaine du de Québec en récompense de ses services, 77 ; gratification, 100-112.
Chéron, sieur Firmin. Habitant de Québec, 333.
Chevalier M. A signé les délibérations au sujet de la destruction de la batterie royale, 483.
Chevalier de Lévis, le. Arrivé à Larochelle, avec les Canadiens, 359.
Chevaux sauvages. Mémoire de M. d'Iberville au sujet de ceux qui doivent être dressés, 518.
Chèvre, la. Fera partie du second convoi qui partira pour l'Ile Royale, 250.
Chèvremont, sieur de. Requête au sujet des contestations portées devant les juges ordinaires, 10.
Chevreux, sieur. Excommunication prononcée contre ses paroissiens, 45.
Chevry, sieur de. Pertes subies, 181.
Chibau, sieur. Proposition au sujet de la pêche à la baleine 122 ; départ des navires, 143.
Chibouctou. La flotte du duc d'Enville doit se réunir à cet endroit, 66 ; le sieur Davigneau doit y envoyer une frégate, 69 ; le chev. de Conflans doit y retourner, 73 ; les déserteurs sont envoyés à Québec, 132 ; transport des effets et des munitions des Anglais de Louisbourg, 186 ; nouvelle ville fondée, 169 ; propriétaires de navires qui y ont transporté les troupes anglaises, 172.
Chicachas. Ils sont fatigués des pertes subies dans leur guerre avec les Illinois, 13 ; demandent à M. de Vaudreuil de faire la paix, 23 ; le ministre ignore si M. de Vaudreuil a fait la paix avec eux 41 ; détachement envoyé contre eux, 192 ; relations tendues entre eux et les Chactas, 443 ; supportent les Natchez contre les Français, 449 ; bravoure, 450 ; récit de l'engagement de M. d'Artaguiette avec eux, 452 ; description de leurs villages, 452 ; prise du sieur Drouet de Richardville par ces Indiens, 452 ; des lettres importantes tombent entre leurs mains, 454 ; "réflexions sur la guerre," 454 ; résultats probables de l'expédition malheureuse contre eux, 454 ; route pour se rendre chez ces sauvages, 455 ; les Chactas promettent de marcher contre eux ; rumeur que les Natchez les ont abandonnés 455 ; Français tués et faits prisonniers par eux 455 ; découverte d'une bonne route pour les atteindre, 456 ; déta-

DOC. DE LA SESSION No 18

Chicachas—*Suite.*
chement de Canadiens et d'Indiens, envoyé contre eux ; ils cherchent à faire la paix, 456.
Chicachas. Retour de M. de Céloron, de leur pays ; conditions de la paix ; délégués, 456 ; leur perfidie envers les Chactas, 459 ; les Chactas doivent leur faire la guerre, 459 ; commerce des Anglais avec eux 518 ; navigabilité de la rivière qui passe chez les Chicachas, 519 ; les colons anglais leur fournissent des armes, 520 ; les Anglais cherchent à influencer ceux qui sont alliés aux Français, 522 ; marchandises apportées par les Anglais, 524 ; fort promis ; maintien de la paix entre eux et les Chactas, 525.
Chimay, Mme la princesse de. Lettre au sujet du mémoire du sieur d'Aigremont, 438.
Chinengué. Au sujet de l'érection d'un fort à cet endroit. 179.
Chiquet. Passeport pour cet endroit, 334.
Chévremont, sieur de. Décès, 41.
Choiseul Praslain, M. le duc de. "Remercie le maréchal de Brancas de ses félicitations à l'occasion de son élévation à la présidence du Conseil de Marine" ; se souviendra du chev. Le Mercier, 122.
Choiseul, M. le duc de. Passeports qui lui sont envoyés pour des marchands danois, 272 ; promotion demandée par M. Dumas, 314 ; le sieur Bernier, commissaire au Canada, 314 ; le sieur Fenton, lieutenant de la marine anglaise, 316 ; services du sieur du Chambon, 317 ; dépenses occasionnées par la mauvaise administration des affaires au Canada, 317 ; interprétation du traité relatif aux droits des Français sur les côtes de Terreneuve. 376.
Choiseul, M. le duc de. Lettres au sujet de l'opportunité d'élever M. Dumas, commandant général, à un grade supérieur, en reconnaissance de ses services, 387 ; "les sieurs Larnac et Pouthieu, sindics des créanciers anglais, relativement aux papiers du Canada," 387 ; promotion de M. Rousseau de Villejoin, gouverneur de la Désirade, 388 ; mérites de M. Dangeac, gouverneur de St-Pierre et Miquelon, 394 ; le duc de Noailles désire établir la famille Varin en Corse, 361 ; permission accordée au sieur Varin de s'établir en Corse, 394 ; requête de Mme de Rochemore pour obtenir une pension, 461 ; dispute entre MM. de Rochemore et de Kerlerec, 462 ; mémorandum de M. de Villars au sujet de la cession de la Louisiane à l'Espagne, 474 ; ordre au sujet des familles acadiennes de Beauséjour, 528.
Choiseul Praslain, M. de. Choisi pour commander la *Mutine*, 138 ; son voyage à l'Ile Royale, 144 ; son retour à Brest ; lettres reçues de lui, 146 ; gratification 172.
Choiseul, M. de. Le duc de Nivernois demande sa liberté, 330.
Choiseul, Mme la duchesse de. Lettre au sujet de l'augmentation de la pension des Dlles Perrault, 438.
Chomel, M. Commission de médécin du roi au Canada, 246 ; décès et nomination de son successeur, 259.
Choquet, Pierre. Demi-solde obtenue, 138.
Choquet, M. Lettres concernant la proposition du sieur de Courval, 344 ; le passage du sieur Cœuret et de sa famille à l'Ile Royale, 344 ; le passage du sieur Armand à la Louisiane, 344 ; M. de Villejoin, nommé gouverneur de la Désirade, 344 ; le sieur Langevin, associé du sieur Pascaud dans la concession des îles de la Madeleine, 344 ; passage du sieur Gabriel Berbudeau, chirurgien à l'Ile St-Jean, et du sieur Lartigue, de l'Ile Royale, à Cayenne, 345 ; les mesures pour ralentir le mouvement d'émigration à Cayenne, 345 ; les secours pour Mme de la Bourlarderie, 345 ;
Choquet, M—*Suite.*
les colons pour Cayenne, 345 ; l'établissement qui doit être fondé à Cayenne, 345 ; l'entente avec le sieur Gilbert, pour le transport des familles canadiennes à St Pierreet Miquelon, 345 ; le voyage du sieur de Courval à St-Pierre et Miquelon, 345 ; l'établissement à la Guyane, fondé par Mme Thierry de Chassin et les frères Boisberthelot, 359 ; les familles acadiennes à St-Malo, qui doivent aller à Cayenne, 359 ; la liste des Acadiens arrivés de St Pierre et Miquelon sur le *Roi David*, 387 ; les six sols par jour accordés aux Acadiens de St-Pierre et Miquelon, réfugiés au Port Louis, et la permission qu'ils demandent d'aller rejoindre leurs familles en province, 387.
Choquette, Antoine Louis. Congé absolu, 160.
Chouanons. Leurs dispositions, 9 ; leur transmigration, 69 ; ils quittent Détroit pour la Belle Rivière, 100 ; négociations en vue de les ramener à Détroit ; danger de leurs relations avec les Iroquois et conséquences qui peuvent en résulter, 100 ; "divisés en deux bandes ; il est désirable qu'ils s'établissent avec leurs frères aux Alibamons ; incursions des sauvages établis avec eux", 113 ; ceux qui ont combattu avec les Chicachas, 453 ; discours de leur chef, déclarant son attachement pour la France et sa haine contre l'Angleterre ; réponse de M. Aubry ; la paix avec les Anglais leur sera profitable, 468.
Choueguen. L'établissement d'un fort anglais aurait dû être empêché ; ce fort devra être détruit, 25 ; attaque du fort, 29 ; les Anglais se sont retirés du poste ; les Indiens du district transportent leurs fourrures à Niagara, 40 ; importance de la destruction du poste, 41-80 ; abandon du poste par les Anglais, 42 ; projet de détruire le poste, 97 ; il est question de sa destruction, 112 ; possibilité de s'en emparer, 134 ; on devait attaquer le poste, 162 ; exemplaires du récit de l'expédition, publié en France, 223 ; saisie des toiles peintes envoyées pour le commerce,, 257 ; prise de cette place, 511.
Chouengen *voir* Choueguen.
Chouegen, *voir* Choueguen.
Chouller, sieur. Obtient son passage pour le Canada, 250.
Christianisme. Intention des Iroquois de l'embrasser, 102 ; les Iroquois désirent l'embrasser, 112.
Cinq Nations. Envoient une députation, 237.
Cibola. Le monopole du commerce de fourrure de cet endroit est concédé au chev. de la Salle, 515.
Circulaires. Au sujet du manque de la récolte au Canada, 34 ; secours pour les familles indigentes du Canada, 316 ; "les secours du roi aux Acadiens" 318 ; Allemands recrutés pour Cayenne, 342 ; lettres de change et billets de monnaie du Canada", 355 ; "aux intendants, prohibant la négociation des papiers du Canada," 356 ; vaisseaux des neutres, troupes et prises, 423.
Claessen, M. Lettre au sujet du transport des Anglais en Acadie, après la reprise de possession par M. Desherbiers, 144 ; le roi le charge de donner son avis au sujet d'une réclamation, 145 ; lettre au sujet du tonnage des navires qui ont servi à transporter les Anglais de Louisbourg en Acadie, 146.
Clairambault, M. de. Accusé de réception de sa lettre avec des paquets arrivés du Canada, 54 ; secours à donner au capitaine du navire le *St-Roch*, 73 ; la *Diane* et autres vaisseaux en partance pour l'Ile Royale et le Canada, 145 ; 500 barils de lard pour le Canada. 172 ; les titres de noblesse du chev. de Longueuil lui sont envoyés, 229 ; officiers et soldats transportés de Québec à Larmor, par le navire anglais le *Sorel*, 296 ; conduite courageuse du sieur de la Chevro-

Clairambault—*Suite.*
tière fait prisonnier, 305 ; le sieur de la Chevrotière, 305 ; filles envoyées à Port Louis, 444.
Claparède, sieur. Habitant de Louisbourg, 322 ; a signé la requête des habitants de Louisbourg au sujet de la capitulation, 484.
Clapier, chev. de. A servi autrefois au Canada, 322.
Clapiers, frères de. Nommés cadets à l'aiguillette, 175.
Clapiers, sieur de. Il lui est permis d'épouser une jeune fille à Loudun, 388.
Clare, M. le comte de. Déserteurs des troupes anglaises, 158 ; enrôlement des Irlandais et des Écossais renvoyés de l'Ile Royale, 226 ; six Anglais venus du Canada, 229.
Clarendon, le. Au sujet de la propriété de ce navire, 420 ; le roi en fait remise aux propriétaires anglais, 421.
Clauzonne, sieur Joncaire de. Promotion, 150 ; ses services à la Louisiane, 455.
Claverie, sieur. Approvisionnements qu'il a fournis, 192.
Claverie, François. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Claye, comte d'Hérauville de. Lettre au sujet du sieur Dumas, 212-314.
Clément, Sieur. Lettre à son sujet, 358 ; doit s'adresser à MM. de Fontanien et de Villevault pour savoir s'il peut agir comme avocat pour le sieur Cadet, 375.
Clermont, sieur. Continuation de subsistance, 405 ; son établissement sur les terres de M. de Pérusse ; ses voyages, 407.
Clugny, M. de. Envoi de sucre, 334 ; les demandes de l'abbé le Loutre au sujet des Acadiens lui sont envoyées, 366 ; transport des Acadiens à Belleisle, 367 ; les Acadiens demandent des concessions des terres qui lui appartiennent, 374 ; instruction de continuer à payer la subsistance aux Acadiens, 378 ; les Acadiens de la Martinique débarqués à Concorneau et à l'île de Bas, 387 ; liste des Acadiens et des Canadiens arrivés à Brest et envoyés à St-Malo, 387 ; subsistance qui doit être accordée, pour un temps limité, aux Acadiens établis à BelleIsle, 388 ; subsistance pour Charles Boudrot et autres qui sont allés à BelleIsle, 391.
Cochart, M. Tué lors de la défaite des Natchez, 449.
Cochelin, sieur. Nommé écrivain du roi, 167.
Cochu. Acte de concession a ses héritiers à la Baie-de-Chaleurs, 132-164.
Cocquart, sieur. Il lui est accordé 400 livres pour lui permettre de se rendre chez lui, 315.
Coépel, sieur. A été blessé à Québec et traité à l'hôpital, 324.
Cœuret, Angélique. Augmentation de sa pension, 436.
Cœuret, sieur. Obtient son passage pour la Désirade, 344 ; a signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.
Colapissas. Scalpes de Natchez apportés par ces Indiens, 450.
Colchester, la. Fausses déclarations du sieur Henry, officier major de cette frégate, 216.
Colibri, le. Prisonnier anglais envoyé à Bordeaux par ce navire, 314.
Colignon, Mlle. Décès de son frère ; une gratification lui est accordée, 439.
Colle de poisson. Celle qu'on pourrait fabriquer avec les nouilles de morue, 15 ; le ministre regrette que des expériences ne soient pas faites, 27 ; lettre du ministre à ce sujet, 38.
Collier. Il en est présenté un à M. d'Abadie, 467.
Colons. On devra choisir des étrangers propres à la culture des terres, 336 ; congé aux soldats qui désirent se faire colons, 480.
Cologne, sieur de. Obtient une position de cadet à l'aiguillette, 227.
Colomban, père. Refus de M. de la Rue de lui délivrer des papiers, 415.
Colonies. Traité conclu entre les colonies françaises et anglaises, 104 ; pétition adressée au parlement anglais, au sujet de l'établissement de nouvelles colonies, 107 ; commission pour juger de leur administration, 323 ; instructions concernant la prise de possession de celles qui ont été restituées, 336 ; classe de colons requise, 336 ; remarques au sujet des colons espagnoles, 474 ; vices de l'administration espagnole, 474 ; officiers militaires, 509 ; le progrès paralysé par les difficultés entre MM. Raymond et Prévost, 183 ; importation de nègres pour les besoins des colons, 455.
Colporteurs. Leur commerce est utile aux habitants, 190.
Combe, abbé de. Sur sa recommandation le ministre suspend le rappel du sieur Maillard, 6 ; plaintes contre M. Maillard, 19.
Combles, sieur Lombard de. Ingénieur, est envoyé à Québec, 220-227.
Combre, sieur de. Promotion, 150.
Comeau, Anne. Subsistance, 365.
Comeau, Jean. Permission d'aller à la Nouvelle-Angleterre, 381.
Comeau, Simon. Les familles acadiennes et leur transport au Nouveau-Brunswick, 398.
Comestibles. Préparatifs pour en transporter au Canada, 284.
Comète, la. Arrivée à Brest, 207 ; le ministre a reçu la lettre de M. Prévost, envoyée par ce navire, 207 ; doit servir d'escorte à des vaisseaux allant à Louisbourg. 213 ; son voyage à l'Ile Royale, 216.
Commerce. Réflexions sur les états du commerce de la colonie, 10 ; priviléges accordés à St-Domingue au sujet de son commerce avec le Canada, 14 ; l'Ile Royale ne doit pas en faire avec les Anglais, 15 ; mesures au sujet du commerce que font des Français à l'Ile de Ré. 18 ; suppression du commerce étranger avec l'Ile de Ré. 18 ; état du commerce de l'Ile Royale, 18 ; interruption entre le Canada et l'Ile Royale, 21 ; le *Castor* doit protéger le commerce entre le Canada et l'Ile Royale, 37 ; excédent des importations sur les exportations, 39 ; protection du commerce ordinaire des négociants du Canada, 39 ; les escortes seules peuvent protéger celui des négociants, 52 ; droits imposés sur les importations et les exportations, 103 ; il est prohibé de faire le commerce avec les Anglais, 136 ; état du commerce au Canada, 149 ; entre le Canada et la Louisiane, 149 ; diminution du commerce pour l'année 1752, 183 ; condition du commerce, 195 ; celui qui se fait à l'Ile Royale, 206 ; efforts des Anglais pour monopoliser le commerce avec les Indiens, 454 ; encouragement du commerce entre la Louisiane et les Iles, 454 ; celui de la Louisiane avec les Espagnols, 457 ; la prospérité de la Louisiane dépend du commerce de fourrure, 471 ; tendance à le restreindre en accordant des priviléges exclusifs, 472 ; le roi d'Espagne permet le commerce entre la France et la Louisiane, 475.
Commerce de fourrure. Mémoire des habitants et des négociants de la Louisiane au sujet de son importance, 471.
Commerce de l'Ile Royale. Erreurs dans le compte rendu, 32.
Commissaire général. Cette charge est confiée à Bigot, 33.
Commissaire de l'Acadie française. Ordre au sujet des sondages le long de la Baie Française jusqu'à l'Ile St-Jean, 492.
Commissaires de la marine. Circulaire pour informer les propriétaires de vaisseaux que la Cour d'Angleterre a donné des garanties au sujet de la

Commissaires de la marine—*Suite.*
sécurité des pêcheurs français sur les côtes de Terreneuve, 350 ; circulaire à ceux de Brest, de St-Malo, de Rochefort, de Lorient et du Havre au sujet de l'établissement des Acadiens sur les terres de M. Pérusse, 402.
Commissaires des ports. Circulaire au sujet de la pêche dans le Golfe St-Laurent, 336.
Commissaire, Général le. Voyage de St-Malo à l'Ile Royale ; prise de ce navire par les Anglais, 248.
Commissaire, le. Doit transporter des recrues au Canada, 245.
Commissaire ordonnateur. Ses ordonnances, 479.
Communautés religieuses. Il est question d'en diminuer le nombre, 102.
Communications. Entre le Canada et la Louisiane, 101.
"Compagnie des Castors". Requête concernant le commerce des cuirs au Mississipi, 534.
Compagnie des Indes. Vaisseaux qui doivent relâcher à l'Ile Royale, 29 ; lettre aux directeurs au sujet de l'affermage des postes de Niagara, de Frontenac, au sieur Châles, 34 ; elle consent à élever le prix du castor durant la guerre, 37 ; augmentation du prix du castor, 51 ; escorte pour ses vaisseaux, 51 ; marins embarqués à Louisbourg sur ses vaisseaux 56 ; copie du décret concernant la Louisiane, envoyé aux directeurs, 57 ; marins embarqués à Louisbourg sur ses vaisseaux, 61 ; transport de munitions à la colonie, 68 ; peaux de castor qui doivent lui être envoyées, 72 ; lettre aux directeurs au sujet du Canada dépourvu d'écarlatines, 72.
Compagnie des Indes. Arrangement conclu avec la Jonquière, Hocquart au sujet du prix du castor, 81 ; rareté des articles nécessaires pour faire le commerce avec les Indiens, 89 : le ministre croit qu'une escadre qui a été vue par la *Marquise de Tourney*, est la flotte de la compagnie, 92 ; prix proposé pour le castor, 121 ; mesures qui doivent être prises pour fournir les approvisionnements nécessaires, 121 ; concession de terre au sieur Prévost, 165 ; prétentions deMM. Duquesne et Bigot au sujet de la gratification qu'ils reçoivent de cette compagnie, 187 ; mémoire au sujet des lettres de change ; saisie de poudre appartenant à la compagnie, 189 ; exemption de droits, 198.
Compagnie des Indes. Fret dû pour marchandises transportées sur les vaisseaux du roi, 257 ; "mainlevée à la compagnie pour toiles peintes", 257 ; lettre aux directeurs au sujet du transport de leurs marchandises au Canada, 270 ; représentations ; inutile d'envoyer des toiles peintes, 277 ; achat d'écarlatines en Angleterre, 290 ; lettre aux directeurs au sujet de la nomination de M. de Repentigny au poste de commandant des troupes aux Indes, 391 ; rétrocession de la Louisiane au roi 454-458 ; enlèvement de marins, de pêcheurs et de domestiques, 488 ; destitution du sieur chev. de Noyan, 505.
Compagnie d'Occident. Il en est fait mention, 455.
Compagnie du Canada. M. d'Iberville demande le privilège exclusif de lui fournir le castor, 516.
Comte de Saxe, le. Le capitaine est envoyé à Québec pour y subir son procès, 122.
Concessions. Instructions à ce sujet, 24 ; remarques à leur sujet, 190.
Conchas, les. Guerre avec les Indiens de la Mobile, 519.
Concorde, la. Confiscation d'effets, 17 ; voyage à l'Ile Royale, 224 ; arrivée à l Ile d'Aix, 232.
Condé, Mgr. le prin e de. Lettres au sujet du sieur de Sarrobert, 210 ; protection qu'il accorde au sieur Duplessis, 315 ; le sieur d'Estimauville, 378.
Confiscation. Lettre de M. de Kerlerec au sujet de la cofiscation d'un navire anglais, 464.
Conflans, M. le chev. de. Le roi est heureux qu'il ait escorté la flotte de navires marchands à la Martinique, et il espère qu'il fera une tentative contre les colonies anglaises, 54 ; le roi lui confie l'escorte des vaisseaux marchands allant en Amérique, 56 ; ordres cachetés lui enjoignant de revenir à Chibouctou, 73 ; nombre de vaisseaux sous la protection de ses convois, 74 ; campagne qu'il doit faire en Amérique, 74 ; les vaisseaux qu'il doit escorter, 77 ; son arrivée à la rade d'Aix, 77 ; départ des navires qu'il escorte, 78 ; le roi est informé de l'interdiction prononcée par lui contre son frère (M. de Vaudreuil,) 158 ; armement d'une escadre qu'il commandera, 243.
Congé. Il n'en sera plus accordé aux officiers de la colonie, 9 : M. de Beaujeu obtient une prolongation, 13 ; accordé à M. de Beauvais, 13 ; accordé à M. Bigot, 15 ; demandé par le chev. de Bellemont, 16 ; accordé à M. Du Vivier, 16 ; accordé à M. Bigot, 17 ; ce qui a été prescrit à ce sujet, 22 ; demandé pour divers officiers, 31 ; il n'en sera pas accordé aux officiers durant la guerre, 41 ; on ne peut en accorder au sieur Michel, 43 ; demandé par le sieur Baucaut, 96 ; dot qui sera prise sur le produit des congés, 96 ; accordé à M. Verrier, 100 ; accordé au sieur de Lanouiller, 105 ; accordé au sieur Hertel de Cournoyer, 372 ; accordé à La Frésillière, 381 ; une prolongation ne peut être accordée à St-Vilmé, 400 ; congé absolu qui doit être accordé tous les ans, à un soldat de chaque compagnie, 480.
Congé. Accordé aux sieurs Doumet et d'Estimauville, 507.
Congé. Accordé à M. Karrer et à M. Loppinot, 507.
Congés aux soldats. Il en est fait mension, 24 ; il n'en sera pas accordé même après l'expiration de leurs engagements, 30 ; ordre du roi à ce sujet, 208.
Congrès. Charge le capitaine Weling de descendre la Belle-Rivière et le Mississipi pour combattre les Anglais, 475.
Conradin, M. Pension pour les filles de feu Jean Bernie, 435 ; transport des Acadiens à la Louisiane, 440 ; continuation de la solde aux Acadiens restés à St-Malo, 441.
Conseil. Tenu à Détroit, par les Indiens 326 ; conseil de guerre tenu à la Nouvelle-Orléans, 462 ; pour conclure la paix avec les nations indienne, 468 ; mesures prises par le conseil de la Louisiane, 473 ; délibérations du conseil de guerre, au sujet de la prolongation de la défense de Louisbourg, 484, 495 ; décision du conseil de Québec concernant la mission au Mississipi, 522.
Conseil d'Etat. Arrêt au sujet de la réunion des îles St-Jean, de la Madeleine et de Miscou au domaine du roi, 481 ; arrêt au sujet de la sentence prononcée par l'Amirauté de Rouen, 481 ; arrêt au sujet de la pêche à la baleine et à la morue, 481.
Conseil souverain. Etabli en 1663 par un édit de Sa Majesté, 501 ; dissolution, 501.
Conseil supérieur. Condamnation de Havard et autres, 7 ; arrêt en faveur du sieur Couillard, 40 ; conseillers qui retourneront à Louisbourg, 117 ; "provisions de conseillers pour les sieurs DeLort et Martisans," 136 ; "remplacement," 183 ; personnes proposées, 206 ; "provisions de conseiller honoraire pour le sieur Estèbe," 255 ; nombre restreint des membres, ; difficulté de remplir les places de conseillers vacantes, etc., 277 ; officiers nommés pour le composer, 444 ; édit au sujet de l'établissement d'un conseil supérieur à l'Ile Royale, 478.
Conseil supérieur de Québec. Le sieur Vallier est nommé conseiller clerc, 6-11 ; procès des héri-

Conseil supérieur de Québec—*Suite.*
tiers du sieur Haymard, 13 ; les communautés religieuses devront y faire enregistrer leurs propriétés, 14 ; nomination des sieurs Guillemin et Gaultier, 25 ; salaire des conseillers, 164 ; proposition d'adjoindre les conseillers à la commission chargée de s'enquérir de l'administration de la colonie, 323.

Conseillers. Lettre du ministre au sujet de l'augmentation de leurs émoluments, 264.

Constandière, M. de. Lettre au sujet de subsistance aux habitants de l'Ile Royale qui sont à Bayonne, 329.

Constante, la. Voyage à Terreneuve, 381.

Contades, M. le maréchal de. Il en fait mention, 202.

Conteneuil, M. de. Endroit pour les vaisseaux durant l'hiver, 4 ; instructions, 4 ; l'anse de la rivière Chaudière est impropre à recevoir les vaisseaux durant l'hiver, 4.

Contigny, M. de. Tué lors de l'expédition contre les Chicachas, 453.

Contré. Projet d'y établir des familles allemandes, 382.

Contrebandiers. Ceux qui seront envoyés au Canada, 10 ; lettre du ministre à leur sujet, 11 ; ordre du roi au sujet de quatre contrebandiers, 11.

Contrecœur, M. de. Rapport favorable au sujet de sa conduite lorsqu'il commandait au Fort St-Frédéric ; le ministre ne peut lui obtenir de l'avancement, 12 ; son commandement au Fort St-Frédéric, est confié à de Fonville, 25 ; son décès, 29.

Contrecœur, M. de. Le ministre ne peut lui procurer une compagnie, 46 ; promotion, 101, 103 ; ratification d'une concession, 190 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 221 ; pension, 235 ; infirmités ; retraite, 506.

Contrôle de la marine. Les papiers concernant l'administration de l'Ile Royale déposés au contrôle de la marine, à Rochefort, seront renvoyés à Louisbourg, 117.

Contrôleur des bons d'Etats. Lettre au sieur Boucher qui remplit cet charge, 363.

Contrôleur général. Lettres concernant le prix du castor et l'armement d'une frégate, 50 ; la Compagnie des Indes, le prix du castor et une frégate qui devra croiser dans le St-Laurent, 51 ; les nouvelles fâcheuses reçuesde l'Ile Royale, 53 ; la restitution aux habitants de l'Ile Royale, des effets qui leur ont été saisis, 56 ; les approvisionnements demandés par le commissaire du Canada, 291 ; la restitution de droits, demandée par le sieur Darragory, 293 ; les fonds nécessaires pour l'expédition destinée pour le Canada, 304 ; la conduite de la commission "au sujet de la réduction dans les créances des fournisseurs," 318 ; la suspension du paiement des lettres de change, 318 ; les dispositions des familles acadiennes, 337.

Contrôleur général. Lettres concernant la situation des habitants des Antilles, par suite de la cession du Canada, 338 ; le projet de M. le comte de Tressan d'établir les Acadiens dans le comté de Bitche, 340 ; l'établissement des Acadiens en France, particulièrement sur des terres en Bretagne ; la réponse du sieur Brière, à la demande de l'intendant au sujet de l'établissement des Acadiens, 340 ; les Allemands qu'on recrute pour Cayenne et les ressources du département de la marine à ce sujet, 342 ; la vaisselle d'argent du sieur Bigot, 348 ; la position de secrétaire du roi rendue vacante par la condamnation de MM. Bigot et Varin, 349 ; les articles d'argenterie ayant appartenu à Bigot, que choisiront MM. de Frésues etc., 349 ; les Etats de Bretagne attendent le paiement de 56,000 livres dues par le roi, 351.

Contrôleur général. Lettres concernant le sieur de St-Laurent, 353 ; l'établissement des Acadiens à Belle-Isle, 353 ; la promesse faite par le duc de Nivernois aux Acadiens, 353 ; les Acadiens allant à la Guyane, 354 ; l'établissement des Acadiens, 361 ; pension refusée au sieur St-Laurent, 363 ; l'établissement des Acadiens dispersés sur la côte ; les sieurs Rice demandent la forêt de Brix pour y établir les Acadiens, et promettent d'y ériger un établissement pour saler le bœuf, 388 ; la ration de tabac que les fermiers généraux doivent continuer aux Acadiens, 391 ; la demande des Acadiens au sujet de la subsistance, 413 ; la subsistance pour les habitants de l'Ile Royale qui sont à St-Malo, 414 ; l'insuccès de l'établissement des Acadiens sur les terres de M. de Perusse et les secours qui ne peuvent leur être accordés, 417.

Copley, M. le baron de. Lettre au sujet du secours pour le sieur Bellefontaine, de l'Acadie, 317.

Coquard, abbé. Passage de Morlaix à Cayenne 351 ; part pour la Guyane avec les familles acadiennes, 354.

Corbier, sieur de. Doit être nommé cadet à l'aiguillette, 31 ; gratification, 280.

Cordon rouge. Il sera accordé à M. de la Jonquière, 116.

Corée. Lisez Gorée.

Cork. Départ de la flotte anglaise, 415.

Corner, lieutenant. Détenu dans les prisons de Pontanion, 296.

Cornwallis, gouverneur. Son caractère inquiet et entreprenant cause des craintes, 134 ; ses propositions au sujet de l'abbé Maillard, 139 ; sa conduite cause des inquiétudes au sujet des postes sur les rivières St-Jean et Pécaudy, 140 ; on craint qu'il ne projette quelque tentative contre les postes français établis au nord de la baie Française. 148 ; projets contre les Indiens, 153 ; M. de Surlaville doit le rencontrer à Chibouctou ; son successeur, 167, 168.

Coroas. Exterminés par les Arkansas ; un missionnaire et trois Français tués par eux, 442.

Corpron, sieur. Impliqué dans les spéculations qui ont eu lieu au Canada ; sa condamnation, 365 ; lettre du ministre au sujet de sa requête, 368.

Corsaires. Il est à espérer qu'il se fera des armements de corsaires dans la colonie, 30 ; artillerie demandée, 33 ; leurs actions d'éclat, 48 ; il convient de placer des officiers à bord, 274 ; chargement de 2 vaisseaux corsaires à Rochefort, 274.

Corse. Il est permis aux familles acadiennes de s'établir dans cette île, 400 ; des familles acadiennes doivent y être transportées directement, 402.

Costebelle, Mme de. Sa pension ne peut être transférée à sa fille, Mme de Rivière, 428.

Costebelle, M. de. Lettre au sujet de l'envoi de prêtres au Cap-Breton, 477 ; requis de résider à Port-Dauphin et de visiter souvent les autres ports, 478.

Côte de la Baleine. Perte du *Chameau*, 480.

Cotton, sieur. Les travaux à sa tuilerie sont interrompus à cause de la rareté des vivres, 24.

Couagne, sieur. Il ne peut être nommé assistant ingénieur pour le présent, 30 ; nommé assistant ingénieur, 83 ; doit aller au Canada, 100 ; doit remplir la charge d'assistant ingénieur au Canada, 131 ; nommé ingénieur à l'Ile Royale, 194 ; obtient le grade de capitaine réformé, 225 ; croix de St-Louis demandée pour lui, 360 ; un congé lui est accordé, 369 ; gratification, 390 ; il est fait mention de lui, 390 ; pension pour ses fils, 393 ; devoirs qu'il aura à remplir à Port-Dauphin, 498 ; instructions au sujet des fortifications de Louisbourg, 499 ; "ordres pour le faire passer au Canada et pour l'autoriser à signer et arrêter les comptes de dépenses faites au Canada", 506.

DOC. DE LA SESSION No 18

Couagne, Catherine de. Sa pension est augmentée, 432.

Couagne, Mlle de. Une pension ne peut lui être accordée ; elle n'est pas née à l'Ile Royale, 408.

Couagne, Louise de. Sa pension est augmentée, 432.

Coue, sieur de. Ingénieur ; doit aller servir au Canada, 284.

Couillard, sieur. Représentations des habitants de la Rivière du Sud pour l'obliger à réparer son moulin, 26 ; décret du Conseil supérieur en sa faveur, 40 ; a pris part à la campagne de Louisbourg, en qualité d'officier, 494 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Couillard, Pierre. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Coulonges, M. de. Blessé durant la guerre avec les Natchez, 449 ; brûlé par les Chicachas, 451.

Coulon, M. de. Nommé maire de Trois-Rivières, 101.

Coupart, M. Lettres au sujet d'une recommandation en faveur du frère de M. le Loutre, 87 ; promotion du frère de M. le Loutre, 88.

Cour britannique. Elle refuse de renvoyer les prisonniers, mais elle accorde à certains officiers leur liberté sur parole, 56.

Cour d'Espagne. Représentations que le marquis d'Ossun doit lui faire, 322-325 ; le marquis de Matalembert est autorisé de lui écrire et de lui communiquer ses mémoires, 325 ; vaisseaux qu'elle doit envoyer à la Louisiane, 466.

Course. Bien que n'étant pas encore autorisée, elle doit être encouragée, 224 ; le roi est disposé à l'autoriser et à l'encourager, 226 ; les armateurs de Bordeaux sont disposés à armer des vaisseaux pour cette fin, 226 ; le roi accorde des encouragements aux vaisseaux qui y prendront part, 228.

Coureur, le. Pris par l'escadre anglaise, 422.

Coureurs des bois. Il en est fait mention, 112 ; il est fait mention d'eux dans les articles de M. d'Iberville, 521.

Cournoyer, sieur de. Ses qualification pour remplir la charge de bailli, 31 ; sa retraite ne peut être accordée pour le présent, 68 ; nommé cadet à l'aiguillette, 91 ; nomination de son successeur, 136.

Cournoyer, M. Hertel de. Il prend part à l'expédition de Terreneuve, 328 ; lettre au sujet du papier-monnaie du Canada, 363 ; obtient un congé, 372 ; des renseignements sont demandés à son sujet, 373 ; ses titres de noblesse, 434.

Courreaux. Escadre anglaise vue à l'ouest de cet endroit, 92.

Courryales, sieur. Armement d'un vaisseau, [Lisez Courejolles] 295.

Courrejoles, veuve et fils. Lettres au sujet des vivres demandées pour le Canada, 266.

Courret, M. A signé la décision de rendre Louisbourg, 4-5.

Courselas, sieur de. Brulé par les Indiens, 452.

Courte-Oreille. *Voir* Pierre.

Courtemanche, M. Croizille de. Promotion, 101-221 ; la concession sur la côte du Labrador lui sera accordée, 323 ; impossible d'augmenter son traitement, 402 ; rien de plus ne peut être fait pour lui, 407.

Courtemanche, M. de. Paiement de son salaire, 408.

Courtemanche, M. de, à Loches. Sa solde ne peut être augmentée ; gratification, 410.

Courtemanche, Mme de. La pension dont jouissait son père ne peut être transférée à cette dernière, 416 ; pension, 439 ; gratification, 419.

Courtin, sieur. Homicide qu'il a commis, 353 ; obtient son pardon et la permission d'aller à la Guyane, 353.

Cour martiale. Comparution des révoltés, 62 ; les officiers de la garnison de Louisbourg en sont exclus, 62 ; procédure à suivre, 63 ; les deux officiers qui commandaient à Beauséjour comparaîtront, 218 ; les otages anglais seront jugés par ce tribunal, 221 ; ordre de faire juger les officiers et d'envoyer les témoins à Québec, 223 ; les capitaines des navires le *Dragon* et l'*Intrépide* y comparaîtront, 325 ; circulaire aux officiers, 329.

Cour martiale—*Suite.*

Courval, sieur de. Montant qu'il doit au sieur Gendron, 176 ; expéditions qui se préparent pour le Canada, 273 ; le ministre a reçu les lettres qui lui ont été confiées, 321 ; envoyé à M. Le Brun, 324 ; dépêches qu'il a apportées de Terreneuve ; chargé du commandement du navire le *Zéphir* ; toutes les vivres dont il aura besoin devront lui être fournies, 327 ; les signaux pour entrer dans le port de St Jean devront lui être envoyés, 328 ; montant qui doit lui être payé à l'égard de l'expédition de Terreneuve, 329 ; nommé capitaine de brûlot, 333 ; sa proposition au sujet de St-Pierre et Miquelon, 344 ; voyage à St-Pierre et Miquelon, 345 ; gratification, pour courageuse conduite lors du voyage à St-Pierre et Miquelon, 371.

Courval, M. Poulin de. Remerciements pour envoi de plans, 368 ; pension, 404.

Courville, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Cousin, Anne Marguerite Josepte. Adresse un placet à la reine, 430.

Coustillas, sieur. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Cousy, sieur. Son offre de transporter des Acadiens à St-Pierre et Miquelon, 341.

Couturier, abbé. Missionnaires pour les Indiens de l'Acadie, 3 ; passage pour les missionnaires allant au Canada, 172 ; a envoyé un grand nombre de missionnaires au Canada, 198 ; gratification au séminaire de Montréal, 246 ; la maison de St-Sulpice au Canada, 314 ; devra s'adresser à l'abbé de Lisle-Dieu, 314.

Couturier, M. Proposition au sujet de l'organisation d'une compagnie pour importer des nègres, 455.

Coux, sieur de. Lettre au sujet du naufrage près des Acores, 306 ; dépenses lors du naufrage aux Acores, 306 ; paiement des avances qu'il a faites aux soldats, 309 ; son décès ; une pension ne peut être accordée à ses enfants, 370.

Cova & cie, sieurs. Leur projet concernant la pêche, 181.

Covignac, sieur de. La subsistance lui est accordée, 397 ; pension demandée pour lui ; elle ne peut être accordée, 416.

Covignac, Mlles de. Leur demande au sujet de la pension de leur mère, est soumise au roi, 419.

Crancé, M. de. Emoluments, 256.

Crassé, sieur. Ecrivain à la Baie de Biloxy, 519.

Créanciers. Ceux des coureurs des bois, souffrent de l'établissement de la Louisiane, 516.

Créret, sieur. Montant accordé au sujet des fortifications, 193.

Crécy, sieur. Il part pour le Canada, 222.

Crémilles, M. de. Lettre au sujet des hommes de l'artillerie royale, qui doivent servir au Canada, 293.

Crémont, M. Lettre au sujet de son voyage à la Louisiane et de la campagne contre les Chicachas, 452.

Créole, la. Voyage de St-Pierre et Miquelon à St-Malo ; Acadiens à bord, 383, 387.

Crépeau, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Créqui, marquis de. Lettre concernant le sieur Du Sablé, 358.

Cressé, sieur. Nommé apprenti, 82 ; "un ordre d'élève constructeur lui est envoyé," 97 ; "envoi d'un ordre de sous-contracteur," 193 ; il ne sera pas oublié, 253.

Crisacy, M. le baron de. Commandait les troupes de la colonie lors de la défaite des Natchez, 449.
Critique, la. On s'est servi de ce navire en 1758, lors de la campagne de M. de Boishébert, 494.
Croizille, sieur de. La croix de St-Louis lui est accordée, 101 ; sa promotion, 103 ; son décès, 150, 505 ; nomination de son successeur, 505.
Croizille, le Gardeur de. Fait partie des cadets à la Louisiane, 455.
Croix de St-Louis. Accordée à MM. de Noyan, de Longueuil, de la Fresnière et de Verchères, 28 ; ne peut être obtenue pour M. Darnaud, 46 ; accordée à M. d'Aillebout, 61 ; accordée au chev. de Longueuil, 68 ; accordée au chev. de Beauharnois, 69 ; accordée à M. Boucher, 83 ; accordée aux sieurs de Ramezai et de Croizille, 101 ; accordée au sieur des Noyelles, 116 ; accordée à MM. de la Valtrie, le chev. de la Corne, de la Vérenderye, capitaines, etc., 116 ; ne peut être accordée au sieur Marin, 132 ; distribution, 153 ; accordéeau chev. de Noyan, 173 ; à M. de Raymond, 175 ; aux sieurs de Musy et de St-Vincent, 189 ; au sieur Loppinot et autres, 194 ; elle a été trop fréquemment accordée, 201 ; à six seigneurs, 235 ; au sieur Dufresne, 240 ; au sieur de Villiers, 247 ; à M. de Boishébert, 262 ; au sieur de Boishébert, 283 ; au sieur de la Boularderie, 310 ; au chev. de Repentigny, 321 ; à M. Johnston, 323 ; le ministre doit la demander pour plusieurs autres, 323 ; les capitaines de Montigny et de Repentigny l'ont demandée, 324 ; ne peut être accordée présentement aux sieurs de Montigny et de Repentigny, 327 ; accordée au sieur de Montigny, 329 ; doit être enlevée au sieur de Léry, s'il tente de quitter la colonie, 340 ; accordée au chev. Neyon de Villiers, 357 ; conférée au mari de Mme la vicomtesse de Marillac, 382 ; au sieur Dufy Desaulniers, 400 ; au capt. Sabatier, 403 ; à M. de Rocheblave, 404 ; à M. Charest, 413 ; formalités à observer en la conférant, 506.
Crozat, M. Il est fait mention de sa compagnie, 455 ; trafic fait par sa compagnie avec les Indiens, 516.
Cry, sieur de. Licence pour faire le trafic, 41.
Cuba. Escadre espagnole à cet endroit, 267 ; possibilité d'une attaque par les Indiens, 520.
Cubjac, M. le comte de Jumilhac. Ordre du roi de remettre le sieur Cadet en liberté, 375.
Cugnet, sieur. Le privilège dont il jouissait à l'égard des forges du St-Maurice lui est enlevé, 8 ; les forges du St-Maurice, 19 ; proposition de M. Hocquart, 29 ; délai accordé par ses créanciers, 44 ; requêtes au sujets des avances faites par le roi, 45 ; affermage du poste de Tadoussac, 45 ; affermage de postes, 81 ; le poste de Tadoussac 82, 103 ; perte d'un navire transportant de l'huile pour son compte, 103 ; le commerce aux postes qu'il a loués, a été ralenti par la guerre ; l'affermage des postes doit lui être continué ; pertes subies aux forges du St-Maurice, 111 ; son décès ; effets qu'il a laissés, 161 ; sa succession, 179 ; ses émoluments 327.
Cugnet, veuve. Gratification, 177.
Cuisotte, Charles dit Ladouceur. " Brevet de grâce," 152.
Cuivre. Une mine est trouvée près de Ouabache, 444.
Cul-de-Sac. Raisons qui l'ont fait préférer à l'endroit proposé à l'Ile d'Orléans, 43.
Cul-de-Sac. Le *Rubis* doit être envoyé à la cale sèche établie à cet endroit, pour être réparé, 83.
Cumberland. Nom donné par les Anglais à Beauséjour, 262.
Cumberland, le. Peut être envoyé à Louisbourg avec des provisions, 247 ; paquet pour le commandant du navire, 248.
Cures. " Fixation des cures, " 111 ; " elles sont rendues fixes," 200.
Cuverville, chev. de, commandant de l'*Inconstante*. Son rapport, au sujet de la prise de la *Marie Marianne* par les Anglais, 423.
Cuxac, M. Ordre de lui payer 536 livres, 319.
Cypières, M. de. Il lui est ordonné de se renseigner secrètement sur le compte du sieur Vassan, 407 ; rapport au sujet du sieur Vassan, 408.
Cyprès. Nouvelles découvertes 82.
Daget, sieur. Somme de 3,000 livres qui lui est due 196.
Daguay, comte, commandant du *Magnanime*. Instructions, 58.
Daguenet. Mandat d'arrestation émis contre lui, 55 ; est remis en liberté en considération de sa brave conduite durant le siège de Louisbourg, 62.
Daigle, sieur. Passeport, 402.
Daine, sieur. Obtient la position de lieutenant général de la prévôté à Québec, 22 ; nommé pour remplacer M. André de Leigne, 25 ; ratification de la concession d'une île, dans le Lac Champlain, 132 ; choisi pour administrer le domaine du roi, 164 ; témoignages satisfaisants sur son compte, 179 ; pension à son frère, 362 ; pension, 362.
Dalcourt. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Dalcourt, sieur. Billets donnés par les habitants qui ont acheté des nègres de lui, 458.
Damblemont, sieur. Ordre du roi, concernant le comte d'Estaing, commandant de l'escadre, 332.
Dambourgès, sieur. Passage pour St-Pierre et Miquelon, 386.
Damecourt, M. Le ministre demande de lui communiquer les lettres écrites par le comte de Pontchartrain, 337.
Damedieu, Antoine. Fait partie de la garnison à Biloxy, 519.
Damilli, M. Il est question de la protection accordée au sieur Desprès le Loutre, 343.
D'Amours, sieur. Refus de payer les émoluments qui lui sont dus, 99 ; le montant qui lui est dû doit être payé à sa veuve, 108.
D'Amours, sieur Cadet. Indemnité pour blessures reçues au Canada, 320 ; sur la liste des officiers qui ont pris part à la campagne de Louisbourg, 494 ; prend la défense du sieur Bourdon, 501.
D'Amours, veuve. Pension, 425.
D'Amours, Marie Rose (veuve Rassicot). Sa pension est augmentée, 436.
D'Amours, Mlle. Admise dans la communauté des Hospitalières, 96.
Danaë, le. Confiée à des négociants, 284.
Dangeac, sieur. Nommé pour exercer le commandement à Port Dauphin, 31 ; la croix de St-Louis lui est conférée, 194 ; obtient la permission de retourner en France, 275 ; deux détachements de troupes doivent passer au Canada sous son commandement, 305 ; le détachement qu'il commande doit être licencié, 311 ; sa conduite, lors de la capitulation de Montréal, est approuvée, 311 ; importants services rendus ; gratification, 312 ; le ministre est bien disposé à son égard, 332 ; le ministre l'invite à se rendre à Versailles, 333 ; nommé gouverneur des îles St-Pierre et Miquelon, 336 ; charge d'ordonnateur à St-Pierre et Miquelon, confiée au sieur Barbel, 347.
Dangeac, sieur. Pêche sur les côtes de Terreneuve, 347 ; marché conclu avec le sieur Gilbert, 347 ; la Dame Dupont, 360 ; sieur Manach, missionnaire, dont la mission est de passer en Acadie, 360 ; demandes de la croix de St-Louis, 360 ; est en très bons termes avec M. Palliser, 366 ; désire prendre sa retraite, 367 ; les affaires de Terreneuve, 368 ; Acadiens envoyés de Saint-

DOC. DE LA SESSION No 18

Dangeac, sieur—*Suite.*
Pierre et Miquelon par son ordre, 373 ; le ministre fait son éloge ; il doit être nommé brigadier, 394 ; requis de faire un rapport sur la valeur de la goélette coulée par son ordre, 405 ; consulté au sujet de la valeur de la goélette coulée à Restigouche, 405 ; lettres au sujet de la goélette de M. du Chambon de Mézillac, 409 ; réponse à sa lettre, au sujet d'une pension ; ses services ne seront pas oubliés, 410 ; sa femme et ses enfants ; ses services ne seront pas oubliés, 413 ; pension à chacune de ses trois filles, 434 ; une pension ne peut être accordée à Mme de la Bauchérie, sa fille, 440 ; a signé la résolution de faire sauter la batterie royale à Louisbourg, 483 ; son remplacement par le sieur du Vivier, 505.

Dangeac, Mme. Le sort de cette femme et de ses enfants, 413.

Dangeac et Barbel. Les sieurs Manach et Girard, missionnaires, 361 ; les Acadiens, 361.

Dangeac et Beaudéduit. Les Acadiens, 370 ; prolongation de la ration aux Acadiens et mesures prises pour envoyer les Acadiens en France, 379; répugnance des Acadiens de quitter St-Pierre et Miquelon ; dédommagements demandés pour les chaloupes qu'il abandonnent ; beaucoup demandent la permission d'y revenir, 385 ; mémoire sur l'utilité de garder les Acadiens à St-Pierre et Miquelon, 385 ; délais accordés aux Acadiens qui ont contracté des dettes en France ou à Louisbourg, 385 ; Acadiens qui partent de St-Malo et de Rochefort pour St-Pierre et Miquelon, 385 ; bateaux achetés des Acadiens et qui devraient leur être revendus pour le prix qu'ils en ont reçu, 385.

Damon, sieur. Il est fait mention de ce missionnaire chez les Tonicas, 444.

Danois. Mémorandum au sujet de leur commerce avec les colonies, 270 ; leur transport d'approvisionnements à Québec, 272.

Danseville, sieur. Nommé enseigne, 133.

Darboulin, sieur. Il part pour l'Ile Royale, 166 ; lettre de remerciement pour avoir assisté M. de Bougainville dans son expédition, 357.

Dardenne, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Dariel, The. Voyage de colons écossais, 518.

Darlens, sieur. Ses émoluments, 316.

Darleur. *Voir* Darlens.

Darnaud, M. La croix de St-Louis ne peut être obtenue pour lui, 46 ; la croix de St-Louis lui est conférée, 68.

Darracq, Jean. Décret du Conseil supérieur au sujet du procès entre lui et Pierre Rodrigue, 491.

Darragory, frères. "Le succès de leur pêche à la baleine" 7 ; insuccès de leur entreprise de faire la pêche à la baleine dans le St-Laurent, 23 ; pêche à la baleine dans le St-Laurent, 34; ils proposent de reprendre la pêche à la baleine dans le Golfe St-Laurent, 120 ; la reprise de la pêche à la baleine dans le St-Laurent, 120 ; leur projet de la pêche à la baleine est favorisé, 187 ; encouragement accordé pour la pêche à la baleine, 197 ; pêche à la baleine dans le St-Laurent, 199 ; protection qui leur est accordée, 200 ; indemnités qui doivent leur être payées pour la pêche à la baleine dans la Rivière St Laurent, 229.

Darragory, sieur. Ses traites seront honorées, 269 ; envoi de farine à l'Ile Royale, 269 ; entente avec le marquis d'Aubeterre, 296; prise des vaisseaux espagnols par les Anglais, 270 ; restitution de droits demandée, 293 ; nouvelles fournies, au sujet de l'*Outarde*, 295.

Dartigue, sieur. Ses appointements, 316; gratification en compensation des pertes subies à l'Ile Royale, 340.

Daubertin, M. Obtient une commission d'ingénieur, 264.

Daubenton, M. Secours au sieur Pascaud, Canadien, actuellement à Bordeaux, 320 ; troupes pour la Louisiane, 322 ; conduite des capitaines des navires le *Dragon* et l'*Intrépide*, 325 ; passage ponr le sienr Masson, 338 ; familles canadiennes désirant alier à la Martinique, à St-Domingue et à Cayenne ; instructions au sujet de celles qui passent à Cayenne, 339 ; Brisson de Testu de l'Ile Royale, 339 ; passage au sieur de Villemond pour St-Domingue, 341 ; passage au sieur Pascaud pour St-Domingue, où il sera employé dans les cours de justice, 341 ; état des navires arrivés d'Amérique à Bordeaux, et liste des Acadiens ramenés de la Nouvelle-York, 342 ; passage de Louis Pascaud à St-Domingue, 358 ; subsistance à Anne Comeau, 365 ; subsistance à la veuve du sieur Dol.. 386 ; subsistance à Josette Malbœuf, veuve de Louis Pelletier, 390 ; nomination du sieur Gauthier, Acadien, au poste de capitaine de port à Gorée, avec un salaire, 390 ; subsistance à Catherine Mérans, femme de Renaud Janot dit Lajeunesse, 390 ; passage des Acadiens aux Iles du Vent ou à St-Domingue, 397 ; subsistance refusée au sieur Hamelin, pour avoir fait un faux rapport, 397 ; raisons données pour la translation des familles de l'Amérique, de Rochefort à la Rochelle, 397 ; mémoire du sieur Hamelin de Louisbourg, 397.

Daubenton, M. Remèdes fournis par le sieur Barbudeau, 397; subsistance à Etienne le Moulle de Louisbourg, 397 ; subsistane M. Covignac, 397 ; subsistance à Pierre François Broutin de l'Ile Royale, 397 ; la veuve et les enfants de M. de Ramezai, mort à Cayenne, 398 ; pensions demandées par les familles nobles du Canada 398 ; pensions aux familles de l'Ile Royale, 398 ; gratification et subsistance au sieur Yves Glamard de Louisbourg, 398 ; familles qui passent à St-Pierre et Miquelon, 402 ; familles de Louisbourg qui désirent passer à la Martinique, etc., 403 ; les enfants de M. Dallard de Ste-Marie 410 ; M. Meulan d'Ablais doit s'adresser à lui, 416 ; registres et actes passés aux colonies, 416 ; papiers qui doivent être laissés à Rochefort, 416 ; pension demandée par la veuve de François Bugeau, 418.

Daubigny, M. Commandement de l'escadre, 91 ; commande le *Léopard ;* ordre de se rendre à l'IleRoyale, 115 ; instructions concernant son voyage à l'Ile Royale, 198 ; campagne qu'il va faire à l'Ile Royale, 198 ; ordres du roi, au sujet du vaisseau et des deux frégates qu'il commande, 217.

Daubonne, sieur Marguier. Le grade de cadet à l'aiguillette lui est accordé, 154.

Dauden, sieur. Son embarquement à Brest, 246.

Dauphin, le. Paquets envoyés de Québec, 215 ; prise de ce navire par l'escadre de l'amiral Hawke, 231 ; le rapport de sa prise n'est pas bien fondé, 232.

Dauphin Royal, le. Choisi pour transporter les troupes à Louisbourg, 204, 213.

Dauriac, M. Articles choisis parmi les objets d'argenterie ayant appartenu à M. Bigot, 349.

Danseville, sieur. Nommé lieutenant, 277, 505 ; nommé enseigne en second, 506, 505.

Danseville. Il lui est permi de cultiver l'indigo, 451.

Dauterive, sieur. Conduite malhonnête ; une enquête doit avoir lieu ; départ précipité de la colonie, 279 ; sa nomination au Conseil supérieur de Blois, 395 ; augmentation de pension, 396 ; présent au conseil de guerre tenu à la Nouvelle-Orléans, 463 ; sa pension est transférée à sa veuve, 437.

Dauterive, Mme. Lettre au sujet d'une pension, 437.

David, Claude Balthazar. Le roi ordonne de l'enrôler dans les troupes du Canada, 47.
David, M. Lettre au sujet des prétentions de Duquesne et Bigot, 187.
David, Jean. Son arrivée à Santa Fé, 457.
Davigneau, sieur. Commandant des frégates envoyées sur les bancs de Terreneuve ; il doit observer les mouvements des Anglais, 69 ; retour à Brest ; raisons données pour ne pas avoir attendu au rendez-vous assigné, 75.
Davis, détroit de. Départ de quatre vaisseaux pour cet endroit, 143.
Davizard, sieur. Secours à sa femme, 371.
Déat, M. curé de Montréal. Lettre au sujet d'un refuge pour les filles de mauvaise vie, 28, 44.
Descheneaux, sieur. "Concession de pêche," 110.
Déclaration. Celle de M. de St-Ovide etc., au sujet du choix d'un port au Cap-Breton, 477.
Décrets. Concernant la dot de Dame de Rigaudière, 7 ; les prétentions des religieuses de l'Hôpital Général de Quebec sur un terrain dont la concession a été faite au sieur Péan, 7 ; révoquant le privilège accordé au sieur Cugnet d'exploiter les forges du St-Maurice, 8 ; les novices pour les religieuses Hospitalières, 99 ; pour réglementer la vente des liqueurs au Cap-Breton, 478.
Déesse, la. "M. Bélamy à ordre de dispenser ce navire de quatre engagés," 58 ; doit passer l'hiver à la baie de Gaspé ou des Anguilles et se rendre à Québec le printemps suivant, 61 ; son prochain départ, 67.
Défense du Canada. Arrangements à ce sujet, 66.
Défenseur, le. Choisi pour transporter des troupes et des approvisionnements à Louisbourg, 204, 213 ; son arrivée à Brest, 216.
Defresne, sieur. La croix de St-Louis lui est accordée, 240.
De Fresney, sieur. Nommé enseigne en second, 154.
Degoner, père. Remplace le père de la Richardie, 25.
Dehory, sieur. Promotion, 138.
Delalanne, M. Lettre au sujet des nouveaux armements pour le Canada, 93.
Delastre, M. Lettre au sujet de la flotte de M. de la Jonquière, 88.
Deline, sieur. Doit épouser la veuve Jean Rivet, 343 ; M. Guillot doit lui donner la subsistance, 358.
Delisle, sieur. "Son travail au sujet des décharges concernant les dépenses des constructions, donne satisfaction," 43.
Delort, Angélique. Sa pension est augmentée, 436.
Delpèche, sieur. Paiement des médicaments qu'il a fournis aux soldats, 229.
Denis, sieur. Promotion, 13, 101.
Denis, Marie Charlotte. Sa pension est augmentée, 432.
Denys, de la Ronde. Promotion, 13, 101 ; sa déclaration, 477.
Denys, M. L'Ile du Cap-Breton lui avait été cédée autrefois ; il y avait bâti deux forts, 477.
Denonville, M. de. Il est fait mention de la guerre qu'il fit aux Indiens," 515, 516.
Dépenses. Changements pour les réduire, 23 ; il en est fait mention, 23 ; celles de la colonie sont énormes, 82 ; réduction des dépenses, aux forges du St-Maurice, 134 ; diminution des dépenses, 151 ; pour une nouvelle salle, 152 ; abus qui occasionnent d'énormes dépenses aux postes, 177 ; mesures pour les réduire, 179 ; l'excès des dépenses, 192 ; "les abus dans les dépenses, doivent être réprimés," 202 ; état du roi pour les dépenses," 206 ; "état des fonds ordonnés pour celles du Canada," 215 ; l'augmentation est due à la négligence ou aux abus, 260 ; "envoi de l'état arrêté pour celles à faire au Canada," 274 ; augDépenses—*Suite.*
mentation énorme causée par les abus ; extravagances de l'administation de Bigot, 286.
Depeux. Services rendus, à la Louisiane, 455.
Derbane, M. Voyage au pays des Natchez, 444.
Derchigny, M. Entente avec Jean Thomas Lainé, 20.
Dernard, sieur. Projet de société, concernant la pêche à la baleine, 121 ; projet de pêche à la baleine, 122.
Derneville, sieur. "Le roi l'a cassé pour cause d'insubordination," 463.
Desandrouins, sieur. Ingénieur envoyé à Québec, 220 ; part pour le Canada, 227 ; précis des événements de la campagne préparée par lui ; chargé des opérations du siège ; conduite satisfaisante, 253.
Desauniers, Dlles. Leur commerce, 6 ; suppression de leur magasin, 4 ; le roi est décidé de mettre fin à leur commerce, 23 ; ordre à M. de Beauharnois de les expulser du Sault St-Louis, 41 ; ordre de se retirer à Montréal ou à Québec, 42 ; ordre de les expulser, 81 ; la suppression de leur magasin au Sault St-Louis, est approuvée, 151 ; leur retour au Sault St-Louis, 172 ; la permission qui leur a eté accordée a causé des abus, 179.
Des Aulniers, M. Dufy. Ses services sont portés à la connaissace du roi ; la croix de St-Louis ne peut lui être obtenue, 351 ; prolongation de temps accordée pour lui permett e d'aller au Canada, 351 ; mé oire au sujet du paiement des papiers qu'il a en sa possession, 374 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 400.
Desbourbes, sieur. Obtient la permission de retourner en France, 223 ; obtient le grade de lieutenant, 268.
Des Carrières, sieur. Passage pour le Canada, 250.
Descay, le. A été pris aux Anglais, 263 ; liquidation, 267.
Deschaillons, M. Découverte d'abeilles au Fort St-Frédéric 7 ; choisi pour porter les paquets de la colonie, 9 ; promotion, 13, 101 ; son fils est nommé lieutenant, 28 ; nommé lieutenant, 28 ; gratification, 38, 44 ; son décès 101 ; sa lieutenance est donnée à M. Rigaud de Vaudreuil, 103.
Deschaillons, Mme. Pension, 104.
DesChaillons, sieur. Obtient la croix de St-Louis, 279.
Deschambault, sieur Fleury. Il ne peut obtenir le grade de lieutenant, 152 ; le ministre ne peut le nommer colonel de milice 234.
Deschamps, sieur. Réclamations, 63.
Deschaux, N. Lettre au sujet du sieur Descheneau, ex-secrétaire de Bigot, 363.
Descheneaux, sieur. Ratification d'une concession, 111 ; recommandé pour remplir la charge d'écrivain, 281 ; condamné à restituer, 353 ; ex-secrétaire de Bigot : lettre à son sujet, 363, 368.
Desche, M. Mémoire en sa faveur ; un sauf-conduit est accordé, 368 ; sauf-conduit, 375 ; "déclaration au sujet des billets de Caisse imprimés, laissés à Québec sans avoir été brûlés," 380.
Desclaux, sieur. "Facilités qui doivent lui être accordées," 2 1 ; cargaisons envoyées de Bordeaux à Québec, 294 ; chargés avec d'autres de fournir des vivres au Canada ; instructions au sujet de ses affrètements, 303 ; paiement avec les lettres de change du Canada, 353.
Descout, chirurgien à l'Ile Royale. La demi-solde ne peut lui être accordée, 30.
Desenclaves, M. missionnaire. Gratification, 291 ; 200 livres de gratification, 294 ; ses appointements, 293.
Déserteurs. Leur translation au Canada, 110 ; ceux de Chibouctou, envoyés à Québec, 132 ; les déserteurs anglais venant du Canada peuvent être envoyés à Rochefort, 152 ; proposition au sujet

DOC. DE LA SESSION No 18

Déserteurs—*Suite.*
de leur échange, 191 ; ceux des compagnies de la Louisiane, 461.
Des Essarts. Officier tué par les Chicachas, 453.
Des Goutins, sieur. Promotion, 138 ; gratification, 72, 76.
Desgouttes, M. le marquis. Sa proposition au sujet de l'abandon de Louisbourg après la descente des Anglais, a paru prématurée, 265.
Desgouttes, M. le chev. Intentions du roi au sujet de son frère, 275 ; veut sauver ses vaisseaux lors du siège de Louisbourg, 493 ; mouvements de son escadre, 495 ; représentations au sujet du sacrifice de cinq vaisseaux, 495 ; consent à couler cinq vaisseaux, si on le désire, 495 ; la cour n'a pas prévu la situation dans laquelle il se trouve, 495 ; ses officiers et ses équipages, 496 ; vaisseaux qui doivent être coulés dans la passe, 496 ; l'avis de ses capitaines est qu'il faut brûler les vaisseaux plutôt que de les laisser prendre par l'ennemi, 496.
Desherbiers, M. Remise de droits sur le vin, 103 ; nommé commandant ; doit partir pour Louisbourg, 107 ; M. Bigot doit agir de concert avec lui, 108 ; M. de la Galissonnière se concertera avec lui au sujet des abus commis par la police des troupes à Louisbourg, 115 ; garnison de l'Ile Royale, arrivée de troupes, de recrues ; promotions, 116 ; "projet de la lettre écrite au commandant de Louisbourg," 117 ; paquet pour remettre à M. Dolabaratz, 117 ; chargé de reprendre possession de l'Ile Royale, 117 ; instructions du roi au sujet de la reprise de possession de l'Ile Royale, 117 ; appointements et gratification pour le sieur de la Boularderie, 118 ; passage de M. Bigot à l'Ile Royale, 118 ; grade d'enseigne en second pour le sieur du Lèché, 118 ; corvette qui doit se rendre à l'Ile Royale, 118 ; affaires de l'Ile Royale, 124 ; commission de capitaine pour le sieur Loppinot, 124 ; troupes qui doivent être envoyées à l'Ile Royale, 124 ; mesures prises de concert avec lui au sujet des Acadiens, 131 ; M. de la Jonquière doit se concerter avec lui, au sujet du détachement de la Rivière St-Jean, 132 ; gratification de 14,000 livres, 135 ; famille du sieur Odard de Beauregard, 135 ; la reprise de possession de l'Ile Royale, 135 ; soldats déserteurs graciés, 135.
Desherbiers, M. Promotion pour le sieur d'Estimeauville, 136 ; établissement formé à Chibouctou par les Anglais, 137 ; gratification qui lui a été accordée, 138 ; quelques soldats déserteurs, 138 ; nominations de commandants pour 16 compagnies à l'Ile Royale, 138 ; discipline des troupes et salaires des soldats travailleurs, 139 ; artillerie demandée pour l'Ile Royale, 139 ; dépêches pour Québec, 140 ; dépêches pour M. de la Jonquière, 140 ; ordre envoyé aux gouverneurs par la cour britannique au sujet des possessions françaises, 140 ; frontières de l'Acadie, 140 ; transport des Anglais de l'Ile Royale, 144 ; son désir de retourner en France et la nomination de son successeur, 152 plaintes au sujet de la prise de navires, 152 ; nomination de M. Raymond pour le remplacer, 154 ; permission de repasser en France pour reprendre son service dans la marine, 154 ; refus des Anglais de reconnaître les vi lences commises à l'Ile Royale, après une convention formelle à cet égard entre lui et Hobson, 156 ; son retour à Louisbourg et les services qu'il a rendus, 159 ; ordre de repousser les attaques des Anglais, 491 ; lettres patentes pour lui confier le commandement de l'Ile Royale, etc., en vue de reprendre les places perdues, 503 ; le commandement de l'Ile Royale lui est confié, 508.
Desherbiers, M^me^. Retour de son mari de l'Ile Royale, 158.
Desherbiers et Prévost. Pardon obtenu pour un nommé la Valeur et pour quatre déserteurs, 116 ; compagnies formant la garnison de Louisbourg, 116 ; observations au sujet de leurs instructions, 117 ; renvoi à Louisbourg des papiers concernant l'administration de l'Ile Royale, 117 ; application des fonds destinés à l'Ile Royale, 117 ; secours à fournir aux troupes et aux habitants, 117 ; mesures au sujet du débarquement des troupes et des habitants de l'Ile Royale, 117 ; vente de charbon par le sieur Thownsend, 118 ; détention de l'*Intrépide* à Louisbourg, 118 ; différend entre les sieurs Morel et Rosse, 118 ; voyage de M. de la Galissonnière au Canada, 118 ; nouvelles attendues avec grande impatience, 118.
Desherbiers et Provost. Provisions et munitions, 135 ; approvisionnements pour les troupes et les habitants de l'Ile Royale, 135 ; compagnie de canonniers-bombardiers de l'Ile Royale, 135 ; travaux à faire aux fortifications, 135 ; ce qui a été fait lors de l'évacuation de la colonie, 136 ; recrues qui passent à l'Ile Royale, 136 ; extention de congé accordée au sieur de Renon, 136 ; farines altérées qui peuvent être converties en biscuits, 136 ; usage du charbon par la garnison et les habitants, 137 ; logement des troupes qui composent la garnison, 137.
Desherbiers et Prévost. "Explorations géométriques et astronomiques par le sieur Chabert", 137 ; instructions au sieur Franquet, 138 ; concession au sieur Darrigrand, 138 : le commandement de la *Mutine* est confié au sieur de Praslain, 138 ; rente de 1,600 livres, constituée par le clergé de France en faveur des Sœurs de la Congrégation de Louisbourg, 138 ; terre non cultivées qui peuvent être concédées aux Acadiens, 138 ; établissement de l'Ile St-Jean et mesures à prendre pour la mettre à l'abri d'un coup de main, 139 ; "envoi des états du roi pour les dépenses de 1749", 139 ; suppressions des cantines des capitaines, 139 ; pension accordée au sieur Maillard, 140 ; "Bulle adressée à l'évêque de Québec pour le jubilée, et qui doit être transmise à Louisbourg", 153 ; ordonnance au sujet des terres des anciens habitants de l'Ile Royale, 491.
Deshaulles, sieur. Son passage au Canada, 249.
Deshayes, M. Argent pour les habitants de l'Ile Royale actuellement à Cherbourg, 296 ; Acadiens réfugiés à Cherbourg et à Halifax, 303 ; subsistance aux Acadiens, 305 ; secours pour les Acadiens réfugiés à Cherbourg, 306 ; la côte de Terreneuve, 363.
Desjardy, M., père. Promotion, 101, 115.
Deslandes, M. Diverses espèces de bois employées dans la construction du *Canada* ; il devra à l'arrivée du navire à Rochefort, se rendre compte de la condition de ses diverses parties, 20.
Desmaretz, sieur. "Concession de pêche", 110.
Desmarets, M. Devra accompagner M. de St-Ovide au Cap-Breton, 477.
Desmazillières, M. Lettre au sujet de l'attaque des Anglais par les Indiens, 466.
Desmazures, Raimbault, sieur. Promotion, 138.
Des Meloises, M. Son décès, 29.
Des Meloises, Dame. Une pension ne peut lui être accordée, 38.
Des Meloizes, sieur. Promu au grade d'enseigne, 101 ; gratification, 280 ; désire passer au Canada pour y gérer ses affaires, 348 ; passeport pour le Canada, 350 ; se rend au Canada pour y disposer de ses biens, 351 ; est nommé major des troupes à Québec, 504.

Des Noyelles, sieur. Nommé pour commander au poste établi par le sieur de la Véranderye, 40 ; remplace le sieur de la Véranderye, 81 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 116, 122 ; nommé major à Trois-Rivières, 157 ; son mariage avec la veuve Boisberthelot, 168 ; son décès ; triste situation de sa famille, 320 ; pension accordée à sa veuve, 320.

Des Noyelles, Mme. Il en est fait mention 318 ; pension accordée à chacune de ses filles en reconnaissance des services rendus par leur père, 399.

Des Noyers. Détruit le village des Chicachas, 448.

Despennes, chev. Lettre au sujet de colons pour Cayenne, 337.

Desperre, M. Sa proposition au sujet des colonies anglaises, 409.

Despiet, M. Doit recevoir la croix de St-Louis, 92 ; a signé le projet de faire sauter la batterie royale et de rendre Louisbourg, 483.

Despins, le Moyne. Le sieur Goguet a en sa possession des fonds qui lui appartiennent, 359.

Des Plaines, M. d'Amours. Action intentée contre lui, par le sieur Desaumers, 189.

Desrobert, M. Nommé pour aller servir au Canada en qualité d'ingénieur, 284 ; gratification, 292.

Desroches, M. A signé une lettre de M. Desgouttes, 495.

Desrosiers. A signé la déclaration de Henry de Tonty, au sujet des Iroquois tués et faits prisonniers, 516.

Dessandrois, sieur. Son offre de transporter des troupes et des farines au Canada, est accepté, 246.

Dessigny, sieur. Fait prisonnier par les Anglais ; ses émoluments, 307.

Destian, M. Lettre au sujet du sieur Rustan ci-devant capitaine d'une compagnie de volontaires au Canada, 395.

Destot, Michel. Arrivé à Santa Fé, 457.

Destournelles, chev. M. de la Jonquière commandera l'escadre, etc., 78.

Desvaux, sieur. Le montant produit par la confiscation de ses effets devra être appliqué aux travaux des fortifications, 31.

Detchevers, sieur. Réclame le montant qui lui est dû sur des effets sauvés d'un navire, 161.

Détour des Anglais. Etat des revues des troupes en garnison, 512.

Détroit. Lettre du ministre, au sujet de forgerons, 9 ; formation d'établissements, 9 ; le commandement du chev. de Longueil, 24-80 ; les Hurons sont décidés d'aller s'établir aux environs, 25 ; prétentions de la famille Cadillac sur les terres où est situé le poste, 46 ; proposition d'y établir les Sœurs de la Congrégation 83, 133 ; arrivée de convois ; le moyen de prévenir les invasions des Indiens est d'y établir des agriculteurs, 99 ; détachements envoyés à cet endroit, 113 ; M. de Céloron est nommé major, 115 ; ce poste offre de grands avantages ; colonisation du district 115 ; nomination d'un commandant permanent, 116 ; secours aux familles passées à cet endroit, 130 ; quantité de blé récolté par les familles qui y sont établies, 149 ; importance du poste, 163 ; observations sur le poste, 190 ; monopole du commerce, 192 ; nomination du sieur de Céloron au grade de major, 301 ; conseil des Indiens tenu à cet endroit, 326 ; dénombrement, 532.

Deux Amis, les. Embarquement d'Acadiens pour Cayenne, 348 ; liste des Acadiens venus de St-Pierre et Miquelon, 373 ; liste des familles acadiennes embarquées, 528.

Deux Frères, les. Affrêté pour transporter les Acadiens à Cayenne, 355 ; destiné à transporter les Acadiens à Cayenne, 358 ; départ de ce navire qui doit transporter les Acadiens à Cayenne, 358.

Deux-Montagnes. Fidélité des Indiens de cet endroit, 41.

Deux Sœurs, les. Prise de ce vaisseau ; lettres trouvées, 316.

Devaux, Etienne. Saisie de ses effets, 17.

Devaux, Joseph. Requête au sujet de sa subsistance, 414.

Devaux, Louis. La pension de sa femme est augmentée, 436.

Develle, sieur. Brillante conduite lors de l'expédition de M. de Bienville contre les Chicachas, 454.

Devillepatour, M. Son offre de passer à l'Ile Royale, est acceptée, 269.

Deyma, sieur. Services rendus au Canada ; provoque M. de Vaudreuil en duel ; résignation ; pension, 409.

Diadème, le. Est pris et envoyé en Angleterre, 216.

Diamant, le. Doit faire un voyage au Canada, 90, 91.

Diane, la. M. Bigot doit s'embarquer sur ce navire, 107 ; M. Bigot devra se préparer pour se rendre à Louisbourg, 108 ; sa destination, 109 ; M. Bigot doit s'embarquer pour se rendre à l'Ile Royale, 118 ; liste des passagers embarqués pour le Canada, 125 ; instructions au sieur Duvigneau, commandant, 132 ; l'abbé Leguerne doit s'embarquer pour se rendre au Canada, 144 ; départ pour le Canada, 145 ; instructions au sujet des passagers et de la cargaison, 147 ; croisière à l'Ile Royale, 194 ; devra relâcher à Brest, 188 ; son armement sera commandé par M. Froger de l'Equille, 203 ; montant d'argent envoyé, 208 ; envoyée à Québec pour y porter des ordres, 213 ; instructions au commandant, 214 ; doit faire parti du premier convoi pour l'Ile Royale, 250.

Dieppe. Arrivée de prisonniers du Canada, 305 ; arrivée d'officiers et de soldats des bataillons du Canada, 305 ; "trois miliciens du Canada restés à l'hôpital de Dieppe" 305.

Dieskar. *Voir* Dieskau.

Dieskau, M. le baron de. Le ministre a appris qu'il était allé à Montréal, 203 ; envoyé au Fort St-Frédéric, 203 ; intention du roi, au sujet des officiers qui servent sous lui, 204 ; instructions, 204 ; "Montreuil remplit les fonctions de Major Général à sa suite," 212 ; "bataillons passant à l'Ile Royale sous son autorité," 213 ; le marquis de Montcalm le remplace, 219 ; le ministre est heureux d'apprendre qu'il va revenir à la santé, 226 ; "traite tirée de New-York," 226 ; paiement de la lettre de change tirée de New-York, 227 ; ordre donné de payer la lettre de change qu'il a tirée, 230 ; le ministre désire sa guérison complète ; les attentions que M. le comte de Barrington lui témoigne ne le surprennent pas, 247 ; sa guérison et la liberté qui lui sera accordée de retourner en France, 249 ; vente de ses effets, 254 ; "nomination de son ex-aide-de-camp au grade de commissaire des guerres," 256 ; il lui est permis de tirer des lettres de change sur M. Périchon, 270 ; sa guérison, et sa liberté, 270 ; permission lui est accordée de repasser en France, 272 ; règlement de compte, 293.

Digue, évêque de. Secours pour l'évêque de Québec, 247.

Dilagny, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Diligence, la. S'empare d'un navire français, 419.

Diron, M. La grâce du sieur Périllard demandée par les indiens Kaskakias, 448 ; a fait le recensement du Fort de Chartres, 448 ; rapport concernant la Louisiane, 448 ; permission de cultiver l'indigo, 451.

DOC. DE LA SESSION No 18

Dolabarats, sieur. Nommé capitaine du port de Louisbourg, 136; requis de mettre fin au différend qui existe entre lui et le sieur Sanolet, 180; le nettoyage du port, 182; doit payer ce qu'il doit au sieur Sanolet, 206; obtient sa retraite à cause de sa mauvaise santé, 262; croix de St-Louis, 263; arrivé à Louisbourg; dévouement 267; reçoit l'ordre d'aller à la Martinique avec le grade de lieutenant, 505; grand âge et infirmités; sa retraite lui est accordée, 506.
Dolaborats, fils. sieur. Est nommé lieutenant, 182.
Domaine. Dépenses, 102 : état de comptes, 103.
Domaine du Canada. Discussions entre les directeurs, 280.
Dombes, prince de. Le commandement du régiment suisse, 173.
Dominé, sieur. Ne doit pas repasser en France, 175.
Dompierre, chev. de. Commandant de la *Licorne*, instructions au sujet des pêcheries de Terreneuve, 352.
Donafons, sieur. Est nommé enseigne, 233.
Dongé, père. Doit être envoyé à la Louisiane, 519; décision du conseil au sujet de son rappel; il pourra rester aux Iles ou à St-Domingue, 522.
Doreil, sieur. Instructions; envoyé au Canada en qualité de commissaire des troupes, 205; inspection des bataillons, qu'il a envoyés, 208; gratificattion accordée en compensation de pertes subies, 220; son témoignage au sujet des religieuses Hospitalières, 248; montant réalisé par la vente des effets de Dieskau, 254; intention de M. de Paulmy de ne pas le rappeler avant la fin de la guerre, 255; un commissaire des guerres est envoyé au Canada pour l'assister, 257; son dévouement, inspire la confiance, 259; remerciements reçus pour renseignements au sujet de l'affaire du 8 juillet, 260; s'il lui était permis de quitter la colonie, Montcalm en serait peiné, 267; passage accordé; l'union entre lui et Montcalm, 284; ses effets laissés au Canada, 283; le ministre se propose d'avoir une entrevue avec lui au sujet des affaires du Canada, 290.
Dorfontaine. A signé les délibérations du conseil de guerre, 485.
Dortet, sieur. Somme de 300 livres accordée; a été pris par les Anglais, 227.
Dormicourt, sieur de. Doit payer 3,888 livres qu'il devait à l'abbé de Norey, 26; fait remise du montant qu'il doit aux héritiers de l'abbé Norey, 71.
Dorner, sieur. Resté au Canada après l'évacuation pour prendre soin des Français invalides; paiement de son salaire, 325.
Dory, Etienne. Passeport, 334.
Desenclaves, sieur. Tenait les Anglais au courant des démarches des Français, 45.
Dosque, sieur. Son embarquement pour l'Ile Royale, 187.
Dosquet, M., ancien évêque de Québec. Ne sera pas tenu responsable des dépenses occasionnées par les réparations faites au palais épiscopal de Québec; prendra les mesures qu'il lui plaira au sujet de ses meubles restés à Québec; la terre qu'il possédait au Canada, retournera au domaine, 3; les réparations du palais épiscopal de Québec, 3; passage du sieur Farnel au Canada, 87.
Dotelle, sieur. Demande de subsistance, 438.
Douay. Le chev. le Mercier doit y aller se perfectionner, 113.
Doucet, Charles. Pension accordée à sa femme 435.
De Douglas, M. d'Aillebout. Demande une positiondans les troupes canadiennes; renseignements demandés à son sujet, 323.
Doumet, sieur. S'embarque pour le Canada, 227; brevet d'ingénieur, 264; congé de 3 mois, 507.
Dourini, Luc. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Douville, sieur. Gratification en compensation des pertes subies par le pillage de son poste, 109; ses titres de noblesse, 394, 398; la croix de St-Louis lui est accordée, 405.
Douville, Mme. Une pension ne peut lui être accordée, 404.
Doyard, M. Gratification au sieur Dartigue qui part pour Cayenne, 340; refus du commandant de la *Ville de Cayes*, forcée de relâcher à New-York, de transporter des Acadiens en France, 341; intentions du roi de ne plus fournir de munitions aux rebels d'Amérique, 415; rumeur que les vaisseaux anglais interceptent les navires américains allant en France, 417.
Doyer, Jacquemine. Acadienne, veuve de Simon Gautier; sa demande sera prise en considération, 418.
Dragon, le. Prise de ce navire; conduite du capitaine qui devra comparaître devant une cour martiale, 325, 326.
Droite, veuve. Désire passer à l'Ile Royale en qualité de sage-femme, 124.
Droneau, sieur. Permission d'armer un navire pour le Canada, 107.
Drouillon, M. A reçu une avance de 300 livres, 248; son arrivée en France, 249; il est nécessaire qu'il retourne au Canada, 268; a mérité le grade de lieutenant pour services rendus, 256; le ministre ne peut lui accorder ni la Croix de St-Louis ni une pension, 328.
Drouilly, sieur. Ne s'est pas présenté, 207.
Droits. Exemption sur le poisson et les huiles qui en proviennent, 17; imposés sur les importations et les exportations, 103; décret du Conseil d'Etat au sujet de l'édit imposant des droits, 104; il n'y a pas lieu de modifier ce qui a été fait à ce sujet, 111; réduction sur les vins et les liqueurs, 114; perception du droit de 3% imposé par l'édit de 1748, 179; exemption accordée à la Louisiane, 454; exemption sur la morue sèche et les huiles provenant de l'Ile Royale, 478; arrêté du Conseil d'Etat au sujet du droit sur le charbon de terre, 481; ordonnance au sujet du droit que devront payer les pêcheurs et les caboteurs, 481; arrêté du Conseil d'Etat au sujet du droit sur les marchandises provenant des îles françaises d'Amérique, 482.
Drucourt, M. de. Nommé gouverneur de l'Ile Royale, 191; instructions concernant sa charge de gouverneur, 194; n'étant pas encore gouverneur attitré de l'Ile Royale, il ne peut accorder de congé au sieur Aigue, 194; récoltes et agriculture, 195; doit se rendre à l'Ile Royale sur l'*Aigle*, 198; chargé des préparatifs pour la réception des troupes, 205; confiance exprimée par le ministre, 205; congé absolu au nommé le Lièvre, 205; lettre du ministre, au sujet du paquet reçu, 205; remplacements dans les troupes et promotions, 206; nouvelles attendues avec impatience, 206; augmentation de son traitement, 206; ses propositions sont acceptées, 206; situation embarrassante causée par les mouvements inattendus des Anglais, 207; mouvements des navires anglais, 207; instructions générales, 208; ordre du roi au sujet des 2 bataillons envoyés à l'Ile Royale, 208; "lettres patentes, au sujet de son successeur, en cas de mort, 209; le sieur St. Julhien commandera les deux bataillons envoyés à l'Ile Royale, sous son autorité, 213; devra envoyer à Québec les officiers nécessaires à l'instruction du procès, 218; lettre du ministre, au sujet du sieur le Large, 223; les sieurs Vergor et Villereau devront être jugés par un conseil de guerre, 223; gratification accordée en considération des dépenses que lui occasionne la situation, 224.

Drucourt, M. de. Vaisseaux pour prendre les navires anglais, 224 ; sentiments de M. Machault à son égard, 239 ; découvertes de ceux qui sont soupçonnés de trahison à Louisbourg, 239 ; intelligences des ennemis à Louisbourg et dans les environs, 239 ; observations au sujet des fortifications ; attaque du Canada par les Anglais et instructions concernant la défense de Louisbourg, 240 ; gratification qui lui est accordée, 240 ; promotions militaires, 240 ; la croix de St Louis pour le sieur Dufresne, 240 ; arrivée de la *Fortune* et de l'*Apollon* ; question des vivres ; le sieur du Revest n'est pas arrivé ; départ de M. Dubois de Lamotte et du chev. de Beauffremont et mouvements de l'escadre anglaise, 241 ; renseignements fournis aux ennemis et soupçons contre le sieur André, 242 ; lettres reçues par les *Sept Frères* et le *Charmant* ; réunion de l'escadre, et retour du navire le *Charmant*, 242 ; promotion de M. Prévost au rang de commissaire général de la marine, 243 ; le *Merlin* doit se rendre à Louisbourg avec des paquets pour lui, 247 ; décorations envoyées pour M. de Boishébert, 255 ; promotions et augmentation de salaire pour les officiers, 261 ; dispositions prises à Louisbourg pour repousser les Anglais et les forces navales qu'on doit maintenir à cet endroit, 271-262 ; retraite du sieur Dolabarats, 262 ; croix de St-Louis pour le sieur de Boishébert, 262 ; officiers ; les Anglais veulent se fortifier à Beauséjour, 262 ; le commandement des troupes à l'Ile Royale, 264.

Drucourt, M. de. Le ministre l'exhorte à tout mettre en œuvre pour repousser l'ennemi, 265 ; lettres envoyées par M. de Messiac, 272 ; sa situation, ses inquiétudes, etc., 290 ; son retour en France si l'amirauté anglaise lui en accorde la permission, 292 ; argent remis par M. Bégon, 293 ; lettre concernant la conduite des capitaines Poilvilain, du chev. de la Houssaye, et de Benoist au siège de Louisbourg, 294 ; cautionnement donné au sieur Lessenne, 295 ; officiers remplacés pendant le siège de Louisbourg, 298 ; fortifications et siège de Louisbourg, 493 ; décision de prolonger la résistance lors du siège de Louisbourg, 493 ; réponse à l'avis exprimé par deux conseils de guerre, 496 ; réponse au sujet des vaisseaux pour la défense de Louisbourg, 496 ; représentations de M. Desgouttes au sujet de l'opportunité de brûler les vaisseaux, 496 ; artillerie qui borde la mer, 496 ; "provisions de gouverneur de l'Ile Royale," 503 ; "lettres patentes pour donner le commandement de l'Ile Royale à M. St-Julhien en cas de mort de M. Drucourt", 503.

Drucourt et Prévost. "Mémoire du roi pour définir leurs fonctions communes et particulières", 194 ; les fortifications, 194 ; nécessité de pratiquer l'économie, 194 ; mariage irrégulier du sieur la Noue, 195 ; leur zèle sera porté à la connaissance du roi, 196 ; plaintes contre les marchands anglais à l'Ile Royale, 206 ; envoi de l'état du roi pour les dépenses, 206 ; représentations de M. St-Julhien, 208 ; la guerre n'est pas déclarée ; nécessité d'être sur ses gardes, 207 ; union entre les troupes des deux bataillons et celles de la colonie, 208 ; approvisionnements pour les recrues, 224 ; mouvements des vaisseaux, 224 ; marche des événements et ordonnance au sujet de la prise des vaisseaux, 224 ; une ration par jour aux officiers, 224 ; l'usage de "langards" pour porter les dépêches aux colonies, 225 ; la vente des prises, leur liquidation et les partages, 225 ; les forces navales de Louisbourg, la prise du *Chariot Royal* avec des provisions, et fonds en argent envoyés par M. Daubigny, 239-240 ; circulaire à l'occasion de l'élévation de M. Moras à la tête du ministère de la

Drucourt et Prévost—*Suite.*
marine 239 ; nomination de M. de Pontleroy à la charge d'ingénieur en chef, 240 ; le sieur Magalon nommé pour remplacer le sieur de la Grive, 240 ; remboursement des dépenses faites par l'abbé Maillard pour la construction d'une église et d'un presbytère à l'Ile Royale, 240 ; marchandises sauvées d'un naufrage, 240 ; augmentation des dépenses de l'administration, 240 ; provisions dans les magasins à Louisbourg, 241 ; lettres envoyées par le *Charmant* et les *Trois Frères* ; cargaisons d'approvisionnements, prise des navires la *Toison D'Or* et le *Mentor*, et les vaisseaux marchands arrivés à Louisbourg avec des provisions, 241 ; envoi de provisions, 243 ; provisions et prise de la *Parole* par les Anglais, 243 ; activité de l'ennemi, nécessité de réparer les fortifications, impossibilité d'augmenter les troupes et envoi de provisions, 243 ; attaque d'une frégate par l'escadre de l'ennemi, 263 ; provisions qui ont été envoyées et celles qui le seront, 263 ; religieuses et garçons infirmiers pour l'hôpital de Louisbourg, 261 ; mortalité sur l'escadre de M. Dubois de Lamotte et maladie qui sévit parmi les habitants, 262 ; prise des navires le *Merlin* et le *Paroli*, 261 ; importance de Louisbourg, 263 ; nécessité de pratiquer l'économie, 263 ; leur administration satisfaisante 264 ; efforts qui doivent être faits pour sauver Louisbourg, 265.

Druillon, sieur. Doit servir dans les troupes du Canada, 174 ; mauvais traitements qu'il a subis, 211 ; montant de 3,883 livres qui lui sera remboursé, 239 ; embarquement sur un corsaire, 274.

Du Barrailh, M. Le sieur Boucher, 508 ; révolte de la garnison de Louisbourg, 59.

Dublaisel, sieur. Promotion, 138.

Dublin. Papiers et pièces justificatives au sujet des dépenses du domaine, qui se trouvent à cet endroit, 336.

Dubois, sieur Briand. Capitaine de vaisseau de St-Malo, qui a servi en qualité d'officier en second sur le *Canada* ; assistera le sieur Beauvais, 35.

Dubois, chev. Le commandement du *Castor* lui est confié, 40 ; doit se rendre directement à Québec, 52 ; paquets qui lui sont destinés, 52 ; ordre de débarquer à Brest, les fers, etc., qui ont été transportés par le *Castor*, 57 ; rapport concernant la qualité du *Castor*, 57 ; doit aller servir au Canada, 70 ; il est nommé lieutenant de frégate et reçoit une gratification, 73 ; une lettre de change lui est envyoée, 84 ; doit aller à Québec et prendre le commandement de la *Martre*, 97-67 ; reçoit l'ordre de partir pour Louisbourg, 212 ; en cas de séparation d'avec sa frégate, il se rendra directement à Louisbourg, 245 ; son mémoire au sujet des abus commis dans l'administration au Canada et un emploi dans cette colonie, 294 ; arrangements pour le transport de familles acadiennes en Corse ; indemnité, 402 ; son compte rendu inexact au sujet de la prise de St-Pierre et Miquelon, 426.

Dubosc, sieur. Ne peut obtenir une promotion, 28-44 ; nommé au grade d'enseigne, 101.

Dubourdieu, sieur. Son mémoire ; il réclame la subsistance, 405.

Dubreuil, M. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451 ; proposition au sujet du paiement des billets donnés au sieur Dalcour, lors de l'achat des nègres, 458 ; était présent lors des négociations avec les Indiens en vue de faire la paix, 468.

Du Buisson, sieur. Est nommé cadet, 31 ; une pension lui est accordée, ainsi qu'à son frère et à sa sœur, 373.

Du Buron, M. Promotion, 101-115.

Duc de Fronsac, le. Prise de ce navire, 325; officiers transportés à la Louisiane, 333.
Duc d'Hovescar, le. N'est pas encore arrivé à l'Ile Royale, 216.
Duchafauld, M. Commande une division à Port Dauphin, 265.
Duchaine, sieur. Ordre de protéger le sieur Cartier, 462.
Duchaisne, Jean. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Du Chambon, M. Les habitants de l'Ile St-Jean, 18; promotion, 18; sa nomination au grade de lieutenant du roi, 33; remplacement de M. de Bourville à l'Ile Royale, 33; ses émoluments, 33; un compte rendu lui est demandé concernant l'attaque et la reddition de Louisbourg, 59-61; grâce que les accusés prétendent leur avoir été accordée par lui, 64; ordres donnés au sieur Martin, 69; obtient sa retraite avec une pension 78; ordre de St-Louis 206; le ministre fait l'éloge des services qu'il a rendus au Canada, 317; compte rendu du siège et de la prise de Louisbourg, 482.
Du Chambon, M. A signé la résolution des officiers de faire sauter la batterie royale et d'abandonner Louisbourg, 483; M. de Maisonfort lui écrit qu'il a été pris par l'escadre anglaise et qu'il est traité en ami, 483; mauvais traitements subis par les prisonniers anglais, 484; compte rendu fourni par M. Verville au sujet de la partie de Louisbourg, qui a été attaquée, 484; officier envoyé pour demander une suspension d'armes 485; discussion au sujet des conditions de paix, entre Warren, Pepperell et lui, 485; envoi du colonel Bradstreet pour prendre possession de la ville et du fort de Louisbourg, 485; embarquement sur des vaisseaux se rendant de Boston à Rochefort, 486; instructions au gouverneur Shirley, 486; violation de la capitulation, 486; reddition de l'Ile Royale 486; sauvages dans le voisinage de Louisbourg 486; sa conduite488-489.
Du Chambon, sieur Charles François Dupont. Pension demandée; elle est accordée en considération des services qu'il a rendus au Canada, 419.
Du Chambon, Ferdinand. Promotion, 138.
Du Chambon. Jeanne Françoise Dupont. Sa pension est devenue insuffisante, 411.
Du Chambon, M. de Méseillière. Demande le paiement d'une goélette coulée à l'entrée du Fort Restigouche; ne doit pas subir la prescription, 401.
Du Chambon, M. Dupont. Réclamation au sujet de la perte d'une goélette et d'un bateau ayant appartenu à son père, 440.
Du Chambon, Pierre Dupont. Une augmentation de pension ne peut lui être accordée, 439.
Du Chambon, Vergor, sieur. Promotion 18; commandera une compagnie à l'Ile Royale, 132.
Du Chambon et Bigot. Leur demande ne peut être accordée, 48; vente et liquidation des prises, 48; des lettres lui sont envoyées par le *Castor*, 52; les armes des soldats qui ont été envoyés de Boston, et la protection des habitants de l'Ile Royale, 487; copie du certificat délivré à M. Man, capitaine commandant le *Launceston*, 490.
Du Chaffault, M. Commande le gros de l'escadre dans le port de Louisbourg, 493.
Du Chassan, Ponsonnaille de Grisols. Parmi les officiers qui vont rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.
Ducheron, M. S'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.
Duchesnay, sieur Juchereau. Mémoire concernant la pension de son père, 420.
Duclos. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Duclos, M. Pension réclamée par Olivier le Prince, 439.
Du Coin, M. Montant dû à ses fils, 330; tué à Carillon; ses effets, 376.
Du Coudray, Philippe. Fait partie de la garnison à Biloxy, 519.
Du Dézert, sieur Destouches. Instructions au sujet des Acadiens qui se rendront en Corse; libre d'engager les familles acadiennes à aller s'établir en Corse, 400; engage les Acadiens à aller s'établir en Corse, 401.
Dudresnay, M. Copie d'une lettre de M. Desgouttes qu'il a signée, 495.
Duffé, veuve. Le roi consent à son mariage avec le sieur de la Perrelle, 359.
Dufort, sieur. Ordre du roi, lui enjoignant de reconnaître le comte d'Estaing comme commandant de l'escadre, 332.
Dufourq, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.
Dufourc, M. A été pillé par les troupes de Boston, 486.
Dufresne, sieur. Nommé capitaine dans le régiment de Louvendal, 138-144; la croix de St-Louis ne peut lui être accordée, 225; vaisseaux étrangers envoyés par lui à Québec, 281; nommé capitaine, 505.
Dufresne et Baucasse, MM. *Voir* Baucasse et Dufresne, 297.
Dufy, Mlle. Permission d'épouser le sieur Le Neuf de la Potherie, 345.
Dugard, sieur. Intéressé dans le projet de faire le commerce de chevaux avec les Iles du Vent, 14.
Dugas, M. Chargé de visiter les terres de M. de St-Victour, 399.
Duguay, comte. Conduite lors de l'engagement avec l'escadre de l'amiral Townsend; pension, 74-75; le ministre s'en rapporte à sa diligence, 198; choisi pour remplacer le sieur de Macnemara, 214.
Duguay, comtesse. L'intelligence et la valeur déployées par son mari lors de sa rencontre avec l'ennemi, 73.
Duhamel, M. Instructions pour M. de la Galissonnière, 104; les sieurs de Lotbinière et Lusignan, 156.
Duhamel, capitaine. Commandant le vaisseu les *Deux Frères*, parti pour Cayenne, 358.
Duhaut, M. A signé le rapport officiel, au sujet du naufrage de l'*Aimable*, 442.
Du Hayet, M. Recrues, 124; continuera d'exercer le commandement à Port Toulouse, 138; son désir de retourner à l'Ile Royale, 159; nommé major à Louisbourg, 181; décès 261; a signé la décision du conseil au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485.
Du Hayet, Mme. Décès de son mari; pension 269.
Duc D'Aiguillon, le. Prise de ce navire; protestation des propriétaires, 213.
Du Lac. Montant accordé pour l'établissement de ce village, 102.
Du Léché, sieur. Reçoit le grade d'enseigne à l'Ile Royale, 118; promotion, 138.
Du Linot, M. Nommé grand voyer, 177.
Du Livier M. Chargé de préparer un rapport au sujet de la demande des propriétaires des vaisseaux employés pour transporter les Anglais de l'Ile Royale à Chibouctou, 145.
Dulongpré, sieur marchand à Cherbourg. Offre de transporter les Acadiens à St-Pierre et Miquelon, 341.
Dulouquet, capitaine. Imprudence commise en transportant l'équipage d'un vaisseau Anglais, 39.
Dumaine, baron. Demande la croix de St-Louis; services rendus en qualité de volontaire, 318.

Dumaine, sieur. Promotion, 138 ; à cause de sa mauvaise conduite il n'est pas permis à son fils d'aller en Amérique, 210.

Dumanoir, M. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Dumas, sieur. Est nommé capitaine, 130 ; services rendus lors de l'engagement de la Belle-Rivière, 212-213 ; obtient la croix de St-Louis, 221 : promotion, 221 ; nommé major à Québec, 235 ; nommé major général et inspecteur des troupes, 279 ; n'est pas chargé d'envoyer la liste générale des officiers et des soldats ayant droit à la demi-solde, 311 ; promotion demandée ; services rendus 314 ; renseignement demandés au sujet du sieur d'Aillebout 323 ; lettre au sujet de de Montigny et de Repentigny, 324 ; recommande le sieur Perrault, 346 ; sa nomination au grade de commandant en second à St-Domingue, 363 ; va servir aux îles de France et de Bourbon ; il demande à être exempté de la réduction qui se fait sur les papiers du Canada," 377 ; rétablissement du traitement dont il jouissait à son retour du Canada ; gratification, 407 ; nommé inspecteur des troupes, 504 ; "remarques au sujet de ses talents ; il commandait à la bataille livrée au général Braddock, et s'est distingué à la bataille devant Québec ; on devrait faire quelque chose de particulier pour" lui, 512.

Dumas, capitaine. Lettre adressée du Canada, à M. le comte d'Hérauville, 230.

Dumont M. Son mémoire sur le Canada, 316.

Dumont, Pierre. Envoyé au Canada, 47.

Dumont, sieur. Ratification de la concession qui lui a été faite, 176.

Dumouriez, sieur. Est nommé cadet, 275.

Dumuy, M. le comte. Lettre au sujet du palais épiscopal, 4.

Dunkerque. Les trafiquants proposent d'y établir un poste, 176-181 ; troupes qui doivent s'embarquer, 245 ; départ de cinq vaisseaux, 247 ; départ de huit lieutenants, 353 ; secours pour les Acadiens qui y sont réfugiés, 306.

Du Parc, M. Lettres au sujet du retour du sieur de Lanouiller, demandé par sa famille, 146.

Du Pasquier, Abraham. Principal instigateur de la mutinerie qui a eu lieu à l'Ile Royale, 64 ; son arrestation, 77.

Dupérier, M. A sigué les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation de la ville, 484.

Dupin, M. la Tour. Colonel du régiment de Guyenne, 256.

Dupleix, M. Lettre à M. Amat, chez M. Duplex, rue des Capucines, 326.

Du Plessis, sieur. Nommé grand prévôt de la maréchaussée, 112 ; jouit de la protection du prince de Condé, 315.

Duplessis Faber. Congé à un soldat de sa compagnie, 127 ; M. de la Jonquière aurait dû sévir contre lui, 132.

Duplessis, Mlle Gatineau. Concession de terre sur le Lac St-Pierre, 150.

Duplessis de Moranpont. Promotion, 13.

Dupont, Mme veuve. Passage pour St-Pierre et Miquelon, 360.

Dupont, M. Les affaires de la Louisiane et les difficultés entre MM. de Kerlerec et de Rochemore, 349 ; gratification pour services rendus à la Louisiane, 392 ; commission chargée de faire un rapport au sujet du sieur de Vassan, 406 ; mémoire imprimé de Mme de Rochemore, 469.

Dupré, sieur. Le commerce qu'il s'est proposé d'établir, devra être protégé, 149.

Dupré, Le Loutre. L'abbé Le Loutre a été reconnu en Angleterre bien qu'il portât ce nom, 226.

Dupuy, M. Son décès ; ancien intendant du Canada ; ses effets réclamés par sa veuve ; renseignements demandés concernant ses effets, 293.

Dupuy, Mme. Les effets de l'ancien intendant Dupuy, lui seront remis, 298.

Duquesnel, M. Rapporte que le sieur. Maillard, vicaire général de l'Ile Royale cause des embarras aux récollets, 5 ;rareté des hommes en France et difficulté d'augmenter le nombre des troupes, 15 ; l'artillerie qu'il a demandée ne peut être envoyée, 16 ; diverses nominations, 16 ; congé demandé par le chev. de Bellemont, 16 ; le régiment suisse de Karrer, 17 ; l'administration pendant l'absence de Bigot, 17 ; les abus commis à l'occasion de la distribution des caissons seront punis, 18 ; rupture avec l'Angleterre et la navigation, 18 ; instruction au sqjet des habitants de l'Acadie, 29 ; rupture imminente avec l'Angleterre, 29 ; ses vues au sujet des sauvages, en cas de guerre, 30 ; troupes de l'Ile Royale et diverses nominations, 31 ; provisions et farine, 31 ; l'Ile Royale excite la jalousie des Anglais, 32 ; le zèle et l'activité qu'il doit déployer, 32 ; tentatives qui seront faites du côté de l'Acadie, 32 ; la saison est trop avancée pour permettre aux Anglais de tenter la conquête de l'Acadie par mer, 32 ; envoi de provisions, 33 ; son remplacement par M. de Châteaugué, 41 ; nomination du sieur Hertel à la charge de maître des portes à Louisbourg, 482.

Duquesne, M. le marquis de. Sa nomination au poste de gouverneur du Canada et les instructions qui lui sont envoyées, 160 ; les dépenses du Canada, 160 ; conduite à tenir à l'égard des Indiens de l'Ohio, 160 ; croix de St-Louis pour les capitaines recommandés par M. de la Jonquière, 161 ; droits de possession concernant la rivière Ohio et ses tributaires, 161 ; mémoire du roi pour servir d'instructions, 162 ; nominations, 162 ; établissement de nouveaux postes, 163 ; commandants des postes, 163 ; magasin des Dlles Desaulniers au Sault St-Louis ; le missionnaire qui a remplacé le père Tournois et les prétentions des Iroquois sur la propriété des jésuites, 163 ; gouvernement des nations sauvages, 163 ; M. Raymond doit s'entendre avec lui au sujet des troupes, 164 ; M. de Longueil doit lui donner son concours, 165 ; son arrivé à Rochefort, 177.

Duquesne, M. le marquis de. Choix des chevaliers de St-Louis, 175 ; avancement du chevalier Mercier, du sieur Jacau de Fiefmont et du sieur de Lusignan, 176 ; les représentations des habitants de Détroit, lui seront envoyées directement, 178 ; expédition du côté de la rivière Ohio et érection des forts, 178 ; les Dlles Desaulniers, 179 ; dépenses de la colonie, 179 ; union qui existe entre lui et Bigot, 179 ; le sieur d'Eyma, 179 ; règlera les fonctions d'inspecteur des bois et forêts, confiées à M. Levasseur, 180 ; instructions au sujet du commerce, 180 ; ses discussions 181 ; poudre qu'il a fait saisir, 189 ; échange de déserteurs, 191 ; le poste de Témiscamingue ne peut lui être concédé, 191 ; commerce libre aux postes, 191 ; milice et discipline des troupes, 191 ; désire retourner en France, 191 ; plaintes contre le sieur de McCarthy, 192 ; mouvements des troupes anglaises, 193 ; conflit entre Français et Anglais à la Belle Rivière, 199 ; ordres du roi au sujet de sa lettre, 199 ; remplacements faits parmi les officiers des troupes, 201 ; progrès de la guerre, 203 ; situation actuelle à Détroit, 201 ; il lui est permis de retourner en France ; ordre à M. Hoquart qui commande l'*Alcide*, d'attendre qu'il soit prêt à s'embarquer, 204 ; ordre à M. Dubois de Lamotte de le ramener en France, s'il le désire, 213.

DOC. DE LA SESSION No 18

Duquesne et Bigot. Encouragement de la culture et établissement de magasins pour y mettre le blé en réserve, 162; état du roi pour les dépenses de l'année, 162; inspection des bois et forêts, 162; les forts de La Présentation et de Détroit et le recensement de la population, 163; exploitation du bois de chêne et autres par le sieur Martin pour la construction des navires, 163; le Conseil supérieur de Québec, 163-164; expulsion des trafiquants étrangers et les sauvages révoltés de la Belle-Ri-vière, 165; expulsion des habitants étrangers, 165; permission au sujet de la traite à la pointe de l'Orignal, 165; dépenses de la colonie et nécessité de pratiquer l'économie, 175; arrangement au sujet de l'Hôpital Général de Montréal, 176; emploi pour le sieur de Lotbinière au Canada 176; établissement pour la pêche, proposé par le sieur Cova et Cie., 176; distinction entre le fonds des pauvres et celui de la communauté de l'Hôtel-Dieu, 176; concessions qui seront accordées dans la colonie et établissement de dépôts de provisions, proposé par le sieur Martin, 176.

Duquesne et Bigot. Établissement d'un bureau pour les lettres et préservation des bois, 177; "états du roi pour les dépenses de l'année," 177; représentations des marchands du Canada, 177; intentions du roi au sujet des fortifications, 178; "imposition pour l'entretien des casernes de Québec," 178; leur gratification provenant de la recette sur le castor, 178.

Duquesne et Bigot. Explication concernant la caisse et les magasins, 180; prétention au sujet de la gratification qu'ils reçoivent de la Cie des Indes, 187; nombre de protestants qui s'établissent au Canada, 190; dépenses, 190; le département de la marine et les colonies, 193.

Duquesnel, Mme. Pension; promotion promise pour son fils, 50; des avances ne peuvent lui être faites sur les fonds qu'elle possède à l'Ile Royale, 54.

Duquesnel, J. Bte Louis Le Prévost. Décès, 50.

Duquesnel et Bigot. Le sieur Poulard, 15; les négociants qui désirent porter des vivres à l'Ile Royale, 15; faux sauniers qui pourraient être d'un grand secours aux habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, 15; autorisation d'acheter des bâtiments anglais, puisqu'il ne se construit pas suffisamment de vaisseaux à l'Ile Royale, 15; diverses instructions, 15; avances au sieur Muiron, 15; fabrication de la colle avec les nouilles de morue; nouvelles instructions à ce sujet, qui devront être communiquées aux habitants, 15; règlements concernant les officiers du bailliage et de l'amirauté de Louisbourg, et sub-délégués de l'amirauté du Port-Dauphin, 15; facilités qui doivent être accordées aux sieurs Pascaud, aux Iles de la Madeleine, 16; envoi de l'artillerie demandée, 16; travaux qui ont été faits aux fortifications, 16; "circulation des sols dépréciés," et ordonnance à ce sujet, 16; choix d'un chef-lieu pour l'Ile St-Jean, 16; embarras causés par des pêcheurs anglais à Petit Dégrat et à St-Esprit, 17; le sieur Maillard, vicaire général, 17; exemption de droits sur le poisson et les huiles et emploi de pêcheurs par les habitants, 17; saisie des effets d'Etienne Devaux, 17; transport d'approvisionnements pour les troupes de l'Ile Royale, 17; missions pour les Indiens, 17-18.

Duquesnel et Bigot. Commerce qui se fait à l'Ile de Ré, 18; canonniers à Louisbourg, 18; ordonnance au sujet de la déclaration de guerre, armement des navires corsaires et deux vaisseaux destinés à protéger le commerce et la pêche et à défendre la colonie, 30; dixième des prises réclamé par l'amiral de France, 30; l'*Ardent* et le *Caribou* destinés pour l'Ile Royale; s'il n'y a pas de danger immédiat ces vaisseaux protégeront le commerce dans le golfe, 30; armement du *Caribou* et instructions diverses, 30; forces de l'Ile Royale, 30; emploi des soldats par le sieur Muiron; exploitation des sieurs Pascaud aux îles de la Madeleine; missionnaires de l'Acadie qui ne doivent rien faire qui entraînerait leur expulsion et les missionnaires des Indiens qui devront pousser les sauvages contre les Anglais, 30; le choix du chef-lieu ne peut se faire présentement, 30; litige au sujet de Canceau, 30; arrangements au sujet des approvisionnements achetés des Anglais, 31; liste des officiers pour le *Caribou*, 32; fortifications et nouvelle poudrière, 32; confirmation des privilèges accordés aux Religieuses de la Charité, en 1732, 32; transport de marchandises à l'Ile Royale, 33; état du roi pour les dépenses de la colonie, 33; ordonnance accordant l'amnistie aux officiers de la marine et aux matelots coupables de désertion, 33; farines qui doivent être chargées sur la *Marie* et le *St-Charles*, 33; artillerie demandée pour l'armement des corsaires, 33; vaisseaux équipés à St-Malo et à Granville, 33; punition du capitaine du *St-Charles* pour avoir répandu la nouvelle de la reprise de l'Acadie, 33.

Duquesnel et Bigot—*Suite.*

Durat, Mme, la comtesse de. Les deux mémoires qu'elle a recommandés, au sujet d'un procès, 406.

Durat, père, jésuite. Se trouve avec la garnison au fort de Biloxy, 519.

Durbois, Denis. Fait partie de la garnison à Biloxy, 519; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Du Roulle, sieur. Nommé cadet à l'aiguillette, 149.

Du Roy, sieur. Montant qui lui est dû par le sieur Bonier, 116.

Durseley, Galley le. Doit se rendre au Canada, 90.

Du Ru, père. Sa conduite à l'égard du commandant, 515; déterminé de partir pour le Mississipi, 522; peut quitter le Mississipi et passer en France ou au Canada, 522; dispositions de l'évêque de Québec à son égard, 522.

Duruisseau, M. Lettre au sujet de l'extrait mortuaire de Jean Lambert, 438.

Du Sablé, sieur. Son décès, 115.

Du Sablé, M. Promotion, 150; recevra son passage pour le Canada, 211; mémoire des dépenses qu'il a faites, 212; en attendant qu'on puisse l'envoyer au Canada, il servira à l'Ile de Ré, 216; reçoit le grade d'enseigne, 506.

Du Sablé, veuve. Gratification, 111.

Du Sablé, Mme Drouet. Mémoire au sujet du "paiement de papiers du Canada"; égards qui lui sont dus; services rendus par son mari, 375.

Du Teillay, M. Envoi d'un équipage pour un vaisseau de 50 canons, construit à Québec, 19; escorte pour des navires marchands, 50; navires qui doivent partir avec l'escorte, 72; était présent au conseil de guerre, 463.

Du Tesné, M. Est en route pour Rozalie, 444; fait prisonnier et mis à mort par les Chicachas, 453.

Dutracq, sieur. Remplace le sieur Jacau, 136; son décès; "son fils est-il en état de prouver quatre degrés de noblesse", 359.

Du Treil, sieur Nadeau, gouverneur de la Guadeloup. Ordre de le recevoir à la Bastille, 328.

Duval, veuve. Pension, 425.

Du Verger, M. Promotion, 101.

Duverny, sieur. Emoluments, 282; promotion, 304.

Du Verny, Bresse. Obtient le grade d'enseigne, 233; obtient le grade d'enseigne dans une compagnie de bombardiers, 505; résignation, 505.

Duvigier, M. Lettre concernant le *Machault* et son équipage, 305.

Du Vigneau, sieur. Instructions concernant l'*Aurore* et le *Castor*, 73 ; son départ sur de vagues nouvelles, 76 ; instructions concernant son voyage au Canada, 147.

Du Vivier, Mlle Charlotte Dupont. Sa pension est augmentée, 432-436.

Du Vivier, M. Un congé lui a été accordé, 16 ; conduite de la garnison de Louisbourg et choses qui concernent la guerre, 49 ; instructions scellées, 53 ; parti de l'Ile Royale pour le Canada ; ses émoluments, 67 ; commandait le détachement de l'Ile St-Jean, 69 ; au sujet d'approvisionnements fournis durant le siège de Louisbourg, 91 ; indemnité, 94 ; sa nomination de capitaine de vaisseau et de gouverneur de l'Ile Royale, 123 ; nommé lieutenant du roi et commandant à l'Ile St-Jean, 131-145-503-504 ; soupçons au sujet de ses démarches ; entrevues avec les commissaires anglais ; des mesures seront prises à son sujet, 146 ; il n'a pas répondu par sa conduite à la confiance qui lui était accordée, 147 ; le commandement de l'Ile St-Jean lui a été confié ; sa maison a été louée au roi avant la guerre, etc., 153 ; sa commission de commandant à l'Ile St-Jean est révoquée, 157 ; le ministre approuve les réparations qui ont été faites à sa maison, 168 ; sa retraite et ses appointements, 187 ; la pension de ses deux filles, 411 ; la pension de sa fille est augmentée, 435 ; la copie des termes de la capitulation de Canso lui est envoyée, 489 ; "ordre pour le faire servir comme lieutenant à l'Ile Royale," 505 ; armement qu'il commande ; envoyé de Louisbourg à l'Ile Royale, 490.

Du Vivier. Sa déclaration au sujet du choix d'un port au Cap-Breton, 477.

Du Vivier. Fait partie des officiers qui vont servir à la Louisiane, 453.

Duvivier. A signé le rapport officiel concernant la perte du navire le *Chameau*, 479.

Duvivier, sieur de Gannes. Pension, 359.

Eau-de-vie. Les abus doivent être réprimés, 12.

"Ecarlatines." Leur rareté, 72 ; comparaison entre celles qu'on fabrique en France et celles qu'on fabrique en Angleterre, 143 ; prix, 277 ; facture des 650 pièces achetées en Angleterre, 290.

Echanges, commissaires des, à Londres. Naufragés de l'Ile au Sable et paiement des dépenses réclamées par John Gorman, 89 ; équipage du sloop l'*Albany* pris sur la côte de l'Ile Royale, 76.

Echo l". Cargaison de poudre et d'armes à feu qui sera envoyée à Québec 264 ; envoyé à Québec, 265.

Ecores Blancs. Les Indiens disent qu'ils y attendront les Anglais, 466.

Ecores à Prud'homme. 180 Illinois doivent y être amenés, 453.

Ecossais. Ceux qui ont été renvoyés de l'Ile Royale, 226 ; départ de ceux qui sont établis dans le Dariel, 518.

Ecossais catholiques. Il devra leur être permis de rester au Canada, 98.

Egremont, M. d'. Représentations au sujet des vaisseaux français munis de passeports anglais, qui ont été arrêtés, 338.

Egyptien, l'. Rencontre avec un corsaire anglais, 232 ; prise de ce navire, 298.

Eléphant, l'. Départ, 36 ; pris par l'ennemi, 58.

Elizabeth, l', de Boston. Prise par des corsaires français, 52 ; l'équipage doit être interrogé au sujet de l'armement qui se préparerait contre l'Ile Royale, 53 ; recrues qui doivent être envoyées au Canada par ce navire, 231.

Elthane, l'. Arrivée à La Rochelle ; passagers à bord, 310.

Emengard, M. intendant de Bordeaux. Réclamation du sieur Sessaque, négociant, 396.

Emeraude, l'. Son arrivée à Québec, 85 ; arrivée à Québec, de la flotte escortée par ce navire, 89 ; le canon fondu aux forges du St-Maurice est mis à bord, 90 ; fait partie de l'escorte qui doit accompagner de la Jonquière au Canada, 91 ; accident, 91 ; rumeur concernant la prise de ce vaisseau, 93.

Emigrants. Projet d'établir des émigrants français aux Etats-Unis, 475.

Emigration. Des faux sauniers émigrent aux colonies, 146.

Emoluments. Lettre à M. de Montcalm, au sujet de ses émoluments de lieutenant général, 284 ; ceux des officiers qui doivent se rendre en Touraine, 325-326.

En censive. Division et subdivision des terres, 24.

Encognard, François. Fourni des renseignements au sujet du chenal du Mississipi, 533.

Enfants. Ceux d'origine anglaise au Canada, 96.

Engagés. Règlements à leur sujet, 15 ; M. Bélamy reçoit ordre de dispenser la *Déesse* de quatre engagés, 58.

Entremont, sieur Abraham de Mius d'. Rente annuelle pour sa fille, 528.

Entremont, Anne d'. Il en est fait mention, 492.

Entremont, Mme d', acadienne. Demande une augmentation de subsistance, 367 ; impossible de l'assister 425 ; la pension dont jouissait la veuve Quentin lui est transférée 426 ; arrérages de pension, 438 ; le passage gratuit pour elle et sa famille, pour se rendre à St-Pierre et Miquelon, est refusé, 438.

Entremont, Marguerite d'. Pension, 435 ; augmentation de pension pour Anne Landry, sa fille, 436.

Entremont, Dame Marie Josephte de Muis d'. Rente viagère demandée ; son père est âgé et infirme, 528.

Entremont, les d'. Ils refusent de passer à Cayenne, 350.

Enville, duc d'. M. de la Jonquière doit servir sous lui, 70 ; reçoit sa commission de vice-amiral, 70 ; promesse de récompense aux officiers, s'il réussit dans son expédition, 73 ; mouvements de son escadre, 73 ; n'ouvrira les dépêches qui lui sont envoyées, qu'au moment désigné, 73 ; ordres secrets concernant le *Terrible*, le *Neptune*, l'*Alcyon*, et la *Gloire*, 73 ; le commandement des troupes de son escadre, 73 ; le rang des troupes et des milices du Canada, si son escadre se rend à Québec, 74 ; lettre expédiée en même temps que les dépêches du roi, 74 ; itinéraire qu'il devra suivre dans sa campagne au Canada, 74 ; attaque du Canada, 74 : défense de la colonie, 74 ; l'*Aurore* et le *Castor*, arrivés à Brest, 75 ; l'*Aurore* et le *Castor*, 75 ; mouvements de son escadre, 75 ; "le roi est ennuyé des retards éprouvés au sujet du départ de son escadre," 75 ; vaisseaux qui vont au Canada sans escorte, 75 ; transports qui devront être renvoyés en France, 75.

Enville, duc d'. Le *Terrible*, le *Neptune*, l'*Alcyon* et la *Gloire* doivent se joindre à son escadre 77 ; les transports qui accompagneront son escadre, seront renvoyés aussitôt que possible, 78 ; à défaut de celui-ci, M. de la Jonquière prendra le commandement de l'escadre, 78 ; Bigot doit servir en qualité de commissaire sur son escadre, 78 ; son expédition, 79 ; doit se rendre à St-Domingue avec deux vaisseaux de guerre, 79 ; ses funérailles à Louisbourg, 136.

Eon, M. d'. Il sera demandé au sieur de Léry de remettre sa croix de St-Louis, 340 ; ses démarches au sujet de la permission pour le chapitre de Québec de se choisir un évêque, 340 ; division des possessions anglaises au Canada, à la Louisiane et à la Grenade, en quatre gouvernements, 341.

Epervanche, chev. d'. Nommé capitaine, 13.

DOC. DE LA SESSION No 18

Epinette. Le règlement proposé pour la conservation des forêts devra comprendre celle qui est propre à faire des courbes, 21 ; on devrait employer autant d'épinette que possible pour la construction des vaisseaux, 43.

Epreuve, l'. Troupes arrivées de Portsmouth au Havre, 316 ; dépenses encourues pour le transport des troupes, 316.

Erchigny, D. Embarquement des prisonniers anglais sur la *Suzanne Sophie*, 72.

Escadre espagnole. Lettre au sujet du commandant, 267.

Escalier, sieur. Gratification pour son zèle à soigner les malades, 263.

Esclaves. Les esclaves sauvages, 114 ; prisonniers vendus comme esclaves aux Iles, 520 ; échange de ceux vendus par les Indiens, 525.

Escorte. Les vaisseaux ne doivent pas être envoyés sans escorte, 53 ; lettres à M. de Rostan, au sujet des vaisseaux allant en Amérique accompagnés d'une escorte, 54 ; départ de la deuxième, 54 ; le commandement est confié au chev. de Conflans, 56 ; les nouvelles reçues d'Angleterre, rendent son départ de plus en plus urgent, 58 ; celle partie de Rochefort a été entraînée sur le Cap Ortegal, 263.

Esgly, sieur d'. Il est question des effets qu'il a laissés, 7 ; brûlé par les Chicachas, 452.

Esmangart, M. intendant à Caën. Les habitants de St-Pierre et Miquelon arrivés à Cherbourg, 427.

Espagnac, le baron d'. Choisi pour conférer la croix de St-Louis à M. de Rocheblave, 404.

Espagne. Son concours à St-Domingue, 325 ; mémoire au sujet de ses forces navales, 328 ; règlements concernant l'administration de ses colonies, 336 ; cession d'une partie de la Louisiane, à ce pays, 467 ; nations sauvages de l'intérieur qui lui sont alliées, 521 ; elle doit conserver la Floride et fortifier Pensacola, 524.

Esgagnols. M. de St-Denis avait au début, 22 Français et 16 Espagnols pour aller chasser les Natchez, 451 ; il est fait mention de ceux du Nouveau-Mexique, 451 : la découverte des frères Mallet ouvre la voie au commerce avec eux, 457 ; le gouvernement des Sauvages par les Espagnols, 467 ; ils ne sont pas encore arrivés à la Louisiane, 469 ; ils auront beaucoup à faire pour contenir les Anglais, 470 ; assiégés par les Anglais au Fort St-Augustin, 470 ; la rapidité de leurs conquêtes, 475 ; poste de commerce fondé par eux, aux Apalaches, 517 ; M. de Sannol devra vivre en bonne intelligence avec eux, 519 ; ceux de Pensacola sont très malheureux avec leurs établissements, 524 ; trente-deux sont faits prisonniers, 524 ; ils se retirent à St-Augustin, 524.

Espérance, l'. Est désignée pour transporter des troupes à l'Ile Royale, 204 ; prise et envoyée en Angleterre, 208 ; transporte des troupes à l'Ile Royale, 213 ; prise et brûlée par les Anglais, 223.

Espiard, M. Doit rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.

Espinassy, sieur d'. Est nommé enseigne, 233 ; sur la liste des ingénieurs et des officiers partis pour le Canada, 282.

Espions. Leur emploi et la somme autorisée à cette fin, 289.

Esquimaux, les. Ils ont tuédeux Français au poste du sieur Bazil, 5 ; désordres qu'ils ont commis 21 ; méfaits qu'ils ont commis, 281.

Essex, l'. Rencontre des vaisseaux français dans le Golfe de Biscaye, 269 ; son renvoi en Angleterre, 275 ; liste des habitants et officiers de l'Ile Royale, embarqués, 275.

Estaing, M. le comte d'. Instructions au sujet de l'expédition pour la conquête du Brézil, 331 ; nommé lieutenant général, chef d'escadre et vice-roi du Brézil, 332 ; "état des officiers, de l'artillerie, des munitions. etc.," 332 ; questions posées et réponses de celui-ci, 332 ; lettres et ordres envoyés en vue de détourner l'attention du public, et dont iln'a fait aucun usage, 332 ; ses devoirs de vice-roi du Brézil, 332 ; permission accordée au sieur Marmont de passer à la Nouvelle-Angleterre, 346 ; le sieur Dumas, 359 ; son avis au sujet de l'achat de vaches pour les Allemands et les Acadiens, 370 ; approvisionnements, 429.

Estaing, d'. Officier de milice ; tué par les Chicachas, 453.

Estèbe, sieur. Le rapport à son sujet donne satisfaction, 8 ; difficultés avec la veuve Pommereau et autres, 10 ; règlement pour mettre fin aux contestations entre lui, la veuve Pommereau et autres 24 ; "brevet de ratification de concession," 38 ; ratification de concession, 111 ; ratification de sa concession de pêche, 111 ; la promotion demandée est différée, 131 ; raisons pour ne pas envoyer le brevet de ratification de l'emplacement concédé, 176 ; retraite, 192 ; nommé conseiller honoraire, 255 ; paiement des 30,000 livres auxquelles il a été condamné par le jugement du Châtelet, 348.

Estèbe, sieur, et Martel de Bellevue. Compte rendu concernant la régie des forges du St-Maurice, 81.

Estimauville, sieur d'. Placé à la tête d'une compagnie, 138 ; emploi pour lui à l'Ile Royale ; 143 ; est élevé au rang de chevalier, 206 ; son arrivée à Rochefort, et la pénible condition dans laquelle il se trouve, 275 ; congé pour lui permettre de placer ses enfants, 299 ; gratification, 378 ; augmentation de sa pension, 394 ; congé de 4 mois, 507.

Estivalet, sieur Germain. Secours, 322.

Estrées, comte d'. Difficultés entre la France et l'Angleterre, 146.

Esturgeon, l'. Transporte des Acadiens d'Angleterre à Morlaix, 340.

Etats de Bretagne. Circulaire à MM. les députés, concernant l'offre des commissaires au sujet des Acadiens réfugiés à Morlaix, 342 ; indemnité ; domaine de Belleisle, 353.

Etats-Unis. Leur agent à la Louisiane, 475.

Etchevery, sieur. Obligé de retourner en France, à cause des vents contraires dans le Golfe St-Laurent, 272.

Etoile, l'. Doit transporter une cargaison de sucre à St-Domingue, 336.

Etoile du Nord, l'. Approvisionnements envoyés par ce vaisseau, 165.

Etourdie, l'. Commandée par le sieur de Chastelonge, 363.

Etrangers. Bigot peut acheter des provisions des étrangers, 30 ; leur expulsion, 152.

Evêché. Réparations au palais 27 ; arrêt concernant les réparations faites au palais, 28.

Evêché, chapelle de, l'. Il vaut mieux la démolir que la réparer, 24.

Eveillée, l'. Fait partie de la flotte commandée par le sieur MacNamara, 214 ; pas de nouvelles à son sujet, 261 ; n'est pas encore arrivée, 262.

Evêque de Blois. La pétition de Bigot, 400 ; son bannissement du royaume et la permission de rentrer en France, 405.

Evêque de Québec. Affaire concernant l'IleRoyale, 5 ; bannissement des mendiants de la ville de Québec, 10 ; augmentation de son traitement, 10 ; prétentions de l'Hôpital Général, 10 ; les Ursulines de Trois-Rivières, 10 ; conduite des missionnaires de l'Acadie envers le gouverneur anglais, 10 ; état financier de l'Hôpital Général de Montréal, traite de l'eau-de-vie, les biens que les frères Charron possèdent en France et approbation de sa conduite par le roi, à l'égard du sieur Verger, 11 ; les capucins quittent la Loui-

Evêque de Québec—*Suite.*
siane pour repasser en France, 11 ; mémoire du roi à l'effet de se concerter avec celui-ci à l'égard de la vente de l'eau-de-vie, 12 ; une augmentation de 3,000 livres lui est accordée sur les économats, 13 ; le sieur Maillart cessera de remplir les fonctions de grand vicaire, 17 ; le ministre espère qu'il réduira le nombre des fêtes, 27 ; pouvoirs du grand vicaire à l'Ile Royale, 27 ; paiement de 9,000 livres, 28 ; les fonctions de vicaire général sont confiées au sieur Maillart et au supérieur des récollets,, 30 ; montant accordé sur l'abbaye de St-Eloi de Noyon, 34 ; la question concernant la chapelle du palais épiscopal est laissée à sa décision,40 ; secours particulier au clergé et matières concernant les églises, 45 ; jubilé du pape, 47 ; sa demande de secours pour le clergé, est favorablement accueillie ; une pension lui est accordée, 47 ; confiance de l'évêque envers les religieux de l'Ile Royale, 50.

Evêque de Québec. Demande de l'aide du clergé français pour se maintenir dans son diocèse, 52 ; les missionnaires en Amérique, 69 ; cherté des vivres, causée par la guerre, 74 ; arrangement avec luiau sujet de l'hôpital de Montréal, 99 ; communautés religieuses, 102 ; chant du Te Deum en actions degrâce pour la conclusion de la paix, 107 ; le ministre recommande à M. dela Jonquière, l'union avec l'évêque, 112 ; fusion de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, à Montréal et à Québec, 114 ; augmentation de son revenu, 133 ; l'abbé de Cabanac Taffanels, proposé par l'évêque, et autres, pour remplir la charge de doyen, 143 ; naissance du duc de Bourgogne, 152 ; bulle papale envoyée à l'évêque, 149 ; procès entre le chapitre et le séminaire de Québec, 162 ; livres demandés 186 ; maintien des institutions religieuses, 201 ; protestants établis dans la colonie, 202 ; son revenu insuffisant, 210 ; amour et respect envers lui ; son revenu devrait étredéterminé, 227 ; mesures de rigueur prises au sujet des capucins de la Louisiane, 247 ; arrangements en vue de l'aider, 247 ; sa position financière, 270 ; arrangements en vue de lui procurer les secours dont il a besoin, 282 ; inquiétudes des Canadiens, 301 ; pension qui lui est accordée par le roi, 301 ; ce que le roi a bien voulu faire pour lui, 303 ; envois, 303 ; décès, 307 ; transport de la pension de feu l'évêque, à l'abbé de Lisle Dieu, 313 ; sa pension esttransférée aux vicaires généraux du Canada, 327 ; règlement des papiers du Canada appartenant à l'Hôpital-Général de Québec, 375 ; est requis de permettre aux missionnaires de retourner à l'Ile St-Jean, 380 ; ce qui s'est passé lors de la dissolution du conseil, 501 ; nominations de conseillers sans son approbation, 501 ; sa présence à Paris, 522 ; ses dispositions au sujet de la mission au Mississipi, 522 ; déclaration au sujet du choix d'un grand vicaire, 523 ; discussion avec le Père Goüye au sujet de la mission du Mississipi ; étendue de son diocèse ; son refus de nommer un jésuite grand vicaire, 523 ; "les femmes pestent contre lui au sujet du blé d'inde comme nourriture", 525.

Evêque de Rennes. La perte de l'Ile Royale, et les avantages de l'expédition de Madras, 88.

Evêque de Toul. Les gouverneurs particuliers du Canada, 3 ; son frère a été nommé gouverneur de Trois-Rivières, 19 ; pension accordée à Mme Bégon et à son fis, 122.

Exécuteur des hautes œuvres. Son décès ; il sera remplacé par un blanc, 25.

Extravagante, l'. Lettres envoyées au ministre par ce navire, 285 ; retour du Canada, 294 vaisseaux rencontrés, 294.

Eyma, sieur d'. Nommé capitaine, 130 ; sa conduite ; s'évade et se réfugie à New-York ; le roi dispose de sa compagnie, 179 ; la conduite de M. de Vaudreuil à son sujet est approuvée, 180.

Eyma, sieur d'—*Suite.*

Faber, M. Duplessis. "Nommé enseigne en pied," 101 ; promotion, 138 ; la "compagnie qu'il commandait est donnée à M. de Gaspé," 221 ; sa promotion est une marque particulière de confiance, 221 ; sa pension ne peut être transférée à sa femme, 415 ; lapension dont jouissait son frère, ne peut être transférée à celui-ci ; la croix de St-Louis ne peut lui être accordée, 425 ; interdit pendant trois mois, 507.

Fabry, M. Voyage à Santa Fé et compte rendu des observations qu'il y fera, 457-458 ; extraits de ses lettres concernant son voyage, 458.

Fagard, M. Lettre adressée à Mme Robinaux, résident chez celui-ci, 407.

Faget, sieur. Remerciements du roi pour le zèle dont il a fait preuve à l'assemblée des Etats-Généraux du Languedoc, 319.

Fagon, M. Fabrication de la colle de poisson ; son avis est demandé à ce sujet, 19 ; tabac du Canada, 19.

Falaise, chev. de. Promotion, 28 ; nommé lieutenant, 28 ; chargé de transporter des paquets à Québec, 294.

Falmouth, le. Pris par le *Pelly*, 418.

Famin, serviteur. Son transport gratuit, 434,

Famine. Précautions en vue de l'éviter, 190 ; transport de vivres pour l'éviter, 525.

Fanal. "Recettes et dépenses concernant le fanal de Louisbourg," 31 ; "rétablissement des droits de fanal" 136.

Fanny, la. Liste des passagers venus du Canada, 311.

Faon. Eétablissement d'un entrepôt, 366.

Faribault, sieur. Il réclame des compensations, 184.

Farines. Envoi de 6,000 quintaux, 21 ; l'établissement d'un moulin à l'Ile Royale, n'est pas approuvé,38 ; il en est fait mention dans une lettre du ministre, 136 ; le monopole au Canada, 149 ; achat à la Nouvelle-Angleterre, pour Louisbourg, 183 ; 8,000 barils doivent être expédiés à Louisbourg et à Québec, 267 ; besoin pressant à l'Ile Royale, 273 ; vente de celles destinées pour les colonies, 312.

Farine et légumes. Transportés par le vaisseau appartenant aux sieurs Larralse et Bellax, 120.

Farmar, M. Lettre au sujet du refus d'accorder aux Français le temps fixé pour leur permettre de vendre leurs biens, 467 ; envoie M. Ross au conseil des Indiens, 468.

Faucher, sieur. Réclamation au sujet de la baie Phélypeaux, 191.

Faud, sieur de. Fait prisonnier sur l'*Alcide* ; montant qui doit lui être payé, 227.

Fauteux, sieur. Gratification ; il a perdu un œil au siège de Louisbourg, 64.

Fautoux, Marie Jeanne. Pension, 425.

Fautoux, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Fautoux, veuve. Réclamation au sujet de l'habitation de M. Brouillan, 166 ; morceau de terrain réclamé, 172.

Fauvette, la. Envoyée de Brest au Canada, avec des approvisionnements, 207 ; doit se rendre à Bideford, 339 ; des Acadiens s'embarquent à Morlaix, 340.

Faux. "Billets de caisse imprimés et laissés à Québec, qui peuvent servir à des faux," 380.

"Faux sauniers." Les habitants de l'Ile Royale ne tiennent pas aux avantages que peuvent leur procurer ceux-ci ; il n'en sera plus envoyé ; au Canada et à la Louisiane leur concours a été très apprécié, 15 ; nombre de ceux qui doivent être envoyés à l'Ile Royale, 136.

DOC. DE LA SESSION No 18

Favrost, M. Protestations concernant les signatures données, 462; fait partie du conseil de guerre à la Nouvelle-Orléans, 462, 463 ;effets provenant du navire le *Texel*, 465.

Fayolles, sieur. Commission d'écrivain, 202.

Fayolles, sieur. Position pour son frère, 284.

Fayotte, sieur. Nommé "garde-magasin à Montréal, 284.

Fazinde, sieur. Peut cultiver l'indigo, 451.

Félicité, la Confiée à des négociants pour faire un voyage au Canada, 284.

Feltz, sieur. Brevet de naturalisation, "252; il recevra 300 livres d'appointements," 317.

Feltz, Mme de. Demande la moitié de la pension dont jouissait son mari. 414.

Fénélon, Mlle. Augmentation de sa pension, 432; sa pension est augmentée, 435.

Fénélon, M. de. Il est fait mention de lui, 435.

Fénélon, M. le marquis de. Le rang de capitaine ne peut être obtenu pour son frère. 308.

Fénélon, M. de et le Mercier. Condition des Acadiens à New-York, 334.

Fenton, sieur. Déserteur anglais; voudrait entrer dans un régiment irlandais, 316; il est fait mention de lui, 317; désire servir dans l'armée française, 323; gratification, 323.

Fer. Employé pour la construction du navire, le *Caribou*, 22; envoi d'échantillons, 46; le *Castor* en transporte à Brest, 57; celui envoyé de Québec doit être déposé dans les magasins du roi, 72; élévation du prix, 82; celui des forges du St-Maurice est trouvé excellent, 105.

Féraud, sieur Vincent. Mémoire au sujet du paiement complet du papier monnaie dont il est porteur; dépenses encourues et accusations portées contre lui, 381.

Fermenseau, M., maire de Morlaix. Suppression de la subsistance aux Acadiens, 357.

Fermier général. Le frère de M. Hocquart, 25; le frère de l'abbé le Loutre, 368.

Fermiers généraux. Le prix du tabac est fixé par eux,14; tabac pour les Acadiens établis à Belle-isle, 368.

Feuillet, Clément de, membre du Parlement. Commission de colonel pour le sieur de Montigny, 363.

Fidèle la. Approvisionnements pour la Rivière St-Jean et Chédiac, envoyés par ce navire, 153; départ pour l'Ile Royale, 158; commandée par le sieur de Macarthy, 158; son hivernement, 168; croisera aux alentours l'Ile Royale, 169; armement de ce navire que commandera M. de la Jonquière, 203; M. Bigot doit repasser dans la colonie et s'embarquer sur ce navire,203; envoi de 40,000 livres, 208; le sieur de la Jonquière, commandant, doit revenir de Québec à Gaspé, 213; ordres au commandant; signaux dont il devra se servir; Bigot et d'autres doivent s'embarquer, 214; le ministre apprend avec plaisir son arrivée, 216; les huit Anglais embarqués devront être gardés avec soin, 217; lettres de Vaudreuil et Bigot envoyées. 218; lettre du ministre, au sujet des navires escortés, 232; réception de paquets de l'Ile Royale,, 247; fera parti du deuxième convoi qui partira pour l'Ile Royale, 250; relâche au Port Dauphin, 264; doit partir pour l'Ile Royale, 273.

Fiedmont, sieur Jacau de. Doit faire le calcul approximatif du coût des travaux, 182; est nommé capitaine, 233; parmi les naufragés aux Acores, 306; dépenses qu'il a été obligé de faire aux Acores, 306; lettre au sujet du paiement de ses appointements, 316; renseignements demandés au sujet de son nom de baptême, 324; est nommé commandant général à la Guyane, 360; lettre concernant les Canadiens sous la domination anglaise, qui désirent s'établir à Cayenne et demandent des terres, 392; est nommé capitaine de la

Fiedmont, sieur Jaccau de—*Suite*.
première compagnie de canonniers-bombardiers, établie au Canada, 504; est nommé lieutenant, 505.

Fief de Carufel. Sert de borne au terrain du sieur de Lanaudière, 151.

Fief Gatineau. "Brevet de ratification de concession d'un terrain en arrière de ce fief," 151.

Fier le. Pris par un vaisseau anglais, 420.

Figuière, J.-Bte. Déserteur; obtient sa liberté, 460.

Figuiery, M. de. Sa femme ne peut obtenir une pension, 415.

Filles Séculières. Il est proposé de leur donner la charge de l'Hôpital Général de Montréal, 11.

Fils unique, le. Cargaison de farine expédiée, 240; envoyé avec des provisions pour Louisbourg, 247.

Finances, bureau des. Lettre aux officiers au sujet de l'argent comptant pour le paiement des 30,000 livres que le sieur Estèbe a été condamné à payer, 348.

Finances. Lettre du ministre à ce sujet, 22.

Finistère, Cap. Ordres scellés à M. de Macnamara qu'il n'ouvrira qu'à cet endroit, 214.

Firé, M. Promotion, 121.

Fitzjames, M. le duc. Lettre au sujet du zèle déployé par les Etats du Languedoc, 319.

Fizel, Mlles. Pension demandée, 415; leurs droits à une pension, 416; pensions accordées, 425.

Flandres. Il est fait mention des fortifications, 176; terres offertes, pour les Acadiens, 376.

Flesselles, M. de, intendant de Bretagne. Lettre concernant le remboursement aux Acadiens, 368.

Fleur, M. fils. Lettre au sujet des ouvriers pour les forges du St-Maurice, 52.

Fleur, M. Lettre concernant l'engagement d'ouvriers, 52.

Fleur de Lys, la. Fait partie de la flotte commandée par Macnamara, 214.

Fleuriau. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Fleuriau, Bellair. Propose de former une compagnie, pour l'importation des nègres, 455; lettre de M. Beauchamp, à son sujet, 458.

Fleury, M. le chev. de. Cadillac, 172; affaire du sieur de la Motte Cadillac, 229; emploi du sieur du Sablé, 357.

Fleury, sieur Guyart de. Son passage au Canada, 157.

Fleury, M. Joly de. Augmentation de 400 livres pour M. Verrier, 157; les officiers des Conseils supérieurs du Canada et de l'Ile Royale, 365; commerce entre la France et la Louisiane, 475.

Fleuve St-Laurent. Pêche a la baleine par les sieurs d'Arragory, 23; concession de terre au sieur Gauthier sur la rive nord, 132; les limites de l'Acadie comprendraient toute la rive droite, 148; concession de terre au sieur La Fontaine, sur la rive nord, 151; privilège de pêche à la baleine, 210; approvisionnement de la colonie quand l'entrée sera bloquée, 259; établissement des Acadiens sur le bord de ce fleuve, 280; dispositions pour une défense effective de ce côté, 285.

Floride. Il est fait mention du fort St-Augustin, 470; rivière remontée par Fernand Soto lors de la conquête de cette colonie, 517; extraits des journaux de d'Iberville au sujet des divers mouillages sur la côte, 517; récit du voyage de Chateaumorant, de Logoane à la Floride, 517; avantages que la France retirerait de sa possession, 517; fort Maurepas sur la côte, 517; mémoire de M. d'Iberville, 520; l'Espagne doit la conserver, 524.

Floride occidentale. Retour d'une expédition, 475.

Flotte, la. Prise de celle-ci, 330.

Foi et Hommages. "Rendus au Roy en la Nouvelle-France, 1723 à 1726"; 527.

Folligny, chev. de. Instructions, au sujet du commandement de l'*Espérance*, 79 ; lettre du sieur Sanguinet et neuf vaisseaux pris par les Anglais, 87 ; son arrivée à Brest, avec les vaisseaux, 87.

"Fondation." Celle de M. de Forant à l'Ile Royale, 382.

"Fonds, ordonnances de." Envoi des copies pour les années 1746, 47, 48, 49, 150.

Fonessin, M. Son offre au sujet de l'établissement d'une nouvelle colonie, 516.

Fontanien, M. de. Conduite de la commission au sujet des créances des fournisseurs, 318 ; mémoire de la veuve du sieur Arnoux, 325 ; arrêtés rendus par la commission, 326 ; paiement des créances au Canada, 330 ; papiers du Canada, 337 ; poursuite contre les biens des sieurs Bigot, Varin et autres, 348 ; vente des biens immeubles des sieurs Bigot, Varin, 348 ; liberté du sieur Martel, condamné à 100,000 livres de restitution, 348 ; vaisselle du sieur Bigot et choix des pièces que fera le maréchal de Richelieu, 349 ; ordre du roi de délivrer à M. le maréchal de Richelieu, les pièces d'argenterie qu'il aura choisies, 349 ; pièces de la vaisselle de Bigot, choisies par MM. De Fresne, de Villevaut, Dauriac et Boulogne, 349 ; effets appartenant au sieur Bigot, qu'on soupconne avoir été cachés, 350 ; ses efforts pour découvrir les effets cachés par le prévaricateur, 350 ; le sieur de Seignerolle désire acquérir des terres appartenant au sieur Bigot, 351 ; liquidation des lettres de change 354 ; lettres de change et autres papiers du Canada, que possèdent des Anglais de Québec et de Montréal, 355 ; mémoire de Mme Pénissault, 355 ; liberté du sieur Pénissault, 355 ; papiers du Canada remis par le comte de Hereford, 356 ; papiers du Canada appartenant aux condamnés par le jugement du Châtelet, 356 ; sortie du sieur de la Borde de la Bastille, 356.

Fontanien, M. de. Représentations de la Dame Pénissault, 357 ; somme de 600,000 livres au paiemeut de laquelle le sieur Pénissault est condamné, 357 ; compensation pour deux vaisseaux coulés, qui appartenaient aux sieurs Gautier et Bugeault, 358 ; réponse de la cour d'Angleterre au sujet des papiers du Canada, 361 ; le sieur Cadet, condamné par le tribunal du Châtelet, 361 ; pénible condition dans laquelle se trouve Mme Varin, 361 ; papiers que possèdent les Acadiens, 361 ; Louis Pacaud, 361 ; remboursement demandé par M. Rigaud de Vaudreuil 362 ; montant dû par le sieur Bodard de Vaudésir au sieur Joseph Cadet, 362 ; mémoire de M. de la Corne au sujet de lettres de change perdues, 362 ; mémoire présenté au roi par les sieurs Troprès et Barthélemy, 362 ; mémoire relatif aux papiers du Canada, 363 ; mémoire du sieur Joseph Fleury de Chambault, 363 ; mémoire du sieur Joseph Gauthier, 363 ; mémoire du sieur Bazagier, 364 ; sept mémoires présentés par les sieurs Imbert et Lannelongue, 364 ; mémoire des sieurs Le Père et Le Vergor, 364 ; liquidation des dettes du Canada, 364 ; mémoire du sieur Lajeunesse, 364 ; son avis au sujet de la demande des Anglais intéressés dans les papiers du Canada, 364 ; requête du sieur Penissault 367 ; requête des sieurs Morin et Corporon, 368 ; examen du mémoire du sieur Chaborseau, 373 ; rapport au sujet du mémoire du sieur Hertel de St-François 374 ; liquidation des dettes du Canada, 374 ; mémoire de M. Passerat de la Chapelle, 375 ; concession de terre au sieur Bigot, 376 ; examen du mémoire du sieur de Frenel, 376 ; instructions concernant l'examen des demandes des porteurs de papiers, 381 ; considération de la demande du sieur chev. de Balleul Canut, 381.

Fontenai, sieur Cadet de. Nommé cadet à l'aiguillette dans les troupes du Canada, 214.

Fontenay, M. de. Instruction au sujet des travaux qui seront exécutés à Louisbourg, 499.

Fontenelle, M. de Dangy. Promu au grade d'enseigne-en-pied, 101 ; la position demandée ne peut lui être accordée, 328.

Fontenette, M. Ordre au capitaine Hisnard de le prendre à bord, 462 ; ordre au sujet des scellés apposés sur le *Texel*, 465 ; recherches inutiles de sa personne, 465.

Fonterran, sieur Cadet de. Nommé cadet à l'aiguillette 201.

Fonty, de. Promotion, 13.

Fonville, sieur de. Il remplace le sieur de Contrecœur au Fort St-Frédéric, 25 ; doit être contraint à payer le montant de 1,100 livres à Dame Girard la Goux de la Tour, 47.

Forant, Mlle de. Sa proposition au sujet des filles d'officiers de l'Ile Royale, n'est pas acceptée, 73.

Forant, sieur de (ex-gouverneur de l'Ile Royale). Lettre du ministre, au sujet des "filles d'officiers pour remplir les places fondées par le sieur Forant, au couvent", 30 ; somme qu'il a léguée aux Sœurs de la Congrégation de Louisbourg, 138 ; sa fondation à l'Ile Royale, 382 ; rente qu'il a constituée en faveur des Dames de la Congrégation, 413 ; application du fonds légué aux missions de Cayenne, 426.

Forest, sieur Victor. Il obtient son pardon pour avoir vendu du tabac sans licence, 389.

Forêts. Leur préservation, 23.

Forges. Ouvriers pour celles du Canada, 120 ; opérations qui pourront se faire dans celles du Canada, 143.

Forges du St-Maurice. L'insuccès de l'exploitation est dû à la mauvaise administration ; l'abandon de cette industrie signifierait une grande perte, 8 ; formation d'une nouvelle compagnie pour les exploiter ; on lui accorderait le privilège exclusif de la vente des fers au Canada, 8 ; le privilège accordé au sieur Cugnet et autres, est révoqué et l'établissement de cet endroit est réuni au domaine, 8 ; mémoire du sieur Simonet concernant les forges, 10 ; projet de former une nouvelle compagnie pour les exploiter, 19 ; compte rendu demandé depuis qu'on en fait l'exploitation pour le compte du roi, 22 ; leur exploitation ne doit pas être abandonnée ; elle se fera pour le compte du roi, 28 ; il est question d'y fabriquer des armes et des canons ; un fondeur sera envoyé, 43 ; impossible de former une compagnie pour les exploiter, tant que durera la guerre, 44 ; elles doivent être exploitées pour le compte du roi, 44 ; statistiques, 44 ; le sieur Cugnet et autres demandent d'être déchargés des avances que le roi leur a faites, 45 ; un maître fondeur doit y être envoyé, 51 ; engagement d'ouvriers, 52 ; comptes des recettes et des dépenses, 67 ; paiement des dettes contractées, 81 ; extrait des comptes rendus concernant la régie, 81 ; augmentation du prix des fers, 82 ; elles sont dans un bon état, 97 ; profits qu'elles produiront, 97 ; le martinet qu'on s'est procuré donne entière satisfaction, 97 ; importance de former de bons ouvriers, 97 ; abondance de minerai, 97 ; essai des trois canons qu'on y a fabriqués, 105 ; des ouvriers seront envoyés, 108 ; recette de 72.286 livres, 109 ; avantages qu'on pourrait en retirer, 109 ; elles ne peuvent pour le moment produire des grosses pièces d'artillerie, 109 ; pertes subies par le sieur Cugnet dans leur exploitation, 111 ; emploi d'une compagnie de soldats, 130 ; compagnie qui se chargerait de leur exploitation, 179 ; leur exploitation donne un excédent sur les dépenses, 193.

Formel, sieur. Il est question de lui concéder la Baie-des-Chateaux, 7.

Formidable, le. Fait partie de la flotte commandée par Macnamara, 214 ; doit se rendre à Louisbourg, 264 ; le ministre espère qu'il a pu faire son entrée à Louisbourg, 265.

Fornel, sieur. Il ne lui sera pas fait de concession, à la Baie-des-Esquimaux, 23 ; son entreprise à la Baie-des-Esquimaux, 42 ; concession de la Baie-des-Esquimaux à sa veuve, 110.

Fortier, sieur. Concession qui lui a été accordée, 192.

Fortin, sieur. Doit se rendre à St-Pierre et Miquelon pour dresser le plan de ces îles, 338.

Fort de l'Assomption. Copie d'une lettre de M. de Noyan, commandant, 455 ; départ du détachement de M. de Céloron, 456 ; arrivée de M. de Bienville, 456.

Fort Brunswick. Expédition dirigée de ce côté, 233.

Fort Carillon. Lettre à M. du Coin, concernant la succession de son frère tué à cet endroit, 330 ; bataille qui y eut lieu, 259 ; M. de Lévis reçoit le commandement 259 ; conduite des Indiens à la bataille, 279 ; dispositions prises par les Anglais au sujet de l'attaque du fort, 285 ; sauf-conduit au sieur Landriève, ex-commissaire de la marine à cet endroit, 361 ; le sieur du Coin y est tué, 376.

Fort Condé. Il en est fait mention, 448.

Fort de Gaspareaux. Etablissement, 192 ; pris par les Anglais, 203 ; a été très mal défendu, 203 ; une enquête doit avoir lieu au sujet de la défense, 218 ; les officiers qui commandaient doivent comparaître devant une cour martiale, 223.

Fort Duquesne. Est mal situé et trop petit ; nécessité de le mettre en état de défense, 254 ; anxiété au sujet d'un convoi parti de l'Illinois, 258 ; "le capitaine Sterling venu par le Fort Duquesne," 469.

Fort George. Prise de ce fort par Bougainville, 253 ; détails concernant l'attaque et la prise, 253 ; les Canadiens et les Indiens contribuent au succès de l'expédition, 254.

Fort l'Evêque. Le ministre demande des éclaircissement sur les dires d'un officier, 322.

Fort Louis, le. Le sieur Levasseur devra s'embarquer, 78.

Fort Maurepas. Etat des munitions et marchandises demandées ; liste des officiers en garnison, 517.

Fort Niagara. Mesures prises pour le mettre en état de défense, 69 ; transporté au delà de la rivière, 97 ; attaque des Anglais, 162 ; trafic du sieur Rogers, 129 ; proposition de l'abandonner aux commerçants, 192 ; marche des Anglais contre ce fort, 203.

Fort Rouville. Au sujet dé l'abandon de ce fort, aux commerçants, 192.

Fort Royal. M. Bart y est nommé capitaine de port, 75.

Fort St-Augustin. Travaux, 7 ; négociations qui eurent lieu, 470.

Fort St-Frédéric. Il est fait mention d'une découverte d'abeilles par le sieur Deschaillons, 7 ; il en est fait mention, 7 ; corps de garde à côté dela porte, 11 ; le commandement de M. de Contrecœur, 12 ; secours pour les habitants qui y sont établis, 12 ; habitants qui y sont établis, 24 ; le sieur de Fonville remplace le sieur de Contrecœur ; ce poste requiert un commandant habile, 25 ; la colonie en sûreté avec ce fort, etc., 29 : la garnison est augmentée, 41 ; le commandement ne peut être confié au sieur de Noyan, 45 ; mesures prises pour le mettre en état de défense, 69 ; menacé d'une attaque, 81 ; entrepôt pour servir aux marchandises qui y sont envoyées, 104 ; visite de l'ingénieur,

Fort St-Frédéric—*Suite*.
177 ; M. Dieskau y est envoyé, 203 ; marche des Anglais contre ce fort, 203 ; il en est fait mention, 452.

Fort St-Jean. Dépenses en rapport avec sa construction, 130 ; résignation du sieur de Léry, fils, qui a été chargé des travaux exécutés, 130.

Fort St-Jean-Baptiste. Réponse du sieur Louis de St-Denis, commandant, 452.

Fort St-Louis. Erigé à Chedabouctou, 477.

Fort St-Louis des Illinois. Déclaration du gouverneur, 515.

Fort William Henry. Pillage des vivres, qui s'y trouvaient, 252 ; les prisonniers anglais, sont envoyés à Halifax, 252-253 ; capitulation ; correspondance entre Abercrumby et Vaudreuil ; échange des prisonniers, 283.

Fortifications. Lettre à M. Verrier, a ce sujet, 16 ; travaux qui ont été poussés vivement, 16 ; il n'est pas nécessaire d'entreprendre de nouveaux travaux à Québec, 41 ; les travaux au sujet d'une enceinte à Québec, sont désapprouves, 68 ; la décision concernant certains travaux n'est pas approuvée, 80 ; abus commis lors des travaux qui ont été faits, 108 ; il en est fait mention, 111 ; ce qui devra être fait au cours de l'année, 135 ; réclamation de Mme de la Tour, au sujet de sa maison rasée, parce qu'elle était préjudiciable aux fortifications, 135 ; elles doivent être examinées, 142 ; plan du sieur Franquet 154 ; adjudication, au sujet des réparations à faire, 181 ; "abus en rapport avec les travaux," 282 ; "imposition exigée des habitants de Montréal pour celles de cette ville," 316 ; estimation de la dépense pour celles projetées à l'Ile Royale, 499.

Forts et fortifications. Il en est fait mention, 111.

Fortune, la. Arrivée à Rochefort, 239 ; rencontre plusieurs vaisseaux dans le St-Laurent, 239 ; arrivée à Toulouse, 241 ; arrivée au Canada ; départ de Québec, 250.

Foubonne, le. Pris par une frégate anglaise, 425.

Foucault, sieur. Son salaire ne peut être augmenté, 22 ; sa concession sur le Lac Champlain, 24 ; ratification de la concession qui lui a été faite sur la rivière Chambly, 37 ; le fief du sieur de Noyan avoisine le sien, 38 : acquisition de sa maison, 39 ; " dispense d'alliance pour le sieur Guillaume Guillemin, " 42 ; le roi approuve la formation d'une paroisse dans sa seigneurie, 42 ; maintien d'un missionnaire dans sa seigneurie, 45 ; achat de sa maison, 82 ; gratification 97 ; est nommé premier conseiller, 163 ; quelque chose sera fait plus tard pour, lui 192 ; instructions, 199 ; ordre du roi à M. Jumilhac Cubjac, de recevoir à la Bastille le sieur Foucault, ci-devant ordonnateur à la Louisiane, 392 ; "le ministre ne perd pas de vue son affaire," 412 ; obtient la charge d'ordonnateur, 464 ; "requête au sujet de la suspension des tirages de lettres de change," 464 ; lettre au sujet des dépenses faites à la Louisiane pour le compte de l'Espagne, 470 ; son séjour prolongé à la Louisiane, 470 ; difficultés concernant la cession de la Louisiane, 470 ; réponses à l'interrogatoire subi à la Bastille ; la cour d'Espagne est priée d'user de clémence envers lui, 473 ; il ne pourra communiquer avec personne, 473.

Foucault, M. Mme Beaujeu de Charley doit rejoindre son oncle à l'Ile de France, 412.

Foucher, sieur, procureur du roi à Montréal. Il voudr it que sa charge soit transmise à son fils, 234 ; il ne retournera pas au Canada, 277.

Foucher sieur, fils. Mauvaise conduite ; il ne peut succéder à son père, 253 ; il ne peut obtenir un brevet d'écrivain principal, 255 ; brevet d'écrivain, 281.

Foucroy, M. Lettres concernant l'envoi de recrues, 244 ; rations pour les familles acadiennes allant au Canada, 305 ; les îles St-Pierre et Miquelon, 437.
Fournier, sieur, ingénieur. Doit aller servir au Canada, 284.
Fraigne, M. de. Lettres concernant la colonie de Cayenne, 335 ; les vaisseaux transportant des Acadiens à Cayenne et les tambourineurs engagés pour divertir ceux-ci, 339.
Français. Prisonniers en Angleterre, 88 ; invalides à l'Hôpital Général de Québec, 325 ; approvisionnement des Français à St-Domingue, 325 ; leurs droits sur les côtes de Terreneuve, 376 ; attaqués par les Natchez, 450 ; conspiration des nègres, contre eux, le jour de la St-Pierre, 450 ; M. de St-Denis n'avait que 22 Français et 16 Espagnols pour commencer la guerre contre les Natchez, 451 ; les Chicachas font 22 Français prisonniers, 452 ; compagnie de grenadiers composée de 30 Français et 15 suisses, 452 ; 145 faisaient partie de la troupe de d'Artaguiette, 453 ; les Chicachas disent qu'ils les mangeront, 453 ; plusieurs Anglais sont tués en voulant s'emparer du drapeau des Français, 453 ; ils sont enveloppés par les Chicachas, 453 ; presque tous furent tués auprès du corps de M. d'Artaguiette, 453 ; 30 Français sont tués par les Chicachas, 455 ; les Chicachas en ont surpris et tué 30, 455 ; détachement envoyé contre les Chicachas, comprenant 201 Français, etc., 456 ; copie d'un certificat donné à Santa Fé à 7 Français, 457 ; il est question d'encourager leur commerce avec les Espagnols du Nouveau-Mexique, 457 ; un chef Chactas les abandonne pour passer aux Anglais, 458 ; ceux de l'escadre de Chateaumorand, 518.
France. Circulaire aux évêques au sujet de l'établissement des recrues allemandes, sur des terres dans ce pays, 342 ; M. de Beauharnois est rappelé 69 ; M. Desherbiers doit y retourner, 152 ; mémoire sur les forces navales de ce pays, 328 ; privilèges dont jouissent les officiers honoraires des cours souveraines en France, 365 ; Acadiens de St-Pierre et Miquelon, qui doivent y être transportés, 381 ; retour de l'évêque de Blois, 405 ; l'Angleterre, amie de la France, 467 ; la perte de la Louisiane pour la France, peut jeter la colonie dans la consternation, 460 ; commerce entre la Louisiane et la France, 475 ; famille d'officiers de l'Ile Royale en France, 512 ; lettre du roi d'Espagne au roi de France, au sujet des colonies sur le Mississipi, 520 ; nations indiennes amies de la France, 521 ; dessein du roi de France en s'opposant aux efforts des Anglais, 521 ; vaisseaux attendus de France, 522.
Francœur, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Francœur, Claude. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Francœur, Louis A. dit Butau. Réclame des lettres de change, 374.
François, Alexis. Fait partie de la garnison à Biloxy, 519.
François Louis, le. Pris par les Anglais ; les troupes qu'il transportait, doivent être envoyées en France, 330 ; lettre du ministre au sujet des troupes prises sur ce vaisseaux 330.
François, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
François, Nicholas. Sera promu s'il le mérite par sa conduite, 22.
Francy, M. de. Efforts pour faire partir les Acadiens de Cherbourg, 335 ; subsistance enlevée à Joseph Granger, Bernard d'Arismendy et à d'autres habitants, originaires de l'Acadie, 340 ; offre des sieurs Dulongpré et Coney, de transporter 100 Acadiens à St-Pierre et Miquelon, 341 ; Acadiens arrivés à Cherbourg, 342 ; il lui
Francy, M. de—*Suite.*
est ordonné de ne plus payer la subsistance aux Acadiens qui devaient aller à Cayenne, 351 ; Acadiens qui refusent d'aller à la Guyane, 354 ; mémoire de Mme d'Entremont, 367.
Franière, sieur de la. Il obtient sa retraite, 101.
Frank, M. Sa réclamation contre le sieur de Chateauguay, 419.
Franklin, M. Lettre au sujet de l'indemnité pour le brigantin du sieur Giddins de Newberry, coulé par la batterie de la Guadeloupe, 430.
Franquet, sieur, ingénieur. Est envoyé à l'Ile Royale, 131 ; "chargé d'examiner ce qu'il y a à faire pour les bâtiments civils", 136 ; verra à l'agrandissement des magasins et de l'hôpital, 137 ; chargé de visiter Louisbourg et l'Ile St-Jean, 137 ; copie des instructions qui lui ont été données, 138 ; mission, 139 ; "lettre du ministre, au sujet des renseignements nécessaire au sieur Franquet pour un plan définitif", 139 ; traitement qui lui est fait pour le voyage qu'il va entreprendre, 144 ; instructions supplémentaires, 144 : ingénieur en chef ; instructions, 144 ; son élévation au rang de colonel, 152 ; son projet de fortifications, 154 ; plans qu'il doit donner au sujet des fortifications, 155 ; son séjour à Québec, 161 ; fortifications de la basse ville, 161 ; fortifications de Louisbourg ; plans de l'Ile St-Jean et renseignement au sujet des fortifications de Québec, 166 ; libre de retourner en France, 169 ; le ministre attend ses observations sur son voyage à l'Ile St-Jean, à Québec, etc., 169 ; le ministre approuve ce que M. Prévost a fait, au sujet de son voyage au Canada, 169.
Franquet, sieur. Il n'a pas envoyé ses plans au sujet des fortifications ; cet ingénieur à visité Montréal et le Fort St-Fréderic, 177 ; son retour en France, 181 ; arrivé à l'Ile Royale, 184 ; lettre au sujet de son retour en France, 187 ; intentions du roi au sujet des travaux qui doivent être exécutés à Louisbourg ; il reçoit sa commission de directeur des fortifications de la Nouvelle-France, 194 ; il s'embarque pour Brest, 194 ; il reçoit son brevet de brigadier des armées du roi, 195 ; M. Hocquart devra envoyer le compte des outils qu'il a achetés, 195 ; pension, 197 ; le ministre exprime sa confiance dans son zèle et ses aptitudes, 205 ; le ministre s'en rapporte à lui pour les travaux à faire, 206 ; travaux aux fortifications, 207 ; fortifications de Louisbourg, 224 ; il donnera les instructions nécessaires au sieur de Pontleroy, 234 ; compte rendu au sujet des fortifications de Louisbourg, 239 ; il examinera le mémoire de l'abbé Maillard, 240 ; observations sur les travaux desfortifications, 240 ; instructions concernant la défense de Louisbourg, 240 ; "à la suggestion du sieur Franquet, le sieur de Pontleroy est nommé ingénieur en chef du Canada," 240 ; choisi pour remplacer M. Drucourt qui exerçait le commandement à l'Ile Royale, 240 ; lettres au sujet des Anglais qui n'entreprendront rien contre l'Ile Royale, 241 ; la présence de l'escadre en imposera aux Anglais, 241 ; les fortifications, 243 ; descente des Anglais à la baie de Gabarus, 265 ; devra se rendre à Paris quand sa santé le lui permettra, 275 ; nommé directeur des fortifications de la Nouvelle-France, 506.
Franqueville, chev. de. Son passage à Cayenne, 354.
Fraussure, M. de Villers. Arrivée d'officiers du Canada au Havre, 306.
Frémeur, M. le marquis de. M. de Kerlerec le fait nommer membre du conseil, 465.
Frenel, sieur. Propriétaire de certains papiers du Canada ; son mémoire, 376.
Frères de la Charité. Ils sont renvoyés à l'Ile Royale, 114 ; nègre qui leur a été remis, 136 ;

DOC. DE LA SESSION No 18

Frères de la Charité—*Suite.*
lettre au prieur, à Charenton, au sujet de l'admission de Pierre Antoine Varin interdit à St-Domingue pour cause de folie, 426.
Fresnes, M. de. Sa proposition au sujet des conseillers des Conseils supérieurs de Québec et de l'Ile Royale, n'est pas adoptée, 323.
Fresney, sieur de. Est nommé enseigne-en-second, 154.
Fresnière, M. de la. La croix de St-Louis lui est conférée, 28.
Fresues, M. de. Ordre de lui délivrer les articles qu'il aura choisis parmi les pièces d'argenterie du sieur Bigot, 349.
Frézillière, veuve du sieur de la. Le ministre recommandera de lui accorder une pension, 63.
Frichengen, sieur de. Passage, 281.
Friponne, la. Armement, 90; départ de Rochefort avec des approvisionnements, 97; le sieur Tilly commandera avec M. de Beauharnois en qualité de second; à leur arrivée à Québec, le premier commandera le *St-Laurent* et M. de Beauharnois commandera la *Friponne*, 97, 98; ses opérations, 101; M. Bigot doit s'embarquer, 102; M. de Tilly ne doit pas abandonner le commandement, 105; M. Hocquart peut retourner en France, sur le *Zéphir* ou sur la *Friponne*, 105; croisière à l'Ile Royale et sur le Grand Banc, 166.
Fromenteau, sieur. Est nommé maître d'équipage, 82; promotion, 138.
Frontenac, comte de. Extrait du journal du sieur de la Salle, qu'il a envoyé à la rivière Mississipi, 442; abus d'autorité, 501; renvoi des conseillers; le sieur Bourdon est blessé, 501; mémoire du procureur général, au sujet du règlement des difficultés, 502; mauvais traitements qu'il a fait subir au sieur d'Auteuil, fils, 502; mêmes conditions accordées au sieur de la Salle qu'au comte de Frontenac, 515; a délivré une copie de la déclaration de Henry de Tonty, 515.
Fuentes, M. de. Lettre au sujet des troubles à la Louisiane depuis la cession de cette colonie à l'Espagne, 471.
Fuloy, M. de. Conditions des concessions à la Compagnie des Indes, 3; désertions à l'Ile Royale, 50; escorte pour les vaisseaux qui vont de Louisbourg en France, 51; plaintes de M. Bigot, 51.
Gabory. Concession de terre au havre de ce nom, 481.
Gacé, Marie François de Matignon, comte de. Brevet de pension en sa faveur, 181-335.
Gaillard, sieur. Son décès, 6.
Gaillot, M. Armement à l'Ile Royale, 50; équipage pour un nouveau vaisseau, 95.
Gainville, sieur de. Services rendus; secours pour sa famille, 330.
Galais, M. de. La pension dont jouissait sa veuve, ne peut être rétablie, 408; pension à vie pour sa veuve, 409.
Galathée, la. Sa perte dans la baie de Biscaye, 269; engagement avec un navire de guerre anglais, 507.
Gallet, François. A perdu un bras au siège de Québec, 378.
Galiffet, M. de. Pension accordée à sa sœur, 87; voyage à la Floride, 517.
Gallifet, Mme la comtesse de. Lettre au sujet de l'augmentation de la pension de Mlle de Barante, 438.
Galliné, M. Epée d'honneur en récompense de sa bravoure et de sa valeur, 378.
Galvès, M. de. Discours prononcé au retour de son expédition, 475; prise des forts anglais sur le Mississipi; départ pour la Mobile, 475; ses succès sont dus au courage et à l'intrépidité des Français de la Louisiane, 475.
Gamelin, sieur. Abolition des privilèges dont ils jouissait aux forges du St-Maurice, 8; avances qui lui ont été faites, 45; il demande le paiement des papiers du Canada dont il est porteur; dépenses encourues; poursuites intentées contre lui, 381.
Gamon, sieur. Présent au conseil de guerre, 463.
Gannes, M. l'abbé de. Passage pour le Canada, 87; lettre au sujet de la charge de doyen du chapitre de Québec, 121; certificat, 134.
Gannes, M. le chev de. Promu au rang de lieutenant, 115; nommé major de Louisbourg, 118; jugement contre les déserteurs, 139; difficultés survenues entre les officiers, 154; permission de passer en France pour régler ses affaires, 154; remplace M. de St.-Ours à Trois-Rivières, 162; nommé lieutenant du roi, à Trois-Rivières, 169; lettre au sujet du grade de lieutenant du roi à l'Ile St-Jean, 169; décès 175; pension accordée à sa veuve, 253.
Gannes, M. de. Nommé lieutenant du roi à Montréal, 13; sa promotion, 13; lettre du ministre à son sujet 19; sa promotion, 28; promotion, 46; un parent est nommé enseigne-en-pied, 46; congé aux officiers qui ont servi à l'Ile Royale, 62; son décès, 101; ses services à la Louisiane, sous M. de Bienville, 455; a signé la décision de faire sauter la batterie royale, à Louisbourg, 483; ordre de délivrer aux officiers envoyés par M. Warren, l'Ile de l'Entrée avec l'artillerie et les munitions de guerre, et de faire un inventaire des vivres et des boissons qui s'y trouvent, 485-486.
Gannes, Mlle Charlotte de. Pension, 405; lettre du ministre à son sujet, 405.
Gannes, Julie de. Pension, 405; augmentation de sa pension, 439.
Gannes, Mme de. Pension, 106; gratification, 413; le ministre ne peut l'aider à se rendre à la Martinique et à Grenade, 419; augmentation de sa pension, 432.
Garde. Les Acadiens réfugiés à St-Servan ne seront pas requis de monter la garde, 382.
Garde des archives. Cette charge est confiée au sieur Haran, à Rochefort, 368.
Garsement, sieur. Choisi pour commander une compagnie à l'Ile Royale, 138; tué lors d'une sortie à l'Ile Royale; certificat du ministre touchant sa mort, 507.
Gascogne, Cap de. Il en est fait mention, 508.
Gasquet, sieur, commandant de la *Barbue*. Reçoit ordre d'embarquer du sucre à St-Domingue, 336.
Gaspé. Vaisseaux pris par les Anglais, 55; M. de Salaberry doit y passer l'hiver, 62; les terres situées sur le Golfe St-Laurent, de Canceau jusqu'à Gaspé, se trouvent dans les limites de l'Acadie, 148; rapport concernant le port, 213; la flotte doit se rencontrer dans la rade, 214; intentions des Anglais au sujet de la baie, 218; postes que les Anglais établiront jusqu'à cet endroit, 259; dégats causés par les Anglais dans le district, 280.
Gaspé. sieur de. Promotion, 46; est envoyé en France pour y faire des études, 113; est nommé lieutenant, 115; promotion, 221; va servir à la Louisiane, 455; prend part à la campagne contre les Chicachas, 456.
Gateau, M. Le ministre l'autorise à signer un reçu, 380; sous-commissaire à Belle-Isle, 380.
Gatien, Manuel. Voyage à Santa Fé, 457–458.
Gatineau, Marie Josephte. Brevet de ratification de concession, 151.
Gaulard, M. Le ministre lui demande un compte rendu, au sujet des habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, 272; effets des prisonniers débarqués à Cherbourg, 272; secours pour les habitants de l'Ile Royale et de St-Jean, 291; soldats

Gaulard, M.—*Suite.*
de la colonie parmi les prisonniers transportés à Cherbourg sur un paquebot anglais, 293.
Gaulin, père. Lettre au sujet de l'envoi des Français et des Sauvages au Cap-Breton 477.
Gautereau, M. Fait partie de ceux qui proposent la formation d'une compagnie pour l'importation des nègres, 455.
Gautereau, Charles. Passeport pour aller à Morlaix, 355.
Gauthier, sieur, médecin. Il demande la position qu'occupait le sieur Gaillard décédé, 6 ; lettre au sujet de positions de conseiller vacantes, 7 ; nommé conseiller, 23-25-28 ; doit faire des observations astronomiques, 39 ; sa collection d'objets est placée dans les jardins du roi, 44 ; graines collectionnées pour les jardins du roi, 109 ; concession de pêche, 110 ; son zèle, 131 ; concession de terre à la Baie-des Châteaux, pour une période de six années, 132 ; gratification, 177 ; son décès, 233.
Gauthier, sieur. Il doit former un établissement à l'Ile Royale et y attirer les Acadiens ; gratification, 100.
Gauthier, M. de Marseille. Il lui est permis d'envoyer un vaisseau au Canada, 257 ; sa réclamation pour deux navires coulés dans la rivière Restigouche, 374 ; sa réclamation est exemptée de la prescription, en raison de ses services, 375 ; mémoire au sujet d'une indemnité pour perte d'un navire pris et confisqué par les Anglais, 374.
Gauthier. Nommé capitaine de port à l'Ile St-Jean, 262.
Gauthier, sieur, Acadien. Nommé capitaine de port, à Gorée, 392.
Gauthier, M. S'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.
Gauthier, Joseph, ci-devant sergent du Canada. Son mémoire, 363.
Gauthier, Nicholas. Lettre du ministre au sujet de son traitement, 431.
Gauthier, sieur Pierre. Réclamation au sujet de vaisseaux coulés à Restigouche, 358 ; nommé capitaine de port à St-Pierre et Miquelon, 370.
Gauthier, Gabriel, sieur. Concession d'îles pour la pêche aux loups marins, 477.
Gauthier, Simon. Demande de sa veuve, 418.
Gauthier, veuve. Une pension lui est accordée, 425.
Gavoty, M. Départ de cinq vaisseaux avec des troupes, 247.
Gazan, sieur. Il enverra une goélette à Québec, 231 ; demande au sujet de l'approvisionnement des troupes au Canada, 250 ; envoi de provisions au Canada, 251 ; vaisseaux envoyés de La Rochelle, 274.
"Gazette". Article qui doit être publié pour informer le public, etc., 338.
"Gazetteur." Article au sujet de l'armement de l'*Amphion* et de la *Licorne*, 352.
"Gazetier." Article diffamatoire publié contre M. Aubry, 473.
Gendron, sieur. Montant qui lui est dû par le sieur de Courval, 176.
Généraux anglais. Lettre en réponse à la sommation de rendre Louisbourg, 483 ; lettre concernant les termes de la capitulation de Louisbourg, 485.
Génier, sieur. Est nommé greffier du Conseil supérieur de Louisbourg, 479.
Genlis, M. le comte de. Lettre au sujet de Mme Dauville, 404 ; réclamation de M. du Chambon Mézillac, 405.
Georgie. Traficants anglais, 452.
Gérard, M. ministre du roi. Mesures prises pour faire parvenir des nouvelles au comte d'Estaing ; interception des vivres envoyées à la Martinique ; envoie de 4,000 barils de riz à la Martinique et importations des Etats-Unis, 422.
Gerbault, sieur. Les cadets qui ne savent ni lire ni écrire iront à son école, 492.
Germain, père. Succès qu'il a remportés ; il est désirable qu'il continue d'exercer sa charge, 185.
Germain, sieur. Secours, 322.
Germain, Mme. Demande concernant la pension de sa sœur, 419 ; il n'est pas possible de lui transmettre une partie de la pension dont jouissait son oncle, 428.
Gèvres, M. le duc de. Faveur pour le sieur Guiton de Monrepos, 51 ; promotion au sieur du Blaysel de la Cloye, 144 ; passage pour le sieur d'Orceval, 217.
Giasson, sieur. Lettres de change en sa possession, 374.
Gibraltar. Des vaisseaux anglais quittent le port, 59.
Gibraltor, sieur. Il propose d'établir des familles étrangères dans le royaume, 352.
Giddins, sieur. Lettre du ministre au sujet d'une indemnité, 430.
Gignaux, M. Commandement du régiment suisse, 159 ; les cadets doivent servir sous ses ordres à l'Ile de Ré, 216 ; ouvriers pour l'Ile Royale, 231 ; recrues parties pour le Canada sur la *Jeanne Joseph*, l'*Elizabeth* et le *Beauharnois*, 231 ; recrues pour les troupes des colonies, 276 ; embarquement de ses recrues pour le Canada, 276 ; départ du sieur de Beaugy et de Thom de Caipré pour le Canada, avec des recrues, 297.
Gilbert, sieur. Arrangements au sujet du transport des familles acadiennes à St-Pierre et Miquelon, 345 ; commandera le vaisseau sur lequel le sieur Perreault se rend secrètement à Cayenne avec des Acadiens et des Canadiens, 346 ; arrangement au sujet du transport de familles acadiennes à Cayenne, 347.
Gimel, M. de. "Lettre du ministre au sujet de l'affaire de M. Gimel et de la Dme Varin," 377.
Ginseng. Commerce de cette plante, 172.
Girard, Antoine. Déserteur ; il obtient son pardon, 460.
Girard, sieur, missionnaire de l'Ile St-Jean. Une somme de 200 livres lui est payée, 291 ; ses appointements, 293 ; au sujet d'une lettre, 295 ; son passage à la Louisiane, 322 ; mêmes appointements accordés au sieur Manach, 327 ; il est recommandé de lui accorder une pension, 362 ; nommé préfet apostolique pour St-Pierre et Miquelon, 364 ; peut être envoyé à St-Pierre et Miquelon et le titre de préfet apostolique peut lui être accordé, 375.
Girard, sieur, missionnaire. A été pris par les Anglais ; s'est sauvé lors d'un naufrage ; s'est embarqué au Port Lajoie ; a subi une tempête ; a débarqué en Angleterre, ensuite à Brest ; demande du secours, 496-497.
Giraud, M. Lettre au sujet de la prise de l'*Egyptien* et de la *Gothan*, qui faisaient partie de l'escadre de M. de Bompas, 298.
Giraudais, sieur. Lettres écrites à deux Anglais et trouvées sur les *Deux Sœurs*, navires pris par l'*Arlequin* commandé par le sieur Giraudais, 316.
Gironde, la. Doit transporter des approvisionnements pour les troupes, à l'Ile Royale, 17 ; liste des passagers pour l'Ile Royale, 20 ; transportera des approvisionnements que devait prendre le *Caribou*, 29 ; ne peut transporter toute les munitions qui doivent être expédiées à l'Ile Royale, 29 : ne prenda pas de cargaison de charbon pour revenir en France, 31 ; doit se rendre à Louisbourg, 32 ; "retards dans la navigation de la *Gironde*," 32 ; "les farines envoyées se sont trouvées gâtées par la trop grande chaleur," 31 ; ne peut transporter tous les effets qu'on veut expédier à l'Ile Royale, 33 : "liste des personnes auxquelles le passage a été accordé," 35 ; départ, 35 ;

DOC. DE LA SESSION No 18

Gironde, La—Suite.
"la femme du sieur Gochereau est avertie qu'on lui procurera son passage et celui de ses enfants," 38 ; fusils envoyés, 39 ; des échantillons de fer seront envoyés, 46 ; surplus de munitions qui n'a pu être embarqué, 47 ; Pierre Dumont et François Petit doivent s'enbarquer pour le Canada, 47 ; relâche à Rochefort, 48 ; M. de Ricouart s'embarquera, 58 ; augmentation de l'équipage, 58.
Gironde, la. Instructions au commandant, 58 : les vaisseaux qu'elle doit escorter, sont prêts à partir, 59 ; mécontentement du roi au sujet de son départ, 59 ; supplément de fusils embarqués, 59 ; l'état du chargement sera envoyé, 61 ; le peu de munitions embarquées, 61 ; sa relâche ne permet pas à M. Macarthy de passer l'année à Québec, 62 ; transport de recrues, 63 ; approvisionnements de guerre qui doivent être embarqués, 85 ; armement, 90 ; nouveaux secours qui seront envoyés au Canada, 93 ; cargaison d'huile de poisson envoyée de Québec, 95 ; perdue sur la côte de Bretagne, 98, 102 ; M. de la Jonquière reçoit 1,500 livres d'indemnité pour pertes subies lors du naufrage de ce vaisseau, 132.
Giroux, sieur. Passage de sa nièce en France, 189.
Givry, M. de. Ordres au sujet des vaisseaux envoyés au Canada, 90 ; approvisionnements pour le Canada, 90 ; promotion pour le sieur Prévost, 90 ; instructions 90-92-93-95 ; départ de l'escadre, 91 ; est requis de faire payer les 12,000 livres accordées à feu M. de Chateaugué, 92 ; nouvel armement pour le Canada, 94 ; barriques d'huile, deux bombes et dix barres d'acier sur la *Martre*, 95 ; approvisionnements pour les magasins du Canada, 95 ; charpentiers et munitions pour le Canada, 124 ; la veuve Droite, sage-femme, 124 ; gratifications pour les familles de l'Ile Royale et les Sœurs de la Congrégation, 124 ; avances aux officiers et aux soldats, 124 ; troupes et habitants de l'Ile Royale, 124 ; dispositions pour mettre la *Diane* en état de mettre à la voile, 124 ; renvoi des papiers de l'Ile Royale, 125 ; remise de fonds pour l'Ile Royale, 125, troupes qui doivent être envoyées à l'Ile Ryale ; 125 ; gratification pour le sieur de la Boularderie, 125 ; la mort de Mme Karrer et la protection des orphelins qu'elle a laissés, 159.
Glamard, sieur Yves. Gratification et subsistance, 398.
Glier, M. Transport en France, des Acadiens réfugiés à St-Pierre et Miquelon, 381.
Gloire, la. Escortera les vaissaux marchands allant à la Martinique et à St-Domingue, 73 ; se rendra à Chibouctou avec la flotte commandée par le chev. de Conflans, 77 ; prise de ce vaisseau, 88 ; doit se rendre au Canada, 90 ; fait partie de la flotte qui doit escorter M. de la Jonquière au Canada, 91.
Gloucester, le. Arrivé de l'Ile Royale, il est utilisé pour transporter des communications au Canada, 270 ; pris par les Anglais, 305 ; "est restitué" au gouvernement d'Angleterre, 424.
Gobert, sieur. Testament de son beau-père mort au Canada, 106.
Gobin, sieur de, Sa succession, 128.
Gochereau, Etienne. Sa femme obtient son passage pour le Canada, 38-51.
Godebout, François. Son passage sur les vaisseaux partant de St-Malo pour St-Pierre et Miquelon, 350.
Godefroy, M. de. Promotion, 101-150 ; passeport pour le Canada, 339.
Godefroy, Etienne. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Godefroy, père Maurice. Les religieux de son ordre, 34 ; religieux de l'Ile Royale, qui ont regagné la confiance de l'évêque de Québec ; 50.
Godichon, le. Cargaison de farine expédiée ; lettre pour Bigot, envoyée par le capitaine, 256.
Goerrés. *Voyez* David.
Goquet, M. Envoie une goélette à Québec, 231.
Goquet sieur. Propositions au sujet des approvisionnements des magasins du Canada, 20 ; doit faire une déclaration au sujet des effets appartenant aux sieurs Lemoyne Despins et Lendrièvre, 359.
Golfe du Mexique. "Extraits des journaux de d'Iberville, sur les divers mouillages," 517 ; rivière qui s'y déchargerait, 517 ; vaisseaux de guerre dans le golfe, 518 ; submersion des côtes, 520.
Golfe St-Laurent. La Compagnie des Indes refuse d'armer une frégate pour y croiser, 51 ; vaisseaux arrêtés par des vents contraires à l'entrée du golfe, 272 ; départ des bâtiments pour la pêche, 336.
Gomain, sieur. Commandant de l'*Anglesea*, ; instructions, 129-143 ; commandera l'*Abénakise*, 219 ; le *Léopard* qu'il commande, fait partie des vaisseaux choisis pour transporter des bataillons, 219.
Gonzales, senor. Copie des objections qu'il a adressées à M. St-Denis, 452.
Goossens, M. Affrètement de vaisseaux espagnols, 249 ; expédition de navires aux colonies, 268.
Gorée. Passage accordé à de St-Vilmé, 419.
Gorham, John. Lettre de change tirée sur M. de la Jonquière 83 ; lettre de change tirée par lui, 84
Gosselin, abbé. Doit rechercher des plantes pour le jardin du roi, 6 ; plantes pour le jardin du roi, 12 ; doit être encouragé à faire des recherches botaniques, 25 ; gratification de 150 livres pour l'encourager à rechercher des plantes, 27.
Gosselin, Catherine. Lettre du ministre, à son sujet, 381.
Gothan, le. Prise de ce navire qui suivait l'escadre de M. de Bompas, 298.
Goudron. M. Hocquart doit en faire une provision, 7 ; M. Hocquart doit en augmenter la production, 43 ; perte de goudron lors du naufrage de la *Gironde*, 98.
Goulard, Marie. Augmentation de pension, 433.
Gourville, sieur de. Choisi pour commander une compagnie à l'Ile Royale, 138 ; a signé la résolution de faire sauter la batterie royale et de rendre Louisbourg, 483.
Gourville, sieur Duvivier de. "Placet contenant un vaisseau affrété à Louisbourg," 107.
Goutins, sieur de. Est nommé subdélégué et garde-magasin à l'Ile St-Jean 136 ; il est nécessaire de le remplacer, 166.
Gouvernet, M. Lettre du ministre à son sujet, 105.
Goüye, père. Lettres au ministre, au sujet des affaires du Mississipi 515 ; diverses questions religieuses 522 ; déclaration de l'évêque de Québec au sujet d'un grand vicaire, 522 ; discussion avec l'évêque de Québec, au sujet de la mission du Mississipi, 523.
Goüye, M. le marquis de. Gratification pour le sieur de Maussabré, 270.
Gouvernement du Cap. "M. de Vaudreuil reçoit le commandement dans l'étendue de tous les quartiers qui en dépendent," 504.
Gouverneur et intendant du Canada. Pétition au sujet du commerce des cuirs au Mississipi, 534.
Gouverneurs des colonies françaises d'Amérique. Circulaires concernent le traité avec les Etats-Unis, qui accorde aucun avantage exclusif pour la nation française, le rappel de l'ambassadeur anglais et le marquis de Noailles, 422 ; circulaire au sujet de la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis et des honneurs qui seront rendus à ce pays, 422 ; circulaire au sujet des corsaires des Etats-Unis qui devront être reçus et traités

Gouverneurs des colonies, etc.—*Suite.*
de la manière la plus amicale, 422 ; circulaire au sujet des insultes faits au pavillonfrançais sur la *Belle Poule*, par une frégate anglaise ; de la saisie de la *Licorne*, la *Pallas et* le *Coureur*, par une escadre anglaise ; dela saisie et de la confiscation des navires français au mépris du droit des gens ; du dommage causé au commerce maritime ; des représailles dont il va falloir user et instructions à ce sujet, 422 ; circulaire au sujet des vaisseaux français pris par les Anglais, 423 ; circulaire au sujet des représentations des négociants du royaume concernant les approvisionnements pour les colonies pendant la guerre, les bâtiments des neutres qui ne seront pas admis dans les colonies ni escortés, 423 ; circulaire au sujet de "la reine qui a donné un gage précieux de son amour envers le roi, par la naissance d'une fille et instructions au sujet d'un *Te Deum*," 423.

Goyagoins. Ils resteront probablement tranquilles si la guerre est déclarée, 8 ; nouvelles reçues par eux, 238.

Goyenechés. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation de la ville, 484.

Gradis, sieurs. "Des provisions seront envoyées par le navire qu'ils doivent armer en prime", 141 ; demande supplémentaire de comestibles adressée par le munitionnaire du Canada, 269 ; diligence au sujet des approvisionnements pour les colonies, 270 ; projet d'envoyer des secours au Canada, 296.

Gradis, M. Achat de provisions pour l'Ile Royale et le Canada, 210-244 ; envoi de vaisseaux au Canada, 245 ; embarquement de recrues, 246 ; chargé del'achat des farines, 247 ; l'achat des farines pour Louisbourg, 248 ; "les demandes de M. de Bigot pour l'approvisionnement seront remplies," 252 ; vivres envoyées et attachement des Iroquois, 258 ; invité à se rendre à Versailles, 303.

Grafton, duc de. Il propose d'échanger St-Pierre et Miquelon contre deux autres îles, 367.

Graines. Recueillies pour le jardin du roi, 109.

Gramont, M. le duc de. Paquets envoyés de Québec, 272 ; mémoire en faveur du sieur Tourton, ci-devant écrivain de la marine au Canada, 318 ; traitement de 200 livres sous forme de pension, accordé au sieur Guillaume Bacquerisse, 391.

Grand Banc. Vaisseaux qui doivent y croiser 204.

Grandchamp, sieur de. Il était présent au conseil de guerre, 463.

Grandclos, sieur Bigrel de. Lettre du ministre, à son sujet 436.

Grand'Croix de St-Louis. Le ministre en envoie les insignes à M. de Vaudreuil 284.

Grande Anse. "M. Rocheblave reçoit le titre de lieutenant colonel et la majorité de la Grande Anse," 404 ; assistance pour les habitants de la Louisiane qui désirent s'y établir, 474.

Grand Portage. Le poste établi à cet endroit, doit être détruit, 42.

Granderin, sieur. Passage accordé, 281.

Grand Joseph, le. Son départ, 226.

Grandmaison, M. de. Ordre de se rendre à La Balize pour empêcher un vaisseau de décharger, 462 ; ordre au sujet des effets provenant du le *Texel*, 465.

Grandpré, sieur de. Il pourra être employé pour transporter les dépêches, 309 ; rebrousse chemin en apprenant la défaite de M. d'Artaguiette, 453 ; belle conduite au poste de Tombeché, 459 ; était présent au conseil de guerre, 463 ; ordre au sujet des effets provenant du navire le *Texel*, 465.

Grand Scipion, Le. Ordre du conseil au sujet du chargement de ce navire pris par les Anglais ; il doit être remis à M. de Mouchy, 88.

Grand vicariat. Nécessité de son établissement 522 ; difficultés au sujet de la nomination de celui qui en prendra charge, 522 ; refus de l'évêque d'en confier la charge à un jésuite, 522.

Grandville, M. de la. Pension accordée au sieur Duplex Sylvain, 433.

Granger, Joseph. La subsistance lui a été supprimée depuis qu'il s'est engagé sur un corsaire, 340.

Granger, sieur Laurent. Acadien établi à Belleisle ; gratification, 391.

Granger, Marie Madeleine. Demande de subsistance, 399.

Granier, Jacques. A signé la déclaration de Henry de Tonty 516.

Granier, Mathieu. Secours, 322.

Granier, père. Lettre au sujet des avantages du pays et de son avenir, 525 ; divers extraits à son sujet, 526 ; attaqué par un sauvage Illinois ; ses blessures ; son voyage à la Mobile, 526 ; désire quitter le pays, 533.

Granville. Navire armé par un marchand de cet endroit, 31 ; marins anglais prisonniers, 212.

Grasse. Mémoire du vicaire général de ce diocèse, envoyé à l'évêque d'Orléans, 324.

Grasse, M. le chev. de. Doit se rendre à Versailles, où lui sera confiée une importante mission, 331 ; voyage à la Floride, 517.

Gratifications. Accordée au sieur Sabatier, 16 ; au sieur Marin, fils, et au sieur de Beauharnois, 97 ; au sieur Foucault, 97 ; raison pour laquelle les Sœurs de la Congrégation n'en obtiennent pas, 92 ; pour des personnes de l'Ile Royale, 94 ; accordée aux officiers de l'Ile Royale et à leurs familles, 94 ; refusée aux officiers du régiment de Karrer, 94-95 ; le sieur Varin n'a pas le droit d'en réclamer, 96 ; accordée au sieurs Chéron, Gauthier et Verrier, 100 ; accordée à M. de Beaucourt, 101-103-110-115 ; ceux [qui devraient en recevoir, 104 ; accordée à M. Levasseur, 104 ; accordée au sieur Douville, 109 ; accordée au sieur Gauthier, 109 ; accordée au sieur Verrier, 110 ; accordée au sieur de Sacquépée, 150 ; accordée à chacun des capitaines des quatre navires qui ont transporté des troupes à St-Domingue, 324 ; accordée à M. de Courval et à son équipage, 371 ; accordée à M. de Courtemanche, 410.

Gravelines. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Gravelines, M. S'embarque sur les navires allant au Mississipi, 534.

Gravier, père. *Voir* Granier.

Grelé, sieur. Promotion, 138.

Gribauval, M. de. Lettre au sujet de la pension du père du sieur Juchereau Duchesnay, 420,

Gridley, M. Joseph. Proposition d'établir une ligne de paquebots, 430.

Grimaldi, M. le marquis de. Lettre au sujet de désordres à la Louisiane, 471.

Grivois, Paul. Sa famille peut être envoyée au Canada, 195 ; le chev. de la Noue ne peut obtenir la permission d'épouser sa fille, 492.

Grondel, sieur. Sa mise en liberté, 364 ; suppression de son mémoire ; emprisonnement provisoire en attendant le jugement, 367.

Grosjean, Père Andréole. Son passage au Canada, 215.

Gros Mékatina. Concession du poste, 69 ; lettre à M. Varin, au sujet de ce poste, 69 ; "concession du privilège de pêche, 189 ; nouvelle concession de ce poste pour une période de six années, 100.

Groussain, Marguerite. Augmentation de sa pension, 433.

Guadeloupe. Ouragans essuyés à cet endroit, 17 ; ordre du roi, au sujet du sieur de la Potherie, autrefois lieutenant du roi, 329 ; familles de Louisbourg qui y sont envoyées, 330 ; passage de M. de Repentigny à cet endroit, 414.

DOC. DE LA SESSION No 18

Guay, Mme Geneviève. Secours, 315.
Guay, Louis. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Guébriant, M. de. Frégates qui doivent escorter des vaisseaux à Louisbourg, 250; départ du second convoi, 273; destination des vaisseaux, 275; chargement des vaisseaux destinés pour le Canada, 297; la croix de chevalier de St-Louis lui est accordée, 309; décès de M. de Bonaventure, 310; éclaircissements au sujet de l'évasion de M. de Boisberthelot, 310; embarquement de recrues. 310.
Guedelonguay, chef indien des Arkansas. Ordre de M. de Kerlerec à la suite des promesses faites par le chef, 460; discours prononcé à l'Hôtel du Gouvernement, à la Nouvelle-Orléans, 460.
Guedry. *Voyez* Grivois, Paul.
Guedry, Mlle Marguerite. Mariage clandestin, 492.
Guerchy, M. le comte de. Réclamations du gouvernement anglais et des marchands canadiens, pour vivres et effets fournis aux troupes avant leur départ de Québec, 342; dénombrement des Acadiens dispersés dans la Georgie, la Caroline, le Maryland, à New-York, dans la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Ecosse, 342; liquidation des papiers du Canada que détiennent les sujets anglais 349; droits de la France sur la côte de Terreneuve, 350; M. des Meloises passe au Canada pour y vendre ses biens, 351; l'article du "Gazetteur" au sujet de l'armement de l'*Amphyon* et de la *Licorne*, 352; réponse qu'il doit recevoir au sujet des Anglais intéressés dans les papiers du Canada," 364; mémoire concernant le sieur Deschenaux, 368; le sieur de Léry, 373; précautions à prendre au sujet des papiers du Canada que détiennent les Anglais, 378; les communautés religieuses du Canada, 380.
Guérineau, Marie. Passage, 3.
Guerre. Defense de la colonie en cas de guerre, 7; nations indiennes qui resteront tranquilles dans le cas d'une guerre avec les Anglais, 8; une guerre étant imminente; il faut rétablir l'union entre les sauvages du Sault St-Louis et ceux du Lac des Deux-Montagnes, 23; prévision d'une guerre et préparatifs à cette fin, 29; il n'y a pas eu de déclaration de guerre, 207; déclaration de guerre à l'Angleterre, 223.
Guerrier, le. Prise de ce navire; engagement avec l'*Aréthuse*, 323.
Guétier, M. Lettre au sujet du départ de M. de Bougainville avec l'*Aigle* et le *Sphinx*, 341.
Gueyssat, chev. de. Passage gratuit accordé, 434.
Guidy, M. La garnison de Québec transportée à Port Louis sur le navire anglais le *Sorel*, 296.
Guillaumot, sieur. Son passage à l'Ile Royale, 132.
Guillemin, sieur. Peut être nommé conseiller, 12; nommé conseiller, 23-25; "dispense d'alliance pour,", 42; nommé lieutenant, 236; nommé lieutenant de la prévôté de Québec, 507.
Guillon de Monrepos. *Voir* Guiton de Monrepos.
Guillot, M. Les marchands de St-Malo ne font pas de commerce avec l'Ile Royale, 34; transport de l'équipage du *Castor*, 51; détachement de soldats qui doit être envoyé de St-Malo, 51; vaisseaux anglaispris par des corsaires français, 51; transport de vivres et d'un équipage pour le *Castor*, 51; l'équipage de l'*Elizabeth* doit être questionné au sujet de la rumeur d'une expéditon organisée contre l'Ile Royale, 53; vaisseaux accompagnés d'une escorte, 53; l'arrestation du sieur Daguenat, 55; le sieur Meyrac, 56; mauvaise foi de la part de trois capitaines anglais, 56; équipement d'un vaisseau construit à Québec, 72; affrètement d'un nouveau vaisseaux, 72; Mme de la Boularderie, 72; "Bigot de la Mothe et munitions qui doivent être embarquées sur le navire de St-
Guillot, M.—*Suite.*
Malo en partance pour Québec, 73; le chargement de l'*Auguste* qni part pour le Canada, 74; gratification pour assister les habitants de l'Ile Royale, 75-76; prises faites en mer et rançons qui n'ont pas été payées, 87; cargaison du navire le *Grand Scipion*, 88.
Guillot, M. Secours pour les babitants de l'Ile Royale, 88; gratification pour les habitants de l'Ile Royale, 89; troupes en route pour le Canada, faites prisonnières, 89; le *St-Laurent*, la *Friponne* et la *Gironde*, 90; secours pour les habitants de l'Ile Royale et passage pour trois récollets, 120; personnesqui désirent aller à l'Ile Royale, 120; l'enfant du sieur de la Boularderie, 121; affrètement des deux vaisseaux du sieur Surcouf, 122; vaisseaux pour transporter les habitants de l'Ile Royale, réfugiés à St-Malo, 122; provisions pour l'Ile Royale, 141; officiers allant à l'Ile Royale, 143; approvisionnement des vaisseaux allant à l'Ile Royale, 197; l'abbé le Loutre, 226, 227; troupes pour le Canada, 244; envoi de recrues, 244; affrètement de vaisseaux pour le Canada, 266; vaisseaux envoyés pour transporter les habitants de l'Ile Royale en France, 271; ordre de l'amiral Boscawen au sieur Chas, Hay, 291; arrivée du navire *The Supply*, avec les habitants de l'Ile Saint-Jean et secours pour ces derniers, 293; envoi à Rochefort, des prisonniers de l'Ile Royale, sur les vaisseaux anglais arrivés à Saint-Malo, 293; arrivée à St-Malo, de 160 soldats de l'Ile Royale, venus des prisons d'Angleterre, 293; secours pour les habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, réfugiés à St-Malo, 293.
Guillot, M. Secours pour les Acadiens réfugiés à St-Malo, 295; liste des Acadiens résidant à Saint-Malo, et qui sont munis de passeports des commissaires des ports où ils s'étaient établis, 295; dépenses encourues pour la subsistance accordée aux habitants de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, réfugiés à St-Malo, 296; secours pour les habitants de l'Ile St-Jean, réfugiés à St-Malo, 296; secours pour les Acadiens réfugiés à St-Malo, 306, 305; troupes venues du Canada à St-Malo, 306; perte de la frégate le *Machault*, 307; effets du *Machault*, déchargés à Restigouche, 308; dépenses encourues pour secourir les Acadiens, 314f subsistance pour les Acadiens réfugiés à St-Malo, 314; cargaison du *Machault* et prises faites lors de son voyage au Canada, 314; secours pour Geneviève Guay, 315; renseignements reçus au sujet de Geneviève Guay, 315; secours pour les Acadiens, 317; expédition envoyée à Terreneuve; la destination de cette expédition doit être tenue secrète, 327; paquets envoyés par le sieur Lucas, 329; inspection du vaisseau du sieur de Boise, 331; transport de familles, de St-Malo à Cayenne, 335; son projet d'envoyer les Acadiens à Cayenne sur lès *Deux Amis* et de supprimer la subsistance à ceux qui ne voudront pas y aller, 348; transport des Acadiens, de Cherbourg à Cayenne, 349.
Guillot, M. Les sieurs Louis Bonney, François Godebout, Canadiens, et les sieurs Jean Hély, Alexis Landry et Michel Benoist, Acadiens, ont obtenu leurs passages pour St-Pierre et Miquelon, 350; arrangements au sujet des Canadiens qui vont s'établir à la Guyane, 351; marché conclu avec Mme de la Houssaye pour nourrir et transporter les Acadiens à la Guyane, 352; préjugés des Acadiens à l'égard de la Guyane, 353; armement de la frégate l'*Aigle*, 355; subsistance pour le sieur Deline, 356; subsistance pour le sieur Vignot, 361; le sieur Vital, 363; armement de la frégate l'*Aigle* qui

Guillot, M.—*Suite.*
sera envoyée aux Iles Malouines 367 ; affrètement du *St-Florentin*, 368 ; pêche sur la côte de Terreneuve, 375 ; carte de la côte de Terreneuve, indiquant les droits de pêche des Français, 387 ; permission accordée aux Acadiens venus de St-Pierre et Miquelon, d'y retourner, 387 ; Acadiens retournés à St-Pierre et Miquelon sur la *Créole*, 387 ; habitants de l'Ile Royale réfugiés à St-Malo, 391 ; "subsistance de Michel Beaumont et de Madeleine Henry, Acadienne," 391 ; demande de subsistance pour le sieur Pierre Augustin Clermont, 396 ; lettre de Philippe Robin, de Jersey, à Simon Comeau, au sujet du transport des familles acadiennes au Nouveau-Brunswick, 398 ; délégués acadiens pour visiter les terres de M. de St-Victour, 399.

Guillot, M. Envoi de deux Acadiens pour examiner les terres de M. St-Victour, 400 ; établissement de familles acadiennes en Corse, 400 ; Acadiens établis à Belleisle, 400 ; montant d'argent laissé par l'abbé le Loutre et instructions à ce sujet, 401 ; instructions concernant le transport des familles acadiennes en Corse 402 ; établissement des Acadiens en Corse, 402 ; suppression de la subsistance, 404 ; représentations au sujet de certaines familles de l'Amérique Septentrionale, 414 ; demande de Jaquemine Doyer, veuve de Simon Gauthier, 418 ; rencontre de la *Notre Dame*, par un corsaire américain qui obligea le capitaine de prendre à son bord des prisonniers anglais, 421 ; la famille Henriau n'a pas droit à la subsistance, 425.

Guinée. M. d'Iberville demande la permission d'y aller acheter des nègres, 516.

Guir, Joseph, sieur de, dit Des Roziers. Ratification d'une concession de terre, 282.

Guisau, M. ingénieur à Cayenne. Il lui est permis, d'épouser Mlle Le Neuf, 432.

Guitton, sieur. Il est fait mention de lui, 12 ; son rapport 271.

Guy, Catherine. Pension 436.

Guy, Marguerite. Pension 436.

Guy, sieur. Pension accordée à ses filles 436.

Guy & cie., MM. Lettre au sujet de documents concernant la prise du *Huron*, 420.

Guyane. Les Acadiens de Morlaix doivent y être envoyés, 352 ; préjugés des Acadiens, 353 ; des Acadiens refusent d'y aller, 354 ; les Acadiens partis pour la Guyane, n'avaient pas besoin de fusils, 355 ; les habitants de St-Jean ne seront pas forcés d'y aller, 357 ; établissement formé par Mme Chassin et les frères Boisberthelot, 359 ; le sieur Jacau de Fiedmont est nommé gouverneur, 360.

Guyenne. Lettre au directeurs de la chambre de commerce, au sujet d'une escorte pour les navires marchands, 52.

Guyenne, régiment de. Des officiers doivent s'embarquer pour le Canada, 246 ; lettre à M. le comte de La Tour Dupin, colonel, 305 ; somme due par le sieur Bellot, capitaine, 374.

Guyot, Catherine. Augmentation de sa pension, 436.

Guyot, Marguerite. Augmentation de sa pension, 436.

Haché, veuve. Ses filles s'étant procuré des passeports pour quitter l'île, ne peuvent réclamer plus longtemps la subsistance, 402.

Hainault. Travail accompli par M. Franquet quand il était intendant à cet endroit, 205.

Halifax. Flotte anglaise à cet endroit, 207 ; les Anglais y font des préparatifs en vue d'une campagne contre Québec, 218 ; des troupes doivent s'y joindre à Wolfe, 283 , Acadiens réfugiés à cet endroit, 303 ; vaisseaux anglais qui y passeront 321 : pénible situation de l'abbé Maillard 330.

Halifax—*Suite.*

Halleville, M. le chev. d'. Nommé commandant du régiment suisse, 173 ; témoignages à son sujet, 174.

Hallewyl. Embarquement de la compagnie coloniale de Hallewyl, 276.

Hallewyl, comte de. Colonel d'un régiment suisse est nommé brigadier d'enfanterie, 505.

Hallewyl, sieur François Joseph, chev. d'. Adjudant, est nommé colonel, 505.

Hamard, sieur. Procès intenté par ses héritiers, 13.

Hamel, sieur. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Hamelin, sieur Nicholas. Ancien habitant de Louisbourg ; son mémoire, 397.

Hancock, le. Les Anglais réclament ce navire qu'ils croient être le *Clarendon*, 420.

Hanovre. Rappel de l'ambassadeur français, 206.

Haran, sieur. Est nommé garde des archives, à Rochefort, 368 ; mémoire au sujet des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, 369 ; il lui est ordonné de faire déposer tous les papiers du Canada au dépôt des archives, à Rochefort, 369 ; est requis de faire le classement de tous les papiers de l'Ile Royale, 371 ; instructions au sujet de ce qui concerne les archives, 372 ; M. de Mayrac est choisi pour l'assister, 376 ; la garde de tous les papiers concernant l'Amérique du Nord, lui est confiée, 376 ; M. de Mayrac doit lui remettre tous les papiers apportés de Louisbourg à La Rochelle, 376 ; ordre du roi nommant le sieur Prévost pour l'assister au dépôt des archives de la marine, à Rochefort, 384 ; un traitement de 2,000 lui était accordé, 430 ; "les papiers des juridictions de l'Ile Royale, doivent lui être remis," 497.

Harander, M. Echange des équipages des vaisseaux pris par les Anglais. 51 ; approvisionnements pour Louisbourg et les deux vaisseaux pris à cet endroit, 55.

Harcourt, duc d'. Lettre écrite à M. de Pontchartrain 524.

Hardy, M. marchand à la Rochelle. Lettre de change sur des vaisseaux pris par l'ennemi, 58.

Hareneder, sieur de St-Jean de Luz. Deux des vaisseaux qui lui appartenaient, ont été pris par les Anglais, 61.

Harismendy. Capitaine de la *Vigilante*. Lettre à son sujet, 212.

Harrière, dame Marie Josepte. Demande la permission d'aller à la Louisiane avec les Acadiens, 440.

Harring, capt. Jean. Est chargé de transporter les dépêches à Québec, 223.

Hartrel, chev. de. Promotion, 138.

Hary et cie. Mémoire au sujet de la pêche à la baleine dans le bas du St-Laurent, 26.

Haunières, Mme la duchesse d'. Lettre de Hocquart qui lui a été communiquée, 408.

Haussonville, M. Cleron d'. Secours pour les soldats revenus en France, 305 ; dispositions qu'il a prises au sujet du poste de St-Jean, 321 ; dépêches 327.

Hauterive, M. de. Brevet d'écrivain, 177.

Hauterive, sieur de. Fait partie de la compagnie qu'on se propose de former, 455.

Hauteville, J. Bte. chev. de. S'embarquera à Brest, 246.

Hauteville, sieur Isaac, chev. de. Son embarquement pour le Canada, 246.

Hautpoil, le. Transporte des Français de Québec, 299.

Havane. Amitié du gouverneur envers les Français 267 ; provisions pour la Louisiane provenant de

DOC. DE LA SESSION No 18

Havane—*Suite.*
cet endroit, 323 ; M. d'Ulloa a quitté cette place pour prendre possession de la Louisiane, 469 ; troupes attendues de cet endroit, 323 ; malentendu avec le gouverneur, 475 ; peste apportée de cette place ; importation de bestiaux, 524.
Havard. Condamné pour profanation, 7.
Havre. Acadiens indigents réfugiés à cet endroit, 305 ; secours pour les Acadiens, 306 ; arrivée d'officiers du Canada, 306 ; arrivée de troupes du Canada, 322 ; Acadiens résidant au Havre, 325 ; Acadiens qui y sont réfugiés 329 ; réclamations des Acadiens, 411 ; liste des personnes qui reçoivent la subsistance, 531.
Havre à l'Anglais. Choix de cet endroit pour y former un établissement, 477 ; le choix de cet endroit pour y former un établissement, est approuvé ; le nom est changé en celui de Louis bourg, 477.
Havre Ste-Anne. Sera nommé Port Dauphin, 477.
Havrincourt, M. d'. Proposition du sieur Gibraltar d'établir des familles étrangères dans le royaume, 352.
Hawke, amiral. Prise de la *Vigilante* par un vaisseau de son escadre, 212 ; envoi d'un acte de protestation qui lui a été signifié, 213 ; arrivée de sa flotte en Angleterre, 216 ; prise de vaisseaux français par son escadre, 228 ; le *Neptune* s'est rendu après huit heures de combat, 465.
Hawker. Camarade du sieur Henry ; sera envoyé à St-Jean d'Angely, 216.
Hay, sieur Charles. Copie des ordres qui lui furent donnés par l'amiral Boscawen, 291.
Haymard. Lettre de Hocquart, au sujet de ses héritiers, 50.
Héguerty, sieur d'. Il lui est permis d'acheter un vaisseau, 105 ; son livre intitulé " Essai sur les intérêts du commerce maritime." 198 ; approvisionnement de Louisbourg, 211.
Hélincourt, sieur Godard d'. Ancien aide-de camp du baron Dieskau, 295.
Helvétius, M. Lettre au sujet des remèdes demandés par l'abbé le Loutre, 186.
Hély, capitaine. Depuis l'action de la Belle-Rivière on est sans nouvelles de lui, 211.
Hely, Jean, Acadien. Son passage de St-Malo, à St-Pierre et Miquelon, 350.
Hendriette, sieur. Subsistance pour sa fille, 397.
Hendriette, Mary Catherine. Subsistance 397.
Henriau, famille. Elle ne doit pas recevoir la subsistance, 425.
Henriette, la. Lettre envoyée par ce vaisseau, 206 ; le capitaine rapporte la prise de deux vaisseaux par l'amiral Boscawen, 215.
Henry, sieur. Fausse déclaration ; ses actes doivent être surveillés ; il sera envoyé à St-Jean d'Angely s'il y a lieu, 216.
Henry, Madeleine, acadienne. Subsistance 391.
Hérauville, M. le comte de. Lettre du capt. Dumas ; la croix de St Louis lui est accordée, 230 ; mutinerie des troupes, 246 ; représentations au sujet des officiers blessés au siège de Louisbourg, 295 ; "la famille Martin, ci-devant établie au Canada," 318 ; emploi des cadets canadiens, 325 ; terres offertes aux Acadiens, 376 ; établissement des familles acadiennes, 382.
Herbin, M. Promotion, 103 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 230 ; le ministre ne peut rien ajouter à son traitement, 408 ; nommé enseigne en second, 506.
Herbye, sieur chev. de. Il reçoit le commandement de la *Thétis*, 363.
Hérédia, chev. de. Reçoit un mémoire des Acadiens, 438.
Hereford, comte de. Envoie des lettres de change en France. 355 ; papiers du Canada, 356 ; règlement concernant les lettres de change et les billets de monnaie du Canada, qui doit lui être communiqué, 356.
Hereford, comte de—*Suite.*
Hermione, l'. Doit mettre à la voile immédiatement, 245.
Héroine, l'. Fait partie de l'escadre commandée par Macnemara, 214.
Heron, Patrick. Exerçait le commandement lors de la capitulation de Canso, 489.
Héros, le. Devra se rendre à Toulon, 213 ; fait partie de l'escadre commandée par Macnemara, 214 ; sera employé pour le transport des troupes, 219 ; lettres envoyées par ce vaisseau285 ; arrivé avec des paquets du Canada, 294.
Herpin, Mlle. Son mémoire, 416.
Herrenschwand, Dlle. Sa pension est augmentée, 433.
Hertel, sieur. Nommé capitaine des portes à Louisbourg, 33 ; il ne lui est pas dû d'appointements, 112 ; fait partie des officiers qui doivent se réunir en Touraine, 325 ; la pension qui lui a été accordée ne peut être transférée à son fils, 409.
Hertel, M. Coubet. A signé la recommandation de faire sauter la batterie royale de Louisbourg, 483.
Hervé, M. Prisonniers arrivés à Dieppe, 305 ; miliciens canadiens à l'hôpital de Dieppe, 305.
Hessois. Les 6,000 à la solde de l'Angleterre, 415.
Hestilise, l'. "Les farines prises par les Anglais, sur ce vaisseau, seront remplacées," 430.
Heureuse Marie, l'. Il lui est ordonné dese rendre directement de St-Malo à Québec, 52 ; départ de Brest, 52 ; voyage à Québec, 52.
Heureux, l'. Vaisseau anglais pris par ce navire, 52 ; M. Desherbiers doit retourner en France sur ce navire, 154 ; M. de Raymond doit s'embarquer, 154 ; paquets confiés au capitaine 215.
Hiché, sieur. "Provision de conseiller," 189.
Hidrographie, professeur d'. *Voir* Charlevoix.
Hilaire, père, capuçin. Nommé protonotaire apostolique à la Louisiane, 362.
Hiré, sieur. Doit s'embarquer pour le Canada, 231.
Hiriard, sieur. Il ne peut trouver un équipage, 62 ; propose de passer l'hiver à Terreneuve, avec deux vaisseaux, 62 ; son voyage au Canada ; il peut compter sur la gratitude du roi, 62 ; ses projets ne sont pas mis à exécution, 63 ; ses nouvelles propositions sont acceptées, 63 ; doit commander un vaisseau, 66 ; mémoire au sujet de sa réclamation, 107.
Hiriard, Dominique. A signé la résolution an sujet de la capitulation de Louisbourg, 483.
Hisnard, capt. Ordre de M. de Rochemore, de prendre le sieur Fontenette à son bord, 462.
Hobson, M. Entente entre lui et Desherbiers au sujet du transport des Anglais de l'Ile Royale, 144 ; après une convention formelle entre lui et Desherbiers, au sujet du transportdes Anglais, l'attitude de la cour d'Angleterre est surprenante, 156.
Hocquart, M. Construction de vaisseaux, 5 ; ordonnance de 1724, concernant la capacité des futailles pour les eaux-de-vie, 6 ; armement des vaisseaux le *Caribou* et le *Castor*, 6 ; lettres de change, 6 ; le lancement du *Canada*, 6 ; le magasin des Dlles Desaulniers, 6 ; mesures prises pour se procurer du blé de semence, 6 ; l'état financier du domaine de l'ouest, 7 ; les biens du sieur d'Esgly ; découverte d'abeilles et arrêté du Conseil supérieur concernant les profanations, 7 ; acquisition de goudron, de brai et de résine, 7 ; "examen des contestations des habitants, deux fois la semaine," 7 ; chanvre, 7 ; papiers terriers, 7 ; achèvement de la batterie du clergé, 8 ; affermage des postes de Niagara et de Frontenac, 8 ; rapport au sujet des sieurs Estèbe et Landriève, 8.

Hocquart, M. Le sieur Panet auquel pourra être donnée la position de notaire, devenue vacante par le décès du sieur de la Tour, 8 ; assistant pour le sieur Taschereau, 8 ; propositions du sieur Pacaud au sujet du transport de marchandises au Canada, 8 ; le salaire du sieur Varin, commissaire, 8 ; position pour le fils du sieur de la Gorgentière, 8 ; le sieur Guiton de Monrepos, 8 ; lettres de change et arrangements financiers 9 ; " abus dans la consommation des munitions des magasins," 10 ; plaintes de l'évêque contre Nouette de la Berisseterie, 10 ; forges du St-Maurice, 10 ; commerce de la colonie, 10 ; l'armement et l'équipage du *Caribou*, 11 ; plantes envoyées, pour le jardin du roi, 12 ; chargé de se rendre compte des dépenses occasionnées par les constructions faites pour le compte du roi, 12 ; réparations au palais épiscopal, qui seront commencées de bonne heure au printemps, 13 ; procès intenté par les héritiers du sieur Haymard, 13 ; lettres de change, 13 ; somme de 1,000 livres, pour les deux missionnaires qui exercent leur ministère aux postes du sieur de la Veranderye, 14.

Hocquart, M. Le prix à payer pour le tabac canadien, 14 ; envoi d'échantillons de plantes, d'insectes, etc., de Québec au Havre, 20 ; lors de la construction de la flûte, le *Canada*, il a fait l'essai de diverses sortes de boisdu Canada, 20 ; préparatifs pour la guerre et l'armement du *Caribou*, 21 ; effets de l'interruption de l'échange des vivres entre les colonies, 21 ; bois de charpente employé dans la construction des vaisseaux, 21 ; les diverses espèces de bois employé dans la construction du *Canada* ; le pin rouge employé pour la mâture du *Caribou* ; le *Castor*, et nécessité d'une bonne " pinière " de pin rouge, 22 ; fer canadien, 22 ; lettres de change et dépenses, 22 ; les poudres, 22.

Hocquart, M. " Compte de régie du domaine de l'ouest," 22 ; nomination du sieur de L'Isle au Bureau des Décharges, 22 ; dépenses de la colonie qui doivent être diminuées, 22 ; administration du domaine de l'ouest, 22 ; ferme de Tadoussac, 22 ; emploi pour le fils du sieur de la Gorgendière, 22 ; brevet de garde-magasin à Montréal, pour le sieur Martel, 22 ; gratification pour le sieur Le Vasseur, 22 ; diminution des dépenses occasionnées par les présents faits aux Indiens, durant l'année 1743, 22 ; réparations faites aux magasins dans la cour du Palais, 22 ; rappel de François Magnan, 22 ; commandement du *Caribou*, en l'absence de M. Beauvais ; munitions qui seront envoyées durant l'année et le pain et la viande que la colonie devra être en état de fournir, 22 ; achat de terre de Lefèvre pour la somme de 4,590 livres, 22 ; état financier des forges depuis qu'elles sont exploitées pour le compte du roi, 22 ; affaire du sieur Monrepos à Montréal, 22 ; traitement du sieur Foucault, 22 ; mesures à prendre pour obvier à la rareté des vivres et assurer les semences, 24 ; entente avec M. de Beauharnois, pour mettre fin aux difficultés entre le sieur Estèbe, la veuve Pommereau et autres, 24 ; thermomètres de l'inventeur Réaumur, 25 ; vacance créée par le décès de l'exécuteur des hautes œuvres, 25 ; " chargement de planches provenant de la fourniture de M. Bégon," 25 ; élévation du prix du tabac ; encouragement de la culture du tabac au Lac Champlain et recherches botaniques du sieur Gosselin, 25 ; consentement du roi à donner une moitié de la succession de l'abbé Norey à l'hôpital du Canada et l'autre moitié au lieutenant de Norey, 26 ; le sieur Châles, locataire des postes de Frontenac et de Niagara, 27 ; fabrication de la colle de poisson, 27 ; culture du chanvre, 27 ; commerce de la colonie, 27 ; munitions embarquées sur la *Gironde*, 29 ; arrangements pour payer les créanciers de M. Cugnet, 29.

Hocquart, M.—*Suite.*

Hocquart, M. Equipage du *Castor*, et envoi d'un vaisseau avec des provisions pour Louisbourg, 37 ; " emploi de petit échantillon, pour la construction d'une frégate de 22 canons," 37 ; finances de la colonie et lettres de changes pour payer les dépenses ; état du commerce, 38-39 ; subdivision des terres au Canada, 40 ; ratification d'une concession en sa faveur, 41 ; " nouveau chantier au cul-de-sac de la Basse-Ville," 43 ; instruments envoyés, 44 ; attitude du sieur Michel à l'égard du sieur Monrepos, 44 ; prétentions du sieur Guiton de Monrepos, et informations demandées, 44 ; affermage du poste de Tadoussac, 45 ; les héritiers du sieur Haymard, 50 ; consommation du bois fourni par M. Bégon, 52 ; renseignements fournis au sujet des prisonniers embarqués à Québec, 65 ; congé pour M. Michel et nomination du sieur Varin pour le remplacer, 66 ; armement de la *Martre*, 66 ; vaisseaux construits au Canada et perte du *Carcajou*, 67 ; prérogative du gouvernement de donner des ordres à ses vaisseaux, 67 ; instructions données à M. de Beauharnois, 67 ; commerce du domaine de Tadoussac, 67 ; " dénombrement de ceux en état de porter les armes, conditions de la colonie, travaux sur la Rivière Chaudière, concessionnaires sur le Lac Champlain, brais, goudrons, résines et agrandissement de la cathédrale de Québec," 67 ; dépenses du Canada pour le compte de l'Ile Royale, 67 ; les finances et les ouvriers des forges du St-Maurice, 67.

Hocquart, M. Contrat au sujet des fournitures, passé avec les sieurs Pascaud, 69 ; gratification qui lui a été accordée par le roi, 69 ; canons pour l'armement du *St-Laurent*, 70 ; le sieur Dubois, 70 ; plaintes du sieur Lainé, 70 ; instructions générales, 70 ; Bigot doit se rendre au Canada pour servir sous ses ordres en qualité de commissaire général de la marine, 78 ; traites tirées sur les Fermiers Généraux, 80 ; administration des forges du St-Maurice, 81 ; élévation du prix du castor, 82 ; effets que le sieur du Vivier prétend avoir fournis pour le service de l'Ile St-Jean, 82 ; commerce dans la colonie, dépenses, munitions, etc., 82 : constructions et armements des vaisseaux au Canada, 82 ; demi-solde pour le sieur Barolet, 82 ; dessin pour la sculpture à donner au *St-Laurent*, 83 ; le sieur Varin doit remplacer le sieur Michel à Montréal, 83 ; établissement d'une paroisse au Lac Champlain, 83-84.

Hocquart, M. Règlement pour déterminer les prérogatives du juge et du commissaire de la marine à Montréal ; explications et instructions à ce sujet, 84 ; arrivée de M. de la Jonquière au Canada, où il doit prendre connaissance des services rendus par les officiers avant de faire des promotions, 84 ; gratification pour M. de Rigaud, 84 ; dispositions de l'ordonnance concernant ses droits sur l'artillerie, 84 ; dépenses, lettres de change et fortifications de Québec, 84 ; lettre de change destinée au chev. Dubois, 84 ; mesures à prendre pour prévenir les suites que pourrait avoir le malheur arrivé à l'escadre de M. de la Jonquière, 85 ; flotte de navires marchands partis pour le Canada, sous l'escorte de l'escadre de M. de la Jonquière, 85 ; envoi de l'*Aimable Marthe* pour s'enquérir de l'arrivée de l'*Emeraude* à Québec, 85 ; achat de l'*Aimable Marie*, pour le compte du roi, 85 ; la facture détaillée du chargement du *Grand Scipion*, lui sera envoyée, 88 ; son arrivée à l'Ile d'Aix, 91 ; il demande que les vaisseaux envoyés au Canada y transportent du sel, 95 ; les forges du St-Maurice, 97 ; vaisseaux pour le Canada, 97.

Hocquart, M. Envoi d'un élève constructeur pour le sieur Cressé, 97 ; le sieur Michel passe à la Louisiane avec le grade de commissaire général, 98 ; remplacement du sieur Prévost malade, 98 ; brevets d'écrivain accordés aux sieurs Landriève et Michel Martel, 98 ; affrètement du navire le *Tourneur*, 98 ; troupes des colonies, 98 ; perte des goudrons et du merrain, lors du naufrage de la *Gironde*, 98 ; ceux qui demandent à passer en France, 98 ; arrangements avec les sieurs Pascaud au sujet d'approvisionnements pour les magasins du Canada, 98 ; la veuve du sieur d'Amours et les appointements dus à son mari, 99 ; réclamation du sieur Monségur, 100 ; son passage en France sur une frégate, 101 ; permission de retourner en France ; remplacé par Bigot, 102 ; tous les ordres lui sont adressés ; le ministre s'efforcera de lui donner satisfaction, 102 ; lettre de change, 103 ; exemption de droits sur les vins et eaux-de-vie, 103 ; arrivée du *Léopard*, 123 ; inspection du *Caribou*, 129 ; il est fait mention de la maison qu'il occupait à Montréal, 131 ; envoi de l'*Amphion*, pour protéger le commerce de la pêche à la morue, 136 ; les récollets de Bretagne, qui vont à l'Ile Royale, 141 ; départ de l'*Anglesea* pour le Canada, 142 ; pension pour le sieur Auger Garteau, chirurgien sur l'*Intrépide*, 142 ; canons embarqués pour la première batterie de l'Orignal, 142 ; gratification de 3,000 livres pour le sieur Dolabaratz, 142 ; passage accordé à deux récollets, 142 ; passage pour le sieur Gochereau, 143 ; départ de la *Mutine* pour l'Ile Royale, 144 ; brevet de concession de terre, sur la côte du Labrador, 180 ; va croiser sur les côtes de l'Ile Royale, 181 ; concession qui lui a été faite au Canada, 187 ; instructions au sujet des troupes envoyées au Canada, 210 ; approvisionnement de l'Ile Royale, 211.

Hocquart, M. Liberté accordée à six Anglais de s'enrôler dans le régiment du comte de Clare, 229 ; l'auteur d'un article imprimé à Brest, 229 ; arrivée de la *Licorne*, espoir que le *Héros*, l'*Illustre* et la *Sirène* arriveront bientôt et la route que M. de Beaussier se propose de suivre pour revenir de Louisbourg, 230 ; arrivée du *Charmant*, de l'Ile Royale, 244 ; vaisseaux qui doivent transporter des recrues au Canada, 245 ; départ de vaisseaux pour Louisbourg, 267 ; envoie du brevet concernant le poste de Mekatina, 269 ; supplément de vivres pour les colonies, 270 ; lettres écrites pour le Canada, qui devront être remises au capitaine de l'*Orphelin de la Chine*, 270 ; artillerie pour le Canada, 270 ; son départ pour le Canada le printemps suivant, 272 ; traitement du sieur Girard, missionnaire, 291 ; passage du sieur de Ligneris au Canada, 292 ; liste des officiers des colonies arrivés des prisons d'Angleterre, à Morlaix, 294 ; mouvements du sieur Kanon, 303 ; la prise du navire "The Gloucester," 305 ; troupes du Canada arrivées à St-Malo, 306 ; le sieur de Montmédy, 316.

Hocquart, M. Correspondanc entre l'amiral Rodney et le général Monckton, 327 ; le sieur Courval, capitaine de brûlot, 327 ; signaux qui doivent être remis au sieur Courval, 328 ; instructions aux commissaires ; Acadiens arrivant d'Angleterre, 337 ; solde payée aux Irlandais de Terreneuve, conduits à Brest sur les vaisseaux du chev. de Ternay, 338 ; familles acadiennes venues d'Angleterre, 339 ; proposition des commissaires des Etats de Bretagne au sujet des Acadiens réfugiés à Morlaix, 342 ; le sieur Deline doit s'établir à Belleisle et épouser la veuve Jean Rivet, 343 ; mission confiée à l'abbé le Loutre, 343 ; envoi de 24 familles acadiennes à Cayenne, 351 ; affrètement d'un navire pour transporter les Acadiens de Morlaix à la Guyane, 352 ; transport des Acadiens de Morlaix, à la Guyane, 353 ;

Hocquart, M.—*Suite.*
familles acadiennes de Morlaix, qui doivent passer à la Guyane, 354 ; départ immédiat des Acadiens de Morlaix pour la Guyane, 354 ; vaisseau pour les Acadiens qui doivent passer à la Guyane, 354 ; conditions faites aux Acadiens qui vont s'établir à la Guyane, 354 ; fusils pour les Acadiens qui passent à la Guyane, 355 ; femmes acadiennes enceintes, qui ont été embarquées sur le *Postillon*, 356 ; "lettres de Rémission pour le sieur Courtin," 356 ; départ du *Postillon*, pour Cayenne, 356.

Hocquart, M. Etablissement du sieur Aucoin à Bellisle, 362 ; poursuite d'un brigantin français par plusieurs corsaires anglais près de l'Ile Royale ; incendie à Niganiche, 487 ; renseignements au sujet de la guerre, 487 ; habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean qui seront transportés en France par les parlementaires anglais, 497.

Hocquart, M, capitaine de vaisseau. Gratification 187 ; commande l'*Alcide*, 204 ; l'*Alcide* et la *Sirène* seront laissés à Québec sous son commandement, 213.

Hocquart, sieur. Demande à échanger son poste de St-Modet pour celui du Gros Mékatina, 202 ; échange de son poste de St-Modet, 211.

Hocquart, Mme. Sa demande ne peut être accordée, 438.

Hody, M. Gratification pour le sieur Cassiet, missionnaire à l'Ile St-Jean, 291 ; missionnaires pour la Louisiane. 322, 323.

Holburn, amiral. Son escadre sur la côte de l'Ile Royale, 207 ; troupes transportées à Halifax 238 ; lettre au sujet de son escadre 241 ; son escadre était la seule destinée pour l'Amérique du Nord, 242 ; nouvelles de son escadre, attendue avec impatience, 242 ; son arrivée à Halifax avec son escadre, 243.

Hollande, embassadeur de la. Il est question de la lettre du duc de New Castle, au sujet de l'échange des prisonniers, 74.

Hopson, M. Doit remplacer Cornwallis, 168 ; proposition au sujet des déserteurs, 191.

Hôpital. Dépenses, 31 ; arrestation d'un esclave nègre appartenant à l'hôpital de Louisbourg, 126 ; requête de la veuve Arnaux, au sujet du paiement de 15,000 livres pour articles fournis à l'hôpital par son mari, 373 ; réglements concernant l'administration de l'hôpital de Louisbourg ; les pêcheurs refusent de payer des droits à l'hôpital, 478.

Hôpital Général de Montréal. Proposition d'y attirer des religieuses de France ou de le confier à des filles séculières, 11 ; il faut d'abord se rendre compte de son état financier, 11 ; fonds de secours, 27 ; l'arrangement proposé pour éteindre les dettes n'est pas praticable, 34 ; arrangement concernant sa fusion avec l'Hôtel-Dieu, 99 ; suspension de l'exécution de l'ordonnance rendue au sujet de la vente du terrain, de la maison et des meubles de l'hôpital, 151.

Hospitalières de Québec. Contrat passé avec dame de Rigauville, 7 ; leur mémoire au sujet de l'exemption de dîmes, 9 ; permission d'admettre plusieurs personnes dans leur communauté, 96 ; fusion de leur communauté avec l'Hôpital Général, 96, 97 ; il est question de la fusion de leur communauté avec celle de l'Hôpital-Général, 102.

Hostilités. Suspension, 105.

Hôtel-Dieu de Québec. "L'évêque favorise la réunion de l'hôpital de Montréal à celui-ci," 11 ; sa fusion avec l'Hôpital-Général, 99 ; distinction que font les religieuses entre les biens des pauvres et ceux de la communauté, 176 ; construction d'une nouvelle salle pour les malades, 178 ; sépulture des soldats qui y meurent, 178 ; les Religieuses Hospitalières de cette maison, 316.

Hôtel-Dieu, de St-Malo. Envoi de 50 poutres pour sa reconstruction 107.
Hôtel Royal des Invalides. Le baron d'Espagne, gouverneur, est choisi pour conférer la croix de St-Louis à M. de Rocheblave, 404.
Houmas, Indiens. Scalpes apportés par eux, 450. Houssaye, chev. de, capitaine. Renseignements demandées au sujet de sa conduite durant le siège de Louisbourg, 294.
Huard, sieur de. Doit prendre du charbon pour lester ses navires, 166 ; protection qui devra lui être accordée, 181.
Hubert, M. Mémoire au sujet de l'établissement de Pensacola, de l'Ile aux Vaisseaux et de l'usage de l'Ile Dauphine, 447.
Hugues, M. de. Capitaine des troupes débarquées à Morlaix ; instructions, 307 ; certificat pour lui servir de lettre de service, 506.
Huguet, de. Officier qui doit servir au Canada, 133 ; départ pour le Canada, 245.
Huile de poisson. Des bariques sont chargées sur des vaisseaux à Québec, 95 ; exemption de droit de " Foraine et Douane " sur la morue sèche et celle provenant de la pêche des sujets du roi à l'Ile Royale, 478.
Humebek, Mme la comtesse de. Demande au sujet des enfants du sieur Arnoux, 408.
Hunoda, Jean Gautier dit. Condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, 481.
Hurons. Il est fait mention de ceux de Détroit, 9; ceux de Sandoské s'en vont s'établir près de Détroit, 25 ; ils ont embrassé le christianisme, 162 ; ceux de Détroit sont retournés à leur village, 192 ; font partie du conseil tenu à Détroit, 326 ; les Français peuvent compter sur leur aide, 454.
Huron, le. Pris à son retour de Charleston, 420.
Hurson, M. Chargé de prendre connaissance de certains faits concernant l'administration du Canada, 294 ; passage des pères Germain et Beauchamp à la Martinique, 339 ; conduite des capitaines des navires de pêche français à Terreneuve, 342.
Hurtado, Jean Paez, général. Certificat délivré à 7 Français, 457.
Iberville, M. d'. Voyage, 442 ; projet de prendre possession de la Mobile, 442 ; rapport concernant la contrée du Mississipi, 442 ; de Bienville au ministre, au sujet de la découverte qu'il a faite avec son frère, 447 ; ce que de la Salle a vainement tenté de faire, a été accompli par lui 455 ; conduit des Canadiens à la Louisiane, 460 ; plaintes au sujet des pelleteries qu'il reçoit au préjudice de la colonie du Canada, 516 ; établissement d'une colonie sur le Mississipi, 516 ; consession de mines, 516 ; concession érigée en comté à la Mobile, 517 ; son journal au sujet de divers mouillages, 517 ; récit de son voyage à la Floride, 517 ; montant à lui remettre pour des avances qu'il a faites, 517 ; munitions et marchandises demandées pour le fort de Maurepas, 517 ; récit de son voyage de la Rochelle au Cap Français, 518 ; les établissements à la Louisiane, 518 ; instructions à M. de Sannol, concernant le Mississipi, 518 ; demande un missionnaire, 519 ; son entreprise sur le Mississipi, 520.
Iberville, M. d'. Le Mississipi, 520 ; les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, 520 ; réponse au gouverneur de Pensacola, au sujet d'un établissement à la Mobile, 520-521 ; demande une concession sur la rivière de la Mobile, 521 ; ses articles concernant le Mississipi et la Mobile, 521 ; proposition au sujet du rapprochement des Illinois et des Sioux, 521 ; proposition concernant le nommé Le Sueur, 521 ; dépenses au sujet de l'établissement de la rivière de la Mebile, 521 ; la Louisiane et le
Iberville, M. d'—*Suite.*
Canada, le vaisseau qu'on lui destine ; les sieurs Valesar et de Chateauguay et l'attitude des Indiens, 521 ; plaintes portées contre lui et son désir d'être relevé du commandement de la Louisiane 522 ; peut remplacer le père Dongé par le chapelain du vaisseau, 522 ; extraits de la junte de guerre des Indes et de son mémoire, 524 ; conduite de ses frères ; plaintes diverses contre lui, 525 ; instructions laissées à M. de Sannole, 532 ; M. de Bienville a reçu de lui l'ordre de faire un voyage, 533 ; deux frégates chargées d'une expédition lui ont été confiées, 534 ; récit de son voyage à cent lieues en amont du Mississipi, 534 ; mémoire sur les côtes occupées par les Anglais, 534.
Iger M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg,, 484.
Ile-au-Massacre. Un fort est nécessaire pour protéger la Mobile, 443 ; le Fort Louis devrait y être reconstruit, 525.
Ile-aux-Coudres. Vaisseau resté à cet endroit, 215 ; vaisseaux laissés à cet endroit, 276.
Ile-aux-Oies, Seigneurie vendue par Mme de St-Joachin, 178.
Ile Balize. Mémoire au sujet du fort à cet endroit, 447.
Ile d'Aix. La garnison et les habitants de l'Ile Royale doivent y être transportés, 59 ; crainte qu'un convoi soit attaqué dans la rade, 10 ; le ministre a appris que le convoi avait relâché, 60 ; départ de l'escadre dans 8 ou 10 jours, 70 ; les Anglais comptent que l'escadre du duc d'Enville y a été bloquée, 74 ; le ministre espère apprendre que Hocquart y est arrivé et qu'il y trouvera l'escadre prête, 91 ; capitulation de la garnison française, 238 ; escadre anglaise rendue à cet endroit, 261 ; escadre anglaise dans la rade, 264 ; arrivée d'un parlementaire anglais avec les habitants de l'Ile Royale, 275 ; un hôpital doit y être établi, 276.
Ile Dauphine. Ce qui s'y est passé après le départ de Cadillac, 445 : importance de la fortifier, 447 ; la moitié est emportée par les flots, 457.
Iles d'Amérique. Esclaves qui pourraient y être vendus, 114.
Ile-de-Bouin. Etablissement d'Acadiens, 337.
Ile-de-France. M. Dumas de Capdeville est nommé capitaine, 376 : circulaire pour les capitaines et les lieutenants de la légion, 377 ; liste des officiers de la légion désignés pour aller à Port Louis, 381 ; rappel de M. Dumas, 407.
Iles de l'Amérique du Sud. Commerce avec ces îles, 70.
Iles de la Madeine. Concession des sieurs Pacaud, 191.
Ile-de-l'Entrée. Soldats, habitants, matelots et pêcheurs qui s'y trouvaient avant et après le siège de Louisbourg, 490.
Isle-de-Ramée. Ordre de M. de Gotteville de Bellisle, gouverneur, 479.
Ile-de-Ré. Il est probable que l'escadre anglaise fera une tentative de ce côté, 60 ; nouvelles reçues par un corsaire qui y a relâché, 92 ; arrangements pour loger les troupes de l'Ile Royale, 94 ; les habitants de l'Ile Royale réfugiés à Rochefort, doivent y être envoyés, 77 ; 200 des recrues des colonies doivent y être envoyées, 305.
Ile-des-Pélerins. Pêche au hareng, 24.
Ile-de-Sable. Il est question de la *Légère* qui s'y est perdue, 88 ; naufrage, 89.
Iles du Vent. Commerce avec le Canada, 14 ; commerce satisfaisant avec l'Ile Royale, 32 ; exemption accordée pour le cabotage entre ces îles, le Canada, etc., 135 ; cabotages, 195 ; cargaison de sucre expédiée à St-Domingue, 334 ; le marquis de Beauharnois est nommé gouverneur, 503 ; officiers militaires, 509.

DOC. DE LA SESSION No 18

Iles du Vent et îles sous le Vent. Nominations d'officiers canadiens dans les troupes, 175.
Iles Méridionales. De fortes escadres y seront envoyées, 39.
Ile Royale. Situation quant aux approvisionnements, 15 ; "les habitants ne veulent pas profiter des secours des faux sauniers." 15 ; vivres et approvisionnements envoyés, 15 ; les habitants n'entreprendront pas de fabriquer de la colle pour le prix qui leur en est offert, 15 ; vaisseaux qui y ont fait la pêche et la traite, 16 ; rapport concernant la pêche en 1742, 17 ; l'introduction de la morue provenant des Anglais, doit être empêchée, 17 ; établissement d'un abattoir, 17 ; progrès de la culture, 17 ; la *Gironde* y transportera des munitions et des vivres 17 ; état du commerce en 1742, 18 ; le sieur de Ste-Marie est nommé capitaine d'une compagnie de canonniers, 18 ; des vaisseaux y seront envoyés si la guerre éclate, 18 ; plainte contre le sieur Maillard, missionnaire. 19 ; instructions au sieur Desgouttes concernant son voyage, 20 ; liste de passagers s'y rendant sur la *Gironde*, 20 ; le roi protégera les armateurs qui actuellement ne se soucient pas d'y transporter le surplus de la récolte à cause de la guerre, 27 ; affrètement de vaisseaux marchands pour y transporter des passagers, 29 ; les vaisseaux de la Compagnie des Indes doivent y relâcher, 29 ; approvisionnements qui vont y être envoyés, 30 ; recrues ; suppression des congés aux soldats, 30.
Ile Royale. Il ne peut être question pour le moment d'augmenter le nombre des troupes, 31 ; le commerce avec les îles du Vent, est satisfaisant, 32 ; Du Chambon remplace M. de Bourville, 33 ; la proposition d'y établir des moulins à farine n'est pas acceptée, 38 ; M. Périer de Salvert commandera jusqu'à l'arrivée de M. de Chateaugué qui vient d'être nommé gouverneur, 48 ; projet d'armement, 50 ; vivres qui doivent y être envoyées, 50 ; certificat concernant le décès de Du Quesnel, commandant, 50 ; sédition de la garnison, 52 ; habitants de cet endroit arrivés à Calais. 56 ; les effets qui ont été saisis aux habitants leur sont rendus, 56 ; fonds, 58 ; révolte du régiment suisse, 60 ; suppression de congés aux officiers qui y ont servi, 62 ; les comptes, 63.
Ile Royale. Procès des révoltés, 64 ; les comptes, 64 ; revue des troupes et désertions, 64 ; dépenses, 64 ; M. Morpain a fait tout ce qui était en son pouvoir pour la défense, 73 ; le duc d'Enville devra tenter un effort de ce côté, 74 ; une pension ne peut être accordée à la veuve du sieur de Boisberthelot qui y servit, 74 ; gratification pour les habitants,, 75 ; envoi d'un mémoire concernant cette place, 76 ; gratification pour les habitants réfugiés à St-Malo, 76 ; équipage de l'*Abany*, pris sur la côte, 76 ; jugement contre les révoltés, 76 ; mortalité parmi les compagnies françaises revenues, 77 ; décès du sieur Boisberthelot, major des troupes, 77 ; paiement de la solde des compagnies, 78 ; levée de recrues pour combler les vides faits par les désertions dans les troupes 78 ; les troupes, 79 ; les 8 compagnies qui y servaient, 80 ; les sieurs Boucher et Couagne doivent partir pour le Canada, 83 ; ordre du roi au sujet des troupes qui doivent se rendre au Canada 84 ; dépenses, pour l'année 1745, 87.
Ile Royale. Perte de cette place, 88 ; l'Espagne est intéressée à sa restitution, 88 ; secours pour les habitants, 88 ; gratification pour les habitants, 89 ; quelques compagnies de la garnison vont être envoyées au Canada 90 ; promotions pour les troupes 90 ; règlement des comptes, 91 ; règlement des affaires, 92 ; père Isidore, chapelain des troupes, 92 ; règlement des comptes, 92 ; balance des dépenses, 94 ; "compte des dépenses," 95 ; le nombre des troupes devra être plus considérable, 99 ; les habitants qui y étaient établis pourront reprendre leurs anciens établissements, 105 ; les Acadiens devront y être attirés, 105 ; les arrangements pour la reprise de possession sont arrêtés, 107 ; recrues pour augmenter la garnison ; les officiers, les soldats de l'ancienne garnison, de même que les anciens habitants y repasseront, 107 ; nomination d'un commissaire ordonnateur, 108 ; organisation des divers services, 108.
Ile Royale. Gratification accordée au sieur Gauthier, pour lui permettre d'y aller former son établissement ; celui-ci devrait y attirer les Acadiens, 109 ; "détachement au petit Brador, pour préparer la voie aux habitants passés au Canada," 111 ; mission de la Galissonnière à cet endroit, 115 ; état des dépenses pour l'année, 115 : instructions, concernant la garnison, 116 ; le nombre des troupes de la marine qui doivent servir, 117 ; au sujet des troupes qui s'y rendront, 118 ; formation des compagnies, 118 ; farines et légumes nécessaires pour l'approvisionner, 129 ; il est question de faire relever le détachement de l'Ile St-Jean par des troupes de cette place 132 ; voyage de M. Bigot, 132 ; une des compagnies est confiée à Du Chambon Vergor, 132 ; missionnaires, 133 ; aventures sur les frontières, 134 ; augmentation de la compagnie des canonniers-bombardiers, 135 ; ordres et dépêches du roi, 135 ; une année est accordée à ceux qui y possèdent des terrains, pour faire enregistrer leurs titres, 136 ; la charge d'écrivain est confiée au sieur Prévost de la Croix, 137 ; artillerie laissée par les Anglais, 139 ; nomination des officiers des troupes, 143-144 ; transport d'approvisionnements, par le *Mentor*, 144 ; reprise de possession par M. Desherbiers, 144.
Ile Royale. M. de Beaubassin veut y faire passer, 50 pêcheurs, 147 ; envoi de lettre, 148 ; Chambon Vergor est transféré au Canada, 150 ; les compagnies des colonies devront être transférées de temps en temps et envoyées là comme ailleurs, 152 ; instructions au comte de Raymond, commandant, 152 ; ordres à M. de la Clue, de prendre le premier corsaire anglais ou la première frégate anglaise qu'il rencontrera sur la côte, 153 ; officiers nommés et promus, 154 ; "abus concernant les troupes," 164 ; pêche qui y a été faite en 1751, 167 ; retour du sieur Franquet, 177 ; les finances, 181 ; développement, 182 ; M. de Drucourt est nommé gouverneur, 191 ; promotions dans l'état-major et les troupes, 194 ; historique de la colonie, 194 ; le commerce qu'y font les Anglais, 195.
Ile Royale. Terres cultivées, 195 ; deux bataillons y sont envoyés, 205 ; au sujet de 5 ou 6 vaisseaux de l'amiral Holburn, qui restaient sur la côte 207 ; paquets qui ne sont pas encore arrivés, 208 ; deux bataillons y ont été envoyés, 208 ; deux bataillons passent à cet endroit, 213 ; envoi de provisions 214 ; "état des fonds ordonnés," 215 ; liste des passagers embarqués sur l'*Outarde*, 215 ; état des affaires, 216 ; rapports des capitaines de vaisseaux qui en arrivent, 216 ; état du roi pour les dépenses de l'année, 224 ; missions, 246 ; les vaisseaux envoyés se rendront à Québec, si Louisbourg, est bloquée, 259 ; sieur John Tane, 261 ; première division, 261 ; prise de quelques vaisseaux qui y ont été envoyés, 261 ; nécessité d'y envoyer des secours et division des vaisseaux du roi, commandée par Beaussier, 263 ; commandement supérieur des troupes, 264 : dépenses de l'année courante, 264.

Ile Royale. Construction d'une église et d'un presbytère pour y fixer les sauvages, 264 ; décès de Du Hayet, major, 269 ; listes des personnes débarquées à St-Malo, 272 ; listes des officiers et habitants arrivés à La Rochelle, 275 ; les Anglais ont bloqué les ports, 275 ; décision au sujet des officiers et des habitants, 276 ; au sujet des habitants, rapatriés, 290 ; liste des officiers qui servaient dans les troupes, 298 ; liste des habitants débarqués à La Rochelle, 299 ; les habitants présentent un mémoire, 299 ; secours aux familles, 299 ; officiers qui doivent commander les 400 hommes qui embarqueront à Bordeaux, 301 ; navigateurs, 311 ; conseillers du Conseil supérieur, 323 ; habitants réfugiés à Bayonne, 329 ; passage de familles, à St-Pierre et Miquelon, 334 ; privilèges accordés aux officiers du Conseil supérieur, 365 ; habitants qui reçoivent la subsistance, à Rochefort et à La Rochelle, 369 ; papiers transportés à La Rochelle, 371.

Ile Royale. Pension accordée à la seule religieuse survivante, 372 ; papiers appartenant à l'amirauté, 376; " fondation de M. de Forant ," 382 ; subsistance accordée aux familles, 401 ; pensions payées à différentes personnes, 405 ; pensions accordées aux familles, 406; motifs qui ont fait accorder des pensions aux habitants, 406 ; arrangements concernant les familles, 410 ; habitants réfugiés à St-Malo, 414 ; papiers déposés à Rochefort, 416 ; pensions accordées aux habitants, 435 ; réclamation, pour une goélette et un bateau perdus, en 1745, 440 ; pension pour Mme de la Bouchérie, fille de M. Dangeac, ancien officier, 440 ; concessions de grèves et de terres, 478 ; création de trois bailliages et d'un Conseil supérieur, 478 ; ordonnance pour établir à quelle distance des fortifications des postes, il sera permis de bâtir et de faire des plantations, 478; les fortifications, 479.

Ile Royale. Compte rendu des vivres et des habillements distribués aux troupes, 480 ; gages des équipages armés à cet endroit, 480 ; ordonnance pour défendre aux habitants non mariés de louer les grèves et vignaux leur appartenant, 480 ; concession de plusieurs terrains, 480 ; l'établissement des récollets, 481 ; règlement concernant la police des forts, 481 ; arrêté du Conseil d'Etat, concernant le procès au sujet de la disposions des terres, 481 ; proclamation établissant trois bailliages, 491; redoutes sur la côte, 492 ; honneurs à rendre, 493 ; papiers, 497 ; trois postes peuvent être fortifiés," 498 ; dépenses pour les fortifications projetées, 499 ; mémoire au sujet des fortifications, 499 ; plans et mémoires du sieur de Verville, concernant les fortifications, 499 ; avancement des travaux, 499 ; carte 500 ; "lettre patentes pour donner le commandement à M. Desherbiers," 503 ; " provisions de gouverneur pour M. Drucour," 503 ; le commandement sera confié à M. St-Julhien, si M. Drucour fait défaut, 503.

Ile Royale. Nomination d'officiers, 504 ; instructions au sieur Brouillan de St-Ovide, ancien gouverneur, 508 ; liste des officiers militaires, 509 ; compagnies détachées des troupes, 510 ; familles d'officiers, actuellement en France, 512 ; officiers qui espèrent obtenir un emploi, 512 ; " Troupes, légions, rolle," 514 ; officiers civiles et militaires, brevets, ordres, commissions, 514 ; liste des enfants des anciens officiers, 529 ; recensement ; concessions ; cartons, 532.

Iles sous le Vent. Le commandement général est confié à M. le marquis de Vaudreuil, 503.

Ile St-Jean, "Les habitants, ne s'occupent guère de profiter des secours des faux sauniers," 15 ; choix d'un chef-lieu, 16 ; le feu détruit les récoltes et causent des pertes de vie, 17 ; progrès

Ile St-Jean—*Suite.*
de la culture, 17 ; augmentation des semences, 18 ; Bigot doit y attirer des habitants, 31 ; mesures prises par les habitantspour conserver leurs biens, après la prise de Louisbourg, 69 ; réclamation pour approvisionnements fournis aux habitants, 82 ; il est désirable que les Acadiens y soient attirés, 109 ; détachement envoyé, 111 ; déserteurs qui désirent s'y établir, 116 ; le commandant envoie des déserteurs à Québec, 132 ; établissement de recrues, 136 ; visite des endroits qui sont propres à la colonisation, 136 ; mesures à prendre pour sa protection, 137 ; établissements pour la garnison, 138 ; le sieur de Bonaventure est nommé commandant, 154 ; condition des habitants, 166.

Ile St-Jean, Recensement et développement de la colonie, 168 ; dépenses faites pour les bâtiments, 169 ; chapelles demandées, 186 ; le sieur Gauthier doit remplir les fonctions de capitaine, 262 ; " vivres et semences envoyées," 262 ; habitants arrivés à Boulogne, 290 ; secours pour les habitants, réfugiés à Boulogne, 290 ; subsistance pour les familles, 298 ; secours pour les habitants débarqués à Boulogne, 303 ; emploi des habitants pour mettre une concession en valeur, 326 ; " armement du navire le *Zéphir*," 328 : les secours aux familles doivent être continués, 330 ; les habitants ne sont pas forcés d'aller à Cayenne ; à l'exception de St-Pierre et Miquelon, ils sont libres de se transporter dans les autres colonies, 357 ; archives, 372 ; envoi d'un missionnaire, 380 ; " concédée en fief au sieur Gautier dans le but d'y faire la tuerie des loups marins," 477 ; vaisseaux étrangers qui feront la pêche sur la côte nord, 479-480 ; ordre d'attaquer les vaisseaux étrangers faisant la pêche sur la côte nord, 480 ; jugement rendu contre le commandant, 480 ; réunion de cette île au domaine du roi, 481 ; " commission de lieutenant du roi, pour M. Dupont Duvivier," 503 ; lettres patentes conférant le commandement à M. Desherbiers, 503 ; "ordre pour confier le commandement au sieur de Bonaventure," 504 : " ordre donnant à M. Dupont Duvivier, le commandement dans l'étendue de cette île, 504 ; recensement, 532.

Ile Ste-Marguerite. Emprisonnement d'officiers, 329.

Iles à Michaud. Concession de terre, 479.

Iles Malouines. Au sujet du sieur Benoist qui en est revenu 410 ; voyage de M. de Bougainville 411.

Iles Miscou. " Pêche sédentaire de vaches marines," 103.

Illinois, pays des. Situation des forts et des villages, recensement de la population blanche, 448 ; mémoire non signé concernant ce pays, 451 ; fertilité, 465 ; ce pays ne doit pas être détaché de la Louisiane, 465 ; récit de ce qui s'est passé quand les Anglais ont tenté d'en prendre possession, 465 ; les Anglais ne peuvent s'y rendre par la route du Canada, 465 ; les convois anglais qui s'y rendent recevront des secours des commandants des postes français sur le Mississipi, 465-466 ; les Anglais n'en sont pas encore en possession ; evacuation des postes français, 467 ; départ du lieut-colonel Reid pour aller y commander, 469 ; le capt. Sterling en prend possession, 469 ; nécessité de s'y établir solidement, 520 ; conduite des grands vicaires, 522 ; recensement ; concession ; passagers s y rendant, 531.

Illinois, Indiens. Guerre avec les Chicachas, 13 ; on fait tout ce que l'on peut pour les pacifier, 354 ; ils cèdent le village de Cascassias aux Français, 451 ; ils étaient 190 avec d'Artaguiette, 453 ; ils abandonnent d'Artaguiette, 453 ; ceux qui faisaient partie de la troupe de M. d'Arta-

Illinois, Indiens—*Suite.*
guiette, 453 ; ceux qui devaient rejoindre d'Artaguiette, 453 ; leur appui, 454 ; ils sont attaqués par les Chicachas, 455 ; influence du chef de Pondiak sur eux, 467 ; discours de leur chef, attachement à la France et haine contre l'Angleterre ; réponse de M. Aubry, 467 ; négociations de paix avec eux, 468 ; ils sont revenus de leur hivernement ; propositions de paix ; ils décident de continuer la guerre, 468 ; ils sont rassemblés pour leur faire rendre compte du nombre d'Iroquois qu'ils ont tués et amenés comme esclaves, 515 ; rapprochement des Scioux, 521.

Illustre, L. Fait partie des vaisseaux qui doivent transporter les deux bataillons, 219 ; sous les ordres de M. Beaussier, 219 ; son retour, 230.

Imbert, sieur. Il est recommandé, 166 ; somme due par lui et autres, 196 ; il doit partir avec Bigot, sur la *Fidèle*, 214 ; assistant, 255 ; il est chargé d'acheter des approvisionnements, 300 ; les comptes de son fils, 316 ; papiers concernant les recettes et dépenses du domaine, envoyés par, lui 336 ; liquidation des papiers du Canada, 354.

Imbert, M^me^. Continuation de la pension de son mari, 367 ; pension accordée à son mari, 403 ; il est trop tard pour accorder l'indemnité demandée, 408.

Imprimeur. Les exemplaires du mémoire de M^me^ Rochemore, doivent lui être enlevés, 469.

Inconstante, l'. Son départ avec des Acadiens, 379 ; Acadiens arrivés de St-Pierre et Miquelon, sur ce vaisseau, 382 ; liste des familles acadiennes et canadiennes arrivées à Brest, 387 ; prise d'un seneau français, 423.

Inde. Traduction d'une histoire de l'Inde, 326.

Indiens. Ceux de l'ouest sont disposés à servir les intérêts de la France, 9 ; commerce avec eux ; effets que l'affermage des postes de l'ouest, produira probablement sur eux, 9 ; renseignements fournis par M. de Beaucours à leur sujet, 11 ; ils sont dégoutés de leur commerce avec les Anglais, 12 ; les mouvements de ceux des Illinois, doivent être surveillés, 13 ; missions, 18 ; les Chérakis font des incursions à la Louisiane, pour se venger de ceux du Canada, 21 ; réduction des dépenses ; présents faits en 1742, 22 ; importance de rétablir les bonnes relations entre ceux du Sault-St-Louis et ceux du Lac des Deux- Montagnes, 23 ; ils devraient faire des incursions du côté des postes anglais à Ouinipigon, 25 ; ceux qui ont aidé les soldats à déserter, ne recevront pas de présents, 26 ; médailles, 26 ; la conduite des commandants des postes exerce une grande influence sur leurs bonnes dispositions, 29 ; sommes dépensées en présents, 38 ; à l'exception des Iroquois du Sault St-Louis, on peut compter sur leurs bonnes dispositions, 39 ; médailles, 41 ; le roi est satisfait de la fidélité de ceux des Deux-Montagnes, tandis que les Iroquois du Sault St-Louis ne se montrent guère attachés, 41 ; mécontentement du roi au sujet du commerce que ceux du Sault St-Louis font avec les Anglais, 42 ; rapport du père St-Pé, la conduite de ceux du Sault St-Louis, 44 ; attachement et fidélité de ceux de la mission du Père Piquet, 44.

Indiens. Les Iroquois sont enclins à rester neutres, 69 ; un détachement a été envoyé du côté de l'Acadie, 69 ; les Iroquois semblent vouloir s'opposer à la destruction de Choueguen, 80 ; sieurs Maillard et le Loutre, missionnaires de ceux de l'Acadie, 88 ; le Canada dépourvu des choses nécessaires pour faire la traite avec eux, 89 ; " au sujet des enfants anglais qu'ils emmènent avec eux," 96 ; ils forment une sorte de république, 101 ; attitude à l'égard des Français et des Anglais, 113 ; dispositions, 137 ; conduite des Anglais à l'égard de ceux des pays d'en

Indiens—*Suite.*
haut, 148 ; leur conduite à l'égard du commerce de la colonie, 149 ; endroits exposés à leurs attaques, 149 ; il faut éviter de leur causer des inquiétudes, 152 ; projet de Cornwallis contre eux, 153 ; ceux qui ont embrassé le christianisme, 162 ; ceux des pays d'en haut, 165 ; les Anglais prétendent avoir conclu la paix avec ceux de l'Acadie, 182 ; relations des Anglais avec ceux de l'Acadie, 184 ; médailles, 192 ; passage de trois d'entre eux en France, 192 ; ceux de Détroit, etc., 192 ; il est question de conduire à Versailles, ceux qui sont venus du Canada, 197 ; ceux qui ont été amenés en France par l'abbé Piquet, 197 ; ceux de l'Ohio, 199 ; gouvernement 200 ; médailles pour les chefs, 224 ; attitude à l'égard des Anglais, 254 ; démêlés avec eux ; attitude à l'égard des Français et des Anglais, 258 ; médailles, 262 ; on doit peu compter sur eux ; l'intérêt est leur seul mobile ; on leur a prodigué trop de présents ; dépenses, 279 ; l'éducation à donner à leurs enfants, 281 ; conseil tenu à Détroit, 326 ; M. Périer est blâmé pour sa conduite envers eux, 450 ; ils n'agissent que lorsqu'ils sont intéressés ; ne peut rien leur donner, 450 ; si M. Périer les avait mieux connus, il ne se serait pas laissé prendre par leurs ruses, 450 ; ils viennent au secours de M. Saint-Denis, 450.

Indiens. Ceux qui faisaient partie de la troupe de d'Artaguiette, 453 ; ceux qui ont pris part à l'expédition contre les Chicachas, 454 ; il ne faut pas trop compter sur eux, 454 ; efforts des Anglais pour monopoliser le commerce avec eux, 454 ; ceux du Canada font partie du détachement envoyé contre les Chicachas, 456 ; M. de Celoron commande le détachement envoyé contre les Chicachas, 456 ; découverte d'une terre au Mexique, 458 ; mécontents au sujet de la prise de possession des Illinois par les Anglais, 465 ; ils se rappellent les mauvais traitements que leur ont fait subir les Anglais, 465 ; efforts tentés pour les pacifier, 465 ; entrevue avec eux, attaque des Anglais, 466 ; conférence de M. de St-Ange avec leurs chefs, la guerre avec les Anglais ; ils mourront plutôt que de faire la paix avec les Anglais, 466,467 ; il faudra de grands ménagements à leur égard, 467 ; difficultés avec eux, au sujet de la prise de possession de la Louisiane par l'Espagne, 469 ; leurs harangues ne respirent que la guerre, 470 ; attitude à l'égard des Espagnols et des Anglais, 470 ; leur attachement pour la France ; la manière d'agir des Espagnols les éloignera, 472 ; traite avec eux, 501 ; de la Salle ne devra faire aucun commerce avec les Outaouais, 515 ; expédition de M. Denonville contre les Iroquois, 516 ; leur commerce avec la compagnie de M. de Croza, 516 ; il font mention des grands lacs, 519 ; secours en hommes à ceux de la Mobile ; a pu se procurer du maïs, 519 ; projets à leur égard, 521 ; relations des Français avec eux, 524 ; influence de M. de St-Denis sur eux, 524 ; ils préfèrent les Français aux Anglais, 525.

Indes, junte de guerre des. Délibérations ; l'Espagne doit conserver la Floride et fortifier Pensacola, 525.

Indigo. Vient très bien et sans culture, 444 ; liste des habitants qui peuvent le cultiver, 451 ; celui de la Louisiane est de qualité supérieure, 463.

Indiscrète, l'. Reprise d'un bateau français, 419.

Inflexible, l'. Fait partie de l'escadre de Macnemara, 214.

Ingénieurs. Envoyés à l'Ile Royale, 206 ; remplacement de ceux qui ont été pris sur l'*Alcide*, 220 ; fusion du service des ingénieurs avec celui de l'artillerie, 252 ; quatre nouveaux ingénieurs sont envoyés au Canada, 277 ; quatre ingénieurs

Ingénieurs—*Suite.*
sont choisis pour aller servir au Canada, 284 ; deux ingénieurs sont demandés pour M. de Vaudreuil et M. de Montcalm, 290.

Intendants. Le fret qui leur est accordé sur les vaisseaux, 149 ; circulaire à eeux des ports de France, au sujet de l'établissement des familles françaises d'Amérique en France, 378 ; circulaire à ceux des ports de France, au sujet des Acadiens attendus de St-Pierre et Miquelon, 382 ; circulaire à ceux de Brest, de St-Malo, de Rochefort, de Lorient et du Havre, au sujet de l'établissement des Acadiens sur les terres de M. de Pérusse, 402

Intendants de la marine. Circulaire concernant la pêche dans le Golfe St-Laurent, 336.

Intendants des provinces. Circulaire ; décret du conseil concernant les biens de Bigot et de Varin, 349 ; décret du conseil concernant Bigot, Varin et autres, 352 ; lettres de change et papier monnaie du Canada, 355 ; "intérêts de 4½ p.c. sur les reconnaissances données et à donner pour le paiement des papiers du Canada," 373.

Intrépide, l'. Remplace le *St-Esprit*, 118 ; sieur Auger Garteau, chirurgien, 142 ; une cour martiale doit s'enquérir de la conduite du capitaine, 325 ; la prise de ce navire, 326.

Invalides. Soin des invalides français à Québec, 325.

Invault, M. d'. Habitants de l'Ile St-Jean réfugiés à Boulogne, 290 ; secours pour les habitants de l'Ile St-Jean, réfugiés à Boulogne, 290 ; nécessité de s'occuper immédiatement de l'établissement des familles acadiennes, 388 ; le sieur Victor Forest, Acadien de St-Malo, 389.

Invincible, l'. Doit servir d'escorte à des vaisseaux marchands, 58.

Irlandais et Ecosssais catholiques. Ils pourront rester au Canada, s'ils le désirent, 98.

Irlandais. Ceux qui désireraient s'enrôler, 226 ; arrivée d'une compagnie en France, 249 ; compagnie envoyée en France, 267.

Iroquois. Il est question de ceux du Sault St-Louis et de ceux du Lac des Deux-Montagnes, 8 ; il est question de ceux du Sault St-Louis pour susciter des difficultés aux Anglais, 23 ; il est fâcheux que l'incident survenu entre les Nontagnés et les Anglais, ne les ait pas soulevés, 23 ; leur établissement à la Rivière-Blanche, 25 ; on espère qu'ils observeront la neutralité, 29 ; inconvénients résultant de leur établissement à la Rivière Blanche, 40 ; ils semblent vouloir rester neutres, 69 ; ils semblent vouloir s'opposer à la destruction de Chouéguen, 80 ; destruction de Chouéguen, 97 ; le père Piquet pourrait être utile auprès d'eux, 98 ; prédominance de ceux-ci au sein d'une espèce de république, 101 ; conduite de ceux du Sault St-Louis dans la guerre contre les Agniers, 101 ; conduite de ceux du Sault St-Louis, 101 ; leur projet d'embrasser le christianisme, 102 ; mission près du fort Frontenac pour les y attirer, 111 ; un grand nombre déclarent vouloir embrasser le christianisme, 112 ; ils sont indignés des prétentions des Anglais et veulent se maintenir dans la neutralité, 113 ; limites de leur contrée, 128.

Iroquois. Ceux qui faisaient partie de la troupe de M. Dartaguiette, 453 ; leur courage, 453 leur appui contre les Chicachas, 454 ; ceux du Lac des Deux-Montagnes partent avec de Bienville pour la Louisiane, 455 ; négociations de paix avec eux, 522 ; nombre de ceux tués par les Illinois, 515.

Isarn, M. Vaisseaux pour aller chercher les Acadiens en Angleterre, 337 ; paiement aux Canadiens et aux Acadiens de ce qui leur revient de leur entretien, à raison de 6 sols par jour, 340.

Isidore, père, chapelain à l'Ile Royale. Le ministre demande pourquoi il n'a pas suivi les troupes, 92.

Isle Dieu, abbé de l'. Plaintes contre M. Maillard, 19 ; les Sœurs de la Congrégation, 87 ; l'Hôpital Général et le paiement des dettes de cette institution, 121 ; les Sœurs de la Congrégation, 121 ; passages pour le Canada, aux abbés Thiersant et Le Guerne, 143 ; abbé Le Guerne qui part pour le Canada et les affaires du diocèse de Québec, 159 ; missions au Canada, 171 ; les prétentions de l'évêque de Québec au sujet des cures, 171 ; départ de deux prêtres pour l'Acadie, 172 ; l'Hôpital Général de Montréal et la cure de Québec, 172 ; pension demandée, 187 ; représentations qu'il doit faire pour l'évêque de Québec, 197 ; pension, 197 ; réponses à ses trois demandes, 198 ; gratifications pour les missionnaires qui passent au Canada, 198 ; tableau des missions du diocèse de Québec, 199 ; protestants établis à la Louisiane, 211.

Isle Dieu, abbé de l'. Procuration de l'évêque de Québec, 211 ; missionnaires venus de l'Acadie, 226 ; missionnaires qui vont à l'Ile Royale, 229 ; décès de l'abbé Daudin et départ des deux missionnaires, 229 ; passage de deux missionnaires à l'Ile Royale, 230 ; mandement de l'évêque de Québec, 230 ; évêque de Québec, 247 ; missionnaires détenus en Angleterre, 247 ; les jésuites et les capucins à la Louisiane, 248 ; missions, 270 ; les religieuses de l'Ile Royale, actuellement à l'hôpital de La Rochelle, 272 ; gratifications accordées aux sieurs Girard et Desenclave, missionnaires, 291 ; l'évêque de Québec, les Sœurs de la Congrégation de Louisbourg, les appointements des sieurs Gérard, Desenclave et Cassiet, missionnaires et le sieur Kelly nommé pour assister l'abbé le Loutre, 293 ; lettre de l'abbé Girard, 295 ; secours accordés aux Acadiens ; la petite vérole parmi ceux-ci et les lois de l'église concernant le mariage à l'égard des Acadiens, 296 ; ce qu'il a plu au roi de faire pour l'évêque de Québec, 303 ; liste des Canadiens et des Acadiens en France, 303 ; dispenses pour les Acadiens qui désirent se marier, 304.

Isle Dieu, abbé de l'. Le sieur de Lotbinière, 306 ; sa demande de retraite à cause de son grand âge et de ses infirmités, 307 ; évêché de Québec, 315 ; montant de 400 livres pour le sieur Cocquart, missionnaire, 315 ; les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, 316 ; stipulations de la capitulation concernant l'exercise de la religion au Canada, 317 ; le sieur Manach, depuis son enlèvement et sa détention par les Anglais, 317 ; missions du Canada, 319 ; clergé de Québec, 324 ; efforts qu'il a tentés pour obtenir la liberté de l'abbé le Loutre, 325 ; argent qu'il a obtenu pour les grands vicaires du Canada, 327 ; permission pour le chapitre de Québec, de se choisir un évêque ; succession des prêtres catholiques ; liberté de l'abbé le Loutre ; réclamation des effetsde l'abbé Maillard décédé, et exhortation des prêtres français au Canada, à être fidèles au nouveau souverain, 340 ; services qu'il a rendus et dépenses qu'il a faites, 352 ; somme de 10.000 livres envoyée du Canada pour être restituée, 354 ; somme qui doit lui être remise, 355 ; mémoires de l'abbé Piquet, 361 ; nomination du Père Hilaire à la charge de protonotaire apostolique à la Louisiane, 362 ; lettre à l'évêque d'Orléans, au sujet d'une pension, 362 ; pension pour l'abbé Manach, 364 ; les abbés Manach et Gérard nommés pour aller servir à St-Pierre et Miquelon, 364 ; urgence de lui procurer un bénéfice, 367 ; demande au sujet de la seule religieuse survivante de l'Ile Royale, 372 ; demande en faveur de l'abbé le Loutre, 374 ; réclamations des communautés religieuses du Ca-

Isle Dieu, abbé de l'—*Suite*.
nada, 374 ; missionnaires pour St-Pierre et Miquelon, 375 ; papiers du Canada qui lui ont été envoyés par des habitants de l'Acadie, 380 ; sa pension, 395 ; la pension du sieur Hertel, 409 ; la permission de se retirer lui est accordée par le roi ; une pension lui est octroyée en reconnaissance des services qu'il a rendus à la religion et à l'Etat et des renseignements lui sont demandés au sujet des biens que les Jésuites possèdent au Canada, 413 ; trois rescrits de Rome, ont été trouvés parmi ses papiers, 415 ; son décès 430.
Jacau, sieur. Nommé enseigne dans la compagnie des canonniers, à l'Ile Royale, 105 ; transféré au Canada, 128-136-505.
Jacobins. Leur couvent établi chez les Apalaches, 517.
Jacques, le. Voyage à l'Ile Royale et à la Martinique, 263.
Jacques Geneviève, le. Le capitaine apporte des nouvelles de l'Ile Royale, 55 ; prise de ce navire ; ordre d'arrêter le commandant, 55.
Jacran, M. Lettre au sujet d'un établissement pour les filles de mauvaise vie, 44.
Jamaique. Navire chargé de provisions envoyé à la Nouvelle Orléans, 464 ; négociant anglais de cet endroit, 472 ; secours que les Anglais pourront en obtenir, 520.
James, le. Arrivé au Havre avec des troupes du Canada, 315-316.
James Louis. Passage pour le Canada, accordé à sa femme, 120.
Junot, Renaud. La subsistance est accordée à sa femme, 390.
Jantalla, village de. Le sieur de Courselas, prisonnier dans la cabane du chef, 452.
Jardin du roi. Des plantes sont envoyées au Havre et à Rochefort, 34.
Jason, le. Fait partie de l'escorte qui doit accompagner des navires marchands, 58 ; transporte des paquets de l'Ile Royale, 231.
Jauge, sieur. Des mâts doivent lui être délivrés, 235.
Jaurand, sieur. Commandant de la *Fauvette* ; des vivres lui sont fournies, 339.
Jeffrey, sieur. Renseignements qu'un Anglais se dit en état de fournir, 212 ; informations qu'il a fournies au sujet des colonies anglaises, 212 ; dépenses secrètes faites pour lui, 213.
"Jersey Castle." Détention de l'abbé le Loutre, 327.
Jersey, gouverneur de. Comment il a traité l'abbé le Loutre, 327.
Jésuites. Leurs prétentions au sujet des limites de leur seigneurie au Cap de la Madeleine, 6 ; leur attitude au sujet du commerce des Dlles Desaulniers, 7 ; ils demandent à jouir de l'exemption des dîmes, 9 ; le supérieur obtient le rétablissement d'un fonds de 1,000 livres pour les missionnaires, 14 ; le ministre accorde le passage à quatre jésuites pour le Canada, 53 ; ils demandent le paiement du loyer d'un bâtimennt, 127-128 ; leur mission au Sault St-Louis, 163 ; capucins et jésuites à la Louisiane, 248 ; deux jésuites obtiennent leurs passages pour le Canada, 249-274 ; farine pour eux, 274 ; "discussions soulevées entre les jésuites et autres au sujet des cens et rentes dans la censive de Québec," 280 ; doivent être remplacés à la Guyane, 367 ; renseignements demandés, au sujet de leurs biens au Canada, 413 ; mission à la Nouvelle-Orléans et chez les Indiens, 463 ; l'évêque de Québec s'oppose à ce que le grand vicaire soit choisi parmi eux, 522 ; lettre à ceux du Canada, au sujet du Père Granier, 526.
Jeune Angélique, la. Passagers de l'Ile Royale arrivés à Bordeaux, 55.
Jeune Elizabeth, la. Troupes renvoyées par ce navire, 311.
Johnston, officier écossais. Promotion, 138.
Johnson, colonel. Ses plans sont déjoués par les Indiens, 258.
Johnston, sieur. Promotion, 143 ; lettre de change tirée à son ordre, 227, 316 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 323 ; ses appointements, 328 ; sa pension, 396.
Jolicœur, le. Les Anglais s'emparent de ce navire et le conduisent à New-York, 418, 420.
Joliet. Ses héritiers sont intéressés dans la succession du sieur la Lande, 9, 10, 24.
Joly, Nicholas. Secours pour sa veuve, 333.
Joncaire, sieur. Nommé lieutenant, 28 ; nommé au grade de capitaine en pied, 150 ; obtient le délai d'une année pour aller disposer des biens qu'il possède au Canada, 353, 354.
Joncaire, abbé de. Situation embarrassante dans laquelle il se trouve, 324 ; gratification, 324.
Joncaire, sieur Chabert. Secours accordés à ses enfants, 324 ; détention à la Bastille, 350 ; passeport pour le Canada, demandé pour lui, 350 ; ses demandes, 378 ; réponse de M. de Vaudreuil, au sujet de divers effets qu'il aurait fournis, 388.
Joncaire de Glozonne, M. Promotion, 101.
Joncaire, le Gai de. Fait partie de ceux qui ont servi à la Louisiane, 455.
Joseph Louis, le. Prise de ce navire, 76.
Joubert, sieur. Chargé du commandement d'une compagnie à l'Ile Royale, 138 ; brevet de ratification pour un emplacement concédé dans Québec, 176 ; provisions de conseillers, 189 ; gratification, 263 ; troupes de Louisbourg arrivées au Havre, 293.
Joubert, Marc Etienne. Gouverneur de, etc. ; ses services, 395.
Jouet, M. A signé la pétition des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation, 484.
Jourdan, sieur. Mémoire au sujet de la subsistance pour les familles de l'Ile Royale et du Canada, 405.
Jourdan, Agnès. Augmentation de sa pension, 436.
Jours de fête. Renvoi de plusieurs au dimanche, 83.
Joüy. Au sujet d'un nommé Cantin appartenant à une famille de cet endroit, 178.
Juchère, sieur de. Mémoire au sujet d'une colonie sur le Mississipi, 527.
Juchereau, sieur. Son décès, 442 ; doit être restreint à ses entreprises de tanneries et de mines. 521 ; petition des directeurs de la Compagnie des Castors contre son entreprise, 534.
Julienne, la. Transporte des munitions de Bayonne au Canada, 67.
Jumilhac, M. de. Comparution des prisonniers de la Bastille au Châtelet, 338 ; ordre de recevoir à la Bastille, le sieur Foucault, ancien intendant à la Louisiane, 392 ; le commandement des troupes et de la milice de la colonie lui est confié, 463.
Jumonville, M. de. Promotion, 46 ; aventure, 193 ; pension à sa veuve, 201.
Jumonville, Mlle de. Mémoire ; gratification à l'occasion de son entrée en religion ; dot accordée par la maison St-Cyr, 410.
Jupiter, le Transporte des paquets pour M. Belamy, 61.
Justinien, père. Lettre pour lui, 477.
Kalm, sieur. Ses recherches botaniques, 106 ; désire retourner au Canada, 127 ; lettre du ministre, à son sujet, 128 ; n'a pas besoin de nouvelles instructions pour poursuivre ses études botaniques, 142.
Kamanistigoya. Proposition du sieur Cugnet au sujet de l'affermage de ce poste, 8.
Kanon, sieur. Compte rendu au sujet des prises, 284 ; son arrivée à Québec, 286 ; instructions,

Kanon, sieur—*Suite.*
291; signaux qu'il devra faire dans la Rivière St-Laurent, 291; arrivée à Bordeaux, de deux frégates qu'il commande, 292; arrivé à Québec, 294; il remet une lettre à Vaudreuil, 301.

Karrer, Mme de. Lettre au sujet du décès de son mari et représentations au roi en faveur de sa famille, 159.

Karrer, M. de. Congé pour le sieur Cailly, 4; révolte des Suisses à l'Ile Royale, 60; cour martiale, 60; auteurs de la révolte, à l'Ile Royale, 62; présidera la cour martiale, 62; évasion du sieur Pasquier, 64; jugements rendus par le conseil de guerre, 64; accusations portées contre le sieur Péan de Livandière, 76; conduite de ses soldats, 94; conduite de ses officiers et de ses soldats; pas de gratifications pour les officiers, 94, 95; le ministre procurera le passage aux soldats que celui-ci pourra envoyer, 97; nomination de son successeur, 173; congé du colonel du régiment suisse, 507.

Karrer, Louis Ignace. Commission de colonel en second dans le régiment suisse de Karrer, 505.

Karrer, régiment suisse de. Les privilèges accordés seront maintenus; M. de Cailly est réintégré, 17; 150 hommes sont faits prisonniers en retournant en France, 89; nomination d'officiers, 505.

Kaskakias. Ils demandent la grâce du sieur Périllard; réponse de M. de Boisbriand, 447; rèponse du chef au sujet de la paix avec les Anglais, 468; des propositions de paix leur sont faites 468.

Kaské, Charlot, indien chouanon. Son discours à M. d'Abadie; veut mourir attaché aux Français; réponse de M. d'Abadie; un collier à cinq branches lui est présenté, 467.

Kennedy, Robert. Capitaine de Philadelphie, 416.

Kérandel, M. de. On demande sa liberté, 330.

Kerbalance, capt. de. Marché au sujet du transport des Acadiens de Morlaix à la Guyane, 353.

Kerdisien, M. Son arrivée à Québec; opérations dont il est chargé, 287; nommé pour remplir une charge importante à Brest; sa présence à Paris au sujet des affaires de la commission du Canada, 326.

Kerlerec, Mme de. Le ministre ne peut lui donner beaucoup d'espoir, 474.

Kerlerec, M. de. Difficultés entre lui et M. de Rochemore, 349; plaintes du ci-devant gouverneur de la Louisiane, 356; croix de St-Louis qu'il est chargé de conférer au chev. Noyon de Villiers, 357; ceux qui se sont rendus coupables de libelle envers lui sont conduits à la Bastille, 363; sa discrétion, 375; doit se tenir éloigné de 30 lieues de Paris et des châteaux où le roi fera sa résidence, 391; condamné à l'exil quelques jours avant son décès, 394; son arrivée à la Louisiane, 459; sa réception à la Nouvelle-Orléans, en qualité de gouverneur de la Louisiane, 459; voyage à la Mobile et conférence avec les Chactas et les Alibamons, 459; copie de la réponse du chef des Kaouytas, 459; réponse à MM. du Grand Conseil en qualité de gouverneur de la Louisiane, 459; décret accordant le pardon à des soldats déserteurs, 460; explique les circonstances qui l'ont porté à pardonner aux soldats déserteurs, 461; se plaint sérieusement des soldats de la Louisiane, 461; parle de la triste situation de la Louisiane, des Chactas et des Alibamons qui les harcèlent, 461; se plaint de M. de Rochemore, 461; relations des Anglais et des Français avec les Indiens à la Louisiane, 461; accusations de Mme de Rochemore et de M. de Rocheblave contre lui, 461; copie de la déclaration des négociants de la Louisiane, en sa faveur, 461.

Kerlerec, M. de. Extraits des adieux qui lui ont eté faits à son départ pour la France, 461; témoignages d'estime et de reconnaissance reçus lors de son départ, 461; abrégé des plaintes portées par M. de Rochemore, contre lui, 461; M. de Rochemore forcé d'évacuer la colonie est arrivé en France, 462; représentations des officiers de la colonie, 462; un mémoire justificatif des négociants de la Nouvelle-Orléans lui est adressé, 462; divisions qui règnent à la Louisiane, 462; signatures de certains capitaines de compagnies, obtenues par intimidation, 462; ordre aux sieurs Duchaine et Chauvin, concernant le sieur Cartier, 462; lettre à M. de Rochemore, au sujet de la conduite de ce dernier, 462; ses représentations au coneil de guerre assemblé à la Nouvelle-Orléans, 462; insubordination à la Louisiane, 463; troupes et munitions envoyées à la Louisiane et nomination du chev. de Jumilhac, 463; son retour de la Nouvelle-Orléans où il a fait des présents aux sauvages, 463-464; fait lever les scellés apposés par M. de Rochemore sur la cargaison d'un parlementaire anglais, 464; requête des habitants et négociants de la province, présentée pendant son séjour à la Mobile, 464; copie de son mémoire à M. de Rochemore, plaintes contre la conduite de ce dernier, 464; ordre aux sieurs Carlier et Chantalon, au sujet du *Texel*, 464; requête des habitants et négociants de la Louisiane au sujet de lettres de change, 465; nominations des membres du conseil, 465.

Kerlerec, M. de. Ses services; les combats soutenus; le traitement qu'il a subi et son désir de retourner en France, 465; efforts pour influencer les Indiens, 465; mémoire de Mme de Rochemore à son sujet, 469; le roi est heureux qu'il ne publie pas de réponse imprimée au mémoire de Mme de Rochemore, 469; demande de révision, adressée quelques jours avant sa mort, 473; sa nomination au poste de gouverneur de la Lousiane, 503.

Kersiant, sieur de. Commande la *Renommée*, 48; instructions, 50; le ministre est peiné qu'il soit dans la nécessité de retourner en France, sans rapporter rien de positif au sujet de l'Ile Royale, 54.

Kikapous. Chouanons établis près des Kikapous. amis des Français, 100; conférence du leur chef, avec M. de St-Ange; leur attachement pour la France; leur demande de secours et leur haine contre les Anglais, 466.

Kingselah, sieur. Sa proposition au sujet d'une mine de charbon, ne peut être considérée, 137.

Kichechatson, baie de. Sa réunion à la ferme de Tadoussac, 45.

Knowles, vice-amiral. Sa violence envers le capitaine Macé, 52; le commodore Warren commandait à Louisbourg avant l'arrivée de celui-ci, 91; il doit se rendre à la Jamaique, 98.

Knowles, Joseph. Lettre au sujet du naufrage de l'*Auguste*, 332.

Kolly, de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Kolly, M. Lettre au sujet d'une somme de 500 livres pour l'abbé le Loutre, 229; secours pour l'abbé le Loutre, 294-296; somme de 300 livres qui lui sera remboursée, 327.

La Barre, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi 534.

La Bataille. Chemin qui doit s'étendre de cet endroit jusqu'au rapide St-Jean 43.

Labbé, M. Compensation accordée pour le fret de son navire, l'*Atlas*, 77.

La Belle Riviére. Projet d'en expulser les étrangers, 152.

La Boissière, Mlle de. Lettre au marquis de St-Amand, son époux, au sujet de ce qui reste dû par le roi à son beau-père, 357.

La Borde, Dame. Au sujet de la succession de sa mère, 110.

DOC. DE LA SESSION No 18

La Borde, sieur de. Nommé greffier du Conseil supérieur, 136 ; envoi de farine, 267 ; le ministre reconnaît son zèle et son amitié, 267 ; ci-devant commis des Trésoriers-Généraux des Colonies à Louisbourg redevable de sommes considérables ; son arrestation, 336 ; arrestation, 337 ; accuse M. Prévost d'avoir été son complice, 338 ; détenu en prison, jusqu'à ce qu'il ait rempli le déficit de sa caisse, 351 ; abandonne ses biens pour combler le déficit qu'il a laissé, 353 ; ayant fait cession de ses biens, il peut être remis en liberté, 356 ; compte rendu au sujet de certaines difficultés entre MM. Raymond, Prévost et Séguin, signé par lui, 492 ; il lui est permis d'agir comme substitut de M. Séguin, procureur général, 492 ; à sa requête, un procès est intenté contre le chev. La Noue, 492.

La Borde, sieur Fos de. Il obtient une position, 434.

Laboret, sieur. Il s'est efforcé de procurer des secours aux Français 45.

La Borgne, M. le chev. de. Gratification ; fut blessé à la bataille livrée au général Braddock, 222 ; récompense pour ses services, 373.

Laborie, sieur. Il est nommé substitut du procureur général au Cap, 432.

La Boucherie, sieur de. Promotion 138 ; croix de St-Louis demandée pour lui, 360 ; sa demande au sujet d'une pension pour sa femme, ne peut être accordée, 440.

La Boularderie, Mme. Secours, 345 ; doit avoir un lit et une chambre, 386 ; sa pension ne peut être augmentée, 406 ; sa demande de gratification pour lui permettre de payer ses dettes, 416.

La Boularderie, sieur de. Nommé cadet à l'aiguillette, 92 ; perte de ses établissements, 112 ; son départ pour l'Ile Royale, 118 ; gratification pour faciliter le retour de sa famille à l'Ile Royale, 125 ; le ministre fera tout ce qui est possible pour lui, 156 ; rapports contradictoires concernant son père, 294 ; une promotion lui sera accordée, 295 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 310 ; contestations entre lui et ses associés de Rouen, 481 ; la maladie le retient à Miramichi, 495.

Laboulie, M. de. Lettre au sujet d'un paquet pour le Canada, 322.

La Bourdonnaye, M. de. Les dettes de Montcalm, 304 ; mémoire de Mme la marquise de Montcalm, 365 ; diverses demande des héritiers de M. le marquis de Montcalm, 366.

Labrador. Concession au sieur Marsal, sur la côte, 7 ; concession de terre sur la côte, au sieur Hocquart, 180 ; méfaits commis par les Esquimaux ; le sieur Brouague qui commande, devrait être remplacé, 281 ; concession qui avait été accordée au sieur Brouague sur la côte, 323.

Labranche, M. A signé la pétition au sujet de la capitultation de Louisbourg, 484.

La Bréjonnière, sieur de, Promotion 144 ; nommé lieutenant, 144 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 393.

La Bretèche, sieur de. Obtient son passage sur les vaisseaux du roi, 281 ; ordre de M. de Gotteville de Belle-Isle au sujet des vaisseaux étrangers, 479.

La Bretonnière, père. Départ de ce missionnaire, pour la Louisiane, 455.

La Brie, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Labrisée. A signé la déclaration de Heny de Tonty, 516.

Labio, M. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

La Bruère, sieur Boucherville de. Un montant de 300 livres lui est accordé ; il doit retourner au Canada, 304.

La Bruère, sieur de. Nommé enseigne dans une compagnie de bombardiers, 505.

La Bruyère, M. Fabry de. Lettre au sujet de la découverte des frères Mallet, 457.

Labry, Jacques. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Lac à la Carpe. Il est fait mention de ce poste, 163.

Lac Alepimigon. L'affermage de ce poste, 24 ; exploitation de ce poste, 40.

Lac Champlain. Concession d'un terrain à cet endroit, 7 ; concession de terre, 12 ; établissement de concessions, 24 ; le climat est propice pour la culture du tabac, 25 ; bois, 27 ; les concessionnaires ne devront faire aucuns travaux durant la guerre, 67 ; les établissements sont abandonnés à cause de la guerre, 82 ; établissement de villages, 129 ; brevet de ratification de concession, 132 ; le règlement concernant les habitants de certaines régions, doit y être mis en force, 148 ; ingénieur volontaire employé aux fortifications, 328.

Lac des Deux-Montagnes. Construction d'enceintes, 104.

Lac Maskinongé. Doit servir de borne à un terrain concédé au sieur de Lanaudière, 151.

Lac Maurepas. Visité par MM. Foucault et d'Ulloa, 470.

Lac Pontchartrain. Visité par MM. Foucault et d'Ulloa, 470 ; prise d'un corsaire, 475.

Lac St-Pierre. Concession faite à Dlle Gatineau Duplessis, 150.

Lac St-Sacrement. Préparatifs de défense, 285.

La Chaise, M. de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

La Chaise, sieur. Procès-verbal au sujet des marchandises qu'il a remises, 464 ; ordre de M. de Kerlerec au sujet des effets du sieur Arias, 465.

La Chalatais, M. de. Le frère de l'abbé le Loutre, 349.

La Chassaigne, Mme. Sa pension ne peut être accordée au Dames de Boishébert et des Meloises, 38.

La Chambre, Etienne. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

La Chapelle, M. Passerat de. Mémoire au sujet du paiement des dépenses faites par ordre de M. de Beaujeu, 375.

Lachaume, sieur. Demande concernant la propriété qu'il possède à l'Ile Royale, 121 ; a signé la résolution au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

La Chauvignerie, M. de. Le ministre s'efforcera de lui procurer des secours, 406 ; une gratification de 300 livres lui est accordée, 416.

La Chesnaye, M. de. Mémoire au sujet de sa succession, 128.

La Chesnaye, M. Charles Aubert. Lettre au sujet des effets que la découverte et l'établissement de la Louisiane, produiront sur le développement du Canada, 516.

La Chèvre. Arrivée à Louisbourg, 264.

La Chevrotière, sieur de. Blessé et fait prisonnier à Québec, 305 ; gratification, 307.

La Cloye, sieur de. Promotion, 138.

La Clue, M. de. Ordre de s'emparer des corsaires anglais sur la côte de l'Ile Royale, 153 ; les sieurs Chabert et Dizier, 153 ; voyage à l'Ile Royale, 157 ; les bons résultats de sa croisière, 167.

La Colombière, sieur de. Lettre du ministre à son sujet, 130 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 235 ; renseignements demandés à son sujet, 309.

La Combe, Dme Louise Belan de. Mémoire au sujet de la subsistance, 366.

La Corée, M. de. Lettre au sujet des familles Allemandes venues furtivemenent en Franche-Comté, 352.

La Corne, abbé de. "Nommé conseiller clerc," 114; il sera fait tout ce qui est possible pour lui, 156; a présenté un placet, 186; nommé doyen du chapitre de Québec, 201-211; l'avancement de ses frères, 291; générosité de son frère envers les Canadiens prisonniers en Angleterre, 304; ses démarches fructueuses, à l'égard du choix de l'évêque par le chapitre de Québec, 340; lettre de changes qu'il a perdues, 388.
La Corne, Mlle de. Pension demandée, 165.
La Corne, chev. de. Reçoit le commandement d'une compagnie, 28; la croix de St-Louis lui est accordée, 116-122-150; sa terre à Terrebonne, 81; promotion, 101; conduite des Iroquois du Sault St-Louis qui faisaient partie de son détachement, 101.
La Corne, sieur de. Concession aux Iles Miscou, 103; nommé clerc au Conseil suprême, 111; il est fait mention du coup qu'il a porté aux Agniers en 1747, 113; prend sa retraite avec demi-solde, 253.
La Corogne. Au sujet des navires de la flotte de M. de la Jonquière qui pourraient y avoir relâché, 88; nouvelles au sujet de la prise de frégates, 93; le *St-Esprit* a relâché à cet endroit, 216.
La Coste, marquise de. Lettre au sujet du chev. de Trion, 144.
La Courtaudière, M. de, fils. Lettre concernant la côte de Terreneuve, 363.
La Courtaudière, M. de, père. Lettre concernant la côte de Terreneuve, 363.
La Croix, chev. de. "Les extraits des revues des diverses troupes," 312; son zèle et son concours efficace, 319.
La Croix, sieur Prévost de. Nommé écrivain à l'Ile Royale, 137; doit s'embarquer pour l'Ile Royale, 187; Mlle de Longueil résidant à Port Louis, 405; le sieur Lebeau, 408; sa retraite et une pension, 436.
Ladévèse, M. de. Changement demandé pour lui, 228.
La Durantaye, sieur de. Le roi reconnait sa bravoure et son habileté, 258; a fait la campagne de Louisbourg en qualité d'officier, 494.
La Faige, M. Doit s'embarquer pour aller rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.
La Farelle, M. Daubrespy de. Une pension est demandée pour sa femme, 418.
La Fère, écoles de. Ceux qui voudraient y aller prendre des notions d'artillerie, 173.
Laffilard, M. Requête de l'abbé de la Corne, 186.
La Filière, chev. de, lieutenant de vaisseau. Commandant de la flûte le *Chariot Royal*; instructions, 150.
Lafleur, Jean Darochenu dit. Congé absolu, 189.
La Fontaine, sieur de. N'a rien dit au sujet des abus auxquels le magasin des Dlles Desaulniers donne lieu, 6; se trouve mêlé aux difficultés survenues au sujet de la succession du sieur La Lande, 9, 10; ne peut obtenir la préférence au sujet de la position de lieutenant de la Prévôté à Québec, 22; la jouissance à vie d'une concession qui lui a été faite, ne peut s'étendre à sa famille, 40; la pêche à la baleine, 96-112; il ne doit pas lui être accordé de privilège exclusif, au sujet de la pêche à la baleine, 96: projet au sujet de la pêche à la baleine avec des rets, 130; promotion, 150; ratification d'une concession, 151; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
La Forest, sieur de. Déclaration faite par lui et Henry de Tonty, 515.
La Forest, sieur du Chaffaut. Doit escorter des vaisseaux qui vont à l'Ile Royale, 275.
La Forêt, sieur de. Promotion, 138.
Lafrenière, M. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451; proposition au sujet d'une compagnie qui s'occuperait de l'importation de nègres, 455; à cause de son âge et de ses infirmités, il obtient sa retraite, 506.
La Frésillière, M. de. A signé les délibérations au sujet de la batterie royale de Louisbourg, 483; tué au siège de Louisbourg, 490.
La Fresnière, M. de. Fusillé à la Louisiane, 432.
La Frézillière, M. Loppenot de.. Obtient un congé, 381.
La Galissonnière, M. de. Nommé pour exercer le commandement de la colonie, 84; M. du Barrailh devra donner tous les ordres que celui-ci lui demandera, 93; son départ pour le Canada, 85; lettre au sujet du détachement envoyé à l'Acadie par M. de Beauharnois, 85; reçoit des ordres très pressés, 88; un paquet lui est envoyé par le sieur Simonin, 89; places demandées pour ses nièces 90; remettra le commandement des vaisseaux au sieur Périer de Salvert, a son arrivée à Québec, 93; devra se charger du commandement général du Canada, si M. de la Jonquière a été fait prisonnier, 93; sa nomination au poste de gouverneur, 93; ses fonctions et le commandement des vaisseaux, 94; le ministre attend les arrangements qu'il fera au sujet des positions vacantes au Canada, 94; demande que les vaisseaux envoyés au Canada, y transportent du sel, 95; dédommagement des dépenses que lui a occasionnées son passage au Canada, 96; ses demandes au sujet de l'artillerie, 96; enfants anglais que les sauvages amènent avec eux, 96; les troupes du Canada seront augmentées, 97; diverses opérations, 97; devra retenir dans la colonie, le fils du sieur Olive 97; échange des prisonniers, 98.
La Galisonnière, M. de. M. Loppinot incapable de se rendre au Canada cette année; le capt. Bonaventure remplira la charge d'adjudant, 99; mesures à prendre lorsqu'il sera question d'un traité de paix, 99: établissements à Détroit et à Michilimakinac, 99; la veuve du sieur de Boisberthelot, 99; les observations du chev. de Beauharnois concernant les travaux aux batteries, lui seront soumises, 100; le sieur d'Aillebout de Céry est nommé capitaine de port sur sa recommandation, 100; le départ des Chouanons de Détroit, 100; promotions et nominations, 101; nomination des officiers du *St-Laurent* et opérations des vaisseaux, 101; traite des pelleteries, 102; dépenses du Canada, 102; ses propositions dans l'état-major et les troupes de la colonie, 103; moyen de faire du sel sans salines, 104; retraite accordée à plusieurs officiers, 104; expédition contre le Canada, 104; réunion des Illinois au Canada, 105; projet d'établir de nouvelles colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, 107; chant du *Te Deum*, 107; on désire qu'il se rende à Louisbourg, 107; son départ sur le *Léopard*, 109; précautions prises au sujet de la protection des habitants de l'Ile Royale passés au Canada, 111; ses ordres ne sont pas reçus assez tôt, 112; lettre au gouverneur de la Nouvelle-York, 113; projet au sujet de l'établissement d'une imprimerie, 113; rapport concernant l'affermage des postes, 114; sa mission à l'Ile Royale 145; passage de M. de la Jonquière au Canada, 115.
La Galissonnière, M. de. Le ministre tient compte de ses recommandations au sujet des promotions, 116; son voyage à Louis-bourg, 118; amènera 12 ou 15 enseignes ou cadets à Louisbourg, 118; arrivé à Brest, 123; le sieur Lajonquière Taffanel suivra ses ordres, 125; son retour en France en passant par Louisbourg, 126; "son réglement concernant l'établissement des habitants en villages," 130; détachements envoyés par lui pour protéger les postes menacés par le général anglais, 135; promotion accordée à De Rouillon, son parent, 139; doit se rendre à Versailles pour conférer avec le ministre, 145; réponses aux objections soulevées par les commissaires anglais, 145; son réglement concer-

DOC. DE LA SESSION No 18

La Galissonnière, M. de —*Suite.*
nant certains endroits exposés, 149 ; une carte concernant les bornes de l'Acadie, lui est envoyée, 158; un mémoire des commissaires anglais concernant les prises, lui est remis, 158 ; des mémoires concernant les frontières de la Nouvelle-France et les régions de l'ouest du Canada, lui sont envoyés, 171 ; les affaires de la commission, 173.
La Galissonnière, M. de. L'abbé le Loutre devra lui communiquer ses observations corcernant l'Acadie, 185 ; Indiens passés en France, 197 ; s'intéresse à la famille St-Vincent, 211 ; renseignements qu'un Anglais propose de fournir, 212 ; le sieur Jeffrey, 213 ; une escadre sous ses ordres transporte des troupes à Minorque, 222 ; ses héritiers devront remettre les instructions qui ont été données à celui-ci ainsi que les cartes et plans relatifs au service de S. M^te^, à M. de la Porte, 230 ; le sieur Druillon demande une place de lieutenant, 256 ; le commandement général de la Nouvelle-France, lui est confié, 503 ; fait partie d'une commission chargée de régler la question des frontières du Canada, 504 ; reçoit le grade de lieutenant général des armées navales du roi, 504.
La Galissonnière, M^me^ de. Gratification, 96 ; nouvelle gratification accordée à son mari, 120.
La Galissonnière et Bigot. Passage du sieur Verrier en France, 99 ; armement d'un navire au port de Lorient, 107 ; mesures prises pour la reprise de l'Ile Royale, 107 ; abandon du fort de Ste-Thérése et construction d'un autre au rapide St-Jean, 109 ; monnaie de carte, 109 ; ses observations concernant le commerce de peaux de castor, 110 ; commerce de peaux de castor au Canada, 120.
La Galissonnière et Hocquart. Les Hospitalières et les sœurs de l'Hôpital Général, 97 ; commandement des vaisseaux la *Friponne* et le *St-Laurent*, et construction d'un nouveau vaisseau, 98 ; prisonniers irlandais catholiques qui désirent rester au Canada, 98 ; proposition du parlement anglais de rembourser les avances faites par les colonies anglaises pour l'expédition de l'Ile Royale; projet d'expédition contre le Canada dont il n'est plusquestion en Angleterre; le commodore Warren ne sera pas nommé gouverneur de Louisbourg ; M. Knowles doit passer à la Jamaïque, 98 ; services rendus par le père Piquet, 98 ; échouement de l'*Alcyon*, 98 ; vaisseau qui sera construit après le départ du *St-Laurent*, 98 ; garnison de l'Ile Royale, 99 ; entente avec l'évêque au sujet de l'Hôpital Général de Montréal et fusion de ce dernier avec l'Hôtel-Dieu, 99 ; droits sur les importations et les exportations 103 ; effets de la guerre sur l'exploitation des postes, 103 ; gratifications, 103 ; attitude des Agniers ; établissement de salines et de nouvelles manufactures de laine et fonte de grosses pièces d'artillerie, 104 ; armement du *St-Laurent*, 105 ; essai du fer et de l'acier des forges du St-Maurice, 105 ; le *Zéphir*, 105 ; articles de la paix et suspension des hostilités, 105.
La Galissonnière et de Silhouette, MM. Chargés de régler les difficultés soulevées par les commissaires anglais, 145 ; des papiers concernant les contestations entre les cours d'Angleterre et de France, leur sont offerts. 146 ; projet de mémoire qui sera remis aux commissaires anglai,s 157 ; déclarations que les commissaires leur demandent de signer, 157-158 ; observations dont ils feront part aux commissaires anglais, 158.
La Gauchetière, M. de. Il est fait mention de son décès, 101.
La Gauchetière, sieur de. Faisait partie du conseil de guerre tenu à la Nouvelle-Orléans, 463.
Lagarande, sieur de. Armement d'un vaisseau, 31 ; navire qu'il se propose d'armer pour le Canada, 57.
La Garde Payan, sieur de. Envoi de la frégate le *Merlin*, dont il a le commandement, 241.
Lagesse, M^lle^ Louise de Ramezay. Concession de terre sur le Lac Champlain, 132.
Lagesse. Son décès sur le *Chameau* ; ses funérailles, 480.
La Giraudais, sieur de. Instructions au sujet de son voyage au Canada, 304 ; les pièces relatives à la perte du *Machault* lui seront demandées, 307 ; a remis les pièces relatives à l'expédition du *Machault*, 308 ; accusé de réception des pièces qu'il a envoyées, 314 ; goélette coulée pour empêcher la prise de la flûte qu'il commande, 401.
La Girodais. *Voir* La Giraudais.
La Gironde. Des recrues et des munitions doivent être embarqnées, 58.
Lagoanère, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.
La Gorgendière, sieur de. Position demandée pour son fils, 8 ; placement de son fils dans la marine, 22 ; embarquement de son fils sur le *Caribou*, en qualité d'élève, 43 ; montant dû à M. de Vaudreuil, 426-427.
La Goudalie, M. de. Pension accordée, 3 ; sa conduite durant la campagne, 45.
La Gracieuse. Destination de ce vaisseau armé à Toulon, 153.
La Graix, veuve de. Rien de plus sera fait pour elle, 111.
Lagrave, M. Poncet de. Lettre au sujet des registres de l'amirauté de Louisbourg et de Québec, déposés au dépôt des archives, à La Rochelle, 315.
La Grive, sieur de. Nommé commissaire des guerres à Louisbourg : s'embarquera sur l'*Arc-en-ciel*, 225 ; instructions concernant ses devoirs, 224 ; doit remplir la charge de commissaire des guerres à l'Ile Royale ; s'embarquera sur l'*Arc-en-ciel*, 227 ; il doit passer à Québec, 240 ; gratification en compensation des pertes subies par la prise du vaisseau qui le conduisait à l'Ile Royale, 261 ; mesures prises au sujet de son manque de subordination, 264 ; altercations qu'il a suscitées, 263 ; reste à Louisbourg pour prendre soin des soldats malades ; a empruntées 5,000 livres de l'amiral Boscawen, 271 ; paiement du montant emprunté del'amiral Boscawen, 295.
La Grève des Assises. *Voir* La Grève.
Lagrois, sieur. Sa veuve demande des secours, en reconnaissance des services rendus par son mari à l'Ile Royale, 104.
La Guyane. A la mort de M. Duquesnel, M. de Chateaugnay, gouverneur de la Guyane, a été nommé pour le remplacer, 52.
Lahante, M. de, fermier général. On lui demande d'obtenir pour le frère de l'abbé le Loutre, la permission d'établir un entrepôt de tabac, 366 ; lettre au sujet du frère de l'abbé le Loutre, 368.
La Harpe, M. de. Exploration des rivières Rouges et Arkansas, 457.
La Hogue. Arrivée de Canadiens sur un vaisseau anglais, 303.
La Houlière, sieur de. Reçoit le commandement des troupes de l'Ile Royale, 264 ; valeur des troupes, 265; a été choisi pour commander le bataillon de troupes de terre qui se trouve à l'Ile Royale, 268 ; harmonie qui doit exister entre les officiers des troupes de terre et ceux de l'Ile Royale, 269.
La Houssaye, sieur de. Choisi pour commander une compagnie à l'Ile Royale, 138 ; obtient son passage, 281 ; marché conclu au sujet du transport des familles acadiennes à Rochefort, 352 ; il proteste contre la pression qu'on a exercée pour lui faire signer les représentations qui ont été

La Houssaye, sieur de—*Suite.*
faites à M. de Kerlerec, 462; était présent au conseil de guerre tenu à la Nouvelle-Orléans, 463; ordre au sujet des effets qui ont été pris sur le *Texel*, 465.
Launceston, le. Embarquement des officiers sur ce vaisseau qui partira après tous les autres transports, 487; copie du certificat délivré à M. Man, commandant, 490.
Lainé, Jean Thomas. Charpentier qui doit partir pour le Canada, 19; devra instruire les charpentiers de la colonie, 21.
Laitre, sieur de, dessinateur. Doit aller servir au Canada, 284.
La *Jeanne Joseph*. Recrues embarquées pour le Canada, 231.
Lajeunesse, sieur. Réclamations pour des travaux exécutés au fort de Lévis, 364.
La Jonquière, Cabanac, sieur de. A été recommandé par M. de La Jonquière, 173.
La Jonquière, sieur de, vice-amiral. Le gouvernement général de la Nouvelle-France doit lui être confié à la fin de la campagne, 70; nommé vice-amiral, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France; instructions, 70; sa commission de vice-amiral est envoyée au duc d'Enville, 70; ses émoluments, 70; mariage de sa fille, 70; son escadre, 78: gratification 78; doit s'embarquer sur le *Northumberland* et prendre le commandement de l'escadre si le duc d'Enville venait à faire défaut, 78; les garnisons des forts du Canada, 80; les frontières du Canada et de la Louisiane, 80; incursions du côté des établissements anglais de la Belle-Rivière, 80; le décès du sieur de St-Castin, père, 80; le choix de cet homme pour remplir la charge de gouverneur est bien vu au Canada, 82; succès remportés par les Canadiens sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, 82; faveurs et promotion 82.
La Jonquière, sieur de, vice-amiral. Rapport concernant la conduite et les services des officiers, 84; instructions concernant le commandement de l'escadre, 84; troupes de l'Ile Royale qui doivent servir au Canada, 84; paiement d'une nouvelle gratification au contrôleur du domaine à Québec, 84; fait prisonnier; malheur arrivé à son escadre, 85.
La Jonquière, sieur de, vice-amiral. M. de la Galissonnière est chargé du gouvernement du Canada en son absence, 85; navires marchands partis pour le Canada avec son escadre, 85; troupes de l'Ile Royale prises sur son escadre, 88; le désastre arrivé à son escadre n'est pas aussi sérieux qu'on l'avait représenté, 88; arrivée à Québec de la flotte escortée par les vaisseaux qu'il détachât à cette fin, lors de sa rencontre avec l'escadre anglaise, 89; lettre de change tirée par John Gorham, 89; arrivée de son neveu à Québec, 89; doit s'embarquer sur le *Sérieux* pour aller prendre charge du gouvernement du Canada, 91; instructions au sujet du commandement de l'escadre allant au Canada, 91; lenteur de l'escadre et urgence de hâter son départ pour le Canada, 91; le Canada menacé d'être attaqué par les Anglais, 91; promesse qui lui a été faite au sujet du cordon rouge, 91; nouvelles reçues de Louisbourg, 91; mouvements de l'escadre anglaise, 91; son escadre a dû relâcher à cause des vents contraires, 92; vents favorables; son voyage, 92; capitulation de Louisbourg et mouvements de l'escadre anglaise, 92; mauvaises nouvelles au sujet de son escadre, 93; s'il est fait prisonnier, M. de la Galissonnière se chargera du commandement général au Canada, 93; remplace M. de la Galissonnière, 107; départ sur le *Léopard*, 107; nécessité de réduire les dépenses des postes et abus auxquels il faut remédier, 108; commande la *Diane*; devra suivre les ordres
La Jonquière, sieur de—*Suite.*
de M. de la Galissonnière, une fois arrivé à Québec, 109; chef d'escadre, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, 111; union qui doit exister entre l'évêque et Bigot, 112; Iroquois qui déclarent vouloir embrasser le christianisme, 112; les Iroquois et la destruction de Choueguen, 112; succès remporté à l'Ile Royale par un détachement du Canada, 112; découverte de la mer de l'ouest, 112; difficultés parmi les Indiens, 113; le cordon rouge que le roi promet de lui accorder, 116; ordre à M. de Givry de mettre la *Diane* en état de partir, 124; montant qui lui sera payé par M. de Givry, 125; devra nourrir Mme de Rigaud à sa table, 125; s'embarquera sur le *Léopard* pour se rendre à Québec, 125; échange de prisonniers, 127; passage du sieur de Sacquépée et de son fils en France, 127.
La Jonquière, sieur de, vice-amiral. Le sieur Kalm, 128; troupes et compagnies qui changeront de garnison, 128; le roi lui a accordé le cordon rouge de commandant honoraire de l'ordre de St-Louis, 129; nominations de capitaines et de lieutenants pour les deux nouvelles compagnies, 129; découvertes du sieur de la Véranderye, 129; établissement de poste sur les lacs Erié et Ontario, ainsi qu'à la Belle Rivière, 129; compagnie de soldats pour les forges du St-Maurice, 130; abandon du Fort Frontenac, 130; importance de Détroit, 130; augmentation des appointements des gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, 131; gratification pour le sieur de Lanaudière, 131; envoi du sieur de Lotbinière en France, 131; position de capitaine des postes à Québec, 131; augmentation de ses appointements et jouissance d'un poste, 131; ce qui s'est passé aux postes des pays d'en haut, 132; le sieur Duplessis Fabert, 132; prétentions des Anglais, 132; conduite du sieur de Boishébert, 132; précautions qu'il a prises pour le maintien des droits de la France au Canada; nécessité de respecter les droits des Anglais et de les traiter avec politesse, 132.
La Jonquière, sieur de, vice-amiral. Le sieur Varennes, 132; gratification obtenue pour son neveu, 132; entente avec M. Desherbiers au sujet du détachement de la Rivière St-Jean, 132; arrivée du détachement suisse à Rochefort, 133; promotions et remplacements dans les troupes, 133; ce qui s'est passé sur les frontières du Canada et de l'Ile Royale, 134; échange des prisonniers, 134; recommandations du gouvernement anglais aux gouverneurs des colonies, 134; conduite du gouverneur Cornwallis, 134; M. Desherbiers devra l'aider à empêcher les empiètements des Anglais du côté de l'Acadie, 137; paraît désireux de faire relever le détachement envoyé à la Rivière St-Jean, 137; un vaisseau est envoyé de Bayonne, avec un paquet pour lui, 140; plaintes du sieur d'Albemarle, au sujet des frontières de l'Acadie, 142; devra faciliter la tâche du sieur Kalm, 142; place de commandant des troupes du Canada, 143; "au sujet du doyenné de la cathédrale de Québec," 143; copie des nouveaux ordres qui lui ont été envoyés, 145; passage pour Québec, accordé à son frère 147; difficultés avec les Anglais, 148; doit ne rien négliger pour conserver les postes au nord de la Baie Française, 148; limites de l'Acadie, 148; l'évêque devra s'entendre avec lui au sujet de la publication de la bulle du pape, 149; plaintes concernant le commerce du Canada, 149; ses propositions au sujet des vacances dans les troupes, 149; le sieur de St-Ours ferait mieux de se retirer du service, 150; suppression du magasin des Dlles Desaulniers, 151; nomination du sieur Fleury

La Jonquière, sieur de—*Suite.*
Deschambault et changements dans la milice, 153 ; expulsion des étrangers de la Belle Rivière, 153 ; soldats anglais déserteurs, 153 ; son autorité doit être soutenue, 156 ; mauvais état de sa santé qui ne lui permet pas de rester plus longtemps au Canada, 160 ; satisfaction que le roi veut lui exprimer à l'égard de ses services, 160 ; nomination de M. Duquesne pour le remplacer, 160 ; son passage en France sur la *Seyne*, 160 ; son projet à l'égard des sauvages est approuvé, 160 ; les capitaines pour lesquels il a demandé la croix de St-Louis, 161 ; devra examiner le mémoire du sieur Martin, 162 ; nomination du sieur de Rigaud, au poste de gouverneur de la Louisiane, 164 ; son décès, 165 ; ses 2 mémoires sur la marine, 165 ; son passage en France et nomination de son successeur, 171 ; son neveu, 199 ; concession de terre qu'il a faite au sieur Joseph de Guir, en 1751, 282 ; ordre concernant les prétentions des Anglais sur les terres avoisinantes de l'Acadie, 491 ; ordonnance pour obliger les Acadiens réfugiés en France à prêter le serment de fidélite et à s'enrôler dans la milice, 491 ; extrait de l'ordre aux officiers de la marine qui commandaient les vaisseaux du roi se rendant à Louisbourg, 491.

La Jonquière, sieur de, lieutenant. Au sujet de la *Fidèle* qu'il commande, 203 ; commandant de la *Fidèle* ; doit retourner à Gaspé, 213 ; lieutenant de vaisseau ; instructions 214.

La Jonquière et Bigot. La cherté des bestiaux 108 ; troupes de la garnison de Québec, 110 ; droits sur les marchandises, 111 ; détachement envoyé par M. de la Galissonnière, au petit Brador, 111 ; instructions concernant leurs attributions respectives, 111 ; augmentation des troupes, 113 ; esclaves sauvages, 114 : le sieur Révol, faux saunier détenu au Canada, 114 ; affermage des postes, 114 ; mission de la Galissonnière à l'Ile Royale, 115 ; le poste de Détroit, 115 ; somme due par le sieur Baunier au sieur Du Roy, 116 ; evasion du sieur Révol et son arestation à la Martinique, 116 ; augmentation des troupes et logements pour les garnisons de Montréal et de Trois-Rivières, 127 ; la flore de la région des lacs, 127 ; cabotage entre le Canada, l'Ile Royale etles Iles du Vent, 127 ; mémoire du sieur Haymard, 128 : établissement d'un poste sur la rivière de La Présentation, 128 ; les Iroquois et les Agniers, 128 ; le poste de Toronto, 128 ; recrues et troupes pour le Canada, 128 ; les troupes de la colonie, 128 ; forges du St-Maurice, 128 ; la garnison de Trois-Rivières, 128 ; frontières des possessions de l'Angleterre et de la France en Amérique, 128 ; compagnie des canonniers, 128 ; commerce de peaux de castor, 128 ;

La Jonquière et Bigot. Marchands et commis appartenant à la religion protestante, 129 ; diverses espèces de bois employées pour la construction de vaisseaux, 129 ; promesses faites aux familles qui ont passé l'année à Détroit, 130 ; fortifications de Québec et casernes de Montréal, 130 ; " le Doyenné du chapitre de Québec." 130 ; concession des Iles de la Madeleine aux sieurs Pascaud, 130 ; concessions de terre et ratification des concessions de pêche au loup marin, 130 ; projet de pêche à la baleine avec des rets, 130 ; titres de noblesse, 130 ; gratification pour les Ursulines de Trois-Rivières, 130 ; chanoine du chapitre de Québec, 130 ; construction du Fort St-Jean, 130 ; démission du sieur de Léry, fils, 130 ; conduite du sieur de Léry, fils, dans l'infanterie, 130 ; " le sieur Chabert nommé pour faire des opérations géométriques et astronomiques au Canada," 131 ; le sieur Révol et ses complices, 131 ; nomination d'un lieutenant du roi

La Jonquière et Bigot—*Suite.*
à l'Ile St-Jean, 131 ; gratification pour le sieur Gauthier, 131 ; abus qui se commettent lors des chargements des effets des garnisons, 131 ; établissement de déserteurs anglais, écossais et irlandais, 132 ; envoi du brevet de concession de la Baie-des-Châteaux au sieur Gauthier, 132 ; instruction au sieur Duvigneau, commandant de la *Diane*, 132 ; envoi au Canada du sieur Franquet, ingénieur en chef, 133 ; concession qui fut faite à M. de Beauharnois, en 1729, 133 ; communautés religieuses et hôpitaux du Canada, 133.

La Jonquière et Bigot. Avis au sujet de la fusion de l'Hôpital général de Montréal avec celui de Québec, 133 ; réduction des droits sur certains articles, 134 ; " observations sur les états du roi pour les dépenses de l'année 1750," 134 ; le soldat Delaisse qu'on emploiera aux forges du St-Maurice, 134 ; le sieur Troppez Martin, négociant de Québec, 148 ; nomination du chev. de Billy et du sieur du Roulle au rang de cadets à l'aiguillette, 149 ; l'évêque devra s'entendre avec eux au sujet de la publication de la bulle du pape, 149 ; fret accordé au gouverneur et à l'intendant sur les vaisseaux du roi, 149 ; familles envoyées à Détroit en 1748-49, 149 ; commerce que le sieur Dupré se propose d'établir entre le Canada et la Louisiane, 149 ; réduction des dépenses énormes de la colonie, 150 ; reçus officiels au sujet du paiement de la solde des troupes, 150 ; envoi de divers brevets de ratification de concession et demande d'un plan détaillé de la ville de Québec, 150 ; imposition sur les habitants de Québec au sujet de l'établissement des casernes, 151 ; transmigration des Acadiens à l'Ile Royale et à l'Ile St-Jean, 151 ; vente du terrain, de la maison et des meubles de l'Hôpital Général, 151 ; formation de nouvelles compagnies et leur distributions dans les garnisons de la colonie, 152 ; pensions pour les veuves d'officiers, 152 ; naissance du duc de Bourgogne, 152 ; blé et farine demandés pour le Canada, 160 ; lettre écrite à M. Franquet au sujet des fortifications de Québec, 161.

La Jonquière et Hocquart. Nouvel arrangement avec la compagnie des Indes, 81 ; mauvaise qualité des armes à feu envoyées au Canada, 81 ; gratification au sieur Salaberry en reconnaissance de sa conduite, 82 ; états du roi concernant les dépenses de la marine et du domaine, 81.

La Jonquière et Longueuil. Leur projet de faire la guerre aux sauvages rebelles, 165.

Lajus, sieur. Place d'élève chirurgien, 99.

Lalande, sieur de. Contestations au sujet de sa succession, 24.

Lalanne, sieur de Laporte. Le roi dispose du poste d'Alepimigon en sa faveur, 28 ; son exploitation du poste d'Alepimigon. 40.

Lalanne, sieur de. Exploitation du poste du lac Alepimigon, 100 ; fait prisonnnier par les Chicachas, 453.

Laliberté. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

La Lime, Charlotte. Secours demandés, 420.

Lallemand, M. Begon. Embarquement sur l'*Aigle* ; il est question de ses actes et de son arrestation, 525.

La Loire, M. de. Les Kaskakias demandent sa grâce, 448.

La Loire, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Lalonde, Anne. Il lui est permis de se retirer à Morlaix, chez son oncle, 342.

Lalonde, Françoise. Il lui est permis de se retirer chez son oncle, à Morlaix, 342.

Lalonde, Marguerite. Il lui est permis de se retirer chez son oncle, à Morlaix, 342.

La Luzerne, Mme la marquise de. Secours pour l'abbé de Lotbinière, 306.
La Madeleine. Concession de cette île, 477.
La Maisonfort, M. de. Commande le *Vigilant*, 51 ; instructions dans le cas où les Anglais enverraient une expédition contre Louisbourg, 52 ; instructions au sujet de son voyage à l'Ile Royale, 53 ; lettre du roi concernant l'envoi de plusieurs vaisseaux à l'Ile Royale, 53 ; la cour britannique refuse de le mettre en liberté sur parole, 56 ; soldats anglais, 483 ; lettre pour lui apprendre qu'il n'y avait pas de Français dans le parti de sauvages qui ont commis des cruautés sur les Anglais, 484.
Lamalatie, sieur. La place de greffier de la maréchaussée lui est accordée, 96.
La Lamalétie, La Tulière, MM. et Cie. Lettre au sujet de l'arrivée à Bordeaux, des frégates qui doivent escorter les vaisseaux envoyés au Canada, 292.
La Manche. Il est fait mention de trois vaisseaux commandés par le vice-amiral Martin qui étaient dans La Manche, 60.
La Marche, sieur de. Somme de 4,000 livres entre ses mains, 29 : dettes de l'Hôpital Général de Montréal, 34.
La Marche, S. A. S. Mgr le comte de. Familles acadiennes qui seront libres de se rendre en Corse, 400 ; concession obtenue en Corse, 401 ; changement de ses dispositions, au sujet de l'établissement des familles acadiennes en Corse, 402 ; mémoire concernant les familles acadiennes qui se rendent en Corse, 402.
La Marche, M. Dominique de. Sa déclaration au sujet du choix d'un port à l'Ile du Cap-Breton, 477.
La Mardelle, M. de. Procès à St-Domingue entre lui et Mme la marquise et M. de Vaudreuil, 406.
Lamarille, sieur, fils. Nommé enseigne de port à Québec, 100.
La Martinière, M. de. Promotion, 13 ; ratification d'une concession de terre, 132 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 150 ; promotion qui vient de lui être accordée, 150.
La Martinique. Passage des familles de l'Ile St-Jean à cet endroit, 330.
La Matalie, sieur. Nommé greffier de la maréchaussée de Québec, 507.
Lambert, veuve. Recouvrement de sa succession, 110.
Lambert, sieur, ex-capitaine des postes de Louisbourg. Retraite, 294-506 ; pension, 294 ; son extrait mortuaire, 438
Lamberville, père de. Déclaration de l'évêque au sujet de la nomination d'un grand vicaire, 522,
La Mélange, sieur. Somme due, 196.
La Méterie. A signé la déclaration de Henry de Tonty, 516.
Lamorandière, sieur. Sous-ingénieur, 176.
La Morille, sieur, fils. Nommé enseigne de port à Québec, 507.
La Morlière, M. de. Chargé de la levée de nouvelles recrues, 230.
Lamothe, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Lamothe, M. Bigot de. Dépêches pour M. de Maisonfort et Dubois, 52 ; départ de l'*Heureuse Marie* de Brest, 52 ; décision du roi d'envoyer des vaisseaux à l'Ile Royale, 53 ; instructions, au sujet de l'expédition de M. Périer de Salvert, 53 ; approvisionnement des vaisseaux, 54 ; destination des frégates ; le *Succès* prendra une cargaison de farine à Brest, 54 ; retard au sujet de l'arrivée des vaisseaux à Brest, 54 ; renvoi au Canada des matelots arrivés sur des corvettes, 56 ; envoi de vaisseaux au Canada, 57 ; matelots canadiens qui sont à Brest, 57 ; armement du navire le *Rubis* qui doit partir pour le Canada,
Lamothe, M. Bigot de—*Suite*.
87 ; approvisionnements pour le Canada, 87 ; canons des forges du St-Maurice embarqués sur des navires, 90.
La Mothe Cadillac, M. de, gouverneur de la Louisiane. Sauvages que les Espagnols cherchent à faire retourner près de Pensacola, 444 ; " officiers du Conseil supérieur et procédés comiques de la première séance," 444 ; copie des instructions qu'il a données à M. de Bienville, 444 ; mémoire de ce que le sieur Richebourg devra lui représenter, 445 ; observations sur la lettre du sieur Derbane, 445.
La Mothe, Charles. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Lamothe, Pierre Allain de. Contestation au sujet d'un terrain et d'une maison à Louisbourg entre ses héritiers et le sieur Sabatier, 118 ; rente due par le sieur Sabatier à ses héritiers, 166.
Lamothe, Portail. Un brevet de lieutenant de frégate lui est accordé en récompense de son zèle et de sa valeur, 75.
La Motte, M. Dubois de. Instructions au sujet de la campagne qu'il doit faire, 79 ; ses vaisseaux sont attendus avec impatience, 203 ; rendu au Grand Banc, il détachera les vaisseaux qui transporteront les deux bataillons à Louisbourg, 204 ; revenu avec tous les vaisseaux, 207 ; navigabilité du St-Laurent, 210 ; départ pour le Canada, 211 ; son élévation au grade de lieutenant général des armées navales du roi, 211 ; devra être consulté au sujet de la rencontre de l'escadre anglaise, 213 ; envoi de deux bataillons à Louisbourg et ordres concernant son retour, 213 ; une fois rendu à Québec, il y laissera l'*Alcide* et la *Sirène* et reviendra le plus tôt possible en France, 213 ; arrivée de sa flotte à Québec, 215 ; lettres envoyées par son escadre, 218 ; forces rassemblées à Louisbourg, sous son commandement, 238 ; sa rencontre avec les autres divisions à Louisbourg ; envoi du navire le *Merlin* commandé par le sieur de la Garde Payan ; attaque de la flotte ennemie ; envoi de deux vaisseaux chargés de vivres, et approvisionnements envoyés pour l'escadre de l'amiral Holborne, 241 ; son départ, 241 ; arrivée de son escadre à Louisbourg ; des nouvelles de l'escadre de l'amiral Holborne sont attendues avec impatience ; maladie pendant la traversée ; MM. d'Aubigny et de Chavagnac ont eu une traversée longue et difficile ; réunion des forces, 242.
Lamotte, M. Dubois de. Réunion des divisions ; forces navales des Anglais sous le commandement des amiraux Holborne et Boscawen ; deux bataillons de montagnards écossais ; envoi des navires, le *Célèbre* et la *Bizarre*, au Canada et 8 vaisseaux chargés de provisions envoyés de Rochefort, 242 ; attaque du côté de Brest ; attaque de l'escadre française par l'amiral Holborne ; envoi de l'escadre qu'on arme à Brest et projet d'attaquer Louisbourg et Québec, 242-243 ; liste des officiers et passagers embarqués sur les navires de son escadre, 247 ; paquets qui devront lui être remis, 247 ; dommages causés à son escadre, 255 ; retour de son escadre à Brest, 261 ; cessation de la mortalité parmi les malades laissés par son escadre, 262 ; la supériorité de son escadre a empêché les Anglais d'attaquer Louisbourg, 262.
La Movandière, sieur Robert de. Sera nommé enseigne dans les troupes de la Louisiane, 104.
Lanark, Mme la comtesse de. Augmentation de la pension que reçoit Mme Denis de Bonaventure, 440.
La Naudière, sieur de. Son voyage au poste de Miamis, 131 ; une gratification ne peut lui être accordée, 131 ; la croix de St-Louis lui est

La Naudière, sieur de.—*Suite.*
accordée, 279 ; un passeport pour le Canada est obtenu pour lui, 339.
Lanceston, le. Pilote pour le conduire à Rochefort, 55.
Landivisiau, le juge de. Homicide commis par le sieur Courtin, 353.
Landriève, sieur. *Voir* Estèbe.
Landriève, M. Promotion pour son frère, 72 ; un brevet d'écrivain lui est accordé, 98 ; il est question de lui obtenir un grade, 109 ; il lui est permis de prolonger son séjour en France, 130 ; certificat fourni par lui, 319 ; caisses de papiers qu'il a fait charger sur le *Chevalier de Lévis*, 359 ; effets lui appartenant, 359 ; il obtient un sauf-conduit pour six mois, 361 ; devra se constituer prisonnier, 361 ; argent qu'il a reçu du gouvernement anglais, 364 ; impliqué dans le procès instruit contre les prévaricateurs, 364 ; mémoire au sujet de sa condamnation par contumace après la prise de Montréal et de la séquestration de l'argent provenant de la vente de ses biens, 365 ; jugement rendu à son sujet et sa conduite trouvée sans reproche, 383.
Landry, Alexis. Obtient son passage sur les vaisseaux quittant St-Pierre et Miquelon, 350.
Landry, Anne. Une pension lui est accordée, 435 ; augmentation de sa pension, 436.
Landry, Réné. Sa veuve est en possession d'une grande étendue de terrain en Acadie, 528.
Landry, M^me^ veuve d'Entremont. Arrérages de sa pension, 439.
Landry, Pierre. Pension pour sa veuve, 427.
Laneize, sieur de. Ordre de le recevoir à la Bastille, 328.
Langevin, sieur. Habitant de l'Ile Royale et associé du sieur Pascaud, 344.
Langevin, Thérèse. La subsistance ne peut lui être accordée, 399.
Langlade, sieur. Obtient le grade d'enseigne réformé, 506.
Langlois, sieur. Il est fait mention de lui, 192.
Langlois, sieur. Son mémoire concernant la subsistance, 405.
Langloiserie, M^me^ de. Gratification dont elle jouissait, 38.
Langristin, M. Prévost de. Pension pour les filles du sieur Le Picard, 434.
Languedoc. Vaisseau de 74 canons qu'il devrait ajouter à sa marine, 318 ; il est fait mention du Castel Sarazin à cet endroit, 415.
Languedoc, compagnie de. Lieutenants pour cette compagnie, 253.
Languedoc, régiment de. Somme due par le sieur de Vers Vaudrey, capitaine, 365 ; la pension du sieur Hertel ne peut être transférée à son fils, dans ce régiment, 409.
Languedoc, le. Nom qui serait donné a un navire, 318.
Langy. Promotion, 46.
Langy, sieur de, père. Promotion, 150.
Langy, chev. de. Promotion, 101-115.
Langy, Joseph. Parmi ceux qui sont allés servir sous les ordres de M. de Bienville à la Louisiane, 455.
Langy, de, l'aîné. Promotion, 101.
Langy, sieur de. Promotion, 138 ; gratification, 280.
Langy, sieur Levrault. Promotion, 150.
Lannelongue, M. A signé les représentations concernant la capitulation de Louisbourg, 484.
Lanoix, sieur. Promotion, 138.
Lanoix, sieur de Noyelle. Sur le point de contracter un mariage déshonorant, reçoit l'ordre de se rendre à Rochefort, 371 ; au sujet de son mariage ; ordre du roi, 375.
La Noraye, M. le Couteulx de. Passeports à des navires neutres, 248.
Lanoue, Charles. Sa condamnation pour profanation, 7
La Noue, sieur de Bogard de. Son mariage irrégulier ; son arrestation et son renvoi en France, 195 ; emprisonnement, 195 ; " Ordre pour le faire servir en qualité de lieutenant à la Louisiane," 505.
La Noue, M. de. Promotion, 101.
La Noue, sieur de. Un passeport pour le Canada lui est envoyé, 339 ; commission de capitaine, 397 ; pénible situation ; gratification, 406 ; gratification extraordinaire, 415.
La Noue, sieur Jules César Félix de. Son mariage clandestin, 492.
La Noue, Thomas de. Parmi ceux qui sont allés servir à la Louisiane, 455.
La Noue, veuve. Au sujet de la gratification dont elle jouissait, 111.
Lanouiller, sieur de. Ce qu'il doit à M. Le Moyne, 19 ; sa demande ne peut être accordée, 27 ; sa gratification lui sera continuée pendant deux autres années, 44 ; lettre à son sujet, 46 ; ce qu'il doit à la caisse du Canada ; la mort de sa femme depuis son retour en France et certains ménagements à son égard, 104 ; sa mauvaise santé ; un congé lui est accordé, 105 ; incapable de remplir sa charge ; a subi des malheurs, 164 ; sa démission, 179 ; vacance au conseil, causée par son décès, 236.
Lantagnac, M^lle^ de. Le roi ne croit pas devoir contribuer à sa dot, 26.
Lantagnac, M. de. S'enrôle dans les troupes de la Louisiane, 9 ; la majorité de Montréal lui est accordé, 101 ; promotion, 103 ; grade de lieutenant du roi, 115 ; la charge de gouverneur de Montréal, 221.
Lantagnac, de. *Voir* Le Verrier.
Laon, M. l'évêque, duc de. Dispenses sans frais pour les Acadiens, 304 ; sa réponse n'est pas encore arrivée, 306.
Lapauze, M. le chev. de. Est nommé aide-maréchal des logis au Canada, 302.
La Pérade, M. le chev. de. Promotion, 101-115-138.
La Pérade, veuve de. Gratification dont elle jouissait, 111.
La Perelle, M^me^ de. Pension obtenue, 429.
La Pérelle, M. de. Abus qui se commettent lors de la distribution des caissons, 18 ; rôle général des troupes, 33 ; décès de son fils, 78 ; permission de prendre sa retraite avec une pension, 90 ; ses fils seront recommandés, 94 ; sa déclaration, 477 ; a signée les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.
La Pérelle, sieur de. Promotion, 138 ; le roi consent à son mariage avec la veuve Duffi, 359 ; passage pour la Martinique, 410 ; nommé enseigne en second, 506.
La Pérelle, M. du Hayet de. A signé les délibérations des officiers au sujet de la destruction de la batterie royale, 483.
La Perrière, capt., veuve du. Une pension lui est accordée, 301.
La Perrière, M. de. Son décès, 13.
La Perrière, sieur de. Il est fait mention de lui, 43 ; il reçoit le commandement d'une compagnie, 221.
La *Petite Marguerite*. Transporte des munitions de guerre de Bordeaux, 67.
Lapierre, M. Projet d'établir des Acadiens dans la forêt de la Roquette, 396.
La Pillètes, sieur de. Promotion, 138 ; nommé enseigne en pied, 143.
La Plagne, M. de. Est créé chev. de St-Louis, 508.
La Plante, M. de. Promotion, 101.
Lapointe, Joseph. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Lapointe, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
La Pointe, sieur Simon. Traité au sujet de l'affrètement d'un navire, 59 ; lettre au sujet de l'usage de son vaisseau l'*Andromède*, 62.
La Pomme. Destruction de ce village, 448.
La Porte, sieurs de, frères. Brevet de survivance en leur faveur, 29.
La Porte, M. de. Les héritiers de M. de la Galissonnière sont requis de lui remettre les instructions et ordres, etc., 230 ; subsistance pour Jean Sire et sa famille, 397 ; décision du roi de ne pas accorder de nouvelles subsistances aux familles de l'Amérique Septentrionale, 399 ; munitions de guerre fournies aux rebelles d'Amérique, 415 ; secours pour les habitants indigents de St-Pierre et Miquelon, envoyés en France par les Anglais, 426 ; ordre de transférer le sieur St-Pierre du Tailly à la Bastille, 429.
La Potherie, sieur Le Neuf de. Promotion, 138 ; obtient la permission d'épouser Mlle Dufy, 345.
L'*Appollon*. Son arrivée au port de Toulon, 211.
La Prairie de la Madeleine. Il est fait mention de cette seigneurie, 193.
La Présentation. Brevet de ratification de concession à l'abbé Piquet, 163 ; importance de ce fort, 463 ; nouvelles au sujet du poste projeté sur la rivière de La Présentation, attendues avec impatience, 128 ; concession de la seigneurie de cet endroit, 180 ; envoi de deux missionnaires à ce poste, 190 ; mission de l'abbé Piquet à cet endroit, 198 ; au sujet du sieur Gamelin ci-devant garde-magasin à ce fort, 381.
La Prévalaye, M. de d'Orvilliers de. Ordre du roi de transférer le sieur Pierre du Tailly à la Bastille, 429.
La Ranaye, M. de. Sommes qui doivent lui être remises pour le paiement des officiers et des soldats au fort de Biloxy, 517.
Larcebausse, M. Capitulation de Pensacola, 446.
L'Archantal, M. Prise d'un vaisseau, 419.
Larche. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Larcher, sieur, marchand à Québec. Mémoire et papiers, au sujet de l'affrètement de l'*Aimable Jeanne* pour le service du roi, 163 ; au sujet de son vaisseau, 179.
Larcher, sieur Etienne. Sa succession, 284.
La Reyne, régiment de. Au sujet du sieur Dortet, lieutenant, 227 ; lieutenants pour la compagnie, 253.
Largu, M. Est chargé du commandement du *Rhinocéros*, 216 ; le commandement du navire le *Rhinocéros*, 231.
La Rigaudière, M. de. Ses voyages, 216 ; il est chargé du commandement de la *Sirène*, 219.
La Rivière, J.-Bte. Passeport, 334.
La Rivière, M. le Mercier de. Copie des ordres qui lui sont donnés, 332 ; ses instructions au sujet des devoirs que lui imposent ses fonctions d'intendant du Brésil ; il devra s'embarquer sur le *Royal Louis*, 332 ; condition des Acadiens qui sont à New-York, 334.
Larminad. La croix de St-Louis lui a été accordée en récompense de ses services, 340.
Larminat. Parmi les dix officiers choisis pour servir au Canada, 233.
Larnac, sieur. "Syndic des créanciers anglais, relativement aux papiers du Canada," 387.
Larnage, M. de. M. de Vaudreuil est chargé du commandement au Cap sous ses ordres, 504.
Laroche, M. du Chileau de. Commandant de l'*Etoile*, 336.
La Roche Verney, chev. de. Nommé lieutenant, 130.
La Rochefoucault, cardinal de. Le sieur de Lamont, 122.
La Rochefoucault, duc de. Demande une compagnie pour le chev. de Raymond, 73.
La Rochelle. Attaque dans la rade, 60 ; arrivée de trois vaisseaux de St-Domingue à cet endroit, 63 ; M. Pascaud choisi pour remplir la place de député au Bureau du commerce, 79 ; protection accordée à un vaisseau appartenant à un marchand de cet endroit, 149 ; arrivée de l'*Aquilon*, 208 ; les démarches du sieur Henry doivent être surveillées, 216 ; présence de la flotte ennemie, 238 ; habitants de l'Ile Royale, 299 ; habitants de Québec arrivés à cet endroit, 299 ; arrivée de la *Marie Anne*, 310 ; arrivée de vaisseaux anglais, 311 ; liste des passagers débarqués, 312 ; ceux qui reçoivent des rations, 369 ; papiers du Canada déposés à cet endroit, 369 ; papiers appartenant à l'Amirauté de l'Ile Royale, apportés par M. de Mayracq, 376 ; papiers du Canada qui y ont été déposés, 401 ; voyage au Cap Français, 518 ; familles qui reçoivent la subsistance, 529.
La Rochelle, Amirauté de. Prise de vaisseaux, 93.
La Rochelle, Chambre de commerce de. Entente concernant le départ du deuxième convoi, 55.
La Rochelle, évêque de. Pension pour les demoiselles de l'Ile Royale et du Canada, 426.
La Rochette, M. de. Nommé pour remplir la charge de trésorier, 270 ; les porteurs de papiers du Canada devront lui transmettre leurs déclarations, 336 ; dépenses encourues pour les prisonniers anglais au Canada, 353.
La Ronde, de. Promotion, 46-115-138.
La Ronde, Catherine de. Pension demandée, 393.
La Ronde, Mme. Obtient pour trois autres années l'affermage du poste de Chagouamigon, 27 ; le commandement du poste de Chagouamigon est confié a son fils aîné, 27 ; exploitation du poste de Chagouamigon, 45 ; affermage du poste de Chagouamigon demandé pour trois autres années, 103 ; gratification, 111.
La Ronde, sieur Denys de. Obtient un passeport pour le Canada, 339.
Larose. Voyage à Santa Fe, 458.
Larose, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
La Roux, sieur de. Distribution d'une somme de 400 livres aux habitants de l'Ile Royale, 57.
Laroze, Chas. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Larrivée, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi 534.
Larrivee, Louis. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Larralde et Bellax, sieurs. Vaisseau affrété, 120.
Larsier, sieur. Tué par le sieur Courtin, 355.
Lartigue, Anne de. Augmentation de sa pension, 436 ; augmentation de la pension de sa fille 436.
Lartigue, M. Pension accordée à sa veuve, 88.
Lartigue, sieur. Son plan concernant l'attaque de Louisbourg, 63 ; ses services à l'Ile Royale ont donné satisfaction, 93 ; il est nommé membre du Conseil supérieur de Louisbourg, 136 ; doit être remplacé s'il est incapable de remplir sa charge, 167 ; sa conduite, 195 ; sa démission, 183 ; sa déclaration, 313 ; son passage pour Cayenne, 345 ; rejet de sa requête, 491.
Lartigue, M. P. Ses vues à l'égard du Canada, 308.
La Ru, père. Sa conduite insolente, 519-520.
La Rue, M. de. Contrôleur général des entrées de Paris, rue du Bac, 415 ; refuse de délivrer des rescrits de Rome au père Colomban, 415.
Lasenne, veuve. Augmentation de sa pension, 436.
La Salle, sieur de. Terrain de la Belle-Rivière depuis l'exploration du Mississipi, 152 ; projet 246 ; son mémoire concernant son voyage à la Rivière Mississipi, 442 ; son procès-verbal concernant le naufrage de l'*Aimable*, 422 ; rapport officiel signé par lui, 442 ; il est fait mention de sa mort, 442 ; " fut le premier qui eut connaissance du fleuve Mississipi ; récit des malheurs

La Salle, sieur de—*Suite.*
de sa seconde expédition et de sa mort," 455 ; son procès-verbal concernant les secours et les négociations, 470 ; découverte de la partie occidentale de la Nouvelle-France ; instructions à ce sujet, 515 ; siège du fort de St-Augustin et secours demandés, 522 ; a fait le recensement de la Louisiane, 525 ; approvisionnements pour la colonie ; plaintes contre M. de Bienville et les frères de M. d'Iberville ; demande de concession à la rivière aux Chiens, 525 ; il est fait mention de sa manière de vivre, 525 ; extrait de l'une de ses lettres concernant l'arrestation d'un nommé L'Allemand, 425 ; ses mémoires sur la découverte du Mississipi, 533 ; promesses qui lui ont été faites et services qu'il a rendus, 533 ; réponse de M. de Bienville à ses plaintes, 533 ; plaintes contre le sieur de Bienville et ses frères, 533 ; au sujet du chenal du Mississipi qu'il a manqué, pour n'avoir pas tenu assez compte de la latitude, 533 ; en 1684, il apporta à M. de Seignelay la relation de la découverte du Mississipi, 534 ; il s'embarqua avec des gens qui devaient se fixer avec lui dans ce pays, 534 ; récit de son expédition et de sa mort, 534 ; lettre que les sauvages étaient chargés de lui remettre, 534.

Lassale, sieur Desgouttes. Commande la *Gironde* ; instructions, 17 ; instructions au sujet des précautions à prendre à son départ, 18 ; son voyage à l'Ile Royale, 20.

La Sarre, régiment de. Envoyé au Canada, 220, 221 ; embarquement, 228 ; instructions concernant l'effectif, 299.

La Saussaye, sieur de. Promotion, 138.

Sausaye, M. de. Commandera le *Caribou*, 25.

La Serre, M. de. Chargé de recevoir des officiers du Canada à Paris, 315 ; choisi pour remettre la croix de St-Louis au sieur de Villiers, 315 ; le sieur de St-Rome auquel la croix de St-Louis ne peut être accordée, 316.

Lasolais, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

La Sonde, sieur Antoine Louis Choquette dit. Un congé absolu lui est accordé, 160.

Lassaulx, sieur. Passage lui est accordé, 281.

Lassay, M. le comte de. Retraite du sieur de Senneville avec le grade de capitaine, 3.

Lassay, M. le marquis de. Emploi pour le sieur d'Estimauville, 142 ; avancement pour le sieur de Senneville, 144.

La Solay, Frs. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Las-Voute, sieur. Promotion, 138.

Latopine, Nicholas. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Latopine, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

La Touche, M. de Quihery. Acadiens réfugiés à Morlaix, 411 ; mouvements de l'escadre anglaise, 415 ; inexactitude du rapport du lieutenant Dubois, concernant la prise de St Pierre et Miquelon, 426 ; tué lors de la défaite des Natchez, 449 ; son projet concernant la prise de Charleston, 524.

La Touche Tréville, M. de. Pension pour les filles de feu M. Dangeac, 434.

La Tour, Dame Gérard la Goux de. Somme qui lui est due, 47.

La Tour, Mlle de St-Etienne de. Pension demandée, 528.

Latour, Mme de. Renseignements demandés au sujet de la destruction de sa maison en 1745, 153 ; indemnité demandée, 168.

La Tour, Maret de. Fait partie du Conseil de guerre, 463.

La Tour, M. de. "Jauges et matrices qu'il fait préparer pour le Canada," 121 ; Acadiens qui prétendent être parents de l'ex-gouverneur de l'Acadie, 350.

La Tour, sieur de. Il est fait mention de son décès, 8.

La Tour, sieur le Blond de. Instructions, 447.

La Tour, St-Etienne de. Au signé les délibérations des officiers au sujet de la destruction de la batterie royale, 483 ; fait partie du conseil de guerre réuni au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485.

La Tour Dupin, M. le comte de. Subsistance aux soldats revenus d'Angleterre, 305.

La Tour Dupin, M. le marquis de. Appointements des sieurs Chambeau, Darlens et Dartigue, 316.

La Touraille, M. le comte de. Pension pour les enfants de la veuve de la Noue, 437.

Latuillerie, M. de. La succession de M. Bégon permettra de lui payer ses appointements, 88 ; ruban et croix de l'ordre de St-Louis, pour le sieur de Ste-Marie, 121 ; cinq croix de St-Louis, 122.

Launay, M. de. Médaille qui doit être mise dans les fortifications de Louisbourg, 479.

Lauzon, père rév. Renvoyé en France, 4.

Laval, Ignace. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Laval, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Laval, Mgr de. Dîmes accordées, 9.

Laval, M. le vicomte de. Lettre au sujet d' Anne Barré, 439.

La Valeur. Brevet de grâce en sa faveur, 116.

La Valinère, abbé de. Passage gratuit pour se rendre à Miquelon et au Canada, 435.

La Vallière, sieur de. Nommé pour commander une compagnie, 138 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 225.

La Vallière, de. A signé les délibérations des officiers concernant la destruction de la batterie royale, 483 ; fait partie du conseil de guerre réuni au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485.

La Vallière, Boisneuf, sieur de. Passage accordé, 136 ; promotion accordée, 138.

La Vallière, M. de. Déclaration concernant le choix d'un port au Cap-Breton, 477.

La Valterie, M. de. La croix de St-Louis lui est accordée, 116 ; le plus âgé des capitaines dans les troupes du Canada ; obtient une pension, 280 ; pension accordée, 280.

La Valtrie, compagnie de. Congé absolu accordée à Joseph Touliat, soldat, 116.

Lavand, rév. père. Suppression du magasin des Dlles Désaulniers, 3 ; prérogatives des missionnaires dans leurs missions, 4 ; départ du rév. père Tournois, 156.

Lavand, sieur. Désarmement de la *Liberté* qu'il avait armée sans commission du Congrès, 422.

Lavardy, M. A signé les représentations des habitants concernant la capitulation de Louisbourg, 484.

La Vente, sieur de, curé de la Mobile. Divers extraits à son sujet, 526 ; le père Granier se plaint de lui, 533.

La Véranderye, de, capitaine. La croix de St-Louis lui est accordée, 116.

La Véranderye, chev. de. Promotion, 101 ; promotion, 115.

La Véranderye, sieur de. Différend entre lui, Lamarque et Gamelin, 6 ; commandement des postes qu'il a établis, 7-8 ; guerre entre les Sauvages des postes qu'il a établis, 9 ; sommes de 1.000 livres accordée aux deux missionnaires de ses postes, 14 ; progrès de sa découverte et arrangement conclu avec lui, 24 ; il n'a pas suivie la route qui devait le conduire à la découverte de la mer de l'Ouest ; sa demande d'être relevé du com-

La Véranderye, sieur. de—*Suite.* mandement des postes est agréée par le roi, 40 ; le roi lui accorde une compagnie, 41 ; promotion, 46 ; il avait été chargé de la découverte de la mer de l'Ouest, 81 ; il s'est occupé beaucoup trop de la traite, 102 ; la découverte de la mer de l'Ouest lui est confiée une seconde fois, 112 ; il devra remettre chaque année un journal de ses opérations, 113 ; la croix de St-Louis est demandée pour lui, 122 ; progrès de ses découvertes, 129 ; il est fait mention de son décès, 150.

La Véranderye, père, M. de. Promotion, 101, 115.

La Verdy, M. de, contrôleur général. Ordre de lui délivrer des pièces d'argenterie ayant appartenu au nommé Bigot, 349.

Lavergne, Marguerite. Sa pension, 435 ; augmentation de sa pension, 436.

La Vergne. Formation d'une compagnie en vue d'importer des nègres, 455 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

La Victoire, Pierre Chartier dit. Obtient son pardon, 219.

La Villéon, M. de. Lettre du ministre à son sujet, 191 ; remplace M. de Beaussier, 261.

Lauvoye, Pierre. Obtient un passeport, 334.

La Vrillière, M. le duc de. Pension accordée à Mme d'Avrisard, en compensation des pertes subies à l'Ile Royale, 395.

Le Bé, sieur. Une pension ne peut être obtenu pour lui, 419.

Le Beau, sieur. Il est nommé médecin du roi, 259 ; emploi pour lui et services qu'il a rendus au Canada et à la Louisiane, 408.

Le Bert, Paul, à Morlaix. Il est permis à Anne, Françoise et Marguerite Lalonde de se retirer chez lui, 342.

Le Blanc. Sa pension est augmentée, 433.

Le Blanc. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Le Blanc, compagnie de. A pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.

Le Blanc, Jean Jacques. Sa famille est réduite à la misère, 430 ; secours demandé pour lui permettre d'aller à la Louisiane, 430.

Le Blanc, Joseph dit Le Maigre. Sa demande au sujet de papiers du Canada, 381.

Le Blanc, Joseph. On ne peut tenir compte du temps qu'il a passé à l'étranger, 396.

Le Blanc, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Le Blanc, Madeleine. La subsistance lui est retranchée ainsi qu'à ses cinq filles, 402.

Le Blanc, Pierre. Il est fait mention de ce pilote, 76.

Le Blanc, sieur Simon. Violences subies de la part des Anglais, 425.

Le Blanc, Marine. Doit s'adresser au contrôleur général pour les arrérages de sa pension, 438.

Le Borgne, sieur. Promotion, 115 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 315.

Le Brasseur, M. Renseignements fournis au sujet des Anglo-Américains envoyés au Cap, 434.

Le Bret, sieur. Lettre au sujet de la *Société de Louisbourg*, 54.

Le Breton, M., président du parlement de Bordeaux. Poursuites contre l'équipage du *Machault*, 304.

Le Brun, sieur. Promotion, 138 ; congé, 180 ; engagement de quatre compagnies d'armuriers pour le Canada, 290 ; prix des habillements des recrues, 293 ; troupes débarquées à Morlaix, 307 ; liste des soldats blessés arrivés à Brest, 309 ; envoi de deux navigateurs pour le chev. de Ternay, 324.

Le Brun, sieur, fils. Promotion, 138.

Le Carpentier, sieur. A signé le rapport au sujet du naufrage de l'*Aimable*, 442.

Le Clerc, abbé. Lettre au sujet de la nomination d'un vicaire général, 430 ; est informé que les fonctions de l'abbé de Lisle Dieu ont cessé avec la prise du Canada, 430.

Lecocq, Marie. Subsistance, 368.

L'Ecoufle, sieur. Il transporte des Acadiens à Bellisle sur le *St-Florentin*, 368.

Le Couturier, abbé. Missionnaires pour le Canada, 142.

Le Croisille, Gardeur de. Sert à la Louisiane sous les ordres de M. de Bienville, 455.

Lectoure. M. de la Jonquière n'est encore qu'à cet endroit, 91.

Le Dieu, Abbé. Son embarquement sur le *Bizarre*, 186.

Lefèvre. Vente de terre pour 4,590livres, 22.

Lefèvre, Hyacinthe, père. A célébré le mariage du chev. de la Noue avec Mlle Guédry, 492.

Lefèvre, M. Acquisition de sa terre, 6.

Lefèvre, M. Fait partie du conseil tenu chez M. de St-Ange, 468.

Lefort, le. Envoi de familles acadiennes, par ce navire, 359.

Lefour, Maurisset. Augmentation de pension, 433.

Le François, Anne. Augmentation de pension, 433.

Le Gas, sieur. Est choisi pour remplacer le sieur Séguin à l'Ile Royale, 215.

Le Geay, Mme. Il lui est demandé 2,000 fusils grenadiers, 271.

Légère. Marins anglais prisonniers à Québec, embarqués sur ce vaisseau, 65 ; perdue à l'Ile au Sable, 88 ; envoyée à Québec avec des dépêches, 223.

Le Glerac. Cadet à l'aiguillette envoyé au Canada, 222.

Le Goff, missionnaire. Son passage à l'Ile Royale, 132.

Le Goff, missionnaire au Canada. Son retour, 248.

Legot, sieur, ci-devant contrôleur à l'Ile Royale. Congé, 297.

Le Gouy, M. le marquis de. Secours accordés aux officiers et ordre de payer les médicaments fournis par le sieur Delpèche, 229.

Le Grand, sieur. Mémoire au sujet de la subsistance, 405.

Legras, Alain. Au sujet de sa veuve, Jeanne Savary, 392.

Le Gros. A signé le rapport officiel de la Salle, 442.

Le Guerne, abbé. Obtient son passage pour le Canada, 142 ; son départ pour le Canada, 144.

Leigne, André de. Demande la permission de se retirer du service, 10 ; se retire du service avec jouissance de son salaire ; le sieur Daine le remplace ; il est fait mention du sieur de Rouville, 25.

Le Large, sieur. Chargé du commandement du *Rhinoceros*, 223 ; doit remplir la charge de capitaine de port à son arrivée à l'Ile Royale, 264.

Le Lièvre, Mlle. Pension, 425.

Lelièvre, marchand de Louisbourg. Sa réclamation, 63.

Lelièvre, soldat. Congé absolu, 205.

Le Loutre, abbé. Sa conduite durant la campagne, 45 ; son frère, 87 ; recommandation de son frère, 87 ; est reconnu pour un bon sujet, 88 ; avancement de son frère, 88 ; services qu'il a rendus et la promesse d'une gratification, 90 ; obtient une pension sur un bénéfice, 123 ; dispositions des Micmacs à l'égard de la religion et ordres qu'il recevra de M. Desherbiers, 125 ; doit éviter de donner aucun sujet de plaintes aux colonies étrangères et voisines, 155 ; ses qualités et ses mérites, 167 ; il demande quatre prêtres, 171 ; a passé plusieurs mois en France, 180 ; il assure qu'avec 50,000 livres on peut construire des

Le Loutre, abbé—*Suite.*
abboiteaux, 182; est remboursé pour des provisions achetées pour Louisbourg, 183; arrivée en France et entrevue avec le ministre, 185; emploi pour son frère, 185; renvoyé à M. de la Galissonnière, 185; gratification, 185; sera remboursé de l'argent déboursé pour achat de farine, 186; reçoit copie du mémoire sur les affaires de l'Acadie, 186; son embarquement sur le *Bizarre*, 186.

Le Loutre, abbé. Somme de 2438 livres pour le rembourser, 186; remèdes, 186; importants services, 198; son frère et l'entrepôt des tabacs à Brest, 198; demande pour son frère, 198; son désintéressement, 199; son emprisonnement en Angleterre où il prit le nom de Dupré; démarches juridiques pour obtenir sa liberté; il est question de son évasion, 226 227; secours, 229; au sujet de son retour; ménagements qu'il faut prendre à ce sujet, 247; secours, 293; secours qui doivent lui être accordés, 294; secours accordés, 296; on fait des efforts pour obtenir sa liberté, 325; sa détention et sa pension, 327; traitement subi de la part du gouverneur de Jersey, 327; démarches auprès du ministère à son sujet, 329; sa liberté, 340; son influence pour induire les Acadiens de Morlaix à s'établir à Belleisle, 343; chargé d'une mission auprès des Acadiens; il est question de son intervention dans le procès pendant entre l'abbé Manach et les supérieurs et directeurs des Missions Etrangères, 343.

Le Loutre, abbé. Son frère, 349; procès entre lui et le séminaire des Missions Etrangères, 354; passage des habitants de l'Ile St-Jean à la Guyane; ceux-ci sont libres d'aller dans celles des colonies du roi, qui leur plaira, à l'exception de St-Pierre et Miquelon, 357; instructions au sujet de l'établissement des Acadiens de Morlaix à Belleisle, 362; lettre à l'évêque d'Orléans à son sujet, 362; gratification de 600 livres, 364; établissement de 200 familles acadiennes à Chanteloup, 364; pension de 3,000 livres; services rendus par celui-ci; son âge avancé; sa pauvreté et ses infirmités, 366: ses demandes en faveur des Acadiens, 366; entrepôt à tabac pour son frère, 366; paiement de 600 livres, 366; M. de Clugny doit se concerter avec lui au sujet du départ des familles acadiennes, 366; divers objets demandés pour les Acadiens, 366; son frère, 368; lettre au sujet de son frère, 368; tabac qui doit lui être délivré pour les Acadiens, 368; son dévouement envers les Acadiens, 368; remboursement de ce qui lui a été retenu, 373; sa pension et la demande de l'abbé de Lisle Dieu, 374.

Le Loutre, abbé. Progrès de l'établissement des Acadiens à Belleisle, 376; son prochain départ de Belleisle, 380; pension accordée par le roi en reconnaissance des services qu'il a rendus au Canada, 387; mémoire de M. de Chateaubriand au sujet de concession de terre aux Acadiens, 391; nombreux services qu'il a rendus; octroi d'un bénéfice de 3,000 livres, 395; subsistance accordée à Jean Sire et à Pierre François Boutin, 395; subsistance pour la veuve Granger dont il a représenté la pénible situation, 396; projet d'établissement qui lui a été exposé, 397; doit être informé de ce qui se passe à l'égard des Acadiens, 398; subsistance demandée par Marie Granger, Marie Françoise et Marie Trahan, 399; son décès; montant d'argent trouvé à sa résidence et les frais funéraires, 401.

Le Loutre Desprès, sieur. A usé avec modération de l'argent qui lui a été remis, 293; plaintes portées contre lui par les procureurs de Chatolin, 343; la place de receveur des ports et havres de Launion lui sera accordée si le sieur Solier vient à mourir, 396.

Le Maigre, Joseph Leblanc dit. Porteur de papiers du Canada; sa demande, 381.....

Le Maire, sieur. Argent envoyé, 227.

Le Maizat, M. Nommé cadet à l'aiguillette, 239.

Lamalatie, sieur. Est nommé greffier de la maréchaussée, 96.

Le Marant, chev. Il est envoyé au Canada avec le grade de cadet à l'aiguillet, 222.

Le Maréchal, M. Sa requête au sujet de la subsistance pour les habitants de l'Ile Royale, sera prise en considération, 408.

Le Marquis, M. Mémoire au sujet des papiers du Canada, dont il est porteur, 382.

Le Martin, sieur, prisonnier anglais. Il lui est permis de retourner à la Nouvelle-Angleterre, sur sa parole d'honneur de se trouver à Carillon le 10 mai, 254.

Le Mercier, M. le chev. de. Choisi pour assister M. Dupin Bélugard, 12; gratification, 46; son avancement, 51; doit passer une année en France pour se perfectionner dans l'art de fabriquer des pièces d'artillerie, 109; envoyé à Metz pour se renseigner sur ce qui concerne l'artillerie, 113; le ministre sait qu'il est un bon sujet, 122; le commandement de la compagnie des canonniers lui est confié, 128; le roi lui accorde la lieutenance de la nouvelle compagnie de canonniers-bombardiers, 143; opérations de fondage aux forges du St-Maurice, 143; se familiarise aux forges de Rancogne, avec la fabrication des canons, 146; nommé commandant de l'artillerie, 233, 334; la croix de St-Louis lui est accordée, 235; grâces qu'il a reçues du roi, 235; munitions, etc., demandées pour l'artillerie du Canada, 280; peut rester au Canada ou repasser en France, 304; prisonnier à la Bastille; son mémoire, 325; paiement d'une somme due, 330; brevet de commandant de l'artillerie au Canada, 504.

Le Mercier, sieur. "Ordre lui donnant la qualité d'aide d'artillerie à Québec," 504.

Le Moulle, Etienne. La subsistance lui est accordée, 397.

Lemoyne. *Voir* Bottereau et Lemoyne.

Le Moyne, Gilles. Au sujet de vaisseaux lui appartenant qui ont été coulés bas lors du siége de Louisbourg, 437.

Le Moyne, Jacques. On doit lui accorder son passage pour St-Domingue, 369.

Le Moyne, Jean. Pension dont il jouissait, 430.

Le Moyne, M. commissaire de la marine. Lettre au sujet des approvisionnements et munitions pour le Canada, 271; examinera les représentations qui lui seront faites par les Acadiens de Rochefort, 371; subsistance pour les Acadiens de St-Pierre et Miquelon, 384; projet de l'abbé le Loutre concernant l'établissement des Acadiens, 397.

Le Moyne, M. Propositions de M. de St-Victour à l'égard des Acadiens, 399; établissement des Acadiens dans l'Ile de Corse, 401; chargé de choisir les familles acadiennes qui doivent s'établir sur les terres de M. de Pérusse, 402; chargé de préparer une liste des familles acadiennes, 402; dépenses encourues pour l'établissement des Acadiens sur les terres de M. Pérusse, 405; pensions pour diverses personnes, 425; remplacement de la *Belle Rosette* qui se rendait à St-Pierre et Miquelon, 426; farines prises par les Anglais sur l'*Hestilisé* et le *Nécessaire*, 430.

Le Moyne, sieur Joseph. Subsistance demandée pour lui, 386.

Le Moyne, sieur Louis Joseph. Réclame la subsistance, 386.

Le Moyne, sieur. Au sujet d'une affaire entre lui et le sieur Pénissault, 344.

Le Myre, sieur. Nommé syndic par M. de Frontenac, 501.

Le Neuf, Mlle. Son mariage avec M. Guisau, 432.

L'Enfant Jésus, Mme de, supérieure de l'Hôpital Général. Recevra une part de la succession de l'abbé Norey, 28.
Lennox, M. le comte de. A informé le ministre que le comité anglais abandonnait le projet de nommer un commissaire pour assister à l'examen des papiers du Canada, 377.
Lenoir, M. lieut. général de police. Interrogatoire du sieur Pierre du Tailly, prisonnier à la Bastille, 430.
Le Nonce, M. Lettre au sujet des missionnaires, 364.
Le Normant, M. Passage sur la *Diane* accordé à l'abbé Cabanac, 147 ; diverses instructions concernant les envois au Canada et les passagers de la *Diane*, 147 ; dépenses de l'Ile Royale durant l'année 1749, 147 ; conduite de M. Duvivier à l'Ile Royale, 147 ; envois pour le Canada, 158 ; place d'enseigne du port de Québec accordée au sieur Pelgrin, 159 ; approvisionnements de l'Ile Royale, 159 ; envois de farines aux colonies et récolte des blés, 159 ; chapelles demandées par l'abbé le Loutre, 186 ; circulaire au sujet de sa nomination au poste d'intendant général des colonies et de la marine, 257 ; concession de terre au havre de Gabory 481 ; adjudication de la boucherie de Louisbourg, 482 ; nombre de conseillers ; M. de Cournoyer ne paraît pas mériter l'honneur d'être nommé à cette charge, 482 ; son retour à St-Domingue, 507.
Le Normant, sieur. Nommé ordonnateur à l'Ile Royale en l'absence de son père 481 ; "provisions de premier conseiller au Conseil supérieur de Louisbourg à la place de son père," 481 ; commission de subdélégué, 481.
Le Normant, p. 445. *Voir* de Vaudreuil et Le Normant.
Léopard le. Doit être envoyé au Canada, 90 ; la Jonquière doit s'embarquer, 109 ; les soldats suisses s'embarquent, 110 ; doit transporter la Galissonnière à l'Ile Royale, 115 ; son arrivée à Brest, 123 ; doit transporter M. de la Jonquière à Québec, 125 ; se rend au Canada, 126 ; détachement suisse embarqué, 133 ; fait partie des vaisseaux choisis pour transporter deux bataillons, 219 ; sera désarmé à Québec, et ensuite démoli, 219 ; arrangements relatifs à sa démolition, 220.
Le Pelée, Tilly, capitaine, marchand. Son projet de faire le commerce de chevaux entre le Canada et les Iles du Vent, 14.
Le Père, sieur. Son mémoire concernant les papiers du Canada dont il est porteur, 364.
L'Epervanche, chev. de. Nommé capitaine, 13 ; il est fait mention de lui, 413.
L'Epervanche, de, l'aîné. Promotion, 150.
L'Epervanche, Mlle Mozières de. Augmentation de sa pension, 438 ; augmentation de sa pension, 439.
L'Epervanche, Eustache de. Il en est fait mention, 413.
L'Epervanche, Mme de. On ne peut lui accorder des secours, 405 ; gratification 406 ; pension, 425.
L'Epervanche, sieur Mézière de. Pension demandée pour ses enfants ; son nom n'apparaît pas dans le registre des troupes du Canada, 413 ; commandant du fort Machault ; sa condamnation, ; il est resté en France depuis 1761 jusqu'à sa mort, 414 ; ses enfants n'ont pas droit à une pension, 414.
L'Epervanche, Tardet de. Il en est fait mention, 413.
Le Pestour, sieur La Garande, de Grenville. Affrètement de son navire le *Tourneur*, 98.
Le Petit Havre. Brevet de ratification de concession pour le sieur Antoine Marsal à cet endroit, 151.
Le Peux, M. Promotion, 101.
Le Picard, Mlle. Son décès, 439.
Le Picard. Augmentation de pension accordée à "Marguerite Françoise Charlotte et Victor Le Picard," 436.
Le Picard, sieur. Pension accordée à chacune de ses trois filles, 434.
Le Prévincent, M. Rapport au sujet du sondage de la passe des rivières Espagnolle et Mobile, 456.
Le Prince, Olivier, Acadien. Réclame des arrérages de pension, 439.
L'Eguille. *Voir* L'Equille.
L'Equille, sieur Froger de. Le sieur de la Jonquière doit l'attendre au Bic, 213 ; commandant de la *Diane* ; instructions, 214 ; retour à Rochefort et lettres écrites de Louisbourg et de Québec, 215 ; triste situation des officiers de l'Ile Royale, 344 ; passage du sieur de Gannes de l'Ile Royale à la Martinique, 344 ; passeport pour le sieur de Catalogne, 344 ; mariage du sieur Le Neuf avec Mlle Dufy, 345 ; fondation d'établissements à la Guyane, 345 ; les sieurs Loppinot de la Vallière et de la Brégonnière, 359 ; le fils du sieur Dutracq, 359 ; croix de St-Louis accordée aux sieurs de Boisneuf et de la Brégonnière, 393.
La Rochelle, M. de. Arrangement avantageux pour lui, 255.
Le Roy, Inès. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Le Roy, sieur. Il en est fait mention, 195.
Léry, de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Léry, M. Chaussegros de. Subordination des officiers à leurs chefs, 11 ; établissement d'un corps de garde à côté de la porte du Fort St-Fréderic, 11 ; le grade d'enseigne dans les troupes du Canada, n'est accordé qu'aux cadets, 11 ; inspection d'une route, 26 ; établissement d'une cale à la rivière St-Charles, 27 ; établissement d'une cale à la pointe de l'Ile d'Orléans, 27 ; sa gratification est supprimée, 27 ; gratification pour son fils, 27 ; gratification de 200 livres pour son fils aîné et place d'enseigne en second pour le cadet, 43 ; succession du sieur de Beauvais, 83 ; fortifications de Québec, 100 ; promotion, 101 ; il ne peut être question de le remplacer pour le moment, 131 ; il est fait mention de lui, 132 ; doit rendre compte à M. Bigot des toisés provisionnels des ouvrages faits l'année précédente, 132 ; lettre au sujet des projets de M. Franquet, 177 ; les intentions du roi au sujet des fortifications, 178 ; son décès, 234 ; pension accordée à sa fille, 253 ; son départ pour aller servir sous les ordres de M. de Bienville à la Louisiane, 455 ; journal concernant la campagne contre les Chicachas, 456.
Léry, sieur de, fils. Sa résignation est acceptée, 130 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 279 ; sa conduite ; la croix de St-Louis devra lui être enlevée s'il ne convient pas qu'il la conserve, 340 ; peut rester au Canada sans nuire à son avancement, 364 ; son mémoire ; sa conduite à Londres et son arrestation s'il retourne en France, 373.
Léry, sieur de, cadet. Promotion, 46 ; est nommé capitaine, 235.
Léry, sieur de. Naufragé aux Acores ; dépenses qu'il a été obligé de faire, 306.
Léry, sieurs de. Accusations portées contre eux, 109 ; lettres du ministre à leur sujet, 123.
Le Saunier, veuve du sieur. Une pension ne peut lui être accordée, 69.
Leschevin, M. Pension pour Dame Billy, sa brue, 325.
Les Landes. Etablissement des Allemands à cet endroit, 366.
L'Espérance, baron de. Son mariage avec Mlle de Renon, 215 ; demande la croix de St-Louis, 360 ; la mort de son beau-frère, M. de Coux, 370 ; destruction des établissements de pêche par les Anglais, 424 ; représentations au sujet des en-

L'Espérance, baron de—*Suite.*
fants du sieur de Coux, 377 ; sa capitulation devant une escadre anglaise, 424 ; prisonniers anglais débarqués à St-Pierre par les Américains, qu'il a renvoyés à M. de Montagu, 424 ; son opinion au sujet des fortifications sur l'Ile St-Pierre et Miquelon, 437 ; a signé les délibérations des officiers au sujet de la batterie Royale de Louisbourg, 483 ; a signé les délibérations au sujet de la capitulation de Louisbourg 484.

L'Espine, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Lessenne, Catherine Josephte. Sa pension est augmentée, 433.

Lessenne, Marie Madeleine. Sa pension est augmentée, 433.

Lessenne, sieur. Passage pour Québec, 64 ; cautionnement ; son vaisseau a été pris par les Anglais, 295.

Lestage, père, missionnaire récollet. Lettre ausujet de ce qui se passe dans le golfe, 487.

Le Sueur, sieur. Proposé pour remplir une mission auprès des Illinois et des Sioux ; il est question de son caractère mercantile, 521 ; il est fait mention de ses entreprises, 521 ; M. d'Iberville croit qu'il peut remplir la charge de lieutenant général de la justice, 521 ; remarques concernant sa déclaration, 534.

L'étenduère, sieur de. Mémoire pour lui servir d'instructions, 35.

L'Etenduère, sieur Desherbiers de. Mémoire pour lui servir d'instructions, 51 ; voyage et la prise de trois vaisseaux ennemis, 56 ; vaisseau qu'il a pris et qui n'a pas été ramené en France, 57 ; les sieurs Loppinot et de Villejoin, 124 ; canons envoyés à Québec, 125 ; chargé de transmettre à M. d'Urtubie, les instructions du roi, 125 ; troupes rassemblées pour l'Ile Royale, 125 ; départ de l'*Intrépide* pour Louisbourg, 125 ; diverses instructions. 126 ; le sieur Le Mercier envoyé aux forges de Rancogne, 146 ; le passage de M. Desherbiers en France l'année suivante, 146.

L'Etoile, abbé de. *Voir* Québec, doyenné de.

Le Tourneur, M. Lettre concernant l'envoi de charpentiers au Canada, 143.

Lettres. Lettre de pardon pour Charles Cuisotte dit Ladouceur, 152.

Lettres de change. Celle qui se trouvaient sur le *Lion d'Or* et l'*Eléphant* pris par l'ennemi, 58 ; lettre du ministre au sujet de celles que lui a envoyées M. Warren, 78 ; celle tirée sur M. de la Jonquière, 88 ; mémoire des négociants concernant les échéances, 101 ; celles tirées pour les dépenses de la colonie, 103 ; le roi a autorisé un emprunt de 1,200,000 livres pour faire face à leur paiement, 198 ; le baron de Dieskau peut continuer d'en tirer sur M. Périchon, trésorier général des colonies, 270 ; circulaire au sujet de la suspension de leur paiement, 295-300-470 ; la suspension de leur paiement a causé des inquiétudes, 301 ; l'abbé M. de la Corne, doyen de Québec, a perdu une valise qui en contenait plusieurs, 362 ; le roi en doit aux diverses communautés religieuses du Canada, 373 ; requête des négociants et habitants de la Louisiane au sujet dela suspension de leur tirage, 465.

Lettres patentes. Accordant aux sœurs de l'Hôtel-Dieu la permission d'acquérir la terre de sieur Régon, 176 ; concernant la restitution de vaisseaux, 421 ; accordées aux Pères de la Charité, 478 ; accordées aux marchands de St-Jean-de-Luz, en 1717, 481 ; concernant l'établissement de récollets à l'Ile Royale, 481.

Lettres de rappel de ban. Pour obtenir la permission de retourner en France, 405.

Le Turquier, sieur. Promotion, 138.

Le Vacher, sieur. Nommé écrivain, 167.

Levasseur, Chs. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Levasseur, M. Est nommé maître constructeur, 6 ; nouvelle gratification, 22 ; mémoire sur la construction du *St-Laurent*, qui devra le guider dans la préparation de son plan, 22 ; construction du *Caribou* ; il devra donner toute son attention à la construction de la frégate le *Castor*, et préparer un nouveau plan pour le *St-Laurent*, 23 ; lettre de félicitation au sujet de la construction du *Caribou*, 43 ; visite les nouvelles découvertes de bois, 43 ; son fils est renvoyé au Canada, 58 ; son fils doit s'embarquer sur le *Fort Louis*, 78 ; échouement de la *Martre* dans la Rivière St-Charles, 83 ; "chargé du dessin pour la sculpture à donner au *St-Laurent*," 83 ; ne peut être nommé ingénieur de la marine, mais il lui sera accordé autre chose dont il sera content, 97 ; son zèle et ses capacités ; il ne sera pas oublié, 100 ; gratification, 104 ; les observations au sujet de l'aménagement du *St-Laurent* doivent lui être communiquées, 109 : concession sur la rivière Missiskouy, 111 : "brevet de chef de construction en Canada ; passage accordé à son fils," 112 ; passage pour le Canada accordé à son neveu, 125 ; nommé inspecteur des bois et forêts, 162 ; ses fonctions d'inspecteur des bois et forêts, 180 ; on fera quelque chose pour son fils, 180.

Le Vasseur, M. Planches provenant de son moulin à scie, 193 ; "demande d'être placé en France en qualité de constructeur du roi," 253 : arrangements pour le placer en France, 283 ; peut être employé utilement si les Anglais attaquent Québec par le fleuve, 288 ; paiement des soldats revenus des prisons d'Angleterre, 309 ; instructions au sujet du paiement des officiers, 309 ; "brevet de chef des constructions en Canada," 567.

Levasseur, sieur. "Haute paye de 2,400 livres accordée et suppression de sa gratification," 43.

Levasseur, sieur, Rapport officiel qu'il a signé, 442 ; procès-verbal qu'il a signé, 470 ; sur la liste des officiers de la garnison de Biloxy, 519 ; doit être envoyé chez les Chaquias, 519 ; est nommé major au fort de Biloxy, 534 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Le Vasseur, sieur, fils. Sera employé comme aide-constructeur, 193.

Levasseur, Fariaux. Doit rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.

Léveillé, Jean. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Léveillé, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Le Verger, sieur. Missionnaire à Ste-Anne, 11.

Le Verrier, sieur. Il en estfait mention, 7 ; son décès et la difficulté de le remplacer, 277 ; sa nomination. 279.

Lévis, chev. de. Est nommé pour commander les troupes, 219 ; instructions, 221 ; charge qu'il doit remplir au Canada, 228 ; remarques à son sujet, 237 ; zèle dont il fait preuve, 238 ; sa conduite lors de l'attaque du Fort George, 239 ; est l'objet de grands éloges de la part de MM. de Montcalm et de Vaudreuil, 253.

Lévis, M. de. M. de Vaudreuil parle de ses mérites, 254 ; grade de maréchal de camp, demandé pour lui, 254 : est envoyé du côté de Carillon, 258 ; le commandement du district de Carillon lui est confié, 259 ; part qu'il a prise à la journée du 8 juillet, 260 ; le roi désire lui exprimer sa satisfaction, 260 ; son traitement, 284 ; son rapport sur la conduite des troupes, 284 ; lettre qui lui a été adressée par Mme de Rieux, nièce du ministre, 294 ; harmonie qui existe entre M. de Vaudreuil et lui 301 ; représentations à M. de Vaudreuil, 308 ; lettre reçue de lui et communi-

Lévis, M. de—*Suite.*
quée au roi, 311 ; lettres de change dont il est porteur, 314 ; "supplément d'appointements," 315 ; ses appointements, 327 ; lettre au sujet de M. Michel, 330.
Lévis, marquis de. Il lui est permis d'expédier du sucre des îles du Vent, à St-Domingue, 334 ; M. Michel, son beau-père, 334 ; recommande le sieur Perreault comme un sujet très utile, 346; lettre au sujet de M. de St-Ours, 362 ; somme prêtée au sieur Bigot à sa demande, 365 ; renseignements demandés au sujet du sieur Jacques Hertel, 373 ; subsistance pour les enfants de Léopold Bourgeois, 398 ; l'affaire de M. Foucault, 412.
Lévis, maréchal de. Pensions pour les Dlles Perreault, 436 ; gratification pour la veuve du sieur Dauterive, 437 ; mémoire du sieur Herbin, 438.
Lévis, marquise de. Sa demande ne peut être accordée, 413.
Lévis, fort de. Réclamation du sieur Lajeunesse au sujet des travaux qui y ont été exécutés, 364.
Lévrard, sieur Charles, fils. Nommé maître canonnier, 112 ; il est fait mention de lui, 332.
Levron, Michel. Passeport, 355.
Lescalopier, M. Lettre concernant le sieur Marsal, 172.
L'Héritier, M. Vaisseaux français munis de passeports anglais arrêtés dans les mers d'Amérique, 338.
L'Hermite, M. Choix d'un port au Cap-Breton, 477 ; troupes débarquées au port St-Louis sous ses ordres, 477 ; choix d'un havre au Cap-Breton et instructions au sujet du fort et des constructions, 477 ; Havre-à-l'Anglais auquel a été donné le nom de Louisbourg, 477 ; remplacé par M. Berthelot de Beaucours, 478.
L'Hermite, M. Léonard. A signé les représentations concernant la capitulation de Louisbourg, 484.
L'Hôpital, sieur Hurault de. Vaudreuil est requis de lui rendre service, 221 ; lettre au sujet de son frère, 228.
Liberté, la. Prise de ce navire, 250 ; arrivée à La Rochelle, 310 ; son désarmement, 422.
Licences. Clauses concernant leur formule, 335.
Liché du. Emprisonné par M. d'Aillebout, 195.
Licorne, la. Fait partie des vaisseaux qui doivent transporter les deux bataillons, 219 ; arrivée à Brest, 230 ; son commandant doit être informé que les Anglais ont bloqué les ports de Louisbourg, 275 ; paquets qu'elle devait transporter à l'Ile Royale, 275 ; instructions à son commandant, 352 ; soupçons auxquels a donné lieu son armement, 352 ; saisie par une escadre anglaise, au mépris du droit des gens, 422.
Liège. Fusils provenant de la manufacture de cet endroit, 81.
Liège, Peter. Lettres patentes concernant la restitution de vaisseaux à celui-ci, 421.
Liette, M. de. Signe la déclaration de Tonty, 516.
Lieutenant de frégate. Ce grade est donné à M. de Beauvais, 9.
Lieutenants du roi. Le chev. Bégon est le plus ancien, 16 ; M. de Vallière reçoit ce grade, 16 ; M. du Chambon est nommé lieutenant du roi à l'Ile Royale, 33 ; le sieur de Gannes remplira cette charge à Trois-Rivières, 169.
Lieutenant général. M. de Montcalm recevra les émoluments attachés à ce grade, 284.
Ligneris, Mlle de. Sa pension est augmentée, 435.
Ligneris, Mme de, de l'Hôtel Dieu de Loches. "Le roi lui accorde la réversibilité de sa pension," 399.
Ligneris, Marie Thérèse Marchand de. Sa pension est augmentée, 436.
Ligneris, M. de. Une lieutenance lui est accordée, 28 ; une compagnie ne peut lui être acccordée pour le présent, 133 ; une compagnie lui est accordée, 150 ; sa promotion, 150 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 221 ; sa promotion, 221 ; une pension lui est accordée, 235 ; son passage, au Canada, 292.
Ligneris, veuve du capt. de. Uue pension lui est accordée, 301.
Lignery, de. Parmi les officiers servant sous les ordres de M. de Bienville à la Louisiane, 455 ; fait partie du détachement du Canada envoyé contre les Chicachas, 456.
Lignière, M. Taschereau de. Obtient son passage pour St-Domingue *via* Marseille, 399.
Lillancourt, M. de. Renseignements au sujet des Anglo-Américains envoyés au Cap, 434.
Limoges. Le sieur Deyma s'enrôla dans son régiment en 1763, 409.
Limoges, père. Décision du conseil à son sujet, 522.
Limousin. Des familles acadiennes désirent aller à cet endroit, 528.
Linandière, Péan de. Déclaration concernant le choix d'un port au Cap-Breton, 477.
Linctot. Il est fait mention de son décès, 115.
Linctot, sieur François. Obtient un passeport pour le Canada, 339.
Linctot, sieur Godefroy. Sur la liste des officiers qui doivent se rendre en Touraine, 325-326.
Linctot, veuve. Gratification, 177.
Lind, de. Sous les ordres de M. de Bienville à la Louisiane, 455.
Lino, M. de. Ses appointements, 327 ; son mémoire, 365 ; découverte et établissement de la Louisiane, 516.
Lino, veuve de. Gratification, 111.
Lion d'Or, le. Pris par l'ennemi, 58.
Liqueurs. Ordonnance concernant la vente des liqueurs, 478.
Lisbonne. Vaisseaux anglais pouvant se trouver à cet endroit, 59-60.
Lisle, M. de. Les Kaskakias lui demandent la grâce du sieur Périllard, 448.
Lisle, sieur de. Décédé ; son remplacement, 448.
Livandière, sieur de. Il est fait mention de son fief, 132.
Livandière, sieur Péan de. Accusé par le sieur de Cailly, 65.
Livilliers, Petit de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451 ; sa compagnie a pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.
Lizardais, M. de. Chargé d'entreprendre une croisière, 166 ; chargé du commandement d'une frégate, 167 ; quatre vaisseaux dans le golfe commandés par lui, 169 ; croisière dans le Golfe St-Laurent, 175 ; plaintes portées contre lui, 181.
Loches. Lettre adressée à M. de Courtemanche, résidant à cet endroit, 408 410.
Loftus, M. Désastre qu'il a subi lorsqu'il commandait les troupes anglaises, 466.
Logoane. Récit de son voyage à la Floride, 517.
Loisy, Dame Mabel Madeleine. Elle et sa sœur obtiennent leurs passages pour le Canada, 344.
Lombard, M. Famille acadienne dans la détresse, 368 ; subsistance pour Joseph Boys, 393 ; subsistance pour Marie Catherine Hendriette, 397 ; Mlle Fizel de Louisbourg, 415 ; prise de plusieurs vaisseaux français par les Anglais, 419.
Lombez, évêque de. Lettre au sujet du sieur de Barry, 406.
Londres. Nouvelles reçues, 68 ; "brevet de naturalité pour le sieur Gilies Strands, natif de cette ville", 110 ; rappel de l'ambassadeur français, 206 ; corvette anglaise venant de cet endroit, 518.

Longard. Petit bâtiment qu'on appelle ainsi à Dunkerque, 223 ; son emploi pour porter les dépêches, 225.

Longueuil, Dame de. Sa pension sera transmise à ses enfants, 13.

Longueuil, Mlle de. Pension demandée, 405 ; réponse à son mémoire, 406.

Longueuil, Dlles de. M. de Rigaud doit s'entendre avec elles, au sujet d'un certain terrain, 131.

Longueuil, Mme de, à Calais. Sa pension ne peut être augmentée, 418.

Longueuil, M. le baron de. La pension dont jouissaits sa veuve sera transmise à ses enfants, 13 ; pension qui lui a été accordée, 13 ; position pour son fils, 44 ; nommé lieutenant du roi à Montréal, 101 ; gratification accordée avec une promotion, 101 ; lieutenance de Montréal que le roi lui a accordée, 103 ; nommé gouverneur de Montréal, 115 ; promotion, 116 ; gratification sur le castor, 133 ; promotion, 150 ; son fils est nommé enseigne à la place de son frère décédé, 162 ; compagnie demandée pour son fils, 178 ; permission accordée par lui aux Dlles Desaulniers, 179 ; pension accordée à chacune de ses quatre filles, 222 ; décédé est remplacé par M. Rigaud de Vaudreuil, 235 ; détachement qu'il conduisit à la Louisiane, 454 ; son successeur, 503.

Longueuil, M. le baron de, fils. Obtient sa retraite avec une pension, 377 ; prolongation de congé accordée à son frère, 378 ; traitement, 396.

Longueuil, chev. de. Commande au Fort Détroit, 24 ; il est question de lui et des Hurons, 25 ; nommé major à Québec, 101 ; nommé lieutenant du roi, 115 ; promotion, 116 ; expédition qu'il doit entreprendre, 165 ; sa demande au sujet d'une concession de terrain faite au sieur Prévost, 165 ; ses titres de noblesse, 229 ; le gouvernement de Trois-Rivières lui est confié, 235 ; au sujet de son fils, 329 ; les officiers qui doivent se rendre en Touraine, 325-326 ; obtient la permission de passer au Canada, 339 ; transmission de sa pension à Mme Germain, 428 ; nommé lieutenant du roi à Québec, 503 ; "provisions de gouverneur de Trois-Rivières, " 504.

Longueuil, M. de. La croix de St-Louis lui est accordée, 28 ; il est fait mention de lui, 46 ; commande à Détroit, 80 ; promotion, 101 ; évasion des prisonniers détenus par lui, 113 ; services qu'il a rendus, 121 ; promotion, 150 ; difficulté entre M. de Rigaud et lui au sujet d'un établissement de commerce, 165 ; pension, 280 ; il n'est pas possible pour le moment de lui donner une commission de capitaine ou la croix de St-Louis, 318 ; sa pétition, 364 ; son mémoire au sujet des lettres de change, 374 ; permission pour son fils, 394.

Longueuil, fils, sieur de. Nommé adjudant à Trois-Rivières, 279.

Loire, La. Envoyée au Canada avec une cargaison de vivres, 259.

Lommereau, sieur. Pilote fourni par lui à un vaisseau anglais, 55.

Loppinot, M. Lettre au sujet des troupes faites prisonnières en se rendant au Canada, 89 ; adjudant à l'Ile Royale, ne peut se rendre au Canada cette année, 99 ; faveurs du roi, 139 ; ne sera pas oublié, 169 ; officiers ci-devant de l'Ile Royale, 344 ; a signé la résolution concernant la capitulation de Louisbourg, 483 ; congé accordé, 507.

Loppinot, sieur. Nommé cadet à l'aiguillette, 91-92 ; nommé aide-major avec la commission de capitaine, 116 ; commission de capitaine, 124 ; promotion, 138 ; pension accordée à sa veuve, 369 ; indemnité pour sa veuve, 369 ; a signé les délibérations au sujet de la destruction de la batterie royale de Louisbourg, 483 ; fait partie

Loppinot, sieur—*Suite.*
du conseil de guerre convoqué au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484 ; est tué au siège de Louisbourg, 490 ; obtient le grade d'adjudant à Louisbourg, 504.

Lorge, M. le duc de. Lettre au sujet du sieur Dangeac, 326.

Lorge, Mme la duchesse de. Pension pour la veuve Boishébert, 75.

Lorgerie, chev. de. Paquets qu'il a apportés, 272.

Lorient. Courrier expédié de cet endroit, 272.

Lorimier, M. de. Une compagnie lui est accordée, 115 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 279 ; son fils est obligé de rester au Canada, à cause de ses blessures, 333

Lart, sieur de. Nommé membre du Conseil supérieur de Louisbourg, 136 ; a signé les délibérations concernant la capitulation de Louisbourg, 483.

Lotbinière, abbé de. Lettre de Vaudreuil à son sujet, 306 ; sa conduite est trouvée étrange et des renseignements sont demandés à son sujet, 306 ; pris en se rendant à St-Domingue ; rien ne sera fait pour lui, 306.

Lotbinière, M. de. Son fils ne sera pas oublié, 83 ; décédé ; son remplacement à la charge de conseiller, 130 ; il est fait mention de lui, 156 ; lettres demandées en sa faveur, 414 ; désire retourner au Canada, 415 : mémoire au sujet du titre de marquis, 438 ; lettre au sujet du sieur Claude Louis Le Gagneur, 440.

Lotbinière, sieur de. Renseignements demandés à son sujet, 113 ; son passage en France pour y faire des études, 131 ; envoyé à Thiouville pour y travailler sous les ordres des ingénieurs, 173 ; doit se rendre à Fère pour y prendre des notions d'artillerie, 173 ; son retour au Canada, 176 ; sera employé aux travaux des fortifications, 178 ; nommé ingénieur, 506.

Lotbinière, sieur de. Promotion accordée, 101 ; nommé capitaine, 235 ; remplace le sieur Danseville, enseigne en second, 505.

Lotbinière, sieur Chartier de. Est déclaré doyen du chapitre de Québec, 3 ; il est question de sa résignation et de son successeur, 102 ; est mourant ; choix de son remplaçant, 112.

Loteries. Ordonnance au sujet de leur prohibition, 492.

Loterie. Il est question d'en organiser une pour acquitter les dettes de la colonie, 365.

Loubes, M. le chev. de. Lettre au sujet de M. de Montalembert, 268.

Loudon, le. Plaintes concernant la prise de ce navire, 153 ; les Anglais refusent de donner satisfaction au sujet de sa prise, 157 ; sa prise par les Anglais, 491.

Loudon, Lord. Envoi de 3 régiments sous son commandement, 219 ; son arrivée à Halifax, avec des troupes, 238 ; parti de la Nouvelle-York avec un corps considérable de troupes, 243.

Louisbourg. Règlements concernant les fonctions des officiers du Baillage et de l'Amirauté, 15 ; bâtiments qui y ont fait la pêche et la traite, 16 ; l'armement du *Caribou* ne sera complété qu'à cet endroit 30 ; il est question de son importance pour les Anglais, 32 ; ordres donnés en vue d'organiser une défense efficace, 32 ; représentations concernant sa situation, 32 ; état des fonds pour les travaux à faire, 32 ; le sieur Hertel est nommé capitaine des portes, 33 ; un navire marchand de St-Malo y transportant des provisions, 37 ; envoi de 25 madriers de fer pour les fortifications, 39 ; attaque de cette place par les Anglais, 40 ; révolte de la garnison, 47 ; les armes et les munitions destinées pour cette place devront être transportées au Canada, 47 ; perte de cette place et ses conséquences, 48 ; armement qui se fait à Boston contre cette place, 49 ;

Louisbourg—*Suite.*
mouvements séditieux de la garnison, 49 ; nouvelles de Boston, 49 ; approvisionnements, 49.
Louisbourg. Les Anglais projettent une expédition, 52 ; le port est bloqué par les vaisseaux ennemis, 53 ; observations au sujet de la prise de cette place, 54-55 ; restitution, 55 ; les articles fournis seront payés, 55 ; mémoire concernant la capitulation, 55 ; la garnison doit être transportée à Rochefort, 59 ; Du Chambon et Bigot requis de transmettre un compte rendu de ce qui s'y est passé, 59 ; les dispositions du régiment suisse décident l'ennemi à attaquer, 60 ; compte rendu de M. Duchambon concernant le siège, 61 : mesures prises pour l'arrestation des chefs de la révolte qui a eu lieu, 61 ; relation du siège, vendu par un libraire de Saintes, 63 ; opérations qui seront tentées, 66 ; il est fait mention de sa perte, 69 ; si le sieur Marin avait mis plus de diligence à s'y rendre, les Anglais auraient été forcés d'abandonner le siège, 69 ; les religieuses devraient passer au Canada, 69 ; il est question d'une tentative, 74 ; si le duc d'Enville ne l'attaque pas, il devra s'emparer de Plaisance, 74 ; il est trop tard pour entreprendre quelque chose, 75 ; convoi préparé en Angleterre, 75 ; accusation portée contre le sieur Péan de Levandière, écrivain du roi, 76 ; voyage de cet endroit à Port Royal en 1744, 77 ; consommations faites à l'établissement de M. Duvivier durant le siège, 91 ; le commodore Warren y commande, 91 ; paiement d'un montant de 800 livres au sieur Mullot, 92 ; les Anglais préparent une escadre pour l'attaquer, 104 ; MM. Desherbiers et Prévost doivent s'y rendre, 107.
Louisbourg. La Galissonnière doit visiter cette place ; le sieur D'Aillebout y est nommé lieutenant du roi, 107-108 ; membres du Conseil supérieur qui doivent y retourner, 117 ; le rétablissement de la colonie, 119 ; départ de l'*Intrépide* pour cet endroit 125 ; M. de la Galissonnière y arrêtera, 126 ; départ du premier transport, 126 ; esclave appartenant à l'hôpital de, 126 ; transport de troupes et d'habitants, du Canada, 131 ; le sieur Franquet s'y rend sur la *Mutine*, 133 ; vaisseaux français dans le port, 136 ; sépulture du duc d'Enville dans la chapelle du roi, 136 ; familles restées à l'Ile Royale après la prise, 137 ; nouvelles mesures prises pour sa protection, 137.
Louisbourg. M. d'Olabaratz est nommé capitaine du port, 138 ; sieur Bartel blessé au siège, 139 ; transport des Anglais et de leurs effets de cet endroit à Chibouctou, 145 ; dépêches importantes pour Desherbiers qui doivent y être envoyées de Bayonne, 145 ; tonnage des vaisseaux qui ont servi à transporter la garnison anglaise, 146 ; lettres de Choiseul Praslain adressées de cet endroit, 146 ; deux vaisseaux doivent partir immédiatement, 153 ; la bulle papale au sujet du jubilé y sera transmise, 153 ; les difficultés entre les officiers et le sieur de Gannes, major de cette place, doivent être évitées, 154 ; arrivée de M. de Raymond, 154 ; transport des Anglais, à Halifax, 156 ; transport des troupes anglaises, à Chibouctou, 156-157 ; projets et mémoires concernant les fortifications, 166 ; dépenses encourues pour les bâtiments, 169 ; transport des troupes anglaises, 172 ; plans des fortifications, 174 ; la majorité est accordée au sieur du Hayet, 181.
Louisbourg. Rétablissement et prolongement des cales, 181 ; droits qui doivent être payés au capitaine du port, 182 ; nomination d'un lieutenant du roi, 194 ; vivres envoyées, 202 ; deux bataillons y sont envoyés, 204 ; travaux pour mettre la place en état de défense, 205 ; argent
Louisbourg—*Suite.*
envoyé, 206 ; mesures à prendre pour mettre la place en bon état de défense, 206 ; anxiété au sujet de ce qui s'y passe, 207 ; les bataillons y arrivent, 207 ; les deux bataillons qui y sont stationnés, 208 ; au sujet des approvisionne- 211 ; préparatifs de défense, 212 ; des bataillons y seront envoyés directement, 213 ; signaux pour les vaisseaux qui y arriveront, 214 ; nomination d'un commissaire des guerres, 224 ; sa situation est excellente pour la course ; transport des prises, 225 ; instructions au sujet de sa défense, 240 ; envoi de deux vaisseaux, 247 ; le besoin de religieux et de valets infirmiers, 249 ; vaisseaux qui doivent se rendre à Québec si cette place est bloquée, 259 ; prise de cette place annoncée par les Anglais ; corvette envoyée pour obtenir des renseignements à ce sujet, 259 ; il n'y a pas à douter de sa prise 259 ; arrivée de l'*Aigle* et de l'*Eveillé*, 261 ; vaisseaux qui doivent se rassembler, 263.
Louisbourg. Proposition des capitaines des vaisseaux du roi de sortir du port, 265 ; au sujet de la défense, 268 ; remplacement du capitaine du port, 273 ; les Anglais font le siège, 275 ; départ de la *Marie Anne* avec des prisonniers, 310 ; arrestation du ci-devant commis des Trésoriers Généraux des Colonies, 336 ; demande de François Luc Rodrigue, 368 ; décès de la seule religieuse survivante, 371 ; papiers de l'amirauté transportés à La Rochelle, 376 ; au sujet des familles de cette place, 403 ; rente de 1600 livres constituée au profit des Religieuses de la Congrégation, 416 ; le sieur de Clovignac s'y est établi en 1748, 416 ; le sieur Duplex Silvain, 433 ; vaisseaux coulés bas, lors du siège, 437 ; décès de Jean Lambert, ancien capitaine des portes, 438.
Louisbourg. Nom donné au Havre-à-l'Anglais, 477 ; instructions au sujet du fort et constructions projetés, 478 ; dépenses encourues pour les fortifications, 478 ; règlement concernant l'administration de l'hôpital, 478 ; édits et délarations du roi qui devront être enregistrés au Conseil supérieur, 479 ; décret du Conseil supérieur par lequel le sieur Génier est nommé greffier, 479 ; médaille qui doit être mise dans les fortifications, 479 ; permission donnée aux habitants de se procurer des bestiaux et de la viande fraîche à bord des vaisseaux étrangers, 480 ; ordonnance concernant la démolition des maisons et des bâtiments, etc., 480 ; ordonnance du roi concernant l'exécution du plan de cette place, 480 ; " arrêt de surséance de procédure dans une cause portée devant le Conseil spécial," 481.
Louisbourg. Extraits des registres du Conseil supérieur, 481 ; St-Ovide doit donner son vote au sujet de toutes les affaires qui se traitent au Conseil supérieur, 481 ; arrêt du Conseil supérieur au sujet de la *Suzanne*, 481 ; sentence de mort prononcée contre Jean Gauthier par le Conseil supérieur, 481 ; le sieur le Normant remplace son père au Conseil supérieur, 481 ; extraits des registres du Conseil supérieur, concernant une contestation, 482 ; déclaration concernant les fonctions des officiers du baillage et de ceux de l'Amirauté, 482 ; lettre de M. du Chambon au sujet du siège et de la prise de cette place, 482-483 ; délibérations des officiers au sujet de la destruction de la batterie royale, 483 ; rapport de M. Verville au sujet de la partie attaquée, 484 ; articles proposés par du Chambon à MM. Warren et Pepperell avec les réponses et modifications en marge, 485.
Louisbourg. Ratification des termes de la capitulation, 487 ; lettre non signée, au sujet du sieur Agnés, capitaine de navire, lors du siège, 487 ; ordre de combat de l'escadre anglaise dans le

Lobinière, M. de—*Suite.*
port, 490 ; soldats, habitants, etc., qui se trouvaient dans la ville, avant et après le siège, 490 ; journal du siège ; liste des vaisseaux de M. Desgouttes, et de ceux de l'amiral Boscawen, 493 ; examen et inventaire des papiers, 497 ; les troupes s'établissent d'abord à Louisbourg, (havre-à-l'anglais), 498 ; poste fortifié dans le port, 498 ; réparations qui doivent être faites au port, 498 ; dispositions prises par le conseil pour la sûreté du port, 498 ; ce que pourra coûter la redoute de maçonnerie, 498 ; devis des travaux que le roi veut faire exécuter au port, 499 ; plan du port, 500 ; avant toisé d'une batterie de canons au nord du port, 500 ; commission de lieutenant du roi, accordée à M. D'Aillebout, 503 ; le sieur de Garsement, tué lors d'une sortie, 507 ; commission de lieutenant du roi, pour le sieur d'Aillebout, 508.

Louise, la. Acadiens envoyés à St-Pierre et Miquelon, 386.

Louisiane. Départ de M. de Vaudreuil pour cette contrée, 9 ; projet des Anglais de former des établissesements sur les grands lacs et de couper les communications avec le Canada, 14 ; incursions des Cherakis, de ce côté, 21 ; arrêt concernant la rétrocession, 57 ; les bornes entre le Canada et la Louisiane, doivent être définies ; 80 ; communications avec le Canada, 101 : le poste de l'Illinois doit-il rester dépendant, 105 ; approvisionnement des magasins du roi, 142 ; communications avec le Canada, 152 ; Allemands et Alsaciens protestants qui y sont établis, 211 ; difficultés entre les capucins et les jésuites, 248 ; au sujet des vaisseaux destinés pour la Louisiane, 322 ; passage des sieurs Girard et Manach, missionnaires, 322-323 ; vivres qu'il est permis de tirer de la Havane, 323 ; arrivée en France des sieurs Vaugine et de Bailleul, embarqués à la Louisiane, 333 ; prétentions de la cour d'Angleterre au sujet de l'artillerie de la Mobile et des autres postes, 354 ; plaintes de M. de Kerlerce, ci-devant gouverneur, 356.

Louisiane. Acadiens réfugiés à la Louisiane, 375 ; les Acadiens réfugiés au Havre désirent y émigrer, 377 ; liste des officiers qui doivent y passer 384 ; services du sieur Le Beau, 408 ; des Acadiens demandent la permission d'y aller, 438 ; départ des Acadiens qui vont à la Louisiane, 439 ; diverses notes sur cette contrée, 442 ; description, 443 ; arrivée de M. Crémont, 452 ; les trente-sept ans de service du sieur Régis, particulièrement à la Louisiane, 454 ; il est fait mention de la rétrocession de cette contée, 454 ; historique de la Louisiane, (non signé), 455 ; mémoire de tout ce qui s'est passé depuis sa rétrocession, 458 ; état dans lequel elle se trouvait en 1755, 459 ; mémoire à son sujet, 460 ; détails sur sa situation, fournis par un officier de la compagnie suisse, 463 ; insubordination, 463.

Louisiane. L'*Illinois* ne doit pas en être détaché, 465 ; prise de possession d'une partie de cette contrée par l'Espagne, 466 ; discours de M. d'Abadie, qui y commande pour le roi, 466 ; au sujet de la partie cédée à l'Espagne, 467 ; lettre reçues de cette contrée, 469 ; difficultés suscitées par les Anglais et les Indiens au sujet de la cession de la partie est, 469 ; M. Aubry gouvernent la colonie de concert avec M. d'Ulloa, 470 ; ordonnance du gouverneur français au sujet du commerce de cette colonie avec les Antilles française, 470 ; raisons qui ont empêché M. d'Ulloa d'en prendre possession, 470 ; les vaisseaux français des Antilles y seront admis avec leurs produits, 470 ; mesures prises pour approvisionner les habitants, 470 ; lettre de M. le marquis de Grimaldi au sujet des troubles depuis la cession de cette colonie à l'Espagne, 471 ; arrêt du Conseil au sujet des

Louisiane—*Suite.*
plaintes des négociants et des habitants de la colonie, 471 ; mémoire des habitants et marchands au sujet de l'événement du 29 octobre 1768, 471 ; l'Espagne n'en tirera aucun profit 472 ; ordres que le roi d'Espagne transmet à la Louisiane, 473 ; ce qui s'y est passé lors de la prise de possession de cette colonie par M. O'Reilly, 473 ; habitants qui veulent aller s'établir à la Grande Anse, 474 ; troubles causés par la cession, 474 ; les administrateurs de Saint-Domingue et les secours pour les habitants qui sont allés s'établir dans cette île, 474 ; sa description, sa cession à l'Espagne, son climat, ses produits, les avantages que la France aurait pu en retirer etc., 474 ; au sujet de l'agent des Etats-Unis à la Louisiane, 475 ; la partie anglaise soumise à la domination du gouvernement des Etats-Unis, 475 ; les succès de M. de Galvès, dus au courage des anciens Français de cette colonie, 475 ; discours prononcé par M. de Galvès, gouverneur, 475 ; commerce avec la France, 475 ; irruption des Américains du nord sur les terres de la Louisiane, 475.

Louisiane. M. de Kerlerec est nommé gouverneur, 503 ; "ordre pour rendre le rang au Chevalier de Noyan, ex-capitaine", 505 ; officiers militaires, 509 ; liste des hommes marquants du Canada qui y ont joué un rôle, 513 ; troupes ; compagnies détachées ; revues, mutations, etc., 513 ; officiers civils et militaires, 514 ; correspondance générale, 515 ; la découverte et l'établissement de cette colonie seront préjudiciables au Canada, 516 ; émigration des meilleurs hommes et de la jeunesse du Canada, 516 ; mémoire du Séminaire de Québec au sujet des missionnaires qui y sont maintenus, 516 ; mémoire concernant sa situation, 516 ; établissement d'une nouvelle colonie, 516 ; les Sioux dépendront-ils du Canada ou de la Louisiane, 521 ; M. d'Iberville désire être relevé du commandement en chef, 522 ; dénombrement fait par M. de la Salle, 525 ; recensements et état civil, 532 ; concessions ; passagers qui s'y rendent, 532.

Loups (Indiens). Ceux qui sont établis à Missiquoi, 24 ; alliance avec eux, 258.

Loustalet, veuve. Indemnité demandée pour la perte de plusieurs vaisseaux ayant appartenu à son père, 437.

Louval, M. Pensions accordées à Catherine et Marguerite Guy, 435.

Louvicon, sieur. Sur la liste des officiers qui ont quitté la France pour le Canada, 282 ; son avancement, 304 ; nommé lieutenant dans une compagnie de canonniers-bombardiers, 505.

Louvicourt, sieur. Nommé lieutenant, 133.

Louvière, M. capitaine de milice. Présent lors des négociations de paix avec les Indiens, 468.

Louvigny, M. Monet de. Services rendus au Canada ; ses infirmités ; une pension lui est accordée, 380.

Lowendalh, M. le maréchal de. Lettre au sujet d'une compagnie accordée au sieur Dufresne, 144.

Lucas, Antoine. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Lucas, M. A signé les représentations concernant la capitulation de Louisbourg, 484.

Lucas, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Lucas, sieur. Paquets qui lui sont confiés, 329.

Lucé, M. de. Familles allemandes, 330-331 ; étrangers propres à la culture de la terre, 336 ; recrutement de colons allemands, 341 ; colons allemands, 351.

Luillier, Joseph. Déserteur, ; il obtient son pardon, 460.

Luis, Mlle Chalmet de. Augmentation de sa pension 432.
Luny, Thomas. Lettres patentes au sujet de la restitution de vaisseaux, 421.
Lurches, sieur. Nommé membre du Conseil supérieur, 206.
Lusignan, sieur de. Une compagnie lui est accordée, 28; plaintes portées contre le sieur Auger, 41; pension accordée à son fils, 104; sa pension ne peut être augmentée, 111; jauges et matrices que M. de la Tour fait préparer pour le Canada, 121; peut être envoyé au Fort St-Frédéric, 131; croix de St-Louis demandée pour lui, 161; il est question de lui, 277; dépenses encourues aux Acores, 306; la croix de St-Louis lui est accordée, 320.
Lusignan, M. de. Promu au grade d'enseigne en pied, 101; promotion, 150; enseigne dans les troupes du Cauada, 156; envoyé aux écoles de la Ferre, 172; doit se rendre à la Fère pour prendre des notions d'artillerie, 173; nommé lieutenant, 233; nommé lieutenant, 233; nommé enseigne dans la compagnie des canonniers-bombardiers, 505.
Lusser, de. Sa compagnie a fait la campagne contre les Chicachas, 452.
Luxembourg, Paris. Mme de Feltz au Luxembourg, 414.
Luynes, sieur de. Lettre au sujet de l'emploi des vaisseaux neutres pour transporter des provisions, 270.
Lys, le. Prise de ce navire, 202; perte de ce navire, 211; il est fait mention de la prise de ce navire, 227; le sieur de Maussabré fait prisonnier sur ce navire, 270.
Macarty, sieur. Nommé capitaine du port de Québec, 39; place de capitaine de port à Québec, 58; son passage à Québec, 62-79; n'a pas l'intention d'abandonner son emploi, 95; l'ordre de St-Louis doit lui être conféré, 145; commandant de la *Fidèle*; il reçoit des ordres, 153; carte et mémoire concernantles limites de l'Acadie, qu'il a délivrés, 158; instructions au sujet de son voyage à l'Ile Royale, 158; son voyage à l'Ile Royale, 158; croisera sur les côtes de l'Ile Royale et sera sous les ordres de M. de Lizardais, 166; ordre d'aller croiser dans le golfe et dans les parages de l'Ile St-Jean, 169; observations sur la navigation entre l'Europe et la Rivière St-Jean, 173; plaintes contre lui, 192; commande la *Valeur*, 207; le roi lui ordonne de se rendre à Louisbourg, 215: son retour à l'Ile Royale, 232; départ des frégates et ouverture en mer des paquets contenant ses ordres, 245; instructions, 245; ses vues, concernant la défense du Canada, 293; mémoires sur la situation du Canada, 299; arrête le sieur Wm Barn au Cap et l'envoie en France, 314; arrangements conclus avec les négociants de la Nouvelle-York, 318; M. Périer se plaint de ses propos grossiers, 451; fait partie du Conseil de guerre, 463; effets provenant du *Texel*, 465; remplacé par le sieur d'Ailleboult de St-Céré, 507.
Macarthy. *Voir* Macarty.
Macdonald, sieur Enéas. Renseignements de la part d'un Anglais, 212.
Macé, capitaine. Violences et mauvais traitements qu'il a subis, 52.
Machault, M. de. Demande des éclaircissements sur les dépenses du Canada, 234; réponse à sa lettre, 236; garde des sceaux; lettre du chev. de Lévis, 238; ses dispositions à l'égard de M. de Drucourt, 239; ses vues concernant les dépenses de la colonie, 241; soupçons auxquels ses informations ont donné lieu, 242; paquet envoyé au ministre, 243.
Machault, Fort. Conduite du sieur de l'Epervanche, commandant, 414.
Machault. Son arrivée à Bordeaux, 292; doit escorter les bâtiments expédiés pour le munitionnaire du Canada, 292; est la propriété du sieur Cadet, munitionnaire du Canada, 304; poursuites contre l'équipage, 304; besoin urgent et pressant de ce vaisseau, 304; troubles causés par l'équipage, 305; rencontre avec deux frégates anglaises, 305; perte de cette frégate à la Baie-de-Chaleurs, 307; pièces justificatives de son arrivée et de sa perte à la Baie-de-Chaleurs, 307; cheval et bœuf gâtés trouvés parmi les vivres embarquées, 308; prises faites par cette frégate, 313; accusé de réception des pièces concernant sa cargaison, 314.
Mackarty, Marie Angelique de. Augmentation de sa pension, 436.
Macnamara, sieur de. Campagne qu'il va faire en Amérique, 58; décès de M. et Mme Karrer et leurs enfants qui restent orphelins, 159; engagement des déserteurs anglais, 159; envoi d'une lettre du roi et moyens d'éviter la rencontre des escadres anglaises, 213; le roi lui ordonne de revenir en France le plus tôt possible, 213; dispositions prises de concert avec Lamothe, en vue d'une rencontre avec l'escadre anglaise, 213; instructions scellées, 214; est libre de retourner en France si sa santé fait défaut, 214; les recrues, 231; informations de la part d'un Anglais, 231; enrôlement des déserteurs écossais et irlandais dans le régiment de Clare, 231; le départ des vaisseaux, 232; l'*Outarde*, l'*Anna Sophia*, l'*Aquilon* et la *Fidèle*, 232.
Macnemara, M. Sa conduite est désavouée par le ministère anglais, 417.
Macors, capitaine de. Doit rejoindre l'armée du comte de Rochembeau, 434; parmi les passagers transportés aux frais du roi, 434.
Madras. Avantages de l'expédition de Madras, 88.
Madrid. Cinq volumes concernant l'administration des colonies espagnoles, doivent se trouver dans cette ville ou à Cadix, 336.
Madrid, cour de. Les réponses faites par M. Foucault, lui sont communiquées, 473.
Magalon, sieur. Nommé commissaire des guerres à Louisbourg, 240.
Madeleine, Iles de la. Exploitation des sieurs Pascaud, 16; pêche à la baleine des sieurs Pascaud, 23; "tuerie des vaches marines," 30; renouvellement du privilège de pêche, accordé aux sieurs Pascaux, 148; privilèges exclusifs de pêche accordés aux sieurs Pascaud, 148; vaisseaux étrangers qui font la pêche sur la côte nord de l'Ile St-Jean, 479; réunies au Domaine du roi par un arrêt du Conseil d'Etat, 481.
Magnanime. Mémoire du roi pour servir d'instruction au comte Duguay, commandant, 58; doit escorter des vaisseaux marchands, 58.
Magnan, François. "Révocation de l'ordre qui le détient dans la colonie," 22.
Magnan, M. Lalande de. *Voir* Magon.
Magon, sieur. L'ordre demandé au sujet de l'expédition de navires sous escorte, ne peut être donné, 53; approvisionnement de Louisbourg, 212; le ministre est satisfait de la diligence qu'il a déployée, 212; approvisionnements pour le Canada, 226; transport de recrues à l'Ile Royale, 226; le départ de son navire le *Henry* 244; sa soumission au sujet du transport de vivres à l'Ile Royale, est acceptée, 248; ce que les héritiers du marquis de Vaudreuil doivent à la caisse de St-Domingue, 360.
Maidstone la. Hostilités commises sur la côte de St-Domingue, 425;
Maillard Le. Naufrage de ce navire, 359; M. de Villejoin, fils, perds ses effets lors du naufrage de ce vaisseau, 359.
Maillard, sieur. *Voir* Maillart.

Maillart, sieur. Doit être rappelé pour ramener la paix, 5 ; son rappel est suspendu pour un an, 6 ; le ministre espère qu'il cessera d'exercer les fonctions de grand vicaire, 17 ; missionnaire et grand vicaire de l'Ile Royale ; plaintes contre lui, 19 ; exercera les fonctions de grand vicaire avec le supérieur des récollets, 30 ; sa bonne conduite, 45 ; renvoyé directement de Boston en France avec d'autres prisonniers, 69 ; le ministre sait qu'il est un bon sujet, 88 ; un mémoire sera remis à l'ancien évêque de Mirepois à son sujet, 90 ; il est question de lui accorder une pension, 123 ; proposition qui lui est faite par M. Cornwallis, 139 ; obtient une pension, 140 ; sa pension, 144 ; sa mission, 167 ; son mémoire concernant le remboursement des dépenses encourues pour la construction d'une église, 240 ; lettre à M. d'Abadie à son sujet, 310 ; sa triste situation, 330.

Maillebois, M. le maréchal de. Le sieur Faucher, procureur du roi à Montréal, 246 ; son décès, 340 ; réclamation de ses effets, 340.

Maillet, sieur. Dette contractée, 175.

Maillet, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Mailly, sieur Joseph. La subsistance lui est promise, 320.

Mailly, Mme la duchesse de. Pension pour Charles François Ferdinand Dupont du Chambon, 419.

Maine sieur. Son zèle et ses services sont appréciés, 249.

Mainmorte. " Déclaration du roi concernant les ordres religieux et les gens de Mainmorte, 40."

Maisonfort, M. de. Commandele *Vigilant*, 48 ; mémoire du roi pour lui servir d'instruction, 51 ; soldats anglais tués et scalpés, 483.

Maisoncelle, M. de. Obtient une promotion, 46.

Maître des requêtes. Obtient une pension, 362.

Maître fondeur. Envoyé aux forges du St-Maurice, 105.

Maizières, M. Obtient une promotion, 46.

Maizières, sieur. Obtient une pension, 315 ; il n'a pas quitté le service du Canada, 168 ; nommé capitaine ; doit passer de l'Ile Royale au Canada, 235 ; envoyé au Canada pour y commander une des nouvelles compagnies, 505.

Majesse, M. Martel de. Son père est détenu à la Bastille, 322.

Major de la marine, à Rochefort. Le procès des révoltés de Louisbourg sera instruit par lui, 62.

Major général inspecteur. M. Dumas est choisi pour remplir cette charge dans les troupes du Canada, 281.

MaKarty, sieur de. *Voir* Macarty.

MaKey. Mort à Brest ; était allemand, 39.

Malatchy. Empereur des Kaouytas ; son amitié pour les Français, 459.

Malbœuf, Josette. La subsistance lui sera accordée, 390.

Malesherbes, M. de. Dictionnaire contenant de faux articles concernant l'Acadie, 171 ; refus d'accorder la permission de publier une traduction de l'histoire de l'Inde, 326 ; permission accordée au sieur Varin exilé en Corse, de venir finir ses jours à Malherbes, 431.

Malguerie, sieur. Augmentation de sa pension, 405.

Malherbes, sieur François. Habitant du Canada ; lettre à son sujet, 332.

Mallet, Paul. Son arrivée à Santa Fé, 457 ; journal de son voyage à Santa Fé, 458.

Mallet, Pierre. Son arrivée à Santa Fé, 457 ; journal de son voyage à Santa Fé, 458.

Malouine, Ile. Prise de possession par M. de Bougainville, 356.

Malpec. Familles acadiennes qui doivent s'y établir, 18.

Malseigne, M. Rumeur sans fondement au sujet des familles qui veulent passer au Canada, 142.

Maltais. Conditions auxquelles le roi leur permettra de s'établir à Cayenne, 336.

Maltôt, François. Fait partie des officiers en garnison à Biloxy, 519.

Malville, Nicolas, dit l'Eveillé. Soldat déserteur gracié, 135.

Manach, sieur, missionnaire. Son arrivée des prisons d'Angleterre, 317 ; ce qui lui est arrivé depuis son enlèvement et sa détention par les Anglais, 317 ; impossibilité de le faire passer à la Louisiane, 322 ; émoluments qui lui sont accordés, 327 ; procès avec les supérieurs et directeurs des Missions Etrangères, 343 ; se trouve sans moyen de subsistance, 358 ; il est question de lui accorder une pension, 358-362-364 choisi pour aller exercer son ministère à St-Pierre et Miquelon, 360-364 ; son passage à St-Pierre et Miquelon, 369.

Manche, La. Vaisseaux anglais sur les côtes, 58.

Mandeville, sieur de. Envoyé à la Bastille, 363 ; mis en liberté, 364 : son emprisonnement, 367 ; enseigne de la compagnie de Vaulezard à la Louisiane ; son mémoire, 443.

Maneré, Dreux de. Fait partie des officiers qui vont rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.

Manette, la. Rencontre 12 navires, près de Terreneuve, 257.

Manon, la. Les armateurs de ce vaisseau, 216 ; transporte des familles acadiennes et canadiennes envoyées à St-Malo et à Cherbourg, 387.

Mans. Il est permis à M. le chev. de Repentigny d'y passer trois mois, 326.

Manufactures. Règlement concernant l'établissement de nouvelles manufactures de laine, 104 ; " la laine du bœuf des Illinois peut y être employée, 104.

Mar, sieur. Sa bravoure lors de la rencontre du navire le *Guerrier* avec l'*Aréthuse*, 323.

Marasssé, M. de. Le sieur Fenton, 323.

Marchais, M. de. Impossibilité de procurer à J.-Bte Noreau et à sa femme leur passage pour St-Pierre et Miquelon, 391 ; gratification accordée au sieur Laurent Granger, Acadien établi à Belleisle, 391 ; secours pour les familles de l'Amérique Septentrionale, 421 ; réclamation du sieur Morin, au sujet de la garde des archives de l'Ile Royale, 430 ; pension de Jeanne Lemoyne, 430 ; désir du sieur Du Vivier de retourner aux Etats-Unis, 432 ; liste des pensionnaires de l'Amérique du Nord, 435 ; gratification de 800 livres accordée au sieur Dupleix Silvain, 437.

Marchand, sieur. " On s'est occupé de l'affaire du sieur Marchand, " 440.

Marchesseau, sieur. Nommé capitaine du port de Louisbourg, 263-507 ; départ de son expédition, 325.

Marcilly. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Marcognet, M. Binet de. S'embarque pour aller rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.

Maréchal de la Broglie, le. Dépêches apportées de l'Ile Royale par le capitaine de ce vaisseau, 271.

Maréchal d'Estrées, le. Fait naufrage en se rendant à la Nouvelle-Orléans, 445.

Maréchal de Sénectère, le. Arrivée de cette frégate à Bordeau, 292 ; doit faire partie des vaisseaux chargés d'escorter les bâtiments qui partent pour le Canada, 292.

Maréchal de l'écurie du roi. Son fils doit être retenu dans la colonie, 97.

Maréchaussée. Le sieur Lamalatie est nommé greffier, 96 ; nomination d'un grand prévôt, 112.

Maréol, père. Gratification pour les missionnaires, 133.

Marêt, de la Tour. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Marguerite, la. Etat des vivres embarquées sur ce vaisseau, 274.
Marie, la. Réclamation de la part de son propriétaire, 184.
Marianne la. Les matelots qu'elle a transportés du Canada doivent être renvoyés. 56.
Maricourt, M. de. Négociations de paix avec les Iroquois qu'il a menées à bonne fin, 522.
Marie, la. Prend une cargaison de farine à Rochefort et à Bordeaux, 33 ; les vivres embarquées ne devront pas être chargées au roi, 33 : commandée par le sieur Salaberry ; son départ, 63-82 ; habitants de l'Ile Royale embarquées sur ce vaisseau, 275 ; son arrivée à Québec, 285 ; arrivée en France, 310 ; liste des passagers arrivés du Canada, 311 ; seneau anglais ; conduit à Québec où il est vendu, 277.
Marie, la. Le commandant de ce brigantin est chargé de faire des sondages dans la passe des rivières Espagnole et Mobile, 456.
Marie-Anne, la. Est obligée de relâcher à St-Domingue, 183 ; son arrivée à La Rochelle, 310.
Marie, Marianne, la. Prise par les Anglais, 423.
Mariette, frère. Ils fournissent des munitions 62 ; approvisionnement des magasins du roi au Canada et en Louisiane, 142.
Marillac, Mme la vicomtesse de. La croix de St-Louis est accordée à son mari, 382.
Marine. Dépenses, 102 ; commissaires nommés pour la liquidation des dettes, 276.
Marine, commissaires de la. Vivres pour le Canada et l'Ile Royale, 50.
Marine, contrôleur de la. Cette charge est confiée au sieur Sabatier, 16.
Marine, département de la. " Remplacement du sieur Prévost dans le contrôle de ce département en Canada," 102.
Marine, fonds de la. Il est question de ce fonds et des dépenses des colonies, 102.
Marine, intendants et commissaires de la. L'arrêt du Conseil d'Etat touchant la liquidation des dettes de la marine et des colonies. 319.
Marine, capitaine. Obligé de différer son expédition à la Rivière Ohio, 191.
Marin, M. Doit s'embarquer pour Terreneuve, 328 ; confiance qu'il a inspirée ; a recommandé le sieur Hertel de Cournoyer, 328 ; sommes en rapport avec l'expédition de Terreneuve, 329 ; son mémoire, 364 ; commandant du détachement de Québec, doit aller secourir Louisbourg avec les Canadiens et les Indiens, 483 ; M. de Chambon lui annonce que l'Ile Royale a été délivrée aux Anglais, 486 ; il lui est ordonné d'aller secourir Louisbourg, 488.
Marin, sieur. Obtient un congé, 9 ; a rassemblé les Renards et les Sakis, 23 ; envoyé en Acadie, 69 ; liste des passagers embarqués à Québec, 89 ; obtient une promotion, 101-103 ; nommé capitaine, 103 ; rapport au sujet de sa conduite, 129 ; la croix de St-Louis ne lui sera pas accordée, 132 ; il est question de le nommer garde-magasin, 167 ; reçoit la décoration de chevalier de St-Louis, 175 ; sa maladie, 192 ; doit être envoyé ailleurs, 195 ; sa veuve ne peut obtenir une pension, 201.
Marin, sieur, fils. Etudie les langues sauvages ; obtient une gratification, 97-113.
Marine. Les invalides de la marine, 480 ; officiers restés au Canada après la capitulation du 8 septembre 1760 ; officiers morts au Canada, 512.
Marion, M. Propose de délivrer des passeports à des vaisseaux neutres, 248 ; voies de fait commises par les Anglais sur les pêcheurs français à Terreneuve, 342.
Marmont, sieur. Demande la permission d'amener les Acadiens de la Nouvelle-Angleterre à St-Domingue, 346.
Marquis de Malanze, le. Part pour le Canada, avec des provisions, 308.
Marquise, la. Transporte des paquets de l'Ile Royale, 231.
Marquise de Beuvron, la. Un des vaisseaux devra porter ce nom, 122.
Marquise de Tourney, la. Vaisseaux qu'elle aurait aperçus, 92.
Mars, le. Un détachement suisse doit être embarqué sur ce vaisseau, 49 ; envoyé à l'Ile Royale, 52 ; instructions au commandant, 53 ; envoyé à Louisbourg, 54.
Marsal, sieur. Obtient une concession sur la côte du Labrador, 7 ; sa concession au nord du fleuve, 24 ; son nouveau titre de concession est révoqué, 40 ; ratification de concession de terre au Petit Havre, 151 ; ratification de concession de pêche, 190.
Marsouin. La pêche, quoique meilleure que les années précédentes, n'est pas très encourageante, 24.
Marteau, François, dit l'Espérance. Soldat déserteur ; il obtient un brevet de grâce, 135.
Martel, rév. père. L'avancement de son frère, 292.
Martel, Marie, Catherine. Augmentation de sa pension, 432.
Martel, sieur. Obtient un brevet de garde-magasin à Montréal, 22 ; une autre position lui sera accordée, 108 ; le grade qu'il demande ne peut lui être accordé maintenant, 131 ; approvisionnements qu'il a fournis, 192 ; sa probité et sa bonne conduite ; nommé ordonnateur à Montréal, 283 ; sa mise en liberté, 319 ; aidera à mettre en règle les comptes du Canada, 320 ; demande sa liberté, afin de s'occuper du paiement du montant qu'il est condamné à restituer, 348.
Martigny, sieur de. Il reçoit l'ordre de s'embarquer, 321.
Martin, famille. Il est fait mention de cette famille, ci-devant du Canada, 318.
Martin, Marie. Augmentation de sa pension, 436.
Martin, sieur Troppez. On devra lui rendre service à l'occasion, 148 ; propose de mettre du blé en réserve pour servir en cas de disette, 162 ; exploitation des bois de chêne et autres propres à la construction des navires, 163 ; proposition d'établir un magasin d'approvisionnements en réserve dans les 3 villes, 176-180 ; protection de son commerce de bois de construction, 177.
Martines, D. Frau. Lettre à M. d'Iberville, le priant de suspendre le dessein de prendre possession de la Mobile, 442.
Martinique. Héroique défense du *Stanislas*, à la Martinique, 50 ; escorte des vaisseaux marchands qui s'y rendent, 54 ; "aventure arrivée au convoi de la Martinique," 72 ; vaisseaux qui doivent y escorter la flotte de navires marchands, 73 ; nomination d'un capitaine de port à Port-Royal, 75 ; arrestation du sieur Revol, 116 ; conduite des officiers qui défendaient cette colonie, 329 ; transport des Acadiens de la Nouvelle-York, 334 ; des Acadiens doivent y être transportés, 334 ; familles de Louisbourg qui y sont envoyées, 403 ; passages accordés pour cet endroit, 410.
Martissans, Dlle Angélique Charlotte. Augmentation de sa pension, 432.
Martissans, Dlle Marie Anne. Augmentation de sa pension, 432.
Martissans, sieur. Est nommé membre du Conseil supérieur de Louisbourg, 136 ; il est fait mention de lui, 195 ; ses services à l'Ile Royale ; secours demandés par sa veuve, 333 ; a signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Martre, la. Frégate construite à Québec, 66 ; " pourrait être employée à croiser dans le bas du fleuve," 67 ; " 15 milliers de poudre seront embarqués," 67 ; 1,000 livres de fer expédiées de Québec par ce navire, 95 ; son arrivée en France, sous les ordres du sieur Dubois, 97 ; qualités de cette frégate, 100 ; arrivée à Morlaix, 294.

Marty, lieut. Caumont de. Sera transporté aux frais du roi, 434.

Marville, M. de. Papiers du Canada appartenant au sieur Pascal Rustan de Montréal, 387 ; M. de Sabrevois, officier du Canada, 387 ; demande d'indemnité de Mme la marquise de Rigaud de Vaudreuil et de Mme de Marville, 387 ; mémoire du sieur Bigot, l'aîné, qui demande le remboursement d'une somme reçue de son frère et qu'il fut obligé de restituer au roi, 387 ; lettres de change du Canada perdues en mer par l'abbé de la Corne, 388

Marville, Mme de. Demande une indemnité, 387.

Mascoutins. Amitié de ceux-ci pour les Français, 100 ; les Chouanons s'établissent près d'eux, 100; ils protestent de leur fidélité à la France ; ils demandent des secours et ne veulent pas faire la paix avec les Anglais, 466.

Massiac, M. de. Remplace M. de Moras, secrétaire de la marine, 257 ; circulaire de M. Berryer annonçant qu'il succède à celui-ci, 260 ; lettres de Drucourt, qui lui sont confiées, 272 ; passages de MM. Doreil et Bougainville, 284.

Masson, sieur. Obtient son passage pour St-Domingue, 338 ; a signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Matelots. Ceux embarqués à Louisbourg sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, 56.

Matignon, M. le comte de. Montant dû à M. le Moyne par le sieur de Lanouiller, 19.

Matignon, Marie Françoise de. Une pension lui est accordée, 181.

Matis, M. Mémoire concernant la succession de son frère, 416.

Matissard, sieur de. Détenu prisonnier en Angleterre, 296.

Matte, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Mauclerc, sieur. Commissaire de la marine à Brest ; mémoire pour lui servir d'instructions, 290 : embarquement de canonniers, de mineurs, etc., sur des bâtiments destinés pour le Canada, 297 ; fusils pour le Canada, et départ des bâtiments, 297 ; départ des bâtiments aussitôt qu'ils seront prêts, 298 : les trois flûtes destinées pour le Canada, 298 ; envoi d'un état des dépenses encourues pour les vivres, etc., 310.

Maurepas, comte de. Certificat de sa part, attestant que le sieur Chartier de Lotbinière est doyen du chapitre de Québec, 3 ; décès de J.-Bte Louis Le Prévost du Quesnel 50 ; sa maladie, 62 ; accorde des faveurs à l'abbé Piquet, 134.

Maurepas, la porte. La maison de Mme De La Tour, près de cet endroit, 153.

Maurice, dit Jacob Vignaud. Son refus de prêter le serment de fidélité, 491.

Maurin, sieur. Condamné à faire des restitutions au roi, 353 ; somme due aux sieurs Desclaux, 353 ; condamné comme concussionnaire, 365 ; sa requête, 368.

Maurin Catherine. Augmentation de sa pension, 432.

Maurville, sieur de. Mémoire du roi pour lui servir d'instructions, 4.

Maussabré, sieur. Son embarquement, 249 ; paiement de la somme de 600 livres, acompte sur ses appointements, 270.

Maxent, M. Lieutenant gouverneur de la Louisiane ; son mémoire, 475.

Mayot, M. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation, par, 484.

Mayracq. *Voir* Meyracq.

Meaux, M. Begouen, de. Prise de *l'Aurore* et diverses autres pertes, 229.

Mécatina, poste de. Renseignements attendus avant de le donner à bail, 69.

Médailles. Pour les chefs sauvages, 224.

Médecin du roi. Services du sieur Lebeau en cette qualité, 408.

Médée, la. Arrivée à Nantes, 50.

Médoux, M. Les troupes de Boston pillent sa maison, 486.

Melançon, Jean. Pension accordée à Anne Landry, sa femme, 435.

Melançon, Pierre. La subsistance, lui est refusée, 398-399.

Mélis, sieur. Un brevet d'écrivain lui est accordé, 202.

Mellés, sieur de. Doit servir dans les troupes du Canada, 274.

Melaises, M. de. *Lisez* des Meloises.

Mélaises, sieur de. Est nommé adjudant à Québec, 279.

Membrède, M. de Sa compagnie a fait la campagne contre les Chicachas, 452.

Ménier, capitaine des canonniers. Doit s'embarquer sur la *Fidèle* avec M. Bigot, 214.

Menneville, M. Son départ de Montréal, pour aller servir à la Louisiane, 455.

Mentor, le. Transporte des provisions à l'Ile Royale 145 ; pris par les Anglais, 241.

Mérano, Catherine. Femme de Renaud Janot dit La Jeunesse ; obtient la subsistance, 390.

Mercier, M. Obtient une promotion, 13.

Mercure, le. Devra se joindre à l'escadre, 53 ; fera partie du premier convoi qui partira pour l'Ile Royale, 250.

Mercier, madame. " Nourrice du roi," 164.

Mercy, sieur de. Parmi les officiers qui vont passer au Canada, 233 ; doit s'embarquer à St-Malo, 245.

Mer de l'Ouest. Le sieur de la Véranderye est chargé de sa découverte, 81 ; " entreprise de la découvrir par les terres, 112 ; voyage au poste 192.

Mendez, sieur. Commerce de chevaux entre le Canada et les îles du Vent, 14.

Méric, sieur de. Brigadier d'infanterie ; chargé du commandement des troupes du Canada, 73.

Merlin le. Envoyé au sieur Dubois de Lamotte pour le renseigner sur les forces navales de l'ennemi, 241 ; doit partir pour Louisbourg, 242 ; prise de cette corvette, lorsqu'elle se rendait à l'Ile Royale; 261.

Mersillac, sieur de. Le roi lui permet d'épouser la veuve du sieur de Merville, 310.

Merveilleux, M. Arrestation d'Abraham du Pasquier, 77.

Merveilleux, sieur Charles Frédéric. Nommé capitaine dans le régiment suisse de Karrer en 1731 ; nommé colonel en 1741, 505.

Merville, M. Dangeac, de. A signé la déclaration du Conseil de guerre au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Merville, Dlle Marie Marguerite. Augmentation de sa pension, 436.

Merville, sieur de. Obtient le commandement d'une compagnie à l'Ile Royale, 138.

Merville, Victor. Augmentation de sa pension, 436.

Meschins, M. Le commandement de l'*Ardent* lui est confié, 32 ; le commandement de l'*Ardent*, 35 ; nouvelles instructions, 35 ; est informé que *Le Caribou* se rendra à Louisbourg où il en prendra le commandement 35.

Mesillac, *Voir* Mézillac.

Meslé, sieur de Grandclos. Une concession ne peut lui être accordée, 323.
Mercier, M. Sa réclamation doit être adressée aux commissaires à Paris, 276.
Messager, le. Doit faire partie du second convoi qui doit se rendre à l'Ile Royale, 250 ; perdu à la suite d'une collision, 263-274.
Messaige, père. Les missions de l'Acadie, 185.
Mésy, Ange Le Normant de. Choisi pour remplir les fonctions d'ordonnateur, en l'absence de son père, 481.
Mésy, Le Normant de. A signé le rapport officiel de la perte du *Chameau*, 480.
Mésy, M. de. Dissensions entre lui et St-Ovide, 479 ; donne avis qu'il entendra tous les jours les causes civiles, 479 ; édits et déclarations du roi, qui lui ont été envoyés, 479.
"Métiers à étoffes". Achetés pour les habitants de l'Ile St-Jean réfugiés au Havre, 292.
Metz. Envoi de M. Le Mercier dans cette ville, 113.
Mexique. L'Espagne veut en faire le boulevard de la Louisiane, 472 ; sieur Robert Cavalier de la Salle trouvera une route pour s'y rendre, 515.
Mexique, vice-roi du. Ecrit au gouverneur de Pensacola au sujet des limites de la Louisiane, 443 ; mines exploitées pour son compte, 458 ; établissement à la Mobile, 520-521.
Meyracq, Mme de. Enfants des familles de l'Ile Royale qui n'ont droit à la pension qu'à l'âge de 18 ans, 418.
Meyracq, sieur. Rendra compte à M. Bigot des deniers et papiers déposés à son greffe, 56 ; remboursement de plusieurs sommes avancées pendant le siège de Louisbourg, 108 ; sa conduite, 195 ; papiers de l'Ile Royale qu'il a transportés à La Rochelle, 371 ; doit se rendre à Rochefort pour y travailler avec M. Haran, 376 ; doit remettre à M. Haran, les papiers de la juridiction et de l'amirauté de l'Ile Royale, 376 ; ci-devant juge de l'amirauté à Louisbourg ; a rapporté les papiers des juridictions de l'Ile Royale, 497.
Mézaiger, père. Les jésuites missionnaires au Canada, 143.
Mezeillat, sieur Chambon. Au sujet de son avancement, 18-138.
Mézières, sieur de. Promotion, 138.
Mézillac, Mme de Beaulac. Pension pour son fils, 439.
Mézillac, sieur du Chambon. Détachement de l'Ile Royale dont il a le commandement, 60 ; le commandement d'une compagnie lui est confié, 224 ; doit aller servir à St-Domingue, 327 ; obtient sa retraite, 390.
Mézillac, sieur Chambon de. Goélette lui ayant appartenu qui fut coulée dans la baie de Restigouche, 404 ; valeur de sa goélette, 405 ; goélette coulée, 409 ; on aura égard à sa conduite, à sa famille et à la modicité de sa fortune, lors du règlement de sa réclamation, 409 ; sa réclamation, 410.
Mézillac, M. de. A signé les délibérations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 483.
Mézillac, Geneviève Françoise Hertel Du Pont Du Chambon de. Augmentation de sa pension, 442.
Miamis. Affermage du poste de la baie des Miamis, 24 ; gratification au sieur Douville, commandant au poste des Miamis, 109 ; voyage du sieur de La Naudière aux postes, 131 ; il s'en trouvait dans la troupe de Dartaguiette, 453 ; les chefs protestent de leur fidélité envers la France ; ils demandent des secours et ne veulent pas faire la paix avec les Anglais, 467.
Michel, M. A l'exemple de M. Hocquart, il devrait siéger deux fois par semaine, pour entendre les contestations des habitants, 7 ; sera promu à la première occasion, 27 ; le roi désire son avancement, 41 ; ni la charge de commissaire
Michel, M.—*Suite.*
général de la marine à Montréal, ni un congé ne lui seront accordés, 43 ; doit témoigner les égards voulus au sieur de Monrepos, 44 ; trouvera une nouvelle situation en France, 66 ; doit retourner en France à la première occasion, 66 ; le ministre est peiné de le retenir au Canada, 80 ; une gratification extraordinaire lui est accordée, 80 ; est remplacé par M. Varin, 83 ; ne doit pas manquer de retourner en France, 83 ; son arrivée à Brest, 89 ; un brevet d'écrivain lui est accordé, 98 ; son départ pour la Louisiane en qualité de commissaire général, 98.
Michel, M. Paiement des propriétaires des navires qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou, 172 ; demande d'ouvriers-armuriers pour le Canada, 297 ; mesures prises pour approvisionner le Canada, 297 ; dépenses de l'année, au Canada, 297 ; recrues pour le Canada ; habillements pour les troupes, 297 ; envoi d'armuriers au Canada, 297 ; rations aux soldats de l'Ile Royale et secours aux habitants de cette colonie et de l'Ile St-Jean, 298 ; engagement d'un maître d'équipage pour le Canada et soumission du sieur Priou au sujet de l'huile de pétrole, 298 ; affrètement de l'*Amélie* pour Québec, 298 ; le sieur Mellis doit se rendre à La Rochelle pour mettre en règle les comptes du Canada, 314 ; arrestation du sieur Wm Barn, envoyé ensuite à Bordeaux par M. de Macarty, 314 ; M. de Lévis est requis de lui accorder les facilités qu'il demande, 330 ; 700 milliers de sucre provenant de ses plantations à Léogane, 334 ; 700 milliers de sucre provenant de ses plantations, doivent être expédiés de St-Domingue. 336.
Michilimakinac. Forgerons à cet endroit, 9 ; envoi d'un détachement, 113 ; l'arrivée des convois a dû rétablir la tranquilité, 99.
Michipicotan. Affermage de ce poste, 8-24 ; l'affermage de ce poste au sieur Cugnet, est approuvé, 81 ; l'exploitation de ce poste par le sieur Cugnet devra le dédommager des pertes subies aux forges du St-Maurice, 111 ; affermage de ce poste, 114.
Micmacs. Renvoi de ceux qui étaient à Québec, 108 ; importance de les entretenir dans les mêmes dispositions envers la religion et la France, 125 ; massacre de 2 familles, 182 ; paix conclue entre eux et les Anglais, 182 ; des secours leur sont envoyés, 280.
Migneron, Jean. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Mignonne, la. Le sieur Guiton s'est embarqué sur ce vaisseau, 271 ; devra servir d'escorte, 256-257 ; vaisseau anglais conduit à Québec par cette frégate, 278 ; compte rendu du sieur Kanon, commandant, au sujet des prises faites et vendues à Québec, 284 ; escorte des vaisseaux qui se rendent au Canada, 305.
Milan, M. Promotion, 101.
Mildemay, M. Entrevue avec le sieur Duvivier, 145-146 ; fait partie de la commission chargée de régler la question des frontières du Canada, 504.
Milice. Le recensement démontre qu'il manque 5,000 fusils pour armer ceux qui en font partie, 42 ; le commandement de la milice du Canada, 74 ; ceux qui en font partie doivent être traités avec égard, 191 ; changements proposés dans l'organisation, 301 ; troupes qui ont pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.
Millain, M. Dépêche pour M. de la Galissonnière, 88 ; l'acte de protestation signifié à l'amiral Hawke, lui est envoyé, 213 ; liste des habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, 292 ; lettre trouvée sur un navire hollandais, concernant les vaisseaux neutres, 270 ; paquets remis par le sieur Boucher et confiés au sieur

DOC. DE LA SESSION No 18

Millain, M.—*Suite.*
Falaise, 294 ; heureuse arrivée à Québec des bâtiments français, 294.
Millot, Claude. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation, 484.
Milly, F. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation, 484.
Milly, G. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, au sujet de la capitulation, 484.
Milly, sieur. Ses propositions au sujet de l'exploitation des mines de charbon ne peuvent être acceptées, telles que formulées, 137 ; son arrivée à St-Malo, 212.
Minerve, la. Arrivée à Calais avec 76 prisonniers de guerre français, 314.
Mines. Courage déployé par le sieur de Lusignan, fils, à l'affaire des mines, 104.
Mines. Celles de la Baie St-Paul, 133 ; incendie, 183 ; mines d'argent à Chiquaga, 457 ; exploitation de celles du Nouveau-Mexique, 519.
Mines, M. Parmi les Canadiens qui doivent aller servir au Mississipi, 534.
Minet, Philippe. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Mineurs. Il est question de leurs gages, 194.
Mingan. Prisonniers gardés au poste de cet endroit, 193.
Miniac, sieur. Nommé grand vicaire de l'Acadie et de l'Ile Royale, 5.
Ministre. Lettre concernant l'établissement de la Nouvelle-Orléans, la construction d'un fort à la Baie de Biloxy et le sondage de l'entrée du Mississipi, 445 ; croix de St-Louis pour MM. de Boisbriant et Chateaugué et abandon du poste de la Baie St-Joseph, 446 ; relation des événements à Pensacola et à la Mobile, 446 ; les pays de la Louisiane, 448 ; services de M. D'Artaguiette à la Louisiane, et procédés de M. Périer, gouverneur, pour détruire son influence auprès des Indiens, 449 ; voyage de M. de Kerlerec à la Mobile et conférences qu'il eût avec les Chactas et les Alibamons, 459 ; observations sur le fleuve Mississipi. 459 ; arrivée de M. de Kerlerec à la Nouvelle-Orléans, 459 ; prise d'un bâtiment français par les Espagnols, 459 ; conditions de la paix conclue avec les Chactas qui se sont soumis et qui feront la guerre aux Chicachas, 459 ; relations des Indiens avec les Anglais et les Français, 461 ; plaintes contre M. de Rochemore, 461.
Ministre. Triste situation de la Louisiane harcelée par les Chactas et les Alibamons, 461 ; le pardon accordé aux soldats déserteurs, 461 ; plaintes contre les soldats de la Louisiane, 461 ; siège et prise de Louisbourg, 482 ; arrêt de Bigot à Belle-isle et son départ pour Rochefort, 488 ; compte rendu du siège de Louisbourg, 488 ; situation au Mississipi depuis le départ de M. de Noyon ; plaintes contre le sieur de la Vente ; plaintes du sieur de la Salle et le père Granier qui demande à quitter la colonie, 533 ; plaintes contre le sieur de Bienville, 533.
Minorque. Corps de troupes envoyé pour s'en emparer, 222.
Miquelon. Listes des familles Acadiennes de Beauséjour qui s'y sont réfugiées, 528.
Miramichi. Les Acadiens de cet endroit, 280 ; lettre reçue du camp, 283.
Miré. Mémoire de M. Duvivier au sujet d'une indemnité pour consommations faites à cet établissement, 91.
Mirepoix, évêque de. Un mémoire lui est envoyé pour l'abbé LeLoutre, 90 ; pension procurée à l'abbé Maillard, 123-141-144 ; nomination de l'abbé de Cabanac Taffanel pour le doyenné de la cathédrale de Québec, 143 ; est consulté au sujet d'une augmentation de revenus pour
Mirepoix, évêque de—*Suite.*
l'évêque de Québec, 162-163 ; des mémoires lui sont envoyés, 171 ; est informé de l'attitude du roi à l'égard de l'évêque de Québec, 180 ; revenu de l'évêque, 210.
Mirepoix, M. le duc de. Paiement pour le transdort des troupes anglaises, 172 ; les ordres du roi d'Angleterre devront lui être transmis, 211 ; charge qu'exercera le chevalier de Lévis au Canada, 228.
Mirepoix, Mme la maréchale, duchesse de. Sollicite le retour du chev. de Lévis en France, 259.
Miscou, Ile de. Ordre du gouverneur au sujet de la saisie des vaisseaux étrangers qui font la pêche sur les battures au nord de l'Ile St-Jean, 479 ; arrêt du Conseil d'Etat pour réunir cette île au Domaine du roi, 481.
Missions. Celles des postes de l'Ouest, 44 ; proposition d'en établir une parmi les Iroquois, 112 ; liste de celles du diocèse de Québec, envoyée au ministre, 199 ; les legs de M. de Forant seront appliqués à celles de Cayenne, 426.
Missions Etrangères. Lettre adressée à cet endroit, à M. l'évêque de Québec, 375.
Missionnaires. Le fonds de 1000 livres qui avait été supprimé, est rétabli pour eux, 14 ; deux sont envoyés à l'Ile Royale et en Acadie, 17 ; recommandations adressées à ceux de l'Acadie et à ceux des missions sauvages, 30 ; paiement des pensions de ceux de l'Ile Royale, 56 ; envoi de nouveaux missionnaires en Acadie, 85 ; il est à craindre que ceux de l'Acadie soient inquiétés, 115 ; leur conduite peu satisfaisante, 45 ; passage accordé à trois missionnaires pour le Canada, 172 ; gratifications à ceux qui passent au Canada, 198 ; un trop grand nombre sont envoyés au Canada, 198 ; doivent être secourus dans l'exercice de leurs devoirs, 200 ; on accordera à cinq, le passage pour le Canada, 214 ; la question de secourir ceux qui sont revenus de l'Acadie, sera considérée, 226 ; ceux qui sont détenus en Angleterre, 247 ; plaintes de M. de Vaudreuil contre eux, 307 ; ceux qui ont été expulsés de l'Acadie, ne peuvent aller à la Louisiane, 323 ; les deux missionnaires de St-Pierre et Miquelon, sont renvoyés en France, 370 ; requis pour St-Pierre et Miquelon, 376.
Missions Etrangères, Séminaire des. Sera averti de se mettre en règle, 228 ; est prié de n'envoyer que des missionnaires vigoureusement constitués, 525.
Mississipi. Enumération des sauvages du bassin du Mississipi," 442 ; récit (non signé) des faits se rapportant à sa découverte, 442 ; caractère de la population, 443 ; agissements des Anglais, 107 ; les archives, 372 ; sa largeur, 454 ; la Salle fut le premier à le découvrir, 455 ; prise de possession des Illinois que les Anglais ont voulu tenter par le Mississipi, 465 ; les commandants des postes français doivent secourir les Anglais, 466 ; partie anglaise de la Louisiane, comprise entre la Mobile et le Mississipi, 475 ; expédition du capitaine Welling chargé de descendre ce fleuve pour combattre les Anglais, 475 ; prise des forts anglais sur le Mississipi, 475 ; prise des possessions anglaises bordant ce fleuve, 475 ; on est sans nouvelles de cette contrée. 515 ; projet d'y établir une nouvelle colonie, 516 ; concession des mines dans les environs, 516 ; expédition de ce côté, 517 ; description, 517 ; entrée d'une corvette anglaise dans le fleuve, 518 ; intention du capt Bank d'y fonder un établissement, 518 ; mémoire sur les avantages d'un établissement dans cette contrée, 518 ; occupation des deux rives, 519 ; le roi d'Espagne au roi de France (copie) au sujet de l'entreprise du sieur d'Iberville de ce côté, 520 ; observations du ministre au sujet des mémoires et des demandes de M. d'Iberville concernant

Mississipi—*Suite.*
cette contrée, 520; mémoire de M. d'Iberville, au sujet des colons anglais qui voyagent en suivant ce fleuve, 520; mémoire de M. d'Iberville sur l'importance de s'y établir solidement, 520; articles de M. d'Iberville concernant cette contrée, 521; il ne faut pas empêcher les Canadiens de s'y établfr, 521; départ du père Du Ru pour cette contrée, 522: raisons pour ne plus penser à la mission du Mississipi, 522; mémoire et carte de M. d'Iberville touchant cette contrée, 524; établissement des Francais, 524; mémoire sur l'établissement d'une colonie dans cette contrée, 533; mémoires de M. de la Salle, sur sa découverte, 533.

Missiquoi. Son établissement; le père Lauverjat ne négligera rien pour détacher les Loups des Anglais et des Abénakis établis à cet endroit, 24.

Missouri. Etablissement de petits postes de ce côté, en vue d'arrêter les coureurs des bois, 41; mémoires sur les rivières, les terres, et les sauvages, 447; construction d'un fort, 457; arrivée de deux Canadiens qui en reviennent, 525,

Missouris. Négociations de paix avec eux, 468.

Mistral, sieur, commissaire de la marine à Brest. Instructions, 290; ingénieurs, canonniers et mineurs envoyés au Canada, 290; passage des ingénieurs, des canonnierset autres, 291; chargement de 3 flûtes destinées pour le Canada, 292; Acadiens secourus tant au Havre qu'à Rouen, 338; répugnance des Acadiens d'aller s'établir dans les colonies méridionales, 339; Acadiens qui doivent s'embarquer au Havre pour la Martinique, 339; embarquement des Acadiens qui voudront passer aux colonies, 339; Acadiens passés de Cherbourg au Havre, auxquels la subsistance a été retranchée depuis leur départ des prisons d'Angleterre jusqu'à leur arrivée en France, 341; liste des Acadiens résidant au Havre et à Rouen, et ce qui a été payé aux 18 personnes qui sont passées aux colonies, 341; permission accordée à Françoise Anne, et Marguerite Lalonde de se retirer à Morlaix chez Paul Le-Bert, leur oncle, 342; recommandations au sujet du passage des Acadiens à Cayenne; les d'Entremont et les Landry sont parents avec feu de la Tour qui fut gouverneur de l'Acadie; il n'y a pas de place à Miquelon, 350; suppression de la subsistance aux Acadiens qui devaient aller à Cayenne, 351; transport des Acadiens à la Guyane, 353; passage du chev. de Franqueville à Cayenne, 353; préjugés des Acadiens à l'égard de la Guyane, 353; pêche dans les parages de Terreneuve, 357; mémoire de Dme Louise Bélan de la Combe, Canadienne, 366; permission accordée à 2 Acadiens d'aller visiter les terres du comte d'Hérouville dans les Flandres, 376.

Mistral, M. Emigration des Acadiens à la Louisiane, 377; Jean Tériot, Acadien, fixé à St-Lo, 391; Jeanne Savary, veuve d'Alain Legras de l'Ile royale, 392; pension accordée au sieur Jean Barré, pour services rendus, 392; le sieur François Chenel, a perdu tout ce qu'il possédait par la prise de l'Ile Royale et demande la subsistance, 394; proposition d'établir les Acadiens dans la forêt de la Roquette, 396; rétablissement de la subsistance qui était accordée aux Acadiens réfugiés au Havre, 413; 20 Anglais qu'un navire hollandais a débarqués à Barfleur et leur renvoi dans leur pays, 418; fonds à distribuer aux familles de l'Acadie et de l'Ile Royale, 418; secours demandés pour Charlotte La Lime, Canadienne, 420; état des familles de l'Amérique Septentrionale, tant au Havre qu'à Cherbourg, qui ont reçu des secours et impossibilité de venir en aide aux Dmes Moulairon et d'Entrement, 425; la pension de la veuve

Mistral, M—*Suite.*
Quentin est transférée à la veuve de Pierre Landry, 426; Euphrosine Bourg, Acadienne, 429; pensions transférées, 435.

Mobile. Dessein de M. d'Iberville d'en prendre possession. 442; préparatifs en vue d'attaquer cet endroit, 447; sommation du commandant espagnol au commandant de Mobile, 447; nécessité d'établir un poste de commerce, 449; sondage de la passe de la rivière, 456; ravages causés par un coup de vent, 457; les sauvages de cette contrée. 457; retour de M. de Kerlerec qui a distribué des présents aux Indiens, 463; mainlevée de la confiscation d'un vaisseau, 464; requête présentée à M. de Kerlerec pendant son séjour, 464; représentations de M. d'Abadie à. M. Farmar, commandant anglais, 467; prise de cette place, 475; partie anglaise de la Louisiane, comprise entre la Mobile et le Mississipi, 475; départ du gouverneur de la Louisiane, avec 2,000 hommes, pour s'y rendre, 475; M. d'Iberville demande une concession, 517; secours en hommes donnés aux sauvages, 519; blé de l'Inde obtenu des sauvages, 519; projets des Espagnols, 520; importance de s'y établir solidement, 520; concession de terre sur la rivière, 521; réponse de M. d'Iberville qui fut prié de suspendre l'établissement entrepris, 520; les travaux projetés ne peuvent être suspendus, 521; articles de M. d'Iberville, concernant cette contrée, 521; dépenses encourues pour l'établissement sur la rivière, 521; achat de vivres à Vera Cruz, pour la garnison, 522; établissements des Français 524; plaintes contre le curé, 525; les Canadiens qui n'ont pas voulu s'y établir sont renvoyés en France, 525; des filles y sont envoyées, 525; voyage du Père Granier, 526; description de la rivière, 517; au sujet d'un rapport concernant les mines, et la navigabilité de la rivière, 519; le Père Dongé, aumônier, 522.

Modène, Mme la princesse Amelie de. Sa requête en faveur du sieur d'Albergati, 211.

Modène, M. le chevalier de Raymond. Son projet d'attaquer Terreneuve, 323.

Moineaux, rue des. Lettre adressée à Mme Robineau, 407.

Moisonnier, M. Il est fait mention de son frére, capitaine dans le régiment Dauphin, 533.

Môle St-Nicolas. Allemands et Acadiens établis à cet endroit, 370; Anne Comeau, habitante de l'Acadie, conduite à cet endroit, 365.

Molineux, le. Son arrivée au Havre, 322; "officiers et soldats qui s'embarquent sur ce vaisseau armé en cartel pour France," 512.

Monarque, le. Vaisseau anglais portant le pavillon français. 418.

Monceau, M. d'Auteuil de. La destruction des Renards, 449.

Moncel, sieur de. Lettre au sujet de sa veuve, 369.

Monckton, général. Correspondance entre lui et l'amiral Rodney, 327.

Monclerc. *Voir* Mauclerc.

Mongoulachamingo. Chef des Chactas; est tué en punition de sa trahison, 459.

Monier, Pierre, armurier. Marché conclu avec lui, 298.

"Monnaie de cartes." Nécessité d'en maintenir le crédit, 10; la proposition de l'augmenter ne peut être acceptée, 23; ordonnance du roi au sujet de son augmentation, 109-110; abus auxquels ont donné lieu son émission et sa circulation, 278; sa destruction par le feu, 283; bordereaux de cartes et ordonnances que le sieur Cadet a négociés, 374.

Monayage, atelier de. La proposition de l'abbe le Loutre d'en établir un, ne peut être acceptée, 182.

Monrepos, sieur de. "Au sujet de son affaire contre le sieur Sylvain," 23 ; "conduite des officiers dans l'affaire du," 26 ; "l'affaire du, avec les officiers," 43 ; le sieur Michel requis d'avoir des égards pour lui, 44 ; il faudra vérifier certains faits avant de lui accorder des faveurs, 51 ; une gratification peut lui être accordée, 130 ; une gratification lui est accordée, 281-327 ; ci-devant juge à Montréal ; lettre à son sujet, 316 ; pourrait-il être utile dans l'affaire du Canada ? 328 ; on a fait tout ce qui a été possible pour lui ; on ne manquera pas l'occasion de lui être utile, 338 pension accordée en considération de ses services, 358 ; recommandé par le comte de Montcalm, 398.

Monségur, sieur Jean. Est chargé du commandement d'un vaisseau, 57 ; réclamation pour l'afrètement de son navire et les vivres fournies à un détachement, 100.

Montagnards. Deux bataillons ont été embarqués, 242.

Montaigu, chev. de. Lieutenance accordée au sieur de la Brégonnière, 144.

Montaigu, M. amiral anglais. Preuve de bonne intelligence données en renvoyant les prisonniers anglais débarqués à St-Pierre par les Américains, 424.

Montalais, M. de. Son arrivée à l'Ile d'Aix, 216 ; l'*Illustre* dont il a le commandement, 219.

Montalembert, sieur de. Nommé capitaine d'une compagnie, 138 ; nommé pour commander une compagnie à l'Ile Royale, 144 ; informe le ministre que les enfants et la sœur du sieur Chaton, désirent passer à l'Ile Royale, 174 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 191 ; son décès ; sa veuve reste à Louisbourg, 268 ; sa veuve représente la misère où elle est réduite et demande des secours, 299.

"Montalembert, M. le marquis de. La sécurité des places de l'Amérique espagnole ; le roi approuve qu'il écrive à la cour d'Espagne," 325.

Montalembert, M^me^ de. Sa triste situation ; obligée de demander des secours, 299 ;

Montalon, chev. de. Ses talents et sa capacité seront recompensés, 169.

Montapenne, seigneur de. Ratification de concession de terre au sieur Péan de Livandière, s'étendant au sud-ouest jusqu'à cette seigneurie, 37.

Montaran, M. de. Le prix du castor et la qualité des écarlatines, 143 ; les D^lles^ Désauniers et le commerce du ginseng, 172 ; la vente du ginseng, 173 ; explications sur le retard apporté au paiement des traites de la C^ie^ des Indes, 198.

Montarville, M. de, La maladie le force à rester à Miramichi durant la campagne de Louisbourg, 495.

Montauban. Le sieur du Roy, négociant de cet endroit, 116 ; les sieurs Mariette négociants de cet endroit, 142.

Montauban, M^me^ la princesse de. Passage pour le Canada, accordé au sieur Guyart de Fleury, 157 ; faveurs pour les sieurs de Rocheblave, 296.

Montazeaud, M. de. Son journal indique qu'il a rencontré une flotte anglaise non loin de St-Domingue, 415 ; déclaration de l'officier anglais qui est allé à bord de son vaisseau, 415.

Montbarey, M. le prince de. "Perte lors de l'expédition de Ste-Lucie, 280 ; recrues parties de l'Ile de Ré qui ont été interceptées et les régiments employés à St-Domingue qui ont beaucoup souffert," 429.

Montbeillard, sieur de. Nommé capitaine, 233 ; son départ pour le Canada, 282 ; son traitement, 282.

Montboisier, M. le marquis de. Emprisonnement à perpétuité des sieurs Nadeau et de la Potherie, 329.

Montcalm, marquis de. Remplace MM. de Diskau et de Rostaing dans le commandement des troupes du Canada, 219 ; il aura les mêmes pouvoirs que M. de Diskau, 219 ; sera subordonné en tout à M. de Vaudreuil, 219 ; mémoire du roi pour lui servir d'instruction, 219, 220 ; M. de Vaudreuil jugera s'il doit lui donner le commandement des troupes et de la milice, 220 ; chargé du commandement des troupes et de la milice de la colonie, 220 ; instructions, 221 ; obtient la permission d'amener avec lui 3 aides-de-camp, 227; le changement demandé en faveur de son neveu, lui est accordé, 228 ; sa manière d'agir avec les Canadiens et les Indiens, 235 ; on a tenu compte de ses propositions pour remplir les places vacantes, 235 ; confiance réciproque qui existe entre lui et M. de Vaudreuil ; le roi est satisfait de sa conduite, 236.

Montcalm, marquis de. Le cordon rouge lui est accordé, 236 ; tentative d'un détachement ennemi ; le roi est satisfait de la conduite des troupes ; envoi d'approvisionnements ; armements de l'ennemi pour agir du côté de la mer ; réflexions judicieuses sur le mariage des officiers et des soldats ; remarques flatteuses à l'égard de Lévis et de Bourlamarque, 237 ; le succès de son expédition au Fort George, 239 ; faveurs qui doivent lui être accordées, 246 ; une caisse remplie d'effets lui est envoyée, 250 ; établissement d'une seconde compagnie de canonniers-bombardiers, 252 ; sa propositson de former en bataillons les troupes régulières n'est pas adoptée, 252 ; intérêt qu'il porte à M. de la Rochelle 253 ; son zèle et ses talents, 254 ; doit se tenir en bonne intelligence avec M. de Vaudreuil, 256 ; ses recommendations en faveur de quelques officiers, 256 ; perte de Louisbourg et besoin de soutenir l'ardeur des troupes, 259 ; situation de la colonie quant aux vivres, 259 ; les nouvelles de sa victoire sont confirmées par M. Péan, 260 ; sa victoire est due aux sages dispositions prises à l'égard des troupes qu'il commandait, 260 ; son désir de retourner en France cause des regrets, 260 ; ses divergences d'opinions avec M. de Vaudreuil ; se concertera avec M. le maréchal de Bellisle au sujet de sa demande de rappel, 260.

Montcalm, marquis de. Relations tendues avec M. de Vaudreuil ; déterminé à demander son rappel, 259 ; il regretterait le départ de M. Doreil, de la colonie, 267 ; sa prétention à l'égard du contrôle immédiat du génie et de l'artillerie, 266 ; augmentation du traitement des officiers, 277 ; succès qu'il a remportés, 281 ; l'union qui existe entre lui, et M. de Vaudreuil est confirmée par M. de Bougainville, 281 ; ses demandes en faveur des veuves et de certains officiers, 281 ; paquet envoyé à M. Bigot, qui ne doit être ouvert que si Montcalm venait à mourir, 282.

Montcalm, marquis de. Son projet concernant l'établissement d'une marine sur les lacs, 283 ; traitement que comporte son nouveau grade de lieutenant général, 284 ; passages accordés aux MM. Doreil et Bougainville par condescendance pour lui ; maintien de l'union entre lui et M. de Vaudreuil, 284 ; le roi a été informé de ses projets, 285 ; le roi compte qu'il mettra tout en œuvre de concert avec M. de Vaudreuil, pour défendre la colonie, 287 ; devra être consulté sur toutes les opérations par MM. de Vaudreuil et Bigot, 288 ; sa famille demande que le roi lui fasse remise de la somme qu'il doit à la caisse du Canada, en considération des services rendus, 301 ; on est sans nouvelles de son aide-de-camp, 306 ; mémoire de M. de Ramezay qui commandait après sa mort, 355 ; les diverses demandes de ses héritiers sont remises au roi, 366 ; recommandations en faveur du sieur de Monrepos,

Montcalm, marquis de—*Suite.*
398 ; lettres patentes lui conférant le commandement général à la mort de M. de Vaudreuil, 503 ; ordres pour lui donner conjointement avec M. de Vaudreuil, le commandement des troupes et de la milice du Canada, 501 ; certificat du ministre concernant sa mort, 506 ; les documents lui conférant le commandement si M. de Vaudreuil était mort, ont été tenus secrets, 512 ; il est fait mention de sa mort, 512

Montcalm, Mme la marquise de. Demande que les papiers monnaies qu'elle possède, ne soient pas sujets à réduction, 365.

Montchervaux, sieur de. A fait partie de l'expédition contre les Chicachas, 453.

Mont-de-Marsan. La veuve du sieur Lartigue est actuellement à Casaubon près de cet endroit, 88.

Montegnard, M. le marquis de, maréchal des logis du Bas-Rhin. Une lettre pour M. Dubois est adressée à ses soins, 292 ; projet d'établir les Acadiens en Corse, 395 ; passeports donnés aux Acadiens par M. le baron de Warren, 402.

Montegrou, sieur. Obtient une gratification, 280.

Mortemart, M. le duc de. Le sieur de Boishébert et les dispositions du jugement du Châtelet, 343 ; la famille d'Yturbide, n'est pas originaire de l'Acadie, 426.

Mortemart, Mme la duchesse de. Le sieur de Boishébert, 351.

Mortemort. *Voir* Mortemart.

Montesson, Croizille de. Obtient une promotion, 101 ; nommé capitaine, 235 ; obtient un passeport pour le Canada. 339.

Montezuma, comte de, vice-roi de la Nouvelle-Espagne. Envoie le marquis de Cateaumorand pour reconnaître la côte du golfe du Mexique. 518.

Montigny, M. de. Obtient une promotion, 13-101 ; nommé capitaine, 235 ; demande la croix de St-Louis, 324 ; ne peut obtenir pour le moment, la croix de St-Louis, 327 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 328 ; son arrivée à St-Malo, 330 ; le brevet de lieutenant-colonel ne peut lui être accordé, 363.

Montigny, Mme de. Impossible d'obtenir son passage, 198.

Montis, sieur. Requête au sujet d'affrètements, 276.

Montizambert, M. de. Lettres de change reçues du Canada, 374.

Monjoy, M. Geoffroy de. Poursuites en recouvrement contre les sieurs Bigot, Varin et autres, 348.

Montlonet, sieur de. Vaisseaux détachés pour Toulon, sous son commandement, 213.

Mont Louis. Dégats commis par les Anglais dans ce district, 280.

Montmartel, M. de. M. de Bienville, 173 ; appointements demandés par M. Carboneau et ses officiers détenus à Lancestan, 291 ; équipages français retenus en Angleterre, 212.

Montmartel, Mme de. La croix de St-Louis accordée au sieur de Muy, 198.

Montmartre, M. de. La famille de Longueuil, 157.

Montmédy, sieur de. Blessé dans le combat contre le général Braddock ; obtient une gratification, 222 ; "enseigne dans les troupes ci-devant du Canada," 316 ; délai accordé pour lui permettre de disposer de ses propriétés au Canada, 353 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 318-340 ; 300 livres lui seront payées pour le mettre en état de se procurer des remèdes pour la guérison de ses blessures, 329 ; signe la déclaration de Henry de Tonty, 515.

Montmédy, sieur. Une pension ne peut être accordée à sa veuve, 69.

Montréal. Achat de marchandises à cet endroit, pour les Indiens. 9 ; arrêts concernant les fonds nécessaires pour réparer l'enceinte, 9 ; le sieur de Gannes est nommé lieutenant, 13 ; brevets de garde-magasin adressé au sieur Martel, 22 ; "l'affaire du sieur Monrepos arrivée à Montréal," 22 ; les Scioux et les Renards étaient allés à cet endroit, solliciter la paix, 23 ; la nomination d'un commissaire général de la marine dans cette ville, n'est pas la volonté du roi, 41 ; l'état des finances ne permet pas d'y fonder un établissement pour enfermer les filles de mauvaise vie, 44 ; le sieur Trémont est nommé capitaine des postes, 39 ; retraite de M. de Beaucours, gouverneur, 101 ; "la majorité est accordée à M. de Lantagnac," 101 ; M. Rigaud de Vaudreuil est nommé lieutenant du roi, 103 ; il est question des casernes, 110 ; "la majorité est donnée à M. de Noyan," 115 ; M. le baron de Longueuil est nommé gouverneur, 115 ; la gratification ordinaire du gouverneur a été réduite, 116 ; la position du gouverneur est devenue vacante par la mort de M. de Longueuil, 221 ; remplacement du gouverneur, 222 ; la gratification annuelle du séminaire a été supprimée, 246 ; arrivée des troupes de cette ville, 307 ; "surprise et mécontentement des termes de la capitulation," 309.

Montréal—*Suite.*

Montréal. Au sujet des sergents et des soldats compris dans la capitulation, 333 ; papiers du Canada appartenant aux Anglais de cette ville, 355 ; pension accordée à M. Guiton de Monrepos, lieutenant général, 358 ; la prise de cette ville, 365 ; au sujet de l'ordre donné au gouverneur de faire arrêter le bailli de cette ville, 501 ; M. Rigaud de Vaudreuil est nommé gouverneur, 503 ; vacance d'officier par suite de la mort du baron de Longueuil, 511 ; listes des soldats restés malades après le départ des troupes, 512 ; commerce avec les sauvages Outaouais qui y apportent leurs pelleteries, 515 ; effet de l'établissement de la Louisiane sur les créanciers de cette ville, 516 ; recensement, 532.

Montréror, sieur. A préparé un plan d'attaque par le haut du fleuve, 284.

Montressel, sieur Lefebvre de. Chargé du commandement d'une compagnie, 144.

Montreuil, chev. de. Servira sous les ordres du baron de Dieskau en qualité d'aide-major général, 204 ; lettre du ministre à son sujet, 212 ; remboursement des droits perçus sur du vin qu'il a fait transporter au Canada, 228.

Montreuil, François. Fait partie de la garnison de de Biloxy, 519.

Montreuil, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Montrosier, le. Paquets qu'il a transportés de l'Ile Royale, 231.

Montségur, capt. Commande un vaisseau partant de Bayonne, 66.

Moracin, sieur de Berens. Son projet de pêche à la balaine dans le fleuve St-Laurent, 121 ; la pêche à la baleine dans le St-Laurent, 121 ; projet de pêche à la baleine, 122.

Morampont, Mme de. Sollicite une pension, 406.

Morampont, du Plessis de. Nommé prévôt de la maréchaussée du Canada, 156 ; "provisions de Prévôt de la maréchaussée en Canada," 507.

Morancy, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Monrangis, M. le comte de. Mémoire sur les colonies, 330.

Moras, M. de. Obtient une promotion, 13 ; nommé ministre de la marine, 233 ; "circulaire, annonçant qu'il se retire et que M. de Massiac lui succède," 257 ; arrangements pour l'envoi des farines, 269 ; lettres reçues de la Louisiane, 270 ; capitulation de Louisbourg, 275.

Moreau, M. Extrait de son voyage à Santa Fé, 458 ; s'est marié et fixé à Santa Fé, 458.

DOC. DE LA SESSION No 18

Moreau, sieur. Le sieur Gendron l'envoie au Canada pour recouvrer une dette, 176 ; la comparution au Châtelet des prisonniers détenus à la Bastille, au sujet de l'affaire du Canada, 338 ; sommes que certains particuliers ont été condamnés à restituer au sujet de l'affaire du Canada, 343 ; est requis d'envoyer un extrait du jugement des commissaires chargés de l'affaire du Canada, 349 ; chargé de voir à l'établissement des familles françaises d'Amérique dans les provinces du royaume, 378.
Morel, M. A signé la capitulation de Louisbourg, 484.
Morel, sieur. Ayant prêté 8,163 livres à George Rosse mort sans enfants, il demande la concession de l'habitation de ce dernier, 118.
Morfontaine, M. le Pelletier de. Requis d'ouvrir une caisse aux archives et de se rendre compte si elle ne contient pas d'autres pièces que le contrôle des revues des troupes, etc., 369
Morin, sieur. Agitation causée par l'arrêt du Conseil supérieur en faveur du sieur Couillard, 40 ; réputation suspecte ; sa nomination à la charge de garde-magasin, n'est pas approuvée, 183.
Morin, Louis. Son arrivée à Santa Fé, 462.
Morin, C. A signé les représentations des habitants de Louisbourg demandant la capitulation, 484.
Morin, sieur. Services rendus en qualité de garde des archives à l'Ile Royale, 430.
Morlaix. Argent envoyé à cet endroit pour les habitants de l'Ile Royale, 57 ; le sieur Rémond sort des prisons de cet endroit, 73 ; arrivée d'un paquebot anglais avec des troupes venant de Montréal, 307; liste des troupes débarquées, 308 ; solde des soldats du Canada, débarqués à cet endroit, 308 ; Acadiens refugiés à cet endroit, qui partent pour la Guyane, 354 ; le maire et les échevins consentent à rembourser aux Acadiens ce qu'ils ont payé pour leur logement, 368 ; Acadiens qui y sont restés, 374 ; lettre au ministère au sujet de Joseph Leblanc, 381 ; les familles acadiennes offrent d'améliorer des terrains appartenant au roi, 411 ; Marie-Josephte Tremblay passe à Morlaix avec son enfant, 329.
Morpain, M. de. Obtient un brevet de capitaine de brûlot, 31 ; doit se rendre de Louisbourg à Québec, 31 ; chargé de commander le *Castor*, 37 ; le commandement du *Castor* doit être confié à un autre, 40 ; doit escorter les vaisseaux qui vont à Québec ; instructions, 48 ; a fait tout ce qui dépendait de lui pour la défense de l'Ile Royale, 73 ; on saura mettre son zèle à profit, 73-79 ; son arrivée à Rochefort, 79 ; ce qui lui revient des prises qu'il a faites, 95 ; le roi est satisfait de sa conduite à la Louisiane et désire savoir s'il veut retourner à Louisbourg, 125 ; envoyé pour s'opposer à la descente de l'ennemi à Louisbourg, 488.
Morrion, sieur de. Son décès sur le *Chameau*, 480.
Morue. Lettre du ministère au sujet de celle provenant de Canceau, 31 ; saisie de vaissseaux chargés, 374 ; droit imposé pour aider à l'hôpital de Louisbourg, 478 ; ordonnance en déterminant le prix, 480.
Morville, M. de. Envoyé de Montréal pour aller servir à la Louisiane, 455.
Mostyn, amiral. Son arrivée à Halifax, 207.
Mouchy, M. de. La cargaison du *Grand Scipion* lui est remise, 88 ; pension pour Mme de la Pérelle, 429 ; mémoire de Mlle Charlotte Eury de la Pérelle 439 ; récit de son voyage de Logoane à la Floride, 517.
Moulairon, Dame. Impossible de lui obtenir des secours, 425.
Moulin. Construit par le sieur Foucault dans sa seigneurie, 42.
" Moulin à farine." M. de Bienville en fait mention dans une lettre, 525.
Moulin à scie. Proposition d'en bâtir un à Cayenne, 335.
Mourepas. *Voir* Monrepos.
Moussy, sieur Claude. La sentence du conseil de Québec le condamnant aux galères, est révoquée par le roi, 165.
Muiron, sieur. Obtient des avances en rapport avec les travaux des fortifications, 15 ; nouveau marché passé avec lui, 16 ; emploi de soldats aux travaux des fortifications, 30.
Mullot, sieur. Paiement d'un acompte sur ses fournitures, 93.
Mûriers. Il s'en trouve en abondance à la Louisiane, 444.
Murray, général. Envoie le paquebot anglais la *Liberté* à la Rochelle, 310.
Mutine, la. Le sieur Franquet se rendra à Louisbourg sur ce vaisseau, 133 ; le commandement est confié à M. de Choiseul, Praslain, 138 ; envoyée de Brest à Louisbourg, 207 ; son retour en France, 223 ; doit partir pour l'Ile Royale, 250 ; le commandant de ce vaisseau remplira la charge de capitaine du port de Louisbourg, 263.
Muy, comte de. Demande de secours pour l'évêque de Québec, 74.
Muy, sieur de. S'il n'est pas propre pour remplir la charge de commandant en second aux postes, il faudra le remplacer, 8 ; obtient une promotion, 101-103 ; brevet de ratification de concession, 176 ; la croix de Saint-Louis lui est accordée, 189 ; la croix de Saint-Louis lui est accordée, 198 ; sa position à Détroit, 201 ; est chargé du commandement à Détroit, 210.
Nadeau, sieur. Son emprisonnement à perpétuité à l'Ile Ste-Marguerite, 329.
Nain, M. Passage pour le Canada accordé à Marie Guérineau, 3.
Nairac, sieur. Doit expédier un navire espagnol à Québec, 272.
Nairoe. *Voir* Nairac.
Nancy, le. Transporte des officiers à Douvres, 358.
Nanette, la. Nouvelles du Canada reçues par ce vaisseau, 269.
Nangis, M. Imbert de. Indemnité demandée par Mme Imbert, 408.
Nantes. Le ministre aux juges et consuls, au sujet des passeports accordés aux vaisseaux étrangers, 34 ; arrivée de la *Médée*, 50 ; escortes pour les navires marchands, 50 ; escorte pour les navires marchands, afin de protéger le commerce des négociants de cette ville 51-52 ; entente avec les chambres de La Rochelle et de Bordeaux au sujet du départ du second convoi, 55 ; les convois, 56 ; bâtiments sous la protection des convois du chev. de Conflans, 74 ; expédition d'ardoises et de clous de cette ville, 108 ; arrivée d'un navire qui a rencontré le premier convoi près de l'Ile Royale, 122 ; la course que le roi est disposé à autoriser et à encourager, 226.
Naquin. "Passeport donné à la nommée Maquin, pour quitter l'île," 402.
Narandsouak. Les Abénakis de cet endroit, retournent à leur village, 12.
Narbonne, l'archevêque de. Désir du roi de maintenir la paix, 318 ; négociations de paix entre MM. Bussy et Stanley ; concessions refusées par l'Angleterre ; département de la guerre réuni à celui de la marine ; le roi compte sur ses provinces ; le Languedoc devrait ajouter à sa marine un vaisseau qui s'appellerait le *Languedoc*, 318 ; ce qu'un vaisseau de guerre, pour le roi, coûterait aux Etats du Languedoc, 318 ; rocher sur le Grand Banc qui n'est indiqué sur aucune carte, 391.
Nassau-Siéglien, M. le prince de. Le mémoire de deux Acadiennes, 405 ; réception de sa lettre en faveur du nommé Brault, 407.

Natchez, les. Quatre Français sont tués par eux, en se rendant aux Illinois, 444; le voyage de M. Derbane au pays de ceux-ci, 445; relation de la punition de ces Indiens; expédition de M. de Bienville contre eux; paix conclue; destruction de 2 villages; emprisonnement de 9 Français qui ont commis des déprédations, 448; récapitulation du nombre de ceux tués durant la guerre, et de ceux qui ont été envoyés comme esclaves à St-Domingue, 450; massacre des Natchez et investissement de leur fort, 449; récit de la mort de la femme d'un chef Natchez brûlée par les sauvages Tonicas, 449; il est difficile d'entreprendre seuls la guerre contre eux, 449; récit du massacre de ces Indiens, 449; il ne doit rester que 37 guerriers de cette nation, 450; fuite des Natchez chez les Chicachas, 450; les Chactas s'engagent à faire la guerre à ceux-ci, 450; diverses attaques faites par ceux-ci sur des Français et des Tonicas, 450; 100 Natchez délivrés des mains des Chicachas, 453; les Chicachas sont requis de délivrer ceux qu'ils détiennent, 456; les Chicachas s'emparent des villages qu'ils occupent, 456.

Natchitoches. Le fort St-Jean-Baptiste situé dans leur contrée, 452; nouvelle carte concernant ce poste, 459; M. d'Ulloa visite leurs établissements, 470.

Nation du chien. Le projet de lui faire la guerre est chimérique, 165.

"Nationalité." "Brevet de nationalité, pour le sieur Gilles Strands, 110; brevet de nationalité pour le sieur Felty, 252.

Naud, veuve. Augmentation de sa pension, 433.

Naufrage. A l'Ile au Sable, 89; aux Acores, 306.

Nauray, sieur de. Passera en France pour être interné dans les prisons, 105.

Navarre, M. lieutenant général à Bordeaux. Lettres écrites a 2 Anglais, trouvées sur les *Deux Sœurs*, 316; le départ de Bordeaux du convoi destiné pour le Canada, 305.

Navires marchands. Devront être escortés, 50-51.

Nécessaire, le. Farines prises par les Anglais sur ce vaisseau. 430.

Neckar, M. Le placet adressé à la reine lui est transmis, 430; projet de M. Rosembourg au sujet de l'établissement de familles acadiennes, 431.

Nègres. Projet de formation d'une compagnie pour en importer, 455; paiement de billets donnés au sieur Dalcour, par les habitants qui en ont acheté, 458; les habitants en demandent pour défricher la terre, 525: introduction de ceux-ci à la Louisiane, 459; leur introduction à la Louisianne est prohibée, 472.

Népigon. Le sieur Cugnet obtient l'affermage de ce poste, 8; ce poste doit être donné à bail, 114.

Neptune, le. Pris par les Anglais, 58; escorte la flotte de navires marchands destinée pour la Martinique, 73; doit rejoindre le duc d'Enville à Chibouctou, 77; services de M. de Kerlerec sur ce vaisseau, 465; s'est rendu à l'amiral Hawke, 465.

Nesmond, M. de. Brigantin français, 156.

Neuvillette, sieur Portneuf de. Obtient une promotion, 150.

Neuvillette, M. Obtient une promotion, 101.

Neveu, sieur. Instructions. 105.

Newcastle, duc de. Lettres concernant les échanges de prisonniers, 74.

Neyon. sieur. Ci-devant major commandant aux Illinois, lettre à son sujet, 376; demande aux Indiens de mettre bas les armes. 466.

Niganiche. Défense au curé de cet endroit de faire certains mariages, 17; il ne pousse que des herbages à cet endroit, 17; arrêt du Conseil de Louisbourg qui condamne à mort un résident de cet endroit, 481.

Nigon.sieur, Sauveur de. Est choisi pour servir dans les troupes du Canada, 233-245.

Nipissingues. Les Anglais pourront être harcelés par eux, 25; ceux qui vont servir sous M. de Bienville à la Louisiane, 455.

Nivernois, M. le duc de. Les troupes renvoyées en France, 330; troupes qui se trouvaient sur le *Francois-Louis*, 330; ordre de se procurer les papiers et pièces justificatives concernant les dépenses et recettes du domaine du roi au Canada, 336; instructions au sujet de la prise de possession des colonies restituées, 336; départ des Acadiens d'Angleterre pour revenir en France, 337; Acadiens qui veulent être débarqués à Boulogne, 337; paiement des dettes des Acadiens avant leur départ d'Angleterre, 337; représentations faites à M. d'Egremont, au sujet de bâtiments français munis de faux passe-ports anglais, 338: permission accordée à 3 ou 4 anciens habitants de l'Ile Royale, d'allerdisposer des propriétés qu'ils y ont laissées, 389; promesses faites aux Acadiens venus d'Angleterre, 353; départ du bâtiment qui doit transporter les Acadiens de Morlaix à la Guyane, 354.

Niverville, chev. de. Obtient une promotion, 13; promu au grade de lieutenant du roi, 101; croix de Saint-Louis aecordée pour ses services, 340; lettres de change reçues du Canada, 374; envoyée pour commander à la rivière Saint-Jean; se rend à Jédaik, 494.

Noailles, M. le comte de. Les services du sieur Simonin, au Canada, 123.

Noailles, M. le duc de. Désire établir la famille Varin en Corse, 394.

Noailles, M. le maréchal de. La prise de Louisbourg et son résultat au point de vue commercial, 54; le sieur Duplessis de Moronfont, 156; constestation qui s'est élevée entre le chapitre et le séminaire de Québec; fera tout ce qui est possible pour l'abbé La Corne, 156; lettre adressée à M. de Vaudreuil au sujet de l'arrangement fait à son égard, 173; raisons pour lesquelles on n'envoie personne contre son gré aux colonies, 229; le ministre lui écrit qu'il fera tout ce qu'il pourra pour M. de Rigaud, ci-devant gouverneur de Montréal, 315; situation de Mme Varin, 357; mémoire des ursulines, 413; son rappel d'Angleterre, 422.

Noé, marquis de. Son mariage avec la fille de M. de la Jonquière, 70; son passage au Canada, 157; chargé du commandement de la *Diane*, 194; doit relâcher à Brest pour prendre le chevalier de Drucourt et le passer à l'Ile Royale, 198.

Noirmontier, duchesse de. Un brevet de pension lui est transmis, 181.

Noirmontiers. Un bateau anglais de l'Ile Royale relâche à cet endroit, 55; deux détachements de l'Ile Royale y sont retenus, 60.

Nontagués. Incident entre un parti de ceux-ci et un détachement anglais, 23; le projet du colonel Johnson est déjoué par eux, 258.

Noreau, sieur Jean-Baptiste. Impossibilité de lui procurer un passage, 391.

Norey, abbé. "Brevet de don de sa succession aux hôpitaux du Canada," 26; sa succession, 39; argent dû à la succession, 71.

Norey, lieutenant. Recevra sa part de la somme due à l'abbé Norey, 71.

Normandie. M. de Bourville s'y est retiré avec sa famille, 50.

Normandie, directeurs de la chambre du commerce de. Départ du second convoi, 54.

Normanville, M. de. Promotion, 13.

Normanville, Godfroy de. Délai d'un an accordé pour lui permettre d'aller disposer des biens qu'il possède au Canada, 354.

Northumberland, le. M. de la Jonquière s'embarquera sur ce vaisseau et commandera l'escadre

Northumberland, le—*Suite.*
à défaut du duc d'Enville, 78; tous les approvisionnements de guerre y seront embarqués, 85; liste des passagers embarqués, 89; canons fondus aux forges de St-Maurice, embarqués sur ce vaisseau, 90; secours envoyés au Canada par ce vaisseau, 93; M. de la Galissonnière devra s'embarquer, 93.

Notre-Dame, la. A été rencontrée par un corsaire américain qui a forcé le capitaine de prendre à son bord 10 prisonniers anglais, 421.

Nouchet, sieur. Choisi pour remplacer le sieur Taschereau au conseil, 130.

Nouette de la Berisseterie. Scandale causé par sa conduite, 10; mesures prises pour le paiement des dettes de la colonie, 314.

Nouvelle-Angleterre. Attaque des postes anglais et des établissements, 29; frais de l'attaque contre Louisbourg payés par cette colonie, 66; l'envoi d'un parti de ce côté cause de vives alarmes à Londres, 68; Louisbourg obtient des secours de cette colonie, 75; vaisseaux distribués sur les côtes, 75; vaisseaux qui croiseront sur les côtes, 101; le gouverneur est averti de ne pas se servir des sauvages contre les Français, 113; limites de l'Acadie qui comprennent toutes les terres de la Nouvelle-Angleterre, 149; permission accordée à Jean Comeau d'y passer, 381.

Nouvelle-Espagne. Envoi du comte de Montezuma, vice-roi, pour reconnaître la côte, 518; tout est très cher dans les ports, 522.

Nouvelle-France. Progrès futurs de cette colonie, 70; copie d'un certificat donné à Santa Fé, à sept Français arrivés de cette colonie, 457; provisions de gouverneur et de lieutenant-général, pour le sieur de Vaudreuil de Cavagnal, 503; lettres patentes pour donner le commandement général à M. de Galissonnière, 503; "lettres patentes pour donner le commandement général à M. de Montcalm au cas de mort de Vaudreuil," 503; "brevet de directeur des fortifications, pour le sienr Fouquet," 506; commission d'intendant pour le sieur Bigot, 508; permission du roi au sieur Robert Cavalier de La Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France, 515; "fois et hommages rendus au Roy," 527; "aveux, dénombrements et déclarations rendus au Terrier du domaine du Roy en la Nouvelle-France," 527.

Nouveau-Mexique. "Conditions qui empêchent les Français de joindre les Espagnols du Nouveau-Mexique," 451; arrivée de 4 Canadiens venant de la capitale de ce pays, 457; encouragement du commerce des Français avec les Espagnols de cette contrée, 457; M. Fabry de la Bruyère se propose d'aller étudier ce pays, 458; exploration des mines, 519.

Nouvelle-Orléans. L'administration de l'hopital, 83: Mémoire sur l'établissement de cette contrée, (non signé), 447; "travaux à la levée devant la Nouvelle-Orléans," 448; retour de M. de Bienville, 448; assainissement des rues, 451; état des troupes qui ont pris part à la campagne contre les Chicachas, 452; extrait du journal de la campagne de M. de Bienville; son départ de cet endroit, 456; journal d'Antoine Bonnefoy; sa captivité chez les Chéraquis depuis son départ de la Nouvelle-Orléans, 456; la population est soulevée contre M. de Rochemore et Belot, 464; fortifications, 463; la conspiration parmi les Indiens a pénétré jusque chez les nations voisines de cette contrée, 465; bateaux achetés à cet endroit pour les Aglais, 465; les Anglais renoncent à leur expédition et toute la troupe revient à la Nouvelle-Orléans, 466; beaucoup de sauvages sont venus à la Nouvelle-Orléans, 470; "triste révolution arrivée à la Nouvelle-Orléans; les habitants déterminés à ne

Nouvelle-Orléans—*Suite.*
jamais passer sous la domination espagnole; députation d'habitants envoyés en France pour demander au roi de toujours rester français, une requête signées par les syndics des habitants présentée au Conseil le priant de renvoyer la frégate espagnole," 471-472; "copie de la déclaration mortuaire du sieur de Villemont vicaire de la paroisse St-Charles de la Nouvelle-Orléans, 473; conduite de M. Aubry durant les troubles de la Nouvelle-Orléans, 473; nouvelle salle de spectacles, 476.

Nouvelle-Philippine. Le seigneur Gonzalès, gouverneur, s'oppose à l'érection d'un fort sur les terres du roi d'Espagne, 452.

Nouvelle-York. Les postes et les établissements pourront être attaqués, 29; les Acadiens y sont dans la plus grande misère, 334.

Noyan, sieur Chavoy de. Brevet de ratification de de concession en sa faveur, 38; la croix de St-Louis lui est accordée, 173.

Noyan, Mlle Marguerite Laurence Payen de. Désire entrer dans la maison de St-Cyr, 432.

Noyan, Mme de. Extrait mortuaire de feu M. de Noyan, 430.

Noyan, M. de. La croix de St-Louis, 8; sa retraite, 8; sa mauvaise santé, 8; le sieur de de Céloron, capitaine, commandera à sa place, 9; sa concession au Lac Champlain. 24; le roi lui a accordé la croix de St-Louis, 28; le commandement du Fort St-Fréhéric et le grade de major ne peuvent lui être accordés, 45; sa promotion, 116; le ministre fera valoir ses services auprès du roi, 120; nommé pour remplacer M. d'Aillebout à Trois-Rivières, 221; sa promotion, 221; obtient sa retraite, 279; sa réclamation au sujet de ses biens confisqués, 404; le ministre ne peut rien faire pour sa veuve, 426; il lui est permis de cultiver l'indigo, 451; ses ordres concernant l'attaque des Chicachas, 453.

Noyan, M. de. Route pour se rendre chez les Chicachas, 455; a subi la peine capitale; ses biens ont été mis sous séquestre; son frère s'efforce de faire lever le séquestre, 474; M. de Noyelles lui succède en qualité de lieutenant à Trois-Rivières, 504; son départ du Mississipi, 533.

Noyan, chev. de. "Ordre pour rendre le rang et l'ancienneté au chev. de Noyan qui a été cassé à la Louisianne par la Cie des Indes." 505.

Noyan, sieur de. Retraite avec permission de servir en France, 507.

Noyan, M. Payen de St-Domingue. La séquestration des biens de son frère, 474.

Noyelles, sieur de. Chargé de découvrir la mer de l'ouest, 112; obtient une promotion, 116; la majorité de Trois-Rivières lui a été accordée, 149; sa promotion, 150; l'avancement de ses deux fils, 228; la nomination de lieutenant du roi de Trois-Rivières, 279-281-504; "le roi lui a accordé une lieutenance," 399.

Noyelles, Mme de. Mariage de son fils, 371.

Obligations. Intérêts sur celles données pour le paiement des papiers du Canada, 373.

Offagoulas. Ils ont pris part à l'attaque contre les Anglais, 466.

Officier, bleu. Le sieur Briand Dubois sera employé en cette qualité, 35.

Officiers. Leurs appointements, 181; augmentation de leur traitement, 277; "ordonnance du roi en vertu de laquelle ceux qui auront servi au Canada doivent se rassembler à Touraine et y jouir d'un nouveau traitement," 324; solde de ceux du Canada qui sont en Touraine et à Rochefort, 324; paiement de leur solde, 330; nécessité de placer ceux du Canada dans les nouveaux régiments, 402; "état de ceux qui sont partis pour aller servir sous M. de Bienville à la Louisiane," 455; "état de ceux du Canada qui ont obtenu

Officiers—*Suite.*
des passeports, ainsi que les familles de ceux de l'Ile Royale actuellement en France et ceux du Canada et de l'Ile Royale qui n'ont pas encore renoncé à être employés," 512; officiers civils et militaires, au Canada, à la Louisiane et à l'Ile Royale, 514.

Offoyoulas. Leur chef doit délivrer à l'avenir tous les soldats déserteurs ou criminels qui se refugieront chez eux, 460.

Ogelthorpe, M. James. Rachète le sieur Drouet de Richardville des Chicachas, 452.

Ogilvy, James. La lettre que le sieur Boisseau lui a adressée du Canada, 336.

Ohio. Les nations voisines ont renoncé à toute liaison avec les Anglais, 258.

Oiseau, l'. Effets du roi embarqués sur ce vaisseau, 494.

Olabaratz, M. d'. Le départ du *St-Esprit* qu'il commande, 121; la charge de capitaine du port de louisbourg lui est accordée, 136; sa demande de retraite, 273; les sondages depuis l'ouest du port de Louisbourg jusqu'à l'entrée du havre du petit Lorembec, 492; mémoire des sondages de 1751 et 1752, 492.

Oléron, Ile d'. Entreprises sur les côtes de cette île, 60; recrue renvoyée de cet endroit à Rochefort, 64; il convient que l'on y fasse passer les habitants de l'Ile Royale, 77.

Olive, sieur. Son fils, maréchal de la grande écurie du roi, sera retenu dans la colonie, 97.

Olivier, Antoine. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Olivier, sieur. Son intention de s'établir dans la colonie, 180.

Olivier et Roux. Pilotes venus du Canada; il est question de leurs traitements, 229.

Olivier, M. Le *Castor*, 57.

Onontagués. Ils garderont probablement la neutralité en cas de guerre, 8.

Oneyouts, Leurs négociations avec les habitants du voisinage, 238.

Onyatanons. "Extraits des lettres des commandants des postes des Onyatanons, au sujet des Chicachas," 55; ils protestent de leur fidélité envers la France et demandent des secours; leur haine contre les Anglais, 466.

Orange. "Des courses devront être faites tant du côté d'Orange que de l'Acadie," 42; conseil qui a été tenu à cet endroit, 69.

Orceval, abbé d'. Passage accordé à son neveu, 160.

Orceval, sieur d'. Obtient son passage pour retourner en France, 160; obtient son passage pour le Canada, 227; ordre d'enbarquer celui-ci pour le Canada, 231.

Ord, Mr. Américain. Commande le bâtiment anglais la *Venus*. 419.

Ordonnance du roi. Concernant le nombre des troupes du détachement de la marine qui doit servir à l'Ile Royale, 117; l'établissement d'une compagnie de canonniers-bombardiers, 128; l'augmentation des troupes du Canada, 128; l'établissement de 4 nouvelles compagnies au Canada, 233; pour prohiber les jeux de hasard dans les colonies, 238; pour empêcer les difficultés entre les troupes de terre et celles de la marine, 496.

Ordonnances. Concernant la conservation des armes des troupes, 10; la circulation de sols dépréciés au Canada, 16; la déclaration de guerre, 30; amnistie en faveur des déserteurs, 33; la formation de nouvelle compagnie de canonniers-bombardiers à l'Ile Royale, 262; la circulation des anciens sols au Canada, 482-24; déclarant que les anciens habitants de l'Ile Royale, qui dans l'espace d'une année ne prendront pas possession des propriétés qui leur avaient été concédés, les perdront. 491

Ordre du conseil. Au sujet du chargement du *Grand Serpion*, 88.

Ordres du roi. Le sieur de Verly doit passer une année en France, 7; 4 contrebandiers, 11; nommant le sieur Hertel capitaine des portes de Louisbourg, 33; conseil de guerre qui sera tenu par le chef d'escadre de la marine à Rochefort, 62; le sieur de Rémond sera tiré des prisons de Morlaix pour repasser au Canada, 73; les troupes faites prisonnières pendant qu'elles étaient en route pour le Canada; elles doivent être renvoyés en France, 89; l'aide-majorité sera exercé par le capitaine Bonaventure, 99.

Ordres du roi. La recherche et l'arrestation de Pierre Réval, 121; les papiers de l'Ile Royale, 125; congé absolu accordé au nommé Louis Etienne de Villeral dit Sans-Quartier, 127; le cabotage entre le Canada, l'Ile Royale et les Iles du Vent, 127; congé absolu donné aux sieurs Edme Fortier dit Bellerose, et Antoine Louis Choquet dit La Sonde, soldats dans les troupes du Canada, 160; l'augmentation du nombre de soldats des compagnies de terre, 233; sauf-conduit donné pour 6 mois au sieur Castaing ci-devant de l'Ile Royale, 297; amnistie pour les déserteurs du Canada, 239; sauf-conduit accordé au sieur Dupleix Silvain, 337; la nomination de M, Jacau de Fiedmont à la charge de gouverneur de la Guyane, 360; sauf-conduit accordé au sieur Landrière, 361; copie de l'ordre expédié au caporal commandant la garnison établie à bord de la goélette anglaise, 462; état de la cargaison de la goélette les *Trois-Rivières*, 462; le sieur Bodard de Vaudésir remettra au sieur Joseph Cadet les lettres de change lui appartenant, 362; l'envoi de certaines personnes à la Bastille, 363; sauf-conduit accordé au sieur Antoine Pascaud, 367; le sieur Haran chargé de la garde des archives de la marine à Rochefort, 384; M. de Kerlerec qui devra se tenir éloigné de 30 lieues de Paris, 391; permission accordée au sieur Varin de se retirer en Corse, 394; les divers commandements de la colonie, 482; le procès des soldats revoltés à Louisbourg, 491.

Ordre de M. Du Chambon. Abandon et destruction de la batterie royale de Louisbourg, 483.

Ordre de St-Louis. L'insigne de cet ordre doit être envoyé à M. le marquis de Vaudreuil, 357.

Oreilly, M. Nommé gouverneur de la Louisiane, 473.

Orfontaine, d'. Chargé du commandement d'une compagnie, 138; nommé enseigne en second, 506.

Orgeville, M. d'. *Voir* Champigny et D'Orgiville, 454.

Orient, l'. Il est permis aux sieurs Pérault et Droneau, de ce fort, d'armer un navire pour le Canada, 107.

Orignal, l'. Tel sera le nom d'un vaisseau qui sera construit après le départ du *St-Laurent*, 98; son armement peut être différé jusqu'à l'année suivante, 108; construction de ce vaisseau à Québec, 124; sa construction et son armement, 127; le sieur de Villéon prendra le commandement de ce vaisseau, 129; après l'armement de celui-ci on procédera à la construction de l'*Algonkin*, 129; le reste de l'armement sera transporté à l'Ile Royale; canons pour la première batterie, 142; perte de ce vaisseau, 150.

Orignal, l'. Etablissement d'un poste à cet endroit, 165; la Compagnie des Indes obtient la permission d'y établir un poste, 173.

Orléans, évêque d'. Arrangements pour lui procurer des secours, 282; sa lettre à l'évêque de Québec, 301; fait connaître ce que le roi a bien voulu faire pour l'évêque de Québec; la part accordée par le roi aux pauvres du diocèse de Québec,

Orléans, évêque d'—*Suite.*
313 ; les enfants du sieur Joncaire Chobert, 324 ; gratification qui a déjà été accordée au sieur du Chambon de Vergor, auquel il s'intéresse, 342 ; le ministre lui a parlé des services rendus et des dépenses encourues par l'abbé Lisle Dieu, 352 ; missionnaires de l'Amérique, 358 ; pension accordée aux abbés de Lisle Dieu, Le Loutre, Girard et Manack, 362 ; l'abbé Le Loutre, 366.

Orléans, M. le duc d'. Lieutenances à l'Ile Royale accordées aux sieurs de David de Pertuis et Beaufranet, 144 ; le sieur de Rocheblave, 187 ; a fait un legs en faveur des communautés religieuses, 198.

Orléans, port d'. Arrêt du Conseil d'Etat, au sujet de la pêche à cet endroit, 481.

Ormesson, M. d'. On demande son concours, pour placer à St-Cyr une des filles de M. de Bourville, 50 ; demande de M. de Bourville, 51 ; est prié d'accorder l'entrée des deux nièces de M. de la Galissonnière, à St-Cyr, 90 ; proposera au roi l'entrée des deux nièces de M. de la Galissonnière à St-Cyr, 96 ; M. de Rocheblave ne peut, avec ses émoluments, procurer une éducation convenable à ses enfants, 395 ; Mlle Marguerite Laurence Payen de Noyan désire entrer dans la maison de St-Cyr, 432.

Orphelin de la Chine, l'. Des lettres seront remises au capitaine, 270.

Opiniâtre, l'. Son retour 212

Orvilliers, Mme d'. Une position ne peut être accordée à son fils, 76 ; obtient une gratification, 177,

Osages. Négociations de paix, avec eux, 468 ; discours de leurs chefs, 468.

Ossun, M. le comte d'. Les affaires de Saint-Domingue, 327.

Ossun, M. le marquis d'. Instructions ; expédition contre la Jamaïque, projetée par l'Espagne, 318 ; les affaires de la Louisiane, 318 ; représentations à faire à la cour d'Espagne, 322 ; secours en vivres pour la Louisiane, 323 ; nouveaux ordres donnés au président de la partie espagnole de Saint-Domingue, 325 ; affaires de Saint-Domingue, 327 ; nouvelles représentations qui seront faites à la cour d'Espagne, 325 ; donne des détails sur la situation de la Louisiane, 463 ; lettres reçues de la Louisiane, qui causent beaucoup d'inquiétude, 469.

Ouachitas. Français qui vont s'établir dans leur pays, 475.

Ouinipigon. Postes que les Anglais ont établi à cet endroit, 25.

Outaouais. Conseil tenu à Détroit par les sauvages de cette nation, 326.

Outarde, l'. Deux ingénieurs s'embarquent sur ce navire pour l'Ile Royale, 207 ; son arrivée à Louisbourg, 207 ; le commandement ne peut être accordé au fils de M. le comte de Vaudreuil, 215 ; liste des passagers embarqués sur ce vaisseau, 215 ; est le seul vaisseau arrivé à l'Ile Royale, 216 ; provisions embarquées, 223 ; son retour en France, 223 ; liste des passagers embarqués pour le Canada, 231 ; on espère qu'il ne lui est pas arrivé d'accident, 232 ; paquets transportés de Québec 272 ; chargement de ce navire destinée pour le Canada, 274 ; le commandant devra être averti que les Anglais ont bloqué les ports de l'Ile Royale, 275 ; son retour à Saint-André, 295.

Outremont, M. d'. Le roi lui a accordé une pension en considération des services rendus par son père, 473.

Pacaud. *Voir* Pascaud.

Pachot, sieur. Lieutenant de compagnie en Canada ; perdit la vie lors du naufrage du vaisseau, *Le Chameau*, et fut enterré à l'Anse de Portenove 480.

Pachot, M. On devra lui communiquer le projet d'établir une colonie sur le Mississipi 516.

Pachoux, sieur. Obtient son passage pour le Canada 250.

Paisley, sieur de. Son arrivée à Louisbourg où il doit assister M. Franquet 207.

Paix. Les préliminaires ont été signés, elle a été conclue et un *Te Deum* sera chanté en actions de grâces, 101 ; les négociations avec les Chicachas 456.

Pajaud, François. "Obtient un brevet de grâce" 223.

Palais épiscopal, Québec. Prétentions des religieuses rejetées ; le roi en fait don aux évêques du Canada, 13 ; réparations à faire ; explications au sujet du renvoi des prétentions des religieuses de l'Hôpital Général, 13 ; la renonciation de l'évêque doit être confirmée par un acte en forme, 40 ;

Palatins. Destruction de leur village, 257.

Pallas, La. Prise par une escadre anglaise, 423.

Palliser, M. gouv. de Terreneuve. Est en très bons termes avec M. Dangéac, 366 ; ses procédés envers les Français sur les côtes de Terreneuve, 336 ; lettre pour le duc de Praslin, 367.

Palmier, Le. M. de Macnemara doit envoyer ce navire à Toulon, 213 ; fait partie de l'escadre commandée par M. de Macnemara, 214.

Panet, sieur. Obtient son congé comme soldat, 8 ; la position de notaire lui sera donnée s'il continue à se bien comporter, 8 ; remplit les fonctions de procureur et de notaire à Québec, 117 ; son mémoire, sa bonne conduite, son désir de se fixer en France, sa nombreuse famille, 373 ; envoie une somme pour obtenir le congé absolu de son fils, 19.

Panger, M. Ingénieur à la Louisiane ; instructions, 447.

Pape. "Sur la demande du roi, le jubilé a été étendu à la France, 77 ; bulle qu'il a fait remettre au roi, à l'occasion de son jubilé, 149.

Papiers du Canada. Décret pour empêcher la négociation des papiers que possèdent les condamnés par le tribunal du Châtelet, 356 ; réponse de la cour d'Angleterre, à ce sujet, 361 ; remis par le comte d'Hereford, 356 ; la demande des Anglais intéressés, 364 mémoire de Mme la marquise de Montcalm, à ce sujet, 365 ; "arrêt qui fixe à 4½% les intérêts des reconnaissances données et à donner en paiement," 373 ; mémoire des sieurs Bailleul et Désaulniers concernant la liquidation de ceux dont ils sont porteurs, 374 ; détenu par les contumaces, 374 ; appartenant à des Acadiens réfugiés à la Louisiane, 375 ; règlement au sujet de ceux appartenant à l'Hopital Général de Québec, 375 ; le paiement complet de 17,000 livres détenues par Mme Drouet et Du Sable, 375 ; Anglais qui en ont en leur possession, 376 ; personnes qui sont relevées de la prescription, 376 ; le sieur Cadet doit remettre tous les bordereaux de cartes qu'il a négociés, 376 ; les Anglais porteurs de papiers du Canada, 376 ; convention pour la liquidation des papiers du Canada dont les porteurs sontsujets anglais, 377 ; M. Dumas demande à être exempté de la réduction, 377 ; le comité anglais abandonne le projet de nommer un commissaire pour assister à l'examen des papiers du Canada, 377 ; état des papiers du Canada négociés à Londres, 377.

Papiers du Canada. M. de Sartine doit délivrer des certificats aux Anglais porteurs de papiers du Canada, 377 ; précautions à prendre pour éviter la fraude, 378 ; les papiers envoyés de Montréal, 380 ; la liquidation des papiers appartenant aux religieuses hospitalières de Québec, 380 ; papiers du Canada adressés par divers habitants de l'Acadie à M. l'abbé de Lisle Dieu, 380 ; déclaration au sujet des papiers laissés à Québec sans avoir été brûlés, 380 ; formalitée relatives à

Papiers du Canada—*Suite.*
l'admission et à la liquidation des papiers, 380; liquidation des papiers du Canada dont le sieur Pascal Rustan est porteur, 381; le sieur Vincent Féraud demande le paiement des papiers du Canada dont il est porteur, 381; papiers appartenant au sieur de Boucherville, 381; papiers appartenant aux réfugiés de la Louisiane, 382; mémoire de M. le marquis, à ce sujet, 382; fausses signatures, 383; la demande du sieur Joncaire Chabert, au sujet des papiers, est rejetée, 383; demande de M. de St-Sauveur au sujet des papiers dont il est porteur, 382; copie de l'inventaire des papiers du Canada, 401; perte de papiers causée par le naufrage d'un vaisseau, 407, 410; perte subie par de Sermonville, 407; inutilité de revenir sur la question des papiers du Canada, 413.

Papiers terriers. "Recommandation d'accélérer les opérations à leurs sujet," 12; "le volume de supplément aux papiers terriers," 27; "M. Verrier reçoit une gratification pour son zèle à poursuivre la confection du papier terrier, 100.

Paradis, abbé. "Nommé vice-Préfet apostolique à St-Pierre et Miquelon," 370, 377.

Parfaite, la. Dispositions prises à l'égard de ce vaisseau, 54; changement de destination, 53; aucun accident ne lui est arrivé, 56.

Parham, le. Campagne du chev. de Vaudreuil à Cayenne, 232.

Paris, A. A signé la capitulation de Louisbourg, 484.

Paris. Le sieur de Lotbinière, a étudié dans cette ville, 171; le fils de M. de Longueuil doit rester dans cette ville, 328; la veuve Arnoux malade dans un hôtel garni, 374; une lettre y est adressée à M. de Mayracq, 376; une lettre y est abressée à M^me^ de Pignerolles, 410; l'évêque de Québec y est rendu depuis 8 jours, 522.

Paris, archevêque de. Les pensions des familles canadiennes, 406; la pension de M^me^ de Courtemanche, 416.

Parisien, sieur. Son récit de (non signé) la marche et de la défaite de M. Dartaguiette, 453.

Parker, Amiral. Commande une flotte anglaise, 415.

Parlementaire, le. Le capitaine de Reggio, doit se rendre à la Balise pour empêcher le départ de ce vaisseau, 462.

Parlementaires. Ceux qui arrivent de Louisbourg, 276; bâtiments parlementaires et habitants de l'Ile Royale, 290; arrivée à Brest du parlementaire anglais, l'*Aventure*, 307; liste des officiers et soldats, débarqués à Morlaix, du parlementaire anglais la *Britannia*, 308; arrivée à Royan, du parlementaire anglais le *Rebecca*, 308; arrivée de vaisseaux parlementaires en France, 310-311; arrivée à la Rochelle, de vaisseaux parlementaires venant du Canada, 311; arrivée du vaisseau parlementaire l'*Elizabeth-Marie*, 311; liste des passagers débarqués à la Rochelle, des vaisseaux parlementaires venus du Canada, 312; *la Sainte-Suzanne* expédiée en parlementaire par le chev. de Ternay", 329; départ des parlementaires l'*Auguste* et le *Molineur* pour la France, 512.

Parole, La. Prise par les Anglais, 243.

Paroy, vicomte de. La demande faite pour lui par M. de Vaudreuil ne peut être accordée, 398.

Pascaud, Antoine et Joseph. Arrêt du Conseil du roi leur accordant une indemnité, 4.

Pascaud, Antoine, fournisseur du roi. Ordre du roi lui accordant un sauf-conduit, 367; obtient un sauf-conduit de six mois, 377.

Pascaud. M. Choisi pour remplir la charge de député de La Rochelle au bureau du commerce, 79.

Pacaud, sieur Louis. Ci-devant boulanger à Montréal; lettre à son sujet, 356; obtient son passage pour St-Domingue, 356: porteur d'effets du Canada au montant de 35,043 livres; lettre à son sujet, 362.

Pascaud, sieur. Est nommé procureur du roi à Louisbourg, 263; obtient son passage pour Cayenne, où il doit exercer une charge dans l'administration de la justice, 341; la position de greffier de l'intendance de Saint-Domingue, qu'il demande a été donnée, 421.

Pascaud, M., négociant à Paris. Les dangers que courent les navires marchands partis des îles sans escorte, 429.

Pascaud, sieurs. Les îles de la Madeleine. 4; toutes les facilités possibles leur seront données; leur exploitation aux îles de la Madeleine, 16; approvisionnement des magasins du Canada, 20; la saison est trop avancée pour donner suite aux propositions au sujet de l'approvisionnement des magasins du Canada, 20; leur exploitation aux îles de la Madeleine, 23; "la tuerie des vaches marines", 30; les munitions et les marchandises nécessaires pour les magasins du roi au Canada, 35; leur contrat pour l'approvisionnement des magasins du roi, 39; les fusils de St-Etienne seront fournis par eux, 30; ils pourront faire fabriquer des armes par la manufacture de St-Etienne, 51; leur offre pour la fourniture des effets requis pour le Canada. est accepté, 57; le paiement des fournitures livrées l'année précédente, 58; ils ne peuvent obtenir le *César*, 58; leur conditions paraissent exorbitantes mais doivent être acceptées, 64; leur contrat concernant les fournitures, 69; les fournitures pour les magasins du Canada, 95; leur offre pour la fourniture pour le Canada est acceptée, 95; il leur est offert une commission sur les approvisionnements pour le Canada, 98; lettres de change en leur faveur, 108; "ils doivent suivre l'exploitation de la tuerie des vaches marines, aux Iles de la Madeleine", 130; leur privilège de pêche est renouvelé pour neuf autres années, 148.

Pacaud, sieurs. S'ils n'exploitent pas leur concession des Iles de la Madeleine, on pourra la transférer au sieur Armour, 191.

Pascaud, sieur. La concession des Iles de la Madeleine, 344.

Pascaud, veuve. Elle offre de recevoir chez elle les religieuses de l'Ile Royale, 60.

Pasquier, Abraham. Chef de la révolte de l'Ile Royale, 64; son évasion, 64; doit être recherché et arrêté, 64.

Passeports. Huit Canadiens en obtiennent pour le Canada, 334; leur distribution aux vaisseaux neutres, 248; état des officiers qui en ont obtenu, 512.

Patates. Leur culture doit être encouragée au Canada, 255.

Patriote, le. Affrètement de ce navire qui est renvoyé à M. de Ruis, 273.

Pauchot, sieur. Des nouvelles lui sont fournies par les Goyogouïns, 238.

Paulmy, M. de. Les religieuses desservant les hôpitaux du Canada, 230; l'envoi de 2,000 hommes au Canada, 244; les navires destinés pour le Canada, 245; grâces à accorder à M. de Montcalm et autres officiers, 246; la prétention de M. de Montcalm d'avoir le contrôle du génie et de l'artillerie, 266; les recrues, 266; son intention n'est pas de rappeler M. Doreil avant la fin de la guerre, 255; le grade de brigadier général demandé par M. de Bourlamarque, dépend de lui, 267; la compagnie d'Irlandais, envoyée du Canada en France par M. de Vaudreuil, 267; "a pourvu au remplacement des emplois qui vaquaient dans les bataillons," 236; l'envoi de troupes pour le Canada, 244; la demande de

Paulmy, M. de—*Suite.*
Mme de Gannes à l'égard de son passage à la Martinique et de là à Grenade, est rejetée, 419.
Payan, sieur de la Garde. Commandant de la corvette le *Merlin*; reçoit l'ordre de se rendre à Louisbourg, 247.
Pays des Chactas. Voyage dans cette contrée, 458.
Péan de Livandière, sieur. Obtient un brevet de ratification de concession, 37.
Péan, M. fils. L'aide-majorité de Québec lui est accordé, 46; arrangera ses affaires de famille au Canada pour repasser en France, 132; obtient un brevet de ratification de concession, 176; il est fait mention de lui au sujet de l'excès des dépenses, 192; doit s'embarquer avec M. Bigot sur la *Fidèle*, 214; aide-major; obtient la croix de Saint-Louis, 221; sa promotion est une marque particulière de confiance, 221; s'embarque à Brest pour le Canada, 246; confirme la nouvelle de la victoire de M. de Montcalm, 260; obtient son passage sur les vaisseaux du roi, 281.
Péan, M. L'administration de la colonie, 294; demande une prolongation de temps à la cour d'Angleterre, 348.
Péan, Mme. L'avancement qu'elle demande pour son fils ne peut lui être accordé, 104.
Péan, sieur. Un terrain doit lui être accordé, 7; est notifié de sa promotion, 13; sa concession au Lac Champlain, 24; sa demande d'attacher une gratification à la majorité de Québec, ne peut être accordée, 28; nomination de son fils au grade d'aide-major à Québec, 46; vacance créée par son décès, 101.
Péanquichias. Ce chef est venu conférer avec M. de St-Ange; son attachement à la France; sa demande de secours; sa haine contre les Anglais, 466.
Perles. Les lieux où elles se trouvent, 518.
Pécaudy, poste de. M. Cornwallis pourrait bien l'enlever de force, 134.
Pêche. Le produit est moindre que celui de l'année précédente, 17; "états de pêche de l'Ile Royale pour l'année 1742", 17; la pêche sur la côte du Labrador en 1743, 21; "un vaisseau de force et deux frégates sont envoyés pour protéger la pêche," 48; celle-ci est très profitable au Canada 70; encouragement de la pêche à la baleine, 96; mesures prises pour le rétablissement de la pêche, 136; vaisseaux envoyés pour la protéger, 136; renouvellement des privilèges accordés au sieur Pascaud, 148; instructions à donner à ce sujet, 138; "projet d'établissement de pêche," 181; encouragement concernant la pêche à la baleine, 197; départ des vaisseaux pour la pêche dans le Golfe St-Laurent, 336; directions à donner aux armateurs et aux capitaines qui la font sur les côtes de Terreneuve, 375; "établissement de pêche sédentaire à Chédabouctou," 477; vaisseaux employés pour la pêche, 480; privilèges et exemptions de droits accordés à ceux qui feront la pêche à la baleine et à la morue, 481; exploitation de la pêche à la morue, à l'Ile Royale, 482.
Pêche à la baleine. Insuccès des sieurs Darragory dans le St-Laurent; bons résultats obtenus par les sieurs Pascaud aux Iles de la Madeleine, 23; la pêche des sieurs Darragory dans le Golfe St-Laurent, 34; elle doit être encouragée, 112; "au sujet du rétablissement de celle-ci dans le Golfe St-Laurent," 120.
Pêche à la baleine. *Voir* Hary et Cie.
Pêche à la morue. Protection pour ceux qui font cette pêche sur le grand banc, 136; licence pour les capitaines qui se livrent à cette pêche, 335.
Pêche au hareng. Il est fait mention de celle qui se fait aux îles des Pèlerins, 24.
Pêcheurs. Règlements concernant la pêche, 17; règlements concernant leur paiement, 31; les pêcheurs français molestés par les Anglais, 365; règlements de police pour les habitants pêcheurs; modèle de bulletin dont tout maître pêcheur doit être porteur, 479.
Pécholier, sieur. Les papiers du Canada qu'il a négociés, 377.
Peine capitale. Prononcée contre plusieurs officiers et soldats français de la Louisiane, y compris M. de Noyan, 474.
Peine de mort. Sera prononcée "contre ceux qui contrefont les acquits signés par l'intendant," 110.
Pélican, le. Les filles arrivées par ce vaisseau qui à apporté la peste de la Havane, 524.
Pellegrin, sieur. Obtient une augmentation de 200 livres, 177; le sieur Roux, son élève, 232; ses observations sur les endroits du St-Laurent propres à favoriser une descente, 252; supplément d'appointements obtenu sous forme de gratification, 283; peut se rendre utile si les Anglais attaquent Québec par le fleuve, 288.
Pellerin. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Pelletier, Louis. La subsistance sera donnée à sa veuve, 390.
Pelly, le. Ce brigantin s'empare du *Falmouth*, 418.
Pénaurun, Tilley, M. de. Le logement des Acadiens à Morlaix, 341; rapports favorables sur son compte; une gratification lui est accordée; en outre il est nommé capitaine en second du port de Québec, 220; instruction gratuite procurée aux enfants des Acadiens, 342; établissement offert à Belleisle-en-mer, aux Acadiens de Morlaix, 342.
Pénissault, Mme. Misère dans laquelle elle se trouve par suite de la mauvaise foi des débiteurs de son mari, 355; inutilité de retenir son mari en prison plus longtemps, 355.
Pénissault, sieur. Requête au sujet d'un navire lui appartenant et qui a servi à transporter des officiers anglais, 327; "affaire entre lui et le sieur Le Moyne," 344; condamné à faire des restitutions au roi, 353; est détenu en prison, 355; offre d'abandonner tous ses biens au roi; on peut lui donner sa liberté, 355; permission accordée à sa femme, et à son avocat de conférer avec lui, 358; les commissaires sont autorisés de recevoir en lettres de change et autres papiers du Canada les 600,000 livres qu'il est condamné à restituer, 357; l'intérêt ne sera pas exigé, 363; est envoyée à M. de Fontanien, 367; il a obtenu des lettres de réhabilitation, 396.
Pennes, M. le chev. de, chargé d'affaires du roi à Maltes. Lettre concernant les colonies, 331.
Pensacola. Les Espagnols de cet endroit sont fort malheureux, 443; le vice-roi du Mexique à écrit au gouverneur de cet endroit au sujet des frontières, 443; l'attaque et la prise de cette place, 446; articles de la capitulation, 446; préparatifs en vue du siège, 475; départ de la flotte, 475; est une place très fortifiée, 475; réponse de M. d'Iberville au gouverneur, au sujet de l'établissement fait par ordre du roi à la Mobile, 521; lettre du gouverneur à M. d'Iberville (en espagnol), 521; vivres achetées à Vera-Cruz pour la garnison, 522; "les Espagnols de cet endroit, sont très malheureux dans leurs établissements," 524; les Espagnols auraient été obligés d'abandonner cette place s'ils n'avaient été secourus, 524; l'Espagne doit fortifier cette place, 524; n'est pas située pour soutenir une attaque et devrait être cédée aux Français, 524; les Espagnols s'y sont bien fortifiés depuis l'incendie, 525; prétentions du gouverneur, 525.
Pensens, M. Prolongation de congé pour lui donner le temps de se rétablir, 154; on espère que sa santé deviendra bonne et qu'il retournera à l'Ile

Peusens, M.—*Suite.*
Royale, 156 ; son congé est prolongé afin de lui permettre d'aller faire une cure aux eaux de Bagnères, 157 ; la date de son départ pour l'Ile Royale, 171 ; croix de St-Louis et pension accordées avec permission de se retirer du service, 194 ; concession de terrain aux îles Michaud, 479 ; délibérations des officiers au sujet de l'abandon et de la destruction de labatterie royale, 483.
Pension à vie. Liste des personnes indigentes qui y ont droit, 531.
Pensions. Celles dont jouissaient les Dmes de Longueuil et de Ramezay sont transférées à leurs enfants, 13 ; celles accordées à M. le baron de Longueuil et à ses sœurs, 13 ; celle accordée à M. de Beaucours, 101 ; accordée à M. de Beaucours qui se retire du service, 102 ; impossible de procurer à Mme Péan, celle qu'elle demande pour son fils, 104 ; accordée à M. l'Evêque de Québec, 301 ; " brevet qui en accorde une à Mme la comtesse de Gacé, 335 ; " accordée au frère de M. Daine, 362 ; celles des veuves et des enfants des officiers, 371 ; les arrangements pour changer en pensions les secours donnés aux familles, 371 ; accordée à M. le baron de Longueuil, 377 ; accordée à M. de Bailleul, 382 ; projet de changer en pensions, la subsistance donnée à certaines familles acadiennes, 382 ; liste des familles de l'Amérique Septentrionale auxquelles des pensions ont été accordées, 386 ; celles accordées aux familles de l'Amérique Septentrionale, 403 ; celles accordées aux enfants des familles de l'Amérique Septentrionale, 404 ; celles accordées aux familles de l'Ile Royale, 405 ; " mémoire de Mlle de Longueuil demandant une pension, " 406 ; celles accordées aux familles de l'Ile Royale, 406 ; règlements concernant la manière de les accorder, 408 ; liste des familles auxquelles le roi a bien voulu en accorder, 409 ; accordée au sieur Deyma, 409 ; demandée par Mlle Martel de Belleville, 410 ; liste des personnes de l'Amérique Septentrionale auxquelles il en a été accordé, 414 ; accordée à Mme Varin, 416 ; " distribution du fonds des pensions, resté libre, " 531.
Penthièvre, M. le duc de. Défaite de l'escadre de M. de la Jonquière, 88 ; l'avancement des sieurs Bailleul, officiers au Canada, 122 ; protection qu'il accorde aux sieurs de Léry, père et fils, 123 ; sa recommandation à l'égard du sieur de Bailleul, 142 ; compagnies accordées aux sieurs Lefèvre de Montressel et de la Brégonnière, 144 ; le sieur Raymond, 197 ; son mémoire en faveur du sieur d'Albergati, 201 ; le sieur Raymond, 228 ; le marquis d'Albergati a été suffisamment récompensé de ses services, 316 ; formule de congé pour les capitaines qui vont à la pêche à la morue, 335.
Pepperell, sieur. Sommation à M. du Chambon, 483 ; " articles de capitulation offerts par M. du Chambon, 485 ; son entrée dans Louisbourg, 488.
Pérault sieur. Promu à la charge de greffier de la maréchaussée au Canada, 256 ; il lui est permis d'armer un vaisseau pour le Canada, 107.
Père provincial. Assemblée convoquée par le père provincial des jésuites, 522.
Pères cordeliers. Ils sont faits prisonniers par les Anglais, 524.
Pères de la Charité. Des lettres patentes leur ont été accordées pour leur établissement à l'Ile Royale ; ils feront toutes les opérations de chirurgie, 478.
Périchon, M. Lettre de M. Bigot, concernant la charge de trésorier du Canada, 270 ; le baron de Dieskau peut continuer de tirer des lettres de change sur lui, 270 ; requis d'honorer la traite qui sera tirée pour le remboursement du sieur de la Grive, 271 ; les arrangements au sujet du paiement des dépenses des colonies, 271 ; paiement des services de M. de Bougainville, 291 ;
Périchon, M.—*Suite.*
ordre de payer à l'amiral Boscawen l'argent emprunté pour achats d'aliments à Louisbourg, 292 ; paiement d'une somme d'argent au sieur Bellecombe, 306 ; paiement des appointements du sieur Bazagier, écrivain au Canada, 314 ; lettres de change de M. de Bourlamarque, 314 ; paiement de lettres de change tirées du Canada à l'ordre du sieur Cadet, par M. de Lévis, 314 ; appointements du sieur Mauriel de Pontois 315 ; somme d'argent pour les soldats venant des prisons d'Angleterre, 315 ; paiement de quelques soldats arrivés au Havre sur le *Boscawen*, 315 ; supplément d'appointements accordé à M. de Lévis, 315 ; paiement des troupes du Canada arrivées au Havre sur le *James*, 315 ; paiement des dépenses du sieur Bonneau occasionnées par son passage à la Nouvelle-Angleterre, pour prendre soin des prisonniers, 316 ; lettres de change du sieur Johnston de l'Ile Royale, 316 ; appointements du sieur Feltz, chirurgien-major de Montréal, 317 ; paiement du sieur de Verchères, enseigne, 319 ; paiement du sieur de Cuxac, employé au fort de Détroit, d'après le certificat visé par M. Landriève, ; 319 paiement des soldats des troupes du Canada, arrivés au Havre, 322 ; gratification en faveur du sieur Fenton, 323 ; paiement du sieur Coépel, 224 ; entente avec M. de Longueuil au sujet du traitement des troupes, 324 ; appointements de M. de Lévis, 327 ; paiement de la solde aux officiers, naufragés ou restés au Canada, 330 ; le sieur Estèbe duquel on exigera de l'argent comptant pour le paiement des 30,000 livres qu'il a été condamné à restituer, 348.
Périer, M. de. Promotion, 101 ; arrivée de son escadre à Louisbourg, 206 ; extrait de son rapport sur les travaux à la levée devant la Nouvelle-Orléans, 448 ; sa relation de la défaite des Natchez, 449 ; ses procédés outrageants pour détruire l'influence du sieur d'Artaguiette auprès des Indiens, 449 ; ses accusations réfutées par M. Diron D'Artaguiette, 451 ; a reçu la lettre du roi lui enjoignant de remettre le gouvernement à M. de Bienville, 451.
Périgny, sieur de. Ne peut obtenir sa retraite avant qu'il puisse être remplacé par des officiers qui se seront distingués, 68 ; son décès, 101.
Périgord, comte de. Augmentation de la pension de la Dlle Du Vivier, 435.
Périllard, sieur. Trente sauvages kaskakias sont venus demander sa grâce, 447.
Perle, la. Fait voile pour l'Ile Royale, 250.
Permis. " Pour faire le commerce des Antilles à la Louisiane, il faudra s'en procurer du ministre d'Etat, " 470.
Pérou, le. Prisonniers anglais embarqués à Québec sur ce brigantin, 65.
Perrault, Dlles. Pensions accordées, 436.
Perrault, sieur. Se rend au Canada pour y prendre sa famille qu'il doit amener à Cayenne avec les Canadiens et Acadiens qui voudront l'y suivre, 346 ; obtient un passeport, 351.
Perrin, sieur Antoine. Obtient son passage pour le Canada, 156.
Perrin, Marie. Veuve de Jacques Perrin ; obtient une augmentation de pension, 436.
Perronel, sieur. Envoi d'argent, 227.
Perrot. Il est fait mention de " l'affaire Perrot, " 502.
Perthuis, Dlle Louise. Augmentation de sa pension, 432-436.
Perthuis, sieur. Le choix de celui-ci comme assesseur est approuvé, 23 ; le roi est disposé à lui donner la charge de conseiller, 42 ; la charge de conseiller lui sera donnée, s'il s'acquitte bien de celle d'assesseur, 44 ; nommé membre du Conseil supérieur, 82 ; lettres de change, 101 ; nommé

Perthuis, sieur—*Suite.*
procureur du roi, 189 ; obtient un brevet de ratification de concession, 190 ; nommé procureur général ; ce choix est approuvé, 277 ; ses appointements, 327 ; sa pension de 600 livres est convertie en deux pensions de 200 livres chacune, pour ses fils, 426.
Pertuis. *Voir* Perthuis.
Pertuis, sieur David de. Obtient une lieutenance à l'Ile Royale, 144.
Pérusse, M. de. Désire établir des Acadiens sur ses terrains, 401 ; son projet d'établir des familles acadiennes est approuvé par le roi, 402 ; arrangements concernant l'établissement de familles acadiennes sur ses terres, 403 ; dépenses encourues pour l'établissement des Acadiens sur ses terres, 405 ; on demande pour le sieur Clermont la permission de s'établir sur ses terres, 407 ; établissement des Acadiens sur ses terres, 407 ; l'établissement des Acadiens sur ses terres n'a pas réussi, 417 ; liste des Acadiens qui ont pris le parti d'aller s'établir sur ses terres, 530.
Petit, François, contrebandier. Doit s'embarquer pour le Canada, sur la *Gironde*, 47.
Petit, sieur. Cadet à l'aiguillette ; passe à l'Ile Royale, et sera incorporé dans les troupes, 118.
Petit Brasdor. Le plan du havre à cet endroit est approuvé, 16 ; qualité des terres, 17 ; envoi d'un détachement, 111.
Petit, Degrat. Les habitants se plaignent des embarras que leur ont causé les pêcheurs anglais, 17.
Petite vérole. Le sieur Auger le Garteau demande une pension en compensation des soins qu'il a donnés à ceux qui ont été atteints de cette maladie, 142 ; les Indiens accusent les Anglais de leur avoir apporté cette maladie, 466.
Petit, Lorembec. Des hommes qui ont perdu la vie sur le *Chameau*, ont été enterrés à cet endroit, 480 ; sondages depuis l'ouest du port de Louisbourg jusqu'à l'entrée du hâvre, 492.
Petit, marquis de Malanze, Le. Liste des personnes venant de Restigouche, 313.
Petit, Mécatina. Brevet de ratification de concession en faveur du sieur de St-Vincent au-dessus de cet endroit, 132.
Petitfief, M. Lortie. Le remplacement de M. de Chateaugué, 91.
Petitpas, Nicholas. A signé les représentations des habitants de Louisbourg, concernant la capitulation, 484.
Pézé, sieur. Chirurgien aide-major tué devant Québec ; ses appointements. 320.
Phélipeaux, Le. Doit transporter à Louisbourg les légumes demandés ; se rendra de là à Québec, 30.
Philadelphie. Les nouvelles transmises de cette ville, ont été lues avec intérêt en France, 416 ; extrait de *La Gazette* de cette ville 475.
Philippe. Son voyage à Santa Fé, 458.
Picard, Suzanne. Augmentation de sa pension. 433.
Pichon, sieur. Secrétaire de M. Raymond ; le ministre n'a pu rien faire, 168 ; sera aidé s'il consent à se fixer dans la colonie, 182 ; sa conduite suspecte, 214.
Pièces justificatives. Concernant les dépenses et les recettes du domaine du roi au Canada, 336.
Piêle, sieur. Officier très brave chargé de l'expédition à la Louisiane, 475.
Pierre Alexandre, le. Le capitaine a jeté plusieurs paquets de lettres à la mer lors de la rencontre d'une frégate anglaise, 203.
Pierre dit Courte Oreille. Soldat de la garnison des Illinois ; déserté pour rejoindre sa famille, 452.
Pierre, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Pignerolles, Mme de. Lettre au sujet de 80,000 livresde papiers du Canada, 410.
Pilliamet, sieur. Gratification, 327.
Pilotes. Il est juste de récompenser les trois qui sont venus de Québec avec l'escadre, 212.
Pinabel, abbé. Doit remplir la charge de préfet apostolique à St-Pierre et Miquelon, 370.
Pin rouge. Employé pour la mâture du *Canada*, 22 ; découverte de cette sorte de bois, 82.
Piot, sieur Nicolas. Il lui est accordé 18 sols par jour pour la subsistance, 320.
Piquet, père. Le roi accorde 2,000 livres à sa mission à condition que les sauvages continuent les fortifications du village, 26 ; le roi est satisfait de son zèle, 41.
Piquet, père. fidélité et attachement des sauvages de sa mission, 44 ; les sauvages de sa mission, 83 ; devra être chargé des négociations avec les Iroquois, 97-98 ; le roi lui accorde un bénefice en France, 98 ; les Iroquois qui veulent embrasser le christianisme, 102 ; doit conférer avec les Iroquois au sujet de l'établissement d'une mission dans la direction du Fort Frontenac, 112 ; une pension ou un bénéfice lui sera accordé, 114 ; a établi un poste au fort de la Présentation, 163 ; "a construit un moulin à scie", 163 ; obtient un brevet de ratification de concession, 163 ; son projet d'aller porter la guerre à la nation du chien paraît chimérique, 165 ; justification obtenue. 192 ; il lui est permis d'amener 3 sauvages en France, 192 : les sauvages qu'il a fait passer en France, 197 ; son intention de conduire les sauvages à Versailles, 197 ; lettre au sujet de son passage, 198 ; 2 prêtres pour sa mission, 198 ; demande une gratification et une pension, 360.
Piraterie. Les Anglais commettent des actes de piraterie qui exigent satisfaction, 222
Pirogues. M. de Vaudreuil en a fait construire pour transporter les provisions, 382.
Pittman, M. Copie du discours de M. d'Abadie aux chefs et guerriers Tonicas rassemblés en présence de cet ingénieur anglais, 466.
Place du Petit Marché St-Jacques, Paris. Lettre adressée à M. Matis à cet endroit, 416.
Peste. Un vaisseau venant de la Havane l'a apporté à la Louisiane, 443.
Plaisance. Au sujet d'un plan concernant la conquête de cette place, 32 ; opérations qui seronttentées pour reprendre cette place, 66 ; le duc d'Enville reçoit ordre d'en prendre possession, 74 ; les vaisseaux anglais passeront à cet endroit, 321 ; bâtiment confisqué sur la côte, 374 ; des officiers, un ingénieur et 100 hommes commenceront un établissement de pêche à l'Ile du Cap-Breton, et le mettront en état de recevoir la garnison, 477 ; droit imposé aux pêcheurs pour subvenir aux besoins de l'hôpital, 478.
Plantes et racines médicales, M. de Sannole en fera rechercher, 518.
Plantes, Hanover le. Le roi fait remise de ce navire aux propriétaires anglais, 421 ; les Anglais réclament ce navire, 420.
Planterole, F. Signe le procès-verbal concernant le naufrage de la flûte l'*Aimable*, 442.
Plazentia, sieur de. Remet une lettre à M. Bigot, 257.
Plédieu, Barachois de. "Au sujet du sieur d'Arrigrand et de sa succession, à cet endroit," 183.
Plichon, sieur de. Jugement rendu par le Conseil de guerre, contre ce soldat déserteur, 26.
Ploch, Mlle. Pension obtenue; 425.
Plymouth. La *Vigilante* qui devait se diriger vers cet endroit a été par erreur conduite à Grandville, 212 ; le sieur Milly est parti pour cette ville avec plusieurs autres personnes, 212 ; mauvais traitements subis par les équipages français, 213 ; arrivée à Dieppe de 180 prisonniers venant de

Plymouth—*Suite.*
cette ville, 305 ; arrivée à Morlaix d'un paquebot anglais de Montréal, via Plymouth, 307.
Poboucoup, baron de. Pension viagère demandée, 528.
Poilvilain, sieur. Renseignements demandés sur sa conduite durant le siège de Louisbourg, 294.
Pointe à la Chevelure. Le bruit court que les Anglais se seraient emparé du fort de cet endroit, 207.
Pointe Coupée. Progrès des établissements, 458 ; le commandant du poste, 466.
Poisson. Exemption de droits, 17.
Poisson, M. Les projets d'établissement du chev. Ménager, 141.
Poissonnier, M. Pension pour Mlle Vincelotte, de Ste-Hélène, 435.
Poitiers. Fonds pour payer les bataillons du Canada rendus à cet endroit, 313.
Poitou. Au sujet des Acadiens qui y sont établis, 530.
Polaingre, sieur Jean Charles. "Habitant du Canada ; au sujet de son passage," 291.
Pommereau, sieur. Concession de terre qui lui fut faite sur le côté nord du fleuve, 24.
Pommereau, veuve. Difficultés avec le sieur Estèbe, au sujet de la succession du sieur La Lande, 9 ; arrangements concernant les diffcultés avec le sieur Estèbe, 24 ; son privilège de pêche au Gros Mékatina, 189.
Pommeroy, sieur de. Promotion obtenue, 138 ; la croix de St-Louis conférée au sieur Pottier de Pommeroy, 396.
Pomone, la. Retour de cette frégate commandée par M. de Saurins, 231 ; réarmement de cette frégate sur laquelle les troupes s'embarqueront, 276 ; doit mettre à la voile pour Québec, 282 ; son arrivée à Québec, 285 ; a été brûlée à Québec, 309.
Pompadour, Mme la marquise de. Le baron Dumaine mérite la croix de Saint-Louis, 318 ; le mémoire du sieur Drouillon, 328.
Pondiak, chef. Parti pour Détroit, après avoir mis la nation illinoise dans sa cause, 467.
Pondichéry. Le colonel d'infanterie servant à cet endroit, 412.
Pontbriand, abbé de. Envoi du document concernant la prise de possession de l'évêché de Québec, 3 ; l'harmonie règne dans le Chapitre de Québec, depuis son arrivée, 12 ; l'évêque a dû être informé par celui-ci que les 9,000 livres ont été payées, 28 ; l'envoi d'une ordonnance de 9,000 livres qui a été accordée à M. l'évêque de Québec sur l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon, 34 ; a dû informer l'évêque de Québec que les 9,000 livres qu'il devait recevoir, ont été payées, 45 ; zèle de l'évêque de Québec, et passage accordé au sieur Bourgeois, 122.
Pontbriand, M. de, à Rennes. L'évêque de Québec dont on n'a pas reçu de nouvelles, 296.
Pontbriand, M. le comte de Nevers. Lettres qu'il désire faire parvenir à l'évêque de Québec, 290.
Pontchartrain, Mouseigneur de. Les articles de M. d'Iberville qu'il a renvoyés, 521.
Pontchartrain, M. de. Extrait des délibérations de la junte de guerre et de son mémoire qui y a donné lieu, 524.
Pontdoville, M. de. Le doyen de la Grande Chambre du Parlement de Bretagne, et un bénéfice pour l'abbé Miniac, 141.
Pontchartrain, M. le comte de. Lettres écrites en 1712 et 1713 au sujet de la pêche à la morue, de la cession de Terreneuve, etc., 537.
Ponthoix, le. Paquebot anglais arrivé à la Hogue, 303.
Pontleroy, sieur de. Ingénieur ; son arrivée doit faciliter les travaux, 207 ; nommé ingénieur en chef, 234 ; ses observations sur les endroits propres à faciliter une descente dans le Saint-Laurent, 252 ; ses appointements ; M. de Vaudreuil le mettra au fait des abus qui se commettent, 282 ; doit s'enqérir exactement de tous les abus qui se commettent dans la colonie, 287 ; comptes de dépenses faites en Canada qui n'ont pas été signés par lui, 506.
Pont-l'Evêque, en Normandie. Lettre pour le capitaine d'Estimauville, adressée à cet endroit, 299.
Pontois. *Voir* Pontoy.
Pontoy, sieur Mauriel de. A servi utilement dans la colonie, 152 ; ses appointements, 315.
Porquet, M. Liste des personnes débarquées à Calais, venant des prisons d'Angleterre, 293 ; arrivée à Calais du paquebot la *Minerve* avec des prisonniers français ; instructions, 314 ; "rôle des habitants arrivés à Calais par le navire de Cartel, le *Spence*, de Philadelphie," 317 ; "listes des officiers, soldats et habitants arrivés à Calais sur le navire de cartel le *Prince William*," 316 ; liste des habitants du Canada arrivés à Calais, 343 ; Canadiens qui sont à Calais, 358-368 ; liste des officiers sur le *Nancy*, 358.
Portail, sieur. Promotion obtenue, 139.
Port au Prince. Procès intenté contre le procureur général du Conseil supérieur de cet endroit, 406.
Port Dauphin. "Règlements concernant les fonctions des officiers du baillage et de l'amirauté," 15 ; travaux pour le logement de la garnison, 17 ; qualité des terres, 17 ; "le sieur Dangeac est destiné à aller relever le sieur Du Chambon Verger dans le commandement à cet endroit," 31 ; envoi de vivres pour un an, 31 ; division commandée par M. Duchafauld, à cet endroit, 265 ; relâche de la frégate la *Fidèle*, à cet endroit, 264 ; ce nom sera donné au Havre Ste-Anne, 477 ; facilité de fortifier cette place, 478 ; on peut y transporter les troupes et y faire la résidence de l'état-major ; 478 ; le principal établissement de l'Ile Royale y est transféré, 498 ; remarques sur les avantages de fortifier le poste, 498 ; instructions au sieur Benoît, inspecteur des travaux. 499 ; plan de cette place avec les projets de fortifications, 500.
Portes, Angélique. Augmentation de sa pension, 433.
Portier dit Bellerose, sieur Edme. "Ordre du roi pour lui donner congé absolu," 160.
Port La Joie. A l'occasion du choix d'un chef-lieu pour l'Ile St-Jean, il ne doit pas être question de cet endroit, 16 ; prétention de la veuve Fauteux sur l'habitation de M. Brouillan de St-Ovide, à cet endroit, 166 ; arrivée du capitaine de Boishébert avec son détachement, 258 ; deux bâtiments sont arrêtés en mer et conduits à cet endroit, 480.
Port Louis. La flotte partie de cet endroit est dispersée par un coup de vent, 92 ; c'est là que les recrues seront disciplinées, 376 ; liste des officiers de la légion de l'Ile de France, qui doivent s'y rendre, 381 ; Mlle de Longueuil résidente, 405 ; douze filles sont embarquées pour le bayon de la Fourche, 444 ; liste des Acadiens qui s'y trouvent, 528.
Portneuf. Les ursulines ne devront pas être inquiétées au sujet d'une terre qu'elles y possèdent, 40 ; acquisition d'une terre par les ursulines, 44.
Portneuf, M. de. Obtient une promotion, 101 ; nommé capitaine, 235 ; son départ pour aller servir à la Louisiane, sous les ordres de M. de Bienville, 454 ; a pris part à l'expédition contre les Chicachas, 456.
Port-Royal. Si M. de Périer de Salvert arrive trop tard pour secourir Louisbourg, il devra

DOC. DE LA SESSION No 18

Port Royal—*Suite.*
s'emparer de cette place, 54; l'*Atlas* y fit un voyage en 1744, 77; M. de la Galissonnière est informé qu'il pourrait bien être nécessaire de faire quelque tentative contre cette place, 86; il en est question au sujet des frontières de l'Acadie, 148; Acadiens poursuivis par les Anglais après s'être rendus dans les environs, 258.

Port St-Pierre. Fort établi à cet endroit, par MM. Denys, 477.

Port Toulouse. Le commandement sera laisssé au sieur Benoit, 31; des vivres pour un an y sont envoyées, 31; barre qui empêche l'entrée aux vaisseaux, 478; des batteries doivent y être exigés, 478; sa grande utilité pour la pêche, 478; on y tiendra une garnison avec un aide-major, 478; avantages de cet endroit, 478-498; instructions du sieur de Bellechasse commis inspecteur pour les travaux, 499; plan de cette place avec les projets de fortifications, 500.

Postes. Distribution des commandements dans ceux de l'ouest; plaintes des locataires; dispositions concernant l'affermage, 42; le commandement de celui de Détroit; l'effet produit par l'abandon de Chouegnen par les Anglais; les dispositions du sieur de Céloron à l'égard du fermier à Niagara, causent des plaintes de la part des sauvages, 42; la guerre occasionne un dérangement considérable dans leur exploitation; il convient que les fermiers paient les gratifications des commandants, 103: instructions touchant les abus dans les dépenses des postes, 108; abus qui occasionnent une augmentation de dépense énorme, 177; il ne faut entretenir que ceux qui sont absolument nécessaires, 179.

Poste de Frontenac. Affermage de ce poste au sieur Chalet, 8; son affermage au sieur Chasles, 34; son exploitation par le sieur Chasles, 40; approvisionnements pour la garnison, 41; abandon de l'affermage, 68; il est désirable qu'il soit affermé, 110; établissement d'une mission, 112; le commerce du sieur Roger doit y être protégé, 128; proposition de l'abandonner aux marchands, 192.

Postes de traite. Il est question de leur établissement, 81.

Poste de Vincennes. Défaite des Illinois qui s'y rendaient, 455.

Poste Niagara. Le bail de ce poste a été donné au sieur Chalet, 8; besoins de la garnison, 41; renfort pour la garnison, 41; affermage de ce poste, 34; l'échouement d'une barque a privé le sieur Chasles de la traite qui s'y faisait, 40; plaintes concernant le sieur de Céloron, qui y commande, 40; difficultés causées par le fermier de ce poste, 42; son importance, 42.

Postillon, le. Affrêté pour le transport des familles acadiennes de Morlaix, 354; femmes acadiennes enceintes embarquées sur ce navire, 356; relâche de ce vaisseau qui transportait des Acadiens de Morlaix à Cayenne, 356.

Pot, Pierre. Parmi les Canadiens à la baie de Biloxy, 519.

Potasse. Incendie du magasin contenant ce produit, 82.

Poudres. Lettre concernant les poudres, 22.

Poudret, sieur. Est parvenu à lever les obtacles à la transmigration des Chouanons, 41.

Poudrier, François. Parmi les Canadiens qui sont en garnison à la baie de Biloxy, 519; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Pouget, sieur. Mémoire au sujet de la subsistance, 405.

Poulard, sieur. Négociant à St-Malo, 15; accusé d'avoir fait du commerce avec les Anglais, 30.

Poulard et Boismory, sieurs. Leur commerce illicite, 30.

Pourtrait, sieur. Restera à l'Ile Royale jusqu'à l'année suivante, 209; demande à servir dans les ports de France, 263.

Pouteoutamis. Font partie du conseil tenu à Détroit par les sauvages, 326.

Pouthieu, sieur. Syndic des créanciers anglais concernant les papiers du Canada. 387.

Praslin, M. le duc de. Son avis est demandé sur divers points relatifs à la pêche sur les côtes de Terreneuve, 335; les lettres de M. de Pontchartrain touchant la pêche à Terreneuve, lui sont renvoyées, 337; prix excessifs qu'exigent les Anglais pour le passage des habitants du Canada qui désirent revenir en France, 343; MM. de Méloises et Péan désirent passer au Canada pour y vendre leurs biens et le prient de leur obtenir de la cour d'Angleterre une prolongation de temps, 348; passeport pour le sieur des Méloises, il est prié d'en demander pour les sieurs de Boishébert et Chabert Joncaire, 351; demande de prolongation de temps, à la cour d'Angleterre, pour les sieurs Charest et Dufy Desaulniers, 351; demande d'un passeport, pour le sieur Cadet sorti de la Bastille, 351; délai demandé pour les sieurs Charest et Dufy des Aulniers, afin de leur permettre d'aller au Canada, 351; passeport pour les sieurs Rocheblave et Perreau, 351; la pêche sur les côtes de Terreneuve, 352; attitude de la Mobile et des autres postes de la Louisiane, 354; efforts qui ont été faits pour pacifier les sauvages, 354; prise de possession par les Anglais, de la partie de la Louisiane qui leur a été cédée, 354; paiement des lettres de change, 355; saisies faites par les Anglais, avant la déclaration de guerre, 355.

Praslin, M. le duc de. Papiers du Canada que les Anglais ont en leur possession, 355; acte de prise de possion de l'Ile Malouine, 356; "billets de monnaie," 356; liquidation des lettres de change et des billets de monnaie, 356; "réponse à la réplique de la cour d'Angleterre, touchant les papiers du Canada," 361; pêche sur les côtes de Terreneuve, 362; vexations dont les pêcheurs français ont à souffrir de la part des Anglais, 365; le traitement qu'on fait subir aux Français sur les côtes de Terreneuve, 366; échange de St-Pierre et Miquelon contre 2 autres îles, 367; retraite de M. Dangeac, 367; troubles sur les côtes de Terreneuve, 367; affaires de Terreneuve, 368-375; lettre reçue de M. Dangeac, 367; mémoire du sieur Gautier, 374; dépêche de celui-ci à l'égard de la subsistance accordée aux familles résidentes à Rochefort et à La Rochelle, 529.

Prassac, Dme Marie Madeleine. Mariage du chev. de la Noue, son fils, à Marguerite Guédry, 493.

Prat, M. Sa proposition de former une compagnie ayant pour objet l'importation de nègres, 455.

Prault, sieur, imprimeur, quai de Gesvres. Possède un exemplaire de l'arrêt du Conseil d'Etat concernant les concessions des terres de la province de l'Acadie, 142.

Précieuse, la. Envoyée à Vera Cruz, pour en rapporter des provisions, 442.

Préfet apostolique. Nommé pour St-Pierre et Miquelon, 370; ce titre est demandé pour l'abbé Girard, 375; mémoires de l'abbé de Lisle Dieu contre le préfet apostolique, 415.

Préjeau, sieur. Prise du bâtiment anglais, la *Vénus*, par un bâtiment qu'on assure lui appartenir, 419.

Préneuville, M. de Boulogne de, fermier général. La position de receveur des ports et havres de Launion, qu'il devra accorder au sieur Desprès le Loutre, si le sieur Solier, malade, vient à mourir, 396.

Prescription. Passerat de la Chapelle, doit en être exempté, 375; la réclamation des sieurs Gauthier et Bugeaud, en est exempté, 375; personnes qui doivent en être exemptées, 376.

Président du Parlement de Bretagne. On lui demande de continuer à protéger le frère de l'abbé le Loutre, 349.

Président du Parlement de Paris. Le procès entre les anciens missionaires de l'Acadie et du Canada et les supérieurs et directeurs des Missions Etrangères, 349; procès de l'abbé le Loutre contre le séminaire des Missions Etrangères, 354.

Prévaricateurs. Les biens de ceux du Canada, 375.

Préville, sieur. Il est fait mention de lui, 195.

Prévost. *Voir* de Raymond et Prévost, 154.

Prévost, M. Compte qu'il a rendu en l'absence de M. Bigot, 16; son avancement, 61.

Prévost, sieur. Son passage en France; retournera au Canada, si sa santé le lui permet, 85; embarquement de sa famille, 91; chargé du règlement des dépenses de l'Ile Royale, 94; "le sieur Bréard l'aîné le remplace dans le contrôle de la marine en Canada," 102; commissaire ordonnateur à l'Ile Royale, 108; le roi a agréé qu'il aille à Louisbourg, 108: "M. de la Galissonnière doit se concerter avec lui au sujet de la police des troupes de la garnison," 115; lettres au sujet de l'application des fonds destinés à l'Ile Royale, 117; les employés doivent repasser à l'Ile Royale, 117; traitement du sieur Séguin, 117; maison et terrain appartenant aux héritiers de feu Pierre Allain de Lamothe, 118; le sieur Carrérot, écrivain principal du roi, 118; les troupes et les habitants de l'Ile Royale, 124; gratification aux familles de l'Ile Royale, et aux sœurs de la Congrégation, 124; les troupes de l'Ile Royale, 124; équipage que le sieur Rodrigues doit amener à Louisbourg, 125.

Prévost, M. Les mesures à prendre pour subvenir aux premiers besoins des troupes et des habitants de l'Ile Royale, 124; ce qu'il y a à faire au sujet des bâtiments civils, 136; achat de vivres des Anglais, 136; "envoi des rôles des troupes suivant les modèles qui lui sont adressés," 136; protection de la pêche, 137; achat de charbon pour l'année 1751, 137; "observations sur les projets des états de dépenses de la colonie," 139; dépenses pour l'année 1750, 140; concession de terrain, 165; situation des habitants de l'Ile St-Jean, 166; devra consulter M. de Raymond au sujet des ordres donnés pour la distribution des concessions, 166; gratification annuelle accordée à la Dame Carrérot, sa belle-mère, 167; obtiendra de l'avancement à la première occasion; ne peut passer en France, 167; ses rapports avec M. Raymond, 167; l'hôpital de Louisbourg, 167; M. de Raymond porte plainte contre lui, 169; ses plaintes contre M. de Raymond, 169; la conduite qu'il doit tenir envers M. Raymond, 170; M. de Raymond devrait éviter les discussions avec lui, 181; relations entre les Anglais et les Micmacs, 183; nomination du sieur Morin pour remplir la charge de garde-magasin, 183; diminution du commerce, 183; "arrangement qu'il a fait avec l'entrepreneur de la fourniture du charbon," 183.

Prévost, M. Ses difficultés avec M. de Raymond ont eu pour effet de paralyser le développement de la colonie, 183; "son avis est demandé au sujet de 2 mémoires réunis par l'abbé le Loutre," 184; arrivée des vaisseaux à Louisbourg et les fortifications, 184; il lui est recommandé de vivre en bonne intelligence avec M. de Drucourt, 194; gages des chaufourniers et des mineurs, 194; le compte des outils lui sera envoyé, 195; plaintes portées contre lui, 195; finances et magasins du roi, 196; M. Bigot doit s'entendre avec lui, 204; préparatifs des troupes avant leur embarquement, 205; "comme il n'y a point de commissaire des guerres à la suite des deux bataillons détachés pour l'Ile Royale, il en fera les fonctions," 205; est informé de l'envoi d'une partie

Prévost, M.—*Suite.*
des effets préparés pour les troupes, 205; peut tirer des provisions des colonies anglaises s'il peut le faire avantageusement, 208; instruction, au sujet du traitement des soldats des 2 bataillons passés à l'Ile Royale, 208; un paquet contenant des instructions secrètes, lui est envoyé, 209; 60 à 80,000 livres en espèces lui sont envoyées directement de Rochefort, 224; "un commissaire des guerres à Louisbourg est nommé sur ses représentations," 224; il ne peut être question de son avancement pour le moment, 224; une gratification de 2,000 livres lui est accordée, 224; réponse prochaine aux lettres qu'il a écrites à M. de Machault, 239; ses supérieurs ont confiance en lui, 239; obtient une gratification de 3,000 livres 240; cargaison de farine expédiée par le sieur de Lalande, 240; renvoi d'un paquet qui lui fut adressé en 1755, 240; reçoit un paquet qui ne sera ouvert que si M. de Drucourt venait à manquer, 240: transport des deux bataillons du régiment de Berry à Québec, 242; son état de santé, 242; réception du paquet que lui avait adressé M. de Machault en 1755, 243; grade de commissaire général de la marine que le roi lui a accordé, 243; "des mâts lui sont envoyés pour réparer les accidents arrivés à l'escadre de M. de" Lamotte, 255; est accusé de permettre des jeux de hasard dans sa maison, 261; l'*Aigle* et l'*Eveillé* dont les chargements sont importants, et dont on attend des nouvelles avec impatience, 261; l'envoi du vaisseau, le *Charmant*, à Québec est approuvé, 261; a pris les moyens de faire parvenir à Québec la nouvelle de la présence de l'escadre anglaise à l'île d'Aix, 261; le changement qu'il a fait au sujet de l'alimentation des soldats, est favorable à leur santé, 262; envoi l'un des vaisseaux de l'escadre de M. de La Motte en France, avec 60 matelots convalescents, 262; le *Descay* pris aux Anglais par le *Bizarre*, 263; le sieur Pourtrait demande à servir dans les ports de France, 263; envoie des vaisseaux à la Martinique pour en rapporter des sirops et des melasses, 263; dépenses de l'hôpital de Louisbourg, 263; la position d'écrivain principal est donnée à son frère, 263; son envoi de provisions au Canada est approuvé, 265; blé qu'il a demandé, 267; ses inquiétudes au sujet d'altercation entre les officiers, 268; ses observations au sujet des approvisionnements, 273.

Prévost, M. Dépenses de l'Ile Royale, 297; saufconduits pour MM. Sylvain et Beauharnois, négociants à l'Ile Royale, 297; lettre de M. le marquis de Vaudreuil, 297; mémoire du sieur Brunet, ci-devant de l'Ile Royale, 297; congé accordé au sieur Legot, ci-devant contrôleur à l'Ile Royale, 297; arrivée à Dunkerque de 53 officiers des troupes de l'Ile Royale venant des prisons d'Angleterre, 298; réclamation du sieur Salaberry au sujet des magasins du roi, 298; diverses listes des officiers qui servaient dans les troupes de l'Ile Royale, 298; saufs-conduits accordés aux sieurs Solignac et Cabarrus, 298; liste générale et apostillée de toutes les familles d'officiers, employés, habitants et soldats de l'Ile Royale, 298; est accusé d'avoir enlevé à la caisse une partie des fonds, 338; au sujet de son arrestation et de la saisie de ses papiers; il doit être conduit à la Bastille, 338; obtient sa liberté à condition qu'il ne s'absente pas de Paris, 339; n'est point complice de la malversation du sieur La Borde, mais on ne peut disconvenir qu'il ait manqué de vigilance, 351; le roi lui accorde sa liberté, mais il ne pourra, à l'avenir lui confier des postes de confiance, 351; est nommé pour assister le sieur Haran au dépôt des archives de la marine à Rochefort, 384; ses règlements au sujet des cabarets, 491; difficulté en-

DOC. DE LA SESSION No 18

Prévost, M.—*Suite.*
tre lui et MM. de Raymond et Séguin au sujet du lieu de réunion du conseil, 492 ; doit exercer les fonctions de contrôleur de la marine à Québec à la place du sieur Varin, 507.
Prévost, Mme. Vol commis chez elle par les troupes de Boston, 486.
Prévost et Drucourt, MM. *Voir* Drucourt et Prévost ; Drucourt, M. de, et Prévost, M.
Prévost et de Drucourt, MM. "Circulaire à l'occasion de l'élévation de M. de Moras au ministère de la Marine, 239 ; nouvelles forces navales destinées à protéger Louisbourg et la prise du *Chariot Royal*, 239 ; passage du sieur de la Grive en France et son remplacement par le sieur Magalon, 240 ; remboursements des dépenses faites par l'abbé Maillard pour la construction d'une église et d'un presbytère, à l'Ile Royale, 240.
Prieur. Son mémoire au sujet d'une pension, 405.
Prince, M. de, gouverneur de l'Ile de Ré. Son zèle envers les troupes qui se rassemblent à l'Ile de Ré, 231.
Prince de Condé, le. Arrivée de ce navire et rapport du capitaine, 272.
Prince de Conti, le. A fait la capture d'un navire anglais, 52.
Prince Edward, le. Chargement et départ de ce navire, 274
Prince de Galles, le. Liquidation de la prise de ce vaisseau anglais, 274 ; prisonniers venant de Plymouth sur ce paquebot, 305.
Prince d'Orange, le. Doit transporter des approvisionnements expédiés de Rocchefort, 97.
Prince Noir, le. Dispositions prises à l'égard de l'officier et des matelots anglais placés sur ce navire, 216.
Prince William, le. Son arrivée à Calais, 316.
Priou, sieur. "Sa soumission pour la fourniture de l'huile de pétrole et du camphre pour le Canada est acceptée," 298.
Prisonniers. Lettres concernant l'échange, 55-74 ; prisonniers anglais embarqués sur la *Suzanne Sophie*, 72 ; officiers français prisonniers, en Angleterre, 88 ; évasion, 113 ; on devrait faire sortir les prisonniers anglais qui sont à Québec, 283 ; correspondance concernant l'échange, 283 ; envoi de prisonniers à La Rochelle, 310 ; arrivée de 150 prisonniers du Canada à La Rochelle, 310 ; départ de 85 prisonniers anglais de Terreneuve, 329 ; brûlés par les Indiens, 452 ; les Chicachas devront remettre les prisonniers français qu'ils détiennent à M. de Céloron, 456.
Procès-verbal. Au sujet de la recherche inutile faite de la personne du sieur Fontenette, 465.
Procureur général. Le ministre regrette son décès ; le sieur Perthuis remplit cette charge, 277.
Procureur R. P. Syndic des Frères de la Charité. Urgence d'envoyer à Louisbourg 4 religieux et 3 ou 4 valets infirmiers. 249.
Procureur des missions du Canada. "Réception de son livre journal," 413.
Procureur général. Le sieur Verrier remplit cette charge, 99 ; copie des documents en rapport avec les limites de l'Acadie, 145 ; "le roi lui accorde ainsi qu'aux autres officiers du Canada les mêmes honneurs, privilèges, etc., dont jouissent les mêmes officiers dans son royaume," 363.
Profond, le. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur ce vaisseau, 4 ; charbon envoyé, 15 ; transporte deux missionnaires à l'Ile Royale, 17.
Prosper, sieur. A reçu la déclaration *ante mortem* du sieur de Villemont, lieutenant colonel, 473.
Protestants. Le nombre croissant de ceux-ci au Canada ; le dénombrement doit en être fait et ceux d'origine étrangère doivent être renvoyés. 190 ; leurs agissements, 202 ; Allemands et Alsaciens
Protestants—*Suite.*
protestants qui désirent s'établir à la Louisiane, 211.
Prothée, le. Doit protéger le commerce de la pêche à la morue, 136.
Proulx, Louise. Obtient des secours, 333.
Provost, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Prudent, le. M. Drouillan, officier du Canada, passé en France sur ce vaisseau, 249 ; son départ de Rochefort, 263 ; son arrivée à Louisbourg, 264.
Prudhomme. *Voir* Ecores, 453.
Puysieul, marquis de. *Voir* Puysieulx.
Puysieulx, M. le marquis de. Envoie un mémoire concernant l'Ile Royale, 76 ; les projets des Anglais à l'égard de l'Acadie et de la Baie d'Hudson, lui sont envoyés, 122 ; le premier convoi parti pour l'Ile Royale, 122 ; droits de la France sur l'île de Canceau, 123 ; échange des prisonniers de guerre, 123 ; "mémoire au sujet des limites de l'Acadie et la question de Canceau," 123 ; échange des prisonniers indiens, 124-142 ; documents transmis par l'ambassadeur d'Angleterre, 124 ; ordres du roi de la Grande-Bretagne concernant l'échange des sujets des deux couronnes et des sauvages alliés, 141 ; conduite de M. de la Jonquière au sujet de la frontière de la Nouvelle-Ecosse, 142 ; promotion pour le sieur Johnston, 143 ; plaintes du gouverneur de l'Acadie, 145 ; objections soulevées par les commissaires anglais, 145 ; conférence avec M. le vicomte d'Albemarle, 145 ; les commissaires qui doivent fixer les limites de l'Acadie, 145 ; difficultés entre Français et Anglais sur les frontières de l'Acadie, 145 ; attentat contre le brigantin le *St-François*, 146 ; demandes des propriétaires de navires qui ont transporté les troupes anglaises, de Louisbourg à Chibouctou, 146 ; violences commises à l'Ile Royale, 156 ; refus de la cour d'Angleterre de payer les navires qui ont transporté les Anglais de Louisbourg à Chibouctou, 156 ; transport des troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou, 157 ; navires pour le transport des Anglais de Louisbourg à Halifax, 156 ; conférences à Paris au sujet des prises, 157 ; difficultés soulevées par la cour d'Angleterre concernant le règlement des prises, 157 ; divers projets des Anglais, 157 ; lettres en faveur de M. Bigot, lieutenant de vaisseau, 158.
Quatre Sables, baron de. Il est fait mention de lui, 528.
Québec. Le sieur de Beauvais capitaine du port, obtient le grade de lieutenant de frégate, 6-9 ; "avantages d'acheter les marchandises à cet endroit plutôt qu'à Montréal," 9 ; bannissement des mendiants, 10 ; le bois de la Baie St-Paul ne peut y être transporté qu'avec beaucoup de difficultés, 22 ; la charge de lieut.-général de la prévôté, 22 ; il est trop tard pour s'occuper davantage des fortifications, 25 ; munitions et marchandises pour les magasins du roi, 35 ; "inutilité de la place de premier lieutenant du chirurgien," 38 ; le sieur Macarthy a été nommé capitaine du port, 39 ; travaux aux fortifications, 41 ; l'état des finances ne permet pas d'y fonder un établissement pour les filles, 44 ; nomination d'un aide-major, 46 ; la position de capitaine de port est accordé à M. Macarthy, 58 ; un vaisseau y sera envoyé, 65 ; "il n'est pas possible d'agrandir la cathédrale dans des conjonctures aussi peu favorables," 67 ; le sieur DuVivier y conduit un détachement, 69.
Québec. Le sieur Davigneau y enverra une de ses frégates, 69 ; le sieur Lainé se plaint du sieur Taché, habitant de cette ville, 70 ; peaux de castor expédiées, 72 ; équipage requis pour le vaisseau que l'on y construit, 72 ; le *Saint-Rock* doit y retourner, 73.

Québec. La position de capitaine de port n'est pas vacante, 77 ; une escadre y sera envoyée, 80 ; il n'est pas possible de donner des secours pour la reconstruction de la cathédrale, 83 ; au sujet des fortifications, 83-84 ; quelques navires de la flotte de M. de la Jonquière s'y rendront, 88 ; liste des passagers embarqués à cet endroit sur le *Northumberland*, 89 ; arrivée de la flotte, 89 ; l'*Aimable Marthe* y est envoyée, 89 ; instructions au sujet des fortifications, 93 ; a son arrivée le sieur Périer de Salvert prendra le commandement de tous les vaisseaux, 93 ; "le sieur Baucant, lieutenant général de l'amirauté n'est point dans l'intention de se retirer," 96 ; artillerie demandée pour cette ville, 96 ; le sieur Prévost contrôleur de la marine, 98 ; il est permis aux Religieuses Hospitalières d'admettre 4 novices moyennant une dot de 1,500 livres, 99 ; artillerie demandée pour les fortifications, 100 ; les travaux doivent être continués, 100 ; le sieur d'Aillebout de Céry est nommé capitaine du port, 100 ; "la majorité est accordée au chev. de Longueuil," 101 ; le roi accorde la lieutenance, à M. Rigaud de Vaudreuil, 103 ; moyen pour subvenir aux dépenses des fortifications, 103 ; accusation en rapport avec les travaux des fortifications, 109.

Québec. Les troupes de la garnison doivent être logées dans les casernes, 110 ; travaux aux fortifications, 110 ; " la majorité est donnée à M. de Ramzay," 115 ; la place de doyen du chapitre n'est pas encore vacante, 120 ; arrangement conclu avec le syndic des créanciers de l'Hôpital Général, 121 ; l'entretien d'un 3me régent pour le collège est supprimé, 122 ; demande au sujet des réparations faites au palais épiscopal, 123 ; ce qu'il y a à faire à l'égard de la majorité, 124 ; les recrues et les munitions embarquées sur la *Diane* seront débarquées à cet endroit, 125 ; les *Trois Cousins* appartenant aux sieurs Charet de cette ville, 126 ; L'*Anglesea* y transportera l'équipage et les munitions pour l'*Orignal*, 127 ; le bâtiment destiné aux pensionnaires des Jésuites et converti en arsenal, 128 ; les trois corps de casernes ne suffisent pas pour loger les troupes, 128 : l'*Anglesea* quittera cette ville dès que l'équipage de l'*Orignal* sera débarqué, 129 ; le doyenné du chapitre est donné à l'abbé Cabanac Taffanel, 130 ; une gratification ne peut être accordée au chanoine du chapitre, 130 ; on donnera au sieur Aubert la place de capitaine des portes, 131 ; établissement des déserteurs envoyés à cet endroit, 132 ; le chv. de Longueil a été nommé lieutenant du roi, 133 ; petit nombre d'ouvriers dans cette ville, 133 ; le sieur Franquet doit s'y rendre le printemps suivant, 133 ; ils vaut mieux réunir l'Hôpital Général de Montréal à celui de cette ville, 133 ; certificat pour servir à l'abbé de Gannes, chanoine de la cathédrale, 134 ; demande d'un ingénieur pour aller examiner les fortifications, 142 ; " réclamation des jésuites au sujet du bâtiment qu'ils disent avoir été pris pour en faire l'arsenal du roi," 143 ; M. de Villéon s'y rendra, sur l'*Anglesea*, 143 ; " la nomination de l'abbé Cabanac Taffanel pour le doyenné de la cathédrale est irrégulière," 143 ; le sieur Le Mercier y retournera au printemps, 147 ; le doyen de la cathédrale s'embarquera, sur la *Diane*, 147 ; le sieur Troppez Martin, négociant, 148 ; le sieur Ranjard de La Rochelle y envoie un vaisseau, 149 ; demande d'un plan détaillé de la ville, 150 ; taxes imposées aux habitants de la ville à l'occasion de l'établissement des casernes, 151 ; réunion de l'Hôpital Général de Montréal à celui de cette ville, 151 ; nouvelle salle pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu, 151 ; compte rendu concernant les affaires du diocèse, 156 ; la contestation entre le chapitre et le séminaire, est renvoyée aux commissaires,

Québec—*Suite.*

156 ; " Au sujet de M. DuPlessis de Moronfont, Prévost de la Maréchaussée," 156 ; le fils du chev. de Longueuil, est nommé lieutenant du roi, 157 ; la place d'enseigne du port est accordée au sieur Pelgrin, 159 ; M. Franquet devra examiner les fortifications de la haute et de la basse ville, 161 ; choses auxquelles M. Franquet devra donner son attention durant son séjour dans cette ville. 161.

Québec. " Arrêt qui révoque l'ordonnance rendue, portant réunion de l'Hôpital Général de Montréal à celui de cette ville, 161 ; au sujet de l'instance entre le chapitre et le séminaire qui a été renvoyée devant les commissaires, 162 ; le montant prélevé sur les habitants de la ville pour l'entretien des casernes, n'est pas suffisant, 164 ; envoi d'un plan de cette ville, 164 ; le roi n'ordonnera pas la construction de nouveaux vaisseaux pour le moment, 164 ; à son arrivée M. Duquesne arrêtera l'expédition du Ch^er de Longueuil, 165 ; M. Franquet profitera de son voyage pour obtenir des renseignements au sujet des fortifications, 166 ; au sujet des missions du diocèse, 171 ; " au sujet de l'Abbé de l'Isle Dieu grand vicaire en France du Diocèse de Québec, " 171 ; au sujet de la cure, 172 ; le sieur Videau s'y rends pour y former un établissement de commerce, 175 ; *Le Tigre* doit y être envoyé, 175 ; les biens des pauvres en la possession des religieuses de l'Hotel-Dieux. 176 ; brevets de ratification des emplacements dans cette ville, qui n'ont pas été envoyés, 176 ; le sieur Panet remplit la charge de procureur et de notaire, 177 ; M. de Léry désapprouve les projet de M. Franquet à l'égard des fortifications, 177 ; " rien ne sera fait aux fortifications si la caisse de la marine n'est pas soulagée, 178 ; arrêt du Conseil d'Etat établissant une imposition pour l'entretien des casernes, 178 ; envoi d'un placet par l'abbé de la Corne, député du chapitre, 186 ; " expédition que M. de Villéon doit faire à Québec ; l'*Algonkin* sera lancé après son arrivée, " 186 ; nomination d'un arbitre au sujet de la contestation entre le chapitre et le séminaire, 187 ; " M. de Boulongue est nommé rapportenr de l'affaire entre le chapitre et le séminaire, 187 ; il ne convient pas de proscrire le commerce des colporteurs, 190 ; ii ne peut encore être question d'accorder au sieur Aubert, la commission de capitaine des portes, 191 ; excès de dépenses faites pour les approvisionnements, 192 ; le sieur Bréard est nommé garde-magasin, 192 ; M. Bigot fournira avant son départ tous les éclaircissements demandés, 193 ; tableau des missions du diocèse, 199 ; établissement d'une école pour enseigner l'art d'accoucher, 200 ; les résultats obtenus ne permettent pas la construction de gros vaisseaux, 202 ; " les troupes que les Anglais ont envoyées à la Virginie arriveront assez tôt pour agir avant même l'arrivée de nos troupes à Québec," 203 ; préparatifs pour recevoir les troupes, à leur arrivée, 204 ; on espère que le reste de l'escadre a pu s'y rendre, 206 ; mesures nécessaires pour assurer le débarquement des troupes, 210 ; nomination du sieur de la Corne comme doyen du chapitre, 211 ; au sujet du sieur Pellegrin venu de cette vil- 212 ; la *Dianne* et la *Fidèle* y sont envoyées pour porter des ordres à l'égard de la réception des troupes, 213 ; M. Dubois de Lamothe jugera s'il peut, sans risques, faire remonter son plus gros vaisseau jusqu'à cet endroit, 213 ; M. Hocquart y restera avec ses vaisseaux, 213 ; passagers qui doivent s'y embarquer avec M. Bigot. 214.

Québec. Arrivée de tous les vaisseaux de l'escadre de M. de Lamotte, 215 ; préparatifs pour une

Québec—*Suite.*
entreprise contre cette place, 213; le *Léopold* sera désarmé et la frégate l'*Abénaquise* pourra être armée tout de suite, 219; deux ingénieurs doivent s'embarquer à Brest pour cette ville, 220; le sieur Pellegrin est nommé capitaine en second du port, 220; M. de Vaudreuil perd une partie des meubles qu'il a fait embarquer pour cet endroit, 222; au sujet des plaintes contre le sieur Amiot, commis, 222; "pour faire course sur les vaisseaux anglais, cette ville n'est pas située favorablement," 223; bâtiments qui y transportent des provisions; on espère que l'escadre de Brest y est arrivée, 223; témoins qui doivent y être envoyés, 223; l'affaire entre le Séminaire des Missions étrangères et le Chapitre, 228; représentation des MM. du Séminaire de St-Sulpice sur la suppression de leur gratification, 234; "M. Dumas nommé à la majorité," 235; "la commission de lieutenant de la Prévoté a été accordée au sieur Guillemin," 236; la supériorité de notre flotte fait désirer au roi qu'il attaque la flotte ennemie avant qu'elle entreprenne quelque chose contre cette ville, 241; arrangements pour le transport du régiment de Berry, de Louisbourg à Québec, 242; poudre pour cette place, 242; secours demandés pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu, 246; on y transporte des vivres, 248; arrivée de 5 vaisseaux, 249; prisonniers anglais employés aux travaux des fortifications, 249; projet des Anglais pour surprendre cette place, 252.

Québec. La place de capitaine des portes est accordée au sieur Aubert, 253; gratification accordée aux Religieuses Hospitalières, 253; M. de Vaudreuil se prépare à repousser une attaque, 254; les services du sieur Bernier sont requis à cet endroit, 256; trois vaisseaux, accompagnés d'une escorte, quitteront la ville, 256-257; les vaisseaux se rendront à cet endroit si Louisbourg est bloquée, 259; saison trop avancée pour permettre aux Anglais d'entreprendre quelque chose contre cette place, 259; M. Péan, major de cette ville, confirme la victoire des Anglais, 260; la *Toison d'Or* y est désarmée, 260; le *Charmant* y est envoyé, 261; le *Bizarre* et l'*Echo* sont partis pour cette ville, 265; farine envoyée, 267; transport d'approvisionnements par les Danois, 272; paquets envoyés de cet endroit, au comte de Gramont, 272; farine pour les jésuites et les ursuline, 274; le chargement du *Rhinocéros* destiné pour cet endroit, 274; il convient de placer des officiers à bord des corsaires pour contenir les recrues destinées pour cette ville, 274; il est ordonné à M. Duchaffault de Besne de retourner à cet endroit, 276; le senault anglais, la *Marie*, y est conduit 277; le *Britannia* y est conduit, 278; abus qui ont été commis sous l'administration de Bigot, 278.

Québec. Le sieur des Méloises est nommé aide-major, 279; le sieur Le Verrier a été nommé lieutenant du roi, 279; "discussions soulevées entre les directeurs du Domaine en Canada, les Jésuites et l'Hôtel-Dieu de Québec," 279; le sieur Peari, aide-major, au sujet de deux navires étrangers expédiés à cet endroit, 281; "un bon travailleur est requis pour aider M. Bigot," 282; le sieur Querdisien doit s'y rendre, 282; le général Wolfe est désigné pour aller faire le siège de cette ville, 283; effets laissés par le sieur Bourgas décédé, 283; compte rendu des prises vendues à cet endroit, 284; arrivée du sieur Kanon, 286; diligence de M. de Bougainville pour s'y rendre, 287; arrivée du sieur Querdisien, 287; "il a été décidé de réduire l'armement pour les transports à faire à Québec," 288; frégates envoyées à cet endroit, 288; attaque de cette place par le fleuve, 288; au sujet des Religieuses Hospitalières, 291; la

Québec—*Suite.*
Charmante Manon y est expédiée en parlementaire, 292; paquets envoyés par l'*Extravagante*, 294; arrivée des navires et de l'escorte du sieur Kanon, 294; la garnison ne doit pas tarder à entrer dans les ports de France, 296; officiers et soldats transportés de cet endroit, à la rade de Larmor, 296; hommes de la garnison transportés au Port-Louis par un paquebot anglais, 296; officiers et soldats pris sur le champ de bataille près de cette ville, 296; affrètement de l'*Aurélie* pour cet endroit, 298; arrivée à Rochefort de onze à douze cents hommes provenant de la garnison de cette ville, 299; instructions au sujet des troupes du régiment de La Sarre, venues de cet endroit, 299; arrivée à La Rochelle d'un troisième vaisseau parlementaire de cette ville, 299; Français venus de cet endroit sur le parlementaire le *Hautpoil*, 299; état détaillé des paiements faits aux officiers et soldats après la capitulation, 301; situation du sieur de la Chevrotière blessé au siège de cette ville, 305; la *Pomone* a été brûlée à cet endroit, 309; officiers et soldats revenus du Canada après la prise de cette ville, 310; "liste des habitants qui s'étaient retirés dans les bois pour passer à Québec," 310; le parlementaire anglais *Elthane* arrivé à la Rochelle, 310; le parlementaire *Elizabeth-Marie* arrive à La Rochelle, 311; le roi accorde la répartition de 10,000 livres aux pauvres du diocèse, 313; "les Registres et les Minutes des Greffes des amirautés de Québec ont été mis en dépôt à La Rochelle," 315; les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, 316; officiers et soldats arrivés à Calais sur le *Prince William*, 316; quelques familles de cet endroit réclament des secours, 320; le sieur Pézé chirurgien aide-major, tué devant Québec, 320; au sujet du clergé, 324.

Québec. Le sieur Coépel capitaine d'un des bataillons de Berry, blessé, 324; le sieur d'Aillebout de Cerry, ci-devant capit. de port, 326; les sieurs François Malherbe et Jean Sader, habitants, 332; papiers et pièces justificatives envoyés de cette ville, 336; mémoire de M. de Ramezay au sujet de la reddition de cette place, 355; papiers du Canada que les Anglais de Québec ont en mains, 355; M. de la Corne, doyen de Québec, a perdu une valise contenant plusieurs lettres de change du Canada, 362; M. de Barente, capitaine des grenadiers, tué au siège, 435; Conseil souverain érigé en janvier 1663, 501; le chevalier de Longueuil est nommé lieutenant du roi, 503; nomination d'un aide-major des troupes, 504; "ordre d'enseigne de port pour le sieur La Morille," 507; "ordre de capitaine des ports pour le sieur d'Aillebout," 507; "ordre de greffier de la maréchaussée pour le sieur La Malalie," 507; "provisions de lieutenant particulier de la prévôté pour le sieur Guillemin," 507; "ordre à M. Prévost pour faire les fonctions de contrôleur de la marine," 507.

Québec. "Provisions de conseiller au Conseil supérieur pour le sieur Perthuis l'aîné à la place du sieur d'Artigny; autres provisions et ordres," 508; "mémoire du séminaire pour les missionnaires de la Louisiane," 516; recensement, 532.

Québec, ancien évêque de. Les réparations faites au palais épiscopal, 123; réclamation au sujet des réparations faites au palais épiscopal, 145.

Québec, chapitre de. "Il ne s'est pas produit de division dans le chapitre depuis l'arrivée de M. de Pontbriand," 12.

Québec, chapitre de. Il ne sera pas accordé de gratification aux chanoines, 130; contestation entre le chapitre et le séminaire de Québec, 156.

Québec, collège de. Régent promis pour cette institution, 121.

Québec, diocèse de. Ce qui concerne les affaires de ce diocèse, 156; au sujet des missions de ce diocèse, 171.

Québec, palais épiscopal de. Prétention de l'hôpital général à ce sujet, 10; "arrêt qui ordonne qu'il sera pourvu à même les deniers de Sa Majesté au paiement des réparations qui y ont été faites," 28.

Québec, Hôpital Général de. Prétention de cette institution sur le palais épiscopal de Québec, 10; arrêt déboutant les religieuses de cet hôpital de leurs prétentions sur le palais épiscopal, 13; explication au sujet de l'arrêt déboutant les religieuses de cet hôpital de leurs prétentions sur le palais épiscopal, 13; la supérieure recevra une part de la succession de l'abbé de Norey, 28; sa fusion avec l'Hôtel-Dieu, 144; "au sujet de l'arrangement pris avec le syndic des créanciers," 121; sa fusion avec celui de Montréal, 151; "arrêt qui révoque l'ordonnance rendue, portant réunion de cet hôpital à celui de Montréal," 161; le sieur Dorner chirurgien aide-major, 325; règlement des papiers du Canada appartenant à cet hôpital, 375; "avance faite par la veuve Arnoux; elle demande une expédition des états des malades et des blessés entrés à cet hôpital," 381.

Québec, Hôtel-Dieu de. Sa fusion avec l'hôpital général, 114.

Quentin, veuve. Son décès; sa pension sera accordée à la Dme d'Entremont, 426.

Querdisien, sieur. Nommé pour prendre charge du bureau des fonds; il passera à Québec, 282; les appointements du sieur Pézé, chirurgien aide-major tué devant Québec en 1760, 320; achat de vaches, 370.

Quéret. Il est fait mention de ce missionnaire à la Louisiane, 455.

Questier. *Voir* Quétier.

Quétier, M. Les Acadiens venus d'Angleterre sur la *Fauvette*; ils sont retenus dans la rade à Morlaix et logés dans les casernes; ordre au sieur Jourand d'aller prendre de nouvelles familles à Bideford, 339; impossibilité d'augmenter la subsistance accordée aux Acadiens, 395; "rôles des familles acadiennes débarquées à Morlaix de l'*Esturgeon* et de la *Fauvette*, venant des prisons d'Angleterre," 340.

Queux, chevalier de. Une position est requise pour lui, 423.

Quiessy, Mme. Son mémoire au sujet d'une pension, 405.

Quintin. Son mémoire au sujet de la continuation de la subsistance, 405.

Quindre, sieur. Brevet de ratification de concession, 190.

Raffée, M. Signe les délibérations du conseil de guerre à Louisbourg concernant la capitulation, 484-485.

Raffin, M. le marquis de. Son mémoire au sujet de la prescription, 375.

Raimbault, sieur de. Il lui est permis d'aller servir à la Louisiane, 322.

Raisonnable, le. Départ de Rochefort; collision avec le *Messager*; doit revenir à Port-Louis, 264.

Rouville, sieur de. On se souviendra de lui, 25.

Rambouc, Jérôme. Augmentation de sa pension, 433.

Ramezay, Dame de. Sa pension sera transférée à ses enfants, 13.

Ramezay, Mlle de. "Sa pension est éteinte par sa mort," 152.

Ramezay, La Gesse, Mlle de. Demande de concession, 44.

Ramezay, M. de. La pension qui lui avait été accordée en raison de ses grands services sera continuée à sa femme et à ses enfants, 13; on a

Ramezay, M. de—*Suite.*
rendu compte au roi de la perte subie par sa veuve; il lui a accordé une pension, 419.

Ramezay, Mme Geneviève de. Veuve du sieur de Boishébert; obtient un brevet de ratification de concession, 151.

Ramezay, sieur de. Le temps accordé pour l'exploitation du poste d'Alepemigon est expiré, 28; fera passer en France tous les prisonniers qu'il a envoyés à Québec, 81; son mémoire concernant Port-Royal et l'Acadie, 96; le roi lui a accordé la croix de St-Louis, 101; sa promotion, 100; obtient la majorité de Québec, 115; diverses nominations, 235; un acompte sur ses appointements a été accordé, 296; le ministre attend son mémoire, 310; son arrivée en France, 315; obtient un nouveau traitement, 315; il lui est permis de se rendre à Paris où sa présence est requise par sa famille, 326; un passeport lui est envoyé, 339; la publication d'un mémoire pour justifier sa conduite lors de la reddition de Québec, est refusée, 355; obtient une pension, 355; son décès à Cayenne, 398; son fils a perdu la vie sur le *Chameau*, 480.

Ramoneurs. Ramoneurs savoyards, 109; ceux qui doivent être envoyés de France, 179.

Rapide Saint-Jean. Mémoire au sujet de la construction d'une route s'étendant jusqu'au-dessus de ce rapide, 43; construction d'un fort à cet endroit, 109.

Raubour, sieur. Mémoire au sujet de continuer la subsistance accordée aux familles de l'Ile Royale et du Canada, 405.

Ranché, M. Secours pour les Acadiens arrivés de Halifax au Havre, 292; liste des habitants de l'Ile Royale et de l'Ile St-Jean, réfugiés au Havre, 292; prisonniers débarqués au Havre, 293; emploi des Acadiens aux travaux du Havre, 294; montants déboursés pour secourir les habitants de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, 294; habitants de l'île Saint-Jean, qui sont allés de Cherbourg au Havre, pour y travailler, 295; secours pour les Acadiens qui sont au Havre, 306-307-314; le ministre a reçu sa lettre, 306; prisonniers anglais renvoyés par le *Boscawen*; instructions au sujet des troupes revenues du Canada, 314; liste des soldats arrivés de Portsmouth au Havre, 316; dépenses occasionnées par l'arrivée au Havre, des officiers et soldats venus sur les vaisseaux *Boscawen*, le *James*, l'*Epreuve* et les *Trois Frères*, 316.

Ranjard, sieur. Protection demandée pour le capitaine du vaisseau qu'il envoie à Québec, 149.

Ras, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Rasteau, sieur. Au sujet d'un montant qui lui est dû, 154.

Raymond, M. le chevalier de. *Voir* Raymond sieur de.

Raymond, sieur de. Remplacera M. Desherbiers, 154; s'embarquera sur l'*Heureux*, 154; on attendra ses propositions pour distribuer les croix de St-Louis, 154; nommé pour commander une compagnie au Canada, 73; instructions générales, 153; demande une gratification de 20,000 livres, 154; diverses promotions et nominations, 154-166-168; on attend la nouvelle de son arrivée à Louisbourg, 154; M. Duquesne se concertera avec lui, au sujet de la distribution des troupes, 164; "devra faire exécuter promptement les ouvrages des fortifications," 166; devra être consulté au sujet de la distribution des ouvriers, 166; son état de santé, 167; le roi n'est pas en état d'augmenter les troupes, 167; mission pour les sauvages, 167; ses relations avec M. Prévost, 167; ses démarches après son arrivée à Louisbourg, 167; négociations avec les Anglais, 168;

Raymond, sieur de—*Suite.*
"reçoit une ordonnance qui règle le rang des officiers," 168.
Raymond, sieur de. Ses propositions au sujet de la distribution des croix de St-Louis, sont approuvées, 168 ; requis d'envoyer une liste apostillée des officiers et des cadets, 169 ; communiquera ses vues à M. Prévost concernant l'établissement d'un carénage et d'un logement pour les équipages des vaisseaux du roi qui peuvent hiverner, 168 ; son recensement des habitants et son mémoire concernant la milice seront reçus avec plaisir, 168 ; le bon effet que produira la présence des vaisseaux croisant dans le golfe, et dans les parages de l'Ile St-Jean, 169 ; évitera de montrer de la défiance aux Anglais, et entretiendra de bons rapports avec eux, 169 ; porte plainte contre M. Prévost, 169 ; des passages seront accordés aux personnes qui sont à son service, 174 ; le roi lui a accordé la croix de St-Louis, 175 ; obtient la permission de retourner en France, 181 ; les fortifications de Louisbourg et autres postes de l'Ile Royale, 181 ; porte plainte contre MM. de Lizardais et de Sévigny, 181 ; extrait de l'instruction à M. Hocquart, qui lui a été envoyé, 181 ; "le remplacement dans les emplois militaires," 181 ; ses disputes avec MM. Prévost et Duquesne, doivent cesser, 181 ; la paix conclue avec les sauvages de l'Acadie, 182 ; ses projets concernant le développement de l'Ile Royale, sont très intéressants ; mais l'état des finances ne permet pas au roi de faire davantage, 182 ; les dispositions qu'il a prises pour l'instruction des officiers, sont approuvées, 182.
Raymond, sieur de. Projets des Anglais depuis la prise de Louisbourg, 182 ; ne peut obtenir le cordon rouge, 182 ; demande le cordon rouge avec la pension ordinaire, 186 ; son retour en France, 187 ; mérite une récompense pour ses services ; devrait obtenir quelques commandements particuliers, attendu qu'il est fortement recommandé, 189 ; ses idées optimistes, 195 ; son salaire, 206 ; quelque chose devrait être fait pour lui ; il est fortement recommandé, 221 ; secours accordé à celui qui est chargé de la gérance de son habitation, 225 ; conduite suspecte de son secrétaire, 244 ; a demandé pour le sieur Rosette un passage pour Louisbourg, 250 ; le roi a accordé une pension à son frère, 292 ; obtient une pension, 280 ; sa conduite distinguée à Carillon, 280 ; "récit détaillé des fêtes donnés à Louisbourg à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne," 280 ; le procès intenté contre le chevalier Bogard de la Noue, 492 ; compte rendu de certaines difficultés entre lui, Prévost et Séguin au sujet du lieu de réunion du conseil, 492 ; son règlement concernant la fréquentation des écoles de mathématiques et d'artilerie par les officiers, 492 ; son ordonnance prohibant les loteries, 492 ; "estimation d'un bâtiment proposé pour loger les soldats dans les ports de l'Ile Royale où il jugera à propos de les détacher," 492 ; M. de Drucour le remplace, 503.
Raymond, sieur comte de. *Voir* Raymond, sieur de.
Raymond et Prévost, MM. La mission de M. de Chabert, 154 ; l'état du roi pour les dépenses de 1751 leur est envoyé, 154 ; soldats déserteurs, 154 ; au sujet des finances, 154 ; nécessité de diminuer les dépenses, 167 ; secours fournis aux habitants, 168 ; situation de la colonie à l'égard des vivres, 169 ; cargaisons des bâtiments anglais qui ont été introduits à Louisbourg, 182 ; appointements des officiers, 181 ; réparations aux fortifications, 181 ; secours à donner aux Acadiens, 182 ; c'est le défaut d'entente entre eux qui a retardé les nominations, 195 ; leur ordonnance au sujet de la réclamation
Raymond et Prévost, MM —*Suite.*
des anciens concessionnaires de terrains à l'Ile Royale, 492.
Réal, M. Pensions aux familles de l'Amérique Septentrionale. Remplacements à faire, 432.
Réaumur, M. de. Les thermomètres de cet inventeur, 25 ; ses thermomètres n'ayant pu servir, il en sera expédié d'autres, 39.
Rebecca, Le. Liste des passagers venus du Canada sur ce parlementaire anglais, 308.
Rebours, sieur. Sa réclamation, 365.
Recensement. De l'Ile Saint-Jean, 168 ; du Canada, de la Louisiane, de l'Illinois, de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, 532.
Recherches botaniques. Celles que le professeur Kalm doit faire au Canada, 106.
Récollets. Leur supérieur est nommé grand vicaire, 5 ; embarquement de (3) trois religieux de cet ordre, 120 ; deux pères de cet ordre passeront au Cap-Breton, 477 ; leur établissement à l'Ile Royale, 481.
Récollets, de Bretagne. "Les religieux de l'Ile Royale sont parvenus à regagner la confiance de M. l'évêque de Québec," 50 ; la pension des missionnaires, 56 ; ont été renvoyés à l'Ile Royale, 114 ; besoin de missionnaires pour l'Ile Royale, 185 ; le religieux destiné pour être superieur à Louisbourg, 187 ; leur provincial est invité à prendre charge des missions de la Guyane à la place des jésuites, 367.
Récoltes. Il est fait mention des mauvaises récoltes et de la perte d'animaux, 23 ; elles font défaut, 167.
Recrues. Il est difficile d'en envoyer au Canada, 41 ; "on travaille à lever des recrues," 111 ; elles seront choisies avec soin ; on fera passer en France 4 ou 6 officiers canadiens pour s'occuper de la levée, 114 ; celles qui sont envoyées de France, 116 ; le nombre de celles qui sont au Canada et à l'Ile Royale est porté à 600, 211 ; "au sujet des recrues levées à Paris," 216 ; leur transport à l'Ile Royale, 226 ; embarquement de celles qui passent au Canada, 245 ; compte rendu des derniers embarquements pour les colonies, 250 ; il est important de ne pas retarder le départ des navires qui les transportent, 273 ; des officiers seront placés à bord des corsaires pour contenir celles destinées pour Québec, 274 ; désertions parmi celles de l'Ile de Ré, 274 ; il en est requis 500 pour les colonies, 276 ; celles qui sont requises pour les colonies, 276 ; cinq cent sont envoyés par les navires du munitionnaire, 288 ; le roi ordonne d'en embarquer, 200 ; elles seront disciplinées à Port-Louis, 376 ; "il est permis au sieur de St-Laurent d'en lever en France," 505.
Reggio, capt. de. Doit se rendre à la Balise et empêcher le départ du parlementaire, 462 ; commandait l'escadre espagnole lors de sa rencontre avec celle de l'amiral anglais, 454 ; était présent à la réunion du conseil de guerre, 462.
Régiment de Clare. Les déserteurs anglais consentent à s'enrôler dans ce régiment, 159.
Régiment suisse. Accusations portées par le sieur Cailly, officier, 65 ; le sieur Cailly, officier surnuméraire, 76 ; le chevalier de Halevil est nommé pour le commander, 173.
Registres. Des copies des régistres de baptêmes, de mariages et de sépultures doivent être envoyées à Rochefort, 369.
Règlements. Ceux concernant l'administration des colonies espagnoles, 336.
Reid, lieut.-colonel. Est parti pour aller commander aux Illinois, 469.
Reims, archevêque de. Services de l'abbé Le Loutre pour lequel on demande un bénéfice, 395.
Reine Esther, la. Naufrage, 250.

Religieuses. "Proposition d'attirer des religieuses de France à l'Hôpital Général de Montréal, 11 : offre de la veuve Pascaud de recevoir chez elle celles qui sont arrivées de l'Ile Royale, 60 ; on laissera à l'Hôpital des orphelines celles qui y sont actuellement, 61 ; le roi leur a refusé la permission d'acquérir une terre, 97 ; proposition de fusionner l'institution des hospitalières avec celle des religieuses de l'Hôpital Général, 97 ; "arrêt du conseil d'Etat permettant aux hospitalières d'admettre à la profession, 4 novices," 99 ; permis sion donnée aux hospitalières d'admettre 4 filles d'officiers dans leur communauté, 110 ; secours pour celles de Trois-Rivières, 180 ; il sera de mandé à celles de l'Hôtel-Dieu de Québec, en vertu de quels titres elles distinguent les biens des pauvres avec ceux de leur communauté, 190 ; le roi procurera quelques grâces aux hospitalières pour leur zèle envers les soldats malades, 248 ; des gratifications ont été accordées aux hospitalières de Québec et de Montréal, 253 ; il sera donné 12 sols, par jour à celles qui sont revenues de l'Ile Royale, 272 ; on paiera aux religieuses de la Congrégation de Louisbourg, ce qui leur est dû, 293 ; celles de l'Hôtel-Dieu de Québec demandent le paiement des rations fournies aux soldats et matelots, 313 ; elles demandent la gratification annuelle que le roi leur accordait, 313 ; papiers du Canada appartenant aux hospitalières de Québec, 380.

Religieux. Mémoire des religieux de la Charité se plaignant qu'on les a privés d'une prairie dont ils jouissaient depuis 1727, 31 ; permission accordée aux religieux de la Charité de faire enregistrer au Conseil supérieur la confirmation des privilèges a eux accordés en 1732, 32 ; ils devraient s'efforcer de mériter la confiance de l'évêque, 34 ; ceux de l'Ile Royale sont parvenu a regagner la confiance de M. l'évêque de Québec, 50 ; passage accordé à un religieux sur le navire *La Sultane*, 58.

Rémont, sieur. Transféré au Canada pour servir comme soldat, 28 ; sa conduite sera surveillée, 28.

Rémond, sieur de. "Ordre du roi pour le tirer des prisons de Morlaix et le conduire à Brest pour repasser au Canada," 73.

Rémonville, M. de. "Description du fleuve Mississipi et de la rivière Mobile ; suggestions pour le peuplement de la Colonie ; le Canada est cité comme exemple," 445 ; l'établissement d'une nouvelle colonie au Mississipi, 516.

Renard noir. Il est fait mention d'une peau de renard noir, 139.

Renards, indiens. Les Sioux s'allient avec eux contre les Français, 13 ; sont allés à Montréal demander la paix, 23 ; leur destruction, 449 ; leurs guerres avec les autres nations, 521.

Renaud, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Renaut, Charles. Fait partie de la garnison de Biloxy. 519.

Réné, Louis. Obtient une pension, 404.

Renommée, La. Envoyée pour protéger le commerce du Canada et de l'Ile Royale, 38 ; son arrivée à Louisbourg et son départ pour Brest, 49 ; le détachement suisse doit être renvoyé en France et embarqué sur ce vaisseau, 49 ; instruction au commandant, 50 ; rapporte qu'un combat a eu lieu entre *Le Vigilant* et les vaisseaux ennemis à Louisbourg, 53 ; est envoyée à l'Ile Royale, 53 ; son arrivée à l'Ile Royale, 53 ; envoyée à Louisbourg, 54 ; les officiers de ce navire fourniront des renseignements au sujet de la situation à Louisbourg, 54.

Renon, sieur de. Son régiment de l'Ile Royale, est attendu à Rochefort, 60 ; obtient une prolongation de congé, 136 ; obtient son passage, 136 ;

Renon, sieur de—*Suite.*
signe les délibérations du Conseil de guerre concernant la capitulation de Louisbourg, 484 ; obtient le commandement d'une compagnie à l'Ile Royale, 138.

Renon, M^lle de. Le roi approuve son mariage avec le Baron de L'Espérance, 215.

Repentigny, M^lle de. M. de Repentigny demande une pension pour elle, 412.

Repentigny, Le Gardeur de. Ses service à la Louisiane sous M. de Bienville, 454.

Repentigny, M. de. Chargé du commandement du dépôt des recrues à l'Ile de Ré, 390 ; une pension pour M^lle de Repentigny sa nièce, 412.

Repentigny, M. le chev. de. Obtient une lieutenance, 101 ; obtient une promotion, 138-150 ; il lui est permis de passer 3 mois au Mans, avant de se rendre en Touraine, 326 ; commission de capitaine pour le Chev. de La Noue de la Louisiane, 397.

Repentigny, sieur de. "Lettres de grâce," 110 ; "Brevet de ratification de concession de terre au Sault Ste-Marie," 150 ; le roi lui a accordé la croix de St-Louis, 235 ; doit faire partie de l'expédition de Terre-Neuve ; somme qui doit lui être remise, 329.

Repentigny, sieur de, capitaine. "Le roi a jugé qu'il convenait de suspendre pour quelque temps d'accorder la croix de St-Louis au chev. de Repentigny," 327 ; nommé pour remplir les fonctions de major général et commandant des troupes aux Indes, 391 ; le grade de lieutenant colonel d'un régiment qui doit être formé pour St-Domingue, lui est offert, 398 ; ne peut accepter le grade de lieut. colonel du régiment formé pour St-Domingue, 399.

Repentigny, M. de, colonel. "Arrangements pris pour son passage à la Guadeloupe," 414.

République. Il est question d'en établir une en Amérique, 456.

Résine. M. Hocquart fera bien d'en faire une provision, 7.

Restigouche. Le commandant des troupes a constaté la mauvaise qualité des viandes embarquées sur le *Machault*, 308 ; effets de M. Guillot qui y ont été déchargés, 308 ; arrivée d'un détachement de troupes venant de cet endroit, 311 ; paquets que M. de Vaudreuil a transmis à M. Dangéac à cet endroit, 312 ; vaisseaux coulés bas pour empêcher la flotte anglaise d'entrer dans la rivière, 374.

Revanche, la. Le capitaine subit les violences de deux frégates anglaises, 425.

Reverseaux, M. Guieau de. "L'Abbé de Lisle Dieu confèrera avec lui, au sujet des biens des Jésuites," 413.

Révol, sieur Pierre, Faux-saulnier, détenu au Canada, 114 ; son évasion et son arrestation à la Martinique, 116 ; devra subir son procès au Canada, 116 ; sa recherche et son arrestation, 121 ; son procès, 122.

Révoltés. Ceux de Louisbourg subiront un procès devant un Conseil de guerre, 62 ; plusieurs meurent dans la prison, 63 ; leur procès devra se terminer promptement, 63 ; évasion d'Abraham Paquier, leur chef, 64 ; jugements rendus contre eux par le Conseil de guerre, 64 ; exécution des sentences prononcées contre eux, 64.

Reygaillard, D^lle. Ratification de 3 fiefs qu'elle réclame à la Baie-de-Chaleurs, 190.

Reynach, sieur. "Relativement à ce qu'il doit pour la gestion des biens du sieur Bigot," 396.

Reynaud, M. Anglo-américains envoyés au Cap et dont les opinions politiques sont dangereuses, 434.

Rézier, M. de. Parmi les dix officiers choisis pour aller servir au Canada, 233 ; doit s'embarquer pour le Canada, 245.

Rhin. "Au sujet des familles Allemandes d'au delà du Rhin qui doivent aller habiter dans nos colonies," 331.

Rhinocéros, le. Son arrivée à Louisbourg, 184; envoyé à Louisbourg, avec une cargaison de provisions, 207; en état de partir pour Louisbourg avec un chargement, 216; le commandement est confié à M. Large, 216: doit partir incessamment de Rochefort avec un chargement, 223; son retour de l'Ile Royale, 231; chargement de ce navire destiné pour Québec, 274.

Ribot, M., (Intendant à Ambroise). La distribution des Acadiens dans divers ports de France, 341; l'abbé Le Loutre devra s'entendre avec lui au sujet de l'établissement des Acadiens à Chanteloup, 364.

Riz. Approvisionnement pour les troupes au Canada, 253; la façon de le préparer; envoi de plusieurs exemplaires qui devront être distribués aux habitants, 256.

Rice, sieurs. Ils obtiennent la forêt de Brix pour y établir des Acadiens, sur la promesse qu'il y introduiront l'industrie des salaisons de bœuf, 388.

Richardie, père. Le père Degoner lui succède comme missionnaire chez les Hurons, 25; sa mauvaise conduite, 25.

Richarville, sieur de. Laissé à Calais par le sieur Drouillon, devra recevoir son passage pour le Canada, 211.

Richarville, sieur Drouet de. L'engagement de M. D'Artaguiette avec les Chicachas, 452; blessé dans le combat livré aux Chicachas, 452; ses services à la Louisiane sous M. de Bienville, 455.

Richebourg, sieur Boileau de. La perte de 80,000 livres de papiers du Canada, dans un naufrage, 407: impossible de l'indemniser de la perte des papiers du Canada, subie dans un naufrage, 410; copie de l'ordre donné par M. de Bienville, 445; accompagne M. de Bienville à Rosalie, 445; "capitaine de compagnie envoyé de Tonicas au Fort Louis," 445; observations de M. de La Mothe Cadillac sur son mémoire, 445.

Richelieu. M. le maréchal de. Le ministre demande de faire tout ce qui dépend de lui en faveur de M. de La Boularderie, 156; "le roi a destiné un corps de troupes, sous son commandement pour s'emparer de Minorque," 222; entrevue avec le sieur Doreil au sujet des affaires du Canada, 290; la promotion de M. de la Boularderie, 295; le sieur Guiton de Monrepos ci-devant juge à Montréal, 316; prise des navires de l'escadre de M. Blénac, 326; la liberté accordée à M. Daccarette, 343; les pièces d'argenterie ayant appartenu au sieur Bigot et que le roi a donné erdre de lui délivrer, 349; choix qu'il lui est accordé de faire parmi les pièces d'argenterie ayant appartenu au sieur Bigot, 348.

Reconoit, M. de. *Voir* Ricouart, M. de.

Ricouart, M. de. Les approvisionnements pour le Canada, 20; bois employés pour la construction du *Canada*, 20; fournitures pour le Canada et l'Ile Royale 88; embarquement de provisions pour le frère de M. Bigot, 35; départ des vaisseaux, 35; départ de l'*Ardent* de la *Gironde* et de l'*Elephant*, 35; armement du *St-Laurent*, 57; habit à la grande livrée du roi, demandé par M. Bigot, 57; des envois de fournitures au Canada et à l'Ile Royale, 58; fera embarquer les recrues et le plus de munition de guerre qu'il sera possible sur la *Gironde*, 58; départ immédiat des vaiseaux l'*Invincible*, le *Magnanime*, le *Joson* et le *Ruby*, 58; mesures à prendre pour loger les troupes qui doivent arriver à l'Ile Royale, 59; nouveau contrat avec le sieur Simon La Pointe pour l'affrêtement de son navire l'*Andromède*, 59; les envois au Canada et le départ de la *Triomphante*, 58; départ du convoi de l'Ile d'Aix,

Ricouart, M. do—*Suite*.
et liste des vaisseaux qui auront fait voile pour le Canada, 60; soldats atteints du scorbut, 60; relâche de la *Gironde*, 62; règlement des comptes de l'Ile Royale pour l'année 1744 et 1745 jusqu'à la prise de Louisbourg, 61; remise des fonds nécessaires pour les défenses de l'Ile Royale, 61; les religieuses à l'Hôpital des Orphelines, 61.

Ricouart, M. de. Le peu de munitions embarquées sur la *Gironde*, 61; l'offre des sieurs Hiriard et Salaberry de conduire l'*Andromède* et la *Déesse* à l'Ile de Terreneuve pour y hiverner et de se rendre à Québec le printemps suivant, 61; munitions pour le Canada, 62; la goélette dont M. Salaberry a besoin pour aller hiverner à Gaspé, 62; propositions des sieurs Hériard et Salaberry, et les paquets dont le sieur Tilly avait été chargé pour le Canada, 63; appovisionnements pour le Canada, 63; l'entreprise du sieur Hiriard, 64; le réarmement de la *Gironde*, 63; le départ de la *Marie* com- mandée par le sieur Salaberry assisté du lieutenant Vitré, 63; conditions des sieurs Pacaud et le dessein de faire partir un autre navire pour Québec, 64; l'armement du *St-Laurent* et de la frégate de 22 canons, 65; accusation portée par le sieur Cailly contre le sieur Péan de Livandière, 65; armement du bateau la *Société*, 65; approvisionnements pour le Canada, 76; départ de la *Déesse*, 77; envois au Canada, 77; malades de l'Ile Royale qui se trouvent à Rochefort et qui doivent être transportés dans un autre endroit, 77; gratification accordée à M. de la Jonquière, 78; départ du chevalier de Conflans et des navires qu'il escorte, 78; le sieur Levasseur s'est embarqué sur le *Fort Louis*, 78; le père Isidore revenu de l'Ile Royale, 79; le paiement des appointements de M. de la Boularderie, 79; les sœurs de la Congrégation, 79.

Ridde, chevalier de. Il sera rendu compte de ses talents et de sa capacité, 169.

Rieux, sieur Plumard de. Demande d'indemnité pour son navire affrêté pour le service du roi, 190.

Rigaud, M. de, major de Trois-Rivières. Succès qu'il a remportés avec le parti de Canadiens qu'il a conduit sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, 84; gratification accordée en considération de ses services, 84; "il ne sera pas oublié lorsque les emplois vacants seront remplis," 84; il faut attendre des nouvelles de M. de la Galissonnière avant de s'occuper de son avancement, 94; la lieutenance du roi à Québec lui est accordée, 101; ratification de la concession qui lui a été faite le long de la rivière Maska, 111; obtient une promotion, 115; devra s'adresser à M^lles de Vaudreuil au sujet du terrain qu'il dit lui appartenir à Montréal, 131; le gouvernement de la Louisiane ne peut lui être accordé présentement, 164; s'adressera à MM. Duquesne et Bigot au sujet de sa difficulté avec M. de Longueuil, 165; abus que peuvent occasionner les concessions de terre qui lui ont été faites, 176; exploitation des postes et moyens de prévenir les abus; la conduite du sieur d'Eyma et le poste de la Baye qui lui sera accordé, 179; raisons qui ont empêché le roi de le nommer gouverneur de Montréal, bien que son zèle et sa probité soient reconnus, 222; sa détention chez les Anglais, 222; gratification accordée en considération de la perte qu'il a subie et des dépenses qu'il a dû faire, 222; détruit les approvisionnements des Anglais au Fort Georges, 236; nommé gouverneur de Montréal, 247; "le roi est si satisfait de ses services qu'il lui a accordé la demande qu'il a faite de la concession à vie du poste de la Baye," 281; il sera fait tout ce qui est possible pour lui, 307.

Rigaud, Mme de. Promotion de M. de Rigaud, 94 ; doit s'embarquer pour la Canada, sur la *Diane*, 125 ; concession du poste de la Baye, à son mari, 290 ; retraite de M. Rigaud accordée avec une pension, 323 ; une copie collationnée de la concession du poste de La Baie, lui est envoyée, 365 ; son décès ; pièces légales demandées à ce sujet, 410 ; envoi de son extrait mortuaire, 414.

Rigaudière, M. de. Son retour à Brest, 230 ; le roi a approuvé le parti pris par celui-ci à l'égard des 2 navires anglais qu'il a rencontrés, 230 ; requis de fournir plus de détails sur l'aventure du sieur de Villiers, 230.

Rigauville, Mme de. Ratification du contrat passé entre elle et les hospitalières de Québec au sujet de la dot de sa fille, 7 ; la dot de sa fille est fixée à 2,800 livres seulement, 7 ; une pension ne peut lui être accordée, 7 ; obtient une pension, 27.

Rigauville, M., père. Obtient une pension, 46-160.

Rio Janeiro. Défense de cet endroit, 331.

Riola, sieur Andrez. Etablissements à la Louisiane, 518.

Riouffe, sieur. Commandant de la *Fortune* ; rapporte avoir rencontré plusieurs navires dans le St-Laurent, 239.

Riverin, M. de. Ses plaintes au sujet de M. d'Iberville, 522.

Rivet, Jean. Le sieur Deline doit épouser sa veuve, 343.

Rivière, André. Obtient un passeport, 334.

Rivière au Sable. "Brevet de ratification de concession pour la Dlle Louise de Ramesay Lagesse," 132.

Rivière aux Bœufs. Au sujet du peu de profondeur de l'eau, 191.

Rivière aux Chiens. M. de la Salle y demande une concession, 525.

Rivière aux Loutres. "Brevet de ratification de concession au sieur Danneau de Muy," 176.

Rivière Blanche. Etablissement des Iroquois ; les sauvages ont promis d'en chasser les Anglais, 40.

Rivière Chaudière. Progrès de l'établissement, 67 ; l'hivernement des vaisseaux, 191.

Rivière Chazy. Il est question de cette rivière sur le lac Champlain, 176.

Rivière Chérakis. Une bande de Chouanons se rend à cet endroit, 113.

Rivière Chicat. Les Anglais sont empêchés de s'y établir, 42.

Rivière Colbert. Naufrage de l'*Aimable* à l'entrée de cette rivière, 442.

Rivière des Apalaches. Que devra faire M. d'Iberville, si les Anglais sont en train de s'établir à cet endroit ? 517.

Rivière des Chéraquis. Les Chicachas y ont tué et pris plus de 30 Francais, 455.

Rivière des Marnes. la découverte du haut de cette rivière, 519.

Rivière du Chêne. "Brevet de ratification de concession, 176.

Rivière du Sud. Les habitants de cet endroit et l'arrêt du Conseil supérieur en faveur du sieur Couillard, 40.

Rivière du St-Esprit. Carte de cette rivière et incertitude au sujet de son cours, 517 ; projet des Anglais de s'en emparer, 518.

Rivière Espagnolle. Sondage qui doit y être fait, 456.

Rivière Kinébéki. Les commissaires anglais prétendent que les limites de l'Acadie doivent s'étendre depuis cette rivière jusqu'au fleuve St-Laurent, 148.

Rivière Marka. Concession au sieur de Rigaud le long de cette rivière, 111.

Rivière Maskinongé. Concession de terre au sieur de la Naudière, 150.

Rivière Missikoni. Concession faite au sieur de Rigaud, 111.

Rivière Noire. Les trois bandes qui restent des Natchez, errent de ce côté, 451.

Rivière Ouabache. Les Chouanons s'établissent sur cette rivière, 100 ; mémoire concernant les Illinois (non signé) au sujet de l'établisement d'un poste, 451 ; massacre de Français au sud de cette rivière, 455 ; les colons anglais son partis en suivant cette rivière, 520.

Rivière Ouelle. Concession de terre à Mme de Boishébert, 150.

Rivière Oyo. Expédition de ce côté, 178 ; retard au sujet du départ de l'expédition, 191 ; mouvements des sauvages de ce côté, 199 ; conduite imprévue des Anglais à cet endroit, 207 ; approvisionnements de vivres pour les forts situés sur cette rivière, 252 ; elle pourrait bien être celle que Fernand Sodo a remontée, 517.

Rivière Platte. On croit qu'elle est un confluent de l'Arkansas, 458.

Rivière Rouge. Le sieur Louis de St-Denis commandant, 452 ; "découverte entreprise par le chemin de la Rivière Rouge," 457 ; endroits dangereux et moyens d'y remédier, 459.

Rivière St-François. "Pinière de pin rouge sur cette rivière," 23 ; concession au sieur Joseph de Guir, 282.

Rivière St-Jean. Il est peut-être expédient de laisser une garnison à la tête de cette rivière, 163 ; la navigation de l'Europe à la.., 173 ; marche des Anglais contre le fort, 203 ; rumeur concernant la prise du fort, 207 ; secours aux Acadiens de cet endroit, 280 ; envoi d'une goélette pour y débarquer un officier et des Acadiens, 309.

Rivière St-Joseph. Affermage du poste, 24 ; pension viagère demandée pour Joseph Bellefontaine, 528.

Rivière, Mme de. La pension dont jouissait sa mère ne peut lui être transférée, 428.

Rivière St-Jean. Conduite du sieur de Boishébert, 132 ; remplacement du détachement par des troupes de l'Ile Royale, 132 ; envoi de munitions pour le poste, 153 ; "Brevet de grâce en faveur d'un soldat déserteur, 154 ; l'abbé de l'Isle-Dieu demande un aumônier pour cet endroit, 199 ; de grands efforts doivent être faits pour y maintenir M. de Boishébert ; ce point est important, 255.

Rivière St-Joseph. Extraits des lettres des commandants au poste de cet endroit au sujet des Chicachas, 455.

Rivière Verdide. Les limites de la Louisiane s'étendent jusqu'à cette rivière, 443.

Rivol, sieur. Surveillance établie à Gaspé ; renseignera M. de Vaudreuil sur les projets des Anglais. 252.

Robert, sieur. Son déficit. 43 ; obtient une promotion, 46 ; destiné au service du Séminaire, doit passer au Canada, 187.

Robert, M. "détails de l'affaire de la Belle-Rivière," 211.

Robert, sieur. Il est impossible d'obtenir une pension pour sa fille, 199.

Robidoux, Charles. Condamné avec sa femme, pour profanation, 7.

Robin, Phillipe. Transport des familles acadiennes aux Nouveau-Brunswck, 398.

Robineau, Mme. La subsistance ne peut lui être accordée, 407.

Robitaille, M. Jos. Fait partie de la garnison de Biloxy, 518 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Robitaille, Louis. Son arrivée à Santa Fé, 457.

Robuste, le. Attaqué par les Anglais ; rapport du capitaine attendu, 247.

Roebert, sieur. "Défaut d'exactitude du sieur de la Colombière à acquitter la dette du sieur Robert, dont il a épousé la veuve," 130.
Rochambeau, M. le comte de. Les officiers qui vont réjoindre son armée devront se rendre à Brest au plus tôt, 432 ; liste de ceux qui vont rejoindre son armée, 434.
Rochalor, M. le comte de. "Le sieur d'Aubigny qui doit servir comme second, et le sieur Bigot aide d'artillerie sur le *Caribou*, 35 ; départ des vaisseaux, 35 ; instructions diverses, 36.
Rochard, Mlle Françoise. Augmentation de sa pension, 432.
Roche, sieur. Ci-devant arpenteur à l'Ile Royale ; demande des secours, 320.
Rocheblave, sieur. Nommé cadet à l'aiguillette, 187 ; s'embarquera avec tous les Canadiens qui ne sont pas prisonniers sur parole, 321 ; est parti pour s'embarquer sur le vaisseau du sieur Blondelas, 328 ; somme qui lui sera remise pour l'expédition de Terreneuve, 329 ; retourne au Canada pour y prendre sa famille, 346 ; jouira d'un traitement de 400 livres, 346 ; proposition de réunir les Acadiens à St-Pierre et Miquelon pour les faire passer dans les colonies françaises, 348 ; au sujet d'un passeport pour lui, 351 ; délai d'un an accordé pour lui permettre d'aller au Canada pour y disposer de ses biens, 353 ; doit se rendre à Port-Louis pour y discipliner les recrues, 376 ; obtient le grade de capitaine, 376-377 ; nommé gouverneur de Gorée, 385 ; instructions, 385 ; décès de sa femme, 395 ; sa pauvreté, 395 ; ses émoluments ne lui permettent pas de procurer une éducation convenable à ses enfants, 395 ; désire que sa fille soit élevée dans la maison royale de St-Cyr, 395 ; "le roi lui a accordé avec le titre de lieutenant-colonel la majorité de la Grande-Anse à St-Domingue et la croix de St-Louis," 404.
Rocheblave, M. de. Capitaine dans les volontaires d'Afrique ; son décés ; son frère seul peut donner les éclaircissements nécessaires à son sujet, 434.
Rocheblave, sieurs de. Officiers dans les troupes des colonies ; il sera fait tout ce qui est possible pour eux, 296.
Rocheblave, sieur Grondel de. Doit être conduit à la Bastille pour libelle, 363 ; sa mise en liberté, 364 ; M. de Kerlerec se défend des accusations portées contre lui, 461.
Rocheblave, comtesse de. Le sieur marchand auquel elle s'intéresse, 440.
Rochechouart, M. le comte de. Croix de St-Louis pour le marquis d'Albergatti Veza, 323.
Rochechouart, S. E. le Cardinal de. La croix de St-Louis, pour le marquis d'Albergatti Veza, 323.
Rochefort. "Au sujet des effets remis en 1720 des magasins de Rochefort," 31 ; Français débarqués du *Lanceston*, 55 ; "le commandant de la marine a ordre de retenir les 2 vaisseaux saisis par les Anglais à Louisbourg," 55 ; matelots qui doivent y être envoyés, 57 ; les recrues qui étaient à Oléron y sont revenues, 64 ; décès du sieur de Trumbery, 76 ; maladie parmi les habitants de l'Ile Royale, 77 ; M. de la Galissonnière se rendra à cet endroit, où il y trouvera des ordres très pressés qui lui ont été adressés, 88 ; troupes venant du Canada, 89 ; approvisionnements qui y seront expédiés, 97 ; perte d'un vaisseau se rendant de Brest à cet endroit, 103 ; les soldats suisses passés au Canada en 1746, y seront envoyés, 110 ; le successeur de M. Desherbiers s'embarquera à cet endroit, 152 ; les soldats déserteurs anglais y seront envoyés, 152 ; bâtiments chargés de provisions partis du port, 223 ; le *Rhinocéros* doit partir incessamment, 223 ; préparatifs des Anglais en vue d'une tentative contre cette place, 238 ; armement de vaisseaux,
Rochefort—*Suite.*
263 ; départ d'un convoi de frégates et de flûtes, 263 ; escadre ennemie devant cette place, 264 ; prochaine arrivée d'une partie de la garnison de Québec, 299 ; les recrues qui n'ont pu sortir de cette place seront renvoyées à l'Ile de Ré, 305 ; arrivée de troupes du Canada, 310 ; officiers du Canada à cet endroit, 324.
Rochefort. Habitants de l'Ile Royale passés de là à Bayonne, 329 ; familles alsaciennes à cet endroit, 333 ; marais et terres en friche, 366 ; "ordre du roi pour constituer un dépôt d'archives à Rochefort," 368 ; habitants qui y reçoivent la subsistance, 368 ; les divers papiers du Canada y seront transportés, 369 ; représentations faites par les Acadiens, 371 ; M. de Mayracq doit s'y rendre pour débrouiller tous les papiers de la juridiction de l'Ile Royale, 376 ; au sujet des papiers du Canada transférés à cet endroit, 401 ; papiers des colonies en dépôt dans cette ville ; le gouvernement n'a aucun motif de les faire transporter à Versailles, 416 ; armement d'une frégate, 477 ; "ordre donnant le commandement des troupes des colonies à Rochefort, au sieur de Villejoin," 504 ; le sieur de Boisberthelot est nommé lieutenant, 506 ; habitants de l'Amérique du Nord qui y jouissent de la subsistance, 528 ; familles du Canada et de l'Acadie qui y sont réfugiés, 529 ; liste des personnes qui composent les familles réfugiées à cet endroit, auxquelles la subsistance est accordée, 529.
Rochemon, Mme de. *Voir* Rochemore, Mme de.
Rochemore, M. de. Difficultés entre MM. de Kerlerec et lui, 349 ; le roi a ordonné la suppression de ses mémoires, 367 ; plaintes contre lui, 462 ; plaintes qu'il a portées au ministre contre M. de Kerlerec, 461 ; M. de Kerlerec et lui se sont accusés réciproquement de prévarication, 462 ; M. de Kerlerec fait des observations sur sa conduite, 462 ; donne ordre au sieur Hisnard d'embarquer le sieur Fontenette, 462 ; plaintes des négociants de la Nouvelle-Orléans contre lui, 462 ; son décès, 462 ; M. d'Abadie est choisi pour le remplacer, 463 ; son retour en France, 463 ; M. de Kerlerec lui écrit au sujet de sa conduite, 464 ; requête signée par les notables habitants de la Mobile sur sa conduite, 464 ; "sa tyrannie occasionne du trouble à la Nouvelle-Orléans ; sa confiscation d'un vaisseau a été contremandée par M. de Kerlerec." 464.
Rochemore, Mme de. La publication de son mémoire contre M. de Kerlerec, est empêchée, 366 ; son mémoire contre M. de Kerlerec, 367 ; défense de M. de Kerlerec au sujet des accusations qu'elle a portées contre lui, 461 ; se plaint que son mari a succombé à la maladie que les vexations qu'il a subies lui ont causée, 462 ; demande une pension pour elle et ses enfants, 462 ; M. de Kerlerec refuse de répondre à son mémoire, 469 ; son mémoire ; le roi sait gré à M. de Kerlerec de son consentement à ne pas publier de réponses imprimées, 469.
Rochette, M de. Effets laissés à sa charge, 283.
Rochford, M. le comte de. Papiers du Canada dont plusieurs portent de fausses signatures, 383.
Rode, sieur Pierre. Sa veuve a droit aux secours du roi, 315.
Rodney, amiral l'. Correspondance entre lui et le général Monkton, 327.
Rodrigue, Dlles. Rétablissement de la pension dont jouissait leur père, 437.
Rodrigue, François Luc. Demande la permission de s'établir à Cayenne, 368.
Rodrigue, M. Paiement de ce qui lui est dû par le roi. tant pour fournitures aux magasins du roi à l'Ile Royale que pour l'affrêtement de ses vaisseaux, 79 ; sa demande, 121 ; au sujet de l'équi-

Rodrigue, M.—*Suite.*
page qu'il doit amener à Louisbourg, 125; pourra être nommé conseiller s'il repasse dans la colonie, 139; les secours demandés pour faire passer des pêcheurs à l'Ile Royale, ne pouvent être accordés, 158; obtient un sauf-conduit, 344; a signé la capitulation de Louisbourg, 484; sa demeure a été pillée par les troupes de Boston, 486.

Rodrigue, Marguerite. Une pension est réclamée pour elle, 408.

Rodrigue, Pierre. Cause entre lui et Jean Darracq, 491.

Roger, sieur. "Bigot devra le protéger dans l'exploitation de sa traite des forts de Frontenac et de Niagara," 129.

Roger, M. La confiscation du *Clarendon* et du *Hanover Plantes* et la remise entière de cette confiscation aux Anglais, " 421.

Rogers, Robert. Sa défaite; pertes qu'ont subies les Anglais, 258.

Roi David, le. Listes des Acadiens venus de St-Pierre et Miquelon sur ce vaisseau, 387.

Roi d'Espagne. Accorde à ses sujets la permission de faire le commerce avec les établissements français; il permet aux vaisseaux français des Antilles de faire le commerce avec la Louisiane, 470; les soldats de la Louisiane ne serviront pas, 470; colonies situées sur le Mississipi, 520.

Roiboldo, père Santiago de. Vicaire et juge ecclésiastique du Nouveau-Mexique, 457; mines fort riches du Mexique, 457; encouragement du commerce français, 457.

Rome. M. de La Rue a refusé de remettre au père Colomban 3 rescrits de Rome, 415.

Rondeau, sieur. Règlera la solde et les appointements des officiers et soldats, 60.

Roquefeuil, M. le comte de. La roi l'a choisi pour conférer la croix de St-Louis au sieur de Montigny, 328.

Roquemaure, M. de. Commandant d'un bataillon du régiment de la Reyne, 302; le roi lui a accordé le grade de brigadier de ses armées, 302.

Roquigny. Il lui est permi de cultiver l'indigo, 451.

Ross, M. Envoyé par M. Farmar, commandant à la Mobile, pour faire la paix avec toutes les nations sauvages, 468; ses propositions de paix faites aux Kaskakias, 468; son départ; sa vie est en danger, 468.

Rosse, George. "Au sujet de l'affaire du sieur Morel contre George Rosse auquel le premier a prêté 8,163 livres; Morel demande la concession de son habitation," 118; son décès, 118.

Rosse, M. Réclame le paiement d'une goélette employée au service du roi et prise par les Anglais, 409; est allé s'établir à St-Pierre et Miquelon avec sa famille, 409.

Rossel, M. de. Commandera le *Rubis*, 9; instruction concernant le voyage qu'il va faire au Canada, 20.

Rosembourg, M. Emploi de familles acadiennes à la Guyane, 431.

Roslin, M. Fonds promis pour l'expédition au Canada, 304.

Rosmodue, chev. de. Demande un congé, 252.

Rostaing, chev. de. Employé en qualité de colonel, sous les ordres du baron Dieskau, 204.

Rostaing, M. de. Remplacé par le chev. de Lévis, 219.

Rostan, M. de. *Voir* Rostand.

Rostand, M. de. Pertes de plusieurs navires dans le golfe St-Laurent, 3; rareté des vivres au Canada, 19; pêche à la baleine des sieurs Darragory, 34; escortes pour les navires marchands, 52-54; peut accorder toutes les facilités au sieur Harrander au sujet des navires qu'il doit envoyer à l'Ile Royale, 51; navires partis de Bordeaux et accompagnés d'une escorte, 54; liste des personnes arrivées de l'Ile Royale, à Bordeaux, 55; instructions au sujet des prisonniers et habitants de l'Ile Royale qui doivent arriver à Bayonne, 56; liste des bâtiments qui doivent être escortés en Amérique, 54; armement de navires, 57; le sieur Beaujeu chargé des dépêches du roi, qu'il jettera à la mer en cas d'accident, 74; vaisseaux qui doivent partir sous l'escorte du sieur Du Bois de la Motte, 76; chargements des 3 bâtiments expédiés à Québec, 87; passage pour l'abbé de Gannes, 87; pension qui a été accordée à la veuve du sieur Lartigue, 88; défaite de l'escadre de M. de la Jonquière, 88; un paquet pour M. de la Galissonnière, lui est envoyé, 89; l'*Aimable Marthe* est dépêchée pour lui donner avis de l'arrivée à Québec de la flotte escortée par l'*Emeraude*, 89; devra prendre les mesures nécessaires pour faire partir l'*Aimable Marthe* pour Québec, 89.

Rostand, M. de. Devra envoyer au Canada les agrès nécessaires pour l'armement du *St-Laurent*, 90; affrêtement du vaisseau des sieurs Larralde et Bellax, de Libourne, 120; est autorisé d'engager des charpentiers pour le Canada, 120; demande du sieur Rodrigue, 121; projet des sieurs Darrogery au sujet de la pêche à la baleine dans le golfe St-Laurent, 120; les jauges et matrices préparés pour le Canada, lui seront adressés, 121; propriétés du sieur Lachaume, 121; "autorisé de faire un marché pour le passage des pêcheurs à l'Ile Royale," 122; sieur Hiriard et ses entreprises à l'Ile Royale, 123; demande du sieur Gradis au sujet d'une indemnité pour la perte de son navire, 141; envoi de provisions à M. de la Jonquière, 141; recrues et affrêtement de navires, 142; engagement de charpentier pour le Canada, 143; sieurs de St-Laurent et d'Estimanville, 143; vaisseau et officiers en partance pour l'Ile Royale, 144; traité passé avec l'armateur du *Mentor* pour le transport des appovisionnements à l'Ile Royale, 144; affrêtement d'un navire pour porter à M. Desherbiers à Louisbourg des paquets très importants, 145; plaintes au sujet des recrues envoyées à l'Ile Royale, 146; requis d'accorder un passage pour le Canada, au sieur Antoine Perrin, 156; devra informer les armateurs que les navires qui iront au Canada devront prendre avec eux toutes lesvivres nécessaires pour leurvoyage, attenduque la sortie des vivres du Canada est prohibée, 210 vivres pour Louisbourg et le Canada, 244; envoi de troupes au Canada, 244; des paquets pour le Canada lui sont envoyés, 245; départ des vaisseaux, 245; doit faciliter les expéditions d'approvisionnements de Bordeaux, 266; affrêtement de navires espagnols, 266; la nécessité de se servir du pavillon espagnol, 267; pilotes pour conduire les vaisseaux espagnols, 267; plaintes au sujet des vivres gâtées, 267; dernier convoi destiné pour le Canada, 269; demande de comestibles de la part du munitionnaire du Canada, 269; envoi d'un navire espagnol à Québec, 272; demandes des correspondants du munitionnaire du Canada, 290; paquet contenant les signaux dont le sieur Kanon pourra faire usage à son entrée dans le fleuve St-Laurent, 291; passage du sieur Jean Charles Polaingre, 291; approvisionnements requis par le munitionnaire du Canada, 291.

Rostand, M. de. Arrivée à Bordeaux de 2 frégattes commandées par le sieur Kanon, 292; départ de la flotte pour le Canada, 293; chargements des navires que les sieurs Desclaux ont expédiés de Bordeaux à Québec, 295; retour de l'*Outarde*, 295; paquets apportés du Canada par le capitaine Barré commandant du *Heros* et

Rostand, M. de—*Suite.*
arrivée du bâtiment du capitaine Kanon, à Québec, 294 ; instructions touchant les affrêtements, 303 ; troupes qui doivent passer au Canada sous le commandement de M. Dangeac, 305 ; le contrôleur général doit lui remettre les fonds promis pour l'expédition préparée pour le Canada, 304 ; restriction des envois au Canada faute de fonds, 304 ; navires destinés pour le Canada qui ont descendu la rivière pour se rendre à Rouillac, 305 ; navires destinés pour le Canada qui ne sont pas encore partis, 305 ; rencontre du *Machault* avec 2 frégates anglaises, 305 ; mauvaise qualité des provisions envoyées au Canada, 308.

Rouen. " Passeport aux négociants à Rouen pour faire voiturer les armes et marchandises destinées pour l'approvisionnement des magasins du roi en Canada," 76 ; rôle des Acadiens résidant à cet endroit, 329 ; sentence de l'Amirauté de cette ville, rejetée par le conseil d'Etat, 481.

Rouillé, M. Commerce du castor, au Canada, 120 ; modifications proposées par le sieur Moracin de Bérens et ses associés, 121 ; demande des éclaircissements, 193 ; conflit entre Anglais et Français, 199 ; conduite du gouverneur de la Virginie, 211 ; protection des neutres, 228 ; le nommé Bertrand et ses connaissances sur les colonies anglaises, 229 ; faveurs demandées par les armateurs de Dantzick, à l'égard de la course, 230 ; lettre reçue de M. le comte d'Affry au sujet de la conduite suspecte de Pichon, 244.

Rouillé, Mgr. Un compte rendu du sieur Régis au sujet de ses 37 années de services, lui est adressé, 454.

Rouillier *dit* Lisbonne, François. Soldat déserteur ; obtient un brevet de grâce, 154.

Rouillon, sieur de. Parent de M. de la Galissonnière ; obtient une promotion, 139.

Rouilly, Mme de. Remarques de son fils sur l'ancienne administration des affaires au Canada, 313.

Rouilly, sieur Thoreau de. Ci-devant officier dans les troupes du Canada ; obtient la croix de St-Louis, 318-340.

Rousseau, Antoine. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.

Rousseau, M. Obtient la permisssion de se retirer du service, 33 ; nomination d'un capitaine pour la compagnie qu'il commandait, 33.

Rousseau, M. de. Attend le paquebot anglais à l'île Saint-Jean, 495.

Roussin, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Rouville, sieur de. A été nommé lieutenant général de Trois-Rivières, 40 ; obtient une promotion, 46 ; a été nommé capitaine, 235 ; ses appointements, 327.

Rouville, M. Hertel de. Nommé enseigne en pied, 101 ; obtient une promotion, 138 ; une somme de 450 livres lui sera payée, 324.

Rouville *dit* Chambly, Joseph Hertel de. Ses services à la Louisiane sous les ordres de M. de Bienville, 455.

Rouville, Louis Hertel de. Ses services à la Louisiane sous les ordres de M. de Bienville, 455.

Roux. Pilote venu du Canada : traitement qui doit lui être accordé, 229.

Roux, Charles. Il lui est permis de se retirer, 175.

Roux, Louis. Obtient un passeport pour le Canada, 334.

Roy, M. André. Parmi les Canadiens à Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Royal, Louis, le. L'intendant du Brézil doit se rendre à Brest pour s'embarquer sur ce vaisseau, 332.

Royal Roussillon. Deux bataillons doivent passer au Canada, 221 ; lettre à M. Cléron d'Haussonville, colonel, 305 ; paiement de 3,000 livres à l'ancien capitaine aide-major au second bataillon, 323 ; somme due au fils de M. Du Coin, capitaine, 330 ; " papiers du Canada provenant des effets d'un capitaine de ce régiment," 376.

Royan. Arrivée du parlementaire Anglais le *Rebecca*, avec des passagers venant du Canada, 308.

Royaume du paradis. République qui porterait ce nom, 457.

Rozalie. Le sieur Du Tisnet qui se rend à cet endroit, doit être rejoint par M. de Bienville, 444.

Roze dit Bellefleur, sieur. Obtient un congé, 115.

Rozier, sieur. " M. de Vaudreuil désire qu'on l'emploie pour les expéditions qui doivent se faire au Canada," 273.

Rubis, le. Liste des personnes qui ont obtenu leur passage, 4 ; M. de Rossel commandera ce navire qui doit faire un voyage au Canada, 9 ; liste des passagers embarqués pour se rendre au Canada, 20 ; doit escorter les vaisseaux marchands, 58 ; réparations qui doivent être faites à ce vaisseau, 83 ; armement de ce vaisseau destiné pour le Canada, 87.

Ruby, le. Voir le *Rubis*.

Rue Cassette. Couvent du St-Sacrement sur la rue Cassette, à Paris, 410.

Rue de la Harpe. M. de Sartine doit se rendre chez le sieur Simon qui demeure sur cette rue, 366.

Rue des Tournelles. Lettre adressée à M. le marquis de Vaudreuil, à cet endroit, 382.

Rue du Bac. Lettre adressée à M. de La Rue, à cet endroit, 415.

Ruis, M. de. Son arrivée à Brest, 207 ; passagers sur la *Fidèle*, 214 ; le sieur Cadet de Fontenai, nommé cadet à l'aiguillette, 214 ; passage de cinq missionnaires au Canada, 214 ; instructions concernant les envois de provisions à l'Ile Royale, 214 ; les fonds ordonnés pour les dépenses du Canada, lui sont envoyés, 215 ; nomination du sieur Le Gas pour remplir les fonctions de contrôleur à l'Ile Royale, 215 ; départ des navires pour l'Ile Royale, 215 ; envois de canons aux colonies, 215 ; et instructions relatives au départ des vaiseaux aux approvisionnements, 215 ; recrues levées à Paris pour les bataillons du Canada et de l'Ile Royale, 216 ; mouvements des vaisseaux, 216 ; les motifs qui ont déterminé M. de Salvert à l'envoyer de Louisbourg sont approuvés, 215 ; sa conduite à l'égard des sieurs de Boucherville et du Sablé, est approuvée, 216 ; levée de recrues pour le Canada par MM. Boucher et de Morlière, 230.

Ruis, M de. Recrues arrivées à l'Ile de Ré, 231 ; instructions au sujet des approvisionnements ; 230 ; envois qui doivent être faits à l'Ile Royale par le *Rhinocéros*, 231 ; " au sujet des recrues et des envois aux colonies," 231 ; enrôlement des Ecossais et des Irlandais déserteurs, dans le régiment de Clare, 231 ; envois à l'Ile Royale et au Canada, 231 ; embarquement du sieur de Villers pour le Canada, 231 ; embarquement des sieurs Hire et d'Orceval pour le Canada, 231 ; " bâtiments destinés aux transports à faire aux colonies," 231 ; retour du *Rhinocéros*, 232 ; " inconvénients qui ont résulté de l'aventure de l'*Aigle*," 232 ; rumeur au sujet de la prise du vaisseau le *Dauphin*, 232 ; sieur Roux apprenti pilote de M. Pellegrin, 232 ; passage pour l'Ile Royale, aux sieurs Guillaumot et Le Goff, 232 ; approvisionnement des colonies, 232 ; arrivée de la *Concorde* à l'Ile d'Aix et arrivée à bon port des autres vaisseaux, à l'exception du *St-Ursin* et de la *Gracieuse*, 232 ; embarquement des 4 religieux de la Charité pour l'Ile Royale, 232 ; passages pour le Canada, accordé à deux pères jésuites, 249 ; embarquement des sieurs

Ruis, M. de—*Suite.*
Maussabré et Dauden qui seront chargés de la conduite des recrues, 249 ; instructions diverses concernant l'affrêtement des navires pour le Canada et l'Ile Royale, 250 ; arrangements proposés pour les expéditions à faire à l'Ile Royale, 250 ; caisse d'argenterie qui doit être expédiée au Canada, 273 ; commandants des vaisseaux qui devront être prévenus du blocus des ports de l'Ile Royale, 275.

Ruis, M. de, Reçus de paquets qui devront être remis au sieur Du Chaffaut La Forêt, 275 ; réarmement des vaisseaux et embarquement des troupes, 276 ; commission nommée pour procéder à la liquidation des lettres de la marine et des colonies, 297 ; mémoire des habitants de l'Ile Royale se plaignant qu'on leur a annoncé la suppression de secours, 299 ; M^me^ de Montalambert, 299 ; enfants qui pourront être admis comme cadets à l'aiguillette et cadets soldats, 299 ; M^me^ Dupuy à laquelle il permettra de rentrer en possession des effets de son mari, 295 ; officiers et soldats revenus du Canada, 310 ; secours demandés par le sieur Roche, 320 ; secours accordés au sieur Joseph Mailly, 320 ; emploi des Canadiens qui reçoivent des secours, dans la marine, 333 ; transport des familles de l'Ile Royale et de l'Acadie, dans les colonies, 344 ; gratification accordée à M. de Villejour, 359 ; 4,400 Allemands envoyés à St-Jean d'Angely, 359 ; subsistance pour la femme du sieur Bourdon, 359 ; pension accordée au sieur de Gannes Duvivier, 359 ; le nombre de Canadiens à St-Pierre et Miquelon, 359 ; envoi de vivres à St-Pierre et Miquelon, 359 ; passagers embarqués pour diverses colonies, 359 : ordre à donner au sieur Haran de faire transporter à Rochefort les papiers provenant du Canada, 369 ; distinction à faire entre les habitants de l'Ile Royale, de l'Acadie et du Canada qui par fidélité ont abandonné leurs biens et ceux qui, simples ouvriers, n'ont fait aucun sacrifice, 369.

Ruis, M. de. Familles du Canada et de l'Ile Royale auxquelles la subsistance peut être retranchée, 371 ; arrangements pour changer en pension les secours donnés par le roi aux familles du Canada et de l'Ile Royale, 371 ; recensement de St-Pierre et Miquelon, 384 ; secours payés aux enfants Acadiens, 384 ; 2 cloches de fonte provenant de Louisbourg, l'une pour le curé de Rochefort, et l'autre pour le père gardien des capucins, 386 ; vente de la cloche de Louisbourg à la fabrique de Rochefort, 386 ; retour des familles acadiennes, à condition qu'il ne leur sera pas accordé de ration, 386 ; ameublement d'une chambre pour M^me^ de la Boularderie, 386 ; passage pour Cayenne accordé au sieur de Boisberthelot, ancien officier des troupes de l'Ile Royale, 386 ; subsistance que réclame le sieur Louis Joseph Le Moyne, 386 ; " subsistance aux enfants des Acadiens qui sera jusqu'à l'âge de 2 ans, de 6 sols par jour au lieu de 3," 386 ; passage pour St-Pierre et Miquelon accordé au sieur Dambourgés, 386 ; subsistance demandée pour Joseph Lemoyne et sa femme, 386 ; mémoire de Catherine de la Ronde, religieuse à l'Hotel-Dieu de Québec, qui demande une pension, 393 ; pension et subsistance aux enfants de la veuve du sieur Leneuf de Beaubassin, en considération des pertes subies à la cession de l'Ile Royale, 393 ; pension pour les fils du sieur de Couagne, ci-devant ingénieur à l'Ile Royale, 393 ; pensions aux familles de l'Ile Royale, 393 ; subsistance aux enfants mâles des familles de l'Ile Royale, 393 ; subsistance payée à la veuve Granger, Acadienne, 396 ; Marie Françoise, Marie Madeleine Granger et Marie Anne Trahan, qui ne pouvant vivre à Belleisle, demandent la subsistance, 399.

Rullière, M. Passage pour le Canada accordé à la femme de Louis James, 120.

Russanel, M. A signé le procès-verbal à l'effet de constater que n'ayant reçu aucun secours de France, il avait été jugé à propos d'envoyer *La Précieuse* à Vera Cruz pour y demander des vivres pour la garnison, 442 ; a signé le " procès verbal des négociations et des secours demandés par les Espagnols, assiégés par les Anglais, " 470.

Russat, sieur. Le roi est satisfait de ces 2 mémoires concernant le Canada, et serait heureux de recevoir d'autres renseignements, 326.

Rustan, sieur. Ci-devant capitaine d'une compagnie de volontaires au Canada, 395.

Rustan, sieur Pascal. Liquidation des papiers du Canada, qu'il a en sa possession, 381 387.

Rybot, sieur. Papier du Canada dont il est porteur, 383.

Sabatier, sieur. Obtient une commissiou de contrôleur de la marine en même temps qu'une gratification, 16 ; remplacera M. Bigot pendant son absence, 17 ; rôle des troupes de l'Ile Royale, 62 ; doit acquitter les dettes de l'Ile Royale, 76 ; M. Duvivier lui adresse un mémoire au sujet de l'indemnité, 91 ; réglement des comptes de l'Ile Royale, 91 ; son décès, 94 ; le sieur Séguin le remplace, 117 ; démêlé avec les héritiers de Pierre Allain de Lamothe, 118 ; rente due aux héritiers de Pierre Allain de Lamothe, 166 ; signe le procès verbal concernant la perte du *Chameau*, 480 ; signe les délibérations concernant la destruction de la battrie royale, 483.

Sabatier, sieur fils. Il pourrait être placé au Canada, 94 ; obtient sa retraite et la croix de St-Louis, 403.

Sablé, M^me^ de. Une pens on lui est accordée, 439.

Sables d'Olonne. le sieur Lainé négociant de cet endroit, 70.

Sablonnière, Ravenel de. Le procés-verbal du sieur de la Salle concernant le naufrage de l'*Aimable*, porte sa signature, 442.

Sabrevois, sieur de. Adjudant à Montréal ; reçoit une commission de capitaine, 101 ; obtient un brevet de ratification de concession, 151 ; remplace le sieur Dumas à Trois Rivières, 279 ; les services qu'il a rendus doivent être portés à la connaissance du roi, 331 ; commandera les officiers pendant l'absence de M. de Longueuil, 339 ; destination particulière pour le sieur de St-Simon, 339 ; permission accordée au sieur Clapiers, 388 ; est choisi pour conférer la croix de St-Louis au sieur Rambault de Barollon, 395 ; décédé ; sa charge est supprimée, 404 ; le traitement dont il jouissait, 405.

Sabrevois, de. Fait partie des officiers qui partent pour la Louisiane, 455.

Saché, Louis. Obtient son pardon, 223.

Sacquépée, M^lle^. Son entrée chez les Hospitalières de Québec, 96.

Sacquépée, sieur de. Une lieutenance lui est accordée, 28 ; obtient une promotion, 150 ; prend sa retraite avec une pension, 130 ; son retour au Canada, 171 ; fait partie des officiers qui doivent se réunir en Touraine, 325.

Sader, Jean, Habitant de Québec ; lettre à son sujet, 332.

Sagnes, M. Lombard de. Accusé de réception de ses deux lettres, 418.

Saillant, M. de. Obtient son passage, 214.

Saillant, sieur. Exerce les fonctions de notaire au Canada, 190.

Saillant, sieur, Obtient une promotion, 138.

Saintes. Relation du siége de Louisbourg vendue par un libraire de cet endroit, 63 ; au sujet du libraire de cette ville, 64.

Saintes, évêque de. Pensions pour la veuve Berthelot et ses filles, 435.

Sakis. Ils abandonnent le parti des Sioux, 13.
Salaberry, abbé de. Son parent, le sieur de Trumbery, 76 ; renseignement concernant la concession du sieur d'Arrigrand, 144 ; renouvellement de la concession faite au sieur d'Arrigrand, 157.
Salaberry, capitaine. Goélette envoyée à Québec sous ses ordres, 48 ; offre de passer l'hiver à Terreneuve avec deux vaisseaux, 61 ; il a été impossible de lui trouver un équipage, 62 ; voyage au Canada ; reconnaissance du roi, 62 ; ses nouvelles propositions, 63 ; il est question de son projet, 63 ; commande la *Marie* ; son départ, 63 ; son départ avec 80 milliers de poudre, 67 ; obtient une gratification, 82 ; sa conduite lors de sa campagne à l'île Royale. 173 ; gratification accordée en considération de sa bonne conduite, 174 : 100 livres par mois lui sont payées pendant sa détention à Londres, 226 ; le commandement de la *Fidèle*, lui est confié, 273 ; réclamation pour du brai et du goudron fourni à l'Ile Royale, 298.
Salaires. Listes de ceux qui en reçoivent, 530-531.
Salaisons. Il en est fait mention 136.
Salamandre, la. Son arrivée à Rochefort, 154.
Saliez, sieur de. Commande la *Sirène* ; se rend à l'Ile Royale, 75 ; prisonniers qu'il a pris sur la côte de l'Acadie, 81.
Sallies. *Voir* Saliez.
Saline. Découverte près de la Ouabache, 444.
Salme. Obtient son pardon, 238.
Salle de spectacle. Il est question d'en ériger une à la Nouvelle-Orléans, 476.
Salmon, M. Fuite des Natchez et la misère dans laquelle se trouve M. de St-Denis, à cause des nombreux sauvages qu'il a sur les bras, 450 ; assainissement des rues de la Nouvelle-Orléans, 451.
Salvert, M. Périer de. Escadre sous ses ordres, celui-ci prendra le commandement à l'Ile Royale, s'il arrive assez vite pour sauver cette colonie sinon il devra tenter la conquête de l'Acadie, 47 ; commandera à l'Ile Royale jusqu'à l'arrivée de M. de Chateauguay, 48 ; commandera à l'Ile Royale en attendant le rétablissement de M. de Chateauguay, 52 ; importance de sa mission, 53 ; mémoire du roi pour lui servir d'instruction, 53 ; son expédition, 53 ; les frégates l'*Argonaute* et la *Parfaite*, 53 ; instructions additionnelles concernant son expédition, 54 ; se guidera selon les circonstaces, 54 ; arrivée de deux vaiseaux à Brest avant son départ, 54 ; compte rendu de sa campagne, 56 ; son arrivé à Brest, 89 ; le roi approuve la rançon qu'il a imposé à deux vaisseanx anglais, 90 ; M. de la Galissonnière lui remettra le commandemant des vaisseaux à son arrivée à Québec, 93 ; mémoire du roi pour lui servir d'instruction, 93 ; urgence d'accélérer l'expédition, 93 ; il lui est recommandé de hâter son départ, 94.
Salvert, M. Périer de. Remise des droits, sur les vins et eaux de vie restant de sa provision, 103 ; son arrivée en France est attendue avec impatience, 207 ; son arrivée à Brest et sa rencontre d'une escadre anglaise qui lui a donné la chasse, 207 ; son long séjour à Louisbourg, 207 ; doit laisser à Louisbourg toutes les provisions dont il peut se dispenser, 209 ; son retour à Brest et les dispositions prises pour la défense de Louisbourg, 212 ; doit escorter des vaisseaux qui se rendent à Louisbourg, 213 ; motifs qui l'ont déterminé à dépêcher M. de Ruis de Louisbourg, 215 ; son escadre retourne en France, 223 ; préparatifs de guerre dont il a été chargé, 449.
Salvert et Bigot. Situation de l'Ile Royale, 49.
Samers. Allemands qui sont à cet endroit, 353.
Samslack, le. Est attendu à Port Dauphin, 478.
Samson, M. Parmi ceux qui ont subi des insultes de la part des troupes de Boston, 486.
San Domingo. Le sieur de Beauvais doit y aller régler certaines affaires, 13 ; obtient des privilèges au sujet du commerce avec le Canada et l'île Royale, 14 ; au sujet de la morue qui y est envoyée, 17 ; les vaisseaux qui s'y rendent seront escortés par des navires de la flotte du duc d'Enville, 73 ; on devra écrire au gouverneur au sujet de la succession du sieur de Beauvais, 83 ; officiers canadiens pour le service de cette colonie, 103 ; on y enverra quelques officiers du Canada, 113 ; il est question de l'abbé de Lotbinière parti pour cette colonie, 306 ; gratifications aux capitaines des vaisseaux qui ont transporté des troupes, 324 ; projet d'une expédition, 324 ; concours de l'Espagne dans cette colonie, 325 ; nouveaux ordres au président de la partie espagnole, 325 ; certificats délivrés aux officiers qui vont servir à cet endroit, 327 ; les familles de l'île St-Jean doivent être encouragées à aller s'y établir, 330 ; 700 milliers de sucre y sont expédiées, 334 ; embarqement de quelques Acadiens sur un vaisseau qui y a relâché, 334 ; 700 milliers de sucre doivent y être expédiés, 336 ; passage pour cette colonie accordé à Jacques Lemoyne, 369 ; liste des officiers qui doivent y passer, 384 ; demande d'emploi dans le régiment de cet île, 401 ; familles de Louisbourg qui y sont envoyées, 403 ; procès intenté à cet endroit, 406 ; le commandement y est exercé par M. de Vallière, 406 ; sieur d'Eyma, capitaine dans la légion de cette île, en 1767, 409 ; lettre aux administrateurs, 410 ; passage du neveu de M. de Beaujeu, 410 ; envoi de l'extrait mortuaire de Mme de Rigaud, 414 ; la présence d'une escadre anglaise n'inspire que peu de crainte pour cette île, 415 ; départ du traversier, du fort de Biloxy à cet endroit, 442 ; escale de M. de Crémont, 452 ; les soldats redoutent le climat, 470.
Prospectus d'une association patriotique de cet endroit, 475 ; lettre des administrateurs au sujet des secours pour les Louisianais, 474 ; la Louisiane aurait pu devenir aussi florissante que cette île, 474 ; le commandement de la partie sud est confié à M. de Vaudreuil, 504 ; le sieur de Verville est nommé directeur des fortifications, 506 ; retour de M. le Normant dans cette colonie, 507 ; ce qui s'est passé à Biloxy depuis le départ du traversier pour cet endroit, 519.
Sandoské. Départ des Hurons de cet endroit, 25.
Sandouval, M. de. Gouverneur des provinces de la nouvelle Philippine. Il est fait mention de lui, 452.
Sanguinet, sieur de. Envoi de sa lettre au chev. de Falligny, 87.
Saunali, sieur de. Visite M. d'Iberville, 518.
Sannole, M. de. Il est fait mention de lui, 442 ; ce que celui-ci doit faire au Mississipi après le départ de M. d'Iberville, 518 ; commandant au fort de Biloxy, 519 ; ce qui s'est passé à Biloxy, 519 ; instructions qui lui sont laissées par M. d'Iberville, 532 ; nommé gouverneur du fort de Biloxy, 534.
Samson, M. Capitulation de Louisbourg, 484.
Sans Quartier, Louis Etienne de Villerval dit. Soldat dans la compagnie Duplessis Faber ; obtient un congé absolu, 127.
Santa Fé. Résultat d'un voyage à cet endroit 457 ; arrivée de Français, 457 ; extraits du journal des voyages qu'y ont fait les frères Mallet, 458 ; extraits des lettres du sieur Fabry au sujet de son voyage à cet endroit, 458.
Sarrazin, Mme. Décédée ; sa pension est transférée à Mme de Rigauville, 27.
Sarrazin, sieur. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu demandent la permission d'acheter sa propriété, 189.

Sarrobert, sieur de. Cadet à l'aiguillette; il en est fait mention, 24; est nommé enseigne en pied, 101; est nommé enseigne, 145; obtient une promotion, 150; rien ne sera fait pour lui cette année, 210.

Sartines, M. de. Est requis de fournir des renseignements sur l'administration au Canada, 322; M. de Querdésien, 326; requête d'un nommé Pénissault, 326; sieur Dauma de Vendôme, 328; sieur Barbel, 329; arrestation du sieur de la Borde, de son fils et de son gendre, 337; accusations du sieur de la Borde contre le sieur Prévost, ci-devant ordonnateur à l'Ile Royale et l'arrestation de ce dernier, 338; sieur d'Accarète détenu à la Bastille, 343; mémoire du sieur de Vassan, prisonnier à la Bastille, 348; manque de vigilance du sieur Prévost; le sieur de la Borde devra faire l'abandon de tous ses biens, 351; plaintes de M. de Kerlerec, 356; remise en liberté du sieur de la Borde qui a fait cession de ses biens, 356; sieur de Landrève, impliqué dans le procès intenté contre les prévaricateurs, 364; mise en liberté de certains détenus, 364; publication du mémoire de Mme de Rochemore, 366; remise de certificats aux Anglais porteurs de papiers du Canada, 377; sieur Cadet qui devra remettre tous les bordereaux de cartes et ordonnances qu'il a négociés, 377; mémoire de Mme de Rochemore, 469; doit retirer tous les exemplaires du mémoire de Mme de Rochemore, qui sont chez l'imprimeur, 469.

Saucier, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Sault de la Chaudière. Progrès des établissements, 42; hivernement des vaisseaux dans le bassin, 192.

Saulteux. Font partie du conseil tenu à Détroit, 326; ils doivent être punis, 99.

Sault St-Louis. Expulsion des Dlles Desaulniers de la mission, 41; soupçons au sujet des Indiens, 81; conduite des Indiens de cet endroit, 81; plaintes au sujet des Iroquois, 101; on aurait dû se dispenser d'une enceinte, 104; suppression du magasin des Dlles Desaulniers, 151; concessions de terre, 190; prétentions des Jésuites sur les terres, 190.

Sault Ste-Marie. Ratification de concession de terre, 150; brevet de ratification de concession de terre aux sieurs de Bonne et de Repentigny, 151; construction d'un fort, 163.

Saunier, sieur. Avantages qu'offre la Louisiane, 377.

Saurel. Ne peut fournir davantage du gros bois, 231.

Saurins, M. de. Retour de la frégate la *Pomone*, 231.

Saut, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Sautaux. Parmi ceux qui ont subi des insultes de la part des troupes de Boston, 486.

Sauteux. *Voir* Saulteux.

Sauvage, le. Employé pour le transport des troupes, 219; papiers et pièces justificatives que le sieur Imbert a fait embarquer sur ce vaisseau qui a été pris par les Anglais, 336.

Sauval, Philippe. Secours accordés à sa femme, 333.

Sauvalle, sieur. Obtient un passeport, 141.

Sauvigny, M. Rousseau de. Peut quitter le service avec une pension, 32; obtient une promotion, 138.

Sauzaye, M. de la. Chargé du commandement du navire le *Caribou*, 32.

Savannah. Le frère de Mlle de Colegnon meurt des suites de ses blessures, 439.

Savary, Jeanne. Veuve d'Alain Legras, 392.

Savary, Roline, veuve. Sa pension est augmentée, 433.

Savoyards. Mesures prises pour se procurer six ramoneurs, 109.

Saxe, M. le maréchal, comte de. Deux mémoires, l'un concernant l'échange des prisonniers, et l'autre la capitulation de Louisbourg, 55.

Schlinn. A eu une jambe emportée par un boulet; obtient un congé absolu, 507.

Schoner, M. Commande les deux détachements suisses à l'Ile Royale, 31,

Schyler, sieur, du régiment de Jersey. Peut retourner à la Nouvelle-Angleterre, 254.

Sciarra, S. E., le cardinal Colonna di. Candidat pour la croix de Saint-Louis, 323.

Scioux. *Voir* Sioux.

Sebonnesse, M. A signé les délibérations du conseil de guerre, 485.

Secrétaire d'Etat. Son permis concernant le commerce entre la Louisiane et les Antilles, 470

Seguin, sieur. Est nommé procureur général, 117; est nommé contrôleur à l'Ile Royale et procureur général du Conseil supérieur de Louisbourg, 117; doit être soutenu dans l'exercice de ses fouctions; il pourra abandonner la charge de procureur général, s'il le désire, 167; le ministre ne peut ni le nommer commissaire ni lui accorder un congé, 196; sa retraite et la nomination de son successeur, 215; difficultés avec MM. Raymont et Prévost, 492; nomination d'un substitut, 492.

Ségur, le maréchal de. Passage pour les officiers dont il a donné les noms, 432; liste des officiers et soldats employés à l'expédition de la baie d'Hudson, 438; demande de subsistance des sieurs Granger et Joseph Leblanc, Acadiens, 440.

Seignelay, M. de. La relation de la découverte du Mississipi par la Salle, lui est transmise, 533.

Seignerolle, sieur de. Désire acquérir certaines terres appartenant à Bigot, 351-352.

Seine, la. Journal du commandant, 197.

Sel. Les vaisseaux devront en transporter au Canada, 95; il est question d'en envoyer une grande quantité, 99; procédé pour en faire sans salines et établissement de salines dans le bas du fleuve, 104; sa fabrication favorisera les salaisons, 109; "vivres gâtées par le sel," 267.

Selle, M. de. Congé absolu pour son fils, 19; doit envoyer 3,000 livres au Canada, 38; vérification du compte des dépenses de l'Ile Royale, 87; gratification pour le sieur de La Ronde Thibaudière, 428.

Selles, de. Parmi ceux qui sont partis pour la Louisiane, 455.

Séminaire des Missions étrangères. Exemption de dîmes, accordée par Mgr de Laval, 9; la cure de Québec, 185.

Séminaire de Québec. Le supérieur peut être membre du Conseil supérieur, 6; prêtre de cette maison envoyé en Acadie, 11; contestation entre cette institution et le chapitre, 156.

Senat, père. Fait prisonnier par les Chicachas, 452-453.

Sénectère, M. le maréchal de. Arrivée de paquebots parlementaires de Louisbourg, 276; recommandation d'établir un hôpital à l'île d'Aix, 276; arrivée de onze à douze cents hommes de la garnison de Québec, à Rochefort, 299; termes de la capitulation de Montréal qui ne permettent pas aux troupes de servir, 308; demande de pension pour Mlle de St-Vincent, 333; émigrants allemands se rendant à Rochefort où ils s'embarqueront pour Cayenne, 345; colons pour Cayenne, 345.

Senesergues, M. de. Commandant du second bataillon du régiment de la Sarre; a été fait brigadier, 284.

Sérigny, M. de. Succession de son frère, 92.

Senneville, M. de. Permission de prendre sa retraite ; promotion pour son fils, 3 ; arrangement qui a été fait pour sa retraite, 13.

Senneville, sieur de. Obtient une promotion, 101 ; obtient une concession de terre, 193.

Sentence de mort. "Il est proposé que la sentence de mort soit prononcée contre ceux qui contrefont les acquits signés de l'intendant," 110.

Sept Frères, les. Lettres expédiées par ce vaisseau, 242.

Sérieux, le. Doit se rendre au Canada, 91 ; M. de la Jonquière doit s'embarquer sur ce vaisseau, 91 ; prise de ce navire, 93.

Sérigny, M. de. Lettres au sujet desjugements contre les soldats déserteurs de l'Ile Royale et de la discipline des troupes, 61 ; revue des troupes de l'Ile Royale, 63 ; instruction concernant la révolte, 63 ; recrue à bord de *La Gironde*, 64 ; revue des troupes de l'Ile Royale et les désertions, 64 ; discipline des troupes, 77 ; mortalité et désertions dans les compagnies revenues de l'Ile Royale, 77 ; plaintes de M. de Raymond contre lui, 181; capitulation de Pensacola, 446 ; relation de son voyage ; départ de France ; attaque des pirates espagnols ; prise d'une batterie par de Chateaugué ; navigabilité du Mississipi, 446 ; rend compte des événements après la prise de Pensacola ; désertion des soldats ; complot de la garnison ; flotte espagnole devant la Mobile ; expédition contre Pensacola et reddition de cette place ; prise d'un vaisseau espagnol et préparatifs pour attaquer la Mobile, 446-447 ; récit des événements qui ont eu lieu à Pensacola et à la Mobile, depuis son arrivée, 447.

Sérilly, M. de. Doit engager un maître fondeur pour les forges du St-Maurice, 51 ; doit engager des ouvriers fondeurs pour les mines de fer du Canada, 141.

Sermet, sieur. Obtient un brevet d'écrivain, 192.

Sermonville, Sabrevois de. Obtient une promotion 46 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 235 ; croix de St-Louis, 235 ; services qu'il a rendus et pertes qu'il a subies, 407 ; question des papiers du Canada, 413 ; obtient une gratification, 430.

Sessaque, sieur de Bordeaux. Sa réclamation, 396.

Sévigny. *Voir* Sérigny.

Sèvres, sr. Obtient une promotion, 138.

Seyne, La. La Jonquière doit retourner en France sur ce vaisseau, 160 ; instructions au commandant, 162 ; passagers pour le Canada, 174 ; instructions au commandant, 177 ; liste des passagers, 188 ; son voyage au Canada, 188.

Shirley, M. gouverneur de Boston. Ne répond pas aux propositions au sujet de l'échange des prisonniers, 81 ; entente avec celui-ci au sujet de l'échange des prisonniers, 98 ; rencontres de M. Duvivier avec lui, 146 ; M. Warren lui écrit à l'égard des troupes envoyées à Rochefort par la voie de Boston, 486 ; M. de la Galissonnière est nommé commissaire du roi pour règler avec lui la question des frontières du Canada, 503.

Sicard, sieur de. Son embarquement à Brest, 246.

Sicard, veuve. Une pension ne peut lui être accordée, 69.

Signatures. Celles des billets de caisse, seront examinées attentivement, 380.

Signaux. Ceux qui seront faits à la frégate, la *Fidèle*, 214 ; copie de ceux que doivent faire les vaisseaux du roi qui iront au Canada, 283 ; ceux que le sieur Kanon fera lorsqu'il sera dans le fleuve St-Laurent, 291 ; pour chaque escadre française ou vaisseau particulier allant au Canada, 304 ; "au sujet des signaux pour entrer dans le port de St-Jean de Terreneuve," 328.

Silhouette. *Voir* La Galissonnière et de Silhouette.

Silhouette, M. de. Jugera avec M. de la Galissonnière le parti à prendre à l'égard du sieur Jeffrey, 213.

Silvain, sieur Duplex. Demande un sauf-conduit, 297 ; obtient un sauf-conduit, 337 ; obtient une pension, 433 ; une gratification est demandée, 436 ; gratification accordée, 437 ; sa pension est transférée à sa fille, 438

Simon, sieur, imprimeur. On l'empêche de publier le mémoire de M^me^ de Rochemore, 366.

Simonet, sieur. Privilège de la fabrication du fer au Canada, 4 ; révocation du privilège qui lui a été accordé, 8 ; son mémoire concernant les forges du St-Maurice, 10.

Simonin, sieur. Un paquet pour M. de la Galissonnière lui est confié, 89 ; sera recommandé au gouverneur et à l'intendant, pour s'être bien acquitté de sa mission, 123 ; il est question de lui donner un emploi, 175.

Simonot, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.

Singy, sieur de. Dessinateur ; est envoyé au Canada, 284.

Sinbioto. Construction d'un port à cet endroit, 179.

Sioux. On ne peut compter sur eux, 8 ; ils incitent les Renards à se joindre à eux contre les Français, 13 ; fonds de 1,000 livres qui avait été accordé à deux de leurs missionnaires, 14 ; poste établi chez ces Indiens, 129 ; ils se sont rapprochés des Illinois, 521 ; dépendront-ils du Canada ou de la Louisiane ? 521.

Sire, Jean. La subsistance lui est accordée, 395 ; obtient la subsistance pour lui et sa famille, 397.

Sirène, la. Partira au premier vent favorable, 75 ; devra rejoindre le duc d'Enville, s'il est possible, 75 ; instructions au sieur Salliés, commandant, 75 ; sera laissée à Québec, 213 ; lettres envoyées par ce navire, 218 ; servira au transport des troupes, 219 ; sous les ordres de M. de Beaussier, 219 ; au sujet de son retour, 230 ; escorte douze vaisseaux de Bordeaux, 268 ; rencontre du convoi escorté par ce vaisseau, dans le golfe St-Laurent, 274.

Smith, capitaine. Commande le *Nancy* de Londres, 358.

Société, la. Arrivée de ce vaisseau au port de.., 49. son armement sera envoyé à Québec sous le commandement du sieur Chéron ; les matelots passés à Rochefort, s'embarquent sur ce vaisseau, 65 ; son prochain départ, 67.

Société de Louisbourg, la. Vente de son chargement, 54.

Sœurs de la Congrégation. Retour de Louisbourg, 79 ; projet de les établir à Détroit, 82, 133 ; raisons qui ont empêché celles autrefois de l'Ile Royale, de s'embarquer pour le Canada, 87-88 ; pourquoi ne se sont-elles pas embarqués et n'ont-elles pas reçu leurs gratifications ? 92 ; "celles ci-devant de Louisbourg," 121 ; gratification accordée ; il est fait meution de celles de l'Ile Royale, 124 ; établissement de leur couvent à l'Ile Royale ; leur revenu, 137 ; rente de 1,600 livres en leur faveur, 138 ; une gratification sera demandée au roi, 264 ;

Sœur Ste-Geneviève. Une pension lui sera accordée, 372 ; il ne leur est pas permis de passer au Canada, 489.

Solac, M. de. Ses relations avec le sieur Duvivier, 146.

Soldats. Liste de ceux qui ont servi sous de Bienville à la Louisiane, 454 ; ordonnance défendant de leur vendre du vin hors de la ville de Louisbourg, 479.

Soldats suisses. Leur révolte à Louisbourg, 60 ; la cour martiale sera présidée par M. Karrer, etc., 62 ; ils doivent s'embarquer pour Rochefort, 110.

Solier, sieur. Son successeur, s'il vient à mourir, 396.
Solignac et Cabarrus, sieurs. Sauf-conduits, 293.
Sols. "Circulation des anciens sols au Canada," 24.
Somsoid, sieur. Choisi pour commander à bord du navire le *Texel*, 455.
Sonalec. Projet de faire passer 20,000 personnes de cet endroit aux colonies, 331.
Sonolet, sieur. Différend entre lui et le sieur Dolabarats, 180.
Sonotio. Une bande de Chouanons y est établie, 113.
Sonontouans. Ils resteront tranquilles, 8.
Sorel, Amable. Obtient des secours, 333.
Sorel, le. Transporte des troupes de Québec à Larmor, 296 ; transporte 220 hommes de la garnison de Québec, 296.
Sort, Mlle de. Son mariage avec le sieur Villejoin, 325.
Soubise, M. le cardinal de. Fonds destinés pour les communautés religieuses, 185 ; démarches à faire auprès de lui en faveur des ursulines de Trois-Rivières, 197.
Soubise. Lettres adressées à M. Dangeac, à cet endroit, 404-410.
Soubras, M. de. Ses ordonnances depuis son arrivée à Louisbourg, 478 ; son règlement concernant l'hôpital, 478 ; devoirs de sa charge, 478.
Soulanges. Il est question du coup fait par des sauvages de ce côté, 81.
Soumbrun, sieur. Plaintes contre le sieur Amiot, 222.
Sourdeval, M. Départ des Acadiens pour la Louisiane, 439.
Souvigny, M. Rousseau de. Sa retraite, 16 ; passé de l'Ile Royale au Canada ; ses appointements, 67 ; a signé les délibérations à l'égard de la destruction de la batterie royale, 483 ; parmi les officiers tués au siège de Louisbourg, 483,
Spence, M. Demande le renvoi d'un missionnaire à l'Ile St-Jean, 380.
Spence, le. Son arrivée à Calais, 317.
Sphinx le. Acadiens et Canadiens qui doivent s'embarquer, 340 ; départ de cette corvette, 341.
Spithead. Vice-amiral Martin parti de cet endroit, 60.
Squirk, Le. Hostilité de la part de ce vaisseau sur les côtes de St-Domingue, 425.
Stanislas, le. Conduite héroïque du capitaine, 50.
Stanley, M. Négociations entre lui et M. de Bussy, 318 ; paquet adressé à celui-ci, 322 ; efforts tentés auprès de lui pour obtenir la liberté de l'abbé le Loutre, 325 ; l'abbé le Loutre, 329.
Sterling, capt. Prend possession de l'Illinois, 469.
Storck, le. Choisi pour transporter des nouvelles, 309.
Strands, sieur Gilles. Obtient un "brevet de naturalité," 110.
Strasbourg. Lettre adressée à M. Desparre, à cet endroit. 409.
Subsistance. Plaintes d'un habitant de l'Ile Royale à ce sujet, 298 ; pour les familles de l'île Saint-Jean et de l'île Royale, 298 ; elle est accordée aux familles acadiennes de Saint-Pierre et Miquelon, 373 ; projet de convertir en pension celle donnée à certaines familles acadiennes, 382 ; accordée à trois Acadiens venus de Saint-Pierre et Miquelon, 382 ; doit être continuée aux familles acadiennes et canadiennes, au-delà de la date fixée, 383 ; donnée aux familles de l'Ile Royale, 401 ; suppression des noms de ceux qui n'y ont pas droit, 401 ; doit être continuée aux familles du Canada et de l'Ile Royale, 405 ; mémoire du comte de Vergennes en faveur de ceux auxquels elle a été supprimée, 409 ; réclamation des Acadiens réfugiés au Havre, à ce sujet, 411 ; liste des personnes qui la reçoivent, 529 ; liste des familles qui l'ont reçue, 530.
Succès, le. Doit prendre une cargaison de farine à Brest, 54.
Suisses. Deux cents doivent s'embarquer à Brest, 276 ; quinze ont pris part à la campagne contre les Chicachas, 452.
Sultane, la. Passage accordé à un religieux, 58 ; transporte des mâts à Saint-Domingue, 235.
Supérieure de l'Hôtel-Dieu, Mme la. Remise de 100 minots de blé, 10.
Supérieur des récollets. Chargé de remplir les fonctions de vicaire général conjointement avec le sieur Maillart, 30.
Surcouf, sieur. Contrat passé avec lui au sujet de l'affrètement de deux navires, 122.
Surgèse, M. de. Voyage à la Floride, 517.
Surlaville, sieur de. Nommé major des troupes de l'Ile Royale, 154 ; sa maladie, 166 ; paiement de ses appointements et de sa gratification, 167 ; envoyé à Chibouctou, 167 ; deux personnes à son service, 174 ; obtient un congé, 181 ; son retour en France. 187 ; obtient un brevet de major des troupes de l'île Royale, 504 ; est malade ; doit être remplacé, 504 ; obtient sa retraite avec une pension, 506.
Suzanne, La. La confiscation de ce navire est annulée, 481.
Suzanne Sophie, La. Transporte des prisonniers anglais, 72.
St-Aigue. *Voir* St-Aigne.
St-Aigne, sieur Côme. Promotion, 138 ; demande un congé, 194 ; promu au grade de capitaine, 240 ; blessé à Louisbourg, 275 ; a signé la résolution au sujet de la destruction de la batterie royale, 483.
St-Ange, M. de, fils. Fait partie de l'expédition contre les Chicachas, 452 ; assume le commandement après la mort de M. d'Artaguiette, 453 ; tué par les Chicachas, 453.
St-Ange, M. de. Commandant aux Illinois ; lettre, 466 ; conférence avec les chefs indiens, 466 ; attitude hostile des Illinois à l'égard des Anglais, 468 ; procès-verbal d'un conseil tenu chez lui par les chefs indiens, 468 ; son discours à la réunion du conseil, 468.
St-Antoine, Le. Son arrivée à l'île Royale, 216.
St-Antoine, sieur Antoine le Tailleur de. "Est en congé en France," 259.
St-Amand, M. le marquis de. Ce qu'il doit au sieur Bigot, 357.
St-Augustin. Demande des religieuses au sujet de l'achat d'un terrain à cet endroit, 97 ; concession de terre près du poste, 151 ; les Espagnols se retirent à cet endroit, après avoir défait les Apalaches, 443 ; l'Espagne n'a que cette place pour se soutenir en Floride, 521 ; la prise de cette place laisserait Cuba sans protection, 521 ; au sujet du fort assiégé, 522 ; secours demandé par le gouverneur du fort, 522 ; rareté des vivres, 522 ; les Espagnols se retirent à cet endroit, 524 ; les Anglais doivent revenir pour assiéger le fort 524.
St-Aulaire, M. de Beaupoil. Grâce du sieur Bréard, 365.
St-Benoist. *Voir* Joseph Toullat.
St-Blin, M. Promotion, 101-150.
St-Castin, baron de. Est prié de retourner au Cap-Breton, 477.
St-Castin, sieur de. Sa mort ne constitue pas une grande perte pour le service ; il est à espérer que son fils fera mieux et qu'il méritera d'être protégé, 80.
St-Castin, sieurs de. Lettre à M. Beauharnois à leur sujet, 6 ; une augmentation leur est accordée sur le "produit de la ferme des postes," 26 ; leurs entreprises contre les Anglais, 26 ; récompense en raison des services qu'ils auront rendus, 41.

St-Céré, sieur d'Aillebout de. Nommé capitaine du port de Québec, 507.
St-Charles. Sieur Prosper, vicaire de cette paroisse à la Nouvelle-Orléans, 473.
St-Charles, Le. Transporte des provisions à l'île Royale, 33 ; le capitaine devra être puni, 33.
St-Chaumont, M. la Roche Beaumont de. Demande des nouvelles de son fils qui était aide-de-camp de M. de Montcalm, 306.
St-Clair, M. de. Commandera *L'Ardent* et aura *Le Caribou* sous ses ordres, 30-35 ; remplacé par M. Meschin, 32-35 ; instructions du roi, 35 ; M. Meschin est choisi pour le remplacer, 35.
Ste-Claire, la. Prise par les Anglais, 228.
St-Clément, sieur. Contrat passé au sujet de l'armement de la corvette, le *Storck*, 310.
St-Contest, M. de. Passage accordé à la femme d'un nommé Etienne Gochereau, 51 ; mémoire des commissaires anglais, concernant les prises, 158 ; élargissement de trois Anglais arrêtés au Canada, 158 ; vaisseaux qui ont transporté les troupes anglaises de Louisbourg à Chibouctou, 158-185 ; limites de l'Acadie, 172 ; prétentions des Anglais et les travaux de la commission à Paris, 173 ; ies prises, 185.
St-Cyr. "Concours de M. d'Ormisson en vue de placer l'une des filles du sieur de Bourville à St-Cyr," 50 ; "l'entrée de deux nièces de M. de la Galissonnière, à St-Cyr," 90.
St-Cyr, maison de. Dot accordée à Mlle de Jumonville par cette maison, 410.
St-Denis, M. de. Parmi les officiers en garnison à la Baie de Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
St-Denis, sieur Juchereau de. *Voir* St-Denis, sieur de.
St-Denis, sieur de. Exerce le commandement au fort du Mississipi, 443 ; son empire sur les Canadiens et les Indiens, 443 ; envoi d'un officier pour informer M. Salmon de la fuite des Natchez, de la rareté des vivres à son poste, de l'enlèvement du fort des Natchez, etc., 450-451 ; le seigneur Gonzalès s'oppose à l'érection d'un fort sur les terres du roi d'Espagne, 452 ; sa réponse au gouverneur espagnol, 452 ; avantages d'un établissement sur le Mississipi, 518 ; sera envoyé pour compléter la découverte du haut de la rivière de Marnes, 519 ; achat de terrains renfermant des mines, au nom du roi, 519 ; ses qualités et son influence sur les Canadiens et les Indiens, 524.
St-Domingue. *Voir* San Domingo.
St-Dominique. *Voir* San Domingo.
St-Dominique, le. Est retenu à Rochefort, 56 ; raisons qui l'on fait retenir à Rochefort, 56-61 ; pris par les Anglais à Louisbourg, 61.
St-Eloi de Noyon. Montant de 9,000 livres accordé à l'évêque de Québec sur l'abbaye de ce nom, 34.
St-Epvre, sieur Brunel de. Doit s'embarquer pour le Canada, 245.
St-Esprit. Embarras causés par des pêcheurs anglais, aux habitants de cet endroit, 17.
St-Esprit, le. Armement de ce navire qui sera commandé par le sieur Dolabaratz, 107 ; désarmement de ce navire, 118 ; relâche de ce navire, 216 ; son départ pour l'île Royale, 226 ; doit transporter des recrues, 245 ; liste des officiers et passagers, 247 ; ordres à la manufacture de cet endroit, au sujet de la fabrication d'armes, 51 ; "passepart à des négociants pour faire voiturer des armes et des marchandises de cet endroit à Rochefort," 76.
St-Florentin, M. le comte de. Livres demandés par l'évêque de Québec, 186.
St-Florentin, le. Affrété pour transporter des Acadiens à Belleisle, 368.
St-François, sieur Hertel de. Fournitures, 374 ; après être longtemps resté dans la colonie après la cession, a été conduit prisonnier en Angleterre, 374.
St-François, le. Prise de ce navire, 153 ; nouvelles représentations au sujet de ce navire, 153 ; conduite de M. du Chambon Vergor, lors de la prise de ce brigantin, 157 ; armement de ce brigantin qui est envoyé à la rivière St-Jean, 491 ; attaqué par un senéau anglais, 491.
St-George. Expéditions envoyées de ce côté, 283.
St-Germain, M. A signé les représentations au sujet de la capitulation de Louisbourg, 484.
St-Germain-en-Laye. Mémoire des ursulines de cet endroit concernant la rente constituée par M. de Forant, 413.
St-Gilles, père de. Père Dongé, 519.
Ste-Hélène, Mlle Vincelotte de. Obtient une pension, 435–436.
St-Ignace de Loyola, le. Prise de ce navire par les Anglais, 269.
St-James, M. de, à Paris. Missions de Cayenne, 416 ; paiement des pensions de M. le marquis de Vaudreuil et de M. Rigaud de Vaudreuil, tous les 3 mois, 428 ; somme due aux héritiers de feu M. de Vaudreuil de Cavagnal, 528 ; sommes qui doivent être remboursées au port de Rochefort, 531.
St-Jean Angely. Les sieurs Henry et Hawker y seront envoyés s'il y a nécessité, 216 ; des Allemands y sont envoyés, 359.
St-Jean d'Amiens. Proposition de l'abbé de Lisle Dieu, concernant l'abbaye de ce nom, 247.
St-Jean de Luz. Un vaisseau doit y être envoyé, 57 ; arrêt du Conseil d'Etat, au sujet des droits, privilèges et exemptions accordés aux négociants de cet endroit, 481.
St-Jean, Mme la comtesse de. Lettre à M. Dumas, adressée à la résidence de celle-ci, 363.
St-Jean, île de Terreneuve. Dispositions prises pour la conservation du poste de cet endroit, 321 ; le sieur de Courval, capitaine de brûlot, arrivé de cet endroit, doit y retourner, 327.
St-Joachim, Mme de. Obtient la permission d'acheter une terre appartenant à la succession de M. Bégon, 178 ; doit s'adresser à MM. Duquesne et Bigot au sujet du terrain qui a appartenu autrefois à l'Hôtel-Dieu, 178 ; revenus de l'Hôtel-Dieu, 178.
St-Joseph, le. Naufrage de ce navire sur l'île d'Anticosti, 10 ; transporte des troupes de Québec à Louisbourg, 494.
St-Julhien, M. de. Ses relations avec M. de Drucourt, 207 ; deux bataillons stationnés à Louisbourg, 208 ; lettres patentes lui conférant le commandement de l'île Royale si le chev. de Drucourt venait à mourir, 503–209 ; lettre du ministre à son sujet, 213 ; ordre du roi lui confiant le commandement des deux bataillons, 213 ; mesures prises pour mettre fin à son manque de subordination, 264 ; altercations avec M. de la Grive, 268.
St-Laurent, chev. de. Obtient une promotion, 13-115 ; obtient la permission de rester à Paris, 326 ; la pension qu'il demande ne peut lui être accordée, 363 ; ordre lui permettant de lever des recrues en France, 505.
St-Laurent, le. Courbes d'épinette pour la construction de ce navire, 21 ; mémoire sur sa construction, 21-22 ; changement de ses proportions, 23 ; construction de ce vaisseau, 37 ; armement de ce vaisseaux, 38 ; envoi des plans de ce vaisseau, 43 ; nouveau chantier pour la construction de ce vaisseau, 43 ; matériaux pour sa construction et son armement, 57 ; sa construction et son armement, 65 ; canons de 18 pour ce vaisseau, 70 ; envoi des agrès nécessaires, 83 ; dessin pour la sculpture à lui donner, 83 ; matériaux néces-

St-Laurent, le—*Suite.*
saires envoyés à Québec pour compléter son armement, 97; sera commandé par le sieur de Tilly, 98; liste des officiers qui composeront l'état-major, 101; son armement est remis à l'année suivante, 105; son arrivée à Brest, 108; son aménagement, 109; mauvaise qualité des bois employés pour sa construction, 202.

St-Louis. Choix de ce port pour former un établissement au Cap-Breton, 477; ce port était connu sous le nom de Havre-à-l'Anglais, 477; déclaration de M. de St-Ovide et autres à l'égard du choix de ce port, 477; troupes débarquées à cet endroit, 477.

St-Louis, chev. de. Obtient sa retraite avec demi-solde, 253.

St-Louis dit Valence. Soldat des troupes du Canada; obtient son brevet de grâce, 238.

St-Luc, sieur de la Corne. Promotion demandée, 19; la croix de St-Louis lui est accordée, 279.

St-Luc, le. Lettre à M. d'Abadie à son sujet, 215.

Ste-Lucie. Il faudrait encourager les familles pauvres de l'île St-Jean à passer à cet endroit, 330.

Saint-Malo. Vaisseau équipé pour l'île Royale, 33; le peu d'empressement des armateurs à faire le commerce avec l'Ile Royale, 34; un navire marchand doit partir avec l'équipage du *Castor*, 37; armement pour l'île Royale qui se prépare à cet endroit, 50; un détachement de 25 soldats doit s'embarquer, 51; liste des équipages des deux navires pris par les Anglais, envoyée au commissaire de cette ville, 51; transport de l'équipage du *Castor*, par des armateurs de cette ville, 51; habitants de l'île Royale débarqués, 56; provisions et munitions qui doivent être envoyées à Québec, 73; secours accordés aux habitants de l'île Royale, 76,–88,–89; débarquement des troupes de l'île Royale, 89; reconstruction de l'Hôtel-Dieu, 107; envoi de vaisseaux chargés de provisions, 208; arrivée de 17 personnes venues de Plymouth, 212; vaisseaux qui doivent transporter des recrues, 245; officiers qui doivent s'embarquer, 245; pertes occasionnées à la ville par le débarquement des Anglais, 269; personnes de l'île Royale débarquées, 272; chargement de deux corsaires de cette ville, à Rochefort, 274; il faudra placer des officiers à bord des corsaires de cette ville, 274; subsistance pour les Acadiens, 304; arrivée des troupes du Canada, 306; secours pour les Acadiens, 306; Acadiens traités à l'hôpital, 323; départ d'une expédition, 329; transport de familles de cet endroit à Cayenne, 335; arrivée d'Acadiens, 383; habitants de l'île Royale réfugiés à cet endroit, 414; vaisseaux affrétés pour transporter des familles acadiennes à la Nouvelle-Orléans, 440.

Ste Marie, Melle Allard de. Augmentation de sa pension, 432.

Ste Marid, sieur Dallard de. *Voir* Ste Marie, sieur de.

Ste-Marie, de Galbe. N'est pas située pour résister à une attaque, 524.

Ste-Marie, sieur de. Le commandement d'une compagnie de canonniers lui est confié, 16-18; bons rapports concernant la conduite de sa compagnie au siège de Louisbourg, 64; on se souviendra de son zèle, 64; passage de sa compagnie au Canada, 99-100; demande la croix et le ruban de l'ordre de St-Louis, 121; artillerie laissée par les Anglais à l'île Royale, 139; doit s'embarquer pour l'île St-Jean, 321; obtient sa retraite avec le grade de lieutenant colonel, 369; obtient une pension, 369; ses fils entreront dans l'artillerie, 369; son mémoire concernant la pension pour ses enfants, 410; produit un état des munitions de guerre laissées à Louisbourg, 484; a signé les délibérations du conseil de guerre au sujet de la

Ste-Marie, sieur de—*Suite.*
défense de Louisbourg, 485; son rapport au sujet de l'état de la ville de Louisbourg, 489.

Ste-Marie, sieur François. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

St-Martin, sieur de. Est nommé lieutenant, 130; est nommé capitaine, 235; sa brave conduite lors de l'expédition contre les Chicachas, 454.

St-Martin et d'Accarette. Jugement en leur faveur au sujet de deux bâtiments, 480.

St-Mathieu. Somme de 400 livres pour les habitants de l'île Royale, réfugiés à Morlaix, 57.

St-Maure, M. Dupré de. Pension accordée à la veuve du sieur Benoist, 414.

St-Maurice, M. Massé de. Passe au Canada en qualité de volontaire, 292.

St-Michel, sieur de. Retraite accordée en considération de son âge et de ses infirmités, 506.

St-Michel, Mlle de. Augmentation de sa pension, 432.

St-Michel, sieur. Une pension ne peut être accordée à sa veuve, 69.

St-Michel, veuve. Gratification accordée, 111.

St-Michel, Mme de. Sa pension ne peut être augmentée, 399.

St-Michel, le. Envoyé à l'île Royale, 53; envoyé pour secourir Louisbourg, 54.

St-Modet. M. Hocquart désire échanger ce poste, 202; ce poste est accordé au sieur Taché, 211.

St-Ours, capt. de. Succombe à ses blessures, 301; pension accordée à sa veuve, 301.

St-Ours, chev. de. Le ministre fera valoir ses services, 12; obtient une promotion, 13-150; est nommé lieutenant du roi à Trois-Rivières, 101-103; à cause de son grand âge et de ses infirmités, il doit être induit à demander sa retraite, 150; prend sa retraite et obtient une gratification annuelle, 162; le chev. de Gannes le remplace, 162; la croix de St-Louis lui est accordée, 279; obtient une gratification, 280; obtient son passage pour le Canada, 350; obtient un délai pour aller disposer des biens qu'il possède au Canada, 353.

St-Ours, Mme de. Position pour son fils et services rendus par son mari, 399; demande d'un emploi pour son fils aîné, 401; son fils est nommé sous-lieutenant dans les troupes de Cayenne, 430.

St-Ours, Mlle Thérèse de. Augmentation de sa pension, 432-435.

St-Ovide, M. de. Sa pension ne peut être transférée à son neveu, 121; est libre de reprendre les propriétés qu'il avait avant la prise de l'île Royale, 121; contestation au sujet d'un terrain, 172; ratification de l'acquisition d'une propriété qui lui appartenait, 182; son décès, 211; M. de Captan recevra ce qui est dû sur la pension de celui-ci, 211; envoi de deux récollets au Cap-Breton, 477; M. Desmaretz devra l'accompagner au Cap-Breton, 477; sa déclaration au sujet du choix d'un port au Cap-Breton, 477; devra viser les ordonnances du commissaire-ordonnateur, 479; édits et déclarations du roi qui lui ont été envoyés, 479; doit se conformer aux lettres patentes en vertu desquelles le Conseil supérieur a été établi, 479; sa conduite est désapprouvée, 479; ne doit pas chercher à régler les difficultés entre particuliers, 479; "ne doit pas refuser de voter dans toutes les affaires qui se traitent au Conseil supérieur," 481; instructions au sujet de la réception de M. de la Plague dans l'ordre de St-Louis, 508.

St-Ovide et de Mésy. Leurs devoirs respectifs et la division qui existe entre eux. 479; "leurs règlements de police pour les habitants pêcheurs," 479; achat de vivres par les capitaines de navires, 479; engagement d'équipage par les capitaines de navires, 480; concession en faveur de la veuve Bérichon, de plusieurs terrains, 480; ordonnance

St-Ovide et de Mèsy—*Suite.*
pour fixer les droits que devront payer les pêcheurs et les caboteurs, 481 ; ordonnance au sujet de la police des forts de l'île Royale. 481.
St-Pé, père. Demande au sujet d'un fonds de 1,000 livres, 14 ; son zèle au sujet de l'envoi de missionnaires aux postes de l'Ouest, 26 ; son rapport au sujet des Indiens du Sault St-Louis n'est pas encourageant, 44 ; conduite des Indiens du Sault St-Louis durant la guerre, 83-101.
St-Philippe. Au sujet de cette forteresse à Minorque, 222-223.
St-Pierre. Il est question de choisir cet endroit pour chef-lieu de l'île St-Jean, 16.
St-Pierre comte de. Obtient une concession, 481.
St-Pierre, le. Transporte des familles alsaciennes au Canada, 296-305.
St-Pierre, M. de. Compagnies données à ceux qui sont plus anciens que lui, 28 ; une promotion ne peut lui être accordée, 44 ; obtient une promotion, 101-103 ; sa conduite énergique, 113 ; journal de son voyage aux postes de la mer de l'Ouest, 192; tué dans un combat ; pension à sa veuve, 222 ; fermeté et présence d'esprit qu'il a déployées, 454 ; parmi ceux qui sont allés servir sous les ordres de M. de Bienville, à la Louisiane, 454 ; fait partie du détachement canadien envoyé contre les Chicachas, 456.
St-Pierre et Miquelon. Canadiens qui doivent y être envoyés, 334 ; des familles de l'île Royale et de l'Acadie, doivent passer dans ces îles, 334; ordre au sieur Fortin, de dresser le plan de ces îles, 338 ; les habitants de l'île St-Jean ne peuvent y aller, 357 ; habitants de la Baie-de-Chaleurs qui s'y trouvent actuellement, 358 ; Canadiens passés dans ces îles, 359 ; envoi de vivres, 359 ; l'abbé Manach y est envoyé, 364 ; il est question de les échanger contre deux autres îles, 367 ; importance de ces îles à cause de leur position, 367 ; passage pour ces îles accordé à Perrine Desroches, 369 ; l'abbé Girard est nommé préfet apostolique ; l'abbé Manach doit se rendre dans cette colonie, 369 ; nomination d'un préfet et d'un vice-préfet apostoliques, 370 ; le sieur Pierre Gauthier est nommé capitaine de port, 370 ; voyage de M. de Courval, 371 ; le sieur Beaudéduit est nommé commissaire de la marine, 371 ; liste des familles acadiennes venant de cette colonie, 373 ; envoi d'un autre missionnaire, 375 ; des missionnaires sont requis pour cette colonie, 376 ; habitants de l'Acadie qui s'y sont réfugiés, 380 ; les Acadiens qui s'y sont réfugiés doivent être transportés en France, 381; Acadiens qui doivent arriver de cette colonie, 382 ; liste des Acadiens arrivés de ces îles à St-Malo 383 ; permission accordée à deux familles de s'y rendre, 402 ; au sujet d'un nommé Rosse établi dans cette colonie, 409 ; passage pour ces îles, accordé à un nommé Benoist, 409 ; lettre pour les administrateurs, 414 ; M. de Lotbinière désire retourner au Canada par la voie de ces îles, 415 ; pension accordée à un ancien négociant, 433; ces îles ont été cédées à la France en toute propriété, 437 ; une pension ne peut être accordée à la fille de M. Dangeac, ancien gouverneur, 440 ; états-majors généraux des troupes, 513 ; compagnies détachées, 513 ; liste des familles acadiennes actuellement dans cette colonie, 528 ; liste des familles acadiennes envoyées de cette colonie et qui y sont retournées, 529.
St-Pol de Léon. Mission confiée à l'abbé de Loutre, 343.
St-Priest, M. de. Vaisseau de guerre que les Etats du Languedoc offriraient au roi, 319 ; pension accordée au sieur Faget, 319 ; le sieur Claparède, habitant de Louisbourg, 322.
St-Roch, le. Son arrivée de Québec, 73 ; arrivée du sieur Pétrimoulx du Canada, 78.
St-Rome, sieur de. Se distingue lors du combat soutenu par le *Robuste*, 255 ; il est question d'une compagnie ou d'une situation avantageuse pour lui, 255 ; ses appointements, 256 ; retourne au Canada, 267 ; lettre à M. de Vaudreuil à son sujet, 283 ; la croix de St-Louis ne peut lui être accordée, 316 ; il lui est permis de passer trois mois à Bergerac, 327.
St-Sacrement, couvent du. Lettre à Mlle Martel de Belleville, 410.
St-Sauveur, sieur de. Choisi pour remplir la charge de conseiller, 130 ; copies des mémoires sur la marine, qui sont entre ses mains, 165 ; bons témoignages reçus à son sujet ; on a demandé pour lui la position d'inspecteur des magasins, 281 ; papiers du Canada dont il est porteur, 382.
St-Sébastien. A répandu la rumeur à l'égard de la reprise de l'Acadie, 33 ; relâche d'un vaisseau de Boston à cet endroit, 56.
St-Servan. Habitants de l'île Royale réfugiés à cet endroit, 75 ; obligation de monter la garde, 382 ; nombreux mémoires des Acadiens au sujet du rétablissement des subsistances, 413.
St-Séver. Au sujet du sieur Despiet qui réside à cet endroit, 92 ; au sujet du sieur Brouillan de St-Ovide, résidant à cet endroit, 508.
St-Simon, M. de. Lettre du ministre à son sujet, 339 ; parmi les officiers qui ont fait la campagne de Louisbourg, 494 ; nommé enseigne en second, 506.
St-Simon, sieur de. Impossibilité d'augmenter ses appointements, 9 ; le sieur Gauthier lui est préféré pour remplir une vacance au conseil, 25 ; ne peut obtenir la position de conseiller, 26 ; décédé ; le sieur Du Plessis le remplace, 112 ; "provisions de Prévôt de la Maréchaussée pour le sieur Duplessis qui remplace le sieur St-Simon décédé," 507.
St-Sulpice. M. de Solac réside près de cet endroit, 146.
St-Sulpice, Séminaire de. Il ne peut être question de lui concéder la seigneurie de La Présentation, 180 ; ses représentations au sujet de la suppression de gratification, 234 ; raisons qui ont motivé la suppression de sa gratification, 281.
Ste-Susanne, la. Expédiée en parlementaire, de Terreneuve en Angleterre, 329.
Ste-Thérèse, M. de. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.
Ste-Thérèse, Guillaume. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Ste-Thérèse. Fort établi au rapide de cet endroit pour servir d'entrepôt, 104 ; le fort du rapide est abandonné, 109.
St. Thomas, le. Doit transporter une cargaison de vivres au Canada, 257 ; doit transporter une cargaison de farine à Québec, 268.
St Ursin, le. Prise de ce vaisseau, 232.
St-Victour, M. de. Demande une délégation d'Acadiens pour visiter ses terres, 399 ; deux Acadiens sont envoyés pour examiner ses terres, 400 ; liste des familles acadiennes qui désirent s'établir sur ses terres, 528.
St-Vilmé, sieur d'Aillebout de. Est nommé cadet à l'aiguillette, 91 ; obtient une promotion, 138 ; liste des soldats, sous ses ordres, pris par les Anglais, 331 ; son projet de fonder des établissements à Cayenne, 345 ; ne peut obtenir une prolongation de congé, 400 ; ne peut obtenir le grade de lieutenant-colonel, 403 ; obtient son passage pour la Gorée, 410.
St-Vincent, M. de. Promotion par suite de son décès, 29 ; massacre commis par les Chicachas, 455.
St-Vincent, sieur de, fils. Obtient une concession de terre, 38 ; est nommé enseigne, 101 ; gratification accordée à sa veuve, 111 ; promotion accordée, 115 ; ratification de sa concession de

St-Vincent, sieur de, fils—*Suite.*
pêche aux loups marins, 130; au sujet de ses titres de noblesse, 130; officier des troupes; ratification de sa concession, 132; la croix de St-Louis lui est accordée, 189; services qu'il a rendus, 373; expectative de lieutenance, 506.
St-Vincent, sieur de, garde marine. Son arrestation, 211; la croix de Saint-Louis ne peut lui être accordée à cause de sa mauvaise conduite, 247.
St-Vincent, sieur de. Va rejoindre son père au Canada, 215.
St-Vincent, Mme de. Gratification accordée, 38,
St-Vincent, Mlle de. Pension accordée en considération des services rendus par son père et son grand-père, 333; augmentation de sa pension, 432.
St-Vivier, sieur, négociant à la Rochelle. Montant qui lui est dû par le sieur Maillet de Québec, 175.
Tabac. Culture de ce produit, 7; prix de celui délivré en France, 14; nécessité d'en élever le prix au Canada; la culture de ce produit devrait être encouragée surtout au lac Champlain, 25; les Fermiers-Généraux ne veulent pas augmenter le prix qu'ils paient pour celui du Canada, 38; on désire l'établissement d'un entrepôt dans la ville de Faon. 366; ordre de délivrer tous les mois 110 livres de tabac pour l'usage des Acadiens, 368; 110 livres doivent être délivrées tous les mois aux Acadiens de Belleisle, 380; il vient fort bien à la Louisiane, 444; commerce de ce produit à la Pointe-Coupée, 458.
Tabary, M. Prospectus d'une nouvelle salle de spectacle, 476.
Taché, sieur. Plaintes du sieur Lainé contre lui, 70; sa concession des îles de la Madeleine ne peut être maintenue, 130; est chargé des représentations des négociants du Canada, 177; perte de son bâtiment, 179; privilège de pêche, 189; reçoit le paiement d'un bâtiment perdu à Louisbourg, 192; le poste du Gros Mékatina lui est accordé, 202; le poste de St-Modet lui est accordé, 211.
Tadoussac. Il est question de la ferme de cet endroit, 22; le bail de cette ferme est accordé à M. Hocquart, 38; exploitation de cette ferme par le sieur Cugnet, 82; la régie de cette ferme est de nouveau confiée au sieur Cugnet, 103; la concession de la baie des Esquimaux ne nuit pas au loyer de cette ferme, 110; poste de cet endroit affermé par le sieur Cugnet, 111; le poste de Témiscamingue devrait être réuni à celui-ci, 193.
Taffanel, de. *Voir* aussi Cabanac.
Taffanel, M. de la Jonquière. Arrivé à Brest; le roi est satisfait de sa conduite, 90; une remise de droits sur des vins et eaux-de-vie lui est accordée, 103.
Taille. Son imposition dans les campagnes, 12.
Talamer. Parmi les officiers choisis pour servir au Canada, 233; doit s'embarquer pour le Canada, 245.
Talon, Jean. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Talon, M. Parmi les Canadiens qui vont servir au Mississipi, 534.
Talon, Pierre. Fait partie de la garnison de Biloxy, 519.
Tamarois. Chef des Kaskakias; sa réponse à M. de St-Ange, 468.
Tambourin, joueurs de. Il est question de ceux-ci pour divertir les colons de Cayenne, 335.
Tane, sieur John. Lieutenant du *Tilbury* qui s'est brisé sur la côte; on devra différer son échange, 261.
Taschereau, sieur. Il est question de lui donner un commis, 8; arrêt qui révoque le privilège qui lui a été accordé pour l'exploitation des mines de fer de Saint-Maurice, 8; surcroît d'ouvrage que lui causent les dépenses des constructions pour le compte du roi, 12; avances que le roi a faites pour les forges du St-Maurice, 45; il n'est pas juste d'obliger celui-ci à donner des avances d'appointements aux officiers, 99; avances aux officiers et aux employés, 109; place de conseiller laissée vacante par sa mort, 130.
Taschereau, sieur—*Suite.*
Taschereau, veuve. N'est pas dans le cas d'avoir une pension du roi, 131.
Taxe. Imposée sur les habitants de Québec à l'occasion de l'établissement des casernes, 151; les capitaines de milice ne doivent pas en être exemptés, 190.
Te Deum. Doit être chanté à l'occasion de la conclusion de la paix, 107.
Témiscamingue. Affermage du poste de cet endroit, 24; destruction du fort établi par les Anglais, dans le voisinage du poste, 25; l'affermage de ce poste au sieur Cugnet est approuvé, 81; le roi a accordé l'exploitation des postes de cet endroit au sieur Cuguet, 111; ce poste ne peut être accordé au sieur Duquesne, 191; il est question de rénnir ce poste à celui de Tadoussac, 193.
Templais, André. Désire passer à la Louisiane où il a des parents qui l'aideraient, 430.
Tériot, Jean. Acadien fixé à St-Lô, 391.
Ternay, chev. de. Mémoire concernant le port de Gaspé, 213; approbation de sa conduite et des nominations qu'il a faites à l'île Saint-Jean, 321; artillerie mise à sa disposition, 324; confie des dépêches au sieur de Courval, 327; la conquête qu'il vient de faire est très agréable au roi, 327; expédie la *Ste Suzanne* de Terreneuve en Angleterre, 329; a fait payer la solde aux Irlandais de Terreneuve amenés à Brest par ses vaisseaux, 338.
Terrail, M. le marquis du. Ce qui lui est dû par le chev. Le Mercier, 330.
Terray, abbé. Le soin des Acadiens et leur établissement lui sont confiés, 409; M. le contrôleur général devra s'aboucher avec lui au sujet de la suppression du traitement qui était payé aux Acadiens, 414.
Terrebonne. Mines du sieur de la Corne, sur sa terre à cet endroit, 81.
Terreneuve. Envoi de frégates sur les bancs de cet île, pour observer les mouvements des Anglais, 69; vaisseaux anglais distribués sur les côtes, 75; M. Dubois de Lamotte se sépare de M. de Macnamara une fois rendu au Grand Banc, 213; il est permis aux sujets espagnols de faire la pêche sur les bancs de cet île, 257; envoi de deux bâtiments avec des troupes et des vivres, 321; projet de l'attaquer, 323; arrivée du sieur de Courval de l'Ile de cet endroit, 327; expédition du sieur Blondelas, 327-328; officiers qui doivent faire partie de l'expédition, 329; la *Ste-Suzanne*, expédiée de cet endroit avec 85 prisonniers, 329; au sujet de la pêche sur les côtes, 335; rien ne s'oppose au départ des bâtiments pour la pêche, dans la partie du Petit Nord; les conventions du traité devront être respectées, 336; le gouverneur anglais de cet île défend de troubler les Français qui font la pêche, 357; côtes de cet endroit, 363; au sujet de la pêche sur les côtes, 363; traitements qu'on a fait subir aux Français sur les côtes, 366; troubles sur les côtes, 367; affaires de cette colonie, 368; instructions données aux armateurs et capitaines qui font la pêche sur les côtes, 375; interprétation du traité relatif aux droits des Français sur les côtes, 376; départ d'une frégate du Havre pour aller croiser sur les côtes, 381; mémoire du roi concernant le voyage de la *Constante* sur les côtes, 381; extrait du bill pour interdire aux habitants des

Terreneuve—*Suite.*
colonies anglaises la pêche sur les bancs, 408 ; expédition projetée contre les établissements de pêche des Anglais sur les côtes, 414 ; lettres patentes pour donner des grèves et des terres aux habitants de l'île, 478 ; recensement et carton de cette colonie, 532.

Terrible, le. Le chev. de Conflans le commandera, 56; doit se joindre à l'escadre du duc d'Enville, 73.

Terrier du Domaine du Roy. " Aveux, Dénombrements et Déclarations à ce sujet," 527.

Tertre. S'est conduit avec fermeté lors de la rencontre avec les Chicachas, 454.

Tesserontière, Pierre. Parmi les Canadiens à Biloxy, 519.

Testu, sieur Brisson de. Ancien habitant de l'île Royale, 339.

Têtes Plates. Détachement envoyé contre eux par les Hurons de Détroit, 192.

Tétro, sieur. Il désire construire des chemins et tenir des chevaux au portage du Grand Calumet pour le transport des effets, 28.

Texel, le. Déposition secrète faite par un prisonnier de guerre, et confirmée par le sieur Arias, propriétaire de ce navire, 464 ; déclaration au sujet de la confiscation de sa cargaison, 464 ; saisie de marchandises provenant de de navire, 464 ; enlèvement des scellés, 464 ; copie du procès-verbal concernant la recherche du sieur Fontenette, en rapport avec la levée des scellés, 465 ; " ordre de faire sortir des magasins du roi, les effets provenant de ce vaisseau," 465 ; ordre au sieur Somsoid, sergent constitué pour commander à bord de ce vaisseau, la garnison de 4 fusillers, 465.

Thémiskamingue. *Voir* Témiscamingue.

Thermomêtres. Quatre de ceux de l'inventeur Réaumur, doivent être envoyés à M. Hocquart, 25.

Thétis, la. Va croiser sur les côtes, 181 ; son arrivée à Louisbourg, 184 ; est sur le point de mettre à la voile, 187 ; envoyée avec d'autres vaisseaux, 186 ; instructions au chev. d'Herley, commandant, 363.

Thibaudière. Obtient une promotion, 46.

Thibaudière, sieur de la Ronde. Obtient une gratification, 428.

Thibault. A signé le procès-verbal concernant le naufrage de l'*Aimable*, 442.

Thierry, sieur Chassin de- Proposé pour le grade de cadet à l'aiguillette, 91 ; obtient une promotion, 138 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 194 ; est décédé ; sa compagnie est donnée au sieur Chabot de Brillon, 224 ; le roi a accordé une pension à sa veuve, 224.

Thierry, M. L'envoi de troupes au Canada, 244 ; devra accorder toutes les facilités, au sieur De Lalande Magon, fils, qui doit expedier 4 navires, 248.

Thierry, M. Chassin de. La batterie qu'il commande doit être détruite, 483 ; a signé les délibérations concernant la capitulation de Louisbourg, 484 ; était chargé du commandement de la batterie royale à Louisbourg, 488.

Thierry, Mme. Malheurs qu'elle a subis par la prise de l'Île Royale et les services rendus par son mari ; le roi lui permet de fonder un établissement à Cayenne, 337.

Thiersant, l'abbé,. Obtient son passage pour le Canada, 143.

Thionville. Le sieur de Lotbinière doit travailler sous les ordres des ingénieurs de cet endroit, 172.

Thiouville. *Voir* Thionville.

Thomas, Claude. " Obient un Brevet de naturalité," 177.

Thomas, sieur Darvès. Ordre du roi au sujet du comte d'Estaing, 332.

Thorigny, M. Goujon de. Est recommandé à M. de Raymond qui passe à l'île Royale, 166 ; envoi d'un ordre de capitaine reformé pour celui-ci, 181.

Thornond, M. le maréchal de. Sieur Johnstone, 303.

Tigre, le. Armement de ce vaisseau pour une expédition à Louisbourg ; il sera commandé par le chev. d'Urtabie, 107 ; M. Desherbiers s'embarquera sur ce vaisseau, 117 ; doit partir pour l'île Royale, 125 ; démolition de ce vaisseau, 180 ; fait partie d'une expédition, 186 ; après sa démolition l'équipage sera transporté sur l'*Algonkin*, 186 ; est sur le point de mettre à la voile, 187 ; désarmement de ce vaisseau, 191 ; la démolition a été différée, 192.

Tilbury, le. Naufrage de ce vaisseau, 261.

Tilly, sieur le Gardeur de. Commande la *Gironde* ; instructions, 47 ; l'augmentation d'équipage qu'il demande pour la *Gironde*, ne peut être accordée, 58 ; commandant de la *Gironde* ; instructions, 58 ; la *Gironde*, qu'il commande, est prête à partir, 59 ; retard au sujet du départ de la *Gironde*, 59 ; la décision au sujet de la relâche de ce vaisseau, n'est pas approuvée, 62 ; paquets dont il avait été chargé pour le Canada, 63 ; il ne devra pas abandonner le commandement de la *Friponne*, 105 ; le *St-Laurent* dont il a le commandement, 108 ; abus d'autorité exercé envers lui par M. de Frontenac, 501 ; chassé par M. de Frontenac, 502.

Tilly, Mme de. Témoignages reçus à l'égard de son fils, 439.

Tiphine, sieur. Lettre à M. de Kerlerec, au sujet des divisions qui règnent dans la colonie, 462.

Tisserant. Il lui est permis de cultiver l'indigo, 451.

Toison d'Or, la. Prise de ce navire par les Anglais, 241 ; désarmé et condamné à Québec, 260.

Tombecbé, fort. " Il est possible que les Chactas ne supportent pas longtemps ce fort ; raisons pour l'abandonner," 454.

Tonbamingo. Chef des Offoyoulas ; il promet de délivrer tous les soldats déserteurs et les criminels, 460 ; son discours à l'Hôtel du Gouvernement, à la Nouvelle-Orléans, 460.

Tonicas, les. La femme d'un chef Natchez est brûlée par ceux-ci, 449 ; défaite des Natchez, 450 ; diverses attaques faites par des Natchez, 450 ; le rapport de leur massacre était exagéré, 450 ; discours de M. D'Abadie aux chefs et guerriers ; en présence des officiers et autres ils promettent de ne plus molester les Anglais, 466 ; les Anglais tirent des coups de fusil sur leur village, ce qui a été cause qu'ils furent poursuivis par ces derniers, 466 ; ont pris part à l'attaque contre les Anglais, 466.

Tonnancour, sieur de. Fait mention d'une pinière sur la rivière St-François, 22 ; découvre des nouvelles mines de fer, 97.

Tonnay Boutonne. Lettre à un ancien officier d'artillerie à cet endroit, 410.

Tonnay Charente. Lettre à Mlle Benoist résidant à cet endroit, 405.

Tonty, Henry de. A signé le procès-verbal concernant l'envoi de *La Précieuse* à Vera Cruz, 442 ; a signé le procès-verbal des négociations et des secours demandés par les Espagnols, 470 ; gouverneur du fort St-Louis des Illinois ; copie de sa déclaration, 515 ; conférence avec les Illinois au sujet du nombre d'Iroquois qu'ils ont tués, 515 ; récit de ses explorations, 518 ; la construction d'un fort à Biloxy, 534 ; sauvage portant un habit de drap du Poitou, donné par celui-ci ; lettre du sieur de la Salle pour lui, 534.

Touty de, cadet. Brûlé par les Chicachas, 452.

Tonty, Veuve de. Obtient une gratification, 111.

Torcy, M. le marquis de. Proposition au sujet des familles de l'île Royale et de l'Acadie, 410.

Toronto. Les établissements de cet endroit sont approuvés, 163.
Toullat, Joseph dit de St-Benoist. Congé absolu qui lui a été accordé.
Toulon. Armement de deux vaisseaux à cet endroit, 153.
Toulouse. Dépenses pour la construction de bâtiments au port de cette ville, 169.
Toulouse archevêque de. Offre d'un vaisseau de guerre fait au roi par les Etats du Languedoc, 319.
Touraine. C'est là que les officiers qui ont servi au Canada, doivent se rassembler, 324 ; au sujet des officiers du Canada réunis à cet endroit, 324 ; au sujet des officiers qui doivent s'y rendre, 326 ; M. le chev. de Repentigny doit s'y rendre, 326.
Tournay. Nommé enseigne en second, 506.
Tournay. Capitulation de cette place, 47.
Tourneur, M. le. Est prié de lever un équipage pour un vaisseau, 95.
Tourneur, le. Voyage sans accident, accompli par ce vaisseau, 58 ; armement de ce navire qui doit se rendre au Canada, 59 ; transporte des munitions de Brest au Canada, 67 ; transporte des dépêches, 80 ; affrêtement de ce navire, 98.
Tourny, M. de. Pertes subies par le commerce depuis le commencement de la guerre, 34 ; reproches faits au commandant de la flûte *le Canada*, 34 ; "Aventure arrivée au convoi de la Martinique." 72 ; approvisionnements requis par le munitionnaire du Canada, 291.
Tournois, père. Requis par de la Jonquière de quitter la mission du Sault, 151 ; son départ du Canada donnera lieu à de regrettables commentaires, 156 ; plaintes portées contre le missionnaire qui a remplacé celui-ci à la mission du Sault St-Louis, 163.
Tours, archevêque de. Liberté du sieur Martel, 319 ; passeports aux officiers du Canada qui sont en Touraine, 339 ; impossibilité de faire quelque chose pour la veuve de Gannes, 394 ; meilleur traitement pour le baron de Longueuil, 396 ; gratification extraordinaire pour la veuve du sieur de Courtemanche, 419.
Tours. Il est fait mention de M. de Céloron résidant à cet endroit, 405.
Tourton, sieur. Obtient un brevet d'écrivain, 202 ; mémoire en sa faveur, 318.
Tourville, chev. de. Il commandera l'*Anémone* destinée pour l'île Royale, 118 ; instructions concernant le voyage à l'île Royale, 121 ; il apporte la nouvelle de l'évacuation de l'île Royale par les troupes anglaises, 123 ; "chargé du commandement de la *Sauvage*," 219 ; son départ, 219 ; ordre à M. de Vaudreuil de le renvoyer en France, 221 ; a signé une lettre de M. Desgouttes à M. de Drucour, 495.
Townsend, amiral. Conduite du comte Du Guay lors de sa rencontre avec l'escadre de cet amiral, 75 ; il a eu le temps nécessaire de secourir Louisbourg, 75.
Thownshend, sieur. Il lui est permis de vendre du charbon tiré de l'île Royale, aux Français et aux colonies anglaises, 118 ; il exploite une mine de charbon, 137.
Trahan, J. Bte. Revenu de Cayenne avec sa famille ; obtient la subsistance, 368.
Trahan, Marin. Obtient un passeport pour se rendre à Morlaix, 355,
Trahan, Marie Anne. Obtient la subsistance, 399.
Trahan, René. Obtient un passeport pour se rendre à Morlaix, 355.
Traité. Celui concernant la pêche sur les côtes de Terreneuve, 335 ; les conventions de celui concernant la pêche dans le golfe St-Laurent, devront être respectées, 336 ; interprétation de celui concernant les droits des Français sur les côtes de Terreneuve, 376.
Traité d'amitié. Le roi en a conclu un avec les Etats-Unis d'Amérique, 422.
Traité d'Utrecht. Eclaircissements sur ses clauses, 153.
Travaux. Ceux du chemin qui doit conduire chez les Chicachas sont commencés, 456.
Travers, Pierre. Armurier ; doit aller servir au Canada, 208.
Traversier, le. Naufrage de ce vaisseau, 225.
Trésoriers Généraux. "Un commis sera accordé au sieur Tachereau, commis des trésoriers généraux à Québec," 8 ; sommes remises dans la caisse de leur commis, à l'exception de 10,000 livres destinées aux familles pauvres de la colonie, 24 ; circulaire à ceux des colonies au sujet de la liquidation des papiers du Canada, 355 ; "ordre pour faire valider les décharges nécessaires à ceux des colonies," 506.
Trémais, M. Querdisien de. Lettre au sujet de sa nomination pour assister M. Bigot, 291 ; reçoit l'ordre de passer au Canada, 291 ; brevet par lequel le roi lui accorde une pension pour services rendus, 319 ; instructions, 320 ; est autorisé à signer les comptes du Canada, 507.
Tremain Querdisien. *Voir* Trémais.
Trembery, sieur de. Au sujet de son parent décédé à Rochefort, 76.
Tremblay, Marie Josephte. Subsistance payée à cette femme passée à Morlaix avec son enfant, 329.
Trémont, sieur. A été nommé capitaine des postes à Montréal, 26 ; ses appointements, 39.
Trépanier, Claude. Parmi les Canadiens à Biloxy, 519 ; s'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.
Tressan, M. le comte de. Mémoire relatif au projet d'établir des Acadiens dans le comté de Ritche, 340.
Tressan, vicomte de. Fait partie de ceux qui vont rejoindre l'armée de Rochambeau, 434.
Tréville, M. de. Propose d'acheter des vaches pour les Allemands et les Acadiens établis au môle St-Nicholas, 370.
Trévoux, dictionnaire de. A cause des erreurs qu'il renferme sa destribution aux souscripteurs, est arrêtée, 171.
Trévaux, Georges. Maître armurier, 192.
Trinité, la. Naufrage de ce vaisseau, 168.
Triomphante, la. Instructions au sujet du départ de ce vaisseau, 58.
Trion, sieur de. Obtient une promotion, 138 ; chargé du commandement d'une compagnie, 144.
Traiton, le. Croisières de ce vaisseau, 153.
Trois Amis, les. Arrivée de cette barque à Brest, 54 ; perte de ce navire, 133.
Trois Cousins, les. Il est question de ce navire appartenant aux sieurs Charets, 126.
Trois Frères, les. Transportent des lettres pour le ministre, 241 ; arrivée au Havre, des officiers et soldats embarqués sur ce vaisseau, 316 ; prise de cette goélette, 462.
Trois-Rivières. M. de Beaujeu est nommé lieutenant du roi, 13 ; le chev. Bégon est nommé gouverneur, 13-19 ; le sieur de Rouville a été nommé lieutenant général, 40 ; succès remportés par les Canadiens particulièrement par le major de cette ville, 82 ; changements officiels, 101 ; M. de Beaujeu est mis à sa retraite ; la lieutenance du roi, est accordée au chev. de St-Ours, 101 ; "la majorité de cette ville est accordée à M. de Coulon," 101 ; M. de St-Ours est nommé lieutenant du roi, 103 ; les émoluments du gouverneur sont augmentés, 116 ; le roi n'approuve pas l'augmentation des appointements du gouverneur, 13 ; la majorité de cette ville a été accordée au capitaine de Noyelles, 149 ; le chev. de Bonne n'a pas été proposé pour la majorité de cette place, 150 ; le sieur de St-Ours lieutenant

DOC. DE LA SESSION No 18

Trois-Rivières—*Suite.*
du roi à cet endroit, 150 ; incendies qui ont eu lieu, 180 ; la lieutenance de cette place a été accordée à M. D'aillebout, 189 ; M. D'Aillebout a été nommé lieutenant du roi, 194 ; M. de Noyelles est nommé lieutenant du roi, 281 ; représentations touchant le gouvernement de cet endroit, 283 ; sieur Hertel de Rouville ci-devant lieutenant général de police, 324 ; provisions de gouverneur pour le chev. de Longueuil, 503 ; commission de lieutenant du roi pour M. de Noyelles, 504 ; brevet d'aide-major à Trois-Rivières pour le sieur de Gannes, 504 ; brevet de chirurgien des troupes pour le sieur Alavoine, 507 ; liste des soldats restés malades à cet endroit, 512 ; recensement, 532 ; l'un des endroits proposés pour servir de chef lieu à l'Ile St-Jean, 16.

Troprés et Barthélemy, sieurs. " Réclamation à l'égard des lettres de change données en paiement d'une fourniture conformément à leur soumission, " 362.

Tronjoly, sieur. Commandant de l'*Amphion* ; instructions concernant la pêche sur les côtes de-Terreneuve, 352.

Trojoly, M. de. Commande la frégate l'*Inconstante*, 379 ; instructions, 381.

Troupes. Attention particulière requise au sujet de la discipline, 77 ; promotions dans celles venues de l'île Royale, 90 ; le roi veut augmenter le nombre de celles du Canada, 113 ; remplacements et promotions, 133 ; " ordonnance du roi portant augmentation dans celles du Canada, " 128 ; " ordonnance pour le service et la discipline de celles renvoyées au Canada, " 204 ; au sujet des arrangements pour en augmenter le nombre, 218 ; celles qui sont revenues de Montréal, doivent être licenciées, 308 ; au sujet de celles revenues du Canada, après la prise de Québec, 310 ; au sujet de celles commandées par M. de Bienville à la Louisiane, 452 ; " pour rétablir notre crédit il faudrait en augmenter le nombre, 454.

Troupes anglaises. Elles évacuent l'île Royale, 123.

Troupes coloniales. Etat-major de celles-ci, 510 ; état-major général de celles de la Louisiane, de St-Pierre et Miquelon ; revues, mutations, etc., 513.

Troupes de la marine. " Ordre du roi en donnant le commandement à M. de Méria, " 74.

Trudaine, M. de. Lettres pour la *Vigilante* partie pour Louisbourg avec un chargement de farine, 212 ; inconvénients de permettre aux étrangers de faire le commerce dans nos colonies, durant la guerre, 227 ; embargo pratiqué par les Anglais à l'égard des vaisseaux étrangers qui se rendent dans nos colonies, 228 ; " imprimé qu'on a fait circuler à l'étranger, " 228 ; imdemnités à payer au sieur Darragorry pour la pêche à la baleine, 229 ; règlement concernant la course et les prises, 230 ; traite avec les sauvages, 244.

Trudeau. Sur la liste de ceux qui peuvent cultiver l'indigo, 451.

Trudeau, M. Protestations au sujet des représentations faites à M. de Kerlerec, qu'on l'a forcé de signer, 462.

Truquet, M. M. Hurson devra prendre connaissance des affaires relatives à l'administration du Canada, 294 ; effets du défunt M. Dupuy, 293.

Tuiles. Au sujet de celles fabriquées dans la colonie ; le sieur Cotton reprendra les travaux de sa tuilerie, 24 ; leur qualité est excelleute et mérite que la production en soit encouragée, 42.

Turcot dit Versabaire, François. Soldat déserteur ; obtient un brevet de grâce, 154.

Turgot, M. Conditions auxquelles le roi permettra aux Maltais de s'établir à Cayenne, 336 ; " le roi accepte ses offres d'aller établir une nouvelle colonie à Cayenne, et lui envoie la commission de gouverneur et de lieutenant général tant de l'ancienne que de la nouvelle colonie, 336 ; " lettre du chev. Despennes démontrant la difficulté qu'il y a de se procurer à Malte des colons pour Cayenne, " 337 ; émigration de familles maltaises aux colonies, 338 ; familles qui vont s'établir à Cayenne, 340 ; sieur Perrault qui repasse au Canada pour arranger ses affaires et y prendre sa famille avec les Canadiens et Acadiens de St-Pierre et Miquelon qui voudront le suivre jusqu'à Cayenne ; cette opération qui doit rester secrète sera exécutée par le sieur Gilbert, lieutenant de frégate, " 346 ; pension du du sieur Johnstone de l'île Royale, 396 ; réclamations des Acadiens qui lui sont transmises, 415.

Turgot, M.—*Suite.*

Turpin, J.-Bte. Parmi les Canadiens à Biloxy, 519.

Turpin, M. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Ulloa, M. d'. Chargé de prendre possession de la Louisiane ; son arrivée à la Havane, 469 ; préfère différer sa prise de possession jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres à ce sujet, 469 ; visite les établissements acadiens, 470 ; lettre concernant l'entente avec lui au sujet des dépenses occasionnées en attendant la prise de possessiou de la Louisiane, 470 ; en attendant des ordres, il devra gouverner la Louisiane de concert avec M. Aubry, 470 ; sa promesse de secourir les Allemands sur le Mississipi, 470 ; lettre à M. Aubry au sujet des vaisseaux français des Antilles faisant le commerce avec la Louisiane, 470 ; au sujet des avances qu'il a faites concernant les dépenses encourues en attendant la prise de possession définitive, 470 ; raisons qui l'ont empêché de prendre définitivement possession de la Louisiane, 470 ; lettre du roi dont il n'a pas voulu tenir compte, 471 ; longue dissertation sur son décret et son ordonnance du 6 septembre 1766, 472 ; mesures provisoires qu'il a prises, 473 ; incapable de remplir la tâche qui lui avait été confiée à la Louisiane ; ses discours indiscrets et sa conduite déplacée, 472 ; son départ de la Louisiane, 473.

Ursulines. Mémoire de la supérieure au sujet de l'exemption de dîme, 9 ; on ne doit pas les inquiéter au sujet de la terre de Portneuf, 40 ; malheur subi par leur communauté de Trois-Rivières, 185 ; bonnes dispositions de M. le cardinal Soubise envers ces religieuses qui devront recevoir des secours, 185 ; secours accordés à celles de Trois-Rivières, 192 ; mémoire au sujet de la rente constituée par M. de Forant en faveur des dames de la Congrégation de Louisbourg, 413.

Ursulines, couvent des, à Bordeaux. Au sujet de plusieurs coffres et ballots que le sieur Bigot y aurait fait cacher, 348.

Ursulines de la Louisiane. Plaintes contre M. Le Normant, 83.

Ursulines de Trois-Rivières. Il en est fait mention. 10 ; une gratification leur est accordée, 130-198.

Urtubide, M. d'. Instructions du roi, 125 ; le compte rendu de sa campagne est satisfaisant, 216 ; chargé de commander le *Tigre*, 117 ; lettre au sujet du mémoire du roi, 125.

Ussé, M. le marquis d'. Lettre à M. de Carvoisins, 173.

Vaches. Achetées pour les Allemands et les Acadiens établis au môle St-Nicholas, 370.

Vaire, sieur de. Passementier au Canada, 329.

Vaisseaux. Endroit pour les mettre en sûreté pendant l'hiver, 4 ; leur construction pour des particuliers, 12 ; au sujet de la construction de 5 ou 6 gros navires pour le commerce entre le Canada et les îles du Vent, 14 ; il ne s'en construit pas suffisamment à l'île Royale, 15 ; ceux construits

Vaisseaux—*Suite.*
à l'Ile Royale, 16 ; état de ceux construits dans la colonie, 17 ; celui de 50 canons que le roi fait construire à Québec, 19 ; les bois employés dans leur construction, 20 ; le pin n'est pas trouvé propre à leur construction, 20 ; les courbes d'épinette sont très propres à leur constrution, 21 ; leur construction pour le compte des particuliers est interrompue, 24 ; construction de ceux du roi, 24 ; cables et ancres pour ceux du roi, 39 ; nouveau chantier pour la construction, 39 ; difficulté de construire des gros navires au chantier de la rivière St-Charles, 43 ; chantier au cul-de-sac, pour la construction, 43 ; avantages à retirer de la construction, 70 ; ceux loués au mois, devront être renvoyés en France aussitôt que possible, 78 ; les réparations doivent se faire dans la colonie, 100 ; état de ceux employés pour le commerce ordinaire et la pêche, 139 ; ceux qui doivent partir pour l'île Royale, 153 ; construction de gros navires à Québec, 202.

Vaisseaux anglais. Deux de ces vaisseaux sont rançonnés, 90.

Vaisseaux espagnols. Affrètement de ces vaisseaux pour transporter des provisions, 249 ; leur armement, 263 ; liste de ceux envoyés au Canada et à l'île Royale, 269.

Vaisseaux étrangers. Des passeports leur sont octroyés pour transporter des marchandises, 34.

Vaivre, M. de. Mémoire de Mme la comtesse de Durat, concernant Mme de Vaudreuil, 406.

Valentin, sieur. Ses dispositions testamentaires ne laissent aucun espoir à son neveu, 418.

Valeur, la. Est envoyée à Louisbourg, 207-215 ; sert d'escorte à trois vaisseaux jusqu'au cap Français, 256-257 ; son arrivée à Brest, 260 ; dépêches reçues par ce vaisseau, 260 ; elle conduit un seneau anglais à Québec, 277-278 ; compte rendu au sujet de la prise qu'elle a faite, 284.

Valetton, sieur Jean. Présente un mémoire, 364.

Valin, Michel, "clerc Recollet." Obtient son passage pour le Canada, 273.

Vallée, sieur. Doit fonder des établissements à Cayenne, 345 ; a signé les délibérations du Conseil de guerre au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485.

Vallier, sieur. Est nommé membre du Conseil supérieur, 6 ; décision d'envoyer des prêtres du séminaire de Québec en Acadie, 11 ; l'abbé de Beaujeu le remplacera au conseil, s'il se décide de passer au Canada, 102 ; position de conseiller vacante par son décès, 114.

Vallière, M. de. Est nommé lieutenant du roi, 16 ; chargé du commandement d'une compagnie à l'île Royale, 138 ; retourne en France, 133 ; prend part au règlement des affaires de Mme de Vaudreuil, 406 ; on lui écrit à l'égard du mémoire de M. de Vaudreuil au sujet d'un procès à San Domingo, 406.

Vallongue. M. de. M. de Rocheblave a contracté une dette envers lui, 434.

Vannes, chev. de. Obtient une promotion, 138.

Varennes, sieur de. Destitué par le roi, 23 ; sa mauvaise conduite et le mauvais exemple qu'il a donné, 41 ; il est nécessaire de le punir pour faire un exemple, 45 ; a été cassé de son grade de capitaine, 112 ; les représentations de M. de la Galissonnière en sa faveur, ne peuvent être considérées, 112 ; obtient une promotion, 138 ; son départ pour la Louisiane, 455 ; envoyé de l'Ile Royale au Canada, 506 ; ordre de cassation de ses fonctions, 507.

Varin, Mme. Obtient son passage, 164 ; on connaît sa triste situation, 357 ; obtient des secours, 361 ; le roi est touché de sa triste situation, 377 ; la faveur qu'elle demande pour son fils, ne peut être accordée, 399 ; sa pension sera transférée à ses enfants, 416.

Varin, sieur. On demande son avis sur l'achat des marchandises destinées aux sauvages, 9 ; renseignements qu'il a fournis au sujet des finances de la colonie, 9 ; le ministre a été satisfait des divers états qu'il a envoyés, 27 ; enseigne qui n'a pu être obtenu pour le sieur Dubosc, 28 ; utilité de son voyage à Montréal, 43 ; il est question de le nommer commissaire à Montréal, 66 ; poste du gros Mécatina, 69 ; est choisi pour remplacer M. Michel à Montréal, 83 ; ne doit pas réclamer une gratification, 96 ; est chargé de remplir une autre charge, 111-112 ; doit remplir la charge de commissaire du Canada pendant l'absence de M. Bigot, 115 ; une gratification ne peut lui être accordée, 130 ; ne peut obtenir le titre de commissaire général, 133 ; construction des vaisseaux à Québec, 133 ; il n'a pas été question de lui pour la place d'ordonnateur à la Louisiane, 161 ; ne doit pas passer en France pour solliciter son avancement, 161 ; impliqué dans le monopole du commerce à Détroit, 192 ; fonctions d'intendant qu'il devra exercer pendant l'absence de M. Bigot, 192.

Varin, sieur. Un congé lui est accordé, 234 ; sa mauvaise santé, 249 ; doit retourner en France, 249 ; M. Bigot a bien fait de lui permettre de retourner en France, 252 ; il demande sa retraite, 268 ; poursuite contre ses biens, 348 ; instructions au sujet de la vente de ses biens immeubles, 348 ; exemplaires de l'arrêt du conseil au sujet de ses biens, 349 ; l'office du secrétaire du roi est devenu vacant par sa condamnation, 349 ; arrêt du conseil au sujet de ses biens, 352 ; au sujet de ses biens confisqués, 376 ; sieur Beauregard, son créancier, 382 ; paiement des gages de ses domestiques, 382 ; il lui est permis de s'établir en Corse, 394 ; son bannissement est converti en un exil en Corse, 431 ; le roi lui permet de finir ses jours avec sa famille établie à Malesherbes, 431 ; M. Prévost est choisi pour le remplacer, 507.

Varin, sieur Pierre Antoine. Sa folie, 423 ; son interdiction à San Domingo pour cause de folie, 426 ; sa mère demande qu'il soit transféré à Charenton, 426.

Vassan, sieur de. Obtient une promotion, 101-103 ; on demande de lui accorder la croix de Saint-Louis, 161 ; chargé de mettre le poste de Beauchéjour en état de défense, 169 ; reçoit la décoration de chevalier de Saint-Louis, 175 ; prisonnier à la Bastille ; son mémoire, 348 ; impliqué dans l'affaire du Canada, 382-406-407 ; représentationss concernant la récompense pour ses trente-quatre années de service, 406 ; forcé de recourir aux bontés du roi, 406 ; désire savoir le résultat de l'enquête en ce qui le concerne, 406 ; renseignements secrets sur son compte, 407 ; une gratification de 400 livres lui est accordée, 408 ; renseignements fournis par M. de Cypierre à son sujet, 408 ; ne peut obtenir le traitement qu'il demande, 408.

Vassan, M. de. S'embarque sur les vaisseaux allant au Mississipi, 534.

Vassimont, lieutenant de. Parmi les officiers qui vont rejoindre l'armée de Rochambeau, 434 ; obtient un passage gratuit, 434.

Vaudin, M. Est requis de produire un compte rendu à l'égard du départ de la frégate, l'*Aréthuse*, de Louisbourg, 271 ; services rendus lors du siège de Louisbourg, 271.

Vaucoret, sieur Monin de. Doit servir dans les troupes du Canada ou de la Louisiane, 283.

Vaudésir, M. de. Paiement du loyer d'une maison à Mme de Vaudreuil, 270 ; gratifications aux ingénieurs qui vont servir au Canada, 292 ; règlement de comptes avec le baron de Dieskau, 293 ; doit remettre à M. Desenclaves les 200 livres de gratification, qui lui ont été accordées, 294 ; M.

Vaudésir, M. de—*Suite.*
de Ramezay peut réclamer de lui un acompte de 600 livres sur ses appointements, 296 ; doit remettre 1,200 livres au sieur de Villemont et 300 au sieur Boucherville de la Bruère, 304 ; soldats du Canada rendus à Dieppe, 305 ; nouveau traitement pour le sieur de Ramezay, 315 ; secours pour le sieur Manach, missionnaire, 317 ; indemnité au sieur d'Amours pour blessures reçues, 320 ; instructions à l'égard des vaisseaux équipés à Bordeaux pour la Louisiane, 322 ; doit payer une gratification au sieur Hertel de Rouville, 324 ; informations fournies aux Anglais, au sujet des mouvements des vaisseaux, 325 ; le sieur de la Borde consent à faire l'abandon de ses biens, 353 ; ordre du roi au sujet de la remise de lettres de change du Canada à Joseph Cadet, 362 ; doit payer 600 livres à l'abbé le Loutre, 364 ; doit payer au sieur De Vers de Vaudrey, la somme de 7,459 livres, 366.

Vaudreuil. Les paragraphes ci-après qui ont pour titre *Vaudreuil*, se rapportent au marquis, au comte et à Rigaud de Vaudreuil.

Vaudreuil. Ménagements à son égard, 9 ; son départ pour la Louisiane, 9 ; personnes chassées de ses terres sous prétexte qu'elles faisaient la traite avec les sauvages, 9 ; renseignements qui doivent être donnés au sujet du gouvernement de la Louisiane, 20 ; M. de Beauharnois doit s'entendre avec lui pour mettre fin aux incursions des Chérakis, 21 ; les Chicachas s'adressent à lui pour obtenir la paix, 23 ; M. de Beauharnois n'a pas prohibé le commerce aux habitants établis sur les terres de M. Rigaud de..., 27 ; on ignore si M. de... a fait la paix avec les Chicachas, 41 ; petits postes établis du côté du Missouri pour mettre fin aux désordres que commettent les coureurs de bois de l'Illinois, 41 ; une pension ne peut être accordée à M. de..., 46 ; le fret accordé au gouverneur de la Louisiane, 77 ; le roi est satisfait de la relation de l'expédition de M. Rigaud de..., 100 ; permission accordée par M. de... aux Chouanons de s'établir sur la Ouabache, 100 ; M. de... doit surveiller les agissements des Anglais, du côté du Mississipi, 107 ; concession à M. Rigaud de..., 111 ; rapport de M. de..., au sujet des Chouanons, 113 ; le marquis de... doit se rendre auprès du ministre si sa santé le lui permet, 123.

Vaudreuil. Lettre à M. de.. au sujet du compte rendu concernant le gouvernement de Trois-Rivières, 134 ; son arrivée à Rochefort, 141 ; interdiction prononcée contre son frère, 158 ; arrangement qui a été fait à l'égard de M. de.., 172 ; M. de.. doit remplacer M. Duquesne, 191 ; M. de.. est nommé gouverneur et lieut. général de la Nouvelle-France, 200 ; vacances dans les troupes du Canada, 201 ; les mesures prises par M. de.. au sujet de la défenses de la colonie, sont approuvées, 202 ; développements de la guerre, 203 ; M. de.., doit s'embarquer avec le commandant de l'escadre, 203 ; ordres et instructions du roi à M. de.., 204 ; instructions particulières envoyées à M. de.., 204 ; deux bataillons détachés de l'île Royale, 205 ; renseignemets attendus de M. de.., 213 ; deux bataillons passent à l'île Royale sous les ordres du sieur de.., 213 ; position pour son fils, 215 ; le chev. de.. ne peut obtenir le commandement de l'*Outarde*, 215 ; défense des forts, 218 ; renforcement des compagnies, 219 ; M. de.. devra transmettre un compte rendu par l'une des frégates qu'il aura retenue à cette fin, 219 ; instructions données à M. de Montcalm, 220.

Vaudreuil. Paquet renfermant l'instruction pour M. de Lévis si Montcalm venait à faire défaut, 221 ; deux otages anglais remis au sieur De Villiers par le major Washington, 221 ; chiffre particulier dont il pourra faire usage quand il aura des comptes particuliers à rendre, 221 ; gratification spéciale accordée à M. de.., 222 ; raisons qui ont empêché le frère de M. de.. d'être nommé gouverneur de Montréal, 222 ; ordres concernant le Conseil de guerre, envoyés à M. de.., 223 ; retour du chev. de.. à Rochefort. Le roi est satisfait de sa campagne, 232 ; journal de la campagne du chev. de.. à Cayenne, 232 ; le chev. de.. a relâché à Vigo pour y prendre deux Acadiens, 232 ; mesuresprises par M. de.. pour approvisionner le Canada, 233 ; services importants rendus par M. de .., 233 ; officiers choisis pour les 10 nouvelles compagnies, 233 ; 10 officiers doivent passer au Canada, 233 ; commissions et lettres de service aux officiers de la milice, 234 ; raisons qui ont empêché de nommer le sieur de Lotbinière ingénieur, 234 ; décorations et pensions accordées à diverses personnes, 235 ; M. de.. est fait commandeur honoraire de l'ordre de St-Louis, 235 ; grades réservés pour les jeunes Canadiens qui se sont distingués, 235 ; grades qui ne peuvent être accordés dans certains cas, 235 ; vacances dans les états majors et dans les troupes du Canada, 235 ; relations des troupes de terre avec les Canadiens et les Indiens, 235.

Vaudreuil. M. Rigaud de.. est nommé gouverneur de Montréal, 235 ; confiance réciproque entre M. de. . et M. de Montcalm, 236 ; expédition contre le fort George ; destruction des approvisionnements des Anglais, par M. Rigaud ; députation des Cinq-Nations ; sincérité douteuse des Iroquois ; détachement des Têtes-Plates et des Loups du parti des Anglais ; l'escadre réunie à Louisbourg, 236 ; attitude des Iroquois à l'égard des Anglais et des Français ; manière de recevoir les députations envoyées par les Indiens ; copie des protestations publiques faites par les Iroquois au sujet de leur indépendance, 237 ; négociation des Onevouts avec les habitants de leur voisinage ; nouvelle rapportée par les Goyogouins ; relations avec les Indiens ; secours pour l'île St-Jean ; secours pour les Acadiens et préparatifs des Anglais du côté de la mer, 238 ; le roi est très satisfait de ses services, 239 ; le roi approuve la conduite de M. Rigaud de.., 239 ; compagnie d'Irlandais envoyée en France par M. de.., 249 ; fusion du service du génie et de celui de l'artillerie, 252 ; formation des troupes régulières en bataillons, 252.

Vaudreuil. Dépêche chiffrée adressée à M. de.., au sujet du projet des Anglais de surprendre Québec, 252 ; incursions du côté des colonies anglaises et attitude des Indiens, 254 ; la bravoure et le zèle des habitants, 254 ; les faveurs ne peuvent être accordées que sur la demande de M. de, 256 ; le roi a la plus grande confiance en lui, 258 ; difficultés avec les Canadiens et les Indiens dans toutes les parties de la colonie, 258 ; doit surveiller les mouvements des Anglais du côté de Gaspé, 259 ; corvette envoyée à M. de...., pour l'informer de la prise de Louisbourg, 259 ; doit soutenir le zèle et l'ardeur des troupes, 259 ; action du 8 juillet sous le fort Carillon ; sa divergence d'opinion avec M. de Montcalm, 259 ; exécution d'un projet difficile et peut être impraticable, 260 ; il demande de l'emploi pour les sieurs Rozier et de Courval, 273 ; ordre de M. de...., à l'égard des vaisseaux de guerre anglais dans le bas du Saint-Laurent, 276 ; dépenses énormes et abus qui doivent en être la cause, 278 ; sur la proposition de M. de...., le roi a créé de nouvelles charges, 279.

Vaudreuil. Croix de Saint-Louis accordée à ceux qu'il a recommandés, 279 ; le roi s'en rapporte à M. de... pour le choix du major inspecteur, 280 ; M. de Bougainville vient de confirmer que l'union existe entre Montcalm et M. de....,

Vaudreuil—*Suite.*
281; M. de.... doit agir de concert avec M. de Montcalm à l'égard de la défense de Québec, 283; préparatifs des Anglais pour faire le siège de Québec, 283; gouvernement de Trois-Rivières, 283; correspondance de M. de.... avec le général Abercrumby au sujet de la capitulation du fort William-Henry, 283; paquet contenant un plan d'attaque par le haut du fleuve, envoyé à M. de.., 284; les insignes de la grande croix honoraire de St-Louis sont envoyés à M. de...., 284; le roi a été informé des projets de M. de...., 285; M. de...., est taxé de faiblesse à l'égard de l'administration de M. Bigot, 287; Montcalm doit agir de concert avec M. de.... pour la défense de la colonie, 287; mémoire de M. de.... reçu de St-Domingue, 294; envoi de provisions au Canada, 298; promotions, pensions et gratifications, 300; officiers pour commander les troupes qui s'embarqueront à Bordeaux, 301; changements au sujet de la milice, 301; suspension du paiement des lettres de change, 301; M. de.... doit calmer les inquiétudes au sujet du paiement des lettres de change, 301; les ordres de M. de à ....Bourlamarque sont ponctuellement exécutés, 301.

Vaudreuil. Union qui existe entre M. de..et M. de Lévis, 301; lettre au sujet du chev. Le Mercier, 304; accusé de réception d'une lettre de M. le comte de..en faveur de l'abbé de Lotbinière, 306; arrivée du marquis de .à Brest, 308; le ministre est informé par M. de.. que les vivres envoyées au Canada étaient de mauvaise qualité, 308; capitulation de Montréal; il peut rester à Brest jusqu'à ce que sa santé se soit améliorée, 308; capitulation de Montréal,309; conduite de M. Dangeac par suite de l'ordre reçu de M. de, 311; traitement qui lui a été accordé, 315; paiement de ses appointements, 316; compagnie de 60 Irlandais, formée au Canada avec le consentement de M. de.., 318; détention de son frère, 324; son mémoire en vue de se justifier, 340; délai accordé au marquis de.. pour lui permettre de disposer des biens qu'il possède au Canada, 353; les insignes de commandeur honoraire de l'ordre de St-Louis, 357; papiers du Canada en sa possession, 358; montant dû à la caisse de St-Domingue par les héritiers de.., 360; pelleteries pour un montant de 30,000 livres dont M. le marquis de..demande le remboursement, 362; paiement d'une somme qui lui est due par le sieur Bigot, 374; envoi de lettres de change du Canada, appartenant à M. de.. 375; construction de pirogues ordonnées par M. de..,381-382; papiers du Canada portant la signature contrefaite de M. de.., 388; infraction de l'un des articles de la capitulation de Québec, concernant les meubles de M. le marquis de.., 396; meubles et effets dont le marquis de.. réclame la restitution en vertu de la capitulation de Québec, 398; le marquis de.. ne peut obtenir ce qu'il demande pour le vicomte de Parcy, 398; réduction de la pension de M. le marquis de..,404; mémoires de M. le comte et de M. le marquis de...concernant une contestations à St-Domingue, 406; M. le marquis de.. demande une pension et une gratification pour services rendus à St-Domingue 406; M. de.. a été provoqué en duel par le sieur Deyma, 409; somme de 9,000 livres dues à M. de.. par le sieur Fleury de la Gorgendière, 426-427; ce qui revient aux héritiers de feu M. de.. 428; le décès de M. Rigaud de Vaudreuil et la situation fâcheuse dans laquelle il laisse ses affaires, 428; affaire de M. de... 428; sieur Laborie qui vient d'être nommé substitut du procureur du roi au Cap, 432; position pour le sieur Fost de la Borde, 334; position pour son protégé, 436; position pour le sieur Barri, 436; le mémoire de M. de la

Vaudreuil—*Suite.*
Bouchérie, 440; M. de.. rend compte d'un combat près de la Havane, 454; commerce du tabac à la PointeCoupée, 458; paiement des billets donnés au sieur Dalcour par les habitants qui ont acheté des nègres, 458; paix conclue avec les Chactas ;ceux-ci feront la guerre aux Chicachas; conduitede M. de Grandpré à Tombecbé, 459; transmigration des Canadiens à la Louisiane, dont ondevra informer M. de.., 460; le nombre de sauvages dont disposait M. de.., 461; M. de St-Ovide demande un récollet à M. de.., 477; M. de Kerlerec est nommé gouverneur de la Louisiane à la place de M. de.., 503; provisions degouverneur de Montréal pour M. Rigaud de. 503; le successeur de M. Rigaud de.. à Trois-Rivières, 503; M. le marquis de.. est nommé gouverneur des îles sous le Vent et de la partie ouest de l'île St-Domingue, 503; Montcalm commandera les troupes du Canada sous l'autorité de M. de.., 504; compte rendu de M. de.. au sujet de la mort de M. de Montcalm, 506; états respectifs de service des MM. de.., 509; proposition du sieur Rigaud de.. pour remplacer le baron de Longueuil, 511.

Vaudreuil, M^lle de- Obtient une pension pour e et pour sa sœur, 4.

Vaudreuil, M^me de. Le loyer de la maison du gouverneur de Montréal, lui sera payé, 270; mémoire de M. de Vaudreuil, reçu de St-Domingue, 294; lettre écrite par le ministre pour faciliter l'arrangement de ses affaires à St-Domingue, 399.

Vaudreuil, M^me la marquise de. Papiers du Canada, 358; procès avec M. de la Mardelle, 406; demande une lettre de recommandation, 406; doit se rendre à St-Domingue, 406; on rendra compte au roi des services rendus par son mari, 406.

Vaudreuil, M^me Rigaud de. Lettre au sujet de M. de Rigaud, 307; augmentation de pension pour son mari, 358; sa demande d'indemnité, 387.

Vaudreuil et Bigot, MM. de. Leurs prérogatives respectives, 200; agissements des protestants établis au Canada, 202; construction des vaisseaux, 202; augmentation des troupes, 218; préparatifs de guerre, 219; mesures prises pour l'envoi de renforts, 220; actes de piraterie et de violence commis par les Anglais, 222; nécessité de pratiquer l'économie, 222; compte rendu de l'expédition de Chouegnen, 223; usage de petits bâtiments pour porter les dépêches, 223; nomination de M. de Moras au ministère de la Marine, 233; nomination du sieur Chomel pour remplacer le sieur Gauthier, médecin du roi, 233; mémoire du sieur Foucher, procureur du roi, au sujet de son fils, 234; le sieur de Pontleroy nommé ingénieur en chef à la place du sieur de Léry, décédé, 234; dépenses beaucoup plus considérables qu'autrefois, 234; suppression de la gratification au Séminaire de St-Sulpice, 234; décès de MM. Lanouiller et Gauthier et leur remplacement au Conseil, 236; l'impression d'une relation des principaux événements de la guerre et récompenses pour ceux qui se seront distingués, 238; préparatifs d'armement de l'ennemi en vue d'attaquer Rochefort; flotte devant La Rochelle et insuccès de l'ennemi en Amérique, 238; arrivée de la *Fortune* à Rochefort; succès remportés par les troupes et mesures prises pour prévenir la disette, 239; M. Le Maizat nommé cadet à l'aiguillette, 239; suppression de la gratification accordée au Séminaire de Montréal, 246; mortalité parmi les troupes de France, 253; culture de la pomme de terre, 255; approvisionnements pour le Canada, 256; situation à Louisbourg et à Québec, 259; dépenses excessives de la colonie, 260; composition du Conseil supérieur, 277; augmentation du traitement des officiers, 277; somme de 12,000 livres qui doit être

Vaudreuil et Bigot, MM. de—*Suite.*
distribuée aux officiers, 280 ; pensions et gratifications, 281 ; abus auxquels donnent lieu les travaux qui se font aux fortifications, 282 ; transport d'approvisionnements au Canada, 284 ; conservation du Canada et envoi de vaisseaux et de munitions, 288 ; devront consulter M. de Montcolm en toute occasion, 288 ; approvisionnements, 290 ; liquidation des dettes de M. de Montcalm, 301 ; compte rendu du maréchal de Bellisle et promotions accordées, 302.

Vaudreuil et Dieskau. Forces du Canada et de l'île Royale, 208.

Vaudreuil et Le Normant, MM. Exploration des bouches du Mississipi et érection d'une batterie au "Détour aux Anglais," 445.

Vaudreuil et Montcalm, MM. de. Les intentions du roi au sujet de la défense de la colonie leur sont communiquées, 287 ; efforts à faire pour conserver le Canada à la France, 288 ; deux ingénieurs, 290.

Vaudreuil et Salmon, MM. de. Paiement de billets donnés à M. Dalcour, 458.

Vaudrey, sieur de Vers. Argent prêté au sieur Bigot, 365; paiement de la somme prêtée au sieur Bigot, 366.

Vauguyon, M. le duc de. Sieur Desclans, 306.

Vaugine, sieur. Est retourné en France, 333.

Vaugirard, rue de, Paris. Lettre adressée a M^me^ la comtesse d'Humebek, a cet endroit, 408.

Vauquelin, sieur. A donné à Louisbourg des preuves de sa bravoure et de son intelligence, 288 ; indemnité accordée pour les dépenses encourues lors d'un voyage au Canada, 307.

Vaulgrenant, le comte de. Desseins des Anglais à à la Baie d'Hudson et ailleurs, 141.

Vannes, évêque de. Mission de l'abbé le Loutre auprès des Acadiens, 343.

Vantathem, sieur. Commandera une des 10 nouvelles compagnies, 233.

Vauvert, sieur. Transféré au Canada ; on devra surveiller sa conduite, 110.

Velle, M. de. Scandales de la Louisiane, 367.

Vendome, sieur Dauma de. Est-il en état de fournir des renseignements sur l'affaire du Canada, 328.

Venus, la. Prise de ce vaisseau, 419.

Vera Cruz. Un vaisseau doit y être envoyé pour en rapporter des provisions, 442 ; vaisseau envoyé à cet endroit pour en rapporter des provisions, 443 ; pilote pour y conduire un vaisseau, 521 ; vaisseau envoyé à cet endroit par la Salle, 522 ; M. de Bécancour y est envoyé, 522 ; Chateaugué est chargé du commandement d'un vaisseau envoyé à cet endroit, 525.

Verchère, sieur de. Obtient la croix de St-Louis, 28 ; remise du montant qu'il doit au domaine, 67 ; reçoit le paiement de 240 livres, 319.

Vergennes, M. de. La défense que les Anglais ont affecté de faire dans leur règlement autorisant la course, en faveur des vaisseaux du sultan, 229 ; bill concernant la pêche sur les bancs de Terreneuve, 408 ; mémoire des Acadiens établis en Bretagne, 409 ; visite qu'exigent en pleine mer les capitaines de vaisseaux de guerre Anglais, 414 ; expédition projetée par le congrès des colonies contre les établissements de pêche sur la côte de Terreneuve, 414.

Vergennes, M. de. Prétendue commission établie par la cour de Londres, pour juger les appels des sentences de confiscations prononcées contre les navires français, 425 ; prise de la *Foubonne* par la *Camille*, 425 ; incident qui s'est produit à la Guadeloupe et l'indécence des lettres du gouverneur Burt, 425 ; actes d'hostilité commis par des frégates anglaises à Saint-Domingue, 425.

Vergennes, M. le comte de. Outrage commis par le gouverneur à l'égard d'un vaisseau français sur la côte d'Afrique, 416 ; le rappel et la punition du gouverneur anglais du Sénégal, M. Macnemara, 416 ; prise d'un bâtiment français sur les côtes de Gorée, 417 ; prise du bâtiment commandé par Louis Borelly, 417 ; la conduite de Macnemara désavouée par le ministère anglais, 417 ; prise d'un bateau français par une corvette anglaise, et qui fut repris par l'*Indiscrète*, 419 ; prise du bâtiment anglais, la *Venus* sous pavillon américain, par un vaisseau commandé par un américain nommé Ord, 419 ; restitution d'un bâtiment français pris par les Anglais et conduit à New-York, 419-420 ; vaisseau anglais le *Champion* pris par les Américains près de Tobago, 420 ; prise illégale d'un vaisseau appartenant au sieur Aussenac de St-Domingue, par la *Winchelsea* et restitution au propriétaire, 420 ; violation de territoire par les Anglais à la Guadeloupe, 424.

Vergennes, M. le comte de. Violence commises par les Anglais à l'égard de Simon Leblanc, capitaine de la *Revanche* qui se rendait de La Guadeloupe à Miquelon, 425 ; port de la Rochelle qu'on demande de choisir parmi les ports francs stipulés dans le traité des E.-U., 427 ; droit de pêche des Français sur la côte de Terreneuve, 437 ; mémoire des Acadiens qui demandent de passer à la Louisiane, 438.

Verges, sieur de. Fait partie du Conseil de guerre tenu à la Nouvelle-Orléans, 462.

Verger, au, près Rennes. Lettre adressée à M. de Nevet de Pontbriand, 303.

Vergor, sieur du Chambon. Est relevé du commandement à Port Dauphin, 31 ; reçoit le commandement d'une compagnie, 138 ; confirme l'outrage commis à l'égard du navire le *St-François*, 146 ; brigantin dont il a le commandement, 148 ; chargé du commandement d'une compagnie ; est transféré au Canada sur sa demande, 150 ; ne peut obtenir la croix de St-Louis ; au sujet de sa conduite lors de la prise du brigantin le *St-François* ; reçoit une gratification, 157 ; la croix de St-Louis lui est accordée, 161 ; on a pas reçu de rapport de lui, 207 ; doit comparaître devant une cour martiale, 223 ; obtient une gratification, 342 ; est porteur de papier du Canada, 364 ; a signé les délibérations du Conseil de guerre, au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485 ; commande le *St-François* qui va porter des vivres à la rivière St-Jean, 491.

Vergor, M. Dupont de. Indemnité accordée pour réduction dans la valeur des lettres de change du Canada dont il était porteur, 388 ; ordre de passer de l'île Royale au Canada, 505.

Verly, sieur. Il lui est permis de passer une année en France, 7.

Vern, abbé de. Il devait s'embarquer sur le *Bizarre* ; sa destination est changée, 186.

Vernay, chev. de. *Voir* La Roche.

Vernége. Au sujet de M. Landriève, curé de cet endroit, 72.

Vernet. rév. Père. Fait partie de ceux qui partent pour la Louisiane, 455.

Vernier, veuve. Lettres à M. Matis, aux soins de celle-ci. 416.

Vernon, amiral. Doit commander l'escadre qui se prépare à Spithead, 60.

Verrier, M. Opérations au sujet du papier terrier, 12 ; le congé qu'il a demandé, 16 ; leçons de jurisprudence, 23 ; obtient une gratification, 27 ; son voyage en France, 34 ; lettre à M. d'Argenson au sujet de M. Verrier, 34 ; une gratification lui est accordée, 38 ; doit continuer ses leçons de droit, 44 ; doit se rendre à Paris avec toute la diligence possible, 59 ; il devra lui être permis de partir pour la France, 99 ; obtient une gratification et un congé, 100 ; sa gratification est

Verrier, M.—*Suite.*
augmentée, 150; préférence accordée aux jeunes gens qui ont suivi les cours de droit, pour remplir les vacances du Conseil supérieur, 178.
Verrier, sieur. Travaux des fortifications, 16; exerce la charge d'assistant ingénieur, 30; doit repasser à l'île Royale, 32; état des fonds pour les travaux à faire à Louisbourg, 32; une gratification lui est accordée, 110; ingénieur en chef à l'Ile Royale; son décès, 174; a signé les délibérations du conseil de guerre pour la capitulation de Louisbourg, 485; rapport au sujet de l'artillerie de Louisbourg et de l'état de la ville, 489.
Verrier, chev. A signé les délibérations au sujet de la destruction de la batterie royale à Louisbourg, 483.
Verrier, de. Parmi les officiers qui partent pour la Louisiane, 455.
Verrin. *Voir* Verrier.
Versailles. Les régistres et les actes provenant des colonies doivent y être déposés, 416.
Vers à soie. Leur introduction à la Louisiane, 444.
Verteuil, sieur de. Obtient une promotion, 138; est nommé capitaine, 240.
Verville, M. ingénieur en chef. Rapport au sujet de la partie de Louisbourg attaquée par les Anglais, 484; services qu'il rendra lors de son voyage à l'île Royale, 498; mémoire reçu du Conseil de marine au sujet des fortifications de l'île Royale, 499; brevet de directeur des fortifications de St-Domingue, 506.
Vezin, sieur Olivier de. Révocation de son privilége à l'égard des forges du Saint-Maurice, 8.
Vezon, Fournerie de. Parmi les officiers choisis pour servir au Canada, 233; doit s'embarquer pour le Canada, 245.
Vezza, marquis d'Albergatti. La croix de St-Louis est demandée pour lui, 323; certificat au sujet de ses services au Canada, 506.
Vialard, sieur. Porteur de papiers du Canada, 383.
Viau. Bertrand. A signé la déclaration de Henri de Tonty, 516.
Vice-chancelier. Lettres au sujet de la liquidation des biens de Bigot, etc., 352; la grâce du sieur Courtin, 355.
Vice-roi du Mexique. Sa réponse est attendue, 457; engage les Canadiens à se fixer dans son pays, 458.
Victoire, la. Instructions au sujet de son chargement et de son départ, 274.
Videau, sieur. Devra recevoir tout l'encouragement possible pour son établissement de commerce, 175.
Vienne, sieur de. Est nommé garde-magasin à Québec, 234; obtient un brevet d'écrivain principal, 281; un duplicata de brevet de garde-magasin lui est envoyé, 282.
Vienne, sieur. Information fournie par son vaisseau au sujet de la révolution à la Nouvelle-Orléans, 471.
Vigilant, le. Doit protéger le commerce du Canada et de l'île Royale, 38; nouvelle de la révolution de la garnison de Louisbourg apportée en France par ce vaisseau, 47; le sieur Morpin sera sous les ordres du commandant de ce navire, 48; doit partir pour Louisbourg, 48; transportera des canons, etc., pour faciliter l'armement de corsaires, 48; peut passer six mois de plus à Louisbourg, 48; le détachement suisse doit être renvoyé en France par ce navire, 49; instructions au sieu de Maisonfort, commandant de ce navire, 51; combat avec les vaisseaux ennemis, 53; la prise de ce navire a contribué beaucoup à la reddition de Louisbourg; erreur commise par son commandant qui aurait pu sauver la place, 55;
Vigilant, le—*Suite.*
des matelots de ce navire arrivent à Calais, 57; prise de ce vaisseau, 488; sans l'arrivée de ce navire, les Bostonnais levaient le siège, 489.
Vigilante, la. Prise de ce vaisseau; dirigée sur Granville par son capitaine; matelots anglais faits prisonniers; vente de la cargaison, 212.
Vignaud, Jacob dit Maurice. Refuse de prêter le serment d'allégeance, 491.
Vigne, sieur. Doit écrire à M. de Rôstan au sujet des pilotes pour les navires espagnols, 267.
Vigneau, Joseph. "Porteur d'effets du Canada appartenant tant à lui qu'à nombre d'Acadiens," 361.
Vigneau, sieur Jacques. Reçoit une pension pour services rendus à Louisbourg, 386.
Vignot dit Maurice, sieur. Acadien de St-Pierre et Miquelon; obtient la subsistance, 361.
Villars, M. de. Paiement des rations fournies aux soldats par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, 313; est nommé vicaire général par l'évêque de Québec et autorisé d'envoyer des missionnaires à St-Pierre et Miquelon; c'est le supérieur du Séminaire du St-Esprit que le roi a chargé de présenter des sujets pour ces missions, 425; Villars, M. de. Cession de la Lonisiane, 474; l'un des commissaires de S. M. T. C., 475; relation au sujet de l'émigration des Américains du nord à la Louisiane, 475.
Ville de Bilbao, la. Transporte des prisonniers à Québec, 257.
Ville de Cayes, la. Forcée de relacher à New-York pour y prendre des familles acadiennes, 341.
Villeblanche, Hector et Faissolle de. Officiers qui doivent rejoindre l'armée de Rochambeau, 432.
Villebon, M. de. Une promotion lui est accordée, 101.
Villebon, M. père. Une promotion lui est accordée, 115.
Villechauve. Concession qui doit porter ce nom, 133.
Ville de Bilbas. *Lisez* Ville de Bilbao. Doit transporter des prisonniers à Québec, 227.
Villedieu, sieur. Mémoire au sujet de la continuation du paiement de la subsistance, 405.
Villedonné, sieur de. Une promotion lui est accordée, 138; ci-devant officier de l'île-Royale, 371.
Villehélois, M. de. La veuve du sieur Martessans, 333; émigration de familles de l'île Royale et de l'Acadie, aux colonies, 344; passage pour St-Domingue, accordé à Madeleine Loisy, veuve de Jacques Bouchet, 344; affaire entre le sieur Pénissault et le sieur Le Moyne, négociant de Montréal, 344; mémoire du sieur Gilles Joseph de Beaurivage, 344; liste des Canadiens débarqués à La Rochelle, 345; arrivée du *Chevalier de Lévis* à La Rochelle, 359; déclaration que le sieur Goguet doit faire, 359; liste des familles acadiennes de St-Pierre et Miquelon, passées en France, 384; pension pour Jacques Vigneau, Acadien, pour services rendus à Louisbourg, 386; pension pour la veuve de M. de Galais, 408.
Villejoin, sieur. Il est fait mention de lui, 124; obtient une promotion, 138; est nommé major des troupes de l'île Royale, 181; nommé commandant à l'île St-Jean, 194; vivres et semences envoyées à l'île St-Jean et la culture des terres par les habitants réfugiés à cet endroit, 262; attaque de l'île St-Jean par les Anglais, 262; remplacera M. de Bonaventure qui commandait les troupes de l'île Royale, 310; liste des navigateurs de l'île Royale connaissant bien les côtes de l'Acadie et du Canada, 311; doit commander les détachements arrivés du Canada à Rochefort, 311; mariage de son fils avec Mlle de Lort, 320; envoie un détachement d'Acadiens à Louisbourg, 494; reçoit le commandement des troupes coloniales rendues à Rochefort, 504; est nommé major à l'île Royale, 504.

Villejoin, sieur de, fils. Indemnité de 6,000 livres pour la perte de ses effets lors d'un naufrage, 359.

Villejoin, sieur Rousseau de. Est nommé cadet à l'aiguillette, 92; est nommé gouverneur de la Désirade, 344; promotion pour services rendus à l'île Royale et sa courageuse conduite lors du combat naval de M. de la Jonquière, 388; doit conférer la croix de St-Louis au sieur Pothier de Pommeroy, 396; a signé les délibérations du Conseil de guerre au sujet de la capitulation de Louisbourg, 485.

Villemont, sieur de. Capitaine de troupes à la Louisiane; il lui est permis de passer au Canada, 309; obtient son passage pour St-Domingue, d'où il doit passer à la Louisiane, 341.

Villemonde, sieur de Beaujeu de. Reçoit le commandement d'une compagnie, 150; promotion, 150; reçoit la croix de St-Louis, 279.

Villejoint, sieur de. Recevra le paiement de 12,000 livres, 304; sa déclaration *ante mortem*, 473.

Villemouble, Beaujeu de. Une lieutenance lui est accordée, 28.

Villeneuve, M. de Fromont. Ses ordres sont révoqués; il ne doit pas se séparer du chev. de Conflans, 77.

Villéon, sieur de. Chargé du commandement de l'*Orignal*, 129; se rendra à Québec sur l'*Anglesea* pour prendre le commandement de l'*Orignal*, 143; instructions, 143; instructions concernant son voyage à Québec, 187.

Villepatour, sieur de. Chargé du commandement de l'artillerie à l'île Royale, 504.

Villereau, sieur. L'un des officiers de Beauséjour; doit être jugé par une cour martiale, 223.

Villeray, Benjamin. Obtient une promotion, 138.

Villeray, sieur de. On doit attendre le jugement de la cour martiale avant de disposer de sa compagnie, 224; renvoyé à l'Ile Royale par M. de Vaudreuil, 255; décédé; accusé de réception de sa croix de St-Louis, 311; pensions accordées à sa mère et à sa sœur, 401.

Villeray, M. de. Abus d'autorité de la part de Frontenac, 501; mémoire du procureur général de Québec au sujet de son exil, 502.

Villeray, M^me^ de. Au sujet de sa triste situation par suite de la mort de son mari, 311.

Villers, M. Fraussure de. Au sujet de l'enfant de la veuve de son frère, 11.

Villers, sieur de. Envoyé au Canada pour remplir la charge d'écrivain principal, 219; en attendant son départ pour le Canada il se renseignera sur l'administration de cette colonie, 231; sa nomination au poste de conseiller, 234; ci-devant contrôleur au Canada, 320.

Villerval dit Sans Quartier, Louis Etienne de. Soldat de la compagnie de Duplessis Faber; obtient un congé absolu, 127.

Villevault, M. de. Vaisselle d'argent du sieur Bigot, 348; ordre de lui délivrer divers objets d'argenterie, 350; M. Clément doit s'adresser à lui pour savoir s'il peut être l'avocat du sieur Cadet, 375; réponse de M. de Vaudreuil au sujet de la réclamation du sieur Chabert de Joncaire, 388; demande des héritiers de M. de Drucourt, 396; ce que le sieur Reynach doit pour la gestion des biens du sieur Bigot, son oncle, 396.

Willers, sieur de. Choisi pour aller servir au Canada, 233; doit s'embarquer pour le Canada, sur un vaisseau de St-Malo, 245.

Villers, sieur de. Ecrivain principal; est nommé conseiller, 234.

Villers, veuve du sieur de. Obtient une pension, 253.

Villiers, sieur Coulon de. Une compagnie lui est accordée, 28; récompense pour les services qu'il a rendus, 93; sa promotion, 103; ne peut obtenir une nouvelle gratification; il est question de la

Villiers, sieur Coulon de—*Suite.*
majorité de Québec, 124; passage accordé à sa famille, 124; le capitaine des Noyelles le remplace après son décès, 149; il est fait mention d'une de ses lettres, 456; est nommé lieutenant, 505.

Villiers, sieur. Obtient une promotion, 46; son expédition cause des inquiétudes en Angleterre, 203; conduite des deux otages anglais qui lui ont été remis, 221; aventure, 230; reçoit la croix de St-Louis, 235; M. de la Serre est choisi pour lui conférer la croix de St-Louis, 315.

Villiers, chev. de. Une promotion lui est accordée, 101; la croix de Saint-Louis lui est accordée, 357; choisi pour commander le régiment de la Guadeloupe, 399; parmi les officiers qui vont servir à la Louisiane, 455; a pris part à la campagne contre les Chicachas, 456.

Villiers. M. Mogan de. Il est question de lui pour remplir la charge de gouverneur de la Louisiane, 463.

Vincennes, fief de. Sert de limite aux terres concédées au sieur Péan de Livandière, 37.

Vincennes, M. de. Mis à mort par les Chicachas, 452.

Vincent, sieur Adrien Desmarest. Obtient une concession de terre, 111.

Vins. Ordonnance au sujet de la vente des vins, 478; ordonnance défendant d'en vendre aux soldats, hors la ville de Louisbourg, 479.

Virginie. Excitation causée par l'avancement d'un détachement, 191; renfort envoyé, 203; représentations sur la conduite du gouverneur, 211; escadre anglalse qui se rendait à cet endroit, 415; le gouverneur viole les termes de la capitulation, 221; des colons anglais quittent cette colonie, 520.

Vital, sieur chevalier de St-Louis. Désire passer à Saint-Pierre et Miquelon, 363.

Vitray, fief de. Doit servir de limite à certaines concessions de terre, 132.

Vitré, sieur. S'embarque sur la *Marie*, en qualité de lieutenant, 63.

Volant, sieur. Une commission de capitaine de garde-côte lui est envoyée, 38; obtient une commission de capitaine de milice, 113; dépenses encourues pour la garde des prisonniers à Mingan, 193; gratification en considération des malheurs qu'il a subis, 193; ordre au sujet des effets provenant du navire le *Texel*, 465.

Volésar, sieur de. Compagnies de soldats formées par lui, 521.

Volontaires. Ceux qui ont fait la campagne contre les Chicachas, 452.

Voltaire, M. de. Lettre au sujet du neveu du sieur Valentin, 418.

Voutron, M. de. Commandant de la *Seyne*; instructions, 174; chargé du commandement de la *Seyne*, 177.

Voyage. Celui de M. de la Salle, 455; celui de M. d'Iberville. 455; de celui de M. Fabry à Santa Fé, 458.

Voyageurs. Liste de ceux qui ont pris part à la campagne de d'Artaguiette contre les Chicachas, 452.

Voyer, M. le marquis de. Projet au sujet de l'établissement des familles allemandes, 382.

Ward le. Liste des soldats débarqués de ce paquebot anglais, 299.

Warren, M. Au sujet de sa lettre de change, 78; égards qu'il devrait avoir pour les Acadiens, 366; reçoit instruction de ne plus donner de passeports aux Acadiens, 402.

Warren Commodore. Plan proposé au sujet de l'attaque du Canada, 91; escadre anglaisedont il a le commandement, 94; il n'a pas été question de lui comme gouverneur de Louisbourg, 98.

Warren, M. Soldats anglais tombés entre les mains des éclaireurs sauvages et français et qui ont été tués et scalpés, 483; est informé qu'un gros parti de sauvages est à 8 lieues de Louisbourg, 486; envoie quelqu'un pour avertir un détachement de sauvages de quitter Louisbonrg, 486; prend possession de Louisbourg, 488.

Warren et Pepperell, MM. Suspension d'armes, 485; leur réponse; ils doivent faire une attaque générale, 485; leurs propositions ne sont pas acceptées, 485; articles de capitulation qui leur sont offerts, 485; lettre de M. du Chambon, au sujet de la sortie des troupes avec leurs armes 485; modifications proposées par M. du Chambon, refusées par eux, 485; M. du Chambon à l'égard de la violation de l'un des articles de la capitulation, 486; lettre de M. du Chambon concernant la nécessité de renvoyer le plus tôt possible les vaisseaux de Boston à Rochefort, 486; enlèvement des armes aux matelots français, contrairement aux articles de la capitulation; pillage des habitants par les troupes de Boston, 486.

Warren. *Voir* Watson.

Warwick, le. Prise de ce vaisseau, 232.

Washington, major. Otages donnés pour la sureté de capitulation qui lui a été accordée, 221.

Watson, commodore. Escadre dont il a le commandement, 104.

Watters, John. Lettre de change tirée par le baron de Dieskan, 230.

Weis, sieur. Au sujet des soldats suisses qu'il commande, 110.

Welling, capitaine. Chargé par le Congrès de descendre le Mississipi pour combattre les Anglais, 475.

Wesp, le. Ce vaisseau que l'on destine à M. d'Iberville, est trop petit, 521.

William, Robert. Condamné à payer l'amende, 481.

William et Anne, le. Liste des habitants de l'île Royale transportés à La Rochelle par ce vaisseau, 299.

Winchelsea, La. Vaisseau pris par cette frégate anglaise, 420.

Windsor, Le. Arrivée de ce navire en France, 310.

Wolfe, général. Est destiné à aller faire le siége de Québec; il doit partir d'Angleterre avec 8,000 hommes que des nationaux doivent rejoindre à Halifax, 283.

Wolff, sieur. Augmentation de son traitement, 284.

Wright, John. Offre ses services pour renseigner le roi sur les projets et les mouvements des Anglais, 269.

Ymatakatchitou. Un chef de cette nation a rejeté les Français," 458.

York, colonel. Le chev. de Tourville a été chargé d'un paquet pour lui, 123.

Youville, M^me^ de. Elles et ses compagnes offrent d'acquitter les dettes de l'Hôpital Général de Montréal, 151; lettres patentes envoyées pour l'exécution de l'arrangement fait au sujet de l'Hôpital Général de Montréal, 176.

Youville, Dlle. Propose de réunir l'Hôpital Général de Montréal à celui de Québec, 133.

Yste, chirurgien. Son retour de la Louisiane, 455.

Yturbide. Subsistance pour sa famille, 426.

Zéphir, le. " Les opérations auxquelles il convient de l'employer, " 101; M. Hocquart peut retourner en France sur ce vaisseau, 105; doit partir pour le Canada avec des ordres du roi, 105; son retour, 216; voyage de cette frégate armée en flûte, de Brest à Terreneuve, 321; pourra servir à défendre l'entrée du port, 321; le roi a confié le commandement de cette frégate, au sieur de Courval, 327; armement et chargement de cette frégate destinée pour l'île St-Jean, 328; son armement, 328; passagers pris par les Anglais sur ce vaisseau qui se rendait à Terreneuve, 331.

7ème PARTIE

JOURNAL DU 'FORMIDABLE' EN 1757

CONFORME

A UNE COPIE OBTENUE DE M. DE LA ROGERIE

JOURNAL TENU PAR LE CHEVALIER BARBIER DE LESCOET, CAPITAINE EN SECOND A BORD DU '*FORMIDABLE*,' AVRIL A NOVEMBRE 1757.

Copie de l'original conservé aux Archives du département du Finistère, série E, fonds Barbier de Lescoet.

L'Archiviste du Finistère,
Bourde de la Rogerie,

Journal de ma campagne sur le *Formidable* commandé par Monsieur Dubois de la Mothe, lieutenant général, en 1757.

Nous avons été en rade aujourd'huy jeudy 21 Avril 1757 à 4 h. de l'après-midy par un vent de O.N.O. bon frais. M^r^ Dachée commandant le *Zodiaque* et l'expédition des Indes, y étoit mouillé ainsy que l'escadre de Mons. d'Aubigny, composée des vaisseaux suivants : le *Duc de Bourgogne*, M^r^ d'Aubigny, le *Héros*, M^r^ Dechateloger, le *Glorieux*, Mons. de Chavagnac le *Dauphin Royal*, M^r^ Durtebie, le *Bizarre*, M^r^ de Montalais, le *Superbe*, Mons. de Choiseul, le *Belliqueux*, Mons. d'Orvillier, le *Célèbre*, M^r^ de la Jonquière, les frégates *la Fleur-de-Lys*, M^r^ de Tourville ; *l'Hermione*, M^r^ Dubois. Mons. Dubois de la Mothe n'a prit aucun commandement particulier sur cette escadre et n'a arboré à bord de son vaisseau qu'une simple flamme.

Vendredi 29. . . . . .

Mardy, 3 May.—Les vents à l'E.N.E., petit, frais, nous avons désafondé et viré à pic à midy. Mons. Dubois de la Mothe a mis flamme d'ordre et s'est déclaré commandant de l'escadre de Mons. d'Aubigny ; il a donné les signaux à tous les vaisseaux et les ordres nécessaires pour la campagne ; à 1 heure nous avons mis tous voille, il fesoit très-peu de vent ; à 3 h $\frac{1}{2}$, par le travers de Berthaume, nous avons mis en panne pour embarquer nos bâtiments ; à 5 h., fait servir l'escadre composée de 9 vaisseaux, 2 frégates ; 2 bâtiments marchands dont l'un porte des troupes en Canada et l'autre va à la pêche à Terre-Neuve, ont demandé à nous suivre. Sur les 6 h $\frac{1}{2}$, on a vuë 11 bâtiments dans le N O. Ils ne paroissoient pas tous faire la même route, on les a pris pour des neutres plusieurs paroissant être à un mât.

Mercredi 4. . . . . .

Lundy. 20 Juin. Il a fait calme jusqu'à 4 h. qu'il est venu de la fraîcheur du S.O ; gouverné au S. E., relevé la pierre à fusil au N. O. $\frac{1}{4}$ O. du compas et le bout de lest de scatary au S. O. $\frac{1}{4}$ O. 2 h $\frac{1}{2}$; nous avons été porté Sud par les courants dans la nuit à 7 h. $\frac{1}{2}$, prit les amures à bâbord ; les deux vaisseaux de hier au soir courroient à tribord ; ils paroissoient gros, le vent à fraîchi, nous courrions à ouest : à 11 h. on voyait du haut des mâts Portenove et Louisbourg ; nous faisions bon chemin ; quand nous avons été a environ $\frac{1}{2}$ lieue de la ville, nous avons arondi à O. $\frac{1}{4}$ N. O. et ensuite à O. N. O. Sur les 3 h. nous avons mouillé dans la rade de Louisbourg presque à l'entrée de la passe, les vents étant trop durs pour nous avancer dans la rade. Comme le ciel se chargoit, les vaisseaux sont entrés en paquet sans qu'il soit arrivé d'accident. La *Brume* est venuë tout à coup et a empêché le *Glorieux* de donner dedans, il n'étoit pas à plus d'une demie lieue. Nous avons trouvé en cette rade l'escadre de Mons. de Beaufremont venant de S^t^ Domingue composée des vaisseaux suivant le *Tonnant* commandé par Mons. le Chev^r^ de Beaufremont, chef d'escadre ; le *Deffenseur* M^r^ de Blénac, chef d'escadre ; le *Diadème* M^r^ de Rosilly, cap. *Leveillé* M^r^ de Merville cap. ; l'*Inflexible* Mons. de S^t^ Laurent de Sartres cap. ; la frégate *la Brume* M^r^ de la Prévalaye, cap. Cette escadre était arrivée le 31 Mai, il y avait aussi 3 vaisseaux de Toulon arrivés de hier, l'*Hector* com^d^ par M^r^ du Reveste, cap. l'*Achille* M^r^ de Pamot, cap. le *Sage* M^r^ Dabon cap. le *Vaillant* com^d^ par M^r^ de Saurim cap. qui faisoit partie de cette

escadre étoit séparée la veille de l'arrivée de l'escadre ; il est probable que c'est luy que nous avons vuë dehors et la frégate l'*Abénaqué* com[d] par Mons. de Macarty qu'on avoit envoyée au devant de ce vaisseau ; il y avoit encore en cette rade la frégate *la Comette* M[r] de Brugnon cap[ne]. la Flute du roy, la *Fortune* et deux bâtiments marchands, destinés pour Québec. On avoit arborée avant d'entrer le pavillon de vice-amiral et lorsque nous avons été mouillés, M[r] de Beaufremont a mis celuy de lieutenant général. M[r] de Blénac et M[r] d'Aubigny ont mis la cornette : nous nous sommes toué 3 ou 4 grelins pour passer la nuit et l'on a afourché deux grelins.

Mardi 21. Nous nous sommes toués plus en dedans et nous avons mouillé l'ancre de bâbord dans le S. O. par 10 brasses vase, la grand touë au N est par 10 brasses vase ; nous avons appenelé, l'ancre du S. O. la grande touëe étoit dans le N. E. ce qui mait en barbe par les vents de S. E. qui sont les plus à craindre. Il a fait tout le jour une brume très épaisse ; le *Glorieux* n'étoit pas loin, nous entendions souvent des coups de canon ; relevé le bâton du pavillon de la batterie royale au nord R. D. O. ; la tour de la Lanterne à l'est 4 degrés N. ; le clocher de la paroisse au S. O. S. d'ouest.

Mercredi 22. Les vents de la partie du S. O. assez beaux. Le *Glorieux* a mouillé à 2 h. $\frac{1}{2}$; nous étions 17 vaisseaux, 2 frégates, et un flute dans la grande rade, il est vray que nous étions serrés ; il n'y avoit au quarenage que la *Comète*, on a donné ordre au *Sage* et au *Belliqueux* d'entrer.

Samedy 25. Le *Vaillant*, l'*Abénaqui*, et l'*Hermione* sont entrés le matin, moyen en quoy il ne manque plus aucun des vaisseaux destinés pour servir sous les ordres de Mons. Dubois de la Mothe ; on a travaillé dans tous les vaisseaux à mettre les malades à terre dans des maisons hors de la ville, en suffisante quantité, pour beaucoup de malades.

Mercredy 29. " La Comète " est partie ce matin par un vent de 4 n. pour aller croiser sur canceau.

Samedy 2 Juillet. " Le *Bizarre*, le *Célèbre*, la *Flutte* la *Fortune* " et trois bâtiments marchands, sont partis ce matin par un vent de N.O. qui a ensuite passé au S.O. pour aller à Québec y porter les deux bataillons du régiment de Berry qui étoient passé ici sur l'escadre de Mons. Dubois de la Mothe.

Mardy 5. Vent de S.O., il est parti cet après-midy 4 bâtiments, 2 petits corsaires de 10 canons, un bâtiment pour France et un pour Saint-Domingue.

Mercredy 6. Il est parti une goelette pour France ; les vents étoient au S.O. ; 2 Sauvages et un Acadien que M[r] de Beaufremont avoit envoyés à Halifax pour l'informer de ce qui s'y passoit sont arrivés aujourd'huy avec un jeune Anglois qu'ils ont pris dans les bois aux environs de la ville. L'Acadien, qui homme de bon sens, rapporte qu'il a vuë, dans la rade, deux vaisseaux de 50 canons, qu'un des deux étoit l'*Arc-en-ciel* ; qu'il y avoit aussi deux frégates de 20 canons ; le jeune Anglois a paruë parler avec ingénité, ayant dit qu'il vouloit servir avec nous, il a déposé qu'on fesoit à Halifax, des préparatifs pour le siège de Louisbourg que toute la garnison fesoit des farcines et des gabious, qu'il étoit parti, depuis peu de jours un convoy de 14 vaisseaux qui dit être des bâtiments du roy, mais qui ne peuvent être que petits, pour aller à Boston prendre 2,000 h. de milice et le général London, qui commande toutes les troupes qui sont dans cette partie et ont conféré avec Hopson qui est chargé de l'expédition ; il dit qu'on attendoit tous les jours le convoy de la vieille Angleterre ; qu'une frégate entrée depuis peu avoit dit l'avoir quitté à 150 lieues, que ce convoy était composé de 14 vaisseaux de guerre et de 70 bâtiments de transport ; cette déposition est conforme à bien des choses dont nous avions des notions ce qui l'a fait croire sincère. Le 1er de Juillet lorsque l'Acadien et les deux Sauvages, s'en revenoit, étant à 3 ou 4 lieues d'Halifax, ils entendirent tirer beaucoup de coups de canon ; ils étoient tirés par salves, comme en réjouissance, cela leur a fait croire, ainsi qu'un prisonnier, que c'étoit l'arrivée de l'escadre.

Jeudy 7. " La *Fleur-de-lys* " est partie ce matin pour aller croiser sur le Cap du Nord, il est parti avec elle, un petit bâtiment qu'elle doit escorter jusqu'au port Dauphin ; les vents étoient variables, de O. au sud ; vuë un navire dans l'après-midy, ne faisant point de manœuvres suspectes, se pourroit être un bâtiment qui ne connait pas la terre.

Dimanche 10. La *Favorite* de Granville est mouillée ce matin en cette rade, chargée de 10 jours de vivres pour 8 vaisseaux de l'escadre, elle étoit partie de Rochefort, le 20 May avec deux autres vaisseaux chargés aussi pour l'escadre et 11 pour le Canada. Il y avoit dans ce bâtiment quelques vivres pour la colonie. La *Comète* est rentrée ce soir sans avoir rien vuë dans sa croisière, c'est elle qui parut le 7 au soir elle a parlé à un dogre qui n'a pas pu entrer avec elle, qui venoit de France ; vent S.O.

Lundy 11. Le dogre que nous voyons hier est mouillé ce matin ; il étoit parti le 6 Avril de Rochefort chargé de 600 quarts de farine et d'autres vivres pour la colonie ; il étoit 3 bâtiments chargés de même, on n'a nulle nouvelle des 2 autres ; vent de S.O.

Mardy 12. Nous avons relevé nos deux ancres pour nous mettre plus nord ; nous serions deux vaisseaux pour battre la passe supposé que les Anglois, se présentassent, nous avons affourché N. E., S. E. et S. O. 5 d'ouest ; la première ancre par 10 br. $\frac{1}{1}$, la 2^{e} par 11 sable et vase ; relevé la tour de la Lanterne à l'E $\frac{1}{4}$ S.E. 5 de sud ; le clocher de la paroisse au S. O. et 2 sud ; les vents au S. O. Il est parti un navire pour la Rochelle ; vuë un bâtiment ce soir, manœuvrant comme quelqu'un qui cherche à reconnoître la terre.

Mercredy 13. A 8 h. $\frac{1}{2}$, le *Phaéton* de la Rochelle est mouillé en cette rade ; il étoit parti avec la *Favorite*, de Rochefort le 20 May et étoit chargé de 19 jours de vivres pour 8 vaisseaux et de vivres pour la colonie, c'était luy qui parut hier au soir ; vent de S.O.

Vendredy 15. La *Fleur-de-Lys* est rentrée ce matin et n'a rien vuë dans sa croisière ; les vents ont été S.O. tout le jour. Vuë un navire au soleil couché.

Samedy 16. Continuation de vent de S.O. ; on a reçuë avis du port Toulouse, que le 14, il avoit paruë 14 vaisseaux qui paraissoient tenir le plus près, c'est probablement une partie de la flotte d'Holbourne, on les jugeoit être des vais^{x} de guerre.

Mercredy 20. Il est arrivé 5 prisonniers françois, sauvés des prisons de Plaisance ; ils nous ont dit qu'il y avoit une frégate de 40 canons, mouillée, et très-peu de monde dans la place, un bâtiment y étoit arrivé depuis peu d'Angleterre et rapportoit avoir fait une grande partie de sa navigation dans la flotte d'Holbourne, qu'il disoit composé de 17 vaisseaux de guerre, 2 brûlots et 2 galiots, faisant route pour Halifax et ensuite devant venir attaquer Louisbourg ; on a reçuë avis de la baye S^{te} Anne, qu'il y étoit relâché un bâtiment de S^{t} Malo, chargé de vivres, qui étoit bloqué par 2 petits corsaires. Vent de S.O., temps très-brumeux.

Vendredy 22. Continuation de vent de S.O. ; sur les midy, le temps s'est éclairci ; la brume duroit depuis le 16, sans qu'on eût pu voir à une demie-lieu, dans les instants les plus clairs ; nous n'en avions pas encore vuë de plus de 24 et 30 h. La *Brume* et la *Comète* sont appareillées pour aller chercher le bâtiment bloqué à S^{te} Anne. On a vuë un bâtiment au large qui faisoit route pour rentrer icy ; je crois qu'il a eu peur des frégates, il a été mouillé près de la Baleine. On a reçuë avis du port Toulouse, qu'il y étoit arrivé un déserteur d'Halifax qui rapportoit que le 4 Juillet, l'escadre d'Holbourne n'étoit pas encore entrée.

Dimanche 24. Vent de S.O. Il est arrivé un bâtiment de St-Jean, qui apportait des bœufs ; il a aussi rapporté le déserteur d'Halifax, il s'étoit sauvé le 23 Juin et non pas le 4 Juillet et ne nous a rien dit que ce que nous avoit appris le prisonnier des Sauvages.

Jeudy 28. Vent de S.O. continuel depuis le 24 et beaucoup de brume. Au jour le temps s'est éclairci, et les vents ont variés et ont passés au nord ; la *Brume* et la *Comète* et le bâtiment malouin qu'elles étoient allé chercher à Ste-Anne sont mouillés ce matin et est entré aussi un bordelois qui avoit paruë le 22 et qui avoit mouillé depuis à la Baleine ; dans l'après-midy, les vents sont revenus au S.O. ; depuis notre séjour icy nous n'avons pas vuë trois fois 24 h. d'autres vents. Vuë un bâtiment au large fesant route pour entrer.

Vendredy 29. Il est entré ce matin un bâtiment de la Rochelle, chargé de vivre et de recrues pour la colonie. Vent de S.O. tout le jour.

Mercredy 3 Août. Il est arrivé aujourd'huy une partye de sauvages de 10 ou 12 qui ont été aux environs d'Halifax, le 27 du mois passé ils attaquèrent quelques hommes qui étoient en dehors du fort Laurens ; ce fort est à 4 lieues d'Halifax, dans le fond

de la baye, ils firent 4 prisonniers, en tuèrent un et en ont mené 3 icy. Ces 3 hommes n'ont puë nous rien dire de positif sur les desseins des Anglois ; ils étoient miliciens de la nouvelle Angleterre et n'étoient arrivés que depuis peu ; ils nous ont dit qu'il manquoit beaucoup de bâtiments de la flotte d'Olbarne, qu'elle étoit composée de 17 vaisseaux de guerre, qu'il y en avait deux dans la rade qui n'étoit pas de la flotte, cela est conforme à ce qu'on nous a dit de plusieurs endroits. Ces prisonniers prétendent qu'ils sont plus de 15000 hommes de débarquement, deux ont dit qu'on travailloit à se mettre en état de venir icy cette année l'autre a assuré qu'on avoit remis le siège à l'année prochaine. Les vents ont été S.O. continuellement depuis le 29.

Vendredy 5. Le vent fut hier S.O. il a été N.N.O. et N.O. tout le jour, bon frais, le soir il a calmé et ensuite est revenuë de la partie du sud ; il est entré cette après-midy un Senoq de Québec sur son lest, il a vuë le *Bizarre* et tout son convoy à l'isle au Coudres où il étoit mouillé du 23 Juillet, ce Senoq n'a rien rencontré que deux marchands qui entroient dans le fleuve.

Samedy 6. Les vents au O. S. O. bon frais. La goelette de garde à la passe, s'est perduë sur la pointe du fanal, en manquant à virer. Cet après-midy, le vent a calmé et a passé au N. O.

Dimanche 7. Les vents ont été variable tout le matin ; sur les 10 h. $\frac{1}{2}$, ils sont venuës au S. O. bon frais ; l'Acadien Gauthier et 4 Sauvages sont arrivés cet après-midy d'Halifax (l'Acadien est celuy qui nous amena le prisonnier le 6 du mois passé) et un hollandois qu'il a pris à $\frac{3}{4}$ de lieue d'Halifax cherchant à se sauver dans un petit bateau. L'Hollandois nous a dit qu'on travailloit vivement à mettre l'armée angloise en état de venir icy, qu'elle étoit composée de 14 vaisseaux de guerre, de 6 frégates, de deux galiottes à bombe et de 16,000 hommes de débarquement. Cet Hollandois étoit depuis peu à Halifax, venant d'Antigues, dont il est arrivé 3 vaisseaux de guerre anglois pour augmenter la flotte. Gauthier nous a dit les mêmes choses des forces angloises ; il a vuë plusieurs jours, l'escadre, mais les Anglois avoient de si bonnes précautions qu'il ne trouvoit pas d'occasion de faire de prisonnier ; c'est le 27 Juillet qu'il rencontra l'Hollandois qui le suivit avec plaisir ; Gauthier rapporte qu'il a vuë un vaisseau de 3 ponts et qu'on démâtoit l'*Arc-en-Ciel* ; il a passé une nuit contre un garde qui étoit dans les bois, à qui il a beaucoup entenduë parler du siège de Louisbourg ; on a formé un bataillon de 600 hommes en 12 compagnies, des troupes de la marine et un corps de 230 volontaires en 4 compagnies, prit dans les aides-pilotes et pilotins, on les a fait descendre à la pointe à Rochefort, pour en faire la revuë ; cette troupe aux ordres de deux capitaines de vais^{x} est destinée à défendre la descente des trois ances à Gauthier et du grand Laurenbec que M^{r} Dubois de la Mothe a fait retrancher et garnie chaque descente de deux pièces de canon. Il est parti un marchand pour S^{t} Domingue.

Mardy 9. Les vents hier et aujourd'huy ont été S. O. ; il est arrivé cet après-midy, deux accadiens et deux françois échappés d'Halifax le.... du mois passé. Ils nous ont rapporté que les Anglois embarquoient leurs troupes et fesoient tous leurs préparatifs pour venir icy ; ils dirent qu'ils ont de 15 à 16,000 h. de débarquement, ils n'ont que 16 vaisseaux ; il y en a un qui ne pourra pas venir étant degréer, 5 frégates, deux galiottes et deux brûlots. Les 4 hommes nous ont dit qu'il n'y avoit pas beaucoup d'équipage dans leurs vais^{x} et beaucoup de mauvaise volonté dans leurs soldats et matelots. On veut leur faire croire que l'expédition ne peut durer quinze jours. Il annonce beaucoup de désertion ; le général Anglois est à trois ponts ; ils ont 5 vais^{x} de 74 canons, le reste de 64 et de 60. Nos soldats et nos volontaires sont allés ce matin camper à leur destination.

Lundy 15. Il est party un bateau expédié de la place pour Brest le 11. Le vent a continué à être S. O. depuis le 9 jusqu'à hier au soir, qu'ils varièrent, dans la nuit, ils ont soufflé assez bon, frais de la porte du N.-E. Le soir ils ont passé à l'E. S. E. et à 10 h. au S. O. Il est entré une prise de 110 tonneaux faite par un corsaire d'icy ; il est arrivé un soldat anglois déserteur d'Halifax depuis environ 3 semaines ; il nous a dit les mêmes choses que ce que nous avons appris précédemment, les troupes devoient embarquer le lendemain de son départ.

Mercredy 17. Le vent a continué à être s.o. ces deux jours cy. Il entra hier une prise anglaise chargée de morue, faite par un corsaire de Louisbourg sur le grand banc ;

aujourd'huy un des corsaires parti le 5 Juillet a mouillé en cette rade, il a fait dans sa course 3 prises dont deux ne sont pas encore entrées.

Vendredy 19. Le vent a continué à être S.O. bon frais. Sur les 2 h. après-midy il est arrivé des courriers de la partie Sud de l'isle, avertir qu'on avoit eu connoissance de beaucoup de vaisseaux à la côte ; une heure après du haut des mâts on en a découvert plusieurs, ils courroient dans la partie de l'est et du n. est ; sur les 6 h. ½ on en contoit 20 ; ils maneuvroient pour s'entretenir au vent de Gabarus.

Samedy 20. Vent de S.O. assez bon frais ; au jour nous avons vuë l'escadre angloise qui courroit vent arrière ; à environ 8 h. Les vaisseaux de la tête ont mis en panne un peu au vent de la pointe de Rochefort ; toute l'escadre s'est ralliée et a mis en panne ; elle m'a paruë composée de 15 gros vaisseaux dont un de trois ponts et beaucoup de 70 ; deux seul paraissoient petits vaisseaux de 60 canons ; il y avoit aussi 4 frégates dont une a deux batteries et les 3 autres de 20 à 30 canons, et un dogre qui pouvoit être une galiote à bombe, ce qui fait 20 en tout. Le général portait un pavillon bleu au mât d'artimon, un autre vaisseau portoit un pavillon bleu au mât de misaine et un troisième vaisseau avoit une espèce de guidon rouge au grand mât; ils n'étoient pas à plus d'une lieue ½ de terre. Sur les 9 h. ½, le temps étant noir et disposé à la brume, ils ont fait servir au S.E. et ont paruë se mettre sur trois colonnes ; peu après la brume nous les a cachés ; elle a continué tout le jour, le soir on a entenduë plusieurs coups de canon.

Lundy 22. Le vent a été variable hier tout le jour, il y a eu une brume continuelle et très épaisse ; sur le soir le vent a passé au N.O. où il a été frais ; ce matin il est passé au N. et au N.E. et le soir à l'est. Il est entré dans l'après-midy une prise venant de la Jamaïque faite par un des corsaires de Louisbourg, qui n'a eu aucune connoissance des anglois ; il nous a dit que il avoit tiré avant hier au soir les coups de canon qu'on entendit de la rade.

Samedy 27. Le 23, le 24, le 25, les vents ont varié du O.N.O. au nord ; beau temps ; hier furent N.E. Il entra le matin deux p risesAngloises qui étoient depuis plusieurs jonrs a virer, l'une chargée de tabac et l'autre de grains, partant de Philadelphie et allant en Angleterre. Les deux prises ont été faites par les corsaires d'icy ; les vents ont été N.E. et est N.E. tout le jour, bon frais et brume. Les troupes et les pilotins campés à l'ance Gautier, se sont rembarqués aujourd'huy.

Mercredy 31. Le vent a été depuis le 27 variable du O.N.O. au nord, assez bon frais sans brume. Le 29, il est parti un corsaire qu'on a envoyé dans le golfe pour savoir si il y étoit entré quelque chose. Le 30, il est arrivé un bâtiment du Canada qui a apporté la nouvelle de la réduction du fort George et aujourd'huy le corsaire qu'on avoit envoyé à la découverte est rentré, il avoit parlé au bâtiment du Canada entré hier, qui rapportait avoir vuë dans le golfe et le fleuve que des marchands françois.

Dimanche 4 Septembre. Le 1er le vent a été S. O., le 2 et le 3, il a été N. O. et nord bon frais ; aujourd'hui il a été nord et de la partie du N.E. il a fait beaucoup de pluye ; il est entré ce soir une prise d'un des corsaires de Louisbourg, chargée de tabacs venant de la Virginie.

Jeudy 8. Vent de O.N.O. Deux corsaires ont mis à la voile le soir, 5 h. Le 6 le vent a varié et le soir est venuë au S.O. Un corsaire de Louisbourg, parti le 2 Juillet est rentré aujourd'huy ; il a été chassé sur Canseaux par un brigantin et une goelette de pêche, prise par le corsaire, entra hier. Le vent a été aujourd'huy du N. au N. est. On a vuë le 6 et le 7 une goelette qu'on soupçonne une découverte, elle a paruë virer à l'entrée en conservant le vent et s'est éloignée après avoir examiné.

Lundy 12. Le 9, le vent a été du N. au N.E, très-beau temps ; le 10 il a été S.O. aussi très beau le 11 N.E. le matin, dans l'après-midy, E.S.E., le soir, il a fait calme plat, aujourd'huy de même, à 2 h. ½ il est venuë un peu de frais, la *Brume* et la *Comète* sont appareillées pour escorter 5 goelettes ou bateaux chargés de vivres à l'isle Saint-Jean.

Jeudy 15. Le 13 le vent a été S.O. et S.S.O. tout le jour. Nous avons vuë les deux frégates l'après-midy, La nuit, il a venté gros vent. Le 14 vent de S.O, tous les jours assez bons, frais. Nos frégates sont venuës conduire jusqu'à l'entrée deux de leurs goelettes, qui ont eu des avaries pendant la nuit. Aujourd'huy les vents étant au N.E. bon frais, le bâtiment que Mr Dubois de la Mothe avoit dépêché le 5 Juillet pour France est arrivé, il mouilla hier à Ménadou dont l'on envoya beaucoup de paquets pour

nos généraux. Le bâtiment est arrivé à Brest le 22 Juillet et en est parti le 8 Aoust ; cet après-midy il est entré un senot de la Rochelle chargé de vivres pour l'escadre ; ils étoient partis cinq ensemble le 27 juin.

Vendredy 16. Le vent a été S.O. grand froid. A 11 h. ½ nous avons vuë l'escadre angloise qui venoit de la partie du S.O., vent arrière ; un vaisseau et une frégate ont rangé la côte à une portée de canon jusqu'à l'ilôt. On leur a tiré 7 ou 8 coups de canon de différentes batteries ; ces deux vaisseaux ont mis ensuite au plus près tribord ; le gros de l'escadre ne s'est point approché plus près que deux lieues ou 2 lieues ½ dans le vent et de là a tenuë le plus près. On en a vuë 23 ou 24, compris une goelette, mais comme l'horizon était épais on n'a pas distingué positivement leurs forces.

Lundy 19. Le 17 les vents ont été bons et frais, de la partie du N.O., le 18 du N.O. au N.N.O. ; moins de vent aujourd'huy, il y a eu bon frais de S.O. Il est entré un petit bâtiment chargé de vivres pour l'escadre, c'est un des 5 partis le 27 juin ; le bâtiment a rencontré 18 vaisseaux à 8 lieues dans le sud d'icy, il n'a pas puë distinguer leurs forces, ne les ayant vuë que de fort loin ; deux se sont détachés pour le suivre et l'ont chassé jusqu'à l'entrée de la rade.

Mardy 20. Vent de S.O. Au soleil couché, nous avons vuë l'escadre angloise, on ne la distinguoit que du haut des mâts, de terre on en a compté 22, ils étoient dans le S.O., à plus de 3 lieues ; ils ont pris les amures à tribord.

Mercredy 21. Il a fait calme tout le jour ; le soir on a vuë dans le S.E. un bâtiment qu'on a jugé vouloir entrer.

Jeudy 22. Le vent a été de l'est à E.S.E. petit vent dans le jour ; hier au soir l'Acadien Gautier et 4 Sauvages qui étoient partis le 1er du mois pour Halifax, sont arrivés. Gautier rapporte qui n'y avoit qu'un vaisseau de guerre dans la rade, démâté de son mât de misaine et beaucoup moins de bâtiments de transport, qu'il n'y en avoit l'autre fois, qu'ils y furent, qui étoit peu de temps après l'arrivée de la flotte. Il dit avoir vuë une grande quantité de troupes campées en dehors de la ville et qu'il avoit remarqué des hauteurs qui environnent la place qu'on fesoit dans cette place un corps de casernes qui contiendroient beaucoup de troupes ; le parti qui avoit pour but de faire des prisonniers, n'a pas puë l'exécuter ; ils ont seulement tué deux hommes dont ils ont porté la chevelure. Vuë aujourd'huy le bâtiment de hier aux environs de Gabarus, il a couruë un grand bord d[e] le N.E. qui a fait croire qu'il voulait entrer.

Vendredy 23. Le vent a été de E.S.E. au S.E. assez bon frais et grosse mer ; le temps fort chargé. On a encore vuë le bâtiment des jours précédents, nous l'avons roconnuë positivement ce matin pour un vaiss. anglois de 60 à 70 canons ; il a couruë la bordée du N.E. fort loin et avec beaucoup de voiles quoiqu'il venta ; ne pouvant doubler Scatary de ce bord, il a changé ses amures. Ce bâtiment étoit en mauvaise position si le vent avoit augmenté ; les manœuvres de ce vaisseau depuis 3 jours me font juger qu'il a mis quelqu'un à terre qu'il cherche à reprendre, il ne se serait point engagé sous la terre de même sans des raisons pressentes. On a amené ce soir les mâts de hune et mouillé l'ancre de veil.

Samedy 24. Le vent a continué dans le jour à l'est gros vent et très grosse mer ; le temps fort chargé. Le soir il a surventé.

Dimanche 25. A minuit il ventait très gros vent de l'est à E¼ sur E. et le vent augmentait toujours ; sur les 3 heures, le vent étoit de la plus grande force avec une mer affreuse. Le *Dauphin royal* a chassé sur le *Tonnant* qui en filant nous a approchés et nous a obligés aussi de filer de notre ancre du N.E. Le *Tonnant* a été demâté de son baupré par la poupe du *Dauphin*. Ces deux vaisseaux se sont mis bord à bord où ils ont été 6 ou 7 h. chassant de temps en temps et nous obligeant de filer de notre ancre du N. est. Nous avons essuyé la plus grande partie du coup de vent, cette ancre ne travaillant point du tout ; nous étions fort approchés de la côte étant venuë à la pelle de l'ancre du S.O. qui est la seule et un grelin que nous avions dans le S.E. qui nous tinssent. Sur les 10 h. ½ nous n'avions que 29 pieds d'eau ; à environ 11 h. un des cables du *Tonnant* a rompuë, il est détaché du *Dauphin*, nous l'avons vuë chasser et aller sur la bature où il a talonné ; il a coupé son mât d'artimon ; le vent a soufflé depuis 3 h. jusqu'à 11 heures presque continuellement et de la même violence de l'est à l'E. S.E. ; dans un grain, il a passé au S.E. et il est venuë enfin au S.O. peu de temps après

ce qui a sauvé nos 3 vaisseaux. Le *Tonnant* qui n'avoit donné que quelques coups de talon, a évité ; le vent à peu après calmé et la mer a diminuëë, à 2 h. ½ il nous est venuë des chaloupes et nous avons travaillé à nous tirer d'où nous étions ; on a envoyé des chaloupes à ceux qui en avoient le plus grand besoin, il ne restoit aucun bâtiment ou 5 vaisseaux qui étoient vis-à-vis de l'entrée ; nous avions été 3 dans le plus grand danger, l'*Hector* et le *Héros* n'en avoient pas couruë de moins considérable, le premier avoit talonné plusieurs coups et le second avoit eu deux cables coupés ; enfin le vent a été si considérable que si il avoit duré deux heures de plus on n'eût peut-être pas sauvé un vaisseau du roy, mais 9 ont été dans un danger évident ; l'*Abénaqui* étoit échouée sur un platin, son cable lui ayant manqué, tous les bâtiments marchands et goelettes à un ou deux près ont été à la côte. Les plus anciens habitants ne se rappellent pas d'avoir vuë un vent si furieux et si long, que celui-cy d'autant qu'il venoit d'une partie qui occasionnoit une mère affreuse ; il s'est noyé du monde dans des bâtiments marchands. Les vaisseaux n'ont perduë que quelques hommes qui se sont noyés dans des chaloupes qui ont été à la côte. Le *Tonnant* a beaucoup souffert en touchant, il a une voye d'eau aux environs de l'étambot dont il fait plus de 20 pouces d'eau par heure. On se flatte de pouvoir sauver l'*Abénaqui*. Le vent a soufflé du S.O. tout l'après-midy et le soir bon frais, mais point de mer. On est amaré comme on a puë pour passer la nuit. Il manquoit de chaloupe à la plus grande partie des navires.

Lundy 26. Le vent a été du S.O. au O.S.O. presque point de vent. Tous les vaiss. ont travaillé à se ramarer, il ni en avoit aucun qui eût gardé sa place ; beaucoup ont perduë des câbles, qui ont manqué et d'autres se sont raqués ; l'opération de l'amarage a été long pour de ces bâtiments.

Mardy 27. Il n'a presque pas fait de vent ce matin et il a varié tout le tour du compas ; dans l'après-midy, il s'est fixée à O.S.O. presque calme. Le *Tonnant* a été conduit au carenage pour tâcher de remédier à son accident ; on a travaillé aussi à relever l'*Abénaqui* qui ne l'est pas encore ; le *Superbe* est allé au carenage sans avaries, mais pour s'y mettre plus en sureté. Il est arrivé ce matin un bâtiment du port Toulouse, qui nous a dit qu'on avoit eu connoissance hier de deux vaisseaux démâtés. Cet après-midy il est entré un bateau venant de Canceaux, il dit avoir trouvé un vaisseau à 2 batteries à la côte au S^t Esprit, il a reconnuë ce vaisseau pour être anglois, il s'en approchoit pour donner du secours, mais voyant qu'il n'étoit pas françois, il n'a pas vouluë exposer son bateau à être pris ou à couler bas en recevant une trop grande quantité de monde, on ne voyoit que la partie de l'avant du vais. il y restoit plus de 100 hommes, il a vuë beaucoup de monde sauvé à terre. On a fait partir de la place 150 soldats pour les aller faire prisonniers.

Mercredy 28. Le vent a été S.O. tous le jour, bon frais ; il est arrivé ce matin un bateau des environs du S^t Esprit, il avoit à bord le premier lieutenant de vaisseau de guerre le *Tilbury* de 58 canons qui s'est perduë à cette côte dimanche, il venoit demander du secours pour environ 200 hommes qui se sont sauvés dans ce naufrage ; le prisonnier et les gens qui l'ont conduit déposent avoir vuë d'autres vaisseaux perdus et plusieurs sans mâture ; on a assemblé cette après-midy un conseil pour décider si on sortiroit pour chercher les vaiss. désemparés que, les vents qu'il a fait ne peuvent avoir éloignés de la côte ; l'espérance de sauver le *Tonnant* en y donnant tous les secours de l'escadre a prévaluë, on a donné ordre seulement à la *Fleur-de-Lys* de sortir pour aller sur Canceaux.

Jeudi 29. Ce matin il n'y a pas eu de vent ; cet après-midy, il y a eu de la fraîcheur du O.N.O. La *Fleur-de-lys* a mis sous voile. Le *Superbe* est sorti du carenage.

Vendredy 30. Le vent a été tout le jour O.N.O. petit frais. La *Fleur-de-lys* est mouillée ce matin en dehors de la rade, elle prit hier par le travers des isles à guion un senot anglois, le *prince de Wel* de 14 canons appartenant au roy, commandé par un homme qui a commission du roy. Ce bâtiment crût la *Fleur-de-lys* un bâtiment anglois et s'engagea ; nous jugeons qu'il étoit détaché d'Halifax pour porter des paquets à Holbourne, il n'y avoit que 30 heures qu'il étoit parti, le capitaine dit qu'il s'en allait protéger la pêche sur le grand banc, il n'a pas tiré un coup de canon en se rendant, il dit n'avoir rien rencontré dans sa route.

Samedy 1 Octobre. La *Fleur-de-Lys* et sa prise sont entrées ce matin ; on a tenuë aujourd'huy un conseil de guerre pour décider ce que l'on feroit du *Tonnant*, il a passé unanimement qu'on l'abateroit en carène sur deux marchands qu'on a arrêté, qu'on luy laisseroit son équipage, de même que celui de l'*Abénaqui*, qu'on assure qui sera relevée aux premières grandes marées ; le conseil de guerre a décidé aussi le départ de l'escadre au 8 de ce mois. Le vent a varié tous les jours du O.N.O. au S.O. Il est party deux marchands pour Saint-Domingue ; on a trouvé le long de la côte du sud, des débris de vaisseaux qni font croire qu'il y en a encore deux de perdus.

Dimanche 2. Le vent a été variable du S.O. au ouest, petit frais.

Lundy 3. Il a fait presque calme tout le jour, le peu de fraîcheur venoit du S.O. Il y a eu une brume continuelle et des plus épaisse.

Mardy 4. Vent de S.O. petit frais, brume très-épaisse jusqu'à 4 h. ½ du soir, que le temps s'est un peu levé. Vuë un petit bâtiment dans le S..E assez près, mais il étoit dans la brume ce qui empêche qu'on ne le puë distinguer ; il a fait ces deux jours-cy, une brume rare, il n'est pas commun d'en avoir, passé juin et juillet, d'aussi forte et d'aussi longue, nous n'en avons eu qu'une ou 2 fois depuis ce temps, après en avoir eu de continuelle ces deux mois-là.

Mercredy 5. Le vent du S.O. au S.S.O., petit frais brume le matin ; sur les 10 h. le temps s'est éclairci ; on a découvert la *Brume* et la *Comète*, ces deux frégates ont mouillé en cette rade à midy ; elles viennent de l'isle S[t] Jean, il ne leur est rien arrivé d'intéressant depuis leur départ ; elles ont senti le coup de vent du 24 7[bre], mais il ne paroit pas qu'elles l'aient essuyé aussi fort que nous ; ce que nous avons appris d'extraordinaire de ce coup de vent, c'est qu'il n'a point été senti au port Dauphin qui n'est éloigné de Louisbourg que de 12 ou 15 lieues le bâtiment d'hier n'a point paruë à l'entrée dans le jour, ce qui le fait croire anglois ; le soir on a vuë sur les isles à Guion, un petit bâtiment qui pourroit être le même, ce seroit une découverte qui cherche l'escadre. Il est arrivé hier et aujourd'huy beaucoup de prisonniers du *Tillebury*, il s'est sauvé 280 h. en tout ; on continuë à trouver beaucoup de débris à la côte, suivant toutes les connaissances que nous avons, il y a 3 gros vaisseaux de perdus et une frégate depuis le S[t] Esprit, jusqu'icy. Les officiers anglois dirent que le Samedy au soir, ils étoient 8vaisseaux ensembles à la cape, il est bien difficile que la plus grande partie de ces vaisseaux ne soient pas perdue.

Jeudy 6. Vent du S.O., petit frais, temps clair. Il est arrivé cet après-midy un des corsaires de la ville. Il avoit avec luy une prise de Boston ; il avoit pris encore 2 autres bâtiments dont un chargé de vivres, et rencontra Mardy 4, un caboteur qui alloit de Mirligueche à Halifax ; il l'amarina à la vuë de 7 vaisseaux et deux frégates qui entroient dans ce port. Le corsaire dépose que les vaiss. qu'il a vuë, sont fort désemparés, il en a vu deux à qui y manquoit des mâts de hune, un dont le grand mât étoit fort offensé ; il fut chassé par les frégates mais peu de temps.

Vendredy 7. Vent de S.O., presque calme le matin, bonne brise l'après-midy, temps clair, vuë un bâtiment le soir ; il a venté du N.O. la nuit mais par grain et ensuite les vents sont revenus au S.O.

Samedy 8. Vent de S.O. clair, fin, tout le jour. On a essayé ce matin de coucher " le tonnant " l'appareil ne s'est pas trouvé assez fort, on est obligé de le refaire ; il est entré ce soir une prise d'un des corsaires de Louisbourg, d'environ 90 tonneaux, chargé de vivres ; ce n'est point celle du corsaire qui est entré le 6. Ce bâtiment a été chassé par une gœlette jusqu'à Gabarus.

Dimanche 9. Le vent a été S.O. le matin, il a passé le soir au N O. et delà au N.E. beau temps.

Lundy 10. Le vent a été est tout le matin petit frais ; à 9 h. on a vuë 3 bâtiments un dans le N.E. un dans l'est et un dans le S.O ; les 2 premiers étoient " l'Appollon " chargé de vivres pour l'escadre parti de Brest le 1[e] 7[bre]. Le second étoit un paquebot de Québec, portant des prisonniers à Halifux, le 3[e] est je crois, un croiseur que nous avons déjà vuë plusieurs fois. Le temps a été fort clair le matin ; sur les 2 h. ½ le vent a passé au S.O. et tout-à-coup il est venuë une brume très épaisse. " L'Apollon " a été obligé de mouiller dans la passe. Le " tonnant " a été couché cet après-midy, on compte réparer le dommage de ce côté en 24 h. et de l'autre en moins de temps.

Mardy 11. Le vent au S.O. joly, frais, continuation de brume épaisse, a 11 h. le temps s'est un peu éclairci. On a vuë deux bâtiments, un paroissoit vouloir entrer, l'autre est le croiseur qui paroit depuis quelque temps. A 1 h. ½ la brume est encore revenuë aussi forte que jamais.

Mercredy 12. Vent de S.O. assez bon frais, brume épaisse et presque continuelle. Le matin dans une éclaircie, il est entré un petit corsaire anglois de 6 canons pris dans le golfe par le *Bizarre* et le *Célèbre* qui doivent nous venir joindre icy. Ce petit bâtiment est un de ceux que nous vîmes hier, il a été chassé par l'autre bâtiment.

Jeudy 13. Vent variable tout le jour, temps clair. Il est entré ce matin une prise d'un des corsaires de Louisbourg, chargé de vivres ; il est aussi entré un paquebot chargé d'Anglois venant de Québec et allant à Halifax, celuy qui étoit Lundy et party aujourd'huy.

Vendredy 14. Vent variable du O.N.O. au N.N.O. grand froid, pluye et grains très fort. Le *Tonnant* a été couché ce matin et entièrement réparé. On l'a relevé à l'entrée de la nuit ; départ du paquebot.

Samedy 15. Vent du O.N.O. au N.O. bon, frais temps clair. Départ de la *Fleur-de-lys* pour croiser vers canceaux. Le temps a été très froid et très dur, hier et aujourd'huy.

Dimanche 16. Le vent a été O.N.O. tout le matin, bon, frais ; l'après midy il a moli et passé au N. et ensuite au N.E. où il a calmé.

Lundy 17. Il a venté ce matin bon frais de l'est, ensuite le vent a passé au S. E. grand frais. Il a continué à augmenter jusqu'à 3 h. qu'il faisoit un vent très fort et très grosse mer. On a amené les mâts de hune et mouillé l'ancre de veille.

Mardy 18. Le vent a continué avec la même force jusqu'à deux heures du matin, qu'à la suite d'un grain, il est passé au S.O. où il a un peu moly ; nous le sentions moins étant à l'abri, mais la mer a continué, nous fatiguions beaucoup, Tout l'après-midy il n'y a presque pas eu de vent. La *Fleur-de-lys* est rentrée ce soir, elle a reçuë le vent à une grande distance de terre.

Mercredy 19. Le vent a été tout le jour du O.S.O. au O.N.O. assez bon frais ; beau temps ; le soir le vent a calmé. L'*Abénaqui* a couché aujourd'huy sur les pontons du *Tonnant*, elle a été entièrement reparée et revirée le soir.

Jeudy 20. Vent du S.S.O. au S.O. joly, frais, beau temps. Il est entré ce matin un bâtiment avec 10 jours de vivres pour l'escadre et le reste de la cargaison pour la Colonie, party de Brest le 10 7bre ; il est aussi entré ce soir un petit bâtiment de la Rochelle, chargé de vivres pour la colonie ; il y avait 7 mois qu'il était party, des accidents qu'il a essuyés dans le golfe l'ont obligé de relâcher deux fois à la côte d'Espagne d'où il a eu 65 jours de traversée. A l'entrée de la nuit un bateau anglais chargé de moruës, pris par un des corsaires de Louisbourg a mouillé icy. Sur les 7 h. le vent a beaucoup augmenté, n^s^ avons eu cette nuit un coup de vent.

Vendredy 21 Il est entré une prise angloise de la Nouvelle Angleterre d'un des corsaires de Louisbourg.

Samedy 22. Vent du O.S.O. au O., beau temps. Il est arrivé ce matin 6 sauvages avec deux Anglois pris à Halifax, qui nous ont appris l'arrivée dans ce port de 14 vaiss. anglois de l'escadre de Holbourne dont deux démâtés de tous mâts. Ils avoient eu connoissance de la perte du *Tilbury* et d'un autre gros vaiss. et paroissoient n'en avoir aucune du reste de l'escadre. L'amiral faisoit cependant courir le bruit que 7 vaiss. faisoient route pour l'Europe, mais il paroît certain qu'il n'en avoit nulle connoissance ; comme l'escadre lorsqu'elle paruë le 16 7bre et pendant la croisière étoit composée de 20 vaiss. et de 6 frégates, il en manquoit encore 3 à Halifax, on en disoit deux à Terre-Neuve ; un des corsaires de Louisbourg a mouillé cette nuit dans la rade, il avoit ressentit par les 37 degrés, le coup de vent du 25 et avoit été à la veille de périr dans les tourbillons de vent.

Dimanche 23....

Mercredy 26 Octobre. Le vent s'est élevé de à l'E.S.E., grand, frais, il a varié de même jusque 4 h. qu'il est passé au N.E. où il a moly ; dans la nuit il a passé au S.O., beau temps. Il est entré ce matin un des corsaires de Louisbourg ; il a quitté près d'icy, une prise angloise de 200 tonneaux chargé de munitions de guerre pour Boston.

Jeudy 27.....

Dimanche 30 Octobre. Petit frais de O.N.O., beau clair de lune, à 1 h. ½ du matin on a fait signal de désafourcher et fait dire aux vaisseaux les plus près de la passe de sortir, à peu près dans ce moment le *Tonnant* qui cherchait à se tirer du fond de la baye a échoué, à 6 h. ½, il a mis à flot. On a attenduë qui fuë sous voile pour faire signal d'appareiller ; sur les 11 h. il y étoit, nous y avons mis aussi, à ⅔ de lieue nous avons mis en panne ; il ne restoit dans la baye que l'*Inflexible*, le *Diadème* et l'*Eveillé*, le dernier vaisseau a échoué en mettant sous voile, les deux autres ont mouillé dans la passe à cause du calme ; nous avons vuë l'*Eveillé* se mettre à flot et se touer vis-à-vis la passe ; le reste de l'escadre étoit dehors. L'*Apollon* qu'on a équipé en hôpital et qui est destiné à nous suivre y étoit aussi ; on a mis dans ce bâtiment 212 malades pour soulager la colonie de ce nombre ce qui nous en laissoit environ 500, outre un très-grand nombre que nous avons embarqué. L'escadre a perduë pendant son séjour plus de 850 hommes quoique les rafraîchissements pour les hôpitaux n'ayant pas été absolument rares, mais ils ont été très-chers, la dépense de l'escadre dans ce seul objet ayant monté à près de 300,000 livres, le total a été de 438,000 livres. On compte que le radoux du *Tonnant* qui y est compris coûte plus de 80,000 livres.

Lundy 31 Octobre.....

Lundy 7 novembre. Vent du S.S.O. au S ¼ S.O. bon frais et belle mer. A 6 h. ½ gouverné à l'E.N.E. le général voulant se mettre par la latt^de^ de 47 degrés pour chercher l'escadre dont le rendez-vous est sur ce parallèle.

Mardy 8.....

Mercredy 9, A 8 h. vuë 4 vaiss. faisant la même route ; à 10 h. on a mis en panne pour les attendre. A 1 h. on a fait servir à petite voile ; les 4 vaiss. ont fait les signeaux de reconnoissance, c'était le *Défenseur*, le *Diadème*, l'*Eveillé* et l'*Inflexible*.

Jeudy 10....

Dimanche 13. Envoyé prendre à bord de l'*Apollon* 17 Anglois qui avoit voulu y faire une révolte, son équipage étant sur les gardes.....

Dimanche 20 novembre. Nous avons vuë un bâtiment dématé de son grand mât de hune à la Cape à la misaine, un peu au vent de notre route ; le prenant p^r^ une de nos frégate on luy a fait des signaux. Le bâtiment a mis toutes ses voiles dehors et avoit pavillon blanc, on le reconnuë gros, l'espérance de le joindre bientôt a fait prendre le parti de le chasser, aucun n'était prêt ce qui luy a donné le temps de s'éloigner. Le *Diadème* a été le plus tôt prêt et marchait le mieux. Il continua à joindre le vaiss. anglois ; à 1 h. ½ le *Diadème* est arrivé et a commencé à le canonner, ils se sont tiré plusieurs bordées jusqu'à 3 h. ¼ qu'on a fait le signal de lever la chasse. Ce vaisseau n'a paruë être de 70 canons. On a mis en panne p^r^ attendre nos vaiss. qui étoient très-loin L'*Inflexible* avait dématé de son g^d^ mât.

Mercredy 23 novembre. A minuit trouvé 75 br. sable fin, rougeâtre, à 7 h. ¼ 75 br. sable roux avec de petites coquilles blanches. A 9 h. on a mis au S. est. Vuë 3 bâtiments le *Belliqueux* en a arrêté un qui étoit près de luy, que je crois être anglois, on a mis en panne pour l'attendre et ½ h. après on a fait servir à 10 h. portée à l'est S.E. et fait de la voile étant en panne fond 68 br. sable gris et petites coquilles en pointe, vent de S.O. route depuis hier midy est S.E. 4 deg. sud 24 l. latt. ob. 48 = 16.1 minute plus nord que long 6–50. Je me trouve avoir dépassé Ouessant à 1 h. nous l'avons vuë à l'est ¼ N.E. du compas à 5 lieues. Nous avions fait depuis midy, deux lieues ce qui me met de l'avant du vaisseau de 13 l. ⅓.

8ème PARTIE

JOURNAL DE "L'INFLEXIBLE," EN 1757.

CONFORME A

UNE COPIE OBTENUE DE M. DE LA ROGERIE

RELATION ANONYME DE LA CROISIÈRE DE L'ESCADRE DE M. DU BOIS DE LA MOTTE EN 1757, ECRITE PAR UN DES OFFICIERS DE "L'INFLEXIBLE."

L'état major de ce vaisseau se composait au départ de Brest de :—

M. de St-Laurent, capitaine.

Les chevaliers de Chabot, Brach et de Chivray, lieutenants ; MM. de Tilly, Vaumorand, Denord, de Thiène, chevalier de Tilly, enseignes ;

Colling, lieutenant danois.

Copie du manuscrit conservé aux Archives du département du Finistère, fonds du Dresnay du Rocher, liasse E. 238.[b]

L'Archiviste du Finistère,

Bourde de la Rogerie.

Journal historique concernant tout ce qui s'est passé de plus intéressant dans le cours de la campagne de l'isle de Saint-Domingue et du Canada en l'année 1757 dans le vaisseau du Roy l'*Inflexible* faisant partie de l'escadre de Mons. le Chevalier De Beaufremont, chef d'escadre.

Je souhaite en cet instant, Monsieur, que ma mémoire soit assez heureuse pour ne vous en laisser ignorer aucune particularité, je serois d'autant plus vive satisfaction pour moy, que telle est mon intention.

J'ay reçu un ordre pour m'embarquer sur le dit vaisseau le dix Décembre 1756, et partîmes de Brest, le 20 janvier 1757, nous fûmmes route pour les isles de Saint-Domingue, lieu de notre première destination, où nous arrivâmes le 19 Mars de la dite année ; comme c'est mon intention de ne rien vous laisser ignorer de ce qui peut s'être passé dans la traversée, je vas commencer par vous faire part d'une petite alerte que nous eûmes le jour de notre départ de Brest ; et voici ce que s'est, à une heure après minuit, un matelot monta avec précipitation sur le gaillard et s'écria " Ah ! mon Dieu, nous coulons bas ! " quoiqu'il n'en fallut pas davantage pour causer une épouvante parmi l'équipage, personne n'ajouta foy à un accident aussi funeste, allant pour nous éclaircir d'où nous pouvoit provenir cette voye d'eau, nous fummes effectivement très surpris de trouver tout à la nage dans nôtre entrepont dans lequel nous en avions plus de trente tonneaux, ce qui ralentit tout d'un coup la marche de notre vaisseau ; sans savoir à quoi en attribuer la cause vous ne devez pas douter de la prompte déligence que nous fummes pour y porter remède, il se trouva que s'étoit par nos écubiers dont les tapous avaient été enfoncé par la grosse mer, nous fummes sur le champ usage de nos pompes et seyots et ne fummes pas longtemps sans profiter des bons vents qui nous favorisoient, mais qui ne nous furent constants que jusqu'au deux, qu'ils se rangèrent de la partie du sud-ouest dont nous essuyâmes un coup de vent assez violant qui nous emporta sur le soir nos deux huniers, et qui nous fût continuel jusqu'au huit, pendant cette longue intervalle nous ne cessâmes d'être à la cappe, la mer était très-agitée aussi notre vaisseau souffroit-il par intervalle, le huit le vent cessa et nous devient favorable ; le 22 nous passâmes le Tropicq, le 26 nous perdîmes Monsieur Duvigneau, garde de la marine et le 3 de Mars, Monsieur De Tilly notre capitaine auquel nous rendîmes le même jour les derniers devoirs par onze coup de canon et trois décharges de mousqueterie. Je le regrettais d'autant plus qu'il étoit homme aimable, et qu'il me témoignait beaucoup d'amitié ; la triste situation où nous nous trouvions pour lors nous faisoit aspirer notre arrivée avec grande impatience, vû que nous avions plus de 130 pauvres malades sur les cadres qui nous faisoient compassion étant dans la dernière disette de rafraîchissements nous fîmes retrancher . .

. . . . . nous nous privâmes même pendant quelques jours de notre soupe pour leur procurer quelque soulagement ; pour comble de malheur la plus grande partie de nos chirurgiens étaient du nombre des infirmes, nous en parlâmes à notre général pour nous en procurer quelqu'un. Touché de notre triste situation il nous donna sur le champ un ordre pour en prendre quatre sur deux vaisseaux de l'escadre, il donnoit ce même jour à dîner à M. et Mde Bart qui passoient sur un de nos vaisseaux pour aller prendre possession de la place de général qu'il alloit occuper dans l'isle de St-Domingue, et sur le soir il salua Madame Bart en débordant de son vaisseau de onze coups de canon. Le 16, nous eûmes connoissance d'un vaisseau devant nous que l'on ne pouvoit bien distinguer étant extrémément embrumé, une de nos frégates, luy donnant chasse l'ayant reconnû pour vaisseau de guerre, en fit le signal, notre général en même temps fit à toute son escadre celuy de chasse, nous le reconnûmes en peu, pour tel qu'on l'avoit signalé, par la façon de maneuvrer nous ne doutâmes pas un seul moment qu'il ne fût monté par un homme du métier et nous ne nous trompâmes pas, car l'on peut dire que le capitaine Roddam, qui montait le dit vaisseau nommé le *Greenwich* de 50 canons montés, mais percés à 60, et 350 hommes d'équipage se signala par ses belles maneuvres, et ne se rendit qu'à 8 heures du soir après avoir essuyé le feu de plusieurs de nos vaisseaux. M. Deschistierna, officier suédois, embarqué sur le *Diadême*, y fut dangereusement blessé d'un boulet dans la cuisse dont heureusement la blessure n'a pas été mortelle. Le mauvais préjugé des Anglais de penser que tous les vaisseaux qui paroissent à la mer, doivent être de leur nation n'a pas peu contribué à sa perte, ce qu'il y a de particulier est que malgré plusieurs exemples qui devoient détruire leurs mauvaises idées à ce sujet, ils persistent toujours dans la même façon de penser. Le 17, nous passâmes la journée à l'amariner et à distribuer tous les prisonnier sur nos vaisseaux ; sur le soir nous continuâmes notre route ; le 18 nous eûmes connaissance d'un corsaire à la vue du cap, auquel le général fit signal à nos frégates de donner chasse, sur le soir nous les perdîmes de vue ; le lendemain 19, nous mouillâmes dans la rade du Cap, sur les cinq heures du soir ; le même jour M^r^ et Mad. Barf débarquèrent du vaissean le *Diadême* commandé par Monsieur de Rossily qui les salua de 17 coups de canon et la batterie royale de 21. En mettant pied à terre le 21 du dit M. Bart, fut reçu général de St-Domingue à la tête de toutes les troupes avec des honneurs trop recherchés pour un homme vu que pour Dieu l'on en feroit pas davantage. Le 23 nous reçûmes des nouvelles de nos frégates que nous avions quitté le 18. Chassant le corsaire, elles étoient de relâche au porte paix qui est un port à cette côte distance de 12 lieues du Cap. La *Brume* commandé par M. de Prévalaye joignit le dit corsaire et luy livra combat qui fut très-vif. Le capitaine Valentin qui le commandoit ne s'est acquit dans cette occasion que la réputation d'un brave homme, ne s'étant rendu qu'à la dernière extrémité, non seulement après avoir été démâté, mais ayant eu près des deux tiers de son équipage tué et blessé. La nuit étoit très-obscure et la mer si agitée que la frégate ne put prendre que cinquante prisonniers à son bord et y laissa un pilotin et 20 hommes pour le conduire, étant hors d'état de les pouvoir suivre on luy donna ordre de relâcher au Porte-Paix d'où ils étaient à la vue où il trouva à l'entrée trois corsaires qui le reprirent. Le 24, la frégate *la Sauvage* demâta de son beaupré mât de misaine et de son grand perroquet, la *Brume* voyant ce fâcheux accident ne l'abandonna pas, c'est ce qui les obligea de relâcher dans le dit port, l'une pour se regréer de son démâtement et l'autre des avaries du combat.

Etant informé que nous avions près de 400 prisonniers à la Jamaïque, notre général expédia le 24 un parlementaire pour y aller proposer au gouverneur un cartel en ayant plus de 700 à eux, la situation où nous nous trouvions, nous faisoient désirer qu'ils acceptassent nos propositions quoy'qu'elles paroissent être indifférente pour nous, simplement dans la vue de leur faire plaisir, ce qui nous fit attendre avec grande impatience son retour dont nous ne pûmes être satisfait comme vous le verrez dans la suite. Pendant notre séjour à St-Domingue, il y arriva plusieurs bâtiments venant de France. Le 26 Mons. de Serigny, enseigne de vaisseau, commandant la goelette la *Levrette* détachée pour apporter des paquets à notre général a essuyé un combat à la vue de cette isle, contre un corsaire, ce qui l'obligea à relâcher au port Dauphin, d'où il vint le 27 au matin par terre remplir sa mission, la *Levrette* étant relâchée à 14 lieues de ce port, le général détacha le 28 une frégate pour l'aller l'escorter et le 29, ils entrèrent dans cette

rade ; le 4 Avril, j'ay reçu ordre du général de me rendre à bord du vaisseau le *Greenwich* pour le désarmer auquel j'ay travaillé jours et nuits pour en accellérer l'ouvrage paraissant être pressé, et le 17 l'ayant finy je remis tous les états au général. Le 4, nous perdîmes un garde de la marine nommé Juchereau, garçon de mérite que nous regrettâmes beaucoup. Le 20, le général donna une très belle fête à bord de son vaisseau à l'honneur de Made Bart où toutes celles de la ville furent invitées. Le bal commença à 9 heures du soir et ne finit que sur les 8 heures du matin. Le 22, il arriva un bateau danois venant de la Jamaïque lequel avait été arrêté par les Anglais, il nous rapporta que le parlementaire que nous y avions envoyé était à la veille d'être confisqué et regardé comme bonne prise ; ayant trouvé dans la cale trois petits canons qui leur servoit de lest, cela ne nous surprit nullement vû qu'ils arrêtaient dans ses parages tout ce qui parroît devant eux, et n'exceptent aucune nation, Hollandais, Espagnols, Danois, tout leur convient, voilà le vray droit des forbans, aussi n'en parroit-il plus depuis qu'ils ont usurpé et qu'il en font le métier. Nous apprîmes par la même voye qu'ils craignoient que nous n'eussions quelques projets sur cette isle, et pour cet effet qu'ils avoient embosé devant l'entrée quatre gros vaisseaux qui étaient dans leur rade. Le 24, le général nous donna ordre ainsi qu'à toute la flotte qui était dans cette rade au nombre de 25 bâtiments de se préparer pour partir au premier signal qu'il ferait ; le 3 de May le calme nous empêcha de mettre à exécution son projet et nous obligea de différer notre départ au lendemain 4, que nous fûmmes route jusqu'à 40 lieues audelà du débarquement comme l'intention du général était de les y couvoyer et de ne pas passer outre il fit le signal convenu avec toute la flotte. Le 8 au soir, afin que chacun continua sa route comme il le jugeroit à propos, étant de grande conséquence de nous rendre à notre seconde destination ; notre départ du Cap donna lieu à de grande politique et dans le séjour que nous y avons fait le grand silence de notre général sur tous les progets les mit dans un grand et cruel embarras. La route que nous fûmmes après le débarquement fût pour l'isle royale où nous mouillâmes le 30 de May et fîmes toute la diligence possible pour y primer les ennemis ; dans la traversée nous leur brûlâmes deux bâtiments ; n'ignorant pas leur proget sur cette colonnie, nous fûmes très surpris de ne la pas trouver bloquée afin d'intercepter tous les bâtiments qui y apporteroient des vivres et munitions de guerre ; notre arrivée y causa une grande tranquilité, aussi nous attendoient-ils avec impatience. Mons. de Beaufremont voyant l'état où étoient les fortifications ordonna des détachements de tous les vaisseaux de son escadre pour commencer à travailler à l'essentiel. Le 11, L'*Achille* vaisseau de l'escadre de Mons. DuRevest arriva seul, s'étant séparé dans la Brume et les autres entrèrent le 19. Celle de Mons. Dubois de la Motte le 20 ; ce général comptoit aussi bien que nous trouver devant cette rade des forces pour s'opposer à son entrée et fût très surpris de la manœuvre des Anglais ; cette nation qui se flattoit de faire une seconde échange de Louisbourg pour le port Malvon, a bien-mal manœuvré pour y réussir cette année, et nous, nous pouvons nous flatter que la jonction de nos escadres a été des plus heureuse. Le général sitôt son arrivée commença par visiter toutes les fortifications de la place dont il ne fût pas satisfait, il fit son inspection tout le long de la côte, du côté du sud jusqu'à Gabarus qui est l'endroit où les ennemis avoient fait leur descente en 1745 et du côté du nord jusqu'à Laurenbec ; ayant reconnu dans ses parties différents endroits propres à faire leur descente, il ordonna sur le champ des détachements de tous les vaisseaux avec des officiers pour y aller travailler à ces retranchements et y établir à chaque endroit des batteries, travaux qui n'ont cessés que le tout n'ait été finy, il a fait réparer et aumenter les fortifications tant dans l'intérieur que l'extérieur de la place où nous avons fait une augmentation de batteries et raser une hauteur qui dominoit le grand Cavalier de la porte Dauphine, qui est une des principales batteries de la ville. L'isle Royale, place tant renommée avoit besoin d'une pareille inspection pour être un peu en état de défence. 4 Compagnies de troupes de la colonie avec quelques piquets des régiments d'Artois et de Bourgogne commencèrent à camper dès le commencement de Juin sur plusieurs retranchements, mais dans le courant du dit mois tous les camps furent augmentés, le général voyant que la garnison ne suffissoit pas pour garder tous les postes où l'ennemi pourrcit tenter une descente, ordonna qu'on leva un détachement par chaque vaisseau de nos troupes avec des officiers pour former un bataillon de 900 hommes et quatre compagnies de 50

chacune de volontaires pris sur les pilotins et aides-pilotes, gens de bonne volonté. Lorsque les arrangements furent fait, il ordonna que toutes les troupes destinées à marcher descendissent à terre pour en faire l'inspection, ce qu'il fit luy-même, le tout descendit en bon ordre sur deux lignes et se rembarquèrent de même avec ordre de se tenir prêt à marcher qui reçurent le 8 et le 9, toutes les troupes se rendirent à l'anse à Gautier et à Laurenbec qui n'en est qu'à une demie lieue où ils établirent leur camps celuy des Sauvages au nombre de 600 étoient à Gabarus ; nous étions très disposé à recevoir les ennemis de toutes parts, il auroit été à souhaiter qu'il n'y eût pas eu de mésintelligence entre les généraux Holbourne et London, et qu'il eussent exécuter leurs progets dont nous étions bien informé ; enfin Holbourne que nous attendions avec impatience parut le 19 Août devant cette ville avec son escadre composée de vingt-deux vaisseaux tant de guerre que frégates qui s'entretint toute la nuit en panne et bord sur bord étant incertain si le convoy étoit à leur suite quoique ne paroissant pas ; toutes les troupes sortirent de la ville et s'avancèrent vers Gabarus où elles campèrent. Le lendemain 20, nous eûmes connoissance d'aucun convoy ; Holbourne le matin s'avança avec son escadre et vient à portée de bien nous reconnaître et après nous avoir examinés il courût la bordée du large fit route pour Alifax où il resta huit jours renfermé dans la chambre sans vouloir parler à personne, au bout duquel temps, il donna ordre à tous ses capitaines de se préparer pour sortir et d'embarquer chacun un piquet de grenadiers à bord de leur vaisseau étant dans l'intention de nous attaquer si l'occasion se présentoit.

Le 24 veille de S[t] Louis, le général ordonna que tous les vaisseaux fussent pavoises et que chacun tireroit toute leur artillerie au feu les uns des autres suivi d'une de mousqueterie continuelle, ce qui fût exécuté suivant l'ordre qui en avait été préarété. Le 25, les vaisseaux furent pareillement pavoisés et firent une répétition chacun de 15 coups lorsque le général commença. Le 27, le camp qu'occupoit nos troupes fut levé et chaque détachement eût l'ordre de se rendre à bord de leur vaisseau. Le 16 Septembre Holbourne, vint reparoître devant cette rade et en étant à une certaine distance, il détacha un de ses vaisseaux et une frégate qui vinrent pour nous examiner, mais quelques coups de canon de terre purent causer quelques obstacles à leurs desseins ; ayant arrivé pour se ralier, l'intention d'Holbourne étoit d'établir la croisière devant ce port, pour nous bloquer et intercepter tous les bâtiments qui seroient destinés pour cette colonie ; l'on nous avait raporté que les 15,000 hommes de troupes de débarquement qu'il avoit à Alifax devoient y hiverner, ce que j'avois peine à croire, mais nous avons apris depuis que London en avoit ramené une partie à Boston ; qu'il s'en avoit beaucoup distribué dans la nouvelle Angleterre et qu'il ne restoit à Alifax qu'un bataillon de montagnards. Un nommé Gautier habitant Louisbourg, ennemi juré de l'Anglais, ne nous a pas laissé ignorer ce qu'il se passoit dans leur port quoique y ayant 60 lieues. Le général le détacha plusieurs fois pour faire ce voyage avec des sauvages ; ils ne sont jamais revenus n'y les uns, n'y les autres sans rapporter des chevelures et amener des prisonniers qu'ils allaient prendre aux pieds de leurs remparts, aussi le général l'a t-il récompensé comme il le méritoit.

Depuis le 23, la constance des vents dans la partie de l'est, sud-est, au sud-est bon frais avec beaucoup de brume et pluyeux, nous faisoient craindre les approches d'une tempête qui effectivement commença le 24, après midy, qui ne fut pas des plus violentes dans son commencement, mais à une heure après minuit elle se tourna en ouragan des plus terribles. Pas uu seul vaisseau de toute notre escadre ne fût exempt de chasser quoiqu'ayant 4 ancres sous le nez ; notre situation à la pointe du jour faisait compassion ; dans la nuit le vaisseau le *Dauphin royal* tira un coup de canon, faisant des signaux d'incommodité, mais malgré toute la bonne volonté qu'on auroit eu de leur porter du secours, l'on étoit dans la dernière impossibilité de pouvoir le faire, la mer étoit si affreuse qu'elle faisoit frémir ; son câble luy manquant, il fût jeté dans un instant sur le *Tonnant* où il eût son gouvernail brisé, toute la galerie couronnant sa dunette enlevée, avaries peu considérables auprès de celuy du *Tonnant* qui eût son beaupré rompu, la figure et une partie de sa guibre emportée et fût jeté dans cet abordage par la tempête sur le haut de la batterie royale où il talonna avec violence ; on fût même étonné comme il y put résister ; on fit promptement sauter son mât d'artimont pour soulager son

derrière étant la partie qui fatiguoit davantage, l'on défonça sur le champ, quantités de pièces à l'eau et même 30 barriques de vin pour l'aléger, et malgré le mauvais temps on le releva ; la voye d'eau la plus considérable ne passa pas 38 pouces par heure une fois réglée, ce qui donna l'espérance de le sauver. L'*Hector* quoiqu'ayant talonné assez vivement ne s'en est heureusement point senti ; si à midy les vents avoient encore duré une heure et ne fussent pas venus chercher le sud et la partie du sud-ouest nous étions 9 ou 10 qui aurions couru de grands risques étant au moment de faire côte à commencer par notre général, il est impossible de se peindre dans l'idée un spectacle aussi affreux comme celuy que nous avions devant les yeux. La frégate la *Bénaquise* à qui son câble manqua fût jetée dans l'instant à bord du rivage ainsy que 25 bâtiments marchands dont plusieurs furent transporté dans les terres, plus de 80 chaloupes et canots de l'escadre furent jetés et brisés la plus grande partie à la côte avec plusieurs hommes qui périrent dedans ; plus de 50 goelettes et bateaux eurent le même sort ; sur les 3 heures après midy la tempête étant beaucoup diminuée je fûs dans notre chaloupe porter du secours à nos généraux ; des marins qui naviguent depuis plus de 50 ans, rapportent qu'ils n'avoient jamais vu la mer si affreuse. Les remparts de la ville furent bouleversés ainsi que toutes les cales et l'eau entra jusqu'à moitié dans la ville, ce qu'on n'avoit jamais vû, la mer fit un effort si considérable à la côte qu'elle gagna des lacs à deux lieues dans les terres. L'on peut dire que Louis a joué gros jeu, et a amené râfle de six ; mais George quoique soutenu par Holbourne n'a tiré que celle de trois, comme vous le verrez ci-après. Le 27 après midy il arriva un bateau qui raporta qu'en passant devant le S^{t} Esprit qu'il y avoit vu un gros vaisseau à la côte dont le derrière étoit coulé, qu'il y avoit apperçu beaucoup de monde sur le bord du rivage et encore plusieurs de l'avant du vaisseau. Sur ce rapport l'on expédia le lendemain matin 4 goelettes avec 60 grenadiers et 100 soldats qui furent obligés de relâcher par le vent contraire et firent route par terre ; le même jour un particulier du lieu amena dans son bateau M^{tre} Thems que nous possédons à notre bord qui étoit Cap^{ne} en second sur ledit vaisseau, avec deux matelots, nous sûmes pour lors que s'étoit le vaisseau le *Tilbury* de 60 canons, ledit V^{scau} faisoit partie de l'escadre de Holbourne, le cap^{ne} y périt ainsy que celui des grenadiers et la moitié de l'équipage subit le même sort ; nos troupes souffrirent beaucoup pour gagner l'endroit du naufrage et le tout a cause des inondations causées par la tempête, la mer avait submergée plusieurs endroits, l'on auroit souhaité pouvoir donner un prompt secours aux gens sauvés du naufrage et le tout à cause de la furie des Sauvages que l'on craignoit qui y arrivassent les premiers, ce qui se trouva, mais l'on peut dire que leurs procédés dans cette circonstance à leur égard est bien beau, aussi a-t-il surpris bien du monde ; Lorsqu'un détachement de 150 de ses hommes parurent, pas un seul des Anglois quoiqu'à moitié mort de misère ne crurent en échapper, mais un chef s'approcha qui les rassura, leur disant " ne crains rien, puisque c'est la tempête qui t'as jeté sur ce rivage, nous venons te secourir, mais si tu y étais venu dans l'intention de nous faire la guerre, pas un seul n'en réchaperoit et nous leverions autant de chevelures que vous êtes d'hommes." Ils furent eux-mêmes chercher les autres qui étoient encore à bord du vaisseau, pour ce qui est des vivants, ils ne les pillèrent nullement, mais à mesure que les cadavres arrivoient à bord du rivage, ils avoient soin de faire leur toilette. Sitôt que le cap^{ne} arriva, on le conduisit à bord du général où il fut beaucoup questionné sur son naufrage, l'on pensait bien que toutes les demandes qu'on luy faisoit deviendroient inutile, car l'Anglois ignore tout ce qui est à leur désavantage, pourtant dans ce moment soit le transport de joye de se savoir sauvé d'un si grand danger, il dit que puisqu'il s'était perdu, qu'il craignoit beaucoup pour une partie de son escadre, mais depuis ce temps les questions devinrent inutiles, malgré tous les rapports de différentes personnes dont les uns prétendoient avoir trouvé des mâtures et les autres beaucoup de débris. Je n'ay jamais compté savoir au juste leur perte qu'en France ; tout ce que nous pûmes savoir de plus positif fut la déposition de 5 sauvages qui arrivèrent le 22 d'Octobre d'Alifax, rapportèrent 5 chevelures et ramenèrent deux prisonniers qui étaient de l'escadre même ; les présentèrent au général, lui disant : " Tiens, mon père, voilà encore de la viande fraîche que nous te présentons avant ton départ, tires-en parti." Les dites personnes furent questionné et dirent que le vaisseau le *Tilbury* et un autre qu'ils ne purent nommer étoient perdus, qu'il était rentré à Halifax, 14 vaisseaux de l'escadre du général Holbourne et que

3 ou 4 étant en très-mauvais état devoient y rester, qu'il luy en manquoit encore 7 qui étaient tous démâtés et qu'on ignoroit leur sort; quand je diray que Holbourne est entreprenant par mer et London par terre auray-je tort, l'un se sacrifie malgré tous les dangers, par l'envie de nous vaincre, et l'autre exerçoit ses troupes à Halifax pendant que l'on travailloit à la capitulation du fort George; avouez donc que les millions qu'ils ont sacrifié cette année, tant pour le siège de Louisbourg, que pour leur entreprise dans le Canada soit bien employé, malgré tous leurs progets je ne vois pas qu'ils réussissent beaucoup dans cette partie, l'échec du 20 Mars dernier au fort George leur a été de grande conséquence, l'incendie de 300 bateaux, barques, hangars pleins de vivres, d'effets et ustensiles, 17 maisons tenant à un fort, de pieux, un hôpital et un grand magasin rempli de bois de construction, un moulin à planche et plusieurs maisons qui formoient sur le fort une espèce de basse ville, deux galères de 30 rames chaque et plus de 300 cordes de bois destinées pour le chauffage de la garnison du fort, le tout fut consommé et réduit en cendre, cette perte fut d'autant plus considérable pour eux que tous ces approvisionnements étoient destiné pour la campagne prochaine, ce qui les mit dans un grand embarras. Le 30 Aoust dernier, nous reçûmes des nouvelles de Québec par lesquelles nous apprîmes que la tranchée devant ledit fort George, fut ouverte dans la nuit du 4 au 5 du dit mois, et que les assiégés y arborèrent pavillon blanc le 9 à 6 h. du matin; comme c'est une relation particulière, je vas continuer la suite de la campagne; le 28 Septembre, le général détacha M^r^ de Tourville pour aller le long de la côte voir s'il ne découvriroit point quelques débris de l'escadre d'Holbourne; en sortant il eût connoissance d'un senault qui venait avec tant de confiance sur luy, qu'il le crût français quoiqu'ayant assuré son pavillon, leur préjugé est si fort qu'il le crut toujours de sa nation, ce qui vous surprendra peut être, est que le dit bâtiment étant armé de 16 canons, 12 perriers, 4 mortiers à grenades, 92 hommes d'équipage dépêché à Halifax pour porter des paquets à Holbourne, se rendit au premier coup de canon que luy tira M^r^ de Tourville; depuis le commencement de l'accident du Tonnant, les équipages de tous nos vaisseaux ne cessèrent d'y travailler la nuit comme le jour ayant grande espérance de le sauver, le général ne négligea rien pour en accélérer l'ouvrage afin de tâcher de le ramener, mais malgré tous les retranchements des vivres qu'il fit sur tous les vaisseaux, la quantité qui luy restoit, l'obligèrent de prendre son parti ce qui ne fît qu'à la dernière extrémité ne pouvant faire autrement, car cette séparation lui coûtoit beaucoup, mais l'heureuse arrivée de l'*Apollon* du 10 entiveille de notre départ luy causa une grande joye, ce qui luy fit prendre aisément le party d'attendre que ledit vaisseau fusse en état de nous suivre, moment que nous attendions avec impatience; étant dans une rade où nous n'étions nullement en sûreté, et où nous reçûmes encore plusieurs fois des temps qui ne nous faisoit qu'apréhender que des suites fâcheuses, ce qui n'arriva heureusement pas, 3 bateaux et goelettes armés en corsaires par les négociants de Louisbourg y firent entrer 14 ou 15 bâtiments anglais pendant notre séjour; le 29, étant sur le point d'appareiller, le vent devint trop violent, ce qui fit différer au lendemain 30 que le temps fût très beau jusqu'à une heure après-midy que le calme nous prit; toute l'escadre sortit à l'exception de l'*Eveillé* qui toucha sur un banc où il resta quelques temps et d'où il se tira heureusement sans accident, le *Diadème*, et nous fûmes obligés de mouiller dans la passe où nous trouvèrent les vents du large qui s'opposèrent à notre sortie, et même apparurent de mauvais temps, ce qui nous fit rentrer à la tête de la rade; sur le soir le temps vint à s'embrumer et les vents à fraîchir de la partie de l'est, sud-est avec une pluye très-abondante dans la nuit ce qui nous causa de l'inquiétude pour notre escadre qui était à la côte, les voyant encore à minuit et n'ayant que du calme, le *Défenseur* s'y trouvant et se voyant affalé à la côte par les courants fut obligé de mouiller sous Portenove à demie lieue de la côte où il ne put tenir, lorsque le mauvais temps commença; se voyant chassé il prit le parti de couper son grelain d'appareiller, et rentra sur les 6 h. du matin dans la rade; comme notre commandant, je fus à son bord prendre ses ordres à 7 h. du matin, les vents vinrent à l'est, nord-est grand frais avec de la neige en abondance, à midy prenant du nord, le *Diadème* chassa et faisant des signaux d'incommodité, nous luy envoyâmes promptement du secours, nous vîmes le moment de son naufrage sur les brissants de l'Illot d'où il se releva heureusement malgré le gros vent qu'il faissoit; le lendemain 1^er^ de Novembre, nous appareillâmes et sortîmes de ladite rade sur les 10

heures et demie et fîmes route pour France, départ tant désiré et qui ne fût pas sans accident vu que nous eûmes 9 hommes de blessés par des bosses qui manquèrent et qui pensèrent nous jeter à la côte ; le 9 au matin, nous eûmes connoissance d'une escadre de 13 vaisseaux un peu sous le vent faisant même route que nous, à midy nous arrivâmes dessus et en étant distance d'une lieue et demie, nous leur fîmes des signaux de reconnoissance auxquels ils répondirent pour lors les reconnoissant pour les nôtres, nous nous ralliâmes et fûmes un chacun prendre notre poste ; le 11 au soir nous essuyâmes un coup de vent qui fut très-violent dans la nuit, ce qui nous fit mettre à la cappe jusqu'au lendemain 12. Sur les 3 h. après midy ayant beaucoup calmy, le général fit son signal de ralliment, la mer était très-mauvaise ce qui fatigua beaucoup notre vaisseau. Le 19 sur les 10 heures du soir, il s'éleva un coup de vent affreux, et la mer de même, ce qui nous fit mettre à la cappe à l'artimon, qui fût sur le champ enlevé ; le lendemain 20 à cinq heures du matin les vents sautèrent du sud-ouest au ouest-nord-ouest dans un grain qui faisoit frémir, qui heureusement ne dura pas et apaisa la tempête. Le 21 nous démâtâmes de notre grand mât de hune donnant chasse à un vaisseau anglais et travaillâmes sur le champ à le remplacer, le vaisseau le *Diadème* le joignit, l'attaqua, le combat dura plus d'une heure et demie et fut très-vif de part et d'autre ; voyant que la chasse nous conduisoit dans la Manche, le général sur le soir fit son signal de ralliment et nous continuâmes notre route. La triste situation où étoit toute notre escadre, nous faisoit désirer notre arrivée en France, ayant plus de la moitié de nos équipages de malade et l'autre exténuée de fatigue, nous trouvant dans le cas de ne pouvoir pas manœuvrer. Le 23, sur les une heure après-midy nous eûmes connoissance de l'isle d'Ouessant et sur neuf heures un quart nous mouillâmes dans la rade de Brest ; nous avons perdu dans cette campagne 5 officiers et sept gardes de la marine, 2,000 hommes de nos équipages et plus de 2,400 malades dans l'escadre que nous rapportons, voilà la fin d'une triste campagne.